

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

IV

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, ANNOTÉE, AUGMENTÉE D'UNE VIE DE ROHRBACHER, DE CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES, DE DISSERTATIONS ET CONTINUÉE JUSQU'EN 1900

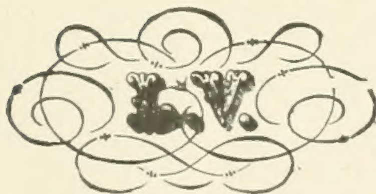
Par Monseigneur FÈVRE

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.
S. ÉPIPHANE, l. I, c. v, *Contre les Hérésies.*

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.
S. AMBR., *In Psalm.* XL, n. 30.

TOME QUATRIÈME



PARIS

LIBRAIRIE LOUIS VIVÈS

13, RUE DELAMBRE, 13

—

1901

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

LIVRE TRENTE ET UNIÈME

DE L'AN 313 A L'AN 326 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Après avoir combattu pour l'unité de Dieu, l'Eglise combat pour la divinité du Christ et pour sa propre unité. — Premier concile œcuménique.

Ces combats de l'Eglise David les avait annoncés dix siècles d'avance. « Pourquoi les nations ont-elles frémi, et les peuples ont-ils formé de vains projets ? Les rois de la terre se sont soulevés, et les princes se sont ligués contre Jéhova et son Christ. Rompons leurs liens, ont-ils dit, et rejetons leur joug loin de nous. Celui qui habite dans les cieux se rira, Adonaï se moquera d'eux. Alors il leur parlera dans sa colère, et il les consternera dans sa fureur. Pour moi, j'ai été par lui sacré roi sur Sion, sa montagne sainte, et j'en publierai le décret. Jéhova m'a dit : Tu es mon Fils ; je t'ai engendré aujourd'hui. Demande-moi, et je te donnerai les nations pour ton héritage, et pour ta possession les extrémités de la terre. Tu les gouverneras avec un sceptre de fer et tu les briseras comme le vase du potier. Maintenant donc comprenez, ô rois ; instruisez-vous, juges de la terre. Servez Jéhova dans la crainte, et réjouissez-vous dans le tremblement. Adorez le Fils par un baiser d'hommage, de peur qu'il ne se mette en colère et que votre route politique ne vous perde, pour peu que sa colère s'allume. Heureux tous ceux qui espèrent en lui (1) ! »

On voit ici l'histoire abrégée de l'Eglise. Les nations de la gentilité et les peuples d'Israël se sont émus avec tumulte ; les rois et les princes, Hérode et Pilate, Néron et Domitien, Dioclès et Maximien-Hercule, Galérius et Maximin Daïa, se sont insurgés et ligués contre l'Eternel et contre son Christ, pour en repousser la loi et en empêcher l'empire. Mais l'Eternel s'est ri d'eux. Nous les avons vu briser l'un après l'autre comme des vases d'argile. Galérius et Daïa ont entrevu avec terreur la main qui les frappait. Constantin et Licinius commencent à comprendre. La guerre contre l'Eternel a cessé.

Étonnés de ces merveilles, les païens eux-mêmes confessaient que le vrai Dieu pouvait seul en être l'auteur. C'est ce que nous apprend un témoin oculaire, Eusèbe. Suivant le même témoin, les chrétiens, au comble de la joie, chantaient les hymnes prophétiques de David, qui annonçaient depuis quatorze siècles cette conversion du monde. « Chantez à l'Eternel un cantique nouveau ; chantez à l'Eternel, habitants de toute la terre. Annoncez sa gloire parmi les nations, et ses merveilles au milieu de tous les peuples. Venez, peuples différents, venez rendre hommage à l'Eternel et reconnaître sa puissance ; dites parmi les nations : Jéhova règne ! oui, Jéhova règne ! Que la terre tressaille de joie et que les îles sans nombre s'en réjouissent ! Chantez à l'Eternel un cantique nouveau, parce qu'il a fait des prodiges. L'Eternel a fait connaître son Sauveur, il a manifesté sa justice aux yeux des nations. Il

(1) Ps., II.

s'est souvenu de sa miséricorde et des promesses de vérité qu'il avait faites à la maison d'Israel ; toutes les extrémités de la terre ont vu le Sauveur de notre Dieu (1). »

Une occasion solennelle de se livrer à cette sainte allégresse, était la dédicace des églises. Abattues au commencement de la persécution, on les relevait plus grandes et plus magnifiques. Pour en faire la dédicace, les évêques et les peuples s'y assemblaient de toutes parts. Les parents, les amis se revoyaient avec une joie incroyable : c'était comme une résurrection universelle. Cette multitude si diverse chantait, comme d'une seule voix, les psaumes et les prophéties dont l'accomplissement frappait tous les yeux. Les évêques en faisaient l'application dans leurs discours. Ainsi, à la dédicace de la nouvelle église de Tyr, l'historien Eusèbe, dès lors évêque de Césarée en Palestine, prononça un panégyrique que nous avons encore, et où il fait voir, entre autres, l'accomplissement de ces paroles d'Isaïe à la nouvelle Sion, l'Eglise du Christ : « Lève-toi ! lève-toi ! revêts ta force et ta gloire ! secoue la poussière et lève-toi. Lève tes yeux tout autour, et regarde : tous ceux-ci se sont assemblés et viennent à toi. Aussi vrai que je vis, dit l'Eternel, tu seras revêtue de tous ceux-ci comme d'un ornement, tu en seras parée comme une épouse. Tes déserts, tes solitudes, la terre de tes ruines seront trop étroits pour tes habitants ; ceux qui te dévoraient seront chassés au loin. Les enfants que tu auras après ceux que tu as perdus diront encore à tes oreilles : Le lieu m'est trop étroit ; fais-moi de l'espace, afin que j'y puisse habiter. Et tu diras dans ton cœur : Qui donc m'a engendré ceux-ci, moi sans enfants et délaissée, moi captive et exilée ? Et ceux-là, qui donc les a nourris ? J'étais demeurée seule : où étaient donc ceux-ci ? Ainsi parle Adonaï Jéhova : Voici que j'étendrai ma main vers les nations, et j'élèverai mon étendard vers les peuples ; et ils t'apporteront tes fils entre leurs bras, et ils t'amèneront tes filles sur leurs épaules. Et les rois seront tes nourriciers, et leurs reines tes nourrices, et ils baiseront la poussière de tes pieds (2). »

Constantin et Licinius commencèrent à vérifier la dernière partie de la prédiction. Le premier surtout faisait de grandes libéralités pour la construction et l'ornement des églises, le soulagement des pauvres [illegible] des veuves et des orphelins. Il [illegible] de toutes les charges [illegible] ne les détournât du service de la religion. Il admettait les évêques à sa table [illegible] à tous les traits de [illegible] sa mère, l'impératrice sainte Hélène, montrer plus de [illegible].

Les [illegible] emperours idolâtres, tombèrent encore bien plus [illegible]. Les [illegible] tiennes [illegible] dans un latin digne de Cicéron, écrivait son *Traité de la mort des persécuteurs*, où il retrace la fin tragique de ces ennemis de l'Eternel et de son Christ. Il écrivait son *Traité de l'ouvrage de Dieu ou de la formation de l'homme*, où il prouve contre les épicuriens la providence divine par la seule inspection du corps humain. Il commence par développer cette idée : Dieu qui est intelligence, a créé l'homme intelligent. Cette intelligence donnée à l'homme supplée tous les avantages naturels donnés à certains animaux. Au dire des épicuriens, la nature est pour l'homme une marâtre bien plus qu'une mère : les animaux sont mieux partagés. Quelques-uns, peut-être : les oiseaux, non. Ils bâtissent, couvent, nourrissent avec autant de sollicitude que l'homme. Ce qui a été départi à divers animaux, l'homme se le procure lui-même par son intelligence, et c'est ce qui la développe. Créé sans besoin, impassible, immortel, il eût vécu en brute insocial, muet, cruel ; sa fragilité, ses besoins, sa mortalité lui font trouver les plus grands biens. Il est d'ailleurs immortel, quant à son âme.

Lactance écrivait son *Traité de la colère de Dieu*, où il montre que Dieu n'est point apathique, insensible [illegible] mal, comme prétendaient les stoïciens ; mais qu'il y a en lui cette espèce de colère qui consiste à réprimer le mal ou à le punir. Il écrivait surtout son grand ouvrage des *Institutions divines*, divisé en sept livres [illegible] d'Arnobe, son maître. Dans le premier, intitulé : *De la fausse religion*, il [illegible] Tous les hommes, hormis quelques épicuriens réfutés par les autres philosophes, admettent une providence divine. Mais cette providence est-elle d'un seul Dieu ou de plusieurs ? Après quelques raisonnements, il prouve l'unité de Dieu par le témoignage des prophètes [illegible] par le témoignage des poètes et des philosophes, [illegible] par le témoignage d'Hermès Trismégiste, des sybilles et des oracles [illegible] ne s'étaient distingués que par des crimes.

Dans le second livre, intitulé : *De l'origine de l'erreur*, il [illegible] que le Dieu vivant et véritable, créateur [illegible] qu'on ne [illegible] plusieurs dieux

(1) Ps., XCV, XCVI, XCVII. — (2) Isaïe, XLIX et LX ; Euseb., *Hist.*, l. X, c. 1-IV. — (3) *Ibid.*, l. X, c.

qu'ils attestent, mais Dieu seul, tant il est vrai que la nature fait jaillir la vérité du fond des cœurs malgré qu'on en ait. Du reste, s'ils en agissent de la sorte, ce n'est pas quand ils sont dans la prospérité ; car jamais ils n'oublient Dieu plus complétement que lorsque, comblés de ses bienfaits, ils devraient bénir davantage sa divine miséricorde ; mais, sont-ils frappés de quelque grand malheur, aussitôt il se souviennent de Dieu ; mais la guerre, mais la peste, mais une longue sécheresse, mais une horrible tempête, mais la grêle les jette-t-elle dans l'épouvante, aussitôt ils recourent à Dieu, ils implorent le secours de Dieu, ils conjurent Dieu de venir à leur aide. Est-on exposé à faire naufrage ou à quelque danger semblable, c'est lui qu'on invoque, c'est lui qu'on réclame ; quelqu'un, tombé dans la dernière misère, est-il réduit à mendier son pain, c'est pour l'amour de Dieu et de Dieu seul qu'il demande l'aumône ; c'est par son nom divin et unique qu'il implore la compassion des hommes. Ils ne se souviennent donc jamais de Dieu que quand ils sont dans la peine : dès qu'ils n'ont plus rien à craindre, dès qu'ils sont hors de danger, ils courent tout joyeux aux temples de leurs dieux ; c'est à ceux-là qu'ils offrent des libations, des sacrifices et des couronnes. Quant à Dieu, qu'ils avaient imploré dans leur malheur, ils ne lui adressent pas seulement une parole de reconnaissance, tant il est vrai que la prospérité engendre la dissolution, et la dissolution l'impiété envers Dieu, aussi bien que les autres crimes (1).

Lactance se demande quelle peut être la cause de cet effroyable désordre, et il dit qu'il n'y en a point d'autre que la puissance ennemie, Satan et ses démons. C'est de là qu'il dérive l'origine de l'idolâtrie et tout ce qui s'y rattache. Toutefois, le vrai culte lui est de beaucoup antérieur. Sous les divers noms des idoles, c'étaient les démons qui se faisaient adorer; comme ils étaient forcés d'en convenir, lorsqu'ils étaient conjurés par les chrétiens.

Le troisième livre est intitulé : *De la Fausse Sagesse.* Suivant la définition de Lactance, la sagesse est la science jointe à la vertu. Les philosophes n'en avaient qu'une fausse et incomplète : témoin leurs contradictions. La raison indiquée dans le second livre et développée dans le troisième, la voici : Voir ce qui est faux, est de la sagesse humaine : savoir ce qui est vrai, est de la sagesse divine. Dans le quatrième livre, *De la Vraie Sagesse*, il enseigne que la source en est Dieu et son Verbe, son Fils, engendré selon l'esprit avant tous les siècles, et dans le temps selon la chair ; Créateur du ciel et de la terre ; Dieu de Dieu, Dieu et homme, auteur des deux Testaments, qui, au fond, ne sont qu'un. Il prouve contre les Juifs par les prophètes, que le Christ devait naître d'une vierge, vivre et mourir comme il a fait ; contre les païens, qu'il convenait que le Christ souffrît, afin de présenter aux hommes le modèle parfait et irrécusable de toutes les vertus. Les miracles que ce Dieu-Homme opérait sur les corps, figuraient de plus grands miracles qu'il allait opérer sur les âmes ; pareillement, les souffrances qu'il endure dans sa personne, figurent celles que nous devons endurer nous-mêmes pour établir et dans nous et dans les autres le règne de la vérité et de la vertu. L'instrument de son supplice, la croix, est la preuve de sa puissance ; elle met en fuite les démons, et rend muets leurs oracles. Cela est si vrai, que les empereurs nous ont persécutés à cause de cela.

« Quelqu'un demandera peut-être comment il se fait que, tout en disant que nous adorons un seul Dieu, nous assurons cependant qu'il y en a deux, Dieu le Père, et Dieu le Fils, assertion qui a fait tomber la plupart dans une très-grande erreur. Trouvant probable ce que nous disons, ils nous croient inconséquents en ce seul point, que nous confessons encore un autre Dieu, et un Dieu mortel. Quant à la mortalité, nous en avons parlé précédemment ; expliquons maintenant ce qui regarde l'unité. Quant nous disons Dieu le Père et Dieu le Fils, nous ne disons pas un dieu différent, ni ne séparons l'un de l'autre, parce que le Père ne peut être séparé du Fils, ni le Fils du Père, attendu que le Père ne peut être nommé sans le Fils, ni le Fils être engendré sans le Père. Comme c'est donc le Père qui fait le Fils, et le Fils le Père, ils n'ont tous deux qu'une intelligence, qu'un esprit et qu'une substance. Mais l'un est comme la fontaine qui jaillit, l'autre comme le ruisseau qui en découle ; l'un comme le soleil, l'autre comme le rayon qui en émane. Cher et fidèle au Père souverain, il n'en est pas séparé ; non plus que le ruisseau n'est séparé de la fontaine, ni le rayon du soleil : car, et l'eau de la fontaine est dans le ruisseau, et la lumière du soleil dans le rayon. C'est pourquoi, comme l'intelligence et la volonté de l'un est dans l'autre, ou plutôt qu'elle est la même dans tous les deux, l'un et l'autre est appelé avec raison un seul Dieu, parce que tout ce qui est dans le Père, s'épanche dans le Fils, et tout ce qui est dans le Fils descend du Père. »

C'est avec cette précision que Lactance, quoique plus littérateur que théologien, s'exprime sur la divinité et la consubstantialité du Verbe. Il en tire cette conséquence : « Le Dieu souverain et unique ne peut donc être adoré que par le Fils : qui s'imagine adorer le Père seul, celui-là, n'adorant pas le Fils, n'adore pas même le Père. Mais celui qui reçoit le Fils et en porte le nom, celui-là, avec le Fils véritable, adore en même temps le Père, parce que le Fils est l'envoyé et le pontife du Père souverain. C'est lui l'entrée du grand temple, lui la voie de la lumière, lui

(1) Lact., *Instit. divin.*, l. II, c. 1

le guide du salut, lui la porte de la vie (1). »

Mais comme il s'est élevé beaucoup d'hérésies et que le peuple de Dieu a été divisé par l'instigation des démons, il nous faut signaler brièvement la vérité, et la placer dans son propre domicile, afin que si quelqu'un veut puiser l'eau de la vie, il ne se détourne point à des citernes rompues, qui n'ont point la source, mais qu'il connaisse l'inépuisable fontaine de Dieu, et que s'y étant abreuvé, il jouisse de la lumière éternelle. Il faut donc savoir avant tout, et que le Christ et que ses apôtres ont prédit qu'il y aurait plusieurs sectes et hérésies qui rompraient la concorde de la sainte corporation, et qu'ils nous ont avertis de prendre bien garde à ne pas tomber dans les piéges de cet adversaire, contre lequel Dieu veut que nous combattions. Tous ceux donc qui se sont laissé prendre à ses ruses diaboliques ont perdu le nom et le culte divins; car en s'appelent montanistes, novatiens, valentiniens, marcionites, ils ont cessé d'être chrétiens, puisqu'en perdant le nom du Christ, ils ont pris des noms d'hommes. Il n'y a donc que la seule Eglise catholique qui retienne le culte véritable. C'est là la fontaine de la vérité, le domicile de la foi, le temple de Dieu : qui n'entre pas là, ou qui en sort, est étranger à l'espérance de la vie et du salut éternel (2).

Le cinquième livre est : *De la Justice*. Suivant les poëtes, la justice régnait sur la terre au temps de Saturne, c'est-à-dire au temps où l'on n'adorait pas encore d'idoles, mais Dieu seul. Depuis, elle a quitté la terre pour se retirer au ciel. Le christianisme la ramènerait, si tout le monde obéissait au christianisme. Dans le paganisme, la piété même était cruelle. Ainsi, dans le tendre Virgile, le pieux Enée immole huit jeunes captifs sur la tombe de son ami. Par là, qu'on juge du reste. Les adorateurs des dieux ne pouvaient pas être bons et justes. Comment, en effet, s'abstenir du sang lorsqu'on adore des dieux sanguinaires, Mars et Bellone? comment honorer son père, lorsqu'on adore Jupiter qui a chassé le sien? comment aimer ses enfants, lorsqu'on adore Saturne? comment garder la pudeur, lorsqu'on adore une déesse nue, adultère, comme la prostituée des dieux? comment s'abstiendra-t-on de tromper, lorsqu'on révère les vols de Mercure? comment réprimera-t-on ses passions, quand on adore Jupiter, Hercule, Bacchus, Apollon et autres, dont les adultères et les infamies ne sont pas seulement connus des savants, mais représentés encore et chantés sur les théâtres, afin que personne n'en ignore? comment des hommes, même naturellement bons, pourraient-ils être justes au milieu de tout cela ?

Comparez-leur les chrétiens. Lorsque Platon et Cicéron après lui, ont tracé le portrait du juste méconnu, calomnié, persécuté, mis à mort, c'est le portrait des chrétiens qu'ils ont fait. Notre croyance en un Dieu unique, rémunérateur de la vertu et vengeur du crime, tend à éloigner les hommes du mal, à les porter au bien et à les unir tous dans la même concorde. Or, c'est pour cela même qu'on nous hait, qu'on nous persécute, qu'on nous emprisonne, qu'on nous torture, qu'on nous brûle, qu'on nous met à mort. Et les chrétiens, enfants et femmes, lassent leurs bourreaux; le feu même ne peut leur arracher un gémissement. Vous appelez quelquefois notre religion une folle superstition de femmelettes. Mais si les femmes s'égarent par la faiblesse de leur sexe, les hommes seront sages. Si les jeunes gens sont étourdis, les vieillards jugeront avec maturité. Si une cité devient folle, les autres, étant sans nombre, ne sauraient l'être. Si une province, une nation manque de prudence, toutes les autres en auront. Puis donc que la loi divine est reçue depuis l'Orient jusqu'à l'Occident; que tout sexe, tout âge, tout pays, toute nation sert Dieu avec le même zèle; que partout c'est la même patience, le même mépris de la mort : ne devrait-on pas comprendre qu'il y a un motif pour persévérer avec cette invincible constance; qu'il y a une cause pourquoi cette religion, au lieu de périr par les mauvais traitements, en devient toujours plus considérable et plus ferme? Rome, par exemple, se glorifie d'un Mutius Scévola ou d'un Régulus. Voici que le sexe le plus faible et l'âge le plus tendre se laissent déchirer, se laissent brûler par tout le corps, non par nécessité : car, s'ils voulaient, ils pourraient éviter tout cela; mais volontairement, parce qu'ils croient en Dieu. C'est là la véritable vertu que les philosophes exaltent en paroles, sans la montrer jamais en effet, quand ils disent que le sage ne se laisse détourner de son devoir par aucun supplice.

Le sixième livre traite *Du vrai culte*, qui comprend deux choses : la piété envers Dieu, la charité et la miséricorde envers les hommes. Les païens ne connaissaient point la véritable piété; la leur ne s'occupait que des dehors : offrir dans le temple un lambeau de victime, brûler devant l'idole un grain d'encens, tout se bornait là. Les philosophes détruisaient la charité et l'humanité; car ils rangeaient la compassion et la miséricorde parmi les vices dont le sage doit se corriger, et la vengeance parmi les vertus. Les chrétiens, au contraire, pour obéir à Dieu que seul ils adorent, exercent l'hospitalité, nourrissent les pauvres, rachètent les captifs, protégent la veuve et l'orphelin, soulagent les malades, donnent la sépulture aux morts.

Le septième livre, intitulé : *De la vie bienheureuse*, est comme la conclusion de six premiers. Lactance y établit l'immortalité de l'âme, la résurrection des corps, le jugement dernier, l'éternité des récompenses et des punitions dans l'autre vie (3).

De ce grand ouvrage, il fit un abrégé que

(1) L. IV, n. 29. — (2) L. IV, n. 30. — (3) Voy. Lenourry, *Apparat.*, t. II.

nous avons également. Le style de Lactance est d'une grande beauté ; il a été surnommé justement le Cicéron chrétien. On ne sait point au juste de quel pays il était originaire ; on le croit communément d'Afrique. Il enseigna la rhétorique à Nicomédie, sous Dioclétien. Etant déjà vieux, il fut appelé par Constantin dans les Gaules, pour présider à l'éducation de son fils aîné, le césar Crispus. Malgré ce poste éminent, Lactance vécut et mourut pauvre. Il eut la douleur de survivre à son digne élève, qui fut mis mis à mort par son père, sur une accusation calomnieuse de Fausta, sa marâtre. Constantin ayant reconnu plus tard l'innocence de son fils, lui fit élever une statue d'argent doré.

Dans le temps même que Lactance écrivait en latin, Eusèbe de Césarée publiait en grec son grand ouvrage *De la Préparation et de la Démonstration évangélique*. Dans la première partie, il prépare l'esprit à croire l'Evangile ; dans la seconde, il en démontre la vérité. La *Préparation* a quinze livres ; en voici la substance.

Comment, disaient les païens, vous qui êtes Hellènes d'origine comme nous, avez-vous abandonné la religion de nos pères pour embrasser, par une foi aveugle et sans examen, la religion d'un peuple méprisable et barbare, les Juifs ? Comment, disaient les Juifs de leur côté, vous qui êtes étrangers à notre nation, osez-vous envahir nos Ecritures, vous emparer de nos prophéties, sans vouloir observer notre loi ? Y a-t-il rien de plus absurde ? Eusèbe répond d'abord sommairement que si les chrétiens commencent par la foi, il n'y avait rien là d'étrange ; car la vie entière dépend de la foi et de l'espérance. Leur foi, d'ailleurs, est fondée sur les raisons les plus puissantes et les plus incontestables : l'accomplissement visible des prophéties dans le Christ, ainsi que ses prophéties à lui-même ; la merveilleuse propagation de son Evangile malgré tous les obstacles ; le prodigieux changement de l'univers, même des peuples barbares. Après quoi, avec une érudition immense, il passe en revue la mythologie et la philosophie païennes, et fait voir que les chrétiens les abandonnaient avec raison pour s'attacher à la doctrine des Hébreux.

Sur l'origine du monde et de l'homme, il rapporte, en de longs extraits, les cosmogonies discordantes et contradictoires des anciens philosophes, entre autres les paroles de Socrate, qui se moque d'eux et les traite de fous, et il conclut que les chrétiens pensent comme Socrate (1). Il rapporte de même les théogonies fabuleuses des Phéniciens, des Egyptiens, des Grecs ; mais il cite aussi les paroles de Platon, qui bannit de sa république la mythologie, même la mythologie allégorisée, et il conclut que les chrétiens faisaient comme Platon (2). Il montre ensuite l'inanité des efforts que se donnaient les philosophes pour allégoriser la mythologie des poëtes, dont les dieux n'étaient au fond que des hommes mortels. Les explications de Plutarque ne sont pas seulement diverses les unes des autres, mais contradictoires et d'ailleurs purement matérielles ; rien n'en sort d'intellectuel ni de divin. Les allégories égyptiennes ne s'élèvent pas au-dessus de l'animal. Porphyre, après un exorde emphatique, ne s'élève pas plus haut. Enfin, toutes les tentatives des philosophes en ce genre n'ont abouti qu'à d'irrémédiables contradictions. Bon gré, mal gré, ils en revenaient à un Dieu invisible et souverain ; ce qui ruinait de fond en comble la mythologie entière (3).

Après avoir ainsi réfuté, dans les trois premiers livres, la théogonie fabuleuse des poëtes et la théogonie physique ou allégorique des philosophes, il réfute, dans les trois suivants, la théogonie politique ou légale des villes et des provinces. Elle reposait sur la foi des oracles et l'art de la divination. Le philosophe Porphyre s'en était fait l'apologiste. Eusèbe montre, par les paroles mêmes de Porphyre, que ces prétendus oracles n'étaient la plupart que des impostures : que s'il y avait quelque chose de plus, c'était l'œuvre des mauvais génies ou des démons, comme on le voyait par les sacrifices humains qu'ils exigèrent par plusieurs de leurs oracles ; qu'enfin, de l'aveu de tout le monde, et ces oracles et ces sacrifices cruels avaient cessé depuis l'avénement du Sauveur. Il met surtout Porphyre en contradiction avec lui-même. Ce philosophe disait, dans un de ses écrits, que, pour procéder avec une inébranlable certitude, il s'attachait fidèlement aux oracles des dieux : en conséquence, il en citait un grand nombre, surtout d'Apollon, qui prescrivaient la manière dont chaque dieu devait être honoré, le sang de quels animaux il fallait lui offrir en sacrifice. Puis ce même philosophe, dans son livre *De l'abstinence des choses animées*, enseignait comme un dogme capital, qu'il ne fallait ni brûler d'encens, ni immoler rien de vivant, ni en l'honneur du Dieu souverain, ni en l'honneur des dieux secondaires ; car, disait-il, puisque verser le sang de ce qui a vie est une impiété exécrable, il est impossible que cela plaise à aucun dieu. D'où il suivait naturellement que, ni son dieu Apollon qui prescrivait des sacrifices sanglants et même des sacrifices humains, ni la foule des dieux qui les acceptaient, n'étaient vraiment des dieux, mais d'impurs et exécrables démons. Les chrétiens faisaient donc bien d'y renoncer.

Ayant ainsi montré pourquoi les chrétiens avaient quitté le paganisme, il fait voir pourquoi ils avaient embrassé la doctrine des Hébreux, dont il fait ressortir l'incomparable prééminence sur celle des autres nations. Eusèbe désigne sous le nom d'Hébreux les pa-

(1) Euseb., *Præparat. evangel.* — (2) L. II. — (3) L. III.

triarches et les anciens fidèles, depuis Adam jusqu'à Moïse, et sous le nom de Juifs le peuple particulier que Moïse conduisit dans le désert pour habiter la Palestine. C'est le Verbe de Dieu qui apparaît aux patriarches et Moïse, et qui les instruit ; c'est lui, et non pas des éléments inertes, le principe de la création. Vient ensuite l'excellence de la loi de Moïse : l'histoire de la version des livres hébreux sous Ptolémée Philadelphe ; grand nombre d'écrivains grecs qui ont fait mention des Juifs ; antiquité des Hébreux ; les Grecs ont tout emprunté à ceux qu'ils appelaient barbares, même leur alphabet ; la philosophie grecque, plus récente que l'histoire entière des Juifs ; la philosophie de Platon, conforme, dans les choses principales, à la doctrine des Hébreux : où Platon est d'accord avec les Hébreux, les chrétiens l'y suivent ; où Platon se trompe, les chrétiens lui préfèrent les Hébreux : Platon n'est point conséquent avec lui-même et adore, avec Socrate, la déesse du Pirée ; imperfection de ses lois, comparées à celles de Moïse : les Hébreux, d'accord en tout; les philosophes, dans une perpétuelle discordance : Porphyre lui-même en convient et ajoute que les Grecs se sont égarés de la vraie religion, et qu'elle se trouve chez les barbares, entre autres chez les Hébreux. Comment donc peut-il blâmer les chrétiens de l'avoir cherchée où elle est (1) ?

Restaient les plaintes des Juifs : Pourquoi les chrétiens, s'emparant de nos Écritures et de nos prophéties, n'observent-ils pas notre loi? Eusèbe répondit à ses plaintes dans les vingt livres de sa *Demonstration évangélique*, dont il ne nous est parvenu que les dix premiers. Les chrétiens, qui sont de tous les pays et de tous les peuples, n'observent pas la loi de Moïse, parce que cette loi n'était faite que pour un seul peuple, habitant un même pays, ayant un seul et même temple, faisant les semailles, la moisson, les vendanges aux mêmes époques, pouvant aller à Jérusalem trois fois l'année ; choses impossibles, non-seulement à la multitude des nations que devait convertir le Messie, mais aux Juifs mêmes, dès qu'ils étaient hors de la Judée. Aussi Moïse leur annonçait-il un autre prophète, un autre législateur, le Christ, qui serait l'attente des nations et en qui toutes les nations seraient bénies. Que si les chrétiens n'observaient pas la loi nationale des Juifs, ils observaient la loi beaucoup plus ancienne des patriarches, tels que Noé, Abraham, Melchisédech, Job, à qui le Christ apparaissait dès lors et servait de maître, et que, pour cette raison, Dieu même appelle ses christs. Le christianisme est donc à la fois plus ancien et plus nouveau que le judaïsme : plus ancien dans les patriarches, plus nouveau dans le Christ, qui l'a renouvelé par toute la terre (2).

Mais si les chrétiens ont la même religion que les patriarches, pourquoi donc ne se [illegible] [illegible] ils pas comme eux à laisser une [illegible] [illegible] et pourquoi [illegible] [illegible] [illegible] différence [illegible] les patriarches vivaient dans les premiers temps du monde, où la propagation du genre humain était plus nécessaire que de nos temps, où l'univers est peuplé; vivant dans une position plus tranquille et plus indépendante, ils pouvaient s'appliquer plus facilement à leurs devoirs religieux avec toute leur famille, que les chrétiens, qui se voient continuellement [illegible] la corruption qui régnait alors chez tous les peuples, ils cherchaient à propager, par leurs enfants, la succession de la vraie piété ; aujourd'hui que la multitude des nations revient à Dieu, [illegible] il y a donc parmi les chrétiens deux [illegible] de vie : les uns demeurent dans la vie commune, dans le mariage, le soin des enfants et d'une famille ; portant les armes, labourant, trafiquant, faisant [illegible] sans négliger la piété, ayant des temps réglés pour s'y exercer et pour s'en instruire. Les autres, plus parfaits, renoncent au mariage, aux enfants, à la possession des biens temporels [illegible] et lui offrir continuellement, pour tous les autres, les sacrifices de leurs prières et de toutes sortes de vertus. Cet état de continence est l'état propre de ceux qui sont consacrés au sacerdoce [illegible] Les patriarches offraient pour la rémission de leurs péchés des sacrifices [illegible] ce que la terre [illegible] à la place d'eux-mêmes, et en attendant la victime sainte et divine, qu'ils savaient, comme prophètes, devoir s'offrir un jour. Cette victime [illegible] nous en ayant laissé le mémorial dans l'au[illegible] motif pour offrir encore le sang des animaux. [illegible] les nations, et en tout lieu on lui offre une [illegible] que pour les Juifs, elles annoncent la réprobation [illegible] voir très au long.

L'objet principal des prophéties est le Christ, [illegible]

de son peuple et dévoué à la vengeance du ciel. Il l'est comme Moïse, mais il l'est beaucoup plus. Moïse a été le chef, le législateur, le libérateur d'un seul peuple ; Jésus-Christ l'est de tous les peuples. C'est lui dont il est écrit : Etablissez, Seigneur, un législateur sur les nations, afin qu'elles se reconnaissent hommes. (Hommes, et non pas bêtes ; hommes, et non pas dieux.) C'est lui ce descendant de Juda qui, selon Jacob, devait être l'attente des peuples ; lui ce rejeton de David, en qui, selon Isaïe, les nations devaient se réconcilier et mettre leur confiance ; lui ce dominateur en Israël, qui devait naître à Bethléhem d'Ephrata. Et de fait, tout le monde confesse que Jésus, le Christ, est né à Bethléhem, et que les habitants y montrent la caverne aux pèlerins qui affluent de toutes parts (1).

Quelqu'un dira-t-il que c'est un imposteur? qu'il nous montre dans l'histoire un imposteur pareil, qui enseigne toutes les vertus, proscrit non-seulement tous les crimes, mais la pensée même d'en commettre ; qui persuade une morale aussi parfaite, non-seulement à quelques disciples choisis, mais à la multitude des nations ; qui, des ténèbres de l'idolâtrie, élève leur intelligence au-dessus de toutes les choses créées, et jusqu'au Créateur invisible ; qui leur apprend à l'honorer, non par le sang des bœufs, mais par l'imitation de ses infinies perfections : Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. » Peut-on aimer la vérité sans conclure que c'est là, non pas un imposteur, mais un envoyé de Dieu (2)?

Quelqu'un soutiendra-t-il qu'il n'y a rien de vrai dans les miracles que les disciples rapportent de leur maître? que celui-là donc nous dise pourquoi et de quoi l'un a été maître et les autres disciples. Il leur enseignait : Ne possédez ni or ni argent dans vos ceintures, pas même de sac pour le voyage, et ainsi du reste ; il leur prescrivait une morale plus parfaite que celle de Moïse. Or, des hommes devenus disciples et prédicateurs, à leur tour, d'une pareille doctrine, quelle raison y a-t-il de soupçonner qu'ils ont menti dans tout ce qu'ils ont attesté de leur maître? Ils étaient douze principaux et soixante-dix autres ; quelle probabilité qu'ils aient tous menti de concert? Comment ne pas croire cette multitude d'hommes qui abandonnent ce qu'ils ont de plus cher, pour rendre à leur maître un témoignage unanime?

Mais supposons un instant que le maître leur ait enseigné une doctrine toute contraire : l'impiété, l'immoralité, l'injustice, l'hypocrisie ; que les disciples se soient exercés à ces crimes et à de plus grands encore ; qu'enfin ils se soient mis à exalter leur maître par les mensonges les plus impudents, et qu'ils lui aient attribué faussement toutes sortes de miracles, afin qu'on les admirât eux-mêmes et qu'on les félicitât d'avoir été les disciples d'un pareil personnage. Cette supposition ne se détruit-elle pas de soi-même? On dit en proverbe : Il n'y a point d'amitié entre un méchant et un méchant, ni même entre un méchant et un bon. Comment donc, dans une si grande multitude, un tel accord de méchanceté? une telle unanimité de témoignage en toutes choses? et une telle unanimité jusqu'à la mort? Qui jamais se fût attaché un seul instant à un imposteur qui eût enseigné de pareilles abominations? Direz-vous que les disciples n'étaient pas moins fourbes que le maître? n'avaient-ils pas vu sa fin? Hé! quoi, c'est après son infâme supplice qu'ils en font un dieu! sans que rien puisse les détourner de leur entreprise! Qu'espéraient-ils donc? de périr du même supplice, et cela sans aucun espoir (3).

Eusèbe pousse ces raisonnements avec beaucoup de force et d'éloquence, et fait voir plus clair que le jour, dans tout son troisième livre, qu'on ne peut suspecter le récit des apôtres sans admettre les plus absurdes contradictions, et que si leur témoignage n'est pas reçu, il n'y a aucun témoignage au monde qui puisse l'être.

Dans les livres suivants, il expose ce qu'est le Christ et prouve sa divinité. Sur ce dernier point, Eusèbe avait personnellement des idées bien défectueuses. Par exemple, l'Ecriture compare Dieu le Père à la lumière éternelle, et le Fils à la splendeur, au rayon de cette lumière. Nous avons vu tous les Pères de l'Eglise développer ainsi cette belle comparaison : Comme le rayon émane de la lumière, qu'il est de même nature et de même âge, qu'il en est distinct, mais inséparable, ainsi le Fils procède du Père. Eusèbe emploie aussi cette comparaison, mais en ajoutant qu'elle n'était pas tout à fait exacte, en ce que le rayon coexiste avec la lumière, que la lumière le produit nécessairement, et qu'il en est inséparable ; tandis qu'il en est autrement du Père et du Fils. Cela prouve seulement qu'Eusèbe, plus disert que pénétrant, plus érudit que théologien, avait là-dessus des idées fort confuses et ne comprenait pas trop ce qu'il disait. On le voit encore mieux dans la suite de son ouvrage. Il applique à Jésus-Christ, dans les six derniers livres, une foule incroyable de passages du Pentateuque, des psaumes, des prophètes, et fait voir qu'il y est appelé peut-être plus de cinq cents fois Seigneur Dieu, Tout-Puissant, Eternel, sans commencement ni fin, et cependant il voudrait conclure qu'il n'est ni égal ni coéternel au Père, il a peur de l'appeler Dieu. Cette confusion d'idées nous explique d'avance la part malheureuse qu'il prendra aux erreurs d'Arius : mais il n'en est qu'un plus irrécusable témoin de la croyance de l'Eglise et de l'application qu'elle faisait à Jésus-Christ de tant de passages de l'Ecriture, où il est appelé manifestement Dieu, Eternel, Tout-Puissant, et Jehova ou Celui qui est.

Des hommes peuvent raisonner mal pour le

(1) Euseb., *Demonst. evangel.*, l. III, c. 1. — (2) C. [illegible], n. 3. — (3) L. III.

christianisme, des hommes peuvent raisonner mal contre le christianisme ; mais le christianisme est un fait au-dessus de tous les raisonnements, et dont tous les raisonnements doivent partir. Il remonte de nous au Christ, et du Christ, par les prophètes, par Moïse et les patriarches, jusqu'au premier homme qui fut de Dieu. C'est dans la réalité toute l'histoire humaine ; lui seul embrasse les faits de l'humanité entière et en donne le sens. Sans lui, l'humanité ne saurait ni d'où elle vient ni où elle va. Moïse lui trace l'histoire de son origine avec des aperçus sur son avenir ; les prophètes lui dévoilent le but providentiel des empires terrestres, ainsi que de la future histoire de l'Empire de Dieu ; les Pères de l'Église nous font voir tous les siècles et tous les empires aboutissant à cet empire divin et éternel, comme au but final de leur existence. Justin de Palestine, Clément d'Alexandrie, Tatien de Babylone, Théophile d'Antioche, Jules l'Africain, avaient commencé à faire ressortir ce magnifique ensemble. Eusèbe, profitant de leurs travaux et y ajoutant lui-même d'immenses recherches, compose sa *Chronique* ou ses tables d'histoire universelle depuis le commencement du monde, année par année, jusqu'à son temps. Des moines arméniens catholiques en ont retrouvé, de nos jours, la première partie, qui était perdue depuis des siècles. Le cardinal Maï, dans le tome VII de sa *Collection d'anciens auteurs*, a donné de toute cette chronique une édition complète. Eusèbe y ajouta son *Histoire de l'Église*, où l'on commence à découvrir les merveilleux résultats de la providence de Dieu sur l'humanité. L'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, ainsi que la plupart de ses autres écrits, est moins un ouvrage achevé, une histoire proprement dite, qu'une collection de pièces historiques, de longs passages d'auteurs anciens, dont les ouvrages se sont perdus depuis. Son principal mérite est de nous avoir conservé tant de précieux monuments.

Ainsi le christianisme, à peine établi dans le monde, s'y montrait aussi ancien que le monde, et avec une histoire où les causes, les moyens et les effets se révèlent avec des proportions toujours plus grandes, toujours plus dignes de Dieu et plus honorables pour l'homme. Rien de pareil dans la philosophie ni dans le paganisme ; la philosophie et l'idolâtrie n'ont pas même d'histoire. Témoin l'Inde, où les philosophes règnent depuis des siècles, et qui n'a pas une ombre d'histoire soit universelle, soit nationale. Témoin la philosophie et l'idolâtrie de la Grèce et de Rome, qui, dans une lutte de trois siècles contre le christianisme, ne surent pas produire un ensemble historique et raisonné pour leur propre défense. Lactance leur en portait le défi solennel (1). Le philosophe Hiéroclès [illegible] ne trouva rien de mieux que l'insipide roman de Philostrate sur Apollonius de Tyane, qui, après tout, comme le remarque Eusèbe dans sa réfutation qu'il en a faite, ne tient à rien et n'aboutit à rien, tandis que le christianisme se montrait à la fois en possession du passé, du présent et de l'avenir.

Les savants soutenaient ainsi la religion par leur doctrine et leur éloquence ; mais il y avait certains ignorants qui la soutenaient encore mieux par leurs vertus et leurs miracles, souvent même par une sagesse qui confondait les sages. Le principal était saint Antoine. Revenu d'Alexandrie après la persécution de Maximin, il était rentré dans son monastère avec la résolution de n'en plus sortir et de n'y laisser entrer personne ; mais on ne l'y laissa pas tranquille. Un commandant de troupes, nommé Martinien dont la fille était tourmentée du démon, ne cessa un jour de frapper à sa porte, en lui criant de venir et de prier pour elle. Antoine, sans ouvrir, mais regardant par le haut, lui dit : O homme ! pourquoi [illegible] homme comme vous. Si vous croyez, priez Dieu, et il vous sera fait. L'autre crut aussitôt, pria le Christ et trouva sa fille guérie. Beaucoup d'autres malades vinrent l'importuner et furent guéris de même. Craignant de succomber à la vaine gloire ou d'être trop estimé, il voulut se retirer dans la haute Thébaïde pour y vivre inconnu. Mais une voix d'en haut lui apprit qu'il aurait encore plus de peines, et que pour trouver le repos, il devait aller au fond du désert. Et qui m'enseignera le chemin? demanda-t-il. Aussitôt la voix lui montra les Sarrasins qui allaient de ce côté-là ; il les joignit et les pria de lui permettre d'aller en leur compagnie dans le désert ; ils le lui accordèrent volontiers.

Ayant marché avec eux trois jours et trois nuits, il vint à une montagne très-haute, au pied de laquelle coulait une eau douce, limpide et très-fraîche : autour était une plaine avec quelques palmiers négligés. Il prit ce lieu en affection, et, ayant accepté quelques pains de ses compagnons de voyage, il y demeura seul, le regardant comme sa maison. Les Sarrasins y repassaient exprès et lui apportaient avec plaisir du pain. Il [illegible] petit soulagement des palmiers. Cette montagne, nommée Colzim ou le mont Saint-Antoine, est à une journée de la mer Rouge. Ses frères, ayant appris le lieu de sa retraite, eurent soin de lui envoyer du pain. Pour leur épargner cette peine, il les pria de lui rapporter une bêche et une hache avec un peu de blé. Il laboura un petit terrain autour de la montagne, et, l'arrosant [illegible] fontaine, il l'ensemença. Il recueillit ainsi tous les ans de quoi faire son pain, avec la satisfaction de n'être à charge à personne. Il planta même des [illegible] pour servir de rafraîchissement à ceux qui venaient le visiter.

Au commencement, les bêtes du désert, [illegible]

(1) *Inst. div.*, l. V, n. 19.

tuées à venir boire, lui dérangeaient ses semailles. Il en saisit une avec douceur, et leur dit à toutes : Pourquoi me faites-vous du dommage, moi qui ne vous en fais point? Allez-vous-en, et, au nom du Seigneur, n'approchez plus d'ici. Et, comme effrayées par ce commandement, elles n'approchèrent plus. Comme il devenait vieux, les frères lui demandèrent la permission de lui apporter tous les mois des olives, des légumes et de l'huile. Il leur donnait, en récompense, des corbeilles qu'il travaillait lui-même. Eux entendaient souvent un grand tumulte de voix et comme un bruit d'armes, et voyaient, la nuit, la montagne pleine de bêtes farouches, tandis qu'il était en prière. Car il soutint dans ce désert de terribles tentations.

Etant prié un jour par les moines de descendre de la montagne pour les aller voir, il partit avec eux, faisant porter sur un chameau de l'eau et du pain. Car tout ce désert est sec, et il n'y a de l'eau potable que dans cette montagne seule où était son monastère. L'eau leur manqua dans la route, par une chaleur extrême ; ils en cherchèrent de toutes parts, jusqu'à ce qu'enfin, ne pouvant plus marcher, ils se couchèrent par terre, laissant aller le chameau à l'aventure. Le saint vieillard, pénétré de douleur de les voir en ce péril, s'écarta un peu en soupirant, et se mit à prier à genoux et les mains étendues. Aussitôt le Seigneur fit sortir de l'eau de l'endroit où il s'était mis en prière ; ils en burent tous et reprirent haleine, remplirent leurs outres, cherchèrent le chameau, et le trouvèrent attaché à une pierre où sa corde s'était accrochée par hasard : ils achevèrent ainsi heureusement leur voyage. Antoine étant arrivé aux monastères de Pisper, il y fut reçu comme un père, et sentit une grande joie de voir la ferveur des moines, et sa sœur qui avait vieilli dans la virginité et conduisait d'autres vierges. Après quelques jours, il retourna à la montagne, où plusieurs continuaient à l'aller trouver, pour recevoir ses instructions ou la guérison de leurs maladies.

Parmi ces visiteurs, se trouvèrent un jour deux philosophes païens. Antoine s'avança et, leur parlant par interprète, leur dit : Pourquoi, ô philosophes ! vous fatiguez-vous tant à chercher un insensé? Eux ayant répondu qu'ils ne le croyaient point insensé, mais au contraire très-sage, il leur répliqua : Si vous venez chercher un insensé, votre peine est inutile ; et si vous me croyez sage, devenez comme moi Car si j'étais allé vous trouver, je vous imiterais ; or, je suis chrétien. Ils se retirèrent tout étonnés. D'autres croyant se moquer de ce qu'il n'avait pas étudié, il leur dit : Que vous en semble? lequel est le premier, le bon sens ou les lettres ; lequel est la cause de l'autre? C'est, dirent-ils, le bon sens qui est le premier et qui a trouvé les lettres. Donc, reprit Antoine, les lettres ne sont pas nécessaires à qui a le sens droit. Ils s'en allèrent surpris de la sagesse de cet ignorant ; car il n'était point agreste, pour avoir vieilli dans la montagne, mais agréable et civil, et ses discours étaient assaisonnés d'un sel tout divin.

D'autres philosophes étant venus lui demander raison de notre foi au Christ et de notre vénération paur sa croix, afin d'en faire des risées, Antoine eut pitié de leur ignorance, et, après avoir réfléchi un moment, leur dit par son interprète : Lequel est le plus beau, ou de confesser la croix ou d'attribuer des adultères et des sodomies à vos dieux? Ce que nous disons est une marque de courage et une preuve du mépris de la mort ; ce que vous dites, sont des passions d'ignominie. Après avoir développé ces idées et d'autres avec beaucoup de grâce et de force : Comment, dit-il, vous moquant de la croix, n'admirez-vous pas la résurrection? car ceux qui ont parlé de l'une ont écrit de l'autre. Pourquoi, parlant sans cesse de la croix, ne dites-vous mot ni des morts qui ressuscitent, ni des aveugles qui recouvrent la vue, ni des paralytiques et des lépreux qui sont guéris, ni de tant d'autres miracles qui nous démontrent le Christ, non plus seulement homme, mais Dieu? Vous me semblez tout à fait injustes envers vous-mêmes, de n'avoir pas mieux lu nos Écritures. Lisez-les, et vous verrez que les choses opérées par le Christ démontrent qu'il est Dieu, venu en ce monde pour le salut des hommes. Mais vous-mêmes, dites-nous pareillement ce qui vous regarde. Que direz-vous de ces bêtes brutes, si ce n'est des choses brutales et cruelles? Que si vous me répondez que ce sont là des mythes, et que, par vos allégories, vous fassiez de Proserpine la terre, de Vulcain le feu, de Junon l'air, d'Apollon le soleil, de Diane la lune, de Neptune la mer, vous n'en adorez pas plus pour cela Dieu même, vous n'en servez pas moins la créature au lieu du Créateur. Que si la création vous paraît belle, vous deviez vous en tenir à l'admiration et non pas la déifier, pour ne point transporter à l'ouvrage l'honneur de l'ouvrier. Que répondez-vous donc à cela, pour que nous puissions voir si la croix est digne de risée ?

Ces philosophes ne sachant que répliquer et se tournant de côté et d'autre, Antoine se mit à sourire et leur dit : Ces choses sont si claires, que, pour en être convaincu, il suffit de les voir. Mais vous voulez des démonstrations. Eh bien donc, dites-moi, qu'est-ce qui nous donnera une connaissance plus certaine de Dieu? Une démonstration en paroles, ou la foi qui se démontre elle-même par ses œuvres? Ils répondirent que c'était une pareille foi. C'est bien répondre, dit le saint ; or, voyez maintenant la différence : nous nous appuyons sur la foi au Christ, vous sur des logomachies sophistiques. Eh bien, vos idoles croulent, et notre foi s'étend partout. Avec tous vos syllogismes, vous ne persuadez pas une âme de passer du christianisme à l'hellénisme ; et nous, en prêchant la foi au Christ

nous ruinons toute votre superstition, tout le monde reconnaissant que le Christ est Dieu et Fils de Dieu. Avec tout votre savoir-faire, vous ne pouvez empêcher la doctrine du Christ ; et nous, au seul nom de ce Crucifié, nous mettons en fuite les démons, que vous craignez comme des dieux : où l'on fait le signe de la croix, la magie perd toute sa force, et le venin son pouvoir de nuire. Dites-moi, s'il vous plaît, où sont maintenant vos oracles ? où sont ces charmes des Égyptiens ? où sont ces spectres de vos enchanteurs ? Quand est-ce que toutes ces choses ont cessé et perdu leur force, sinon quand la croix du Christ a paru ? Est-ce donc elle qui est digne de risée, ou plutôt les choses qu'elle abolit et dont elle fait voir la faiblesse ?

Voici ce qui n'est pas moins admirable. On n'a jamais persécuté votre religion : les hommes, au contraire, l'honorent dans toutes les villes ; mais on persécute les chrétiens. Et cependant notre religion ne laisse pas de fleurir et de croître aux dépens de la vôtre. Malgré les acclamations des peuples, qui lui font comme un rempart, la vôtre s'en va en ruine ; tandis que la foi et la doctrine du Christ, tournées en dérision par vous, et souvent persécutées par les rois, ont rempli l'univers. Quand jamais a-t-on vu resplendir à ce point et la connaissance de Dieu, et la pratique de la tempérance, et la virginité, et le mépris de la mort, sinon depuis que la croix du Christ a paru ? Nul n'en doutera, s'il regarde dans l'Église tant de martyrs méprisant la mort pour l'amour du Christ, tant de vierges qui, pour l'amour du Christ, conservent leurs corps purs et sans tache. Voilà certes des preuves suffisantes que la foi chrétienne est la seule religion véritable.

Mais pourquoi tant de paroles ? Voici des personnes tourmentées des démons. Guérissez-les par vos syllogismes ou par tel autre moyen que vous voudrez, ou même par la magie, en invoquant vos idoles. Que si vous ne le pouvez pas, cessez de nous combattre, et vous verrez la puissance de la croix du Christ. Ayant ainsi parlé, il invoqua le Christ sur les possédés, les marqua du signe de la croix deux et trois fois. Aussitôt ces hommes se levèrent avec un sens rassis et rendant grâces. Les philosophes restèrent stupéfaits et de la sagesse du vieillard et du miracle qu'il venait de faire. Sur quoi il leur dit : Pourquoi vous étonnez-vous ? Ce n'est pas nous qui l'avons fait, mais le Christ, qui opère ces choses par ceux qui croient en lui. Croyez-y vous-mêmes et vous le verrez. Ils l'admirèrent encore en ceci, et, l'ayant salué, ils se retirèrent, en confessant qu'ils avaient beaucoup profité de l'avoir vu (1).

D'autres solitudes se peuplaient d'autres saints. Un jeune homme de vingt-deux ans, nommé Ammon, d'une famille noble et riche, fut obligé par ses parents de se marier. Mais le jour même de ses noces, il lut à sa femme l'éloge que fait saint Paul de la virginité, et lui persuada de vivre avec lui dans une continence perpétuelle. Après avoir ainsi vécu ensemble dix-huit ans, ses parents étant morts, il quitta sa maison, et sa femme réunit dès lors un grand nombre de vierges ferventes, qui, sous sa conduite, retracèrent les vertus et les austérités des plus célèbres anachorètes. Pour Ammon, il se retira sur la montagne de Nitrie, où il passa vingt-deux ans, et où, par les conseils de son ami saint Antoine, il fonda un grand nombre de monastères.

De jeunes soldats enrôlés de force pendant les guerres de Maxence et de Constantin débarquaient à Thèbes en Égypte. Ils étaient tenus comme en prison et traités assez mal. Tout d'un coup des hommes de la ville s'approchent, les saluent comme leurs enfants, et leur procurent tous les secours qui étaient en leur pouvoir. Un des conscrits, il se nommait Pacôme, demanda qui étaient ces hommes si charitables. On lui dit que c'étaient des chrétiens, et qu'ils étaient ainsi charitables envers tout le monde, mais principalement envers les étrangers. Il demanda alors ce que voulait dire ce nom de chrétiens. On lui dit que c'étaient des hommes pieux, qui croyaient en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, et faisaient, autant qu'ils pouvaient, du bien à tout le monde, dans l'espoir d'une récompense à venir. Pacôme, frappé d'admiration, se retira un peu à l'écart et leva les mains au ciel, en disant : Dieu tout-puissant, qui avez fait le ciel et la terre, si vous regardez favorablement la prière que je vous fais, si vous m'accordez une connaissance parfaite de votre saint nom et que vous me délivriez de ces fâcheuses entraves, je me consacrerai à votre service tous les jours de ma vie, et méprisant le siècle je m'attacherai éternellement à vous. Cette prière finie, chaque fois que Pacôme ressentait des tentations impures, il les repoussait par le souvenir de ses promesses.

Ayant eu son congé, il accomplit son vœu, reçut le baptême et alla trouver un ancien solitaire, nommé Palémon, pour recevoir de lui l'habit monastique. Palémon, entr'ouvrant la porte de sa cellule, lui dit : Vous ne pouvez pas devenir moine ici ; car ce n'est pas chose facile d'être un moine véritable ; beaucoup y sont déjà venus, mais n'ont point persévéré. Cela peut être, dit Pacôme, mais tous ne sont pas de même. Le vieillard reprit : Je vous l'ai déjà dit, vous ne pouvez devenir moine ici ; allez vous essayer ailleurs, vous viendrez après. Car je mène une vie extrêmement frugale : du pain et du sel font toute ma nourriture. Je passe la moitié de la nuit à chanter les psaumes ou à méditer les saintes Écritures. Quelquefois il m'arrive d'être la nuit entière sans fermer l'œil. Pacôme eut peur ; cependant, fortifié par la grâce de Dieu, il répondit : J'espère de Notre-Seigneur Jésus-Christ que,

(1) Athan., *Vita Anton.*

soutenu de vos prières, je persévérerai jusqu'à la mort dans ce genre de vie. Et il tint parole. Après un noviciat de plusieurs années, ayant eu une révélation, il se rendit avec Pamélon dans le vaste désert de Tabenne, au diocèse de Tentyra ou Dendérah, et y bâtit plusieurs monastères, auxquels il donna une règle et où il vit, avant sa mort, jusqu'à sept mille religieux.

Un troisième jeune homme, d'auprès de Gaza en Palestine, étudiait les lettres à Alexandrie. Il se faisait admirer par ses talents et aimer par ses vertus. Il fit plus encore : païen comme sa famille, il se convertit et reçut le baptême. Il s'appelait Hilarion. Ayant entendu parler de saint Antoine, il alla le trouver dans son désert. Touché de ses exemples, il changea de vêtement et se mit à imiter son genre de vie. Mais, après deux mois, cette solitude ne lui parut point assez solitaire. Il y affluait sans cesse une multitude de personne qui venaient chercher auprès d'Antoine la guérison de leurs maladies. Hilarion dit qu'il n'était pas venu dans le désert pour voir autant de monde que dans les villes, et qu'il devait commencer par une solitude plus entière, comme avait fait Antoine lui-même dans sa jeunesse. Il prit donc congé du saint vieillard et, accompagné de quelques solitaires, s'en retourna dans son pays, la Palestine. C'était vers l'an 307. A son arrivée, il trouva que son père et sa mère étaient morts. Il donna une partie de son bien à ses frères, et le reste aux pauvres, sans se réserver quoi que ce fût pour lui-même. Après quoi il se retira dans un désert, qu'on lui dit infesté de voleurs et de meurtriers ; il répondit qu'il ne craignait que la mort éternelle. Il n'avait encore que quinze ans ; sa complexion était très-délicate et excessivement sensible au froid et au chaud. Cependant tous ses habits consistaient en un sac, avec une tunique de peau que lui avait donnée saint Antoine, et un petit manteau de paysan. Il se retrancha d'abord le pain, et ne mangea, pendant six ans, que quinze figues sèches par jour, qu'il prenait après le soleil couché. Lorsqu'il sentait quelque tentation de volupté, il diminuait cette nourriture et passait quelquefois trois ou quatre jours sans manger. La solitude où il demeurait était fort vaste, mais enfermée entre la mer et un marais. Personne avant lui ne s'y était fixé. Cependant il changeait souvent de place à cause des voleurs, quoi qu'il fît profession de ne pas les craindre. Il s'occupait à labourer la terre, et, pour diversifier son travail, il faisait aussi des corbeilles de jonc comme les solitaires d'Egypte, pour en tirer de quoi pourvoir à sa subsistance.

Depuis l'âge de seize ans jusqu'à vingt, il n'eut point d'autre abri contre les chaleurs et les pluies, qu'une cabane qu'il avait faite avec du jonc et quelques autres herbes marécageuses. Depuis il se bâtit une petite cellule qui se voyait du temps de saint Jérôme : elle était large de quatre pieds, haute de cinq, et ainsi plus basse que lui, mais un peu plus longue qu'il ne fallait pour son corps, de sorte qu'elle ressemblait à un tombeau bien plus qu'à la demeure d'un homme vivant. Il coucha jusqu'à sa mort sur la terre dure ou sur une natte de jonc. Il ne se coupait les cheveux qu'à Pâques. Jamais il ne lavait le sac dont il était revêtu, disant qu'il était superflu de chercher de la propreté dans un cilice ; il ne quittait sa tunique que quand elle était tout à fait usée. Il augmenta encore ses austérités avec l'âge ; cependant il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans. Hilarion fut ainsi le patriarche de la vie solitaire dans la Palestine, comme saint Pacôme dans la Thébaïde et saint Antoine en Egypte. Pacôme et Hilarion eurent, comme Antoine, de grands combats à soutenir contre les démons, et firent comme lui un grand nombre de miracles. Quand il venait au saint vieillard des malades du côté de la Syrie : Pourquoi, leur disait-il, vous êtes-vous fatigués à venir si loin, puisque vous avez là mon fils Hilarion (1)?

On voit en tout ceci l'accomplissement de ce qu'avait dit Isaïe. « Alors se réjouira le désert, la région impraticable ; alors la solitude tressaillira et fleurira comme un lis : elle fleurira et fructifiera de toutes parts ; elle tressaillira de joie et de louanges. La gloire du Liban lui sera donnée, la beauté du Carmel et du Saron ; ils verront la gloire de Jéhova, la beauté de notre Dieu. Fortifiez les mains languissantes et soutenez les genoux tremblants. Dites aux pusillanimes : Prenez courage, ne craignez point ; voici votre Dieu qui vient vous venger et rendre à vos ennemis ce qu'ils méritent. Dieu viendra lui-même, et il vous sauvera. Alors s'ouvriront les yeux des aveugles, et les oreilles des sourds se déboucheront. Alors le boiteux bondira comme un cerf, et la langue du muet éclatera en louanges, parce que des eaux ont jailli dans le désert et des torrents dans la solitude ; le lieu de la sécheresse sera un étang, et les régions de la soif des sources d'eau vive. Dans la demeure des dragons, là où ils se couchaient autrefois se verront des joncs et des roseaux verts. Et il y aura là une chaussée, et une voie qui sera appelée la voie sainte : celui qui est impur ne la traversera point, il y aura des guides qui marcheront devant, en sorte que les insensés même ne s'y égareront pas. Il n'y aura point là de lion, il n'y montera point de bête farouche, ni ne s'y en trouvera ; les rachetés y marcheront. Les affranchis de Jéhova retourneront et viendront en Sion, chantant des louanges : une allégresse éternelle sera sur leur tête comme une couronne ; ils posséderont la joie et le bonheur, la douleur et les gémissements fuiront loin d'eux (2). »

Une région, jusque là non moins [illegible] que les déserts de l'Egypte, l'univers politique, commençait à s'humaniser sous l'influence du

(1) Voir ces Vies dans S. Jérôme, et *Vitæ PP.*, de Rosweide. — (2) Isaïe, xxxv.

christianisme. L'empereur Constantin, sans être proprement chrétien, sans en avoir contracté les obligations par le baptême qu'il ne recevra que peu de jours avant sa mort, s'était déclaré pour la cause chrétienne et la favorisait. Son beau-frère Licinius fit d'abord de même, mais il ne persévéra point. Dès 314, les deux empereurs se firent la guerre pour des brouilleries de famille : Licinius ayant été battu deux fois, ils se raccommodèrent en 315, furent consuls ensemble et créèrent trois césars, le jeune Licinius et deux fils de Constantin et créèrent trois césars, le jeune Licinius et deux fils de Constantin, Crispus et Constantin le jeune ; mais la bonne intelligence ne dura guère. Licinius recommença bientôt à brouiller les affaires et à persécuter les chrétiens en haine de Constantin. Pour trouver des prétextes de calomnie contre les évêques, il leur défendit d'aller dans les maisons des païens, de peur qu'ils ne les convertissent, d'avoir aucune communication les uns avec les autres, de visiter les églises voisines, ni de tenir des conciles. Ensuite il chassa tout d'un coup de son palais tous les chrétiens, envoya en exil ses serviteurs les plus fidèles, donna comme esclaves ceux qu'il avait honorés pour leurs grands services, confisqua leurs biens et les menaça même de mort. C'était l'an 319, sous le cinquième consulat de Constantin avec Licinius le jeune. Licinius le père fit une seconde loi, par laquelle, sous prétexte d'honnêteté, il défendait aux femmes de se trouver avec les hommes aux prières communes ou aux instructions dans les églises, et aux évêques de les instruire. Il voulait qu'elles fussent instruites par d'autres femmes. Mais comme tout le monde se moquait de son règlement, il s'avisa d'un autre moyen pour détruire les églises. Il voulut que les assemblées se fissent hors des villes, en pleine campagne, attendu que l'air y était meilleur. Licinius fut ainsi le premier empereur sacristain.

Comme il vit que cette dernière ordonnance n'était pas mieux observée que l'autre, il commença à persécuter ouvertement, et commanda qu'en chaque ville les officiers des gouverneurs fussent cassés s'ils ne sacrifiaient aux idoles : plusieurs perdirent ainsi leurs charges. La persécution se fit principalement contre les évêques, qu'il regardait comme ses plus grands ennemis, à cause de l'affection que Constantin leur témoignait. On compte entre autres saint Basile, évêque d'Amasée dans le Pont. Ce fut dans cette ville et les autres de la même province que l'on exerça les plus grandes cruautés. On abattit quelques églises de fond en comble ; on ferma les autres. On fit mourir plusieurs évêques, et il y en eut dont les corps furent mis en pièces, comme la chair à la boucherie, puis jetés à la mer pour être la pâture des poissons. Les fidèles recommencèrent à s'enfuir, comme dans les persécutions précédentes, et à se retirer dans les montagnes et les solitudes. Cependant Licinius ne voulait pas qu'on parlât de persécution, et la désavouait de paroles, tandis qu'il la suscitait si cruellement en effet. Saint Blaise, évêque de Sébaste en Arménie, souffrit le martyre à cette époque. Après avoir eu les côtes déchirées avec des peignes de fer et enduré plusieurs autres tourments, il eut la tête tranchée, et deux jeunes enfants avec lui. On fit aussi mourir sept femmes, qui furent reconnues chrétiennes, parce qu'elles recueillaient les gouttes de son sang (1).

Dans la même ville de Sébaste, il y eut quarante autres martyrs, illustrés par les panégyriques des Pères de l'Eglise : c'étaient quarante soldats. Ayant confessé courageusement la foi chrétienne devant leur général ainsi que devant le gouverneur de la province, ils furent exposés nus sur un étang glacé par le froid de l'hiver. « Une mauvaise nuit nous vaudra l'éternité, » se disaient-ils les uns aux autres. Ils firent tous ensemble cette prière : « Seigneur, nous sommes entrés quarante au combat, ne permettez pas qu'il y en ait moins de quarante de couronnés ; qu'il n'en manque pas un du nombre que vous n'avez point limité sans dessein. » Cependant, à côté se trouvait un bain chaud pour celui qui voudrait se retirer en renonçant à Jésus-Christ. Un garde veillait auprès. Tout à coup il vit des anges descendre du ciel et distribuer des couronnes ; mais il n'y en avait que trente-neuf. Comme il se demandait pourquoi il en manquait une, il vit un des quarante entrer au bain et expirer. Frappé de cette vision céleste, le garde appela le commandant du poste, se déclara chrétien, ôta ses vêtements et se joignit aux trente-neuf martyrs pour obtenir la quarantième couronne. Le lendemain on mit les corps des martyrs sur un chariot pour les brûler dans un bûcher. Un d'eux, le plus jeune, respirait encore. Les bourreaux le laissèrent dans l'espérance qu'on pourrait le faire changer. Mais sa mère le prit entre ses bras et le plaça elle-même sur la voiture, en lui disant : Va, va, mon fils, achever cet heureux voyage avec tes camarades, afin que tu ne te présentes pas à Dieu le dernier. C'était une femme, et une femme du petit peuple (2) !

Cette persécution, jointe à quelques incidents politiques, occasionna une seconde guerre entre Constantin et Licinius. Ce dernier s'était encore rendu odieux par son avarice, sa cruauté, ses débauches ; il faisait mourir plusieurs personnes pour avoir leurs richesses, ou il corrompait leurs femmes. Les préparatifs de cette guerre furent considérables de part et d'autre. Constantin avait cent trente mille hommes, tant sur terre que sur mer ; son fils Crispus commandait la flotte. Licinius avait environ cent soixante-dix mille hommes. Constantin, pour montrer qu'il attendait de Dieu la victoire, menait avec lui

(1) Euseb., *Vita Const.*, c. XLIX-LVI. — (2) Ruinart, *Acta MM* et *Acta SS*, X mart.

des évêques, et faisait marcher à la tête de ses troupes l'enseigne ornée de la croix, c'est-à-dire le Labarum. On le gardait dans une tente séparée loin du camp; et, la veille des jours de combat, l'empereur s'y retirait pour prier avec peu de personnes, observant une pureté particulière, et pratiquant le jeûne et la mortification.

Licinius s'en moquait, et menait avec lui des devins d'Egypte, des magiciens, des empoisonneurs, des sacrificateurs et des prophètes d'idoles auxquelles il offrait des victimes pour les interroger sur l'événement de la guerre. Elles lui promettaient une victoire certaine par de longs oracles composés en vers magnifiques. Les interprètes des songes, les augures et les aruspices lui faisaient les mêmes promesses. Plein de confiance, il assembla les plus familiers de ses gardes et de ses amis dans un bois qu'ils estimaient sacré, rempli d'un grand nombre d'idoles; et, après qu'il leur eût allumé des cierges et fait les sacrifices ordinaires, il dit à ceux qui l'accompagnaient : Voilà, mes amis, les dieux de nos pères, que nous honorons comme nous avons appris d'eux : notre adversaire les a abandonnés pour je ne sais quel Dieu étranger, dont le signe infâme profane son armée ; cette occasion fera voir qui de nous est dans l'erreur. Si ce Dieu étranger de Constantin, dont nous nous moquons aujourd'hui, lui donne la victoire malgré l'avantage du nombre, il faudra le reconnaître ; si les nôtres l'emportent, comme il n'en faut pas douter, nous ferons la guerre aux impies qui les rejettent. Voilà ce qu'Eusèbe assure avoir appris d'un témoin oculaire (1).

Licinius, campé avantageusement sur une montagne près d'Andrinople, se confiait ainsi en ses dieux et en leurs oracles, lorsque Constantin le surprit, mit son armée en déroute et se rendit maître de son camp. C'était le 3 juillet 324. Licinius, après avoir laissé trente-quatre mille hommes sur le champ de bataille, s'était enfui et enfermé dans Byzance. Peu de temps après, Crispus ayant également défait sa flotte, il s'enfuit de Byzance à Chalcédoine. Constantin le poursuivit. Il y eut une seconde bataille près de la dernière de ces villes : Licinius y fut encore défait, et avec un tel carnage, que de cent trente mille hommes qu'il avait, à peine s'en sauva-t-il trois mille. Aussitot Byzance et Chalcédoine ouvrirent leurs portes : Licinius se retira à Nicomédie ; Constantin l'y assiégea encore. Alors, désespérant de ses affaires, il sortit en état de suppliant, lui présentant la pourpre, le reconnaissant pour son empereur et pour son maître, demandant pardon du passé, et se contentant qu'il lui sauvât la vie, en considération de sa femme Constancie, sœur de Constantin. Le vainqueur lui accorda cette grâce et l'envoya à Thessalonique.

Constantin resta donc seul maître de l'empire. Quoiqu'il ne fût pas encore chrétien ni même catéchumène, ses mœurs étaient chastes ; ses ennemis mêmes ne lui font aucun reproche à cet égard. On n'en peut pas toujours dire autant en ce qui est de la douceur chrétienne. Dans ses guerres contre les Francs, il fit dévorer plus d'une fois les captifs, même des rois, par les bêtes de l'amphithéâtre. Ce spectacle rappelait les dieux sanguinaires du Capitole, et non pas le Dieu de l'Evangile. Zozime, Eutrope et saint Jérôme lui reprochent encore d'avoir fait mourir Licinius contre la foi jurée, peu après l'avoir envoyé à Thessalonique. Socrate en donne pour raison que Licinius commençait à remuer et à tramer des intelligences avec les Barbares (2). Mais Eusèbe, éternel panégyriste de Constantin, n'en dit mot. Ce qui est encore plus fâcheux, c'est qu'après le père, il tua le fils, le jeune Licinius, son propre neveu, qui n'avait que onze ans. Le monde nommera ceci politique, raisons d'Etat ; le christianisme le nomme cruauté. Ce qui n'est pas moins déplorable, c'est que, l'année suivante, sur l'accusation calomnieuse de Fausta, sa seconde femme, il fit mourir l'aîné de ses propres fils, le césar Crispus, dont Eusèbe lui-meme fait l'éloge et qui venait de s'illustrer par une victoire navale. Peu après, il découvrit que le jeune prince était innocent, et qu'il n'y avait de coupable que sa marâtre ; il la fit étouffer dans les vapeurs d'un bain. Ces exécutions tragiques dans la maison imperiale coûtèrent la vie à plusieurs amis de l'empereur même. Il courut à cette occasion un distique sanglant, qui le taxait à la fois de luxe et de cruauté : « Qui regretterait le siècle d'or de Saturne ? Le nôtre est de perles, mais de perles à la Néron. » Eusèbe garde sur toutes ces exécutions le plus profond silence ; ce qui dit beaucoup. Sans doute, Constantin était encore plus malheureux que coupable ; sans doute que la foi romaine l'absout, cette loi de fer qui mettait la femme, les enfants, la famille entière à la discrétion de son chef ; mais la loi des décemvirs n'est point la loi du Christ, ni même de l'humanité (3).

A côté de ces restes barbares de son origine thrace et de la dureté romaine, on voit dans les lois de Constantin l'humanité chrétienne qui commence à poindre comme une aurore nouvelle. Durant les guerres civiles, particulièrement sous la tyrannie de Maxence, plusieurs personnes avaient perdu leur liberté. Par une loi de 314, Constantin ordonne de la leur rendre, sous des peines très-sévères, mêmes contre ceux qui, connaissant de ces personnes injustement retenues en servitude, n'en avertiraient pas les magistrats ; et il déclare que même soixante ans ne peuvent prescrire contre la liberté de l'homme. Jusqu'alors on marquait sur le front ceux qui étaient [illegible]

(1) Euseb., *Vita Const.*, l. II, c. III-XIV. — (2) Zozime, l. II. Eutrope, *Const.* Hiéron. *Chron.* — (3) Tillemont, *Hist. des emp.*

damnés à l'amphithéâtre ou aux mines : Constantin défend, en 315, de déshonorer ainsi le visage de l'homme, attendu qu'il y paraît un vestige de la majesté du ciel. La même année, il abolit le supplice ignominieux des esclaves, le supplice de la croix ; depuis que le Christ en était mort, et que la croix était devenue l'étendard des braves, son ignominie tournait en gloire. Mais où l'on voit le pas immense que le christianisme avait déjà fait faire à l'humanité, c'est dans une autre loi de la même année. L'ancienne législation de Sparte et de Rome, non-seulement permettait, mais ordonnait au père de famille de faire mourir le jeune enfant qu'il ne voudrait ou ne pourrait nourrir. Constantin traite ceci de parricide, et ordonne que dès qu'un père apportera aux officiers des finances un enfant qu'il sera hors d'état de nourrir, ils prendront indifféremment ou sur le trésor public, ou sur le domaine du prince, ce qui sera nécessaire pour nourrir et habiller l'enfant ; et cela sans aucun délai, attendu que la faiblesse de l'enfant n'en supporte pas. Il veut que cette loi soit publiée dans toutes les villes d'Italie, et y demeure gravée sur l'airain pour la rendre comme éternelle. En 322, il fera pour l'Afrique une loi non moins charitable, ordonnant aux proconsuls, gouverneurs et trésoriers, de venir au secours des pères de famille que l'indigence réduirait à vendre leurs enfants. Dès 315, il défendit encore, sous peine de la vie, de saisir pour dettes ni les valets, ni les animaux qui servent au labourage.

Tout le monde sait que, sous le paganisme, la masse du genre humain était esclave, et qu'il n'y avait de libre que le petit nombre. L'affranchissement n'était point aisé : selon le droit romain, il ne devait se faire que devant les préteurs et les consuls, et avec de grandes formalités ; en sorte qu'il était difficile à un maître, quelque désir qu'il en eût, de rendre un esclave libre et citoyen romain. En 316, Constantin leva tous ces obstacles, en permettant à tout le monde d'affranchir ses esclaves dans l'église, en présence du peuple chrétien et des évêques, n'y demandant d'autres formalités qu'une simple attestation signée des ministres de l'Église. Il déclara par une autre loi, que tous ceux qui auraient été affranchis de cette manière jouiraient pleinement de tous les droits de citoyen romain. Dans une loi du mois de février 320, il défend de faire souffrir aux débiteurs du fisc, ni les prisons ordinaires, qui ne sont, dit-il, que pour les criminels, ni les [illegible] supplices inventés, dit-il, par l'insolence des juges, [illegible] la peur la simple question [illegible] tant seulement [illegible] toute liberté de les voir. La même année, il ordonne que les procès criminels s'examineront et se videront avec toute la diligence possible ; et que s'il faut nécessairement retenir les accusés en prison, on la leur rendra la plus douce qu'il se pourra, et qu'on ne les mettra jamais dans les cachots, mais toujours dans les lieux les plus commodes et où il y aura le plus d'air, surtout durant le jour, et il prononce peine de mort contre les geôliers qui maltraiteraient les détenus. En 325, il défend les combats des gladiateurs et veut que les criminels que l'on y condamnait auparavant soient envoyés aux mines, afin de leur conserver la vie sans laisser leurs crimes impunis. L'an 322, il ordonne que si on dispute la liberté à un homme qui en jouit, et qu'il ne se trouve personne qui veuille la lui défendre comme les lois romaines le demandaient, on fera des proclamations et des affiches pour exhorter et contraindre même ceux qui [illegible] de sa liberté à le défendre ; que si, après cela, il est condamné faute d'avoir trouvé un défenseur et que dans la suite il en trouve un, non-seulement il sera reçu à prouver sa liberté, mais, au cas qu'il la prouve, celui qui se l'est fait adjuger comme esclave perdra, pour peine de son injuste poursuite, un autre de ses esclaves. Il fit encore, l'année suivante, une autre loi dans le même sens (1).

Le paganisme autorisant les célibataires à vivre dans le libertinage, les époux à tourner le mariage en débauche, les pères à [illegible] leurs nouveaux-nés, la population courait grand risque de diminuer en bien des pays. Pour prévenir cet inconvénient, l'empereur Auguste avait accordé des priviléges aux [illegible] qui avaient des enfants légitimes, et imposé des peines à ceux qui n'entraient pas dans le mariage, ou qui n'étaient point assez heureux pour devenir pères. Le christianisme, qui condamne le libertinage comme un crime, qui ordonne de se marier ou de garder la continence parfaite, qui commande aux époux de n'user du mariage que selon les vues de la Providence, et d'élever avec soin tous les enfants qu'elle leur enverra ; le christianisme change complètement l'état des choses. Plus il met la virginité en honneur, plus il sanctifie l'union conjugale et favorise la population saine et légitime. Aussi, plus on voit de vierges [illegible] dans un pays, plus on y voit les familles [illegible] : c'est une observation de saint Ambroise (2). Sous le christianisme, la loi d'Auguste devenait [illegible] but. Constantin l'abolit en ce qu'elle avait d'injurieux pour la virginité et la continence (3).

[illegible]

(1) Voir le *Code théodosien*, Tillemont et Stolberg. — (2) Ambr., [illegible] III. — (3) Tillemont, art. 43.

der un autre sans rire. Cependant Cicéron était lui-même augure, et il s'en glorifie comme du plus grand honneur. C'est que ces parleurs de sagesse gouvernaient la multitude par ces ridicules superstitions. Il y a plus : dans son *Traité des lois*, où il constitue à son gré la république, il condamne à mort quiconque n'obéit point à ce que prononcera l'aruspice ou l'augure. De façon que ce philosophe législateur, qui reconnaît d'un côté que la superstition étouffe la raison de l'homme, contraint de l'autre ce même homme à se soumettre à la superstition qui l'étouffe. Voilà ce que la raison humaine pouvait attendre d'une législation purement humaine. Mais le bon sens, dont Moïse avait fait un dogme pour les Juifs, le christianisme le répandait depuis trois siècles partout, même dans l'esprit des servantes et des vieilles femmes ; il ne pouvait manquer à la fin de pénétrer dans les lois publiques. On en voit déjà quelque chose dans celles que Constantin fit à ce sujet en 319 et 320. Il y traite les aruspices de superstition ; mais il ne les proscrit pas encore. Seulement il y met des restrictions plus ou moins gênantes; il défend, sous des peines très-sévères, de consulter les entrailles des victimes dans les maisons particulières ; il veut qu'on le fasse en public et dans les temples, et même qu'on lui en rapporte le résultat. Comme ç'avait été un puissant moyen de gouvernement, peut-être que lui-même n'en était pas encore tout à fait désabusé.

Dès le temps des apôtres, le premier jour de la semaine, jour de la résurrection du Christ et de la descente du Saint-Esprit, était devenu le dimanche ou le jour du Seigneur : les chrétiens s'y réunissaient à l'église pour chanter les louanges de Dieu, écouter sa parole, avec les explications qu'en donnaient ses ministres, assister au sacrifice et participer à la communion. Ce jour devenait ainsi naturellement un jour de fête, où cessaient les travaux ordinaires. Comme c'étaient principalement en ce jour qu'on recevait et qu'on instruisait les catéchumènes, et que juifs et païens pouvaient assister aux instructions publiques, on sent que l'usage de fêter le dimanche dut s'introduire insensiblement parmi les païens mêmes. Constantin en fit une loi l'an 321. Les tribunaux devaient y vaquer, on devait cesser les travaux ordinaires ; il en excepta les travaux d'agriculture, dans lesquels un jour est quelquefois de grande importance. Il donnait tout ce jour aux soldats chrétiens pour aller à l'église et offrir à Dieu leurs prières. Pour les autres, il les envoyait dans une belle plaine, où les mains et les yeux élevés vers le ciel, il leur faisait réciter à tous, en latin, la prière suivante : « Nous vous reconnaissons le seul Dieu, nous vous faisons hommage comme à notre roi, nous vous invoquons à notre secours. C'est par vous que nous avons remporté la victoire et surpassé nos ennemis. Nous vous rendons grâces des bienfaits passés, et nous en espérons de vous pour l'avenir. Nous vous supplions de nous conserver longtemps, sauf et vainqueur, notre empereur Constantin et ses bien-aimés enfants. »

Lorsque, par la défaite de Licinius, il fut également maître de tout l'Orient, il y publia diverses proclamations, l'une en particulier adressée aux églises de Dieu, l'autre au peuple de chaque ville. Dans cette dernière, que nous a conservée Eusèbe, il relève d'abord la puissance de Dieu par les heureux succès qu'il lui avait accordés, et par les malheurs arrivés à ceux qui avaient persécuté les chrétiens. Il reconnaît que Dieu, voulant délivrer le monde des calamités où l'impiété des derniers persécuteurs l'avait plongé, et faire éclater partout la majesté de son nom, l'avait choisi pour exécuter ce grand dessein, et l'avait amené des extrémités de l'Occident à celles de l'Orient, en dissipant devant lui tout ce qui s'opposait à sa marche. Je ne manquerai donc jamais de reconnaître un bienfait si grand, et je crois fermement devoir employer ma vie, mon âme et tout ce que je puis avoir, pour accomplir un si grand ministère.

Il ajoute que ceux qui avaient souffert pour la foi n'avaient nul besoin de la faveur des hommes, puisqu'ils attendaient de Dieu, dans le ciel, une récompense infiniment plus grande et plus glorieuse ; mais cela ne le dispensait pas, lui, d'honorer leurs mérites ; car il est bien juste que ceux qui se sont exposés à toutes sortes d'ignominies et de tourments sous la tyrannie des ennemis de Dieu, reçoivent des honneurs et des récompenses de celui qui fait toute sa gloire d'être serviteur du même Dieu. Il ordonne donc que ceux qui auront été condamnés pour la foi, à l'exil, aux mines ou à quelque autre peine que ce soit, seront rétablis dans leur premier état ; qu'on rendra les biens à ceux qu'on en avait dépouillés ; que ceux qui avaient été privés de quelque charge militaire, auront la liberté d'y rentrer ou de vivre avec honneur dans le repos qu'ils auront préféré à ces emplois : que, pour ceux qui étaient morts dans le martyre, leurs biens seront rendus à leurs héritiers naturels, ou, s'ils n'en ont point, à l'Église de Dieu, à moins que les saints n'en eussent disposé eux-mêmes ; que tous ceux qui se trouveront en possession de ces biens, soit les particuliers, soit même le fisc, s'en dessaisiront au plus tôt, sous peine d'encourir son indignation ; qu'on rendra aussi tout ce qui peut avoir appartenu aux églises : maisons, terres, jardins ou toute autre chose de même nature, mais particulièrement les lieux où étaient enterrés les saints martyrs ; que ceux qui auraient acheté du fisc, ou reçu en don des empereurs quelque bien de ce genre, seront obligés de le rendre comme les autres, mais pourront espérer de sa bonté un dédommagement raisonnable (1).

(1) Euseb., *Vita Const.*, l. II, c. XXIV-XLII.

Non content d'avoir rendu à l'Église une entière liberté, Constantin envoya dans la plupart des provinces des gouverneurs chrétiens. Ceux mêmes qui ne l'étaient pas avaient ordre de ne point sacrifier aux idoles, ni de faire aucun acte de cette nature ; la même défense s'étendait à tous les grands officiers, même aux préfets du prétoire. Puis il défendit par une loi, qu'il confirma souvent, de consacrer de nouvelles idoles, de consulter les devins ou faire quelque action semblable, et même généralement d'offrir aucun sacrifice. Cette loi était accompagnée d'une autre, qui ordonnait de rétablir les églises négligées durant la persécution, ou de les augmenter et les faire plus grandes, ou d'en bâtir de nouvelles, qui pussent contenir tous les habitants des lieux, puisque nous espérons, disait-il, qu'ils embrasseront tous la foi du Dieu véritable. Il voulait qu'on prît sur son domaine particulier les dépenses nécessaires pour ces bâtiments, et qu'on n'y épargnât rien. Il écrivit sur le même sujet aux évêques métropolitains, qu'il appelle ses très-chers frères. Eusèbe rapporte la lettre qu'il en reçut comme archevêque de Césarée. C'est la première que lui écrivit ce prince (1).

La piété de Constantin croissant toujours, il adressa comme une proclamation pastorale à tous ces peuples d'Orient, pour les exhorter à reconnaître le Dieu suprême et son Christ, le Sauveur. Il fait ressortir les merveilles de sa providence, des événements qui venaient de se passer sous leurs yeux; d'un coté la vie heureuse de son père Constance, et de l'autre la mort funeste des persécuteurs. Il y prie d'une manière touchante pour la conversion et le bonheur des Orientaux. Si le paganisme n'avait pas encore été trop enraciné, il aurait abattu les temples d'idoles. Avec le temps, il les ferma, défendit d'y entrer. Il y en eut dont il fit ôter les portes ; d'autres qu'il fit découvrir, en sorte qu'ils tombaient en ruine ; d'autres dont il fit enlever les statues de bronze, révérées et fameuses depuis plusieurs siècles, pour les exposer aux yeux de tout le monde dans les places publiques. Quant aux idoles d'or et d'argent, il les faisait fondre, pour les distribuer en libéralités. Il y en eut quelques-uns qu'il démolit entièrement, à cause des impuretés abominables qui s'y commettaient ; tels le temple d'Alphaque sur le mont Liban, celui d'Ége en Cilicie, et celui d'Héliopolis en Phénicie. Un grand nombre de païens ouvrirent alors les yeux et reconnurent la vanité de leur religion : plusieurs devenaient chrétiens, plusieurs méprisaient au moins ce qu'ils respectaient auparavant, en voyant ce que cachait cette belle apparence des temples et des idoles. On y trouvait ou des ossements ou des têtes de morts détournées pour des opérations magiques, ou de sales haillons ou des [illegible]x de foin et de paille ; car voilà ce qui remplissait le creux des idoles. On ne trouvait, dans les parties les plus secrètes des temples, ni dieu qui rendît des oracles, comme on avait cru, ni démon, ni fantôme ténébreux. Il n'y avait caverne si obscure et si profonde, ni sanctuaire si fermé, où les envoyés de l'empereur et les soldats mêmes ne pénétrassent impunément : on reconnaissait l'aveuglement qui régnait depuis tant de siècles (2).

Ce qui étonne après de si beaux actes dans Constantin, c'est que, sans les prendre lui-même, il ait souffert qu'on lui appliquât les termes d'éternité, d'adoration et autres semblables introduits par l'orgueil des empereurs idolâtres et l'impie adulation des courtisans. C'était une espèce d'idolâtrie, qui tendait à faire de l'empereur même un faux dieu. L'incurable vanité des successeurs de Constantin portera les choses encore plus loin.

L'Église triomphait de l'idolâtrie, mais d'autres ennemis se présentaient à combattre : le schisme et l'hérésie ; car, plus encore que la vie de l'homme, la vie de l'Église sur la terre est un combat continuel. Ainsi que nous le verrons, l'Afrique était divisée par le schisme des donatistes, l'Égypte par celui des méléciens. Mélèce de Lycopolis en Thébaïde, ayant été convaincu de plusieurs crimes, et entre autres d'avoir sacrifié aux idoles, fut déposé dans un concile, par Pierre, évêque d'Alexandrie. Mélèce n'eut point recours à un autre concile, et ne chercha point à se justifier devant les successeurs de Pierre, car il vécut longtemps après ; mais il fit un schisme, se séparant de Pierre et des autres évêques, contre lesquels il commença à publier des calomnies, pour couvrir la honte de sa déposition. Il prétendait s'être séparé de Pierre pour n'avoir pas été de même avis touchant la réconciliation des apostats, et l'accusait de trop d'indulgence. Ce schisme commencé vers l'an 301, eut de graves suites. Nous le verrons assoupi l'an 325, dans le concile de Nicée qui conserva l'honneur épiscopal à Mélèce et ratifia ses ordinations.

Ce concile eut à décider une affaire beaucoup plus grave ; il eut à condamner une erreur non moins funeste que l'idolâtrie, une erreur qui ramenait l'idolâtrie sous un autre nom et [illegible].

En mourant pour l'unité de Dieu, les martyrs mouraient aussi pour la divinité de son Christ ; ils ne séparaient point ces deux vérités dans leur confession : les païens mêmes en sont témoins. Ce que les martyrs écrivaient [illegible] leur sang sur les places publiques, les Pères de l'Église l'écrivaient dans leurs livres. [illegible] saint [illegible], saint Hippolyte, [illegible] d'Alexandrie, Origène, saint [illegible] Thaumaturge, Denis [illegible] parmi les Grecs, [illegible] Minucius Felix, Tertullien, saint Cyprien, Ar[illegible]be, Lactance parmi les Latins. Le mot de [illegible] ou d'homoousios était le mot

(1) Euseb., Vita Const., l. II, c. XLVI. — [illegible], l. III. Soc., l. I. Soz., l. II.

propre dont le vulgaire même des chrétiens se servait pour exprimer sa foi sur la divinité du Christ.

Un homme devait comme résumer en soi les trois premiers siècles. D'une foi profonde et inébranlable, d'une pénétration qui voyait clair dans les affaires les plus embrouillées, d'une prudence que les ennemis les plus rusés ne pourront jamais trouver en défaut, d'une dialectique qui dissipera comme une toile d'araignée les plus astucieux sophismes, d'une éloquence qui met à la portée des plus simples les questions les plus hautes, d'une fermeté que le monde entier n'ébranlera point : cet homme se nommait Athanase; il était d'Alexandrie, à ce que l'on croit. On ne connait rien de son enfance et de sa jeunesse. Comme le soleil, depuis sa première apparition jusqu'à son déclin, il fut toujours semblable à lui-même, grand, sublime, sans tache. Il mena d'abord la vie d'ascète sous la direction de saint Antoine, auquel il fut toujours uni d'une inaltérable amitié.

Jeune encore, il écrivit contre les païens deux livres. Son but y est de prouver, par l'œuvre même de la croix, que le Crucifié est Dieu et le fils de Dieu. En voici comme la substance : La création et la rédemption sont l'œuvre du même Verbe, Le Verbe est l'image du Père ; le premier homme a été fait à l'image du Verbe ; dans son âme comme dans un miroir, il voyait le Verbe, et dans le Verbe le Père. Le Verbe avait, de plus, imprimé son vestige dans la création ; l'homme s'en servait encore, comme d'un degré, pour s'élever à la contemplation divine. Le mal n'existait point originellement; ce n'est pas non plus une substance, c'est une défection de l'homme, qui, par son libre arbitre, préféra le non-être à l'être, la créature au Créateur. L'idolâtrie en fut comme une suite naturelle. Athanase en fait voir l'extravagance et démontre l'unité de Dieu. Pour s'élever à la connaissance de Dieu le Père, le Verbe a donné à l'homme son âme, le spectacle de l'univers, et enfin la loi et les prophètes ; car la loi et les prophètes n'étaient pas pour les Juifs seuls, mais pour tous les peuples. Comme c'est le Verbe qui a créé l'homme, c'est aussi le Verbe qui le restaure. Il s'unit un corps humain, afin que, mourant à la place de tous les hommes, et tous les hommes mourant en lui, la mort n'ait plus de droit sur aucun d'eux, mais que tous participent à sa propre résurrection. Le Christ a vaincu la mort : la preuve, c'est que tous les chrétiens la méprisent. Le Christ est ressuscité ; témoin le monde entier qu'il ressuscite. Tous les faux dieux y sont reconnus hommes mortels ; le Christ seul y est reconnu Dieu véritable, Dieu Verbe de Dieu. Les païens mêmes admiraient ce changement ; seulement ils en méconnaissaient la cause, semblables à des hommes qui, émerveillés de sa lumière, mépriseraient le soleil (1). Tel fut le premier essai d'Athanase. Sa vie entière sera consacrée à défendre et à développer ces grandes vérités.

Le disciple bien-aimé du Sauveur disait dans son Epitre : « Mes enfants, ainsi que vous l'avez entendu dire, l'Antechrist vient et déjà il est dans le monde; déjà maintenant il y a eu plusieurs antechrists. Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étaient pas d'entre nous. Quiconque nie que Jésus soit le Christ, celui-là est un antechrist ; il nie le Père et le Fils. Quiconque ne confesse pas que Jésus-Christ est venu dans la chair, celui-là est un antechrist. Pour nous, nous savons que le Fils de Dieu est venu et nous a donné l'intelligence pour connaître le Dieu véritable ; et nous sommes dans le véritable, dans son Fils Jésus-Christ : celui-ci est le vrai Dieu et la vie éternelle (2). » Dans ces paroles, avec la foi immuable des chrétiens, saint Jean signale aussi le caractère de l'Antechrist et de ses précurseurs ; c'est de nier soit l'éternelle divinité du Christ, soit la réalité de son incarnation. Tels les ébionites, qui en faisaient un pur homme ; tels les docètes, qui ne lui attribuaient qu'une incarnation apparente ; telles les différentes sortes de gnostiques, qui en faisaient une espèce d'avorton de Dieu. Tous ces hérétiques se séparaient de l'Eglise. Une nouvelle hérésie, reprenant le fonds de toutes ces erreurs, voudra les implanter dans l'Eglise même. Ce sera comme l'avant-garde de l'Antechrist, qui essayera dès lors de s'asseoir dans le temple de Dieu. La guerre se fera non plus directement contre l'Eternel, ainsi que sous les persécuteurs idolâtres, mais contre son Christ. Et cette guerre durera également trois siècles, sous le nom d'arianisme. Voici quel en sera le fonds :

Le caractère de l'arianisme sera la séparation du monde d'avec Dieu. Il posera pour premier principe, que Dieu est trop grand pour que la créature puisse soutenir son action immédiate ; trop grand pour qu'il puisse être en relation immédiate avec ce qui est fini ; que d'ailleurs cela n'est pas de sa dignité. Lors donc qu'il voulut créer le monde, il créa d'abord le Verbe, afin de créer par lui le reste. Le Verbe n'est donc ni éternel, quoique antérieur au monde, ni Dieu en réalité, mais seulement de nom. Telle sera la doctrine des ariens sur le Fils de Dieu : ils mettront l'Esprit-Saint encore plus bas. Et cependant ils adoreront le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit. Ce qui était ramener le polythéisme. Ce qui supposait que le Christ, au lieu de détruire l'idolatrie, en avait établi une nouvelle; que les Juifs avaient eu raison de le mettre à mort ; que les martyres, qui avaient versé leur sang pour lui, n'étaient pas moins idolâtres que leurs persécuteurs : que le christianisme n'était au fond qu'un paganisme travesti ; que c'est à quoi aboutissaient les merveilles de la création et de la rédemption; et tout cela en vertu de ce principe, que Dieu

(1) Athan., *contra gentes*. — (2) Joan., I, 18-23 ; V, 19 et 20.

étant trop grand pour produire par lui-même la créature, en produisit d'abord une, pour produire par elle les autres : contradiction absurde ; car s'il en a pu produire une, pourquoi pas les autres ! si pas les autres, pourquoi une ? Lui est-il plus impossible d'être en relation immédiate avec celle-ci qu'avec celle-là ? Mais les ariens, se tenant à l'écorce, à des raisonnements superficiels, ne s'apercevront pas de la profonde déraison, de l'horrible impiété de leur doctrine (1).

Comme l'Église est un champ où le bon grain et l'ivraie croissent pêle-mêle jusqu'à la moisson, il ne faut pas s'étonner d'y voir en tout temps l'ivraie mêlée au bon grain ; d'y voir, à côté de saints personnages, plusieurs autres qui ne le sont pas ; d'y voir, même parmi les prêtres et les évêques, des esprits ambitieux, superbes, corrompus, légers, superficiels, n'ayant du christianisme que l'extérieur, et ne s'en servant que dans des vues humaines. Il y a eu de cette ivraie parmi les apôtres, il y en a eu parmi les fidèles, il y en a eu dans les trois premiers siècles ; il y en avait au commencement du quatrième, et il y en avait beaucoup : témoin le schisme des donatistes, que des évêques traditeurs forment en Afrique ; témoin le schisme que Mélèce, autre évêque apostat, forme en Égypte ; témoin surtout l'hérésie arienne.

L'homme qui donnera le nom à cette hérésie, est Arius, prêtre d'Alexandrie. Il était natif de la Libye cyrénaïque, comme Sabellius. C'était un homme d'une taille avantageuse, d'une figure imposante, d'un maintien grave qui inspirait le respect. Son abord affable et gracieux, sa conversation douce et agréable appelaient la confiance. Des mœurs austères, un air pénitent, un zèle apparent pour la religion, un rare talent pour la dialectique, des connaissances assez étendues dans les sciences profanes et ecclésiastiques, mais sans beaucoup de consistance ni de profondeur ; tout cela couvrait un fond de mélancolie, d'inquiétude, d'ambition, et un goût secret pour les nouveautés. L'apostat Mélèce ayant formé son schisme, Arius s'y jeta. S'en étant retiré depuis, saint Pierre d'Alexandrie le reçut de nouveau à la communion, l'ordonna même diacre, mais fut obligé de l'excommunier peu après, à cause de ses nouvelles liaisons avec les schismatiques. Après le martyr de saint Pierre, il implora la clémence de son successeur, saint Achillas, qui non-seulement lui pardonna, mais l'ordonna prêtre, lui confia une des principales églises d'Alexandrie, et même l'enseignement public des saintes lettres. Arius ne se posséda plus de vanité. Il s'appelait lui-même l'Illustre, à qui Dieu avait communiqué, dans une mesure extraordinaire, la science et la sagesse.

Saint Achillas étant mort, on élut Alexandre vers l'an 313. Sa vie était sans reproche, sa doctrine apostolique ; il était chéri et estimé du clergé et du peuple, doux, affable, libéral et charitable envers les pauvres. Mais Arius avait compté être évêque lui-même. Il ne put supporter qu'on lui en eût préféré un autre. Ne trouvant rien à reprendre aux mœurs d'Alexandre, il chercha à calomnier sa doctrine. Ainsi, comme Alexandre, suivant en tout la doctrine de l'Évangile et des apôtres, enseignait que le Fils de Dieu est égal à son Père et de la même [illegible] Arius [illegible] soutenir que c'était là la doctrine de Sabellius : que le Fils avait été fait et qu'il n'avait pas toujours été ; qu'il a été tiré du néant ; que par son libre arbitre il a été capable de vice et de vertu. Il avait même de la hardiesse de dire que le Fils était incapable de voir et de connaître parfaitement son Père et de se connaître lui-même.

Arius ne répandit d'abord sa doctrine que dans des entretiens particuliers, en sorte que le mal demeura caché quelque temps ; mais quand il se vit écouté et soutenu d'un grand nombre de sectateurs, il la prêcha publiquement. Les autres prêtres, qui gouvernaient les églises d'Alexandrie, se donnerent aussi la liberté de prêcher des doctrines différentes, et le peuple prenait parti pour chacun d'eux. Les plus fameux étaient Colluthe, Carponas et Sarmate : mais ces deux derniers se rangeaient du côté d'Arius, qui attira un grand nombre de vierges, douze diacres, sept prêtres et même deux évêques de Libye. Saint Alexandre essaya d'abord de le ramener par des avertissements charitables, et usa d'une telle patience que quelques-uns s'en plaignirent. Colluthe en prit prétexte de se séparer, de tenir des assemblées à part, et même d'ordonner des prêtres comme s'il eût été évêque, prétendant avoir besoin de cette autorité pour résister à Arius ; mais le parti de Colluthe se dissipa bientôt.

Celui d'Arius, au contraire, croissant toujours, saint Alexandre tint avec son clergé deux conférences : Arius eut la liberté de s'y expliquer et de s'y reconnaître. Outre ces conférences publiques et particulières, le saint évêque le pressait encore, par ses lettres, de renoncer à l'impiété et de revenir à la foi catholique. Tous ces moyens ayant été inutiles, il assembla un concile de près de cent évêques et d'Égypte et de Libye ; Arius, y ayant renouvelé ses blasphèmes, y fut excommunié, avec une douzaine de ses principaux adhérents, prêtres et diacres. C'était l'an 370.

Arius se retira dans la Palestine, s'y fit de nouveaux partisans, même parmi les évêques. Plusieurs le reçurent à leur communion et lui permirent de tenir des assemblées avec ses sectateurs. Beaucoup d'autres, tant de la Palestine que des provinces plus éloignées, écrivirent en sa faveur à saint Alexandre. A

(1) Athan., *Orat.* II, *cont.* Arian., c. xxiv, xxv et xxvi. Möhler, [illegible] (*Athanase ou Athanasius le Grand*) l. III. Cet ouvrage [illegible] traduit sur l'allemand [illegible] ; faute de bien savoir la théologie, n'a pas toujours bien saisi ou rendu le sens de l'auteur.

cette nouvelle, le saint écrivit lui-même aux évêques de Palestine, de Phénicie et de Célésyrie, pour se plaindre de ceux qui avaient reçu cet hérétique. Les évêques répondirent pour s'excuser et se justifier, les uns avec sincérité, les autres avec déguisement et hypocrisie. Il y en eut qui déclarèrent qu'ils n'avaient aucunement reçu Arius ; d'autres avouèrent qu'ils l'avaient reçu par ignorance; d'autres dirent qu'ils ne l'avaient reçu que pour le gagner et le ramener à son devoir (1).

Mais Arius lui-même en avait gagné un, qui devint dès lors le patron de toute la secte. C'était un de ses anciens condisciples. Ils avaient eu pour maître tous les deux un certain Lucien, disciple lui-même de Paul de Samosate, et qui étaient resté excommunié sous trois évêques d'Antioche (2). Ce patron était Eusèbe, évêque de Nicomédie. Il pensait comme Arius, avant même. Il passait pour avoir apostasié dans la persécution, depuis il était devenu, on ne sait comment, évêque de Béryte en Phénicie. Plus courtisan qu'autre chose, il s'insinua dans les bonnes grâces de Constancie, sœur de Constantin et femme de Licinius. L'évêché métropolitain de Nicomédie étant venu à vaquer, Eusèbe, qui mesurait la dignité épiscopale par la grandeur des villes, quitta, sans aucune autorisation canonique, la petite ville de Béryte pour la ville impériale de Nicodémie. Lorsque Licinius faisait la guerre tout à la fois et aux chrétient et à Constantin, Eusèbe était pour Licinius ; Constantin vainqueur, il sut capter la faveur de Constantin. Nous le verrons plus tard quitter Nicomédie pour Constantinople, et devenir le précepteur de Julien l'Apostat

Arius, s'étant donc retiré d'Alexandrie, implora la protection de cet Eusèbe, et lui écrivit entre autres la lettre que voici. « Au très-désiré seigneur, à l'homme de Dieu, au fidèle, à l'orthodoxe, à Eusèbe : Arius, injustement persécuté par le pape Alexandre pour la vérité victorieuse de tout que vous défendez vous-même ; salut dans le Seigneur. Mon père Ammonius partant pour Nicomédie, j'ai cru qu'il était de mon devoir de prendre cette occasion de vous saluer, et en même temps d'informer votre actuelle charité et l'affection que vous avez envers les frères pour Dieu et son Christ que l'évêque nous persécute et nous extermine grandement, invoquant et remuant tout contre nous, jusqu'à nous avoir chassés de la ville, comme des impies parce que nous ne convenons pas de ce qu'il dit publiquement : Dieu est toujours, le Fils est toujours ; le Père et le Fils sont à la fois, le Fils coexiste au Père sans être engendré, il est toujours engendré, il est engendré et ne l'est pas. Le Père ne précède pas le Fils d'un moment, pas même de la pensée. Toujours Dieu, toujours le Fils ; le Fils procède de Dieu même. Et parce qu'Eusèbe de Césarée, votre frère, Théodote, Paulin, Athanase, Grégoire, Ætius et tous les Orientaux disent que Dieu est avant son Fils sans commencement, ils ont été frappés d'anathème, excepté seulement Philogone, Hellanique et Macaire, trois hérétique ignorants qui disent que le Fils est, les uns une expiration, les autres une projection, les autres non engendré comme le Père. Impiétés que nous ne pouvons seulement entendre, quand même ces hérétiques nous menaceraient de mille morts. Pour nous, ce que nous disons et ce que nous pensons, nous l'avons enseigné et nous l'enseignons encore : Que le Fils n'est point non engendré, ni portion du non engendré en aucune manière, ni tiré d'aucun sujet. Mais que, par la volonté et le conseil du Père, il a subsisté avant les temps et avant les siècles, pleinement Dieu, Fils unique, inaltérable, et qu'avant que d'être engendré, ou créé, ou terminé, ou fondé, il n'était pas; car il n'était pas non engendré. Nous sommes persécutés pour avoir dit : Le Fils a un commencement et Dieu n'en a point. C'est pour cela qu'on nous persécute, et pour avoir dit : Qu'il est tiré du néant. Ce que nous avons dit, parce qu'il n'est ni une portion de Dieu, ni tiré d'un sujet. C'est pour cela qu'on nous persécute. Vous savez le reste. Je souhaite que vous vous portiez bien dans le Seigneur, et que vous vous souveniez de nos afflictions, pieux Eusèbe collucianiste (3). »

Il appelle Eusèbe collucianiste, parce qu'ils avaient été ensemble disciples de Lucien, disciple lui-même de Paul de Samosate, qu'il ne faut pas confondre, comme plusieurs ont fait, avec le martyr saint Lucien, prêtre d'Antioche. On voit dans cette lettre toute l'hérésie d'Arius: Que le Fils a commencé et qu'il est tiré du néant, d'où suit, par une conséquence nécessaire, qu'il n'est qu'un Dieu nominal et une pure créature. On y voit aussi la doctrine de saint Alexandre : Que le Fils procède du Père et qu'il lui est coéternel. Quant au reproche qu'Arius lui fait de dire que le Fils est à la fois engendré et non engendré, c'est une imposture contre laquelle le saint évêque protestera hautement. Cette imposture jouait sur une équivoque. Comme nous l'avons déjà remarqué, les mots grecs *genêtos* et *gennêtos*, ainsi que leurs dérivés, signifiaient autrefois indifféremment, *engendré, né, produit, créé, fait*. En sorte qu'avec les mêmes mots, le catholique disait que le Fils est engendré, mais non créé ; et l'arien lui faisait dire que le Fils était engendré et non engendré. Soit ignorance, soit mauvaise fois, jamais les ariens n'ont éclairci cette équivoque.

Les évêques que, dans cette lettre, Arius donne comme ses partisans sont : Eusèbe de Césarée en Palestine, Théodote de Laodicée en Syrie, Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe

(1) Tillemont, art. *Alexandre, Arius*, etc. Möhler, *Athanase le Grand*. [illegible] nous en donnons le résultat. — (2) [illegible] — (3) Epiph., *Hæres.*, LXIX, n. 5, Theod., [illegible]

en Cilicie, Grégoire de Béryte, Aetius de Lydda, autrement Diospolis. Quand il ajoute qu'ils ont été frappés d'anathème par Alexandre, ainsi que tous les Orientaux, c'est une calomnie visible. Les trois qu'il avoue lui être contraires, sont : Saint Philogone d'Antioche, Hellanique de Tripoli en Phénicie, et saint Macaire de Jérusalem. Philogone fut d'abord engagé dans les affaires temporelles, et plaida devant les tribunaux ; il avait été marié et avait une fille. Son mérite le fit élire évêque d'Antioche, vers l'an 318, après Vital, successeur de Tyran, qui avait tenu ce siége apostolique depuis l'an 299 jusqu'en 312. Philogone gouverna l'église d'Antioche pendant cinq ans, en des temps fort difficiles. La persécution ne venait que de cesser, il en restait des suites fâcheuses et bien des abus à corriger ; et il eut besoin d'une grande sagesse pour arrêter le cours de l'hérésie qui commençait à paraître. Macaire, évêque de Jérusalem, avait succédé à Hermon en 314, et saint Athanase le compte entre les plus grands évêques de son siècle. Arius les traite tous les trois d'ignorants hérétiques, parce qu'ils ne pensaient pas comme lui.

Eusèbe de Nicomédie, ayant reçu la lettre d'Arius, lui répondit entre autres ces mots : « Vos sentiments sont fort bons, et vous n'avez rien à souhaiter que de les voir embrasser par tout le monde. Car personne ne peut douter que ce qui a été fait n'était pas avant qu'il fût fait, puisqu'il faut qu'il ait commencé à être (1). » Ensuite il écrivit à Paulin de Tyr, louant le zèle d'Eusèbe de Césarée pour la défense de la vérité, c'est-à-dire la doctrine d'Arius, et blâmant le silence de Paulin, qu'il exhorte à écrire pour la soutenir. Lui-même explique cette doctrine. Parmi les équivoques signalées plus haut, sur les mots grecs *gennétos* et *agennétos*, il la ramène à deux points : que le Fils n'est point engendré de la substance du Père, mais qu'il a été créé comme tout le reste. Il le presse de mettre ces idées en œuvre et de les écrire au seigneur Alexandre ; « car je m'assure que vous le persuaderez. »

Ainsi que nous l'avons déjà vu, il en fut bien autrement. Alexandre se plaignit avec force des évêques qui avaient reçu Arius à leur communion. L'impression de ses lettres fut telle, que personne ne voulait plus recevoir l'hérésiarque. Il se réfugia donc chez Eusèbe de Nicomédie. Les deux serpents, pour mieux répandre leur venin dans l'Église, s'étudièrent à y rester malgré elle. Eusèbe écrivit et fit écrire plusieurs fois à Alexandre en faveur d'Arius. Arius lui-même, avec les prêtres et les diacres excommuniés lui adressèrent, de Nicomédie, une lettre audacieusement hypocrite. Elle commençait en ces termes : « A notre bienheureux pape et évêque Alexandre, les prêtres et les diacres, salut dans le Seigneur. La foi que nous avons reçue de nos ancêtres et apprise de vous, bienheureux Pape, est telle. » Puis, dans quelques phrases entortillées, ils exposent tout le venin de leur hérésie : Que le Fils n'est point éternel ni coéternel au Père, mais une créature parfaite, produite par le Père avant le temps ; protestant de nouveau jusqu'à deux fois, avec une incroyable effronterie, que c'était de lui-même, bienheureux pape Alexandre, qu'ils avaient appris cette doctrine. Et peu auparavant, dans sa lettre à Eusèbe de Nicomédie, le même Arius reprochait au même Alexandre d'enseigner publiquement : que le Fils procède du Père et qu'il lui est coéternel. Qu'on juge de la bonne foi de l'hérésiarque et de ses partisans !

Voici qui n'en révèle pas moins le caractère. Il y avait parmi les païens, une espèce de chansons bouffonnes, de chansons à boire, nommées thalies. Les païens qui se respectaient tant soit peu s'en abstenaient ; on ne les entendait chanter qu'à des bouffons, au milieu du vin et de la débauche. L'air, le style en étaient si mous et si efféminés ; les images si licencieuses ; Sotade, leur principal auteur, était tellement regardé comme un infâme, que le plus obscène des poëtes latins, Martial, en rougissait. Eh bien ! pendant qu'il était avec Eusèbe, Arius composa sous le nom même de Thalie, dans le même style, sur la même mesure et sur les mêmes airs, un recueil de chansons pour populariser ses blasphèmes contre le Christ. Il y en avait pour les voyageurs, pour les matelots et pour ceux qui tournaient la meule. Le prologue, que nous a conservé saint Athanase, était aussi futile, aussi plein d'afféterie que vaniteux. Il était conçu en ces termes : « Suivant les élus de Dieu, les habiles de Dieu, les enfants saints, les orthodoxes, qui ont reçu le Saint-Esprit de Dieu, moi j'ai appris ces choses de ceux qui participent à la sagesse, qui ont été finement civilisés, qui ont été enseignés de Dieu, qui sont sages en tout : j'ai marché sur leurs traces d'un pas harmonique, moi l'illustre, moi qui ai beaucoup souffert pour la gloire de Dieu, moi qui ai appris de Dieu la sagesse et connu de lui la connaissance. » Après ce début ridicule, il semait ses impiétés à pleines mains.

Ses amis ne s'en cachaient pas plus, même dans les suppliques qu'ils adressaient à saint Alexandre. « Pourquoi, lui écrivait Athanase d'Anazarbe, pourquoi blâmez-vous les amis d'Arius de dire que le Fils de Dieu est une créature tirée du néant, et que c'en est une parmi toutes les autres ? Car si toutes les créatures sont figurées dans les cent brebis de la parabole, le Fils en est une. Si donc cette centaine ne sont point des créatures, ou bien si, outre ces cent, il y a quelque chose de plus, le Fils ne sera pas non plus une créature, ni une unité de la totalité. Mais si les cent comprennent toutes les créatures, et que hors de [illegible] que Dieu, qu'avancent donc les

(1) Athan. De Synod.

ariens de si absurde, lorsqu'ils comptent les cent, et qu'ils le disent un de la totalité (1)? » Un autre arien, nommé Georges, lui écrivit également d'Antioche : « Ne blâmez point les ariens, quand ils disent : Il y a eu un temps où le Fils de Dieu n'était pas ; car Isaïe était fils d'Amos, et cependant Amos était avant Isaïe, et Isaïe n'était pas d'abord, mais il exista ensuite. » Aux ariens, au contraire, il écrivait : « Pourquoi blâmez-vous le pape Alexandre, quand il dit que le Fils est du Père? Vous-mêmes ne craignez pas de le dire. Car si l'Apôtre a écrit que tout est de Dieu, bien qu'il soit clair que tout a été tiré du néant, et si le Fils est une créature, on pourra bien dire qu'il est de Dieu, puisqu'on le dit de tout (2). »

Dans ces extraits, on voit avec quelle incroyable légèreté, quel esprit superficiel, quelles misérables équivoques, les ariens traitaient une vérité aussi capitale. On le voit encore mieux dans la lettre qu'Eusèbe de Césarée écrivit au même saint Alexandre, en faveur d'Arius et des siens : « Vos lettres les calomnient, dit-il, en les accusant de dire que le Fils est tiré du néant, *comme* tout le reste. Ils m'ont montré la lettre qu'ils vous ont adressée ; ils y confessent en propres termes que le Fils est une créature parfaite de Dieu, et non pas une créature *comme* les autres (3). » Telle est la misérable subtilité où Eusèbe de Césarée se prend ou se laisse prendre, pour justifier les ariens. En vérité, nous devons à Dieu et à son Eglise de grandes actions de grâces pour nous avoir conservé, avec la pureté de la foi, le bon sens du langage.

Alexandre, qu'on importunait ainsi de toutes parts, était extrêmement âgé. Son zèle pour la foi en péril lui redonna la vigueur de la jeunesse. Il avait d'ailleurs, pour l'aider, son diacre Athanase. Il écrivit donc à tous les évêques pour les instruire de ce qui se passait, et animer leur zèle. Saint Epiphane connaissait soixante-dix de ces lettres, la plupart circulaires. Il y en avait une en particulier au pape saint Silvestre, qui existait encore au temps du pape Libérius (4). Dans le grand nombre, il y avait un tome ou mémoire, que les évêques catholiques souscrivaient, pour étouffer l'hérésie par leur accord. De toutes ces lettres, il ne nous en reste que deux : une première à l'évêque de Byzance, qui se nommait également Alexandre. Il y dit entre autres choses :

« Arius et les siens ont depuis peu formé une conspiration contre l'Eglise. Ils tiennent continuellement des assemblées, s'exercent jour et nuit à inventer des calomnies contre Jésus-Christ et contre nous. Ils censurent la saine doctrine des apôtres et, imitant les Juifs, ils nient la divinité de notre Sauveur et le déclarent pareil aux autres hommes. Dans ce but impie, ils recueillent avec soin tous les textes qui parlent de son incarnation et de son abaissement, et repoussent ceux qui parlent de son éternelle divinité et de sa gloire. Pensant du Christ comme les Juifs et les païens, c'est d'eux qu'ils ambitionnent les éloges ; aussi excitent-ils tous les jours contre nous des séditions et des persécutions, soit en nous traduisant devant les tribunaux par le crédit de quelques femmes indociles qu'ils ont séduites, soit en déshonorant le christianisme par l'insolence des jeunes filles de leur parti que l'on voit courir dans les rues. Ce n'est pas tout : la tunique indissoluble du Christ, que les bourreaux mêmes ne voulurent point partager, eux ne craignent pas de la déchirer. Ayant donc considéré leur conduite et leur entreprise impies, nous les avons chassés de l'Eglise qui adore le Christ. Eux, courant de côté et d'autre, cherchent à surprendre nos collègues, sous prétexte de leur demander la paix et l'union, mais, dans la réalité, pour en entraîner quelques-uns dans leur pestilence par de belles paroles, et en tirer de grandes lettres qu'ils puissent lire à leurs dupes, afin de les retenir dans l'impiété, comme ayant avec eux des évêques. Mais ce qu'ils ont enseigné et fait de mal chez nous, ils le passent sous silence ou le couvrent de paroles trompeuses. Aussi, déjà quelques-uns ont souscrit à leurs lettres et les ont reçus à l'église. Ceux de nos collègues qui ont osé le faire, s'exposent à une grande flétrissure ; car ils ont agi contre le canon apostolique et enflammé l'audace diabolique des sectaires contre le Christ. »

Après quoi, saint Alexandre expose et réfute l'impiété des ariens ; il relève surtout leur mépris de la tradition. « Ils ne croient pas qu'on puisse leur comparer aucun des anciens ou de ceux qui ont été nos maîtres en notre jeunesse, ni qu'aucun des évêques qu'il y a au monde soit arrivé à une mesure passable de sagesse ; eux seuls sont sages, eux seuls sont parfaits, eux seuls sont les inventeurs des dogmes; à eux seuls a été révélé ce qui n'est pas même venu en pensée à aucun autre sous le soleil. O l'impie arrogance ! ni la clarté des divines Ecritures ni l'accord de nos collègues n'arrêtent leur fureur. Les démons mêmes ne supporteraient pas leur impiété ; car les démons évitent avec soin de dire aucun blasphème contre le Christ. Parce que nous repoussons l'impiété des sectaires, ils nous accusent d'enseigner qu'il y a deux êtres engendrés, et soutiennent qu'il faut le dire, ou dire, comme eux, que le Fils est tiré du néant. Ignorants et irréfléchis, ils ne voient pas la distance qu'il y a entre le Père non engendré et les créatures qu'il a faites de rien : au milieu de ces deux extrêmes est le Fils unique, le Dieu Verbe, par qui le Père a fait tout de rien, mais que le Père a engendré lui-même.

» Pour nous, nous croyons avec l'Eglise apostolique, en un seul Père non engendré,

(1) Athan., *De Synod.*, n. 17. — (2) *Ibid.*, n. 18. — (3) Labbe, t. VII. *Conc.*, 498 — (4) Libère, 4 *l Const.* Labbe, t. II.

qui n'a aucun principe de son être ; immuable et inaltérable, toujours le même, incapable de progrès ou de diminution ; qui a donné la loi, les prophètes et les Évangiles ; qui est le Seigneur des patriarches, des apôtres et de tous les saints. Et en un seul Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, engendré, non du néant, mais du Père qui est ; non à la manière des corps, par retranchement ou écoulement, comme le veulent Sabellius et Valentin, mais d'une manière ineffable et inénarrable, comme il est dit : Qui racontera sa génération ? et comme il a dit lui-même : Personne ne connaît qui est le Père, si ce n'est le Fils ; et personne ne connaît le Fils si ce n'est le Père. Nous avons appris qu'il est immuable et inaltérable comme le Père, qu'il n'a besoin de rien, qu'il est parfait et semblable au Père, et qu'il n'a de moins que de n'être pas non engendré ; c'est en ce sens qu'il a dit lui-même : Le Père est plus grand que moi. Nous croyons aussi que le Fils procède toujours du Père ; car il est la splendeur de la gloire et le caractère de l'hypostase paternelle. Mais qu'on ne nous soupçonne pas pour cela de nier qu'il soit engendré ; car ces mots, *il était toujours*, et *avant les siècles*, ne signifient pas la même chose que *non engendré*. Ils semblent signifier comme une extension du temps ; mais ils ne peuvent exprimer dignement la divinité, et, pour ainsi dire, l'antiquité du Fils unique ; les saints les emploient pour expliquer ce mystère autant que possible, en réclamant l'indulgence de leurs auditeurs, et en disant : Autant que nous avons pu y atteindre. Il faut donc conserver au Père cette dignité propre de n'être point engendré, en disant qu'il n'a aucun principe de son être ; mais il faut aussi rendre au Fils l'honneur qui lui convient : lui attribuant d'être engendré du Père sans commencement, et reconnaissant comme la seule propriété du Père, de n'être point engendré.

» Nous confessons encore un seul Saint-Esprit, qui a également sanctifié les saints de l'Ancien Testament et les divins docteurs du Nouveau ; une seule Église catholique et apostolique, toujours invincible, quoique le monde entier conspire à lui faire la guerre, et victorieuse de toutes les révoltes impies et hétérodoxes. Le Père de famille nous en a donné l'assurance, lorsqu'il s'écrie : Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. Après cela nous reconnaissons la résurrection des morts, dont Notre-Seigneur Jésus-Christ a été les prémices, qui a pris de Marie, mère de Dieu (theotocos), un corps véritable, non en apparence. Sur la fin des siècles, il a habité avec le genre humain pour détruire le péché ; il a été crucifié, il est mort, sans que sa divinité en ait souffert ; il est ressuscité, est monté au ciel, et s'est assis à la droite de la majesté. Voilà ce que nous enseignons et que nous prêchons. Voilà les dogmes apostoliques de l'Église, pour lesquels nous sommes prêts à souffrir la mort et les tourments.

» Arius et les autres qui combattent avec lui ces vérités, ont été chassés de l'Église, suivant cette parole de saint Paul : Si quelqu'un vous annonce un autre Évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. Qu'aucun de vous ne reçoive donc ceux que nos frères ont excommuniés ; que personne n'écoute leurs discours ni ne lise leurs écrits ; ce sont des imposteurs qui ne disent jamais la vérité ; s'ils courent de ville en ville, hypocrites et imposteurs, ce n'est que, pour donner et recevoir des lettres sous prétexte d'amitié et de paix, afin d'égarer plus facilement un petit nombre de femmelettes chargées de péchés, qu'ils ont séduites. Condamnez-les avec nous, à l'exemple de nos confrères qui m'ont écrit, et qui ont souscrit au tome que je vous envoie avec leurs lettres. Il en a de toute l'Égypte et de la Thébaïde, de la Libye et de la Pentapole ; de Syrie, de Lycie, de Pamphylie, d'Asie, de Cappadoce et des provinces circonvoisines. Je m'attends à recevoir de vous des lettres semblables ; car, après plusieurs autres remèdes, j'ai cru que ce consentement des évêques achèverait de guérir ceux qu'ils ont trompés (1). »

Dans cette même lettre, saint Alexandre disait des ariens : « Ils sont enflés par l'approbation de trois évêques de Syrie ordonnés je ne sais comment, dont le jugement doit vous être réservé. » Ces trois évêques, qu'il ne nomme point par retenue, sont Eusèbe de Césarée en Palestine, Paulin de Tyr, et Patrophile de Scythopolis. Deux autres qui étaient du même avis, mais qui dépendaient de la juridiction du saint, avaient déjà été excommuniés dans le concile d'Alexandrie : Second, évêque de Ptolémaïde, dans la Pentapole, et Théonas de Marmarique.

Quant à Eusèbe de Nicomédie, lui surtout prenait hautement le parti d'Arius : fier du crédit qu'il avait à la cour, il se flattait peut-être que nul n'oserait le contredire. Le vieil évêque d'Alexandrie n'en écrivit qu'avec plus de liberté contre lui-même, dans une lettre adressée à tous les évêques du monde, où il dit : Qu'il avait voulu garder le silence pour étouffer le mal en la personne des apostats et ne pas souiller les oreilles des personnes simples. « Mais, ajoute-t-il, puisque Eusèbe, qui croit disposer des affaires de l'Église, parce qu'il a quitté Béryte et envahi l'Église de Nicomédie sans qu'on en ait fait justice, se met aussi à la tête de ces apostats, et écrit de tous côtés en leur faveur, je suis obligé de rompre le silence pour vous faire connaître à tous, et les personnes des apostats, et les malheureux discours de leur hérésie, afin que vous ne vous arrêtiez point à ce qu'Eusèbe pourrait vous écrire. Car il fait semblant d'écrire pour eux, mais, dans la réalité, c'est pour lui-même ; il cherche à renouveler par eux ses mauvais sentiments d'autrefois, que le temps avait fait oublier.

(1) Théodoret, l. I, c. 4.

» Les apostats sont : Arius, Achille, Aithale, Carpone, un autre Arius, Sarmate, ci-devant prêtres ; Euzoius, Lucius, Jules, Menas, Hellade et Gaius, ci-devant diacres ; et avec eux, Second et Théonas, ci-devant évêques. Voici les inventions qu'ils débitent contrairement aux Ecritures.

» Dieu n'a pas toujours été le Père, mais il y a eu un temps qu'il ne l'était pas. Le Verbe de Dieu n'a pas toujours été, mais il a été fait de rien ; ce Fils est une créature et un ouvrage ; il n'est pas semblable au Père en substance, ni son Verbe véritable, ni sa vraie sagesse, mais une des choses faites et créées. On le nomme improprement Verbe et Sagesse, ayant été fait lui-même par le Verbe propre de Dieu, et par la sagesse qui est en Dieu, par laquelle Dieu a tout fait. C'est pourquoi il est changeant et altérable de sa nature, comme toutes les créatures raisonnables ; il est étranger, différent et séparé de la substance de Dieu. Le Père est ineffable pour le Fils, qui ne le connaît ni ne peut le voir parfaitement ; car le Fils ne connaît pas même sa propre substance telle qu'elle est. Il a été fait pour nous, afin d'être comme l'instrument par lequel Dieu nous a créés ; et il n'aurait point été, si Dieu n'avait voulu nous faire. On leur a demandé si le Verbe de Dieu peut changer, comme le diable a fait ; et ils n'ont pas eu horreur de dire : Oui, il le peut ; car il est d'une nature changeante puisqu'il est d'une nature engendrée et créée

» Comme Arius et ses sectateurs soutenaient tout cela avec impudence, nous les avons anathématisés, étant assemblés avec les évêques d'Egypte et de Libye, au nombre de près de cent. Eusèbe et son parti les ont reçus et s'efforcent de mêler la vérité avec le mensonge, la piété avec l'impiété. Mais ils n'y réussiront pas : la vérité demeure victorieuse ; car qui a ouï rien de semblable? ou qui peut l'entendre maintenant sans être surpris et sans se boucher les oreilles, de peur qu'elles n'en soient souillées? Qui peut entendre dire à saint Jean : *Au commencement était le Verbe*, sans condamner ceux qui disent : il a été un temps qu'il n'était point? Qui peut ouïr dans l'Evangile : *Le Fils unique*, et : *Tout a été fait par lui*, sans détester ceux qui disent que le fils est une des créatures? Comment peut-il être l'une des choses qui ont été faites par lui ; ou comment est-il Fils unique, s'il est mis au nombre de tous les autres? Comment est-il sorti du néant, puisque le Père dit : *Je t'ai engendré de mon sein avant l'aurore?* Comment peut-il être dissemblable au Père en substance, lui qui est l'image parfaite et la splendeur du Père, et qui dit : *Celui qui me voit, voit aussi mon Père?* S'il est le logos, c'est-à-dire la Raison et la Sagesse du Père, comment n'a-t-il pas toujours été? Ils doivent donc dire que Dieu a été sans raison et sans sagesse? Comment peut-il être sujet au changement, lui qui dit ! *Je suis dans le Père, et le Père est en moi?* et encore : *Moi et le Père nous sommes une même chose* ; et par le Prophète : *Voyez-moi, parce que je suis et ne change pas?* Car quoique ces paroles puissent se rapporter au Père, on les entend toutefois mieux du Verbe, parce que, devenu homme, il n'a pas changé ; mais, comme dit l'Apôtre : *Jésus-Christ est le même aujourd'hui qu'hier, et dans tous les siècles.* Quelle raison ont-ils de dire qu'il a été fait pour nous, quand saint Paul écrit : *Que tout est pour lui et par lui?* Quant à ce blasphème, que le Fils ne connaît pas parfaitement le Père, il renverse cette parole du Seigneur : *Comme le Père me connaît, moi aussi je connais le Père.* Si donc le Père ne connaît le fils qu'imparfaitement, le Fils connaît le Père de même. Que s'il n'est pas permis de le dire, et que le Père connaisse parfaitement le Fils, il est évident que le Fils connaît de même son Père.

» C'est ainsi que nous les avons souvent réfutés par les divines Ecritures ; mais ils changent comme le caméléon. Ce sont les pires de tous les hérétiques, puisque, voulant détruire la divinité du Verbe, ils approchent le plus de l'Antechrist. Ayant donc ouï nous-mêmes de nos oreilles, leur impiété, nous les avons anathématisés et déclarés étrangers à la foi et à l'Eglise catholique ; et nous en donnons avis à votre piété, nos chers et vénérables collègues, afin que, si quelqu'un d'eux a l'audace de se présenter à vous, vous ne le receviez point, et que vous n'en croyiez ni Eusèbe ni quelque autre qui pourrait vous en écrire à leur sujet (1). »

Avant d'expédier ces lettres, Alexandre réunit son clergé, les lui lut et les lui fit souscrire. Eusèbe et son parti se trouvèrent prodigieusement offensés de la fermeté du saint vieillard. Ils conçurent dès lors une haine mortelle contre Athanase, diacre d'Alexandrie ; car, s'en étant informés curieusement, ils apprirent qu'il était continuellement avec l'évêque, et qu'il en était singulièrement estimé. Ils assemblèrent donc un concile en Bithynie, et écrivirent à tous les évêques du monde de communiquer avec les ariens, comme ayant des sentiments orthodoxes, et de disposer Alexandre à communiquer avec eux. Le trouble n'en devint que plus grand. Ce n'étaient plus seulement les évêques et les prêtres qui disputaient, les peuples entiers se divisèrent. Il y avait déjà un grand nombre de lettres écrites de part et d'autre par les évêques. Arius recueillit toutes celles qui le favorisaient, saint Alexandre recueillit toutes celles qui soutenaient la doctrine catholique.

Tel était l'état des esprits et des choses, lorsque, après la défaite de Licinius, Constantin se vit maître de tout l'Orient. Il fut sensiblement affligé d'apprendre cette division, et le fut d'autant plus qu'Eusèbe de Nicomédie, où il fit quelque séjour, lui persuada que ce

(1) Theodoret, l. I, c. IV.

n'était qu'une dispute de mots ; que le plus grand mal était l'aigreur des esprits, et en particulier l'aversion de l'évêque Alexandre contre Arius ; et qu'il était de la piété de l'empereur d'employer son autorité pour lui imposer silence. Constantin écrivit alors une lettre, avec cette inscription : « Constantin victorieux très-grand Auguste, à Alexandre et à Arius. » Il leur reprochait longuement à tous les deux de se diviser et de diviser le peuple chrétien pour une question frivole, et les exhortait à cesser leur oiseuse dispute (1). Il ne disait pas néanmoins en quoi consistait ce débat si futile Ce n'était rien moins que de savoir si Jésus-Christ était Dieu ou créature, et par conséquent, si tant d'autres martyrs et d'autres saints, qui l'avaient adoré depuis la publication de l'Évangile, avaient été idolâtres en adorant une créature ; ou s'ils avaient adoré deux dieux, supposé qu'étant Dieu, il ne fût pas le même Dieu que le Père. Cette lettre fut portée à Alexandrie par un évêque d'Espagne, Osius de Cordoue. Il y assembla un concile nombreux, où le prêtre Colluthe, qui avait fait schisme et s'était porté pour évêque, rentra dans son état de simple prêtre ; ses ordinations furent déclarées nulles, et ceux qu'il avait ordonnés redevinrent simples laïques. Mais l'affaire d'Arius fut loin d'y prendre fin. Osius et Alexandre conseillèrent à l'empereur d'assembler un concile universel.

L'empereur Constantin et le pape saint Silvestre convoquèrent donc ce concile à Nicée en Bithynie. Nous disons l'empereur Constantin et le pape saint Silvestre, parce que cela est dit en toutes lettres dans l'action 18 du sixième concile général, troisième de Constantinople (2). Si des historiens ont passé sous silence la coopération du Pape, le fait n'en est pas moins certain. Les évêques s'assemblèrent en conséquence à Nicée, au nombre de trois cent dix-huit, sans compter les prêtres, les diacres et les acolytes. On leur fournit, à eux et à leur suite, toutes les choses nécessaire par ordre de l'empereur. Les principaux d'entre les évêques étaient Osius de Cordoue, saint Alexandre d'Alexandrie, saint Eustache d'Antioche, saint Macaire de Jérusalem, Cécilien de Carthage ; saint Paphnuce, évêque dans la haute Thébaïde, saint Potamon d'Héraclée, tous deux du nombre des confesseurs ; Euphration de Balanée, dans la Syrie, saint Paul de Néocésarée, sur l'Euphrate, à qui on avait brûlé les nerfs avec un fer chaud dans la persécution de Licinius ; saint Jacques de Nisibe, dans la Mésopotamie ; saint Amphion d'Epiphanie, qui avait aussi confessé Jésus-Christ dans les persécutions précédentes, Léonce de Césarée en Cappadoce, saint Basile d'Amasée, saint Mélèce de Sébastopole, Longien de Néocésarée, saint Hypace de Gangres en Paphlagonie, saint Nicolas de Myre, saint Alexandre de Byzance, Protogène de Sardique, dans la Dacie, Alexandre de Thessalonique, et quelques autres dont nous lisons les éloges dans les écrits de saint Athanase, de saint Hilaire, de saint Grégoire de Nazianze, de Théodoret, de Rufin, de Gélase de Cyzique, de Socrate et de Sozomène.

Mais parmi ces grandes lumières de l'Église, il se trouva aussi des évêques qui appuyaient l'erreur, particulièrement les deux Eusèbes, de Nicomédie et de Césarée, Théognis de Nicée, Patrophile de Scythopolis, Maris de Chalcédoine et Narcisse de Néroniade. Enfin, outre tous ces évêques de l'Orient et de l'Occident, du septentrion et du midi, il y avait un évêque des Perses et un évêque des Scythes.

Jamais rien de pareil ne s'était vu ni même imaginé. On voyait l'élite de l'humanité chrétienne près de se réunir dans un acte de foi et d'amour, la foi, l'espérance, la sagesse véritables de tous les siècles passés, présents et à venir. Jusque-là, l'élite de l'humanité païenne, les philosophes, avait beaucoup disserté sur Dieu, sur sa nature, sa providence, l'ensemble de ses œuvres ; et, après des siècles de dissertations, de raisonnements et de subtilités, pas une vérité n'avait encore été définie d'un commun accord, ni mise à la portée du commun des hommes. Or, ce que n'avaient pu les philosophes grecs après dix siècles, ce que ne pourront les philosophes de l'Inde après trente et quarante, les pasteurs chrétiens le feront en peu de jours à Nicée ; ils le feront malgré toutes les ruses, toutes les arguties du philosophisme arien ; ils le feront en consignant dans leur *Credo* la doctrine qu'ils venaient de confesser dans les prisons, au fond des mines, devant les tyrans et les bourreaux qui leur avaient crevé les yeux, brûlé les mains, coupé le jarret ; doctrine héréditaire qu'ils avaient reçue des martyrs, les martyrs des apôtres, les apôtres du Christ, le Christ de Dieu ; et ce *Credo*, qui définit avec une si merveilleuse précision les vérités les plus sublimes, deviendra jusqu'à la fin du monde, et pour tout l'univers chrétien, un chant populaire de foi, d'espérance et d'amour.

Ce qui montrait de plus en plus l'Église comme l'humanité divinement rétablie dans l'unité, c'est que cette auguste assemblée était présidée par le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre, le pape saint Silvestre, dans la personne de ses légats, Osius de Cordoue, et les prêtres Viton et Vincent, du clergé romain. Le Grec Gélase de Cyzique dit en propres termes qu'Osius d'Espagne y tenait la place de Silvestre, évêque de Rome, avec les prêtres romains Viton et Vincent. D'ailleurs, le pape saint Jules et les historiens grecs Socrate et Sozomène nous apprennent que dès lors c'était une règle de l'Église, qu'on ne devait ni tenir de concile, ni ordonner quoi que ce fût sans le consentement de l'évêque de Rome (3). S. Athan. dans les souscriptions du

(1) Euseb., *Vita Constantini*, l. II, c. lxix. — (2) Labbe, t. VI, p. 1049. — (3) Jul., *Epist.* ... Socr., ... c. xvii ; Sozom.

concile de Nicée, Osius est le premier avec les deux prêtres romains. Or, comment un simple évêque d'Espagne, qui, dans son propre pays, au concile particulier d'Elvire, n'avait souscrit que le second, aurait-il précédé tous les évêques du monde, dans un concile œcuménique, en présence des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, s'il n'avait été le représentant du chef de l'Eglise. A la vérité, Osius était confesseur de la foi ; mais il y en avait au concile un grand nombre d'autres et de plus illustres que lui : tels que saint Eustache d'Antioche, saint Paul de Néocésarée, saint Potamon et saint Paphnuce, et plusieurs autres qui faisaient même des miracles.

Avant le jour de la séance publique, les évêques s'assemblèrent dans une église assez grande pour les contenir tous, comme le dit expressément Eusèbe (1). Ils y tinrent des conférences particulières où ils appelèrent Arius. Il développa devant eux toutes ses erreurs, comme il avait fait devant Alexandre : Que Dieu n'avait pas toujours été Père, et qu'il y a eu un temps où le Fils n'était pas ; qu'il est tiré du néant, créature et ouvrage comme le reste. Il est changeant de sa nature ; c'est par son libre arbitre qu'il a voulu demeurer bon, et, quand il voudra, il pourra changer comme les autres. C'est pourquoi Dieu, prévoyant qu'il serait bon, l'a prévenu de cette gloire qu'il a eue depuis par sa vertu ; en sorte qu'il est devenu tel par ses œuvres que Dieu a prévues. Il disait donc que Jésus-Christ n'était pas vrai Dieu, mais par participation, comme tous les autres à qui le nom de Dieu est attribué. Il ajoutait qu'il n'était pas le Verbe substantiel du Père ni sa propre sagesse par laquelle il a tout fait, mais qu'il a été fait lui-même par la sagesse éternelle, qu'il est étranger en tout à la substance du Père ; que nous n'avons pas été faits pour lui, mais lui pour nous, quand Dieu, qui était seul auparavant, a voulu nous créer ; qu'il a été fait par la volonté de Dieu, comme le reste, n'étant point auparavant ; car il n'est point une production propre et naturelle du Père, mais un effet de sa grâce ; il n'est point la vertu naturelle et véritable de Dieu, mais l'Ecriture lui donne le nom de vertu, comme elle le donne aux chenilles et aux hannetons. Il disait encore que le Père est invisible au Fils et qu'il ne peut le connaître parfaitement, mais seulement selon la mesure de son être qui a commencé ; en sorte qu'il ne connaît pas sa propre substance (2).

A l'exposé de ces odieux blasphèmes, les évêques assemblés de tant de pays se bouchaient les oreilles d'horreur et rejetaient cette doctrine comme étrangère et opposée à la foi de l'Eglise. La plupart voulaient condamner sans examen toute nouveauté, pour se tenir à la foi qu'ils avaient reçue par tradition dès le commencement. D'autres qui favorisaient l'erreur, soutenaient qu'il ne fallait pas suivre sans examen les anciennes opinions. Il y eut des discussions longues et approfondies. Les évêques orthodoxes engagèrent les autres à proposer leurs raisons, et les réfutèrent solidement. Ils les pressèrent d'abord de dire nettement ce qu'ils entendaient par ce nom de Fils ; car, si le Christ n'est pas Fils de Dieu par nature, mais simplement par l'imitation dss perfections divines comme tous les saints, qu'aura-t-il au-dessus des autres, et pourquoi est-il appelé le Fils unique ? Il est ainsi appelé, disaient les ariens, parce que seul il a été fait par Dieu seul, tandis que tout le reste Dieu l'a fait par le Fils. Nouveauté insensée et impie, répliquait les orthodoxes ; car c'est supposer ou que, par faiblesse, Dieu n'a pas pu faire le reste tout seul, ou que, par orgueil, il n'a pas voulu. Nouveauté d'ailleurs mensongère, car le psalmiste nous dit que c'est *Dieu lui-même qui nous a faits*, et que *nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes*, et saint Paul : *Il n'y a qu'un Dieu de qui sont toutes choses, et un seul Seigneur Jésus-Christ par qui sont toutes choses.*

Les ariens recouraient à cet autre subterfuge : Comme les autres créatures ne pouvaient soutenir l'action immédiate de l'Etre incréé, il a fait d'abord seul le Fils seul, et tout le reste par le Fils, comme son aide. Réponse absurde et futile, s'écriaient les orthodoxes ; car, si les créatures n'ont pu soutenir la main de Dieu, et que le Fils en soit une, comment a-t-il pu être fait par Dieu seul ? Si les créatures ont eu besoin d'un intermédiaire, et que le Fils soit une créature, il avait besoin d'un intermédiaire lui-même, et cet autre d'un autre, et ainsi à l'infini. Que si, pour échapper à l'absurdité, vous convenez que le Fils, quoique créature, a pu être fait par l'Etre increé, vous êtes forcés de convenir que l'Etre increé a pu faire de même toutes les autres, et votre production du Verbe devient inutile. C'est ainsi que les évêques catholiques réfutaient les fauteurs d'Arius (3).

Cependant le jour de la séance publique arriva. C'était le 9 de juin, l'an 325. L'empereur était venu de Nicomédie à Nicée. Tous ceux qui devaient assister au concile se rendirent dans la grande salle du palais, autrement de la basilique (4), où, s'étant assis sur des siéges qui leur avaient été préparés, ils attendaient en silence. Alors entrèrent quelques personnes de la suite de l'empereur, non de sa garde ordinaire ni des hommes armés, mais de ses amis et des chrétiens. Tous se levèrent au signal qui marquait l'entrée du prince ; il parut au milieu de l'assemblée, vetu de pourpre et tout couvert d'or et de pierreries. La religion et le respect paraissaient sur son visage : il rougissait, il baissait les yeux et marchait modestement. D'ailleurs, il était bien fait et d'une taille au-dessus de tous ceux qui

(1) Euseb., *Vit. Constantini*, l. III, c. VII. — (2) Athan., *Ad epist. Ægypti* n. 12 et 13. — (3) Athan., *De Decret. Nic.*, etc. — (4) Voir les annotations de Henri de Valois sur Eusèbe, *Vie de Constantin*, l. III, c. [illegible]

l'environnaient ; tous ces avantages rehaussaient sa modestie et sa piété. Étant arrivé au haut de la salle, il se tint debout au milieu, à la première place, devant un petit siège d'or qui lui était préparé. Il ne s'assit qu'après que les évêques l'en eurent prié par signe, et tous s'assirent après lui.

Alors l'évêque qui était assis le premier du côté droit, on croit que c'était saint Eustache d'Antioche, se leva, et, adressant la parole à l'empereur, rendit grâces à Dieu pour lui, après quoi il se rassit, et tous demeurèrent en silence, les yeux arrêtés sur l'empereur. Il les regarda d'un visage serein ; et après s'être un peu recueilli en lui-même, il parla d'une voix douce et tranquille, leur témoignant une grande joie de les voir tous rassemblés, et un extrême désir de les voir tous parfaitement réunis de sentiments. Il parla en latin, qui était sa langue naturelle et la langue de l'empire ; mais on l'expliquait en grec, parce que la plupart des Pères entendaient mieux cette langue, qui était répandue par tout l'Orient. Ensuite l'empereur donna la parole à ceux qui présidaient au concile, et laissa aux évêques une pleine liberté d'examiner la doctrine.

On examina d'abord celle d'Arius ; on l'entendit lui-même, et il avança les mêmes blasphèmes en présence de l'empereur. Les eusébiens, voulant les défendre, cherchaient à disputer, et ne disaient que des impiétés ; les autres évêques, qui étaient sans comparaison le plus grand nombre, leur demandaient doucement de rendre raison de leur doctrine et d'en apporter des preuves conformes à la religion. Mais sitôt qu'ils voulaient parler, ils se combattaient eux-mêmes, demeuraient interdits à la vue des absurdités de leur hérésie, et confessaient, par leur silence, la honte que leur attirait leur vanité. Il y eut plus encore : on lut en plein concile une lettre d'Eusèbe de Nicomédie, qui contenait l'hérésie manifestement et découvrait la cabale du parti. Elle excita une telle indignation qu'on la déchira devant tout le monde, et Eusèbe fut couvert de confusion. Il y disait entre autres que si l'on reconnaissait le Fils de Dieu incréé, il faudrait aussi le reconnaître consubstantiel au Père. C'était apparemment sa lettre à Paulin de Tyr, où il dit la même chose, quoique en d'autres termes. Les ariens présentèrent aussi à l'assemblée une confession de foi qu'ils avaient dressée ; mais aussitôt qu'elle eut été lue, on la mit en pièces en la nommant fausse et illégitime ; il s'excita contre eux un grand tumulte, et tout le monde les accusa de trahir la vérité.

Le concile, voulant détruire les termes impies dont s'étaient servis les ariens et employer les paroles autorisées par l'Écriture, dit que le Fils était Dieu. Les eusébiens, croyant que cette façon de parler favorisait leur erreur, se disaient l'un à l'autre : Accordons-le, puisque cela nous est commun avec lui ; car il est écrit : *Il n'y a qu'un Dieu, de qui tout vient*, et ailleurs : *Je fais toutes choses nouvelles, et tout est de Dieu*. Mais les évêques, voyant leur artifice, exprimèrent la même chose en des termes plus clairs, et dirent que le Fils était de la substance de Dieu, de la substance du Père, ce qui ne convient à aucune créature. Il est vrai néanmoins de dire qu'elles sont de Dieu, puisqu'il en est l'auteur ; mais le Verbe seul est du Père et de la substance du Père.

Les évêques demandèrent à ce petit nombre d'ariens s'ils diraient que le Fils est la vertu du Père, son unique, sa sagesse, son image éternelle, qui lui est semblable en tout ; immuable, subsistant toujours en lui, enfin vrai Dieu. Les eusébiens se contenaient et n'osaient contredire ouvertement, de peur d'être convaincus. Mais on s'aperçut qu'ils se parlaient tout bas et se faisaient signe des yeux que ces termes de *semblable*, et *toujours*, et *en lui*, et le nom de *vertu*, nous étaient encore communs avec le Fils. Nous pouvons, disaient-ils, sans peine accorder ces termes. Celui de *semblable*, parce qu'il est écrit : Que l'homme est l'image et la gloire de Dieu. Celui de *toujours*, parce qu'il est écrit : Car nous qui vivons, sommes toujours. *En lui*, parce qu'il est dit : En lui nous sommes, et nous avons la vie et le mouvement. Le mot d'*immuable*, parce qu'il est écrit : Que rien ne nous sépare de la charité de Jésus-Christ. *La vertu*, parce qu'il est parlé de plusieurs vertus ; et, ailleurs, la chenille et le hanneton sont appelés vertu, et la grande vertu. Souvent, en parlant du peuple, il est dit : Que la plus grande puissance de Dieu sortit d'Égypte ; et il y a d'autres vertus célestes, car il est dit : Le Seigneur des vertus est avec vous. Enfin, quand ils diront que le Fils est vrai Dieu, nous n'en serons point choqués ; car il l'est vraiment, puisqu'il l'a été fait.

Alors les évêques, voyant leur dissimulation et leur mauvaise foi, furent contraints, pour s'expliquer plus nettement, de renfermer en un seul mot le sens des Écritures, et de dire que le Fils est *consubstantiel* au Père, en grec homoousios ; expression qui fait entendre que le Fils n'est pas seulement semblable au Père, mais si semblable qu'il est une même chose, une même substance aves le Père, et qu'il en est inséparable ; en sorte que le Père et lui ne sont qu'une même chose, comme il le dit lui-même : Le Verbe est toujours dans le Père, et le Père dans le Verbe, comme la splendeur est à l'égard du soleil. Voilà pourquoi les Pères de Nicée, après en avoir délibéré longtemps, s'arrêtèrent au mot de *consubstantiel*, comme nous l'apprend saint Athanase, qui s'y trouvait présent et tenait un des rangs les plus considérables (1). Ils eurent encore une autre raison d'user de ce terme : car, ayant vu par la lettre d'Eusèbe de Nicomédie, qu'on avait lue en plein concile, que ces

(1) Athan., *De Decret. Nic.*, n. 20.

évêque trouvait un grand inconvénient à reconnaître le Fils incréé, à cause qu'il faudrait aussi confesser qu'il est de la même substance que le Père, ils se servirent contre lui de l'épée qu'il avait tirée lui-même.

Les ariens rejetèrent avec murmure et moquerie ce terme de consubstantiel ou coessentiel, disant qu'il ne se trouvait point dans l'Ecriture, et qu'il enfermait de mauvais sens. Car, disaient-ils, ce qui est de même substance qu'un autre, en vient de trois manières, ou par division, ou par écoulement, ou par éruption. Par éruption, comme la plante de sa racine ; par écoulement, comme les enfants des Pères ; par division, comme deux ou trois coupes d'une seule masse d'or. Les catholiques répliquèrent que quand il est question de Dieu, il faut se déprendre de toutes idées basses et terrestres, écarter bien loin toute pensée corporelle, et, s'élevant au-dessus de tous les sens, concevoir avec une intelligence pure et par l'esprit seul, la véritable génération du Verbe. Qu'au reste, dans les créatures mêmes, il était une image moins grossière : c'est la lumière et sa splendeur. Le Père est comme le soleil, le Fils en est comme le resplendissement. Or, qui osera dire que la splendeur est étrangère et dissemblable au soleil ? ou plutôt, qui est-ce qui, en voyant ce qu'est la splendeur du soleil et l'identité de la lumière, ne dira pas hardiment : En vérité, la lumière et la splendeur sont une même chose, celle-ci se démontre dans celle-là, et la splendeur est dans le soleil ; en sorte que, qui voit le soleil, voit aussi sa splendeur. Or, cette unité et cette propriété naturelle, ceux qui la croient et la voient, peuvent-ils l'appeler avec justesse, si ce n'est une génération ou production consubstantielle (1) ?

L'empereur lui-même comprit alors la justesse de cette expression. Les ariens ne pouvaient pas la rejeter, sous prétexte qu'elle n'est pas dans l'Ecriture, eux qui employaient tant de mots qui ne sont pas dans l'Ecriture, en disant que le Fils de Dieu était tiré du néant et n'avait pas toujours été, mais surtout leur mot si équivoque d'*agenétos*, qu'ils avaient emprunté aux philosophes grecs et qui signifiait tantôt *incréé*, tantôt *non engendré*. Que si l'expression de *consubstantiel* n'est pas dans l'Ecriture en toutes lettres, elle y est pour le sens comme quand le Fils y dit de lui-même : « Moi et mon Père nous sommes un. » D'ailleurs, comme on peut exprimer une erreur nouvelle avec d'anciens mots, on peut aussi, par un mot nouveau, exprimer une vérité ancienne. Finalement, le mot de *consubstantiel* n'était pas nouveau, et d'illustres évêques de Rome et d'Alexandrie, (c'étaient les deux saints Denys,) s'en étaient servis pour condamner ceux qui disaient que le Fils était un ouvrage, et non pas consubstantiel au Père. Eusèbe de Césarée fut obligé de le reconnaître lui même.

Après que l'on fut convenu de ce mot et des autres les plus propres à exprimer la foi catholique, Osius en dressa le formulaire, et Hermogène, depuis évêque de Césarée en Cappadoce, l'écrivit. Il fut conçu en ces termes :

« Nous croyons en un seul Dieu, Père tout-puissant, créateur de toutes choses, visibles et invisibles ; et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, engendré du Père, c'est-à-dire de la substance du Père ; Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré et non fait ; consubstantiel au Père ; par qui toutes choses ont été faites au ciel et en la terre. Qui, pour nous autres hommes et pour notre salut, est descendu des cieux, s'est incarné et fait homme ; a souffert, est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux, et viendra juger les vivants et les morts. Nous croyons aussi au Saint-Esprit. Quant à ceux qui disent : Il y avait qu'il n'était pas (2) ; et : Il n'était pas avant d'être engendré ; et : Il a été tiré du néant ; ou qui prétendent que le Fils de Dieu est d'une autre hypostase ou d'une autre substance, ou muable, ou altérable, la sainte Eglise catholique et apostolique leur dit anathème. »

Tous les évêques approuvèrent ce symbole et y souscrivirent, hors un petit nombre d'ariens. D'abord ils furent dix-sept qui s'y refusèrent ; ensuite ils se réduisirent à cinq, Eusèbe de Nicomédie, Théognis de Nicée, Maris de Chalcédoine, Théonas et Second de Libye. Eusèbe de Césarée approuva le mot de consubstantiel, après l'avoir combattu le jour précédent. Des cinq, il y en eut trois qui cédèrent à la crainte d'être déposés et bannis ; car la définition du concile ayant été portée à Constantin, ce prince, reconnaissant que ce consentement unanime de tant d'évêques était l'ouvrage de Dieu, il la reçut avec respect, et menaça d'exil ceux qui refuseraient d'y souscrire. Il n'y eut que Théonas et Second qui demeurèrent opiniâtrément attachés à Arius, et le concile les condamna avec lui. Les trois qui cédèrent, furent Eusèbe de Nicomédie, Théognis et Maris. Eusèbe se donna bien du mouvement pour engager l'empereur à le soutenir, lui faisant parler sous main par différentes personnes, pour se garantir d'être déposé. Mais enfin il céda aux persuasions de Constantia, sœur de l'empereur ; et, ne pouvant éviter de souscrire, il distingua la profession de foi de l'anathème qui était à la fin, et souscrivit à la foi, mais non pas à l'anathème, parce, disait-il, qu'il était persuadé qu'Arius n'était pas tel que les Pères le croyaient, en ayant une connaissance particulière par ses lettres et par ses conversations (3).

On dit même, et c'est Philostorge, auteur arien, qui le dit (4), qu'Eusèbe et Théognis

(1) Athan., *De Decret. Nic.*, n. 24. — (2) Cette phrase est ainsi dans le grec ; nous en verrons plus tard le mystère. — (3) Théodoret, l. I. Socrat., l. I. Sozom., l. II, etc. Voir Tillemont. — (4) L. II, c. IX.

usèrent de fraude dans leurs souscriptions, et que, dans le mot homoousios, ils insérèrent un iota, qui faisait *homoiousios*, c'est-à-dire semblable en substance, au lieu que le premier signifie de même substance. On voit que la fourberie et la mauvaise foi étaient inhérentes aux ariens. Leur chef, Arius, fut condamné avec ses écrits, et nommément sa Thalie. On condamna aussi les personnes que le concile d'Alexandrie avaient condamnées avec lui, entre autres le diacre Euzoïus, depuis évêque arien d'Antioche, et Piste, depuis évêque arien d'Alexandrie.

Le concile de Nicée termina une autre question, celle de la Pâque. Depuis les conciles tenus à ce sujet sous le pape saint Victor, et par son ordre, les églises de l'Asie avaient renoncé à leur coutume particulière pour se conformer à l'Eglise romaine. En sorte que, non-seulement tout l'Occident, l'Italie, l'Espagne, la Gaule, la Bretagne, mais encore l'Afrique, la Libye, l'Egypte, la Grèce, l'Asie et le Pont célébraient la Pâque, avec Rome, le dimanche qui suivait le quatorzième de la lune de mars. Cependant les églises, ou plutôt des églises de Syrie et de Mésopotamie, suivaient encore l'usage des Juifs et célébraient la Pâque le quatorzième de la lune, sans considérer si c'était le dimanche ou non. Le concile ordonna et les Orientaux promirent de célébrer la Pâque avec les Romains.

Le concile de Nicée concilia une autre affaire, mais d'une façon qui a lieu de nous étonner, habitués que nous sommes à nous représenter les premiers siècles de l'Eglise comme ceux de la plus grande sévérité. Il s'agit du schisme des méléciens, qui depuis vingt-quatre ans désolait l'Egypte. Comme on a vu, Mélèce, évêque de Lycopolis, avait sacrifié aux idoles dans la persécution. Déposé par l'évêque d'Alexandrie, au lieu de se soumettre, il forma un schisme, ordonna des évêques, des prêtres et des diacres de son parti ; et quand les ariens parurent, les méléciens s'unirent à eux, sans partager néanmoins leur doctrine. Or, pour mettre fin à ce schisme, né de l'apostasie et fauteur de l'hérésie, le très-saint concile, tout en déclarant qu'à la rigueur Mélèce était indigne d'aucun pardon, usa néanmoins envers lui d'indulgence, et lui permit de demeurer dans sa ville de Lycopolis, avec le titre et les honneurs d'évêque ; mais sans aucun pouvoir, ni d'élire, ni d'ordonner, ni de paraître pour ce sujet ni à la campagne ou dans aucune autre ville. Quant à ceux qu'il avait ordonnés, il fut dit qu'ils seraient confirmés par une plus sainte imposition des mains et admis à la communion avec l'honneur et les fonctions de leur ordre ; mais à charge de céder le rang, en chaque diocèse et en chaque église, à ceux qui avaient été ordonnés auparavant par l'évêque d'Alexandrie. Le concile veut encore que ceux qui ont été ordonnés par Mélèce n'aient aucun pouvoir d'élire ceux qu'il leur plaira, ou d'en proposer les noms, sans le consentement de l'évêque catholique soumis à Alexandre ; ce qui était nécessaire pour empêcher qu'ils ne fortifiassent leur cabale. Au contraire, ceux qui n'avaient point pris de part au schisme, et qui étaient demeurés sans reproche dans l'Eglise catholique, on leur conserve le pouvoir d'élire et de proposer les noms de ceux qui seront dignes d'entrer dans le clergé, et généralement de faire toutes choses selon la loi ecclésiastique. Que si quelqu'un d'eux vient à mourir, on pourra faire monter à sa place quelqu'un des nouveaux admis, pourvu qu'il en soit trouvé digne, que le peuple le choisisse, et que l'évêque d'Alexandrie confirme l'élection. Tout cela fut accordé aux méléciens ; mais, pour la personne de Mélèce, on défendit de lui donner aucun pouvoir ni aucune autorité, à cause de son esprit indocile et entreprenant, de peur qu'il n'excitât de nouveaux troubles.

Pour plus de sûreté, saint Alexandre lui demanda une liste des évêques qu'il prétendait avoir en Egypte, des prêtres et des diacres qu'il pouvait avoir à Alexandrie et dans le territoire qui en dépendait. Ce qu'il fit, de peur que Mélèce, abusant de la liberté que le concile lui avait accordée, ne vendît plusieurs titres et ne fît des faussetés en supposant tous les jours ceux qu'il voudrait. Mélèce donna la liste des évêques, au nombre de vingt-neuf, dont lui-même était le premier ; et le dernier Jean de Memphis, qui, par ordre de l'empereur, devait être avec l'archevêque, apparemment afin qu'on pût l'observer de plus près ; les clercs d'Alexandrie étaient quatre prêtres et cinq diacres. Mélèce, en donnant cette liste, présenta à saint Alexandre ceux qui y étaient nommés ; il lui rendit aussi les églises dont il avait usurpé la supériorité, et demeura à Lycopolis, où il mourut quelque temps après. Mais en mourant il nomma pour son successeur, contre l'ordonnance du concile de Nicée, un de ses disciples nommé Jean, peut-être le même Jean de Memphis. Ainsi le schisme recommença, et les méléciens continuèrent leurs assemblées : il y en eut toutefois qui revinrent de bonne foi à l'unité de l'Eglise. Le nombre en eût été certainement beaucoup plus grand, sans les intrigues des ariens. Néanmoins ce schisme n'eut pas toutes les suites funestes que nous verrons au schisme des donatistes (1).

Après avoir terminé ces trois grandes affaires, le concile dressa des canons ou règles de discipline. Nous les verrons plus loin avec celles d'Ancyre, de Néocésarée et d'Arles. Enfin il écrivit la lettre suivante :

« A l'église d'Alexandrie, sainte et grande par la grâce de Dieu, et à nos bien-aimés frères de l'Egypte, de la Libye et de la Pentapole : les évêques assemblés à Nicée, composant le grand et saint concile ; salut dans le Seigneur.

(1) Théodoret, l. I, c. ix. Socr. l. I, c. ix. Tillemont.

« Par la grâce de Dieu, et par les soins de l'empereur bien-aimé de Dieu, Constantin, qui nous a réunis de différentes provinces et de différentes cités, le grand et saint concile s'étant formé à Nicée, il a paru nécessaire de vous écrire au nom de tout le sacré concile, afin que vous puissiez savoir ce qui y a été proposé, examiné, résolu et décidé. Avant toutes choses, l'impiété d'Arius a été examinée en présence de notre empereur bien-aimé de Dieu, Constantin ; il a été résolu d'une voix unanime de l'anathématiser, lui, sa doctrine impie, ses paroles et ses pensées de blasphème, par lesquelles il blasphémait contre le Fils de Dieu, en disant qu'il est tiré du néant, qu'il n'était point avant que d'être engendré, et qu'il y a eu un temps auquel il n'était pas ; que par son libre arbitre il est capable de vice et de vertu, et qu'il est créature. Le saint concile a anathématisé tout cela, ne supportant pas même d'entendre cas paroles de blasphème, d'extravagance et d'impiété. Pour ce qui est de sa personne, vous avez appris déjà, ou vous apprendrez assez, comment il a été traité. Nous ne voulons pas paraître insulter à un homme qui a reçu la digne récompense de son crime (par l'exil auquel l'empereur l'a condamné). Son impiété a eu la force de perdre avec lui Théonas de Marmarique, et Second de Ptolémaïde ; et ils ont été traités de même. Ainsi par la miséricorde de Dieu, l'Egypte est délivrée de l'impiété et de la contagion de cette erreur et de ces blasphèmes, et de ces hommes inquiets qui n'ont pas craint de former des partis et des divisions dans un peuple jusque-là paisible. »

Le concile expose ensuite ce qui avait été ordonné touchant les méléciens, comme on l'a vu plus haut, se remettant du surplus a l'évêque Alexandre, parce que tout s'est fait avec sa participation et de son autorité. Il rapporte aussi la conclusion touchant la Pâque, et ajoute : « Réjouissez-vous donc de tant d'heureux succès, de la paix et de l'union de l'Eglise, et de l'extirpation de toutes les hérésies, et recevez avec beaucoup d'honneur et d'amour notre collègue, votre évêque Alexandre, qui nous a réjouis par sa présence, et qui, dans un âge si avancé, a pris tant de peine pour vous procurer la paix. Priez aussi pour nous tous, afin que les choses qui nous paraissent bien réglées demeurent fermes par Notre-Seigneur Jésus-Christ, étant faites, comme nous le croyons, suivant le bon plaisir de Dieu le Père dans l'Esprit-Saint, à qui la gloire dans les siècles des siecles. Amen (1). »

L'empereur Constantin écrivit en même temps deux lettres pour publier les ordonnances du concile et les faire connaître à ceux qui n'y avaient pas assisté. La premiere est adressée aux églises en général, et ce qu'elle explique en beaucoup de paroles se reduit à dire que la question de la foi a été examinée et si bien éclaircie, qu'il n'y est resté aucune difficulté ; qu'il a été résolu, tout d'une voix, que la Pâque serait partout célébrée le même jour, et que l'on n'aurait, sur ce point, rien de commun avec les Juifs. Il exhorte tout le monde à exécuter l'ordonnance du concile, ajoutant ces paroles remarquables ; « Tout ce qui se fait dans les saints conciles des évêques doit être rapporté à la volonté de Dieu. » Il envoya des copies de cette lettre dans toute les provinces.

La seconde est adressée en particulier à l'église d'Alexandrie ; et, après avoir parlé de l'union dans la foi, il ajoute : « C'est pour y parvenir que, par la volonté de Dieu, j'ai assemblé à Nicée la plupart des évêques, avec lesquels moi-même comme un d'entre vous, car je me fais un souverain plaisir de servir le même maître, je me suis appliqué à l'examen de la vérité. On a donc discuté très-exactement tout ce qui semblait donner prétexte à la division. Et, Dieu veuille nous le pardonner, quels horribles blasphèmes a-t-on osé avancer touchant notre Sauveur, notre espérance et notre vie, professant une créance contraire aux Ecritures divines et à notre sainte foi. Plus de trois cents évêques, très-vertueux et très-éclairés, sont convenus de la même foi, qui est en effet celle de la loi divine : Arius seul a été convaincu d'avoir, par l'opération du démon, semé cette doctrine impie, premièrement parmi vous, et ensuite ailleurs. Recevons donc la foi que le Dieu tout-puissant nous a enseignée ; retournons à nos frères, dont un ministre impudent du démon nous avait séparés. Car ce que trois cents évêques ont ordonné, n'est autre chose que la sentence du Fils unique de Dieu : le Saint-Esprit a déclaré la volonté de Dieu par ces grands hommes qu'il inspirait. Donc que personne ne doute, que personne ne diffère ; mais revenez tous de bon cœur dans le chemin de la vérité. »

Il publia encore une autre lettre, ou plutôt un édit, qui condamne Arius et ses écrits en ces termes : « Constantin, vainqueur, très-grand, auguste, aux évêques et aux peuples. Puisque Arius a imité les méchants, il mérite d'être noté d'infamie comme eux. Porphyre, ayant composé des écrits impies contre la religion, est devenu l'opprobre de la postérité, et ses écrits ont été supprimés ; de même, qu'Arius et ses sectateurs soient nommés porphyriens, afin qu'ils portent le nom de ceux qu'ils ont imités ; que s'il se trouve quelque écrit composé par Arius, qu'il soit jeté au feu, afin qu'il n'en reste aucun monument ; et je déclare que quiconque sera convaincu d'avoir caché quelque écrit d'Arius, au lieu de le représenter et de le brûler, celui-là sera puni de mort aussitôt qu'il sera pris. Je prie Dieu qu'il vous conserve. »

On voit ici comment l'empereur use de son autorité temporelle pour exécuter le jugement du concile. On croit qu'il donna aux

(1) Théodoret, t. I, c. IX.

ariens le nom de porphyriens pour montrer qu'ils voulaient ramener l'idolâtrie ; car disant que le Fils, qu'ils appelaient Dieu engendré, était une créature, ils adoraient la créature outre le Créateur, et ne différaient des païens qu'en ce qu'ils n'en adoraient qu'une. En même temps l'empereur exila Arius et les deux évêques qui étaient demeurés les plus opiniâtres dans son parti, Second et Théonas (1).

On trouve encore, dans Gélase de Cyzique, une longue lettre de Constantin à Arius et aux ariens. Il y parle, non plus en empereur ni même en catholique prudent, mais en rhéteur ampoulé ; il y dispute contre Arius, lui dit des injures, le raille et tourne en ridicule son extérieur sévère et négligé ; il le provoque avec emphase comme à un duel d'arguments. « Homme à la pensée de fer, donne-moi une preuve de ta résolution ; si tu as confiance en toi-même, si tu es ferme sur la foi, si tu as la conscience tout à fait pure, viens à moi ; viens, dis-je à l'homme de Dieu. Sois persuadé que, par mes interrogations, je découvrirai les secrets de ton cœur ; et s'il y avait en toi quelque folie, je te guérirai parfaitement de sa morsure en invoquant la grâce divine. Que si tu es trouvé avoir l'esprit sain, reconnaissant en toi la lumière de la vérité, je rendrai grâces à Dieu et je me féliciterai moi même (2). » Avec son style de mauvais goût, cette lettre décèle encore une vaniteuse légèreté d'esprit.

A l'époque même où finissait le concile, commençait la vingtième année du règne de Constantin. Les empereurs étaient dans l'usage de célébrer la cinquième, la dixième, la vingtième année de leur règne. Ce fut donc une grande solennité par tout l'empire. En cette joie publique, Eusèbe de Césarée prononça un panégyrique à la louange de l'empereur, et en sa présence, au milieu des évêques, et l'empereur voulut les régaler magnifiquement avant qu'ils se retirassent dans leurs provinces. Ils se rendirent tous au palais, et c'était pour eux un spectacle bien nouveau, de passer sans crainte au milieu des gardes qui étaient à l'entrée, l'épée nue à la main. Ils entrèrent jusqu'aux appartements les plus secrets et se mirent à table, les uns avec l'empereur, les autres séparément sur des lits préparés des deux cotés. Ils croyaient voir une image du règne de Jésus-Christ, et plutôt un songe qu'une vérité. Ce prince, ayant remarqué que quelques-uns de ces évêques avaient l'œil droit arraché par la cruauté des empereurs persécuteurs, baisait leurs plaies, espérant tirer de cet attouchement une bénédiction particulière. On le dit, entre autres, de Paphnuce, qu'il faisait souvent venir dans son palais par le respect qu'il lui portait. Après le festin il leur distribua divers présents, à proportion de leur dignité, et y ajouta des lettres pour faire délivrer tous les ans, dans chaque église, une certaine quantité de blé aux vierges, aux veuves et aux clercs. Enfin, quand ils furent prêts à se séparer, il leur parla pour prendre congé d'eux et les exhorter à la paix, à l'union et la condescendance réciproque, et conclut en se recommandant à leurs prières.

Plusieurs avaient donné lieu de leur recommander l'union et la paix. Comme la suite le fera voir, c'étaient sans doute les ariens. Dès que l'empereur fut arrivé à Nicée, ils lui présentèrent des plaintes contre quelques-uns de leurs collègues. Constantin fixa un jour pour examiner toutes leurs requêtes. Ce jour venu, il s'assit sur son trône et fit un discours qui est célèbre dans les historiens, quoiqu'ils ne le rapportent pas tous de la même manière. « Dieu vous a faits ses pontifes, dit-il aux évêques, et vous a donné la puissance de juger nos peuples et nous-mêmes : il est donc juste que nous nous soumettions à vos jugements, et non pas que nous entreprenions d'être vos juges. Dieu vous a établis pour être comme nos dieux, et qu'elle apparence que des dieux fussent jugés par des hommes? Il n'est pas même à propos que le peuple connaisse les fautes des prélats, de peur qu'il n'en prenne un sujet de scandale et un prétexte de pécher plus librement. Remettez donc tous vos différends à celui qui est le juge et le Dieu des dieux, ou plutôt oublions toutes ces plaintes. Imitons la divine bonté en nous pardonnant les uns aux autres, et unissons-nous tous ensemble par une amitié fraternelle, pour chercher, dans la paix et l'union des cœurs, les vérités de la foi pour lesquelles nous nous sommes assemblés (3). »

Il eut été à souhaiter pour Constantin qu'il se souvint toujours de ses propres leçons et de ses propres exemples ; il n'aurait pas, peu après le concile, par une précipitation déplorable, condamné à mort Fauste et le plus illustre de ses enfants, le césar Crispus ; il n'aurait pas, un peu plus tard, par son inconstance et ses procédés iniques envers les plus saints évêques, ranimé l'hérésie et les divisions dans l'Église pour deux et trois siècles.

Quant au concile de Nicée, Gélase de Cyzique nous apprend que les principaux évêques furent chargés de porter dans leurs provinces et de faire connaître partout ses ordonnances : Osius, par les prêtres Vitus et Vincent, les envoya à Rome, en Italie, en Espagne et à toutes les nations, jusqu'à l'Océan, c'est-à-dire en Gaule, en Germanie, en Bretagne ; Alexandre d'Alexandrie, avec Athanase son archidiacre, à toute l'Égypte, la Libye, la Pentapole et aux provinces voisines ; Macaire de Jérusalem, avec Eusèbe de Césarée, à la Palestine, l'Arabie et la Phénicie ; Eustathe d'Antioche, à la Célésyrie, la Mésopotamie et la Cilicie ; Jean, évêque persan, à toute la Perse et aux grandes Indes ; Léonce de Césarée, à la Cappadoce, la Galatie, le Pont, la Paphlagonie, la grande et la petite Arménie ; Théonas de

(1) Labbe, t. II, Théod., l. I, etc. — (2) Labbe, t. II. — (3) Euseb., *Vita Const.*, l. III, c. xxvii.

Cyzique, à l'Asie, l'Hellespont, la Lydie et la Carie; Nunéchius de Laodicée, à la première et à la seconde Phrygie; André de Thessalonique, à la première et à la seconde Macédoine, avec la Grèce, la Thessalie, l'Achaïe, l'Illyrie, l'une et l'autre Scythie; Alexandre de Byzance, à toutes les îles Cyclades; Protogène de Sardique, à la Dacie, la Dardanie et les pays voisins; Piste de Marcianople, à la Mysie et aux nations voisines; Cécilien de Carthage, à toutes les provinces d'Afrique, de Numidie et de Mauritanie (1).

Dans la collection des conciles, on trouve une lettre des Pères de Nicée au pape saint Silvestre pour lui demander la confirmation de leurs actes, ainsi que la réponse du Pape, qui les confirme en effet. Mais il y a dans ces deux pièces des difficultés de date et de style qui en font suspecter l'authenticité. Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins certain que la confirmation aura été demandée; car, comme nous l'avons déjà vu, les historiens grecs Socrate et Sozomène nous apprennent que dès lors il y avait un canon ecclésiastique qui défendait de rien ordonner sans le consentement de l'évêque de Rome. De plus, l'an 484, un concile romain, présidé par le pape Félix III, écrit au clergé d'Orient que les trois cent dix-huit saints Pères de Nicée, suivant cette parole du Seigneur : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, déférèrent la confirmation et l'autorité des affaires à la sainte Église romaine (2).

Eusèbe de Césarée n'était pas peu embarrassé de sa propre conduite. Il s'était d'abord déclaré pour Arius et contre la consubstantialité du Verbe, et puis il avait fini par souscrire à la consubstantialité du Verbe et à la condamnation d'Arius. Il fallait se justifier auprès de son église. Il lui écrivit donc une assez longue lettre pour lui apprendre au vrai comme l'affaire s'était passée. Mais, si humiliant que tout fût pour lui, il n'était pas encore devenu assez humble. Son récit n'est que déguisement. Il ne relève sans cesse que l'empereur; c'est l'empereur qui recommande la formule *de même substance*; c'est l'empereur qui l'explique et la défend, comme si l'empereur eût été le plus habile théologien, et que les théologiens eux-mêmes n'eussent pris aucune part ni aucun intérêt à la chose; il tait combien il y avait de son côté et combien de l'autre; il tait les fourberies et les équivoques mises en œuvre par son parti, si ce n'est par lui-même, pour tromper la bonne foi et la simplicité des évêques; il présente cette affaire comme s'il ne s'était agi que du mot *consubstantiel*, non pas du sens, et dissimule ainsi que les ariens étaient opposés au sens, et par là seulement, au mot. Plus érudit compilateur que savant docteur, il rougissait, ce semble, d'en avoir trouvé dans l'Église de plus savants et de plus profonds, et, pour pallier sa mauvaise honte, il feint d'avoir été redressé par un empereur plutôt que par ses collègues. Il dit donc qu'il avait proposé lui-même une confession de foi, mais il ne dit pas qu'elle avait été rejetée par le concile. Ce qu'il dit, c'est que le très-sage et très-pieux empereur la trouva bonne, en y ajoutant seulement un mot, celui de consubstantiel, afin que tout le monde fût d'accord; que, finalement, il n'avait souscrit au symbole du concile, en particulier au *consubstantiel*, qu'après que l'empereur, par ses doctes explications, lui eut fait voir qu'il avait un bon sens (3). Tel est le fond de la lettre comme du caractère d'Eusèbe : on y cherche l'évêque; on ne trouve que le courtisan.

Quant à Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée, ils firent bientôt voir que leurs souscriptions n'avaient pas été sincères. On dit qu'ils les effacèrent, ayant gagné celui qui gardait les actes du concile par ordre de l'empereur, et qu'ils entreprirent d'enseigner publiquement qu'il ne faut pas croire que le Fils soit consubstantiel au Père; qu'Eusèbe, en étant accusé, dit hardiment à l'empereur, en montrant l'habit qu'il portait : Si l'on déchirait ce manteau en ma présence, je ne dirais jamais que les deux pièces fussent de la même substance. Il est certain que l'empereur ayant fait venir d'Alexandrie des ariens qui brouillaient encore, Eusèbe et Théognis les reçurent, les mirent en sûreté et communiquèrent avec eux. On tint donc un concile où ils furent déposés, et d'autres évêques mis à leur place : Amphion, à Nicomédie, et Chrestus, à Nicée. Pour Eusèbe et Théognis, l'empereur irrité les envoya en exil dans les Gaules, trois mois après le concile de Nicée, et ils y demeurèrent trois ans (4).

Constantin écrivit en même temps à l'église de Nicomédie une grande lettre, dont la première partie est un discours de théologie assez obscur sur la divinité du Verbe; le reste est une invective véhémente contre Eusèbe. Il l'accuse, comme d'une chose notoire, d'avoir été complice de la cruauté du tyran, c'est-à-dire de Licinius : « Témoin, dit-il, le massacre des évêques, mais d'évêques véritables; témoin encore la cruelle persécution des chrétiens. Je ne parlerai point des espions qu'il envoyait contre moi pendant les troubles; il ne lui a manqué que de prendre les armes pour le tyran : j'en ai des preuves par les prêtres et les diacres de sa suite que j'ai pris. Pendant le concile de Nicée, avec quel empressement et quelle impudence a-t-il soutenu contre le témoignage de sa conscience, l'erreur convaincue de tous côtés! tantôt en m'envoyant diverses personnes pour me parler en sa faveur; tantôt en implorant ma protection, de peur qu'étant convaincu d'un si grand crime, il ne fût privé de sa dignité. Il m'a circonvenu et surpris honteusement, et a fait

(1) Gélase, *apud Labbe*, t. II. — (2) Labbe, t. VI, col. 1126. — (3) Théodoret, l. I, c. XII. — (4) Théodoret, l. I, c. XX.

passer toutes choses comme il a voulu. Encore depuis peu, voyez ce qu'il a fait avec Théognis. J'avais commandé qu'on amenât d'Alexandrie quelques déserteurs de notre foi, qui allumaient la discorde ; ces bons évêques que le concile avait réservés pour faire pénitence, non-seulement les ont reçus et protégés, mais encore ont communiqué avec eux. C'est pourquoi j'ai fait prendre ces ingrats et les ai envoyés au loin. » Il exhorte les peuples auxquels il écrit à s'attacher à la vraie foi et à recevoir avec joie les évêques fidèles, purs et sincères, c'est-à-dire Amphion et Chrestus, menaçant de punir sans délai ceux qui oseront encore faire mention des séducteurs et leur donner des louanges (1). C'est ainsi que Constantin dépeignait Eusèbe ; c'est ainsi qu'il l'accusait de l'avoir trompé honteusement. Et ce même Constantin se laissera tromper plus honteusement encore par le même Eusèbe ; et cette incroyable inconsistance de Constantin sera une des principales causes des maux de l'Eglise.

Le saint vieillard Alexandre survécut peu à la gloire d'avoir terrassé l'hérésie arienne ; il mourut pour ainsi dire dans son triomphe, cinq mois après son retour à Alexandrie, le 17 avril 326. Il avait puissamment servi l'Eglise pendant sa vie ; il ne la servit pas moins à sa mort, en préparant, par une espèce d'inspiration divine, l'épiscopat de saint Athanase. Comme il était près de mourir, il l'appela par son nom. Prévoyant ce qui arriva, saint Athanase s'était enfui et caché. Un autre Athanase, qui était présent, répondit ; mais saint Alexandre ne lui dit mot, montrant que ce n'était pas lui qu'il avait appelé. Il appela encore Athanase, et répéta ce nom plusieurs fois. Celui qui était présent se tut ; on comprit de qui le saint évêque parlait, et il ajouta par esprit prophétique : Athanase, tu penses avoir échappé par la fuite, mais tu n'échapperas pas. En effet, après la mort d'Alexandre, les évêques de la province s'étant assemblés avec tout le peuple catholique, la multitude s'écria tout d'une voix pour demander Athanase témoignant que c'était un homme vertueux, pieux, véritablement chrétien, menant la vie ascétique. Ils le demandaient publiquement à Jésus-Christ et conjuraient les évêques de l'ordonner, ne sortant point de l'église pendant plusieurs jours, et ne les en laissant pas sortir. Il fut donc ordonné évêque d'Alexandrie par le plus grand nombre des évêques, à la vue de toute la ville et de toute la province. C'était le 27 décembre de cette année 326. Depuis ce jour jusqu'à celui de sa mort, le 2 mai 373, il sera le boulevard de la vérité, la terreur de l'hérésie, et comme le centre de l'histoire ecclésiastique.

De son côté, Cécilien de Carthage, le seul évêque d'Afrique qui assista au concile de Nicée, fut lui aussi le sujet principal de toute une histoire. Dès l'an 311, Mensurius, évêque de Carthage, étant mort, ses collègues s'assemblèrent en cette ville pour lui donner un successeur. Deux clercs ambitieux, Botrus et Céleusius, aspiraient à cette chaire : ils firent en sorte que l'on n'appelât que les évêques voisins, sans attendre ceux de Numidie, comme, en effet, il n'était pas nécessaire, car c'était la coutume que les évêques des grands siéges étaient ordonnés, non par d'autres métropolitains des provinces voisines, mais par un évêque de la même province. Ainsi, à Rome même, l'évêque d'Ostie était dès lors en possession d'ordonner le Pape. Les évêques de la province d'Afrique s'étant donc assemblés à Carthage, choisirent, par le suffrage de tout le peuple, Cécilien, diacre de la même église. Félix, évêque d'Aptonge, lui imposa les mains, et il fut ordonné évêque. Comme il fut assis dans la chaire épiscopale, on lui remit le mémoire des vases d'or et d'argent que Mensurius, son prédécesseur, avait confiés à son départ aux anciens de Carthage. Le mémoire fut présenté à Cécilien en présence de témoins ; on appela les anciens à qui le dépôt avait été confié. Ces braves gens avaient compté en profiter, et, plutôt que de le rendre, ils firent un parti contre Cécilien.

Botrus et Céleusius, irrités de n'avoir pas été élus, se joignirent à eux ; Lucille s'y joignit aussi. C'était une femme riche, puissante et factieuse. Cécilien, n'étant encore que diacre, l'avait reprise de ce qu'avant la sainte communion elle baisait un ossement de mort, et d'un mort inconnu, comme d'un martyr. Outrée de cette réprimande, elle s'en était allée de l'église tout en colère. Ce fut bien pis quand elle vit Cécilien évêque. Le ressentiment de cette femme turbulente, joint à l'ambition de ces deux clercs et à l'avarice de quelques fabriciens enrichis des biens de l'église, enfantera un schisme des plus funestes, et qui désolera l'Afrique jusqu'à sa ruine. Les trois partis ne firent qu'un, qui se déclara contre Cécilien, refusant de communiquer avec lui, et voulant faire casser son ordination. Le chef de ce parti était un nommé Donat, des Cases-Noires, qui, dès le temps que Cécilien était diacre, avait déjà fait un schisme. Ils envoyèrent à Second, évêque de Tigise, primat de Numidie, le priant de venir à Carthage. Avec lui vinrent Donat de Mascule, Victor de Russicade, Marin de Tibile, Donat de Calame et plusieurs autres évêques, jusqu'au nombre de soixante-dix, irrités de n'avoir pas été appelés à l'ordination de l'évêque de Carthage. Tous ceux qui s'étaient trouvés traditeurs dans le concile de Cirthe étaient de ce nombre, en particulier Purpurius de Limate, qui s'y était glorifié d'avoir tué ses deux neveux. Ces soixante-dix évêques furent reçus et logés par le parti contraire à Cécilien, et jamais aucun d'eux ne vint à la basilique, où presque toute la ville était assemblée avec lui, où

(1) Labbe, t. II, p. 277.

étaient la chaire épiscopale et l'autel sur lequel saint Cyprien, saint Lucien et les autres évêques avaient offert le sacrifice ; mais ils érigèrent autel contre autel, et s'assemblèrent séparément en concile.

Ils citèrent Cécilien à comparaître devant eux ; mais le peuple catholique ne l'y laissa pas aller, et lui-même ne jugea pas raisonnable de quitter l'église pour aller dans une maison particulière s'exposer à la passion de ses ennemis. Il leur manda pour réponse : S'il y a quelque chose à prouver contre moi que l'accusateur paraisse et qu'il le prouve. Ils ne purent rien inventer contre la personne de Cécilien ; mais ils nommèrent quelques-uns de ses confrères comme étant traditeurs ; ce qu'ils disaient être prouvé par des actes publics, et toutefois ils ne firent point lire ces actes dans leur concile. Celui qu'ils accusaient le plus âprement était Félix d'Aptonge, ordinateur de Cécilien, et ils disaient qu'il était la cause de tout le mal. Cécilien l'ayant appris leur manda pour réponse : Si ceux qui m'ont ordonné sont traditeurs, s'ils croient que Félix ne m'ait rien donné par l'imposition de ses mains, qu'ils m'ordonnent eux-mêmes comme si je n'étais encore que diacre : ce qu'il disait, non qu'il révoquât en doute son ordination, mais pour se moquer d'eux et leur ôter tout prétexte. Les schismatiques, ayant reçu cette réponse, dirent leur avis chacun en particulier, commençant par Second de Tigise qui présidait l'assemblée. L'homicide Purpurius de Limate s'écria : Qu'il vienne recevoir l'imposition de nos mains, nous lui casserons la tête pour pénitence.

Enfin, ils condamnèrent Cécilien et fondèrent leur jugement sur trois chefs : sur ce qu'il n'avait pas voulu se présenter à leur concile ; sur ce qu'il avait été ordonné par des traditeurs ; sur ce que l'on disait qu'étant diacre, il avait empêché de porter de la nourriture aux martyrs qui étaient en prison. Ainsi, regardant le siége de Carthage comme vacant, ils procédèrent à une nouvelle élection, et ordonnèrent un nommé Majorin, domestique de la fameuse Lucille, qui avait été lecteur dans la diaconie de Cécilien. En faveur de cette ordination, Lucille donna quatre cents bourses. On ne sait point ce que valait une bourse dans ce temps ; aujourd'hui, parmi les Turcs, elle vaut quinze cents francs. Après tout, ce doit être une somme considérable. On fit courir le bruit que c'était pour les pauvres ; mais aucun, ni des clercs, ni des veuves et du reste du menu peuple, n'en toucha rien ; les évêques partagèrent tout entre eux. Ensuite les schismatiques écrivirent des lettres de tous côtés en Afrique pour détourner tous les fidèles de la communion de Cécilien. Quant à lui, il se crut suffisamment justifié, étant uni par lettres de communion avec toutes les églises, et principalement avec l'Église romaine, où a toujours été en vigueur la principauté de la chaire apostolique, et où il était prêt à plaider sa cause. Ce sont les réflexions et les expressions de saint Augustin, qui en donnent cette raison plus remarquable encore : Car il s'agissait non pas de prêtres ou de diacres, ou de clercs inférieurs, mais d'évêques, qui peuvent réserver leur cause entière au jugement d'autres collègues, principalement des églises apostoliques (1). Telle fut l'origine du schisme des donatistes ; car on leur donna ce nom à cause de Donat des Cases-Noires et d'un autre Donat plus fameux qui succéda à Majorin dans le titre d'évêque de Carthage.

Les donatistes furent loin de suivre la règle de l'Église, rappelée par saint Augustin. Au lieu d'en appeler à la principauté apostolique des Papes, ils en appelèrent à la principauté politique des Césars. Le proconsul d'Afrique, Anulin, ayant reçu ordre de réprimer leur turbulence, ils lui présentèrent un mémoire cacheté et une requête ouverte, avec prière de les envoyer à la cour. Le paquet portait pour titre : « Mémoire de l'Église catholique touchant les crimes de Cécilien, présenté par le parti de Majorin. » La requête contenait ces mots : « Nous vous prions, ô Constantin ! très-excellent empereur, vous qui êtes d'une race juste, dont le père a été le seul, entre les empereurs, qui n'a point exercé la persécution, que, puisque la Gaule est exempte de ce crime, vous nous fassiez donner des juges de Gaule, pour les différends que nous avons en Afrique avec les autres évêques. Donné par Lucien, Dignus, Nassutius, Capiton, Fidentius et les autres évêques du parti de Majorin (2). »

L'empereur, ayant lu ces pièces, s'écria d'indignation : « Quoi ! vous me demandez des juges, à moi qui suis dans le siècle ; tandis que moi-même j'attends le jugement du Christ. » Toutefois il finit par leur assigner pour juges trois évêques de Gaule, auxquels le pape Miltiade, qui les présida tous, adjoignit quinze évêques d'Italie. L'empereur fit également remettre au Pape, auquel il en écrivit, tous les mémoires et papiers que le proconsul lui avait envoyés sur ce sujet. Le concile s'assembla dans le palais de Latran, le 2 octobre 313 (3). Cécilien y parut avec trois évêques catholiques, et Donat des Cases-Noires, avec dix évêques de son parti. Le premier jour, les juges s'informèrent qui étaient les accusateurs et les témoins contre Cécilien. Les évêques donatistes présentèrent un mémoire, comme si tout le peuple de Carthage l'avait accusé. Mais les juges n'y eurent aucun égard, parce qu'on n'y voyait que des cris confus d'une multitude, sans accusateur certain. Ils demandaient des témoins et des personnes qui voulussent soutenir l'accusation en leur nom ; ceux que produisirent les donatistes déclarèrent qu'ils n'avaient rien à dire contre Cécilien. Alors Cécilien accusa Donat lui-même d'avoir

(1) Aug., *Epist.* XLIII, n. 7. — (2) Optat., l. I. — (3) Nat. Alex., *Dissert.*

commencé le schisme à Carthage du vivant de Mensurius, d'avoir rebaptisé, d'avoir imposé de nouveau les mains à des évêques tombés dans la persécution. Enfin, dit-il, Donat et ses collègues ont soustrait les accusateurs et les témoins qu'eux-mêmes avaient amenés d'Afrique contre moi, tant leur calomnie était évidente. Donat confessa qu'il avait rebaptisé et imposé les mains aux évêques apostats, et promit de représenter les personnes nécessaires à la cause, qu'on l'accusait d'avoir soustraites. Mais après l'avoir promis deux fois, il se retira et n'osa plus lui-même se présenter au concile, craignant que les crimes qu'il avait confessés ne le fissent condamner présent, lui qui était venu de si loin pour faire condamner Cécilien.

Le second jour, quelques-uns donnèrent contre Cécilien un libelle de dénonciation. On examina les personnes qui l'avaient donné et les chefs d'accusation qu'il contenait ; mais il ne se trouva rien de prouvé. Le troisième jour, on examina le concile tenu à Carthage par soixante-dix évêques, qui avaient condamné Cécilien et ses ordinateurs. C'était le grand fort de ses adversaires : ils faisaient sonner bien haut ce grand nombre d'évêques, et, qu'étant tous du pays, ils avaient jugé avec grande connaissance de cause. Mais Miltiade et les autres évêques du concile de Rome n'eurent aucun égard au concile de Carthage, parce que Cécilien y avait été condamné absent et sans avoir été entendu. Or, il rendait de bonnes raisons pour ne s'y être pas présenté. Ils savaient que ces évêques avaient été appelés à Carthage par ses adversaires, qu'ils logeaient chez eux et concertaient tout avec eux. Il savait les menaces de Purpurius, évêque de Limate, dont la violence était connue. Miltiade et les évêques du concile de Rome jugèrent donc que tout ce qui avait été traité en ce concile de Carthage était encore en son entier, savoir : Si Félix d'Aptonge était traditeur ou quelque autre de ceux qui avaient ordonné Cécilien. Mais ils trouvèrent cette question difficile et inutile. Elle était difficile, parce qu'il y avait des témoins à interroger, des actes à examiner, et que Cécilien accusait ses accusateurs du même crime d'avoir livré les saintes Écritures, à cause du concile de Cirthe où ils l'avaient confessé. D'ailleurs, il était inutile d'examiner si Félix était traditeur, puisque quand il l'eût été, il ne s'ensuivait pas que l'ordination de Cécilien fût nulle ; car la maxime était constante, qu'un évêque, tant qu'il est en place, sans être condamné ni déposé par un jugement ecclésiastique, peut légitimement faire des ordinations et toutes les autres fonctions épiscopales.

Miltiade, avec les évêques qu'il présidait, crut donc ne devoir point toucher à cette question, de peur d'exciter de nouveaux troubles dans l'Eglise d'Afrique au lieu de la pacifier. Il déclara Cécilien innocent et approuva son élection, mais il ne sépara point de sa communion les évêques qui avaient condamné Cécilien, ni ceux qui avaient été envoyés pour l'accuser. Donat des Cases-Noires fut le seul qu'il condamna, comme auteur de tout le mal et convaincu de grands crimes par sa propre confession. C'est ce que saint Augustin rapporte en ces termes : « Quand le bienheureux Miltiade vint à prononcer la sentence définitive, combien n'y fit-il pas paraître de douceur, d'intégrité, de sagesse, d'amour pour la paix ! Il n'eut garde de rompre la communion avec ses collègues, puisqu'on n'avait rien prouvé contre eux : se bornant à condamner Donat qu'il avait reconnu l'auteur de tout le mal, il laissa les autres en état de rentrer, s'ils l'eussent voulu, dans la paix de l'Eglise. Il offrit même d'écrire des lettres de communion à ceux qui avaient été ordonnés par Majorin ; en sorte que, dans tous les lieux où se trouvaient deux évêques à cause du schisme, celui qui aurait été ordonné le premier fût maintenu, et qu'on trouvât un autre évêché pour le dernier. O l'excellent homme ! ô le vrai enfant de la paix chrétienne ! ô le vrai père du peuple chrétien (1) ! »

Voilà comme saint Augustin admire la sentence définitive du saint pape Miltiade. Voilà comme le saint pape Miltiade jugea définitivement l'affaire des donatistes. Voilà comme le concile de Nicée jugea définitivement l'affaire des méléciens d'Egypte. Voilà comme penseront tous les évêques d'Afrique au temps de saint Augustin. C'est dans ces grands exemples des Papes et des conciles généraux qu'on voit le véritable esprit de l'ancienne discipline, esprit qui est le même dans tous les temps.

Le pape Miltiade mourut trois mois après, le 10 janvier 314. Il avait succédé, le 2 juillet 311, au pape saint Eusèbe, qui lui-même avait succédé au pape saint Marcel au mois d'avril 310. Il eut pour successeur le pape saint Silvestre, le 31 du même mois de janvier.

Donat des Cases-Noires demanda qu'il lui fût permis de retourner en Afrique, à la charge de ne point aller à Carthage. Un nommé Philumène, qui sollicitait l'empereur pour lui, demanda aussi que, pour le bien de la paix, Cécilien fût retenu à Bresce en Italie : ce qui fut fait. Cependant on envoya en Afrique deux évêques, Eunomius et Olympius, qui demeurèrent quarante jours à Carthage, pour déclarer où était l'Eglise catholique. Mais le parti de Donat voulut l'empêcher, et tous les jours il y avait du tumulte. Enfin Eunomius et Olympius prononcèrent que l'Eglise catholique était celle qui était répandue par tout le monde, et que le jugement porté à Rome par les dix-neuf évêques ne pouvait être infirmé. Ainsi ils communiquèrent avec le clergé Cécilien, et s'en revinrent, après avoir dressé des actes de toute leur procédure. Ce-

(1) August., *Epist.* [illegible]

pendant Donat vint à Carthage, contre sa parole : ce que Cécilien ayant appris, il revint aussi en diligence à son troupeau. Ainsi la division recommença de nouveau entre les deux partis.

Les donatistes en appelèrent de nouveau à l'empereur, qui de nouveau s'écria : « Quelle effronterie ! quelle fureur ! quelle rage ils interjettent appel, comme les païens dans leurs procès (1). » Les schismatiques soutenaient toujours que Cécilien était indigne des fonctions du sacerdoce. L'empereur leur représenta que la cause avait été terminée à Rome par des juges irréprochables ; mais ils criaient qu'elle n'avait pas été entendue tout entière, et que des évêques en petit nombre s'étaient enfermés dans un lieu et avaient jugé ce qu'ils avaient voulu avec précipitation. Le prétexte pour dire que la cause n'avait pas été ouïe tout entière, était l'affaire de Félix d'Aptonge, que le concile de Rome n'avait pas voulu examiner. Pour y satisfaire, Constantin la fit examiner juridiquement par le proconsul d'Afrique. Félix fut prouvé innocent, et son principal accusateur convaincu d'avoir falsifié un acte public, pour donner quelque couleur à sa calomnie.

Cependant, fatigué par les plaintes des donatistes, qui disaient toujours que leur cause n'avait pas été entendue tout entière, Constantin leur accorda d'être jugés une seconde fois par d'autres évêques dans la ville d'Arles ; « non pas, dit saint Augustin, que cela fût nécessaire, mais cédant à leurs importunités et désirant réprimer tout à fait une si grande impudence (2). » D'après sa volonté et à ses frais, des évêques s'y assemblèrent d'Italie, de Sicile, d'Afrique, des Gaules, de l'Espagne et de la Bretagne. On n'en voit qu'une trentaine dans la souscription des actes ; mais il y a lieu de croire que leur nombre allait à deux cents. Le pape Silvestre y envoya quatre légats, deux prêtres et deux diacres. C'était le 1er août 314. On examina de nouveau la cause de Cécilien, qui s'y trouvait en personne. Les donatistes avançaient contre lui deux choses : la première, qu'étant encore diacre, durant la persécution, il était allé, par ordre de l'évêque Mensurius, à la porte de la prison, avec des fouets et une troupe de gens armés, pour empêcher de porter de la nourriture aux martyrs qui y étaient enfermés. L'autre chef d'accusation était, que les évêques ordinateurs de Cécilien, entre autres Félix d'Aptonge, avaient livré les Écritures. Les évêques du concile d'Arles, non plus que ceux du concile de Rome, ne trouvèrent aucune preuve de ces accusations ; ainsi Cécilien fut encore absous, et ses accusateurs condamnés. Mais avant de se séparer, les évêques du concile d'Arles firent des canons de discipline, qu'ils adressèrent au pape saint Silvestre avec une lettre synodale qui commence en ces termes :

« Au bien-aimé pape Silvestre : Marin, Agrécius, etc., salut éternel dans le Seigneur. Unis ensemble par le lien de la charité et par l'unité de notre mère, l'Église catholique, après avoir été amenés en la ville d'Arles par la volonté du très-pieux empereur, nous vous saluons de là, très-glorieux Pape, avec la vénération qui vous est due. Nous y avons eu à supporter des hommes emportés et pernicieux à notre loi et à la tradition. Mais l'autorité présente de notre Dieu, la tradition et la règle de la vérité les a repoussés de telle sorte, qu'il n'y avait de consistance et d'accord ni dans leurs discours, ni dans leurs accusations, ni dans leurs preuves. C'est pourquoi, par le jugement de Dieu et de l'Église, notre mère, laquelle connaît les siens et les approuve, ils ont été ou condamnés ou repoussés. Et plût à Dieu, bien aimé frère, que vous eussiez jugé à propos d'assister à ce grand spectacle : vous-mêmes, jugeant avec nous, leur condamnation en eût été plus sévère, et notre joie plus grande. Mais vous ne pouvez quitter ces lieux où les apôtres président chaque jour, et où leur sang rend continuellement gloire à Dieu. Nous n'avons pas cru toutefois devoir seulement traiter du sujet pour lequel nous étions assemblés : nous avons fait divers règlements, en présence du Saint-Esprit et de ses anges, et suivant ses mouvements. Nous avons cru aussi devoir vous en écrire, afin que par vous, qui présidez aux plus grands diocèses, ils soient notifiés, *insinués* à tous. »

Le mot *diocèse* se prend souvent pour l'intendance ou la juridiction sur plusieurs provinces. On connaît le diocèse ou la diocèse d'Orient, le diocèse ou la diocèse d'Égypte, pour désigner les patriarcats d'Antioche et d'Alexandrie. Ainsi les *grands diocèses* dont parle ici le concile, et que le pontife romain gouverne, indiquent tout l'Occident, divisé en sept ou huit de ces diocèses, dont les Gaules ne formaient qu'un.

Le concile d'Arles ne fut pas tout à fait inutile pour les donatistes ; plusieurs renoncèrent au schisme pour se réunir à Cécilien ; mais quelques chicaneurs opiniâtres appelèrent du jugement des évêques à l'empereur. Il en fut extrêmement irrité et envoya des tribuns et des soldats de son palais pour amener à sa cour ces séditeux, menaçant de les maltraiter, s'ils ne se soumettaient au plus tôt. Il manda également au vicaire d'Afrique d'envoyer à son palais, sous bonne garde, tous ces rebelles. Il en écrivit aux évêques d'Arles, qu'il appelle ses bien-aimés frères, se réjouissant du grand nombre que leur jugement avait ramenés à la lumière de la loi catholique. Il avait espéré le même fruit pour les plus opiniâtres. Mais ni l'équité de leur décision ni la grâce divine n'avait fléchi leur cœur. « Incorrigibles dans leur perversité, ils continuent de réclamer mon jugement, moi qui attends le jugement du Christ ! Je le dis, ce qui est vrai : le jugement des pontifes doit être regardé comme le juge-

(1) Optat., l. I. — (2) Aug. *Epist.* XLIII, n. 20.

ment du Seigneur même ; car il ne leur est permis de penser et de juger que selon ce qu'ils ont été enseignés par le Christ. Que veulent donc ces méchants, vrais suppôts du diable? Ils invoquent le tribunal séculier en laissant le tribunal du ciel ! Faut-il d'autres preuves de leurs crimes ? Car, s'ils s'emportent avec cette fureur contre Dieu même, de quoi ne sont-ils pas coupables envers les hommes ! Cependant, bien-aimés frères, vous qui marchez sur les pas du Sauveur, ayez encore patience et laissez-leur encore la liberté de choisir. Que si vous les voyez opiniâtres, alors avec ceux que le Seigneur a jugés dignes de son culte, retournez à vos siéges et souvenez-vous de moi, afin que notre Sauveur ait toujours pitié de moi (1).

Après quelques autres incidents, l'empereur, uniquement pour céder aux importunités des donatistes, pour leur fermer la bouche à jamais et pour n'omettre aucun moyen de pacifier l'Église, consentit à revoir lui-même l'affaire. Il fit donc venir devant lui Cécilien et ses accusateurs dans son consistoire : on nommait ainsi le conseil où l'empereur traitait les affaires les plus importantes et où il jugeait en personne. Mais ce jugement fut rendu secrètement avec les seules personnes nécessaires, et cela par respect pour la religion, afin que les païens ne connussent pas les différends des évêques. L'empereur écouta tout ce que les parties voulurent proposer ; il examina très-soigneusement toute l'affaire, ayant tous les actes tant ecclésiastiques que séculiers, car on lui avait tout envoyé. Enfin il donna sa sentence, par laquelle il déclara Cécilien innocent, et les évêques du parti de Donat, calomniateurs. C'était le 10 novembre 316.

Les donatistes ne se rendirent pas plus au jugement de l'empereur qu'à celui des évêques. Ils se plaignirent qu'il s'était laissé gagner par l'évêque Osius, qui favorisait Cécilien. C'est pourquoi Constantin fut obligé, malgré toute sa douceur, de bannir les plus séditieux ; ce qu'il fit dans ce même mois de novembre 316. Mais, au reste, il écrivit aux évêques et au peuple catholique d'attendre de Dieu le remède de ce mal, et de ne se défendre que par la patience, considérant que ceux qui seraient maltraités par les séditieux auraient la gloire du martyre. Les donatistes n'en devinrent que plus insolents. A Cirthe, nommée dès lors Constantine, ils enlevèrent aux catholiques l'église que l'empereur venait de leur faire bâtir ; sommés plusieurs fois, et par l'empereur et par les juges, de la rendre, ils s'y refusèrent. Les catholiques demandèrent et obtinrent un autre emplacement pour y bâtir une autre église. Les donatistes ne gardant plus de mesure dans leur insolence et leurs vexations, Constantin finit par faire contre eux une loi très-sévère, par laquelle il leur ôtait les basiliques et confisquait tous les lieux où ils avaient coutume de s'assembler.

Le principal auteur du schisme dans la Numidie, et qui y entretenait la sédition, était Silvain, l'évêque traditeur de Cirthe. C'est lui qui enleva leur église aux catholiques. Sa violence envers un des siens lui attira une disgrâce l'an 320. Il avait déposé un nommé Nondinaire, son diacre et son élève, prétendant en avoir été offensé. Celui-ci avait essayé de l'apaiser, sans avoir pu rentrer dans ses bonnes grâces. De dépit, il se rendit son dénonciateur et donna aux catholiques les preuves de ses crimes : d'avoir livré les vases sacrés dans la persécution et de s'être fait ordonner évêque par brigue et par simonie. La chose fut prouvée juridiquement au tribunal du gouverneur de la province : nous en avons encore le procès-verbal (2). Informé de tout ceci par le gouverneur, Constantin envoya Silvain en exil avec quelques autres de sa faction. Mais en 321, à la requête des évêques donatistes, il le rappela de l'exil, ainsi que les autres, et leur accorda à tous la liberté de conscience. Ils n'en usèrent pas mieux qu'auparavant, car nous les verrons remplir toute l'Afrique de violences et de meurtres.

Vers le temps où se tint le concile d'Arles dans les Gaules, c'est-à-dire vers l'an 314, se tinrent aussi les conciles d'Ancyre en Galatie, et de Néocésarée dans le Pont. Ces trois conciles, ainsi que celui de Gangres en Paphlagonie, l'an 324, et celui de Nicée en 325, firent divers canons ou règles de discipline, dont les principaux se retrouvent dans le recueil connu sous le nom de *Canons apostoliques*. Nous avons différé d'en parler, afin de les présenter dans leur ensemble. Le plus important est le sixième canon de Nicée.

Pour en bien pénétrer le sens, il faut se rappeler cette parole de Jésus-Christ : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. » Nous avons vu saint Cyprien de Carthage, nous verrons saint Optat de Milève dériver de cette parole et l'unité de l'Église et l'unité de son épiscopat. Nous avons entendu dire à Tertullien, nous entendrons dire à saint Optat, que « le Seigneur a laissé les clefs du ciel à Pierre, et par lui à l'Église ; que, pour le bien de l'unité, Pierre seul a reçu les clefs du royaume des cieux, pour les communiquer aux autres. » Or, saint Pierre avait fait comme une effusion trine de cette puissance une. Ayant fondé par lui-même l'église d'Antioche, capitale de l'Orient ; l'église d'Alexandrie, capitale de l'Égypte, par son disciple saint Marc ; mais surtout ayant fondé par lui-même l'église de Rome, capital de l'univers, où il fixa, par sa mort, la source même de sa puissance ; ces trois illustres églises, Rome, Alexandrie, Antioche, furent comme trois grands fleuves qui, sortis d'une même source et coulant à l'orient et à l'occident, se partageaient l'univers pour le féconder. C'est à cette origine que les Pères et les conciles feront remonter la prééminence de ces trois églises et leur di-

(1) Labbe, t. I, coll. 1431. — (2) Apud Baluz., M[illegible] et Labbe, t. I.

gnité de patriarches. Les Pères et les conciles diront avec saint Grégoire le Grand : « Quoiqu'il y ait eu plusieurs apôtres, il n'y a pourtant qu'un seul d'entre eux, placé en trois lieux différents, qui ait eu autorité sur les autres siéges. Saint Pierre a élevé au premier rang celui où il daigna se fixer et terminer sa carrière mortelle. C'est lui qui a illustré le siége où il envoya l'évangéliste, son disciple, c'est encore lui qui établit le siége qu'il devait abandonner après l'avoir occupé sept ans : ainsi ce n'est qu'un seul et même siége(1). Les trois patriarches sont assis dans une seule et même chaire apostolique, parce qu'ils ont tous succédé au siége de Pierre et à son Eglise, que Jésus-Christ a fondée dans l'unité, et à qui il a donné un chef unique pour présider aux trois siéges principaux des trois villes royales, afin que ces trois siéges, indissolublement unis, liassent étroitement les autres églises au chef divinement institué (2). » Or, c'est cette divine constitution de l'Eglise que rappelle le dixième canon du concile.

Parmi les priviléges dont jouissaient les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et qui n'étaient qu'un rejaillissement de la primauté céleste dont Jésus-Christ honora saint Pierre, se trouvait celui d'ordonner ou de confirmer, le premier, tous les évêques d'Egypte et de Libye ; le second, tous ceux de l'Orient ou de dix-sept provinces. Or, Mélèce, évêque de Lycopolis dans la Thébaïde, s'étant permis, par suite de son schisme, d'ordonner des évêques sans le consentement de l'archevêque d'Alexandrie, le concile, après avoir mis fin au schisme, fit ce canon pour en empêcher le retour. Le voici tel qu'il se lit dans plusieurs manuscrits très-anciens, et tel qu'il a été cité dans le concile de Chalcédoine, par l'évêque Paschasin, l'égat du saint-siége. « L'Eglise romaine a toujours possédé la primauté. Que les anciennes coutumes soient donc maintenues en vigueur dans l'Egypte, la Libye et la Pentapole, en sorte que tous y soient soumis à l'évêque d'Alexandrie, parce que telle est la coutume du pontife romain. Qu'il en soit de même pour ce qui concerne l'évêque d'Antioche ; et que, dans les autres provinces, les églises conservent également leurs priviléges : car il est manifeste que si un évêque est ordonné sans le consentement du métropolitain, le grand concile a défini que celui qui est ainsi ordonné ne doit pas être évêque. »

En méditant bien toutes les paroles de ce canon, on voit qu'il se réduit à ce raisonnement, qui comprend tout ensemble et la décision du concile et les motifs de cette décision : l'Eglise romaine possède la primauté sur toutes les autres églises ; or, elle a statué que l'Égypte, la Libye et la Pentapole seraient soumises à l'évêque d'Alexandrie ; donc on ne peut soustraire ces provinces à sa juridiction. Il conclut de même pour le patriarcat d'Antioche. Et, en conséquence, il déclare que celui qui aurait été ordonné sans le consentement du métropolitain, c'est-à-dire du patriarche, ne doit pas être évêque. Tel nous paraît le sens naturel et vrai de ce fameux canon. Le même concile confirma aussi à l'évêque de Jérusalem certains honneurs dont il était en possession, mais sans préjudice de la dignité du métropolitain, c'est-à-dire du patriarche d'Antioche, métropole de tout l'Orient, et de l'évêque de Césarée, métropole de la Palestine.

Le concile de Nicée dit encore, touchant la juridiction des évêques : « Pour ce qui regarde les excommuniés, clercs ou laïques, la sentence doit être observée par tous les évêques de chaque province, suivant le canon qui défend que les uns reçoivent ceux que les autres ont chassés. Mais il faut examiner si l'évêque ne les a point excommuniés par faiblesse, par animosité ou par quelque passion semblable. Afin qu'on puisse l'examiner dans l'ordre, il a été jugé à propos de tenir tous les ans deux conciles en chaque province, où tous les évêques traiteront en commun ces sortes de questions ; et tous déclareront légitimement excommuniés ceux qui seront reconnus avoir offensé leur évêque, jusqu'à ce qu'il plaise à l'assemblée de prononcer un jugement plus favorable pour eux. Or, ces conciles se tiendront, l'un avant le carême, afin qu'ayant banni toute animosité, on présente à Dieu une offrande pure ; le second, vers la saison de l'automne. » Le concile d'Arles avait déjà dit : « Ceux qui ont été excommuniés ne peuvent rentrer dans la communion qu'au lieu même où ils en ont été privés. »

Touchant les ordinations, les deux conciles de Nicée et d'Arles ont plusieurs règlements. Il est dit dans le quatrième de Nicée : « L'évêque doit être institué, autant qu'il se se peut, par tous ceux de sa province. Mais si cela est difficile, pour une nécessité pressante ou la longueur du chemin, il faut du moins qu'il y en ait trois assemblés, qui fassent l'ordination avec le suffrage et le consentement par écrit des absents ; mais c'est au métropolitain, en chaque province, à confirmer ce qui a été fait. » Le concile d'Arles avait ordonné la même chose contre quelques évêques qui s'attribuaient l'autorité d'ordonner seuls d'autres évêques. On peut joindre à ce canon le quinzième, qui défend les translations en ces termes : « A cause des grands troubles et des séditions qui sont arrivés, il a été résolu d'abolir entièrement la coutume qui se trouve introduite en quelques lieux contre la règle, en sorte que l'on ne transfère d'une ville à l'autre, ni évêque ni prêtre, ni diacre. Que si quelqu'un, après la définition du saint concile, entreprend rien de semblable, ou y consent, on cassera entièrement cet attentat, et il sera rendu à l'église dans laquelle il a été ordonné évêque ou prêtre. » Le seizième canon étend

(1) *Epist ad Eulog*, l. VII, ep. xl. — (2) Greg. M., *Epist. ad Eulog*, l. XIII, ep. xli. *Epist. S. Leonis*, cvi, *ad anatol.*, S. Gelas ; Labbe, t. IV, col. 1262, etc.

même cette règle à tous les clercs, en disant : « Ceux qui témérairement, sans avoir la crainte de Dieu devant les yeux, ni connaître les canons, se retirent de l'église dans laquelle ils sont prêtres, diacres, ou en quelque rang du clergé que ce soit, ceux-là ne doivent aucunement être reçus en une autre église ; mais on doit leur imposer une nécessité absolue de retourner dans leurs diocèses, ou les excommunier, s'ils demeurent. Que si quelqu'un a la hardiesse d'enlever celui qui dépend d'un autre, et l'ordonner dans son église sans le consentement du propre évêque d'avec lequel le clerc s'est retiré, l'ordination sera sans effet. » Le concile d'Ancyre dit sur la même matière : « Ceux qui, étant ordonnés évêques, n'auront pas été reçus par le peuple auquel ils étaient destinés, et qui voudraient s'emparer d'un autre diocèse et y exciter des séditions contre l'évêque établi, seront séparés de la communion. S'ils veulent siéger parmi les prêtres où ils étaient auparavant, on leur laissera cet honneur; mais s'ils y excitent des séditions contre les évêques, ils seront privés même de l'honneur de la prêtrise, et excommuniés (1). »

Quant à ceux qui peuvent être ordonnés ou non, le concile de Nicée exclut les néophytes en ces termes : « Parce qu'il s'est fait bien des choses contre la règle de l'Église, par nécessité ou en cédant à l'importunité ; en sorte que des hommes, à peine sortis du paganisme pour embrasser la foi après avoir été instruits peu de temps, ont été amenés au baptême et aussitôt promus à l'épiscopat ou à la prêtrise, il a été jugé à propos que désormais on ne fasse rien de semblable. Car il faut du temps pour instruire le catéchumène, et encore plus pour l'éprouver après qu'il est baptisé. L'apôtre dit clairement : Non pas un néophyte, de peur que l'orgueil ne le fasse tomber dans la condamnation et le piége du diable. Que si, dans la suite du temps, cet ecclésiastique se trouve coupable de quelque péché animal, et en est convaincu par deux ou trois témoins, qu'il soit privé de son ministère. Qui contreviendra à ce canon, se mettra lui-même en péril d'être déposé, ayant la hardiesse de résister au grand concile. » Sur ce dernier point, le concile de Néocésarée a des règlements semblables. « Si un prêtre confesse qu'il a commis un péché de la chair avant son ordination, il n'offrira plus, mais il gardera le reste de ses avantages à cause de ses autres bonnes qualités : car beaucoup disent que les autres péchés sont remis par l'imposition des mains. S'il ne le confesse point et n'en est point convaincu, on laisse à sa discrétion d'en user comme il voudra. Le diacre qui se trouve dans le même cas, sera mis au rang des ministres inférieurs. On ne doit point ordonner de prêtre avant trente ans, quelque digne qu'il soit, puisque Notre Seigneur Jésus-Christ n'a commencé à [illegible] baptême. Celui qui a été baptisé en maladie [illegible] ceux qui se sont mutilés volontairement. Il dit de plus, dans son canon neuvième : « Si quelqu'un a été ordonné prêtre sans examen, ou [illegible] on n'ait pas laissé de lui imposer les mains, contre les canons, nous ne le recevrons point ; car l'Église catholique soutient la qualité [illegible] idolâtré pendant la persécution, en disant : « Ceux qui, étant tombés, ont été ordonnés par ignorance ou avec connaissance de la part des ordinateurs, [illegible] règle ; car, étant connus, ils sont déposés. »

Pour ce qui est du célibat des clercs, la loi et la pratique en étaient dès lors si notoires, que, dans sa *Démonstration* [illegible] se fait cette objection : « Mais si les chrétiens ont la même religion que les patriarches, pourquoi donc ne s'appliquent-ils pas comme eux à [illegible] répond : « Il y a parmi les chrétiens deux manières de vie : les uns demeurent dans la vie commune, dans le mariage, le soin des enfants et d'une famille ; les autres, plus parfaits renoncent au mariage, aux enfants, à la possession des biens temporels, pour se consacrer entièrement à Dieu et lui offrir continuellement, pour tous les autres, les sacrifices de leurs prières et de toute sortes de vertus. Cet état de continence est l'état propre de ceux qui sont consacrés au sacerdoce et occupés du culte divin, des docteurs et des prédicateurs de la parole divine, qui s'appliquent à propager une postérité divine et incorporelle, et à élever dans la sainteté, non pas un enfant ou deux, mais une multitude innombrable (2). »

Saint Épiphane, qui avait une quinzaine d'années lors du concile de Nicée, assure formellement que ceux qui sont honorés du sa[illegible] nécessaire, s'ils ont été mariés, qu'ils ne l'aient été qu'une fois ; enfin, il témoigne que les lec[illegible]merce conjugal ; mais que les sous-diacres, [illegible]cerdotal, et il proteste qu'on ne les élit que [illegible] de leurs propres femmes. Voilà la discipline [illegible] grecque, dans les lois de laquelle ce Père était beaucoup plus versé. Il dit ailleurs que Jésus-

(1) Can. XVIII. — (2) Euseb., *Dem. ev.*, l. 1, c. IX.

Christ est le premier instituteur de cette discipline, et que les apôtres en ont fait des canons et des lois. En conséquence, l'Église n'admet point à l'ordre de diacre, de prêtre, d'évêque, ni même de sous-diacre, celui qui, étant marié, use encore du mariage, quoiqu'il n'ait épousé qu'une femme. Elle admet celui-là seulement, ou qui s'abstient de son unique épouse, ou qui est veuf ; cela se fait principalement dans les lieux où les canons de l'Église sont observés exactement. Car ce Père avoue qu'en certains endroits il y avait des prêtres, des diacres et des sous-diacres qui, mariés auparavant, usaient encore du mariage ; mais il répond que c'était un abus introduit contre la règle ou le canon, par la pente qu'ont les hommes à se relâcher avec le temps, et à cause de la multitude pour laquelle on ne trouvait pas de ministres (1).

Saint Jérôme, contemporain de saint Epiphane, dit également que les églises d'Orient, d'Égypte et du siège apostolique, prenaient pour clercs des vierges ou des continents, ou que, s'ils avaient des femmes, ils cessaient d'être leurs maris (2). Voilà donc les trois grands patriarcats, Rome, Alexandrie et Antioche (car ce dernier est ce qu'il appelle l'Orient), c'est-à-dire, voilà l'Église universelle qui observe la loi de la continence pour les clercs.

L'on voit la même chose dans les conciles. Celui d'Elvire, canon XXXIII, ordonne généralement aux évêques, aux prêtres, aux diacres, et à tous les clercs qui sont dans le ministère, de s'abstenir de leurs femmes, sous peine d'être privés de l'honneur de la cléricature. Le concile de Néocésarée décrète que si un prêtre se marie, il sera déposé.

Celui de Gangres, de son côté, prononce anathème contre ceux qui soutenaient qu'on ne devait point assister au sacrifice d'un prêtre qui avait été marié : c'étaient, comme nous le verrons, certains hérétiques qui avaient le mariage en horreur. L'Église, comme la vérité, tient le juste milieu entre tous les excès. Si elle exige de ses ministres ce qui est plus parfait, la virginité ou la continence, elle n'enseigne pas moins la sainteté de l'union conjugale.

Quant aux ministres inférieurs au prêtre, il paraît que la discipline n'était pas fixée uniformément dans toutes les églises particulières. On lit dans le dixième canon du concile d'Ancyre : « Les diacres qui, à leur ordination, ont protesté qu'ils prétendaient se marier, s'ils l'ont fait ensuite, demeureront dans le ministère, puisque l'évêque le leur a permis. S'ils n'ont rien dit dans leur ordination et se marient ensuite, ils seront privés du ministère. »

On voit ici la vérité de ce que dit saint Epiphane, que la continence des clercs était la règle générale, mais qu'elle n'était pas toujours bien observée partout. Il y avait à ce manque d'uniformité plus d'une cause : non-seulement la pente naturelle de l'homme à se relâcher, la pénurie des ministres, mais encore quelque chose de plus idéal. En tous lieux, en tous temps, l'universalité des hommes a cru que rien n'est plus agréable à la Divinité que la continence ; et que non-seulement toute fonction sacerdotale, mais tout sacrifice, toute prière, tout acte religieux exigeaient des préparations plus ou moins conformes à cette vertu. Aussi, en tous lieux, en tous temps, tous les sacrificateurs étaient astreints à la continence, sinon perpétuellement, du moins dans le temps de leurs fonctions. Le sacrifice chrétien étant d'une sainteté infinie, cette obligation devenait, pour les sacrificateurs chrétiens, infiniment plus sacrée. Or, le principal sacrificateur est l'évêque. Dans les premiers siècles, vu le petit nombre de fidèles, lui seul offrait le sacrifice en la ville. Les prêtres ne le faisaient qu'à son défaut, et comme ses suppléants. De plus, on n'offrait le sacrifice qu'une fois dans un jour, et pas encore tous les jours. Les diacres et sous-diacres n'y avaient qu'une participation indirecte. Telle est au fond la raison morale pourquoi la continence des différents ordres a été dès le commencement plus ou moins rigoureuse : celle des évêques, toujours indispensable, soit en Orient, soit en Occident ; celle des prêtres de même, sauf une exception inventée et pratiquée par les Grecs. Ils conviennent de l'ancienne règle, rappelée par le concile de Néocésarée, que *nul prêtre ne peut se marier* ; mais ils admettent que, par tolérance et faute de sujets, un laïque marié peut être ordonné. Puis, par un sophisme qui trahit bien son origine grecque, au lieu d'ordonner un candidat, *quoique marié*, ils le marient *pour l'ordonner*, de manière qu'en violant la règle antique, ils la confessent expressément.

Le concile de Nicée n'a point de canon direct sur cette matière, mais un autre qui en approche, et qui est le troisième. « Le grand concile a défendu généralement, que ni évêque, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre clerc ne puisse avoir de femme sous-introduite, si ce n'est la mère, la sœur, la tante et les autres personnes qui sont hors de tout soupçon. » Il ne se parle pas d'épouse. On nommait femmes sous-introduites, principalement à Antioche, celles que les ecclésiastiques tenaient dans leurs maisons, par un usage que l'Église condamnait, comme il fut reproché à Paul de Samosate ; car, encore que ce fût sous prétexte de charité et d'amitié spirituelle, les conséquences en étaient trop dangereuses, ne fût-ce que pour le scandale.

« On a coutume, dit le docte père Thomassin, d'opposer au célibat des ecclésiastiques l'histoire de l'évêque Paphnuce, qui, au dire de Socrate et de Sozomène, obligea les Pères du concile de Nicée de ne point faire de canon pour assujettir les évêques, les prêtres, les

(1) Epiph., *Expos. fid.*, c. XXI. *Hæres.*, XLVIII, n. 7, et LIX, n. 4. — (2) *Adv. Vigilant.*

diacres et les sous-diacres à la continence avec les femmes qu'ils avaient épousées avant leur ordination, puisque l'ancienne tradition ne leur défendait que les nouveaux mariages après les ordres reçus. Mais Socrate et Sozomène ne sont pas des auteurs si irréprochables, ni de si bons garants, qu'on soit obligé de les croire sur leur parole, surtout en un point de cette conséquence. Il se peut faire que le fond de l'histoire soit véritable, et que Socrate n'ait manqué qu'en ce qu'il a ajouté du sien. En effet, il n'est pas hors d'apparence que le nombre des prêtres et des diacres incontinents fût déjà si grand dans l'église orientale, au temps même du concile de Nicée, que ces sages évêques jugeassent plus à propos de dissimuler le mal qu'ils ne pouvaient guérir. On peut faire le même jugement des conciles d'Ancyre, de Néocésarée et de Gangres, qui n'ont point fait de règlement contre ce désordre, parce qu'ils le jugeaient irremédiable. Mais quand Socrate dit que *l'ancienne tradition de l'Église* defendait seulement aux clercs supérieurs de se marier, sans leur ôter l'usage d'un mariage précédent, nous en appelons à Eusèbe, à saint Épiphane et à saint Jérôme, qui, d'ailleurs, plus anciens que lui, étaient incomparablement mieux instruits des anciens usages de l'Église. Ainsi, Socrate a mis dans la bouche du saint évêque Paphnuce une harangue qui n'en sortit jamais. Ce saint prélat put juger avec tout le concile, et avec toute l'église grecque dans les siècles suivants, qu'il valait mieux tolérer cet abus que d'exposer l'Église au schisme, et ces clercs à une incontinence plus criminelle ; mais il ne put ignorer que ce ne fût un abus et un violement des anciens canons et de la discipline plus pure établie par les Apôtres. Socrate même avoue que dans la Thessalie, la Macédoine et la Grèce, les clercs étaient excommuniés s'ils rentraient dans le commerce conjugal avec les femmes qu'ils avaient épousées avant leur ordination. Quant à ce qu'il ajoute que tous les Orientaux s'abstenaient également de leurs femmes précédentes, il est d'accord avec Eusèbe, saint Jérome et saint Épiphane. Mais quand il dit qu'ils n'y étaient obligés par aucune loi, pas même les évêques, il est en contradiction non-seulement avec ces trois Pères, mais avec un grand nombre d'autres, et ne mérite par conséquent aucune créance (1). »

Une autre raison pouvait empêcher le concile de Nicée de transformer en loi expresse la continence des clercs, déjà établie par une tradition apostolique : c'était la crainte de paraître favoriser certaines erreurs que venait de condamner le concile de Gangres. Un certain Eustathe avec ses sectateurs, sous prétexte de mener une vie plus parfaite, condamnaient le mariage et disaient qu'une femme vivante avec son mari ne pouvait être sauvée ; qu'il n'y avait point espoir de salut pour qui mangeait de la chair. Ils enseignaient aux esclaves à mépriser leurs maîtres et à les abandonner au lieu de les servir avec affection et respect ; soutenaient qu'on ne devait pas communier de la main d'un prêtre qui avait été marié ; méprisaient la maison de Dieu et les assemblées qui s'y font, pour en tenir de particulières et y faire les fonctions ecclésiastiques sans la présence d'un prêtre et le consentement de l'évêque ; prenaient à leur profit les oblations faites à l'église, ou en disposaient sans le consentement de l'évêque et de ceux qu'il en avait chargés ; embrassaient la virginité ou la continence, non pour la beauté de la vertu mais par horreur pour le mariage, et insultaient aux gens mariés ; méprisaient les agapes ou repas de charité qui se faisaient en l'honneur de Dieu, et ne voulaient point y participer. Sous prétexte de vie ascétique, ils portaient un habit singulier et condamnaient ceux qui portaient des habits ordinaires. Sous le même prétexte les femmes abandonnaient leurs maris, par aversion pour le mariage, et s'habillaient en hommes ; les parents abandonnaient leurs enfants, sans rendre soin de leur nourriture ou de leur conversion ; les enfants leurs parents, sans leur rendre l'honneur qu'ils devaient. Enfin, sous le même prétexte, ils jeûnaient le dimanche et méprisaient les jeûnes communs et traditionnels de l'Église, avaient en horreur les mémoires des martyrs, les assemblées qui s'y tenaient et les offices qu'on y célébrait.

Les Pères du concile de Gangres, parmi lesquels on lit le nom d'Osius de Cordoue, prononcent anathème contre toutes ces erreurs, et terminent par ces excellentes paroles : « Nous ordonnons ces choses, non pour séparer ceux qui veulent, suivant les Écritures, s'exercer dans l'Église par ces pratiques de continence et de piété, mais contre ceux qui se servent du prétexte de ces sortes d'austérités pour s'élever avec arrogance, mépriser ceux qui mènent une vie ordinaire, et introduire des nouveautés contraires à l'Écriture et aux lois ecclésiastiques. Nous admirons la virginité, quand elle est accompagnée d'humilité ; nous louons l'abstinence qui est jointe à la piété et à la modestie ; nous respectons la retraite qui se fait avec humilité : mais nous honorons aussi le mariage ; nous ne blâmons pas les richesses, quand elles sont en des mains justes et bienfaisantes ; nous estimons ceux qui s'habillent modestement, sans faste et sans affectation, et nous avons de l'horreur pour les habillements deshonnêtes ou voluptueux ; nous honorons les maisons de Dieu, et nous approuvons les assemblées qui s'y font, comme saintes et utiles, sans toutefois renfermer la piété dans les murailles ; nous louons aussi les grandes libéralités que les frères font aux pauvres par le ministère de l'Église. En un mot, nous souhaitons qu'on y pratique tout ce que nous avons appris par les divines Écritures et par la tradition des apôtres. » Les

(1) Soc., l. V, c. 22. Thomass., *Discipl.*, part. I, l. II, c. [illegible]

évêques du concile, au nombre d'une quinzaine, envoyèrent ces canons avec leur lettre synodale aux évêques d'Arménie. Quatre-vingts ans plus tard, le pape saint Symmaque dira au sixième concile de Rome que les canons du concile de Gangres avaient été dressés par l'autorité apostolique : ce qui autorise à croire qu'Osius de Cordoue y présidait en qualité de légat du saint-siége.

Dans ces divers conciles, il y a divers autres règlements touchant la conduite des ministres de l'Église. En celui d'Ancyre : Défense aux chorévêques d'ordonner des prêtres ou des diacres ; et aux prêtres de la ville de rien faire en chaque diocèse sans la permission par écrit de l'évêque. Les chorévêques n'étaient, comme l'on croit, que des prêtres à qui l'évêque donnait presque toute son autorité pour la campagne. En celui de Néocésarée : Défense aux prêtres de la campagne d'offrir dans l'église de la ville, en présence de l'évêque ou des prêtres de la ville ; mais, en leur absence, celui qui s'y trouvera seul, le peut : les chorévêques offrent par préférence. Comme il n'y avait qu'un sacrifice, il était nécessaire de régler qui devait y présider. Dans les conciles d'Arles et de Nicée : Défense aux diacres d'offrir, comme ils faisaient en divers lieux, ou de donner la communion aux prêtres, ou de la recevoir avant eux. Les diacres de la ville épiscopale ne doivent rien s'attribuer de ce qui appartient aux prêtres, ni le faire sans leur participation. Comme les diacres avaient alors l'administration des offrandes et de tout le personnel des églises ; que c'était par leurs mains que les pauvres recevaient les aumônes, et les clercs leurs pensions et leurs honoraires, cela leur attirait une grande considération et une espèce d'autorité sur les prêtres les moins désintéressés. Défense encore à tous les clercs de prêter à usure, sous peine d'être excommuniés et déposés.

Comme, en Orient, on sortait de la persécution de Licinius, il y a dans ces mêmes conciles plusieurs canons touchant la réconciliation des apostats et autres pénitents. En général, les pénitences y sont beaucoup moins longues et moins sévères que dans le concile particulier d'Elvire : ce qui prouve de nouveau qu'il n'y avait point de règle bien fixe à cet égard. De plus, on y laisse une grande latitude aux évêques d'user d'indulgence suivant la ferveur des pénitents. Fleury a l'usage de répéter dans ces occasions, que dès lors on se relâchait de la rigueur de l'ancienne discipline. La vérité est, comme l'a démontré le P. Morin par les faits de l'histoire, que, pendant les trois premiers siècles, la discipline pénitentiaire était beaucoup moins sévère que dans les siècles suivants.

Il y a deux canons plus remarquables. Le troisième du concile d'Arles excommunie ceux qui, pendant la paix, ou plutot, comme portent d'anciens manuscrits, pendant la guerre et dans la bataille, jettent leurs armes, c'est-à-dire les déserteurs. Le douzième de Nicée, au contraire, condamne ceux qui, ayant quitté les armes pour faire pénitence publique, les reprenaient après. Voici ses paroles : « Ceux qui, ayant été appelés par la grâce et ayant montré d'abord de la ferveur et quitté leur baudrier, sont retournés ensuite, comme des chiens, à leur vomissement, jusqu'à donner de l'argent et des présents pour rentrer dans la milice, ceux-là seront dix ans prosternés après avoir été trois ans auditeurs. Mais surtout il faut examiner leurs dispositions et le genre de leur pénitence. Car ceux qui vivent dans la crainte, les larmes, les souffrances, les bonnes œuvres, et qui montrent leur conversion, non par leur extérieur, mais par les effets ; ceux-là, ayant accompli leur temps d'auditeurs, pourront participer aux prières ; en outre, il sera libre à l'évêque d'user envers eux d'une plus grande indulgence. Mais ceux qui ont montré de l'indifférence et qui ont cru que l'extérieur d'entrer dans l'Église suffisait pour leur conversion, ceux-là accompliront leur temps tout entier. » Cette règle, qui défend de retourner à la milice séculière après la pénitence publique, nous la verrons interprétée et appliquée dans ce sens par les saints papes Sirice, Innocent, Léon, et invoquée encore après le douzième siècle.

Ce n'était pas le seul cas où l'application que l'Église faisait de la loi divine s'étendît à des choses temporelles. Nous avons vu le concile d'Elvire, tenu vers l'an 305, défendre sévèrement aux chrétiens laïques le duumvirat, magistrature annuelle dans les colonies et les villes municipales, ordonnant que ceux qui l'accepteraient fussent séparés de l'Église toute l'année qu'ils seraient en charge. La paix ayant succédé aux persécutions, on se relâcha de cette première sévérité. Il fut permis aux fidèles de remplir des fonctions civiles ; mais à une condition importante, qui se trouve au septième canon du concile d'Arles. Ceux d'entre les fidèles qui étaient promus à des charges publiques devaient prendre des lettres de communion de leur évêque ; ensuite, quelque part qu'ils allassent exercer leur préfecture ou leur emploi, ils étaient soumis à la surveillance de l'évêque du lieu, pour être excommuniés dès qu'ils viendraient à agir contre la discipline.

Jusqu'alors la loi romaine permettait le mariage entre beau-frère et belle-sœur. Le concile d'Elvire le défend dans son canon soixante et-un, et condamne les coupables à cinq ans de pénitence après leur séparation. Le concile de Néocésarée est plus sévère. Il décide, en son deuxième canon, qu'une femme qui aurait épousé son beau-frère serait excommuniée jusqu'à la mort ; qu'on pourrait cependant la réconcilier au dernier moment, si elle promet de rompre le lien de cette union lorsqu'elle aurait recouvré la santé. Nous verrons cette règle de l'Église transportée dans le droit civil par les empereurs chrétiens (1). Pareillement,

(1) Cod. Theod., l. III, t. XII.

la loi romaine autorisait le divorce et de se remarier après. Le concile d'Arles, canon dixième, rappelle aux maris chrétiens qui surprennent leur femme en adultère, qu'il leur est défendu de se remarier à d'autres femmes du vivant des leurs, quoique adultères. Avec le temps, nous verrons encore la loi civile se réformer en ce point sur la loi de l'Eglise. Le concile d'Arles ordonne encore que les filles chrétiennes qui épousent des païens seront quelque temps séparées de la communion. En celui de Néocésarée, on voit que ceux qui se mariaient plusieurs fois étaient mis en pénitence pour un certain temps. C'est pourquoi il était défendu aux prêtres d'assister aux festins des secondes noces ; quoiqu'elles fussent permises, on les regardait comme une faiblesse.

Quant à la réception des hérétiques, voici les règles qu'on trouve. Comme la coutume de rebaptiser durait encore en Afrique, le concile d'Arles ordonne que, si quelque hérétique vient à l'Eglise on lui demande le symbole. Si l'on trouve qu'il ait été baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, on lui imposera seulement les mains, afin qu'il reçoive le Saint-Esprit ; s'il ne répond pas suivant la foi de la Trinité, qu'on le baptise. » Comme le prétexte du schisme des donatistes était d'accuser les catholiques de souffrir les traditeurs, le concile ordonne encore que ceux qui seront coupables d'avoir livré les Ecritures ou les vases sacrés, ou dénoncé leurs frères, soient déposés de l'ordre du clergé, pourvu qu'ils en soient convaincus par des actes publics, non par de simples paroles. Que s'ils ont ordonné quelqu'un qui soit approuvé d'ailleurs, que cette ordination ne lui nuise point. Ceci se rapporte manifestement à Cécilien. Le concile ajoute : « Et parce que plusieurs résistent à la règle de l'Eglise, et prétendent être admis à accuser avec des témoins corrompus par argent, qu'ils ne soient point reçus, sinon à prouver par actes publics, comme il a été dit. » Cela regarde les calomnies des donatistes. Et encore : « Ceux qui accusent leurs frères à faux, ne recevront la communion qu'à la mort. »

Le huitième canon du concile de Nicée traite des novatiens en ces termes : « Ceux qui se nomment eux-mêmes purs, ou cathares, s'ils reviennent à l'Eglise catholique, le grand concile juge qu'après avoir reçu l'imposition des mains, ils doivent demeurer dans le clergé. Mais avant toutes choses, il faut qu'ils déclarent, par écrit, qu'ils approuveront et suivront les décrets de l'Eglise catholique et apostolique, savoir : de communiquer avec les bigames et avec ceux qui sont tombés dans la persécution, à qui l'on a réglé le temps de leur pénitence. Dans les lieux donc où il ne se trouvera point d'autres clercs, soit villes, soit villages, qu'ils gardent le rang où ils se trouvent ordonnés. Mais si quelques-uns reviennent dans un lieu où il y a un évêque ou un prêtre catholique, il est évident que l'évêque de l'Eglise catholique aura la dignité épiscopale ; et celui qui porte le nom d'évêque, chez les soi-disant purs, aura le nom de prêtre ; si ce n'est que l'évêque catholique veuille bien lui faire part du nom d'évêque. Autrement, il lui trouvera une place de chorévêque ou de prêtre, afin qu'il paraisse effectivement dans le clergé, et qu'il n'y ait pas deux évêques dans la même ville. »

Dans le désir de réunir les églises, l'empereur Constantin avait appelé au concile un évêque novatien nommé Acésius. Après que l'on eut écrit le décret de la foi, et que le concile y eut souscrit, l'empereur demanda à cet évêque s'il était d'accord sur la confession de foi et le décret touchant la Pâque. Il répondit : Seigneur, le concile n'a rien ordonné de nouveau ; c'est comme je l'ai appris, ce qui s'est conservé depuis le commencement et depuis les apôtres, touchant la règle de la foi et le temps de la Pâque. Pourquoi donc, reprit l'empereur, vous séparez-vous de la communion des autres ? Acésius lui expliqua ce qui était arrivé sous la persécution de Décius, et la sévérité du canon qui défendait, à ce que prétendaient les novatiens, de recevoir à la participation des saints mystères ceux qui, après le baptême, avaient commis quelqu'un de ces péchés que l'Ecriture appelle dignes de mort ; qu'il fallait les exciter à pénitence, sans leur faire espérer de pardon par le ministère des prêtres, mais par la seule bonté de Dieu, qui a toute puissance de remettre les péchés. Après qu'il eut ainsi parlé, l'empereur lui dit : « Acésius, prenez une échelle et montez au ciel tout seul (1). »

Un autre canon du concile de Nicée touchant certains hérétiques, est le dix-neuvième, qui porte : « Quant aux paulianistes qui reviennent à l'Eglise catholique, il est décidé qu'il faut absolument les rebaptiser. Que si quelques-uns ont été autrefois dans le clergé et sont trouvés sans reproche, étant rebaptisés, ils seront ordonnés par l'évêque de l'Eglise catholique ; mais si, dans l'examen, on les trouve indignes, il faut les déposer. On gardera la même règle à l'égard des diaconesses et généralement de tous ceux qui sont comptés dans le clergé. On parle des diaconesses que l'on trouve portant l'habit ; mais comme elles n'ont reçu aucune imposition des mains, elles doivent être comptées absolument entre les laïques.

Les paulianistes étaient les sectateurs de Paul de Samosate, qui ne croyaient Jésus-Christ qu'un pur homme, et ne baptisaient point au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. C'est pourquoi le concile ordonne de les baptiser, et non pas les novatiens, qui n'erraient ni dans la foi de la Trinité ni dans la forme du baptême. Ce qui est à remarquer surtout, c'est l'esprit d'indulgence et de con-

(1) Soc., l. I, c. x. Soz., l. I, c. xxii.

ciliation avec lequel le saint concile reçoit dans le clergé catholique, non-seulement les clercs novatiens, mais encore ceux des paulianistes qui en sont trouvés capables. Le saint pape Miltiade lui en avait donné l'exemple dans l'affaire des donatistes.

Le vingtième, c'est-à-dire le dernier canon de Nicée, regarde une simple cérémonie, et porte : « Parce qu'il y en a qui fléchissent les genoux le dimanche et pendant le temps pascal, afin que tout soit uniforme dans tous les diocèses, le saint concile a ordonné que l'on fera debout les prières que l'on doit à Dieu. » Outre ces vingt canons, reconnus authentiques par tout le monde, le concile de Nicée paraît en avoir fait encore plusieurs autres. Du moins est-il certain que ces chrétiens orientaux, non-seulement des derniers siècles, mais encore des premiers, lui ont attribué toute l'ancienne discipline : c'est ce qu'on appelle les canons arabiques du concile de Nicée, parce qu'on les connut d'abord en Occident par une version arabe ; mais on les trouve également dans toutes les langues orientales, le copte, ou l'ancien égyptien, l'éthiopien, l'arménien, le chaldéen, le syriaque. Le trente-septième canon statue qu'il ne doit y avoir dans tout l'univers que quatre patriarches, comme il n'y a que quatre évangélistes et que quatre fleuves du paradis. Leur prince et leur chef est le seigneur qui occupe le siége de saint Pierre à Rome, ainsi que l'ont ordonné les apôtres. Après lui vient le seigneur de la grande Alexandrie, et c'est le siége de saint Marc. Le troisième est le seigneur d'Ephèse, et c'est le siége de Jean le Théologien. Enfin, le quatrième est le seigneur d'Antioche, et c'est aussi le siége de Pierre (1). On voit que lorsque ce canon fut rédigé, la dignité de patriarche n'était point encore transférée à Constantinople ; il n'est parlé de cette translation que dans le canon suivant. Le cinquante-quatrième défend d'une manière expresse, comme saint Augustin nous apprend, que le concile de Nicée a fait, d'ordonner deux évêques pour la même ville.

Il y a surtout un canon remarquable et qui détermine excellemment le sens du sixième de Nicée : c'est le trente-neuvième d'une collection, le quarante-quatrième d'une autre (2). Il a pour titre : *De la sollicitude et de la puissance du patriarche sur les évêques et les archevêques de son patriarcat, et de la primauté de l'évêque de Rome sur tous.* « Le patriarche, dit-il, doit considérer ce que les évêques et les archevêques font dans leurs provinces ; et s'il trouve quelque chose de fait autrement qu'il ne faut, il le changera et le réglera comme il jugera à propos : car il est le père de tous et eux sont ses fils. L'archevêque est parmi les évêques comme le frère aîné, le patriarche, comme le père. Et de même que le patriarche a puissance sur ceux qui lui sont subordonnés, de même aussi le Pontife a puissance sur tous les patriarches, étant leur prince et leur chef, comme saint Pierre lui-même, à qui a été donnée la puissance sur tous les princes chrétiens et sur leurs peuples, attendu qu'il est le vicaire de Notre Seigneur Jésus-Christ sur tous les peuples et sur l'Église chrétienne. Quiconque y contredira, est excommunié par le concile. » Telle est la base, la règle fondamentale que toutes les chrétientés d'Orient reconnaissent à leur hiérarchie et à leur droit canon, et que, depuis les premiers siècles, elles attribuent au grand concile de Nicée.

Aux canons de ces divers conciles, on peut ajouter certaines lois de Constantin, faites sans doute de l'avis des principaux évêques. Il avait exempté les clercs des charges publiques. Parmi ces charges, il y en avait de très-onéreuses, surtout pour les curiales ou décurions, c'est-à-dire les propriétaires aisés, membres de la curie ou corps municipal de leur cité. La loi les attachait presque comme des esclaves à leur municipe, et les obligeait d'en administrer les affaires aux dépens des leurs. Aussi cherchaient-ils à sortir de leur condition, en entrant furtivement soit dans les charges publiques, soit dans le sénat romain, soit dans l'armée. On fit des lois pour les en empêcher. Quand le clergé chrétien fut exempt de ces servitudes municipales, ils s'efforcèrent d'entrer dans le clergé. Constantin le défendit par une loi de 326. Dans la suite, les empereurs trouvèrent ce tempérament : ils permirent aux membres de cette bourgeoisie municipale d'entrer dans le clergé, mais à condition ou bien de céder à un de leurs parents les terres auxquelles les charges curiales étaient attachées, ou bien de créer à leur place un substitut.

La même année, Constantin fit deux autres lois touchant les hérétiques. L'une au 1er septembre, et porte : Que les priviléges accordés en considération de la religion ne doivent profiter qu'aux catholiques, non aux hérétiques et aux schismatiques, qui doivent au contraire être chargés plus que les autres. La dernière accorde aux novatiens la paisible possession des maisons de leur église et de leurs sépulcres qu'ils avaient acquises à juste titre, non de ce qui, avant la division, avait appartenu à l'Église catholique. Entre les sectaires de ce temps-là, les novatiens étaient les moins odieux.

A propos de ses lois contre les hérétiques, les juifs et les païens, Constantin disait agréablement aux évêques catholiques en causant avec eux à table, que lui aussi était évêque. « Vous êtes évêques des personnes et des choses qui sont dans l'Église, leur disait-il, moi je suis évêque des personnes et des choses qui sont dehors (3) : » c'est-à-dire, des lieux

(1) Mansi, conciles, t. II, col. 992. — (2) *Ibid.*, col. 965 et 991. Voir encore Roux, *Du* [illegible], p. 320 et 321. — (3) Ὑμεῖς μὲν τῶν εἴσω τῆς ἐκκλησίας, ἐγὼ δὲ τῶν ἐκτὸς ἐπίσκοπος... Euseb., *Vita* [illegible], l. IV, c. xxiv.

tiques et des infidèles, ainsi que de ce qui les regarde. En effet, Eusèbe, qui cite ces paroles dans la *Vie de Constantin*, les justifie comme une conséquence de ses lois contre les idolâtres, dont il fit fermer les temples et interdit les sacrifices, et contre les juifs auxquels il défendit d'avoir des esclaves chrétiens (1). Bien des auteurs modernes, au lieu de rapporter exactement ces paroles de conversation, leur ont supposé gratuitement une portée qu'elles n'ont pas, jusqu'à faire dire à Constantin : Qu'il était *l'évêque extérieur* de l'Eglise. Voilà comme on traduit les textes qu'on n'a pas lus.

Constantin recevait sans cesse des ambassades de toute sorte de nations, en particulier de l'Inde et de l'Ethiopie : il en profitait pour leur faire connaître et estimer la religion chrétienne. Le roi de Perse lui-même, Sapor, lui envoya une ambassade solennelle avec des présents, pour solliciter son amitié et son alliance. Le roi de Perse comptait alors le pays des Sères ou la Chine, avec sa ceinture de murailles et ses deux grands fleuves, parmi les provinces de son empire, ainsi que nous l'apprenons d'Ammien Marcellin, auteur du temps. « A l'est, et par delà les deux Scythies une enceinte circulaire de hautes murailles enferme la Sérique, immense contrée, d'une fertilité admirable, qui touche à la Scythie par l'occident, par l'est et le nord à des déserts glacés, et s'étend au midi jusqu'à l'Inde et jusqu'au Gange. Les noms de ces montagnes sont Anniva, etc. Deux fleuves roulent sur la pente rapide de ces plateaux, et, d'un cours ralenti, traversent ensuite une vaste étendue de terres... Les Sères, de toutes les races d'hommes la plus paisible, sont absolument étrangers à la guerre et à l'usage des armes... Le pays est boisé, mais sans épaisses forêts. On y recueille sur les arbres une espèce de duvet d'une mollesse et d'une ténuité extrêmes, que l'on file ensuite et qui devient la soie, ce tissu réservé jadis aux classes élevées, et que tout le monde porte aujourd'hui (2). » Constantin apprit que dans cet empire de Sapor les églises de Dieu étaient nombreuses et que les peuples se réunissaient par milliers dans le bercail du Christ ; il en ressentit une grande joie, et profita de l'occasion pour rendre service à ces chrétientés lointaines. Il envoya lui-même des ambassadeurs à Sapor, avec des présents beaucoup plus considérables qu'il n'en avait reçu. Il lui écrivit surtout, comme à son frère, une lettre d'amitié, où il lui annonce que, par la foi divine, il reconnaît le Dieu très-saint et professe son culte. C'est par l'assistance de ce Dieu, qu'à partir des extrémités de l'Océan j'ai délivré toute la terre habitable des tyrans qui l'opprimaient. C'est ce Dieu que j'adore, et mon armée, qui lui est consacrée et porte son étendard sur ses épaules, ne cesse de remporter des victoires dont je ne cesse de le remercier. Ce Dieu suprême, qui habite au plus haut des cieux, ne demande pas les sacrifices de chair et de sang, ni les fumées mal odorantes qui ont aveuglé tant de nations, mais un cœur pur, une âme vertueuse. Il aime la foi, l'équité, la douceur et punit l'infidélité et l'orgueil. Ne croyez pas, mon frère, que je me trompe en confessant ce Dieu, Père et Maître de toutes choses. La plupart de ceux qui ont tenu cet empire, séduits par des erreurs insensées, entreprirent de nier ce Dieu. Mais tous ont été punis de telle sorte que, depuis ce moment, tout le genre humain souhaite leurs calamités à quiconque voudrait faire de même. De leur nombre était celui que la colère de Dieu comme la foudre jeta hors de nos frontières dans les vôtres, où il est devenu pour les siens un trophée d'ignominie. De nos jours mêmes j'ai vu les funérailles de ceux qui, par des edits injustes, ont vexé le peuple voué à Dieu. Aussi ne cessé-je de bénir sa souveraine providence d'avoir ramené la paix et le bonheur parmi les hommes, en les ramenant eux-mêmes à la loi divine. Je suis persuadé que c'est là ce qui peut arriver de mieux pour la félicité et la sécurité universelles. Jugez donc quelle a été notre joie d'apprendre que les principaux endroits de Perse ont l'avantage d'avoir pour ornement plusieurs de ces hommes, c'est-à-dire des chrétiens, car c'est d'eux que je parle. C'est un bonheur pour vous, et aussi pour eux ; votre bonheur est aussi le leur. Par là vous vous assurez la clémence du souverain Maître. Je les recommande donc à votre bienveillance. En les aimant, vous ferez à vous-même, ainsi qu'à nous une grâce infinie (1).

Ces ambassades de Constantin et de Sapor sont à remarquer. Nous avons vu par les annales de Chine que, soixante ans avant la venue du Christ, l'empire chinois et l'empire romain se touchaient sur la mer Caspienne ; que les Chinois appelèrent l'empire romain Ta-tsin ou la grande Chine, tant ils en avaient une haute idée ; qu'ils en reçurent des ambassades de la part de l'empereur Antun ou Antonin. Et voilà que, sous Constantin, au moment où le christianisme triomphe en Europe, en Afrique, et en Asie jusqu'à l'Euphrate, voilà que l'Asie ultérieure, y compris la Chine, réunie sous la domination du roi de Perse, nous découvre dans son sein des chrétientés nombreuses.

Comme il est naturel de le penser, on bâtit alors un grand nombre d'églises. Le pape saint Silvestre en bâtit une à Rome, dans la maison d'un de ses prêtres nommé Equitius, dont elle porta longtemps le titre. C'est l'église actuelle de Saint-Martin-des-Monts. Le Pape la dota d'un revenu annuel d'environ huit mille francs en fonds de terres, maisons et jardins. A son exemple et à sa persuasion, l'empereur Constantin bâtit à Rome premièrement la basilique qui, de son nom, a toujours été nom-

(1) *Ibid.*, c. XXIII, XXIV, XXV, et XXVII. — (2) Amm. Marcell., trad. de M. Nisard, l. XXIII, vers la fin. — (3) Euseb., *Vita Constantini*, l. IV, c. IX et seqq. Theodoret, *Hist. eccles.*, l. I, c. XXIV.

mée Constantinienne, autrement l'église du Sauveur, dans le palais de l'impératrice Fausta, sa femme, auparavant nommée la maison de Latran, où s'était déjà tenu le concile contre les donatistes. Et parce qu'il y fit aussi un baptistère, et que les baptistères avaient l'image de saint Jean-Baptiste, on nomme plus ordinairement cette église Saint-Jean-de-Latran. C'est la principale église de Rome, et les Papes y ont fait leur résidence pendant plusieurs siècles. Il bâtit encore à Rome six autres églises : celle de Saint-Pierre, au Vatican, à la place d'un temple d'Apollon, pour honorer le lieu du martyre et la sépulture du prince des apôtres ; celle de Saint-Paul, au lieu de son martyre ; celle de Sainte-Croix, en la maison de Sessorius, que l'on nomme Sainte-Croix-de-Jérusalem, à cause d'une portion de la vraie croix qu'il y mit ; celle de Sainte-Agnès, avec un baptistère, à la prière de sa fille Constantia, et de sa sœur de même nom, qui furent baptisées par saint Silvestre ; celle de Saint-Laurent, hors de la ville, sur le chemin de Tibur, au lieu de la sépulture de ce martyr ; celle des martyrs Saint-Marcellin et Saint-Pierre, au lieu dit Entre-les-deux-lauriers, où fut la sépulture de sainte Hélène.

On trouve, suivant les anciens mémoires de l'Eglise romaine, que Constantin donna à ces sept églises de Rome, en maisons et en terres, non-seulement en Italie, mais en Sicile, en Afrique, en Grèce, en Egypte et en Orient, vingt-sept mille sept cent vingt-neuf sous d'or cinquante-quatre mille cinq cent de revenu annuel, ce qui, en prenant, comme on fait, le sou d'or à vingt francs et quelques centimes, ferait un total de plus de cinq cent quatre-vingts francs ; sur quoi l'église Constantinienne ou de Saint-Jean de-Latran, avec son baptistère, avait à elle seule deux cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingts francs L'église de Saint-Pierre, de son côté, avait des maisons dans Antioche et des terres aux environs, à Tarse en Cilicie, et à Tyr; elle en avait en Egypte, près d'Alexandrie et ailleurs et dans la province de l'Euphrate, près de Cyr. Une partie de ces terres étaient destinées à fournir tous les ans une certaine quantité de nard, de baume, de storax, de cannelle, de safran et d'autres substances précieuses pour les encensoirs et les lampes. Ces églises avaient de plus une rente de plus de vingt mille livres pesant, en divers aromates que les terres d'Egypte et d'Orient devaient fournir en espèces. On ne parle point des vases d'or et d'argent pour le service et l'ornement de ces mêmes églises, dont les mémoires rapportés par Anastase le Bibliothécaire font un long dénombrement. Il peut avoir confondu ce qui avait été donné par d'autres empereurs ; mais les titres des immeubles doivent avoir été mieux conservés. Ce que ces derniers nous apprennent de plus curieux, c'est que Constantin donna l'île de Sardaigne, ainsi que deux autres, avec toutes leurs appartenances et leurs revenus, à l'église de Saint-Marcellin et de Saint-Pierre-de-Rome (1).

Il se convertissait un grand nombre de païens : les uns par la connaissance de l'inutilité de leurs anciennes superstitions et de leur peu de fondement ; les autres, par émulation des chrétiens qu'ils voyaient honorés et chéris de l'empereur, et pour se conformer à l'inclination du maître. D'autres, s'appliquant à considérer la doctrine chrétienne, touchés par des miracles ou des songes, ou par les entretiens des évêques ou des moines, jugeaient qu'il valait mieux être chrétiens. Depuis ce temps, on vit les villes et les peuples entiers se convertir, abattre d'eux-mêmes leurs temples et leurs idoles, et bâtir des églises. Les habitants de Majuma, qui était le port de Gaza en Palestine, auparavant très-attachés à leurs anciennes superstitions, se firent chrétiens tout d'un coup ; et l'empereur, répondant à leur piété, érigea en cité ce lieu qui ne l'était pas, et la nomma Constantia, du nom de Constantius, le plus cher de ses fils. Par une raison semblable, il nomma Constantine une ville de Phénicie. Il nomma aussi Hélénople, en l'honneur de sa mère, une petite ville de Bithynie, nommée auparavant Drépane, qu'il érigea en cité, avec exemption de tributs, en l'honneur du saint martyre Lucien d'Antioche, dont les reliques y étaient.

Hors des limites de l'empire romain, le christianisme se propageait d'une manière plus admirable encore. Constantin reçut vers ce temps l'ambassade inattendue d'un peuple barbare, qui lui demandait des évêques. C'étaient les Ibériens, campés dans le voisinage du Pont-Euxin. Ils avaient été convertis par une pauvre captive, dont le nom n'est pas seulement venu jusqu'à nous. Ils l'avaient emmenée prisonnière dans une de leurs incursions. Captive chez eux, elle excita bientôt leur admiration par la pureté de sa vie, sa sobriété, sa fidélité, son assiduité à l'oraison, qui lui faisait veiller les nuits entières. Les Barbares étonnés, lui demandaient ce que cela voulait dire. Elle déclara simplement qu'elle servait ainsi le Christ, son Dieu. Ce nom leur était aussi nouveau que le reste. Mais sa persévérance excitait la curiosité naturelle des femmes, pour savoir si ce grand zèle de religion était bon à quelque chose. C'était leur coutume, quand quelque enfant était malade, que la mère le portait par les maisons pour s'informer si quelqu'un savait un remède.

Une femme, ayant ainsi porté son enfant partout inutilement, vint aussi trouver la captive. Elle lui dit qu'elle ne savait aucun remède humain ; mais que son Dieu, Jésus-Christ qu'elle adorait, pouvait donner la santé [illegible] malades les plus désespérés. Ayant donc [illegible] l'enfant sur le cilice qui lui servait de cou[illegible] et ayant fait sur lui sa prière, elle le re[illegible]

(1) Anast., Silvest.

guéri à sa prière. Le bruit de ce miracle se répand et vient aux oreilles de la reine, qui était malade avec de grandes douleurs et réduite au désespoir. Elle prie qu'on lui amène la captive, qui refuse d'y aller, craignant de paraître avoir trop bonne opinion d'elle-même et manquer à la bienséance de son sexe. La reine se fait porter à la cellule de la captive, qui la met sur son cilice, et, ayant invoqué le nom de Jésus-Christ, la fait lever aussitôt en parfaite santé. Elle lui apprend que c'est Jésus-Christ, Dieu et Fils du Dieu souverain, qui l'a guérie, et l'exhorte à l'invoquer, disant que c'est lui qui donne la puissance aux rois et la vie à tous les hommes.

La reine retourna chez elle remplie de joie; le roi lui demanda comment elle avait été guérie si promptement; et, l'ayant appris, il commanda qu'on portât des présents à la captive. Mais la reine lui dit : Seigneur, elle méprise tout cela; elle ne veut ni or, ni argent; le jeûne est sa nourriture; la seule récompense que nous pouvons lui donner, c'est d'adorer Jésus-Christ, ce Dieu qu'elle a invoqué pour me guérir. Le roi différa pour lors et négligea de se convertir, quoique sa femme l'en pressât souvent; mais un jour, comme il chassait dans les bois, il survint une obscurité si épaisse en plein jour, que toute sa suite s'écarta, et il demeura seul, égaré, ne sachant où se tourner. Dans cet embarras, il lui vint en pensée que si ce Christ, dont la captive avait parlé à sa femme, le délivrait de ces ténèbres, il quitterait tous les autres dieux pour l'adorer. Sitôt qu'il eut fait ce vœu de pensée, sans prononcer une parole, le jour revint, et il arriva heureusement à la ville. Il conte le fait à la reine; on fait promptement venir la captive; le roi lui déclare qu'il ne veut plus honorer d'autre Dieu que Jésus-Christ, et lui demande la manière de le servir. Elle l'explique autant qu'elle en était capable, demande que l'on bâtisse une église et en décrit la forme.

Le roi, ayant rassemblé son peuple, expose ce qui était arrivé à lui et à la reine, et les instruit, comme il pouvait, dans la religion chrétienne : la reine, de son coté, instruit les femmes; on s'empresse d'un commun consentement à bâtir l'église; le ciel les seconde par de nouveaux miracles qui augmentent leur zèle. L'église achevée, comme le peuple désirait ardemment d'être instruit dans la foi, on envoie, par le conseil de la captive, une ambassade, au nom de toute la nation, à l'empereur Constantin, le priant d'envoyer des évêques pour achever l'œuvre de Dieu. Il les envoya avec honneur, et sentit plus de joie de cette conversion que d'une grande conquête. Rufin, qui rapporte cette histoire, ainsi que Socrate, Sozomène et Théodoret, dit l'avoir apprise, à Jérusalem, de Bacurius, homme très pieux et très sincère, qui, après avoir été roi de cette nation, devint général des troupes romaines dans la Palestine, sous l'empereur Théodose (1).

D'un autre côté, les nations des environs du Rhin, et les parties les plus reculées de la Gaule vers l'Océan, étaient déjà chrétiennes; les Goths et les autres peuples voisins du Danube l'étaient aussi, et la religion avait donné à toutes ces nations des mœurs plus douces et plus raisonnables. Elles avaient commencé à se convertir par les incursions qu'elles firent sous l'empereur Gallien, environ soixante ans auparavant; les évêques captifs leur avaient inspiré l'amour de la religion par leurs vertus et par leurs miracles, et, les ayant instruits, y avaient formé des églises. Quant aux Arméniens, nous l'avons déjà vu, ils avaient reçu le christianisme depuis longtemps. Le commerce de l'Arménie l'avait fait passer en Perse, où nous avons déjà vu des églises nombreuses, et où nous verrons bientôt d'innombrables et illustres martyrs.

Tandis que les Ibériens, d'un côté, envoyaient une ambassade à l'empereur Constantin pour lui demander des évêques, saint Athanase sacrait, d'un autre, par suite de circonstances merveilleuses, le premier évêque et l'apôtre de l'Inde ultérieure. Voici le texte de Rufin qui nous l'apprend : Dans le partage de l'univers, que les apôtres tirèrent au sort pour la prédication de la parole divine, l'on dit que la Parthie échut à saint Thomas, l'Éthiopie (ou le Cusistan) à saint Matthieu, et l'Inde ultérieure qui lui est limitrophe, à saint Barthélemy. Entre celle-ci et la Parthie, mais beaucoup plus confinée dans les terres, se trouve l'Inde ultérieure, habitée par beaucoup de langues et de nations diverses, et qu'à cause de son éloignement nul n'avait encore défrichée par la prédication apostolique. Cependant, au temps de Constantin, elle reçut les premières semences de la foi, à l'occasion des événements que voici. Un certain philosophe Métrodore, dans le but de voir les pays et d'étudier l'univers, avait pénétré jusque dans l'Inde ultérieure. (Cédrénus ajoute que Métrodore, revenant de l'Inde par la Parthie ou la Perse, fut dépouillé par Sapor des pierres précieuses que le roi de l'Inde lui avait données pour l'empereur Constantin.) Excité par l'exemple de Métrodore, un philosophe de Tyr, appelé Mérope, voulut, pour une cause semblable, visiter l'Inde, ayant avec lui deux enfants, ses parents, dont il faisait l'éducation. Le plus jeune se nommait Edèse, l'autre Frumence. Le philosophe ayant satisfait sa curiosité, commençait à revenir, lorsque le vaisseau qui le portait relâcha dans un port pour renouveler ses provisions. Les barbares du pays, chaque fois que les nations voisines leur annonçaient être mal avec les Romains (et on voit, par la violence faite à Métrodore, que c'était le cas des Parthes), avaient fait loi d'égorger tous les Romains qui se trouvaient parmi eux. Ils en-

(1) L. 1, c. x. Soc., l. 1, c. xx.

vahirent donc le navire du philosophe, et le tuèrent avec tous ses compagnons.

En s'en retournant, couverts de sang et de butin, ils rencontrent les deux enfants qui étaient descendus à terre, et qui étudiaient leur leçon, assis sous un arbre. Les Barbares en ont pitié. Au lieu de les mettre à mort, ils les conduisirent à leur roi. Celui-ci prend en affection les deux enfants. Il fit Edèse son échanson. Quant à Frumence, croyant lui voir plus d'esprit et de conduite, il lui confia ses écritures et ses comptes, c'est-à-dire ses finances. Depuis ce temps, ils furent fort honorés et fort aimés. Le roi mourut laissant le royaume à sa femme avec un fils encore enfant, ayant accordé aux deux jeunes hommes, avant d'expirer, la liberté de faire ce qu'ils voudraient. Mais la reine, qui n'avait personne de plus fidèle dans le royaume, les pria instamment d'en partager le soin avec elle, jusqu'à ce que son fils fût en âge. Elle voulut principalement conserver Frumence dont la sagesse était plus profonde; car Edèse ne montrait que de la fidélité et de la modération.

Frumence, ayant ainsi le gouvernement de cet Etat, Dieu lui inspira de chercher avec soin s'il y avait des chrétiens parmi les Romains qui y venaient trafiquer; de leur donner un grand pouvoir, et de les exhorter à faire en chaque lieu des maisons d'assemblée pour y prier en commun, à la manière des Romains. Lui-même en donnait l'exemple, attirant chacun à l'imiter par sa ferveur et par ses bienfaits. Il fournissait les places pour bâtir, et les autres choses nécessaires, s'empressant à planter et à faire fructifier le christianisme. Le jeune roi étant venu en âge de gouverner, Edèse et Frumence lui rendirent un compte fidèle de leur administration, et revinrent en leur pays malgré les prières de la reine et de son fils roi. Edèse se pressa d'aller à Tyr pour revoir ses parents; Frumence prit le chemin d'Alexandrie, disant qu'il n'était pas raisonnable de cacher l'œuvre de Dieu. Il raconte à saint Athanase, qui en était évêque depuis peu, tout ce qui s'était passé, et l'exhorte à choisir quelqu'un qui fût digne d'être envoyé pour évêque à ce grand nombre de chrétiens déjà assemblés, et à ces églises bâties dans les terres des Barbares. Saint Athanase, considérant attentivement les discours et les actions de Frumence dans une assemblée d'évêques, dit, comme Pharaon à Joseph : Et quel autre pourrons-nous trouver qui ait l'esprit de Dieu comme vous, et qui puisse exécuter de si grandes choses? Puis, l'ayant ordonné évêque, il lui commanda de retourner avec la grâce de Dieu au lieu d'où il venait. Etant donc retourné évêque dans l'Inde, on rapporte que Dieu lui communiqua une si grande grâce, qu'il opéra des miracles comme les apôtres, et convertit une infinité de Barbares. C'est de là que dans les parties de l'Inde, il se forma des peuples chrétiens et des églises, et que commença le sacerdoce. Nous avons appris tout cela, conclut Rufin, non par l'opinion du vulgaire, mais par le récit d'Edèse lui-même, devenu prêtre de Tyr, après avoir été compagnon de Frumence (1). Voilà ce que dit Rufin, et ensuite Socrate, Théodoret et Sozomène.

D'après ces divers textes, c'est dans l'Inde ultérieure et non dans l'Ethiopie, que ce saint Frumence prêcha l'Evangile. Ce qui a trompé les critiques modernes, que nous avons suivis de confiance dans la première édition, c'est le nom grec d'Ethiopie, pays qui s'appelle Cush ou Kousch dans le texte original de la Bible. Cush est un fils de Cham. La postérité de Cush, qui se traduit ordinairement par Ethiopiens, paraît s'être répandue et dans l'Asie, où l'on trouve encore le Cushistan ou pays de Cush, et dans l'Arabie, d'où la femme de Moïse est appelée Cushite ou Ethiopienne, et dans l'Ethiopie africaine, dont les habitants viennent originairement de l'Inde, suivant Philostrate (2). Et de fait, les Indiens appellent encore leur pays, de Chus ou Cush, fils de Cham, Chuschad Widpa, c'est-à-dire pays de Cush (3). L'Ethiopie échue à saint Matthieu et de laquelle l'Inde citérieure est limitrophe, c'est donc tout naturellement le Cushistan, voisin de la Parthie et de l'Inde : c'est tout naturellement ce pays de Cush, que les textes grec et latin de la Genèse nomment Ethiopie, pays arrosé par le Géhon, le second des quatre fleuves d'Eden, et qui sortait de la même source que le Tigre et l'Euphrate (4). De tout cela il reste à conclure, avec Baronius et d'après le texte même de Rufin, que c'est bien dans l'Inde ultérieure que saint Frumence prêcha la foi et fonda des églises. Aussi saint Athanase dit-il dans sa lettre aux évêques d'Afrique contre le conciliabule de Rimini : « Le concile de Nicée est connu des Indiens, et de tout ce qu'il y a de chrétiens parmi les autres Barbares. » Toute l'Eglise honore la mémoire de saint Frumence, les Latins le 27 octobre, les Grecs le 30 novembre.

Les Abyssins reconnaissent un saint Frumence pour leur apôtre. Nous voyons, en effet, sur l'an 356, que l'empereur Constance, livré aux ariens, écrivit aux magistrats d'Axum, au-dessus de l'Egypte, quant à leur évêque Frumentius, autrefois ordonné par Athanase, de l'envoyer au plus vite à Alexandrie, afin qu'il fût examiné et ordonné de nouveau par les évêques fidèles, c'est-à-dire par les ariens. Aussi Baronius reconnaît-il deux Frumence; l'un évêque d'Axum, bon catholique, et qui eut beaucoup à souffrir des ariens; l'autre, envoyé évêque dans l'Inde ultérieure, de laquelle il était revenu, et qu'il est impossible de confondre avec l'Ethiopie d'Afrique. Car, suivant le témoignage de Cédrénus, le philosophe Métrodore, première cause du voyage, revenant

(1) Rufin, *Hist. Eccles.* l. I, c. IX. — (2) *Vita Apollonii*, c. VI. — (3) Th. Maurice, *Hist. de l'Indoustan*. — (4) Genèse, II, 13.

de l'Inde par la Perse, fut dépouillé par Sapor des pierres précieuses que le roi de l'Inde lui avait données pour l'empereur Constantin. Or l'Éthiopie africaine n'a point de pierres précieuses, et le chemin pour en venir à Constantinople n'est point par la Perse, mais par l'Égypte (1). De plus, Théodoret dit expressément que le nouvel évêque de l'Inde ne craignit point de traverser de nouveau l'immense Océan pour évangéliser son peuple inculte, ce qui ne convient nullement à l'Éthiopie limitrophe de l'Égypte, d'où l'on peut y aller par terre, mais bien à l'Inde ultérieure. La distinction de Baronius est le moyen naturel de concilier tous les textes, sans faire violence à aucun.

Le christianisme faisait des posélytes jusque parmi les chefs de la synagogue. C'était à Tibériade que se trouvait la synagogue la plus fameuse. Là résidait le patriarche des Juifs : c'est ainsi qu'ils appelaient le chef de leur nation. Les premiers après lui, et qui formaient son conseil, portaient le nom d'apôtres. De leur nombre était un nommé Joseph, natif de Tibériade même. Le patriarche était alors Hillel, de la race du fameux Gamaliel. Hillel étant tombé malade et près de mourir, dit à Joseph de prier l'évêque voisin de Tibériade de venir le trouver : c'était pour lui donner le baptême sous prétexte de médecine. L'évêque vint à titre de médecin, et fit préparer un bain comme un remède utile au malade, qui, de son côté, fit retirer tout le monde, comme par pudeur. Ainsi, le patriarche fut baptisé et reçut les saints mystères. Mais Joseph était à la porte, qui regardant par des fentes, vit tout ce qui se passait en dedans, et le remarqua soigneusement. Il vit aussi que le patriarche ayant dans la main une quantité d'or considérable, le donna à l'évêque en disant : Offrez-le pour moi ; car il est écrit que ce que les prêtres de Dieu lient et délient sur la terre, est lié et délié dans le ciel. Ensuite on ouvrit les portes. Ceux qui étaient venus voir le patriarche, lui demandaient comment il se trouvait de son bain ; et il répondit qu'il se portait très-bien, l'entendant d'une autre manière qu'eux. Après deux ou trois jours, pendant lesquels l'évêque le visitait souvent comme médecin, il mourut heureusement, laissant son fils, qui était très-jeune, sous la conduite de Joseph et d'un autre personnage très-vertueux. Ce fils, nommé Judas, était le patriarche des Juifs ; car cette dignité passait de père en fils par succession, et, pendant son bas âge, ses deux tuteurs gouvernaient tout.

Il y avait à Tibériade une chambre destinée à garder le trésor, et scellée : ce qui faisait soupçonner qu'elle renfermait de grandes richesses. Joseph eut la hardiesse de l'ouvrir en secret ; mais il n'y trouva que des livres, savoir : l'Évangile selon saint Jean et les actes des apôtres, l'un et l'autre traduits de grec en hébreu, et l'Évangile selon saint Matthieu en hébreu, comme il l'avait écrit. La lecture de ces livres et le souvenir de ce qui s'était passé au baptême du patriarche, donnait à Joseph de grandes inquiétudes. Cependant le jeune patriarche Judas, devenant grand, s'abandonna à la débauche jusqu'à employer la magie, pour corrompre des femmes. Il attaqua aussi une femme chrétienne, qui rendit les charmes inutiles par le nom de Jésus-Christ et le signe de la croix. Cette preuve du pouvoir de Jésus-Christ toucha encore fortement Joseph, mais sans le persuader de se faire chrétien. Le Sauveur lui apparut lui-même en songe et lui dit : Je suis Jésus que tes pères ont sacrifié ; crois en moi. Il ne se rendit pas, et tomba dans une grande maladie dont on désespérait. Le Sauveur lui apparut encore, disant de croire et qu'il serait guéri. Il le promit, mais il ne tint pas sa parole et demeura dans son endurcissement. Il tomba dans une autre maladie aussi dangereuse, et, comme on crut qu'il allait mourir, un vieux docteur de la loi vint lui dire à l'oreille : Crois en Jésus-Christ, crucifié sous Ponce-Pilate, Fils de Dieu et ensuite né de Marie, qui est le Christ de Dieu, qui est ressuscité et qui doit venir juger les vivants et les morts. Saint Épiphane, qui rapporte cette histoire, témoigne que les Juifs avaient accoutumé d'un user ainsi, et qu'il avait appris d'un autre, qui était encore juif, qu'étant encore malade à la mort, on lui avait dit à l'oreille : Jésus-Christ crucifié, Fils de Dieu, te jugera. Il semble qu'ils employaient ces paroles comme un caractère pour guérir les malades.

Joseph demeurait toujours endurci. Jésus-Christ lui apparut encore en songe et lui dit : Je te guéris ; crois quand tu seras relevé. Il releva, en effet, de cette maladie ; mais il ne crut point. Jésus-Christ lui apparut en songe comme il était en santé, lui en fit des reproches et lui dit : Pour te convaincre, si tu veux faire quelque miracle en mon nom je te l'accorde. Il y avait à Tibériade un furieux qui allait tout nu par la ville et déchirait tous les habits qu'on lui donnait. Joseph, voulant faire l'expérience de sa vision, mais encore incertain et honteux, l'amena chez lui, et, ayant fermé la porte, prit de l'eau sur laquelle il avait fait le signe de la croix, et en arrosa de sa main le fou en disant : Au nom de Jésus Nazaréen, le crucifié, sors de lui, démon, et qu'il soit guéri. Cet homme fit un grand cri, tomba par terre, écuma, se débattit violemment, puis demeura longtemps immobile. Joseph crut qu'il était mort. Une heure après il se leva en se frottant le visage, et, voyant sa nudité, il se couvrit des mains comme il put, ne pouvant plus se souffrir nu. Joseph lui donna un habit ; il s'en vêtit et, étant revenu en son bon sens, il lui rendit, et à Dieu, de grandes actions de grâces, voyant qu'il était guéri par son moyen. Ce miracle fut connu par toute la ville, et les Juifs di-

(1) *Voir Pagi, an.* 327.

saient : Joseph a ouvert le trésor, il a trouvé écrit le nom de Dieu, et, l'ayant lu, il fait de grands miracles. Ils disaient la même chose de Jésus-Christ, qu'il avait fait ses miracles par la vertu du nom ineffable de Dieu qu'il avait trouvé dans le temple. Joseph demeura encore endurci.

Le patriarche Judas, étant venu en âge d'homme, lui donna, par reconnaissance, ou lui confirma la charge d'apôtre, qui était lucrative chez les Juifs. Il l'envoya en Cilicie avec ses lettres, où, étant arrivé, il faisait payer les dîmes et les prémices par les Juifs de la province. Dans une certaine ville, il se trouva logé près de l'église ; ayant fait amitié avec l'évêque, il lui demanda secrètement les Evangiles et les lisait. Sa charge d'apôtre l'obligea de déposer et de changer plusieurs moindres officiers, comme des archisynagogues, des prêtres, des anciens, des azanites : c'est ainsi qu'ils nommaient ceux qui tenaient lieu de diacres ou de ministres. Joseph, voulant corriger leurs fautes et conserver la discipline, s'attira la haine de plusieurs. Pour s'en venger, ils recherchaient curieusement ses actions ; si bien qu'étant entrés chez lui tout d'un coup, ils le surprirent lisant les Evangiles. Ils se saisirent du livre et de Joseph lui-même, le traînant par terre et le maltraitant avec de grands cris ; ils le menèrent à la synagogue et le fouettèrent ; l'évêque accourut et le tira de leurs mains. Une autre fois, ils le rencontrèrent en un voyage, le jetèrent dans le fleuve Cydnus, qui passe en Cilicie, et crurent l'avoir noyé ; mais il s'en sauva et reçut peu de temps après le baptême. Il alla à la cour, et fut aimé de l'empereur Constantin, à qui il raconta toute son histoire. L'empereur lui donna la dignité de comte, et lui dit de demander encore ce qu'il voudrait. Joseph demanda pour toute grâce d'avoir commission de l'empereur pour faire bâtir des églises dans les villes et bourgades des Juifs, où jamais personne n'en avait pu bâtir, parce qu'il n'y avait en ces lieux avec eux, ni païens, ni samaritains, ni chrétiens. Ce qu'ils observaient principalement à Tibériade, à Diocésarée, à Sephoris, à Nazareth et à Capharnaüm, de n'y souffrir aucun mélange d'etrangers.

Joseph ayant reçu ce pouvoir par des lettres de l'empereur, avec la dignité de comte, vint à Tibériade. Ses lettres lui donnaient commission de faire travailler aux dépens de l'empereur, et lui attribuaient une pension. Il commença à bâtir premièrement à Tibériade, et se servit d'un grand temple qu'il y trouva commencé et imparfait, que l'on nommait Adrianée, parce qu'il avait été commencé par l'empereur Adrien, apparemment dans le dessein de le consacrer à Jésus-Christ, comme il en fit dans toutes les villes, au rapport de Lampride. Celui de Tibériade était déjà élevé à quelque hauteur et bâti de pierres carrées de quatre coudées : les citoyens en voulaient faire un bain public. Le comte Joseph, ayant entrepris d'en faire une église, fit bâtir hors de la ville sept fours à chaux ; mais les Juifs en arrêtèrent le feu par des enchantements : en sorte que les ouvriers, voyant qu'avec quantité de menu bois ils ne pouvaient faire de feu, s'en plaignirent au comte. Il y accourut aussitôt, et ayant fait emplir d'eau un grand vase de cuivre, en présence d'une grande multitude de Juifs rassemblés pour voir ce qu'il voulait faire, il fit de son doigt le signe de la croix sur le vase, et dit : Au nom de Jésus le Nazaréen, que mes pères et ceux de tous les assistants ont crucifié, que cette eau ait la vertu de délier tout le charme que ceux-ci ont fait, et de donner au feu son activité pour l'accomplissement de la maison du Seigneur. Il prit de l'eau avec sa main et en arrosa chaque fournaise. Le charme s'évanouit, et la flamme commença à sortir à gros bouillons devant tout le peuple, qui s'écria : Il n'y a qu'un Dieu qui assiste les chrétiens ; et ils se retirèrent. Comme ils persécutaient souvent le comte Joseph, il se contenta de bâtir à Tibériade une petite église dans une partie du temple d'Adrien, et vint s'établir à Scythopolis. Il bâtit aussi et acheva des églises à Diocésarée et en quelques autres villes. Lui-même raconta toute son histoire à saint Epiphane, qui nous l'a conservée (1).

La Palestine voyait encore d'autres exemples non moins merveilleux : la veuve du persécuteur Maximien-Hercule faisant le pèlerinage des lieux saints. C'était Eutropia, dont Constantin avait épousé la fille. Elle écrivit de Palestine à son gendre, qu'auprès du chêne de Mambré, où Abraham avait exercé l'hospitalité envers les trois anges, on avait dressé des idoles et un autel, et que l'on y offrait des sacrifices impies. Ce lieu se nommait autrement le Térébinthe, à cause d'un arbre très-ancien : c'était à dix lieues de Jérusalem. On y faisait tous les ans, en été, une fete célèbre, et on y tenait une foire où venaient un grand nombre de marchands du pays même, et des parties plus avancées de la Palestine, de la Phénicie et de l'Arabie. Chacun célébrait la fête selon sa religion : les Juifs honoraient la mémoire de leurs patriarches ; les chrétiens, l'apparition du Fils de Dieu ; car c'était la croyance commune qu'il y avait paru lui-même avec deux anges. Les païens honoraient les anges mêmes, et l'on croit que les idoles qu'ils y avaient dressées étaient pour les représenter comme des dieux ou des démons favorables. Ils les invoquaient et leur offraient des libations de vin et de l'encens ; d'autres immolaient un bœuf, un bouc, un mouton ou un coq. Chacun nourrissait avec soin, pendant toute l'année ce qu'il avait de meilleur, pour en faire, avec les siens, le festin de cette fête. Ils avaient tous un tel respect pour ce lieu, ou craignaient tellement la vengeance divine,

(1) Epiph., *Hæres* xxx, n. 6

s'ils l'eussent profané, qu'ils n'osaient y commettre aucune impureté ni avoir commerce avec les femmes, quoiqu'elles y fussent plus en vue et plus parées qu'à l'ordinaire et qu'ils campassent tous pêle-mêle ; car c'était un camp sans bâtiments, hors la maison qu'on disait être celle d'Abraham, auprès du chêne et du puits, où personne ne puisait pendant la fête, parce que les païens en gâtaient l'eau en y jetant du vin, des gâteaux, des pièces de monnaie, des parfums secs ou liquides, outre les lampes qu'ils allumaient sur le bord.

La belle-mère de Constantin étant donc venue en Palestine pour accomplir un vœu, et ayant vu ces superstitions qui se pratiquaient au chêne de Mambré, lui en donna avis ; et il écrivit une lettre à saint Macaire et aux autres évêques de Palestine, par laquelle, après leur avoir doucement reproché leur négligence à souffrir une telle profanation, il dit qu'il a écrit au comte Acace de faire incessamment brûler les idoles qui se trouvaient en ce lieu-là, renverser l'autel et punir selon leur mérite ceux qui, au mépris de cette défense, seraient assez hardis pour y commettre quelque impiété. Il ajoute qu'il a ordonné que le même lieu soit orné d'une église, et recommande aux évêques que s'il se passe quelque chose de contraire à ses ordres, ils ne manquent pas de l'en avertir incontinent, afin que les coupables soient punis du dernier supplice. En exécution de cet ordre, on bâtit en ce lieu une église magnifique (1). Il y avait plus de deux mille ans que le Seigneur y avait dit à Abraham, que toutes les nations de la terre seraient bénies en lui dans un de sa race. Toutes les nations de la terre en présentaient et en voyaient alors l'accomplissement.

Le Seigneur avait encore dit à la nouvelle Jérusalem : « J'élèverai mon étendard vers les peuples. Et les rois seront tes nourriciers, et les reines tes nourrices. Ils t'adoreront le visage incliné vers la terre, et ils baiseront la poussière de tes pieds. » L'ancienne Jérusalem en voyait l'accomplissement pour la Jérusalem nouvelle.

Les païens s'y étaient efforcés d'abolir la mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. Ils avaient comblé la grotte du saint sépulcre, élevé au-dessus une grande quantité de terre, pavé de pierres le haut et bâti un temple de Vénus, où ils offraient des sacrifices à cette idole, afin que les chrétiens parussent l'adorer quand ils viendraient en ce lieu pour adorer Jésus-Christ. Constantin donna ordre d'y bâtir une église magnifique, et en écrivit à l'évêque Macaire, lui recommandant que ce bâtiment surpassât en beauté non-seulement les autres églises, mais tous les édifices des autres villes. J'ai donné ordre, ajoute-t-il, à Dracilien, gouverneur de la province, d'employer suivant vos ordres les ouvriers nécessaires pour élever les murailles. Mandez-moi quels marbres précieux et quelles colonnes vous jugez les plus convenables, afin que je les y fasse conduire. Je serai bien aise de savoir si vous [illegible] que [illegible] de l'église soit [illegible] que autre sorte d'ouvrage ; si c'est du lambris, on pourra y mettre de l'or.

Ce fut sainte Hélène, mère de l'empereur, qui se chargea [illegible]. Elle était alors âgée de quatre-vingts ans, vivant depuis plusieurs années [illegible] les œuvres de charité. L'empereur, son fils, lui fit connaître la vraie religion qu'elle ignorait auparavant, lui donna le titre d'auguste ou d'impératrice, et fit mettre [illegible] sur la monnaie d'or. Elle disposait de ses trésors, mais c'était pour faire des libéralités at des aumônes. Elle était très assidue aux églises, les parait de divers ornements, et ne négligeait pas les oratoires des moindres villes : on la voyait au milieu du peuple avec un habit simple et modeste dans les assemblées de religion.

Elle alla, nonobstant son grand âge, visiter les saints lieux et prendre soin de les orner de somptueux édifices par la libéralité de son fils. En traversant l'Orient, elle fit des largesses extraordinaires aux gens de guerre, aux communautés et à chacun des particuliers qui s'adressaient à elle. Aux uns, elle donnait de l'argent, aux autres des habits ; elle délivrait les uns des prisons, les autres du travail des mines ; elle rappelait les exilés. Étant arrivée à Jérusalem [illegible] le temple et l'idole de Vénus qui profanaient le lieu de la croix et la résurrection. On ôta les terres, on creusa si avant que l'on découvrit le saint sépulcre ; et tout proche, on trouva trois croix enterrées. On ne savait laquelle était celle du Sauveur : l'évêque saint Macaire imagina ce moyen pour s'en éclaircir. Il fit porter les croix chez une femme de qualité, malade depuis longtemps et réduite à l'extrémité : on lui appliqua chacune des croix en faisant des prières ; et sitôt qu'elle eut touché la dernière, elle fut entièrement guérie. Avec la croix, on trouva aussi le titre, mais séparé, avec les clous, que sainte Hélène envoya à l'empereur, avec une partie considérable de la croix, laissant l'autre à Jérusalem. Elle la fit mettre [illegible] et la donna en garde à l'évêque pour la conserver à la postérité. En effet, dans le siècle suivant, on ne la montrait qu'une fois l'année, à la solennité de Pâques, c'est-à-dire le vendredi saint. L'évêque, après l'avoir adorée le premier, l'exposait pour être adorée de tout le peuple ; et de là sans doute est venue dans toutes les églises cette pieuse cérémonie. On ne montrait point à Jérusalem la vraie croix hors ce seul jour ; sinon quelquefois, par grâce particulière de l'évêque, en faveur des personnes de piété qui avaient fait exprès le pèlerinage. Quant aux clous, Constantin en fit [illegible] une partie dans son casque, et une

(1) Soc., l. I, c. [illegible] Soz., III, c., iv. Euseb., Vita, l. III, c. lii et liii.

partie à la bride de son cheval, pour lui servir de sauvegarde dans les combats.

Cependant, par ses ordres et par les soins de sa mère, on bâtissait l'église du Saint-Sépulcre, qui ne fut achevée que six ans après. Autour s'élevait une ville comme l'ancienne, mais non à la même place, et ce semblait être la nouvelle Jérusalem prédite par les prophètes. Près de là, sur le haut du mont des Olives, l'empereur fit aussi bâtir une église magnifique, pour honorer le lieu de l'ascension de Jésus-Christ; et une autre à Bethléhem, pour honorer la grotte sanctifiée par sa naissance. Ces édifices étaient ornés de dons précieux, de vases d'or et d'argent, de voiles de diverses couleurs, et servaient à éterniser la mémoire de l'empereur et de sa mère. Elle fit encore quelque séjour en Palestine; et, entre les autres marques de sa piété, elle rendit un grand honneur aux vierges consacrées à Dieu; car, les ayant toutes assemblées et fait asseoir sur plusieurs nattes, elle les servit à table, tenant elle-même l'aiguière sur le bassin, pour leur laver les mains, apportant les viandes, versant le vin et leur présentant à boire. Enfin cette pieuse princesse étant retournée à Rome, y mourut au mois d'août, cette même année 326, entre les bras de l'empereur, son fils, et de ses petits-fils, les césars, et l'empereur lui fit des funérailles royales (1). L'Église honore sa mémoire le dix-huitième d'août.

Le titre de la croix, retrouvé par sainte Hélène, fut déposé dans l'église qu'elle fonda à Rome, et qui est connue sous le nom de la *Sainte-Croix-de-Jérusalem*. On le mit sur le haut d'une arcade, où il fut retrouvé en 1492, renfermé dans une boîte de plomb. L'inscription, qui est en hébreu, en grec et en latin, est sur du bois blanchi et en lettres rouges.

(1) Euseb., *Vita Const.*, l. III. Soc., l. II, c. XVII. Soz., l. II, c. I. Theod., l, c. XVIII. Ruf., l. II, c.

DISSERTATIONS SUR LE LIVRE TRENTE ET UNIÈME

I

DE L'HÉRÉSIE D'ARIUS ET DU PREMIER CONCILE ŒCUMÉNIQUE TENU A NICÉE

L'hérésie d'Arius qui troubla si longtemps et si profondément l'Eglise catholique, s'éleva au IVe siècle. Son nom lui vient d'Arius, né sur les frontières de Lybie, dans un pays voisin de l'Egypte et soumis à l'évêque d'Alexandrie. Arius était un homme d'esprit et d'éloquence, habile dans l'art de feindre la piété, ami des nouveautés et par dessus tout, désireux de parvenir à l'épiscopat. Durant le schisme de Mélèce, il fut privé de la communion pour avoir adhéré à ce schisme; mais il y fut rétabli plus tard et ordonné prêtre. A la mort de l'évêque Achille, voyant qu'on lui avait préféré Alexandre, il fut tellement irrité de n'avoir pas été promu à l'épiscopat, qu'il commença à répandre ses erreurs. Or, Arius, combattait la divinité du Verbe; car il affirmait que le Fils de Dieu était une créature, et n'était pas de sa nature, vraiment Dieu; et bien qu'il convînt que le Verbe avait existé avant tous les siècles, il niait cependant qu'il fût coéternel au Père. Alexandre, dans un concile tenu en 319 ou 320, rejeta de l'Eglise Arius et ses adhérents. Arius se retira en Palestine avec quelques partisans et s'y concilia l'amitié de plusieurs évêques qui entreprirent de le défendre. Le plus zélé de ces défenseurs fut Eusèbe de Nicomédie qui écrivit plusieurs lettres à l'évêque Alexandre pour l'amener à révoquer la sentence portée contre Arius, et tint un concile pour le déterminer avec plusieurs évêques, à recevoir Arius dans leur communion. Arius, plus audacieux, se mit à propager ardemment son hérésie et marchant sur les traces d'un poète anacréontique, nommé Potade, il composa un poème abominable, intitulé *Thalie*, en ce genre de vers qu'aiment à chanter les gens du peuple. Alexandre lui répondit par une lettre pleine de foi et de doctrine et empêcha l'hérésiarque d'abuser le peuple avec son poème. Arius, après une vie agitée en Palestine et à Constantinople, mourut misérablement à Alexandrie, le jour même où il devait y rentrer en triomphe.

Nous n'écrirons pas l'histoire de cette hérésie qui troubla l'empire jusqu'à la dernière heure et pénétra même jusqu'aux tribus barbares, pour se propager, par l'invasion, dans toutes les contrées de l'Europe. Nous nous bornerons à en indiquer les divisions. Eusèbe de Nicomédie ne voyait, lui, dans l'arianisme, qu'une doctrine qui ne blessait pas les principes de la foi, et ne la faisait consister que dans une certaine façon d'expliquer subtilement le dogme de la Trinité. Lui et les siens, avec cette basse intelligence des choses, constituaient le parti *politique* d'Arius. Maintenant, à côté des Ariens purs; il y avait trois autres sectes : la première était celle des Anoméens, qui disaient le Fils dissemblable du Père et avaient pour coryphées, Aétius, Eunomius et plusieurs autres; — la seconde était celle des Sémiariens, qui niaient la consubstantialité du Verbe et affirmaient pourtant que le Fils était en tout semblable au Père, même en substance; les principaux chefs de cette secte étaient Basile d'Ancyre, Georges de Laodicée et Eusthate de Sébaste; — enfin la troisième était celle des Acaciens, ainsi nommée d'Acace, évêque de Césarée en Palestine, qui ne niait ni le consubstantiel, ni la similitude de substance, mais affirmait seulement que le Fils était semblable au Père Toutes ces sectes réunies tournèrent leurs efforts contre l'héroïque défenseur de la divinité du Verbe, le grand Athanase; mais elles ne réussirent point à l'abattre par la calomnie et il leur résista toujours avec une invincible constance.

A l'époque où l'arianisme désolait l'Eglise, éclatait le schisme de Mélèce. Mélèce, évêque de Licopolis, avait usurpé les droits et les privilèges patriarcaux de l'évêque d'Alexandrie. Saint Athanase, dans sa seconde Apologie, dit qu'il avait été condamné en synode par saint Pierre, évêque d'Alexandrie, entre autres

crimes, pour être tombé, durant la persécution de Dioclétien, dans l'idolatrie; et, pour ce motif, il avait excité un schisme très-grave dans le patriarcat d'Alexandrie. Non-seulement il avait refusé à l'évêque une juste obéissance, mais, comme dit Théodoret (1), « il avait exercé sa tyrannie contre le primat; » Gélase de Cyzique dit à son tour « qu'il avait entrepris sur les prérogatives de l'évêque d'Alexandrie, » *par ambition*, ajoute Athanase, pour être le maître de toutes choses. Mélèce avait tellement usurpé l'autorité dans la Thébaïde et dans les provinces limitrophes de l'Egypte, qu'il s'y montrait comme un nouveau patriarche. Pour ménager un appui à ses efforts impies, il avait formé, avec les Ariens, qu'il détestait d'ailleurs, une conjuration contre l'Eglise.

Enfin l'Eglise était encore troublée par la controverse sur la Pâque, soulevée dès le temps du pape Victor par les évêques de l'Asie Mineure, qui voulaient célébrer cette fête, le quatorzième jour du mois de Nisan, malgré la tradition contraire des Apôtres, conservée par la chaire apostolique.

Tandis que l'Eglise était affligée de ces maux, on crut nécessaire d'y opposer, comme remède, l'autorité de toute l'Eglise. Le pape Silvestre Ier, qui avait, dans les attributions de sa puissance souveraine, l'indiction des conciles généraux, décida que la première assemblée œcuménique se tiendrait à Nicée, en Bithynie. Constantin mit tous ses soins à la célébration de ce concile et mérita si bien de l'Eglise que les historiens du temps affirment qu'il réunit lui-même le concile. En effet, il eut soin, par l'envoi de lettres très-honorables, d'inviter de tous côtés les évêques; il accorda gracieusement la ville de Nicée, très-commode pour une grande réunion; eut l'attention d'offrir chaque jour, aux évêques assemblés, d'abondantes provisions; et voulut même assister de sa personne au concile, non-seulement pour illustrer de sa présence la sainte assemblée, mais encore pour que tout se passât avec ordre et selon les rites de l'Eglise. Nous donnons ces détails pour montrer que si les anciens auteurs disent le concile convoqué par Constantin, il ne s'en suit pas qu'il fut convoqué en vertu de son autorité politique et au détriment de la seule autorité compétente du Souverain Pontife.

Nous pourrions citer plusieurs exemples afin d'établir que cette manière de parler ne peut prouver que le concile fut convoqué par l'autorité de l'empereur, non par l'autorité du Pape. Au Concile de Sardique, les Pères, dans leur lettre synodale, disent que le concile a été convoqué par les tres-religieux princes Constant et Constance; et Athanase, parlant du même synode dans sa lettre aux solitaires dit : « Que Jules, pontife romain, écrivit qu'il fallait tenir un concile. » Au VIIIe concile œcuménique, les représentants des siéges orientaux dirent que l'empereur Basile, imitant les anciens empereurs, avait réuni ce synode universel; et pourtant rien n'est plus certain que la lettre d'Adrien II, pour l'indiction de ce concile, lettre adressée à l'Empereur, qui fut lue dans la première session et où l'on remarque ces paroles : « Nous voulons, *volumus*, que par l'industrie de votre piété, vous convoquiez, à Constantinople, un nombreux concile. » Les légats du Souverain Pontife qui présidèrent ce concile, dirent : « Le très-pieux et très-chrétien empereur, suivant les exemples de ses aïeux, a envoyé à Rome ses très-nobles ambassadeurs, pour demander un concile. » Quoique les anciens auteurs disent le concile de Nicée convoqué par Constantin, on doit donc tenir pour certain que si, d'une part, dans cette grave circonstance, il mérita bien de l'Eglise, ce n'est point, d'autre part, par son ordre, mais par l'autorité de saint Silvestre, qu'eut lieu la convocation.

Le concile se tint en 325; trois cent dix-huit évêques y assistèrent : la plupart, durant la persécution de Dioclétien, avaient souffert, pour la religion, toutes sortes de tourments. Avec les évêques étaient venus, à Nicée, un très-grand nombre de diacres et de prêtres, et bien qu'ils ne portassent point suffrage dans le concile, parce que ce droit n'appartient pas à leur ordre, ils assistèrent cependant les évêques, dans l'examen des controverses, de leurs soins, de leurs conseils et de leurs doctrines. Dans l'ancienne collection des conciles, de Cresconius, évêque d'Afrique, on rappelle, d'après la tradition, que le concile dura depuis le 13 des calendes de juillet, jusqu'au 8 des calendes de septembre.

Le pape Silvestre présida le concile, non par lui-même, parce que la vieillesse l'empêcha d'entreprendre un si long voyage, mais par ses légats, Osius, évêque de Cordoue, Viton et Vincent, prêtres de l'Église romaine. Gélase de Cyzique, dans son *Histoire du concile de Nicée* (2), dont il a puisé les details dans la *Vie de Constantin* par Eusèbe (3), dit : « Osius, des Espagnes, remarquable, par la célébrité de son nom et de sa renommée, occupait la place de Silvestre, évêque de la grande Rome, avec les prêtres romains, Viton et Vincent; il assista avec beaucoup d'autres au concile. » On ne dit pas ici expressèment qu'Osius était légat du pape saint Silvestre, mais Zaccaria, dans l'*Antifebronius* (4), dit qu'il y a quelque chose de tronqué dans ce passage d'Eusèbe. Mais il ne manque pas d'autres monuments pour s'expliquer, en termes formels, sur cette légation d'Osius. On les trouve entre autres, expressément dans l'ancienne collection de *Canons*, offerts à Charlemagne par Adrien Ier en 784; Photius (5), le confesse également; si tout ce que saint Silvestre

(1) Théodoret, liv. I, ch. IV. — (2) Gélase de Cyzique, *Hist. du Conc. de Nicée*, liv. II, ch. V. — (3) Eusèbe, *Vie de Constantin*, Liv. III. — (4) Zaccaria, *Antifebronius*, 2me part., liv. IV, ch. II. — (5) Photius, cod. LXXXVI.

a écrit ou fait existait encore, peut-être la légation serait-elle confirmée par le témoignage du pontife.

Il est facile de réfuter Launoy qui, dans sa lettre à Raymond Formentin, prétend que Viton et Vincent ont assisté au concile, mais ne l'ont pas présidé ; qu'Osius le présida, mais à cause de sa renommée et de ses mérites dans la défense de la foi ; point à la place du pape et par son autorité. Fébronius suit l'opinion de Launoy. Il est facile, dis-je, de les réfuter : car, pour parler d'abord de Viton et Vincent, assister au concile au nom du pape et remplir sa place, c'est la même chose que le présider. Celui qui supplée la présence du Souverain Pontife, est supposé remplir les fonctions de celui à qui il appartient de présider, en toute puissance, l'Église universelle. C'est ce qu'affirme parfaitement saint Léon, dans ce passage de sa lettre au concile de Chalcédoine, dont abuse Launoy : « Il faut embrasser, dit le pontife, le conseil plein de religion du très-clément prince qui vous invite à vous réunir pour détruire les embûches du démon et rétablir la paix de l'Église, mais en respectant le droit et l'honneur du bienheureux apôtre ; c'est pourquoi, il nous avait invité, par ses lettres, à nous rendre à ce vénérable concile ; mais ni les nécessités des temps, ni la coutume ne pouvaient le permettre ; du moins que votre fraternité pense, que nous présiderons ce concile par nos frères Pascan et Hucentian, évêques, Boniface et Basile, prêtres, qui sont envoyés par le siége apostolique. » Assister au concile au nom du pontife romain est donc la même chose que présider à cause de son souverain pouvoir dans l'Église. Saint Léon ne s'exprime pas moins clairement dans sa lettre à l'empereur Marcien : « J'ai appelé de la province, qui paraît la plus tranquille, mon frère et co-évêque Pascan et l'ai envoyé pour suppléer ma présence ; je lui ai adjoint notre frère et co-prêtre Boniface et ceux que j'avais dépêchés précédemment ; je leur donne maintenant pour coadjuteur notre frère, l'évêque Julien.... Parce que plusieurs de nos frères, au milieu des troubles de terreur, n'ont pas su garder la constance catholique, il convient que mon frère et co-évêque préside le concile à ma place. » Que si, d'après ces témoignages, suppléer dans un concile les fonctions du pontife romain et y assister à sa place, est la même chose que présider le concile à cause de l'autorité du pontife romain, il est clair que Viton et Vincent n'ont pas assisté seulement au concile de Nicée, mais l'ont présidé, puisqu'ils tenaient la place et représentaient la dignité de Silvestre.

Avec quel argument probable peut-on se persuader qu'Osius, évêque de Cordoue, présida le concile de Nicée, non par l'autorité du pape, mais à cause de la célébrité de son nom et de ses mérites dans la défense de la foi ? Osius n'était pas évêque de quelque grand siége, il était simplement évêque de Cordoue ; il était soumis aux droits provinciaux de l'évêque de Séville : Est-il croyable que, s'il n'eût représenté la plus grande puissance, celle du pontife romain et tenu la place du pape, il eût, hors de sa province, en Orient, présidé un concile général avant les légats du saint-siége, avant les patriaches d'Alexandrie et d'Antioche, avant le primat de toute l'Afrique ? Est-il croyable qu'il eût rempli, à Nicée, la fonction publique du chef de l'Église, quand au concile d'Elvire, dans une petite assemblée d'évêques, Osius n'eut que le second rang, et, au concile d'Arles, l'évêque de Cordoue n'est même pas compté parmi les principaux évêques ?

Que dire des évêques qui devaient être ennemis d'Osius, parce qu'il avait défendu vaillamment la foi catholique et combattu l'hérésie arienne ? Il est parfaitement certain qu'ils n'eussent pas voulu souffrir, dans un concile œcuménique, la présidence d'Osius, s'il n'eût été avéré qu'Osius devait présider le concile, non comme évêque de Cordoue, mais au nom du pape. Théogène, évêque de Nicée, où se tenait le concile, Eusèbe de Nicomédie et plusieurs autres, étaient ambitieux et ariens. Qui se persuadera qu'ils ne seraient pas intervenus quand Osius prit la présidence, s'ils n'eussent compris que son autorité procédait de ses fonctions de légat du saint-siége ? Pour comprendre combien ceci est invraisemblable, il suffit de rappeler, entre autres, un trait du sixième concile général. Dans ce concile, les métropolitains, qui étaient soumis à l'évêque de Constantinople, résistèrent à Fortunius, évêque de Carthage, et primat de toute l'Afrique, qui voulait avoir sur eux droit de préséance. Si les ariens, sous Constance et grâce à sa faveur, firent tant d'efforts pour atténuer la force des décrets de Nicée et ne se servirent jamais, pour détruire son autorité, de cet argument : Qu'on avait violé le droit ecclésiastique en déférant la présidence à l'évêque de Cordoue : cela prouve manifestement qu'ils ne pouvaient pas [illegible] mettre en doute qu'Osius eût présidé parce qu'il tenait la place du pontife romain, qui a seul le droit de présidence. On conclut donc qu'Osius, à cause de son siége, ne pouvait avoir, au concile, aucun titre à la présidence.

On ne peut pas dire davantage que les mérites d'Osius l'aient fait préférer. Car, avec lui, assistaient au concile, des hommes qui ne lui étaient point inférieurs en mérites : Tel était Paphnuce qui, par ordre de Maximin, avait souffert les plus cruels tourments ; tel était Pothamon qui avait souffert, pour la religion, les plus affreuses tortures ; tel était Paul, évêque de Néocésarée de l'Euphrate, qui, dans la persécution de Licinius avait donné les plus beaux exemples de constance et de [illegible]. Leur gloire est [illegible] dans Rufin, Épiphane et Théodoret (1). Il y avait

(1) Rufin, liv. I, c. IV ; Épiph., *Hæres.* LXIX ; Théodoret, liv. I, ch. VII.

encore d'autres évêques recommandés par le don de prophétie et par les miracles, comme nous l'apprenons de Théodoret et de Rufin, pour Spiridion, évêque de Timiunthe en Cypre, saint Jacques de Nisibe, en Mésopotamie, et Nicolas de Myre, en Lycie. Eusthate, évêque d'Antioche et Alexandre, patriarche d'Alexandrie étaient présents : Théodoret (1) comble celui-ci d'éloges; Sozomène (2) recommande fortement l'éloquence de l'autre. Ce ne sont donc pas les mérites d'Osius qui ont pu être un motif de préférence, mais il n'a dû le grand honneur de présider qu'à son titre de légat du pontife romain.

Le concile général du Nicée définit que le Fils de Dieu était consubstantiel au Père, et proscrivit absolument tout ce qui n'était pas conforme à la doctrine catholique sur la divinité du Verbe. En ce qui regarde la vieille controverse sur la célébration de la fête de Pâque, les pères de Nicée ordonnèrent de célébrer cette fête le quatorzième jour de la lune après l'équinoxe de printemps, et ainsi le décret du concile général déclare ce qu'avait statué, dès le IIe siècle, le pape Victor, traitant avec les évêques d'Asie.

Gélase de Cyzique, évêque de Césarée, en Palestine, écrivit l'histoire des actes du premier concile de Nicée. Cette histoire, qui fut écrite au temps de Basilique, c'est-à-dire à une époque postérieure, ne s'accorde pas avec la *Vie de Constantin* par Eusèbe au liv. II, chap. XIV, où on lit : « Or, ce dont on était convenu en commun, les pères le firent confier à l'écriture et le confirmèrent de leur souscription. » Or, on convint, d'un avis commun, seulement du symbole, des canons et de la lettre synodale. Outre cela, on n'écrivit donc rien comme œuvre du concile. Et cela ne contredit pas le témoignage d'Athanase, au livre *De Synodis* que Baronius, à l'an 325, n° 61, pense avoir écrit lui-même les actes de Nicée. L'exacte version de ce passage de saint Athanase porte : « Si, pour cette affaire, on désire connaître les usages du synode, nous avons les écrits des pères. Car ceux qui avaient assisté au concile de Nicée ne furent pas négligents, mais ils écrivirent avec soin : « Ce passage se rapporte sans doute à ce qui fut décidé d'un commun suffrage, au symbole, aux canons et à la lettre synodale. Il parle d'ailleurs d'un autre texte de saint Athanase que les actes ne furent pas écrits. Dans sa lettre *De decretis Nicœnœ Synodi*, Athanase parle ainsi : « Puisque votre dilection désire connaître ce qui s'est fait au synode, je n'ai admis aucun retard et vous ai fait connaître sur-le-champ ce qui s'est passé. » Si les actes du concile avaient été recueillis et publiés, Athanase n'aurait pas eu besoin de faire ce récit, il lui eût suffit d'en appeler aux actes qui eussent contenu explicitement tous les détails. On voit donc quelle est l'autorité des actes de Nicée, publiés par Gélase de Cyzique.

Les canons, dressés à Nicée et parvenus jusqu'à nous, sont seulement au nombre de vingt. D'innombrables manuscrits en fournissent la preuve ; les anciens auteurs, parlant des canons de Nicée, n'en comptent également que vingt. Théodoret (3), ne compte pas plus de vingt canons de Nicée et dit qu'on en a trouvé autant dans les archives d'Alexandrie, d'Antioche et de Constantinople, lorsque les évêques d'Afrique recherchèrent ces mêmes canons, avec grand soin, au Ve siècle. Il n'y a pas opposition entre Théodoret et Rufin qui (4), compte vingt-deux canons : car Rufin a coupé deux canons en deux, comme l'ont prouvé plusieurs érudits, et de deux, il en a fait ainsi quatre. Cela réfute abondamment le P. Chrysostome de saint Joseph, qui, dans sa dissertation sur le nombre des canons de Nicée, outre les vingt dont nous parlons, prétend que le concile en publia plusieurs autres sur les appels au pontife romain, les bigames, les lettres fermées, les sacrifices d'après midi et plusieurs autres points de discipline ecclésiastique. On voit également par là, combien s'est gravement trompé François Turriani, en publiant, d'après un exemplaire arabe, quatre-vingts canons qu'il affirme avoir été dressés par les pères de Nicée ; Abraham Echellens, Maronite, publia également quatre-vingt quatre canons nicéens avec plusieurs autres statuts qu'il attribuait au concile ; et le P. Chrysostome de saint Joseph s'efforça de soutenir l'opinion de Turriani. Mais tous ces canons que les melchites, les jacobites, les nestoriens, les coptes, les abyssins, les arméniens, les grecs et les maronites tinrent pour légitimes canons de Nicée, doivent être regardés comme apocryphes (5). Plusieurs contiennent des détails inconciliables avec toute antiquité et contredisent même le concile de Nicée. Pour établir que ces canons, quoique anciens, ne sont pas cependant plus anciens que le concile de Chalcédoine, il suffit de remarquer qu'on y lit souvent le nom de patriarche, qui ne commença à être employé qu'au Ve siècle.

Il n'est pas inopportun de dire, en passant, un mot du VIe canon de Nicée. Ce canon porte : « Que l'antique coutume soit conservée en Egypte, en Lybie et dans la Pentapole, de manière que l'évêque d'Alexandrie ait la puissance (métropolitaine) dans ces contrées, parce que *Urbis Romæ Episcopi parilis mos est.* » Rufin d'Aquilée (6), traduit ainsi ce canon : « Que l'on conserve la coutume à Alexandrie comme à Rome, de manière que l'évêque égyptien ait la sollicitude de l'Égypte, comme l'évêque de Rome a la sollicitude des églises suburbicaires. — On ... la controverse qu'a excitée, parmi les ...

(1) Théodoret, liv. II, ch. XXVI. — (2) Sozomène, liv. II, ch. x. — (3) Théodoret, liv. I, ... — (4) Rufin, liv. I, ch. v. — (5) Rufin d'Aquilée, *De hæresibus*, ch. ... — (6) V... ...

dits, cette interprétation du concile de Nicée. Pour toucher un mot de cette querelle, nous n'avons rien à dire des eusébiens et de leur conventicule de Philippopolis, où l'on pensa que ce canon renversait la principauté de la chaire romaine et la monarchie de toute l'Église, pour introduire un système aristocratique, partageant, entre les trois patriarches, un égal pouvoir. Nous ne dirons rien non plus des raisons avec lesquelles Photius s'efforça de justifier cette grosse erreur, pour défendre l'impie projet de la dissidence qui déchira l'Église. Il est évident que les droits de la primauté du pontife romain ne sont pas violés par ce canon, et après comme avant le concile de Nicée, ce fut dans l'Église, l'opinion commune, que le souverain pontife avait sur les patriarches la primauté de juridiction. Témoin la session IV du concile d'Éphèse, où Juvénal, évêque de Jérusalem, dit : « C'est la coutume, par l'ordre et la tradition des apôtres, que le siége d'Antioche soit dirigé et jugé par le siége de Rome. » Témoin le concile de Chalcédoine, qui déclare, dans son rapport au pape Léon : « Qu'à l'évêque de Rome a été confié le soin de la vigne.... En gouvernant selon la coutume, vous étendez le rayon apostolique jusqu'à la ville de Constantinople. » Témoin Félix III, qui, dans la lettre synodale aux prêtres et aux archimandrites de Bythinie et de Constantinople dit : « Trois cent dix-huit saints pères, assemblés à Nicée, ont déféré à l'Église romaine, la considération de toutes choses et l'autorité. » Enfin, Gélase et Boniface Ier rendent le même témoignage. L'un, dans sa lettre VIII à l'empereur Anastase, dit : « L'autorité du siége apostolique, qui le met au-dessus de tous les siéges chrétiens de l'Église universelle, est confirmée par la série des canons des pères et par une multiple tradition. » L'autre, dans sa lettre XIV aux évêques de Thessalie, dit : « Le concile de Nicée n'a rien osé mettre au-dessus de l'Église romaine, parce que le Seigneur avait tout accordé à cette église. »

Pour expliquer le sens de ce canon, il faut rappeler ce que nous avons dit du schisme de Melèce, évêque de Lycopolis, qui avait usurpé les droits patriarcaux de l'évêque d'Alexandrie. L'évêque Alexandre avait apporté au concile de graves plaintes contre l'audace et l'arrogance de sa conduite. On dressa donc ce canon sixième, pour défendre contre l'audace de Melèce, surtout les droits d'ordination propres aux patriarches; et l'on prit de là occasion de régler l'affaire d'une manière générale et de statuer en sorte que les droits des patriarcats et des grands siéges ne souffrissent aucun détriment. Les pères n'employèrent pas, dans le canon, le mot d'ordination ; ils voulurent pourtant mettre à couvert les droits et priviléges de l'église d'Antioche et des autres siéges principaux, qui n'avaient, d'ailleurs, rien à démêler avec le schisme de Melèce. Le sens du canon est donc celui-ci : L'évêque d'Alexandrie doit exercer son pouvoir sur les provinces soumises à son droit patriarcal, l'Égypte, la Lybie, la Pentapole, comme toutes les provinces d'Occident sont soumises au droit patriarcal de l'évêque de Rome. Et certainement, [illegible] le passage présente, telle doit être l'opinion de Rufin qui donne plutôt une paraphrase qu'une version ; c'est du reste, le sentiment de Valois dans ses *Observations sur la nouvelle version de l'Histoire de Socrate et Sozomène* (1). Celui qui croit devoir accepter cette explication n'a plus à demander avec Léon Allatius : *De consensione Orientalis et Occidentalis Ecclesiae* (2) : « A quoi bon songer d'urbicaire et de suburbicaire, dont il n'y a même pas trace dans les paroles du concile? » Celui-là, dis-je, devrait affirmer que Rufin, par suburbicaire, a entendu tous les siéges de l'Occident et les a crus, de droit patriarcal, soumis à la puissance de Rome. Et qu'on n'objecte pas que par provinces et par pays suburbicaires, selon la manière ordinaire de parler, on ne porte pas si loin le sens de l'expression. « Combien y a-t-il de mots, dit Jacques Sirmond (3); dont la signification varie suivant les circonstances? Les confins de l'Orient sont-ils les mêmes, lorsque nous parlons du comte d'Orient et du préfet du prétoire d'Orient? Les bornes de l'Asie sont-elles les mêmes, lorsque nous parlons du proconsul d'Asie et du vicaire du diocèse d'Asie? Les limites de l'Italie sont-elles les mêmes quand nous parlons du pays gouverné par le vicaire d'Italie et du pays administré par le préfet du prétoire d'Italie? Pourquoi donc l'usage qui a [illegible] à ces mots et à mille autres des sens différents, ne peut-il pas tomber sur les régions suburbicaires, que Sirmond entend des régions soumises au préfet de la ville et que j'interprete, moi, des pays soumis au vicaire? De meme, les églises suburbicaires ne peuvent-elles pas [illegible] rement s'entendre de celles qui sont situées dans le diocèse et sous la puissance de l'évêque de Rome (4)? »

(1) Ch. I. sur le viᵉ canon de Nicée. — (2) [illegible] — (3) [illegible] II. *De suburbicariis*. — (4) [illegible] [illegible] Tom. II, Dissert. II.

II

DE LA RÉCENTE DÉCOUVERTE DES ACTES DU CONCILE DE NICÉE

Une découverte des plus importantes pour l'histoire ecclésiastique vient d'être communiquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, dans sa séance du 9 février 1872.

En explorant, aux mois de septembre et d'octobre de l'année précédente, les manuscrits orientaux du célèbre musée de Turin, un jeune savant, M. Eugène Révillout, a découvert, au milieu des papyrus, une version copte des actes du premier concile œcuménique de Nicée, ayant pour titre : *Actes du saint concile.* D'après les caractères paléographiques, cet antique et vénérable manuscrit appartiendrait au quatrième siècle. M. Révillout, qui a, sans doute, comparé le texte copte avec les divers monuments du concile de Nicée, peut-être même avec les manuscrits syriaques de Londres récemment édités, ne doute pas de l'authenticité de l'original. Nous n'avons non plus aucune raison d'en douter, jusqu'à plus ample information.

Les manuscrits connus qui ont servi à composer les grandes collections des conciles ne contiennent qu'un abrégé des actes du concile de Nicée, tel qu'il nous a été transmis par l'historien Gélase de Cyzique. Cet abrégé est très-court et ne peut donner aucune idée des actes originaux. La récente publication du troisième livre de l'histoire de Gélase, par M. Ceriani, de Milan, avait complété ce court extrait ; mais ce n'était encore qu'une petite addition. Au contraire, les fragments des actes trouvés par M. Révillout sont volumineux et très-importants.

Aussi l'Académie, frappée de l'importance d'une telle decouverte, a-t-elle écouté avec un vif intérêt la communication du jeune et sympathique savant et lui a-t-elle donné les encouragements les plus flatteurs.

Voici, du reste, comment le *Journal officiel* du 16 février a rendu compte de la séance dans laquelle M. Révillout a lu la note relative à sa découverte.

« M. Eugène Révillout lit une note sur les recherches couronnées de succès qu'il a faites en septembre et octobre de l'an dernier, dans les papyrus coptes du musée de Turin. Il y a découvert deux fragments importants ayant pour titre : *Actes du saint concile.* C'est du concile de Nicée qu'il s'agit ; on sait que presque tous ses actes sont perdus, les manuscrits ayant été détruits avec une fureur persistante par les hérétiques ariens, intéressés à effacer les traces de leur condamnation et les preuves de leur défaite.

» De ces actes nombreux, dont la collection, au dire d'un historien du cinquième siècle, ressemblait à une vaste mer, il ne nous est parvenu que le Symbole, résumé de la partie dogmatique, et une vingtaine de canons concernant la discipline. Nous avons bien encore des documents provenant de l'arabe, mais beaucoup d'érudits les tiennent pour apocryphes.

» Les fragments extraits par M. Révillout des papyrus de Turin appartiennent à la partie morale des actes du fameux concile ; de cette partie, pas plus que des registres des délibérations, nous n'avions absolument rien. Cette découverte ne manquera pas de causer une grande émotion dans le monde savant. Les caractères paléographiques et philologiques des papyrus autorisent a les faire remonter à la seconde moitié du quatrième siècle ; ils seraient donc contemporains du concile de Nicée.

» Gélase de Cyzique, qui a fait l'histoire du concile, raconte qu'il eut entre les mains, dans sa jeunesse, un exemplaire complet de ses actes ; qu'il les avait étudiés longtemps ; il renonça, dit-il, à les apprendre par cœur ou même à les copier en entier à cause de leur immensité, il dut se contenter de prendre des notes.

» Plus tard, il essaya en vain de se procurer cette collection ; il n'en obtint que des fragments ; ainsi, dès le cinquième siècle, les actes du concile, autant à cause de l'hostilité des ariens qu'à cause de leur grande étendue, étaient déjà perdus ou peu s'en faut.

» M. Révillout a parlé avec admiration des fragments qu'il a découverts et qu'il va publier ; ils intéressent l'histoire profane aussi bien que l'histoire ecclésiastique ; ils doivent éclaircir plusieurs points importants et douteux ; le style en est élevé, la pensée éloquente et forte. Il a promis d'en communiquer prochainement à l'Académie des passages. »

Nous devons à l'obligeance d'un ami la traduction de deux passages de la version copte du concile de Nicée.

Voici comment s'ouvre le premier chapitre

« Bon est Dieu le Père, bon le Christ, Seigneur. Dieu ; bon le Saint-Esprit.

» Dieu, qui n'a ni commencement ni terme,

nous embrasse dans sa divinité, car il est le principe et la fin de l'univers.

» Il n'y a pas de créateur dans la Trinité ; mais lui, Seigneur, a créé l'univers ; il n'y a pas d'autre Seigneur que lui pour aucune de ses œuvres.

» Il a donné le libre arbitre à ceux qui sont dans le monde pour que les volontés se révèlent. La volonté de quelques-uns les a fait asseoir près du Christ, et les a élevés au-dessus des anges ; pour les autres, elle les a portés dans les enfers.

» Dieu n'a rien créé de mauvais : les démons mêmes ne sont pas mauvais par leur nature, mais par leur volonté.

» La nature de Dieu n'a besoin de rien des choses qui ont été créées ; mais l'univers, lui, a besoin de Dieu. Rien n'a été créé pour subsister de soi-même, mais tout subsiste par la force de sa volonté. »

Après cette magnifique introduction sur la nature de Dieu et ses rapports avec les créatures, les Pères du concile parlent de l'homme et de ses devoirs.

Ces pages sont pleines de conseils et de préceptes qui en feront, pour la théologie et pour l'histoire, une source de documents du plus grand intérêt.

Voici, par exemple, au milieu des conseils donnés aux femmes sur la modestie et la pureté, une page de la plus haute et de la plus belle doctrine :

« Une vierge sainte ressemble à Marie. Qui peut dire la grâce de la mère de Notre-Seigneur que Dieu a aimée à cause de ses œuvres ! C'est pour cela qu'il a fait habiter chez elle son fils bien-aimé. *On l'appelle le Père éternel, le Père du Christ, et on appelle aussi Marie la mère du Seigneur ; et en vérité, c'est elle qui a engendré celui qui l'avait créée.* Et il n'a pas été amoindri parce que Marie l'avait engendré, et elle n'a pas perdu sa virginité. Elle a enfanté le Sauveur ; mais lui, il se l'est réservée comme un trésor précieux. »

Ici, une regrettable lacune ; puis le texte reprend :

« Le Seigneur regarda dans sa création entière, et il ne vit rien qui ressemblât à Marie ; c'est pour cela qu'il la choisit pour être sa mère. Si donc une femme désire qu'on l'appelle vierge, qu'elle ressemble à Marie, Marie qu'on a appelée en vérité la mère du Seigneur.

» Celui qui reçoit avec pureté le corps du Christ reçoit une nourriture sublime et il a la la puissance de ressusciter les morts. Admirable est le soleil au sommet des cieux, mais son éclat n'est rien devant la gloire de Dieu. Comme une étincelle par rapport au feu, ainsi est la gloire du soleil devant la gloire de Dieu. S'il n'est au pouvoir d'aucun homme de contempler la face du soleil si pâle qu'il est, de même il n'est au pouvoir de personne de contempler la grandeur infinie de Dieu, car nul homme vivant ne voit sa face. Il a placé, dit-il, son tabernacle dans le soleil : son tabernacle, c'est la lumière en vérité.

» S'il n'est au pouvoir de personne de voir l'être même du soleil, c'est à cause du tabernacle de Dieu, quoiqu'il soit bien pâle en la présence de la gloire de Dieu..... [illegible]

» Le soleil a donné sa chaleur, aucun fruit ne peut prospérer sans lui, car Dieu l'a établi pour être la puissance du jour.

» Si la créature est si admirable, de combien celui qui l'a créée ne la surpasse-t-il pas ?

» Les peuples ne sont qu'un verre d'eau de la mer vis-à-vis de la gloire de Dieu. Il est élevé, il est admirable, au-dessus de toute création ; car Dieu est infini. Il remplit l'univers ; il repose sur les chérubins, laissant l'univers tremblant ; il est le désir du monde.

» C'est pourquoi il dit : Qui donc repoussera l'amour, qui donc ne désirera pas cette merveille cachée dans son corps et dans son sang, le saint mystère ?

» Si quelqu'un ose y participer sans être pur, il restera coupable du corps et du sang de Notre-Seigneur.

» Il est la sainte oblation à laquelle tous les hommes doivent participer avec amour..... Telle est la loi. »

Après la reproduction de ces extraits, qui permettent de juger du caractère des actes originaux du concile et d'apprécier le mérite de la découverte de M. Révillout, il ne nous reste qu'à féliciter le jeune savant, auquel ses travaux assurent déjà un rang distingué parmi les hommes qui ont bien mérité de la science et de la religion.

Nous empruntons au *Journal officiel* de nouveaux renseignements qui complètent ceux que nous avons déjà donnés sur la découverte de fragments importants des actes originaux du premier concile de Nicée.

Ce fameux concile, qui eut à combattre la plus puissante des hérésies, l'arianisme, eut lieu en 325. Soit que les matières qu'il traita aient rempli des volumes trop considérables, par suite difficiles à copier et à transmettre, soit que la fureur des ariens condamnés se soit exercée contre ces vénérables documents dont les hérétiques poursuivaient la destruction, les actes du concile ne nous sont pas parvenus. Nous n'avons, pour nous consoler de leur perte, que le symbole, résumé succinct de la partie dogmatique, et une vingtaine de canons concernant la discipline ecclésiastique. Le reste de ce qu'on a [illegible] du concile de Nicée [illegible] été confiance et passe en [illegible] apocryphe.

Les témoignages des [illegible] sur la beauté, l'é[illegible] du concile de Nicée [illegible] regrets de cette lacune dans l'histoire [illegible]tianisme. Cette lacune vient d'être [illegible] par la découverte de [illegible] des papyrus [illegible] Quelques-uns [illegible] écriture copte très ancienne, ont été [illegible]

nus par M. Eugène Révillout pour des fragments de la collection conciliaire dont Gélase de Cyzique, l'historien du concile, nous parle avec tant d'admiration et qu'il avait lue dans sa jeunesse. Ces fragments ont trait à la morale et constituent une suite de préceptes propres à guider le fidèle dans la pratique de la vie. Les caractères de l'écriture permettent de faire remonter les papyrus jusqu'au quatrième siècle, à une époque voisine du concile. Une note curieuse, placée en tête des feuillets, indique qu'ils ont été donnés par une pieuse veuve à un couvent de la Thébaïde, dont nous connaissons l'histoire et qui n'existait plus à une époque très-ancienne. On est donc doublement certain d'avoir mis la main sur une version copte (vraisemblablement contemporaine du concile) des actes de cette fameuse assemblée.

Les fragments débutent ainsi : « Bon est Dieu le père, et le Christ Seigneur Dieu ; Bon est le Saint-Esprit. Dieu, qui n'a ni commencement ni terme, nous embrasse dans sa divinité ; car il est le principe et la fin de l'univers. »

Sur la question du libre arbitre, de la coexistence prétendue des deux principes le Bien et le Mal, les fragments s'expriment en ces termes : « Dieu a donné le libre arbitre à ceux qui sont dans le monde, afin que les volontés apparaissent. La volonté de quelques-uns les a fait asseoir près du Christ...; pour les autres, elle les a portés dans l'enfer. Dieu n'a rien créé de mauvais. Les démons mêmes ne sont pas mauvais par leur nature, mais par leur volonté. »

Le rôle de créateur démiurge du Verbe est nettement indiqué : « Dieu n'a rien créé que par son fils. »

L'usure est flétrie :

« Celui qui porte son calcul vers l'usure, que veut-il pour lui dans l'Eglise? Il vaut mieux que lui, celui qui dort dans sa maison. »

Les Pères ont trouvé bon de consacrer à blâmer le soin excessif de la toilette chez les femmes un passage considérable dont nous détachons ce qui suit : « ..... Celle qui porte des pierreries sur la tête montre son peu de cervelle, et celle dont les cheveux sont dénoués, c'est-à-dire flottants, appelle à elle les insensés... Orne-toi pour ton mari par les œuvres de tes mains et par la sagesse de ta bouche. N'aime pas à te parer, ô femme, mais souviens-toi de toutes les belles qui sont dans le sépulcre... Mon fils, éloigne-toi d'une femme qui aime la parure, car c'est afficher l'adultère que se couvrir d'anneaux et de clochettes. Tu reconnaîtras une femme qui hait le péché à la pureté de son visage ; quant à celle qui met du noir à ses yeux, elle montre par là sa futilité : le soin du corps n'a pas besoin de ces choses. C'est vanité que de les porter. A quoi sert le noir des yeux ? On gâte une belle image par la fumée des lampes. »

Voilà pour la vie ordinaire et, en quelque sorte, profane ; mais, quand il s'agit du costume que l'on doit porter à l'Église, les prescriptions sont plus sévères : « Quiconque s'embellit à l'église en dehors de sa nature, fait outrage au créateur. » Il est recommandé aux femmes de ne se présenter dans les lieux saints et en public que le visage voilé.

On sait qu'il existait au quatrième siècle deux états de virginité pour les femmes : il y avait les vierges qui menaient la vie monastique ou cénobitique dans les couvents ; il y avait les vierges, appelées aussi *sœurs spirituelles*, qui restaient dans le monde et recherchaient la société des prêtres. Saint Jérôme se prononça avec vigueur contre l'institution des sœurs spirituelles, alors fort en vogue, et à laquelle il trouvait de grands dangers; quelques-uns croient que ce fut la principale cause qui l'empêcha d'arriver au souverain pontificat.

Dans d'autres fragments, la charité est enseignée comme le fondement de la religion du Christ et en des termes d'une grande élévation. L'assistance aux réunions religieuses, le respect et la décence qui doivent y présider sont l'objet de prescriptions réitérées.

Nous ne pouvons relever toutes les indications historiques ou dogmatiques qui résultent du texte de ces fragments ; ont voit, par les citations précédentes, qu'ils confirment ou éclairent des faits déjà connus ; ils en révèlent d'autres tout à fait ignorés; ils jettent sur les mœurs du temps une vive lumière. Le passage relatif à la disposition dans laquelle on doit aborder le sacrement eucharistique, dit entre autres choses : « Celui qui va vers le corps du Christ comme à un festin irrite Dieu, et celui qui y participe en s'enivrant perd sa propre âme. »

Nous terminons cette analyse incomplète en transcrivant ici l'endroit très-curieux qui contient une sorte de définition imagée de Dieu.

« Admirable est le soleil dans le sommet des cieux ; mais ce n'est rien devant la gloire de Dieu. Comme est une étincelle devant le feu, ainsi est la gloire du soleil devant la gloire de Dieu.

» S'il n'est au pouvoir d'aucun homme de contempler le feu du soleil, si peu qu'il est, de même il n'est au pouvoir de personne de contempler la grandeur infinie de Dieu, car nul homme vivant ne voit sa face. Il a placé, dit-il son tabernacle (habitation) dans le soleil. Son tabernacle, c'est la lumière, en vérité..... S'il n'est au pouvoir de personne de voir l'être même du soleil, c'est à cause du tabernacle de Dieu, qui est en lui, quoiqu'il soit bien pâle en la présence de la gloire de Dieu..... Si la créature est si admirable, de combien celui qui l'a créée ne la dépasse-t-il pas ? Les peuples ne sont qu'un verre d'eau de la mer, vis-à-vis de la gloire de Dieu... Il remplit l'univers ; il repose sur les chérubins, laissant l'univers tremblant. Il est le désir du monde. »

M. Eugène Révillout est chargé par le ministère de l'instruction publique de continuer, en Italie, les recherches qu'il a si heureusement commencées

III

LA DONATION DE CONSTANTIN

Le *Liber Pontificalis* énumère une quantité de maisons et de pièces de terre dont Constantin doit avoir doté l'Eglise de Rome. Ces donations sont déjà suspectes, à cause du livre qui les relate et qui a fait un si étrange abus de toutes les fictions des temps de Symmaque. Mais la suspicion augmente encore, si l'on considère que toutes ces donations sont attribuées au seul Constantin, tandis que le livre ne sait plus parler d'aucune autre faite par ses successeurs, jusqu'à Justin et Justinien, au VI[e] siècle, qui, eux, n'auraient donné à l'Eglise que des vases pour le Saint-Sacrifice. Il faut ajouter à cela le silence de tous les contemporains et la circonstance que Constantin, quelque généreux qu'il se soit du reste montré envers l'Eglise, ne l'a jamais dotée de terres, mais de revenus et de secours d'argent. L'auteur de la vie de Silvestre, dans le *Liber Pontificalis* paraît donc prendre toute la liste des biens que l'Eglise avait acquis jusqu'au VII[e] ou VIII[e] siècle, temps où il vivait, comme la liste des donations faites par Constantin. Néanmoins, Assemanie pense qu'Adrien I[er] avait encore des titres de donations de Constantin en main, puisqu'il s'appuie, dans son écrit à Charlemagne, en 775, sur ces titres, qu'il dit déposés dans les archives du Vatican. Mais lorsqu'on y regarde de plus près, l'on voit qu'Adrien parle de donations en Tuscie, à Spolète, etc., faites par divers empereurs, patriciens ou autres personnes pieuses, à Saint Pierre et à l'Eglise de Rome, mais enlevés à l'Eglise par les Lombards. Il existe encore plusieurs titres de cette catégorie (1). Chrétien Lupus avait déjà remarqué qu'Ammien Marcelin ne parlait que d'une seule source de richesse pontificale, en 370, des offrandes des matrones (c'est-à-dire de tous les fidèles) et qu'à cette époque, l'Eglise romaine n'était pas encore en possession de grands et de riches patrimoines (2).

Jusqu'au milieu du VIII[e] siècle il n'existe donc pas de trace de cette donation, devenue si célèbre, par laquelle Constantin, immédiatement après son baptême et en reconnaissance de sa guérison par le pape Silvestre, aurait accordé à ce pape et à ses successeurs un grand nombre de droits ecclésiastiques et civils et au clergé romain beaucoup de privilèges d'honneur et par-dessus tout à Saint Pierre, dans la personne du pape, la ville de Rome et l'Italie tout entière.

Il s'agit ici de répondre à deux questions : où et quand ce document a-t-il été fabriqué ?

Ce document existe en grec et en latin ; mais on ne le trouve pas plus dans les anciens manuscrits de la Légende de Silvestre, que dans les premiers exemplaires du *Liber Pontificalis* ;» il a été inséré dans les uns et les autres, à une époque postérieure. Cependant on le lit dans les plus anciens manuscrits de la collection pseudo-isodorienne, ce qui prouve qu'il a été confectionné avant l'année 850.

Baronius déjà prétendait que la donation était d'invention grecque et que le document qui la relate avait été écrit en grec et transporté d'Orient à Rome. Bianchi a accueilli cette assertion avec bienveillance, mais toutefois avec l'indication peu fondée qu'elle se trouvait dans Balsamon (3). Plus récemment, Richter (4) pensait à son tour que le document était d'origine grecque ; mais le contraire est démontré jusqu'à l'évidence, aussi bien par le texte grec que par le contenu.

Dès l'introduction, Constantin parle de ses *Satrapes*, auxquels il donne le pas sur le Sénat et les *Archontes* (*optimates*). Or cette expression n'était pas en usage chez les Byzantins, mais à Rome et chez les Occidentaux, comme nous le remarquons dans la lettre de Paul I[er] à Pépin (5) et dans un document de l'empereur Ethelred (au lieu de Ealdormani).

En outre, le traducteur grec n'a pas bien compris ou mal lu le passage de l'auteur latin, quand il dit que l'empereur s'était choisi comme patron auprès de Dieu, saint Pierre et ses successeurs, *firmos apud Deum patronos*, car il traduit avec non sens πρώτους πρὸς τὸν Θεὸν [illegible], c'est-à-dire *primos apud Deum patronos*.

Il est certain qu'un auteur grec, en énumérant les quatre *trônes* orientaux, n'aurait pas

(1) *Ital. historia scrip.* [illegible] III 329. L'indication de Grégoire [illegible] VII [illegible] que Baronius avait [illegible] principales de Rome [illegible] *dorum gen*[illegible] Decreta [illegible] IV 39. — (4) Droit ecclésiastique [illegible] 77. — (5) [illegible] *menia*, I. 154. C'est [illegible]. —(6) De l'addition καὶ δεσπόσωμας il faut conclure qu'il y avait dans l'original [illegible] *dej̈encores*.

placé Constantinople en dernière, mais bien en première ligne. Cela n'a pu se faire qu'à Rome où l'on refusa de reconnaître Innocent III, les canons des deuxième et quatrième conciles généraux, qui réglaient les rangs des siéges patriarcaux.

D'un autre côté cependant, l'on aperçoit les intentions byzantines du traducteur, lorsqu'il maintient l'affirmation que le palais de Latran surpassait en magnificence tous les palais de la terre, tout en écartant le privilége attaché a l'église Saint-Jean de Latran, qu'elle était la tête et la mère de toutes les églises du monde, *caput et vertex omnium ecclesiarum in universo orbe terrarum*. La suppression dans le grec du passage des possessions de la Judée, de l'Asie, de la Grèce et de l'Afrique, etc., que Constantin aurait données à l'église de Rome *pro concinnatione luminarium* est tout aussi caractéristique, et la qualification de *summus Pontifex et universalis urbis Romæ Papa*, simplement traduite par τῷ μεγάλῳ ἐπισκόπῳ καὶ καθολικῷ πάπᾳ, avec l'intention manifeste de ne pas employer le mot οἰκουμενικός que revendique aussi le patriarche de Constantinople et qui aurait mieux répondu à *universalis* que le mot καθολικός, de manière à ce que toute la qualification, selon l'usage reçu dans le langage ecclésiastique oriental, convenait tout aussi bien au patriarche d'Alexandrie qui s'appelait également πάπα, qu'à l'évêque de Rome ; tout cela, dis-je, donne à penser sur la fin que se proposait le traducteur.

De plus, nous rencontrons dans le document grec le mot κοῦνσουλοι pour *Consules*, mot qui, à notre connaissance, n'a jamais été en usage dans la langue grecque, tandis que ὕπατοι n'y est ajouté que comme explicatif. Cette manière d'agir ne se comprend que d'un traducteur. Au même endroit le texte grec trahit une évidente mutilation de l'original faite par le traducteur. L'original en effet dit : que le clergé devait jouir, de même que le sénat impérial, du privilége de voir de ses membres nommés pratriciens et consuls, c'est-à-dire de les voir nommés aux plus grands honneurs auxquels on pouvait atteindre dans l'empire grec. Au lieu de cette distinction, qui exprime un désir naturel et réalisable dans la position où se trouvait alors le clergé romain, le texte grec renferme une décision dont personne n'espérait sérieusement la réalisation, à savoir : que le clergé romain ait à acquérir la noblesse et la grandeur que possédaient les membres du grand Sénat, les praticiens, les consuls et les autres personnages de distinction

Enfin, l'assertion que : Constantin, en tenant les rênes du cheval de Silvestre, aurait rempli le rôle de palefrenier, στάτωρος ὀφφίκιον ἐποιήσατο, est tant pour les paroles que pour la chose elle-même d'origine occidentale, puisqu'elle répugne aux mœurs et aux habitudes des Orientaux. La première fois qu'un fait de cette nature eut lieu, c'est lorsqu'en 754 Pépin rendit cet honneur (1) au pape Etienne III, qui était venu le visiter. Cet acte de Pépin avait tant plu à Rome que peu après on l'attribua également à Constantin, afin de l'établir comme un exemple et une règle à suivre par les rois et les empereurs.

La question principale de l'original latin, c'est-à-dire l'abandon de la ville de Rome et de l'Italie fait aux papes, est de rechef reproduite dans le texte grec de Balsamon, tandis qu'elle manque dans d'autres comptes-rendus grecs, notamment dans ceux de Matthieu Blostares (133ᶜ) (2), et dans celle de Boulanger et de Fabricius(3) qui l'avait tirée d'un manuscrit parisien. Cela s'explique clairement. La donation fictive a obtenu chez les Grecs une considération distinguée, voire même canonique ; elle se trouve insérée, depuis Balsamon, dans un grand nombre de manuscrits (4) appartenant au droit canonique oriental. Les yeux des Grecs, pour le reste si clairvoyants en ce qui concerne les inventions latines, étaient dans le cas présent tellement voilés, qu'ils crurent et exploitèrent largement, dans la pratique, la fiction si manifeste des Romains. Blastares en est tout ébahi. Selon lui il n'y a rien de plus pieux, rien de plus honorable que le fait de Constantin, et il faudrait l'annoncer et le publier partout. Cet enthousiasme avait pour principe un calcul bien simple. Le canon du deuxième concile général de 381, ce Palladium du droit de l'Église byzantine, décrétait que l'évêque de Constantinople devait avoir tous les priviléges de l'évêque de Rome, et conséquemment que le clergé de la nouvelle Rome devait à son tour jouir de tous les droits du clergé de l'ancienne. Ainsi dit Balsamon et ainsi pensèrent avec lui les clercs de la capitale : tout ce que Constantin avait si prodigalement accordé en honneurs, richesses et priviléges au clergé de la Rome antique, devait revenir en part égale aux prêtres et aux patriarches de Constantinople. Un décret impérial postérieur, également reproduit par Balsamon (5), servit de confirmation au décret canonique. Il disait que Constantinople ne devait pas jouir des priviléges de l'Italie simplement, mais même de ceux de Rome. Les

(1) *Vice Stratoris usque in aliquantum loci juxta ejus stellarum properavit. Vita Stephani* : V. [illegible] II [illegible] — (2) Dans Beveridge. *Pandectæ Canonum* I, p. 2, p. 117. Seulement il est à constater que le [illegible] latin a ridiculement défiguré le sens en faisant dire à l'empereur *[illegible]* — (3) *Biblioth. græca*. Ed. nov. VI 639 — (4) Les sont en [illegible] partie énumérées dans Biener *De collectionibus can. Eccl. Græcæ* 1827, p. 79. Dans le Codex de V[illegible] décrit par Lambecius. Comment. ib. VIII, p. 1019, nov. edit., on lit la remarque suivante [illegible] θη ἀπὸ τοῦ ἁγιωτάτου πατριάρχου Κωνσταντινουπόλεως κυροῦ [illegible] ταῦτα. Un homme aussi versé que [illegible] dans la littérature et l'histoire reconnut naturellement non-seulement l'origine apocryphe, mais [illegible] la tendance de la fiction. — (5) Cf. lit. I. C. 36. p. 38. puis titul. VIII. c. 1, p. 85 et 89. *Editio* Paris [illegible] —

empereurs du Bas-Empire acceptèrent eux-mêmes les décisions du document qui avaient rapport aux dignités ecclésiastiques et civiles, et c'est en vertu de ces décisions que Michel Paléologue ordonna en 1270 au patriarche [illegible], parce que lui, empereur, avait élevé le diacre Theodore Skutariotes aux fonctions de Dikæophilax (juge suprême ou *custos justitiæ*), il eût à son tour à l'élever à une dignité correspondante, à celle, par exemple, de Exokatakoïlos (assesseur du patriarche avec préséance sur les évêques), conformément au rescrit de Constantin à Silvestre (1).

La donation était du reste connue depuis des siècles en Occident avant que les Grecs lui accordèrent une sérieuse attention. Georges Hamartholus (2) récemment publié et qui avait écrit en 842 rapporte assez complètement les fables de la légende de Silvestre, mais il ne dit pas un mot de la donation. Il laisse plutôt l'empereur, après qu'il avait choisi Byzance pour résidence impériale, abandonner l'Occident à ses fils Constance et Constant et à son neveu Dalmatius. Le premier Byzantin qui en fasse usage c'est Balsamon qui mourut comme patriarche d'Antioche en 1180, à une époque où les Grecs avaient depuis longtemps perdu jusqu'à la dernière trace de possession territoriale en Italie, et où la donation de l'Italie au Saint Siége était absolument pour eux une chose devenue tout indifférente. Mais, en ce temps-là, les Latins dominaient depuis longtemps en Syrie, et il est très-probable que c'est par eux que le document dont il s'agit est tombé en son pouvoir.

Il est donc hors de doute que la donation de Constantin a été imaginée en Occident, en Italie, à Rome, par un membre du clergé romain. C'est ce qu'indique encore l'époque où elle fut répandue.

C'est avec une vraisemblance qui touche à la certitude que l'on peut fixer l'origine du document de la donation de Constantin à cette période d'années où la puissance des Lombards commençait à être ébranlée, c'est-à-dire 752 jusqu'à 777, époque où le pape Adrien I[er] fait, pour la première fois, mention du document. L'auteur ne pouvait pas, à une époque antérieure, attendre de succès pour sa fiction. Il voulait fonder un grand État embrassant toute l'Italie sous la nomination pontificale, à la place de cette Italie divisée entre les Lombards et les Grecs, dans laquelle Rome était exposée aux assauts des uns et aux mauvais traitements des autres. A Rome, on préférait néanmoins la domination grecque, quelque écrasante qu'elle fût parfois, à celle des Lombards, que l'on regardait comme le plus grand de tous les malheurs, tandis que l'on obéissait volontiers à l'Empereur et à l'exarque de Ravenne. Les Papes étaient bien éloignés de vouloir renverser la puissance grecque en Italie, quand bien même son joug parût insupportable comme sous les deux iconoclastes Léon et Constantin Copronyme ; ils ne le voulaient pas, alors même qu'ils en avaient l'occasion et le pouvoir. Indépendamment de cela nous voyons depuis 685 jusqu'en 741, des Papes se succéder qui tous, un seul excepté, étaient les uns Syriens comme Jean V, Sergius, Sisinnius, Constantin et Grégoire III, les autres Grecs, comme Konon, Jean VI, Jean VII et Zacharie. Ce fait, à lui seul, montre suffisamment que l'influence byzantine était encore toute-puissante à Rome, et le seul Romain entre tous ces Papes cités, Grégoire II, fit précisément tout ce qui était en son pouvoir pour maintenir sous la domination grecque les Italiens exaspérés par la tyrannie de l'iconoclaste Léon et [illegible] un empereur véritablement romain. Une révolte s'étant déclarée contre Byzance, dans le duché romain, Grégoire II y envoya des troupes romaines pour l'apaiser et fit porter à Constantinople la tête des chefs des insurgés. Les Papes considérèrent toujours toute conquête faite en Italie par les Lombards au préjudice des Grecs comme un malheur qu'ils cherchaient à éviter par la prière et les remontrances, même par des [illegible] personnelles auprès des rois Lombards. Ils reconnaissaient bien que lorsque la possession de l'exarchat de Ravenne aurait [illegible] la puissance lombarde et excité son désir de posséder la presqu'île toute entière, leur propre dépendance et celle de Rome de cette puissance détestée serait immédiatement résolue.

Combien la crainte des Lombards et l'antipathie contre leur domination n'ont-elles pas dû être fortes à Rome, pour qu'on leur préférât toujours le joug byzantin, quoique les papes et le clergé romain n'eussent certainement pas eu autant à endurer de leur part que de celle des Grecs. Car que d'exactions n'ont-ils pas eu à souffrir et à supporter de l'avidité des exarques à l'un desquels il a fallu livrer une fois comme caution les vases sacrés de Saint-Pierre (vers 700).

Ensuite les papes n'étaient-ils pas obligés de se justifier chaque fois que l'empereur [illegible] ? C'est ainsi que procéda Justinien II avec le pape Sergius ; et le pape Constantin, en 709, ne fut-il pas dans la nécessité de se rendre à Nicomédie à l'appel de l'empereur pour s'expliquer pendant [illegible] teur des Lombards, ce besoin de pillage et [illegible]

(1) *Novellæ Constitutiones Imperatorum post Justinianum*, [illegible] *Zachariæ*, 1857, p. 592. — (2) *Chronicon*, ed. E. de Muralto. Petropoli 1859, p. 199 — (3) *Vita Constantini* [illegible] p. 9.

sert. Ce ne fut qu'alors quand l'incapacité des Grecs, ou leur antipathie à soutenir les provinces italiennes contre les Lombards força les Romains à renoncer à leurs désirs et à des espérances longtemps caressées, qu'ils se jetèrent entre les bras des Francs. En 752, Étienne IV avait encore supplié l'empereur grec d'arriver avec une armée pour défendre l'Italie contre les Lombards.

Grégoire II avait tenté, vers 728, de former une confédération entre les villes pour s'opposer autant aux Grecs qu'aux Lombards. Rome devait être la tête et le centre de la confédération. La tentative échoua. Cependant l'on mûrissait, de plus en plus à Rome, le projet que la puissance pontificale pouvait bien être substituée d'un côté à la domination défaillante des Grecs et de l'autre au joug insupportable des Lombards, et c'est dans cette pensée que fut rédigé le document dont il est question, document qui présentait cette forme comme la plus normale, déjà pressentie et désirée par les premiers empereurs chrétiens. Il n'est plus possible aujourd'hui de bien décider, si ce document fut fait avant ou après la donation de Pépin ; mais il est certain qu'il vit en tout cas le jour avant la fondation du royaume franc en Italie, avant 774, car depuis cette fondation toute idée se rattachant à la création d'un royaume italien, sous la domination des papes, n'aurait plus eu de raison d'être. Cependant, le document a pu être rédigé après la concession de l'exarchat par Pépin, afin d'avoir une prétention historique à établir sur toute l'Italie, au moment de la chute prévue du royaume lombard. C'est dans ce but que fut imaginé peu après, sous Charlemagne, un nouveau document écrit en un latin barbare et souvent inintelligible, faisant raconter à Pépin des événements qui se seraient passés entre les Grecs, les Lombards, le pape Étienne et lui, d'après lesquels il aurait promis au pape presque toute l'Italie, y compris la Vénétie et l'Istrie comme donation et Bénévent et Naples comme prix de sa victoire (1).

Le pseudo-Isidore a reproduit, comme nous l'avons déjà dit plus haut, la donation de Constantin, dans la pensée qu'elle datait d'une époque plus reculée, et en effet elle se trouvait dans tous les manuscrits connus. Il n'en est certainement pas l'auteur, quoique tout récemment encore Gregorovius (2) la lui ait attribuée. Le contenu et l'intention de cette fiction étaient étrangers à cet auteur français des fausses décrétales ; le langage même est différent. Cependant il n'est pas possible qu'elle soit seulement du xe siècle, comme le prétend l'oratorien Morin. Il affirme qu'Othon III indiquait dans sa charte des donations de l'année 999, un diacre du nom de Jean, surnommé *digitormm mutius* (c'est-à-dire *mutilus*, *mozzo*), comme celui qui aurait écrit le document sous le nom de Constantin, avec des lettres d'or. Morin croit que ce diacre Jean est le même dont le pape Jean XII se serait d'abord servi comme d'un instrument à ses desseins, et auquel il aurait ensuite, en 964, fait couper la main droite (3). Morin se trompe ; car on aurait jamais surnommé *digitorum mutilus*, avec les doigts coupés, celui qui était privé d'une main. La donation constantinienne était certainement déjà connue avant que le diacre Jean, dont il est question dans la charte d'Othon, l'ait copiée en lettres d'or, pour lui donner un plus grand éclat.

L'analyse et une étude plus approfondie du contenu de la donation, donneront une certitude plus grande à l'assertion qu'elle a été rédigée à Rome, entre 750 et 774.

Voici, par articles, ce que la donation octroie aux papes et au clergé romain.

1. Constantin veut élever le siége de saint Pierre au-dessus de l'empire et de son propre siége, en lui concédant des prérogatives impériales.

2. Le Saint-Siége doit avoir une puissance supérieure à celle des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, de Constantinople et de toutes les églises du monde (4).

3. Il doit juger et prononcer sur tout ce qui touche au culte et à la foi chrétienne (5).

4. Au lieu du diadème, que l'empereur voulait poser sur le front du pape et que celui-ci refusa, l'empereur lui a accordé, à lui et à ses successeurs, de porter le phrygium (la tiare) et le lorum que les empereurs avaient autour du cou, ainsi que les autres ornements et insignes impériaux.

5. Le clergé romain doit jouir du privilége insigne des sénateurs impériaux, de pouvoir obtenir les honneurs du patriciat et du consulat et de porter les ornements permis aux employés nobles de l'empire (aux Optimates).

6. Les fonctions des *Cubicularii*, *Ostiarii* et

(1) Pépin y nomme au lieu de l'empereur Constantin, l'empereur Léon l'Isaurien de l'ambassadeur (Marinus) duquel il aurait eu la visite. Il y a ici une confusion entre le prêtre Marinus envoyé de Rome à Pépin et Spatharius Marinus que Léon avait envoyé à Rome avec la permission de faire disparaître de la scène du monde le pape Grégoire II. Le document raconte du reste que l'empereur grec avait formellement permis au pape de se chercher un autre protecteur avec lequel il [illegible] sur le sort du duché de Rome et de l'exarchat. Ce document n'a évidemment été fait que dans le double dessein de faire disparaître une difficulté de droit par la concession byzantine et d'obtenir une donation plus étendue [illegible] Charlemagne. — (2) *Histoire de la ville de Rome*. II, 400. Cenni a [illegible] déjà [illegible] chose et *plaude* [illegible] *eruditis*, comme il [illegible]. *Monum.* I, 30. — (3) D'après [illegible], *Hist.* [illegible] Collec. Pertz V, 346. — (4) Les Grecs ont supprimé cet article dans la recension de Blastarès et dans [illegible] du manuscrit parisien. — (5) *Imperialis militia* στρατία que Munch (sur la donation de Constantin, p. 22) traduit par « l'armée impériale » insinuant par là que le clergé romain était admis à porter des [illegible] militaires. S'il avait ouvert le *Glossarium de Ducange*, il aurait vu ce que signifiait à cette époque le mot *militia* ou στρατία.

Excubitæ, doivent être dans les attributions de l'Église romaine.

7. Les membres du clergé romain doivent monter des chevaux caparaçonnés de blanc et porter des sandales blanches comme les sénateurs.

8. Si un membre du Sénat voulait, avec l'approbation du pape, entrer dans le clergé, personne ne devait l'en empêcher (1).

9. Constantin abandonne la possession de Rome et des provinces, des villes et des bourgades de toute l'Italie ou des contrées occidentales, au pape Silvestre et à ses successeurs.

D'après les détails et les soins avec lesquels tous ces articles sont traités, il est hors de doute que les diverses parties et la couleur des ornements pontificaux, les titres honorifiques et les insignes, tenaient plus au cœur de l'auteur, qui était certainement un membre du clergé, que ce neuvième article, si important néanmoins, en ce qu'il contenait la donation de Rome et de l'Italie et qui se trouve placé à la suite des autres avec une si grande parcimonie d'expressions. Et il est à remarquer ici que l'auteur ne voulait pas que tout l'Occident appartenant à l'empire de Constantin, à savoir les Gaules, l'Espagne, la Grande-Bretagne, fussent comprises dans le texte de la donation : il n'était question que de la seule Italie. Il ne connaissait probablement pas les limites de l'empire au temps de Constantin, mais seulement l'état des choses du VIIIe siècle, puisqu'il dit : l'Italie *ou* les contrées occidentales, afin d'établir plus exactement la configuration géographique de l'Italie, qui comprenait alors encore l'Istrie et les îles de Corse et de Sardaigne. Ce n'est que plus tard que l'on a changé le *ou* en *et*. C'est dans le sens que nous venons d'indiquer avec *ou* et non *et* que l'on a longtemps compris la donation, et les Papes Adrien Ier, Léon IX, l'empereur Othon, le cardinal Pierre Damien, ne trouvèrent dans le fameux document que la cession de la seule Italie.

Que si l'on examine maintenant les autres articles touchant la concession des priviléges que demandait et désirait si ardemment le clergé romain, l'on aperçoit facilement qu'ils se rapportent en tout point aux circonstances dans lesquelles on se trouvait à Rome et en Italie, vers le milieu du VIIIe siècle. L'auteur se préoccupait naturellement moins des arrangements et des dispositions de préséance en usage à Constantinople, que de ceux qui étaient en vigueur dans cette partie de l'Italie, alors encore soumise à la domination byzantine. Ce Sénat, dont le clergé voulait être l'égal dans certaines prérogatives, n'était plus cet ancien sénat de Rome, qui avait disparu au VIe siècle, pendant les guerres des Goths et des Lombards. Oublié pour ainsi dire et perdu de vue depuis la fin du VIe siècle jusqu'au milieu du VIIIe (2), le Sénat ne reparaît à l'horizon qu'en 757 comme assemblée des Optimates (3). Depuis cette époque, il a été fait mention de deux [illegible], établies dans les deux principales églises de Rome où le pape distribuait de sa main la sainte communion à ceux qui avaient le droit de s'y trouver (4). On avait précisément créé à Rome une nouvelle noblesse, composée en partie de l'aristocratie bourgeoise-militaire et en partie de dignitaires ecclésiastiques; ces derniers devaient (car tel était le but de l'auteur du document de la donation) avoir part aux priviléges d'honneur, que les empereurs avaient coutume d'accorder aux membres les plus distingués de l'aristocratie militaire laïque. L'honneur du *Patriciat* et du *Consulat*, auquel le clergé romain devait avoir droit, selon l'auteur, était à ce moment la dignité la plus élevée à laquelle l'ambition (5) pouvait prétendre. Le patricien, c'est-à-dire le membre du conseil impérial secret, était revêtu d'un grand manteau brodé lorsqu'il prenait possession de sa charge, et les gouverneurs des provinces se trouvaient extrêmement honorés lorsqu'ils recevaient ce titre, le plus brillant de tout l'empire.

Le pape lui-même pensait, depuis l'année 754, qu'il pouvait accorder le titre de patricien de la ville de Rome, avec l'agrément du peuple romain et au nom de la république romaine (*respublica romana*), qui paraissait encore toujours exister dans les idées, et il l'accorda de fait à Pépin et à Charlemagne, qu'il nomma patriciens. Cette prérogative devait concéder la dignité la plus élevée après la dignité impériale, mais sans préjudice théorique de la dignité impériale. Avec la disparition de la domination grecque dans le nord et le centre de l'Italie, disparut aussi le patriciat, comme dignité accordée aux seuls gouverneurs des villes, et il ne resta que l'unique patriciat romain comme gouvernement ou administration de la ville de Rome.

Ce n'est également qu'au VIIIe siècle, comme l'a déjà remarqué Savigny (6), qu'il est pour la première fois question des [illegible] qui formaient le premier degré des dignitaires après les patriciens ; ce titre, qui dès lors devint purement honorifique, était autrefois porté par les premiers magistrats de la

(1) Telle est la traduction du texte grec. Le texte [illegible] ne donne pas [illegible] *romanum*. [illegible] des traces [illegible] pour la période [illegible] — (3) [illegible] *diversi pop.* [illegible] Vit. [illegible] — (4) [illegible] XLIV. LIX [illegible] gnoli. I. 279. *Vita* [illegible] *cum Syncleto*. [illegible] Patricius et [illegible] 1. 515. — (6) [illegible] 370. Il cite Fantuzzi. Mon. Rav. I. 15.

ville. Théodat le précepteur d'Adrien Ier, ensuite primicier de l'Eglise romaine, était consul honoraire et duc. C'est ainsi aussi que le moine Léonius avait été précédemment à la fois consul et duc (1).

On se faisait encore accorder le droit, toujours sous le couvert de Constantin, d'avoir des camériers pontificaux, des gardes-portes et des gardes du corps (*cubicularii*, *ostiarii*, *excubitores*). Ici le temps s'accorde avec l'époque de la composition du document. Il n'y avait auparavant que des camériers ou chambellans impériaux ; ce n'est qu'avec Etienne IV et Adrien Ier qu'apparait un camérier papal, Paul Afiarta, qui était à la fois camérier et superista, c'est-à-dire intendant du palais (2). Il fut question, pour la première fois, du camérier tonsuré (*cubicularius tonsuratus*) qui présentait les ornements pontificaux, dans le premier Ordo Romain, reproduit par Mabillon et prescrivant le rite romain, tel qu'il fut d'usage à la fin du VIIIe et au commencement du XIe siècle.

Des portiers ou gardes-portes (*Portarii vel Ostiarii pro custodiendo palatio*) sont, dans l'ordo de Cencius (XIIe siècle), nommés en seconde ligne parmi les corps des serviteurs pontificaux, et décrits par les fonctions qu'ils avaient à remplir (3).

Les *Excubitores* enfin, ou les gardes du corps sont ceux qui furent plus tard nommés *Adextratores*, garde d'honneur qui accompagnait le pape aux processions et dans les grands cortéges (4).

L'auteur de la donation attache évidemment un grand prix à ce que le clergé romain jouisse du privilége de monter des chevaux caparaçonnés de blanc. Cette ambition se rapporte parfaitement au temps et au lieu, où ce privilége était regardé comme une faveur précieuse, extraordinaire, dépassant tous les autres priviléges du clergé de Rome. Voilà pourquoi le pape Grégoire le Grand avait déjà fait connaître à l'archevêque de Ravenne que le clergé romain ne voulait absolument pas accorder l'usage des caparaçons (*mappulæ*) aux ecclésiastiques de Ravenne (5). Le biographe témoigne un grand mécontentement à l'endroit du pape Conon qui, en 687, avait permis au diacre Constantin qu'il avait établi recteur du patrimoine de saint Pierre à Syracuse, sa patrie, de se servir d'un caparaçon semblable (6).

Enfin la déclaration de Constantin est en tout point conforme à l'esprit du VIIIe siècle; il aurait enrichi l'Eglise romaine de possessions en Orient et en Occident, afin que leur revenu servît à brûler des lampes dans les églises et aux tombeaux des apôtres Pierre et Paul. En effet, le pape Paul Ier écrivit à Pepin, en 761, que la guerre que le roi avait entreprise contre les Lombards avait pour mobile de rétablir les lampes au tombeau de saint Pierre (7).

C'est ainsi que les caractères intrinsèques et extrinsèques du document nous indiquent la période écoulée entre 750 et 775, comme l'époque où la donation de Constantin fut composée. La pensée d'Alexandre Noël et de son successeur Cenni, qu'elle n'était point connue à Rome avant le milieu du XIe siècle, est certainement erronée. Adrien Ier y fait évidemment allusion quand il dit : que Constantin avait accordé à l'Eglise romaine « la possession des contrées hespériennes » ; ces contrées sont les régions occidentales de la province δυσμῶν χορῶν ἐπαρχίαι dont parle le document de la donation. Malgré cela, on ne s'était pas donné, dès le principe, beaucoup de peine pour la propager. Depuis Adrien Ier (766) jusqu'à Léon IX (1053), on n'en fit pas mention dans les écrits pontificaux, pas plus que dans les premiers manuscrits du *Liber pontificalis*. Ce n'est que depuis, et par le pseudo-Isidore (840) surtout, qu'elle se répandit hors de l'Italie et qu'elle fut probablement beaucoup plus connue en France qu'en Italie même. Car pendant que Luitprand (8), évêque de Crémone, parlait élogieusement à Byzance où il était légat imperial, des magnifiques donations faites par Constantin à l'Eglise de Rome, en Perse, en Mésopotamie et en Babylonie, sans faire mention du document fictif qu'il ne connaissait pas et dont il ignorait même l'existence, ce même document fut accepté par Enée évêque de Paris et Hincmar de Reims, c'est-à-dire par les deux hommes les plus savants et les plus distingués de leur temps, dans l'histoire et la littérature ecclésiastiques. Enée oppose aux Grecs en 868: que Constantin avait déclaré que deux empereurs, l'un pour l'Etat et l'autre pour l'Eglise, ne pouvaient pas simultanément régner dans la même ville ; voilà pourquoi Constantin avait transporté le siége de l'empire civil à Byzance, en soumettant au siége apostolique le duché de Rome et « un grand nombre de provinces » en accordant au pape la puissance royale (9). Hincmar est plus réservé. Il ne parle ainsi que son contemporain. Ado de Vienne dans sa chronique (860), que de la seule ville de Rome, concédée au pape par l'empereur Constantin (10).

Le pape Léon IX en 1054 communiqua, sans hésitation aucune et sans supposer la faiblesse morale du document, la pièce presque textuelle au patriarche Michel le Cérulaire, afin que celui-ci pût se convaincre « de la puis-

(1) *Vita Adriani*. Vignoli, II, 162, 210. — (2) On [illegible] dans la *Vita* [illegible] II, 161 [illegible] camérier pontifical et non impérial [illegible] l'a fait pour Théodore [illegible] I. 263. — [illegible] *Mus. Ital.* II. 6 — [illegible] *gorii Mag. opera.* II. 668 [illegible] *Conf.* [illegible] 93 [illegible] gnoli. I. 301. — (7) Cenni I. 180 [illegible] *bis pro concinnatione luminariorum* [illegible] — (8) I. 361. — (9) [illegible] Dachery, *Spicil.* VIII. 111 — (10) *Epistola*, III. C. 13.

sance céleste et terrestre et du sacerdoce royal du Saint-Siége romain » et pour qu'il ne lui restât plus aucun soupçon, comme si le siége romain avait voulu « se créer une puissance au moyen de vieilles fables usées et sans saveur (1). » Léon IX est du reste le seul pape qui ait livré au public le document dans ses parties principales et l'ait ainsi soumis formellement à la critique. Par un contraste remarquable, son conseiller, qui lui succéda sur le siége pontifical sous le nom de Grégoire VII, n'en a jamais fait usage, ni mention dans les nombreuses lettres qu'il a écrites. Ce silence de sa part est vraiment merveilleux quand on réfléchit à la ténacité de la tentation qu'il a dû vaincre pour ne pas s'en servir comme d'une arme sûre contre ses nombreux et si puissants ennemis. Son ami, le cardinal Pierre Damien, n'imita pas son exemple. Celui-ci opposa aux Allemands, qui s'étaient érigés en défenseurs des intérêts de l'antipape impérial Cadalous, le privilége de Constantin comme un bouclier impénétrable, et il n'oublia pas d'ajouter que cet empereur avait aussi accordé aux papes le pouvoir juridique sur le royaume italien (2). »

L'usage de la signification de la donation entra jusqu'à un certain point dans une nouvelle phase lorsque Urbain II s'en servit pour revendiquer en faveur du Saint-Siége le droit de propriété de l'île de Corse. Il faisait dériver le droit de Constantin de céder des îles, du principe singulier que toutes les îles étaient légalement du ressort du droit public, *juris publici* et par conséquent domaines de l'État. N'est-il pas surprenant de ne pas voir Urbain en appeler en préférence à la donation de Charlemagne ? Car non-seulement l'île de Corse se trouvait comprise dans le nombre des donations que doit avoir faites Charlemagne, mais Léon III le rappelle encore positivement dans une lettre qu'il écrivit à l'empereur d'Occident en 808 (3) et dans laquelle il mentionnait que l'Église, n'ayant pas de flotte, ne pouvait pas maintenir sa domination sur une île sans cesse exposée aux descentes des Sarrasins, et il priait par conséquent l'empereur de reprendre l'île et de la défendre par « la force de son bras » contre les incursions mahométanes. C'est ainsi, dit l'historien corse Limperani, que le Saint-Siége perdit pendant 189 ans toute suzeraineté sur l'île de la Corse (4). Ce n'est qu'en 1077 que les Corses, au dire de Grégoire VII, se décidèrent à retourner sous la domination du Saint-Siége, et il est constaté par la lettre d'Urbain II à Daibert, évêque de Pise, que ce retour se fit à l'époque que nous venons d'indiquer, ou fort peu de temps après (5).

On s'appuya donc sur la pensée que les îles étaient principalement les îles que Constantin avait abandonnées à la libre disposition des papes, quoiqu'il n'en fût pas question dans le document ; c'est pourquoi, par un saut audacieux, la donation Constantinienne se transporta de Corse vers l'ouest lointain, en Irlande, pour revendiquer la possession de cette île que les Romains non-seulement n'ont jamais possédée mais qu'ils ont à peine connue. C'est Adrien IV, un Anglais de naissance, qui revendiqua l'Irlande ; *anglicanâ affectione*, comme s'exprimèrent en 1316 les chefs irlandais dans un écrit qu'ils adressèrent à Jean XXII (6), et sur un désir exprimé par le roi d'Angleterre Henri II, il lui accorda la souveraineté de cette île qui, « pareillement à toutes les autres îles chrétiennes, appartenait indubitablement au patrimoine de saint Pierre et à l'Église romaine. » Par là, le roi d'Angleterre eut, il est vrai, la souveraineté nominale de l'île, mais il fallut encore de fait la conquérir par les armes, et les Anglais n'en furent réellement possesseurs qu'après une lutte de cinq siècles et après l'avoir repeuplée par la colonisation. Il serait peu juste, aux Anglais, de dire aux Irlandais que leur île avait autrefois appartenu au pape, mais que depuis qu'il l'avait cédée au roi Henri II, il était de leur devoir de se soumettre à la domination anglaise.

Les Irlandais, qui n'ont jamais été étrangers à l'histoire de leur pays, savaient très-bien que ni les empereurs romains, ni les papes n'avaient jamais possédé un pouce de terrain dans leur patrie et ne voulaient par conséquent pas comprendre que le pape Adrien IV pût disposer d'eux en faveur de l'Angleterre.

Adrien en effet ne nomme pas dans sa bulle la donation de Constantin; mais son ami de cœur, Jean de Salisbury, qui, d'après son propre aveu, avait été son conseiller (7) dans cette [illegible] du «droit de saint Pierre» sur toutes ces îles (8).

Comme le clergé romain avait, grâce au

(1) Hardouin, Conc. VI. 934. — (2) [illegible] I. c. 1122. — (3) [illegible] — (4) [illegible] *Corsica*. [illegible]

[illegible] n'avait pas du tout voulu disposer [illegible] par sa bulle, qu'il n'y avait parlé que de sa juridiction

document impérial, si bien atteint son but, on essaya du même moyen en faveur du clergé napolitain. Il était dit dans une chronique de l'Église *Sta-Maria del Principo* (1), que Constantin avait aussi donné au pape Silvestre indépendamment des autres possessions, toutes les provinces du royaume de Naples situées en deçà et au delà du Faro; il n'aurait excepté que la seule ville de Naples, réservée à la chambre impériale; qu'après cette concession les deux Constantin et Silvestre, seraient venus à Naples, que l'empereur, pour avoir souvent entendu la messe à l'église épiscopale, y aurait créé la dignité de cimeliarque, puis quatorze prebendes avec possessions territoriales.

Dans l'intervalle, on se gardait bien à Rome de rejeter la donation romano-constantinienne lorsqu'elle était en contradiction avec des réclamations juridiques ou des plans politiques. Il y eut à Rome, en 1105, une lutte entre les moines du couvent de Farfa, si richement dotés par les empereurs, et quelques gentilshommes de la ville, au sujet du droit de propriété d'un castel. Ces derniers invoquèrent le droit de l'Église romaine *sur le castel* en litige, droit duquel dépendait le leur propre, et ils le firent dériver de la dotation de Constantin. Les moines ne contestèrent pas absolument l'authenticité du document, mais ils en appelèrent à un témoignage formel et historique, à savoir que le document ne devait pas être pris dans le sens d'une donation de toute l'Italie, puisque les empereurs après Constantin gardèrent de fait la souveraineté absolue sur l'Italie. En conséquence les empereurs pouvaient bien n'avoir accordé aux papes que des droits purement spirituels (2). A cette époque (sous Pascal II), on regardait à Rome si peu le pape comme monarque d'un État spécialement déterminé, que les moines, ayant leur abbé à leur tête, purent affirmer comme un fait reconnu, devant les juges romains, sans être contredits, qu'un gouvernement et une souveraineté temporels ne convenaient nullement au pape, parce qu'il n'avait pas reçu de Dieu les clefs d'un royaume terrestre, mais les clefs du royaume des cieux.

C'est à peu près quarante ans plus tard que commencèrent en Italie ces mouvements politico-religieux et, à Rome, ces efforts incessants des arnoldistes qui voulaient mettre le droit de disposer de la dignité impériale entre les mains d'une poignée de Romains, d'une plèbe urbaine constamment renforcée par l'adjonction de la populace des campagnes et qui devaient être les représentants et les héritiers des anciens Romains de l'empire. A ces troubles naissants étaient venues se joindre les mésintelligences entre l'empereur Frédéric Ier des Hohenstaufen et le St-Siége. Dans la difficulté de la situation on eut donc ici encore recours à la dotation de Constantin. Le parti pontifical en appela à la donation qui donnait Rome au pape lorsqu'une faction romaine, excitée par Arnold de Brescia, voulut prendre en main le gouvernement et l'administration de la ville. Mais l'arnoldiste *Wetzel*, dans un écrit à Frédéric (1152), prétendit « que le mensonge ou la fable hérétique qui assurait que Constantin avait abandonné à Silvestre les droits impériaux sur la ville de Rome était dévoilé et que les journaliers et les femmes du peuple connaissaient suffisamment la duperie pour en remontrer même aux plus savants, et que le pape et les cardinaux ne pouvaient pas se montrer en public, tellement ils en étaient honteux (3). »

Eugène III avait été en effet obligé de quitter Rome pour la seconde fois, au commencement de 1150, et il séjourna jusqu'en décembre 1152 à Segny et à Ferentino. Mais il est vraiment curieux de voir que les arguments au moyen desquels l'arnoldiste Wetzel et ses journaliers et ses femmes de Rome s'entendaient si bien à battre en brèche la donation de Constantin, s'appuyaient eux-mêmes sur des erreurs et des fictions. Wetzel prétend que Constantin avait été chrétien, par conséquent baptisé avant les temps de Silvestre, donc toute la donation de Constantin faite à Silvestre était fausse. En confirmation de son assertion, Wetzel cite un passage d'un écrit apocryphe de la collection pseudo-isidorienne, également rapporté par Gratien et qui était attribué à Melchiade, le prédécesseur de Silvestre, et il fut ainsi prouvé (4) par *l'Historia tripartita* (Cassiodore) que Constantin était déjà chrétien lorsqu'il fit son entrée dans Rome (5).

Indépendamment de cette contradiction, la donation servit à cette époque, peut être déjà auparavant (fin du XIe siècle), à étaler des prétentions persistantes et de plus en plus étendues.

Déjà du temps de Grégoire VII ou de son

spirituelle sur l'Irlande et de son droit d'établir [illegible] denier de saint Pierre. Les raisons de l'abbé Gosselin sont [illegible]

[illegible]

(4) Un document [illegible]

Constantini. — (5) W[illegible] reçu par Cons[illegible] par la *Tripartita* [illegible] représentation du baptême reçu à Rome et profondément enracinée dans l'esprit des Romains.

successeur Urbain II on manifesta le dessein de faire de la donation un usage fréquent en l'insérant dans le nouveau corps du droit (*Corpus Juris*). C'est ce que firent *Anselm de Lucques*, le cardinal *Dieudonné* et le compilateur de la collection connu sous le nom d'*Yves de Chartres* (1). *Burckard de Vorms* au contraire ne l'avait pas reçue dans la collection qu'il publia entre les années 1012 et 1023. Ce qui surtout est surprenant dans Anselm, c'est le changement du « où » en un « et », changement significatif et de grande portée. Ainsi il dit : *Quod Constantinus imperator papæ concessit coronam et omnem regiam dignitatem in urbe romana et Italia* ET *in partibus occidentalibus.* Quant à ce sens pratique que certains membres du clergé romain voulaient donner à ces dernières expressions, il se fait connaître dans une assertion d'*Othon* de *Freysingen*. Celui-ci, dans une chronique écrite entre 1143 et 1146, dans laquelle il reconnaît (2) l'authenticité de la donation et raconte comment Constantin s'était retiré à Byzance après la cession des insignes impériaux au pape, ajoute : C'est pour cela que l'Eglise romaine prétend que les Etats occidentaux de l'empire lui ont été concédés par Constantin et qu'elle exige encore aujourd'hui (1146) un tribut de tous ces Etats, à l'exception des deux empires francs (c'est-à-dire de l'empire germanique et de la France). Mais les partisans de l'empire objectèrent que Constantin n'avait pas abandonné par cet acte l'empire aux papes, qu'il les avait simplement choisis pour les pères spirituels de ses Etats. Il n'y a du reste aucun document, aucune preuve à notre connaissance qui indique que les papes se soient appuyés sur la donation de Constantin pour percevoir des impôts dans tout un Etat, si ce n'est en Irlande ; et Grégoire VII, qui a, plus qu'aucun autre, prélevé des impositions, n'en a jamais appelé dans ce but à la donation, mais sur des droits de location contractés antérieurement envers le St-Siége. C'est en mettant ces droits en avant que Grégoire VII a établi ses exigences vis-à-vis de la France, sans les avoir jamais vu agréer (3). Grégoire VII cependant, comme le démontrent ses lettres (4), a fait examiner les archives pour découvrir des témoignages sur lesquels il pût se fonder pour revendiquer en faveur du St-Siége une suzeraineté féodale sur des Etats déterminés et des étendues du territoire démarquées.

Néanmoins le XIe canon des *Dictatus*, quoique ne pouvant pas être attribué à Hiltenbrand (Grégoire VII), mais formulé de son temps, est évidemment extrait de la donation. Ce canon dit « que le pape seul peut faire usage des insignes impériaux. » On n'a jamais pris cette concession au sérieux ; les papes n'ont jamais pris le globe en main ni porté le sceptre et l'épée, à l'exception de Boniface VIII, qui, d'après une nouvelle du temps, en aurait fait usage à la fête jubilaire de 1300. Si donc Constantin a réellement cédé aux papes l'Italie et tout l'Occident, il en résulterait naturellement et en toute justice que l'empire, dans toute l'étendue de ses possessions, constituait un don librement fait aux souverains pontifes, et en raison des dispositions et des arrangements en vigueur, tout l'empire était un fief du St-Siége, l'empereur le vassal et le pape le seigneur suzerain. Dans cette supposition, si le royaume allemand échappait à la suzeraineté, on ne pourrait pas en dire autant du royaume d'Italie et de la couronne Lombarde. Il est vrai qu'on avait fait du chemin depuis l'année 800, époque de la fondation du royaume d'Occident. Le pape s'était alors jeté à genoux devant l'empereur qu'il venait de couronner et avait déposé à ses pieds ses hommages dans la forme en usage chez les anciens empereurs (5).

Maintenant, au contraire, on avait placé dans une des salles du palais de Latran un tableau représentant l'empereur Lothaire aux pieds du souverain pontife. L'empereur tenait dans ses mains un écrit en vers disant, que devant les portes de la ville il s'était engagé, par serment, à reconnaître les droits de la cité romaine, et s'était déclaré le vassal (*homo*) du pape, en conséquence de quoi il avait reçu la couronne impériale (6).

En même temps un certain nombre de Romains prétendaient que les empereurs allemands n'avaient reçu l'empire romain et le royaume d'Italie que comme un don qui leur avait été fait par les papes (7). C'est là l'origine du mécontentement qu'excita en Allemagne (1157) la lettre d'Adrien à Frédéric Barberousse et dans laquelle le pape parle de *beneficia* qu'il avait accordés ou qu'il pouvait encore accorder à l'empereur, et au nombre desquels il compte expressément la couronne impériale. Ce *beneficium* [illegible] à la cour de Frédéric comme un fief, *feudum*. Adrien pouvait facilement se justifier, en disant qu'il avait pris le mot de bénéfice dans le sens vul-

(1) Pour de plus amples [illegible] Antonius Augustinus, *De [illegible]* III [illegible] — X. [illegible] — [illegible] VI [illegible] — (7) [illegible] contre [illegible] Romains [illegible] de souverain de la ville de Rome [illegible] nairement inhérent à la république [illegible] du Saint-Siége [illegible] que le pape [illegible] les deux choses de Constantin et qu'il pouvait les céder comme fiefs tout en gardant la suzeraineté ; car sans ces deux droits il n'y avait pas d'empire.

gaire et non point dans le sens juridique et qu'il voulait dire par là que c'était lui, le pape, qui avait couronné l'empereur (1).

Mais en Allemagne on se méfiait du clergé romain et l'on garda le souvenir de la mauvaise impression produite par la lettre d'Adrien, comme le rapporte le prévôt Gerhoh de Reigersberg, homme pourtant très-dévoué au St-Siége. Celui ci pensait (s'appuyant aussi sur la donation de Constantin) que l'usage qu'avaient les empereurs de tenir les étriers du pape quand il montait à cheval, avait inspiré aux Romains de peindre de ces tableaux choquants sur lesquels les rois et les empereurs étaient représentés comme des vassaux du pape et qui ne produisaient d'autre résultat que d'exaspérer les souverains et les exciter à la médisance et à la calomnie (2). Si, en tolérant de pareils tableaux, les papes se croyaient les rois et les maîtres des empereurs et des rois en les déclarant leurs vassaux, ils ne faisaient autre chose que détruire l'autorité instituée par Dieu et résister à l'ordre divinement établi.

Du reste, quels que soient le sens et la portée attribués à la prétendue donation par des membres du clergé de Rome, sens et portée insérés dans le nouveau corps du droit, les historiens de cette époque et des temps postérieurs s'appliquèrent, tout en relatant la donation, de la circonscrire dans des limites fort étroites. Sicard de Crémone qui donne de long détails (3) sur le bapteme si controversé de Constantin, ne tire de la donation que la concession de droits régaliens faite par Constantin à Silvestre, et d'une juridiction pleine et entière sur les évêques de l'empire. Il ne s'arrête pas à expliquer la nature de ces droits de régale. Romuald de Salerne connaît et fait à peine mention de ce privilége ecclésiastique. Robert Abolant se contente d'énoncer simplement que Constantin avait accordé aux papes un privilége qu'il n'indique pas (4). Un siècle plus tard l'historien pontifical, Toloméo de Lucques, ne mentionne la donation que pour dire que l'empereur avait concédé à quelques membres du clergé de Rome (plus tard les cardinaux) les droits et les priviléges du sénat romain (5). Et pendant que le biographe papal, Bernard Guidon ou Guidonis passe la donation complétement sous silence, Amalric Augerii n'y trouve que la cession de la ville de Rome et le droit de porter les insignes impériaux (6). L'espagnol Luc de Tuy (en 1236) prétend y voir la cession de toute l'Italie *regnum Italiæ* en faveur du pape (7), Balduin et le belge, son contemporain, moine au couvent de Ninnove, partage les idées d'Almaric et n'etend la donation de Constantin qu'à la souveraineté de la seule ville de Rome (8).

Mais ce qui est d'autant plus merveilleux, c'est l'examen que fit de la donation, à la fin du XII[e] siècle, un homme que l'on dirait revendiquer la double nationalité d'allemand et d'italien. Godefroi, de race allemande, élevé à Bamberg, puis notaire et chapelain des trois empereurs Conrad, Frédéric et Henri VI, enfin décédé à Viterbe en qualité de chanoine, dit dans son *Panthéon* (9) dédié à Urbain III, en 1186 : « Pour rendre la paix à l'Eglise, Constantin s'est retiré avec une grande pompe à Byzance, chez les Grecs, et a accordé aux papes des droits de régale en vertu desquels ils sont devenus, comme il semble, possesseurs de Rome, de l'Italie et des Gaules. » C'est pour la première fois que les Gaules sont comprises dans la donation. D'après cela, il laisse libres et « les partisans de l'empire » et « les défenseurs de l'Eglise » d'établir leurs raisons pour et contre la donation et sa portée. Les premiers, dit-il, en appellent au fait historique, c'est-à-dire au partage de l'empereur Constantin entre ses fils et aux passages connus des Saintes Ecritures; les seconds prétendent que la volonté divine se trouvait manifestée dans le fait de la donation, car l'on ne peut admettre que Dieu ait voulu que son Eglise faillisse dans la jouissance d'une possession injustement acquise. Godefroi, comme on voit, n'a pas le courage de décider, il abandonne la solution de la question aux puissances établies.

On lit dans *Otia imperialia* (heures de loisir) que Gervais de Tilbury écrivit vers 1211 pour l'empereur Othon IV, que Constantin avait voulu accorder au pape Silvestre la souveraineté sur les contrées occidentales, sans lui céder en réalité l'empire, qu'il s'était réservé pour lui-même ; mais celui qui donne est plus grand que celui qui reçoit et la puissance royale et impériale vient immédiatement de Dieu. Dieu, dit-il, est l'auteur de l'empire, mais l'empereur est l'auteur de la gloire pontificale (10).

La donation cependant gagna en considération depuis la fin du XII[e] siècle. On y crut plus généralement ainsi qu'à l'extension du territoire que l'empereur devait avoir cédé au souverain Pontife. Gratien ne l'avait pas luimeme inscrite dans son décret, mais elle y fut bientôt insérée (11) comme *palea*, et trouva de cette manière une entrée tout ouverte dans les écoles du droit canonique, en sorte que les juristes en furent les défenseurs et les propagateurs les plus actifs. Voilà pourquoi le langage des papes devint depuis lors plus ferme et plus assuré. Innocent III (12) dit :

(1) *Per hoc vocabulum « contulimus » nil aliud* [illegible] *quam « coronavimus.* » — (2) [illegible] *rôt.* Gerhoh de R[illegible] *De investigatione Anti Christi*, publié par S[illegible] [illegible] 18[illegible] [illegible] — (3) [illegible] Muratori VII [illegible] — (4) *Chronica* [illegible] — (5) *Histor.* [illegible] Muratori, IX. 825. — (6) *Ap.* [illegible] II [illegible] — (7) *Corpus* [illegible] *Francfort*, édit. de S[illegible], II 613 — (8) *Chronicon mundi, ap.* Schotte. *Hispan. illustr.* IV. [illegible] — (9) *Ap.* Pistor II 268. — (10) *Ap.* Leibnitz SS [illegible] I. 882. — (11) Pourtant avec l'expression indigne *Italiam seu occidentales regiones* et non pas avec le [illegible] indéfini d'Anselme. — (12) *Sermo de S. Silvestro* *Opera*, Venetiis, 1578, I. 97.

[illegible] Occidentis (Silvestro) tradidit et donavit. Grégoire IX en tira les conséquences [illegible] dans un langage qui surpassait en énergie tout ce qu'ont pu dire ses prédécesseurs, il opposa à Frédéric II, l'ennemi le plus terrible et le plus rusé qu'eût la papauté parmi les empereurs d'occident, que Constantin avait à jamais cédé à la sollicitude des papes, avec les insignes impériaux, Rome, le duché et *tout l'empire.* En conséquence les papes, sans diminuer en rien la substance de leur juridiction, créèrent le tribunal de l'empire, le concédèrent ensuite aux Allemands et se réservèrent le droit d'octroyer aux empereurs la puissance du glaive dans la cérémonie du couronnement (1).

D'après tout cela, il ne restait qu'à conclure que l'autorité impériale était de création purement pontificale, que les papes pouvaient selon leur bon plaisir, l'étendre ou la restreindre et demander compte aux empereurs de l'usage qu'ils faisaient du pouvoir qu'ils leur avaient concédé. Avec cela le sommet de l'échelle n'était pourtant point atteint. Il ne le fut qu'au moment où le successeur de Grégoire, Innocent IV, fit décréter par le concile de Lyon la déchéance de Frédéric et surpassa ainsi tous ses prédécesseurs dans le renchérissement de ses exigences et dans le déploiement de l'autorité pontificale. C'est une erreur de croire, disait Innocent en 1245, que Constantin fut le premier qui ait accordé un pouvoir temporel au Saint-Siége ; Jésus-Christ lui-même a donné à Pierre et à ses successeurs le double pouvoir sacerdotal et royal et mis entre ses mains les rênes des deux puissances terrestre et céleste. Constantin n'a donc fait que restituer à l'Eglise, propriétaire légitime, un pouvoir qu'il possédait injustement, pouvoir que celle-ci a ensuite bénévolement rendu (2).

Un demi-siècle plus tard les théologiens, à leur tour, s'emparèrent de la nouvelle doctrine pour lui donner une forme régulière, et ils l'entourèrent de tout l'apparat, si élastique en pareille matière, que fournissait l'art scolastique récemment introduit en théologie. Sous l'influence des événements qui se passaient à la fin du XIII[e] siècle et de l'esprit qui présidait au gouvernement de Martin IV et de Boniface VIII, la donation de Constantin reçut des interprétations et des applications bien diverses. Le [illegible] Tolomeo de Lucques, auteur des deux derniers livres de l'ouvrage intitulé : *De [illegible]*, et dont les deux premiers sont de saint Thomas d'Aquin, considéra, en dépassant ses prédécesseurs dans leurs interprétations (3), la donation comme l'acte formel de la déposition de Constantin en faveur de Silvestre (4), et rattachant à cette donation des faits historiques en partie faux et en partie [illegible], il en conclut que toute la [illegible] des [illegible] tirait sa force et son efficacité de la [illegible] ecclésiastique des papes. [illegible] Tolomeo ne suffit pas ; on ne voulait pas rester en route, voilà pourquoi peu de temps après, à l'occasion de la lutte de Boniface VIII avec le roi de France Philippe, l'augustin Gilles de Colonna, moine romain que le pape avait nommé à l'archevêché de Bourges, tira toutes les conséquences possibles de la nouvelle doctrine et les rendit publiques dans un ouvrage qu'il dédia à l'un de ses protecteurs (5). Cette même voie fut suivie vers le milieu du siècle par deux théologiens de la cour pontificale, Augustin Trionfo et Alvaro Pelayo, le premier de nation italienne et le second de nation espagnole, [illegible] de l'ordre des frères mineurs de Saint François.

Cette théorie, réduite à sa plus simple expression, se résume ainsi : le Christ était le Seigneur de la terre entière et à sa mort il a transmis cette souveraineté [illegible], à saint Pierre et à ses successeurs. [illegible] la plénitude de la puissance spirituelle et temporelle, l'ensemble de tous les [illegible] et de toutes les attributions sont déposés entre les mains du pape. [illegible] sa puissance, [illegible] qu'autant que le pape lui en [illegible]. Trionfo écrivait sans ménagement aucun : « Si un empereur tel que Constantin a donné [illegible] fait que restituer ce qui avait été injustement et [illegible] (6). »

[illegible]

(1) *Apud* Raynald [illegible]

[illegible]

imaginée que pour répondre aux objections contre la donation. On élevait de toutes parts la voix pour dire que Constantin n'avait jamais pu faire une donation aussi attentatoire à l'existence de l'empire ; qu'un empereur n'avait pas le droit de diviser l'empire, puisqu'une semblable division était absolument contraire à sa dignité(1).

L'avocat français, Pierre Dubois, de Coutances, s'exprima de la manière suivante au sujet de la bulle de Boniface VIII à Philippe, roi de France : « La donation est en principe illégitime et illégale selon l'avis de tous les juristes, mais le temps écoulé depuis qu'elle a été faite lui vaut actuellement droit de prescription (2).

A la même epoque, le dominicain Jean Quidort, professeur à la faculté de théologie de Paris (1306), manifesta une opinion opposée dans son livre *De la puissance pontificale et royale*, lorsqu'il dit que la donation de Constantin, au jugement de tous les juristes, pouvait etre renversée et déclarée nulle et illégitime par chacun de ses successeurs dans la dignité impériale, parce que (l'empereur étant toujours auguste) n'avait que le droit d'étendre les limites de l'empire et non pas celui de les diminuer ou de les mutiler, n'en étant que l'administrateur (3).

Depuis que l'harmonie entre la papauté et l'empire était detruite ; depuis qu'un conflit succédait à l'autre entre les deux pouvoirs comme par une fatale nécessité ; depuis que le passage du pouvoir pontifical entre des mains françaises rendait le retablissement des relations de convenance impossible ; en un mot, depuis la mort de Frederic II jusqu'à la mort de Louis de Bavière (1250-1346), la donation constantinienne fut souvent diversement discutée dans des documents contradictoires, dans les appréciations et les apologies qui se rapportaient à l'objet de la lutte. Les partisans de la cause impériale s'appliquaient, en s'appuyant sur les avis puissants des juristes civils, à déclarer la donation nulle ou tombée en désuétude (4). Le franciscain Marsiglio de Padoue, l'un des défenseurs les plus adroits et les plus subtils du pouvoir impérial, ne sait trop comment s'expliquer. Plusieurs prétendent, dit-il, que Constantin a accordé un privilège au pape ; mais, quant à lui, il pense que, du côté des partisans pontificaux, on a imaginé de faire dériver toute la nouvelle théorie immédiatement de la puissance universelle de Jésus-Christ, l'Homme-Dieu dans l'ordre spirituel et temporel, précisément parce que le document n'était ni assez clair ni assez développé, et qu'il n'a jamais été considéré comme légitime et fondé en droit(5). Cependant la donation de Constantin fut pour ce même homme une arme bienvenue contre la primauté du Saint-Siége en général parce qu'il en déduisait très-facilement la conclusion que la puissance suprême ecclésiastique du pape sur les autres églises et sur les évêques ne reposait uniquement que sur la concession de l'empereur, c'est-à-dire sur des droits purement humains, passagers et, dans la question, sur des droits sans valeur. Marsiglio sut ainsi tirer à sa guise profit du découvert qu'offrait la théorie (6),

Il existait encore au quatorzième siècle, comme précédemment, la même incertitude, le même arbitraire dans les appréciations relativement à l'étendue réelle de la donation. Dans la décrétale du pape Nicolas III, il n'a été question, conformément au but spécial de ce document, que de la seule concession de Rome faite aux papes par Constantin (7). Clément V fit jurer à Henri VII (1308), par sa formule du serment qu'il prononça à son couronnement, qu'il maintiendrait et protégerait tous les droits que les empereurs, et en premier lieu Constantin, avaient concédés à l'Église romaine, sans cependant déterminer en quoi consistaient tous ces droits (8). Jean XXII ne rappelle qu'en passant, dans sa réfutation de Marsiglio de Padoue (1327), le fait que Constantin avait abandonné le siége de l'empire à Sylvestre, et il cite à l'appui quelques mots de la donation (9). Le plus ancien commentateur de Dante, le compilateur de l'*Ottimo Commento*, qui écrivait en 1333, se contente de cette phrase peu claire, que Constantin avait cédé à Sylvestre « les dignités de l'empire (10). »

L'auteur du commentaire de Dante, qui écrivait en 1375, croit simplement que l'empereur Constantin avait donné au pape précisément ce que les papes avaient possédé jusque là (11). Par contre, un commentateur postérieur, Guniforto delli Bargigi, ne veut voir dans la donation que « le patrimoine de Toscane dans la proximité de Rome(12).

Rodolphe ou Pandulphe Colonna (13), chanoine de Sienne et probablement Romain de naissance, donne de rechef au quatorzième

(1) Plus développé dans le Dante. *De monarchia* 3, 10. *Opere minori*, ed. di Fraticelli. Firenze 1857. II. 460. — (2) *Ap.* Dupuy, *Hist. du differend*, preuve, p. 46. — (3) *Fratris* Joann. de Paris [illegible] *potestate regia et papali*, in Schardii cod. *De jurisdictione imp.*, p. 205 et seq. — (4) Ainsi s'exprime [illegible] question : Le pape a-t-il pu imposer un [illegible] à l'empereur Henri VII ? *ap.* D[illegible] VII. II. 158. — (5) *Defensor pacis*. Heidelberg, 1599, p. 101. — (6) *Loc. cit.*, p. 205. — (7) [illegible] 1. 6, 17. — (8) [illegible] 9, *De [illegible]*. — (9) *Apud* R[illegible] a. 1327, 31 — (10) *L'Ottimo commento [illegible]*. Pisa, 1827, I. 355. *Pierre Auriol*, en 1316, dit [illegible] *honor imperii translatus [illegible] Silvestri et in [illegible] Ecclesiam Romanam [illegible]*. Venet[illegible], s. a. [illegible] 89 — (11) [illegible] *Dante, testo inedito*. Firenze, 1846, p. 161 — (12) *Lo inferno [illegible] commento di G. d. B[illegible]*. Firenze, 1838, p. 436. — (13) Non pas Raoul de C[illegible], chanoine de Chartres, [illegible] l'*Histoire littéraire de la France*, XXI. 151. [illegible] dit elle-même que l'auteur est [illegible] écrits de son avis, *Canonicus Senensis*, [illegible] c'est à dire [illegible] c'est Romain [illegible]. Un Français se serait certainement exprimé autrement sur la translation de l'empire [illegible] aux Germains, il ne se serait pas contenté de parler ainsi : *Regnum [illegible] translatum est ad Germanos [illegible]*

siècle la plus grande extension à la donation de Constantin. Selon lui, elle comprenait « Rome, l'Italie et toutes les contrées occidentales (1). » Nicolas de Clamenge croit, à son tour, que Constantin avait donné à l'Eglise romaine toute la partie occidentale de son empire et avait fait, des cardinaux, les membres du sénat romain (2).

Pendant ce temps on cherchait à se garantir en France contre les conséquences que l'on pouvait tirer de la donation qui, dans son étendue, semblait embrasser tout l'Occident. C'est dans ce but que Jacques Almain, théologien de Paris, expose : que Constantin n'avait pas le droit de concéder l'empire au pape sans le consentement du peuple (3); que l'empire gallican ne pouvait, en tout cas, ne pas être compris dans la concession, puisque les Romains n'avaient jamais été les souverains des Francs, et qu'enfin le peuple franc n'avait jamais manifesté le désir de se soumettre à la domination romaine. Il paraît n'avoir pas eu une idée exacte du degré auquel la population celtique des Gaules s'était laissé gagner par les Romains. Du reste, Almain prétend que, d'après l'enseignement général des docteurs, Constantin n'avait jamais renoncé réellement à l'empire (4).

Lupold de Babenberg s'occupe encore de la donation au quatorzième siècle d'une manière très-favorable à la tendance romaine. Dans un livre intitulé : *l'Empire romain*, et dédié à Balduin, archevêque de Trèves (1307-1354), il discute la question de savoir si le roi de Rome était obligé de prêter le serment d'hommage-lige au souverain pontife (5). Cette question n'est pas pour lui de peu d'importance, car il s'agissait de décider si le pape est réellement le suzerain de l'empire germanique et le titulaire du *dominium directum*, de manière qu'il ne revienne à l'empereur dans toutes les contrées de l'empire, que le *dominium utile*. Nous rencontrons encore ici les opinions les plus différentes sur la force ou l'illégitimité de la donation. C'est ce qui fait dire à Lupold que tous les canonistes prétendaient que la donation avait force de loi et était irrévocable.

Mais, dans ce cas, les autres royaumes d'Occident seraient pareillement des fiefs du Saint-Siége. Lupold est pourtant assez clairvoyant pour découvrir tout ce qu'il y a d'historiquement contradictoire dans toute la fiction. Il sait que les empereurs ont régné sur l'Occident avant comme après Constantin, et il a trouvé lui-même dans les ouvrages du droit ecclésiastique des passages qui parlent tout simplement de la cession de la ville de Rome aux papes. Enfin il renonce à toute décision (telle était encore la foi en la donation) et abandonne la solution de la question aux grandes puissances.

Au point de vue du droit la question resta donc indécise. On ne pouvait cependant pas s'expliquer clairement comment Constantin, qui était un empereur d'élection, avait pu céder la moitié de l'empire. On croyait que les élections des empereurs romains se faisaient autrefois comme les élections de l'empire germanique au XVe siècle. Dans un écrit (qui autant que je sache n'est pas encore imprimé), au temps de Louis de Bavière, écrit provoqué sans nul doute par les luttes de ce prince (6), on avait examiné la question de savoir si l'empereur pouvait, en vertu de son élection et immédiatement après, administrer l'empire, ou s'il était nécessaire qu'il ait le consentement du pape. En conséquence de la donation Constantinienne, dit l'auteur, toute la juridiction de l'empereur dépendait naturellement et sans aucun doute de la confirmation pontificale ; mais ce qui s'opposait à cette confirmation, c'était que les droits et les parties constitutionnelles de l'empire ne pouvaient pas arbitrairement être aliénées sans le consentement des princes, des barons et des grand dignitaires de l'empire (7).

La donation trouve par contre un ardent défenseur vers la fin du XVe siècle, en Jean Hug, curé de Strasbourg et originaire de Schelestadt, dans son *Véhicule de la sainte Eglise et de l'empire romain*, dédié au cardinal Raymond de Gurck (1493-1505). Hug dit qu'*Accursius* avait déclaré que la donation était sans force et sans valeur à cause de son exagération, mais que Jean le Teutonique, le glossateur du décret de Gratien, avait établi sa force immuable d'après la Clémentine qui avait inséré la donation dans la formule du serment impérial.

Les ouvrages allemands de droit ont donné une extension particulière à la donation de Constantin, en ce qu'ils prétendent que Constantin avait accordé à Silvestre le ban du roi sur les individus jusqu'à la somme de soixante schillings « afin de forcer tous ceux qui ne voulaient pas s'améliorer selon le corps de payer de leurs biens. » (*Dunst zu Zücheln* [illegible]

tonicos. 297. Toute l'explication historique porte la trace d'une plume romaine [illegible] que le pape Adrien était né [illegible] Marsile de Padoue ou a été copié par ce dernier. [illegible]

(1) *De translatione imperii* [illegible] — (2) [illegible] Lydius, p. 32. — (3) [illegible] *occidentale* [illegible] chose [illegible] la [illegible] trois [illegible] telligence de [illegible] *contra* [illegible] *dispensari non possit* [illegible] *persona ap cum.* f. 123

jene die sich nich bessern wollen mit dem Leibe, das man sie dazu zwinge mit dem Gute) (1). Cette idée est vraiment une invention allemande, inconnue aux nations romanes. En voici le sens : en conséquence des jugements synodaux agissant dans un cercle très-étendu mais indéterminé, il fut d'usage en Allemagne que les juges ecclésiastiques imposassent des amendes pécuniaires pour toutes sortes de délits qui étaient absolument du ressort civil. Alexandre III avait déjà réclamé, mais en vain, contre cet abus, en 1180, et l'avait formellement défendu Or, comme on avait besoin d'un titre légal pour justifier cet usage anormal et qu'on n'en trouva point, on en demanda un à la donation de Constantin, à ce complaisant et inépuisable trésor dans lequel on puisait à pleines mains, selon tous les besoins politiques ou civils (2).

Cependant la donation de Constantin avait encore obtenu une application bien plus étendue dans les idées des laïques et du peuple. Nous remarquons, vers la fin du moyen âge, deux courants tout opposés se dresser l'un contre l'autre. D'un côté, des efforts incessants pour doter l'Eglise de bénéfices considérables et la faire jouir d'une possession territoriale de plus en plus étendue et pour augmenter le nombre et le bien-être des ecclésiastiques prébendés ; d'un autre côté, au contraire, l'idée de plus en plus persistante depuis le XIIe siècle que les grandes possessions, les riches revenus de l'Eglise étaient un grand malheur, la source de presque tous les abus et la cause de la décadence des mœurs parmi les ecclésiastiques.

Cette idée prit peu à peu une forme sérieuse et passablement menaçante pour le clergé, quand on en conclut : que dans le principe les membres du clergé étaient pauvres, ne vivaient que de dons librement faits et étaient réellement restés pauvres jusqu'au moment où Constantin enrichit le clergé romain par ses donations ; que Silvestre, en les acceptant, avait donné aux membres du clergé un exemple fidèlement suivi depuis lors, exemple qui avait fait enraciner dans les idées cléricales la soif du lucre et des richesses.

Les richesses de l'Eglise furent de plus en plus considérées comme le plus grand obstacle à toute réforme. Les sectaires, qui se levèrent en grand nombre, depuis le milieu du XIIe siècle, en Italie, en France, en Allemagne, s'attachèrent à cette idée ou l'entretinrent et la répandirent activement. Elle finit de cette manière par devenir une opinion publique.

La donation de Constantin a donc trouvé partout un accueil facile, parce que cette étrange fiction répondait parfaitement au sens et aux besoins des peuples de ces temps-là. Le moyen âge, avec sa tendance de se créer une personnalité déterminée, se révélant par un fait à l'aide de circonstances et de situations qui se développent progressivement, ne pouvait se rendre autrement compte de l'Eglise autrefois pauvre et devenue successivement riche, qu'en se figurant que cette transition de la pauvreté à la richesse n'a été que momentanée, c'est-à-dire que l'Eglise, hier pauvre encore, était devenue subitement riche et mise en possession de la plénitude des biens terrestres par la volonté de deux hommes, l'un donateur impérial et l'autre donataire pontifical. Voilà pourquoi il y eut un grand nombre qui crurent que la boite de Pandore, fermée auparavant, avait été subitement ouverte pour l'Eglise et qu'elle était en vérité la source d'où découlait tout le mal qui rongeait l'épouse de Jésus-Christ (3) ; d'autres qui, scientifiquement parlant, marchaient à la tête de leur siècle, déplorèrent amèrement la prodigalité de l'empereur Constantin, car, selon eux, cette prodigalité, du reste toute bienveillante, était la cause des fautes de l'Eglise, de la dégénérescence du clergé et des interminables conflits entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique. De ce nombre furent deux contemporains, Dante (4) et Ottokar de Horneck, dont les jugements et les observations sont presque identiques. Le premier considère l'avidité du clergé et la simonie comme les conséquences fatales de la donation ; le second prétend que Constantin en cédant l'empire à l'Eglise, a uni l'épée à l'étole et par là a brisé la puissance impériale (5).

L'idée, qu'à la suite de la donation, la ruine avait fait irruption dans l'Eglise, devint, dans ce temps si fécond en fictions, un véritable événement. Un ange avait paru dans les airs et avait crié : Malheur ! Malheur ! C'est en ce jour que le poison a été inoculé à l'Eglise. Cette légende se trouve déjà dans Walther von der Vogelweide, au commencement du XIIIe siècle. « L'ange a dit la vérité, » prétend le poète, et déplorant l'abaissement de l'empire comme la conséquence pernicieuse

(1) *Miroir de la Saxe*, de Homeyer, I. 238. (3. 63.) Le livre du droit par distinctions, publié par Ortloff. p. 325. *Miroir de la Souabe*, dans Senckenberg, *Corp. juris german.* II. 10. — (2) Les cardinaux d'Ailly et Zarabella soulevèrent des objections au concile de Constance contre l'exploitation fiscale des tribunaux synodaux et contre les impositions faites par les officialités et demandèrent qu'on sévit contre ces abus (*Ap.* Hardt, *Conc. Const*, I. p. 8, p. 421 et p. 9. p. 524. Néanmoins ces abus se maintinrent en Allemagne et ne contribuèrent pas peu à exciter les esprits contre le clergé, comme on peut s'en convaincre en lisant les *Gravamina nationis Germanicæ*. C. 64 de l'année 1522. — (3) Le passage suivant de l'ouvrage d'un moine Bernard Witte (*Historia Westphaliæ*, *Monast.* 1778, p. 61) qui écrivait vers 1520 montre quelle était encore la naïveté d'un grand nombre d'ecclésiastiques et d'historiens vers la fin moyen âge qui avaient adopté l'idée de la donation dans le sens populaire « *Silvestro pontifice* [illegible] *in paupertate vixerunt, imo nihil habentes et omnia possidentes, possessiones habere inceperunt.* » — (4) Inf. 19, 115-114. — (5) Cap. [illegible], apud Pertz, III. [illegible].

de la donation Constantinienne, il s'écrie :

> A le [illegible] [illegible] [illegible],
> W[illegible] der [illegible] [illegible] ges [illegible]
> Daz hat der p[illegible] wal [illegible] (1).

C'est ainsi que s'exprime encore le chroniqueur strasbourgeois Kœnigshoffen : « Voici que l'on entendit une voix au-dessus de Rome, et cette voix disait : C'est aujourd'hui que le fiel et le poison ont été versés dans le breuvage de la chrétienté ; et sachez que ce sera là un germe de discorde entre les papes et les empereurs (2). »

La vue des maux qu'avait engendrés la haine de Louis de Bavière contre les papes d'origine française, fit dire au frère mineur Jean de Winterthur : Nos temps justifient pleinement la prédiction de l'ange, lorsqu'il annonçait que cette fatale dotation et ces dons splendides que Constantin avaient faits à l'Église, avec une intention droite sans doute, mais dont les conséquences ont été funestes, n'étaient autre chose pour elle qu'un poison pernicieux (3).

Les théologiens eux-mêmes ne dédaignèrent pas d'en appeler à la voix de l'ange. Jean de Paris en conclut que la donation avait déplu à Dieu (4). Un siècle plus tard, Thierry Vrie, Augustin d'Osnabruck, admet que le poison a réellement été inoculé à l'Église, mais seulement par l'abus qui avait été fait de la donation, car les richesses ne sont pas et ne peuvent pas être par elles-mêmes un mal pour l'Église (5). Ce cri de l'ange devint facilement, même dans la bouche du peuple, un proverbe usuel (6).

Dans le principe cependant, l'ange qui avait proclamé l'empoisonnement de l'Église paraissait être un ange réprouvé, car le premier qui rapporte le miracle, Giraud de Cambrai (vers 1180), et que les autres chroniqueurs, selon l'affirmation de Pecock de Chichester (1450), n'ont fait que copier, met les paroles dans la bouche du « vieil ennemi » (7). En tout cas, ce « mauvais ange » s'est transformé peu après en un ange de lumière.

Les hérétiques des XII[e] et XIII[e] siècles, notamment les Vaudois et les Cathares, partirent de ce principe : que toute possession ecclésiastique était en soi une chose blâmable, et qu'il était mauvais de donner à l'Église autre chose que ce qu'il fallait momentanément pour l'entretien des prêtres. Ils considéraient tous la donation de Constantin comme le point décisif qui a amené la ruine, voire même la destruction totale de l'Église. L'Église, disaient-ils, était restée pure jusqu'à Silvestre ; mais en lui elle a défailli et s'est éteinte, parce qu'elle a accepté la richesse et la puissance terrestre [illegible] Constantin, et elle n'a été relevée que par les pauvres de Lyon » (8). Avec la pauvreté de l'Église disparut aussi son existence, la possession des biens matériels fut pour elle un poison dont elle mourut. Silvestre est donc ce [illegible] puissant, hardi et rusé, annoncé par Daniel (9) qui détruira le peuple des élus. Il est aussi l'Antéchrist, l'homme du péché et le fils de la damnation, dont a parlé saint Paul (10). Valdez au contraire, le fondateur des pauvres de Lyon, est l'Élias qui selon les paroles du Christ doit venir rétablir le tout (11).

Plus tard, les Vaudois trouvèrent qu'une Église qui avait disparu pendant 800 ans, de Silvestre à Valdez, pour reparaître ensuite comme sortant du néant était un rêve creux ; ils prétendirent en conséquence que leur secte était née déjà du temps de Silvestre (12), et que depuis ce pape, tous ses successeurs et tous les prêtres étaient damnés (13). Le nom de Léonistes (c'est-à-dire de Lyon) fit alors inventer un certain Léon, comme fondateur nominal de la secte. Au temps de Constantin un homme pieux de ce nom « un disciple et un confrère du pape Silvestre » se serait séparé de ce pape devenu riche et dont il aurait abhorré l'avarice pour vivre [illegible] dans la pauvreté du Seigneur (14).

L'idée que la pauvreté la plus complète et l'éloignement de toute possession fut nécessaire à l'existence de l'Église, que Constantin et Sylvestre étaient par conséquent les auteurs de la ruine de l'Église ; cette idée, dis-je, devint si puissante, si conforme au courant des idées de l'époque [illegible] parvint à la dominer. Voilà pourquoi [illegible] les Frères des Apôtres [illegible] aussi, au commencement du XIV[e] siècle, rétablir l'Église dans sa pureté primitive, disaient que c'était Satan qui avait ouvert les portes de la société humaine et de l'Église (15).

(1) Princes, vivez [illegible] honorablement lorsque [illegible] grand [illegible] a fait un grand [illegible] — (2) [illegible]
[illegible] p. Austr. I. 182, [illegible] 1889. — [illegible]
[illegible] Pecock dans [illegible]
[illegible] — (8) Rainer [illegible] — [illegible]
24. — (10) [illegible] 2, 3. — (11) [illegible]
Lugdun. XXV, 278. — (13) [illegible] — (14) [illegible] get à Berne, en 1420 [illegible] — (15) [illegible]
S. Silvestrum, [illegible] — A [illegible] encore le dulcinisle Pierre de Lu[illegible] Hist. [illegible] p. 350

Dulcin lui-même, dans sa première épître adressée à la chrétienté, avait appelé Silvestre l'ange de Pergame « qui demeure où Satan a établi son trône (1). »

Le précurseur anglais du protestantisme, Wicleffe, partagea cette opinion. Il prétendait que Constantin s'était ruiné lui-même et avait ruiné l'Eglise d'une manière insensée en ce qu'il a ainsi surchargé l'Eglise de biens domaniaux (2). Dans son *Trialogue* il annonce à grand bruit que la donation de Constantin avait engendré l'Antéchrist et il en déduit la ruine de l'empire romain (3).

Néanmoins les jours de la donation Constantinienne étaient comptés. Déjà en 1443 Enée Silvio de Piccolomini, plus tard le pape Pie II, mais alors encore le secrétaire de l'empereur Frédéric III, avaient recommandé à l'empereur d'assembler un concile qui devait entre autres choses, sur la proposition de Frédéric, décider la question de la donation Constantinienne qui n'avait déjà que trop bouleversé les esprits. Il était en personne convaincu de la fiction de la donation et il mentionne lui-même qu'il n'a jamais été question de cette donation ni dans les anciens historiens ni dans Damasus (c'est-à-dire le livre des papes). Le caractère apocryphe de la donation devait être déclaré par le concile et cette déclaration cachait l'arrière-pensée d'Enée que Frédéric devait *regagner* et *reprendre* par elle au moins une partie des biens et des richesses cédés par la donation et reconstituer par cette reprise sur une nouvelle base en Italie la puissance impériale qui s'évaporait peu à peu sous le feu de la lutte et de la discorde (4).

Presque en même temps parurent au xve siècle Reginald Pecok, évêque de Chichestre, le cardinal Cusa et Lorenzo Valla, qui tous trois prouvèrent historiquement que le fait de la donation et le document lui-même étaient une pure fiction. Les argumentations de Cusa (5) étaient sans doute peu solides à côté de la ponctualité que Pecock apportait à ses vigoureux raisonnements (6). A Paris, où la scolastique tenait encore le sceptre, on n'avait pas encore formulé des conclusions aussi péremptoires, même cinquante ans plus tard, comme l'indique Almain. Valla alla certainement beaucoup plus loin que Pecock. Il prétendit, lui, que le pape n'avait aucun droit sur Rome et les Etats de l'Eglise et qu'il n'était que le vicaire du Christ et non pas celui de César (*tantum Vicarius Christi et non item Cæsaris*). Mais son travail était plutôt une œuvre d'éloquence, une déclamation (il le tenait lui-même comme son chef-d'œuvre oratoire) qu'une étude historique sérieuse et calme (7).

Malgré cela Valla, lorsque son écrit fut répandu de tous les côtés, et qu'il eût excité l'attention, se rendit à Rome à l'appel de Nicolas V et reçut de ce pape, ainsi que son successeur Callixte III, toutes sortes de faveurs, quoiqu'il n'existe aucune trace de rétractation de sa part.

Les juristes cependant ne se laissèrent point tromper et ils tinrent encore près d'un siècle pour la fiction (8). Antonin, archevêque de Florence, fit la remarque que la donation ne se trouvait pas encore dans les plus anciens manuscrits du décret de Gratien : mais il observa en même temps que les légistes (les maîtres du droit civil) combattaient la valeur juridique de la donation, tandis que les canonistes et les théologiens la soutenaient. Il adopta lui-même l'idée d'une souveraineté pontificale universelle reposant sur les dispositions de la Providence et reconnut en conséquence dans la donation une véritable restitution (9). Il y eut même aussi parmi les légistes des défenseurs de la validité de la donation (10). A leur tête se trouve Bartolo (1350) auquel, comme le rapporte Tiraboschi, on rendit presque des honneurs divins.

Mais tandis que celui-ci indique le terrain sur lequel lui et ses lecteurs se sont placés, il laisse deviner sa véritable opinion (11). Par opposition Nicola Tudeschi, que ses contemporains ont regardé pour le plus savant des canonistes, prétend que celui qui nie la donation doit être tenu pour hérétique (12). Le cardinal P. P. Parisius et l'évêque espagnol Arnold Albert furent du même avis. Ce dernier dit qu'en déclarant la donation invalide on approchait déjà de l'*hérésie*, mais qu'on était vraiment hérétique en rejetant son authenticité (13). Antoine Rosellos (14) et Louis Gomez (15) professèrent la même doctrine. Le cardinal Jérôme Albano trouve qu'il fallait être bien impudent pour refuser son adhésion relativement à la donation Constantinienne à l'*[illegible] tot et tantorum Patrum* [illegible] de Pierre Igneus (16), à la *[illegible] legistarum academiæ* et au consentement unanime des théologiens. Cependant, lorsque le cardinal Baronius eut déclaré la donation non authentique et fausse, tous ces défenseurs, naguère si nombreux, disparurent dans l'ombre et il se fit autour de la question le plus profond silence.

En concluant, nous ferons encore observer,

[illegible] *l. c.* 360. — (16) [illegible] un grand nombre d'autres se trouvent dans Baronius *loc. cit.*

qu'en conséquence du droit de bourgeoisie accordé par les Grecs à la donation et à toutes les idées d'extension qu'on y ajoutait successivement, celle-ci trouva entrée en Russie, car elle est insérée dans la *Kormezaia Kniga* le *corpus juris canonici* de l'Église greco-slave, traduit aux IIIe au XIVe siècle du grec en langue slave par un Serbe ou un Bulgare (1).

(1) *Annales littéraires de Vienne*. Vol. XXIII. 265.

LIVRE TRENTE-DEUXIÈME

DE L'AN 326 A L'AN 346 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

L'Église, personnifiée dans saint Athanase, n'a pas moins à souffrir de la légèreté et de l'inconstance de Constantin que de la cruauté de Sapor, le roi des Perses, et trouve son salut dans la prééminence de l'évêque de Rome, le pape saint Jules

C'était vers l'an 326. Constantin fonda à Byzance une nouvelle ville de son nom : c'est Constantinople, devenue dans la suite la source de bien des hérésies, le siége d'un schisme déplorable, et enfin la capitale de l'empire antichrétien de Mahomet. Depuis assez longtemps, la plupart des empereurs, étant barbares d'origine, avaient comme une certaine antipathie pour Rome. Galérius ne l'avait pas même vue ; Dioclétien lui préférait Nicomédie. Quoique le sénat et le peuple romain ne fussent plus qu'une ombre d'eux-mêmes, la majesté historique de l'un, les railleries satiriques de l'autre, n'accommodaient point les soldats parvenus qui aspiraient au despotisme oriental. Pour ce qui est de Constantin, né dans l'ancienne Mésie, la Servie actuelle, élevé à la cour de Nicomédie, proclamé empereur en Bretagne, Rome, où il séjourna peu, lui était pareillement comme étrangère. Ce qui l'en dégoûta, suivant le païen Zosime, ce fut que, n'ayant pas voulu participer à une fête païenne, le sénat et le peuple, encore idolâtres pour la plupart, se permirent contre lui des discours injurieux (1). D'autres motifs ont pu s'y joindre. Il venait d'y ensanglanter son palais et sa famille par la mort de son fils, le césar Crispus, et par la mort de sa femme, l'impératrice Fausta, ainsi que d'un grand nombre de leurs amis. Les discours des Romains, les regrets de sa propre conscience durent lui rendre importune la vue même de Rome. Il la quitta donc sans retour, pour se faire ailleurs une autre capitale.

Comme les Romains se disaient une colonie troyenne, Jules-César déjà avait formé le dessein de rebâtir Troie, et d'y transporter ou reporter le siége de l'empire. On attribue la même pensée à César-Auguste. Constantin l'exécuta. Entre les ruines de l'ancien Ilion et la mer, dans les champs mêmes que les héros d'Homère avaient illustrés par leurs combats, une nouvelle cité sortait de terre. Déjà s'élevaient les murs de son enceinte et ses portes, lorsque Constantin l'abandonna pour Byzance.

Tout le monde convient que la position de Byzance, autrement Constantinople, est incomparable. Assise, ainsi que Rome, sur sept collines, mais sous un climat sain et tempéré, dans une contrée naturellement fertile ; de plus, appuyée sur deux mers poissonneuses, la Propontide et le Pont-Euxin, elle domine tout ensemble les rives de l'Europe et de l'Asie. Son canal du Bosphore, qui sépare les deux continents, lui forme un port vaste et sûr, où les plus gros navires lui amènent, du nord et du sud, les richesses de l'univers jusqu'au pied de ses maisons. Constantin commença de bâtir cette nouvelle capitale en 326, et en fit faire solennellement la dédicace l'an 339, le 11 mai. Elle fut nommée en grec, qui était la langue du pays, *Constantinou-polis*, c'est-à-dire ville de Constantin : on la nomma aussi la nouvelle Rome. La dédicace s'en célébrait tous les ans comme un jour de fête, avec des jeux solennels. L'enceinte des nouveaux murs fut de quinze stades, environ trois quarts de lieue : mais elle fut augmentée par les empereurs suivants. Constantin y attira de nouveaux habitants de l'ancienne Rome et des provinces, et lui donna de grands revenus, tant pour l'entretien des bâtiments que pour la nourriture des citoyens. Il y établit un sénat, des magistrats et des ordres du peuple, semblables en tout à ceux de Rome, dont les lois y étaient observées, et la nouvelle Rome en avait tous les priviléges Elle était divisée, comme l'ancienne, en quatorze régions ou quartiers, et ornée des mêmes sortes d'édifices publics, hormis les temples d'idoles. Il y avait plusieurs

(1) Zos., l. II, n. 29 et 30.

places environnées de portiques ou galeries couvertes. La principale de ces places garda le nom de Constantin, et sa statue était au milieu sur une colonne de porphyre. Il y avait deux palais pour la demeure de l'empereur; et, devant le plus grand, un cirque ou hippodrome pour la course des chevaux, des stades ou carrières pour les courses de pied, un amphithéâtre pour les combats de bêtes, des théâtres pour les autres spectacles, plusieurs portiques ou galeries pour les promenades; des bains, des aqueducs, des fontaines en grand nombre. Il y avait un capitole, où les professeurs des sciences et des arts avaient leurs salles ou auditoires; un prétoire et plusieurs autres tribunaux de différentes juridictions; plusieurs basiliques ou maisons royales, où l'on s'assemblait pour les affaires. Des greniers publics et un grand nombre d'endroits pour distribuer le pain à trois sortes de personnes: aux officiers du palais, aux soldats et aux citoyens. Car Constantin accorda à toux ceux qui bâtissaient dans sa ville, une certaine quantité de pain pour eux et leurs familles, à perpétuité.

Mais ce qu'il y eut de plus considérable à Constantinople furent les églises. Constantin bannit de la ville nouvelle toute d'idolâtrie; il n'y laissa point de temples, ou il les fit consacrer à Dieu; il n'y souffrit point d'autels où l'on brûlât des victimes, et ne laissa des idoles que dans les lieux profanes, pour y servir d'ornement. Il fit même apporter exprès celles qui étaient les plus renommées dans chaque province, pour exposer au mépris et à la dérision publique ce qui était gardé dans les temples avec le plus de vénération. Ainsi l'on voyait d'un côté l'Apollon Pythien, d'un autre côté le Sminthien: le trépied des Delphes, si fameux par ses oracles, était dans l'hippodrome; les muses de l'Hélicon, dans le palais. Constantinople en était toute remplie. On y voyait aussi Rhée, la mère des dieux, apportée du mont de Dindyme, près de Cyzique, où l'on disait que les Argonautes l'avaient placée. Constantin la défigura en lui ôtant ses lions et changeant la situation de ses mains, en sorte qu'elle paraissait suppliante.

La principale église fut dédiée à la sagesse éternelle, d'où elle garde encore le nom de Sainte-Sophie. Il y en eut une en l'honneur des douze apôtres. Elle était en forme de croix, d'une hauteur merveilleuse: incrustée en dedans de marbres de diverses couleurs, depuis le pavé jusqu'au toit, qui était revêtu d'un lambris tout doré. Le dessus était couvert de cuivre au lieu de tuiles, et doré en plusieurs endroits: en sorte qu'il réfléchissait fort loin les rayons du soleil; le dôme était environné d'une balustrade de cuivre et d'or. Cette église était au milieu d'une grande cour carrée, fermée de quatre galeries, accompagnée de bains, de grandes salles, de chambres et de divers appartements pour ceux qui avaient la garde de [illegible] la [illegible] pour sa sépulture, et y fit mettre son tombeau au milieu de douze autres qu'il avait élevés pour la mémoire des apôtres, six de chaque côté. Il le fit par un mouvement de foi, pour participer après sa mort aux prières qui s'y [illegible]t en l'honneur des apôtres, persuadé de l'utilité qui en reviendrait à son âme (1). C'est ainsi qu'en parle Eusèbe de Césarée.

Outre le grand nombre des églises, Constantin mit encore ailleurs des marques de sa religion. Sur les fontaines qui étaient au milieu des places, on voyait l'image du bon pasteur, et Daniel entre les lions de bronze doré (2). Dans la principale chambre de son palais, au milieu et tout en haut, était un tableau contenant une croix de pierres précieuses enchâssées dans l'or. Au vestibule était un autre tableau, où il était représenté avec ses enfants, ayant la croix sur sa tête, et sous ses pieds un dragon percé d'un dard par le milieu du ventre, et précipité dans la mer.

Il fallait des livres pour le service des nouvelles églises de Constantinople. L'empereur s'adressa pour ce sujet à Eusèbe de Césarée, et lui écrivit une lettre par laquelle il lui marque qu'une grande multitude s'étant convertie à la foi dans cette nouvelle ville, il a jugé à propos d'y bâtir plusieurs églises, et [illegible] de faire écrire, en beau parchemin, par les meilleurs ouvriers, cinquante exemplaires des saintes Écritures, lisibles et portatifs, d'une écriture belle et correcte. J'ai écrit, ajoute-t-il, au trésorier de la province de fournir toute la dépense nécessaire: vous aurez soin que ces exemplaires soient écrits au plus tôt, et, en vertu de cette lettre, vous prendrez des voitures publiques pour me les envoyer par un des diacres de votre église. Eusèbe ne manqua pas d'exécuter promptement cet ordre, et d'envoyer à l'empereur ces exemplaires en cahiers de trois et de quatre feuilles, magnifiquement ornés (3). Au reste, il avait raison de s'adresser à Eusèbe plutôt qu'à un autre pour avoir des exemplaires corrects; car, outre qu'il était connu pour très-savant, il avait hérité de la bibliothèque du martyr Pamphile.

Constantin donna à sa ville tout ce qu'il put, pour l'égaler à Rome; mais il ne put pas lui donner ce qu'il n'avait pas lui-même, la constante fermeté dans la foi. Il semble, au contraire, qu'avec la fondation de Constantinople, il ait dégénéré de lui-même; car on le voit dès lors [illegible] tes antérieurs [illegible] [illegible] prêtèrent à [illegible] encore de son fils [illegible] l'apostasie de son [illegible] Julien [illegible] de la future [illegible]

Philostorge [illegible] que, quand [illegible] la nouvelle [illegible]

(1) Euséb., *Vita Const.*, l. IV, c. LVIII et LX. — (2) Euseb., *Vita Const.*, l. III, c. XLVIII et seq. — (3) Euseb., *Vita Const.*, l. IX, c. LVI. — (4) Philost., l. II, c. IX.

souscrivirent au concile de Nicée, ils le firent avec des restrictions frauduleuses, et par les conseils de Constancie, sœur de Constantin. Elle était veuve de Licinius. Après la mort de sainte Hélène, leur mère commune, l'empereur, son frère, lui témoigna beaucoup d'affection. Elle en profita pour lui recommander, dans sa dernière maladie, un prêtre arien qui avait su gagner sa confiance, et lui persuader qu'Arius avait été condamné injustement. Pour moi, disait-elle, étant prête à sortir du monde, je n'y ai plus aucun intérêt; mais je crains pour vous : je crains que les souffrances des innocents exilés n'attirent la ruine de votre Etat. Constantin, persuadé de la bonne intention de sa sœur et de son affection pour lui, donna libre accès à ce prêtre. Celui-ci, qui agisait d'après les suggestions d'Eusèbe de Nicomédie, ayant gagné la confiance de l'empereur, lui insinua, comme il avait fait à sa sœur, qu'Arius ne pensait pas différemment du concile de Nicée, et qu'il souscrirait à ses décrets, s'il daignait l'admettre en sa présence. L'empereur étonné, répondit : Si Arius souscrit aux décrets du concile, et s'il a les mêmes sentiments, je le recevrai volontiers et le renverrai avec honneur à Alexandrie.

Nous avons vu que déjà précédemment, dans une lettre publique, après lui avoir dit des injures, il l'avait invité avec une emphase pédantesque à venir conférer avec lui pour reconnaître ses erreurs ou se justifier. Il lui écrivit alors nommément pour lui témoigner sa surprise de ce qu'il ne s'était pas plus empressé de venir, et pour lui faire espérer sa bienveillance et le retour dans sa patrie. Arius vint donc à Constantinople, avec Euzoïus, déposé du diaconat. L'empereur leur demanda s'ils étaient d'accord en la foi, et, sur leur réponse affirmative, leur enjoignit de présenter leur profession. Ils lui en présentèrent une, vague et équivoque, où, sur l'article principal, ils disent que Dieu, le Verbe, a été produit ou crée(1) du père avant tous les siècles. Ils finissent par prier l'empereur de mettre un terme aux disputes oiseuses sur des questions purement spéculatives, afin que tous étant unis dans l'Église prient sans relâche pour le bonheur de son règne et pour toute sa famille (2).

Ces questions, oiseuses suivant eux, étaient de savoir si Jésus-Christ est Dieu ou créature ; si, par conséquent, les chrétiens étaient idolâtres ou non.

Constantin fut satisfait de cette profession de foi, et les reçut tous les deux en grâce. Inconséquence déplorable, qui remettait en question tout ce qui avait été décidé, et rouvrait la porte à des disputes sans fin. Un concile œcuménique avait été assemblé à grands frais ; il avait terminé les controverses par une profession de foi claire et nette ; tout le monde l'avait souscrite ; l'empereur en avait même fait comme une loi de l'Etat. Et le voilà qu'au lieu de faire souscrire purement et simplement cette loi tout ensemble religieuse et civile, permet à deux individus de s'en fabriquer une differente ; le voilà, lui qui a protesté tant de fois qu'au lieu de juger les jugements de l'Eglise, il en était lui-même justiciable, le voilà qui inconsidérément renverse ce que l'Eglise a jugé, et, par cette imprudence, va troubler l'Eglise et l'empire pour des siècles, péchant non moins contre les règles d'une sage politique, que contre les règles de la loi chrétienne.

Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée, ayant appris dans leur exil le rappel d'Arius, envoyèrent aux principaux évêques une rétractation par écrit en ces termes : Ayant été condamnés par votre piété sans connaissance de cause, nous devons souffrir en patience votre jugement; mais de peur de donner nous-mêmes par notre silence un prétexte aux calomnies, nous déclarons que nous convenons de la foi, et qu'ayant examiné le sens du mot de consubstantiel, nous sommes entièrement portés à la paix, n'ayant jamais suivi l'hérésie. Mais après avoir représenté, pour la tranquillité des églises, ce qui nous venait à l'esprit, et avoir persuadé ceux que nous devions satisfaire, nous avons souscrit à la profession de foi. Il est vrai que nous n'avons pas souscrit à l'anathème; non que nous trouvions à dire à la profession de foi, mais parce que nous ne croyions pas que l'accusé fût tel que vous pensiez, étant assurés du contraire par lettres qu'il nous avait écrites et par ce qu'il nous avait dit de sa bouche. Mais si votre saint concile l'a cru coupable, nous ne nous opposons pas à votre jugement, nous y acquiesçons, et nous vous assurons par cet écrit de notre consentement. Non que nous ayons peine à porter l'exil, mais pour nous purger de tout soupçon d'hérésie; car, si vous voulez bien nous admettre en votre présence, vous nous trouverez entièrement soumis à vos jugements. Au reste, puisque vous avez usé d'indulgence envers l'accusé lui-même, jusqu'à le rappeler, il serait étrange de nous rendre suspects par notre silence, tandis que celui qui semblait coupable est rappelé et justifié. Ayez donc la bonté, comme il est digne de vous, d'en parler à l'empereur, de remettre en ses mains cette requête, et de résoudre au plus tôt ce que vous voudrez faire de nous (3).

Après le rappel d'Arius, on ne pouvait guère refuser Eusèbe et Théognis. Ils furent donc rappelés après environ trois ans d'exil, c'est-à-dire l'an 328. Ils rentrèrent dans leurs églises, et en chassèrent ceux qui avaient été ordonnés à leur place. Nouvelle inconséquence de la part de Constantin. Dans sa proclamation aux habitants de Nicomédie, il avait accusé Eusèbe de l'avoir trompé honteusement

(1) Le mot grec peut signifier l'un et l'autre. — (2) Socrate, l. I, c. XXVI. — (3) Soc., l. I, c. XIV ; Soz. l. II, c. XVI.

et plusieurs fois, et leur recommandait vivement leur nouvel évêque. Et le voilà qui laisse chasser ce même évêque qu'il a tant recommandé, et protége celui qui l'a trompé honteusement, et qui le trompera plus honteusement encore.

A peine Eusèbe et Théognis se furent-ils ressaisis de leurs postes, qu'ils mirent tout en œuvre pour se venger de ceux qui avaient combattu la doctrine d'Arius avec le plus de zèle, d'habileté et de succès. Eustathe d'Antioche fut attaqué le premier. Il avait confessé la foi durant les persécutions; et, docte, éloquent, il s'était déclaré des premiers contre l'hérésie arienne, et ne cessait de la combattre avec beaucoup de force par un grand nombre d'écrits. Son exactitude l'empêcha d'admettre dans son clergé plusieurs personnes suspectes. Non content de préserver ainsi son église, il envoyait dans les autres des hommes capables d'instruire et d'encourager les fidèles. Il ne craignait point de se déclarer contre Eusèbe de Césarée, Paulin de Tyr et Patrophile de Scythopolis, qui, par leur autorité, entraînaient la plupart des évêques d'Orient. Les ariens résolurent de le perdre.

A cette fin, Eusèbe de Nicomédie feignit un grand désir de voir Jérusalem, et en particulier l'église magnifique que l'empereur y faisait bâtir. Il flatta si bien Constantin par ce prétexte, qu'il partit de Nicomédie avec grand honneur, l'empereur fournissant les voitures et tous les frais du voyage. Théognis de Nicée, son confident, partit avec lui. Arrivés à Antioche, ils se couvrirent du masque de l'amitié, et reçurent de saint Eustathe toutes sortes de bons traitements et toutes les marques de la charité fraternelle. Quand ils furent arrivés aux saints lieux, ils virent ceux qui étaient de leurs sentiments, entre autres Eusèbe de Césarée; leur découvrirent leur dessein et revinrent avec eux à Antioche, ceux-ci les accompagnant au retour, sous prétexte de leur témoigner leur considération.

Tous ces évêques, se trouvant ensemble à Antioche, tinrent un concile où Eustathe assista, ainsi que plusieurs évêques catholiques qui ne savaient rien du complot. Quand on eut fait sortir tout le monde, les ariens firent entrer une prostituée qu'ils avaient apostée d'avance et qui, montrant un enfant à la mamelle, criait avec impudence qu'elle l'avait eu de l'évêque Eustathe. Celui-ci demanda qu'elle produisît quelque témoin; elle dit qu'elle n'en avait point; mais les juges lui déférèrent le serment. Elle jura, et dit encore à haute voix que l'enfant était à Eustathe; et, comme s'il eût été convaincu, il fut condamné à la pluralité des voix. Les évêques qui n'étaient pas du complot réclamaient hautement contre la sentence, et défendaient à Eustathe d'y acquiescer. Ils représentaient qu'elle était contre toutes les règles, puisque la loi de Dieu dit expressément que, pour la preuve, il faut deux ou trois témoins, et saint Paul défend de recevoir autrement une accusation contre un prêtre. Toutefois, Eustathe demeura condamné et déposé, seulement on ne publia pas la cause. On dit sourdement qu'il avait été chargé d'un crime honteux, à quoi l'on joignit le reproche banal de sabellianisme. Au reste, la malheureuse femme, étant tombée dans une longue et fâcheuse maladie, découvrit à un grand nombre d'évêques toute l'imposture : car elle dit qu'elle avait été engagée à cette calomnie pour de l'argent; que, toutefois, son serment n'était pas entièrement faux, parce qu'elle avait eu cet enfant d'un ouvrier en cuivre nommé Eustathe (1). Telle était la conscience des deux Eusèbes et de leur phalange.

A la place de saint Eustathe on voulut mettre Eusèbe de Césarée. Les évêques du complot en écrivirent à l'empereur, témoignant qu'ils désiraient cette translation, et que le peuple y consentait. Mais, en effet, il n'y en avait qu'une partie; l'autre tenait ferme pour Eustathe et voulait le conserver. Cette division du peuple vint jusqu'à la sédition, et pensa renverser la ville d'Antioche; car tout le monde prit parti, même les magistrats et les soldats, et ils en seraient venus au mains, si l'empereur n'y eût mis ordre. Eusèbe de Nicomédie et Théognis retournèrent le trouver promptement, et lui persuadèrent qu'Eustathe seul était coupable de tout le mal. Sur quoi il le fit venir et l'envoya en exil avec plusieurs prêtres et diacres. C'est ainsi que l'inconstant Constantin, faute de s'en tenir purement et simplement à la règle fixée par le concile œcuménique, se laisse entraîner jusqu'à devenir le persécuteur des saints; car les ariens chassèrent encore de même deux autres saints évêques, Asclépas de Gaza et Eutrope d'Andrinople.

Cependant Eusèbe de Césarée, qui coopérait à ces indignes manœuvres et à cause duquel Antioche avait failli périr, eut la prudence d'en refuser l'épiscopat. On y mit d'abord Paulin de Tyr, puis Eulalius, puis Euphronius, qui vécurent peu tous les trois. Enfin, Flacillus fut ordonné vers 331, et tint le siége douze ans. Tous ces évêques étaient du parti des ariens. Le peuple catholique, qu'ils nommaient eustathiens, tenait à part ses assemblées. Avant de partir pour l'exil, où il mourut, saint Eustathe l'avait réuni une dernière fois, et exhorté à demeurer ferme dans la bonne doctrine.

Après ces premiers essais, les ariens espéraient peut-être triompher dans tout l'Orient; mais il restait saint Athanase. Arius, soutenu de l'empereur, demandait à rentrer dans Alexandrie. Il éprouva un refus. Eusèbe de Nicomédie, se croyant, par son adresse, plus puissant que l'empereur, écrivit à saint Atha-

(1) Soc. l. I, c. xxiv; Soz., l. II, c. xix.

nase, pour le prier et le presser de recevoir Arius à sa communion. Sa lettre était accompagnée de menaces verbales, que, s'il ne voulait pas s'y rendre, il s'en trouverait mal. Athanase répondit qu'il ne ferait rien contre le concile de Nicée. Désappointés de ce côté-là, les eusébiens se liguèrent avec les méléciens, qui remuaient toujours en Egypte. Les deux partis n'étaient nullement d'accord sur la foi ; car, dans ce temps, les méléciens professaient la consubstanlialité du Verbe. Mais ils se réunirent contre Athanase, leur commun adversaire. Ils l'accusèrent donc auprès de l'empereur d'être la cause de tous les troubles. Lui seul refusait la communion de l'Eglise catholique à ceux qui la demandaient, quoiqu'ils fussent tous orthodoxes. Si l'on accordait cette réunion, on finirait certainement toutes les disputes. Athanase fit connaître à l'empereur le véritable état de choses; comment les méléciens ne cessaient de violer les décrets de Nicée, et comment les autres, qui demandaient la communion de l'Eglise, étaient opposés à la foi de l'Eglise. Les eusébiens appuyèrent leurs amis de toutes leurs forces, et l'empereur envoya ordre à Athanase de ne refuser la communion de l'Eglise à personne. La lettre contenait ces paroles entre autres : Etant donc informé de ma volonté, laissez libre l'entrée de l'Eglise à tous ceux qui veulent y venir ; car si j'apprends que vous l'ayez refusée à quelqu'un de ceux qui la désirent, j'enverrai aussitôt vous déposer et même vous éloigner du pays. Saint Athanase, sans s'étonner de ces menaces, écrivit à l'empereur, et lui fit entendre qu'une hérésie qui attaque Jésus-Christ ne peut avoir de communion avec l'Eglise catholique.

Les méléciens, par le conseil d'Eusèbe de Nicomédie, produisirent de nouvelles plaintes; ils avancèrent qu'Athanase avait imposé aux Egyptiens un nouveau tribut, savoir : des tuniques de lin pour l'église d'Alexandrie, et qu'il avait commencé par eux à l'exiger. Heureusement il se trouva auprès de l'empereur deux prêtres d'Alexandrie, Apis et Macaire; il les interrogea et renvoya les méléciens, après avoir reconnu la fausseté de leurs accusations. Mais il fut bientôt assailli de nouvelles et très-graves plaintes. Athanase, disait-on, avait pris part à une conspiration contre l'empereur, et envoyé pour cette fin un coffre rempli d'or à un certain Philumène. Constantin manda l'accusé, reconnut aisément son innocence et le congédia honorablement avec une lettre au peuple catholique d'Alexandrie, où, après avoir déploré la malice de ceux qui troublent et divisent l'Eglise pour satisfaire leur jalousie et leur ambition, il ajoute : « Les méchants n'ont eu aucun pouvoir contre votre évêque; croyez-moi, mes frères, toute leur application est d'abuser de notre temps et de se mettre hors d'état de se repentir en cette vie. » Et ensuite : « J'ai reçu avec joie votre évêque Athanase, je lui ai parlé comme à un homme de Dieu, et je l'ai chargé de vous saluer de ma part. Que Dieu vous garde, bien-aimés frères (1). »

Saint Athanase eut une autre consolation vers ce temps. Le patriarche des solitaires, saint Antoine, n'avait point reparu dans Alexandrie depuis la persécution de Maximin. Les ariens se vantaient qu'il était de leur sentiment. Alors, à la prière des évêques et de tous les fidèles, il descendit de la montagne, et, étant entré dans la ville, il excommunia les ariens, disant que c'était la dernière hérésie, celle qui précéderait l'Antechrist. Il enseignait au peuple que le Fils de Dieu n'est point une créature ni fait de rien, mais éternel, de la substance du Père, son Verbe et sa sagesse. « N'ayez donc, disait-il, aucune communication avec les impies ariens. Vous êtes chrétiens : eux, qui disent que le Fils de Dieu est une créature, ne diffèrent en rien des païens, adorant la créature au lieu du Créateur. » Tout le peuple se réjouissait de lui entendre anathématiser l'hérésie ; on accourait en foule pour le voir ; les païens mêmes et leurs sacrificateurs venaient à l'église en disant : Nous désirons voir l'homme de Dieu, car tous le nommaient ainsi, et, par ses prières, Dieu délivra plusieurs possédés et guérit plusieurs aliénés d'esprit. Beaucoup de païens demandaient au moins de toucher le saint vieillard, persuadés qu'ils étaient d'en recevoir quelque avantage ; et, dans ce peu de jours, il se fit plus de chrétiens qu'il ne s'en serait fait en une année. Quelques-uns, croyant que la foule pourrait l'importuner, voulaient faire retirer tout le monde; il leur dit sans s'émouvoir : Ils ne sont pas en plus grand nombre que les démons avec qui nous combattons sur la montagne. Comme il s'en retournait, accompagné de plusieurs personnes et de saint Athanase lui-même, lorsqu'ils furent à la porte de la ville, une femme criait derrière lui : Demeurez, homme de Dieu, ma fille est cruellement tourmentée par le démon; demeurez, je vous prie, de peur que je n'expire moi-même à force de courir. On le pria d'arrêter, et il le fit volontiers. La femme s'approcha ; sa fille se jetait par terre ; mais Antoine ayant prié et nommé Jésus-Christ, le démon sortit et la fille se leva guérie. La mère bénissait le nom de Dieu, tous lui rendaient grâces, et Antoine partit avec joie, retournant à la montagne comme à sa maison (2).

Après l'issue humiliante de leurs premières accusations contre saint Athanase, les méléciens se tinrent en repos; mais ils furent excités de nouveau à prix d'argent par les eusébiens. Les nouvelles accusations surpassent tout ce qu'on doit attendre d'hommes sans conscience.

Dans la province de Maréote, un certain Ischyras s'étant lui-même fait prêtre dans un petit hameau. Mais il n'avait ni fidèles ni

(1) Athan., *Apolog.* — (2) Athan., *Vita Anton.*

église ; seulement, quelques-uns de ses parents, au nombre de sept, assistaient à sa prétendue liturgie dans une chambre. Déjà, du temps qu'Osius était à Alexandrie et qu'il examinait l'affaire du prêtre Colluthe, il avait été question de l'entreprise d'Ischyras ; car il avait soutenu que Colluthe lui avait conféré les ordres. Mais, outre qu'Osius déclara nulles toutes les ordinations de Colluthe, il fut encore avéré qu'Ischyras n'avait pas même reçu l'imposition des mains du prétendu évêque. Il reçut dès lors la défense de faire le prêtre. Cependant, dans la visite ordinaire que saint Athanase fit dans la Maréote, les curés de ce canton se plaignirent qu'Ischyras continuait ses fonctions sacerdotales. Le curé, dans la paroisse duquel se trouvait le hameau d'Ischyras, ainsi que le prêtre Macaire de la suite d'Athanase, lui furent envoyés avec ordre de le ramener à l'obéissance. Ils le trouvèrent malade au lit ; ils recommandèrent alors à son père de lui défendre d'oser davantage exercer aucune fonction sacerdotale. Ischyras passa aux méléciens, qui tournèrent cet incident à leur manière, l'obligeant d'affirmer que Macaire avait rompu son calice et renversé l'autel. Athanase devait expier la violence de son prêtre.

Une seconde accusation fut ourdie. Un évêque mélécien, Arsène d'Hypsèle, avait pris la fuite depuis quelque temps, à cause de certaines prévarications, et se tenait caché. On lui offrit de l'argent s'il consentait à ne plus se montrer en public. Le successeur de Mélèce, Jean et les siens répandirent là-dessus le bruit qu'Arsène avait été mis à mort par Athanase, dans le dessein d'employer ses restes à des opérations de magie. Ils demandaient avec des larmes feintes qu'on leur rendît au moins son corps. Pour pièces de conviction, ils colportaient partout, dans une boîte, une main coupée, qui était, disaient-ils, celle du malheureux Arsène. Les deux accusations furent portées devant Constantin. Quant à la première, le calice rompu par Macaire, il n'en fit aucun état ; car déjà précédemment il en avait reconnu la fausseté à Nicomédie ; quant à la seconde, il ordonna une enquête, dont il confia la conduite au censeur Dalmace, un de ses oncles. Athanase reçut ordre de se trouver, à une époque fixée, à Antioche, pour se défendre ; Eusèbe de Nicomédie, Théognis et quelques autres devaient, conjointement avec Dalmace, composer le tribunal.

Mais bientôt Ischyras, pressé par les réprimandes de ses parents et les reproches de sa conscience, vint, fondant en larmes, se jeter aux pieds d'Athanase et lui demander sa communion. Il lui donna même une déclaration par écrit, signée de sa main, où il proteste que ce n'est point de son propre mouvement qu'il a parlé contre lui, mais à la suggestion de trois évêques méléciens, qui l'avaient même frappé outrageusement pour l'y contraindre, de [illegible], que toute l'accusation était fausse, et qu'il n'y avait eu ni calice brisé, ni autel renversé. Cet écrit, que nous avons encore, est signé d'Ischyras, et fut donné en présence de six prêtres et de sept diacres qui y sont nommés.

Au sujet d'Arsène, Athanase était assuré qu'il vivait, quoiqu'il ne l'eût plus vu depuis six ans. Un diacre fidèle, envoyé dans la haute Égypte pour le trouver, s'il y avait moyen, fut assez heureux pour découvrir ses traces. Il s'était tenu caché dans un monastère. Mais Pinne, prêtre mélécien de ce monastère, venait de le faire embarquer pour la basse Égypte, ayant eu nouvelle de l'arrivée du diacre et du but de son voyage. Celui-ci, cependant, se saisit du prêtre Pinne et du moine Élie, ami d'Arsène, et les fit conduire à Alexandrie. On les présenta au duc de la province : c'était l'officier qui y commandait les troupes. Là ils avouèrent qu'Arsène vivait encore et qu'il avait été caché chez eux. Pinne écrivit aussitôt tout ceci à Jean Arcaph, le chef des méléciens, afin qu'il ne s'opiniâtrât pas davantage à accuser saint Athanase de la mort d'Arsène, puisque toute l'Égypte savait que cet homme était vivant. La lettre tomba entre les mains de saint Athanase. Enfin on découvrit Arsène lui-même à Tyr, où il s'était enfui. Il nia d'abord son identité ; mais il en convint quand il fut présenté juridiquement à Paul, évêque de Tyr, qui le connaissait depuis longtemps. Athanase envoya les actes de tout ceci à Constantin ; car il se refusait, et pour de justes raisons, à comparaître devant Dalmace et les évêques Eusèbe et Théognis.

L'empereur révoqua le tribunal qu'il avait établi à Antioche, et écrivit à saint Athanase une lettre où il condamne avec indignation les impostures des méléciens. Il ordonne qu'elle soit lue souvent au peuple ; et ajoute que, si les imposteurs continuent leurs manœuvres, il ne les traitera plus selon les lois de l'Église, mais selon les lois publiques, et prendra connaissance de l'affaire par lui-même. Les [illegible]. Arsène lui-même écrivit à saint Athanase, au nom de tout son clergé d'Hypsèle, pour lui demander sa communion et lui protester l'obéissance qu'il lui devait, selon les canons, comme à son métropolitain. [illegible] méléciens, demanda aussi la paix et l'amitié de saint Athanase [illegible], qui en eut tant de joie, qu'il manda à Jean de venir le trouver par les voitures publiques pour [illegible] de sa bienveillance. Ainsi finit alors l'affaire d'Arsène (1).

Par les paroles de Constantin, on voit qu'il avait de bonnes intentions, qu'il cherchait la paix de l'Église. Son [illegible] les troubles. Trop sensible à la flatterie, il ne se défiait point assez des évêques courtisans, en particulier d'Eusèbe de Nicomédie, dont il était vraiment la dupe. Même après tout ce

(1) Athan., *Apol.*

qui venait de se passer, cet Eusèbe et ceux de son parti n'abandonnèrent point leur entreprise ; mais, ayant gagné de nouveau quelques méléciens, ils les présentèrent à l'empereur, renouvelant contre Athanase des accusations vagues de crimes énormes. Ils firent tant qu'ils le portèrent à assembler un concile, et proposèrent la ville de Césarée en Palestine, à cause d'Eusèbe, qui en était évêque, l'un des principaux du parti. Saint Athanase ne voulut point s'y rendre, sachant qu'il n'y aurait point de liberté. Il se passa deux ans et demi, depuis l'an 331, que ce concile avait été indiqué, jusqu'à l'an 334. Enfin les eusébiens se plaignirent à l'empereur de la désobéissance d'Athanase, le traitant de superbe et de tyran. L'empereur en fut irrité et en prit de mauvaises impressions contre lui. Il changea le lieu du concile, et ordonna qu'il s'assemblerait à Tyr. Ce fut en l'année 335, la trentième du règne de Constantin. La cause de la convocation de ce concile était, disait-on, pour réunir les évêques divisés et rendre la paix à l'Eglise. L'empereur était bien aise encore d'assembler un grand nombre d'évêques en Palestine, pour rendre plus solennelle la dédicace de l'Église de Jérusalem, nouvellement achevée ; mais par l'intrigue des eusébiens il ne manda à ce concile que les évêques qu'ils lui marquèrent, et il y envoya un comte pour les appuyer de son autorité, sous prétexte de maintenir l'ordre et d'empêcher le tumulte. Ce comte était Flavius Denys, auparavant consulaire de Phénicie, dont Tyr était la capitale. L'assemblée fut nombreuse. Il y eut des évêques de toutes les parties de l'Egypte, de la Libye, de l'Asie, de la Bithynie, de toutes les parties de l'Orient, de la Macédoine, de la Pannonie ; mais ils étaient ariens pour la plupart. Les plus fameux étaient les deux Eusèbes, Flaccile d'Antioche, Théognis de Nicée, Maris de Chalcédoine, Narcisse de Néroniade, Théodore d'Héraclée, Patrophile de Scythopolis, Macédonius de Mopsueste, Georges de Laodicée, Ursace de Singidon, et Valens de Murse, deux villes de Pannonie. Singidon et Valens étaient des premiers disciples d'Arius. Il y avait aussi quelques évêques qui n'étaient pas du parti des ariens, entre autres, Maxime de Jérusalem, successeur de saint Macaire. Dans la persécution de Maximin, il avait été condamné aux mines, et on lui avait crevé l'œil droit et brûlé un des jarrets, comme à plusieurs autres confesseurs. Marcel d'Ancyre et Alexandre de Thessalonique vinrent également, ainsi qu'Asclepas de Gaza, avec quelques autres à qui l'on imputait des erreurs contre la foi. On y comptait soixante évêques sans les Egyptiens, qui ne vinrent pas d'abord, car saint Athanase refusa tant qu'il put de s'y rendre.

Il savait que Flaccile, un de ses adversaires, présidait le concile comme évêque d'Antioche, capitale de tout l'Orient, il savait que plusieurs magistrats séculiers y assistaient : le gouverneur de la Palestine, Archelaüs, comte d'Orient, et surtout le comte Denys, envoyé exprès de la cour pour cette commission, qui était accompagné de ministres de justice, d'appariteurs et de soldats. C'était un geôlier qui tenait la porte pour faire entrer les évêques, au lieu que les diacres devaient le faire. Le prêtre Macaire, dont Constantin avait cependant reconnu l'innocence, fut amené d'Alexandrie, chargé de chaînes et traîné par des soldats. Comme saint Athanase tardait, on lui envoya des lettres de l'empereur qui le menaçaient de le contraindre par la force ; et nous en voyons encore une, adressée au concile, qui menace même d'exil celui qui refusera d'y assister. Saint Athanase vint enfin pour ôter à ses ennemis tout prétexte de le décrier auprès de l'empereur et de dire qu'il désobéissait parce qu'il se sentait coupable. Il amena avec lui quarante-neuf évêques d'Égypte, entre autres les illustres confesseurs Paphnuce et Potamon.

Quand saint Athanase fut entré, on le fit demeurer debout, comme un accusé devant ses juges. Potamon en répandit des larmes, et, s'adressant à Eusèbe de Césarée, il lui dit tout haut : Quoi ! Eusèbe, tu es assis pour juger Athanase qui est innocent ? le peut-on souffrir ? Dis-moi, n'étais-tu pas en prison avec moi durant la persécution ? pour moi, j'y perdis un œil : te voilà sain et entier ; comment en es-tu sorti sans rien faire contre ta conscience ? A cette terrible interpellation, Eusèbe se leva soudain et sortit de l'assemblée en disant : Si vous avez la hardiesse de nous traiter ainsi en ce lieu, peut-on douter que vos accusateurs ne disent vrai ? et si vous exercez ici une tyrannie pareille, que ne faites-vous point chez vous ? Eusèbe n'a jamais donné l'explication qu'on lui demandait et qu'on avait droit de lui demander. Quant à la tyrannie, nous avons vu et nous verrons encore de quel côté elle était. Pour le saint confesseur Paphnuce, il s'adressa à Maxime de Jérusalem, et, traversant l'assemblée, il le prit par la main et lui dit : Puisque je porte les mêmes marques que vous, et que nous avons perdu chacun un œil pour Jésus-Christ, je ne puis souffrir de vous voir assis dans l'assemblée des méchants. Il le fit sortir, l'instruisit de toute la conspiration qu'on lui avait dissimulée, et le joignit pour toujours à la communion de saint Athanase. Les autres évêques d'Égypte insistaient aussi à ne point reconnaître pour juges de leur archevêque ceux qui étaient ouvertement déclarés contre lui. C'était invoquer un principe d'équité naturelle. Ils récusaient nommément les deux Eusèbes, Narcisse, Flaccile, Théognis, Maris, Théodore, Patrophile, Macédonius, Georges, Ursace et Valens. Ils reprochaient à Eusèbe de Césarée son apostasie, dont il ne s'est jamais justifié, à Grégoire de Laodicée, qu'il avait été déposé par saint Alexandre ; mais on n'eut point d'égard à leurs remontrances.

Nous avons vu que saint Athanase avait été ordonné évêque d'Alexandrie par le plus

grand nombre des évêques d'Égypte, à la vue de toute la ville et de toute la province. Jamais archevêque ne fut plus aimé de ses suffragants, ni de ses diocésains : témoin l'attachement héroïque que lui porteront les uns et les autres, jusqu'à la fin de sa vie. Or, on osa lui reprocher, à Tyr, d'avoir été ordonné en cachette par six ou sept évêques, et d'avoir tout son peuple contre lui. Par cette seule accusation, qu'on juge du reste. Que dis-je ? on n'en pourrait pas même juger, car le reste surpasse toute imagination. L'accusation du calice rompu fut reproduite et amplifiée avec une incroyable impudeur. On disait donc qu'Athanase, faisant sa visite dans la Maréote, voulut interdire Ischyras, et envoya le prêtre Macaire, qui arriva comme Ischyras était à l'autel et offrait le sacrifice ; que Macaire entra avec violence, rompit le calice, brisa l'autel, renversa à terre les saints mystères, brûla les livres sacrés, abattit la chaire sacerdotale et démolit l'église jusqu'aux fondements. Voilà ce qu'on disait ; tandis qu'il était notoire qu'Ischyras n'était pas prêtre, qu'il n'avait ni calice, ni autel, ni chaire, ni église, et que, d'après la déclaration écrite d'Ischyras même, tout cela était une manœuvre des méléciens. Les eusébiens dirent alors qu'il fallait envoyer des commissaires sur les lieux, pour faire des informations plus amples. La procédure était parfaitement inutile. Du moins les catholiques et le bon sens demandaient que les commissaires fussent choisis d'un commun consentement et parmi des personnes non suspectes. Ce fut tout le contraire : les eusébiens s'assemblèrent en secret et choisirent six des plus grands ennemis d'Athanase. Les évêques d'Égypte protestèrent par écrit. Les commissaires n'en partirent pas moins, avec une escorte de soldats (1).

Cependant, on continuait à Tyr de calomnier saint Athanase. Si l'on doit s'en rapporter à ce que disent Rufin, Théodoret et Sozomène, mais dont on ne trouve pas de vestige ailleurs, il fut accusé d'avoir violé une vierge consacrée à Dieu ; et, en effet, les évêques étant assemblés, on fit paraître au milieu d'eux une personne qui s'écria qu'elle était bien malheureuse, qu'elle avait fait vœu de virginité, mais qu'ayant logé chez elle l'évêque Athanase, il avait abusé d'elle, malgré toute sa résistance, et lui avait fait ensuite quelque présent pour l'apaiser. Saint Athanase était averti, et avait concerté ce qu'il devait faire avec un de ses prêtres nommé Timothée. Étant entré, et sommé de répondre à cette accusation, il ne dit mot, comme si elle ne l'eût pas regardé. Mais Timothée, prenant la parole et se retournant vers la femme, dit : Quoi ! vous prétendez que j'ai logé chez vous et que je vous ai déshonorée ? La femme étendit la main vers Timothée, le montra du doigt et s'écria toujours plus haut : Oui, c'est vous-même qui m'avez fait cet outrage, ajoutant les circonstances du temps et du lieu avec beaucoup de paroles. La plupart des assistants ne purent s'empêcher de rire, de voir une accusation si mal concertée et si bien détruite ; et ceux qui avaient fait venir cette malheureuse furent couverts d'une telle confusion, qu'ils la chassèrent promptement de l'assemblée, nonobstant l'opposition d'Athanase, qui demandait qu'elle fût arrêtée et mise à la question, s'il était besoin, pour découvrir les auteurs de la calomnie. Ils empêchèrent même que cette ridicule accusation ne fût insérée dans les actes du concile (2). Telle était la probité de ces juges.

Ils s'écrièrent en tumulte qu'il y avait des crimes plus importants à examiner, qu'on ne s'en justifiait point par subtilité, qu'il suffisait d'avoir des yeux pour en être convaincu. Alors ils ouvrirent leur boîte mystérieuse et firent paraître cette main desséchée, qu'ils gardaient depuis si longtemps. Athanase ! dirent-ils, voilà votre accusateur ! voilà la main droite de l'évêque Arsène ! c'est à vous à dire comment et pourquoi vous l'avez coupée. Il s'éleva alors un bruit confus ; tous s'écrièrent d'étonnement et d'indignation, les uns contre saint Athanase, croyant l'accusation véritable ; les autres contre ses accusateurs, sachant combien elle était fausse. Saint Athanase, ayant obtenu enfin un peu de silence, demanda si quelqu'un de la compagnie connaissait Arsène. Plusieurs se levèrent en disant qu'ils l'avaient connu particulièrement. Alors saint Athanase demanda un de ses domestiques, et lui donna ordre de quérir un homme, qu'il montra à l'assemblée, lui faisant lever la tête et disant : Est-ce là cet Arsène que j'ai tué et à qui j'ai coupé une main après sa mort, cet homme que l'on a tant cherché ? Ceux qui connaissaient Arsène furent étrangement surpris de le voir, les uns parce qu'ils le croyaient mort, les autres parce qu'ils le croyaient fort éloigné ; car Arsène n'avait point paru d'abord au concile de Tyr. On dit même que les eusébiens le tenaient caché dans un autre pays ; mais qu'ayant su le péril où se trouvait saint Athanase à son occasion, il s'enfuit de nuit et vint le trouver en diligence. Quoi qu'il en soit, il se rendit secrètement à Tyr et vint s'offrir à saint Athanase, qui le tint caché chez lui, jusqu'au moment où il l'envoya chercher pour le produire dans le concile.

Arsène se présenta couvert de son manteau, en sorte que ses mains ne paraissaient pas. Saint Athanase en découvrit une en levant un côté du manteau. On attendait s'il montrerait l'autre, lorsqu'il tira un peu Arsène par derrière, comme pour lui dire de s'en aller ; mais à l'instant il leva l'autre côté du manteau et découvrit l'autre main. Alors il s'adressa à tout le concile, et dit : Voilà Arsène avec ses deux mains. Dieu ne nous en a pas donné davantage ; c'est à mes accusateurs

(1) Athan., Ap. / — (2) Ruf., l. I, c. xvii ; Theod., l. I, c. xxx ; Sozom., l. II, c. xxv.

à chercher où pouvait être placée la troisième, ou à vous à examiner d'où vient celle qu'on vous montre. Les ariens s'écrièrent qu'Athanase était un magicien qui trompait les yeux par ses prestiges. Jean le mélécien sortit dans le tumulte et s'enfuit· les autres se jetèrent en furie sur saint Athanase, et l'auraient mis en pièces, si le comte Archélaüs et les autres officiers de l'empereur ne l'eussent arraché de leurs mains. Ils furent contraints, pour le mettre en sûreté, de l'embarquer sur un vaisseau et de le faire partir la nuit suivante (1). Ainsi se conduisaient les Eusèbes et les eusébiens à Tyr.

Leurs commissaires dans la Maréote se montrèrent dignes de ceux qui les envoyaient. Arrivés à Alexandrie, ils emmenèrent avec eux Philagre, préfet d'Égypte, homme de mauvaises mœurs, païen et apostat: ses soldats étaient également païens. Les commissaires menaient avec eux l'accusateur, l'indigne Ischyras, qui mangeait et logeait avec eux. Etant arrivés dans la Maréote, ils prirent sa maison pour y loger et y faire leurs informations. Quant à l'accusé, le prêtre Macaire, ils l'avaient laissé en prison à Tyr. Les prêtres et les diacres d'Alexandrie et de la Maréote leur reprochèrent l'iniquité de cette procédure, et demandèrent, puisque ni leur évêque ni l'accusé n'y étaient, qu'eux au moins y fussent présents et entendus. Non-seulement on leur refusa une demande aussi juste, on les chassa même avec injures par le moyen de Philagre. A leur place, on fit parler des parents d'Ischyras, ainsi que des ariens et des méléciens qu'on avait fait venir de toute l'Égypte ; car il n'y en avait point encore dans la Maréote. On entendit même des catéchumènes, des juifs et des païens, quoiqu'il s'agît du saint sacrifice et des mystères, dont il n'y avait que les chrétiens baptisés qui fussent instruits ; on n'osait même en parler devant les autres, suivant la discipline qui s'observait encore exactement dans l'Eglise. Ce qui est encore plus inconcevable, parmi ces témoins, il y en avait que l'on prétendait qu'Athanase avait fait enlever par le trésorier général d'Egypte, en sorte qu'on ne savait ce qu'ils étaient devenus ; et, toutefois, ils se trouvaient présents et déposaient dans les informations. Outre que les commissaires choisissaient les témoins qu'ils voulaient, ils les intimidaient encore par leurs menaces et par la crainte de Philagre ; ils leur marquaient par des signes ce qu'ils devaient répondre, et les soldats frappaient et outrageaient ceux qui faisaient résistance.

Toutefois ces informations dérisoires démentaient encore l'accusation. On avait publié partout que lorsque Macaire entra, Ischyras était debout et offrait le sacrifice. Or, par les informations mêmes des commissaires, il resta établi qu'Ischyras était malade et couché dans une petite chambre quand le prêtre Macaire entra chez lui ; que ce n'était pas un dimanche, seul jour où l'on offrît alors le sacrifice ; et qu'enfin, il n'y avait point eu de livres brûlés. Aussi les commissaires eurent-ils grand soin de cacher leur procédure. Ils en prirent seulement une copie pour eux, et défendirent au greffier d'en donner à qui que ce fût. Depuis, ils se virent contraints de les envoyer au pape Jules, qui les envoya à saint Athanase, lequel put ainsi les lire, au grand dépit des eusébiens. Et pour les rendre plus authentiques, Dieu conserva longtemps en vie celui qui avait servi de greffier dans cette information. Enfin deux des commissaires, Ursace et Valens, confessèrent au même pape Jules que toute cette enquête n'était qu'une calomnie. En attendant, les prêtres et les diacres d'Alexandrie, ainsi que ceux de la Maréote, adressèrent trois protestations contre cette procédure : l'une aux commissaires, l'autre au concile de Tyr, la troisième à Philagre et à d'autres magistrats d'Egypte. La dernière est du septième de septembre 335.

Les commissaires étant de retour à Alexandrie, les soldats qui les accompagnaient, commirent des violences odieuses contre des vierges catholiques : on tira l'épée contre elles, on les déchira à coups de fouet, quelques-unes furent tellement maltraitées qu'elles en demeurèrent estropiées et boîteuses. Les artisans et la populace païenne furent soulevés contre elles et excités à les dépouiller toutes nues, à les frapper, à les menacer d'autels et de sacrifices idolâtres. Il se trouva un homme assez insolent pour prendre par la main une de ces vierges consacrées à Dieu, et la traîner devant un autel qui se trouvait là par hasard, comme s'il eût voulu renouveler la persécution ; les autres vierges s'enfuyaient et se cachaient, et les païens se moquaient de la religion chrétienne. Ces violences se commettaient en la maison où les évêques étaient logés et présents, comme pour les divertir, et encore en un jour de jeûne, par des gens qui sortaient de leur table.

Quand ils revinrent à Tyr, ils n'y trouvèrent plus saint Athanase; mais, après qu'ils eurent fait le rapport de leur enquête, les eusébiens firent prononcer contre lui une sentence de déposition avec défense de demeurer à Alexandrie, de peur que sa présence n'y excitât de nouveaux troubles. La plupart des évêques souscrivirent à ce jugement ; néanmoins, outre ceux d'Egypte, il y en eut qui le refusèrent constamment, entre autres Marcel d'Ancyre. Le concile, ou plutôt le conciliabule, écrivit à Constantin pour lui mander la déposition d'Athanase ; ils l'écrivirent aussi à tous les évêques, les avertissant de ne pas l'admettre dans leur communion, de s'abstenir de lui écrire ou de recevoir ses lettres. Ils disaient pour motif de sa condamnation qu'après s'être fait longtemps attendre à Césarée, il était venu à Tyr avec une grande escorte,

(1) Ruf. Soc. Theod. Soz. Athan., *Apol.*, II.

et y avait excité du trouble, refusant de répondre, récusant ses juges et faisant injure à plusieurs évêques; qu'il avait été convaincu d'avoir brisé un calice, par les informations faites dans la Maréote, et de plusieurs autres crimes qu'ils rapportaient succinctement. Ils ne rougirent pas même de le proclamer coupable de la mort d'Arsène. Et, dans le même temps, eux recevaient Arsène à leur communion. Il y eut quelque chose de plus prodigieux encore : le nom d'Arsène figura parmi les signataires du jugement, et celui que l'on disait mis à mort par Athanase souscrivit vivant à la déposition d'Athanase. C'est la réflexion de l'historien Socrate. Ils reçurent également à leur communion Jean le mélécien avec tous ceux de son parti, leur conservant tous leurs honneurs, comme à des gens injustement persécutés. Ils donnèrent aussi à Ischyras le nom d'évêque, et obtinrent de l'empereur qu'on lui bâtirait une église : ce qui toutefois n'eut pas lieu. Ils étaient près d'achever leur ouvrage en recevant de même Arius, quand il leur arriva des lettres de l'empereur qui leur ordonnait de terminer cette affaire et de se rendre en diligence à Jérusalem pour y dédier l'église qu'il avait fait bâtir (1).

Ce qui précède était une étrange préparation à une dédicace d'église : c'est après de pareilles iniquités que les eusébiens s'approchèrent du sépulcre du Seigneur! Ils trouvèrent à Jérusalem d'autres évêques que Constantin y avait fait venir en grand nombre de tous côtés. Il y avait entre autres un évêque de Perse que l'on croit être le martyr saint Milles. Un peuple innombrable était accouru de toutes les provinces de l'empire pour voir la cérémonie; on leur fournissait à tous les choses nécessaires aux dépens de l'empereur, qui avait envoyé des personnes considérables de sa cour pour faire les honneurs de cette fête. Ils distribuèrent de grandes sommes d'argent, et un grand nombre d'habits à une infinité de pauvres, et offrirent de riches présents pour orner la nouvelle église.

Pendant la fête de la dédicace, les évêques occupaient le peuple de divers exercices de piété. Les uns offraient des sacrifices non sanglants et des prières pour l'Église, pour l'empereur et pour ses enfants. Ceux qui étaient les plus savants et les plus éloquents faisaient des discours publics, soit pour expliquer ce qu'on avait lu des saintes Écritures et en découvrir le sens mystique, soit pour enseigner la théologie la plus sublime, soit pour faire des panégyriques à la louange de l'empereur, et relever, par leurs discours, la magnificence de la nouvelle église. Eusèbe de Césarée s'y signala entre autres par un très-long, très-flatteur et très-fastidieux panégyrique de Constantin, qu'il a eu soin de nous conserver, et qu'il récita quelque temps après à Constantin lui-même. Cette dédicace eut lieu en 335, en même temps qu'on célébrait la fête de la Sainte-Croix, c'est-à-dire le 13 de septembre.

Voilà ce qui [illegible] dans les assemblées [illegible] qui [illegible] [illegible]. Arius y vint avec une lettre de l'empereur et une profession [illegible] avait présentée. C'était probablement celle dont nous avons parlé déjà, et qui lui était commune avec Euzoïus. L'empereur crut que tous les deux étaient revenus de bonne foi à la doctrine du concile de Nicée; il en eut de la joie, mais il ne s'attribua pas de les recevoir à la communion avant le jugement de ceux qui devaient les examiner suivant la loi de l'Église. Il les renvoya donc au concile de Jérusalem, auquel il écrivit d'examiner leur profession de foi et de juger en leur faveur [illegible] orthodoxes et calomniés par envie, [illegible] repentis après avoir été [illegible] condamnés. Les eusébiens ne manquèrent pas d'embrasser cette occasion, qu'ils cherchaient depuis longtemps. Ils reçurent Arius et Euzoïus avec tous les prêtres de leur parti et avec toute la multitude du peuple qui avait été séparé de l'Église à cause d'Arius. Ils en écrivirent une lettre synodale à tous les évêques du monde. Le point sur lequel ils insistent le plus, c'est que l'empereur avait reconnu l'orthodoxie d'Arius et des siens. On reconnaît à leur langage les évêques de cour. Marcel, évêque d'Ancyre, métropolitain de Galatie, ne se trouva point à ce concile, parce qu'il ne voulait avoir aucune part à la réception d'Arius. Les eusébiens le citèrent pour y comparaître, l'accusant d'avoir écrit des erreurs contre la foi. Ils poursuivaient cette affaire, lorsqu'ils furent mandés inopinément par l'empereur et obligés d'aller à Constantinople pour rendre raison du jugement qu'ils avaient rendu contre saint Athanase (2).

Car, s'étant sauvé de Tyr, il vint à Constantinople; et comme l'empereur entrait à cheval dans la ville, il se présenta tout d'un coup à lui, au milieu de la rue, accompagné de quelques autres. Constantin, qui ne s'attendait à rien moins qu'à trouver Athanase en ce lieu, en fut très-surpris; et, ne le reconnaissant pas d'abord, il demanda qui il était : quelques-uns des siens le lui firent connaître et lui contèrent l'injustice qu'il avait soufferte. Saint Athanase [illegible] mais Constantin [illegible] ne voulant point communiquer avec un homme qu'il [illegible] [illegible] [illegible]. Alors saint Athanase [illegible] [illegible] [illegible] aucune grâce, sinon de faire venir ceux qui [illegible] en sa présence. Cette demande [illegible] à l'empereur et [illegible]

(1) Athan., *Apol.*, II. Soc., l. I, [illegible] — (2) Soc., l. I, c. XXXIII, XXXV. [illegible], l. II, c. [illegible]

mes; c'est pourquoi il écrivit aux évêques qui avaient été assemblés à Tyr, de venir tous à Constantinople pour lui faire une relation exacte de tout ce qui s'était passé en ce concile, où l'on disait qu'on avait procédé avec beaucoup de désordre et de tumulte. Dans cette lettre, il leur ordonne jusqu'à trois fois de venir tous. Nonobstant cet ordre, les eusébiens ne permirent pas à tous de venir; quelques-uns auraient pu avoir assez de conscience ou de courage pour dévoiler le mystère d'iniquité. Il n'y eut que les deux Eusèbes, Théognis, Patrophile, Ursace et Valens pour faire le voyage de Constantinople. Ils connaissaient le faible de Constantin et le secret de le faire tourner.

Arrivés dans la capitale, ils ne parlèrent plus d'abord ni du calice ni d'Arsène, mais ils inventèrent une nouvelle calomnie. Ils dirent qu'Athanase avait menacé d'empêcher, à l'avenir, que l'on ne transportât du blé d'Alexandrie à Constantinople. A ce discours, au lieu de reviser le jugement de Tyr, l'empereur s'enflamma de colère et fit de terribles menaces contre Athanase; car il était fort jaloux de la grandeur de sa ville de Constantinople, qui ne pouvait subsister sans les convois d'Égypte; et, sur un soupçon semblable, si l'on peut en croire Eunape, il avait fait trancher la tête au philosophe Sopater, qu'il chérissait auparavant. Athanase gémit et protesta que cette accusation n'était point vraie. Car, disait-il, comment aurais-je un tel pouvoir, moi qui ne suis qu'un simple particulier et un homme pauvre? Mais Eusèbe de Nicomédie soutint publiquement la calomnie; et, pour la rendre vraisemblable, jura qu'Athanase était riche, puissant et capable de tout. Voyant que l'empereur en croyait ses paroles, il poussa l'impudence plus loin, ramena les vieilles accusations, entre autres celle du calice rompu, dont il donnait pour témoins Théognis, Ursace et Valens. Constantin crut user de beaucoup d'indulgence en ne condamnant pas Athanase à mort. Il se contenta de l'exiler à Trèves, alors la capitale des Gaules. Les eusébiens firent bannir en même temps quatre prêtres de l'église d'Alexandrie, et voulurent établir un autre évêque à la place de saint Athanase; mais l'empereur refusa d'y envoyer celui qu'ils avaient choisi, et comme ils insistèrent, il les menaça si sévèrement, qu'ils abandonnèrent l'entreprise. Plusieurs conclurent de cet incident, que Constantin avait exilé saint Athanase moins pour le punir que pour le soustraire à la fureur de ses ennemis et procurer par son éloignement la paix à l'Église. Il y avait un moyen plus sûr et plus facile de conserver cette paix ou de la ramener : c'était de s'en tenir purement et simplement au concile de Nicée (1). Faute de le faire, Constantin, avec toutes ses bonnes intentions, entretint lui-même le trouble qu'il voulait apaiser.

Arrivé à Trèves, saint Athanase y fut très-bien reçu par Constantin le jeune, qui, à l'âge de vingt ans, y présidait aux légions. Il eut aussi la consolation d'y trouver un digne collègue, saint Maximin, évêque de Trèves, illustre pour la pureté de sa foi, la sainteté de ses mœurs et ses miracles.

A Rome, le dernier jour de l'an 335, mourut saint Silvestre, après avoir tenu le saint-siége près de vingt-deux ans. Le cardinal Mai a découvert, cités par les Grecs, plusieurs fragments d'un ouvrage jusqu'à présent inconnu du pape saint Silvestre. C'est une dispute du Pontife avec les Juifs. Les fragments retrouvés expliquent, par les comparaisons tirées de la nature, comment, dans la personne de Jésus-Christ, l'humanité a pu souffrir, pendant que la divinité demeurait impassible. « Si quelqu'un, en plein midi, au grand soleil, voulût couper un arbre, ne frapperait-il pas cet arbre entouré du soleil de toutes parts? — Sans doute. — Mais peut-il se faire que le soleil même soit frappé ou coupé, bien qu'il entoure de toutes parts et la hache et l'arbre? Ainsi, dans le Christ, le corps est l'arbre, la hache est la Passion, le soleil est la divinité. Le Christ a souffert, sans que la divinité ait éprouvé aucune diminution à cause de la souffrance (2).»

Le successeur de saint Silvestre fut saint Marc, qui, élu le 18 janvier 336, mourut le 7 octobre de la même année. Après sa mort, la chaire apostolique resta vacante jusqu'au 6 février 337, jour où y fut élevé saint Jules.

Cependant les eusébiens achevèrent à Constantinople ce qu'ils avaient commencé à Jérusalem contre Marcel d'Ancyre : ils le déposèrent et l'excommunièrent. Eusèbe de Césarée écrivit contre lui cinq livres. On y voit quel était le principal crime de Marcel. Il ose s'élever, dit Eusèbe, tantôt contre Astérius, tantôt contre le grand Eusèbe (celui de Nicomédie), tantôt contre Narcisse, tantôt contre Paulin, le saint homme de Dieu, tantôt contre l'autre Eusèbe (de Césarée); en un mot, il méprise tous les Pères de l'Église (c'est-à-dire tous les chefs ariens) (3). Astérius était un sophiste de profession, qui avait sacrifié aux idoles et professait le plus crûment l'arianisme dans ses écrits. Marcel écrivit un livre pour le réfuter. Il y disait entre autres : J'ai lu dans une lettre de l'évêque Narcisse de Néroniade, qu'Osius lui avait demandé un jour si, comme Eusèbe de Palestine, il reconnaissait deux essences dans la Divinité. J'ai vu, par cette lettre, qu'il en reconnaissait aussi trois. Eusèbe de Césarée, disait encore Marcel, ose séparer de Dieu le Verbe, et l'appeler un autre Dieu, différent du Père quant à l'essence et la puissance. Ailleurs Marcel blâme Paulin, parce qu'il disait que le Christ était un second Dieu, quelquefois même que c'était une créature, et qu'il y avait un premier Dieu et un second. Or, que fait Eusèbe? Au lieu de se justi-

(1) Athan., *Apol.*, II; Socr., Soz., Theod. — (2) Mai, *Spicileg. rom.*, t. III, p. 701; *Scriptor. veter.*, t. VII, p. 134, t. VIII, p. 26; *Classici auctores*, t. X, p. [illegible]. — (3) *Adv. Marcell.*, l. I, c. IV.

fier lui-même, il blâme Marcel de ce qu'il trouvait à blâmer ces paroles, et il en conclut qu'il était sabellien! Comme les ariens confondaient hypostase et essence, Marcel n'admettait point trois hypostases en Dieu, mais une seule hypostase en trois personnes (1). Il reprochait au sophiste Asterius de dire que le Père et le Fils étaient, non pas deux personnes distinctes, comme traduit Fleury, mais deux personnes *séparées*. Car, pour montrer l'unité d'essence entre les trois personnes divines, il fait ce raisonnement remarquable: « Le Verbe procède du Père, et il est dit du Saint-Esprit, tantôt qu'il procède du Père, tantôt qu'il procède du Verbe : par conséquent, il procède à la fois de l'un et de l'autre. On ne saurait concevoir qu'il procède de tous les deux, si le Père et le Fils étaient des êtres séparés; car nécessairement il procéderait du Père à l'exclusion du Fils, ou du Fils à l'exclusion du Père; puis donc qu'il procède du Père et du Fils, ils sont tous deux une même chose. » Il conclut par ces paroles : « N'est-il donc pas clair et incontestable que, quoique d'une manière incompréhensible, l'unité s'émane en trinité, mais sans aucunement admettre de séparation (2)? » Or, Eusèbe prétend que tout cela était du sabellianisme. Ce qui ne prouve qu'une chose : c'est qu'Eusèbe ne comprenait point la théologie catholique, dont il se vantait d'être le défenseur (3). Une chose non moins curieuse, c'est que ce même Eusèbe, le plus courtisan des évêques, fait un crime à Marcel d'avoir voulu gagner Constantin par des louanges (4)! Les eusébiens regardaient comme leur monopole de flatter et d'abuser les rois.

Mais leur but principal, dans ce concile de Constantinople, était le rétablissement entier d'Arius. Il était présent, et l'empereur l'avait fait venir pour rendre compte de sa conduite. Car, après qu'il eut été reçu à Jérusalem, il s'en alla à Alexandrie, espérant profiter de l'absence de saint Athanase; mais le peuple catholique ne l'y pouvait souffrir; et, comme il avait grand nombre de partisans, il s'excita des émeutes, ce qui porta l'empereur à mander Arius à Constantinople. On disait même que les eusébiens avaient sollicité cet ordre; du moins ils voulurent en profiter pour faire rentrer Arius en la communion de l'Église, dans la ville impériale, à la face de l'univers. Le saint évêque Alexandre de Constantinople, quoique âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, leur résista avec une force invincible ; et, n'ayant pu détourner l'ordre de l'empereur pour faire venir Arius, il n'eut aucune complaisance pour lui quand il fut arrivé. Les eusébiens le priaient d'avoir compassion de ce prêtre et de le recevoir en esprit de paix ; ils le faisaient solliciter par d'autres personnes, qui, ne s'apercevant pas de leur malice, venaient de bonne foi lui faire de grands éloges de sa douceur. Alexandre répondit : La douceur dont j'userais envers Arius serait une vraie cruauté à l'égard d'une infinité d'autres; les lois de l'Église ne me permettent pas de contrevenir, par une fausse compassion, à ce que j'ai moi-même ordonné avec tout le saint concile de Nicée.

Les eusébiens, voyant que l'artifice était inutile, s'emportèrent contre Alexandre et le menacèrent hautement que, s'il ne recevait Arius un certain jour qu'ils lui marquaient, ils le feraient déposer lui-même ; et, qu'après l'avoir relégué bien loin, on mettrait en sa place un autre évêque qui ne manquerait pas de recevoir Arius et ses disciples. L'exemple de saint Athanase montrait quel était leur pouvoir, et l'Église semblait réduite à une terrible extrémité. Alors saint Jacques de Nisibe, qui se trouvait à Constantinople, conseilla aux fidèles d'avoir recours à Dieu et de faire, pendant sept jours, des jeûnes et des prières. Comme on savait qu'il avait le don des miracles et de prophétie, on suivit son conseil ; Alexandre l'exécuta le premier : il renonça aux discours et aux contestations, et pendant que les eusébiens s'agitaient par leurs intrigues, il s'enfermait seul dans l'église de la Paix. Là, se jetant aux pieds de l'autel, le visage contre terre, il priait avec larmes, et continuait sans interruption pendant plusieurs jours.

Les eusébiens persuadèrent à l'empereur qu'Arius tenait la doctrine de l'Église, et, sur ce fondement, résolurent de le faire recevoir à la communion un certain jour, qui était un dimanche. Le samedi précédent, Constantin, voulant s'assurer davantage, fit venir Arius dans son palais et lui demanda s'il suivait le concile de Nicée. Arius dit que oui. Constantin lui demanda sa profession de foi par écrit. Arius la donna aussitôt. Elle était conçue avec un tel artifice, que l'hérésie n'y paraissait point, et on n'y voyait que des paroles de l'Écriture. Constantin lui demanda s'il n'avait point d'autre croyance et ajouta : Si vous parlez sincèrement, vous ne devez pas craindre de prendre Dieu à témoin de la vérité; mais si vous faites un faux serment, craignez la vengeance divine. Arius jura qu'il n'avait jamais dit ni écrit autre chose que ce qui était dans son papier, et qu'il n'avait jamais tenu les erreurs pour lesquelles on l'avait condamné à Alexandrie. Quelques-uns ont dit que le papier qu'il tenait à la main était le symbole de Nicée, qu'en même temps il tenait sous le bras un autre papier où était sa véritable croyance, et que c'était à ce dernier qu'il prétendait rapporter son serment. Quoi qu'il en soit, l'empereur, trompé par ce serment, manda l'évêque Alexandre et lui dit qu'il fallait tendre la main à un homme qui cherchait à se sauver. Alexandre s'efforça de détromper l'empereur ; mais, voyant qu'il ne faisait que

(1) Μίαν ὑπόστασιν τριπρόσωπον. — (2) *De [illegible] eccl.*, l. III, c. iv. — (3) [illegible], *Vie de saint Athanase.* — (4) *Adv. Marcell.*, l. II, in fine.

l'irriter par ses remontrances, il se tut et se retira.

Les eusébiens le rencontrèrent comme ils accompagnaient Arius, qu'ils avaient pris à la sortie du palais, et le menaient par la ville avec pompe pour le faire voir à tout le monde. Ils voulaient le faire entrer dans l'Eglise à l'heure même ; et, comme Alexandre s'y opposait, ils renouvelèrent leurs menaces et lui dirent qu'ils avaient fait venir Arius à Constantinople malgré lui, et qu'ils sauraient bien aussi, malgré lui, le faire recevoir à la communion le jour suivant. Eusèbe de Nicomédie lui dit ces propres paroles : Si vous ne voulez pas le recevoir de gré, je le ferai entrer demain avec moi dès le point du jour ; et comment l'empêcherez-vous ? Alexandre, saisi de douleur, entra promptement dans l'église, accompagné de deux personnes, dont l'une était Macaire, prêtre d'Alexandrie. Là, le saint vieillard, fondant en larmes, se prosterna devant l'autel, le visage contre terre, et dit : « Seigneur, s'il faut qu'Arius soit demain reçu dans l'Eglise, retirez vos serviteurs de ce monde ; mais si vous avez encore pitié de votre Eglise, et je sais que vous en aurez pitié, voyez les paroles d'Eusèbe ; ne permettez pas que votre héritage tombe dans le mépris ; ôtez Arius de ce monde, de peur que, s'il entre dans votre Eglise, il ne semble que l'hérésie y soit entrée avec lui. » Alexandre priait ainsi le samedi, sur les trois heures après-midi, et cependant les eusébiens continuaient à mener Arius par la ville comme en triomphe ; et lui, se comptant déjà pour rétabli, tenait plusieurs discours. Il était près de la place de Constantin, où était la colonne de porphyre, lorsque, tout d'un coup, il changea de couleur. Se sentant pressé subitement d'une nécessité naturelle, il demanda s'il n'y avait pas dans les environs de commodités publiques. On lui en montra, où il entra aussitôt, laissant à la porte un valet qui le suivait. Là, tombant soudain en défaillance, il vida en même temps les boyaux, les intestins, le sang, la rate et le foie, et mourut, crevé par le milieu du corps, comme Judas.

Cette nouvelle s'étant répandue par toute la ville, les fidèles accoururent à l'Eglise pour rendre grâces à Dieu d'une protection si visible qu'il avait donnée à la vérité ; car ils ne regardaient point la mort d'Arius comme un accident naturel, mais comme l'effet des prières d'Alexandre et de Jacques de Nisibe, et comparaient cette mort hideuse à celle de Judas, dont Arius avait imité l'impiété. Constantin, voyant le doigt de Dieu dans cette prompte punition du parjure d'Arius, ne douta plus qu'il ne fut véritablement hérétique, et s'attacha plus que jamais à la foi de Nicée. Un grand nombre d'ariens se convertirent ; mais ceux qui demeurèrent opiniâtres, attribuèrent cette mort à un sortilége, tant il était constant qu'elle n'était pas naturelle. Le lieu où elle arriva fut regardé comme maudit ; on allait le voir en foule, et on s'avertissait d'éviter le siége funeste. Cela dura jusqu'à ce qu'un arien, riche et puissant, y fit bâtir une maison, afin d'en effacer la mémoire en changeant la forme de l'édifice (1).

Les eusébiens étaient honteux et consternés d'une pareille catastrophe. Ils ne changèrent pas pour cela. Pour se tirer d'affaire, il leur restait toujours l'intrigue et la flatterie. Par ce moyen, ils tournaient l'empereur à leur gré. Le patriarche des solitaires, saint Antoine, était animé d'un esprit tout différent. Constantin lui écrivit avec ses deux fils Constance et Constant, le traitant de père et lui demandant réponse. Antoine, sans s'émouvoir quand il reçut ces lettres, appela les moines et leur dit : Ne vous étonnez pas si un empereur nous écrit, ce n'est qu'un homme ; étonnez-vous plutôt de ce que Dieu a écrit une loi pour les hommes, et nous a parlé par son propre Fils. Il ne voulut pas même recevoir ces lettres, disant qu'il ne savait pas y répondre. Mais les moines lui ayant représenté que les empereurs étaient chrétiens, et qu'ils pourraient se scandaliser comme étant méprisés, il permit qu'on les lût et y fit réponse, donnant aux empereurs des avis salutaires : de ne pas faire grand cas des choses présentes, mais de penser plutôt au jugement futur ; de considérer que Jésus-Christ est le seul roi véritable et éternel : enfin, il les priait d'être humains, d'avoir soin de la justice et des pauvres. Cette lettre fut bien reçue ; mais il n'en fut pas de même de quelques autres qu'il lui écrivit pour le prier de rappeler saint Athanase, et de n'en pas croire les calomnies des méléciens. Après s'être plaint publiquement d'avoir été honteusement trompé par Eusèbe de Nicomédie, il fut sa dupe jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 337.

Le saint évêque de Constantinople, Alexandre, était mort lui-même peu après son triomphe sur Arius. Il avait près de cent ans. On lui donna pour successeur saint Paul, que nous verrons terminer par le martyre. Il était jeune d'âge et non de prudence. Mais le fameux Eusèbe, qui avait quitté Béryte pour Nicomédie, songeait à quitter Nicomédie pour Constantinople. Afin de s'aplanir les voies, il intrigua si bien, que Constantin exila saint Paul dans le Pont. Ce fut la dernière injustice que commit cet empereur contre de saints évêques.

Il allait marcher contre les Perses, quand il tomba malade, à l'âge d'environ soixante-cinq ans. Il eut d'abord recours aux bains chauds de Constantinople, puis à ceux d'Hélénople. Il ne s'en trouva pas mieux. Ce fut seulement alors que, se voyant proche de sa fin, il résolut de recevoir le baptême. Il reçut d'abord l'imposition des mains avec les premières oraisons, pour être mis au rang des catéchumènes. Puis, s'étant fait transporter près de

(1) Athan. Ruf. Soc. Soz. Theod.

Nicomédie, l'évêque de cette ville, le fameux Eusèbe, et les évêques qui l'accompagnaient, lui donnèrent le baptême et les autres sacrements. Dès lors il quitta la pourpre et ne porta plus que l'habit blanc des néophytes jusqu'à sa mort, qui arriva peu de jours après, le jour de la Pentecôte, 20 mai 337. Les Grecs l'honorent comme saint ; il l'est sans doute, étant mort peu après son baptême. Il a fait du bien à l'Église : mais il lui a fait aussi du mal : il lui en a surtout préparé beaucoup par sa légèreté et ses inconséquences. Il a été beaucoup loué, il a été beaucoup blâmé ; il avait d'assez grandes qualités et d'assez grands défauts pour justifier à la fois et les éloges et les blâmes.

De son vivant, il avait partagé l'empire entre ses trois fils et deux de ses neveux. Aucun de ses fils ne se trouva présent à sa mort. Constance, qu'il avait mandé comme le plus proche, n'arriva que pour les funérailles, qui furent magnifiques. Le défunt empereur fut déposé dans le tombeau qu'il s'était fait faire dans le vestibule de l'église des Apôtres. Des funérailles d'un autre genre eurent lieu dans le palais. Les soldats massacrèrent les deux frères et le beau-frère du défunt empereur, ainsi que sept de ses neveux. La plupart des auteurs, soit chrétiens, soit païens (1), disent que ce fut avec le consentement et même par l'ordre de Constance, qui cependant avait épousé la fille d'une de ces victimes et donné sa sœur à une autre. On n'épargna que deux enfants, frères de sa femme : Gallus, que dans la suite il fera césar pour le faire mourir peu après ; et Julien, qui, élevé par Eusèbe de Nicomédie, deviendra Julien l'Apostat. C'est là qu'aboutit la nombreuse famille du grand Constantin !

Constance avait tous les défauts de son père, sans aucune de ses vertus. On dirait que la nature lui avait refusé une intelligence propre, et qu'il ne se mouvait que par la volonté d'autrui, tant il y aura d'inconstance et de contradiction dans ses lettres et dans ses actes. Son règne sera le règne des eunuques. Le principal était Eusèbe, préfet de la chambre ou grand chambellan, homme vain, avare, injuste et cruel. Sorti d'une très-basse origine, il gouverna tellement Constance, qu'on disait plaisamment : Il faut avouer que l'empereur a beaucoup de crédit auprès d'Eusèbe (2).

Le défunt empereur avait confié son testament à ce prêtre arien, que sa sœur lui avait recommandé en mourant. Il devait ne le remettre qu'entre les mains de son fils Constance. Cette commission lui valut une grande autorité et une grande liberté d'entrer dans le palais. Il en profita pour gagner à l'arianisme le grand chambellan et en infecter l'esprit de l'impératrice. Le nouvel empereur commença lui-même à révoquer en doute ce que l'on devait croire de cette nouvelle question : tout le monde en disputait dans le palais, les femmes et les eunuques, les gardes mêmes. De là ce mal se répandit dans les familles particulières, dans les autres villes et dans les provinces éloignées ; car le tumulte que causaient ces querelles excitait tout le monde à en demander le sujet et à entrer en dispute. L'Illyrie toutefois, et le reste de l'Occident n'y prirent aucune part et demeurèrent dans la foi de Nicée. Eusèbe de Nicomédie et Théognis conçurent alors de grandes espérances, et pour empêcher saint Athanase de rentrer dans Alexandrie, ils résolurent d'y mettre un évêque de leur parti.

Mais cette fois ils n'en eurent point le temps. Athanase revenait, après deux ans et quatre mois d'exil. Le défunt empereur avait ordonné son rappel avant de mourir. Constantin le jeune, qui l'avait si bien reçu à Trèves, le renvoya, dès 338, avec une lettre très-affectueuse pour le peuple d'Alexandrie. Athanase fut donc reçu dans son église avec une joie incroyable de tout le monde. Les autres évêques qui avaient été chassés de leurs siéges furent également rétablis, entre autres Asclépas de Gaza, Marcel d'Ancyre et Paul de Constantinople.

Les ariens, désappointés, inventèrent de nouvelles calomnies contre Athanase, entre autres d'avoir vendu à son profit le blé destiné par l'ancien empereur aux veuves et aux ecclésiastiques de Libye et d'Égypte. Ils en écrivirent aux trois empereurs, Constance en Orient, Constant en Italie, Constantin le jeune dans les Gaules. Mais ces calomnies ne firent pas grand effet auprès des deux derniers, quoique les eusébiens y eussent envoyé des députés pour les soutenir ; car saint Athanase y envoya aussi des ecclésiastiques avec des lettres qui le justifièrent et couvrirent ses ennemis de confusion.

Le jeune Constantin ne vécut pas longtemps après. Il était entré en différend avec Constant, touchant l'Afrique et l'Italie. Constant dissimula sa haine pendant trois ans, dans le dessein de surprendre son frère ; enfin le voyant entré sur ses terres, il envoya des troupes, sous prétexte de donner du secours à Constance pour la guerre contre les Perses. Ils prirent Constantin en embuscade, et le tuèrent près d'Aquilée, l'an 340. Constant joignit à son partage celui de son malheureux frère, et tout l'empire fut réduit à deux parties, l'Orient et l'Occident.

Vers le même temps mourut Eusèbe de Césarée, avec une réputation équivoque d'homme plus érudit que profond, plus rhéteur que théologien, plus courtisan qu'évêque, plus arien qu'orthodoxe. Dans ce qu'il a écrit après le concile de Nicée, il paraît un peu moins inexact que dans ce qu'il avait écrit auparavant. Mais, avant et après, on voit que jamais son intelligence ne pénétra les profondeurs mystérieuses du christianisme, et qu'il n'en apercevait que la surface. Son caractère

(1) Athan., *Ad Solit.* Hieron., *Chron.* Julian. *ad Athen.*, Soz. — (2) Amm., l. XVIII, c. 4.

était encore au-dessous de son esprit, témoin la part qu'il prit aux fourberies des ariens.

Le cardinal Maï, mit dans le premier tome de ses *Anciens auteurs*, a publié plusieurs ouvrages retrouvés d'Eusèbe, principalement des commentaires ou fragments de commentaires sur l'Ecriture sainte. Nous n'y avons rien découvert qui donne lieu de modifier le jugement que nous avons porté sur le savant évêque de Césarée, sa doctrine et son caractère.

Son homonyme, Eusèbe de Nicomédie, valait encore beaucoup moins. Pour celui-ci, la grande affaire était l'ambition, la grande science l'intrigue; la piété consistait dans la richesse et la grandeur des villes. Depuis que Constantinople était devenue la capitale de l'empire, il convoitait Constantinople. Son saint évêque Paul y était revenu de l'exil. Eusèbe suscita une accusation contre lui, par l'intermédiaire d'un prêtre de Constantinople, appelé Macédonius, le fit déposer dans une assemblée d'évêques, et se mit lui-même à sa place.

Son ambition satisfaite, il voulut satisfaire sa vengeance. Le principal objet de sa haine était saint Athanase. Pour le chasser de nouveau d'Alexandrie, on entreprit ce qu'on n'avait pas encore pu, d'y envoyer un évêque de la secte. C'était le moyen le plus sûr de diviser cette église, d'y élever autel contre autel, et d'y causer un schisme. On choisit, à cette fin, un prêtre nommé Piste, arien opiniâtre, qui avait été excommunié nommément, non-seulement par saint Alexandre, mais encore par le concile de Nicée. On le fit ordonner par Second de Ptolémaïde, déposé et excommunié par le même concile. Eusèbe et les siens lui envoyaient publiquement des diacres et des lettres, et recevaient des siennes en signe de communion. Ils osèrent plus; ce fut de lui obtenir la communion du pape Jules. Ils envoyèrent donc une députation à Rome, avec des lettres contre Athanase, Marcel d'Ancyre et Asclépas de Gaza, et en faveur de Piste.

Saint Athanase, de son côté, ne s'endormait point. Il assembla dans Alexandrie un concile d'environ cent évêques de l'Égypte, de la Thébaïde, de la Libye et de la Pentapole, qui tous ensemble écrivirent à tous les évêques catholiques du monde, en particulier au pape saint Jules, une lettre synodale que nous avons encore, et où ils justifient leur patriarche de toutes les calomnies inventées contre lui, et relèvent les procédures irrégulières et tyranniques des eusébiens (1). Cette lettre était accompagnée de pièces justificatives, savoir : les procès de ceux que le gouverneur d'Égypte avait fait punir avant le retour de saint Athanase, et que les eusébiens mettaient sur le compte du saint; la lettre que le grand Constantin avait écrite quand il crut qu'Arsène était vivant; celle d'Alexandre, évêque de Thessalonique, au comte Denys, sur l'irrégularité des procédures de Tyr; la rétractation d'Ischyras, les protestations du clergé d'Alexandrie et de la Maréote; les attestations de divers évêques d'Egypte et de Libye, que saint Athanase avait distribué fidèlement le blé des veuves; la lettre des eusébiens en faveur des ariens. Plusieurs autres évêques écrivirent également au pape Jules en faveur de saint Athanase.

Les députés du concile d'Alexandrie étant arrivés à Rome, y trouvèrent les envoyés d'Eusèbe, qui avaient remis sa lettre au Pape, avec les actes de l'information dans la Maréote. Ils travaillaient de tous leurs moyens à décréditer Athanase et à recommander Piste. Mais quand ils surent la prochaine arrivée de la députation d'Alexandrie, ils en furent tellement consternés, que le chef d'entre eux, le prêtre Macaire, se sauva de nuit tout malade, et quoique le Pape l'attendît à l'audience. Les autres députés demeurèrent : c'étaient deux diacres, nommés Martyrius et Hésychius. Ceux de saint Athanase, étant arrivés, firent connaître au Pape que ce prétendu évêque Piste était un des premiers disciples d'Arius; que lui et Second de Ptolémaïde qui l'avait ordonné, avaient été excommuniés par saint Alexandre, et ensuite par le concile de Nicée; et le diacre Martyrius n'osa dire le contraire. Ils confondirent de même les eusébiens, sur tous les chefs d'accusation, dans une conférence publique en présence du Pape. Enfin les députés des eusébiens le prièrent d'assembler un concile et d'y mander Athanase et ses accusateurs : déclarant qu'ils réservaient à y produire leurs preuves. Le Pape accepta la proposition, écrivit aux uns et aux autres, et manda saint Athanas en particulier.

Cette tournure des affaires n'accommodait guère les eusébiens. Ils sentirent qu'ils ne seraient pas les maîtres de Rome. Après avoir demandé un concile et un jugement au Pape, ils aimèrent mieux se rendre juges de leur propre cause. Ils s'assemblèrent à Antioche. L'occasion en était la dédicace d'une église, que le grand Constantin y avait commencée dix ans auparavant. Athanase y fut déposé, sous prétexte qu'il était remonté sur son siége sans la permission préalable d'un concile, et un autre fut élu à sa place. On abandonna Piste comme trop décrié et comme hors d'état de se soutenir à Alexandrie contre Athanase. Le choix tomba d'abord sur Eusèbe, depuis évêque d'Émèse, homme savant, originaire d'Édesse et formé à l'école d'Eusèbe de Césarée. Mais il était trop sage pour devenir évêque d'Alexandrie. Il savait combien Athanase y était aimé. Un certain Grégoire de Cappadoce accepta, et fut ordonné à Antioche.

Les évêques de ce concile publièrent successivement quatre professions de foi différentes. Comme les principaux d'entre eux étaient accusés d'hérésie, ils disaient dans la pre-

(1) Apud Athan., *Apol.*, n.

mière : Nous n'avons point été les sectateurs d'Arius : comment suivrions-nous un prêtre, étant évêques? Nous n'avons reçu aucune autre profession de foi que celle qui a été proposée dès le commencement. Mais nous avons examiné et éprouvé sa créance, et nous l'avons reçu plutôt que nous ne l'avons suivi. Vous le verrez par ce que nous allons dire. Venait ensuite une formule conçue de telle sorte, qu'elle pouvait contenter les catholiques et les ariens. Les eusébiens eurent soin d'envoyer cette lettre à tous les évêques dans chaque ville. Mais comme ils demeurèrent longtemps à Antioche, ils proposèrent et envoyèrent une nouvelle formule, condamnant ainsi la première. C'était celle du martyr saint Lucien, que nous avons vue en son temps. Bientôt on la trouva trop longue, et par là même un peu obscure. Théophrone, évêque de Tyane, en proposa une plus courte, avec un anathème contre Marcel d'Ancyre et contre Sabellius et Paul de Samosate, dont on l'accusait de suivre les erreurs. Enfin, plus tard, Narcisse de Néroniade et Maris de Chalcédoine, avec deux autres, en envoyèrent une quatrième à l'empereur Constant, dans les Gaules. A l'exception du mot consubstantiel, les ariens s'exprimaient dans ces diverses formules comme les catholiques (1); mais ils ne croyaient pas ce qu'ils disaient, comme la suite le fera voir; ils voulaient seulement s'affermir par un air d'orthodoxie, pour répandre ensuite leurs idées.

Outre les quatre formules de foi, on attribue encore à ce concile vingt-cinq canons de discipline; mais plusieurs sont apparemment d'autres conciles d'Antioche, tenus avant ou après : tels que ceux qui renouvellent les canons de Nicée et d'Arles, touchant la célébration de la Pâque, l'élection, l'ordination et la translation des évêques, les empiétements de juridiction, la stabilité et la subordination des clercs, la défense d'aller à la cour sans une lettre du métropolitain, la tenue des deux conciles par an. Ceux qu'on peut croire être vraiment du concile eusébien de 341, sont les suivants : Si un évêque est condamné tout d'une voix par tous les les évêques de la province, il ne pourra plus être jugé par d'autres, et ce jugement subsistera. Si un évêque déposé par un concile, ou un prêtre ou un diacre déposé par son évêque, ose s'ingérer dans le ministère comme auparavant, il n'aura plus d'espérance d'être rétabli dans un autre concile, et ses défenses ne seront plus écoutées. Même tous ceux qui communiqueront avec lui seront chassés de l'Eglise, principalement s'ils savaient la condamnation. Si un prêtre ou un diacre déposé par son évêque ou un évêque déposé par un concile, ose importuner les oreillles de l'empereur, au lieu de se pourvoir devant un plus grand concile, il sera indigne de pardon ; on n'écoutera point sa défense, et il n'aura point d'espérance d'être rétabli. Ces règlements, qui semblent exclure l'appel au Pape, et que les eusébiens avaient violés d'avance, nous les verrons les tourner contre saint Athanase et ses défenseurs. Mais la primauté du Pape était dès lors si bien reconnue en Orient, que Socrate, auteur grec du même siècle, prouve l'irrégularité du concile d'Antioche, en ce que Jules, évêque de la grande Rome, n'y assista point ni n'envoya personne à sa place, bien qu'il y eût une règle ecclésiastique qui défendait aux églises de rien régler sans le consentement de l'évêque de Rome (2).

Pendant ce temps, le Cappadocien Grégoire avait commencé son intrusion d'Alexandrie à main armée. Pour le soutenir, Constance, qui présidait en quelque sorte à toutes ces manœuvres, avait nommé Philagre pour la seconde fois préfet d'Egypte. Il était de la Cappadoce, comme Grégoire, mais, de plus, apostat et sans mœurs. Les eusébiens avaient déjà éprouvé son talent pour persécuter les catholiques, quand ils firent les informations dans la Maréote. D'après les ordres qu'il avait reçus, il annonça donc, par forme d'édit, que Grégoire était le nouvel évêque envoyé par la cour. Comme jusque-là on n'avait entendu parler de rien, une consternation extraordinaire s'empara de tous les esprits. Bientôt on vit le nouvel évêque entouré d'ariens. Des lamentations épouvantables remplirent toute la ville, mais particulièrement la demeure des principaux magistrats. Là, les catholiques se plaignaient que leur évêque eût été déposé sans aucun jugement canonique, que c'était pour plaire aux ariens qu'on se permettait ces procédés inouïs. S'il y avait des plaintes contre l'évêque, il fallait assembler le peuple, et, en sa présence, examiner le tout d'après les lois ecclésiastiques. L'évêque fût-il coupable, on ne pouvait pas imposer à l'Eglise un évêque étranger, un homme vendu, un arien. Ainsi parlait le peuple. C'était précisément le saint temps de carême, la préparation à la fête des souffrances du Sauveur; les églises étaient par conséquent très-fréquentées. Le pauvre peuple affluait encore à l'église, comme si elle ne pouvait être envahie et profanée par l'évêque intrus, tant que lui-même y serait ! Mais Grégoire s'avança avec des soldats; des Juifs et des païens furent requis par Philagre pour prendre part à l'assaut ! Ils pénétrèrent avec des armes de toute espèce : les vierges consacrées à Dieu furent dépouillées et maltraitées, les ascètes foulés aux pieds et battus à mort, les sanctuaires profanés, l'église pillée et livrée aux flammes. Il y eut des catholiques tués à coups d'épée, il y en eut d'autres emprisonnés et vendus comme esclaves. Grégoire, escorté du gouverneur, renouvela des horreurs pareilles dans une seconde église, le jour même du vendredi saint. Athanase se trouvait dans une autre. Pour prévenir de plus grands malheurs et ne pas voir les mêmes abominations répétées par-

(1) Athan., *De Synod.* Hilar., *De Synod.* — [illegible], Soz., l. II, c. VIII.

tout, il prit la fuite. En effet, Philagre avait reçu ordre de le chercher et de lui couper la tête. Force fut alors d'abandonner les églises aux ariens.

Le peuple se vit dans la nécessité ou de communiquer avec eux, ou de se priver de la prière en commun et du culte public. Il ne lui était pas même loisible de prier chez soi; car quiconque le faisait et n'assistait point aux assemblées ariennes, était maltraité. Jamais il n'y avait eu persécution pareille. Précédemment, on pouvait au moins prier et recevoir le baptême en secret; mais alors la cruauté imitait les Babyloniens. Comme ceux-ci dénoncèrent Daniel, de même l'intrus Grégoire dénonça au préfet ceux qui priaient à la maison. Il espionnait outrageusement les ministres de l'Eglise, en sorte que beaucoup de fidèles couraient risque de ne pas être baptisés, d'autres de n'être pas visités par les prêtres dans leur maladie; ce qu'ils déploraient comme un malheur plus grand que la maladie même. Ils avaient une telle horreur de l'hérésie arienne, qu'ils aimaient mieux rester exposés à tous ces périls que de se laisser toucher la tête par un arien. Grand nombre de prêtres et de laïques furent traînés devant les tribunaux et battus de verges. Dans une seule heure, Grégoire fit ainsi battre et jeter en prison quarante-trois personnes, vierges, femmes mariées et hommes considérables. De peur que ces violences ne vinssent à être connues, il fit donner des ordres pressants aux maîtres des vaisseaux et même aux passagers de ne point parler contre lui, et au contraire de se charger de ses lettres; quelques-uns le refusèrent et souffrirent pour ce sujet la prison, les fers et les tourments. Il fit aussi écrire, par le gouverneur apostat et idolâtre un décret adressé à l'empereur, comme au nom du peuple, contre saint Athanase, le chargeant de calomnies si atroces, qu'il y avait de quoi le condamner, non-seulement à l'exil, mais à la mort. Ce décret fut souscrit par des païens et des gardiens d'idoles, et par les ariens avec eux.

Voilà comme Grégoire s'installa dans Alexandrie. Bientôt il entreprit la visite de la province, accompagné de Philagre. Comme les évêques ne voulaient pas reconnaître un métropolitain imposé de force, à l'élection duquel ils n'avaient pas été appelés, et qu'ils n'avaient pas ordonné ainsi que l'exigeaient les canons, on les fouettait et on les mettait aux fers: Sarapammon, évêque et confesseur, fut banni; Potamon, aussi évêque et confesseur, le même qui avait assisté aux conciles de Nicée et de Tyr, fut frappé sur le cou jusqu'à qu'on le crût mort. A peine put-on le faire revenir au bout de quelques heures à force de remèdes: il mourut peu de temps après, avec la gloire d'un double martyre. Il y eut beaucoup d'autres évêques battus, et beaucoup de solitaires fustigés. Pendant ces exécutions, l'intrus Grégoire se tenait assis avec un officier nommé Balacius, qui portait le titre de duc. Après quoi il invitait tout le monde à communiquer avec lui, ne voyant pas la contradiction de les faire maltraiter comme des méchants, et de leur offrir sa communion comme à des saints. Il persécuta la tante de saint Athanase jusqu'à ne permettre pas qu'on l'enterrât quand elle fut morte, et elle fût demeurée sans sépulture, si ceux qui l'avaient retirée ne l'eussent portée en terre, comme leur appartenant. Voilà une partie des violences de Grégoire (1).

Après l'invasion de cet intrus, saint Athanase se tint caché quelque temps dans le voisinage d'Alexandrie, pour voir un peu les suites. Il écrivit alors une lettre circulaire à tous les évêques, où il fait connaître publiquement l'histoire de l'intrusion du nouvel évêque. A la fin, il les presse de ne pas rester indifférents au grand malheur de l'église d'Alexandrie; de ne pas laisser fouler aux pieds par les hérétiques un membre si distingué du corps de l'Eglise universelle, mais de compatir à ses souffrances; car l'Apôtre dit que, quand un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui, qu'il faut pleurer avec ceux qui pleurent. Or, l'outrage d'une église devait être regardé comme l'outrage de toutes les églises; le Sauveur de toutes était blasphémé, les lois de toutes opprimées. C'est pourquoi ils ne devaient pas reconnaître Grégoire, ni lui envoyer des lettres de communion, mais se prononcer contre lui, et, en compatissant aux évêques et au peuple de l'Egypte, leur donner l'assurance qu'ils n'étaient ni seuls ni abandonnés, afin qu'ils se pussent réjouir de l'unité de la foi en Jésus-Christ.

Saint Antoine avait eu révélation de ces maux de l'Eglise et les avait prédits, deux années avant qu'ils arrivassent. Quand il eut appris l'intrusion de Grégoire, il lui écrivit pour le faire rentrer en lui-même. Mais Grégoire, ne s'appuyant que sur la puissance temporelle, se tenait bien plus honoré de l'amitié des magistrats que de celle des évêques et des moines. Quand il recevait des lettres de l'empereur, d'un gouverneur ou d'un juge, il ne se possédait pas de joie, et faisait des présents à ceux qui les apportaient; mais quand le patriarche des solitaires lui écrivit de la montagne, il n'en témoigna que du mépris. Le duc Balacius imita son exemple. Car saint Antoine ayant appris les violences qu'il faisait pour servir les ariens, jusqu'à battre des vierges, dépouiller et fouetter des solitaires, il lui écrivit en ces termes: « Je vois la colère de Dieu venir sur toi. Cesse donc de persécuter les chrétiens, de peur qu'elle ne te surprenne; car elle est prête à éclater. » Balacius se mit à rire, jeta la lettre par terre et cracha dessus: il maltraita ceux qui l'avaient apportée, et les chargea de dire à Antoine pour réponse:

(1) Soc. l. II, c. VIII. Soz., l. III, c. V. Athan., etc.

« Puisque tu prends soin des moines, je vais aussi venir à toi. » Cinq jours n'étaient pas passés, que la vengeance divine éclata. Balacius s'en allait avec le vicaire d'Egypte, montés sur deux de ses chevaux, les plus doux de son écurie. Ces chevaux ayant commencé à se jouer ensemble, l'un se jette tout d'un coup sur Balacius, le mord et lui déchire la cuisse. On le rapporta à la ville ; il mourut en trois jours, et tout le monde admira le prompt accomplissement de la prédiction de saint Antoine. Aussi les autres officiers avaient-ils un respect merveilleux pour lui. Tous les juges le priaient de descendre de la montagne, puisqu'ils ne pouvaient l'y aller trouver, à cause de ceux qui les suivaient pour leurs affaires. Ils demandaient seulement à le voir ; et comme ils s'en excusait, ils lui envoyaient des criminels conduits par des soldats. Ainsi forcé par la compassion qu'excitaient leurs plaintes, il venait à la montagne extérieure, et ce n'était pas sans fruit. Il conseillait aux juges de préférer la justice à toutes choses, de craindre Dieu et de se souvenir qu'ils seraient jugés comme ils auraient jugé les autres ; mais rien ne lui était si cher que le séjour de la montagne (1).

Cependant saint Athanase, après avoir rempli ses obligations envers son église d'Alexandrie et envers l'Eglise universelle, s'embarqua pour Rome, où il était appelé, afin de provoquer une décision finale contre les eusébiens, dans le concile qu'ils avaient eux-mêmes demandé. Le Pape était l'unique soutien du grand nombre des persécutés ; car non-seulement saint Athanase, mais Marcel d'Ancyre et Asclépas de Gaza, chassés tous deux de nouveau, de plus un grand nombre d'évêques de Thrace, de Syrie, de Phénicie et de Palestine, s'étaient réfugiés auprès de lui, afin d'être tenus par le chef comme membres du corps. Socrate dit : « Quand ils eurent instruits Jules de ce qui les concernait, celui-ci, selon la prérogative de l'Eglise romaine, les munit de lettres où il s'exprimait avec une grande autorité, et les renvoya en Orient, après avoir rendu à chacun d'eux son siége, et blâmé fortement ceux qui avaient eu la témérité de les déposer. Etant donc partis de Rome, et appuyés sur les rescrits de l'évêque Jules, ils reprirent possession de leurs églises, et envoyèrent les lettres à ceux à qui elles étaient adressées (2). » Sozomène dit de son côté : « L'évêque de Rome, ayant examiné la cause de chacun et les voyant tous d'accord en la foi du concile de Nicée, les reçut à sa communion, attendu qu'ils pensaient comme lui. Et parce que le soin de tout lui appartient en vertu de la dignité de son trône, il rendit à chacun son église (3). » C'est ainsi que parlent ces deux historiens grecs, nés une quarantaine d'années après la conclusion de ces affaires, une dizaine après la mort de saint Athanase.

Il faut observer toutefois que ces affaires ne se terminèrent pas aussi promptement que ces deux auteurs semblent le dire ; car elles traînèrent encore plusieurs années. En attendant, saint Athanase fut reçu avec une estime particulière du pape saint Jules. Sozomène dit : « Le primat de l'Eglise romaine et tous les pontifes de l'Occident regardèrent ces choses, l'intrusion des siéges d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople, comme une injure faite à eux-mêmes. Car ayant approuvé dès le commencement la décision de ceux qui étaient venus à Nicée, ils avaient persévéré jusqu'alors dans les mêmes sentiments. Athanase était donc venu vers eux, ils le reçurent avec beaucoup de bienveillance, et entreprirent de lui rendre justice (4). »

Jules envoya aux eusébiens les prêtres Elpide et Philoxène, afin qu'ils vinssent d'autant plus sûrement au concile qu'ils l'avaient eux-mêmes provoqué. Mais eux s'épouvantaient d'un jugement libre, ecclésiastique, et avaient peur d'Athanase. Ils osèrent même retenir les légats plusieurs mois, puis, en les congédiant, ils leur donnèrent pour Jules une lettre composée, dit Sozomène (5), avec tous les artifices de la rhétorique et de la chicane, respirant l'ironie et la menace. Elle portait que la sollicitude de l'Eglise romaine était universellement connue ; car dès l'origine, elle a été l'école des apôtres et la métropole de la piété, quoique les docteurs de la foi lui fussent venus de l'Orient. Eux, toutefois, ne croyaient pas devoir lui céder à cause de sa grandeur et de la multitude de son peuple, attendu qu'ils lui étaient supérieurs en vertus et en sentiments. On voit ici le caractère indélébile de tous les sectaires. Ne pouvant nier la primauté de Rome, ils la tournent en dérision. Les expressions de respect sont des équivoques moqueuses. Le mot grec que nous avons rendu par *sollicitude*, signifie encore *rivalité*, *ambition*. Le mot que nous avons rendu par *école* des apôtres est en grec le même qu'emploie Aristophane pour désigner ridiculement la maison de Socrate, et pour se rendre trivialement *boutique à penser*. On voit quel esprit animait les eusébiens. Ils faisaient un crime à Jules d'avoir reçu Athanase, et s'indignaient de ce que c'était contre eux-mêmes ainsi vilipendés et leur jugement abrogé, contrairement aux lois de l'Eglise, que leurs prédécesseurs avaient observées en respectant la décision de l'Eglise romaine contre Novatien. C'était, ajoutaient-ils, dans un esprit de parti de que Jules préférait la communion d'Athanase à la leur. Ils déclaraient à la fin que, quoique très-offensés, ils continueraient cependant la communion avec Jules, s'il approuvait la déposition de ceux qu'ils avaient chassés, et l'institution de ceux qu'ils avaient

(1) Athan., *Vita Ant.* — (2) Soc., l. II, c. 15. — (3) Sozom., l. III, c. VIII. — (4) *Ibid.*, c. VII. — (5) *Ibid.* c. VIII.

ordonnés à leur place. Sinon, ils lui annonçaient tout le contraire. Quant à ce qu'ils avaient fait contre les décrets du concile de Nicée, ils ne répondirent rien, si ce n'est qu'ils avaient eu des raisons pour le faire, et qu'il était inutile de les dire, puisqu'on les accusait sur tout. Pour ce qui est de venir au concile de Rome, ils ne le pouvaient pas, parce que le terme était trop court, et que, d'ailleurs ils en étaient empêchés par la guerre des Perses. Voilà comme s'excusaient, ou plutot comme se jouaient les eusébiens.

Jules répondit avec la véritable dignité d'un pasteur suprême, avec autant de franchise et d'énergie que de douceur chrétienne, avec la simplicité et la cordialité d'un apôtre, non moins qu'avec le zèle et l'incorruptibilité d'un protecteur de l'innocence opprimée. La lettre était écrite à la prière du concile de Rome, qui, après un soigneux examen, avait absous Athanase et Marcel : « J'ai lu la lettre que m'ont apportée mes prêtres Elpidius et Philoxène, et je me suis étonné que, vous ayant écrit avec charité et dans la sincérité de mon cœur, vous m'ayez répondu avec un esprit de contention et non pas comme il était convenable ; car la lettre respire l'orgueil et l'arrogance : ce qui est éloigné de la foi chrétienne. A ce qui vous avait été écrit avec charité, il fallait répondre avec une charité égale, et non pas avec un esprit de dispute. Car n'était-ce pas une marque de charité d'avoir envoyé des prêtres pour compatir aux affligés et pour exhorter à venir ceux qui m'avaient écrit, afin de régler promptement toutes choses et faire cesser les souffrancess de nos frères, ainsi que les plaintes que l'on faisait contre vous ? Quand j'eus lu votre lettre, après y avoir bien réfléchi, je la gardai par devers moi sans la faire voir, espérant toujours que quelqu'un viendrait de votre part et que je ne serais pas obligé de la publier ; sachant combien elle affligerait beaucoup des nôtres. Comme personne ne venait et qu'il devint nécessaire de la rendre publique, je vous avoue que tout le monde en fut étonné et eut de la peine à croire que vous l'eussiez écrite ; c'est une lettre de contention plutôt que de charité. Si celui qui en est l'auteur a cherché la gloire de l'éloquence, ce motif conviendrait mieux à d'autres. Dans les affaires ecclésiastiques, il ne s'agit pas d'ostentation de paroles, mais des canons apostoliques et de la sollicitude à ne scandaliser pas un des plus petits de l'Eglise.

» Que si la cause de votre lettre est le chagrin et l'animosité que quelques petits esprit ont conçus les uns contre les autres, il ne fallait pas que le soleil se couchât sur leur colère, ou du moins qu'elle fût poussée jusqu'à la montrer par écrit. Car, enfin, quel sujet vous en ai-je donné par ma lettre ? Est-ce parce que je vous ai exhortés à vous trouver à un concile ? Vous deviez plutot vous en réjouir. Ceux qui se tiennent assurés de leur conduite ne trouvent pas mauvais qu'elle soit examinée par d'autres ne craignant pas que ce qu'ils ont bien jugé devienne jamais injuste. C'est pourquoi le grand concile de Nicée a permis que les décrets d'un concile fussent examinés dans un autre, afin que les juges, ayant devant les yeux le jugement qui pourra suivre, soient plus exacts dans l'examen des affaires, et que les parties ne croient pas avoir été jugées par passion. Vous ne pouvez honnêtement rejeter cette règle ; car ce qui a une fois passé en coutume dans l'Église, et qui est confirmé par les conciles, ne doit pas être aboli par un petit nombre. »

Il leur représente ensuite combien ils sont déraisonnables de se plaindre d'avoir été appelés à ce concile, puisqu'il avait été demandé par leurs propres députés, le prêtre Macaire et les diacres Martyrius et Hésychius, qui se trouvaient confondus par les députés d'Athanase. De là, il passe à une autre plainte, Chaque concile, disaient les eusébiens, doit avoir une autorité inébranlable, et c'est déshonorer le juge, que de faire examiner par d'autres son jugement : ce qu'ils disaient principalement pour soutenir leurs conciles de Tyr et de Constantinople. A quoi Jules répond ainsi : « Voyez, mes chers frères, qui sont ceux qui déshonorent un concile et qui renversent les jugements déjà prononcés ? Et, pour ne charger personne en particulier, je me borne à ce qui vient d'être fait. Les ariens qu'Alexandre, évêque d'Alexandrie, d'heureuse mémoire, avait chassés ; qui avaient été non-seulement excommuniés dans chaque ville, mais anathématisés par tout le concile de Nicée, et dont le crime était si grand, puisqu'ils s'attaquaient, non pas à un homme, mais à Jésus-Christ même, le Fils du Dieu vivant : on dit que ces ariens rejetés par toute la terre et notés d'infamie dans toute l'Eglise, sont maintenant reçus. Je ne crois pas que vous-mêmes puissiez l'apprendre sans indignation. Qui sont donc ceux qui déshonorent les conciles ? ne sont-ce pas ceux qui comptent pour rien les suffrages des trois cents évêques, et qui préfèrent l'impiété à la piété ? Car l'hérésie des ariens a été condamnée et proscrite par tous les évêques du monde ; mais Athanase et Marcel en ont un grand nombre qui parlent et écrivent pour eux. On nous a rendu témoignage que Marcel avait résisté aux ariens dans le concile de Nicée ; qu'Athanase n'avait pas été convaincu dans le concile de Tyr, et qu'il n'était pas présent dans la Maréote, où l'on prétend avoir fait des procédures contre lui. Or, vous savez, mes biens-aimés, que ce qui se fait en l'absence d'une des parties, est nul et suspect. Nonobstant tout cela, pour connaître exactement la vérité, et ne recevoir de préjugé, ni contre vous ni contre ceux qui nous ont écrit en leur faveur, nous les avons tous pressés de venir, afin de tout examiner dans un concile et ne pas condamner l'innocent ou absoudre le coupable. Ce n'est donc pas nous qui déshonorons aucun concile, mais ceux qui, contre

la sentence des juges, reçoivent les ariens condamnés par tout le monde.

» Qu'ainsi soit, nous le savons par ce qui s'est passé à Alexandrie ; car un certain Carpone, chassé par Alexandre à cause de l'hérésie d'Arius, accompagné de quelques autres, chassés également pour la même hérésie, est venu ici, envoyé par un certain Grégoire. Nous le savons encore de vos députés ; car avant l'arrivée des prêtres d'Athanase, ils nous pressaient d'envoyer des lettres à un certain Piste à Alexandrie. Mais les prêtres d'Athanase, survenant, firent connaître que ce Piste était un arien, excommunié par l'évêque Alexandre et le concile de Nicée, ensuite ordonné par un certain Second, également chassé comme arien par le grand concile. Vos députés ne purent en disconvenir. Considérez maintenant qui sont ceux qui méritent le blâme, de nous, qu'on n'a pu persuader d'écrire à l'arien Piste, ou de ceux qui nous conseillaient de mépriser le grand concile et d'envoyer des lettres à des impies comme à des hommes pieux.

» Que si, comme vous l'écrivez, d'après l'exemple de Novat et de Paul de Samosate, il faut que ces décrets des conciles conservent leur force, il ne fallait pas infirmer la décision des trois cents, il ne fallait pas que le concile universel fût méprisé par un petit nombre. Car les ariens sont hérétiques aussi bien que ceux-là : les sentences qui ont condamné les uns et les autres sont semblables. Maintenant donc qu'on a osé de pareilles choses, qui sont ceux qui ont rallumé le feu de la discorde ? C'est nous que vous en accusez dans vos lettres. Quoi ? nous avons ramené la discorde, parce que nous avons compati à des frères qui souffrent, et que nous avons tout fait selon la règle ? Ne sont-ce pas plutôt ceux qui, par contention et contrairement à la règle, ont violé les décrets des trois cents et déshonoré le concile en tout ? Car, non-seulement les ariens ont été reçus, mais des évêques ont cherché à passer d'un lieu à un autre. Si vous croyez véritablement que la dignité épiscopale est égale partout, et si, comme vous dites, vous ne jugez point des évêques par la grandeur des villes, il fallait que celui à qui on en avait confié une petite y demeurât, sans passer à celle dont il n'est pas chargé, ni mépriser celle qu'il a reçue de Dieu, et Dieu même qui l'y a mis, pour rechercher la vaine gloire des hommes. »

On ne pouvait, avec plus de finesse, de ménagement et de dignité, tourner contre les eusébiens un reproche qu'ils avaient voulu faire à l'Eglise romaine. La translation d'Eusèbe, de Beryte à Nicomédie, de Nicomédie à Constantinople, était flagrante. Toute la lettre du Pape est aussi merveilleuse : c'est un chef-d'œuvre.

Les eusébiens se plaignaient de la brièveté du terme que Jules leur avait donné pour venir au concile ; il leur montre que ce n'est qu'un prétexte, puisqu'ils ne se sont pas même mis en chemin, et qu'ils avaient retenu si longtemps ses prêtres : c'est donc seulement une preuve qu'ils se défiaient de leur cause. La guerre des Perses n'avait aucun rapport avec un voyage en Italie ; du moins, avant tout, elle aurait dû les empêcher de causer des schismes, des afflictions et des pleurs dans les églises. Les eusébiens se plaignaient encore qu'il n'avait écrit qu'à Eusèbe seul, et non à eux tous : il dit qu'il n'a dû répondre qu'à ceux qui lui avaient écrit. « Au reste, vous devez savoir que, si je vous ai écrit seul, ce n'est pas le sentiment de moi seul, mais encore de tous les évêques d'Italie et de ces pays-ci ; je n'ai pas voulu les faire écrire tous, de peur que ce ne fût à plusieurs une charge onéreuse. Mais, encore à présent, les évêques sont venus au jour nommé et ont été du même avis, tel que je vous le marque de nouveau dans ma lettre. Ainsi, mes bien-aimés, quoique je vous écrive seul, sachez cependant que c'est le sentiment de tout le monde. »

Il vient ensuite au fond de l'affaire, et montre que ce n'est ni légèrement ni injustement qu'il a reçu à sa communion saint Athanase et Marcel d'Ancyre. « Eusèbe m'a écrit auparavant contre Athanase : vous venez vous-mêmes de m'écrire ; mais la plupart des évêques d'Égypte et des autres provinces m'ont écrit pour Athanase. Or, premièrement, les lettres que vous avez écrites contre lui se contredisent, et les secondes ne s'accordent point avec les premières ; en sorte qu'elles ne font point de preuve. De plus, si vous voulez qu'on croie vos lettres, on doit aussi croire celles qui sont en sa faveur, d'autant plus que vous êtes éloignés, et que ceux qui le défendent, étant sur les lieux, savent ce qui s'est passé, connaissent sa personne, rendent témoignage à sa conduite et assurent que tout n'est que calomnie. Il avait été encore dit dans un temps, qu'un certain évêque Arsène avait été mis à mort par Athanase ; mais nous avons appris qu'il était vivant, et même son ami. » Quant à l'affaire d'Ischyras, le saint Pape la débrouille avec la même supériorité et le même calme. Il apprend aux eusébiens que, dans le concile de Rome, Athanase avait démontré, et par la déposition orale de plusieurs témoins, et par la lettre de tous les évêques d'Égypte et de Libye, et par les procès-verbaux des commissaires eusébiens dans la Maréote, et par la déclaration écrite d'Ischyras même, qu'Ischyras n'était pas prêtre, qu'il n'y avait pas eu de calice rompu et que toute cette accusation n'était encore que mensonge. « En présence de tant de témoins et de tant de preuves de son innocence, que devions-nous faire ? que demandait la règle de l'Église, si ce n'est de ne pas condamner cet homme, mais de le recevoir et de le tenir pour évêque, ainsi que nous avons fait ? D'ailleurs, outre tout cela, il est demeuré ici un an et six mois, attendant votre arrivée et confondant ses adversaires par sa présence, parce qu'il ne se-

-é venu s'il n'avait eu confiance dans sa cause. En effet, il n'est pas venu de son propre mouvement, mais après avoir été appelé et après avoir reçu nos lettres, pareilles à celles que nous vous avons envoyées à vous-mêmes. Et cependant, après tout cela, vous nous accusez d'avoir agi contre les canons !

» Considerez donc qui sont ceux qui ont agi contre les canons ; nous qui avons reçu un homme si bien justifié, ou ceux qui, dans Antioche, à trente-six journées de distance, ont donné le nom d'évêque à un étranger, et l'ont envoyé à Alexandrie avec une escorte de soldats. On ne l'a pas fait quand Athanase fut envoyé dans la Gaule ; car on aurait dû le faire alors, s'il avait été véritablement condamné. Certainement, à son retour, il a trouvé son église vacante et préparée à le recevoir. Maintenant, je ne sais comment tout s'est fait.

» Premièrement, pour vous dire le vrai, après que nuos avions écrit pour tenir un concile, il ne fallait pas que quelques-uns en prévinssent le jugement ; ensuite, il ne fallait pas introduire une telle nouveauté dans l'Eglise. Car qu'y a-t-il de semblable dans les canons ou dans la tradition apostolique? que l'Eglise étant en paix, et tant d'évêques vivant dans l'union d'Athanase, évêque d'Alexandrie, on y envoie Grégoire, étranger, qui n'y a point été baptisé, qui n'y est point connu, qui n'a été demandé ni par les prêtres, ni par les évêques, ni par le peuple ; qu'il soit ordonné à Antioche et envoyé à Alexandrie, non avec des prêtres et des diacres de la ville, ni avec des évêques d'Egypte, mais avec des soldats ; car c'est ce que disaient ceux qui sont venus ici, et de quoi ils se plaignaient. Quand même, après le concile, Athanase eût été trouvé coupable, l'ordination ne devait pas se faire ainsi contre les lois et les règles de l'Eglise ; il fallait que les évêques de la province ordonnassent un homme de la même église, d'entre ses prêtres ou ses clercs. Si l'on avait fait la même chose contre quelqu'un de vous, ne crieriez-vous pas, ne demanderiez-vous pas justice? Mes bien-aimés, nous vous parlons en vérité comme en la présence de Dieu, cette conduite n'est ni sainte, ni legitime, ni ecclésiastique. L'entrée seule de Grégoire montre de quelle nature est son ordination ; car, d'après le témoignage de ceux qui sont venus d'Alexandrie, et d'après les lettres des évêques, au milieu de ce temps de paix, il y a eu une église incendiée, des vierges mises à nu, des solitaires foulés aux pieds, des prêtres et beaucoup de peuple en butte aux outrages et aux violences, des évêques jetés en prison, un grand nombre trainés çà et là. Les saints mystères, au sujet desquels on accusait le prêtre Macaire, ont été mis en pièces par les païens et jetés à terre, et tout cela pour faire approuver à quelques-uns l'ordination de Grégoire. Tout cela montre bien qui sont ceux qui ont violé les canons ; car, si l'ordination avait été légitime, on n'aurait pas employé des voies illégitimes pour forcer à obéir ceux qui lui résistaient légitimement. Cependant, avec tout cela, vous écrivez qu'une profonde paix règne dans Alexandrie et en Egypte! C'est donc que la paix a changé de nature, ou que vous donnez à tout ceci le nom de paix. »

Venant à Marcel d'Ancyre, il témoigne être entièrement satisfait de sa profession de foi et la trouver conforme à celle de l'Eglise catholique. « De plus, il nous a assuré qu'il avait toujours eu les mêmes sentiments ; et nos prêtres, qui ont assisté au concile de Nicée, ont rendu témoignage qu'il était orthodoxe. En étant ainsi assurés, et par ses propres paroles et par le témoignage des autres, que devions-nous faire ? si ce n'est de le recevoir comme évêque ? Je vous écris cela, non pour plaider leur cause, mais pour vous convaincre que j'ai agi selon la justice et les canons, et que c'est à tort que vous me cherchez querelle. De votre côté, il est juste aussi que vous fassiez tous vos efforts pour corriger ce qui a été fait contre les canons, afin que les églises jouissent de la paix et qu'on ne vous accuse plus d'être des auteurs de schisme ; car, je vous l'avoue, ce qui a été fait sont des causes de division et non pas de paix.

« En effet, ce ne sont pas seulement les évêques Athanase et Marcel qui sont venus ici pour se plaindre de l'injustice qui leur avait été faite, mais encore un grand nombre d'autres évêques de la Thrace, de la Célésyrie, de la Phénicie et de la Palestine : de plus, beaucoup de prêtres, les uns d'Alexandrie, les autres d'autres provinces. Or, en présence du concile, ils se sont plaints que leurs églises avaient souffert les mêmes choses que celle d'Alexandrie. Des prêtres, venus récemment d'Egypte avec des lettres, se sont lamentés qu'un grand nombre d'évêques et de prêtres, qui voulaient se rendre au concile, en avaient été empêchés. Ils disaient que depuis le départ d'Athanase jusqu'à présent, des évêques confesseurs étaient assommés de coups, que d'autres étaient jetés dans les prisons ; que d'anciens pontifes, qui ont passé un grand nombre d'années dans l'épiscopat, étaient condamnés aux travaux publics ; que presque tous les clercs et les peuples de l'Eglise catholique étaient en butte aux piéges et aux persécutions ; qu'en effet plusieurs évêques et plusieurs frères avaient été bannis, uniquement pour les contraindre à communiquer avec Grégoire et ses ariens. En outre, on nous a fait des plaintes si atroces contre quelques-uns de vous, car je ne veux pas les nommer, que je n'ai pu me résoudre à les écrire ; mais peut-être les avez-vous apprises d'ailleurs. C'est même principalement pour cela que j'ai écrit et que je vous ai pressés de venir, afin de vous dire de bouche, et que l'on pût corriger et rétablir tout. C'est ce qui doit vous exciter à venir pour ne pas vous rendre suspects et ne pouvoir vous justifier. »

Il les exhorte ensuite à corriger tous ces désordres, et finit par ces paroles : « Supposé qu'Athanase et Marcel aient été déposés de leurs siéges comme vous l'écrivez, que dire des autres, soit évêques, soit prêtres, qui sont venus ici de divers lieux ? Eux encore ont protesté avoir été en butte aux mêmes violences et aux mêmes maux. O mes bien-aimés, les jugements de l'Église ne sont plus selon l'Évangile, ils vont désormais au bannissement et à la mort. Que si absolument, comme vous dites, ils étaient coupables en quelque chose, il fallait procéder au jugement selon la règle de l'Église, et non comme on a fait ; il fallait nous écrire à tous, afin que ce qui est juste fût décidé par tous. Car c'étaient des évêques et des églises qui souffraient, et non pas des églises du commun, mais celles que les apôtres ont gouvernées eux-mêmes. Pourquoi ne nous écrivait-on pas principalement touchant l'église d'Alexandrie? Ne savez-vous pas que c'était la coutume de nous écrire d'abord, et que d'ici devait venir la décision de ce qui est juste? Si donc il y avait des soupçons de ce genre contre l'évêque de ce lieu-là, il fallait écrire à l'église d'ici. Maintenant, sans nous avoir instruits, mais après avoir fait ce qu'on a voulu, on veut que nous y consentions sans connaissance de cause. Ce ne sont pas là les ordonnances de Paul ; ce n'est pas la tradition de nos pères, c'est une nouvelle forme de conduite. Je vous prie, prenez-le en bonne part, c'est pour l'utilité publique que je vous écris : je vous déclare ce que nous avons appris du bienheureux apôtre Pierre ; et je le crois si bien connu de tout le monde, que je ne l'aurais pas écrit sans ce qui arrive. Des évêques sont enlevés et chassés de leurs siéges ; d'autres sont mis à leur place ; on dresse des embûches à d'autres ; en sorte que les peuples pleurent ceux qu'on leur enlève, et sont violentés pour ceux qu'on leur envoie ; on ne veut pas qu'ils regrettent ceux qu'ils veulent, mais qu'ils reçoivent ceux qu'ils ne veulent pas. Je vous en prie, que cela n'arrive plus ! Écrivez plutôt contre ceux qui entreprennent de ces choses, afin que ni église, ni évêque, ni prêtre, ne soient plus exposés à des vexations et forcés d'agir contre leur conscience, de peur d'exciter la risée des païens, mais principalement la colère de Dieu ; car au jour du jugement, chacun de nous rendra compte de ses œuvres d'ici-bas. Fasse le ciel que tous viennent à penser selon Dieu, afin que les églises, ayant récupéré leurs évêques, se réjouissent sans cesse en Jésus-Christ, Notre Seigneur, par qui est la gloire au Père dans les siècles des siècles, ainsi soit-il. Je souhaite que vous vous portiez bien dans le Seigneur, mes bien-aimés et bien-désirés frères (1). »

Telle fut la lettre du pape saint Jules. Elle est admirable de sagesse, de majesté, de douceur, de véritable éloquence. A côté de ce monument, les harangues d'Eusèbe de Césarée et les lettres de Constantin ne sont que de fastidieuses amplifications. Rome était dès lors l'asile du bon goût comme de la vraie foi. Il faut surtout remarquer ce que dit le pape Jules, touchant les jugements ecclésiastiques et l'autorité de l'Église romaine : Ne savez-vous pas que c'est la coutume de nous écrire d'abord, et que d'ici doit venir la décision de ce qui est juste ? [illegible] Ce que deux historiens grecs, Sozomène et Nicéphore, résument en ces termes : Il y avait une loi sacerdotale ou ecclésiastique qui déclarait nul tout ce qui se faisait sans le consentement de l'évêque de Rome (2). D'après ces témoins non suspects, il paraît évidemment que la force des jugements ecclésiastiques dépendait dès lors de l'assentiment du Pape.

Cependant le principal auteur de tous ces troubles, Eusèbe de Nicomédie, intrus de Constantinople, étant mort, les catholiques rappelèrent le légitime évêque de Constantinople, saint Paul. Mais les eusébiens, conduits par Théognis de Nicée et Théodore d'Héraclée, ordonnèrent Macédonius, depuis hérésiarque, en ce qu'il nia la divinité du Saint-Esprit. Le peuple des deux partis s'échauffa tellement, qu'il en vint à une sédition et à une espèce de guerre civile : il y avait continuellement des combats, et plusieurs personnes y périrent.

Ce désordre vint aux oreilles de l'empereur Constance, qui était encore à Antioche ; et, comme il envoyait en Thrace, Hermogène, maître de la milice, il lui donna ordre, en passant, de chasser Paul. Hermogène, étant arrivé à Constantinople, [illegible] voulant exécuter cet ordre par violence. Le peuple se souleva et se mit en devoir de défendre son évêque ; et comme Hermogène insistait pour l'enlever à main armée, la multitude irritée, comme il arrive en ces occasions, s'emporta contre lui avec fureur, brûla sa maison, le tua lui-même et le traîna par la ville. C'était en 342. Constance, ayant appris la mort d'Hermogène, monta à cheval, partit d'Antioche et vint à Constantinople avec une extrême diligence, nonobstant les neiges et les pluies de l'hiver. Il ne fit mourir personne, mais se laissa fléchir aux larmes du peuple, qui vint au-devant de lui, et aux prières du sénat ; il se contenta, pour punir le peuple, de lui ôter la moitié du blé que l'empereur, son père, lui faisait donner gratuitement et qui venait d'Alexandrie. Mais il chassa Paul de la ville, sans toutefois confirmer l'élection de Macédonius, étant mal satisfait de ce qu'on l'avait ordonné sans son consentement, et le regardant, aussi bien que Paul, comme la cause de la sédition. Il le laissa cependant, comme il était ordonné, tenir ses assemblées dans l'église où il avait été ordonné, et s'en retourna à Antioche. Quant à saint Paul, [illegible] et Sozomène assurent formellement qu'il vint

(1) Coust., Epist. Rom. PP. Athan., Apol., p. 141, édit. Bened. — (2) Soz., l. III, c. 10. Niceph., l. IX, c. 5.

trouver le pape Jules, qui le rétablit dans son siége ainsi que les autres. Mais la chose a pu arriver avant ou après; car au milieu des troubles et des bouleversements que renouvelaient sans cesse les intrigues des ariens et la manie théologique de Constance, il est difficile de retrouver la date précise pour les détails.

Les lettres et les efforts du Pape Jules n'obtinrent pas immédiatement tout leur effet. Il leur fallut encore du temps et des négociations. D'abord il informa l'empereur Constant, qui écrivit à Constance, son frère, le priant de lui envoyer trois évêques pour rendre compte de la déposition de Paul et d'Athanase. Constance en envoya quatre, qui vinrent en Gaule comme députés du concile d'Antioche. Maximin de Trèves ne voulut point les recevoir, et eux ne voulurent point accepter de conférence avec saint Athanase, prétendant justifier leur procédé et soutenir le jugement des Orientaux. Et comme on leur demanda leur profession de foi, ils cachèrent celle qui avait été publiée à Antioche, c'est-à-dire la seconde, et présentèrent à l'empereur Constant la quatrième, composée quelques mois après. Il vit ainsi qu'ils avaient persécuté ces deux évêques sans sujet, et que ce n'était pour aucun crime, comme ils prétendaient, mais parce qu'ils ne convenaient pas avec eux de la doctrine; ce qui obligea l'empereur à les renvoyer, sans se laisser persuader à leurs discours (1).

Les eusébiens, se voyant suspects aux Occidentaux, s'assemblèrent à Antioche l'an 345, et firent une cinquième profession de foi très-longue. Sans nommer les ariens, ils en condamnaient les principales propositions; mais ils condamnèrent en même temps Marcel d'Ancyre et son disciple Photin, évêque de Sirmium. Ce dernier se trouva vraiment condamnable. Ils envoyèrent leur longue formule à Milan, où se trouvaient assemblés plusieurs évêques, ainsi que saint Athanase, que l'empereur Constant y avait fait venir. Les Occidentaux répondirent simplement qu'ils se contentaient de la foi de Nicée, sans rien chercher au delà, et refusèrent de souscrire la nouvelle formule. Au contraire, ils pressèrent les députés orientaux de condamner nommément la doctrine d'Arius; ils répondirent par un refus, et se retirèrent en colère du concile de Milan, c'était l'an 346. Cependant, à la prière du pape saint Jules et d'autres évêques, l'empereur Constant avait écrit à son frère Constance, pour assembler un concile d'Orient et d'Occident, afin de réunir l'Église divisée, et rétablir Athanase et Paul dans leurs siéges. On convint de part et d'autre de tenir un concile à Sardique en Illyrie, aux confins des deux empires. Il y fut convoqué par l'autorité du pape saint Jules; car Socrate nous apprend que quelques Orientaux l'accusèrent d'avoir fixé un terme trop court (2).

Le concile s'assembla donc en 347. Il s'y trouva des évêques de plus de trente-cinq provinces, entre autres de Rome et d'Italie, d'Espagne, de Gaule, d'Afrique, de Pannonie, de Dacie, de Thrace, de Macédoine, de Thessalie, d'Achaïe, des Cyclades, de Phrygie et des autres provinces de l'Asie Mineure; de Cappadoce, de Galatie, de Cicilie, de Syrie, de Mésopotamie, de Phénicie, de Palestine, d'Arabie, de Thébaïde, d'Egypte. Le nombre des évêques fut d'abord d'environ cent soixante dix : cent Occidentaux et les autres Orientaux. Mais à la fin les seuls catholiques passèrent trois cents, soit à raison de ceux qui survinrent, soit à raison des absents qui souscrivirent. Les Occidentaux arrivèrent seuls : leur père était Osius. Les Orientaux, ou plutôt les eusébiens qui les dominaient, amenaient avec eux des pédagogues et des avocats, le comte Musonien et Hésychius, général d'armée. Avec leur puissance, ils se croyaient maîtres du concile; c'est pourquoi ils y vinrent avec beaucoup d'empressement.

Mais quand ils virent que les Occidentaux n'avaient à leur tête qu'Osius et les légats du pape Jules, et que ce concile serait un jugement purement ecclésiastique, sans assistance de comte ni de soldats, ils furent surpris et troublés par les remords de leur conscience. Ils s'étaient imaginé que saint Athanase et les autres accusés n'oseraient pas même se présenter; cependant ils les voyaient comparaître hardiment. Ils voyaient qu'il était venu contre eux-mêmes des accusateurs de diverses églises, avec les preuves en main; que quelques-uns de ceux qu'ils avaient fait bannir, paraissaient avec les chaînes dont on les avait chargés; que des évêques venaient parler pour des collègues encore exilés; que des parents et des amis de leurs victimes, se présentaient : que d'autres évêques racontaient par quelles calomnies ils avaient mis leur vie en péril, et avaient fait effectivement périr plusieurs pontifes, entre autres l'évêque Théodule, qui mourut dans sa fuite. Quelques-uns montraient les coups d'épée qu'ils avaient reçus; d'autres se plaignaient de la faim qu'on leur avait fait souffrir. Ce n'étaient pas seulement les particuliers, mais des églises entières, dont les députés représentaient les violences des soldats et de la populace, les menaces des juges, les suppositions de lettres fausses, les vierges dépouillées, les ministres sacrés jetés en prison, les églises incendiées et tout cela pour contraindre les catholiques à communiquer avec les ariens. Les eusébiens voyaient encore que deux évêques orientaux, Macaire de Palestine et Astérius d'Arabie, après avoir fait le voyage avec eux, les quittaient pour se réunir aux Occidentaux, à qui ils découvraient leurs fourberies et leurs alarmes.

Dans cette situation ils résolurent de paraître à Sardique, pour témoigner de leur confiance en leur cause; mais y étant arrivés, ils

(1) Soc., l. II, c. XVIII. Soz., l. III, c. x. — (2) Soc. ibid. Niceph., l. IX, c. a.

se renfermèrent dans le palais où ils étaient logés, et se dirent les uns aux autres : Nous sommes venus pour une chose, et nous en voyons une autre ; nous avons amené des comtes, et le jugement se fait sans eux : nous serons assurément condamnés. Vous savez tous quels sont les ordres des empereurs : Athanase a les procédures de la Maréote, qui ne serviront qu'à le justifier et à nous couvrir de confusion. A quoi donc nous arrêtons-nous? Inventons des prétextes et nous retirons : il vaut mieux fuir, quelque honte qu'il y ait, que d'être convaincus et jugés calomniateurs. Si nous fuyons, nous pouvons encore soutenir notre parti : s'ils nous condamnent en notre absence, nous avons la protection de l'empereur, qui ne nous laissera pas chasser de nos églises. Telles étaient les pensées des eusébiens. Osius et les autres évêques leur parlaient souvent, relevant la confiance de saint Athanase et des autres accusés : Si vous craignez le jugement, disaient-ils, pourquoi êtes-vous venus ? il ne fallait pas venir, ou ne pas reculer ensuite. Voilà Athanase et ceux que vous accusiez en leur absence : ils se présentent, afin que vous puissiez les convaincre, si vous avez de quoi le faire. Si vous reculez, vous êtes des calomniateurs manifestes ; et c'est le jugement que le concile portera de vous.

Les Pères du concile firent souvent ces représentations aux Orientaux, de vive voix et par écrit ; ceux-ci, pour ne pas se joindre à eux, prirent divers prétextes. Ils leur reprochèrent d'abord qu'ils communiquaient avec Athanase, Marcel et les autres accusés. Ils demandaient que les Occidentaux commençassent par les séparer de leur communion. Ceux-ci soutenaient que cela n'était ni convenable ni possible, puisque Athanase avait pour lui le jugement du pape Jules, rendu avec grande connaissance de cause, et le témoignage de quatre-vingts évêques. Les Orientaux prétendaient qu'Athanase, Marcel et les autres dont ils se plaignaient, étaient jugés par les conciles, contre lesquels on ne pouvait plus revenir ; d'autant moins que la plupart des témoins, des juges et des autres personnes nécessaires ne vivaient plus. On leur répondit que le concile de Sardique était assemblé pour examiner ces prétendus jugements ; qu'Athanase se présentait pour être jugé, tandis qu'on l'avait condamné absent, et que les procédures faites contre lui étaient rapportées.

Les Orientaux se réduisirent à dire : Puisque de six évêques, qui ont fait l'information dans la Maréote, il y en a encore cinq de vivants, que l'on envoie de chaque côté quelques évêques sur les lieux où Athanase a commis les crimes : s'ils se trouvent faux, nous serons condamnés et non recevables à nous plaindre ni aux empereurs, ni au concile, ni à aucun évêque ; s'ils se trouvent vrais, vous serez condamnés et non recevables, vous qui avez communiqué avec Athanase depuis sa condamnation. Les Occidentaux rejetèrent cette proposition, qui ne tendait qu'à éluder le jugement et à multiplier les procédures inutiles, outre que Grégoire étant le maître en Égypte, les eusébiens y eussent fait ce qu'ils auraient voulu. Comme ils étaient venus trouver Osius dans l'église où il demeurait, il les invita à proposer ce qu'ils avaient à dire contre Athanase, les exhortant à parler hardiment et les assurant qu'ils ne devaient attendre qu'un jugement très-équitable. Il le fit une et deux fois, ajoutant que s'ils ne voulaient pas parler devant tout le concile, ils s'expliquassent du moins à lui seul. Je vous promets, disait-il, que si Athanase se trouve coupable, nous le rejetterons [illegible], et quand même il se trouverait innocent et vous convaincrait de calomnie, si vous ne pouvez vous résoudre à le recevoir, je me fais fort de l'emmener en Espagne avec moi. Saint Athanase consentait à cette proposition, mais ses ennemis se défiaient tant de leur cause, qu'ils la refusèrent comme les autres.

Le concile était d'ailleurs bien informé de leur mauvaise volonté par Macaire et Astérius, qui les avaient quittés, après être venus d'Orient avec eux. Ces deux évêques racontaient que, pendant tout le voyage, les eusébiens faisaient en certains lieux des assemblées où ils avaient résolu que, quand ils seraient arrivés à Sardique, ils ne se soumettraient à aucun jugement et ne s'assembleraient pas même avec le concile ; mais, qu'ayant signalé leur présence par une protestation, ils se retireraient promptement. En effet, étant arrivés, ils ne permirent point à ceux qui étaient venus d'Orient avec eux d'entrer dans le concile, ni même d'approcher de l'église où il se tenait. Car il y avait plusieurs évêques orientaux attachés à la saine doctrine qui voulaient se séparer d'eux, et qu'ils retenaient par menaces et par promesses. C'est ce que témoignaient Macaire et Asterius, se plaignant de la violence qu'ils avaient eux-mêmes soufferte.

Les eusebiens ne pouvant plus reculer, et le jour marqué pour le jugement étant expiré, ils dirent qu'ils étaient obligés de se retirer, parce que l'empereur leur avait écrit pour célébrer sa victoire sur les Perses ; et ils n'eurent point de honte d'envoyer une telle excuse par Eustache, prêtre de l'église de Sardique. Le concile, ne pouvant plus douter de leur mauvaise intention, leur écrivit nettement : Ou venez vous défendre des accusations dont vous êtes chargés, particulièrement des calomnies ; ou sachez que le concile vous condamnera comme coupables, et déclarera ceux qui sont avec Athanase innocents et exempts de tout reproche. Leur conscience les pressa plus que cette lettre : ils s'enfuirent en diligence et se retirèrent à Philippopolis en Thrace.

Il y avait trois choses à traiter dans le concile : la foi catholique, les causes de ceux que les eusébiens accusaient, et les plaintes [illegible] formées contre les eusébiens mêmes. On proposa de composer une nouvelle profession de

foi, et cette proposition fut soutenue avec chaleur, mais rejetée par le concile avec indignation. Il ordonna qu'on n'écrirait rien touchant la foi, et que l'on se contenterait du symbole de Nicée, parce qu'il n'y manquait rien, et qu'en faisant une autre formule, il semblerait que l'on jugeât ce symbole imparfait, et on donnerait prétexte à ceux qui voulaient écrire souvent des confessions de foi. Ceux qui avaient fait cette proposition ne laissèrent pas de dresser une formule que quelques-uns firent passer depuis sous le nom du concile de Sardique.

On traita l'affaire de saint Athanase ; et, quoique la fuite de ses adversaires le justifiât assez, on examina de nouveau leurs accusations autant qu'on le pouvait en leur absence. Quant au meurtre d'Arsène, la calomnie était évidente et grossière, puisqu'il vivait, comme tout le monde le savait, et qu'il se montra lui-même. Quant au calice brisé chez Ischyras, les propres informations faites par les adversaires dans la Maréote détruisaient leur prétention ; d'ailleurs, deux prêtres, autrefois méléciens, et depuis reçus par saint Alexandre, rendaient témoignage que jamais Ischyras n'avait été prêtre, même du temps de Mélèce. Ainsi, on reconnut la justice du jugement rendu à Rome par le pape Jules en faveur d'Athanase, et la vérité du témoignage que lui rendaient les quatre-vingts évêques d'Égypte. Sa cause se trouva sans aucune difficulté, et tous les évêques le reconnurent innocent et le confirmèrent dans la communion de l'Eglise. Ils déclarèrent encore innocents quatre prêtres d'Alexandrie, que les eusébiens avaient persécutés et obligés à fuir pour éviter la mort.

Le concile examina la cause de Marcel d'Ancyre. Et comme les eusébiens renfermaient leur accusation dans son écrit contre le sophiste Astérius qu'ils prétendaient être plein d'hérésie, le concile fit lire cet écrit, et trouva qu'il n'avançait que par manière de question ce que l'on prétendait qu'il eût soutenu. En lisant ce qui précédait et ce qui suivait, on voyait qu'il était orthodoxe : car il ne disait point, comme eux prétendaient, que le Verbe de Dieu eût pris son commencement de la sainte Vierge Marie, ni que son règne dût finir, mais que son règne était sans commencement et sans fin. Ainsi le concile le déclara innocent. Asclépas de Gaza rapporta les procédures faites à Antioche en présence de ses accusateurs et d'Eusèbe de Césarée, et son innocence parut par les avis de ceux qui l'avaient jugé dans le même concile, où fut déposé, sur des calomnies, saint Eustathe d'Antioche. Les Pères du concile de Sardique jugèrent donc Asclépas pleinement justifié.

Ils vinrent ensuite à la troisième question qu'ils avaient à juger, et qui, sans doute, était plus considérable, savoir : les plaintes formées de toutes parts contre les eusébiens. La plus capitale était celle que le pape Jules avait déjà si bien relevée dans sa lettre : qu'ils communiquaient avec les ariens condamnés au concile de Nicée et notés en particulier, et que non-seulement ils les avaient reçus dans l'église, mais encore qu'ils avaient élevé les diacres au sacerdoce et les prêtres à l'épiscopat. On voyait partout leur dessein d'établir cette hérésie, car toutes les violences qu'ils avaient commises à Alexandrie et ailleurs n'étaient que contre ceux qui refusaient de communiquer avec les ariens. Ils furent convaincus de calomnie par la justification de ceux qu'ils avaient voulu perdre. Théognis, en particulier, fut convaincu d'avoir fabriqué de fausses lettres contre Athanase, Marcel et Asclépas, afin d'irriter les empereurs contre eux; les lettres furent lues dans le concile, et ceux qui avaient été alors diacres de Théognis en montrèrent la fausseté. On prouva que Valens avait voulu quitter son église de Murse pour usurper celle d'Aquilée, beaucoup plus considérable ; et que, dans la sédition qui s'ensuivit, un évêque nommé Viator avait été tellement pressé et foulé aux pieds, qu'il en était mort le troisième jour à Aquilée même.

Le concile prononça donc une condamnation contre les chefs de cette fraction, que l'Eglise avait tolérés jusque-là, savoir : Théodore d'Héraclée, Narcisse de Néroniade, Etienne d'Antioche, Georges de Laodicée, Acace de Césarée en Palestine, Ménophante d'Ephèse, Ursace de Singidon, et Valens de Murse. Ces huit furent déposés et excommuniés, c'est-à-dire privés non-seulement de l'épiscopat, mais de la communion des fidèles. On traita de même les trois usurpateurs des siéges de saint Athanase, de Marcel et d'Asclépas, c'est-à-dire Grégoire d'Alexandrie, Basile d'Ancyre et Quintien de Gaza. On défendit de les reconnaître pour évêques, d'avoir aucune communication avec eux, de recevoir leurs lettres, de leur écrire. Les Pères de Sardique firent ensuite quelques canons de discipline, dressèrent leurs lettres synodales, envoyèrent une ambassade à Constance, et s'en retournèrent chez eux.

Les lettres étaient adressées à l'église d'Alexandrie, aux évêques de Libye et d'Egypte, à tous les évêques de l'Eglise catholique et au pape saint Jules ; car pour des raisons très-graves, Jules n'avait pu lui-même assister au concile, il y avait seulement envoyé des légats ; en son absence, Osius avait présidé. Dans les lettres à l'église d'Alexandrie et aux évêques d'Egypte, les évêques disent qu'ils connaissaient déjà les intrigues des ariens avant l'arrivée de leurs lettres pour la défense d'Athanase ; car il était notoire que les ariens en voulaient à la foi catholique. Ils avaient avancé des accusations très-graves contre Athanase ; mais lui, toujours intrépide, les appela eux-mêmes en jugement : ce qu'ils n'osèrent accepter. « Nous vous prions donc, bien-aimés frères, continuent-ils, de conserver avant tout la foi de l'Eglise catholique ; car vous avez déjà souffert bien des afflictions, l'église catholique a souffert bien des outrages et des violences ; mais qui persévère jusqu'à la fin sera

sauve. Que si donc on vous maltraite de nouveau, regardez cette tribulation comme une joie, car ces sortes de souffrances sont une portion du martyre: vous avez confessé et souffert, mais cela ne restera point sans récompense, vous en recevrez la couronne de Dieu. C'est pourquoi combattez pour la sainte doctrine et pour l'innocence d'Athanase, votre évêque et notre collègue. Nous, non plus, nous n'avons pas gardé le silence ni négligé ce qui est de votre sécurité; au contraire, nous avons fait avec grande sollicitude ce que la charité demande, car nous souffrons avec nos frères qui souffrent, et leurs douleurs sont nos douleurs. » Ils mandent ensuite qu'ils ont prié les empereurs de délivrer [illegible] ceux qui seraient en prison, de défendre aux magistrats de se mêler des affaires ecclésiastiques, afin que chacun pût, suivant le désir de son cœur, professer la foi catholique et apostolique dans la tranquillité de la paix. Quant à l'intrus Grégoire, ils écrivent enfin de ne pas le reconnaître pour évêque, mais de recevoir avec joie leur véritable évêque Athanase. Dans la lettre circulaire à tous les évêques de l'Eglise catholique, ils font l'histoire du concile, telle que nous l'avons racontée.

La lettre au pape Jules est moins longue que les autres. C'est que le concile lui envoyait en outre tous les actes et toutes les pièces, et que du surplus il s'en rapportait à la relation verbale des légats, les prêtres Archidame et Philoxène, et le diacre Léon. Mais le commencement de cette lettre est remarquable. « Ce que nous avons toujours cru, nous le pensons encore maintenant; car l'expérience prouve et confirme ce que chacun a entendu dire: c'est la vérité, que le bienheureux Paul, docteur des nations, a dite concernant lui-même: *Voulez-vous une preuve de celui qui parle en moi, au Christ?* Car, comme le Seigneur Jésus habitait en lui, il est sans doute que l'Esprit-Saint a parlé par son âme et retenti par l'organe de son corps. Vous aussi, bien-aimé frère, séparé de corps, vous nous avez été présent en esprit et en volonté. Votre absence était juste et nécessaire, de peur que les loups schismatiques ne vinssent furtivement à ravager le troupeau, les chiens hérétiques à le troubler par leurs frénétiques aboiements, le serpent blasphémateur à [illegible] son venin. Car il n'y a rien de meilleur ni de plus convenable, sinon que les prêtres du Seigneur rapportent tout, de chaque province, au chef, c'est-à-dire au siége de l'apôtre Pierre. »

Ceci est très-digne d'attention. Dans leurs poursuites contre Athanase, les ariens ne voyaient qu'eux-mêmes; toujours ils avaient prétendu que l'Eglise universelle devait approuver sans façon la tendance destructive d'une de ses parties, bien loin que cette partie malade cherchât la guérison dans l'universalité. Le concile de Sardique ordonne, au contraire, [illegible] avec le tout. [illegible] le Pape [illegible] dignité de Pierre, est le chef [illegible] lequel sont unis [illegible] tous les [illegible] ne doivent [illegible] cert avec ce chef. [illegible] toute-puissante du Sauveur, ce qui avait été séparé [illegible] l'arianisme qui [illegible] du Sauveur un germe [illegible] destructio[illegible] l'histoire. Comme [illegible] l'Église catholique combattait l'arianisme, il était dans la nature des choses que, par une [illegible] elle en combattît aussi la [illegible] tiste, et qu'avec le centre et le chef invisible de l'Église, elle en relevât aussi le centre et le chef visible. Dans la défense d'Athanase, le représentant de l'Eglise catholique combattant pour la divinité du Sauveur, ce fut donc le chef de l'Eglise visible qui fixa les regards. Tout se tient. Ceux qui défendaient la dignité du chef invisible s'attachèrent au chef visible, qui les défendit à son tour; de cette manière, ils furent rendus à leurs églises, afin de pouvoir défendre le chef invisible avec un nouveau courage. De là, au commencement de la lettre des Pères de Sardique, cette mystérieuse comparaison, où le Pape [illegible] censé parlé par eux, comme le Christ, quoique invisible, parlait par le docteur des nations.

La même [illegible] canons du concile. Persécutés par les ariens, les évêques catholiques avaient eu recours au Pape, comme à leur supérieur et au conservateur des canons. Ne pouvant nier cette supériorité, les ariens cherchaient à la tourner en ridicule et à entraver le droit d'appel au Pape. De là, comme nous l'avons vu, certains canons de leur conciliabule d'Antioche. Le [illegible] de Sardique, au contraire, [illegible] et explique ce droit d'appel [illegible] les canons qui suivent, et qui ont été insérés [illegible] par [illegible] dans [illegible] (1).

[illegible] dit: Que si un évêque [illegible] qu'il veuille être jugé de nouveau, honorons, si vous le trouvez bon, la mémoire de l'apôtre saint Pierre; que ceux qui ont examiné l'affaire écrivent à Jules, évêque de Rome; s'il juge à propos [illegible] qu'il aura ordonné. Cela plaît-il à tout le monde? Le concile répondit: Cela nous plaît. Gaudence, évêque de Naïsse en Mésie, dit: Il faut, si vous le trouvez bon, ajouter [illegible] traiter son affaire à Rome, on n'ordonnera

(1) [illegible] t. VII. [illegible] t. I, [illegible] 26 et 27. [illegible] IX. c. 7 et 8, p. [illegible]

nullement, après l'interpellation de celui qui paraîtra déposé, un autre évêque à sa place, jusqu'à ce que l'évêque de Rome ait jugé sa cause. Pour éclaircir davantage le canon précédent, Osius dit : Quand un évêque déposé par le concile de la province aura appelé et eu recours à l'évêque de Rome, s'il juge à propos que l'affaire soit examinée de nouveau, qu'il daigne écrire aux évêques de la province voisine, afin qu'ils examinent le tout avec diligence et décident selon la vérité. Que si l'appelant persuade à l'évêque de Rome d'envoyer un prêtre d'auprès de sa personne, il sera en son pouvoir de faire ce qu'il voudra et jugera le plus à propos. S'il se détermine à envoyer des commissaires, qui, chargés de son autorité, jugent avec les évêques, il en sera le maître ; mais s'il croit que les évêques suffisent pour terminer l'affaire, il fera ce que sa sagesse lui suggérera (1). »

Cette dernière phrase est traduite sur la version latine de Denys le Petit et d'Isidore Mercator. Mais cette version est fautive. Le texte grec, qui est l'original, et qui nous a été conservé par Photius même, donne ce sens : « Que si l'évêque de Rome croit connaître suffisamment l'affaire et pouvoir porter la sentence sur l'évêque appelant, il fera ce qu'il jugera à propos dans sa sagesse (2). » Ce texte authentique complète les différentes formes judiciaires proposées dans le cas d'appel au Pape de la part de l'évêque condamné : 1° Les évêques écriront au Pontife romain ; 2° si le Pape croit connaître suffisamment l'affaire et pouvoir porter la sentence sur l'évêque appelant, il fera ce qu'il jugera à propos dans sa sagesse. C'est-à-dire que le Pape peut juger par lui-même et sans faire réviser sur les lieux. Ce droit du Pape était tellement regardé comme certain, l'usage que venait d'en faire Jules Ier était tellement présent à l'esprit des pères de Sardique, qu'ils ne songent même pas à l'exposer avec développement, et ils s'étendent uniquement sur les formes à suivre lorsque le Pape voudra faire recommencer le jugement sur les lieux. C'est pour ce cas que sont établies les mesures suivantes : 3° il daignera écrire aux évêques voisins de la province ; 4° ces évêques examineront de nouveau et prononceront ; 5° si le condamné en appelle encore de cette seconde sentence, on ne pourra pas lui donner un successeur, mais il faudra attendre que le Pape ait porté la sentence définitive (3).

Voilà comme, en 347, le concile de Sardique reconnaissait et expliquait le droit d'appellation au Pape. Il ne l'établissait pas ; car nous le voyons en usage dès les premiers siècles, et il est d'ailleurs une conséquence nécessaire de la primauté de juridiction accordée par Jésus-Christ à saint Pierre et à ses successeurs. Le concile ne fait que le développer contre les efforts des ariens pour l'obscurcir. Dans ce qu'il en dit, on voit que dès lors le Pape envoyait ce qu'on a appelé depuis des légats *à latere*. Le texte grec du cinquième canon se sert même de cette dénomination-là.

Parmi les autres canons du concile (il en fit en tout vingt), les principaux défendent les translations d'évêques sous peine de n'avoir pas même la communion laïque ; d'établir un évêque dans un village ou dans une ville si petite qu'un seul prêtre y peut suffire ; les fréquents voyages des évêques à la cour ; aux évêques, aux prêtres et aux diacres, de s'absenter plus de trois semaines de leur église (4).

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les canons du concile de Sardique, notamment ceux sur l'appellation au Pape ont été insérés textuellement par Photius, patriarche de Constantinople, dans le droit canon de l'Église grecque ; même les canons touchant l'appellation au Pape y sont relatés jusqu'à trois fois.

Comme le concile de Sardique ne fut qu'une suite et un complément de celui de Nicée, qu'il ne voulut point d'autre symbole, qu'il ne fit que développer quelques-unes de ses règles de discipline, ses canons ont été cités quelquefois sous le nom de canons de Nicée. Gratus, évêque de Carthage, qui y avait assisté avec plusieurs évêques africains, en parle sous le nom de Sardique, dans le concile tenu à Carthage l'année suivante, 348. Plus tard les papes Innocent et Zosime les citeront sous le nom de canons de Nicée. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les évêques d'Afrique ne connaîtront plus alors ni le concile de Sardique, ni celui de Carthage qui l'avait cité en 348 : ce qui indique une négligence singulière dans l'épiscopat africain.

Les ariens eurent plus de zèle et de prudence. Après s'être enfuis de Sardique, sous prétexte d'aller célébrer les victoires de Constance, ils s'arrêtèrent à Philippopolis en Thrace : les victoires de Constance ne les pressaient plus. Là ils écrivirent une longue lettre à plusieurs évêques, entre autres à Donat, évêque schismatique de Carthage, qui eut bien soin de la conserver. Ils y disent effrontément assemblés à Sardique, et y avoir célébré leur concile. Puis après s'être vantés d'un grand zèle pour la discipline de l'Église et la fermeté de ses jugements, ils s'emportent contre saint Athanase, Paul de Constantinople, Marcel d'Ancyre, Asclépas de Gaza et Lucius d'Andrinople, et, avec une incroyable impudence, leur reprochent précisément les [illegible]

(1) Labbe, t. II. Can. 3, 4, 5. — (2) Εἰ δὲ [illegible] νομίζοι αὐτὸς τὴν τοῦ πράγματος ἐπίγνωσιν καὶ ἀπόφασιν τοῦ ἐπισκόπου, ποιήσει ὅπερ ἂν τῇ [illegible] φρονιμωτάτῃ [illegible] [illegible] 811, III, col. 10, can. V. — [illegible] *Synod. rom.*, t. VII, p. 27, t. I, [illegible] orth. [illegible] — (3) Bouix, *Du concile provincial*, p. 316 et 317. — (4) Labbe, t. II, p. 631 et seq.

dont eux-mêmes s'étaient rendus coupables ; ils n'oublient pas jusqu'au meurtre d'Arsène, par où l'on peut juger du reste. Enfin ils osent excommunier Athanase, Marcel, Asclépas, Paul, Osius, Protogène de Sardique, Gaudence de Naïsse, Maximin de Trèves, et même le pape Jules, comme auteur de tout le mal (1).

Leur conduite répondit à leur lettre. Les clercs d'Andrinople ne voulurent point communiquer avec eux quand ils y passèrent, les regardant comme des fugitifs et des coupables. Ils s'en plaignirent à l'empereur Constance, et firent couper la tête à dix laïques, employés à la fabrique des armes, qui était en cette ville. L'Eglise les honore comme martyrs. Saint Lucius, leur évêque, mourut pour la même cause. Comme il parlait contre les ariens avec une grande liberté, et réfutait leur hérésie, ils le firent charger de deux chaînes de fer qui le tenaient par le cou et par les mains, et l'envoyèrent ainsi mourir en exil ; on les soupçonna même d'avoir avancé sa mort. Ils persécutèrent de même plusieurs autres évêques, en particulier les deux qui les avaient quittés à Sardique. Comme ils en voulaient principalement à saint Athanase, ils firent reléguer en Arménie deux prêtres et trois diacres d'Alexandrie ; ils firent écrire de garder les ports et les entrées des villes, de peur que saint Athanase ne se servît de la permission de retourner que le concile lui donnait ; ils firent même écrire aux juges d'Alexandrie que si Athanase ou quelques prêtres qu'ils nommaient, étaient trouvés dans la ville ou dans son territoire, il serait permis de les décapiter. Ils obtinrent des voitures publiques pour aller en divers lieux : et quand ils trouvaient quelqu'un qui leur reprochait leur fuite ou qui détestait leur hérésie, ils les faisaient fouetter, emprisonner ou bannir. La terreur faisait plusieurs hypocrites, et un grand nombre s'enfuyaient dans les déserts plutôt que de tomber entre leurs mains (2).

La méchanceté des ariens alla si loin qu'elle se trahit elle même. Le concile de Sardique avait envoyé deux légats à Constance : c'était Vincent de Capoue et Euphratas de Cologne. Avec les lettres du concile, ils portaient des lettres de l'empereur Constant, qui, pour rendre leur ambassade plus solennelle, leur avait adjoint un général d'armée, nommé Salien, illustre par sa vertu et sa piété. Constance les reçut favorablement ; mais Etienne, évêque arien d'Antioche, pour les perdre de réputation, trama contre eux une de ces fourberies diaboliques, familières à la secte. D'après ses ordres, une troupe de libertins se mit en embuscade près du logis des deux évêques. La nuit, ayant gagné un des domestiques pour leur ouvrir la porte, ils introduisirent une prostituée jusque dans l'appartement des légats, en lui persuadant qu'un jeune homme l'y attendait. Elle fut bien surprise de trouver un vieillard qui dormait, et qu'elle reconnut être un évêque. C'était le plus âgé, Euphrata de Cologne. Celui-ci, réveillé au bruit de ses pas et entendant la voix d'une femme dans les ténèbres, crut que c'était une illusion du démon, et appela Jésus-Christ à son secours. La femme s'écria qu'on l'avait trompée. Les libertins accoururent pour lui faire crier avec eux que les évêques l'avaient demandée, et que c'étaient des scélérats. Cependant des domestiques fidèles fermèrent la porte de la cour, arrêtèrent sept des coupables, et les livrèrent ainsi que la femme entre les mains de la justice. C'était aux fêtes de Pâques. Le lendemain, les deux légats, accompagnés du général Salien, allèrent porter leurs plaintes au palais de l'empereur. La justice séculière interrogea les personnes arrêtées, et constata juridiquement que le tout s'était fait par ordre d'Etienne. Il fut aussitôt remis entre les mains des évêques présents, qui le déposèrent et le chassèrent de l'Eglise (3).

L'empereur Constance, frappé de cet événement, commença un peu à rentrer en lui-même. Ce que les ariens avaient fait à Euphratas, lui fit juger de leurs autres entreprises. Dès lors il ordonna le rappel des prêtres et des diacres d'Alexandrie, qui étaient exilés en Arménie, et il écrivit expressément à Alexandrie même de ne plus persécuter les clercs ni les laïques qui étaient pour saint Athanase. D'autres motifs pouvaient influer encore sur son retour à la justice : le grand nombre d'évêques qui souscrivirent au concile de Sardique (il y en eut plus de trois cent quarante, parmi lesquels quinze de la Palestine, trente-quatre des Gaules, trente-six de l'Afrique et quatre-vingt-seize de l'Egypte) ; la lettre de son frère Constant, qui, disent quelques historiens, le menaçait de la guerre, s'il ne rendait justice aux évêques persécutés ; enfin, l'intrus d'Alexandrie Grégoire venait de mourir dans une émeute populaire.

Constance eut envie de voir et d'entretenir lui-même Athanase. Il lui écrivit donc une lettre très-obligeante, où il témoigne une grande compassion des maux qu'il a soufferts, éloigné de sa patrie. J'espérais, dit-il, que vous viendriez vous-même m'en demander le remède, : peut-être la crainte vous a retenu : je vous écris donc afin que vous veniez au plus tôt, et qu'après avoir éprouvé notre clémence, vous soyez rendu aux vôtres. Dans cette vue, j'ai prié mon seigneur et mon frère l'empereur Constant, de vous permettre de venir. Saint Athanase ne se pressa pas, et Constance lui écrivit une seconde lettre, pour l'exhorter à venir hardiment à sa cour, et lui offrit les voitures publiques. Il lui envoya même une troisième lettre par un diacre, pour le rassurer et le presser de venir incessamment. Il l'a [illegible] cette par six de ses

(1) Labbe, t. II. — (2) Athan. Hist. Arian. ad Monach. — (3) Athan. Hist. Arian. ad Monach., et Theod., l. II, c. 10.

comtes, auxquels il savait qu'Athanase se fierait davantage. Ils l'assuraient que l'empereur l'attendait depuis un an entier, et qu'il n'avait jamais voulu permettre que l'on ordonnât un évêque à Alexandrie à la place de Grégoire.

Saint Athanase quitta alors Aquilée, où il séjournait après le concile de Sardique, et vint à Rome faire ses adieux au pape Jules, et lui montrer les lettres de Constance. L'Eglise romaine en eut une joie incroyable ; car elle regardait l'empereur d'Orient comme revenu à la vraie foi, puisqu'il rappelait Athanase. saint Jules écrivit à l'église d'Alexandrie la lettre suivante :

« Jules, évêque, aux prêtres, aux diacres et au peuple d'Alexandrie, nos bien-aimés frères, salut dans le Seigneur. Je me conjoins avec vous, frères bien-aimés. de ce que vous voyez devant les yeux le fruit de votre foi. Car, qu'il en soit vraiment ainsi, chacun l'aperçoit sans peine dans mon frère et coévêque Athanase, que Dieu vous redonne, et à cause de la pureté de sa vie, et à cause de vos prières. Ce qui montre combien pures et pleines de charité ont été les oraisons que sans cesse vous avez offertes à Dieu. Car, vous souvenant des promesses divines et de l'amour que vous avaient inspiré pour elles les enseignements de notre frère, vous avez connu d'avance et prévu, dans votre foi vive, que celui que vous portiez dans vos saintes âmes comme toujours présent, ne pouvait vous être enlevé à toujours. Aussi, en vous écrivant, n'ai-je pas besoin de beaucoup de paroles ; car tout ce que je pourrais vous dire, votre foi l'a déjà prévenu, et ce que vos vœux unanimes ont demandé, se trouve accompli par la grâce de Jésus-Christ. Je vous félicite donc, je le répète, de ce que vous avez conservé vos âmes invincibles dans la foi. Je ne félicite pas moins mon frère Athanase de ce qu'au milieu de tant de traverses, il n'a jamais oublié ni votre charité ni votre désir de le revoir. Car, quoiqu'il parût éloigné de vous quant au corps et pour un temps, toujours cependant il vivait en esprit au milieu de vous. Pour moi, bien-aimés, je pense que les épreuves où il a passé, n'ont pas été sans utilité et sans gloire. Par ce moyen, votre foi et la sienne ont été connues et admirées de tout le monde. Sans tout cela, qui aurait jamais cru, ou que vous eussiez une telle estime et un tel amour pour un tel évêque, ou que lui fût orné de tant de vertus dignes du ciel ? Il s'est donc acquis le glorieux témoignage de la confession, et pour ce monde et pour l'autre. Exposé plus d'une fois sur terre et sur mer, il a foulé aux pieds les manœuvres de l'hérésie arienne ; au milieu des embûches contre sa vie, il a méprisé la mort, protégé par le Dieu tout-puissant et par Notre Seigneur Jésus-Christ, espérant non-seulement éviter les pièges, mais vous consoler par son retour avec de plus glorieux trophées. Par là il est devenu célèbre jusqu'aux extrémités de la terre, et pour la sainteté de sa vie, et pour sa constance et sa doctrine, et pour l'immortel amour que vous lui portez. Il revient donc maintenant à vous, bien plus illustre qu'il n'en était parti. Car si les métaux précieux, l'or et l'argent, sont éprouvés et purifiés par le feu, comment parler dignement de ce grand homme, qui, après avoir surmonté tant d'afflictions et de périls, vous est enfin rendu, démontré innocent non-seulement par nous, mais par tout un concile ? C'est pourquoi, bien-aimés frères, accueillez avec toute sorte de gloire et de joie selon Dieu votre évêque Athanase, ainsi que ceux qui ont partagé ses souffrances, et réjouissez-vous, au comble de vos vœux, vous qui, par vos écrits salutaires, avez comme nourri et abreuvé votre pasteur, affamé et altéré de votre piété. Car vous avez été sa consolation dans les régions étrangères ; au milieu des persécutions auxquelles il était en butte, vous l'avez soutenu par votre fidélité. Pour moi, ce m'est un délice, quand je me représente en esprit le retour de mon frère, la joie de chacun de vous, la piété du peuple allant à sa rencontre, l'allégresse de ceux qui accourent de toutes parts : quel jour ce sera pour vous ! Le passé sera fini : ce retour tant désiré unira tout le monde dans la même jubilation. La part que nous prenons d'avance à cette joie est d'autant plus grande, que Dieu nous a fait la grâce de connaître un si grand homme. » Le Pape finit par des prières, pour leur attirer les grâces qu'ils méritent (1).

On voit ici toute l'âme de l'Eglise. Qu'elle était belle au milieu de tant de calamités ! quelle sainte joie dans l'Eglise entière, quand il arrivait du bien à un de ses membres ! quelle cordialité, quelle intimité bienheureuse ! Mais qui a la vraie foi, possède aussi la charité, et dans la charité est le bonheur. Le pape saint Jules ne fut pas le seul à féliciter l'église d'Alexandrie. Lorsque saint Athanase traversa la Palestine, il s'y assembla tout un concile, qui envoya pareillement des lettres en Egypte et en Libye. On y lit entre autres : Vos prières ont été vraiment exaucées par le Dieu tout-puissant, qui a soin de son Eglise, qui regarde vos larmes et vos gémissements, et écoute pour cela vos supplications. Vous étiez comme des brebis dispersées et persécutées, qui n'ont point de pasteur : aussi le vrai pasteur, qui veille sur ses brebis, vous a visités du haut du ciel, et vous redonne celui que vous désirez si ardemment. Nous aussi nous avons tout fait pour la paix de l'Eglise ; nous avons respiré avec votre charité, nous l'avons embrassé les premiers, par lui nous nous sommes mis en communion avec vous et vous saluons maintenant, afin que vous sachiez que nous sommes unis avec lui et avec vous par le lien de la paix. Cette lettre était souscrite par saint Maxime

(1) Athan. *Apol.* Soc., l. II, c. xxiii. Soz., l. III, c. x, etc.; Coustant, Labbe.

de Jérusalem et quinze autres évêques.

Constance, qui était à Antioche, reçut saint Athanase avec bienveillance, et lui confirma de vive voix ce que déjà il lui avait mandé par lettres. Le saint se plaignit alors de ce que l'empereur avait autrefois écrit contre lui, et le pria de ne plus écouter ses ennemis en son absence. Appelez-les, dit-il, si vous voulez : je suis content qu'ils paraissent, et je les convaincrai. L'empereur ne le voulut pas ; mais il ordonna d'effacer tout ce qui avait été écrit à son désavantage, et l'assura qu'il ne recevrait plus de calomnies contre lui. Pour montrer que cette résolution serait inébranlable, il la confirma par des serments, et en prit Dieu à témoin. Il lui dit encore plusieurs autres choses pour le consoler.

La multitude du peuple d'Antioche était catholique ; cependant les ariens y étaient maîtres de toutes les églises. Après l'ignominieuse déposition d'Étienne, ils eurent encore le crédit de faire nommer à sa place un des leurs. Son nom était Léonce. Précédemment il avait été déposé de la prêtrise, parce qu'il s'était lui-même fait eunuque, pour ne pas se séparer d'une jeune femme qu'on disait qu'il avait corrompue, et qu'il faisait passer pour vierge. Il était arien dans l'âme, mais profondément dissimulé. Au lieu de persécuter ouvertement la multitude des catholiques qui s'assemblaient aux tombeaux des martyrs, sous la conduite de deux moines, Diodore et Flavien, dont le dernier devint plus tard évêque d'Antioche, il les pria, avec une douceur apparente, de faire ce service dans l'église. Quoiqu'ils connussent bien sa malice, ils ne laissèrent pas de lui obéir ; mais il y avait toujours à Antioche un autre parti de catholiques, qui ne communiquaient point avec les ariens et ne reconnaissaient point d'évêque depuis saint Eustathe : aussi les nommait-on eustathiens.

Saint Athanase, étant en cette ville, ne communiqua point avec Léonce, mais avec les eustathiens, qui s'assemblaient dans des maisons particulières. L'empereur lui dit un jour : Vous voyez que je suis prêt à remplir tout ce que je vous ai promis ; mais j'ai aussi une grâce à vous demander : c'est que de tant d'églises qui dépendent de vous, vous en laissiez une à ceux qui ne sont pas de votre communion. Athanase répondit avec une merveilleuse prudence : Il est juste, seigneur, de vous obéir ; mais puisque dans cette ville d'Antioche il y a aussi des gens qui fuient la communion de ceux qui ne sont pas dans les mêmes sentiments, je demande pour eux la même grâce, qu'ils aient une église où ils puissent s'assembler en liberté. La proposition parut juste à l'empereur ; mais les ariens ne furent pas d'avis de l'accepter : car, disaient-ils, notre doctrine ne fera pas grand progrès à Alexandrie tant qu'Athanase y sera ; au contraire, si nous souffrons que les eustathiens s'assemblent librement à Antioche, leur grand nombre paraîtra, et ils entreprendront quelque chose. Il vaut donc mieux demeurer comme nous sommes. En effet, ils voyaient que, bien qu'ils fussent maîtres des églises et qu'une grande partie du peuple catholique s'y assemblât avec eux, les catholiques ne laissaient pas de témoigner la diversité de leur croyance, dans la conclusion des psaumes, en disant : Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit, et non pas, comme les ariens : Gloire au Père par le Fils. Léonce n'osait l'empêcher ; mais il en voyait bien la conséquence, et disait en touchant ses cheveux blancs : Quand cette neige sera fondue, il y aura bien de la boue ; pour marquer la division du peuple qui éclaterait après sa mort.

Athanase dut nécessairement avoir fait une grande impression sur Constance ; car celui-ci fit expédier plusieurs lettres trop honorables pour que le sentiment n'y eût aucune part. Aux évêques et aux prêtres de l'Église catholique, il adressa la circulaire suivante : « Le très-vénérable Athanase n'a pas été délaissé par la grâce de Dieu ; s'il a été soumis pour un peu de temps à des épreuves humaines, il a été justifié par la toute-puissante Providence, comme il le méritait ; et par la volonté de l'Être suprême et par notre jugement, il a recouvré sa patrie et son église, dont la volonté de Dieu l'avait fait le chef. En conséquence, notre clémence a résolu de livrer à l'oubli toutes les ordonnances contre ceux qui communiquaient avec lui, d'abolir tout soupçon contre eux, et de confirmer les immunités dont ses clercs jouissaient auparavant. Notre bienveillance pour lui a cru devoir ajouter encore, que tous les évêques ou clercs qui lui ont été attachés, auraient une sécurité entière. Etre uni avec lui, sera une preuve suffisante de la bonne disposition de chacun. Nous voulons que tous ceux qui, d'après un jugement et une inspiration meilleurs, choisiront sa communion, jouissent de notre faveur suivant la volonté divine. Que Dieu vous conserve. » Au peuple d'Alexandrie il écrivit de recevoir Athanase avec joie, et de s'attacher à lui de toute leur âme et de tout leur cœur ; il exhorte, en outre, tout le monde à la concorde et à la paix, et menace de punir quiconque la troublerait. Enfin il ordonne aux magistrats civils de l'Égypte d'effacer dans les archives, tout ce qui s'y trouverait contre Athanase et les siens, et de faire jouir son clergé des anciennes immunités (1).

Saint Athanase entra en Égypte par Péluse et, traversant le pays pour aller à Alexandrie, il recommandait partout de s'éloigner des ariens et de s'attacher à ceux qui confessaient le consubstantiel. Il fit même des ordinations en quelques églises. Enfin il arriva à Alexandrie, où il fut reçu avec une joie incroyable, non-seulement du peuple, mais des évêques d'Égypte et des deux Libyes, qui ac-

(1) Athan., *Apol.*

couraient de tous côtés. Ils se réjouissaient de voir encore leur ami en vie contre toute espérance, et de se voir eux-mêmes délivrés de la tyrannie des hérétiques. L'allégresse était générale, et, dans les saintes assemblées, on s'excitait les uns les autres à la vertu. Beaucoup de filles, qui auparavant se destinaient au mariage, consacrèrent à Jésus-Christ leur virginité. Beaucoup de jeunes hommes embrassèrent la vie monastique, touchés de l'exemple des autres. Les pères y excitaient leurs enfants, ou du moins se laissaient fléchir à leurs prières pour ne les en point détourner. Les maris et les femmes se persuadaient l'un à l'autre de vaquer à la prière, suivant le conseil de l'Apôtre; la charité des peuples s'appliquait à nourrir et à vêtir les orphelins et les veuves; l'émulation était telle, que chaque maison semblait être une église destinée à la prière et à la pratique des vertus. Voilà les effets que la joie publique produisait chez les fidèles d'Alexandrie et d'Egypte. Toutes les églises étaient dans une paix profonde; tous les évêques écrivaient à saint Athanase et recevaient de lui des lettres pacifiques, selon la coutume. Plusieurs se rétractaient de ce qu'ils avaient écrit contre lui. Plusieurs de ses ennemis se réconciliaient avec lui sincèrement. Quelques-uns venaient le trouver de nuit, et s'excusaient sur la nécessité qui les avait engagés avec les ariens, dont ils détestaient l'hérésie, et protestaient qu'ils avaient toujours communiqué avec lui de cœur.

Ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est qu'Ursace et Valens, eux qui, après la mort d'Eusèbe de Nicomédie, étaient les plus violents ennemis d'Athanase, allèrent à Rome et présentèrent au Pape la rétractation suivante : « Au seigneur le bienheureux pape Jules, Valens et Ursace, salut. Parce que nous avons ci-devant écrit plusieurs choses fâcheuses touchant l'évêque Athanase, et qu'ayant été admonestés sur ce sujet par les lettres de Votre Sainteté, nous ne lui en avons pas rendu compte, nous déclarons devant Votre Sainteté en présence de tous nos frères, les prêtres, que tout ce qui est venu jusqu'ici à vos oreilles, touchant cet évêque, a été faussement rapporté par nous et ne doit avoir aucune force; par conséquent, nous embrassons de très-bon cœur la communion dudit Athanase, d'autant plus que Votre Sainteté a daigné, suivant la bonté qui lui est naturelle, nous pardonner notre faute. Nous déclarons encore que si les Orientaux ou Athanase lui-même voulaient nous appeler de nouveau en cause à mauvais dessein, nous ne nous y présenterons pas sans votre aveu. Nous déclarons aussi par cet écrit signé de notre main, comme nous l'avons déjà fait par notre premier écrit présenté à Milan, que nous anathématisons et maintenant et à jamais l'hérétique Arius et ses sectateurs, qui disent qu'il y avait un temps où le Fils n'était pas, qu'il est tiré du néant, qu'il n'a pas été avant les siècles. Oui, nous déclarons encore une fois que nous avons condamné à jamais l'hérésie arienne et ses auteurs. » Tout cela était écrit de la main de Valens, et au-dessous, de la main d'Ursace : « Moi Ursace, évêque, j'ai souscrit cette profession de foi (1). »

On voit que précédemment déjà, dans un concile de Milan, où l'on sait que se trouvaient des prêtres de l'Église romaine, ils avaient condamné l'arianisme et demandé pardon de leur faute. C'était l'an 349, quelque temps après qu'ils eurent appris le retour triomphal d'Athanase, et deux ans après un autre concile de Milan, où les Occidentaux condamnèrent l'hérésie de Photin. La lettre au pape Jules avait été écrite à Rome. Peu après, ils en écrivirent une d'Aquilée à saint Athanase lui-même; elle était conçue en ces termes : « A notre Seigneur et frère Athanase, Ursace et Valens. Nous avons trouvé l'occasion de notre frère, le prêtre Moïse, qui va vers votre charité, par qui nous vous saluons très-affectueusement de la ville d'Aquilée, et nous souhaitons que cette lettre vous trouve en bonne santé. Vous nous donnerez de la confiance, si vous voulez bien nous écrire aussi de votre part. Soyez assuré par cette lettre que nous avons avec vous la paix et la communion ecclésiastiques. Que la divine bonté vous conserve, bien-aimé frère. » Ces deux lettres d'Ursace et de Valens furent envoyées à saint Athanase par Paulin, évêque de Trèves, successeur de saint Maximin. Ursace et Valens souscrivirent ensuite à des lettres pacifiques qui leur furent présentées par des prêtres de saint Athanase, quoiqu'il ne leur eût pas donné de lettres pour eux (2).

Dans le temps que saint Athanase rentrait à Alexandrie, les autres évêques exilés rentraient également dans leurs siéges, comme Asclépas à Gaza, Marcel à Ancyre, Paul à Constantinople. Ce fut alors sans doute que s'exécuta littéralement ce que disent Socrate et Sozomène, savoir, que le pape Jules, en vertu de la primauté de sa chaire, rendit leurs églises à chacun des évêques persécutés.

Tandis qu'Athanase, de retour en Egypte, renouvelait en quelque sorte tout l'Orient, il continuait d'agir sur l'Occident. Le premier, il y avait fait connaître la vie proprement monastique. Jusqu'alors les moines y étaient ou inconnus ou méprisés, surtout à Rome, ville de luxe et de plaisir. Mais quand Athanase vint se réfugier auprès du pape Jules, il était accompagné de deux moines distingués, Ammonius et Isidore. Le premier était si absorbé dans les choses divines, qu'il ne daigna voir aucun des superbes monuments de Rome; il ne visita que l'église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul. Le second, par sa sagesse et par une aménité toute céleste, fit une impression si grande et si générale, que des païens mêmes

(1) Athan., *Apol.* Hilar., *Fragm.* Constant. Labbe. — (2) Athan., *Apol.* Hilar., *Fragm.* Constant. Labbe.

l'aimaient. Beaucoup de Romains imitèrent leur vie. C'est ainsi que la vie monastique vint à Rome, et se répandit bientôt, toujours par Athanase, dans les Gaules. Il entretint avec les moines de ces pays un commerce assidu, et écrivit pour eux la *Vie de saint Antoine*, dans la vue de leur donner un modèle. Ce modèle, à son tour, en engagea beaucoup à le retracer en eux-mêmes.

Quant à saint Antoine lui-même, il avait quatre-vingt-dix ans lorsqu'il lui vint en pensée que nul autre que lui n'avait encore mené dans les déserts la vie d'un solitaire parfait. La nuit suivante, comme il dormait, il lui fut révélé que, plus avant, il y en avait un autre beaucoup meilleur, et qu'il devait aller le voir. Sitôt que le jour parut, le saint vieillard commença à marcher, appuyé sur un bâton, sans savoir où il allait ; mais se confiant que Dieu lui ferait voir son serviteur. En effet, comme il le lui avait fait connaître, il lui fit trouver le chemin de sa demeure, et le troisième jour, de grand matin, il arriva à la caverne où saint Paul, le premier ermite, s'était retiré il y avait quatre-vingt-dix ans, à peu près à l'époque où saint Antoine était né. Celui-ci ne vit rien d'abord, tant l'entrée en était obscure. Il avançait doucement, s'arrêtant de temps en temps pour écouter, marchant légèrement et retenant son haleine. Enfin, il aperçut de loin quelque lumière ; cela le fit hâter : en se hâtant, il heurta des pieds contre une pierre et fit du bruit. Alors saint Paul ferma au verrou sa porte qui était ouverte. Saint Antoine se prosterna devant, et y demeura jusqu'à midi passé, le priant d'ouvrir, et lui disant : Vous savez qui je suis, d'où je viens et pourquoi. Je sais que je ne mérite pas de vous voir ; toutefois je ne m'en irai pas sans vous avoir vu. Je mourrai à votre porte ; au moins vous enterrerez mon corps. Paul lui répondit : On ne demande point en menaçant ; vous étonnez-vous que je ne vous reçoive pas, puisque vous ne venez que pour mourir ?

Alors il lui ouvrit la porte en souriant. Ils s'embrassèrent, se saluèrent par leurs noms, eux qui n'avaient jamais ouï parler l'un de l'autre, et rendirent ensemble grâces à Dieu. Après le saint baiser, s'étant assis, Paul commença ainsi : Voici celui que vous avez cherché avec tant de peine ; un corps consumé de vieillesse, couvert de cheveux blancs et négligés ; un homme qui sera bientôt réduit en poudre. Mais, dites-moi, comment va le genre humain ? fait-on de nouvelles maisons dans les anciennes villes ? sous quel empire est le monde ? y a-t-il encore des adorateurs des démons ? Comme ils s'entretenaient de cette sorte, ils voient un corbeau perché sur un arbre, qui, volant doucement, vint mettre devant eux un pain tout entier, et se retira. Ah ! dit Paul, voyez la bonté du Seigneur, qui nous a envoyé à dîner ! Il y a soixante ans que je reçois tous les jours la moitié d'un pain ; à votre arrivée, Jésus-Christ a doublé la portion. Ayant fait la prière, ils s'assirent sur le bord de la fontaine. Mais là, pour savoir qui romprait le pain, il s'éleva une dispute qui pensa durer jusqu'au soir. Paul alléguait l'hospitalité et Antoine l'âge. Ils convinrent à la fin que chacun tirerait de son côté. Ensuite ils burent un peu d'eau, appliquant la bouche sur la fontaine, et passèrent la nuit en veilles et en prières.

Le jour étant venu, Paul dit à Antoine : Mon frère, je savais, il y a longtemps, que vous demeuriez en ces régions, et Dieu m'avait promis que je vous verrais ; mais parce que l'heure de mon repos est arrivée, il vous a envoyé pour couvrir mon corps de terre. Alors Antoine pleurant et soupirant, le priait de ne pas l'abandonner, mais de l'emmener avec lui. Il répondit : Vous ne devez pas chercher votre avantage, mais celui des autres : il est utile aux frères d'être encore instruits par votre exemple. C'est pourquoi je vous prie, si ce n'est pas trop de peine, allez quérir, pour envelopper mon corps, le manteau que vous a donné l'évêque Athanase. Ce n'est pas que le bienheureux Paul se souciât beaucoup que son corps fût enseveli, mais il voulait épargner à son hôte l'affliction de le voir mourir. Peut-être aussi voulait-il témoigner par là qu'il mourait dans la communion de saint Athanase, alors persécuté par les ariens. Saint Antoine, étonné de ce qu'il avait dit de saint Athanase et du manteau, crut voir Jésus-Christ présent en lui et n'osa rien répliquer ; mais en pleurant, il lui baisa les yeux et les mains, et retourna à son monastère avec plus de diligence que son corps épuisé de jeûnes et de vieillesse ne semblait porter. Deux de ses disciples, qui le servaient depuis longtemps, vinrent au-devant de lui et lui dirent : Mon père, où avez-vous tant demeuré ? Il répondit : Ah ! malheureux pécheur que je suis ! je porte bien à faux le nom de moine ! J'ai vu Élie, j'ai vu Jean dans le désert, j'ai vu Paul dans le paradis ! Il n'en dit pas davantage, et, se frappant la poitrine, il tira le manteau de sa cellule. Ses disciples le priaient de s'expliquer ; mais il leur dit : Il y a temps de parler et temps de se taire.

Alors il sortit, et, sans prendre aucune nourriture, il retourna par le même chemin, ayant toujours Paul et dans l'esprit et devant les yeux, et redoutant ce qui arriva. Le lendemain, il avait à peine marché trois heures, quand il vit, au milieu des anges, des prophètes et des apôtres, Paul monter en haut, revêtu d'une blancheur éclatante. Aussitôt il se prosterna sur le visage, jeta du sable sur sa tête, et dit en pleurant : Paul, pourquoi me quittez-vous ? je ne vous ai pas dit adieu ; fallait-il vous connaître si tard pour vous perdre si tôt ? Il sembla voler pendant le reste du chemin. Quand il fut arrivé à la caverne, il trouva le corps à genoux, la tête levée, et les mains étendues au ciel. Il crut d'abord qu'il vivait et priait encore, et se mit aussi à prier ; mais ne l'entendant pas soupirer, comme il avait cou-

tume dans la prière, il l'embrassa en pleurant, et vit qu'il ne priait plus que de la posture. Il enveloppa le corps, le tira de la caverne, et chanta des hymnes et des psaumes suivant la tradition de l'Eglise. Mais il était affligé de n'avoir point apporté d'instrument pour creuser la terre, et ne savait quel parti prendre, de retourner au monastère ou de demeurer, quand deux lions, les crinières flottantes, accoururent du fond du désert. D'abord il en frémit; mais la pensée de Dieu le rassura. Ils vinrent droit au corps de saint Paul, et, le flattant de leurs queues, se couchèrent à ses pieds, rugissant comme pour témoigner leur douleur. Puis ils commencèrent tout près de là à gratter la terre de leurs ongles, et, jetant le sable dehors, ils firent une fosse capable de tenir un homme. Aussitôt, comme pour demander une récompense, ils vinrent à saint Antoine, la tête basse et remuant les oreilles. Il comprit qu'ils demandaient sa bénédiction, et dit : Seigneur, sans la volonté duquel pas une feuille d'arbre, pas un passereau ne tombe à terre, donnez-leur ce que vous savez qui leur convient; et, faisant signe de la main, il leur commanda de s'en aller. Après qu'ils furent partis, il enterra le corps et éleva de la terre dessus suivant la coutume. Le lendemain, il prit la tunique que saint Paul s'était faite lui-même de feuilles de palmier entrelacées, comme on faisait pour les corbeilles ; il retourna à son monastère avec cette riche succession, et raconta tout par ordre à ses disciples. Il se revêtit toujours depuis de la tunique de saint Paul aux jours solennels de Pâques et de la Pentecôte (1).

Un autre sujet de grande consolation pour saint Antoine, était les nouvelles qu'il apprenait de temps en temps de saint Hilarion, son disciple, en Palestine. Il lui écrivait et recevait avec joie de ses lettres. Et quand il venait à lui des malades du côté de la Syrie : Pourquoi, disait-il, vous êtes vous fatigués à venir si loin, puisque vous avez là mon fils Hilarion ? L'exemple de ce saint ayant produit une multitude innombrable de monastères dans toute la Palestine, il les visitait à certains jours avant la vendange ; car ces moines avaient des vignes qu'ils cultivaient. Tous les frères se joignaient à lui pour l'accompagner en cette visite, portant leur provision, et ils s'assemblaient quelquefois jusqu'à deux mille. Mais, avec le temps, chaque bourgade offrait de bon cœur aux moines de son voisinage des vivres pour ces saints hôtes. Hilarion ne manquait à visiter aucun de ses frères, quelque peu considérable qu'il fût, et dressait un mémoire de sa visite, marquant les lieux où il devait loger et ceux où il ne faisait que passer. Dans une de ses visites, il vint à Eleuse en Idumée, le jour que tout le peuple était assemblé dans le temple de Vénus pour célébrer sa fête ; car les Sarrasins adoraient cette déesse, à cause de la planète qui en porte le nom. Comme le saint avait délivré plusieurs possédés de cette nation, quand ils surent qu'il passait par là, ils vinrent au-devant, par troupes, avec leurs femmes et leurs enfants, baissant la tête et criant: *Barec*, c'est-à-dire en syriaque, *Bénissez*. Il les reçut avec douceur et humilité, les conjurant d'adorer Dieu plutôt que des pierres. En même temps il regardait le ciel, fondant en larmes, et leur promettait de venir les voir souvent s'ils croyaient en Jésus-Christ. Ils ne le laissèrent point aller qu'il ne leur eût tracé le plan d'une église, et que leur sacrificateur, couronné comme il était, n'eût été fait catéchumène (2).

Dans la conduite du saint pape Jules, du grand saint Athanase, ainsi que de saint Antoine et de ses disciples, on voit le véritable esprit de l'Eglise ; on voit cette sagesse d'en haut, sagesse qui est chaste, pacifique, modeste, docile, pleine de miséricorde et de bons fruits, sans critique et sans hypocrisie. En un mot, on y voit comme un réjaillissement de cette sagesse divine, qui atteint d'une extrémité à l'autre avec force, et dispose tout avec douceur. Dans la conduite des ariens, on voit, au contraire, la sagesse d'en bas, sagesse terrestre, animale, sagesse de démon (3), avec les rivalités, les cabales, les bouleversements et toutes les œuvres mauvaises.

Il en est de même des donatistes en Afrique Nous avons vu comme leur schisme fut enfanté par la colère d'une femme, l'ambition de deux clercs et l'hypocrisie de quelques évêques traditeurs. La suite répondit à ce commencement. Il se forma bientôt parmi eux des fanatiques d'étrange sorte. C'étaient des paysans qui abandonnaient l'agriculture, et ensuite, pour avoir de quoi vivre, couraient çà et là autour des celles ou cabanes des champs, *circum cellas*, sans avoir de demeure fixe; d'où leur vient le nom de circoncellions. Leur fureur était de tuer les autres et de se tuer eux-mêmes. On les voyait, quelquefois des troupes entières, se jeter du haut d'un précipice, ou dans les eaux profondes, ou dans un feu qu'ils avaient eux-mêmes allumé. Ils voulaient se faire passer pour martyrs, et la multitude des donatistes les honorait comme tels. Quelques-uns annonçaient d'avance l'époque de leur suicide ; dès lors on leur apportait abondamment à manger, comme à des victimes qu'on engraisse. Mais il ne leur plaisait pas toujours de se tuer eux-mêmes : plus d'une fois ils forçaient les passants de leur rendre ce service, sous peine de le recevoir d'eux. Un jeune homme se tira de leurs mains d'une manière assez plaisante Il rencontra un jour une troupe de ces frénétiques, qui lui présentèrent l'épée nue, avec ordre de les en percer, s'il ne voulait qu'ils l'en perçassent lui-même. Le jeune homme ne le refusa pas ; mais il leur dit que quand il aurait tué les premiers, les autres pourraient

(1) Hier., *Vita Pauli.* — (2) Hier., *Vita Hilarion.* — (3) Jacob, c. III, v. 15-17.

bien changer de résolution et se jeter sur lui; qu'il le ferait donc qu'ils les liât tous, et qu'ensuite il pourrait faire à leur desir. Ils y consentirent et se laissèrent lier ; mais quand ils furent hors d'état de lui faire violence, il les fouetta vigoureusement, les laissa tous garrottés comme ils étaient et continua son chemin. Dans le temps que les païens étaient encore les maîtres, ces forcenés allaient exprès renverser leurs temples pour se faire tuer. Plus d'une fois, aux grandes solennités païennes, des troupes entières se présentaient, non pas pour briser les idoles, mais uniquement pour se faire tuer par les idolâtres. La chose était si connue, que, d'avance, les jeunes gens les plus vigoureux d'entre les païens faisaient vœu à leurs idoles de leur en immoler tel ou tel nombre (1).

Les circoncellions n'étaient pas moins cruels envers les autres qu'envers eux-mêmes. Ils avaient en particulier des bâtons qu'ils nommaient *Israélites*, avec lesquels ils frappaient tous les jours. Ils ne tuaient pas sur-le-champ, mais ils brisaient tellement un homme, qu'il en mourait de douleur à la longue. Quand ils voulaient faire miséricorde à quelqu'un, c'était de lui donner un si bon coup, qu'il en mourût sur la place. Leurs chefs s'appelaient les capitaines des saints. Mais ces saints de nouvelle espèce passaient leur vie à s'enivrer pêle-mêle, hommes et femmes, dans des festins de débauche ; ensuite à courir de côté et d'autre, se livrant à toutes sortes de violences, au mépris des lois et des magistrats. Il n'y avait plus de sûreté sur les grands chemins ni dans les campagnes. Les maîtres étaient contraints de descendre de leur voiture et de servir de coureur à leurs esclaves, qui montaient à leur place. Quiconque leur résistait, voyait bientôt sa maison rasée ou brûlée. La justice n'osait informer contre eux. Les catholiques, et ceux qui voulaient le devenir, étaient les principaux objets de leur fureur ; mais plus d'une fois ils n'épargnaient pas même ceux de leur parti. Leurs excès allèrent si loin, que les évêques donatistes, dont ils étaient au fond le principal appui, écrivirent au comte Taurin, qu'il leur était impossible de les corriger et qu'il les réprimât lui-même. Il envoya contre eux des soldats, qui en tuèrent plusieurs; les donatistes les honorèrent depuis comme martyrs.

A l'époque où l'Orient et l'Occident accomplissaient la réunion que nous avons vue, l'empereur Constant envoya deux personnages considérables en Afrique. Ils se nommaient Paul et Macaire. Leur mission ostensible était de distribuer des aumônes et des dons aux églises. Ils apportaient, à cet effet, de grandes richesses. Mais en même temps, sans faire aucune menace, sans intimider personne, ils exhortaient tout le monde à revenir à l'unité et à quitter le schisme. Les chefs des donatistes avaient fait courir le bruit que Paul et Macaire venaient exciter la persécution ; que quand l'autel serait préparé pour le saint sacrifice, ils feraient paraître une image et la mettraient sur l'autel. Ce qui faisait dire : Quiconque participera à ce sacrifice, c'est comme s'il mangeait des viandes immolées aux idoles. Mais quand ils furent arrivés, on ne vit rien de semblable, et le saint sacrifice fut célébré à l'ordinaire, sans rien ajouter ou diminuer. Aussi y eut-il un grand nombre de donatistes qui se réunirent à l'Église catholique.

Paul et Macaire s'adressèrent à Donat, faux évêque de Carthage, lui déclarant pourquoi ils étaient venus, et comme l'empereur envoyait des ornements pour les églises et des aumônes pour les pauvres. Il est vrai qu'il n'y avait rien pour Donat en particulier. Il répondit donc en colère : Qu'a de commun l'empereur avec l'Eglise? et dit beaucoup d'injures à l'empereur. Il est bon de se rappeler combien de fois les mêmes donatistes en appelèrent du jugement de l'Église à l'empereur Constantin. Donat ajouta qu'il avait déjà envoyé des lettres partout pour défendre de distribuer aux pauvres ce qu'ils avaient apporté. Un autre Donat, évêque schismatique de Bagaïe, fit encore pis. Comme il sut que Paul et Macaire approchaient de sa ville, il envoya des crieurs dans les lieux circonvoisins et dans les marchés, pour appeler à son aide ces mêmes circoncellions, que les évêques donatistes avaient abandonnés précédemment. Paul et Macaire, craignant les emportements de ces furieux, demandèrent main-forte au comte Silvestre, non pour faire violence, mais pour se défendre et conserver l'argent des pauvres dont ils étaient chargés.

Les schismatiques assemblèrent donc une grande multitude de leurs circoncellions, et, pour la nourrir, ils firent d'une église leur magasin de vivres. Ces forcenés avaient à leur tête Donat de Bagaïe et un nommé Marcule. Quand les fourriers du comte Silvestre arrivèrent pour marquer les logements des soldats, on refusa de les recevoir. On en tua même deux ou trois, et les autres retournèrent maltraités à leurs compagnons. Les soldats en [illegible] furent irrités, de telle sorte que leurs officiers mêmes ne pouvaient les retenir. Il se rencontra donc des gens armés de part et d'autre, qui remplirent les villes de tumulte. Les évêques donatistes s'enfuirent avec leur clergé : quelques-uns furent tués, quelques-uns pris et relégués en des lieux éloignés. Marcule se précipita d'un rocher ; Donat de Bagaïe se jeta dans un puits. Les donatistes les honorèrent comme martyrs; mais ils n'étaient martyrs que de leur propre fureur, et de la honte de voir un grand nombre de leurs disciples revenir à l'unité de l'Église (2).

Les évêques catholiques n'avaient pris aucune part à [illegible] Paul et Macaire [illegible]

(1) Optat, l. III. Tillem., *Donatistes*. — (2) Optat, l. III.

pre de donatistes, ils s'assemblèrent de toutes les provinces d'Afrique à Carthage, et y tinrent un concile sous la présidence de son évêque Gratus, le même qui avait assisté au concile de Sardique. C'était l'an 348 ou 349. Gratus en fit l'ouverture en remerciant Dieu d'avoir réuni les membres de son église, et proposa aux évêques de faire les règlements nécessaires pour conserver la discipline sans altérer l'union par une excessive dureté. Des quatorze canons que l'on y fit, le premier est pour ne point rebaptister ceux qui l'ont été dans la foi de la Trinité. C'était l'erreur capitale des donatistes, de croire nul le baptême donné hors de leur communion. C'est aussi contre leurs abus que l'on défend, dans le canon suivant, de profaner la dignité des martyrs, en honorant comme tels ceux qui s'étaient précipités ou tués autrement par folie et à qui l'Eglise n'accorde la sépulture que par compassion : à plus forte raison, ceux qui se tuent par désespoir et par malice. Les autres canons regardent la bonne vie des clercs et du peuple : Gratus y cite entre autres le saint concile de Sardique (1).

Dans l'empire des Perses, l'Eglise de Dieu agissait et souffrait, comme dans l'empire romain. On y voyait une chrétienté nombreuse et florissante. Eugène, disciple de saint Antoine, y avait introduit la vie monastique. Dès auparavant il y existait un grand nombre de vierges consacrées à Dieu. Eugène est appelé par les Syriens *Aboum* ou *Avoum*, c'est-à-dire *Notre Père*. C'est lui que Sozomène nomme par corruption *Aones*. Ses moines achevèrent de convertir la Syrie, et leurs prédications firent briller le flambeau de la vraie foi parmi les Perses et les Sarrasins (2). Dès 325, un évêque persan assista au concile de Nicée. Il y vint également un député de l'église de Séleucie et de Ctésiphon, sur le Tigre. Ces deux villes, capitales de la Perse, étaient sur les deux rives du fleuve, à peu près vis-à-vis l'une de l'autre. Elles ne formaient toutes deux qu'une seule église, à qui, suivant le témoignage des Orientaux, le concile de Nicée accorda la prééminence sur tous les autres sièges, après les quatre grands patriarches. Les Sarrasins, ayant détruit plus tard Séleucie, bâtirent ensuite sur ses ruines la ville de Bagdad. Séleucie elle-même avait été bâtie avec les ruines de Babylone, qui n'étaient pas loin.

Lors du concile de Nicée, l'église de Séleucie et Ctésiphon avait pour évêque un nommé Papas, et pour coadjuteur saint Siméon. Papas avait été frappé de paralysie, à l'occasion que nous allons dire. Son orgueil et son arrogance lui avaient aliéné son clergé, et causé un schisme déplorable. Les évêques s'assemblèrent en concile, l'an 314, pour juger cette affaire. Mais Papas les méprisant avec hauteur et traitant son clergé encore plus cruellement, Alors saint Milles, évêque de Suse, lui dit devant tout le monde « Quel crime ont donc commis tes frères, pour que tu les outrages avec tant de haine ? Te crois-tu donc un dieu ? N'est-il pas écrit : Que le premier parmi vous soit votre serviteur ? — Insensé ! répondit Papas avec colère, tu veux m'instruire de ces choses comme si je ne les savais pas ? » — Alors le saint, prenant le livre des Evangiles qu'il portait avait avec lui, le posa sur la table ; puis, s'adressant à Papas, il lui dit : « Si tu dédaignes d'apprendre ces choses de moi, qui suis mortel, ne dédaigne pas au moins de les apprendre de l'Evangile du Seigneur que voilà. » Papas, ne se possédant plus de fureur, frappe le livre de sa main, en s'écriant : « Parle, Evangile ! parle donc ! » Milles, effrayé de ces paroles, embrasse l'Evangile de ses mains, le baise respectueusement et le porte à ses yeux. Ensuite, en présence de tout le peuple, il dit à haute voix à Papas : « Puisque, dans ton orgueil, tu as osé parler de la sorte contre les paroles de vie de Notre-Seigneur, voici que son ange est prêt à sécher la moitié de ton corps, pour inspirer la terreur à tout le monde ; cependant tu n'expireras point : la vie te sera conservée comme un prodige de punition. » A l'instant même, Papas, frappé d'en haut, sentit la moitié de son corps sans mouvement et sans vie ; et tombant sur le côté, y resta douze ans, jusqu'à sa mort, en 326, avec d'incroyables douleurs.

Saint Milles avait passé sa jeunesse à la cour de Perse, et occupé même un poste considérable dans l'armée ; mais ayant embrassé le christianisme, il se retira à Elam ou Elymaïs, ainsi nommé d'Elam, fils de Sem. Cette ville n'était pas loin de Suse, où les Orientaux montrent encore le tombeau du prophète Daniel. Par ses exemples et ses exhortations, Milles y convertit un grand nombre d'infidèles. Il consentit enfin à recevoir les saints ordres, pour le service de cette église naissante. Peu après, il fut élu évêque de Suse, et sacré par saint Gadiabe, évêque de Lapéta, qui mérita depuis la couronne du martyre. Pendant trois ans, il y déploya un zèle infatigable pour détruire le culte des idoles et les superstitions des mages ; mais peu en profitèrent, il fut même maltraité par les païens, qui souvent le traînèrent par les rues et par les chemins, en l'accablant de coups et en lui faisant souffrir mille indignités.

La ville de Suse était riche. Quoiqu'elle eût été pillée par Alexandre, elle était redevenue très-florissante. On y voyait encore l'ancien palais, qu'on disait avoir été bâti plusieurs siècles auparavant, et qui était un des plus vastes et des plus magnifiques qu'il y eût dans l'univers ; mais les vices qui marchent à la suite des richesses s'y étaient introduits avec elles, il y régnait une corruption effroyable. Les chrétiens, quoiqu'en petit nombre, n'observaient point les préceptes de l'Evangile et se laissaient infecter par la conta-

(1) Labbe, t. II, p. 715, can. V. — (2) Sozom., l. VI, c. XXXIV.

gion générale. Saint Milles les trouvant incorrigibles, et ne pouvant continuer sa résidence au milieu d'eux, à cause de la fureur des persécuteurs et des tumultes d'une guerre civile, résolut d'abandonner la ville, après avoir annoncé la vengeance du ciel à ses criminels habitants. Trois mois s'étaient à peine écoulés depuis son départ, que le roi Sapor envoya une armée avec trois cents éléphants, pour punir une révolte qui s'était formée à Suse, et dans laquelle étaient entrés les Elamites. Le général avait ordre de passer les habitants au fil de l'épée, de raser les maisons et les autres édifices, d'en détruire jusqu'aux fondations, de faire passer la charrue sur le terrain, et de l'ensemencer. Cet ordre fut rigoureusement exécuté. La ville cependant se releva de ses ruines. Elle était trop avantageusement située sur les bords du fleuve Choaspe, et sur une colline qui la rendait comme imprenable. C'était là que les rois de Perse avaient coutume de passer l'hiver depuis Cyrus : pour l'été, ils le passaient à Echatane, où il faisait moins chaud. Enfin, quoique l'église de Suse ne répondit pas pour le moment au zèle de son évêque, elle ne laissa pas d'enfanter plusieurs illustres martyrs.

Saint Milles fit le pèlerinage de Jérusalem, ne portant avec lui que le livre des Evangiles. De là, il se rendit à Alexandrie, pour voir Ammonius, disciple de saint Antoine, père des *Pleureurs*. C'est ainsi que les Perses appellent les moines, à cause de l'habit noir qu'ils portent. Il y demeura deux ans, afin de visiter les moines du désert. En retournant dans sa patrie, il alla voir saint Jacques de Nisibe, qui faisait bâtir alors sa grande église. De Nisibe il passa dans l'Assyrie, où il acheta une grande quantité de soie, dont il fit présent à saint Jacques, afin de l'aider dans sa pieuse entreprise. Ce fut peu après qu'il mit fin au schisme de Séleucie, l'an 314, en la manière que nous avons vue.

S'étant ensuite retiré dans la province de Maisan, appelée Mesène par les Latins, sur l'Euphrate, il alla demeurer avec un saint ermite. Le seigneur du lieu l'ayant appris, lui envoya un serviteur pour le prier de vouloir bien venir le trouver ; car il était grièvement malade depuis deux ans. Le saint répondit : Retournez, et, entré dans l'appartement de votre maître, dites à haute voix : Ainsi parle Milles : Au nom de Jésus le Nazaréen, soyez guéri, levez-vous et marchez ! L'autre obéit, fut guéri à l'instant, vint trouver le saint évêque, et rendit à Dieu de grandes actions de grâces avec tous les habitants du pays. Touchés de ce miracle, un grand nombre de païens embrassèrent la religion chrétienne. De nouveaux miracles en convertirent d'autres encore.

Quelque temps après, il retourna dans son pays natal, la province des Razichéens. Là une noble dame, qui depuis neuf ans souffrait d'une cruelle maladie et avait perdu l'usage de presque tous ses membres, se fit porter au logis du saint. Il lui demanda si elle voulait croire en un seul Dieu et espérer de lui la guérison. Elle répondit : Oui, seigneur, je confesse que Dieu est un et unique. Alors saint Milles, ayant prié quelque temps, lui prit la main droite, et dit : Au nom de Dieu, en qui vous croyez, levez-vous, marchez et bénissez-le de votre parfait rétablissement. Aussitôt elle se trouva guérie, et retourna toute seule à la maison. Un autre miracle arriva dans le même lieu. Deux hommes vinrent trouver le saint. L'un, soupçonnant l'autre de vol, lui déférait le serment ; l'autre ayant accepté la condition, saint Milles l'avertit de prendre garde d'appeler Dieu à témoin d'un mensonge et de tromper son frère. L'autre ne craignit point de faire un faux serment. Aussitôt le saint, fixant sur lui les yeux, lui dit : Si tu as appelé Dieu à témoin de la vérité, tu retourneras chez toi sain et sauf ; mais si tu as fait un faux serment, tu t'en retourneras avec la lèpre de Giézi. Aussitôt le parjure fut frappé d'une lèpre horrible, au point que les habitants de la ville en furent épouvantés, et qu'un grand nombre de païens renoncèrent au culte des idoles pour se faire chrétiens. C'est ainsi que saint Milles, forcé de quitter sa propre église, devint l'apôtre de plusieurs provinces.

Dans une de ses courses apostoliques, il rencontra un diacre qui était accusé d'inceste. Le saint l'exhorta au milieu de l'église à apaiser Dieu par la pénitence, s'il était coupable, et à ne pas irriter sa justice en servant à l'autel, s'il n'était pas innocent. L'autre assura que tout n'était que mensonge et calomnie, et monta hardiment en chaire pour chanter des psaumes. Aussitôt on vit une main sortir du sanctuaire, et frapper la bouche du diacre impur, qui tomba mort à l'instant. Tous les habitants furent saisis de frayeur. Un jeune homme du même lieu fut l'objet d'un miracle plus consolant. Depuis ses premières années, et il en avait alors vingt, il était tellement perclus des jambes, qu'il était réduit à se traîner sur les genoux. Le saint évêque, l'ayant pris par la main, le guérit par ces paroles : Au nom de Jésus le Nazaréen, lève-toi et marche !

Ainsi la gloire des miracles ne manqua point à l'église de Perse : la gloire du martyre ne lui manquera pas non plus. Ce que Dioclétien et Galère ont été pour les fidèles de l'empire romain, Sapor II et ses successeurs le seront pour les fidèles de l'empire persan. Né en 310, Sapor mourut en 380, après soixante-dix ans de règne. On dit qu'il régna même avant que d'être né, et que son père étant mort, les mages le couronnèrent avant sa naissance, en mettant le diadème sur sa mère. D'autres historiens rapportent la chose différemment. Il avait un frère nommé Hormisdas, mais d'une autre mère, lequel, après avoir été jeté bien du temps en prison,

s'en échappa par l'adresse de sa femme et se réfugia auprès de Constantin le Grand. Il paraît avoir embrassé le christianisme et servit avec distinction dans les armées romaines. Sapor envoya une ambassade à Constantin pour renouveler la paix. C'était apparemment vers le concile de Nicée. Constantin ayant appris qu'il y avait beaucoup de chrétiens en Perse, écrivit à Sapor pour les lui recommander. Mais on a lieu de croire que Sapor, dans son ambassade même, ne cherchait que les moyens de se préparer à la guerre. Ce qu'il y a de certain, c'est que la dix-huitième année de son règne, l'an 327, il s'éleva une cruelle persécution contre les chrétiens de Perse. On en a des actes authentiques, que, dans les commencements du dix-huitième siècle, le pape Clément XI fit acheter au poids de l'or dans les monastères de Nitrie en Egypte, sur une multitude innombrable de monuments du même genre, que les moines égyptiens ne voulurent céder pour aucun prix (1).

L'an 327, dix-huitième de son règne, Sapor se mit donc à renverser les églises et les autels, à incendier les monastères et a persécuter cruellement tous les chrétiens. Quiconque refusait d'adorer le soleil, le feu et l'eau était soumis à d'intolérables tortures. Il y avait deux frères également vertueux, dans la ville de Beth-Asa; leurs noms étaient Jonas et Birch-Jésus, c'est-à-dire Béni-Jésus. Ayant appris qu'on tourmentait les martyrs en certains lieux, ils résolurent d'y aller. Arrivés dans la ville de Hubaham, ils y trouvèrent en prison un grand nombre de fidèles, qu'ils encouragèrent par leurs exhortations; si bien que les uns confessèrent glorieusement la foi, et que les autres remportèrent la couronne du martyre. Ces derniers furent au nombre de neuf.

Le juge, ayant su la conduite des deux frères, les fit amener à son tribunal et essaya d'abord de leur persuader, par de douces paroles, à obéir au roi des rois, c'est-à-dire au roi de Perse, et à adorer le soleil, la lune, le feu et l'eau. Les saints répondirent: Vous devez respecter non-seulement le roi dont vous avez reçu la puissance, mais beaucoup plus encore celui qui vous a donné la sagesse et l'intelligence. C'est pourquoi il vous faut chercher d'abord qui est ce Roi des rois, souverain Seigneur du ciel et de la terre, qui fixe les temps et les change à son gré, dont l'autorité fait les juges, et qui leur donne la puissance pour défendre la vérité. Nous vous prions donc à notre tour de décider auquel de ces rois il faut nous contraindre d'obéir, nous autres mortels, ou à celui qui est le souverain Créateur de toutes choses, ou bien à ce roi que la mort enlèvera dans peu pour le réunir à ses ancêtres? Les princes des mages furent extrêmement irrités de leur entendre dire que le roi n'était pas immortel, mais qu'il mourrait un jour. Ils firent préparer des verges remplies d'épines, et, en attendant, séparèrent les deux frères. Ayant renfermé Birch-Jésus dans une obscure prison, ils s'efforcèrent, par les plus terribles menaces, de persuader à Jonas de sacrifier au feu, au soleil et à l'eau, suivant les ordres du roi. Tout fut inutile. Alors le chef des mages ordonna de dépouiller le martyr, de l'attacher à un pieu placé sous le nombril, et de le frapper avec les verges jusqu'à ce que les côtes fussent à nu. Tout le temps du supplice, Jonas ne dit autre chose que cette prière: Je vous rends grâces, Dieu d'Abraham, notre père, qui, le prévenant de votre miséricorde, l'avez fait sortir autrefois de ce lieu, et nous avez rendus dignes d'apprendre par lui les mystères de notre foi. Maintenant donc je vous prie, Seigneur, de nous accorder ce que l'Esprit-Saint annonçait par la bouche de David, notre père, de vous offrir un holocauste parfait. A la fin il s'écria à haute voix: Je renonce au roi idolâtre et à tous ses sectateurs, que je déclare ministres du mauvais démon. Je renie en outre le soleil, la lune, les étoiles, le feu et l'eau. Au contraire, je crois et je confesse le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit. Les juges lui firent attacher une corde aux pieds et traîner dans un étang glacé, pour toute la nuit, avec des gardes pour l'empêcher d'en sortir.

Après avoir soupé et pris un peu de sommeil, les princes des mages firent comparaître Birch-Jésus, et lui dirent que son frère avait embrassé leur religion. Eh bien, répondit le saint martyr, je louerai d'autant plus mon Dieu, le Dieu véritable, que mon frère l'a plus outragé par son apostasie, comme vous me l'apprenez: quoique je sente bien qu'en ceci encore vous avez menti et que vous cherchez à me circonvenir. Mais la vérité ne le permettra pas. Car qui serait assez aveugle pour croire avec vous qu'il y a quelque chose de divin dans les corps matériels destinés au service des hommes? Comment, sans être insensés, pourrions-nous rendre des honneurs divins au feu, que le souverain Créateur a fait pour la commune utilité des mortels, puisque nous voyons tout le monde en user également, les pauvres aussi bien que les riches? Le saint développa ces pensées avec tant de force et d'éloquence, que les mages, étonnés, se dirent: Ne permettons pas qu'il parle davantage en public; autrement les adorateurs mêmes du soleil abandonneront notre culte et nous traiteront d'impies. Ils résolurent donc de ne l'interroger plus que la nuit. En même temps ils lui appliquèrent sur chaque bras des lames de fer toutes rouges, en disant: Par la fortune du rois des rois, si tu fais tomber une de ces lames, nous dirons que tu as renoncé à la foi des chrétiens. Mauvais démons, ministre d'un roi impie! s'écria le bienheureux martyr; non! par Notre Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu; non! dis-je, je ne crains pas votre

(1) Steph. Assemani, *Acta MM. Orient.*

feu, et pas une de vos bravades ne m'échappera! Pour lui, comme je vous en conjure, tournissez vos tourments de toute espèce et hâtez vous d'en faire en moi l'épreuve. Car qui combat pour Dieu est plein de courage. A ces mots, les juges lui firent verser du plomb fondu dans les narines et dans les yeux, après quoi on le ramena en prison, où il fut pendu par un pied.

Le lendemain, les mages s'étant fait présenter Jonas, lui dirent : Comment vous portez-vous? Peut-être que la nuit dernière vous a été pénible, l'ayant passée sur un étang glacial. Non, répondit Jonas, je vous l'assure par le vrai Dieu que mon âme espère voir bientôt; non, depuis le jour que ma mère m'a mis au monde, je n'ai pas eu de jour plus agréable et plus délicieux : le souvenir du Christ souffrant a été pour moi une consolation ineffable. Les mages reprirent : Il faut que tu saches que ton compagnon a renoncé. Oui, réplique le martyr, je sais depuis longtemps qu'il a renoncé au diable et à ses anges. Prends garde, dirent les mages, de périr misérablement, abandonné de Dieu et des hommes. Mais vous-mêmes, répondit le saint, si vous êtes sages, comme vous vous en flattez, dites-moi s'il ne vaut pas mieux semer le blé que de le laisser en tas dans un grenier, sous prétexte de le préserver des pluies et des orages. La vie est comme une semence que le chrétien jette sur la terre : elle produira dans le monde à venir, où le Christ la renouvellera dans une gloire immortelle. Prends garde, dirent les mages de nouveau, prends garde que vos livres ne t'abusent; car ils ont déjà trompé bien du monde. Il est vrai, repartit le saint, qu'ils ont détaché un grand nombre de personnes des voluptés du siècle, après leur avoir fait goûter les douleurs du Christ souffrant. Car dès qu'un chrétien s'est une fois enivré de l'amour du Christ mourant pour lui sur la croix, il oublie richesses, honneurs, or, argent. Se souciant fort peu des rois et des princes, il soupire après la vue du seul roi véritable, dont le royaume est éternel et la puissance de génération en génération.

Les juges, voyant l'inébranlable constance du martyr, lui font couper les doigts des mains et des pieds, phalange par phalange, et les sèment de côté et d'autre. Puis, s'adressant au martyr : Vois-tu, dirent-ils, comme nous avons semé tes doigts? Tu n'as qu'à attendre la moisson, pour récolter de cette semence un grand nombre de mains. Je ne demande pas un grand nombre de mains, répondit le bienheureux Jonas. Dieu qui m'a créé d'abord, me créera de nouveau des mains nouvelles. Aussitôt on lui arrache la peau de la tête, on lui coupe la langue, et on le jette dans une chaudière de poix bouillante. Mais la poix s'échappe tout à coup sans endommager le martyr. Alors les juges le tiennent sous une presse de bois et lui brisent les membres, puis ils le scient par morceaux et les jettent dans une citerne desséchée, avec des gardes pour empêcher qu'on ne les enlève.

Après avoir fini de cette manière avec le premier, les juges font amener son frère Birch-Jésus, et l'exhortent à avoir pitié de son corps. Il répondit : Ce n'est pas moi qui me le suis fait, ce n'est pas moi non plus qui le perdrai. Dieu qui l'a créé lui rendra la forme perdue. Mais vous, vous en serez punis pour votre cruauté, vous et votre roi insensé, qui, ignorant son Seigneur et son Créateur, s'efforce d'établir contre sa volonté des lois impies. Alors le prince des mages dit aux autres : Nos délais sont injurieux au roi. On ne gagne rien avec cette espèce d'hommes, ni par les discours ni par les tourments. Dans leur colère, ils ordonnèrent donc que le martyr serait battu avec des joncs dont la pointe était très aiguë; qu'ensuite son corps serait couvert d'éclats de roseau, que l'on ferait entrer dans la chair avec des cordes étroitement serrées; que quand il aurait été percé de toutes parts, et que son corps offrirait l'image d'un porc-épic, on le roulerait par terre. Ce ne fut pas tout. Après cette horrible torture, ils lui firent verser dans la bouche de la poix bouillante et du soufre. Ce dernier supplice réunit Birch-Jésus à son frère Jonas. Un de leurs anciens amis, nommé Abtuciatas, racheta leurs corps pour cinq cents drachmes et trois vêtements de soie, après s'être engagé de plus par serment à n'en rien dire.

L'auteur des actes de ces martyrs les termine ainsi : Ce livre, écrit sur la relation des témoins oculaires, contient les actes des saints martyrs Jonas, Birch-Jésus, Zébine, Lazare, Maruthas, Narsès, Élie, Mahares, Sabas et Scemhaise, martyrs du Christ, qui, après les avoir soutenus dans le combat, leur a fait remporter la victoire et la couronne. Puisse avoir fait part à leurs prières, Isaïe, fils d'Adab, d'Erzeroum, des cavaliers du roi, qui a été présent aux interrogatoires des martyrs, et s'est chargé d'écrire leur triomphe (1)!

On voit, par ce précieux monument, que cette première persécution était générale et pour les lieux et pour les personnes. On n'y fait aucune distinction entre les prêtres et les laïques. Il est à regretter que les savants maronites Assémanie, qui secondèrent si bien le zèle du pape Clément XI, n'aient pu obtenir un plus grand nombre de monuments de ce genre, sur la multitude sans nombre qui sont [illegible] dans les monastères d'Égypte. Nous [illegible] sur la première persécution de Sapor et sur la manière dont elle s'est terminée. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle se termina [illegible] Siméon, archevêque de Ctésiphon et Séleucie, [illegible].

Il était natif de Suse, et [illegible] de Bonabos, c'est-à-dire Fils du Foulon, du [illegible] de son père, suivant ce qui se prati-

(1) *Act. Mart. Orient.*, p. 115.

quait chez les Orientaux. Il avait deux sœurs, qui avaient consacré leur virginité à Dieu. Son neveu et son archidiacre, saint Sciadust ou Sedoth, avait assisté en son nom au concile de Nicée. Il était d'une figure vénérable. Sapor lui-même conçut pour lui de l'affection et le voyait avec plaisir. Ce qui, entre autres, avait pu ramener le roi à des dispositions aussi favorables, c'est que le premier seigneur de Perse, celui-là même qui l'avait élevé dès son enfance, était chrétien. Les choses changèrent bien de face en 341.

L'empereur Constantin étant mort l'an 337, dans le moment qu'il se préparait à marcher contre les Perses, qui avaient rompu la paix, Sapor en profita pour faire une irruption sur l'empire romain. L'an 338, il vint assiéger Nisibe, dont saint Jacques était évêque. L'armée des Perses était innombrable en cavalerie et en infanterie; ils avaient aussi un grand nombre d'éléphants et des machines de guerre de toute espèce. Mais, après soixante-trois jours de siège, Sapor fut obligé de se retirer ignominieusement et de retourner dans ses États. Son armée, fréquemment harcelée par l'ennemi et épuisée de fatigues, périt à la fin par la famine et par des épidémies. Ce revers dut prodigieusement humilier Sapor. Les mages et les juifs en profitèrent pour l'indisposer contre les chrétiens.

L'an trente de son règne, 339 de l'ère chrétienne, les mages lui dire : Nous ne pouvons plus adorer ni le soleil et l'air, qui nous donnent les jours sereins, ni l'eau qui nous purifie, ni la terre qui nous sert d'expiation. Nous en sommes réduits là par les Nazaréens qui les méprisent et les outragent. Sapor en fut tellement irrité, qu'il renonça à un voyage qu'il avait dessein de faire, et publia un édit pour arrêter les Nazaréens : c'est ainsi qu'aujourd'hui encore on appelle les chrétiens en Perse. Mahanès, Abraham et Siméon furent les premiers qu'on arrêta. Le lendemain, les mages dirent de nouveau au roi : Sapor, évêque de Beth-Nictor, et Isaac, évêque de Beth-Séloucie, bâtissent des oratoires et des églises, et séduisent le peuple par de douces paroles. J'ordonne, dit le roi, transporté de colère, qu'on recherche les coupables dans tout mon royaume, et qu'on les interroge sous trois jours. On fit partir des cavaliers, qui, courant jour et nuit par toutes les provinces de Perse, emmenèrent surtout ceux que les mages avaient accusés. On les enferma dans la même prison que les premiers. Le lendemain, Sapor, Isaac, Mahanès, Abraham et Siméon furent conduits devant le roi, qui leur dit : Ne savez-vous pas que je suis issu du sang des dieux, et que je sacrifie cependant au soleil et rends au feu des honneurs divins? Mais vous autres, qui êtes-vous, pour désobéir à mes lois, pour outrager le soleil et mépriser le feu? Ils lui répondirent tout d'une voix : Nous ne connaissons qu'un Dieu, et nous n'adorons que lui seul. Mais est-il, répliqua le roi, un dieu meilleur que Hormizdate, ou plus fort qu'Haramane irrité? Et qui d'ailleurs [illegible] qu'on doit adorer le soleil? L'évêque Sapor lui répondit : Nous ne connaissons d'autre Dieu que celui-là seul qui a créé le ciel et la terre, le soleil et la lune, et tout ce qui s'aperçoit par les yeux ou par l'intelligence; nous croyons encore que Jésus le Nazaréen est son Fils. Le roi ordonna de frapper l'évêque sur la bouche; ce qui fut exécuté avec tant de cruauté, qu'on lui fit sauter toutes les dents; ensuite on lui meurtrit le corps et on lui brisa les os à coups de bâton, après quoi il fut chargé de chaînes.

Isaac ayant comparu, le roi lui reprocha la hardiesse qu'il avait eue de bâtir des églises; mais il ne put ébranler sa constance. Alors il fit comparaître les principaux de la ville, et leur parla de cette sorte : Vous savez sans doute que qui conspire contre la vie du roi est coupable de lèse-majesté et mérite la mort. Comment donc avez-vous si peu ressenti mes outrages, qui cependant sont aussi les vôtres, que vous ayez comploté avec Isaac et passé dans son camp? J'en jure par le soleil et par le feu qui ne s'éteindra point, que vous me précéderez tous dans la tombe. Aussitôt ces nobles, qui jusque-là se disaient chrétiens, sont saisis de frayeur, se jettent la face contre terre, emmènent l'évêque Isaac et le font mourir sous une grêle de pierres. Le bienheureux Sapor triompha de joie à la nouvelle de sa mort. Deux jours après, il mourut lui-même de ses plaies dans la prison. Le roi, pour s'assurer de sa mort, lui fit couper la tête et se la fit apporter. On amena les trois autres prisonniers. Pressés par le roi d'adorer le soleil et le feu, ils répondirent : Dieu nous préserve d'un pareil crime; notre résolution constante est d'adorer Jésus et de le confesser. Alors, par ordre du roi, Mahanès fut écorché depuis le haut de la tête jusqu'au nombril, et expira dans ce supplice; Abraham eut les yeux percés avec un fer rouge, et mourut deux jours après; Siméon fut enterré jusqu'à la poitrine, et tué à coups de flèches. Les chrétiens enlevèrent secrètement leurs corps, et les enterrèrent (1).

L'année d'après, 340, la persécution devint plus violente encore. Sapor publia contre les chrétiens un décret général qui condamnait leurs personnes à l'esclavage et ruinait leurs biens par des impôts excessifs. Saint Siméon, évêque de la capitale, que le roi honorait jusqu'alors de son amitié, et que sans doute, suivant l'usage de l'Orient, il voulut faire exécuteur de la sentence, lui écrivit la lettre suivante : « Le Christ a racheté son Église par sa mort, il a délivré son peuple par son sang, il nous a affranchis du joug de la servitude lorsque nous gémissions sous d'insupportables fardeaux; il nous a promis en outre de magnifiques récompenses dans le siècle à

(1) *Acta Mart. Orient.*, p. 136.

venir, il a élevé nos espérances ; car son empire est éternel, et jamais il ne périra. Tant que Jésus sera donc le Roi des rois, notre résolution est de ne point recevoir le joug que vous voulez nous imposer. A Dieu ne plaise que nous soyons assez coupables pour préférer à la liberté, de laquelle il nous a fait don, la servitude des mortels. Le Seigneur, à qui nous sommes décidés d'obéir, est l'auteur et le modérateur de votre souveraineté. Nous n'avons pas la coutume de supporter l'empire inique de nos coserviteurs. De plus, comme notre Dieu est l'auteur et le créateur de ce que vous adorez comme une divinité, nous regardons comme une impiété horrible d'égaler à Dieu même les choses qu'il a créées et qui vous sont pareilles. Vous nous demandez enfin de l'or, à nous qui n'avons ni or ni argent, et à qui le Seigneur a défendu d'avoir ni or ni argent dans leurs bourses ; à nous qui avons reçu de l'Apôtre ce précepte : Vous avez été achetés à un grand prix, ne devenez pas les esclaves des hommes. »

Le roi fut extrêmement irrité de cette remontrance, et fit répondre à Siméon : « Es-tu assez fou pour exposer, par cette audace, non-seulement ta propre vie, mais encore celle de ton peuple ? car ton excessive arrogance t'a persuadé de le pousser à la défection. Mais j'aurai soin de briser ce complot, d'exterminer cette peste, et de vous effacer du souvenir même des hommes. » Siméon répondit sans s'émouvoir : « Puisque Jésus est mort volontairement et de la mort la plus cruelle, pour tout l'univers, qui suis-je, pour ne pas donner ma vie pour ce peuple, au salut duquel je me suis volontairement dévoué ? Ne doutez donc pas que je ne sois résolu à offrir ma tête, plutôt que de trahir mon troupeau, pour que vous l'écrasiez par de cruelles exactions. Je ne désire point de vivre, puisque je ne peux vivre sans crime : non, non, pour jouir quelque peu de cette lumière, je n'irai point plonger dans les misères de l'esclavage ceux que mon Seigneur a rendus libres. Dieu me préserve de chercher ma sécurité au péril de ceux qu'il a rachetés par son sang ; de vouloir acheter les aises de ma vie au prix des âmes que le Christ a honorées de sa miséricorde, ou de chercher les délices de mon corps dans les travaux excessifs des corps de ceux que Jésus a délivrés de la servitude. Je ne suis point assez lâche pour craindre de marcher sur les traces de Jésus. Ma résolution est donc de vous livrer ma tête et de mourir pour mon troupeau. Quant à la ruine dont vous menacez les fidèles de ma religion, cette ruine sera le fait de votre impiété, et non pas de mon amour pour Dieu et pour son peuple : ce sera un crime à laver dans votre sang, et non dans le mien. Pour moi et mon peuple, nous en serons innocents. »

On voit, par ces détails, quelle était la politique infernale du roi. Il voulait que le pasteur devînt le bourreau de ses ouailles, comme nous l'avons vu, et comme nous le verrons encore, ordonner aux ouailles de devenir les bourreaux de leur pasteur : c'est à ce prix qu'était sa bienveillance. Après la noble réponse de l'évêque, il ne se posséda plus de fureur. Sur-le-champ il ordonna de mettre à mort les prêtres et les diacres, de démolir les églises, et d'employer à des usages profanes tout ce qui avait servi au culte du vrai Dieu. Quant à Siméon, ajouta-t-il, Siméon, le chef de ces scélérats, qui méprise ma royale majesté, qui n'obéit qu'à César, qui n'adore que le dieu de César et se moque du mien, qu'on me l'amène et qu'on lui fasse son procès devant moi !

Les Juifs, toujours ennemis des chrétiens, saisirent cette occasion pour animer le prince encore davantage contre eux. Grand roi, lui dirent-ils, rien n'est plus juste que votre colère. Si vous écrivez à César les lettres les plus éloquentes, accompagnées des présents les plus magnifiques, il n'en fera nul cas. Mais que Siméon lui envoie la plus petite lettre, seulement quelques lignes, aussitôt il se lève, adore les misérables feuillets, les prend respectueusement dans les deux mains, et commande que tout ce qu'elles contiennent soit exécuté promptement. Ainsi les Juifs calomniaient les chrétiens devant Sapor, comme leurs ancêtres avaient calomnié le Christ devant Pilate. Siméon fut donc chargé de fers, ainsi que deux des douze prêtres de son église, lesquels se nommaient Abdhaicla (Serviteur-du-Temple) et Hananias. Quand il fut arrivé à Suse, sa patrie, il pria qu'on ne le fît point passer devant une église des chrétiens que les mages venaient de convertir en une synagogue, pour ne pas voir une telle profanation. Ses gardes ayant fait une grande diligence, il arriva en peu de temps à la ville où était le roi : c'était Lédan, capitaine des Huzites, à l'orient de la Susiane.

Sapor le fit paraître, Siméon ne s'étant pas prosterné suivant l'usage du pays, le roi lui demanda en colère, pourquoi il lui refusait maintenant un honneur qu'il lui rendait auparavant. C'est, répondit Siméon, que je n'ai jamais comparu devant vous chargé de fers, ni pour être forcé de renier le vrai Dieu. Les mages l'accusèrent de conspiration et conclurent qu'il méritait la mort, attendu qu'il refusait de payer les tributs oppressifs par lesquels on voulait ruiner les chrétiens. Misérables, s'écria Siméon, n'est-ce point assez pour vous d'avoir abandonné Dieu et perdu ce royaume ? faut-il encore que vous cherchiez à nous rendre complices de votre crime ?

Le roi, prenant alors un visage moins sévère, lui dit : Laissez là cette dispute, Siméon. Croyez-moi, je vous veux du bien. Adorez le soleil. C'est ce qu'il y a de plus avantageux et pour vous et pour les vôtres. — Siméon : Je ne peux pas vous adorer vous-même, ô roi, quoique vous soyez plus excellent que le soleil, puisque vous êtes doué d'esprit et de sagesse. Comment donc adorerais-je ce dieu

privé de raison, qui ne sait pas plus vous récompenser, vous qui l'adorez, que me punir, moi qui lui insulte? Quant au salut de mon peuple, que vous dites assuré, si je veux, sachez que nous autres chrétiens, nous n'avons qu'un Seigneur, qui est le Christ, le Crucifié. Moi donc, le moindre de ses serviteurs, je mourrai pour lui, pour moi et pour mon peuple. Je ne suis point un enfant qu'on puisse gagner par des bagatelles; j'achèverai saintement mon œuvre comme il sied à un vieillard. — Le roi. Si encore tu adorais un dieu vivant, j'excuserais ta folie; mais non, tu viens de dire que ton Dieu est un homme qui a expiré sur un infâme gibet. Deviens plus sage, adore le soleil par qui l'univers subsiste. Si tu le fais, je te promets des honneurs, des richesses et les plus grandes dignités de mon royaume. — Siméon : Jésus est le Seigneur du soleil et le créateur des hommes; lorsqu'il expira entre les mains de ses ennemis, le soleil s'éclipsa, comme un serviteur qui pleure la mort de son maître. Pour lui, il est ressuscité après trois jours, et monté au ciel au milieu du concert des anges. Quant aux honneurs et aux richesses que vous me promettez, c'est en vain; j'en attends de bien plus magnifiques que les vôtres, des honneurs et des richesses si grands, que vous n'en avez pas même l'idée. — Le roi : Epargne ta vie, épargne le sang d'une multitude innombrable que je suis déterminé à punir, si tu persistes dans ton opiniâtreté. — Siméon : Si vous versez le sang innocent des chrétiens, vous sentirez l'énormité de ce crime, en ce jour terrible où vos décrets et vos actes contre nous seront examinés devant tout l'univers, et où l'on vous demandera compte de toute votre vie. Les chrétiens, que vous menacez de mort, échangeront quelques jours périssables contre un royaume éternel; mais vous, leur supplice vous retombera sur la tête. Quant à moi, je ne demande pas mieux que de vous abandonner une vie caduque pour celle qui m'est réservée dans le Christ. Prenez-la donc au plus tôt. — Le roi : Comment! ton insolence va jusqu'à n'avoir pas pitié de toi-même? Eh bien, moi, j'aurai pitié de tes sectateurs, et j'espère les guérir de cette folie par la sévérité de ton châtiment. — Siméon : L'expérience vous apprendra que les chrétiens ne sacrifient point la vie qui leur est réservée en Dieu, pour ce qu'ils ont à vivre avec vous, et qu'ils ne voudraient pas échanger, contre votre diadème, le nom immortel qu'ils ont reçu du Christ. — Le roi : Si tu refuses de m'honorer en présence des grands de mon royaume, et de m'adorer avec le soleil, divinité de tout l'Orient, je ferai demain déchirer de coups et ensanglanter ce visage si beau et ce corps d'un aspect si vénérable. — Siméon : Comment! vous appelez le soleil un dieu dans le moment même que vous l'égalez à vous, qui êtes un homme? car vous venez d'exiger le même culte. Au fond, si vous êtes sage, vous êtes plus grand que lui. Quant à la menace que vous me faites, de défigurer la beauté telle quelle de cette chair, elle a un réparateur qui la ressuscitera et lui rendra avec usure cet éclat d'une gloire d'ailleurs méprisable. C'est lui qui l'a créée de rien, et ornée.

Le roi finit par le renfermer dans une étroite prison jusqu'au lendemain, persuadé que la réflexion lui ferait changer de sentiment.

Il y avait à la porte du palais un vieil eunuque nommé Guhsciatazade, qui avait élevé Sapor et qui jouissait à la cour de la plus haute considération. Il était le premier seigneur de Perse et occupait la place d'azzabade ou de grand chambellan du roi. Il avait professé la religion chrétienne; mais il l'avait quittée depuis quelque temps et avait adoré publiquement le soleil, craignant la violence de son maître. Ayant vu passer le saint évêque, il se mit à genoux pour le saluer. Siméon détourna les yeux, afin de lui faire sentir l'horreur qu'il avait de son apostasie. L'eunuque, touché de ce reproche secret, rentra en lui-même et détesta son crime. Malheureux que je suis! s'écria-t-il, les yeux baignés de larmes. Si Siméon, qui m'était uni de l'amitié la plus étroite, est tellement indigné contre moi, quel ne sera pas Dieu, dont j'ai trahi la foi? Plein de ces pensées, il court à la maison, quitte les habits précieux dont il était revêtu, en prend de couleur noire, couleur de deuil chez les Perses, et retourne aux portes du palais.

Le roi, informé de ce qui se passait, envoya demander à l'eunuque les motifs de sa conduite. Il répondit : Je me reconnais coupable, j'ai mérité le dernier supplice; faites-moi exécuter! Cette réponse paraissant encore plus énigmatique, le roi se le fit amener. Il faut, lui dit-il en le voyant, qu'un esprit ennemi se soit emparé de vous, pour tenir un propos si funeste. L'eunuque répondit : Nul esprit mauvais ne m'inspire, je suis dans mon bon sens, je pense comme il convient à un vieillard de penser. Pourquoi donc alors, reprit le roi, ces vêtements de deuil? pourquoi dire que vous êtes indigne de vivre? La cause en est, dit Guhsciatazade, à la trahison que j'ai commise contre Dieu et contre vous : contre Dieu, en violant la foi que je lui avais promise et en préférant à sa vérité votre bienveillance; contre vous-même, en feignant d'adorer le soleil quand vous me le commandâtes : car mon cœur était loin d'y consentir. Quoi! s'écria le roi en colère, telle est la cause de ta douleur, vieil imbécile? Je t'en aurai bientôt guéri, si toutefois tu persévères dans cette opinion impie. Le confesseur répliqua : Je prends à témoin le Seigneur du ciel et de la terre, que je ne vous obéirai plus désormais et que je ne recommencerai point ce que je déplore d'avoir fait. Je suis chrétien, et je ne préférerai plus un homme mortel au Dieu véritable. J'ai pitié de ta vieillesse, ajouta le roi, et je regrette les longs services envers moi et envers mon père. C'est pourquoi, je te

conjure, quitte l'épouse de ces scélérats ; autrement tu périras misérablement avec eux. Sachez, ô roi ! reprit Guhsciatazade, que ni vous ni vos grands ne me persuaderez d'abandonner le Créateur pour adorer les créatures qu'il a faites. Misérables ! insista le roi, j'adore donc des créatures qu'il a faites ? Le saint dit tranquillement : Si c'étaient encore des créatures vivantes ! mais ce qu'il y a de plus déplorable, ce sont des créatures sans vie et sans raison que vous adorez. Le roi, outré de colère, ordonna qu'il fût mis à mort sur-le-champ

Lorsqu'on était sur le point de le conduire au supplice, il envoya prier le roi de lui accorder une dernière grâce, pour tous les services qu'il venait de rappeler : c'était de faire publier qu'on le mettait à mort, non pour avoir commis quelque crime, mais uniquement parce qu'étant chrétien, il n'avait pas voulu renier Dieu. Son but, en faisant cette prière, était de réparer le scandale qu'il avait causé par son apostasie. Le roi lui accorda ce qu'il demandait par un motif tout contraire. Il s'imaginait que la mort d'un fidèle sujet, exécuté pour cause de christianisme, en détournerait la multitude. S'il eût mieux connu les chrétiens, il aurait vu que le repentir de ce brave officier devait les rendre plus courageux à confesser la foi. Le saint vieillard fut décapité le jeudi saint, le treizième jour de la lune d'avril.

Siméon, ayant appris en prison le martyre de son vieil ami, en fut au comble de la joie. Jésus, notre Dieu ! s'écria-t-il, que votre charité est grande ! que votre puissance est ineffable ! Vous ressuscitez les morts des enfers et vous relevez ceux qui sont tombés ; vous convertissez les pécheurs et vous rendez l'espérance à ceux qui sont désespérés. Celui qui, selon mon opinion, était le dernier, le voilà, selon mon désir, devenu le premier ! Celui qui s'était égaré est devenu ma loi et mon modèle. Et moi, pourquoi tardé-je encore ? Le voilà qui m'appelle : Siméon, vous n'avez plus à vous plaindre de moi, ni votre aspect ne me jettera plus dans le deuil. Venez participer au bonheur que vous m'avez préparé ; venez partager les joies de l'éternité, comme nous avons partagé celle du temps. O l'heureux jour, que le jour qui me conduira au supplice ! Seigneur, accordez-moi cette couronne, que vous savez que j'ai tant désirée. Et puisque toute ma vie je vous ai aimé du fond de mon âme, accordez-moi une seule chose maintenant : c'est de vous voir, c'est de jouir de vous, c'est de me reposer en vous. Prenez-moi, de peur que, retenu plus longtemps dans le siècle, je ne voie les calamités de mon peuple, la ruine de vos églises et de vos autels, la chute des faibles, l'apostasie des lâches, le triomphe insolent de vos ennemis. En attendant, Seigneur, tout mon désir est d'accomplir jusqu'au bout la charge que vous m'avez confiée, et de servir de modèle à votre peuple en Orient, afin que moi qui étais [illegible] votre [illegible], je sois aussi le premier à mourir pour vous dans le combat. Le saint, en parlant ainsi, avait les yeux levés au ciel. Les deux prêtres qui étaient emprisonnés avec lui, regardaient avec admiration son visage, qui était comme transfiguré par l'amour et la joie. Siméon passa en prière la nuit du jeudi saint. O Jésus ! disait-il, exaucez-moi, tout indigne que je suis de vos miséricordes ! Faites que je boive ce calice au jour et à l'heure même de votre Passion. Que les siècles à venir publient que j'ai été mis à mort au jour de mon Seigneur ! Que les enfants apprennent de leurs parents que Siméon a été docile à la voix de son maître, et qui a été immolé en la même manière que son Dieu, le quatorzième jour, la sixième férie.

En effet, le jour même, le vendredi saint, à la troisième heure du jour, il fut amené devant le tribunal. Le roi, devant lequel il ne se prosterna pas plus que la première fois, lui demanda : Eh bien, quel est le résultat des réflexions que vous avez faites cette nuit ? Profitez-vous de ma bienveillance, ou persistez-vous dans votre opiniâtreté, qui vous faisait choisir la mort ? Adorez le soleil seulement une fois, et je vous laisserai libre pour la suite. A cette condition, je m'engage même à me déclarer votre protecteur contre vos ennemis. A Dieu ne plaise, répondit Siméon, que je me rende coupable d'un tel crime, ni que je donne à mes ennemis sujet de dire : Siméon, craignant la mort, a préféré à Dieu une vaine idole. Le souvenir de notre ancienne amitié, reprit le roi, m'avait porté à faire usage des voies de douceur ; mais puisqu'elles sont inutiles, les suites vous regardent. Cessez de vouloir me séduire par vos caresses, répliqua le saint. Pourquoi différez-vous de m'immoler ? L'heure du festin est venue ; la table est dressée ; je suis en retard.

Le roi, s'adressant aux satrapes et aux officiers qui l'entouraient, leur dit, en montrant Siméon : Voyez-vous la [illegible] de ce visage, et l'auguste majesté de tout le corps ? J'ai parcouru des nations lointaines, ainsi que notre propre pays : jamais je n'ai rien vu de si gracieux et de si beau. Cependant, voyez maintenant la folie de cet homme, qui perd tout cela pour une sottise ! Les grands répondirent tout d'une voix, qu'il ne fallait point s'arrêter à son corps, mais au grand nombre de personnes qu'il avait induites en erreur. Il fut donc condamné à être décapité, et conduit sans délai au supplice.

Il y avait, en prison dans la même ville, cent autres chrétiens. Quelques-uns étaient évêques et prêtres, le reste, diacres et autres clercs inférieurs. On les fit tous sortir au même moment. Le principal juge leur dit qu'ils pouvaient sauver leur vie en adorant le soleil, mais ils répondirent d'une voix unanime qu'ils souffriraient toutes sortes de tourments plutôt que d'offenser le vrai Dieu par une lâche apostasie. Les bourreaux se mirent donc en devoir de les exécuter. Siméon, qu'on réservait témoin de leur supplice, dans l'espérance qu'il se laisserait peut-être ébranler, les exhortait à

persévérer dans la confession de la foi, et les consolait par l'espérance d'une heureuse résurrection. Lorsque les cent chrétiens eurent été décapités, Siméon reçut aussi la couronne du martyre, avec les prêtres Abdhaicla et Hananias.

Tandis que le dernier ôtait ses habits, il fut tout à coup saisi d'un tremblement involontaire. Phusikius, créé depuis peu intendant des travaux du roi, s'en aperçut et lui dit : Rassurez-vous, Hananias ; fermez les yeux, et dans un moment vous verrez la divine lumière du Christ. Aussitôt Phusikius fut amené devant le roi pour y rendre compte de ce qu'il venait de dire. Sapor lui reprocha d'être insensible à ses bienfaits et d'avoir négligé sa charge pour aller voir mourir quelques misérables. Phusikius répondit : Et moi, je voudrais pouvoir échanger ma vie contre leur mort. Je renonce donc à vos honneurs remplis de troubles et d'inquiétudes. La grâce que je vous demande est de m'associer avec ceux dont je viens de voir le supplice. Rien ne saurait être plus heureux que la mort qu'on leur a fait souffrir. Comment ! s'écria le roi, tu préfères la mort à ta dignité ? Il faut donc que tu sois extravagant. Je n'extravague pas, répliqua Phusikius, mais je suis chrétien ; et voilà pourquoi la mort, jointe à une ferme espérance en Dieu, me paraît préférable à tous les honneurs. Le roi, furieux, ordonna qu'on lui fît souffrir un genre de mort extraordinaire. Les bourreaux lui percèrent le cou et lui arrachèrent la langue. Il expira dans cette horrible torture. Il avait une fille qui avait consacré à Dieu sa virginité. Elle fut également arrêtée et condamnée à mort.

Saint Siméon souffrit, ainsi que ses compagnons, le vendredi saint, 17 avril 341. Saint Maruthas, évêque de Mésopotamie, transféra ses reliques dans sa ville épiscopale, qui prit de là le nom de Martyropolis, au lieu de Tagrit qu'elle portait auparavant. Le même Maruthas a composé les actes des martyrs qui souffrirent dans la persécution de Sapor, laquelle dura quarante ans (1).

Le jour même que le saint archevêque de Perse remporta la couronne du martyre avec ses compagnons, savoir le vendredi saint 341, Sapor publia un sanglant édit, qui condamnait à mort tous les chrétiens qui ne renonceraient pas à leur religion. On ne voyait de toutes parts que des instruments de supplices. Les fidèles loin de trahir leur foi, volaient généreusement à la mort, et les bourreaux, fatigués, s'avouèrent plus d'une fois vaincus par la patience de leurs victimes. La croix, dit saint Maruthas, germa sur les ruisseaux de sang. La vue de ce signe salutaire fit tressaillir de joie la sainte troupe des fidèles : elle les remplit d'un nouveau courage, qu'ils inspirèrent aux autres. Enivrés des eaux fécondes du divin amour, ils enfantèrent une race spirituelle digne de leur succéder. On ne cessa de massacrer des chrétiens, depuis la sixième heure du vendredi saint jusqu'au premier dimanche après Pâques.

La nouvelle de l'édit ne se fut par plus tôt répandue dans les provinces éloignées, que les gouverneurs emprisonnèrent ceux qui adoraient le vrai Dieu, dans le dessein de les mettre à mort dès que les ordres du prince seraient parvenus jusqu'à eux. A peine les eurent-ils reçus que, sans autres formes de procès, tous ceux qui se dirent chrétiens furent inhumainement égorgés. Parmi les fidèles dont le sang coula pour Jésus-Christ, était un eunuque chéri du roi, et qui se nommait Azade. Sapor fut si vivement touché de sa mort, qu'il publia un autre édit, par lequel il restreignait la persécution aux évêques, aux prêtres, aux moines et aux religieuses. Il y eut en cette occasion une multitude innombrable de martyrs de tout sexe et de tout âge, dont on ne sait pas les noms. Sozomène en compte seize mille ; mais un ancien écrivain persan en porte le nombre jusqu'à deux cent mille (2).

Sur ces entrefaites, la reine de Perse tomba dangereusement malade. Les Juifs, qui avaient toute sa confiance, lui persuadèrent que sa maladie venait d'un sortilége employé par les sœurs du bienheureux Siméon, pour venger la mort de leur frère. On se saisit aussitôt de la vierge Tharba, nom qui signifie Crescence, et de sa sœur, qui, étant devenue veuve, s'était engagée par vœu à passer le reste de sa vie dans la continence. La servante de Tharba, qui était vierge aussi, fut également arrêtée. On les conduisit toutes les trois devant les juges, où elles furent accusées d'avoir rendu la reine malade par leurs enchantements. A quoi bon, répondit Tharba, nous accuser de choses qui n'ont aucun rapport avec la sainteté de notre profession ? car rien n'est plus éloigné de la religion chrétienne que le crime dont vous parlez. Que si vous avez soif de notre sang, contentez votre soif. Si c'est votre plaisir de mettre notre corps en pièces comme vous faites chaque jour aux chrétiens, nous sommes chrétiennes, nous mourrons chrétiennes, et jamais nous ne cesserons de professer la religion chrétienne ; car il nous est prescrit d'adorer un seul Dieu, de ne lui rien égaler de ce qu'il y a au ciel et sur la terre, et, quant aux enchanteurs, de les punir de mort par l'autorité publique. Et comme l'on disait que c'était un moyen employé par la vengeance, la sainte ajouta : Quelle raison pouvions-nous avoir d'offenser Dieu aussi grièvement, pour venger la mort de notre frère ? car on ne lui a rien fait qui doive nous affliger. Vous, vous l'avez tué par haine et par envie ; mais lui ne cesse pas de vivre, ayant la vie immortelle dans le royaume céleste, qui perdra le vôtre, si ferme qu'il soit, et vous renversera de votre domination. Après cet interrogatoire, les trois saintes furent menées en prison.

Comme Tharba était d'une rare beauté, ses

(1) *Acta MM.*, p. 10. — (2) *Ibid.*, p. 42 et seq.

trois juges avaient conçu pour elle, dès le premier aspect, une passion violente. Chacun à l'insu des autres, songeait au moyen de la gagner. Le président lui fit dire le lendemain qu'il lui obtiendrait du roi la liberté, ainsi que celle de ses sœurs, pourvu qu'elle lui promît de l'épouser. Misérable, tais-toi! répondit la vierge avec horreur : je suis l'épouse du Christ; je lui ai consacré ma virginité et je la lui garderai sans tache. Loin de craindre la mort, je la regarde comme la fin de mes maux. En me faisant disparaître de ce monde, elle me réunira à mon frère dans le repos éternel. Ses deux autres juges lui ayant fait les mêmes propositions, ils en reçurent la même réponse.

Alors ils les condamnèrent toutes les trois comme coupables de sortilége. Ils portèrent l'affaire au roi, et lui dirent que le crime était prouvé. Mais le prince n'en voulut rien croire; il ordonna même qu'on leur laissât la vie et qu'on les mît en liberté si elles consentaient à adorer le soleil. Elles s'y refusèrent en disant : Non, jamais nous ne rendrons à la créature l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu. Les mages s'écrièrent alors tout d'une voix : Périssent ces malheureuses, dont les enchantements ont ravi la santé à la reine?

Le roi permit alors aux mages de les condamner au supplice qu'ils jugeraient à propos. Ils ordonnèrent qu'on sciât leurs corps en deux et qu'on les rangeât ensuite sur deux lignes, afin que la reine pût passer au milieu, ajoutant que par là elle recouvrerait la santé. Lorsque cette sentence eut été prononcée, le principal juge, qui avait proposé à Tharba de l'épouser, revint encore à la charge et lui fit promettre la liberté avec la vie, en cas qu'elle voulût se rendre à ses désirs. Mais la chaste vierge, saisie d'indignation, ne put s'empêcher de lui répondre : O le plus impudent des hommes! jusqu'à quand vous occuperez-vous d'une telle pensée? Mourir courageusement est pour moi une vraie vie; mais une vie achetée par l'infamie me serait mille fois plus insupportable que la mort.

Quand les saintes furent arrivées au lieu du supplice, on les attacha à deux poteaux, puis on les scia par le milieu du corps. On coupa ensuite chaque moitié en six, et l'on jeta tous les morceaux dans autant de paniers qui furent suspendus à des pieux sur deux rangs. La reine, conduite par les mages, passa au milieu de ces lambeaux sanglants, et, après elle, toute l'armée (1). C'était le 5 mai 341.

L'évêque de Suse, saint Milles, qui continuait à faire des miracles et des conversions dans son pays natal, fut lui-même arrêté par Hormisda, gouverneur de la province. Ses deux disciples, le prêtre Abrosime et le diacre Sina, eurent le même sort. On les chargea de chaînes tous trois et on les conduisit dans la capitale de la satrapie. Ils souffrirent deux fois une cruelle flagellation, et rendirent inutiles par leur constance, tous les moyens qu'on employa pour les faire sacrifier au soleil. Les saints [illegible] ne cessaient de louer le Seigneur dans leur prison.

Au commencement de l'année (les Chaldéens la commencent encore aujourd'hui le 1er octobre), Hormisda faisait des préparatifs pour une grande chasse de bêtes fauves. Comme il s'en réjouissait beaucoup, il se fit amener les trois martyrs enchaînés pour leur faire leur procès. Il était d'un naturel hautain et superbe. S'adressant donc à saint Milles : Qui es-tu, toi? demanda-t-il en ricanant; un Dieu ou un homme? quelle est ta religion, quels sont ses dogmes? Développe-nous la sagesse de ton âme, pour que nous devenions tes disciples; autrement, si tu continues à nous cacher ta secte, sois bien sûr que tu seras tué sur-le-champ comme ces bêtes. Le saint, qui ne méconnaissait pas l'intention de ces paroles, répondit tranquillement : Je suis homme et non pas dieu; du reste, je ne mêlerai certainement pas à vos badinages les mystères de la vraie religion. Cependant je vous dirai avec franchise : Malheur à toi, tyran impie! malheur à toi et à tes semblables, qui repoussez la religion et Dieu! car Dieu vous jugera dans le siècle à venir, et, vous condamnant aux feux et aux ténèbres qui vous attendent, il changera votre orgueil en pleurs éternels, parce que, comblés de ses bienfaits, vous vous élevez contre lui avec insolence, au lieu de vous montrer reconnaissants. A ces mots, le gouverneur s'élance de son siége et lui enfonce un poignard dans le côté; Narsès, frère d'Hormisda, lui perce aussi d'un coup de poignard le côté opposé. Le saint évêque mourut peu de temps après en leur prédisant que le lendemain ils se tueraient eux-mêmes l'un l'autre. Abrosime et Sina furent conduits sur le haut de deux collines qui se regardaient, et les soldats les lapidèrent. Le lendemain, les deux frères, qui étaient excellents chasseurs, poursuivant de deux côtés opposés un cerf qui venait d'échapper, lui décochèrent au passage leurs flèches, qui les atteignirent eux-mêmes et les tuèrent tous les deux à l'heure même où la veille ils avaient tué saint Miles. Leurs corps restèrent sur la place jusqu'à ce que les bêtes et les oiseaux de proie en eussent dévoré les chairs. Car c'est ainsi que les anciens Perses ensevelissaient leurs morts. Les Perses chrétiens enterraient les leurs comme les chrétiens des autres pays. Les corps des trois martyrs, qui souffrirent le 3 de novembre, furent portés au château de Malcan et déposés dans un tombeau qu'on leur avait préparé. Les habitants du pays se crurent redevables à leur protection de ce qu'ils ne furent plus exposés dans la suite aux incursions des Arabes sabéens (2).

Vers le même temps où le saint évêque de Suse remporta la couronne du martyre, on décapita Barsabias, abbé d'un monastère en

(1) *Act. MM. orient.*, p. 81. — (2) *Ibid.*, p. 88.

Perse. Il était accusé de vouloir abolir la religion des mages. On l'arrêta donc, ainsi que les dix moines qu'il gouvernait. Ils furent tous chargés de chaînes et conduits dans la ville d'Astrahara, près des ruines de Persépolis, où le gouverneur faisait sa résidence. Ce juge inhumain inventa les supplices les plus cruels pour les tourmenter. Il leur fit écraser les genoux, casser les jambes, couper les bras, les côtés et les oreilles ; on les frappa ensuite rudement sur les yeux et sur le visage. Enfin le gouverneur, furieux de se voir vaincu par leur courage, les condamna à être décapités. Les martyrs allèrent avec joie au lieu de l'exécution en chantant des hymnes et des psaumes à la gloire du Seigneur. Ils étaient environnés d'une troupe de soldats et de bourreaux ; une multitude innombrable de peuple les suivait aussi.

Le saint abbé demandait à Dieu de voir aller dans le ciel avant lui les âmes qui avaient été confiées à ses soins, et sa prière fut exaucée. Lorsqu'on commençait l'exécution, un mage qui passait avec sa femme, ses deux enfants et plusieurs domestiques, s'arrêta en voyant le peuple attroupé. Il fend la presse et s'avance pour être instruit de ce qui se passait. Il aperçoit le saint abbé qui paraissait rempli de joie, qui chantait les louanges de Dieu et qui prenait chacun de ses moines par la main comme pour les présenter au bourreau. Il lui semble voir une croix lumineuse sur les corps des martyrs déjà consommés. Frappé de ce prodige et changé soudain, il descend de cheval, change d'habit avec le domestique qui l'avait suivi ; puis, s'approchant de Barsabias, il lui raconte tout et le prie de le recevoir au nombre de ses disciples. L'abbé y consent ; il le prend par la main, après le neuvième, et le présente au bourreau, qui lui coupe la tête sans le connaître. Barsabias, le père de tous ces martyrs, fut décapité le dernier. Les corps de ces douze saints furent abandonnés à la voracité des bêtes et des oiseaux de proie ; mais on porta leurs têtes dans la ville et on les suspendit dans le temple de Nahitis ou de Vénus ; car, quoique les mages eussent en horreur toutes les idoles, il y avait cependant plusieurs sectes d'idolâtres en différentes contrées de la Perse. L'exemple du mage converti toucha vivement sa famille, et elle se fit chrétienne ainsi qu'un grand nombre d'autres personnes. Ces martyrs souffrirent le 3 de juin 342 (1).

Trois mois après le martyre de saint Siméon, évêque de Séleucie et de Ctésiphon, on lui donna pour successeur son neveu saint Sadoth ou plutot Sciadust. Ce nom veut dire ami du roi : les Chaldéens l'appellent souvent Jésu-Dust, c'est-à-dire ami de Jésus. Comme nous l'avons déjà vu, ce saint avait assisté au concile de Nicée, au nom du métropolitain de Perse. La persécution était plus violente que jamais. Il se cacha d'abord avec une partie de son clergé, non par crainte de la mort, mais pour attendre que Dieu lui fit connaître sa volonté d'une manière plus spéciale. Il ne laissa pas de pourvoir secrètement aux besoins de son troupeau, et d'exhorter les fidèles à confesser généreusement Jésus-Christ. Ayant eu une vision dans le lieu de sa retraite, il assembla ses prêtres et ses diacres pour leur faire part de ce qui lui était arrivé. J'ai vu en songe, leur dit-il, une échelle tout environnée de lumière, dont le sommet touchait au ciel. Saint Siméon, brillant de gloire, y était appuyé. M'ayant aperçu, au bas de l'échelle, il m'a appelé d'un air riant : Montez, Sciadust, m'a-t-il dit, montez et ne craignez rien. Je montai hier, c'est votre tour de monter aujourd'hui ; ce qui me paraît signifier que, comme mon saint prédécesseur endura la mort l'année dernière, je dois la souffrir cette année. Il exhorta ensuite son clergé à pratiquer toutes sortes de bonnes œuvres et à faire un saint usage du temps, afin que, si la mort se présentait, ils pussent la recevoir en vrais disciples du Christ, et dans l'espérance d'avoir part à l'héritage céleste.

Le roi Sapor étant venu à Séleucie dans la seconde année de la persécution, le saint évêque fut arrêté avec une grande partie de son clergé, quelques ecclésiastiques de son voisinage les moines et les religieuses de son église ; ce qui faisait en tout cent vingt-huit personnes. On les conduisit en prison, où ils souffrirent des maux incroyables durant l'espace de cinq mois entiers. On les en tira trois fois pour les étendre sur le chevalet. On leur liait les jambes avec des cordes qu'on serrait si fortement, qu'on entendait craquer leurs os. Ce qu'on voulait d'eux, c'était qu'ils adorassent le soleil. Ils s'y refusèrent constamment et marchèrent enfin au supplice en chantant des hymnes et des cantiques : ce qui arriva le 8 février 342 (2).

Deux ans après le martyre de saint Milles, le prêtre Daniel et la vierge sainte Verda, c'est-à-dire Rose, furent arrêtés par l'ordre du gouverneur de la province des Razichéens. Ils souffrirent pendant trois mois les tortures les plus cruelles. Entre autres supplices, on leur perça les pieds, qu'on tint cinq jours de suite dans de l'eau gelée. Rien n'étant capable d'ébranler leur constance, le gouverneur les condamna à perdre la tête : ce qui fut exécuté le 21 février 344 (3).

La même année, le roi Sapor, étant à Séleucie, fit arrêter dans le voisinage, cent vingt chrétiens, parmi lesquels se trouvaient neuf vierges consacrées au Seigneur ; les autres étaient prêtres, diacres et clercs de différents ordres. On les conduisit tous dans des cachots obscurs et infects, où ils restèrent jusqu'à la fin de l'hiver, c'est-à-dire durant l'espace de six mois. Une femme riche et vertueuse de la ville d'Arbèle, nommée Jazdundocte, c'est-

(1) *Acta MM. orient.*, p. 92. — (2) *Ibid.*, p. 84. — (3) *Ibid.*, p. 102.

à-dire *Née-de-Dieu*, se chargea seule du soin de les nourrir, ne voulant partager cette bonne œuvre avec personne. Les saints prisonniers furent souvent appliqués à de cruelles tortures ; mais ils confessèrent toujours généreusement Jésus-Christ. Jamais, disaient-ils, nous n'adorerons le soleil, qui n'est qu'une simple créature ; nous ne soupirons qu'après le moment qui, en terminant notre vie, commencera notre bonheur.

Jazdundocte, ayant appris le jour qu'ils devaient être exécutés, se rendit, la veille, à la prison, leur lava les pieds et leur donna à chacun une robe blanche. Elle leur fit ensuite préparer un grand festin et les servit elle-même à table. Elle les exhortait en même temps à la constance par les promesses que fait l'Evangile aux vrais disciples de Jésus-Christ. Une telle conduite surprit beaucoup les confesseurs, et ils en demandèrent inutilement la raison. Le lendemain, Jazdundocte alla les voir; mais ce fut pour leur dire que ce jour ne passerait point qu'ils ne reçussent la couronne du martyre. Elle les pria de solliciter instamment auprès de Dieu le pardon de ses péchés, afin qu'elle eût le bonheur de leur être réunie dans le royaume céleste.

Peu de temps après, le roi envoya des ordres pour qu'on exécutât les confesseurs sans délai. On les fit donc sortir de la prison. Jazdundocte les attendait à la porte ; elle se jeta à leurs pieds et leur baisa respectueusement les mains. Les gardes se hâtèrent de les conduire au lieu du supplice. Là, l'officier qui présidait, demanda si quelqu'un d'entre eux voulait sauver sa vie en adorant le soleil. Ils répondirent unanimement que la mort n'avait rien d'effrayant pour eux, et qu'ils la préféraient à une criminelle apostasie. L'officier, désespérant de les séduire après une réponse aussi ferme, les condamna à être décapités, ce qui eut lieu sur-le-champ. A l'entrée de la nuit, Jazdundocte fit ensevelir leurs corps, qui furent enterrés cinq à cinq à une assez grande distance de la ville. Elle avait pris toutes ses précautions pour n'être point découverte par les mages. Ces martyrs, mis à mort le 21 avril 344, étaient de l'Adiabène, dont Arbèle était la capitale. Cette province, qui comprenait la plus grande partie de l'ancienne Assyrie, n'était guère habitée que par des chrétiens (1).

Après la mort de saint Sciadust, son frère Barbascemin, neveu comme lui de saint Siméon, par leur mère, fut élevé sur le siége métropolitain de Séleucie et de Ctésiphon. Ayant gouverné son église six ans, il fut dénoncé comme l'ennemi de la religion persane. On l'arrêta avec seize personnes de son clergé. Sapor, qui ne put l'ébranler par ses menaces, le fit renfermer dans une prison d'où s'exhalait une odeur insupportable. Le saint eut à souffrir, dans cette affreuse demeure, les rigueurs de la faim et de la soif, avec tous les mauvais traitements que la cruauté des mages fut capable d'imaginer. Onze mois après on le rappela devant le roi avec ses compagnons. Ils étaient tous horriblement défigurés. Il n'y avait aucune partie de leurs corps qui ne fût toute meurtrie de coups, et le mauvais air de la prison avait rendu leurs visages noirs et livides.

Cependant Sapor, persuadé que l'exemple de l'évêque serait imité par le clergé, fit de nouvelles tentatives pour gagner Barbascemin à la religion nationale. Il lui offrit de riches présents et lui promit une des premières dignités de l'empire s'il voulait être initié aux mystères du soleil. Le saint lui répondit constamment qu'il aimait mieux mourir que de violer la loi de Jésus-Christ, qui condamnait les apostats à des supplices éternels. Il fut décapité avec ses compagnons, le 14 janvier 346, à Ledan, dans la province des Huzites (2).

Saint Maruthas, auteur des actes de nos saints martyrs, ajoute que Sapor, pour exterminer le nom chrétien dans tout son empire, publia un nouvel édit qui ordonnait de mettre à mort tous ceux qui refusaient d'adorer le soleil, le feu et l'eau, et de manger du sang des créatures vivantes. Les chrétiens s'en abstenaient encore, conformément à ce qui avait été décidé par les Apôtres. Le siége de Séleucie resta vacant l'espace de vingt années, à cause de la persécution, dont les ravages se firent sentir dans toutes les provinces de la Perse. La multitude des martyrs fut innombrable. Saint Maruthas, qui n'avait pu connaître leurs noms, célébra leur glorieux triomphe dans un beau panégyrique, où l'on trouve les sentiments de la dévotion la plus tendre.

Nous avons cependant du même saint les actes particuliers de quelques martyrs mis à mort vers cette époque. Tels, saint Jacques, prêtre d'un bourg sur l'Euphrate, et sa sœur Marie, fille de l'alliance, c'est-à-dire, dans le langage de l'Orient, vierge consacrée à Dieu. Le gouverneur Narsès Tamsapor, n'ayant pu leur persuader de manger du sang, les fit déchirer cruellement à coups de fouets. Eux, levant les mains au ciel, priaient Dieu de les soutenir. Ce que voyant, le gouverneur fit venir un certain laïque, nommé Mahbade, homme distingué selon le monde, mais chrétien seulement de nom, puis il lui commanda de trancher la tête aux deux martyrs. Ce que le misérable exécuta le 22 mars 346 (3).

Vers le même temps, on dénonça au même gouverneur un certain Paul, prêtre d'une petite ville. Ce qui donna lieu à l'accusation furent les richesses du prêtre, que les délateurs disaient immenses. Aussitôt le gouverneur envoie des satellites qui entourent la maison, jettent le prêtre dans les fers, se livrent au pillage et emportent une grande somme d'argent trouvée dans un cellier. On arrêta par la même occasion cinq vierges consacrées à

(1) Act. Mart. orient., p. 108. — (2) Ibid., p. 111. — (3) Ibid., p. 122.

Dieu : Thècle, Marie, Marthe, une autre Marie, et Anna. Elles furent enchaînées comme le prêtre, et emmenées dans une forteresse. Paul parut le premier devant le tribunal de Tamsapor, qui lui dit : Si tu fais ce que le roi ordonne, si tu adores le soleil et manges du sang, tu ne perdras rien, et tu recouvreras aussitôt l'argent qu'on t'a enlevé. Le malheureux, qui aimait son argent plus que son âme, promit aussitôt tout ce que l'on voudrait, et le fit encore plus promptement. Le gouverneur, qui comptait garder l'argent pour lui-même, fut très-fâché de l'apostasie de Paul. Après y avoir réfléchi quelques temps, il résolut de lui commander d'égorger de sa main les cinq vierges, persuadé que la crainte de l'infamie l'empêcherait de le faire, et qu'il fournirait aissi un autre prétexte de ne pas lui rendre ce qu'on lui avait pris.

Les vierges furent amenées au tribunal. Le gouverneur, d'un air farouche, leur dit : Si vous n'obtempérez par à l'édit du roi, savoir, de sacrifier au soleil et de vous marier, vous n'échapperez point à la plus cruelle torture, ni à la peine capitale. Les vierges lui répondirent à haute voix : C'est en vain, orgueilleux tyran, que tu nous épouvantes ou nous flattes. Que ne fais-tu au plus vite ce qui t'est commandé? Jamais nous n'abandonnerons Dieu, notre Créateur, pour suivre tes conseils. Le gouverneur les fit battre à coups de verges : chacune en reçut cent coups, et avec tant de courage, que, le corps tout déchiré, elles criaient tout haut : Jamais nous ne préférerons le soleil à Dieu ; jamais nous ne serons assez folles pour adorer avec vous la créature au lieu du Créateur. Aussitôt le gouverneur prononce la sentence de mort, et en commet l'exécution au prêtre apostat, en ces termes : Or çà, si tu égorges ces vierges de ta main, je te promets qu'on te restituera tout.

Le nouveau Judas se montra encore plus cruelle que l'ancien. Il saisit le glaive nu et s'avance contre les vierges saintes. Elles étaient ses ouailles, ses paroissiennes; elles avaient servi comme diaconesses, comme chanteuses dans son église. Quand donc elles l'apperçurent avec le glaive du bourreau, elles lui firent ces reproches : « Lâche pasteur, c'est ainsi que vous vous jetez sur votre troupeau, et que vous égorgez vos brebis ! C'est ainsi que, changé en loup, homme rapace, vous ravagez le bercail ! Est-ce là le sacrement qui apaise Dieu, et que naguère nous recevions de tes mains ? Est-ce là le sang qui donne la vie, et que tu offrais à notre bouche ? Au reste, le fer que tu as tiré contre nous va nous procurer le salut et la vie. Nous allons à Jésus, qui est notre sort et notre héritage. Mais toi, tu auras un sort différent; car cet argent et ces richesses pour lesquels tu es si passionné, jamais tu ne les auras. La peine que tu mérites va fondre sur toi. Mets le comble à tes crimes par notre mort. Que tardes-tu? délivre-nous au plus vite, de peur que nous ne voyions le funeste spectacle à venir, lorsque, pendu à une poutre, tu lutteras en vain contre la corde, et que, dans un affreux désespoir, tu agiteras dans l'air tes mains et tes pieds, jusqu'à ce que tu tombes au fond de l'enfer. »

Ces paroles terribles ne firent aucune impression sur l'apostat. Au milieu d'une foule de monde, qui le traitait d'exécrable bourreau, il tire le glaive ; il coupe la tête aux cinq vierges, sans aucune émotion, sans aucun tremblement, comme aurait fait le plus habile exécuteur. C'était le 6 juin 346. Il n'y gagna rien ; car cette nuit-là même il fut étranglé par ordre du gouverneur, qui craignait qu'il n'en appelât au roi pour ravoir son argent (1).

Dans la persécution de Sapor, on voit quelque chose de plus satanique que dans les persécutions des Romains, c'est de contraindre les ouailles à devenir les bourreaux des pasteurs, et les pasteurs des ouailles. Du reste, chez les Perses comme chez les Romains, le motif principal de persécuter, c'est l'idolâtrie politique. Sapor se dit issu des dieux et se fait adorer avec le soleil. L'adoration du soleil seul revenait au même. Comme le roi de Perse s'intitulait frère du soleil, cousin de la lune et camarade des étoiles, adorer le soleil ou la lune, c'était adorer implicitement leur frère et cousin. On voit enfin, dans ces actes des martyrs, aussi bien que dans Xénophon, que si les Perses n'adoraient pas d'idoles proprement dites, c'est-à-dire des images taillées, ou de fonte, ils n'en étaient pas moins idolâtres, en ce qu'ils adoraient des créatures, comme le soleil, le feu, à la place du Créateur !

(1) *Acta Mart. orient.*, p. 123.

DISSERTATION SUR LE LIVRE TRENTE-DEUXIÈME

DU CONCILE DE SARDIQUE ET S'IL EST VRAI QU'IL INTRODUIT LE DROIT D'APPEL AU SAINT-SIÉGE

Le concile de Sardique se tint en 347. Le pape Jules Ier voyant qu'il ne pouvait contenir l'audace des eusébiens, ordonna la tenue de ce concile et obtint, des empereurs Constant et Constance, qu'il fut célébré à Sardique, ville métropolitaine de la Dacie. Le pape Jules ne présida pas en personne; mais il donna, de son absence, une honnête et nécessaire excuse, « comme porte la première lettre synodale. » A sa place cependant, il voulut que le concile fut présidé par Osius, évêque de Cordoue, par Archidame et Philosème, prêtres de l'Eglise de Rome, et par Léon, diacre de la même Eglise. Ces quatre personnages furent les vrais présidents du concile. Ce point est établi par la troisième lettre synodale, par le contexte de presque tous les canons et par la suscription des évêques du synode; et cela est vrai surtout pour Osius. C'est ce que prouve encore, pour ne point parler d'autre monument, la relation du concile de Chalcédoine à l'empereur Marcien: « Parmi ceux qui se réunirent à Sardique, contre les restes d'Arius, Osius fut le premier a donner son avis. »

On ne peut mettre en doute l'œcuménicité du concile de Sardique. Il est certain que tous les évêques de la catholicité y furent invités; ils s'y rendirent, portèrent des décrets avec les légats du Pontife romain et formèrent ainsi un concile général. Les évêques ariens qui abandonnèrent Sardique pour se retirer à Philippopolis, ne purent empêcher l'autorité de ce concile. Aussi les anciens auteurs l'ont-ils appelé le grand concile, le concile formé des évêques de toute la chrétienté.

Les décrets de ce concile furent reçus non-seulement des Occidentaux, mais des Orientaux qui, dans le cours du IVe siècle les rattachèrent aux décrets du concile de Nicée. Nous nous servirons ici des paroles des frères Pierre et Jérôme Ballerini (1) pour montrer que le concile de Sardique doit être, sous son nom propre, compté parmi les conciles œcuméniques: « Que si, disent-ils, ce concile ne fut pas, jusqu'à présent, même parmi les Romains, ajouté aux quatre conciles œcuméniques, cela vint de ce que le concile de Sardique était regardé comme une annexe du concile de Nicée, ou plutôt de ce que, comptant les conciles qui doivent être reçus comme les Evangiles, on croyait ne devoir attribuer cet honneur qu'à ceux qui ont défendu la foi catholique en condamnant quelques particulières hérésies. C'est ainsi qu'on a cité le concile de Nicée qui proscrivit Arius; le concile de Constantinople, contre Macédonius; le concile d'Ephèse, contre Victorien; le concile de Chalcédoine, contre Eutychès. Quant au concile de Sardique, qui n'exerça son autorité que contre le reste de l'arianisme, sans écraser une hérésie distincte, on ne crut pas devoir lui donner une mention spéciale, mais on le regarda comme un appendice du concile de Nicée, ce qui n'est pas, tant s'en faut, une raison pour ne pas le compter au nombre des conciles œcuméniques. »

En ce qui regarde le nombre des évêques qui assistèrent à ce concile, les érudits, déterminés par de graves arguments, estiment qu'il y avait soixante-seize eusébiens d'Orient et quatre-vingt dix-sept catholiques. Ce chiffre s'accorde parfaitement avec le témoignage d'Athanase dans son *Histoire de l'Arianisme*: « On convient, dit-il, qu'il y avait, à Sardique, tant d'Orient que d'Occident, soit un peu plus soit un peu moins, cent-soixante-dix évêques. »

Les canons publiés à Sardique sont au nombre de vingt ou de vingt et un. Parmi ces canons, les plus célèbres sont ceux qui traitent des appels du jugement de chaque évêque au jugement du Saint-Siége. On a voulu voir, dans ces canons, l'origine du droit dont jouit le Pontife Romain de recevoir appel du jugement des évêques: telle est, en particulier l'opinion de Pierre de Marca (2), de Quesnel (3), de Dupuis (4) et de Febronius. Cette opinion a été savamment réfutée par Noël Alexandre (5), par les frères Ballerini (6) et par Zaccaria (7). Or, il est facile de montrer que ce pouvoir de recevoir les papes n'a pas

(1) Jérôme et Pierre Ballerini, ch. VII, n. 6. Première partie de leur dissertation sur les *Anciennes collections de canons avant Gratien*. — (2) Pierre M[illegible], *De la* [illegible] VII. — (3) Quesnel, 5e diss. sur les *Œuvres de saint Léon*. — (4) Dupuis, 2e diss. sur [illegible] *de l'Eglise*. — (5) Noël Alexandre, 25e dissertation de son *Hist.* [illegible] *siècle*. — (6) Ballerini, *Œuvres de saint Léon*, tome II. — (7) Zaccaria, *Anti-Febronius*, liv. III, part. II, ch. [illegible]

été établi par le décret d'anciens canons, mais qu'il est propre au Pontife Romain par l'institution de la primauté. Les Pontifes Romains ayant, par le droit divin de leur institution, dans toute l'Eglise, la primauté d'honneur et de puissance, ont, par là même, le droit de recevoir, de toute l'Eglise, appel contre les jugements ecclésiastiques. Ce pouvoir souverain dans l'Eglise, reçu de Jésus-Christ, fait qu'ils jouissent du droit d'appel dans les causes ecclésiastiques, qu'ils reçoivent les appels de tous ceux qui n'acceptent point la sentence des juges inférieurs : double droit qui tient à ce que le Pontife Romain est le souverain supérieur de tous les juges ecclésiastiques.

Pour prouver que la nouveauté de ce droit a été introduite par les canons du concile de Sardique, Fébronius prétend tirer un argument des paroles du troisième canon. « Si quelque évêque, est-il dit, a été jugé dans quelque cause et croit sa cause assez bonne pour qu'on l'examine à nouveau, *s'il vous plaît honorons la mémoire de Saint Pierre Apôtre*, afin qu'il juge si l'on doit réitérer l'examen, et, s'il le croit bon, donne des juges. Si, au contraire, il pense que la cause a été bien jugée, qu'il est inutile de revenir sur ce qui a été fait, l'affaire sera terminée. Cela vous plaît-il à tous? Le concile répondit : cela nous plaît. » Sur ce canon voici comment raisonne Fébronius (1) : « Qu'il s'agisse, dit-il, d'introduire ici quelque chose de nouveau, c'est ce que montrent les paroles d'Osius : *S'il plaît à votre dilection, honorons la mémoire de Pierre* : quand il propose, si cela plaît aux pères, d'honorer la mémoire du B. Pierre, il désire qu'on défère cet honneur au Pontife Romain, non qu'on conserve au Saint-Siége un droit préexistant. Osius ajoute : *S'il paraît bon à votre charité* : c'est-à-dire si ma proposition et mon conseil vous sourient, honorons la mémoire de Pierre. Ces paroles ne peuvent se rapporter à la primauté de Pierre ni à quelque droit qui lui appartiennent en propre, car ces choses-là ne dépendaient point de l'arbitrage du synode; par conséquent elles touchent à quelque privilége spécial, que les pères voulaient adjuger au successeur de Saint Pierre, dans la cause en débat, savoir, pour contenir l'audace des hérétiques et ne pas permettre que leurs artifices ou leurs ruses fissent avorter les jugements de l'Eglise. »

Ce que dit là Fébronius ne prouve en aucune manière ce qu'il prétend, à savoir, que le droit de recevoir appel a été concédé au Souverain-Pontife par les canons du concile de Sardique. Bien plus, toute cette argumentation de Fébronius, tirée des paroles : *S'il vous plaît, honorons la mémoire du B. Pierre*, repose, comme l'observe Zaccaria, sur une fausse supposition. Dans ce canon, en effet, il s'agit de la simple demande d'un nouveau jugement, sans appel au Pontife Romain; et non d'un appel proprement dit, qui n'est pas même mentionné, puisqu'il est statué que les juges doivent écrire à l'évêque de Rome, non celui qui aurait été condamné.

En outre, il est certain que dans ce canon seulement, a été employée par les pères, la formule : *Honorons la mémoire de saint Pierre, apôtre*. Là où n'intervenait pas expressément l'appel au Saint-Siége, le nouveau jugement que l'on demandait, était ordinairement rendu par les évêques voisins, comme le prouve le XIVe canon du Concile d'Antioche et d'autres témoignages. L'autorité apostolique n'était point nécessaire en ce cas. Lorsque les pères de Sardique, non en vertu d'un droit coercitif, mais par déférence pour le Saint-Siége, ordonnent d'observer cette procédure, ils paraissent avoir employé cette formule, afin de relever par là l'autorité et l'honneur de la chaire apostolique, que les eusébiens s'efforçaient de rabaisser. En agissant ainsi, ils tenaient compte de la primauté du Pape. Certes, les pères du Concile n'auraient point déféré cet honneur au siége romain, s'ils eussent pensé qu'il n'avait aucun droit en matière d'appel (droit qu'ils reconnurent assez dans les canons suivants); mais parce que, dans cette circonstance, les juges étaient fournis par les provinces voisines, ils crurent qu'ils devaient être nommés par le Souverain Pontife, à cause de la juridiction que la primauté lui donne sur toutes les provinces de l'Eglise, plutôt que par le métropolitain qui, par lui-même n'avait aucun droit sur les évêques de la province voisine.

Au surplus, dans les canons suivants, où l'on traitait de l'appel proprement dit au Saint-Siége, ils s'abstinrent de cette formule, parce qu'il ne s'agissait pas seulement d'honneur, mais parce qu'ils défendaient le droit propre du Siége Apostolique. Les paroles de ce canon : *Si vobis placet* : ne sont pas les paroles d'hommes hésitants et indécis; c'est une formule commune, comme le montrent les autres canons qui l'emploient, même lorsqu'ils déterminent des lois certaines et très-justes, et n'admettent par conséquent ni incertitude ni crainte. Ces observations que nous empruntons aux Ballerini dans leur réfutation de Quesnel, montrent l'ineptie de Fébronius qui pense trouver là une preuve pour établir que le concile de Sardique a introduit le droit d'appel au Saint-Siége.

Les canons de Sardique, où il est vraiment et proprement question de l'appel au Pontife romain, sont le quatrième et le septième dans la collection latine; le quatrième et le cinquième dans la collection grecque. C'est pourquoi le pape Zozime, dans le *Commonitoire* qu'il remit, en 418, à ses légats en Afrique, dans l'affaire d'Apiarius, lorsqu'il voulut prouver que l'appel avait été confirmé par le concile de Sardique, n'invoqua pas le troisième canon du concile de Sardique, mais le septième et le cinquième.

(1) Febronius, ch. VI, n. 1-4.

Le quatrième canon est conçu en ces termes : « L'évêque Gaudence dit : S'il vous plaît nous ajouterons à la décision que vous avez portée avec beaucoup de sagesse ; lorsqu'un évêque aura été déposé par le jugement des évêques voisins et aura déclaré qu'il veut traiter son affaire dans la ville de Rome, un autre évêque ne sera pas ordonné pour la cathédrale de l'évêque qui paraît déposé, à moins que l'affaire n'ait été terminée par le jugement de l'évêque de Rome. » Par ce canon, comme on le voit, il est décidé que l'on ne peut mettre personne à la place d'un évêque qui a été condamné par les évêques de sa province, qui a vu ensuite sa déposition confirmée par les évêques que le Saint-Siége lui a donné pour juges et qui en appelle au Pontife romain pour que son affaire soit terminée par le jugement du Saint-Siége. Et voilà ce qui est décidé pour ces appels au Pontife romain, après les sentences des premiers et des deuxièmes juges.

Ce qui est décrété dans les canons v et vii, regarde l'appel au Pape, seulement après le premier jugement des évêques. « L'évêque Osius dit : Il vous plaît que, si les évêques de sa paroisse l'ont déchu de sa dignité, et que le déposé en appelle, se confie à l'évêque de l'Église romaine et veuille en être entendu ; s'il pense juste qu'on renouvelle son jugement ou l'examen de sa cause et daigne écrire aux évêques de la province voisine pour qu'ils recherchent diligemment toutes choses et définissent selon l'exacte vérité : que si celui qui demande une nouvelle entente de sa cause, a obtenu par sa prière, que l'évêque de Rome envoie un prêtre *à latere*, il sera au pouvoir de l'évêque, ce qu'il voudra et ce qu'il jugera. Et s'il décide qu'il faut envoyer des hommes qui, présents, jugent avec les évêques, ayant l'autorité de celui qui les a envoyés, cela dépendra de son arbitrage. Si, au contraire, il croit que les évêques suffisent pour terminer l'affaire, il fera ce qu'il aura jugé suivant son très-sage conseil. » Pour qui lit ce canon, on voit qu'il ne dit rien autre et que les pères de Sardique, en le dressant, n'ont rien fait que de déterminer le mode d'appel, après le premier jugement, de telle sorte qu'on remet entièrement l'affaire à la décision du souverain Pontife.

Dans ces deux canons, il n'y a donc rien qui insinue la nouveauté du droit, puisque le quatrième n'accorde pas la faculté d'interposer ou de recevoir appel, mais la présume certaine ; et que le septième déclare ouvertement que le propre du pouvoir des papes et leur droit natif est de recevoir appel ; seulement les Pères, en dressant ce septième canon, indiquent le moyen qui leur paraît plus convenable pour recevoir appel et le fait dépendre entièrement du bon plaisir des souverains Pontifes. Ainsi Fébronius et consorts, qui prétendent que ce droit du souverain Pontife a été accordé par les canons du concile de Sardique, sont, par le seul exposé de ces canons, très-amplement convaincus d'erreur et de fausseté. On pourrait d'ailleurs établir que les Pontifes romains, dès les temps antérieurs et dès les premiers siècles de l'Église, ont joui, par le droit propre de la primauté, de la faculté de recevoir les appels et de juger, à Rome, les décisions des conciles.

Le même exposé des canons découvre manifestement combien s'éloignent de la vérité, Marca, Fébronius et les autres, lorsqu'ils pensent qu'il s'agit, dans ces canons, de décerner au souverain Pontife, le droit de reconnaître les jugements, mais non d'un droit propre de connaître par lui-même, de chaque jugement ecclésiastique, dont il est fait appel à son tribunal. De Marca (1), dit que, dans ces canons, il a été simplement décidé que si l'évêque condamné en appelle au Pape, il doit être au pouvoir du Pape de répéter l'appel et, par le fait, de confirmer la sentence des évêques de la province, afin que ceux-ci en connaissent, en présence du légat du Pape, quand le Pape aura cru devoir en envoyer un. L'opinion de Quesnel, assez semblable à celle de Marca, a été réfutée par les Ballerini.

Fébronius (2) ajoute : « Par ces canons, on n'accorde pas l'appel au Pontife romain, et on ne lui défère pas le pouvoir de juger définitivement dans la cause de l'évêque condamné dans sa province, mais on lui confère seulement une certaine autorité pour décider la révision. Cela est tellement vrai, que le Pape n'a pas obtenu par le Concile de Sardique, le droit de définir la cause à Rome, qu'on lui accorde tout au plus le droit d'envoyer un légat au second jugement qui se doit rendre dans la province, tandis que ce jugement de révision appartient aux mêmes évêques de la province, qui ont primitivement jugé : Hincmar observe que tel est le caractère de l'intervention pontificale. »

Quoi que prétendent Fébronius et consorts, l'exposition des canons accuse péremptoirement leur erreur. En premier lieu, il est certain que, dans les canons vii et v, il n'est question que des évêques de la province voisine, qui ont jugé, lorsque d'abord l'évêque, dont la cause est en litige, a été condamné. Au canon iv, il est uniquement question des évêques de la province voisine et de la sentence portée par leur tribunal contre quelque prélat. Enfin le canon iii porte que le Pontife Romain doit donner des juges ce qui ne peut s'entendre des évêques qui ont assisté au premier jugement, et ce qui serait tout-à-fait étranger au but du canon. Les Pères de Sardique, en effet, se proposaient de changer les juges pour réparer l'injure qu'un évêque déposé aurait soufferte au premier jugement. Cela montre combien il est faux que les canons de Sardique appellent à rendre le second jugement, les évêques qui ont jugé les premiers l'affaire.

L'opinion qui prétend qu'on n'accorde au pape que le pouvoir de commander un nouveau jugement dans la province n'est pas moins en désaccord avec les canons du Concile. Le canon III, dans lequel il n'est pas vraiment et proprement question de l'appel, décide certainement que de nouveaux juges doivent être donnés par le Pontife Romain pour rendre un nouveau jugement, si, tout bien considéré, le Pape estime qu'il y a lieu de revoir l'affaire; le même canon décide que si l'examen scrupuleux de la chose incline le Pape à penser qu'il n'y a pas lieu de juger à nouveau, *ce qu'il aura décidé sera confirmé*, en sorte que la décision du Concile provincial doit valoir et sortir son effet, par l'autorité du Siége Apostolique. C'est la raison même que donne saint Léon le Grand aux évêques de la province de Vienne lorsqu'il écrit (1) : « Que votre fraternité reconnaisse avec nous, que le Saint-Siége, suivant le respect qui lui est dû, a souvent été consulté, par des prêtres de votre province, pour un grand nombre d'affaires, et que, par l'appel de différentes causes, suivant que le demandait une ancienne coutume, les jugements ont été cassés ou confirmés. »

Rien ne peut être plus clair que l'exposition des canons VII et V, et que les termes du canon IV. Là il est vraiment question de l'appel, et l'on voit qu'il est faux que le Concile de Sardique ait méconnu le droit du Pontife Romain, de juger à Rome, par lui-même des causes dont il est fait appel à son tribunal, et lui ait concédé seulement le droit d'octroyer un nouveau jugement dans la province. C'est l'observation qu'ont faite les Ballerini. Les canons V et VII s'occupent seulement du mode à employer pour recevoir les appels, mode qui dépend du bon plaisir du Pape, et lorsque ces canons disent que les délégués Apostoliques (si le Pape en envoie) ont *l'autorité de celui qui leur a donné mission*: *habere auctoritatem ejus a quo sunt destinati*, il énonce assez clairement le droit qui appartient au Pape dans ces sortes d'affaires. L'objet du canon IV tombe tout droit sur l'évêque qui, déposé par le second jugement des évêques de la province, déclare *qu'il veut traiter son affaire à Rome*: *agendum sibi negotium in urbe Roma*. On décide qu'on ne doit pas mettre un autre évêque à sa place *si la cause n'a été terminée au tribunal du pontife Romain; nisi causa fuerit in judicio Romani Episcopi determinata*. Si le sens de ces paroles n'est pas que les Pères de Sardique affirment pour le Pontife Romain, le droit de juger par lui-même, dans la ville de Rome, des causes dont il est appel à son tribunal, je déclare ne plus comprendre quand les mots employés pour exprimer la pensée, seront plus clairs, plus propres à indiquer la vraie pensée des auteurs et pouvant, mieux que ceux-ci, la faire connaître avec certitude.

LIVRE TRENTE-TROISIÈME

DE L'AN 346 A L'AN 361 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

L'Église, persécutée par Constance et par Sapor, enfante ses plus grands docteurs

Constance avec ses eunuques, Sapor avec ses mages, Julien avec ses philosophes, emploieront la ruse et la violence : la ruse qui trompe, la violence qui abat. Dans l'Eglise, les évêques seront contre les évêques, le chef même ne sera pas toujours pareil à lui-même. Cependant l'Eglise triomphera. Là paraît le caractère des Pères de l'Eglise, surtout de saint Athanase.

Vers l'an 349, l'Eglise, toujours tranquille en Occident, recouvra aussi la paix en Orient et en Arménie. Constance même s'y prêta. Prince médiocre en tout, il n'était ni assez bon ni assez méchant pour faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal par lui-même : il était l'instrument d'autrui. Les remontrances et les menaces de son frère Constant l'emportèrent alors sur les intrigues des courtisans et des eunuques ariens. Mais Constant fut tué l'an 350. Orthodoxe sur la foi, vainqueur plusieurs foi des Barbares, ce jeune prince paraît avoir manqué de quelques autres qualités d'un bon souverain. Tandis qu'il passe son temps dans les forêts aux plaisirs de la chasse, plusieurs de ses ministres et de ses généraux, à la suite d'un festin, proclament empereur l'un d'entre eux, nommé Magnence. C'était le 18 janvier. Constant voulut se sauver en Espagne ; mais il fut atteint dans sa fuite et massacré la treizième année de son règne et la trentième de son âge. Tout le monde l'avait abandonné, à l'exception d'un seul Franc.

Magnence était originaire d'au delà du Rhin. Emmené prisonnier dans les Gaules, rendu à la liberté par Constantin, incorporé dans la milice romaine, il devint avec le temps capitaine des gardes. Constant, qui l'affectionnait, lui donna le commandement des deux premières légions. Il fit plus. Magnence étant un jour sur le point d'être massacré dans une émeute militaire, Constant le couvrit de son manteau de pourpre et lui sauva la vie. Les Gaules, l'Espagne, l'Afrique, l'Italie se déclarèrent bientôt pour le nouvel empereur. Ses médailles ont des marques de christianisme ; mais il paraît qu'il n'était chrétien que sur ses médailles : car, après avoir détrôné et tué son bienfaiteur, il favorisera le paganisme et finira par se tuer lui-même avec toute sa famille.

Rome eut un empereur à elle pendant vingt-huit jours. C'était Népotien, neveu de Constantin par sa mère Eutropie. Escorté d'une troupe de gladiateurs et autres gens de cette espèce, il s'empare de la ville le 3 juin et la remplit de sang. Vingt-huit jours après, la ville est reprise par un général de Magnence, et la tête de Népotien portée au bout d'une pique. Magnence vint jouir de sa conquête : le massacre des principaux citoyens lui tint lieu de triomphe. Tout ce qui tenait de près ou de loin à la famille impériale de Constantin le Grand fut égorgé. Sous peine de la vie, les Romains durent payer au tyran la moitié de leurs biens. En même temps, les médailles et les inscriptions lui donnaient les titres pompeux de restaurateur de Rome et de l'empire, libérateur de la république, réparateur de la liberté, bonheur et gloire du peuple.

Mais, dès le 1er mars, les troupes d'Illyrie avaient proclamé empereur leur vieux général Vétranion. Il s'en était fait aimer par sa probité, sa douceur et une certaine rusticité soldatesque. Né dans les pays incultes de la haute Mésie (Bulgarie actuelle), il était resté dans une ignorance si barbare, qu'il lui fallait apprendre à lire quand il se vit empereur. Il ne régna pas assez longtemps pour connaître tout l'alphabet. Il envoya des députés à Constance lui protester qu'il ne se regardait que comme son lieutenant, et qu'il n'avait accepté le nom d'empereur qu'afin de profiter, contre Magnence, de l'affection des soldats ; en même temps il lui demandait de l'argent et des troupes, et l'exhortait à venir lui-même repousser l'usurpateur. Constance feignit de lui savoir gré de son zèle ; il approuva son élection, il lui envoya même le diadème et des sommes d'argent, et il ordonna aux légions de Pannonie de se réunir sous ses drapeaux.

Constance était en Orient, occupé contre les Perses, et, par son exemple, apprenait

aux Romains à trembler et à fuir. Quand il apprit la révolution d'Occident, il revint à Antioche, puis en Europe. Vétranion et Magnence lui envoyèrent une ambassade pour lui proposer un traité d'alliance. Il avait peur : un songe le rassura. Il ne conclut de traité qu'avec Vétranion. Les deux armées se réunissent dans une plaine, autour d'un tribunal élevé, sur lequel s'asseyent les deux empereurs, sans armes et sans gardes. Ils allaient délibérer sur les mesures à prendre contre Magnence, leur ennemi commun. Constance, le premier, ayant pris la parole, déplora le meurtre de son frère, rappela aux soldats les bienfaits de son père et le serment qu'ils avaient fait de ne souffrir de diadème que sur la tête de ses enfants. Finalement, les deux armées proclamèrent Constance seul auguste, seul empereur. L'argent prodigué parmi les soldats, et les intrigues d'un capitaine des gardes de Vétranion, gagné d'avance, avaient préparé cette merveille de la harangue impériale. Vétranion, effrayé, quitte la pourpre et le diadème et se jette aux pieds de Constance, qui le rassure le fait manger à sa table, lui vante le bonheur de la vie privée et l'envoie à Pruse en Bithynie, avec un train magnifique et de grands revenus. Il y vécut encore six ans dans les pratiques de la piété chrétienne, et si content de son sort, qu'il manda à Constance : Vous avez tort de ne pas prendre votre part de ce bonheur que vous savez procurer aux autres. Il n'avait régné que dix mois.

Pour défendre les provinces de l'Orient contre les incursions éventuelles des Perses, Constance créa césar son cousin germain Gallus, échappé, ainsi que Julien, son frère, au massacre de la famille impériale, qui inaugura le nouveau règne. Gallus avait vingt-quatre ans quand il fut fait césar, et n'était guère propre à ce poste élevé. Magnence, de son côté, créa césar son frère Decentius, et l'envoya dans les Gaules. Pour lui, il marcha de Milan contre Constance. Après plusieurs négociations et plusieurs petits combats, il y eut, le 28 septembre 351, près de Murse en Pannonie, une bataille générale et décisive. Les deux armées se battirent avec acharnement. Plus de cinquante mille hommes restèrent morts sur la place. L'avantage fut pour Constance. Magnence s'enfuit dans les Gaules, où, vaincu de nouveau et menacé par ses propres soldats, il égorge tout ce qu'il a de parents et d'amis, tue sa propre mère et se tue enfin lui-même. C'était le 11 août 353. Sept jours après, son frère Decentius, qui accourait à son secours, s'étrangla de ses propres mains. Constance, victorieux, pardonna à quelques coupables, mais fit périr un grand nombre d'innocents par sa facilité à écouter les délateurs. Le plus fameux de ces derniers était un eunuque nommé Paul, et surnommé *la chaîne*, à cause de son adresse à enchaîner les accusations et à les faire naître l'une l'autre.

Constance ne se hasardait point dans les batailles militaires. Pendant celle de Murse il se tenait prudemment dans une église voisine. Valens, évêque de la ville l'accompagnait. C'était le plus fourbe des ariens. Pendant que l'empereur et ses courtisans étaient dans l'inquiétude, il vint dire que les ennemis fuyaient. L'empereur lui dit de faire entrer celui qui en avait apporté la nouvelle. Valens répondit que c'était un ange. En grec, ce mot veut dire littéralement *messager* ; et Valens en avait posté sur la route pour être averti le premier. Constance crut que c'était un ange du ciel, et dit souvent depuis qu'il devait cette victoire bien plus aux mérites de Valens qu'à la bravoure de ses troupes. Cette imposture augmenta beaucoup le crédit des ariens (1).

Où Constance était hardi et téméraire, c'était dans les batailles théologiques. L'une n'était pas finie, qu'il en commençait une autre. Le but de tant d'efforts était de vaincre Athanase. Il y tenait bien plus qu'à vaincre les Perses et les Barbares. La peur de Magnence occasionna une suspension d'armes. Athanase était renommé par tout l'univers ; son autorité était grande surtout en Égypte. Les émissaires de Magnence s'efforcèrent de le gagner au parti de leur maître. Constance, de son côté, lui écrivit jusqu'à trois fois pour l'assurer de son immuable faveur, l'appelant son bien-aimé père, lui recommandant de ne pas craindre les intrigues de ses adversaires, parce que sa volonté ferme était qu'il fût à jamais évêque sur son siége. Ces lettres furent apportées par des seigneurs de la cour, les plus affidés et les plus puissants, et amis d'ailleurs de saint Athanase. Le gouverneur de l'Égypte reçut ordre, en même temps d'arrêter les poursuites qu'on avait recommencées contre le saint depuis la mort de Constant, son protecteur. Le vrai but de Constance, dans toutes ces démarches, était moins d'assurer de sa faveur Athanase que de s'assurer de la sienne. Le saint n'avait pas besoin d'être sollicité pour demeurer sujet fidèle. En présence même de l'émissaire de Magnence, il versa des torrents de larmes sur la mort de Constant. Puis, assemblant le peuple, il dit ces mots : Prions pour le salut du très-pieux empereur Constance. Et tout le peuple répondit d'une voix : Jésus-Christ, secourez Constance ! et il continua cette prière longtemps. Comment d'ailleurs Athanase, l'ami et le protégé de Constant, aurait-il pu en voir le meurtrier sans horreur ?

A mesure que les dangers politiques diminuaient, la manie des conciles et des disputes reprenait le dessus dans Constance. Après qu'il eut dépouillé Vétranion de l'empire, les évêques orientaux qui le suivaient dans ses voyages s'assemblèrent en concile à Sirmium,

(1) ...ont. Hist. des emp.

pour condamner et déposer Photin, évêque de cette ville, déjà condamné et déposé par les Occidentaux, mais resté sur son siége par l'opposition du peuple. Les Orientaux, dont les chefs étaient ariens, dressèrent une nouvelle profession de foi : c'était la sixième. Elle est suivie de vingt-sept anathèmes, et, sans nommer Photin, en condamne l'erreur, qui était de dire avec Sabellius et Paul de Samosate que le Christ n'était pas avant Marie. Saint Hilaire, qui a fait un examen détaillé de cette profession, la trouve orthodoxe (1). Et de fait, dans le premier anathème, il est dit : Ceux qui disent : le Fils de Dieu est de Dieu, et il était un temps ou un siècle auquel il n'était point, la sainte Église catholique les tient éloignés d'elle. C'est bien là condamner le fond de l'arianisme. Les évêques lui proposèrent de la rétablir, s'il souscrivait ce formulaire. Il s'y refusa et en appela à l'empereur, qui lui accorda de disputer publiquement contre Basile d'Ancyre, en présence des évêques et de huit sénateurs. Photin ayant été vaincu, l'empereur le bannit, et il passa le reste de sa vie en exil, où il composa un ouvrage contre toutes les hérésies, qui ne tendait qu'à établir la sienne. On mit à sa place Germinius, venu de Cyzique et du parti des ariens.

Après la victoire de Constance sur Magnence, les ariens devinrent bien plus hardis. Ursace et Valens, qui avaient publiquement rétracté leurs calomnies contre saint Athanase, rétractèrent alors leur rétractation. Saint Paul de Constantinople fut enlevé une dernière fois de cette ville, déporté dans les déserts du mont Taurus, où, comme il ne mourait pas assez vite de faim, on l'étrangla dans son cachot. A sa place, on intronisa à main armée l'hérésiarque Macédonius. Il périt à cette occasion plus de trois mille personnes : les unes tuées par les soldats, les autres étouffées dans la presse. L'exécuteur de ces ordres de Constance, le préfet Philippe, reçut son châtiment avant la fin de l'année : destitué, banni à son tour, il périt misérablement.

Mais l'homme à qui les ariens en voulaient le plus était toujours saint Athanase. Ils le voyaient avec dépit, tranquille sur son siége et en communion avec le Pape, ainsi qu'avec la plus grande partie de l'Église. Leurs chefs, déposés au concile de Sardique, s'adressent à Constance ; lui représentant la décadence de leur secte, le péril où ils sont, et eux et lui, d'être appelés hérétiques. Athanase d'ailleurs avait mal parlé de lui à Constant, son frère. Par une rare prudence, Athanase ne lui avait parlé qu'en présence de l'évêque de la ville et du principal officier de la cour. L'accusation avait été ainsi réfutée avant d'être faite. Mais il avait été du parti de Magnence et lui avait écrit une lettre ? Il avait seulement donné l'hospitalité à deux évêques des Gaules, saint Maximin de Trèves et saint Servais, de Tongres, chez le préfet desquels il avait reçu l'hospitalité pendant son exil. Une troisième accusation, c'est que, sans la participation de Constance, il avait dédié une église d'Alexandrie, bâtie aux frais de l'empereur. Si [illegible] la chose n'était pas vraie. Il n'avait dédié cette église. Seulement, à la fête de Pâques, le peuple catholique voulant à toute force s'assembler tout entier sous les yeux de son pasteur, et les autres églises étant bien trop petites, il fallait ou s'assembler dans les déserts ou dans l'église neuve, qui était très-vaste. Saint Athanase crut que ce dernier parti avait le moins d'inconvénients, d'autant plus que son prédécesseur, saint Alexandre, avait agi de même dans un de cas pareil. Telles étaient les nouvelles accusations des ariens. Le faible Constance s'en échauffa tellement la tête, qu'il oublia et les lettres favorables qu'il avait écrites à saint Athanase, et les promesses qu'il avais faites de vive voix, même avec serment, de le laisser tranquille sur son siége et de n'écouter plus ses ennemis. Il résolut, au contraire, de le faire condamner par les évêques d'Occident, et de le chasser encore de son église.

Les ariens commencèrent par s'adresser au Pape: c'était Libère. Il avait succédé à Jules, qui mourut le 12 avril 352, après avoir tenu le saint-siége quinze ans deux mois et six jours. Libère fut élu malgré lui un mois ou deux après: il était Romain, de grande naissance, et s'était acquitté avec une grande humilité de son devoir dans un ministère inférieur. Des évêques d'Orient lui écrivirent donc contre saint Athanase, pour lui persuader de lui refuser sa communion; mais il reçut en même temps une lettre de quatre-vingts évêques d'Égypte en faveur du saint. Libère assembla un concile, y lut des lettres de part et d'autre. Comme on vit un plus grand nombre d'évêques pour Athanase, on jugea contraire a la loi divine de consentir aux Orientaux. Et Libère leur répondit dans ce sens. Quelque modérée que fût cette manière d'agir, Constance en fut tellement irrité, qu'il publia un édit pour condamner au bannissement tous ceux qui ne souscriraient point a la condamnation d'Athanase.

D'accord avec son concile, Libère envoya à l'empereur deux évêques de Campanie, pour le prier de faire assembler un concile à Aquilée, comme il avait résolu depuis longtemps. L'un des légats était Vincent de Capoue, le même qui avait présidé avec Osius au concile de Nicée de la part du pape saint Sylvestre. Libère comptait beaucoup sur lui; mais il ne répondit point à l'attente de Libère. L'empereur étant à Arles, les légats allèrent l'y trouver. Il s'y forma un concile, où dominaient les évêques ariens, [illegible] partout la cour. Ceux-ci demandèrent tout d'abord la condamnation d'Athanase. Les légats

(1) Hil., *De Synod.*

voulaient qu'on traitât la cause de la foi avant la cause personnelle d'un particulier, et que l'on commençât par la condamnation de l'hérésie d'Arius. Ils allèrent même jusqu'à promettre, et par écrit, qu'à cette condition ils consentiraient à la condamnation d'Athanase. Ils croyaient, par cette concession, ramener la paix dans les églises. On s'assembla là-dessus; mais après avoir délibéré, les Orientaux répondirent qu'ils ne pouvaient condamner la doctrine d'Arius et qu'il fallait excommunier Athanase; car c'était la seule chose qu'ils prétendaient. Enfin, Vincent de Capoue céda à la violence et aux mauvais traitements, et consentit à la condamnation de l'évêque d'Alexandrie. Saint Paulin, évêque de Trèves, refusa constamment d'y souscrire, déclarant qu'il consentait seulement à la condamnation de Photin et de Marcel, mais non pas à celle d'Athanase. Il fut donc banni et envoyé en Phrygie parmi les montanistes : on changea de temps en temps le lieu de son exil, jusqu'à ce qu'il mourut cinq ans après, en [illegible].

Le pape Libère, ayant appris la faiblesse de Vincent, en fut sensiblement affligé. Il en parlait ainsi dans une lettre à Osius : J'espérais beaucoup de lui, parce qu'il savait très-bien l'affaire et qu'il en avait plusieurs fois jugé avec vous; non-seulement il n'a rien obtenu, mais il a été entraîné lui-même dans la dissimulation. J'en suis doublement affligé, et j'ai résolu de mourir pour Dieu, plutôt que d'être le dernier délateur (1); il veut dire, être le calomniateur de saint Athanase. Il en écrivit aussi à Cécilien, évêque de Spolète, l'exhortant à ne pas se décourager par l'action de Vincent. Comme Libère était en cette peine, voyant qu'on pressait publiquement les autres évêques d'Italie pour les contraindre à se soumettre au jugement des Orientaux, Lucifer vint fort à propos le trouver. Il était évêque de Cagliari, métropole de Sardaigne et des îles voisines. Son mépris pour le monde, son amour pour les saintes lettres, la pureté de sa vie et sa constance dans la foi l'avaient déjà rendu illustre dans l'Église. Il connaissait à fond toute cette affaire, et savait que le dessein des hérétiques était d'attaquer la foi, sous prétexte de la personne de saint Athanase. Il s'offrit, avec un grand zèle, d'aller à la cour et d'expliquer tout à l'empereur, pour obtenir de lui qu'on pût traiter dans un concile tout ce qui était en question.

Libère accepta cette offre et envoya avec Lucifer un prêtre nommé Pancrace ou Eutrope, et un diacre nommé Hilaire, qu'il chargea d'une lettre pour l'empereur, pleine de respect et de fermeté. Il lui témoigne son déplaisir de ce que, malgré tous ses efforts, il n'avait pu regagner ses bonnes grâces. Il souhaite avec lui une paix sincère, qui ne consiste pas en paroles trompeuses, mais qui soit conforme à l'Évangile. Il ne s'agit plus seulement d'Athanase mais de beaucoup d'autres choses, en particulier du maintien de la foi, fondement de toute espérance. Il ne peut s'imaginer qu'on l'accuse d'avoir supprimé les lettres des Orientaux. Il a reçu des lettres de l'Orient et de l'Égypte : il les a lues toutes à l'église, il les a lues au concile; il a répondu aux Orientaux qu'on ne pouvait, contre la loi divine, approuver leur sentiment, attendu qu'Athanase était justifié par un plus grand nombre d'évêques, savoir : quatre-vingts évêques d'Égypte. Dieu lui est témoin, ainsi que tous les membres de son église, qu'il avait foulé aux pieds toutes les choses de ce monde, et que c'était malgré lui qu'il avait été élevé à cette charge; aussi voulait-il s'en acquitter sans offenser Dieu. Jamais il n'avait mis en avant ses propres décrets, mais veillé seulement au maintien et à l'observation des décrets apostoliques. Il avait suivi la coutume et l'ordre de ses prédécesseurs, ne souffrant ni qu'on ajoutât ni qu'on ôtât rien à l'épiscopat de la ville de Rome. Son vœu constant était de conserver sans tache la foi transmise par la succession de tant d'évêques, dont plusieurs martyrs. Sa sollicitude pour l'Église exigeait qu'il parlât ouvertement à l'empereur. Les Orientaux demandaient sa communion, sa paix. Mais la communion n'était pas possible; car, huit ans auparavant, plusieurs d'entre eux avaient refusé, à Milan, de condamner les erreurs d'Arius. Ce n'était pas chose nouvelle que sous le nom d'Athanase, on attaquât la doctrine de l'Église. Beaucoup de prêtres et de diacres, déposés autrefois comme partisans d'Arius, étaient devenus évêques. Et c'était à de pareilles gens que le reste des évêques serait obligé de se soumettre ! Encore, à Arles, on s'était refusé à condamner la doctrine d'Arius pour priver Athanase de la communion. L'empereur était donc supplié d'accorder un concile pour examiner attentivement cette affaire, et conserver inviolable la foi que l'Église universelle avait unanimement proclamée en présence de Constantin, son père, de sainte mémoire (2).

C'est ainsi que Libère écrivit à Constance, le priant à la fin d'écouter favorablement ses légats. Il écrivit en même temps à Eusèbe, évêque de Verceil. Il était natif de Sardaigne, et de là pouvait venir sa liaison avec Lucifer de Cagliari; mais il quitta son pays et le repos dont il pouvait jouir dans sa famille. A Rome, il fut ordonné lecteur; ensuite il vint à Verceil et s'y fit estimer à tel point que, le siége venant à vaquer, on le préféra à tous ceux du pays. Tout le peuple le demanda, les évêques l'élurent; et c'est le premier évêque de cette église que l'on connaisse. Il fut le premier dans l'Occident qui joignit la vie monastique à la vie cléricale : vivant en commun et faisant vivre ses clercs dans la ville, à peu près comme les moines des déserts, dans les jeûnes, la prière fréquente le jour et la nuit,

(1) Const., *Epist. rom. Pontif.* Labbe., t. II. — (2) Lab., *Epist.* IV.

la lecture et le travail; séparés de la compagnie des femmes, se gardant l'un l'autre contre les tentations. Leur communauté se nommait aussi monastère, et de cette sainte école sortirent plusieurs illustres évêques. Saint Eusèbe profita lui-même de cette vie austère pour supporter plus facilement les persécutions qu'il eut à souffrir ensuite. Le pape Libère connaissait son zèle et son union avec Lucifer; c'est pourquoi il lui écrivit, le priant de se joindre à lui, s'il en trouvait l'occasion, pour persuader à l'empereur ce qui était de l'intérêt des églises. Non content de cette première lettre, il lui en écrivit une seconde après que ses légats furent partis, le priant encore de se joindre à eux pour la défense de la foi catholique et de l'absent, que l'on voulait condamner contre toutes les lois, c'est-à-dire de saint Athanase.

Eusèbe accueillit très-bien les légats, et en écrivit à Libère, qui le remercia par une troisième lettre, l'encourageant de plus en plus à travailler pour la cause de l'Eglise et à procurer le concile (1). Libère avait encore écrit à Fortunatien, évêque d'Aquilée, le croyant plus touché de l'espérance de biens éternels que de la crainte des hommes; il le priait de s'appliquer avec eux à cette affaire, et même de les aider de sa présence s'ils le désiraient. Fortunatien était Africain de nation, et écrivit, d'un style court et rustique, des commentaires sur les Evangiles.

Sur ces entrefaites, la cour de Constance, qui se tenait d'ordinaire à Milan, éprouva une joie extrême pour un sujet assez triste. En 351, Constance avait créé césar son cousin Gallus, et lui avait donné en mariage sa sœur Constantine, avec l'Orient à gouverner. Gallus se fit remarquer d'abord par quelques vertus et par son zèle pour le christianisme. Il abolit l'oracle d'Apollon dans un faubourg d'Antioche, dompta les Juifs révoltés, et défit les Perses. Mais d'un caractère inégal et mal élevé, il manifesta bientôt des penchants cruels. Au lieu de l'adoucir, sa femme Constantine, encore plus méchante, lui fit commettre plusieurs actes de tyrannie. D'illustres citoyens d'Antioche furent mis à mort. Pour le ramener à la modération, Constance lui envoya de ses courtisans qui ne firent que le pousser à bout par leur hauteur et leur insolence. Son impérial cousin et beau-frère, qui le soupçonnait de vouloir se rendre indépendant, résolut donc sa mort. Il l'engagea, lui et sa femme, par les lettres les plus pressantes et les plus affectueuses, à se rendre auprès de lui, pour qu'il eût le bonheur de les embrasser. Constantine mourut en route. Gallus, étant arrivé à Pettau, ville de Styrie, sur la Drave, fut arrêté, dépouillé de la pourpre, puis mené à Flanone dans l'Istrie, non loin de Pole, où, vingt-huit ans auparavant, le césar Crispus avait été mis à mort par ordre de son père; là, des eunuques et des courtisans de Constance lui font le procès et lui coupent la tête. Dès le moment qu'on dépouilla Gallus des marques de sa dignité, un courtisan s'était saisi de ses brodequins de pourpre, et, prenant la poste et courant à toute bride jusqu'à crever plusieurs chevaux, il vint à Milan les jeter aux pieds de l'empereur, comme si c'eût été les dépouilles d'un roi de Perse. La mort de Gallus fut reçue à la cour avec autant de joie qu'une victoire complète. Les courtisans s'épuisaient en adulations sur le bonheur, sur la toute-puissance de l'empereur, qui, lui-même, ne se possédant plus de vanité, se crut plus qu'un homme. Dans les écrits de sa propre main, il s'intitulait le *maître du monde* et prenait le nom d'*éternel*. Les évêques ariens, qui refusaient cette qualité au Fils de Dieu, ne rougirent plus de la donner au vaniteux et ridicule Constance (2).

Ce fut dans ces conjectures que se tint le concile de Milan. Constance l'avait accordé sans peine. Ayant déjà gagné une fois les suffrages des évêques, il ne lui semblait pas difficile d'y réussir une seconde fois. Il s'y en trouva peu de l'Orient, mais il y eut plus de trois cents Occidentaux. Eusèbe de Verceil ne prévoyait rien de bon et ne voulut point y paraître. Mais et les évêques de la cour, et Constance, et les légats du Pape, le prièrent de venir; les uns voyaient en lui un soutien pour Athanase, les autres voulaient autoriser leurs entreprises contre Athanase par le crédit d'un personnage aussi considéré. Il arriva. Mais il lui fallut attendre dix jours avant d'être admis au concile; c'est que, pendant ce temps, les ariens tenaient des assemblées secrètes. Quand leurs mesures furent prises, ils le demandèrent. Il vint avec les trois légats du Pape. On le pressa d'abord de souscrire à la condamnation de saint Athanase. Il dit qu'il fallait d'abord être assuré de la foi des évêques, dont quelques-uns étaient légitimement suspects. Il proposa le symbole de Nicée, et promit que, quand tous l'auraient signé, il ferait ce que l'on désirait. Denys, évêque de Milan, successeur de Protais, se mit le premier en devoir de souscrire au symbole de Nicée; mais Valens de Murse lui arracha le papier et la plume d'entre ses mains, et s'écria qu'on ne ferait jamais rien par cette voie. La contestation fit tant de bruit, qu'elle vint à la connaissance du peuple, et tout le monde se mit à crier de douleur : La foi est attaquée par les évêques ! Les ariens, craignant le jugement du peuple, passèrent de l'église au palais, par ordre de l'empereur, qui voulut présider à ce jugement.

Le concile étant donc transféré au palais, les ariens y proposèrent un écrit ou une lettre de l'empereur, où était contenu tout le venin de leur hérésie et où ils faisaient parler ce prince comme un prophète qui avait reçu ordre en songe de faire ce qu'il faisait. Constance voulait obliger les évêques à recevoir

(1) Lib., *Epist.* III, V, VI. — (2) *Hist. du Bas-Emp.*, l. VIII.

cet édit; et, pour cet effet, il leur fit parler par des officiers en un lieu où il n'y avait qu'un rideau entre lui et eux. Il alléguait pour ses raisons qu'il voulait établir la paix dans ses États et ne plus souffrir la division des évêques, qu'il ne faisait rien en cela que pour plaire à Dieu; et que si sa foi, que Lucifer traitait d'arianisme, n'était pas véritablement catholique, Dieu ne l'aurait pas rendu possesseur de tout l'empire romain. Mais les légats du Pape lui répondirent que la foi de Nicée avait toujours été la foi de l'Église, et Lucifer déclara que, quand Constance, qui les entendait, armerait contre eux toutes les forces de son empire, il ne pourrait pas les empêcher de mépriser son édit sacrilége, et d'avoir ses blasphèmes en exécration; que tous les serviteurs de Dieu étaient unis en ce point et qu'ils foulaient aux pieds toute son autorité ridicule. Lui et les autres légats pressèrent fort Constance afin que la secte d'Arius fût condamnée. Et comme il osa soutenir qu'elle était catholique, ils le traitèrent de précurseur de l'Antechrist. Constance se plaignit qu'on lui disait des injures contre la défense des livres sacrés, et il dit que Lucifer était un insolent, qu'il ne les avait pas pris pour ses conseillers, et que ce ne serait pas eux qui l'empêcheraient de suivre Arius si cela lui faisait plaisir. Pour faire diversion à cette dispute, les ariens répandirent au dehors la lettre de l'empereur, afin que si le peuple la recevait favorablement, elle fût autorisée; si elle était mal reçue, que la faute en retombât sur l'empereur, en qui elle serait pardonnable, parce que, n'étant que catéchumène, il pouvait encore ignorer les mystères. Mais cette lettre ayant été lue dans l'Église, le peuple la rejeta.

On revint donc à presser la condamnation de saint Athanase. L'empereur ayant fait venir Lucifer, Eusèbe et Denys, les pressait d'y souscrire. Eux insistaient sur la rétractation d'Ursace et de Valens, qui avaient eux-mêmes reconnu son innocence. Alors l'empereur se leva brusquement et dit: C'est moi qui suis l'accusateur d'Athanase; croyez sur ma parole ce qu'on vous dit contre lui. Ils répondirent: Et quand même vous seriez son accusateur, on ne peut le juger en son absence. Il ne s'agit pas ici d'une affaire temporelle, pour vous en croire comme empereur: c'est le jugement d'un évêque, où l'on doit agir avec une impartialité égale envers l'accusateur et l'accusé. Mais comment pouvez-vous l'accuser? Vous êtes trop éloigné pour savoir le tout par vous-même; et, si vous dites ce que vous avez appris de ses ennemis, il est juste que vous croyiez aussi ce qu'il dit. Si vous les croyez plutôt que lui, on pourra juger qu'ils n'accusent Athanase que pour vous plaire. L'empereur se tint offensé de ce discours; et, comme il les pressait toujours de souscrire à la condamnation d'Athanase et de communiquer avec les hérétiques, ils lui dirent que ce n'était pas la règle de l'Église. Mais ce que je veux, dit-il, doit passer pour règle; les évêques de Syrie trouvent bon que je parle ainsi: obéissez donc, ou vous serez exilés. Les évêques levèrent les mains au ciel et lui représentèrent hardiment que l'empire ne lui appartenait pas, mais à Dieu, de qui il l'avait reçu, et qui pouvait l'en priver, ils le menacèrent du jour du jugement et lui conseillèrent de ne pas corrompre la discipline de l'Église en y mêlant la puissance. Mais il n'écouta rien; et, sans les laisser parler davantage, il les menaça, il tira l'épée contre eux et commanda d'en mener quelques-uns au supplice; puis changeant aussitôt d'avis, il les condamna seulement au bannissement. Denys, évêque de Milan, s'était laissé persuader de souscrire la condamnation de saint Athanase, pourvu que les évêques examinassent la foi; mais comme il demeura ferme à soutenir la foi de Nicée, sa souscription ne lui servit de rien et il fut envoyé en exil. Avant qu'on emmenât les légats du Pape, le diacre Hilaire fut fouetté sur le dos pour satisfaire Ursace et Valens, ainsi que les eunuques de leur parti, qui, pendant cette cruelle opération, lui insultaient en disant: Pourquoi n'as-tu pas résisté à Libère? pourquoi as-tu apporté ses lettres? Lui cependant bénissait Dieu.

Les tribuns se firent un chemin au travers du peuple avec toute sorte de cruauté, et entrèrent jusque dans le sanctuaire, pour arracher les évêques de l'autel. Ils partirent pour leur exil, levant les yeux au ciel et secouant la poussière de leurs pieds Telle fut l'issue du concile de Milan: la plupart des évêques, par surprise ou par faiblesse, souscrivirent à la condamnation de saint Athanase. On remarque entre les autres, Fortunatien, évêque d'Aquilée, qui succomba après avoir résisté courageusement. Denys, Eusèbe et Lucifer ne furent pas les seuls qui demeurèrent fermes; il y en eut plusieurs autres qui n'abandonnèrent point saint Athanase et qui furent bannis comme eux, soit au sortir du concile de Milan, soit quelque temps après. Mais on inventa des calomnies contre chacun d'eux, afin qu'ils ne parussent pas bannis pour la cause de Dieu (1).

Les ariens triomphaient; mais leur triomphe tournait contre eux-mêmes. Les évêques exilés profitèrent de leur exil pour servir l'Église. En quelque lieu qu'ils allassent, ils prêchaient dans leurs fers la foi catholique, condamnaient l'hérésie arienne et publiaient l'infâme rechute d'Ursace et de Valens. Tout le monde les regardait avec respect comme des confesseurs de Jésus-Christ; on leur apportait de tous côtés en abondance, de l'argent pour leur dépense, et presque toutes les provinces leur envoyèrent des députés; au contraire, les ariens étaient en horreur comme leurs bourreaux. En effet, leur exil fut accompagné des circonstances

(1) Tillemont, Ceillier, Fleury.

les plus fâcheuses, et on les envoya dans des lieux séparés, ce que Maximien et les autres persécuteurs idolâtres ne faisaient pas. Eusèbe de Verceil fut relégué en Palestine, à Scythopolis, dont l'évêque était Patrophile, l'un des chefs des ariens. Lucifer fut envoyé à Germanicie en Syrie, dont Eudoxe, autre arien fameux, était évêque, et il parle ainsi lui-même de ce qu'il souffrait, s'adressant à l'empereur : Parce que nous nous sommes séparés de votre concile d'iniquité, nous sommes exilés, nous languissons en prison, privés de la vue du soleil, gardés avec soin dans les ténèbres, et on ne laisse entrer personne pour nous voir. Saint Denys de Milan fut relégué en Cappadoce, et il obtint, par ses prières, d'y mourir promptement pour ne pas voir le trouble de son église. Ses reliques furent rapportées depuis à Milan, et l'Église honore sa mémoire le 25 de mai. A sa place on mit Auxence, arien, qui avait été fait prêtre par Grégoire, le faux évêque d'Alexandrie. L'empereur le fit venir exprès de Cappadoce à Milan, où il n'était point connu, et il ne savait pas parler latin non plus que la plupart des Grecs. C'était plutôt un habile homme d'affaires qu'un chrétien, et il fut introduit dans son église à main armée.

Le pape Libère écrivit à saint Eusèbe de Verceil et aux autres confesseurs exilés une lettre circulaire, où il dit : « Quelle louange puis-je vous donner, partagé que je suis entre la douleur de votre absence et la joie de votre gloire? La meilleure consolation que je puisse vous offrir, c'est que vous vouliez me croire exilé avec vous. J'aurais souhaité, mes bien-aimés frères, être le premier immolé pour vous tous, et vous donner l'exemple de la gloire que vous avez acquise ; mais cette prérogative a été la récompense de vos mérites. Je supplie donc votre charité de me croire présent avec vous, et de penser que ma grande douleur c'est d'être séparé de votre compagnie. Et parce que vous êtes devenus plus proches de Dieu, secourez-moi auprès de lui par vos prières, moi votre frère et son serviteur ; afin que nous puissions supporter patiemment les violences dont on nous menace de jour en jour et qui en frappent des plaies d'autant plus profondes. Priez que la foi demeure inviolable, l'état de l'église catholique en son entier, et que le Seigneur daigne me rendre pareil à vous. Et comme je désire savoir plus exactement tout ce qui s'est passé dans le combat, je vous prie de me marquer tout dans vos lettres, afin que votre exhortation puisse fortifier mon courage abattu par diverses maladies, et mon corps même dont les forces sont exténuées. Que Dieu vous conserve sains et saufs, messeigneurs mes frères (1). »

Libère ne fut pas longtemps sans ressentir l'effet des menaces dont il parle dans sa lettre. Les ariens, sachant qu'il était non-seulement très-attaché à la foi orthodoxe, mais qu'il s'efforçait encore de retirer de leur parti tous ceux qu'il pouvait, persuadèrent à l'empereur de le gagner, espérant que s'il y réussissait, ils se rendraient bientôt maîtres de tous les autres. Constance lui-même désirait ardemment que la condamnation d'Athanase fût confirmée par l'autorité prépondérante qu'ont les évêques de la ville éternelle (2). Ainsi parle Ammien Marcellin, historien païen du même temps.

L'empereur envoya donc à Libère l'eunuque Eusèbe, avec des présents pour le gagner, et des lettres menaçantes pour l'intimider. L'eunuque, étant venu à Rome, exhorta Libère à souscrire contre saint Athanase et à communiquer avec les ariens, disant que c'était la volonté de l'empereur ; puis lui montrant les présents, il lui prenait les mains et lui disait : Obéissez à l'empereur et recevez ceci. Le pape répondit : Comment serait-il possible de condamner Athanase, après qu'il a été si bien justifié, non-seulement par un concile, mais par deux, assemblés de tous les pays du monde, et que l'Eglise romaine l'a renvoyé en paix ? qui nous recevra, si nous rejetons absent celui que nous avons chéri présent ? Ce n'est pas là la règle de l'Eglise ni la tradition que nous avons reçue de nos pères, qui l'avaient reçue du bienheureux apôtre saint Pierre. Mais si l'empereur prend soin de la paix de l'Eglise, s'il veut faire révoquer ce que nous avons écrit pour Athanase, que l'on casse aussi ce qui a été fait contre lui et contre tous les autres ; que l'on tienne un concile vraiment ecclésiastique, loin du palais, sans que l'empereur y soit, sans comte, sans juge qui menace, mais où l'on se contente de la crainte de Dieu et de l'ordonnance des apôtres, afin qu'avant toutes choses on conserve la foi de l'Eglise, que les Pères ont décrétée dans le concile de Nicée. Que les ariens soient chassés et leur hérésie anathématisée, puis on verra l'affaire d'Athanase, et d'autres, s'il en est. On chassera les coupables, et les innocents paraîtront avec assurance. Car il n'est pas possible d'admettre au concile ceux dont la croyance est impie, ni de commencer par examiner une affaire personnelle avant l'examen de la foi. Notre Seigneur Jésus-Christ ne guérissait les malades qu'après qu'ils avaient déclaré ce qu'ils croyaient en lui. Voilà ce que nous avons appris de nos pères : dites-le à l'empereur, car c'est ce qui lui est utile et ce qui peut édifier l'Eglise. Qu'il n'écoute point Ursace et Valens, après leur rétractation, ils ne méritent plus aucune créance. Ainsi parlait le pape Libère.

L'eunuque, irrité, non pas tant de ce qu'il refusait de souscrire contre saint Athanase, que parce qu'il se déclarait ennemi de l'hérésie, oublia qu'il était devant un évêque, et le quitta avec de grandes menaces, puis il s'en alla à l'église de Saint-Pierre, où il fit son offrande. Saint Libère, l'ayant appris, fut extrêmement irrité contre le

(1) [illegible] — (2) [illegible] XV, c. 7.

gardien de l'église, qui ne l'avait pas empêché, et il fit jeter dehors cette offrande profane. L'eunuque en fut encore plus en colère, et, étant de retour, il dit à l'empereur pour l'aigrir : Il ne faut plus se mettre en peine de ce que Libère ne veut pas souscrire, mais de ce qu'il se déclare contre notre doctrine, jusqu'à anathématiser nommément les ariens. Il échauffa par ce discours les autres eunuques, qui étaient en grand nombre auprès de Constance et pouvaient tout sur son esprit. L'empereur écrivit donc à Léonce, qui était gouverneur de Rome, de surprendre Libère par artifice pour l'envoyer à la cour, ou de le persécuter à force ouverte. La terreur fut grande par toute la ville ; on employa de grandes promesses pour exciter plusieurs personnes contre Libère. On menaça plusieurs familles ; plusieurs évêques se cachèrent ; plusieurs femmes de qualités se retirèrent à la campagne pour éviter les calomnies des hérétiques. On mit en fuite des personnes établies et domiciliées à Rome ; on tendit des pièges aux ascètes ; on garda le port et les avenues de la ville, afin qu'aucun catholique ne pût entrer pour voir Libère. Rome connut par expérience ce qu'elle ne pouvait croire du ravage que faisaient les hérétiques dans les autres églises. Enfin Libère fut enlevé de Rome au milieu de la nuit et avec grande difficulté, par la crainte du peuple, qui le chérissait ardemment (1).

Quand il fut arrivé à Milan, l'empereur lui donna audience ou plutôt l'interrogea : apparemment dans son consistoire. C'est ainsi que l'on nommait le conseil où s'examinaient les affaires les plus importantes, et les actes en étaient rédigés par des sténographes : ce qui donna moyen à des personnes pieuses de conserver cet interrogatoire pour exciter le zèle des chrétiens. L'empereur Constance dit : Parce que vous êtes chrétien et évêque de notre ville, nous avons jugé à propos de vous faire venir pour vous exhorter à renoncer à cette maudite extravagance, à la communion de l'impie Athanase. Toute la terre l'a jugé ainsi et l'a retranché de la communion de l'Église par la sentence d'un concile. L'évêque Libère répondit : Prince, les jugements ecclésiastiques doivent se faire avec une grande équité. C'est pourquoi, si votre piété le trouve à propos, ordonnez que l'on établisse un tribunal ; et si Athanase est trouvé digne de condamnation, sa sentence sera prononcée suivant l'ordre de la procédure ecclésiastique ; car nous ne pouvons condamner un homme que nous n'avons pas jugé. L'empereur Constance dit : Toute la terre a condamné son impiété, et il ne cherche qu'à gagner du temps comme il a toujours fait. Libère dit : Tous ceux qui ont souscrit n'ont point vu de leurs yeux ce qui s'est passé ; ils l'ont fait par le désir de la gloire ou par la crainte de l'infamie de votre part. L'empereur dit : Que veut dire la gloire, la crainte et l'infamie ? Libère dit : Tous ceux qui n'aiment pas la gloire de Dieu, préférant vos bienfaits, ont condamné, sans le juger, celui qu'ils n'ont pas vu : cela ne convient pas à des chrétiens. L'empereur dit : Toutefois il a été jugé, étant présent au concile de Tyr ; et, dans le concile, tous les évêques du monde l'ont condamné. Libère répondit : Jamais il n'a été jugé en sa présence ; tous ceux qui le condamnèrent alors le condamnèrent sans raison, après qu'il se fut retiré.

L'eunuque Eusède dit : Il a été reconnu ennemi de la foi catholique dans le concile de Nicée. Libère, sans s'arrêter à cette absurde interruption, continua ainsi de répondre à l'empereur : Il n'y a que cinq qui l'ont jugé, savoir : ceux qui ont été envoyés dans la Maréote pour informer contre lui. De ces cinq, deux sont morts, Théognis et Théodore ; les trois autres vivent, savoir : Maris, Valens et Ursace. Le concile de Sardique a prononcé sa sentence contre ces commissaires, et ils ont donné des requêtes au concile pour demander pardon des informations calomnieuses qu'ils avaient faites d'un seul parti (2) contre Athanase, dans la Maréote : nous avons maintenant leurs requêtes entre les mains. A qui doit-on nous persuader de communiquer ? à ceux qui ont condamné Athanase et en ont ensuite demandé pardon, ou à ceux qui viennent de condamner ces derniers ?

L'évêque Epictète dit : Prince, ce n'est pas pour l'intérêt de la foi ou des jugements ecclésiastiques que Libère vous tient ce discours ; mais pour se vanter à Rome, aux sénateurs, qu'il a confondu l'empereur. Libère ne répondit point à cette insinuation courtisanesque. Mais Constance dit à Libère : Pour combien vous comptez-vous dans le monde, de vous élever seul avec un impie pour troubler la paix de l'univers ? Libère dit : Quand je serais seul, la cause de la foi ne succomberait pas pour cela. Autrefois il ne se trouva que trois personnes qui résistèrent à l'ordonnance. Il entendait les compagnons de Daniel ; l'eunuque Eusèbe le comprit bien et dit : Vous faites de l'empereur un Nabuchodonosor ? Libère répondit : Non ; mais vous n'êtes pas plus raisonnable de vouloir que nous condamnions un homme que nous n'avons pas jugé. Je demande aussi, moi, que l'on commence par apporter une souscription générale qui confirme la foi de Nicée ; qu'ensuite on rappelle de leur exil tous nos frères, qu'on les rétablisse dans leurs sièges ; et quand on verra ceux qui troublent maintenant les églises se conformer à la foi apostolique, alors que tous s'assemblent à Alexandrie, où sont l'accusé et les accusateurs, et ceux qui prennent leurs intérêts, afin qu'ayant tout examiné, nous en puissions juger.

Epictète dit : Les voitures publiques ne suffiront pas pour transporter tant d'évêques. Libère répondit : L'Église n'a pas besoin de

(1) Athan., *Ad Monach.* — (2) Ἐκ μονομερῶς.

voitures publiques ; chaque église fournira bien à conduire son évêque jusqu'à la mer. L'empereur dit : Ce qui est une fois réglé ne peut être renversé : le jugement de la plupart des évêques doit l'emporter. Vous êtes le seul qui vous attachez à l'amitié de cet impie. Libère dit : Prince, nous n'avons jamais ouï dire qu'un accusé n'étant pas présent, un juge le traite d'impie, comme étant son ennemi particulier. L'empereur dit : Il a offensé généralement tout le monde, et moi plus que personne. Il ne s'est pas contenté de la perte de mon frère aîné : il n'a point cessé d'exciter Constant à me haïr, si je n'avais résisté, par ma douceur, à ses efforts et à ceux de mon frère. Je ne me saurai si bon gré de rien, non pas même de la défaite de Magnence ou de Silvain, que d'avoir éloigné ce scélérat des affaires de l'Église. Ce Silvain était un capitaine de la nation des Francs, nourri parmi les Romains, qu'il servit longtemps fidèlement; mais, poussé au désespoir par des calomnies dont on le noircit auprès de Constance, il se révolta et fut tué à Cologne, après avoir porté le titre d'empereur seulement vingt-huit jours. Cet événement était arrivé cette même année 355.

Libère dit : Prince, ne vous servez pas des évêques pour vous venger de vos ennemis : les mains des ecclésiastiques doivent être occupées à sanctifier et à bénir. Commandez, s'il vous plaît, que les évêques soient renvoyés chez eux ; et, s'ils s'accordent sur la foi orthodoxe de Nicée, qu'ils s'assemblent afin de pourvoir à la paix de l'univers ; mais qu'il ne semble pas qu'on veuille opprimer un innocent. L'empereur dit : Il n'est question que d'une chose. Je veux vous renvoyer à Rome quand vous aurez embrassé la communion des églises. Cédez au bien de la paix ; souscrivez et retournez à Rome. Libère répondit : J'ai déjà pris congé des frères de Rome ; car les lois de l'Eglise sont préférables au séjour de Rome. L'empereur dit : Vous avez trois jours pour délibérer si vous voulez souscrire et retourner à Rome, ou voyez en quel lieu vous voulez être mené. Libère répliqua : L'espace de trois jours ou de trois mois ne change point ma résolution ; c'est pourquoi envoyez-moi où il vous plaira.

Deux jours après, l'empereur fit appeler Libère ; et, comme il n'avait point changé de sentiment, il ordonna de le reléguer à Bérée en Thrace. Quand Libère fut sorti, l'empereur lui envoya cinq cents sous d'or pour sa dépense : c'était plus de dix mille francs de notre monnaie. Libère dit à celui qui les avait apportés : Allez, donnez-les à l'empereur, il en a besoin pour ses soldats. L'impératrice lui en envoya autant. Libère dit : Rendez-les à l'empereur, il en a besoin pour la dépense de ses armées ; et si l'empereur n'en a pas besoin, qu'il les donne à Auxence ou à Épictète, ils en ont besoin. Comme il n'avait rien voulu prendre de l'empereur ni de l'impératrice, l'eunuque Eusèbe lui en offrit d'autres. Mais Libère lui dit : Tu as rendu désertes toutes les églises du monde, et tu m'offres une aumône comme à un criminel ; va, commence par te faire chrétien. C'est que, dans la réalité, les ariens, qui niaient la divinité du Christ, n'en méritaient pas le nom. Libère, après avoir ainsi parlé et sans rien prendre, partit trois jours après pour aller en exil (1).

Il ne se fut pas plus tôt mis en chemin, que l'empereur fit mettre un évêque de Rome à sa place. Il se servit, à cet effet, du ministère d'Épictète, jeune néophyte, hardi et violent, qu'il avait fait évêque de Centumcelles, sur la mer de Toscane, et il choisit, pour remplacer Libère, Félix, archidiacre de l'Eglise romaine. L'élection se fit d'une manière assez étrange. Trois eunuques représentèrent l'assemblée du peuple ; trois évêques, indignes de ce nom, dont l'un était Acace de Césarée en Palestine, lui imposèrent les mains dans le palais de l'empereur ; car le peuple romain ne permit pas qu'une ordination aussi irrégulière se fît à l'église, et de tous les habitants de Rome pas un ne voulut y entrer depuis, lorsque Félix s'y trouvait. On lui rend toutefois ce témoignage, qu'il conserva toujours la foi de Nicée et qu'il fut irrépréhensible dans sa conduite, hors l'union qu'il avait avec les ariens dès avant son ordination (2).

L'affectueuse vénération des Romains pour le pape Libère survivra à son exil et à sa mort. L'an 352, il avait donné le voile des vierges à la fille d'Ambroise, préfet des Gaules. C'était à la messe de Noël, en présence d'un peuple innombrable. Nous avons encore la belle allocution qu'il fit en cette solennité. Il y parle à la vierge de la dignité de son époux. C'est celui-là même qui venait de nourrir tout ce peuple, non plus avec des pains d'orge, mais avec son corps descendu du ciel ; celui qui, ce jour-là même, naquit homme d'une vierge, mais avant toutes choses est engendré du Père, Dieu de Dieu. C'est lui qu'elle doit aimer ; c'est lui qu'elle doit honorer par la sobriété, la modestie, le silence. Cette jeune vierge s'appelait Marcelline, et elle est honorée comme sainte. Son frère, saint Ambroise, évêque de Milan, nous a conservé cette exhortation du pape Libère, qu'il appelle de bienheureuse, de sainte mémoire ; il dit à sa sœur, avec laquelle il avait coutume de s'en entretenir, qu'elle la lira avec d'autant plus de profit que le personnage qui la lui avait faite était plus saint (3). C'est ainsi qu'un saint parlait d'un autre saint, du pape Libère, quelques années après sa mort. Saint Basile, saint Epiphane, saint Sirice parlent comme saint Ambroise. Une foule de très-anciens martyrologes portent la fête de saint

(1) Athan., *Hist. Arian. ad Monach.*, n. 39 [illegible] c. 15 et 16. — (2) Athan., *Hist. Arian. ad Monach.*; Theod., *Hist. Arian. ad Monach.*, c. XVII. — (3) Ambr., *De Virg.*, l. III.

Libère aux 23 et 24 septembre. Les Grecs, les Coptes, les Éthiopiens la font au 27 août. Le ménologe des Grecs l'annonce en ces termes : « Le bienheureux Libère, défenseur de la vérité, était évêque de Rome sous l'empire de Constance. Embrasé du zèle de la foi orthodoxe, il protégea le grand Athanase, vexé par les hérétiques et chassé d'Alexandrie, parce qu'il défendait la vérité hardiment. Car tant que vécurent Constantin et Constant, la foi orthodoxe fut maintenue ; mais Constance étant resté seul maître, comme il était arien, les hérétiques prévalurent. Libère, ayant censuré avec force leur impiété, fut relégué à Bérée en Thrace. Mais les Romains, lui étant attachés par la foi et par l'affection, allèrent trouver l'empereur et le lui redemandèrent. Il fut donc renvoyé à Rome, pour cette cause, et y termina sa vie après avoir saintement gouverné son troupeau (1). »

Après l'exil du pape Libère et de tant d'évêques, les ariens crurent encore n'avoir rien fait tant qu'Osius serait en repos. Il était regardé comme le premier des évêques, il avait été confesseur, il avait plus de soixante ans d'épiscopat. Il conduisait tous les conciles ; ses lettres étaient reçues partout avec soumission ; il avait proposé le symbole de Nicée et déclaré partout les ariens hérétiques. Ils s'adressèrent donc à l'empereur et dirent que tout le reste était inutile, si l'on ne gagnait ce vieillard. L'empereur lui écrivit et le fit venir dans le même temps qu'il écrivit à Libère. Quand il fut arrivé, l'empereur voulut lui persuader de condamner saint Athanase et de communiquer avec les ariens; mais le saint vieillard lui témoigna la peine que de tels discours lui faisaient, même à entendre ; il le reprit avec autorité, et lui persuada de le laisser retourner à son église. Les ariens s'en plaignirent ; et les eunuques de leur parti pressèrent tant l'empereur, qu'il écrivit encore à Osius avec menaces et d'une manière injurieuse, lui nommant les autres exilés, et lui reprochant qu'il était le seul qui lui résistât : quelquefois aussi, il le flattait et le nommait son père ; car il lui écrivit plus d'une fois. Osius demeura ferme, et répondit à l'empereur par cette lettre :

« Osius à l'empereur Constance, salut dans le Seigneur. J'ai confessé la première fois dans la persécution sous Maximien, votre aïeul. Si vous voulez aussi me persécuter, je suis encore prêt à tout souffrir, plutôt que de répandre le sang innocent et de trahir la vérité ; et je renonce à votre communion, si vous écrivez et menacez de la sorte. N'écrivez donc plus ainsi, ne suivez pas la doctrine d'Arius, n'écoutez pas les Orientaux, et ne croyez pas Ursace et Valens. Ce n'est pas tant contre Athanase qu'ils parlent qu'en faveur de leur hérésie. Croyez-moi, Constance, je suis votre aïeul par l'âge. J'étais au concile de Sardique, quand vous nous assemblâtes tous, vous et votre frère Constant d'heureuse mémoire. J'invitai moi-même les ennemis d'Athanase à venir dans l'église où je logeais, pour dire ce qu'ils savaient contre lui, les exhortant à ne rien craindre et à n'attendre qu'un jugement équitable. Je ne le fis pas une fois, mais deux, leur offrant, s'ils ne voulaient pas que ce fût devant tout le concile, du moins de me le dire à moi seul, et promettant, s'il se trouvait coupable, que nous le rejetterions absolument. En cas qu'il se trouve innocent, disais-je, et qu'il vous convainque de calomnie, si vous ne voulez pas le recevoir, je lui persuaderai de venir avec moi en Espagne. Athanase y consentait; mais ils n'osèrent et refusèrent également. Athanase vint ensuite à votre cour, à Antioche, quand vous l'eûtes mandé ; et, comme ses ennemis y étaient, il demanda qu'on les appelât tous, ensemble ou séparément, afin qu'ils prouvassent en sa présence leurs accusations, ou qu'ils ne le calomniassent plus en son absence. Vous ne l'écoutâtes point, et ils le refusèrent de leur côté.

» Pourquoi donc les écoutez-vous encore? comment souffrez-vous Valens et Ursace, après qu'ils se sont rétractés et ont reconnu par écrit leur calomnie? car ils ne l'ont point fait par force, comme ils prétendent ; ils n'ont point été pressés par des soldats ; votre frère n'y a point eu de part. On n'en usait pas de son temps comme l'on fait aujourd'hui, à Dieu ne plaise ! Eux-mêmes, de leur bon gré, vinrent à Rome et écrivirent en présence de l'évêque et des prêtres, ayant auparavant écrit à Athanase une lettre d'amitié et de paix. S'ils prétendent avoir souffert violence, s'ils reconnaissent que c'est un mal, si vous ne l'approuvez pas, ne le faites donc pas; n'écrivez point et n'envoyez point de comtes; rappelez les exilés pour ne pas exercer de plus grandes violences que celles dont vous vous plaignez. Car qu'est-ce que Constant a fait de semblable? quel évêque a été exilé? quand a-t-il assisté à un jugement ecclésiastique? quel de ses officiers a contraint de souscrire contre quelqu'un, pour donner prétexte à Valens de tenir ces discours? Cessez, je vous prie, d'agir ainsi, et souvenez-vous que vous êtes un homme mortel. Craignez le jour du jugement, ne vous ingérez point dans les affaires ecclésiastiques ; ne prétendez point nous donner des ordres en ces matières ; apprenez-les plutôt de nous. Dieu vous a donné l'empire, à nous il a confié l'Église. Comme celui qui vous dérobe votre puissance contrevient à l'ordre de Dieu ; ainsi craignez de vous charger d'un grand crime, si vous tirez à vous ce qui est de l'Église. Il est écrit : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Il ne nous est donc pas permis de dominer sur la terre ; et vous n'avez pas la puissance de sacrifier. Je vous écris ceci par le soin que j'ai de votre salut. Quant à ce que vous m'avez mandé, voici mon sentiment. Je ne fraternise

(1) *Acta SS*, 23 *sept.*

point avec les ariens, mais j'anathématise leur hérésie; je n'écris point contre Athanase, justifié par l'Église romaine, par tout le concile et par moi-même. Vous le savez si bien, que vous l'avez rappelé et lui avez permis de retourner avec honneur dans son pays et dans son église. Quel prétexte avez-vous d'un tel changement? Il a les mêmes ennemis qu'auparavant; ce qu'ils disent tout bas, car ils n'osent le dire tout haut en sa présence, c'est ce qu'ils disaient contre lui, avant que vous l'eussiez rappelé; c'est ce qu'ils publiaient dans le concile, et dont ils ne purent donner de preuve quand je les en pressai, comme j'ai dit. S'ils en eussent eu, ils n'auraient pas fui si honteusement. Qui donc vous a persuadé, après tant de temps, d'oublier vos lettres et vos paroles? Arrêtez-vous et n'écoutez pas les méchants, de peur de vous rendre coupable pour leurs intérêts. Vous agissez ici pour eux; mais au jour du jugement, vous vous défendrez tout seul. Ils veulent se servir de vous pour opprimer leur ennemi particulier, et vous rendre le ministre de leur méchanceté pour semer dans l'Église leur détestable hérésie. Il n'est pas de la prudence de se jeter dans un péril évident, pour faire plaisir à d'autres. Cessez, je vous prie, et croyez-moi, Constance, il me convient de vous écrire ainsi, et à vous de ne le pas mépriser. »

Telle fut la lettre admirable d'Osius. Mais l'empereur n'en fut point touché; il ne laissa pas de le menacer et de chercher des prétextes pour le maltraiter. Et quoiqu'il n'en trouvât point, sinon qu'il encourageait les autres évêques, principalement en Espagne, à ne pas abandonner saint Athanase, Constance ne laissa pas de se le faire encore amener, et de le tenir un an à Sirmium, sans respect pour son âge; car Osius avait environ cent ans (1).

Cette persécution contre les catholiques fut générale. L'empereur Constance envoyait partout des officiers avec des ordres menaçants adressés aux évêques et aux juges. Aux évêques, pour écrire contre saint Athanase et communiquer avec les ariens, sous peine de bannissement pour eux, et pour les peuples qui s'assemblaient avec eux, de prison, de punition corporelle, de confiscation de biens. Les juges étaient chargés de l'exécution; et, pour les y exciter, ceux qui étaient envoyés avaient avec eux des clercs d'Ursace et de Valens, qui dénonçaient à l'empereur les juges négligents. Les autres hérétiques avaient la liberté de publier leurs blasphèmes à la faveur des ariens; il n'y avait que les catholiques de persécutés. Plusieurs évêques furent donc menés devant les juges, qui leur ordonnaient de souscrire ou de se retirer de leurs églises. Plusieurs particuliers s'écartèrent en chaque ville, de peur d'être accusés comme amis des évêques; car on avait aussi écrit aux magistrats municipaux, avec menace d'amende, s'ils ne contraignaient chacun leur évêque à souscrire. Toutes les villes étaient pleines de crainte et de trouble. On envoyait quelques évêques à l'empereur, afin qu'ils fussent intimidés par sa présence, en sévissant contre quelques-uns des communes pour épouvanter les autres, et il y en eut plusieurs qui cédèrent et qui renoncèrent à la communion de saint Athanase. Ceux qui venaient trouver l'empereur n'avaient point la permission de le voir ni même de sortir de leurs logis, on ne leur donnait aucun relâche qu'ils n'eussent souscrit, et, s'ils le refusaient, ils étaient bannis. Les ariens voulaient grossir leur parti, du moins en apparence, en amassant un grand nombre de signatures. L'empereur ne rappelait point les évêques exilés pour ce sujet, quoique dans le même temps il rappelât, souvent au bout de peu de mois, des criminels bannis pour des larcins, des meurtres ou des séditions.

Quiconque était ami des ariens, quoique chargé d'ailleurs et convaincu d'une infinité de crimes, n'était point accusé, ou, s'il était jugé pour la forme, il était acquitté. Il devenait célèbre parmi eux, et ami de l'empereur; il obtenait des juges tout ce qu'il voulait. Au contraire, celui qui combattait leur hérésie, quelque innocent qu'il fût, était aussitôt enlevé sous quelque prétexte, comme d'avoir mal parlé de l'empereur ou blasphémé contre Dieu; il était jugé par l'empereur et envoyé en exil. A la place d'un évêque ainsi exilé, on envoyait aussitôt quelqu'un de zélé pour l'hérésie, que l'on faisait recevoir à main armée par les peuples qui ne le connaissaient point, et l'on punissait de confiscation et des peines les plus rigoureuses, ceux qui refusaient de s'y soumettre. On voulait les contraindre à haïr ceux qu'ils aimaient, qui les avaient instruits, qui étaient leurs pères spirituels, pour aimer un homme dont ils ne voulaient point, et confier leurs enfants à celui dont ils ne connaissaient ni la vie ni la conduite (2).

L'arianisme et Constance qui le soutenait par la ruse et la violence, sont qualifiés de précurseurs de l'Antechrist par les Pères de l'Église. On ne peut s'en étonner. Le caractère propre de l'Antechrist final, c'est d'être l'ennemi du Christ. Or, les ariens n'en étaient-ils pas les ennemis, en niant constamment sa divinité? De plus, ils préparèrent et portèrent un premier antechrist, Julien l'Apostat : Julien était cousin de Constance. Au massacre de sa famille, il fut épargné à cause de sa jeunesse. Il courut de nouveau de grands dangers, lorsque Constance fit mourir son frère, le césar Gallus. Son éducation était un mélange de faux et de vrai, de mal et de bien : ses maîtres ne le redressèrent pas. On compte parmi eux Eusèbe de Nicomédie, le plus fourbe des ariens, Ecebole, sophiste, qui

(1) Athan., *Ad Monach.*, n. 44. — (2) *Ibid.*, n. 45 et seq.

déclamait contre les idoles sous Constance, adorait les idoles sous Julien, et joua le rôle de pénitent sous Jovien ; enfin Aétius, d'abord esclave, puis chaudronnier, puis charlatan, puis médecin, puis sophiste, puis le plus impie des ariens, parce qu'il en était le plus conséquent : soutenant que le Verbe, non-seulement n'était pas égal au Père, mais qu'il ne lui était pas même semblable. Sous des maîtres pareils, le léger et superficiel Julien dut ne voir dans le christianisme qu'une œuvre d'homme, qu'un système inconséquent, qui avait détruit la vieille idolâtrie pour en introduire une nouvelle. Car les purs ariens étaient de vrais idolâtres : ils adoraient le Fils et le Saint-Esprit, qu'ils reconnaissaient cependant pour de pures créatures. Julien, toutefois, d'après ce qu'il nous apprend lui-même, demeura chrétien jusqu'à l'âge de vingt ans. Il fréquentait les églises et les monastères : il entra même dans le clergé, et remplit plus d'une fois les fonctions de lecteur. A l'âge de vingt ans, il devint secrètement apostat, en attendant de se montrer tel publiquement, quand il sera empereur. Ainsi que nous l'avons déjà vu, le surnom d'Apostat, devenu inséparable de celui de Julien, donne précisément en grec le nombre mystérieux de six cent soixante-six, que saint Jean avait prédit au nom humain du restaurateur de l'idolâtrie romaine : α (1) π (80) ο (70) σ (6) α (1) τ (300) η (8) ς (200) ; total, 666 (1).

Les causes de son apostasie furent diverses : l'instruction fautive qu'il avait reçue des ariens ; le scandale de leurs intrigues et de leurs passions ; la haine qu'il portait à Constance, et qui se transforma en haine du christianisme ; un esprit curieux, superficiel et d'une prodigieuse vanité.

Parmi les hommes de science, les plus solides et les plus profonds embrassaient toute la perfection du christianisme ; devenaient des Pères de l'Église, des hommes puissants en paroles et en œuvres. Ceux qui tenaient plus à l'élégance du langage qu'à la vérité des choses mêmes, se faisaient sophistes ou professeurs d'éloquence. Ils enseignaient à déclamer sur toutes sortes de sujets, pour ou contre d'une manière plausible, et à séduire l'auditeur par des lieux communs et des vraisemblances populaires, sans se soucier de la vérité. Ils tenaient des écoles dans les principales villes, et se provoquaient quelquefois à qui parlerait mieux dans des séances publiques. Les disciples prenaient parti pour leur maître, et tâchaient de lui procurer le plus d'élèves qu'il se pouvait. A cet effet, ils s'emparaient des nouveaux arrivants, les initiaient dans leur société par des cérémonies moitié sérieuses, moitié burlesques, quelquefois même par un serment de ne pas quitter leur école. Parmi ces professeurs de rhétorique, il y en avait de chrétiens : comme Proérésius, qui enseignait à Athènes, et dont Julien compare l'éloquence à celle de Périclès ; comme encore Victorin d'Afrique, qui enseignait avec éclat à Rome, où il voyait, parmi ses disciples, les plus illustres sénateurs, et où il embrassa le christianisme sous l'empire de Julien même. Dans le nombre des rhéteurs que l'affection littéraire pour Homère, Platon, Aristote, bien plus que la conviction, retenait dans le paganisme, le plus illustre était Thémistius, que l'empereur Constance éleva au rang de sénateur de Constantinople, et qui se fit estimer jusque sous l'empereur Théodose, par son noble caractère ; puis Libanius, originaire d'Antioche, d'un caractère et d'une éloquence plus pédantesques. Le goût des lettres forma des liaisons d'amitié entre ces rhéteurs et des Pères de l'Église. Ainsi, saint Grégoire de Nazianze recommande familièrement ses amis à Thémistius, qu'il appelle roi de l'éloquence. Ainsi Libanius, après avoir envoyé une de ses compositions oratoires à saint Basile, lui écrit plus tard que, puisqu'elle a mérité son suffrage, elle n'avait plus à redouter la critique.

Mais outre ces païens lettrés, pour qui le paganisme était peut-être moins une religion qu'une littérature, il y avait d'autres sophistes qui s'en faisaient une profession de sciences occultes. Ceux-ci visaient plus au titre de philosophes qu'à celui d'orateurs. Comme le christianisme avait battu en ruine la philosophie païenne ou le paganisme philosophique, les nouveaux philosophes en enveloppèrent les débris de mystères. Pour y être admis, il fallait des épreuves et des purifications. On inventa même une cérémonie nouvelle pour purifier et régénérer l'homme : c'était le taurobole. Le postulant descendait dans une fosse que couvrait un plancher percé de trous, sur lequel on égorgeait un taureau ou un mouton, dont l'initié recevait le sang par les trous sur toutes les parties du corps. Il n'y avait point de souillure dont cette expiation ne purifiât. Ces cérémonies mystérieuses avaient pour but de rendre vénérables aux initiés les superstitions surannées de l'idolâtrie, les augures, les auspices, les oracles, l'astrologie, la magie et autres divinations ; mais surtout les superstitions nouvelles de la théurgie ou l'art d'évoquer les démons et les dieux, et même de se rendre visible la divinité suprême. Telle est la philosophie que Plotin, Porphyre et Jamblique avaient propagée dans leurs écrits et parmi leurs disciples, et qui fit de Julien un apostat.

Le principal soutien de cette philosophie était alors le sophiste Édésius, à Pergame, avec ses disciples Eusèbe, Chrysanthe et Maxime. Julien, qui, pendant que son frère Gallus était césar, jouissait de la liberté et de grands biens, alla trouver Édésius, qui, étant trop vieux, le renvoya à ses disciples. Eusèbe et Chrysanthe agirent ensemble de manière à exciter en lui un désir irrésistible de connaître les mystères de la théurgie. Eusèbe paraissait la mépriser.

(1) Joan., *Apocal.*, XIII.

Il finissait d'ordinaire ses discours par ces paroles : Voilà ce qu'on doit appeler des vérités solides ; car pour les prodiges des prétendus thaumaturges, ce sont des illusions et des extravagances qu'il faut laisser aux insensés qui ont commerce avec les puissances matérielles. Julien lui ayant demandé l'explication de cette espèce de refrain, Eusèbe lui répondit : Maxime (il était alors à Éphèse) est un des plus anciens et des plus habiles disciples d'Édésius, mais il donne dans des folies. Il n'y a pas longtemps qu'il nous conduisit tous, tant que nous étions, au temple d'Hécate. Quand nous fûmes arrivés et que nous eûmes salué la déesse, il nous dit : Asseyez-vous, mes chers amis, vous verrez si je suis un homme ordinaire. Nous nous assîmes. Il purifia un grain d'encens, et récita tout bas, je ne sais quelle hymne. Aussitôt la statue de la déesse se mit à sourire. Nous fûmes effrayés ; mais il nous dit : Ce n'est qu'une bagatelle. Les flambeaux qu'elle tient vont s'allumer. En effet, les flambeaux s'allumèrent avant qu'il eût fini de parler. Nous fûmes frappés un instant de ces prestiges ; mais il n'y a rien là qui m'étonne ni qui doive vous étonner. L'essentiel est d'épurer sa raison. — Je vous laisse avec vos raisonnements, reprit brusquement Julien. Adieu, vous m'avez montré l'homme que je cherche. Et il partit pour Éphèse. C'est le sophiste ou philosophe Eunape, disciple de Chrysanthe, qui nous apprend ces détails (1).

Julien se livra sans réserve à la conduite de Maxime ; et, dès qu'il eut pris ses leçons, il brisa, dit Libanius, comme un lion en fureur, tous les liens qui l'attachaient à la religion chrétienne. Maxime, qui avait peut-être besoin d'un second, lui persuada de faire venir Chrysanthe ; et ces deux philosophes, quelque habiles qu'ils fussent, ne pouvaient suffire qu'avec peine à l'avidité de leur disciple, qui croyait n'avoir rien appris tant qui lui restait quelque chose à apprendre. Enfin, ils l'introduisirent dans le secret de leurs mystères. On dit que le philosophe qui devait l'initier (c'était sans doute Maxime), l'ayant mené dans un temple, le fit descendre dans une grotte souterraine. Quand les évocations furent achevées, on entendit tout à coup un bruit effroyable ; on vit paraître des spectres de feu. Julien encore novice, fut saisi de frayeur, et fit, par habitude, le signe de la croix. Tout disparut à l'instant ; et, la même chose étant arrivée jusqu'à deux fois, Julien ne put s'empêcher de dire à Maxime qu'il admirait la vertu de ce signe des chrétiens. Maxime, qui vit chanceler son prosélyte, lui dit d'un air d'enthousiaste : Quoi donc ! croyez-vous avoir fait peur aux dieux ? Non, prince ; mais les dieux ne veulent point avoir de commerce avec un profane comme vous. Julien se paya de cette raison, ne troubla plus la cérémonie et se laissa initier. Plus tard, il fit une autre cérémonie pour effacer son baptême : ce fut sans doute celle du taurobole (2).

Ce qu'il y a de certain, c'est que Maxime lui prédit l'empire, qu'il fit briller à ses yeux le projet d'anéantir la religion dominante pour rétablir celle de ses ancêtres, et qu'à force de prédictions, de flatteries et de prestiges, il le rendit le païen le plus fanatique qui fût jamais. Julien ne se regarda plus que comme un prince appelé par les dieux pour être le restaurateur de leurs autels. Il soupirait en voyant l'état du paganisme ; il s'attendrissait jusqu'aux larmes sur la ruine et l'abandon des temples, dont les dépouilles étaient en proie aux favoris de Constance. Il disait quelquefois à ses amis que, s'il devenait empereur, le monde serait heureux, c'est-à-dire qu'il rétablirait l'idolâtrie. Dès lors il commença à régner sur les cœurs de ceux des païens qui surent son changement. Ils offraient pour lui des sacrifices en secret. Quelques-uns entreprenaient des voyages uniquement pour voir et pour entendre celui qu'ils considéraient déjà comme leur libérateur.

Les soupçons de son apostasie parvinrent jusqu'aux oreilles de son frère Gallus, qui lui envoya l'arien Aëtius pour l'affermir dans la foi qu'ils avaient héritée de leurs pères. Aëtius revint édifié de Julien ; au fond, ce que disaient les philosophes du Logos ou Verbe divin, ne différait guère du pur arianisme. Gallus écrivit donc à son frère une lettre que nous avons encore, et où il lui témoigne combien il était satisfait d'apprendre qu'il fréquentait assidûment les maisons de prières, et ne quittait point les tombeaux des martyrs. Julien poussa plus loin son hypocrisie : il se fit raser la tête et joua la vie de moine. Lorsque son frère fut mis à mort, il se trouva en péril lui-même ; mais il avait une protectrice à la cour : c'était l'impératrice Eusébie. Elle lui obtint la permission d'aller continuer ses études à Athènes.

Cependant l'empereur Constance, tout occupé à tenir des conciles et à tourmenter les évêques, négligeait la défense de l'empire. Les Gaules étaient infestées par les Barbares de la Germanie, l'Orient était insulté par les Perses. Constance avoua pour la première fois qu'il succombait sous le poids des affaires. Par le crédit de l'impératrice, Julien fut rappelé d'Athènes. On lui coupa sa barbe, on lui ôta son manteau de philosophe et on l'habilla en homme de guerre. Enfin le 6 novembre 355, Constance le proclama césar à Milan, en présence de l'armée. Peu de jours après, il lui fit épouser sa sœur Hélène et lui confia le gouvernement des Gaules. Julien, qui avait alors vingt-quatre ans, fit un panégyrique de l'impératrice et deux de l'empereur. Il est difficile de porter plus loin l'hypocrisie et l'adulation. Il méprisait et détestait Constance au fond de son cœur, et cependant, à l'entendre, ce même Constance surpassait en vertus et en

(1) Eunap., *In Maxim.* — (2) Theod., l. III, c. III.

génie tous les grands hommes de l'antiquité, y compris Alexandre le Grand. Enfin, s'écrie-t-il, ôtez d'Homère les noms propres de ses héros, mettez-y celui de Constance, le poète semblera parler plus juste. Tel se montre Julien dans ses propres œuvres (1).

A Athènes, il avait vu deux hommes qu'il aurait bien voulu s'attacher : c'étaient saint Grégoire de Nazianze et son ami saint Basile. Ils étaient tous deux du même âge et du même pays, la Cappadoce. Il y avait trente ans que Grégoire s'appliquait à l'étude des sciences et des lettres.

Il était né, vers l'an 316, d'une mère chrétienne et d'un père encore païen, dans la petite ville de Nazianze, non loin de Césarée, capitale de la province. Sa mère, sainte Nonne, avait demandé à Dieu un fils, et le lui avait consacré d'avance ; quand elle se vit exaucée, elle le lui consacra de nouveau. Il fut nommé Grégoire, comme son père. Elle eut un second fils, saint Césaire, et une fille sainte Gorgonie. La pieuse mère éleva elle-même ses enfants dans la piété, et leur apprit à lire dans les livres saints. Elle leur donnait l'exemple de toutes les vertus. Sa charité envers les pauvres était sans bornes. S'il eût été permis, elle se serait donnée elle-même. Son respect dans les églises était si grand que non-seulement elle y gardait le silence, mais qu'elle se faisait scrupule de cracher sur le pavé et de tourner le dos à l'autel. Dès avant qu'elle fût mère, elle demandait à Dieu, par ses prières, ses jeûnes et ses larmes, la conversion de son époux. Quand Dieu lui eut donné un fils, elle y travaille avec plus de zèle encore. Grégoire le père n'était pas proprement idolâtre, mais de la secte des hypsistaires, ainsi nommés parce qu'ils faisaient profession d'adorer le Dieu très-haut, en grec Hypsistos ; à quoi ils mêlaient plusieurs observances légales des Juifs. Il se rendit enfin et reçut le baptême, en 325, des mains de saint Léonce, évêque de Césarée, qui passait par Nazianze pour aller au concile de Nicée. Comme avant son baptême il pratiquait déjà toutes les vertus morales, il fit de si grands progrès dans les vertus chrétiennes que, quatre ans après, il fut fait évêque de Nazianze. Il avait alors environ cinquante-cinq ans, ainsi que son épouse ; il en vécut encore quarante-cinq, c'est-à-dire en tout, près d'un siècle. Telles sont les dates qui résultent nécessairement des détails que Grégoire le fils nous donne sur sa vie et sur celle de ses parents (2).

Avec la pieuse éducation de sa mère, le jeune Grégoire reçut des grâces particulières d'en haut. Dans cet âge où les notions de vice et de vertu commencent à se développer dans l'âme, il eut, la nuit, un songe. Il aperçut à ses côtés deux vierges, vêtues de blanc, d'une modestie et en même temps d'une majesté surhumaines, qui se mirent à l'embrasser avec tendresse comme leur fils. Transporté de joie, il leur demanda qui elles étaient et d'où elles venaient. Elles répondirent qu'elles se nommaient : l'une la Chasteté, l'autre la Tempérance; qu'elles assistaient au trône du roi Jésus, et se délectaient en la beauté des vierges célestes. Elles l'engagèrent à unir son âme à leur âme, afin qu'elles pussent un jour le transporter dans les cieux et le placer dans les splendeurs de l'éternelle Trinité. Après quoi elles s'élevèrent au ciel. Cette vision le remplit d'un ardent amour pour la pureté virginale. Son plaisir n'était point aux amusements de la jeunesse, mais avec les personnes qui avaient consacré à Dieu la pureté de leur corps et de leur âme. Avec un cœur pur, il reçu une intelligence insatiable. Il aima les livres, il aima les savants ; mais les livres et les savants qui parlaient de Dieu. S'il aima, s'il cultiva les lettres profanes, ce n'était que pour mieux servir les lettres sacrées. Lui-même nous apprend, dans ses poëmes, ces particularités de son enfance.

Quand il eut appris tout ce qu'il pouvait apprendre dans son pays natal, il se rendit à Césarée de Palestine, et son frère Césaire à Alexandrie. A Césarée se trouvait l'école fondée par Origène, et la fameuse bibliothèque de son disciple, le martyr saint Pamphile, augmentée par le savant Eusèbe.

Il y avait alors dans la même province saint Cyrille, d'abord prêtre, ensuite évêque de Jérusalem, où il était né vers l'an 315. Ordonné prêtre vers l'an 345, par saint Maxime, il fut chargé de prêcher tous les dimanches dans l'assemblée des fidèles, et en même temps d'instruire les catéchumènes. Il nous reste de lui vingt-trois catéchèses où instructions familières et orales, dont les dix-huit premières expliquent le symbole, et les cinq autres les sacrements de baptême, de confirmation et d'eucharistie, que les néophytes recevaient le même jour. C'est un monument d'un prix inestimable, par la clarté et la suite avec laquelle la doctrine chrétienne y est exposée et défendue contre les païens et les hérétiques. Ces catéchèses ou catéchismes, qui duraient une heure, se faisaient sous le porche de l'église, non pas dans l'église même, les auditeurs n'étant pas encore baptisés. (Catéchèses ou catéchismes, instructions de vive voix. Catéchumènes, les juifs ou païens qui écoutent cette espèce d'instruction.) Saint Cyrille donne le nom de fidèles à ceux qui, même avant d'être baptisés, croient de cœur et professent de bouche tout ce que l'Église croit et enseigne. Dans ces anciens catéchismes, les auditeurs étaient assis, et les hommes séparés des femmes. Les catéchumènes devaient garder le silence sur les mystères, devant les infidèles.

Saint Cyrille commence par un discours préliminaire sur les dispositions générales qu'il faut apporter à ces instructions, et à la

(1) *Orat.*, II, p. 75, édit. Spanh. *Vie de Julien*, par La Bletterie, Gerhardt, Jondot, Clermont, etc. — (2) *Act. SS.*, t. II *maii*, [illegible] III, [illegible] *de Naz.*

réception prochaine du sacrement de baptême et des autres mystères. Ces instructions duraient quarante jours, tout le temps du carême. Il ne faut pas s'y présenter comme Simon le Magicien. Il fut plongé dans les eaux du baptême, mais il ne fut pas illuminé ; l'eau lava son corps, mais le Saint-Esprit n'éclaira pas son cœur ; son corps descendit dans l'eau et en sortit, mais son âme ne fut pas ensevelie avec Jésus-Christ, et aussi ne ressuscita-t-elle pas avec lui. Ne faites pas non plus comme celui qui entra au festin des noces, sans avoir le vêtement nuptial. Recevez les exorcismes comme un feu qui purifie l'or de tout alliage. L'unique chose que Dieu vous demande, c'est la bonne volonté.

Dans la première instruction, Cyrille exhorte les néophytes à se dépouiller du vieil homme par la pénitence et la confession, afin de revêtir l'homme nouveau dans le baptême. « C'est présentement le temps propre pour se confesser. Confessez ce que vous avez commis, soit par paroles, soit par œuvres, la nuit ou le jour; confessez-vous dans ce temps favorable... La rémission des péchés se donne à tous également ; mais le Saint-Esprit communique ses dons à un chacun selon la grandeur de sa foi. Si vous avez apporté peu de préparation, vous recevrez moins ; si vous avez beaucoup travaillé à vous en rendre digne, votre récompense sera plus grande : c'est pour vous que vous travaillez. Voyez si vous avez quelque chose contre quelqu'un, et lui pardonnez; car avec quelle hardiesse oseriez-vous dire au Seigneur : Remettez-moi toute la multitude de mes iniquités, si vous ne voulez pas pardonner quelque faute à votre frère ? »

La seconde instruction est sur la pénitence. « Le péché est quelque chose d'énorme ; c'est une des maladies les plus aiguës de l'âme : il lui ôte toutes ses forces, et la rend digne du feu éternel : c'est un mal du libre arbitre et une semence volontaire. Car, que nous péchions volontairement, le Prophète le dit assez clairement par ces paroles : *Je vous ai plantée comme une vigne qui devait porter du fruit et toute vraie ; comment vous êtes-vous changée en amertume, telle qu'une vigne étrangère* (1) ? Ce n'est pas que nous ne soyons de bons plants ; mais le fruit qui vient de notre volonté est mauvais. C'est pour cela qu'on ne peut en rejeter la faute sur celui qui a planté cette vigne, quoiqu'elle mérite d'être mise au feu ; parce que, ayant été destinée à faire le bien, il arrive qu'elle ne produit que du mal par sa mauvaise volonté... Comme Dieu est bon, il ne peut rien créer de mauvais, et la créature ne peut devenir mauvaise que par sa propre volonté. C'est donc quelque chose de bien énorme que le péché, mais il n'est pas incurable. Il n'est incurable que pour ceux qui s'y attachent, et non point pour ceux qui le quittent par la pénitence ; semblable à un charbon ardent qui ne brûle que ceux qui viennent le tenir, mais qui ne fait presque pas de mal à qui le jette aussitôt.

« Mais, dira peut-être quelqu'un, qu'est-ce que le péché ? — Le péché est une mauvaise production de votre volonté. Réglez vos regards, et il n'y aura point de concupiscence : ne faites tort à personne, et il n'y aura point de larcin ; pensez au jugement, et il n'y aura plus ni fornication, ni adultère, ni homicide, ni autres désordres. C'est en oubliant les jugements de Dieu, qu'on pense à faire du mal, et que l'on commet l'iniquité. Vous n'êtes pas toujours seul auteur du mal que vous faites : il arrive souvent que vous y êtes excité par un autre ; c'est le diable qui vous le suggère, et qui le suggère à tous les hommes, et qui surmonte votre résistance première, quoique sans vous faire violence... Le père du péché c'est le démon... Il a péché, non qu'il y fût porté par aucune nécessité naturelle, comme si l'on pouvait accuser le Créateur d'être la cause de sa chute ; mais ayant été créé bon, il est devenu diable par sa propre volonté... C'est de lui que viennent l'impureté, l'adultère et les autres péchés. C'est à cause de lui qu'Adam, notre premier père, fut chassé du paradis délicieux où Dieu l'avait mis, où la terre produisait d'elle-même des fruits excellents ; au lieu que présentement elle ne porte plus que des épines.

« Quoi donc, dira quelqu'un, est-ce que nous sommes perdus après avoir été séduits ? est-ce qu'il n'y a plus de salut à espérer?... En un mot, si nous sommes morts, est-ce que nous ne pourrons plus ressusciter ? — O vous qui parlez de la sorte, arrêtez vos murmures. Celui qui a ressuscité Lazare, qui était depuis quatre jours dans le tombeau, ne peut-il pas beaucoup plus facilement vous ressusciter, vous qui êtes encore dans cette vie? Celui qui a répandu pour vous son précieux sang, nous délivrera de nos péchés. Ne nous désespérons point, mes frères ; ne nous décourageons point. Le plus grand de tous les péchés, ce de ne pas se confier en la pénitence... Nous sommes donc de nous-mêmes susceptibles des grâces qui opèrent le salut; mais il faut de plus que nous le voulions. Songez que Dieu est bon, et même très-bon. Ainsi ne dites point : [illegible] mis, non une fois, mais plusieurs fois, des péchés énormes, il n'y a plus de pardon pour vous et que Dieu ne voudra pas les oublier. Écoutez le psalmiste qui s'écrie : *Seigneur, oh! que la multitude de votre douceur est grande* (2)! Nos péchés ne peuvent jamais surpasser la multitude des miséricordes de Dieu, et quelque grandes que soient nos plaies, elles ne sont point incurables à ce souverain médecin, pourvu que vous lui soyez fidèle. Découvrez à votre médecin votre état, et dites avec David : *Je confesserai contre moi-même mon iniquité au Seigneur*, et il vous arrivera comme à ce prophète, et *Dieu m'a remis l'impiété de mon cœur* (3). »

Voulez-vous être persuadés de la charité

(1) Jerem., II. — (2) Psalm., XXX, 21. — (3) Ibid., XXXI, 5.

de Dieu, connaître les richesses de sa bonté, de sa patience, et de sa longue attente? Ecoutez ce qui est arrivé à Adam, à Caïn, aux hommes du temps de Noé, au grand prêtre Aaron et au peuple d'Israël, à Rahab, à David, Achab, Jéroboam, Ezéchias, Manassès, aux trois enfants dans la fournaise, à Nabuchodonosor, enfin à Pierre, le prince des apôtres. »

La troisième instruction est sur les figures, la nécessité et les effets du baptême.

La quatrième a pour texte ces paroles de saint Paul aux Colossiens: *Prenez garde que personne ne vous surprenne par la philosophie, et par des raisonnements vains et trompeurs, selon les traditions des hommes, et non pas selon Jésus-Christ* (1).

Saint Cyrille expose les précautions à prendre pour se préserver de cette séduction de Satan, qui se transforme en ange de lumière. « Toute la religion consiste à savoir les dogmes qu'il faut croire, et les bonnes œuvres qu'il faut pratiquer. On ne peut plaire à Dieu sans ces deux choses ensemble. Il servirait peu d'avoir de Dieu des sentiments dignes de lui, et de vivre dans le désordre, comme aussi de mener une vie réglée, et de ne pas avoir de Dieu les sentiments qu'il mérite. Il est donc d'une extrême conséquence de connaître ces deux choses. D'autant plus que beaucoup cherchent à séduire par la philosophie et de vaines erreurs: les hellènes ou païens, par une éloquence de courtisane; les Juifs, par l'Ecriture qu'ils interprètent mal; les hérétiques, par un venin caché sous l'apparence de doctrine chrétienne. Le Seigneur dit, par rapport à tous ceux-là: *Prenez garde que personne ne vous induise en erreur* (2). C'est pourquoi nous enseignons ce qu'il faut croire, et ensuite nous l'expliquerons. »

Saint Cyrille réduit la doctrine chrétienne à dix dogmes principaux: Dieu, Jésus-Christ, sa naissance d'une vierge, sa mort sur la croix, sa sépulture, sa résurrection, son ascension, le jugement dernier, le Saint-Esprit, l'âme humaine, le corps, les aliments, la résurrection des corps, la sainte Ecriture.

Sur le premier article, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, il réfute sommairement les manichéens et les marcionites, qui en admettaient deux, et les païens qui en admettaient sans nombre. En parlant de Jésus-Christ, il dit: « Il a été véritablement crucifié pour nos péchés. Si quelqu'un en doutait, il n'a qu'à faire attention au lieu même où nous sommes: c'est le saint lieu de Golgotha, où il a été crucifié, et où l'on a bâti le temple dans lequel nous sommes assemblés en l'honneur de celui qui a été attaché à la croix; et toute la terre est remplie du bois de la croix, coupé en petits morceaux.. Après avoir achevé la carrière de la souffrance et racheté les hommes de leurs péchés, Jésus-Christ est monté au ciel, accompagné des anges, et à la vue des apôtres; que si vous ne croyez point à ces paroles, croyez du moins à la vertu de ce qui se voit des yeux. Tous les rois, en mourant, perdent toute leur autorité avec la vie; mais Jésus-Christ, après avoir été crucifié, est adoré par toute la terre. Quand nous nommons le Crucifié, les démons tremblent. Il y a eu bien des hommes attachés à la croix: mais y en a-t-il un seul dont le nom invoqué mette en fuite les démons? Ne rougissons donc pas de la croix de Jésus-Christ, et ne la portons point en cachette. Imprimez-la sur votre front, afin que les démons, voyant l'étendard du roi, s'enfuient en tremblant. Faites ce signe, et quand vous mangez, et quand vous buvez, et quand vous êtes assis ou debout, et quand vous vous couchez ou que vous vous levez, et quand vous parlez, et quand vous marchez, et, pour tout dire en un mot, faites le dans toutes vos actions et dans toutes vos entreprises.

L'homme est composé de deux substances, de l'âme et du corps, et Dieu est le créateur de l'un et de l'autre. Vous devez savoir que votre âme a un libre arbitre, qu'elle est un des plus parfaits ouvrages de Dieu, qu'il l'a créée à sa ressemblance, qu'elle est immortelle à cause qu'il lui a donné l'immortalité, qu'il l'a rendue vivante, raisonnable et incorruptible, qu'elle est libre de faire ce qu'elle veut. Car ce ne sont pas les astres, ni le destin qui vous portent au péché, malgré vous. « Saint Cyrille signale les merveilles de la Providence, jusque dans le corps humain, dont l'Esprit-Saint fait son temple. « Apprenez des solitaires, dit-il, à estimer la continence: « ce sont eux qui, séparés même des vierges, mènent sur la terre une vie semblable à celle des anges. Mais en vous proposant de vivre dans la chasteté, donnez-vous de garde de blâmer ceux qui sont engagés dans les liens du mariage. L'Apôtre dit que *le mariage est quelque chose d'honorable et le lit nuptial sans tache* (3). Vous donc qui vous proposez de vivre chastement, vous êtes nés de personnes mariées. Il ne faut pas rejeter l'argent, parce qu'on a de l'or. Les gens mariés peuvent aussi espérer le salut, s'ils usent légitimement du mariage, dans l'intention d'avoir des enfants, et non pour contenter leurs passions brutales. Ceux qui n'ont été mariés qu'une fois, ne doivent pas non plus condamner ceux qui aspirent à de secondes noces, Car, comme dit l'Apôtre de ceux qui ne peuvent garder la continence: *Il vaut mieux se marier que de brûler* (4). »

Saint Cyrille parle des aliments, à cause que les manichéens et les marcionites prétendaient que les viandes et le vin étaient mauvais de leur nature. « Quand nous jeûnons, dit-il, nous nous abstenons du vin et de la chair, non que nous ayons en horreur ces choses, comme si elles étaient abominables; mais pour mériter davantage en méprisant ce qui est agréable aux sens, afin de jouir de la table céleste, et afin qu'après avoir semé ici-

(1) Coloss., II, 8. — (2) Matth., XXIV. — (3) Hebr., XIII, 4. — (4) I Cor., 7

bas dans les larmes, nous moissonnions avec joie dans l'autre vie. »

Quant à l'Ecriture sainte, il dit à ses auditeurs : « Si vous entendez quelquefois des hérétiques condamner la loi et les prophètes, et même les charger de reproches, opposez-leur cette parole de Jésus-Christ : *Je ne suis pas venu pour dissoudre la loi ; mais pour l'accomplir* (1); mais surtout apprenez de l'Eglise, quels sont les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et ne lisez aucun de ceux qui sont apocryphes. Quand vous saurez ceux qui sont reçus par toute l'Eglise, à quoi bon chercher ceux qui sont douteux et controversés ? »

La cinquième instruction traite de la foi, et nous en montre le modèle dans Abraham et d'autres saints personnages. La sixième enseigne la monarchie ou la souveraine unité de Dieu, contre le paganisme et contre les hérésies de Manès, de Marcion et autres gnostiques. La septième expose que de toute éternité Dieu est Père d'un Fils unique ; la huitième, que Dieu est tout-puissant.

« Il n'y a donc rien qui ne soit soumis à la toute-puissance de Dieu : car c'est de lui que l'Ecriture dit : *Toutes choses vous servent* (2). Mais au delà de toutes ces choses soumises, il y a son seul et unique Fils, et son seul Esprit-Saint. Tout l'univers est donc soumis au Seigneur et le sert par son Fils unique et dans le Saint-Esprit. Le Fils a donc l'empire sur toutes choses ; il tolère les homicides, les larrons, les fornicateurs, mais il leur a prescrit un certain temps marqué par sa patience et par sa longue attente : et quand il rendra à chacun ce qui lui est dû, ceux qui auront attendu trop longtemps pour se convertir, seront punis avec plus de rigueur.

» Il y a des rois d'hommes qui règnent sur la terre, mais non pas indépendamment de la puissance d'en haut. Nabuchodonosor l'apprit par expérience, quand il dit : que *son règne est un règne éternel* et que *sa puissance s'étend de génération en génération*. Ce n'est pas au diable que sont les richesses, l'or et l'argent, comme quelques-uns le pensent. C'est au fidèle que sont toutes les richesses du monde ; l'infidèle n'y a pas une obole (3) : or, nul n'est plus infidèle que le diable. Aussi le Seigneur dit-il manifestement par le Prophète : *C'est à moi l'or et l'argent, et je le donne à qui je veux* (4). Faites seulement un bon usage de l'argent, et on ne vous blâmera pas d'en avoir. Mais quand vous usez mal d'une chose qui est bonne, et que vous ne voulez pas reconnaître le mauvais usage que vous en faites, vous rejetez votre faute sur le Créateur même. On peut même devenir juste par les richesses : *Car*, dit-il, *j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai été nu, et vous m'avez revêtu* ; ce qui ne se peut faire sans le secours de l'argent. Voulez-vous savoir que les richesses peuvent ouvrir la porte du ciel? écoutez cette parole : *Vendez ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans les cieux*. Je vous dis ces choses pour vous fortifier contre certains hérétiques, qui anathématisent les richesses, les biens et le corps. »

La neuvième instruction est une suite de la précédente et explique que Dieu a fait le ciel et la terre, les choses visibles et les invisibles ; que c'est le Père et le Fils qui ont fait toutes choses : le Fils, par la puissance du Père qu'il a reçue dans sa génération éternelle ; et qu'ainsi le Fils est un même Dieu avec le Père.

La dixième instruction explique cet article du symbole : Et en un Seigneur Jésus-Christ. C'est proprement un traité de la Trinité contre les Juifs. « Si quelqu'un veut honorer pieusement le Père, il doit adorer aussi le Fils, autrement son culte ne sera point agréé. Le Père a prononcé du haut des cieux : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances*. Le Père se complait dans le Fils : si donc vous-même ne vous y complaisez pas, vous n'aurez point la vie.. Ne vous laissez donc point séduire par l'artifice des Juifs, qui se récrient qu'il n'y a qu'un seul Dieu ; mais après avoir connu qu'il n'y a qu'un seul Dieu, sachez que Dieu a un Fils unique. Ce n'est pas moi qui l'ai dit le premier ; le psalmiste lui-même a dit en la personne du Fils : *Le Seigneur m'a dit : Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui*. Ne vous arrêtez donc point à ce que disent les Juifs, mais à ce que disent les prophètes. Vous étonnerez-vous si les Juifs rejettent les paroles des prophètes, eux qui ont lapidé les prophètes mêmes ?

» L'Ancien Testament rend témoignage à la divinité du Fils. Dieu dit : *Faisons l'homme*, il ne dit pas à mon image, mais *à notre image*, et après la formation d'Adam il est dit : *Dieu fit l'homme à son image, il le fit à l'image de Dieu*. L'Ecriture n'attribue pas seulement au Père la dignité de Dieu, mais elle y comprend aussi le Fils, pour marquer que l'homme n'est pas seulement créature de Dieu le Père, mais encore de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est ce même Seigneur coopérant au Père, qui lui a coopéré dans la punition de Sodome, suivant cette parole de l'Ecriture : *La Seigneur fit pleuvoir sur Sodome et Gomorrhe du soufre et du feu du haut du ciel, de la part du Seigneur*. C'est le même Seigneur qui apparut à Moïse...

Dans le Nouveau Testament, il y a beaucoup de témoignages en faveur du Christ. Est témoin Dieu le Père qui du haut du ciel le déclare son Fils ; est témoin l'Esprit-Saint qui descend sur lui sous la forme de colombe ; est témoin l'archange Gabriel qui l'annonce à Marie ; est témoin la Vierge Théotoque ou Mère de Dieu ; est témoin l'étable où il est né, l'Egypte où il s'est réfugié dans son enfance ; est témoin Siméon qui le reçut entre ses bras, et Anne la prophétesse ; est témoin Jean-Baptiste, le plus grand d'entre les prophètes, le premier homme du Nouveau Testament, et

— (3) Proverb., XVII, 6. — (4) Agg., II.

qui réunit les deux Testaments en sa personne. Est témoin le Jourdain, entre les fleuves, et, entre les mers, celle de Tibériade; sont témoins les aveugles, les boîteux, les morts ressuscités ; témoins les démons mêmes, quand ils disent : *Qu'y a-t-il entre vous et nous? car nous savons que vous êtes le Fils de Dieu* ; sont témoins les vents apaisés, les cinq pains multipliés pour nourrir cinq mille hommes. Est témoin le bois de la croix, trouvé ces jours-ci parmi nous, et dont ceux qui en prennent avec foi ont presque rempli tout le monde. Est témoin le palmier qui est dans cette vallée, et qui donna de ses branches aux enfants qui bénissaient le Seigneur. Est témoin Gethsémani, qui semble encore signaler le traître Juda aux spectateurs. Est témoin le Golgotha, cette sainte montagne que l'on découvre de toutes parts ; le sépulcre où il a été enseveli, et la pierre même qui est là jusqu'aujourd'hui, Est témoin le soleil qui nous éclaire présentement, et qui s'éclipsa au temps de sa Passion ; les ténèbres qui couvrirent la terre depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième ; la lumière qui luit depuis la neuvième heure jusqu'au soir. Est témoin cette sainte montagne des Olives, d'où il monta vers son Père ; sont témoins ces nuées qui reçurent le Seigneur ; témoins les portes du ciel, dont le psaume avait dit : *Ouvrez-vous, portes principales, et le Roi de gloire entrera.* Sont témoins ses ennemis mêmes : parmi eux le bienheureux Paul, qui, après lui avoir fait la guerre quelque temps, l'a servi de longues années. Sont témoins les douze apôtres qui ont prêché la vérité, non-seulement par leurs paroles, mais encore par leurs souffrances et par leur mort. Est témoin l'ombre de saint Pierre, qui guérissait les malades au nom du Christ. Sont témoins les suaires et les demi-ceintures de Paul, qui, par la vertu du même Christ, rendaient la santé. Sont témoins les Perses et les Goths, ainsi que toutes les nations qui meurent pour lui, quoiqu'ils ne l'aient pas vu des yeux du corps. Sont témoins les démons, que les fidèles chassent encore aujourd'hui des possédés par la vertu de son nom. Et avec tant et de si excellents témoins, vous ne croiriez pas encore? Enfin Jésus-Christ a rendu témoignage lui-même. »

La onzième instruction explique cet article du symbole : Je crois au Fils unique de Dieu, engendré du Père, vrai Dieu, avant tous les siècles, et par qui tout a été fait. C'est une espèce de traité sur la divinité de Jésus-Christ, prouvée par l'Ancien et le Nouveau Testament, en particulier par la confession de saint Pierre, *prince des apôtres et souverain prédicateur de l'Église.*

La douzième instruction expose l'incarnation du Fils de Dieu, conformément aux prophéties de Jacob, de David, d'Isaïe, etc., et aux paroles de l'Évangile, ainsi que du symbole des apôtres. La piété chrétienne y remarque les particularités suivantes. On voyait encore sur le mont des Olives l'empreinte des pieds de Jésus-Christ montant au ciel : saint Cyrille en prend à témoin tous les habitants de Jérusalem ; il y voit l'accomplissement de cette parole du prophète Zacharie : *En ce jour-là il sera debout à pied sur la montagne des Olives qui est proche de Jérusalem à l'orient de la ville* (1). Saint Augustin témoigne également qu'on allait en Judée adorer les vestiges de Jésus-Christ, qui se voyaient au lieu où il était monté au ciel (2). — Pourquoi le Fils de Dieu s'est-il incarné dans le sein d'une vierge? Saint Cyrille répond comme saint Irénée : La mort étant venue par la vierge Eve, il était à propos que la vie nous vînt par la vierge Marie : le serpent a trompé l'une, l'ange Gabriel annonce la bonne nouvelle à l'autre. — Saint Cyrille dit positivement que c'est sur le Thabor que le Sauveur fut transfiguré. Ce témoignage de l'évêque de Jérusalem nous montre la tradition du pays. — Il rappelle incidemment l'obligation du célibat ecclésiastique, par cette réflexion : « Si ceux qui exercent le sacerdoce de Jésus ne doivent avoir aucun commerce avec une femme, comment le même Jésus aurait-il pu naître d'un homme et d'une femme? — La loi de Moïse ordonnait, pour la purification, l'offrande de deux tourterelles ou de deux petits de colombes. L'Evangile ne dit pas laquelle de ces deux offrandes fit la sainte Vierge. Saint Cyrille nous apprend, d'après la tradition de Jérusalem, que ce furent deux tourterelles.

La treizième instruction est sur le crucifiement et la sépulture de Jésus-Christ. On y lit, touchant l'heure du crucifiement : « Il a été crucifié pour nous. Il fut jugé de nuit, dans un temps où il faisait froid, et où l'on faisait du feu pour se chauffer. C'est à la troisième heure qu'il fut crucifié; et depuis la sixième jusqu'à la neuvième, le soleil s'éclipsa, et il reparut lumineux après la neuvième heure. Voyons comme tout cela est écrit. Le prophète Zacharie avait dit : *En ce jour-là il n'y aura pas de lumière, et il fera froid, et il y aura de la glace* (3); et de fait comme il faisait froid, *Pierre se chauffait.* Le prophète ajoute : *Et ce jour-là sera connu du Seigneur.* Ce n'est pas que Dieu ne connaisse tous les jours; mais entre tant de jours qu'il y a, c'est le jour de la Passion du Seigneur, le jour que le Seigneur a fait, jour que le Seigneur connaît spécialement. Alors, dit le prophète, *il n'y aura ni jour ni nuit.* Quelle est cette énigme? L'Evangile nous l'explique. Il n'y avait point de jour, parce que le soleil ne luisait pas perpétuellement de l'Orient à l'Occident, mais que *depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième il y eut des ténèbres* au milieu du jour. Or, Dieu a donné aux ténèbres le nom de nuit. C'est pourquoi il n'y aura ni jour ni nuit : car la lumière n'était pas totale pour être appelée jour, ni non plus les ténèbres, pour être appelées nuit ; mais le soleil

xiv. — (2) Aug., *Homil.* 47, *in Joan.* — (3) Zach., xiv, 6.

répandit après la neuvième heure. Le prophète a même prédit cette dernière circonstance: car, ayant dit: *Il n'y aura ni jour ni nuit*, il ajoute: *Et la lumière paraîtra sur le soir*. Vous voyez l'exacte certitude des prophètes, vous voyez la vérité des Écritures. Mais vous demandez à quelle heure précise le soleil s'éclipsa: si c'est à la cinquième, à la huitième ou à la dixième. Le prophète Amos vous l'apprendra: *En ce jour-là, dit le Seigneur, le soleil se couchera en plein midi* (1). Effectivement, depuis la sixième heure il y eut des ténèbres, et la lumière fut obscurcie sur la terre pendant le jour. Et quel sera ce temps, et quel sera ce jour, ô prophète? *Je changerai*, dit-il, *vos fêtes solennelles en deuil*: cela se passait effectivement au temps des Azymes ou de la Pâque. Il ajoute: *Je ferai verser sur lui des larmes comme sur un fils unique, et ce sera un jour de douleur pour lui et pour tous ceux qui sont avec lui.* Aussi en ce jour solennel des Azymes, les femmes fondaient en larmes et pleuraient sur lui; et les apôtres, qui s'étaient cachés, étaient dans l'abattement. Que cette prophétie est merveilleuse! »

La quatorzième instruction explique ces paroles du symbole: Il est ressuscité des morts le troisième jour, est monté aux cieux, et est assis à la droite du Père. Saint Cyrille prouve la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ et par les prédictions nombreuses des prophètes, et par les témoignages irrécusables des hommes et des choses. « Si vous n'en croyez pas un témoin unique (saint Paul), vous en avez douze. Ensuite, il s'est manifesté à plus de cinq cents frères à la fois. Si l'on n'en croit pas douze témoins, que l'on en croie cinq cents. Après cela il a été vu de Jacques, son parent, premier évêque de cette église. Vous, disciple d'un tel évêque, qui assure avoir vu Jésus ressuscité, vous ne suspecterez pas son témoignage. Direz-vous qu'il l'a rendu par affection de famille? Eh bien, il a été vu par Paul, ennemi. Or, ce que vaut le témoignage d'un ennemi, vous le savez; et vous douteriez encore? Je le persécutais d'abord, dit-il, et maintenant je vous annonce sa résurrection. Il est encore beaucoup d'autres témoins de la résurrection du Sauveur. La lumière de la pleine lune, car c'était la seizième nuit du mois. Le tombeau qui l'a retenu et la pierre de dessus déposeront contre les Juifs; cette pierre levée et que l'on conserve encore aujourd'hui. Les anges présents sont témoins de la résurrection du Fils unique. De même, Pierre, Jean, Thomas et tous les apôtres; ceux qui coururent les premiers au sépulcre et qui ne trouvèrent que les linceuls dont il avait été enveloppé; ceux qui ont touché ses pieds et ses mains, et qui ont vu les ouvertures des clous, tous ceux qui reçurent de lui le souffle divin, avec le pouvoir de remettre les péchés. Les saintes femmes qui lui embrassèrent les pieds, qui virent le tremblement de terre, l'éclat des anges, ainsi que les linges funèbres qu'il laissa en ressuscitant. Les gardes qui ont reçu de l'argent et ceux qui leur en ont donné, et le sépulcre qui est encore présentement, et ce saint temple que l'empereur Constantin a fait élever et orner avec tant de magnificence. Un témoin de la résurrection de Jésus, est la veuve Tabithe qui ressuscita par la vertu de son nom. Comment ne pas croire que le Christ est ressuscité, puisque son nom même ressuscite les morts? »

Dans la quinzième instruction, saint Cyrille explique cet article du symbole: Il viendra encore une fois sur la terre, pour juger les vivants et les morts, et son règne n'aura point de fin.

Dans les instructions seize et dix-sept, il explique éloquemment l'article du Saint-Esprit. Par ses explications, on voit que l'Église de Jérusalem avait ajouté de [illegible] au symbole, dans l'article de l'Esprit-Saint, ce que le deuxième concile œcuménique, premier de Constantinople, y ajouta depuis universellement contre l'hérésiarque Macédonius. Saint Cyrille prouve, avec effusion de cœur, et par l'Ancien et par le Nouveau Testament, que le Saint-Esprit est Dieu; qu'il est consubstantiel au père et au Fils; qu'il tire son origine du Fils, comme le Fils tire son origine du Père. « Tout excellente que soit la nature des anges, dit-il en l'instruction seizième, ils ont été tirés du néant par leur création; mais le Saint-Esprit procède éternellement de Dieu. La nature des anges est sujette au changement, comme toutes les choses créées lors même qu'ils ne changent pas; mais le Saint-Esprit est immuable, étant consubstantiel au Père et au Fils. C'est cet Esprit qui a prédit Jésus-Christ par les prophètes, qui a opéré dans les apôtres, et qui aujourd'hui encore marque les âmes dans le baptême. Le Père a donné au Fils, et le Fils le donne au Saint-Esprit. Ce n'est pas moi qui le dis, mais Jésus même: *Toutes choses m'ont été données par le Père*, puis, en parlant du Saint-Esprit: *Quand l'Esprit de vérité sera venu, il me glorifiera, parce qu'il recevra de ce qui est à moi, et vous l'annoncera.* Saint Cyrille dit encore dans l'instruction suivante: « Non-seulement saint Paul, mais les autres apôtres, et tous ceux qui, par le baptême, ont cru au Père et au Fils, et au Saint-Esprit qui leur est consubstantiel, ont été remplis du Saint-Esprit. »

Quant au mot *consubstantiel*, en grec *homoousios*, [illegible] ans avant le concile de Nicée, il était usité même parmi les simples fidèles, et regardé par eux comme l'expression [illegible] de la vraie foi, et ceux qui ne s'en servaient pas leur étaient suspects. Aussi [illegible] saint Cyrille [illegible] à l'empereur Constance [illegible] jamais [illegible] et consubstantielle Trinité. Nous venons de plus [illegible] de saint Cyrille dans ses [illegible] prouver la divinité et la consubstantia-

(1) Amos, VIII.

lité du Saint-Esprit, mais répéter au moins dix fois qu'il procède du Père et du Fils, qu'il procède de l'un et de l'autre. Il ne faut donc pas s'étonner, comme l'affectent certains critiques (1), si dans saint Cyrille on rencontre des expressions semblables.

En parlant de la descente du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte, saint Cyrille rappelle de nouveau, dans sa dix-septième instruction, l'heure à laquelle Jésus-Christ a été attaché à la croix. Répondant à la raillerie de ceux qui disaient que les apôtres étaient ivres : « Ils l'étaient, oui, mais du vin de la vigne spirituelle qui a dit : *Je suis la vigne et vous êtes les branches*. Si vous ne m'en croyez pas, comprenez ce que je dis par l'heure qu'il est. C'est la troisième heure du jour. Or, celui qui a été crucifié à la troisième heure, comme dit saint Marc, a maintenant envoyé à la troisième heure la grâce. Car la grâce du Fils n'est pas autre que la grâce du Saint-Esprit ; mais celui qui a été crucifié alors et avait promis, accomplit sa promesse. » On voit par cette observation répétée de saint Cyrille, que d'après lui et d'après la tradition de l'église de Jérusalem, Notre Seigneur Jésus-Christ fut crucifié à la même heure qu'il envoya, depuis, le Saint-Esprit sur les apôtres c'est-à-dire à neuf heures du matin, suivant notre manière de compter.

Dans la dix-huitième instruction, expliquant ces paroles du symbole : « Je crois aussi la sainte Eglise catholique, la résurrection de la chair et la vie éternelle, saint Cyrille dit « que l'Eglise est appelée catholique, parce qu'elle est répandue par toute la terre; parce qu'elle enseigne universellement et sans exception tout ce qui est nécessaire au salut; parce qu'elle soumet au vrai culte tout le genre humain, les souverains et les sujets, les savants et les ignorants; parce qu'elle guérit universellement tous les péchés, et possède universellement toutes les vertus. Il faut donc observer avec soin cet article du symbole, afin d'éviter les conventicules impurs des hérétiques. Lors donc que vous arrivez dans une ville étrangère, ne demandez pas simplement : Où est la maison du Seigneur? car les hérésies s'efforcent de donner ce nom à leurs repaires. Ne demandez pas non plus simplement : Où est l'Eglise ? mais, où est l'Eglise catholique? Car tel est le nom propre de la sainte Eglise, notre mère à tous et l'épouse de Jésus-Christ. Persécutée autrefois, elle couronnait ses martyrs avec les couronnes immortelles et variées de la patience; aujourd'hui, dans la paix, elle se voit honorée par les rois, par les grands, par les hommes de toute condition. Au reste, les rois sont bornés à des nations particulières, leur puissance a des limites : il n'y a que la sainte Eglise catholique dont la puissance s'étende sans bornes sur toute la terre. »

Ces dix-huit instructions ont pour but de préparer les catéchumènes à recevoir les trois sacrements de baptême, de confirmation et d'eucharistie. Viennent ensuite cinq catéchèses ou instructions sur ces sacrements mêmes que les néophytes venaient de recevoir. La première et la seconde de ces instructions traitent du baptême, des renoncements à Satan, à ses œuvres et à ses pompes, ainsi que des autres cérémonies usitées à Jérusalem, comme l'onction sainte par tout le corps, la triple immersion, le vêtement blanc, qui marquaient les effets du sacrement.

La troisième catéchèse mystagogique, ou sur les mystères, parle du saint chrême ou de la confirmation, que les néophytes recevaient immédiatement après le baptême. « Ne vous imaginez pas, dit saint Cyrille, que ce soit une huile commune. Car comme le pain de l'eucharistie, après l'invocation de l'Esprit-Saint n'est plus du pain commun, mais le corps de Jésus-Christ ; de même le saint chrême, après l'invocation, n'est plus une huile commune, mais un don du Christ, et qui, par la présence de sa divinité, a la vertu de procurer le Saint-Esprit. Ainsi, pendant qu'on fait l'onction sur le front et les autres sens du corps, l'âme est sanctifiée par l'Esprit-Saint et vivifiant. » Dans l'Eglise de Jérusalem, l'onction du saint chrême se faisait non-seulement sur le front du néophyte, mais encore sur les oreilles, les narines et la poitrine, comme pour l'armer par tous les sens contre l'enfer et le monde.

La quatrième instruction sur les saints mystères traite du corps et du sang de Jésus-Christ, après la lecture de ces paroles aux Corinthiens : *J'ai appris du Seigneur, et je vous l'ai aussi laissé par tradition*, etc. Saint Cyrille y parle en ces termes :

« La doctrine de saint Paul que vous venez d'entendre suffit pour vous rendre certains des divins mystères, dont vous avez été jugés dignes et qui vous ont rendus participants du corps et du sang de Jésus-Christ. Car l'Apôtre vous criait tout à l'heure : *La nuit même que Notre Seigneur Jésus-Christ était trahi, il prit du pain, et, ayant rendu grâces, il le rompit, en disant : Prenez, mangez, ceci est mon corps. Et ayant pris le calice et rendu grâces, il dit : Prenez, buvez, ceci est mon sang*. Puis donc que lui-même assure du pain : *Ceci est mon corps*, qui osera en douter encore? Et puisque lui-même certifie : *Ceci est mon sang*, qui jamais en doutera, disant que ce n'est pas son sang ? Autrefois, en Cana de Galilée, il changea l'eau en vin, qui approche fort du sang : et il ne sera pas digne de créance, lorsqu'il change le vin en son sang même? Invité à des noces corporelles, il fit ce miracle surprenant : et l'on ne confessera pas bien plus encore qu'il a gratifié de la jouissance de son corps et de son sang les enfants de l'époux céleste ? Ainsi recevons ces choses avec une pleine certitude comme le corps et le sang du Christ. Car sous le type du pain vous est donné son corps, et sous le type du vin son sang, afin que vous

(1) Entre autres le bénédictin Touttée, éditeur de saint Cyrille.

deveniez un même corps et un même sang avec lui. Nous devenons, en effet, de cette manière des *porte-Christ*, son corps et son sang étant distribués dans nos membres ; et, selon le bienheureux Pierre, nous sommes participants de la nature divine.

» Autrefois Jésus-Christ, parlant aux Juifs, leur disait : *Si vous ne mangez ma chair et ne buvez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous*. Mais eux, n'entendant point spirituellement ces paroles, s'en scandalisèrent et se retirèrent, s'imaginant qu'on voulait leur faire manger de la chair humaine. Il y avait aussi dans l'Ancien Testament des pains de proposition ; mais parce qu'ils appartenaient à cette ancienne alliance, ils ont cessé avec elle. Dans la nouvelle alliance, au contraire, il y a un pain céleste et un breuvage du salut, qui sanctifient l'âme et le corps : et comme le pain est la nourriture propre au corps, ainsi le Verbe est la nourriture propre à l'âme. Ne les considérez donc pas comme un pain et un vin communs : car c'est le corps et le sang du Christ, selon l'assurance du Seigneur. Que si les sens ne vous en persuadent pas, la foi vous en rendra certains. Ne jugez pas la chose par le goût ; mais assurés par la foi, tenez pour certain que vous avez reçu le corps et le sang de Jésus-Christ.

» David vous signale la vertu de ce mystère, quand il dit : *Vous avez dressé une table devant moi, contre ceux qui me troublent*. C'est-à-dire : Avant votre venue, les démons avaient dressé aux hommes une table impure, souillée et remplie de puissance diabolique ; mais depuis que vous êtes arrivé, Seigneur, *c'est vous qui avez préparé une table devant moi*. Lorsque l'homme dit à Dieu : *Vous avez préparé devant moi une table*, que veut-il signifier, si ce n'est la table mystique et intellectuelle que Dieu nous a préparée, *vis-à-vis* de l'adversaire, et en opposition avec celle des démons ? En effet, la première procurait la communion avec les démons, celle-ci la procure avec Dieu. Il ajoute : *Et vous avez parfumé d'huile ma tête*. Cela s'est passé à votre égard, lorsqu'on a imprimé sur votre front, avec le saint chrême, le sceau de Dieu, afin que vous en soyez une empreinte, une chose que Dieu même a sanctifiée. Il dit aussi : *Que votre calice qui a la force d'enivrer est admirable !* Vous voyez qu'il s'agit du calice que Jésus ayant pris dans ses mains, il rendit grâces et dit : *Ceci est mon sang, qui est répandu pour plusieurs en rémission des péchés*.

» C'est pourquoi Salomon, insinuant la même grâce, dit dans l'Ecclésiaste : *Venez, mangez avec joie votre pain* (le pain spirituel). *Venez* (il appelle de cette vocation salutaire et qui rend heureux), *et buvez votre vin avec allégresse*, (le vin spirituel) ; *et que l'huile soit répandue sur votre tête*. Voyez-vous comme il désigne le chrême mystique ? *Et que vos vêtements soient blancs en tout temps, car le Seigneur a agréé vos œuvres*. Car avant que vous eussiez reçu cette grâce, vos œuvres étaient *vanité des vanités*. Mais après que vous avez quitté les vetements du vieil homme, et que vous avez revêtu la robe spirituellement blanche, il faut la garder toujours. Ce n'est pas que vous deviez toujours porter un habit blanc, mais conserver toujours la vraie blancheur spirituelle, afin que vous puissiez dire avec le bienheureux Isaïe : *Que mon âme se réjouisse dans le Seigneur ; car il m'a revêtu des vêtements de salut, et m'a paré des ornements de la justice*.

» Instruits de ces choses et pleinement convaincus que le pain qui paraît n'est pas du pain, quoiqu'il soit sensible au goût, mais le corps du Christ, et que le vin qui paraît n'est pas du vin, quoique le goût le veuille, mais le sang du Christ, et que David en a parlé quand il dit dans le psaume que *le pain fortifie le cœur de l'homme, et que l'huile fait paraître plus gai son visage* : fortifiez donc votre cœur en mangeant de ce pain spirituel, et réjouissez le visage de votre âme. Puissiez-vous, ayant ce visage à découvert dans une bonne conscience, contempler la gloire du Seigneur comme dans un miroir, et marcher de clarté en clarté, en Notre Seigneur Jesus-Christ, à qui honneur, puissance et gloire dans les siècles des siècles. Amen. »

Nous avons traduit cette instruction de saint Cyrille en son entier et le plus littéralement possible, afin que tout le monde puisse juger quelle était la foi des premiers fidèles, en particulier de l'église de Jérusalem, touchant la sainte eucharistie. Si saint Cyrille avait eu dessein de réfuter d'avance les protestants du seizième siècle, il n'aurait guère pu s'exprimer avec plus de force qu'il a fait, sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, sur le saint sacrifice de la messe et autres points de cette nature.

Dans la cinquième et dernière instruction sur les mystères, il rappelle et explique certaines cérémonies de la messe, telle qu'on la célébrait à Jérusalem. Un diacre donnait à laver les mains au célébrant et aux prêtres qui entouraient l'autel : non pour marquer la propreté corporelle, car tous les assistants se lavaient avant d'entrer dans l'église, mais pour indiquer la pureté spirituelle qu'il fallait y apporter avant tout.

Le diacre disait à haute voix : *Embrassons-nous*. Ce n'était pas le baiser ordinaire, tel que des amis se le donnent dans la rue, mais le saint baiser du cœur, qui remet toutes les offenses. Le célébrant criait ensuite : *Sursum corda*, en haut les cœurs ! Les assistants répondaient : *Habemus ad Dominum*, nous les avons au Seigneur. Le célébrant répliquait : *Gratias agamus Domino*, rendons grâces au Seigneur. Les assistants répondaient : *Dignum et justum est*, cela est digne et juste. Ce que le célébrant confirmait en invitant toutes les créatures, principalement les anges, à dire avec lui : *Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth*, il est saint, il est saint, il est saint, le Seigneur Dieu des armées.

« Après nous être sanctifiés par ces cantiques spirituels, nous prions le Dieu de bonté d'envoyer le Saint-Esprit sur les dons offerts, afin qu'il fasse du pain le corps de Jésus-Christ et du vin son sang. Car tout ce que touche le Saint-Esprit est sanctifié et transmuté. Ensuite, quand est accompli ce sacrifice spirituel et ce culte non sanglant, nous prions Dieu sur cette victime de propitiation, pour la paix universelle des églises, pour le bon ordre du monde, pour les rois, pour les armées, et pour nos alliés ; pour les malades, pour les affligés, et pour tous ceux qui ont besoin de secours. Et nous offrons pour cela le sacrifice. Nous faisons ensuite mémoire de ceux qui sont morts avant nous, d'abord des patriarches, des prophètes, des apôtres et des martyrs, afin que, par leur intercession, Dieu accueille favorablement nos prières. Après quoi nous prions pour les saints pères et les évêques, et généralement pour tous ceux des nôtres qui se sont endormis avant nous, fermement persuadés que leurs âmes reçoivent un très-grand soulagement des prières qu'on offre pour eux dans ce saint et redoutable sacrifice. »

Saint Cyrille mentionne ensuite l'oraison dominicale, qui était récitée tout haut ou chantée. « Cela fait, le prêtre dit : Les choses saintes pour les saints. Les choses saintes sont les dons offerts sur l'autel, et sanctifiés par la descente du Saint-Esprit. Les saints, c'est vous-mêmes que le Saint-Esprit a doués de sa grâce. Les choses saintes sont donc ainsi pour les saints. Vous répondez : Il n'y a qu'un Saint, qu'un Seigneur, Jésus-Christ. Cela est vrai. Lui seul est saint, saint par nature ; cependant nous aussi nous sommes saints, non par nature, mais par participation, par la pratique des bonnes œuvres et par la prière. Vous avez entendu ensuite comme une musique céleste et toute divine, qui vous invitait à la communion des saints mystères, en chantant avec le psalmiste : *Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux* ; ne remettez point ce discernement à la dégustation corporelle, non ; mais à la foi inébranlable. Car à ceux qui goûtent il est ordonné de goûter, non pas le pain et le vin, mais les espèces ou antitypes du corps et du sang de Jésus-Christ.

» Or, quand vous vous approchez pour communier, il ne faut pas y venir les mains étendues, ni les doigts ouverts, mais soutenant de la main gauche comme d'un trône votre main droite, où doit reposer un si grand roi ; vous recevrez dans le creux de cette main le corps de Jésus-Christ, en disant *amen*. Alors, après avoir eu soin de sanctifier vos yeux par l'attouchement d'un corps si saint, communiez en le mangeant. Mais prenez bien garde qu'il n'en tombe rien, considérant la perte que vous feriez de la moindre miette, comme si vous perdiez quelqu'un de vos membres. Car si quelqu'un vous donnait des lingots d'or, n'apporteriez-vous pas tous vos soins pour n'en rien perdre ? Après avoir ainsi communié au corps de Jésus Christ, approchez-vous du calice de son sang ; non pas en étendant les mains, mais en vous inclinant comme pour l'adorer et lui rendre hommage, en disant *Amen*. Vous serez ainsi sanctifiés par le sang de Jésus-Christ que vous recevez. Et pendant que vos lèvres en sont encore trempées, essuyez-les avec la main, et portez-la aussitôt à vos yeux, à votre front, et aux autres organes de vos sens, pour les consacrer. Enfin, en attendant la dernière oraison du prêtre, remerciez Dieu de vous avoir fait participer à de si grands mystères. »

Voilà ce que dit saint Cyrille, encore prêtre, dans ses instructions aux catéchumènes. On y voit quelles étaient les cérémonies de la communion dans l'église de Jérusalem. Outre ces instructions aux néophytes, le prêtre Cyrille prêchait encore chaque dimanche aux fidèles dans l'église, ce qu'il appelle non pas catéchèses, mais homélies. Il ne nous en reste qu'une, sur la guérison du paralytique.

Dans ses catéchèses il appelle saint Pierre, à plusieurs reprises, le coryphée, le chef des apôtres, le souverain prédicateur de l'Eglise, le porte-clefs du royaume des cieux, qui a reçu la charge de paître les brebis intellectuelles. Non-seulement il l'appelle le coryphée, mais le plus coryphée des apôtres, comme s'il lui fallait un mot nouveau pour exprimer une si haute prééminence. Il ajoute que Pierre étant venu à Rome avec Paul, ils obtinrent par leurs prières que Simon le Magicien, qui, par ostentation, volait en l'air, tombât à terre. Ce qui n'est pas étonnant, dit-il, car c'était Pierre, qui portait partout les clefs du ciel, et Paul revenu du troisième ciel, où il avait entendu des choses ineffables (1).

Saint Maxime étant mort, le prêtre Cyrille lui succéda vers la fin de l'année 350. Le commencement de son épiscopat fut illustré par un grand prodige, dont il s'empressa de rendre compte à l'empereur Constance. Dans les cinquante jours de la Pâque à la Pentecôte, le 7 mai 351, à neuf heures du matin, une immense croix de lumière parut au-dessus du Golgotha, s'étendant jusqu'à la montagne des Olives ; elle se montra très-distinctement, non à une ou deux personnes, mais à tout le peuple de la ville. Ce ne fut point, comme on pourrait le penser, un phénomène passager : il subsista au-dessus de la terre pendant plusieurs heures, visible aux yeux et plus éclatant que le soleil, dont la lumière l'aurait effacé, si la sienne n'avait été plus forte. Aussitôt tout le peuple accourut à l'église avec une crainte mêlée de joie : les jeunes et les vieux, les hommes et les femmes, et jusqu'aux filles les plus retirées ; les chrétiens du pays et les étrangers, et les païens qui y étaient venus de divers lieux. Tous, d'une

(1) Édition de Touttée, p. 31, 96, 150, 217, 277.

voix, louaient Notre Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, le faiseur de miracles, voyant par expérience la vérité de la doctrine chrétienne, à qui le ciel rendait témoignage. Dans cette lettre, que nous avons encore, saint Cyrille donne à Constance les épithètes les plus honorables : c'était sans doute pour l'affectionner davantage à la vraie foi ; car il finit par lui souhaiter de glorifier à jamais la sainte et consubstantielle Trinité. L'église grecque célèbre au 7 mai la fête de ce miracle, qui d'ailleurs est attesté par un grand nombre d'autres historiens (1).

Alexandrie, où Césaire était aller étudier, voyait à la tête de sa célèbre école un aveugle : c'était Didyme. Né vers l'an 308, dans Alexandrie même, il perdit la vue dès l'âge de quatre ou cinq ans, dans le moment qu'il commençait à apprendre ses lettres. Cet accident ne ralentit point son désir de savoir, mais l'enflamma au contraire. Il se fit graver l'alphabet sur du bois, puis apprit par le tact et les lettres, et les syllabes, et les mots, et les phrases entières. Son ardeur pour l'étude n'en demeura pas là. Il allait écouter les plus célèbres professeurs, se faisait lire les meilleurs livres. Quand ses lecteurs s'endormaient, il méditait longtemps sur ce qu'il venait d'entendre, et le gravait ainsi dans sa mémoire. Il apprit de cette façon non-seulement les règles de la grammaire, tout ce qu'enseigne la rhétorique, et les plus beaux endroits des poëtes et des orateurs ; il se rendit encore très-habile dans la connaissance de toutes les choses divines et humaines, des écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, qu'il expliquait mot à mot, d'un bout à l'autre, en divers sens ; des dogmes de l'Église, qu'il développait avec autant d'exactitude que de netteté ; de la philosophie de Platon et d'Aristote ; de la géométrie, de la musique, de l'astronomie, et des différentes opinions des philosophes. Il les possédait si parfaitement, qu'il répondait avec facilité à toutes les objections, et que jamais personne ne put le vaincre dans la dispute. Il joignait la prière à l'étude, et demandait continuellement à Dieu la lumière intérieure. C'était un prodige. Aussi arrivait-il à Alexandrie une foule de personnes, les unes pour l'entendre, les autres seulement pour le voir. Saint Athanase avait pour lui une estime singulière, et le chargea de la fameuse école où il fut un des plus illustres [illegible]. C'était une faveur de la Providence pour cette ville. Didyme, en effet, y rendit un témoignage éclatant à la foi de la consubstantialité, et s'opposa avec autant de zèle que de lumières à l'impiété des ariens, renversant tous leurs sophismes et dissipant l'illusion de leurs discours. Il était [illegible] moines de l'Égypte. Saint Antoine [illegible] quand il vint à Alexandrie [illegible] gnage à saint Athanase. Il lui demanda s'il n'était point [illegible] d'être aveugle. Didyme eut [illegible]. Comme il [illegible], saint Antoine lui fit la même [illegible] une [illegible] nument qu'il en était affligé. Je m'étonne, dit saint Antoine, qu'un homme sage s'afflige d'avoir perdu ce que [illegible] les moucherons, au lieu de se réjouir d'avoir ce qu'ont eu les saints et les apôtres. Il vaut mieux voir de l'esprit, que de ces yeux dont un seul regard peut perdre l'homme éternellement (2).

Toutes les sciences s'enseignaient à Alexandrie. Césaire les [illegible] : la rhétorique, la philosophie, la géométrie, l'astronomie, mais particulièrement la médecine. Il y fit des progrès si étonnants, qu'il [illegible] les plus célèbres médecins de son siècle. Grégoire, son frère, vint le rejoindre de Palestine, et passa quelque temps avec lui, après quoi il s'embarqua pour Athènes, qui était toujours regardée comme la métropole des sciences et des lettres. La saison n'était pas favorable. Il y eut une furieuse tempête de vingt jours. Un moment, le navire se trouva plein d'eau, lorsque tout le monde, et marins et pilote, ceux-là mêmes qui peu avant ne reconnaissaient aucun Dieu, invoquèrent à haute voix Jésus-Christ, et le navire fut sauvé. Mais ils manquaient d'eau [illegible] qui en contenaient avaient été précipités à la mer par une secousse plus violente de la tempête. Un navire marchand de Phénicie, qu'ils rencontrèrent, eut l'humanité et le courage de leur en passer. Cependant la tempête ne diminuait point ; l'équipage perdait toute espérance. Ce qui [illegible] Grégoire, c'est qu'il n'avait pas encore reçu le baptême. Sa douleur [illegible] mêmes en avaient pitié. Il priait Dieu avec larmes [illegible]. Sa prière fut exaucée : la [illegible] eut plus : tous ceux qui étaient avec lui dans le [illegible] arrivèrent heureusement à Athènes.

[illegible] demment, l'empereur Constant l'avait appelé [illegible]

Ce qui mit le comble au bonheur de Grégoire [illegible] alors leur amitié devint intime. Issu d'une famille [illegible]

(1) Soc., l. II, c. XXVIII ; [illegible], l. IV, c. V. — (2) [illegible]

célèbre, Basile naquit à Césarée, en Cappadoce, à la même époque que Grégoire, vers l'an 317. Il était le second de dix enfants, parmi lesquels il y en a quatre que l'Église honore comme saints : Basile même ; sa sœur Macrine, qui était l'aînée ; Grégoire, évêque de Nysse, et Pierre, évêque de Sébaste, qui était le plus jeune. Leur père se nommait Basile, et leur mère Emmélie, l'un et l'autre comptés au nombre des saints. Le père de sainte Emmélie avait souffert le martyre dans la persécution de Maximien Galère. Dans la même persécution, les aïeuls paternels de saint Basile, sainte Macrine et son mari, avaient subi un exil de sept ans au milieu des forêts du Pont, exposés aux intempéries du temps et aux souffrances de la faim, eux qui avaient été élevés dans les richesses. Ils prièrent Dieu de les soulager, comme il avait secouru son peuple dans le désert, et aussitôt il leur envoya une quantité de cerfs, dont ils prirent autant qu'ils voulurent. Tels étaient les ancêtres de saint Basile.

Son aïeule, sainte Macrine, était originaire de Néocésarée dans le Pont, et avait été instruite dans la foi par saint Grégoire Thaumaturge. Elle pouvait avoir soixante-six ans, lorsque son petit-fils vint au monde. On le lui envoya dès son enfance. Elle lui servit comme de nourrice et fit sa première éducation. Elle l'instruisit surtout dans les dogmes de la foi, usant des mêmes termes que saint Grégoire Thaumaturge avait employés pour l'instruire elle-même. Saint Basile s'en glorifiait dans la suite comme d'un très-grand bienfait de Dieu. Son père, qui résidait habituellement dans le Pont, et qui était l'ornement de cette province, autant par sa piété que par son éloquence, voulut être lui-même son premier maître dans les lettres sacrées et profanes : il paraît même qu'il enseignait publiquement la rhétorique et la philosophie. Son fils était bien fait de corps, et d'une santé robuste ; cependant il fit une maladie mortelle, dont la piété de son père lui obtint la guérison. Le père continua de lui servir de professeur jusqu'à sa mort, qui arriva peu après la naissance de son dernier fils, saint Pierre de Sébaste. Le jeune Basile fut alors envoyé à Césarée de Cappadoce, ou peut-être de Palestine. Il s'y distingua au-dessus de ceux de son âge par la rapidité de ses progrès. Il s'attirait en même temps, par sa régularité et sa ferveur, l'admiration de toutes les personnes qui le connaissaient. Les plus habiles maîtres de Césarée n'ayant plus rien à lui apprendre, il vint à Constantinople, où Libanius donnait des leçons publiques avec un applaudissement universel. Avant peu, il distingua Basile parmi ses auditeurs. Il ne pouvait se lasser d'admirer en lui les plus heureuses dispositions pour les sciences, jointes à une modestie rare et à une vertu extraordinaire. Il dit, dans ses épîtres, qu'il se sentait comme ravi hors de lui-même toutes les fois qu'il entendait Basile parler en public. Il entretint toujours, depuis, avec lui un commerce de lettres, et ne cessa de lui donner des marques de la haute estime et de la vénération profonde qu'il avait conçues pour son mérite.

Enfin, de Constantinople, Basile vint à Athènes. Sa renommée l'y avait devancé ; son nom était dans la bouche de presque tout le monde, chacun tenait à bonheur de faire le premier sa connaissance. Son ami Grégoire, qui s'était attiré l'estime et l'affection universelles, lui avait concilié d'avance tous les esprits. Basile, d'ailleurs, avait la gravité d'un vieillard. Il fut exempté des cérémonies burlesques auxquelles on soumettait les nouveaux arrivants. Athènes, avec tous ses avantages, ne répondit point à l'idée qu'il en avait conçue. L'amitié de Grégoire l'y retint. Ils se communiquèrent leurs pensées les plus intimes, le désir qu'ils avaient de la perfection chrétienne. Ils demeurèrent ensemble, eurent une table commune, ne fréquentaient de leurs compagnons que les plus chastes et les plus paisibles. Deux rues seulement leur étaient connues dans la ville : celle qui conduisait à l'église et aux docteurs qui y enseignaient la foi ; l'autre, qui conduisait aux écoles publiques et aux maîtres qui enseignaient les sciences humaines. Ils laissaient aux autres les rues par lesquelles on allait au théâtre, aux spectacles et aux divertissements profanes. Leur sanctification faisait leur grande affaire ; leur unique but était d'être appelés et d'être effectivement chrétiens. C'était en cela qu'ils faisaient consister toute leur gloire.

Les premiers pour la piété, ils n'en furent pas moins les premiers pour les sciences et les lettres. A la rhétorique, la poésie, la philosophie, la dialectique, Basile joignit l'étude de la géométrie et de l'astronomie, autant qu'il fallut pour n'être pas inférieur aux plus habiles. A cause des maladies que lui occasionna sa vie austère et mortifiée, il ajouta l'étude de la médecine, du moins dans ce qu'elle a de plus philosophique. Enfin, qui lira ses écrits sur la création, reconnaîtra sans peine qu'il avait sur l'histoire naturelle des idées plus justes et des connaissances plus étendues qu'Aristote. Tant de science et de vertus excitèrent l'admiration à tel point, que partout où l'on parlait d'Athènes et de ses maîtres habiles, on parlait du merveilleux couple d'amis, Basile et Grégoire, Grégoire et Basile (1).

A tant de connaissances précieuses, ils en joignaient une autre bien nécessaire, la connaissance des hommes. Lorsque Julien vint dans la même ville et qu'il étudia avec eux, non-seulement les lettres profanes, mais encore les saintes Écritures, il eut beau s'observer et se contrefaire, ils découvrirent le déré-

(1) Voir *Acta SS.*, 14 junii.

glement de son esprit, par sa physionomie et tout son extérieur. Il était de médiocre taille, le cou épais, les épaules larges, qu'il haussait et remuait souvent, aussi bien que sa tête. Ses pieds n'étaient point fermes ni sa démarche assurée. Ses yeux étaient vifs, mais égarés et tournoyants; le regard furieux, le nez dédaigneux et insolent, la bouche grande, la lèvre d'en bas pendante, la barbe hérissée et pointue. Il faisait des grimaces ridicules et des signes de tête sans sujet, riait sans mesure et avec de grands éclats, s'arrêtait en parlant et reprenait haleine, faisait des questions impertinentes et des réponses embarrassées l'une dans l'autre, qui n'avaient rien de ferme ni de méthodique. Grégoire disait en le voyant : Quelle peste nourrit l'empire romain! Dieu veuille que je sois faux prophète(1)!

Enfin, arriva un moment pénible. Après trente ans d'études, Basile et Grégoire allaient quitter Athènes et se quitter l'un l'autre. Toute la ville s'en émut. Et professeurs et élèves entourent les deux amis et les conjurent de rester. Basile développe si éloquemment les motifs qu'il avait de retourner dans sa patrie, que, malgré soi, on le laisse partir; mais on retient Grégoire et on le force d'accepter une chaire d'éloquence. Ce ne fut pas pour longtemps; car peu après il se déroba sans bruit pour aller rejoindre son ami en Cappadoce. Il arrivait à pied à Constantinople, dans le même temps que son frère y débarquait d'Alexandrie. Césaire avait dès lors une telle réputation, que les magistrats de Constantinople, pour le retenir dans cette ville, lui offrirent un traitement avantageux, une alliance distinguée et la dignité de sénateur. A leur demande, l'empereur Constance lui donna des lettres de citoyen et le nomma son premier médecin. Cependant Grégoire sut persuader à son frère de revenir avec lui dans leur pays natal, et de lui consacrer les prémices de son art. Telles étaient les études et les mœurs de ceux que nous appelons les Pères de l'Eglise.

Ce n'était pas seulement à Rome, dans la Grèce et en Orient que s'étudiaient les lettres et que se formaient les docteurs des chrétiens. Dans le fond des Gaules, à Poitiers, était né Hilaire, d'une des plus illustres familles. Il étudia avec succès les sciences profanes, et s'appliqua particulièrement à l'éloquence, imitant le style de Quintilien. Il fit plus. Il s'éleva par degrés à la connaissance parfaite de la foi chrétienne. « Je considérais, dit-il, que l'état le plus désirable, selon les sens, est le repos dans l'abondance, mais que ce bonheur nous est commun avec les bêtes. Je compris donc que le bonheur de l'homme devait être plus relevé, et je le mettais dans la pratique de la vertu et dans la connaissance de la vérité. La vie présente n'étant qu'une suite de misères, il me parut que nous l'avions reçue pour exercer la patience, la modération, la douceur, et que Dieu tout bon ne nous avait point donné la vie pour nous rendre plus misérables en nous l'ôtant. Mon âme se portait donc avec ardeur à connaître ce Dieu, auteur de tout bien ; car je voyais clairement l'absurdité de tout ce que les païens enseignaient touchant la Divinité, la partageant en plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, l'attribuant à des animaux, à des statues et à d'autres choses insensibles. Je reconnus qu'il ne pouvait y avoir qu'un seul Dieu, éternel, tout-puissant, immuable. Plein de ces pensées, je trouvai admirablement ces paroles dans les livres de Moïse : Je suis celui qui suis. Et dans Isaïe : Le ciel est mon trône et la terre mon marchepied. Et encore : Il tient le ciel dans sa main et y renferme la terre. Et dans les psaumes : Où irai-je pour me dérober à votre esprit, et où m'enfuirai-je de devant votre face? Ces paroles me firent connaître que tout est soumis à Dieu, qu'il est au delà de tout, en tout et partout, qu'il est la source de toute beauté et la beauté infinie; en un mot, je compris que je devais le croire incompréhensible. Je portais plus loin mes désirs, et je souhaitais que ces bons sentiments que j'avais de Dieu et les bonnes mœurs, eussent une récompense éternelle. Cela me semblait juste ; mais la faiblesse de mon corps et même de mon esprit me donnait de la crainte, quand les écrits des évangélistes et des apôtres me firent trouver plus que je n'eusse osé espérer, particulièrement le commencement de l'Evangile de saint Jean, où j'appris que Dieu avait un Fils coéternel et consubstantiel à son Père; que ce Fils, le Verbe de Dieu, s'était fait chair, afin que l'homme pût devenir fils de Dieu (2). »

Saint Hilaire, arrivé par ces degrés à la connaissance de la vérité complète, l'embrassa avec joie et reçut le baptême. Sa femme, dont le nom et la vie nous sont inconnus, le suivit dans la foi, avec une fille unique, nommée Apre, qu'il avait eue de son mariage, et à qui il persuada de vivre dans une virginité perpétuelle. Depuis son baptême, il s'appliqua avec tant de soin à former ses mœurs sur les règles de l'Eglise, qu'il semblait, étant laïque et marié, posséder déjà la grâce du sacerdoce. Non-seulement il ne mangeait jamais avec des Juifs ou des hérétiques, mais il ne leur rendait pas même en passant les civilités ordinaires; ce qu'il ne faisait que par le zèle qu'il avait pour la foi. Mais dans la suite il se relâcha de cette sévérité, dans la vue de les gagner à Jésus-Christ. Son zèle pour la vérité l'engagea à l'annoncer partout, instruisant les uns de la foi et de la Trinité, animant les autres à la vertu par les promesses du royaume des cieux. Après avoir vécu assez longtemps dans ces saints exercices, tout le peuple de Poitiers le demanda pour évêque, en la place, comme l'on croit, de Maxence, frère de saint

(1) Greg. Naz., Orat., 4. — (2) Hil., De Trin., l. 1.

Maximin de Trèves. C'était vers l'an 353.

Bientôt il lui vint un disciple. C'était Martin, fils d'un tribun militaire ou maréchal de camp, et originaire de la Pannonie, la Hongrie actuelle. Lui-même portait les armes depuis cinq ans ; il en avait vingt. Il venait d'obtenir son congé en la manière suivante. Les Germains ayant fait une irruption dans les Gaules, on assembla des troupes pour marcher contre eux. Il y eut à cette occasion une distribution de largesses aux soldats. Martin, qui depuis longtemps pensait à sa retraite, eut la délicatesse de ne pas vouloir participer à des récompenses qui supposaient une continuation de service. Il demanda donc que sa part fût donnée à un autre, et sollicita en même temps la liberté de ne plus servir que Dieu. On lui reprocha d'agir ainsi par crainte de la bataille qui devait se donner le lendemain. Il répondit avec une sainte intrépidité : Si c'est à la lâcheté qu'on attribue ma conduite, je demande à paraître à la tête de l'armée, sans armes, sans bouclier et sans autre défense que le nom de Jésus et le signe de la croix. Je me précipiterai sans crainte au milieu des escadrons les plus épais de l'ennemi. On le prit au mot. Mais la nuit même les barbares demandèrent la paix, et Martin obtint sa retraite.

Cette bravoure héroïque, il l'avait déjà montrée dans la pratique de la vertu. Un jour qu'il était en marche, au milieu d'un hiver si rigoureux que plusieurs personnes moururent de froid, il rencontra à la porte d'Amiens un pauvre tout nu, qui implorait la pitié des passants. Voyant que personne ne regardait ce malheureux, il pensa que Dieu le lui avait réservé. Mais il avait distribué tout ce qu'il possédait ; il ne lui restait plus que ses armes et ses vêtements. Que faire ? Il coupe son manteau en deux : il en donne la moitié au pauvre, et s'enveloppe comme il peut avec l'autre moitié. Quelques-uns de ceux qui le virent en cet état se mirent à le railler ; mais, plus sensés, les autres gémirent au fond de leur âme de n'avoir rien fait de pareil. La nuit suivante, Martin vit en songe Jésus-Christ couvert de cette moitié de manteau qu'il avait donnée, et il l'entendit disant à une troupe d'anges qui l'environnaient : Martin, qui n'est encore que catéchumène, m'a couvert de ce vêtement. Cette vision lui fit promptement recevoir le baptême. Toutefois, il resta encore deux ans à l'armée, vaincu par les prières de son tribun, avec lequel il vivait dans une étroite amitié, et qui promettait de quitter le monde quand le temps de son tribunat serait fini.

Martin parut tel dès ses premières années. A l'âge de dix ans, il s'enfuit à l'église, malgré ses parents qui étaient païens, et demanda qu'on le fît catéchumène. A douze ans, il voulut se retirer dans le désert, et l'aurait fait, si la faiblesse de son âge ne l'en eût empêché ; mais il avait toujours le cœur à l'église et aux monastères. Il méditait dès lors ce qu'il exécuta dans la suite. Il vint un ordre des empereurs pour enrôler les enfants des vétérans. Son père le découvrit lui-même ; il fut pris, enchaîné et engagé à prêter le serment de la milice. Il se contenta d'un seul valet, encore le traitait-il d'égal : ils mangeaient ensemble, et le maître lui rendait le plus souvent jusqu'aux moindres services. Pendant qu'il porta les armes, il se préserva de tous les vices qui accompagnent d'ordinaire cette profession, et se fit aimer de tous ses camarades par une bonté, une charité, une patience, une humilité au-dessus des forces humaines.

Ayant donc quitté le service, il vint trouver saint Hilaire. Ce grand évêque ne fut pas longtemps à reconnaître le mérite extraordinaire de son disciple. Pour se l'attacher davantage, il voulu l'ordonner diacre ; Martin, s'en croyant indigne, consentit seulement à se laisser ordonner exorciste. Ayant été averti en songe d'aller voir ses parents, qui étaient encore païens, il partit avec la permission d'Hilaire, qui, par ses prières et ses larmes, lui fit promettre de revenir. En passant les Alpes, il tomba entre les mains d'une bande de voleurs. Déjà l'un d'eux levait sa hache pour lui fendre la tête, quand un second lui retint le bras. Martin, les mains liées derrière le dos, fut remis à un troisième pour le dépouiller. Celui-ci l'ayant mené à l'écart, lui demanda qui il était. Je suis chrétien, fut la réponse. N'avez-vous pas peur ? Non ; jamais je n'ai été si tranquille : je sais que Dieu n'abandonne pas les siens dans la peine. Ce qui m'afflige, c'est que vous, par vos brigandages, vous vous rendez indigne de sa miséricorde. Enfin il se mit à le prêcher. Le voleur se convertit, reconduisit Martin sur la route, et, ayant embrassé plus tard la vie monastique, raconta lui-même son histoire. Arrivé en Illyrie, Martin convertit sa mère et plusieurs autres personnes ; mais son père demeura païen. Les ariens dominaient dans le pays : Martin les combattit avec beaucoup de courage. Il en eut à souffrir plusieurs mauvais traitements, fut battu publiquement de verges et chassé de la ville (1).

Pendant que les Gaules produisaient ces deux grands hommes, Hilaire et Martin, l'Afrique en produisait deux autres : saint Optat, évêque de Milève ; et Augustin qui venait de naître à Tagaste, en 354. Ambroise, le futur évêque de Milan, qui devait un jour recevoir saint Augustin dans l'Eglise, avait alors quatorze ans, et étudiait à Rome les lettres grecques et latines. Lorsqu'il voyait sa sœur Marcelline baiser la main des évêques, il lui présentait en riant la sienne, disant que lui aussi serait évêque. Il était né vers l'an 340, dans les Gaules, où son père résidait comme préfet des Gaules et de l'Espagne. On dit que

(1) Sulp. Sev. *Vita S. Martini.*

s'étant endormi un jour en plein air, un essaim d'abeilles vint se reposer sur ses lèvres, comme un présage de sa future éloquence. Le père étant mort, la mère ramena ses trois enfants à Rome : leurs noms étaient Satyrus, Marcelline et Ambroise. Elle les éleva si chrétiennement qu'ils sont devenus trois saints. Vers le même temps, Rome vit arriver, des confins de la Dalmatie et de la Pannonie, un autre docteur futur de l'Église, Jérôme, né vers l'an 331, de parents riches et distingués. Il venait comme s'identifier avec la langue de Virgile et de Cicéron, sous l'orateur Victorin et le grammairien Donat, célèbre commentateur de Virgile et de Térence. L'Église avait à soutenir de grands combats de doctrine, la Providence lui suscitait partout de grands docteurs.

En Orient, le général qui commandait en chef les troupes de Syrie (il se nommait Second) venait de mourir, laissant à Antioche une veuve âgée de vingt ans, avec un fils tout jeune. Sans penser à un nouvel établissement, elle consacra ses soins et sa vie à bien élever son fils, dont le nom était Jean, et qui fut surnommé plus tard Chrysostome, ou bouche d'or, à cause de son admirable éloquence. Le futur Chrysostome, né vers l'an 347, entrait dans sa neuvième année, lorsque Basile et Grégoire quittaient Athènes. Lui aussi entendra les leçons de Libanius. Plus loin, dans la Mésopotamie, à un illustre Père de l'Eglise, saint Jacques de Nisibe, en succédait un autre plus illustre encore, saint Ephrem, qui réfutera les hérésies, non-seulement par les forces réunies de la dialectique et de l'éloquence, mais encore par les charmes de la poésie et de la musique. Suivant ses actes, il naquit sous le règne de Constantin, à Nisibe même. Son père y était prêtre de l'idole Abnil. Comme, dès son enfance, il témoigna de l'inclination pour la religion chrétienne et de l'horreur pour l'idolâtrie, son père le battit cruellement, et enfin le chassa de la maison. Il se réfugia près de l'évêque saint Jacques, qui le prit en affection et le mit au nombre des catéchumènes. Ephrem ne profita pas moins en vertu qu'en instruction. Son humilité était si grande, qu'ayant été accusé d'un crime commis par un autre, il en supporta longtemps la confusion publique sans rien dire, et ne fit enfin connaître son innocence que par la crainte de se rendre coupable de scandale. Une vertu si héroïque lui attira la vénération de tout le monde. Saint Jacques avait pour lui une telle estime, qu'il le conduisit, malgré sa jeunesse, au concile de Nicée, pour y combattre l'erreur des ariens. Lorsqu'en 350, la ville de Nisibe fut assiégé par Sapor, roi de Perse, saint Jacques et saint Ephrem en furent les sauveurs (1).

Ce siége est un des plus mémorables dont il soit parlé dans l'histoire. Comme cette ville était le boulevard de l'empire romain du côté des Perses, Sapor l'assiégea dès 338, peu après la mort de Constantin. Mais après soixante-trois jours d'efforts et de combats, il fut obligé de se retirer ignominieusement, avec une armée épuisée de fatigues et presque ruinée de faim et de maladies. Lorsqu'en 350, l'empereur Constance eut quitté l'Orient pour aller en Occident contre Magnence et Vétranion, Sapor revint une seconde fois, avec une armée innombrable et une multitude d'éléphants et de machines de guerre. Les rois de l'Inde l'accompagnaient avec toutes leurs forces. Il somma les habitants de se rendre, sous peine de voir leur ville détruite de fond en comble. Encouragés par leur évêque, ils se préparèrent à une vigoureuse défense. Le beau-père de Jovien, depuis empereur commandait dans la place. Pendant soixante-dix jours, Sapor met en œuvre toutes ses machines : une partie du fossé est comblée, on bat les murs à coups de bélier; on creuse des souterrains, on détourne le fleuve Mygdonius, afin de réduire les habitants par la soif. Leur courage rend tous ces travaux inutiles : les puits et les sources leur fournissent de l'eau en abondance. Sapor recourt à un moyen incroyable. Il arrête le fleuve au-dessus de la ville, par une digue entre deux montagnes. Au-dessous de la ville, il fait une seconde digue plus forte encore. La digue supérieure ayant été ouverte, les eaux s'élancent avec fureur contre les murs de la ville assiégée, et les ébranlent, mais sans les abattre. Les eaux, retenues par la digue inférieure, forment un lac et comme une mer. Les Perses s'y étaient préparés, et attaquent la ville sur une multitude de barques. Les habitants ne se déconcertent pas ; celles des barques qui approchent des murs, ils les enlèvent avec des harpons ; ils en brisent ou en enfoncent d'autres, en y lançant d'énormes pierres, dont quelques-unes pesaient quatre cents livres. Au milieu de cet étrange combat, la digue inférieure se rompt, les eaux entraînent les barques et ceux qui les montent, mais en même temps abattent une partie de murailles. Voyant la ville ainsi ouverte, Sapor s'en croit déjà maître, et ordonne à son armée de revêtir ses habits de fête pour y faire son entrée le lendemain. Mais les assiégés ne perdent pas courage. Le lendemain, habitants et soldats, tous se sont levés en armes ; là où les remparts étaient tombés, les plus braves forment un rempart vivant. Tous sont pleins de confiance : leur saint évêque prie pour eux à l'église. Les Perses s'avancent par un terrain humide et fangeux : on les laisse venir jusque sur le bord du fossé, qui était très-large et où le séjour des eaux avait formé une vase profonde. Là, pendant qu'ils cherchent les moyens de passer, on les accable d'une grêle de pierres, de feux et de dards ; le désordre se met parmi eux ; les uns sont renversés, les autres veulent fuir, mais ceux qui venaient derrière eux les poussent en avant.

(1) Voir *Acta Sanct.*, 9 *jul.*

hommes, chevaux, machines, éléphants s'enfoncent et périssent dans la boue ; Sapor est forcé de sonner la retraite. Il suspendit l'attaque pendant un jour pour laisser au terrain le temps de se raffermir. Quand il revint, il fut bien surpris d'apercevoir, derrière les soldats qui étaient sur la brèche, un nouveau rempart que les habitants avaient construit avec une incroyable activité. Il y eut encore plusieurs attaques, mais sans plus de succès. Un jour que l'évêque passait sur la muraille, pour encourager son peuple, Sapor le prit pour l'empereur et se mit en colère contre ceux qui lui avaient assuré que Constance était ailleurs. Tout le monde lui ayant protesté que cela était vrai, il se persuada avoir vu l'ange qui défendait la ville. De dépit, il tira une flèche contre le ciel. Il fit en même temps mourir plusieurs de ses satrapes, sous prétexte de n'avoir pas bien exécuté ses ordres. Alors saint Ephrem pria saint Jacques de monter sur la muraille, pour voir les Perses et jeter sur eux sa malédiction. Le saint évêque monta sur une tour; puis, voyant cette multitude infinie, il ne fit d'autre imprécation que de demander à Dieu des moucherons, pour faire éclater sa puissance par les plus petits animaux. Il en vint aussitôt fondre sur les ennemis, comme des nuées. Ils entraient dans les trompes des éléphants, dans les oreilles et les naseaux des chevaux et des autres bêtes, qui, entrant en fureur, rompaient leurs harnais, jetaient leurs hommes, troublaient les rangs et fuyaient où elles pouvaient. Sapor, forcé de reconnaître la puissance de Dieu, leva le siége après trois mois, et se retira honteusement (1).

Saint Jacques mourut quelque temps après. Son corps, enterré à Nisibe, était regardé comme le plus puissant rempart de la ville. Il avait laissé plusieurs écrits en sa langue, qui était le syriaque. Son disciple Ephrem embrassa la vie monastique dans les environs d'Edesse. Sa demeure était une caverne; il s'y appliquait à la lecture et à la méditation des livres saints. Le vieux solitaire qui lui servait de directeur le trouva un jour qui achevait d'écrire son Commentaire sur la Genèse. L'ayant lu, il le porta, sans rien dire, aux magistrats, aux professeurs et aux prêtres d'Edesse. Ceux-ci en furent émerveillés et félicitèrent le vieillard. Il leur apprit que c'était l'ouvrage du même Ephrem. Dès lors tout le monde voulut le voir. Après divers incidents, il s'établit dans la ville, y enseignant et y écrivant contre diverses hérésies, en particulier contre les manichéens, les ariens et les sectateurs de Bardesane. Pour populariser les erreurs de son père, Harmonius, fils de Bardesane, les avait mises en vers et en musique. Pour réfuter ces erreurs, faire connaître et aimer la doctrine catholique, Ephrem la mit en vers encore plus beaux et dans une musique encore plus belle. Lui-même apprit aux vierges chrétiennes, en syriaque, les filles de l'alliance, à chanter ces cantiques dans l'assemblée des fidèles. Et aujourd'hui les chrétiens de Syrie les chantent encore. A la science du docteur, à la verve du poëte, Ephrem joignait la foi la plus vive et l'âme la plus sensible. Souvent, au milieu de ses prédications, il était obligé de s'interrompre pour laisser couler ses larmes et celles de son auditoire.

Au nord de la Mésopotamie, l'Arménie admirait un nouvel apôtre dans son patriarche Nersès I[er], surnommé le Grand. Il était de la royale famille des Arsacides et avait été élevé dans sa jeunesse à Césarée de Cappadoce et ensuite à Constantinople, où il s'était instruit dans les lettres des Grecs. Dans la dernière de ces villes, il avait épousé la fille d'un personnage distingué, dont il eut un fils unique, qui fut dans la suite patriarche d'Arménie. Veuf après trois ans de mariage, Nersès, de retour dans sa patrie, y avait embrassé la profession des armes. Revêtu de plusieurs dignités militaires, il y joignait celle de chambellan du roi Arsace. Il était encore fort jeune; mais ses vertus éclatantes et sa valeur lui avaient concilié l'estime générale. Sa beauté, sa haute taille et son air majestueux inspiraient le respect à tous ceux qui l'approchaient. En 340, le trône patriarcal était vacant. Depuis saint Grégoire l'Illuminateur, il y avait eu quelques patriarches scandaleux; la religion en avait beaucoup souffert; deux de leurs successeurs, avec de la vertu, n'avaient pas eu assez d'énergie pour remédier à de si grands maux : il aurait fallu un nouveau Grégoire. Une grande assemblée se tenait à ce sujet. Tout à coup le bruit se répand qu'il existe un descendant du saint patriarche, digne de son aïeul par ses vertus. On prononce le nom de Nersès : tous les suffrages s'accordent, et, avec un concert unanime de louanges, on lui décerne le sceptre patriarcal. Lui seul sera notre pasteur, s'écrie-t-on de tous côtés; nul autre ne s'assoira sur le trône épiscopal : Dieu le veut. Etranger à ce grand mouvement, à tant d'honneurs, il veut s'y soustraire. Il essaye d'échapper. Le roi s'indigne, l'arrête; et, lui arrachant l'épée royale qu'il portait comme une marque distinctive de sa dignité, il ordonne de le revêtir sur-le-champ des habits pontificaux; enfin il est proclamé patriarche, au grand contentement de tous les Arméniens. Leur attente ne fut pas trompée. La foi ne tarda pas à refleurir en Arménie : les églises, les autels renversés furent rétablis; de nouveaux temples dédiés au vrai Dieu s'élevèrent sur les débris des édifices idolâtres; des hôpitaux, des monastères furent fondés; les mœurs s'adoucirent; l'instruction se répandit de toutes parts (2).

Enfin, au delà de la Mésopotamie et de l'Arménie, dans l'empire des Perses, où la

(1) *Acta SS.*, 11 *jul. Hist. du Bas-Emp.*, l. VII. — (2) *Hist. du Bas Empire*, l. X, n. 6 et 7, édit. Saint

persécution ne discontinuait pas, les chrétiens voyaient, à des évêques martyrisés, succéder d'autres martyrs.

Tels étaient les pasteurs et les docteurs que l'Eglise voyait se former ou fleurir déjà dans les différentes parties du monde. Au-dessus d'eux tous paraissait Athanase, comme leur maître et leur modèle. Tandis que l'Occident même était troublé par les ariens, que le pape Libère et les principaux évêques partaient pour l'exil, lui se voyait tranquille dans Alexandrie. C'était contre lui cependant que ces grands mouvements se tramaient, comme de vastes filets dont on le cernait de proche en proche, afin de le prendre et de le perdre plus sûrement. Sa prudence sut éviter tous les piéges. Le point principal pour les ariens était de le tirer d'Alexandrie, afin d'y pouvoir placer un des leurs. C'est pourquoi, dès 353, ils fabriquèrent sous son nom une lettre à l'empereur Constance, où il était censé lui demander la permission de venir à la cour. Constance lui envoya un officier, avec une réponse qui accordait la demande avec les facilités du voyage. Athanase en fut très-surpris, mais n'y fut pas pris. Comme la lettre de l'empereur ne portait point d'ordre, mais une simple permission, et cela sur une demande supposée, il jugea devoir rester, se tenant toutefois prêt à partir dès qu'il lui viendrait un ordre de l'empereur, et il en écrivit en ce sens à l'empereur même. Il demeura vingt-six mois sans entendre parler de rien.

Au bout de ce temps, deux secrétaires de Constance, accompagnés de plusieurs personnes de la cour, arrivèrent à Alexandrie, et sommèrent le commandant des troupes impériales en Egypte, et les troupes elles-mêmes de faire leur devoir. Athanase devait être enlevé, et, suivant toutes les apparences, mis à mort. Les soldats parurent nécessaires pour étouffer les mouvements éventuels des Alexandrins. Le commandant des troupes, qui se nommait Syrien, donna l'ordre à Athanase de quitter Alexandrie. Celui-ci se déclara prêt et demanda seulement à voir auparavant l'ordonnance de l'empereur. Comme on le lui refusa, il pria que du moins Syrien ou le préfet d'Egypte lui donnassent par écrit la substance des ordres qu'ils avaient reçus. Il avait toutes sortes de motifs pour cela. Dans ces temps de confusion, les fonctionnaires se permettaient souvent l'arbitraire, sûrs qu'ils étaient de la protection des courtisans, ou bien quittes à nier plus tard quand il n'y avait ni honneur ni profit à l'avouer. Athanase faisait encore valoir d'autres raisons. Je ne suis revenu, disait-il, que par ordre exprès de l'empereur : il m'en a écrit jusqu'à trois lettres, et, après la mort de son frère Constant, il m'a encore écrit de demeurer dans mon église, sans m'inquiéter de rien, ni avoir égard à ceux qui voudraient m'épouvanter. Ayant donc des ordres si précis, je ne dois sortir que par des ordres semblables, sans compter le devoir d'évêque et les règles de l'Ecriture, qui ne me permettent pas d'abandonner mon troupeau. Il y a apparence que l'empereur avait honte de se contredire d'une manière si visible, et qu'il ne permettait point à ses officiers de montrer ses ordres ; peut-être qu'il voulait aussi, au cas que l'affaire vint à manquer, comme toujours, se réserver une petite issue et faire retomber toute la faute sur ses ministres.

Le peuple, le clergé, les principaux habitants de la ville s'interposèrent également pour Athanase ; tous demandaient qu'on leur montrât les lettres de l'empereur, ou du moins qu'on sursît à leur exécution jusqu'au retour d'une députation qu'on lui enverrait. Syrien, voyant que leur prière était raisonnable, protesta, sur la vie de l'empereur, qu'il en userait ainsi. C'était le 18 janvier 356. Tout le monde en ressentit de la joie, et le calme ordinaire reparut dans Alexandrie. On s'abandonnait sans soupçon aux promesses des magistrats. Le calme ne dura que vingt jours : c'en était assez pour dissiper les inquiétudes. On était dans l'usage, à plusieurs fêtes, de passer une partie de la nuit précédente en prières à l'église. Les vigiles d'une fête se célébraient précisément ainsi. Les fidèles étaient assemblés autour de leur évêque. Mais, à minuit, l'église est investie tout à coup par une troupe de cinq mille hommes, sous la conduite de Syrien, afin qu'Athanase ne puisse échapper. On rompt les portes, on entre en armes. Athanase faisait lire un psaume, dont le peuple devait répéter ces paroles : Parce que sa miséricorde est éternelle. Mais les trompettes retentissent, les flèches volent parmi les fidèles, les épées sont tirées. Athanase ne s'enfuit point, il reste sur sa chaire épiscopale ; il veut attendre que ses ouailles aient échappé comme toujours aux égorgeurs, ou bien partager leur sort. Mais quand la plus grande partie du peuple se fut retirée, on le supplie de se retirer lui-même. Il s'y refuse ; il veut demeurer jusqu'à ce que tout son troupeau ait quitté le temple. Des clercs et des moines le prennent alors de force au milieu d'eux, et l'entraînent au travers de la foule et des soldats. Il fut tellement poussé de côté et d'autre, qu'il tomba en défaillance, et qu'on l'enleva pour mort. Il échappa ainsi à ceux qui le cherchaient, et se cacha on ne sut longtemps où. Depuis cet événement, le bruit se répandit qu'il y avait en lui quelque chose de surhumain ; en effet, il y fut sauvé d'une manière extraordinaire, et lui-même attribue sa délivrance à un secours particulier de Dieu (1).

La persécution qui, après cette nuit de terreur, s'étendit sur l'église d'Alexandrie, surpassa de beaucoup celle qui a été décrite précédemment. Les meurtres, les flagellations, les emprisonnements, les exils se succédaient

(1) Sozom., l. IV, c. 9.

l'un à l'autre. Pour comble de tyrannie, Syrien voulait que l'église lui rendît le témoignage que tout s'était passé sans le moindre trouble. Les armes que le lendemain encore on avait trouvées dans le lieu saint, et que les fidèles avaient suspendues comme un souvenir du temps, il envoya plusieurs fois le bourreau pour les enlever. Les Alexandrins adressèrent là-dessus deux protestations à l'empereur. Non-seulement il y fut indifférent; il approuva tout ce qui s'était passé. Les églises furent enlevées aux catholiques et leurs prêtres bannis. Les ariens envoyèrent à Alexandrie un nouvel évêque, Georges de Cappadoce : le sénat et le peuple reçurent même des ordres menaçants de chercher et de livrer Athanase. D'Alexandrie, la persécution s'étendit de nouveau sur toute l'Egypte; Constance ordonna qu'il n'y eût d'évêque que ceux qui se conformeraient au nouvel ordre de choses. Les meilleurs furent ainsi contraints de livrer leur troupeau à des intrus. Draconce, évêque d'Hermopolis, fut banni dans un désert. Abbé d'un monastère, on l'avait élevé à l'épiscopat bien malgré lui, et il ne s'était résigné à en faire les fonctions que sur une lettre pressante de saint Athanase, son ami. Quelques évêques, subjugués par la terreur, passèrent aux ariens (1).

Après qu'Athanase se fut caché quelque temps à Alexandrie ou dans le voisinage, il se retira dans le désert. Là, il écrivit une apologie, qu'il comptait présenter lui-même à l'empereur; car il aimait toujours à croire que ses intentions étaient bonnes, et que le mal se faisait à son insu. Deux lettres de Constance, qu'on lui fit voir, le désabusèrent, L'une était adressée au peuple d'Alexandrie, pour le féliciter d'avoir chassé Athanase, et pour menacer des dernières rigueurs, de la mort même, ceux qui persisteraient dans sa communion ; l'autre était à deux princes d'Ethiopie, que saint Frumence, apôtre de cette nation et ordonné évêque par saint Athanase, avait convertis au christianisme. Constance leur mandait d'envoyer Frumence à Alexandrie, pour être examiné par Georges et institué de nouveau, s'il en était digne. Saint Athanase était représenté dans ces deux lettres comme un impie et un imposteur. Il comprit qu'il y aurait de la témérité d'aller trouver l'empereur dans ces circonstances; il rentra donc dans le désert, et se contenta de publier son apologie.

Il profita de sa retraite forcée pour visiter à loisir les monastères d'Egypte et connaître ces hommes qui, s'étant séparés du monde, vivaient uniquement à Dieu. Les uns étaient anachorètes, gardant une entière solitude, et ne parlant qu'à Dieu et à eux-mêmes ; les autres, cénobites, pratiquant la loi de la charité dans une communauté, morts pour tout le reste des hommes, se tenant lieu de monde les uns aux autres, et s'excitant mutuellement à la vertu. Saint Athanase fit voir, en conversant avec eux, que l'on pouvait allier le sacerdoce à cette sainte philosophie, l'action à la tranquillité; et que la vie monastique consistait plutôt dans l'égalité des mœurs, que dans la retraite corporelle. Ils apprirent plus de lui, pour la perfection religieuse, qu'il ne profita d'eux : ses maximes étaient pour eux des lois, et ils le respectaient comme un homme d'une sainteté extraordinaire. Aussi ne craignaient-ils pas d'exposer leur vie pour lui. Les ariens envoyèrent des soldats le poursuivre jusque dans ces déserts : on le chercha partout sans le trouver; et les moines qui rencontraient ces meurtriers ne daignèrent pas leur parler; mais ils présentaient la gorge à leurs épées, comme s'exposant pour Jésus-Christ, et croyant qu'il y avait plus de mérite à souffrir pour lui en la personne d'Athanase, qu'à jeûner et à pratiquer toutes les autres austérités (2). Saint Athanase, de son côté, craignant que les moines ne fussent inquiétés à son occasion, se retira plus loin et se cacha entièrement.

Il n'eut pas la consolation de voir saint Antoine. Ce patriarche des solitaires était mort dès le 17 janvier de la même année 356, à l'âge de cent cinq ans, aussi fervent, aussi exact et en même temps aussi bien portant que dans sa jeunesse. D'après ses ordres, deux de ses disciples l'enterrèrent dans un lieu qui n'était connu que d'eux seuls. Il avait peur qu'on n'embaumât son corps et qu'on ne le gardât dans les maisons, suivant l'ancien usage de l'Egypte, qu'il improuvait beaucoup. Il légua en mourant l'une de ses mélotes ou peaux de brebis à saint Athanase, l'autre à Sérapion, évêque de Thmouis, et son cilice à ses deux disciples. Ses dernières paroles furent : Adieu, mes enfants, Antoine s'en va et n'est plus avec vous. Quelques mois auparavant, il était allé, selon sa coutume, voir les moines qui étaient dans la montagne extérieure, et il leur dit : C'est ici ma dernière visite, et je suis bien trompé si nous nous revoyons jamais en cette vie. Il est temps que je m'en aille, puisque j'ai près de cent cinq ans. A ces mots ils pleuraient et embrassaient le saint vieillard, qui leur parlait avec joie, comme quittant un pays étranger pour retourner à sa patrie. Il les exhortait à ne point se décourager dans leurs pénibles exercices, mais à vivre comme devant mourir chaque jour. Il leur recommandait aussi de s'éloigner des méléciens et des ariens. Et ne vous troublez pas, ajouta-t-il, pour voir les juges à leur tête; cette puissance mortelle et imaginaire passera bientôt (3).

Saint Hilarion, son disciple, apprit aussitôt sa mort en Palestine par révélation. Il était alors âgé de soixante-cinq ans, et il y en avait deux qu'il vivait dans une extrême affliction. Il était accablé de la multitude qui le cherchait à cause de ses miracles, et l'empêchait

(1) Athan., *Apol.*, etc. *De fuga.* — (2) Greg. Naz., *Orat.*, 21. — (3) Athan., *Vita Ant.*

de jouir de la solitude. En effet, tout le monde venait à lui, les évêques, les prêtres, des troupes de clercs et de moines, les dames chrétiennes, le peuple des villes et de la campagne; les juges mêmes et les personnes puissantes y accouraient pour recevoir de lui du pain ou de l'huile qu'il eût béni. Comme les frères lui demandaient ce qu'il avait et de quoi il s'affligeait, il leur dit : Je suis revenu dans le siècle, et j'ai reçu ma récompense en cette vie. Voilà que toute la Palestine et les provinces voisines m'estiment quelque chose, et, sous prétexte du monastère et des besoins des frères, je possède des héritages et des meubles. Les frères le gardaient donc soigneusement, et principalement Hésychius, le plus cher de ses disciples.

Un jour enfin il résolut de partir, et se fit amener un âne; car il était si exténué de jeûnes, qu'il ne pouvait presque marcher. La nouvelle s'en étant répandue, comme si la Palestine eût été menacée de sa ruine, plus de dix mille personnes, de tout âge et de tout sexe, s'assemblèrent pour le retenir. Il ne se laissait point ébranler par leurs prières; et, remuant le sable avec son bâton, il disait : Mon Dieu n'est point trompeur, je ne puis voir les églises renversées, les autels de Jésus-Christ foulés aux pieds, le sang de mes enfants répandu. Tous les assistants comprenaient que quelque secret, qu'il ne voulait pas déclarer, lui avait été révélé; et ils le gardaient toujours, de peur qu'il ne leur échappât. Il résolut donc et protesta tout haut de ne boire ni ne manger, si on ne le laissait aller. Après qu'il eut été sept jours sans rien prendre, ils le laissèrent enfin; il prit congé de la plupart, et partit avec une multitude infinie, qui l'accompagna jusque près de Gaza. Là, il les congédia et choisit quarante moines, avec lesquels il fit le pèlerinage d'Egypte, visitant les évêques exilés, ainsi que les moines du désert, en particulier les lieux sanctifiés par l'habitation de saint Antoine. Il y arriva le jour anniversaire de sa mort, et y passa la nuit en prières. C'était une montagne de roche et très-haute, étendue d'environ mille pas; du pied sortaient des sources, dont les unes se perdaient dans le sable, les autres tombaient plus bas, et peu à peu formaient un ruisseau, sur les bords duquel croissait une grande quantité de palmiers, qui rendaient le lieu très-agréable et très-commode. Hilarion s'y promenait de tous côtés avec les disciples de saint Antoine. Voici, disaient-ils, où il chantait, voici où il priait; là il travaillait, là il se reposait quand il était fatigué. Il a planté lui-même ces vignes et ces petits arbres; il a dressé ce terrain de ses propres mains; il a creusé avec un grand travail ce réservoir pour arroser son jardin; il s'est servi plusieurs années de ce hoyau pour le cultiver (1).

Constance cependant, ou plutôt les ariens, qui le faisaient mouvoir à leur gré, s'efforçaient de faire souscrire aux évêques des Gaules à l'excommunication d'Athanase. Saint Hilaire de Poitiers, qui dès lors était comme leur chef, chercha, au contraire, à les affermir dans la fidélité de l'Église. Il profita d'une circonstance opportune pour ramener l'empereur à des dispositions plus équitables. Les Germains avaient envahi les frontières de l'empire; un soulèvement était à craindre dans les Gaules. Hilaire, au nom des évêques, rassura l'empereur à cet égard; il n'y avait ni sédition ni même de violents murmures. Les ariens seuls mettaient la confusion partout; employant, pour grossir leur secte, la contrainte, la prison, les fers, les outrages, les tortures. Les évêques conjurent donc l'empereur avec larmes, que les églises catholiques ne soient plus en butte à de si intolérables persécutions de la part de leurs frères; que les magistrats séculiers ne jugent plus les affaires ecclésiastiques, ni ne favorisent les partisans de l'hérésie; que les peuples, au lieu d'être forcés de se soumettre à ceux qui corrompent la saine doctrine, soient libres d'écouter les pasteurs de leur choix; que les évêques bannis soient rappelés dans leurs églises, entre autres Eusèbe de Verceil, Denys de Milan, Athanase d'Alexandrie, contre lequel on a violé toutes les formes de la justice. La funeste cause de tout le mal est cette peste nouvelle, l'imposture arienne, inventée récemment par les deux Eusèbes, par Narcisse de Néroniade, Théodore d'Héraclée, Etienne d'Antioche, Acace de Césarée, Ménophante d'Ephèse, et deux jeunes hommes ignares et méchants, Ursace et Valens (2).

C'est avec cette vigueur que parlait Hilaire. Il avait fait plus : avec la plupart de ses collègues, il s'était séparé de la communion d'Ursace, de Valens et de leur fauteur Saturnin, évêque d'Arles; accordant aux autres, qui s'étaient laissé entraîner, le pardon de leurs fautes, pourvu qu'ils s'en repentissent et que cette indulgence fût approuvée par les confesseurs exilés pour la foi. Cette fermeté lui mérita la haine des ariens, qui ne tarda pas d'éclater. Dans un concile de Béziers, Saturnin, Ursace et Valens s'efforçaient de faire adopter les décrets d'Arles et de Milan. Hilaire rendit leurs efforts inutiles. De dépit, ils l'accusèrent auprès de Constance qui le bannit en Phrygie, avec saint Rhodane, évêque de Toulouse. Ce dernier mourut en exil. Malgré tout leur crédit, les ariens ne purent mettre un autre évêque à la place de saint Hilaire, qui continua, du fond de la Phrygie, à gouverner son église par ses prêtres.

L'Eglise catholique paraissait alors sur le bord de l'abîme. Ses plus illustres pontifes, ainsi que le Pape, étaient exilés; l'arianisme disposait à son gré de l'empereur. L'empereur croyait, en exterminant les hommes, pouvoir renverser la vérité : il se trompait. L'Église catholique avait d'autres espérances. La vic-

(1) Hiéron., *Vita Hilarion.* — (2) *Ad Const.*, l. I, édit. Bened., col. 1217 et seq.

ience seule et la violence la plus extrême, la réduisit en ce pénible état. Si nombreux que fussent les individus infectés d'arianisme, la masse des fidèles restait intacte. Dans chaque église, dit saint Athanase, ils conservaient la foi reçue, attendaient leurs docteurs et fuyaient la doctrine anti-chrétienne comme un serpent (1). Lors même qu'un évêque arien prêchait, il n'en résultait pas toujours autant de mal qu'on pourrait le croire. Même les plus emportés d'entre eux osaient rarement énoncer sans détour leur impiété personnelle du haut de la chaire ; rusés politiques, comme ils étaient la plupart, ils parlaient du Fils de Dieu en général, avec quoi le peuple catholique se représentait ce que la foi catholique lui enseignait à penser. De pareils évêques pouvaient être personnellement très-éloignés de la vraie Eglise, et le peuple lui demeurer cependant fidèle. Saint Hilaire dit à ce sujet : « Cette duplicité impie à prêcher autrement qu'on ne pense est cause que : sous les évêques de l'Antechrist, le peuple du Christ ne périt point, persuadé qu'il est que les mots ont leur sens naturel. Les fidèles entendent dire que le Christ est Dieu, et ils croient qu'il est ce qu'on le nomme. Ils l'entendent appeler Fils de Dieu, et ils croient que, par là même, il est vrai Dieu. Ils entendent dire qu'il est avant tous les temps, et ils pensent que cela veut dire éternel. Les oreilles du peuple sont plus saintes que les cœurs des évêques (2).

De plus, tant d'évêques bannis discréditèrent dans l'opinion publique et l'arianisme et ses fauteurs. Les premiers regardaient leur exil comme une fonction. Partout où ils passaient, villes et provinces, quoiqu'ils fussent dans les chaînes, ils prêchaient la vraie foi et anathématisaient l'hérésie arienne. Il arriva ainsi tout le contraire de ce que voulaient leurs persécuteurs. Plus le lieu du bannissement était loin, plus s'augmentait la haine contre ceux-ci. Le voyage seul des exilés était une prédication contre l'impiété des ariens. Quiconque voyait passer ceux-là, les admirait comme des confesseurs, et abhorrait ceux-ci non plus seulement comme des impies, mais comme des bourreaux et des meurtriers (3).

L'Eglise catholique trouva une espérance là même où il y avait pour elle le plus grand péril. Sa foi et sa constitution se tiennent. Sa constitution est divine, parce que Jésus-Christ, qui l'a constituée, est Dieu. Pour les ariens, qui niaient la divinité du Christ, son église n'était au fond qu'une institution humaine. Il lui fallait trouver parmi les hommes un chef pour la soutenir. Ce fut l'empereur qui se fit lui-même le suprême évêque de l'empire. Cet étrange pape choisissait pour les principaux sièges, et ceux-ci pour les autres, des évêques aussi étrangers que lui à l'esprit de Dieu et de son Eglise. Le péril était grand : il servit de remède à lui-même. Entrés dans la bergerie, non par la porte, mais par effraction, comme des voleurs et des larrons, les nouveaux pasteurs étaient naturellement odieux aux fidèles : aussi les évêques de cette espèce se conduisaient-ils en ennemis ; forts de la protection de l'empereur, ils abusaient de leur puissance et s'aliénaient les esprits de plus en plus. Georges d'Alexandrie avait fait d'abord le métier de parasite, il devint ensuite fournisseur de chair de porc dans une compagnie de soldats ; ayant malversé, il fut obligé de s'enfuir et d'errer longtemps de côté et d'autre. Grossier et ignorant, sans aucune connaissance des lettres humaines, et bien moins encore des saintes Ecritures, il conserva son même caractère étant évêque. Pour s'enrichir il se fit fermier général de tout le salpêtre, de tous les marais salants et de tous les étangs où croissait le papyrus. Il spécula même sur les cercueils, dont il fit faire un certain nombre, avec obligation à tout le monde de les lui emprunter pour une certaine somme. Il accusait les citoyens auprès de l'empereur, comme peu soumis à ses ordres ; et les païens eux-mêmes se plaignaient qu'en cela il oubliait sa profession, qui ne recommande que la justice et la douceur (4). Il avait même suggéré malicieusement à l'empereur, qu'il avait droit d'appliquer à son trésor les revenus de toutes les maisons d'Alexandrie, parce qu'elles avaient été construites la première fois aux dépens d'Alexandre le Grand, aux droits duquel l'empereur avait succédé. Par tous ces moyens, il se rendait étrangement odieux aux païens mêmes, et tout le monde le regardait comme un tyran.

Il l'était surtout envers les catholiques. Institué par l'empereur, il croyait lui devoir une complaisance sans bornes. Ce fut un évêque soldat. Il croyait pouvoir s'affermir par la contrainte. Lors donc que les fidèles n'assistaient point aux assemblées des ariens, mais se réunissaient hors de la ville, il faisait marcher les troupes, leur commandant, le manichéen Sébastien, était toujours prêt. Un jour, les catholiques d'Alexandrie s'étaient assemblés près du cimetière, suivant leur coutume. Sébastien s'avança avec plus de trois mille hommes en armes, fit allumer un grand feu et en menaça ceux qui étaient encore présents, s'ils ne se déclaraient pour l'arianisme. Comme ces menaces ne les ébranlaient pas, il les fit au moins battre avec des verges hérissées de pointes. Quelques-uns furent tués et leurs corps jetés aux chiens. Ils sont honorés comme martyrs. Au milieu de ces excès, les ariens n'avaient à la bouche que le nom de l'empereur. Ce servilisme tyrannique rendit l'arianisme souverainement odieux.

A Constantinople, l'évêque hérésiarque Macédonius, intronisé par le sang et le meurtre, ne le cédait point en cruauté à Georges d'Alexandrie. Les catholiques, qui ne voulaient

(1) *Hist. Arian.*, § 12. — (2) Hil., *Cont. Auxent.*, n. 6. — (3) Athan., *Hist. Arian.*, n. 34. — (4) Amm., l. XXII, n. 11.

pas le reconnaître, furent les uns exilés, les autres maltraités de coups; quelques-uns furent marqués sur le front avec des fers chauds, à d'autres on confisqua leurs biens. La persécution s'établit jusque sur les novatiens, parce qu'ils s'accordaient avec les catholiques dans la doctrine de la Trinité. Ils furent maltraités de toutes les manières : on les contraignait également de participer au culte des ariens; on en jeta quelques-uns en prison et on démolit une de leurs églises à Constantinople. Leur évêque Agelius prit la fuite. Les catholiques, à qui, d'après les ordres de l'empereur, on n'avait pas laissé un seul temple, assistaient à l'office des novatiens. Macedonius finit par se rendre odieux à ceux mêmes de son parti (1).

Léonce d'Antioche était assez prudent pour ne pas commettre d'iniquité trop criante, ni prêcher directement contre la foi catholique : il se tenait à des voies plus astucieuses, qui devaient la miner peu à peu; il n'admettait, dans son clergé, personne qui lui parût suspect de catholicisme; il n'ordonnait que des ariens. Sans docteurs catholiques, la foi catholique devait d'elle-même disparaître peu à peu. Le but de ces efforts n'échappa point aux catholiques; mais le mal était déjà si grand, qu'il ne lui restait plus que quelques laïques pour soutiens, savoir : le moine Diodore, depuis si renommé comme évêque de Tarse, et Flavien, plus tard évêque lui-même d'Antioche. Vénérables tous deux par leur piété, très-influents par leur science et leurs lumières, ils assemblaient ceux des catholiques qui n'appartenaient point à l'église des eustathiens, dans leurs maisons, aux tombeaux des martyrs, et entretenaient ainsi la flamme de la vraie foi. Les catholiques pouvaient aussi, quand ils voulaient, assister aux assemblées des ariens; mais ils chantaient : Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit, tandis que leurs adversaires disaient : Gloire au Père, par le Fils, dans le Saint-Esprit. C'est ainsi que nos pères voulaient se distinguer visiblement des ariens; car ceux-ci abusaient de la dernière doxologie pour accréditer leurs erreurs. On dit aussi que Flavien fut le premier qui introduisit à Antioche la doxologie catholique, devenue bientôt universelle. C'est ainsi que se maintint toujours vivante l'opposition de doctrine; c'est ainsi que les évêques ariens contribuèrent eux-mêmes beaucoup à rendre leurs opinions odieuses, en se rendant eux-mêmes personnellement odieux.

Enfin, ce fut dans le temps même de leur bruissement que les évêques écrivirent avec le plus de zèle et de force pour la défense de la doctrine catholique. Ce fut alors que, du fond de sa retraite, Athanase adressait au peuple d'Alexandrie, aux évêques d'Égypte, et même à des particuliers, des lettres, des traités entiers, où, avec plus de pénétration que jamais il leur développait les erreurs de l'arianisme, la vérité de la foi catholique et le courage invincible avec lequel il fallait la défendre. Son peuple gémissait de se voir privé d'églises. Dieu vous consolera, lui écrivait il : si les ariens ont des temples, vous avez la foi des apôtres; s'ils sont dans le lieu, ils sont loin de la foi; vous, au contraire, si vous êtes hors du lieu, la foi est au dedans de vous. Lequel des deux est le plus grand, du lieu ou de la foi? C'est la foi, évidemment. Qui donc a perdu ou conservé plus, celui qui a le lieu ou celui qui a la foi? Le lieu est bon, quand la foi des apôtres y est prêchée; il est saint, quand le saint y habite (2).

La méchanceté des ariens alla si loin, qu'ils lui reprochèrent, comme une marque de lâcheté, sa fuite après l'invasion de Sébastien. Il se vit obligé de s'en justifier dans une apologie à part, et il le fait par l'exemple des prophètes, de Jésus-Christ même et de ses apôtres. Après avoir rappelé le grand nombre d'évêques que les ariens avaient maltraités et exilés, ainsi que les atrocités qu'ils avaient commises à Alexandrie, il ajoute : Et maintenant ils regrettent de ne m'avoir pas tué et me reprochent la peur, sans penser que le blâme en retombe sur eux-mêmes; car, s'il est mauvais de fuir, il est bien plus mauvais de persécuter : l'un se cache pour éviter la mort l'autre poursuit pour la donner. S'ils blâment la fuite, qu'ils rougissent donc de la poursuite. Ils n'ont qu'à cesser leurs embûches, et on cessera de fuir. Ils ne voient pas que la fuite des persécutés est une accusation contre les persécuteurs. Personne ne fuit celui qui est doux et humain, mais celui qui est cruel et impie. Les saints nous ont enseigné, et par leurs paroles et par leur exemple, qu'il est permis de fuir; mais vous, comment prouverez-vous, par leur exemple et leur doctrine, qu'il est permis de fuir; mais vous, comment prouverez-vous, par leur exemple et leur doctrine, qu'il est permis de persécuter (3)?

Saint Eusèbe de Verceil, relégué à Scythopolis, écrivait aux églises d'Italie, qui lui avaient envoyé des députés avec des lettres et des aumônes. Il les félicitait de leur fermeté dans la foi et les exhortait à ne pas craindre les persécutions du moment. C'est un temps d'épreuve, dit-il, qui sert à découvrir les sentiments des véritables chrétiens. Si les ariens se sont appuyés du secours des hommes, c'est qu'ils n'ont pas celui de Dieu; s'ils l'avaient, ils ne se mettraient pas en peine de s'assujettir, comme ils font, [illegible] par une puissance toute humaine et toute terrestre. [illegible], il raconte ce qu'il avait à souffrir des ariens. Il logea d'abord chez le comte Joseph, dont nous avons parlé ailleurs. Le comte étant venu à mourir, les ariens le transférèrent dans une autre maison, où il était comme

(1) Soc., l. II, c. xxxviii; Sozom., l. IV, c. xx et xxi [illegible], n. 8 et seq. — (2) Athan., Oper., p. [illegible] edit. Bened. — (3) Ibid.

prisonnier. Il fut visité dans son exil par saint Épiphane et par beaucoup d'autres personnes. Comme il distribuait les libéralités des églises, non-seulement aux prêtres et aux diacres bannis avec lui pour la foi, mais encore aux pauvres, les ariens entrèrent en fureur. Ils le tirèrent de son logis, tantôt en le traînant par terre, tantôt en le portant à la renverse, à demi nu, et l'enfermèrent dans une petite chambre, où, pendant quatre jours, ils ne cessèrent de l'accabler d'injures pour l'obliger d'entrer dans leurs sentiments, disant qu'ils avaient reçu ordre de l'empereur de le traiter ainsi. Le saint, content de leur livrer son corps, ne leur répondit pas un seul mot. Ils voulurent empêcher les prêtres et les diacres de venir le voir comme auparavant, et défendre encore aux autres fidèles l'entrée de sa chambre. Sur quoi saint Eusèbe, qui ne voulait pas recevoir la nourriture de la main de ces impies, leur envoya un acte de protestation sous ce titre : *Eusèbe, serviteur de Dieu, avec ses autres serviteurs qui souffrent avec moi pour la foi, à Patrophile, au geôlier et aux siens :* c'était l'évêque arien de Scythopolis. Après un court récit des violences qu'il venait de souffrir de leur part, il leur déclare qu'il ne mangera point de pain et ne boira point d'eau qu'ils ne lui aient tous promis, et par écrit, de ne point empêcher ses frères, qui souffrent pour la même cause, de venir le voir et lui apporter de chez eux la nourriture nécessaire ; autrement il proteste qu'ils seront coupables de sa mort, et qu'il écrira à toutes les églises, afin que tout le monde sache ce que les ariens font souffrir aux catholiques. Après sa souscription, il ajoutait : Je te conjure, toi qui lis cette lettre, par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, de ne la pas supprimer, mais de la faire lire aux autres.

Les ariens, cédant à une protestation si extraordinaire ; renvoyèrent saint Eusèbe à son hospice, après l'avoir laissé quatre jours sans manger. Tout le peuple l'y conduisit avec joie, même à la vue des ariens, et entoura la maison de flambeaux et de lanternes. Le saint recommença de son côté à distribuer aux pauvres les aumônes qu'on lui avait apportées. Mais à peine jouit-il de cette liberté pendant vingt-cinq jours. Au bout de ce terme, les ariens revinrent à son logis, armés de bâtons, avec une multitude de gens perdus ; et, ayant rompu la muraille d'une maison voisine, ils se jetèrent sur lui avec violence, l'enlevèrent et l'enfermèrent dans une prison très-étroite, avec un prêtre nommé Tegrin. Ils emmenèrent et enfermèrent aussi les autres prêtres et diacres qui l'accompagnaient, et, trois jours après, ils les envoyèrent en exil en divers lieux, de leur autorité privée. Ils mirent dans la prison publique diverses personnes qui étaient venues le voir, et les y tinrent plusieurs jours [illegible] qui le servaient, et même des [illegible]

puis, revenant à sa maison, ils pillèrent tout ce qu'il y avait, soit pour sa subsistance, soit pour celle des confesseurs et des pauvres. Puis, pour apaiser le peuple qui murmurait de ces excès, ils rendirent au saint évêque quelques meubles de peu de valeur, et retinrent l'argent pour eux. Il semblait que leur dessein fût de le laisser mourir de faim dans la prison ; car ils empêchèrent qu'aucun des siens ne lui apportât à manger ; et comme il ne voulait rien recevoir d'eux, il demeura six jours sans prendre aucune nourriture. Mais enfin les ariens, pressés par les cris de diverses personnes, laissèrent un des siens approcher, le sixième jour, pour le secourir dans le moment qu'il était prêt à mourir de défaillance (1).

Plus tranquille dans son exil de Phrygie, saint Hilaire écrivait ses douze livres de la Trinité. Le premier à développer ces profonds mystères parmi les Occidentaux, dont le langage à cet égard n'était pas encore bien fixé ; il a quelques locutions singulières, qu'il faut expliquer par tout l'ensemble. Lui-même déplore plus d'une fois l'indigence et l'impropriété du langage humain pour parler de Dieu. Après avoir rappelé l'incohérence et l'incertitude de la philosophie humaine, il fait voir la certitude et l'accord de la philosophie chrétienne, par l'Ancien et le Nouveau Testament. Dans le premier, Dieu lui-même se définit : Je suis celui qui suis. Dans le second, un pêcheur de Galilée, s'élevant au-dessus de tous les sages, au-dessus même de toutes les créatures, et pénétrant jusqu'au sein de la Divinité, commence ainsi son Évangile : Dans le principe était le Verbe, et le Verbe était chez Dieu, et le Verbe était Dieu. Ce que saint Hilaire développe avec sublimité et profondeur. Le but principal de tout l'ouvrage est de prouver par les deux Testaments, la Trinité et la consubstantialité des personnes divines, et en particulier la divinité de Jésus-Christ, et de réfuter les objections de Sabellius et d'Arius. On y sent cette fontaine d'eaux vives qui jaillissent jusqu'à la vie éternelle. C'est partout comme une plénitude infinie de foi et de vigueur, qui démontre à elle seule que l'Église catholique n'était pas près de sa ruine. Quant à l'Ancien Testament, il pose comme une vérité incontestable, que chaque fois que Dieu y apparaît sous une figure humaine aux patriarches et aux prophètes, c'est Dieu le Verbe, qui voulait pour ainsi dire s'essayer lui-même et nous habituer d'avance à l'incarnation réelle. En quoi il est d'accord avec saint Justin, saint Irenée, Origène, Théophile d'Antioche, Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Cyprien, les Pères du concile d'Antioche, contre Paul de Samosate, sans compter saint Ambroise, saint Augustin, saint Léon et [illegible]

et par le concile de Sirmium, contre Photin, où l'on prononce anathème contre qui soutiendrait le contraire. Parmi les modernes, cette tradition a été dignement résumée et continuée par Bossuet. C'est une des vues les plus profondes et les plus lumineuses pour bien saisir l'ensemble et la merveilleuse beauté des deux alliances.

A considérer humainement l'exil des évêques, la puissance des ariens, on aurait pu désespérer de l'Église catholique et de la vérité. Saint Hilaire montre, par les hérésies de Sabellius et d'Arius, que l'Église triomphe toujours. La force de la vérité est si grande, dit-il, que ses ennemis mêmes l'établissent : inébranlable de sa nature, plus elle est attaquée, plus elle s'affermit. Le propre de l'Église est de vaincre quand on la blesse, d'être comprise quand on l'accuse, d'acquérir quand on l'abandonne. Pour elle, elle voudrait que tous demeurassent dans son sein, et qu'elle ne fût point obligée d'en chasser ceux qui se rendent indignes d'y habiter. Mais quand les hérétiques en sortent, ou qu'elle les en fait sortir, si elle perd d'un côté l'occasion de leur procurer le salut, elle gagne de l'autre, en faisant voir, par l'exemple des hérétiques eux-mêmes, le bonheur qu'il y a d'y demeurer attaché. L'Église établie de Dieu, et fondée par les apôtres, étant une dans sa doctrine, subsiste toujours, et tout ce que l'on peut dire contre, ne sert qu'à l'éclaircir davantage ; d'où il arrive que quand les hérétiques se combattent les uns les autres et même se vainquent, la victoire est toute pour l'Église. Car ils se combattent tous sur des erreurs que l'Église rejette également. Sabellius, par exemple, voyant clairement dans l'Écriture la divinité de Jésus-Christ, mais ne sachant pas qu'il est né et distingué du Père, prétend qu'ils ne sont qu'une même personne. Arius, au contraire, convaincu de la distinction du Père et du Fils, mais ne connaissant pas la divinité du Fils, ni l'unité de sa nature avec celle du Père, veut qu'il soit créature. Ainsi Sabellius réfute l'erreur d'Arius sur la divinité du Verbe, et Arius celle de Sabellius sur la distinction des personnes en Dieu ; mais en se vainquant mutuellement, ils sont toujours vaincus, [illegible] ; et par là leur victoire est pour l'Église seule, dont la doctrine, fondée sur celle des Évangiles et des apôtres, fait profession de croire que Jésus-Christ est vrai Dieu (1).

Les ariens objectaient que le Fils n'était un avec le Père, que comme il lui a demandé que nous fussions un en lui, c'est-à-dire par l'union de volonté et non l'unité de nature. Saint Hilaire remarque d'abord une différence : Jésus-Christ demande que nous *soyons un*, tandis qu'il dit de lui et de son Père : *Nous sommes un*. En outre, il s'élève à des considérations admirables, pour montrer que l'unité que Jésus-Christ a demandée pour nous avec lui, n'est pas seulement une conformité de volonté, mais encore une certaine unité ou union de nature. Le Père est dans le Christ, et le Christ en nous et nous en lui, [illegible] par l'incarnation et par l'eucharistie. Par l'incarnation, le Fils de Dieu s'est vraiment uni notre nature. Il a vraiment pris notre chair [illegible], dans le sacrement du Seigneur, [illegible] vraiment le Verbe fait chair, [illegible] sa parole : Ma chair est vraiment viande, et mon sang est vraiment breuvage. Qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui. Comment donc ne pas croire qu'il demeure naturellement en nous, lui qui a pris inséparablement la nature de notre chair en se faisant homme, et qui a uni la nature de sa chair à la nature divine pour nous en faire participants dans la communion ? Nous sommes donc une même chose, parce que le Père est dans le Christ, et le Christ en nous (2). C'est dans cette union mystérieuse, si profondément [illegible] par saint Hilaire, qu'on voit la source divine de cette vie, [illegible] toujours [illegible] dans l'Église catholique.

Cependant l'empereur Constance, qui n'avait pas encore vu Rome, y [illegible] la [illegible] 357, [illegible] de sa régnence, vainqueur six ans auparavant. Il y parut avec une pompe et une gravité si affectée, qu'il [illegible] et il [illegible] remarque, en [illegible] ne se moucha ni ne cracha ni retourna le visage [illegible] quand il traversait les [illegible] d'une petite taille et les portes très élevées. A la suite de l'empereur, se trouvait, à Rome, Eudoxe, évêque de Germanicie, [illegible] de Cappadoce, [illegible] Léonce d'Antioche. [illegible] la permission de [illegible] prétexte que sa présence y [illegible] mais, dans la réalité, pour [illegible] d'Antioche [illegible] [illegible]

A Rome, cependant, le peuple [illegible] que le pape Libère, et [illegible] Félix. Les principales dames [illegible] leurs maris de demander à l'empereur [illegible]

(1) L. VII, n. 4-6. — (2) L. VIII, n. 13 et seq. — [illegible] Soc., l. II, c. xxxvii ; Soz., l. IV, c. xi ; Theod., l. II, c. xxv.

le retour du Pape, exilé depuis environ deux ans. Ils répondirent qu'ils craignaient la colère de l'empereur, que peut-être il ne pardonnerait pas à des hommes, qu'il aurait plus d'égard pour elles ; que s'il ne leur accordait pas ce qu'elles demandaient, du moins ne leur en arriverait-il aucun mal. Ces dames suivirent le conseil de leurs maris et se présentèrent devant l'empereur, parées avec leur magnificence ordinaire, afin que, jugeant de leur qualité par leurs habits, il eût plus de considérations pour elles. Elles le supplièrent donc d'avoir pitié de cette grande ville, privée de son pasteur et exposée aux insultes des loups. Constance répondit que Rome avait un pasteur capable de la gouverner, sans qu'il en fût besoin d'autre : il entendait Félix. Les dames romaines repartirent que personne n'entrait dans l'église quand Félix y était, parce que, encore qu'il gardât la foi de Nicée, il communiquait avec ceux qui la corrompaient. L'empereur leur promit sans doute d'avoir égard à leur demande ; car, quelque temps après, il envoya des lettres à Rome qui annonçaient que Libère serait rappelé et gouvernerait l'église en commun avec Félix. Mais quand on lut ces lettres dans le Cirque, le peuple s'écria ironiquement : Cela est juste ! Comme il y a dans le Cirque deux factions distinguées par leurs couleurs, chacune aura son pasteur. Après s'être ainsi moqué des lettres impériales, ils s'écrièrent tout d'une d'une voix : Un Dieu, un Christ, un évêque ! Les choses allèrent encore plus loin. Il y eut à ce sujet des séditions à Rome, et même des meurtres. Ce qui fut cause que l'empereur consentit malgré lui, dit l'historien Socrate, à ce que Libère retournât à Rome, et y reprît son siége (1). L'admirable Libère, dit Théodoret, s'en retourna donc (2). D'autres anciens nous apprennent qu'il entra dans Rome en vainqueur ; que tout le peuple alla au-devant de lui plein de joie, et expulsa Félix.

On s'étonnera sans doute que nous ne parlions pas de la chute du pape Libère, chute fameuse, que Bossuet entre autres a prouvée fort au long. Nous savons que, dans sa *Défense de la déclaration gallicane*, Bossuet met tout en œuvre pour établir que le pape Libère est tombé en souscrivant à l'arianisme ; mais nous savons aussi, par le témoignage de son secrétaire, que dans une dernière révision de cet ouvrage, Bossuet *raya tout l'endroit qui regarde le pape Libère, comme ne prouvant pas bien ce qu'il veut établir en ce lieu* (3). Ce que Bossuet a cru devoir rayer de son *Traité de la puissance ecclésiastique*, nous croyons devoir le rayer de l'histoire de l'Église ; ce que Bossuet, après vingt ans de recherches et de méditations, n'a pu se démontrer à lui-même, nous croyons qu'il ne peut se démontrer par personne. On en peut voir les raisons détaillées dans la dissertation d'un docteur de Paris, publiée peu d'années après la mort de Bossuet ; dans une autre plus récente du savant Zaccaria ; dans le docte Galland de Venise, au tome V de sa *Bibliothèque des anciens Pères* ; enfin, et surtout, dans l'histoire critique du pape saint Libère, insérée au 23 septembre des *Acta sanctorum* (4). Nous avons déjà indiqué quelques-unes de ces raisons plus haut ; nous en indiquerons d'autres, à mesure que l'occasion s'en présentera, et nous tâcherons de les résumer à la mort du saint Pape. Nous remarquerons seulement ici, d'après ce que nous venons de voir, que le peuple romain ne put souffrir Félix, parce que, tout en professant la foi de Nicée, il communiquait avec les ariens ; que le pape Libère rentra à Rome en vainqueur, que le peuple le reçut en triomphe et chassa Félix. Avec cette conduite du peuple romain, comment supposer que ce même Pape Libère venait de se déhonorer publiquement, en condamnant saint Athanase, en souscrivant à l'arianisme, et en adressant aux principaux ariens des lettres de communion, aussi pitoyables pour le style qu'abjectes pour le sentiment ?

Il n'en est pas de même d'Osius. Il n'est que trop certain qu'il se démentit, à Sirmium, en souscrivant une seconde formule rédigée par les ariens en cette ville, où ils rejettent, non-seulement le terme de consubstantiel, mais encore celui de semblable en substance et de substance même, pour y substituer des expressions qui supposent le Fils d'une autre nature que le Père. Le principal auteur de la nouvelle formule était Potamius, évêque de Lisbonne. Il était d'abord catholique ; mais il souhaitait avec passion une terre de domaine : l'empereur lui en fit présent ; c'en fut assez pour le gagner à l'arianisme. Jamais cependant il ne jouit de sa terre, ayant été frappé d'une plaie mortelle, comme il allait s'en mettre en possession. Ce fut à son instigation que le centenaire Osius, maltraité et meurtri de coups, déshonora sa longue et sainte carrière. Sa chute fut un deuil pour toute l'Eglise ; les ariens en triomphaient. Nous le voyons par un écrit que saint Phébade, évêque d'Agen, fit contre cette seconde formule de Sirmium. Après en avoir montré tout le venin, il conclut : « Je n'ignore pas qu'après que nous avons examiné toutes ces vérités et que nous les avons exposées à la lumière de l'intelligence publique, on nous oppose, comme une puissante machine, le nom d'Osius, le plus ancien de tous les évêques et dont la foi a toujours été si sûre ; mais je réponds en peu de mots, que l'on ne peut employer l'autorité d'un homme qui se trompe à présent, ou qui s'est toujours trompé. Tout le monde sait quels ont été les sentiments jusqu'à ce grand âge ; avec quelle fermeté il a

(1) Socr., l. II, c. xxxvii. — (2) Theod., l. IV, c. xv. — (3) *Hist. de Bossuet*, t. VI, *Pièces just.*, [illegible] — (4) *Dissert. sur le pape Libère*, dans laquelle on fait voir qu'il [illegible] Zaccaria. *Dissert. de commentitio Liberii lapsu* [illegible] 262, in-4°, t. II, p. 580. Galland, *Bibl. Vet. PP.*, t. V. *Acta SS.*, t. VI, *septemb.*

reçu la doctrine catholique à Sardique et à Nicée, et condamné les ariens. S'il a maintenant d'autres sentiments, s'il soutient ce qu'il a condamné auparavant, et condamne ce qu'il a soutenu, je le dis encore une fois, son autorité n'est pas recevable. Car s'il a mal cru pendant près de quatre-vingt-dix ans, je ne croirai pas qu'il croit bien après quatre-vingt-dix ans. Et s'il croit bien maintenant, que doit-on juger de ceux qu'il a baptisés dans la foi qu'il tenait alors, et qui sont sortis du monde? Que dirait-on de lui-même, s'il fût mort avant cette assemblée? Donc, comme j'ai dit, le préjugé de son autorité n'a aucune force, parce qu'elle se détruit elle-même. Aussi lisons-nous que la justice du juste ne le sauvera point, s'il tombe une fois dans l'erreur (1). »

On voit ici le scandale que causa la chute d'Osius, l'avantage qu'en tiraient les ariens, et la manière frappante dont y répond saint Phébade. Si Libère était tombé pareillement, le scandale eût été bien plus horrible, les ariens en eussent bien plus triomphé, saint Phébade eût été bien plus pressé d'y répondre. Le silence, de part et d'autre, est une preuve qu'il n'en fut rien.

On objectera que saint Athanase parle de la chute de Libère, et dans son *Apologie contre les ariens*, et dans son *Histoire des ariens* adressée aux solitaires; mais tout le monde convient que l'apologie a été écrite au plus tard en 350, c'est-à-dire deux ans avant que Libère fût pape. L'endroit où il y est parlé de sa chute est donc évidemment une addition postérieure, faite par une main étrangère et malhabile; car, bien loin de donner de la force à l'apologie, elle la rend inepte et ridicule. L'histoire des ariens a été également écrite avant l'époque où l'on suppose la chute de Libère, ou du moins avant l'époque où saint Athanase ait pu l'apprendre, non plus que celle d'Osius; car il y est parlé plusieurs fois de Léonce d'Antioche comme encore vivant. Et nous avons vu qu'on apprit sa mort à Rome, à l'époque où les dames y supplièrent Constance d'accorder le retour du Pape, qui certainement alors n'avait pas encore prévariqué. Le passage où il est parlé de sa chute est donc encore une addition faite après coup, et qui ne jure pas moins avec ce qui précède qu'avec ce qui suit (2). Mais par qui ces interpolations ont-elles pu se faire? Nous avons vu que de son vivant déjà les ariens supposèrent à saint Athanase une lettre à Constance. Ce qu'ils ont pu pendant sa vie, ils l'ont pu encore plus aisément après sa mort. N'ont-ils pas fait passer leur conciliabule de Philippopolis pour le concile de Sardique, au point que saint Augustin lui-même y a été trompé? Les donatistes n'ont [illegible] pape saint [illegible] semblable, qui a trouvé crédit longtemps mais dont tous les critiques reconnaissent aujourd'hui la fausseté? D'ailleurs les ariens n'étaient pas les seuls ennemis de Libère : les lucifériens schismatiques ne chercheront pas moins à le calomnier. On voit peut-être pour ainsi dire les premiers nuages de la calomnie dans ce que dit Rufin environ cinquante ans après l'époque. « Libère, évêque de Rome, était rentré du vivant de Constance ; mais je ne sais au juste si l'empereur le lui accorda ou parce qu'il avait consenti à souscrire, ou pour faire plaisir au peuple romain qui l'en avait prié à son départ (3). »

Rufin était prêtre d'Aquilée; il avait pu connaître Libère dans sa jeunesse ; il avait certainement connu Fortunatien, évêque d'Aquilée, à qui l'on attribue la chute de Libère. Et cependant Rufin ne sait ce qu'il en est : c'est que la calomnie commençait seulement à se répandre ; car si Libère avait réellement souscrit une formule arienne, s'il avait réellement écrit les pitoyables lettres de défection qu'on lui suppose, les ariens, qui étaient tout-puissants, ne les auraient laissé ignorer à personne. Il eût été impossible à Rufin de conserver aucun doute à cet égard.

Cependant Eudoxe d'Antioche ayant assemblé un concile, proposa de rétablir Aëtius dans le diaconat; mais il ne put l'obtenir, tant était grande la haine qu'on avait pour cet arien forcené. A ce concile assistait Acace de Césarée, qui venait de déposer et de chasser saint Cyrille de Jérusalem : Acace et Eudoxe pensaient de même. Ils condamnèrent également le mot de semblable en substance et de consubstantiel, sous prétexte que les évêques d'Occident l'avaient ainsi décidé. C'était la seconde formule de Sirmium, qu'Osius avait souscrite, dont Eudoxe et ses partisans ne manquaient pas de se prévaloir. Ils écrivirent même une lettre de remercîment à Ursace et Valens, pour les féliciter d'avoir ramené les Occidentaux aux bons sentiments. Mais, peu après, les ariens modérés tinrent un concile à Ancyre, où ils anathématisèrent ceux qui niaient que le Fils fût semblable au Père en substance, et envoyèrent aux églises une profession [illegible] plus. Leurs députés, Basile d'Ancyre, Eustathe [illegible] trouver l'empereur à Sirmium, et lui présentèrent [illegible] avoir retranché l'article qui condamnait le terme de consubstantiel ou d'homoousios.

En arrivant à la cour, ils trouvèrent un prêtre d'Antioche nommé Asphale, très-ardent [illegible] cette hérésie, lui persuada de condamner Eu-

(1) *Biblioth. PP.*, t. IV. — (2) *Acta SS.* [illegible] 3 [illegible], § 8. — (3) R[illegible] *Hist.* [illegible], l. VIII, [illegible] XXVII.

doxe, de retirer d'Asphale la lettre qu'il lui avait donnée, et d'en écrire une autre toute contraire à l'église d'Antioche, par laquelle il condamnait Eudoxe et disait qu'il ne l'avait pas envoyé. Il y traite Aëtius de sophiste et de charlatan pernicieux ; il recommande aux fidèles de l'éviter aussi bien qu'Eudoxe; défendant à tous les deux d'assister aux assemblées ecclésiastiques, et les menaçant de plus grandes peines s'ils ne se corrigent. Cette lettre est une des preuves les plus sensibles de la légèreté et de la versatilité de Constance. Ce ne fut pas tout. Il y eut un nouveau concile à Sirmium. Basile d'Ancyre et les autres demi-ariens y dominèrent. On y condamna la seconde formule, souscrite par Osius, où le consubstantiel et le semblable en substance étaient également rejetés. Valens et Ursace l'abandonnèrent eux-mêmes, et dirent qu'ils avaient voulu supprimer l'une et l'autre expression, croyant que c'était la même chose. Belle excuse, pour des évêques, que l'ignorance, après tant d'années de disputes! Le vrai motif était encore plus honteux. L'empereur ayant changé d'opinion, ils en changeaient avec l'empereur, sauf à lui en faire changer à leur tour : ce qui ne tarda guère. En attendant, Eudoxe eut ordre de sortir d'Antioche et se retira en Arménie, son pays natal ; Aëtius et Eunomius furent relégués en Phrygie, et soixante-dix autres ailleurs. Ainsi le parti des anoméens ou de ceux qui disaient le Fils dissemblable au Père, paraissait entièrement dissipé (1).

Ce qui avait excité contre eux le zèle des ariens modérés, c'était l'exemple des évêques de Gaule. On avait appris en Orient que, demeurant inébranlables dans la foi, ils avaient rejeté la seconde formule de Sirmium, non-seulement en ne la recevant pas, mais en la condamnant dès qu'elle vint à leur connaissance. Les Orientaux eurent quelque honte d'avoir jusque-là fomenté l'hérésie, et telle fut la première impulsion qui leur fit condamner les anoméens. Constance voulut, de plus, en faire prononcer la condamnation par un concile universel. Il l'indiqua d'abord à Nicée. Mais on l'en dissuada ; le souvenir du grand concile faisait peur aux ariens de toute espèce. Il désigna donc Nicomédie. Déjà quelques évêques y étaient arrivés, d'autres s'y rendaient de toutes parts, lorsque, le 24 août de cette année 358, un tremblement de terre se fit sentir à cent cinquante villes du Pont, de l'Asie et même de la Macédoine. Nicomédie fut renversée de fond en comble. Deux évêques y périrent. Le tremblement ne dura que deux heures, mais il fut suivi d'un embrasement de cinquante jours; car le feu des fourneaux, des cuisines et des bains, des forges et autres lieux semblables, se communiquant, dans le renversement des maisons, aux toits et aux autres matières combustibles, gagna partout et ne fit qu'un grand bûcher de toute la ville. Ce désastre obligea d'indiquer le concile ailleurs, et on fut assez longtemps pour se décider où.

Dans l'intervalle, saint Hilaire ayant enfin reçu des lettres, et des lettres consolantes, des évêques de Gaule, de Germanie et de Bretagne, leur écrivit son livre *Des synodes*, pour leur faire connaître, comme ils l'avaient demandé, la foi des Orientaux et les préparer ainsi mieux au concile qui devait se tenir. Ce livre peut se diviser en trois parties. Dans la première, il félicite les évêques de Gaule de la fermeté avec laquelle ils ont conservé la foi entière, rejeté la communion de Saturnin et de ses complices, et condamne la seconde formule de Sirmium, souscrite par le malheureux Osius; il leur apprend que leur exemple a excité les Orientaux à faire comme eux. Ensuite il rapporte, quoiqu'à regret, le blasphème de Sirmium, c'est-à-dire cette seconde formule, afin qu'on puisse mieux comprendre les anathèmes du concile d'Ancyre, qu'il rapporte et explique de suite. Il joint à ces anathèmes trois formules de foi antérieure : celle d'Antioche, en 341 ; celle du faux concile de Sardique ou de Phili popolis, en 347, et celle de Sirmium contre Photin, en 351, avec les vingt-sept anathèmes, parce que les Pères d'Ancyre avaient témoigné dans leur lettre synodale les recevoir toutes. Saint Hilaire tâche d'excuser cette multiplicité de formules; mais il loue en même temps le bonheur des églises des Gaules qui, s'arrêtant à la foi qu'elles avaient reçu des apôtres, n'avaient aucune formule de foi écrite sur le papier, mais seulement dans leur cœur. Dans la seconde partie, il traite des termes de *consubstantiel* et de *semblable en substance*. Il marque d'abord l'abus qu'on peut faire du premier en l'employant dans le sens de Sabellius, pour signifier que le Père et le Fils ne sont qu'une même personne, à qui l'on donne deux noms; ou en entendant par ce terme que le Fils est une partie de la substance du Père ; ou enfin en s'en servant pour marquer une substance antérieure au Père et au Fils, et communiquée à tous deux. Il dit ensuite qu'il faut user de ce terme avec précaution, et ne pas le regarder comme tellement essentiel, qu'on ne puisse parler d'une manière catholique sans l'employer. On peut, dit-il, le recevoir avec piété et le supprimer avec piété. Quant au terme de *semblable en substance*, il dit qu'en le prenant dans le sens catholique, il signifie égalité, en sorte que le Fils soit égal en tout à son Père. Ce qu'il prouve par l'Écriture. Dans la troisième partie, il s'adresse aux députés que le concile d'Ancyre avait envoyés vers l'empereur Constance. Il les loue de s'être opposés à l'impiété de Sirmium, et d'avoir obligé ceux qui en étaient les auteurs à se rétracter. A la fin il s'applique avec beaucoup de charité et d'insinuation à lever tous les scrupules qu'ils avaient sur le terme de con-

(1) Soz., l. IV, c. xii et xiii; Theod., l. II, c. xx; Hil., *De Syn.*

substantiel, et, rapportant le symbole de Nicée, il montre que ce terme n'y est employé que pour condamner les vrais ariens, qui voulaient que le Fils fût une simple créature, et pour montrer qu'il est produit de la substance même du Père. Il ne faut pas supprimer une bonne expression à cause du mauvais sens qu'elle peut avoir, autrement il faudrait supprimer les divines Écritures mêmes, puisque les hérétiques en abusent. Il les prie, en les appelant ses frères, de ne pas [illegible] *homoousios* en rejetant l'*homoiousios*, et de ne pas s'arrêter aux mots puisqu'ils conviennent de la chose. Il ajoute ces paroles remarquables : Je prends à témoin le Seigneur du ciel et de la terre que, sans avoir ouï ni l'un ni l'autre, j'ai toujours cru l'un et l'autre; que, par l'*homoiousios*, il fallait entendre l'*homoousios*; que rien ne pouvait être semblable selon la nature qui ne fût de même nature. Baptisé depuis longtemps, depuis quelque temps évêque, je n'ai ouï parler de la foi de Nicée que sur le point de mon exil, mais les Évangiles et les écrits des apôtres m'avaient donné l'intelligence de ces termes. Il les prie à la fin, en les appelant deux fois ses bien-aimés frères, de se souvenir de son exil dans leurs saintes oraisons, et les exhorte à conserver toujours leur foi inviolable et sans tache comme ils avaient fait jusqu'alors.

On peut faire là-dessus une remarque bien importante. Ceux des Orientaux que nous appelons demi-ariens, saint Hilaire assure plus d'une fois qu'ils ne sont pas ariens ; il les appelle ses bien-aimés frères, et de très-saintes personnes ; quoiqu'il leur laisse encore à désirer quelque chose, il est en communion de prières et de charité avec eux. Saint Athanase pensait à cet égard comme saint Hilaire. Il écrit qu'il faut agir avec Basile d'Ancyre et ses semblables, non pas comme avec des ennemis, mais comme avec des personnes qui n'étaient pas éloignées de recevoir le mot de *consubstantiel*. Nous ne les considérons pas, dit-il, comme des ariens et des ennemis des Pères; mais nous discutons avec eux comme des frères avec des frères, d'accord avec nous pour le sens, en débat pour le nom seul (1).

Une autre observation non moins importante, c'est qu'en discutant ainsi les diverses formules de foi des Orientaux, saint Hilaire parle encore de la chute d'Osius, qui avait souscrit la seconde de Sirmium, la seule que le saint condamne; mais il ne dit pas un mot du pape Libère. Ce qui prouve que le Pape n'avait rien souscrit, ou du moins rien d'absolument condamnable. Par conséquent, les fragments attribués au saint évêque de Poitiers, où il est dit qu'il fut anathème à Libère, et cela dans un temps où, après le concile de Rimini, nous verrons ce Pape soutenir la foi catholique avec beaucoup de courage, ces fragments sont évidemment supposés.

(1) Athan., *De synod.*, n. 41, p. 755, édit. Bened.

Constance, à la persuasion de Basile d'Ancyre, Constance avait ordonné que les évêques s'assembleraient à Nicée [illegible] de l'an 359. Entre autres choses, il avait réglé que dix députés d'Occident et dix d'Orient, choisis par le concile, viendraient à la cour pour lui faire le rapport de ce qui aurait été résolu, afin qu'il vît lui-même s'il était conforme aux saintes Écritures, et qu'il pût [illegible] ce qu'il y aurait à faire pour le mieux. Il se faisait ainsi [illegible] universel et l'arbitre de la foi. Avec ces prétentions exorbitantes de gouverner tout ensemble et l'empire et l'Église, il ne [illegible] se gouverner lui-même [illegible] jouet de ses eunuques et de ses évêques. A peine avait-il décidé que, pour condamner les anoméens sans retour, il y aurait un concile universel, et que ce concile se tiendrait à Nicée, quand ces mêmes [illegible] par le crédit des eunuques, le tournèrent comme une girouette et lui firent décréter qu'il y aurait deux conciles au lieu d'un, et qu'aucun des deux ne se tiendrait dans la ville de Nicée. C'est que les [illegible] leur condamnation [illegible] [illegible] cace d'Antioche, qui contenait au [illegible] de substance. D'ailleurs, il était plus [illegible] long voyage.

La [illegible] trèrent surtout dans une profession de foi. Et [illegible] ques de ces deux villes n'étaient point favora[illegible] rent présenter et signer une nouvelle formule [illegible] gueur, le très-pieux et victorieux empereur [illegible] donnaient, dans une profession de foi, la qualité [illegible]

Dieu. Qu'on juge par là du caractère et de la tendance de l'arianisme. Ce nouveau symbole, daté du jour de l'an, comme une chose qui commence et qui est sujette au temps, devait servir de règle dans les deux conciles. Le nom de l'empereur mis en tête, avec son titre d'éternel, devait terrifier les opposants. Pour mieux préparer la voie aux anoméens, on y rejette le nom de substance ou plutôt essence, *ousia*, même après l'avoir employé. Car on a dit entre autres : Nous croyons aussi en un seul Fils unique de Dieu, engendré de Dieu d'une manière impassible, avant tous les siècles, avant tout commencement, avant tous les temps qui se puissent penser et avant toute substance imaginable ; seul du Père seul, Dieu de Dieu. Cependant on conclut par rejeter le mot de substance nommément, comme inconnu au peuple et occasion de scandale, et comme ne se trouvant pas dans les Ecritures; enfin, l'on ordonne de ne plus faire mention en parlant de Dieu à l'avenir. La formule finissait par ces mots : Nous disons que le Fils est semblable au Père en tout, ainsi que les saintes Ecritures le disent et l'enseignent. Les évêques qui se trouvaient à la cour souscrivirent

Mais il y eut deux signatures singulières. Celle de Valens, en ces termes : Les assistants savent comment nous avons souscrit ceci la veille de la Pentecôte, et notre pieux empereur le sait, lui à qui j'en ai rendu témoignage de vive voix et par écrit. Ensuite, il mit la souscription ordinaire avec cette clause : Que le Fils est semblable au Père, sans dire, en tout; mais l'empereur le contraignit de l'ajouter. Au contraire, Basile d'Ancyre, se doutant du mauvais sens que l'on pouvait donner à cette formule, souscrivit ainsi : Moi, Basile, évêque d'Ancyre, je crois, comme il est écrit ci-dessus, que le Fils est semblable au Père en tout; c'est-à-dire, non-seulement quant à la volonté, mais quant à l'hypostase, la substance ὕπαρξιν et l'être, comme étant le Fils selon l'Ecriture : esprit d'esprit, vie de vie, lumière de lumière, Dieu de Dieu, en un mot, Fils en tout semblable au Père. Et si quelqu'un dit qu'il soit semblable seulement en quelque chose, je le tiens séparé de l'Eglise catholique, comme ne tenant pas le Fils semblable au Père, suivant les Ecritures (1). On peut remarquer ici que Basile, n'osant employer le mot d'essence, *ousia*, que l'on était convenu de supprimer dans cette formule, emploie tous les mots approchants et équivalents, parce qu'il croyait, en effet, le Fils semblable en essence. Cette formule, ainsi souscrite, fut remise entre les mains de Valens, qui la porta au concile de Rimini.

Ce concile s'assembla au mois de juin, celui de Séleucie au mois de septembre de la même année 359. La convocation de l'un et de l'autre était absolument irrégulière, surtout si on veut les considérer comme un concile général. Nous avons vu, par le témoignage des historiens Socrate et Sozomène, et par les lettres du pape saint Jules, que dès lors c'était une ancienne règle dans l'Eglise, qu'on n'y fit ni concile ni canon sans le consentement de l'évêque de Rome. Or, les conciles de Rimini et de Séleucie furent convoqués, non par le Pape, mais par un homme qui n'était encore chrétien ni de fait ni de droit, puisqu'il n'était pas encore baptisé. C'est un catéchumène qui non-seulement les convoque, mais qui prescrit à chacun de quoi il s'occupera ou non, et qui envoie le préfet Taurus à Rimini et de deux autres commissaires à Séleucie pour y faire exécuter ses volontés de force. Le pape Libère n'a aucune part ni à la convocation ni à la célébration, il n'y est pas même appelé. Lui-même nous l'apprend dans sa lettre aux Orientaux, où il représente le concile de Rimini comme une cabale formée par la faction arienne. Voici ses paroles : « Quoique les ariens, ces hommes impies et scélérats, soient venus à bout d'engager les évêques d'Occident à s'assembler à Rimini, à dessein de les porter, par des discours trompeurs, ou plutôt de les forcer, par l'autorité de l'empereur, ou à retrancher un terme qui avait été mis avec beaucoup de sagesse dans la profession de foi, ou à le condamner absolument, cet artifice n'a servi de rien (2). » Le successeur de Libère, le pape saint Damase, dira également : « Le nombre de ceux qui se sont trouvés à Rimini ne peut faire aucun préjudice à la bonne doctrine, parce qu'ils s'y sont assemblés sans la participation de Vincent (de Capoue), qui a joui de la dignité épiscopale durant tant d'années, et sans celle de plusieurs autres qui étaient de même sentiment que ceux-ci (3). »

Les paroles de ces deux Papes donnent lieu à réflexion. Si la chute de Libère eût été réelle, si réellement il avait souscrit à une formule arienne, condamné saint Athanase et adressé aux chefs de l'arianisme les lettres abjectes qu'on lui suppose, pourquoi les ariens, tout-puissants, au lieu de le tenir éloigné de Rimini, ne l'ont-ils par forcé d'y venir ? Dira-t-on qu'il s'était rétracté? Mais pas un ancien ne dit mot de cette rétractation; mais cela fût-il, un homme qui avait faibli une première fois pouvait encore faiblir une seconde. Non, la conduite des ariens à son égard est une preuve qu'ils voyaient en lui, non pas un complice, mais un redoutable adversaire. Ils ne rappellent pas plus que Lucifer de Cagliari, saint Eusèbe de Verceil et ses compagnons, saint Athanase et les cinquante évêques exilés d'Egypte; autre irrégularité à un concile général, où doivent être invités tous les évêques catholiques.

Malgré tout cela, tant que le concile de Rimini fut libre, c'est-à-dire tant qu'il fut concile, car la liberté en est une condition essentielle, il soutint hautement la vraie foi. Il

(1) Epiph., *Hæres.* LXXIII, n. 22. — (2) Const., *Liber. epist.* XV, n. 3. — (3) Dam., *epist.* III, n. 1.

s'y trouva des évêques d'Illyrie, d'Italie, d'Afrique, d'Espagne, des Gaules, de la Grande-Bretagne. Leur nombre montait à plus de quatre cents, parmi lesquels les ariens ne comptaient qu'environ quatre-vingts. Les catholiques s'assemblèrent dans l'église, les ariens dans un autre lieu que l'on avait laissé vacant exprès, et dont ils firent leur oratoire; car on ne priait plus ensemble. Quand on commença à traiter la foi, tous les autres évêques ne se fondaient que sur les saintes Écritures; mais Ursace, Valens et les autres chefs des ariens se présentèrent avec un papier dont ils lurent la date, demandant qu'on ne parlât pas d'autre écrit sur la foi ni d'autre concile, et soutenant qu'il ne leur fallait rien demander davantage ni examiner leurs sentiments, mais se contenter de ce seul écrit. C'était la dernière formule de Sirmium, dressée le 22 mai de cette dernière année 359, où, rejetant les mots de substance et de consubstantiel, on disait seulement que le Fils est semblable au Père en toutes choses.

Les évêques catholiques répondirent qu'ils n'avaient pas besoin de nouvelle formule, et proposèrent de condamner nettement la doctrine d'Arius. Tous s'y accordèrent, excepté Ursace, Valens et les autres de leur faction : ainsi leur artifice fut découvert. Nous ne sommes pas assemblés, disaient les évêques catholiques, pour apprendre ce que nous devons croire : nous l'avons appris de ceux qui nous ont catéchisés et baptisés, de ceux qui nous ont ordonnés évêques; de nos pères, des martyrs et des confesseurs, à qui nous avons succédé; tant de saints qui se sont assemblés à Nicée, et dont plusieurs vivent encore : nous ne voulons point d'autre foi, et nous ne sommes venus ici que pour retrancher les nouveautés qui y sont contraires. Que veut dire votre formule datée de l'année et du jour du mois? en a-t-on jamais vu de semblable? N'y avait-il point de chrétiens avant cette date? et tant de saints qui, avant ce jour, se sont endormis au Seigneur, ou qui ont donné leur sang pour la foi, ne savaient-ils ce qu'ils devaient croire? C'est plutôt une preuve que vous laissez à la postérité de la nouveauté de votre doctrine. Les ariens voulaient soutenir leur date par l'exemple des prophètes; mais on leur répondait que les prophètes ne venaient pas poser les fondements de la religion ni enseigner une foi nouvelle : ils annonçaient seulement les promesses de Dieu, principalement touchant le Messie, et ensuite sur ce qui devait arriver aux Israélites et aux autres nations : ainsi l'observation des temps était nécessaire pour montrer quand ils avaient vécu et quand ils avaient prédit les choses futures. L'Église a bien accoutumé de dater les actes des conciles et les règlements pour les affaires sujettes aux changements, mais non pas les confessions de foi, où elle ne fait que déclarer ce qu'elle a toujours cru. On trouvait encore absurde, dans cette formule datée, le titre d'éternel que l'on donnait à l'empereur, en même temps qu'on le refusait au Fils de Dieu.

Le concile fit lire les professions des autres sectes et celle du concile de Nicée; il s'en tint à cette dernière, rejeta toutes les autres, et fit un décret en ce sens, auquel souscrivirent tous les évêques catholiques sans en excepter un seul. Le décret finissait par dix anathèmes contre les erreurs d'Arius, de Photin et de Sabellius. Comme Valens, Ursace et les autres ariens ne voulaient point y consentir, les évêques catholiques les jugèrent ignorants, malicieux et hérétiques, et, comme tels, les condamnèrent et les déposèrent par un acte que nous avons encore. Tel fut le concile de Rimini, tant qu'il fut libre, c'est-à-dire tant qu'il fut concile. Il envoya dix députés à l'empereur, avec des lettres, pour l'informer de tout ce qui s'était passé, et lui demander la permission de retourner chacun dans son diocèse (1).

Le concile de Séleucie se termina à peu près de la même manière. Il y vint environ cent soixante évêques : dix-neuf anoméens, cent cinq pour le *semblable en substance;* les autres, qui étaient tous d'Égypte, pour le consubstantiel. Telle est la proportion que nous constate un témoin oculaire, saint Hilaire de Poitiers (2). Quoiqu'il n'y eût point d'ordre particulier pour lui, la Providence voulut que le gouverneur de la province l'obligeât d'y aller et lui fournît la voiture. Étant arrivé à Séleucie, il fut reçu très favorablement, et attira la curiosité de tout le monde. On lui demanda d'abord la créance des Gaulois; car les ariens les avaient rendus suspects de ne reconnaître la Trinité que dans les noms, comme Sabellius. Il expliqua sa foi, conforme au symbole de Nicée, et rendit témoignage aux Occidentaux, qu'ils tenaient la même créance. Ayant ainsi levé tous les soupçons, il fut admis à la communion des évêques et reçu dans le concile.

Deux commissaires de l'empereur y assistaient. L'un devait en être le modérateur; l'autre, commandant des troupes, devait lui prêter main-forte en cas de besoin. Plusieurs séances se passèrent à disputer par où l'on commencerait, par la foi ou par les personnes; car il y avait des évêques, entre autres saint Cyrille de Jérusalem, qui se plaignaient d'avoir été injustement déposés. La variété des ordres de l'empereur échauffait la dispute; car on représentait ses lettres, qui tantôt portaient que l'on commençât par l'un, tantôt par l'autre. Cette contestation en vint jusqu'à une division déclarée, qui sépara en deux le concile de Séleucie : d'un côté les acaciens, ayant à leur tête Acace de Césarée; et d'autre, ceux qui admettaient soit le consubstantiel, soit le semblable en substance.

On s'accorda enfin à commencer par la

(1) Labbe, t. II. — (2) *Contra Const.*, n. 12.

question de la foi. Les acaciens, c'est-à-dire les anoméens, rejetaient ouvertement le symbole de Nicée et faisaient entendre qu'il fallait dresser une nouvelle formule. Mais ceux qui reconnaissaient le Fils semblable au Père en substance, et qui étaient le plus grand nombre, recevaient le symbole de Nicée en tout le reste, trouvant seulement à redire au terme de consubstantiel. Ils étaient de ceux que saint Hilaire et saint Athanase regardaient comme des frères avec lesquels on était d'accord pour le fond, et en dispute seulement pour un mot. Les anoméens ne voulaient pas qu'on parlât de substance, et prenaient pour règle la formule composée à Sirmium le 22 mai. Ils n'avançaient que des propositions impies, disant que rien ne pouvait être semblable à la substance de Dieu, qu'il ne pouvait y avoir en Dieu de génération ; que Jésus-Christ était une créature, dont la création était traitée de génération divine ; qu'il était tiré du néant, et par conséquent, ni Fils ni semblable à Dieu. On lut publiquement les paroles suivantes, tirées d'un sermon prononcé à Antioche par l'évêque Eudoxe : Dieu était ce qu'il est : il n'est point père, parce qu'il n'avait point de fils ; car s'il avait un fils, il faudrait aussi qu'il eût une femme ; et le reste qu'on peut voir dans saint Hilaire ; car c'est lui qui rapporte avec horreur ces blasphèmes, qu'il avait ouïs de ses oreilles. Aussi s'éleva-t-il un grand tumulte dans l'assemblée à cette lecture. Après que la dispute eut duré jusqu'au soir, Sylvain de Tarse s'écria à haute voix qu'il ne fallait point faire de nouvelle exposition de foi, mais s'en tenir à celle du concile d'Antioche de la Dédicace. Quand il eut dit cela, les acaciens se retirèrent ; ceux de l'autre parti rapportèrent la formule d'Antioche : elle fut lue, et ainsi se termina la première session du concile. Le lendemain, s'étant assemblés dans l'église de Séleucie et en ayant fermé les portes, ils confirmèrent par leurs souscriptions la formule qui avait été lue. A la place de quelques absents, souscrivirent des lecteurs et des diacres, auxquels ils en avaient donné pouvoir.

Cependant Acace et ses partisans se plaignirent de ce procédé, et présentèrent une nouvelle formule. Quelques séances encore se passèrent en disputes et en récriminations : ceux qui tenaient pour le semblable en substance, disaient qu'il ne fallait pas de nouvelle formule après celle d'Antioche ; les anoméens répliquaient que, puisqu'on avait une fois changé le symbole de Nicée, et plusieurs fois ensuite, rien n'empêchait d'en faire encore de même. La réplique était juste et donnait à conclure aux autres que, pour être conséquents, ils devaient s'en tenir purement et simplement au symbole de Nicée. C'est ce qu'ils feront en effet plus tard. Enfin les anoméens, après plusieurs séances orageuses où ils professèrent leur hérésie dans toute sa crudité, refusèrent de venir davantage au concile. Les commissaires de l'empereur, bien loin de les y contraindre, les soutenaient dans leur opposition. Alors le concile, après plusieurs citations et plusieurs délais, procéda contre eux. Neuf furent déposés, parmi lesquels Acace et Césarée, Georges d'Alexandrie, Eudoxe d'Antioche, et Patrophile de Scythopolis ; huit autres furent privés de la communion, jusqu'à ce qu'ils se fussent justifiés des crimes dont on les accusait. Le concile rétablit saint Cyrille à Jérusalem, et ordonna, pour Antioche, à la place d'Eudoxe, Anien, prêtre de la même église. Mais les acaciens, s'étant saisis de sa personne, le livrèrent aux commissaires de l'empereur, qui le condamnèrent à l'exil. Les Pères du concile protestèrent en vain contre cet abus de la force, et puis se séparèrent (1).

Telle fut la fin du concile de Séleucie. Il nous présente, ainsi que celui de Rimini, des faits importants pour apprécier le nombre respectif des ariens et de ceux qui ne l'étaient pas. Comme les premiers avaient la faveur du prince et qu'ils étaient le sujet de ces réunions, ils durent naturellement s'y rendre en plus grand nombre possible. Cependant, à Séleucie, ils ne sont que dix-neuf sur environ cent soixante, ce qui ne fait qu'un sur sept : à Rimini, environ quatre-vingts sur plus de quatre cents, ce qui ne fait qu'un sur cinq : en tout une centaine sur plus de cinq cent soixante, ce qui ne fait pas deux sur onze. Que si leur minorité a été si faible dans les deux conciles, où ils avaient toutes les raisons de se trouver en plus grand nombre, combien cette minorité ne dut-elle pas être imperceptible parmi les milliers qu'il y avait alors dans l'empire romain et au dehors ? Le bruit qu'ils feront sera l'effet, non pas de leur multitude, mais de leur ruse, de leur audace et de leur violence. La preuve n'en est pas loin.

Le concile de Rimini avait envoyé dix députés à l'empereur. C'étaient des jeunes gens sans expérience ; à leur tête était Restitut de Carthage. Ils avaient ordre de ne communiquer en aucune manière avec les ariens, et de n'entrer en aucun traité, mais de renvoyer tout au concile ; on avait cru sans doute remédier ainsi à leur peu de capacité. Les ariens, au contraire, envoyèrent dix vieillards habiles et rusés, qui, ayant fait diligence, arrivèrent les premiers auprès de l'empereur, et le prévinrent aisément contre le concile, en lui lisant la formule qu'ils y avaient présentée. Car, comme elle avait été composée à Sirmium, en sa présence, il trouva mauvais qu'elle n'eût pas été reçue à Rimini. Il traita les ariens avec beaucoup d'honneur et de bienveillance, et ne témoigna que du mépris pour les catholiques. On prit leurs lettres sans leur donner d'audience. On les fatigua par un long séjour à la suite de la cour. Dans l'intervalle, l'empereur écrivit au concile une

(1) Hil., *Contra Const.* Athan., *De synod.*

lettre assez froide, s'excusant sur la guerre des Perses, de ce qu'il n'avait pu entendre les députés, auxquels il avait commandé d'attendre sa réponse à Andrinople. Jusque-là on ne devait rien terminer. Le concile répondit à cette lettre en protestant de nouveau qu'ils ne se départiraient jamais de ce que leurs pères avaient décidé touchant la foi, et le suppliant encore de les renvoyer à leurs églises avant l'hiver. Cependant les députés, circonvenus par les artifices des ariens, intimidés par les menaces de l'empereur, souscrivirent près d'Andrinople une formule de foi [illegible] celle de Sirmium, qui avait été rejetée à Rimini, et encore pire, en ce qu'elle disait que le Fils est semblable au Père, selon les Écritures, sans ajouter en toutes choses. Le lieu où se fit cet accord entre les députés des deux partis, était une petite ville où l'on avait conduit les députés catholiques [illegible] eux. Il y avait encore en ceci une ruse des ariens : la petite ville s'appelait Nicée; ils voulurent faire passer leur nouvelle formule pour la profession de foi de Nicée en Bithynie, et tromper les simples par cette confusion du nom.

Les députés eurent alors la liberté de retourner à Rimini, et l'empereur manda en même temps au préfet Taurus de ne point souffrir que le concile se séparât, jusqu'à ce que tous les évêques eussent souscrit cette formule de Nicée en Thrace, et d'envoyer en exil les plus opiniâtres, pourvu qu'ils ne fussent pas plus de quinze. Il écrivit aussi aux évêques pour leur enjoindre de supprimer les mots de substance et de consubstantiel. Ursace et Valens, chefs de la députation arienne, revinrent donc à Rimini victorieux; leur parti prit le dessus et s'empara de l'église, dont il chassa les catholiques. Ensuite, répondant à la lettre de l'empereur, il lui en écrivit une de l'adulation la plus abjecte. Ces indignes évêques rendent à Dieu les plus grandes actions de grâces, et se félicitent eux-mêmes, comme d'un bonheur incomparable, d'avoir été éclairés par les pieuses lettres de l'empereur, et d'avoir été ainsi assurés qu'il ne fallait plus parler de substances ni de consubstantiel; ils le supplient, en conséquence, de les renvoyer à leurs églises, et de ne pas les retenir plus longtemps avec ceux qui sont infectés d'une doctrine perverse. Ils entendaient par là les évêques catholiques. Ceux-ci refusèrent d'abord de communiquer avec leurs députés après leur retour, quoiqu'ils s'excusassent sur la violence que l'empereur leur avait faite. Mais quand ils apprirent les ordres qu'il avait donnés, leur trouble fut bien plus grand, et ils ne savaient à quoi se résoudre. Les [illegible] peu à peu, partie par faiblesse, partie par ennui de [illegible] en pays étranger, cédèrent à leurs adversaires, qui avaient pris le dessus depuis le retour des députés; et les esprits étant une fois ébranlés, on courut en foule à l'autre parti, jusqu'à ce que les catholiques furent réduits à vingt, d'autant plus fermes qu'ils étaient en plus petit nombre. A leur tête étaient saint Phébade d'Agen et saint Servais de Tongres. Le préfet Taurus, voyant qu'ils ne cédaient point aux menaces, les attaqua par les prières et les conjurait avec larmes de prendre un parti plus modéré. Voilà, disait-il, le septième mois que les évêques sont enfermés dans une ville, pressés par la rigueur de l'hiver et par la pauvreté, sans espérance de retour. Cela ne finira-t-il point? Suivez l'exemple des autres et l'autorité du plus grand nombre. Phébade déclara qu'il était prêt à souffrir l'exil et tous les supplices qu'on voudrait, mais qu'il ne recevrait jamais la formule de foi dressée par les ariens.

Après plusieurs jours de [illegible], Valens et Ursace soutinrent que leur formule avait été approuvée des Orientaux, ce qui était un mensonge, [illegible] et dirent à Phébade et à Servais que si elle ne leur paraissait point assez simple, ils y ajoutassent ce qu'ils voudraient, [illegible] de leur part, d'y consentir. Une proposition si plausible fut reçue favorablement de tout le monde et les catholiques, qui [illegible] à faire finir l'affaire de quelque manière que ce fût, [illegible] plus [illegible] que de chercher l'union. La formule de foi que l'on proposait n'avait rien d'[illegible] en apparence. On n'y disait point que le Fils de Dieu fût créature, tirée du néant, ni qu'il y eut un temps où il n'était pas; [illegible] on disait qu'il était né du Père avant tous les siècles, et Dieu de Dieu. La raison de [illegible] le mot [illegible] était plausible, parce qu'il ne se trouvait point dans les Écritures et qu'il scandalisait les simples par sa nouveauté. Les évêques ne se mettaient pas en peine d'un mot, croyant que le sens catholique était en sûreté.

Enfin, comme il s'était répandu un bruit parmi le peuple que cette exposition de foi était frauduleuse, Valens de Murse, qui l'avait composée, déclara, en présence du préfet Taurus, qu'il n'était point arien; au contraire, qu'il était entièrement [illegible] blasphèmes. Mais cette profession [illegible] en particulier, ne suffisait pas pour [illegible] soupçons du peuple; c'est pourquoi, le [illegible], les évêques étant [illegible] dans l'église de Rimini avec une grande foule de [illegible], Musonius, évêque en Afrique, à qui [illegible] le premier rang [illegible], parla ainsi : Nous ordonnons que quelqu'un de nous lise à Votre Sainteté ce qui s'est répandu dans le public et qui est venu jusqu'à nous, afin de condamner [illegible] d'une voix ce qui est mauvais et qui doit être rejeté de nos oreilles et de nos cœurs. Tous les évêques répondirent : Nous le voulons. Alors [illegible] commença à lire, par l'ordre des [illegible], les blasphèmes que l'on attribuait à Valens. Mais Valens les désavoua et s'écria : Si quelqu'un dit que Jésus-Christ n'est pas Dieu, Fils de

Dieu, engendré du Père avant les siècles, qu'il soit anathème! Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu n'est pas semblable au Père, selon les Ecritures, qu'il soit anathème! Si quelqu'un ne dit pas que le Fils de Dieu est éternel avec le Père, qu'il soit anathème! Tous répondirent à chaque fois : Qu'il soit anathème! Valens ajouta, comme pour fortifier la doctrine catholique : Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est créature comme sont les autres créatures, qu'il soit anathème! Tous répondirent : Qu'il soit anathème, sans s'apercevoir du venin caché sous cette proposition; car les catholiques entendaient qu'il n'était point du tout créature, et Valens entendait qu'il était créature, mais plus parfaite que les autres. Valens ajouta : Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est tiré du néant, et non pas de Dieu le Père, qu'il soit anathème! Tous s'écrièrent de même. Enfin il dit : Si quelqu'un dit : Il y avait un temps auquel le Fils n'était pas, qu'il soit anathème! Tous répondirent : Qu'il soit anathème! Cette parole de Valens fut reçue de tous les évêques et de toute l'Eglise avec un applaudissement et une joie extraordinaires, parce que ces expressions semblaient être et étaient en effet le caractère propre de l'arianisme. Ils élevaient jusqu'au ciel Valens par leurs louanges, et condamnaient avec repentir les soupçons qu'ils avaient eus de lui. L'évêque Claude ajouta : Il y a encore quelque chose qui est échappé à mon frère Valens : nous le condamnerons, s'il vous plaît, en commun, afin qu'il ne reste aucun scrupule. Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est avant tous les siècles, mais non avant tous les temps absolument, en sorte qu'il mette quelque chose avant lui, qu'il soit anathème! Tous répondirent : Qu'il soit anathème! et Valens condamna de même plusieurs propositions qui semblaient suspectes, à mesure que Claude les prononçait. Telle fut la seconde fin du concile de Rimini, la fin du concile non plus libre, mais violenté par l'empereur. Les ariens y triomphèrent en un sens par la force, mais, en un autre, ils y furent vaincus; car, sauf une équivoque inaperçue dans le moment, jamais peut-être ils ne se virent réduits à condamner l'arianisme d'une manière plus formelle. Les évêques s'en retournèrent donc avec joie dans leurs églises, après avoir envoyé à l'empereur des députés, dont les principaux étaient Ursace et Valens, qui se rendirent à Constantinople, où ils trouvèrent ceux du concile de Séleucie (1).

Dans ce concile, les anoméens ou ariens déclarés avaient été condamnés et déposés par ceux qui tenaient pour le semblable en substance; mais ils surent se relever de leur défaite par la fourberie et l'intrigue. Arrivés les premiers à Constantinople, ils gagnèrent les eunuques, et les courtisans, et, par eux, l'empereur, qu'ils indisposèrent contre le concile, en lui disant qu'on y avait rejeté la profession de foi dressée à Sirmium en sa présence. Les députés du concile étant venus, refusèrent de communiquer avec les anoméens déposés, et demandèrent à l'empereur qu'on examinât les blasphèmes d'Eudoxe. On les lui montra dans un écrit. Eudoxe, voyant que l'empereur en était indigné, répondit que l'écrit n'était pas de lui, mais d'Aétius. Appelé de suite, Aétius, qui ne savait rien de l'incident, crut s'attirer des louanges en s'en disant l'auteur. Mais l'empereur, frappé d'une telle impiété, le fit chasser du palais, et donna ordre de l'envoyer en exil dans la Phrygie. Eudoxe, qui pensait en tout comme Aétius, son ami et son commensal, se trouvait dans une position critique. Sommé de condamner l'écrit d'Aétius, il chercha longtemps à éluder; mais enfin, menacé de l'exil par l'empereur, il condamna sa propre doctrine, doctrine qu'il soutenait alors et qu'il ne cessa jamais de soutenir, savoir : que le Fils est dissemblable au Père. Pour ce qui est d'Aétius, il fut convaincu juridiquement d'impiété en présence de l'empereur.

Les anoméens ne se trouvaient point à leur aise, lorsqu'arrivèrent les derniers députés du concile de Rimini, ayant à leur tête Ursace et Valens, qui communiquèrent de suite avec eux, malgré les avertissements des députés du concile de Séleucie. Comme on leur demandait, dans une grande assemblée, pourquoi ils n'avaient pas dit aussi à Rimini que le Fils de Dieu fût créature, ils répondirent qu'on n'y avait pas dit qu'il n'était pas créature, mais qu'il n'était pas semblable aux autres créatures, en disant qu'il n'était pas créature comme les autres. Ils se sauvaient encore de la ressemblance qu'ils lui accordaient, par cette clause, *selon les Ecritures*, qui donnait lieu à plusieurs défaites. Quant à ce qu'ils avaient décidé, que le Fils est éternel avec le Père, ils expliquèrent son éternité comme celle des anges et des âmes humaines, non de ce qui précède la durée du monde, mais de l'avenir. C'est par ces impudents sophismes qu'ils éludèrent les anathèmes de Rimini. Ceux qu'ils ne pouvaient éluder, les fourbes les dissimulèrent. Tels étaient les trois suivants : Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est tiré du néant et non pas de Dieu le Père, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit : Il y avait un temps auquel le Fils de Dieu n'était pas, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est avant tous les siècles, mais non avant tous les temps absolument, en sorte qu'il mette quelque chose avant lui, qu'il soit anathème.

Eudoxe, Acace et leurs partisans, réduits à condamner leur propre doctrine dans celle d'Aétius, saisirent avidement le subterfuge que l'improbité sophistique d'Ursace et

(1) Voir les *Conciles de Rimini* **et** *de Séleucie*, dans Tillemont, Ceillier. Athan.; ***De Synod.*** Hilar., ***Ad Const.*** Soc., l. II, c. XXXIX, etc.

Valens leur offrait dans la formule de Rimini, séparée de certains de ses anathèmes. Ils déclarèrent qu'ils recevaient cette formule de grand cœur. L'empereur, que l'on gagna sans peine, obligea d'y souscrire les évêques qui se trouvaient à Constantinople, même les députés de Séleucie. Il y employa tout le jour du dernier de décembre et même une partie de la nuit, quoiqu'il se préparât à la cérémonie du lendemain, où il devait commencer son dixième consulat avec l'année 360.

Les acaciens, ayant ainsi prévalu, tinrent, au commencement de cette année, un concile à Constantinople, pour renverser ce qui s'était fait à Séleucie. Quoiqu'ils pensassent tout comme Aëtius, ils le condamnèrent néanmoins pour contenter l'empereur; puis ils se contentèrent eux-mêmes, en déposant un grand nombre d'évêques qui leur étaient opposés, entre autres Macédonius de Constantinople, Basile d'Ancyre, Eustathe de Sébaste, Eleusius de Cyzique, saint Cyrille de Jérusalem. Les évêques déposés furent de plus envoyés en exil et remplacés par d'autres. Eudoxe se transféra lui-même d'Antioche à Constantinople. Le triomphe des anoméens paraissait complet; mais il se ruinait lui-même. Les évêques exilés révoquèrent en chemin les souscriptions à la formule de Rimini, et se déclarèrent, les uns pour le semblable en substance, les autres même pour le consubstantiel. Ils écrivirent à toutes les églises des lettres contre Eudoxe et contre ceux de son parti, les conjurant de fuir leur communion, comme d'hérétiques défenseurs d'une doctrine abominable, qui ne s'étaient emparés de leurs églises que par le désir de la vaine gloire et par la puissance temporelle; que, pour eux, ils ne pouvaient acquiescer à leur déposition.

La politique des anoméens à l'égard de saint Hilaire de Poitiers, en trahissant la peur qu'ils avaient de lui, hâta la ruine de leur cause en Occident. Le saint les avait suivis à Constantinople avec les députés du concile de Séleucie. Quand il vit l'extrême péril où se trouvait la foi par suite des intrigues d'Ursace et de Valens, d'Acace et d'Eudoxe, il présenta une requête à Constance pour lui demander deux choses. La première, de conférer avec l'auteur de son exil, c'est-à-dire avec Saturnin d'Arles, qui se trouvait alors à Constantinople, laissant à l'empereur le choix du lieu et de la manière que se devrait faire cette conférence. Il se fait fort de convaincre de faux son adversaire et se soumet à passer sa vie dans la pénitence au rang des laïques, si on peut prouver qu'il ait fait quelque chose d'indigne, non pas de la sainteté d'un évêque, mais de la probité d'un simple fidèle. Pour engager l'empereur à lui accorder sa demande, il lui représente qu'il n'est pas indigne de parler en sa présence. « Je suis évêque en communion avec toutes les églises et tous les évêques des Gaules; de l'exil même, je distribue tous les jours la communion à mon peuple par le ministère de mes prêtres. Je suis exilé, non pour aucun crime, mais par une faction. Un témoin non méprisable de mon innocence est mon seigneur Julien, votre religieux césar; car, au sujet de mon exil, il a eu à souffrir, de la part des méchants plus d'outrages que moi d'iniquité. » La seconde chose qu'il demande dans sa requête, est que l'empereur lui accorde une audience pour traiter la matière de foi selon les Écritures, en présence de lui-même, devant tout le concile de Constantinople qui en disputait alors, et à la vue de tout le monde. « Reconnaissez la foi que depuis longtemps vous souhaitez entendre de la bouche des évêques, et que vous n'entendez pas, parce que ceux parmi lesquels vous la cherchez, écrivant ce qui est d'eux et non pas ce qui est de Dieu, n'ont fait que porter de côté et d'autre un cercle éternel d'erreurs et de disputes, qui tourne incessamment sur lui-même. Il aurait fallu s'en tenir modestement à la foi consommée et jurée dans le baptême, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Mais la présomption de quelques-uns élude frauduleusement ou même audacieusement le sens naturel de ces paroles, en sorte que, pour eux, le Père n'est point Père, le Fils point Fils, le Saint-Esprit point Saint-Esprit. De là la coutume d'écrire sans cesse de nouvelles professions de foi. Ayant commencé à faire du nouveau plutôt qu'à conserver ce qu'on a reçu, on n'affermit pas plus la nouveauté qu'on ne garde l'antiquité. Ce n'est plus la foi des Évangiles, mais la foi des temps : les formules en sont aussi variables que les volontés : nous en décrétons une nouvelle chaque année, chaque mois; puis, en avons-nous décrété une, que nous nous en repentons, nous leur disons anathème. Ou nous condamnons nos sentiments dans les autres, ou nous condamnons ceux d'autrui dans les nôtres; nous nous déchirons mutuellement et finirons par nous dévorer. Vous cherchez la foi, ô empereur : apprenez-la, non d'après de nouvelles feuilles de papier, mais d'après les livres de Dieu. Rappelez-vous que ce n'est pas une question de philosophie, mais la doctrine de l'Évangile. Je vous demande audience, non pas tant pour moi que pour vous et pour les églises de Dieu. J'ai la foi dans le cœur et n'ai pas besoin d'une profession extérieure : ce que j'ai reçu, je le garde, ce qui est de Dieu, je ne le change pas. Souvenez-vous cependant qu'il n'y a pas d'hérétique qui ne prétende s'appuyer de l'Écriture pour prêcher ses blasphèmes. Ainsi Sabellius est sans Dieu le Père et sans Dieu le Fils, parce qu'il ne comprend pas ce que veut dire : Moi et le Père nous sommes une même chose. Montan, par ses femmes insensées, soutient un autre Paraclet. Manès et Marcion haïssent la loi, à cause qu'ils lisent : La lettre tue, et Satan est le prince de ce monde. Tous parlent Écriture sans intelligence de l'Écriture, et étalent des croyances sans foi, car les Écritures ne consistent pas

dans la lecture, mais dans l'intelligence (1). »

Dans cette requête, en signalant les variations continuelles du parti politique dans ses professions de foi, et la déplorable confusion qui en résultait, saint Hilaire disait *nous*, comme s'il y avait eu quelque part. C'était non-seulement une figure de rhétorique, mais un trait de prudence, pour ménager la susceptibilité de l'empereur, auteur principal, si ce n'est unique, de tout le mal. Quand il vit qu'avec ces ménagements il n'obtenait pas même une audience, et que Constance poussait son despotisme doctrinal aux derniers excès, il changea de ton, et, dans un nouvel écrit qu'il adressa, non plus à l'empereur, mais aux fidèles catholiques, il débute par ces mots :

« Il est temps de parler, puisque le temps de se taire est passé. Attendons le Christ, puisque l'Antechrist domine. Que les pasteurs crient, puisque les mercenaires ont pris la fuite. Sacrifions nos vies pour nos ouailles, parce que les loups sont entrés et que le lion furieux tourne à l'entour. Allons au martyre avec ces paroles ; car l'ange de Satan s'est transformé en ange de lumière. Entrons par la porte ; car personne ne va au Père, si ce n'est par le Fils. Que les faux prophètes se réjouissent de leur paix : c'est dans l'hérésie et le schisme que se manifestent ceux qui sont à l'épreuve. Supportons courageusement une tribulation telle qu'il n'y en a pas eu depuis l'origine du monde ; mais sachons que les jours en seront abrégés à cause des élus de Dieu. Paraissons devant les juges et les puissances pour le nom du Christ ; car bienheureux qui aura persévéré jusqu'à la fin. Ne craignons pas celui qui peut tuer le corps, mais non pas l'âme ; craignons celui qui peut précipiter le corps et l'âme en enfer. Soyons sans inquiétude pour nous-mêmes ; car les cheveux de notre tête sont comptés. Suivons la vérité par l'Esprit-Saint, afin de ne pas croire au mensonge par l'esprit d'erreur. Mourons avec le Christ, afin de régner avec le Christ. Se taire plus longtemps est lâcheté, non plus modération ; car il n'y a pas moins de péril à se taire toujours qu'à ne se taire jamais. Après l'exil des saints personnages Paulin, Eusèbe, Lucifer, Denys, il y a cinq ans, je me séparai de la communion de Saturnin, d'Ursace et de Valens ; cependant nous laissâmes à leurs complices la faculté de se repentir, montrant ainsi notre inclination pour la paix, et retranchant en même temps les membres pestiférés qui tendaient à corrompre tout le corps. Exilé depuis cette époque, jamais je n'ai repoussé aucune voie honorable et plausible d'opérer la réunion ; jamais je n'ai rien dit ni écrit de ce que méritait cette cabale, qui se disait alors faussement l'Église de Dieu, et qui, maintenant, est la synagogue de Satan. Je ne fuyais point leur commerce ; et, quoique la communion ecclésiastique fût suspendue, j'entrais dans leurs oratoires, souhaitant laisser une ouverture à la paix et préparer la voie au repentir. Je ne parle donc pas inconsidérément, puisque je me suis tu si longtemps. Maintenant encore, si je parle, la seule cause en est le Christ. C'est à lui que j'ai dû de me taire jusqu'à cette heure, c'est à lui que je dois de ne pas me taire davantage.

» Oh ! si le Dieu tout-puissant de l'univers, Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, m'avait donné de le confesser, lui et son Fils unique, aux temps des Néron et des Décius ! Par la miséricorde de Jésus, animé de l'Esprit-Saint, je n'aurais pas craint le chevalet, sachant qu'Isaïe a été scié en deux ; je n'aurais pas redouté la fournaise ardente, me souvenant que les enfants des Hébreux y ont chanté ; je n'aurais évité ni la croix ni le brisement des os, me rappelant que le larron a été transféré au paradis. Contre des ennemis avoués, j'aurais combattu avec bonheur, j'aurais su que c'étaient des persécuteurs qui contraignaient à l'apostasie par le fer et le feu. Mais maintenant, nous avons à combattre contre un persécuteur qui trompe, contre un ennemi qui flatte, contre l'antechrist Constance. Il ne déchire pas le dos, mais sollicite par le ventre ; il ne proscrit point pour la vie, mais il enrichit pour la mort ; il n'emprisonne point pour la liberté, mais il honore dans son palais pour la servitude ; il ne torture pas les côtes, mais il occupe le cœur ; il ne tranche pas la tête avec le glaive, mais il tue l'âme avec l'or ; il ne menace pas publiquement du feu, mais en secret il allume l'enfer ; il évite le combat de peur d'être vaincu, mais il flatte pour dominer ; il confesse le Christ, mais c'est pour le nier ; il s'entremet de l'unité, mais c'est pour qu'il n'y ait point de paix ; il honore les pontifes afin qu'ils cessent d'être évêques ; il bâtit des églises et ruine la foi.

» Les ministres de la vérité doivent dire ce qui est vrai. Si j'avance des faussetés, que mes reproches soient infâmes ; mais si la vérité en est manifeste, je ne passe donc pas les bornes de la liberté et de la modération apostoliques, en parlant après un si long silence. Jean disait à Hérode : Il ne t'est pas permis de faire ceci. Les martyrs Machabées reprochent à Antiochus sa cruauté, et lui annoncent sa prochaine punition. Je dis hautement à toi, Constance, ce que j'aurais dit à Néron, ce que Décius et Maximin auraient entendu de ma bouche : Tu combats contre Dieu, tu sévis contre l'Église, tu persécutes les saints, tu hais les prédicateurs du Christ, tu anéantis la religion ; tu te fais tyran, non pas dans les choses humaines, mais dans les choses divines. Voilà ce que je vous aurais dit en commun à toi et à eux ; écoute [illegible] t'est propre [illegible] par le masque [illegible] nouvellement [illegible] Christ, [illegible] l'Antechrist, tu en [illegible] d'impiété, [illegible]

(1) Hil., *Ad Const.*, l. II, édit.

vi[illegible] contre la foi, tu en dresses des formules [illegible]ant ce qui est saint, tu enseignes ce qui est profane. Tu distribues en don des év[illegible] tiens ; tu remplaces les bons par des méchants. Tu tiens en prison les évêques ; tu fais avancer les armées pour jeter la terreur dans l'Église. Tu assembles de force les conciles, et tu pousses les Occidentaux de la foi à l'impiété ; tu les enfermes dans une même ville, tu les épouvantes par les menaces, [illegible] épuises par la faim, les accables par le [illegible], et les corromps par l'hypocrisie. Par tes artifices, tu nourris les dissensions des Orientaux : tu y provoques par tes caresses, et y excites par la protection. Par un triomphe nouveau de l'[illegible], tu persécutes sans faire de martyrs. Tu ne laisses pas seulement aux malheureux l'excuse de pouvoir montrer à l'éternel juge les cicatrices de leurs corps déchirés, pour [illegible] la [illegible] par la nécessité. Le plus méchant des [illegible] les [illegible] de la persécution [illegible] tu enlèves l'indulgence à la faute et le martyre à [illegible]. Tu [illegible] pas qu'on t'en soupçonne ; tu mens sans qu'on s'en aperçoive ; tu caresses sans bonté, tu fais ce que tu veux sans le faire connaître. [illegible] l'or de [illegible] tu [illegible] Dieu ; tu [illegible] que [illegible] temples, ce que tu extorques par tes proscriptions. Tu [illegible] par le [illegible] baiser que le Christ a été trahi ; tu inclines la tête pour recevoir leur bénédiction, en même temps tu lèves le pied pour en écraser la foi. Tu remets les impôts comme César, pour inviter [illegible], tu [illegible] ce qui est à toi, afin qu'on perde ce qui est à Dieu (1). »

C'est avec cette vigueur que saint Hilaire nous trace le portrait de Constance. Ce portrait n'est que [illegible] ; il aurait pu y ajouter des traits plus hideux encore, le meurtre de ses proches. Les prélats de cour, contrariés d'une si [illegible], persuadèrent à Constance de le renvoyer dans les Gaules, comme un brouillon qui troublait l'Orient. Son [illegible] tout l'Occident de leur imposture et de leur tyrannie.

Vers le même temps, Lucifer de Cagliari, du fond de son [illegible] quatre), écrivait avec la même liberté et la [illegible]. Son premier ouvrage, adressé à l'empereur pour la défense de saint Athanase [illegible] livres, [illegible] de [illegible]. Tu nous [illegible]. Constance, [illegible] religieux Athanase, en son absence ; mais la foi de Dieu [illegible]. Par un [illegible] qui passe les bornes de ton pouvoir royal, tu pousses les prêtres du Seigneur à répandre le [illegible] faire oublier les règles de la justice que nous avons reçues de Dieu. Car, comment peux-tu croire que Dieu permette de [illegible] absent, qui n'a pas été entendu, [illegible] juste jugement de Dieu [illegible]? [illegible] passages tout au long. Il passe à l'exemple de [illegible]. Lucifer développe [illegible] le reste du premier livre et [illegible] second. On voit ici, ainsi que dans toute cette histoire, que les évêques catholiques [illegible] Constance, [illegible] divine, mais encore les formes conservatrices de la justice humaine, et que, [illegible] la justice périssait avec la foi.

Le second ouvrage est intitulé : [illegible] commencement, à désabuser Constance de [illegible] prospérité temporelle, en disant que si la foi qu'il professait n'eût été catholique, et si la persécution [illegible] Nicée [illegible] à Dieu, il [illegible] peu d'un empire [illegible] son peuple [illegible] du [illegible] est de répondre au reproche que Constance faisait aux évêques catholiques, d'être les [illegible] fraternelles. Il prouve donc, par les [illegible] méchants.

Le quatrième écrit a pour titre [illegible] te faisait injure [illegible] et nous serons des insolents et des [illegible] seant, était une véritable [illegible]. Lucifer

(1) Hil., *Lib. contra Const.*, col. 1157 et seq.

continue de se justifier de même par tout l'Ancien et le Nouveau Testament. Sur ces paroles de saint Paul : *Veillez sur le troupeau où le Saint Esprit vous a établis évêques... ; car je sais qu'après mon départ il entrera des loups ravissants*, il dit : « Devons-nous respecter ton diadème, tes pendants d'oreilles, tes bracelets et tes habits précieux au mépris du Créateur? Que tu es peu sensé de dire : Je suis traité injurieusement par Lucifer, par un misérable, moi qui suis empereur ; et tu ne dis pas, par un évêque qui t'a reconnu pour un loup qu'il devait éviter. » Avant de finir, il objecte l'Écriture, qui commande d'obéir aux rois et aux puissances ; à quoi il répond que l'empereur aussi, puisqu'il se dit chrétien, doit écouter avec respect les corrections des évêques ; car il leur est ordonné d'exhorter et de reprendre avec empire et de ne se laisser mépriser par personne. Puis il ajoute : « Sachez que nous connaissons l'obéissance que nous devons, non-seulement à toi, mais à tous ceux qui sont élevés en dignité ; car l'Apôtre nous apprend que nous la devons pour les bonnes œuvres, et non pas pour les mauvaises. Si donc c'est une œuvre bonne de condamner, en son absence, un homme qu'on n'a pas entendu et qu'on sait innocent ; si c'est une œuvre bonne de nier le Fils unique de Dieu, d'abandonner la foi des apôtres et de recevoir l'hérésie, alors tu as raison de dire que nous agissons contre l'Écriture. »

Le dernier traité de Lucifer a pour titre : *Qu'il faut mourir pour le fils de Dieu* ; et le dessein est de montrer à Constance qu'avec toute sa puissance temporelle, il ne peut rien gagner sur les catholiques qui sont préparés au martyre. Il lui dit entre autres : « Empereur insensé, si tu pouvais parcourir toutes les nations, tu aurais trouvé que partout les chrétiens croient comme nous, et que partout ils désirent comme nous mourir pour le Fils de Dieu. Quoique tu mettes tout en œuvre, ta nouvelle religion non-seulement n'a pas encore pu franchir les limites de l'empire romain, mais quelque part qu'elle ait cherché à prendre racine, elle y dessèche ; tous les serviteurs de Dieu se retirent de toi, et il ne te reste qu'un petit nombre, figuré par l'ivraie semée parmi le bon grain. »

Lucifer ne se contenta pas de composer ces écrits, il les envoya directement à l'empereur. Celui-ci, surpris d'une pareille hardiesse, lui fit écrire par un de ses courtisans en ces termes : « On a présenté un livre à l'empereur en votre nom, il a commandé de le porter à votre sainteté, pour savoir si vous l'avez effectivement envoyé. Vous devez donc écrire ce qu'il en est, et nous renvoyer le livre, afin qu'on puisse le présenter de nouveau à son éternité. » Le titre blasphématoire d'éternité et d'éternel, donné au misérable Constance, était d'autant plus absurde qu'il devait mourir peu de mois après. Lucifer répondit : « Vous devez savoir que j'ai envoyé le porteur du livre, qui, comme vous dites, a été trouver l'empereur en mon nom, et qu'après avoir considéré le livre même, je l'ai rendu à l'agent de l'empereur. Maintenant, mon très-cher fils, c'est à votre générosité de soutenir hardiment que je l'ai reconnu. Quiconque examinera les raisons qui m'ont fait écrire de la sorte, verra que, par le secours de Dieu, nous attendons avec joie la mort qu'on nous prépare (1). »

Saint Athanase ayant ouï parler des écrits de Lucifer, lui écrivit de sa retraite pour le congratuler de sa fermeté, et lui envoya un diacre lui demander une copie de ses ouvrages. Les ayant reçus, il lui écrivit encore, lui donnant de grandes louanges, et disant qu'il représente la fermeté des apôtres et des prophète, qu'il est l'Elie de son temps, et que c'est le Saint-Esprit qui parle en lui. Il fit tant de cas des écrits de Lucifer, qu'il les traduisit en grec (2).

Quand l'évêque de Cagliari assure à Constance que toutes les nations pensaient comme les catholiques de son empire, il disait vrai. Les chrétiens de Perse continuaient à souffrir la plus horrible persécution pour l'unité de Dieu et la divinité du Verbe. On le voit par les actes de saint Barhadbeschiabas, diacre de l'église d'Arbelle, qui fut martyrisé le 20 juillet 354, quinzième année de la grande persécution de Sapor. Pendant qu'on le tourmentait sur le chevalet, les bourreaux ne cessaient de lui crier : Adore le feu et l'eau, et mange du sang des animaux ; et de suite tu seras libre. Le saint diacre montrait par la sérénité de son visage, que la joie intérieure dont son âme était inondée surpassait de beaucoup la violence des tourments qu'il ressentait en son corps. Il disait souvent au juge : « Ni vos ordres, ni ceux de votre roi, ni les supplices, quels qu'ils puissent être, ne seront capables de me séparer de l'amour de Jésus. Je n'ai servi que lui dès mon enfance, jusqu'à la vieillesse où je suis parvenu. » Il fut condamné à avoir la tête tranchée (3).

La nation arménienne montrait pareillement la pureté de sa foi. Vers le temps où Constance persécutait le plus les évêques catholiques, il lui vint une ambassade du roi d'Arménie, à la tête de laquelle se trouvait le patriarche Nersès. Constance entreprit de le gagner à l'arianisme. N'ayant pu y réussir, il s'emporta, dans sa colère, jusqu'à violer en lui le droit des gens, en l'exilant dans une île déserte. Des moyens aussi tyranniques prouvaient contre qui les employait (4).

Saint Hilaire de Poitiers et Lucifer de Cagliari n'étaient pas seuls à écrire librement sur Constance et à dévoiler sa tyrannie d'antechrist : saint Athanase leur en donnait l'exemple. Dans sa lettre aux solitaires, écrite dès avant la mort de Léonce d'Antioche, il

(1) *Biblioth. PP.* t. IV. — (2) Athan., t. II, p. 965, édit. Bened. — (3) Assem., *Acta mart. orient.*, t. I, p. 12[illegible]. — (4) *Hist. du Bas-Empire*, l. X, n. 9.

compare Constance à Saül, Achab, Pilate et aux Juifs. Saül égorgea trois cent cinq prêtres pour avoir donné des aliments à David. Constance, voyant que tout le monde fuit l'hérésie et que la foi véritable est proclamée, détruit le concile des trois cents évêques, condamne les évêques à l'exil, empêche les peuples de vaquer à la piété, en défendant leurs assemblées. Saül rase la ville sacerdotale de Nobé : Constance, plus méchant encore, livre les églises aux impies. Saül préféra le calomniateur Doëg aux vrais prêtres, et persécuta David : Constance leur préfère les hérétiques, persécute ceux qui le fuient, n'a d'oreilles que pour les calomnies de ses eunuques contre les orthodoxes. Il ne voit pas que tout ce qu'il fait et écrit par les ariens est une attaque contre le Sauveur lui-même. Comment s'étonner d'ailleurs qu'ils soit cruel envers les évêques, lui qui n'a pas épargné sa propre famille ? Car il a massacré ses oncles, égorgé ses cousins, il a vu souffrir sans pitié le père de sa femme et ses autres parents : toujours il a été parjure envers tout le monde. Sans intelligence à lui, il n'est mû que par ceux qui le poussent. On le voit par la contradiction de ses lettres : à peine en a-t-il écrit une, qu'il s'en repent et s'en fâche, comme quelqu'un qui ne sait ce qu'il fait. Ce n'est pas un homme libre, mais l'esclave de ceux qui l'entourent et qui en font le jouet de leurs passions. Saint Athanase le compare enfin à l'Antechrist et fait voir qu'il en avait plusieurs traits (1).

Du fond de sa retraite, qui dura six ans, Athanase écrivit encore plusieurs autres traités, lettres et discours, pour réfuter les erreurs des ariens ou démasquer leurs intrigues, entre autres ses traités des décrets de Nicée, de la doctrine de saint Denys d'Alexandrie, des conciles de Rimini et de Séleucie. Dans le premier, il montre en particulier que si les termes de *substance* et de *consubstantiel* ne sont pas littéralement dans les Écritures, ils y sont quant au sens et à la vérité qu'ils expriment ; qu'ils n'ont point été inventés par les Pères de Nicée, mais qu'ils étaient en usage longtemps auparavant, et qu'on les trouve dans les écrits des anciens, nommément de Théognoste, dans le second livre des *Hypotyposes* de Denys d'Alexandrie, dans ses livres contre Sabellius, et dans ses lettres à Denys, évêque de Rome. Celui-ci même, écrivant contre Sabellius, dit en termes précis que le Verbe est engendré du Père, qu'il n'est ni fait ni créé, et Origène enseigne qu'il est éternel et de la même substance que le Père. Dans sa justification de saint Denys, il rapporte plusieurs passages où cet illustre docteur enseigne qu'il n'y a point de temps où Dieu n'ait été Père ; que quoique le Fils tienne son être du Père, il lui est néanmoins coéternel, étant la splendeur de son éternelle lumière ; que Jésus-Christ a toujours été, qu'il est le Verbe, la sagesse et la vertu de Dieu, qu'il est le Fils de Dieu, non par adoption, mais par nature ; que quoique le Père et le Fils soient distingués l'un de l'autre, ils sont toutefois un en substance ; que si dans ses écrits contre Sabellius, il ne s'était pas servi du terme *consubstantiel* pour marquer l'unité de substance entre le Père et le Fils, il y a enseigné la doctrine qu'il renferme, et prouvé par plusieurs arguments que le Fils est un en substance avec le *Père*, que le Fils est dans le Père et le Père dans le Fils. Les ariens prétendaient que saint Denys pensait comme eux. Saint Athanase répond enfin qu'il leur permet de parler en tout comme saint Denys, pourvu qu'en même temps ils enseignent ce qu'il a enseigné touchant la consubstantialité et l'éternité du Fils. Dans son *Traité des deux conciles*, après avoir signalé les variations continuelles des ariens, il répond à une difficulté des demi-ariens. Ceux-ci ne voulaient pas se servir du terme consubstantiel, sous prétexte qu'il avait été condamné au concile d'Antioche contre Paul de Samosate. Saint Athanase, sans décider si le fait était réel ou non, à cause que, comme il le remarque lui-même, il n'avait pas sous la main les pièces nécessaires pour s'en assurer, saint Athanase fait voir que les Pères d'Antioche avaient la même foi que ceux de Nicée ; et que s'ils rejetèrent le terme de consubstantiel, c'était dans le sens de Paul de Samosate, qui, prenant ce terme d'une manière grossière, prétendait que de ce que le Fils est consubstantiel au Père, il s'ensuivait que la substance divine est comme coupée en deux, ou même en trois parties, dont l'une est le Père, l'autre le Fils, la troisième, antérieure au Père et au Fils, d'où ils ont été coupés tous deux.

Saint Hilaire, revenant de son exil, passa quelque temps à Rome. Sans aucun doute il instruisit le Pape de l'état des affaires, de la perfidie des derniers députés du concile de Rimini, des indignes sophismes par lesquels ils [illegible] liques les y avaient forcés de prononcer contre l'hérésie arienne, de l'impudence qu'ils eurent de communiquer, à Constantinople, avec les anoméens, malgré les remontrances des députés de Séleucie. Il lui apprit sans aucun doute que ces derniers, se voyant déposés et exilés par les anoméens ou ariens emportés avaient rétracté leur signature forcée à la formule de Rimini, et s'étaient prononcés ouvertement, soit pour le consubstantiel, soit pour le semblable en substance. Il en apportait des lettres aux évêques d'Occident, où ils dévoilaient les fourberies et l'impiété de leurs ennemis communs.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le pape Libère cassa le concile de Rimini, à cause de l'abus qu'en faisaient les ariens par leurs sophistiques interprétations ; il régla de plus [illegible] [illegible]

(1) *Monach.*, n. 67-75.

évêques de Rimini qui rétracteraient leur signature. Quelques esprits impitoyables ne voulaient pas qu'on les reçût comme évêques; mais le Pape, ainsi que saint Hilaire, prit un juste tempérament. Et nous verrons cette règle suivie par les conciles et par toute l'Eglise. Les évêques du concile de Rimini se montrèrent dignes de cette indulgence (1). Dès qu'ils apprirent l'interprétation perfide que les ariens donnaient à leur conduite passée, ils accouraient près de leurs collègues, et protestaient, par le corps du Seigneur et par tout ce qu'il y a de saint dans l'Eglise, qu'ils n'avaient rien soupçonné de mauvais dans leur profession de foi. Nous nous imaginions, disaient-ils, que le sens était d'accord avec les paroles; et nous n'avons pas craint que, dans l'Eglise de Dieu, où doivent être la simplicité et la pure confession, on dît des lèvres autre chose que ce qui était caché dans le cœur. C'est ce que nous apprenons de saint Jérôme, dans l'endroit même où il vient de dire, par manière d'hyperbole, que, par suite de l'interprétation frauduleuse donnée par Ursace et Valens à leurs paroles et à leur conduite de Rimini, l'univers gémit et s'étonna d'être arien, non pas en réalité, mais d'après cette interprétation frauduleuse (2).

Les évêques trompés à Rimini ne s'en tinrent pas là. Ceux des Gaules se réunirent, dès l'an 360, en concile à Paris, d'où ils répondirent aux évêques d'Orient en ces termes: « Nous avons connu, par les lettres que vous avez adressées à notre bien-aimé frère et coévêque Hilaire, la ruse du démon et les artifices que les hérétiques ont mis en usage contre l'Église pour nous tromper, à la faveur de l'éloignement qui sépare l'Orient de l'Occident, par les faux exposés qu'ils nous font réciproquement de notre foi. Car le grand nombre de ceux qui se sont trouvés à Rimini ou à Nicée en Thrace, n'ont consenti à la suppression du terme de substance, *ousia*, que sous l'autorité de votre nom. Vous l'avez introduit en ce terme, contre la furieuse hérésie des ariens; et nous l'avons reçu avec respect et conservé toujours avec soin. Car nous avons embrassé l'*homoousion* pour exprimer la vraie et légitime génération du Fils unique de Dieu, détestant l'union introduite par les blasphèmes de Sabellius, et n'entendant pas que le Fils soit une portion du Père; mais nous croyons que de Dieu tout entier, parfait et innascible, est né un Dieu, Fils unique, entier et parfait. C'est pourquoi nous le disons de la même substance que Dieu le Père, pour exclure toute idée de création, d'adoption ou de simple dénomination. Et attendu qu'il est de lui, comme le Fils est du Père, Dieu de Dieu, nous n'avons pas de peine à entendre dire qu'il est semblable au Père, puisqu'il est l'image de Dieu invisible, mais nous ne concevons pas de ressemblance digne de lui, que la ressemblance d'un vrai Dieu à un vrai Dieu. C'est pourquoi, nos bien-aimés frères, connaissant par vos lettres qu'on a trompé notre simplicité dans la suppression du terme de substance, et notre frère Hilaire, qui est un fidèle prédicateur de la foi du Seigneur, nous ayant appris que les députés de Rimini à Constantinople n'ont pu se résoudre à condamner de si grands blasphèmes, quoique vous les en eussiez pressés, ainsi que le témoigne votre lettre, nous révoquons aussi tout ce qui a été fait mal à propos et par ignorance. Nous tenons pour excommuniés Auxence, Ursace, Valens, Gaïus, Mégasius et Justin, suivant vos lettres et suivant la déclaration de notre frère Hilaire, qui a protesté qu'il n'aurait jamais de communion avec ceux qui suivraient leurs erreurs. Nous condamnons aussi tous les blasphèmes que vous avez mis à la suite de votre lettre, rejetant surtout les évêques apostats, qui, par l'ignorance ou l'impiété de quelques-uns, ont été mis en place de nos frères si indignement exilés. Nous protestons devant Dieu que, si quelqu'un dans les Gaules s'oppose à ce que nous avons ordonné, il sera privé de la communion et chassé de son siége. Celui qui ne pensera pas comme nous sur l'*homoousion* sera indigne du sacerdoce. Et comme Saturnin s'élève avec une extrême impiété contre nos salutaires ordonnances, que votre charité sache qu'il a été excommunié deux fois par tous les évêques des Gaules. Sa nouvelle impiété, qui paraît dans ses lettres téméraires, ajoutée à ses anciens crimes dissimulés si longtemps, l'a rendu indigne du nom d'évêque (3). »

En Espagne, Grégoire d'Elvire donnait l'exemple d'une invincible fermeté. Saint Eusèbe de Verceil ayant reçu une de ses lettres, lui fit réponse de la Thébaïde, son troisième exil. Il le loue d'avoir résisté au scandale d'Osius, et d'avoir refusé son consentement à ceux qui étaient tombés à Rimini et avaient communiqué avec Ursace, Valens et les autres, qu'ils avaient eux-mêmes condamnés auparavant. Il l'exhorte à s'opposer de toutes ses forces aux transgresseurs, sans craindre la puissance des rois ni celle des ariens, qui mettaient leur espérance dans la protection des hommes, au lieu que notre force, dit-il, est dans le nom du Seigneur, parce que celui qui est dans nous est plus grand que celui qui est dans le monde (4).

C'est ainsi qu'en Occident les évêques, trompés à Rimini, trouvèrent d'abord de la résistance et des admonitions parmi leurs collègues, et ensuite réparèrent généralement tous leur faute. Quelques écrivains supposent, d'après un endroit de Socrate, qu'il y eut en Occident une persécution générale pour faire souscrire la formule de Rimini. Mais, dans l'endroit en question, Socrate, d'ailleurs peu au fait du détail de ces événements, n'a évidemment en vue que les violences exercées à

(1) *Epist. Damasi.* Théodoret, l. II, c. XXII. — (2) Hier., *Adv., Lucif.* — (3) Hilar., *Fragm.*, XI. —

R[illegible]i même, par Ursace et Valens, pour faire [illegible] les évêques qu'on y avait retenus (1). L[illegible] l'Occident où l'autorité du césar Julien s'affermissait de plus en plus, était assez tranquille, témoins les évêques du concile de Paris qui ne craignirent pas d'excommunier les chefs de la faction qui les avait trompés.

En Orient, les vexations redoublèrent contre les évêques catholiques, du moins dans les provinces qui se trouvaient dans le voisinage de la cour. Quant aux évêques d'Égypte et de Grèce, il est certain ou qu'ils ne furent pas molestés plus qu'auparavant, ou bien qu'ils tinrent ferme ; car nous les verrons tous s'accorder avec le pape Libère pour recevoir à la communion les signataires de la formule de Rimini, qui se rétracteraient : ce qui suppose évidemment qu'ils ne se trouvaient point dans ce cas. Leurs collègues de Cappadoce n'eurent pas la même fermeté. Le vieil évêque de Nazianze, Grégoire, signa comme les autres, quoique sa foi fût très-pure ; il se laissa surprendre, par simplicité, aux paroles artificieuses des hérétiques. Les moines, qui lui [illegible] la partie la plus pure de son église, ne crurent pas pouvoir demeurer après cela dans sa communion ; ils s'en séparèrent et attirèrent une grande partie du peuple. Grégoire le fils, qui était auprès de lui pour le soulager dans sa vieillesse, lui demeura toujours uni, sans approuver en aucune manière l'erreur de ceux à qui le père s'était laissé séduire, et enfin il réconcilia avec lui les moines et les autres qui s'en étaient séparés sans aigreur, mais par un pur zèle pour la foi. Dianée, évêque de Césarée en Cappadoce, tomba dans la même faute et souscrivit comme les autres à la formule de Constantinople. Saint Basile en fut sensiblement affligé, aussi bien que plusieurs autres personnes pieuses du pays. Mais la douleur de saint Basile fut d'autant plus grande, qu'il avait été élevé dès sa tendre jeunesse dans une affection et un respect [illegible] pour son évêque, dont il avait reçu le baptême et l'ordre de lecteur, et que Dianée était de lui-même [illegible] par sa gravité, sa douceur, sa noble simplicité. Il est vrai qu'il n'eut pas assez de fermeté à se déclarer pour le bon parti : il [illegible] concile d'Antioche [illegible], en 341 ; dans celui de Sardique, il [illegible] ariens, mais il [illegible] sa mort.

Constance, attiré en Orient par la guerre contre les Perses, passa l'hiver à Antioche en 360. L'année suivante, il y assembla un concile très-nombreux pour faire condamner également et le consubstantiel et le dissemblable [illegible] catholiques et [illegible]. Les évêques demandèrent, avant toutes choses, qu'on donnât à l'église d'Antioche un pasteur [illegible] on put [illegible] : car saint Eustathe était mort. Eudoxe avait quitté Antioche pour Constantinople, et Anien, élu au concile de Séleucie, avait aussitôt été exilé. Plusieurs, même des évêques, [illegible] leurs efforts pour occuper cette grande place, et, comme le peuple et les [illegible] sans [illegible], chacun [illegible] dans son sentiment. [illegible] tous de Mélèce, auparavant évêque de Sébaste. Il était né d'une famille [illegible], à Mélitine, dans la petite Arménie, il avait été nourri dans l'opulence et les [illegible] dès sa jeunesse il s'était appliqué au jeûne et à la mortification. Il était [illegible] craignant Dieu, [illegible], et surtout le plus doux de tous les hommes. La tranquillité de son âme [illegible] ses yeux ; un sourire [illegible] ses lèvres ; ses mains étaient toujours prêtes à embrasser et à bénir. Il fut élu évêque de Sébaste en Arménie à la place d'Eustathe ; mais, ne pouvant vaincre [illegible] son peuple, il se retira [illegible]. Les ariens le croyaient à eux, et les [illegible] de sa promotion, [illegible] de Césarée et Georges de Laodicée, [illegible] qu'il réunirait à leur parti toute l'église d'Antioche, et même les [illegible] élection, [illegible] en fut dressé, tout le monde y souscrivit, et, d'un commun accord, on le mit en dépôt entre les mains d'Eusèbe, évêque de Samosate.

L'empereur ayant donné l'ordre de faire venir Mélèce, tous les [illegible] allèrent au-devant de lui avec le clergé et tout le peuple : les ariens [illegible] réputation, les autres sur l'espérance qu'il se [illegible] jusqu'aux Juifs et aux païens [illegible]. Il commença à entrer en fonction par une [illegible]tion, selon la coutume, et l'empereur voulut que le sujet fût ce passage des *Proverbes* : *Le Seigneur m'a créé le commencement de ses voies* ; car c'est ainsi qu'il est dans le grec, et c'était le grand fort des ariens. L'[illegible] serait écrit en même temps par des sténographes. G[illegible] [illegible] Acace de Césarée suivit et tint le milieu entre les blasphèmes et la vérité catholique. Mélèce parla le troisième, et fit un discours que saint Épiphane [illegible] de l'[illegible]. Il [illegible] Verbe, [illegible] Dieu, [illegible] nettement que le Fils est engendré. Elle se

(1) Soc., l. II, c. xxxvii.

sert, dit-il, du mot de créer ou de fonder, pour montrer qu'il subsiste par lui-même et qu'il est permanent; du mot d'engendrer, pour montrer son excellence au-dessus des productions tirées du néant. Il finit en réprimant la téméraire curiosité des hommes qui veulent pénétrer la profondeur de la nature divine, et exhortant à s'en tenir à la simplicité de la foi : tout cela en un discours d'un quart d'heure, qui n'est qu'un tissu de l'Écriture(1).

Ce discours, prononcé si hardiment en présence de l'empereur, attira de grandes acclamations du peuple; mais les ariens en furent extrêmement indignés, parce que, encore que Mélèce se fût abstenu par discrétion des termes de consubstantiel et de substance, il s'était assez déclaré pour la foi catholique. Eudoxe fit tous ses efforts pour l'obliger à se rétracter; et, le trouvant inflexible, il s'adressa à l'empereur avec les autres ariens, qui se repentaient de l'élection de Mélèce, et ils l'accusèrent de sabellianisme, suivant leur style ordinaire. Ils l'accusèrent aussi d'avoir reçu à sa communion des prêtres déposés par Eudoxe, c'est-à-dire apparemment des catholiques persécutés injustement. Constance les crut avec sa légèreté accoutumée, et donna ordre de le reléguer en Arménie, à Mélitine, sa patrie, un mois après qu'il était entré à Antioche. Saint Mélèce avait si bien profité de ce peu de temps, qu'il avait banni l'erreur de son église; et, retranchant les incorrigibles, il laissa les autres inébranlables dans la foi. Le gouverneur, l'ayant pris dans son char pour l'emmener en exil, fut poursuivi par le peuple à coups de pierres; mais saint Mélèce le couvrit de son manteau.

Cependant saint Eusèbe de Samosate s'était retiré en son église, emportant l'acte de l'élection de saint Mélèce, dont il était dépositaire. Les ariens, craignant ce témoignage de leur mauvaise foi, persuadèrent à l'empereur de le redemander. Il y envoya un [illegible], mais Eusèbe répondit : Je ne puis rendre un dépôt public, que tous ceux de qui je l'ai reçu ne soient assemblés. L'empereur, irrité de cette réponse, lui écrivit encore, le pressant de rendre cet acte, et ajouta que s'il ne le rendait, il avait ordonné qu'on lui coupât la main droite. Mais ce n'était que pour l'épouvanter; car il avait défendu au porteur de la lettre d'en venir là. Eusèbe, ayant lu la lettre, présenta ses deux mains, et dit au porteur : Coupez-les-moi toutes deux; car je ne rendrai point ce décret, qui est une conviction si claire de la méchanceté des ariens. L'empereur Constance ne put s'empêcher de louer un si grand courage, et l'admira toujours depuis (2).

Pour remplir le siége d'Antioche, l'empereur fit venir d'Alexandrie Euzoïus, un des premiers disciples d'Arius, et déposé du diaconat dès le commencement par son évêque saint Alexandre. L'empereur lui fit imposer les mains par les évêques; mais cette ordination divisa de nouveau l'église d'Antioche. Aucun catholique ne voulut communiquer avec Euzoïus; et tous ceux qui depuis trente ans avaient souffert tous les mauvais traitements des ariens, sous Étienne, sous Léonce et sous Eudoxe, crurent devoir enfin s'en séparer, et commencèrent à tenir leurs assemblées à part, dans une ancienne église dédiée aux apôtres. Ils voulaient se réunir aux eustathiens, c'est-à-dire à cette partie des catholiques qui, depuis l'injuste déposition de saint Eustathe, n'avaient point communiqué avec les ariens; mais les eustathiens refusèrent cette union, parce que saint Mélèce avait été élu par les ariens, et que plusieurs de ceux qui le suivaient avaient reçu d'eux le baptême. L'église d'Antioche était donc divisée en trois; car outre les ariens, qui reconnaissaient Euzoïus pour leur évêque, il y avait deux partis catholiques divisés par un schisme, sans aucune diversité de créance, savoir : les eustathiens et les méléciens, qui faisaient le plus grand nombre. Ceux-ci gardèrent une telle affection pour leur saint pasteur, quoiqu'il ne les eût gouvernés qu'un mois, que l'on en voyait partout des marques. Dès qu'ils l'eurent reçu dans la ville, ils donnèrent son nom à leurs enfants; en sorte que l'on entendait partout le nom de Mélèce dans les places, dans les rues, dans la campagne. Ils portaient son image gravée dans leurs cachets ou en sculpture sur leur vaisselle, dans leurs chambres et en tous lieux. Saint Chrysostome, qui le rapporte, l'avait vu dans son enfance (3).

Quelques évêques ariens, de leur côté, en présence de l'empereur, dressèrent une nouvelle profession de foi, où ils professaient le pur arianisme, disant que le Fils est en tout dissemblable du Père, non-seulement selon la substance, mais encore selon la volonté, et déclarant qu'il est tiré du néant, comme Arius avait dit d'abord. La nouvelle formule trouva si peu de sympathie, que ses propres auteurs l'abandonnèrent bientôt.

Pendant que l'empereur Constance était occupé à tenir des conciles, à changer les formules de foi et à recevoir de ses évêques le titre d'éternel, la fin de son règne et de sa vie approchait. Il reçut tout d'un coup deux lettres de Julien : l'une officielle et ostensible, l'autre secrète. Dans la première, Julien lui annonçait qu'il avait été proclamé malgré lui empereur et auguste à Paris; dans la seconde, il lui faisait les plus sanglants reproches. Constance entra dans une violente colère, et après quelques incidents, il partit de Syrie pour aller le combattre. Mais il mourut en route, le 3 novembre 361, à l'âge de quarante-cinq ans, après avoir reçu le baptême de la main d'Euzoïus, évêque arien d'Antioche.

(1) Epiph., *Hæres.*, LXXIII, n. 29. — (2) Theod., l. II, c. XXVII. — (3) Chrysost., *In Melet.*

DISSERTATION SUR LE TRENTE-TROISIÈME LIVRE

LE PAPE LIBÉRIUS ET SA CHUTE PRÉTENDUE

Rien n'est plus avéré, pour les gallicans, et plus souvent exploitée en faveur de leurs opinions que la prétendue chute du pape Libérius. Si l'on n'ose plus nous renvoyer, en preuve, à Hermant, que ses liaisons avec Port-Royal firent exclure de la Sorbonne et du chapitre de Beauvais ; ou au [illegible] Fleury, que Marchetti a convaincu si souvent d'ignorance et d'infidélité, — on nous donnera, pour garants, Bergier, D. Ceillier, D. Coustant, Tillemont, Noël Alexandre, Valois, Pagi, et, en remontant plus haut, Baronius. Certes, une présomption, si bien appuyée, pourrait être tenue pour authentique, incontestable, ou l'on ne saurait hésiter avec tant soit peu d'instruction. Cependant il ne faut pas triompher trop vite. Bossuet, dont les gallicans aiment à invoquer le grand nom, raya, de la *Défense de la Déclaration*, tout ce qui regarde le pape Libère, *comme ne [illegible] qu'il voulait établir* : ce sont les propres paroles de son secrétaire Ledieu et de son historien, le cardinal de Beausset, fort gallican tous les deux. Or, ce que Bossuet, après vingt ans de recherches et de méditations, ne put se démontrer à lui-même, nous croyons que personne ne le peut démontrer. On pourrait en avoir les preuves détaillées dans un grand nombre d'ouvrage : dans les histoires ecclésiastiques de Deglen au XVIe siècle, d'André Duchesne au XVIIe, du [illegible] au XVIIIe, de Rohrbacher, de [illegible] au XIXe, dans les dissertations [illegible], docteur de Navarre, du très-savant P. Zaccaria et du vigoureux Stilting au 23 septembre des *Acta Sanctorum* ; dans [illegible] anciens Pères de Galland ; dans le *Pape et l'Eglise gallicane* du comte de Maistre ; dans [illegible] publiée à Poitiers, en 1855, par l'abbé Béchillon, qui résume [illegible] à faire aux objections [illegible] de Constant, 1859 ; dans [illegible], par [illegible]ding, Munster, 186[illegible] en réponse à [illegible], à Schnéeman et à Hefele ; enfin dans une dissertation de Dumont (1). Pour nous, sans trop excéder en détails, nous examinerons séparément la conduite du pape [illegible] et les preuves de sa persécution [illegible]. Nous ajouterons ensuite quelques mots sur le concile de Rimini, pour chercher, dans sa conclusion, la *confirmation* de notre jugement.

I. Le cardinal de la Luzerne, dans son ouvrage *Sur la Déclaration de l'Assemblée du Clergé de France en 1682* (2), [illegible] du pape Libère, dit que, suivant l'opinion commune, ce pontife commit une faute grave en souscrivant une formule que lui avaient proposée les ariens et qu'il y a controverse seulement pour savoir quelle formule souscrivit ce pape. Quant à lui, cardinal, il prétend que le pape fut coupable d'hérésie même quand il aurait souscrit seulement la première formule de Sirmium. Une pareille prétention nous oblige suffisamment à rechercher si ces affirmations sont vraies. On verra plus loin [illegible] et beaucoup d'autres après lui se sont trompés, en soutenant que l'opinion sur l'erreur de Libérius est commune et certaine ; on verra, en outre, qu'il est faux que Libérius ait adhéré, en quoi que ce soit, [illegible].

Le pape Jules mourut le 22 mai 353. On lui donna pour successeur le pape Libérius, qui mourut l'an 366, le 23 ou le 24 septembre, et gouverna ainsi l'Église quatorze ans et un peu plus de quatre mois. Libérius écrivit plusieurs lettres que D. Coustant a rapportées parmi les épîtres des souverains pontifes. Pour qui connaît l'histoire de ce temps, on voit qu'il était [illegible] fection et succès, la charge [illegible] [illegible] l'Église. Athanase, évêque d'Alexandrie, souffrait de la part des ariens la plus inique persécution, uniquement parce qu'il défendait [illegible] la foi catholique contre l'arianisme. Les affaires [illegible] d'Athanase. Cependant l'empereur Constance, fils de

(1) Dumont, t. Ier des *Questions historiques*. — (2) IIIe partie, ch. VI.

Constantin, était passionnément attaché aux ariens et persécutait les catholiques. Libérius, comprenant parfaitement les devoirs de sa charge, sachant que la dignité du souverain pontificat exige absolument qu'on mette sous ses pieds la crainte du péril, pour soutenir la cause de la religion et couvrir ceux qui, pour la foi catholique, ont à souffrir des fraudes et de la malice des hérétiques, soutint avec une grande énergie la vraie foi contre l'arianisme et n'omit rien de ce qu'il jugea propre à protéger et à appuyer Athanase. L'effroi qu'inspirait Constance et les artifices des ariens firent condamner Athanase, au concile d'Arles, en 354, du consentement de Vincent, évêque de Capoue, légat du saint siége. Il est facile de comprendre la peine qu'en éprouva Libérius et combien il regretta la faiblesse des évêques, surtout de son légat. Pour remédier au mal, il obtint donc, de Constance, de célébrer un nouveau concile à Milan. Dans ce concile, comme dans le précédent, tout se fit par la violence et on confirma, contre Athanase, les décrets du concile d'Arles. Alors Libérius écrivit des lettres, improuva les actes du concile et loua la bravoure de ces évêques qui, au lieu de voter contre Athanase, avaient préféré s'exposer à tous les emportements du pouvoir impérial.

Cette conduite vaillante et tout à fait digne d'un pontife romain dut exciter l'indignation de Constance et de ses courtisans. Constance appella donc Libère, en 355, à Milan, lui ordonna de condamner Athanase et de se mettre en communion avec les ariens. Libérius refusa l'un et l'autre, et se montra doué de cette constance qui l'obligeait, pour la défense de l'Eglise, à ne point déférer aux ordres de l'empereur, à braver même, sans trouble, les plus terribles peines. Le pontife fut donc relégué à Berrée, en Thrace, et condamné à l'exil jusqu'au commencement de l'an 358. A cette époque, Constance vint à Rome : les supplications des nobles matrones et les prières du peuple romain le décidèrent, alors, à accorder, pour Libérius, la faculté de retourner dans la ville Eternelle.

L'ancienne accusation de chute, contre le pape Libère, s'est élevée à l'occasion de ce retour dans la ville ; comme si Libérius n'en avait obtenu la faculté de Constance, qu'en souscrivant à d'iniques conditions. Les protestants, surtout Blondel, dans son livre *De la Primauté du Pape* et Basnage dans son traité *De la ruine de l'unité, de la visibilité et de l'autorité de l'Eglise*, les jansénistes, Potter, dans son livre *De l'esprit de l'Eglise*, et en général tous les ennemis du saint siége, diffament, à ce propos, le pontife romain et l'Eglise catholique. A les entendre, le retour de Libérius ne se peut attribuer qu'à la faiblesse. Incapable de supporter les douleurs de l'exil, il fit ce qu'il avait refusé avec tant de grandeur d'âme ; il souscrivit la seconde formule de Sirmium, qui contenait évidemment tout le venin de l'hérésie arienne. Pour soutenir leurs opinions sur le pontife romain et exclure, par le fait, l'infaillibilité de la chaire apostoliques, les gallicans sont descendus jusqu'à soutenir cette même opinion avec les protestants et les jansénistes ; le cardinal de la Luzerne lui-même enseignait, en 1821, que les faits prouvent péremptoirement la chute du pape dans l'hérésie.

Une autre opinion a plu à des hommes qui parlent de Libérius avec plus d'indulgence, bien qu'ils ne l'absolvent pas de toute faute. Ceux-ci blament le Pontife non d'avoir approuvé l'hérésie arienne, — car ils avouent que ce pape l'eut toujours en profonde horreur, — mais seulement d'avoir condamné Athanase, admis à communion les eusébiens, et souscrit la première formule de Sirmium, dans laquelle il n'y avait rien de contraire à la doctrine du verbe divin, mais seulement l'omission du mot consubstantiel que les catholiques devaient défendre comme la propre formule du dogme catholique. Telle est l'opinion de Pierre Coustant, moine de la congrégation de saint Maur, dans ses notes aux *Œuvres* de saint Hilaire de Poitiers, d'Alexis Mazocchi, dans ses notes sur le calendrier Napolitain, de Jérôme de Prato dans son édition de Sulpice Sévère et du P. Hermann Scolliner, de l'ordre de Saint Benoît, dans un travail sur la chute et la justification du pape Libérius.

D'autres se sont rencontrés, nous l'avons dit, qui n'excusent pas seulement Libérius de faute grave, mais de toute faute; et prétendent qu'il n'a rien fait de ce dont on l'accuse; nous avons cité particulièrement le chanoine de Soissons, Corgne, dans sa dissertation publiée en 1726, Orsi (1), Jean Stilting (2), Antoine Zaccaria, Nous pouvons citer encore, entre beaucoup d'autres que nous omettons, Pierre Ballerini (3).

Ces auteurs ne manquent pas d'arguments sérieux pour défendre leur opinion, puisque, d'abord, les anciens auteurs, qui rapportent le retour de Liberius, en parlent de manière à paraître ignorer sa chute, dit Sulpice-Sévère (4). «Libérius, évêque de la ville de Rome et Hilaire, évêque de Poitiers, sont envoyés en exil... mais Libérius est bientôt rendu à la ville, à cause des séditions romaines.» Socrate (5): « Du reste, dit-il, Libérius fut, peu après, rappelé de l'exil et reprit son siége, lorsque le peuple Romain se fut ameuté et eut chassé le pape Félix; à quoi l'empereur, bien malgré lui, dut se résigner.» Théodoret (6), rapporte les démarches et les prières des matrones romaines près de Constance pour le rappel de Libérius; mais il n'attribue pas son retour à quelque faute commise pour recouvrer la liberté, on raconte les choses de manière à montrer le

(1) Orsi, *Hist. de l'Eglise*, t. VI, l. XIV, n. 72. — (2) Jean Stilting, *Actes des saints*, t. VI, [illegible] septembre. — (3) P. Ballerini, *De vi ac ratione primatus R. Pontificum*, ch. XV, n. 8. — (4) Sulp. Sev., *Hist. sac.* l. II, ch. XLIX — (5) Soc., *Hist. ecclés.*, l. II, ch. XXXVII. — (6) Théod., *Hist. ecclés.*, l. II, ch. XVII.

peuple parfaitement persuadé que Libérius n'avait commis aucune faute. « L'empereur Constance, dit-il, ordonna que l'illustre et [illegible] [illegible] Libérius revint de l'exil, et que, de concert avec Félix, il administra en commun l'Église. Lorsque cette lettre de l'empereur fut lue au cirque, le peuple s'écria que la sentence de l'empereur était juste. Les spectateurs étaient divisés en deux partis, portant chacun ses couleurs ; il fallait donc à chaque faction son évêque. Lorsqu'avec cette raison de raillerie, on eut hué la lettre impériale, tous s'écrièrent d'une seule voix : « Un seul Dieu, un seul Christ, un seul évêque.... et ces acclamations du peuple chrétien, aussi pieuses que justes, procurèrent le retour de l'admirable Libérius. » Ce que raconte Théodoret dans ce de [illegible], Cassiodore le rapporte(1) à *l'Histoire Tripartite*. Or, les témoignages de ces historiens fournissent un argument très solide, pour faire croire à l'innocence de Libérius.

Il est, en effet, et à bon droit, tenu pour invraisemblable, que Libérius ait été rappelé de l'exil pour ses complaisances envers l'empereur, et que ces illustres historiens du IV[e] siècle parlent de son retour comme s'il n'avait rien [illegible] de ses [illegible]. Or, si le souverain pontife fût revenu à la ville [illegible] des séditions [illegible] ; si l'empereur [illegible] contre son gré, [illegible] retour ; si enfin, Théodoret et Cassiodore parlent de Libérius [illegible] de l'exil comme à son départ, le décorant des plus hauts titres, l'appelant [illegible] de la foi catholique, n'est-ce pas la même chose que déclarer son retour de l'exil à l'abri de toute accusation. Il s'en suit donc que les écrivains, dont nous avons cité les témoignages, estiment que le pape Libérius [illegible] aucune [illegible] de sa première bravoure.

Cet argument, [illegible] par les témoignages de Sulpice Sévère, Socrate, Théodoret et Cassiodore, augmente en force si l'on considère les temps [illegible] retour de Libérius [illegible] [illegible] : Comment [illegible] la [illegible] [illegible] l'autorité de Libérius, s'il avait adhéré à leurs idées. Or, on ne lit nulle part que les semiariens et ariens l'aient fait... aucun des pères grecs ou latins des quatrième, cinquième ou sixième siècles suivants, ne parle de la chute de Libérius, soit pour l'affirmer, soit pour la rappeler comme une objection, soit pour mentionner l'amendement qui dut suivre la chute. S'en [illegible] tous les [illegible] de quelque renom, qui fleurirent en ce siècle et dans les siècles suivants, même les Grecs des temps postérieurs (bien que ce fût [illegible] pour autoriser leur schisme) en sorte que tout paraît tiré des Latins du moyen âge, soit des monuments [illegible], soit des calomnies des ariens et des lucifériens. »

Certainement si Libérius condamna Athanase, s'il admit les ariens à communion, s'il [illegible] quelque formule proposée par les [illegible], on doit penser qu'il s'est [illegible] [illegible] dans le [illegible]. Soit dans quelque ancien auteur, au moins de ceux qui traitent longuement des affaires [illegible] [illegible] quelque lettre authentique de Libérius, soit dans quelque monument [illegible] de lui, on devrait trouver la trace de sa rétractation et [illegible]. Or [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] lettre ne peut être [illegible] [illegible] sa conduite.

Ce que fit Libérius [illegible] de Rimini et que [illegible] reçut une [illegible] par les ariens, confirme évidemment sa justification. Saint Damase, [illegible] de Libérius, parle de ce concile, dans une lettre, qui se trouve dans [illegible] (2) : « On ne peut, dit-il, tirer aucun préjugé favorable du nombre de ceux qui se réunirent à Rimini, puisqu'il est constant que ni l'évêque de Rome dont il eut fallut, avant tous les autres, solliciter l'avis, ni Vincent [illegible] tant d'années son sacerdoce immaculé, ni d'autres n'adhérèrent en aucune façon à leurs decrets. »

Il est donc [illegible] que Libérius ne donna point son assentiment à ce qui se fit dans ce concile. Il est certain, d'autre part, que ce même pontife ne jugea devoir donner, aux évêques, qui étaient tombés à Rimini, la remise de leur faute, qu'à condition qu'ils condamneraient [illegible] [illegible] communion avec les ariens. Socrate (4), rapporte une lettre de Libérius aux Orientaux, lettre dont plusieurs passages attestent [illegible] ceux qui étaient alors réunis à Ariminum, [illegible] ils ont frappé d'anathème [illegible] [illegible] trine d'Arius [illegible] [illegible].

On [illegible] [illegible] [illegible] Athanase [illegible] [illegible].

(1) Cass., *Hist. tripartite*, l. V, ch. XVIII. — (2) [illegible], § 9, n. 163. — (3) L. II, ch. [illegible]. — (4) L. IV, ch. XII.

consubstantiel. Car le clergé et le peuple romain étaient fort attachés à la foi de Nicée et à son vengeur Athanase ; ils avaient, au contraire, les ariens en exécration.

Sozomène (1) nous donne la cause de l'amour des Romains pour Libérius : « Le peuple romain, dit-il, chérissait particulièrement Libérius, parce que c'était un homme tout à fait remarquable et parce qu'il avait résisté courageusement à l'empereur pour la défense de la religion. » Théodoret (2) dit au contraire que la haine des Romains pour les ariens, fut cause qu'ils exécrèrent Félix, mis par les ariens, à la place de Libérius exilé : « Celui-là, ajoute-t-il, gardait entière, sans la violer, la formule de foi dressée par les Pères de Nicée. Mais il communiquait librement avec ceux qui l'ébranlaient, et, pour ce motif, lorsqu'il était dans une église, aucun citoyen romain ne voulait y entrer. »

Cela étant, on ne peut découvrir la cause probable de cette joie singulière que témoignèrent les Romains à Libérius, s'il était tombé. Si cela était arrivé, tout l'amour des Romains eût du s'éteindre, pour faire place à l'opinion hostile qu'ils avaient conçue de Félix. Or, les Romains manifestèrent alors, pour Libérius, une incroyable affection et donnèrent, au contraire, des marques de leur vieille inimitié contre Félix, puisqu'ils le chassèrent deux fois de Rome et le forcèrent de renoncer, sans espoir, à la dignité qu'il avait envahie. La raison pour laquelle Libérius au retour de l'exil, fut reçu par les Romains, prouve très-pertinemment qu'il n'avait point acheté ce retour par des complaisances envers l'empereur et que le fait était bien connu à Rome.

Ces preuves et d'autres que nous omettons pour abréger, démontrent qu'on ne nie pas, sans motif, la prétendue chute du pape Libérius.

Hilaire de Poitiers (3) affirme : « Qu'il ignore si cet empereur fut plus impie en chassant Libérius qu'en le rappelant. » On ne peut, croyons nous, conclure de là, qu'Hilaire ait voulu accuser Libérius d'avoir obtenu la faculté du retour par un assentiment aux impies conditions de Constance. On peut, en effet, répondre comme le fait le savant Zaccaria, dans la dissertation précitée (4) : « Comme ce passage, dit-il, est emphatique et oratoire, on peut bien douter que Constance ait forcé Libère à souscrire une formule hérétique : car, quoi, dit Hilaire, ne fut-ce pas une [illegible], et une cruelle, de sévir contre Liberius, avant son retour à Rome ? Constance a sévi contre Libérius. Ne doit-on pas appeler impie celui qui ne renvoya Libérius à Rome, qu'en répandant le faux bruit de son adhésion à l'hérésie arienne. Or c'est ainsi que se conduisit Constance, si nous en croyons Sozomène et Nicéphore. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que Constance ne voulut accorder le retour à Libère, qu'à la condition d'administrer l'Église en commun avec Félix. Crime abominable, *qui infamait le siége de Pierre*, comme parle Sozomène, reproduit à peu près par Nicéphore, *qui jetait pour ainsi dire l'Église par des secousses, ce qui est le signe de la division et* [illegible] *des ecclésiastiques*.

Le docte Zaccaria (5), donne un résumé des réponses que l'on produit, pour que Libérius ne soit pas atteint par des passages de la *Chronique* de saint Jérôme et du livre *des Écrivains Ecclésiastiques*. Dans l'un, on lit : « Liberius, vaincu par les ennuis de l'exil, souscrivit à la dépravation hérétique et revint à Rome en vainqueur. » Dans l'autre : « L'Africain Fortunatien, évêque d'Aquilée, doit être tenu pour détestable, lui qui, quand Libérius, évêque de Rome, allait en exil pour la foi, le sollicita, l'ébranla et le poussa à souscrire à l'hérésie. »

Pour rappeler, en peu de mots, la substance de ces réponses, nous dirons : 1° Que la lecture de ces deux témoignages montre qu'on y rapporte des choses contradictoires ; 2° que la *Chronique* de saint Jérôme a été interpolée en beaucoup d'endroits ; 3° qu'il y a un motif grave de soupçonner la main d'un faussaire, d'avoir introduit, dans la *Chronique*, ces mots sur la chute de Libérius. Quant au passage tiré du livre des *Écrivains Ecclésiastiques*, il est convaincu de fausseté évidente, puis qu'il est prouvé par des monuments très-certains, qu'au départ de Libérius pour l'exil, Fortunatien n'a pu l'exciter à soutenir une hérésie, que le Pontife avait en horreur.

On pourrait, du reste, produire des exemples, pour établir, qu'en matière historique, il est permis, sans manquer au respect, de ne pas suivre saint Jérôme et de le dire trompé par de faux bruits. Surtout si l'on pense que les deux ouvrages accusateurs ont été composés par ce docteur illustre, en Orient, là même où, selon Sozomène, les ariens avaient répandu de faux bruits sur l'erreur du pape Libérius.

II. Il faut maintenant montrer, en serrant de plus près la question, que Libérius a toujours professé la foi catholique.

Quoi qu'il arrive, on doit tenir pour absolument certain que, quand Libérius obtint la faculté de revenir à Rome, il n'était jamais tombé dans l'hérésie d'Arius.

Même quand on accorderait que Libérius condamna Athanase, on ne pourrait pas tirer de cette condamnation, une preuve qu'il fut tombé dans l'hérésie arienne. Car les ariens étaient animés contre Athanase d'une haine [illegible], précisément parce qu'il combattait les erreurs de leur secte et défendait la foi catholique avec une constance parfaite et une incomparable bravoure. En même temps, ils répandirent contre lui les plus terribles calomnies ; dissimulant la vraie cause de leur haine, ils accusèrent donc Athanase et le condamnèrent, absolument comme s'ils ne l'avaient pas

(1) Soz. *Hist. eccl.* l. IV, ch. xv. — (2) L. II, ch. xxvii. — (3) Hil. de Poit., *contre Const.*, n. 11. — (4) Ch. v, § 1. — (5) Ch. vi, § 3.

lui à cause de sa foi. [illegible] eût été une [illegible], mais ce n'eût pas été un crime tel, que [illegible] fût rendu coupable [illegible], sans examen, pour hérétique. Même quand on accorderait que Libérius entra en communion avec les hérétiques, on ne pourrait pas davantage tirer de ce fait une preuve que ce pontife tomba dans l'hérésie arienne. Pour former cette preuve, en effet, il faudrait montrer que Libérius a admis, en quelque point, l'hérésie arienne, et violé par quelque endroit, la foi catholique. Or, pour être entré dans cette communion, il ne peut s'en suivre que le pape se soit écarté de la foi et soit tombé dans l'hérésie. Il s'en suivrait seulement que le pape, en communiant avec les eusébiens, a communié avec des hommes en partie catholiques, en partie hérétiques, mais dont les erreurs n'étaient point manifestes. Le savant Maran (1), a établi qu'il y avait deux espèces d'Orientaux ou semiariens : les uns, tout en rejetant le mot consubstantiel, avaient pourtant, sur le Verbe de Dieu, une droite et catholique pensée ; les autres, tout en répudiant le sens catholique de ce mot, feignirent habilement, pendant quelque temps, de se montrer catholiques.

Même quand on accorderait que le pape Libérius souscrivit quelque formule de Sirmium, il ne s'en suivrait pas qu'il tomba dans l'hérésie d'Arius. On dressa, à Sirmium, trois formules : l'une en 351, contre Photin ; l'autre en 357, la dernière, en 359. Quand nous consentirions à accorder que Libérius souscrivit une des trois, il faudrait exclure la troisième et la seconde ; ni l'une ni l'autre ne fut souscrite par Libère, comme l'établissent de solides arguments.

Valois, dans ses *Annotations à l'Histoire Ecclésiastique de Sozomène* (2), affirme que Libérius souscrivit la troisième formule ; Pagi, à l'année 357 (3), embrasse ce sentiment. — Pour montrer jusqu'à l'évidence que Libère n'a certainement pas souscrit cette troisième formule, il faut rapporter d'abord ce que dit le même Valois dans ses notes sur le même ouvrage (4) : « La troisième assemblée de Sirmium, dit-il, eut lieu sous le consulat d'Eusèbe et d'Hypatius, l'an du Christ 359 ; on y écrivit ce formulaire que dicta Marc d'Aréthuse. » Petau, dans ses observations sur les livres contre les hérésies de saint Epiphane (5), dit de même parlant des semiariens : « L'an 359, la troisième formule de Sirmium fut publiée par Marc d'Aréthuse, du consentement des semiariens. »

Or cette formule qu'aurait souscrite Libérius, s'il faut faire cette concession, est celle dont il est parlé dans le sixième fragment attribué à saint Hilaire. On y lit : « La perfide pièce, qui fut écrite à Sirmium, que Libérius dit catholique, [illegible] Narcisse, Théodore, Basile, Eudoxe, Démophile, Cécrops, Silvain, Ursace, Valens, [illegible], Térentien, Bassus, Gaudence, Macédonius, Marc, Acace, Jules, [illegible], Simplice et Junior... tous hérétiques. » [illegible] n'a pas souscrit cette troisième formule de Sirmium.

Les anciens nous ont appris que cette formule, composée par le seul Marc d'Aréthuse, est celle dont il est parlé dans le fragment attribué à saint Hilaire, que dressèrent plusieurs évêques et qu'aurait souscrite Libérius. En outre, nous avons remarqué plus haut, que cette troisième formule avait été publiée en 359. Or Libérius, s'il souscrivit quelque formule de Sirmium, le fit avant son retour ; il ne put donc certainement pas souscrire une formule publiée pour la première fois en 359, puisqu'il revint à Rome, au plus tard, en 358. Si donc il souscrivit quelque formule, il faut mettre en dehors du débat l'hypothèse qu'il ait souscrit la troisième. L'eût-il d'ailleurs fait, pour nous servir des paroles de Baronius (6) : « Il n'aurait point favorisé l'hérésie, puis qu'il est dit, dans cette formule, que le Fils a, tout à fait et en tout, avec le Père, une parfaite similitude. »

On peut établir non moins évidemment que si Libérius souscrivit quelque formule de Sirmium, il ne souscrivit certainement pas la seconde, qui contenait une profession ouverte de l'hérésie arienne, au point qu'on ne peut, [illegible] du crime d'hérésie. Les ariens, il est vrai, [illegible] calomnie, que Libérius était passé un jour dans leur parti. « Lorsque Eudoxe, dit Sozomène (7), et ceux qui, avec lui, favorisaient l'opinion d'Aétius, eurent, après la chute d'Osius, reçu à Antioche des lettres, ils répandirent le bruit que Libérius, lui aussi, avait condamné le mot consubstantiel et avait confessé le Fils non semblable au Père. » Mais il est parfaitement certain que c'était là un bruit entièrement faux, et que jamais Libérius n'avait souscrit une formule qui contenait explicitement l'hérésie.

Nous invoquerons, pour le prouver, le solide argument, dont se sert Stilting (8) et qu'il emprunte à l'autorité de saint Hilaire, [illegible] de Poitiers, dans son livre *Des Synodes*, rappelle souvent, sans faire aucune mention de Libérius, qu'Osius reçut la seconde formule de Sirmium ; il montre même très-évidemment (9) qu'Osius [illegible] ceux qui n'étaient pas ariens, à recevoir cette formule, [illegible] consubstantiel, [illegible] encore les mots *semblable en substance*, [illegible]

(1) [illegible] IV, [illegible] — (2) L. IV, ch. XV. — (3) N. 12 et 13. — (4) L. XI, [illegible] — (5) N. 73. — (6) [illegible] année 357, n. 53. — (7) [illegible] Liv. IV, ch. XV. — (8) N. 174. — (9) N. 87.

riante que proposaient alors les ariens pour la première fois. « Je vous en prie, dit Hilaire ; n'est-il pas vrai qu'à l'exception du vieillard Osius, et de lui seul, qui aimait trop son repos, on ne trouve personne pour conseiller le silence sur le consubstantiel et le semblable à la substance ? »

Nous invoquerons encore l'argument que résultant du fait des ariens qui objectaient aux catholiques, l'autorité du seul Osius, non celle du pape Libérius. On voit le parti qu'en tire saint Phébade d'Agen, dans son opuscule contre les ariens : « On ne peut, dit-il, prescrire contre nous avec autorité de celui qui se trompe maintenant ou qui s'est toujours trompé. Car si, pendant quatre-vingt-dix ans, il eut une mauvaise créance, je ne croirai pas, qu'après quatre-vingt-dix ans, il commence à penser juste. »

L'événement lui-même montre, au surplus, que si Libérius souscrivit quelque formule, ce ne fut certes pas la seconde formule de Sirmium. La formule que Libérius aurait souscrite, serait contenue dans le fragment attribué à saint Hilaire ; elle aurait été écrite par vingt-deux évêques d'Orient. Or, la formule, dressée par les Orientaux, fut certainement différente de la seconde formule de Sirmium, dressée par les Occidentaux, et écrite en latin, comme le rapporte, avec Athanase et Socrate, Hilaire, qui donne, dans son livre *Des Synodes*(1), cette même formule. De plus, on compte, parmi les auteurs de cette formule, qu'aurait souscrite Libérius, Théodore d'Héraclée, Basile d'Ancyre, Sylvain de Tarse. Or, les noms de ces prélats indiquent assez que la formule qu'aurait souscrite Libérius, ne fut pas la seconde formule de Sirmium. Car Théodoret (2), rapporte que Théodore d'Héraclée mourut en 355 ; et comme la seconde formule de Sirmium ne fut publiée qu'en 357, on ne peut donc penser que Théodore fut un des rédacteurs d'une formule publiée deux ans après sa mort. Basile et Silvain, qui étaient ou catholiques ou semiariens ne peuvent pas davantage avoir été corédacteurs de cette formule, puisqu'elle contenait l'expression de la doctrine anoméenne, que tous deux avaient en horreur.

Il faut ajouter que la seconde formule de Sirmium, comme le prouve le texte cité par saint Hilaire, avait été rédigée par Osius et Potamon, du consentement de Valens, Ursace et Geminius. Dans la formule attribuée à Libérius, il n'est, au contraire, fait mention ni de Potamon, ni d'Osius ; et dans les pièces où l'on rapporte que Libérius aurait reçu quelque formule de Sirmium, on dit qu'il aurait reçu la foi des Orientaux, non celle d'Osius et de Potamon.

Reste donc la première formule de Sirmium, donnée en 351 ; mais si Libérius l'approuva, il ne peut certainement être accusé d'hérésie. Cette formule était, en effet, écrite de manière qu'omettant le mot consubstantiel, elle ne paraissait cependant rien contenir qui repugnât aux dogmes de la foi catholique touchant la dignité du Verbe. Pour en administrer la preuve, nous pouvons citer, fort à propos, les paroles de saint Athanase (3) : « Il n'est pas juste, dit-il, de considérer comme ennemis des hommes qui reçoivent tout ce qui a été écrit à Nicée et qui doutent seulement sur l'emploi du mot consubstantiel. Nous ne les attaquons pas comme les adversaires de nos pères, mais nous discutons comme frères avec des frères, puisque nous sommes en tout du même avis et qu'il y a dissidence entre nous seulement sur un mot. Du moment qu'ils confessent que le Fils est de la substance du Père, non d'une autre substance; qu'il n'est ni créature, ni ouvrage de Dieu, mais la race naturelle et légitime de Dieu ; et que de toute éternité le Verbe et la Sagesse existent avec ce Père, ils ne sont pas loin de recevoir le mot consubstantiel. Tel est Basile d'Ancyre, qui a écrit sur la foi. » A coup sûr, personne ne cherchera un défenseur plus résolu du consubstantiel qu'Athanase ; personne n'hésitera à croire que ce sont là les paroles d'un homme très-attaché à la doctrine catholique touchant la divinité du Verbe. Or, de ses paroles il résulte évidemment que, de son temps, on ne tenait pas pour hérétiques, ceux qui ne recevaient pas le mot consubstantiel, pourvu qu'ils confessassent toute la doctrine catholique touchant la divinité du Verbe.

L'omission du mot consubstantiel, il est vrai, ne devait pas être tolérée, parce que le concile de Nicée avait décrété ce mot comme le rempart de la foi catholique, comme le renversement fondamental de toute la doctrine arienne. Aussi les Pères de l'Eglise blâmaient la conduite de ceux qui n'employaient pas ce mot, sans pourtant présenter leur créance comme hérétique. Telle fut en particulier la conduite de saint Hilaire. Dans son livre *Des Synodes*, qu'il publia vers la fin de 358 ou au commencement de 359; après pour avoir mis tous les soins à prouver qu'il faut admettre le mot consubstantiel, il n'hésita pas à convenir qu'un autre mot peut être exempt de soupçons. « Frères, dit-il (4), la similitude de nature ne peut être soupçonnée sans injure ; le Fils ne peut paraître n'être pas dans la propriété de la nature du père, parce qu'il est semblable, puisqu'il n'y a pas de similitude, sinon de l'égalité de nature. Or, l'égalité de nature ne peut subsister qu'à la condition d'être une, non par l'unité de personne, mais de genre. Cette foi est pieuse, cette conscience religieuse, ce discours est salutaire : ne pas nier une substance du Père et du Fils, parce qu'il est semblable, c'est le dire semblable, parce qu'ils sont un. » En ce qui regarde la première formule de Sirmium, Hilaire non seulement la rapporte dans l'ouvrage précité, mais l'explique, mais la dé-

(1) N. 21. — (2) L. II. ch. XIV. — (3) Ath. *Des synodes*, n. 41. — (4) N. 76.

montre catholique à un mot près, et, après cette explication, ajoute (1) : « Il ne me reste, pour terminer ce discours, qu'à adresser la parole aux saints évêques d'Orient : Puisqu'il ne reste plus sur notre foi, le moindre soupçon, [illegible] des mots qui pourraient en exciter, et qu'ils veuillent pardonner à un libre interlocuteur qui ne s'inquiète que de la foi d'une commune conscience. » Il est donc évident que si Libérius n'eût souscrit que la première formule de Sirmium, on ne pourrait, de ce chef, l'accuser d'hérésie.

Je ne comprends pas comment le cardinal de la Luzerne (pour ne pas parler des autres qui prétendent que Libérius tomba effectivement dans l'hérésie), peut soutenir que Libérius devint hérétique, tout en confessant qu'il n'a souscrit jamais que la première formule de Sirmium. Pour établir que Libérius [illegible] cette formule en un sens hérétique, il invoque, en preuve, la conduite de ce pape [illegible] temps postérieurs. Et, pour en offrir des témoignages, il cite surtout une lettre du sixième fragment de saint Hilaire, lettre attribuée à Libérius et qui commence par ces mots : *Pro deifico timore*. « Je ne défends pas Athanase, dit-il. Mais parce que mon prédécesseur, d'heureuse mémoire, l'évêque Jules l'avait accueilli, je craignais, en le repoussant, paraître prévaricateur. Du moins, dès que j'ai connu, avec l'aide de Dieu, que vous l'aviez condamné justement, j'ai adhéré à votre arrêt et approuvé sa condamnation dans les lettres que j'ai adressées, par notre frère Fortunatien, à l'empereur Constance. C'est pourquoi, écartant Athanase, au sujet duquel vos décisions doivent être accueillies par le saint siége, je me dis en paix et unité avec vous tous, avec tous les évêques d'Orient dans toutes les provinces de la chrétienté. Cependant, pour que vous sachiez d'une manière plus certaine, que je professe, dans cette lettre, la vraie foi, mon [illegible] Démophile, qui [illegible] la foi catholique qui est vôtre, telle qu'elle a été traitée, exposée et admise à Sirmium, par tous nos frères et coévêques, Démophile vous dira que je l'ai reçue de grand cœur, sans élever l'ombre d'une contradiction. »

Après cette lettre, l'évêque de Langres, en cite trois autres qui sont également attribuées à Libérius dans les fragments d'Hilaire : l'une commençant par *Studens paci*, l'autre par *Quia scio vos*, la dernière par *Non doceo, sed admoneo*; de leur contexte, il croit pouvoir tirer un argument qui démontre que Libérius a souscrit, dans un sens hérétique, la première formule de Sirmium. Mais à quoi peuvent servir ces preuves [illegible] de [illegible] qu'elles doivent être tenues pour apocryphes, comme l'a longuement établi, entre autres le très-savant Stilting.

Sans entrer ici dans l'examen particulier de chaque lettre pour prouver sa supposition, je me borne à dire que toutes ces lettres doivent être [illegible] au même auteur. Si donc l'une d'elles est prouvée feinte, il s'en suivra que toutes doivent être jugées apocryphes. [illegible] Libérius comme se donnant pour avoir, dès le [illegible] à l'histoire [illegible] certain [illegible] un admirable courage.

C'est ce que démontrent, entre autres, les [illegible] Libérius de souscrire contre Athanase et de communiquer avec les ariens. « L'empereur [illegible] condamner celui que, non pas une seule assemblée [illegible] avec amour et admis à sa communion ? Telle n'est pas [illegible] tradition que nous avons reçue de nos pères et [illegible] et grand Apôtre Pierre. »

[illegible] Pontife.

[illegible] pour induire que le Pape a souscrit [illegible] condamnation ; mais ce ne serait pas une

(1) N. 77, § 3. — (2) N. 35.

preuve qu'il a violé la foi catholique, puisque les ariens avaient répandu contre Athanase, plusieurs calomnies et l'accusaient de crimes entièrement séparés de la cause de la foi. Est-ce parce que Libérius est dit avoir admis les eusébiens à communion? Mais cela encore ne fournirait aucune preuve, puisqu'il s'en suivrait seulement que le Pontife est entré en relation avec des hommes, partie catholiques, partie hérétiques, mais non convaincus d'erreur. Est-ce parce que Libérius est dit avoir reçu la foi des Orientaux? Mais nous savons par les témoignages d'Athanase et d'Hilaire, que s'ils omettaient le mot consubstantiel, cependant, ils recevaient toute la doctrine catholique sur la divinité du Verbe; et qu'on ne devait pas incontinent les tenir pour hérétiques bien qu'ils eussent souscrit une formule où ce mot était omis.

Du reste la conduite de Libérius, autant qu'elle peut être connue par les monuments historiques de ce temps, sert plutôt à défendre le Pontife qu'à l'accuser. Nous avons vu que le clergé et le peuple romain avaient reçu Libérius à son retour, avec une joie telle, que l'opinion publique devait être convaincue qu'il n'avait jamais souscrit aux erreurs de l'arianisme. Nous avons vu qu'il n'était question nulle part de sa rétractation. Nous avons vu que dans les affaires du concile de Rimini, Libérius montra une constance digne d'un Pontife qui abhorre les fraudes ariennes. On voit par là quelle légèreté il y aurait d'accuser Libérius d'hérésie, en s'appuyant sur sa conduite.

Pour prouver la chute de Libérius, l'auteur précité invoque l'autorité de saint Hilaire et prétend que les anathématismes contre Libérius, contenus dans les fragments attribués à l'évêque de Poitiers, accusent évidemment ce Pontife d'hérésie. Dans le sixième fragment, Hilaire parle ainsi: « Anathème à toi, Libérius, et à tes compagnons; » un peu plus loin: « Je te dis une seconde et une troisième fois anathème, à toi Libérius, le prévaricateur. » Dans le huitième fragment, on lit: « J'ai dit anathème aux prévaricateurs et aux ariens. » Nous pouvons ajouter ce qu'on trouve au sixième fragment (1) qu'on attribue au même Hilaire: « Après cela, tout ce qu'il avait fait et promis, Libérius, envoyé en exil, l'annula par sa lettre aux prévaricateurs hérétiques qui portèrent contre saint Athanase, évêque orthodoxe, une injuste sentence. »

Mais tout ce qu'on produit, comme de saint Hilaire, contre Libérius, ne fait pas qu'on puisse l'accuser d'hérésie. Car, même pour les accusateurs de Libère, il est tenu pour certain, qu'il y a dans ces fragments beaucoup d'apocryphes, beaucoup d'interpolations des ariens. Maintenant que ce que l'on trouve, dans ces fragments, à objecter contre Libérius, doive être rangé parmi les passages interpolés ou apocryphes, c'est ce que démontre la conduite de Sulpice Sévère. Il est certain, en effet, que cet historien a tiré du livre, dont on colporte des fragments, ce qu'il dit des affaires de l'arianisme. Or, en parlant du retour de Libérius, il en attribue la faculté uniquement aux séditions romaines; il montre donc, par son récit, qu'il n'a point vu dans cet ouvrage de saint Hilaire, ce fragment produit comme de l'évêque du Poitou. S'il avait eu connaissance de ces fragments, il n'est pas vraisemblable qu'il eût attribué le retour du Pape aux séditions romaines puisqu'il eût dû en trouver la cause première dans la chute du Pontife.

En outre, si ces anathématismes doivent être attribués à saint Hilaire, il faut dire qu'Hilaire les a prononcés longtemps après la chute de Libérius, ayant composé un ouvrage d'histoire, lorsque Libérius défendait si vaillamment la foi catholique. Or, il est tout à fait incroyable qu'Hilaire ait lancé ces anathèmes contre le Pontife, qui combattait alors très-énergiquement pour l'Eglise. Que si l'on veut penser que saint Hilaire se soit conduit avec assez d'inconsidération pour dresser ces anathématismes, au premier bruit de la chute de Libérius après avoir reçu copie des lettres répandues sous le nom de ce Pontife, « n'était-il pas, dit Stilting, de sa prudence et de sa justice de détruire ces anathèmes, lorsqu'il connut la constance de Libérius à défendre la foi catholique contre les prévaricateurs d'Ariminum. »

Pour montrer que les érudits suspectent à bon droit l'authenticité de ces fragments, il faut ajouter qu'on y trouve certains passages incompatibles avec les écrits authentiques du saint docteur. Par exemple, ces paroles du fragment sixième, où il est parlé « de la perfidie écrite à Sirmium, que Libère dit catholique, etc., » ces paroles appliquées à la première formule de Sirmium, ne peuvent se mettre d'accord avec ce qu'écrit Hilaire au livre des Synodes. Dans ce livre, non-seulement la susdite formule n'est pas appelée une perfidie, mais elle est louée abondamment et l'on n'en dit rien d'étranger à la foi catholique.

Aussi Hilaire, parlant, n° 78, de ceux qui défendaient cette formule, les appelle « des hommes soucieux de la doctrine apostolique et évangélique. » Il dit (2): « Nous ne sommes attachés, en toute piété, qu'à une chose, et nous vous prions que cette chose pieuse soit, entre nous, le lien de l'unité. » Si donc Hilaire avait appelé la première formule une perfidie, on pourrait l'accuser de légèreté et d'inconstance, puisqu'il aurait appelé perfidie une formule qu'il aurait louée et expliquée dans un sens catholique.

Enfin, sans parler d'autre chose, ces paroles du fragment sixième: « Après cela, tout ce qu'avait fait et promis Libérius, etc. » sont apocryphes, notamment par cet indice qu'on y traite Athanase de saint, appellation qu'il n'était pas permis d'accorder au nom d'un personnage vivant et qui n'était pas en usage à cette

(1) N. 78. — (2) N. 88.

époque, surtout pour Hilaire. On voit donc qu'il est fort difficile, sur les fragments que nous avons cités non-seulement d'accuser Liberius d'hérésie mais même de l'accuser, avec certitude de la plus légère faute.

Que si, laissant de côté les preuves qui établissent la supposition des fragments, nous examinons les faits qu'ils articulent, nous verrons qu'on n'y trouve rien pour démontrer la chute. J'omets les anathématismes annexés à la lettre *Pro Deifico timore* et prononcés par l'interpolateur pour ce que Libère dit, dans cette lettre, avoir fait : nous avons vu plus haut, touchant les faits relatés dans cette lettre, que quand on voudrait y voir une chute, on ne pourrait y voir une chute dans l'hérésie. Je dis ceci : c'est que si, de ces anathématismes, on veut argumenter contre Libère, on peut seulement affirmer que leur auteur a pensé ou a voulu publier, qu'il était persuadé que le pontife avait condamné Athanase, fait communion avec les orientaux, souscrit la première formule de Sirmium, et qu'il doit être, pour ces faits, tenu pour prévaricateur. Mais, de ce que quelqu'un l'a jugé prévaricateur, il ne s'ensuit pas qu'il l'ait jugé prévaricateur pour une vraie chute dans l'hérésie, puisque la prévarication peut être en dehors des matières de foi.

L'auteur précité, pour établir sa thèse, cite encore les témoignages d'Adon de Vienne, qui vécut au neuvième siècle, et d'Auxilius, qui vécut au dixième : tous deux parlent de Libère comme s'ils étaient persuadés de sa chute dans l'hérésie. Mais, d'après ce que nous avons dit, il n'est pas nécessaire de les réfuter, parce qu'ils sont trop éloignés du temps du pape Libère, et parce qu'ils ont écrit certainement d'après des apocryphes. L'un, en effet, tire son récit des actes faux de saint Eusèbe, prêtre; l'autre du pontifical qui est attribué au faux Anastase.

Nous aurions encore à réfuter ce que dit notre auteur des persécutions dirigées à Rome, après le retour de Libère, contre ceux qui défendaient la foi de Nicée; d'où il conclut que le pape, par sa conduite, montre avoir souscrit, dans un sens hérétique, la formule de Sirmium. Pour couper court, nous rappellerons que les anciens auteurs parlent du retour de Libère de manière à le montrer toujours contraire aux ariens. C'est pour cela que le peuple romain lui donna tant de marques de joie et de bienveillance. Quoi qu'il en soit donc des circonstances de son retour contre les défenseurs de Nicée, il est très-certain que le Pontife, de retour, se montra l'apologiste de leur foi. On ne peut donc rien lui reprocher d'où l'on puisse conclure qu'il avait souscrit, dans un sens hérétique, la première formule de Sirmium.

III Après le concile de Sirmium, si Libère avait prévariqué, Constance et les ariens n'a- [illegible] son [illegible] nouveau concile. Il n'en fut rien. Ce n'est pas Libère qui demanda un concile, c'est l'empereur [illegible] et les semi-ariens. Le concile est indiqué d'abord pour Nicée, ensuite pour Nicomédie, enfin pour Séleucie et Ariminum, les évêques d'Occident devant se réunir ici et, et là ceux d'Orient. Le concile de Rimini fut nombreux, très-nombreux. Au lieu d'y produire la prétendue souscription de Libère, on reprit tout simplement les affaires en l'état où les avait laissées le concile de Milan, en 347. On lut au concile une exposition de foi, orthodoxe à la surface, dans le fond, arienne. Tous les évêques l'approuvèrent et se séparèrent en 359. Alors le terme de substance fut aboli, alors la foi de Nicée fut publiquement condamnée : tout l'univers gémit et *s'étonna d'être arien*, dit saint Jérôme.

Ariminum, conclura pour nous Edouard Dumont (1), achève la justification de Libérius, il n'est pas plus question de ses lettres et de sa rétractation dans la seconde partie du concile, où les ariens ont prévalu, que dans la première où ils ont été excommuniés. Nous n'en n'avons pas les actes; il est sans apparence de raison que saint Jérôme qui rapporte en détail la dernière session, ait pu ou voulu éviter une mention de Liberius, si ,dans le concile, on était revenu sur les faits de Sirmium et de Berrée; car le solitaire de Bethléem écrivait son dialogue contre les lucifériens pour prouver combien l'indulgence était sage envers les évêques qui avaient failli par imprudence ou par surprise. Et il s'appuyait spécialement sur l'exemple de saint Athanase et sur sa décision solennelle au concile d'Alexandrie, avec l'approbation expressément marquée du pape Libérius.

Il est donc clair que le pape Liberius n'a point failli. Ce n'est pas la seule conséquence de cet examen. Il en ressort encore une observation bien autrement notable et de la plus haute singularité. On a entendu des gens prétendre que les décisions d'un concile général empruntait uniquement leur autorité du concile même, et qu'un décret prononcé ainsi malgré le pape, ne laissait pas d'obliger et d'avoir toute sa force (1). » Pour couper court à cette théorie de multiple autocratie, qui n'a de comparable en absurdité que la quadrature du cercle, on leur a demandé d'en citer un exemple.

Et cet homme phenix est encore à trouver.

Le cardinal Litta, d'ailleurs, a montré le non-sens d'une hypothèse où la voix de Pierre, c'est-à-dire du pape, resterait isolée de celle des apôtres ou de l'[illegible] de la manière qu'il [illegible] l'expliquer, il est [illegible] et [illegible]. Or, le concile d'Ariminum se présente tout à point pour

(1) *Revue des questions historiques*, t. [illegible] 1er, p. [illegible] et seq.

confondre l'opinion des opposants. C'était le plus nombreux concile qu'on eût encore vu ; plus de six cents évêques y siégeaient, avec toutes les conditions de l'œcuménicité. Vincent de Capoue y présidait comme légat du Saint-Siége ; et cette assemblée, qui commence régulièrement par excommunier les hérétiques, finit par les avouer orthodoxes et qui pis est, par accepter leur profession de foi. Le départ des évêques les moins patients, n'empêchait pas le concile d'être très-considérable par le nombre, et selon le sentiment même des evêques qui restaient, la retraite du légat n'ôtait à l'assemblée rien de son pouvoir, puisqu'elle continuait à délibérer, à décider, sous la présidence du doyen d'âge Muzonius, circonstance qui constate indubitablement le départ de Vincent de Capoue.

Ce fut précisément la grande faute des évêques de continuer à délibérer en dehors de l'autorité pontificale et ce qui les fit tomber dans le piége. Très-certainement la plupart y tombèrent de bonne foi. Les vingt évêques surtout, qui résistèrent davantage, à leur tête saint Phébade, d'Agen, et saint Servais, de Tongres, qui ne se rendirent que les derniers, ne pensaient pas à accepter l'arianisme, après en avoir fait anathématiser la doctrine par Valens lui-même. Cependant l'hérésie n'en était pas moins promulguée, en concile, à la place de la vérité. Comment donc ce décret aurait-il eu force de loi et obligé saint Athanase, saint Hilaire et saint Eusèbe à se taire ?

Mais il y a quelque chose de plus, et c'est là le fait singulier entre tous : quel que fût leur attachement à la vraie doctrine, ils n'avaient pas moins fait défection aux yeux des païens, et la vérité s'éclipsait dans le corps épiscopal. L'univers, un moment, s'est trouvé arien, selon l'opinion de saint Jérôme. Un seul homme dissipa cette incertitude et cette alarme : ce fut le pape Libérius.

On se souvient que, dans son entretien avec l'empereur à Milan, il lui avait répondu : Si je suis seul, la cause de la foi n'en est point affaiblie ; parole étonnante et pour ainsi dire prophétique, qui se réalisa bientôt par un des plus extraordinaires événements. Libérius, en effet, après le concile d'Ariminum, se vit seul devant les ariens triomphants, et seul il leur porta le coup décisif, qui abattit leur domination apparente, en leur donnant le démenti et cassant leur concile. C'est ce que nous apprenons de saint Damase et de saint Sirice, ses successeurs. Sans doute il comptait de son côté les trois illustres exilés Athanase, Eusèbe, Hilaire, et tous ceux qui n'avaient consenti que par surprise ; mais ces derniers avaient besoin d'être avertis qu'on les avait trompés. Quant aux trois exilés, parce qu'ils sont demeurés des esprits de lumière pour tous les temps, ce serait une illusion dangereuse de se persuader que leur haute intelligence, leur droiture, leur vertu suffisaient au maintien de la doctrine catholique. Tout cela était précisément contesté par les ariens, les jansénistes de ce temps-là, qui, loin d'accepter une existence séparée, ne prêchaient que l'unité, se disaient éminemment orthodoxes et affectaient de repousser la nouveauté. Rien n'était plus séduisant pour les âmes non fortement prémunies contre l'artifice. Ce fut la profonde astuce des hérétiques, d'avoir mis la foi en cause depuis vingt-cinq ans dans la personne d'Athanase, en paraissant uniquement s'attaquer à lui comme à l'ennemi de la paix. Ce fut à la fois sa gloire et l'épreuve, pour ne pas dire le péril de la vérité, qui se trouvait comme attachée à ce grand homme ; et il ne s'agissait encore d'autre chose à l'époque d'Ariminum, que de savoir qui avait raison de lui ou de ses adversaires. Il fallait donc pour décider la question une autre autorité que le génie et la vertu, il fallait celle de la juridiction suprême ; en un mot, celle du Saint-Siége, et Dieu permit que cette autorité restât seule à ce moment solennel, en présence de l'Eglise effrayée, pour montrer que la vérité de la doctrine est là tout entière, et non pas dans le génie ou le nombre, ou même dans la pureté de la vie.

Libérius savait très-bien à quoi il s'exposait en réprouvant solennellement la formule d'Ariminum, et il soutint dignement ce grand acte. La colère de l'empereur et des ariens se déchaînant de nouveau contre les évêques, qui s'étaient aussitôt ralliés au décret pontifical, l'auteur de ce décret ne pouvait être épargné : il fut banni de Rome une seconde fois. « La persécution semblait résolue à ne plus rien ménager. La barque des Apôtres périclitait, les vents pressaient, les flots battaient ; il ne restait plus d'espoir, lorsque Dieu se lève, commande à la tempête : la *bête* meurt et le calme revient. » C'est ainsi que saint Jérôme désigne les derniers efforts et la fin de l'empereur Constantin. Le pape rentra dans Rome et commença la construction d'une célèbre église, Sainte-Marie-Majeure, qu'on appelle encore la basilique libérienne, témoignage spontané de l'estime et de l'affection publique qu'avait méritées ce saint pape.

Saint Phébadius, qui écrivit après le concile d'Ariminum, n'a pas fait la moindre allusion à Libérius, dont le sort eut pu atténuer le sien ; on ne cite pas la moindre récrimination de Lucifer, si opiniatrément irréconciliable aux tombés d'Ariminum contre un pape, si empressé de les réconcilier. Ammien marque l'affection du peuple romain pour Libérius, sans le moindre indice d'une faute, qui eût fourni une maligne revanche à son animosité païenne, si violente contre Damase. Saint Athanase, quatre ans après le retour de Bérée, plus tard, saint Basile, saint Ambroise, saint Épiphane, ne parlent de Libérius qu'avec vénération. Si Baronius, dans la révision du martyrologe romain, l'en a retranché, ce scrupule un peu trop prompt, qui atteste du moins son impartialité avec son erreur, ne

peut annuler l'hommage unanimement rendu [illegible] pontife, par [illegible] martyrologes anciens, y compris les deux manuscrits de celui de saint Jérôme. Les Grecs, dans le martyrologe basilien, l'appellent le propagateur de la foi, ardent de zèle à défendre saint Athanase, pour lequel il souffrit l'exil, d'où il revint, redemandé par la foi et l'amour [illegible]

[illegible]

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME

DE 361 A 363 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Julien l'Apostat, preuve expérimentale que le paganisme et sa philosophie ne sont qu'inanité, et que le christianisme seul possède la vérité et la vie

Il y avait une dizaine d'années que Julien avait renoncé en secret à la religion chrétienne ; mais joignant l'hypocrisie à l'apostasie, il continuait d'en faire profession en public. C'était pour détourner les soupçons de Constance et se concilier le dévouement des soldats chrétiens, qui étaient en grand nombre dans son armée. Du reste, il se distingua dans les Gaules comme césar, battit plusieurs fois, en deçà et au delà du Rhin, certains peuples de la Germanie, en particulier les Francs et les Allemands, qui faisaient effort pour s'emparer des terres de l'empire, et rétablit l'ordre et la sécurité dans les pays qui lui étaient confiés. Il lui fallait d'autant plus d'habileté, qu'une partie de ses grands officiers lui avaient été donnés par Constance, moins pour le seconder que pour l'épier et le contrarier. Toutefois un ministre de l'empereur même lui rendait en secret un éminent service : c'était Ursule, ministre des finances impériales. Comme Julien avait été envoyé dans les Gaules sans argent et sans moyen de s'en procurer, Ursule ordonna secrètement au trésorier de la province de lui fournir toutes les sommes qu'il demanderait. Nous verrons bientôt de quelle manière ce service fut payé.

Les Gaules étaient tranquilles ; mais l'Orient était infesté par les Perses. Constance, qui marchait contre eux, envoya demander à Julien l'élite de ses troupes pour renforcer les siennes. Au fond il était jaloux de sa gloire et craignait qu'il n'entreprît quelque chose de plus. C'est du moins ce que l'on dit, et avec assez de vraisemblance. Julien était à Paris, ville alors peu considérable, qu'il appelle sa chère Lutèce. A l'arrivée des commissaires impériaux, il protesta de [illegible] soumission ; seulement il représenta qu'il ne pouvait, sans injustice, ni même sans péril, entreprendre de faire partir les troupes auxiliaires, qui ne s'étaient données à lui qu'à condition qu'on ne leur ferait jamais passer les Alpes ; il ajouta qu'en leur manquant de parole, on se privait à jamais du secours des étrangers, qui ne viendraient plus offrir leurs services. Les commissaires ayant, malgré ces raisons, ordonné le départ d'un premier corps de troupes, une main inconnue répandit, dans le quartier de deux légions qui devaient les suivre, un libelle rempli d'invectives contre Constance, de plaintes sur l'outrage que subissait Julien et sur le sort déplorable des soldats qu'on exilait, disait-on, comme des criminels, aux extrémités de la terre : « Nous allons donc abandonner à une nouvelle captivité nos enfants et nos femmes que nous avons rachetés au prix de tant de sang ! » C'est ce que rapporte Julien lui-même, ainsi que les païens Ammien Marcellin et Zosime (1). Les commissaires, effrayés, pressèrent le départ des troupes : elles devaient se rassembler à Paris. Julien alla au-devant d'elles, les exhorta à se soumettre de bonne grâce aux [illegible] de l'empereur, qui ne manquerait pas de récompenser leur valeur. Mais le peuple les conjura de ne point abandonner un pays qu'elles avaient défendu avec tant de gloire, et les soldats, à leur tour, étaient très-disposés à rester. Julien les harangua à cette occasion et leur dit, entre autres choses, qu'il ne leur appartenait pas de délibérer lorsque l'empereur ordonnait. Les soldats se retirèrent, gardant le plus profond silence. Julien invita ensuite tous les principaux officiers à dîner, et, après leur avoir donné un magnifique repas, il leur offrit ses services et les assura de son estime et de son amitié.

Cette nuit-là même, comme le rapporte Ammien (2), [illegible] qu'un spectre, tel qu'on représentait le génie de l'empire, [illegible] « Depuis longtemps, ô Julien, je me tiens à la porte de votre demeure, [illegible]. Déjà quelquefois je m'en suis allé, repoussé par vous, si je ne suis pas reçu, [illegible]

(1) Jul., *Ad Athen.*, p. 283 ; Am., l. XX, c. iv ; Zos., l. III, c. ix. — (2) L. XX, [illegible]

que le vœu de la multitude s'y accorde, je me retirerai confus et triste. Retenez cependant ici que je ne demeurerai pas plus longtemps avec vous. Le lendemain, les troupes séjournèrent comme pour se disposer à partir. Mais, au coucher du soleil, les soldats, excités, suivant le païen Zosime (1), par des écrits que leurs officiers avaient semés parmi eux, prirent les armes et coururent en foule autour du palais en proclamant tumultueusement Julien empereur. Qui avait excité les officiers? Un mot du païen Eunape nous le laisse entrevoir. Dans son éloge du médecin Oribase, ami intime de Julien, il dit que ce prince lui devait l'empire, apparemment parce qu'Oribase fut le moteur secret de la détermination des troupes. Incertain du parti à prendre, Julien adora Jupiter, qui lui manifesta par un signe qu'il ne devait pas résister au vœu des soldats. Julien lui-même nous le dit. Eunape ajoute qu'il pratiqua certaines cérémonies avec un pontife païen, qu'il avait fait venir secrètement de la Grèce quelque temps auparavant; après quoi il entreprit de renverser la tyrannie de Constance : ce qui veut dire, dans le langage de cet écrivain, qu'il eut recours à la magie (2). Avec cela, dans son manifeste au peuple d'Athènes, Julien jure par tous ses grands dieux qu'il ne soupçonnait pas même ce qui se préparait. On sait ce que valent les protestations officielles dans une révolution politique. Julien même peut servir d'échantillon. Quand il eut été fait césar, il composa deux panégyriques en l'honneur de Constance, où, comme nous l'avons vu, il l'élève au-dessus de tous les héros, tandis qu'au fond du cœur il le méprisait comme le dernier des hommes. Enfin, après quelques résistances feintes ou réelles, il condescendit au vœu des soldats et prit le diadème et le titre d'auguste. Après tout, avec le soupçonneux Constance, le meurtrier de sa famille, il était prudent, nécessaire même, d'adopter un parti bien tranché et de ne pas rester dans une position équivoque.

Julien, qui prévoyait assez que jamais Constance n'approuverait ce qui s'était fait, lui envoya des ambassadeurs pour l'en informer et le prier d'y donner son assentiment. Ils étaient porteurs de deux lettres : l'une ostensible, contenant le récit officiel de la chose, avec des exhortations à la concorde et des conditions pour la maintenir. Il y est dit que les soldats n'avaient fait qu'accomplir une [illegible] depuis longtemps [illegible], ennuyés de consumer leur vie sous un simple césar, qui ne pouvait les récompenser de leurs travaux. La seconde, qui devait être remise en secret à Constance même, renfermait contre lui des reproches et des injures si violents qu'Ammien Marcellin la jugea indigne d'entrer dans son histoire (3). Constance, qui était en marche contre les Perses, ayant lu ces lettres, entra dans une étrange colère et renvoya [illegible] à Julien. [illegible] de Sécondien [illegible], Julien lut les lettres de Constance : ce dernier [illegible] de la qualité de césar, mais [illegible] nourri et élevé dans son enfance, lorsqu'il était sans ressources. A ces mots, Julien ne put retenir son indignation : Eh ! quel était donc celui, s'écria-t-il, qui m'avait enlevé toutes mes ressources? Quel est celui qui m'avait rendu orphelin ? N'est-il pas lui-même le meurtrier de mon père ? [illegible] rappelant ce funeste souvenir, il rouvre une plaie cruelle dont il est l'auteur? Quant aux ordres que lui apportait Léonas, il fit cette réponse : Je renoncerai volontiers au titre d'auguste, si c'est la volonté [illegible] vous demain à l'assemblée, et rapportez-y votre lettre. Le lendemain, monté sur un tribunal élevé, qu'entourait l'armée, ainsi que le peuple de Paris, il ordonna à Léonas de lire devant tout le monde la lettre de l'empereur. Dès qu'il en fut venu à l'endroit où Constance [illegible] cris l'interrompirent et répétaient de toutes parts : Julien auguste ! [illegible] province, de l'armée, de l'État même qu'il a relevé, mais qui craint encore les insultes des Barbares. Julien [illegible] lettres à Constance, où il ne le ménageait plus, mais [illegible] famille, et le menaçait de venger la mort de tant d'[illegible] part et d'[illegible] députations; l'empereur lui envoya entre autres un [illegible] qui lui [illegible] s'expliquer sur le rang qu'il tiendrait dans la suite. Julien répondit qu'il ne comptait nullement [illegible] tant pour ne point compromettre son honneur que pour [illegible] tout l'univers, disait-il, avait ressenti la [illegible]

[illegible] guerre. Constance ne doutait point de la victoire; ses forces étaient bien plus considérables [illegible] rection du pontife qu'il avait fait venir de [illegible] philosophe, lui promettaient la mort prochaine

(1) Zos., l. III, p. 710. — (2) [illegible] v. — (3) [illegible] Amm., l. XX, n. 8. — (4) Ibid. — (5) Jul., ad Athen., p. [illegible].

de Constance. Une nuit, étant à demi éveillé, il vit un fantôme brillant de lumière, qui répéta plusieurs fois quatre vers grecs dont voici le sens : Lorsque Jupiter sera à l'extrémité du Verseau, et que Saturne entrera dans le vingt-cinquième degré de la Vierge, Constance, empereur d'Asie, finira tristement ses jours. Sur cette garantie, Julien cessa de craindre. C'est ce que dit son panégyriste, Ammien Marcellin (1), qui même, fait à ce sujet une longue dissertation pour montrer qu'il n'avait pas tort. Telle était la philosophie de Julien et de ses flatteurs. Cicéron avait dit qu'il ne concevait pas qu'un aruspice pût en regarder un autre sans rire. Le philosophe Julien n'en riait pas. Avec un petit nombre d'initiés, il s'appliquait en secret à consulter les entrailles des victimes, le vol et le cri des oiseaux, ainsi qu'aux autres superstitions surannées du paganisme. En même temps, pour mieux cacher son apostasie et se concilier tout le monde, il feignait encore d'être chrétien. Ainsi, se trouvant à Vienne à la fête de l'Epiphanie, avec laquelle se célébrait en même temps alors celle de Noël, il entra publiquement dans l'église et y pria solennellement la Divinité : c'est l'expression d'Ammien (2), que plusieurs interprètent du sacrement de l'eucharistie, qu'en effet tous les chrétiens recevaient aux principales fêtes.

Vers le même temps, il perdit Hélène, sa femme, sœur de Constance. Il n'en avait eu d'autres enfants qu'un prince, que la sage-femme, gagnée par l'impératrice Eusébie, avait fait périr en naissant. Depuis, la même impératrice, ayant engagé sa belle-sœur à la venir voir à Rome, lui donna un breuvage qui l'empêcha de porter aucun enfant à terme, et qui peut-être abrégea ses jours. On a peine à concevoir cette noirceur de la part d'Eusébie, l'insigne bienfaitrice de Julien ; mais elle était stérille et au désespoir de l'être. Qui sait même si elle n'avait pas pour Julien plus que de l'amitié ? Julien, quoique à la fleur de l'âge, ne voulut point se remarier. Ses panégyristes assurent que son lit était plus chaste que celui d'une vestale. Cependant lui-même se fait dire qu'il couchait presque toujours seul (3), c'est-à-dire pas toujours; et, dans un autre endroit, il parle du nourricier de ses enfants (4).

Eusébie elle-même était morte. Constance, quoique faible et malsain, se maria une troisième fois. Il épousa Faustine, dont on ignore la famille, et que dans peu il devait laisser veuve. Julien lui-même ne devait pas tarder à le suivre dans la tombe. Plus pressés que la mort, les deux cousins et beaux-frères se préparaient à s'entre-détruire. Constance faisait faire des approvisionnements considérables sur les frontières des Gaules. Il comptait y venir avec toute son armée, après en avoir fini avec le roi de Perse.

Julien ne s'oublia point. Pour commencer, il offrit à Bellone, déesse de la guerre, des sacrifices très-secrets : c'est l'expression d'Ammien Dans ces occasions, les romains d'autrefois immolaient des victimes humaines. Comme Julien était enthousiaste des vieux usages du paganisme, il est possible qu'il en ait fait autant. Le secret extraordinaire qu'il mit le donne à craindre. Après cela, jetant le masque, il assembla les troupes et leur fit prêter serment, non plus à Constance, mais à lui-même. Tous les soldats, se portant leurs épées à la gorge, jurèrent avec d'horribles imprécations de le suivre partout. Un seul homme résista à l'entraînement général : c'était Nébridius, préfet du prétoire. Il représenta hardiment qu'il ne pouvait prêter serment contre Constance, qui l'avait comblé de bienfaits. Les soldats voulurent le massacrer ; il se jeta aux pieds de Julien, qui le couvrit de sa pourpre. Pour gage de sûreté, Nébridius demandait à lui baiser la main. Julien s'y refusa, disant : Eh ! que réserverai-je à mes amis, si je te donne ma main à toucher? Va-t'en sans crainte partout où tu voudras (5). Ces froids adieux à un homme si digne d'estime ne font guère d'honneur à l'empereur philosophe, son panégyriste Libanius est infâme, quand il traite d'efféminée la conduite de Nébridius (6).

Pour augmenter ses forces, Julien amnistia et incorpora dans ses troupes les vieux soldats de Magnence, qui, traités en rebelles depuis sept ans, s'étaient formés en bandes de voleurs. Puis, ayant pris par ruse un roi franc dont la fidélité lui était suspecte, il marcha en trois colonnes, à travers la forêt Noire, sur Sirmium en Pannonie, publiant sur sa route, à tort ou à raison, que Constance avait sollicité les Barbares à envahir les Gaules. La rapidité de sa marche et la division de son armée en trois corps, ce qui la faisait paraître plus considérable, répandirent partout la terreur. Taurus, préfet d'Italie, et Florentius, préfet d'Illyrie, prirent la fuite. Comme ils étaient l'un et l'autre consuls de cette année, Julien ordonna qu'ils fussent flétris dans les actes publics par le titre de *Consuls fugitifs* (7). Onze jours après être parti des environs de Bâle, il entra triomphant à Sirmium. Le gouverneur de la province fut fait prisonnier dans son lit. Peu de jours après, Julien s'empara d'un défilé important qui lui ouvrait le chemin de la Thrace et de Constantinople. De son quartier général, il écrivit au sénat de Rome, à qui l'on permettait encore de ratifier les élections des empereurs. Comme il était maître de l'Italie, sa demande fut admise à l'unanimité. Toutefois, quand on vint à l'endroit de sa lettre où il s'emportait en invectives contre Constance, tous les sénateurs s'écrièrent d'une voix : Ah ! respectez, de grâce, l'auteur de votre fortune. La lettre n'épar-

(1) L. II, n. 1 et 2. — (2) L. II, n. 1 et 2. — (3) *Misopog.* — (4) Jul., *Epist.* XL. — (5) Amm., l. XXI, n. 5. — (6) Liban., *Orat.*, V, p. 287. — (7) Zosime.

gnait pas non plus Constantin : Julien l'accusait, entre autres, d'avoir le premier avili les charges les plus éminentes et le consulat même, en le prodiguant à des Barbares, reproche absurde, qui devait retomber sur son auteur, comme le remarque Ammien Marcellin (1), puisque, dès l'année suivante, il nomma consul Nevitta, Goth de naissance, homme grossier, cruel, sans expérience et sans autre mérite que de s'être attaché à la fortune de Julien, et fort inférieur en toute manière à ceux que Constantin avait honorés de cette dignité.

Dans le même temps, il envoya des manifestes de côté et d'autre. Nous avons celui qu'il adressa au sénat et au peuple d'Athènes. Il y professe ouvertement le culte des idoles, auxquelles il attribue ses succès. A mesure qu'il se sentait devenir puissant, il cessait de faire l'hypocrite et se montrait le plus superstitieux des païens. Il ouvrait les temples que Constantin et Constance avaient fermés ; il les ornait d'offrandes, il immolait des victimes et exhortait les peuples à reprendre les cultes des dieux de leurs pères. Lui-même, dans une lettre au philosophe Maxime, où il témoigne avoir passé de Gaule en Illyrie, dit ces paroles : « Nous servons les dieux ouvertement, et la multitude des troupes qui me suivent est pieuse. Nous sacrifions des bœufs publiquement, et nous avons offert aux dieux plusieurs hécatombes ou centaines de bœufs en actions de grâces (2). » Voilà de quoi triomphait cet empereur philosophe, écrivant à celui des philosophes qu'il estimait le plus : tuer des bœufs en l'honneur des idoles, tuer des bœufs par la plus grossière de toutes les superstitions. Quand il ajoute que la multitude des troupes était pieuse, cela veut dire que le grand nombre des soldats gaulois et germains prenaient volontiers part à la viande et au vin de ces impériales boucheries ; leur dévotion à cet égard allait même ordinairement si loin, comme nous l'apprend un témoin oculaire, Ammien Marcellin (3), que les passants étaient obligés de les rapporter sur leurs épaules dans leurs logements.

Tout réussissait à Julien, quand tout à coup il se vit dans le plus grand péril. Deux légions qu'il avait trouvées à Sirmium, et que de là il envoyait dans les Gaules, s'emparèrent sur leur route de la ville importante d'Aquilée, et, de concert avec les habitants, se déclarèrent pour Constance. Cette ville était la clef de l'Italie. Julien se voyait compromis de ce côté. Il envoya des troupes pour l'assiéger, mais la garnison et les habitants se défendirent si bien, que jamais il ne put s'en rendre maître. D'un autre côté, l'Afrique, le grenier de l'Italie, la nourrice de Rome restait fidèle à Constance. Enfin, Constance lui-même débarrassé, pour le moment, du roi de Perse, à qui un présage avait fait abandonner son expédition dans le moment le plus favorable, s'avançait avec toute son armée. Julien avait de terribles inquiétudes, qu'il dissimulait tant bien que mal. Pour se rassurer lui-même, il consultait continuellement le vol des oiseaux et les entrailles des victimes. Souvent il recevait des présages ambigus, qui le plongeaient dans des incertitudes encore plus cruelles. Enfin Aprunculus, orateur gaulois profond dans la science des aruspices, lui fit savoir qu'il avait trouvé le foie d'une victime enveloppé d'une double graisse. C'était un signe heureux selon les règles de l'art ; mais Julien doutait du fait, craignant qu'on ne voulût le flatter par un présage aussi favorable (4). En vérité, c'est un spectacle éminemment philosophique, de voir un empereur philosophe demander des conseils et des consolations au vol des étourneaux et des buses, aux croassements des corbeaux et des corneilles, aux intestins des veaux et des moutons.

Julien était dans ses perplexités, lorsqu'il vit arriver une troupe de cavaliers avec deux généraux, qui lui annoncèrent que Constance était mort, et que, dans ses derniers moments, il l'avait désigné son successeur. Rassuré par cette agréable nouvelle, il marcha vers la Thrace et fit son entrée à Constantinople le 11 décembre 361. Le corps de Constance y fut apporté, sous la conduite de Jovien, depuis empereur, et enseveli avec la magnificence convenable, auprès du grand Constantin, dans l'église des Apôtres. Julien assista au convoi funèbre et versa quelques larmes, réelles ou feintes, que ses panégyristes ont soigneusement recueillies.

Peu après il établit à Chalcédoine une commission militaire pour juger les ministres de son prédécesseur. Un des plus marquants était Arbétion, autrefois ennemi de Gallus et de Julien même : par ses intrigues, il avait perdu plusieurs personnages recommandables. Il fut mis à la tête de la commission, tant il avait su, en si peu de jours gagner le nouvel empereur : le président nominal et les autres membres ne l'étaient que pour la forme. Cette commission montra plus de rigueur que de justice. Avec quelques coupables qui le méritaient, elle punit plusieurs personnes innocentes. [illegible] délateur Paul, surnommé la Chaîne, et le grand chambellan Eusèbe, cet arien passionné, qui avait poussé son maître à tant de cruautés tyranniques. Taurus, qui avait mérité le consulat par [illegible] au concile de Rimini, fut exilé à Verceil. On lui fit un crime d'avoir été fidèle à Constance en quittant l'Italie, lorsqu'elle s'était déclarée pour Julien. Ce qu'il y eut de plus [illegible] c'était la date des actes de son procès. Les interrogatoires, [illegible] : *Sous le consulat de Taurus et de Florentius*, [illegible]. Florentius, qui avait été [illegible] condamné à mort, mais il se sauva et demeura

(1) L. XXI, n. 10. — (2) Jul., *Epist.* XXXVIII. — (3) L. XXII, n. 12. — (4) Amm., l. XXII, n. 1.

caché le reste de sa vie. C'est Ammien-Marcellin qui nous apprend tous ces détails. Il ajoute que la justice elle-même sembla pleurer l'exécution d'Ursule, et accuser l'empereur d'ingratitude. Ursule était ce trésorier général qui, malgré les ordres de Constance, avait fourni de l'argent à Julien dans les Gaules. Julien, se voyant maudit et abhorré par suite de ce meurtre, voulut s'en excuser en prétextant qu'Ursule avait été mis à mort à son insu, par la vengeance de soldats auxquels il avait reproché leur lâcheté. Mais Ammien lui-même reconnaît (1) que ce meurtre était inexplicable, et que de pareilles excuses trahissaient un manque d'intelligence ou de courage pour avoir établi des juges sans les connaître, ou pour n'oser réprimer leurs excès. Le panégyriste Libanius admire comme une magnanimité incomparable de la part de Julien, d'avoir laissé à la fille unique d'Ursule une portion de l'héritge de son père (2). C'est que les biens des autres furent entièrement confisqués. Il y a plus : peu de temps après, comme plusieurs personnes tâchaient, par des tromperies charitables, de mettre à couvert des débris de la fortune de tant de malheureux, Julien condamna par une loi les recéleurs à la confiscation de leurs propres biens, s'ils en avaient, et à la peine capitale, s'ils étaient pauvres (3). Telle fut l'humanité de ce philosophe empereur.

Dans le même temps il réforma le palais. Ayant demandé un jour un barbier, il se présenta un officier magnifiquement vêtu. C'est un barbier que je demande, s'écria Julien, et non pas un ministre des finances. Toutefois il s'enquit de ce que lui valait sa charge, et trouva qu'il avait par jour vingt rations de pain et autant de fourrage pour ses chevaux, sans compter un salaire considérable et des gratifications extraordinaires. Là-dessus, Julien, sans aucune exception pour ceux mêmes qui en méritaient, chassa tous les barbiers, tous les cuisiniers et les autres officiers semblables, disant qu'ils ne lui étaient pas nécessaires, et particulièrement les eunuques, parce qu'il n'avait plus de femme. Ammien lui-même convient qu'en cela il ne gardait point la modération d'un vrai philosophe (4). En effet, il semble qu'il fût incapable de garder en rien la mesure. Si Constance avait mis sa vanité dans un luxe excessif, Julien mettait la sienne dans la malpropreté, dans la longueur de ses ongles, dans l'encre dont ses mains étaient toujours tachées, dans ses cheveux mal peignés, dans l'épaisseur de sa barbe, où se promenaient de petits animaux (5). C'est lui-même qui nous trace avec complaisance, et même avec orgueil, ce portrait de sa personne. Enfin, à la place des barbiers, des cuisiniers, des échansons, il remplit le palais de philosophes, de magiciens, d'astrologues, de devins, de charlatans de toute espèce et de prostituées. Ammien avoue qu'on le tournait avec justice en ridicule, parce qu'il menait toujours avec lui des troupes de femmelettes et qu'il s'en faisait gloire (6). C'est un trait que ne devraient pas oublier ses modernes panégyristes.

Son philosophe de prédilection était Maxime, qui l'avait initié dans la théurgie, et auquel il croyait devoir l'empire. Il ne se vit pas plus tôt empereur, qu'il lui dépêcha une escorte honorable pour le conduire à la cour. Maxime était alors à Sardes, capitale de Lydie, avec Chrysanthe, cet autre disciple d'Édésius, dont nous avons déjà parlé. La lettre d'invitation étant commune pour l'un et pour l'autre, ils employèrent les évocations théurgiques pour savoir s'ils devaient entreprendre le voyage. Ayant procédé dans l'opération avec toute la méthode et toute la circonspection possibles, ils virent les signes les plus effrayants ; et ces signes étaient si clairs, dit le sophiste ou philosophe Eunape, qu'un homme de la lie du peuple les eût compris. Chrysanthe changea de visage et fut consterné. Cher ami, dit-il à Maxime, je dois non-seulement demeurer ici, mais encore me cacher dans les entrailles de la terre. Maxime, se rassurant, lui répondit : Chrysanthe, je ne vous reconnais plus. Avez-vous oublié nos grands principes ? Des hellènes parfaits comme nous ne doivent pas s'arrêter aux premiers signes qui se présentent. Il faut faire violence aux dieux et les forcer de vouloir ce que nous voulons. Vous êtes peut-être assez hardi pour le tenter, et assez habile pour réussir, reprit Chrysanthe. Pour moi, je trouve que leur volonté est trop marquée : je n'oserais y résister. Ayant parlé de la sorte, il quitta Maxime. Celui-ci ne se rebuta point, et s'opiniâtra à fatiguer ses dieux, jusqu'à ce qu'il crût en recevoir des réponses favorables à son ambition. Mais ces présages mendiés et extorqués ne firent aucune impression sur Chrysanthe. Il laissa partir Maxime, et, dans la suite, il demeura toujours inébranlable, malgré les instances réitérées de Julien. Ce prince, voyant que les lettres qu'il écrivait, et à Chrysanthe, et à Mélite, sa femme, étaient inutiles, ne le pressa plus ; il se contenta de le faire souverain pontife de Lydie, et Mélite grande prêtresse. Mais soit que ce philosophe eût effectivement découvert par le moyen de la théurgie, comme le prétend son cousin Eunape (7), que le christianisme remonterait bientôt sur le trône, soit qu'à tout événement il crût qu'il était plus sûr de ménager les chrétiens, il ne se laissa pas entraîner au zèle fougueux de tant d'autres, qui se repentirent peu de temps après de n'avoir pas imité sa politique. Chrysanthe usa si sobrement de son pouvoir que, tandis qu'il exerça cette dignité, dans la province, on ne s'aperçut presque d'aucun changement par rapport à la religion, ni pendant la vie ni après la mort de Julien.

(1) L. XXII, n. 3. — (2) Liban., *Orat.*, x, t. II, p. 298. — (3) *Cod. Theod.* — (4) L. 11, n. 4. — (5) *Misopog.* (6) L. XXII, n. — 14. — (7) Eunape, *Maxim.*

Le départ de Maxime mit toute l'Asie en mouvement. Les magistrats et les personnes les plus qualifiées couraient avec le peuple rendre les hommages à ce favori. Quand il entrait dans une ville, les rues et les places étaient si remplies, qu'il avait peine à percer la foule. On lui prodiguait les applaudissements, les acclamations et tout ce qui était d'usage dans les réceptions solennelles. Tandis que les hommes complimentaient Maxime, la femme de ce philosophe recevait les visites des femmes, qui venaient lui faire leur cour par une porte dérobée. Elles la félicitaient sur son bonheur, et la conjuraient de vouloir bien se souvenir d'elles. En un mot, depuis Sardes jusqu'à Constantinople, le voyage de Maxime fut un triomphe continuel.

Julien était au sénat et y prononçait une harangue, lorsqu'on vint lui dire que Maxime était arrivé. Aussitôt, oubliant sa dignité et la bienséance, il saute de son siége et court de toutes ses forces à la rencontre du philosophe, qui était encore loin, l'embrasse avec mille démonstrations de tendresse, et l'amène au sénat, quoiqu'il ne fût pas sénateur. Ammien observe que cette ostentation intempestive de Julien venait encore moins de son affection pour Maxime, que d'un désir immodéré de vaine gloire (1). Dès ce moment ils ne se quittèrent plus l'un l'autre ; tous deux ils passaient ensemble les jours et les nuits à consulter les dieux. Maxime gouvernait et l'empereur et l'empire. Mais sa prétendue philosophie ne tint pas contre la faveur. On lui vit bientôt des airs de hauteur et des habits trop recherchés. Julien seul ne s'apercevait pas d'un changement qui choquait les païens mêmes.

La suite fit voir que Chrysanthe avait pris le meilleur parti. Maxime fut inquiété sous le règne de Valens. On lui redemanda des sommes immenses qu'on l'accusait d'avoir volées. Il languit longtemps dans les prisons, où il souffrit, selon Eunape, les outrages et les tourments les plus cruels. Sa femme était témoin de ses malheurs. Il la pria un jour d'aller lui acheter du poison. Elle le fit et prépara le breuvage. Lorsque Maxime le demanda, elle en but elle-même et mourut. Maxime jugea à propos de lui survivre, et fut mis peu après en liberté. Il reparut dans le monde avec quelque crédit ; mais, ayant été impliqué dans une affaire de magie, le proconsul d'Asie ne lui donna pas le temps de mourir d'une maladie dont il ne pouvait réchapper, il lui fit trancher la tête à Éphèse.

Julien ne cessait d'écrire à tous les philosophes, qu'il connaissait de réputation ou autrement, des lettres pleines de reproches obligeants sur ce qu'ils différaient à le venir joindre. Ils accouraient avec de grandes idées de fortune. L'empereur les caressait, les faisait manger avec lui, buvait à leur santé, les appelait ses camarades ; mais cet accueil n'était souvent qu'une comédie. Plusieurs, lorsqu'ils s'imaginaient être au comble de la faveur, se voyaient congédiés tout à coup sans savoir de quoi se plaindre davantage, ou de leur crédulité, ou du caprice de Julien. D'autres, plus heureux, étaient mis en place ou restaient à la suite de l'empereur, qu'ils enivraient de leurs flatteries, et qui les flattait lui-même. Ils s'autorisaient de ses éloges à ne point tarir sur leurs propres louanges. La plupart n'avaient rien de philosophe que la barbe et l'habit, ni d'autre mérite qu'une haine implacable contre les chrétiens (2).

Entouré de ses philosophes, Julien transforma le palais et ses jardins en un vaste temple d'idoles. Tous les dieux y eurent leurs statues. On trouvait un autel dans chaque bosquet. Le titre de souverain pontife ne fut pas pour lui un vain titre ; il l'estimait autant et peut-être plus que celui d'empereur ; il en exerçait les fonctions en personne. Le matin il immolait une victime au soleil pour honorer son retour ; le soir il lui disait adieu par un second sacrifice. Il rendait de semblables hommages à la lune et aux étoiles pendant la nuit. Il sacrifiait encore tous les jours à quelque autre dieu : dans son palais, si les affaires ne lui permettaient pas de sortir ; en public, lorsqu'on célébrait une fête. Alors rien ne l'arrêtait : il courait au lieu de la solennité. On l'y voyait se prosterner devant l'idole, lui baiser les pieds, aller et venir d'un air empressé, fendre le bois pour l'autel, attiser le feu, le souffler avec la bouche jusqu'à perdre haleine, égorger la victime, lui fouiller dans les entrailles, y chercher l'avenir d'un œil avide, en retirer ensuite ses mains dégouttantes de sang, voulant être à la fois et le sacrificateur et les ministres (3).

A ce spectacle, les païens sensés avaient peine à s'empêcher de rire. Julien prenait tout au sérieux. Il enseigne, dans un de ses écrits, qu'il faut adorer non-seulement les images des dieux, mais encore leurs temples, leurs parvis, leurs autels (4). Son régime seul était un modèle achevé de superstition. Afin de plaire à Pan ou à Mercure, à Hécate ou à Isis, il se privait, à certains jours, de divers aliments qu'il croyait odieux à ces divinités tutélaires. Par ces jeûnes, il préparait ses sens et son esprit aux visites fréquentes et familières dont l'honoraient les puissances célestes. Car son panégyriste Libanius nous assure qu'il vivait dans un commerce habituel avec les dieux et les déesses ; que ces divinités descendaient sur la terre pour jouir de la conversation de leur héros favori ; qu'elles interrompaient doucement son sommeil en touchant ses mains ou ses cheveux ; qu'elles l'avertissaient de tous les dangers dont il se trouvait menacé ; que leur sagesse infaillible le guidait dans chacune des actions de sa vie, et qu'enfin il était si familiarisé avec elles,

(1) L. XXII, n. 7. — (2) Greg. Naz., *Orat.*, IV. — (3) Lib., *Orat.*, X. — (4) Jul., *Op.*, t. I, p. 296. Spanheim.

qu'il distinguait sur-le-champ la voix de Jupiter de celle de Minerve, et la figure d'Apollon des formes d'Hercule (1).

Mais où la crédulité et la superstition de Julien se montrent le plus incroyables, c'est dans son discours en l'honneur de Cybèle. Vers la seconde guerre punique, les Romains, avertis, dit-on, par un oracle, envoyèrent une ambassade solennelle à Pessinonte en Phrygie, pour en apporter la statue de Cybèle. Ce n'était ni plus ni moins qu'une pierre informe. Le sénat commit l'homme le plus vertueux et la matrone la plus chaste pour la transporter du Tibre dans le Capitole. C'est ce que rapportent Tite-Live et Cicéron (2). Plus tard, les poëtes embellirent ce récit. Ce n'est plus une matrone qui reçoit l'idole phrygienne, mais une vestale, dont la vertu était suspecte, et qui, pour preuve de son inviolable pureté, détache sa ceinture, et avec elle tire toute seule le navire qui portait la déesse et qui s'était arrêté immobile. Entre les diverses fables concernant Cybèle, l'une disait qu'elle aimait un berger nommé Atys, qui ne devait aimer qu'elle; mais qu'un jour ce berger lui ayant préféré une nymphe, Cybèle en fureur le mutila. En mémoire de quoi les prêtres de la déesse se faisaient la même opération; les païens mêmes les regardaient comme infâmes. Or, Julien, ayant fait un pèlerinage à Pessinonte, fut extrêmement scandalisé de l'indifférence que montraient les habitants pour la mère des dieux. Comme souverain pontife, il lui nomma tout de suite une prêtresse. De plus il composa un discours pour réveiller la piété publique envers la déesse oubliée, prouver la réalité de sa puissance et la sainteté de son culte. En preuve que les Romains n'avaient pas reçu un simulacre inanimé, mais une puissance céleste, il allègue, avec un long commentaire, la fable poétique de la vestale, tout en avouant qu'on s'en moquait comme d'un conte de vieille, indigne d'un philosophe et d'un théologue; pour lui, il proteste y croire dévotement (3). Quant aux amours de Cybèle et à son atroce jalousie, il s'efforce longuement, ennuyeusement et inintelligiblement à tourner cette fable obscène en une allégorie cosmogonique. La conclusion qu'il en tire, est d'expliquer pourquoi, dans les mystères, il était permis de manger les tiges des légumes, et non pas les racines: c'est que la tige, s'élevant vers le ciel, y élève l'esprit de l'homme, et que la racine, s'enfonçant en terre, y enfonce l'esprit avec elle. Ainsi, dit-il pour exemple, il est permis de manger la tige d'une rave, mais non la rave même (4). Par ce résultat du discours, on peut juger du discours entier. Pour Julien, il remercie tous les dieux, en particulier leur mère, de lui avoir communiqué des lumières aussi merveilleuses. Enfin il termine par une prière où il lui demande le pouvoir de purger l'empire romain de l'athéisme, c'est-à-dire de la religion chrétienne.

Car Julien croyait à tout, excepté au christianisme. Il croyait aux songes, et prend Jupiter à témoin que plus d'une fois Esculape lui avait indiqué des remèdes pendant le sommeil (5); il croyait aux paroles magiques qui, sans être entendues, guérissent l'âme et le corps; il croyait à l'astrologie, aux aruspices, aux augures, aux oracles, aux divinations et aux superstitions de toute espèce; il croyait à toutes les fables du paganisme, à des fables incohérentes, contradictoires, obscènes, à des fables dont la plupart des païens eux-mêmes se moquaient dès le temps de Juvénal (6); il se vante et ses amis le vantent comme un homme en commerce avec les démons, nourri par les démons, instruit par les démons, assis avec les démons, suivant les paroles mêmes de Libanius (7). Mais il ne croyait point au christianisme, dont la seule existence est une preuve de sa divinité; il ne croyait pas au christianisme, qui a rendu populaire un ensemble de faits et de vérités que les anciens sages pouvaient à peine entrevoir; il ne croyait point au christianisme, qui a réalisé, et bien au delà, tout ce que Socrate et Platon avaient imaginé de plus parfait pour la régénération de l'humanité; il ne croyait point au christianisme, à ce fait universel qui remonte de nous jusqu'au Christ, et du Christ, par les prophètes et les patriarches, jusqu'au premier homme, qui fut de Dieu; il ne croyait point au christianisme, qui, malgré les Néron et les Julien, devait affranchir le genre humain de la superstition de l'idolâtrie, civiliser les Barbares et réunir tous les peuples en une société de foi, d'espérance et d'amour. Il n'y croyait point, ou pour mieux dire, il n'y croyait plus. Après l'avoir professé vingt ans, il l'avait apostasié, il l'avait pris en haine et en poursuivait la ruine. Mais il ne fait qu'en accomplir les prophéties les plus mystérieuses; il ne fait que s'imprimer sur le front, comme un éternel anathème, le mystérieux nom prédit par saint Jean, et dont la valeur numérale doit donner 666; il ne fait que s'imprimer le nom à jamais infâme d'*Apostat*, en grec α (1) π (80) ο (70) σ (6) α (1) τ (300) η (8) ς (200); total, 666.

Et quand il relèvera l'idolâtrie romaine, cette bête assise sur sept montagnes, et qui avait été blessée à mort; quand il lui rendra inopinément la vie et la parole; quand, employant la puissance de l'empire, il poussera tout le monde à l'adorer, et permettra de tuer ceux qui s'y refusent; quand il essayera de contrefaire le christianisme dans les merveilles de sa doctrine et de sa charité, mais qu'au fond il parlera comme l'enfer; quand il se glorifiera d'être en commerce avec les dé-

(1) Liban., *Legat. ad Jul.*, p. 147. *Orat. parent.*, c. LXXXIII, p. 309. 310, *et alibi*. — (2) T. L., l. XXIX, c. XIV. Cic., *De harusp. resp.*, n. 13. — (3) *Or. Jul.*, t. I, p. 160. 161. — (4) *Ibid.*, t. I, p. 171. — (5) *Jul.*, t. II, p. 235. Spanh. — (6) Juv., *Sat.* II, v. 152. — (7) Lib., *Orat.*, X, t. II, p. 233.

mêmes quand il infectera avec les libations des idoles, et l'eau des fontaines, et les vivres des marchés, il ne fera que ce que saint Jean avait prédit qu'il ferait (1). Et quand, pour donner le démenti au Christ, il entreprendra de rebâtir le temple de Jérusalem, il ne fera qu'accomplir à la lettre la parole du Christ, qu'il n'y resterait pas pierre sur pierre. Enfin, tout comme le père du mensonge, il contribuera, en dépit de lui-même, au triomphe de la vérité.

Le but de ses conférences secrètes avec Maxime et les autres philosophes était de combiner et d'exécuter son plan d'attaque contre la religion chrétienne. Ce plan comprenait deux choses : relever le paganisme de son discrédit et abattre le christianisme, moins par la violence ouverte que par la ruse, la séduction et le ridicule. Libanius (2), un de ces philosophes, nous apprend pourquoi la violence ne fut pas employée directement : c'est que l'expérience du passé faisait voir qu'on ne gagnait rien par ce moyen-là. En outre, la position des chrétiens dans l'empire romain n'était plus la même que pendant les trois premiers siècles. S'ils n'y formaient pas la société politique, ils étaient au moins, pour le nombre, la moitié de la population. Or, l'on conçoit que des individus isolés, tels que l'étaient politiquement les chrétiens des premiers siècles, se laissent égorger plutôt que de mettre en péril l'État entier par une résistance inutile ; mais est-il dit que la majorité numérique, dont la religion a commencé à passer dans les lois et les mœurs, doive se laisser égorger par la minorité, sans qu'il lui soit permis de repousser la force par la force ? Julien devait de toute nécessité préférer la ruse à la violence ouverte.

Rien ne fut omis pour remettre le paganisme. Ses temples furent rouverts, ses autels redressés ; ses idoles, ses prêtres, ses devins, ses fêtes, entourés de richesses et de priviléges. Mais il fallait surtout le relever dans l'opinion publique. Depuis trois siècles les chrétiens faisaient voir sans cesse, sous mille formes diverses, sérieuses et plaisantes, que le paganisme n'avait ni dogme ni morale ; que ses dieux et leurs histoires fabuleuses n'étaient que contradiction et infamie ; que la seule morale qui en résultait, c'était le meurtre et la débauche. Les idées chrétiennes commençaient à devenir la raison publique. Sous ce rapport surtout, Julien et ses philosophes avaient à cœur de relever le paganisme : arts, sciences, littérature, poésie, philosophie, tout fut mis en œuvre. Le résultat fut de constater l'impuissance [illegible] tout cela ; car, pour donner au paganisme seulement une apparence de morale, Julien et ses philosophes furent obligés d'emprunter cette apparence même au christianisme. Nous en voyons la preuve dans ses propres écrits.

Souverain pontife des idoles, il [illegible] pontifes [illegible] dans les provinces, [illegible]. Pour régler leur croyance et leur conduite, il leur écrivait des lettres [illegible]. Il nous en reste deux ou trois. Dans l'une, à Arsace, pontife de Galatie, il dit : « L'hellénisme ne va pas encore comme il devrait ; c'est la faute de ceux qui le professent. De la part des dieux, tout est grand et magnifique, et, soit dit sans offenser la divine Némésis, au-dessus de tous les souhaits et de toutes les espérances. Car qui de nous eût osé se promettre, il y a quelque temps, un changement si prompt et si merveilleux ? Mais [illegible] tout fait, et ne pensons [illegible] par lesquels l'athéisme s'est le plus accrédité dans le monde, je veux dire l'hospitalité, le soin d'enterrer les morts, [illegible] apparence ? Ils jouent toutes les vertus. C'est à nous de les pratiquer [illegible].

» Il ne suffit pas que vous soyez irréprochable. Tous les prêtres de Galatie doivent l'être comme vous. Employez la persuasion ou les menaces pour les obliger de vivre en hommes de bien. Privez-les des fonctions du sacerdoce s'ils ne sont, eux, leurs femmes, leurs enfants et leurs domestiques, [illegible] à servir les dieux, s'ils souffrent dans leur famille de ces athées de Galiléens. Avertissez-les qu'un sacrificateur ne doit point aller au théâtre, boire dans un cabaret, exercer un métier vil et honteux. Témoignez de la considération à ceux qui vous [illegible] les autres. Établissez en chaque ville plusieurs hôpitaux pour exercer l'humanité envers les étrangers, non-seulement d'entre les nôtres, mais envers tous, dès qu'ils sont pauvres. Pour commencer [illegible], j'ai ordonné que la Galatie vous donnât, chaque année, trente mille boisseaux de froment et soixante mille setiers de vin dont je veux que le cinquième soit au profit des pauvres qui [illegible] distribué aux étrangers et aux mendiants. Il [illegible] manquer de tout. Apprenez aux hellènes à contribuer [illegible] que leurs villages offrent aux dieux les prémices de leurs [illegible] par Jupiter, et il conclut : « Ne souffrons [illegible] pas le culte des dieux. Si j'apprends que vous

(1) Apocal., XIII. — (2) Lib., [illegible], XII, p. 290.

remplissez tous ces devoirs, je serai comblé de joie.

» Voyez rarement chez eux les gouverneurs ; contentez-vous, pour l'ordinaire, de leur écrire. Quand ils feront leur entrée dans une ville, qu'aucun des prêtres n'aille au-devant d'eux. Seulement, lorsqu'ils viendront aux temples des dieux, on ira les recevoir dans le vestibule. Qu'ils ne s'y fassent point accompagner de soldats, mais qu'il soit libre à qui voudra de les suivre ; car dès qu'ils mettent le pied dans le temple, ils deviennent de simples particuliers. Vous seul avez le droit de commander, puisque les dieux l'ordonnent ainsi. Ceux qui se soumettent à cette loi, font voir qu'ils ont véritablement de la religion. Les autres, qui ne veulent pas se dépouiller un moment de leur faste et de leur grandeur, sont des hommes superbes, remplis d'une sotte vanité.

» Je suis prêt à secourir les habitants de Pessinonte, pourvu qu'ils se rendent propice la mère des dieux. S'ils la négligent, non-seulement ils seront coupables, mais encore, j'ai peine à le dire, ils ressentiront mon indignation. Car, suivant Homère, c'est un crime d'avoir ni égard ni pitié pour les ennemis des dieux immortels. Vous leur ferez donc entendre que s'ils veulent que je les assiste, ils doivent tous ensemble invoquer la mère des dieux (1). »

On voit, dans cette lettre, où Julien prenait les modèles de charité et de vertu pour ses prêtres : c'était chez les chrétiens. Ses dieux sans nombre ne lui en présentent pas un. On a dit avec beaucoup de justesse que les païens avaient une morale, mais que le paganisme n'en avait point. Ils en avaient une, ils la mettaient quelquefois en pratique, non pas comme païens, mais en tant qu'hommes. Le paganisme, la croyance à des dieux sans nombre, ne présentait d'autre morale que des exemples sans nombre de vices et de crimes. Pour lui donner une morale différente, il fallait lui donner une croyance différente. Julien n'en suppose encore d'autre, en cette lettre, que la croyance vulgaire des dieux. Dans un autre fragment, il montre quelque velléité de la changer, mais sans oser le dire nettement.

Ce fragment est d'une lettre adressée pareillement à un pontife, mais après la vaine entreprise pour rebâtir le temple de Jérusalem. Julien y fait cet incroyable raisonnement : « Que personne ne nous trompe par des paroles : que nul ne nous épouvante touchant la Providence ; car les prophètes des Juifs, qui nous blâment, que diront-ils de leur temple ruiné jusqu'à trois fois et qui n'a pu être rétabli jusqu'à ce jour ? Je ne le dis pas pour leur en faire un reproche ; car moi-même, après un si long intervalle, j'ai voulu le relever en l'honneur du dieu qu'on y invoque. Je le rappelle seulement pour faire voir qu'il n'y a rien d'immortel dans les choses humaines, et que les prophètes qui ont écrit là-dessus n'ont dit que des balivernes, comme n'ayant affaire qu'à d'imbéciles femmelettes. Ce Dieu-là donc peut être grand ; mais certes il a de mauvais prophètes et de mauvais interprètes. Cela vient de ce qu'ils n'ont pas purifié leur âme par un cours de littérature, ni ouvert les yeux à la lumière. Combien nos poëtes ne l'emportent-ils pas sur eux (2) ! »

Jamais on n'a vu raisonnement pareil. Les prophètes avaient prédit que le temple de Jérusalem serait détruit une dernière fois, et que cette dernière désolation durerait sans fin (3). Le Christ avait ajouté qu'il n'y resterait pas pierre sur pierre. Jul en avait voulu leur donner un démenti en rebâtissant le temple. Il avoue qu'il n'a pu y réussir, et il en conclut : Donc les prophètes sont des sots et des aveugles ! En vérité, il ne sait ce qu'il dit. Cela est si vrai, qu'il dira dans la même lettre : « Touchant les dieux, il faut croire d'abord qu'ils existent ; ensuite que leur providence s'étend aux choses d'ici-bas ; enfin, qu'ils ne font jamais de mal ni aux hommes ni à d'autres, et qu'ils n'ont entre eux ni envie, ni jalousie, ni guerre : ce que nos poetes ayant écrit, ils sont devenus méprisables : tandis que les prophètes des Juifs, parlant avec suite et accord, sont en admiration aux malheureux qui s'affilient aux Galiléens (4). » Voilà comme Julien est d'accord avec lui-même. Là, les prophètes des Juifs sont bien au-dessous des poëtes, parce qu'ils ont prédit que le temple ne se rebâtirait pas, et que le temple ne s'est pas rebâti. Ici, les poëtes se rendent méprisables, ainsi que leurs dieux, parce qu'ils en parlent à tort et à travers, et les prophètes sont en admiration parce qu'ils parlent d'une manière sensée.

Les autres raisonnements de Julien sont aussi curieux. Ainsi, à la même page, il blâme les poëtes d'avoir attribué aux dieux des jalousies et des guerres, et il ordonne que les prêtres chantent les hymnes où les mêmes poëtes disent des mêmes dieux les mêmes choses ; et il établira, par une loi, que quiconque voudrait interpréter Homère et Hésiode, devait admettre, avec les païens, tout ce qu'Homère et Hésiode disent sur la généalogie, les amours et les guerres des dieux. Ainsi il ne veut pas que les prêtres des idoles lisent des fables, surtout des fables érotiques, mais des histoires sérieuses et réelles (5). Or, les histoires des dieux n'étaient que des fables, et des fables érotiques. Ainsi encore, il défend aux prêtres de fréquenter les spectacles (6), et cependant les spectacles les plus impurs se faisaient en l'honneur des dieux ; les dieux eux-mêmes les avaient demandés sous peine des plus terribles fléaux. Finalement, Julien ne pouvait recommander aux prêtres de ses dieux aucune modestie, au-

(1) *Juliani Opera*, t. I, p. 229, édit. Spanh. — (2) *Ibid.*, p. 195. — (3) Daniel, IX. — (4) Jul. Op., t. I, p. 301. — (5) *Ibid.*, p. 301. — (6) *Ibid.*, p. 304.

cune vertu, sans condamner par là même ces dieux.

Quant au dogme, fondement de la morale, il est encore plus vague et plus incohérent, ou plutôt il n'y en a point. Julien se contente de défendre, en général, à ses prêtres de lire Archiloque et Démonax, ainsi que tous les poëtes trop mordants ou trop libres. Ils doivent étudier les philosophes, mais non pas encore sans distinction; ils ne doivent donner accès ni au système de Pyrrhon, ni à celui d'Épicure, desquels il remercie les dieux d'avoir tellement aboli les sectes, que la plupart de leurs livres avaient disparu. Les philosophes que les prêtres peuvent lire, sont ceux qui reconnaissent les dieux pour auteurs et qui en inspirent le culte, comme Pythagore, Platon, Aristote, Chrysippe et Zénon (1). On voit que Julien, avec ses philosophes du quatrième siècle, n'était pas plus avancé que les anciens. Sous un Dieu suprême et invisible, auquel il ne rendait aucun culte, il reconnaissait une foule de dieux et de démons, qu'il adorait ou faisait semblant d'adorer avec la populace.

La lettre finit au choix des prêtres, et veut que l'on ne considère que leur affection envers les dieux et envers les hommes, sans s'arrêter aux richesses ni à la naissance. Pour les exciter à la libéralité, Julien dit : « Les impies Galiléens ayant observé que nos prêtres négligeaient les pauvres, se sont appliqués à les assister; et comme ceux qui veulent enlever des enfants pour les vendre, les attirent en leur donnant des gâteaux, ainsi ils ont jeté les fidèles dans l'athéisme, en commençant par la charité, l'hospitalité et le service des tables; car ils ont plusieurs noms pour ces œuvres, qu'ils pratiquent abondamment. »

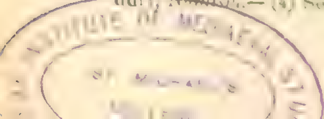
Julien voulait pousser plus loin l'imitation du christianisme, et établir dans toutes les villes des écoles publiques semblables aux églises, où l'on fît des lectures et des explications, soit pour la morale, soit pour les mystères; que l'on priât à certains jours et à certaines heures, à deux chœurs; qu'il y eût des châtiments réglés pour les fautes, des préparations pour être initié aux cérémonies sacrées. Outre les hôpitaux, il voulait établir des monastères; c'est-à-dire des lieux de retraite, de méditation et de purification pour les hommes et pour les vierges. Il admirait entre autres l'usage des lettres ecclésiastiques que les évêques donnaient aux voyageurs, et sur lesquelles ils étaient reçus par tous les chrétiens avec toute sorte de charité (2). Ainsi Julien, pour rendre son paganisme quelque peu respectable, ne trouvait d'autre moyen que de contrefaire le christianisme. Tertullien l'avait déjà dit : Le diable est singe de Dieu.

Mais avec toute sa philosophie et tous ses philosophes, Julien ne put tirer de l'idolâtrie que de l'idolâtrie, et de l'idolâtrie vulgaire. Témoin ses actes. On rendait aux empereurs et à leurs images une adoration purement civile. L'artificieux Julien en profita pour habituer les chrétiens à la vue et au culte des idoles. Il se fit représenter avec ses dieux. Dans un de ses tableaux, par exemple, on voyait Jupiter, sortant d'un nuage, lui offrir le diadème et la pourpre. Mars et Mercure regardaient le prince avec complaisance et paraissaient applaudir à son éloquence et à sa valeur. Dans des médailles, Julien lui-même paraît en divinité avec un boisseau sur la tête et avec cette inscription : Au dieu Sérapis. Dans d'autres, il est accolé au chien Anubis, divinité abjecte de l'Égypte (3). Les chrétiens se trouvaient ainsi dans l'alternative de paraître ou adorer les dieux ou manquer de respect pour l'empereur. Ceux qui s'apercevaient du piége et refusaient d'y donner, étaient traités de rebelles, et punis comme criminels de lèse-majesté.

Il employa des artifices semblables pour pervertir les soldats. Outre le vin et la bonne chère des hécatombes, qui les familiarisaient déjà passablement avec les fêtes païennes, il fit ôter du labarum le monogramme du Christ pour y remettre une idole; il plaça également dans les autres drapeaux la figure de quelque dieu. Pour tirer parti de ce changement, un jour qu'il devait distribuer de l'or à ses troupes, il parut assis sur son tribunal, environné de ces étendards profanes, ayant à côté de lui des charbons allumés et de l'encens. Chaque soldat venait à son tour baiser la main de l'empereur et recevoir sa libéralité; mais auparavant on l'obligeait à jeter dans le feu quelques grains d'encens. Il y en eut, selon Sozomène, qui refusèrent hautement d'acheter à ce prix la largesse qu'on voulait leur faire (4). D'autres, ayant été avertis à temps, feignirent d'être malades et s'absentèrent. La plupart, éblouis de l'éclat de l'or et interdits par la présence de l'empereur, n'eurent pas la force de reculer, et contractèrent un engagement funeste, qu'ils n'osèrent rompre depuis. Plusieurs, par un excès de simplicité, crurent de bonne foi ce que leur disaient des gens apostés : que ce feu et cet encens étaient un ancien cérémonial qu'on renouvelait, et qui ne tirait point à conséquence pour la religion.

Quelques-uns de ceux qu'on avait ainsi trompés, s'étant mis à table, invoquèrent, selon la coutume, le nom de Jésus-Christ et firent le signe de la croix sur leurs coupes avant que de boire. Mais qu'est-ce ceci ? leur demanda un de leur camarades; vous invoquez le Christ après l'avoir renoncé! Comment ? répondirent les autres, déconcertés de surprise : que voulez-vous dire ? C'est, dit-il, que vous avez jeté de l'encens dans le feu ! Aussitôt, s'arrachant les cheveux et poussant de grands cris, ils coururent à la place publique, criant à haute voix : Nous sommes chré-

(1) Jul., Op., 300 et 301. — (2) Greg. Naz., Orat., III; Soz., l. V, c. xvi; Theod., l. II, c. iv. — (3) Banduri, Numism. — (4) Soz., l. V, c. xvii.



tiens dans le cœur ; que tout le monde l'entende, et Dieu premièrement à qui nous vivons et pour qui nous voulons mourir ! Nous ne vous avons point trompé, Sauveur Jésus ! nous n'avons point renoncé à la bienheureuse confession ! Si la main a failli, le cœur ne l'a point suivie. L'empereur nous a trompés ; nous renonçons à l'impiété, nous voulons l'expier par notre sang.

Ils courent jusqu'au palais, et jetant aux pieds de l'empereur l'or qu'ils avaient reçu, ils s'écrièrent : Vous ne nous avez pas fait un présent, vous nous avez condamnés à mort : faites-nous grâce, immolez-nous à Jésus-Christ, jetez-nous dans le feu, coupez nos mains criminelles, donnez votre or à d'autres, qui le prendront sans regret. Julien fut tellement irrité de leur hardiesse, que, dans le premier mouvement, il commanda de leur couper la tête. On les mena hors de la ville, et le peuple les suivit, admirant leur courage. Quand ils furent arrivés au lieu de l'exécution, le plus âgé de tous pria le bourreau de commencer par le plus jeune, de peur que le supplice des autres ne le décourageât. Ce jeune homme, nommé Romain, s'était déjà mis à genoux, et le bourreau avait l'épée nue à la main, quand on vint annoncer la grâce et crier de loin de ne pas les exécuter. En effet, Julien y ayant fait réflexion, ne voulut pas leur donner la gloire du martyre. Le jeune soldat en fut pénétré de douleur, et dit : C'est que Romain n'était pas digne de porter le nom de martyr. Julien ne leur fit grâce que de la vie, et les bannit aux extrémités de l'empire, avec défense de demeurer dans les villes (1).

Comme on le pense bien, sous un prince apostat, l'apostasie conduisait à tout : elle tenait lieu de mérite ; elle couvrait les fautes passées, et donnait droit d'en commettre de nouvelles. Il fit une loi pour exclure les chrétiens des gouvernements de provinces et des emplois militaires, disant qu'ils ne pouvaient, en conscience, remplir ces charges, parce que l'Evangile défend de tirer l'épée. La plupart de ceux qui étaient en place s'accommodèrent au temps. Les séductions de toute espèce démasquèrent une foule de prétendus chrétiens, qui, n'ayant embrassé le christianisme que comme on prend une mode, le quittèrent avec la même facilité. Quelques-uns, par bienséance, attendirent les premières et les secondes sollicitations. D'autres, sans aucune pudeur, se firent un mérite de prévenir les volontés d'un prince dont la jeunesse semblait leur assurer une fortune brillante et solide. Ils ne prévoyaient pas qu'avant deux ans la mort frapperait leur idole et changerait leur faveur en disgrâce et leurs honneurs en infamie (2).

Cependant, au milieu d'une prévarication si universelle, il y eut dans tous les rangs des chrétiens généreux, qui signalèrent leur courage. Jovien et Valentinien furent les plus distingués. Ils succédèrent depuis à Julien l'un après l'autre, et retrouvèrent au centuple, même dans cette vie ce qu'ils avaient perdu pour Jésus-Christ. Le premier était alors tribun ou général. Il quitta le service sans balancer ; mais Julien, qui avait besoin de cet officier, ne laissa pas de l'emmener en Perse et de lui donner de l'emploi. La disgrâce du second eut quelque chose de plus éclatant : elle paraît avoir eu lieu avant la loi dont il a été parlé. Capitaine de la première compagnie des gardes, il ne se faisait point scrupule d'accompagner Julien jusque dans les temples, attentif sans doute à ne prendre aucune part aux actes de religion. Un jour donc que l'empereur arrivait en grande cérémonie, et en dansant, au temple de la Fortune, les ministres de la déesse, rangés en haie de côté et d'autre dans le vestibule, firent les aspersions ordinaires sur le prince et sur son cortége. Une goutte d'eau lustrale tomba sur le manteau de Valentinien. Aussitôt, dans sa vivacité ordinaire il donne un coup de poing au ministre qui lui en avait jeté, disant qu'il l'avait souillé d'une eau impure, et arrache l'endroit de son manteau qu'elle avait touché. Le philosophe Maxime, qui marchait à côté de Julien, lui fit remarquer cette brusquerie, qu'il traitait de sacrilége. Au retour, l'empereur relégua Valentinien dans une garnison lointaine, sous prétexte de négligence de service, ne voulant pas lui procurer l'honneur d'avoir confessé Jésus Christ (3).

Aux séductions d'un côté Julien joignait les vexations de l'autre. Il priva les ecclésiastiques des immunités que Constantin et ses enfants leur avaient accordées, et dépouilla les églises des revenus que ces mêmes princes avaient assignés pour la subsistance du clergé et des pauvres. Il alla plus loin : il ordonna que ceux qui avaient vécu de ces pieuses libéralités rendissent ce qu'ils avaient reçu. Ni les veuves ni les vierges n'étaient à l'abri de ces odieuses poursuites. Ceux qui avaient eu part à la destruction des temples étaient condamnés à les rétablir ou bien à en payer le prix. Une infinité de gens, évêques, clercs et laïques, se trouvaient coupables de ce crime prétendu ; et ne pouvant ni ne voulant le réparer, étaient appliqués à des tortures affreuses et jetés dans des prisons, d'où ils ne semblaient pouvoir sortir que par la mort, qu'on leur refusait, ou par l'apostasie qui est plus terrible à un chrétien que la mort. En sorte que si cette persécution n'était pas si générale que les précédentes, elle pouvait passer pour plus cruelle à certains égards (4).

On en voit un échantillon dans Marc, évêque d'Aréthuse en Syrie. Il s'était attiré la haine des infidèles en travaillant à leur conversion avec trop de vivacité, et surtout en détruisant, sous Constance, un des temples

(1) Greg. Naz., *Orat.*, III ; Theod., l. III, c. XII. — (2) *Ibid.* Liban, *Or.*, X ; Soc., l. III, c. XIII. — (3) Soc., l. V, c. V ; Theod., l. III, c. XVI ; Soz., l. V, c. XVII. — (4) Greg. Naz., *Or.*, III. La Bletterie.

les plus célèbres. Sous Julien, voyant leur haine prête à éclater, il prit la fuite; mais, ayant su qu'on avait pris à sa place quelques personnes de son troupeau, il revint et se livra aux persécuteurs. Ils le prirent; tout le peuple païen s'amassa autour de lui; ils le traînèrent par les rues, le prenant aux cheveux et partout où ils pouvaient atteindre, sans avoir pitié de sa vieillesse ni respecter sa vertu et sa doctrine. Ils le dépouillèrent premièrement et le fouettèrent par tout le corps; ensuite ils le jetèrent dans des cloaques infects; puis, l'en ayant retiré, ils l'abandonnèrent à la multitude des enfants, avec ordre de le percer sans miséricorde avec les styles dont ils écrivaient. On lui serra les jambes jusqu'aux os avec des cordes; on lui coupa les oreilles avec du fil fort et délié; après quoi ils le frottèrent de miel et le mirent dans un panier suspendu en l'air, au fort de l'été, à midi, au plus grand soleil, pour attirer sur lui les abeilles et les guêpes. Ils le tourmentaient ainsi pour le contraindre à rebâtir le temple qu'il avait abattu, ou, du moins, à en payer les frais; mais il souffrit tout sans vouloir jamais rien promettre. Et comme ils crurent que sa pauvreté le mettait hors d'état de trouver une si grosse somme, ils lui en remirent la moitié; mais, loin de leur accorder rien, il les raillait encore, suspendu comme il était et percé de coups, leur disant qu'ils étaient bas et terrestres, et lui céleste et élevé. Ils se réduisirent à lui demander une petite partie de la dépense; mais il leur répondit qu'il y avait autant d'impiété à donner une obole qu'à donner tout. Enfin, vaincus par sa patience, ils le laissèrent aller; même dans la suite ils reçurent de sa bouche les instructions de la véritable religion. Le préfet d'Orient, tout païen qu'il était, ne put s'empêcher de dire à l'empereur à ce sujet : « Il nous est bien honteux d'être vaincus par un vieillard qu'il ne nous serait pas même glorieux de vaincre. Je crains que tout ceci ne tourne à notre confusion et à la gloire des chrétiens. » Julien n'adressa pas un mot de reproche aux païens d'Aréthuse. Cependant l'évêque Marc lui avait sauvé la vie dans son enfance, lorsqu'il faillit périr dans le massacre de sa famille (1).

La justice de Julien égalait sa reconnaissance. La ville d'Edesse était pour la plus grande partie catholique. Des ariens ayant molesté quelques sectateurs de Valentin, Julien écrivit la lettre suivante : « J'ai résolu d'user avec tous les Galiléens d'une telle douceur et philanthropie, qu'aucun d'eux, en quelque lieu que ce soit, ne souffre aucune violence, qu'il ne soit ni traîné au temple ni maltraité en aucune manière, contre sa propre opinion. Mais les ariens, insolents de leurs richesses, ont attaqué les valentiniens et ont commis à Edesse des excès qui n'arrivent jamais dans une ville policée. Donc, pour leur aider à pratiquer leur admirable loi et leur faciliter l'entrée du royaume des cieux, nous avons ordonné que tous les biens de l'église d'Edesse lui soient ôtés : l'argent pour être distribué aux soldats, les fonds de terre pour être réunis à notre domaine, afin que, devenant pauvres, ils soient plus sages et ne soient pas privés du royaume des cieux qu'ils espèrent. Que si l'on irrite de nouveau notre philanthropie par des émeutes et des querelles, la ville entière l'expiera par le fer, l'exil et le feu. » Telle est la lettre de Julien (2). Dans le langage officiel d'un empereur romain, tout le monde s'attend à de la dignité et de la gravité. On ne voit ici qu'un sophiste, mauvais plaisant, qui fait du despotisme en farces et en bouffonneries. Sous le même prétexte de [illegible] de faire pratiquer aux chrétiens la pauvreté évangélique, il étendit la spoliation à toutes les églises et fit enlever généralement partout l'or, l'argent, les vases précieux et les autres richesses (3). Avec la même dérision, il défendit aux chrétiens de plaider et de se défendre en justice, attendu que l'Évangile leur ordonne de supporter les injures.

On conçoit quelle licence ce langage et cette conduite durent inspirer aux païens. A Gaza et à Ascalon, en Palestine, ils prirent des prêtres et des vierges, leur ouvrirent le ventre et y jetèrent de l'orge qu'ils firent manger à des pourceaux pour les engager à leur dévorer les entrailles avec le grain qui les couvrait. Ceux de Gaza saisirent, entre autres, trois frères qui se tenaient cachés dans leurs maisons, les battirent de verges et les emprisonnèrent. Mais, peu après, s'étant rassemblés au théâtre, ils entrèrent dans une telle fureur, qu'ils coururent à la prison, en tirèrent les trois frères et se mirent à le traîner tantôt sur le ventre, tantôt sur le dos, les déchirant contre le pavé et les frappant de pierres, de bâtons et de tout ce qu'ils rencontraient. Les femmes mêmes, quittant leurs ouvrages, les piquaient avec leurs fuseaux; les cuisiniers qui étaient dans la place publique prenaient leurs chaudières de dessus le feu et versaient sur eux l'eau bouillante ou les perçaient de leurs broches. Après les avoir mis en pièces et leur avoir cassé la tête, en sorte que la cervelle était répandue par terre, ils les traînèrent hors de la ville au lieu où l'on jetait les bêtes mortes, les y brûlèrent et mêlèrent leurs ossements avec ceux des chameaux. Le gouverneur de la province, païen lui-même, ne put s'empêcher de réprimer ces excès; il en mit en prison quelques-uns des plus séditieux, mais après avoir [illegible] chrétiens. La ville entière s'attendait, de la part de l'empereur, à des châtiments plus sévères; déjà l'on disait qu'il la ferait décimer; mais c'était un faux bruit. Julien ne leur fit pas

(1) Greg. Naz., Orat. III. Theod., l. III, c. VII; Soz., l. V, c. X. — (2) Jul., epist. XLIII. — (3) Greg. Naz., Orat. III, p. 86 et 91; Sozom., l. V, c. X.

même une réprimande par lettres ; au contraire, il priva de sa charge le gouverneur et l'exila, parce qu'il avait mis en prison les auteurs du massacre. Car, disait-il agréablement, est-ce une si grande affaire qu'une troupe d'hellènes ait tué dix Galiléens (1) ?

On le voit, Julien avait beau parler clémence et philanthropie, il avait beau rapiécer son manteau de philosophe avec des lambeaux de christianisme, sa haine et sa cruauté n'en paraissaient pas moins à travers ; il n'en oubliait pas moins d'être empereur, d'être le père commun de ses sujets, pour les armer les uns contre les autres, au hasard d'ébranler tout l'empire. Afin de pouvoir mieux accabler les chrétiens, il s'efforçait de les rendre méprisables : de là le sobriquet de Galiléens, qu'il affectait de leur donner, comme, dans le même dessein, d'autres inventèrent plus tard celui de papistes. Ce qui prouve bien une chose, à savoir, que le premier, se sentant embarrassé du surnom d'Apostat, qui s'attachait à lui comme une éternelle flétrissure, et les autres du nom de luthériens et de calvinistes, ils auraient voulu imprimer un nom pareil à ceux que l'univers a continué de nommer purement et simplement chrétiens et catholiques.

Ce que Julien craignait le plus, ce n'était pas d'être tyran, mais de le paraître. Après sa haine contre le christianisme, sa passion dominante était d'être loué. Ammien reconnait que cette passion était sans bornes et qu'elle le porta souvent à des choses plus dignes d'un bouffon que d'un empereur. Ajoutez-y une violente aversion pour tous les actes de son prédécesseur. Il suffisait que Constance eût fait une chose pour que Julien fît tout le contraire. Or, comme Constance avait souvent mal fait, il arrivait quelquefois à Julien de bien faire. Ainsi Constance, dominé par les ariens, ayant exilé les évêques catholiques, Julien les rappela. Mais il écrivit en même temps à l'hérésiarque Photin une lettre de félicitation, de ce qu'il niait la divinité de Jésus-Christ (2). Il écrivit également à l'hérésiarque Aëtius, surnommé l'athée, la lettre suivante : « Julien, à l'évêque Aetius. J'ai remis la peine de l'exil à tous ceux qui, sous Constance, avaient été bannis pour la folie des Galiléens. Quant à vous, non-seulement je vous fais cette remise, mais, me rappelant notre ancienne connaissance, je vous engage à venir nous voir. Vous aurez à votre disposition les voitures publiques jusqu'à notre cour (3). » On voit, par cette dernière lettre, combien l'impiété de Julien était violente, puisque, dans une invitation amicale à un homme qu'il qualifie d'évêque, il ne peut s'empêcher de traiter le christianisme de folie. On entrevoit aussi son vrai dessein. Les deux hérésiarques n'étaient guère plus chrétiens que lui. Il leur écrit, il les caresse pour donner du crédit à leur impiété, augmenter la divison parmi les chrétiens, les ruiner les uns par les autres, et élever sur leurs débris le culte des idoles. Telles étaient, suivant son panégyriste Ammien Marcellin, ses véritables intentions. Voilà pourquoi il appelait dans son palais les évêques et les chrétiens des partis contraires, les exhortant à finir leurs discordes mutuelles et à suivre chacun sa religion sans crainte. Il le faisait exprès, dit Ammien, pour augmenter les dissensions par la licence, et n'avoir point à craindre l'union du peuple. Ecoutez-moi, s'écriait-il dans ces audiences insidieuses, écoutez-moi : les Allemands et les Francs m'ont bien écouté (4).

Le schisme écouta l'apostasie, les donatistes comprirent Julien. Leur insolence et leur fureur avaient fait bannir leurs chefs par l'empereur Constant. Dès lors la tranquillité était revenue en Afrique. Mais sitôt qu'ils virent Julien seul maître de l'empire, leurs évêques exilés lui adressèrent une requête pleine d'adulation, disant à cet apostat que la justice seule avait accès auprès de lui. Julien leur accorda facilement leur demande, persuadé que c'était le moyen le plus propre de ruiner le christianisme en Afrique. Rien n'égale, en effet, la fureur à laquelle s'abandonnèrent ces fanatiques. Ils s'emparaient des églises à main armée, ils en chassaient les évêques, brisaient les autels et les vases sacrés, égorgeaient les prêtres et les diacres, violaient les vierges consacrées à Dieu, mettaient les hommes en pièces, outrageaient les femmes, tuaient les enfants dans les entrailles de leurs mères, profanaient les saints mystères jusqu'à les jeter aux chiens. On reconnut, en un mot, la race féconde des circoncellions. Leurs évêques prétendaient se sanctifier par tant d'horreurs, et les peuples juraient par le nom de ces prélats sacrilèges comme par celui de Dieu même (5).

D'un autre côté, les ariens n'ayant plus l'appui de la cour, comme sous Constance, se virent abaissés et déclinèrent. Les catholiques profitèrent de la tolérance générale pour guérir les maux de l'Eglise. Saint Mélèce revint à Antioche ; Lucifer et saint Eusèbe de Verceil partirent de la Thébaïde pour revenir en Occident. Mais saint Athanase n'osa quitter encore sa retraite, parce que Georges était toujours maître à Alexandrie.

Du reste, la tolérance de Julien n'était qu'une grimace de philanthropie pour diviser les chrétiens de plus en plus et les ruiner les uns par les autres. Le fond de son âme se découvre dans la loi qu'il porta vers ce temps, pour leur défendre, non-seulement d'enseigner, mais encore d'étudier les lettres humaines. Voici cette pièce, plus digne d'un mauvais sophiste que d'un législateur. « L'instruction véritable, à notre avis, ne consiste point dans les paroles et dans un langage harmonieux et magnifique, mais dans la saine disposition d'un es-

(1) Greg. Naz., *Orat.* III, p. 86-91. Soz., l. III, c. xiv. Soz., l. V, c. IX. — (2) Facund., l. IV. — (3) Jul., *Epist.* XXXI. — (4) Amm., l. XXII, n. 5. — (5) Opt., l. II.

prit sensé, qui a des croyances vraies sur le bien et le mal, sur ce qui est honnête et sur ce qui ne l'est pas. Ainsi, quiconque enseigne à ses disciples ce qu'il croit faux, paraît aussi peu mériter le nom de savant que celui d'honnête homme. Que, sur des bagatelles, la langue ne soit pas d'accord avec la pensée, c'est toujours manquer de droiture jusqu'à un certain point; mais parler d'une façon et penser de l'autre sur les choses les plus importantes, tenir école de ce que l'on croit mauvais, louer les auteurs que l'on condamne le plus et tromper ainsi la jeunesse, n'est-ce pas faire un trafic pareil à celui de ces marchands qui, sans honneur et sans conscience, vantent une mauvaise marchandise pour trouver des acheteurs?

» Il faut donc que tous les professeurs en général soient d'honnêtes gens et n'aient point dans le cœur des sentiments opposés aux sentiments publics; mais on le doit surtout exiger de ceux qui sont chargés de l'instruction de la jeunesse et de lui expliquer les anciens, c'est-à-dire des rhéteurs, des grammairiens et plus encore des sophistes. En effet, ces derniers s'attribuent le privilége de former leurs élèves, non-seulement pour l'éloquence, mais encore pour les mœurs et surtout pour la philosophie politique. Je n'examine point maintenant s'ils tiennent ce qu'ils promettent, et ne puis que louer leurs bonnes intentions. Mais je les louerais encore plus, si, par une duplicité honteuse, ils ne se mettaient en contradiction avec eux-mêmes et n'enseignaient le contraire de ce qu'ils pensent. Quoi donc? Est-ce qu'Homère, Hésiode, Démosthène, Hérodote, Thucydide, Isocrate, Lysias ne reconnaissaient pas les dieux pour auteurs de leur savoir? Ne se croyaient-ils pas consacrés, les uns à Mercure, les autres aux Muses? Il me semble donc qu'il est absurde d'expliquer leurs livres et de rejeter en même temps les dieux qu'ils ont adorés.

» Cependant je ne veux obliger personne à changer de sentiment. Je laisse l'alternative : ou de ne point expliquer ces écrivains si l'on condamne leur doctrine; ou, si l'on veut les expliquer, de faire voir, par sa conduite, que l'on approuve leurs sentiments, et d'apprendre à la jeunesse qu'Homère, Hésiode et leurs semblables que l'on accusait d'erreur, d'impiété, de folie, ne sont point tels qu'on les a représentés. Ceux qui en ont une si mauvaise idée, et vivent pourtant de leurs écrits, montrent qu'ils sont eux-mêmes esclaves d'un intérêt sordide, et, pour quelques drachmes, capables de tout.

» Je conviens que, jusqu'à présent, diverses raisons empêchaient de fréquenter les temples, et que la terreur, généralement répandue, pouvait rendre excusables ceux qui cachaient la vérité dans leur cœur. Mais aujourd'hui que les dieux nous ont rendu la liberté, il me paraît absurde d'enseigner aux autres ce que l'on ne croit pas soi-même. Si l'on regarde comme sage la doctrine des anciens dont on est interprète, que l'on commence par imiter leur piété envers les dieux. Et vous qui croyez qu'ils ont été dans l'erreur, allez expliquer Matthieu et Luc dans les églises des Galiléens. Fidèles aux préceptes de vos maîtres, enseignez qu'il n'est pas permis de sacrifier. Je veux, pour me servir de vos termes, que vos oreilles et vos langues soient régénérées, qu'elles soient purifiées d'une doctrine que vous regardez comme impure, doctrine à laquelle puissé-je demeurer toujours attaché, moi et tous ceux qui pensent et agissent comme moi.

» Cette ordonnance est une loi générale pour tous les professeurs et les maîtres; car, pour les jeunes gens qui veulent fréquenter les écoles, je ne leur en interdis pas l'entrée. Il ne serait, en effet, pas raisonnable de fermer le bon chemin à des enfants incertains encore de la route qu'ils doivent tenir, ni de les contraindre, par la terreur, à suivre la religion de leurs ancêtres. Ce n'est pas qu'il ne soit de l'injustice à les guérir malgré eux comme des frénétiques; mais je permets d'être malade à ceux qui voudront l'être; car je crois qu'il faut instruire les insensés et non les punir (1). »

Telle fut la fameuse loi de Julien. On peut y en ajouter une autre, qui porte que les professeurs doivent exceller premièrement par les mœurs, et qui ordonne qu'en chaque ville celui qui veut enseigner soit examiné par le conseil, et que, s'il est approuvé, le décret soit envoyé à l'empereur pour le confirmer. Son panégyriste Ammien Marcellin n'a pu s'empêcher de dire jusqu'à deux fois, que c'était une tyrannie digne d'être ensevelie dans un oubli éternel, d'avoir défendu l'enseignement aux chrétiens professeurs de rhétorique et de grammaire; autrement, d'avoir défendu aux professeurs de rhétorique et de grammaire d'enseigner les chrétiens, s'ils ne passaient au culte des dieux (2). La phrase latine présente les deux sens. Le dernier [illegible] longue loi de Julien même; car s'il permet aux jeunes gens de fréquenter les écoles publiques, ce n'est qu'à ceux qui étaient, soit décidés pour le paganisme, soit [illegible], en sorte que les chrétiens [illegible] étaient naturellement exclus : le fait est d'ailleurs attesté par plusieurs auteurs contemporains.

Quand un admirateur de Julien a déclaré cette loi tyrannique et digne d'un éternel oubli, tout est dit et il n'est plus besoin d'y rien ajouter. La rédaction seule de cette loi est un opprobre : au lieu de la gravité d'un législateur romain, au lieu de la majesté d'un empereur, on y voit les tours de passe-passe d'un sophiste. Platon avait dit dans la constitution de sa *République* : « Un Dieu est essentiellement bon, parfait, immuable. Tout ce qui en donne des idées contraires, est faux, impie et

(1) Jul., *epist.* XLII. — (2) Amm., l. XXII, n. 10, l. XXV, n. 4.

ne peut que corrompre l'esprit et le cœur de la jeunesse. Hésiode et Homère sont pleins de ces fables scandaleuses. Il faut donc les bannir, ainsi que la comédie qui ne cherche qu'à faire rire. La seule poésie que nous pouvons admettre, est celle qui est propre à nous donner de la divinité une idée juste et à nous rendre solidement vertueux (1). » Voilà ce qu'avait dit Platon, duquel Julien se vantait d'être le fervent disciple. Or, les chrétiens étaient moins sévères que Platon, parce qu'ils étaient plus forts. Ils ne bannissaient ni Homère ni Hésiode : ils les étudiaient, ils les enseignaient de manière à les rendre non-seulement sans péril, mais utiles encore ; ils admiraient et faisaient admirer la naïveté, les grâces du langage. Quant à leurs fables, ils faisaient toucher au doigt que c'étaient des fables, dont il fallait rire désormais, comme on rit des illusions du jeune âge ; qu'enfin la vérité, besoin de l'âge viril, se trouvait ailleurs. Voilà ce que faisaient les chrétiens, louant ce que louait Platon, blâmant ce qu'il blâmait. Et le sophiste Julien en conclut qu'ils étaient des fourbes et de malhonnêtes gens, qu'ils disaient d'une façon et pensaient de l'autre, qu'ils louaient de bouche ce qu'ils blâmaient dans le cœur ; qu'enfin, pour être de bonne foi et conséquents avec eux-mêmes, pour avoir le droit d'étudier et d'interpréter Homère ou Hésiode, ils devaient en admettre tous les dieux et toutes les fables. Voilà comme l'Apostat raisonne. Pour savoir de quel côté était la mauvaise foi, il n'y a qu'à se rappeler ce que le même Julien dit ailleurs à un de ses pontifes, que les dieux n'avaient pas fait et n'étaient pas ce que les poëtes supposent (2).

Au fond, il ne disait pas son vrai motif. C'est qu'à son gré les chrétiens ne réalisaient que trop les vœux de Platon ; ils ne démêlaient que trop bien ce qu'il y avait de bon ou de mauvais, de vrai ou de faux dans Homère, Hésiode et les autres ; ils ne faisaient que trop bien ressortir l'absurdité, le ridicule, l'infamie de toutes les fables païennes ; ils ne montraient qu'avec trop de force et d'éloquence que la vérité complète se trouvait dans le christianisme seul. Ils nous percent de nos propres flèches, s'écriait-il de dépit : c'est armes de notre littérature qu'ils nous font la guerre(3). Il ne vit de salut pour le paganisme, que de condamner les chrétiens à l'ignorance. En quoi il oubliait une chose qu'il leur reproche ailleurs : que le christianisme a commencé à être prêché par des ignorants. Il oubliait ce qu'il dit lui-même au commencement de sa loi : que la science véritable ne consiste point dans les paroles, mais dans des idées justes sur la divinité et sur la morale. Faute de bonnes raisons, il se prenait aux plus pitoyables, comme quand il disait : Les hellènes seuls ont le droit d'étudier l'hellénisme (4). Assertion ridicule, tant elle est fausse, mais bien plus fausse et bien plus ridicule encore par la misérable équivoque que Julien y mettait. Comme *les hellènes* signifiaient à la fois et *les Grecs* et *les païens*, il voulait en conclure que les païens seuls avaient le droit de savoir la littérature grecque.

Les sophismes et les caresses de Julien gagnèrent un sophiste : ce fut Ecébole, son professeur de rhétorique. Sous Constance, il s'était attiré la faveur en criant contre le paganisme ; sous Julien, il cria contre le christianisme. A la mort de Julien, il changea de nouveau, et, se prosternant à la porte des églises, il criait contre lui-même : Foulez-moi aux pieds comme le sel affadi (5) ! Il n'en fut pas de même de Prohérèse. Julien l'avait entendu à Athènes. Devenu empereur, il lui écrivit une lettre flatteuse, où il compare son éloquence à celle de Périclès, et où il le sollicite d'écrire l'histoire de son règne, lui offrant pour cela toutes les pièces originales (6). Dans la défense aux chrétiens d'enseigner les lettres humaines, il excepta Prohérèse ; mais celui-ci ne voulut point de l'exception et quitta l'enseignement. Victorin d'Afrique donna le même exemple à Rome.

Il y professait l'éloquence avec éclat. Il voyait parmi ses disciples les plus illustres sénateurs ; on lui avait érigé une statue dans le Forum. Mais déjà vieux, il était encore idolâtre, ainsi que presque toute la noblesse romaine. Plus d'une fois, il employa son éloquence à soutenir la cause des idoles. En même temps, il traduisit en latin quelques livres de philosophie platonicienne : ce qui le rapprocha du christianisme. Il se mit à lire avec beaucoup d'attention l'Écriture sainte et toute la littérature chrétienne. Enfin, il dit confidemment à un chrétien de ses amis : Sachez que je suis chrétien ! L'autre répondit ; Je ne vous croirai chrétien que quand je vous verrai dans l'église du Christ. Victorin le raillait en disant : Sont-ce donc les murailles qui font les chrétiens ? Ils se redirent souvent la même chose de part et d'autre ; car Victorin craignait de choquer les amis puissants qu'il avait parmi les idolâtres. A la fin, s'étant fortifié par la lecture, il eut peur que le Christ ne le renonçât devant les saints anges, s'il craignait de le confesser devant les hommes ; il vint trouver Simplicien, c'était le nom de son ami, et lui dit inopinément : Allons à l'église, je veux devenir chrétien ! L'autre, ne se possédant pas de joie, l'y conduisit aussitôt. Victorin, y ayant été reçu catéchumène, donna, peu après, son nom pour être baptisé, au grand étonnement de Rome, au grand contentement de l'Église, au grand dépit des païens. Quand ce vint à l'heure de faire la profession de foi, que l'on prononçait par cœur à Rome d'un lieu élevé, à la vue de tous les fidèles, les prêtres offrirent à Victorin de

(1) Plat., *De rep.*, l. II et III. — (2) Jul., *Op.*, t. I, p. 301. — (3) Theod., l. III, c. VIII. — (4) Greg. Naz. *rat.*, III, p. 98 et 99. — (5) Soc., l. III, c. XIII. — (6) Jul., *epist.* II.

la faire en secret, comme on l'accordait à quelques-uns que la honte pouvait troubler; mais il aima mieux la prononcer en public. Quand on le vit monter, il s'éleva un murmure universel, tout le monde, joyeux, se disant tout bas l'un à l'autre : Victorin ! Victorin ! Car il n'y avait personne qui ne le connût. Mais on se tut aussitôt pour l'entendre. Il professa la foi d'un ton ferme; et, à mesure qu'il parlait, tous les assistants le mettaient dans leur cœur, tant il leur inspirait de joie et d'amour. Peu de temps après, il quitta son école à cause de l'édit de Julien. Outre une pièce de vers sur le martyre des Machabées, quelques hymnes sur la Trinité, une réfutation du manichéisme, nous avons de lui quatre livres contre les ariens, où il établit la divinité et la consubstantialité du Fils et du Saint-Esprit. Il y règne une dialectique subtile et serrée qu'il n'est pas toujours facile de suivre, d'autant plus que, pour rendre en latin les idiotismes de la philosophie grecque, il emploie une foule d'expressions qu'on suppose communément n'avoir été inventées que par les scolastiques du moyen âge. Comme on lui remarque une grande pénétration d'esprit, on regrette qu'il n'ait étudié la religion que si tard; l'approfondissant mieux, il aurait pu, en évitant quelques locutions inexactes, y découvrir des beautés inaperçues (1).

On vient de découvrir et de publier d'autres ouvrages de Victorin (2) : un opuscule pour défendre la religion tant naturelle que chrétienne contre certains philosophes qui attaquaient le récit de Moïse et de l'Evangile par des arguments physiques. Victorin prouve donc que le monde a été créé de rien, que Dieu pouvait imposer une loi à l'homme, que la permission du péché d'Adam a été juste, à cause du libre arbitre; que le remède à ce mal a été convenable. De là il passe à considérer toute l'économie de l'incarnation : qu'il a été possible et convenable au Christ de naître d'une vierge, de mener une vie obscure, de souffrir, de mourir, de ressusciter, et de transporter avec lui l'homme sauvé dans les cieux. Trois commentaires sur les Epîtres aux Ephésiens, aux Galates, aux Philippiens. Il y enseigne à plusieurs reprises la divinité de Jésus Christ et sa génération éternelle. Il y appelle saint Pierre le fondement de l'Eglise, et proclame son autorité suprême, à laquelle saint Paul lui-même dut être soumis. Voici ses paroles : *Après trois ans*, dit l'Apôtre aux Galates, *je vins à Jérusalem*. Il ajoute ensuite la cause, *pour voir Pierre*. Car, le fondement de l'Eglise ayant été posé en la personne de Pierre, comme il est dit dans l'Evangile, Paul, à qui tout avait été révélé, sut qu'il devait voir Pierre, non pour apprendre de lui quelque chose, mais comme celui à qui le Christ avait donné une si grande autorité (3).

Pour [illegible] les poëtes et les philosophes que Julien [illegible] Apollinaires, [illegible] Laodicée en Syrie [illegible] Testament, [illegible] comédies de quelques-unes, ne voulant pas qu'il [illegible] dans [illegible] jusqu'à Saül, en vingt-quatre poemes, don[illegible] Homère [illegible] Ménandre [illegible] comédies, Euripide pour les tragédies, et Pindare [illegible] servir l'Ecriture de matière à ses poëmes. Sozomène, qui les avait lus, les égale à ceux des anciens (4). Mais Julien étant mort peu après, ils devinrent inutiles et tombèrent dans l'oubli; en sorte qu'il n'en est venu jusqu'à nous qu'une paraphrase poétique des psaumes.

Rien ne dut contrarier davantage l'apostat Julien, que le génie littéraire et le zèle religieux de ses [illegible] Basile et Grégoire, [illegible] A peine Basile était-il revenu d'Athènes à Césarée en Cappadoce, qu'il fut contraint par ses compatriotes, d'y ouvrir un cours public d'éloquence. La ville de Néocésarée, dans le Pont, lui envoya une députation de sénateurs, avec les offres les plus brillantes, s'il voulait présider à l'éducation de leur jeunesse. Un autre dessein occupait ce grand homme; c'était d'embrasser la vie monastique. Il en avait formé le projet avec son ami Grégoire; sa sœur Macrine l'y exhortait de son côté. Il vendit ses biens et en donna le prix aux pauvres. Grégoire avait promis de le suivre dans la retraite, [illegible] malade. Alors, en 357, Basille [illegible] d'Egypte [illegible] Palestine, [illegible] Syrie [illegible] Mésopotamie. Il admira leur vie [illegible] et laborieuse, leur ferveur et leur application à la prière. Mais autant il eut de plaisir à voir ces saints solitaires, qui, invincibles aux nécessités de la nature, tenaient toujours leur

(1) August., *Conf.*, l. VIII, c. II-V; [illegible] IV. — (2) [illegible] codicibus edita ab Angelo Maio, t. III, Romæ 1828. — (3) *Ibid.* [illegible], *In epist. ad Galat.*, [illegible] — (4) Sozom., l. V, c. XVIII.

esprit élevé vers Dieu, autant il eut de chagrin de la division qui régnait alors entre les évêques, et des maux que les ariens faisaient souffrir aux catholiques. La pureté de sa foi ne souffrit aucune altération pendant ses voyages : il prit toujours pour pères et pour guides de son âme ceux dont la foi se trouva conforme à la foi qu'il avait sucée avec le lait.

De retour à Césarée, il fut ordonné lecteur par Dianée, son évêque. Mais voulant mettre en pratique les vertus dont il avait été témoin dans ses voyages, il se retira dans le Pont sur une montagne, au bord de la rivière d'Iris, qui, prenant sa source en Arménie, traverse toute la province du Pont. Sur l'autre rive était la maison de campagne où saint Basile avait été élevé, et le monastère de filles, bâti par sainte Emmélie, sa mère, et sainte Macrine, sa sœur. Saint Basile avait pensé choisir sa retraite à Tibérine, dans le diocèse de Nazianze, espérant que son ami y viendrait avec lui. Trompé dans son attente, il se détermina pour la solitude du Pont. Ce fut lui le premier qui introduisit dans cette province et dans la Cappadoce la vie cénobitique ou de communauté. Il y avait des anachorètes qui demeuraient seuls et s'appliquaient uniquement à la vie contemplative; d'autres ascètes demeuraient ensemble deux ou trois, dans les villages et les bourgades, menant une vie plus active et se mêlant au monde. Tels étaient les disciples d'Eustathe de Sébaste. Basile prit un milieu entre les deux, réunissant la contemplation des uns à l'action des autres, la prière et l'oraison à l'étude des saintes lettres et au travail des mains, sans pour cela quitter la retraite. On le voit par les lettres des deux saints. Ils s'en écrivirent plusieurs, les unes sérieuses, les autres badines; car leur grand génie et leur austère sainteté ne les empêchaient pas d'avoir l'esprit enjoué et agréable.

Saint Basile en décrit ainsi le site : « C'est une haute montagne couverte d'une épaisse forêt et arrosée, du côté du nord, par des eaux fraîches et limpides. A ses pieds s'étend une plaine incessamment fertilisée par les humidités de la montagne. La forêt qui l'entoure spontanément, composée d'arbres de toute espèce, lui tient lieu de haie et de clôture; en sorte que l'île de Calypso, si vantée dans Homère, est peu de chose en comparaison ; car peu s'en faut que ce ne soit une île, enfermée et défendue qu'elle est de toutes parts. En effet, de deux côtés elle est coupée comme à pic par des gouffres profonds ; d'un autre, le fleuve, qui se roule du haut d'un précipice, lui est un rempart continu et difficile à franchir; les parties accessibles du vallon sont fermées par la montagne, qui, de chaque côté, se courbe en demi-lune jusqu'aux deux gouffres. Il n'y a qu'une entrée, et nous en sommes les maîtres. Quant à l'habitation, elle est assise sur un autre défilé qui se termine par une crête du haut de laquelle on contemple et l'étendue de la plaine et le fleuve qui l'entoure : spectacle non moins ravissant, à mon avis, que l'est, à ceux d'Amphipolis, de regarder le Strymon ; car ce dernier, devenu stagnant par la lenteur de ses eaux, cesse à peu près d'être un fleuve par sa paresse ; tandis que le nôtre, le plus rapide des fleuves que je sache, devient encore plus rapide en se précipitant de la roche voisine dans un gouffre profond où il tournoie sur lui-même, charmant ainsi tous les spectateurs, moi surtout, et procurant l'abondance aux habitants du pays, par la multitude innombrable de poissons qu'il nourrit dans ses caves. A quoi bon parler après cela des émanations de la terre et des évaporations du fleuve? Un autre admirerait peut-être la multitude des fleurs ou des oiseaux qui chantent ; pour moi, je n'ai pas le loisir d'y prendre garde. Le plus grand mérite de ce lieu, c'est qu'avec sa fertilité naturelle, il me produit le plus doux de tous les fruits, la tranquillité et le calme, non-seulement en ce qui est exempt du tumulte des villes, mais parce qu'il ne nous transmet pas même un voyageur, si vous exceptez quelques rares chasseurs. Car, outre tout le reste, il nourrit des bêtes fauves, non pas de vos loups ni de vos ours, à Dieu ne plaise, mais des troupeaux de cerfs, de chevreuils, de lièvres et autre gibier semblable. Concevez-vous, à cette heure, le péril que je courais, moi imprudent, lorsque je voulais préférer à ce sejour votre Tiberine, la basse-fosse de toute la terre habitable? Vous me pardonnerez donc d'y être venu avec tant d'empressement (1). »

Saint Grégoire lui répondit entre autres : « Je vois bien pourquoi vous me raillez, c'est pour m'attirer près de vous, comme ceux qui obstruent les fleuves pour les faire couler ailleurs. Eh bien, j'admirerai votre pays de Pont, et ses brouillards, et son séjour qui vaut un exil, et les rochers qui vous pendent sur la tête, et les bêtes féroces qui mettent votre confiance à l'épreuve, et la solitude qui est aux pieds, ou plutôt la caverne de rats que vous décorez des beaux noms de gymnase, de monastère et d'école ; et les touffes de broussailles sauvages, et cette couronne de monts escarpés par laquelle vous êtes, non pas couronnés, mais resserrés ; et cet air que vous ne respirez que par mesure, et ce soleil que vous êtes réduits à souhaiter, et qui ne vous éclaire que comme par une cheminée. Il y a, dit-on, des mortels condamnés à une nuit de six mois ; pour vous, vous n'êtes pas un moment sans ombre ; votre vie entière est une longue nuit, une vraie ombre de la mort, pour parler avec l'Écriture. Je louerai également ce sentier étroit et rude qui conduit, je ne sais si c'est au ciel ou à l'enfer, je souhaite pour vous que ce soit au ciel ; puis, ce qui est au

(1) Basil., epist. XIV.

milieu, l'appellerai-je par un mensonge cet Eden, cette fontaine qui se divise en quatre fleuves et arrose toute la terre ou bien ce désert aride et sans eau, qu'un autre Moïse pourra seul adoucir, en faisant jaillir l'eau du rocher? Car, où il n'y a pas de roches, il y a des fondrières, et des torrents; où il n'y a pas de fondrières, il y a des buissons d'épines, au-dessous des buissons des précipices, au-dessus des précipices un chemin escarpé, glissant de part et d'autre, où le voyageur est obligé de recueillir ses sens pour ne point faire de faux pas. Aux pieds, on entend grincer un fleuve qui roule des cailloux au lieu de poissons, qui s'engouffre en des abîmes, au lieu de s'épancher en lac; car il est grand et effroyable, et couvre par son bruit le chant des psaumes qu'on entonne sur la hauteur : les cataractes ne sont rien auprès, tant il vous étourdit nuit et jour. Il est si rude, qu'on ne peut le passer; si trouble qu'on ne peut en boire; il n'a d'humain qu'en ce qu'il n'emporte pas votre habitation, lorsque les torrents et les orages l'ont rendu furieux. Voilà ce que je pense de vos îles fortunées et de leurs fortunés habitants. Chanterai-je maintenant avec Homère les richesses intérieures du palais? cette cabane sans toiture ni porte, cet âtre sans feu ni fumée, ces misérables et maigres festins auxquels nous avons été invités, du fond de la Cappadoce, comme de pauvres naufragés au banquet d'Alcinous. Car je me souviens et me souviendrai toujours de ce pain et de ce potage, comme on les appelait, où la dent glissait entre les morceaux pour s'en retirer comme d'un ciment. En vérité, si la grande nourrice des pauvres, je veux dire votre mère, ne nous eût tirés bien vite de ces calamités, il y a longtemps que nous serions du nombre des morts. Comment passer sous silence ces prétendus jardins sans légumes, ces monceaux de fumier dont nous les avons couverts, le tirant de la maison, comme autrefois Hercule des écuries d'Augias; et cet énorme tombereau que, moi le vigneron et vous le railleur, nous traînions par la tête et par les mains, qui en ont conservé les marques, non pour joindre les deux rives de l'Hellespont, comme jadis Xerxès, mais pour combler un précipice? Si le souvenir de ces choses ne vous fait pas de peine, il ne nous en fera pas non plus; que s'il vous en fait, combien n'ont pas dû nous en faire les choses mêmes (1). »

Après s'être égayé dans deux ou trois lettres, Grégoire dit dans une autre : « Ce que je vous ai écrit précédemment sur le séjour dans le Pont était pour plaisanter; ce que je vous écris à cette heure, est du sérieux et du très-sérieux. Qui me rendra ces jours d'autrefois, où mes délices étaient de souffrir avec vous? car une affliction volontaire l'emporte sur un plaisir que l'on éprouve malgré soi. Qui me rendra et et ces chants des psaumes, et ces nuits passées dans les veilles, et ces pèlerinages vers Dieu par l'oraison! et cette vie quasi immatérielle et incorporelle! et cette concorde et unanimité des frères, élevés au-dessus de la nature et comme déifiés par vous! Qui me donnera de revoir cette émulation pour la vertu, que nous avons assurée par des lois et des règles écrites! Qui me rendra l'étude des divins oracles et la lumière qu'on y découvre sous la conduite de l'Esprit-Saint! Ou, pour parler de choses moins grandes et moins importantes, qui me rendra les travaux successifs de la journée, de porter du bois, de tailler des pierres, de planter des arbres et de les arroser! Qui me donnera de revoir ce platane, plus précieux que le platane d'or de Xerxès, sous lequel s'asseyait non pas un roi plongé dans les délices, mais un moine exténué de fatigue; ce platane merveilleux que moi j'ai planté, qu'Apollon, c'est-à-dire votre excellence, a arrosé, mais à qui Dieu a donné l'accroissement pour notre gloire, afin qu'il restât chez vous un monument de votre amour du travail, comme on croit qu'il reste dans l'arche la verge d'Aaron qui a fleuri. Voilà ce qu'il m'est facile de souhaiter, mais non pas d'obtenir. Aidez-moi à m'inspirer et à m'implanter la vertu : le fruit que nous avons recueilli autrefois, conservez-le par vos prières, de peur que nous ne nous évanouissions peu à peu comme une ombre au déclin du jour. Pour moi, je vous respire plus que je ne respire l'air, et je ne vis qu'autant que je suis avec vous, soit en réalité, soit en imagination (2). »

Dans les règles que saint Basile, de concert avec son ami, dressa pour ses moines, il les appelle philosophes, et leur état philosophie. Saint Chrysostome et plusieurs autres tiennent le même langage. Quelque étrange que nous paraisse cette acception des mots philosophie et philosophes, elle est cependant conforme à la philosophie humaine et à la philosophie divine. Nous avons entendu Socrate et Platon nous dire que la philosophie consiste dans la méditation de la mort, afin de détacher son âme des liens terrestres et l'élever aux choses intellectuelles et de celles-ci à Dieu, le souverain Être, la souveraine intelligence, le souverain bien; finalement que la vraie philosophie consiste à devenir semblable à Dieu par la pratique de la vertu, à l'aimer par-dessus toutes choses et à en être aimé. Or, voilà toute la vie chrétienne, et, plus encore, voilà toute la vie monastique. Et en cela, elle a pour modèle la sagesse même, non pas une sagesse abstraite, purement idéale, mais la sagesse réelle et vivante, la sagesse éternelle et divine, revêtue de la nature humaine, pour se mettre mieux à notre portée et nous rendre plus facile la ressemblance avec Dieu. En un mot, d'après l'exemple même que nous en donnent Socrate et Platon, la philosophie ou l'amour de la sagesse consiste finalement à imiter Jésus-Christ. Or, c'est ce que se proposent de faire les moines, en observant, non-seulement ses

(1) Greg. Naz. *epist.* VI-VII-VIII. — (2) *Epist.* IX.

préceptes, mais encore ses conseils. Et leurs vœux et leurs règles ne tendent qu'à cette fin : le vœu de pauvreté, pour les détacher de tous les biens terrestres ; le vœu de chasteté, pour les détacher de leur propre corps ; le vœu d'obéissance, pour les détacher de leur propre volonté, c'est-à-dire d'eux-mêmes, afin de les attacher à Dieu seul. Les règles ne sont que pour appliquer ces lois générales au détail des circonstances de temps, de lieux, de personnes. Quant à la sagesse qui y règne, on peut en juger par ce qui est dit des enfants qu'on recevait dans les monastères.

« Comme le Seigneur dit : Laissez venir à moi les petits enfants, et que l'Apôtre loue celui qui apprit les saintes lettres dès son enfance, et ordonne d'élever les enfants dans l'éducation et la morale du Seigneur, nous pensons qu'on peut recevoir à tout âge ceux qui se présentent : d'abord ceux qui sont privés de leurs père et mère, que nous recueillons de nous-mêmes pour devenir, à l'exemple de Job, les pères des orphelins ; ensuite ceux que leurs parents nous amènent et que nous recevons en présence de plusieurs témoins, afin de ne donner aucun prétexte à qui en cherche, mais fermer la bouche aux calomniateurs. Après les avoir reçus de cette manière, il ne faut pas les mettre tout de suite au nombre des frères, de peur que s'ils viennent à tourner mal, l'opprobre n'en rejaillisse sur l'institut même. Il faut sans doute leur donner une éducation tout à fait religieuse, comme aux enfants de la communauté, mais leur assigner une demeure et un régime à part. La fréquentation habituelle des anciens leur inspirerait pour ceux-ci une familiarité et une hardiesse excessives, tandis qu'une fréquentation plus rare les conservera dans le respect ; de plus, s'ils en voyaient de plus parfaits punis quelquefois pour des négligences, ils seraient plus portés à commettre les mêmes fautes, ou bien à s'enorgueillir de s'en voir exempts, tandis que souvent de plus anciens y tombent. Car celui qui est enfant par l'intelligence ne diffère point de celui qui est enfant par l'âge ; les mêmes défauts se trouvent bien souvent dans l'un et dans l'autre. Enfin il est des choses bienséantes aux vieillards, qu'il messiérait aux enfants d'imiter avant le temps : ce qui aurait lieu si les uns et les autres se trouvaient habituellement ensemble.

» Il faut donc que leurs habitations soient séparées. Par là les exercices nécessaires à la jeunesse ne troubleront pas le quartier des ascètes. Quant aux prières qui se font pendant le jour, elles doivent se faire en commun. Les jeunes gens apprendront à se recueillir par l'exemple des anciens, et ceux-ci ne sont pas peu aidés dans la prière par les enfants. Pour ce qui est du sommeil, des veilles, du temps, de la mesure et de la qualité des aliments, il faut le régler en particulier suivant leur âge. Pour les gouverner, il faut leur donner un ancien qui surpasse les autres en expérience et qui soit connu par sa douceur, afin de pouvoir, avec des entrailles de père et le langage de la science, redresser les fautes des jeunes gens, appliquant à chacune le remède propre, de telle sorte qu'en punissant la faute, il exerce l'âme à vaincre ses passions. Par exemple, un enfant s'est-il fâché contre son camarade ? qu'on l'oblige à lui faire des excuses et à lui rendre service, à proportion de son coup de tête ; car les habituer à l'humilité, c'est déraciner la colère de leur âme, attendu que, le plus souvent, c'est l'orgueil qui engendre la colère. A-t-il mangé hors du temps ? qu'il jeûne une bonne partie de la journée. A-t-il mangé outre mesure ou bien d'une manière indécente ? qu'à l'heure du repas, sans manger lui-même, il regarde ceux qui mangent décemment, en sorte qu'il soit puni de l'abstinence et qu'il apprenne l'honnêteté. A-t-il proféré une parole oiseuse ? une injure envers le prochain ? un mensonge ? qu'on le corrige par la diète et le silence.

» Il faut de même que l'étude des lettres soit appropriée au but qu'on se propose. Ainsi, qu'ils se servent des mots tirés de l'Écriture ; qu'au lieu de fables, on leur raconte les histoires de ses faits merveilleux ; qu'on leur fasse apprendre les sentences des Proverbes ; qu'on leur propose des prix de mémoire, tant pour les mots que pour les choses, afin qu'ils arrivent au but sans chagrin, sans rien qui les enheurte, mais avec plaisir et comme en se récréant. Quant à l'attention de l'esprit et à l'habitude de ne pas le laisser s'égarer, les enfants bien élevés l'acquerront sans peine, si les maîtres leur demandent fréquemment où est leur esprit et à quoi ils pensent. La simplicité de leur âge, qui ne connaît point d'artifice, qui n'est pas faite au mensonge, révèlera sans peine les secrets de l'âme ; ajoutez-y que, pour ne pas être toujours surpris dans des choses inconvenantes, ils en fuiront la pensée, et qu'ils s'en retireront souvent eux-mêmes pour s'éviter la confusion d'une réprimande.

» Pendant que l'âme est encore tendre et que, comme une cire molle, elle reçoit facilement toutes les impressions, il faut donc l'appliquer dès le commencement à tout ce qui est bien, afin que, quand la raison et le discernement viendront, on puisse partir d'éléments posés d'avance et d'impressions religieuses déjà reçues, et fournir sa carrière, la raison suggérant ce qui est utile, et l'habitude donnant la facilité pour bien faire. Alors on peut admettre la profession de la virginité comme stable dès lors et faite par leur détermination et leur jugement propre, après le complet développement de la raison. Il faudra prendre pour témoins de cette action les prélats des églises, afin que, par eux, la consécration du corps soit comme la dédicace d'une chose sacrée, et que leur témoignage y mette comme le sceau ; car, est-il dit, toute affaire se décidera par la déposition de deux ou trois témoins. De cette manière encore, la communauté des frères ne sera point exposée à la calomnie, et ceux qui, après s'être consacrés à Dieu,

voudraient annuler leur profession, ne trouveront aucun prétexte à leur impudence. Quant à celui qui ne veut point vivre dans la virginité, comme se sentant incapable de s'occuper uniquement de ce qui est du Seigneur, il faut le congédier en présence des mêmes témoins. Pour celui qui, après beaucoup d'examens et de réflexions, qu'il convient de lui laisser faire en particulier pendant plusieurs jours, afin que nous n'ayons pas l'air de rien faire par surprise, pour celui qui a fait ainsi profession, il faut l'admettre au nombre des frères dans la même demeure et au même régime que les plus anciens. » Saint Basile ajoute une circonstance qu'il allait oublier : c'est que ceux des enfants qui étaient en âge d'apprendre un art ou un métier, car on en faisait apprendre à tous, pouvaient passer la journée avec leurs maîtres ; mais que, pour la nuit ainsi que les repas, ils devaient absolument se trouver avec leurs camarades (1).

Parmi les divers arts et métiers, tels que l'architecture, l'agriculture, le tissage, saint Basile préfère généralement ceux qui, suivant les localités, dissipent le moins et rejettent le moins dans le monde, soit pour l'achat des matériaux nécessaires, soit pour la vente des ouvrages. Il donne même des règles pour se conduire d'une manière édifiante, lorsque les moines seraient obligés d'aller au loin pour vendre leurs ouvrages sur les marchés publics (2).

Outre son ami Grégoire de Nazianze, qui passait avec lui tout le temps qu'il pouvait, et avec lequel il composa *Philocalie*, ou recueil des plus beaux endroits d'Origène, Basile fut suivi dans sa retraite par ses deux frères, Grégoire, depuis évêque de Nysse, et Pierre, depuis évêque de Sébaste. Lorsque Libanius, son ancien professeur d'éloquence, eut appris quel genre de vie il avait embrassé, il en fut dans l'admiration et ne put s'empêcher de le féliciter ainsi que la Cappadoce : lui, d'avoir fait un si excellent choix ; la Cappadoce, d'avoir donné au monde un si grand homme (3). Julien lui-même (4), qui n'aimait pas les moines, blâmera cependant les païens de ne pas les imiter en quelque chose, et mourra avec le dessein d'établir, à leur imitation, des hôpitaux et des monastères.

Césaire, frère de Grégoire, était resté à la cour comme premier médecin. Les chrétiens de Nazianze murmuraient de voir le fils de leur évêque dans une cour pleine d'idoles et à la suite d'un empereur apostat. Le père en avait tant de chagrin, que la vie lui paraissait insupportable. Quant à la mère, on lui cachait le tout avec soin, de peur qu'elle n'en fût accablée. Grégoire en écrivit à son frère une lettre touchante pour le presser de revenir d'autant plus vite, qu'il ne tarderait pas d'être contraint d'opter entre la charge de premier médecin et le christianisme. En effet, Julien [illegible] il est arrê[illegible] en présence de tous [illegible] forme, où il déploya tous les [illegible] de son éloquence ; mais Césaire [illegible] chrétien et qu'il le serait toujours. Le voyant ainsi déterminé à partir, Julien, qui [illegible] sa famille et particulièrement son frère Grégoire, [illegible] Heureux père ! [illegible]

Les deux amis Basile et Grégoire [illegible] la solitude. Quand un [illegible] quittaient la solitude. Ainsi le premier accompagna Basile d'Ancyre à Constantinople, en 359, à la suite du concile de Séleucie. [illegible] encore, après s'être séparé de son propre évêque, Dianée de Césarée, parce qu'il avait signé la formule de Rimini, il alla, sur sa demande, l'assister au lit de la mort en 362, et recevoir sa protestation : que, s'il avait signé la formule, il n'en connaissait pas le mal, et que dans le fond du cœur il n'avait jamais eu d'autre foi que celle de Nicée. Sans parler même de ces occasions extraordinaires, Basile parcourait souvent les villes et les campagnes du Pont, y [illegible] veillait la foi des peuples par ses prédications et les affermissait dans la saine doctrine (6).

Dans les premiers jours de l'année 362, il vit arriver dans sa retraite son ami Grégoire, [illegible] prêtre malgré lui, le jour de Noël 361, et le peuple de Nazianze avait conspiré pour ceci avec son père. Il s'enfuit auprès de son ami, dans la solitude et pour y trouver quelque soulagement à sa peine. Quelque temps après, [illegible] et son père, qui avait plus de quatre-vingt-dix ans, ne cessant de le conjurer [illegible] vieillesse, et le peuple joignant ses supplications [illegible] qu'il avait du sacerdoce et la grande difficulté [illegible] la fin de l'année, Basile fut ordonné prêtre de [illegible] de son chagrin à Grégoire, qui lui rép[illegible] de votre lettre : et pourrais-je n'approuver [illegible] l'autre, que nous avons toujours [illegible]

(1) Basil., *Regl. fus.*, *tract.* xv. — (2) [illegible] 39. — (3) Basil., *Epist.* — (4) Jul., *Fragm.*, p. 288 et 290. — (5) Greg., *epist.* xvii. *Orat.*, x. — (6) Basil., [illegible] c. ix. Sozom., l. VI, c. xvii.

philosophie la plus humble et la plus modeste. Et peut-être qu'il eût été plus avantageux pour nous qu'on ne fît pas ce qu'on a fait : du moins je n'oserais dire autre chose, jusqu'à ce que je connaisse les vues de l'Esprit sur nous. Mais puisque c'est une chose faite, je crois pour mon compte qu'il faut s'y soumettre, principalement à cause du temps où nous sommes, où les langues des hérétiques nous attaquent de tous côtés, et ne rien faire d'indigne de l'espérance que l'on a conçue de nous, ni de la vie que nous avons menée jusqu'ici (1). »

L'ordination de l'évêque Eusèbe eut quelque chose d'étrange, et fut l'effet d'un mouvement populaire. A la mort de Dianée, les évêques de Cappadoce s'assemblèrent pour lui donner un successeur. Les avis furent longtemps partagés. A la fin, tout le peuple, aidé par une troupe de soldats, se saisit d'un des principaux de la ville, c'était Eusèbe, et le présenta aux évêques, les suppliant de l'ordonner et de le proclamer, et joignant la violence aux supplications. Les évêques hésitèrent. Eusèbe était illustre et pieux, mais encore catéchumène. Ils lui conférèrent forcément le baptême et l'épiscopat, le placèrent sur le trône et le proclamèrent archevêque de Césarée. Mais à peine se virent-ils en liberté, qu'ils résolurent de déclarer nulle son ordination, lui reprochant la violence qu'ils avaient soufferte. Le vieil évêque de Nazianze ne put être de leur avis, et il fut aussi ferme à soutenir ce qu'il avait fait par force, que s'il l'avait fait très-librement. Il représenta à ses collègues que la violence leur avait été commune avec Eusèbe ; que, s'il était inexcusable d'y avoir cédé, eux l'étaient pour le moins autant ; qu'il eût bien mieux valu ne point consentir du tout à son élection et hasarder pour cela leur vie, que de vouloir la casser après l'avoir faite, surtout dans un temps où il fallait songer à éteindre les querelles passées plutôt que d'en former de nouvelles. En effet, l'empereur n'était pas loin, plus furieux que jamais contre les chrétiens, en particulier contre ceux de Césarée, à cause qu'ils avaient renversé le temple de la Fortune. L'ordination d'Eusèbe vint encore augmenter sa colère : la ville était en grand péril. Le gouverneur de la province, ennemi personnel du nouveau pasteur, à cause des différends qu'ils avaient eus ensemble dans l'administration des affaires civiles, était ravi de pouvoir lui nuire. Il écrivit aux évêques qui l'avaient ordonné pour solliciter leurs plaintes, les y obligeant même avec menaces, comme par ordre de l'empereur. Le vieil évêque de Nazianze répondit sur-le-champ :

« Très-illustre seigneur ! Nous n'avons pour roi et pour juge de ce que nous faisons que celui à qui l'on fait aujourd'hui la guerre ; c'est lui qui examinera l'élection dont il s'agit, élection que nous avons faite suivant les règles et d'une manière qui lui est agréable. Si vous voulez user de violence, il vous est très-facile de le faire en toute autre chose ; mais personne ne nous ôtera le pouvoir de soutenir que nous n'avons rien fait que de légitime et de juste, si ce n'est que vous prétendiez aussi nous prescrire en ceci des lois, vous qui n'avez pas le droit de regarder dans nos affaires. » Le gouverneur fut d'abord irrité de cette lettre, mais bientôt il l'admira ; elle arrêta même la violence de l'empereur et garantit la ville du danger dont elle était menacée (2).

Le saint vieillard signala encore son courage en défendant son église de Nazianze. Julien y envoya, comme dans les autres villes, une compagnie de soldats armés d'arcs et de flèches, pour s'emparer de l'église ou pour la ruiner ; mais cet évêque, de plus de quatre-vingt-dix ans, résista avec tant de zèle, que le capitaine fut obligé d'abandonner l'entreprise et de se retirer au plus vite pour se mettre en sûreté. Ce vieillard vénérable faisait faire des prières publiques pour la délivrance de l'Église et la fin de la persécution ; mais, en particulier, il priait durant la nuit, couchant sur la terre, nonobstant son grand âge, et arrosant le pavé de ses larmes. Ce qu'il continua près d'une année, et si secrètement, qu'il s'en serait caché même à sa famille, si son fils Grégoire ne l'eût découvert (3).

Julien avait quitté Constantinople vers le 15 mai 362. Comme il était né en cette ville, il l'affectionnait comme sa mère et sa nourrice, et fit plusieurs ouvrages pour l'embellir. Il y avait demeuré environ cinq mois, déployant pour tout une activité prodigieuse, mais souvent aussi une affectation théâtrale. Ainsi, le 1er janvier, au point du jour, les nouveaux consuls, Mamertin et Névitta, se rendirent au palais pour prévenir l'empereur. Dès qu'il les aperçut, il courut fort loin au-devant d'eux, les salua respectueusement, les embrassa, fit entrer leur litière jusque dans ses appartements, leur demanda l'ordre pour partir; et comme ils refusaient de s'asseoir sur leurs chaises curules pendant que l'empereur restait debout, il les y plaça de ses propres mains, et marcha devant eux à pied et confondu dans la foule du cortége. Parmi les spectateurs, les uns applaudissaient, les autres le blâmaient comme de quelque chose d'affecté et de vil (4). Le consul Mamertin le dédommagea par son panégyrique, qu'il prononça devant lui au milieu du sénat, et dans lequel, en encensant l'empereur à toute outrance, il ne s'oublie pas lui-même.

Lorsque Julien eut fait son entrée à Constantinople, il y trouva des ambassadeurs de plusieurs nations étrangères, qui étaient venus pour Constance ; il y en avait jusque de l'Inde et de l'île de Ceylan. Il en vint beaucoup d'autres pour lui en personne. Il leur donna audience à tous et les congédia hono-

(1) Greg., *epist.* XI. — (2) *Ibid.*, p. 308, etc. — (3) *Ibid.*, p. [illegible]. — (4) Amm., l. XXII, n. 7.

rablement. Seulement ceux des Goths ayant chicané sur les traités, il les menaça de la guerre. Plus tard, le roi de Perse lui-même envoya des lettres, demandant un sauf-conduit pour une ambassade, afin de terminer par une négociation les différends entre les deux empires. Julien jeta les lettres par terre, se trouvant offensé que des coupables vinssent lui parler de trêve ou de paix (1).

Trois projets occupaient toutes ses pensées : relever l'idolâtrie, anéantir le christianisme, subjuguer les Perses. Dans sa marche de Constantinople pour Antioche, il ne négligea l'autel d'aucun dieu, immolant lui même les victimes, fouillant lui-même dans leurs entrailles ; d'où son panégyriste Libanius, parlant à lui-même, tirait un présage certain de la victoire, attendu que les dieux et les déesses, attirés par la fumée des sacrifices, quittaient les Perses pour les Romains, lui apparaissaient familièrement et lui servaient à la fois de conseils, de guides et de protecteurs (2). En Galatie, il se détourna de la route pour faire un pèlerinage à Pessinonte, y adorer l'idole de Cybèle, dont il vit avec douleur le culte négligé. Pour expier ce scandale, il composa l'inintelligible allégorie que nous avons vue. Un jeune chrétien avait renversé naguère l'autel de la déesse, sans que les habitants s'en fussent mis en peine ; Julien le fit venir, employa les promesses et les menaces pour le gagner mais le jeune homme se moqua et des promesses, et des menaces, et des supplices. Un autre jeune chrétien, déchiré par tout le corps dans une occasion semblable, se plaignit aux bourreaux de ce qu'ils avaient épargné une de ses jambes, et la présenta de lui-même à leurs ongles de fer (3).

Quand Julien fit son entrée dans Ancyre, capitale de la Galatie, les prêtres païens vinrent au-devant de lui, avec l'idole d'Hécate. Il leur distribua de l'argent, et célébra des jeux le lendemain. On lui amena un prêtre chrétien nommé Basile. Sous l'empire de Constance, il avait affermi les catholiques d'Ancyre contre les séductions de l'arianisme ; depuis l'apostasie de Julien, il les affermissait contre le culte des idoles. Il avait eu à souffrir des ariens, il eut à souffrir des païens. Ils l'accusèrent devant le proconsul, comme décriant la religion de l'empereur. Qui es-tu, lui dit le proconsul, pour être si hardi ? — Ce qui est plus que toutes choses, répondit Basile, je suis chrétien. — Pourquoi donc, si tu es chrétien, pousses-tu la ville à la révolte, et blasphèmes-tu le souverain, comme transgresseur des bonnes lois ? — Je ne blasphème pas le souverain, ni sa religion. Le souverain, c'est Dieu qui habite les cieux, que nos pères, ses dignes serviteurs, adoraient partout dans un cœur pur. Quant à l'impiété que vous avez établie, il pourra la détruire dans peu. L'empereur que vous me vantez est de terre et tombera bientôt entre les mains du Roi suprême, parce qu'il est homme. Après quelques autres réponses, il fut mis à la torture et puis jeté en prison. Julien, informé par le proconsul, pendant qu'il était encore à Constantinople, envoya devant lui deux apostats de ses officiers, avec un prêtre d'Esculape, pour gagner Basile. Mais il les confondit par ses réponses, et souffrit avec le même courage de nouvelles tortures. Julien l'ayant donc fait venir dans son palais, lui demanda : Quel est ton nom ? Basile répondit : D'abord je m'appelle chrétien, et le nom du Christ est éternel et au-dessus de toutes les pensées humaines. Ensuite tout le monde m'appelle Basile. Si je garde sans tache le nom du Christ, je recevrai de lui, au jour du jugement, la récompense de l'immortalité. Ne te trompe pas, Basile, reprit Julien ; car je n'ignore pas vos mystères. Tu crois en celui qui a souffert la mort sous le président Pilate. Je ne me trompe nullement, ô empereur, répondit Basile. Quant à vous, devenu apostat, vous avez abdiqué le royaume du ciel ; moi, au contraire, je crois à mon Christ, que vous avez abjuré dans le temps même qu'il vous donnait l'empire ; mais il vous l'enlèvera sous peu, afin que vous connaissiez quel Dieu vous avez offensé. Tu es fou, archifou, dit Julien ; il n'en arrivera pas comme tu voudrais. Basile répondit : Vous ne vous souvenez pas du bien qu'il vous a fait, vous ne respectez pas l'autel à qui vous devez la vie ; vous n'avez point gardé la foi que vous avez souvent annoncée vous-même. Aussi le grand empereur Jésus-Christ ne se souviendra pas non plus de vous, mais il vous enlèvera bientôt cet empire temporel, et votre corps sera privé de la sépulture après que vous aurez rendu votre âme au milieu des plus grandes douleurs. Julien, pour le punir d'avoir méprisé ses conseils, et de l'avoir outragé lui-même, ordonna qu'on lui coupât, chaque jour, sept lanières dans sa peau. Le saint, ayant enduré ce supplice une première fois avec courage, témoigna à l'officier chargé de l'exécution le désir de parler à l'empereur. Admis aussitôt devant Julien, qui était dans le temple d'Esculape, il lui dit : Où sont donc, ô empereur ! les prêtres et les devins qui d'ordinaire vous accompagnaient ? Sans doute qu'ils auront deviné pourquoi j'arrive. Mais, dit Julien, je pense que c'est parce que tu es devenu sage, et que tu viens avec nous reconnaître les dieux. C'est, au contraire, répliqua Basile, pour vous apprendre que vos prétendus dieux ne sont rien, car ce sont des idoles sourdes et aveugles, qui mènent en enfer ceux qui y croient. En même temps, détachant une des lanières de sa peau, il la lui jette à la figure, disant : Reçois cela, Julien, puisque tu aimes de pareils mets. Pour moi, mon bonheur est de vivre et de mourir pour Jésus-Christ : c'est lui mon soutien. C'est en lui que je crois, c'est pour lui que je souffre. L'officier, qui vit l'empereur irrité contre

(1) Liban, *Orat.*, VIII, p. 244 et 245. — (2) Id., *Orat.*, VIII, p. 245-247. — (3) Greg. Naz. *Orat.*, IV, p. 1[illegible].

lui-même, s'en vengea sur le saint, en lui faisant endurer pendant plusieurs jours, les tortures les plus cruelles, et enfin la mort, le 29 juin. Julien était parti pour Tarse et pour Antioche (1).

Il arriva dans cette dernière ville vers la fin de juillet. Tout le peuple sortit à sa rencontre. Les païens le reçurent comme un dieu ; la multitude l'appelait, dans ses acclamations, l'astre propice de l'Orient, ce qui le flatta beaucoup. Mais au lieu des cris de joie, on entendit aussi de toutes parts des hurlements lugubre : c'étaient les femmes païennes qui pleuraient la mort d'Adonis, dont on célébrait la fête en ce jour-là même (2). Cette coïncidence parût d'un fâcheux augure. Julien était ravi de voir Antioche ; il avait promis de la rendre toute de marbre ; il désirait encore la rendre plus idolâtre comme lui. Il visitait assidûment, non-seulement les temples de la ville, mais encore ceux des collines et des montagnes. Peu de temps après son arrivée, il gravit le mont Cassius, qui était extrêmement haut, pour aller visiter au sommet un fameux temple de Jupiter. Il en revint à la hâte pour la fête d'Apollon, qui se célébrait tous les ans au bourg de Daphné, près d'Antioche. Il s'attendait à voir la capitale de l'Orient déployer en cette solennité toute sa richesse et sa magnificence. Il se figurait une grande pompe, des victimes, des libations, des parfums, des danses, des jeunes hommes vêtus de robes blanches et superbement ornés. Quand il fut entré dans le temple, il fut bien surpris de n'y trouver ni encens, pas même un gâteau. Il crut que tout l'appareil était dehors, et que l'on attendait qu'il donnât le signal, comme souverain pontife. Enfin, il demanda ce que la ville devait sacrifier à cette fête. Le sacrificateur lui répondit : J'apporte de chez moi, pour le dieu, une oie, car la ville n'a rien préparé. Là-dessus Julien gourmanda le sénat d'Antioche en ces termes : «Il est étrange qu'une si grande ville témoigne plus de mépris pour les dieux que la moindre bourgade des extrémités du Pont, et que, possédant des terres immenses, aujourd'hui que la fête de son dieu arrive la première fois depuis que les dieux ont dissipé le nuage de l'athéisme, elle n'offre pas un oiseau, elle qui devrait immoler des bœufs par tribu, ou du moins un taureau en commun pour toute la ville. Il n'y a que le sacrificateur, lui qui devrait plutôt emporter chez lui ses portions de vos offrandes. Chacun de vous permet à sa femme d'emporter tout hors de chez lui pour donner aux Galiléens ; et, nourrissant de vos biens les pauvres, elles inspirent à ceux-ci, qui sont partout la foule, une grande admiration pour l'athéisme. Quand il célèbre la fête de sa naissance, chacun de vous prépare deux fois le jour une table magnifique à ses amis : et à cette fête solennelle de votre dieu, personne ne lui apporte ni huile pour la lampe, ni libation, ni victime, ni encens. Un homme raisonnable ne serait pas content d'un tel procédé, bien loin qu'il puisse être agréable aux dieux (3).» Ainsi pérorait Julien aux pieds de l'autel et de l'idole ; mais ni le sénat ni le peuple d'Antioche ne furent touchés de sa harangue : la famille même du sacrificateur ne le fut pas davantage.

La fête de Daphné durait sept jours, pendant lesquels Julien fit un festin public selon la coutume. Le sacrificateur avait deux fils qui étaient ministres du temple et arrosaient d'eau lustrale des viandes que l'on servait à l'empereur. L'un d'eux fit cette fonction le premier jour, et aussitôt s'enfuit à Antioche en courant, et alla trouver une vertueuse diaconesse, amie de sa mère, qui l'avait souvent exhorté à se faire chrétien. Sa mère étant morte, il avait continué de la voir, et, ayant profité de ses instructions, il lui demanda enfin comment il pourrait embrasser la religion qu'elle lui enseignait. Il faut, lui dit-elle, fuir votre père, lui préférer celui qui vous a créés l'un et l'autre, et passer dans une ville où vous puissiez éviter les mains impies de l'empereur, et je vous promets de prendre soin de vous. Je viendrai, répondit le jeune homme, et je remettrai mon âme entre vos mains. Ce fut donc en exécution de cette promesse qu'il s'enfuit de Daphné et vint chez la diaconesse, la priant d'accomplir sa parole. Elle se leva aussitôt et le conduisit à saint Mélèce. Il fit demeurer quelque temps le jeune homme dans une chambre haute. Cependant son père le cherchait. Après avoir fait le tour de Daphné, il vint à Antioche et parcourut toutes les rues ; enfin, passant devant le logis de saint Mélèce, il vit son fils qui regardait par le treillis de sa fenêtre. Il y courut, l'en tira de force, l'emmena chez lui, et premièrement lui donna quantité de coups de fouet ; puis, ayant fait rougir au feu de grandes aiguilles, il lui en perça les mains, les pieds et le dos ; après quoi il l'enferma dans sa chambre, qu'il barricada par dehors, et s'en retourna à Daphné. Le jeune homme, rempli d'un zèle extraordinaire, brisa toutes les idoles de son père ; puis, craignant son retour, il pria Jésus-Christ de le délivrer. Car c'est pour vous, disait-il, que j'ai souffert et que j'ai fait tout cela. Comme il parlait ainsi, les barricades tombèrent, les portes s'ouvrirent, et il courut chez la diaconesse qui l'avait instruit. Elle l'habilla en femme, le prit avec elle dans sa litière et le mena de nouveau à saint Mélèce, qui le mit entre les mains de saint Cyrille de Jérusalem, avec lequel il partit la nuit et s'en alla en Palestine. Théodoret, qui relate cette histoire, l'avait apprise de la bouche même du jeune homme, qui la lui raconta dans sa vieillesse, ajoutant qu'après la mort de Julien, il avait même converti son père le sacrificateur.

Julien voyant Antioche si chrétienne, la

(1) Theod., l. III c. xii. Ruinart. — (2) Amm., l. XXII, n. 9. — (3) Jul., *Misopog.*; Theod., l. III, c. xiv.

prit en aversion ; mais il fut très-content des villes voisines. Car, ainsi que lui-même s'en glorifie, aussitôt qu'il eut donné ses ordres pour rétablir l'idolâtrie, elles relevèrent les temples, renversèrent les tombeaux des martyrs et persécutèrent les chrétiens au delà même de ses intentions (1). Nous en avons vu des exemples à Aréthuse, à Héliopolis et à Gaza. S'il n'en fut pas de même partout, ce ne fut pas la faute de Julien ; on le voit par sa lettre aux habitants de Bostre.

Cette ville était à l'entrée de l'Arabie Pétrée, près de la Palestine ; elle avait pour évêque Titus, célèbre pour sa doctrine. Comme l'empereur l'avait menacé de s'en prendre à lui et à son clergé, si le peuple faisait quelque sédition, Titus lui envoya une requête par laquelle il lui représentait qu'il travaillait au contraire à contenir le peuple dans son devoir. Au lieu de le remercier, Julien prit occasion de la d'exciter tous les peuples contre les ecclésiastiques, en particulier celui de Bostre contre son évêque. Voici sa lettre :

« Julien à ceux de Bostre. Je m'imaginais que les chefs des Galiléens reconnaîtraient qu'ils m'ont plus d'obligation qu'à mon prédécesseur. Sous son règne, plusieurs d'entre eux ont été bannis, persécutés, emprisonnés ; moi, au contraire, j'ai rappelé les bannis, et rendu tous les biens confisqués. Cependant, parce qu'ils n'ont plus le pouvoir de tyranniser personne, ni d'exercer premièrement les uns contre les autres et puis contre nous qui servons les dieux, leurs violences accoutumées, ils sont devenus furieux ; ils poussent l'extravagance et la rage jusqu'à faire tous leurs efforts pour soulever les peuples, montrant par là qu'ils n'ont ni crainte des dieux, ni respect pour nos ordonnances, qui ne respirent que la philanthropie.

» Nous ne souffrons point que l'on traîne personne aux autels, et déclarons que si quelqu'un, par son propre choix et de son bon gré, veut participer à nos cérémonies, il doit avant toutes choses, offrir des sacrifices d'expiation et se rendre les dieux favorables : tant nous sommes éloignés d'avoir seulement la pensée d'admettre à nos saints sacrifices aucun des impies, à moins qu'il n'ait purifié son âme par de ferventes prières, et son corps par les expiations convenables. Il est donc visible que ceux que l'on appelle clercs trompent les peuples, et ne les excitent à la sédition que parce qu'ils ne peuvent plus eux-mêmes tourmenter les autres. Ils ont pris tellement goût au despotisme, qu'au lieu de s'estimer heureux de ce qu'on laisse impunies leurs fautes passées, ils voudraient, comme auparavant, juger, faire des testaments, s'approprier l'héritage d'autrui, tirer tout à eux ; et, de dépit, ils lèvent le masque, ne gardent plus de mesure, et, pour mettre le comble aux maux qu'ils ont déjà faits, ils attisent ou allument parmi les peuples le feu de la division.

» C'est pourquoi j'ai jugé à propos de publier cet édit, pour défendre à tous les peuples de prendre part aux troubles que tâchent d'exciter les clercs, de jeter des pierres, de manquer de respect aux magistrats. Qu'ils obéissent au clergé en ce qui concerne le lieu de leurs assemblées et la forme de leurs prières ; mais si, pour ses intérêts, il les porte à la sédition, qu'ils ne l'écoutent plus : autrement ils seront punis.

» J'adresse cet édit spécialement à la ville de Bostre, parce que l'évêque Titus et son clergé, dans une requête qu'ils m'ont présentée, accusent leur peuple d'être prêt à se soulever, s'il n'était retenu par leurs discours. J'insère ici les propres paroles employées dans la requête : *Quoique les chrétiens soient en aussi grand nombre que les hellènes, et qu'ils soient contenus par nos discours, de peur qu'il n'arrive quelque désordre*... C'est ainsi que votre évêque parle de vous. Voyez comment il vous dérobe tout le mérite de votre sagesse, pour s'en faire honneur à lui seul. Il vous représente comme des séditieux, capables des derniers excès, s'il ne vous tenait en bride. C'est un délateur que vous ferez bien de chasser de votre ville (2). »

Cette lettre est du 1er d'août 362. On y voit quel était Julien : parlant philanthropie, mais, au fond, d'une tracasserie haineuse et sophistique, indigne non-seulement d'un empereur, mais d'un honnête homme. Un évêque se sert de son autorité pastorale pour maintenir la tranquillité publique : le sophiste Julien abuse de ce service même que lui rend l'évêque, pour le mettre mal dans l'esprit de son peuple. S'il le bannissait, ses ordres seraient paisiblement exécutés. Mais conseiller au peuple de le chasser, n'est-ce pas avoir le dessein d'exciter une sédition, une guerre civile ?

Libanius voudrait nous faire accroire que Julien portait la clémence si loin, que toute la punition qu'il infligeait aux conspirateurs, c'était de les convaincre de leur crime. Il est vrai que, pendant son séjour à Antioche, il se contenta de réprimander quelques soldats qui, dans le vin, avaient parlé de complot. Mais Ammien Marcellin, un peu moins adulateur que Libanius, nous apprend que, pendant le même séjour, deux capitaines des gardes, convaincus de propos séditieux, furent condamnés au bannissement, que Marcel, fils d'un général, est [illegible] comme aspirant à l'empire ; que Gaudence, gouverneur d'Afrique, et son [illegible], furent [illegible] dans les fers et condamnés au dernier supplice, pour avoir été fidèles à Constance jusqu'à la mort (3) ; conduite qui, sous un prince quelque peu magnanime, leur aurait valu son estime et son admiration, et non pas la mort. Nous verrons plus loin le martyre d'Artémius, duc d'Égypte et de Syrie, dont le cardinal Maï a retrouvé les actes dans un discours de saint Jean Damascène, et que les Grecs comp

(1) *Misopog.*, p. 361. — (2) Jul., *epist.* 52. — (3) Amm., l. XXII, c. 11.

tent parmi leurs quatre grands martyrs.

La nouvelle de la disgrâce d'Artémius, parvenue à Alexandrie, fut le signal du massacre de l'évêque arien Georges. Le peuple idolâtre, poussant des hurlements affreux, court l'arracher de sa maison, le traîne dans les rues, les jambes écartées, le foule aux pieds et l'assomme à coups de bâton. Il traite de même Dracontius, intendant de la monnaie, et Diodore, qui avait le rang de comte : le premier, pour avoir renversé un autel élevé depuis peu dans la monnaie ; le second, parce qu'en présidant à la construction d'une église, il coupait, de son autorité privée, les cheveux des enfants, à qui les païens les laissaient croître en l'honneur de quelque divinité. La populace s'acharna sur ces trois cadavres, et ne cessa de les insulter qu'après les avoir réduits en cendres et avoir jeté les cendres dans la mer, de peur, disait-elle, que les chrétiens ne les recueillent et ne bâtissent des églises à ces nouveaux martyrs. Mais les chrétiens n'y pensaient guère ; car, comme l'observe Ammien lui-même (1), ils auraient bien pu les défendre, si Georges ne s'était pas rendu odieux à tout le monde.

Julien se montra très-irrité, en apprenant cette nouvelle. Il adressa aux Alexandrins une proclamation en style de rhéteur. Après y avoir parlé d'Alexandre et de Sérapis, mêlé les excuses aux reproches, il dit : « Comparez cette lettre à celle que je vous écrivais il y a peu de temps ; sentez-en la différence. Quelles louanges ne vous donnais-je pas alors ! Mais, par les dieux, quelque envie que j'eusse de vous louer aujourd'hui, l'énormité de votre crime ne le permet pas. Un peuple a la barbarie de mettre un homme en pièces, comme feraient des chiens ! Il n'en rougit pas ; il ose lever vers ses dieux des mains dégouttantes de sang ! Mais Georges méritait ce traitement, dites-vous. Je conviens qu'il en méritait peut-être un plus rigoureux. Il le méritait, ajoutez-vous, pour les maux qu'il nous a faits. D'accord ; mais vous ne deviez pas être ses bourreaux. Chaque membre de la société doit aimer et respecter ses lois. Si quelqu'un les transgresse, le corps doit y demeurer attaché, y conformer sa conduite et ne se départir jamais des sages ordonnances faites dès le commencement.

» Alexandrins, vous êtes bien heureux d'avoir commis cette faute sous moi, qui conserve pour vous une tendresse de frère, tendresse dont vous êtes redevables à Sérapis et à mon oncle, qui porte mon nom, autrefois votre gouverneur et celui d'Egypte. Sous un gouvernement où il y a de la vigueur, et qui sait se faire respecter, de pareils attentats ne demeurent point impunis. On les regarde comme des maux dangereux qui demandent des remèdes violents. Toutefois, en considération des motifs que je viens de toucher, je veux bien n'employer ici que le remède le plus doux, la parole et la réprimande. Vous y acquiescerez d'autant mieux, que vous êtes hellènes d'origine, et qu'aujourd'hui encore, vous en montrez le noble caractère dans vos sentiments et votre conduite (2). »

Ainsi, les païens d'Alexandrie avaient mis en pièces un évêque et deux magistrats, ils avaient mérité les derniers châtiments. Julien, pour atténuer le crime, ne parle pas des deux magistrats, mais seulement de l'évêque ; puis, en considération de Sérapis et d'un oncle apostat, le tout finit par un compliment. Telle était l'impartialité de Julien. La seule chose qui lui tînt à cœur dans toute cette affaire, c'était la bibliothèque de Georges ; car il en avait une fort belle. Julien écrivit au gouverneur d'Egypte, ainsi qu'au trésorier général, de la lui envoyer à Antioche. Pour la recouvrer tout entière, il leur commande d'employer tous les moyens, entre autres de mettre à la question les esclaves des personnes qu'on soupçonnerait d'avoir détourné des livres, et même, s'il le fallait, le secrétaire de Georges (3). Merveilleux Julien ! pour venger le meurtre atroce d'un évêque et de deux magistrats, il ne trouve, après tout, que des compliments ; mais pour s'approprier les livres d'autrui, il a des tortures.

C'était pour soutenir leurs idoles que les païens s'étaient portés à ces massacres ; la Providence en tourna les suites différemment. Après la mort de l'intrus Georges, saint Athanase rentra dans Alexandrie, les catholiques dans leurs églises, et la paix dans les cœurs. Ceux que les ariens avaient entraînés revenaient à l'unité en foule ; beaucoup de païens même se convertissaient. Pour augmenter cette heureuse tendance à la concorde, saint Athanase tint un concile, où se trouvèrent, entre autres, saint Eusèbe de Verceil, qui revenait de son exil de la Thébaïde ; saint Astère, évêque de Petra, en Arabie ; deux diacres de Lucifer de Cagliari ; deux diacres du prêtre Paulin, chef des eustathiens d'Antioche. Ce concile, composé presque tout entier de confesseurs revenus de l'exil, transmit ses règlements aux catholiques d'Antioche, dans une lettre qui ne respire que la charité et l'indulgence. Comme un grand nombre de personnes étaient disposées à quitter l'arianisme pour se réunir à l'Eglise, le concile recommande de les y accueillir avec une affection toute paternelle, sans leur demander autre chose sinon de professer la foi de Nicée ; de condamner l'hérésie arienne, en particulier ceux qui disaient le Saint-Esprit une créature et d'une autre substance que le Fils ; de condamner également les anciennes hérésies de Sabellius, de Paul de Samosate, de Valentin, de Basilide et de Manès. A ces conditions, les chefs mêmes des ariens seraient reçus dans l'Eglise, mais seulement à la communion laïque, les autres, avec le rang même qu'ils avaient dans le clergé. Le concile insiste pour

(1) L. XXII, n. 11. — (2) Jul., *epist.* x. — (3) *Ibid.*, IX et XXXVI.

qu'on s'en tienne là, sans soulever d'autres questions, en quoi il ne verrait que l'amour de la dispute. Il cite deux faits pour exemple.

Sur cette question : Y a-t-il en Dieu trois hypostases, ou n'y en a-t-il qu'une? Ceux qui en disaient trois, accusaient d'erreur ceux qui n'en disaient qu'une, et réciproquement. Or, le concile les ayant interrogés les uns après les autres, avait acquis la certitude qu'ils pensaient tous la même chose ; que ceux qui disaient trois hypostases, entendaient trois personnes ; tandis que ceux qui disaient une seule hypostase, entendaient une seule essence : en effet, le mot grec se prêtait aux deux sens. De même, ceux qui se disputaient au sujet de l'Incarnation, ayant été interrogés par le concile, se trouvèrent penser la même chose, savoir : que le Verbe n'est pas venu dans le Christ, comme il venait jadis aux prophètes, mais qu'il s'était fait homme, qu'il avait pris un corps avec une âme ; qu'étant vraiment Fils de Dieu, il était devenu vraiment Fils de l'homme ; que le Fils de Dieu, qui était devant Abraham, n'est pas un autre que celui qui est venu après Abraham ; et celui qui a ressuscité Lazare n'était pas un autre que celui qui demandait où on l'avait mis : c'était le même, qui demandait comme homme où il était, et qui le ressuscitait comme Dieu. Le concile engage donc les fidèles d'Antioche à ne pas condamner témérairement ceux qui expliquent ainsi leurs paroles, mais à n'éloigner, comme suspects, que ceux qui n'expliqueraient pas de même les leurs. Cette lettre fut souscrite par saint Athanase, par les autres évêques présents, par les deux diacres de Lucifer et les deux de Paulin. Outre les trois absents, Lucifer, Cymatius et Anatolius, la lettre était aussi adressée à Eusèbe et à Astère, quoique présents, parce qu'elle leur servait d'instruction et de commission (1). Le pape Libère, qui avait déjà prescrit la même règle pour la réception de ceux qui avaient failli, la confirma de nouveau dans une lettre aux évêques d'Italie, quand il eut reçu les actes du concile d'Alexandrie et d'un autre de la Grèce. La paix et l'union se rétablissaient ainsi par toute l'Église (2).

La précipitation de Lucifer de Cagliari fut cause qu'elle ne se rétablit pas de même à Antioche. Il revenait de son exil de la Thébaïde, avec Eusèbe de Verceil ; ils avaient été tous les deux légats du pape Libère, au concile de Milan, sous Constance. D'après une vie manuscrite de saint Eusèbe, gardée dans son église de Verceil et attribuée à son successeur saint Honorat, ils le furent encore tous les deux pour le concile d'Alexandrie. Mais Lucifer se contenta d'y envoyer à sa place un de ses diacres, approuvant d'avance tout ce que l'on y ferait. Lui-même se rendit à Antioche, pour travailler d'avance, avec deux autres confesseurs, à la réunion des deux partis catholiques de Mélèce et de Paulin. Il y eût réussi s'il avait pu trouver un évêque agréable aux uns et aux autres. Voyant que les eustathiens avaient trop de peine à reconnaître Mélèce, il consacra évêque leur chef, le prêtre Paulin. Ce remède au lieu de mettre fin à la division, la rendit encore plus difficile à finir. Ce ne fut que dix-huit ans plus tard, en 380, dix ans après la mort de Lucifer, que Mélèce et Paulin convinrent de gouverner chacun leur troupeau, durant leur vie ; mais qu'à la mort de l'un d'eux, le survivant gouvernerait seul toute l'église d'Antioche. Ce qui réunit pour le moment tous les catholiques. Mais ceux que l'on nomma lucifériens se séparèrent alors des autres, à cause qu'ils avaient reconnu Mélèce comme évêque.

Quand Eusèbe de Verceil vint à Antioche, il fut affligé de la précipitation de Lucifer. Cependant, par égard pour le mérite de ce personnage, il ne voulut point blâmer ouvertement l'ordination qu'il avait faite ; mais, ne communiquant ni avec Mélèce ni avec Paulin, il promit de travailler à la réunion dans un concile. N'y ayant pu réussir, il continua son voyage vers l'Occident. Lucifer fut très-piqué de ce qu'Eusèbe n'approuvait pas sa conduite : il délibéra, il hésita (c'est le sens du grec), s'il continuerait de communiquer avec lui, et s'il ne protesterait pas contre ce qui s'était fait au concile d'Alexandrie ; mais il se trouvait engagé par la signature de son diacre, que, d'après le témoignage de tous les historiens, il ne désavoua jamais. Si, plus tard, plusieurs de ses partisans firent un schisme sous le nom de lucifériens, lui-même s'en retourna en Sardaigne, uni de sentiment et de communion avec l'Église catholique, c'est ce que disent positivement Socrate et Sozomène (3), à qui cependant certains critiques ont jugé à propos de faire dire tout le contraire. D'ailleurs, son retour en Sardaigne n'eut pas lieu immédiatement. D'après la vie manuscrite de Verceil, il remplit encore une troisième légation avec saint Eusèbe, auprès des églises orientales : ce que confirme le Grec Nicétas, en disant que Lucifer et Eusèbe furent envoyés de Rome à Césarée en Cappadoce. Lucifer, que saint Jérôme qualifie de bienheureux et de bon pasteur, a toujours été honoré comme saint dans l'île de Sardaigne. Ce qui a jeté du louche sur sa mémoire, c'est qu'après sa mort il se forma, sous le nom de lucifériens, un schisme peu considérable, qui non-seulement blâmait l'Église de son indulgence à recevoir ceux qui revenaient de l'arianisme, mais encore rejetait le baptême des ariens. A leur tête était Hilaire ce diacre de l'Église romaine qui avait été légat avec Lucifer au concile de Milan. Comme ces lucifériens n'avaient ni prêtre ni évêque, leur schisme dura peu et ne s'étendit guère hors de la Sardaigne (4).

Saint Athanase reçut, à cette époque, des

(1) Athan., t. II, p. 770. — (2) Lib., epist. XIII. — (3) Socr., l. III, c. IX. Sozom., l. V, c. XIII. — (4) Acta SS., die 20 mai., De sancto Lucifero, cap. V. Tillem., t. 7. Vie de S. Lucifer, § 13.

reliques de saint Jean-Baptiste. Peu auparavant, à Sébaste en Palestine (l'ancienne Samarie), les païens avaient ouvert le sépulcre du précurseur, brûlé ses os et jeté les cendres au vent Toutefois, des moines de Jérusalem, qui s'y trouvèrent en pèlerinage, en sauvèrent quelques ossements ; et, d'après les ordres de leur abbé, ils les portèrent à l'évêque d'Alexandrie, qui les cacha dans le sanctuaire d'une église, où ils furent retrouvés plus tard.

Julien s'aperçut avec dépit que le retour d'Athanase, bien loin d'augmenter la division parmi les évêques et les peuples, occasionnait une réconciliation universelle. D'autres individus n'en étaient pas plus contents : les devins, les faiseurs d'horoscopes, les magiciens qui, depuis que l'apostat avait rouvert les portes à toutes les abominations de l'idolâtrie, fourmillaient de toutes parts comme des reptiles qui, après un long hiver, se raniment au soleil de la faveur ; ils exerçaient surtout leurs arts exécrables à Athènes et à Alexandrie, où ils égorgèrent de petits enfants, pour chercher dans leurs entrailles palpitantes la volonté des démons ou les évènements de l'avenir. Enfin, de concert avec la populace païenne, ils représentèrent à l'empereur qu'Athanase rendait inutile tout leur art ; qu'il corrompait la ville et toute l'Egypte; et que, s'il y demeurait, il n'y resterait pas un païen. Julien leur écrivit aussitôt en ces termes : « Il fallait au moins qu'un homme, banni par les ordres réitérés de plusieurs empereurs, attendît un nouvel ordre avant que de revenir, et ne fût pas assez téméraire pour braver insolemment les lois. J'ai permis aux Galiléens, exilés par Constance, d'heureuse mémoire, de retourner dans leur patrie et non pas dans leurs églises. Toutefois, j'apprends qu'Athanase, avec son audace ordinaire, s'est mis en possession de ce qu'ils appellent le trône épiscopal, au grand déplaisir du peuple pieux d'Alexandrie ; c'est pourquoi nous lui ordonnons de sortir de la ville, le jour même qu'il aura reçu notre lettre, et cela sous peine des plus sévères châtiments (1). »

Ainsi que nous l'avons appris de Julien lui-même, c'était ce peuple *pieux* qui mettait *les hommes en pièces, comme auraient pu faire des chiens.* Mais pour un empereur sophiste, qui vient dire après coup que, quand il a rappelé de l'exil généralement tous les évêques, il en exceptait tacitement Athanase ; et que, s'il leur avait permis de revenir, ce n'était pas dans leurs églises, mais dans leurs pays ; pour un pareil empereur, une contradiction, un sophisme de plus ou de moins ne compte pas. Si réellement il pensait que la présence d'Athanase était odieuse au peuple d'Alexandrie, il dut bien vite s'en détromper, car la ville entière lui adressa une supplique pour le conserver. Cette démarche le surprit et l'irrita prodigieusement, comme on le voit par sa réponse.

« Julien, à ceux d'Alexandrie : Quand le fondateur de votre ville serait quelqu'un de ces déserteurs de leur religion, qui, pour avoir embrassé une vie contraire aux lois et répandu dans le monde une nouvelle doctrine, ont reçu le châtiment qu'ils n'avaient que trop mérité, vous n'auriez pas raison de demander Athanase. Mais ayant pour fondateur Alexandre, et pour dieu tutélaire le roi Sérapis avec Isis, sa jeune compagne, reine de toute l'Egypte, je suis surpris que vous demandiez un homme de cette espèce avec tant d'empressement. Je veux croire que la plus saine portion de la ville n'est pas écoutée, et que la partie corrompue ose s'attribuer le nom de la ville entière. Mais, par les dieux! je rougis, Alexandrins, que quelqu'un de vous se confesse Galiléen.

» Les pères des vrais Hébreux furent autrefois les esclaves des Egyptiens ; et vous, Alexandrins, vous qui, dans la personne de votre fondateur, êtes les conquérants de l'Egypte, vous abandonnez votre ancienne religion, pour vous asservir volontairement à ces faux Hébreux, révoltés contre la loi de leurs pères! Avez-vous donc perdu le souvenir du bonheur dont jouissait autrefois l'Egypte, lorsqu'elle était en commerce avec les dieux et comblée de leurs bienfaits? Les prédicateurs de cette nouvelle doctrine, dites-moi, quel avantage vous ont-ils procuré? Votre auteur, Alexandre de Macédoine, adorait les dieux. Au prix d'un Alexandre, que sont vos docteurs? Que sont les Hébreux, qui valent pourtant beaucoup mieux que les Galiléens? Par Jupiter! j'ai tort de les comparer avec un prince dans qui Rome elle-même eût trouvé un adversaire digne d'elle. Non; ils ne valent pas Ptolémée, fils de Lagus. Après la mort d'Alexandre, les Ptolémées eurent pour votre ville une tendresse de père; ils élevèrent cette fille chérie au point de grandeur où nous la voyons : c'est à leurs sages lois, et non aux discours de Jésus, ni aux enseignements des maudits Galiléens, qu'elle doit sa félicité.

» Enfin lorsque nous eûmes détrôné les Ptolémées, qui s'étaient rendus indignes de régner, Augustin vint en Egypte, et harangua vos ancêtres : « Alexandrins, leur dit-il, je » vous pardonne par respect pour le grand » Sérapis, à cause de vous-mêmes et de la » grandeur de votre ville. Une troisième rai» son me parle en votre faveur : c'est l'amitié » que j'ai pour Aréus. C'était un de vos con» citoyens, l'inséparable ami d'Auguste, un » philosophe. »

» Voilà quelques-unes des faveurs particulières que vous avez reçues des dieux. Je serais trop long si je voulais les rapporter toutes. Comment pouvez-vous méconnaître celles que les dieux visibles ne cessent de répandre, non sur un petit nombre d'hommes, sur une famille unique, sur une certaine

(1) Jul., *epist.* XXVI.

ville, mais sur toute l'espèce humaine, sur toutes les parties de l'univers? Êtes-vous seuls insensibles à la splendeur du soleil? Ignorez-vous seuls qu'il fait l'été et l'hiver; qu'il produit tous les animaux et toutes les plantes? Ne voyez-vous pas que c'est de lui et par lui que la lune reçoit le pouvoir de produire toutes choses et de rendre à la société des services infinis? Cependant vous n'osez adorer aucun de ces dieux; mais ce Jésus, que vous n'avez vu, ni vous, ni vos pères, vous soutenez qu'il est Dieu Verbe; et celui que tous les hommes voient, contemplent, adorent pour leur bonheur, depuis que le monde existe, le grand soleil, l'image vivante, animée, raisonnable du Père intelligible, vous l'abandonnez, vous le méprisez! Croyez-moi, réfléchissez un peu, et revenez à la vérité. Ne craignez pas de vous égarer en me suivant. J'ai marché dans votre voie jusqu'à l'âge de vingt ans, et voici la douzième année que je marche dans celle-ci.

« Si vous voulez vous rendre à ces salutaires avis, ma joie sera parfaite; mais si vous aimez mieux demeurer attachés à la superstition et prêter l'oreille à ces imposteurs qui vous abusent, accordez-vous les uns avec les autres et ne désirez plus Athanase. Il y a plusieurs de ses disciples capables de contenter, par leurs discours impies, la démangeaison de vos oreilles; car plût au ciel que cette doctrine sacrilége fût concentrée dans Athanase seul! Mais il laisse une école nombreuse; il a d'illustres disciples, parmi lesquels vous pouvez aisément choisir, le premier venu vous expliquera les Écritures aussi bien que lui. Si vous le regrettez à cause de ses autres talents (je sais, en effet, que c'est un homme capable de tout), apprenez que la raison pour laquelle vous le demandez avec tant d'instances, est celle qui l'a fait bannir. Il ne serait pas naturel de laisser à la tête du peuple un homme intrigant, surtout si ce n'est pas même un homme, mais un petit être de rien, comme lui, qui tient à gloire de risquer sa tête: ce serait établir un principe de désordre. De peur qu'il n'arrive rien de semblable parmi vous, j'ai précédemment ordonné qu'Athanase sortît d'Alexandrie, et j'ordonne maintenant qu'il sorte de toute l'Égypte (1). »

Ainsi, dans une première lettre, il bannit Athanase d'Alexandrie parce qu'il est odieux au peuple; et dans une seconde, il le bannit de toute l'Égypte parce qu'il est chéri du peuple. Il demande aux Alexandrins quel avantage le christianisme leur a procuré, et lui-même y a répondu d'avance que les Galiléens nourrissaient non-seulement leurs pauvres, mais encore ceux des païens. Il donne aux Alexandrins pour modèle de piété leur fondateur Alexandre; et, ailleurs, il élève Socrate bien au-dessus de ce conquérant. Il demande pourquoi Jésus était regardé comme le Verbe divin, on pourrait lui répondre dès lors : Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu.

Julien écrivit en même temps à Ecdicius, gouverneur d'Égypte : « Si vous ne jugez pas à propos de m'écrire sur autre chose, vous deviez au moins m'écrire au sujet de l'ennemi des dieux, Athanase, surtout étant instruit depuis longtemps, comme vous l'êtes, de nos sages ordonnances. Je jure par le grand Dieu Sérapis que si, devant les calendes de décembre, Athanase, l'ennemi des dieux, n'est pas sorti d'Alexandrie, ou plutôt de toute la province, les troupes qui dépendent de vous payeront une amende de cent livres d'or. Vous savez que je suis lent à condamner, mais plus lent encore à faire grâce, lorsque j'ai condamné une fois. » Ce qui suit était écrit de la propre main de l'empereur. « On méprise tous les dieux. J'en suis outré. Vous ne pouvez rien faire que je voie ou plutôt que j'apprenne avec plus de satisfaction, que de chasser Athanase de toute l'Égypte. Le scélérat! il a osé, sous mon règne, baptiser des femmes grecques d'une naissance distinguée (2). »

Il fallut donc encore une fois faire marcher des troupes contre Athanase, attaquer l'église et en venir aux violences. La grande église d'Alexandrie, qu'on nommait la Césarée, fut brûlée par les païens et par les Juifs; Julien avait même donné ordre de tuer Athanase. Tous les fidèles alarmés l'environnaient en pleurant, mais il leur dit : Ce n'est qu'un petit nuage qui se dissipera bientôt. Il prit congé d'eux, recommanda l'église aux plus capables d'entre ses amis, et, sachant que ceux qu'on avait envoyés contre lui étaient arrivés, il entra dans un bateau qu'il trouva sur le bord du Nil, et remonta vers la Thébaïde. Celui qui avait ordre de le tuer, ayant appris sa fuite, le poursuivit en diligence; mais il fut prévenu, et un ami avertit saint Athanase qu'on le suivait à grande force. Ceux qui l'accompagnaient lui conseillèrent de s'enfuir dans le désert; lui, au contraire, fit tourner le bateau et redescendre promptement vers Alexandrie, pour montrer, disait-il, que celui qui nous protége est plus fort que celui qui nous persécute. Quand ils se rencontrèrent, le meurtrier demanda si Athanase était loin, et où ils l'avaient laissé? Ceux qui l'accompagnaient répondirent : Il est proche, et vous le joindrez bientôt, si vous vous pressez. Le meurtrier passa outre, se pressant en vain. Saint Athanase rentra pour un temps dans Alexandrie, puis, sur de nouvelles poursuites, il se retira dans les déserts de la Thébaïde jusqu'à la mort de Julien (3).

Si le gouverneur d'Égypte ne fut point assez heureux [illegible]

(1) Jul., epist. LI. — (2) Ibid., epist. VI. — (3) Theod., l. III, c. IX; Socr., l. III, c. XIV; Soz., l. V, c. XV.

ne lui fit pas moins de plaisir : c'était qu'on avait enfin réussi à trouver un bœuf Apis (1). En effet, ce n'était pas chose facile : ce taureau devait être noir, avec une tache blanche et carrée sur le front, la figure d'un aigle sur le dos, celle de la lune sur le côté droit, et un nœud sous la langue, comme un escarbot. Était-il trouvé, les prêtres disaient qu'une génisse l'avait conçu d'un rayon de la lune, et qu'il était animé par le dieu-soleil ou Osiris. On le gardait quatre mois dans un édifice tourné à l'orient, ensuite on l'amenait à Héliopolis, où, pendant quatre jours, il était vénéré par les femmes d'une manière très-obscène; enfin on le transportait sur le Nil, dans un navire magnifique, à Memphis, où il avait un temple superbe et deux chapelles. Suivant qu'il choisissait l'un ou l'autre demeure, on en tirait un bon ou un mauvais augure. Il reposait sur de précieux tapis, et chaque jour il était lavé, parfumé et encensé. Tous les ans on lui amenait une vache, qui devait avoir certaines marques. Aussitôt après on la mettait à mort. On lui immolait des taureaux de couleur rousse. Il avait une cour pour prendre ses récréations. Tous les ans, lorsque le Nil commençait à monter, on célébrait, en l'honneur du taureau Apis, une fête de sept jours. Sa mort était pleurée par toute l'Egypte, jusqu'à ce qu'on eût trouvé un nouvel Apis. Avait-il vécu vingt-cinq ans, on le noyait dans un puits, ensuite on l'embaumait et on l'inhumait solennellement dans le temple de Sérapis. Tous les mouvements et toutes les actions de ce taureau étaient des présages. On voit maintenant combien un empereur philosophe avait raison de se féliciter d'une si heureuse trouvaille.

Toutefois, jamais on ne vit d'année plus calamiteuse. Il y eut des tremblements de terre dans toutes les provinces, et la plupart des villes de la Palestine, de la Lybie, de la Sicile et de la Grèce, en furent presque abîmées (2). Libanius assure qu'il n'y eut aucune ville d'épargnée en Lybie, et qu'il n'en resta qu'une seule dans la Grèce; que Nicée et Nicomédie furent entièrement ruinées, et Constantinople fort endommagée (3). La mer passa ses bornes ordinaires en plusieurs endroits, et couvrit plusieurs villes de ses eaux. Mais rien n'est plus effrayant que ce qui arriva à Alexandrie. La mer, s'étant retirée tout à coup, revint avec violence, se porta fort loin dans les terres, et monta à une telle hauteur, qu'en retournant dans son lit, elle laissa des nacelles sur les toits de plusieurs maisons (4). A ces maux terribles se joignit une sécheresse universelle, qui dura tout l'hiver. Cette sécheresse causa une famine affreuse, qui fut suivie d'une peste dont les ravages ne cessèrent qu'après la mort de Julien (5). Cette famine semblait suivre Julien de lieu en lieu; et comme il fit un assez long séjour à Antioche, cette ville éprouva particulièrement les effets de ce fléau. Julien tâcha d'y apporter quelque remède, en fixant très-bas le prix des vivres : ce remède ne fit qu'augmenter le mal. Les marchands ne pouvant plus vendre sans se ruiner, renonçaient au commerce et transportaient leur blé ailleurs. Avant l'édit, la ville ne manquait que de pain; après l'édit, elle manqua de tout. Enfin, à la sécheresse succédèrent des pluies excessives; et Julien, dévôt de théâtre, allait, au fort des plus grandes pluies faire en plein air des sacrifices.

C'était un des préparatifs de guerre contre les Perses. Sans cesse les autels des idoles étaient arrosés de sang; plus d'une fois il leur immolait cent bœufs d'un coup, avec une infinité de menu bétail; il faisait chercher par mer et par terre des oiseaux rares, qu'il déchirait de ses propres mains; les festins de ces sacrifices donnaient occasion aux soldats de se remplir de vin et de viandes; en sorte que souvent il fallait les emporter sur les épaules, depuis les temples jusqu'à leur logis : ce qui ruinait la discipline militaire. La dépense de ces cérémonies était excessive, au jugement des païens mêmes. Avec cela Julien faisait consulter tous les oracles : on regardait les entrailles des bêtes, on observait le chant et le vol des oiseaux, on employait avec affectation tous les moyens de rechercher l'avenir. Il y avait, au bourg de Daphné, près d'Antioche, une fontaine de Castalie, de même nom et de même vertu, à ce que l'on prétendait, que celle de Delphes. On disait que l'empereur Adrien y avait appris qu'il devait régner, et que, de peur qu'un autre n'en tirât la même connaissance, il l'avait fait boucher de grandes pierres. Julien la fit rouvrir, afin d'en consulter l'oracle.

Le temple de Daphné était environné d'un bocage, fameux par les dissolutions que s'y permettaient les païens. Pour sanctifier ce lieu profane, le césar Gallus, frère de Julien, y avait fait apporter d'Antioche les reliques de saint Babylas, onze ans auparavant, et, depuis ce temps, l'oracle d'Apollon ne parlait plus. Pour lui rendre la parole, Julien n'épargna ni les victimes ni les libations; mais Apollon ne parla pas davantage; seulement il fit entendre qu'il fallait, avant tout, éloigner les morts qui l'empêchaient de parler. Libanius fait allusion à cet événement, quand il dit que Julien délivra Apollon du voisinage d'un certain mort qui le gênait (6). Aussitôt il s'y rendit une foule de chrétiens qui transportèrent les reliques sur un char à Antioche. Le long du chemin, qui était de près de deux lieues, ils chantèrent des psaumes analogues à la circonstance. Les meilleurs chantres commençaient, et, à chaque verset, tout le peuple répondait par ces paroles : Qu'ils soient confondus tous ceux qui adorent les statues et qui se glorifient en leurs idoles! L'empereur

(1) Amm., l. XXII, n. 14. — (2) *Ibid.* — (3) Lib., *Orat.*, XII. — (4) Amm., l. XXIII. — (5) *Ibid.* — (6) Lib. *Orat.*, VI, p. 185.

extrêmement irrité de ces chants et de cette pompe, résolut d'en punir les chrétiens. Salluste, préfet du prétoire d'Orient, tout païen qu'il était, lui représenta qu'il n'était pas prudent de leur procurer la gloire du martyre qu'ils ambitionnaient. Julien s'opiniâtra; et, pour lui obéir, Salluste en fit prendre plusieurs dès le lendemain. De ce nombre fut un jeune homme appelé Théodore. Il le fit tourmenter depuis le matin jusqu'au soir par plusieurs bourreaux, tour à tour, avec tant de cruauté, qu'on ne se souvenait de rien de semblable. Cependant Théodcre, attaché au chevalet avec deux bourreaux à ses côtés, ne faisait que répéter, d'un visage tranquille et riant, le psaume qu'on avait chanté la veille. Salluste le remit en prison chargé de chaînes, fit son rapport à Julien, exalta la constance du jeune homme, et conclut que cette façon de persécuter les chrétiens leur vaudrait autant de gloire que de confusion à l'empereur. Rufin, qui rapporte cette histoire, dit avoir vu lui-même à Antioche ce Théodore; et, comme il lui demandait s'il avait senti la douleur, il répondit qu'il en avait un peu senti d'abord, mais qu'ensuite il voyait auprès de lui un jeune homme qui lui essuyait la sueur du visage avec un linge très-blanc, et lui donnait souvent de l'eau fraîche; que cette eau le consolait à tel point, qu'il fut plus triste quand on le détacha du chevalet (1).

Julien reçut un pareil affront d'une veuve nommée Publie, célèbre par sa vertu. De son mariage, qui avait peu duré, elle avait un fils nommé Jean, qui fut longtemps le premier des prêtres de l'église d'Antioche, et qui eut plusieurs fois les suffrages pour en être évêque; mais il évita toujours cette charge. Sa mère Publie qui avait le rang de diaconesse, gouvernait une communauté de vierges, avec lesquelles elle chantait les louanges de Dieu. Quand l'empereur passait, elles élevaient leurs voix toutes ensemble, et chantaient principalement les psaumes qui révèlent la faiblesse des idoles, comme celui-ci : « Les idoles des nations sont or et argent, ouvrages des mains des hommes. Puissent leur ressembler et ceux qui les font et ceux qui se confient en elles! » Julien, fort irrité, commanda à ces filles de se taire dans le temps qu'il passerait. Publie, méprisant sa défense, les encouragea et leur fit chanter comme il passait une autre fois : « Que Dieu se lève, et que ses ennemis soient dissipés! » Julien, en colère, se fit amener Publie, et, sans respect pour son grand âge ni pour sa vertu, il lui fit donner, par un de ses gardes, des soufflets des deux côtés, qui lui rougirent toutes les joues : elle le tint à grand honneur; et, retournant à sa chambre, elle continua ses cantiques spirituels (2).

On dit que l'Apollon de Daphné recouvra la parole, mais pour dire des mensonges qu'il prédit à l'oncle de l'empereur une guérison parfaite, lorsqu'il mourut misérablement peu après (3). Il y a plus : ce grand devin qui, au dire de Julien, son grand pontife, voyait ensemble le passé, le présent, l'avenir, ne devina pas quel malheur devait bientôt lui arriver à lui-même, car peu après le feu prit à son temple et consuma le toit tout entier, les ornements de son idole et l'idole elle-même, qui fut réduite en cendres depuis la tête jusqu'aux pieds. Les murailles et les colonnes restèrent si entières, qu'il semblait que ce fût une démolition faite de main d'homme plutôt qu'un effet du feu. Cet accident arriva le 11 octobre 362. Le comte Julien y courut aussitôt, quoique ce fût au milieu de la nuit. C'était l'oncle de l'empereur, apostat comme lui, qu'il avait fait comte d'Orient, et qui, en cette qualité, résidait à Antioche : il ne put remédier à l'incendie. L'empereur l'ayant appris, entra dans une telle fureur qu'il fit mettre à la question les ministres du temple et le sacrificateur même pour savoir qui avait allumé ce feu; car il voulait que ce fussent les chrétiens. Mais quelques tourments que l'on fit souffrir à ces idolâtres, ils dirent que ce feu n'avait point commencé par en bas, mais par en haut, et des paysans du voisinage assuraient avoir vu la foudre tomber du ciel. Quelques païens disaient qu'un philosophe cynique nommé Asclépiade, étant venu de loin à Daphné pour voir Julien, avait mis devant les pieds d'Apollon une petite idole d'argent de la déesse Céleste, qu'il portait toujours avec lui, et qu'après avoir allumé des cierges suivant sa coutume, il s'était retiré; qu'au milieu de la nuit quelques étincelles avaient volé vers le toit, dont la matière était très-sèche, et que personne ne s'étant trouvé à propos pour arrêter le feu, on n'avait pu l'éteindre ensuite (4). Ainsi, il était constant que le feu avait pris par en haut, et que les chrétiens ne l'avaient pas mis. Pour eux, ils ne doutaient point que Dieu ne l'eût envoyé à la prière du martyr saint Babylas.

Julien voulut toujours s'en prendre aux chrétiens, et prétendit que c'était une vengeance de la translation des reliques. Il fit fermer pour la seconde fois la grande église d'Antioche, après avoir fait tirer les vases sacrés pour les porter à son trésor. Ce fut le comte Julien, son oncle, qui exécuta son ordre avec Félix, grand trésorier, et Elpidius, intendant des domaines. Ils étaient tous trois apostats. A la vue des vases précieux que Constance et Constantin avaient donnés : Voyez, s'écria Félix, dans quelle vaisselle est servi le Fils de Marie! Le comte alla plus loin : il s'assit sur les vases sacrés, et les profana aussi bien que l'autel d'une manière également indécente et impie. Euzoïus, évêque arien, qui occupait la grande église, ayant voulu l'empêcher, l'apostat lui donna un soufflet, en disant : Qu'on voie mainte-

(1) Ruf., l. X. — (2) Theod., l. III, c. XIX. — (3) Philost., l. VII, c. XII. — (4) Amm., l. XXII, n. 13.

nant si le ciel se mêle des affaires des Galiléens! Ils se retirèrent après avoir tout enlevé et condamné les portes de l'église. Leurs blasphèmes ne restèrent pas impunis. Elpidius, le moins coupable, périt misérablement en prison, quelques années après. Félix mourut le soir même en vomissant le sang à gros bouillons. Le comte Julien subit un plus long supplice, ainsi que nous allons le voir (1).

L'empereur avait seulement commandé de fermer la grande église ; son oncle ferma de plus toutes les autres. Dans l'une, il saisit le prêtre Théodoret : et n'ayant pu l'obliger par les tourments à renoncer à Jesus-Christ, il le condamna à perdre la tete.

Le lendemain, lorsque Julien apprit la mort du prêtre Théodoret, exécuté précisément comme chrétien, il dit à son oncle avec chaleur : Est-ce donc ainsi que vous entrez dans mes vues ? Tandis que je travaille à ramener les Galiléens par la douceur et par la raison, vous faites des martyrs sous mon règne et sous mes yeux ! Ils vont me flétrir dans leurs écrits comme ils ont flétri leurs plus odieux persécuteurs. Je vous défends d'ôter la vie à personne pour cause de religion, et vous charge de faire savoir aux autres ma volonté. Ces reproches furent un coup de foudre pour l'oncle, qui s'attendait à tout autre chose. Pour le consoler et en même temps lui faire expier sa faute, Julien l'invita sur l'heure même à un sacrifice, et lui offrit à manger des viandes immolées aux idoles. L'oncle en mangea peu, tant il était consterné d'avoir mécontenté son neveu, lorsqu'il croyait avoir mérité plus que jamais ses bonnes grâces. Dès le soir même, il se sentit attaqué d'une colique violente et frappé bientôt après dans les entrailles d'une plaie incurable. Les chairs extérieurs les plus voisines se corrompirent et engendrèrent une quantité prodigieuse de vers. Il s'en formait aussi au-dedans, qui le rongeaient peu à peu malgré tous les secours de la médecine, et lui sortaient par la bouche avec les aliments, qui ne trouvaient plus d'autre issue. Pendant le cours de sa maladie, qui dura environ deux mois, le malheureux apostat traînait un reste de vie pire que la mort, dans une affreuse alternative de fureur contre les chrétiens, ou de remords désespérés. Tantot ébranlé par les discours de sa femme qui était chrétienne et zélée, il envoyait prier l'empereur de rouvrir les églises, en lui représentant que c'était sa complaisance pour lui qui l'avait précipité dans cet état déplorable. Mais l'empereur lui faisait un crime de son repentir. Je n'ai point fermé les églises, répondait-il, je ne les ouvrirai pas non plus. Ce n'est point votre complaisance pour moi, c'est votre infidélité pour les dieux qui vous attire ce malheur. Tantôt le comte ranimait ses forces et son incrédulité pour condamner au dernier supplice Bonose, Maximilien et quelques autres officiers, qui refusèrent constamment d'ôter de leurs drapeaux le monogramme de Jésus-Christ, et d'y mettre des idoles. D'autres fois, il pressait sa femme d'aller à l'assemblée des chrétiens, prier pour lui et le recommander aux fidèles, afin qu'il fût délivré de ses vers et de sa puanteur. Sa femme ne l'osa, de peur, disait-elle, que la justice divine ne l'écrasât elle-même. Alors il s'écria : Dieu des chrétiens, ayez pitié de moi ! ma femme même a oublié votre miséricorde, et ne m'écoute point. Dieu des vivants, secourez-moi et ôtez-moi promptement la vie ! Et il expira, fourmillant de vers, au moment qu'on lui faisait lecture de divers oracles qui lui promettaient qu'il n'en mourrait point. Toute Antioche, y compris Julien lui-même, regarda cette mort comme une punition visible (2).

Les morts funestes du trésorier Félix et du comte Julien parurent de mauvais augure au peuple idolâtre. Car, voyant dans les inscriptions publiques en l'honneur de l'empereur, ces trois mots latins, *Felix Julianus Augustus*, ils concluaient que l'empereur, marqué par le dernier mot, suivrait bientôt les autres. Lui-même en était épouvanté. Un présage non moins funèbre lui arriva le premier janvier 363. Pendant qu'il montait les degrés du temple de la Fortune, pour inaugurer son quatrième consulat, le plus ancien des prêtres tomba mort devant lui (3).

Il n'en devenait que plus tracassier dans sa superstition. Pour tendre un piége aux chrétiens et les engager à l'idolâtrie, il avait infecté les fontaines d'Antioche en y faisant jeter quelque liqueur offerte aux idoles, il faisait également arroser de cette eau tout ce qui se vendait au marché : le pain et la viande, les fruits, les herbes, tous les vivres. Les chrétiens ne pouvaient s'empêcher de gémir, et ne laissaient d'user de ces viandes, suivant le précepte de l'Apôtre : Mangez tout ce qui se vend au marché, sans vous informer de rien. Un jour, dans un repas, deux de ses principaux gardes. Juventin et Maximin, déplorèrent avec chaleur ces profanations, et employèrent ces paroles des compagnons de Daniel : Vous nous avez livrés à un roi apostat, le plus injuste du monde. Quelqu'un de leurs commensaux ayant rapporté ces paroles à l'empereur, il les fit venir tous les deux et leur demanda ce qu'ils avaient dit. Ils profitèrent de l'occasion et répondirent hardiment : Seigneur, ayant été nourris dans la piété et les louables maximes de Constantin et de ses enfants, nous gémissons de voir, à présent, tout rempli d'abomination et toutes les viandes souillées de sacrifices profanes. Nous nous en sommes plaints en particulier, et nous nous en plaignons en votre présence : c'est la seule chose qui nous fait peine sous

(1) Soz., l. V, c. VIII ; Theod., l. II, c. XII. — (2) Soz., l. V, c. VIII ; Theod., l. III, c. XIII. — (3) Amm. l. XXIII, n. 1.

votre règne. L'empereur, ayant ouï ce discours, les fit frapper et tourmenter jusqu'à la mort, publiant, pour cause de leur supplice, non pas la religion, mais l'insolence de leurs paroles (1).

Un discours de saint Jean Damascène, récemment publié par le cardinal Mai, nous fait connaître trois autres martyrs, mis à mort par Julien durant son séjour d'Antioche : ce sont les saints Eugène et Macaire, prêtres, et saint Artémius ou Artème, ancien gouverneur de l'Égypte. Julien dit aux deux premiers : Qui êtes-vous? quel est votre état? Eugène répondit : Nous sommes chrétiens, et pasteurs du troupeau de Jésus-Christ : Julien : Où est ce troupeau du Christ, dont vous êtes pasteurs? Eugène : C'est toute la terre habitable, et tous les hommes qui sont dessus. Misérable! s'écria Julien, sur qui donc régnons-nous, si le Christ possède la terre entière comme son troupeau? Le martyr : Vous régnez sur le même troupeau dont nous sommes pasteurs. Car c'est par le même que les rois règnent et que les princes ont la puissance ; c'est le même qui aujourd'hui vous a donné l'empire, et qui, si vous vous montrez ingrat envers votre bienfaiteur, le donnera demain à quelque autre ; car vous êtes un homme d'un jour, et c'est sur des hommes d'un jour que vous régnez ; mais lui possède le royaume éternel et qui n'aura point de fin. Julien l'Apostat : Comment! impie que tu es, ce Christ, né sous Auguste, tu en fais un roi éternel? Le martyr : Oui, selon son humanité, il est né au temps d'Auguste ; mais quant à sa naissance divine et antéséculaire, il n'y a point de temps qui la précède. L'apostat qui regardait le martyr comme un homme sans lettres, se mit à le railler, en disant : Ainsi, ton Christ est né deux fois? Mais il n'y a pas de quoi t'en glorifier. Chez les hellènes il y a des hommes très-sages qui sont nés, non pas deux fois seulement, mais trois fois : tels Mercure Trismégiste et Pythagore. Le martyr répliqua d'un ton sévère : J'ai dû répondre comme j'ai fait, non à cause de toi, impie, mais à cause des assistants qui la plupart sont chrétiens : c'est pour leur salut encore que j'ajouterai quelques mots. Le Christ a été annoncé plusieurs siècles d'avance par les prophètes ; vos oracles mêmes, et vos sibylles ont rendu témoignage à son avénement ; la cause de son incarnation a été la rédemption du genre humain. Venu sur la terre, il a guéri les malades, rendu la vie aux morts ; et, après avoir souffert sur la croix pour le salut du monde, il s'est ressuscité lui-même, le troisième jour, en présence des soldats qui gardaient son sépulcre ; il s'est montré à cinq cents témoins, a conversé pendant quarante jours avec ses disciples, est monté au ciel en leur présence, leur a envoyé l'Esprit-saint avec le don de parler les langues étrangères et de prophétiser l'avenir ; et eux hommes sans lettres, pauvres pêcheurs, ont prêché le Christ en tout lieu, et sans autre arme que sa puissance invisible, ils lui ont soumis la terre entière, ressuscitant les morts, purifiant les lépreux, chassant les démons. Mais ces sages et les théologues que vous prétendez opposer au Christ, supposons même que les extravagances que l'on en conte soient autant de vérités, de quelle utilité ces hommes nés deux, trois ou même quatre fois, ont-ils été au monde, je ne dis pas au monde entier, mais à la moindre partie? Lequel des livres d'Hermès ou de Pythagore a ressuscité des morts, purifié des lépreux, ou chassé les démons que vous adorez? Hermès, que vous appelez Trismégiste, n'est-il pas un homme égyptien, qui a épousé une femme, a eu des enfants, dont l'aîné s'appelle Tat, auquel il adresse la parole dans ses dialogues? N'a-t-il pas résumé lui-même sa théologie en ces termes : Il est difficile de concevoir Dieu, et impossible de l'expliquer ; car il est en trois hypostases, son essence et sa nature est inénarrable, n'ayant aucune ressemblance parmi les hommes.

Le martyr ayant ainsi tourné en preuves du christianisme les objections mêmes qu'on voulait tirer d'Hermès et de Pythagore, Julien dit aux païens qui l'entouraient : Voyez ce misérable, quel avantage il tire de nos sciences contre nous-mêmes! Mais, j'en jure par le soleil qui nous éclaire, je ne souffrirai pas que la race maudite des chrétiens apprenne les lettres grecques. En même temps, il livra le martyr aux bourreaux, pour lui faire endurer jusqu'à cinq cents coups de verges. Un héraut criait pendant l'exécution : Fais la volonté de l'empereur, renonce à tes extravagances, et on cessera de te tourmenter. Mais le martyr souffrait tout avec constance, et sans proférer un seul mot.

Le prêtre Macaire, interrogé à son tour, se félicita de confesser la divinité du Christ que Julien avait renié. L'apostat dit : Tu cherches à mourir promptement, c'est pour cela que tu me provoques, mais il n'en sera pas comme tu penses. Réponds-moi d'abord. De quel droit, n'ayant reçu aucune autorisation ni de l'empereur ni d'un gouverneur quelconque, allez-vous partout décriant le culte de nos grands dieux, et enseignant aux hommes que ce ne sont pas des dieux ni des auteurs de l'univers? Le martyr répondit : Nous le faisons, parce que le Christ a commandé de le faire, pour détourner les hommes des vaines idoles et les ramener au Dieu vivant qui a fait le ciel et la terre. Car vos dieux, les dieux que vous adorez, sont des démons ou d'anciennes inventions fabuleuses ; et c'est d'eux que notre Écriture dit : Périssent les dieux qui n'ont pas fait le ciel et la terre! Mais nous avons, en outre, la loi impériale de Constantin, votre parent, qui proscrit le culte des idoles. Julien s'écria que Constantin avait été un novateur,

(1) Theod., l. III, c. xv.

et pour preuve il fit mettre le martyr à la torture.

Pendant qu'on tourmentait ainsi les deux prêtres Eugène et Macaire, un officier se leva d'auprès de l'empereur et lui dit : Pourquoi tourmenter aussi cruellement de saints hommes, des hommes consacrés à Dieu ? N'oubliez pas que vous êtes homme vous-même, et sujet aux mêmes misères. Si Dieu vous a établi empereur, si vous tenez de Dieu l'empire, prenez garde que Satan, qui demanda et obtint Job à tenter, ne vous ait demandé et obtenu vous-même contre nous, afin de cribler le froment du Christ et semer l'ivraie par-dessus. Mais son entreprise sera vaine ; il n'a plus la même puissance qu'autrefois. Depuis que le Christ est venu et qu'il a été élevé sur la croix, l'orgueil des démons est tombé, leur puissance a été foulée aux pieds. Ne vous faites point illusion, ô empereur : n'allez pas pour l'amour des démons, persécuter les chrétiens que Dieu protége. Car la puissance du Christ est invincible ; vous en avez été assuré vous-même par l'oracle de l'Apollon de Delphes que vous apporta le médecin et questeur Oribase ; il est conçu en ces termes : Dites à l'empereur : le merveilleux temple s'écroule ; Phébus n'a plus d'antre, plus de laurier fatidique, plus de sources ni d'eau parlante. A ces mots, Julien s'écria hors de lui-même : Quel est cet impie, qui ose nous tenir un pareil langage sur notre tribunal ? Un appariteur dit : Seigneur, c'est le duc d'Alexandrie d'Egypte. C'était en effet Artémius, depuis longues années gouverneur d'Egypte et même de Syrie, qui venait d'amener à Julien les troupes des deux provinces pour la guerre de Perse. Julien reprit aussitôt : Quoi ! c'est ce scélérat d'Artémius qui a causé à mon frère une mort si cruelle ! Qu'on le dépouille de sa dignité et des vêtements, et qu'on le punisse sur l'heure même de ce qu'il vient de dire : demain nous le punirons du meurtre de mon frère. Le martyr ayant été mis à nu, les bourreaux lui attachèrent des cordes aux mains et aux pieds ; et l'étendant des quatre côtés, ils le frappèrent, sur le ventre et sur le dos, avec des nerfs de bœufs, si longtemps qu'ils se relayèrent quatre fois. Cependant Artémius ne poussa point un soupir, ne changea point de visage ; on eût dit que ce n'était pas lui qui souffrait, mais un autre. Tous les assistants étaient émerveillés ; Julien lui-même n'en revenait pas d'étonnement. Les trois martyrs, conduits en prison, y allèrent en louant Dieu. Artémius se disait à lui même : Voilà que les stigmates du Christ sont imprimés dans ton corps : il ne te manque plus que de donner ton âme, ta vie, avec le reste de ton sang.

Le lendemain, l'apostat bannit Eugène et Macaire dans une contrée aride et malsaine, en Arabie, avec ordre de leur couper la tête : ils y furent décapités après quarante jours, le vingtième de décembre. A l'endroit même de leur martyre jaillit aussitôt une source d'eau vive, qui chassait toute espèce de maladie, et qui coulait encore au temps de saint Jean Damascène, portant le nom des deux saints.

Pour ce qui est d'Artémius, Julien s'efforça de le gagner par un assez long discours et les plus magnifiques promesses : Si vous sacrifiez aux dieux, particulièrement à Apollon de Daphné, non-seulement je vous pardonnerai le sang de mon frère, mais je vous donnerai encore une plus grande dignité que vous n'en avez eue : je vous établirai préfet du prétoire et pontife des grands dieux ; je vous nommerai mon père et la seconde personne de l'empire, et vous serez à jamais mon compagnon inséparable. Artémius lui répondit que, pour son frère Gallus, jamais il ne lui avait fait aucun tort, ni de fait, ni de parole, ni même de pensée, car je le savais un chrétien fidèle et fervent. Je prends donc à témoin Dieu et son Christ que je suis innocent de la mort injuste que des méchants lui ont fait souffrir. La preuve, c'est qu'à cette époque je n'étais plus avec Constance, mais que dès lors j'habitais l'Egypte jusqu'à la présente année. Quant à renier le Christ et à embrasser le culte païen, je vous répondrai comme les trois enfants à Nabuchodonosor : Sachez, ô prince, que nous n'honorons pas vos dieux, et que nous n'adorons pas la statue en or de votre Apollon. Constantin, pour lequel vous témoignez tant de mépris, se tourna vers le Christ, qui l'appela du haut du ciel, lorsque, dans la guerre difficile de Maxence, il lui montra l'étendard de la croix au milieu du jour, éclatant par-dessus le soleil, et qu'il lui annonça la victoire en lettres romaines. Nous-mêmes, présents à cette guerre, nous avons vu ce signe, et nous avons lu ces lettres. Toute l'armée le vit avec nous, et il en est dans vos troupes beaucoup de témoins que vous pouvez interroger si vous voulez. Mais pourquoi m'arrêter à ces choses ? Le Christ a été prédit par les prophètes plusieurs siècles d'avance, comme vous le savez très-bien vous-même. Il n'y a pas jusqu'à vos sibylles, vos poëtes et les oracles de vos dieux qui ne lui aient rendu témoignage. Je me sers de ces preuves, non pour moi, mais pour vous, pour votre salut. J'ai honte de vous voir appeler dieux le soleil, la lune et les étoiles. Anaxagore de Clazomène, votre maître en sagesse, ne dit-il pas que le soleil est une masse incandescente et les étoiles des corps en pierre ponce, absolument inanimés et insensibles ? Comment donc pouvez-vous les appeler des dieux, et mettre le soleil, comme votre grand dieu, dans tous vos discours et dans toutes vos épîtres ? Mais pourquoi parler plus longuement ? Je ne renie pas mon Christ ; je n'embrasse point l'abominable impiété des hellènes ; je persévère dans la doctrine qu'on m'a enseignée, je persiste dans les traditions paternelles, qu'aucun siècle ne renversera, se crût-il l'inventeur de la sagesse, pour parler avec Euripide, votre poëte.

Comme Julien, étonné de tant d'érudition et d'éloquence, ne répondait pas, le martyr reprit : Abandonnez, ô empereur, la religion

morte des hellènes, car elle est pourrie depuis longtemps; et revenez au Christ, car il est patient et miséricordieux, et il accueillera votre repentir.

Pour toute réponse, Julien ordonna de le dépouiller de ses vêtements, de lui percer les côtés avec des alènes rougies au feu, de lui enfoncer des pointes dans le dos, et puis de le traîner à la renverse. Ce supplice dura plusieurs heures. Comme la première fois, Artémius parut être le spectateur de ses souffrances plutôt que la victime. Julien, vaincu, frappa des mains, se leva de son tribunal, ordonna de jeter le martyr en prison sans aucune nourriture, puis s'en alla au faubourg de Daphné.

Vers minuit, comme le martyr était à prier, Jésus-Christ lui apparut, et lui dit : « Artémius, prend courage et n'aie pas peur du tyran, car je suis avec toi, te délivrant de toute tentation et de toutes les douleurs du supplice ; je te couronnerai dans le royaume des cieux ; et comme tu m'as confessé sur la terre devant les hommes, je te confesserai dans les cieux devant mon Père. Aie donc confiance et réjouis-toi : car tu seras avec moi dans le paradis. » A ces mots, le martyr se sentit plein de courage, et passa toute la nuit à bénir Dieu. Il se trouva guéri de toutes ses plaies, et il n'en demeura pas une trace dans son corps. Il demeura quinze jours dans cet état, sans goûter d'aucune nourriture, fortifié qu'il était par la grâce du Saint-Esprit.

Dans l'intervalle, eut lieu à Daphné la translation des reliques de saint Babylas, l'incendie du temple et de la statue d'Apollon, la colère extrême de Julien l'Apostat contre les chrétiens, qu'il accusait de ce désastre. Julien fit comparaître de nouveau Artémius, et lui dit : Tu as appris, sans doute, l'attentat des maudits chrétiens : mais ils ne s'en réjouiront pas longtemps, car je les punirai septante fois sept fois, comme disent vos Ecritures. Le martyr répondit : J'ai appris comment le feu du ciel a dévoré votre Dieu et brûlé son temple : si donc il était dieu, pourquoi ne s'est-il pas lui-même délivré du feu ? Julien essaya de nouveau de gagner Artémius par des promesses. Le martyr répliqua : Quelle folie de perdre ainsi votre temps en discours inutiles ! Vous oubliez les insurrections des barbares et la guerre de Perse pour laquelle vous avez remué l'univers, et vous vous occupez de moi, le serviteur de Dieu ! Prononcez contre moi telle sentence que vous voudrez ; car je n'adore pas vos dieux et je ne me soumets point à vos ordres, mais j'offre chaque jour un sacrifice de louange.

Julien fit scier en deux un énorme bloc de pierre : on plaça le martyr sur la première moitié, puis on laissa tomber sur lui la seconde moitié qu'on tenait suspendue avec des cordes ; on entendit craquer les os, qui furent tous brisés et disloqués. Vingt-quatre heures après, Julien fit séparer les deux pierres, bien persuadé que le martyr était mort. La pierre de dessus ayant été enlevée, le saint se leva et se mit à marcher et à parler, mais ayant les yeux hors de leur orbite. Julien, ayant encore tenté de le séduire, ordonna de lui trancher la tête. Comme on le menait au supplice, il obtint des soldats quelques instants pour prier Dieu.

Il le remercia très-humblement de la grâce qu'il avait faite de souffrir pour la gloire de son nom ; il le supplia d'avoir pitié de son Église, que l'apostat Julien menaçait des derniers malheurs. Voilà que vos autels sont détruits, votre sanctuaire profané, le sang de votre alliance réputé pour rien, à cause de nos péchés et à cause des blasphèmes qu'Arius a vomis contre vous, Fils unique, et contre votre Esprit-Saint, vous séparant de la consubstantialité du Père et vous supposant étranger à sa nature, vous appelant une créature, vous l'auteur de toute la création, vous subordonnant au temps, vous qui avez fait les siècles, disant : Il y avait que le Fils n'était pas; vous nommant fils de la volonté. — On voit par ces paroles qu'Artémius n'était nullement infecté d'arianisme, comme le soupçonnait Tillemont (1).

Le martyr ayant fléchi trois fois les genoux et adoré vers l'Orient, pria de nouveau et dit : Dieu de Dieu, seul d'un seul, roi de roi, vous qui dans les cieux êtes assis à la droite de Dieu le Père qui vous a engendré, vous qui êtes venu sur la terre pour le salut de nous tous, vous la couronne de ceux qui combattent pour la piété, exaucez votre humble et indigne serviteur, recevez mon âme en paix... Une voix répondit du ciel que sa prière était exaucée ; que, de plus, l'empereur apostat périrait dans la Perse, qu'il aurait un successeur très-chrétien, et que l'idolâtrie tomberait sans retour. A ces mots, le saint martyr, plein de joie, présenta sa tête aux soldats, qui la lui coupèrent, le vingt octobre, le sixième jour de la semaine ou le vendredi. Une femme chrétienne, nommée Ariste, et diaconesse de l'Église d'Antioche, obtint son corps, l'embauma et l'envoya dans une châsse à Constantinople. Les Grecs honorent saint Artemius ou Artème parmi ceux qu'ils appellent *grands martyrs*. Voici comme se terminent les actes, rapportés par saint Jean Damascène : Ces choses se sont passées à Antioche, métropole de Syrie, sous l'empereur Julien surnommé l'Apostat, Dulcitius étant comte et Secundus préfet du prétoire, dans l'endroit appelé Daphné ; Jésus-Christ Notre-Seigneur, notre Dieu et notre Sauveur, régnant sur nous (2).

Julien se privait ainsi des soldats les plus braves. En récompense, on voyait affluer de toutes parts à sa cour, des magiciens, des devins et des imposteurs de toute espèce ; le

(1) T. VII, p. 731 et seq. — (2) Mai, *Spicilegium romanum*, t. IV. S. *Artemii passio*, auctore Joanne monacho, Théodoret, *Hist. eccl.*, l. III, c. XIV.

palais était rempli d'artisans des métiers les plus sordides, d'esclaves fugitifs, de misérables qui, après avoir été convaincus d'empoisonnements et de maléfices, avaient langui longtemps dans les prisons ou dans le travail des mines. C'était tout d'un coup des hiérophantes et des pontifes vénérables. L'empereur renvoyait des gouverneurs de provinces et des magistrats sans leur donner audience, et paraissait au milieu des rues parmi une troupe d'hommes efféminés et de femmes prostituées ; son cheval et ses gardes marchaient loin derrière, et ces infâmes environnaient l'empereur, éclatant de rire et tenant des discours conformes à leurs mœurs. Saint Chrysostome, qui rapportait ceci vingt ans après, voyait bien qu'on aurait de la peine à le croire ; mais il en prend à témoin tous ses auditeurs (1). Du reste, ainsi que nous l'avons déjà vu, Ammien Marcellin fait entendre la même chose en peu de mots (2).

Le même auteur nous apprend que Julien se conduisait ainsi par ostentation et pour se rendre populaire. Il ne fit que se rendre ridicule. On répandit dans la ville des vers satiriques, où l'on raillait sa personne et ses actions, en particulier sa barbe qu'on ne disait bonne qu'à faire des cordes. Il fut extrêmement sensible à ces railleries. Il s'en vengea par une satire contre la ville d'Antioche, sous le titre de *Misopogon*, c'est-à-dire l'ennemi de la barbe. C'est une ironie perpétuelle, où, faisant semblant de se railler lui-même et de convenir de ses défauts, il se moque, en effet, du peuple d'Antioche, et lui reproche tous ses vices, mais ajoutant beaucoup à la vérité, comme dit Ammien lui-même. Avec un grand nombre de bonnes plaisanteries, cet écrit en présente aussi plusieurs de mauvais goût, et finit par menacer le peuple d'Antioche de ne jamais plus remettre les pieds dans leur ville. La satire impériale, bien loin d'arrêter l'humeur caustique du peuple, ne fit que la rendre plus féconde et plus mordante. Ce fut un déluge de facéties, de bons mots, de sarcasmes. On s'égayait sur son air de mauvais singe, sur sa barbe de bouc, dans laquelle il dit lui-même que la vermine se promenait à son aise comme les bêtes fauves dans une forêt ; on riait de sa petite taille, de ses épaules étroites qu'il tâchait d'étendre, des grands pas qu'il faisait en marchant, comme s'il eût été le frère ou le cousin des géants d'Homère ; on lui donnait le sobriquet de *Victimaire*, au lieu de sacrificateur, à cause de son affectation à égorger les victimes et à fouiller dans les entrailles comme un garçon boucher. Ammien lui-même avoue que les railleurs n'avaient pas tort (3). Julien était informé de cette foule de plaisanteries ; mais, contraint de dissimuler, il enrageait au dedans de lui-même.

Le peuple d'Antioche lui reprochait entre autres de faire la guerre au Ki et au Kappa, qui ne leur avaient jamais fait de mal, mais toujours du bien. Par le Ki, ils entendaient le Christ, dont le nom commence en grec par cette lettre ; par le Kappa, ils entendaient Constantin et ses enfants dont les noms commencent par cette autre lettre grecque.

Pour se venger, Julien écrivit sa satire *des Césars*, dont la fin dernière est de ravaler Constantin. La forme en est assez ingénieuse. A la fête des saturnales, Romulus avait convié les dieux et les empereurs romains. La table des dieux était au sommet de l'Olympe, celle des empereurs un peu au-dessous de la lune. A mesure que ces derniers arrivent, le vieux Silène fait sur le compte de chacun des réflexions bouffonnes ou mordantes. Les plus méchants sont repoussés dans le Tartare. Après le repas, Mercure annonce aux empereurs, de la part de Jupiter, qu'il y aurait une couronne pour le plus digne. Alexandre de Macédoine est admis au concours. Chacun vante ses mérites et s'élève au-dessus de ses concurrents. Marc-Aurèle parle avec modestie : il s'en rapporte aux dieux, n'ayant eu d'autre ambition que de les imiter ; et quand Silène lui reproche sa coupable faiblesse pour sa femme et pour son fils, il s'en excuse sur l'exemple de Jupiter même. Constantin est admis à parler aussi, mais seulement du vestibule. La pluralité des suffrages fut pour Marc-Aurèle. Jupiter, toutefois, voulant les récompenser tous, permit à chacun de choisir le dieu auprès duquel il voulait vivre désormais. Chacun fit son choix. Pour Constantin, comme il ne trouvait parmi les dieux de modèle de ses actions, dès qu'il eut aperçu la Mollesse, qui n'était pas loin, il courut à elle. La Mollesse le reçut d'un air tendre et le serra dans ses bras ; ensuite, après l'avoir bien ajusté et paré d'un habit de femme de diverses couleurs, elle le conduisit à la Débauche. Il trouva auprès de celle-ci un de ses enfants qui s'y était établi et qui criait à tout venant : Corrupteurs, meurtriers, sacriléges, scélérats de toute espèce, approchez hardiment. Point de souillure que n'efface à l'instant l'eau dont je vais vous laver. En cas de récidive, vous n'aurez qu'à vous frapper la poitrine, vous battre la tête, et je vous rendrai aussi purs que la première fois. Constantin se fixa donc volontiers auprès de la Débauche, ayant emmené ses autres enfants avec lui hors de l'assemblée des dieux. Mais, dans cet asile, les divinités destinées à punir l'athéisme, leur firent souffrir les supplices qu'ils méritaient pour avoir versé le sang de leurs proches, jusqu'à ce que Jupiter, en faveur de Claude et de Constance, leur accorda quelque relâche.

Voilà comme Julien traite Constantin et sa famille, en haine du christianisme ; Julien, qui avait épuisé toutes les formes de l'adulation, pour louer le dernier Constance et l'é-

(1) Chrysost. *Orat.*, II, *in Babyl.* — (2) L. XXII, n. 14. — (3) Amm., l. XXII, c. XIV.

ver au-dessus de tous les héros. Ce n'est pas tout : s'il s'efforce d'avilir Constance et sa famille, c'est pour se louer lui-même. Et *les Césars* et une autre allégorie satirique se terminent par des compliments que Mercure adresse à Julien de la part des dieux (1). Au fond, Julien avait la tête non moins de travers que le cœur. Il voulait rendre ses dieux vénérables, et sa satire *des Césars* est, au fond, une satire de ses dieux. A l'arrivée de Trajan, connu par ses infamies de Sodome, Silène dit assez haut que Jupiter devait prendre garde à son Ganymède. Marc-Aurèle s'excuse sur l'exemple de Jupiter. Les autres auraient pu en faire autant. Jules-César aurait pu justifier son ambition par l'exemple de Saturne, qui, pour le plaisir de régner, mutile son père, dévore ses enfants, lesquels finissent toutefois par le détrôner. Alexandre et Trajan auraient pu justifier leur ivrognerie par l'exemple de Silène et de Bacchus ; tous, enfin, tous leurs vices et tous leurs crimes, par l'exemple de tous les Dieux. Cela est si vrai, que les dialogues où le philosophe Lucien fait raconter à ces dieux leurs aventures, sont pour le moins aussi libertins que les dialogues où le même philosophe fait raconter à des courtisanes leur vie de prostituées. Et c'est à ressembler à de pareils dieux que Julien fait consister la philosophie, la religion, la vertu ! Et c'est à rendre tous les hommes semblables à de pareils dieux que Julien applique tout son esprit, toute sa volonté, toutes les forces de l'empire !

Pour se venger du Christ, il entreprit de rebâtir le temple de Jérusalem et d'y établir le culte judaïque. Le Christ avait annoncé que ce temple serait détruit et qu'il n'y resterait pas pierre sur pierre. Auparavant déjà, les prophètes avaient dit que cette dernière désolation serait sans remède ; que les Juifs ne subsisteraient plus jamais en corps de nation ; qu'ils seraient errants, sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans autel, sans prophètes, cherchant le salut et ne le trouvant point (2). Relever donc le temple et son culte, c'était démentir non-seulement le Christ, mais les prophètes ; c'était ruiner l'un et l'autre Testaments et préparer le triomphe du paganisme.

Afin d'y disposer les Juifs, il avait écrit à leur communauté la lettre suivante : « Sous les règnes précédents, rien n'a plus appesanti le joug de votre esclavage que les ordres surpris, en vertu desquels on vous forçait de payer au trésor public des sommes exorbitantes. J'avais été témoin de ces exactions, mais je ne les ai bien connues que par une infinité d'ordonnances que j'ai trouvées toutes dressées contre vous dans les papiers de l'État. On allait même vous imposer une nouvelle taxe, si je n'avais arrêté cette vexation impie qui déshonorait le gouvernement, j'ai jeté au feu toutes ces ordonnances, afin que personne ne puisse désormais vous alarmer et vous vexer en répandant des bruits fâcheux. Au reste, vous devez moins accuser de tant d'injustices mon frère Constance, de glorieuse mémoire, que certains hommes barbares et athées qu'il admettait à sa table. Je les ai précipités de mes propres mains dans la fosse, pour faire périr, parmi nous, jusqu'au souvenir de leur mort ; et, voulant contribuer à votre bonheur, j'ai exhorté mon frère Jules, votre vénérable patriarche, à ne plus recueillir que ceux que l'on nomme apôtres levaient des droits sur le peuple. Je veux que, désormais, affranchis de ces contributions injustes et goûtant sous mon règne le repos le plus profond, vous redoubliez vos vœux pour la prospérité de mon empire, auprès du grand Dieu créateur, qui m'a daigné couronner de sa main très-pure. L'inquiétude et les épreuves violentes resserrent le cœur ; elles ôtent, en quelque façon, la hardiesse d'élever les mains pour prier ; mais lorsqu'une joie entière et parfaite entretient dans l'âme une douce sérénité, on se sent le zèle et la confiance d'adresser de ferventes prières à ce Dieu suprême : c'est de lui que dépend l'exécution des projets que nous avons formés pour l'avantage de l'État. Obtenez de sa bonté que je revienne victorieux de la guerre de Perse, pour rebâtir Jérusalem, cette ville sainte, après le rétablissement de laquelle vous soupirez depuis tant d'années, pour l'habiter avec vous, et pour y rendre gloire au Tout-Puissant (3). »

Comme on le voit par ces autres écrits, Julien pensait que le Dieu des Juifs était celui-là même que les païens adoraient sous d'autres noms ; d'où vient qu'il l'appelle un Dieu très-puissant et très-bon, qui gouverne le monde visible, et il fait profession de l'honorer comme le grand Dieu (4).

Il ne se contenta pas d'écrire aux Juifs une lettre aussi flatteuse, il fit venir les principaux d'entre eux et leur demanda pourquoi ils n'offraient point de sacrifices, comme leur loi l'ordonnait. Ils répondirent qu'il ne leur était pas permis de sacrifier hors de Jérusalem et du temple. Alors il leur dit qu'en étudiant leurs livres sacrés, il avait découvert que la fin de la captivité dans laquelle ils gémissaient était arrivée ; qu'ils devaient donc retourner dans leur patrie, et remettre la loi en vigueur. Puis, joignant les effets aux paroles, il envoya de toutes parts des sommes à Jérusalem, et ordonna à ses trésoriers de fournir l'argent nécessaire pour la construction du temple, quoiqu'il dût coûter des sommes immenses. Le gouverneur de la province était chargé d'y tenir la main. [illegible] Alypius, ami intime de l'empereur, qui [illegible] l'ouvrage, et s'était rendu sur les lieux pour en presser l'exécution.

(1) Jul. *Orat.*, VII, p. 227. — (2) Dan., IX ; Jerem., XXXI-XXXVI ; Osée, III, 4 ; Amos, VIII, 11. — (3) Jul., *epist.* XXV. — (4) *Epist.* LXIII, et *Fragm.*

A cette nouvelle, les Juifs accourent de toutes parts à Jérusalem. Ils se croient déjà les maîtres du monde, et leur insolence menace déjà les chrétiens de les passer au fil de l'épée. Dans une conjoncture si critique, saint Cyrille, évêque de Jérusalem, fut exposé à de rudes assauts, soit de la part des infidèles, soit de celle des faibles chrétiens. Mais, au milieu des insultes des uns et des alarmes des autres, il soutint toujours, sur la foi des oracles de Daniel et de Jésus-Christ, que la tentative des Juifs et des païens tournerait à leur propre confusion. Toutes les apparences étaient contre lui. On assemblait une quantité prodigieuse de matériaux ; on travaillait jour et nuit à nettoyer l'emplacement de l'ancien temple et à démolir les vieux fondements. Quelques Juifs avaient fait faire, pour ce travail, des hoyaux, des pelles et des hottes d'argent. On voyait les femmes les plus délicates mettre la main à l'œuvre et emporter les décombres dans leurs robes les plus précieuses. Elles avaient donné leurs bijoux et leurs pierreries pour contribuer aux frais de l'entreprise.

La démolition était achevée, et, sans y penser, on avait accompli, dans la dernière rigueur, la parole de Jésus-Christ : *qu'il ne resterait pas pierre sur pierre.* On voulut placer les nouveaux fondements ; mais il sortit de l'endroit même d'effroyables tourbillons de flammes dont les élancements redoutables consumèrent les ouvriers. La même chose arriva à diverses reprises ; et l'opiniâtreté du feu, rendant la place inaccessible, obligea d'abandonner pour toujours l'ouvrage. Ce sont les propres termes d'Ammien Marcellin (1), auteur du temps, historien judicieux et fidèle, païen de religion et attaché au service de Julien. Les auteurs chrétiens disent la même chose : saint Ambroise, saint Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, tous trois contemporains de l'évènement ; Rufin, Socrate, Sozomène, Theodoret, qui écrivirent dans le siècle suivant (2), tous en parlent comme d'un fait notoire, et sur lequel il n'y avait pas une ombre de doute. Seulement, ils y ajoutent les détails que Marcellin, ordinairement prolixe, neglige cette fois, peut-être pour ménager l'honneur de son héros. La nuit donc qui précéda le jour où, les fondements étant déjà tout prêts, l'on devait commencer l'ouvrage, il s'éleva un grand tremblement de terre, qui non-seulement jeta à des distances considérables les pierres qui étaient dans les fondements, mais qui renversa la plupart des édifices d'alentour. Les galeries publiques, où s'était retiré un grand nombre de Juifs pour veiller aux ouvrages, tombèrent avec fracas et ensevelirent sous leurs ruines toutes les personnes qui s'y trouvèrent. Des tourbillons de vent emportèrent le sable, la chaux et les autres matériaux dont il y avait des tas immenses. Le feu consuma même les marteaux, les ciseaux, les scies et les autres outils que l'on avait serrés dans un édifice souterrain au bas du temple. Le jour venu, comme les Juifs étaient accourus pour voir le désastre de la nuit, il sortit de ce bâtiment un torrent de feu qui s'étendit par le milieu de la place et continua de courir çà et là après avoir brûlé et tué les Juifs qui s'y rencontrèrent. Ce feu recommença plusieurs fois pendant toute la journée. La nuit suivante ils virent tous sur leurs habits des croix lumineuses qu'ils ne pouvaient effacer, quelque moyen qu'ils employassent ; il parut aussi une croix de lumière dans le ciel. Les Juifs ne laissèrent pas de revenir au travail, pressés tant par leur inclination que par les ordres de l'empereur ; mais ils furent toujours repoussés par ce feu étrange. Plusieurs d'entre eux, ainsi que plusieurs païens, furent touchés de ce prodige, et, reconnaissant la divinité de Jésus-Christ, demandèrent le baptême.

« Ces prodiges, dit un ancien auteur, ayant été annoncés à l'empereur Julien, il cessa d'ordonner la réédification du temple (3). »

Quant à ceux des Juifs qui s'opiniâtrèrent dans le judaïsme, ils ne laissèrent pas que de consigner cet événement dans leurs mémoires. Un fameux rabbin du siècle suivant s'exprime ainsi : « Environ l'an du monde 4349, nos annales rapportent qu'il y eut un grand tremblement par toute la terre, qui détruisit le temple que les Juifs avaient élevé à grands frais, par ordre de Julien l'Apostat. Le lendemain de ce désastre, le feu du ciel tomba sur les ouvrages, mit en fusion tout ce qui était de fer dans cet édifice, et consuma un grand nombre de Juifs (4). »

Julien lui-même a rendu un témoignage forcé à ce prodige. Comme on lui objectait l'incendie du temple de Daphné, que son grand dieu Apollon n'avait su ni prédire ni prévenir, il tâche d'y répondre par les paroles suivantes : « Que personne ne prétende nous en imposer par des sophismes, ni nous épouvanter par le cri de la Providence. Il est vrai que les prophètes parmi les Juifs nous ont reproché tous ces désastres ; mais que diront-ils eux-mêmes de leur propre temple détruit trois fois, et qu'on n'a pu rétablir jusqu'à présent? Ce n'est pas que je veuille insulter à leur fortune, puisque j'ai moi-même voulu rebâtir ce temple en l'honneur de la divinité qu'on y invoquait. Je ne cite cet exemple que pour faire voir qu'il n'est rien de durable dans les choses humaines, et que les prophètes, qui n'avaient d'autre occupation que d'amuser quelques imbéciles de vieilles femmes, n'ont écrit que des extrava-

(1) Amm., l. XXIII, n. 1. — (2) Ambr., epist. XL ; Chrys., *In Jud. or.* II ; Greg. Naz., *Or.* IV ; Ruf., l. I, c. XXXVII ; Soc., l. III, c. XX ; Sozom., l. V, c. XXII ; Theod., l. III, c. XX. — (3) *Spicileg. roman.* du card. M., t. II. *Fragm. Juliani imp. ex epist.*, p. 6. — (4) Wagenseil. Warburton.

gances. Tout cela ne prouve pas, à la vérité, que leur dieu ne soit grand ; mais il est certain qu'il n'a eu parmi les Juifs ni des prophètes ni des interprètes capables. La raison en est claire : ils ne se sont jamais appliqués à cultiver leur esprit par l'étude des sciences humaines ; ils n'ont jamais tenté d'ouvrir les yeux que fermait l'ignorance, ni de dissiper les ténèbres qu'entretenait leur aveuglement. Ils sont semblables à ces hommes, qui, à travers des nuages et des exhalaisons grossières, aperçoivent la lumière éclatante du firmament. Cette vue, trop peu distincte, leur fait confondre la splendeur éthérée avec le feu terrestre et impur. Aveugles qu'ils sont sur tout ce qui les environne, ils s'écrient comme des forcenés : Craignez, tremblez, habitants de la terre : le feu, la foudre, le glaive et la mort ! employant avec emphase les expressions les plus terribles, pour désigner la chose du monde la plus simple, la propriété destructive du feu. Mais il est plus convenable de ne parler qu'en particulier de toutes ces choses, qui, pour le dire en passant, font bien voir que ces prétendus maîtres de la sagesse, qui se vantent de nous donner les idées les plus saines de la Divinité, sont bien inférieures à nos poëtes (1). »

Quelque entortillé que soit ce verbiage, Julien y confesse qu'il avait entrepris de rebâtir le temple des Juifs ; que cette entreprise avait manqué ; que le feu en avait été la cause ; que ce désastre avait été prédit par les prophètes. Seulement, il en conclut que les prophètes ne savaient ce qu'ils disaient, attendu qu'il est dans la nature que le feu brûle. Les poëtes étaient bien plus éclairés, eux qui, comme le même Julien nous l'apprend ailleurs, se sont rendus méprisables par leurs contradictions, tandis que les prophètes excitent l'admiration de tout le monde par leur concert. Telle est la logique de l'apostat. On dirait voir le père du mensonge, le serpent infernal, que transperce un trait de la vérité divine, et qui s'entortille et se recourbe en tous sens pour ne pas en convenir.

Tel est, au reste, le caractère général de Julien. Pour un homme de sens et de droiture, la controverse entre le paganisme et le christianisme était bien éclaircie. Depuis trois siècles, les Pères de l'Église, la plupart originairement philosophes, avaient démontré historiquement que la religion chrétienne était aussi ancienne que le monde ; que Moïse était antérieur, non-seulement aux écrivains, mais aux dieux mêmes du paganisme; que les prophètes, venus en divers temps et en divers lieux, avaient parlé comme n'ayant qu'un esprit et qu'une langue, tandis que les philosophes, à part quelques points où ils se trouvent d'accord avec les prophètes, étaient en contradiction les uns avec les autres, et avec eux-mêmes ; que la religion chrétienne, dont la propagation, dont l'existence seule prouve la divinité, était le salut du monde par la pureté de sa doctrine et l'immensité de ses bienfaits, tandis que l'idolâtrie en est la corruption. Enfin que la seule religion chrétienne apprend avec certitude au genre humain d'où il vient où il va et où il en est; ce qu'il en est de Dieu, de l'homme et de leurs rapports. D'après cela un loyal adversaire aurait essayé d'établir nettement que le paganisme et la philosophie n'avaient pas les défauts qu'on leur reprochait, ni le christianisme les avantages dont il se glorifiait. Julien surtout, qui avait quitté celui-ci pour celui-là, et qui voulait persuader ou contraindre tout le monde à faire de même, devait en donner des raisons péremptoires et nouvelles. Il l'entreprit; il y travailla avec ses philosophes, il y travailla au milieu même des préparatifs de la guerre contre les Perses; il y travailla dans ses lettres aux pontifes des idoles, et dans son *Misopogon* et ses *Césars*, et dans les homélies sur le soleil et sur Cybèle, et dans ses deux discours sur la philosophie cynique, et enfin dans un ouvrage exprès contre le christianisme. Or, le paganisme ainsi incarné dans Julien, secondé de toute la philosophie païenne, soutenu de toutes les forces de l'empire païen, n'agit plus que comme un serpent blessé à mort. Au lieu d'aller droit au but, d'aborder franchement la question, il se traîne dans le même cercle, se plie et se replie sur lui-même, rabâche des arguties déjà pulvérisées, essaye de lancer quelque venimeux sarcasme, et pour s'empêcher de mourir, s'efforce d'emprunter un peu de vie à qui l'a blessé.

Ainsi, dans ses lettres confidentielles aux pontifes de ses idoles, Julien avoue que pour relever le paganisme, il faudrait que ses philosophes et ses poëtes fussent d'accord entre eux comme les prêtres des Juifs ; que les prêtres des idoles fussent des modèles de vertu et de charité comme les prêtres du Christ ; que les païens, en un mot, ressemblassent aux chrétiens. Voilà ce qu'il dit en confidence ; mais au public il dira le contraire. Ainsi, dans ses *Objections*, réfutées d'avance par Origène et les premiers Pères, ensuite plus tard, par saint Cyrille d'Alexandrie, il reprochera aux chrétiens d'avoir passé à des mœurs barbares, et de n'avoir emprunté du paganisme et du judaïsme que ce que l'un et l'autre avaient de plus mauvais (2). Ainsi il dira en toutes lettres que les Hellènes ont forgé sur leurs dieux, en particulier Saturne et Jupiter, des fables incroyables et monstrueuses (3) ; et cependant il fait un crime aux chrétiens de ne pas croire à ces fables ; et cependant pour étudier les inventeurs de ces fables, Homère, Hésiode, etc., il faut admettre tout ce qu'ils disent. Et cependant, dans le même ouvrage, il prétend prouver la diversité des dieux par la diversité des nations et de leurs coutumes.

(1) Jul., *Fragm.*, p. 295. — (2) *Id.*, *Opera*, t. II, p. 43 et 201. — (3) *Ibid.*, p. 44.

Telle nation est guerrière ou pacifique, barbare ou polie, loyale ou perfide, austère ou voluptueuse, saine ou corrompue : donc ces nations diverses sont gouvernées par des dieux divers, les uns guerriers, les autres pacifiques; les uns amis de la vertu, les autres voluptueux et perfides. Ce qui est ramener, par un pitoyable raisonnement, toute l'absurdité des fables poétiques. Il se contredira plus grossièrement encore : il dira, dans le même ouvrage, que le Décalogue de Moïse est admirable ; car, ôté la défende d'adorer les idoles, il n'y a pas une nation qui ne l'admette et ne commande de l'observer (1).

Voici un dernier échantillon de sa logique. Oubliant qu'il vient de parler contre les fables, il rappelle avec emphase que Dardanus était né de Jupiter et d'Electre, fille d'Atlas, et qu'il avait fondé une colonie dans l'Asie Mineure, appelée, de son nom, Dardanie; puis il demande avec fierté : Mais ce Jésus, qui a persuadé parmi vous quelques mauvais sujets, et dont on parle depuis quelque trois cents ans, qu'a-t-il donc fait de mémorable dans toute sa vie? A moins que quelqu'un ne veuille regarder comme quelque chose d'avoir guéri les boiteux et d'avoir chassé les démons (2). Ce raisonnement est curieux, surtout après dix-huit siècles. Guérir les malades, les aveugles, les boiteux par une seule parole, qu'est-ce que cela ? Apprendre aux peuples à soulager, non-seulement les pauvres à eux, mais encore ceux de leurs ennemis, qu'est-ce que cela ? Etablir cette religion sainte malgré tous les obstacles, la propager à travers dix-neuf siècles, qu'est-ce que cela ? Mais conduire une colonie de Toscane en Asie Mineure, ou plutôt s'y enfuir pour avoir tué son frère, car telle est la fable de Dardanus, voilà qui est quelque chose; voilà qui prouve sans réplique qu'il faut adorer les idoles.

Une chose non moins remarquable, c'est que les objections de l'apostat sont devenues des preuves contre les hérétiques. Il reproche, par exemple, aux chrétiens d'adorer Jésus comme le Fils de Dieu et Dieu lui-même ; d'appeler sans cesse Marie *théotocos*, ou mère de Dieu ; d'adorer même la croix, d'en former le signe sur leur front, de la graver sur leurs portes ; d'honorer les sépulcres des morts, c'est-à-dire des martyrs, et il témoigne que tout cela remontait jusqu'au temps même des apôtres. Voilà sans doute un témoin non suspect de la croyance primitive et invariable de l'Eglise (3).

Une autre entreprise occupait Julien : c'était la guerre contre les Perses. Il employa tout l'hiver à faire des préparatifs. Les deux empires étaient à peu près égaux en puissance et en étendue. Parmi les dix-huit grandes provinces dont se composait alors l'empire persan, et dont chacune était gouvernée par un satrape et par un général de cavalerie, Ammien-Marcellin nomme expressément la Sérique, autrement la Chine, et la description qu'il en fait ne laisse aucun doute que cet immense pays ne fût alors une province de l'empire des Perses (4). Ajoutez-y que dès lors le connétable d'Arménie était un prince chinois, dont la famille s'y était réfugiée à la suite d'une révolution politique.

Sapor, toutefois, malgré ses titres fastueux de rois des rois, frère du soleil et de la lune, compagnon des étoiles, venait d'offrir à Julien de faire la paix, et le laissait maître des conditions. Julien rejeta sa lettre avec mépris, disant qu'il irait négocier en personne.

Ce qui lui inspirait cette confiance, c'étaient les oracles et les philosophes. Il avait consulté tous les oracles, entre autres ceux de Delphes, de Délos et de Dodone, et tous lui avaient promis la victoire. Il y en avait un surtout, en assez mauvais vers, où tous les dieux ensemble l'assuraient qu'ils partaient, avec Mars à leur tête, pour lui préparer des trophées près du fleuve qui porte le nom d'une bête farouche, c'est-à-dire du Tigre. Toutefois les livres de la sybille, qu'il avait fait consulter à Rome, lui défendaient de sortir de ses terres. Il y eut aussi un grand nombre de mauvais présages ; mais les philosophes qui le gouvernaient l'emportèrent sur les aruspices, la sybille et les avis de plusieurs personnes expérimentées qui lui déconseillaient cette guerre. Plusieurs nations venaient lui offrir leurs services ; il traitait civilement leurs ambassadeurs, mais refusait leurs offres. Les Romains n'ont pas besoin de secours, disait-il, c'est à eux d'en donner aux autres. Il rebuta plus durement les Sarrasins, Bédouins de nos jours : ils étaient, comme ils sont encore, dans l'habitude de se vendre au plus offrant ; ils se plaignirent qu'on leur avait retranché de leur solde. Julien leur répondit qu'un empereur belliqueux n'avait point d'or, mais du fer. Cette réponse fut cause que la plupart d'entre eux prirent parti contre les Romains et leur firent bien du mal. Quant au roi d'Arménie, Arsace, à qui Constance avait fait épouser Olympiade, fiancée précédemment à son frère l'empereur Constant, Julien lui écrivit une lettre méprisante, où, sans lui donner le nom de roi, mais simplement celui de satrape ou gouverneur, il lui intimait l'ordre d'amener ses troupes contre les Perses. Songez, disait-il, que ce n'est plus maintenant le règne de cet efféminé de Constance, qui n'a vécu que trop longtemps, qui vous enrichissait, vous et les barbares vos pareils, des dépouilles des plus illustres personnages. L'empire appartient maintenant à Julien, souverain pontife, césar, auguste, serviteur des dieux et de Mars, le destructeur des Francs et des autres Barbares, le libérateur des Gaules et de l'Italie (5).

Cependant on faisait partout des vœux pour la prospérité de ses armes. Ce qu'il [illegible]

(1) Jul. *Opera*, t. II, p. 115, 138, 152. — (2) *Ibid.*, p. 191. — (3) *Ibid.*, p. 159, 262, 290, 313, 333, 339. — (4) Amm. l. XXIII, n. 5. — (5) *Hist. du bas Emp.* l. XIII, n. 21, édit. Saint-Martin

le plus à ses dieux, c'était d'exterminer les chrétiens à son retour. Il se hâtait de finir la guerre étrangère pour n'avoir plus que cette affaire. Il se proposait, entre autres choses, de placer l'idole de Vénus dans les églises, et d'élever un amphithéâtre à Jérusalem pour y exposer aux bêtes les évêques et les moines. En attendant, pour fournir aux frais de la guerre, il fit taxer tous ceux qui refuseraient de sacrifier aux idoles, et l'exaction en fut rigoureuse (1).

Sur le point de quitter Antioche, il lui donna pour gouverneur un homme turbulent et cruel. Je sais bien, disait-il, qu'un tel ne mérite pas de gouvernement, mais Antioche mérite de l'avoir pour gouverneur. Il partit dès le cinquième de mars, reconduit par le sénat et par le peuple, qui le priaient de leur pardonner le passé, lui souhaitant un voyage heureux et un retour triomphant. Julien leur dit avec aigreur qu'ils ne le reverraient jamais, et qu'il avait résolu de passer l'hiver à Tarse. Il y vint en effet, mais il n'y vint que mort (2).

Quoiqu'à son départ d'Antioche il n'eût pas aperçu dans les victimes de signes favorables, cependant enivré de ses succès passés et des prédictions flatteuses du philosophe Maxime, dont il se fit accompagner dans ce voyage, il tirait d'heureux pronostics de tout ce qu'il rencontrait sur la route, et il en tenait un registre exact. Il vint le lendemain à Berhée, nommée aujourd'hui Alep, où il s'arrêta pendant un jour. Après avoir solennement immolé à Jupiter un taureau blanc, il assembla le sénat de cette ville, et s'efforça de le porter à l'idolâtrie par un discours qui fut applaudi de tous et qui ne persuada personne. C'est lui-même qui raconte à Libanius ce peu d'effet de son éloquence (3). Ede essuya un autre échec. Le chef du sénat de Berhée, irrité contre son fils de ce qu'il avait embrassé la religion du prince, l'avait publiquement déshérité et chassé de sa maison. Comme Julien approchait de la ville, le jeune homme alla se jeter à ses pieds pour lui demander justice. L'empereur lui promit de le réconcilier avec son père. Dans un repas auquel il avait invité tout ce qu'il y avait de plus distingué, il fit placer à côté de lui le père et le fils. Après quelques moments d'entretien : Pour moi, dit-il au père, je ne puis souffrir qu'on veuille forcer la croyance des autres hommes, et exercer sur leur conscience une sorte de tyrannie. N'exigez pas de votre fils qu'il suive, malgré lui, votre religion : je ne vous oblige pas d'embrasser la mienne, quoiqu'il me fût aisé de vous y contraindre. Quoi ! seigneur, répondit le père, vous me parlez de ce scélérat, de cet impie, qui a préféré le mensonge à la vérité ! A cette brusque repartie, l'empereur prenant un air de douceur : Laissons là les invectives, lui dit-il, puis se tournant vers le jeune homme, il ajouta : Je vous tiendrai lieu de père puisque le vôtre vous abandonne (4).

Il fut plus content des habitants de [illegible] où il arriva après une marche de [illegible]. Cette ville, située en Syrie, dans une plaine délicieuse et peuplée de cyprès, était fort adonnée à l'idolâtrie. Julien y respira avec plaisir l'odeur de l'encens, dont la fumée s'élevait de toutes parts. Il rencontrait à chaque pas des victimes magnifiquement parées. Charmé de ce zèle, il logea dans un palais rustique, qui n'était construit que de bois et de terre. Après des sacrifices dont les [illegible] heureux à son [illegible], il se rendit à Hiérapolis, [illegible] fut reçu avec de grandes [illegible] au moment même de son entrée, un portique s'étant écroulé tout à coup, écrasa cinquante soldats et en blessa un plus grand [illegible]. Peu après qu'il eut passé l'Euphrate, la chute d'une meule de paille en écrasa cinquante autres : ce qui lui fit concevoir de sinistres pressentiments sur son expédition. [illegible] gauche la ville d'Edesse, trop chrétienne pour ne pas lui être odieuse, il aima mieux aller à Carres, ville célèbre par un temple dédié à la lune, et plus encore par la défaite de Crassus. Il sacrifia dans ce temple, [illegible] Théodoret, avec des circonstances [illegible] qu'on ne découvrit qu'après sa mort. Sans cesse il était attentif à remarquer les divers présages. Un jour, comme il s'était fait amener son cheval qu'on nommait le Babylonien, cet animal, frappé d'une douleur soudaine, s'abattit tout à coup, et, se roulant à terre, mit son harnais en pièces. Julien s'écria plein de joie : c'est Babylone qui tombe, dépouillée de tous ses ornements. Ses officiers applaudirent, et on offrit des sacrifices pour confirmer cet heureux pronostic (6).

Julien [illegible] de philosophes. Quand les premiers remarquaient [illegible] tâchaient d'en donner quelques raisons naturelles ou d'y trouver quelque tournure favorable. On [illegible] villes [illegible] qu'il faillit plusieurs fois être tué. Son armée, dont [illegible] par le prince Hormisdas, frère aîné de Sapor, [illegible] pit ses liens et s'échappa. Elle fut ramenée avec peine, et ses entrailles ne présentèrent que [illegible], Julien [illegible] colère, en prenant Jupiter à témoin.

(1) Oros. l. VII, c. xxx ; [illegible] l. III, c. [illegible] — (2) [illegible] — (3) [illegible] — (4) Théod., l. [illegible] — (5) [illegible] — (6) [illegible] XXIII, [illegible] l. III, c. xxi.

que jamais de sa vie il ne sacrifierait plus à Mars (1).

Sapor, soit qu'il voulût amuser Julien, soit qu'il fût réellement effrayé de ses succès, lui députa un des grands de sa cour, pour lui proposer de garder ses conquètes et de conclure un traité de paix et d'alliance. Ce député s'adressa d'abord à Hormisdas, frère de son maître, et, se jetant à genoux, il le supplia de porter à Julien les paroles de Sapor. Hormisdas s'en chargea volontiers, et courut vers l'empereur, croyant lui porter une bonne nouvelle; car c'était acquérir une vaste et riche province, et recueillir le plus grand fruit qu'il pût raisonnablement espérer de ses travaux. Mais Julien, séduit par des songes trompeurs et par les prédictions de Maxime, aussi vaines que ces songes, s'imaginait déjà camper dans les plaines d'Arbelle, égaler ou même surpasser la gloire d'Alexandre, dont il croyait que l'âme avait passé dans son corps; déjà même il ne parlait que de l'Hyrcanie et des fleuves de l'Inde. Il reçut froidement Hormisdas, lui commanda de garder un profond silence sur cette ambassade, et de faire courir le bruit que ce n'était qu'une visite que lui rendait un seigneur de ses parents. Il craignait que le seul nom de paix ne ralentit l'ardeur de ses troupes (2).

Cependant il défiait au combat les habitants de Ctésiphon. Mais il eut beau les traiter de lâches, pour les attirer en rase campagne, ils lui répondirent toujours, à l'abri de leurs hautes murailles, que s'il avait envie de se battre, il pouvait aller chercher le grand roi. Piqué de cette raillerie, il voulut assiéger cette immense capitale. Mais ses généraux lui représentèrent que c'était une témérité, lorsque Sapor pouvait arriver d'un moment à l'autre avec toute l'armée des Perses. Il se contenta d'en faire ravager les alentours. Pour entreprendre quelque chose de décisif, il attendait Arsace avec les troupes d'Arménie; mais Arsace n'arrivait pas. Il attendait Procope et Sébastien avec les trente mille hommes qu'il leur avait confiés dans la Mésopotamie, pour venir le rejoindre par la Médie; mais, malgré les courriers qu'il leur dépêchait l'un sur l'autre, Procope et Sébastien n'arrivaient pas : la mésintelligence s'était mise parmi eux; quand l'un disait : Marche! l'autre disait : Halte! Julien eut beau se mettre en colère, il fallut songer à regagner les frontières de l'empire, sans lui avoir conquis un pouce de terrain.

Mais quel chemin prendre? Le pays par où l'on était venu, on l'avait ravagé ; l'armée y aurait péri de faim. Remonterait-on le long du Tigre, jusqu'à la Corduène, le Curdistan actuel, première province de l'empire ? Mais la flotte devenait un embarras ; la flotte, composée de plus de mille vaisseaux, et qu'on avait amenée de l'Euphrate dans le Tigre par un vieux canal. Le Tigre était très-rapide ; il fallait une partie de l'armée pour traîner la flotte contre le courant. Julien n'avait pas voulu écouter les ambassadeurs de Sapor ; il en écoutera les espions.

Pendant qu'il ne savait à quoi se résoudre, un Perse, d'une naissance distinguée, ayant formé le dessein de périr, s'il le fallait, pour le salut de sa patrie, se vient livrer entre ses mains. C'était un vieillard adroit et délié, qui amenait avec lui d'autres transfuges, propres à faire les rôles subalternes dans la fourberie qu'il méditait. Il feignait d'être tombé dans la disgrâce de son roi et de chercher un asile chez les Romains. Après s'être insinué dans l'esprit de Julien par le récit pathétique de ses malheurs prétendus, il déclara qu'il s'était adressé aux Romains avec d'autant plus de confiance, qu'il pouvait les rendre maîtres de la Perse, s'ils voulaient suivre ses conseils. Les exploits de l'empereur avaient répandu partout la terreur et le découragement; Sapor, consterné, avait pris le deuil ; la Perse était à deux doigts de sa ruine. Mais pour cela, il fallait pénétrer dans l'intérieur du pays, quitter le fleuve et se débarrasser de la flotte. Le léger et crédule Julien fut ravi de ces idées. La flotte détruite, il se voyait vingt mille hommes de plus, qu'elle occupait jusqu'alors. Avec ce renfort, il s'imaginait pénétrer jusqu'aux Indes. Il ne se souvint pas, lui qui avait tant lu Hérodote et Plutarque, ni de la fameuse tromperie de Zopire, ni de celle des transfuges qui firent périr Crassus. Hormisdas représenta qu'il ne fallait pas aisément prendre confiance dans les gens de sa nation ; qu'un Perse était capable de tout, et croyait tout légitime pour sauver sa patrie et son roi. Mais on ne l'écouta point. Julien ordonne de prendre des vivres, non pour quatre jours, comme le lui avait conseillé le vieillard, mais pour vingt, et fait mettre le feu à la flotte. A la vue des navires et des provisions en flamme, toute l'armée éclate en murmures. On se demande l'un à l'autre si l'empereur est d'intelligence avec les Perses. Lui-même entr'ouvre les yeux. Il commande qu'on éteigne le feu et qu'on applique les transfuges à la question. Le principal acteur avait disparu. Les autres avouèrent un complot formé pour perdre les Romains. Quant à la flotte, il était trop tard ; on n'en put rien sauver, sinon une douzaine de barques qu'on avait séparées d'abord, et qu'on devait transporter sur des chariots pour s'en servir au besoin (3).

Après cet imprudent désastre, Julien s'avança dans l'intérieur du pays : il y trouvait d'abord tout en abondance ; mais bientôt les Perses mirent le feu aux fourrages et aux blés, qui étaient déjà mûrs. L'embrasement des campagnes arrêta les Romains durant quelques jours. Il était difficile d'avancer, dangereux de reculer, impossible de trouver

(1) Amm., XXV, c. 6. — (2) Liban., Orat., x, t. II, p. 301 et 322. Soc., l. III, c. xxi. — (3) Amm., l. XXIV, c. 7. Greg. Naz., Or., iv. Soz., l. VI, c. i.

des vivres. Ceux qu'on avait apportés diminuaient à chaque instant. On ne pouvait faire un pas sans être harcelé par la cavalerie persane. L'armée tombait dans le découragement, et regrettait la flotte, qui lui aurait permis de repasser le fleuve. Julien cachait les mêmes regrets sous un air de sécurité. On délibéra si l'on retournerait sur ses pas ou si l'on gagnerait la Corduène. Il y avait des difficultés terribles de part et d'autre. Dans l'incertitude, on consulta les dieux par les entrailles des victimes. Les aruspices répondirent, dit-on, que l'un et l'autre partis seraient funestes. On résolut enfin de gagner la Corduène, faute de mieux. C'était le 16 juin.

Mais à peine était-on en marche, que les troupes de Sapor commencèrent à paraître. Dès lors il fallut tout ensemble et marcher et combattre. Ce n'était pas une bataille décisive, mais des escarmouches sans cesse renaissantes. Les Romains y avaient toujours l'avantage ; mais un ennemi plus redoutable les suivait jusque dans leur camp, la faim.

C'était la nuit du 25 au 26 juin. Après quelques moments d'un sommeil inquiet et léger, Julien s'éveilla selon sa coutume pour composer ; car, même dans ces conjectures fâcheuses, il était encore auteur. Tandis qu'il méditait profondément sur quelque idée abstraite de philosophie, dit Ammien Marcellin, le génie de l'empire qu'il avait déjà vu à Paris, avant que d'être proclamé auguste, se montra à lui une seconde fois, mais pâle et défiguré, comme Julien l'avoua lui-même à ses amis. Ce fantôme parut sortir de la tente avec un air triste, couvrant d'un voile sa tête et sa corne d'abondance. Julien est effrayé un instant, mais il se rassure ; il quitte son lit, qui était par terre, et offre des sacrifices aux dieux pour détourner leur courroux. En même temps il aperçoit un de ces météores qu'on appelle communément étoiles tombantes. Il frémit à l'aspect de ce phénomène ; il tremble que ce ne soit Mars lui-même qui se montre sous cette forme menaçante. Sur-le-champ, et avant l'aurore, il appelle les aruspices toscans. Ceux-ci lui font voir dans leurs livres qu'on ne devait ni combattre ni rien entreprendre lorsqu'on avait vu un brandon céleste. Malgré leur décision et malgré leur prière de différer au moins de quelques heures, il leva le camp dès qu'il fut jour. La faim l'emporta sans doute sur la superstition (1).

Les Romains marchaient par colonnes. Julien avait pris les devants pour reconnaître le pays. Il était sans armes, soit à cause de la chaleur, soit par une confiance présomptueuse ou par une folle ostentation de courage. Tout à coup on vient lui dire que son arrière-garde est attaquée. Il y court, prenant à la hâte un bouclier ; mais il oublie sa cuirasse. Aussitôt un nouvel avis le rappelle à l'avant-garde. D'un autre côté, un gros de cavalerie persane, avec quelques éléphants, tombe sur l'aile gauche et la fait plier. Tandis que Julien donne ordre à tout et qu'il vole de toutes parts, son infanterie légère qui s'avance pour soutenir l'aile gauche, force les Perses de tourner le dos. Julien, les voyant fuir, se livre à son ardeur avec aussi peu de précaution que s'il était invulnérable. Des mains et de la voix il anime les siens à la poursuite. On lui crie de se retirer. Dans ce moment, un dard poussé par un cavalier lui effleure le bras, et, perçant les côtes, lui entre dans le foie. Il veut arracher le dard ; mais il se coupe les doigts et se laisse tomber de cheval. On vient à son secours ; on l'emporte sur un bouclier. Les médecins, et en particulier son ami Oribase, emploient les ressources de leur art. Dès qu'on eut mis l'appareil, se sentant un peu soulagé, il demandait son cheval et ses armes pour retourner à l'ennemi ; mais sa faiblesse et le sang qu'il perdait l'obligèrent de s'arrêter.

Il n'avait pas d'abord regardé sa plaie comme mortelle. Un oracle lui avait autrefois prédit qu'il finirait ses jours en Phrygie : ce que Julien entendait de la province de l'Asie Mineure qui portait ce nom. Mais ayant demandé le nom du lieu où il était, dès qu'il sut qu'on l'appelait Phrygie, il se crut frappé à mort. Ses généraux et ses amis s'étaient assemblés autour de lui dans sa tente, la tristesse dans le cœur et sur le visage. Tout versait des larmes, jusqu'aux philosophes. Julien, étendu sur une natte couverte d'une peau de lion, leur fit une harangue qu'Ammien nous a conservée et qu'on croirait préparée de longue main, comme un rôle de théâtre, pour faire son propre éloge. Voyant tous les assistants fondre en larmes, il les reprenait d'un ton d'autorité, principalament les philosophes. Quelle bassesse, disait-il, de pleurer un prince qui va être réuni au ciel et aux astres! Chacun se faisant violence pour retenir ses sanglots, il s'engagea dans une dispute assez métaphysique sur l'excellence de l'âme avec Priscus et Maxime. Sa plaie se rouvrit et sa respiration s'embarrassa. Il demanda de l'eau fraîche, et, dès qu'il l'eut bue, il expira sans effort, un peu avant le milieu de la nuit du vingt-six au vingt-sept juin 363, âgé de trente-deux ans huit mois et vingt jours. Il avait régné un peu plus de sept ans et demi, à compter du jour où il fut déclaré césar, environ trois ans depuis qu'il avait pris le titre d'auguste (2).

Tel est le récit de sa mort, d'après son panégyriste Ammien Marcellin, qui avait un commandement dans son armée. Mais il a pu s'y rencontrer d'autres circonstances encore, mentionnées par des auteurs ecclésiastiques, parce qu'ils ne les disaient pas pour son honneur. Saint Grégoire de Nazianze dit que sa mort était différemment racontée, tant par les présents que par les absents. Les uns disent qu'il avait été tué par un de ses propres soldats ; et les Perses le reprochèrent depuis aux Romains ; d'autres, par un bouffon de l'armée des Per-

(1) Amm., l. XXV, c. 2. — (2) Ibid., c. 3. La Bletterie, Tillemont.

ses; d'autres par un Sarrasin. Il ajoute que Julien, étant blessé, fut porté sur le bord du fleuve et qu'il voulut se jeter dedans, afin de se dérober aux yeux des hommes et passer pour un dieu, comme Romulus et quelques autres ; mais qu'un de ses eunuques le retint et découvrit son projet. Théodoret ajoute : On dit qu'étant blessé, il emplit aussitôt sa main de son sang et le jeta en l'air, disant : Tu as vaincu, Galiléen ! Sozomène rapporte la même circonstance, mais comme un discours de peu de personnes (1). D'autres disaient qu'il avait jeté son sang contre le soleil, lui reprochant de favoriser les Perses. Si de pareils incidents ne sont pas certains, ils ne sont pas du moins invraisemblables. Car si, pour un bœuf de mauvais présage, Julien s'est emporté jusqu'à prendre Jupiter à témoin que jamais de sa vie il n'offrirait plus de sacrifice au dieu Mars, il a bien pu s'emporter à des boutades de même nature quand il se vit trompé par le soleil, par Apollon, son dieu favori, dont tous les oracles lui avaient promis monts et merveilles.

Julien avait quelques bonnes qualités et beaucoup de travers. S'il ne fut pas plus mauvais, il le dut peut-être plus à Constance qu'à lui-même. Contraint d'abord de veiller beaucoup sur soi, pour n'avoir pas le sort de son frère, il contracta sans doute quelques bonnes habitudes et corrigea ou du moins réprima quelques défauts. Plus tard, comme il voulait en tout faire autrement que Constance, par le mépris qu'il en avait, il ne pouvait autrement que de faire quelque bien. D'ailleurs il régna trop peu, depuis qu'il se vit maître de tout l'empire, pour développer sans contrainte les vices dont ses panégyristes mêmes lui reconnaissent le germe. Ainsi, d'après Libanius, Ammien Marcellin et autres païens, outre sa légèreté d'esprit, qui lui faisait souvent commettre des fautes, il avait une telle démangeaison de parler, qu'il ne pouvait presque pas se taire ; il se laissait transporter de joie aux applaudissements de la populace, et souhaitait, avec une passion excessive, d'être loué pour les moindres choses : il ne faisait rien que pour cela. Il affectait souvent de s'entretenir avec les personnes les plus viles et les plus indignes, afin de passer pour populaire. Les paroles qu'il répétait fréquemment comme les plus belles, paraissaient à d'autres fades et puériles. Aux yeux des païens mêmes, il était plutôt superstitieux que religieux. Sa justice, plus d'une fois, fut arbitraire, cruelle, injuste. Parmi les ministres de Constance, non-seulement il en punit plusieurs qui ne le méritaient pas ou plus qu'ils ne méritaient, il en punit même quelques-uns du dernier supplice qui méritaient de sa part des récompenses. Sa conduite à l'égard des chrétiens est digne d'être ensevelie dans un éternel oubli. D'une inconséquence choquante, il blâmait dans le grand Constantin ce qu'il faisait lui-même et d'une manière bien plus condamnable. Après avoir puni les ministres de Constance, il en choisissait lui-même de mauvais, auxquels il passait tout, pour ne pas paraître inconstant dans son amitié. C'est Libanius qui nous apprend cette excuse. Tout l'univers a blâmé son imprudence dans la guerre de Perse, de s'être laissé persuader par des transfuges, de brûler sa flotte et ses magasins. Voilà ce qu'en disent les païens eux-mêmes. Ce que les chrétiens y ajoutent n'en est que des conséquences (2).

Les païens triomphaient d'avance avec Julien, car ils ne doutaient pas de son triomphe. A la nouvelle de ses premiers succès, Libanius rencontrant, à Antioche, un chrétien de sa connaissance : Eh bien, lui dit-il, que fait maintenant le fils du charpentier ? Un cercueil pour votre héros, répliqua l'autre (3). Toutes les villes fumaient des sacrifices qu'on offrait aux idoles; partout on vexait les chrétiens avec l'espoir de les vexer encore davantage, lorsqu'on apporta tout d'un coup la nouvelle que Julien était mort. Ce fut un coup de foudre pour les idolâtres. Ceux de Carres faillirent lapider le courrier comme un blasphémateur. Libanius pensa se tuer de désespoir ; il se résigna toutefois à vivre pour faire le panégyrique de ce nouveau dieu ; car c'est ainsi qu'il l'appelle dans les deux panégyriques que nous avons encore, et qui sont de la plus superstitieuse adulation. Saint Jérôme, qui avait alors une vingtaine d'années, entendit ces paroles de la bouche d'un païen : Comment les chrétiens peuvent-ils vanter la patience de leur Dieu? Rien n'est si prompt que sa colère. Il n'a pu suspendre pour un peu de temps son indignation (4).

Les chrétiens, de leur côté, chantaient avec transport ces paroles de l'Écriture : Vous avez brisé, à la grande surprise de l'univers, la tête des forts et des puissants. La ville d'Antioche, en particulier, avait à craindre la colère de Julien. Aussi apprit-elle sa mort avec une joie extraordinaire, qu'elle témoigna par des festins et des fêtes publiques. On insultait au philosophe Maxime et aux autres magiciens qui l'avaient trompé par leurs promesses. On publiait le triomphe de la croix, non-seulement dans les églises et dans les chapelles des martyrs, mais jusque sur les théâtres ; on criait partout à haute voix : Où sont tes oracles, insensé Maxime ? Dieu a vaincu et son Christ. Ce sont les propres termes dont se servirent alors ceux d'Antioche (5). Leur aversion pour Julien, déjà si grande, devint plus grande encore, lorsque après sa mort on trouva, dit-on, dans son palais, des coffres remplis de têtes et des puits pleins de cadavres. Lui-même dit, dans sa lettre aux Juifs, qu'il avait précipité de ses propres mains bien des méchants dans

(1) Greg. Naz., *Orat.*, IV. Theod., l. III, c. XX. Soz., l. VI, c. II. — (2) Amm., l. XXII et XXV. Liban., *Orat.*, X et XII. Eutrop., Victor, Tillemont. — (3) Soz., l. VI, c. II. — (4) Hieron., *In Habac.*, c. III. — (5) Theod., l. III, cap. ult.

la fosse, pour abolir jusqu'à leur nom. Un mot de Libanius semble faire allusion à des exécutions de cette nature. Il rappelle qu'un jour, pendant qu'il haranguait Julien en faveur de la ville d'Antioche, un des courtisans le menaça de l'Oronte. Théodoret rapporte comme certain un autre fait horrible, dont il assure que les preuves existaient encore de son temps : c'est que, dans le temple de la lune, à Carres, dont Julien avait fermé la porte après y avoir sacrifié secrètement, on trouva une femme suspendue par les cheveux, les mains étendues et le ventre ouvert ; Julien avait cherché dans ses entrailles la victoire qu'il s'imaginait remporter sur les Perses (1). Lui-même assure que, les oracles ayant cessé, Jupiter avait donné aux hommes la théurgie, magie secrète pour entrer en commerce avec les dieux ou les démons.

La mort de Julien fut révélée le même jour à plusieurs chrétiens pieux, entre autres à saint Julien Sabas, fameux solitaire de l'Osroène, et à Didyme l'Aveugle, célèbre docteur d'Alexandrie. Ce dernier, étant chez lui, très-affligé de l'égarement de l'empereur et de l'oppression des églises, passa la journée en jeûnes et en prières, et ne voulut pas même prendre de nourriture. Lorsque la nuit fut venue, il s'endormit dans la chaire où il était assis et crut voir des chevaux blancs courir en l'air, montés par des personnages qui criaient : Dites à Didyme : Aujourd'hui, à sept heures, Julien a été tué ; lève-toi donc, mange et l'envoie dire à l'évêque Athanase. Didyme marqua l'heure, le jour, la semaine et le mois, et la révélation se trouva véritable ; car la septième heure de la nuit est, selon nous, une heure après minuit, qui est celle où Julien mourut. Pallade dit avoir appris cette histoire de la propre bouche de Didyme (2).

Julien fut blessé et mourut dans le pays de Babylone : Alexandre y était mort avant Julien, les rois de Perse avant Alexandre, Nabuchodonosor et ses fils avant les rois de Perse. C'était comme le lieu de l'exécution, où le Dieu du ciel jugeait et frappait les dieux de la terre. C'est là que les veillants du Très-Haut condamnèrent Nabuchodonosor à une expulsion humiliante de sept ans ; c'est là qu'une main mystérieuse traça sur la muraille la sentence fatale de Baltasar et de son empire ; c'est là que Daniel avait vu cette monarchie universelle, à quatre dynasties successives, devant se terminer par une dizaine de royaumes que remplacerait à jamais l'empire du Christ. Depuis mille ans, Isaïe avait prédit la ruine de Babylone, alors dans toute sa splendeur ; et Babylone n'était que ruines. Et autour de ces ruines dormaient les nations anéanties, comme l'avait prédit Ezéchiel : là était Assur, Edom, Mozomm, Tyr, Sidon, [illegible] gés dans leurs sépulcres. Et les Juifs, sans roi, sans temple, sans autel, sans sacrifice, [illegible] comme les en avaient prédit leurs prophètes, et ces Juifs, dispersés jusqu'aux extrémités de la terre, portent jusqu'aux extrémités de la terre ces prophéties et ces monuments dont ils étaient eux-mêmes l'accomplissement.

Avec Julien blessé et mourant près des ruines de Babylone, se mouraient aussi l'idolâtrie et sa philosophie ; [illegible] Babylone était la ville des idoles, Babylone était la patrie des astrologues, des augures, des aruspices, des devins, des [illegible], des magiciens, en un mot, des philosophes tels que Julien et Maxime. [illegible] amas de [illegible] Babylone à Rome. Néron, [illegible] avec les idoles, comme autrefois Nabuchodonosor, ceux qui s'y refusaient se voyaient condamnés à d'affreux supplices, comme les compagnons de Daniel à la fournaise ardente. Depuis bien des années, Daniel éclairait les sages de Babylone, dont il était le chef, aussi que tout l'empire, dont il était le plus ferme soutien ; et les grands et les sages ne pensent qu'à faire Daniel suspect pour le jeter dans la fosse aux lions. Depuis quatre siècles, le christianisme éclairait le monde, dont il est la lumière et le salut ; et, après quatre siècles, Julien, en qui s'est incarnée l'idolâtrie et la philosophie, ne sait encore que calomnier les chrétiens pour les détruire. Après douze [illegible] tion, il ne voit rien de mieux à faire que de continuer, par une violence hypocrite, ce que Néron avait commencé par une violence ouverte : la ruine de ce qui devait sauver l'univers. Mais comme Daniel a vu dévorer par les lions ceux qui l'avaient jeté dans la fosse, ainsi le christianisme voit périr tous ceux qui ont conjuré sa perte. Babylone a péri ; R[illegible] elle même périra ; elle périra comme ville des idoles, comme héritière de Babylone, et [illegible] survivra que comme chrétienne, comme [illegible] du Christ.

Cette lutte séculaire du paganisme philosophique et gouvernemental contre le [illegible] même de l'Église catholique, se voit dignement présentée et résumée dans un panégyrique de tous les martyrs, composé dans les premiers siècles par Constantin, illustre et archiviste de l'église de Constantinople, et dont un fragment considérable fut lu, en 787, au deuxième concile de Nicée. Dans cet éloquent panégyrique, retrouvé tout entier par le cardinal Mai, l'auteur nous raconte cette grande bataille entre le ciel et l'enfer, commençant au paradis terrestre par la chute du premier homme, emportant [illegible] jusqu'à la venue du Rédempteur, qui changea le sort du combat (3).

« Mais le démon, tyran de sa nature, ne devait pas demeurer en repos. Il [illegible] sa propre milice [illegible] et n'ayant pas de [illegible] soumettre à ses [illegible]

(1) Théod., l. III, [illegible]. — (2) Pall., *Hist. Laus.*, c. IV. T[illegible], l. III, c. XXIV. — (3) Mai, *Spicilegium romanum*, t. X, p. 94-168.

par les machinations d'une religion fausse, ceux qui avaient refusé d'être inscrits parmi les phalanges divines. C'est pourquoi, après s'être associé comme auxiliaires, les rois, les consuls, les préfets, les gouverneurs, les généraux et les tyrans, les sujets aussi bien que les magistrats, les peuples, les tribus et les diverses langues de l'Orient et de l'Occident, du Nord et du Midi, il déclara la guerre aux sectateurs de la piété...

» Mais ce n'était pas avec une moindre ardeur que se préparaient à la résistance les défenseurs de la foi, dont les noms étaient inscrits au livre de Dieu, et qui étaient supérieurs aux impies par leur fermeté corporelle, par l'exercice de toutes les vertus et par les plus laborieuses épreuves. De tout sexe, de tout âge, attachés à toute espèce d'études ou de professions diverses, séparés par les variétés du langage et de la patrie, ils composèrent cependant leur sainte phalange, comme n'ayant qu'une seule âme. Car c'était comme une prairie magnifique et variée, resplendissante de belles fleurs aux couleurs innombrables; c'étaient des adolescents et des vierges, des jeunes gens et des vieillards. Les femmes, elles-mêmes, devenaient des hommes, oubliaient leur propre nature, et, par l'ardeur de leur résolution, elles rivalisaient de courage avec les hommes. On remarquait dans la pieuse armée, jusqu'à une foule d'enfants impubères, qui montraient une raison déjà mûre, malgré la faiblesse de leur âge. On y voyait mêlés des magistrats avec leur justiciables, des maîtres avec leurs esclaves, des personnages obscurs ou illustres, des plébéiens et des nobles, des Grecs et des Barbares, des Macédoniens, des Illyriens, des habitants du Pont-Euxin, de la Thrace et de Byzance, des Cimmériens du Bosphore, des Galates, des Isauriens, des Lydiens..., des Scythes, des Perses, des Bactriens, des Assyriens, des Parthes et des Mèdes, des Elamites, des Osrhoéniens, des Blemmyens, des Indiens, des Ethiopiens, des Ismaélites, des Egyptiens, des Syriens, des Cypriotes, des Crétois, des Arabes, des Romains, des Cyrénéens et des Libyens, des Daces et des Gètes, des Sarmates, des Celtes, des Vandales, des Ibères. On y voyait encore des Moabites, des Ammonites, des Chananéens... et des habitants des îles Britanniques et de Gades : et, comme le dit le *livre des Actes*, c'était une armée rangée en bataille, de toutes les nations qui sont sous le ciel...

» Voyons maintenant quelle fut la nature et la grandeur du combat. On allumait le feu sur les autels, devant les statues des idoles; toutes les choses nécessaires aux sacrifices étaient préparées; les parfums, la myrrhe, l'encens, le genre des victimes, le gâteau sacré. En même temps, des édits impériaux étaient publiés dans toute la ville, pour imposer les dogmes insensés des gentils, et pour abroger la véritable foi des chrétiens. Il était ordonné à tous, aux étrangers non moins qu'aux citoyens, d'abjurer la piété et d'adorer la créature au lieu du Créateur. Ceux qui n'obéissaient point à ces ordres devaient subir toutes sortes de tourments, échanger la vie contre la mort, sans aucune pitié pour l'âge et le rang, pour la faiblesse naturelle des femmes ou la raison incomplète des enfants. Dans les places publiques et principales s'élevaient des trônes et des tribunaux, du haut desquels les juges assis prescrivaient d'accomplir promptement leur volonté. Ils étaient entourés de bourreaux et de satellites prêts à obéir aux signes de leurs maîtres. Il y avait aussi une foule de peuple de toute espèce, les uns pour sacrifier, les autres pour être simples spectateurs de ce qui allait se passer.

» On avait imaginé une variété innombrable et infinie d'instruments de torture de toutes formes, de toute matière, de toute fabrication ingénieuse et raffinée, et capables, par leur seul aspect, de jeter l'horreur et la crainte dans les âmes, même avant le supplice. C'étaient des tenailles, des grils, des chaudières, des glaives, des crocs, des chaînes, des lanières, des fouets, des ceps, des machines à tension : c'étaient encore des pointes aiguës, des ongles de fer, des grattoirs, des barres, des roues, des chevalets et autres détestables inventions des impies, imaginées pour épouvanter les regards. On avait pris aussi des troupeaux de sangliers et de panthères pour dévorer les corps. Tout servait aux supplices : et les entrailles creusées de la terre, et l'épaisseur des ténèbres, et la rigueur du froid, et la profondeur des mers, et de plus, le feu nourri de poix, de naphte, d'étoupes, de bois sec, et s'élevant en immenses flammes. Et c'est ainsi que les créatures faites par Dieu étaient audacieusement forcées, par la volonté humaine, à servir au tourment des fidèles; c'est ainsi que les éléments, naguère honorés et adorés par les païens, étaient servilement employés à torturer des corps humains. Enfin, un héraut exhortait à grand cris le peuple à sacrifier aux démons, à renier le Christ et à ne point différer le sacrifice. »

Après avoir décrit la faiblesse, la lâcheté, la honte des apostats, le diacre Constantin ajoute : Tels n'étaient pas les invincibles martyrs. Tant qu'on ne les exhortait pas à l'apostasie, ils gardaient le silence. Mais étaient-ils appelés à combattre ? ils s'avançaient aussitôt, faibles de corps, mais armés de leur foi et de la fermeté de leur résolution. Du haut de leurs tribunes, les tyrans jetaient sur eux un regard menaçant et irrité. « Qui êtes-vous, disaient-ils, et de quel pays venez-vous, vous qui, au lieu de respecter l'autorité et de redouter les trônes, vous tenez hardis et fiers devant les tribunaux des juges ? — On les obligeait ensuite à dire leur condition, leur genre de vie, leur religion, et ce qu'ils pensaient du culte des idoles.

Les martyrs, le cœur calme et d'une voix placide, répondaient et se justifiaient à peu près en ces termes :

« Notre nature, ô juges, ne diffère pas de la vôtre; cependant nous sommes nés, non pas

de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu notre Père, qui nous a fait la grâce de devenir chrétiens et d'en porter le nom. Chrétiens, telle est notre appellation commune; quant à notre patrie et à notre nourrice, c'est la glorieuse cité de Dieu, notre mère spirituelle, Sion, fondé par le Seigneur très-haut. Notre nation, nos compatriotes, nos concitoyens, ce sont les esprits supérieurs qui entourent Dieu. Ils sont de la même origine que nous, en ce qu'ils ont été, comme nous, créés par Dieu et de rien. Ils sont pareils à nous par un zèle égal pour la religion et une égale observance de la justice, mais, par l'élévation de leur dignité, par la pureté et la simplicité de leur nature, et aussi parce qu'ils ont été éclairés avant tout de la lumière divine, une plus grande gloire éclate en eux. En ce qui touche notre condition et l'emploi de notre vie, nous nous exerçons à la prudence, à la fermeté, à la justice et à la tempérance : à l'aide de ces vertus capitales, nous faisons toujours ce qui est bien, et nous nous dévouons ainsi sans mesure à la véritable vie.

» Notre culte c'est la piété, c'est de ne pas élever la créature contre le Créateur, de ne point retenir la vérité dans l'injustice, et de ne point changer l'image du Dieu incorruptible en la ressemblance de l'homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes et des reptiles; mais, fixes dans les bornes de la science parfaite et immuable, de connaître la différence du Créateur et de la créature. C'est de confesser le Créateur en trois personnes : le Père qui engendre sans commencement, le Fils qui est engendré sans commencement et puis s'est fait homme pour nous dans le temps, et le Saint-Esprit qui nous vivifie et nous sanctifie tous; c'est de les confesser dans une seule essence, divinité, puissance et seigneurie. C'est de tenir pour sujettes et dépendantes toutes les autres choses, visibles ou invisibles, que nous pouvons imaginer ou créer.

» Quant à ce que nous pensons du culte des idoles, peu de mots suffisent pour l'exprimer. Elles sont, à nos yeux, comme les poisons dangereux et mortels, comme les reptiles venimeux ont des morsures légères, qui ne peuvent atteindre que le corps et une matière périssable, au lieu que les idoles s'attaquent à la fois au corps et à l'âme, et les déchirent avec bien plus de cruauté et de violence.

» Les ennemis, irrités de ces paroles, contenant toutefois leur colère, pour ne pas avoir l'air de se courroucer si promptement : Pourquoi, disaient-ils, laissant de côté ce qui est de la chair, ainsi que la vie de ce monde, où vous pourriez vous assurer une condition brillante, vous occupez-vous de ce qui se passe dans les hautes régions de l'air, et prétendez-vous, comme des magiciens, nous faire peur par des paroles étranges et inouïes? Tout à l'heure nous en viendrons à votre culte et au nôtre, que vous attaquez si outrageusement et avec tant d'audace et d'amertume : car ne croyez pas que nous souffrions impunément l'immense et presque monstrueuse manité de vos paroles.

» Et peut-il y avoir, répondirent les martyrs, une marque meilleure et plus éclatante que ce que nous venons de dire, pour démontrer aux ignorants par quels caractères particuliers nous différons des autres hommes? Car, quant à la poussière, à la grossièreté et à la composition de la matière, nous ne différons pas de vous-mêmes. Notre visage, nos habitudes corporelles, prouvent de tous points que nous sommes de la même espèce que vous; nos proportions physiques, notre taille, nos noms, nos qualités matérielles, tout est pareil entre vous et nous. Notre vie enfin est, comme la vôtre, sujette à naître et à mourir. Mais en ce qui regarde l'âme, il y a entre vous et nous une distance énorme : et nous ne vous ressemblons ni par les rapports de notre vie et de nos volontés... Et vous-mêmes, vous ne pourrez nier que l'âme, soit enchaînée à un corps inférieur à elle, qu'elle le domine et le gouverne; et que, tant qu'elle garde sa dignité, elle commande à son gré à la matière, sa sujette, par la supériorité de sa nature. Si donc l'homme est moins fier de la beauté de la principale partie de son être, qu'il n'est misérablement charmé, comme d'une grande chose, de la chair qui le couvre, il semble qu'il donne une préférence insensée à ce qu'il y a de plus infâme, et qu'il place la créature avant la vertu. Croyez donc bien que nous n'avons mis ni témérité, ni absurdité, ni malice, ni ruse, mais les plus opportunes convenances, à graver dans vos esprits, comme avec un burin, la raison de notre vie. Il vous reste, comme vous nous en avez menacés, à nous questionner sur notre religion; nous sommes prêts à répondre à tous les interrogatoires et à rendre comp e de notre espérance.»

A cela les juges répondaient : « Vous attachez du prix, avec raison, aux choses dont nous tenons aussi grand compte. Mais pourquoi essayez-vous d'introduire parmi nous cette espèce de religion récemment inventée et cette nouveauté de dogmes? car vous nous forcez d'entendre d'étranges choses, et vous rejetez, en ce qui concerne les dieux, le sentiment de vos pères dès longtemps consacré par les siècles, les mœurs et les lois. Ce sont les dieux qui lient entre elles toutes les parties discordantes et opposées de l'univers, et, comme par une loi d'union et d'ordre, maintiennent l'accord et l'harmonie du monde, ainsi que la conservation et la sécurité de notre vie. Or, quelle raison vous a poussés à réduire le nombre des dieux, et à vous attacher seulement à trois dieux, et inconnus encore, que votre imagination vient de fabriquer? Que s'il vous est permis de nommer la Trinité, en vous appuyant sur l'autorité de ce vers d'Homère, *tout est divisé en trois* ou en *tripartite* (1), ce n'est pas une raison de couper,

(1) Τριχθὰ δὲ πάντα δέδασται. Iliad., l. XV, v. 189.

pour ainsi dire, l'univers homérique, d'en garder une part, et de rejeter l'autre. Bien que le poète attribue le gouvernement du monde à quelques principaux moteurs, c'est-à-dire à de certaines causes premières, il n'exclut nullement pour cela le reste des dieux du gouvernement des choses. Bien plus, dans tout son poëme, il nous montre les dieux délibérant ensemble sur les résolutions à prendre, assistant aux mêmes festins, gouvernant ensemble, combattant et se secourant dans la guerre, faisant, en un mot, tout ce qu'il faut pour que nous croyions à la grandeur des dieux, et veillant par leur providence sur toutes les choses créées. Nous devons par conséquent les entourer de nos hommages et de nos prières, et nous les rendre propices par des offrandes. Reconnaissez donc votre erreur, affranchissez-vous-en comme d'une maladie contagieuse ; que vos esprits se purifient par la lumière du vrai et de l'honnête, et croyez à nos conseils. Nous vous épargnons encore, parce que nous avons pitié de votre folie. Nous vous entretenons avec douceur, en déposant toute la fierté du rang et du commandement, et nous cherchons, comme un précepteur avec des enfants, à vous ramener par force à ce qui vous est utile.

» Et comment peut-il se faire, répondirent les martyrs, que nous vous tenions pour des pères et des magistrats bienveillants, si d'abord vous ne nous donnez pas pour nourriture des doctrines et des enseignements vraiment dignes de ce titre ? Vous avez de vous-mêmes une idée si magnifique et si glorieuse, que, à vous croire, c'est à nous à recevoir vos réprimandes, comme celles d'un maître, sur le plus grave de tous les sujets ; et vous pensez agir envers nous avec bienveillance et humanité, par cela seul que vous nous adressez la parole sans colère et avec douceur. Mais puisque vous avez conservé intacte jusqu'ici la modération que vous nous avez promise, et puisque aucun trouble n'émeut votre esprit, allons, discutons ensemble sur la matière la plus sérieuse et la plus importante du monde ; pesons, pour ainsi dire, nos paroles dans une balance ; que le côté où la balance penchera, indique aussi le parti de la victoire, et nous sommes prêts nous-mêmes à nous soumettre au vainqueur. Et d'abord, si vous voulez, traitons de l'antiquité de la religion.

» Notre doctrine atteste par tradition que le premier homme, divinement instruit sur ce qu'il faut penser et croire de l'Être, a été un théologien parfait et plein de sagesse. Mais, tombé des hauteurs de la contemplation par les piéges et l'envie du méchant, et abaissé vers les pensées de la terre, il a senti s'émousser en lui l'extrême pénétration et la subtile pureté de son esprit, et, comme un nuage épais, l'envelopper et lui dérober le souvenir du bien. Ayant ainsi perdu les visions lumineuses, il fut chassé de la splendide demeure du paradis. Depuis lors la lumière du rayon théologique n'a plus resplendi aux yeux de ses descendants que d'une manière obscure et indistincte, comme à travers les fentes d'une clôture. Mais Abraham, notre ancêtre, qui excellait dans l'amour de la sagesse, a connu et compris, autant que possible, les choses les plus sublimes, par la profondeur de ses recherches et plus encore par sa foi, et il a été clairement et manifestement initié aux mystères mêmes de la Trinité et de notre culte saint ; son intelligence enfin, qui aspirait à de plus grandes choses, et dont l'ardeur laborieuse scrutait les divines profondeurs, a mérité que le mystère d'un de la Trinité, Dieu le Verbe, s'incarnant dans les siècles suivants, lui fût montré d'avance et symboliquement prédit.

» Après Abraham, Moïse, auquel fut donné de voir Dieu et d'en recevoir la loi écrite, communiqua au peuple une connaissance plus expresse de l'Être, et, dans la suite, cette lumière grandit et s'étendit peu à peu, jusqu'au jour où le Fils du Père, venant habiter parmi nous dans la chair, opéra notre salut sur la terre. C'est à lui que nous devons la perfection d'une foi exacte, et de pouvoir contempler la gloire du Seigneur, non plus dans des ombres et des images, mais comme dans un miroir, et la face découverte. Ainsi nous a été annoncée d'avance la doctrine de vérité, qui, par son antiquité, surpasse toutes vos opinions mythologiques. Car Abraham florissait vers le temps de Ninus ; et Moïse parut, alors que régnait dans la Sicyonie Orthopolide, qui vivait avant le double Cécrops. Votre Zeus (Jupiter), ce père des hommes et des dieux, a été fait dieu par Cécrops lui-même ; et depuis, successivement, fut engendré le reste de votre troupeau de dieux, et naquirent les calamités d'Ilion et l'aveuglement de votre poésie homérique, et la pierre et le bois furent transformés en dieux avec une prodigalité extrême, et revêtirent toutes les formes, suivant le génie et le caprice de l'ouvrier. Pourquoi donc ne pas donner votre adhésion à la croyance constante et proclamée d'avance par le temps, en renonçant à des opinions animales, et vous tenant à ce qui est avoué de tout le monde ?

» Mais d'où tirez-vous, dirent les juges, la preuve de ce que vous affirmez ?

» Nous pouvons en démontrer la vérité, répliquèrent les martyrs, en partie par nos livres sacrés, en partie même par un grand nombre de vos propres historiens, de vos écrivains et de vos philosophes. Eupolème et Artapan, en effet, Démétrius et Porphyre, et une foule d'autres auteurs que nous passons sous silence à cause de leur multitude, rendent témoignage à l'antiquité de Moïse. Créés donc à l'image de Dieu, et gratifiés du don de libre arbitre, ne nous ravalons point aux instincts de la brute, et, pareils aux vils pourceaux, et par une détestable préférence, n'évitons pas les eaux limpides des pures fontaines, pour nous plonger dans la fange et le bourbier de l'erreur. Et n'est-il pas honteux, n'est-ce pas la dernière des absurdités et des folies, qu'une nature, douée d'intelligence et d'âme,

ornée du privilège de la raison et toute pleine des distinctions de la vertu, aille fonder l'espérance de sa vie sur le bois et l'airain, et se pétrifier, en quelque sorte, par les appétits brutaux de son esprit, avec la matière, notre esclave, que nous foulons sous nos pieds ?

» Croyez-vous donc, dirent les juges, que nous attendions notre salut de l'airain et du bois, et que nous ne tournions pas plutôt nos regards vers une certaine force providentielle, qui renferme tout, et par laquelle tout bien nous arrive ?

» Pourquoi, dès lors, répliquèrent les martyrs, vos modeleurs et vos statuaires multiplient-ils, sous des formes si diverses, une foule de figures, et les placent-ils dans les temples ? Pourquoi leur offrez-vous un culte et des sacrifices, et leur demandez-vous la solution de vos doutes ? que prétendent donc vos tyrans? Ce que vous appelez la Divinité, n'est-elle pas exprimée par des images? Pourquoi donc nous adressez-vous de si cruellas invectives, vous qui n'agissez pas à cet égard autrement que nous-mêmes ? Mais puisqu'à des reproches faciles à réfuter vous rattachez l'accusation touchant les images, permettez-nous de vous ôter sur ce point toute erreur et toute équivoque.

» Pour nous, nous n'entendons aucunement représenter, sous de certaines formes et sous une figure précise, la Divinité, qui est simple et incompréhensible ; et nous ne pensons pas qu'on puisse honorer par des images de cire ou de bois l'essence super-essentielle et antérieure à tout commencement. Mais, au premier homme, vaincu dans sa chute par l'audace et la puissance de l'esprit de révolte, il fallait un secours qui le relevât ; car la nature déchue ne pouvait point se réformer et se renouveler par elle-même ; et, son ennemi pesant toujours sur lui, il ne devait être délivré de cette tyrannie que par une seconde lutte. C'est alors que le Créateur lui-même, l'un de la Trinité, le Dieu Verbe, de même qu'il n'avait eu autrefois besoin d'aucun secours pour former la nature, de même aussi, maintenant qu'il s'agissait de renouveler une image corrompue, ne confia cette restauration qu'à lui seul ; mais, n'ayant recours qu'à sa puissance et à son action propre, il accepta le combat pour nous sous la forme humaine. Il était en quelque sorte digne de Dieu d'engager, pour ainsi dire, la lutte avec l'ennemi à armes égales et loyales. En effet, tout combattant a coutume de vaincre son adversaire par l'un de ces trois moyens, à savoir : par la ruse, par la loi, ou par la tyrannie. Or, notre défenseur divin rejeta le premier et le dernier de ces moyens comme impuissants et indignes de lui, et comme sans utilité et sans fruit pour ceux-là mêmes pour qui la lutte avait lieu ; car la ruse engendre une fausse victoire en triomphant de l'adversaire d'une déloyale manière ; et la tyrannie est victorieuse par une violence déraisonnable, puisqu'elle engage un combat sans équité. Notre Sauveur préféra l'autre moyen, et choisit une lutte juste et droite. Il emprunta à notre nature l'élément de la chair, revêtit notre âme raisonnable et intellectuelle, et demeurant ce qu'il était, et ne perdant rien de ce qui lui était propre, il revêtit en lui, à l'exception du péché, tout ce qui constitue la nature de l'homme. Il ne se montra pas sous une simple et fantastique apparence de notre chair, et ne combattit pas non plus le démon avec sa pure divinité : le premier moyen eût été trompeur et presque timide, et le second tyrannique et violent. Ainsi seulement de cette manière vaincue, il vainquit avec surabondance de justice celui qui avait été vainqueur par la ruse. Il voulut d'abord selon la loi de la nature, passer successivement, homme parfait, par toutes les souffrances humaines dont la nature est la mère, savoir : par la faim, par la soif, par le travail, par les larmes, par les sueurs, par l'agonie, par les blessures, et enfin par la défaillance du corps et par la mort. Il le voulut ainsi, pour détruire bientot toutes ces misères qu'il assumait en lui, pour ôter toute souillure au genre humain, comme l'art du fondeur fait disparaitre de son œuvre tout ce qui est inutile et impur, et pour rendre à l'homme le même état où il était avant sa chute. Enfin, ressuscitant d'entre les morts, et montant au ciel, et annonçant qu'il viendrait nous juger à la fin des temps, il nous assura la véritable résurrection des corps et la perpétuelle incorruptibilité de notre nature. Voilà pourquoi nous le représentons par des images, selon la forme sous laquelle il a vécu, et sous laquelle il a conversé parmi les hommes, afin de réveiller par ces reproductions la mémoire du salut qu'il nous a acquis, et non pas, comme vous faites, pour créer à notre gré de capricieuses figures, et pour tromper les yeux par la diversité des formes. Chez vous, en effet, un dieu est mâle et barbu, un autre est du genre féminin ; un troisième est hermaphrodite ; celui-là, déjà avancé en âge, a passé les années de la puberté, celui-ci est dans toute la fleur de la vie ; et, pour le dire en un mot, vous n'avez su imaginer les dieux que sous les formes les plus multiples et les plus diverses. D'où avez-vous appris l'exactitude de toutes ces vaines représentations ?

» Bien que les formes de nos dieux, répondirent les juges, aient coutume de varier dans les images particulières, cependant nos sectateurs plus éclairés ne nous ont pas trompés, qui élèvent nos esprits à une théorie plus vraie et sublime, et pensent à leur divinité [illegible] presque leurs sentiments et [illegible] dans la divisibilité d'une vile matière, ni que nous nous attachions exclusivement à la variété [illegible] Que si vous [illegible] vous [illegible] Quant aux images de nos dieux, que nous représentons tan-

tôt sous la figure d'un vieillard, tantôt sous celle d'un jeune homme. Votre sentiment à cet égard est pareil au nôtre, puisque vous nommez l'un Père et l'autre Fils. N'est-il pas évident que l'idée et la notion de Père doivent être antérieures à celle de Fils?

» Que vous aussi, dirent les martyrs, et par imagination ou par allégorie, vous représentiez symboliquement les dieux sous la forme humaine, nous le comprenons : mais pourquoi vous faites-vous un dieu à tête de chien; un dieu avec des cornes ou avec des pieds d'animal; un dieu moitié homme, moitié bête; un dieu hermaphrodite enfin; tandis que les idées des choses divines, alors même qu'on veut leur donner une forme sensible, doivent conserver une entière dignité, si nous ne voulons absolument compromettre les espérances de notre salut? Et n'est-il pas impie, et tout à fait indigne d'hommes raisonnables, de caractériser la Divinité sous de honteux symboles, d'imposer l'aspect d'un chien à la nature première et parfaite, et d'aboyer ainsi contre la Providence? Pour nous, dire que Dieu est plus vieux ou plus jeune, c'est dire une chose détestable : car ce langage ne convient qu'aux créatures temporelles. Mais, dans la nature éternelle et sans commencement, il n'est rien qui se puisse mesurer par les proportions humaines; car la Divinité est au delà de tous les temps, au-dessus de tout commencement, et de toutes les propriétés que l'on peut concevoir dans les choses créées, encore que, à cause de l'infirmité et de la bassesse de notre nature, nous lui donnions quelquefois improprement des noms humains. On ne concevra donc pas le Père sans le Fils, ni le Fils sans le Père, si l'on veut faire un noble et sincère usage de la raison, de même qu'on ne conçoit pas le feu sans son éclat, ni le soleil sans ses rayons; pour exprimer des choses incompréhensibles, autant qu'il est possible, sous une brève image, infiniment encore éloignée de la vérité. Lors donc que nous disons que le Père est sans commencement, nous lui confessons co-éternels et sans commencement, et le Fils qui est engendré, et le Saint-Esprit qui procède du Père...

» Et chez nous aussi, s'écrièrent les juges, on comprend et on croit qu'il existe une seule Divinité avec des personnes distinctes.

» Oui, en paroles, répliquèrent les martyrs, nous ne nions pas que telle soit votre opinion; mais vous n'allez pas plus avant; et en réalité vous vous éloignez bien du sens de vos paroles mêmes. Et comment reconnaître le caractère de l'unité dans ce qui se repousse et se combat réciproquement, dans ce qui ne montre que disparates et contradictions, où une part domine en tyran, et l'autre part obéit en esclave? Et nous ne comprenons pas avec quelle adresse vous vous y prendriez pour ne voir qu'un seul et même dieu dans les guerres des Titans, dans les combats des dieux sous les murs d'Ilion, dans Saturne qui dévore ses enfants, dans les enfants de Saturne qui chassent et font prisonnier leur père, dans leur puissance qui se sépare en dynasties, et dans les royaumes qui se divisent. Reconnaissez donc que vous êtes égarés dans les contradictions de l'erreur, et que l'expression de votre sentiment tombe et s'évanouit devant la force de la vérité. »

A ces mots, les magistrats irrités, ne dissimulant plus leur colère, criaient aux martyrs : C'est à nous sans doute encore plus qu'à vous-mêmes que nous imputons l'absurde discours que nous venons d'entendre et les blasphèmes proférés contre les dieux... Mais voyez la sentence qui vous menace et le péril suspendu sur vos têtes... Renoncez donc à tous ces vains ambages de discours, à tous ces tortueux labyrinthes de paroles... Sacrifiez aux dieux invincibles, et soumettez-vous enfin aux ordres des augustes empereurs; car vous savez qu'une peine immortelle est réservée à vos refus.

Les martyrs répondent avec calme et modestie : O juges! ce que vous appelez intempérance de paroles, l'amour de votre salut nous l'a fait dire comme très-sensé et très-utile. D'ailleurs, il fallait bien que nos discours répondissent à vos interrogatoires. Maintenant que vous vous irritez sans justice, daignez encore nous accorder un seul moment de trêve et répondre à nos questions. A quels dieux et par quelle raison nous ordonnez-vous de sacrifier?

Les juges répondirent aussitôt : A Jupiter, sans aucun doute, et à ses enfants, et à Neptune, à Junon, à la mère des dieux, afin de les apaiser en leur offrant de l'encens, des sacrifices d'animaux domestiques et tout le reste des honneurs accoutumés.

« O chose ridicule! répliquèrent les martyrs, et que la subtilité de vos esprits est admirable! Vous qui d'ordinaire, dans vos notions diverses, êtes en désaccord jusque sur la nature des victimes à immoler, et qui êtes ainsi en perpétuelle discordance; vous, enfin, qui ne vous entendez pas même sur la nature de vos dieux; c'est vous qui cependant nous contraignez à partager vos sentiments à cet égard comme s'il ne vous suffisait pas de vous abuser vous-mêmes dans les choses religieuses, sans entraîner encore les autres dans votre erreur. Ne serait-il pas absurde et inconvenant de voir des hommes, dévorés dans leur propre maison de maladies contagieuses, offrir à leurs voisins un remède dont ils n'useraient point pour leur propre compte? Et siérait-il bien à un État en proie à tous les périls d'une sédition, de s'interposer auprès d'un autre État par des conseils de paix démentis par son propre exemple? Car si nous nous rangions à l'opinion de quelques-uns d'entre vous, un autre, qui favoriserait une secte contraire, ne manquerait pas de s'écrier qu'il est le dépositaire des doctrines les meilleures et les plus utiles, et de chercher à se concilier ses [illegible] par de persuasives paroles? Un autre bientôt ferait la même chose et les mêmes ef-

forts, et après celui-ci un autre encore. Et ainsi sans cesse, par les inventeurs de doctrines opposées, la Divinité serait, pour ainsi dire, déchirée en lambeaux et divisée en sectes absurdes jusqu'à ce que notre esprit fatigué se laissât aller à l'athéisme, par dégoût de tant de mensonges et d'erreurs. Quoi ! vos dieux ne sont-ils pas, chez quelques nations, tels que vous les dites ? Mais aussi, chez d'autres peuples, ne sont-ils pas des singes, des boucs, des ibis, des crocodiles et des chats; et jusqu'aux eaux du Nil lui-même, et jusqu'au bœuf Apis de Memphis, dieu mugissant et nourri d'herbes, entouré de prières avant sa mort, après sa mort, pleuré par des larmes et des gémissements, tout à la fois sacré et sujet à pourrir, et soumis, selon le temps, à cette double condition? Et dans d'autres pays, l'eau le feu, les chevaux, des serpents familiers passent pour les dieux qui président à l'humanité; et dans d'autres pays encore, un glaive ou bien un arbre sauvage et touffu; et chez quelques-uns, enfin, une mouche, le plus vil et le plus faible des insectes, usurpent la place de la Divinité Il en est de même pour la diversité des sacrifices. Les uns immolent des victimes humaines; ceux-là se contentant de purifier leurs mains par des ablutions; d'autres enfin, faisant des incisions à leurs corps avec leur glaive, croient rendre un culte par le sang qui coule. Mais qu'est-il besoin de citer tant de cultes discordants et contradictoires?

» Pour ne pas parler des autres dieux, et pour rappeler seulement ceux qui sont en plus grande vénération auprès de la plupart d'entre vous, pouvons-nous sacrifier à des dieux adultères, à des dieux qui se complaisent aux unions les plus abominables et les plus contraires à la nature, à des dieux efféminés et moitié hommes, et qui sont soumis à toutes les misères de l'humanité ? Comment tout cela serait-il raisonnable aux yeux des hommes dont l'intelligence est entière? Certes, si, par quelque motif que ce soit, nous vous obéissions, à vous qui nous commandez un tel culte, aussitôt se dresseraient contre nous les lois elles-mêmes, et elles nous crieraient que l'on ne doit que des supplices à ceux qui ont été convaincus des crimes les plus honteux. Pour nous, nous voulons imiter Dieu, qui est la cause première de tout ce qui est bien; et, d'ailleurs, c'est un précepte de philosophie, selon votre Platon, que l'homme, autant qu'il est en lui, doit aspirer à ressembler à Dieu... Voilà pourquoi vous avez devant vous des hommes qui ne se soumettent point à vos menaces. Armés que nous sommes de foi et d'espérance, nous vous résistons et par la parole et par le courage. Par la parole nous repoussons vos arguments et votre force, par le courage nous écartons la crainte... »

Dès lors, il ne restait plus aux païens d'autre discussion que la violence et les tortures. Pour réponse dernière, ils dépouillèrent les martyrs de leurs vêtements, et les raillaient sur leur nudité. Ensuite ils leur faisaient subir d'ignominieuses flagellations, et commandaient à leurs esclaves de les lacérer avec des ongles de fer jusqu'aux os et jusqu'à la moelle. On n'entendait plus que le bruit des coups, et comme des murmures confus : les tyrans et les bourreaux criaient et torturaient ensemble, et tout le tribunal retentissait des dissonantes clameurs que poussait en langues diverses la foule qui entourait les suppliciés. Mais les martyrs ne faisaient entendre que les paroles les plus dignes et les plus douces. Au lieu de plaintes et de gémissements, ils n'avaient que des chants pieux et des prières, et, avant toute chose, des actions de grâces à Dieu; et bien loin d'adresser aux tyrans des prières et des supplications, ils aimaient à s'exhorter et s'animer entre eux par ces paroles :

« Hommes et femmes, jeunes gens et vieillards qui, par une vocation divine, soutenons un double combat, un combat tout ensemble spirituel et matériel, et qui, nous exposant au péril pour le Christ, rejetons avec allégresse le pesant fardeau de nos corps, afin de remporter une plus facile victoire et de nous dégager nus de la violence de nos ennemis. Que nos blessures elles-mêmes nous défendent et nous tiennent lieu de cuirasses et de boucliers; plus elles seront nombreuses et sûres, plus sûrement elles nous protégeront... N'abandonnons pas Dieu qui nous guide, qui est au milieu de nous, et qui combat dans nos rangs... Nous avons les anges pour spectateurs de cette lutte, et c'est le Christ, le premier des martyrs, qui préside au combat. Ne nous décourageons pas pour des accidents quelconques : car le Christ sait bien, à cause de ce qu'il a souffert lui-même, secourir ceux qui sont à l'épreuve... Le bonheur de nos pères dans le paradis fut suivi de gémissements et de tristesses. Par un changement contraire, obtenons la félicité par des souffrances, une existence immuable par une vie destinée à la mort. Que nul ne préfère l'amour de ses proches à l'amour de Dieu, et que nos cœurs ne s'abaissent pas vers les misérables individualités de la terre. Remplissons mutuellement, les uns à l'égard des autres, les devoirs de notre propre famille... Mais pourquoi en dirons-nous davantage ? Évitons des peines futures par des souffrances temporelles. Pourquoi [illegible] pas le plus précieux de tous les trésors [illegible] de tout ce que nous possédons ? Mais, parmi toutes les choses que nous possédons, avons-nous rien qui soit plus précieux que notre corps? Ajoutons-le donc avec tout le reste pour payer l'éternité bien heureuse, et nous ne l'aurons point encore estimée à sa valeur... Et ne savons-nous pas que, par notre corps et notre sang purifiés, nous deviendrons le levain nouveau et le sel de toute la masse du genre humain, laquelle fermentera et sera salée, et qui, à l'aide du feu saint et de la grâce de l'esprit, sera transformée en un pain de vie parfait, un pain

dépouillé de tout vieux ferment de vice et de mal. Honorons donc Dieu par notre corps aussi bien que par notre esprit : car l'un et l'autre nous viennent de Dieu. »

Les martyrs s'encourageaient ainsi les uns les autres. Mais quand les tyrans les virent tout dégouttants de sang et les chairs pantelantes, ils leur adressaient ces paroles de dérision : Comment vous trouvez-vous de cette première épreuve, ô bienheureux ? — Les martyrs répondent : Comment, de votre côté, vos espérances vous ont-elles réussi ? Quant à nous, après avoir vaincu toutes les choses que vous estimez terribles, nous n'avons qu'une seule crainte, ô juges : c'est que, contre la coutume, vous ne changiez votre sentence, que vous ne deveniez plus doux, et que, par pitié pour nos corps, vous ne laissiez s'endormir votre ardeur à nous torturer. — Nous allons vous montrer, dirent les tyrans, comment nous changeons. — Et, ne prenant plus conseil que de leur fureur, ils se jetèrent sur les martyrs invincibles, et commandèrent aux licteurs d'épuiser sur eux tous les genres de supplices. Tout fut aussitôt prêt, tout ce qui est horrible à voir et impossible à raconter : le feu, les bêtes féroces, le glaive, rien ne manquait de tout ce qui sert aux tourments ; les bourreaux étaient ardents et cruels, et l'idolâtrie riait à ce spectacle.

Il fallait voir alors les martyrs souffrant les maux les plus lamentables, et les supportant avec le plus grand courage. On déchirait leurs chairs, on broyait leurs os, on coupait leurs nerfs, on mutilait leurs membres, on convulsionnait leurs fibres, on tordait leurs articulations, on déchiquetait leurs corps ; on leur arrachait la moelle, les yeux, les entrailles ; on coupait leurs jambes, et l'on faisait de tout leur corps une masse déchirée et confuse. Quelles paroles pourront jamais, comme dans un tableau, peindre à l'esprit de tous l'horrible variété de cette scène de carnage ? On pourrait dire avec justice que ces souffrances furent une tempête agitée par les tourments, comme par autant d'orages et de foudres sans nombre, et qu'elles n'étaient pas inférieures aux peines de l'enfer, réservées aux impies. Il fallait voir aussi les bourreaux se jetant comme des furies sur les martyrs, épuisant sur eux toute la violence de leur méchanceté, les épouvantant par des cruautés ingénieuses, et les torturant par les inventions les plus raffinées et les plus féroces. Ils cherchaient à se surpasser l'un l'autre par les imaginations les plus terribles, n'ayant tous qu'un seul but, la destruction des martyrs. Mais enfin ils ne recueillirent de récompense que la honte et l'infamie, en obéissant au serpent de malice et de lâcheté. Car, par un miracle inattendu, le combat fut changé. Les forces des bourreaux les abandonnèrent, leurs corps s'engourdirent, une sorte de paralysie saisit leurs membres ; ils furent frappés de tremblements, de vertiges, de défaillances de cœur et comme épuisés de tant de travail et des efforts de leur imagination à trouver des supplices.

Mais les défenseurs de la foi étaient plutôt fortifiés qu'abattus par la douleur. Ils puisaient une vigueur nouvelle dans leurs épreuves ; ils étaient radieux comme le soleil, et plus blancs que la neige ; et, dans leur noble confiance, ils criaient à leurs adversaires : D'où vient que les yeux de votre esprit sont tellement aveuglés par l'erreur ? qui a pu détourner ainsi vos âmes de la droiture du devoir ? Ne voyez-vous pas manifestement que, sans recevoir de coups, vous êtes plus sévèrement punis vous-mêmes que les hommes que vous meurtrissez de vos flagellations ? Ne voyez-vous pas que pour nous toutes ces tortures sont comme un jeu de palestre ou un exercice de gymnase qui purifient notre âme et l'élèvent à une beauté plus grande ? où sont vos discours composés avec tant d'artifice ? Tout cela n'est-il pas muet et étouffé devant les paroles simples de la vérité ? Si donc votre éloquence n'a plus ni force ni sûreté ; si les œuvres de votre tyrannie se rompent et se brisent contre le rempart de la foi, si déjà vous prenez la fuite en voilant votre visage, pourquoi vous qui fuyez ne vous joignez-vous point à nous qui souffrons la persécution ? Et pourquoi, dans une lutte où éclate votre défaite bien plutôt que votre puissance, n'aspirez-vous pas à la véritable gloire ? car, dans ce combat, c'est pour nous que la victoire se lève. Une humilité illustre vaut mieux qu'une gloire infâme ; une modestie magnanime vaut mieux que la domination d'un esprit étroit ; et mieux vaut enfin une condition petite et sûre, qu'une grandeur qui chancelle. Imitez donc notre exemple, effacez de vos âmes les caractères de l'ignorance, et nous graverons dans votre cœur, comme sur des tablettes, avec le burin de l'Esprit, la loi divine de la connaissance ou science. Vous la lirez vous-mêmes et souvent, et vous apprendrez d'elle à bien vivre. Instruisez-vous à ce tribunal comme dans une académie, et réformez-vous à notre exemple. Qui de vous tous aime la vie avec autant de passion que nous courons à la mort pour le Christ ?... Et voilà que nous, qui obéissons à la loi de Dieu, nous prions pour vous qui êtes encore dans les ténèbres de l'erreur ; nous désirons que vous partagiez avec nous les dons du Christ, parce que la rançon divine a été donnée aussi pour vous, afin de vous délivrer de la servitude. Tandis que nous sommes sur la terre, efforçons-nous de racheter les peines qui vous attendent sous terre. Le lien de la vie rompu, et en enfer, après la séparation des uns d'avec les autres, il n'y a plus de confession pour personne. Vous êtes enchaînés comme des esclaves par vos mauvaises actions ; mais, si vous le voulez, nous, vos captifs, nous briserons vos chaînes. Ne tardez donc point, ne vous en allez pas, votre salut est facile, il est en vos propres mains ; soyez baptisés et purifiés. Courbez avec douceur votre tête sous le joug léger de l'Évan-

gile [illegible] loin de vous [illegible] tombeau [illegible]. Que [illegible] par [illegible] vous [illegible] que nos paroles [illegible] une [illegible] nous sont [illegible] par la [illegible] bien! [illegible] glaive [illegible] les bourreaux dont les forces [illegible] nouvelles tant [illegible] dans nous d'intrépidité et de grandeur d'âme!

Pour toute réponse, les juges [illegible] de les conduire au supplice. Arrivés au lieu de l'exécution, les martyrs obtiennent de leurs gardiens un court délai, qu'ils emploient à remercier Dieu et à prier pour tous les hommes. Le corps prosterné sur la terre, mais l'âme élevée vers les cieux, ils disent d'une voix forte et avec larmes :

« Nous vous rendons grâces, Seigneur Dieu, Sauveur et Créateur de l'univers, qui avez ramené à l'unité les deux portions du genre humain, les Juifs et les gentils, et qui dans votre chair avez détruit le mur de séparation, l'inimitié [illegible], et qui avez créé en vous les deux peuples, pour en faire un seul homme nouveau (1). Nous vous rendons grâces de ce que vous nous avez ouvert le paradis du martyre, la carrière délectable de nos ancêtres, et de ce que vous nous avez gratifiés de ses délices. Sanctifiés à travers les épreuves, et par le fruit mûr des vertus, nous avons goûté de l'arbre de vie qu'il n'a pas été donné à Adam de toucher. Nous avons connu que le Seigneur est le Christ, et que nous avons dépouillé nos tuniques de peau, déchirées par le glaive et les fouets. Et voilà que nous avons revêtu devant vous l'antique beauté de la nudité dont il n'y a point à rougir, et nous ne traînons plus après nous aucun reste de fange et de corruption ; parce que nous avons vaincu le serpent, non point par la ruse, mais dans un loyal combat, et que le commencement a été redressé par la fin. Lui, le serpent, s'est embarrassé dans ses piéges, et il est tombé; mais nous, nous sommes levés et dressés pour être le rempart du genre humain... Accordez-nous, pour premier prix de nos souffrances, la conversion et l'illumination de la race humaine. Délivrez ceux qui sont [illegible] dans les chaînes du péché; ouvrez les yeux que l'impiété aveugle; redressez les hommes que l'incrédulité courbe vers la terre ; [illegible] de l'univers et dissipent comme de la poussière toute la phalange des démons; que toutes les maladies du monde soient guéries par notre sang répandu. Daignez, Seigneur, venir en aide à tous ceux qui vous invoquent [illegible]. Commandez à [illegible] et que la tempête s'apaise, et que tous [illegible] reposent dans votre volonté comme dans un port ; que, par [illegible], le genre humain ne [illegible], soumis par vous au Christ pasteur, et que votre peuple [illegible] Libérateur, ô Seigneur, [illegible] vos yeux et vos oreilles [illegible] à la prière de vos serviteurs ! »

(1) *Ephes.* II, 14, 15.

En [illegible] mots, les martyrs se levèrent, et se tournant vers la multitude des [illegible] qui les entouraient : « [illegible], [illegible], [illegible] tortement, et [illegible] parmi cette foule, qui [illegible] les [illegible] vous ont été [illegible]. Vous avez été sauvés par un pur bienfait d'en haut : car vous, qui étiez éloignés, vous vous êtes maintenant rapprochés par le sang du Christ. Ah! croyez que le temps est court, la limite de la vie humaine [illegible], et le chemin bien glissant. Marchez dans la vertu, comme au grand jour; gardez votre foi sans tache... Si quelqu'un d'entre vous n'est pas marqué du sceau de l'Esprit, qu'il soit marqué de la lumière du baptême ; [illegible] avec le sang [illegible] la demeure de votre âme et les portes de vos sens ; c'est le seul moyen d'échapper à l'exterminateur. Que nul de vous ne désespère de son salut; que notre combat vous inspire confiance ; nos blessures sont un bon exemple. N'avons-nous pas été revêtus d'une chair comme la vôtre?... Imitez-nous donc, comme nous avons nous-mêmes imité le Christ, qui a vaincu le péché par sa croix et par ses souffrances. »

A ces paroles, les bourreaux se jetèrent sur les martyrs. Les uns furent consumés par les flammes; les autres moururent étranglés. Ceux-ci périrent par le glaive, ceux-là furent précipités au fond de la mer. Quelques-uns furent broyés sous les dents des bêtes féroces; d'autres expirèrent dans le supplice de la faim; plusieurs furent sciés tout vivants; un grand nombre furent écrasés sous des meules de moulin : et tous enfin, après avoir subi la mort qu'ils désiraient, se reposent [illegible] le Seigneur.

Voilà comment le diacre Constantin nous représente les magistrats du siècle et les martyrs du Christ, l'enfer et l'Église, luttant l'un contre l'autre, en bataille rangée, pendant trois cents ans. C'est un résumé fidèle de l'histoire, et quant aux faits, et même quant aux paroles. Dans les actes les plus authentiques et les plus complets, tels que ceux de [illegible], nous voyons de la part des magistrats païens toujours les mêmes raisonnements. Nous les voyons [illegible] dans les édits de persécution; mais surtout dans les écrits des philosophes païens, tels que [illegible], et notamment Julien l'Apostat. Partout ce sont les mêmes sophismes [illegible] et contradictoires pour justifier l'idolâtrie et attaquer ou plutôt travestir le christianisme. Et après [illegible], les [illegible] de la philosophie antichrétienne, panthéistes, matérialistes, [illegible] ne savent que [illegible] les sophismes de Julien et [illegible], tantôt dans des [illegible] philosophiques, tantôt dans de nouveaux [illegible] de persécution [illegible] au fond, c'est toujours le même combat sous une forme un peu diffé-

rente. Et les sophismes de l'incrédulité et de l'apostasie moderne se voient réfutés depuis dix-huit siècles, dans les actes des martyrs, dans les apologies des confesseurs et dans les écrits des docteurs de l'Église. Ce que le diacre Constantin rapporte des premiers n'est que de l'histoire.

« O saintes âmes! s'écrie-t-il enfin, ô corps sacrés! ô précieux et divins trésor, plus inestimables que l'or et la topaze! ô demeures du Christ, habitacles de l'Esprit, vases de vertus! oui, vous retrouverez un jour, après la décomposition de ce misérable mélange, tout ce qui vous appartenait dans les éléments matériels dont se formait votre corps à sa naissance; mais vous les recouvrerez sanctifiés par la récompense immortelle que vous aurez reçue! O multitude bienheureuse! ô splendeur multiple, qui éclate comme dans une âme unique! quels chants de triomphe vous célébreront dignement, ô vous dont la victoire a surpassé la force de la nature! De quels trophées de mémoire éternelle, de quels psaumes, de quelles hymnes, de quels cantiques spirituels ceindrons-nous vos fronts, comme de magnifiques couronnes immortellement fraîches et vertes! Vous avez honoré vos parents, selon le précepte évangélique: car vous avez, par vos souffrances, effacé la honte de vos ancêtres, délivré vos pères du déshonneur, et rendu à la nature humaine la joie à la place du deuil. Vous avez changé la terre en ciel, et vous êtes comme l'orient serein, comme l'aurore de la justice, et comme des étoiles qui brillent en tout lieu: car tous les pas que vous faites sont dans la voie droite des saints commandements...

« En quelques heures, vous avez accompli de plus pénibles travaux dans la vigne de Dieu, que ceux à qui on donne le nom de patriarches. Vous vous êtes placés, par vos œuvres, au-dessus de votre premier père: car vous avez gardé les commandements du Christ. Vous avez offert au Seigneur un sacrifice plus saint que celui d'Abel, l'holocauste de vos âmes. Aussi avez-vous été transportés vers une immortalité plus belle que celle d'Henoch, sur une arche plus solide que celle de Noé, composée qu'elle est avec les matériaux incorruptibles de la vertu. C'est dans cette arche que votre âme s'est préservée de l'étouffement des idoles. Abraham a reconnu le mystère de la Trinité dans une [illegible] et dans une ombre; mais vous, dans les combats que vous avez soutenus pour la Trinité, vous vous êtes faits, d'une voix retentissante, les hérauts éclatants de la vérité. Votre sacrifice a été supérieur à celui d'Isaac, [illegible] accompli par l'immolation de vous-mêmes. Par la sincérité de votre but, vous avez surpassé la vie simple et candide de Jacob. L'excellence de votre vie a été, selon le saint précepte, semblable à l'innocence des colombes. C'est vous qui, habitant une maison illustre, l'Église, avez présenté un festin à Dieu le Père, savoir, vos blessures, en imitant comme un [illegible] le corps de votre humilité. Aussi en avez-vous reçu la bénédiction, la vie éternelle. Vous avez vaincu Joseph en chasteté, vous qui avez repoussé la doctrine des faux dieux, doctrine corrompue dans ses actes comme dans ses images, et qui avez abandonné à des tyrans débauchés et pervers le vêtement qui vous enveloppe, c'est-à-dire votre corps. Toutes les épreuves de Job, vous les avez subies; et, de plus que lui, vous avez enduré les supplices jusqu'à la mort elle-même. Vous avez eu un plus grand honneur que Moïse: car, après avoir reçu et gardé la loi de grâce, vous avez traversé à pied sec la mer de l'idolâtrie rougie de votre sang, et vous êtes arrivés dans la terre de promission, la céleste Jérusalem. Et déjà auparavant vous avez prouvé vos forces à vos ennemis par le grand nombre de signes et de miracles qui avaient éclaté dans le désert, dans la vie religieuse; et, par votre mort, vous avez écrasé et étouffé sous vos pieds les serpents insidieux qui poursuivaient les hommes de leurs morsures venimeuses. Au lieu de la robe d'Aaron, faite de main d'homme, vous vous êtes revêtus, comme il sied aux saints, de la justice du Christ. Vous avez purifié le peuple, non par le sang des agneaux, mais par votre propre sang.

» Les remparts des impies, les cités de l'ennemi, les langues parleuses et contredisantes, la vaine sagesse, vous les avez renversés par la trompette de vos enseignements; vous avez surpassé les exploits de Josué; vous vous êtes montrés plus saints que Samuel, et plus propres au ministère divin: car vous avez été offerts à Dieu non pas par votre mère, mais par vous-mêmes, non pour vivre, mais pour mourir, afin de vivre de la vie éternelle. Vous avez abattu le Goliath intellectuel, non par la fraude, comme David, mais avec une pierre rejetée des hommes, le Christ. Enfin, après avoir, par vos périls, écrasé la tête du dragon dominateur, vous êtes montés comme des triomphateurs couronnés de leurs brillants exploits, sur un char plus sublime que celui du prophète Élie, et vous êtes entrés dans les portes du ciel, portés par vos vertus et vos œuvres; et maintenant, avec les myriades innombrables d'anges, avec l'Église des premiers-nés, vous formez une joyeuse harmonie devant le tabernacle véritable.

» Aussi répandez-vous sur vos frères une part de la splendeur que vous puisez dans la source de la lumière intellectuelle. Car vous êtes préposés à l'égard du genre humain tout entier, et comme des tuteurs des âmes, les médecins des corps, la colonne de la foi, la [illegible] la rémission des péchés, le [illegible] et l'appui de [illegible], le remède des maladies, le repos des voyageurs, le gouvernail des navigateurs, la ressource des [illegible]; vous soutenez ceux qui combattent, vous relevez ceux qui tombent, vous rendez le courage à ceux qui se [illegible]-

gnent, vous guidez ceux qui s'égarent, vous gardez ceux qui marchent dans le bon chemin ; vous êtes la consolation des affligés et pour tous un puissant secours et un ferme appui d'inébranlable espérance. »

Le diacre Constantin termine son discours, et nous terminerons notre livre, par cette prière aux saints martyrs : « C'est à vous, instituteurs du culte intellectuel, héritiers du Christ divins luminaires, peuple choisi, martyrs illustres ; c'est à vous que nous offrons nos incultes paroles que voilà, comme une guirlande de ronces. Daignez agréer ce chétif fruit de notre labeur ; ne mesurez point à votre dignité, mais à notre force, cette entreprise que nous avons exécutée à la sueur de notre visage. Nous n'avons ni assez de science, ni assez de génie, pour publier dignement la gloire de vos paroles et de vos actions. D'ailleurs, d'une certaine paresse, nous sommes indolents et endormis pour ce qu'il y a de plus utile. Cependant nous avons uni le travail à la bonne volonté, et suppléé au manque d'art par le zèle. De votre part, veuillez nous purifier du limon des péchés et de la lie impure du siècle : faites en sorte que ce qui reste de vie en nous, soit moyennant les armes de la justice à droite et à gauche dirigé dans la bonne voie, et conservé dans la paix et la grâce. Et lorsque nous partirons d'ici et que nous serons délivrés des troubles de ce monde, puissions-nous être comptés au nombre des élus par le juge universel ! et cette récompense de notre humble [illegible], puissions-nous l'obtenir, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui, avec le Père et l'Esprit-Saint, est la gloire, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles ! Amen. »

LIVRE TRENTE-CINQUIÈME

DE LA MORT DE JULIEN L'APOSTAT, 363, A LA MORT DE L'EMPEREUR VALENS, 378

Les églises affligées de l'Orient n'attendent leur salut que de l'Occident et de Rome, et les nations barbares commencent à exécuter la justice de Dieu sur l'empire romain.

Par suite des imprudences de Julien, l'armée romaine se trouvait dans une position très-fâcheuse : au delà du Tigre, n'ayant aucun moyen de le repasser; au milieu d'un pays ennemi, sans provisions et sans moyen de s'en procurer; dévorée par la faim, par la soif, par les ardeurs d'un soleil brûlant; harcelée sans cesse par d'innombrables cavaliers, qui ne combattaient pas moins en fuyant que de pied ferme. La dernière bataille avait été sanglante. Avec l'empereur, on avait perdu quelques-uns des plus braves généraux; les autres s'assemblèrent pour lui donner un successeur. Il se trouva deux partis : celui de l'ancienne cour et celui de la nouvelle, mais bientôt toutes les voix se réunirent sur Salluste Second, préfet du prétoire d'Orient; il n'avait échappé à la mort dans la dernière bataille, que grâce au courageux dévouement d'un de ses aides de camp; il était païen, mais d'une conduite presque chrétienne. Il refusa l'empire, s'excusant sur sa vieillesse et sur ses infirmités (1).

Pendant qu'on délibérait à sa hâte, quelques-uns proclamèrent Jovien empereur. Aussitôt on le revêtit de la pourpre et on le conduisit hors de la tente, et il fut reconnu, aux acclamations de l'armée. Il avait été capitaine des gardes, qu'on appelait alors les *domestiques*, et, comme tel, avait conduit le corps de Constance de Cilicie à Constantinople. Julien, faisant une exception pour lui, l'avait emmené à cette expédition quoiqu'il fût zélé chrétien. Il était âgé de trente deux ans et se recommandait près des soldats par l'estime dont jouissait Varronnien, son père, longtemps chef de la première et la plus illustre des légions; d'une taille si haute, qu'on eut peine à trouver un vêtement impérial qui pût lui aller, il avait une corpulence proportionnée à sa taille, un esprit vif, une humeur gaie, des manières engageantes, beaucoup de goût pour les lettres. D'un naturel très-généreux, il conserva dans la pourpre l'affabilité et la modestie qui le distinguaient comme particulier. Ammien loue son caractère bienveillant et la circonspection avec laquelle il choisit les magistrats. Il lui reproche d'avoir été gourmand, adonné au vin et aux femmes; vices, ajoute-t-il, dont il se serait peut-être corrigé par respect pour la pourpre impériale (2).

L'élection ainsi faite, on consulta pour Jovien les entrailles des victimes, et les aruspices déclarèrent qu'il fallait se résoudre à partir ou à tout perdre (3). Voilà ce que raconte non-seulement Zosime, mais encore Ammien Marcellin, témoin oculaire et digne de foi. Ceci rend un peu suspect le récit de quatre historiens ecclésiastiques, dont trois auront suivi le premier, et celui-ci un bruit incertain. Théodoret en parle avec le plus de détail. Il rapporte que Jovien, ayant été proclamé empereur par les soldats, leur dit sans détour qu'il était chrétien et qu'il ne voulait pas commander à des idolâtres; que, là-dessus, tous les soldats répondirent qu'eux aussi étaient chrétiens, et que le règne si court de Julien n'avait point effacé les instructions qu'ils avaient reçues au temps de Constantin et de Constance (4). Certainement, si toute l'armée avait tenu ce langage, on n'y aurait pas fait pour l'empereur un acte d'idolâtrie en consultant les entrailles des victimes. Quelques soldats, quelques légions, peut-être les gardes du corps, auront parlé ainsi. Encore faut-il se rappeler que, dans ce siècle, il y avait beaucoup d'hommes qui professaient le christianisme, mais qui différaient leur baptême pour n'être pas obligés de mener une vie chrétienne et se livrer plus librement à leurs passions, sûrs qu'ils étaient d'être purifiés de tous leurs crimes en recevant le baptême au moment de la mort. C'était

(1) Amm., l. XXV, n. 5. — (2) *Ibid.*, n. 5-10. — (3) *Ibid.*, n. 6. — (4) Theod., l. IV, c. 1.

[illegible] le cas de hommes de guerre : en effet la plupart des généraux les plus distingués de Julien se montrèrent chrétiens plus tard. On conçoit que, dans une révolution politique, des chrétiens de cette espèce n'y regardaient pas de si près. Aussi verrons-nous des légions entières prêter serment de fidélité, au nom de Jupiter, à l'usurpateur Procope. Si donc Jovien, à qui Ammien rend le témoignage d'avoir été un chrétien zélé (1), n'a point empêché qu'on ne consultât à son sujet les entrailles des victimes, c'est qu'il n'aura point osé, à cause des préjugés dominants de la multitude d'idolâtres qui composaient l'armée.

La première tâche du nouvel empereur était de sauver cette armée : ce qui n'était pas facile. A peine se fut-elle mise en marche, qu'elle vit attaquer ses derrières par les Perses. Et ce n'était plus les Perses du temps de Xénophon, ne connaissant d'autre tactique que le nombre, et au travers desquels dix mille Grecs purent se tirer par leur valeur et leur discipline. Depuis ce temps, les Perses avaient appris l'art de la guerre, et des Grecs et des Romains. D'ailleurs, ils n'étaient pas seuls : les Sarrasins, que Julien avait eu la maladresse d'irriter contre les Romains par une fierté pédantesque, les harcelaient sans cesse de toutes parts, avec la même fureur et la même rapacité qu'on voit encore de nos jours aux Bédouins. Au milieu de tant d'ennemis acharnés, il y eut un jour où l'armée ne put avancer que de cinq quarts de lieue ; les deux jours suivants elle ne put avancer d'un pas. Et il y avait une trentaine de lieues jusqu'à la Corduène, à travers des déserts ou des pays ravagés exprès par les Perses. Si l'on n'avait pas brûlé la flotte on aurait encore eu quelques vivres ; maintenant on se voyait réduit à mourir de faim. Si l'on n'avait pas brûlé la flotte, on aurait encore pu passer le Tigre, au bord duquel on campait. Tout à coup, s'imaginant que les terres romaines sont à l'autre rive, l'armée s'écrie d'une voix menaçante : Passons le fleuve ! En vain l'empereur et les généraux en montrent l'impossibilité, le fleuve étant devenu plus profond et plus rapide par la fonte des neiges de l'Arménie, et ses rives étant occupées par l'ennemi ; la multitude, incapable d'entendre raison, allait se soulever, si Jovien n'avait ordonné à cinq cents hommes d'élite d'en tenter l'essai. C'étaient des Gaulois et des Germains, habitués à traverser à la nage les fleuves de leurs pays. Ils essayèrent pendant la nuit, en vinrent à bout, trouvèrent les gardes endormis et firent un horrible carnage. Il devint impossible d'arrêter davantage l'armée ; tout ce qu'on pût obtenir, c'est qu'elle attendit qu'on les mît en état de passer sur un pont flottant sur des vessies et des outres. On y travailla deux jours, sans aucun succès, tant [illegible] était [illegible]. Le dernier vœu de l'armée au désespoir fut de mourir les armes à la main.

La Providence vint à leur secours d'une manière inespérée. C'est Ammien lui-même qui le dit (2). Dès avant la mort de Julien, Sapor, qui avait marché contre le roi d'Arménie, envoya des embassadeurs pour traiter de la paix. Ils furent reçus par Jovien. Les négociations traînèrent quatre jours. Ce furent quatre jours d'angoisse pour l'armée romaine, qui mourait de faim. Les Romains cédèrent cinq provinces au delà du Tigre, avec les villes de Singara et de Nisibe en deçà, dont les habitants se retirèrent sur les terres de l'empire. Ce traité est appelé honteux, mais nécessaire, par Eutrope, qui était de l'expédition (3). Ammien dit que jamais auparavant les Romains n'avaient cédé un pouce de terrain : c'est une erreur. Adrien avait cédé de plus grandes provinces ; Rome elle-même, au commencement de la république, s'était rendue au roi Porsenna, sous les conditions les plus humiliantes. Ammien dit encore que si, pendant ces quatre jours, on avait marché en avant, on aurait pu atteindre la Corduène, province de l'empire qui n'était éloignée que d'une trentaine de lieues (4). Mais lui-même nous apprend que le troisième jour avant les négociations, l'armée n'avait pu avancer que de cinq quarts de lieue, et que les deux jours suivants elle ne put même avancer d'un pas ; mais après la conclusion de la paix et lorsque cette même armée n'avait plus d'ennemis à combattre, il en périt encore une partie considérable, soit en traversant le Tigre, soit en traversant des pays déserts ou ravagés. S'il y a quelqu'un à blâmer, c'est celui qui, par sa témérité, avait mis l'armée dans un si grand péril. La paix conclue, il était de l'honneur d'un empereur romain d'en observer les conditions, autant du moins que les observerait la partie adverse : c'est ce que fit Jovien. Aussi, quel[illegible] empires ; pendant bien des années, il n'y eut plus entre eux de guerre directe : Nisibe même reviendra aux Romains.

[illegible] piété funeste, l'engagement pris par les Romains de ne plus secourir Arsace, roi d'Arménie, [illegible] un prince versatile, peu aimé de ses [illegible] peu digne de l'etre. Tant qu'il fut d[illegible] conseils du patriarche Nersès, il fut u[illegible] vertueux [illegible] doxie par l'empereur Constance, A[illegible] pervertit prodigieusement. Monté sur [illegible]

(1) Amm., l. XXV, n. 10. — (2) Ibid., n. 7. — (3) Eutrop., l. X, n. 9. Amm., l. XXV, n. 9. — (4) Ibid., n. 7.

point de la répudier pour épouser une fille de Sapor, dont il était l'allié contre les Romains, lorsqu'il fit mourir l'ambassadeur que Sapor lui envoyait à ce sujet. Irrités de tant de crimes, les seigneurs d'Arménie se soulevèrent. Le patriarche Nersès ménagea une réconciliation. Arsace jura l'oubli du passé, et invita les seigneurs à un festin, où il les fit égorger avec leurs femmes et leurs enfants. Constance, le voyant brouillé avec le roi de Perse, voulut se l'attacher en lui faisant épouser Olympias, veuve de son frère l'empereur Constant, à qui elle avait été fiancée. A la mort de Constance, Arsace renvoya Olympias et reprit Pharandsem, dont il avait un fils, et qui finit par empoisonner sa rivale. Tel était ce fidèle allié des Romains.

Comme c'était Pharandsem principalement qui l'avait poussé à faire mourir l'ambassadeur persan, elle le poussa aussi à faire la guerre au roi de Perse, lors de l'expédition de Julien ; et c'était pour le repousser que Sapor s'était avancé vers l'Arménie. Même délaissé par les Romains, Arsace aurait peut-être pu se défendre tout seul, s'il ne s'était aliéné les grands de son royaume. Il s'était avancé avec son armée sur le territoire persan, lorsqu'il reçut la nouvelle d'une défection générale. L'exemple en fut donné par une famille princière, qui descendait du fameux Sennachérib, roi d'Assyrie. Le connétable Vasag, chef de la famille chinoise de Mamgon, lui resta fidèle, ainsi que le patriarche Nersès, qui, par ses remontrances, empêcha au moins le parti de la défection de passer à l'ennemi. Au milieu de cette révolution, suscitée par ses intrigues, Sapor invita Arsace, sous les assurances les plus solennelles, à venir le trouver pour traiter de la paix ; puis, au milieu d'un festin, il le fit enchaîner, lui creva les yeux et l'enferma au château de l'*Oubli*, ainsi nommé parce qu'il était défendu de prononcer le nom de ceux qui y étaient renfermés. L'Arménie fut envahie par une armée persane, commandée par deux seigneurs apostats d'Arménie. Plusieurs villes considérables furent mises à feu et à sang, entre autres Artaxate, fondée par le fameux Hannibal, pour Artazias, roi d'Arménie, auprès duquel il était réfugié, et Schamiramakerd, c'est-à-dire la ville de Sémiramis, bâtie autrefois par cette fameuse reine d'Assyrie. Dans le nombre des maisons brûlées ou détruites, il y en avait plus de quatre-vingt mille habitées par des Juifs, qui descendaient de ceux que Tigrane le Grand ou Teglath-Phalassar avait jadis emmenés captifs de la Palestine, et dont une partie assez considérable s'était convertie au christianisme. Sapor les envoya sans distinction, les uns dans l'Assyrie, les autres dans la Susiane ; la plupart furent placés à Ispahan, et y formèrent le gros de la population, tellement que pendant plusieurs siècles, cette ville cessa de porter son antique nom d'Ispahan, et n'était plus désignée que par celui de *Jehoudyah*, c'est-à-dire la *Juiverie*.

Les Arméniens d'origine ne furent pas traités si humainement. Irrité au dernier point de ce que la plupart des seigneurs d'Arménie s'étaient dérobés à ses atteintes, en cherchant un asile chez les Romains, Sapor tourna toute sa rage contre leurs femmes et leurs enfants, qui étaient tombés entre ses mains. On rassembla toutes ces innocentes victimes et on les amena, avec la foule des captifs, en présence de ce cruel despote. Il semblait qu'il voulût exterminer la nation arménienne tout entière ; par ses ordres on sépare les hommes ; et aussitôt on les livre à ses éléphants, qui les écrasent sous leurs pieds ; les femmes et les enfants sont empalés ; des milliers de malheureux expirent ainsi dans d'horribles tourments ; les femmes des nobles et des dynastes fugitifs furent seules épargnées, mais, par un raffinement de cruauté, pour éprouver des traitements et des supplices plus odieux que la mort. Traînées dans un hippodrome, elles y furent exposées nues aux regards de toute l'armée persane, et Sapor lui-même se donna le lâche plaisir de courir à cheval sur le corps de ces malheureuses, qu'il livra ensuite aux insultes et à la brutalité des soldats. On leur laissa la vie après tant d'outrages, et on les confina dans divers châteaux forts, pour qu'elles y fussent des otages de leurs maris.

Ce qui irritait le plus Sapor contre les Arméniens, c'était leur attachement au christianisme. Pour la souveraineté du pays, il l'avait abandonnée aux deux seigneurs traîtres et apostats. L'un d'eux, appelé Méroujan, était devenu son beau-frère, avec la promesse d'obtenir encore le titre de roi, s'il achevait de réduire les autres dynastes arméniens, et s'il parvenait à détruire le christianisme en Arménie, en faisant fleurir à sa place la loi des Mazdezants, c'est-à-dire des serviteurs d'Ormuzd. Excité ainsi par deux passions également puissantes, l'ambition et la haine contre le christianisme qu'il avait jadis professé, l'apostat Méroujan parcourut l'Arménie, brûlant et renversant les églises, les oratoires, les hospices et tous les édifices élevés et consacrés par le christianisme. Sous divers prétextes, il s'emparait des prêtres et des évêques, et aussitôt il les faisait partir pour la Perse, comptant que l'éloignement des pasteurs faciliterait d'autant son entreprise. Son zèle destructeur ne se borna pas là : pour séparer à jamais les Arméniens des Romains, et pour porter des coups plus profonds à la religion chrétienne, il fit brûler tous les livres écrits en langue et en lettres grecques, et il défendit, sous les peines les plus sévères, d'employer d'autre caractère d'écriture que celui qui était en usage chez les Perses. Des mesures aussi tyranniques ne s'exécutaient pas sans de sanglantes persécutions ; aussi l'Arménie souffrit-elle des calamités inouïes. Les princesses qui étaient retenues prisonnières furent exposées à de nouveaux outrages. Pour ces deux apostats, leur fanatisme ne fut pas arrêté par la parenté qui les unissait à ces femmes infortunées. Ils voulurent les contraindre de renon-

cer à la religion chrétienne pour adorer le feu, à la manière des Perses. N'y réussissant point, ils commandèrent de les dépouiller nues et de les suspendre ainsi, attachées par les pieds, à des gibets placés sur de hautes tours, pour que tout le pays fût frappé d'épouvante à la vue de ces terribles supplices. Ainsi périrent misérablement une foule d'honorables princesses, parmi lesquelles la propre sœur d'un des apostats, qui avait ordonné sa mort. Par un raffinement de barbarie, elle fut livrée aux bourreaux dans la ville même où elle résidait ordinairement : c'était la capitale de sa souveraineté, la ville de Sémiramis. Malgré tant de cruauté, les deux apostats séduisirent peu de monde; l'un d'eux même vit son propre fils, par horreur de son apostasie, prendre les armes, lui déclarer la guerre et le mettre à mort.

La reine Pharandsem, assiégée dans sa forteresse, eut l'adresse de gagner les chefs des assiégeants et d'envoyer son fils Para sur les terres des Romains, d'où il revint bientôt avec une faible escorte, que grossirent les seigneurs fugitifs, et qui mit en déroute l'apostat Méroujan. Sapor, rentré en Arménie, poursuivit le jeune roi, qui se retira dans les montagnes. Sa mère Pharandsem, forcée de se rendre à Sapor, fut abandonnée à tous les outrages de la soldatesque, et ensuite empalée. Arsace périt vers ce temps dans le château de l'Oubli. Après le départ de Sapor, leur fils Para descendit des montagnes. Mouschegh, le nouveau connétable, fils du connétable Vasag, que Sapor avait fait écorcher vif lorsqu'il vint, sur sa parole, le trouver avec Arsace, réussit non-seulement à chasser les Perses de l'Arménie, mais à les attaquer chez eux. Il gagna entre autres, sur Sapor en personne, une bataille terrible, où il y eut parmi les prisonniers la femme même du monarque persan, un grand nombre d'autres princesses et beaucoup d'officiers et de généraux. Mouschegh, pour venger la mort de son père, fit écorcher vifs ces derniers, et envoya à son souverain leurs peaux garnies de paille; quant à la reine et aux autres captifs, il les traita avec les plus grands égards, défendit qu'on se permît envers elles la moindre insulte, puis il leur donna la liberté et les renvoya avec honneur auprès de Sapor, qui ne fut pas moins touché de sa générosité qu'effrayé de sa valeur. La plupart de ces événements se passèrent après la mort de Jovien (1).

En Perse même, la persécution contre les chrétiens n'avait pas cessé. L'an 352, cinquante-troisième de Sapor, vingt-troisième de sa persécution, les Perses ayant fait une irruption sur les terres des Romains, emportèrent d'assaut la forteresse de Bethsabé, sur le Tigre, massacrèrent la garnison et firent neuf mille prisonniers, qu'ils emmenèrent avec eux. Parmi ces prisonniers, on comptait Heliodore, évêque; Dausas et Mariabe, anciens prêtres; plusieurs autres ecclésiastiques, et un grand nombre de moines et de religieuses. Heliodore mourut sur la route, mais après avoir ordonné Dausas pour le remplacer, et après lui avoir remis l'autel qu'il portait avec lui. Les prisonniers s'assemblaient tous les jours avec Dausas, qui célébrait les divins mystères. Les mages, auteurs de la persécution générale, le virent avec dépit. Ils accusèrent les prisonniers chrétiens auprès de Sapor, qui ordonna d'agir à leur égard de la manière qui suit. Un jour qu'ils étaient assemblés au nombre de trois cents auprès de l'évêque, l'archimage vint leur annoncer que le roi, touché de bienveillance, leur accordait pour demeure une montagne très-fertile du voisinage, et qu'il l'avait chargé de les y conduire. Ils se mirent en route avec joie.

Mais, arrivé au pied de la montagne, le mage perfide les arrête et leur annonce qu'ils sont coupables de lèse-majesté et condamnés à périr dans cet endroit même, du dernier supplice; qu'un seul moyen de salut leur restait : de se laisser initier aux mystères du soleil et de la lune, d'abjurer la religion du César et d'adorer les dieux de Sapor; qu'à cette condition, ils auraient en propriété la montagne qui était devant eux. L'évêque Dausas répondit à haute voix qu'il n'était pas étonnant qu'une race assez cruelle pour tremper ses mains dans le sang de ses compatriotes, eût encore soif de celui des étrangers; mais qu'après tout, comme les martyrs de Perse, ils ne demandaient qu'à sacrifier leur vie pour le vrai Dieu. Aussitôt cinquante hommes et femmes sont égorgés sous les yeux des autres; la boucherie continue : déjà deux cent septante-cinq gisent par terre; il n'en reste plus que vingt-cinq; la peur les prend et les rend apostats. Comme Judas, ils obtiennent, pour prix de leur infamie, des champs dans le voisinage. Parmi les morts, se trouvait un diacre nommé Ebediésu, qui n'était que blessé. Après le coucher du soleil, il se leva et entra dans la cabane d'un pauvre, qui lui pansa ses plaies. Le lendemain, avec l'aide de cet homme, il donna la sépulture à l'évêque et aux prêtres, et fixa sa demeure auprès des reliques des martyrs. Il y prêchait et convertissait du monde, lorsqu'il fut saisi par le gouverneur de la contrée et mis à mort (2).

Cependant, après avoir rejoint l'armée de Mésopotamie, sous le commandement de Procope et de Sébastien, et rompu ses engagements avec les Perses, l'empereur Jovien chargea Procope de conduire à Tarse en Cilicie le corps de Julien, conformément aux dernières volontés du mort. La pompe funèbre de cet apostat répondit à son caractère. Des farceurs et des comédiens accompagnaient le convoi. Au milieu des chants magiques et des lamentations, ils jouaient d'une manière bouf-

(1) *Hist. du Bas-Empire*, additions de Saint-Martin, l. X, n. 2-23., l. XVII. n. 3-13., n. 57-67. — (2) Assem. *Act. Mart. orient.*, p. 131.

fonne la vie et la mort de Julien ; contrefaisant sa voix, sa démarche, ses gestes, ses travers ; tournant en ridicule son expédition, sa défaite, son apostasie même (1). Voilà de quelle manière il fut conduit à Tarse, et enterré dans un des faubourgs, tout à côté de Maximin Daïa, le plus féroce des persécuteurs. On dit qu'un tremblement de terre jeta son cadavre hors du sépulcre.

Vers le même temps, saint Grégoire de Nazianze prononçait ses deux discours contre Julien. Il y trace le portrait de l'apostat, dont il avait prédit les travers à Athènes ; il relève l'injustice de sa persécution, l'absurdité de son entreprise d'anéantir la religion chrétienne, l'extravagance du paganisme, et conclut par cet avis aux fidèles : De ne pas se prévaloir du temps pour se venger des païens, mais de les vaincre par la douceur. « Que celui, dit-il, qui est le plus animé contre eux, les réserve au jugement de Dieu. Ne songeons ni à faire confisquer leurs biens, ni à les traîner devant les tribunaux pour être bannis ou frappés de verges, ni en un mot à leur rien attirer de ce qu'ils nous ont fait souffrir. Rendons-les, s'il est possible, plus humains par notre exemple. Si quelqu'un des vôtres a souffert, votre fils, votre père, votre parent, votre ami, laissez-lui la récompense entière de ses souffrances. Contentons-nous de voir le peuple crier publiquement contre nos persécuteurs dans les places et dans les théâtres, et eux-mêmes reconnaître enfin que les dieux les ont trompés (2). »

Les païens, se voyant à la discrétion d'un prince, ennemi zélé de l'idolâtrie, étaient sans doute dans de vives alarmes. Jovien se hâta de les rassurer par une loi qui les maintenait dans le libre exercice de leur religion, et permettait de rouvrir les temples dans les lieux où, par voie de fait et sans l'autorité du prince, on pouvait les avoir fermés depuis la mort de Julien.

Thémistius, philosophe païen et sénateur de Constantinople, lui dit à ce sujet : « Vous avez compris qu'il est des choses auxquelles le souverain ne peut contraindre. De ce nombre sont les vertus, surtout la religion. Un prince qui ferait un édit pour enjoindre à ses sujets de l'aimer, ne serait point obéi. Doit-il se flatter de l'être, lorsqu'il leur commandera d'avoir telle ou telle persuasion religieuse ? La crainte opérera sans doute des métamorphoses passagères. Mais prendrons-nous pour des hommes persuadés ces hommes plus changeants que l'Europe, convaincus par leurs variations d'être les adorateurs de la pourpre, et non de la Divinité ; ces ridicules protées qui déshonorent l'espèce humaine, et que l'on voit tantôt dans les temples, aux pieds des statues et des autels, tantôt à la table sacrée, dans les églises des chrétiens? Aussi, loin d'user de violence, vous avez fait une loi qui permet à chacun de rendre à la Divinité le culte qu'il jugera le meilleur. Image de l'Etre suprême, vous imitez sa conduite. Il a mis dans le cœur de l'homme un penchant naturel qui le porte à la religion ; mais il ne force point dans le choix.... La sagesse de votre édit apaise nos cruelles divisions. Vous le savez mieux que personne, empereur chéri de Dieu : les Perses étaient moins formidables aux Romains que les Romains mêmes (3). » Le même édit qui permettait de rouvrir les temples ordonnait de fermer les abominables sanctuaires des prestiges et du maléfice. Il laissait subsister les sacrifices publics et le culte anciennement autorisé ; mais il défendait les enchantements la magie et tout culte visiblement fondé sur l'imposture. Quoique les lois romaines eussent toujours condamné ces pratiques, la folle superstition et la curiosité de Julien les avaient mises fort à la mode.

La tolérance politique de Jovien fut effective et sincère. Loin de chercher des prétextes pour inquiéter les païens, il ne profita point des occasions les plus naturelles. Il pouvait, sans injustice, abandonner à la sévérité des lois plusieurs prêtres des idoles, et les philosophes qui avaient abusé de la confiance de Julien. Néanmoins ce n'est pas à son règne qu'il faut rapporter ce que dit Libanius des rigueurs que l'on exerça entre eux. Il est vrai qu'après la mort de Julien, leur protecteur et leur dupe, quelques philosophes furent sévèrement recherchés au sujet des sommes immenses qu'ils avaient, à ce qu'on disait, tirées de lui. Mais ces recherches ne se firent que sous le règne de Valens. Eunape, aussi païen et aussi plaintif que Libanius, assure que Jovien continua d'honorer les philosophes qui étaient à la suite de son prédécesseur. On peut au moins conclure de cette expression qu'il eut pour eux quelques égards. Thémistius lui fait un mérite de protéger la philosophie, dans un temps où presque tout le monde se déclarait contre elle, et de l'avoir rappelée à la cour sous un habit moins disgracié. C'est que la peur en avait d'abord écarté les philosophes ; ils se rassurèrent bientôt, et Jovien leur permit d'y reparaître, mais avec l'habit commun (4).

La tolérance civile de Jovien n'était pas une indifférence religieuse. On voit par ses médailles qu'il remit dans le *labarum* le monogramme du Christ. Non content d'avoir ainsi déclaré que le christianisme était la religion de l'empereur, il enjoignit encore à tous les gouverneurs de province de faire en sorte que les chrétiens pussent s'assembler dans les églises : c'est qu'en divers lieux on les avait ou détruites, ou destinées à des usages profanes. Il rappela tous ceux qui avaient été bannis pour cause de religion ; rendit au clergé, aux vierges et aux veuves, les priviléges accordés par les empereurs chrétiens, et rétablit la distribution de blé que le domaine faisait à chaque église, pour la subsistance des

(1) Greg. Naz., *Orat.* IV, p. 119. — (2) *Ibid.*, t. I, p. 130-152. — (3) Themist. *Orat.*, V. — (4) Lib., *Par.*, n. 48. Eunap. Max. Them. *Or.*, V. La Bletterie, *Vie de Jovien*.

veuves et des orphelins. La disette, qui pour lors affligeait l'empire, le força de réduire au tiers cette pieuse libéralité de Constantin, mais il promit de rendre le reste au premier retour de l'abondance.

Il fit aussi une loi, que nous avons encore, adressée à Salluste Second, préfet du prétoire d'Orient, portant peine de mort contre ceux qui oseraient enlever ou même solliciter au mariage les vierges consacrées à Dieu. Ces mariages scandaleux étaient devenus fréquents sous Julien. Pour y parvenir, les uns avaient employé la violence et les autres la séduction. Un officier nommé Magnus avait brûlé, de son autorité privée, l'église de Béryte en Phénicie. Peu s'en fallut que Jovien ne lui fît trancher la tête. De puissants intercesseurs obtinrent sa grâce ; il fut condamné à rebâtir l'église de Béryte à ses dépens (1).

Aussitôt que saint Athanase eut appris la mort de Julien par la révélation de Didyme, il parut au milieu de son peuple, qui en fut agréablement surpris, et rentra dans ses fonctions ordinaires. Peu après, il reçut du nouvel empereur une lettre conçue en ces termes : « Au très-religieux ami de Dieu, Athanase, Jovien. Comme nous admirons au delà de toute expression la sainteté de votre vie, où l'on voit briller les traits de ressemblance avec le Dieu de l'univers, et votre zèle pour Jésus-Christ, notre Sauveur, nous vous prenons aujourd'hui sous notre protection, évêque très-respectable. Vous la méritez par ce courage qui vous a fait compter pour rien les plus pénibles travaux, et regarder comme un objet de mépris les plus grands dangers, la rage des persécuteurs et les glaives menaçants. Tenant en main le gouvernail de la foi qui vous est si chère, vous ne cessez ni de combattre pour la vérité, ni d'édifier le peuple chrétien, qui trouve en vous le parfait modèle de toutes les vertus : à ces causes, nous vous rappelons présentement, et vous ordonnons de venir enseigner la doctrine du salut. Revenez donc aux églises saintes ; paissez le peuple de Dieu. Que le pasteur, à la tête du troupeau, fasse des vœux pour notre personne. Car nous sommes persuadé que Dieu répandra sur nous, et sur ceux qui sont chrétiens comme nous, ses faveurs les plus singulières, si vous nous accordez le secours de vos prières (2). »

L'empereur lui écrivit une seconde lettre pour le prier de lui apprendre exactement la foi de l'Église catholique. Athanase, de concert avec les évêques qui se trouvaient à Alexandrie, répondit que l'on devait s'en tenir uniquement à la foi de Nicée, ajoutant : « Sachez, empereur chéri de Dieu, que c'est la doctrine qui a été prêchée de tout temps, et dont toutes les églises de l'univers conviennent : celles d'Espagne, de Bretagne, des Gaules ; celles de toute l'Italie et de la Campanie, de Dalmatie, de Mysie, de Macédoine et de toute la Grèce ; toutes celles d'Afrique, de Sardaigne, de Chypre, de Crète, de Pamphylie, de Lycie, d'Isaurie ; celles de toute l'Égypte et de la Libye, du Pont, de la Cappadoce et des pays voisins ; celles d'Orient, excepté quelque peu qui suivent l'opinion d'Arius. Nous connaissons par les effets la foi de toutes ces églises, et nous en avons des lettres. Or, le petit nombre de ceux qui s'opposent à cette foi ne peut former un préjugé contre le monde entier. » Puis, après avoir mis le symbole de Nicée tout au long, le saint docteur ajoute : « Les pères n'ont pas séparé le Saint-Esprit du Père et du Fils ; mais ils l'ont glorifié avec le Père et le Fils, parce que la Trinité sainte n'a qu'une même divinité (3). »

Jovien ne se contenta pas de cette lettre ; mais voulant connaître personnellement le saint et s'entretenir avec lui, il lui manda de venir le trouver à Antioche, où il s'était arrêté au retour de Perse. Athanase s'y rendit volontiers, d'après le conseil de ses amis. Mais il y était arrivé en même temps des évêques ariens pour l'accuser, comme aussi plusieurs fidèles de son église pour le défendre. Parmi les premiers était Lucius, qui voulait devenir évêque d'Alexandrie. Ils dirent : Nous en prions votre puissance, votre empire et votre piété, écoutez-nous. L'empereur répliqua : Qui êtes-vous ? — Nous sommes chrétiens. — D'où et de quelle ville ? — D'Alexandrie. — Que voulez-vous ? — Nous en supplions votre puissance et votre empire ; donnez-nous un évêque. — J'ai déjà commandé qu'Athanase, que vous aviez auparavant, reprît le siége. — Nous en supplions votre puissance, il y a bien des années qu'il a été accusé et banni. — Alors un soldat, prenant la parole, dit à l'empereur que c'étaient des ariens, restes du Cappadocien Grégoire, qui avaient désolé la ville et le monde. Sur quoi l'empereur piqua son cheval et passa outre. Les ariens revinrent une autre fois, et dirent : Nous avons des accusations et des preuves contre Athanase. Il y a plus de trente ans qu'il a été banni par Constantin et Constance d'éternelle mémoire, et par le très-aimé de Dieu, le très-philosophe et très-heureux Julien. L'empereur répondit : Les accusations de dix, de vingt et de trente ans sont périmées. Ne me parlez point d'Athanase, je sais pourquoi il a été accusé et comment il a été banni.

Les ariens importunèrent l'empereur une troisième fois et dirent qu'ils avaient d'autres [illegible] contre Athanase. L'empereur répondit : Dans le trouble et la confusion de voix, on ne peut connaître qui a raison ; choisissez deux personnes d'entre vous, et deux autres d'entre le peuple, car je ne puis répondre à chacun de vous en particulier. Ceux d'entre le peuple dirent alors : Ce sont les restes de l'impie Grégoire, qui a désolé notre province et n'a pas permis [illegible] dans nos villes. Les ariens : Donnez-nous qui vous voudrez, hormis Athanase. L'empereur :

(1) *Code théod.* — (2) Athan., t. II, p. 779. — (3) *Ibid.*, p. 780.

je vous ai dit que ce qui regarde Athanase est déjà réglé. Et, entrant en colère, il dit à ses gardes de les chasser. Les ariens : De grâce, si vous envoyez Athanase, notre ville est perdue; personne ne s'assemble avec lui. L'empereur : Cependant je m'en suis informé avec soin, et je sais qu'il a de bons sentiments, qu'il est orthodoxe et qu'il enseigne une bonne doctrine. Les ariens : A la vérité, il dit bien de bouche, mais il a de mauvais sentiments dans l'âme. L'empereur : Il suffit que vous lui rendiez témoignage qu'il dit bien et qu'il enseigne bien. S'il pense mal, il en rendra compte à Dieu. Nous autres hommes, nous entendons les paroles : c'est Dieu qui connaît le cœur. Les ariens : Commandez que nous puissions nous assembler. L'empereur : Et qui vous en empêche? Les ariens : De grâce, il nous appelle hérétiques et dogmatistes. L'empereur : C'est son devoir et le devoir de ceux qui enseignent bien. Les ariens : Nous en supplions votre puissance, nous ne pouvons le supporter : il nous a ôté les terres de l'église. L'empereur : C'est donc pour vos intérêts que vous êtes venus ici, et non pour la foi. Puis il ajouta : Retirez-vous et vivez en paix. Et ensuite : Allez à l'église; vous avez demain une assemblée, après laquelle chacun souscrira ce qu'il croit. Il y a ici des évêques; Athanase même y est : ceux qui ne sont pas instruits dans la foi l'apprendront de lui. Vous avez demain et après, car je vais au champ(1).

L'empereur fut souvent importuné au sujet d'Athanase. Chacun voulait se donner de l'importance, en taquinant ce grand homme. Ainsi un avocat cynique dit à l'empereur : Seigneur, à l'occasion de l'évêque Athanase, le trésorier m'a ôté mes maisons. L'empereur répondit : Si le trésorier t'a ôté tes maisons, qu'a cela de commun avec Athanase? Un autre avocat dit : J'ai une accusation contre Athanase. L'empereur lui répliqua : Et toi, qui es païen, qu'as-tu de commun avec les chrétiens? Quelques-uns du peuple d'Antioche prirent Lucius et le présentèrent à l'empereur, en disant : De grâce, seigneur, regardez quel homme ils ont voulu faire évêque. Apparemment son extérieur n'était pas avantageux. Lucius toutefois se présenta encore à l'empereur, à la porte de son palais, et le pria de l'écouter. L'empereur, qui avait l'humeur assez joviale, s'arrêta et lui dit ces paroles : Dis-moi, Lucius, comment es-tu venu ici, par mer ou par terre? Par mer, répondit Lucius. Eh bien, répliqua plaisamment l'empereur, ô Lucius! que le Dieu du monde, et le soleil chevelu, et la lune, punissent ceux qui sont venus avec toi, de ne t'avoir pas jeté dans la mer; que le vaisseau n'ait jamais un vent favorable, et que, dans la tempête, il ne trouve point de port(2)!

Les ariens, par le moyen d'Euzoïus, leur évêque d'Antioche, avaient prié les eunuques du palais de les recommander. Mais l'empereur l'ayant su, fit châtier sévèrement les eunuques, et dit : Si quelqu'un veut solliciter contre les chrétiens, qu'il soit ainsi traité!

Les semi-ariens demeuraient toujours dans une position équivoque entre les catholiques et les ariens, quelque grand nombre qu'il s'en fût déjà réuni à l'Église; l'obligation dès lors expresse de confesser le Saint-Esprit, non pas une créature, mais une même Divinité avec le Père et le Fils, entretenait comme une espèce d'abîme entre eux et les catholiques. Très-rapprochés de ces derniers, il leur parut qu'auprès d'un empereur catholique, il leur serait facile de l'emporter sur les ariens rigides. Ils lui présentèrent donc une requête pour qu'on leur livrât les églises des anoméens. L'empereur se contenta de répondre : Je hais les disputes, j'aime et honore ceux qui aiment la paix. Les ariens rigides, qui tenaient leur surnom d'Acace de Césarée, et ne suivaient au fond d'autre règle qu'une politique toute mondaine, saisirent bien vite ces paroles et passèrent à l'Église catholique. Ils disaient dans leur lettre a l'empereur : Nous savons que vous aimez avant tout la paix et la concorde; nous n'ignorons pas que vous regardez, et à bon droit, la foi véritable comme la base de cette unité. Maintenant donc, pour qu'on ne nous suppose pas de ceux qui altèrent la vérité, nous vous faisons savoir que nous approuvons et que nous tenons fermement la foi depuis longtemps exposée à Nicée. Le consubstantiel a été si bien expliqué par les Pères, qu'il n'est plus possible de s'y méprendre. Le mot de substance est contre Arius, qui a soutenu d'une manière impie que le Fils a été créé de rien, ce que les anoméens soutiennent avec plus d'impiété et d'impudence encore, pour détruire la concorde de l'Église. En conséquence, nous joignons à notre lettre l'exposition de la foi de Nicée, comme étant la nôtre.

Pour rédiger ce mémoire, les acaciens s'étaient réunis à saint Mélèce d'Antioche et à saint Eusèbe de Samosate, qui le signèrent avec eux. Mais dès lors cette impudence des acaciens excita une juste horreur. On savait qu'ils faisaient cette démarche sans persuasion ni sincérité, qu'ils s'attachaient uniquement à ceux qui avaient le plus d'influence; et que, pour prévenir une réunion véritable, ils voulaient seulement gagner Mélèce, lui qu'ils avaient banni autrefois, mais qu'ils voyaient maintenant fort considéré de l'empereur. Voilà comme un parti des ariens rigides se réunit pour un temps à l'Église. Toutefois, il y eut de ces évêques qui se montrèrent depuis de dignes défenseurs de la vérité(3).

Ce fut probablement à son retour d'Antioche, que saint Athanase, visitant les églises de la haute Thébaïde, arriva jusqu'à Tabennes, où était le monastère de saint Pacôme. Ce dernier venait à peine de [illegible]

(1) Athan., t. II, p. 782. — (2) Ibid., t. II, p. 784. — (3) Socr., l. III, c. xxv.

moines, chantant des hymnes et des psaumes; mais il resta caché dans la foule, ayant peur qu'on ne l'ordonnât prêtre. Il avait un grand nombre de disciples qu'il gouvernait d'après une règle qu'il avait reçue du ciel par le ministère d'un ange. Dans la multitude de ceux qui se rangeaient sous sa conduite, il y avait des vieillards, des enfants, des personnes de toute condition. Aussi les conduisait-il différemment, suivant leurs forces et leurs dispositions naturelles. Les uns travaillaient pour gagner de quoi vivre, les autres servaient la communauté; ils ne mangeaient pas tous en même temps, mais chacun selon son travail et sa dévotion; seulement il les exhortait tous à l'obéissance, comme au chemin le plus court pour la perfection. Il établit, pour le soulager, des supérieurs particuliers sur chaque maison et sur chaque tribu; qui, toutes ensemble, composaient plusieurs milliers de moines. Si quelqu'un de ces supérieurs particuliers était absent, il suppléait à son défaut, comme serviteur de tous, et visitait soigneusement ces monastères.

Voyant dans son voisinage de pauvres gens occupés à nourrir du bétail, et privés de la participation des sacrements et de la lecture des saintes Ecritures, il prit la résolution, de concert avec saint Aprion, évêque de Dendérah, de faire bâtir une église dans leur bourg, qui était presque désert. Et comme il n'y avait point encore de lecteurs, ni d'autres clercs ordonnés pour célébrer l'office dans cette nouvelle église, il y allait avec ses moines à l'heure des assemblées ecclésiastiques, et lisait l'Ecriture sainte avec une si grande dévotion, qu'il paraissait plutôt un ange qu'un homme. Il attira ainsi beaucoup de monde à la foi chrétienne.

Sa sœur, ayant appris les merveilles de sa vie, vint à son monastère pour le voir. Il lui fit dire par le portier : Ma sœur, vous savez maintenant que je suis en vie et en santé; allez en paix, et ne vous affligez pas de ce que je ne vous vois point des yeux du corps. Si vous voulez suivre ma manière de vie, pensez-y bien; et si je vois que ce soit une résolution ferme, je vous ferai bâtir un logement où vous pourrez demeurer avec bienséance, et je ne doute point que, par votre exemple, le Seigneur n'en attire d'autres. La sœur, ayant ouï ces paroles, pleura amèrement, et, touchée de componction, elle se résolut à servir Dieu. Pacôme lui fit bâtir, par ses frères, un monastère éloigné du sien, le Nil entre deux, et, en peu de temps, elle devint la mère d'une grande multitude de religieuses.

Avec le don des miracles, saint Pacôme avait le don de prophétie, et Dieu lui révéla entre autres choses quel serait l'état de ses monastères après sa mort. Qu'ils s'étendraient extrêmement et que quelques-uns des moines conserveraient la piété et l'abstinence; mais que plusieurs tomberaient dans le relâchement et se perdraient. Que ce mal arriverait principalement par la négligence des supérieurs qui, manquant de confiance en Dieu et cherchant à plaire à la multitude, sèmeraient la discorde et n'auraient plus que l'habit de moine. Que les plus mauvais s'étant une fois emparés du gouvernement, il se formerait des jalousies et des querelles; on aspirerait aux charges avec ambition, et le choix ne se ferait plus par le mérite, mais par l'ancienneté; les bons n'auraient plus la liberté de parler, et se tenant en silence et en repos, seraient encore persécutés. Saint Pacôme, extrêmement affligé de cette révélation, fut consolé par une vision céleste, où Jésus-Christ même lui apparut au milieu des anges (1).

Jovien était parti d'Antioche pour Constantinople. A Tyane, en Cappadoce, il apprit que les Gaules avaient reconnu son autorité, mais que son beau-père Lucillien y avait péri dans une émeute militaire. Le premier janvier 364, il devait prendre le consulat avec son père Varronnien; mais son père mourut avant d'avoir vu son fils empereur. Jovien prit alors le consulat avec son propre fils, nommé Varronnien comme son père. Le jeune Varronnien était un petit enfant qui se mit à pleurer, dit-on, quand on le plaça dans la chaise curule. Cela se passait à Ancyre en Galatie. Cependant Constantinople, empressée de voir son nouvel empereur, s'en réjouissait d'avance et frappait des médailles en son honneur. Sa femme, l'impératrice Chariton, était partie de cette capitale avec un nombreux cortége, pour aller au-devant de son époux. Elle était près de le rejoindre, lorsque, dans la nuit du 16 au 17 février, on le trouva mort dans son lit, au bourg de Dadastane, soit qu'il eût été étouffé par la vapeur du charbon ou frappé d'une apoplexie foudroyante, soit que les eunuques l'eussent empoisonné, comme le soupçonne Ammien Marcellin, et comme l'assure positivement saint Chrysostome (2). La joie de l'empire et de l'Église se changea en deuil; les païens mêmes pleurèrent. La plus affligée fut l'impératrice, qui, avec l'empire, perdait coup sur coup son père, son beau-père, son époux et tremblait pour son fils unique, à qui une politique cruelle fit effectivement crever un œil pour l'empêcher d'être élevé sur le trône.

Après la mort de Jovien, l'empire resta dix jours sans chef. Les principaux officiers civils et militaires se réunirent à Nicée. Au dire de Zosime, on proposa de nouveau l'empire à Salluste; il s'y refusa, parce qu'il était trop vieux; il refusa son fils, parce qu'il était trop jeune (3). Après qu'on eut proposé encore quelques autres candidats, les généraux les plus estimés, tels que Salluste, Victor, Arinthée, Dagalaïphe, s'étant déclarés pour Valentinien, capitaine d'une compagnie des gardes, toute l'armée approuva ce choix.

(1) Vita Pachom. Bolland., xiv maii. — (2) Amm., l. XXV, n. 10; Chrysost., In Phil., hom. xv. — (3) Zos., l. III, n. 36.

Valentinien, étant arrivé d'Ancyre, fut proclamé empereur le 26 février 364. Il étendait la main pour haranguer l'armée, quand il s'éleva un murmure soudain et des cris. C'étaient les soldats qui le pressaient de se désigner un collègue, pour que l'empire ne courût pas les risques de rester sans chef, comme cela venait d'arriver deux fois. Valentinien leur dit d'une voix ferme et menaçante : « Soldats, il a dépendu de vous de me donner l'empire ; mais, l'ayant une fois reçu, c'est à moi et non point à vous à juger ce qui est utile pour le bien public. Je ne refuse pas de choisir un collègue ; mais ce choix devant être fait avec maturité, je prendrai le temps d'y réfléchir. » Ces paroles, prononcées avec l'accent du commandement et secondées par une taille majestueuse, calmèrent tout à coup les murmures. Les soldats, étonnés et fiers d'avoir un empereur aussi intrépide, le reconduisirent à son palais, entouré des aigles et des enseignes, avec toutes les marques d'une entière soumission (1).

Trois jours après, le nouvel empereur assembla les chefs de l'armée pour les consulter sur le choix d'une collègue. Un des généraux les plus braves, Dagalaïphe, lui dit avec sa franchise de soldat : « Excellent empereur, si vous aimez votre famille, vous avez un frère ; si vous aimez l'Etat, cherchez le plus capable. » Vivement piqué de cette réponse inattendue, Valentinien sut cependant se contenir ; non-seulement il laissa Dagalaïphe dans sa charge, mais il l'éleva plus tard au consulat (2).

En passant à Nicomédie, l'empereur nomma son frère Valens connétable ; puis, le 28 mars, dans un des faubourgs de Constantinople, il le déclara son collègue. Valentinien avait quarante-trois ans, son frère trente-six. Originaires de la Pannonie, la Hongrie actuelle, leur père Gratien, d'une naissance obscure, mais distingué par sa force et son adresse, s'était élevé jusqu'à la charge de tribun ou général, et même jusqu'à celle de comte d'Afrique et puis de Bretagne.

Peu après leur élévation, les deux frères tombèrent dangereusement malades. On y soupçonna du maléfice. Comme Julien et ses amis se vantaient de n'être pas moins grands magiciens que philosophes, ils avaient mis la magie fort en vogue. Dès l'année précédente, le préfet que Julien envoyait de Syrie à Rome, ayant perdu un œil en route, y avait vu un sortilége. Arrivé à Rome, il y rechercha les magiciens, en découvrit un grand nombre et les mit à mort, entre autres un cocher du cirque, convaincu d'avoir recours à la magie pour donner de la vitesse à ses chevaux et arrêter ceux de ses concurrents (3). La maladie des deux empereurs occasionna des recherches semblables à Constantinople. Les philosophes Maxime et Priscus, confidents de Julien, furent arrêtés, mais Priscus relâché aussitôt. Des personnages considérables furent accusés ; mais la sagesse de Salluste, préfet du prétoire, fit si bien que tous les accusés furent acquittés, hors le seul Maxime, condamné à une grosse amende, qu'on réduisit plus tard à une petite somme. Dès que Valentinien eut été déclaré empereur, Salluste lui avait demandé la permission de se retirer ; mais l'empereur lui répondit : « Eh quoi ! ne m'as-tu donc chargé d'un si pesant fardeau que pour m'en laisser accablé, sans vouloir m'aider à le soutenir (4) ? »

Les deux frères, étant arrivés à Sirmium, dans leur pays natal, se partagèrent le monde romain : Valentinien prit l'Occident et Valens eut l'Orient ; le premier choisit Milan pour sa résidence, le second Constantinople. Rome, l'antique métropole de l'empire, continua d'être laissée dans l'ombre.

Dès les premiers jours de son règne, Valentinien avait accordé la liberté de religion, non-seulement à toutes les sectes chrétiennes, mais encore aux païens. Seulement il défendit à ces derniers la magie et les sacrifices nocturnes, qui donnaient lieu à des abominations de plus d'une sorte. Encore, s'il faut en croire Zosime, révoqua-t-il cette défense, à condition que dans ces mystères on n'ajoutât rien aux anciens usages. Constance avait enlevé du sénat de Rome l'idole de la Victoire ; Julien l'y avait rétablie, Valentinien l'y laissa. Plus tard, il défendit aux païens d'immoler des animaux, mais il permit d'offrir de l'encens. Il fit avec cela des lois qui défendaient non-seulement aux manichéens, mais encore aux donatistes et à tous les hérétiques en général, de tenir des assemblées. Et puis, nous trouvons qu'il conserva aux prêtres païens leurs anciens priviléges ; qu'il défendit de leur susciter aucun trouble ; qu'il promit même des titres honorables à ceux de leur ordre qui se seraient acquittés de leurs fonctions avec sagesse. Sa tolérance était ainsi fort variable (5).

Sozomène rapporte qu'avant le partage de l'empire, Hypatien, évêque d'Héraclée, envoyé par les évêques de la Bithynie, de l'Hellespont et d'autres, qui reconnaissaient le Fils consubstantiel au Père, ayant demandé à Valentinien la permission de s'assembler en concile pour corriger la doctrine de la foi, l'empereur lui répondit ces paroles remarquables : « Pour moi, qui suis du rang des laïques, il ne m'est pas permis de me mêler curieusement de ces choses ; les évêques, que cela regarde, n'ont qu'à s'assembler où ils le jugent à propos. » Saint Ambroise cite également de lui cette parole : Qu'il ne lui convenait pas d'être juge entre les évêques. Ces principes si sages, il ne les suivit pas toujours (6).

Lorsque, dans l'automne 364, il vint à

(1) Amm., l. XXVI, n. 2. — (2) *Ibid.*, n. 4. — (3) *Ibid.*, n. 3. — (4) Zos., l. XIII. — (5) Amm., l. III, Zos., l. IV, c. III.; *Cod. theod.* — (6) Soz., l. VI, c. VII.; Ambr., *ep.* XIII.

Milan, il y trouva l'Église divisée. Il y avait près de dix ans que les ariens lui avaient imposé pour évêque, Auxence, par la force des armes. Ordonné par Grégoire, intrus d'Alexandrie, Auxence était un archi-arien et une des colonnes du parti. Saint Hilaire de Poitiers et saint Eusèbe de Verceil, revenus de leur exil, y entretenaient les fidèles dans la vraie foi catholique. Auxence, déjà peu suivi, et à cause de ses erreurs, et parce qu'il n'entendait pas même le latin, se vit alors presque abandonné. Il sut prévenir l'empereur contre les deux saints, disant que c'étaient des séditieux et des calomniateurs qui l'accusaient d'arianisme, quoiqu'il n'enseignât que la foi catholique; il provoqua par là un édit qui défendait à qui que ce fût de troubler l'église de Milan. Ce nonobstant, saint Hilaire représenta, dans une requête, qu'Auxence était blasphémateur, ennemi du Christ, et que sa croyance n'était pas telle que le pensaient l'empereur et tous les autres. Valentinien ordonna une assemblée d'environ dix évêques, où, en présence du trésorier et du grand maître de la cour, devaient comparaître Hilaire et Auxence. Après quelques chicanes, Auxence se vit serré de si près, qu'il confessa que Jésus-Christ était vrai Dieu, de même divinité et de même substance que le Père. On écrivit cette confession : et, de peur que la mémoire ne s'en perdît, saint Hilaire présenta aussitôt, par le moyen du trésorier, une relation de ce qui s'était passé. Toute l'assemblée fut d'avis qu'Auxence devait faire la même confession publiquement, et on l'obligea de l'écrire. Il adressa donc aux deux empereurs une déclaration écrite, mais bien différente de celle qu'il avait faite de vive voix. Il y donnait pour sainte la formule de Rimini, quoiqu'elle eût été improuvée par tout le monde. Après avoir dit dans la conférence que Jésus-Christ est vrai Dieu, de même divinité et de même substance que le Père, il n'en disait autre chose dans son écrit, sinon qu'il était né devant tous les temps, Dieu vrai Fils, afin que, selon les ariens, le *vrai* se rapportât à *Fils* et non pas à *Dieu*. Il disait encore qu'il n'y a qu'une divinité, ne l'attribuant pas au Fils, mais au Père; qu'il n'y a pas deux dieux, parce qu'il n'y a pas deux pères, marquant par là que la Divinité appartient au Père seul. Il ajoutait avec une incroyable impudence, qu'il n'avait jamais connu ni Arius ni sa doctrine, tandis qu'il en était un des plus ardents défenseurs.

Toutefois, l'empereur se contenta de cette déclaration; ses amis répandirent qu'Auxence avait reconnu que le Christ était vrai Dieu, de même divinité et de même substance que le Père, et qu'il ne s'éloignait point de l'exposition de foi de saint Hilaire. L'empereur embrassa donc sa communion. Hilaire soutenait toujours que ce n'était que feinte, qu'on détruisait la foi, que l'on se moquait de Dieu et des hommes. Alors l'empereur lui ordonna de sortir de Milan. Il obéit; et n'ayant plus d'autre moyen de défendre la vérité, il publia un écrit adressé à tous les évêques et à tous les peuples catholiques, où il découvre toute la fraude d'Auxence. Il se plaint d'abord qu'il ne faut pas se laisser éblouir par le nom de paix, et que l'Église n'a besoin d'aucun appui temporel : ce qu'il explique en ces termes :

« Il faut gémir de la misère et de l'aveuglement de notre temps, où l'on croit que Dieu a besoin de la protection des hommes, et où l'on recherche la puissance du siècle pour défendre l'Église du Christ. Je vous prie, vous qui croyez être évêques, de quel appui se sont servis les apôtres pour prêcher l'Évangile? quelles puissances leur ont aidé à annoncer le Christ et à faire passer presque toutes les nations de l'idolâtrie au culte de Dieu? Appelaient-ils quelque officier de la cour, quand ils chantaient les louanges de Dieu en prison, dans les fers, et après les coups de fouet? Paul formait-il l'Église du Christ par les édits de l'empereur, quand il était lui-même en spectacle dans le théâtre? Il se soutenait sans doute par la protection de Néron, de Vespasien, de Décius, dont la haine a relevé l'éclat de la doctrine céleste! Ceux-là qui se nourrissaient du travail de leurs mains, qui s'assemblaient en secret dans les cénacles, qui parcouraient les bourgs, les villes et presque toutes les nations, par mer et par terre, malgré les ordonnances du sénat et les édits des princes; ceux-là, sans doute, n'avaient pas les clefs du royaume des cieux! Au contraire, la puissance de Dieu ne s'est-elle pas déployée manifestement contre la haine des hommes, en ce que plus on défendait de prêcher le Christ, plus il était prêché? Maintenant, hélas! les suffrages humains rendent recommandable la foi divine, et cherchant à autoriser le nom du Christ, on fait croire qu'il est faible par lui-même. L'Église menace d'exil et de prisons, et veut se faire croire par force, elle qui a été crue à force d'être exilée et emprisonnée. Elle attend comme une grâce que l'on communique avec elle, après s'être accrue à force d'être persécutée; elle bannit des évêques, elle qui a été propagée par les évêques bannis, elle se glorifie d'être aimée du monde, elle qui n'a pu être au Christ sans être haïe du monde. Telle est l'Église en comparaison de celle qui nous avait été confiée, et que nous voyons se perdre maintenant (1). »

Saint Hilaire mourut à Poitiers, l'an 367, peu avant son ami, saint Eusèbe de Verceil. Il avait composé sur les épîtres de saint Paul des commentaires qui se sont perdus. Le cardinal Mai en a retrouvé un fragment, cité par les Grecs, au IXe siècle, concernant la procession du Saint-Esprit. Voici les paroles du manuscrit : « Saint Hilaire, dans ses exp-

(1) Hil., *Contra Auxent.*

tions sur l'Apôtre, parlant théologiquement du Père et Fils, dit qu'on n'entend dans le Saint-Esprit aucune dualité, parce que le Père et le Fils lui communiquent l'existence : c'est pourquoi ils sont tous deux un seul et même principe de l'Esprit-Saint (1). »

Valentinien publia successivement plusieurs lois concernant la religion. Il renouvela, par la célébration du dimanche, celle de Constantin, qui défendait aux particuliers de faire ce jour-là aucune action judiciaire, et y donna plus d'extension, en défendant à tous les fonctionnaires d'y faire aucune poursuite contre les chrétiens. Afin d'honorer la fête de Pâques, il ordonna, par une autre loi, d'y ouvrir les prisons à tous des détenus, hormis les sacriléges, les magiciens, les empoisonneurs, les adultères, les ravisseurs, les homicides et les criminels de lèse-majesté. On ne peut qu'admirer la puissance de la religion sur le caractère de Valentinien, naturellement porté à une rigueur excessive beaucoup plus qu'à la clémence. Constantin avait défendu les combats des gladiateurs ; mais, faute de pouvoir ou de vouloir, les empereurs n'avaient pas complétement réprimé la fureur des Romains à se repaître dans la vue du sang de ces jeux abominables ; les juges avaient recommencé à condamner les malfaiteurs. Valentinien se contenta d'y soustraire les chrétiens. Comme les acteurs du théâtre étaient la plupart de condition servile, et que par conséquent il ne leur était pas libre de renoncer à leur profession qui, d'un autre côté, était incompatible avec la religion chrétienne, il ordonne que les comédiens qui, étant en péril de mort, recevront le baptême et l'eucharistie, ne pourront être forcés à remonter sur le théâtre s'ils reviennent en santé. Mais il défend de leur donner les sacrements, si ce n'est en péril évident de mort. Loi impie, qui, pour favoriser le théâtre, ne permettait à ses victimes infortunées l'entrée de l'Eglise de Jésus-Christ que dans le cas unique d'une maladie mortelle ! Combien qui, avant d'être malades à mourir, auront pu prendre la sérieuse résolution de renoncer au théâtre et à l'idolâtrie ! Jusque-là les filles des comédiennes étaient forcées de suivre la profession de leurs mères ; Valentinien les affranchit de cette contrainte, hormis celles qui avaient embrassé le métier de courtisane. Il réforma aussi un abus, d'après lequel, dans bien des villes, les chrétiens étaient obligés de garder les temples des païens, soit que les païens les crussent par là plus en sûreté, soit que des autorités païennes prissent plaisir à vexer les chrétiens de cette manière. Il ordonna que, dans les causes ecclésiastiques, les juges fussent de même rang que les accusés : ainsi les évêques ne pourraient être jugés que par des évêques. Chronope, évêque on ne sait de quel siége, ayant été condamné et déposé par soixante-dix de ses collègues, en avait appelé à un magistrat séculier, et de celui-ci à un autre. C'était contraire aux lois. Il fut condamné à une amende pécuniaire. Valentinien ordonna qu'il la payerait, mais qu'au lieu d'être adjugée au fisc, elle serait distribuée aux pauvres, et qu'on ferait de même pour les amendes des gens d'Eglise (2).

On voit dans l'Evangile trois espèces de fonds pour la subsistance de Jésus-Christ et des apôtres. Il est d'abord dit à ceux-ci de ne porter ni or ni argent, parce que l'ouvrier est digne de sa nourriture, digne de son salaire. Ce qui suppose, pour ceux à qui l'Evangile est prêché, l'obligation naturelle de pourvoir du nécessaire ceux qui le lui prêchent. Ensuite il est dit que de saintes femmes suivaient le Sauveur et le servaient de leurs richesses. Enfin, il y avait entre les mains d'un apôtre un fonds de réserve, où l'on déposait les aumônes, non-seulement pour l'entretien du maître et des disciples, mais encore pour le soulagement des pauvres. Dans la primitive église de Jérusalem, les fidèles vendaient leurs fonds de terre et en apportaient le prix aux pieds des apôtres, qui distribuaient à chacun ce qu'il lui fallait. On faisait des collectes régulières chaque dimanche, sans compter d'autres quêtes. Saint Paul rappelle plus d'une fois l'obligation de faire part de nos biens temporels à ceux qui nous procurent les biens spirituels. Dans la suite on donna à l'Eglise des maisons, des jardins, des fonds de terre. Les plus modérés des empereurs idolâtres, tels qu'Alexandre Sévère et Aurélien, lui en maintenaient la propriété ; les tyrans persécuteurs l'en dépouillèrent ; Constantin les lui fit restituer, avec la permission à chacun de donner par testament tout ce qu'on voudrait à l'Eglise catholique. Au temps de Valentinien, des clercs et des moines fréquentaient les maisons des veuves, et, par de serviles complaisances, les portaient à faire des testaments à leur avantage particulier. Cet empereur fit une loi qui les déclarait incapables de recevoir quoi que ce fût de la succession des veuves ou des religieuses, même par fidéicommis. Comme cette loi est adressée au pape Damase, qui la fit lire dans les églises de Rome, il est bien à croire qu'elle avait été sollicitée par ce Pape, et que c'était à Rome même que l'abus était le plus criant. Honteuse pour les clercs et les moines qui l'avaient rendue nécessaire, cette loi était favorable à l'Eglise même, vers qui seule elle dirigeait ainsi les pieuses libéralités des fidèles.

Constantin et son fils Constance avaient exempté les biens de l'Eglise et la personne des ecclésiastiques de toute charge extraordinaire ou sordide, telle que corvée, mais non pas des autres. Julien avait révoqué ces immunités ; Valentinien les rétablit. En général, depuis Constantin jusqu'à Théodose, si les biens des églises ont été exempts des contributions extraordinaires, ils ne l'étaient pas,

(1) Mai, *Spicileg. rom.*, t. VI, præf. XXIV. — (2) *Cod. theod.*

ou du moins ne l'ont été que très-peu de temps, des contributions ordinaires. De même, les ecclésiastiques étaient affranchis des charges personnelles, mais leurs biens soumis aux impôts publics, du moins aux impôts réguliers. Cette exemption des biens et des personnes consacrées au culte divin paraît de droit naturel, car on la trouve chez tous les peuples. Et de fait, si le Sauveur paye le tribut pour lui-même et pour Pierre, ce n'est qu'après avoir montré que naturellement ils étaient exempts l'un et l'autre, et pour ne scandaliser personne.

Dans certaines villes de l'empire, il y avait une espèce de féodalité municipale, sous le nom de curie. Les propriétaires de certains domaines en étaient par là même, et comme tels, obligés de contribuer de leurs biens et de leur personne à l'administration de la cité, et de remplir plus d'une fois gratuitement des fonctions onéreuses. Presque tout le monde cherchait à s'en exempter, les uns en entrant dans le sénat, les autres dans la milice, les autres dans le clergé. Valentinien ne le permit à ces derniers que sous la condition de céder à l'autorité ou à un parent les biens auxquels étaient attachées les prérogatives ou plutôt les servitudes curiales.

Les deux empereurs établirent aussi les défenseurs des villes. C'étaient des citoyens d'une probité reconnue, choisis par tous les autres, et confirmés par le préfet du prétoire, pour défendre les plus faibles du peuple contre l'oppression des puissants, et juger même les petits différends que les citoyens pouvaient avoir entre eux. Leurs fonctions duraient cinq ans. Nul ne pouvait s'y refuser ni s'en démettre sans l'autorisation de l'empereur, avant les cinq ans révolus. Bientôt les églises obtinrent des défenseurs de leur côté. Dès 368, il est question du défenseur de l'Église romaine. C'étaient des laïques chargés de soutenir les intérêts de l'Église devant les tribunaux séculiers (1).

Dès le commencement de leur règne, les deux empereurs révoquèrent la fameuse loi de Julien qui avait défendu aux chrétiens l'enseignement et l'étude des lettres humaines. Mais l'instruction publique de Rome était tombée bien bas. Grand était le nombre des maîtres, parmi lesquels des hommes de beaucoup de connaissances et de talents. Très-grand était le nombre des jeunes gens inscrits en la matricule de la jeunesse studieuse ; mais les écoles en étaient peu fréquentées ; le théâtre, l'amphithéâtre, l'hippodrome et les courtisanes l'étaient beaucoup. Les professeurs fermaient les yeux sur les désordres des élèves et sur leur absence des classes, pourvu qu'au temps prescrit ils payassent la rétribution scolaire. Valentinien ordonna que les jeunes gens qui viendraient de la province à Rome pour leurs études apporteraient un témoignage de leurs magistrats respectifs, indiquant leur nom, leur patrie, leur naissance, qu'ils remettraient ce certificat à l'inspecteur de l'académie, et déclareraient à quelle étude ils voulaient s'appliquer principalement. Des inspecteurs subalternes leur assigneront des logements éloignés des lieux de débauche, veilleront sur leur conduite et les préserveront de tout mauvais commerce. Les élèves n'assisteront pas trop souvent aux spectacles, ne passeront pas non plus leur temps en festins et en parties de plaisir. Les incorrigibles seront châtiés publiquement et puis renvoyés d'où ils sont venus. Les étudiants des provinces ne demeureront à Rome que jusqu'à l'âge de vingt ans, si ce n'est les étudiants en droit, qui peuvent rester jusqu'à l'âge de vingt-cinq. Chaque mois, on enverra à l'empereur des notes exactes sur chacun, afin qu'il puisse juger de leurs progrès et les employer plus tard selon leur mérite. La loi était belle ; il ne lui manquait qu'une chose, d'être constamment exécutée. Il paraît toutefois qu'elle ne fut pas sans quelque effet, car saint Augustin nous apprend que les écoles de Carthage étaient encore bien plus indisciplinées (2).

Valentinien fit encore une autre institution sage, et qui respire l'esprit du christianisme. Il choisit quatorze des plus habiles médecins de Rome, suivant les quatorze quartiers de la ville, et les établit médecins des pauvres, avec un entretien convenable sur le trésor public. Il leur permit d'accepter ce que les malades guéris leur offriraient par reconnaissance, mais non pas d'exiger ce qu'ils auraient promis par crainte avant leur guérison. Il ordonna que les places vacantes seraient données au concours, sans nul égard à la faveur ni aux plus puissantes recommandations. Les médecins déjà en fonction examinaient les récipiendaires et jugeaient de leur capacité ; il fallait au moins sept suffrages pour être choisi. La confirmation en était réservée à l'empereur, et l'installation au préfet de la ville. Ces médecins, aussi bien que les professeurs publics de l'académie, étaient exempts du service militaire, du logement des soldats, et généralement de toutes charges publiques, eux et leurs femmes (3).

L'aversion générale pour les Juifs s'était probablement accrue par suite de la faveur dont ils avaient joui sous Julien l'Apostat, de la part qu'ils avaient prise aux persécutions contre les chrétiens, et principalement de leur entreprise avortée pour rebâtir le temple de Jérusalem. Toujours est-il que les soldats se permettaient de loger dans les synagogues. Valentinien défendit cette vexation. Il fit encore, avec son frère, dès le commencement, plusieurs lois salutaires pour remédier à l'oppression des provinces. On regrette qu'il se soit laissé trop souvent entraîner à son penchant à la cruauté, sans songer qu'une justice

(1) Thomass., *Discipl.*, part. III, l. I et IV. *Cod. Theod.* — (2) *Cod. theod*, l. XIV, tit. IX; S. Aug., *Conf.*, l. V, c. VIII. — (3) *Cod. theod.*, l. XIII, t. III, leg. 8, 9 et 10.

excessive est une coupable et odieuse injustice.

Comme on ne comptait guère sur la fidélité du roi de Perse à garder la paix, Valens se rendit de Constantinople en Syrie, afin d'en observer les mouvements. Mais à peine traversait-il la Bithynie, qu'on lui apporta la fâcheuse nouvelle que les Goths se disposaient à pénétrer dans la Thrace. Il se contenta de faire marcher des troupes sur les frontières. A Césarée, en Cappadoce, on lui apporta la nouvelle plus fâcheuse encore, que, profitant de son absence, Procope s'était déclaré empereur à Constantinople. Procope était ce général qui avait été chargé de conduire à Tarse le corps de l'empereur Julien, dont il était parent. Aussitôt après la cérémonie, il avait disparu sans qu'on pût découvrir sa retraite. Depuis quelque temps, il rôdait déguisé autour de Constantinople. Valens s'était rendu odieux, moins encore par ses propres cruautés que par celles de son beau-père. De simple commandant d'une cohorte, comme qui dirait de simple chef de bataillon, devenu tout à coup patrice, première dignité de l'empire après le souverain, Pétronius, aussi mal fait de corps que d'esprit, traitait les citoyens en esclaves. Pour assouvir son insatiable avarice, il recherchait les dettes du fisc depuis le règne d'Aurélien, c'est-à-dire depuis environ un siècle, faisant valoir les titres surannés et prescrits. Un trait suffira pour peindre son caractère. On le vit pleurer plusieurs fois parce qu'il était forcé de renvoyer quelqu'un absous sans l'avoir dépouillé. Procope sut profiter du mécontentement général. Avec deux seules cohortes ou deux bataillons, lui-même, pâle et tremblant, affublé en empereur de mascarade, il s'empara de Constantinople. Le peuple, indifférent, laissait faire. A cette nouvelle, Valens perdit courage ; il ne songeait qu'à déposer le diadème, tant il avait peur : ses officiers eurent toutes les peines du monde à lui persuader de se défendre. Il envoya d'abord contre le rebelle les deux légions les plus renommées ; mais, au moment de la bataille, Procope les ayant conjurés d'abandonner un poltron de Pannonie pour un allié de la maison impériale, les deux légions baissèrent leurs enseignes, passèrent de son côté et lui jurèrent fidélité au nom de Jupiter. En revanche, un général de Valens, le comte Arinthée, fit une action plus mémorable encore. Procope avait mis à la tête d'un corps de troupes un certain Hypéréchius, jusqu'alors huissier du palais. Arinthée le méprisait trop pour daigner le combattre. Il fit alors une chose dont on ne voit pas d'autre exemple. C'était l'homme de la plus haute taille et le mieux fait de son siècle ; son extérieur héroïque lui donnait un air d'empire. Profitant de cet avantage, il ordonna aux soldats d'Hypéréchius de saisir eux-mêmes leur chef et de le lui amener enchaîné. Les soldats obéirent, et, traînant avec eux leur général devenu leur prisonnier, ils se rangèrent sous les enseignes d'Arinthée. La guerre dura huit mois avec cette alternative de succès et de revers. Ce qui perdit Procope, ce fut lui-même. Il se rendit bientôt plus odieux que Valens, Ses généraux le trahirent, ses troupes l'abandonnèrent, deux de ses officiers le livrèrent à Valens, qui lui fit couper la tête ainsi qu'à eux. Au dire d'Ammien Marcellin et de Zosime, Valens usa cruellement de la victoire : au dire de Thémistius et de Libanius, il en usa avec beaucoup de clémence (1).

Cependant les évêques de la Bithynie, de l'Hellespont, et généralement tous les semi-ariens, s'étaient assemblés à Lampsaque, en la seconde de ces provinces. Nous avons vu la belle réponse que l'empereur Valentinien fit à leur député : « Pour moi, qui suis du rang des laïques, il ne m'est pas permis de me mêler curieusement de la doctrine : les évêques, que cela regarde, n'ont qu'à s'assembler où ils le jugeront à propos.» S'étant donc assemblés à Lampsaque, en 365, ces évêques condamnèrent la formule de Rimini, ainsi que la souscription qu'on leur y avait fait faire à Constantinople, en 360, par la violence d'Eudoxe, évêque de la capitale et chef des anoméens. Ils déclarèrent qu'il fallait s'en tenir à la doctrine, que le Fils est semblable au Père en substance, et à la formule de Séleucie, autrement de la dédicace d'Antioche. Ils ordonnèrent le rétablissement des évêques, qui avaient été déposés pour avoir soutenu cette doctrine,et offrirent aux partisans d'Eudoxe de les recevoir dans leur communion, s'ils voulaient renoncer à leur erreur. Les anoméens s'y étant refusés, ils notifièrent leurs décrets à toutes les églises. Dans la crainte qu'Eudoxe ne prévînt contre eux l'empereur Valens, ils envoyèrent à celui-ci des députés. Mais le mal était déjà fait. L'empereur déjà gagné, les pressa de communiquer avec Eudoxe, et, sur leur refus, les envoya en exil et donna leurs églises aux eudoxiens. C'est ainsi que Valens commença le rôle de persécuteur (2).

Après sa victoire sur Procope, il fit venir à Nicomédie Eleusius, évêque de Cyzique, un de ceux qui avaient assisté au concile de Lampsaque. Il le pressa d'embrasser les sentiments et la communion d'Eudoxe. Eleusius s'y refusa d'abord ; mais, à la vue de l'exil et de la confiscation dont on le menaçait, il céda. Aussitôt il s'en repentit, et, de retour à Cyzique, déplora sa faiblesse devant tout le peuple, se déclara indigne de l'épiscopat et recommanda l'election d'un autre pasteur. Mais le peuple, qui lui était très-affectionné, ne voulut jamais y consentir. Eunomius étant venu, avec des lettres de l'empereur, s'emparer de l'église, le peuple en bâtit une autre

(1) Amm., l. XXVI, n. 6-10. Zos., l. IV. Them., Or. VII. Liban., *Vita* et *Orat.* XII et XIII. — (2) Soc., l. IV, c. II-IV. Soz., l. VI, c. VII.

hors de la ville, où il continua de s'assembler avec Eleusius. Il paraît qu'Eustathe de Sébaste en Arménie, un des chefs des semi-ariens eut la faiblesse de céder à des violences semblables, et qu'il la déplora de même (1).

Les semiariens se voyant persécutés par les ariens rigides, tournèrent leurs regards vers le centre de l'unité. Après s'être consultés en divers petits conciles, à Smyrne, en Pisidie, en Isaurie, en Pamphylie et en Lycie, ils tombèrent d'accord qu'il fallait, en cette extrémité avoir recours à l'empereur Valentinien et au pape Libère, et qu'il valait mieux embrasser la foi des Occidentaux que de communiquer avec le parti d'Eudoxe. Ils envoyèrent donc Eustathe de Sébaste, Silvain de Tarse, et Théophile de Castabale en Cilicie, avec ordre de ne point disputer avec Libère sur la foi, mais de communiquer avec l'Église romaine et d'approuver la créance du consubstantiel. Les lettres dont ils les chargèrent s'adressaient au pape Libère et aux évêques d'Occident, comme à ceux qui, ayant conservé la foi pure depuis les apôtres, étaient plus obligés que les autres à la maintenir.

Les députés étant arrivés en Italie, n'y trouvèrent plus Valentinien et ne jugèrent pas à propos de le suivre dans les Gaules, où il était allé pour combattre les Barbares. Ils se rendirent donc directement à Rome, et présentèrant au pape Libère les lettres dont ils étaient chargés. D'abord le pape ne voulait point les recevoir les regardant comme des ariens qui avaient aboli la foi de Nicée. Ils répondirent qu'ils étaient revenus de l'erreur, et qu'ils avaient rejeté depuis longtemps la créance des anoméens et confessé le Fils semblable au Pere en toutes choses; qu'il n'y avait point de différence entre le semblable et le consubstantiel. Libère leur demanda leur confession de foi par écrit, et ils la donnèrent telle que nous l'avons encore avec cettte inscription : « Au seigneur Libère, notre frère et notre collègue, Eustathe, Silvain et Théophile, salut en notre Seigneur. »

Ils y déclarent, comme députés du concile de Lampsaque vers le Pape et vers tous les évêques d'Italie et d'Occident, que l'on doit tenir inviolablement la foi du concile de Nicée; que le consubstantiel y a été mis saintement et religieusement contre l'erreur d'Arius; ils protestent qu'ils garderont cette foi jusqu'à leur dernier soupir. Ils condamnent Arius et sa doctrine impie, avec tous ses adhérents. Ils condamnent tous les hérétiques : les sabelliens, les patropassiens, les marcionistes, les photiniens, les marcelliens et Paul de Samosate ; leur doctrine et leurs adhérents ; enfin toutes les hérésies contraires à la foi de Nicée. Ils condamnent particulièrement la formule de Rimini, qui, ayant été apportée à Constantinople, de Nicée en Thrace, fut [illegible] par ceux [illegible] de ruses et de parjures [illegible], et [illegible] Nous croyons en un seul Dieu, » et le reste du symbole de Nicée, auquel ils mettent leurs souscriptions, en ajoutant : « Si quelqu'un, après cette exposition de foi, veut intenter contre nous, ou contre ceux qui nous ont envoyés, quelque accusation, qu'il vienne avec des lettres de Votre Sainteté devant les évêques orthodoxes que vous aurez approuvés, qu'il soit jugé avec nous, et que celui qui sera convaincu soit puni. » L'original de cette déclaration demeura en dépôt à Rome.

Le pape Libère, ayant ainsi pris ses sûretés avec les députés des Orientaux, les reçut à sa communion et les renvoya avec une lettre conçue en ces termes :

« A nos bien-aimés frères et collègues Evéthius, Cyrille, etc., et à tous les évêques orthodoxes d'Orient, Libère, évêque d'Italie, et les évêques d'Occident, salut éternel en Notre Seigneur. La joie tant désirée de la paix et de la concorde, bien-aimés frères, vos lettres, qui resplendissent des lumières de la foi et qui nous ont été rendues par nos vénérables frères les évêques Eustathe, Silvain et Théophile, nous l'ont apportée, surtout en nous assurant et en nous donnant des preuves que vous étiez dans une entière conformité de sentiments avec notre petitesse et avec tous les évêques d'Italie et d'Occident. Nous reconnaissons que c'est la foi catholique et apostolique qui est demeurée entière et inébranlable jusqu'au concile de Nicée. Vos députés en ont fait profession et l'ont exposée avec joie, non-seulement de vive voix, mais encore par écrit, dissipant par là jusqu'à l'ombre des mauvais soupçons qu'on aurait pu concevoir. Et afin de ne laisser aucune occasion aux hérétiques d'allumer de nouveau, selon leur coutume, le feu des contestations et des disputes, nous avons cru devoir mettre à la suite de notre lettre une copie de la profession de foi de vos légats. Ils nous ont encore protesté que vous avez toujours tenu et que vous tiendrez, eux et vous, jusqu'au dernier soupir, la foi qui a été confirmée à Nicée par les trois cent dix-huit évêques orthodoxes, qui est parfaitement conforme à la vérité, et qui renverse toutes les troupes des hérétiques. Car ce n'est pas par l'effet du hasard, mais par la volonté divine, que ces évêques se sont assemblés, contre la doctrine insensée d'Arius, en aussi grand nombre qu'étaient les soldats d'Abraham quand il défit par la foi tant de milliers d'ennemis. Cette foi étant renfermée dans le terme de substance et de consubstantiel, et comme une forteresse invincible qui ruine et rend inutiles tous les efforts de la perfidie arienne. C'est pourquoi les ariens ont eu l'adresse d'assem-

(1) Tillem., *Ariens*, c. xvii.

bler les évêques d'Occident à Rimini, dans le dessein, ou de les porter par des discours trompeurs à rejeter indirectement ce terme, qui avait été mis avec beaucoup de prudence dans la formule de foi, ou plutôt à les y obliger par la puissance séculière. Mais cet artifice ne leur a point réussi ; car presque tous ceux qui s'étaient trouvés à Rimini et qui avaient été trompés par ruses ou par caresses, revenus depuis à eux-mêmes, ont anathématisé la formule qu'on y avait dressée, ont souscrit à celle de Nicée, et, communiquant avec nous, détestent avec plus d'ardeur la doctrine d'Arius et de ses disciples.

» Vos députés ayant vu des preuves de ce que nous disons, vous ont compris dans la signature par laquelle ils ont anathématisé Arius et ce qui s'est fait à Rimini de contraire à la foi de Nicée, à quoi vous aviez souscrit vous-mêmes, y étant induits par des parjures. C'est ce qui nous a engagés d'écrire à votre charité et de vous accorder vos justes demandes, puisque vous avez reconnu par la profession de foi de ceux que vous nous avez envoyés, que les évêques d'Orient sont revenus à la saine doctrine, et sont d'accord avec les orthodoxes de l'Occident. Nous vous donnons également avis que ceux qui, par surprise, avaient paru approuver les blasphèmes de Rimini, les ont anathématisés depuis, et ont embrassé unanimement la foi de Nicée. Vous devez en informer vous-mêmes tous les autres, afin que ceux qui, par violence ou par artifice, ont souffert quelque affaiblissement dans leur foi, puissent passer des ténèbres de l'hérésie à la lumière de la vérité catholique. Que si, après la célébration de ce concile, ils ne rejettent pas le poison de la doctrine corrompue en condamnant tous les blasphèmes d'Arius, qu'ils sachent qu'ils ne seront point admis à la communion de l'Eglise, qui ne reçoit pas des enfants nés d'adultère, mais qu'ils en seront retranchés avec Arius et ses disciples, avec les sabelliens, les patropassiens et autres pestes de cette nature. » Telle fut la réponse du Pape aux évêques d'Orient (1).

On pourrait être surpris que Libère n'ait pas obligé Eustathe ni les autres évêques qui l'avaient envoyé à renoncer à leurs erreurs contre la divinité du Saint-Esprit. Il n'en est pas même question dans sa lettre aux Orientaux. Mais peut-être ces évêques ne s'étaient-ils pas encore expliqués sur cet article, ou ignorait-on en Occident qu'ils niassent ce dogme. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Pape ayant, dans la suite, été informé que quelques-uns d'entre les Orientaux révoquaient en doute que le Saint-Esprit fût de même substance que le Père et le Fils, il écrivit aux églises d'Orient qu'elles devaient reconnaître, avec les évêques d'Occident, que les trois personnes de la Trinité n'ont qu'une même substance, et qu'elles sont égales en dignité. « La question ayant été terminée de la sorte par le jugement de l'Église romaine, ce sont les paroles d'un historien grec, on n'en parla plus, et tout le monde se tint en repos. » Sozomène, car c'est lui qui rapporte ce fait, ne dit pas sous quel Pape cela était arrivé. Mais comme il parle aussitôt après de la mort du pape Libère, rien n'empêche de dire que ce fut lui qui décida la question touchant la divinité du Saint-Esprit (2).

Eustathe et les autres députés des Orientaux étant partis de Rome avec la lettre du pape Libère, s'en allèrent en Sicile et y firent assembler un concile des évêques du pays, devant lesquels ils approuvèrent la foi de Nicée et le terme de consubstantiel, comme ils avaient fait à Rome ; et les évêques de Sicile leur donnèrent des lettres conformes à celles de Libère. Eustathe en particulier se rendit en Illyrie, et ce fut lui apparemment qui fit revenir du pur arianisme Germinius, évêque de Sirmium, car nous avons une profession de foi où il déclare qu'il croit le Fils de Dieu semblable au Père en divinité, en puissance, en gloire, en sagesse, en tout. Les autres évêques ariens d'Illyrie, dont les principaux étaient Valens, Ursace et Pallade, furent alarmés de cette rétractation de Germinius, et lui en écrivirent plusieurs lettres. Mais Germinius persista à soutenir le Fils semblable au Père en tout, hormis l'innascibilité (3).

De retour en Orient, les mêmes députés trouvèrent un concile assemblé à Tyane, où étaient Eusèbe de Césarée en Cappadoce, le saint vieillard Grégoire de Nazianze, et plusieurs autres qui avaient assisté au concile d'Antioche sous Jovien, en 363, où fut établie la foi du consubstantiel. On lut les lettres du pape Libère ainsi que celles des autres évêques d'Occident : tout le monde en ressentit une grande joie. Cette joie dût être surtout bien sensible pour le vieil évêque de Nazianze ; car lui-même avait eu la faiblesse de souscrire à la formule de Rimini, et les moines de son église, suivis de la portion la plus recommandable du peuple, s'étaient séparés de sa communion. La réconciliation générale, opérée par les lettres du Pape, fournit le moyen à Grégoire le fils de réconcilier peu après, à Nazianze, le pasteur et le troupeau. Saint Basile dit encore qu'Eustathe avait apporté du bienheureux évêque Libère une lettre qui le rétablissait sur son siége de Sébaste, et, qu'ayant montré cette lettre au concile de Tyane, il fut rétabli sur son siége (4). Nouvelle preuve de l'autorité suprême que le pontife romain exerçait dès lors, même en Orient, sur l'institution, la disposition et le rétablissement des évêques.

Après avoir ainsi confirmé ses frères dans la vraie foi, pacifié les églises et en Occident et en Orient, le pape Libère mourut le 24 sep-

(1) Soc., l. IV, c. xii. Soz., l. VI, c. xi. — (2) Soz., l. VI, c. xxii ; Constant, *Epist. Rom. Pont.* — (3) Soc., l. IV, c. xii. Theod., l. IV, c. ix. — (4) Basil., *Epist.* cclxiii, n. 3, Edit. Bened.

tembre 366, réclamé de son vivant, par les Orientaux, comme le chef de ceux dont la foi avait toujours été pure; appelé depuis sa mort, par les saints Basile, Épiphane, Sirice, Ambroise, pontife de bienheureuse, de sainte, de vénérable mémoire : honoré comme saint dans les anciens martyrologes latins, grecs et coptes. En vérité, quand on considère tout cela, il est difficile de croire à sa chute, et l'on ne conçoit pas trop pourquoi le martyrologe romain n'en fait pas la fête, comme les martyrologes plus anciens. Libère avait tenu le saint siége quatorze ans et quelques mois. Entre les monuments de Rome, il fonda et dédia l'église de Sainte-Marie-Majeure, appelée aussi quelquefois Basilique de Libère.

A la place du Pape défunt, on élut Damase, espagnol d'origine, mais né à Rome, où son père, nommé Antoine, avait été successivement écrivain, lecteur, diacre, et enfin prêtre du titre de saint Laurent. Damase servit en la même église. Lorsque Libère fut banni en 355, il était déjà diacre de l'Église romaine, et s'engagea, dit-on, par un serment solennel, avec le reste du clergé de Rome, à ne recevoir jamais d'autre Pape du vivant de Libère, qu'il accompagna même quelque temps à Bérée, dans son exil. Il avait plus de soixante ans quand il fut élu par le jugement de Dieu, suivant le témoignage de saint Ambroise (1). Ses mœurs étaient si pures, que saint Jérôme l'appelle, après sa mort, Damase de sainte mémoire, vierge et docteur de l'église vierge (2). Il fut ordonné dans la basilique de Lucine, autrement de Saint-Laurent, qui était son titre.

Peu de temps après, Ursin, aussi diacre de l'Église romaine, ne pouvant souffrir que Damase lui eût été préféré, assembla une troupe de gens séditieux dans une autre basilique, et persuada à Paul, évêque de Tibur, homme grossier et ignorant, de l'ordonner évêque, contre la règle de la tradition générale, qui voulait trois évêques pour en ordonner un, et contre l'ancienne coutume de l'Église romaine, dont l'évêque devait être ordonné par celui d'Ostie. Le peuple prit parti dans ce schisme et en vint à la sédition. Juventius, préfet de Rome, et Julien, préfet des vivres, envoyèrent en exil Ursin, avec les diacres Amantius et Loup, ses principaux fauteurs; il y eut aussi sept prêtres arrêtés et chassés de la ville. Mais le peuple du parti d'Ursin les arracha aux officiers qui les emmenaient et les conduisit aussitôt à la basilique de Libère, autrement de Sicine, où Ursin avait été ordonné. Le peuple du parti de Damase s'assembla avec des épées et des bâtons et assiégea la basilique. Il y eut un si grand combat, que l'on trouva les corps de cent trente-sept personnes tuées, de l'un et de l'autre sexe. L'avantage resta au parti de Damase. Le préfet Juventius ne pouvant apaiser la sédition, se retira dans une maison de campagne.

« Quand je considère la splendeur de Rome, dit à ce propos Ammien Marcellin, je ne nie pas que ceux qui désirent cette place ne doivent faire tous leurs efforts pour y arriver; car parvenus là, ils sont sûrs de s'enrichir des offrandes des dames, de paraître en public assis sur des chars, vêtus avec magnificence, et de faire de si splendides festins, que leurs tables surpassent celles des rois. Ils pourraient être vraiment heureux, si, sans avoir égard à la grandeur de la ville, prétexte dont ils couvrent ces excès, ils suivaient l'exemple de quelques évêques de province, que l'abstinence et la frugalité de leurs repas, leurs habits grossiers et pauvres, leurs yeux toujours baissés vers la terre, la pureté de leurs mœurs et la modestie de toute leur conduite rendent agréables au Dieu éternel, et vénérables à tous ses vrais serviteurs (3). » Sans doute, l'auteur païen amplifie plus ou moins les choses : c'est un peu sa manière : de plus, il voyait peut-être avec chagrin les idoles et les prêtres du paganisme tomber de plus en plus dans le mépris. Toutefois, on peut conclure de ses paroles, que les saints pontifes du quatrième siècle, les Silvestre, les Jules, les Libère, les Damase, n'ont pas jugé messéant au successeur du pêcheur, au disciple de la croix, un état de maison honnête ou plutôt magnifique. Outre le témoignage d'Ammien, nous en avons encore une preuve dans ce que saint Jérôme rapporte de Prétextat, personnage célèbre dans l'histoire de ces temps par les charges qu'il occupa dans l'empire, et qui mourut désigné consul. Il avait coutume de dire à Damase, en riant : Faites-moi évêque de Rome, et je me ferai chrétien (4). Ce qui montre que d'être évêque de Rome, était dès lors, aux yeux d'un païen même et selon le monde, quelque chose de plus grand et de plus illustre que toutes les dignités de l'empire romain. Au reste, la Providence ayant destiné le successeur de saint Pierre à devenir le chef de l'univers chrétien, le père des rois et des peuples, il était dans la nature des choses qu'elle en élevât, qu'elle en glorifiât graduellement le trône et devant les peuples et devant les rois.

Prétextat fut préfet de Rome après Juventius. Par sa conduite juste et sage, il contribua beaucoup, sinon à éteindre totalement le schisme, du moins à l'assoupir quelque peu. Les schismatiques avaient si bien intrigué à la cour impériale, qui résidait toujours dans les Gaules, qu'ils avaient obtenu un rescrit de Valentinien au même Prétextat, par lequel il lui était enjoint de permettre à Ursin et à ses compagnons de retourner dans la ville, mais à condition que, s'ils recommençaient à troubler la paix, ils seraient punis sans rémission. Mais avec des chefs de parti, il est rare d'obtenir quelque chose par la clémence. Quoique nous n'ayons pas une connaissance distincte

(1) Ambr., Epist., XVII, ad Valent., n. 10. — (2) Hier., Epist. XXV, ad Pam. — (3) Amm., l. XXVII, c. 3. — (4) Hier., Epist. LXI, ad Pam.

de leurs nouveaux attentats contre saint Damase, nous savons toutefois, en général, qu'il fut en grand péril d'être pris dans leurs piéges. Probablement, le préfet ou le prince se laissèrent tellement circonvenir par leurs intrigues et leurs calomnies, qu'ils étaient disposés à regarder Damase comme l'auteur des désordres passés et du schisme. Quoi qu'il en soit, Ammien, parlant de l'administration de Prétextat, dit à sa louange qu'ayant connu la vérité, il apaisa le tumulte que les querelles des chrétiens avaient excité, et, qu'en ayant chassé Ursin, il rétablit dans Rome la tranquillité publique (1). Ce jugement trop peu remarqué d'un auteur et d'un magistrat païen, confirmé d'ailleurs par le témoignage de saint Jérôme et de saint Ambroise, et par le jugement des conciles de Rome et d'Aquilée, prouve à lui seul que la cause de tout le mal était l'usurpateur Ursin. Saint Jérôme attribue la gloire d'avoir délivré le pontife légitime des trames des schismatiques, à Evagre, depuis évêque d'Antioche et successeur de Paulin. Venu à la cour pour une autre affaire, il obtint de Valentinien un ordre à Prétextat de chasser de nouveau de Rome Ursin et les autres chefs de la faction ; ils furent relégués en divers lieux, et l'antipape dans les Gaules.

Evagre était venu d'Orient en Italie avec le grand Eusèbe de Verceil. Pendant qu'il demeurait en cette dernière ville, le gouverneur de Ligurie vint y faire sa visite. On lui présenta un jeune homme et une femme accusés d'adultère. Ils furent appliqués tous deux à la torture. Le jeune homme préférant une prompte mort à de longs supplices, se déclara coupable. La femme, au contraire, et dans une première question et dans une seconde beaucoup plus rude que la première, protesta toujours qu'elle était innocente, appelant Jésus-Christ à son secours, comme le témoin de son innocence. Le gouverneur la condamna toutefois à la mort, avec son adultère prétendu, qui eut aussitôt la tête tranchée. Mais quand on voulut exécuter la femme, on la frappa jusqu'à quatre fois sans qu'on pût lui faire aucune plaie considérable, et même, à la quatrième, l'épée qu'on voulait lui enfoncer dans la gorge se replia enfin contre la garde. Le peuple s'émut à ce miracle, chassa le bourreau et voulut sauver la femme. Mais celui qui était chargé de l'exécution ayant représenté qu'il y allait de sa vie si on la sauvait, on la ramène au lieu du supplice, où on lui donne encore trois coups, et, au troisième, elle tombe comme morte. Les ecclésiastiques, chargés de ce soin, l'emportent pour l'ensevelir et font une fosse pour l'enterrer. Mais dans l'intervalle, on s'aperçut qu'elle revenait ; on la fit panser en cachette, et enfin elle guérit. La justice, en ayant eu connaissance, fut assez injuste pour vouloir la poursuivre encore. Alors le prêtre Evagre alla trouver l'empereur, et, par ses pressantes sollicitations, en obtint à grand'peine la vie et la liberté de cette femme. Saint Jérome, ami d'Evagre, écrivit dans le temps même cette merveilleuse histoire à un de leurs amis (2).

On voit dans ce fait une preuve de la sévérité excessive avec laquelle, soit Valentinien, soit ses ministres, exerçaient la justice. Ammien en cite plusieurs autres traits qui font horreur. La même année 367, Valentinien fit brûler vif, pour des fautes légères, Dioclès, ancien conseiller général de l'Illyrie. Peu après, un certain Diodore, qui avait été agent du prince, étant en procès avec un comte, le fit assigner à comparaître devant le vicaire d'Italie. Le comte partit pour la cour et se plaignit de cette audace. Aussitôt l'empereur, sans autre examen, condamna à mort et Diodore et trois sergents qui s'étaient chargés de la signification. L'arrêt fut exécuté à Milan. Les chrétiens honorèrent leur mémoire, et le lieu où ils furent enterrés fut appelé *la Sépulture des Innocents*. Quelque temps après, un Pannonien nommé Maxentius, qui était apparemment en faveur auprès du prince, fut condamné dans une affaire dans laquelle trois villes étaient intéressées. Le juge chargea les décurions de ces villes d'exécuter promptement la sentence. Valentinien l'ayant appris, entra dans une violente colère ; il ordonna qu'on fît mourir ces décurions, et rien ne les aurait sauvés sans la noble hardiesse du questeur Eupraxius : « Arrêtez, prince, lui dit-il ; écoutez un moment votre bonté naturelle ; songez que les chrétiens honorent en qualité de martyrs ceux que vous condamnez à mort comme criminels. » Voilà comme le christianisme humanisait dès lors l'opinion publique (3).

Une autre tache dans la mémoire de Valentinien et des Romains de son temps, c'est la perfidie, le manque de parole. Ainsi, en 367, n'ayant pu vaincre par les armes le roi d'une nation allemande, nommé Vithicabe, ils le firent assassiner par un de ses domestiques, qui se réfugia ensuite et trouva sécurité sur les terres de l'empire (4). Ainsi, en 371, après avoir juré à un corps de Saxons de les laisser retourner tranquillement dans leur patrie, ils leur dressèrent des embûches et les égorgèrent en route. Et ce qui caractérise la morale païenne, l'honnête Ammien, tout en confessant que c'était une perfidie atroce, s'en fait cependant l'apologiste (5).

Valentinien fit encore, en l'année 367, une chose contraire aux lois romaines. Il répudia Sévéra, sa première femme et mère de Gratien, pour épouser Justine, veuve de Magnence. Le 24 août de la même année, Gratien, qui n'avait encore que de huit à neuf ans, avait été déclaré empereur par son père, qui relevait d'une maladie dangereuse, et qui, par cette no-

(1) Amm., l. XXVII, n. 9. — (2) Hier. *Epist.* XVII, *ad Innoc.* — (3) Amm., l. XXVII, n. 7. — (4) *Ibid.*, n. 10. — (5) *Ibid.*, l. XXVIII, n. 5.

mination, voulait prévenir les dangers de l'empire.

En Orient, Valens, dominé par sa femme, qui était arienne, se fit baptiser par Eudoxe de Constantinople, chef des ariens, qui, au milieu de la cérémonie, lui fit promettre avec serment de rester toujours attaché à sa doctrine et de poursuivre partout ceux du sentiment contraire. Valens marchait contre les Goths. Après deux ans de guerre, il les réduisit à demander ou plutôt à accepter la paix en 369.

Ce fut apparemment du temps de cette expédition qu'il vint à Tomi, grande ville et capitale de la Scythie romaine, vers l'embouchure du Danube. L'évêque des Scythes y résidait. Car quoiqu'ils eussent quantité de villes, de châteaux et de bourgades, leur ancienne coutume était de n'avoir qu'un évêque pour toute la nation : c'était alors Vétranion, catholique très-zélé. Valens étant donc arrivé à Tomi, vint à l'église et voulut, à son ordinaire, persuader à l'évêque de communiquer avec les ariens. Mais Vetranion lui résista courageusement, se déclara défenseur de la foi de Nicée, et le quitta pour passer dans une autre église. Il y fut suivi de son peuple, c'est-à-dire de presque toute la ville, qui s'était assemblée pour voir l'empereur, s'attendant aussi à quelque événement extraordinaire. L'empereur, se voyant abandonné seule avec sa suite, fut piqué de cet affront. Il fit arrêter Vétranion et l'envoya en exil ; mais il le rappela peu après, craignant d'irriter les Scythes, peuples braves et nécessaires aux Romains pour la conservation de cette frontière (1).

Au commencement de 370, Valens était à Nicomédie, se rendant à Antioche, quand il apprit la mort d'Eudoxe, évêque arien de Constantinople. Les ariens mirent à sa place Démophile, évêque de Bérée en Thrace. Les catholiques profitèrent de l'occasion pour élire et faire ordonner saint Evagre, qu'on ne connaît pas d'ailleurs. Mais Valens l'envoya aussitôt en exil et approuva l'élection de l'arien Démophile. Devenus plus insolents par la protection de l'empereur, les ariens persécutèrent plus que jamais les catholiques et firent plusieurs martyrs. Pour se plaindre de ces violences, les catholiques envoyèrent à l'empereur une députation de quatre-vingts ecclésiastiques. Quand ils lui présentèrent leur enquête, il dissimula sa colère, mais donna ordre à Modeste, préfet du prétoire, de les arrêter et de les faire mourir.

Ce Modeste, au temps de Constance, avait été comte d'Orient, et, en 359, sur l'ordre de l'empereur, avait fait des enquêtes odieuses concernant un prétendu crime de haute trahison ; c'était, dit Ammien, un homme très-propre à des affaires de cette nature (2). Sous Julien il avait sacrifié aux idoles, et devint préfet de Constantinople. Il flattait Valens par un zèle hypocrite pour la doctrine d'Arius, et venait d'être nommé préfet du prétoire.

Modeste craignit que l'exécution publique de quatre-vingts personnes innocentes et vénérables ne excitât du bruit, peut-être même une sédition dans la population de Nicomédie. Il eut recours à la ruse. Les ayant fait venir en sa présence, il leur annonça au nom de l'empereur, qu'ils étaient exilés. Ils s'y soumirent avec joie, comme de généreux confesseurs. On les embarqua dans un navire, comme pour les mener en leur exil. Mais au milieu du golfe, au fond duquel se trouvait Nicomédie, les mariniers, d'après les ordres secrets de Modeste, mirent le feu au navire et se sauvèrent dans la chaloupe. En proie aux vents et aux flammes, le navire fut poussé vers une ville de Bithynie, devant laquelle il acheva de se consumer avec ses quatre-vingts martyrs (3).

Par cet échantillon, on peut juger de ce que Valens et les évêques ariens qui l'accompagnaient toujours firent ensuite en Galatie. Ils espéraient en faire de même en Cappadoce, surtout à cause du différend survenu quelques années auparavant entre Eusèbe de Césarée et saint Basile, par suite duquel ce dernier s'était retiré dans sa solitude du Pont. Mais à la vue du péril de la foi, son ami Grégoire l'avait ramené en Cappadoce. Valens, passant à Césarée, fit tous ses efforts pour le gagner. Il le menaça, il le flatta, lui promettant sa faveur et même le gouvernement de l'Église. Saint Basile, au contraire, l'exhorta, lui et ceux qui l'accompagnaient, à se reconnaître, à faire pénitence et à cesser de persécuter les serviteurs de Dieu, contre lesquels leurs efforts étaient inutiles. Loin de conserver quelque ressentiment contre l'évêque Eusèbe, il s'unit avec lui pour combattre les ennemis communs. Il fit cesser tout scandale et toute division entre les catholiques; enfin il agit si puissamment, que l'empereur et ses évêques ariens furent obligés de s'en aller sans rien faire. Son ami, Grégoire de Nazianze, n'eut pas peu de part à cette victoire.

En cette même année 370, il y eut une famine extraordinaire. Saint Basile eut la gloire, non-seulement de servir les pauvres de ses propres mains, mais encore d'ouvrir par son éloquence les cœurs et les greniers des riches. Il perdit, vers le même temps, deux de ses amis, Musonius, évêque de Néocésarée dans le Pont, et Athanase d'Ancyre, en Phrygie, desquels il fait le plus grand éloge. Une perte encore plus sensible à son cœur fut celle de sa mère, sainte Emmelie. Elle mourut fort âgée, dans le monastère où elle s'était retirée avec sainte Macrine, sa fille. Elle n'avait alors auprès d'elle que deux de ses enfants, sainte Macrine l'aînée de tous, et saint Pierre, depuis évêque de Sébaste, le dixième et le dernier. Comme ils étaient des deux côtés de son lit, elle les prit chacun d'une de ses mains, et dit :

(1) Sozom., l. VI, c. XXI. Theod., l. IV, c. XXXV. — (2) Ammian., l. XIX, n. 12. — (3) Soc. l. IV c. XVI. Sozom., l. VI, c. XIV.

« Seigneur, je vous offre, suivant votre loi, les prémices et la dîme de mes couches. » Elle fut enterrée avec son époux, dans l'église des Quarante-Martyrs, à un quart de lieue du monastère (1).

Saint Grégoire de Nazianze perdit de son côté Césaire, son frère, et Gorgonie, sa sœur, que l'Eglise compte pareillement entre les saints. Césaire avait été glorieusement rappelé à la cour par Jovien, et Valens l'avait fait questeur ou trésorier de la Bithynie, où il demeurait. Saint Grégoire, bien loin de s'en réjouir, était affligé de le voir embarrassé d'affaires temporelles, et l'exhortait à s'en dégager, il fut déterminé par le tremblement de terre qui acheva de renverser la ville de Nicée, le 11 octobre 368. Césaire fut presque le seul homme de marque qui s'en sauva ; mais il perdit une partie de son bien et demeura enveloppé sous les ruines, d'où il se retira comme par miracle avec de légères blessures. Il résolut donc de se donner entièrement à Dieu ; mais il mourut peu de temps après, ayant auparavant reçu le baptême, et laissa ses biens aux pauvres, n'ayant ni femme ni enfants. Saint Grégoire fit son oraison funèbre, en présence de son père et de sa mère. Sainte Gorgonie, leur sœur, mourut quelque temps après, et saint Grégoire lui fit aussi une oraison funèbre où, dépeignant ses vertus, il donne le modèle de la perfection chrétienne pour les femmes mariées. Cependant elle ne fut baptisée que vers la fin de sa vie ; mais, avant que de mourir, elle eut la consolation de voir son mari, ses fils et ses petits-fils recevoir la même grâce.

Eusèbe, évêque de Césarée en Cappadoce, mourut aussi, peu après que son église eut été attaquée par Valens. Il avait combattu généreusement en cette persécution et en celle de Julien. Aussi se trouve-t-il au nombre des saints en quelques martyrologes, quoique mal à propos confondu avec Eusèbe de Césarée en Palestine. A sa mort, l'église de Césarée en Cappadoce se trouva exposée aux mêmes troubles qu'à son élection. La foi catholique qu'elle avait toujours conservée, et l'union qui y avait toujours régné excitaient l'envie des hérétiques. C'était un des plus grands siéges de l'Orient : métropole de toute la Cappadoce, sa juridiction s'étendait encore sur toute l'Arménie, et son archevêque en confirmait le patriarche. Le clergé de Césarée écrivit, selon la coutume, aux évêques de la province, et ils vinrent pour procéder à l'élection.

On y vit le patriarche d'Arménie, saint Nersès ; on y vit saint Eusèbe de Samosate, quoique ce dernier ne fût pas de la province : le vieux Grégoire de Nazianze, qui était malade en son lit, l'avait prié de s'y trouver pour s'opposer aux entreprises des hérétiques. Le saint vieillard, ne pouvant y aller lui-même, avait écrit au clergé, aux moines, aux magistrats, au sénat et au peuple de Césarée, pour donner son suffrage à saint Basile, comme au plus digne et au plus capable. Mais apprenant qu'il manquait une voix pour rendre son élection canonique, il se fit porter à Césarée, malgré son grand âge et sa maladie, s'estimant heureux d'achever sa vie par une si bonne œuvre. Saint Basile fut donc élu et ordonné canoniquement évêque de Césarée en Cappadoce.

Le nouvel archevêque était en relation d'amitié et de lettres avec les plus grands personnages de son temps, soit dans l'Etat, soit dans l'Eglise. Il y a de ses lettres aux généraux et comtes, Trajan, Victor, Arinthée, Jovien, Térence. Ce dernier commandait l'armée romaine en Arménie et lui demandait des évêques pour ce pays. Les filles du comte Térence étaient diaconesses dans l'église de Samosate : saint Basile leur écrivit, en particulier, pour les féliciter de leur constance à professer la foi pure de la sainte Trinité, et les y affermir de plus en plus.

Mais les grands amis de saint Basile étaient les grands personnages de l'Eglise. A leur tête était saint Athanase. Dès 367, Valens avait ordonné, sous de grandes peines, à tous les gouverneurs de provinces de chasser des églises les évêques déposés sous Constance, qui avaient repris leur siége sous Julien. En vertu de cet ordre, les officiers qui commandaient en Egypte voulurent ôter les églises au saint évêque d'Alexandrie, et le chasser de la ville. Les chrétiens, s'étant assemblés, prièrent le préfet de ne pas chasser légèrement leur évêque, et de bien examiner les termes de l'ordonnance. L'empereur veut, disaient-ils, que l'on chasse seulement ceux qui sont revenus sous Julien, après avoir été chassés sous Constance. Athanase a véritablement été chassé sous Constance, mais il a été rappelé par Constance même. Julien, qui a rappelé tous les autres, l'a persécuté lui seul, et c'est Jovien qui l'a rappelé. Le préfet ne se rendit point à ces raisons ; mais le peuple fidèle continuait de lui résister et d'empêcher qu'il ne fît violence à son évêque. Voyant donc le peuple s'amasser de toutes parts, la ville pleine de tumulte et la sédition prête à éclater, il en avertit l'empereur, et laissa cependant saint Athanase à Alexandrie.

Plusieurs jours après, comme l'émeute paraissait calmée, saint Athanase sortit secrètement le soir et se cacha dans une maison de campagne. C'était fort à propos ; car, la nuit même, le préfet d'Égypte et le commandant des troupes se saisirent de l'église où le saint évêque demeurait ordinairement : ils croyaient que le peuple ne pensait plus à s'émouvoir, et, d'ailleurs, c'était l'heure où tout le monde dormait. Ils cherchèrent dans tous les coins et se retirèrent fort étonnés de ne pas le trouver. Il était caché à la campagne, dans le sépulcre de son père. En Egypte, les sépulcres étaient des édifices assez considérables pour offrir des

(1) Voir la *Vie de saint Basile*, t. III de ses Œuvres. *Acta SS.*, 14 *junii*. Dom Ceillier, Tillemont, etc.

logements. Il n'y demeura que quatre mois; car Valens ordonna de le rappeler, soit qu'il craignît pour le repos d'Alexandrie, soit pour d'autres raisons (1).

La Libye avait alors pour gouverneur un homme de mœurs brutales, livré à la cruauté et à la débauche. Saint Athanase prononça contre lui l'excommunication, et en écrivit aux autres évêques, particulièrement à saint Basile, afin que tout le monde évitât de communiquer avec lui. Saint Basile lui fit réponse qu'il avait publié l'excommunication dans son église, que ce malheureux serait l'exécration de tous les fidèles, et que personne n'aurait de communion avec lui, ni de feu, ni d'eau, ni de couvert. Il ajoute qu'il a notifié cette condamnation à tous les domestiques, les amis et les hôtes du gouverneur; car il était de Cappadoce. On voit ici quelles étaient dès lors les suites de l'excommunication, même pour le commerce de la vie civile (2).

Quelques années après, une fille ayant été enlevée dans une paroisse de Cappadoce, le prêtre de la paroisse montra peu de zèle pour punir ce scandale. Saint Basile lui écrivit en ces termes : « Je vois avec douleur que vous n'êtes pas indigné du mal qui se fait, et que vous êtes incapable de sentir que ce rapt, cet outrage fait à des personnes, est un attentat, une tyrannie contre l'humanité; car je sais que, si vous étiez tous d'accord, rien ne vous empêcherait de bannir de notre patrie cette exécrable coutume. Prenez donc pour ceci le zèle du chrétien, et agitez-vous autant que le mérite ce crime. Partout où vous trouverez la fille, emmenez-la d'autorité et de force, et rendez-la à ses parents. Pour le ravisseur, retranchez-le de la prière et dénoncez-le excommunié. Retranchez également de la prière, pour trois ans, les complices du crime, avec toutes leurs familles. Quant à la bourgade qui a reçu et gardé la personne enlevée, et même combattu pour ne pas la rendre, retranchez-la tout entière des prières de l'Église, afin que tous apprennent à poursuivre le ravisseur comme un serpent, comme une bête féroce, comme un ennemi commun, et à secourir ceux que l'on opprime (3). »

Voilà comme ces grands évêques formaient l'esprit public sur le leur; esprit de charité et de compassion pour le faible et l'opprimé, esprit de force et de courage contre l'oppresseur. Nous verrons cet esprit de l'Église prévaloir en Occident, civiliser les Barbares et devenir à la longue l'esprit général de l'Europe chrétienne. Il n'en sera pas de même en Orient. Là prévaudra l'esprit grec, esprit de division et de chicane. Pas une hérésie n'y finira qui n'en laisse après elle deux ou trois autres. En Occident, l'empereur Constance avait eu beau employer toutes les violences et toutes les ruses pour y implanter l'arianisme : ses manœuvres à Rimini et ailleurs furent vaines. Peu après, tous les évêques, hormis deux ou trois, se trouvaient unis comme auparavant dans la profession de l'ancienne foi. La cause en était, et à quelque chose de plus franc dans le caractère occidental, et à l'action plus immédiate du centre de l'unité. Ce que l'empereur Constance avait désuni, le pape Libère le réunissait : Damase continuait l'ouvrage de Libère.

Pour éteindre le schisme d'Ursin, saint Damase s'était adressé à la terre et au ciel. Les schismatiques, quoiqu'ils n'eussent plus de clercs à leur tête, ne laissaient pas de tenir des assemblées dans les cimetières, et avaient même une église. A la requête du défenseur de l'Église romaine, Valentinien la leur fit ôter et la remit au Pape. Pour le retour du clergé schismatique, saint Damase fit des vœux aux saints martyrs; et, l'ayant obtenu depuis, il s'en acquitta par des vers en leur honneur (4).

Dès les premiers temps de son pontificat, il assembla un concile à Rome, où furent nommément condamnés Ursace et Valens, les deux chefs du peu d'ariens qu'il y avait en Occident. On n'y parla point d'Auxence, peut-être parce que peu auparavant il avait été réduit à faire une profession de foi catholique, peut-être aussi qu'on voulait ménager l'empereur Valentinien, qui, par suite de cette démarche, était entré dans sa communion. Saint Athanase ayant été informé par le Pape de ce qui venait de se faire, assembla les évêques d'Égypte et de Libye, au nombre d'environ quatre-vingt-dix, et lui écrivit au nom de tous, par rapport à Auxence, s'étonnant qu'il n'eût point encore été déposé et chassé de l'Église, puisqu'il était non-seulement arien, mais encore coupable de plusieurs maux qu'il avait commis avec Grégoire, usurpateur du siége d'Alexandrie. Les évêques d'Égypte eurent satisfaction quelque temps après; car les évêques de Gaule et de Vénétie s'étant plaints qu'Auxence et quelques autres soutenaient la doctrine des anoméens, l'empereur même donna un rescrit pour assembler un concile à Rome, afin d'examiner la cause d'Auxence. Il s'y trouva quatre-vingt-treize évêques de différentes nations. Auxence et ses adhérents y furent excommuniés. On confirma la foi de Nicée, et on déclara nul tout ce qui s'était fait au contraire à Rimini (5).

Dans la lettre que le Pape en écrivit avec le concile aux évêques catholiques d'Orient, il est dit que ce qui avait été fait à Rimini a été corrigé dès le commencement par ceux mêmes dont on y avait violenté les suffrages; qu'ils ont avoué qu'on les avait surpris par une expression nouvelle, et qu'ils n'avaient pas compris qu'elle fût contraire à la définition de Nicée. « Au reste, ajoute la lettre, le nombre de ceux qui étaient à Rimini ne peut former aucun préjugé, puisqu'il est constant que l'évêque de Rome, dont il fallait avant tout

(1) Soc., l. IV, c. xiii. — (2) Basil., *Epist.* lxi, édit. Bened. — (3) *Ibid.*, *Epist.* cclxx. — (4) *Damasi carm. Biblioth. PP.*, t. IV, 8 et 27. — (5) Const., *Epist. rom. P.*, p. 487.

attendre la sentence (1), n'y a point donné son consentement, non plus que Vincent, qui a conservé pendant tant d'années la pureté du sacerdoce, ni les autres semblables; vu principalement, comme nous avons dit, que ceux mêmes qui avaient paru céder à la ruse, s'étant ravisés, ont protesté en avoir du déplaisir (2). »

Les évêques d'Illyrie reçurent une lettre pareille, qui, à la fin, les exhortait à déclarer la sincérité de leur foi. Ils tinrent en effet un concile, et firent un décret avec une confession de foi conforme à celle de Nicée, où ils disent : « Nous croyons, comme les conciles tenus à Rome et dans les Gaules, une seule et même substance du Père et du Fils et du Saint-Esprit en trois personnes, c'est-à-dire en trois hypostases parfaites. » Ils envoyèrent ce décret aux évêques d'Asie et de Phrygie, à qui ils recommandèrent de s'informer s'il était vrai que, dans toute l'Asie, l'on enseignât que le Saint-Esprit est séparé du Père et du Fils. Ils leur recommandèrent aussi la discipline des ordinations; de tirer les évêques du corps des prêtres, les prêtres et les diacres du corps du clergé, et non du conseil des villes ou des charges militaires. Enfin ils mettent les noms de six évêques ariens qu'ils avaient déposés. Valentinien avait en particulier ordonné ce concile, pour en employer les décrets à pacifier les troubles de l'Orient. Ce fut lui-même qui les envoya aux évêques d'Asie et de Phrygie, avec un rescrit en son nom, ainsi qu'au nom de Valens et Gratien, où il les exhorte à confesser, avec le concile d'Illyrie, la Trinité consubstantielle du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et à ne pas abuser de l'autorité de l'empereur, c'est-à-dire de son frère Valens, pour persécuter les serviteurs de Dieu (3).

Du même concile d'Alexandrie d'où saint Athanase écrivit au pape saint Damase, il écrivit aussi aux évêques d'Afrique, c'est-à-dire de la province de Carthage, pour les fortifier contre ceux qui, sous prétexte de l'obscurité du mot consubstantiel, voulaient faire valoir le concile de Rimini, au préjudice du concile de Nicée. C'est pourquoi il fait voir que le concile de Rimini, tant qu'il a été libre, autrement, tant qu'il a été concile, n'a rien voulu ajouter à celui de Nicée; qu'il a même excommunié Ursace, Valens, Eudoxe et Auxence; mais il s'applique particulièrement à relever l'autorité du concile de Nicée. Il montre que les ariens n'en ont tenu aucun qui lui soit comparable; que celui de Nicée était composé de trois cent dix-huit évêques, assemblés de toutes les parties du monde; que ses décrets ont été reçus partout, même chez les autres peuples barbares où se trouvent des Indiens et les chrétiens; qu'il a été assemblé pour une cause légitime, savoir : pour la condamnation de l'hérésie arienne et pour fixer le jour de Pâque; que les évêques qui le composaient étaient recommandables par leur piété; que conformément aux saintes Écritures, ils avaient confessé que le Fils est la substance du Père; qu'il n'en est pas de même des conciles tenus par les ariens; qu'il ne s'y est trouvé qu'un petit nombre d'évêques; que les décrets qui y ont été faits n'ont pas même été approuvés de leurs auteurs, puisque, dans dix synodes et plus qu'ils ont tenus, ils ont changé de sentiments et de doctrine, révoquant dans les derniers ce qu'ils avaient dit dans les premiers, changeant et ajoutant selon leur caprice à ce qu'ils avaient établi. Au reste, quoique cette lettre aux Africains soit au nom de quatre-vingt-dix évêques d'Égypte et de Libye, elle est proprement de saint Athanase; et les évêques au nom desquels il parle n'étaient pas tous présents au concile, mais ils étaient si unis de sentiments, qu'ils souscrivaient les uns pour les autres (4). Le même usage avait lieu en Afrique, au temps de saint Cyprien. Cette lettre eut sans doute son effet; car l'Église d'Afrique demeura ferme dans la foi de la Trinité, comme tout le reste de l'Occident.

L'Égypte, les deux Libyes, l'Afrique, l'Europe à peu près tout entière, si bien unies dans la foi et dans la paix, faisaient sentir d'autant plus vivement à saint Basile l'état déplorable de l'Orient, où la division régnait partout, même entre les évêques catholiques, même entre les saints, comme entre saint Mélèce et saint Paulin d'Antioche. Saint Basile n'y voyait d'autre remède que de faire intervenir les évêques d'Occident, principalement le Pape, et pour cela d'employer auprès d'eux le crédit de saint Athanase. Il lui écrivit donc dès le commencement de son épiscopat : « Il y a longtemps que je suis persuadé que la seule voie de secourir nos églises, est que les évêques d'Occident se déclarent pour nous Car s'ils veulent montrer pour nous le même zèle qu'ils ont déployé chez eux, contre une ou deux personnes, peut-être avancera-t-on quelque chose. Les puissances respecteront l'autorité d'un si grand nombre d'évêques, et les peuples les suivront sans résistance. Or, pour cela, qui de plus capable que vous? quoi de plus vénérable à tout l'Occident que l'autorité de vos cheveux blancs? Laissez à la postérité ce monument digne de vous, très-respectable Père. Couronnez par cette seule action les combats infinis que vous avez soutenus pour la foi. Envoyez de votre sainte église des hommes puissants dans la sainte doctrine vers les évêques d'Occident, pour leur exposer les maux qui nous accablent. » Il l'excite à prendre soin par lui-même de l'Église d'Antioche, sans attendre le secours des Occidentaux, lui représentant que la division de cette église est le mal le plus pressant, et qu'elle est comme la tête, d'où la santé se communiquera à tout le corps (5). Il envoya cette lettre par

(1) En grec, c'est le même mot que Fleury vient de traduire par *définition*. — (2) T. II. *Conc.*, col. 892. Coustant, *Epist. rom. Pont.*, CCLXXXVI. — (3) Theod., l. IV, c. VII, 8-9. — (4) Athan., t. II, p. 891 et seq. — (5) *Epist.* LXVI.

Dorothée, diacre de l'Église d'Antioche, et, à sa prière, il en joignit une seconde, pour s'expliquer plus nettement au sujet de cette église et de saint Mélèce, à qui Dorothée était attaché. Saint Basile déclare donc à saint Athanase qu'il faut réunir à saint Mélèce toutes les parties de l'Église d'Antioche : ce sont, dit-il, les vœux de tout l'Orient, et je le souhaite en mon particulier, comme lui étant uni en toutes manières. C'est un homme irrépréhensible dans la foi, et incomparable dans les mœurs : et l'on trouvera quelque expédient pour contenter les autres. Au reste, vous n'ignorez pas que les Occidentaux qui vous sont le plus unis, sont du même sentiment.

Il écrivit en même temps à saint Mélèce, que le meilleur parti était d'envoyer à Rome le Diacre Dorothée, afin d'en obtenir des légats pour visiter l'Orient. Car les personnages les plus puissants auprès de l'empereur, ou ne voulaient pas ou ne pouvaient lui parler en faveur des évêques exilés, en sorte qu'ils regardaient comme un bonheur pour les églises de ce qu'il ne leur arrivait pas pis (1). Il entendait probablement les généraux Térence, Arinthée, Victor et Trajan. Pour faciliter la réunion entre saint Athanase et saint Mélèce, il écrivit encore au premier, que bien des évêques, pour embrasser sa communion, attendaient qu'il leur fît des avances, comme de leur écrire. Saint Athanase répondit qu'étant à Antioche, sous Jovien, il avait fait ces avances à Mélèce, qui, mal conseillé par ses amis, avait différé d'y répondre ; qu'il regrettait qu'on l'eût laissé partir alors sans communiquer avec lui, et que jusqu'à ce moment on eût manqué aux promesses qu'on avait faites; qu'après cela il voulait bien les recevoir à sa communion, mais non pas faire les avances une seconde fois. C'est ce que saint Basile mande à Mélèce lui-même (2).

Cependant saint Athanase avait renvoyé le diacre Dorothée avec un de ses prêtres nommé Pierre, pour travailler à la réunion des églises. Saint Basile, ayant reçu par eux sa réponse, lui envoya de nouveau Dorothée, avec une lettre où, après avoir loué son application au bien de l'Église universelle, il ajoute ces paroles mémorables : « Il nous a paru convenable d'écrire à l'évêque de Rome, qu'il considère ce qui se passe ici ; et parce qu'il est difficile d'envoyer de delà des députés en commun par l'ordonnance d'un concile, de lui conseiller d'user de son autorité dans cette affaire et de choisir des hommes capables de supporter la fatigue du voyage et de parler avec douceur et fermeté à ceux d'entre nous qui ne marchent pas droit. Il faut aussi qu'ils apportent avec eux tous les actes de Rimini, pour y casser ce qui s'y est fait par violence. Qu'ils viennent secrètement, sans bruit et par mer, avant que les ennemis de la paix s'en aperçoivent. Quelques-uns aussi désirent, et nous le croyons nécessaire, qu'ils condamnent l'hérésie de Marcel. Car jusqu'ici ils ne cessent d'anathématiser Arius ; mais on ne voit pas qu'ils se plaignent de Marcel, dont l'hérésie est diamétralement opposée. Elle attaque la subsistance même du Fils de Dieu, disant qu'il n'était pas avant que de sortir du Père, et qu'il ne subsiste plus après y être retourné ; nous en avons les preuves par ses livres. Cependant les Occidentaux ne l'ont jamais blâmé, quoiqu'on puisse leur reprocher de l'avoir reçu du commencement à la communion ecclésiastique par ignorance de la vérité (3). »

Les reproches que fait ici saint Basile aux Occidentaux leur étaient communs avec saint Athanase. Dans le fond saint Athanase, et par lui les Occidentaux, connaissaient mieux que saint Basile les vrais sentiments de Marcel d'Ancyre. La même année 372, pour dissiper les soupçons qu'on cherchait à répandre sur sa personne et sur sa doctrine, Marcel, de concert avec le clergé d'Ancyre, députa le diacre Eugène, avec quelques autres de la même église, au saint évêque d'Alexandrie, pour lui rendre témoignage de sa foi. Eugène était en même temps porteur de lettres de recommandation que Marcel avait obtenues des évêques d'Achaïe et de Macédoine. On a retrouvé, au dix-huitième siècle, l'acte de cette députation et l'exposition de foi que ce diacre présenta à saint Athanase, tant au nom de Marcel que l'Église d'Ancyre. Elle est en forme de lettre et commence ainsi :

« Au très-saint et très-heureux évêque Athanase, Eugène, diacre. Les clercs et les diacres qui sont assemblés à Ancyre en Galatie avec notre père Marcel, nous ont envoyés vers votre piété, munis des lettres de communion de la part des évêques de la Grèce et de la Macédoine ; et parce qu'en y arrivant, nous avons appris que l'on nous accusait de tenir une doctrine étrangère, et que, selon qu'il est de justice, vous avez voulu savoir nos sentiments et ce que nous enseignons touchant Notre Seigneur Jésus-Christ, nous avons écrit ces choses à votre piété, y étant contraints par la nécessité, quoique nous le fassions aussi avec ardeur, afin qu'elle connaisse que ceux qui nous ont accusés, l'ont fait faussement, et que nous professons la foi catholique de l'Église. Au reste, quand nous parlons de nous, nous entendons aussi les peuples qui nous ont envoyés, et qui ne sont pas en petit, mais en grand nombre. Nous anathématisons avant tout l'hérésie arienne, et nous confessons, comme nos pères l'ont confessé au concile de Nicée, que le Fils est de la substance du Père, et qu'il lui est consubstantiel. Nous ne pensons pas, comme quelques-uns nous en accusent, qu'autre est le Fils et autre le Verbe, mais que le Verbe est le Fils, la sagesse, la puissance du Père, par qui ont été faites toutes choses, et les visibles et les invisibles. Nous

(1) *Epist.* LXVIII. — (2) *Ibid.*, LXXXIX et CCLVIII. — (3) *Ibid.*, LXIX.

anathématisons nommément le très-impie Sabellius et tous ceux qui disent avec lui, que le Père est le Fils; que quand il est Fils il n'est plus Père, et que quand il est Père, il n'est plus Fils. Car nous confessons que le Père est éternel, que le Fils est éternel, que le Saint-Esprit est éternel, reconnaissant trois personnes en une seule substance. » Le diacre Eugène dit encore anathème aux anoméens, qui disaient que le Fils n'était pas semblable au Père, et qui mettaient le Saint-Esprit au rang des créatures; de même qu'à ceux qui soutenaient qu'il y a eu un temps où le Fils et le Saint-Esprit n'étaient pas. « Car nous savons, dit-il, que la Trinité est éternelle, qu'elle a toujours été parfaite et de la même manière; c'est pourquoi nous regardons comme étrangers à l'Eglise catholique ceux qui croient qu'il y a eu un temps où le Fils n'était pas, et que le Saint-Esprit est fait de rien. » Après cela, il rejette l'erreur de ceux qui enseignaient que le Fils de Dieu ne s'était communiqué à l'homme né de Marie que comme à l'un des prophètes, et déclare qu'il croit que le Verbe s'est fait homme et qu'il est né de Marie selon la chair. Enfin, il condamne nommément l'hérésie de Paul de Samosate et de Photin, et tous ceux qui disent avec eux que le Verbe de Dieu n'est pas vivant; que ce n'est pas par lui que tout a été fait, et qu'il est semblable au Verbe, c'est-à-dire à la parole que profère l'homme, de même que ceux qui disent qu'il n'était pas avant qu'il fût né de Marie.

Il finit en protestant que telle est sa croyance et celle de Marcel d'Ancyre, ainsi que des autres qui l'ont envoyé, et prie saint Athanase non-seulement de ne point ajouter foi aux calomnies dont on avait voulu les noircir, mais aussi d'écrire aux évêques orthodoxes de sa connaissance, afin de les détromper, au cas qu'on leur eût donné de fâcheuses impressions contre Marcel. Saint Athanase et les évêques qui se trouvèrent avec lui lors de cette députation, approuvèrent la profession de foi d'Eugène et y souscrivirent(1). Après une profession de foi si nette et si précise, on ne peut plus guère douter que Marcel, qui mourut quelque temps après, ne soit mort dans des sentiments orthodoxes, et très-uni à l'Eglise catholique.

Cependant le diacre Dorothée était parti pour Rome avec une lettre de saint Basile pour le pape saint Damase, qu'il appelle très-honoré Père. Il y parle de la nécessité de renouer l'ancienne amitié qui était entre les églises d'Occident et d'Orient, des maux que l'hérésie d'Arius causait dans cette partie de l'Orient, qui s'étendait depuis l'Illyrie jusqu'en Egypte; et dit que la raison pour laquelle cette hérésie commençait à dominer, était qu'on opprimait, dans chaque diocèse, les défenseurs de la bonne doctrine, qu'on inventait des calomnies pour les chasser de leurs églises, et qu'on donnait toute l'autorité à ceux qui séduisaient les faibles. « Il n'y a qu'un remède à tous ces maux, qui est que vous vouliez bien nous visiter. Toujours, dans le temps passé, vous nous consoliez par l'excès de votre charité, et le bruit qui s'est répandu que vous deviez venir, nous a fait prendre courage pour un peu de temps; mais depuis que nous avons perdu cette espérance, ne sachant plus quel parti prendre, nous avons résolu de vous prier par lettres de venir à notre secours et de nous envoyer des personnes de votre part qui soient dans les mêmes sentiments que vous, et capables d'accorder ceux qui sont en dissension, de rétablir l'union dans les églises, ou du moins de vous faire connaître les auteurs du trouble, afin qu'à l'avenir il vous soit notoire avec qui vous devez être uni de communion. » Il témoigne que l'on gardait encore dans l'église de Césarée les lettres dont le pape Denys l'avait honorée et que l'on s'y souvenait de ce qu'il avait fait pour racheter les frères menés en captivité par les Barbares. « Mais, ajoute-t-il, l'état de nos affaires est bien plus déplorable et demande de plus grands soins. Nous ne pleurons pas le renversement de nos maisons, mais la ruine des églises; nous ne craignons pas qu'on condamne nos corps à la chaîne, mais que les chefs d'hérésie rendent nos âmes captives. Si vous ne venez présentement à notre secours, vous ne trouverez bientôt plus qui secourir : tout sera réduit sous la puissance des hérétiques. » Avec cette lettre, le diacre Dorothée avait sans doute des instructions particulières(2).

Il revint de Rome la même année 372 avec le diacre Sabin, et en rapporta diverses lettres adressées apparemment à saint Athanase, qui les fit passer à saint Basile. Celui-ci, les ayant lues, en eut beaucoup de joie, parce qu'en lui apprenant l'union des évêques d'Occident et l'heureux état de leurs églises, elles lui donnaient espérance que les Occidentaux viendraient au secours de l'Orient. Il répondit en son particulier aux évêques d'Illyrie, de l'Italie et des Gaules; autant il se réjouit de l'union de leurs églises, autant il les conjure d'avoir pitié de celles de l'Orient : leur état déplorable était connu de tout le monde. Les dogmes des Pères sont méprisés, on ne tient nul compte des traditions apostoliques, les nouvelles opinions ont cours dans les églises, les hommes ne disputent plus en théologiens, ils ont recours aux ruses et aux subtilités; la fausse sagesse du monde triomphe et foule aux pieds la gloire de la croix; on bannit les pasteurs; les loups entrent dans la bergerie et dévorent le troupeau du Seigneur; les maisons de prières sont sans prédicateurs; les solitudes sont remplies de personnes qui gémissent sur le misérable état des églises. Il fait une courte profession de foi, dans laquelle il donne au Saint-Esprit le même rang d'honneur qu'au Père et au Fils, et l'adore

(1) Montfaucon, *Collect. PP. græc.*, t. II, p. 1. — (2) *Epist.* LXX.

avec eux, et finit en déclarant qu'il souscrit à tout ce qui a été fait conformément aux canons dans le concile de Rome (1). Il écrivit encore en particulier à quelques évêques, qui lui avaient écrit de même, entre autres à saint Valérien d'Aquilée (2).

D'après le conseil de saint Basile, les évêques d'Orient répondirent en commun à ceux de l'Occident. On lit en tête de la lettre les noms de trente-deux évêques, dont les plus considérables sont : saint Mélèce d'Antioche, saint Eusèbe de Samosate, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, Eustathe de Sébaste, Anthime de Tyane, Narsès ou Nersès, patriarche d'Arménie. Cette lettre est des plus pathétiques et des plus pressantes ; après y avoir reconnu qu'ils méritaient les maux qu'ils souffraient, ces évêques y disent à ceux d'Occident :

« Nous vous conjurons de vous laisser attendrir et de vous abandonner, sans différer un moment, au zèle que la charité doit vous inspirer. Ne vous excusez point sur la longueur du chemin, sur vos affaires domestiques, ni sur quelque autre prétexte que ce soit. Ce n'est pas une église qui est en péril ; ce n'en est pas deux ou trois qui sont exposées à cette furieuse tempête : la peste de l'hérésie exerce ses ravages, peu s'en faut, des confins de l'Illyrie jusqu'à la Thébaïde. L'infâme Arius en a jeté les funestes semences ; enracinées profondément par le grand nombre de ceux qui depuis ont cultivé avec ardeur l'impiété, elles produisent maintenant leurs fruits corrupteurs. Les dogmes de la piété sont abolis, les lois de l'Eglise confondues ; l'ambition de ceux qui ne craignent pas Dieu envahit les prélatures ; la première place est le prix notoire de l'impiété ; qui profère les plus horribles blasphèmes est jugé le plus digne d'être l'évêque d'un peuple. La gravité sacerdotale a péri ; il n'y en a plus qui paissent avec science le troupeau du Seigneur ; les ambitieux consument à leur usage, et en fastueuses largesses, le bien des pauvres. L'exactitude des canons s'est évanouie ; grande est la liberté de pécher. Car ceux qui sont parvenus au gouvernement par la faveur humaine, pour en témoigner la reconnaissance, accordent aux pécheurs tout ce qui leur plaît. Plus de justice dans les jugements ; chacun marche suivant la volonté de son cœur. La corruption est sans bornes, les peuples sans lois, les chefs sans autorité ; car ils sont les esclaves de ceux qui les ont rendus puissants. Déjà même la défense de l'orthodoxie est devenue, pour quelques-uns, le prétexte d'une guerre les uns contre les autres ; cachant des haines particulières, ils font semblant de haïr pour la vérité. D'autres, en prenant la fuite pour n'être pas convaincus des crimes les plus honteux, excitent les peuples à des discordes intestines, afin de cacher à l'ombre des malheurs publics ce qui les regarde. C'est donc une guerre implacable, les méchants craignant la paix commune, parce qu'elle dévoilerait leurs secrètes infamies. Au milieu de tout cela, les infidèles se moquent, les gens de peu de foi chancellent, la foi est incertaine, l'ignorance se répand dans les esprits, parce que ceux qui faussent la doctrine imitent la vérité. La bouche des chrétiens pieux est muette, la langue du blasphème déliée ; les choses saintes sont profanées ; les populations les plus saines fuient les maisons de prières, comme des écoles d'impiété, et, dispersées dans les solitudes, élèvent leurs mains, avec gémissements et avec larmes, vers celui qui habite les cieux. Vous aurez appris sans doute ce qui se passe dans la plupart des cités. Les populations, avec les femmes, les enfants, les vieillards, enfuies hors des murs, y prient en plein air, souffrant avec une incroyable patience toutes les injures de la saison, et attendant le secours du Seigneur.

» Quelle lamentation égalera ces calamités ! quelles fontaines de larmes suffiront à de si grands maux ! C'est pourquoi, tandis qu'il en paraît encore quelques-uns debout, tandis qu'il reste encore un vestige de ce qui fut autrefois, et avant que les églises n'éprouvent un naufrage complet, hâtez-vous, nos très-véritables frères, hâtez-vous et tendez la main à qui vous en supplie à genoux. Que vos entrailles fraternelles s'émeuvent et vous fassent répandre sur nous les larmes de la commisération. Ne permettez pas que la moitié de l'univers soit absorbée par l'erreur ; ne souffrez pas que la foi s'éteigne chez qui elle a commencé à luire. Ce qu'il faut faire pour venir à notre secours, comment vous témoignerez votre compassion pour des affligés, vous n'avez aucun besoin de l'apprendre de nous ; l'Esprit-Saint lui-même vous l'inspirera. Mais en tout cas, pour sauver ce qui reste, faut-il de la célérité et la présence de plusieurs frères, afin qu'arrivant ici, ils présentent la plénitude d'un concile ; afin que, non-seulement la majesté de ceux qui les envoient, mais encore leur nombre même, leur donne le poids et l'autorité nécessaires pour redresser les choses, restaurer la foi de Nicée, proscrire l'hérésie, recommander la paix aux églises et réunir ceux qui ont les mêmes sentiments. Car ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que la portion même qui paraît encore saine est divisée d'avec elle-même. Et nous sommes menacés, ce semble, de calamités pareilles à celles qu'éprouva Jérusalem au siége de Vespasien. Pressés par la guerre au dehors, ils se consumaient au dedans par des séditions. Également chez nous, outre la guerre ouverte des hérétiques, il en est une autre entre ceux-là mêmes qui paraissent orthodoxes, et qui a réduit les églises à la dernière faiblesse. C'est pour cela, et pour cela principalement, que nous avons besoin de votre secours, afin que ceux qui professent la foi apostolique mettent

(1) *Epist.* xc. — (2) *Ibid.*, xci.

fin à leurs divisions et se soumettent désormais à l'autorité de l'Église; en sorte que le corps mystique du Christ, restauré dans tous ses membres, soit parfait, et que nous ne soyons plus réduits, comme maintenant, à louer le bonheur des autres, mais que nous voyions encore nos propres églises reprendre l'antique gloire de l'orthodoxie. En effet, on ne peut louer assez le bonheur que le Seigneur accorde à votre piété de discerner le faux du vrai, l'alliage de ce qui est pur, et de prêcher la foi des Pères sans aucune dissimulation ni réticence; cette foi, nous l'avons reçue, nous l'avons reconnue à ses caractères apostoliques, et nous y acquiesçons ainsi qu'à tout ce qui a été canoniquement et légitimement réglé dans votre lettre synodale (1). »

Ce tableau des églises d'Orient est triste; la réalité était peut être plus triste encore. Enflé de ses succès contre les Goths, Valens prétendait faire de l'arianisme une loi pour tout l'empire. Déja il avait traversé la Bithynie et la Galatie, où tout avait plié à son gré. Il voulut effrayer d'avance Basile et le disposer à céder. En l'automne 371, vers la fête du martyr Eupsychius, qui attirait beaucoup de monde, arrivèrent à Césarée plusieurs ariens, afin d'épier les paroles et les démarches de l'archevêque, et trouver quelque prétexte pour le faire exiler. Parmi eux était un évêque nommé Evippius, vénérable par ses cheveux blancs, renommé pour sa science et ancien ami de Basile. Malgré tout cela, Basile refusa de communiquer avec lui, et écrivit à son ami Grégoire de Nazianze de venir l'assister dans les combats qu'il avait à soutenir. En effet, pour le gagner ou le vaincre, on lui envoya plusieurs personnages de la cour, des juges, des généraux, des eunuques, en particulier l'intendant des cuisines impériales, nommé Démosthène. Tout fut inutile : Basile renvoya le dernier au feu de ses cuisines.

Cependant l'empereur, devant venir à Césarée, avait envoyé devant le préfet du prétoire Modeste, avec ordre d'obliger Basile de communiquer avec les ariens ou de le chasser de la ville. C'est ce même Modeste qui avait fait brûler en mer les quatre-vingts députés du clergé de Constantinople. Il fit donc amener saint Basile devant son tribunal, ayant tout l'appareil de sa dignité, la plus grande de l'empire : des licteurs avec des faisceaux de verges, les crieurs, les appariteurs. Il l'appela simplement par son nom, et lui dit : Basile, que veux-tu dire, de résister à une telle puissance et d'être le seul si téméraire ? A propos de quoi, répondit Basile, et quelle est cette témérité ? Parce que, dit Modeste, tu n'es pas de la religion de l'empereur, après que tous les autres ont cédé. Basile répondit : C'est que mon empereur ne le veut pas, et je ne puis me résoudre à adorer une créature, moi qui suis créature de Dieu, et à qui il a commandé d'être un dieu. Modeste lui dit : Et pour qui nous prends-tu? Pour rien, répondit Basile, tant que vous commandez ces choses. Modeste reprit : Mais ne comptes-tu pour rien d'avoir notre communion? Basile répondit : Il est vrai, vous êtes des préfets et des personnes illustres; mais vous n'êtes pas plus à respecter que Dieu. C'est beaucoup d'avoir votre communion, puisque vous êtes ses créatures; mais c'est comme d'avoir celles des gens qui vous obéissent; car ce ne sont pas les conditions, mais la foi qui caractérise les chrétiens. Le préfet Modeste se leva en colère de son siége, et dit : Quoi donc ! ne crains-tu pas que je ne m'emporte, que tu ne ressentes quelqu'un des effets de ma puissance? Qu'est-elle? dit Basile, faites-la moi connaître. Modeste répondit : La confiscation, l'exil, les tourments, la mort ! Faites-moi, dit Basile, quelque autre menace, si vous pouvez; rien de tout cela ne me regarde. Comment! dit Modeste. Parce que, répondit Basile, celui qui n'a rien est à couvert de la confiscation; si ce n'est que vous ayez besoin de ces haillons et de quelque peu de livres qui sont toute ma vie. Je ne connais point l'exil, n'étant circonscrit dans aucun lieu; car je ne regarde pas comme mien le pays que j'habite, et regarderai comme mien tout pays où je serai jeté; où plutôt, je regarde tout pays comme à Dieu, de qui je suis l'hôte et le pèlerin. Que me feront les tourments, puisque je n'ai point de corps ? à moins que vous ne parliez du premier corps; car il n'y a que celui là qui soit en votre puissance. La mort sera une grâce; puisqu'elle m'enverra plus tôt à Dieu, pour qui je vis et travaille, et vers qui, plus qu'à demi mort, je cours depuis longtemps.

Le préfet, frappé de ce discours, dit : Personne n'a encore parlé à Modeste avec autant d'audace ! Basile répondit : Peut-être aussi n'avez-vous jamais rencontré d'évêque; car, en pareille occasion, il vous aurait parlé de même. En tout le reste, nous sommes les plus doux et les plus soumis de tous les hommes, parce que cela nous est commandé. Nous ne sommes pas fiers envers le moindre particulier, bien loin de l'être avec une telle puissance; mais quand il s'agit de Dieu, nous ne regardons que lui seul. Le feu, les glaives, les bêtes, les ongles de fer sont nos délices. Ainsi maltraitez-nous, menacez-nous, usez de votre puissance : l'empereur doit savoir lui-même que vous ne l'emporterez pas. Le préfet, voyant saint Basile invincible, lui parla plus honnêtement. Comptez pour quelque chose, dit-il, de voir l'empereur au milieu de votre peuple et au nombre de vos auditeurs. Il ne s'agit que d'ôter du symbole le mot de consubstantiel. Basile répondit : Je compte pour un grand avantage de voir l'empereur dans l'Eglise : c'est toujours beaucoup de sauver une âme; mais pour le symbole, loin d'en ôter ou d'y ajouter, je ne souffrirais pas même qu'on y changeât l'ordre des paroles.

(1) Basil. *Epist.* XCII.

Je vous donne, ajouta Modeste, la nuit pour y penser. Basile répondit : Je serai demain tel que je suis aujourd'hui (1).

Le préfet Modeste renvoya saint Basile et alla en diligence trouver l'empereur, auquel il dit : Seigneur, nous sommes vaincus par cet évêque : il est au-dessus des menaces et des caresses ; il n'en faut rien attendre que par force. L'empereur, admirant un si grand courage, défendit de lui faire aucune violence : ne pouvant toutefois se résoudre à embrasser sa communion, il ne laissa pas de l'accepter extérieurement, en venant dans l'église. Il y entra donc le jour de l'Épiphanie, six janvier 372, environné de tous ses gardes, et se mêla pour la forme au peuple catholique. Quand il entendit le chant des psaumes, qu'il vit ce peuple immense et l'ordre qui régnait dans le sanctuaire et aux environs ; les ministres sacrés, plus semblables à des anges qu'à des hommes ; saint Basile devant l'autel, le corps immobile, le regard fixe, l'esprit uni à Dieu, comme s'il ne fût arrivé rien d'extraordinaire ; ceux qui l'environnaient remplis de crainte et de respect ; ce fut pour lui un spectacle si nouveau, que la tête lui tourna et que la vue s'obscurcit. On ne s'en aperçut pas d'abord ; mais quand il fallut apporter à la sainte table son offrande, qu'il avait faite lui-même, et voyant que personne ne la recevait, suivant la coutume, parce qu'on ne savait si saint Basile voudrait l'accepter, il chancela de telle sorte, que, si un des ministres des autels ne lui eût tendu la main pour le soutenir, il serait tombé honteusement.

Dans une occasion senblable, le pape Libère refusa les présents de Constance : Basile accepte l'offrande de Valens. C'est que Constance voulait corrompre Libère, tandis que Valens, déjà radouci, ne voulait que donner un témoignage public de sa vénération pour le saint archevêque de Césarée.

Une autre fois, l'empereur vint encore participer en quelque manière à l'assemblée des fidèles ; et, par ordre ou avec la permission de saint Basile, il entra au dedans du voile de la diaconie ou sacristie, où il eut avec lui un entretien assez long, comme il le souhaitait depuis longtemps. Saint Grégoire de Nazianze y était présent, et atteste que saint Basile y parla d'une manière divine, au jugement de ceux qui l'entendirent. A la suite de l'empereur était l'intendant de ses cuisines, Démosthène, qui, voulant faire quelque reproche à saint Basile, fit un barbarisme. Comment, dit en souriant saint Basile, un Démosthène qui ne sait pas la grammaire! Démosthène, irrité, lui fit des menaces ; mais le saint lui dit : Mêlez-vous de bien apprêter les viandes et les sauces, c'est là votre affaire ; mais pour les choses de Dieu, vous avez les oreilles trop bouchées pour les entendre. Valens fut si satisfait des discours de saint Basile qu'il en devint plus humain envers les catholiques. Il donna même de très-belles terres qu'il avait en ces quartiers-là, pour l'usage des pauvres lépreux. Ce qui contribua particulièrement à l'adoucir, ce fut de voir le saint archevêque occupé à bâtir un grand hôpital ou maison des pauvres dans un des faubourgs de Césarée.

Mais, les ariens qui obsédaient l'empereur, reprirent bientôt le dessus. Ils lui persuadèrent de presser de nouveau saint Basile d'entrer dans leur communion, ou de le bannir, s'il le refusait. Il le refusa en effet, et tout était déjà disposé pour le faire partir, lorsque Valentinien Galate, fils unique et tout jeune de Valens, fut saisi d'une fièvre si violente qu'on commença à désespérer de sa vie. La même nuit, l'impératrice Dominica, sa mère, fut inquiétée par des songes effroyables et tourmentée par des douleurs aiguës. Elle représenta à l'empereur que tous ces accidents étaient une punition divine. L'enfant était si mal que les médecins n'y trouvaient point de remède : on avait recours au prières, et l'empereur, prosterné par terre, demandait à Dieu sa conservation. Enfin il envoya les personnes qui lui étaient les plus chères prier saint Basile de venir promptement ; dès qu'il fut entré au palais, le mal de l'enfant diminua notablement : on commença à bien espérer, et saint Basile promit d'obtenir sa guérison, pourvu qu'on lui permît de l'instruire de la doctrine chrétienne. L'empereur accepta la condition. Basile se mit en prières, l'enfant fut guéri. Mais ensuite Valens céda encore aux ariens, et, se souvenant du serment qu'il avait fait à son baptême entre les mains d'Eudoxe, il leur permit de baptiser son fils qui retomba et mourut peu après (2).

Ce coup arrêta pour un temps l'exil de saint Basile ; mais il ne changea point la mauvaise volonté des ariens. Ils s'adressèrent encore à Valens et lui représentèrent que leur doctrine ne pouvait faire aucun progrès tant que cet homme serait en vie. C'était demander sa mort ; mais Valens se contenta de donner l'ordre de le bannir. On lui en apporta l'arrêt tout dressé pour le souscrire. Il prit un de ces petits roseaux dont on se servait alors ; mais le roseau se rompit, comme refusant de servir à son iniquité. Il en prit un second et jusqu'à un troisième, qui se rompirent encore. Enfin, s'obstinant à vouloir signer son arrêt impie, il sentit sa main s'agiter extraordinairement, et, saisi de frayeur, déchira le papier, révoqua l'ordre et laissa saint Basile en paix. Le préfet Modeste fut vaincu d'une autre manière. Étant tombé malade quelque temps après, il pria saint Basile de venir le voir et lui demanda le secours de ses prières avec grande humilité. Il

(1) Greg. Naz. Orat. xx. — (2) Greg. Naz. Orat. xx. Soz., l. VI, c. xvi. Socr., l. IV, c. xxvi. Theod., l. IV, c. xix. Ruf., l. XI, c. ix.

guérit en effet, publia qu'il lui en avait l'obligation et devint son ami (1).

Le gouverneur de la province du Pont, nommé Eusèbe, oncle de l'impératrice Dominica, et arien comme elle, persécuta saint Basile à l'occasion d'une veuve illustre qu'un assesseur de ce magistrat voulait épouser par force. Elle se réfugia dans l'église, à la table sacrée; le gouverneur la demanda et saint Basile refusa de la rendre. Le gouverneur, furieux, envoya de ses officiers chercher cette femme jusque dans la chambre du saint évêque, pour lui faire affront, quoiqu'il fût si éloigné d'y recevoir, qu'ils n'eussent même osé la regarder. Il fit plus : il ordonna qu'on lui amenât saint Basile, pour se défendre devant lui comme un criminel. Etant donc assis sur son tribunal, et saint Basile debout, il commanda qu'on lui arrachât le méchant manteau qu'il portait. Saint Basile dit : Je me dépouillerai même de ma tunique, si vous voulez. Le gouverneur commanda de le frapper et de le déchirer avec les ongles de fer. Saint Basile dit : Si vous m'arrachez le foie vous me ferez grand bien; vous voyez combien il m'incommode. Cependant, le bruit de ce qui se passait s'étant répandu dans la ville, tous accoururent pour tirer leur évêque du péril où il était, et venger l'injure qu'on lui faisait. Ceux qui travaillaient dans les manufactures d'armes et d'étoffes étaient les plus ardents et les plus hardis. Chacun s'armait de quelque instrument de son métier, ou de ce qu'il trouvait sous la main. Les femmes prenaient pour armes leurs fuseaux. Ce peuple, animé, cherchait le gouverneur pour le déchirer et le mettre en pièces, en sorte que, dans cette extrémité, il se vit réduit à faire le suppliant, à demander humblement grâce, et ce fut Basile qui, par son autorité, lui sauva la vie (2).

Ce que Valens et les ariens tentèrent en Cappadoce peut nous faire juger de ce qu'ils firent ailleurs, où ils ne rencontraient pas les mêmes obstacles. A Antioche, saint Mélèce, comme le principal chef des catholiques, fut bannit pour la troisième fois, et envoyé en Arménie, sa patrie. Il y demeura dans une de ses terres, sur les confins de la Cappadoce, ce qui facilita ses relations avec saint Basile. Quant à Paulin, l'autre évêque catholique d'Antioche, il fut épargné, soit à cause de sa vertu, soit à cause de la petitesse de son troupeau. Mais celui de Mélèce ne resta pas sans conducteur : les prêtres Flavien et Diodore en prirent soin, les mêmes qui, étant encore laïques, l'avaient soutenu sous Constance. Les catholiques de cette communion ayant été chassés de leurs églises, s'assemblaient au pied de la montagne voisine d'Antioche, où il y avait des cavernes dans lesquelles on disait que saint Paul s'était caché autrefois. Là ils chantaient les louanges de Dieu et écoutaient sa parole, exposés aux pluies et aux neiges en hiver, et à d'extrêmes chaleurs en été. Toutefois on envoya des soldats pour les en chasser, et ils s'assemblèrent au bord de l'Oronte. Chassés aussi de là, ils s'assemblèrent au champ des exercices militaires, d'où on les chassa encore. Cependant Valens fit mettre à mort et tourmenter plusieurs d'entre eux par différents supplices, mais principalement en les jetant dans l'Oronte.

Le palais d'Antioche était sur le bord de ce fleuve, et entre deux passait le grand chemin pour sortir à la campagne. Un jour que l'empereur regardait du haut de sa galerie, il vit un vieillard vêtu d'un méchant manteau, qui se pressait de marcher malgré son grand âge. On lui dit que c'était le moine Aphraate, pour qui tout le peuple avait une vénération merveilleuse. En effet, il avait quitté la solitude pour venir au secours de l'Eglise, quoique simple laïque, et alors il allait se rendre à la place où s'assemblaient les catholiques. Où vas-tu, lui dit l'empereur? Aphraate répondit : Je vais prier pour la prospérité de votre empire. Mais, reprit Valens, tu devais demeurer chez toi et prier en secret, suivant la règle monastique. Aphraate répondit : Vous dites fort bien, seigneur, je le devais, et j'ai continué de le faire tant que les brebis du Sauveur ont joui de la paix ; mais, dans les périls où elles sont, il faut tenter tous les moyens de les sauver. Dites-moi, Seigneur, si j'étais une fille enfermée dans la maison de mon père, et que je visse le feu y prendre, que devrais-je faire? Demeurer assise et la laisser brûler, ou plutôt sortir de ma chambre, courir et porter de l'eau de tous côtés pour éteindre le feu? C'est ce que je fais maintenant. Vous avez mis le feu à la maison de mon père, et nous courons pour l'éteindre. Ainsi parla Aphraate. L'empereur se tut. Mais un des eunuques de sa chambre dit des injures au saint vieillard du haut de la galerie et le menaça de mort. Quelque temps après, cet eunuque étant allé voir si le bain de l'empereur était assez chaud, la tête lui tourna et il se jeta dans la chaudière de l'eau bouillante; comme il était seul, il y demeura et y périt. L'empereur envoya un autre eunuque pour l'appeler, mais il revint dire qu'il ne trouvait personne dans aucune des chambres. Plusieurs y accoururent, et, à force de chercher dans toutes les cuves, à la fin ils trouvèrent ce misérable étendu mort. Le bruit s'en répandit dans toute la ville, et tous louaient le Dieu d'Aphraate. L'empereur, épouvanté, n'osa l'envoyer en exil, comme il l'avait résolu, mais il ne laissa pas de persécuter les autres catholiques.

Saint Aphraate était Perse de naissance et d'une famille illustre. S[illegible] quitta son pays et vint à [illegible] ferma dans une petite [illegible] hors de la ville, et y vécut [illegible] exercices

(1) Theod., l. IV, c. xix ; Greg. Naz. *Orat.* xx. — (2) *Ibid.*, xx

de piété. De là il passa à Antioche, dès lors agitée par les hérétiques, c'est-à-dire sous Constance, et se retira dans un monastère hors de la ville. Il apprit un peu de grec, et, avec son langage demi-barbare, s'expliquant à grand'peine, il ne laissait pas d'être plus persuasif que les sophistes les plus fiers de leur rhétorique. Tout le monde courait à lui, les magistrats, les artisans, les soldats, les ignorants, les savants ; les uns l'écoutaient en silence, les autres lui faisaient des questions. Nonobstant ce travail, il ne voulut jamais avoir personne avec lui pour le servir, ni recevoir rien de personne, que du pain d'un de ses amis ; à quoi, dans son extrême vieillesse, il ajouta quelques herbes, et ne prenait sa nourriture qu'avec le soleil couché. Tel était le grand Aphraate, qui vint alors au secours de la religion et fit ensuite plusieurs autres miracles (1).

Les hérétiques firent courir le bruit que le grand Julien avait embrassé leur communion : ce fameux solitaire de l'Osroëne, qui avait connu par révélation la mort de Julien l'Apostat. On le nommait Sabbas, c'est-à-dire, en syriaque, chenu ou vieillard. Dès qu'il eut été informé de ce que les ariens disaient sur son compte, il prit le chemin d'Antioche, renonçant pour un temps à la solitude. Après avoir marché deux ou trois jours dans le désert, il arriva le soir à une bourgade, où une femme riche vint se jeter à ses pieds et le supplier de loger chez elle avec sa sainte troupe. Il y consentit, quoique depuis plus de quarante ans il n'eût point vu de femme. Pendant que celle-ci était occupée à servir ses hôtes, comme il était nuit, un fils unique qu'elle avait, âgé de sept ans, tomba dans un puits. La mère l'ayant su, commanda à tous ses gens de se tenir en repos, couvrit le puits et continua de servir ses hôtes. Quand ils furent à table, le saint vieillard dit qu'on appelât l'enfant pour recevoir sa bénédiction. La mère dit qu'il était malade ; mais le saint insista et pria qu'on l'apportât. Elle déclara enfin l'accident. Julien se leva de table et courut au puits. Il le fit découvrir et apporter de la lumière ; il vit l'enfant assis sur la surface de l'eau, qu'il frappait de la main en se jouant. On attacha un homme à des cordes, on le descendit dans le puits, et il retira l'enfant, qui aussitôt courut aux pieds du saint vieillard, disant qu'il l'avait vu qui le soutenait sur l'eau.

Quand il fut arrivé à Antioche, le peuple accourut de tous côtés pour le voir. Logé au pied de la montagne dont il a été parlé, il guérit un grand nombre de malades de toute espèce, et s'en alla à l'assemblée des catholiques. Comme il passait devant la porte du palais, un mendiant qui se traînait sur son siége, n'ayant pas l'usage de ses jambes, étendit la main et toucha le manteau du saint vieillard. Aussitôt il fut guéri, se leva en sautant et en courant ; ce qui fit assembler tout le peuple de la ville, et le champ des exercices en fut rempli : en sorte que les hérétiques furent chargés de confusion. Saint Julien guérit plusieurs autres malades qui l'attirèrent en leurs maisons, entre autres le comte d'Orient, puis il reprit le chemin de sa cellule.

Passant par la ville de Cyr, à deux journées d'Antioche, il s'arrêta dans l'église d'un martyr, où les catholiques du lieu s'assemblèrent et prièrent Julien de les délivrer du sophiste Astérius, que les hérétiques avaient fait évêque et envoyé chez eux pour séduire les simples. Prenez courage, dit le saint vieillard ; priez Dieu avec nous, et joignez à la prière le jeûne et la mortification. Ils le firent, et le sophiste Astérius, la veille de la fête où il devait parler, fut frappé d'une maladie qui l'emporta dans un jour. Théodoret, qui rapporte ces merveilles, les avait apprises d'Acace, évêque de Bérée, disciple du saint (2).

Cependant la persécution continua, mais avec moins de violence. Car comme Valens était à Antioche, il fut harangué par le philosophe Thémistius, qui, bien que païen, l'adoucit un peu envers les catholiques. Il lui représenta qu'il ne fallait pas s'étonner de la diversité de sentiments qui étaient entre les chrétiens, puisqu'elle était petite en comparaison de la multitude et de la confusion d'opinions qui régnaient chez les hellènes, c'est-à-dire chez les païens, qui avaient plus de trois cents opinions différentes (3). Valens se réduisit donc à bannir les ecclésiastiques, au lieu de les faire mourir. Ainsi la persécution s'adoucit, mais elle ne cessa pas. La plupart des églises étaient privées de leurs pasteurs légitimes, et livrées à des intrus hérétiques. Saint Barsès, évêque d'Édesse, en Mésopotamie, fut relégué d'abord dans l'île d'Arade en Phénicie. Mais Valens ayant appris que les maladies qu'il guérissait par sa parole lui attiraient les peuples en foule, il l'envoya en Égypte, à la ville d'Oxyrinque ; et comme sa réputation y attirait encore tout le monde, il l'envoya en Thébaïde, à une place nommée Philo, sur la frontière des Barbares.

Édesse vit arriver un évêque arien de la part de l'empereur, mais tout le peuple sortait hors de la ville et s'assemblait dans la campagne. Valens en fut lui-même témoin lorsqu'il vint à Édesse visiter l'église fameuse de l'apôtre saint Thomas. Il en fut si irrité, qu'il frappa de sa main le préfet Modeste, parce qu'il n'avait pas eu soin d'empêcher ces assemblées, et lui commanda de ramasser les soldats qu'il avait sous ses ordres et ce qui se trouverait de troupes, pour dissiper cette multitude. Modeste, quoique arien, fit secrètement avertir les catholiques de ne point s'assembler le lendemain au lieu où ils avaient accoutumé de prier, parce qu'il avait ordre de l'empereur de punir ceux qui s'y trouveraient. Il espérait

(1) Theod V, c. xxv et xxvi. — (2) *Ibid.*, *Philoth.*, c. II. — (3) Soc., l. IV, c. xxxii. Soz., l. VI c. xxxvi.

par cette menace empêcher l'assemblée et apaiser l'empereur. Mais les fidèles d'Edesse n'en furent que plus excités à se réunir ; et, dès le grand matin, ils se rendirent avec plus de diligence qu'à l'ordinaire au lieu accoutumé, et le remplirent. Le préfet Modeste l'ayant appris, ne savait quel parti prendre. Toutefois, il marcha vers le lieu de l'assemblée, faisant avec sa suite un bruit extraordinaire pour épouvanter le peuple. En passant dans la ville, il vit une pauvre femme, qui sortait brusquement de sa maison, sans même fermer la porte, tenant un enfant par la main, et laissant traîner son manteau négligemment, au lieu de se couvrir à la manière du pays. Elle traversa la file des soldats qui marchaient devant le préfet et passa avec un extrême empressement. Il la fit arrêter et lui demanda où elle allait si vite. Je me presse, dit-elle, d'arriver au champ où les catholiques sont assemblés. Tu es donc la seule, dit Modeste, qui ne sait pas que le préfet y marche, et qu'il fera mourir tous ceux qu'il y trouvera ! Oui, répondit-elle, je l'ai ouï dire, et c'est pour cela même que je me presse, craignant de manquer l'occasion de souffrir le martyre. Mais pourquoi mènes-tu cet enfant? dit le préfet. Afin, dit-elle, qu'il ait part à la même gloire. Modeste, étonné du courage de cette femme, retourna au palais, et en ayant entretenu l'empereur, lui persuada d'abandonner une entreprise dont le succès serait honteux ou malheureux (1).

Valens résolut donc d'épargner le peuple, et ordonna au préfet Modeste de prendre les prêtres et les diacres, et de leur persuader, ou de communiquer avec l'évêque arien, ou les chasser de la ville et les envoyer aux extrémités de l'empire. Modeste, les ayant tous assemblés, essaya de les persuader, en disant: Qu'il fallait être insensé pour vouloir résister à un si grand prince. Comme ils demeuraient tous en silence, le préfet s'adressa au prêtre Euloge, qui était leur chef, et lui demanda pourquoi il ne répondait point. Euloge dit : Vous ne m'avez rien demandé. Toutefois, dit le préfet, il y a longtemps que je vous parle. Euloge dit : Vous parliez à tout le monde. Si vous m'interrogez en particulier, je vous dirai ma pensée. Eh bien donc, dit le préfet, communiquez avec l'empereur. Euloge répondit : Est-ce que l'empereur a reçu le sacerdoce avec l'empire? Le préfet, piqué de cette réponse, reprit : Je ne dis pas cela, impertinent, je vous exhorte à communiquer avec ceux avec qui l'empereur communique. Nous avons un pasteur, dit Euloge, et nous suivons ses ordres. Alors le préfet les envoya en Thrace, au nombre de quatre-vingts.

Les grands honneurs qu'ils reçurent pendant ce voyage excitèrent la jalousie de leurs ennemis. Car les villes et les bourgades venaient au-devant d'eux les féliciter de leur victoire. Valens en ayant reçu des plaintes, les fit séparer deux à deux, ayant soin de ne pas laisser ensemble ceux qui étaient parents. Les uns continuèrent de marcher en Thrace, d'autres furent envoyés aux extrémités de l'Arabie, d'autres dispersés dans les petites villes de Thébaïde. Euloge et Protogène furent envoyés à celle qui portait le nom d'Antinoüs. C'étaient les deux premiers du clergé d'Edesse, qui avaient longtemps pratiqué la vie monastique et fait de grands progrès dans la vertu. Ils trouvèrent que l'évêque d'Antinoüs était catholique, et assistèrent à ses assemblées. Mais voyant qu'elles étaient peu nombreuses, et que la plupart des habitants étaient païens, ils s'appliquèrent à les convertir. Euloge s'enferma dans une cellule, où il priait jour et nuit. Protogène, instruit dans les saintes lettres et exercé à écrire en notes, ayant trouvé un lieu commode, y établit une école, où il montrait aux enfants cette manière d'écrire, et leur faisait apprendre les psaumes de David, ainsi que les passages du nouveau Testament les plus convenables. Un de ces enfants étant tombé malade, Protogène alla dans la maison, le prit par la main et le guérit par sa prière. Les pères des autres enfants l'ayant appris, le menaient dans leurs maisons et le priaient de secourir leurs malades ; mais il refusait de prier pour eux jusqu'à ce qu'ils fussent baptisés, et le désir de la guérison les y faisait consentir. Si quelqu'un se convertissait en santé, il le menait à Euloge, frappait à sa porte et le priait de lui donner le baptême. Euloge souffrait avec peine qu'on interrompît sa prière ; mais Protogène lui représentait que rien n'est préférable au salut des âmes. Tout le monde s'étonnait de voir un homme qui savait si bien instruire et qui faisait de tels miracles, céder à un autre l'honneur d'administrer le baptême. On concluait que la vertu d'Euloge était encore plus éminente. Mais peut-être Protogène ne lui déférait-il que comme au plus ancien prêtre. C'est ainsi que ces deux saints profitèrent de leur exil (2).

Comme il y avait beaucoup d'églises privées de pasteurs, saint Eusèbe de Samosate parcourait la Syrie, la Phénicie et la Palestine, déguisé en soldat ; il ordonnait des prêtres et des diacres, et d'autres clercs aux églises qui en manquaient ; et, quand il se rencontrait avec des évêques catholiques, il ordonnait même des évêques. Ce zèle le rendit insupportable aux ariens. On résolut donc de le bannir et de l'envoyer en Thrace. Celui qui en apportait l'ordre arriva sur le soir. Saint Eusèbe lui dit : Ne faites point de bruit et cachez le sujet de votre voyage ; car si le peuple l'apprend, il vous jettera dans le fleuve, et on m'accusera de votre mort. Ayant ainsi parlé, il célébra à l'ordinaire l'office du soir, et, quand tout le monde fut endormi, il sortit à pied avec celui de ses domestiques au-

(1) Theod., l. IV, c., XII et XVI. Ruf., l. II c. V. Soc., l. IV, c. XVIII. Soz., l. VI, c. LVIII. — (2) Theod. l. IV, c. XVII et XVIII. ; Soz., l. VI c. XXXIII et XXXIV.

quel il se fiait le plus, et qui le suivait portant seulement un oreiller et un livre. Quand il fut arrivé au bord de l'Euphrate, qui passe au pied des murailles de la ville, il entra dans un bateau et se fit passer à Zeugma, autre ville à vingt-quatre lieues plus bas, sur l'Euphrate. Le jour venu, la consternation fut grande à Samosate; car le domestique avait dit aux amis de saint Eusèbe les ordres qu'il avait donnés touchant les personnes qui devaient le suivre et les livres qu'il fallait lui porter. Tous déploraient la perte de leur pasteur; le fleuve fut bientôt couvert de barques, et, étant descendus à Zeugma où il était encore, ils le conjuraient en soupirant et jetant des torrents de larmes, de ne pas les abandonner à la merci des loups. Pour réponse, il leur lut le passage de l'Apôtre, qui ordonne d'obéir aux puissances. Quand ils virent qu'ils ne pouvaient le persuader, ils lui offrirent, pour les besoins d'un si grand voyage, de l'or, de l'argent, des habits et des esclaves. Il se contenta de très-peu de chose, qu'il reçut de ses amis les plus particuliers, et il fortifia tous les assistants par ses instructions et ses prières, les exhortant à combattre pour la doctrine apostolique. Ensuite il prit le chemin du Danube pour aller au lieu de son exil.

Les ariens envoyèrent à Samosate, pour remplir sa place, un homme doux et modeste nommé Eunomius. Mais personne, de quelle condition que ce fût, ne venait avec lui s'assembler dans l'église; on le laissait seul sans vouloir lui parler ni même le voir. Un jour, étant au bain, comme il vit que ses valets en avaient fermé les portes et que plusieurs personnes attendaient dehors, il fit ouvrir et invita tout le monde à venir librement se baigner. Mais voyant encore que ceux qui étaient entrés s'arrêtaient, sans se mettre dans l'eau, il les pria d'y entrer avec lui; et comme ils demeurèrent en silence, il crut que c'était par respect, et, pour ne pas les contraindre, il se retira promptement. Alors ils firent écouler l'eau dont il s'était lavé, comme infectée de son hérésie, et s'en firent donner d'autre. Ce qu'Eunomius ayant appris, il quitta la ville, jugeant qu'il y avait de la folie à y demeurer avec une telle aversion des habitants. A sa place les ariens envoyèrent un nommé Lucius, hardi et violent. Comme il passait dans la rue, une balle que les enfants se jetaient en jouant, passa entre les jambes de l'âne sur lequel il était monté. Aussitôt les enfants poussèrent un grand cri pensant que leur balle était maudite. Lucius s'en aperçut et commanda à un de ses gens de voir ce qu'ils feraient. Ces enfants allumèrent un feu et firent passer leur balle au travers, pour la purifier. Telle était l'aversion du peuple pour Lucius. Il n'en fut pas touché; au contraire, il fit reléguer plusieurs ecclésiastiques, entre autres le prêtre Antiochus, neveu de saint Eusèbe et fils de son frère. Mais tout cela n'arriva pas en même temps: car Antiochus fut quelque temps avec son oncle, et saint Basile, lui écrivant, le félicite de ce que l'exil lui donne occasion de le posséder plus en repos que lorsqu'il était occupé avec lui du gouvernement de l'Église (1).

Par l'exil de saint Eusèbe de Samosate et saint Mélèce d'Antioche, le poids des affaires, ou plutôt des calamités ecclésiastiques de l'Orient, retombait à peu près tout entier sur saint Basile. Ces calamités, jointes à des chagrins plus personnels, non-seulement empêchèrent le rétablissement de sa santé, habituellement débile, mais lui causèrent, vers 373, une maladie très-grave. Le bruit se répandit même qu'il était mort, et les évêques de la province arrivèrent à Césarée pour célébrer ses funérailles et lui donner un successeur. Se trouvant mieux, il profita de l'occasion pour les conjurer de déployer plus de zèle, afin de ne point livrer les églises aux hérétiques. L'église si importante de Tarse, vacante par la mort de Sylvain, son évêque, venait de tomber au pouvoir des ariens par la négligence des évêques catholiques des environs. Présents, ils lui promirent tout; absents, ils n'en faisaient rien. Ils lui étaient bien unis de communion, mais le cœur n'y était pas. Grégoire de Nazianze en assigne trois causes. Plusieurs ne s'accordaient avec lui sur la foi que parce qu'ils y étaient forcés par les peuples; en second lieu, ils se ressentaient encore du dépit que leur avait causé son élection; enfin, ce qu'ils lui pardonnaient le moins, c'était de se voir éclipsés par sa renommée et par sa gloire (2). Il n'y eut pas jusqu'à son oncle paternel, instituteur de son enfance et évêque lui-même, qui ne lui témoignât alors de l'éloignement, scandale auquel saint Basile sut mettre fin par son humilité (3). Grégoire, depuis évêque de Nysse, propre frère de Basile, se conduisit en cette occasion de manière à lui faire de la peine.

La division de la Cappadoce lui causa d'autres désagréments. Il s'y opposa autant qu'il put pour l'intérêt de sa ville de Césarée, qui en devait diminuer notablement. Mais sa résistance fut inutile; la Cappadoce fut partagée en deux provinces: la première, dont Césarée demeura métropole; la seconde, dont la capitale fut Tyane. Aussitôt Anthime, évêque de Tyane, prétendit que le gouvernement ecclésiastique devait suivre cette division faite par le gouvernement civil, que les évêques de la seconde Cappadoce devaient le reconnaître pour métropolitain, et que Basile n'avait plus de juridiction sur eux. Saint Basile voulait conserver les anciens usages et la division des paroisses qu'il avait reçue de ses pères. Le nouveau métropolitain troublait les consciences,

(1) Theod., l. IV, c. xiii, xiv, xv.; Basil., Epist. clxviii. — (2) Greg. Naz. Orat. xx p. 355. — (3) Basil. Epist. lviii, lix, lx.

attirant au sien une partie des évêques, qui agissaient, à l'égard de saint Basile, comme s'ils ne l'eussent jamais connu. Anthime gagnait par ses persuasions une partie des prêtres, et changeait les autres. Comme il n'avait pas moins d'avarice que d'ambition, il pillait autant qu'il pouvait les revenus de l'église de Césarée, surtout ceux qui venaient de l'église de Saint-Oreste, dans le mont Taurus, et qui, pour arriver à Césarée, passaient par Tyane. Une fois, s'étant saisi d'un passage étroit, avec une troupe de brigands, il arrêta saint Basile qui passait et lui prit ses mulets. Pour donner un prétexte à ses violences, il accusait le saint d'errer dans la foi, et disait qu'il ne fallait pas payer le tribut aux hérétiques. Il se moquait encore de son exactitude à observer les canons, et ordonna, pour évêque d'une église d'Arménie, un nommé Fauste, que saint Basile avait refusé comme indigne de l'épiscopat.

Loin de se décourager par la conduite d'Anthime, saint Basile en profita pour l'utilité de l'Église, en créant dans le pays plusieurs nouveaux évêchés. Il en mit un à Sasime, petite bourgade au milieu du grand chemin qui traversait la Cappadoce et aux confins des deux nouvelles provinces, et il y destina saint Grégoire de Nazianze. Lui, qui craignait l'épiscopat, refusa d'abord et rejeta bien loin cette proposition, alléguant l'incommodité du lieu, qui n'était qu'un passage habité par des gens ramassés de toutes parts, plein de bruit et de misère, sans eau, sans verdure, sans agrément, où il aurait continuellement à livrer des combats contre Anthime. Il faut, disait-il, pour une telle vie, une vertu plus grande que la mienne; puis, se servant de toute la liberté que l'amitié donne, il reprochait à saint Basile de l'avoir trompé, en l'exhortant à la retraite, pour l'engager dans les affaires.

La plupart touchés des plaintes de saint Grégoire, blâmaient avec lui la conduite de saint Basile; mais il n'en fut point ébranlé et demeura ferme dans sa résolution. Il rapportait tout au bien spirituel, et ne considérait point les intérêts de l'amitié quand il s'agissait du service de Dieu. La haute idée qu'il avait de l'épiscopat l'empêchait de regarder aucun siége comme trop petit; il connaissait l'humilité de son ami et ne craignait pas de la mettre à de trop fortes épreuves. Son père même agissait de concert avec saint Basile pour lui faire accepter l'évêché de Sasime. Il reçut donc l'ordination, soumettant, comme il dit, plutôt la tête que son cœur, et il prononça en cette occasion, suivant la coutume, un petit discours où il traite de tyrannie la violence qu'on lui a faite, et avoue sincèrement le ressentiment qu'il a eu contre Basile; mais il condamne ses premiers mouvements et déclare qu'il est sincèrement réconcilié avec lui (1).

Cependant, comme il ne se pressait point d'aller à Sasime, saint [illegible] reproches de sa négligence. « Ma plus grande affaire, lui répondit saint Grégoire, est de n'en avoir point : c'est ma gloire ; et si tout le monde faisait comme moi, l'Eglise n'aurait point d'affaires.» Il ne laissa pas de se mettre en devoir d'entrer en possession, mais Anthime s'y opposa, et, se saisissant des marais de Sasime, il se moqua des menaces dont Grégoire voulut user contre lui. La dispute entre saint Basile et Anthime cessa par la multiplication des évêchés ; on en mit dans chaque ville, apparemment pour conserver à la métropole de Césarée autant d'évêchés que saint Basile en avait cédés à celle de Tyane, et ce tempérament fut très-avantageux pour l'instruction des peuples. On voit cependant, par les souscriptions du second concile œcuménique, tenu en 381, que la Cappadoce était encore comptée pour une seule province.

Une autre peine encore plus sensible au cœur de Basile fut la rupture d'Eustathe de Sébaste. Le saint était lié d'amitié avec lui depuis longtemps, le regardant comme un homme d'une piété singulière. Depuis son épiscopat, il reçut auprès de lui plusieurs personnes de la part d'Eustathe, pour travailler avec lui. Dans la réalité, c'étaient des espions plutôt qu'autre chose. Cependant Eustathe, par ses variations dans la foi, s'était rendu suspect à plusieurs catholiques, principalement à son métropolitain, Théodote de Nicopolis, capitale de la petite Arménie, où Sébaste était située. Il ne voulait plus communiquer avec Eustathe ; mais saint Basile ne pouvait se résoudre à l'abandonner, étant persuadé de son innocence, principalement depuis qu'il avait fait profession de la foi de Nicée à Rome et à Tyane. Théodote ayant appelé saint Basile à un concile qu'il devait tenir, saint Basile crut que la charité l'obligeait à s'y trouver ; et, comme Sébaste était sur son chemin, il voulut, en passant, conférer avec Eustathe. Il lui proposa les chefs sur lesquels Théodote l'accusait d'hérésie, et le pria de lui dire nettement sa créance. Car, disait-il, je veux demeurer dans votre communion, si vous suivez la foi de l'Eglise : sinon je suis obligé de me séparer de vous. Ils eurent sur ce sujet un long entretien que la nuit interrompit sans qu'ils eussent rien conclu. Ils reprirent la conversation le lendemain matin, en présence d'un prêtre de Sébaste, qui s'opposait fortement à saint Basile ; mais enfin ils convinrent de tout, et, vers l'heure de none, ils se levèrent pour prier ensemble et rendre grâces à Dieu. Saint Basile voyait bien qu'il fallait encore tirer d'Eustathe une confession de foi par écrit ; mais il voulait, pour plus grande sûreté, la concerter [illegible]dote et en recevoir de lui la formule. Cependant, Théodote ayant appris que saint Basile avait été voir Eustathe, sans s'informer d'au-

(1) Greg. Naz. Orat. xx, 5-7. — (2) Vita S. Basil. c. xxiii et xxiv, t. III, [illegible]

une chose, ne jugea plus à propos de l'appeler à son concile; de sorte que saint Basile fut obligé de s'en retourner, après avoir fait la moitié du chemin, bien affligé d'avoir pris tant de peine inutilement pour la paix des églises.

Quelque temps après, il vint à Gétase, terre appartenant à saint Mélèce, qui y était alors. Théodote y était aussi; et comme il se plaignait de la liaison de saint Basile avec Eustathe, saint Basile expliqua le succès de la visite qu'il lui avait rendue, et comme il l'avait trouvé entièrement d'accord avec lui sur la foi; mais, dit Théodote, il y a renoncé assurément sitôt que vous avez été parti. Il n'est point capable, dit saint Basile, d'une telle duplicité, lui qui déteste le moindre mensonge; mais pour vous en assurer, présentons-lui un écrit où la foi soit clairement exprimée : s'il le refuse, je me séparerai de sa communion. Saint Mélèce approuva la proposition : Théodote même y consentit, et pria saint Basile de venir visiter son église de Nicopolis, promettant de l'accompagner ensuite en Arménie. Il le laissa à Gétase sur cette parole. Mais quand saint Basile fut arrivé à Nicopolis, Théodote ne voulut pas même l'admettre aux prières du matin et du soir, sans en donner d'autre raison, sinon qu'il avait communiqué avec Eustathe.

Saint Basile porta patiemment cet affront, et ne s'en prit qu'à ses péchés. Il ne laissa pas de continuer son chemin de Nicopolis à Satale en Arménie. Car il était chargé, avec Théodote, d'établir des évêques dans cette province. L'empereur entrait dans cette affaire, et le comte de Térence, qui était chrétien et fort estimé de saint Basile, la lui avait recommandée. Le mauvais procédé de Théodote la rendait plus difficile; car il avait dans son diocèse des hommes pieux, habiles, instruits de la langue et des mœurs de la nation. Saint Basile ne laissa pas de l'entreprendre seul. Il pacifia les évêques d'Arménie, les exhortant à sortir de l'indifférence pernicieuse où ils vivaient, et leur donna des règles pour y remédier. L'église de Satale était vacante depuis l'an 360. Tout le peuple et les magistrats ayant demandé par un décret public un évêque à saint Basile, il leur en donna un nommé Peménius. C'était un de ses parents, dont il se servait utilement pour le gouvernement de son église de Césarée, et qui lui était très-cher, ainsi qu'à tout son peuple; mais il s'en priva pour cette église, à laquelle il le crut nécessaire (1).

Cependant il voyait que la foi d'Eustathe de Sébaste était toujours suspecte aux autres, quoique pour lui il ne s'en défiât point encore; que les soupçons s'étendaient sur lui-même, et que, quelque soin qu'il prît pour s'en justifier, c'était toujours à recommencer. Voyant donc cela, et se trouvant encore à Nicopolis, il se chargea de porter à Eustathe une profession de foi par écrit, qu'il dressa de concert avec Théodote, et que nous avons encore. Elle tend principalement à établir l'autorité du symbole de Nicée qui y est rapporté tout au long. Elle explique comment il n'admet en Dieu qu'une essence, contre les ariens, et plusieurs hypostases, contre les sabelliens. Elle prononce anathème contre ceux qui faisaient du Saint-Esprit une créature. Marcel d'Ancyre y est nommément condamné, mais pour avoir confondu substance et hypostase. Ce n'est, au fond, qu'un malentendu. Car, comme l'avait bien remarqué saint Athanase et le concile d'Alexandrie, ceux des catholiques qui disaient qu'en Dieu il n'y a qu'une hypostase entendaient une substance; et ceux qui disaient trois hypostases, entendaient trois personnes. Eustathe souscrivit à cette profession de foi en ces termes : « Moi Eustathe, évêque, je vous ai lu et notifié ceci, à vous Basile; je l'ai approuvé et j'y ai souscrit en présence de notre frère Fronton, du chorévêque Sévère et de quelques autres clercs (2). »

Saint Basile, ayant cette souscription, indiqua un concile des évêques du pays, c'est-à-dire de Cappadoce et d'Arménie, pour établir entre eux une union solide. Eustathe promit de s'y trouver et d'y amener ses disciples. Le temps et le lieu étaient marqués; le lieu appartenait à saint Basile, qui s'y rendit le premier pour recevoir ceux du voisinage, et envoya des courriers à ceux qui tardaient. Cependant personne ne venait du côté d'Eustathe; et ceux que saint Basile y envoya, rapportèrent qu'ils avaient trouvé ses partisans alarmés, murmurant de ce qu'on leur avait proposé une foi nouvelle, et protestant d'empêcher Eustathe d'aller au concile. Enfin, après avoir été longtemps attendu, il envoya un homme avec une lettre d'excuse, sans aucune mention de tout ce qui s'était passé. Les prélats qui étaient accourus avec joie auprès de saint Basile, dans l'espérance d'une bonne paix, furent obligés de se séparer confus et affligés. Ainsi il reconnut enfin l'hypocrisie d'Eustathe, et que ceux qui l'en avaient averti depuis si longtemps, le connaissaient mieux que lui; il prit le parti de s'en humilier profondément.

Ce qui obligea Eustathe à lever le masque, c'est qu'il craignit que la communion de saint Basile et la profession de foi qu'il avait signée ne lui nuisissent auprès d'Euzoïus, évêque arien d'Antioche, et à la cour; car il réglait sa foi sur son intérêt et s'accommodait au temps. Il commença donc à déclamer contre saint Basile dans les assemblées publiques, et à l'accuser d'erreurs dans la doctrine. Peu de temps après, il alla en Cilicie et donna à un certain Gélase une profession de foi tout arienne. Étant de retour, il écrivit à saint Basile qu'il renonçait à sa communion. Pendant trois années entières, il ne cessa d'invectiver contre son ancien ami et protecteur, qui garda un douloureux silence (3).

(1) Basil. *Epist.* XCIX. — 2. *Ibid.* CXXV. — 3. *Ibid.* [illegible]

Cependant saint Basile était lui-même suspect à plusieurs évêques, précisément à cause d'Eustathe, avec lequel il n'avait pas encore rompu ouvertement. Les évêques maritimes, que l'on croit être ceux de la province du Pont, étant refroidis à son égard, furent assez longtemps sans lui écrire; mais il les prévint par une lettre qui est un modèle d'humilité et de charité. Il s'excuse d'abord de n'avoir point été les voir, sur sa mauvaise santé, le soin des églises et la persecution dont ceux à qui il écrit étaient exempts. Il dit qu'il eût été convenable à leur charité de lui écrire, pour le consoler, ou le corriger, s'il a manqué. Il offre de se justifier, pourvu que ce soit en présence de ses adversaires. « Si nous sommes convaincus, dit-il, nous reconnaîtrons notre faute; vous serez excusables devant le Seigneur de vous être retirés de notre communion, et ceux qui nous auront convaincus recevront la récompense d'avoir publié notre malice cachée. Si vous nous condamnez sans nous avoir convaincus, tout ce que nous y perdrons sera votre amitié, qui véritablement est le plus précieux de tous nos biens. » Ensuite, pour montrer la nécessité de conserver l'union, il dit : « Nous sommes les enfants de ceux qui ont établi pour loi que, par de petits caractères, les signes de communion passent d'une extrémité de la terre à l'autre. » Il parle des lettres fermées ou ecclésiastiques. Il propose ensuite une conférence ou chez eux ou en Cappadoce, pour traiter toutes choses charitablement, et dit qu'encore qu'il écrive seul, c'est de l'avis de tous les frères de Cappadoce (1).

Il eut encore à se défendre des calomnies qui se répandaient contre lui dans Néocésarée, sa patrie. « Si mes péchés ne sont pas sans remède, suivez, dit-il, le précepte de l'Apôtre, qui dit : Reprenez, blâmez, consolez; si mon mal est incurable, qu'on le rende public pour en préserver les églises. Il y a des évêques, qu'on les appelle pour en connaître; il y a un clergé en chaque église, qu'on assemble les plus considérables. Y parle hardiment qui voudra, pourvu que ce soit un examen juridique et non pas un combat d'injures. Si ma faute regarde la foi, qu'on me montre l'écrit et qu'on examine sans prévention si ce n'est point l'ignorance de l'accusateur qui le fait paraître criminel. » Pour preuve de la pureté de sa foi, il marque la multitude des églises avec lesquelles il était uni de communion : celles de Pisidie, de Lycaonie, d'Isaurie, de l'une et de l'autre Phrygie, de l'Arménie citérieure, de Macédoine, d'Achaïe, d'Illyrie, de Gaule, d'Espagne, de toute l'Italie, de Sicile, d'Afrique, de ce qui restait de catholiques en Egypte et en Syrie. « Sachez donc, ajoute-t-il, que quiconque fuit notre communion se sépare de toute l'Eglise, et ne me réduisez pas à la nécessité de prendre une résolution fâcheuse contre une église qui m'est si chère. Interrogez vos pères : ils vous diront que, quelque éloignées que fussent les églises par la situation des lieux, elles étaient unies pour les sentiments et gouvernées par le même esprit; les peuples se visitaient continuellement, le clergé voyageait sans cesse; la charité réciproque des pasteurs était si abondante, que chacun regardait son confrère comme son maître et son guide dans les choses de Dieu (2). »

N'ayant pas même reçu une réponse à cette première lettre, il leur en écrivit une seconde plus véhémente, pour réfuter les vains prétextes de leur éloignement. « On nous accuse, dit-il, d'avoir des hommes qui s'exercent à la piété après avoir renoncé au monde. En vérité, je donnerais ma vie entière pour être coupable d'un tel crime. J'apprends qu'en Egypte il y a des hommes de cette vertu; il y en a quelques-uns en Palestine, on dit qu'il y en a en Mésopotamie : nous ne sommes que des enfants en comparaison de ces hommes parfaits. S'il y a des femmes qui se conforment à l'Evangile, préférant la virginité au mariage, elles sont heureuses, en quelque endroit du monde qu'elles soient; chez nous, il n'y a que de petits commencements de ces vertus. » On accusait aussi saint Basile d'avoir introduit la psalmodie et une forme de prières différente de l'usage de Néocésarée. A quoi il répond que la pratique de son église est conforme à toutes les autres. « Chez nous, dit-il, le peuple se lève la nuit pour aller à l'église, et, après s'être confessé à Dieu avec larmes, il se lève de la prière et s'assied pour la psalmodie; étant divisés en deux, ils se répondent l'un à l'autre pour se soulager; ensuite, un seul commence le chant et les autres lui répondent. Ayant ainsi passé la nuit en psalmodiant diversement et en priant de temps en temps, quand le jour est venu, ils offrent à Dieu, tout d'une voix, le psaume de la confession. Si vous nous fuyez pour cela, fuyez aussi les Egyptiens, ceux des deux Libyes, de la Thébaïde, de la Palestine, les Arabes, les Phéniciens, les Syriens, ceux qui habitent vers l'Euphrate; en un mot, tous ceux qui estiment les veilles, les prières de la psalmodie en commun (3). »

L'aversion d'une partie de Néocésarée pour saint Basile alla si loin, qu'ayant appris qu'il était arrivé dans le voisinage, en la maison de campagne où il avait été élevé pendant sa jeunesse, et qui était habitée alors par saint Pierre, son frère, depuis évêque de Sébaste, sainte Macrine, sa sœur, et plusieurs solitaires et vierges, ils s'imaginèrent qu'il voulait venir dans leur ville pour poursuivre ses calomniateurs et s'y attirer les applaudissements et les louanges du peuple. Bientôt toute la ville fut en rumeur; ses adversaires s'enfuirent sans que personne les poursuivit, et l'on fit venir à prix d'argent des conteurs de fables et des rêveurs, qui, contrefaisant les prophètes, assuraient avec serment, sur les imaginations

(1) Basil., *Epist.* CCIII. — (2) *Ibid.*, CCIV. — (3) *Ibid.*, CCVII.

qu'ils en avaient eues en songe et qui étaient causées par les fumées du vin, que Basile avait une doctrine bien dangereuse et un poison capable de tuer les âmes. De sorte que le saint était accablé d'injures dans cette ville, et le sujet ordinaire de la raillerie dans les festins publics, jusque-là qu'on ne craignait pas de l'appeler un fou et un insensé. Saint Basile écrivit une troisième lettre adressée aux principaux de Néocésarée. Il leur fait voir que ceux qui l'ont calomnié dans leur ville n'en ont agi de la sorte que pour mieux cacher leurs erreurs ; que ces erreurs sont celles de Sabellius ; que ce n'est qu'un judaïsme déguisé, qui, en enseignant que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont que la même chose sous différents noms, anéantit la préexistence du Verbe, l'incarnation du Fils, sa descente aux enfers, sa résurrection, le jugement, et nie aussi, par conséquent, les opérations personnelles du Saint-Esprit. Basile reconnaît avec douleur et confusion que, parmi ces faux docteurs, il y avait de ses parents. On voit dans cette lettre pourquoi le saint, non content que l'on dît trois personnes, voulait encore que l'on dît trois hypostases : c'est que les sabelliens reconnaissent en Dieu trois personnes ou personnages, dans ce sens que le même Dieu avait fait successivement les personnages de Père, de Fils et de Saint-Esprit ; mais ils ne voulaient pas reconnaître trois hypostases, trois personnes réellement subsistantes (1).

Malgré cela, le clergé de saint Basile jouissait d'une grande renommée. On le voit par ce qui suit. Innocent était évêque d'une ville grande et célèbre, assez éloignée de Césarée, mais dans l'Orient et exposée aux tempêtes qui s'élevaient continuellement dans l'Église. Son grand âge le fit penser à se donner un successeur, et il s'adressa pour cet effet à saint Basile, lui protestant qu'il serait son accusateur devant Dieu s'il négligeait de rendre ce service à l'Église. Mais, comme celui qu'Innocent lui avait demandé était jeune et qu'il n'avait pas toutes les qualités nécessaires pour soutenir le poids d'un grand diocèse, il lui offre, comme le plus digne de ses prêtres, un autre qui l'était depuis plusieurs années : de mœurs solides, savant dans les canons, exact dans la foi, vivant dans les exercices de la vie ascétique et ayant le corps consumé d'austérités, pauvre et sans aucun bien en ce monde ; en sorte qu'il n'avait pas de pain, s'il ne le gagnait par le travail de ses mains, comme les frères qui étaient avec lui (2).

Cependant il ne faut pas s'imaginer que tout fût parfait. Plusieurs chorévêques faisaient des ordinations à prix d'argent, croyant en cela ne pas pécher, parce qu'ils ne recevaient l'argent qu'après l'ordination faite. Saint Basile s'opposa fortement à cet abus, au commencement de son épiscopat ; il écrivit pour en faire connaître le péril, et menaça d'éloigner des autels ceux qui, à l'avenir, tomberaient dans le même faute (3). Ces mêmes chorévêques, voulant s'attribuer toute l'autorité, ne se souciaient plus d'avertir l'évêque de la promotion des clercs, et permettaient aux prêtres et aux diacres d'admettre dans le ministère ceux qu'ils voulaient. Ceux-ci y admettaient leurs parents et leurs amis, sans en faire aucun examen, et par là remplissaient l'Église de sujets indignes. Il y en avait même beaucoup qui entraient dans le clergé pour échapper au service militaire, en sorte que l'on comptait un grand nombre de clercs dans chaque village. Toutefois, quand il fallait que les chorévêques en nommassent pour le ministère des autels, c'est-à-dire pour être ordonnés diacres ou prêtres, ils étaient contraints d'avouer qu'ils n'en trouvaient point qui en fussent dignes. Pour remédier à cet abus, saint Basile renouvela les canons des Pères, et ordonna que les chorévêques lui fourniraient le catalogue des ministres de chaque village, qu'ils en garderaient un semblable, afin qu'il pût les confronter, et qu'il ne serait permis désormais à personne de s'y inscrire à son gré. Il déclara, de plus, que l'on remettrait au rang des laïques ceux qui auraient été admis par les prêtres ; qu'on les examinerait de nouveau, et que ceux qui seraient jugés dignes seraient reçus par les chorévêques, mais après lui en avoir donné avis (4). Une autre fois, ayant appris par un chorévêque qu'un prêtre de la campagne nommé Parégoire, âgé de soixante et dix ans, et qui gouvernait un peuple fort nombreux, avait chez lui une fille, c'est-à-dire une de ces vierges qui avaient voué leur virginité, il lui ordonna de s'en séparer et de la mettre hors de sa maison, lui interdisant toutes ses fonctions jusqu'à ce qu'il l'eût fait ; non qu'il soupçonnât du désordre dans ce vieillard, mais à cause du scandale et du mauvais exemple que cela donnait aux autres (5).

La patience de saint Basile fut encore plus exercée par un certain Glycérius. Il était moine de profession et diacre de l'église de Vénèse. Le saint l'avait ordonné dans l'intention qu'il aiderait au prêtre à pourvoir aux besoins de cette église, car il était adroit pour les ouvrages des mains. Glycérius négligea le ministère qu'on lui avait confié, et, de sa propre autorité, il rassembla une troupe de vierges, les unes de gré, les autres de force, et se mit à leur tête, prenant le titre et l'habit de patriarche. S'étant procuré par cette industrie de quoi vivre, il se moqua du prêtre, du chorévêque, de saint Basile même, et alluma la sédition dans la ville et parmi le clergé. Saint Basile et le chorévêque essayèrent de le ramener à son devoir en le reprenant avec douceur de ses égarements. Mais pour éviter leur correction, Glycérius, accompagné de quelques jeunes hommes, enleva autant qu'il put de vierges, et s'enfuit de nuit avec elles, comme à une [illegible] temporelle, [illegible]

(1) *Epist.* CCX. — (2) *Ibid.*, LXXXI. — (3) *Ibid.*, LIII. — (4) *Ibid.*, LIV. — (5) *Ibid.*, LV.

d'une assemblée qui s'y tenait, tous virent passer cette troupe de filles qui sautaient et dansaient en suivant les jeunes gens qui marchaient les premiers, ce qui faisait rire les uns et gémir les autres. Les parents de ces extravagantes les supplièrent à genoux et avec larmes de rentrer chez eux; mais Glycérius les fit accabler d'injures. Il vint avec sa troupe à Nazianze, où saint Grégoire les recueillit, afin d'empêcher, autant que possible, le deshonneur qui reviendrait à l'Église d'une action de cette nature. Saint Basile l'ayant su écrivit à Grégoire pour l'informer de ce que Glycérius avait fait, et le prier de le lui envoyer avec ces jeunes filles. « Si vous ne le renvoyez point, ajoute-t-il, rendez du moins ces vierges à l'Église, qui est leur mère; si vous ne pouvez pas le faire, laissez la liberté de revenir à celles qui le voudront. Si Glycérius revient en bon ordre et avec modestie, on lui pardonnera; s'il y manque, je l'interdis de ses fonctions. » Il écrivit à peu près dans les mêmes termes à Glycérius même; mais comme il ne revenait point et que les vierges continuaient à rester avec lui, il écrivit une seconde lettre à Grégoire pour le presser de les renvoyer; car il avait beaucoup de peine à se résoudre de les retrancher de la communion de l'Église, quoiqu'il pût le faire avec justice (1).

Lorsque des Macédoniens, qui niaient généralement la divinité du Saint-Esprit, se présentaient pour se réunir à l'Église, Basile usait à leur égard d'une certaine condescendance. Sans les obliger à dire expressément que le Saint-Esprit est Dieu, il leur demandait simplement de confesser la foi de Nicée, de déclarer qu'ils ne croyaient pas le Saint-Esprit une créature, et ne communiqueraient point avec ceux qui le croiraient tel. Lui-même, dans ses écrits et ses discours publics, s'abstenait de lui donner formellement le nom de Dieu, quoiqu'il usât de termes équivalents et qu'il montrât sa divinité par des preuves invincibles. La raison de cette conduite était la circonstance du temps. Il voyait que les hérétiques, avec la protection de Valens, ne cherchaient qu'un prétexte pour chasser de leurs siéges les évêques les plus zélés pour la vérité, et lui-même, tout le premier; que l'église d'Orient était pleine de divisions et de troubles. Il pensait donc que le moyen le plus efficace pour conserver la religion était de procurer la paix, usant à l'égard des faibles de toute la condescendance possible; il espérait qu'après la réunion, Dieu les éclairerait davantage par le commerce des catholiques et par l'examen paisible de la vérité. C'est ainsi que saint Grégoire de Nazianze justifie la conduite de son ami, qui s'en explique lui-même en ce sens dans deux lettres aux prêtres de Tarse (2).

Saint Basile n'avait pas laissé de nommer le Saint-Esprit Dieu dans des écrits publics, lorsqu'il le croyait utile, comme dans sa lettre à l'Église de Césarée, écrite vers l'an 363. Et il en usa toujours ainsi dans les entretiens particuliers, surtout avec saint Grégoire de Nazianze, à qui il protesta, comme ce saint le témoigne, qu'il voulait perdre le Saint-Esprit, s'il ne l'adorait avec le Père et le Fils comme leur étant consubstantiel: Ils étaient même convenus que, tandis que Basile userait de ces précautions, Grégoire, qui était moins exposé à la persécution, prêcherait hautement cette vérité. En un repas où Grégoire se trouva avec plusieurs de leurs amis communs, la conversation tomba sur saint Basile. Tous en parlaient avec admiration et louaient ensemble les deux amis, quand un des convives, qui était moine, s'écria : Vous êtes de grands flatteurs. Louez tout le reste, j'y consens ; mais pour le capital, qui est l'orthodoxie, ni Basile ni Grégoire ne méritent des louanges : l'un l'a trahi par ses discours, l'autre par son silence. Où l'avez-vous appris, dit Grégoire, téméraire que vous êtes ? Le moine répondit : Je viens de la fête du martyr Eupsychius, et là j'ai ouï le grand Basile parler merveilleusement bien de la divinité du Père et du Fils ; pour le Saint-Esprit, il a passé à côté. D'où vient, ajouta-t-il, regardant Grégoire, que vous même vous parlez clairement de la divinité du Saint-Esprit, comme vous fîtes en une telle assemblée, et que Basile en parle obscurément et avec plus de politique que de piété ? C'est, répondit Grégoire, que je suis un homme caché et peu connu, ainsi je parle sans conséquence. Basile est illustre par lui-même et par son Église ; tout ce qu'il dit est public : on lui fait une guerre acharnée, et les hérétiques cherchent à relever quelques paroles de sa bouche afin de le chasser de l'Église, lui qui est presque la seule étincelle qui nous reste. Il vaut donc mieux céder un peu à cet orage et faire connaître la divinité du Saint-Esprit par d'autres paroles : la vérité consiste plus dans le sens que dans les mots. Mais quoi que pût dire saint Grégoire de Nazianze, les assistants ne goûtèrent point ces ménagements (3).

Saint Athanase, au contraire, approuvait hautement cette condescendance. On le voit par deux de ses lettres, où il parle ainsi : « Quant à ce que vous m'avez demandé touchant les moines de Césarée qui s'opposent à notre frère l'évêque Basile, ils auraient raison si sa doctrine était suspecte ; mais ils sont assurés, comme nous le sommes tous, qu'il est la gloire de l'Église et qu'il combat pour la vérité : loin de le combattre lui-même, il faut approuver sa bonne intention. Car, suivant ce que j'ai appris, ils se chagrinent en vain ; et je suis persuadé qu'il se fait faible avec les faibles, afin de les gagner. Nos frères doivent louer Dieu d'avoir donné à la Cappadoce un tel évêque. Mandez-leur que c'est moi qui l'écris, afin qu'ils aient les sentiments qu'ils doivent pour leur père, et qu'ils conservent la paix des églises (4). »

Dans le temps même que saint Athanase le-

(1) *Epist.* CLXIX, CLXX, CLXXI. — (2) *Ibid.*, CXIII, CXIV. — (3) Greg. *Epist.* XXVI. — (4) Athan., t. II, p. 956 et 957.

fendait son ami de Césarée, il était obligé de combattre les erreurs d'un autre : c'était Apollinaire, évêque de Laodicée. Prodige de littérature, d'une vie édifiante, ayant défendu la foi contre les ariens et contre Julien l'Apostat, honoré de l'amitié et des lettres de saint Athanase, il aurait pu être une autre colonne de l'Eglise, s'il avait persévéré jusqu'à la fin dans la pureté de la doctrine. Mais, enflé de son génie, s'appuyant plus volontiers sur les raisonnements humains que sur l'Ecriture et la tradition, aimant à réfuter tout ce que disaient les autres, il lui arriva, tout en combattant les ariens, de s'approprier une de leurs erreurs jusqu'alors peu remarquée : c'était de dire que le Verbe de Dieu, dans son incarnation, n'avait pris de l'homme que la chair et non pas l'âme raisonnable. A cette erreur première, l'esprit inconstant et sophistique d'Apollinaire et de ses disciples ajouta des variations souvent contradictoires. Tantôt, qu'il y avait en Jésus-Christ une âme avec le corps, mais une âme purement sensitive, et que la divinité tenait lieu d'entendement ; que l'âme raisonnable etant la source du péché, le Sauveur n'avait pas dû la prendre. Tantôt que le corps de Jésus-Christ était consubstantiel au Verbe : d'où il suivait que ce corps n'était point tiré de Marie, puisqu'il était éternel comme la Divinité, ou que la divinité du Verbe avait changé de nature en devenant chair. Tantôt, que le corps de Jésus-Christ était descendu du ciel, et par conséquent qu'il était d'une autre nature que la nôtre, et qu'il s'était dissipé après la résurrection ; en sorte qu'il avait été homme en apparence, plutôt qu'en effet. Tantôt, que Jésus-Christ était un homme adopté pour être Fils de Dieu et par conséquent semblable aux autres prophètes. Tantôt, que le Verbe de Dieu était un autre que le Christ, fils de Marie, qui avait souffert. Tantôt ils accusaient ceux qui reconnaissaient en Jesus-Christ deux natures entières, de le diviser en deux et d'en faire deux personnes (1).

Ces erreurs se répandaient sans bruit ; l'auteur ne paraissait pas. Dès 362, quelques disciples d'Apollinaire en ayant été soupçonnés, les désavouèrent au concile d'Alexandrie, et confessèrent que le Verbe, étant dans la forme de Dieu, avait pris la forme de serviteur, un corps animé d'une âme raisonnable ; qu'ainsi le même Christ est Fils de Dieu et Fils de l'homme, avant Abraham et après, interrogeant comme homme où était Lazare, et le ressuscitant comme Dieu. Vers l'an 371, d'autres personnes, ayant reproduit la plupart de ces erreurs dans un concile de Corinthe, y finirent également par les désavouer, et Epictète, évêque de la ville, en rendit compte à saint Athanase. Adelphius, évêque d'Egypte et confesseur, ainsi que le philosophe Maxime, réfutèrent d'autres de ces erreurs qu'on reproduisait ailleurs, et envoyèrent tous deux leurs écrits au saint évêque d'Alexandrie. Enfin un ami le sollicita d'en faire lui-même une réfutation. Il répondit aux trois premiers par trois lettres, et au quatrième par deux livres *de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ*.

Dans ces ouvrages, que nous avons entiers, ainsi que dans les fragements d'autres, il expose si nettement la doctrine de l'incarnation, y réfute si bien les erreurs d'Apollinaire, sans le nommer cependant, qu'il y réfute d'avance celles de Nestorius et d'Eutychès. Il fait voir qu'elles étaient contraires non-seulement à l'Ecriture et au bon sens, mais encore à elles-mêmes, et qu'elles tombaient précisément dans les inconvénients qu'elles reprochaient à tort à la doctrine catholique. Il fait voir que l'union du Verbe avec la nature humaine s'est faite dans le sein de la Vierge, et qu'elle s'y est faite de manière que, depuis le moment de cette union, le Verbe et l'homme ne font plus qu'un seul et même Jésus-Christ, qui est Dieu parfait et homme parfait, non par le changement des perfections divines en perfections humaines, ni par la division des perfections de ces deux natures, mais à cause de leur union en une même personne. Aussi, soit dans ces écrits, soit dans les autres, donne-t-il au moins huit fois à la sainte Vierge le nom de théotocos, c'est-à-dire mère de Dieu. Il enseigne que Jésus-Christ, Dieu parfait et homme parfait, est consubstantiel au Père en tant que Dieu, et consubstantiel à nous en tant qu'homme ; qu'il a rempli toutes les fonctions attachées à la nature humaine, excepté le péché, attendu que le péché n'est pas de la nature de l'homme, mais l'œuvre de sa volonté, séduite par Satan. Que, comme il y a en lui deux natures, de là vient qu'il est quelque fois appelé Dieu et homme dans l'Ecriture, quoiqu'en lui Dieu et l'homme ne fassent qu'un seul Christ.

« Ce qu'il a souffert dans son corps, dit-il en particulier dans sa lettre au philosophe Maxime, il l'a magnifiquement relevé comme Dieu. Ainsi, il avait faim dans sa chair, et, comme Dieu, il rassasiait ceux qui avaient faim. Comme homme, il demande où est Lazare, et, comme Dieu, il rappelle à la vie. Que nul donc ne se raille en disant qu'il a été enfant, qu'il a crû avec l'âge, qu'il a mangé, qu'il a bu, qu'il a souffert. Car s'il a été enfant dans la crèche, il s'y est fait adorer des mages ; si, jeune encore, il est descendu en Egypte, il y a renversé les idoles ; s'il a été crucifié dans sa chair, il a ressuscité des morts pourris depuis longtemps (2). » Et dans sa quatrieme lettre à Sérapion : « En Jésus Christ, les opérations divines ne se faisaient pas sans la nature humaine, ni les operations humaines sans la nature divine ; mais le meme faisait tout conjointement et sans division (3). Quand il dit : Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi ! cependant que votre volonté soit faite et non pas la mienne ; l'esprit est prompt, mais la chair est faible. — Jésus-Christ a fait voir qu'il avait deux volontés :

(1) Tillemont, Ceillier, Fleury. — (2) Athan., t. I, p. 919 et 920. — (3) *Ibid.*, p. 705.

l'une humaine, qu'il appelle la sienne, qui demande l'éloignement du calice ; l'autre divine, qu'il dit être prompte, et qu'il appelle la volonté de son Père. Mais il était exempt de cupidité et de pensées humaines, toutes ces pensées et tous ces désirs dépendant de la volonté du Verbe. » C'est en ce sens que le même saint Athanase dit qu'en Jésus-Christ la volonté était de la divinité seule (1).

Voilà comme il prévenait dès lors la future erreur des monothélites. Il dit encore : « En Jésus-Christ, nous n'adorons pas le corps séparément du Verbe, ni le Verbe séparément du corps, mais le corps uni au Verbe et uni d'une manière indissoluble. Ainsi, pendant que son corps était dans le tombeau, son âme descendit dans les enfers pour mettre en liberté celles qui y étaient détenues ; mais son âme était toujours unie au Verbe ainsi que son corps. Au reste, il ne faut pas distinguer dans Jésus-Christ la gloire de Dieu d'avec la gloire de l'homme ; elle est une et la même. Ainsi, quand nous adorons le Seigneur dans sa chair, nous n'adorons pas la créature, mais le Créateur revêtu d'un corps, par une seule et même adoration (2). »

Saint Athanase ne parle pas moins bien de la divinité du Saint-Esprit. Non-seulement il en prouve la divinité dans plusieurs de ses ouvrages, tels que ses *Lettres à Sérapion*, son *Traité de l'Incarnation*, contre les ariens, et particulièrement son *Traité de la Trinité et du Saint-Esprit* ; mais il y marque encore assez clairement qu'il le croyait procéder du Père et du Fils. Il le dit en termes formels du Père : et, ce qui fait voir qu'il pensait de même du Fils, c'est qu'il assure que le Saint-Esprit est le propre Esprit du Fils, que c'est par lui qu'il est donné et envoyé ; qu'il est le souffle, la *spiration* vivante et subsistante du Fils ; qu'il est tellement dans le Père qui l'envoie et dans le Fils qui le porte, qu'il ne peut en être séparé ; que tout ce qu'a le Saint-Esprit, c'est du Verbe qu'il le reçoit ; qu'il est du Fils et de la substance du Père ; qu'il est appelé son image et qu'il l'est réellement ; que ce n'est pas le Saint-Esprit qui unit le Verbe avec le Fils ; mais que c'est plutôt le Fils qui l'unit au Père ; qu'enfin le Fils est, avec Dieu le Père, la source d'où le Saint-Esprit tire son origine (3).

Ce qu'il dit sur la présence réelle et la transsubstantiation dans l'eucharistie, répond dignement à ce qui précède. Voici ses paroles, tirées de son discours aux baptisés, et reproduites par Eutychius, patriarche de Constantinople : « Le baptisé verra les lévites portant le pain et le calice du vin, et préparant la table sacrée. Avant que les prières et les supplications ne soient accomplies, il n'y a que le pain et le calice ; mais dès que sont accomplies les grandes et merveilleuses prières, *alors le pain devient le corps et le calice le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ.* » Et un peu plus loin : « Arrivons à la confection des mystères : Là est le pain et là est le calice ; lesquels, en effet, tant que les prières et les supplications ne sont pas achevées, conservent tout simplement leur nature : mais aussitôt que les grandes prières et les saintes supplications sont montées au ciel, *le Verbe descend dans le pain et dans le calice, et son corps est formé* (4). »

Sérapion, à qui sont adressés plusieurs écrits de saint Athanase, était lui-meme un saint et savant docteur de l'Eglise. La beauté du génie, jointe à une connaissance profonde de la littérature sacrée et profane, lui fit donner le surnom de *Scolastique*. Après avoir exercé quelque temps la fonction de catéchiste à Alexandrie, il se retira dans le désert, où il devint une des plus brillantes lumières de l'état monastique. Il visitait quelquefois saint Antoine, qui l'instruisait de ce qui se passait dans les lieux fort éloignés de la montagne ; et ce saint, qui l'aimait, lui laissa en mourant une de ses tuniques de poil. Sérapion fut tiré de sa retraite, et placé sur le siége épiscopal de Thmuïs, ville célèbre de la basse Egypte ; il fut ensuite banni pour la foi, dont il avait pris hautement la défense avec saint Athanase ; ce qui fait que saint Jérôme lui donne le titre de confesseur. Quelques personnes qui professaient la consubstantialité du Verbe, niant la divinité du Saint-Esprit, il s'éleva avec zèle contre cette hérésie naissante, et en informa saint Athanase, en 359. Ce grand homme, qui était alors caché dans le désert, écrivit à Sérapion quatre lettres, qui sont le premier ouvrage où l'hérésie des macédoniens ait été expressément réfutée.

Cependant le saint évêque de Thmuïs s'appliquait de plus en plus à prémunir les fidèles contre les erreurs d'Arius et de Macédonius ; il composa aussi un excellent traité contre les manichéens. Il y fait voir que nos corps peuvent être des instruments de vertu, que nos âmes peuvent être perverties par le péché ; qu'il n'y a point de créature dont il ne soit possible de faire un bon usage ; que les hommes peuvent être successivement vertueux et vicieux ; qu'il y a par conséquent de la contradiction à dire, avec les manichéens, que nos âmes sont l'ouvrage de Dieu et que nos corps sont l'ouvrage du démon.

Ce fut à la prière de Sérapion que saint Athanase écrivit la plupart de ses livres contre les ariens ; et cet illustre défenseur de la consubstantialité du Verbe avait une telle idée de ce saint, qu'il le chargeait de la révision de ses ouvrages, résolu de s'en tenir aux corrections et aux additions qu'il y voudrait faire. Sérapion mourut en exil pour la foi L'Eglise l'honore le 21 mars. Le cardinal Maï a publié récemment une lettre aussi élégante que pieuse du saint évêque aux solitaires d'Egypte. Il decrit avec amour la sainteté et le bonheur de

(1) Athan., t. I, p. 887, 948, 1270. — (2) *Ibid.*, p. 915, 916, 933, 951, 952, et Ceillier. — (3) *Ibid.*, p. 877, 978 etc. Ceillier. — (4) Maï, *Scriptor. Veter.*, t. IX, p. 625, et prætatio, p. xvii.

leur état. Hommes, ils mènent sur la terre la vie des anges. Ils ont quitté le monde avec ses passions, ses troubles, ses misères, et trouvent dans les déserts et les montagnes une tranquillité, une paix, une joie inaltérable. Quoique séparés du monde, ils ne sont pas inutiles au monde. Dix justes auraient préservé Sodome de la ruine : combien donc tant de milliers de justes n'obtenaient-ils pas de grâces temporelles et spirituelles au monde entier? Le monde même le comprenait alors; on accourait des pays les plus lointains pour voir de près les merveilles de la Thébaïde. Les rois eux-mêmes se croyaient heureux de consulter un saint Antoine, un Ammon, un saint Macaire (1). — Mais revenons à saint Athanase.

Après quarante-six ans d'épiscopat, avant et pendant lequel il ne cessa de combattre toutes les hérésies de son temps, et en elles les principales hérésies à venir ; après avoir traversé les temps les plus difficiles et les embûches des ennemis les plus rusés, sans jamais faire une fausse démarche, et toujours intimement uni à l'Eglise romaine, le grand et saint Athanase mourut le 2 mai 373. Homme qu'on ne peut louer sans louer la vertu même, parce que toutes les vertus ont été renfermées dans son âme et ont paru avec éclat dans toute sa conduite. Père de la foi orthodoxe, évêque en qui l'on voyait l'idée parfaite de la justice et comme une règle immuable et infaillible de la vraie foi. C'est ainsi qu'en parlent saint Grégoire de Nazianze, saint Epiphane, saint Cyrille d'Alexandrie et d'autres Pères de l'Eglise (2).

Avant qu'il expirât, on le pria de désigner son successeur, et il nomma Pierre, homme excellent, déjà vénérable par son âge et ses cheveux blancs, admirable pour sa piété, sa sagesse et son éloquence, fidèle compagnon de ses travaux et de ses voyages, qui ne l'avait jamais abandonné dans aucun péril. Ce choix fut confirmé par le suffrage de toute l'église d'Alexandrie, du clergé, des magistrats, des nobles, de tout le peuple, qui témoigna sa joie par des acclamations publiques. Les évêques voisins s'assemblèrent en diligence pour célébrer l'élection solennelle et l'ordination ; les moines quittèrent leur solitude pour y assister, et Pierre fut mis sur le trône d'Alexandrie par un consentement unanime de tous les catholiques. Il écrivit aussitôt, suivant la coutume, aux évêques des principaux siéges, et nous avons encore la réponse que lui fit saint Basile. Le pape saint Damase lui écrivit, de son côté, des lettres de communion et de consolation qu'il lui envoya par un diacre.

Autant cette ordination réjouissait les catholiques, autant elle fâchait les ariens. Ils en informèrent aussitôt l'empereur Valens et Euzoïus, leur faux évêque d'Antioche. Bientôt arriva l'ordre à Pallade, préfet d'Egypte, de chasser Pierre. Pallade, adorateur superstitieux des idoles, n'attendait qu'un prétexte pour persécuter la religion du Christ. Ayant ramassé une multitude de Juifs et de païens, il les conduisit à l'église de saint Théonas, l'investit de soldats, commanda au patriarche d'en sortir, s'en rendit maître avec son ramassis de populace, et, au lieu de psaumes, fit chanter des hymnes en l'honneur des idoles. En même temps, il proféra des paroles obscènes contre les vierges consacrées à Dieu. Quelques-uns même de son infâme troupe mirent la main sur elles, leur arrachèrent les vêtements, les traînèrent toutes nues à travers les rues de la ville, et maltraitèrent quiconque leur reprochait leur atrocité. Dans le moment même, ceux de leurs compagnons qui étaient restés à l'église, y commettaient les plus horribles abominations. Un jeune libertin, vêtu en femme, monta sur l'autel, y dansa avec des gestes obscènes, que les assistants accompagnaient d'éclats de rire et de blasphèmes. Un autre, plus infâme encore et connu pour tel, monta tout nu dans la chaire, et, aux applaudissement de son hideux auditoire, prêcha l'intempérance, la débauche, l'adultère, la sodomie même. Ces affreux détails, ainsi que les suivants, nous sont attestés par une lettre du saint patriarche, que nous a conservée Théodoret (3).

Pierre, deuxième du nom, quitta la ville, où il ne lui était plus permis d'exercer son saint ministère, et se rendit à Rome, centre sacré de l'Eglise, refuge des évêques persécutés et fidèles.

Peu après vint à Alexandrie Lucius, que les ariens en avaient ordonné évêque. Il y vint avec Euzoïus, faux patriarche d'Antioche, qui, bien des années auparavant, dans cette même Alexandrie, avait été excommunié avec Arius. Avec eux venait le comte Magnus, le même qui, sous Julien, avait brûlé l'église de Béryte, et qui, sous Jovien, avait été obligé de la rebâtir et avait même failli avoir la tête tranchée. Il était trésorier de l'empereur Valens, et venait de sa part accompagné de soldats, pour soutenir l'évêque intrus, de concert avec le préfet Pallade. En même temps parut un ordre de l'empereur, de bannir d'Alexandrie et de l'Egypte tous ceux que Lucius indiquerait comme tenant au symbole de Nicée. Si l'arrivée de l'intrus affligea les catholiques, les païens, au contraire, le reçurent avec de grands applaudissements, et lui disaient en face : « Tu es le bienvenu, évêque qui ne reconnais pas le Fils : Sérapis te favorise, et c'est lui qui t'amène. » C'est qu'il y a une affinité plus réelle qu'on ne pense entre l'arianisme et l'idolâtrie : les rigides ariens ne voyaient dans le Christ qu'une

(1) Mai, *Spicileg. rom.*, t. IV, p. [illegible] — (2) [illegible] VI — [illegible] Naz., Orat. [illegible] Epiph., *Hæres.*, LXIX, n. 2 ; Cyr. Alex., *H*[illegible] VIII, [illegible] — (3) [illegible] IV, [illegible] xxii [illegible] IV, xx. Soz. l. VI, c. XIX.

créature, et cependant ils l'adoraient comme un Dieu ; ce qui les constituait vraiment idolâtres.

A peine arrivé, Magnus fit amener à son tribunal dix-neuf prêtres et diacres, dont quelques-uns avaient plus de quatre-vingts ans ; il les pressa de renier la foi catholique, et, pour l'amour de l'empereur, d'acquiescer à l'opinion des ariens. Il leur promit des honneurs et des richesses, les menaça de prison, de tortures, d'exil et du dernier supplice ; il ajouta même cette lâche représentation, que, s'ils cédaient à la nécessité, Dieu ne leur en ferait point un crime. Comme ils se déclarèrent avec joie pour la foi orthodoxe, il les mit en prison, et les y retint plusieurs jours, espérant les faire changer. Ensuite il les fit fouetter et torturer en présence du peuple qui gémissait ; puis, ayant fait élever son tribunal près du port, entouré de Juifs et de païens apostés pour crier contre les saints confesseurs, il les condamna au bannissement et les envoya à Héliopolis en Phénicie, dont tous les habitants étaient idolâtres et ne pouvaient même souffrir le nom de Jésus-Christ. Il les fit embarquer sur-le-champ, les pressant lui-même l'épée à la main, sans leur donner le temps de prendre les choses nécessaires, sans attendre que la mer, qui était très-agitée, devînt calme, et sans être touché des cris et des larmes de tout le peuple catholique.

Le préfet Pallade défendit, sous des peines sévères, de pleurer le sort de ces hommes. Et comme tous les catholiques pleuraient, il en fit saisir un grand nombre, tant hommes que femmes, et, après les avoir fait déchirer de coups, les condamna aux mines. Parmi eux étaient vingt-trois moines, ainsi que l'envoyé du pape saint Damase. D'autres, parmi lesquels de jeunes enfants, après avoir souffert de cruelles tortures, étaient mis à mort, et leurs cadavres gardés par des soldats, pour empêcher leurs parents ou leurs amis de leur donner la sépulture. L'inhumanité alla plus loin : si quelqu'un était convaincu d'avoir compati, à ce sujet, à la douleur d'un père, d'une mère, on lui coupait la tête.

Onze évêques d'Egypte, qui avaient passé la plus grande partie de leur vie dans la solitude et combattu pour la foi orthodoxe, furent relégués à Diocésarée de Palestine, qui n'était habitée que par des Juifs. Entre les autres évêques, qui furent bannis ailleurs, était saint Mélas de Rhinocorure. Ceux qui devaient le prendre étant entrés à l'église pour le chercher, y trouvèrent un homme qui préparait les lampes, ceint d'un tablier gras et portant des mèches. A la question : Où est l'évêque ? il les conduisit dans la maison épiscopale, leur promit que l'évêque leur parlerait ; mais comme ils étaient fatigués du voyage, il les pria de se rafraîchir auparavant, leur mit lui-même la table et leur servit ce qu'il avait. Après le repas, lorsqu'il leur eut versé lui-même à laver les mains, il leur apprit que c'était lui l'évêque. Eux, stupéfaits et confus, lui avouèrent le sujet de leur voyage ; mais ils lui laissèrent la liberté de se retirer, tant ils avaient conçu de respect pour sa vertu. Il leur répondit qu'il n'avait garde de se soustraire à ce que souffraient les autres évêques catholiques, et qu'il irait volontiers en exil. Il avait acquis toutes ces vertus dans la profession monastique qu'il avait exercée depuis sa jeunesse. Son frère Solon, auparavant marchand, ayant embrassé le même genre de vie, profita si bien sous sa conduite, qu'il fut après lui évêque de Rhinocorure. Ces deux frères eurent des successeurs dignes d'eux, et Sozomène témoigne que leurs saintes instructions duraient encore de son temps, et que le clergé de cette église vivait en communauté (1).

Ceux que l'intrus d'Alexandrie s'appliquait particulièrement à persécuter étaient les solitaires d'Egypte, à cause de leur attachement à la foi catholique et de leur autorité sur le peuple. Lui-même, escorté du comte Magnus et d'une troupe de soldats, alla les poursuivre dans les déserts de Nitrie, où se trouvaient les deux Macaire, Pambon, Héraclide, Isidore et plusieurs autres disciples du grand saint Antoine. On les trouvait faisant leurs exercices ordinaires, priant, guérissant des malades, chassant des démons. Les soldats allaient les saisir, quand on apporta un homme dont les membres étaient tellement desséchés qu'il ne pouvait se tenir debout. Les solitaires l'oignirent l'huile, et dirent : « Au nom de Jésus-Christ, que Lucius persécute, lève-toi et retourne en ta maison ! » Aussitôt il se leva et fut guéri. Lucius ne fut pas guéri de son endurcissement. Il en vint jusqu'à employer contre les saints moines les fouets, les pierres et les armes. Mais eux n'étendaient pas seulement la main pour arrêter les coups, toujours prêts à présenter leurs têtes aux épées plutôt que d'abandonner la foi de Nicée. L'intrus, voyant qu'il ne pouvait vaincre cette multitude de saints, conseilla au duc d'Egypte de bannir les abbés qui les conduisaient.

On prit les deux Macaire, Isidore et quelques autres, et, les ayant enlevés de nuit, on les mena dans une île environnée de marais, où il n'y avait que des païens attachés à leurs anciennes superstitions, et où jamais l'Evangile n'avait été annoncé. Il y avait un temple d'idoles dont le sacrificateur était honoré comme un dieu. Lorsque la barque qui portait les confesseurs fut près de terre, la fille du sacrificateur fut saisie du démon et courut furieuse vers le rivage où les rameurs abordaient. Comme elle courait en criant, plusieurs personnes, étonnées de ce prodige, la suivaient. Quand elle fut près du bateau, elle commença à crier à haute voix : « Oh ! que vous êtes puissants ! serviteurs du grand Dieu ! Oh ! serviteurs de Jésus-Christ, vous nous chassez partout ; des villes, des villages.

(1) Soz., l. VI, c. xxxi.

des montagnes, des déserts! Nous espérions être à l'abri de vos attaques dans cette petite île; c'est notre ancienne habitation, nous n'y nuisons à personne, nous y sommes inconnus. Mais si vous la voulez encore, prenez-la, nous nous retirerons. Nous ne pouvons résister à votre vertu. » Les démons ayant ainsi parlé, jetèrent la fille par terre et se retirèrent. Les moines la relevèrent et la remirent en parfaite santé de corps et d'esprit. Les assistants, et son père tout le premier, se jetèrent aux pieds des saints et les prièrent de les instruire, et, après les préparations nécessaires, ils reçurent le baptême et changèrent leur temple en église. Ainsi furent convertis tous les habitants de cette île. La nouvelle en étant venue à Alexandrie, le peuple en foule vint faire des reproches à Lucius, craignant que la colère de Dieu ne tombât sur eux si on ne relâchait ces saints. Lucius eut peur d'une sédition, et ordonna secrètement que ces moines retournassent à leurs cellules (1).

L'intrus éprouva vers ce temps un échec plus humiliant encore. Les Sarrasins ou Ismaélites faisaient la guerre aux Romains, sous la conduite de la reine Mavia, déjà chrétienne. L'empereur Valens, assez pressé d'ailleurs, fit la paix avec elle. Mais elle mit entre les conditions du traité, que l'on donnerait pour évêque à son peuple un moine de la même nation, nommé Moïse, célèbre par ses vertus et ses miracles, qui habitait le désert aux confins de l'Egypte et de la Palestine. Les généraux de l'armée romaine accordèrent volontiers cette condition, et quand ils en eurent donné avis à Valens, il commanda que Moïse fût mené promptement à Alexandrie pour y recevoir l'imposition des mains, suivant la coutume, parce que c'était l'église la plus proche. Les généraux prirent donc Moïse dans son désert et le menèrent à Lucius. Mais Moïse lui dit en présence des magistrats et de tout le peuple assemblé : Arrêtez! je ne suis pas digne de porter le nom d'évêque; mais si j'y suis appelé, tout indigne que je suis, pour le bien des affaires publiques, je prends à témoin le Créateur du ciel et de la terre, que je ne recevrai point l'imposition de vos mains souillées du sang de tant de saints. Lucius lui répondit : Si vous ignorez encore quelle est ma foi, vous n'avez pas raison de vous éloigner de moi sur des calomnies; apprenez-la donc de ma bouche, et jugez-en par vous-même. Votre foi, répondit Moïse, me paraît très-manifeste; les évêques, les prêtres et les diacres exilés, envoyés parmi les infidèles, condamnés aux mines, exposés aux bêtes ou consumés par le feu, sont des preuves de votre créance : les yeux sont des témoins plus fidèles que les oreilles. Moïse ayant ainsi parlé protesta avec serment que jamais il ne recevrait l'ordination par les mains de Lucius. L'intrus l'eût volontiers fait mourir; mais il fallait contenter la reine des Sarrasins. On mena donc Moïse, selon son désir, aux évêques catholiques relégués sur la montagne. Il reçut d'eux l'imposition des mains, et conserva toujours avec eux la communion (2).

Les solitaires de l'Egypte, persécutés par les ariens et vénérés des peuples, se voyaient honorés et secourus par de pieux pèlerins de l'Occident. De ce nombre était Mélanie, la plus illustre des dames romaines, petite-fille de Marcellin, consul en 341. Elle perdit en une seule année deux de ses enfants et son mari, demeurant veuve à l'âge de vingt deux ans; et elle souffrit ces pertes avec une foi si vive, qu'elle n'en répandit point de larmes. Se voyant libre, elle quitta le fils unique qui lui restait, encore enfant, et qui fut préteur de Rome, et s'embarqua pour passer en Egypte. Elle était accompagnée de Rufin d'Aquilée. Dans Alexandrie elle vit le célèbre Didyme l'aveugle, qui avait alors plus de soixante ans. Elle y trouva aussi le saint prêtre Isidore, qui gouvernait l'hôpital. Il était très-connu à Rome depuis le voyage qu'il y avait fait avec saint Athanase. Comme il avait demeuré autrefois en la montagne de Nitrie, il parla à l'illustre voyageuse des vertus de ceux qui habitaient ce désert, entre autres de saint Pambon. Elle désira d'y aller, et saint Isidore l'y conduisit. Elle fit présent à Pambon de trois cents livres romaines de vaisselle d'argent. Lui travaillait à un tissu de feuilles de palmier, et, sans se détourner de son ouvrage, il lui dit à haute voix : « Dieu vous donne votre récompense! » Puis, il dit à son économe : « Prends, et distribue-le à tous les frères qui sont en Libye et dans les îles, car ces monastères ont plus de besoin; mais n'en donne point à ceux d'Egypte, le pays est plus riche. » Mélanie demeurait debout, attendant qu'il lui donnât sa bénédiction, ou du moins un mot de louange pour un présent si considérable. Comme il ne lui disait rien, elle dit : « Mon père, afin que vous le sachiez, il y a trois cents livres d'argent. » Lui, sans faire le moindre signe ni regarder les étuis de cette argenterie, répondit : « Ma fille, celui à qui vous l'avez apporté n'a pas besoin que vous lui en disiez la quantité. Il pèse les montagnes et toute la terre dans sa balance. Si vous me le donnez, vous auriez raison de m'en dire le poids; mais si vous l'offrez à Dieu, lui qui n'a pas méprisé les deux oboles de la pauvre veuve, n'oubliera pas non plus votre offrande. » Quelques années après, dans un second voyage qu'elle fit à Nitrie, comme saint Pambon achevait sa dernière corbeille, il fit appeler Mélanie, et lui dit : « Recevez cette corbeille de mes mains, afin de vous souvenir de moi; car je n'ai autre chose à vous laisser. » Quand il fut mort, Mélanie l'ensevelit elle-même (3).

Entre les disciples de Pambon, on comptait

(1) Theod., l. IV, c. XIV. — (2) Soc., l. IV, c. XXXVI. Soz., l. VI, c. XXXVIII. — (3) Pallad. *Laus.*, c. CXIX, etc.

quatre frères, Dioscore, Ammonius, Eusèbe et Euthymius, qui, étant de haute taille, furent nommés les grands frères ou les frères longs, et devinrent fameux dans la suite. Dioscore, l'aîné, fut évêque d'Hermopolis. Ammonius avait fait le voyage de Rome avec saint Athanase : il savait toute l'Ecriture par cœur, et avait beaucoup lu les ouvrages d'Origène, de Didyme et des autres auteurs ecclésiastiques : l'autorité des quatre frères était considérable dans ce monastère. Ils avaient trois sœurs, qui avaient fait dans le voisinage un monastère de filles. Sur le même mont de Nitrie, sainte Mélanie vit saint Or, âgé de quatre-vingt-dix ans, et père de mille moines. Quand il en recevait un nouveau, il assemblait tous les autres, dont l'un apportait de la brique, l'autre du mortier, l'autre du bois, en sorte qu'en un jour ils lui bâtissaient une cellule; et saint Or prenait lui-même le soin de la meubler.

Durant la persécution, Mélanie s'appliqua de tout son pouvoir à soulager les confesseurs y employant ses richesses, qui étaient immenses. Elle en nourrit jusqu'à cinq mille pendant trois jours : elle les recevait dans leur fuite, et les accompagnait quand ils étaient pris. Elle suivit ceux qui furent relégués en Palestine, jusqu'au nombre de cent douze, leur fournissant de quoi subsister. Et comme on les gardait étroitement sans permettre de les visiter, elle prenait un habit d'esclave, et venait vers le soir leur apporter les choses nécessaires à la vie. Le gouverneur de Palestine le sut et la fit mettre en prison sans la connaître, croyant en tirer de l'argent en lui faisant peur. Elle lui envoya dire : « Je suis fille d'un tel, et autrefois femme d'un tel, et maintenant servante de Jésus-Christ. Ne pensez donc pas me mépriser, à cause que vous me voyez mal vêtue ; car je puis l'être aussi magnifiquement que je voudrai. Ne pensez pas non plus m'épouvanter par vos menaces : car j'ai assez de crédit pour vous empêcher de me ravir la moindre partie de mon bien. J'ai bien voulu vous donner cet avis, de peur que par ignorance vous ne tombiez dans quelque faute qui vous mettrait en péril. » Le gouverneur, épouvanté à son tour, lui fit des excuses, lui rendit les honneurs qui lui étaient dus, et donna ordre qu'on la laissât approcher des exilés autant qu'elle voudrait (1).

Rufin, qui accompagnait Mélanie dans ce voyage, vint avec elle à Jérusalem, où ils demeurèrent vingt-cinq ans, assistant les étrangers qui y venaient de toutes parts, particulièrement les évêques, les moines et les vierges. Saint Jérôme ayant appris leur séjour, écrivit à Rufin, et adressa la lettre à un solitaire de grande réputation, nommé Florentius, qui était aussi à Jérusalem, avec lequel il avait fait connaissance par lettres. En lui parlant de Rufin, il dit : « Ne jugez pas de moi par ses vertus. Vous verrez en lui des marques évidentes de sainteté : pour moi, je ne suis que cendre et que boue (2). » Telle était alors l'amitié de Rufin et de Jérôme, qui, depuis devinrent de véhéments adversaires.

Saint Jérôme, après avoir étudié à Rome, voyagé dans les Gaules, demeuré quelque temps à Aquilée, était venu avec le prêtre Evagre à Antioche, d'où il se retira dans un désert, sur les confins de la Syrie et de l'Arabie. Il eut pour compagnons de sa retraite deux amis, Innocent et Héliodore, et un esclave nommé Hylas. Le prêtre Evagre, qui était riche, leur fournissait toutes les choses nécessaires ; il entretenait auprès de saint Jérôme des écrivains pour le servir dans ses études, qu'il continuait toujours, et lui faisait tenir d'Antioche les lettres qui lui étaient adressées de divers endroits. Saint Jérôme perdit deux de ses compagnons : Innocent mourut, Héliodore se retira bientôt avec promesse de revenir. Lui-même fut attaqué de fréquentes maladies, et, ce qui le fatiguait encore plus, de violentes tentations d'impureté, par le souvenir des délices de Rome. Comme les jeûnes et les autres austérités corporelles ne l'en délivraient pas, il entreprit une étude pénible pour dompter son imagination : ce fut d'apprendre la langue hébraïque, sous la direction d'un Juif converti. Après la lecture de Cicéron et des meilleurs auteurs latins, il lui semblait rude de revenir à l'alphabet, et de s'exercer à des aspirations et des prononciations difficiles. Souvent il quitta ce travail, rebuté par les difficultés; souvent il le reprit, et enfin il acquit une grande connaissance de cette langue.

Les montagnes et les déserts de Syrie étaient peuplés de solitaires. Le plus illustre d'entre eux fut saint Ephrem, qui, vers ce temps, fut inspiré de visiter saint Basile. L'ayant trouvé dans l'église de Césarée, expliquant à son peuple la parole de Dieu, il ne put s'empêcher de lui donner publiquement des louanges ; ce qui fit dire à quelques-uns de l'assemblée : Qui est cet étranger, qui loue ainsi notre évêque? Il le flatte pour en recevoir quelque libéralité. Mais après l'assemblée finie, saint Basile, connaissant par inspiration qui il était, le fit appeler et lui demanda par un interprète, car saint Ephrem ne savait pas le grec : Etes-vous Ephrem, qui vous êtes si bien soumis au joug du Sauveur? Il répondit : Je suis Ephrem, qui cours le dernier dans la carrière céleste. Saint Basile l'embrassa, lui donna le saint baiser, et le fit manger avec lui : mais le festin fut principalement de discours spirituels. Il lui demanda ce qui l'avait porté à le louer ainsi à haute voix. C'est, dit saint Ephrem, que je voyais sur votre épaule droite une colombe d'une blancheur merveilleuse, qui semblait vous suggérer tout ce que vous disiez au peuple (3).

Parmi les solitaires de Palestine, le plus re-

(1) Pallad. *Laus.*, CXVII. — (2) Hier., *Epist.* V, *ad Florent.* — (3) Greg. Nyss. *De Vitâ Ephrem*, Ceillier.

nommé était Hésychius, fidèle disciple de saint Hilarion, dont il avait rapporté les reliques de l'île de Chypre. Persécuté sous Julien l'Apostat, saint Hilarion s'était réfugié en Égypte, dans le désert d'Oasis, de là en Sicile, de Sicile à Modon, dans le Péloponnèse, de Modon à Epidaure en Dalmatie, d'Épidaure près de Paphos en Chypre. Son but était de se cacher, non pour éviter la persécution, mais la foule que lui attirait partout le bruit de ses miracles. A peine était-il arrivé quelque part, que les possédés découvraient sa retraite et accouraient pour être guéris. il demeura deux ans dans l'île de Chypre, pensant toujours à s'enfuir ; et enfin, par le conseil d'Hésychius, sans sortir de l'île, il se retira à douze mille de la mer, entre des montagnes très-rudes, dans un lieu assez agréable, où il y avait de l'eau et des arbres fruitiers, dont toutefois jamais il ne mangea. Il y fit encore plusieurs miracles, et les habitants gardaient avec grand soin les passages, de peur qu'il ne leur échappât. Enfin, sachant que sa mort était proche, il écrivit de sa main une petite lettre à Hésychius, qui était absent, pour lui laisser toutes ses richesses, c'est-à-dire son Évangile et ses habits, consistant en une tunique de poil rude, une cuculle et un petit manteau. Ce fut comme son testament. Plusieurs personnes pieuses vinrent de Paphos, sachant qu'il avait prédit sa mort ; entre autres, une femme nommée Constantia, dont il avait guéri le gendre et la fille. Il leur fit faire serment à tous de ne pas garder son corps un moment, mais de l'enterrer tout vêtu dans le jardin où il était. Étant près d'expirer, il disait les yeux ouverts : « Sors, mon âme, sors ! que crains-tu? Tu as servi Jésus-Christ près de soixante et dix ans, et tu crains la mort? » On l'enterra aussitôt, comme il l'avait désiré. Hésychius, qui était en Palestine, l'ayant appris, revint en Chypre, et feignant de vouloir demeurer dans ce même jardin, il déroba le corps au péril de sa vie, environ dix mois après. Constantia avait accoutumé de veiller au sépulcre de saint Hilarion et de lui parler comme s'il eût été présent, pour lui demander ses prières ; mais quand elle apprit que l'on avait enlevé son corps, elle mourut à l'instant. Hésychius le porta à Majume et l'enterra dans son ancien monastère, avec un grand concours de moines et de peuple. Il s'y faisait tous les jours de grands miracles ; mais il s'en faisait encore de plus grands dans le jardin qu'il avait en Chypre. C'est ce que témoigne saint Jérôme, qui vivait dans ce temps, et nous a laissé par écrit la vie du saint (1).

Un disciple encore plus illustre de saint Hilarion fut saint Épiphane, devenu, dès l'an 367, archevêque de Salamine, métropole de toute la Chypre. Né en Palestine vers l'an 310, il savait parfaitement l'hébreu, l'égyptien, le syriaque et le grec, et passablement le latin. Instruit dans la piété par saint Hilarion, il embrassa la vie monastique, s'y exerça plusieurs années en Égypte, puis, revenu dans la Palestine, y fonda lui-même un monastère. Il continua de le gouverner et de porter l'habit de solitaire, même après qu'il fut devenu métropolitain de Chypre. Hilarion étant mort dans son île, il en fit l'éloge funèbre. Vers l'an 374, divers prêtres et laïques de Pamphilie et de Pisidie l'ayant prié de leur expliquer la doctrine de l'Église sur la Trinité, particulièrement sur l'article du Saint-Esprit, il composa un discours intitulé sous le nom d'*Ancorat*, parce qu'il était comme une ancre propre à raffermir l'esprit agité de doutes. Il y traite amplement les mystères de la Trinité et de l'Incarnation contre les nouvelles hérésies. Il y appelle plus d'une fois la sainte Vierge théotocos ou mère de Dieu. Et, ce qui est plus remarquable encore et qu'on n'a point assez remarqué, non seulement il y prouve la divinité et la consubstantialité du Saint-Esprit, mais il y répète au moins dix fois qu'il est de la substance du Père et du Fils, qu'il est du Père et du Fils, qu'il procède du Père et du Fils, qu'il procède du Père et reçoit du Fils, qu'il procède de l'un et de l'autre (2).

Dans le même temps, il travaillait à l'histoire et à la réfutation générale de toutes les hérésies. Il en compte quatre-vingts jusqu'à son temps, à partir de l'origine du monde ; vingt ans avant Jésus-Christ, et soixante depuis. L'idée qui lui sert de base, c'est que l'Église catholique est de l'éternité ou du commencement des siècles. Adam ne fut pas créé circoncis, il n'adora pas non plus d'idole ; mais, étant prophète, il connut Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. Il n'était donc ni Juif ni idolâtre, mais montrait dès lors le caractère du christianisme ; autant faut-il dire d'Abel, de Seth, d'Enos, d'Hénoch, de Mathusalem, de Noé, d'Héber, jusqu'à Abraham. Jusqu'alors il n'y avait de principe d'action que la piété et l'impiété, la foi et l'incrédulité : la foi avec l'image du christianisme, l'incrédulité avec le caractère de l'impiété et du crime ; la foi sans aucune hérésie, sans aucune diversité de sentiments, sans aucune dénomination particulière, tous s'appelant hommes, ainsi que le premier ; la même foi que professe encore aujourd'hui la sainte et catholique Église de Dieu, laquelle, existant dès l'origine, s'est révélée de nouveau dans la suite. Du premier homme au déluge, l'impiété s'est produite en crimes violents et barbares : première phase, que saint Épiphane appelle barbarisme. Du déluge au temps d'Abraham, elle se produisit en mœurs sauvages et inhumaines, comme celle des Scythes ; seconde phase, qu'il appelle scythisme, usant de cette distinction de saint Paul : En Jésus-Christ il n'y a ni Barbare, ni Scythe, ni Hellène, ni Juif. L'hellénisme ou l'idolâtrie commença vers le temps de Sarug, bisaïeul d'Abraham, et le judaïsme à la ci-

(1) S. Hier. *Vita S. Hilar.* — (2) Epiph. t. II. p. 13, 14, 16, 71, 75, 77, 78, etc., *edit. Petav.*

concision de ce patriarche. Abraham fut d'abord appelé avec le caractère de l'Eglise catholique et apostolique, sans être circoncis. De l'hellénisme naquirent les hérésies ou systèmes de philosophie grecque ; de l'union de l'hellénisme et du judaïsme, l'hérésie des samaritains, avec ses diverses branches ; du judaïsme, les hérésies des saducéens, des scribes, des pharisiens et autres ; du christianisme, il en était sorti jusqu'alors soixante, parmi lesquelles il compte et réfute ceux qui niaient la divinité du Saint-Esprit, et les apollinaristes : prouvant, contre les premiers, que le Saint-Esprit est coéternel et consubstantiel au Père et au Fils, et qu'il procède de l'un et de l'autre ; et contre les seconds, que le Fils de Dieu, en s'incarnant, a pris réellement un corps et une âme semblables aux nôtres. Quant à la sainte Vierge, il y avait des hérétiques qui en niaient la perpétuelle virginité ; d'autres, au contraire, l'adoraient comme une divinité : il établit contre ceux-là qu'elle est demeurée toujours vierge, et contre ceux-ci, qu'il faut l'honorer, mais adorer Dieu seul. Il termine tout l'ouvrage par la pensée première : que l'Eglise catholique, formée avec Adam, annoncée dans les patriarches, accréditée en Abraham, révélée par Moïse, prophétisée par Isaïe, manifestée dans le Christ et unie à lui comme son unique épouse, existe à la fois et avant et après toutes les erreurs.

Dans cet ouvrage, ainsi que dans son *Ancorat*, il dit que Pierre, le prince des apôtres, malgré son reniement, est la pierre solide et immuable sur laquelle le Seigneur a bâti son Eglise dans tous les sens, et contre laquelle les portes de l'enfer, autrement les hérésies et les hérésiarques, ne prévaudront point. C'est à lui que le Seigneur, en disant : Pais mes brebis, a confié la garde du troupeau, troupeau qu'il gouverne comme il se doit par la vertu de son maître (1).

Après avoir exposé la foi de l'Eglise, il ajoute sa discipline générale. Le fondement en est la virginité que gardaient un grand nombre de fidèles, puis la vie solitaire, ensuite la continence, après quoi la viduité, enfin un mariage honnête, surtout s'il est unique. La couronne de cet ensemble est le sacerdoce, qui se recrute le plus souvent parmi les vierges, ou au moins parmi les moines, ou, à leur défaut, parmi ceux qui s'abstiennent de leurs femmes, ou qui sont veufs après un seul mariage. Celui qui s'est remarié ne peut être reçu dans le sacerdoce, soit dans l'ordre d'évêque, de prêtre, de diacre ou de sous-diacre. Les assemblées ordonnées par les apôtres se tenaient généralement le dimanche, le mercredi et le vendredi ; ces deux derniers jours on jeûnait jusqu'à none, excepté dans le temps pascal. Il n'était pas permis de jeûner les dimanches ni la fête de Noël, quel que jour qu'elle tombât. Excepté les dimanches, on jeûnait les quarante jours avant Pâques, les six derniers on ne prenait que du pain, du sel et de l'eau, et vers le soir. Les plus fervents en passaient plusieurs ou même tous les six sans manger. On faisait nominativement mémoire des morts dans les prières et le sacrifice. Plusieurs avaient la dévotion particulière de s'abstenir de plus ou moins de choses permises d'ailleurs. L'Eglise défendait, en général, tout ce qui était mauvais, superstitieux, inhumain, et recommandait à tous l'hospitalité, l'aumône et toutes les œuvres de charité envers tout le monde. Telle est la substance du grand ouvrage de saint Epiphane. Il l'envoya, d'après leur prière, à des prêtres et des abbés de Syrie, avec une lettre qui en contient le sommaire et qu'on a mal à propos partagée en deux.

Ainsi, malgré les persécutions de l'empereur Valens et de l'hérésie arienne, l'esprit de Dieu animait partout son Eglise et y enfantait des saints et des docteurs. Au reste, Valens ne persécutait que les catholiques ; il laissait aux autres l'exercice libre de leur religion, c'est-à-dire à tous les hérétiques, aux Juifs et aux païens mêmes. Ils observaient en toute sûreté leurs cérémonies profanes, rétablies par Julien et abolies par Jovien (2). Pendant tout le règne de Valens, on brûla de l'encens sur les autels, on offrit aux idoles des libations et des victimes ; on fit des festins publics dans les places ; on célébra les fêtes de Jupiter et de Cérès ; aux orgies de Bacchus, on vit des hommes et des femmes courir furieux, portant des peaux de chèvres, déchirant des chiens et faisant les autres extravagances de cette fête (3).

Comme la divination et la magie étaient une partie principale du paganisme et de la philosophie païennes, les philosophes et les païens en général s'y adonnaient beaucoup. Un accident imprévu leur attira un terrible châtiment. Un empoisonneur, nommé Palladius, et un astrologue, nommé Héliodore, accusés d'avoir aidé un commis des finances à voler le trésor, furent mis à la torture. Bientôt ils s'écrièrent qu'on avait tort de les tourmenter pour si peu de choses ; que si on voulait les écouter, ils révéleraient des secrets d'une toute autre conséquence, et qui n'allaient à rien moins qu'au renversement général de tout l'Etat. En effet, ils dévoilèrent une immense conspiration qui avait commencé par consulter deux devins pour savoir qui devait régner après Valens. Les devins, arrêtés aussitôt et mis à la question, exposèrent ainsi la chose, au rapport d'Ammien Marcellin (4) : Nous avons fait avec des branches de laurier une table à trois pieds, à l'imitation du trépied de Delphes, et, après l'avoir consacré par des charmes secrets et de longues cérémonies, nous l'avons posée au milieu d'une maison purifiée de tous côtés par des parfums. On met dessus un bassin rond fabriqué de divers mé-

(1) T. I, p. 500 ; t. II, p. 14-15. — (2) Theod., l. IV, c. xxiv. — (3) *Ibid.*, l. [illegible], c. xxi. — (4) L. XXIX, n. 1 et 2

taux, où l'on avait gravé sur le bord les vingt-quatre lettres de l'alphabet grec, à certaine distance l'une de l'autre. Un homme s'en approcha, vêtu de lin, avec des chaussons de même et une bandelette autour de la tête, et portant de la verveine. Après avoir invoqué par certains cantiques le dieu qui préside à la divination, c'est-à-dire Apollon, cet homme balança un anneau pendu à de petits rideaux par un fil très-léger. Cet anneau avait été préparé auparavant par les mystères de l'art. Nous demandâmes qui devait succéder au règne présent, parce qu'on disait que ce devait être un homme accompli, et l'anneau, en sautant sur le bassin, marqua les quatre lettres *Théod.* Aussitôt quelqu'un des assistants s'écria que le destin marquait Théodore. On n'en chercha pas davantage, car il était assez constant entre nous que c'était lui qu'on demandait. Telle fut la confession des devins.

Ce Théodore tenait le second rang entre les notaires de l'empereur, dignité très-considérable alors. Il était très-bien fait de sa personne, fort instruit des bonnes lettres, et accoutumé à parler à l'empereur avec une grande liberté. Il était païen : ce qui le faisait désirer pour maître aux philosophes et aux autres païens, irrités de l'accroissement du christianisme. Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'anneau bien manié, marquât les premières lettres de son nom. Théodore, informé de la consultation, répondit, par lettres, qu'il acceptait le présent des dieux, et qu'il n'attendait que l'occasion de remplir sa destinée.

L'empereur Valens, naturellement violent, ayant découvert cette conspiration, fut transporté de fureur et ne mit point de bornes à sa vengeance. Il fit mourir tous les complices, et tous ceux mêmes qui furent soupçonnés de l'être ; les uns par le feu, comme magiciens, les autres par le fer. Antioche fut, pour ainsi dire, inondée de sang. On rechercha les philosophes comme magiciens. Maxime fut accusé d'avoir eu connaissance de cette opération magique, et d'avoir prédit un grand massacre, après lequel Valens périrait d'une manière extraordinaire. Il fut donc amené à Antioche, puis renvoyé en Asie, où le gouverneur Festus lui fit trancher la tête. Festus est l'auteur d'un abrégé de l'histoire romaine : il avait d'abord montré de la douceur ; mais quand il vit que, pour plaire au maître, il fallait être cruel, il le fut autant que personne. L'épouvante fut si grande parmi les philosophes, que nul n'osa plus en faire profession ni en porter l'habit, et les particuliers mêmes quittèrent les manteaux à frange qui pouvaient ressembler aux leurs. On fit aussi la recherche des écrits de magie, et on brûla publiquement de grands monceaux de livres, où l'on en confondit qui ne traitaient que des lettres humaines et de jurisprudence. Enfin, s'il faut en croire l'historien Socrate, l'empereur Valens étendit la précaution jusqu'à faire mourir plusieurs personnes considérables, dont le nom commençait par les syllabes fatales *Théod.*, c'est-à-dire les Théodore, les Théodose, les Théodote, les Théodule. Plusieurs changèrent de nom à cette occasion (1).

Quant à l'empoisonneur Palladins et à l'astrologue Héliodore, qui n'avaient évité le supplice qu'en dénonçant les conjurés, ils furent dès lors les amis et les confidents de l'empereur. Maîtres de la vie des plus grands seigneurs, ils les faisaient périr ou comme complices de la conjuration, ou comme coupables de magie. Ils avaient imaginé un moyen infaillible de perdre ceux dont ils convoitaient les richesses. Après les avoir accusés, lorsqu'on allait, par ordre du prince, saisir leurs papiers, il y faisaient glisser des pièces qui emportaient une condamnation inévitable. Ce cruel artifice fut répété tant de fois, et causa la perte de tant d'innocents, que plusieurs familles brûlèrent tout ce qu'elles avaient de papiers, aimant mieux perdre leurs titres que de périr avec eux. Héliodore étant mort quelque temps après, Valens obligea les premiers personnages de l'empire à marcher devant le convoi funèbre, la tête et les pieds nus, les bras croisés sur la poitrine. Ses officiers eurent toutes les peines du monde à le dissuader d'y présider lui-même. Vers le même temps, un tribun très-méchant, mais très-aimé du prince, avait ouvert le ventre à une femme enceinte et vivante, pour évoquer les ombres des morts et les consulter sur le successeur de Valens. Le fait était avéré par la confession même du coupable. L'empereur, qui venait de punir si rigoureusement cette curiosité dans des circonstances beaucoup moins atroces, ne permit pas de condamner le tribun, et, malgré l'indignation des juges, il le laissa dans la possession paisible de ses biens et de son rang. Tel était le caractère de Valens (2).

Comme il soupçonnait le jeune roi d'Arménie, Para, de pencher plus pour les Perses que pour les Romains, il le manda pour conférer avec lui sur des affaires pressées et importantes. Son but était de s'assurer de sa personne et de le remplacer par un autre. Le jeune roi s'en aperçut à Tarse, s'échappa d'une manière inespérée, et rentra en Arménie, où il continua d'être fidèle aux Romains. Valens se vengea du mauvais succès d'une première perfidie par une perfidie plus horrible encore. D'après ses ordres, le comte Trajan, qui commandait les troupes romaines sur les frontière d'Arménie, s'insinua dans la confiance de Para, l'invita à un festin, le mit à la place d'honneur, et puis l'y fit assassiner. Un de ses parents, nommé Varazdat, le remplaça sur le trône (3).

En Occident, la politique impériale se montrait pareille. Vers le temps même où un général de Valens fit égorger le roi d'Arménei, à la suite d'un festin, un général de Valentinien fit massacrer le roi des Quades, au sortir

(1) Soc., l. IV, c. XIX. — (2) *Hist. du Bas-Empire*, l. XIX, n. 1-14. — (3) *Ibid.*, n. 16-21.

d'un repas où il l'avait invité. La rigueur de Valentinien croissait tous les jours. Maximin, préfet des Gaules, aigrissait de plus en plus son caractère dur et impitoyable. Les accès de sa colère devenaient plus fréquents, et se marquaient dans le ton de sa voix, dans l'altération de son visage, dans le désordre de sa démarche. Ceux qui jusqu'alors avaient, par leurs sages remontrances, travaillé à modérer ses emportements, n'osaient plus ouvrir la bouche : il n'écoutait que Maximin. Il fit assommer un de ses pages pour avoir, dans une chasse, découplé un chien plutôt qu'il ne fallait. Un chef de fabrique lui ayant présenté une cuirasse de fer très-bien travaillée, s'attendait à être récompensé : il fut mis à mort, parce que la cuirasse pesait un peu moins que Valentinien n'avait ordonné. Octavianus, qui avait été proconsul d'Afrique, encourut la disgrâce du prince. Un prêtre chrétien chez qui il se tenait caché, n'ayant pas voulu le découvrir, eut la tête tranchée à Sirmium. Enfin, ce qui passe toute croyance, à côté de son appartement, il logeait deux ourses énormes, qu'il nourrissait de cadavres humains. L'une portait le nom de *Paillette d'or*, l'autre d'*Innocence*. Après quelques années, il donna la liberté à cette dernière, et la fit lâcher dans les forêts, étant, disait-il, content de ses services (1).

La dignité de préfet des Gaules, donnée à Maximin, était une récompense de la cruauté qu'il avait déployée à Rome contre ceux qu'on accusait de magie, lui qui avait d'abord exercé la magie lui-même. Il faisait gloire de sa méchanceté, et disait insolemment : Personne ne peut se flatter d'être innocent quand je veux qu'il soit coupable. En Afrique, il y avait un gouverneur de même caractère, nommé Romanus, qui, par ses cruautés et ses impostures, occasionna une révolte, que réprima le comte Théodose, dont nous verrons le fils empereur.

L'exécution du prêtre pour n'avoir pas voulu livrer une malheureuse victime de la colère impériale, montre assez que ce n'était pas le zèle de la religion qui poussait Valentinien. Aussi, dans le temps même qu'il faisait poursuivre les magiciens, déclara-t-il qu'il ne prétendait pas défendre pour cela l'art des aruspices ; que les sacrificateurs des idoles conserveraient leurs prérogatives, et qu'on ne devait admettre les comédiens à se convertir au christianisme qu'en danger de mort.

Dans les Gaules, où il faisait habituellement son séjour, les paysans portaient publiquement leurs idoles à travers les campagnes. On y voyait des contrées où jusqu'alors il y avait très-peu ou presque point de chrétiens. Dieu leur suscita un apôtre. Ce fut saint Martin (2).

Le siége de Tours ayant vaqué, sa vertu et ses miracles le firent désirer pour évêque. Mais comme on savait la difficulté de le tirer de son monastère, un des citoyens feignit que sa femme était malade, et, se jetant à genoux, lui persuada de sortir. Des troupes d'habitants qui s'étaient mises en embuscade sur le chemin se saisirent de lui et le conduisirent jusqu'à Tours, où était accourue, non-seulement du pays, mais encore des villes voisines, une multitude incroyable de peuple, pour prendre part à cette élection. Tous le jugeaient très-digne de l'épiscopat, hors un petit nombre qui s'y opposaient, même des évêques. Ils disaient que c'était une personne méprisable par sa mauvaise mine, ses cheveux mal faits, son habit malpropre. Mais le peuple se moqua de ces reproches, les comptant plutôt pour des louanges. Il fut même frappé d'une rencontre imprévue. Le lecteur qui devait lire ce jour-là n'ayant pu percer la foule, un des assistants prit le psautier et lut le premier passage qu'il rencontra. C'était ce verset du psaume huitième : Vous avez tiré la louange de la bouche des enfants, à cause de vos ennemis, pour détruire l'ennemi et le défenseur. Car on lisait alors ainsi, au lieu que nous lisons à présent : L'ennemi et le vengeur. Or, celui qui s'opposait le plus à l'élection de saint Martin était un évêque nommé Défenseur. Tout le peuple crut qu'il était marqué par ce mot du psaume, et que Dieu en avait permis la lecture pour faire connaître sa volonté. Il s'éleva un grand cri, et le parti contraire fut confondu.

Saint Martin continua dans l'épiscopat sa manière de vivre, conservant la même humilité dans le cœur, la même pauvreté dans ses habits, sans en avoir moins d'autorité. Il demeura quelque temps dans une cellule près de l'église. Ensuite, ne pouvant supporter la distraction des visites qu'il recevait, il se fit un monastère à deux milles environ de la ville, qui a subsisté jusqu'au dernier siècle, sous le nom de Marmoutiers. C'était alors un désert, enfermé de tout côté par une roche haute et escarpée, de l'autre par la rivière de Loire : on n'y entrait que par un chemin fort étroit. Le saint évêque y avait une cellule de bois : plusieurs des frères en avaient de même ; la plupart s'étaient logés dans des trous qu'ils avaient creusés dans le rocher ; et l'on en montre encore, que l'on dit avoir été habités par saint Martin. Il avait là environ quatre-vingts disciples, dont aucun ne possédait rien en propre ; il n'était permis à personne de vendre ni d'acheter, comme faisait la plupart des moines. On n'y exerçait autre métier que d'écrire : encore n'y appliquait-on que les jeunes ; les anciens s'occupaient à l'oraison. Ils sortaient rarement de leurs cellules, si ce n'était pour s'assembler dans l'oratoire. Ils mangeaient tous ensemble après l'heure du jeûne, c'est-à-dire vers le soir ; ils ignoraient l'usage du vin, s'ils n'y étaient contraints par infirmité. La plupart étaient vêtus de poil de chameau, c'est-à-dire de gros camelot : c'était un crime d'être habillé délicatement. Toute-

(1) Amm., l. XXIX, c. III. — (2) Sulp. Sev. *Vita B. Martin.* n. 10. Greg. Turon. *Hist. franc.*, l. IX, c. XXXIX.

fois, il y avait entre eux plusieurs nobles élevés d'une manière bien différente; et plusieurs furent évêques dans la suite; car il n'y avait point d'église qui ne désirât d'avoir un pasteur tiré du monastère de saint Martin.

Peu de temps après son ordination, il fut obligé d'aller à la cour de l'empereur Valentinien, qui résidait ordinairement à Trèves. Sachant que saint Martin venait lui demander ce qu'il ne voulait pas lui accorder, il défendit qu'on le laissât entrer dans le palais; car outre qu'il était naturellement cruel et superbe, sa femme Justine, qui était arienne, le détournait de rendre honneur au saint évêque. Martin ayant tenté vainement une et deux fois d'approcher de ce prince, eut recours à ses armes ordinaires: il se revêtit d'un cilice, se couvrit de cendre, s'abstint de boire et de manger, pria jour et nuit. Le septième jour, un ange lui apparut et lui ordonna d'aller hardiment au palais. Martin y va sur la parole de l'ange: les portes s'ouvrent, personne ne l'arrête, il arrive jusqu'à l'empereur. Ce prince, le voyant venir de loin, demanda avec emportement pourquoi on l'avait fait entrer, et ne daigna pas se lever; mais son siége fut couvert d'un feu qui l'en chassa promptement. Reconnaissant alors qu'il avait senti une vertu divine, il embrassa le saint plusieurs fois, et lui accorda tout ce qu'il désirait, sans attendre qu'il le demandât. Il lui donna souvent audience, et le fit souvent manger à sa table: enfin, quand il partit, il lui offrit de grands présents, que Martin refusa pour conserver sa pauvreté (1).

Dans le voisinage de Tours était un lieu révéré par le peuple comme la sépulture de quelque martyr; il y avait même un autel érigé par les précédents évêques. Saint Martin, qui ne croyait point à la légère, demandait aux plus anciens du clergé qu'on lui fît voir le nom du martyr ou le temps de son martyre, et, n'en trouvant point de tradition certaine, il s'abstint pendant quelque temps d'aller à ce lieu-là, pour éviter de faire tort à la religion ou d'autoriser la superstition. Un jour enfin, il y alla avec quelques-uns des frères, et, se tenant debout sur le sépulcre, il pria Dieu de lui faire connaître qui y était enterré. Alors, tournant à gauche, il vit près de lui une ombre sale et d'un regard farouche, à qui il commanda de parler. L'ombre dit son nom. C'était un voleur mis à mort pour ses crimes, que le peuple honorait par erreur et qui n'avait rien de commun avec les martyrs. Saint Martin le vit seul, les autres entendaient seulement sa voix. Il fit ôter l'autel et délivra le peuple de cette superstition.

Souvent, au péril de sa vie, il ruina plusieurs temples d'idoles et abattit plusieurs arbres que les païens honoraient comme sacrés. Un jour, ayant abattu un temple très-ancien, il voulait aussi couper un pin qui était proche: le pontife et les autres païens s'y opposaient. Enfin, ils lui dirent: Si tu as tant de confiance en ton Dieu, nous couperons nous-mêmes cet arbre, pourvu que tu sois dessous quand il tombera. Il accepta la condition, il se laissa lier et mettre à leur gré du côté que l'arbre penchait. Une grande foule s'assembla à ce spectacle; les moines qui l'accompagnaient étaient saisis de crainte. L'arbre à demi coupé ayant déjà craqué et commençant à tomber sur saint Martin, il éleva la main et fit le signe de la croix. Aussitôt l'arbre, comme repoussé par un tourbillon de vent, tomba de l'autre côté et faillit accabler les paysans qui se croyaient le plus en sûreté. Il s'éleva un grand cri, et il n'y eut presque personne de cette prodigieuse multitude qui ne demandât l'imposition des mains pour être reçu catéchumène. Une autre fois, comme il abattait un temple d'Autun, une multitude de païens se jeta sur lui, en furie, et le plus hardi l'attaqua l'épée à la main. Le saint ôta son manteau et lui présenta le cou à découvert; mais le païen ayant levé le bras, tomba à la renverse, épouvanté miraculeusement, et lui demanda pardon. Un autre voulut le frapper d'un couteau, comme il abattait des idoles; mais, dans l'action, le couteau lui échappa et disparut; d'autres fois il persuadait aux païens de ruiner eux-mêmes leurs temples, et à la place il bâtissait aussitôt des églises ou des monastères.

Il continuait à faire souvent de grands miracles. Il délivra du démon un esclave de Tétradius, qui avait été proconsul. A Trèves, il guérit une fille paralytique, prête à expirer, en lui mettant dans la bouche de l'huile bénite. A Paris, entrant dans la porte de la ville, suivi d'une grande foule, il baisa un lépreux qui faisait horreur à tout le monde, et lui donna sa bénédiction: aussitôt il fut guéri, et le lendemain il vint rendre grâces à Dieu dans l'église. Les filets tirés de l'habit ou du cilice de Martin guérissaient souvent les malades, étant attachés à leurs doigts ou à leur cou. Arborius, qui avait été préfet de Rome, ayant sa fille malade d'une grosse fièvre quarte, lui appliqua sur la poitrine une lettre du saint, et la fièvre cessa aussitôt. Paulin, depuis illustre par sa sainteté, ayant une grande douleur à un œil où la cataracte commençait à se former, Martin lui appliqua un pinceau et le guérit entièrement. Voilà quelques-uns des miracles décrits par Sulpice Sévère, chantés en vers par saint Paulin, qui tous deux vivaient dans ce temps, qui tous deux virent plus d'une fois le saint, et dont le premier en a écrit la vie, le saint vivant encore.

Tandis que Martin renouvelait dans les Gaules les prodiges et les conversions des apôtres, l'Italie vit s'élever une autre lumière. C'était en 374. Auxence, évêque arien de Milan, venait de mourir. Il s'agissait de lui donner un successeur. Les évêques de la province en écrivirent à l'empereur Valentinien, qui était à

(1) Sulp. Sev. *Dial.* II, n. 4.

Trèves. Voici ce que Théodoret nous a conservé de sa réponse : « Nourris des divines Écritures, vous savez ce que doit être un pontife. Sa vie, comme sa doctrine, doit servir d'instruction à ceux qu'il gouverne ; ce doit être pour eux un modèle de toutes les vertus, et sa conduite doit répondre à la sainteté de sa doctrine. Placez sur la chaire pontificale un pareil homme, afin que nous-mêmes, qui gouvernons l'empire, nous puissions lui soumettre nos têtes avec une entière confiance et recevoir ses répréhensions comme un remède salutaire ; car étant homme, il ne se peut que nous ne commettions beaucoup de fautes. » Les évêques l'ayant prié de désigner lui-même celui qu'il croyait le plus capable, il répondit : « C'est une entreprise au-dessus de mes forces ; personne ne peut mieux y réussir que vous qui êtes remplis de la grâce de Dieu et éclairés de ses lumières (1). »

Les évêques s'assemblèrent donc avec le peuple de Milan pour l'élection. Le peuple se trouva divisé : les catholiques et les ariens voulaient chacun un évêque de leur créance ; la sédition fermentait et la ville se voyait menacée de sa ruine. Ambroise était gouverneur de la province, en qualité de consulaire de Ligurie et d'Émilie. Probus, préfet du prétoire, témoin de son éloquence et de sa capacité, l'avait d'abord mis au rang de ses conseillers et ensuite nommé à ce gouvernement, lui disant entre autres choses : Allez, agissez, non pas en juge, mais en évêque. C'était lui dire : N'imitez pas la justice cruelle de l'empire et de son chef, mais le gouvernement paternel de l'Église. Ambroise ayant donc appris que la sédition était prête à éclater, vint promptement à l'église pour apaiser le peuple ; il parla longtemps, selon les maximes politiques, en faveur de la paix et de la tranquillité publiques. Alors tout le peuple éleva la voix en le demandant lui-même pour évêque. On dit que ce fut un enfant qui commença par crier trois fois : Ambroise évêque ! et que le peuple suivit, répétant avec joie la même acclamation. Ce qui est certain, c'est que tous les esprits furent réunis comme par miracle, et que tous, ariens et catholiques, s'accordèrent à le demander quoiqu'il ne fût encore que catéchumène.

Ambroise, extrêmement surpris, sortit de l'église, fit préparer son tribunal, et, contre sa coutume, fit donner la question à quelques accusés, afin de paraître un magistrat sévère jusqu'à la cruauté. Mais le peuple n'y fut point trompé, et criait : Nous prenons sur nous ton péché ! Il retourna dans sa maison et voulut faire profession de la vie philosophique ; mais on l'en détourna. Alors, pour se décrier auprès du peuple, son zèle, encore peu éclairé, le porta jusqu'à faire entrer chez lui, devant tout le monde, des femmes publiques ; le peuple criait encore plus fort : Nous prenons sur nous ton péché ! Voyant donc qu'il n'avançait à rien, il voulut s'enfuir. Il sortit de la ville au milieu de la nuit, pensant aller à Pavie ; mais il se trouva le matin à la porte de Milan, que l'on appelait la perte Romaine. Le peuple l'ayant retrouvé, lui donna des gardes. On envoya à l'empereur Valentinien une relation de ce qui s'était passé, le priant de consentir à son ordination ; ce qui était nécessaire à cause de la charge dont il était revêtu. L'empereur dit qu'il était ravi que celui qu'il avait envoyé juge fût demandé pour évêque, et commanda qu'il fût ordonné au plus tôt, ajoutant que cette réunion subite des esprits divisés ne pouvait venir que de Dieu. Pendant que l'on attendait la réponse de l'empereur, Ambroise s'enfuit encore et se cacha dans la terre d'un nommé Léonce, du rang des clarissimes. Mais la réponse étant venue, Léonce lui-même fut obligé de le découvrir ; car le lieutenant du préfet du prétoire, étant chargé de tenir la main à l'exécution de ce rescrit, fit afficher une ordonnance qui enjoignait à tout le monde de découvrir Ambroise, sous de grosses peines. Étant donc découvert et amené à Milan, il comprit que c'était la volonté de Dieu qu'il fût évêque, et qu'il ne pouvait plus s'en défendre.

Comme il n'était encore que catéchumène, il demanda d'être baptisé par un évêque catholique, craignant fort de tomber entre les mains des ariens. Étant baptisé, il fit encore tous ses efforts pour retarder son ordination, afin de ne pas violer la règle qui défend d'ordonner un néophyte. Mais comme la raison que donne saint Paul de cette règle est, de peur que le néophyte ne s'enfle d'orgueil, l'humilité d'Ambroise et le besoin pressant de l'Église persuadèrent de s'en dispenser. Seulement, on lui fit exercer toutes les fonctions ecclésiastiques, et il fut ordonné évêque le huitième jour après son baptême, qui fut, comme l'on croit, le sept décembre 374. Tout le peuple eut une extrême joie de son ordination, et tous les évêques d'Occident et d'Orient l'approuvèrent. Il pouvait alors avoir trente-quatre ans.

Sitôt qu'il fut évêque, il donna à l'Église ou aux pauvres tout ce qu'il avait d'or et d'argent. Pour ses terres, il les donna à l'Église, en réservant l'usufruit à sa sœur Marcelline, qui demeurait à Rome, où elle avait fait vœu de virginité entre les mains du pape Libère. Comme son frère Satyre, qui lui-même avait gouverné paternellement une province, était venu le voir à Milan, leur tendre amitié ne leur permettant pas de vivre éloignés l'un de l'autre, il le chargea du gouvernement de sa maison. Ainsi dégagé de tous les soins temporels, il se donna tout entier à son ministère. Premièrement, il s'appliqua avec un travail assidu à l'étude des saintes Écritures ; car jusque-là, il n'avait guère lu que les auteurs profanes. Il employait à la lecture tous les moments qu'il pouvait dérober aux affaires, et même une partie de la nuit

(1) Theod., l. IV, c. vi, vii.

Outre l'Ecriture, il lisait les auteurs ecclésiastiques, entre autres Origène et saint Basile, qui fut celui de tous auquel il s'attacha le plus. Il enseignait à mesure qu'il étudiait. Il prêchait tous les dimanches et offrait tous les jours le saint sacrifice. Son application à instruire eut un tel succès, qu'il ramena toute l'Italie à la foi orthodoxe et en bannit l'arianisme. Peu de temps après son ordination, il se plaignit à l'empereur de quelque chose que les magistrats avaient fait contre les règles, et l'empereur lui répondit : Je connaissais depuis longtemps votre liberté à parler, et cela ne m'a pas empêché de consentir à votre ordination : ainsi continuez d'apporter à nos péchés les remèdes qu'ordonne la loi divine. On sent à ces paroles que si Valentinien avait toujours eu à ses côtés un saint Ambroise, il aurait dompté la violence de son caractère et serait devenu un prince accompli (1).

Un des premiers soins du saint évêque fut de transférer de Cappadoce en sa ville épiscopale le corps de saint Denys, l'un de ses prédécesseurs. Il envoya pour cet effet les plus considérables de son clergé en Cappadoce, avec des lettres pour saint Basile, par lesquelles il le priait de l'aider dans cette entreprise. Saint Basile s'y employa de grand cœur, et la chose réussit. Il chargea les clercs de Milan d'une lettre en réponse à celle de leur évêque, par laquelle il lui témoignait une extrême joie de le connaître et d'apprendre que Dieu eût confié son troupeau à un homme tiré de la ville royale, également recommandable par sa naissance, par sa sagesse, par son éloquence et par l'éclat de sa vie. Il ajoute que les clercs qu'il a envoyés pour la translation du corps de saint Denys ont fait l'éloge de tout le clergé de Milan, par la gravité de leurs mœurs, et qu'il a fallu toute leur constance pour persuader à ceux qui étaient dépositaires du corps de ce saint martyr de s'en dessaisir, parce qu'ils le regardaient comme leur protecteur ; que Thérasius, prêtre très-vertueux de l'église de Césarée, qu'il leur avait donné pour les seconder dans leur dessein, n'avait pas peu contribué à le faire réussir ; que c'est lui qui a eu en garde ces reliques, après les avoir tirées de terre en présence des prêtres, des diacres et de plusieurs personnes de piété ; qu'autant leur enlèvement a causé de douleur à ceux qui en étaient les gardiens, autant elles doivent donner de joie à ceux de Milan ; qu'il n'y a aucun doute que ce ne soient celles du saint martyr, puis qu'il n'y avait qu'une seule châsse, que personne n'avait été enterré auprès de lui, et que son tombeau était remarquable par la vénération des fidèles, qui lui avaient rendu les honneurs d'un martyr. Les mêmes chrétiens qui l'ont logé dans leurs maisons et l'y ont déposé de leurs propres mains vous le portent maintenant. Ceux qui l'ont donné sont des gens de piété ; ceux qui l'ont reçu ont de l'exactitude. Tout est dans la vérité et sans aucune fraude. Nous l'attestons (2).

Dans le même temps, l'Italie voyait fleurir deux autres illustres évêques : saint Valérien d'Aquilée, dont le clergé était comme une pépinière de saints et de savants ; saint Philastre de Bresse, qui avait soutenu les catholiques de Milan contre les séductions de l'arien Auxence. On a de lui un *Traité des Hérésies*. Il établit, comme saint Epiphane, que le christianisme a commencé avec le monde et s'est perpétué par les patriarches, tandis que le paganisme n'a commencé que vers le temps d'Abraham. Il compte vingt-huit hérésies avant Jésus-Christ, et cent-vingt-huit après. On lui souhaiterait plus d'exactitude, non-seulement pour les époques, mais encore pour qualifier les doctrines ; car il taxe d'hérésie plusieurs opinions librement controversées parmi les chrétiens, et même quelques vérités certaines : en sorte qu'il faut le lire avec précaution (3).

L'Espagne voyait depuis l'an 373 un exemple pareil à celui de saint Ambroise : un personnage du rang le plus considérable, devenu un saint évêque. C'était saint Pacien, évêque de Barcelone. Marié d'abord, il avait un fils nommé Dexter, qui fut dans la suite préfet du prétoire, et à qui saint Jérôme dédia son livre *des Auteurs ecclésiastiques*. Mais s'il fut grand dans le monde par sa naissance, il le fut beaucoup plus devant Dieu par sa chasteté et par la sainteté de sa vie, et parmi les savants par son éloquence et la beauté de son style. Avec une sorte de lettre pastorale sur la pénitence et un discours sur le baptême, il nous reste de lui trois lettres d'un novatien de distinction, qui, sans vouloir se faire connaître, lui avait écrit d'abord comme pour le défier au combat. Il s'établit entre eux une correspondance. Le saint lui répondit une quatrième lettre, qui n'est point venue jusqu'à nous. De ces écrits divers, le style est poli et châtié, les raisonnements justes et solides, les pensées belles, le tour agréable. Pacien est plein d'onction quand il exhorte à la vertu, plein de feu et de force quand il combat le vice, il traite ses adversaires avec politesse, mais sans les épargner, et les suit dans tous leurs mauvais détours.

Voici ce qu'il enseigne de l'Eglise. Elle est le corps de Jésus-Christ, composé de plusieurs membres unis ensemble et répandus dans tout le monde. Elle est appelée catholique, pour la distinguer des hérésies, qui, nées depuis les apôtres sous divers noms, se sont efforcées de la déchirer et de la diviser en plusieurs parties ; et afin que le peuple attaché à la doctrine des apôtres eût, comme il était convenable, un nom qui marquât l'unité de ceux qui ne s'étaient point laissé corrompre à l'erreur et que cette partie principale des chrétiens, qui est l'Eglise, fût appelée

(1) Voir la *Vie de S. Ambroise*, par le diacre Paulin ; Tillemont, Ceillier, etc. — (2) Basil., *Epist.* CXCVII, ed. Bened. — (3) *Bibl. PP.* t. IV.

d'une manière qui lui fût propre. Comment, en effet, en entrant dans une ville bien peuplée, où il y aurait des marcionites, des appollinaristes, des cataphryges, des novatiens et d'autres sectes qui prennent tous le nom de chrétiens, reconnaîtrais-je la société de mon peuple, si elle ne s'appelait catholique ? Sur quoi il est dit ces belles paroles : « Chrétien est mon nom, et catholique mon surnom ; l'un me distingue, l'autre me désigne. C'est par ce surnom que notre peuple est distingué de ceux qui sont appelés hérétiques, dont le nombre est très-petit en comparaison des catholiques. Cette Eglise, qui est notre mère, a un très-grand soin et une affection bien tendre pour ses enfants ; elle honore les bons, elle châtie les superbes, elle guérit les malades, elle n'en abandonne aucun ; elle n'en méprise aucun ; ses plus faibles productions se conservent en sûreté sous l'indulgence d'une mère si bonne et si tendre. Comme l'Eglise est une, le fondement aussi en est unique. Car, quoique le Seigneur ait accordé à tous ses apôtres en commun le pouvoir de lier et de délier, néanmoins, afin de fonder l'unité sur un et par un, il commence par le donner à Pierre, en lui disant : Et je te dis, moi, que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux (1).

Cette belle unité de l'Eglise, saint Optat, évêque de Milève, la défendait dans le même temps en Afrique, contre les donatistes. Parménien, évêque donatiste de Carthage, venait de publier un livre où, parmi bien des calomnies contre les catholiques, il y avait néanmoins des aveux et des principes qui leur assuraient une victoire complète. Il disait, par exemple, qu'il n'y a qu'une seule Eglise, que les hérétiques en sont exclus, attendu que Pierre seul en a reçu les clefs (2). Saint Optat lui répondit par un ouvrage en sept livres, où il traite amplement tout ce qui regarde le schisme des donatistes. Il approuve fort ce que disait Parménien, que les marques de l'Eglise ne peuvent être chez les hérétiques. « Nous savons que leurs églises sont des prostituées qui n'ont point de droits aux sacrements, et des étrangères que Jésus-Christ ne reconnaît point pour ses épouses. Car il est l'époux d'une seule Eglise, appelée dans le *Cantique des Cantiques* son unique colombe, son épouse bien-aimée, le jardin fermé, la fontaine scellée. Les hérétiques n'en ont point les clefs : Pierre les a reçues. » Il approuve encore la comparaison que Parménien faisait des schismatiques avec des sarments de vigne destinés au feu ; mais il témoigne être surpris de ce qu'il joignait les schismatiques aux hérétiques, étant lui-même des premiers. « Je vois bien, lui dit-il, que vous ne savez pas que ce sont vos auteurs qui ont fait schisme à Carthage. Remontez à l'origine de cette affaire, et vous verrez que vous vous êtes condamné vous-même en joignant les schismatiques aux hérétiques. Car ce n'est pas Cécilien qui s'est séparé de Majorin, votre aïeul ; c'est Majorin qui s'est séparé de Cécilien. Cécilien n'a pas quitté la chaire de Pierre ou de Cyprien, mais Majorin, dont vous tenez la chaire, qui n'avait point d'origine avant Majorin même. »

Dans le second livre, après avoir rappelé que l'Eglise est une, saint Optat montre qu'elle doit être catholique de fait comme de nom, c'est-à-dire répandue par toute la terre. Il presse ainsi Parménien : « Pour que l'Eglise ne puisse être que chez vous et dans le coin de l'Afrique où vous êtes, il faut qu'elle ne soit point dans l'autre partie de l'Afrique où nous sommes ; qu'elle ne soit pas non plus dans les Espagnes, dans la Gaule, dans l'Italie, dans les trois Pannonies, dans la Dace, dans la Mésie, dans la Thrace, dans l'Achaïe, dans la Macédoine et dans toute la Grèce, dans le Pont, dans la Galatie, dans la Cappadoce, dans la Pamphylie, dans la Phrygie, dans la Cilicie, dans les trois Syries, dans les deux Arménies, dans toute l'Egypte, dans la Mésopotamie et dans un nombre infini d'îles et de provinces où vous n'êtes point. Où sera donc la propriété du nom de catholique, puisque ce nom lui a été donné à cause qu'elle est répandue partout ? Où sera donc ce que le Fils de Dieu a mérité ? Où sera ce que le Père lui a donné volontiers en disant, dans le second psaume : Je vous donnerai les nations pour votre héritage, et pour votre possession, les confins de la terre ? Pourquoi cassez-vous une telle promesse, et mettez-vous comme en prison l'étendue des royaumes ? Pourquoi prescrivez-vous des bornes à l'empire du Fils, après que son Père lui a promis toute la terre, sans qu'il en excepte aucune partie ? »

Ayant ainsi montré que l'Eglise est et doit être universelle, Optat en vient aux marques qui la caractérisent et qui la distinguent de toutes les sectes. La première de ces marques, sans laquelle nulle autre n'était même possible, c'est la chaire épiscopale. Parménien en convenait, et c'est pourquoi saint Optat ne s'applique qu'à montrer que la chaire est la première. Et comme ce schismatique ne pouvait contester cette prérogative à celle de saint Pierre, il lui dit : « Vous ne sauriez donc nier que vous ne sachiez que dans la ville de Rome la chaire épiscopale a été donnée premièrement à Pierre, et que dans cette chaire a été assis Pierre, le chef de tous les apôtres, afin que dans cette chaire unique tous gardassent l'unité, que chaque apôtre ne prétendît point avoir la sienne, et que celui là fût regardé comme prévaricateur et comme schismatique, qui oserait élever

(1) Ceillier. t. VI. *Bibl. PP.*, t. IV — (2) S. Opt., l. I, n. 10 et 12.

une autre chaire contre cette chaire unique. Pierre s'est donc assis le premier sur cette chaire unique, qui est la première marque de l'Église. Lin lui a succédé; à Lin, Clément, à Clément, Anaclet; puis Évariste, Thélesphore, Hygin, Anicet, Pie, Soter, Eleuthère, Victor, Zéphirin, Calixte, Urbain, Antère, Fabien, Corneille, Lucius, Etienne, Sixte, Denys, Félix, Eutichien, Caius, Marcellin, Marcel, Eusèbe, Miltiade, Sylvestre, Marc, Jules, Libère et Damase qui est aujourd'hui notre collègue et avec qui tout le monde est en communion comme nous par le commerce des lettres formées. Montrez l'origine de votre chaire, vous qui voulez avoir chez vous la sainte Eglise, vous dites que vous avez un parti dans la ville de Rome; mais c'est une branche de votre erreur, qui vient de la souche du mensonge, et non pas du tronc de la vérité. Car si on demande à Macrobe où il est assis, dira-t-il que c'est dans la chaire de Pierre? Je ne sais même s'il l'a jamais vue ou même s'il a approché de son tombeau: réfractaire en cela au précepte de l'Apôtre, qui veut que l'on communique à la mémoire des saints. L'on voit à Rome les mémoires des deux Apôtres Pierre et Paul; dites s'il a pu y entrer et s'il a offert le sacrifice dans l'endroit où il est constant que sont leurs mémoires. Reste donc que votre confrère Macrobe avoue qu'il est assis où autrefois s'asseyait Encolpius; et si l'on pouvait interroger Encolpius, il dirait qu'il a succédé à Boniface de Dalles, qui aurait pu se dire successeur de Victor de Garbie, envoyé d'Afrique par les vôtres, il y a longtemps, pour être le pasteur d'un petit nombre d'errants. Que veut dire cela? Que votre parti n'a jamais pu avoir dans Rome d'évêque qui en fût citoyen, et que ç'a toujours été des Africains et des étrangers qui ont occupé successivement la chaire que vous y avez érigée. L'imposture est manifeste. On voit l'esprit de parti qui est la mère du schisme. »

Saint Optat raconte comment, à la prière de quelques donatistes qui s'étaient établis à Rome, Victor de Garbie fut envoyé pour présider à leurs assemblées. « Il fut là, dit-il, comme un fils sans père, comme un pasteur sans troupeau, comme un évêque sans peuple. Car on ne pouvait pas appeler troupeau ni peuple un nombre de personnes qui n'excédait pas quarante, qui n'avaient ni basilique ni autre lieu où ils pussent s'assembler; en sorte qu'après l'arrivée de Victor, ils furent obligés de prendre, pour tenir leur conventicule, une caverne hors de Rome, qu'ils fermèrent de claies. Et comme cette caverne était sur une montagne, on leur donna le nom de montagnards. » Pour achever sa démonstration, saint Optat remarque que la chaire unique de Pierre étant chez les catholiques, il s'y trouve par là même tous les autres caractères de l'Église.

Dans le troisième livre, en rappelant avec quelle insolence le faux évêque Donat de Carthage avait parlé de l'empereur Constant et des aumônes qu'il envoyait en Afrique, il dit: « Dès lors, contre le précepte de l'apôtre, il s'étudiait à injurier les puissances et les rois, au lieu de prier pour eux chaque jour. En effet, voici ce que l'Apôtre enseigne : Priez pour les rois et pour les puissances, afin que nous menions une vie tranquille avec eux. Car la république n'est pas dans l'Église, mais l'Église dans la république, c'est-à-dire dans l'empire romain; là se trouve la sainteté du sacerdoce, la pudeur, la virginité, qui ne se trouvent point chez les nations barbares, ou du moins ne s'y trouveraient pas en sûreté (1). »

Le sens naturel de ces paroles, c'est que les fidèles d'alors devaient prier spécialement pour l'empire romain, à cause que l'Église subsistait principalement dans cet empire, et qu'elle y trouvait plus de protection qu'ailleurs. Ce qui était vrai en général, mais non pas toujours ni au pied de la lettre; car l'Église s'étendait bien au delà des possessions romaines, et plus d'une fois des chrétiens se dérobèrent chez les Barbares aux persécutions des empereurs romains. En tout cas, dans ces paroles, il n'est pas question de la soumission due aux puissances, mais seulement du devoir de prier pour elles. Ceux-là donc qui ont appliqué ces paroles aux royaumes modernes, lesquels tous, et pour [illegible] et pour [illegible], [illegible] dans l'Église, qui, de plus, les ont interprétées dans ce sens, que l'Église est [illegible] à l'État, ceux-là ont commis un double contre-sens.

Le saint [illegible] avait [illegible] en six livres : il y avait [illegible] la véritable Église, il y avait montré que ceux qui avaient livré les Écritures étaient précisément les auteurs du donatisme. [illegible] toutes les calomnies des donatistes. Mais alors ils disent : Si nous sommes [illegible] traditeurs, pourquoi l'Église catholique nous a-t-elle tant pressés et tous [illegible] de rentrer dans son sein ? Ces [illegible] et quelques autres obligèrent saint Optat à ajouter un septième livre, où il dit :

« Que si les auteurs mêmes du schisme s'étaient présentés, l'Église [illegible] peut-être sur la manière de les recevoir ; mais pour recevoir leurs [illegible] n'est pas de même, pouvait-elle avoir aucun doute? Et si elle en avait, n'auriez-vous pas dû lui rappeler le type même de l'unité, la personne du bienheureux Pierre, en [illegible] se voit la forme pour rétablir l'unité [illegible] à refaire ? Jésus-Christ avait promis de renier auprès de son Père quiconque le renierait lui-même. Pierre le renie. Et cependant, pour le bien de l'unité, le bienheureux Pierre, pour qui [illegible] assez après [illegible] d'obtenir simplement son pardon, [illegible]-

(1) S. Opt., l. III, n. 3

reux Pierre a mérité d'être préféré à tous les apôtres, et seul il a reçu les clefs du royaume des cieux pour les communiquer aux autres. C'est à ce modèle qu'il faut faire attention. Le bienheureux Pierre voudra bien me pardonner si je rappelle ce qu'il a pleuré si amèrement. Le chef des apôtres aurait pu se conduire de manière à n'avoir rien à pleurer ; mais dans une faute qu'il commet, il s'en trouve plusieurs, afin que l'on puisse voir que, pour le bien de l'unité, il faut tout réserver à Dieu. Je ne sais si dans ce genre il peut y avoir faute aussi grande. Celui qui renie le Sauveur dans une persécution, n'en a pas reçu autant grâce, ni ne lui a fait de si grandes promesses. Lorsque Jésus demande : Et vous, qui dites-vous que je suis ? Pierre seul le reconnaît pour le Fils de Dieu, et non pas les autres. Lorsque, la veille de sa Passion, il dit : Vous m'abandonnerez tous, les autres se taisent, Pierre seul promet de ne l'abandonner pas. Le Fils de Dieu lui prédit qu'avant le chant du coq il le renierait trois fois. Pierre, comme pour aggraver sa faute, soutient que non. Et puis, dans la maison du Caïphe, Pierre seul est interrogé trois fois, et trois fois il renie, tandis que les autres ne renient pas une seule fois. Et cependant, pour le bien de l'unité, il n'est pas retranché du nombre des apôtres : par la providence du Sauveur, c'est lui qui reçoit les clefs. Oui, de préférence à tant d'autres qui sont innocents, c'est le pécheur qui reçoit les clefs, afin que la chose de l'unité ait un modèle. La providence a voulu que le pécheur ouvrît la porte aux innocents, de peur que les innocents ne la fermassent aux pécheurs, ce qui eût rendu impossible l'unité, qui cependant est nécessaire. Si vous vous rappeliez ces choses, vous qui désirez la communion de l'Eglise catholique, comment vous étonneriez-vous qu'elle vous reçût avec tendresse, vous qui, notoirement, n'êtes point des traditeurs, mais seulement leurs descendants (1) ? »

Cette unité de l'Eglise dont on voit la doctrine dans saint Optat, on en voit l'action dans le pape saint Damase. Les donatistes d'Afrique, les lucifériens de Sardaigne avaient beau importer un fantôme d'évêque à Rome, leurs manœuvres avortées ne prouvent qu'une chose, c'est que Rome est le centre duquel tout émane et auquel tout ressort; et que si l'on n'est pas uni au siége de Rome, on est hors de l'Eglise. Damase, quoique contrarié ici et là par les intrigues et les calomnies de la faction d'Ursin, n'en était pas moins, comme autrefois la colonne de nuée dans le désert, le fanal élevé vers lequel toutes les églises de l'univers tournaient leurs regards. C'est auprès de lui que s'était réfugié le successeur d'Athanase, Pierre d'Alexandrie, chassé de son siége par les ariens triomphants de la faveur de Valens ; c'est lui qui, ayant confirmé son ordination, le rétablira sur son siége. C'est à lui que députent sans cesse les divers partis qui divisaient l'Orient, et le parti de saint Paulin, et le parti de saint Mélèce, et Vital, et Apollinaire : les uns pour lui demander la réunion des membres divisés, les autres pour se maintenir dans la communion de l'Eglise en se maintenant dans la sienne. C'est de lui particulièrement que se plaindra saint Basile, lorsque la réunion n'ira point assez vite à son gré, et qu'au contraire il verra son ami saint Mélèce soupçonné de sentiments peu orthodoxes.

La division de l'Orient ou plutôt d'Antioche était une affaire bien délicate: de part et d'autre il y avait des saints; mais ces saints étaient hommes : du moins des hommes les entouraient et les conseillaient. Il y avait des préventions de part et d'autre. Mélèce était sincèrement catholique ; mais il avait été ordonné par les ariens, mais il était soupçonné d'en retenir quelque chose, mais il n'avait pas accueilli les avances que saint Athanase lui avait faites pour la réunion, mais il n'avait pas tenu ce qu'il avait promis. Paulin, de son côté, était un si saint homme, qu'il était respecté des ariens mêmes ; mais il n'avait pour lui que la moindre partie des catholiques d'Antioche, mais les adversaires le soupçonnaient de penser comme Marcel d'Ancyre ou comme Apollinaire. Vers l'an 373, le prêtre Evagre d'Antioche revint de Rome, rapportant un écrit que les Orientaux y avaient envoyé, et dont les Occidentaux les plus exacts n'avaient pas été contents. Ils demandaient aux Orientaux une lettre qui suivît mot pour mot un écrit qu'Evagre leur apportait; ils voulaient aussi que les Orientaux leur envoyassent une députation de plusieurs personnes considérables, afin d'avoir une occasion spécieuse de les visiter. Comme Evagre voulait travailler à la réunion de l'église d'Antioche, il convint avec saint Basile, en passant à Césarée, de communiquer avec le parti de saint Mélèce. Mais quand il fut à Antioche, il changea d'avis, et ne communiqua qu'au parti de Paulin, auquel il demeura tellement uni qu'il fut son successeur dans l'évêché. Quelque temps après, Pierre, patriarche d'Alexandrie, et le prêtre Dorothée, envoyé de saint Basile et de saint Mélèce, eurent une contestation très-vive à Rome, devant le Pape. Dorothée manqua de respect à Pierre ; Pierre accusa d'hérésie et Mélèce d'Antioche et Eusèbe de Samosate, exilés l'un et l'autre dans ce moment.

Saint Basile en ressentit une grande peine (2): il la témoigna à Pierre lui-même ; mais bien plus vivement encore à Eusèbe de Samosate : il se plaignait amèrement à lui du faste des Occidentaux. Pour moi, dit-il, je voudrais écrire à leur chef sous forme de lettre générale, et, sans entrer dans les affaires de l'Eglise, lui marquer seulement qu'ils ne savent point la vérité de ce qui se passe parmi nous, ni ne prennent le chemin de s'en instruire ; qu'il ne faut point consulter ceux qui sont abattus par la tentation, ni prendre pour

(1) S. Opt., l. VII, n. 3, p. 102, édit. Dupin. — (2) *Epist.* CCLXVI.

dignité l'orgueil, péché capable tout seul de nous rendre ennemis de Dieu (1). Ce qui augmenta la peine de Basile, c'est qu'il était venu des lettres de Rome qui accordaient à Paulin le titre d'évêque d'Antioche et rejetaient Mélèce. Il en écrivit au comte Térence, qui était alors dans cette dernière. Il lui dit entre autres: Au reste, nous nous réjouissons avec ceux qui ont reçu ces lettres de Rome; et si elles contiennent quelque témoignage avantageux, nous souhaitons qu'il soit véritable. Mais cela ne pourra jamais nous persuader de méconnaître Mélèce ou de croire que les questions qui ont été la source de cette division soient peu importantes (2). C'était la question d'une ou de trois hypostases.

La division d'Antioche, au lieu de diminuer, vint à s'augmenter encore. Vital, prêtre de la communion de Mélèce, illustre par la pureté de ses mœurs et très-appliqué à la conduite du peuple qu'on avait confié à ses soins, se croyant méprisé de son collègue Flavien et moins aimé que lui de leur évêque, s'en sépara et vint à Rome, dans le dessein d'entrer dans la communion du pape Damase, et par là dans celle de Paulin. Damase, sachant qu'on le soupçonnait d'apollinarisme, lui demanda sa confession de foi. Vital la lui donna par écrit, en des termes qui paraissaient orthodoxes. Grégoire de Nazianze lui-même l'approuva. Cependant le Pape, ne voulant pas encore lui-même conclure cette affaire, renvoya Vital à Paulin avec une lettre par laquelle il laissait à sa sagesse et à sa prudence de l'admettre ou non à la communion. Il fit plus; Vital était déjà sur son départ, lorsque, concevant de nouveaux doutes sur sa doctrine, il écrivit à Paulin une autre lettre fort courte et par une autre voie. Ce ne fut pas tout encore: quelque temps après, il envoya une troisième lettre à Paulin, avec une confession de foi que devaient souscrire Vital et les autres qui voulaient être dans la communion de Rome. Elle est conçue en ces termes :

« Je vous avais déjà écrit par mon fils Vital, que je laissais tout à votre volonté et à votre jugement, et par le prêtre Pétrone, en peu de mots, sur quelque doute qui m'était venu au sujet de Vital, dans le moment de son départ; c'est pourquoi, afin que vous ne [illegible] point de difficulté de recevoir ceux qui voudront se réunir à l'Église, nous vous envoyons notre confession de foi, non pas tant pour vous, qui la tenez comme nous, que pour ceux qui, en la souscrivant, voudront se réunir à nous par vous. Si donc mon fils Vital et ceux qui sont avec lui veulent s'unir à vous, ils doivent premièrement souscrire à la foi de Nicée, ensuite, parce qu'on ne peut remédier aux maux futurs, il faut déraciner l'hérésie que l'on dit avoir paru depuis peu en Orient, et confesser que la sagesse même, le Verbe, le Fils de Dieu a pris le corps humain, l'âme et l'entendement, c'est-à-dire Adam tout entier, tout notre vieil homme, hormis le péché; car comme en confessant qu'il a pris un corps humain, nous ne lui attribuons pas pour cela les passions vicieuses de l'homme, ainsi, en disant qu'il en a pris l'âme et l'entendement, nous ne disons pas qu'il ait été sujet au péché qui vient des pensées. » Vient ensuite une confession de foi catholique, par forme d'anathème et dans les termes suivants :

« Après le concile de Nicée, celui de Rome, composé d'évêques catholiques, ajouta ce qui regarde le Saint-Esprit. Et comme, depuis, quelques-uns ont osé dire, par une erreur sacrilége, que le Saint-Esprit a été fait par le Fils nous anathématisons ceux qui ne proclament pas en toute franchise qu'il est de la même puissance et de la même substance que le Père et le Fils. Nous anathématisons également ceux qui, suivant l'erreur de Sabellius, disent que le Père est le même que le Fils; Arius et Eunomius, qui, avec une égale impiété, quoique différant de langage, soutiennent que le Fils et le Saint-Esprit sont des créatures; les Macédoniens, qui, issus de la souche d'Arius, ont changé, non pas la perfidie, mais le nom; Photin, qui, renouvelant l'hérésie d'Ébion, prétend que le Seigneur Jésus-Christ est seulement de Marie. Nous anathématisons ceux qui enseignent deux Fils, l'un avant les siècles, l'autre incarné de la Vierge; ceux qui disent que le Verbe de Dieu a tenu lieu d'âme raisonnable et intelligente dans la chair humaine : tandis qu'il a pris la nôtre, c'est-à-dire une âme raisonnable et intelligente sans le péché. Anathème à qui ne dira pas que le Père est toujours, que le Fils est toujours et que le Saint-Esprit est toujours; à qui ne dira pas que le Fils est né du Père, c'est-à-dire de sa divine substance; à qui ne dira pas que le Verbe du Seigneur, le Fils de Dieu, est Dieu comme Dieu son Père, qu'il peut tout, qu'il connait tout et qu'il est égal au Père; à qui dira que le Fils de Dieu incarné et sur la terre n'était pas en même temps avec le Père dans le ciel; à qui dira que, dans la Passion de la croix, le Fils de Dieu a souffert en tant que Dieu, et non pas en tant que revêtu de la forme de serviteur, c'est-à-dire la la chair et l'âme; à qui ne dira pas que, dans la chair qu'il a prise, il est assis à la droite du Père, et qu'il y viendra juger les vivants et les morts. Anathème à qui ne dira pas que le Saint-Esprit est vraiment et proprement du Père comme le Fils, qu'il est de sa divine substance et vrai Dieu; à qui ne dira pas que le Saint-Esprit peut tout, connait tout et qu'il est partout comme le Fils et le Père; à qui dira que le Saint-Esprit est une créature, ou qu'il a été fait par le Fils; à qui ne dira pas que le Père a tout fait par le Fils et le Saint-Esprit, les choses visibles et les invisibles; à qui ne dira pas que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont une même divinité, une même puissance, majesté, gloire, domination, royau-

(1) *Epist.*, CCXXXIX. — (2) *Ibid.*, CCXIV.

té, une même volonté et vérité ; à qui ne dira pas que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois personnes véritables, égales, toujours vivantes, toutes-puissantes, embrassant tout, jugeant tout, vivifiant tout, faisant tout et sauvant tout ce qui sera sauvé. Anathème à qui ne dira pas que le Saint-Esprit doit être adoré de toute créature, comme le Père et le Fils (1). »

Dans cette confession de foi, le Pape avait intercalé un décret de discipline. « Quant à ceux qui passent d'une ville dans une autre, nous les tenons étrangers à notre communion, jusqu'à ce qu'ils retournent dans la ville où ils étaient établis premièrement. Que si un autre a été ordonné à leur place, ils seront privés de l'honneur du sacerdoce jusqu'à la mort du remplaçant. » En effet, le Pape ne faisait que tenir à l'observation des canons de Nicée, d'Antioche et de Sardique, comme il le fait encore ailleurs. Mais l'application de ces décrets tombait directement sur Mélèce, qui avait passé du siége de Sébaste en Arménie à celui d'Antioche. Voilà sans doute cette lettre de Rome qui fit tant de peine à son ami saint Basile ; car on ne sait pas la date précise où elle a été écrite. Seulement, de ce que le Pape y appelle Vital son fils, on peut conclure que Vital ne s'était pas encore démasqué. Car on découvrit bientôt, avec saint Epiphane, qu'il avait usé d'équivoque dans sa profession de foi particulière, comme le Pape l'avait déjà soupçonné : il refusa de souscrire au formulaire que lui présenta Paulin de la part de Damase ; se déclara ouvertement pour Apollinaire, qui, de son autorité privée, l'établit évêque d'Antioche. En sorte qu'il y eut quatre partis dans cette ville : celui des ariens, sous Dorothée, successeur d'Euzoïus, mort depuis peu ; deux de catholiques, sous saint Mélèce et saint Paulin ; un d'apollinaristes, sous Vital, qui, aussi bien que son maître, prétendait toujours être catholique. Plus tard, le Pape ayant appris la fourberie de Vital, son intrusion et son opiniâtreté, l'excommunia et anathématisa sa frauduleuse confession (2).

Saint Jérôme fut inquiété de cette division d'Antioche jusque dans son désert de Syrie. On lui demandait pour qui il était : pour Vital, ou pour Mélèce, ou pour Paulin. L'évêque des ariens et les catholiques du parti de Mélèce lui demandaient s'il tenait trois hypostases dans la Trinité. Fatigué de ses questions, il écrivit au pape saint Damase en ces termes :

« Comme l'Orient, agité par ses anciennes fureurs, déchire la robe sans couture du Seigneur, j'ai cru devoir consulter la chaire de Pierre, et cette foi louée par la bouche de l'Apôtre, cherchant la nourriture de mon âme au même lieu où j'ai revêtu le Christ par le baptême. Votre grandeur m'effraye, mais votre bonté m'attire ; brebis, je demande secours au pasteur. Arrière donc, envie ; arrière, dignité et grandeur de Rome ! je parle au successeur du pêcheur et au disciple de la croix ! Ne suivant d'autre premier que le Christ, je suis uni de communion à votre béatitude, c'est-à-dire à la chaire de Pierre. Je sais que sur cette pierre a été bâtie l'Eglise. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison, est profane ; quiconque n'est pas dans l'arche de Noé, périt par le déluge. Ne pouvant pas toujours consulter Votre Sainteté, je m'attache aux confesseurs égyptiens, vos collègues, comme une petite barque se met à l'abri des grands vaisseaux. Je ne connais point Vital, je rejette Mélèce, j'ignore qui est Paulin. Quiconque n'amasse point avec vous, disperse ; c'est-à-dire, qui n'est pas pour le Christ, est pour l'Antechrist.

» On me demande si j'admets trois hypostases ; je demande ce que ces mots signifient : on me répond que ce sont trois personnes subsistantes ; je dis que je le crois ainsi : on dit que cela ne suffit pas, et on veut que je dise le mot. Nous disons tout haut : Si quelqu'un ne confesse pas trois hypostases, dans le sens de trois personnes subsistantes, qu'il soit anathème. Et parce que nous n'employons pas le mot sans explication, l'on nous traite d'hérétiques. Nous disons d'un autre côté : Si quelqu'un, entendant par hypostase essence, ne confesse pas une hypostase en trois personnes, il est étranger au Christ, et l'on nous accuse avec vous de confondre les trois personnes en une. Décidez donc, je vous en conjure : si vous l'approuvez, je ne craindrai pas de dire trois hypostases ; si vous l'ordonnez, on fera un nouveau symbole après celui de Nicée, et on y professera la foi orthodoxe dans les mêmes termes à peu près que les ariens professent l'erreur. » C'est que les ariens disaient trois hypostases dans le sens d'essence, suivant l'usage des auteurs profanes : ce qui augmentait la défiance du saint Jérôme. C'est pour cela qu'il supplie de nouveau le Pape de l'autoriser par ses lettres à ne point dire ou à dire les hypostases. Il le prie aussi de lui marquer avec qui il devait communiquer à Antioche ; car tous les partis s'y glorifiaient de la communion de Rome (3).

N'ayant point reçu de réponse à cette première lettre, il en écrivit une seconde, où il disait au Pape : « D'un côté, les ariens exercent leur fureur, soutenus par la puissance du siècle ; d'un autre côté, l'Eglise, divisée en trois partis, me veut attirer : les moines qui m'environnent usent sur moi de leur ancienne autorité. Cependant je m'écrie : Si quelqu'un est uni à la chaire de Pierre, il est des miens. Mélèce, Vital et Paulin disent qu'ils sont unis à vous. Je pourrais le croire si un seul le disait ; mais il y en a deux qui mentent et peut-être tous les trois. C'est pourquoi je conjure votre béatitude, par la croix du Seigneur, de me marquer, par vos lettres, avec qui je dois communiquer en Syrie. Ne méprisez pas une

(1) Coustant, *Epist. sum. PP.*, p. [illegible]07. Théodoret [illegible] c. xi. Greg. Naz., *ep.* ii, *ad Cled.* — (2) Greg. Naz., *Orat.* xxv, p. 747 et 748. Epiph., *Hæres.* LXXVII, n. 20 etc. — (3) Hieron., *Epist.* [illegible]

âme pour laquelle Jésus-Christ est mort (1). »

Dans ces temps, le pape saint Damase tint plusieurs conciles à Rome. Dans l'un, auquel assistait Pierre d'Alexandrie, il condamna le premier et déposa même Apollinaire et Timothée, son principal disciple, qui était venu à Rome pour défendre leur cause. Dans ce même concile ou dans un autre, il dressa une profession de foi adressée aux évêques de l'Orient, et qui, sur la divinité du Verbe et du Saint-Esprit, ainsi que sur l'incarnation, contenait, par manière d'exposition, la même doctrine que celle adressée à Paulin sous forme d'anathème. Plus tard, cent quarante-six évêques orientaux, ayant à leur tête saint Mélèce et saint Eusèbe de Samosate, la souscrivirent dans un concile d'Antioche (2). Ainsi, malgré les difficultés du temps, malgré les divisions et les préventions de toute espèce, Rome était toujours le centre d'unité et d'action dans l'Église et par là même dans l'univers intellectuel.

Mais avant de retrouver la paix, les églises d'Orient éprouvèrent un redoublement de persécution. La cause en fut la mort de l'empereur Valentinien, qui laissa son frère Valens plus libre dans ses mauvais desseins. Valentinien mourut à cette occasion. Les Quades, indignés du lâche assassinat de leur roi Gabinius, étaient entrés dans la Pannonie et l'avaient dévastée. Valentinien, ayant quitté les Gaules, les poursuivit à son tour jusque dans l'Illyrie, qu'ils habitaient ; et, malgré les réclamations et les plaintes de leurs députés, il brûla leurs villes et repassa le Danube sans avoir perdu un seul homme. Les Quades lui envoyèrent de nouveaux députés pour le prier de borner là sa vengeance. C'était le 17 novembre 375. Ce jour-là même, son cheval s'étant cabré en sorte qu'il ne put le monter, il s'emporta contre son écuyer au point de commander qu'on lui coupât la main droite. Heureusement l'officier chargé de l'exécution prit sur lui de la différer. Ce terrible emportement de Valentinien, qui avait coûté la vie à tant d'autres, la lui coûta à lui-même. Ce même jour, répondant aux ambassadeurs, dans son camp, il s'abandonna tellement à la colère, qu'un vaisseau se rompit dans sa poitrine, et qu'il expira dans de violentes convulsions, à l'âge de cinquante-cinq ans. Les généraux de l'armée romaine, pour prévenir de nouvelles calamités, proclamèrent empereur le jeune Valentinien, son fils puîné, qui n'avait encore que quatre ans (3). Ils n'attendirent pas la permission de l'empereur Gratien, son frère aîné, qui était resté à Trèves par ordre du père. Mais ce prince était si bon qu'il ne s'en plaignit point, et traita toujours son jeune frère comme s'il eût été son fils. Il partagea l'empire d'Occident avec lui : Valentinien eut l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique ; Gratien eut les Gaules, l'Espagne et la Bretagne ; mais tant qu'il vécut, il gouverna l'Occident tout entier.

Gratien n'était âgé que de seize ans et demi à la mort de son père. Marié depuis un an à la fille de l'empereur Constance, il n'avait nul penchant à la débauche, et ne connut jamais d'autre femme que la sienne. D'un génie heureux et donné à aimer les lettres, bien fait de sa personne, habile dans tous les exercices, il ne lui manquait que d'avoir été mieux formé aux affaires de l'État. Il avait trouvé le palais plein d'alarmes et de terreur. Il en fit un séjour aimable : on n'y entendit plus de gémissement ; on n'y vit plus d'instruments de tortures. Il rappela sa mère et un grand nombre d'exilés ; il ouvrit les prisons à ceux que la calomnie y avait enfermés ; il rendit les biens confisqués injustement et fit oublier la dureté du gouvernement de son père. Naturellement pieux, il était entretenu dans cette heureuse disposition par les conseils de Gracchus, de l'illustre famille dont il portait le nom, qu'il honora de sa confiance et qu'il éleva à la dignité de préfet de Rome. Plein de zèle pour le christianisme, il profita de l'autorité que lui donnait sa charge pour affaiblir l'idolâtrie ; il détruisit un grand nombre d'idoles, mais sans user de violence, et sans donner ouvertement atteinte à la liberté de culte dont les païens jouissaient encore. L'empereur fit, dès cette année et la suivante, plusieurs lois avantageuses à l'Église. Il ordonna que les contestations qui auraient pour objet les affaires de la religion, seraient décidées par l'évêque ou par le synode de la province, mais que les juges ordinaires demeureraient saisis des causes civiles et criminelles. La bonne volonté qu'il témoignait pour la religion, il la témoignait également pour le progrès des belles-lettres et même pour la conservation des anciens monuments de Rome (4). Enfin toute l'Église de l'Occident était dans la paix et dans la joie ; cette joie se communiqua même à celle de l'Orient. Les nouveaux députés de saint Basile et des autres Orientaux étant revenus de Rome en 376, leur racontèrent combien tout l'Occident était uni et tranquille, combien tout l'Occident les aimait et compatissait à leurs souffrances. Saint Basile écrivit aussitôt plusieurs lettres pour annoncer partout cette bonne nouvelle (5).

C'était le temps même où Valens, se trouvant plus libre par la mort de son frère, persécutait avec plus de fureur que jamais la doctrine catholique. Comme il savait que les moines étaient un des plus puissants appuis, il fit une loi par laquelle il ordonnait qu'ils fussent contraints à porter les armes. On envoya des tribuns avec des troupes dans les solitudes d'Égypte, où ils tuèrent un grand nombre de ces pieux solitaires. Les violences s'étendirent dans les autres provinces, particulièrement en Syrie, où, immédiatement après Pâques de l'an 376, les persécuteurs attaquè-

(1) [illegible] *Ep.* XVI. — (2) Coustant, *Epist. rom. pont.*, p. 495. — (3) Amm., l. XXX, n. 6 et 10. — (4) [illegible] *Hist. de l'emp.*; *Hist. du Bas-Empire*, l. XIX. — (5) Bas., *Epist.* [illegible]

rent leurs cellules, brûlèrent leurs travaux et les mirent eux-mêmes en fuite. Saint Basile espérait que les fugitifs viendraient chez lui, comme à un asile qui leur était préparé d'avance, et qu'il aurait ainsi la consolation de les embrasser, de participer au mérite de leurs souffrances et d'être soulagé des douleurs continuelles dont il souffrait lui-même. Se voyant trompé dans son attente, il leur écrivit deux lettres, non pas tant pour les consoler que pour les féliciter et se recommander à leurs prières, mais surtout leur recommander la paix des églises, qu'il ne désespérait pas de voir bientôt rétablie. Une de ces lettres leur fut portée par le prêtre Sanctissime, celui-là même qui revenait de Rome et en apportait des nouvelles si consolantes (1).

La persécution commença de cesser et la paix de se rétablir par des moyens inattendus. La Providence chargea de cette affaire les Huns et les Goths. Ces peuples, qu'elle destinait à exécuter sa justice contre l'empire idolâtre de Rome, arrivaient l'un sur l'autre du fond de l'Asie, et frappaient à la porte comme le bourreau à la porte du condamné. Les Goths, poussés par les Huns, ravageaient la Thrace en 377 et couraient jusqu'aux portes de Constantinople. Alarmé de cette irruption, Valens cessa d'exiler les évêques et les solitaires orthodoxes, et partit enfin d'Antioche au commencement de 378, étant consul pour la sixième fois. Aussitôt son départ, les catholiques reprirent courage dans toutes les villes. Pierre d'Alexandrie venait de rentrer dans la sienne, revenu de Rome avec des lettres de Damase qui confirmaient les décrets de Nicée et en même temps l'ordination de Pierre. Ce sont les paroles mêmes des deux historiens grecs Socrate et Sozomène (2). Là-dessus, le peuple d'Alexandrie le remit en possession des églises et en chassa l'arien Lucius, qui se réfugia tout de suite à Constantinople pour implorer la protection de Valens, qui y arriva le 30 mai 378. Mais Valens n'eut ni le temps ni le moyen de rien faire. Cette année-là même devait être la dernière de sa vie.

D'après le résultat actuel de la science historique, les Goths, les Scythes, les Gètes, les Alains, les Massagètes, les Suèves, les Teutons, les Lombards, les Hérules, les Gépides, et par suite les Francs, les Saxons, étaient une même race de peuples, parlant divers dialectes d'une même langue, qui est l'allemand. Maîtres de l'Europe orientale et d'une grande partie de l'Asie, ils envoyèrent des colonies de toutes parts, entre autres dans la Scandinavie, d'où il en arriva sur le Danube. Les Goths proprement dits, campés à l'embouchure de ce fleuve, étaient souvent ennemis et quelquefois auxiliaires des Romains. Sous Caracalla, ils les réduisirent à leur payer des pensions considérables pour acheter la paix avec eux; ils la rompirent toutes les fois qu'ils crurent trouver plus d'avantage dans la guerre. Souvent on les vit passer le Danube et mettre à feu et à sang la Mésie et la Thrace. Ils battirent et tuèrent l'empereur Décius. Gallus leur paya tribut. Sous Valérien et sous Gallien, ils portèrent le ravage jusqu'en Asie, où ils entrèrent par le détroit de l'Hellespont, après avoir pillé l'Illyrie, la Macédoine et la Grèce; ils brûlèrent le temple d'Éphèse, ruinèrent Chalcédoine, pénétrèrent jusqu'en Cappadoce, et, dans leur retour, renversèrent en passant Ilion et Troie, qui se relevaient de leurs ruines. Ils furent battus à leur tour par Claude, par Aurélien et par Tacite. Probus les força à la soumission par la terreur de ses armes. Leur puissance était déjà rétablie sous Dioclétien. Ils servirent fidèlement Galérius dans la guerre contre les Perses : ils étaient devenus comme nécessaires aux armées romaines, et nulle expédition ne se fit alors sans leur secours. Constantin employa leur valeur contre Licinius; ils s'engagèrent avec lui, par un traité, à fournir aux Romains quarante mille hommes toutes les fois qu'ils en seraient requis. Ce traité, souvent interrompu par les guerres qui survinrent entre eux et l'empire, était toujours renouvelé au rétablissement de la paix; il subsista jusque sous Justinien, et ces troupes auxiliaires étaient nommées *les confédérés*, pour faire connaître que ce n'était pas à titre de sujets, mais d'alliés et d'amis qui suivaient les armées romaines. Ils étaient divisés en deux peuples, les Ostrogoths ou Goths de l'est, et les Visigoths ou Goths de l'ouest. Ils avaient des princes différents, issus de deux races célèbres dans leurs annales : celle des Amales, qui régnait sur les Ostrogoths, et celle des Balthes, sur les Visigoths. Ils ne donnaient à leurs souverains que le nom de juges, parce que le nom de roi n'était, selon eux, qu'un titre de puissance et d'autorité, au lieu que celui de juge était un titre de vertu et de sagesse.

Les Goths, se voyant méprisés par Julien, s'en vengèrent sous Valens, qui cependant, après plusieurs campagnes, les réduisit en 369 à demander la paix. Les conditions furent qu'ils ne passeraient plus le Danube, et que leur roi Athanaric recevrait une pension de l'empereur. Mais en 376 l'irruption des Huns les força de demander le passage (3).

Les Huns, peu connus jusqu'alors, et dont l'histoire était restée jusqu'au dix-huitième siècle enveloppée d'épaisses ténèbres, sont connus dans les annales chinoises sous le nom de *hioung-nou*, que les Chinois traduisent par *esclaves méprisables*. Ils étaient déjà redoutés en Chine pour leurs fréquentes invasions, avant la dynastie des *Hia*, qui remonte à l'an 2207 avant Jésus-Christ. Ils ne cessèrent depuis de désoler la Chine par leurs courses, jusque vers le deuxième siècle avant notre

(1) Basil., *Epist.* CCLVI, CCLVII. — (2) Socr., l. IV, c. XXXVII. Sozom., l. IV, c. XXXIX. — (3) *Hist. du Bas-Empire*, l. XVII, n. 28 et seq.; surtout les notes.

ère, époque à laquelle ils prirent un nouveau degré d'accroissement. Ce fut contre eux que le plus grand des empereurs chinois bâtit alors la grande muraille. Ces Huns, divisés en diverses hordes, qui avaient chacune son chef, étaient réunis sous les ordres d'un même souverain. Un de ces monarques, que les annales de la Chine appellent Nieté, porta vers ce temps ses conquêtes depuis la Corée et la mer du Japon jusqu'à la mer Caspienne. Il avait assujetti vingt-six royaumes. Ses successeurs régnèrent avec gloire pendant près de trois cents ans ; mais la gloire de cette nation consistait dans le succès de ses brigandages. Enfin, la discorde s'étant mise entre les Huns, ceux du Midi, soutenus par les Chinois et les Tartares orientaux, forcèrent, en 93, ceux du Nord d'abandonner leurs anciennes demeures. Les vaincus se retirèrent du côté de l'Occident; et, poussant de proche en proche, arrivèrent en 376 sur les Goths, que dominait alors avec gloire un monarque de cent dix ans, Hermanaric, qui avait subjugué une douzaine de nations, et dont Athanaric et Fritigerne, le premier roi des Ostrogoths, le second des Visigoths, paraissent n'avoir été que des subalternes. Son empire croula sous les coups des Huns. Les Goths, acculés sur le Danube, demandèrent aux Romains de le passer pour s'établir sur les terres de l'empire. Valens y consentit, à condition qu'ils remettraient leurs armes entre les mains de ses officiers, et que les plus jeunes d'entre eux seraient transportés en Asie pour servir d'otages (1).

Le chef de l'ambassade envoyé pour cet effet à l'empereur était Ulfilas, évêque des Goths. Car il y avait un bon nombre de chrétiens parmi eux, surtout parmi les Visigoths. Mais comme le corps de la nation était encore idolâtre, ils en eurent souvent à souffrir, principalement sous la domination d'Athanaric. Ainsi, en 372, il y eut parmi les Goths un grand nombre de martyrs. Le plus illustre est saint Sabas, dont les reliques, accompagnées d'une lettre de l'église de Gothie à l'église de Cappadoce et à tous les chrétiens de l'Eglise universelle, furent envoyées à saint Basile par le gouverneur romain des frontières de la Scythie (2). Le christianisme s'était introduit chez les Goths par les captifs qu'ils emmenèrent de l'Asie Mineure, particulièrement de la Cappadoce, dans les courses qu'ils y firent un siècle auparavant, sous l'empire de Gallien. Théophile, leur évêque, avait assisté et souscrit au concile de Nicée.

Ulfilas, son successeur, d'origine cappadocienne, mais naturalisé parmi les Goths, y jouissait d'une grande autorité ; ses paroles étaient respectées comme des lois. Savant dans les langues, il forma principalement du grec l'alphabet gothique, et traduisit en goth les Ecritures saintes. On a retrouvé une bonne partie de sa version. Tout le fond de la langue, soit pour les mots, soit pour la grammaire, soit pour la syntaxe, est identique avec l'allemand, surtout avec les anciens dialectes teutoniques. Cette langue, qui a beaucoup de mots communs avec le persan, y présente un idiome arrivé dès lors à un haut degré de perfection sous le rapport grammatical. Aussi, dès auparavant, les Goths avaient-ils des historiens et des géographes. Leur premier alphabet paraît avoir été le runique, dont il reste encore quelque vestige dans celui d'Ulfilas. Sa version augmenta sans doute le zèle des études ; car les lettres de saint Jérôme nous attestent que plusieurs Goths correspondaient avec lui, dans le but de comparer les versions gothique, grecque et latine, avec la *vérité* hébraïque. Il y a plus : le saint docteur, bon juge en pareille matière, place les ouvrages des Goths bien au-dessus de ceux des Grecs. On croit qu'Ulfilas avait été secondé dans ce travail par Sénélas, qui fut après lui évêque des Goths et qui était son secrétaire. Mais si Ulfilas rendit un grand service aux Goths par sa version de la Bible, il leur en rendit un fort mauvais en introduisant parmi eux l'arianisme, pour leur attirer plus facilement les bonnes grâces de l'empereur Valens. Nous allons voir comme la justice de Dieu en punit cet empereur par leurs mains (3).

Quand il s'agit d'exécuter le traité et de passer le Danube, les Romains se conduisirent en barbares et les barbares en Romains. La plupart des Goths gardèrent leurs armes. Ceux qui étaient chargés de les désarmer songèrent bien plutôt à satisfaire leur avarice et d'autres passions encore plus honteuses. Ils enlevaient dans la jeunesse des deux sexes tout ce qui plaisait à leurs yeux ; ils ravissaient les filles à leurs mères, les femmes à leurs maris ; ils saisissaient les troupeaux et les bagages de quelque valeur. Les Goths abandonnaient tout, n'étant occupés que du soin de leurs armes ; ils achetaient même à grand prix la permission de les conserver, persuadés que leurs javelots et leurs épées leur rendraient bientôt plus qu'ils ne perdaient. On ne s'en tint pas là. Au lieu de leur fournir des subsistances, on ferma les magasins. On leur fit acheter bien cher les plus misérables nourritures ; ils furent réduits à manger des chiens ; on leur vendait un chien pour un esclave, et ces malheureux, après s'être défaits de tout ce qu'ils possédaient, furent réduits à livrer leurs propres enfants, auxquels ils ne pouvaient conserver la vie qu'au prix de leur liberté. Les principaux mêmes de la nation ne furent pas exempts de cette nécessité déplorable. Ils n'avaient plus de ressource que dans le désespoir, et il allait éclater, lorsque Lupicin, général des troupes romaines, les fit presser par ses

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. XIX, n. [illegible] Deguignes, *Hist. des Huns*, t. I, [illegible] 2. — (2) [illegible] *mart.* et 12 *april.* Basil. *Epist.* [illegible] — (3) *Hist. du Bas-Empire*, t. XX, n. [illegible] [illegible] *Hist. ecclés.* [illegible] Soz. l. VII, c. xvii. [illegible] *de la Bible*, par [illegible] édition de Zahn. 1805 [illegible].

soldats d'abandonner les bords du Danube et d'avancer dans l'intérieur du pays, où il espérait les affaiblir ou les détruire, en les séparant les uns des autres. A Marcianople, il invita leur roi Fritigerne à un festin, et pendant ce temps fait égorger sa garde. Fritigerne s'échappe l'épée à la main, rejoint son armée, livre une première bataille, où presque toute l'armée romaine périt. Valens en envoie une nouvelle sous les ordres du comte Trajan. Une seconde bataille se donne : elle dure depuis le matin jusqu'à la nuit close; il y eut tant de morts de part et d'autre, que, des années après, les plaines de la Thrace, blanchies d'ossements, présentaient l'aspect d'un vaste cimetière (1).

Valens, épouvanté, partit d'Antioche et arriva à Constantinople le 30 mai 378. Il y trouva le peuple dans la consternation. Les Goths, après avoir ravagé tout le pays, faisaient des courses jusqu'aux portes de la ville. L'empereur amenait avec lui un corps nombreux de cavaliers sarrasins, que Mavia, leur reine, lui avait envoyé lorsqu'il était parti d'Antioche. Mécontent du succès de la dernière bataille, il ôta à Trajan le commandement des troupes; et comme il l'accablait de reproches : « Seigneur, lui dit hardiment ce général, ce n'est pas moi qui ai été vaincu, c'est vous qui avez abandonné la victoire, en vous armant contre Dieu, et procurant aux barbares sa protection. Ne savez-vous pas qui sont ceux que vous avez chassés des églises, et ceux à qui vous les avez livrées (2)? » Les généraux Arinthée et Victor appuyèrent ce discours. Quelque temps auparavant, le comte Térence avait témoigné la même générosité. Comme il revenait d'Arménie, après y avoir remporté des victoires, Valens lui ordonna de demander ce qu'il voudrait. Térence lui présenta une requête où il lui demanda d'accorder une église aux catholiques. L'empereur ayant lu la requête, la déchira et dit à Térence de lui demander autre chose. Térence ramassa les pièces de sa requête, et dit : J'ai ce que je demande, seigneur; car Dieu juge l'intention (3).

Tout retentissait de murmures contre Valens à Constantinople; on lui reprochait d'avoir introduit les Goths dans l'empire et de n'oser se montrer devant eux ni leur livrer bataille Le onze de juin, comme il assistait aux jeûnes du Cirque, tout le peuple s'écria : Qu'on nous donne des armes, et nous irons combattre! L'empereur, outré de colère, partit aussitôt avec son armée, menaçant de ruiner la ville de fond en comble, à son retour, et d'y faire passer la charrue pour la punir de son insolence. Comme il sortait des portes, le moine Isaac, dont la cellule était proche, lui cria : Où allez-vous, empereur? vous avez fait la guerre à Dieu; il n'est pas pour vous! c'est lui qui a excité contre vous les barbares. Cessez de lui faire la guerre, autrement vous n'en reviendrez pas et vous perdrez votre armée. L'empereur irrité commanda qu'on le mit en prison jusqu'à son retour, et dit : Je reviendrai et te ferai mourir, en punition de ta fausse prophétie. Isaac répondit en élevant la voix : Oui, faites-moi mourir si vous me trouvez menteur (4).

Au lieu d'un général catholique, Valens donna le commandement de l'armée au comte Sébastien, adonné au manichéisme. Quelques premiers succès élevèrent prodigieusement la confiance de l'empereur et du général. L'empereur Gratien, après avoir remporté une éclatante victoire sur les Allemands, près de Colmar, marchait au secours de son oncle et le priait de l'attendre. Les plus habiles généraux étaient de cet avis. Mais Valens et Sébastien, jaloux de la gloire du jeune vainqueur, se piquèrent de vaincre par eux seuls. Ce qui augmenta encore leur confiance, c'est que Fritigerne envoyait députation sur députation. Le rusé barbare attendait d'un jour à l'autre une nouvelle armée de Goths, qui venait de passer le Danube : il voulait lui ménager le temps d'arriver. Enfin, le neuf août 378, cette armée parut dans le moment même que la bataille s'engageait près d'Andrinople. Depuis la bataille de Cannes, sous Hannibal, jamais les Romains n'essuyèrent une défaite plus désastreuse. Les deux tiers de leur armée restèrent sur la place, avec trente cinq généraux, entre lesquels le comte Trajan, qui mourut pour sauver la personne de l'empereur, qui l'avait destitué. L'empereur lui-même périt, on ne sait trop de quelle manière. L'opinion la plus généralemant reçue, c'est qu'étant blessé et ne pouvant plus se tenir à cheval, on le porta dqns une cabane voisine, où, tandis qu'on pansait ses blessures, une troupe de Goths, sans savoir qui était dedans, mirent le feu et la brûlèrent avec ceux qui s'y trouvaient, hormis un des gardes, qui se sauva par une fenêtre et raconta, depuis, la chose.

Les Goths victorieux, dont on irrita la vengeance jusqu à la fureur, en égorgeant dans un même jour tous ceux de leurs enfants qu'on avait envoyés en Asie comme otages, parurent bientôt aux portes de Constantinople. Mais les cavaliers sarrasins les en repoussèrent et se montrèrent à eux encore plus terribles que les Huns. Chose remarquable! les Goths, que l'empereur pervertissait par l'hérésie, deviennent la perte de l'empereur et de l'empire; tandis que les Sarrasins, devenus catholiques malgré l'empereur, sont le salut de l'empire et de la capitale.

(1) Jornand. *De rebus geticis*, c. xxvi. Amm., l. XXXI, n. 4, etc. — (2) Theod., l. IV, c. xxxiii. (3) *Ibid.*, c. xxxii. — (4) *Hist. du Bas-Empire*, l. XX, n. 7-36. Theod., l. IV, c. xxxiv. Soz., l. VI, c. xl.

LIVRE TRENTE-SIXIÈME

DE L'AN 378 A L'AN 393 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

L'empereur Théodose et l'évêque de Milan, saint Ambroise. — Ce que c'est qu'un évêque

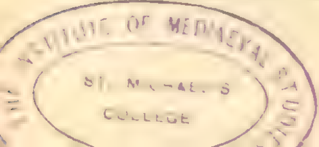
« L'univers romain s'écroule, » disait dès lors saint Jérôme (1). En effet, jamais il ne parut plus près de sa ruine. Les frontières du Tigre et de l'Euphrate étaient menacées par les Perses, les Ibères, les Arméniens ; toute l'Illyrie et la Thrace étaient ravagées par les Goths, les Taïfales, les Huns et les Alains ; les frontières du Rhin et du Danube, attaquées par les peuples de la Germanie, les Allemands, les Francs et les Suèves. Dans les plaines d'Andrinople, l'empire avait perdu ses meilleures troupes avec ses meilleurs généraux ; il avait surtout perdu le courage et la confiance. Il se voyait pour empereurs un jeune homme de dix-neuf ans et un enfant de sept. Le premier, l'empereur Gratien, s'était privé peu auparavant du plus grand homme de guerre et d'État qu'il y eût alors. Sous l'empire de Valentinien Ier, le comte Théodose, par sa valeur et sa sagesse, avait sauvé et pacifié la Grande-Bretagne ; dans les commencements de Gratien, le comte Théodose, par sa valeur et sa sagesse, venait de sauver et de pacifier l'Afrique, lorsqu'il vint à Carthage un ordre du nouvel empereur pour lui trancher la tête au milieu de son triomphe. Le comte Théodose demanda seulement le temps de recevoir le baptême, et puis présenta lui-même sa tête au bourreau. Son fils, de même nom, déjà illustre par plusieurs victoires remportées contre les Sarmates, s'était dès lors retiré en Espagne, sa patrie, et y employait son activité naturelle à perfectionner l'agriculture et à servir ses compatriotes comme simple particulier.

Mais si, à l'âge de dix-sept ans, l'empereur Gratien, circonvenu par les intrigues de courtisans jaloux et perfides, avait commis une si grande faute, à l'âge de dix-neuf ans, il sut la réparer avec une magnanimité qui n'a pas d'exemple dans l'histoire. Par la mort de son oncle Valens, il se voyait maître de tout l'empire romain. Aussitôt il rappelle d'Espagne le fils de celui-là même auquel il avait fait trancher la tête, et, avec le titre d'empereur et de son collègue, il lui offre et lui fait accepter tout l'Orient, auquel il ajoute encore l'Illyrie orientale, c'est-à-dire la Dacie, la Mésie, la Dardanie, la Macédoine, l'Épire, toute la Grèce et toutes les îles adjacentes : ce qui, à part l'Orient même, eût déjà été un très-grand empire.

Nous ne croyons pas que, dans les annales des peuples, il y ait quelque chose de plus noble et de plus admirable. Quelle confiance ne devait pas avoir Gratien dans la probité de Théodose, lorsqu'il comptait que ce fils sensible oublierait, pour l'amour de la patrie, le meurtre de son père ! Quelle opinion on manifestait de ses talents, lorsqu'en le nommant on plaçait en un seul homme l'espoir du salut et du rétablissement de l'empire d'Orient ! Théodose monta sur le trône le dix-neuf janvier 379, dans la trente-troisième année de son âge. Le peuple admirait sa figure noble et sa taille majestueuse et pleine de grâce, qu'il se plaisait à comparer aux portraits et aux médailles de Trajan, tandis que les observateurs attentifs découvraient, dans son cœur et dans son esprit, une ressemblance plus précieuse avec le plus grand et le meilleur des empereurs romains.

L'avénement de Théodose annonçait à l'Église et à l'empire des jours plus heureux. Déjà Gratien avait rendu une loi pour rappeler les évêques exilés et pour restituer les églises à ceux qui communiquaient avec l'évêque de Rome, Damase. Ce sont les paroles de Théodoret (2). Quelques-uns de ces évêques, trouvant des ariens en possession de leurs églises, consentirent qu'ils y demeurassent en embrassant la foi catholique, et cédèrent volontiers leur chaire pour éviter le schisme. Eulalius, évêque d'Amasée dans le Pont, trouva à sa place un arien qui n'avait pas dans la ville cinquante personnes qui le reconnussent pour évêque. Eulalius ne laissa

(1) *Epist.* xxxv, édit. Bened. — (2) Theod., l. V, c. 2.



pas de lui offrir, s'il voulait se réunir à l'Église catholique, de gouverner en commun son troupeau, lui cédant même le premier rang. L'arien refusa et fut abandonné des siens mêmes, qui se réunirent aux catholiques.

L'Église d'Antioche était toujours divisée. Paulin y était demeuré pendant la persécution ; et Mélèce, étant revenu après la mort de Valens, fut reçu avec une extrême joie. Toute la ville alla au-devant de lui : les uns lui baisaient les mains, les autres les pieds; ceux que la foule empêchait d'approcher s'estimaient heureux d'entendre sa voix ou de voir son visage. Un général de Gratien, le duc Sapor, était alors à Antioche pour restituer les églises à ceux qui étaient dans la communion du Pape. Paulin assurait qu'il communiquait avec Damase ; Apollinaire en disait autant ; Mélèce se tenait en repos. Alors Flavien, un de ses prêtres, dit à Paulin en présence de Sapor : « Si vous communiquez avec Damase, confessez, comme lui, dans la Trinité une essencee et trois hypostases, et recevez les églises d'après la loi. » Puis, s'adressant à Apollinaire : « Comment osez-vous à ce point contredire la vérité? car vous savez bien que Damase enseigne que le Verbe-Dieu a pris toute la nature humaine, tandis que vous en excluez notre âme. Que si l'accusation est fausse, renoncez du moins aujourd'hui à la nouveauté et embrassez la doctrine de Damase, ensuite recevez les saints temples.» Mélèce, qui était le plus doux de tous les hommes, disait amicalement à Paulin : « Puisque nos ouailles ont une même foi, rassemblons-les dans une même bergerie, et, si le siége épiscopal est cause de notre différend, plaçons-y le saint Evangile et asseyons-nous aux deux côtés les premiers au rang des prêtres ; celui de nous deux qui survivra aura, après la mort de l'autre, la conduite de tout le troupeau. » Tout le parti de Mélèce approuvait cet arrangement ; mais Paulin répondit, avec les siens, qu'il ne pouvait recevoir pour collègue un homme ordonné par les ariens. C'est du moins ce que rapporte Théodoret. Mais saint Ambroise, qui vivait dans le temps même, nous atteste, avec un concile d'Italie, que ce furent les amis de Paulin, les évêques d'Occident, qui proposèrent cet accord (1). Sapor, ayant tout considéré, remit les églises à Mélèce. Après quelques autres contestations, qui faillirent dégénérer en émeute, les deux partis convinrent de cet accord : ils firent prêter serment aux six prêtres les plus dignes de l'épiscopat, et parmi eux à Flavien, que si l'un des deux évêques venait à mourir, ils reconnaîtraient le survivant pour l'unique pasteur, et ne souffriraient pas qu'on les ordonnât à sa place. Cet accord juré, les deux peuples, à part quelques lucifériens, se réunirent pour ne plus se séparer (2).

Vers le mois de septembre de la même année 379, il se tint un concile à Antioche, où saint Mélèce et saint Eusèbe de Samosate, avec cent cinquante et un évêques d'Orient, souscrivirent à l'exposition de foi envoyée par le pape Damase, touchant la consubstantialité du Verbe, la divinité du Saint-Esprit et les erreurs d'Apollinaire. La souscription authentique des évêques orientaux fut envoyée à Rome et s'y gardait dans les archives. La question de la divinité du Saint-Esprit et des erreurs d'Apollinaire était dès lors irrévocablement terminée, non-seulement par la définition expresse du siége apostolique, mais encore par le plein consentement de l'Orient et de l'Occident (3).

Saint Basile n'avait vu que les commencements de cette heureuse paix de l'Église. Il était mort dès le 1er janvier 379. Avant de mourir, il imposa les mains à plusieurs de ses disciples, pour ordonner des évêques catholiques aux églises de sa dépendance. A ses funérailles, il y eut une telle affluence de peuple, que plusieurs furent étouffés dans la presse. Chacun s'efforçait de toucher la frange de son habit, le lit sur lequel on le portait, son ombre même, croyant en retirer quelque utilité. Les gémissements étouffaient le chant des psaumes : les païens mêmes et les Juifs le regrettaient. Toute la terre le pleura comme le docteur de la vérité et le lien de la paix des églises. Tous ceux qui avaient approché de lui, ne fût-ce que pour le servir, se faisaient honneur de rapporter jusqu'à ses actions et ses paroles les moins importantes. Plusieurs affectaient d'imiter son extérieur, sa pâleur, sa barbe, sa démarche et jusqu'à ses défauts, comme sa lenteur à parler. Car il était le plus souvent pensif et recueilli en lui-même : ce qui, étant mal imité, dégénérait en tristesse. On copiait encore son habit, son lit, sa nourriture, quoiqu'en tout cela il eût agi naturellement et sans rien affecter. Ses écrits étaient les délices de tout le monde, même des laïques et des païens ; on les lisait non-seulement dans les églises, mais dans les autres assemblées (4).

De plusieurs panégyriques en l'honneur de saint Basile, il nous en reste quatre : de saint Grégoire de Nysse, son frère, de saint Ephrem, de saint Amphiloque et de saint Grégoire de Nazianze. Ceux de saint Grégoire de Nysse et de saint Amphiloque furent prononcés le jour de sa mort, qui fut dès lors un jour de fête. Saint Ephrem fut très-sensible à la mort de saint Basile et lui survécut peu ; pour charmer sa douleur, il composait à la louange de son ami, des poëmes et des hymnes. Depuis longtemps Ephrem vivait dans le repos de la solitude, édifiant par ses discours ceux qui venaient l'y trouver. Mais quelque temps avant sa mort, il quitta sa cellule pour venir assister les pauvres de la ville d'Edesse durant la

(1) Labbe, t. II, col. 1007. Amb., *Epist.* XIII. — (2) Soc., l. V, c. v. Soz., l. VII, c. III. Theod., l. V, c. III. — (3) Coust. *Damas., Epist.* IV. — (4) *Vita S. Bas.*, t. III, edit. Bened.

famine. Ne pouvant les soulager de ses biens, parce qu'il n'en possédait aucun, il excitait la compassion des autres par ses pressantes et continuelles exhortations. Les riches lui ayant donné de l'argent, il fit disposer environ trois cents lits dans les galeries publiques pour y loger les pauvres, soit de la ville, soit de la campagne. Il fournissait à leurs besoins, pansait les malades, ensevelissait les morts, n'ayant pas moins de soin de nourrir l'âme que le corps de ceux qui avaient recours à ses charités. Il passa un an dans cet exercice, jusqu'à ce que, l'abondance des grains étant revenue, il s'en retourna dans sa cellule, où il mourut au bout d'un mois, après quelques jours de maladie. En mourant il fit un discours aux habitants d'Edesse qui se trouvaient présents, dans lequel il leur défendit de l'ensevelir avec pompe, de lui faire les honneurs que l'on rend aux saints, de garder ses habits comme des reliques, de l'enterrer sous l'autel ni même en aucun endroit de l'église, mais dans le cimetière commun. Il leur recommanda d'un autre côté, avec grand soin de faire pour lui des aumônes, des prières et des oblations, particulièrement au trentième jour (1).

Saint Amphiloque, ami et compatriote de saint Basile et des saint Grégoire de Nazianze, d'abord professeur de rhétorique, puis avocat et juge, s'était retiré avec son père dans la solitude. Quoique très-uni à saint Basile, qui l'appelait son cher fils, il le fuyait néanmoins, dans la crainte qu'il ne l'appelât au sacré ministère. En effet, il était en si grande estime qu'on l'enleva de force pour le faire archevêque d'Icône et lui confier le gouvernement de toute la Lycaonie. Regardant Basile comme son maître, il le consultait souvent, et sur le dogme et sur la morale. Ce fut à sa prière que le saint docteur écrivit son livre *Du Saint-Esprit*, puis trois lettres canoniques sur la discipline, où il répond à plusieurs questions de morale et de conscience. On y voit un grand nombre de canons, où l'Eglise règle les empêchements du mariage, indépendamment et différemment de la loi civile. On peut y remarquer surtout que, pour la durée des pénitences publiques, l'Eglise n'avait point de règle générale, mais que cela variait d'une province à une autre, d'une époque à une autre. Ainsi, la vierge infidèle à son vœu, que le concile d'Elvire en Espagne avait condamnée à une pénitence de toute la vie, n'était condamnée en Capadoce qu'à la pénitence d'un an. Saint Basile approuve cette indulgence ancienne pour les temps de persécution ; mais il est d'avis que l'Eglise étant fortifiée et le nombre des vierges augmenté, on doit user de plus de rigueur, et traiter la vierge tombée comme une adultère, dont la pénitence la plus longue était de quinze ans, mais secrète (2). Après tout il observe à plusieurs reprises que, pour ces choses, il faut consulter l'usage, et qu'au fond la pénitence ne consiste pas dans la longueur du temps, mais dans la vivacité du repentir et la sincérité de la conversion. Si donc le pénitent se corrige et devient fervent, celui qui a reçu de Dieu le pouvoir de lier et de délier, peut, sans se rendre coupable, abréger le temps de la pénitence, et cela d'après l'exemple de Dieu même (3).

Vers la fin de l'année où mourut saint Basile, son frère, saint Grégoire de Nysse, alla voir sa sœur, sainte Macrine, qu'il n'avait pas vue depuis près de huit ans, ayant été obligé de quitter son pays par la persécution des hérétiques. Etant proche du monastère qu'elle gouvernait depuis longtemps, il apprit qu'elle était malade. Quand il fut arrivé, les moines qui vivaient au même lieu sous la conduite de saint Pierre, son frère, élevé quelques années après à l'évêché de Sébaste en Arménie, vinrent au-devant de lui selon la coutume ; mais les vierges l'attendirent dans l'église. Après la prière, elles baissèrent la tête pour recevoir sa bénédiction, et se retirèrent modestement, sans qu'il en restât une seule. Il comprit que la supérieure n'y était pas. S'étant fait conduire au dedans, il trouva sa sœur malade d'une fièvre très-violente. Elle n'avait pour tout lit qu'une planche étendue par terre, et pour chevet une autre planche échancrée, en sorte que le cou y trouvait sa place. Ce lit, qui n'avait pour toute garniture qu'un sac, était tourné à l'orient, afin qu'elle y pût prier dans la même direction que les autres. L'entretien tomba sur leur frère saint Basile, ce qui renouvela la douleur de Grégoire. Mais Macrine, à qui la violence du mal n'ôtait rien de son grand courage, le consola par un excellent discours qu'elle lui fit sur la Providence, sur l'état de l'âme et sur la vie future. Il le retint si bien, qu'il en composa depuis un *Traité de l'Ame et de la Résurrection* que nous avons encore.

Comme ils s'entretenaient ensemble, ils entendirent le chant des psaumes pour la prière des lampes, c'est-à-dire les vêpres. Macrine envoya son frère à l'église, et pria de son côté. Le lendemain au soir, se sentant près de mourir, elle cessa de lui parler et se mit en prière, mais d'une voix si basse, qu'à peine pouvait-on l'entendre. Cependant elle joignait les mains et faisait le signe de la croix sur ses yeux, sur sa bouche et sur son cœur. Quand on eut apporté de la lumière, on reconnut au mouvement de ses lèvres qu'elle s'acquittait autant qu'elle pouvait de la prière du soir, dont elle remarqua encore la fin par signe de croix qu'elle fit sur son visage. Aussitôt elle rendit l'esprit par un long soupir, et le saint évêque, son frère, lui ferma les yeux et la bouche, comme elle l'en avait prié.

Pour donner ordre aux funérailles, Grégoire retint deux des principales religieuses, une veuve de qualité, nommée Vestiane, et une diaconesse nommé Lampadie, qui, sous la

(1) Soz., l. III, c. XVI. Pallad., *Hist. Laus.*, c. CI. Ceillier. — (2) Can. XVIII, LVIII, XXXIV. — (3) *Ibid.* II, LXIV, LXXXIV.

sainte, conduisait la communauté. Il demanda si elles n'avaient point en réserve quelques habits précieux pour parer son corps suivant la coutume. Lampadie répondit en pleurant : Vous voyez tout ce qu'elle avait. Voilà son manteau, le voile qui lui couvra la tête, ses souliers usés : c'est toute sa richesse. Grégoire fut donc réduit à lui donner un de ses manteaux ; car les habits des hommes et des femmes consistaient en de grandes draperies, qui pouvaient servir indifféremment aux uns et autres. Vestiane, accommodant la coiffure de la défunte, lui détacha le collier qu'elle portait au cou, pour le montrer à Grégoire. C'était un cordon, d'où pendait une croix de fer et un annneau de même métal, que la sainte portait toujours sur le cœur. Le saint évêque voulut partager la dépouille ; il prit l'anneau pour lui et donna la croix à Vestiane, qui lui dit qu'il n'avait pas mal choisi, parce que l'anneau était creux et renfermait du bois de la vraie croix.

On passa la nuit à chanter des psaumes comme dans les fêtes des martyrs. Le jour étant venu, comme il était accouru une très-grande multitude de peuple, Grégoire les rangea en deux chœurs, les femmes avec les vierges, les hommes avec les moines. L'évêque du lieu, c'est-à-dire de la ville d'Ibore, nommé Araxe, s'y rendit avec tout son clergé. Saint Grégoire et lui prirent par devant le lit sur lequel reposait le corps, deux des premiers du clergé le prirent par derrière. Ils le portèrent ainsi très-lentement, arrêtés par la foule du peuple, qui marchait devant et s'empressait tout autour. Deux rangs de diacres et d'autres ministres marchaient devant le corps, portant des flambeaux de cire et on chantait des psaumes tout d'une voix, depuis une extrémité de la procession jusqu'à l'autre. Quoiqu'il n'y eût qu'environ vingt minutes jusqu'au lieu de la sépulture, ils furent presque tout le jour à les faire. C'était l'église des Quarante-Martyrs, à qui toute la famille de notre sainte avait une dévotion particulière. Son père Basile et sa mère Emmélie y étaient enterrés, et le village appartenait pour lors à saint Grégoire de Nysse. Y étant arrivé sur le soir, on fit les prières accoutumées. Puis Grégoire, faisant ouvrir le tombeau de sa famille, eut soin de couvrir d'un drap blanc les corps de son père et de sa mère, pour ne pas manquer au respect, en les exposant à la vue défigurés par la mort. Après quoi, aidé de l'évêque Araxe, il prit le corps de sainte Macrine de dessus le lit, et le mit, comme elle l'avait toujours désiré, auprès de sainte Emmélie, sa mère, faisant une prière commune pour toutes les deux. Tout étant fini, Grégoire se prosterna devant le tombeau et en baisa la poussière. C'est ainsi que le saint frère décrit lui-même les funérailles de sa sainte sœur (1).

Dans la même année, un grand ami de saint Basile termina sa vie par le martyre : c'était saint Eusèbe de Samosate. Après avoir assisté au concile d'Antioche, où il souscrivit l'exposition de foi du pape saint Damase, il s'occupait, ainsi que saint Mélèce, à donner des évêques catholiques aux églises qui n'en avaient point. Il venait d'ordonner pour la ville de Dolique en Syrie, alors infectée de l'arianisme, un nommé Maris, homme de mérite et de grandes vertus. Mais, comme il entrait lui-même dans cette ville pour l'y installer, une femme arienne lui jeta du haut du toit une tuile dont elle lui cassa la tête. Se voyant près d'expirer, il fit jurer aux assistants de ne point poursuivre la punition de cette femme. Et, de fait, les officiers de la justice ayant voulu informer, les catholiques obtinrent qu'elle ne serait pas punie (2).

Un autre ami de Basile, Grégoire de Nazianze, ressuscitait la foi catholique dans l'église de Constantinople. De toutes les églises d'Orient, c'était la plus désolée. Depuis quarante ans elle gémissait sous la tyrannie des ariens, et le peu de catholiques qui y restaient se trouvaient sans pasteur et sans temple. La mort de Valens, l'élévation de Théodose, leur donnaient lieu de respirer. Personne ne parut plus propre à relever leur église anéantie que Grégoire de Nazianze. Sa vertu, sa doctrine et son éloquence lui avaient acquis une grande réputation. Il était évêque, mais sans évêché ; car il n'avait jamais gouverné l'église de Sasime, pour laquelle il avait été ordonné ; et pour celle de Nazianze, il ne l'avait gouvernée que comme étranger, en attendant qu'elle eût un évêque. Il l'avait même quittée depuis six ans, et vivait dans la retraite au monastère de Sainte-Thècle en Séleucie. Les catholiques de Constantinople désirèrent donc de l'avoir, pour prendre soin de leur église abandonnée ; les évêques entrèrent dans ce dessein, ses meilleurs amis l'en pressèrent ; enfin Pierre d'Alexandrie lui écrivit une lettre par laquelle il l'établissait évêque de Constantinople, et lui envoya les marques de cette dignité (3).

Grégoire eut bien de la peine à quitter sa chère solitude, où il vivait détaché de tout et goûtait les douceurs de la contemplation céleste. Sa résistance fut telle, que tout le monde s'en plaignait. On lui reprochait d'avoir quitté Nazianze ; on l'accusait de négliger les intérêts de l'Église ; on lui représentait qu'elle était menacée de nouvelles attaques, et on parlait d'un concile qui se devait tenir à Constantinople pour établir l'hérésie d'Apollinaire. Il céda enfin, malgré la faiblesse de son corps usé de vieillesse, d'austérités et de maladies ; et il crut ne pouvoir mieux achever sa vie qu'en travaillant pour l'Église. Ce fut, au plus tard, en 379, qu'il vint à Constantinople.

Son extérieur n'était pas propre à lui attirer le respect des hérétiques, ni des gens du monde. Son corps était courbé de vieillesse,

(1) Greg. Nyss., *De Vita S. Macr.* — (2) Theod., l. V, c. iv. Greg. Naz. *Carm.* 1, p. 14.

sa tête chauve, son visage desséché par ses larmes et ses austérités. Il était pauvre, mal vêtu, sans argent ; son parler avait quelque chose de rude et d'étranger. Il sortait d'un pays éloigné, et à peine connaissait-on le lieu de sa naissance. Cependant, il osait attaquer l'hérésie triomphante depuis si longtemps dans la capitale de l'empire. Aussi fut-il d'abord très-mal reçu : les ariens, ignorant absolument la foi de l'Eglise, s'imaginèrent qu'il venait enseigner plusieurs dieux, et, passionnés pour leur évêque Démophile, ils ne purent souffrir qu'il vînt lui déclarer la guerre. Tous les hérétiques se réunirent contre Grégoire et le chargèrent de calomnies. Ils passèrent jusqu'aux effets : ils le poursuivirent à coups de pierre, dont il ne reçut aucune blessure dangereuse, et le traînèrent devant les tribunaux des préfets, dont Dieu le délivra glorieusement. Il n'opposa à tous ces outrages que sa patience, ravi de participer aux souffrances de Jésus-Christ. En arrivant à Constantinople, il fut accueilli par des parents qu'il y avait, et refusa plusieurs autres personnes qui lui offraient leurs maisons. Sa vie était si frugale, qu'il n'était guère à charge à ses hôtes; sa nourriture était, comme il dit, celle des bêtes et des oiseaux. Il sortait peu : on ne le voyait ni dans les places publiques ni dans les lieux les plus délicieux de cette grande ville. Il ne faisait point de visites, mais il demeurait la plupart du temps à son logis, méditant et s'entretenant avec Dieu. Cette conduite était nécessaire à Constantinople, où la vie peu édifiante des ecclésiastiques faisait tourner en raillerie la religion. Pour y prêcher utilement, on ne pouvait mener une vie trop sérieuse ; et cette philosophie simple et sincère attira enfin à Grégoire l'affection du peuple. Quoiqu'il pût s'aider de la puissance temporelle, il ne disputa point aux hérétiques la possession des églises et des biens qui en dépendaient, dont ils s'étaient emparés au préjudice des catholiques. Il ne fut point jaloux de l'exécution des édits qu'ils méprisaient, et ne sollicita point contre eux les magistrats.

Il commença à tenir ses assemblées chez ses parents, qui exerçaient envers lui l'hospitalité; car les ariens avaient ôté aux catholiques toutes les églises, et ne leur laissaient la liberté de s'assembler en aucun lieu. Cette maison devint ensuite une église célèbre, que l'on nomma l'Anastasie, c'est-à-dire la résurrection, parce que saint Grégoire y avait comme ressuscité la foi catholique. Il fut bientôt l'admiration de tout le monde par sa profonde connaissance des Ecritures, son raisonnement juste et pressant, son imagination fertile et brillante, sa facilité merveilleuse à s'expliquer, son style exact et serré. Les catholiques accouraient comme des personnes altérées, ravis d'entendre prêcher la saine doctrine de la Trinité, dont ils étaient privés depuis si longtemps. Ceux qui l'avaient fait venir le favorisaient comme leur ouvrage. Les hérétiques de toutes les sectes, et les païens même, voulaient goûter au moins le plaisir de son éloquence. Pour l'entendre mieux, on forçait les balustrades qui entouraient le sanctuaire où il prêchait. On l'interrompait souvent pour lui applaudir, en battant des mains ou faisant des exclamations à sa louange; plusieurs écrivaient ses discours à mesure qu'il les prononçait. La matière en était la défense de la foi et la réfutation des erreurs. Mais il ne s'y arrêtait pas de telle sorte qu'il ne s'appliquât aussi à former les mœurs des fidèles, en les avertissant que le moyen de faire son salut n'était pas de parler des choses de la religion en tout temps et en tout lieu, mais d'observer les commandements de Dieu, de donner l'aumône, d'exercer l'hospitalité, d'assister les malades, de s'occuper du chant des psaumes, de prier, de gémir, de pleurer, de mortifier ses sens, de réprimer la colère, de veiller sur sa langue et d'assujettir le corps et l'esprit.

Les fruits de ses discours furent sensibles, et on vit bientôt son troupeau devenir très-grand et très-nombreux, de petit qu'il était auparavant. Il n'y eut presque pas de jour qu'il ne fît revenir des hérétiques à la véritable foi. Il purgea ses peuples du venin qui les corrompait depuis tant d'années, et cela avec un succès si prompt, qu'ils croyaient n'avoir commencé qu'alors à être chrétiens et à apercevoir la lumière de la vérité. Saint Jérôme vint à Constantinople pour l'entendre, et il se glorifiait depuis d'avoir appris les Ecritures sous cet homme si éloquent, quoiqu'il fût déjà lui-même alors en réputation d'en avoir l'intelligence. Il raconte que, lui ayant demandé un jour l'explication d'un mot de l'Evangile assez obscur, saint Grégoire lui répondit agréablement : Je vous le dirai tantôt dans l'église, où tout le monde m'applaudit. Il faudra bien là que vous sachiez ce que vous ne savez pas ; car, si vous êtes seul sans rien dire, tout le monde vous prendra pour un stupide. On voit par là qu'il savait la valeur des acclamations du vulgaire, qui, comme dit saint Jérôme, admire le plus ce qu'il entend le moins (1).

En Occident, l'empereur Gratien, prêt à marcher au secours de son oncle Valens, avait écrit à saint Ambroise pour lui demander un traité qui établît la divinité de Jésus-Christ. Gratien fut toujours sincèrement attaché à la foi catholique ; mais il voulait se munir d'un préservatif contre les mauvaises doctrines qui avaient cours en Orient. Pour le satisfaire, saint Ambroise composa les deux premiers livres *De la Foi*. Dans le premier, il montre d'abord en quoi consiste la foi catholique, établissant l'unité de la nature divine et la trinité des personnes, il prouve la divinité de Jésus-Christ, puis il refute les principales

(1) Tillemont, Ceillier, Fleury.

erreurs des ariens : que le Fils fût dissemblable au Père, qu'il eût commencé, qu'il fût créé. Il continue, dans le second, à montrer que les attributs de la divinité conviennent au Fils ; il explique comment il est envoyé par le Père, comment il lui est soumis, comment il est moindre ; il distingue ce qui lui convient comme Dieu et comme homme, et entre autres les deux volontés. Il finit en promettant à l'empereur la victoire sur les Goths, dont il espère que la protection de l'Église sera le fruit.

Il y avait à peine trois ans qu'Ambroise était évêque, et déjà on le regardait comme le principal docteur de l'Église latine. Sa réputation s'étendait jusqu'en Mauritanie et en attirait des vierges qui venaient à Milan pour recevoir le voile de ses mains. Il en venait aussi des villes voisines, de Plaisance et de Bologne, et c'était le fruit des fréquentes exhortations qu'il faisait sur cette matière. Mais elles avaient moins de succès à Milan même ; ce qui lui faisait dire agréablement aux Milanais : Vous voyez quelque chose de bien étonnant. C'est ici que je prêche, et c'est ailleurs que je persuade. S'il en est ainsi, je m'en vais prêcher ailleurs pour vous persuader ici (1). Plusieurs se plaignaient qu'il relevait trop la virginité, et les mères renfermaient leurs filles, de peur qu'elles n'assistassent à ses instructions, ou qu'elles n'allassent se consacrer entre ses mains. Les discours qu'il avait faits sur cette matière ayant eu tant de succès, sainte Marcelline, sa sœur, qui avait depuis longtemps fait vœu de virginité à Rome, l'en félicita par lettres, et le pria de les lui envoyer, puisqu'elle ne pouvait venir l'entendre. Ce fut donc à sa prière qu'il recueillit en trois livres, intitulés *Des Vierges*, les sermons qu'il avait faits sur ce sujet, dont le premier contient l'éloge de sainte Agnès, parce qu'il fut prononcé le jour de sa fête. Il y marque que les vierges de Bologne étaient au nombre de vingt ; qu'elles travaillaient de leurs mains, non-seulement pour vivre, mais pour faire des aumônes, et qu'elles avaient un zèle et une industrie singuliers pour attirer d'autres filles à cette sainte profession. Il exhorte les filles à se consacrer, même malgré leurs parents. Dans le troisième livre, il rapporte le discours que le pape Libère, qu'il qualifie de bienheureuse, de sainte mémoire, avait fait à sainte Marcelline en lui donnant l'habit de vierge dans l'église de Saint-Pierre le jour de Noël. Elle ne vivait pas en communauté, mais avec ses parents, comme plusieurs vierges en ce temps-là. Elles avaient à l'église leur place séparée par des planches, et on y voyait des sentences de l'Écriture sur les murailles, pour leur instruction (2).

Le livre *Des Veuves* suivit peu de temps après, à l'occasion d'une femme qui, sous prétexte qu'il l'avait exhortée à quitter le deuil et à se consoler de la mort de son mari, avait voulu se remarier, ayant déjà des filles mariées et d'autres prêtes à l'être. Il y relève l'indécence de ces mariages ; mais il prend grand soin de déclarer qu'il ne condamne pas les secondes noces : comme, dans les livres *Des Vierges*, il ne manque pas d'établir la sainteté du mariage. Dans le livre *Des Veuves*, il parle ainsi de l'invocation des saints : il faut prier les anges, qui nous sont donnés pour notre garde, et les martyrs, dont les corps semblent nous être des gages de leur protection : ils sont les inspecteurs de notre vie et de nos actions. Saint Ambroise écrivit un peu après un traité *De la Virginité*. Comme on lui faisait un crime d'y porter ses filles par les éloges qu'il lui donnait, et de s'opposer au mariage de celles qui étaient consacrées à Dieu : Plût à Dieu, dit-il, qu'on pût me convaincre de ce crime-là par des faits, par des exemples, et non par des paroles ! Plût à Dieu encore que je pusse détourner du mariage celles mêmes qui s'y destinent, et les engager à prendre le voile des vierges plutôt que celui des femmes mariées ! Quoi ! ce sera une indignité, parce que je ne souffre pas qu'on arrache les vierges sacrées du pied des saints autels pour les traîner à des noces séculières ! Comment ! elles auront la liberté de choisir un époux, et elles n'auront pas la liberté de fixer leurs choix sur un Dieu ! Il montre qu'on n'a aucun sujet de blâmer son zèle pour la virginité, puisqu'elle n'est ni mauvaise, ni nouvelle, ni inutile ; qu'elle a mérité les éloges du Christ, et que saint Paul l'a préférée au mariage. On se plaint, dit-il, que le genre humain va manquer. Je demande qui jamais a cherché une femme sans en trouver ? Quelle guerre ou quel meurtre a-t-on vu pour une vierge ? Ce sont là des suites du mariage, que de tuer un adultère, de faire la guerre au ravisseur : voilà ce qui toujours a fait le malheur des États. Le nombre des hommes est plus grand dans les lieux où la virginité est le plus estimée. Informez-vous combien l'église d'Alexandrie, celles de tout l'Orient et de toute l'Afrique ont accoutumé de consacrer de vierges tous les ans. Il y en a plus que Milan ne produit d'hommes (3).

Les ravages des Goths dans la Thrace et dans l'Illyrie s'étendirent jusqu'aux Alpes, et donnèrent matière à saint Ambroise d'exercer sa charité. Il s'appliqua à racheter les captifs, et y employa même les vases de l'église, qu'il fit briser et fondre pour cet effet ; mais seulement ceux qui n'étaient point encore consacrés, réservant les autres pour un plus grand besoin. Les ariens lui en firent un reproche, dont il ne se défendit qu'en soutenant qu'il était plus avantageux de conserver à Dieu des âmes que de l'or. Car, en rachetant ces captifs, on ne sauvait pas seulement la vie aux hommes et l'honneur aux femmes, mais la foi aux enfants et aux jeunes gens, que les Barbares auraient contraints de prendre part à leur idolâtrie. Saint Ambroise dit à cette

(1) L. I. *De Virg.*, c. x. — (2) *De Lapsu Virg.*, c. vi. — (3) *De Virginit.*, c. v, vi, vii.

occasion : L'Église a de l'or, non pour le garder, mais pour le distribuer et subvenir aux nécessités. Et ensuite : Alors on reconnaît le vase du sang du Seigneur, lorsqu'on voit la Rédemption dans l'un et dans l'autre ; lorsque le calice rachète de l'ennemi ceux que le sang a rachetés du péché (1).

Vers le même temps, il perdit Satyre, son frère, sur qui il s'était déchargé de toutes ses affaires temporelles. Satyre voulut passer en Afrique pour faire payer un nommé Prosper, qui s'applaudissait, dit saint Ambroise, croyant que mon sacerdoce lui serait une occasion de ne pas me rendre ce qu'il m'avait pris. Satyre, s'étant embarqué en hiver et dans un vieux bâtiment, fit naufrage et pensa périr. Il n'était pas baptisé, et pour ne pas mourir entièrement privé des saints mystères, c'est-à-dire l'eucharistie, il la demanda à ceux qui étaient baptisés. Mais comme il n'était pas permis même de la voir à d'autres qu'aux fidèles, il la fit envelopper dans une espèce de longue écharpe, que les Romains portaient au cou dans ce temps-là. Il la prit sur lui, se jeta ainsi à la mer, sans chercher de planche pour se soutenir, comme faisaient les autres. Il arriva le premier à terre et aida ensuite à sauver ses serviteurs. Ce fut sans doute en cette rencontre qu'il fit vœu à saint Laurent pour obtenir, par son intercession, le temps de revenir de son voyage. Échappé de ce péril, et persuadé que le sacrement qui l'avait ainsi protégé lui serait bien plus utile quand il le recevrait au dedans, il se pressa de se faire baptiser. Il fit donc venir l'évêque du lieu, et, pour s'assurer de sa foi, il lui demanda s'il communiquait avec les évêques catholiques, c'est-à-dire avec l'Église romaine. Ainsi parle saint Ambroise, de qui nous tenons tout ce récit. Satyre trouva que l'église de ce lieu était du schisme de Lucifer : c'était apparemment en Sardaigne. Et il aima mieux s'exposer à la mer encore une fois, que de recevoir le baptême de la main d'un schismatique, quoique ce schisme ne fût accompagné d'aucune erreur dans la foi. Étant abordé en pays de catholiques, il reçut la grâce du baptême et la conserva jusqu'à la mort. Il se proposa même de garder la continence ; mais il en faisait un secret à son propre frère. Après avoir heureusement terminé ses affaires en Afrique, il revint par la Sicile à Rome, où le sénateur Symmaque, qui était son ami et lui tenait lieu de père, s'efforça de le retenir, par la raison que le pays de Milan était exposé aux courses des Barbares. Mais ce fut un motif de plus pour Satyre de rejoindre au plus tôt son frère, afin de ne pas le laisser seul dans ce péril. Saint Ambroise et sa sœur Marcelline eurent une extrême joie de le revoir.

Jamais on ne vit deux frères plus unis. Ils se ressemblaient si bien et pour l'âme et pour le corps, que bien des fois on venait à s'y méprendre, et que, parlant à l'un, on croyait parler à l'autre. Mais cette joie ne fut pas longue ; Satyre mourut bientôt entre les bras et les baisers de son frère et de sa sœur, auxquels, sans faire de testament, il laissait tous ses biens. Ils crurent qu'il ne les en avait faits que dispensateurs, et donnèrent tout aux pauvres. Les funérailles de saint Satyre furent faites avec solennité, et saint Ambroise y prononça son oraison funèbre en présence du corps exposé à découvert. Il ne se peut rien de plus affectueux ni de plus tendre. Saint Ambroise pleurait, sainte Marcelline pleurait, tout le monde pleurait, les grands, les petits, les vieux, les jeunes, les riches, mais surtout les pauvres. À la fin, Ambroise console sa sœur, dit adieu à son frère, et, après lui avoir donné le dernier baiser, il recommande à Dieu son âme et le conjure de lui permettre de le suivre bientôt (2). Sept jours après, étant retourné sur la tombe avec tout le peuple, il fit un discours *De la Foi en la Résurrection*. L'Église honore la mémoire de saint Satyre le 17 de septembre.

Tandis que le pape Damase travaillait à la paix des églises d'Orient, il avait lui-même à soutenir une guerre intestine de la part de l'anti-pape Ursin, qui, retiré à Milan, n'eut pas de honte de s'y unir aux ariens, afin de pouvoir mieux troubler la paix de l'Église. L'empereur Gratien ayant été averti de ses menées, l'avait relégué à Cologne dans les Gaules. Cependant ceux de sa faction subornèrent un Juif nommé Isaac, qui, après avoir embrassé la religion chrétienne, était retourné à la synagogue, et le poussèrent à attaquer le pape Damase dans ses mœurs et dans sa conduite. Le crime dont il l'accusa n'est point exprimé ; mais son innocence fut reconnue par le jugement de l'empereur, et Isaac relégué dans un coin de l'Espagne, comme n'ayant pu prouver le crime dont il accusait Damase. Ce saint pape, non content d'avoir été absous par Gratien, voulut encore soumettre [illegible] au jugement des évêques, et les [illegible] pour cet effet à Rome, de tous les [illegible] d'Italie, sur la fin de l'an 378.

Outre la cause du pape Damase, il y en avait plusieurs autres à examiner dans ce concile. L'an 367, Valentinien avait porté un rescrit par lequel il ordonnait que l'évêque de Rome jugerait les causes des autres évêques, afin que ce ne fussent pas des juges profanes qui jugeassent de la religion, mais un pontife de la religion avec ses collègues. Ce prince eut, en 374, occasion de faire valoir cette loi. Florent, évêque de Pouzzoles, déposé à Rome par les évêques, s'étant adressé à lui pour se plaindre, il n'en reçut d'autre réponse, sinon que, s'il avait été condamné à Rome par le jugement des évêques, il lui était défendu de faire la moindre poursuite devant aucun tribunal. Toutefois, cet évêque étant rentré secrètement dans Pouzzoles, s'y [illegible]

(1) Offic. c. xv et xxviii. — (2) S. Ambr.

paré de l'église et faisait tous ses efforts pour s'y maintenir. L'évêque de Parme, dont le nom n'est pas connu, faisait des tentatives semblables, quoique condamné par le concile de Rome, l'an 377 ou 378. Restitut, évêque d'Afrique, avait eu ordre de l'empereur de plaider sa cause devant les évêques; mais, au lieu d'obéir, il avait assemblé une troupe de gens cruels et insolents, pour éviter le jugement. Claudien, que les donatistes avaient envoyé à Rome en qualité d'évêque de leur église, y causait beaucoup de scandales, profanant, par son baptême illégitime, ceux qui n'avaient pas encore participé aux mystères; et donnant de l'argent à ceux qui étaient déjà baptisés, pour recevoir de lui un second baptême. L'empereur avait commandé qu'on le fît sortir de Rome et qu'on le renvoyât en Afrique; mais, quoiqu'en exécution de ces ordres on l'eût arrêté plusieurs fois, il n'en demeurait pas moins dans la ville, sollicitant les pauvres à prix d'argent à se laisser rebaptiser.

Les évêques s'étant donc assemblés en grand nombre de toutes les parties de l'Italie, adressèrent une lettre aux deux empereurs Gratien et Valentinien, pour leur faire des remontrances sur tous ces désordres. Ils les remercient d'abord de ce que, pour réprimer le schisme d'Ursin dès sa naissance, ils avaient ordonné que l'évêque de Rome jugerait les autres évêques; en sorte qu'ils ne seraient point sujets au tribunal des juges laïques, et que les causes ecclésiastiques seraient examinées en conscience et par la considération des mœurs des parties, non par les formalités judiciaires et les rigueurs de la question. Ils font de grands éloges de cette loi, mais se plaignent de son inexécution, et citent en preuve les faits rapportés plus haut. Nous vous prions donc, concluent-ils, d'ordonner que quiconque, étant condamné par Damase ou par les évêques catholiques, voudra retenir son église ou refusera de se présenter au jugement des évêques, y étant appelé, le préfet du prétoire d'Italie, ou son lieutenant, le fasse venir à Rome; ou si la question est émue dans un pays éloigné, qu'il soit amené par les juges des lieux, pour être jugé par le métropolitain, ou, s'il est métropolitain lui-même, qu'on le fasse venir sans délai à Rome, ou devant les juges que l'évêque de Rome aura donnés; que si le métropolitain ou quelque autre évêque est suspect à l'accusé, il pourra appeler à l'évêque de Rome ou à un concile de quinze évêques voisins. Qu'on impose silence à ceux qui seront ainsi exclus, et que l'on éloigne ceux qui seront déposés du territoire de la ville où ils auront été évêques. Que notre frère Damase ne soit pas de pire condition que ceux au-dessus desquels il est élevé par la prérogative du siége apostolique, quoiqu'il leur soit égal en fonctions, et qu'ayant été justifié par vous-mêmes, il ne soit pas soumis aux jugements criminels dont votre loi a exempté les évêques; car s'il a bien voulu se soumettre au jugement des évêques, ce ne doit pas être contre lui un prétexte de calomnie. Ils ajoutent : Il ne fait que suivre les exemples de ses prédécesseurs, suivant lesquels l'évêque de Rome peut se défendre dans le conseil de l'empereur, si on ne confie pas sa cause à un concile; car le pape Silvestre étant accusé par des hommes sacriléges, plaida sa cause devant votre père Constantin. Les évêques le nomment père de Gratien, parce que Gratien avait épousé Constantia, fille posthume de Constantius. Au reste, ce fait du pape Silvestre est remarquable et ne se trouve point ailleurs. Les évêques finissent en priant les empereurs que, s'il arrive quelque nouveau chef d'accusation contre l'évêque de Rome, ils s'en réservent à eux-mêmes la connaissance, laissant aux juges ordinaires le soin d'examiner les faits, mais non l'autorité de prononcer, persuadés que ce sera le moyen d'ôter cours à la calomnie. Ils insistent pour que, suivant les Écritures, on ne reçoive aucune accusation contre un évêque ni même contre un prêtre, sans témoins dignes de foi, et pour que l'on punisse sans miséricorde tout calomniateur.

L'empereur Gratien satisfit à cette requête du concile par un rescrit adressé à Aquilin, vicaire de Rome, qui porte aussi le nom de Valentinien, son frère, suivant le style accoutumé. Par ce rescrit, les empereurs ordonnent au vicaire de Rome d'exécuter les ordres précédents, de chasser à cent milles de Rome les séditieux marqués par les conciles des évêques, et de les chasser aussi du territoire des villes qu'ils troublent. Ils ajoutent : Nous voulons que quiconque voudra retenir son église, étant condamné par le jugement de Damase, rendu avec le conseil de cinq ou six évêques, ou par le jugement des évêques catholiques, ou celui qui, étant cité au jugement des évêques, refusera de s'y présenter, nous voulons que, par l'autorité des préfets du prétoire de Gaule ou d'Italie, ou des proconsuls ou des vicaires, il soit renvoyé au jugement des évêques et conduit à Rome sous bonne garde; que si le rebelle est dans un pays éloigné, toute la connaissance en soit renvoyée au métropolitain; ou s'il est métropolitain lui-même, qu'il se rende à Rome sans délai, ou devant les juges donnés par l'évêque de Rome, ou au concile de quinze évêques voisins, à la charge de ne plus y revenir après ce jugement. Enfin nous voulons que les gens de mœurs notablement corrompues, ou notés comme calomniateurs, ne soient pas reçus facilement contre un évêque comme accusateurs ou comme témoins(1). Il n'est rien dit dans ce rescrit de ce que le concile avait demandé pour le Pape en particulier, savoir : qu'il pût défendre sa cause dans le conseil de l'empereur, si on ne la confiait pas à un concile.

(1) Labbe, t. II, p. 1001-1003. Coustant, p. 523 [illegible]

L'empereur Gratien, retournant d'Illyrie en Gaule, écrivit à saint Ambroise une lettre de sa main, où il le nomme son père, et le prie de venir le trouver pour l'instruire encore de la vérité dont il était déjà très-persuadé, et de lui renvoyer le traité qu'il lui avait déjà donné, y ajoutant des preuves de la divinité du Saint-Esprit. Dans sa réponse, saint Ambroise lui donne le titre du plus chrétien des princes, ajoutant qu'il ne connaissait rien de plus vrai ni de plus glorieux. S'il n'a pas été au-devant de sa clémence, ce n'était pas manque de désir, c'est qu'il n'avait point osé. Du reste, non-seulement à son retour, mais dans tous ses voyages, il lui avait été présent d'une manière plus intime, par son amour et son attachement sans bornes ; il l'avait suivi en esprit dans toutes ses marches et ses campements ; nuit et jour il s'était trouvé dans son armée par sa sollicitude continuelle et par l'affection de son cœur, tâchant de suppléer, par ses prières et par l'activité de son zèle, à l'impuissance de sa faiblesse. Il le remercie de sa lettre, loue sa foi, sa piété, son zèle pour la religion, son humilité ; et après lui avoir promis d'aller le voir au plus tôt, et marqué qu'il lui envoyait ses deux livres sur la foi, il le prie de trouver bon qu'il diffère quelque temps à lui envoyer le *Traité sur la divinité du Saint-Esprit*, afin de pouvoir traiter cette importante matière avec exactitude (1). Il y a apparence que l'empereur le prévint ; car il était à Aquilée le 5 juillet 379, et à Milan le 3 août. Il désirait que saint Ambroise traitât la matière plus au long ; et les hérétiques l'accusaient d'avoir affecté d'être court pour éviter de répondre à leurs objections, parce qu'elles étaient sans réponse. C'est ce qui l'obligea d'ajouter aux deux livres de la foi trois autres livres pour en faire un tout ; et ces trois derniers sont principalement employés à expliquer tous les passages de l'Écriture, que les ariens détournaient à leur avantage. Mais il remet à un autre temps le *Traité du Saint-Esprit*.

Vers le même temps, le siége de Sirmium, capitale de l'Illyrie, vint à vaquer, et l'impératrice Justine, mère du jeune Valentinien, se donna beaucoup de mouvement pour y faire ordonner un évêque par les ariens, car elle était de leur parti. Pour s'opposer à son dessein, saint Ambroise alla lui-même à Sirmium, quoique cette ville fût hors de sa province. Il pouvait être délégué du Pape, comme nous avons vu les Orientaux demander des légats à Damase pour remédier aux maux de leurs églises. Il pouvait aussi avoir été appelé par les évêques de la province même. L'impératrice Justine était, ce semble, alors à Sirmium. Une multitude d'ariens, soutenus de l'autorité de cette princesse, s'efforçaient de le faire sortir de l'église ; mais saint Ambroise, sans se mettre en peine de leurs efforts, demeurait sur le tribunal. C'était un lieu élevé, où était le siége de l'évêque et ceux des prêtres à ses côtés. Une des vierges ariennes eut l'impudence de monter sur le tribunal, et, prenant le saint évêque par ses habits, elle voulait le faire tomber du côté des femmes, afin qu'elles pussent le maltraiter et le chasser de l'église. Ambroise lui dit : quoique je sois indigne du sacerdoce, il ne te convient pas, ni à ta profession, de mettre la main sur un prêtre, quel qu'il soit ; tu devrais craindre le jugement de Dieu. Le lendemain on la porta en terre, et Ambroise, rendant le bien pour le mal, honora ses funérailles de sa présence. Cet événement n'épouvanta pas peu les ariens, et procura aux catholiques la liberté de choisir en paix un évêque, qui fut Anemius. Saint Ambroise revint à Milan après cette ordination ; mais l'impératrice Justine conçut dès lors contre lui cette haine qui eut de si grandes suites (2).

Cependant Théodose, qui avait fixé sa résidence habituelle à Thessalonique, rétablissait la discipline parmi les troupes romaines, relevait leur courage par des succès, et finit, dans une campagne, par chasser une partie des Barbares au delà du Danube, et par forcer les autres à la soumission. Au milieu de ces travaux il tomba malade au point qu'on désespéra de sa vie. Lui, plus occupé du soin de son âme que de la guérison de son corps, désirait le baptême. Inviolablement attaché à la foi catholique, qu'il avait héritée de ses pères, il fit venir l'évêque et lui demanda avant toutes choses quelle était sa croyance. C'était saint Aschole, qui était alors évêque de Thessalonique. Il dit à l'empereur qu'il professait la foi de Nicée, et que toute l'Illyrie était demeurée dans cette créance, sans jamais avoir été infectée de l'arianisme. Il faut entendre l'Illyrie orientale, qui comprenait la Macédoine, dont Thessalonique était la métropole. L'empereur, extrêmement réjoui de cette heureuse rencontre, reçut le baptême de la main de saint Aschole, et, peu de jours après, guérit de sa maladie (3).

Saint Aschole n'était pas moins recommandable par la sainteté de ses mœurs que par la pureté de sa foi. Il était né en Cappadoce. Mais le désir de servir Dieu avec plus de liberté lui avait fait abandonner ses parents et renoncer à sa patrie dès sa première jeunesse. Ayant passé dans la Grèce, il s'était arrêté dans l'Achaïe, où il avait fait profession de la vie monastique. Il y vécut quelques années, renfermé dans une cellule fort étroite, d'où il fut tiré assez jeune pour être élevé à l'épiscopat. Il fut demandé avec grande instance par les peuples de Macédoine, pour remplir le siége métropolitain de Thessalonique, et tous les évêques du pays l'ordonnèrent avec beaucoup de joie. La manière dont il se conduisit justifia l'opinion qu'on en avait conçue. Il rétablit la paix dans l'église de Thessalonique, et y affermit la foi ébranlée par la chute de son prédécesseur Herennius, qui, cédant à

(1) Ambr. [illegible] — (2) Paulin., *Vita Ambr.*, n. 11, 12. — (3) Soc., l. V, c. vi. Soz., l. VII, c. iv.

la persécution de l'empereur Constance, avait renoncé à la communion de saint Athanase. L'idée qu'on s'était formée de sa vertu et de son crédit auprès de Dieu était si grande, que l'on était persuadé qu'il avait préservé plusieurs fois la ville de Thessalonique et toute la Macédoine, contre les Goths, sans leur opposer d'autres armes que celles de la prière. Il était lié d'amitié avec les plus grands et les plus saints évêques de son temps, surtout avec saint Basile et avec saint Ambroise. Le pape saint Damase lui commit le gouvernement des dix provinces qui composaient l'Illyrie orientale, pour y exercer son autorité comme son légat et son vicaire. Il y ajouta même la surveillance des provinces voisines, et nommément de Constantinople (1). Tel était saint Aschole, qui baptisa l'empereur Théodose.

L'empereur s'étant informé de l'état où se trouvait la religion dans les terres de son obéissance, apprit que, jusqu'à la Macédoine, elles étaient toutes unies dans la foi à la Trinité; mais que tout le reste, vers l'Orient, était divisé par un grand nombre de sectes, et particulièrement Constantinople, où l'hérésie régnait plus que dans tout le reste de l'empire. Ce fut le motif de la loi célèbre *Cunctos populos*, connue par ces deux mots latins par lesquels elle commence. La voici tout entière : « Les empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, augustes, au peuple de la ville de Constantinople. Nous voulons que tous les peuples de notre obéissance suivent la religion que l'apôtre saint Pierre a enseignée aux Romains, comme il paraît, parce qu'elle s'y conserve encore à présent ; celle que l'on voit suivre au pontife Damase, et à Pierre, évêque d'Alexandrie, homme d'une sainteté apostolique ; en sorte que, selon l'instruction des apôtres et la doctrine de l'Évangile, nous croyons une seule divinité du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, sous une majesté égale et une sainte Trinité. Nous voulons que ceux qui suivront cette loi prennent le nom de chrétiens catholiques, et que les autres, que nous jugeons insensés, portent le nom infâme d'hérétiques, et que leurs assemblées ne prennent point le nom d'églises, réservant leur punition premièrement à la vengeance divine, et ensuite au mouvement qui nous sera inspiré du ciel. » Cette loi est datée de Thessalonique, le 28 de février 380.

Théodose l'adressa au peuple de Constantinople, afin que de la capitale de son empire elle se répandît plus promptement dans les provinces. Il y déclare sa foi, pour inviter ses sujets à la suivre, plutôt que les y contraindre, n'imposant encore aucune peine aux hérétiques et se contentant de les menacer. Il marque la foi de l'Église par la foi de l'Église romaine, reçue du prince des apôtres ; au pape Damase, il joint Pierre d'Alexandrie, comme l'évêque du second siége du monde, fondé par le disciple de saint Pierre; mais il n'y joint pas l'évêque du troisième siége, qui était Antioche, également fondé par le prince des apôtres, parce que cette place était disputée entre Mélèce et saint Paulin, tous deux catholiques. Il ordonne que les seuls adorateurs de la Trinité porteront le nom de chrétiens catholiques, parce que les hérétiques prenaient aussi le nom de chrétiens, et quelquefois celui de catholiques mêmes. Par une autre loi, datée du même lieu et du même jour, qui sembla n'être qu'une partie de celle-ci, Théodose condamne de sacrilége ceux qui, par ignorance ou par négligence, violent la sainteté de la loi divine : ce que l'on entend des évêques qui ne s'opposaient point assez soigneusement aux hérésies. Un mois après, le vingt-sept mars, étant encore à Thessalonique, il défendit de faire, pendant tout le carême, des procédures criminelles ; ce qu'il confirma neuf mois après par une seconde loi : Les juges, dit-il, ne doivent pas punir les criminels dans un temps où ils attendent de Dieu la rémission de leurs propres crimes. Il suspendit aussi dans la suite les procédures, même civiles, durant la quinzaine de Pâques, et tous les dimanches de l'année, pendant lesquels les spectacles furent interdits. Nous avons une loi sans date, par laquelle, à l'exemple de Valentinien, il fait grâce à tous les criminels en faveur de la fête de Pâques ; il en excepte aussi les crimes énormes, qui sont celui de lèse-majesté, l'homicide, l'adultère, le poison ou la magie, la fausse monnaie. Gratien, à l'occasion d'une pareille rémission, excepte encore le rapt et l'inceste, et il exclut de cette grâce ceux qui, après l'avoir déjà obtenue, sont retombés dans les mêmes crimes. Valentinien le jeune, en fit une loi perpétuelle pour l'Occident ; mais aux exceptions précédentes il ajoute le sacrilége en général, et en particulier celui qui consistait à violer les sépultures (2). En l'année 387, comme Théodose dictait l'ordonnance de l'indulgence pascale, *plût à Dieu*, dit-il, *qu'il fût en mon pouvoir de ressusciter les morts !* Dans une autre loi faite sur le même sujet, on lit cette belle maxime : *Que c'est une perte pour l'empereur de ne trouver personne à qui pardonner.*

On voit que la semence de l'Évangile, semée dans le cœur de Théodose, tomba dans une bonne terre et y produisait des fruits au centuple. On en trouve la preuve jusque dans ses lois civiles.

La faiblesse de Valens avait laissé un libre cours à plusieurs abus : Théodose se fit un devoir de les réformer. Il se déclara ennemi des délateurs, et, pour rendre ce pernicieux métier aussi rare qu'il est infâme, il prononça la peine capitale contre tout esclave qui accuserait son maître, même avec fondement, et contre tout délateur qui aurait réussi dans trois différentes dénonciations : la mort était le prix de sa troisième victoire. Il y eut tou-

(1) Coustant, col. 595. — (2) *Cod. theod.*

jours de ces hommes dangereux qui abusent de leur puissance et de leur crédit pour opprimer les faibles, et toujours ils ont trouvé des magistrats intéressés ou timides qui se sont prêtés à leurs injustices. Sur une plainte non avérée, on arrêtait les accusés, on les laissait languir dans des cachots étroits et incommodes, où ils ne pouvaient dormir que debout; là, ces misérables, souvent innocents, étaient abandonnés à l'avarice des geôliers, qui leur vendaient bien cher les nécessités de la vie, et les traitaient cruellement lorsqu'ils n'avaient pas de quoi payer : ils y mouraient souvent de faim.

Les magistrats, occupés de spectacles, de festins et d'amusements frivoles, ne trouvaient pas le temps de visiter les prisons Théodose défendit de mettre aux fers quiconque ne serait pas convaincu; il voulut que l'accusateur fût détenu en prison pour subir la peine du talion, s'il était reconnu calomniateur; que le procès fut promptement instruit et jugé, afin que le coupable ne tardât pas à recevoir son châtiment, et l'innocent sa délivrance. Il interdit aux geôliers leurs exactions inhumaines, et ordonna que tous les mois le garde des registres mettrait sous les yeux du juge le rôle des prisonniers avec la note de leur âge, de la qualité des crimes dont ils étaient accusés, et du temps de leur détention; que le juge négligent et paresseux, qui n'avait de sa charge que le titre, serait condamné à une amende de six livres d'or et à l'exil. Six ans après, pour donner aux magistrats le loisir de s'acquitter de leurs devoirs, il leur défendit d'assister aux spectacles, excepté le jour de la naissance et du couronnement des empereurs.

Jamais souverain ne prit tant de précautions pour arrêter les concussions des magistrats; il ordonna que les juges convaincus de ce crime seraient dépouillés de leur charge, déclarés incapables d'en posséder aucune; qu'en cas de mort, leurs héritiers seraient responsables de leurs larcins; que, pour les malversations dans les causes des particuliers, ils seraient assujettis aux peines du péculat: il invita ceux qui se trouveraient lésés à poursuivre la vengeance, et leur promit justice et récompense. Natalis, commandant des troupes en Sardaigne, sous le règne de Valens, avait pillé la province; Théodose l'y fit reconduire sous bonne garde, pour y être convaincu sur les lieux, et le condamna à rendre le quadruple de ce qu'il avait pris injustement. Il défendit aux officiers qu'il envoyait dans les provinces d'y faire aucune acquisition d'immeubles, d'y recevoir aucun présent ni pour eux ni pour leur famille, leurs conseillers, leurs domestiques; il permit aux habitants de répéter en justice ce qu'ils auraient ainsi donné. Si un gouverneur ou magistrat de province employait son autorité pour tirer une promesse de mariage, soit en sa faveur, soit en faveur de qui que ce fût, il déclarait la promesse nulle; et pour une simple tentative du magistrat, pour une simple proposition accompagnée de promesses ou de menaces, il le condamnait à payer dix livres d'or, et à perdre, après sa gestion, toutes les prérogatives que sa charge procurait; les personnes qu'il avait sollicitées étaient affranchies de sa juridiction, elles et leur famille, et avaient leurs causes commises par devant d'autres juges.

Pour maintenir cet esprit de vie qui, dans un grand empire, doit animer toutes les parties, même les plus éloignées du centre, il maintint en vigueur l'ordre municipal des villes. Il nous reste de lui beaucoup de lois sur la nomination de ces officiers, sur les moyens de conserver leur nombre, sur leurs exemptions et leurs privilèges. Flavien, proconsul d'Asie, et un préfet d'Egypte, furent mis en prison pour avoir appliqué à la torture des officiers municipaux. Afin d'épargner aux villes les frais des nombreuses députations, il ordonna que dans les occasions où elles auraient quelque demande à porter au prince, toutes celles d'une même province se concerteraient ensemble et se contenteraient d'envoyer trois députés pour la province entière.

Il eut encore plus de soin d'entretenir les anciens édifices que d'en construire de nouveaux, ce qui, flattant davantage la vanité des princes ou des magistrats, apporte aux villes plus de dépense et souvent moins d'utilité. Il ne permit pas aux gouverneurs de faire de nouveaux ouvrages publics qu'après qu'ils auraient réparé les anciens, qui tombaient en ruine, et achevé ceux que leurs prédécesseurs avaient commencés. Il voulait que les entrepreneurs fussent pendant quinze ans, eux et leurs héritiers, responsables de la solidité des constructions. Cette attention ne l'empêcha pas de travailler à l'embellissement de Constantinople. Il y fit dans la suite construire un port, un aqueduc, des bains, des portiques, des académies, un palais, une place et une colonne qui portèrent son nom. Valentinien II suivit l'exemple de Théodose, et recommanda d'entretenir dans Rome les anciens monuments, plutôt que d'en entreprendre de nouveaux.

Constantin avait ordonné que si quelqu'un trouvait un trésor, il le partagerait par moitié avec le fisc. Théodose le laissa tout entier à qui l'aurait découvert, à condition cependant que, s'il le trouvait sur le terrain d'autrui, il en céderait le quart au propriétaire du terrain. Les lois romaines avaient borné le temps du deuil au terme de dix mois; Théodose l'étendit à l'année entière: il déclara infâme la veuve qui, avant l'année révolue, convolerait à de secondes noces. Telle était déjà la disposition des anciennes lois; mais il y ajouta la perte de tous les biens que la femme tiendrait du premier mari. Quant aux veuves qui se remariaient après le terme prescrit, il les obligea de conserver aux enfants du premier lit tous les biens venus de leur père, et il leur ôta la liberté de les alié-

ner (1). Dans toutes ces lois, on respire comme une atmosphère de l'Evangile; on sent un empereur père de l'orphelin, protecteur de la veuve, vengeur de l'opprimé, alliant la justice à la miséricorde, consacrant la force à la vérité et à la vertu ; en un mot, on sent un empereur chrétien.

Sa capitale avait grand besoin d'un souverain de ce caractère. Un philosophe cynique, du nom de Maxime, causait de nouveaux troubles à Constantinople. C'était un Egyptiens, né à Alexandrie, d'une famille où il y avait eu des martyrs. Bien qu'il fût chrétien, il ne laissait pas de faire profession de la philosophie cynique, dont il portait l'habit, le bâton et les grand cheveux. Il avait couru en divers pays, et avait été plusieurs fois repris de justice. A Corinthe, il vécut seul quelque temps avec des filles qu'il prétendait exercer à la piété; il fut fouetté publiquement en Egypte, et relégué pour des infâmies dans le désert d'Oasis, où il demeura quatre ans : on l'accusait de suivre l'hérésie d'Apollinaire. Il vint enfin à Constantinople, et sut si bien feindre, qu'il imposa d'abord à saint Grégoire de Nazianze. Il se vantait d'avoir quitté, pour le service de Dieu, la consolation de vivre avec sa mère et ses sœurs, qu'il qualifiait de vierges. Il se faisait honneur des coups de fouet qu'il avait soufferts, et de son exil, comme si c'eût été pour la religion. Saint Grégoire le reçut comme un confesseur capable d'honorer son petit troupeau; car il ne faisait que commencer à rassembler les catholiques de Constantinople dans son Anastasie. Maxime donnait de grandes louanges à ses discours, et déclamait fortement contre les hérétiques; il ne respirait en apparence que zèle et piété. Saint Grégoire y fut si bien trompé, qu'il le reçut dans sa maison et à sa table, lui communiquant ses études et ses desseins avec une entière confiance; et, non content de lui donner de grands éloges dans les conversations particulières, il prononça devant son église, quoique malade, un discours à sa louange, que nous avons encore sous le nom d'éloge du philosophe Héron; mais saint Jérôme atteste que c'était la louange du philosophe Maxime, et que d'autres y avaient mis ce faux titre. On voit dans ce discours par où l'imposteur avait surpris saint Grégoire. Il pratique, dit-il, notre philosophie sous un habit étranger; encore peut-on le prendre pour un signe de la pureté de l'âme. C'est que l'habit des cyniques était blanc. Il n'a, poursuit le saint, de cynique que de parler hardiment, de vivre au jour la journée, de veiller pour la garde des âmes, de caresser la vertu, d'aboyer contre le vice. Car c'est ainsi que les cyniques s'appliquaient toutes les propriétés des chiens, dont on leur avait donné le nom.

Cependant Maxime avait formé le dessein de supplanter saint Grégoire et de se faire lui-même ordonner évêque de Constantinople. Dans cette vue, il se joignit à un prêtre de cette église, qui avait conçu de l'aversion contre le saint évêque, sans autre sujet que la jalousie de son éloquence. Maxime de concert avec lui, fit venir d'Egypte d'abord sept hommes choisis entre ceux qu'il y avait de plus indignes, et capables de tout entreprendre pour un peu d'argent, et ensuite quelques évêques pour recevoir d'eux l'ordination. Ceux-ci furent envoyés par leur archevêque, Pierre d'Alexandrie, qui, après avoir établi saint Grégoire sur le siége de Constantinople, se déclara contre lui, sans qu'on puisse alléguer d'autre cause de cette légèreté, sinon que Maxime était Egyptien. Il fallait encore de l'argent à Maxime. Il trouva un prêtre de l'île de Thase, qui était venu à Constantinople acheter du marbre de Proconnèse pour son église; il le flatta de si belles espérances, qu'il l'engagea dans son parti et se rendit maître de son argent. Il s'en servit pour gagner une partie de ceux qui avaient témoigné le plus d'affection à saint Grégoire, et le leur fit regarder comme un homme dont l'amitié était inutile, puisqu'il n'avait rien à donner. Il gagna surtout grand nombre de mariniers, pour représenter le peuple et lui prêter main-forte au besoin. Ils prirent le temps que saint Grégoire était malade, et, sans avertir personne, les Egyptiens entrèrent de nuit dans l'église avec quantité de mariniers, et commencèrent les cérémonies de l'ordination de Maxime; mais le jour les surprit avant qu'elle fût achevée. Les clercs qui logeaient aux environs de l'église s'étant aperçus de cette entreprise, le bruit s'en répandit dans toute la ville, et tout le monde accourut aussitôt, les magistrats, les particuliers, les étrangers et jusqu'aux hérétiques. Les Egyptiens, obligés de quitter l'église, se retirèrent dans une maison particulière, chez un joueur de flûte, accompagnés de quelques-uns du bas peuple et de quelques excommuniés. Ce fut là qu'ils achevèrent l'ordination de Maxime, et lui coupèrent ses grands cheveux qu'ils lui avaient laissés jusqu'alors, et dont tout le monde était scandalisé.

Tout le clergé, tout le peuple de Constantinople s'indignèrent de cet attentat. On publiait tous les crimes de Maxime et on le chargeait de malédictions; enfin on le chassa de la ville. Cependant les catholiques qui étaient dans l'Anastasie avec saint Grégoire, le gardaient avec grand soin et prenaient toutes les précautions possibles pour sa sûreté. Quant à lui, pénétré d'une vive douleur, il résolut d'abord de se retirer de Constantinople, et ne put s'empêcher de le témoigner à son peuple, en lui disant : Adieu ! A ce mot, toute l'assemblée s'éleva contre lui; plusieurs accoururent à l'église sur le bruit qui s'en répandit, et tous ensemble, ils le conjurèrent de

(1) *Hist. du Bas-Empire*, XXI, n. 13.

demeurer et d'accepter le titre de leur évêque. Mais il résista jusqu'à répandre des larmes et à prononcer des malédictions contre lui-même s'il l'acceptait, ne croyant pas qu'il fût permis de prendre ce siége sans y avoir été placé, selon les formes, par une assemblée d'évêques. Le peuple se réduisit à le supplier de ne point les abandonner. Il demeura quelque temps interdit, ne pouvant leur fermer la bouche ni se résoudre à les contenter; le jour baissait, et ils jurèrent tous que, jusqu'à ce qu'il se fût rendu, ils ne sortiraient point de l'église, quand ils y devraient mourir. Il crut même entendre une voix qui lui reprochait de bannir avec lui de Constantinople la sainte Trinité. Enfin, il leur promit de demeurer jusqu'à l'arrivée de quelques évêques que l'on attendait dans peu de temps; mais il ne voulut point s'y engager par serment, n'en ayant fait aucun depuis son baptême. Ainsi, l'attentat de Maxime ne fit qu'augmenter l'affection du peuple envers saint Grégoire, et les hérétiques furent trompés dans l'espérance qu'ils avaient conçue d'une grande division parmi les catholiques.

Maxime, étant chassé de Constantinople, alla trouver l'empereur Théodose à Thessalonique, accompagné des évêques égyptiens qui venaient de l'ordonner, et lui demanda sa protection pour être maintenu sur le siége de la capitale; mais Théodose le rejeta avec indignation. Saint Aschole et cinq autres évêques de Macédoine, à qui le pape Damase avait souvent écrit de veiller à ce qu'on n'entreprît rien contre l'église de Constantinople, lui donnèrent avis de l'ordination de Maxime et de tout ce qui s'y était passé. Le Pape leur témoigna dans sa réponse qu'il était sensiblement affligé de la témérité des Egyptiens, d'avoir ordonné un homme qui ne passait pas même pour chrétien, portant un habit de philosophe et d'idolâtre, et surtout de longs cheveux, contre la défense expresse de saint Paul; il gémit sur les circonstances de son ordination et sur les calomnies qu'elle occasionnerait contre l'Eglise de la part des hérétiques. Il ajoute : Au reste, puisque, comme j'ai appris, on doit tenir un concile à Constantinople, j'avertis votre sainteté de faire en sorte que l'on y élise un évêque sans reproche, afin d'établir une paix solide entre les évêques orthodoxes, et d'empêcher qu'il n'arrive plus de dissensions dans l'Eglise. J'avertis encore votre charité de ne point souffrir qu'un évêque passe, par un motif d'ambition, d'une ville à une autre, ni qu'il quitte son peuple pour en gouverner un autre, contre les ordonnances de nos ancêtres; car c'est de là que naissent les contentions et les schismes. Damase, écrivant à saint Aschole en particulier, lui recommande de nouveau de faire en sorte que l'on mette à Constantinople un évêque catholique, avec qui, Dieu aidant, on puisse avoir une paix durable. Maxime, chassé par l'empereur Théodose, s'en retourna dans Alexandrie, et, ayant gagné par argent quelques vagabonds, il pressa l'évêque Pierre de le faire jouir du siége de Constantinople, le menaçant de le chasser lui-même de celui d'Alexandrie. Mais le préfet d'Egypte, craignant les suites de cette entreprise, chassa de la ville Maxime, qui demeura quelque temps en repos. Pierre lui-même ouvrit les yeux et se réunit à saint Grégoire, qui en témoigne sa joie dans un de ses discours (1).

L'empereur Théodose, ayant remporté de nouvelles victoires contre les Goths, entra en triomphe à Constantinople, le 24 novembre 380. Son premier soin fut de rendre la paix à l'Eglise et de réunir les esprits. Il fit donc aussitôt savoir à Démophile, évêque des ariens, que s'il voulait embrasser la foi de Nicée, il n'avait qu'à réunir le peuple et vivre en paix. Démophile s'y refusa, aimant mieux quitter les églises dont il était en possession et sortir de la ville, suivant l'ordre de l'empereur. Saint Grégoire de Nazianze voulut se retirer également, fatigué de tout ce qui s'était passé depuis son arrivée dans cette ville, particulièrement de l'ordination de Maxime. Mais l'empereur l'embrassa en lui disant : Dieu se sert de moi pour vous accorder cette église. Vous auriez peine à le croire si vous ne le voyiez. La ville est là-dessus dans une si grande émotion, et le demande avec tant de chaleur, qu'elle ne s'en départirait pas, ce semble, quelque chose qui pût lui en arriver. Elle paraît même dans la disposition de me faire violence; mais elle sait qu'il ne m'en faut pas une bien grande pour m'y faire consentir. Ce discours remplit le saint évêque d'une joie mêlée de crainte.

L'empereur voulut lui-même le mettre en possession de cette église, qui était Sainte-Sophie, la grande église de Constantinople, de laquelle dépendaient les autres. Une multitude d'ariens s'assembla à ce spectacle, animés de colère contre le saint et frémissant de flétrir l'empereur. Grégoire marchait au milieu des soldats, à côté du prince, levant les yeux au ciel, si appliqué à Dieu et si peu attentif à tout le reste, qu'il se trouva dans l'église sans savoir comment il y avait été introduit. C'était au matin que cela se passait, et le temps était obscur, d'où les ennemis de la foi inféraient que l'entreprise n'était pas agréable à Dieu. Mais à peine l'empereur et Grégoire furent-ils entrés dans l'enceinte du chœur, et le peuple fidèle eut-il commencé à chanter les louanges de Dieu, que le nuage se dissipa et que toute l'église fut remplie d'une lumière éclatante, qui répandit la joie dans le cœur et sur le visage des catholiques. Alors, prenant courage, ils demandèrent tous à Théodose qu'il leur donnât pour évêque Grégoire, protestant qu'ils préféraient cette grâce à toutes les grandeurs

(1) Tillemont, Ceillier, Fleury, Constant, col. 535; Greg. Naz., Orat. XXIV.

où il pourrait les élever. Toutes ces voix confuses d'hommes et de femmes, car les femmes le demandaient aussi en criant du haut des galeries, faisaient un bruit incroyable. Grégoire, saisi de crainte que ces clameurs n'eussent leur effet, se trouvait hors d'état de parler. Il leur fit donc dire, par un des prêtres qui était assis à côté de lui, qu'ils cessassent de crier de la sorte, qu'il ne s'agissait à présent que de rendre grâces à Dieu, qu'on aurait du temps pour les autres affaires. A ces paroles, le peuple battit des mains, charmé de sa modestie, et l'empereur se retira après lui avoir donné des louanges. Mais, quoique le saint eût refusé ce premier jour de s'asseoir sur le trône épiscopal, il y fut ensuite placé malgré lui par le zèle du peuple, et il s'en plaignit dans un de ses discours, regardant cette action comme un violement de canons. En effet, il y en avait du concile d'Antioche qui défendaient à un évêque vacant de s'emparer d'une église vacante sans l'autorité d'un concile légitime, c'est-à-dire où le métropolitain fût présent. D'ailleurs, l'ordination de Maxime, tout irrégulière qu'elle était, ne laissait pas de fournir des prétextes de chicane à ses ennemis, qui portèrent leur colère jusqu'à vouloir lui ôter la vie. Mais le jeune homme qu'ils avaient choisi pour une action si noire, bourrelé de remords, se dénonça lui-même en se jetant aux pieds du saint avec des gémissements convulsifs. Grégoire, attendri jusqu'aux larmes, dit au meurtrier : Que Dieu te conserve ! Je dois bien te traiter humainement, puisqu'il m'a conservé moi-même. Tu es à moi par ton crime ; tâche de devenir digne de Dieu et de moi. Cette action, s'étant divulguée, adoucit extrêmement toute la ville à l'égard du saint évêque (1).

Cependant le concile dont le pape saint Damase avait parlé dès l'année précédente, dans une de ses lettres à son légat, saint Aschole de Thessalonique, s'assembla effectivement à Constantinople au mois de mai 381, par ordre de l'empereur Théodose. Le pape n'avait garde ni d'ignorer ni d'improuver la tenue de ce concile, puisque, dans la même lettre et dans une autre encore, il chargeait d'avance Aschole de faire en sorte qu'on y élût pour Constantinople un évêque catholique, propre à consolider la paix des églises. C'était en effet l'affaire principale. Quant à l'ordination de Maxime, le Pape, sur le rapport d'Aschole et des autres évêques de Macédoine, l'avait condamné dans les mêmes lettres (2). Quant aux questions dogmatiques, le Pape les avait déjà décidées dans une exposition de foi envoyée aux évêques d'Orient, et que ceux-ci avaient souscrite dans un concile d'Antioche, au nombre de plus de cent cinquante (3). Il y a plus : ce qui regarde la divinité du Saint-Esprit, les caractères de l'Eglise, l'unité du baptême, la résurrection de la chair, la vie du siècle futur, avait été ajouté au symbole de Nicée, depuis bien des années, par tous les évêques orthodoxes, et les cathéchumènes l'apprenaient par cœur. C'est ce que saint Epiphane nous atteste dès l'an 373, à la fin de son *Ancorat* (4). Quant au schisme d'Antioche, l'accord juré entre les deux partis avait été proposé et approuvé d'avance par les évêques d'Italie (5). Ces notions sont indispensables pour juger sainement des choses et des personnes.

Le concile de Constantinople ne fut œcuménique ni dans sa convocation ni même dans son intention. Il n'y eut de convoqués que les évêques des provinces qui obéissaient à Théodose. Ceux d'Egypte et de Macédoine n'arrivèrent qu'après l'ouverture. Il y en eut en tout cent cinquante. Les principaux étaient saint Mélèce d'Antioche, accompagné de ses prêtres Flavien et Elpidius ; Hellade de Césarée en Cappadoce, qui venait de succéder à saint Basile ; saint Grégoire de Nysse et saint Pierre de Sébaste, son frère ; saint Amphiloque d'Icône ; Optime d'Antioche en Pisidie ; Diodore de Tarse ; saint Pélage de Laodicée ; saint Euloge d'Edesse ; Acace de Bérée en Syrie ; Isidore de Cyr ; saint Cyrille de Jérusalem ; et Gélase de Césarée en Palestine, son neveu ; Denys de Diospolis en Palestine, confesseur ; Vitus de Carrhes en Mésopotamie, célèbre par sa piété, Abraham de Batne en Mésopotamie confesseur ; Antiochus de Samosate, neveu et successeur de saint Eusèbe ; Bosphore de Colonie en Cappadoce ; Otrée de Mélitine en Arménie, et divers autres, cités avec honneur dans les écrits des anciens, et principalement dans les lettres de saint Basile.

Mais les autres évêques qui assistèrent à ce concile n'étaient pas d'une réputation égale à ceux que nous venons de nommer. Il paraît même que le plus grand nombre n'était pas celui des saints ; car voici le portrait que nous en fait, dans plus d'un endroit, saint Grégoire de Nazianze, qui les présida pendant quelque temps. Trafiquant de la foi, les uns, issus de quelque greffier d'impôt, ne rêvaient que calculs frauduleux ; d'autres avaient quitté soit la charrue, soit la pioche, soit la rame de matelot, soit le sabre de soldat, pour se faire évêques. Tel était tout à l'heure magistrat civil ou chef militaire. Plusieurs, naguère artisans et forgerons, n'avaient pas encore décrassé tout à fait la suie de leur corps. Des esclaves, qui n'avaient pas encore payé à leurs maîtres le prix de leur liberté, pour avoir su ameuter quelque portion de la populace, montraient le plus d'insolence, ignorants au point de savoir

(1) Ceillier, t. VII. Tillemont, Fleury. — (2) Coust., p. 535 et 540. — (3) *Ibid.*, col. 500 et Mansi, *Conc.*, III p. 463 et 481. — (4) S. Epiph., t. II, p. 122 et seq., edit. Petav. — (5) Ambr., *Epist.* xi... Labbe, II, col. 1007. Sirmond, t. I, 756.

compter leurs pieds et leurs mains (1). Aussi inconstants dans la doctrine que les flots de la mer, ce qu'ils savent, c'est de flatter les femmes et de flairer les tables : lions à l'égard des petits, chiens à l'égard des grands. L'un vante sa noblesse, l'autre sa faconde, celui-ci sa richesse, l'autre sa famille : plusieurs, n'ayant rien, se font un nom par leur méchanceté (2). En voici la cause. On dit que l'aigle, pour éprouver ses aiglons, leur fait regarder fixement le soleil; s'ils clignotent, il les jette. Pour nous, plus faciles, nous plaçons sur le trône épiscopal les premiers venus, pourvu qu'ils veuillent, sans examiner ni leurs mœurs ni leur doctrine. Nous faisons pontifes, non pas ceux qui ont été éprouvés pendant quelque temps, mais ceux qui s'en jugent eux-mêmes dignes. Nous traitons toutes les choses divines à coup de dé. Mettez un masque de théâtre au dernier des hommes, cela nous suffit; le voilà tout d'un coup un homme pieux. Hier, parmi les histrions et dans les coulisses : aujourd'hui tu es en spectacle dans l'Église. Hier, avocat vendant la justice : aujourd'hui un autre Daniel. Hier, l'épée nue, assis sur un tribunal, dont tu faisais un lieu de brigandage, tyrannisant les lois elles-mêmes : aujourd'hui modèle de mansuétude. Hier danseur efféminé et le plus habile à boire : aujourd'hui directeur de vierges et de matrones. Hier, Simon le magicien : aujourd'hui saint Pierre (3).

Voilà quelques-uns des traits sous lesquels saint Grégoire de Nazianze nous peint, dans deux ou trois poëmes, la plupart des évêques de son temps, au moins de ceux du concile de Constantinople. Saint Grégoire de Nysse, qui assista au même concile, dit en peu de mots les mêmes choses (4). Saint Chrysostome qui, dans ce temps, écrivit ses livres *Du sacerdoce*, n'y parle pas différemment (5); et les persécutions qu'il souffrira de la part de ses collègues, comme autrefois saint Athanase, en disent encore plus que ses paroles.

Saint Mélèce d'Antioche présida d'abord le concile. L'affaire la plus pressante était de donner un évêque à l'église de Constantinople. On la commença par examiner l'ordination de Maxime le Cynique, dont il fut aisé de montrer l'irrégularité. Les Pères du concile déclarèrent qu'il n'était ni n'avait jamais été évêque; que ceux qu'il avait ordonnés en quelque rang du clergé que ce fût, n'y devaient pas être reçus, et que tout ce qu'il avait fait comme évêque était sans effet et illégitime. On fit sur cela un canon, qui est le quatrième. Il ne paraît pas qu'on ait rien ordonné contre les évêques d'Egypte ni contre Pierre d'Alexandrie, qui avaient eu part à l'ordination de Maxime. Après avoir chassé l'usurpateur du siége de Constantinople, on ne pensa qu'à trouver quelqu'un qui fût digne de le remplir. L'empereur, qui admirait l'éloquence et la vertu de Grégoire de Nazianze, n'en trouvait pas de plus capable pour occuper une place si importante, et communiqua sa persuasion à tout le concile. Grégoire résista jusqu'aux cris et aux larmes; mais enfin il se laissa vaincre, se flattant, comme il dit lui même, que la situation de Constantinople, entre l'Orient et l'Occident, lui donnerait la facilité de réunir ces deux parties du monde, divisées depuis si longtemps à l'occasion du schisme d'Antioche (6). Il fut donc établi solennellement évêque de Constantinople par saint Mélèce et par les autres évêques du concile, dont plusieurs prononcèrent des discours pour honorer cette fete, nommément saint Grégoire de Nysse (7).

Mais cette joie fut bientôt troublée par la mort de saint Mélèce, qui, jusqu'au dernier soupir, exhorta ses amis à la paix. Son corps fut embaumé avec une grande quantité de parfums, enveloppé de draps de lin et de soie, et mis en dépôt dans l'église des Apôtres, en attendant qu'on le transportât à Antioche. Ses funérailles furent très-magnifiques par l'affluence du peuple, la quantité du luminaire, le chant des psaumes à plusieurs chœurs et en diverses langues. On appliquait sur son visage des linges que l'on partageait ensuite aux fidèles, qui les gardaient comme des préservatifs.

Les évêques s'empressèrent de raconter, dans des discours publics, ses vertus et ses combats pour la foi; on était si persuadé de sa sainteté, que Grégoire de Nysse ne craignit pas de dire dans son oraison funèbre : Il parle à Dieu face à face, et il prie pour nous et pour les ignorances du peuple. Les reliques de saint Mélèce furent ensuite portées à Antioche; toute la ville de Constantinople sortit des portes pour les conduire; tout le long du chemin on les accompagna en chantant des psaumes à deux chœurs; et il y eut un ordre exprès de l'empereur pour recevoir ce saint corps partout dans les villes, contre la coutume des Romains, qui ne souffraient pas de corps morts au dedans de leurs murailles. Il fut enterré auprès saint Babylas, dans l'église qu'il avait fait bâtir lui-meme en l'honneur de ce martyr.

La mort de saint Mélèce, qui aurait dû finir le schisme de l'église d'Antioche, ne servit qu'à l'augmenter. On était convenu que le survivant de lui ou de Paulin gouvernerait seul cette église : et pour rendre cet accord plus stable, on l'avait fait jurer à six des prêtres du parti de Mélèce qui paraissaient avoir plus de chances pour l'élection, et nommément à Flavien; tous avaient promis avec serment, non-seulement de ne point se procurer cette place, mais encore de la refuser si elle leur

(1) Greg. Naz., t. II. *De episcopis*, p. 393, col. [illegible] — (2) *Ibid.*, p. [illegible], col. 1. — (3) *Ibid.*, *De Episcopis*, p. 501, col. 2, et p. 505, col. 1 [illegible] p. 81-85 [illegible] p. 1 [illegible] — (4) Greg. Nyss. *In* [illegible] t. II, p. 672. — (5) L. III. n. 15 — (6) Greg. Naz., t. II, p. 24. — (7) Greg. Nyss., *De Meletio*, p. [illegible]

avait été offerte, et les Occidentaux avaient approuvé cet accord ; en sorte que Paulin devait, selon toutes les apparences, être reconnu sans difficulté pour seul évêque d'Antioche. Il n'y avait plus même d'évêque arien en cette ville, et le peu qu'il y restait encore de la secte n'était conduit que par deux prêtres, qui ne purent même obtenir la communion d'Eunomius, un des chefs de l'arianisme, tant les ariens étaient divisés entre eux.

Nonobstant tous ces motifs de reconnaître Paulin, ceux des évêques qui n'aimaient pas la paix mirent en délibération au concile, qui l'on donnerait pour successeur à saint Mélèce. Cette question souleva de grands débats de part et d'autre. Saint Grégoire, qui présidait le concile depuis la mort de saint Mélèce, était d'avis qu'on laissât à Paulin seul le gouvernement de l'église d'Antioche. Vous ne considérez, disait-il, qu'une seule ville, au lieu de regarder l'Église universelle. Quand ce seraient deux anges qui contesteraient, il ne serait pas juste que le monde entier fût troublé par leur division. Tant que Mélèce a vécu, et que l'on ne savait pas comment il serait vu des Occidentaux irrités, c'était une chose pardonnable de les contrister jusqu'à un certain point, eux qui se donnent pour les vengeurs des lois. Maintenant que Dieu nous a donné la paix, conservons-la; laissons Paulin dans le siége qu'il occupe ; il est vieux, sa mort terminera bientôt cette affaire. Il est bon quelquefois de se laisser vaincre. Et afin que l'on ne croie pas que j'en parle par intérêt, je ne vous demande point d'autre grâce que la liberté de quitter mon siége et de passer le reste de mes jours sans gloire et sans péril (1).

Quelque sage que fût cet avis, il ne fut pas suivi ; les jeunes évêques s'élevèrent avec fureur contre Grégoire, qui les compare, dans cette rencontre, à une troupe de geais qui croassaient l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et à un essaim de guêpes qui sautaient au visage dès qu'on s'opposait à eux. Leur raison était, que la religion devait suivre le soleil, puisque le Christ avait voulu naître en Orient. Au lieu de modérer la fougue des jeunes, les anciens s'y laissèrent entraîner (2). Flavien, prêtre de l'église d'Antioche, en fut établi évêque, contre l'accord qu'il avait juré lui-même. Les amis de Grégoire le pressèrent d'approuver ce choix; mais il demeura ferme, ne voulant pas d'amis pour l'engager dans le mal. Au contraire, il se fortifia de plus en plus dans la résolution de quitter le siége de Constantinople. Il commença à ne plus fréquenter les assemblées, où il ne voyait que confusion, et sa mauvaise santé lui en donnait assez de prétexte. Il changea même de maison et quitta celle qui joignait l'église et où se tenait le concile. Les personnes les plus affectionnées de son peuple, voyant que c'était tout de bon, qu'il voulait quitter, le conjuraient avec larmes de ne point abandonner l'ouvrage qu'il avait si bien commencé, et de donner à son église ce qui lui restait de vie. Leurs larmes l'attendrirent, mais ne le fléchirent point (3). Un nouvel incident acheva de le déterminer.

Les évêques d'Egypte et de Macédoine, qu'on venait d'appeler au concile dans l'espérance qu'ils pourraient contribuer à la paix, arrivèrent subitement. Ceux d'Egypte avaient à leur tête Timothée, évêque d'Alexandrie, qui avait succédé depuis peu à Pierre, son frère, successeur de saint Athanase; et il était comme Pierre dans la communion immédiate des évêques d'Occident. Le plus considérable des évêques de Macédoine était saint Aschole de Thessalonique. Ils parurent d'abord, les uns et les autres, fort échauffés contre les Orientaux, qui ne l'étaient pas moins contre eux. Cette disposition donnait lieu d'espérer que les évêques d'Egypte et de Macédoine s'uniraient avec Grégoire, qui avait pris hautement le parti des Occidentaux en prenant celui de Paulin d'Antioche. Le contraire arriva. C'étaient les Orientaux qui avaient mis mis Grégoire sur le siége de Constantinople. Or, ceux d'Egypte et de Macédoine avaient une telle envie de leur faire de la peine, que, sans aucune aversion pour Grégoire ni aucune intention d'en mettre un autre à sa place, ainsi qu'ils le lui disaient en particulier, ils leur reprochèrent son intronisation comme une translation contre les règles. Ce différend alla si loin que, d'après Théodoret, les Orientaux se séparèrent de ceux d'Egypte (4).

Ce qui est de vrai, c'est que Grégoire voyant les Egyptiens murmurer de son élection, saisit avec joie ce moment pour rompre les liens qui l'attachaient à Constantinople. Il entra dans l'assemblée, et dit qu'il n'avait pas de plus grand désir que de contribuer à la paix et à l'union de l'Eglise. Si mon élection cause du trouble, ajouta-t-il, je serai Jonas : jetez-moi dans la mer pour apaiser la tempête, quoique je ne l'aie point excitée. Si les autres suivaient mon exemple, tous les troubles de l'Eglise seraient bientôt apaisés. Je suis assez chargé d'années et de maladies pour me reposer : je souhaite que mon successeur ait assez de zèle pour bien défendre la foi. Ensuite il dit adieu aux évêques, les priant de se souvenir de ses travaux, et sortit de l'assemblée. Les évêques parurent un peu surpris de sa proposition, mais ils y consentirent aisément, par divers motifs : les uns, parce qu'ils étaient envieux de son éloquence ; les autres, parce qu'ils voyaient leur luxe et leur faste condamnés par la sévérité de ses mœurs ; quelques-uns, et même de ses amis, parce qu'il prêchait la vérité avec plus de liberté qu'eux. Tous néanmoins ne consentirent pas à [illegible] il y en eut qui, voyant que l'on prenait la résolution de le laisser aller, se bouchèrent les oreilles, frappèrent des mains [illegible]

(1) *Carm.*, I, p. 25 et 26. — (2) Greg. Naz. *Ibid.*, p. 27. — (3) *Ibid.*, p. 28. — (4) Théod., l. V, c. VIII.

concile et la ville, pour ne pas voir un autre évêque mis en sa place.

Grégoire alla de suite trouver l'empereur et lui dit en présence de plusieurs personnes : « Seigneur, j'ai une grâce à vous demander, aussi bien que les autres. Ce n'est ni de l'or, ni du marbre, ni des étoffes précieuses pour orner la table sacrée, ni des charges pour mes parents ; je crois mériter quelque chose de plus grand. Accordez-moi de céder à l'envie : je suis odieux à tout le monde, même à mes amis, parce que je ne puis avoir égard pour personne que pour Dieu. Vous savez combien c'est malgré moi que vous m'avez placé sur ce siége. » L'empereur loua ce discours, tous les assistants y applaudirent; mais Grégoire obtint son congé.

Pour consoler son clergé et son peuple, il prononça dans la grande église de Constantinople, en présence des évêques du concile, le discours célèbre qui est son adieu. Il leur rend compte de sa conduite ; il représente l'état déplorable où il a trouvé cette église, et l'état florissant où il la laisse ; il montre la doctrine qu'il a enseignée, par une exposition sommaire du mystère de la Trinité, où, pour terminer toutes les disputes, il emploie le mot de personne, *prosopon*, comme équivalent au mot hypostase, quand l'un et l'autre sont bien expliqués. La sainteté de notre foi, dit-il, consiste plus dans les choses que dans les noms. Il fait ensuite, à l'exemple de Samuël, une protestation publique de son désintéressement, et prend Dieu à témoin qu'il a conservé son sacerdoce pur et sans tache. Il demande, pour récompense de ses travaux, qu'on lui donne un successeur dont les mains soient pures et la voix éloquente, qui puisse vaquer aux ministères ecclésiastiques, et prend pour prétextes de se retirer son grand âge, ses maladies, son épuisement, les reproches qu'on lui faisait de sa douceur, les dissensions des églises, la fureur que l'on montrait à Constantinople pour les spectacles, le luxe et la magnificence des équipages.

Entre les reproches qu'il dit qu'on lui faisait, il n'oublie pas celui d'être trop modeste, de ne tenir pas une table propre et magnifique, de ne se servir point d'habits pompeux, de ne paraître pas en public avec un nombreux cortége, de ne pas recevoir d'un air majestueux et plein d'arrogance ceux qui venaient le trouver. « Je ne savais pas, dit-il, que nous dussions disputer en magnificence avec les consuls, les gouverneurs, les généraux d'armées, qui ne savent où jeter leurs richesses. Je ne savais pas que nous dussions nous gorger du bien des pauvres, dissiper en superfluités ce qui leur est nécessaire, et exhaler à l'autel les fumées de la bonne chère. Je ne savais pas que nous dussions monter un cheval fier et superbe, nous étaler sur un char pompeux, flanqués d'une escorte et d'acclamations bruyantes, ni qu'à notre rencontre tout le monde dût s'écarter, comme à la rencontre des bêtes, ou que notre marche dût s'apercevoir de fort loin. Si cela vous paraît un malheur terrible, la chose est faite ; pardonnez-moi cette offense. Proposez-en un autre qui plaise à la multitude ; pour moi, laissez-moi la solitude, et la rusticité, et Dieu, à qui seul on peut plaire, même par une vie frugale et modeste. » A la fin, il prend congé de sa chère Anastasie et les autres églises de la ville, des apôtres qui lui ont servi de guides dans ses combats, de sa chaire épiscopale, de son clergé, des moines, des vierges, des veuves, des pauvres, des orphelins, de l'empereur et de toute la cour, de la ville, de l'Orient et de l'Occident, des anges tutélaires de son église et de la sainte Trinité. Il promet que si sa langue se tait, ses mains et sa plume combattront pour la vérité (1).

La cession de saint Grégoire ayant été acceptée par le concile, il s'agissait de lui donner un successeur. Tout le monde sait que ce fut Nectaire. Mais les historiens varient sur le mode de son élection. Il était de Tarse en Cilicie, de famille sénatoriale, et préteur de Constantinople. Il avait des mœurs douces, une figure vénérable. Il était admirable en tout point, dit Socrate (2) ; il était orné de toutes les vertus, dit Théodoret (3). Mais il n'était pas encore baptisé. Sozomène nous apprend même qu'il avait vécu jusqu'alors dans l'incontinence (4). Socrate dit qu'il fut saisi par le peuple et présenté aux cent cinquante évêques du concile, qui lui conférèrent l'ordination. Théodoret dit que les évêques l'ordonnèrent, conformément aux derniers avis de Grégoire de Nazianze, qui précisément leur avait recommandé d'éviter les néophytes, les novices, pour ne pas les mettre dans le cas d'enseigner avant d'avoir appris. Sozomène dit qu'il fut désigné par Théodose d'une manière que Sozomène trouve miraculeuse et Tillemont honteuse (5).

Quoi qu'il en soit, les bons évêques, qui, suivant Sozomène, avaient accepté et même exigé la cession de Grégoire de Nazianze, par zèle pour les lois de leurs ancêtres et pour la discipline de l'Église (6), ne se firent aucun scrupule, contre la défense de saint Paul, d'en donner à sa place un néophyte auquel ils venaient de conférer à la hâte le baptême. Dans un cas pareil, Ambroise s'était caché et avait mis tout en œuvre pour se soustraire à l'épiscopat. On ne dit pas que Nectaire fit aucune difficulté. Ambroise était renommé pour son éloquence. On ne parle pas de l'éloquence de Nectaire ; seulement on rapporte d'Arsace, son frère, qui fut intrus à la place de saint Chrysostome, qu'il avait toute l'éloquence d'un poisson (7). Pour apprendre les fonctions épiscopales, Nectaire prit Cyriaque, évêque d'Adane en Cilicie. Saint Grégoire de Nysse lui laissa aussi Évagre du Pont, dis-

(1) Greg. Naz., Orat. XXXII. — (2) Socr., l. V, c. VIII. — (3) Theod., l. V, c. VIII. — (4) Soz., l. VII, c. X. — (5) Ibid., l. VII. Tillem., t. IX, note 46, p. 719. — (6) Soz., l. VII, c. VIII. — (7) Pallad., [illegible] Chrys., t. XIII, p. 37, edit. Bened.

habile dans la controverse. En attendant, il présida le concile.

De son côté, l'empereur Théodose envoya une ambassade au pape Damase, pour obtenir de lui qu'il confirmât l'élection. Voici comme le pape saint Boniface rappelle ce fait dans une lettre aux évêques d'Illyrie : « Le prince Théodose, de très-clémente mémoire, pensant que l'ordination de Nectaire était sans solidité parce que nous n'en avions point connaissance, nous envoya des officiers de sa cour avec des évêques, pour solliciter, conformément aux règles, une lettre fermée qui affermît le sacerdoce de Nectaire (1). Nous verrons les évêques du concile faire la même demande au Pape, non-seulement pour Nectaire, mais encore pour Flavien (2). La conséquence naturelle est que, de l'aveu de l'empereur Théodose et des évêques du concile, la confirmation du Pape était nécessaire pour que l'élection de Nectaire et de Flavien, approuvée par un concile, œcuménique, demeurât ferme.

L'empereur Théodose avait espéré de réunir les macédoniens ou demi-ariens à l'Eglise catholique, et, dans, cette vue il avait admis leurs évêques au concile jusqu'au nombre de trente-six, dont Eleusius de Cyzique était le chef. L'empereur et les évêques catholiques leur représentèrent qu'ils avaient envoyé au pape Libère une députation conduite par Eustathe de Sebaste, et que, depuis peu, ils avaient volontairement communiqué avec eux sans distinction ; qu'ainsi ils ne faisaient pas bien de renverser la foi qu'ils avaient approuvée, et de quitter le bon parti qu'ils avaient pris. Mais les macédoniens déclarèrent qu'ils aimeraient mieux confesser la doctrine des ariens que de convenir du consubstantiel, et se retirèrent de Constantinople; puis ils écrivirent en chaque ville, à ceux de leur parti, les exhortant à ne point consentir à la foi de Nicée. Dès lors ils furent regardés comme formellement hérétiques.

On ordonna donc que personne ne pourrait rejeter le symbole de Nicée, mais qu'il demeurerait dans son autorité, et que l'on anathématiserait toutes les hérésies, particulièrement celle des eunomiens ou anoméens, des ariens eudoxiens, des demi-ariens ou ennemis du Saint-Esprit, des sabelliens, des marcelliens, des photiniens, des apollinaristes. On mit ensuite le symbole de Nicée, mais complété dès lors par l'usage de l'Église, suivant le témoignage de saint Épiphane (3), tel que nous le chantons à la messe.

Quant à la discipline, le concile de Constantinople défend aux évêques d'aller aux églises qui sont hors de leur diocèse, ni de confondre les églises; en sorte que, suivant les canons, l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Egypte ; les évêques d'Orient ne doivent régler que l'Orient, gardant à l'église d'Antioche les priviléges marqués dans les canons de Nicée ; les évêques du diocèse d'Asie ne gouverneront que l'Asie ; ceux du Pont, le Pont seulement ; ceux de Thrace, la Thrace seule. Les évêques ne sortiront pas du diocèse sans être appelés pour des élections ou d'autres affaires ecclésiastiques ; mais les affaires de chaque province seront réglées par le concile de la province, suivant les canons de Nicée. Les églises qui sont chez les nations barbares seront gouvernées suivant la coutume reçue du temps des Pères. Dans les temps de persécution, les évêques avaient souvent passé dans les provinces étrangères pour y régler les affaires de l'Eglise ; mais ce temps n'était plus, et il y avait lieu de craindre que, si les évêques avaient continué à se mêler des affaires dans les lieux qui n'étaient pas de leur département, la paix de l'Eglise n'en eût été troublée. Ce fut le motif du second canon du concile de Constantinople. Mais en le faisant, le concile ne prétendit point déroger à celui de Sardique, qui reconnaît les appels à Rome. Il ne régla que la manière dont on devait agir de diocèse à diocèse, sans toucher aux droits des tribunaux supérieurs. On croit que ce qui lui donna lieu de resserrer dans l'Egypte l'autorité de l'évêque d'Alexandrie, fut l'entreprise de Pierre, évêque de cette ville, qui s'était donné la liberté de faire établir Maxime sur le siége de Constantinople. Par le terme de diocèse dont il est fait mention dans ce canon, on entend un grand gouvernement qui comprenait plusieurs provinces, dont chacune avait sa métropole ; car ce que nous appelons aujourd'hui un diocèse, c'est-à-dire le territoire d'une cité, soumis à un seul évêque, se nommait alors paroisse. Les peuples barbares qu'il confirme dans leurs usages, étaient tous ceux qui ne dependaient pas des Romains, comme les Scythes et les Goths, chez qui il n'y avait généralement qu'un seul évêque.

Mais le canon le plus célèbre fut le troisième, en ce qu'il a posé comme la première pierre de cette prétention orgueilleuse avec laquelle les évêques de Constantinople entreprirent de faire la guerre à toutes les églises orientales, de les soumettre à leur juridiction, et de renverser ainsi l'antique constitution, au point de s'arroger enfin le titre superbe de patriarches œcuméniques de l'Orient. Il fut donc ordonné, par ce canon, que l'évêque de Constantinople aurait la primauté d'honneur après le pontife romain, par la raison que Constantinople était la nouvelle Rome.

Comme on voit, c'était une raison purement temporelle et politique. On ne voulait d'abord qu'une primauté de rang et d'honneur ; le concile de Chalcédoine essayera d'en faire une primauté de juridiction, en attribuant à l'évêque de Constantinople l'ordination des métropolitains du Pont, de l'Asie et de la Thrace. Mais sentant bien de qui cela dépendait en dernier ressort, il écrira au pape saint Léon,

(1) Coust., col. 598 et 1043. — (2) Theod., l. V, c. IX. Coust., col. 567 ; Soc., l. V, VIII. c. VII. — (3) Épiph. *Ancorat*, n. 119, 120 et 121.

ainsi qu'à l'empereur Marcien et l'archevêque Anatolius, pour le prier de confirmer ce décret et de répandre sur l'église de Constantinople un rayon de sa primauté apostolique, reconnaissant que tout dépendait de son autorité. Mais le pape Léon, gardien fidèle de la constitution de l'Église et de ses véritables canons, cassa ce qu'on avait tenté de faire; répondit au troisième canon du premier concile de Constantinople, qu'on lui alléguait, que ce canon n'ayant pas été communiqué au Saint-Siége, avait été dès le commencement frappé de nullité, et que l'usage qu'on en voulait faire était aussi tardif qu'inutile; il écrivit enfin à Anatolius cette grave sentence : « Que le siége d'Alexandrie ne perde rien de la dignité qu'il doit à saint Marc, disciple de saint Pierre, et que l'église d'Antioche, où naquit le nom de chrétien par la prédication du même apôtre, demeure dans l'ordre fixé par les réglements de nos Pères, et que placée au troisième rang elle ne descende jamais au-dessous (1). »

Dans le quatrième canon de Constantinople, il est parlé de l'ordination de Maxime. Dans le cinquième, le concile déclare que, suivant une lettre des évêques d'Occident, il reçoit à la communion tous ceux d'Antioche, qui confessent une seule divinité du Père et du Fils et du Saint-Esprit, c'est-à-dire les catholiques du parti de Paulin. D'où il semble que les difficultés touchant l'emploi divers du mot hypostase s'étaient éclaircies.

Le sixième canon a pour but d'empêcher que toutes sortes de personnes ne soient admises indistinctement à accuser les évêques et les autres ecclésiastiques. S'il s'agit, dit-il, d'un intérêt particulier et d'une plainte personnelle contre l'évêque, on ne regardera ni la personne de l'accusateur ni sa religion, parce qu'il faut faire justice à tout le monde. Si c'est une affaire ecclésiastique, un évêque ne pourra être accusé ni par un hérétique ou un schismatique, ni par un laïque excommunié ou par un clerc déposé. Celui qui est accusé ne pourra accuser un évêque ou un clerc qu'après s'être purgé lui-même. Ceux qui sont sans reproche intenteront leur accusation devant tous les évêques de la province. Si le concile de la province ne suffit pas, ils s'adresseront à un plus grand concile, à celui du diocèse ou département. L'accusation ne sera reçue qu'après que l'accusateur se sera soumis, par écrit, à la même peine en cas de calomnie. Celui qui, au mépris de ce décret, osera importuner l'empereur ou les tribunaux séculiers, ou troubler un concile œcuménique, ne sera point recevable de son accusation, mais sera rejeté comme violateur des canons et de l'ordre de l'Église.

Le septième et dernier canon règle la manière dont on doit recevoir les hérétiques qui reviennent à l'Église. Les ariens, dit-il, les macédoniens, les sabatiens, les novatiens qui se nomment eux-mêmes cathares ou aristes, les quartodécimains et les apollinaristes sont reçus, en donnant un acte d'abjuration et renonçant à toute hérésie. On leur donne premièrement le sceau ou l'onction du saint chrême au front, aux yeux, aux narines, à la bouche et aux oreilles, et, en faisant cette onction, on dit : Le sceau du don du Saint-Esprit. Mais pour les eunoméens, qui sont baptisés par une seule immersion, les montanistes ou phrygiens, les sabelliens et les autres hérétiques, principalement ceux qui viennent de Galatie, nous les recevons comme des païens. Le premier jour nous les faisons chrétiens : le second, catéchumènes ; le troisième, nous les exorcisons après leur avoir soufflé trois fois sur le visage et sur les oreilles. Ainsi, nous les instruisons, nous les tenons dans l'église à écouter les Écritures, et enfin nous les baptisons. Les sabatiens, dont il est parlé dans ce canon, étaient une secte de novatiens qu'un prêtre nommé Sabbace avait divisés d'avec les autres pour célébrer la Pâque selon les Juifs. Quant aux hérétiques que le concile ordonne de baptiser, ce sont ceux qui n'avaient point du tout reçu le baptême, ou qui ne l'avaient pas reçu selon la forme de l'Église. Les onctions du saint chrême qu'il prescrit sont les mêmes et avec les mêmes paroles qu'elles sont ordonnées pour le sacrement de confirmation chez les Grecs.

Les évêques écrivirent ensuite une lettre synodale à l'empereur Théodose, où, après une relation sommaire de ce qu'ils ont fait pour la foi et la discipline, ils le prient d'autoriser l'ordonnance du concile et d'y mettre le sceau. Il est à remarquer qu'ils ne s'y donnent pas le nom de concile œcuménique, mais simplement de saint concile. A la suite des canons et du symbole, dans les exemplaires latins, se trouvent les souscriptions de cent quarante-sept évêques divisés par provinces, dont les premiers sont Nectaire de Constantinople et Timothée d'Alexandrie. Mais on y voit aussi Mélèce d'Antioche, mort avant l'arrivée de Timothée, ce qui fait croire que l'on souscrivait à mesure que chaque décret était formé, et que ceux qui vinrent les derniers souscrivirent à tout ce qui avait été fait auparavant. Les canons sont datés du neuf juillet.

Le trente du même mois l'empereur Théodose, pour satisfaire aux désirs du concile, donna une loi par laquelle il ordonna à rendre incessamment toutes les églises dont les hérétiques étaient encore en possession à ceux qui faisaient profession de la foi de Nicée, reconnaissant une seule divinité en trois personnes égales, et qui étaient unis dans chaque province avec certains évêques qu'il nommait. C'étaient Nectaire de Constantinople; Timothée d'Alexandrie, pour l'Égypte, saint Pélage de Laodicée et Diodore de Tarse, pour l'Orient; saint Amphi-

(1) S. Léon, *Epist.*, civ ad Anat. Ep. cvi, etc.

loque d'Icône et Optime d'Antioche en Pisidie, pour le diocèse d'Asie ; Hellade de Césarée, Otrée de Mélitine et saint Grégoire de Nysse, pour celui du Pont ; Térence de Tomes en Scythie et Martyrius de Marcianople, pour la Thrace. Ceux, ajoute cette loi, qui communiqueront avec les évêques que nous venons de nommer doivent être mis en possession des églises, et ceux qui ne conviennent pas avec eux sur la foi, doivent en être chassés comme hérétiques manifestes, sans qu'elles puissent leur être rendues à l'avenir, afin que la foi de Nicée demeure inviolable. Socrate dit qu'on établit tous ces évêques patriarches : ce que l'on entend du pouvoir extraordinaire qui leur fut attribué dans ces grandes circonscriptions. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'évêque de la grande Antioche de Syrie n'est point nommé, à cause du schisme qui y durait ; car Paulin n'était pas reconnu par les Orientaux. Saint Mélèce était mort, et Flavien, élu pour lui succéder, n'était peut-être pas encore consacré évêque, ou du moins n'était pas encore reconnu de tous. Nous verrons même les évêques d'Egypte, de Chypre et d'Arabie, prononcés contre lui avec force.

Le concile se termina par une grande fête, la translation des reliques de saint Paul, évêque de Constantinople et martyr. Théodose ayant appris quelles avaient été sa vie et sa mort, les fit rapporter d'Ancyre, où elles avaient déjà été transférées de Cucuse, et les reçut avec beaucoup d'honneur et de respect. Nectaire et tous les évêques qui se trouvaient dans la ville allèrent au-devant du corps bien au delà de Chalcédoine, le reçurent avec le chant des psaumes et les autres solennités ordinaires, le portèrent par le milieu de la ville et le déposèrent dans l'ancienne église de la Paix, que Constantin avait fort augmentée, et où ce saint avait tenu quelque temps son siége. On y passa la nuit à chanter les psaumes, et le lendemain on le porta avec la même solennité dans une église magnifique, où il fut mis dans la tombe en présence des évêques, de tout le clergé, de l'empereur Théodose et de toute la ville. Cette église, qui prit dès lors le nom de saint Paul, avait été bâtie par Macédonius, son persécuteur, dont il semblait triompher ainsi après la mort (1).

Photius, dans une lettre sur le Saint-Esprit, assure positivement que le *bienheureux Damase*, pontife romain, *confirma le second concile* (2).

Tandis que les évêques employaient les armes spirituelles pour abattre l'erreur, l'empereur armait contre elle l'autorité des lois. Dès les premiers jours du mois de mai, lorsque les prélats s'assemblaient, il avait donné le signal par deux lois contre les apostats et les manichéens, qu'il déclara incapables de tester et de recevoir aucun héritage, aucune donation testamentaire. Gratien, deux ans après, suivit son exemple. Pendant la tenue du concile, il défendit aux ariens de bâtir aucune église, ni dans les villes, ni dans les campagnes, sous peine de confiscation du fonds sur lequel on aurait osé en construire (3).

L'arianisme abattu n'osait faire éclater son ressentiment. Les vertus de Théodose rendaient impuissante la malignité naturelle à l'hérésie. Il était irréprochable ; ses sujets l'aimaient avec tendresse, et jamais prince ne fut plus propre à régner sur les esprits, à la faveur de ce doux empire qu'il sut établir dans le cœur de ses peuples. La douceur de ses regards, celle de sa voix, la sérénité qui brillait sur son visage tempéraient en lui l'autorité souveraine. Grand observateur des lois, il savait cependant en adoucir la rigueur. Dans les trois premières années de son règne, il ne condamna personne à mort. Il ne fit usage de son pouvoir que pour rappeler les exilés, faire grâce aux coupables dont l'impunité ne tirait pas à conséquence, relever par ses libéralités les familles ruinées, remettre ce qui restait à payer des anciennes impositions. Il ne punissait pas les enfants des fautes de leurs pères par la confiscation de leurs biens ; mais il ne pardonnait pas les fraudes qui tendaient à frustrer le prince des contributions légitimes : également attentif à réprimer deux excès, d'enrichir son trésor par des exactions odieuses, et de le laisser appauvrir par la négligence. Ses sujets le regardaient comme leur père ; ils entraient avec confiance dans son palais, comme dans un asile sacré. Ses ennemis mêmes, qui, auparavant, ne se fiaient pas au traité, et ne se croyaient point en sûreté à la table des empereurs, venaient sans défiance se jeter entre ses bras ; et ceux qu'on n'avait pu vaincre par les armes, se rendaient volontairement à sa bonne foi.

On en vit un exemple éclatant dans la personne d'Athanaric. Ce fier monarque des Visigoths, qui avait traité d'égal à égal avec Valens, chassé par Fritigerne du territoire où il s'était longtemps maintenu contre les Huns, n'eut d'autre ressource que la générosité de Théodose. Il oublia le serment qu'il avait fait autrefois de ne jamais mettre le pied sur les terres des Romains, et envoya demander à l'empereur une retraite pour lui et pour les Goths qui lui étaient demeurés fidèles. Théodose oublia de son côté les hostilités d'Athanaric ; il tint à grand honneur que son palais devînt l'asile des princes malheureux : il l'invita à venir à sa cour ; il alla plusieurs milles au-devant de lui, et, l'ayant embrassé avec tendresse, il le conduisit à Constantinople et lui en fit les honneurs. Athanaric, qui n'avait vu jusqu'alors que les forêts et les cabanes des Goths, ne put considérer sans étonnement la situation de cette ville, la hauteur de ses murs, la beauté de ses édifices, le nombre infini de vaisseaux qui remplissaient le port

(1) Soc., l. V, c. IX. Soz., l. VII, c. X. Phot., p. 1128. — (2) Mai. *Script. veter. nova Collectio*, t. I præfatio, p. XXIV. — (3) *Cod. theod.*, l. XVI.

l'affluence de tant de nations qui venaient y aborder de toutes les contrées de la terre, la belle ordonnance des troupes rangées en haie sur son passage. Il s'écria frappé d'admiration : Certes, l'empereur est le Dieu de la terre et quiconque ose lever le bras contre lui, court infailliblement à sa perte. La vue de la statue de son père, érigée par Constantin, lui tira des larmes : il se crut dans le sein de sa famille, et le traitement honorable que lui fit Théodose lui promettait les jours les plus heureux de sa vie, lorsqu'il fut frappé d'une maladie qui le conduisit au tombeau le 26 janvier 381, quinzième jour après son arrivée. L'empereur lui fit faire de magnifiques funérailles; il y assista lui-même, marchant devant le cercueil. Les Goths qui étaient venus avec leur roi, charmés de la bonté de Théodose, lui vouèrent un attachement inviolable. Les uns s'en retournèrent dans leur pays, publiant hautement les louanges de ce prince; les autres, en plus grand nombre, s'engagèrent dans ses troupes. Ils furent employés à garder les passages du Danube contre les entreprises de leurs compatriotes, et ils s'en acquittèrent avec fidélité (1).

Au mois de septembre de la même année 381, il se tint un concile à Aquilée par ordre de l'empereur Gratien. Voici à quelle occasion. Dès l'an 379, Gratien étant sur le point de retourner de Sirmium dans les Gaules, fut importuné par deux évêques de l'Illyrie, nommés Pallade et Secondien, les seuls de tout l'Occident qui soutinssent encore l'arianisme. Ils se plaignirent à l'empereur qu'on les traitât d'ariens, tandis qu'ils ne connaissaient point Arius, et ils le prièrent d'assembler un concile de tout l'empire, particulièrement des provinces de l'Orient d'où ils attendaient plus de faveur et de protection. Les évêques catholiques demandaient que Gratien fût lui-même l'arbitre de la dispute; mais il le refusa, croyant devoir la renvoyer au jugement des évêques, qu'il regardait comme les véritables interprètes des Écritures. Il marqua donc la ville d'Aquilée pour le lieu du concile, sans en prescrire le temps. Dans la suite, saint Ambroise lui remontra que pour deux hérétiques, il n'était point nécessaire de fatiguer tous les évêques de l'univers, et que lui, et quelques autres évêques d'Italie, suffiraient pour leur répondre. Gratien se rendit à cet avis. Il dispensa même tous ceux qui seraient incommodés soit par le grand âge, soit par les infirmités, soit par la pauvreté, de venir au concile, laissant d'ailleurs la liberté d'y assister à tous ceux qui le voudraient. Le concile ne s'assembla que le 3 septembre 381. Il s'y trouva trente-trois évêques et deux prêtres. Les évêques les plus renommés étaient, avec saint Ambroise ; saint Valérien d'Aquilée, saint Eusèbe de Bologne, saint Sabin de Plaisance, saint Philastre de Bresse, saint Just de Lyon, Constance d'Orange, Procule de Marseille, Domnin de Grenoble et Amance de Nice; avec deux députés d'Afrique. Saint Ambroise fut l'âme de l'assemblée. Après quelques conférences verbales, d'abord en particulier, puis en public, avec Pallade et Secondien, sans pouvoir rien conclure, on résolut de rédiger par écrit ce qui se dirait de part et d'autre. Comme Secondien et Pallade se plaignaient qu'on les traitât d'ariens, tandis qu'ils ne connaissaient point Arius, on lut en plein concile la lettre d'Arius à saint Alexandre d'Alexandrie, et, à chaque impiété qui s'y rencontrait, on les sommait de dire nettement s'ils l'approuvaient ou la condamnaient. Pris de cette manière, ils eurent beau recourir à tous les faux-fuyants de la chicane. Comme ils ne voulurent jamais condamner aucune impiété d'Arius, ils furent convaincus par là même d'être ariens. Le concile leur dit anathème et les déposa; puis il en écrivit aux évêques de différentes provinces, et à l'empereur Gratien, qu'il pria de faire exécuter la sentence.

Il écrivit une seconde lettre aux empereurs, ou plutôt à Gratien, par rapport à l'antipape Ursin. Les évêques avaient reconnu dans ce concile qu'il s'était joint aux ariens pour troubler l'église de Milan, tenant des assemblées secrètes avec eux, tantôt devant les portes de la synagogue, tantôt dans les maisons des ariens, et leur donnant des instructions pour troubler la paix de l'Église. Les évêques prient donc l'empereur de ne plus l'écouter, et de résister avec fermeté à toutes ses importunités, non-seulement parce qu'il a favorisé les hérétiques, mais parce qu'il a voulu troubler l'Église romaine, chef de tout l'univers romain, d'où le droit de la communion se répand sur toutes les autres églises. Ce sont leurs termes.

Pendant que saint Ambroise et ses collègues achevaient [illegible] l'arianisme dans l'Illyrie, un levain impur de manichéens et de gnostiques formait en Espagne la secte des priscillianistes. Son premier auteur fut un nommé Marc, Égyptien, de Memphis, et manichéen, qui, étant venu en Espagne, eut pour disciples : premièrement une femme de quelque considération nommée Agape, et ensuite un rhéteur nommé Elpidius, attiré par cette femme. Ils instruisirent Priscillien, dont la secte prit le nom. C'était un homme noble, riche et d'un beau naturel, d'une grande facilité à parler, capable de souffrir la veille et la faim ; vivant de peu, désintéressé ; mais ardent, inquiet, vain et enflé des études profanes auxquelles il s'était appliqué ; car il avait beaucoup de lecture et une curiosité infinie, qui l'avait poussé à étudier jusqu'à la magie. Il attira à sa doctrine plusieurs personnes nobles et plusieurs du peuple, surtout les femmes, naturellement curieuses [illegible]. Elles couraient en foule autour de lui, et il s'attirait un grand respect par son extérieur humble

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXI, n. 20 et 21.

et son visage composé. Cette erreur avait déjà infecté la plus grande partie de l'Espagne, et même quelques évêques, entre autres Instantius et Salvien, qui commençaient à former un parti pour la soutenir.

Le premier qui s'en aperçut fut Hygin, évêque de Cordoue, dont Instantius et Salvien étaient voisins. Hygin en avertit Idace, évêque de Merida, qui entreprit avec ardeur de pousser ces hérétiques. Leur doctrine était, quant au fond, celle des manichéens mêlée des erreurs des gnostiques et de plusieurs autres. Ils disaient que les âmes étaient de même substance que Dieu, et qu'elles descendaient volontairement sur la terre au travers de sept cieux, et par certains degrés de principautés, pour combattre contre le mauvais principe, auteur du monde, qui les semait en divers corps de chair. Ils disaient que les hommes étaient attachés à certaines étoiles fatales, et que notre corps dépendait des douze signes du zodiaque, attribuant le bélier à la tête, le taureau au cou, les jumeaux aux épaules, et ainsi du reste, suivant les rêveries des astrologues. Ils ne confessaient la Trinité que de parole, disant, avec Sabellius, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit étaient les mêmes, sans aucune distinction réelle de personnes. Ils différaient des manichéens en ce qu'ils ne rejetaient pas ouvertement l'ancien Testament; mais ce n'était qu'artifice, car ils expliquaient tout par des allégories. Aux livres canoniques ils ajoutaient et préféraient même une foule de livres apocryphes, dont quelques-uns, pour piquer davantage la curiosité ignorante, avaient des noms baroques, comme d'Armagil, de Barbilon, d'Abraxas, de Leusiboras, qu'ils se vantaient de tirer de l'hébreu. Ils s'abstenaient de manger de la chair, comme immonde, et, en haine de la génération, séparaient les mariages, malgré la partie qui n'était pas de leur opinion, disant en général que la chair n'était pas l'ouvrage de Dieu, mais des mauvais anges. Ils s'assemblaient de nuit, hommes et femmes, priaient nus, et commettaient beaucoup d'impuretés, qu'ils couvraient d'un secret profond; car ils avaient pour maxime de tout nier quand ils étaient pressés, ce qu'ils exprimaient par un vers latin qui signifie : Jure, parjure-toi, ne trahis pas le secret. Ainsi, parlaient-ils à quelqu'un dont ils se défiaient? Ils ne disaient rien que de catholique, anathématisaient Priscillien même, cachant une perfidie par une autre. Ils jeûnaient le dimanche, le jour de Pâques et le jour de Noël, et se retiraient ces jours-là pour ne pas se trouver à l'église, parce qu'en haine de la chair, ils croyaient que Jésus-Christ n'était né ni ressuscité qu'en apparence. Ils recevaient dans l'église l'eucharistie comme les autres, mais ne la consommaient pas.

Idace, évêque de Merida, attaqua avec tant de chaleur Instantius et les autres priscillianistes, que, au lieu de les ramener, il ne fit que les aigrir; au contraire, Hygin de Cordoue, qui les avait poursuivis le premier, se laissa honteusement corrompre, et les reçut à sa communion. Enfin, [illegible], [illegible] où les évêques d'Aquitaine se trouvèrent avec ceux d'Espagne. [illegible] s'exposer au jugement du concile, furent condamnés en leur absence, savoir : les évêques Instantius et Salvien, et Elpidius et Priscillien, laïques. L'évêque Ithace de Sossube, ville d'Espagne qu'on ne connaît plus, fut chargé de publier le décret du concile, et particulièrement d'excommunier Hygin de Cordoue, qui avait reçu les hérétiques après les avoir dénoncés le premier. Instantius et Salvien, loin de se soumettre au jugement du concile, ordonnèrent Priscillien évêque d'Avila, pour fortifier leur parti.

Cependant Idace et Ithace, croyant pouvoir arrêter le mal dans sa source, poussaient vivement les hérétiques, et, par un mauvais conseil, dit Sulpice-Sévère, ils s'adressèrent aux juges séculiers pour les faire chasser des villes. Après plusieurs poursuites honteuses, l'empereur Gratien, à la sollicitation d'Idace, donna un rescrit par lequel il était ordonné que tous les hérétiques seraient chassés non-seulement des églises et des villes, mais de tout le pays. Les priscillianistes, épouvantés par cet édit, n'osèrent se défendre en justice; ceux qui portaient les titres d'évêques cédèrent d'eux-mêmes, les autres se dispersèrent. Instantius, Salvien et Priscillien allèrent à Rome pour se justifier devant le pape Damase. En passant par l'Aquitaine, ils furent reçus magnifiquement par quelques ignorants, et y semèrent leurs erreurs, principalement dans le territoire d'Eauze, dont le siége a été réuni depuis à celui d'Auch; ils corrompirent par leurs mauvaises instructions ce peuple qui était bon de lui-même et affectionné à la religion. Saint Delphin, archevêque de Bordeaux, les empêcha de s'arrêter dans cette ville; mais ils demeurèrent quelque temps dans la terre d'une femme nommée Euchrocia, veuve de Delphidius, orateur et poëte fameux de ce temps. Priscillien et les siens continuèrent ensuite leur chemin vers Rome, menant avec eux leurs femmes et quelques femmes étrangères, entre autres Euchrocia et sa fille Procula, que l'on accusait de s'être fait avorter, étant devenue enceinte de Priscillien. Quand ils furent arrivés à Rome, le pape saint Damase, loin de recevoir leur justification, ne voulut pas même les voir. Salvien mourut à Rome; Instantius et Priscillien revinrent à Milan, où saint Ambroise ne leur fut pas moins contraire.

Se voyant rejetés par les deux évêques dont l'autorité était alors la plus grande, ils changèrent de conduite et se tournèrent du côté de l'empereur Gratien. A force de sollicitations et de présents, ils gagnèrent Macédonius, maître des offices, et obtinrent un rescrit qui cassait celui qu'Idace avait obtenu contre eux, et [illegible]. Instantius et Priscillien, appuyés de ce rescrit,

revinrent en Espagne et rentrèrent dans leurs sièges sans opposition. Ce n'est pas que le courage manquât à Ithace, mais la force ; car les priscillianistes avaient aussi corrompu le proconsul Volventius. Ainsi, ils poursuivirent Ithace lui-même, comme perturbateur des églises, et, voyant contre lui une condamnation rigoureuse, il s'enfuit épouvanté dans les Gaules et s'adressa à Grégoire, préfet du prétoire. Grégoire, instruit de ce qui s'était passé, ordonna qu'on lui amenât les auteurs des troubles, et informa l'empereur de tout, afin qu'il fermât la porte aux sollicitations des hérétiques. Mais ce fut en vain ; car l'avarice de quelques personnes puissantes rendait toutes choses vénales en cette cour. Ce sont les termes d'un auteur contemporain, Sulpice-Sévère. Les hérétiques donc, par leurs artifices et par une grande somme qu'ils donnèrent à Macédonius, obtinrent que l'empereur ôtât la connaissance de cette affaire au préfet des Gaules, et la renvoyât au vicaire d'Espagne, car il n'y avait plus de proconsul. Macédonius envoya des officiers pour prendre Ithace, qui était alors à Trèves, et le ramener en Espagne ; mais il s'en garantit, premièrement par adresse, ensuite par la protection de Briton, évêque de Trèves. C'est ce qui se passa dans cette affaire, sous le règne de Gratien. Idace écrivit un livre en forme d'apologie, où il expliquait les dogmes et les artifices des priscillianistes, et l'origne de leur secte. Il passait pour éloquent, et fut surnommé Clarus, c'est-à-dire illustre (1).

Saint Ambroise et les évêques d'Italie avaient d'autant plus à cœur la pacification des églises d'Orient, que ces églises les avaient plus souvent invoqués à leur secours. Dans cette vue, le concile d'Aquilée avait écrit une lettre aux trois empereurs, particulièrement à Théodose, où l'on disait entre autres : On dit que Timothée d'Alexandrie et Paulin d'Antioche, qui ont toujours été dans notre communion, sont inquiétés par ceux dont la foi n'a pas toujours été ferme. Nous souhaitons de les réunir, mais sans préjudice de l'ancienne communion que nous conservons avec les autres. Il y a longtemps que nous avons reçu des lettres des deux partis, et particulièrement de ceux qui étaient divisés à Antioche, et nous avions résolu d'y envoyer quelques-uns des nôtres pour être les médiateurs de la paix ; mais nous en avons été empêchés par l'irruption des ennemis et le tumulte des affaires publiques. C'est pourquoi nous vous prions d'ordonner que l'on tienne encore à Alexandrie un concile de tous les évêques catholiques, pour décider à qui il faut accorder la communion et avec qui il faut la garder (2).

Il paraît que, vers la fin du concile d'Aquilée, l'intrus de Constantinople, Maxime, y vint trouver Ambroise et ses autres collègues, et leur représenta son affaire à son avantage. Ambroise, au nom de quelques autres évêques d'Italie, écrivit successivement deux lettres là-dessus à Théodose. Il dit dans la première : Nous avions écrit, il y a longtemps, que les deux évêques d'Antioche, Paulin et Mélèce que nous estimons catholiques, s'accordassent entre eux, ou du moins que, si l'un mourait avant l'autre, on ne mît personne à la place du défunt. Maintenant on nous assure que, Mélèce étant mort et Paulin encore vivant, lui qui a toujours été en notre communion, on a substitué ou plutôt ajouté un évêque en la place de Mélèce, contre tout droit et tout ordre ecclésiastique. Et l'on dit que cela s'est fait du consentement et par le conseil de Nectaire, dont nous ne voyons pas que l'ordination soit dans l'ordre. Car l'évêque Maxime nous a fait voir dernièrement, dans le concile, qu'il conserve la communion de l'église d'Alexandrie, en nous lisant les lettres de Pierre, de sainte mémoire ; et comme il nous a prouvé clairement qu'il avait été ordonné dans une maison particulière, par l'ordre des évêques ; parce que les ariens tenaient encore les églises, nous n'avons pas eu sujet de douter de son épiscopat, d'autant moins qu'il protestait que la plupart du peuple et du clergé lui avaient fait violence pour l'ordonner. Toutefois, pour ne rien décider par préoccupation, en l'absence des parties, nous avons cru, seigneur, devoir vous instruire, afin que vous puissiez y pourvoir selon l'intérêt de la paix ; car nous avons remarqué que Grégoire ne peut s'attribuer le siége de Constantinople, suivant la tradition des Pères.

Ils se plaignent ensuite que les Orientaux, sachant que Maxime était venu en Occident pour plaider sa cause dans un concile universel (celui d'Aquilée devait l'être primitivement), ont évité de s'y trouver et n'ont point attendu le jugement des Occidentaux. Toutefois, ajoutent-ils, quand il n'y aurait pas eu de concile indiqué, il aurait agi selon le droit et la coutume de nos ancêtres, ayant recours au jugement de l'Eglise romaine, de l'Italie et de tout l'Occident, comme ont fait saint Athanase, de sainte mémoire, et, depuis, Pierre, tous deux évêques d'Alexandrie, et la plupart des Orientaux. Nous ne nous attribuons pas la prérogative de l'examen, mais nous devions avoir part au jugement. Ils concluent qu'ils n'ont pu refuser leur communion à Maxime ni l'accorder à Nectaire, et que ce différend ne peut s'accorder qu'en remettant à Constantinople celui qui a été ordonné le premier, c'est-à-dire Maxime, ou en tenant à Rome un concile d'eux et des Orientaux, sur l'ordination de l'un et de l'autre. Car, ajoutent-ils, les Orientaux ne doivent pas refuser l'examen de l'évêque de Rome et des autres évêques du voisinage et de l'Italie, eux qui ont attendu le seul Ascholé,

(1) Sulp. Sev., l. II, versus fin. Isid. Hisp. ... c. ... Tillemont, t. VIII. Fleury, l. XVII, c. LVI-LVIII. — (2) Ambr., Epist. XII.

jusqu'à le faire venir à Constantinople des parties de l'Occident. Pour nous, ayant été avertis par le prince, votre frère, de vous écrire, nous demandons que le jugement soit commun entre ceux d'une même communion. Ce frère est l'empereur Gratien (1).

Saint Ambroise et les autres évêques, ayant reçu de Théodose des renseignements plus exacts sur les affaires de Maxime, de Nectaire et de Flavien, lui répondirent une dernière lettre, où ils disent : Que si, dans leurs lettres précédentes, ils l'ont prié et instruit touchant les affaires ecclésiastiques, c'était afin qu'il eût encore la gloire de rendre à la fois la paix aux églises de l'Orient et de l'Occident ; car ce leur était une grande douleur de voir la communion interrompue entre les Orientaux et les Occidentaux. Que s'ils ont été trompés par quelqu'un, ils ne se repentaient pas pour cela des efforts qu'ils avaient tentés : ils les avaient tentés pour ne pas se rendre coupables ; car plus d'une fois on les avait accusés de négliger la société des Orientaux et de repousser leur amitié. S'ils ont demandé les travaux d'un concile, ce n'était ni pour l'Italie, ni pour la Gaule, ni pour l'Afrique, où tous les évêques vivaient en bonne union, mais afin qu'on pût connaître ce qui troublait leur communion du côté de l'Orient, et ôter l'obstacle. Il y avait pour un concile encore d'autres motifs : c'est qu'on voulait introduire dans l'Eglise je ne sais quel dogme attribué à Apollinaire ; il fallait que l'affaire fût examinée en présence des parties, afin qu'étant convaincu de nouvelle doctrine, il ne se cachât plus sous le grand nom de la foi, et fût privé du sacerdoce. On ne peut donc aucunement soupçonner d'arrière-pensée ni de facilité ceux qui ont tout réservé au concile, les parties présentes. Nous avons exposé les allégations, non pour juger la cause, mais pour l'instruire : puisque nous demandions un jugement, ce n'était pas pour le donner d'avance. On ne pouvait regarder comme une offense aux évêques d'être priés à un concile, car bien des fois ils ont été plus présents que jamais à leurs églises, lorsqu'ils s'en sont absentés pour travailler en commun à l'utilité commune. Nous n'avons pas regardé comme une offense à nous, lorsqu'un seul prêtre de l'église de Constantinople, nommé Paul, demanda que les Orientaux et les Occidentaux s'assemblassent en concile dans l'Achaïe. Vous voyez que notre demande n'était pas déraisonnable, puisque les Orientaux eux-mêmes l'avaient faite. Comme il y avait à craindre du côté de l'Illyrie, on chercha un lieu plus sûr près de la mer, c'est-à-dire Aquilée. Finalement, nous n'avons rien innové ni pour le fond ni pour la forme ; mais, gardant les règles fixées dans les conciles par Athanase, de sainte mémoire, qui a été comme une colonne de la foi, et par nos Pères de l'antique sainteté, nous n'arrachons point les bornes qu'ont posées nos Pères ni ne violons les droits de la communion héréditaire ; mais, réservant à votre empire l'honneur qui lui est dû, nous nous montrons zélés pour la paix et la tranquillité (2).

C'était saint Ambroise et quelques autres évêques d'Italie qui écrivaient de la sorte à l'empereur Théodose, et non le Pape saint Damase ni son légat d'Illyrie, saint Aschole de Thessalonique. Ils étaient l'un et l'autre bien mieux au fait des affaires de Constantinople et de l'Orient. Depuis longtemps déjà, saint Damase, sur le rapport de saint Aschole, avait condamné l'ordination de Maxime ; depuis longtemps déjà il avait condamné et déposé Apollinaire. Toutefois, en conséquence de la lettre de saint Ambroise et des autres évêques du concile d'Aquilée, l'empereur Théodose convoqua un concile, non point à Alexandrie, mais à Constantinople.

Mais, dans l'intervalle, le pape saint Damase, avec les principaux évêques d'Occident, obtint des trois empereurs la convocation d'un concile général à Rome. Les lettres de convocation furent remises par Théodose aux évêques réunis en concile à Constantinople, comme ils le témoignent eux-mêmes dans la réponse qu'ils firent à ceux du concile romain (3). Cette réponse est adressée à Damase, Ambroise, Briton (de Trèves), Valérien d'Aquilée, Aschole de Thessalonique, Anémius de Sirmium, Basile ou plutôt Bassien de Lodi, et aux autres évêques assemblés à Rome.

Le but de la lettre est de s'excuser de venir. Ils commencent par une longue peinture de la persécution dont ils sortaient, et dont les désordres demandaient bien du temps pour être réparés, parce que, encore que les hérétiques fussent chassés des églises, leurs faux pasteurs ne laissaient pas que de les assembler dehors, d'exciter des séditions et de nuire à l'Église de tout leur pouvoir. « Lors donc que votre charité nous a convoqués au concile de Rome par les lettres du très-pieux empereur, afin que nous puissions partager votre bonheur, notre vœu était, s'il eût été possible, d'abandonner tous nos églises pour acquiescer à ce désir ou plutôt à cette nécessité. Mais comme nos églises fussent demeurées sans secours, elles qui commencent à se renouveler ; comme d'ailleurs ce voyage eût été absolument impossible à la plupart de nous ; car nous étions venus à Constantinople suivant les lettres que vous écrivîtes l'année passée, après le concile d'Aquilée, au très-pieux empereur Théodose, nous n'étions préparés que pour ce seul voyage, nous n'apportions le consentement des évêques qui sont demeurés dans les provinces que pour ce seul concile ; nous ne nous attendions pas à aller plus loin, et nous n'en avions pas même ouï parler avant que de nous assembler à Constantinople. De plus, le

(1) Ambr., *Epist.* XIII. — (2) *Ibid.*, *Epist.* XIV, p. 817. — (3) Theod., l. V, c. IX, p. 209. Coust., p. 561, n. 3.

terme était trop court pour faire nos prépa-ratifs ou [illegible] notre com-munion, et recevoir leur consentement. Comme donc ces causes et beaucoup d'autres empêchaient le plus grand nombre de venir, ce que nous avons pu faire est de vous en-voyer nos vénérables frères les évêques Cy-riaque, Eusèbe et Priscien, qui vous feront connaître notre amour pour la paix et notre zèle pour la foi.

« En effet, si nous avons souffert des persé-cutions, c'est pour la foi de Nicée, qui nous enseigne à croire au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, c'est-à-dire d'une seule di-vinité, puissance et essence, d'une égale divi-nité et d'un règne coéternel, en trois par-faites hypostases ou trois parfaites personnes, en sorte qu'il n'y ait pas lieu à l'erreur de Sa-bellius, qui confond les hypostases ou détruit les propriétés ; ni à celle des eunomiens, des ariens et des ennemis du Saint-Esprit, qui di-visent la substance, la nature ou la divinité, et qui introduisent une nature postérieure créée ou d'une autre substance dans la Trinité incréée, consubstantielle et coéternelle. Nous conservons aussi dans sa pureté la doctrine de l'incarnation, et ne recevons point dans ce mystère une chair imparfaite, sans âme ou sans entendement ; mais nous reconnaissons que le Verbe de Dieu est entièrement parfait avant les siècles, et dans les derniers jours est devenu homme parfait pour notre salut. Voilà en abrégé la foi que nous prêchons, et dont vous pourrez vous instruire plus amplement par l'écrit du concile d'Antioche et par celui du concile œcuménique qui fut tenu l'année dernière à Constantinople. »

Ils rendent compte ensuite de ce qu'ils avaient réglé touchant la discipline. « Vous savez, disent-ils, l'ancienne règle confirmée par le décret de Nicée, que les ordinations se feraient dans chaque province par ceux de la province, en y appelant, s'ils voulaient, leurs voisins. Ainsi, pour l'église de Constantinople nouvellement rétablie, nous avons ordonné évêque le vénérable Nectaire, dans le concile œcuménique, d'un commun consentement, à la vue du très-pieux empereur Théodose, du consentement de tout le clergé et de toute la ville. Pour l'église d'Antioche, les évêques de la province et du diocèse d'Orient ont ordonné cano-niquement le vénérable Flavien, d'un com-mun accord de toute l'église, et tout le concile a approuvé cette ordination comme légi-time. Pour l'église de Jérusalem, nous recon-naissons le vénérable évêque Cyrille, qui a autrefois été ordonné canoniquement par ceux de la province, et a beaucoup souffert en divers lieux de la part des ariens. Ces choses s'étant faites légitimement et canoniquement, nous prions votre piété d'y consentir, en pré-férant la crainte de Dieu et l'édification des églises à toutes les affections particulières. »

Il y a plus d'une remarque à faire sur cette lettre. D'abord les évêques ne s'y excusent [illegible] qu'on se serait d'ailleurs [illegible] qui, [illegible] ra-lement, dans toute cette affaire, est fort peu exact. [illegible] comme équiva-lentes les expressions de trois hypostases ou de trois personnes : ce qui montre que les dif-ficultés [illegible], étaient dès lors éclaircies. En troisième lieu, ils appellent œcuménique le concile précé-dent de Constantinople, qui ne s'était pas donné ce titre lui-même. Comme l'Église ro-maine en avait approuvé d'avance les déci-sions dogmatiques, l'œcuménicité lui fut uni-versellement reconnue [illegible] temps. [illegible] les auteurs de la lettre dissimulent l'objet principal du concile de Rome, qui était de remédier au schisme d'Antioche. Depuis vingt ans, ce schisme [illegible] l'Église. Sous l'empire de Valens, les Orientaux en voulaient à l'Occident de ce qu'il ne venait point assez promptement à leur secours. De concert avec saint Athanase, saint Basile avait écrit au pape Damase, que l'unique remède était qu'il agît lui-même d'autorité. Le Pape et l'Occi-dent avaient ménagé un accord entre les deux partis : cet accord avait été juré ; l'évêque survivant devait être reconnu de tous. Puis, le cas échéant, le concile de Constantinople perpétue le mal au lieu de le guérir ; divise de nouveau l'Égypte, l'Arabie [illegible] d'avec le reste de l'Orient, et quand le Pape et l'Occident invitent les évêques de ce concile à venir se consulter avec eux à Rome pour mettre un terme à ce déplorable scandale, ces évêques [illegible] le Pape et l'Occident [illegible] ver le mal qu'ils ont fait ! Nous [illegible] Tillemont, qu'il y eût de la sincérité dans cette façon d'agir (1).

Saint Grégoire de Nazianze avait été invité nommément à ce deuxième concile de Con-stantinople par l'empereur Théodose ; mais il s'en excusa, et en écrivit à un officier consi-[illegible] inclination, s'il faut dire la vérité, est de fuir [illegible] jamais vu de concile qui ait eu bonne fin et qui n'ait augmenté les maux plutôt que de les guérir. L'amour de la dispute et l'ambition, [illegible] celui qui veut juger les méchants s'expose à être [illegible] mite, en vue de laquelle il m'a [illegible] par un autre [illegible]

(1) Tillem., t. X. S. Ambr., [illegible] xxvii, p. 150.

par Olympius, gouverneur de Cappadoce ; mais rien ne put vaincre sa résolution (1). Il témoigne encore ailleurs son éloignement pour les conciles.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que, dans le même temps, Sulpice-Sévère nous rapporte de saint Martin, que, les seize dernières années de sa vie, instruit par l'expérience, il évita soigneusement tout concile, toute assemblée d'évêques (2). L'opinion de ces deux saints surprendra beaucoup ; elle surprendra moins si l'on considère que jamais il n'y eut plus de conciles que sous l'empire de Constance, et que jamais l'Eglise ne se trouva dans un état plus déplorable ; que ce sont des conciles ou des assemblées d'évêques qui calomnièrent et persécutèrent saint Athanase ; que ce sont des conciles ou des assemblées d'évêques qui calomnieront et persécuteront saint Chrysostome. Tout cela, sans doute, ne prouve pas que les conciles ne puissent être bons ; mais cela prouve encore moins que les conciles soient aussi nécessaires qu'on le suppose quelquefois.

Revenu de Constantinople en Cappadoce, saint Grégoire se retira dans la terre d'Arianze, qu'il avait héritée de son père. Un jardin, une fontaine, des arbres qui lui donnaient du couvert, faisaient toutes ses délices. Au reste, il jeûnait, il priait avec abondance de larmes ; son lit était une natte, sa couverture un gros sac, son habit une seule tunique ; il allait nu-pieds, ne faisait point de feu, n'avait pour compagnie que les bêtes. Cependant, malgré ses austérités, ses maladies continuelles et son extrême vieillesse, il sentait encore des combats très-violents de la chair contre l'esprit. C'est ce qui lui fait dire, qu'encore qu'il soit vierge de corps, il ne sait pas bien s'il l'est de la pensée. Il fuyait avec grand soin la vue des femmes. On le voit par une lettre à un de ses parents, nommé Valentinien, qui, sous prétexte de jouir de sa compagnie, vint loger avec des femmes vis-à-vis de lui. Ce voisinage lui fit quitter la place, quoiqu'il l'eût cultivée par son travail et que ce fût près d'une église de martyrs. Le principal remède qu'il employait contre les tentations, était la prière et la confiance en Dieu. Il se délassait de ses austérités par la poésie. Ainsi, ayant passé un carême entier sans parler, il fit un poëme pour rendre compte de son silence, et un autre à Pâques pour recommencer à parler par les louanges de Jésus-Christ.

Cependant l'amour de la solitude ne lui faisait point oublier l'intérêt des églises. Il trouva que celle de Nazianze avait été fort négligée pendant son absence, et même infectée de l'erreur d'Apollinaire. Il patienta d'abord. Mais voyant que les hérétiques, non contents de semer leurs erreurs, le calomniaient lui-même et prétendaient qu'il était dans leur sentiments, parce qu'il les traitait encore en frères, il crut devoir se déclarer, et en écrivit au prêtre Clédonius, à qui il avait laissé, en son absence, le principal soin du troupeau, et qui menait depuis longtemps la vie monastique. Les apollinaristes se vantent, dit-il, d'avoir été reçus par le concile d'Occident, qui, comme tout le monde sait, les avait auparavant condamnés. S'ils ont été reçus, qu'ils le montrent, et nous serons contents ; car ils ne l'auront été qu'en se conformant à la saine doctrine. Et ils ne peuvent le montrer que par un décret synodique ou par des lettres de communion ; car telle est la coutume des conciles.

Entrant en matière, il dit : « Nous ne séparons point l'homme de la divinité ; nous enseignons que c'est le même qui auparavant n'était point homme, mais Dieu et Fils unique avant les siècles, sans mélange de corps ni de rien de corporel ; qui, à la fin, a pris aussi l'humanité pour notre salut ; passible par la chair, impassible par la divinité ; borné par le corps, sans bornes par l'esprit ; le même terrestre et céleste, visible et intelligible, compréhensible et incompréhensible, afin que l'homme entier, tombé dans le péché, fût réparé par celui qui est homme tout entier et Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie mère de Dieu, *théotocos,* il est séparé de la divinité. Si quelqu'un dit qu'il a passé par la Vierge, comme par un canal, et non pas qu'il a été formé en elle d'une manière divine et humaine tout ensemble : divine, en ce que l'homme n'y a point eu de part ; humaine, en ce que les lois de la grossesse y ont été observées ; il est encore impie. Si quelqu'un dit que l'homme a été formé, et que Dieu y est entré, il est condamnable. Si quelqu'un introduit deux fils, l'un de Dieu le Père, l'autre de la Mere, et ne dit pas que c'est le même, il doit déchoir de l'adoption promise aux vrais fidèles ; car il y a deux natures, Dieu et l'homme, comme l'âme et le corps ; mais il n'y a pas deux fils ni deux dieux, non plus que deux hommes, quoique saint Paul ait ainsi nommé l'intérieur et l'extérieur de l'homme. Et pour le dire en un mot, le Sauveur est composé de deux choses différentes, puisque le visible et l'invisible n'est pas la même chose, non plus que ce qui est sujet au temps et ce qui n'y est pas sujet ; mais ce ne sont pas deux personnes, à Dieu ne plaise ! Car les deux choses sont unies : Dieu est devenu homme, ou l'homme est devenu Dieu, ou comme on voudra le dire. » Voilà comme saint Grégoire de Nazianze condamnait d'avance, et de la manière la plus expresse, l'erreur de Nestorius dans celle d'Apollinaire.

Venant au point capital de l'hérésie de ce dernier, il dit : « Si quelqu'un espère en un homme sans entendement, il est sans entendement lui-même et indigne d'être sauvé. [illegible] Dieu n'a guéri et ne sauve que [illegible] Si Adam n'est tombé qu'à demi, [illegible]

(1) Greg. Naz., *Epist.* LV, XXVI, LXXXIII, LXXXIV; *Carm.*, XI. — (2) Sulp. Sev. *Dial.* III, n. 15.

en prendre et en sauver que la moitié : s'il est tombé tout entier, qu'ils ne nous envient donc pas le salut parfait, et qu'ils ne revêtent pas seulement le Sauveur d'os, de nerfs et de la peinture d'un homme. S'il est homme sans âme (c'est ce que disent les ariens, afin d'attribuer la passion à la divinité, comme au principe des mouvements de son corps), s'il a une âme sans entendement, comment est-il homme ? car l'homme n'est pas un animal sans entendement. Ce sera la figure et l'habitation d'un homme avec l'âme d'un cheval ou d'un bœuf, ou d'une autre bête. Ce sera donc là aussi ce qui est sauvé, et la vérité m'aura trompé, si je me glorifie de l'honneur qu'un autre aura reçu. » Il répond ensuite aux objections d'Apollinaire, et proteste, à la fin, que ceux qui ne profiteront pas de ses avis et continueront à diviser l'Église, en rendront compte au jour du jugement. Et comme Apollinaire imposait à la multitude par la quantité de ses écrits et les grâces de sa poésie, saint Grégoire promet aussi d'écrire et de faire des vers (1) ; ce qui semble être la cause de tant de poésies qu'il a composées depuis son retour de Constantinople.

Ce fut vers ce temps-là qu'il se déchargea entièrement du soin de l'église de Nazianze. Il demanda instamment aux évêques de la province d'y en établir un, et en particulier à Hellade de Césarée, qui était le métropolitain. Il l'obtint enfin, et Eulalius fut ordonné évêque de Nazianze. On croit avec raison que c'est le même dont Grégoire parle avantageusement en plusieurs endroits, qui était son parent, avait embrassé la vie monastique et s'y était distingué par sa vertu. Grégoire l'avait fait prêtre et chorévêque, et eut une grande joie quand il le vit placé sur le siége de Nazianze. Ce fut toutefois un nouveau sujet de calomnie contre lui : les uns disaient qu'il avait méprisé cette église, les autres qu'on lui avait donné un successeur malgré lui. Voici comme il en écrivit à saint Grégoire de Nysse, qui était de la province : « Que personne ne me calomnie, comme si on avait ordonné un autre évêque malgré moi. Je ne suis ni si méprisé ni si haï ; mais je les en ai beaucoup priés, parce que je suis déjà comme mort et que je craignais le poids de cette église négligée ; je leur ai demandé cette grâce, qui, sans être contraire aux canons, tendait à mon soulagement, et, par vos prières, on a donné à cette église un pasteur digne de vous. Je le remets entre vos mains, le vénérable Eulalius, entre les mains duquel je souhaite de rendre l'esprit. Que si quelqu'un dit que, du vivant de l'évêque, on ne doit pas en ordonner un autre, qu'il sache que cela ne fait rien contre moi ; car tout le monde sait que j'ai été ordonné pour Sasime et non pour Nazianze, quoique j'en aie reçu la conduite pour un temps, comme étranger, par respect pour mon père et pour ceux qui m'en ont prié (2). »

Cependant les évêques de l'Orient et de l'Occident s'assemblaient à Rome en vertu de lettres impériales. Voilà ce que dit saint Jérôme (3), d'une manière incidente, dans l'éloge de sainte Paule, illustre dame romaine. Parmi les évêques d'Orient, il nomme saint Épiphane, métropolitain de Chypre, et Paulin d'Antioche, qu'il accompagna lui-même. Saint Épiphane logea chez sainte Paule. Paulin de son côté, la voyait très-souvent, et tous deux ils lui inspirèrent un ardent désir de la solitude. Ils passèrent l'hiver à Rome et ne retournèrent en Orient que l'année suivante. Il est bien à croire que, outre les trois députés du concile de Constantinople, Timothée d'Alexandrie y vint également avec d'autres évêques, soit de l'Égypte, soit de l'Arabie. On y voyait, de l'Occident, Anémius de Sirmium, Aschole de Thessalonique, Ambroise de Milan, Britton de Trèves. Comme on n'a pas les actes de ce concile, on ne sait quelle en fut le résultat. Sozomène dit, à la vérité, que l'ordination de Flavien ramena un très-grand trouble dans l'église d'Antioche ; que la plupart se séparèrent de sa communion pour s'assembler avec Paulin ; que les évêques eux-mêmes étaient divisés à ce sujet ; que les Égyptiens, les Arabes et les Cypriotes ressentaient vivement l'injure faite à Paulin ; qu'au contraire, ceux de Syrie, de Palestine, de Phénicie et la plupart de ceux d'Arménie, de Cappadoce, de Galatie et du Pont favorisaient le parti de Flavien ; que l'évêque de Rome et les autres de l'Occident n'étaient pas médiocrement indignés : qu'ils continuèrent d'adresser leurs lettres synodales à Paulin, comme évêque d'Antioche, et n'écrivirent point à Flavien ; que pour Diodore de Tarse et Acace de Bérée qui lui avaient imposé les mains, ils les tinrent pour excommuniés, les mirent en accusation, et, pour juger toute cette affaire, convoquèrent les Orientaux en Occident, tant par leurs lettres que par celles de l'empereur Gratien, ou plutôt des trois empereurs, attendu que leurs édits étaient communs (4). Voilà ce que dit Sozomène, et d'autres que lui le dit ; mais il n'ajoute pas quelles furent les suites de ces lettres, ni le résultat de ce concile. Le ton de la lettre suivante, du pape saint Damase, nous fait croire que ce résultat fut heureux et pacifique. Suivant le témoignage de Théodoret, elle fut adressée généralement à tous les évêques d'Orient (5). Le sujet en est la condamnation d'Apollinaire et de Timothée, son disciple, qu'il avait prétendu faire évêque d'Antioche. Elle est conçue en ces termes :

« Quand votre charité rend à la chaire apostolique le respect qui lui est dû, le plus grand avantage vous en revient à vous-mêmes, mes très-honorés fils. Car, quoique nous

(1) Orat. LI, epist. ad Cled. — (2) Epist. XLII. — (3) Hier., Epist. LXXXVI. — (4) Soz., l. VII, c. XI. — (5) Theod., l. V, c. IX.

soyons obligés de tenir le gouvernail de la sainte Eglise, dans laquelle le saint apôtre a siégé et enseigné, nous nous reconnaissons néanmoins bien au-dessous de cet honneur; c'est pourquoi nous travaillons de toutes nos forces à parvenir, s'il est possible, à la gloire de sa béatitude. Sachez donc qu'il y a déjà longtemps que nous avons condamné le profane Timothée, disciple de l'hérétique Apollinaire, avec son dogme impie, et nous espérons qu'il ne restera plus rien de la secte à l'avenir. Que si ce vieux serpent revit pour son supplice, après avoir été frappé une ou deux fois d'anathème et chassé de l'Eglise, et s'il tâche d'infecter de son venin quelques fidèles, évitez-le comme une peste, en vous souvenant toujours de la foi des apôtres, surtout de celle qui a été écrite et publiée par les Pères de Nicée; demeurez-y fermes et immuables, et ne souffrez pas que ni votre clergé ni votre peuple prêtent l'oreille à des questions déjà résolues. Car nous avons déjà donné la formule de foi, afin que quiconque fait profession d'être chrétien, garde ce qui a été transmis par les apôtres, selon cette parole de saint Paul : Si quelqu'un vous annonce autre chose que ce que vous avez reçu, qu'il soit anathème! Car le Christ, Fils de Dieu, Notre Seigneur, a mérité par ses souffrances le salut très-complet au genre humain, afin de délivrer l'homme tout entier du péché. Quiconque dit donc qu'il a eu une divinité ou une humanité imparfaite, celui-là, plein de l'esprit du démon, se montre fils de l'enfer. Pourquoi demandez-vous donc une seconde fois que je dépose Timothée, puisqu'il a déjà été déposé ici avec Apollinaire, son maître, par le jugement de la chaire apostolique, en présence de Pierre, évêque d'Alexandrie, et qu'au jour du jugement il subira les tourments et les supplices qu'il mérite? Que s'il entraîne quelques hommes légers, comme s'il avait quelque espérance, lui qui a changé l'espérance véritable au Christ, quiconque résiste à la règle de l'Eglise, périra avec lui. Que Dieu vous conserve, nos fils bien-aimés (1)! »

Cette lettre est infiniment remarquable. Le saint Pape y appelle jusqu'à deux fois les évêques d'Orient ses bien-aimés fils : ce qui marque tout ensemble et la tendresse du père, et l'affection des fils, et l'union qui régnait de part et d'autre; ce qui marque surtout l'autorité du père, la docilité des fils et la notoriété de l'une et de l'autre. Et de fait, que demandent les fils au père? qu'il condamne un hérésiarque qui s'est élevé au milieu d'eux. Et que répond le père à la demande de ses fils? que déjà il a condamné l'hérésiarque, que déjà il a donné la formule, la règle de l'Eglise, et que quiconque y résiste, périra.

Saint Ambroise et saint Aschole se connaissaient et s'aimaient depuis longtemps; mais jamais ils ne s'étaient vus. Ils se virent pour la première fois à l'occasion du concile de Rome. Ambroise était malade : Aschole le prévint. A la première entrevue, ils se jetèrent affectueusement dans les bras l'un de l'autre, se tinrent longtemps entrelacés, s'arrosant de leurs larmes, en pleurant sur les maux de leur siècle. C'était à Rome même. Un jour Ambroise y fut invité par une dame du rang des clarissimes, d'aller dans sa maison au delà du Tibre et d'y offrir le sacrifice. Une baigneuse qui était au lit, paralytique, ayant appris qu'il était dans cette maison, s'y fit porter dans une chaise; et, pendant qu'il priait et lui imposait les mains, elle toucha ses vêtements, les baisa et aussitôt fut guérie et se mit à marcher. Paulin, secrétaire d'Ambroise, qui rapporte ce miracle, dit l'avoir appris à Rome même quelques années après, par le rapport de plusieurs saints personnages. Quant à saint Aschole, étant de retour dans son église, il mourut peu après. Les évêques de Macédoine et le clergé de Thessalonique en écrivirent à saint Ambroise, qui, dans sa réponse, fait le plus affectueux panégyrique de saint Aschole, et les félicite de l'élection d'Anysius, son disciple, qu'ils avaient mis à sa place, et auquel il écrivit aussi, l'exhortant à imiter les vertus de son saint prédécesseur. Les deux lettres finissent par ces mots : « Portez-vous bien, nos frères, et aimez-nous, parce que nous vous aimons (2). » Le pape saint Damase fit Anysius son légat dans l'Illyrie orientale, comme il avait fait saint Aschole.

Un jour que, de retour à Milan, saint Ambroise était occupé à prêcher, deux chambellans de l'empereur Gratien, infectés de l'arianisme l'un et l'autre, lui proposèrent une question sur l'incarnation de Notre Seigneur, et promirent de se trouver le lendemain dans la basilique Portienne, pour en entendre la solution. Le lendemain ces deux officiers, se moquant de leur promesse, et de l'évêque, et du peuple assemblé dans l'église, montèrent en voiture et sortirent de la ville pour se promener. Saint Ambroise, ayant longtemps attendu, et ne pouvant plus retenir le peuple, monta sur le tribunal de l'église et commença à traiter la question, en disant : Je désire, mes frères, payer ma dette, mais je ne trouve point mes créanciers d'hier : si ce n'est qu'ils croient nous troubler en nous surprenant; mais la vraie foi ne se trouble jamais. Ils viendront peut-être, et en attendant arrêtons-nous à ces laboureurs que l'on vient de nous proposer, c'est-à-dire Caïn et Abel, dont on venait de lire l'histoire. Il en prend occasion d'entrer en matière, et fait d'abord le dénombrement des hérétiques qui erraient sur le Fils de Dieu, entre lesquels il compte ceux qui séparaient l'âme raisonnable du mystère de l'incarnation, c'est-à-dire les apollinaristes, que toutefois il ne nomme pas, et ajoute que peut-être ils honorent bien la Trinité, mais qu'ils ne savent pas distinguer la nature hu-

(1) Theod., l. V, c. x. Const., 571. — (2) Ambr., *Epist.* xv et xvi.

[illegible] de la divine. La nature est simple, dit-il : l'homme est composé d'une âme raisonnable et d'un corps ; si vous ôtez l'un des deux, vous ôtez toute la nature de l'homme. Ensuite, entrant en matière, il prouve contre les ariens l'éternité et la divinité du Verbe; puis il vient aux apollinaristes, et fait voir contre eux la différence de la chair et de la divinité de Jésus-Christ, que ces hérétiques confondaient, prétendant que le Verbe avait été changé en chair ; puis il détruit leur autre erreur touchant l'âme raisonnable qu'ils refusaient à Jésus-Christ comme source du péché, et il finit là son discours.

Cependant, les deux chambellans de l'empereur, continuant leur promenade, tombèrent de la voiture et se tuèrent tous deux ; on rapporta les corps et on les enterra. Mais saint Ambroise, loin d'insulter à leur mémoire, n'a fait dans ses ouvrages aucune mention de cet accident, même quand il rédigea par écrit le sermon qu'il avait fait dans cette circonstance. C'est ce qui compose son *Traité de l'Incarnation* (1).

Le pape saint Damase et saint Ambroise travaillaient de concert pour le plus grand bien de l'Église. On le voit entre autres par le fait suivant, qui paraît de l'année 382. Lorsque Constance vint à Rome, en 357, il fit ôter du lieu où le sénat s'assemblait l'autel de la Victoire ; mais Julien le fit rétablir, et Valentinien Ier le laissa.

Gratien le fit ôter de nouveau et confisquer les terres des temples, les revenus destinés aux dépenses des sacrifices et à l'entretien des pontifes, et les pensions des vestales, dont il abolit les priviléges ; il attribua même au fisc ce qui, à l'avenir, serait donné par testament aux temples, aux pontifes et aux vestales. Les sénateurs païens se plaignirent de cette ordonnance ; ils députèrent à Gratien, Symmaque, qui passait pour l'homme le plus éloquent de son siècle, fils d'un autre Symmaque, préfet de Rome sous Valentinien Ier en 365. Les sénateurs païens députèrent Symmaque le fils, comme au nom de tout le sénat. Mais les sénateurs chrétiens, dont le nombre était très-grand, donnèrent aussi, de leur côté, une requête par laquelle ils désavouaient celle des païens, et ils protestèrent, en public et en particulier, qu'ils ne viendraient point au sénat si la prétention des païens avait lieu. Le pape Damase envoya à saint Ambroise cette requête des sénateurs chrétiens, pour la remettre et la recommander à l'empereur, qui, en effet, n'eut aucun égard à celle des païens et ne voulut pas même les écouter (2).

Gratien était [illegible] :
mais, comme [illegible] Sulpice-Sévère, il avait un grand maître du palais qui [illegible] Macedonius. Saint Ambroise [illegible] jour d'aller chez lui pour lui demander la [illegible] ce [illegible] homme lui fit fermer [illegible] qu'il ne put lui parler. Ambroise dit [illegible] : Tu viendras aussi à l'église, mais quoique les portes [illegible] ouvertes, il ne put en trouver l'entrée (3).

Un magistrat païen s'était [illegible] des discours injurieux contre l'empereur, et avait dit qu'il n'était pas digne de son père. Il fut traduit en justice et condamné à mort. Déjà on le conduisait au lieu de l'exécution, quand Ambroise accourut au palais pour intercéder en sa faveur. Les [illegible] amusé l'empereur [illegible] partie de chasse dans son parc : et lorsque Ambroise vint demander audience, on lui répondit que l'empereur était à la chasse, et qu'il n'était permis à personne d'aller troubler ses plaisirs. L'évêque feignit de se retirer, mais il trouva moyen de s'introduire [illegible] par une autre porte avec les valets qui menaient les chiens. Alors, s'étant présenté à Gratien, il se fit écouter malgré les contradictions des courtisans, et ne quitta le prince qu'après avoir obtenu la grâce du coupable (4).

Le pape saint Damase servait l'Église de plus d'une manière : non-seulement il la gouvernait avec sagesse; il y faisait fleurir les sciences sacrées. Saint Jérôme [illegible] à Rome avec Paulin d'Antioche, qui l'avait ordonné prêtre. Le Pape l'y retint, en fit son ami et son secrétaire pour lui aider à répondre aux consultations synodales de l'Orient et de l'Occident. Profondément versé dans la littérature sacrée et profane, Jérôme avait déjà fait plusieurs travaux sur l'Écriture ; Damase les lisait avidement, les transcrivait même, le pressait d'en écrire d'autres, lui proposant pour cela diverses questions. Bientôt il lui fit entreprendre une œuvre d'utilité plus générale : ce fut une édition correcte du *Psautier*. Jérôme en fit une, mais avec le moins possible de changements [illegible] les psaumes [illegible] entre les mains et dans la mémoire de tous les fidèles, qui les chantaient dans l'église. Plus tard il en fit une autre, dans laquelle il intercala, sous des signes caractéristiques, les différences avec le grec et l'hébreu. Enfin il en fit une version littérale sur l'hébreu même.

De temps immémorial, on se servait en Occident d'une version latine [illegible] Vulgate [illegible] Italique, [illegible] Vulgate ou Vulgaire [illegible] croire qu'elle avait été faite à Rome même, du temps des apôtres [illegible] la [illegible] Rome [illegible] les [illegible] Pierre, et sept de saint Paul. [illegible]

(1) Paulin, *Vita Ambr* n. 18. — (2) Ambr. *Epist.* XVII, n. 10. — (3) *Ambr. Vita.* — (4) [illegible] XXV.

avant l'invention de l'imprimerie, il fallait tout transcrire à la main, il se glissait inévitablement dans les différents exemplaires bien des fautes de copistes, que d'autres corrigeaient quelquefois par des fautes nouvelles. Quelquefois aussi l'interprète n'avait pas rendu tout à fait le sens de l'original. De plus, chaque fidèle n'avait pas toute la collection du Nouveau Testament, mais telle ou telle partie détachée, à laquelle il se permettait quelquefois d'ajouter ou d'intercaler des lambeaux d'une autre. Tout cela occasionnait des variantes, des différences plus ou moins considérables entre les divers exemplaires. Pour remédier à cet inconvénient, le Pape pressa saint Jérôme de donner une édition correcte des quatre Evangiles et de tout le Nouveau Testament, d'après le texte original, qui est le grec. Il le fit avec une table de concordance des quatre Evangiles entre eux. Plus tard, il entreprit et exécuta le même travail sur tout l'Ancien Testament, qu'il traduisit sur l'hébreu. Comme les peuples étaient habitués à l'ancienne Vulgate, la version de saint Jérôme éprouva plus d'une opposition. Dans une église d'Afrique, où on la lisait, le peuple se mutina parce qu'il avait nommé courge et non pas lierre la plante qui ombragea le prophète Jonas. Mais les oppositions les plus violentes lui vinrent de certains personnages envieux et jaloux, qui ne se croyaient pas peuple. Cependant, avec le temps, la version de saint Jérôme, que les Grecs consultaient dès son apparition, a été adoptée par toute l'Eglise latine, et le concile de Trente a fini par la déclarer authentique. En effet, jamais personne ne se trouva plus en état de bien faire ce travail. Non-seulement il profita de ce qui avait été fait, des travaux immenses d'Origène et autres ; mais avec une grande connaissance de l'hébreu, de l'egyptien, du syriaque, du chaldéen, il interrogera les docteurs de la synagogue, visitera et étudiera avec eux les lieux mêmes dont il est parlé dans l'Ecriture.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'après le pontife romain, les personnes qui le pressaient le plus dans ces travaux, qui les partageaient en quelque sorte avec lui, jusqu'à apprendre l'hébreu, ce furent les premières dames de Rome, les descendantes des Scipions, des Gracques, des Paul-Emiles, des Fabius, des Marcellus, des Jules ; les filles, les femmes, les veuves des préfets et des consuls.

Oui, une des plus grandes occupations du saint docteur pendant ce séjour de Rome, était de répondre aux dames romaines qui le consultaient sur l'Ecriture sainte. Car quelque soin que sa modestie lui fît prendre d'éviter leur rencontre, elles avaient encore plus d'empressement à le chercher. Sainte Marcelle, sainte Aselle, sa sœur, et leur mère Albine furent de ce nombre. Marcelle profita en peu de temps de ce que saint Jérôme avait appris par un long travail, et le consulta souvent depuis, comme on le voit par ses lettres. Etant demeurée veuve le septième mois après ses noces, elle refusa d'épouser Céréalis, homme âgé, mais très-noble et très-riche, oncle du césar Gallus, et qui, sous Constance, avait été préfet de Rome et consul, en 358. Pendant la longue viduité de Marcelle, la pureté de sa conduite ne fut jamais flétrie du moindre soupçon. Elle se retira dans une maison de campagne près de Rome, où elle pratiqua longtemps la vie monastique avec sa fille spirituelle, la vierge Principia, et leur exemple produisit à Rome un grand nombre de monastères d'hommes et de filles. Sainte Marcelle avait pris le goût de la piété et de la vie monastique, quarante ans auparavant, lorsque saint Athanase vint à Rome, sous le pape Jules, en 341. Elle apprit de lui la vie de saint Antoine, qui vivait encore, et la discipline des monastères de saint Pacôme, pour les hommes et pour les femmes.

Paule, amie de Marcelle, est la plus illustre des dames romaines qu'instruisit saint Jérôme. Elle était fille de Rogatus et de Blésilla. Le père, Grec d'origine, faisait remonter sa généalogie jusqu'à Agamemnon ; la mère descendait des Scipions, des Gracques et des Paul-Emiles. Paule épousa Jules Toxotius, de la famille Julia, par conséquent descendu d'Iule et d'Enée : elle en eut quatre filles et un fils. L'aînée des filles, nommée Blésilla, comme son aïeule, fut mariée seulement pendant sept mois, comme sainte Marcelle, et demeura veuve à l'âge de vingt ans. Saint Jérôme lui expliqua le livre *De l'Ecclésiastique,* pour l'exciter au mépris du monde. Elle le pria de lui en laisser un petit commentaire, afin qu'elle pût l'entendre sans lui ; mais comme il se préparait à cet ouvrage, elle mourut d'une fièvre qui l'emporta en peu de temps. Sainte Paule, sa mère, en fut excessivement affligée, et saint Jérôme lui en écrivit une lettre de consolation, où il marque que Blésilla parlait le grec comme le latin, qu'elle avait appris l'hébreu en peu de jours, et que l'Ecriture sainte était toujours entre ses mains.

La seconde fille de sainte Paule fut Pauline, qui épousa Pammachius, cousin de sainte Marcelle, de la famille Furia, et qui comptait plusieurs consuls parmi ses ancêtres. Il était ancien ami de saint Jérôme, qui avait étudié avec lui et lui adressa, depuis, plusieurs de ses ouvrages. Pauline mourut avant lui, et se trouvant veuf sans enfants, il se donna tout entier au service de Dieu et des bonnes œuvres, embrassa la vie monastique et employa tout son bien à secourir les pauvres, particulièrement les étrangers, dans un hôpital qu'il établit à Porto, près de Rome. La troisième fille de sainte Paule fut Julie Eustochium, qui ne la quitta jamais et demeura vierge; la quatrième fut Rufine, qui épousa depuis Alethius, du rang des clarissimes. Le fils de sainte Paule et le dernier de ses enfants fut nommé, comme son père, Toxotius. Il épousa Léta, fille d'Albin, païen et pontife des

idoles, mais qui se convertit en sa vieillesse, à la persuasion de sa fille et de son gendre. Du mariage de Toxotius et de Léta vint la jeune Paule, au sujet de laquelle saint Jérome écrivit à Léta, déjà veuve, une instruction sur la manière de l'élever chrétiennement. Telle fut la famille de sainte Paule.

Saint Jérome nous a encore laissé les éloges de deux veuves, Léa et Fabiole, et de la vierge Aselle. Léa gouvernait un monastère de vierges, qu'elle instruisait plus par son exemple que par ses paroles : elle passait les nuits en prières; son habit et sa nourriture étaient très-pauvres, toutefois sans ostentation. Elle était si humble qu'elle paraissait la servante de toutes, elle qui avait eu autrefois un grand nombre d'esclaves. L'Eglise honore sa mémoire le vingt-deux mars. Saint Jérôme apprit sa mort un matin, comme il expliquait à sainte Marcelle le psaume LXXII; ce qui lui donna occasion de lui envoyer son éloge. Deux jours après, il lui envoya celui de sainte Aselle, sœur de Marcelle même, qui vivait encore. Elle avait été consacrée à Dieu dès l'âge de dix ans. A douze ans, elle s'enferma dans une cellule, couchant à terre, ne vivant que de pain et d'eau, jeûnant toute l'année et passant deux ou trois jours sans manger ; en carême, les semaines entières. Elle avait déjà cinquante ans, et ses austérités n'avaient point altéré sa santé. Elle travaillait de ses mains, ne sortait point, si ce n'était pour aller aux églises des martyrs, mais sans être vue. Elle n'avait jamais parlé à aucun homme et à peine sa sœur la voyait-elle. Sa vie était simple et uniforme, et elle gardait au milieu de Rome une parfaite solitude. L'Eglise en fait mémoire le six décembre. Fabiole était de l'illustre famille des Fabius. Elle avait épousé un homme de mœurs si déréglées, que, ne le pouvant souffrir, elle le quitta; mais, se trouvant encore jeune, elle usa de la liberté que lui donnaient les lois civiles, et se remaria à un autre. Après la mort de ce second mari, elle rentra en elle-même; et, reconnaissant que ce mariage avait été contre la loi de l'Evangile, elle en fit pénitence publique, et, la veille de Pâques, elle se présenta à la basilique de Latran avec les pénitents, les cheveux épars, et dans le triste état des autres, tirant les larmes de l'évêque, des prêtres et de tout le peuple. Elle demeura hors de l'église jusqu'à ce que l'évêque l'y rappelât, comme il l'en avait chassée. Ensuite elle vendit tout son bien et fut la première qui établit à Rome un hôpital de malades, où elle les servait de ses propres mains. Elle faisait de grandes libéralités aux clercs, aux moines, aux vierges, non-seulement dans Rome, mais dans toute la Toscane, où il y avait déjà plusieurs monastères.

Pendant que saint Jérôme entretenait ainsi à Rome, avec l'amour de la virginité, l'amour des saintes lettres, un certain Helvidius, disciple de l'arien Auxence, y fit un livre où il prétendait prouver, par l'Ecriture, que la sainte Vierge, après la naissance de Notre Seigneur, avait eu de saint Joseph d'autres enfants; et, passant à la thèse générale, il soutenait que la virginité n'avait aucun avantage sur le mariage. Saint Jérôme méprisa quelque temps le traité d'Helvidius, tant par l'obscurité de l'auteur, qu'il ne connaissait pas, quoiqu'ils fussent tous deux à Rome, que par le peu de mérite de l'ouvrage. Enfin, il se laissa persuader d'y répondre, et montra clairement qu'il n'y a rien dans l'Ecriture qui ne favorise la créance établie dans l'Eglise que Marie est toujours demeurée vierge, et que saint Joseph n'a été que le gardien de sa virginité. Il soutient même que ce saint a vécu vierge; enfin il relève la virginité, mais sans blâmer le mariage.

Mais en relevant si haut la virginité, la viduité et le célibat religieux, saint Jérôme n'épargnait pas pour cela les personnes qui, contentes d'en faire une profession extérieure, afin d'être honorées devant les hommes, ni n'en prenaient l'esprit ni n'en observaient les règles, continuant à vivre non-seulement dans le monde, mais comme le monde. On le voit par sa grande lettre à la vierge Eustochium, sur la manière de garder la virginité. Il y déplore la chute quotidienne de tant de vierges, de tant de veuves, qui, après leur profession, mènent une vie molle et sensuelle, aimant la bonne chère et la parure, se produisant en public pour attirer les regards des jeunes gens, et puis, pour échapper au déshonneur du crime, y ajoutant d'autres crimes et faisant périr l'enfant qui n'est pas né. Il y déplore le scandale des agapètes, la peste de ces vierges faussement dévotes, qui quittaient leurs frères pour en chercher d'étrangers, habitant la même maison, la même chambre, et souvent la même couche, et criant à la calomnie quand on y soupçonnait quelque chose : femmes sans mariage, concubines d'un nouveau genre, prostituées à un seul homme, plutôt que vierges chrétiennes.

Quant à Eustochium, il l'avertit de fuir ces hypocrites de l'un et de l'autre sexe. Parlant des clercs en particulier, il dit : « Il y en a qui briguent la prêtrise ou le diaconat pour voir plus librement les femmes. Tout leur soin est de leurs habits, d'être chaussés proprement, d'être parfumés. Ils frisent leurs cheveux avec le fer; les anneaux brillent à leurs doigts; ils marchent du bout du pied : vous les prendriez pour des fiancés plutot que pour des clercs. Il y en a dont toute l'occupation est de savoir les noms et les demeures des femmes de qualité et de connaître leurs inclinations. J'en décrirai un qui est le maître en ce métier. Il se lève avec le soleil, l'ordre de ses visites est préparé, il cherche les chemins les plus courts, et ce vieillard importun entre presque jusque dans les chambres où elles dorment. S'il voit un oreiller, une serviette ou quelque autre meuble à son gré, il le loue, il en admire la propreté, il le tâte, il se plaint de n'en avoir point de semblable, et

l'arrache plutôt qu'il ne l'obtient ; car chacun redoute ce courrier de la ville. Ennemi de la chasteté, ennemi du jeûne, ce qu'il approuve, c'est un bon dîner, c'est un morceau friand. » Saint Jérôme marquait encore leur avarice, en disant que ces clercs intéressés, sous prétexte de donner leur bénédiction, étendaient la main pour recevoir de l'argent, et devenaient dépendants de celles qu'ils devaient gouverner. Il se plaint ailleurs de ceux qui s'attachaient à des personnes âgées et sans enfants, et leur rendaient avec assiduité les services les plus bas et les plus indignes, pour avoir part à leur succession (1).

On sent qu'avec un langage aussi cru et aussi sévère, saint Jérôme dut s'attirer bien des ennemis. Aussi, dans les commencements, le regardait-on comme un saint, comme un homme à la fois humble et éloquent ; toute la ville l'affectionnait, le jugeait digne du souverain pontificat et lui attribuait tout ce que faisait le pape saint Damase. Mais quand il se fut permis de parler contre les vices des Romains, c'était un fourbe, un imposteur ; tels qui lui baisaient les mains, le déchiraient par derrière ; on lui reprocha jusqu'à sa démarche, son rire, l'air de son visage : sa simplicité leur devint suspecte (2). Pour lui, tout cela ne l'épouvantait guère, il s'en amusait. « Quoi donc ! écrivait-il, je n'oserais dire ce que d'autres ne rougissent pas de faire ? Et encore, qu'ai-je donc dit avec une si grande liberté ? ai-je décrit les idoles sculptées sur la vaisselle des festins ? ai-je rappelé qu'au milieu des repas chrétiens on offre aux regards des vierges les embrassements des satyres et des bacchantes ? ai-je témoigné du chagrin que des mendiants deviennent riches ? ai-je trouvé mauvais qu'on ensevelisse ceux dont on doit hériter ? Parce que j'ai eu le malheur de dire un petit mot, savoir, que les vierges devraient se trouver plus souvent avec des femmes qu'avec des hommes, voilà que j'ai offensé toute la ville, voilà que tout le monde me montre au doigt. Et vous croyez que je dirai encore quelque chose (3) ? »

Il y avait, entre autres, à Rome, un individu au nez difforme et à la parole boursouflée, qui se croyait bel homme et bel esprit. Or, tout ce que saint Jérôme avait dit des vices et des travers en général, cet individu le prenait pour lui personnellement, et il s'en plaignait à tout le monde. Jérôme, après l'avoir bien raillé de se trahir ainsi lui-même, finit par lui donner ce conseil : « Fais que ton nez disparaisse de ton visage, et puis tiens la bouche bien close ; à ce prix, on pourra te croire bel homme et beau diseur (4).

Cependant, dès le mois de janvier 383, l'empereur Théodose, étant à Constantinople, déclara auguste et associa à l'empire son fils Arcade, âgé de six ans. Un autre soin occupait le père : c'était de lui trouver un digne précepteur. L'orateur et philosophe Thémiscius désirait avec empressement cet emploi ; il l'avait manifesté publiquement dans une harangue. Théodose avait en lui de la confiance; mais pour former un empereur chrétien, il fallait un sage chrétien. Théodose le demanda au pape saint Damase, et l'en pressait par l'empereur Gratien. Le Pape jeta les yeux sur un diacre de son église, qui vivait à Rome dans la retraite avec une sœur. Arsène était son nom. Issu d'une des plus illustres familles, il joignait à la pureté des mœurs une connaissance parfaite des lettres et de toutes les sciences humaines. Théodose le reçut avec beaucoup d'honneur, le nomma sénateur et patrice, voulut qu'il fût le parrain de ses deux fils, et lui donna sur eux l'autorité qu'il avait lui-même. Rien ne manquait du côté du père et du précepteur.

D'après le récit de Socrate, copié par Sozomène, il y aurait eu, vers le temps de l'inauguration d'Arcade, une nouvelle assemblée d'évêques à Constantinople, par l'ordre de Théodose. On rapporte à cette occasion plusieurs lettres de saint Grégoire de Nazianze à ses amis de Constantinople, Posthumien, préfet du prétoire, le consul Saturnin, les généraux Victor et Modaire (5). Ayant appris qu'il devait se tenir une nouvelle assemblée d'évêques, sans savoir ni pourquoi ni comment, il eut peur qu'elle n'eût pas une plus heureuse fin que la précédente. Il prie donc ses illustres amis de faire en sorte qu'elle produise la paix. Mais ces lettres ont pu être écrites l'année d'auparavant et à l'occasion du deuxième concile.

Quoi qu'il en soit, au dire de Socrate, Théodose aurait convoqué des évêques de toutes les religions, afin de les faire discuter ensemble et faire cesser leur dissidence. Nectaire, effrayé de ce projet, aurait consulté l'évêque des novatiens, Agélius, qui, n'étant pas fort dans la dispute, aurait consulté son prêtre Sisinius, lequel avait étudié avec Julien l'Apostat, sous le magicien-philosophe Maxime. D'après le conseil de Sisinius, l'empereur, laissant de côté la discussion, aurait demandé simplement aux évêques de toutes les sectes quel état ils faisaient des anciens docteurs et s'ils s'en rapporteraient à leur témoignage. A cette question, non-seulement ceux de diverses sectes, mais ceux de la même, se divisèrent les uns d'avec les autres. Ce que voyant, l'empereur leur commanda à tous de lui donner leurs professions de foi par écrit ; puis les ayant lues, il approuva celles des catholiques et des novatiens, et déchira les autres. Socrate trouva cette conduite de Théodose admirable. Si elle était vraie, elle serait pitoyable ; car elle montrerait en cet empereur la même inconséquence et la même versatilité que dans l'empereur Constance. Deux conciles œcuméniques avaient fixé la for-

(1) Hieron., *Epist.*, XVIII, XXXIV. — (2) *Ibid.*, XXVIII. — (3) *Epist.*, XXV, *alias* CII. — (4) *Ibid.* — (5) *Epist.* LXXI, LXXII, CXXXIII, CXXXV.

mule de la foi orthodoxe. Théodose en avait fait une loi de l'État ; et après cela, comme unique moyen d'en finir, il aurait tout remis en question ! Enfin, de quelque manière que la chose se soit passée, Socrate ajoute que, les hérétiques se trouvant plus divisés que jamais, plusieurs d'entre eux revenaient à la foi de Nicée ; mais que, d'un autre côté, les évêques catholiques se divisèrent eux-mêmes au sujet de l'église d'Antioche : les Égyptiens, les Arabes et les Cypriots disaient qu'il fallait en chasser Flavien ; ceux de Palestine, de Phénicie et de Syrie, au contraire, se prononçaient en sa faveur (1).

Cependant saint Amphiloque, archevêque d'Icône, pria Théodose de défendre les assemblées des ariens. L'empereur, trouvant cela trop rude, ne voulut pas l'accorder. L'évêque se retira sans rien dire. Revenu une autre fois avec quelques-uns de ses collègues, il rendit à Théodose tous les devoirs ordinaires, sans faire attention à son fils Arcade, déclaré auguste depuis peu. L'empereur crut qu'il n'y pensait pas, et l'avertit de saluer son fils. Saint Amphiloque s'approcha et, et le caressant du bout du doigt, lui dit : Bonjour, mon enfant ! Il ajouta qu'il suffisait de rendre les honneurs à l'empereur lui-même. Théodose, irrité, commanda qu'on le chassât de sa chambre. On le poussait déjà dehors, lorsque, se retournant vers l'empereur, il lui dit à haute voix : Seigneur, vous ne pouvez souffrir que l'on méprise votre fils ; ne doutez pas que Dieu n'abhorre de même ceux qui refusent de rendre à son Fils unique les mêmes honneurs qu'à lui. Théodose comprit alors et admira l'adresse du saint évêque ; il le rappela, lui demanda pardon et résolut aussitôt la loi qu'il lui demandait pour défendre les assemblées des hérétiques (2).

En effet, nous avons une loi adressée à Posthumien, préfet du prétoire d'Orient, et datée de Constantinople le 25 juillet 383, par laquelle il est absolument défendu aux hérétiques, c'est-à-dire aux ariens, aux eunomiens, aux macédoniens, aux manichéens, de tenir des assemblées ni dans les lieux publics ni dans les maisons particulières, avec permission à tous les catholiques de les empêcher. Une autre loi du 3 septembre ajouta aux autres hérétiques les apollinaristes, leur défendant à tous de s'assembler ni dans les villes ni dans la campagne, et de faire des ordinations d'évêques. Elle confisque les maisons où ils se sont assemblés, et ordonne que leurs docteurs et leurs ministres publics seront chassés et renvoyés aux lieux de leur origine. Enfin elle menace les officiers des magistrats de répondre de leur négligence à observer cette loi. Mais elle ne fut pas rigoureusement exécutée, non plus que les autres ; car, suivant la remarque de Sozomène (3), l'empereur Théodose n'ayant pour but que de réunir à l'Église les hérétiques, cherchait plutôt à les intimider qu'à les punir. On voit ce même esprit dans une lettre de saint Grégoire de Nazianze à Olympius, gouverneur de Cappadoce. Il y avoue que, quoiqu'il connût bien l'impiété des apollinaristes, il avait cru néanmoins pouvoir les ramener par sa douceur ; mais ils n'en étaient devenus que plus mauvais. Abusant de sa faiblesse, depuis peu, au mépris des constitutions impériales et des ordonnances du gouverneur, ils s'étaient fait ordonner un faux pasteur par [illegible] que le concile universel de l'Orient et de l'Occident avait déposés. Il finit par dire au gouverneur : « Si ces choses sont tolérables, tolérez-les ; nous aussi nous les tolérons, comme déjà nous avons fait souvent. Que si elles sont graves, insupportables à nos excellents empereurs, veuillez les réprimer, avec moins de sévérité cependant que ne mérite une telle audace (4). »

Cependant une révolution avait éclaté en Occident. L'empereur Gratien avait été tué le 25 août 383. C'était, sous beaucoup de rapports, un excellent prince ; mais il s'appliquait au plaisir de la chasse bien plus qu'au gouvernement de l'État. Ses ministres étant ainsi les maîtres, tout se vendait à la cour. Nous l'avons appris de Sulpice-Sévère ; une loi de ce temps le prouve encore mieux. Il y est défendu de disputer du jugement du prince, attendu que c'est une espèce de sacrilége de mettre en doute, que celui que l'empereur a choisi pour ministre ou magistrat, en soit digne (5). Comme les barbares de la Germanie étaient d'habiles chasseurs, Gratien en attira plusieurs à son service, en particulier des Alains. Il les comblait de faveurs, les approchait de sa personne, en faisait ses favoris, au point de s'habiller comme eux. Tout cela provoqua le mécontentement et la haine des vieux soldats romains.

Maxime, commandant des troupes dans la Grande-Bretagne, fut proclamé empereur. Sans perdre de temps, il débarqua par le Rhin, s'avança dans les Gaules, lorsque Gratien vint lui présenter la bataille près de Paris. Maxime ne l'ayant pas acceptée, les armées restèrent en présence plusieurs jours, au bout desquels Gratien se vit abandonné de la sienne et obligé de s'enfuir avec trois cents cavaliers qu'il croyait fidèles, et qui bientôt l'abandonnèrent encore. Toutes les villes lui fermèrent leurs portes. Alors, errant çà et là, sans secours et sans espérance, poursuivi par la cavalerie de Maxime, il quitta la robe impériale pour n'être pas reconnu. Arrivé à Lyon, il y fut trahi par un homme qu'il [illegible] qu'il avait honoré de gouvernements et d'emplois [illegible]. Le prince [illegible] d'abord [illegible] ; mais [illegible] persuadé par les serments que ce [illegible] lui fit

(1) Soc., l. V, c. x. Soz., l. VII, c. xii. — (2) Theod. l. V, c. xvi. Soz., l. VII, c. vi. — (3) Soz., l. VII. — (4) Greg. Naz., *Epist.* [illegible]. — (5) *Cod. Just.* l. IX, tit. 29, leg. 3.

sur les saints Evangiles. On fit reprendre à Gratien ses habits impériaux, on le traita avec honneur pendant le repas, puis, au sortir de table, on l'assassina. Il était âgé de vingt-cinq ans, et avait régné, depuis la mort de son père, sept ans neuf mois et huit jours. Pendant qu'il succombait aux coups des assassins, il nomma plusieurs fois saint Ambroise; il avait encore son nom à la bouche lorsqu'il rendit le dernier soupir; et le saint évêque, qui raconte le fait en versant des larmes, proteste qu'il n'oubliera jamais ce prince, et qu'il l'offrira sans cesse à Dieu dans ses prières et dans le saint sacrifice. Il fait en toute occasion l'éloge de sa piété et de ses autres vertus (1).

Suivant l'opinion la plus probable, Maxime était Breton d'origine. Sulpice-Sévère et Paul Orose s'accordent à dire que, ôté son usurpation et les violences qui l'accompagnèrent, c'était un homme de guerre et de bien, et digne d'être empereur (2). Beaucoup de Bretons passèrent avec lui dans les Gaules, et s'établirent après dans la province d'Armorique, connue depuis sous le nom de Bretagne.

Justine et Valentinien attendaient à Milan la nouvelle de la défaite de Maxime, lorsqu'ils apprirent la mort funeste de Gratien. Ils en furent glacés d'effroi. L'Italie était dépourvue de troupes; Théodose était éloigné. Sans secours et presque sans conseil, que pouvaient, dans cette extrémité, une femme et un enfant de douze ans? Justine, comme impératrice, eut recours à saint Ambroise, qu'elle haïssait, comme arienne. Elle déposa son fils entre ses bras, lui recommandant avec larmes ce jeune prince et le salut de l'empire. L'évêque embrassa tendrement Valentinien, et, sans considérer le péril, il entreprit d'aller au-devant de l'ennemi et de s'opposer tout seul à ses progrès. Valentinien pouvait venger la mort de Gratien, son frère, sur Marcellinus, frère de Maxime, qu'il avait entre les mains; par le conseil de saint Ambroise, il le renvoya d'une manière honorable.

En passant à Mayence pour se rendre à Trèves, où résidait Maxime, saint Ambroise rencontra le comte Victor, que Maxime, de son côté, envoyait à Valentinien, pour l'engager à venir en Gaule, afin de concerter ensemble une paix solide, lui promettant du reste une entière sûreté. Arrivé à Trèves, Ambroise ne put obtenir une audience particulière. Il se présenta donc devant Maxime au milieu du conseil, quoique cette démarche dérogeât à la dignité épiscopale. Il exposa en peu de paroles l'objet de son ambassade: c'était de demander la paix à des conditions raisonnables. Maxime dit que Valentinien devait venir lui-même, comme un fils à son père. Ambroise répondit qu'on ne pouvait exiger d'un enfant et d'une mère veuve qu'ils s'exposassent à passer les Alpes par les rigueurs de l'hiver; qu'au reste, il avait commission de traiter de la paix et non pas de l'arrivée de l'empereur. Maxime, sans vouloir s'expliquer davantage, lui dit d'attendre le retour de Victor. Ambroise passa ainsi tout l'hiver à Trèves. Il n'y montra pas moins de grandeur d'âme comme évêque que comme ambassadeur. Il exclut Maxime de sa communion, et l'avertit de faire pénitence d'avoir versé le sang de son maître, et, ce qui était plus encore, le sang innocent. Enfin, Victor arriva, rapportant que Valentinien était prêt à accepter la paix, mais qu'il refusait d'abandonner l'Italie pour venir dans les Gaules. Il y eut encore plusieurs députations de part et d'autre, après lesquelles Valentinien consentit à reconnaître Maxime pour légitime empereur de la Gaule, de l'Espagne et de la Grande-Bretagne; et Maxime lui assura la possession tranquille du reste de l'Occident.

Saint Ambroise était venu à Trèves comme protecteur de la veuve et de l'orphelin, l'une impératrice, l'autre empereur. Par suite de la même révolution politique, saint Martin de Tours y vint pour demander la grâce de quelques personnes, pour faire délivrer des prisonniers, rappeler des bannis et rendre des biens confisqués. Mais il sollicitait ces grâces d'une manière si noble, qu'il parut plutôt commander que supplier. Plusieurs fois l'empereur Maxime le pria de manger à sa table. Il refusa longtemps, disant qu'il ne pouvait manger avec un homme qui avait ôté la vie à un empereur et les États à un autre. Maxime protesta qu'il n'avait pas pris l'empire volontairement, que les soldats l'y avaient contraint; que le succès incroyable qui lui avait donné la victoire était une marque de la volonté de Dieu, et qu'aucun de ses ennemis n'était mort que dans le combat. Saint Martin se laissa vaincre à ses raisons ou à ses prières, et consentit enfin de manger avec lui. L'empereur en eut une joie extrême, et convia à ce repas, comme à une fête extraordinaire, les personnes les plus considérables de sa cour, son frère et son oncle, tous deux comtes, et Evodius, préfet du prétoire et depuis consul. Martin fut placé à côté de l'empereur, et le prêtre qui l'accompagnait entre les deux comtes. Au milieu du repas, un officier, suivant la coutume, présenta la coupe à Maxime; il la fit donner à saint Martin, s'attendant à la recevoir de sa main; mais quand il l'eut portée à ses lèvres, il donna la coupe à son prêtre, comme au plus digne de la compagnie. L'empereur et tous les assistants en furent agréablement surpris; on en parla dans tout le palais, et on loua saint Martin d'avoir fait à la table de l'empereur ce qu'un autre évêque n'aurait osé à la table des moindres juges. Maxime, s'étant ainsi concilié son indulgence, le faisait souvent venir dans son palais pour s'entretenir avec lui, et ses entretiens ne roulaient que sur la manière dont il faut passer la vie présente, sur ce que nous avons à [illegible] dans l'autre, sur la [illegible] le

(1) Ambr., *De Obit., Valent.* — (2) Oros., l. VII c. xxiv; Sulp.-Sév., *Dial.* II, c. vii.

bonheur éternel des saints. Dans ces épanchements de l'intimité chrétienne, il ne craignait pas de prédire au nouvel empereur que, s'il passait en Italie pour faire la guerre à Valentinien, comme déjà il en avait la pensée, il remporterait d'abord la victoire, mais qu'il périrait peu après. Et cela ne manquera pas d'arriver de la sorte (1).

L'impératrice de son côté, était le jour et la nuit occupée à écouter le saint évêque, demeurant assise à ses pieds contre terre, sans pouvoir le quitter. Imitant la femme de l'Évangile, plus d'une fois elle les arrosa de ses larmes et les essuya de ses cheveux. Elle voulut à son tour lui donner à manger en particulier. Elle en pria l'empereur, et tous deux ensemble l'en pressèrent de telle sorte, qu'il ne put s'en défendre. Ce n'était pas néanmoins sans beaucoup de répugnance, parce que jamais il ne se laissait approcher d'aucune femme, Mais il avait des vues plus étendues, et il se croyait obligé de s'accommoder à la nécessité du temps et du lieu où il se trouvait. Il fallait manier l'esprit d'un prince difficile, il avait des grâces à demander pour des prisonniers d'État, il s'agissait de rendre la liberté et les biens confisqués à des bannis. D'illeurs il était touché de la foi de l'impératrice ; outre que son âge de soixante-dix ans lui permettait d'en user de la sorte avec quelque bienséance. L'impératrice voulut préparer elle-même tout ce qu'elle devait présenter au saint évêque. Elle ne mangea point avec lui ; elle se contenta de le servir. Elle-même lui apprêta son siége, lui dressa la table, lui mit son couvert, lui donna à laver, et mit devant lui les viandes qu'elle avait fait cuire de ses propres mains. Pendant qu'il mangeait, elle se tenait éloignée, debout, immobile, les yeux baissés, dans la posture modeste d'une servante. Elle lui versait à boire et lui présentait le verre de sa main. Et quand le petit repas fut fini, elle recueillit avec soin, comme la récompense de son travail, jusqu'aux miettes du pain que le saint avait mangé, les préférant à toute la magnificence de la table impériale (2).

Mais tous les évêques n'étaient pas des Martin et des Ambroise. Il en arrivait à Trèves un grand nombre de divers côtés, pour obtenir la grâce des criminels, la liberté des prisonniers, le retour des exilés et des proscrits. Mais à force de solliciter, ces prélats commencèrent à dégénérer de la sainte gravité des Pères, et à s'avilir par des flatteries, des bassesses et des déférences plus dignes de courtisans que d'évêques. Tout le monde remarquait leur abjecte adulation, qui asservissait la dignité du sacerdoce à la clientèle impériale. Seul entre tous, Martin conserva l'autorité d'apôtre. Ce sont les paroles de Sulpice-Sévère (3).

Quant à l'évêque Ithace, en particulier, il se rendit odieux. Il était toujours à Trèves, appliqué à poursuivre les priscillianistes. Il avait évité d'être conduit en Espagne, suivant l'ordre de l'empereur Gratien, surpris par Macédonius ; et, sitôt qu'il apprit que Maxime était reconnu empereur en Bretagne et qu'il allait passer en Gaule, il résolut de se tenir en repos jusqu'à son arrivée. Quand Maxime fut entré victorieux à Trèves, Ithace lui présenta une requête pleine d'accusations contre Priscillien et ses sectateurs. Maxime écrivit au préfet des Gaules et au vicaire des Espagnes, de faire conduire à Bordeaux tous ceux généralement qui se trouveraient infectés de cette erreur, pour y être jugés par un concile. Instantius et Priscillien y furent amenés ; on fit parler Instantius le premier ; et, comme il se défendait mal, il fut déclaré indigne de l'épiscopat. Priscillien, de peur de répondre devant les évêques, appela à l'empereur, et ils eurent la faiblesse de le souffrir, au lieu qu'ils devaient, dit Sulpice-Sévère, le condamner par contumace ; ou, s'ils lui étaient suspects avec quelque fondement, réserver ce jugement à d'autres évêques, et non pas laisser à l'empereur le jugement de crimes si manifestes.

On mena donc à Trèves, devant Maxime, tous ceux qui étaient enveloppés dans cette accusation ; les évêques Idace et Ithace les suivirent comme accusateurs : ce qui déplaisait aux gens de bien, voyant qu'ils agissaient plutôt par passion de réussir dans leur entreprise, que par le zèle de la justice, particulièrement Ithace, qui n'avait ni la gravité ni la sainteté d'un évêque. Il était hardi jusqu'à l'impudence, grand parleur, dépensier, adonné à la bonne chère, et traitait de priscillianistes tous ceux qu'il voyait jeûner et s'appliquer à la lecture. Saint Martin, qui se trouvait alors à Trèves, ne cessait de reprendre la conduite d'Ithace, et le pressait de se désister de son accusation ; et, d'un autre côté, il priait Maxime d'épargner le sang des coupables, disant que c'était bien assez, qu'étant déclarés hérétiques par le jugement des évêques, on les chassât des églises, enfin, qu'il était sans exemple, qu'une cause ecclésiastique fût soumise à un juge séculier. Ithace, loin de profiter des avis de saint Martin, osa bien l'accuser lui-même d'hérésie, comme il en faisait le reproche à tous ceux dont la vie lui paraissait trop austère. Mais l'empereur Maxime eut tant d'égards aux remontrances du saint évêque, que, tant qu'il fut à Trèves, ce jugement fut différé ; et en partant il eut le crédit d'obliger Maxime à lui promettre que l'on ne répandrait point le sang des coupables.

Mais après que saint Martin fut parti, l'empereur se laissa entraîner aux mauvais conseils des évêques Magnus et Rufus, dont le dernier est, comme l'on croit, un évêque d'Espagne, depuis déposé pour hérésie. L'empereur quitta donc les sentiments de douceur et commit la cause des priscillianistes à Evodius,

(1) Sulp. Sev., *Vita Mart.*, n. 23. Paulin., *Vita S. Martin.*, l. III. — (2) Sulp. Sev.,
(3) *Vita S. Martin.*, n. 23.

préfet du prétoire, homme juste, mais ardent et sévère. Il examina deux fois Priscillien, et le convainquit de plusieurs crimes par sa propre confession, car il ne désavouait pas d'avoir étudié des doctrines honteuses, d'avoir tenu de nuit des assemblées avec des femmes corrompues, et d'avoir accoutumé de prier nu. Evodius le déclara donc coupable, et le mit en prison jusqu'à ce qu'il eût fait son rapport au prince. Les actes du procès ayant été portés devant l'empereur, il jugea que Priscillien et ses complices devaient être condamnés à mort. Alors Ithace s'aperçut combien il se rendrait odieux aux évêques, s'il assistait aux dernières procédures contre les criminels; car il fallait les juger encore une fois pour prononcer la sentence définitive, et il n'en avait que trop fait, ayant même été présent quand on leur donnait la question. Ithace donc, craignant de s'attirer plus de haine, se retira, et l'empereur commit à sa place, pour accusateur, un nommé Patrice, avocat du fisc. A sa poursuite, Priscillien fut condamné à mort, et avec lui deux clercs, Félicissime et Arménius, qui avaient quitté depuis peu l'Eglise catholique pour le suivre. Latronien, laïque, et Euchrocia furent condamnés de même, et tous les cinq exécutés à mort. L'évêque Instantius, déjà condamné par les conciles de Sarragosse et de Bordeaux, fut banni dans l'île Syline, au-delà de la Bretagne. On continua ensuite à faire le procès à d'autres priscillianistes. Asarin et Aurélius, diacres, furent condamnés à mort. Tibérien fut envoyé dans la même île et ses biens confisqués. Tertullus, Potamius et Jean furent seulement relégués pour un temps dans les Gaules, tant parce qu'ils étaient moins considérables, que parce qu'ils étaient plus dignes de compassion, s'étant accusés eux-mêmes et leurs complices avant la question. Ainsi furent punis les priscillianistes. En même temps, le peuple de Bordeaux assomma à coups de pierres une femme qui s'obstinait à défendre la même impiété.

Comme les priscillianistes mettaient en principe et en action une doctrine qui renversait directement la morale et la société, dont elle est le fondement, le pouvoir temporel, chargé de maintenir cette société et cette morale, avait non-seulement le droit, mais le devoir de les réprimer et de les punir; mais il ne convenait pas qu'un évêque, quittant le tribunal miséricordieux de l'Eglise, poursuivît les coupables au tribunal sanglant de César. Aussi l'évêque Ithace fut-il blâmé généralement par tous ses collègues; nous le verrons même déposé et banni. D'un autre côté, l'exécution de Priscillien, loin d'éteindre son hérésie, ne fit que l'étendre et la fortifier, du moins pour un temps, et en Espagne. Ses sectateurs, qui l'honoraient déjà comme saint, passèrent jusqu'à lui rendre le culte d'un martyr, et leur plus grand serment était de jurer par lui. On rapporta en Espagne son corps et ceux de ses complices, et on leur fit des funérailles solennelles. Mais avec le temps, et par les instructions de saint Ambroise et des Papes, les priscillianistes se reconnurent, et, dès l'an 400 nous en verrons un grand nombre abjurer leurs erreurs et rentrer dans l'Eglise.

La révolution politique qui venait de perdre Gratien, d'ébranler Valentinien, son frère, et d'élever Maxime, fit concevoir aux païens l'espérance de rétablir les priviléges de leurs idoles. Le plus éloquent d'entre eux, Symmaque, alors préfet de Rome, s'était déjà inutilement adressé à Gratien, qui n'avait pas même jugé à propos de répondre à sa requête. Il espérait mieux sous le faible gouvernement de Valentinien et de sa mère. Il fit donc faire un décret au nom du Sénat, en forme de plainte, sur tous les priviléges ôtés au paganisme. Puis, comme obligé par sa charge de rendre compte de ce qui se passait dans la ville, il dressa une relation qui contenait les mêmes plaintes, et s'adressait, suivant la formule ordinaire, aux trois empereurs, Valentinien, Théodose et Arcade; mais elle ne fut en effet présentée qu'à Valentinien. Là, Symmaque, employant tous les artifices de sa rhétorique, dit qu'il agit en deux qualités, comme préfet et comme député. Il se plaint de l'audience qui lui avait été refusée dans sa députation précédente, et se promet que l'on corrigera les désordres du règne passé. Ce qu'il demande principalement, c'est le rétablissement de l'autel de la Victoire, sur lequel les sénateurs avaient coutume d'offrir des sacrifices et de prêter leur serment de fidélité; autrement, la victoire abandonnerait l'empire, et le sénat serait ouvert aux parjures. Il insiste sur l'antiquité et la force de la coutume; et, employant la figure que les rhétoriciens appellent prosopopée, il fait parler Rome, qui dit: Qu'elle veut garder la religion dont elle s'est bien trouvée; qu'elle est trop âgée pour changer, et que c'est lui faire injure de vouloir la corriger dans sa vieillesse. Pour ne pas offenser les empereurs, auxquels, du reste, il prodigue les titres de dieux et d'éternités, il veut faire croire que c'est le même dieu qui est adoré sous divers noms. Il tâche de les piquer de générosité, par le peu de profit qu'apporteront à leur trésor les confiscations dont il se plaint, et de les épouvanter par les calamités publiques, qu'il attribue à ce mépris de l'ancienne religion; sur quoi il fait une description tragique de la famine dont Rome avait été affligée l'année précédente. C'est ce que le plus habile homme de ce temps-là trouvait de plus solide pour la défense du paganisme.

Saint Ambroise, ayant eu avis de cette relation, écrivit au même instant à l'empereur Valentinien, pour empêcher qu'il ne se laissât prévenir par les idolâtres. « Vos sujets, dit-il, vous servent, et vous servez Dieu. Vous devez au moins ne pas consentir que l'on serve les idoles. Or, ce serait leur donner du vôtre que de leur rendre ce qui est confisqué depuis

longtemps. Ils se plaignent de leurs pertes, eux qui n'ont jamais épargné notre sang et qui ont renversé jusqu'aux bâtiments des églises. Ils demandent des priviléges, eux qui, sous Julien, nous ont refusé la liberté commune de parler et d'enseigner. Vous ne devez pas plus donner atteinte à ce que vos prédécesseurs ont ordonné pour la religion, qu'à ce qu'ils ont réglé pour les affaires civiles. Que personne n'abuse de votre jeunesse. Si c'est un païen qui vous donne ce conseil, qu'il vous laisse la liberté que vous lui laissez; car vous ne contraignez personne d'adorer ce qu'il ne veut pas. S'il se dit chrétien, ne vous laissez pas tromper au nom, il est païen en effet. Ce serait exciter la persécution contre les sénateurs chrétiens, que de les obliger à jurer devant cet autel et à y respirer la fumée des sacrifices profanes; car c'est un petit nombre de païens qui abusent du nom du sénat. Je vous demande donc comme évêque, et au nom de tous les évêques qui se joindraient à moi, si cette nouvelle était moins subite et moins incroyable, de ne rien ordonner sur cette requête. Du moins, donnez-en avis à votre père l'empereur Théodose, que vous avez coutume de consulter dans les grandes affaires. Que l'on me donne copie de la relation qui vous a été envoyée, afin que je puisse y répondre plus amplement : si on ordonne autre chose, nous ne pourrons le dissimuler. Vous pourrez venir à l'église; mais vous n'y trouverez point d'évêque, ou vous en trouverez un qui vous résistera et repoussera vos offrandes. » Il le conjure enfin de ne rien faire d'injurieux à la mémoire de son père et de son frère, ni surtout à l'honneur de Dieu.

Ensuite, saint Ambroise, ayant reçu la copie de la relation de Symmaque, y fit une réponse par laquelle il efface toutes les couleurs de sa rhétorique. « Dans la requête de l'illustre préfet, dit-il, Rome en pleurs redemande d'une voix plaintive ses antiques cérémonies. Voilà, s'écrie-t-elle, ce qui a repoussé Annibal de mes murs et les Gaulois de mon Capitole. Voulant ainsi prôner la puissance de sa religion, il en trahit la faiblesse. Donc Annibal a longtemps insulté à la religion de Rome, et, malgré les dieux qui combattaient contre lui, il a poussé ses victoires jusqu'aux murs de la ville. Pourquoi donc se sont-ils laissé assiéger ceux pour qui leurs dieux avaient pris les armes? Que dirai-je des Gaulois, que les débris de Rome n'eussent pas empêchés de pénétrer dans l'intérieur du Capitole, si une oie ne les avait trahis par le cri de sa peur? Voilà quels sont les protecteurs des temples romains. Où était alors Jupiter? Est-ce qu'il parlait dans une oie? Mais pourquoi nierais-je que le paganisme ait combattu pour les Romains? Toutefois, Annibal adorait les mêmes dieux. Qu'ils choisissent donc ce qui leur plaira. Si le paganisme a vaincu dans les Romains, il a succombé dans les Carthaginois; s'il a succombé dans les Carthaginois, il a été inutile aux Romains mêmes. »

Saint Ambroise réfute la prosopopée de Symmaque par une autre où il fait avouer à Rome qu'elle doit ses victoires, non point aux intestins des animaux qu'on immolait aux idoles, mais à la valeur de ses guerriers. « Pourquoi me rappeler l'exemple des anciens? je hais le culte des Nérons. Est-ce donc une chose si nouvelle que les Barbares aient passé leurs frontières? Et étaient-ils donc chrétiens, ces deux empereurs dont l'un fut captif chez les Perses, et dont l'autre vit l'univers captif sous son règne? N'y avait-il point alors l'autel de la Victoire? Pour moi, je ne rougis point dans ma vieillesse de changer en mieux avec l'univers entier. La seule chose que j'avais de commun avec les Barbares, c'était d'ignorer Dieu. Votre sacrifice ne consiste qu'à répandre le sang des bêtes. Que cherchez-vous les oracles de Dieu dans des bêtes mortes? Apprenons sur la terre la milice du ciel; nous vivons ici-bas, mais nous combattons pour là-haut. Pour le mystère des cieux, que Dieu lui-même me l'enseigne, lui qui les a créés; non pas l'homme, qui s'ignore lui-même! A qui en croirai-je davantage sur Dieu, si ce n'est à Dieu? Comment puis-je vous croire, vous qui, de votre propre aveu, ne savez ce que vous adorez? »

Sur la plainte que faisaient les païens, qu'on avait ôté à leurs idoles leurs revenus et leurs priviléges, il dit : « Voyez notre magnanimité! Nous nous sommes accrus par les mauvais traitements, par la pauvreté, par les supplices; eux ne croient pas que leurs cérémonies puissent subsister sans être lucratives. Ils ne peuvent croire que l'on garde la virginité gratuitement. A peine y a-t-il sept vestales : voilà tout le nombre que l'on oblige à garder la chasteté pendant un temps présent, par des ornements de tête, des habits de pourpre, la pompe de leurs litières, et d'un grand nombre de serviteurs qui les suivent, de grands priviléges et de grands revenus. » Il leur oppose la multitude ou, comme il dit, le peuple des vierges chrétiennes, dont la pauvreté, les jeûnes, la vie humble et austère semblaient plus propres à détourner de cette profession qu'à y attirer.

« Ils se plaignent, continue-t-il, que l'on ne donne pas de pensions aux sacrificateurs et aux ministres des temples aux dépens du public; et pour nous, au contraire, des lois récentes nous privent même des successions des particuliers, dont elles ne privent pas les ministres des temples. Si un prêtre veut jouir de l'exemption des charges municipales, il faut qu'il renonce au bien de ses ancêtres, tandis qu'un sacrificateur est exempt de ces mêmes charges. Je ne le dis pas pour m'en plaindre, mais pour montrer de quoi je ne me plains pas. Ils répondent que l'Église a des revenus : que ne font-ils le même usage des leurs? Le bien de l'Église est l'entretien des pauvres. Qu'ils comptent les captifs que leurs temples ont rachetés, les pauvres qu'ils ont nourris, les exilés qu'ils ont secourus! Ce qui ne tour-

naît qu'au profit des sacrificateurs, s'emploie à l'utilité publique; et voilà ce qu'ils allèguent pour cause des calamités! » Ensuite il réfute la calomnie de Symmaque, qui imputait la famine au mépris de sa religion, en montrant que ces accidents sont arrivés de tout temps, et que celui de la dernière année n'avait affligé que l'Italie. Il répond aussi au malheur de Gratien par les exemples des princes idolâtres, et particulièrement de Julien, qui montrent que ce sont les vicissitudes ordinaires des choses humaines (1).

Les deux mémoires de saint Ambroise furent lus dans le consistoire au conseil d'Etat. Néanmoins tous les conseillers, soit chrétiens, soit païens, étaient d'avis qu'il fallait acquiescer à la requête de Symmaque. Valentinien seul tint ferme contre tous, reprochant aux chrétiens leur perfidie, et disant aux païens : « Ce que mon pieux frère a ôté, comment prétendez-vous que moi je le remette? Ce serait outrager tout ensemble et la religion et mon frère, à qui je ne veux point céder en piété. » Comme on lui opposait l'exemple de son père, il répliqua : « Vous louez mon père de ce qu'il ne vous a rien ôté : je ne vous ai rien ôté non plus. Mais mon père vous a-t-il rendu quelque chose, pour me prouver que je dois rendre? Après tout, mon frère était aussi empereur que mon père. On leur doit le même respect à tous deux. Je les imiterai donc l'un et l'autre. Je ne vous rendrai point ce que mon père n'a pu vous rendre, parce que personne ne vous l'avait ôté, et je maintiendrai ce qu'à ordonné mon frère. Que Rome me demande toute autre grâce qu'elle voudra; je lui dois l'affection comme à une mère, mais je dois obéir de préférence à l'auteur de notre salut (2). »

Symmaque qui, dans sa requête, avait tant vanté la pureté des vestales, en reçut quelque temps après une terrible confusion, lui et tous les païens. Une vestale fut convaincue d'inceste. Symmaque, souverain pontife des idoles depuis que Gratien avait refusé ce titre, se vit obligé de poursuivre devant le préfet de Rome, son successeur, la punition de la vestale coupable. Elle fut enterrée vive, selon les lois anciennes, et son corrupteur puni de mort.

Au contraire, s'il se vit contrarié par saint Ambroise et par le pape saint Damase dans ses requêtes pour les idoles, il trouva en eux des défenseurs sous d'autres rapports. Il avait reçu la commission de rechercher et de poursuivre ceux qui avaient endommagé les murs de la ville. Il fut accusé près des empereurs d'avoir fait enlever à cette occasion des chrétiens du sanctuaire des églises, pour les mettre à la torture; d'avoir mis en prison des évêques mêmes, qu'il envoyait prendre dans les provinces. Valentinien, dans un premier mouvement d'indignation, rendit contre le préfet un édit sévère, lui ordonnant d'élargir tous les prisonniers et de cesser ses poursuites injustes. Symmaque demanda au Pape et en obtint une attestation écrite de son innocence; puis, l'envoyant aux empereurs, il dit : « Que le calomniateur, quel qu'il soit, réponde maintenant aux lettres de l'évêque Damase, qui nie qu'aucun de sa religion ait éprouvé de tort. Quant à moi, comme ce digne évêque déclare qu'aucun des siens n'est retenu en prison ou dans les fers, et que les officiers de la justice attestent la même chose, j'ignore qui sont ceux que vous voulez que je délivre. A la vérité, il y a dans les prisons plusieurs criminels; mais, d'après la connaissance que j'en ai prise, ils sont étrangers au mystère de la loi chrétienne (3). » Ces paroles, dans la bouche d'un magistrat païen, sont un bel éloge du christianisme. En général, la noble conduite de ces grands personnages, Symmaque, Ambroise, Damase, dilate et élève le cœur.

Saint Damase mourut cette même année 384, le onze décembre, âgé de près de quatre-vingts ans, après un long et glorieux pontificat de dix-huit ans et environ deux mois. Il avait eu dessein de se faire enterrer en un lieu où étaient les reliques de saint Sixte et de plusieurs autres martyrs, mais il en fut détourné par la crainte de troubler leurs cendres. Il fut donc enterré dans une église qu'il avait fait bâtir aux Catacombes, sur le chemin d'Ardée, auprès de sa mère et de sa sœur, la vierge Irène, dont il avait fait l'épitaphe; il fit aussi la sienne, dans laquelle il proteste qu'il espère ressusciter un jour. Il avait fait rebâtir, augmenter et embellir l'église de Saint-Laurent, où il avait servi après son père, et l'avait ornée de peintures d'histoire sainte que l'on voyait encore quatre cents ans après, enrichie de quantité de vases d'argent, et augmenté considérablement ses revenus en maisons et en terres. Celle de Saint-Pierre-du-Vatican se ressentit aussi de ses libéralités. Il y fit conduire une fontaine pour servir de fonts baptismaux, ayant rassemblé, à cet effet, les sources du Vatican, qui mouillaient les corps qui y étaient enterrés. Outre les lettres et les petits poëmes que nous avons de lui, il avait écrit plusieurs décrétales en réponse aux consultations de l'Orient et de l'Occident, qui ne sont pas venues jusqu'à nous (4).

A sa place fut élu Sirice, romain de naissance, fils de Tiburce et prêtre du titre de pasteur, qui tint le saint-siége environ quinze ans. L'empereur Valentinien approuva cette élection, comme on le voit par un rescrit du 23 février 385, adressé à Pinien, préfet de Rome, et mari de sainte Mélanie la jeune. Il porte que Sirice a été élu tout d'une voix, et Ursin rejeté par les acclamations du peuple, par où l'on voit qu'Ursin n'avait pas encore renoncé à ses prétentions (5).

Himérius, qui gouvernait depuis longtemps l'église de Tarragone, métropole d'une grande partie de l'Espagne, avait envoyé à Rome,

(1) Ambr., Epist. XVIII. — (2) De obit. Valent., n. 19 et 20. — (3) Symm., l. X, c. XXXIV. — (4) Anastase, Tillemont, Ceillier. — (5) Const., col. 639

vers le pape Damase, un prêtre nommé Bassien, chargé d'une consultation sur divers points de discipline ecclésiastique. Il n'arriva qu'après l'ordination de Sirice, qui, dès le commencement de son pontificat, fit réponse par une lettre célèbre, la première des lettres semblables qui soient venues jusqu'à nous, et que l'on nomme décrétales, parce que ce sont des résolutions qui ont force de loi. Celle-ci est du 11 février 385. Elle commence en ces termes :

« Sirice à Himère, évêque de Tarragone. La lettre de votre fraternité, adressée à mon prédécesseur Damase, de sainte mémoire, m'a trouvé établi déjà dans son siége par la volonté du Seigneur. L'ayant lue attentivement dans l'assemblée des frères, nous y avons trouvé autant de choses à reprendre et à corriger que nous aurions voulu y en trouver à louer. Et puisque ce nous était une nécessité de succéder dans les travaux et les sollicitudes, à qui, par la grâce de Dieu, nous succédions dans l'honneur, après vous avoir d'abord fait part de notre promotion, comme il fallait, nous ne refusons pas une réponse compétente à chaque article de votre consultation, suivant ce que le Seigneur a daigné nous inspirer. Car, à raison de notre office, il ne nous est pas libre de dissimuler ni de garder le silence, à nous qui devons avoir un plus grand zèle que tous pour la religion chrétienne. Nous portons les fardeaux de tous ceux qui sont accablés, ou plutôt c'est l'apôtre saint Pierre qui les porte en nous, lui qui, nous en avons la confiance, nous protége et nous défend en toutes choses, nous les héritiers de son administration. » On voit, par ces paroles, que si le Pape lisait les consultations dans l'assemblée des frères ou dans un concile, l'autorité par laquelle il décide remonte au prince des apôtres.

Sur le baptême, il défend de rebaptiser les ariens : « Suivant les décrets généraux envoyés aux provinces, par mon prédécesseur Libère, de vénérable mémoire, après qu'il eut cassé le concile de Rimini, nous les réunissons à l'assemblée des fidèles, comme les novatiens et les autres hérétiques, par la seule invocation du Saint-Esprit et l'imposition des mains de l'évêque ; règle dont il ne faudra plus vous écarter, si vous ne voulez être séparés de notre communion. »

En Espagne, chacun baptisait quand il le jugeait à propos, à Noël, à l'Épiphanie, aux fêtes des apôtres et des martyrs. Le Pape veut qu'on observe l'usage de toutes les Eglises, et qu'on ne baptise qu'à Pâques et pendant les cinquante jours suivants jusqu'à la Pentecôte. Mais pour les enfants qui ne peuvent encore parler, et ceux qui se trouvent en quelque nécessité, comme dans un naufrage, une incursion d'ennemis, un siége ou une maladie désespérée, nous voulons, dit-il, que ceux qui demandent le baptême dans ces occasions, le reçoivent au même moment, de peur que si quelqu'un meurt sans baptême nous ne répondions de la perte de son âme au péril de la nôtre. Comme le grand nombre de ceux que l'on baptisait alors étaient des adultes, il convenait qu'il y eût des époques rares et solennelles, afin de les y préparer mieux. Aujourd'hui qu'on ne baptise plus guère que des enfants, pour lesquels dès lors on n'observait pas d'époque, cette ancienne discipline est devenue sans objet.

Sur la pénitence : Les apostats qui retournent à l'idolâtrie, sont privés des sacrements; seulement ils seront réconciliés à la mort, s'ils passent tout le reste de leur vie en pénitence. Himère avait encore consulté le siége apostolique sur ceux qui, après avoir fait pénitence, retournent à leur vomissement, soit en portant les armes, ou exerçant les charges, soit en fréquentant des spectacles, ou en contractant de nouveaux mariages, ou bien en usant de ceux qu'ils avaient contractés auparavant comme le font voir les enfants qu'ils ont eus après leur absolution. Le Pape répond que ceux-là, n'ayant plus le remède de la pénitence, participeront dans l'Eglise aux prières des fidèles et assisteront à la célébration des mystères, quoiqu'ils ne le méritent pas ; mais ils seront retranchés de la table sainte. Toutefois, comme ils sont tombés par la fragilité de la chair, ils recevront le viatique à la mort. Il faut suivre la même règle pour les femmes, qui, après leur pénitence, se trouvent dans un cas semblable.

On voit par ce canon, ainsi que par plusieurs autres, que, du moins dans bien des églises de l'Occident, ceux qui embrassaient la pénitence publique étaient tenus, non-seulement dans le temps de leur pénitence, mais encore après, à renoncer à toute milice soit de robe, soit d'épée, à ne point contracter de mariage, à ne point user de celui qu'ils auraient contracté précédemment. Le pape saint Léon répondra de même, qu'il était contraire aux règles ecclésiastiques de rentrer dans la milice séculière après la pénitence ; ou de se marier, si ce n'était que le pénitent fût jeune et en péril de tomber dans l'incontinence ; encore ne le lui accordait-on que par indulgence (1). Le pape saint Grégoire VII dira pareillement que, pour une véritable pénitence, il faut déposer les armes, et ne les plus porter jamais, si ce n'est du conseil des évêques et pour défendre la justice (2).

Quant aux moines et aux religieuses qui, au mépris de leur profession, auront contracté des conjonctions sacriléges, condamnées également et par les lois civiles et par les lois ecclésiastiques, le pape saint Sirice répond qu'ils doivent être chassés de la communauté des monastères et des assemblées des églises, et enfermés dans des prisons pour y pleurer leurs péchés, et ne recevoir la communion qu'à la mort. Il est défendu d'épouser la fille

(1) Leon. *Epist.* xcii, *ad Rust.* — (2) Labbe, t. X, col. 373. Morin. *De Pœnit.*, l. V, c. xxi-xxiv.

fiancée à un autre ; et c'est une espèce de sacrilége, de violer la bénédiction des fiançailles.

Il y avait en Espagne des prêtres et des diacres qui, longtemps après leur ordination, vivaient avec leurs femmes ou avec d'autres, en sorte qu'ils en avaient des enfants, et alléguaient pour prétexte de leur incontinence l'exemple des prêtres de l'ancienne loi. A quoi le Pape répond que ces anciens usaient du mariage, parce que les ministres de l'autel ne pouvaient être d'une autre famille, et toutefois ils se séparaient de leurs femmes dans le temps de leur service. Mais Jésus-Christ étant venu perfectionner la loi, les prêtres et les diacres sont obligés, par une loi insoluble, à garder, du jour de leur ordination, la sobriété et la continence pour plaire à Dieu dans les sacrifices qu'ils offrent tous les jours. Ceux donc qui ont péché par ignorance et reconnaissent leurs fautes, demeureront dans l'ordre où ils sont, à la charge d'observer la continence à l'avenir ; ceux qui voudront défendre leur erreur, seront privés de toute fonction ecclésiastique par l'autorité du saint-siége : ce qui est dit en général pour les évêques, les prêtres et les diacres. On n'examinait pas assez les ordinands, principalement sur la bigamie ; c'est pourquoi le Pape donne ces règles : Celui qui, dès son enfance, s'est dévoué au service de l'Eglise, doit être baptisé avant l'âge de puberté, et mis au rang des lecteurs. S'il a tenu jusqu'à trente ans une conduite approuvée, se contentant d'une seule femme, qu'il l'ait épousée vierge avec la bénédiction du prêtre, il doit être acolyte et sous-diacre. Ensuite il peut monter au degré du diaconat, s'il en est jugé digne, après avoir promis la continence. Quand il aura servi dignement plus de cinq ans, il pourra recevoir la prêtrise. Dix ans après, il pourra monter à la chaire épiscopale, si l'on est content de sa foi et de ses mœurs. Mais celui qui, dans un âge avancé, désire entrer dans le clergé, ne l'obtiendra qu'à condition d'être mis au rang des lecteurs ou des exorcistes, aussitôt après son baptême, pourvu qu'il n'ait eu qu'une femme et qu'il l'ait prise vierge. Deux ans après il pourra être acolyte et sous-diacre pendant cinq ans, et ainsi être élevé au diaconat ; puis, avec le temps, à la prêtrise ou à l'épiscopat, s'il est choisi par le clergé et le peuple. C'est la première ordonnance ecclésiastique où l'âge des ordinands et les interstices soient marqués si distinctement. On y voit que l'Eglise ne désapprouve pas que les laïques s'offrent d'eux-mêmes pour entrer dans le clergé. Le clerc qui aura épousé une veuve, ou pris une seconde femme, est réduit à la communion laïque. Il est défendu aux femmes d'habiter dans les maisons des clercs, sinon celles que permet le concile de Nicée.

« Nous souhaitons, dit le Pape, que les moines qui seront trouvés dignes soient admis dans le clergé, à la charge que, s'ils sont au-dessous de trente ans, ils soient promus aux moindres ordres par tous les degrés, et qu'ils viennent dans un âge mûr au diaconat ou à la prêtrise ; mais qu'on ne les fasse pas tout d'un coup sauter à l'épiscopat. Comme il n'est point permis aux clercs de faire pénitence publique, ainsi il n'est pas permis d'admettre à l'honneur de la cléricature les laïques qui ont fait pénitence publique, quoique réconciliés et purifiés de leurs péchés. Le Pape use d'indulgence pour le passé à l'égard de ceux qui ont péché par ignorance contre ces règles, et qui se sont introduits dans le clergé, étant pénitents ou bigames ; mais à la charge qu'ils demeureront dans leur rang, sans espérance d'être promus à un ordre supérieur. Quant aux souverains prélats de toutes les provinces, conclut-il, si à l'avenir ils se permettent encore, contrairement aux canons et à nos défenses, de promouvoir des individus de cette sorte aux ordres sacrés, qu'ils sachent d'avance, et qu'eux-mêmes et ceux qu'ils auront ainsi promus, subiront, de la part du siége apostolique, la sentence qu'ils méritent. » Enfin, après avoir félicité Himère d'avoir consulté l'Eglise romaine comme la tête de son corps, il l'exhorte à notifier ces décisions à tous les évêques, non-seulement de sa province de Tarragone, mais de celle de Carthagène, de la Bétique, de la Lusitanie, de la Galice et des autres provinces de son voisinage ; ce qui comprenait la Gaule narbonnaise (1).

A la suite de cette lettre se trouve, dans d'anciens manuscrits, un décret du même Pape, qui porte que toutes les causes qui concernent la religion et l'intérêt des églises, doivent être portées au tribunal des évêques, et non des princes de la terre (2).

Sirice, quelque temps après son élection, écrivit à l'empereur Maxime pour l'exhorter, ce semble, à suivre et à défendre la vraie foi, et l'informer d'un nommé Agrice, qui avait été fait prêtre contre l'ordre des canons. Nous n'avons plus cette lettre, mais la réponse qu'y fit l'empereur. Il y appelle le Pape seigneur apostolique et bien-aimé Père. Il y proteste qu'il se sent d'autant plus d'amour pour la foi catholique, qu'il reçoit plus de faveur de la part de Dieu, qui l'a élevé à l'empire au sortir des fonts de baptême. Il promet d'assembler tous les évêques des Gaules et des cinq provinces de la Narbonnaise pour juger l'affaire d'Agrice ; il a du zèle et fait son possible pour conserver la foi catholique, maintenir l'union entre les évêques et corriger les désordres qu'il avait trouvés à son avénement à l'empire, désordres tels, que bientôt les maux étaient irremédiables. Quant aux abominations des manichéens ou priscillianistes, découvertes récemment, non par des conjectures et des soupçons incertains, mais par la confession qu'ils en avaient faite eux-mêmes devant les juges, il aimait mieux que Sa Sainteté en prît connaissance par les actes qu'il lui en-

(1) Labbe, t. II; Coustant. — (2) Ibid., col. 638.

voyait, n'osant, par pudeur, dire lui-même ce qu'ils contenaient, tant les faits étaient honteux (1).

Ce fut aussi dans les commencements de son pontificat que Sirice écrivit à Anysius, disciple de saint Aschole et son successeur dans le siége de Thessalonique. L'évêque Candidien fut porteur de cette lettre ; mais, comme il mourut peu après, le Pape douta qu'elle fût parvenue à son adresse. Il se confirma de ce doute, quand il apprit que les désordres qui arrivaient depuis quelque temps dans l'ordination des évêques d'Illyrie continuaient, en sorte qu'on en avait ordonné trois dans une seule église. N'ayant donc pu savoir si sa première lettre avait été rendue, il en écrivit une seconde quelques mois après. Il y presse Anysius de veiller sur les ordinations de l'Illyrie, et d'en réprimer les abus. Il veut qu'aucun évêque ne soit sacré que de sa main ou de son consentement ; qu'au cas qu'il ne puisse les sacrer lui-même, il en donne la commission par écrit à quelque autre évêque capable de mettre à la place de celui qui serait mort ou déposé, un évêque catholique et de bonnes mœurs, suivant les décrets de Nicée et de l'Eglise romaine, le prenant parmi les clercs de l'église vacante, s'il y en a qui le mérite (2).

Le Pape, ayant assemblé un concile à Rome, près des reliques de l'apôtre saint Pierre, par lequel, dit-il, a commencé l'origine et de l'apostolat et de l'épiscopat dans le Christ, y rappela avec quel soin les évêques doivent veiller à la pureté de l'Eglise ; et renouvela quelques anciens statuts qui y avaient rapport, mais que la négligence et la paresse avaient laissé abolir dans plusieurs églises particulières, ceux qui en étaient évêques s'étant laissé aller aux usages du monde, sans craindre les jugements du Seigneur. Ces statuts sont au nombre de huit. Le premier défend d'ordonner un évêque à l'insu du siége apostolique. Le second ne veut pas qu'un évêque soit ordonné par un seul évêque. Il est défendu par le troisième d'admettre dans le clergé celui qui, après la rémission de ses péchés, c'est-à-dire après le baptême, aura porté le baudrier de la milice séculière. Le quatrième porte défense à un clerc d'épouser une femme veuve ; dans quelques manuscrits on ne lit pas le terme de *veuve* ; en sorte que le sens du canon serait qu'il n'est pas permis à un clerc de se marier. Le cinquième refuse l'entrée du clergé à un laïque qui aura épousé une veuve. Le sixième déclare qu'il n'est pas permis d'ordonner un clerc d'une autre église. Le septième, qu'on ne doit pas recevoir un clerc chassé de son église. Le huitième regarde ceux qui abandonnaient le parti des novatiens et des montagnards, c'est-à-dire des donatistes. Il est ordonné de les recevoir par l'imposition des mains ; mais on en excepte ceux qui auraient été rebaptisés ; on ne les recevait plus dans le clergé ni même dans l'Eglise sans une pénitence pleine et entière.

Le Pape presse ensuite les prêtres et les diacres de vivre dans une exacte continence, comme étant obligés tous les jours de servir à l'autel, leur représentant que si l'Apôtre l'ordonne aux laïques dans le temps qu'ils doivent vaquer à l'oraison, les prêtres doivent, à plus forte raison, l'observer en tout temps, n'y en ayant point où ils ne puissent se trouver dans la nécessité ou d'offrir le sacrifice, ou de conférer le baptême. Il leur fait voir que saint Paul, en voulant qu'un prêtre n'ait épousé qu'une femme, ne lui laisse pas la liberté d'en user, mais que son intention est qu'il vive dans une parfaite continence, comme il y vivait lui-même. Il déclare que ceux qui refuseront d'observer ce qui est prescrit dans sa lettre, seront séparés de sa communion et subiront les peines de l'enfer. Il recommande aux évêques d'allier la miséricorde avec la justice, et de tendre la main à ceux qui tombent, de peur qu'en les abandonnant à eux-mêmes ils ne périssent sans ressource. La lettre est datée du six janvier 386.

Elle fut d'abord adressée aux évêques d'Italie, qui n'avaient pu venir au concile ; puis, comme circulaire, à tous les évêques d'Afrique et probablement à tous les évêques du monde, comme nous le voyons déjà pour une lettre du pape saint Damase, adressée d'abord à l'Illyrie seule. Cette lettre de saint Sirice fut lue en 418, au concile de Zelle en Afrique, dans la province de Télepte, sous la présidence de Donatien, métropolitain de cette dernière ville. Elle y portait pour inscription : A nos bien-aimés frères et coévêques en Afrique, Sirice. On y modifia, ou peut-être le Pape même avait modifié le premier statut de cette manière : Que personne n'ose ordonner à l'insu du siége apostolique, c'est-à-dire du primat (3). Après tout, il est aisé de voir que la discipline actuelle, d'après laquelle aucun évêque de l'univers n'est ordonné et institué sans l'aveu et l'autorité du Pape, remplit parfaitement les vues de saint Sirice, et prévient à tout jamais tous les inconvénients qui occupaient sans cesse les anciens Papes et les anciens conciles.

Quelque temps après, Sirice écrivit une seconde lettre, adressée, comme la précédente, non seulement aux évêques d'Italie, mais encore à ceux des diverses provinces, tant de l'Afrique que du reste du monde ; car il en donne pour raison la nécessité où il est de parler, attendu qu'il a la sollicitude de toutes les églises. D'après les plaintes qu'on lui avait faites sur les irrégularités qui se commettaient dans les ordinations des ministres sacrés et même des évêques, il dit avec l'Apôtre, qu'on ne doit imposer légèrement les mains à personne ni se rendre participant des péchés d'autrui, mais examiner auparavant la vie et les mœurs de ceux que l'on veut honorer de l'épiscopat, et les services qu'ils ont rendus à

(1) Coustant, col. 640. — (2) *Ibid.*, col. 642. — (3) *Ibid.*, col. 645-657.

l'Eglise, afin que le mérite, et non la faveur, décide de leur promotion. Il rappelle la lettre précédente et répète à peu près ce qu'il y avait dit, qu'on ne doit point admettre dans le clergé ceux qui, après avoir exercé des emplois dans le grand monde ou dans les armées, ou qui ont été embarrassés dans le maniement des affaires séculières, employaient le crédit de leurs amis et de leurs proches, et même des personnes qui approchaient du Pape, afin de pouvoir devenir évêques. Il veut que ceux qui doivent être ordonnés se présentent à lui quelque éloignés qu'ils soient, afin qu'il pût juger par lui-même s'ils étaient dignes de l'épiscopat et s'ils avaient les suffrages du peuple. Il se plaint amèrement de la facilité avec laquelle quelques-uns ordonnaient diacres, prêtres et même évêques, des passants qui se disaient moines, ou qui l'étaient en effet, mais dont on ne connaissait ni la foi ni les mœurs, et qu'on ne savait pas même être baptisés. On aimait mieux leur donner le sacerdoce que de quoi continuer le voyage. De pareils ministres se laissaient d'abord enfler d'orgueil et tombaient dans la perfidie, n'étant point instruits des dogmes de l'Eglise ni de ses décrets. Si la nécessité a quelquefois obligé d'ordonner évêques des néophytes et des laïques, sans avoir passé auparavant par les degrés ordinaires, il ne veut pas qu'on en fasse une loi, mais qu'on s'en tienne à ce qui a été prescrit par les apôtres. Le sacerdoce est du ciel ; on ne doit pas le considérer comme un emploi de la terre(1).

Comme l'impératrice Justine lui avait recommandé son fils Valentinien, et que, de fait il leur avait procuré la paix avec Maxime, saint Ambroise pouvait s'attendre à quelque reconnaissance de leur part. Ce fut précisément de cette paix que profita Justine pour persécuter le saint évêque, ce qu'elle n'avait osé ni du vivant de Valentinien, son mari, ni du vivant de Gratien. Comme la fête de Pâques approchait, en 385, elle lui fit demander au nom de l'empereur, son fils, une église où les ariens qu'elle avait auprès d'elle pussent s'assembler. D'abord, on demanda la basilique porcienne, qui était hors de la ville, et qui porte aujourd'hui le nom de saint Victor. Ensuite on demanda la basilique neuve, plus grande et dans la ville. On envoya premièrement à saint Ambroise des conseillers d'Etat, afin qu'il donnât la basilique et qu'il empêchât que le peuple ne s'émût. Il répondit qu'un évêque ne pouvait livrer le temple de Dieu. C'était le vendredi avant le dimanche des Rameaux. Le lendemain, samedi, le préfet du prétoire vint dans l'église où saint Ambroise était avec le peuple, et s'efforça de lui persuader qu'il cédât au moins la basilique porcienne. Le peuple se récria, et le préfet dit qu'il en ferait son rapport à l'empereur.

Le Dimanche, après les lectures de l'Ecriture sainte et le sermon, saint Ambroise expliquait le symbole à quelques catéchumènes, dans le baptistère de la basilique, quand on vint lui dire que des officiers avaient été envoyés de la cour pour attacher les panonceaux de l'empereur à la basilique porcienne, et la déclarer ainsi du domaine impérial, et que, sur cette nouvelle, une partie du peuple y allait. Il ne laissa pas de continuer ses fonctions et de commencer la messe, c'est-à-dire l'oblation. Pendant qu'il offrait le saint sacrifice, on vint lui dire que le peuple avait pris un certain Castule, prêtre arien, comme il passait dans la rue. A cette nouvelle, saint Ambroise commença à pleurer amèrement et à demander à Dieu, dans l'action même du sacrifice, d'empêcher qu'il n'y eût du sang répandu pour la cause de l'Eglise, ou que l'on ne répandît que le sien, non-seulement pour son peuple, mais pour les hérétiques. Il envoya des prêtres et des diacres, et délivra ainsi le prêtre arien du péril où il était.

La cour traita de sédition la résistance du peuple : on décréta aussitôt de grosses amendes contre tout le corps des marchands. On en mit plusieurs aux fers pendant toute la semaine sainte, où l'on avait coutume de délivrer les prisonniers, suivant les lois des derniers empereurs, et une toute récente de Valentin même. En trois jours on exigea de ces marchands deux cents livres pesant d'or ; ils dirent qu'ils en donneraient encore autant, pourvu qu'ils conservassent la foi. Les prisons étaient pleines de marchands. On retenait tous les officiers du palais ; les secrétaires, les agents de l'empereur et les menus officiers qui servaient sous divers comtes ; on leur défendait de paraître en public, sous prétexte de ne pas se trouver dans la sédition. On faisait de terribles menaces aux personnes constituées en dignité, s'ils ne livraient la basilique, La persécution était si échauffée, que pour peu qu'on y eût donné ouverture, on en pouvait attendre les derniers excès.

Les comtes et les tribuns virent sommer saint Ambroise de livrer promptement la basilique, disant que l'empereur usait de son droit, puisque tout était en sa puissance. Il répondit : S'il me demandait ce qui serait à moi, ma terre, mon argent, je ne les refuserais pas, quoique tout ce qui est à moi soit aux pauvres : mais les choses divines ne sont pas soumises à la puissance de l'empereur. Si on en veut à mon patrimoine, qu'on le prenne si c'est à mon corps j'irai au-devant. Voulez vous me mettre aux fers, me mener à la mort ? j'en suis ravi ; je ne me ferai point entourer du peuple pour me défendre ; je n'embrasserai point les autels en demandant la vie ; j'aime mieux être immolé pour les autels. Saint Ambroise parlait ainsi parce qu'il savait qu'on avait envoyé des gens armés pour s'emparer de la basilique; et il était saisi d'horreur quand il pensait qu'il pouvait arriver quelque massacre qui causerait la ruine de toute la ville, et

(1) Coustant, col. 658-662.

peut-être de toute l'Italie. Il exposait sa vie pour détourner de l'Église la haine du sang qu'on allait répandre. Comme on le pressait d'apaiser le peuple, il répondit : Il dépend de moi de ne pas l'exciter; mais il est en la main de Dieu de l'adoucir. Enfin, si vous croyez que je l'échauffe, punissez-moi, ou m'envoyez en tel désert qu'il vous plaira. Après qu'il eut ainsi parlé, ils se retirèrent. Saint Ambroise passa toute la journée dans la vieille basilique, mais il alla coucher à sa maison, afin que si on voulait l'enlever on le trouvât prêt.

Il sortit avant le jour, et la basilique fut environnée de soldats. Mais on disait qu'ils avaient mandé à l'empereur que, s'il voulait sortir, il le pourrait, et qu'ils l'accompagneraient s'il allait à l'église des catholiques; autrement, qu'eux passeraient à celle que tiendrait Ambroise. En effet, ils étaient tous catholiques, aussi bien que les citoyens de Milan. Il n'y avait d'hérétiques que quelque peu d'officiers de l'empereur et quelques Goths, et l'impératrice menait partout avec elle ceux de sa communion. Mais alors aucun d'eux n'osait paraître. Saint Ambroise comprit, par le gémissement du peuple, que les soldats environnaient la basilique où il était. Mais pendant qu'on lisait les leçons, on l'avertit que la basilique neuve était aussi pleine de peuple; qu'il paraissait plus nombreux que quand on était en liberté, et que l'on demandait un lecteur. Les soldats qui entouraient l'église où était saint Ambroise, ayant appris l'ordre qu'il avait donné de s'abstenir de leur communion, commencèrent à entrer dans l'assemblée. A leur vue, les femmes furent troublées, et il y en eut une qui s'enfuit. Mais les soldats dirent qu'ils étaient venus pour prier Dieu et non pour combattre. Le peuple fit quelques exclamations avec modestie et fermeté. Ils disaient, comme si l'empereur eût été présent : Nous vous prions, Auguste, nous ne combattons pas; nous ne craignons pas, mais nous prions. Ils demandaient à saint Ambroise d'aller à l'autre basilique où l'on disait que le peuple le désirait.

Alors il commença à prêcher sur le livre de Job, qui venait d'être lu, suivant l'office du temps. Accommodant cette lecture à l'occasion présente, il loua la patience de son peuple et la compara à celle de Job. Il compara aussi les tentations qu'il souffrait à celles du saint patriarche. Le démon, dit-il, veut m'ôter en vous mes enfants et mes richesses; et c'est peut-être parce que Dieu connaît ma faiblesse, qu'il ne lui a pas encore donné puissance sur mon corps. Il compare à la femme de Job l'impératrice qui le pressait de livrer l'église et de blasphémer contre Dieu. Il la compare à Ève, à Jézabel, à Hérodiade. On m'ordonne, dit-il, de livrer la basilique. Je réponds : Il ne m'est pas permis de la livrer ; et vous, empereur, il ne vous est pas avantageux de la recevoir. On soutient que tout est permis à l'empereur, que tout est à lui. Je réponds : Ne vous faites pas de tort de croire que, comme empereur, vous avez quelque droit sur les choses divines. On dit de la part de l'empereur : Je dois aussi avoir une basilique. J'ai répondu : Qu'avez-vous de commun avec l'adultère? c'est-à-dire avec l'église des hérétiques.

Pendant que saint Ambroise prêchait ainsi, on l'avertit qu'on avait ôté les panonceaux de l'empereur, et que la basilique était pleine de peuple qui demandait sa présence. Il y envoya des prêtres; mais il ne voulut pas y aller lui-même, et dit : Je me confie en Jésus-Christ, que l'empereur sera pour nous. Aussitôt, tournant son discours sur cette nouvelle, il continua de prêcher et dit : Que les oracles du Saint-Esprit sont profonds ! Vous vous souvenez, mes frères, avec quelle douleur nous avons répondu à ces paroles qu'on lisait ce matin : Seigneur, les nations sont venues dans votre héritage! Il est venu des Goths et d'autres étrangers en armes, ils ont entouré la basilique; mais ils sont venus gentils et sont devenus chrétiens. Ils sont venus pour envahir l'héritage, ils sont devenus cohéritiers de Dieu. J'ai pour défenseurs ceux que je croyais mes ennemis.

Il continuait de rendre grâces à Dieu de cet heureux changement, admirant comment l'empereur s'était adouci par l'affection des soldats, les instances des comtes et les prières du peuple, quand on l'avertit qu'on avait envoyé un secrétaire de l'empereur, chargé de ses ordres. Il se retira à l'écart, et le secrétaire lui dit : A quoi avez-vous pensé, de faire contre l'ordre de l'empereur? Ambroise répondit : Je ne sais quel est cet ordre ni de quoi on se plaint. L'officier dit : Pourquoi avez-vous envoyé des prêtres à la basilique? Si vous êtes un tyran, je veux le savoir, pour songer à me préparer contre vous. Ambroise répondit : Je n'ai rien fait qui donne trop à l'Église. Quand j'ai appris que la basilique était investie par les soldats, je me suis contenté de gémir; et comme plusieurs personnes m'exhortaient à y aller, j'ai dit : je ne puis livrer la basilique, mais je ne dois pas combattre. Quand j'ai su qu'on avait ôté les panonceaux de l'empereur, quoique le peuple me demandât, j'y ai envoyé des prêtres, sans y aller moi-même, espérant que l'empereur serait pour nous. Si cela vous paraît une tyrannie, que tardez-vous à me frapper? mes armes sont le pouvoir de m'exposer. Dans l'ancienne loi, les prêtres donnaient les royaumes et ne les prenaient pas, et l'on dit d'ordinaire que les empereurs souhaiteraient le sacerdoce, plutôt que les prêtres ne voudraient l'empire. Maxime ne dit pas que je suis le tyran de Valentinien, lui qui se plaint que ma députation l'a empêché de passer en Italie. Il ajouta que jamais les évêques ne s'étaient érigés en tyran, mais qu'ils en avaient souvent trouvé.

Les catholiques passèrent tout ce jour en tristesse ; seulement, des enfants qui jouaient

déchirèrent les panonceaux de l'empereur. C'étaient des voiles et banderoles qui portaient son image, pour marquer que le lieu lui appartenait. Comme la basilique était environnée de soldats, saint Ambroise ne put retourner chez lui. Il dit les psaumes avec les frères dans un oratoire enfermé dans la même enceinte que la grande église ; car les églises d'alors étaient accompagnées de plusieurs bâtiments, chambres, salles, bains, galeries : ce qui fait entendre comment le peuple y passait des jours et des nuits de suite. Il y avait des lieux où l'on pouvait manger ou dormir avec bienséance.

Le lendemain, qui était le jeudi saint, on lut, suivant la coutume, le livre de Jonas. Après qu'il fut achevé, saint Ambroise commença à prêcher en ces termes : On a lu un livre, mes frères, qui prédit que les pécheurs reviendront à la pénitence. Le peuple reçut ces paroles avec espérance que la chose allait arriver. Saint Ambroise continua de parler; mais on vint dire que l'empereur avait fait retirer les soldats de la basilique et rendre aux marchands les amendes qu'on avait exigées d'eux. A cette nouvelle, la joie du peuple éclata par des applaudissements et de grandes actions de grâce, considérant que c'était le jour où l'église accordait l'absolution aux pénitents. Les soldats eux-mêmes s'empressaient à porter cette nouvelle, se jetant sur les autels et les baisant en signe de paix.

Saint Ambroise écrivit tout ce qui s'était passé en cette occasion à sa sœur, sainte Marcelline, qui était à Rome et qui, ayant appris le commencement de la persécution, lui en écrivait souvent et avec empressement. A la fin de sa relation, il ajoute qu'il prévoit encore de plus grands mouvements. Car, dit-il, comme les comtes priaient l'empereur d'aller à l'église, il répondit : Si Ambroise vous le commande, vous me livrerez pieds et mains liés. Saint Ambroise ajoute enfin : L'eunuque Calligone, préfet de la chambre, m'a fait dire : Tu méprises Valentinien de mon vivant? Je te couperai la tête. J'ai répondu : Dieu permette que tu accomplisses ta menace ! Je souffrirai en évêque, et tu agiras en eunuque (1). Calligone eut, bientôt après, la tête tranchée, ayant été convaincu d'un crime infâme.

L'impératrice Justine, plus animée contre saint Ambroise par la résistance du peuple, fit faire à Valentinien, son fils, une loi pour autoriser les assemblées des ariens. Le chancelier Bénévole refusa de dresser cette loi, parce qu'il était attaché dès l'enfance à la religion catholique, quoiqu'il ne fut pas encore baptisé. On lui promit une dignité plus relevée, s'il obéissait; mais il répondit généreusement : Otez-moi plutôt la charge que j'ai, et me laissez l'intégrité de la foi. En disant cela, il jeta aux pieds de l'impératrice la ceinture qui était la marque de sa dignité. Il fut disgracié et se retira à Bresse, sa patrie, où il avait appris la saine doctrine par les instructions de saint Philastre. Bénévole, ayant reçu le baptême, fut un des principaux ornements de cette église et des meilleurs amis de saint Gaudence, successeur de saint Philastre. La loi sur les ariens ne laissa pas d'être composée et publiée le 23 janvier 386. Elle était conçue en ces termes : Nous donnons permission de s'assembler à ceux dont les sentiments sont conformes à l'exposition de foi faite sous Constance, d'heureuse mémoire, dans le concile de Rimini, par les évêques assemblés de tout l'empire romain, par ceux mêmes qui y résistent à présent, et confirmée à Constantinople. Il sera libre aussi de s'assembler à ceux à qui nous l'avons permis, c'est-à-dire aux catholiques ; mais ils doivent savoir que, s'ils font quelque trouble contre notre ordonnance, ils seront punis de mort comme auteurs de sédition, perturbateurs de la paix de l'Eglise et criminels de lèse-majesté. Ceux-là seront aussi sujets au supplice qui tenteront, par obreption ou en cachette, de se pourvoir contre la présente ordonnance. Le véritable auteur de cette loi fut Auxence, que les ariens reconnaissaient pour évêque de Milan. Il était Scythe de nation et se nommait Mercurin ; mais, s'étant décrié pour ses crimes, il prit le nom d'Auxence, agréable aux ariens, à cause du premier Auxence, prédécesseur de saint Ambroise. Comme les ariens n'avaient dans toute l'Italie ni églises, ni évêque, ni peuple, la loi n'était faite que pour tout bouleverser, désaffectionner les populations et faciliter à Maxime l'invasion qu'il méditait; en un mot, elle était aussi impolitique qu'impie et atroce.

A l'approche du carême suivant, l'impératrice Justine demanda de nouveau la basilique Porcienne. Naboth, répondit saint Ambroise, ne voulut point livrer l'héritage de ses pères, et moi je livrerais l'héritage du Christ? A Dieu ne plaise que je livre l'héritage de mes pères : de saint Denys, qui est mort en exil pour la foi ; de saint Eustorge, le confesseur ; de saint Myrocle et de tous les saints évêques, mes prédécesseurs!

Quelque temps après, le tribun Dalmace vint le trouver de la part de l'empereur, pour lui dire qu'il choisît des juges, comme Auxence avait fait, afin que leur cause fût jugée par l'empereur en son consistoire ou conseil d'Etat, lui déclarant que, s'il ne voulait s'y trouver, il eût à se rendre où il voudrait, c'est-à-dire céder à Auxence le siége de Milan. Saint Ambroise consulta les évêques qui se trouvèrent dans la ville, et ils ne furent point d'avis qu'il allât au palais ni qu'il s'exposât à ce jugement, se défiant même qu'entre les juges choisis par Auxence, il n'y eût quelque païen ou quelque juif : ce qui était vrai. Il dressa donc, par leur conseil, une remontrance à

(1) Ambr., *Epist.* xx.

l'empereur par laquelle il s'excuse de venir au consistoire : premièrement par l'exemple de Valentinien le père, qui avait souvent déclaré, et par ses discours et par ses lois, que dans les causes de la foi ou des personnes ecclésiastiques, le juge ne devait pas être de moindre condition que les parties, c'est-à-dire que les évêques devaient être jugés par des évêques. Qui peut nier, ajoute-t-il, que dans les causes de la foi, les évêques ne jugent les empereurs chrétiens, bien loin d'être jugés par les empereurs? Ensuite, parlant des juges choisis par Auxence, il dit : Qu'ils viennent à l'église, non pour être assis comme juges, mais pour écouter avec le peuple, et afin que chacun choisisse celui qu'il doit suivre. Il s'agit de l'évêque de cette église : si le peuple écoute Auxence et croit qu'il enseigne mieux, qu'il suive sa foi, je n'en serai point jaloux. Saint Ambroise parle ainsi parce qu'il était bien assuré de l'attachement de son peuple à la foi catholique.

Il insiste sur la loi qui venait d'être publiée, par laquelle il n'était plus libre de juger autrement qu'en faveur des ariens, puisqu'il était défendu, sous peine de mort, de présenter aucune requête au contraire. « Ce que vous avez prescrit aux autres, dit-il, vous vous l'êtes prescrit à vous-mêmes; car l'empereur fait des lois pour les observer le premier. Voulez-vous donc que je choisisse des juges laïques, afin que, s'ils conservent la vraie foi, ils soient proscrits ou mis à mort? Voulez-vous que je les expose à la prévarication ou au supplice? Ambroise ne mérite pas qu'on abaisse pour lui le sacerdoce : la vie d'un seul homme n'est point comparable à la dignité de tous les évêques. »

Il déclare ensuite son horreur pour la seconde partie du concile de Rimini, et son attachement au symbole de Nicée. « C'est la foi, dit-il, que suit l'empereur Théodose, votre père; c'est celle que tiennent les Gaules et les Espagnes. S'il faut prêcher, j'ai appris à prêcher dans l'église, comme ont fait mes prédécesseurs. S'il faut tenir une conférence sur la foi, c'est aux évêques à la tenir, comme on a fait sous Constantin, d'auguste mémoire, qui leur a laissé la liberté de juger. On l'a fait aussi sous Constance; mais ce qui avait bien commencé, n'a pas fini de même. Car les évêques avaient d'abord consigné par écrit la vraie foi; mais, comme quelques-uns voulaient qu'on jugeât de la foi dans le palais, ils firent en sorte de changer le jugement des évêques par des formules nouvelles. Toutefois les évêques révoquèrent aussitôt la sentence dont on abusait, et il est certain qu'à Rimini le grand nombre approuva la foi du concile de Nicée et condamna les formules ariennes. » Saint Ambroise ajoute : « Je serais allé, seigneur, à votre consistoire vous représenter ceci de bouche, si les évêques et le peuple ne m'en eussent empêché. Et plût à Dieu que vous ne m'eussiez pas fait mander d'aller où je voudrais, de ce que tout le peuple, pour moi, ne me gardait, vous deviez donc m'envoyer où il vous plaisait; maintenant les évêques me disent : Il y a peu de différence de laisser volontairement l'autel du Christ ou de le livrer. Plût à Dieu que je fusse assuré qu'on ne livrât point l'église aux ariens! je m'offrirais volontiers à tout ce qu'il vous plairait ordonner de moi (1). »

Après cette remontrance, saint Ambroise se retira dans l'église, où pendant quelque temps le peuple le garda jour et nuit, craignant qu'on ne l'enlevât de vive force. En effet l'empereur envoya des compagnies de soldats qui gardaient l'église en dehors, y laissant entrer qui voulait, mais n'en laissant sortir personne. Saint Ambroise, ainsi enfermé avec son peuple, le consolait par ses discours, dont il nous reste un des plus considérables, prononcé le dimanche des Rameaux, comme l'évangile qui avait été lu semble le montrer. Car cette seconde persécution fut excitée dans le même temps que celle de l'année précédente, c'est-à-dire vers la fin du carême. Ce sermon commence ainsi :

« Je vous vois plus troublés qu'à l'ordinaire et plus appliqués à me garder : je m'en étonne. Si ce n'est parce que vous avez vu que des tribuns m'ont ordonné, de la part de l'empereur, d'aller où je voudrais, permettant à ceux qui voudraient de me suivre; avez-vous donc craint que je vous quittasse pour me sauver? Mais vous avez pu remarquer ma réponse, qu'il ne m'est pas permis d'abandonner l'église, parce que je crains plus le Seigneur du monde que l'empereur de ce siècle; que, si on me tirait de force hors de l'église, on pourrait en chasser mon corps et non pas mon esprit; et que, s'il agissait en prince, moi je souffrirais en évêque. Pourquoi donc êtes-vous troublés? je ne vous abandonnerai jamais volontairement, mais je ne sais point résister à la violence. Je pourrai m'affliger, je pourrai pleurer et gémir; mes armes sont les pleurs, contre les armes, contre les soldats et contre les Goths. Mais aussi, je ne puis ni fuir ni quitter l'église, de peur qu'on ne croie que je le fasse par la crainte d'une peine plus rigoureuse. Vous savez vous-mêmes que j'ai l'habitude de déférer aux empereurs, mais non pas de leur céder.

» On m'a proposé de livrer les vases de l'église. J'ai répondu : Que si l'on me demandait ma terre, mon or, mon argent, je l'offrirais volontiers; mais je ne puis rien ôter au temple de Dieu, ni livrer ce que je n'ai reçu que pour le garder. Si on en veut à mon corps et à ma vie, vous devez être seulement les spectateurs du combat. Si Dieu m'y a destiné, toutes vos précautions sont inutiles. Celui qui m'aime, ne peut mieux le témoigner qu'en me laissant devenir la victime du Christ. Vous êtes troublés d'avoir trouvé

(1) Ambr., *Epist.* XXI, édit. Bened.

ouverte une porte par où l'on dit qu'un aveugle s'est fait un passage pour retourner chez lui. Reconnaissez donc que la garde des hommes ne sert de rien. Ne vous souvenez-vous pas encore que l'on trouva, il y a deux jours, du côté gauche de la basilique, une entrée libre que vous croyiez bien fermée, et qui est demeurée ouverte pendant plusieurs nuits, nonobstant la vigilance des soldats? N'ayez donc plus d'inquiétude; il arrivera ce que Jésus-Christ veut, et ce qui est expédient. » Sur quoi il apporte l'exemple de saint Pierre, à qui Jésus-Christ apparut à la porte de Rome, disant qu'il allait être crucifié de nouveau. Saint Ambroise ajoute : « J'attendais quelque chose de grand, le glaive ou le feu pour le nom du Christ. Eux m'offrent des délices pour souffrances. Que personne donc ne vous trouble, en disant que l'on a préparé un chariot, ou qu'Auxence a dit des paroles dures. »

Ce que saint Ambroise dit de ce chariot est expliqué par Paulin, dans sa vie. Un nommé Euthymius s'était pourvu d'une maison près de l'église, et y avait mis un chariot, pour enlever plus facilement Ambroise et l'emmener en exil. Il ambitionnait la charge de tribun, que Justine promettait à quiconque en viendrait à bout. Mais une année après, le même jour qu'il avait cru l'enlever, lui-même fut mis dans le même chariot et tiré de la même maison pour aller en exil, et saint Ambroise lui donna de l'argent et les autres choses nécessaires pour son voyage. Paulin rapporte encore qu'un aruspice, nommé Innocentius, monta sur le toit de l'église, et y sacrifia au milieu de la nuit, pour exciter la haine du peuple contre Ambroise; mais plus il faisait de maléfices, plus le peuple s'affectionnait à la foi catholique et au saint évêque. Il envoya même des démons pour le tuer; mais ils lui rapportèrent qu'ils n'avaient pu approcher, non-seulement de sa personne, mais de la porte même de son logis, parce que toute la maison était environnée d'un feu insurmontable, qui les brûlait même de loin. Ainsi l'aruspice fut contraint de cesser ses maléfices. Lui-même raconta tout cela depuis, après la mort de l'impératrice Justine; car, étant mis à la question pour d'autres crimes, il criait que l'ange qui gardait Ambroise lui faisait souffrir de plus grands tourments, et déclara tout ce qui vient d'être dit. Un autre vint avec une épée jusqu'à la chambre de saint Ambroise, pour le tuer; mais ayant levé la main avec l'épée nue, son bras demeura suspendu en l'air. Alors il confessa que Justine l'avait envoyé, et aussitôt son bras fut guéri (1).

Le discours de saint Ambroise convient à ce récit, car il continue de parler ainsi à son peuple : « La plupart disaient qu'on avait envoyé des meurtriers, que j'étais condamné à mort. Je ne le crains pas, et je ne quitte point ce lieu. Car où irais-je, où tout ne soit plein de gémissements et de larmes? puisque l'on ordonne par toutes les églises de chasser les évêques catholiques de punir de mort ceux qui résistent, de proscrire tous les officiers des villes, s'ils n'exécutent cet ordre. Et c'est un évêque qui l'écrit de sa main et qui le dicte de sa bouche ! »

Il relève ensuite très-fortement la cruauté d'Auxence, auteur de cette loi, et insiste sur l'indignité du tribunal qu'il avait choisi pour juger la cause de la foi : l'empereur, qui n'était qu'un jeune catéchumène, et quatre ou cinq païens. Puis il ajoute : « L'année dernière, quand je fus appelé au palais, en présence des grands et du consistoire, lorsque l'empereur voulait nous ôter une basilique, fus-je ébranlé à la vue de la cour? ne conservai-je pas la fermeté sacerdotale? Ne se souvient-on pas que, quand le peuple sut que j'étais allé au palais, il accourut avec un tel effort, qu'on ne put l'arrêter, et qu'un comte militaire étant sorti avec des gens armés pour chasser cette multitude, tous s'offrirent à la mort pour la foi du Christ? Ne me pria-t-on pas de parler au peuple pour l'apaiser, et de donner parole qu'on ne prendrait point la basilique? On me demanda cet office comme une grâce; et quoique j'eusse ramené le peuple, on voulut me charger de la haine de ce concours vers le palais. On veut m'attirer encore cette haine; je crois devoir la modérer, mais sans la craindre. — Qu'avons-nous donc répondu à l'empereur, qui ne soit conforme à l'humilité? S'il demande un tribut, nous ne le refusons pas : les terres de l'Église payent tribut. Si l'empereur désire nos terres, il peut les prendre, aucun de nous ne s'y oppose; je ne les donne pas, mais je ne les refuse pas : la contribution du peuple est plus que suffisante pour les pauvres. On nous reproche l'or que nous leur distribuons : loin de le nier, j'en fais gloire; les prières des pauvres sont ma défense; ces aveugles, ces boiteux, ces vieillards sont plus forts que les guerriers les plus robustes. Nous rendons à César ce qui est de César, et à Dieu ce qui est de Dieu : le tribut est de César, l'Église est de Dieu. Personne ne peut dire que ce soit manquer de respect à l'empereur; qu'y a-t-il de plus à son honneur que de le nommer fils de l'Église? L'empereur est dans l'Église, non pas au-dessus (2) ! »

Dieu même donna une consolation sensible à l'église de Milan en révélant à saint Ambroise les reliques de saint Gervais et de saint Protais, frères et martyrs, dont on avait oublié depuis longtemps les noms et le lieu de leur sépulture. Pendant le fort de la persécution de Justine, saint Ambroise ayant dédié la basilique, que l'on nomme encore de son nom l'Ambrosienne, le peuple lui demanda tout d'une voix de la dédier comme l'église romaine. C'était une autre église de Milan, qu'il

(1) Paulin., *Vita Ambr.*, n. 12-20. — (2) *Serm. cont. Aux.*

avait consacrée auprès de la porte Romaine, en l'honneur des apôtres. Saint Ambroise répondit : « Je le ferai, si je trouve des reliques des martyrs ; » et aussitôt il sentit une ardeur, comme d'un heureux présage. En effet, Dieu lui révéla en songe que les corps de saint Gervais et de saint Protais étaient dans la basilique de saint Félix et de saint Nabor. Malgré la crainte de son clergé, il fit ouvrir la terre devant la balustrade qui environnait les sépulcres des martyrs. Il trouva des signes convenables : peut-être quelques palmes gravées, ou quelque instrument de leur supplice. Il fit venir des possédés pour leur imposer les mains ; mais avant qu'il eût commencé, une possédée fut saisie du démon et étendue contre terre à l'endroit où reposaient les martyrs que l'on cherchait. Ayant découvert leurs sépulcres, on trouva deux hommes qui parurent plus grands que l'ordinaire, tous les os entiers, beaucoup de sang, la tête séparée du corps. On les arrangea, remettant chaque os à sa place ; on les couvrit de quelques vêtements et on les mit sur des brancards. Ils furent ainsi transportés vers le soir à la basilique de Fauste, où l'on célébra les veilles toute la nuit, et plusieurs possédés reçurent l'imposition des mains. Ce jour et le suivant, il y eut un très-grand concours de peuple. Alors les vieillards se ressouvinrent d'avoir ouï autrefois les noms de ces martyrs, et d'avoir vu l'inscription de leur tombeau. Le lendemain, les reliques furent transférées à la basilique Ambrosienne.

Il y avait à Milan un aveugle nommé Sévère, connu de toute la ville, boucher de son métier avant la perte de sa vue, et aveugle depuis plusieurs années. Celui-ci entendant le bruit de la joie publique, en demanda le sujet, et, l'ayant appris, il se leva promptement et se fit mener auprès des corps saints. Y étant arrivé, il obtint qu'on le laissât approcher pour toucher d'un mouchoir le brancard où ils reposaient. Aussitôt qu'il eût appliqué le mouchoir sur ses yeux, ils furent ouverts et il revint sans guide. Ce miracle se fit en présence d'une infinité de peuple, et entre autres de saint Augustin, qui était alors à Milan, et qui en rend témoignage en plusieurs endroits de ses œuvres. Sévère, ayant ainsi recouvré la vue, ne voulut plus l'employer que pour Dieu, et passa le reste de ses jours à le servir dans la basilique Ambrosienne, où étaient les corps des martyrs. Il vivait encore quand Paulin écrivit la vie de saint Ambroise.

Cette translation fut accompagnée d'un grand nombre d'autres miracles : de possédés délivrés, de malades guéris en touchant de leurs mains les vêtements qui couvraient les saints, quelques-uns par leur ombre seule. On jetait quantité de mouchoirs et d'habits sur les saintes reliques, et on les gardait comme des remèdes aux malades. C'est saint Ambroise lui-même qui le témoigne dans un de ses sermons qu'il fit à cette occasion.

Car, après que les saintes reliques furent arrivées à la basilique Ambrosienne, il parla au peuple sur cette joie publique et ces miracles. Il rend grâces à Jésus-Christ d'avoir donné à son Église un tel secours, dans un temps où elle en avait tant besoin, et déclare qu'il ne veut point d'autres défenseurs. Il dit ensuite : « Mettons ces victimes triomphales au même lieu où Jésus-Christ est hostie. Mais lui sur l'autel, lui qui a souffert pour tous ; eux sous l'autel, eux qui ont été rachetés par ses souffrances. C'est le lieu que je m'étais destiné ; car il est juste que le prêtre repose où il a coutume d'offrir ; mais je cède le côté droit à ces victimes sacrées. » Il voulait sur l'heure enterrer les saintes reliques ; mais le peuple demanda, par ses cris, qu'il différât jusqu'au dimanche cette cérémonie, que l'on appelait la déposition. Enfin, saint Ambroise obtint qu'elle se ferait le jour suivant. Il fit un second sermon, dont le principal sujet fut de répondre aux calomnies des ariens ; car, encore que ces miracles arrêtassent au dehors l'effort de la persécution, la cour de Justine s'en moquait dans le palais. Ils disaient qu'Ambroise avait suborné, par argent, des hommes qui feignaient d'être possédés, et ils niaient que ces corps que l'on avait trouvés fussent de vrais martyrs. Saint Ambroise leur répond par l'évidence des faits, dont tout le peuple était témoin, et insiste principalement sur le miracle de l'aveugle. « Je demande, ajoute-t-il, ce qu'ils ne croient pas? Est-ce, que les martyrs puissent secourir quelqu'un ? Ce n'est pas croire à Jésus-Christ ; car il a dit : Vous ferez des choses plus grandes. Quel est donc l'objet de leur envie ? Est-ce moi ? mais ce n'est pas moi qui fais les miracles. Sont-ce les martyrs ? ils montrent donc que la créance des martyrs est différente de la leur : autrement ils ne seraient pas jaloux de leurs miracles. » Ce sont les paroles de saint Ambroise.

Il écrivit à sa sœur sainte Marcelline ce qui s'était passé à l'invention et la translation de ces saints martyrs, et joignit à sa lettre les deux sermons qu'il avait faits en cette occasion (1). Pour confondre davantage les ariens, un homme d'entre la multitude fut tout à coup saisi d'un esprit immonde, et commença à crier : Que ceux-là étaient tourmentés comme lui, qui niaient les martyrs ou qui ne croyaient pas à l'unité de la Trinité qu'enseignait Ambroise. Les ariens le prirent et le noyèrent dans un canal. Un d'entre eux des plus ardents à la dispute, et des plus endurcis, rendit témoignage qu'étant dans l'église, comme saint Ambroise prêchait, il avait vu un ange qui lui parlait à l'oreille, en sorte qu'il ne semblait faire que rapporter au peuple les paroles de l'ange. L'arien qui avait eu cette vision se convertit, et commença à défendre la foi qu'il avait combattue (2).

(1) Epist. XXII. — (2) Paulin., Vita.

Ainsi, à force de miracles, les ariens furent réduits à se taire, et l'impératrice contrainte à laisser en paix saint Ambroise. La crainte de l'empereur Maxime y contribua peut-être aussi pour quelque chose ; car il écrivit une lettre à l'empereur Valentinien, pour l'exhorter à faire cesser cette persécution. Il lui représente que, s'il ne voulait conserver la paix avec lui, il ne lui donnerait pas un tel avis, puisque cette division serait utile à ses intérêts. Il lui fait voir le danger de changer la foi établie depuis tant de siècles. « Toute l'Italie, dit-il, croit ainsi, l'Afrique, la Gaule, l'Aquitaine, toute l'Espagne ; Rome enfin, qui tient la principauté même en cette matière, c'est-à-dire dans la religion comme dans l'empire. Valentinien, votre père, de vénérable mémoire, a fidèlement gouverné l'empire avec cette foi. Comment donc les évêques qui l'étaient déjà de son temps, qui continuent de croire et d'enseigner la même doctrine qu'alors, sont-ils maintenant déclarés sacrilèges, assiégés dans leurs basiliques, menacés d'amendes et de mort ? Croyez-vous donc pouvoir renverser une religion enracinée dans les âmes, et que Dieu même a établie ? A combien de discordes et de séditions n'est-ce pas donner lieu (1) ? » Enfin, saint Ambroise et les évêques catholiques demeurèrent en repos.

Une autre gloire fut donnée à saint Ambroise dans ce temps : ce fut de convertir et de baptiser un homme qui devait être la gloire même de l'Eglise, l'oracle du monde chrétien, et un modèle des vertus les plus pures ; un homme qui dès lors était un miracle de la grâce ; en un mot, saint Augustin.

Il était né le 13 novembre 354, dans la petite ville de Tagaste, près de Madaure et d'Hippone dans la Numidie, l'Algérie actuelle. Ses parents étaient de condition honnête : son père, membre du corps municipal, se nommait Patrice ; sa mère, Monique. Ils eurent grand soin de le faire instruire des lettres humaines, et tout le monde remarquait en lui un esprit excellent et des dispositions merveilleuses pour les sciences. Etant tombé malade en son enfance et en péril de mort, il demanda le baptême, ayant déjà été fait catéchumène par le signe de la croix et le sel. Sa mère, pieuse et fervente chrétienne, disposait tout pour la cérémonie ; mais tout à coup il se porta mieux, et son baptême fut différé. Il étudia d'abord à Madaure la grammaire et la rhétorique jusqu'à l'âge de seize ans, que son père le fit revenir à Tagaste, et l'y retint un an, pendant qu'il préparait les choses nécessaires pour l'envoyer achever ses études à Carthage ; car la passion de faire étudier ce fils lui faisait faire des efforts au-dessus de sa fortune, qui était médiocre. Pendant ce séjour de Tagaste, le jeune Augustin méprisant les sages conseils de sa mère, commença à se laisser emporter aux amours déshonnêtes, invité par l'oisiveté et par la complaisance de son père, qui n'était pas encore chrétien. Mais il le fut avant sa mort, qui arriva peu de temps après. Augustin, étant arrivé à Carthage, se plongea de plus en plus dans la passion des femmes, qu'il fomentait par les spectacles des théâtres. Il ne laissait pas de demander à Dieu la chasteté ; mais, ajoutait-il, que ce ne soit pas encore de sitôt. Cependant il avançait avec grand succès dans ses études, qui avaient pour but d'arriver aux charges et aux magistratures ; car l'éloquence en était alors le chemin. Entre les ouvrages de Cicéron, qu'il étudiait, il lut l'*Hortensius*, que nous n'avons plus, et qui était une exhortation à la philosophie. Il en fut touché, et commença dès lors, à l'âge de dix-neuf ans, à mépriser les vaines espérances du monde et à désirer la sagesse et les biens immortels. Ce fut le premier mouvement de sa conversion (2).

La seule chose qui lui déplaisait dans les philosophes, c'est qu'il n'y trouvait point le nom de Jésus-Christ, qu'il avait reçu avec le lait de sa mère, et qui avait fait dans son cœur une profonde impression. Il voulut donc voir les saintes Ecritures ; mais la simplicité du style l'en dégoûta, habitué qu'il était à l'élégance de Cicéron. Alors il tomba entre les mains des manichéens, qui, ne parlant que de Jésus-Christ, du Saint-Esprit et de la vérité, le séduisirent par leurs discours pompeux, lui donnèrent du goût pour leurs rêveries et de l'aversion pour l'Ancien Testament. Cependant sa mère, plus affligée que si elle l'avait vu mort, ne voulait plus manger avec lui ; mais elle fut consolée par un songe. Elle se vit sur une règle de bois ; et un jeune homme resplendissant, qui venait à elle d'un visage riant, lui demandant la cause de sa douleur, elle répondit qu'elle pleurait la perte de son fils. Voyez, lui dit-il, il est avec vous ! En effet, elle le vit auprès d'elle sur la même règle. Elle raconta ce songe à Augustin, qui lui dit : C'est que vous serez où je suis. Mais elle répondit sans hésiter : Non ; car on ne m'a pas dit : Tu seras où il est, mais il sera où tu es. Depuis ce temps elle logea et mangea avec lui comme auparavant (3).

Elle s'adressa à un saint évêque, et le pria de parler à son fils. L'évêque répondit : Il est encore trop indocile et trop enflé de cette hérésie qui lui est nouvelle. Laissez-le, et contentez vous de prier pour lui ; il verra, en lisant, quelle est cette erreur. Moi, qui vous parle, en mon enfance je fus livré aux manichéens par ma mère, qu'ils avaient séduite ; j'ai non-seulement lu, mais transcrit presque tous leurs livres, et, de moi-même, je me suis désabusé. La mère ne se rendit point à ces pa-

(1) Labbe, t. II, col. 1031. Theod., l. V, c. xiv. — (2) Voir la *Vie de S. Augustin*, par son ami Possidius, évêque, de Calame, c. i, et ses *Confessions*, l. I, c. xi ; l. II, c. iii ; l. III, c. i ; l. VIII, c. vii ; l. III, c. iv. — (3) *Ibid.*, l. III, c. v, vi, xi.

roles du saint évêque, et comme, pleurant abondamment, elle continuait à le presser de parler à son fils, l'évêque lui répondit avec quelque humeur : Allez, il est impossible que le fils de tant de larmes périsse! Ce qu'elle reçut comme un oracle du ciel. Son fils, toutefois, demeura neuf ans manichéen, depuis l'âge de dix-neuf ans jusqu'à vingt-huit (1).

Ayant achevé ses études, il enseigna, dans sa ville de Tagaste, la grammaire et ensuite la rhétorique. Un aruspice lui offrit de lui faire gagner le prix dans une dispute de poésie, moyennant quelques sacrifices d'animaux; mais il le rejeta avec horreur, ne voulant avoir aucun commerce avec les démons. Toutefois il ne faisait point difficulté de consulter les astrologues et de lire leurs livres. Mais il en fut détourné par un sage vieillard, nommé Vindicien, médecin fameux, qui avait reconnu, par son expérience, la vanité de cette étude. Augustin avait alors un ami intime, qu'il avait rendu manichéen; car il s'appliquait aussi à séduire les autres. Cet ami tomba malade et demeura longtemps sans connaissance : comme on désespérait de sa vie, on le baptisa. Quand il fut revenu à lui, Augustin voulut se moquer du baptême qu'il avait reçu en cet état; mais le malade rejeta ce discours avec horreur, et lui dit, avec une liberté inattendue, que, s'il voulait être son ami, il ne devait plus lui tenir un pareil langage. Il mourut peu de jours après, fidèle à la grâce. Augustin, qui l'aimait comme un autre lui-même, fut inconsolable de sa mort. Il avait environ vingt-six ans, quand il écrivit deux ou trois livres *De la Beauté et de la Bienséance*, mais qui ne sont pas venus jusqu'à nous (2).

Il découvrit vers ce temps que, sous le masque de la piété, ceux d'entre les manichéens qu'on nommait les saints et les élus, cachaient les mœurs les plus dépravées. Il en cite plusieurs scandales publics: En même temps il commença aussi à se dégoûter des fables qu'ils racontaient, principalement sur le système du monde, la nature des corps célestes et des éléments. Ces connaissances, disait-il, ne sont pas nécessaires pour la religion; mais il est nécessaire de ne pas mentir et ne pas se vanter de savoir ce qu'on ne sait pas, principalement quand on veut passer, comme Manès, pour être conduit par le Saint-Esprit. Il goûtait beaucoup mieux les raisons que les mathématiciens et les philosophes rendaient des éclipses, des solstices et du cours des astres (3).

Il y avait un évêque manichéen nommé Fauste, vanté par ceux de sa secte comme un homme merveilleux et parfaitement instruit de toutes les sciences. Après qu'il eut été longtemps attendu, il vint enfin à Carthage, où Augustin enseignait la rhétorique. Il trouva un homme agréable et beau parleur, mais qui ne disait au fond que ce que disaient les autres manichéens; seulement il l'expliquait avec plus de facilité et de grâce. Augustin cherchait autre chose et avait l'esprit trop cultivé pour se payer de l'extérieur. Toute la science de Fauste était d'avoir lu quelques oraisons de Cicéron, très-peu de Sénèque et ce qu'il y avait des livres des manichéens écrits en latin. Mais quand Augustin voulut approfondir avec lui le cours du soleil, de la lune et des autres corps célestes, Fauste lui avoua de bonne foi qu'il n'avait pas étudié ces questions. Augustin, voyant le peu de satisfaction qu'il avait tiré du plus fameux docteur des manichéens, s'en dégoûta tout à fait dès lors, à l'âge de vingt-neuf ans (4).

A cette époque, on lui persuada d'aller enseigner à Rome, où les écoliers étaient plus raisonnables qu'à Carthage. Il s'embarqua malgré sa mère, et la trompa, sous prétexte d'aller accompagner un ami jusqu'à la mer. Arrivé à Rome, il tomba malade d'une fièvre qui le mit à l'extrémité; mais il ne demanda point le baptême. Il était logé chez un manichéen, et il continuait de les fréquenter, retenu par des liaisons d'amitié; mais il n'espérait plus de trouver la vérité parmi eux, et ne s'avisait pas de la chercher dans l'Église catholique, tant il était prévenu contre sa doctrine. Il commença donc à penser que les philosophes académiciens, qui doutaient de tout, pourraient bien être les plus sages. Il reprenait son hôte de la trop grande foi qu'il ajoutait aux fables des manichéens. Cependant la ville de Milan envoya demander à Symmaque, préfet de Rome, un professeur de rhétorique, et, par le crédit des manichéens, Augustin obtint cette place, après avoir fait preuve de sa capacité par un discours. Ainsi il vint à Milan, en 384, dans sa trentième année (5).

Saint Ambroise le reçut avec une bonté paternelle, qui commença à lui gagner le cœur. Augustin écoutait assidûment ses sermons, seulement pour la beauté du style et pour voir si son éloquence répondait à sa réputation. Il était charmé de la suavité de son langage, plus savant que celui de Fauste, mais avec moins de grâce dans le débit. Il ne faisait d'abord aucune attention aux choses que disait saint Ambroise; mais insensiblement, et sans qu'il y prît garde, les choses entraient dans l'esprit avec les paroles, et il vit que la doctrine chrétienne était au moins soutenable. Il résolut tout à fait de quitter les manichéens et de demeurer, en qualité de catéchumène, comme il était dans l'Église où ses parents l'avaient recommandé, c'est-à-dire dans l'Église catholique, jusqu'à ce que la vérité lui parût plus clairement (6).

Sainte Monique était venue le trouver avec une telle foi, qu'en passant la mer, elle consolait les matelots, même dans les plus grands périls, par l'assurance que Dieu lui

(1) *Conf.*, l. XII, et l. IV, c. i. — (2) *Ibid.*, l. IV, c. iii; l. VII, c. vi; l. IV, c. xv. — (3) *Ibid.*, l. V, c. iii. — (4) *Ibid.*, l. V, c. vi. — (5) *Ibid.*, l. V, c. 8, 9, 10, 13. — (6) *Ibid.*, l. V, c. xiv.

avait donnée qu'elle arriverait près de son fils. Quand il lui eut dit qu'il n'était plus manichéen, mais qu'il n'était pas encore catholique, elle n'en fut point surprise; mais elle lui répondit tranquillement qu'elle s'assurait de le voir fidèle catholique avant qu'elle sortît de cette vie. Cependant elle continuait ses prières et était attachée aux discours de saint Ambroise, qu'elle aimait comme un ange de Dieu, sachant qu'il avait amené son fils à cet état de doute qui devait être la crise de son mal. Comme elle avait accoutumé, en Afrique, d'apporter aux églises des martyrs, du pain, du vin et des viandes, elle voulait faire de même à Milan; mais le portier de l'église l'en empêcha, et lui dit que l'évêque l'avait défendu. Elle obéit aussitôt, sans aucun attachement à sa coutume. Saint Ambroise, au reste, avait aboli ces repas dans les églises, parce qu'au lieu des anciennes agapes sobres et modestes, ce n'était plus que des occasions de débauche. Il aimait, de son côté, sainte Monique pour sa piété et ses bonnes œuvres, et souvent il félicitait Augustin d'avoir une telle mère; car toute sa vie avait été vertueuse. Elle était née dans une famille chrétienne, où elle avait eu une bonne éducation. Elle avait été parfaitement soumise à son mari, souffrant ses débauches et ses emportements avec une patience qui servait d'exemple aux autres femmes, et elle le gagna à Dieu sur la fin de sa vie. Elle avait un talent particulier de réunir les personnes divisées. Depuis qu'elle fut veuve, elle se donna toute aux œuvres de piété; elle faisait de grandes aumônes, servait les pauvres, ne manquait aucun jour à l'oblation du saint autel, ni à venir deux fois à l'église, le matin et le soir, pour entendre la parole de Dieu et faire ses prières, qui étaient toute sa vie. Dieu se communiquait à elle par des visions et des révélations; elle savait les distinguer des songes et des pensées naturelles. Telle était sainte Monique, au rapport de saint Augustin (1).

Lui estimait saint Ambroise heureux, selon le monde, voyant comme il était honoré des personnes les plus puissantes; mais il ne pouvait l'entretenir à loisir, comme il aurait voulu, pour lui faire connaître les agitations de son âme, à cause de la foule de ceux qui venaient le trouver pour diverses affaires, et il n'osait l'interrompre dans le reste du temps que le saint évêque donnait à la lecture. Souvent, dit-il, quand nous étions chez lui, car ce n'était point l'usage d'empêcher personne d'entrer ni de l'avertir, nous le voyions lisant tout bas; et après être demeurés longtemps assis en silence, nous nous retirions, jugeant qu'il ne voulait pas être interrompu dans ce peu de temps qu'il avait pour se remettre l'esprit et la voix. Je l'entendais prêcher au peuple tous les dimanches. Je reconnaissais de plus en plus que l'on pouvait dissiper toutes les calomnies dont les imposteurs attaquaient les livres divins. Les manichéens m'avaient promis la science, et ne m'avaient donné que des fables absurdes; ne pouvant les démontrer, ils voulaient m'obliger à les croire, eux qui se moquaient de l'obligation de croire parmi les catholiques. Je commençais à sentir que la doctrine catholique n'avait pas si grand tort de commencer par la foi. Je m'aperçus que je croyais une infinité de choses que je n'avais pas vues, et que, qui ne les croirait pas, n'agirait jamais; qu'en particulier je ne savais de quels parents j'étais né, que parce que je croyais ce qu'on m'en disait. Enfin, je me persuadai qu'il y avait du mal, non pas à croire, mais à ne croire pas aux livres divins, si puissamment autorisés parmi presque toutes les nations (2).

Il avait avec lui deux amis intimes, Alypius et Nébridius. Alypius était né comme lui à Tagaste, où ses parents tenaient le premier rang. Il était plus jeune qu'Augustin, dont il avait été disciple à Tagaste et à Carthage. Il vint à Rome apprendre le droit, et fut ensuite assesseur du grand trésorier d'Italie. Augustin étant venu à Rome, Alypius le suivit à Milan, ne pouvant le quitter, et continua d'exercer, auprès d'autres magistrats, la même charge d'assesseur ou conseiller, avec une grande intégrité. Nébridius était d'auprès de Carthage, et il avait quitté son pays, sa mère et une belle terre qu'il possédait, pour venir à Milan vivre avec Augustin et chercher la vérité. C'était le plus grand désir de ces trois amis. Ils voulaient même vivre en commun, et ils se trouvaient encore environ dix, capables d'entrer dans ce dessein; quelques-uns étaient très-riches, principalement Romanien, autre citoyen de Tagaste et parent d'Alypius, que ses affaires avaient amené à la cour. Augustin le regardait comme son patron. Il l'avait aidé dans sa jeunesse à soutenir les frais de ses études, principalement depuis la mort de son père; il l'avait encore secouru de ses biens et de ses conseils dans toutes ses affaires. Mais ce dessein de vie commune fut rompu, parce que quelques-uns avaient déjà des femmes, d'autres comptaient en prendre. Augustin, mettant une certaine décence jusque dans ses désordres, avait pris une concubine et lui gardait la fidélité comme à une épouse légitime. Mais enfin il voulait se marier; et sa mère avait déjà trouvé une personne qui pouvait lui convenir, mais si jeune, qu'il fallait attendre environ deux ans. Cependant sa concubine l'avait quitté et s'en était retournée en Afrique, faisant vœu de continence pour le reste de ses jours, et lui laissant un fils naturel qu'elle avait eu de lui et qu'il nommait Adéodat, c'est-à-dire Dieu-donné. Il n'eut pas le courage de cette pauvre femme, mais il prit une autre concubine pour le peu de temps qu'il restait jusqu'à son mariage, tant il était esclave de cette passion (3).

(1) *Conf.*, l. VI, c. I, II; l. IX, c. VIII-XII, l. V, c. IX. — (2) *Ibid.*, l. VI, c. V. — (3) *Ibid.*, l. IV, c. VII, X, XIV, etc.

Cependant la miséricorde divine le guérissait peu à peu. Un ouvrage de Cicéron lui avait inspiré l'amour de la sagesse : les ouvrages d'un autre philosophe lui en ouvrirent pour ainsi dire les portes. Les manichéens l'avaient accoutumé à ne concevoir Dieu que sous des images corporelles : les livres de Platon et des platoniciens, qu'il lut par hasard, lui en donnèrent des idées plus élevées et plus dignes. J'y lus, dit-il, j'y lus, non en propres termes, mais en termes équivalents, que dans le principe était le Verbe, et que le Verbe était Dieu ; que tout a été fait par lui, et que sans lui rien n'a été fait ; que l'âme de l'homme, quoiqu'elle rende témoignage de la lumière, n'est cependant pas la lumière même ; mais que c'est Dieu, le Verbe de Dieu, qui est la lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde. Mais je n'y lus pas qu'il est venu dans son domaine, et que les siens ne l'ont pas reçu, et qu'à tous ceux qui l'ont reçu et ont cru en son nom, il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu ; mais je n'y lus pas que le Verbe s'est fait chair et qu'il a habité parmi nous ; mais je n'y lus pas qu'il s'est anéanti lui-même en prenant la forme d'esclave et se rendant obéissant jusqu'à la mort (1). En un mot, il ne concevait pas encore le mystère de l'Incarnation, ne regardant Jésus-Christ que comme un homme incomparable, né miraculeusement d'une vierge, et à qui la Providence avait concilié justement une si grande autorité, pour nous apprendre à mépriser les choses temporelles, afin de mériter l'immortalité. Dès lors il saisit avidement l'Écriture sainte, particulièrement saint Paul. Les contradictions apparentes d'autrefois avaient disparu. Il vit avec joie et avec une espèce de frayeur, que les oracles divins formaient un tout harmonique. Ce qu'il avait lu de vrai ailleurs, il le retrouvait là, mais avec la grâce, mais avec l'humilité, mais avec les larmes du repentir, mais avec la confiance en la miséricorde divine.

En cet état, il s'adressa au prêtre Simplicien, qui, depuis sa jeunesse jusqu'à un âge avancé, avait vécu dans une grande piété. Il avait instruit saint Ambroise, qui l'aimait comme son père. Augustin lui raconta tout le cours de ses erreurs, et lui dit qu'il avait lu quelques livres de platoniciens, que le rhéteur Victorin avait traduit en latin. Simplicien le félicita de n'être pas tombé sur les écrits des autres philosophes, pleins de déceptions ; au lieu que ceux-ci insinuaient partout Dieu et son Verbe. Il lui raconta la conversion de Victorin même, à laquelle il avait eu tant de part. Augustin en fut sensiblement ému et désirait ardemment de l'imiter, non-seulement en recevant le baptême, mais en renonçant comme lui à la profession de la rhétorique.

Un jour qu'il était à son logis avec Alypius, un de leurs concitoyens d'Afrique nommé Pontinien, qui avait une charge considérable à la cour, vint les trouver. Quand ils se furent assis pour s'entretenir, Pontinien aperçu sur la table de jeu un livre, il l'ouvrit et trouva que c'était saint Paul. Il fut surpris de trouver là ce livre seul, au lieu de quelques livres des lettres humaines ; il regarda Augustin avec un souris mêlé d'admiration et de joie : car il était chrétien et faisait souvent de longues prières, prosterné devant Dieu dans l'église. Augustin lui ayant dit qu'il s'appliquait fort à ces sortes de lectures, la conversation se tourna sur saint Antoine dont Pontinien raconta la vie, comme très-connue aux fidèles. Augustin et Alypius n'en avaient jamais ouï parler ; ils étaient surpris d'apprendre de si grandes merveilles et si récentes, et Pontinien n'était pas moins étonné qu'ils les eussent ignorées jusqu'alors. Il leur parla de la multitude des monastères qui remplissaient les déserts, et dont ils n'avaient aucune connaissance. Ils ne savaient pas même qu'à Milan, où ils étaient, il y en avait un hors des murs de la ville, sous la conduite de saint Ambroise. Enfin Pontinien leur raconta la conversion de deux officiers de l'empereur, qui, se promenant avec lui à Trèves, et ayant trouvé chez des moines la vie de saint Antoine, en furent tellement touchés qu'ils embrassèrent sur-le-champ la vie monastique.

Tandis que Pontinien parlait, un violent combat se passait dans l'âme d'Augustin. Il y avait douze ans que la lecture de l'*Hortensius* de Cicéron l'avait excité à l'étude de la sagesse. Il avait cherché la vérité, il l'avait trouvée ; il ne lui manquait que de se déterminer, et il ne voyait plus d'excuse. Ravi d'admiration et d'amour pour tant de chrétiens généreux qu'on venait de lui faire connaître, il rougissait de ses désordres et de sa lâcheté ; il se faisait horreur à lui-même. Pontinien s'étant retiré, Augustin se lève ; et s'adressant à Alypius lui dit avec émotion, le visage tout changé, et d'un ton de voix extraordinaire : Qu'est ceci ? que faisons-nous ? des ignorants viennent ravir le ciel, et nous, avec nos sciences, insensés que nous sommes, nous voilà plongés dans la chair et le sang ! Avons-nous honte de les suivre ? et n'est-il pas plus honteux de ne pouvoir pas même les suivre ? Alypius le regarda sans rien dire, étonné de ce changement, et le suivit pas à pas dans le jardin où l'emportait le mouvement qui l'agitait. Ils s'assirent le plus loin qu'ils purent de la maison. Augustin frémissait d'indignation et ne pouvait se résoudre à ce qui semblait ne dépendre que de sa volonté. Il s'arrachait les cheveux, il se frappait le front, il s'embrassait les genoux les mains jointes. Alypius ne le quittait point et attendait en silence l'issue de cette agitation extraordinaire. Augustin, sentant que cet

(1) *Conf.*, l. XIII, c. XII.

orage allait se résoudre en une pluie de larmes, se leva d'auprès de lui, cherchant un lieu solitaire où pleurer à son aise. Le laissant donc où ils s'étaient assis, il alla se jeter sous un figuier, où ne se retenant plus, il versait des torrents de larmes et criait d'une voix lamentable : Jusqu'à quand, Seigneur! jusqu'à quand serez-vous irrité contre-moi? oubliez mes iniquités passées! Jusqu'à quand, jusqu'à quand dirai-je : A demain, à demain? Pourquoi ne serait-ce pas aujourd'hui? Pourquoi, dès ce moment, ne mettrai-je pas fin à ma turpitude?

Au milieu de ces cris et de ces pleurs, il entendit sortir de la maison voisine une voix, comme d'un jeune garçon ou d'une fille, qui disait et répétait souvent en chantant : Prenez, lisez! Prenez, lisez! Soudain il changea de visage et se mit à penser en lui-même si les enfants avaient coutume de chanter, en certains jeux, quelque chose de semblable, et il ne se souvint point de l'avoir jamais remarqué. Alors il arrêta le cours de ses larmes et se leva, sans pouvoir penser autre chose, sinon que Dieu lui commandait d'ouvrir les Épîtres de saint Paul et de lire le premier endroit qu'il trouverait; car il avait appris que saint Antoine avait été converti par une parole inattendue de l'Évangile. Il retourna donc aussitôt vers le lieu où Alypius était assis, prit le livre, l'ouvrit, et, dans le premier endroit qu'il rencontra, lut tout bas ces paroles, sur lesquelles d'abord il jeta les yeux : Ne passez pas votre vie dans les festins et l'ivrognerie, ni dans la débauche et l'impureté, ni dans les querelles et la jalousie; mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, et ne cherchez point à contenter la chaire dans ses convoitises (1). Il n'en lut pas davantage, et aussitôt toutes ses incertitudes se dissipèrent.

Ayant fermé le livre, après avoir toutefois marqué l'endroit où était le passage, il se tourna vers Alypius avec un visage tranquille, et lui dit ce qui était arrivé. Alypius voulut voir le passage; il le lut, ainsi que ses paroles, qui viennent ensuite : Recevez avec charité celui qui est encore faible dans la foi, et il se les appliqua à lui-même. Ils rentrèrent tous deux et vinrent dire cette heureuse nouvelle à sainte Monique, qui fut transportée de joie. Augustin résolut en même temps de renoncer au mariage et à toutes les espérances du siècle, et premièrement à quitter son école de rhétorique. Mais il voulut le faire sans éclat; et comme il ne restait qu'environ trois semaines jusqu'aux vacances, que l'on donnait pour les vendanges, il remit à cette époque à se déclarer. Il avait même un prétexte plausible devant le monde, parce que sa poitrine s'était échauffée cet été-là, en sorte qu'il eût été obligé de quitter sa profession, ou du moins de l'interrompre quelque temps (2).

Quand il fut libre, il se retira à la campagne en un lieu nommé Cassiaque, dans la maison d'un ami nommé Vérécundus, citoyen de Milan et professeur de grammaire. Augustin s'y retira avec sa mère, son frère Navigius, son fils Adéodat, Alypius et Nébridius, et deux jeunes hommes ses disciples, Trigétius et Licentius, dont le dernier était fils de Romanien. Pendant cette retraite, il composa ses premiers ouvrages, qui sont écrits très-poliment; mais ils se sentent encore, comme il le reconnaît, de l'enflure de l'école. Le premier est contre les académiciens, qui prétendaient que tout était obscur et douteux, et que le sage ne devait rien assurer comme manifeste et certain. Plusieurs, touchés de leurs arguments, désespéraient de trouver la vérité. Saint Augustin en avait été ébranlé lui-même, et il fit ce traité, principalement pour s'affermir contre cette erreur. Il remarque que, de son temps, toutes les diverses sectes de philosophes étaient réduites en une, ayant un système composé des sentiments de Platon et d'Aristote, excepté quelques cyniques que l'amour du libertinage et la licence retenaient encore dans leurs anciennes opinions. Le second ouvrage est le *Traité de la vie heureuse*, composé d'un entretien dont il régala la compagnie comme d'un festin spirituel, le jour de sa naissance, treizième de novembre, et les deux jours suivants. Le sujet est de montrer que la vie heureuse ne se trouve que dans la connaissance parfaite de Dieu. Le troisième ouvrage est le *Traité de l'ordre*, où il examine la grande question, si l'ordre de la providence divine comprend toutes choses, bonnes et mauvaises; mais voyant que la matière était trop élevée pour ceux à qui il parlait, il se réduisit à leur parler de l'ordre des études. Le quatrième ouvrage sont les *Soliloques*, où saint Augustin parle avec sa raison, comme si c'étaient deux personnes. Dans le premier livre, il cherche quel doit être celui qui veut acquérir la sagesse, et prouve à la fin que ce qui est véritablement, est immortel; dans le second, il traite de l'immortalité de l'âme. Mais cet ouvrage demeura imparfait. Tels sont les quatre traités que saint Augustin composa à Cassiaque, pendant sa retraite, sur la fin de l'an 386.

Les trois premiers sont les fruits des savantes conversations qu'il avait avec ses amis, et qu'il faisait en même temps écrire en notes pour en conserver ensuite ce qu'il jugerait à propos. On y voit un grand détail de la manière libre et gaie dont ils vivaient ensemble. Trigetius et Licentius, qui étaient les plus jeunes, continuaient leurs études d'humanité, et Augustin leur expliquait tous les jours, avant le souper, la moitié d'un livre de Virgile. Licentius suivait son inclination pour la poésie et faisait des vers sur la fable de Pyrame et de Thisbé, et saint Augustin tra-

(1) Rom., XIII. — (2) *Conf.*, l. X, c. VII, VIII, etc.

voulait à se détacher doucement de ces bagatelles. Quand le temps était beau, ils s'entretenaient assis dans une prairie; quand le temps était mauvais, ils s'enfermaient dans le bain. Dans ces conversations, ils ne se pressaient pas de répondre; mais souvent ils demeuraient longtemps à demander ce qu'ils devaient dire; et quand ils croyaient s'être trop avancés, ils revenaient de bonne foi : car ce n'étaient pas de vaines disputes, pour montrer de l'esprit, mais un examen solide de la vérité. Une fois, Trigétius s'étant mépris, voulait que ce qu'il avait avancé ne fût pas écrit. Licentius insistait à le faire écrire. Saint Augustin le reprit fortement de cette émulation puérile; et comme Trigétius riait à son tour de la confusion de l'autre, il leur fit à tous deux une sévère réprimande, qu'il finit en leur demandant qu'ils fussent vertueux pour récompense du soin qu'il prenait pour les instruire. Sainte Monique était présente à la plupart de ces conversations, entrant aisément dans tout ce qui regardait la morale et la religion, quelque relevé qu'il fût. Saint Augustin passait environ la moitié de la nuit à méditer ces importantes vérités, et le matin il faisait de longues prières accompagnées de larmes : la lecture des psaumes le toucha sensiblement.

Les vacances étant passées, il manda aux citoyens de Milan de se pourvoir d'un autre professeur d'éloquence. Il écrivit à saint Ambroise pour lui faire connaître ses égarements passés et ses dispositions présentes, le priant de lui indiquer ce qu'il devait lire des saintes Écritures pour se préparer au baptême. Saint Ambroise lui conseilla le prophète Isaïe, mais saint Augustin, n'ayant pas entendu la première lecture qu'il en fit, remit à le lire quand il serait plus exercé dans le style de l'Écriture. Le temps étant venu auquel il devait donner son nom entre les compétents pour se préparer au baptême, il quitta la campagne et retourna à Milan, c'est-à-dire vers le carême de l'an 387. Ce fut là qu'il écrivit le *Traité de l'immortalité de l'âme*, qui n'était qu'un mémoire pour achever ses *Soliloques*. Il entreprit pendant ce même temps d'écrire sur les arts libéraux, c'est-à-dire la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'arithmétique et la philosophie. Il acheva le *Traité de la Grammaire* et le perdit depuis; il composa six livres *De la Musique*, qu'il n'acheva que deux ans après en Afrique. Il ne fit que commencer le reste; et nous n'avons plus, de tous ces traités, que celui *De la Musique*. Son dessein, dans ces ouvrages, était d'élever à Dieu ses amis appliqués à ces sortes d'études, et de les faire monter, par degrés, des choses sensibles aux spirituelles, comme l'on voit dans le sixième livre *de la Musique* : car, depuis sa conversion, il consacra toutes ses études au service de Dieu. Alypius se préparait aussi au baptême par une sincère humilité et un grand courage à dompter son corps, jusqu'à marcher nu-pieds pendant l'hiver en cette partie de l'Italie, pays froid pour les Africains (1).

Enfin saint Augustin fut baptisé par saint Ambroise, avec son ami Alypius et son fils Adéodat, âgé d'environ quinze ans. Ils furent baptisés la veille de Pâques, qui cette année 387, se rencontra le 25 d'avril, comme saint Ambroise le décida, étant consulté par les évêques de la province d'Émilie. Ce fut, comme l'on croit, en cette occasion que saint Ambroise fit aux nouveaux baptisés l'instruction qui compose son livre des *Mystères*, ou de ceux qui sont initiés. Il leur y explique la nature et les cérémonies des trois sacrements qu'ils venaient de recevoir : le baptême, la confirmation et l'eucharistie. Ce qu'il n'avait pu faire auparavant, parce, dit-il, que c'eût été trahir le secret des mystères, plutôt que de les expliquer.

Ce qu'il dit de l'eucharistie surtout, est admirable. Les néophytes assistaient pour la première fois au saint sacrifice. Pour en faire voir l'excellence, il leur en explique les anciennes figures, le sacrifice de Melchisédech, la manne que Dieu fit tomber dans le désert, l'eau que Moïse tira de la pierre, et prouve nettement que l'eucharistie contient le corps et le sang de Jésus-Christ. « Considère, dit-il, lequel des deux l'emporte, ou le pain des anges, ou la chair du Christ, laquelle est le corps de la vie même. La première manne descendait du ciel, celle-ci est au-dessus du ciel; elle est du maître des cieux. Aux anciens, l'eau coula d'un rocher; à toi, le sang coule du Christ : l'eau les désaltéra pour quelques heures, le sang te purifie pour l'éternité. Autant la lumière l'emporte sur l'ombre, la vérité sur la figure, autant le corps du Créateur l'emporte sur la manne du ciel. Tu diras peut-être : Je vois autre chose; comment m'assurez-vous que je reçois le corps du Christ? — Moïse a changé un bâton en serpent; il a changé en sang et puis rétabli dans leur état naturel les fleuves de l'Égypte; il a fait jaillir l'eau du rocher. Que si la bénédiction d'un homme a pu changer la nature, que dirons-nous de la bénédiction divine, où les paroles du Sauveur opèrent? Car le [illegible] a été produit par les paroles du Christ. Que si la parole d'Élie a pu faire descendre le feu du ciel, la parole du Christ ne pourra-t-elle pas changer la nature des éléments? Vous avez lu dans la création de l'univers : Il a dit, et tout a été fait. La parole du Christ, qui a donc pu faire de rien ce qui n'était pas, ne pourra-t-elle pas changer les choses qui sont en ce qu'elles n'étaient pas? Mais pourquoi des arguments? Servons-nous de l'exemple de son incarnation. Est-ce selon l'ordre naturel que le Seigneur Jésus est né de Marie? N'est-il pas évident que c'est par un pouvoir au-dessus de la nature qu'une Vierge est devenue mère? Or, le corps que nous consacrons est le même qui

(1) Aug., [illegible]

est né de la Vierge. Pourquoi donc y chercher l'ordre naturel? C'est la vraie chair du Christ qui a été crucifiée et ensevelie; c'est donc vraiment aussi le sacrement de sa chair. Le Seigneur Jésus le proclame lui-même : *Ceci est mon corps.* Avant la consécration qui se fait par ces paroles célestes, on donne à cela un autre nom; mais après la consécration, le corps y est signalé. Lui-même dit que ce qui est dans le calice, est son sang. Avant la consécration, cela s'appelle d'un autre nom; mais après la consécration, on l'appelle sang; et vous répondez *amen*, c'est-à-dire cela est vrai. Ce que dit la bouche, que l'esprit le confesse! ce que la parole proclame, que le cœur le sente! Le Christ est dans ce sacrement, parce que c'est le corps du Christ. Ce n'est donc pas une nourriture corporelle, mais spirituelle. Car le corps de Dieu est un corps spirituel (1). » Enfin saint Ambroise, au milieu de ses instructions, recommande aux nouveaux fidèles le secret des mystères.

Le cardinal Maï a retrouvé l'explication du symbole aux néophytes par saint Ambroise, ainsi qu'une lettre du même Père à saint Jérôme, sur la foi. Le symbole, marque du chrétien, est un abrégé de la foi, composé par les apôtres. Avant de le réciter, les néophytes se signaient, faisaient le signe de la croix sur eux-mêmes. Saint Ambroise, dans sa courte explication, en donne l'ordre jusqu'à deux fois (2). Le symbole est en douze articles, suivant les douze apôtres qui le composèrent. En Orient, on y ajouta quelques mots pour réfuter plus directement les nouvelles hérésies. Mais, dit saint Ambroise, l'Eglise romaine, où siégea Pierre, le premier des apôtres, et où il apporta cette commune sentence, n'y a rien ajouté. A Milan, on suivait le symbole de l'Eglise romaine. Il était encore défendu de l'écrire. Mais saint Ambroise recommande de le redire et de le méditer souvent dans son cœur, et il donne cette répétition comme un remède puissant contre les maux de l'âme et même du corps (3).

La lettre à saint Jérôme explique les mêmes vérités principales : l'unité de la nature divine, la Trinité des personnes, la divinité consubstantielle du Verbe, la réalité, la nature et le but de l'Incarnation. La grandeur de la matière invite à nous étendre; mais, auprès de votre érudition, de longs développements ne sont pas nécessaires. Chez vous est Bethléhem, où a resplendi le salutaire enfantement de la Vierge, que, faute de place dans l'hôtellerie, reçut la crèche, enveloppé de langes. Chez vous a été manifestée par les anges, adorée par les mages, et persécutée par Hérode, l'enfance du Sauveur. Chez vous est le lieu, où d'enfant il est devenu adolescent, et d'adolescent homme parfait, suivant les progrès du corps, apaisant la faim par la nourriture, prenant le repos du sommeil, témoignant sa compassion par les larmes, et éprouvant les angoisses de la crainte. Car c'est un seul et le même qui dans la forme de Dieu opère des miracles d'une grande puissance. Or, pour réparer la vie de tous, il a pris sur lui la cause de tous : et l'obligation de l'antique cédule, il l'a effacée, en payant pour tous ce que seul entre tous il ne devait pas; afin que, comme par la faute d'un seul, tous étaient devenus pécheurs, de même aussi, par l'innocence d'un seul, tous devinssent innocents... Mais d'expliquer plus clairement le mystère de la foi, et de confondre la perversité hérétique, c'est affaire à vous, excellent père Jérôme. La seule chose que je vous demande et que je vous supplie de m'accorder, c'est de vous souvenir fréquemment de moi, invincible soldat du Christ. Ainsi soit-il (4).

Saint Augustin, après son baptême, ayant examiné en quel lieu il pourrait servir Dieu plus utilement, résolut de retourner en Afrique avec sa mère, son fils, son frère et un jeune homme nommé Evodius. Il était aussi de Tagaste; étant agent de l'empereur, il se convertit, reçut le baptême avant saint Augustin, et quitta son emploi pour servir Dieu. Quand ils furent arrivés à Ostie, ils s'y reposèrent du long chemin qu'ils avaient fait depuis Milan, et se préparaient à s'embarquer. Un jour saint Augustin et sa mère, appuyés ensemble sur une fenêtre qui regardait le jardin de la maison, s'entretenaient avec une douceur extrême oubliant tout le passé et portant leurs pensées sur l'avenir. Ils cherchaient qu'elle serait la vie éternelle des saints. Ils s'élevèrent au-dessus de tous les plaisirs des sens; ils parcoururent par degrés tous les corps, le ciel même et les astres. Ils vinrent jusqu'aux âmes; et, passant toutes les créatures, même spirituelles, ils arrivèrent à la sagesse éternelle, par laquelle elles sont, et qui est toujours, sans différence de temps. Ils y atteignirent un moment de la pointe de l'esprit, et soupirèrent d'être obligés de revenir au bruit de la voix, où la parole commence et finit. Alors sa mère lui dit : Mon fils, pour ce qui me regarde, je n'ai plus aucun plaisir en cette vie. Je ne sais ce que je fais ici encore, ni pourquoi j'y suis. La seule chose qui me faisait souhaiter d'y demeurer, était de vous voir chrétien catholique avant de mourir. Dieu m'a donné plus; je vous vois consacré à son service, ayant méprisé la félicité terrestre.

Environ cinq jours après, elle tomba malade de la fièvre. Pendant sa maladie, elle s'évanouit un jour; et comme elle fut revenue, elle regarda Augustin et son frère Navigius, et leur dit : Où étais-je? Puis, les voyant saisis de douleur, elle ajouta : Vous laisserez ici votre mère. Navigius témoignait souhaiter qu'elle mourût plutôt dans son pays. Mais elle le regarda d'un œil sévère, comme pour le reprendre, et dit à Augustin : Voyez ce qu'il dit! En

(1) Ambr., *De Myst.*, n. 48-58. — (2) *Signate vos*. — (3) Maï, *Scriptor. veter.*, t. VII, p. [illegible] — (4) *Ibid.*, p. 159-161.

tir, s'adressant à tous deux : Mettez ce corps, dit-elle, où il vous plaira, ne vous en inquiétez point. Je vous prie seulement de vous souvenir de moi à l'hôtel du Seigneur, quelque part que vous soyez. Elle mourut le neuvième jour de sa maladie, dans la cinquante-sixième année de son âge, et la trente-troisième de saint Augustin ; c'est-à-dire la même année de son baptême, 387.

Sitôt qu'elle eut rendu l'esprit, Augustin lui ferma les yeux. Le jeune Adéodat poussa des cris en pleurant ; mais tous les assistants le firent taire, ne voyant aucun sujet de larmes dans cette mort, et Augustin retint les siennes en se faisant beaucoup de violence. Evodius prit le psautier, et commença à chanter le psaume centième: Je chanterai à votre louange, ô Seigneur, la miséricorde et la justice! Toute la maison répondait, et aussitôt il s'y assembla quantité de personnes pieuses de l'un et de l'autre sexe. On porta le corps ; on offrit pour la défunte le sacrifice de notre rédemption ; on fit encore des prières auprès du sépulcre, selon la coutume, en présence du corps avant que de l'enterrer. Saint Augustin ne pleura point pendant toute la cérémonie ; mais enfin, la nuit, il laissa couler ses larmes pour soulager sa douleur. Il pria pour sa mère, comme il faisait encore longtemps après, en écrivant toutes les circonstances de cette mort dans le livre de ses *Confessions* ; il prie les lecteurs de se souvenir, au saint autel, de Monique, sa mère, et de son père, Patrice (1).

Après la mort de sa mère, saint Augustin revint d'Ostie à Rome, où il séjourna le reste de l'année 387 et toute l'année 308. Ses premiers travaux depuis son baptême furent pour la conversion des manichéens, dont il venait de quitter les erreurs. Il ne pouvait souffrir l'insolence avec laquelle ces imposteurs vantaient leur prétendue continence et leurs abstinences superstitieuses, pour tromper les ignorants et calomnier l'Église. Il composa donc deux livres : le premier, *De la Morale et des Mœurs de l'Église catholique* ; le second, *De la Morale et des Mœurs des manichéens*. Voici la substance du premier.

L'ordre naturel pour apprendre, est que l'autorité précède la raison. Toutefois, par condescendance pour ses adversaires, il suivra la méthode inverse. Tout le monde veut être heureux. Le bonheur consiste à connaître, aimer et posséder le souverain bien. Le souverain bien du corps, est l'âme. Le souverain bien de l'âme, est ce qui la rend meilleur et c'est Dieu. Mais comment suivre qui l'on ne voit pas? comment suivre Dieu ? En observant les préceptes des sages. La raison ne va que jusque là. Mais alors se présente cette grande route, que Dieu lui-même nous a tracée, par la vocation des patriarches, par la loi de Moïse, par les oracles des prophètes, par le mystère du Fils de Dieu fait homme, par le témoignage des apôtres, par le sang des martyrs, par la conversion des peuples. La morale de l'un et l'autre Testament se résume à aimer Dieu et le prochain. L'Église catholique la proportionne à l'âge, au sexe, à la condition. Elle soumet les femmes à leurs maris par une chaste et fidèle obéissance, non pour assouvir la convoitise, mais pour la propagation de l'humanité et pour former la société domestique. Elle propose les maris à leurs femmes, non pour insulter le sexe faible, mais par les lois d'un amour sincère. Elle assujettit les enfants aux parents par une espèce de servitude libre, et établit les parents sur les enfants par une pieuse domination. Elle unit les frères aux frères par les liens de la religion, plus fort et plus étroit que celui du sang. Perfectionnant ce que la nature ou la volonté a uni, elle l'étreint par une charité mutuelle toute espèce de parenté et d'alliance. Elle enseigne aux serviteurs à s'attacher à leurs maîtres, moins par la nécessité de leur condition que par l'amour du devoir. Par la considération du Dieu suprême, leur maître commun, elle rend les maîtres humains pour les serviteurs, et plus portés à leur faire du bien qu'à les punir. En leur rappelant nos premiers ancêtres, elle unit les citoyens aux citoyens, les nations aux nations, et généralement tous les hommes, non-seulement par la société, mais encore par une espèce de fraternité. Elle enseigne aux souverains à être une providence pour les peuples, et aux peuples à se soumettre aux souverains. Elle enseigne avec soin à qui est dû l'honneur, à qui l'affection, à qui le respect, à qui la crainte, à qui la consolation, à qui des avertissements, à qui la réprimande, à qui le supplice ; montrant que tout n'est pas dû à tous, mais à tous la charité, et à nul l'injure. Voilà pourquoi, dans son sein, il y a tant de personnes hospitalières, serviables, doctes, chastes, saintes; tant de personnes tellement embrasées de l'amour de Dieu, qu'à la continence parfaite et à un incroyable mépris de ce monde, elles joignent l'amour de la solitude. Leur nombre est si grand par tout l'univers, principalement en Orient et en Égypte, qu'il est impossible d'en ignorer. Tels sont les anachorètes, les cénobites, les religieuses ; un grand nombre d'évêques, de prêtres, de diacres et d'autres ministres de l'Église, dont la vertu paraît d'autant plus admirable, qu'elle est plus difficile à conserver au milieu de la multitude et dans une vie agitée. Que si, dans la foule des nations qui professent l'Église catholique, il y a des ignorants, des superstitieux, des libertins, cela devait étonner les manichéens d'autant moins que, parmi eux, malgré le petit nombre, ils ne pouvaient pas montrer un seul de leurs prétendus saints ou élus qui observât la morale même de Manès (2).

Dans le second livre, il fait voir combien

(1) *Conf.*, l. IX, c. XIII. — (2) T. I. *De Mor. eccl.*, p. 687.

cette morale de Manès était absurde et incohérente, et qu'après tout, aucun d'eux ne l'observait. Les manichéens demandaient : D'où vient le mal? Saint Augustin leur répond par une question préliminaire : Qu'est-ce que le mal? Au lieu de répondre, avec les catholiques, que c'est un défaut, une défection du bien, eux soutenaient que c'était une substance, et. par suite, qu'il y avait deux principes, l'un bon, l'autre mauvais; que, par suite du combat entre les deux, les âmes raisonnables, parcelles de la substance divine du bon principe, étaient emprisonnées dans le corps des animaux et des plantes, particulièrement dans leurs semences; que pour les manichéens parfaits ou les élus, la vertu, le mérite, la sainteté consistaient à dégager ces parcelles divines par la digestion. La conséquence naturelle était, que ces élus devaient manger de tout et sans cesse, afin de délivrer par le travail de leur estomac un plus grand nombre d'âmes. Mais les manichéens faisaient à ce sujet une foule de distinctions absurdes et contradictoires. Ainsi, le vin étant le fiel du mauvais principe, ils n'en buvaient point dans son état commun; mais ils buvaient du vin cuit et mangeaient du raisin. C'était un crime de cueillir soi-même une figue, une pomme; mais c'était une vertu de la manger, cueillie par un autre. Ils permettaient le mariage à leurs auditeurs, à condition qu'ils y éviteraient la génération des enfants, de peur d'emprisonner les âmes dans la chair, c'est-à-dire qu'ils permettaient, non pas le mariage, mais la débauche. Par ce seul point, on peut juger de toute la morale. Aussi saint Augustin proteste que, pendant les neuf ans qu'il fut parmi eux et qu'il les observa de près, il ne trouva pas un seul de leurs élus exempt de crime ou de soupçon. Entre plusieurs faits qu'il cite, il y en a un qui était connu de tout Rome.

Un de leurs auditeurs, nommé Constantius, ne pouvant souffrir les reproches qu'on lui faisait des mœurs corrompues de ces élus ou parfaits, dispersés et logés misérablement dans tous les quartiers, il offrit de rassembler dans sa maison et d'entretenir à ses dépends tous ceux qui voudraient vivre dans l'abstinence qu'ils se glorifiaient de pratiquer; car il y avait de grands biens et un grand zèle pour la secte. Mais il se plaignait que leurs évêques, loin de l'aider, s'opposaient à son dessein, attachés qu'ils étaient à leur vie relâchée. Un de ces évêques, qui paraissait plus propre à une vie austère, parce qu'il était rustique et grossier, étant venu à Rome, Constantius, qui l'attendait depuis longtemps, lui expliqua son dessein, que l'évêque approuva. Il logea le premier chez Constantius; on y assembla tous les élus que l'on put trouver à Rome. On leur proposa une règle de vie tirée de la lettre de Manès. Beaucoup la trouvèrent intolérable et se retirèrent; la honte en retint toutefois plusieurs. Ils commencèrent donc à vivre selon cette règle. Constantius les y excitait avec une grande ardeur, la pratiquant tout le premier.

Cependant il s'élevait des querelles fréquentes parmi ces élus; ils se reprochaient mutuellement des crimes. Constantius gémissait de les entendre, et faisait en sorte que, dans leurs disputes, ils se trahissaient imprudemment et dévoilaient des abominations inouïes. On reconnut alors quels gens étaient ceux qui passaient pour les plus parfaits. Enfin, comme on voulait les contraindre à garder cette règle, ils murmurèrent et soutinrent qu'elle était insupportable : la chose en vint à une sédition ouverte. Constantius soutenait, en deux mots, qu'il fallait observer tous ses préceptes, ou bien, s'ils étaient impraticables, juger archifou celui qui les avait donnés. Le tumulte du plus grand nombre l'emporta sur les raisons; l'évêque même céda et s'enfuit honteusement. Il avait apporté, disait-on, de l'argent dans un sac bien caché, pour acheter secrètement des viandes et les manger contre la règle. Enfin tout se dispersa. Pour Constantius, il se convertit à la religion catholique (1). Saint Augustin composa encore à Rome un dialogue entre Evodius et lui, où il examine plusieurs questions touchant l'âme. D'où vient-elle? Sa patrie est Dieu. Son étendue, sa grandeur n'est point corporelle. La raison est le regard de l'âme; le raisonnement est la recherche de la raison. Il y a dans l'âme comme sept degrés : elle anime le corps et le conserve; elle sent par les organes du corps et distingue les différentes qualités des choses : elle amasse dans la mémoire une infinité d'images et d'idées; pour atteindre la vertu, elle s'élève par bien des combats au-dessus du corps et de toutes les choses de ce monde; épurée par ces combats et victorieuse de tous ces obstacles avec le secours de la souveraine justice, elle se réjouit en elle-même et n'a plus rien à craindre; tranquille alors, elle s'applique avec confiance à la contemplation de la vérité suprême, elle parvient enfin à jouir du vrai et souverain bien (2).

Ce fut aussi à Rome qu'il commença les trois livres *Du Libre arbitre*, contre les manichéens, à l'occasion de la question de l'origine du mal. Car, après l'avoir bien examiné, on trouve qu'il ne vient que du libre arbitre de la créature. Cet ouvrage est plein d'une excellente métaphysique, et l'on y voit la solution des difficultés les plus spécieuses contre la providence et la bonté du Créateur. Il est très-digne, aussi bien que le précédent, d'être lu et médité dans les cours de philosophie. Saint Augustin n'en fit que le premier livre à Rome; il acheva le second et le troisième en Afrique, étant déjà prêtre. C'est en

(1) T. I. *De Morib. man.*, p. 715. — (2) *De quantit. anim.*

core un dialogue entre lui et Evodius. Après avoir demeuré plus d'un an à Rome, il revint en Afrique, vers l'an 389, avec quelques-uns de ses amis et de ses compatriotes qui servaient Dieu comme lui.

Dans la même année 385, où saint Augustin se convertissait à Milan, saint Jérôme quittait Rome pour s'en retourner en Orient. Au moment de s'embarquer à Porto, il écrivit à sainte Aselle une lettre où il lui rend compte des causes de son départ : c'étaient principalement les calomnies de ses envieux. Il vit, en passant, saint Epiphane dans l'île de Chypre, Paulin à Antioche, et trouva un nouvel évêque à Alexandrie, Théophile, successeur de Timothée, qui venait de mourir. Saint Jérôme vint dans la capitale de l'Egypte pour voir un aveugle, le fameux Didyme, et s'instruire auprès de lui, quoique lui-même eût déjà des cheveux blancs et fût regardé comme un des plus savants docteurs de l'Eglise. Il lui proposa, durant un mois, ses difficultés sur toutes les Ecritures, et ce fut à sa prière que Didyme composa trois livres de commentaires sur Osée, et cinq sur Zacharie pour suppléer à ce qu'Origène n'avait pas fait.

Pendant ce voyage, saint Jérôme visita les monastères d'Egypte ; puis il retourna promptement en Palestine, et se retira à Bethléhem. On croyait qu'après avoir ouï Didyme, il n'y avait plus rien à apprendre ; mais il prit encore pour maître un Juif, qui, moyennant un certain salaire, venait l'instruire la nuit, de peur des autres Juifs. Ce fut alors que saint Jérôme entreprit d'expliquer les Epîtres de saint Paul. Saint Cyrille de Jérusalem mourut vers ce temps-là, après avoir été souvent chassé de son église et souvent rétabli, et l'avoir tenue huit ans sans trouble sous Théodose. Il eut pour successeur Jean, qui avait pratiqué la vie monastique.

Sainte Paule suivit de près saint Jérôme ; elle quitta Rome et s'embarqua, sans écouter la tendresse maternelle, qui devait l'empêcher de quitter sa fille Rufine, déjà nubile, et son fils Toxotius, encore enfant. Elle emmena sa fille Eustochium, avec très-peu de domestiques, et s'arrêta d'abord à l'île Pontia, aux côtes d'Italie, pour visiter les cellules où sainte Domitille avait passé son exil sous l'empereur Domitien, trois cents ans auparavant. Ensuite elle aborda en Chypre, où elle se jeta aux pieds de saint Epiphane, qui la retint dix jours pour la faire reposer. Mais elle employa ce temps à visiter les monastères du pays, et y distribua des aumônes aux solitaires que l'amour du saint évêque y avait attirés de tout le monde. De là elle passa à Antioche, où elle fut un peu arrêtée par l'évêque Paulin. Mais elle en partit au milieu de l'hiver, montée sur un âne, au lieu d'être portée par ses eunuques, comme elle avait accoutumé.

Elle traversa la Syrie et vint à Sidon, près de la mer, à Sarepta, elle entra dans la petite tour d'Elie. A Césarée, elle vit la maison du centenier Corneille, [illegible] en église, la maison de saint Philippe et les chambres des quatre vierges prophétesses, ses filles. Le gouverneur de Palestine, qui connaissait la famille de sainte Paule, envoya devant ses officiers pour lui préparer un palais à Jérusalem ; mais elle aima mieux une pauvre cellule. Elle visita tous les saints lieux avec une telle dévotion, qu'elle ne pouvait quitter les premiers que par l'empressement de voir les autres. Prosternée devant la croix, elle y adorait le Sauveur, comme si elle l'y eût vu attaché. Entrant dans le sépulcre, elle baisait la pierre que l'ange avait ôtée pour l'ouvrir, et, encore plus, le lieu où le corps de Jésus-Christ avait reposé. Au mont de Sion, on lui montra la colonne où il avait été attaché pendant la flagellation, encore teinte de son sang, et soutenant alors la galerie d'une église. On lui montra le lieu où le Saint-Esprit descendit sur les apôtres le jour de la Pentecôte. Après avoir distribué des aumônes à Jérusalem, elle prit le chemin de Bethléhem, et vit en passant le sépulcre de Rachel. Etant entrée dans la caverne de la Nativité, elle croyait y voir l'enfant Jésus adoré par les mages et les pasteurs. Elle visita la tour d'Ader ou du Troupeau, et tous les autres lieux célèbres de la Palestine. Elle vit, entre autres, à Bethphagé, le sépulcre de Lazare et la maison de Marthe et de Marie. Sur le mont d'Ephraïm, elle révéra les sépulcres de Josué et du prêtre Eléazar. A Sichar, elle entra dans l'église bâtie sur le puits de Jacob, où le Sauveur parla à la Samaritaine. Puis elle vit les sépulcres des douze patriarches, et, à Sébaste ou Samarie, ceux d'Elisée et d'Abdias, et surtout celui de saint Jean-Baptiste, où elle fut épouvantée des effets du démon sur les possédés qu'on y amenait [illegible]. [illegible] sépulcre du prophète [illegible] Jérôme qui [illegible] Paule, et nous apprend [illegible] l'antiquité sacrée que l'on montrait de son temps en Palestine (1).

Sainte Paule, accompagnée de sa fille Eustochium et de plusieurs autres vierges, passa ensuite en Egypte. [illegible] à Alexandrie, puis au désert de Nitrie, où l'évêque Isidore, confesseur, vint au-devant d'elle avec des troupes innombrables de moines, dont plusieurs étaient prêtres ou diacres. Elle visita les plus fameux solitaires, [illegible], et elle se fût volontiers [illegible] dans ce désert avec ses vierges, si elle n'en eût été retirée par l'amour des saints lieux. Elle revint donc promptement en Palestine, et s'établit à Bethléhem, où elle demeura trois ans dans un petit logement, jusqu'à ce qu'elle fît bâtir des cellules, des monastères et des maisons d'hospitalité près du chemin pour

(1) Hieron., Epist. XXVII.

recevoir les pèlerins. Ce fut là qu'elle passa le reste de ses jours, sous la conduite de saint Jérôme qui y acheva aussi sa vie, appliquée à l'étude des saintes Écritures et à l'hospitalité envers les étrangers (1).

L'Orient continuait d'admirer les vertus de l'empereur Théodose. En 385, les magistrats découvrirent une conspiration et obligèrent les coupables à confesser leur crime. Sous un autre prince, ils étaient tous perdus. Théodose voulut d'abord que ceux qui en avaient seulement eu connaissance fussent déclarés innocents. Un des magistrats qui devaient juger les autres, lui ayant dit que le premier des soins devait être d'assurer la vie de leur prince : Non, répondit Théodose; songez encore plus à ma réputation! Les coupables furent condamnés à mort. Mais aussitôt Théodose publia un décret qui leur faisait grâce, et qu'il avait fait signer par son fils Arcade, pour lui apprendre de bonne heure la clémence. Plus tard, en 393, il défendit, par une loi, aux juges de punir les paroles qui n'attaquaient que sa personne ou son gouvernement. Car, dit-il, si c'est par une légèreté indiscrète qu'on a mal parlé de nous, nous devons le mépriser : si c'est par une aveugle folie, nous n'en pouvons avoir que de la compassion; et si c'est par une mauvaise volonté, nous devons le pardonner. C'est pourquoi nous ordonnons que, sans user d'aucune poursuite, on nous rapporte seulement ce qu'on aura dit, afin que nous puissions examiner si l'on en doit faire quelque recherche ou le négliger.

Les vertus de Théodose étaient dignement secondées par l'impératrice Flaccille. Les païens mêmes ont donné des éloges à sa piété, à sa bonté, à son amour pour la justice; ils ont dit, sans craindre d'offenser son époux, qu'elle était la première à faire régner la justice dans le palais (2). Mais surtout elle aimait les pauvres avec tendresse; ils n'avaient besoin, auprès d'elle, d'aucune autre recommandation que de leur misère, de leurs infirmités, de leurs blessures : sans gardes, sans suite, elle les visitait dans leurs cabanes et sur leur grabat; elle passait des journées entières dans les hôpitaux des églises, servant elle-même les malades et leur rendant les plus humbles offices. Comme on lui représentait un jour que ces fonctions ne s'accordaient point avec la majesté impériale, et qu'il lui suffisait d'assister les pauvres de ses aumônes : Ce que je leur donne, dit-elle, n'est que pour le compte de l'empereur, à qui l'or et l'argent appartiennent; il ne me reste que le service de mes mains pour m'acquitter envers celui qui nous a donné l'empire et qui leur a transporté ses droits. Elle disait souvent à son mari : Rappelle-toi toujours, mon homme, ce que tu as été d'abord et ce que tu es maintenant. De cette manière, tu ne seras point ingrat envers le bienfaiteur suprême, mais tu administreras légitimement l'empire, et tu serviras celui qui te l'a donné. Aussi quand elle mourut, au mois de septembre 385, quelque temps après la princesse Pulchérie, sa fille, et l'empereur et l'empire en furent inconsolables. Saint Grégoire de Nysse fit l'oraison funèbre ou plutôt le panégyrique et de la fille et de la mère. Les Grecs honorent l'impératrice Flaccille comme sainte, sous le nom de Placide ou Placidie, et en font la fête au quatorze septembre (3).

En l'année 387, le peuple d'Alexandrie, assemblé au théâtre, se souleva contre les magistrats; on les accabla d'injures, sans épargner la personne même des empereurs; on porta l'audace jusqu'à demander Maxime pour maître; on l'appelait à grands cris; on souhaitait qu'il voulût accepter la souveraineté de l'Égypte. Mais cet orage passa dans le moment. Les émeutes d'Alexandrie étaient tellement passées en coutume, que le gouvernement n'y faisait aucune attention. Il n'en fut pas de même de la sédition d'Antioche.

Au mois de janvier de cette année, il y avait quatre ans révolus qu'Arcade avait reçu le titre d'auguste; Théodose voulut commencer par une fête magnifique la cinquième année de l'empire de son fils. Pour y ajouter plus d'éclat, il avança d'une année ses propres décennales, c'est-à-dire la fête de la dixième année de son empire. C'était la coutume de distribuer en cette occasion de l'argent aux soldats. Pour y suffire, ainsi qu'aux frais des guerres qu'il avait à soutenir, Théodose imposa une contribution extraordinaire. Les ordres n'en étaient pas encore venus à Antioche, que déjà les esprits y étaient en fermentation. Aussi, le 27 février, à peine le gouverneur eut-il donné lecture des lettres impériales, les assistants s'écrient en tumulte, que la somme est exorbitante, qu'on peut leur briser les os par les tortures, leur tirer tout le sang des veines; mais qu'en vendant et leurs biens et leurs personnes, on ne pourra trouver de quoi satisfaire cette exaction cruelle. Enfin, après quelques incidents, on se disperse par les rues en criant : Tout est perdu! la ville est abîmée! une imposition a détruit Antioche!

Tout ce qu'il y avait d'étrangers, de misérables, d'esclaves, grossit la foule des séditieux. Ce mélange confus ne connaît plus ni prince, ni magistrats, ni patrie. A la vue des portraits de l'empereur, qui était peint en plusieurs endroits de la ville, la rage s'allume; on l'insulte de paroles et à coups de pierres; et comme s'il respirait encore plus sensiblement dans les ouvrages de bronze, on va attaquer ses statues; on n'épargne pas celles de Flaccille, d'Arcade, d'Honorius, ni la statue équestre de Théodose le père. On leur attache des cordes au cou; chacun s'empresse de prêter son bras à ce ministère de fureur;

(1) *Acta SS.*, 26 *janv.* — (2) Themist., *Orat.* XVIII et XIX. — (3) Theod., l. V, c. XIX. Greg. Nyss., *De Pulch. et de Plac.* *Men.*, 14 *sept.*

on les arrache de leur base, on les brise en morceaux en les chargeant d'opprobres et d'imprécations: on en abandonne les débris aux enfants, qui les traînent par les rues de la ville. Ce dernier excès d'insolence effraya les coupables eux-mêmes. Pâles et tremblants, la plupart s'enfuient et s'enferment. Deux flèches tirées par des soldats suffisent pour dissiper le reste. Tout cela fut l'affaire d'une matinée. L'émeute avait commencé au point du jour ; à midi tout était calme.

Mais ce calme n'avait rien que de sombre et de lugubre. Après cet acte de frénésie, les habitants, abattus, consternés, ne se reconnaissaient qu'avec horreur. La honte, les remords, la crainte tenaient tous les cœurs accablés. La vue des courriers qui partent pour informer l'empereur leur annonce déjà leur condamnation. Les innocents et les coupables attendent également la mort; mais personne ne veut être coupable: ils s'accusent les uns les autres. Tous, renfermés avec leurs familles qui fondent en larmes, déplorent le sort de leurs femmes et de leurs enfants, ils se pleurent eux-mêmes. Partout règne une affreuse solitude. On voit seulement errer çà et là dans les places et dans les rues des troupes d'archers, traînant aux prisons des malheureux qu'ils ont arrachés de leurs maisons.

La nuit se passe dans de mortelles inquiétudes ; elle ne présente à leur esprit que des gibets, des feux, des échafauds. La plupart se déterminent à quitter leur patrie, qui ne leur paraît plus qu'un vaste sépulcre. Les riches cachent et enfouissent leurs richesses. Dès le point du jour, les rues sont remplies d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards qui fuient la colère du prince comme un incendie. Les magistrats, incertains du sort de la ville, n'osent les retenir; à peine peuvent-ils, à force de menaces, arrêter les sénateurs qui se préparaient eux-mêmes à déserter Antioche. Les autres sortent en foule et se dispersent sur les montagnes et dans les forêts. Plusieurs sont massacrés par les brigands, qui profitent de cette alarme pour infester les campagnes voisines; et l'Oronte rapporte tous les jours dans la ville quelques-uns des cadavres de ces malheureux fugitifs.

Cependant les magistrats étaient assis sur le tribunal et faisaient comparaître ceux qu'on avait arrêtés à la fin de la sédition et la nuit suivante. Ils déployaient toute l'horreur des supplices. On pouvait leur reprocher de n'avoir rien fait pour empêcher le crime ; cette crainte les rendait plus implacables, ils croyaient faire leur apologie en punissant avec rigueur. Les fouets armés de plomb, les chevalets, les torches ardentes, toutes les tortures redoutables à l'innocence même étaient mises en œuvre pour arracher l'aveu du crime et des complices. Tout ce qui restait de citoyens dans la ville était assemblé aux portes du prétoire dont les soldats gardaient l'entrée. [illegible] dans un morne silence, se regardant les uns les autres avec une défiance mutuelle, les yeux et les bras levés vers le ciel, ils le conjuraient avec larmes d'avoir pitié des accusés et d'inspirer aux juges des sentiments de clémence. La voix des bourreaux, le bruit des coups, les menaces des magistrats les glacent d'effroi ; ils prêtent l'oreille à toutes les interrogations ; à chaque coup, à chaque gémissement qu'ils entendent, ils tremblent pour leurs parents, pour eux-mêmes. Mais rien n'égale la douleur des femmes : enveloppées de leurs voiles, se roulant à terre et se traînant aux pieds des soldats, elles les supplient en vain de leur permettre l'entrée ; elles conjurent les moindres officiers qui passent devant elles de compatir au malheur de leurs proches et de leur prêter quelque secours ; entendant les cris douloureux de leurs pères, de leurs fils, de leurs maris, elles y répondent par des cris lamentables; elles ressentent au fond de leurs cœurs tous les coups dont ils sont frappés, et les dehors du prétoire présentent un spectacle aussi déplorable que les rigueurs qu'on exerçait au dedans.

Ce jour affreux et funeste se passa à interroger et à convaincre les coupables. La nuit était déjà venue; on attendait au dehors, dans les transes mortelles, la décision des magistrats ; on demandait à Dieu, par les vœux les plus ardents, qu'il touchât le cœur des juges, qu'ils voulussent bien accorder quelque délai et renvoyer le jugement à l'empereur, lorsque tout à coup les portes du prétoire s'ouvrirent. On vit sortir à la lueur des flambeaux, entre deux haies de soldats, les premiers de la ville chargés de chaînes, languissants et se traînant à peine, les tortures ne leur ayant laissé de vie qu'autant qu'il en fallait pour mourir de la main des bourreaux à la vue de leurs concitoyens. On avait voulu commencer ce terrible exemple par la punition des plus nobles. On les conduisit au lieu des exécutions. Leurs mères, leurs femmes, leurs filles, plus mortes qu'eux-mêmes, veulent les suivre et manquent de force. Le désespoir les ranime ; elles courent, elles voient leurs proches tomber sous le glaive, et tombent avec eux par la violence de leur douleur. On les emporte à leurs maisons. Elles en trouvent les portes scellées du sceau public; on avait déjà ordonné la confiscation de leurs biens; et ces femmes, distinguées par leur rang et leur naissance, sont réduites à mendier un asile qu'elles ne trouvent qu'avec peine, la plupart de leurs parents et de leurs amis refusant de leur donner retraite, de peur de partager leur crime en soulageant leur infortune. On continua pendant cinq jours de faire le procès aux coupables ; plusieurs innocents furent enveloppés dans la condamnation. [illegible] par le feu ; on en livra plusieurs aux bêtes, on ne fit pas même grâce aux enfants. Tant de supplices ne rassuraient pas ceux qui restaient ; après tant de coups redoublés, la foudre sem-

blait toujours gronder sur leurs têtes ; ils craignaient les effets de la colère du prince ; et quoiqu'il ne pût encore être instruit de la sédition, on entendait sans cesse répéter dans la ville : L'empereur sait-il la nouvelle ? est-il irrité ? l'a-t-on fléchi ? qu'a-t-il ordonné ? voudra-t-il perdre Antioche? Pour effacer, s'il était possible, la mémoire du soulèvement, chacun s'empressait de payer l'impôt qui en avait été l'occasion. Loin de le trouver alors insupportable, les habitants offraient de se dépouiller de tous leurs biens et d'abandonner à l'empereur leurs maisons et leurs terres, pourvu qu'on leur laissât la vie.

Antioche était une ville de plaisir et de dissolution : on le voit en particulier par les discours de saint Jean, surnommé Chrysostome, qui y prêchait depuis deux ans comme prêtre. Sur une population de deux cent mille âmes, les chrétiens formaient un peu plus de la moitié (1). Ils applaudissaient à l'éloquence de Chrysostome, mais n'en devenaient pas beaucoup meilleurs. Plusieurs n'avaient jamais vu l'église ; d'autres quittaient les assemblées saintes pour aller au théâtre voir des prostituées nues, nageant dans des étangs factices. L'adversité, cette excellente maîtresse de la philosophie chrétienne, changea la ville tout à coup : plus de jeux, plus de festins de débauches, de chansons et de danses lascives, de divertissements tumultueux ; on n'y entendait plus que des prières et le chant des psaumes. Le théâtre était abandonné : on passait les journées entières dans l'église, où les cœurs les plus agités se reposent dans le sein de Dieu même. Toute la ville semblait devenue un monastère.

Depuis le vendredi 26 février, jour de la sédition, jusqu'au jeudi de la semaine suivante, le prêtre Jean demeura dans le silence. Enfin, lorsque les plus coupables furent punis, que plusieurs de ceux que la terreur avait bannis de la ville commençaient à y revenir, et qu'il ne restait plus que l'inquiétude de la vengeance du prince, il monta dans la tribune. Pendant tout le temps du carême, qui commença cette année à Antioche le huitième de mars, il continua de prêcher au peuple, dont il sut calmer les craintes et essuyer les larmes, et c'est à lui principalement qu'on dut la tranquillité où la ville se maintint au milieu des diverses alarmes qui survinrent. Il prononça dans cet intervalle vingt discours, comparables à tout ce qu'Athènes et Rome ont produit de plus éloquent. L'art en est merveilleux. Incertain du parti que voudra prendre Théodose, il mêle ensemble l'espérance du pardon et le mépris de la mort, et dispose ses auditeurs à recevoir avec soumission et sans trouble les ordres de la Providence. Il entre toujours avec tendresse dans les sentiments de ses concitoyens ; mais il les relève et les fortifie. Jamais il ne les arrête trop longtemps sur la vue de leurs malheurs ; bientôt il les transporte de la terre au ciel. Pour les distraire de la crainte présente il leur en inspire une autre plus vive ; il les occupe du souvenir de leurs vices, les presse de s'en corriger, en particulier du blasphème, et leur montre le bras de Dieu levé sur leurs têtes, et infiniment plus redoutable que celui du prince.

Il y avait déjà huit jours que les courriers qui portaient à l'empereur la nouvelle de la sédition étaient partis d'Antioche, lorsqu'on apprit qu'ils avaient été arrêtés en route par divers accidents, et obligés de quitter les chevaux de poste pour prendre les voitures publiques. On crut qu'il était encore temps de les prévenir, et toute la ville s'adressa à l'évêque Flavien, vénérable par sa sainteté, et chéri de l'empereur. Il accepta cette pénible commission ; et ni les infirmités d'une extrême vieillesse, ni la fatigue d'un long voyage dans une saison incommode et pluvieuse, ni l'état où se trouvait une sœur unique qu'il aimait tendrement et qu'il laissait au lit de la mort, ne purent arrêter son zèle. Résolu de mourir ou de fléchir la colère du prince, il part au milieu des larmes de son peuple. Tous les cœurs le suivent par leurs vœux ; on espère que la bonté naturelle de l'empereur ne pourra se défendre d'un prélat si respecté.

Quoique Flavien fît une extrême diligence, il ne put atteindre les courriers. Ils arrivèrent avant lui, et leur rapport excita dans Théodose cette violente colère dont les premiers accès étaient toujours prompts et terribles. Il était moins irrité du renversement de ses propres statues que des outrages faits à celles de l'impératrice défunte et de son père. L'ingratitude d'Antioche redoublait encore son courroux : il avait distingué cette ville entre toutes celles de l'empire par des marques de sa bienveillance ; il y avait ajouté de superbes édifices. On venait d'achever par ses ordres un nouveau palais dans le faubourg de Daphné, et il avait promis de venir incessamment honorer Antioche de sa présence. Son premier mouvement fut de détruire la ville et d'ensevelir les habitants sous ses ruines. Étant revenu de cet accès d'emportement, il choisit le général Hellébichus, et Césarius, maître des offices, pour l'exécution d'une vengeance plus conforme aux règles de la justice. Comme il ignorait encore la punition des principaux auteurs du désordre, il chargea ces commissaires d'informer contre les coupables, avec pouvoir de vie et de mort. Il leur donna ordre de fermer le théâtre, le cirque et les bains publics ; d'ôter à la ville son territoire, ses priviléges et la qualité de métropole ; de la réduire, comme avait autrefois fait l'empereur Sévère, à la condition d'un simple bourg soumis à Laodicée, son ancienne rivale, qui deviendrait par ce changement métropole de la Syrie ; de retrancher aux pauvres la distribution de pain qui était établie dans Antioche comme dans Rome et dans Constantinople.

(1) S. Chrys., t. VII, p. 810, ed. Bened. Ibid., p. 101.

Hellébichus et Césarius, étant partis avec ces ordres rigoureux, rencontrèrent Flavien et redoublèrent sa douleur. Il continua sa route avec plus d'empressement pour obtenir quelque grâce. Les deux commissaires se hâtèrent d'arriver en Syrie. La renommée, qui les devança, renouvela la terreur dans Antioche. On publiait qu'ils venaient à la tête d'une troupe de soldats qui ne respiraient que le sang et le pillage. Les habitants prononçaient eux-mêmes leur propre sentence : on égorgera le sénat, on détruira la ville de fond en comble, on la réduira en cendres avec son peuple ; on y fera passer la charrue ; et, pour éteindre notre race, on poursuivra, le fer et le feu à la main, jusque dans les montagnes et les déserts, ceux qui y chercheront une retraite. On attendait en tremblant le moment de leur arrivée. On se disposait de nouveau à prendre la fuite. Le gouverneur, qui était païen, vint à l'église, où une multitude innombrable s'était assemblée, comme dans un asile ; il y parla au peuple, et s'efforça de le rassurer. Lorsqu'il se fut retiré, saint Jean Chrysostome fit reproche aux chrétiens d'avoir eu besoin d'une voix étrangère pour affermir des cœurs que la confiance en Dieu devait rendre inébranlables. Enfin ceux qui connaissaient le caractère des deux officiers, vinrent à bout de calmer les alarmes. On commença de se persuader que le prince ne voulait pas ruiner Antioche, puisqu'il confiait sa vengeance à deux ministres si équitables et si modérés. A leur approche, une foule de peuple sortit au-devant d'eux et les conduisit à leur demeure avec des acclamations mêlées de prières et de larmes. C'était le soir du 29 mars.

En effet, les deux commissaires étaient des hommes prudents et vertueux. Hellébichus était même uni d'amitié avec saint Grégoire de Nazianze ; et c'est une louange pour Théodose d'avoir choisi, dans sa colère, deux ministres propres, non pas à la servir aveuglément, mais à la diriger et à la retenir dans les bornes d'une exacte justice. Ils apprirent, en arrivant, que les magistrats les avaient prévenus, et que la sédition était déjà punie par des exemples assez rigoureux. Cependant, par les ordres du prince, ils se voyaient réduits à la triste nécessité de rouvrir les plaies récentes de cette malheureuse ville et d'en faire encore couler du sang. Ils signifièrent d'abord la révocation de tous les priviléges d'Antioche.

Le lendemain, ils firent comparaître tous ceux qui composaient le sénat de la ville. Ils écoutèrent et les accusations formées contre eux, et leurs réponses. L'humanité des juges adoucissait autant qu'il leur était permis la sévérité de leur ministère. Ils n'employaient ni soldats ni licteurs pour imposer silence ; ils permettaient aux accusés de plaider leur cause, de verser des pleurs ; ils en versaient eux-mêmes ; mais ils ne leur laissaient espérer aucune grâce ; ils paraissaient à la fois compatissants et inflexibles. Sur la fin du jour ils [illegible]ent con-[illegible] dans une grande enceinte de murailles sans toit et sans aucune retraite qui pût les garantir des injures de l'air. C'étaient les personnes les plus considérables d'Antioche par leurs dignités, par leurs emplois et par leurs richesses. Toutes les familles nobles prirent le deuil ; la ville perdait avec eux tout ce qu'elle avait d'éclat et de splendeur.

Le troisième jour devait être le plus funeste : tous les habitants étaient glacés d'effroi. C'était le jour destiné au jugement et à l'exécution des coupables. Avant le lever du soleil, les commissaires sortirent de leur demeure à la lueur des flambeaux. Ils montraient une contenance plus sévère que la veille, et l'on croyait déjà lire sur leur front la sentence qu'ils allaient prononcer. Comme ils traversaient la grande place, suivis d'une foule de peuple, une femme avancée en âge, la tête nue, les cheveux épars, saisit la bride du cheval d'Hellébichus, et, s'y tenant attachée, elle l'accompagna avec des cris lamentables. Elle demandait grâce pour son fils, distingué par ses emplois et par le mérite de son père. En même temps Hellébichus et Césarius se voient environnés d'une multitude inconnue, que des vêtements lugubres, des visages pâles et exténués faisaient ressembler à des fantômes plutôt qu'à des hommes. C'étaient les solitaires des environs d'Antioche, qui, dans cette conjoncture, étaient accourus d'eux-mêmes de toutes parts ; et tandis que les philosophes païens, plus orgueilleux, mais aussi timides que le vulgaire, étaient allés chercher leur sûreté sur les montagnes et dans les cavernes, les moines, qui étaient alors les vrais philosophes du christianisme, et qui en portaient le nom à juste titre, avaient abandonné leurs cavernes et leurs montagnes pour venir consoler et secourir leurs concitoyens. Ils s'attroupent en grand nombre autour des commissaires ; ils leur parlent avec hardiesse ; ils offrent leurs têtes à la place des accusés ; ils protestent qu'ils ne quitteront les juges qu'après avoir obtenu grâce. [illegible]e envoyés à l'empereur : Nous avons, disent-ils, un prince chrétien et religieux ; il écoutera nos prières ; nous ne vous permettrons pas de tremper vos mains dans le sang de vos frères, ou nous mourrons avec eux. Hellébichus et Césarius tâchaient de les écarter, en leur répondant qu'ils n'étaient pas maîtres de pardonner, et qu'ils ne pouvaient désobéir au prince sans se rendre eux-mêmes aussi coupables que le peuple d'Antioche.

Ils continuaient leur marche, lorsqu'un vieillard, dont l'extérieur n'avait rien que de méprisable, s'avança à leur rencontre. Il était de petite taille, vêtu d'habits sales et déchirés. Saisissant par le manteau l'un des deux commissaires, il [illegible] de descendre de cheval. [illegible] il[illegible] ; mais [illegible] et que c'était Macédonius, [illegible] les frappa d'une vénération profonde. Macédonius vivait depuis longtemps sur le sommet des

plus hautes montagnes de Syrie, occupé jour et nuit de la prière. L'austérité de sa vie lui avait fait donner le surnom de Critophage, parce qu'il ne se nourrissait que de farine d'orge. Quoiqu'il fût très-simple, sans aucune connaissance des choses du monde, et qu'il se fût rendu comme invisible aux autres hommes, il était célèbre dans tout l'Orient. Les commissaires, s'étant jetés à ses pieds, le priaient de leur pardonner et de souffrir qu'ils exécutassent les ordres de l'empereur. Alors ce solitaire, instruit par la sagesse divine, leur parla en ces termes : Mes amis, dites à l'empereur : Vous n'êtes pas empereur seulement, mais encore homme, ne considérez pas seulement l'empire, mais encore la nature ; homme, vous commandez à qui a la même nature que vous. Or, la nature humaine a été formée à l'image et à la ressemblance de Dieu. Ne faites donc pas égorger l'image de Dieu aussi cruellement ; qui détruit l'ouvrage, irrite l'ouvrier. Considérez à quelle colère vous emporte l'insulte faite à votre image de bronze ; combien votre image vivante, animée, raisonnable, n'est-elle pas d'un plus grand prix ! Qu'il considère encore qu'il nous est aisé de lui rendre vingt statues pour une ; mais, après nous avoir ôté la vie, il lui sera impossible de rétablir un seul cheveu de notre tête. Le discours de cet homme sans lettres fit une vive impression sur les commissaires. Ils promirent à Macédonius de faire part à l'empereur de ses sages remontrances.

Ils se trouvaient dans un extrême embarras et n'étaient guère moins agités au dedans d'eux-mêmes que les coupables dont ils devaient prononcer la sentence. D'un côté, les ordres de l'empereur leur faisaient craindre d'attirer sur eux toute sa colère ; de l'autre, les cris et les vives instances des habitants, surtout des moines, dont les plus hardis menaçaient d'arracher les criminels des mains des bourreaux et de subir eux-mêmes le supplice, désarmaient leur sévérité. Dans cet état d'incertitude, ils arrivèrent aux portes du prétoire, où l'on avait déjà conduit ceux qui devaient être condamnés. Ils y rencontrèrent un nouvel obstacle. Les prêtres et les évêques qui se trouvaient à Antioche se présentent devant eux ; il les arrêtent et leur déclarent que, s'ils ne veulent leur passer sur le corps, il faut qu'ils leur promettent de laisser la vie aux prisonniers. Sur le refus des commissaires, ils s'obstinent à leur fermer le passage. Enfin, Césarius et Hellébichus ayant témoigné par un signe de tête qu'ils leur accordaient leur demande, les évêques et les prêtres poussent un cri de joie, ils leur baisent les mains, leur embrassent les genoux et les pieds. Le peuple et les moines se jettent en même temps dans le prétoire, et la garde ne peut arrêter cette foule impétueuse. Alors cette mère éplorée qui n'avait pas quitté la bride du cheval d'Hellébichus, apercevant son fils chargé de chaînes, court à lui, l'entoure de ses bras, le couvre de ses cheveux, le traîne aux pieds d'Hellébichus ; et, les arrosant de ses larmes, elle conjure ce général, avec des cris et des sanglots, de lui rendre l'unique soutien de sa vieillesse ou de lui arracher à elle-même la vie. Les moines redoublent leurs instances ; ils supplient les juges de renvoyer le jugement à l'empereur ; ils s'offrent de partir sur-le-champ et promettent d'obtenir la grâce de tant de malheureux. Les commissaires, ne pouvant retenir leurs larmes, se rendent enfin ; ils consentent à surseoir l'exécution jusqu'à la décision de Théodose. Mais ils ne veulent pas exposer tant de vieillards, exténués par les austérités, aux fatigues d'un long et pénible voyage ; ils leur demandent seulement une lettre ; ils se chargent de la porter au prince et d'y joindre les plus pressantes sollicitations. Les solitaires composèrent une requête dans laquelle, en implorant la clémence de Théodose, ils lui mettaient devant les yeux le jugement de Dieu, et protestaient que, s'il fallait encore du sang pour apaiser son courroux, ils étaient prêts à donner leur vie pour le peuple d'Antioche.

Les deux commissaires convinrent qu'Hellébichus demeurerait dans la ville, et que Césarius irait à Constantinople. Ils firent transférer les criminels dans une prison plus commode. C'était un vaste édifice, orné de portiques et de jardins, où, sans les délivrer de leurs chaînes, on leur permit de recevoir toutes les consolations de la vie. Cette nouvelle fit renaître l'espérance, dont les effets se diversifiaient selon la différence des caractères. Les citoyens sensés bénissaient Dieu et lui rendaient des actions de grâces ; ils se flattaient que l'empereur, en considération de la fête de Pâques, qui approchait, pardonnerait les offenses qu'il avait reçues. Mais une jeunesse dissolue, dont cette ville voluptueuse était remplie, s'abandonnait déjà aux excès d'une joie extravagante ; elle avait, en un moment, oublié tous ses malheurs. Dès le lendemain du départ de Césarius, pendant que les principaux d'Antioche étaient dans les fers, et le pardon encore incertain, les bains publics étant fermés, une troupe de jeunes libertins coururent au fleuve, sautant, dansant, chantant des chansons lascives, et entraînant avec eux les femmes qu'ils rencontraient. Ces désordres n'échappèrent point aux sévères réprimandes de saint Jean Chrysostome ; pour les tirer de cette folle sécurité, il fit de nouveau gronder sur leurs têtes le tonnerre de la vengeance divine et les menaces de celle du prince.

Césarius était parti dès le soir même. Une foule de peuple et surtout de femmes remplissaient le chemin sur son passage, jusqu'à la distance de près de deux lieues. Mais ce sage officier, voulant éviter l'éclat des acclamations populaires, attendit que la nuit eût obligé cette multitude de se retirer. Afin de faire plus de diligence, il n'avait pris avec lui que deux domestiques ; et, le, soir du lendemain, il était déjà sur les frontières de la Cappadoce. Il ne s'arrêta dans sa route que pour changer de relais, et ne sortit de son

chariot ni pour dormir, ni pour prendre sa nourriture ; il volait avec plus d'empressement que s'il se fût agi de sa propre vie. Quoiqu'il y eût plus de trois cents lieues d'Antioche à Constantinople, il arriva dans cette ville le sixième jour après midi. Comme il était sans suite, il y entra sans être connu, et se fit sur-le-champ annoncer à l'empereur. Il lui présenta le procès-verbal qui contenait le détail de la sédition et de ses suites. Il n'y avait pas oublié la requête des moines et la remontrance de Macédonius. Il en fit la lecture par ordre du prince. Aussitôt, se jetant à ses pieds, il lui présenta le désespoir des habitants, les châtiments rigoureux qu'ils avaient déjà éprouvés, la gloire qui lui reviendrait de la clémence. Théodose versa des larmes, son cœur commençait à s'attendrir ; mais la colère combattait encore ces premiers mouvements de la compassion.

Il y avait déjà sept ou huit jours que Flavien était arrivé à Constantinople ; mais, soit qu'il crût que l'empereur encore trop irrité, soit que ce prince l'évitât à dessein, il ne s'était point jusqu'alors présenté à Théodose. Plongé dans la douleur la plus amère, il ne s'occupait que des maux de son peuple ; son absence les lui rendait plus sensibles, parce qu'il ne pouvait les soulager ; ses entrailles étaient déchirées ; il passait les jours et les nuits à verser des larmes devant Dieu, le priant d'amollir le cœur du prince. L'arrivée de Césarius lui rendit le courage ; il alla au palais, et ce fut peut-être Césarius qui lui procura une audience, afin d'appuyer ses prières de celles de ce saint évêque. Dès que Flavien parut devant l'empereur, il se tint éloigné, dans un morne silence, le visage baissé vers la terre, et pleurant comme s'il eût été chargé de tous les crimes de ses compatriotes. Théodose, le voyant confus et interdit, s'approcha lui-même, non pas en colère, mais pénétré de douleur et comme pour faire sa propre apologie. Rappelant en peu de mots tout ce qu'il avait fait pour Antioche, il ajoutait à chaque trait : Est-ce donc ainsi que j'ai mérité tant d'outrages ? Après tout, quelle est donc l'injustice dont ils prétendent se venger ? Pourquoi, non contents de m'insulter, ont-ils porté leur fureur jusque sur les morts ? Si j'étais coupable à leur égard, pourquoi outrager ceux qui ne sont plus et qui ne les ont jamais offensés ? N'ai-je pas donné à leur ville des marques de préférence sur toutes les autres, même sur celle de ma naissance ? Ne désirais-je pas ardemment de la voir ? n'en faisais-je pas serment devant tout le monde ?

A ces paroles, Flavien poussant un profond soupir et redoublant ses larmes : « Prince, dit-il, nous reconnaissons l'affection que vous avez témoignée à notre patrie ; et, ce qui nous afflige le plus, c'est que les démons lui ont envié cet amour, que nous paraissons ingrats envers notre bienfaiteur, et que nous avons irrité au dernier des points celui qui nous aime ! Ruinez, brûlez, tuez, faites ce qu'il vous plaira, vous ne nous punirez pas encore comme nous méritons. Le mal que nous nous sommes déjà fait est pire que mille morts ; car, qu'y a-t-il de plus amer que d'être reconnu à la face de toute la terre pour coupables de la dernière ingratitude ? Si les Barbares nous avaient ruinés, le mal serait moindre, votre bienveillance nous rendrait bientôt la liberté et la patrie ; mais ayant irrité le plus doux des maitres, le plus tendre des pères, quel refuge nous reste-t-il ? Notre confusion est si grande que nous n'osons plus même regarder la lumière du soleil. Mais, seigneur, il est un remède à de si grands maux ; souvent, entre particuliers, de grandes offenses sont devenus la matière de grande charité. Dieu même en a usé de la sorte avec la nature humaine. Il avait placé l'homme dans le paradis, le démon jaloux l'en expulsa ; mais Dieu, au lieu du paradis, nous a ouvert le ciel. Faites de même ? Les démons ont mis tout en œuvre pour priver de votre bienveillance cette ville qui vous était si chère. Si vous la ruinez, vous faites ce qu'ils désirent ; si vous lui pardonnez, vous leur ferez souffrir le supplice le plus rigoureux. Vous vous plaignez de l'outrage que vous avez reçu ! Si vous le voulez, ô le plus doux des princes ! il vous vaudra un diadème plus glorieux que celui que vous portez. Celui-ci, vous le devez en partie à la générosité d'un autre ; la couronne de la clémence, vous ne la devrez qu'à votre vertu. On a renversé vos statues ? il vous est facile d'en dresser de plus précieuses dans le cœur de vos sujets, et d'avoir autant de statues qu'il y aura jamais d'hommes sur la terre. Quiconque apprendra votre humanité, vous admirera et vous aimera. On avait jeté des pierres à l'image de Constantin ; ses courtisans, pour l'exciter à la vengeance, lui disaient qu'on l'avait blessé à la tête. Mais, portant la main au front, il répondit en souriant : Rassurez-vous, je ne suis point blessé ! On a oublié les victoires de cet empereur, mais cette parole est à jamais dans la bouche et dans le cœur de tous les hommes. Au reste, qu'est-il besoin de vous mettre sous les yeux des exemples étrangers ? Il ne faut vous montrer que vous-même. Rappelez-vous cette parole, que la clémence fit sortir de votre bouche, lorsqu'aux approches de la fête de Pâques, annonçant, par un édit, aux criminels leur pardon et aux prisonniers leur délivrance, vous ajoutâtes : Que n'ai-je aussi le pouvoir de ressusciter les morts ! Vous pouvez faire aujourd'hui ce miracle ; Antioche n'est plus qu'un sépulcre ; ses habitants ne sont plus que des cadavres ; ils sont morts avant le supplice qu'ils ont mérité : vous pouvez d'un seul mot leur rendre la vie.

» Considérez qu'il ne s'agit pas seulement ici de cette ville, mais de votre gloire ou plutôt de celle du christianisme. Et les Juifs, et les païens, et les Barbares, et l'univers entier, informés de l'événement, sont dans l'attente

de ce que vous allez faire. Si vous vous montrez clément, ils se diront les uns aux autres : Voyez quelle est la force de la religion chrétienne ! elle a retenu un homme qui n'a point d'égal sur la terre et lui a inspiré une sagesse dont un particulier ne serait pas capable. Assurément il est grand le Dieu des chrétiens, puisque d'hommes il fait des anges, et qu'il les élève au-dessus de la nature. Et n'écoutez point ceux qui diront que les autres villes en seront plus insolentes. Vous pourriez le craindre si vous pardonniez par impuissance ; mais ils sont déjà morts de peur et n'attendent à tout moment que le supplice. Si vous les aviez fait égorger, ils n'auraient pas tant souffert. Plusieurs ont été la proie des bêtes farouches en fuyant dans le désert ; d'autres ont passé les jours et les nuits cachés dans les cavernes ; non-seulement des hommes, mais de petits enfants, mais des femmes nobles et délicates. La ville est réduite à un état pire que la captivité, tout le monde le sait, et vous ne donneriez pas un si grand exemple en la renversant de fond en comble. Laissez-la donc désormais respirer un peu. Il est facile de punir quand on est le maître ; mais, de pardonner des outrages impardonnables, les pardonner quand on est empereur, c'est là une vertu bien rare. Il vous est aisé d'en donner l'exemple aux âges futurs, et de partager, dès maintenant, le mérite et la gloire de tout ce qu'il y aura jamais d'actes d'humanité et de clémence.

» Quelle gloire pour vous, quand un jour on dira qu'une si grande ville étant coupable, tout le monde, épouvanté, les gouverneurs, les juges, personne n'osant ouvrir la bouche, un seul vieillard, revêtu du sacerdoce de Dieu, s'est montré et a touché le prince par sa seule présence et par son simple discours. Car notre ville, seigneur, ne vous fait pas peu d'honneur en me chargeant de cette députation, puisqu'elle juge que vous estimez, plus que tout le reste de vos sujets, les prêtres de Dieu, quelque méprisables qu'ils soient. Mais je ne viens pas seulement de la part de ce peuple, je viens avant tout de la part du maître des anges, dire à votre âme si douce et si compatissante, que si vous remettez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous remettra aussi les vôtres. Souvenez-vous donc de ce jour où nous rendrons tous compte de nos actions. Songez que si vous avez à expier quelques péchés, vous le pouvez sans aucune peine, en prononçant une parole. Les autres députés vous apportent de l'or, de l'argent, des présents; pour moi, je ne vous offre que les saintes lois, vous exhortant à imiter notre maître, qui ne laisse pas de nous combler de ses biens, quoique nous l'offensions tous les jours. Ne trompez pas mes espérances et mes promesses, et sachez que si vous pardonnez à notre ville, j'y retournerai avec confiance ; mais si vous la rejetez, non-seulement je n'y retournerai plus, je n'en verrai plus même le sol, je la renie à jamais. Eh ! comment pourrais-je tenir pour mienne une patrie à qui vous n'auriez pas voulu faire grâce, vous, le plus doux des hommes ! »

Pendant que l'évêque parlait, l'empereur eut peine à contenir son émotion. Enfin, laissant échapper ses larmes : Qu'y a-t-il de merveilleux, dit-il, si nous pardonnons à des hommes, étant hommes nous-mêmes, puisque le maître du monde est venu sur la terre, qu'il s'est fait esclave pour nous, et, qu'étant crucifié par ce qu'il avait comblé de grâces, il a prié son père pour eux ? Flavien voulait demeurer à Constantinople pour célébrer avec l'empereur la fête de Pâques : Allez, mon père, lui dit Théodose ; hâtez-vous de vous montrer à votre peuple, rendez le calme à la ville d'Antioche : elle ne sera parfaitement rassurée, après une si violente tempête, que lorsqu'elle reverra son pilote. L'évêque le suppliait d'envoyer son fils Arcade ; le prince, pour lui témoigner que s'il lui refusait cette grâce ce n'était par aucune impression de ressentiment, lui répondit: Priez Dieu qu'il me préserve des guerres dont je suis menacé, et vous me verrez bientôt moi-même. Lorsque le prélat eut passé le détroit, Théodose lui envoya encore des officiers de sa cour pour le presser de se rendre à son troupeau avant la fête de Pâques. Quoique Flavien usât de toute la diligence dont il était capable, cependant, pour ne pas dérober à son peuple quelques moments de joie, il se fit devancer par des courriers, qui portèrent la lettre de l'empereur avec une promptitude incroyable.

Depuis que Césarius était parti d'Antioche, les esprits flottaient entre l'espérance et la crainte. Les prisonniers surtout recevaient sans cesse des alarmes par les bruits publics qui se répandaient que l'empereur était inflexible ; qu'il persistait dans la résolution de ruiner la ville. Leurs parents et leurs amis gémissaient avec eux, leur disaient tous les jours le dernier adieu, et l'éloquente charité de saint Jean Chrysostome pouvait à peine les rassurer. Enfin, la lettre de Théodose arriva pendant la nuit et fut rendue à Hellébichus. Cet officier généreux sentit le premier toute la joie qu'il allait répandre dans Antioche. Il attendit le jour avec impatience, et, dès le matin, il se transporta au prétoire. L'allégresse peinte sur son visage annonçait le salut ; il fut bientôt environné d'une foule de peuple qui poussait des cris de joie ; et ce lieu arrosé de tant de larmes, quelques jours auparavant, retentissait d'acclamations et d'éloges. Tous ceux que la crainte avait tenus jusqu'alors cachés accouraient avec transport ; tous s'efforçaient d'approcher d'Hellébichus. Ayant imposé silence, il fit lui-même la lecture de la lettre ; elle contenait des reproches tendres et paternels : Théodose y paraissait plus touché des insultes faites à l'impératrice défunte et à son père, que de celles qui tombaient sur lui-même. Il y censurait cet esprit de révolte et de mutinerie qui semblait faire le caractère du peuple d'Antioche ; mais il ajoutait qu'il était encore plus naturel à Théodose de pardonner. Il témoignait être affligé que les magistrats eussent

ôté la vie à quelques coupables, et finissait par révoquer tous les ordres qu'il avait donnés pour la punition de la ville et de ses habitants.

A ces mots, il s'élève un cri général. Tous se dispersent pour aller porter cette heureuse nouvelle à leurs femmes et à leurs enfants. La veille on accusait de lenteur et Flavien et Césarius ; aujourd'hui on s'étonne qu'une affaire si importante, si difficile, ait été si promptement terminée. On ouvre les bains publics; on orne les rues et les places de festons et de guirlandes ; on y dresse des tables ; Antioche entière n'est plus qu'une salle de festin. La nuit suivante égale la lumière des plus beaux jours ; la ville est éclairée de flambeaux; on bénit l'Etre souverain qui tient en sa main le cœur des princes ; on célèbre la clémence de l'empereur; on comble de louanges Flavien, Hellebichus et Césarius. Hellebichus prend part à la réjouissance publique, il se mêle dans les jeux, dans les festins. Les jours suivants on lui dressa des statues, ainsi qu'à Césarius ; et lorsqu'il fut ensuite rappelé par l'empereur, il fut conduit hors de la ville avec les vœux et les acclamations de tout le peuple. Flavien reçut, à son arrivée, des témoignages de reconnaissance encore plus précieux et plus dignes d'un évêque ; il fut honoré comme un ange de paix, et toutes les églises retentirent d'actions de grâces. Il eut la joie de retrouver en vie sa sœur qu'il avait laissée à l'extrémité, et de célébrer la Pâque avec son troupeau. Du reste, jamais on ne put rien savoir de ce qui s'était passé entre lui et Théodose. Quand on l'interrogeait là-dessus, il répondait qu'il n'avait rien contribué à cette affaire ; que Dieu seul avait tout fait, ayant adouci le cœur du prince et apaisé sa colère avant qu'il eût ouvert la bouche pour lui parler. Ainsi il fallut apprendre par d'autres ce que sa modestie voulait cacher. C'est ce que témoigne saint Chrysostome dans son vingt-unième discours (1).

Libanius, auprès duquel Chrysostome avait pris autrefois des leçons d'éloquence, déploya aussi sa rhétorique dans cette occasion. Ce qu'il déplorait le plus, c'était l'interruption des plaisirs et des spectacles. Il nous apprend dans sa vie, écrite par lui-même qu'on le regardait comme la cause de ce malheur ; mais que par ses douces paroles et par ses larmes, il persuada aux juges d'aimer les lettres (2). Il composa une harangue, qu'il est censé faire en présence de Théodose pour l'engager à user de clémence, et une autre pour lui rendre grâces quand il eut pardonné. Il écrivit encore deux discours à la louange des deux commissaires. Le païen Zosime (3) rapporte que Libanius et un nommé Hilaire furent députés vers Théodose par le sénat d'Antioche, et que ce furent eux qui obtinrent le pardon de la ville. Mais il est démenti par Libanius lui-même ; car il dit expressément dans sa première harangue, que la ville n'avait envoyé personne, et qu'il s'était rendu de son propre mouvement (4). Ensuite, dans sa vie, il ne dit pas un mot de sa députation à l'empereur, ce qu'il n'eût pas manqué de faire si elle avait été réelle, et non purement fictive ; au contraire, il fait entendre assez clairement qu'il ne sortit point d'Antioche. Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, le zèle du paganisme aveuglé de Zosime et Libanius ne paraît qu'une pâle copie de Chrysostome.

Ce dernier n'avait pas encore vingt ans que déjà Libanius félicitait ses écoles de posséder un orateur aussi parfait. Il manifesta encore le même sentiment dans sa dernière maladie. Ses amis lui ayant demandé lequel de ses disciples il voudrait avoir pour successeur dans sa chaire d'éloquence : Je nommerais Jean, répondit-il, si les chrétiens ne nous l'eussent enlevé. Ce disciple de prédilection étudiait en même temps la philosophie sous Andragathius. Vers l'âge de vingt ans il plaida quelque temps avec beaucoup de succès, et fréquenta les théâtres. Un ami plus chrétien le retira de ce péril. Il renonça non-seulement au théâtre, mais au barreau et à toutes les choses du monde, pour mener une vie de pénitent, uniquement appliqué à l'étude des saintes Écritures. Saint Mélèce, qui gouvernait alors l'église d'Antioche, voyant le beau naturel de ce jeune homme, lui permit d'être continuellement auprès de lui ; et après qu'il l'eut instruit pendant trois ans, il lui conféra le baptême et l'ordonna lecteur. Jean attira à la retraite Théodore et Maxime, qui étudiaient avec lui sous Libanius. Théodore fut depuis évêque de Mopsueste en Cilicie, et Maxime de Séleucie en Isaurie. Tous les trois s'exercèrent à la vie ascétique, sous la discipline de Cartère et de Diodore, depuis évêque de Tarse.

Jean avait encore un ami plus intime, nommé Basile, le même qui l'avait retiré de la fréquentation du théâtre. Ils délibérèrent ensemble sur le genre de vie qu'ils devaient embrasser, et ils conclurent pour la vie solitaire. Basile s'y résolut sans hésiter. Jean eut plus de peine à quitter le monde et fut retenu principalement par les prières et les larmes de sa mère, qui, pour toute récompense de sa viduité et des soins qu'elle avait pris de son éducation, ne lui demandait de ne pas l'abandonner, lui laissant la liberté de vivre après sa mort comme il voudrait. Basile exhortait Jean à s'élever au-dessus de ces considérations, lorsqu'il courut un bruit qu'on voulait les faire évêques. C'était sous la persécution de Valens. Il y avait beaucoup d'églises vacantes. Jean en fut étonné, ne comprenant pas pourquoi on pensait à lui, et craignant qu'on ne l'enlevât par force, comme il était alors assez ordinaire. Basile vint le trouver en particulier, croyant lui apprendre

(1) Chrysost., t. II. Liban., t. II. Tillem., *Hist. des emp.* Théod. art. V. Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, l. XXIII. — (2) Lib., *Vit.*, t. II, p. 75. — (3) Zos., l. IV, c. XLI. — (4) Orat., XXI, p. 389.

cette nouvelle, et le pria d'agir de concert avec lui en cette rencontre, comme ils faisaient en toutes les affaires; car, dit-il, je prendrai le même parti que vous, soit pour fuir l'épiscopat, soit pour l'accepter. Jean ne crut pas devoir faire ce tort à l'Église, de la priver des services d'un homme capable, quoique jeune, de conduire les âmes; il dissimula donc avec lui pour la première fois de sa vie et dit que rien ne pressait, et qu'il était d'avis de remettre cette délibération à un autre temps. Cependant il se cacha, et, peu de temps après, celui qui devait les ordonner était arrivé. Basile, qui ne se doutait de rien, fut amené sous un autre prétexte, et se laissa ordonner évêque de Raphanée en Syrie, dans la persuasion que Jean en ferait autant. On le trompa même, en lui disant que celui qui était le plus fier et le plus indocile avait cédé au jugement des évêques. Mais quand Basile sut que Jean s'était mis à couvert, il vint le trouver pour se plaindre amèrement de l'artifice dont il avait usé pour l'engager. Jean lui expliqua ses raisons, et cette conversation fut le sujet des six livres *Du Sacerdoce*, que Jean composa depuis.

Ils sont en forme de dialogue, et ont été regardés dans tous les siècles comme un chef-d'œuvre. On y voit, en autres choses, que les élections épiscopales ne ressemblaient pas toutes à celle de son ami Basile. Après avoir exposé, dans le troisième livre, quelles doivent être les qualités d'un évêque : Allez, maintenant, dit-il, à ces fêtes populaires où se font les élections ecclésiastiques. Tous les électeurs se divisent; les prêtres mêmes ne sont pas d'accord entre eux ; chacun fait bande à part; l'un donne sa voix à celui-ci, l'autre à celui-là. Un tel doit être élu, dit-on, parce qu'il est d'une famille illustre ; un tel, parce qu'il est riche ; l'un, parce qu'il a passé de nos adversaires à nous ; l'autre, parce qu'il est mon parent ; un autre enfin, parce qu'il sait flatter. Quant à celui-ci qui est vraiment capable, personne n'y regarde. On allègue quelquefois des motifs plus absurdes encore. Il faut admettre ceux-ci dans le clergé de peur qu'ils ne passent du côté de nos adversaires ; il faut y admettre ceux-là parce qu'ils sont méchants, et que, si on les méprise, ils peuvent faire beaucoup de mal. Ce n'est pas tout : non-seulement on choisit les indignes, on repousse les capables ; un tel, parce qu'il est jeune ; un tel, parce qu'il ne sait pas flatter ; celui-ci, parce qu'il déplaît à un seul ; celui-là, de peur d'offenser le patron de tel autre qu'on a rejeté; l'un, parce qu'il est doux et honnête ; l'autre, parce qu'il est terrible à ceux qui se conduisent mal (1). On voit, par cet échantillon, que ce serait se tromper beaucoup et tromper les autres, de supposer que les élections ecclésiastiques des premiers siècles fussent sans inconvénient, parce que c'étaient des élections ou dans les premiers siècles.

Cependant Théodore avait embrassé la vie monastique et même pris des engagements. Il était illustre par sa naissance, possédait de grands biens, avait infiniment d'esprit, écrivait et parlait avec agrément. Comme il était à la fleur de l'âge, tous ces avantages se représentèrent à son imagination d'une manière flatteuse; il succomba à la tentation, rentra dans le monde, et songea même à se marier. Il prétendait justifier sa conduite par des exemples tirés de l'histoire, dont il avait une grande connaissance. Saint Chrysostome, qui était son ami, lui faisait des remontrances chaque fois qu'il le rencontrait, lui écrivait des lettres pour le rappeler à lui-même. Bientôt Théodore regarda sa conversion comme impossible. Mais Chrysostome lui répétait à chaque rencontre ces paroles : Ne vous abandonnez pas au désespoir. Il lui adressa même un traité assez long, où, mêlant l'autorité aux exemples, il le porte à recourir à la miséricorde du Seigneur, et à renoncer une seconde fois au monde. Théodore se reconnut enfin ; il rentra dans la société de ses pieux amis, et ne s'appliqua plus avec eux qu'à la prière et à la lecture des livres saints.

Chrysostome lui-même, après avoir été ordonné lecteur, ne jugeant pas en sa conscience que les travaux qu'il pouvait faire dans la ville fussent suffisants pour dompter l'ardeur de sa jeunesse, se retira parmi les solitaires sur les montagnes voisines d'Antioche. Là, ayant trouvé un vieillard de Syrie fort appliqué à la mortification, il imita la dureté de sa vie et fut quatre ans sous sa discipline. Ensuite il se confina seul dans une caverne, cherchant à être inconnu. Il y demeura deux ans, sans presque dormir, et sans jamais se coucher ni jour ni nuit, en sorte que le froid lui rendit comme mortes certaines parties du corps. Son occupation était d'étudier l'Écriture sainte et de composer quelques ouvrages de piété.

Cependant, vers l'an 376, l'empereur Valens, plus libre de persécuter les catholiques depuis la mort de son frère Valentinien, avait fait une loi pour enrôler tous les moines dans ses troupes. Ce fut une occasion à bien des gens du monde de se déchaîner plus que jamais contre la vie monastique ; car plusieurs en regardaient l'austérité comme excessive, et employaient les menaces et les violences pour en empêcher la propagation. Ce n'étaient pas seulement des païens, mais des chrétiens mêmes, et il y en eut un qui s'emporta jusqu'à dire : Que de voir des hommes d'une condition libre, d'une naissance illustre, et qui eussent pu vivre dans les délices, choisir un genre de vie si dur et si austère, cela seul serait capable de le faire renoncer à la foi et sacrifier aux démons. C'était le sujet ordinaire des railleries dans la place publique et dans tous les lieux où s'assemblaient les gens

(1) *De Sacerd.*, l. III, n. 14, p. 392-395, t. I, édit. Bened.

ois (5). L'un disait : J'ai été le premier qui ai mis la main sur un tel moine, et je l'ai roué de coups. L'autre : J'ai découvert la retraite d'un tel. L'autre : J'ai bien échauffé le juge contre lui. L'autre se vantait de l'avoir traîné par la place et mis au fond d'un cachot. Là-dessus les assistants éclataient en rires. Les chrétiens en usaient ainsi, et les païens se moquaient des uns et des autres.

Informé de ces scandales, Chrysostome écrivit trois livres pour la défense de la vie monastique, non dans l'intérêt des moines, mais dans celui de leurs ennemis ; car les persécuteurs se nuisent à eux-mêmes et non pas aux saints qu'ils persécutent. Témoin saint Paul, accusé par Néron des mêmes choses qu'on reprochait aux moines de Syrie ; témoin le pauvre Lazare, méprisé par le riche ; témoins les apôtres, persécutés par les Juifs, qui en ont été punis par la ruine de leur ville et de leur temple. Et que sera-ce dans l'éternité ? Ce n'est pas tout d'avoir la foi, il faut y joindre une vie sainte. Témoin le serviteur paresseux et les vierges folles. Mais, disait-on, ne peut-on se bien conduire dans sa maison et éviter ainsi les supplices éternels ? Plût à Dieu, répond saint Chrysostome, que les monastères ne fussent pas nécessaires, qu'on vécût si bien dans les cités que nul ne fût dans le cas de se réfugier dans la solitude ! Mais puisque tout est sens dessus dessous, puisque les villes où sont les tribunaux et les lois regorgent d'iniquités et de crimes, puisque la solitude abonde en fruits de sagesse, faut-il blâmer ceux qui s'efforcent d'arracher quelques-uns à ce grand naufrage pour les conduire au port ? N'est-ce pas plutôt ceux qui ont rendu les villes inhabitables à la vertu ? Dans le second livre, il s'adresse à un père païen qu'il suppose outré de douleur de ce que son fils a embrassé la vie monastique. Il lui montre que tout ce que les anciens philosophes ont dit de plus beau sur la vertu et la dignité du sage se trouve réalisé et au delà dans le solitaire chrétien ; que, par conséquent, c'est la vraie philosophie. Dans le troisième, s'adressant à un père chrétien, mais aussi mal disposé, il parle de la mauvaise éducation que l'on donnait aux enfants ; il parle de la corruption effroyable d'Antioche. Le péché de Sodome y était si commun, que le sexe féminin devenait bientôt superflu. Les jeunes gens s'y livraient avec tant d'impudence, qu'ils tournaient en dérision, qu'ils battaient même ceux qui osaient les reprendre. Aussi, bien des personnes s'étonnaient que le feu du ciel ne fût pas déjà tombé sur la ville. Était-il surprenant alors que plusieurs cherchassent leur salut dans la solitude ? Il parle d'une mère chrétienne qui avait obtenu qu'un solitaire vint faire l'éducation de son fils à la maison. D'autres envoyaient leurs enfants dans les monastères mêmes, pour une dizaine d'années, jusqu'à ce qu'ils fussent bien affermis dans la piété et la vertu (1).

Saint Chrysostome alla plus loin et fit un petit écrit très-élégant, sous ce titre : *Comparaison d'un roi et d'un moine*. Il y met d'un côté, un roi environné de toutes les marques de sa grandeur, et, de l'autre, un moine dans la simplicité de son état. Celui-là paraît, aux yeux du monde, le plus heureux des hommes ; sa condition flatte et éblouit les yeux ; celui-ci au contraire, passe pour un misérable auquel on n'a nulle envie de ressembler. Pour montrer qu'il est néanmoins dans une situation plus heureuse que celle des plus puissants princes, saint Chrysostome remarque entre autres que la royauté finit avec la vie, et qu'après cela les rois, comme le reste des hommes, sont présentés au tribunal de Dieu pour y recevoir les châtiments dus à leurs péchés, au lieu qu'un solitaire paraît avec assurance devant ce même tribunal. Que si les princes commandent aux peuples, aux armées et au sénat, un moine commande aux passions, ce qui est un empire bien plus relevé ; que les victoires que remportent les rois sur les Barbares sont bien moins éclatantes que celles qu'un homme vertueux remporte sur les démons, qui sont des ennemis bien plus redoutables ; que l'un a un commerce continuel avec les prophètes et les apôtres, au lieu que les princes n'ont pour compagnie que des courtisans et des soldats ; que comme l'on ressemble d'ordinaire à ceux que l'on fréquente, les solitaires règlent leur vie sur celle des apôtres et des prophètes, au lieu que les rois imitent bien souvent les mœurs corrompues de leurs officiers et de leurs généraux ; que les princes sont à charge aux peuples par les tributs dont ils les accablent, tandis que le moine fait, autant qu'il le peut, du bien à tout le monde ; que les rois ne peuvent donner que de l'or et de l'argent, au lieu que les moines confèrent la grâce du Saint-Esprit ; que les premiers, quand ils sont bienfaisants, peuvent, il est vrai, bannir la pauvreté de leurs États, mais que les autres délivrent les âmes de la tyrannie du démon. Un homme possédé de ce malin esprit n'a garde de recourir au roi pour en être délivré ; il court à la cellule d'un solitaire. Ce fut des prières d'Élie qu'Achab attendit la fin de la famine, et à son exemple, plusieurs autres rois des Juifs eurent recours aux prophètes dans leurs disgrâces. Mais la différence d'un roi et d'un moine ne paraît jamais mieux qu'à la mort. Un moine, qui méprise tout ce qui attache les hommes à la vie, la quitte sans peine ; mais la mort est terrible aux rois. Le solitaire ne sort de ce monde que pour recevoir la récompense de ses vertus ; les rois, s'ils se sont mal comportés dans le gouvernement de leurs États, ne sortent de cette vie que pour être livrés dans l'autre à d'inconcevables supplices. Lors donc que vous voyez, conclut saint Chrysostome, un homme puissant, re-

... édit. Bened

richement vêtu, monté sur un char magnifique, ne dites pas que cet homme est heureux, son bonheur n'est que passager. Mais lorsque vous rencontrez un solitaire, dont l'extérieur est humble et modeste, et dont la tranquillité d'âme se peint dans la sérénité du visage, dites que celui-là est véritablement heureux, et souhaitez de lui ressembler (1).

Lorsque plus tard les habitants d'Antioche, après leur sédition sous Théodose et dans leur plus grande affliction, virent arriver ces moines à leur secours et s'offrir généreusement à mourir pour eux, ils durent bien changer d'idée à leur égard, et regarder les écrits précédents de saint Chrysostome comme une prophétie.

Chrysostome étant tombé dangereusement malade dans sa caverne, revint à Antioche l'an 381, pour rétablir sa santé. La même année saint Mélèce l'ordonna diacre. Cinq ans après, Flavien l'éleva au sacerdoce et le fit son vicaire et son prédicateur. Il ne cessa de composer des opuscules de piété, d'écrire et de prêcher des homélies sur l'Ancien et le Nouveau Testament, des sermons contre les Juifs, contre les gentils, contre les anoméens; des panégyriques des saints dont la fête se rencontrait pendant l'année. Tel était le prêtre Jean, qui consola le peuple d'Antioche alarmé de la juste colère de l'empereur Théodose.

En Occident, l'impératrice Justine, après avoir deux fois persécuté et maltraité saint Ambroise, le pria néanmoins d'aller une seconde fois trouver l'empereur Maxime; et Ambroise accepta l'ambassade. Le sujet était de demander le corps de l'empereur Gratien, et de confirmer la paix; car on avait grand sujet de craindre que Maxime, non content de commander dans les Gaules, n'entrât en Italie pour dépouiller Valentinien. Saint Ambroise étant arrivé à Trèves, Maxime refusa de lui donner audience, sinon en public et dans son consistoire. Quoique les évêques ne fussent pas dans l'usage de s'y présenter, Ambroise aima mieux déroger à sa dignité que de manquer à sa commission. Voici comme il raconte son audience : « Quand Maxime fut assis dans le consistoire, j'entrai; il se leva pour me donner le baiser. Je restai debout parmi les conseillers d'État. Les uns m'exhortèrent à monter, lui-même m'appela. Je répondis : Pourquoi voulez-vous baiser qui vous ne reconnaissez pas pour évêque? autrement vous ne me verriez pas en ce lieu. Evêque, dit-il, tu es ému. Je suis ému, répondis-je, non pas de l'injure, mais de l'inconvenance de me trouver où je ne devrais pas être. Mais, dit il, tu es bien entré au consistoire dans ta première légation. La faute n'en fut pas à moi, répliquai-je, mais à qui m'appela. — Mais alors, pourquoi es-tu entré? — Parce que je venais alors demander la paix pour un inférieur, et que je viens aujourd'hui pour un égal. — Égal, par la grâce de qui? — Par la grâce du Dieu tout-puissant, qui a conservé à Valentinien l'empire qu'il lui a donné.»

Alors Maxime s'emporta et lui reprocha de l'avoir joué, l'empêchant d'entrer en Italie lorsque rien n'eût pu lui résister. Ambroise répondit avec beaucoup de calme : Il est inutile de vous fâcher; il n'y a pas de quoi. Je suis venu précisément pour me justifier de ce reproche, quoiqu'il me soit glorieux de me l'être attiré pour sauver un empereur pupille; car qui devons-nous plus défendre, nous autres évêques, sinon les orphelins? Mais après tout, où me suis-je opposé à vos légions pour les empêcher d'investir l'Italie? vous ai-je fermé les Alpes avec mon corps? en quoi vous ai-je trompé? Ne rencontrai-je pas en route le général Victor, que vous envoyiez à Valentinien pour demander la paix vous-même le premier? Quand vous me dites que Valentinien devait venir à vous, je répondis qu'il n'était pas raisonnable qu'un enfant passât les Alpes avec sa mère, dans la rigueur de l'hiver, ni qu'on l'exposât sans sa mère aux périls d'un si long voyage; que d'ailleurs j'avais commission pour traiter de la paix et non pas de l'arrivée de Valentinien. Au reste, comparez sa conduite avec la vôtre. Voici à vos côtés votre frère, qu'il vous a envoyé vivant et avec honneur lorsqu'il pouvait venger sur lui sa douleur; rendez-lui au moins le cadavre du sien. Ne dites pas que la vue de ces dépouilles renouvellera la douleur des troupes. Celui qu'elles ont abandonné vivant, le défendront-elles tué? J'ai tué mon ennemi, dites-vous. Il n'était pas votre ennemi, vous étiez le sien. Si quelqu'un voulait usurper aujourd'hui sur vous cette partie de l'empire, diriez-vous que vous êtes son ennemi, ou bien qu'il est le vôtre? Si je ne m'abuse, c'est l'usurpateur qui cause la guerre; l'empereur ne fait que défendre son droit. Que l'empereur Valentinien ait au moins les dépouilles de son frère pour gage de votre paix! Maxime répondit qu'il en délibérerait. Comme saint Ambroise s'abstint de la communion des évêques qui communiquaient avec Maxime, ou qui poursuivaient la mort des priscillianistes, Maxime, irrité, lui commanda de s'en retourner incessamment; et saint Ambroise se mit volontiers en chemin, quoique Maxime l'eût menacé, et que plusieurs personnes crussent qu'il s'exposait à un péril inévitable. La seule chose qui l'affligea en partant, fut de voir emmener en exil un vieil évêque nommé Hygin, qui semblait prêt à rendre le dernier soupir. Ambroise sollicitait les amis de Maxime pour lui faire donner au moins un habit et un plumon pour le soulager; mais on le chassa lui-même. En route, il écrivit à l'empereur Valentinien pour lui rendre compte de son ambassade, craignant qu'on ne le prévînt contre lui par quelque faux rapport. Il finit la lettre par ces mots : Soyez sur vos gardes contre un homme

(1) [illegible] *Opera*, t. I, p. 44, 57, 75, édit. Bened.

qui couvre la guerre par une apparence de [illegible] (1).

Les évêques qui poursuivaient la mort des priscillianistes étaient Ithace et quelques autres. Maxime les soutenait et [illegible] par son autorité, que personne n'osait les contredire; il n'y eut qu'un évêque, nommé Théognis, qui rendit publiquement une sentence contre eux. Ces évêques ithaciens, étant assemblés à Trèves pour l'élection d'un évêque, obtinrent de l'empereur qu'il envoyât en Espagne des tribuns avec un souverain pouvoir, pour rechercher les hérétiques et leur ôter leur vie et leurs biens. On ne doutait point que [illegible] de catholiques ne se trouvassent enveloppés dans cette recherche; car on jugeait alors les hérétiques à la vue sur la pâleur du visage et sur l'habit, plutôt que sur l'examen de la foi. Ayant obtenu cet ordre, ils apprirent, le lendemain, [illegible], que saint Martin allait arriver à Trèves; car il fut obligé d'y faire plusieurs voyages pour des affaires de charité. Ils en furent alarmés, sachant que ce qu'ils venaient de faire lui déplairait, et craignant que plusieurs ne suivissent l'autorité d'un si grand homme. Ils tinrent conseil avec l'empereur; il il fut résolu d'envoyer [illegible] au-devant de lui pour lui défendre d'approcher plus près de la ville, s'il ne promettait [illegible] la paix avec les évêques qui y étaient. Saint Martin s'en défit adroitement, en disant qu'il viendrait avec la paix de Jésus-Christ.

Étant entré de nuit, il alla à l'église, seulement paur y faire sa prière, et le lendemain il se rendit au palais. Ses principales demandes étaient pour le comte Narsès et le gouverneur Leucadius, qui avaient irrité Maxime par leur attachement au parti de Gratien. Mais ce que saint Martin avait le plus à cœur, c'était d'empêcher que ces tribuns ne fussent envoyés en Espagne avec la puissance de vie et de mort, et il était en peine non-seulement pour les catholiques qui pourraient être inquiétés à cette occasion, mais pour les hérétiques mêmes, [illegible] la vie. Les deux premiers jours l'empereur le tint en suspens, soit pour lui faire valoir les grâces qu'il demandait, soit [illegible] à ses ennemis, soit par avarice, pour profiter de leur dépouille. Cependant les évêques, voyant que saint Martin s'abstenait de leur communion, vont trouver l'empereur et disent que c'était fait de leur réputation si l'opiniâtreté de Théognis se trouvait soutenue par l'autorité de Martin; qu'on n'aurait pas dû le laisser entrer dans la ville; que l'on n'avait rien gagné à la mort de Priscillien si Martin entreprenait sa vengeance. Enfin, prosternés devant l'empereur, avec larmes, ils le conjurèrent d'user de sa puissance contre lui.

Quelque [illegible] que Maxime [illegible] évêques, il n'osa user de violence contre un homme si distingué pour sa sainteté. Il le prend en particulier [illegible] entra en colère, le quitta et envoya aussitôt [illegible] comme il était déjà nuit; alors il courut au [illegible]

Le [illegible] pas sauver ceux qui allaient être égorgés. Mais [illegible] nion, ils ne purent jamais l'y résoudre. Le lendemain il sortit promptement [illegible] tant soit peu dans cette communion criminelle. [illegible] xembourg, à deux lieues de Trèves, il s'arrêta [illegible] ceux de sa suite. Là, comme il [illegible] ange lui apparut et lui dit: Ton remords est [illegible] même ton salut. Il se donna bien de garde, depuis ce temps, de communiquer avec le parti d'Ithace; et, pendant seize ans qu'il [illegible] core, il ne se trouva à aucun concile et s'éloigna de toutes les assemblées d'évêques. Voilà ce que raconte, dans son troisième [illegible] honteuses, nul moyen de la calmer. Et maintenant que tout se voit en trouble et confusion [illegible] haine, faveur, crainte, inconstance, [illegible] esprit de parti, [illegible] paresse, ils ont tout dépravé, [illegible] bales opiniâtres, contre le petit nombre [illegible] mépris et de dérision (2).

Saint Ambroise [illegible] Valentinien, [illegible] Maxime [illegible] tre au lieu de [illegible]

(1) Ambr., *Epist.* XXIV. *De obit. Valent.*, n. [illegible]. — (2) Sulp. Sev., *Hist. sacr.* l. II, [illegible].

apparence de paix. Les courtisans trouvèrent que l'évêque n'avait point assez de souplesse pour un diplomate. Un d'entre eux, nommé Domninus, principal ministre de Valentinien, qu'on regardait comme un profond politique, s'offrit de renouer la négociation et de la conduire à bonne fin. Maxime le reçut à bras ouverts, le combla d'honneurs et de présents, accepta toutes ses propositions, lui offrit même un corps de troupes pour aider Valentinien contre les Barbares. Domninus, accompagné de ses auxiliaires, revenait triomphant à travers les Alpes, lorsque Maxime, qui le suivait sans bruit, parut tout à coup en Italie avec une armée formidable, dont les prétendus auxiliaires étaient l'avant-garde, et marcha sur Milan. Valentinien, surpris, n'eut que le temps de se sauver à Aquilée. Bientôt même, ne s'y croyant pas encore en sûreté, il s'embarqua avec sa mère et gagna Thessalonique pour y trouver un asile sous la protection de Théodose, auquel ils firent savoir, à Constantinople, l'extrémité où ils étaient réduits.

Théodose écrivit aussitôt à Valentinien qu'il ne devait s'étonner ni de ses malheurs ni des succès de Maxime ; que le souverain légitime combattait la vérité, et que le tyran faisait gloire de la soutenir ; que Dieu se déclarait contre l'ennemi de son Église. En même temps il partit de Constantinople, accompagné de plusieurs sénateurs. Lorsqu'il fut à Thessalonique, il tint conseil sur le parti qu'il devait prendre. Tous les avis allaient à tirer de Maxime une prompte vengeance, qu'il ne fallait pas laisser vivre plus longtemps un meurtrier, un usurpateur qui, accumulant crime sur crime, venait d'enfreindre des traités solennels. Théodose était plus touché que personne du sort déplorable des deux empereurs, l'un cruellement massacré, l'autre chassé de ses États ; il était bien résolu de venger son bienfaiteur et son beau-frère. Car, dès l'année précédente, suivant la chronique de Marcellin, il avait épousé en secondes noces Galla, sœur de Valentinien. Mais comme l'hiver approchait et que la saison ne permettait pas de commencer la guerre, il crut qu'au lieu de la déclarer avec une précipitation inutile, il était plus à propos d'amuser Maxime par des espérances d'accommodement. Il fut donc d'avis de lui proposer de rendre à Valentinien ce qu'il venait d'usurper et de s'en tenir au traité de partage, le menaçant de la guerre la plus sanglante s'il refusait des conditions si raisonnables.

Au sortir du conseil, Théodose tira Valentinien à part, et l'ayant tendrement embrassé : Mon fils, lui dit-il, ce n'est pas la multitude des soldats, c'est la protection divine qui donne la victoire dans les guerres. Lisez nos histoires depuis Constantin, vous y verrez souvent le nombre et la force du côté des infidèles, et la victoire du côté des princes religieux. C'est ainsi que ce pieux empereur a terrassé Licinius, et que votre père s'est rendu invincible. Valens, votre oncle, attaquait Dieu ; il avait proscrit les évêques orthodoxes, [illegible] le sang des saints. Dieu a rassemblé contre lui une multitude de Barbares [illegible] pour exécuteurs de ses vengeances. Valens a péri dans les flammes. Maxime [illegible] sur vous l'avantage de suivre la vraie doctrine ; c'est votre infidélité qui le rend heureux. Si nous abandonnons le Fils de Dieu, quel chef, malheureux déserteurs, [illegible] nous dans les batailles ? [illegible] cœur de Valentinien [illegible] que la voix de Théodose frappait ses oreilles. Fondant en larmes, le jeune prince abjura son erreur et protesta qu'il serait toute sa vie inviolablement attaché à la foi de son père et de son bienfaiteur. Théodose le consola ; il lui promit le secours du ciel et celui de ses armes. Valentinien fut fidèle à sa parole ; il rompit, dès ce moment, tous les engagements qu'il avait contractés avec les ariens ; il embrassa sincèrement la foi de l'Église ; et sa mère Justine, qui mourut l'année suivante, toujours obstinée dans son erreur, n'osa même entreprendre d'effacer les heureuses impressions des paroles de Théodose (1).

L'hiver se passa en négociations infructueuses. Maxime était maître de l'Italie et de l'Afrique. Les païens se déclarèrent pour lui avec empressement. Le fameux Symmaque prononça un panégyrique en son honneur. Théodose, de son côté, au milieu de ses préparatifs de guerre, fit consulter un célèbre anachorète, saint Jean d'Égypte, qui demeurait dans la haute Thébaïde, et qui était renommé par ses miracles et par le don de prophétie. Jean lui prédit qu'il serait victorieux.

De Thessalonique, l'empereur Théodose s'avança promptement en Pannomie, et y défit, en deux batailles, les troupes de Maxime, quoique plus nombreuses que les siennes. Il passe les Alpes [illegible] milles d'Aquilée, où ses troupes entrent sans résistance. [illegible] Maxime [illegible] à distribuer de l'argent aux soldats qui lui restaient, tant il était peu instruit des mouvements de Théodose. Aussitôt on le jette en bas du tribunal, on lui arrache le diadème, on le dépouille, et, les mains liées derrière le dos, on le conduit au camp du vainqueur, comme un criminel au lieu du supplice. L'empereur, après lui avoir reproché [illegible] révolte, il agissait de concert avec Théodose. Maxime répondit en tremblant qu'il n'avait [illegible] aveu et l'état déplorable où il le voyait désarmèrent [illegible] enlevèrent Maxime et devant ses yeux et lui

(1) Théod., l. V, c. XIV et XV. Socr., l. V, c. XI. Soz., l. VII, c. XIII. [illegible]

firent trancher la tête hors du camp. C'était le 28 juillet 388. Maxime avait régné environ cinq ans depuis la mort de Gratien. Peu de jours après, le comte Arbogaste, envoyé en Gaule par Théodose, prit le jeune Victor, fils de Maxime, et le fit mourir. Andragathe, le principal capitaine du même parti et le meurtrier de Gratien, était cependant avec une flotte sur la mer Adriatique. Quand il apprit la défaite de Maxime, il se jeta tout armé de son vaisseau dans la mer et se noya.

Jamais victoire, après une guerre civile, ne fut moins sanglante ni plus désintéressée. Théodose pouvait regarder comme sa conquête tout l'Occident, surtout les provinces que Maxime avait enlevées à Gratien, et que le jeune Valentinien n'avait jamais possédées. La perfidie de ceux qui s'étaient livrés à l'usurpateur, et qui avaient secondé son usurpation, le mettait en droit de les punir. Il rendit à Valentinien non-seulement tout ce qu'il avait perdu, il y ajouta le reste de l'Occident, c'est-à-dire l'Espagne, la Gaule et la Grande-Bretagne. Il accorda une amnistie générale à ceux qui avaient suivi le parti de Maxime; il leur conserva leurs biens et leur liberté. S'il les dépouilla des dignités qu'ils avaient reçues de l'usurpateur, il les laissa jouir de celles qu'ils possédaient avant la révolte. Il prit soin de la mère et des filles de Maxime, il leur assigna des pensions pour subsister avec honneur. Toutes les inimitiés cessèrent avec la guerre. Théodose oublia qu'il avait vaincu; et, ce qui est plus difficile encore, les vaincus oublièrent qu'ils avaient été ses ennemis. On vit alors ce qui, selon la remarque d'un auteur païen, ne peut être que l'effet d'une vertu rare et sublime, un prince devenu meilleur lorsqu'il n'eut plus rien à craindre, et sa bonté croître avec sa grandeur (1).

Cependant on avait répandu à Constantinople de faux bruits d'un combat où Maxime avait remporté un grand avantage : on disait même le nombre des morts. Les ariens, irrités de ce que les catholiques étaient en possession des églises, grossirent ces nouvelles; en sorte que ceux qui les avaient ouï dire, les soutenaient à ceux qui les avaient inventées. L'emportement des ariens alla jusqu'à brûler la maison de l'évêque Nectaire. Mais la sédition n'eut pas de suite. L'empereur Arcade, qui était demeuré à Constantinople, quoique offensé lui-même, intercéda pour les coupables auprès de Théodose, son père, et obtint leur pardon. Seulement Théodose fit une loi où il défend aux ariens de se prévaloir de quelque ordre qu'ils prétendaient avoir reçu en leur faveur. Ceux de Constantinople avaient pour évêque Dorothée, qui l'avait été d'Antioche. Car Démophile était mort en 386, et, pour lui succéder, on avait fait venir de Thrace un évêque de la même secte, nommé Marin; mais ne se trouvant point assez capable, on mit Dorothée à sa place peu de temps [illegible]; ce qui, dans la suite, produisit un schisme entre eux (2).

La bonté de Théodose fut, pour les sénateurs païens de Rome, un motif de [illegible] nouvelle tentative en faveur de l'idolâtrie. Maxime leur avait donné lieu d'espérer le rétablissement de l'autel de la Victoire. Ils députèrent à Théodose pour [illegible] grâce. Ils trouvèrent encore auprès du prince un obstacle invincible dans le zèle de saint Ambroise; il s'opposa à leur requête avec son courage ordinaire, et, comme Théodose semblait flatté du désir de satisfaire le sénat de Rome, Ambroise cessa de le voir et se tint pendant quelques jours éloigné [illegible]. Son absence donna un nouveau poids à ses remontrances, et Théodose rejeta la demande des sénateurs. Symmaque voulut profiter de l'occasion pour se laver du reproche qu'on lui faisait d'avoir déshonoré son éloquence en faveur de Maxime. Il prononça un éloge de Théodose, dans lequel il faisait sa propre apologie, et montrait qu'il s'était personnellement ressenti des injustices de l'usurpateur; mais comme il eut la hardiesse de revenir encore sur la demande du sénat, Théodose, irrité de cette opiniâtreté importune, le fit sur-le-champ arrêter, avec ordre de le conduire à cent milles de Rome. Symmaque s'échappa et se réfugia dans une église, et le prince se laissa bientôt adoucir par les prières de plusieurs personnes [illegible]. Il [illegible] Symmaque, et le traita si bien, qu'il le fit consul en 391 (3).

Dans la province d'Osroène sur l'Euphrate, il y avait une petite ville nommée Callinique, où les Juifs avaient une synagogue et les valentiniens ou gnostiques un temple. Un jour que les moines chrétiens s'en allaient à l'église, en chantant des hymnes pour y célébrer la fête des Machabées, les Juifs et les valentiniens se jetèrent au milieu d'eux et les insultèrent. Irrités de cette insolence, les chrétiens et les moines brûlèrent la synagogue des Juifs et le temple [illegible]. Le comte d'Orient [illegible] Théodose, et représenta l'évêque de Callinique comme l'auteur de cet incendie. A l'instigation des courtisans, Théodose [illegible] l'évêque à rétablir à ses frais la synagogue, et [illegible] à être sévèrement punis. Saint Ambroise se trouvait [illegible] Il écrivit [illegible] pour obtenir la révocation de cet ordre. Il lui représente [illegible] sans l'entendre, et de le condamner à une chose qu'il [illegible], en sorte que, sous un empereur si pieux, on verrait un évêque dans l'alternative du martyre ou de l'apostasie. Tout récemment, les

(1) Tillemont, Théod. *Hist. du Bas-Empire*, l. XXIII, n. 61, 64. — (2) [illegible] l. V, c. XIII. [illegible] VII [illegible] — (3) [illegible], *Epist.* [illegible] Symm. l. II. [illegible] l. V, c. XIX.

hérétiques avaient brûlé la maison de l'évêque à Constantinople, et on ne les obligeait point de la rebâtir. Sous Julien, combien d'églises les païens et les Juifs n'avaient-ils pas brûlées? Deux à Damas, d'autres à Gaze, à Ascalon, à Béryte, à Alexandrie. L'Eglise n'est pas vengée, et on vengera la synagogue des Juifs blasphémateurs et le temple profane des valentiniens idolâtres? Que répondra Ambroise aux plaintes des évêques, qui le regardaient comme l'ami et le confident de l'empereur? Il en aura pu obtenir la grâce d'une foule de criminels politiques, et il verra un évêque et des chrétiens mis à la torture et punis du dernier supplice pour la misérable synagogue d'une bicoque ? Si la lettre ne produit rien, il parlera publiquement du haut de la chaire.

En effet, saint Ambroise étant de retour à Milan, et, voyant l'empereur à l'église, il tourna son discours sur cette affaire. Après avoir rappelé ce que les prophètes disent au peuple d'Israël, en particulier à David, sur les bienfaits qu'ils avaient reçus de Dieu et sur la vive reconnaissance qu'ils lui en devaient, il s'adressa directement à l'empereur et le pressa de même de témoigner à Dieu sa reconnaissance pour des bienfaits non moins merveilleux, en aimant l'Eglise et pardonnant aux coupables. Quand il descendit de chaire, l'empereur lui dit : Vous avez prêché contre nous aujourd'hui. Non, pas contre vous, répondit Ambroise, mais pour vous ! Il est vrai, reprit l'empereur, c'était trop dur de ma part d'obliger l'évêque à réparer la synagogue ; aussi cela est corrigé. Mais les moines commettent bien des désordres. Alors Timasius, maître de la milice, homme hautain et insolent, commença à s'emporter contre les moines. Ambroise lui dit : Je traite avec l'empereur comme il convient parce que je sais qu'il a la crainte de Dieu ; avec vous, qui parlez si durement, je traiterais d'une autre manière. Ambroise demeura quelque temps debout, et dit à l'empereur : Mettez-moi en état d'offrir pour vous ; mettez-moi l'esprit en repos. L'empereur, demeurant assis, lui fit quelque signe, et, le voyant encore debout, il dit qu'il corrigerait son rescrit. Ambroise le pressa de faire cesser toute la poursuite. L'empereur le promit. Ambroise lui dit par deux fois : J'agis sur votre parole. Oui, dit l'empereur, faites sur ma parole. Alors le saint évêque s'approcha de l'autel ; ce qu'il n'aurait pas fait autrement. Comme il avait écrit à sa sœur sainte Marcelline l'inquiétude que cette affaire lui avait donnée, il lui en écrivit aussi l'heureux succès (1).

Pendant ce séjour que l'empereur fit à Milan, il arriva, un jour de fête, qu'étant entré à l'église et ayant apporté son offrande à l'autel, il demeura dans l'enceinte du sanctuaire. Ambroise lui demanda s'il désirait quelque chose. L'empereur répondit qu'il attendait le temps de la communion. Ambroise lui fit dire par l'archidiacre : Seigneur, il n'est permis qu'aux ministres sacrés de demeurer dans le sanctuaire ; sortez-en donc et demeurez debout avec les autres : la pourpre fait des empereurs et non pas des prêtres. L'empereur témoigna que ce n'était point par hauteur qu'il était demeuré au dedans de la balustrade, mais parce que c'était l'usage de l'église de Constantinople. Il remercia Ambroise de cette correction. Le saint évêque lui marqua une place distinguée hors du sanctuaire, qui le mettait à la tête de tous les laïques, et cet ordre s'observa toujours depuis. Théodose, étant retourné à Constantinople, vint à l'église un jour de fête, et, ayant présenté son offrande à l'autel, il sortit du sanctuaire. L'évêque Nectaire lui demanda pourquoi il n'était pas demeuré dedans. Hélas ! dit l'empereur en soupirant, j'ai appris bien tard la différence d'un évêque et d'un empereur ! Que de temps il m'a fallu pour trouver un homme qui osât me dire la vérité ! Je ne connais qu'Ambroise qui soit digne du nom d'évêque (2).

De Milan, Théodose se rendit à Rome, accompagné de Valentinien et de son fils Honorius qu'il avait fait venir de Constantinople. Il y entra en triomphe le 13 juin 389. Au milieu de cette pompe, ce qui attirait le plus tous les regards, c'était Théodose luimême. Il descendit du char triomphal, fit à pied une partie du chemin, se laissant librement aborder, s'entretenant avec les citoyens, partageant leur joie, écoutant avec gaieté ces chansons folâtres et satiriques dont la liberté romaine avait conservé l'usage dans les triomphes. Il alla d'abord au sénat, et présenta aux sénateurs assemblés son fils Honorius ; de là il se rendit à la grande place, où il se montra sur la tribune aux harangues et fit des largesses au peuple. Les jours suivants il prit plaisir à se promener dans la ville, sans gardes et sans autre escorte que la foule dont il était environné, visitant les ouvrages publics, entrant dans les maisons des particuliers, avec lesquels il conversait familièrement. Il corrigea ensuite plusieurs désordres : l'histoire en cite deux énormes.

On avait bâti depuis longtemps de vastes édifices où l'on faisait le pain qu'on distribuait au peuple ; ce travail était attaché à certaines familles à titre de servitude ; c'était aussi la punition des moindres crimes, que d'être condamné à tourner la meule ; car alors on écrasait encore le grain à force de bras. Comme le nombre des travailleurs diminuait tous les jours les entrepreneurs eurent recours à un expédient criminel et barbare : ils établirent à côté de leurs boulangeries des cabarets où des femmes perdues attiraient les passants ; on y avait ménagé des trappes qui communiquaient à de profonds souterrains où les moulins étaient placés. Les [illegible] qui s'engageaient dans ces lieux de débauche, tombant dans ces cachots ténébreux, y étaient

(1) Ambr., *Epist.* XL et XLI. Paulin., *Vita*. — (2) Theod., l. V, c. XVIII. Soz., l. VII, c. XXV.

détenus et condamnés à tourner la meule toute leur vie, sans espérance de revoir le jour. Cette cruelle supercherie, ignorée de tout autre que de ceux qui la pratiquaient, s'exerçait depuis plusieurs années, et quantité de personnes, surtout d'étrangers, avaient ainsi disparu. Enfin, un soldat de Théodose ayant donné dans ce piège, et se voyant environné de ces spectres hideux, se jeta sur eux le poignard à la main, en tua plusieurs et força les autres à le laisser sortir. L'empereur, en étant informé, punit sévèrement les entrepreneurs, détruisit ces repaires de brigands, et, afin de ne pas laisser manquer le service du peuple, il fit [illegible] attacher un nombre suffisant de [illegible]. L'autre désordre était un sujet de [illegible]. Lorsqu'une femme était convaincue d'adultère, on lui imposait pour châtiment la nécessité de multiplier ses crimes. Renfermée dans une cabane de débauche, elle était obligée de se prostituer à tous venants, et de sonner une cloche toutes les fois qu'elle recevait un nouvel hôte, afin que le voisinage fût averti de ses horreurs. L'empereur abolit cette détestable coutume, fit abattre ces cabanes et condamna les femmes adultères à de rigoureuses punitions (1).

Il ne montra pas moins de zèle à réprimer les [illegible] des manichéens. Il les chassa de Rome, et les déclara incapables de tester ni de recevoir par testament, comme étant exclus du commerce des hommes. Il ordonna qu'à leur mort leurs biens seraient saisis et distribués au peuple. Le pape Siricé, à ce qu'on rapporte, joignit à cette sévérité du prince les rigueurs de la discipline ecclésiastique. Comme plusieurs d'entre eux, pour se déguiser, se mêlaient parmi les catholiques, il défendit de recevoir à la communion aucun de ceux qui auraient jamais été infectés de cette hérésie ; mais s'ils étaient véritablement convertis, il commanda de les renfermer dans des monastères pour y faire une rude pénitence, et de ne leur accorder l'eucharistie qu'à la mort (2).

Théodose fit encore plusieurs réformes utiles et dans le sénat et dans l'administration de la justice. Ce qu'il avait surtout à cœur, c'était la destruction de l'idolâtrie. Il assembla le sénat à ce sujet, exposa en peu de mots la folie du paganisme, et exhorta les sénateurs à embrasser une religion sainte, émanée de Dieu même, dont les dogmes étaient autorisés par tant de miracles, et dont la morale pure, simple et sublime, élevait, sans recherche et sans étude, les derniers des hommes au-dessus des [illegible] supérieurs aux hommes aux dieux qu'ils adoraient. Il permit ensuite de parler, et il écouta les raisons de ceux qui défendaient la cause du paganisme. Ce qu'ils disaient de plus fort se réduisait à ceci : Que le culte qu'on voulait proscrire était aussi ancien que Rome ; que leur ville subsistait avec gloire depuis près de douze cents ans sous la protection de leurs dieux ; qu'il y a [illegible] de l'imprudence à les abandonner pour adopter une religion nouvelle, dont les effets seraient peut-être moins heureux. En un mot, ils répétaient ce que Symmaque avait dit précédemment dans sa requête, si bien réfutée par saint Ambroise. Théodose, les voyant obstinés, leur déclara que Valentinien, aussi bien que lui, ne [illegible] dont ils étaient entêtés, on ne devait plus s'attendre à tirer du trésor [illegible] pour [illegible] leurs ce fardeau devenait insupportable à l'État, qui [illegible]. Après ces paroles il les congédia.

Zosime et Suidas, qui le copie, rapportent que pas un [illegible] ne se [illegible] les arguments de Symmaque, qui vivait encore, assure, au contraire, qu'une foule de familles patriciennes embrassèrent, dans cette occasion, la religion du Christ. [illegible] qu'il nomme, tels que les Anicius, les Probus, les Gracques, étaient déjà chrétiens auparavant. On ne se trompera guère en disant que l'exemple de Théodose, prince généralement admiré et aimé, dut nécessairement entraîner un bon nombre, mais que, d'un autre côté, beaucoup aussi résistèrent. Nous avons vu Cicéron déclarer qu'il n'y avait de salut pour le monde tant qu'il serait accablé par la superstition comme il l'était ; nous l'avons entendu dire qu'il ne concevait pas qu'un aruspice pût en regarder un autre sans rire. Et cependant, dans son *Traité des lois*, il oblige les citoyens, sous peine de mort, à croire ces superstitions abrutissantes et ridicules. Pourquoi ? parce que c'était pour les patriciens un moyen de gouverner le peuple et de le mener à leur gré. Symmaque n'avait point d'autre philosophie ni d'autre politique. Il venait de condamner à mort une vestale infidèle et son séducteur, et il ne sentait pas que, par là même, il fallait condamner à mort le dieu Mars, corrupteur de la vestale Rhéa Silvia, mère de Romulus [illegible] pouvait retenir les sénateurs païens : c'est que, sous le paganisme, ils pouvaient eux-mêmes [illegible] proconsuls et gouverneurs de provinces. Quoi qu'il en soit, d'après le témoignage de Zosime même, [illegible] leur fut fermé ; les temples furent abandonnés ; les fêtes des dieux tombèrent dans l'oubli, et les idoles demeurèrent délaissées sous leurs toits avec les hiboux et les chouettes. Théodose permit de conserver, pour l'ornement de la ville, [illegible] ouvrages des grands maîtres (3).

Terrassée à Rome, l'idolâtrie se couvrait de [illegible] Alexandrie. Il y avait [illegible],

(1) [illegible] l. V, c. XVIII. [illegible] l. XII, [illegible] — (2) [illegible] — (3) *Zos.*, l. IV. [illegible] *Sym.* [illegible] l. I, [illegible]

nommé Tyran. Chaque fois qu'il voyait aux pieds de l'idole un païen de marque dont la femme lui plaisait, il lui apprenait que Saturne avait ordonné que sa femme vînt passer la nuit dans le temple. Le mari, ravi de l'honneur que le dieu lui faisait, parait lui-même sa femme et la conduisait au rendez-vous, chargée de riches offrandes, de peur qu'elle ne fût refusée. On l'enfermait dans le temple devant tout le monde; Tyran donnait les clefs des portes et se retirait. Mais, pendant la nuit, il venait, par une allée souterraine, et entrait secrètement dans le creux de l'idole. Le temple était éclairé, et la femme, attentive à sa prière, ne voyant personne, mais en entendant tout d'un coup une voix sortir de l'idole, tressaillait de crainte et de joie, de se voir honorée de l'entretien d'un si grand dieu. Après que Tyran, sous le nom de Saturne, lui avait dit ce qu'il jugeait à propos pour l'étonner davantage ou la disposer à le satisfaire, il éteignait subitement toutes les lumières, au moyen de cordes disposées à cet effet. Il descendait alors, et faisait ce qu'il lui plaisait à la faveur des ténèbres. Depuis longtemps, il abusait ainsi de toutes les femmes des principaux païens; une, plus sage que les autres, eut horreur de cette action; elle écouta plus attentivement, reconnut la voix de Tyran, retourna chez elle et découvrit la fraude à son mari. Celui-ci se rendit accusateur. Tyran fut mis à la question et convaincu par ses propres aveux, qui couvrirent d'infamie un grand nombre de familles d'Alexandrie, en découvrant tant d'adultères et rendant incertaine la naissance de tant d'enfants (1).

L'évêque Théophile acheva de couvrir de confusion tous les païens. Il y avait dans la ville un ancien temple de Bacchus, dont il ne restait d'entier que les murailles. Théophile le demanda à Théodose pour ouvrir une nouvelle église au peuple catholique, dont le nombre croissait tous les jours. Pendant qu'on travaillait à la réparation de cet édifice, on découvrit les souterrains secrets que les païens regardaient comme le sanctuaire du temple; on y trouva des figures infâmes, connues sous le nom de Phallus, et d'autres seulement bizarres et ridicules. Théophile les fit montrer en public et promener par la ville pour décrier de plus en plus l'idolâtrie.

Les païens, et plus particulièrement les philosophes, irrités qu'on dévoilât leurs honteux mystères, entrèrent en fureur; ils s'animèrent à la vengeance, et, s'attroupant dans tous les quartiers de la ville, ils se jetèrent à main armée sur les chrétiens. C'était à chaque instant des combats; le sang ruisselait dans les rues. Les chrétiens étaient supérieurs par le nombre et la qualité des personnes; mais leur religion, ennemie de la violence et du carnage, leur inspirait la modération. Les païens avaient fait du temple de Sérapis leur fort et leur citadelle. De là, sortant avec rage, ils blessaient ou tuaient les uns, ils entraînaient les autres avec eux [illegible]. Ceux qui refusaient étaient mis à mort par les plus cruels tourments; on les attachait en croix, on leur brisait les jambes, on les précipitait dans les fosses construites autrefois pour recevoir le sang des victimes et les autres immondices du temple. L'Église honore entre ses martyrs ceux qui, dans cette occasion, préférèrent la mort à l'apostasie.

Les séditieux avaient un chef, Olympe, philosophe de nom et d'habit, qui faisait le prophète de Sérapis. Par les instigations de cet imposteur, ils résistèrent à toutes les remontrances des magistrats. Ceux-ci en avaient écrit à l'empereur. Quand le philosophe Olympe sut que la réponse allait arriver, il sortit secrètement du temple pendant la nuit, et, s'étant jeté dans un vaisseau, il passa en Italie, où il demeura caché. Pour justifier sa fuite, il racontait qu'étant cette nuit-là dans le temple de Sérapis, dont les portes étaient fermées, pendant que tous ses compagnons étaient endormis, il avait entendu une voix qui chantait *alleluia*, et qu'il avait jugé que les ordres de l'empereur allaient donner l'avantage aux chrétiens. Le jour étant venu, les courriers arrivèrent, et les païens ayant quitté leurs armes, comme s'ils eussent espéré que le rescrit de Théodose leur serait favorable, vinrent se rendre dans la place devant le temple pour en entendre la lecture. A peine eut-on lu les premiers mots, où l'empereur marquait l'horreur qu'il avait du paganisme, que les chrétiens poussèrent un cri de joie et que les païens, glacés de frayeur, oublièrent leur fureur passée et leur Sérapis, et ne songèrent plus qu'à cacher leur honte. Quelques-uns se confondirent dans la foule des chrétiens : d'autres se dispersèrent dans la ville et dans les campagnes, où ils cherchèrent les retraites les plus secrètes. Chacun d'eux ne voyait plus que la punition qu'il avait méritée. Plusieurs abandonnèrent l'Egypte. Deux pontifes, Helladius et Ammonius, se [illegible] tant pas connus, ils [illegible] grammaire. Ammonius avait été prêtre d'un singe, adoré comme divinité par les Egyptiens. Helladius avait fait la fonction de prêtre de Jupiter : il continua toute sa vie à gémir sur les désastres de l'idolâtrie, et il se vantait à ses amis d'avoir tué neuf chrétiens dans la sédition d'Alexandrie. L'empereur, dans sa lettre [illegible] tiens qui, par ce massacre impie, avaient reçu la couronne du martyre [illegible] serait déshonorer ces glorieuses victimes que de venger leur mort; qu'il ne prétendait pas mêler avec leur [illegible] triers; qu'il pardonnait aux [illegible] apprendre quelle était la douceur de ceux qu'ils égorgeaient, et [illegible] brasser une religion à la [illegible] re-

(1) Rufin, l. XI, c. xxv.

devables de la vie ; mais il ordonnait de détruire tous les temples d'Alexandrie, source malheureuse de forfaits et de séditions. Il commettait Théophile à l'exécution de cet ordre, et chargeait le préfet et le comte de soutenir l'évêque. Il faisait présent à l'Église de tous les ornements et de toutes les statues des temples, dont le prix devait être employé au soulagement des pauvres.

Théophile, armé de ce rescrit, commença par le temple de Sérapis. C'était le dieu le plus révéré de tous ceux qu'adorait Alexandrie. La statue était d'une grandeur démesurée ; elle atteignait de ses deux bras les deux murs opposés du temple. Sur sa tête se voyait une espèce de boisseau ; à ses pieds, un monstre à trois têtes, la première d'un lion, la seconde d'un chien, la troisième d'un loup, entortillées toutes les trois par un énorme serpent, qui posait sa tête sur la main droite de Sérapis. Le temple, situé sur une colline, était remarquable par sa beauté : sa grandeur égalait celle d'une ville. La fourberie contribuait à le rendre célèbre par de faux miracles. La statue de Sérapis était placée à l'occident ; on avait pratiqué dans le mur oriental une ouverture étroite et imperceptible, par laquelle le soleil, dans un certain jour de l'année, dardait à une certaine heure ses rayons sur la bouche de l'idole. Ce jour-là on apportait dans le temple une statue du soleil pour saluer Sérapis. Le peuple, à la vue du rayon qui resplendissait sur les lèvres de la statue, applaudissait avec transport aux baisers des deux divinités.

L'évêque, accompagné du gouverneur et du comte, étant entré dans le temple, commanda d'abattre la statue. Cet ordre fit pâlir d'effroi les chrétiens mêmes. C'était une opinion répandue parmi le peuple, que si quelqu'un osait mettre la main sur Sérapis, la terre s'ouvrirait aussitôt, et que toute la machine du monde s'écroulerait dans l'abîme. Théophile, qui méprisait ces rêveries, donna ordre à un soldat armé d'une hache de frapper Sérapis. Au coup qu'il porta en tremblant, tous les assistants poussèrent un grand cri ; le soldat redoubla et mit en pièces le genou de l'idole, qui n'était que de bois pourri. On le jeta au feu ; et les païens s'étonnèrent de le voir brûler, sans que le ciel ni la terre donnassent aucun signe de vengeance. On abattit la tête, dont il sortit une multitude de rats. On brisa ensuite les membres, on les arrachait avec des cordes, on les traînait par la ville, enfin on les réduisit en cendres. Le tronc fut brûlé dans l'amphithéâtre, et les païens eux-mêmes n'épargnèrent pas les railleries à cette divinité auparavant si redoutée.

On travailla ensuite à démolir le temple. Bientôt ce ne fut plus qu'un monceau de ruines ; mais il fut impossible d'en détruire les fondements, construits d'énormes quartiers de pierres. On y trouva gravées des formes de croix, telles qu'on en trouve encore dans les monuments d'Égypte, et qui, dans le langage des hiéroglyphes signifiait la vie future. Cela fut cause que plusieurs païens embrassèrent le christianisme ; d'autant plus qu'il y avait une ancienne tradition, que leur religion prendrait fin, quand cette figure de la croix paraîtrait. De là vint que les sacrificateurs et les ministres des temples se convertissaient les premiers, comme les mieux instruits. Chaque maison d'Alexandrie avait des bustes de Sérapis contre les murailles, aux portes, aux fenêtres : on les ôta tous, sans qu'il demeurât même de marque, ni d'aucune autre idole, et on peignit à la place la figure de la croix.

Après la destruction de l'idole et du temple, une nouvelle inquiétude se répandit dans Alexandrie. Sérapis était regardé comme le maître des eaux du Nil : c'était dans son temple qu'on mettait en dépôt le nilomètre, c'est-à-dire la mesure dont on se servait pour déterminer la hauteur du débordement. Constantin l'en avait ôtée autrefois ; mais Julien l'y avait placée de nouveau. Il arriva que cette année la crue des eaux tarda plus que de coutume. Les païens en triomphaient ; ils publiaient que Sérapis, irrité, avait maudit l'Égypte, et qu'il la condamnait à une éternelle stérilité. Le peuple murmurait déjà ; il demandait hautement qu'on lui permît de faire au fleuve les sacrifices prescrits par le rite ancien. Le préfet, craignant une sédition ouverte, en écrivit à l'empereur. Ce prince sensé et religieux répondit qu'il valait mieux demeurer fidèle à Dieu que d'acheter par un sacrilége la fertilité de l'Égypte : Que ce fleuve tarisse plutôt, ajouta-t-il, si, pour le faire couler, il faut des enchantements et des sacrifices impies, et si ses eaux veulent être souillées du sang des victimes. Cette réponse n'était pas encore arrivée, qu'on vit croître le Nil plus rapidement qu'à l'ordinaire. Ses eaux parvinrent en peu de jours à la juste hauteur que l'Égypte désirait ; et comme elles continuaient de monter, on en vint à craindre qu'Alexandrie ne fût inondée, et que l'abondance des eaux n'amenât la stérilité qu'on avait appréhendée de la sécheresse. Les païens se moquèrent publiquement du caprice de leur dieu ; ils en firent des plaisanteries sur le théâtre, disant que le Nil était si vieux, qu'il ne pouvait plus retenir ses eaux. Mais plusieurs d'entre eux, reconnaissant enfin que ce n'était qu'un fleuve, se convertirent au christianisme. On bâtit sur l'emplacement du temple de Sérapis une église sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

Théophile n'épargna aucun des temples de la ville. Il prit plaisir à faire connaître au peuple la fourberie des oracles. Les statues de bois ou de bronze étaient creuses et adossées contre les murailles : les prêtres s'y introduisaient par des conduits souterrains, et abusaient le peuple crédule. On trouva dans les caveaux de ces temples des monceaux de crânes et d'ossements, des têtes d'enfants égorgés depuis peu, et dont les lèvres étaient

doiées. C'étaient de malheureuses victimes immolées à ces divinités, particulièrement à Mithra. Théophile exposa publiquement toutes ces horreurs; les païens les plus obstinés se cachaient de honte, les autres se convertissaient. On fondait les statues, suivant l'ordre de l'empereur, pour en fabriquer de la monnaie qu'on distribuait aux pauvres. Mais comme l'évêque fit employer quelque partie de la matière à faire des vases et divers ornements, sans doute pour les églises, les païens l'accusèrent, lui et les deux officiers, de s'être enrichis des dépouilles des dieux. Théophile réserva seulement une idole des plus ridicules : c'était la statue d'un singe ; il la fit placer dans un lieu public, afin que, dans la suite, les païens ne pussent nier d'avoir adoré des divinités pareilles. Cette dérision les piqua vivement ; ils furent aussi affligés de la conservation de cette statue qu'ils l'avaient été de la destruction de toutes les autres. La nouvelle de ce qui s'était passé dans Alexandrie étant venue à Théodose, on dit que, levant les mains au ciel, il s'écria avec transport : Je vous rends grâces, Seigneur, de ce que vous avez aboli une erreur si funeste et si invétérée sans qu'il en ait coûté à l'empire la perte d'une si grande ville.

L'activité de Théophile ne se borna point à purifier se ville épiscopale. Canope, une des plus fameuses de l'Egypte, n'était éloignée d'Alexandrie que de quatre lieues vers l'orient, près d'une embouchure du Nil, sa situation était délicieuse, ses temples beaux et nombreux ; mais la débauche y régnait avec tant d'effronterie, à l'abri de la religion, qu'auprès des personnes sages et réglées, c'était un reproche d'avoir été à Canope. Sans cesse le Nil était couvert de barques où les âges et les sexes, confondus ensemble et respirant une joie dissolue, allaient célébrer dans cette ville leurs infâmes mystères. Ainsi en parlent Strabon et d'autres. On y enseignait les lettres sacrées des anciens Egyptiens, et, sous ce prétexte, on y tenait école de magie. Il y avait aussi un temple de Sérapis. Mais la divinité particulière de Canope était une idole ridicule, composée d'un gros ventre et une tête dessus, et des pieds au-dessous, sans bras ni jambes, ni autres parties. On en contait cette histoire. Les Chaldéens portaient partout le feu, qu'ils adoraient, et le vantaient comme vainqueur de tous les dieux ; car il n'y avait point d'idole qui pût lui résister sans être brûlée, calcinée ou fondue. Les Égyptiens avaient de grands vases de terre, percés de plusieurs trous par dessous, pour clarifier l'eau bourbeuse du Nil. Le prêtre de Canope en prit un, qu'il enduisit de cire par-dessous, le remplit d'eau, coupa la tête d'une vieille statue et l'attacha proprement dessus. Les Chaldéens y ayant appliqué leur feu, la cire se fondit, l'eau éteignit le feu et le dieu Canope demeura vainqueur.

Théophile, s'y étant transporté, fit raser le temple de cette idole, réduisit ce lieu à recevoir les immondices de la ville, détruisit les autres temples et les retraites de prostitution, purgea de ce culte impur les bourgades d'alentour et fit bâtir des églises, où les reliques des martyrs attirèrent une chaste et sainte dévotion. Pour substituer des exemples de vertu aux dissolutions qu'ils bannissait, il construisit plusieurs monastères. Celui de Canope devint célèbre par la vie pénitente et retirée de ceux qui l'habitaient. Voici, toutefois, comme en parle le philosophe Eunape dans sa *Vie du philosophe Edèse*. Après avoir déploré la ruine du temple de Sérapis et comparé l'évêque Théophile à Eurymédon, roi des géants qui attaquèrent les dieux, il ajoute : Ensuite, on introduisit dans les lieux sacrés ceux que l'on appelle moines, qui, sous l'apparence d'hommes, mènent une vie de pourceau. On établit de ces moines à Canope même. Et on engagea les hommes à servir, à la place des dieux, les plus misérables esclaves. Car, ayant rassemblé les têtes salées et marinées de ceux qui avaient été exécutés en justice pour leurs crimes, ils les reconnaissaient à la place des dieux, se prosternaient devant eux et croyaient devenir meilleurs en se souillant à leurs tombeaux. On appelait martyrs et diacres ceux qui, après avoir vécu dans une misérable servitude, étaient morts sous les coups de fouet, et dont les images portaient encore les marques de leurs supplices ; et la terre supporte des dieux pareils (1) !

Avec l'aménité du langage, on voit jusqu'où s'élevait la philosophie d'Eunape. Adorer une cruche avec les habitants de Canope, l'adorer par la plus infâme débauche, voilà qui est digne de l'homme, digne du sage ; mais adorer un dieu qui est l'intelligence même, la vérité même, la sagesse même, l'adorer avec les moines par une vie plus d'esprit que de corps, s'attacher plus à purifier son âme par les larmes de la pénitence qu'à laver son corps et ses vêtements dans l'eau du Nil, voilà qui est mener une vie de pourceau. Un Jupiter incestueux, une Vénus prostituée, un Antinoüs sodomite, voilà de vrais dieux ; mais des hommes qui, plus éclairés et plus fermes que Socrate, confessent la vérité nettement et devant tout le monde, et meurent des plus affreux supplices plutôt que de se permettre une parole équivoque, ce sont là de misérables esclaves. Adorer à Mendès le cadavre embaumé d'un bouc, à Memphis celui d'un bœuf, à Bubaste celui d'un chat, ailleurs celui d'un singe, voilà des moyens efficaces de sanctifier le corps et l'âme ; mais vénérer les reliques des martyrs, les invoquer comme les amis de Dieu, c'est se rendre plus impur qu'on n'était. Telle était au fond la philosophie d'Eunape et généralement de tous les païens de son temps.

(1) Ruf., l. XII, c. xxiv, xxv, xxii et seq. Soc., l. V, c. xvi et xvii. Soz., l. VII, c. xv et xx. Eunap. in Æd. Theodoret., l. V, c. xxii. Tillem., *Theod.* et *Theoph.* Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, l. XXIV.

[illegible] qui donnait [illegible] d'Alexandrie [illegible] le [illegible] de l'Égypte déployèrent [illegible] zèle. Dans les villes, dans les cam[illegible] et jusque dans les déserts, tous les [illegible], tous les autels tombaient par terre, et de ces monceaux de ruines, sortaient des églises et des monastères. L'idolâtrie tombait avec les idoles. Les idolâtres couraient en foule aux églises pour y recevoir le caractère de chrétiens.

Il fut plus difficile de purger la Syrie et les provinces voisines. Plusieurs villes [illegible] aux ordres de l'empereur. Le temple [illegible] fut changé en une église ; on en [illegible] du fameux temple d'Héliopolis, consacré au soleil. Les païens, après l'avoir défendu quelque temps les armes à la main, furent [illegible] obligés de céder. Mais les habitants de [illegible] et d'Aréopolis en Arabie, et ceux de [illegible] en Palestine, montrèrent une [illegible] opiniâtre de conserver leurs idoles, que l'em[illegible] ne jugea point à propos d'en venir aux [illegible]. [illegible] les habitants de Gaza, déterminés à sacrifier leur vie pour le dieu Marnas, il se contenta d'en faire fermer les temples. Le zèle de Marcel, évêque d'Apamée, une des principales villes de Syrie, fut couronné par le martyre. Le peuple, obstiné dans l'idolâtrie, étant instruit des ordres de Théodose, fit venir des Galiléens idolâtres et des paysans du mont Liban pour défendre les temples. Mais le comte d'Orient étant arrivé dans la ville avec deux tribuns suivis de leurs soldats, on n'osa pas faire de résistance, et les temples furent abattus. Il restait encore celui de Jupiter.

C'était un solide et vaste édifice, construit de grandes pierres liées ensemble avec le fer et le plomb. Le comte avec ses soldats essaya de l'abattre ; mais l'entreprise lui parut au-dessus des forces humaines. Marcel, le voyant découragé, lui conseilla de passer aux autres villes, et se mit à prier Dieu de lui donner quelque moyen de ruiner cet édifice. Le lendemain matin, un homme qui n'était ni maçon, ni charpentier, mais simple porte-faix, se présenta de lui-même et promit d'abattre ce temple très-facilement : il ne demandait que le salaire de deux ouvriers. L'évêque le lui promit, et voici comme s'y prit ce manœuvre. Le temple était bâti sur une hauteur, ayant aux quatre côtés des portiques, dont les colonnes, aussi hautes que le temple, avaient chacune seize coudées de tour ; la pierre était très-dure et donnait peu de prise aux outils. Le manœuvre creusa la terre autour de chaque colonne qu'il soutint par-dessous avec du bois d'olivier. En ayant ainsi miné trois, il mit le feu au bois ; mais il ne put le faire brûler. Il parut un démon comme un fantôme noir, qui empêchait l'effet du feu. Après avoir tenté plusieurs fois inutilement de l'allumer, il en avertit Marcel, qui courut aussitôt à l'église, fit apporter de l'eau dans un vase et la [illegible] sous l'autel [illegible] le visage sur le pavé, il pria Dieu d'arrêter la [illegible] qu'il ne [illegible] pas plus long[illegible] les infidèles. [illegible] il fit le signe de la croix sur l'eau, et commanda à [illegible] plein de foi et de zèle, [illegible] en [illegible] le bois et y mettre le feu. Le démon s'enfuit, ne pouvant souffrir la vertu de cette eau [illegible], et elle servit comme d'huile pour allumer le feu, qui consuma le bois en un instant. Les trois colonnes n'étant plus soutenues, tombèrent et en entraînèrent douze autres avec un côté du temple. Le bruit retentit par toute la ville et attira à ce spectacle tout le peuple, qui se mit à louer Dieu. Marcel était persuadé que, sans ce moyen, il ne serait pas facile de convertir les idolâtres.

Ayant donc appris qu'il y avait un grand temple dans un canton du territoire d'Apamée, nommée Aulone, il s'y rendit avec des soldats et des gladiateurs. [illegible] retranchés [illegible]. Marcel se tint hors de la portée du trait, car il avait mal aux pieds et ne pouvait ni combattre, ni poursuivre, ni fuir. Tandis que les soldats et les [illegible] temple, quelques païens sortirent par l'endroit qui n'était point attaqué, et, sachant que l'évêque était seul, le surprirent, le jetèrent dans un feu et le firent mourir. On n'en sut rien d'abord ; mais on le découvrit avec le temps, et les enfants de Marcel voulaient venger sa mort. Le concile de la province s'y opposa, jugeant qu'il n'était pas juste de poursuivre la punition d'une mort dont il fallait plutôt rendre grâces à Dieu. L'Église honore saint Marcel d'Apamée, comme martyr, le quatorzième d'août (1).

Après la défaite de l'empereur Maxime, le pape saint Sirice condamna expressément la conduite de l'évêque [illegible] des priscillianistes, et [illegible] auxquelles, soit les priscillianistes, soit les ithaciens, [illegible] de l'Église. Pour ce qui est d'Ithace en personne, non-seulement il fut déposé de l'épiscopat et excommunié, mais envoyé en exil, où il mourut deux ans après (2).

Le pape saint Sirice [illegible] temps [illegible]. Il avait passé les premières années de sa vie dans les [illegible] de la vie monastique, jeûnant, vivant de pain et d'eau, marchant nu-pieds, portant un habit noir et travaillant de ses mains. Mais il sortit [illegible] à Milan et alla à Rome, où il commença à semer ses erreurs. Elles se réduisaient à quatre principales. Que ceux qui ont été régénérés par le baptême avec une pleine foi ne peuvent plus être vaincus par le démon ; que tous ceux qui auront conservé la grâce du baptême auront une même récompense [illegible], que les vierges n'ont pas plus de mérite que les veuves ou les

(1) Theod., l. V, c. xxi. Soz., l. VII, c. xv. — (2) Const., col. 700 et 701, n. 4 et 5. [illegible], De Vir. illustr., c. ii.

femmes mariées, si leurs œuvres ne les distinguent d'ailleurs ; enfin, qu'il n'y a point de différence entre s'abstenir des viandes et en user avec action de grâces. Il niait aussi que la sainte vierge Marie fût demeurée vierge après avoir enfanté le Christ, prétendant que, sans cela, ce serait attribuer au Christ un corps fantastique avec les manichéens.

Jovinien vivait conformément à ses principes. Il était vêtu et chaussé proprement, portait des étoffes blanches et fines, du linge et de la soie ; il se frisait les cheveux, fréquentait les bains et les cabarets, aimait les jeux de hasard, les grands repas, les mets délicats et les vins exquis ; aussi y paraissait il à son teint frais et vermeil et à son embonpoint. Toutefois il se vantait toujours d'être moine, et garda le célibat pour éviter les suites fâcheuses du mariage. Prêchant une doctrine si commode, il ne manqua pas d'avoir à Rome beaucoup de sectateurs ; plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, après avoir vécu longtemps dans la continence et la mortification, se mariaient et revenaient à une vie molle et relâchée. Mais aucun évêque ne se laissa séduire à Jovinien.

Il trouva même de la résistance dans des laïques, illustres par leur naissance et leur piété, entre lesquels on nomme le sénateur Pammaque. Ils portèrent au pape Sirice un écrit dans lequel Jovinien avait publié ses erreurs, et lui demandèrent son jugement. Le pape assembla son clergé ; cette doctrine fut trouvée contraire à la loi chrétienne, et, de l'avis de tous ceux qui étaient présents, tant prêtres que diacres et autres clercs, on condamna Jovinien avec huit autres, qui sont nommés comme auteurs d'une nouvelle hérésie, et on ordonna qu'ils demeureraient séparés de l'Eglise pour toujours.

Jovinien et les autres condamnés s'en allèrent à Milan, où était l'empereur. Mais le pape Sirice y envoya trois pretres, avec une lettre à l'église de Milan, qui contenait la condamnation de ces hérétiques et la réfutation sommaire de leurs erreurs. « Nous ne méprisons pas les vœux du mariage, dit le Pape, puisque nous y assistons pour le bénir ; mais nous honorons beaucoup plus les vierges que le mariage produit et qui se consacrent à Dieu. » Aussi les hérétiques furent rejetés, à Milan, de tout le monde avec horreur, et les légats du Pape les firent chasser de la ville. Les évêques, qui se trouvèrent avec saint Ambroise, les condamnèrent conformément au jugement du pontife romain, auquel ils en écrivirent une lettre synodale. Ils y louent d'abord sa vigilance pastorale, lui témoignent la plus grande affection, et ensuite réfutent par l'[illegible] les erreurs de Jovinien, s'étendant particulièrement à prouver que la sainte mère de Dieu est toujours demeurée vierge (1).

Quelque temps après, infor[illegible] par ses amis de Rome, saint Jérôme écrivit de Bethléem une réfutation étendue des mêmes erreurs, dans ses deux livres contre Jovinien. Là, suivant la véhémence de son génie, il relève tellement la virginité au-dessus du mariage, et la viduité au-dessus des secondes noces, qu'il semble regarder le mariage comme un mal, plutôt toléré que permis expressément. Averti par son ami le sénateur Pammaque, des endroits dont plusieurs personnes étaient choquées, il s'en expliqua dans une apologie, où il se compare à un soldat combattant sur la brèche, réduit à vaincre ou à mourir, de qui l'on ne peut pas exiger qu'il dirige toujours si bien ses coups que [illegible] tent trop loin. Cette règle, donnée par saint Jérôme lui-même, est très importante pour juger sainement ses ouvrages polémiques.

Dans ce même concile de Milan, ou dans un autre qui le suivit de près et où les évêques de Gaule se trouvèrent, on confirma la condamnation d'Ithace et de ses partisans, prononcée par le Pape et par saint Ambroise dès l'année précédente. Les évêques du concile et saint Ambroise, qui le présidait, terminaient tranquillement leurs affaires, lorsqu'ils apprirent la triste nouvelle du massacre de Thessalonique, dont voici l'histoire.

Cette ville, capitale de l'Illyrie, était devenue une des plus grandes et des plus peuplées de l'empire. La licence s'y était accrue avec l'opulence et le nombre des habitants. Le peuple était passionné pour les spectacles. Les personnages qu'il aimait le plus étaient les histrions, les cochers du cirque et autres gens de cette espèce. Bothéric commandait les troupes dans cette province. Son échanson se plaignit d'un cocher du cirque qui, épris pour lui d'une passion infâme, cherchait à le corrompre. Bothéric fit mettre en prison le séducteur. Comme le jour des courses du cirque approchait, le peuple, qui croyait ce cocher nécessaire à ses plaisirs, vint demander son élargissement. Sur le refus du commandant, il se mutina. La sédition fut violente ; plusieurs magistrats y perdirent la vie, et Bothéric fut assommé à coups de pierres.

A la nouvelle de cet attentat, Théodose, naturellement prompt, entra dans une furieuse colère. Il voulait d'abord mettre à feu et à sang toute la ville. Ambroise et les évêques assemblés avec lui à Milan vinrent à bout de l'apaiser. Il leur promit de procéder selon les règles de la justice. Mais ses courtisans, et surtout Rufin, maître des offices, effacèrent bientôt ces heureuses impressions. Ils firent entendre à Théodose qu'il était nécessaire de donner un exemple capable d'arrêter pour toujours les séditions, et de maintenir l'[illegible]rité du prince dans la personne de ses officiers. Il ne leur fut pas difficile de rallumer un feu mal éteint. On résolut de punir les Thessaloniciens par un massacre général. Théodose recommanda expressément de ca

(1) Coust., col. 663-674.

cher à Ambroise la décision du conseil ; et, après avoir expédié ses ordres, il sortit de Milan pour éviter de nouvelles remontrances, si le secret de la délibération venait à transpirer.

Les officiers chargés de cette exécution ayant reçu la lettre du prince, annoncèrent une course de char pour le lendemain. Telle était l'avidité du peuple pour ces amusements qu'il oublia pour y courir en foule tout sujet de crainte et de soupçon. Dès que l'assemblée fut complète, au lieu du signal des jeux, celui du massacre fut donné aux soldats qui environnaient secrètement le cirque. Le carnage continua pendant trois heures, sans distinction de citoyen ou d'étranger, d'âge ou de sexe, de crime ou d'innocence. Sept mille hommes y périrent ; quelques auteurs en font monter le nombre jusqu'à quinze mille. Il y eut un esclave assez généreux pour s'offrir et se faire égorger à la place de son maître. Un marchand nouvellement entré dans le port, voyant ses deux fils prêts à périr, demanda en grâce de mourir à leur place, offrant, à cette condition, tout ce qu'il avait d'or et d'argent. Les soldats eurent pitié de lui et lui permirent d'en choisir un, disant qu'ils ne pouvaient pas les laisser tous les deux sans se mettre eux-mêmes en péril, à cause du nombre qui leur avait été marqué. Le malheureux père les regardait tour à tour en pleurant et en gémissant, sans pouvoir se résoudre, lorsqu'il les vit égorger l'un et l'autre à ses yeux. Théodose, touché de repentir, peu après le départ des courriers, en avait dépêché d'autres pour révoquer l'ordre ; mais ceux-ci arrivèrent trop tard.

Huit mois se passèrent sans que l'empereur, affligé, osât entrer dans l'église. La fête de Noël étant venue, sa douleur fut encore bien plus sensible. Rufin, le plus familier de ses courtisans, lui en demanda la cause. L'empereur, redoublant ses pleurs et ses sanglots, lui dit : Je pleure quand je considère que le temple de Dieu est ouvert aux esclaves et aux mendiants, tandis qu'il m'est fermé, et le ciel par conséquent ; car je me souviens de la parole du Seigneur : Tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans les cieux. Rufin dit : Je courrai, si vous voulez, à l'évêque, et je le prierai tant, que je le persuaderai de vous absoudre. Vous ne le persuaderez pas, dit l'empereur ; je connais la justice de sa censure, et le respect de la puissance impériale ne lui fera rien faire contre la loi de Dieu. Rufin insista et promit de persuader Ambroise. Allez donc vite, dit l'empereur ; et, se flattant de l'espérance que Rufin lui avait donnée, il le suivit peu de temps après. Ambroise, voyant Rufin, lui reprocha son extrême impudence, de vouloir intercéder pour un massacre dont il avait été l'auteur par ses mauvais conseils. Comme Rufin suppliait, disant que l'empereur était sur le point d'arriver, saint Ambroise lui dit, enflammé de zèle : Je vous avertis, Rufin, que je l'empêcherai d'entrer dans le vestibule sacré ; mais s'il veut changer sa puissance en tyrannie, je me laisserai égorger avec joie. Rufin ayant ouï ce discours, l'envoya dire à l'empereur, et lui conseilla de demeurer dans le palais. L'empereur, qui était déjà dans la grande place de la ville, continua sa marche en disant : J'irai et je recevrai l'affront que je mérite.

Étant arrivé dans l'enceinte du lieu sacré, il n'entra pas dans l'église, mais il alla trouver l'évêque, qui était assis dans la salle d'audience, et il le pria de lui donner l'absolution. Ambroise lui représenta que d'arriver de cette manière, c'était s'élever contre Dieu même et fouler aux pieds ses lois. Je les respecte, dit l'empereur, et je ne veux point entrer contre les règles dans le vestibule sacré ; mais je vous prie de me délivrer de ces liens, en considérant la clémence de notre maître commun, et de ne pas me fermer la porte, qu'il a ouverte à tous ceux qui font pénitence. Mais, reprit Ambroise, quelle pénitence avez-vous donc faite après un tel péché ? Par quels remèdes avez-vous guéri les plaies de votre âme ? C'est à vous, dit l'empereur, à m'apprendre ce que je dois faire, et à moi de l'exécuter. Alors saint Ambroise lui dit que, puisqu'il n'avait écouté que sa colère dans l'affaire de Thessalonique, il devait pour toujours imposer silence à cette passion téméraire et furieuse, et ordonner par une loi que les sentences de mort et de confiscation n'auraient leur exécution que trente jours après qu'elles auraient été prononcées, pour laisser à la raison le temps de revenir à l'examen et de réformer les jugements dans lesquels elle n'aurait pas été consultée. Théodose approuva ce conseil, fit aussitôt écrire la loi et la signa de sa main. Cela fait, saint Ambroise lui donna l'absolution. Alors seulement le pieux empereur osa entrer dans le temple de Dieu. Toutefois, il ne fit pas sa prière à genoux ou debout ; mais, ayant ôté tous ses ornements impériaux, il demeura prosterné sur le pavé, disant ces paroles de David : Mon âme est attachée à la terre, donnez-moi la vie selon votre parole. En disant cela, il s'arrachait les cheveux, se frappait le front et arrosait le pavé de ses larmes, demandant miséricorde. Le peuple, le voyant ainsi humilié, priait et pleurait avec lui. Il conserva la componction de ce péché tout le reste de sa vie.

Voilà comme ce mémorable événement nous est rapporté par les historiens, principalement par Théodoret (1), qui le raconte avec le plus de détail, et qui dit clairement que, dans cette circonstance, l'empereur, absous et pénitent, présenta son offrande à la messe et y reçut la communion. Ce qui nous apprend plusieurs choses dignes de remarque : la première, que dès lors l'absolution se donnait quelquefois au pénitent avant qu'il eût accom-

(1) Ambr., *Epist.* LI. Ruf., l. XII, c. XVIII. Theod., *Ambr*

pli toute la pénitence; ensuite, que la pénitence que Théodose fit à l'église était plutôt une pénitence en public qu'une pénitence publique et régulière, telle que la prescrivaient les canons de certaines églises particulières; que ces canons pénitentiaux de quelques églises n'étaient pas une loi de l'Eglise universelle, ou bien qu'en tout cas, l'évêque pouvait en dispenser ou la modifier comme il le jugeait à propos pour le plus grand bien du pénitent. Ce qu'il y a surtout d'admirable, c'est de voir Ambroise et Théodose, deux chrétiens, deux amis, l'un évêque, l'autre monarque absolu. L'un interdit à l'autre l'entrée de l'église, parce qu'il s'est laissé entraîner une fois à oublier un instant la justice et l'humanité; il se laissera plutôt égorger que de faiblir devant celui qu'il aime plus que la vie. Et le monarque se soumet, et il pleure publiquement sa faute, et les deux amis le deviennent plus intimement encore, et leur amitié sera éternelle, comme Dieu même qui en est le principe.

Vers le même temps, deux seigneurs des plus puissants et des plus sages de Perse s'en vinrent à Milan, attirés par la grande réputation de saint Ambroise. Ils apportaient avec eux plusieurs questions pour mettre sa sagesse à l'épreuve. Ils conférèrent avec lui, par le moyen d'un interprète, depuis la première heure du jour jusqu'à la troisième heure de la nuit, et se retirèrent pleins d'admiration. Et pour montrer qu'ils n'étaient venus que pour connaître par eux-mêmes un homme qu'ils connaissaient déjà de réputation, ils prirent congé de l'empereur dès le lendemain, et s'en allèrent à Rome, où ils voulaient connaître la grandeur et la magnificence de Probus, sénateur romain, après quoi ils s'en retournèrent chez eux. Probus est le même qui, étant préfet du prétoire, dit à Ambroise en l'envoyant gouverner la haute Italie: Allez et agissez plutôt en évêque qu'en juge.

Voici un autre fait qui montre quelle était la renommée du saint évêque. Un des généraux les plus distingués de l'empire, le comte Arbogaste, Franc d'origine, ayant fait la paix avec plusieurs rois des Francs qu'il venait de vaincre, ceux-ci lui demandèrent, au milieu du festin, s'il connaissait Ambroise. Arbogaste répondit que non-seulement il le connaissait, mais qu'il en était aimé, et que souvent il mangeait avec lui. Il n'est pas étonnant alors, répliquèrent les Francs, que vous remportiez des victoires, puisque vous êtes aimé d'un homme qui dit au soleil: Arrête-toi, et il s'arrête (1).

Nous avons une lettre de saint Ambroise à un évêque de Campanie pour lui recommander un prêtre venu du fond de la Perse, et qui voulait passer le reste de sa vie dans cette province. Les relations entre les deux empires étaient alors sur un pied très-amical. Dans le temps même que Théodose était à Rome, le roi de Perse lui envoya une ambassade solennelle pour lui proposer de partager l'Arménie, afin d'éviter à l'avenir [illegible] guerre entre les Perses et les Romains. Le partage fut conclu: il y eut une Arménie persane et une Arménie romaine, ayant chacune son roi particulier.

Saint Ambroise s'appliquait soigneusement à l'administration de la pénitence à l'égard de toutes sortes de personnes. Voici comme en parle Paulin, auteur de sa vie: « Toutes les fois que quelqu'un lui avait confessé ses péchés pour recevoir la pénitence, il répandait tant de larmes, qu'il obligeait le pénitent à pleurer; car il semblait être tombé avec lui. Mais il ne parlait des crimes qu'on lui avait confessés qu'à Dieu seul, laissant un bon exemple aux évêques à venir, d'être plutôt intercesseurs devant Dieu qu'accusateurs devant les hommes. »

Pour bien comprendre le sens de ces dernières paroles, il est bon de savoir que la pénitence publique ne s'imposait que pour des crimes publiquement avoués par le coupable, ou publiquement prouvés par des témoins, et que les mêmes crimes, confessés en secret à l'évêque ou au prêtre, n'étaient soumis qu'à une pénitence secrète, à moins que le pénitent ne voulût la faire publique. Paulin fait sentir, par l'exemple de saint Ambroise, que l'évêque faisait mieux d'attirer les pécheurs par la confession secrète et une tendre compassion que de chercher à les convaincre juridiquement en face de l'Eglise, comme ministre ordinaire de la pénitence publique, du moins en Occident, ainsi que Sozomène le témoigne de son temps, en particulier pour l'Église romaine (1).

En Orient, la discipline pénitentiaire subit, à l'époque de saint Ambroise, un changement notable, savoir: la suppression de la confession publique de certains péchés, et par une conséquence nécessaire, la suppression de la pénitence publique. Voici à quelle occasion. Il y avait dans l'église de Constantinople, ainsi que dans les autres, un prêtre pénitencier sur lequel l'évêque se déchargeait de l'examen des pénitents, et qui leur indiquait les péchés qu'ils pouvaient ou devaient confesser en public. Or il arriva qu'une femme de qualité confessa publiquement d'avoir commis le crime avec un diacre, ce qui causa un grand scandale dans le peuple, et une grande indignation contre les ecclésiastiques, à cause de la honte qui en revenait à toute l'Eglise. L'évêque Nectaire fut embarrassé de ce qu'il devait faire en cette occasion. Il déposa le diacre, et, par le conseil d'un prêtre nommé Eudémon, natif d'Alexandrie, il supprima le prêtre pénitencier, et laissa à la liberté de chacun de participer aux mystères suivant les mouvements de sa conscience. C'est ainsi que l'historien Socrate (2) [illegible] qu'il dit avoir apprise de la propre bouche d'Eudémon, et ajoute qu'il di[illegible] S[illegible] con-

(1) Théodoret, l. V, c. xvii. Soz., l. VII, c. xxv. — (2) Paulin, *Vit. Ambr.*, n. [illegible] — (3) Soz., l. VII, c. xvi. — (4) Soc., l. V, c. xix.

seil a été utile à l'Église ou non, [illegible]. Mais je [illegible] que vous avez donné [illegible] de ce point [illegible] autres contre le précepte [illegible] qui dit : Ne participez point aux œuvres [illegible] tueuses des ténèbres, mais reprenez-les plutôt. [illegible] que le prêtre pénitencier pouvait ordonner, selon qu'il [illegible], et qu'il donnait occasion aux fidèles de reprendre et de corriger [illegible].

La plupart des églises d'Orient suivirent l'exemple de Constantinople, c'est-à-dire qu'elles supprimèrent le prêtre qui était préposé aux [illegible], qu'elles abrogèrent l'ancienne coutume de confesser publiquement certains crimes que [illegible] les impositions des mains et les prières qu'on avait coutume de faire sur les pénitents depuis le temps des apôtres ; qu'elles laissèrent à [illegible] secrète ; qu'enfin il tomba dès lors en desuétude d'accuser les crimes de ses proches auprès de l'évêque, par le précepte de la correction fraternelle, et de rendre public le jugement pénitentiaire sur des crimes même secrets. Voilà ce qui suit naturellement du fait rapporté par Socrate, et ce qui, d'ailleurs, a été doctement démontré par une foule d'anciens monuments, entre autres les rituels et les liturgies des Grecs, où dès lors il n'est [illegible] pénitence publique, mais bien et très en détail de confession secrète et de pénitence secrète. Tel est le livre pénitentiel de Jean le J[illegible] le siége de Constantinople. On y voit tout le détail de la confession, de l'absolution et de la pénitence secrète ; on y voit surtout un examen de conscience qui prouve que les grands péchés n'étaient pas moins fréquents dans ces premiers siècles que dans des siècles plus modernes (1).

Le schisme d'Antioche durait toujours. La mort de l'évêque Paulin, arrivée vers l'an 389, aurait pu y mettre un terme ; mais avant de mourir il s'était permis d'ordonner tout seul, pour lui succéder, le prêtre Evagre, en quoi il [illegible] à un évêque d'ordonner son successeur ; tous les évêques de la province devaient être appelés à l'ordination, et trois au moins [illegible] malgré toutes ces irrégularités, les Égyptiens et les Occidentaux ne laissèrent pas de reconnaître Evagre pour évêque d'Antioche, et de communiquer avec lui comme ils avaient fait avec Paulin. Mais Théodoret se trompe ; car [illegible] sur les lieux, nous apprend, dans une lettre [illegible] Théophile d'Alexandrie, que les Égyptiens [illegible] et que [illegible] Capoue pour [illegible]. Saint Am[illegible] sence empêcha le concile de Capoue de terminer [illegible] fessaient la foi catholique, sans excepter ni Diodore de Tarse ni Acace de Berée, les principaux auteurs de l'élection de Flavien et d'Evagre pour la chaire d'Antioche. [illegible] mit l'examen et la décision à Th[illegible] ayant gardé la neutralité entre les deux partis depuis la mort de Paulin.

Cette conduite pleine d'équité et de [illegible] était bien faite pour amener l'union [illegible] mauvaise saison, s'était soustrait au [illegible] et y former un nouveau concile pour juger sa cause. Informé de ce procédé par Théophile, saint A[illegible] gre n'a pas sujet de presser, et Fl[illegible] ment. Qu'ils pardonnent l'un et l'autre à notre [illegible] à notre affliction et ne prennent [illegible] le parti conforme à la paix du Christ. On fa[illegible] quitteront les saints autels pour [illegible] mers ! ceux à qui leur pauvreté n'e[illegible] Flavien seul se croit affranchi des lois ; lui [illegible] ni les ordres de l'empereur ni l'a[illegible] évêques ne peuvent l'obliger à se p[illegible]. Nous ne donnons pas pour cela gain [illegible] à notre frère Evagre ; car nous voy[illegible] l'ordination de son compétiteur p[illegible] la régularité de la sienne. Il [illegible] que, s'il continue dans son refus, nous conservions la paix avec tous, suivant l[illegible] de Capoue, sans que la fuite de l'une [illegible]

(1) Morin, *De Pœnit.*, l. II, c. 9, n. 5-7 ; l. VI, c. xxii, xxiii. *Ibid.*, *ad calcem.*, p. 77. [illegible] — (2) Theod., l. V, c. xxiii.

notre saint frère de Rome, parce que nous ne doutons pas que votre jugement ne soit tel qu'il ne le puisse désapprouver ; c'est le moyen d'établir une paix solide, si nous sommes tous d'accord de ce que vous aurez décidé, et cela sera lorsque nous aurons connu par vos actes que vous avez agi de manière à mériter l'approbation de l'Eglise romaine (1).

Il est bien à présumer que saint Ambroise écrivit encore sur cette affaire à l'empereur Théodose. Ce qu'il y a de certain, c'est que le pape saint Sirice le fit et qu'il le pressa vivement d'envoyer Flavien à Rome, puisqu'il persistait à ne vouloir pas se soumettre au jugement de l'évêque d'Alexandrie. Vous abattez les tyrans qui s'élèvent contre vous, disait le Pape à l'empereur, mais non pas ceux qui s'élèvent contre la loi du Christ. Sur ces instances, Théodose manda de nouveau Flavien à Constantinople, et lui ordonna d'aller à Rome, c'est-à-dire d'accomplir la promesse qu'il avait faite de s'y rendre le printemps venu. Mais Flavien, ou qui ne l'avait pas promis sincèrement, ou qui avait changé d'avis, répondit à l'empereur : Si l'on m'accuse d'erreur dans la foi ou de mener une vie indigne du sacerdoce, je ne veux point d'autres juges que mes accusateurs ; s'il ne s'agit que de mon siége et d'une dispute de préséance, je ne me défendrai pas et je céderai la première place à qui la voudra prendre. Donnez donc à qui vous voudrez le siége d'Antioche. L'empereur, admirant cette générosité, dit Théodoret (2), le renvoya gouverner son église. Mais, au lieu d'offrir à la puissance temporelle une démission qu'il pouvait bien prévoir qui ne serait pas acceptée, il eût été plus généreux, plus loyal et plus simple à Flavien d'aller à Rome, suivant sa parole, ou bien d'accepter le moyen si équitable et si sage que lui avait proposé le concile de Capoue pour rétablir la paix et la concorde.

Le même concile de Capoue avait renvoyé le jugement de Bonose, évêque de Sardique, aux évêques voisins, principalement à ceux de Macédoine, avec Anysius de Thessalonique, leur métropolitain et légat du saint-siége. Bonose attaquait comme Jovinien la virginité perpétuelle de Marie, prétendant qu'elle avait eu d'autres enfants après la naissance de Jésus-Christ, dont il niait même la divinité, comme Photin ; en sorte que les photiniens furent depuis nommés bonosiaques. Anysius et les évêques d'Illyrie, après avoir interdit à Bonose l'entrée de son église, écrivirent au Pape pour le prier de [illegible]. Saint Sirice leur répondit que le concile de Capoue [illegible] eux ayant accepté cette commission, ils devaient d'abord juger au nom du concile qui les avait [illegible] que, pour lui, comme [illegible] plus entière, il ne lui convenait point de la juger comme par l'autorité du concile. Anysius [illegible] autres évêques condamnèrent Bonose ; mais ils résolurent qu'on recevrait ceux qu'il avait ordonnés, pourvu qu'ils condamnassent son erreur (1).

Cependant l'empire et l'Eglise voyaient avec amour le jeune Valentinien croître en âge et en vertus. Depuis la mort de sa mère Justine, éclairé par les instructions et les exemples de Théodose, il se montra tout autre. Il avait persécuté saint Ambroise : il conçut pour lui une tendresse [illegible] son père. Il était adonné aux jeux du cirque ; il s'en éloigna tout-à-fait ; il retrancha même les plus solennels, tels que ceux qui se célébraient le jour de la naissance des princes. Afin de se détacher de sa passion pour la chasse, il fit tuer en un jour toutes les bêtes de son parc. On pouvait lui reprocher d'aimer la table : il prit une telle habitude de tempérance que, dans les festins qu'il continua de donner aux seigneurs de sa cour pour entretenir leur affection, il s'abstenait de manger. Il apprit qu'il y avait à Rome une comédienne qui, par sa beauté, se faisait aimer éperdument de la jeune noblesse. Il donna ordre qu'elle vînt à sa cour. Celui qui était chargé de l'ordre se laissa corrompre par argent et revint sans rien faire. Valentinien voulut être obéi et en envoya un autre. Mais cette femme étant venue, il ne la vit ni en public ni en particulier, et la renvoya, content d'avoir montré l'exemple aux jeunes gens. Toutefois, il n'avait encore que vingt ans et n'était pas encore marié.

Il assistait à tous les conseils et souvent y redressait les vieillards qui doutaient ou qui avaient trop d'égards pour quelque personne. Ennemi des délateurs, il s'opposait à leurs poursuites. Des personnes nobles furent accusées d'avoir conspiré contre lui. Le préfet pressait le jugement avec ardeur. Valentinien arrêta d'abord les procédures durant le saint temps de Pâques, où l'on était alors. Quelques jours après, lorsqu'on faisait la lecture de l'accusation, il s'écria le premier que c'était une calomnie. Il voulut que les accusés [illegible] rassent en liberté jusqu'à ce qu'on eût des preuves qu'ils étaient coupables. Cette équité fit bientôt connaître leur [illegible] ses peuples, il les ménageait comme ses enfants et ne voulut jamais consentir à de nouvelles impositions. Ils ne peuvent, disait-il, supporter les [illegible] dureté inhumaine de les accabler encore ? Cependant il [illegible] par une sage économie, en se retranchant les dépenses de luxe [illegible] riche. Il aimait tendrement ses sœurs, mais il aimait encore plus la justice ; il refusa de juger un procès dans lequel elles disputaient à un orphelin la possession d'une terre, et il [illegible]

(1) Ambr., *Epist.* LVI. — (2) Theod., l. V, c. XXIII. — (3) Coust., *Siric.*, *Epist.* IX, col. 679 [illegible]

Il était en Gaule quand le sénat de Rome députa vers lui pour lui demander encore une fois le rétablissement des priviléges que son frère Gratien avait ôtés aux temples des idoles. Mais il le refusa absolument, quelque instance que lui fissent les païens qui l'entouraient. Il apprit vers le même temps que, du côté de l'Illyrie, les Barbares menaçaient les Alpes. Il voulut donc quitter les Gaules pour secourir l'Italie, et donna les ordres nécessaires pour arriver à Milan. Le seul bruit de sa marche fit retirer les Barbares, tant ils le respectaient. Ils rendirent même les captifs, s'excusant sur ce qu'ils n'avaient pas su qu'ils fussent Italiens. Saint Ambroise avait promis au préfet et aux autres magistrats d'aller trouver l'empereur pour le prier de secourir l'Italie ; mais il s'arrêta quand il apprit que l'empereur venait lui-même. Valentinien, qui était encore à Vienne, lui envoya un officier de sa chambre et lui écrivit de venir le trouver en diligence: c'était pour une affaire très-grave.

Le plus puissant des généraux de Valentinien était le comte Arbogaste, dont nous avons déjà parlé. Il était homme de cœur, grand capitaine, désintéressé, mais féroce, hardi, ambitieux. Il eut la meilleure part à la défaite de Maxime, dont il tua le fils Victor. Depuis cette époque, il fut tout-puissant auprès de Valentinien, au point de se déclarer lui-même généralissime de ses troupes. Il parlait au jeune empereur avec une entière liberté et disposait de plusieurs choses, même malgré lui. Il donnait à des Francs toutes les charges militaires, et les charges civiles à des gens de sa faction ; aucun officier de la cour n'osait exécuter les ordres de l'empereur sans l'approbation d'Arbogaste. Le jeune prince ne pouvait souffrir ce joug ; il écrivait continuellement à Théodose, se plaignant des mépris d'Arbogaste, le conjurant de venir promptement à son secours, sinon qu'il irait le trouver. Un jour, étant assis sur son trône et regardant Arbogaste d'un œil menaçant, il lui mit entre les mains un écrit par lequel il le dépouillait de son autorité de général. Arbogaste n'y eut pas plus tôt jeté les yeux, qu'il s'écria fièrement: Ce n'est pas de vous que je tiens cet honneur; ce n'est pas vous non plus qui me l'ôterez. En même temps il met l'écrit en pièces et se retire. Bientôt, soupçonnant les amis de l'empereur, il osa lui en demander plusieurs pour les faire mourir. A quoi Valentinien répondit avec fermeté qu'il se garderait bien de [illegible] des innocents ; qu'il se [illegible] de mort s'il rachetait sa vie par celles de ses amis, que si Arbogaste était altéré de sang, il pouvait verser celui de son maître.

Ce fut dans ces conjonctures critiques que le jeune empereur pressa saint Ambroise de venir le trouver pour être le médiateur entre lui et le comte Arbogaste. Il y avait espérance qu'il pût réussir ; car le comte, tout païen qu'il était, avait pour le saint évêque beaucoup de respect et d'amitié. Depuis que Valentinien eut envoyé vers lui, il fut dans une continuelle impatience. Pour le presser davantage, il avait ajouté qu'il voulait être baptisé de sa main avant de passer en Italie. L'officier de la chambre était parti le soir, et, dès le matin du troisième jour, il demandait s'il était revenu ; mais ce jour fut le dernier de Valentinien. Car, après le dîner, comme il était seul à Vienne, se jouant sur le bord du Rhône, dans l'enceinte de son palais, [illegible] à dîner, Arbogaste le fit étrangler par quelques-uns de ses gardes, qui [illegible] pendirent avec son mouchoir pour faire croire qu'il s'était tué lui-même. C'était la veille de la Pentecôte, 15 mai 392. Valentinien, qui n'avait guère vécu que vingt ans, en avait régné dix-sept.

Un forfait si énorme [illegible] tout l'Occident sous la redoutable puissance d'Arbogaste. On n'osa rechercher ni poursuivre les ministres de son crime. Cependant, pour ne pas se déclarer coupable, il n'empêcha point qu'on rendît à l'empereur [illegible] tumes. Les funérailles [illegible] lendemain, jour de la Pentecôte. Le corps fut ensuite transporté à Milan, [illegible] sépulture. Tout le chemin était bordé d'une foule de peuple qui fondait en larmes : on pleurait la perte de tant de vertus ! Les Barbares ne montraient pas moins de sensibilité que ses sujets naturels ; ils regrettaient sa justice et sa fidélité dans l'observation des traités. Mais toutes les douleurs étaient réunies dans le cœur de ses deux sœurs Justa et Grata. On leur avait appris que leur frère, se voyant saisi par les assassins, ne proféra que cette parole : Hélas ! que vont devenir mes pauvres sœurs ? Elles ne [illegible] cercueil jusqu'à Milan ; et pendant les deux mois que le corps de leur frère demeura exposé sans être inhumé, elles passèrent auprès de lui, dans les gémissements et dans les larmes, les jours entiers et la plus grande partie des nuits. Théodose, qui partageait sincèrement leur affliction, se fit un devoir de la soulager par ses lettres. Il écrivit aussi à saint Ambroise, dont il connaissait le tendre attachement pour ce prince. Ambroise avait fait préparer un tombeau de porphyre [illegible] auprès de celui de Gratien, et prononça l'éloge des deux frères avec toute la tendresse et toute l'affliction d'un père. Voici comme il console leurs sœurs de ce que Valentinien n'avait pas reçu le baptême. Dites-moi, quelle autre chose dépend de nous, que de vouloir, que de demander ? Il y avait longtemps qu'il souhaitait d'être baptisé, [illegible] pour laquelle il m'avait mandé. Accordez donc, Seigneur, à votre serviteur Valentinien la grâce qu'il a désirée, [illegible] en pleine santé. S'il avait [illegible] attaqué de maladie [illegible] de votre [illegible] aurait [illegible] manqué de temps [illegible] Il prie Dieu ensuite que [illegible] Gratien, puis il ajoute [illegible]

mystères, demandons son repos avec une tendre affection, faisons nos oblations pour cette chère âme. Enfin, il promet de faire ainsi toute sa vie pour les deux frères Gratien et Valentinien. Leurs sœurs, Justa et Grata, demeurèrent vierges (1).

Arbogaste eût bien souhaité recueillir le fruit de son crime ; mais, né Barbare, il n'osait encore monter sur le trône lui-même ; il fallait accoutumer les Romains à lui obéir sous le nom d'un autre. Il jeta les yeux sur un homme de lettres, ancien professeur de rhétorique, puis secrétaire de l'empereur. Il se nommait Eugène, avait acquis de l'estime par son savoir et son éloquence, et comptait entre ses amis particuliers le sénateur Symmaque. Il était chétien comme Arbogaste était païen, c'est-à-dire que, dans le cœur, ils n'avaient d'autre dieu l'un et l'autre que leur ambition. Il donnait surtout beaucoup de créance aux prédictions des aruspices et des astrologues. Aussitôt après la mort de Valentinien, Eugène fut donc proclamé empereur par les soldats, dont Arbogaste disposait souverainement.

Théodose avait déjà appris cette révolution quand il reçut une ambassade d'Eugène, qui lui offrait la paix s'il voulait le reconnaître pour collègue. On ne parlait point d'Arbogaste, et il n'y avait point de lettres de sa part ; seulement quelques évêques, qui étaient de cette ambassade, témoignaient qu'il était innocent de la mort de Valentinien. Théodose, après avoir retenu quelque temps les ambassadeurs, les renvoya avec des présents et des paroles honnêtes, et ne laissa pas de se préparer à la guerre après qu'ils furent partis, ne voyant ni honneur ni sûreté à négocier avec des traîtres et à laisser impunie la mort du jeune prince, son beau-frère. Entre les préparatifs de Théodose, il y eut plusieurs actes de religion. Il envoya Eutrope, eunuque de son palais et homme de confiance vers le fameux anachorète saint Jean d'Egypte, avec ordre de l'amener, s'il était possible ; sinon de le consulter sur cette guerre, et de savoir si Théodose devait marcher contre Eugène, ou attendre qu'il vînt à lui. L'empereur s'était si bien trouvé d'avoir consulté ce saint homme sur la guerre contre Maxime, qu'il y avait une entière confiance.

Depuis son retour en Orient, il s'était appliqué, comme au commencement de son règne, à rendre les églises aux catholiques ; et sans exiger rigoureusement la punition du passé, il se contentait d'ôter les obstacles à la prédication de la vérité. Il était de facile accès aux évêques, traitait familièrement avec eux, prévenait leurs demandes, et faisait de grandes libéralités pour la construction et l'ornement des églises. Mais afin qu'on n'abusât pas du respect de la religion, il fit, cette année 292, une loi qui défend aux juges d'alléguer pour prétexte qu'un criminel leur ait été arraché par les clercs, et une autre, portant que ceux qui se réfugient dans les églises pour éviter le payement de leurs dettes doivent en être tirés, à moins que les évêques ne veulent se charger de payer pour eux. Il en fit une autre par laquelle il condamne à dix livres d'or par tête les hérétiques qui auront ordonné des clercs ou reçu l'ordination : le lieu où elle aura été faite sera confisqué. Si le propriétaire l'a ignoré, le locataire de condition libre payera dix livres d'or ; s'il est de race servile, il sera fustigé et banni. Une autre loi porte peine de bannissement contre ceux qui oseraient troubler le peuple, en disputant de la foi catholique, nonobstant la défense qu'il en avait déjà faite par deux autres lois. La même année, il fit encore une loi contre les païens, portant défense à toute personne, en quelque lieu que ce soit, d'immoler des victimes aux idoles, d'offrir du vin ou de l'encens aux dieux pénates ou au génie, d'allumer des lampes ou suspendre des festons en leur honneur. Celui qui aura immolé des animaux ou consulté leurs entrailles sera traité comme criminel de lèse-majesté. Si l'on a offert de l'encens aux idoles, ou attaché des rubans à un arbre, ou dressé des autels de gazon, la maison ou la terre en laquelle on aura exercé cette superstition sera confisquée. Si quelqu'un sacrifie dans les temples publics ou dans l'héritage d'autrui, il payera vingt-cinq livres d'or d'amende ; le propriétaire sera puni de même, s'il est complice. Les juges des villes seront punis s'ils ne dénoncent les coupables, et les magistrats qui n'auront pas procédé sur leur dénonciation, payeront trente livres d'or, et leurs officiers autant (2).

Quelques écrivains modernes ont appelé persécution ces lois de Théodose contre l'hérésie et contre l'idolâtrie. Ce langage n'est point exact. La persécution est une poursuite injuste et violente. On persécute la vérité, la vertu, le bien ; mais on poursuit la fausseté, le crime, le mal. Dans le premier cas, il y a injustice ; dans le second, c'est le contraire. Or, depuis plus de trois siècles, le christianisme total avait démontré authentiquement qu'il est la vérité, la vertu, le bien ; depuis plus de trois siècles, le paganisme était notoirement convaincu d'être une fausseté, un crime, un mal. Dire alors que Théodose ne pouvait point employer la force publique pour seconder le christianisme et affaiblir le paganisme, c'est dire que la force ne doit pas être employée pour la vérité contre le mensonge, pour le bien contre le mal ; c'est dire que la justice, que l'ordre est un abus. Quant à la manière dont Théodose faisait exécuter ces lois, tout le monde convient qu'il n'y mettait point de violence, mais une douceur propre à convertir les coupables plutôt qu'à les punir.

Eutrope, qu'il avait envoyé à saint Jean d'Egypte, ne put lui persuader de quitter sa

(1) Ambr., *De obit. Valent.*, n. 51-56, 77. Soc., l. V, c. xxv. Soz. l. VII, c. xxii. Zos., l. IV, c. liii. —
(2) *Cod. Theod.*

solitude ; mais il prédit que l'empereur serait victorieux dans cette guerre, non pas toutefois sans effusion de sang, comme dans la guerre contre Maxime ; qu'il ferait mourir le tyran, et qu'après sa victoire il mourrait lui-même en Italie, laissant à son fils l'empire d'Occident (1). Eutrope ayant rapporté cette réponse, l'empereur continua de se préparer à la guerre, moins par les armes que par les œuvres de piété, par les jeûnes, les prières, les veilles. Il visitait avec les évêques et le peuple tous les lieux d'oraison ; il se prosternait devant les tombeaux des martyrs et des apôtres, implorant leur intercession comme le secours le plus fidèle. Il fit aussi plusieurs lois pour le soulagement des peuples. Il ôta les tributs que Tatien, préfet du prétoire, avait imposés, et ordonna que tous les biens de ceux qu'il avait fait proscrire leur seraient rendus ou à leurs proches parents. Il défendit aux soldats de rien exiger de leurs hôtes ni de se faire payer en argent ce qui devait leur être fourni en espèce. Il réprima le zèle indiscret de ceux qui, sous prétexte de religion, entreprenaient de piller et de ruiner les synagogues des Juifs. Enfin, ce fut alors qu'il fit cette ordonnance dont nous avons déjà parlé, pour empêcher que ceux qui avaient osé médire de lui ou de son gouvernement ne fussent poursuivis comme criminels de lèse-majesté. Toutes ces lois sont datées de Constantinople, en 393. Théodose y passa tout le reste de l'année et le commencement de l'année suivante, se préparant à la guerre pendant tout l'hiver.

Eugène s'y préparait de son côté, mais bien différemment ; car, comme il était soutenu par les païens, il leur donnait toute liberté. On faisait à Rome quantité de sacrifices, on répandait le sang des victimes, on regardait leurs entrailles, on y trouvait d'heureux présages, qui promettaient à Eugène une victoire assurée. Flavien, préfet du prétoire et ami de Symmaque, qui passait pour grand politique et pour fort habile en cette science de divination, était le plus empressé à pratiquer ces superstitions, et le plus hardi à faire des promesses magnifiques. Eugène s'étant rendu maître des Alpes-Juliennes, souffrit que l'on y plaçât des idoles de Jupiter, et sa principale enseigne portait celle d'Hercule. Il accorda aux païens ce que Valentinien le jeune leur avait refusé deux fois, le rétablissement de l'autel de la Victoire à Rome et la restitution du revenu de leurs temples ; il l'avait refusé aussi deux fois, mais il se rendit à la troisième. Saint Ambroise, voyant Eugène ainsi livré aux païens, ne fit point de réponse à une lettre qu'il lui avait écrite dès le commencement de son règne ; mais il ne laissa pas de lui écrire et de le prier pour ceux qui étaient en péril. Modèle des évêques au milieu des révolutions politiques, il montra, d'un côté, qu'il était incapable de flatter, même au péril de sa vie et, de l'autre, qu'il savait honorer la puissance quand la charité le demandait. Ensuite, apprenant qu'Eugène venait en diligence à Milan, il en sortit et se retira à Bologne. Il écrivit toutefois à Eugène une lettre où il lui rend compte de sa retraite, et représente comment il s'était opposé aux demandes des païens auprès de Valentinien et de Théodose même. Il réfute la mauvaise excuse dont Eugène se servait en disant qu'il n'avait pas rendu ces biens aux temples, mais qu'il les avait donnés à des gens à qui il avait obligation, c'est-à-dire à Arbogaste et Flavien. Votre puissance est grande, dit saint Ambroise, mais considérez celle de Dieu, qui voit tout et qui connaît le fond de votre cœur ; vous ne pouvez souffrir qu'on vous trompe, et vous voulez cacher quelque chose à Dieu ! Comment ferez-vous vos offrandes au Christ ? comment ses prêtres pourront-ils les distribuer ? On vous imputera tout ce que feront les païens. La menace de saint Ambroise fut exécutée ; l'église de Milan refusa les offrandes d'Eugène et ne voulut pas même l'admettre aux prières. Ce qui irrita tellement Arbogaste et Flavien, qu'en sortant de Milan, ils promirent que, quand ils reviendraient victorieux, ils feraient une écurie de la basilique, et obligeraient le clergé à porter les armes (2).

Au sortir de Milan, saint Ambroise se rendit à Bologne, où il était invité, pour assister à la translation des saints martyrs Vital et Agricola, qui venaient d'y être découverts. De là il alla jusqu'à Florence, où il dédia une église que l'on nomma la basilique Ambrosienne. Une sainte veuve nommée Julienne l'avait fait bâtir ; et elle avait trois filles qui se consacrèrent en même temps à Dieu. Saint Ambroise demeurait à Florence dans la maison d'un citoyen très-considérable et chrétien, nommé Décentius, dont le fils, encore enfant, nommé Pansophe, était tourmenté du malin esprit. Le saint évêque le guérit en priant souvent pour lui et lui imposant les mains. Mais, quelques jours après, l'enfant mourut subitement. Sa mère, qui était très-pieuse, l'apporta du haut de la maison dans un appartement bas où logeait saint Ambroise, et le coucha sur son lit pendant qu'il était dehors. Ambroise, étant de retour, fut touché de la foi de la mère ; et, imitant Elisée, il se coucha sur le corps de l'enfant et obtint par ses prières qu'il ressuscitât. Il le rendit vivant à sa mère, et composa depuis un petit livre, qu'il adressa à cet enfant, afin qu'il apprît un jour, en le lisant, ce que son âge ne lui permettait pas encore d'apprendre. Nous n'avons plus cet ouvrage, mais nous savons qu'il n'y faisait point mention du miracle. Il revint à Milan quand il sut qu'Eugène en était parti pour marcher contre Théodose, vers le mois d'août 394 ; et il y attendit l'empereur avec une grande confiance que Dieu lui donnerait la victoire.

(1) Soz., l. VII, c. XXII. — (2) Soz., l. VII, c. XXII. Ruf., l. XI, c. XXXI. Ambr., Ep. LVII. Paulin. Vita Ambr., n. 31.

Théodose ayant passé tout l'hiver à se préparer à la guerre, et perdu Galla, sa seconde femme, qui mourut en couches, laissa à Constantinople ses deux fils, Arcade et Honorius, avec Rufin, préfet du prétoire, pour gouverner les affaires d'Orient. Il avait donné à Honorius le titre d'auguste, le dix janvier 393. Il partit de Constantinople au printemps de l'année suivante 394, avec six généraux pour commander l'armée sous ses ordres : Timasius et Stilichon, qui furent mis à la tête des légions romaines : Gaïnas, Alaric, Saül et Bacurius, qui partagèrent le commandement des troupes étrangères. Gaïnas et Alaric étaient Goths et ariens ; Saül, païen et Barbare : Bacurius, roi d'Ibérie, chrétien distingué par sa vertu et sa piété. Au sortir de Constantinople, Théodose s'arrêta dans l'église qu'il avait fait bâtir en l'honneur de saint Jean-Baptiste, auquel il recommanda l'heureux succès de ses armes, l'invoquant à son secours.

Théodose, étant arrivé en Italie, força le passage des Alpes. Flavien les gardait avec un corps de troupes. Persuadé qu'il ne méritait aucune grâce, il se fit tuer en combattant. En descendant des montagnes, Théodose trouva toute l'armée d'Eugène rassemblée dans la plaine près d'Aquilée. Il fit avancer d'abord les Barbares auxiliaires commandés par Gaïnas. Ils rencontrèrent une résistance invincible ; Arbogaste se trouvait partout ; le carnage fut affreux : dix mille Goths restèrent sur la place, et le reste, prenant la fuite, vint se réfugier dans les intervalles des Romains. Alors Théodose monta sur un roc élevé ; là, se prosternant à terre, à la vue des deux armées, il s'écria d'une voix assez haute pour être entendu des siens : Dieu tout puissant, vous savez que je n'ai entrepris cette guerre au nom du Christ votre Fils, que pour venger un crime que je ne croyais pas pouvoir laisser impuni. Si j'ai eu tort, que votre main me punisse moi-même mais si j'ai eu raison d'entreprendre la guerre, et si je ne l'ai fait que dans la confiance de votre protection, tendez votre main droite à vos serviteurs, afin que les nations ne disent pas : Où est leur Dieu? Étant ensuite descendu il fit avancer ses troupes : le choc fut violent et soutenu avec une égale vigueur. Bacurius fit des prodiges de valeur ; mais enfin, percé de coups, il tomba sur des monceaux de cadavres qu'il avait abattus à ses pieds. La nuit sépara les combattants avant que la victoire fût décidée, la plus grande perte étant du côté de Théodose, et les ennemis se crurent vainqueurs.

Eugène croyait la guerre terminée, et se mit à faire des largesses à ses soldats. Toutefois, Arbogaste envoya un corps de troupes, sous la conduite du comte Arbitrion, avec ordre de tourner les montagnes pendant la nuit et de prendre Théodose en queue le lendemain, pendant qu'on le chargerait en tête pour achever sa défaite. En effet, l'armée de l'empereur était tellement affaiblie, qu'elle semblait hors d'état de hasarder une seconde bataille. Outre ceux qu'elle avait perdus dans le combat, la terreur en avait séparé un grand nombre qui s'étaient dispersés dans les défilés d'alentour. Les généraux conseillaient au prince de se retirer pour rassembler de nouvelles troupes et revenir au printemps avec des forces supérieures ; mais Théodose, rejetant ce conseil : Non, dit-il, la croix ne fuira point devant les idoles d'Hercule ; je ne déshonorerai point par une lâcheté sacrilége le signe de notre salut.

Cependant, voyant ses soldats découragés, il se retira dans une chapelle bâtie sur le haut de la montagne où son armée était campée, et y passa toute la nuit en prières. Vers le matin, il s'endormit de lassitude, et, s'étant étendu sur la terre, il vit en songe deux cavaliers dont les habits et les chevaux étaient d'une blancheur éclatante. Ils lui ordonnèrent de prendre les armes dès que le jour commencerait à paraître, et de retourner au combat, qu'ils y étaient envoyés pour le secourir en combattant eux-mêmes ; que l'un deux était Jean l'Evangéliste, et l'autre l'apôtre Philippe. A ces paroles, l'empereur s'éveilla et redoubla ses prières avec plus de ferveur. Au point du jour, comme il était retourné au camp sans avoir communiqué sa vision à personne, de crainte qu'on n'y soupçonnât un stratagème, on lui amena un soldat qui avait eu le même songe. L'empereur le lui ayant fait raconter en présence de toute l'armée : Ce n'est pas pour m'instruire, dit-il aux soldats, que votre camarade a été honoré de cette vision, c'est un témoin que Dieu m'a suscité pour vous garantir la vérité de la mienne ; car j'ai vu les mêmes objets, j'ai entendu les mêmes paroles. Bannissons donc toute crainte ; suivons les nouveaux chefs qui vont combattre à notre tête, et mesurons nos espérances, non pas sur le nombre de nos troupes, mais sur la puissance de ces héros célestes qui nous conduisent à la victoire. Ces paroles ranimèrent les courages abattus. Théodose, quittant ses habits trempés de larmes qu'il avait versées dans la prière, les suspend à un arbre, comme un témoignage de ferveur propre à faire au ciel une nouvelle violence. En même temps, il endosse sa cuirasse, embrasse son bouclier, et, s'étant armé par le signe de la croix d'une défense encore plus assurée, il donne le même signal à ses soldats, qui le suivent avec confiance(1).

Eugène, environné de ses troupes, s'occupait alors à distribuer des récompenses à ceux qui avaient signalé leur valeur. Voyant de loin défiler les premiers rangs de l'armée ennemie qui s'étendait dans la plaine, il fait sonner l'alarme, et étant monté sur un petit tertre pour être témoin de sa victoire : Allez, dit-il, c'est un forcené qui ne cherche qu'à mourir ; prenez-le vivant et amenez-le ici chargé de

(1) Theod., L. [illegible] xxiv. Oros., l. VII, c. xxxv. Ambr., *De obit. Theod.*

fers. Dans ce moment, Théodose aperçoit un nouveau péril : c'était le comte Arbitrion, posté derrière lui avec ses troupes, tout prêt à le charger en queue dès que le combat serait engagé. Prosterné à terre, il a de nouveau recours au ciel, et, dans le même instant, il en éprouve la protection. Le comte, saisi de respect à la vue de Théodose, lui envoie demander grâce et offre de se joindre à lui, s'il veut lui donner un commandement honorable. L'empereur prend aussitôt entre les mains d'un de ses officiers une de ces tablettes militaires, dont on se servait pour communiquer l'ordre ; il y trace un brevet de général et l'envoie au comte, qui le rejoint aussitôt avec ses troupes. L'armée reçut avec ces secours un nouveau courage ; mais, resserrée par les détroits des montagnes et embarrassée de ses bagages, elle défilait avec lenteur, tandis que la cavalerie ennemie prenait du terrain. Alors Théodose, sautant à bas de son cheval et s'avançant à la tête de ses troupes, met l'épée à la main et marche seul à l'ennemi en s'écriant : Où est le Dieu de Théodose ? Tous ses bataillons, effrayés du péril où il s'expose, s'empressent de le suivre. On était arrivé à la portée du trait, lorsque l'air se couvre d'une obscurité épaisse. Après un bruit sourd, il s'élève tout à coup un vent impétueux qui attaque directement l'armée d'Eugène, et que tous les écrivains de cette époque, païens et chrétiens, regardèrent comme un miracle. D'affreux tourbillons, qui semblent être aux ordres de Théodose, arrachent aux ennemis les armes des mains, rompent leurs rangs, enlèvent leurs boucliers ou les renversent contre leur visage ; leurs traits se rebroussent sur eux-mêmes ; ceux de l'armée de Théodose reçoivent de l'air une nouvelle force : ils sont poussés plus loin et ne portent jamais à faux (1).

Les troupes impériales profitent de ce désordre. Elles pénètrent de toutes parts. Les soldats d'Eugène n'opposent aucune résistance. Aveuglés de poussière, percés de leurs propres traits et de ceux des ennemis, ils tombent, ils fuient, ils se précipitent dans le fleuve. Les ordres, les cris, les efforts, le désespoir d'Arbogaste, tout est inutile. Ceux qui échappent au massacre mettent bas les armes, et, se prosternant devant Théodose, ils le saluent comme leur empereur, et demandent humblement la vie. Ce prince, touché de compassion, fait cesser le carnage : il leur ordonne de lui amener Eugène. Ils courent aussitôt vers l'éminence où le tyran reposait avec tant de sécurité, que, les voyant accourir hors d'haleine, il s'imagine qu'on lui apporte la nouvelle de sa victoire : Où est Théodose ? s'écrie-t-il : me l'amenez-vous enchaîné comme je vous l'ai commandé ? C'est vous-même, répondent les soldats, que nous allons conduire à Théodose ; Dieu, plus puissant que vous, nous l'ordonne ainsi. En même temps ils lui arrachent la pourpre, lui lient les mains derrière le dos et le traînent aux pieds du vainqueur. Théodose lui reproche l'assassinat de Valentinien, son usurpation criminelle, la mort de tous ces braves soldats qu'il voit étendus autour de lui, son infidélité sacrilége et sa folle confiance en de vaines idoles. Il prononce son arrêt de mort ; et, tandis qu'Eugène, tout tremblant, demande la vie, un de ses propres soldats lui abat la tête d'un coup d'épée. On la porte au bout d'une pique dans les deux camps. Les vaincus célèbrent eux-mêmes par des cris de joie leur propre défaite ; le vainqueur leur pardonne à tous sans exception ; et les deux armées réunies reconnaissent également dans Théodose un prince chéri du ciel, et dont les prières ont une force supérieure aux bataillons les plus nombreux et les plus aguerris. Cette mémorable victoire fut remportée le six de septembre : elle soumit à Théodose tout l'empire d'Occident ; et la tyrannie d'Eugène passa comme une ombre, sans laisser aucune trace. L'empereur alla se reposer dans Aquilée.

Arbogaste, auteur de tous ces maux, s'était sauvé dans les défilés des montagnes. Sachant qu'on le cherchait de toutes parts, il se tua lui-même de deux coups d'épée. Ce qui rendait la joie de la victoire plus sensible à Théodose, c'est qu'elle faisait triompher la croix du Christ, et qu'elle prouvait l'impuissance des dieux d'Arbogaste. Il ordonna d'abattre les statues de Jupiter placées sur les Alpes. Comme les foudres qu'elles portaient étaient d'or, les soldats, dans cette gaieté qu'inspire la victoire, lui disaient qu'ils aimeraient bien à être frappés de ces foudres. L'empereur voulut bien entendre leur plaisanterie, et leur abandonna les statues. On rapporte que cette victoire toute miraculeuse fut, par un nouveau miracle, annoncée à Constantinople le jour même qu'elle fut remportée. Un possédé, qu'on exorcisait dans l'église de saint Jean-Baptiste, s'écria : Tu m'as donc enfin vaincu, et mon armée est terrassée. A l'arrivée des courriers qui apportaient la nouvelle de la bataille, on observa que ces paroles avaient été prononcées précisément dans le temps que l'action se passait au pied des Alpes (2).

Quoique cette guerre eût été plus périlleuse et plus sanglante que celle de Maxime, elle ne laissa dans le cœur de Théodose aucune impression de vengeance. On vit la même clémence à l'égard des vaincus. Loin d'étendre la punition sur les enfants de ceux qui étaient morts en combattant contre lui, il regretta les pères et les enfants jouirent paisiblement de leurs héritages. Il leur rendit même les biens confisqués pour cause de rébellion. Le fils Flavien fut remis en possession de la fortune de son père, et parvint lui-même, dans la suite, aux premiers honneurs. Saint Ambroise était revenu à Milan dès qu'il

(1) Claudian., *De consul. Hon.*, v. 93. Zos., l. IV, c. lviii. Soc., l. V, c. xxv. Theod., l. V, c. xxiv. Tillemont, etc. — (2) Soz., l. VII, c. xxiv. S. Aug., *De Civ.*, l. V, c. xxvi.

apprit qu'Eugène en était sorti. Aussitôt après la guerre terminée, il reçut une lettre de l'empereur qui le priait, avec les sentiments de la piété la plus affectueuse, de se joindre à lui pour rendre à Dieu des actions de grâces. Ambroise mit sur l'autel la lettre et la tint à la main pendant qu'il offrait le saint sacrifice. Comme il ignorait encore les intentions de l'empereur, il lui écrivit à son tour pour le prier de pardonner à ses ennemis. Ceux qui avaient signalé leur zèle en faveur d'Eugène, s'attendant aux traitements qu'ils avaient mérités, s'étaient réfugiés dans l'église de Milan, quoiqu'ils fussent presque tous païens. L'évêque demanda grâce pour eux dans une seconde lettre, et Théodose envoya à Milan un des secrétaires d'Etat, nommé Jean, pour les prendre en sa sauvegarde, jusqu'à ce que l'empereur eût décidé de leur sort. Ambroise, dont la charité embrassait ceux mêmes qui étaient hors du sein de l'Eglise, alla trouver Théodose à Aquilée. A leur première entrevue, on eût dit que l'empereur était le suppliant; il se jeta aux pieds du saint évêque, protestant que c'était à ses prières et ses mérites qu'il était redevable de la victoire. Comme on le pense bien, Ambroise obtint facilement les grâces qu'il demandait (1).

La santé de Théodose était affaiblie par tant de fatigues, et selon la prédiction de saint Jean d'Egypte, il était persuadé qu'il ne lui restait pas longtemps à vivre. Voulant donc mettre ordre aux affaires de l'empire et régler sa succession entre ses deux fils, il envoya en diligence à Constantinople pour faire venir Honorius, auquel il destinait l'empire de l'Occident. Arcade reçut l'Orient, avec Rufin, pour lui aider à le conduire. Honorius vint à Milan avec Séréna, sa cousine, et de plus sa sœur adoptive, qui, depuis la mort de l'impératrice Flaccille, lui avait tenu lieu de mère. Son père, l'ayant reçu dans l'église, le présenta à saint Ambroise, jugeant qu'il ne pouvait lui donner une meilleure protection. Il le fit ensuite monter dans son char et traversa avec lui toute la ville. Le char était orné de guirlandes de laurier; les soldats, armés de toutes pièces, marchaient, enseignes déployées, en ordre de bataille; lorsqu'on fut arrivé au palais, Théodose déclara qu'il nommait ce fils empereur d'Occident, et qu'il lui donnait l'Italie, l'Afrique, l'Espagne, les îles Britanniques, les Gaules et l'Illyrie occidentale. Il chargea Stilichon, auquel il avait fait épouser Séréna, sa nièce, du commandement des armées et de la conduite des affaires. Il l'envoya de plus à Rome notifier l'avénement d'Honorius, et sans doute aussi pour réprimer l'idolâtrie, qui avait repris vigueur sous le gouvernement d'Eugène.

Les députés que le sénat envoya à Théodose pour le féliciter de l'élévation de son fils, le prièrent en même temps de nommer pour consuls de l'année suivante, Olybrius et Probinus, quoiqu'ils fussent encore dans la première jeunesse. Ils appartenaient tous les deux à la famille Anicia, la première des familles sénatoriales qui embrassa le christianisme. Leur père était le sénateur Probus, consul en 371, le même qui, étant préfet du prétoire, avait nommé saint Ambroise au gouvernement de l'Emilie et de la Ligurie; leur mère, Proba Falconia, illustre par sa piété, à qui saint Augustin écrivit depuis une lettre fameuse sur l'oraison. Rome chérissait cette famille de consuls et de saints et se croyait honorée de l'éclat dont elle brillait, Théodose consentit à cette demande, et désigna consuls les deux frères; ce qui n'avait d'exemple que dans les familles impériales.

Quoique Théodose n'eût pas encore cinquante ans, il était abattu par ses travaux continuels; employé dès sa jeunesse dans les expéditions les plus pénibles, sous les ordres d'un père infatigable, toujours occupé, depuis son élévation à l'empire, soit à conduire ses armées, soit à rétablir l'ordre dans l'Etat et dans l'Eglise, il n'avait goûté de repos que pendant les deux années qu'il avait passées dans la retraite après la mort injuste de son père. Il était attaqué d'hydropisie lorsqu'il manda son fils Honorius. L'arrivée de cet enfant chéri et la joie qu'il eut de le mettre en possession de l'Occident, lui firent pour quelque temps oublier ses maux; mais, se sentant affaiblir de plus en plus, il s'occupa des dispositions nécessaires pour prévenir les désordres que sa mort pouvait causer. Il recommanda de nouveau ses deux fils à Stilichon; après quoi il ne fit son testament que pour laisser un dernier témoignage de sa piété et de sa tendresses pour ses sujets. Il y exhortait ses fils à servir Dieu avez zèle, leur assurant que c'était un moyen infaillible d'attirer les bénédictions du ciel sur toutes leurs entreprises. Il fit des legs en faveur des églises; il régla deux points importants sur lesquels il n'avait pas encore pu satisfaire sa bonté naturelle. Il avait de vive voix accordé le pardon à tous ceux qui avaient combattu contre lui; mais l'opposition d'une personne qu'on ne nomme pas, l'avait empêché d'en expédier un acte authentique. Il assura par son testament une amnistie générale. Il avait fait espérer la remise d'un impôt onéreux (un autre de ses courtisans avait jusqu'alors retardé l'effet de sa promesse), il chargea ses fils d'acquitter sa parole, et leur en laissa une loi toute dressée. Après ces dispostions, plus glorieuses encore que ses victoires, il sentit quelque soulagement; il assista, le matin du 16 de janvier 395, à des jeux équestres qu'il donnait à Milan, pour célébrer les heureux événements de l'année précédente. Mais après son repas, le mal redoubla à tel point qu'il envoya son fils Honorius présider au spectacle en sa place; il mourut la nuit suivante, après un règne de seize ans moins deux

(1) *De Obit. Theod. Paul., Vit. Ambr.*

jours. Dans le moment même qu'il rendait les derniers soupirs, il appelait saint Ambroise.

Le quarantième jour après son décès, on célébra un service solennel pour le repos de son âme. Honorius et toute l'armée y assistèrent. Saint Ambroise y prononça l'oraison funèbre. Il attribue à la foi de Théodose ses victoires, particulièrement la dernière contre Eugène. Il exhorte les soldats à garder une fidélité inviolable à ses enfants, considérant non la faiblesse de leur âge, mais les obligations qu'ils ont au père. Enfin, après avoir fait le tableau de ses vertus, particulièrement de sa clémence, il s'abandonne lui-même aux épanchements de son amitié et de sa douleur. « J'ai aimé l'homme miséricordieux et humble sur le trône ! J'ai aimé l'homme qui aimait mieux d'être repris que d'être flatté ; qui a pleuré publiquement dans l'église un péché que d'autres lui avaient fait commettre par surprise ; qui l'a pleuré tous les jours de sa vie ! Que dirai-je encore ? Il venait de remporter une victoire éclatante ; toutefois, parce que des ennemis sont restés sur le champ de bataille, il s'abstient de la participation aux saints mystères, jusqu'à ce que Dieu lui ait manifesté sa bienveillance par l'arrivée de ses enfants. J'ai aimé l'homme qui me demandait à son dernier soupir ! J'ai aimé l'homme qui, dans ce moment redoutable, était plus occupé de l'état des églises que de ses propres dangers ! oui, j'ai aimé cet homme, et c'est pourquoi je le pleure du fond de mes entrailles ! J'ai aimé cet homme, et c'est pour cela que je ne le quitterai point que, par mes pleurs et mes prières, je ne l'aie introduit où l'appellent ses mérites, sur la montagne sainte du Seigneur, dans la véritable terre des vivants (1) ! »

(1) Ambr., *De Obit. Theod.*

DISSERTATION SUR LE LIVRE TRENTE-SIXIÈME

DU PREMIER CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE CONSTANTINOPLE

Le quatrième siècle qui fut, pour l'Eglise, le premier siècle de la liberté, fut aussi le siècle des grandes tempêtes. L'arianisme, vaincu dogmatiquement par le concile de Nicée, devint d'abord, avec l'appui des empereurs, une terrible faction. L'intrépide adversaire des ariens, Athanase, qui les combattit, durant quarante ans, sans être ébranlé par aucune sorte de persécution, Athanase fut cinq fois banni et cinq fois remonta victorieux sur son siège. Un autre défenseur du Consubstantiel, Marcel d'Ancyre fut déposé par la faction arienne, sous prétexte de sabellianisme. On tint des conciles semiariens à Antioche, à Arles, à Milan, à Sirmium, à Séleucie, à Rimini. Les formulaires succédaient aux formulaires sans expliquer aucunement une question qui l'était par une définition dogmatique et qu'on ne voulait expliquer encore que pour y condenser, en l'embrouillant, tous les poisons de l'hérésie. A Rimini, entre autres, en 359, sous prétexte de rétablir la paix, on fit signer à quatre cents évêques, une nouvelle déclaration. « La superficie de l'exposition qu'ils signèrent, dit saint Jérôme, ne portait rien de sacrilège : les paroles sonnaient la piété, et, au milieu de si grandes acclamations, personne ne croyait qu'on eût dissimulé des venins. On donnait, d'ailleurs, une raison vraisemblable pour rejeter le mot de substance : l'expression ne se trouvait pas dans les Ecritures et sa nouveauté scandalisait les simples... « Alors, dit encore saint Jérôme, le nom de substance fut aboli, alors la condamnation de la foi de Nicée fut proclamée, alors l'univers gémit et s'étonna d'être devenu arien. »

Au milieu de ces agitations, l'Eglise, pendant l'exil de Libère, recevait, de la main de Constance, pour Pape, un Antipape, Félix. On a coutume de demander si Félix doit être considéré comme pape légitime. Le cardinal Bellarmin, (1) ; le cardinal Baronius (2) ; Schélestraet, le P. Dusollier (3), le P. Antonio Pauli dans sa dissertation publiée à Rome en 1790 sur saint Félix II, pape et martyr, ont pensé que ce Pontife fut légitime au moins quelque temps et qu'on doit le compter dans le catalogue des Souverains Pontifes. Le P. Papebrock (4), Marangoni (5) et Zaccaria (6) traitent Félix avec bénignité et pensent qu'on le doit considérer comme le vicaire du pape exilé, comme l'administrateur de l'Eglise au nom de Libère absent. D'autres hésitent à se prononcer comme le très-savant Pierre Lazzari (7). Enfin Michel Maceda (8) et l'opinion de Christian Lupus, Dupin, Noel-Alexandre, Tillemont, du cardinal Orsi et de plusieurs autres, est que Félix ne doit pas figurer parmi les papes légitimes. Nous embrassons ce dernier sentiment, et parce que les anciens Pères ne comptent généralement pas Félix parmi les Papes et parce que Libère étant Pape légitime, il ne peut pas y avoir en même temps deux papes dans l'Eglise.

Outre ces troubles de l'arianisme et ce deuil causé par la présence d'un Antipape, l'Eglise voyait se répandre plusieurs erreurs qui pouvaient non-seulement causer du détriment à la foi, mais aggraver encore le désordre public. Nous voulons faire mention ici des erreurs de Photin, de Macédonius et d'Apollinaire.

Photin, diacre d'Ancyre, puis évêque de Sirmium, prétendait que le Verbe n'était point une personne, mais une vertu divine manifestée dans Jésus. Jésus n'était qu'un homme, Dieu l'adopte pour fils à cause de ses vertus, dès qu'il aura rendu le pouvoir au Père, le Verbe le quittera. Photin s'appuyait, pour soutenir son erreur, sur des textes de l'Ecriture. Les semiariens le condamnèrent à Antioche en 345, et les catholiques à Milan en 347 ou 349. Enfin, les eusébiens le déposèrent au premier Synode de Sirmium, en 351, qui avait condamné de nouveau les opinions sabelliennes sur l'extension et la concentration de la substance divine. Cette hérésie menacera, plus tard, de reparaître dans Bo[illegible] évêque de Sardique.

Les deux Apollinaire de Laodicée avaient

(1) *De Romano Pontifice* [illegible], IV, ch. IX. — (2) An 357 [illegible] (3) Tome VII [illegible] (4) *Pr*[illegible]
[illegible]
sur la [illegible] — (7) Diss. sur les deux catalog[illegible] — (8) [illegible]

bien mérité de l'Eglise catholique par les apologies de l'Evangile contre les philosophes païens et par la persévérance avec laquelle ils avaient défendu, contre les ariens, l'égalité de substance du Père et du Fils. Mais, en s'efforçant de conserver, dans toute son intégrité, la doctrine de l'unité de la nature divine et humaine dans le Christ, ils tombèrent dans une erreur opposée. L'erreur d'Arius avait surtout porté sur le rapport du Verbe divin avec le Père ; celle d'Apollinaire porta principalement sur le Verbe fait chair. S'attachant à la doctrine platonicienne qui distingue, dans l'homme, le corps, l'âme et l'esprit et à l'hypothèse du traducianisme, Apollinaire disait : « Le Christ a eu un corps et une âme, mais, en place de l'esprit, le Verbe était en lui. Car, en admettant le contraire, ou l'on admet deux fils de Dieu ou l'on ne voit dans le Christ qu'un pur homme, soutenu par le Verbe. On arrive ainsi à ce dilemme insoluble : Ou il faut nier que le Christ ait été sans péché, ou si l'on admet son impeccabilité et en même temps son union parfaite avec le Verbe, on nie la liberté humaine, l'attribut essentiel de l'être raisonnable ; et, dans ce cas, nous aurions été rachetés par un homme, ce qui impliquerait l'inefficacité de la Rédemption. Les conciles de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche condamnèrent l'hérésie d'Apollinaire, en attendant la définition d'un concile œcuménique.

Macédonius, autrefois évêque de Constantinople, d'abord arien, puis semiarien, blasphéma enfin contre le Saint-Esprit. Saint Augustin, parlant de son hérésie, dit que les macédoniens ne croyaient pas que le Saint-Esprit fût de même substance et essence que le Père et le Fils; quelques-uns disaient même qu'il n'avait pas de substance propre, qu'il n'était pas Dieu, mais seulement la déité du Fils et du Père.

Au milieu de ces troubles et de ces erreurs, la foi avait beaucoup dépéri. On peut citer en preuve ce qui arriva à Constantinople, par la vertu de saint Grégoire de Nazianze. Le concile d'Antioche, en 379, l'avait envoyé dans cette ville pour y soutenir la religion : il la trouva en péril et presque effacée ; mais bientôt il la releva et la rétablit dans son état premier. A l'avènement de Théodose le Grand, les catholiques de Constantinople avaient demandé que Grégoire fut mis à la place de l'arien Démophile ; mais l'ambition de Maxime le cynique, qui convoitait ce siége excita un grand trouble. L'église d'Antioche était agitée, de son côté, par suite de l'élection de l'évêque Paulin.

Dans ces tristes conjonctures, Théodose désirait vivement porter secours à la religion et mettre fin aux troubles qui agitaient l'Eglise: il résolut donc de réunir, en concile, à Constantinople, les évêques de son empire. L'empereur espérait, par ce moyen, faire traiter toutes les affaires de l'Eglise et rétablir l'ancienne paix. Le concile se tint en 381 ; il commença en mai et se termina avec juillet. Mélèce, patriarche d'Antioche, eut d'abord la présidence, mais il mourut bientôt ; Grégoire de Nazianze, confirmé évêque de Constantinople, lui succéda ; lorsque Grégoire se démit de l'épiscopat, Timothee d'Alexandrie, et enfin Nectaire, successeur de Grégoire, présidèrent l'assemblée. Cent cinquante évêques d'Orient assistaient au concile.

On s'occupa d'abord des macédoniens et des apollinaristes : les évêques réunis en concile, condamnèrent leurs erreurs. Les mêmes évêques développèrent le symbole de Nicée, de manière que les symboles de Nicée et de Constantinople renversèrent évidemment l'hérésie : ce dernier symbole est celui que récite l'Eglise à la Sainte Messe. Ensuite on dressa trois Canons sur des matières de discipline.

Le concile de Constantinople n'eut pas d'abord l'autorité d'un conseil œcuménique, parce qu'il n'avait pas été indiqué par un décret du pape Damase et que tous les évêques de la catholicité n'avaient pas été conviés. Dans la suite, il acquit ce caractère : il fut confirmé par le Saint-Siége et mis au nombre des conciles œcuméniques. On peut lire, entre autres, sur ce sujet, le traité *Des anciennes collections et collecteurs de canons avant Gratien* (1), des très-savants frères Ballerini, qui prouvent que le symbole de Constantinople et la condamnation de l'hérésie, furent reçus peu après le Pontificat de Gélase ; c'est chose connue que les canons furent reçus beaucoup plus tard par les églises d'Occident. Saint Grégoire le Grand (2) dit : L'Eglise romaine n'a pas jusqu'à présent et ne reçoit pas les canons et les actes de ce Synode ; elle reçoit ce concile seulement pour ce qu'il a défini contre Macédonius. »

Le troisième canon de ce concile mérite une mention spéciale. Ce canon décide, pour la première fois, que l'évêque de Constantinople aura, comme patriarche, la seconde place après le Pontife Romain. Jusque-là, on avait toujours observé dans l'Eglise, que les évêques des premiers siéges, plus tard appelés patriarches, seraient considérés dans cet ordre: l'évêque de Rome à la première place; l'évêque d'Alexandrie à la seconde ; l'évêque d'Antioche à la troisième. La ville de Byzance, jusqu'à l'époque où elle fut agrandie par Constantin et illustrée par la résidence impériale, avait vu son évêque, mais sans aucun degré de prééminence, et même soumis aux droits de l'évêque d'Héraclée. Lorsque Constantin eût conféré, à cette ville, un si grand honneur et une si grande splendeur ; lorsque Constantinople, devenue la capitale de l'Empire, commença à s'appeler la nouvelle Rome ; il parut convenable de lui donner aussi, dans le gouvernement ecclésiastique, quelque ornement, qui démontrât qu'il avait pris, dans l'administration de l'Empire, la place de l'ancienne Rome. Pour atteindre ce but, les Pères du

(1) Part. II, ch. 1, p. 2. — (2) *Epist.* xxxi. l. VII.

concile décrétèrent : « Il faut que l'évêque de Constantinople ait la primauté d'honneur après l'évêque de Rome, parce que Constantinople est la nouvelle Rome.

Ce canon du concile de Constantinople portait préjudice à la dignité des siéges d'Alexandrie et d'Antioche. Les évêques de ces deux siéges passaient, l'un, du second au troisième rang ; l'autre, du troisième au quatrième. Les évêques, qui avaient à défendre leurs droits, se plaignirent de cette innovation : et les Pontifes romains improuvèrent constamment pendant longtemps cette décision du concile.

Boniface I[er], monté sur le siége pontifical en 418, écrivit à Rufin de Thessalonique, pour réfuter Atticus de Constantinople qui se conduisait comme supérieur à l'évêque d'Alexandrie : « Je crois meilleur de laisser à votre fraternité le soin de comprendre qui est le maître de l'humilité, qui est le maître de l'orgueil. Mais loin des prêtres du Seigneur, qu'aucun d'entre eux tombe dans la faute, en tentant de nouvelles usurpations, de tourner contre lui les exemples des aïeux... Si la circonstance l'exige, s'il vous plaît de revoir les décrets des conciles, vous trouverez aisément qui est, après Rome, le second et qui est le troisième. Que les grandes églises conservent leurs dignités par les canons, celle d'Alexandrie, puis celle d'Antioche, selon que le porte la connaissance du droit ecclésiastique. » Sixte III, nommé en 432, n'écrivit pas moins explicitement aux évêques d'Illyrie, pour leur défendre d'obéir au patriarche de Constantinople : « Frères bien-aimés, dit-il, les dispositions qu'a prises, en dehors de nos ordres, le concile d'Orient, ne vous obligent pas ; vous ne devez vous croire astreints qu'à ce qu'il a jugé, en matière de foi, avec notre parfait consentement. »

Pour ne pas citer de plus nombreux exemples, on sait, par ce que fit et écrivit saint Léon après le concile de Chalcédoine, combien ce pape résista au décret de Constantinople. Lorsqu'on eut terminé ce qui regardait la condamnation d'Eutychès et de Nestorius, après le départ de Chalcédoine des évêques d'Alexandrie, d'Ephèse et de la plus grande partie des prélats, malgré les réclamations des légats du pape qui avaient également quitté le concile, ce troisième canon du premier concile de Constantinople fut confirmé et l'on déclara soumis au patriarche de cette ville, le Pont, l'Asie et la Thrace.

Les légats du Pape s'y opposèrent et demandèrent la révocation de ce décret. Non-seulement ils n'obtinrent pas ce qu'ils demandaient ; mais les évêques, qui avaient porté ce décret, supplièrent saint Léon le Grand de confirmer ce canon de son autorité. L'empereur Marcien adressa la même prière au Pontife. Ces faits sont prouvés par la lettre qu'envoyèrent à saint Léon, au nom de Marcien et de Valentinien III, l'évêque Lucien et le diacre Basile. Mais telle fut la sagesse de saint Léon, telle fut sa constance à défendre les anciennes institutions ecclésiastiques, qu'il rejeta toujours ce decret de Chalcédoine et le rendit de nul effet. C'est ce que démontrent abondamment les lettres qu'écrivit saint Léon à Marcien, à l'impératrice Pulchérie, aux évêques qui s'étaient réunis à Chalcédoine, à l'évêque de Constantinople, Anatolius, à Maxime d'Antioche et à Protère d'Alexandrie.

Cette résistance du Saint-Siége dura longtemps ; ce fut seulement sous Innocent III, au IV[e] concile de Latran, en 1215, que la Chaire Apostolique approuva le canon qui donnait, au patriarche de Constantinople, la seconde place après celui de Rome. On lira sur ce point, le docte Lequien, de l'Ordre des Frères prêcheurs, dans son très-savant ouvrage *L'Orient chrétien* (1), où il traite des origines, de l'institution, des accroissements et de la forme d'administration du patriarchat de Constantinople. Personne n'a expliqué avec plus de sagesse ce point d'histoire ecclésiastique.

(1) T. I[er].

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME

DE L'AN 393 A L'AN 401 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Rome païenne s'en va avec le vieux monde; Rome chrétienne la remplace avec un nouveau monde, qu'éclairent à la fois saint Ambroise et saint Martin, saint Augustin et saint Jérôme, saint Paulin et Synésius, saint Chrysostome et saint Épiphane.

L'empire humain de Rome finissait son temps et sa tâche. C'était comme un moule de terre, pour aider à former un empire bien autrement merveilleux, un empire vraiment éternel, un empire spirituel et divin. Or, on brise le moule quand on veut dégager la statue. L'unité de l'empire romain avait facilité la propagation du christianisme dans l'empire même; mais elle devenait quelquefois un obstacle à sa propagation au delà. Nous avons vu Sapor, roi de Perse, persécuter les chrétiens de ses Etats, par la raison politique que le christianisme était la religion des césars. Comme le christianisme total ou le catholicisme devait embrasser tous les peuples et tous les siècles, il covenait que sa capitale, Rome chrétienne, n'ayant d'autre souverain que son pontife devînt la capitale commune de tous les peuples et de tous les siècles chrétiens. De plus, l'unité de la force dans l'empire romain aurait fini, à la longue, par détruire la distinction et la nationalité des peuples, et par les fondre tous en une masse de plus en plus compacte et inerte. La vie et la beauté de l'univers demandaient la variété dans l'unité, l'activité dans l'ordre. Aussi Daniel et saint Jean avaient-ils prédit que cet empire finirait par une dizaine de royaumes. Rome elle-même, pour remplir ces nouvelles et glorieuses destinées, avait besoin d'être transformée en une autre. Tel qu'un métal précieux, elle sera donc brisée et jetée dans la fournaise, afin de s'y défaire de la rouille du paganisme, en sortir toute chrétienne et devenir, jusqu'à la fin du monde, la digne métropole d'un nouvel univers. Ces merveilles ne seront pas l'œuvre d'un jour. Car ce n'est pas l'homme qui les opère, mais Dieu, à qui est l'éternité.

Théodose était mort à Milan; son corps fut transporté à Constantinople et inhumé dans le tombeau ordinaire des empereurs. Avec l'empereur Théodose, il semble qu'on eût enseveli la gloire de l'empire. Il laissait ses deux enfants sur le trône; mais ils n'y furent jamais que deux enfants. Arcade, à Constantinople, âgé de dix-huit ans, avait pour principal ministre et pour tuteur Rufin; Honorius, âgé de onze ans, avait pour principal ministre et pour tuteur Stilichon. Rufin était un Gascon parvenu; Stilichon était Vandale d'origine. La plupart des grands officiers de l'empire étaient d'origine barbare. Bauton, qui fut consul en 385, était un général franc, et laissait une fille que nous verrons monter sur le trône impérial de Constantinople. Le Goth Alaric était comte de l'empire. Gaïnas, un autre Goth, commandait un corps considérable de troupes. Des Barbares de tout nom, Francs, Goths, Huns, Vandales, Alains, Hérules, Suèves, Lombards, faisaient la principale force des armées romaines. Les Romains, dégénérés par le luxe et la mollesse, n'étaient plus capables ni même dignes de se défendre eux-mêmes. Les descendants d'un grand nombre d'anciennes familles sénatoriales, entourés d'esclaves et de parasites, ne connaissaient que la bonne chère, les bains, les spectacles. Leur grande occupation était de jouer aux dés; un habile joueur se regardait au-dessus des consuls. Qu'un de leurs esclaves tardât à leur apporter de l'eau chaude, il recevait trois cents coups de fouet; le même avait-il tué un homme? le maître répondait à toutes les plaintes: Si ce coquin recommence, je le châtierai! Avaient-ils voyagé un peu loin dans les campagnes, assisté à une partie de chasse, navigué sur le lac d'Averne jusqu'à Pouzzoles ou Gaëte? ils croyaient avoir égalé les expéditions d'Alexandre et César. La plupart d'entre eux assuraient ne croire à aucune divinité; mais avant de sortir de la maison, ou de se mettre à table ou au bain, ils consultaient religieusement dans quelle partie du ciel était le signe de Mercure ou de l'écrevisse. Un autre, pour échapper aux poursuites d'un créancier, le faisait accuser d'empoisonnement par un cocher du cirque, jusqu'à ce qu'il eût rendu la

créance. Tel est le tableau qu'Ammien-Marcellin nous trace du sénat de Rome. Le peuple, fainéant, ne connaissait de vie que le vin, les dés, les spectacles, la débauche; son temple, sa demeure, son tout, était le grand cirque. Ce qui l'occupe, c'est de savoir quel cocher l'emportera dans la course des chars. Si ce n'est pas un tel, s'écrient les plus âgés, l'empire romain est perdu! Les Pères de l'Église parlent à cet égard comme l'auteur païen (1). On conçoit qu'avec une génération ou plutôt une dégénération pareille, l'empire était perdu depuis longtemps, et que, soutenu par les Barbares, il tombera dès que les Barbares le voudront. Stilichon et Rufin leur donneront occasion de le vouloir.

Dominés précédemment par le génie supérieur de Théodose, ils dominaient sous ses faibles enfants. Pareils l'un à l'autre en capacité, ils vendaient les charges aux magistrats, qui s'en dédommageaient sur leurs subalternes et ceux-ci sur le peuple. Les officiers municipaux étaient autant de tyrans. Les riches faisaient retomber le poids des contributions publiques sur les pauvres : y avait-il une remise? les riches seuls en profitaient. Des pauvres se mettaient-ils sous le patronage de certains riches? Ceux-ci, non contents de les dépouiller de leur petit champ, les forçaient de continuer à en payer l'impôt. D'autres malheureux abandonnaient-ils à des riches leur petit avoir pour se rendre leurs fermiers? Ils se voyaient bientôt réduits à la condition d'esclaves. Rien de semblable n'avait lieu sous les Barbares. Aussi, quand les Barbares arriveront, verra-t-on le pauvre peuple se réfugier sous leur domination et s'en réjouir. Rufin, non content d'être le premier ministre d'Arcade, aspirait à être son collègue; Stilichon cachait une ambition semblable sur l'empire d'Occident. Pour parvenir à leurs fins, en se rendant de plus en plus nécessaires, ils négocieront secrètement avec les Barbares, et les appelleront sur les terres de l'empire, d'où ils ne sortiront plus.

Autant l'empire menaçait ruine, autant l'Église s'affermissait de toutes parts. Dans tous les pays elle voyait des saints et des docteurs. En Afrique, saint Augustin continuait à combattre les hérétiques, particulièrement les manichéens. Arrivé de Rome à Carthage vers le mois de septembre 388, il logea quelque temps chez un avocat de grande vertu, qui se nommait Innocent. Celui-ci était attaqué d'une fistule, dont plusieurs opérations n'avaient pu le délivrer; on devait lui en faire une nouvelle qui était fort dangereuse. Innocent, qui regardait la mort comme certaine, demandait instamment à Dieu d'être délivré de ce danger. Saturnin, évêque d'Uzales, Aurélius, qui fut depuis élevé sur le siége de Carthage, et plusieurs autres ecclésiastiques qui lui rendaient de fréquentes visites et qui étaient alors présents, se mirent à genoux pour prier avec lui. Saint Augustin, qui était dans la compagnie, rapporte que les chirurgiens, étant venus le lendemain, trouvèrent, à leur grand étonnement, la plaie parfaitement guérie (2).

De Carthage il se rendit à Tagaste, et se retira avec ses amis dans les terres qu'il avait auprès de cette ville. Il y demeura environ trois ans, dégagé de tous les soins du siècle, ne vivant que pour Dieu, s'y exerçant au jeûne, à la prière, aux bonnes œuvres, méditant nuit et jour la loi du Seigneur, et instruisant les autres par ses discours et par ses écrits. Il vendit même ses terres et en distribua l'argent aux pauvres, afin de servir Dieu dans une entière liberté. Il écrivit alors, d'un style plus simple qu'il n'avait encore fait, les deux livres *De la Genèse*, pour réfuter les calomnies des manichéens contre l'Ancien Testament. Il acheva son ouvrage *De la Musique*, pour montrer comment, de l'harmonie variable des sons et des nombres, l'esprit peut s'élever à l'harmonie immuable et éternelle de Dieu et de ses œuvres. Il composa dans ce même temps le livre *Du Maître*, qui est un dialogue avec son fils Adéodat, où il examine curieusement l'usage de la parole, et prouve qu'il n'y a point d'autre maître qui nous enseigne que la vérité éternelle, qui est Jésus-Christ. Saint Augustin prend Dieu à témoin dans ses *Confessions*, que toutes les pensées qu'il attribue à son fils dans cet ouvrage étaient effectivement de lui, quoiqu'il n'eût que seize ans, et dit qu'il a vu des effets plus merveilleux de son esprit, en sorte qu'il en était épouvanté. Mais il perdit ce fils peu de temps après.

Le dernier fruit de sa retraite fut le livre *De la vraie Religion*. Il y montre qu'on ne doit pas la chercher près des philosophes païens, qui approuvent, par leurs actions, le culte populaire qu'ils condamnent par leurs discours. On ne doit pas non plus la chercher dans la confusion du paganisme, ni dans l'impureté de l'hérésie, ni dans la langueur du schisme, ni dans l'aveuglement du judaïsme; elle ne se trouve que dans l'Église catholique, qui est répandue généralement par toute la terre, et qui est appelée catholique non-seulement par les siens, mais encore par tous ses ennemis, qui, parlant d'elle, soit entre eux, soit avec les étrangers, ne l'appellent pas autrement que catholique. Cette Église fait servir l'égarement des autres à son propre bien. Elle se sert des païens comme de la matière dont elle fait ses ouvrages; des hérétiques, comme d'une preuve de la pureté de sa doctrine; des schismatiques, comme d'une marque de sa fermeté, et des Juifs, pour relever son éclat et sa beauté. Elle invite les païens, elle chasse les hérétiques, elle abandonne les schismatiques, elle passe et s'élève au-dessus des Juifs, leur ouvrant néanmoins à tous l'entrée des mystères et la porte de la grâce, soit en for-

(1) Amm., l. XXVIII, n. 4. Isid. Pel., l. I, *Epist.* CDLXXXV, CDLXXXVII. Salv., l. IV, V, VII, *pass.* Synes., *Epist.* CXXVII. — (2) Aug., *De Civ.*, l. XXII, c. XVIII.

mant la foi des premiers, ou en réformant l'erreur des seconds, ou en remettant les autres dans son sein, ou en admettant les derniers à la société de ses enfants. Le premier fondement de cette religion est l'histoire et la prophétie, qui nous découvrent la conduite de la divine Providence dans le cours des temps pour la réparation et la réformation du genre humain, et pour lui procurer la vie éternelle. Le second, sont les préceptes divins qui doivent régler notre vie et purifier notre esprit, afin de le rendre capable des choses spirituelles, c'est-à-dire de connaître qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, qui ont, sans aucun partage, créé le monde et tout ce qu'il contient, l'Incarnation et tous les mystères qui en sont la suite. Dans ses *Rétractations*, il observe que la vraie religion, nommée chrétienne depuis l'avénement du Christ, existait dès l'origine du genre humain (1).

Pendant que saint Augustin s'occupait ainsi dans sa retraite près de Tagaste, il y avait un agent de l'empereur à Hippone, ville maritime du voisinage, qui, étant déjà de ses amis, souhaita fort de le voir et d'entendre la parole de Dieu de sa bouche. Il était déjà chrétien, et assurait même qu'il pourrait bien renoncer à toutes les vanités du siècle. Saint Augustin, espérant de le gagner entièrement à Dieu et de l'engager même à venir demeurer avec lui dans sa retraite, vint à Hippone, eut plusieurs entretiens avec lui et le pressa extrêmement d'accomplir ses promesses. Mais il ne put lui persuader de l'exécuter alors. Valère gouvernait en ce temps-là l'église d'Hippone. C'était un homme de piété et plein de la crainte de Dieu, mais Grec de naissance, de sorte qu'il avait peine de s'énoncer en latin. Se voyant donc par là moins utile à son église, il demandait souvent à Dieu de lui donner un homme capable d'édifier son peuple par sa parole et par sa doctrine. Un jour il parlait à son peuple même du besoin qu'il avait d'ordonner un prêtre pour son église. Saint Augustin était présent, ne se doutant de rien ; car il évitait avec soin les églises qui manquaient d'évêque, de peur qu'on ne le choisît ; mais il ne savait pas qu'il manquait un prêtre dans celle d'Hippone. Le peuple, qui connaissait sa vertu et sa doctrine, et qui l'aimait, ayant appris comment il avait abandonné son bien pour se consacrer à Dieu, se saisit de lui au milieu de l'église, et le présenta à l'évêque, le priant tous unanimement et à grands cris de l'ordonner prêtre. Augustin fondait en larmes. Quelques-uns les interprétaient comme s'il eût été affligé de n'être que prêtre, et lui disaient pour le consoler : Il est vrai que vous méritiez une plus grande place, mais la prêtrise approche de l'épiscopat. Lui cependant pleurait par la considération des grands périls qui le menaçaient dans le sacerdoce. Enfin, le désir du peuple fut accompli, et saint Augustin ordonné prêtre, malgré sa résistance, vers le commencement de l'an 391.

Il conserva toujours l'amour de la retraite, et voulut vivre à Hippone dans un monastère, comme il avait fait à Tagaste. Valère, le voyant dans cette disposition, lui donna un jardin de l'église, où il rassembla diverses personnes qui avaient, comme lui, le désir de se donner entièrement à Dieu. Il y menait avec eux la même vie que les premiers chrétiens à Jérusalem, du temps des apôtres. Ceux d'entre eux qui avaient du bien, le vendaient et en distribuaient le prix aux pauvres, ne se réservant d'autres fonds que Dieu même. On met au nombre de ses disciples, Alypius, Evodius, Possidius et plusieurs autres qui furent tirés de ce monastère pour être élevés à l'épiscopat. Saint Augustin y recevait aussi des enfants, des esclaves et de simples catéchumènes. La continence était observée de tous. Il fit pour les vierges la même chose qu'il avait faite pour les hommes, et établit pour elles un monastère à Hippone, dont sa sœur fut supérieure, et qu'elle gouverna longtemps et jusqu'à sa mort, servant Dieu dans une sainte viduité. Les filles de son frère et de son oncle y étaient aussi. La ville d'Hippone subsiste encore, du moins en partie : c'est Bone, en Algérie.

Cependant Valère rendit publiquement grâces à Dieu d'avoir exaucé ses prières, et donna à Augustin le pouvoir et la commission d'expliquer l'Evangile au peuple, en sa présence et à sa place. C'était contre l'usage de l'église d'Afrique, où les évêques seuls avaient accoutumé de prêcher. Aussi quelques évêques le trouvaient mauvais. Mais Valère, sachant qu'il suivait l'usage des Orientaux, et cherchant l'utilité de l'Église, ne se mettait pas en peine de ces discours. Saint Augustin ne se rendit pas d'abord à cet ordre de son évêque; il lui demanda du temps pour s'instruire encore, et lui écrivit en ces termes : « Je vous prie de considérer avant toutes choses, qu'il n'y a rien dans la vie, principalement en ce temps, de plus facile et de plus agréable que la fonction d'évêque, de prêtre ou de diacre, si on la fait par manière d'acquit et en se rendant complaisant ; mais que rien n'est devant Dieu plus misérable, plus injuste et plus condamnable. Au contraire, rien n'est plus difficile, plus laborieux et plus dangereux que ces emplois, et rien n'est plus heureux devant Dieu, si on y sert de la manière qu'il l'ordonne. Je ne l'ai pas apprise dans ma jeunesse ; et quand je commençais à l'apprendre, on m'a fait violence pour me mettre à la seconde place. Je crois que Dieu a voulu me châtier de ce que j'osais reprendre les fautes des autres ; et j'ai bien reconnu depuis ma témérité. Que si je n'ai vu ce qui me manquait que pour ne pouvoir plus l'acquérir, vous voulez donc, mon père, que je périsse ? Où est votre charité pour moi et pour l'Église ? » Il conclut en lui demandant un peu de temps,

(1) *Retract.*, l. I, c. XIII.

comme jusqu'à Pâques, pour s'instruire par la lecture et la prière, non pas des choses nécessaires au salut, car il avoue qu'il les sait, mais de la manière de les enseigner, sans chercher son utilité, mais uniquement le salut des autres (1). Il commença ensuite de prêcher, et avec un tel succès, que d'autres évêques suivirent l'exemple de Valère et firent prêcher les prêtres.

Aurélius, qui n'était que diacre de Carthage lorsque saint Augustin revint d'Italie en 388, en fut fait évêque après la mort de Généthlius, vers l'an 392. Aussitôt après son ordination, il en écrivit à saint Augustin, avec lequel il était lié d'amitié depuis longtemps ; il se recommandait à ses prières, et se réjouissait de ce qu'Alypius demeurait avec lui. Saint Augustin, ravi de cette lettre, où il voyait des marques d'une affection sincère, fut quelque temps sans y répondre, ne sachant comment le faire d'une manière convenable ; mais enfin il s'abandonna à l'esprit de Dieu, dans l'espérance qu'il lui ferait faire une réponse digne du zèle qu'ils avaient l'un et l'autre pour le bien et l'honneur de l'Eglise.

Après donc l'avoir remercié, au nom d'Alypius et de tous ceux qui vivaient avec lui en communauté, de l'amitié qu'il leur témoignait, il l'exhorte à réprimer les intempérances et les ivrogneries qui se commettaient en Afrique, dans les églises, non-seulement les jours de fêtes, mais tous les jours, et cela sous prétexte d'honorer les martyrs. Il lui fait remarquer que des trois vices que saint Paul condamne dans son épître aux Romains, l'excès du manger et du boire, l'impureté et la division, il n'y avait que l'impureté que l'on punît et que l'on regardât comme indigne de la sainte table ; mais que, pour les autres, on les supposait tellement permis, que l'on croyait même honorer les martyrs en s'enivrant sur leurs tombeaux. Il lui dit que ces désordres n'ont jamais été dans les eglises d'Italie, ni dans la plupart d'outre-mer, ou que, s'ils y ont été, les évêques vigilants les ont réformés. Il ajoute que Valère, son évêque, ne manquait ni de zèle ni de science pour les abolir dans son diocèse ; mais que cette pestilence était si invétérée, qu'il n'y avait pas lieu d'espérer qu'on pût y porter remède, si ce n'est par l'autorité d'un concile, et que si quelque église particulière devait le faire, c'était à celle de Carthage à commencer. Mais il faut, dit-il, s'y prendre doucement ; car on n'ôte pas des abus de ce genre par la dureté, ni d'une manière impérieuse : c'est plutôt en enseignant qu'en commandant, plutôt en avertissant qu'en menaçant. C'est ainsi qu'on doit agir envers la multitude, au lieu qu'on peut user de sévérité contre les péchés des particuliers. Si nous faisons donc quelques menaces, que ce soit en gémissant et en employant celles de l'Ecriture, afin que ce ne soit pas nous et notre puissance, mais Dieu, que l'on craigne dans nos discours. De cette manière, les spirituels ou ceux qui en approchent seront touchés les premiers, et ils entraîneront la multitude par leur autorité. Et parce que ces ivrogneries et ces festins dissolus qui se font dans les cimetières sont regardés par le peuple grossier et ignorant non-seulement comme honorables aux martyrs, mais comme un soulagement pour les morts, je crois que l'on pourra plus facilement les en détourner si, en le leur défendant par l'autorité des Ecritures, on prend soin en même temps que les oblations qu'on reçoit dans l'Eglise pour les morts se fassent avec modestie et avec peu de dépenses. Saint Augustin se plaint ensuite des querelles, des animosités et des fourberies qui régnaient plus encore dans le clergé que dans le peuple. Il dit que le seul moyen de les combattre est de tâcher d'inspirer aux ecclésiastiques la crainte de Dieu et la charité, par des exhortations fréquentes et tirées de l'Ecriture sainte. Mais il veut que celui qui l'entreprendra soit lui-même un exemple de patience et d'humilité, et qu'on voie qu'il exige toujours bien moins de respect qu'on ne veut lui en rendre (2).

On ne sait pas si Aurélius vint à bout de réprimer ces désordres. Un concile tenu à Hippone, en 393, ordonna qu'on détournerait le peuple de ces festins autant qu'il serait possible : paroles qui marquent combien la chose paraissait difficile. Saint Augustin y réussit à Hippone, l'année suivante 394, pour la fête de saint Léonce, évêque de cette ville. Le peuple avait accoutumé de faire, surtout en ce jour, ce qu'il appelait *la réjouissance*. Quelque temps auparavant, on le lui défendit. Cette défense excita du murmure, qui alla toujours augmentant jusqu'au mercredi, veille de l'Ascension, qu'on lut dans l'église cet endroit de l'Evangile : Ne donnez pas la chose sainte aux chiens, ni ne jetez vos perles devant les pourceaux. Saint Augustin en prit occasion de montrer combien il était honteux de faire, dans un lieu aussi saint que l'église, des excès qu'on punirait, dans des maisons particulières, par la privation des choses saintes. Son discours fut bien reçu ; mais comme l'assemblée n'avait pas été nombreuse, il reprit le même sujet le jour de la fête, où on lut l'Evangile qui raconte comment Jésus-Christ chassa du temple ceux qui vendaient des animaux. Il fit voir que l'ivrognerie était beaucoup plus contraire au temple de Dieu que le commerce des animaux nécessaires aux sacrifices. Il ajouta divers endroits de l'Ecriture pour montrer combien l'ivrognerie est un crime infâme et dangereux, et que, loin qu'on puisse en faire un acte de religion, ni l'exercer dans les lieux sacrés, saint Paul ne voulait pas même qu'on y fît les repas les plus modestes. Les gémissements et les marques de douleur dont il accompagna son discours, les prières vives et réitérées qu'il adressa à son peuple, les châ-

(1) **Augustin.**, *Epist* XXI. — (2) *Ibid.*, *Epist.* XXII.

-diments dont il menaça de la part de Dieu, tirèrent les larmes de ses auditeurs, et il ne put s'empêcher d'y mêler les siennes. Croyant avoir emporté ce qu'il désirait, il cessa de parler pour rendre grâces à Dieu.

En effet, dès ce jour cette mauvaise coutume fut abolie. Il arriva néanmoins le lendemain, qui était la fête de saint Léonce, que quelques-uns de ceux mêmes qui avaient assisté la veille à son sermon murmurèrent encore, et disaient : De quoi s'avise-t-on maintenant ? Ceux qui ont souffert cette coutume n'étaient-ils pas chrétiens ? Saint Augustin, ne sachant quelle plus grande machine employer pour les ébranler, avait résolu de lire le passage d'Ézéchiel qui dit que la sentinelle est déchargée quand elle a annoncé le péril, ensuite de secouer ses habits et de se retirer ; mais Dieu en disposa autrement. Avant qu'il montât en chaire, les mêmes qui avaient fait ces plaintes le vinrent trouver. Il les reçut d'une manière caressante, et, en peu de mots, leur fit entendre raison. Quand le temps de prêcher fut venu, il laissa la lecture qu'il avait préparée et qui n'était plus nécessaire, et pour répondre à cette objection : Pourquoi abolir à présent cette coutume ? il dit : Abolissons-la du moins à présent. Mais pour n'avoir pas l'air de blâmer ceux qui l'avaient soufferte, il expliqua la nécessité qui l'avait introduite. Après les persécutions, les païens, qui se convertissaient en foule, avaient peine à renoncer aux festins qu'ils faisaient en l'honneur de leurs idoles ; on eut égard à cette faiblesse, et on leur permit de faire quelque réjouissance semblable en l'honneur des martyrs, en attendant qu'ils fussent capables des joies purement spirituelles. Mais à présent, il est temps de vivre en vrais chrétiens, et de rejeter ce qui n'a été accordé à vos pères que pour les rendre chrétiens. Il leur proposa enfin l'exemple des églises d'outre-mer, c'est-à-dire d'Italie, dans lesquelles cette coutume n'avait jamais eu lieu, ou avait été abolie par les bons évêques. On objectait l'exemple de l'église de Saint-Pierre du Vatican, où ces festins se faisaient tous les jours. Saint Augustin répondit : J'ai ouï dire qu'ils ont été souvent défendus ; mais le lieu est éloigné du logement de l'évêque, et, dans une si grande ville, il y a une quantité d'hommes charnels, principalement d'étrangers qui y abordent de jour en jour. Après tout, il fallait avoir moins d'égard à ce qui se pratiquait dans une basilique de Rome qu'à ce que saint Pierre enseigne contre ces dérèglements dans une de ses épîtres, dont il lut un grand passage. Saint Augustin écrivit l'heureux succès de ses efforts à son ami saint Alypius, dès lors évêque de Tagaste, leur commune patrie(1).

Dès auparavant il avait écrit le livre *De l'Utilité de croire*, à un autre ami nommé Honorat, qu'il avait autrefois attiré lui-même dans le manichéisme, et qui était principalement retenu par les promesses magnifiques des manichéens de ne rien enseigner qui ne fût établi par la raison, en se moquant de l'Église catholique, qui ordonne de croire d'abord. Saint Augustin lui rappelle qu'avec toutes ces promesses trompeuses de science, les manichéens les avaient obligés de croire et d'adorer mille fables absurdes. Qui cherche la vraie religion, doit croire avant tout que Dieu gouverne le monde par sa providence, et que nos âmes sont immortelles. Mais pour la trouver, quelle méthode suivre ? Consultons la plus grande renommée. Car, supposé qu'elle nous trompe, du moins nous nous tromperons avec le genre humain, ce qui n'est pas étonnant pour des hommes. Mais, direz-vous, la vérité est à un petit nombre. Pour l'assurer, vous la connaissez donc, et cependant nous la cherchons. La vérité est peut-être à un petit nombre comme l'éloquence ; peu la possèdent parfaitement, mais la multitude reconnaît qu'ils la possèdent, et les en admire. Mais, insistez-vous, dans l'Église catholique, où se trouvent le grand nombre, on enseigne des absurdités. Qui l'assure ? ses ennemis. Vous les avez reconnus vous-mêmes, dites-vous, en lisant les Écritures. Cela est-il bien certain ? Eh quoi ! pour bien comprendre un poëte, on consulte le plus habile commentateur, et ces livres divins, vénérés par tout l'univers, vous voudriez les lire et les juger sans guide ? Finalement, si nous cherchons à quelle religion confier nos âmes pour les purifier et les guérir, il est incontestable qu'il faut commencer par l'Église catholique. Car déjà les chrétiens sont en plus grand nombre que les Juifs et les idolâtres réunis. Et parmi les chrétiens, quoiqu'il y ait plusieurs sectes, tous néanmoins veulent passer pour catholiques, tous conviennent qu'il n'y a qu'une Église, et que cette Église est catholique. Il ne s'agit plus que voir à qui ce titre, ambitionné de tous, appartient en propre. Ce qui n'est pas mal aisé, car c'est véritablement l'Église qui christianise les lois mêmes des hommes.

Saint Augustin ayant rappelé à son ami de quelle manière il était revenu lui-même à la religion catholique, conclut que la vraie religion ne peut se connaître que par l'autorité. C'est un défaut d'être crédule ; mais ce n'en est pas un de croire, surtout en religion. [illegible]

(1) Aug., *Epist.* XXIX.

l'on commençât par croire au Christ : ce qui était se contredire. De plus, comme je n'ai pas vu le Christ de mes yeux, sur l'autorité de qui croirai-je, si ce n'est des nations et des peuples que renferme et qu'a persuadés l'Église catholique ? Pourquoi donc la même autorité qui me fait connaître et croire le Christ ne pourrait-elle pas me faire connaître ce que le Christ enseigne ? Pour guérir l'humanité, le Christ s'est concilié l'autorité par les miracles, la foi par l'autorité, la multitude par la foi, l'ancienneté par la multitude et par l'ancienneté il a confirmé la religion ; de telle sorte que, ni la fraude des hérétiques ni la violence des idolâtres ne peuvent l'ébranler.

En un mot, si nous croyons à la providence de Dieu, nous devons croire qu'il a établi lui-même une autorité par laquelle il veut que nous nous élevions jusqu'à lui, comme par certains degrés qui nous soutiennent. Il n'y a que l'autorité qui frappe et touche ceux qui n'ont point assez de sagesse ; elle seule la leur fait embrasser ; ce qu'elle fait en deux manières, savoir : en nous émouvant par les miracles et par le grand nombre de ceux qui suivent sa doctrine. L'Église ne persuade pas moins par la pureté de ses mœurs ; par l'abstinence et l'austérité d'un si grand nombre de pénitents ; par la chasteté avec laquelle tant de vierges vivent dans le corps comme si elles n'étaient qu'un pur esprit ; par la patience avec laquelle tant de martyrs ont enduré les plus grands supplices ; par la charité sans bornes avec laquelle tant de saints ont distribué tout leur bien aux pauvres, en préférant pour eux-mêmes la pauvreté aux richesses ; par le détachement du monde et le mépris de la vie présente, qui ont éclaté dans plusieurs saints, avides d'en sortir pour aller jouir de Dieu.

On dira peut-être qu'il y a peu de personnes qui fassent des choses si extraordinaires, et qu'il y en a encore moins qui les fassent bien et avec prudence ? Mais les peuples approuvent toutes ces choses ; les peuples les entendent raconter avec respect ; les peuples les révèrent ; les peuples les aiment en ceux qui les pratiquent : les peuples accusent leur propre faiblesse, de ce qu'ils ne peuvent pas les pratiquer eux-mêmes ; ce qu'ils ne font pas sans quelque élévation de leur âme vers Dieu, et sans quelques étincelles de vertu. La divine Providence a opéré ces choses par les prédictions des prophètes, par l'incarnation et la doctrine du Christ, par les voyages des apôtres, par les outrages, les croix et le sang des martyrs, par la vie admirable des saints, et par des miracles dignes de tant de grandes actions de tant de vertus, selon que les temps le demandaient. En voyant une pareille assistance de Dieu, et les fruits immenses qu'elle a produits, balancerons-nous encore à nous retirer dans le sein de cette Église, qui est arrivée par là au comble de l'autorité (1) ?

Saint Augustin écrivit ensuite son livre *Des Deux Ames*, que les manichéens disaient être dans chaque homme, l'une bonne, l'autre mauvaise : la première, parcelle de la substance divine et cause de tout ce qui se fait de bien en nous ; la seconde, de la nature ou du principe des ténèbres, propre à la chair, et cause de tout le mal que nous faisons. Il prouve, en premier lieu, que l'âme, étant un esprit et une vie, ne peut avoir d'autre auteur que le souverain principe de la vie, qui est le seul et vrai Dieu. Il montre qu'il n'y a aucune nature ni aucune substance mauvaise d'elle-même, et que le défaut de notre âme ne consiste que dans l'abus que nous faisons de notre liberté.

L'année suivante, 392, il eut une conférence de deux jours avec un prêtre manichéen, nommé Fortunat, qui demeurait à Hippone depuis longtemps. Il y avait séduit un si grand nombre de personnes, que le séjour lui en était très-agréable. Les catholiques et même les donatistes prièrent Augustin d'entrer en conférence avec lui sur la doctrine de la foi. Il ne s'y refusa point, mais demanda si Fortunat le voudrait de même. Ce dernier eut peur car il avait appris à le connaître à Carthage. Néanmoins, pressé par les siens, la honte lui fit accepter. On prit jour et heure. Tout ce qui se dit de part et d'autre fut écrit par des notaires ou sténographes, comme dans des actes publics. La question était : D'où vient le mal ? Augustin faisait voir qu'il vient du libre arbitre de la volonté humaine. Fortunat prétendait, au contraire, que la nature ou la substance du mal était coéternelle à Dieu. Mais, le second jour, il confessa devant toute l'assemblée qu'il ne savait plus que répondre aux raisons de son adversaire, et dit qu'il les examinerait avec ses supérieurs. Il eut tant de confusion de sa défaite, qu'il quitta Hippone et n'y revint plus ; mais il ne se convertit pas.

Deux ans après, c'est-à-dire vers l'an 394, Augustin entreprit de combattre un autre manichéen, connu sous le nom d'Adimante. Il avait fait un écrit où il opposait les passages de l'ancien et du nouveau Testament, comme opposés l'un à l'autre. Saint Augustin montra qu'ils se conciliaient très-bien (2).

Saint Augustin enseignait en public et en particulier ; il combattait toutes les hérésies, soit en composant des livres, soit en parlant sur-le-champ même. Il s'attacha surtout à réfuter et à convertir les donatistes. Leur secte, si peu raisonnable qu'elle fût, était si puissante en Afrique, lorsqu'il commença à paraître, que, dans leur concile de Bagaïe, il se trouva trois cents dix évêques, outre [illegible] autres qui suivaient un autre parti. P[illegible] assure qu'elle renfermait la plus grande partie de l'Afrique. Dans Hippone, les catho-

(1) *De Util. cred.*, t. VIII, n. 13, 15, 16, 17, 19, 21, 24, 29, 32, 35. — (2) *De duab. Anim.*

liques étaient en si petit nombre, et les donatistes y régnaient si absolument, que, peu avant que saint Augustin y arrivât, Faustin, leur évêque, défendait d'y cuire du pain pour les catholiques, et un maître n'avait pas le crédit de se faire obéir de ses domestiques contre cet édit d'un homme sans juridiction. Mais sitôt que le saint eut commencé à prêcher et à instruire, l'Eglise catholique, si abattue et si opprimée, commença à relever la tête et à s'accroître de jour en jour par le grand nombre de ceux qui abandonnaient le schisme. Les hérétiques aussi bien que les catholiques accouraient avec ardeur pour l'entendre, et plusieurs amenaient des écrivains en notes pour conserver ses discours : on allait les porter aux évêques donatistes. Les donatistes eux-mêmes, surtout ceux d'Hippone, y étaient les plus ardents. Quand ces évêques croyaient en avoir donné la réfutation, leurs peuples mêmes leur faisaient voir qu'ils ne répondaient point à la question principale. C'est que saint Augustin avait mis l'histoire et la réfutation du donatisme en forme de chanson populaire, avec ce refrain après chaque couplet : O vous tous qui aimez la paix, jugez maintenant de la vérité ! Les évêques donatistes, pressés souvent d'entrer avec lui en conférence, n'osèrent jamais accepter. Ils s'emportèrent même jusqu'à dire qu'il fallait le tuer comme un loup qui anéantissait leur troupeau (1). Tout le monde en parlait ; sa réputation s'étendait de tous côtés, et jusqu'aux églises d'outre-mer, qui s'en réjouissaient.

Ce que voyant, Valère commença à craindre qu'on ne le lui enlevât pour le faire évêque ; ce qui fût arrivé s'il n'avait eu soin de le faire cacher un jour qu'on venait pour le prendre. Cette expérience redoubla la crainte de Valère. Se sentant accablé de vieillesse et d'infirmités, il écrivit secrètement à l'évêque de Carthage, et le conjura qu'Augustin fût ordonné évêque pour l'église d'Hippone, comme son coadjuteur plutôt que comme son successeur. Ayant reçu une réponse favorable, il pria Mégalius, évêque de Calame, primat de Numidie, de venir visiter l'église d'Hippone. Quand il fut arrivé, Valère lui déclara son intention, ainsi qu'aux autres évêque qui se trouvèrent présents, à tout le clergé de la ville et au peuple. Tous reçurent généralement cette proposition avec une extrême joie, et le peuple demanda avec de grandes acclamations qu'elle fût exécutée. Saint Augustin seul et Mégalius s'y opposèrent. Celui-ci, pressé par le concile de prouver une accusation qu'il avait formée contre le saint, ne put le faire. Il en demanda même pardon, et reconnut si bien son innocence qu'il lui imposa les mains. Saint Augustin refusait d'accepter l'ordination épiscopale, soutenant qu'il était contre la coutume de l'Eglise de mettre un évêque où il y en avait encore un vivant. Mais on l'assura que c'était une chose ordinaire, et on lui en allégua plusieurs exemples, tant des églises d'Afrique que de celles d'outre-mer. Ne trouvant donc plus d'excuse et craignant de résister à l'ordre de Dieu, il consentit, malgré lui, à accepter le soin et les marques de la dignité épiscopale. On ne laissa pas de trouver à redire à cette ordination, et le saint avoua depuis, de bouche et par écrit, qu'elle était contraire au huitième canon du concile de Nicée. Mais lorsqu'il fut choisi évêque, ni lui ni Valère ne savaient point ce que le concile de Nicée avait ordonné à cet égard.

Tant qu'il ne fut que prêtre, il demeura dans le monastère de religieux qu'il avait établi à Hippone ; mais, voyant qu'en qualité d'évêque, il ne pouvait se dispenser de recevoir continuellement des étrangers, il voulut avoir avec lui dans la maison épiscopale les prêtres, les diacres et les sous-diacres qui desservaient son église. Il menait avec eux, autant qu'il lui était possible, la vie des premiers chrétiens de Jérusalem, qui avaient tout en commun ; c'était la loi à laquelle s'engageaient tous ceux qui entraient dans son clergé, et il n'ordonnait aucun clerc qui ne consentît à demeurer avec lui à condition de n'avoir rien en propre. Ceux qui avaient du bien étaient obligés ou de le donner aux pauvres, ou de le mettre en commun ; mais ceux qui n'apportaient rien n'étaient point distingués de ceux qui avaient donné quelque chose à la communauté.

Quant à sa personne, il s'adonna au ministère de la prédication avec plus de ferveur encore qu'il n'avait fait étant prêtre, et il continua cette fonction de son ministère jusqu'à la mort, avec la même assiduité, la même force, la même activité et le même jugement. Il était vêtu, chaussé et meublé d'une manière fort modeste, n'ayant rien de trop beau ni de trop méprisable, et gardant en tout la médiocrité sans affectation. Je ne veux pas, disait-il à son peuple, que votre sainteté nous offre des choses dont moi seul je pourrais me servir avec quelque décence. On m'apportera, par exemple, un vêtement de grand prix ; cela convient peut-être à un évêque, mais cela ne convient point à Augustin, qui est pauvre et né de parents pauvres. On dira bientôt que j'ai trouvé dans l'Eglise des habits plus riches que je n'eusse pu en avoir chez mon père, ou dans l'emploi que j'avais dans le siècle. Cela ne convient pas. Il faut que mes habits soient tels que je puisse les donner à mes frères, s'ils n'en ont point. Je n'en veux point d'autres que ceux que peut porter un prêtre, un diacre, un sous-diacre, parce que je reçois tout en commun avec eux. Si l'on m'en donne de plus chers, je les vendrai, comme je fais ordinairement, afin que, si ces habits ne peuvent servir à tous, l'argent qu'on en aura tiré y serve. C'est pour-

(1) Possid., c. VII-IX. Aug. *Lit. P.*, l. II, c. LXXXIII.

quoi je les vends, et j'en donne le prix aux pauvres. Que si l'on souhaite que je porte ceux que l'on me donne, que l'on m'en donne qui ne me fassent point rougir, car je vous l'avoue, un habit de prix me fait rougir, parce qu'il ne convient point à ma profession, à l'obligation que j'ai de prêcher, à un corps cassé de vieillesse, et à ces cheveux blancs que vous me voyez (1).

Sa table était frugale. Outre les herbes et les légumes, on y servait quelquefois de la viande pour les étrangers et les infirmes ; mais il y avait toujours du vin. Il y avait un nombre de verres réglé pour ceux qui mangeaient avec lui, et, si quelqu'un de ses clercs avait juré, il perdait un verre. On se servait à table des cuillères d'argent ; mais tout le reste des ustensiles était de terre, de bois ou de marbre : ce qu'il faisait, non point par indigence, mais par amour de la pauvreté et de la modestie. Il faisait lire pendant le repas ou examiner quelque question, et, pour empêcher la médisance, il avait fait graver sur sa table deux vers qui disaient qu'elle n'était point faite pour qui aimait à médire des absents. Il y tenait si fort, que quelquefois des évêques mêmes et de ses plus grands amis s'étant oubliés sur cet article, il les reprenait sévèrement et leur disait ou qu'il fallait effacer ces vers, ou bien qu'il se lèverait de table ou s'en irait dans sa chambre. L'auteur de sa vie, son ami Possidius, confesse qu'il se trouva lui-même dans ce cas.

Aucune femme ne logeait chez lui, pas même sa sœur, quoique veuve et fidèle servante de Dieu. La raison qu'il en donnait, c'était que, quoiqu'on ne pût concevoir de mauvais soupçons en ne voyant chez lui que sa sœur ou ses nièces, comme elles ne pouvaient se passer d'autres femmes, tout ce commerce pouvait être aux faibles un sujet de scandale, et aux ecclésiastiques qui demeuraient avec lui une occasion de tentation, ou du moins une matière de mauvais soupçons pour les méchants. Si des femmes voulaient le voir, il ne les recevait point sans se faire accompagner de quelques clercs, et ne leur parlait jamais seul à seul. Il ne visitait les monastères de femmes qu'en cas de pressante nécessité. Si des malades le demandaient pour prier Dieu sur eux et leur imposer les mains, il y allait aussitôt ; hors de là, il ne visitait que les personnes affligées, comme les veuves et les orphelins.

Il confiait l'administration des biens de l'église à ceux de ses clercs qu'il croyait les plus propres à cet emploi, et leur faisait rendre compte chaque année des recettes et des dépenses. Quoiqu'il n'eût point de trésor pour y conserver de l'argent, il avait une espèce de tronc pour recevoir les aumônes et les oblations des fidèles, dont il usait en faveur des pauvres. Quelques-uns murmuraient de ce qu'il faisait difficulté de recevoir des successions ; mais il s'en mettait peu en peine, et, croyant qu'il fallait en ces rencontres user de beaucoup de discrétion, il ne recevait point les donations qui étaient peu honorables à l'église ou qui auraient pu lui être à charge, mais seulement celles qui étaient saintes. Il exhortait même les fidèles à compter Jésus-Christ au nombre de leurs enfants, et à lui laisser une part dans leur succession.

S'il n'aimait point à faire de nouveaux édifices à cause de l'embarras qui en revient, il n'empêchait pas les autres de bâtir, à moins qu'ils ne donnassent dans l'excès. Nous lisons dans un de ses discours, qu'il commanda au prêtre Léporius de construire un hôpital pour les étrangers, de l'argent qu'on avait donné à l'église pour cet effet, et que, du reste, de cet argent, Léporius bâtit aussi, par son ordre, la basilique des Huit-Martyrs. Il donnait souvent aux pauvres du fonds même d'où il prenait sa subsistance et celle de sa communauté, et, quand l'argent lui manquait, il en avertissait le peuple, afin d'avoir toujours de quoi donner aux pauvres. C'est ce qui paraît par un discours qu'il fit le jour de son ordination, et par un autre qu'il finit en ces termes : Je suis mendiant pour les mendiants, et je veux bien l'être, afin que vous soyez vous-mêmes du nombre des enfants de Dieu (2). Il parle dans un autre discours d'une coutume qu'il avait établi parmi son peuple, de vêtir tous les ans les pauvres, Comme on y manqua une fois pendant son absence, il en reprit aussitôt son clergé et son peuple par une lettre qu'il leur écrivit. Enfin, sa compassion pour les malheureux alla jusqu'à lui faire rompre les vases sacrés et les faire fondre, pour en assister les pauvres et les captifs (3).

Suivant exactement les règles que saint Paul prescrivait à Timothée, il reprenait publiquement ceux dont les crimes étaient publics, afin de donner de la crainte aux autres. Il y avait néanmoins certains vices qu'il ne combattait que comme en riant, quoiqu'ils fussent publics, de crainte de porter les pécheurs à la colère et de passer pour un novateur. Telles étaient les observations superstitieuses des jours, qui, quoique condamnées par saint Paul, étaient si communes en Afrique, qu'on les pratiquait ouvertement et sans aucun scrupule. Quant aux péchés secrets, lorsqu'ils étaient considérables, comme les homicides ou les adultères, il avertissait en secret ceux qui en étaient coupables, et ne négligeait rien pour leur persuader d'en faire pénitence. Quelquefois il refusait de manger avec certains chrétiens d'une vie déréglée, afin de leur faire confusion, et les engager par là à rentrer dans leur devoir, et, au contraire, il mangeait souvent avec des païens et des impies, en les recevant à sa table, plutôt qu'avec de [illegible]

(1) *Sermo* CCCLVI, n. [illegible]. — (2) *Ibid.*, [illegible], n. 15. — (3) *Ibid.*, CCCXXXIX, c. III. Possid. n. [illegible] — XXVII n. [illegible]

[illegible] se conformait en cela au précepte de saint Paul. Il employait l'excommunication envers les pécheurs qui le méritaient, autant que la paix de l'Église le pouvait souffrir, et qu'il jugeait cette censure utile pour leur salut. Mais il n'osait en user de même à l'égard de ceux qui étaient sujets à l'ivrognerie, quoiqu'ils le méritassent, parce que, n'étant point persuadés de la grandeur de leurs fautes, ce châtiment aurait peut-être contribué à les rendre pires. Il était plus sévère envers les maris qui ne gardaient pas la foi conjugale, et avertissait ceux qui savaient que leurs désordres lui étaient connus, de s'abstenir de la communion, de peur que, s'ils s'y présentaient, il ne les fît chasser de l'autel. Il avait pour maxime, qu'un homme consacré au service de Dieu ne doit point se mêler de faire des mariages, de peur que les mariés, venant à se quereller, ne maudissent celui qui leur avait procuré un engagement où ils se trouvent malheureux; ni appuyer de ses recommandations ceux qui veulent entrer dans les offices de la cour, de crainte que, s'il ne réussissent pas, on ne jette la faute sur celui qui les a produits; et aussi qu'il doit s'abstenir d'aller manger chez personne dans le lieu de sa demeure, parce que l'occasion s'en présentant souvant, il se mettrait en danger de s'accoutumer à passer les bornes de la tempérance (1).

Saint Augustin n'était encore que prêtre quand il reçut une lettre charmante de suavité, d'élégance, d'amitié et de louanges, de la part d'un illustre sénateur et consul romain, qui, avec sa femme, venait d'embrasser la vie monastique. La lettre était accompagnée d'un pain bénit, en signe d'union. Elle portait en tete : Au seigneur Augustin, frère unanime et vénérable, Paulin et Thérèse, pécheurs. C'était saint Paulin, né à Bordeaux en 353. On comptait une longue suite de sénateurs illustres dans sa famille, tant du côté paternel que du côté maternel. Son père, Pontius-Paulinus, était préfet du prétoire dans les Gaules, et le premier magistrat de l'empire d'Occident. A cette haute naissance Paulin joignait un esprit élevé et pénétrant, un génie riche et fécond, une facilité merveilleuse à s'exprimer. Il cultiva ces dispositions dès son enfance, par une étude assidue des différentes branches de la littérature. Il eut pour maître d'éloquence et de poésie le célèbre Ausone, qui fut consul l'an 379. On l'éleva, quoique jeune encore, aux premières dignités, et il fut déclaré consul avant Ausone, son maître. Il épousa une Espagnole nommée Therasie ou Thérèse, qui lui apporta de grands biens, et qui était surtout distinguée par son mérite personnel et par sa piété. Il se fit un grand nombre d'amis en Italie, en Espagne et dans les Gaules, où il avait déployé, durant l'espace de quinze ans, ses rares talents et sa merveilleuse capacité pour l'administration des affaires, tant [illegible] Mais la mort d'un [illegible] politiques qui suivirent le meurtre de l'empereur Gratien, et plus encore [illegible] de Bordeaux, [illegible] baptême vers l'an 380, lui donnèrent du goût pour la retraite et le pénétrèrent d'un désir [illegible] Enfin, encouragé par [illegible] rèrent l'un et l'autre dans une petite terre [illegible] Pasteur. Depuis ce temps-là, ils s'engagèrent d'un [illegible] qu'il n'aurait plus rien de commun avec lui; il prit aussi la résolution d'abandonner le sénat, son pays, [illegible] de Paulin, son père.

Le saint vendit toutes ses possessions et en distribua le prix aux malheureux. Il ouvrit ses greniers et ses celliers [illegible] faute d'avoir de quoi payer. Il vendit également les biens de sa [illegible] avec moins de ferveur que lui à la pratique de la pauvreté volontaire. Une telle action fut admirée et louée par [illegible] qui se voyaient alors dans l'Église. Mais les gens du siècle la traitèrent de folie. Paulin fut abandonné de tout le monde, [illegible] que sa conversion à Dieu ne fera que rendre plus intime leur ancienne amitié.

Toutefois, au [illegible] il vit deux de ses amis les plus illustres se [illegible] premier fut saint Sulpice-Sévère, né en Aquitaine, [illegible] bons auteurs du siècle d'Auguste, qu'on le dirait l'un d'entre eux. Après s'être distingué dans le barreau quelque temps, il épousa une

(1) Possid., n. 27.

femme de famille consulaire, qui lui apporta des biens considérables, mais qui lui fut bientôt enlevée par la mort. Il continua de vivre dans la plus parfaite intelligence avec sa belle-mère, qui était une chrétienne fervente, et qui l'aimait comme son fils. La perte de sa femme, les bons exemples de sa belle-mère, mais surtout l'exemple de saint Paulin, lui firent prendre la résolution de quitter le monde. Il l'exécuta vers l'an 392, étant encore à la fleur de son âge. Il employait tous ses revenus en aumônes et en d'autres bonnes œuvres; de sorte qu'il était moins le propriétaire de son bien que l'économe de l'église et des pauvres. Ses amis du siècle le blâmèrent ; mais il n'en fut point ébranlé, et se retira dans un village d'Aquitaine, où il fixa sa demeure dans une cabane. Ses serviteurs et ses esclaves, qui l'avaient suivi, devinrent ses frères et ses disciples, et se consacrèrent avec lui au service du Seigneur. Ils couchaient tous sur la paille ou sur des cilices étendus par terre. Ils ne se nourrissaient que de pain bis, de légumes et d'herbes bouillies, qu'ils assaisonnaient seulement d'un peu de vinaigre. La retraite de Sulpice ne fut point perdue pour la littérature chrétienne : il écrivit en deux livres une *Histoire sacrée*, autrement une histoire ecclésiastique, depuis l'origine du monde jusqu'à l'an 400 de Jésus-Christ. C'est un chef-d'œuvre de précision et d'élégance. Il écrivit de plus une *Vie de saint Martin*, dont il fut le disciple chéri, trois dialogues, dont deux sur les vertus des moines de l'Orient. Encore hommes du monde, déjà Sulpice et Paulin étaient amis intimes : devenus saints l'un et l'autre, leur amitié n'en devint que plus affectueuse, comme on le voit par quatorze lettres de Paulin, qui sont des modèles d'élégance et de piété.

Nous avons encore trois lettres de saint Paulin à un autre de ses amis qui suivit son exemple. C'est saint Aper, vulgairement saint Evre. Il s'était fait remarquer dans le monde dès sa jeunesse, non-seulement par ses richesses et sa naissance, mais encore par son esprit, son éloquence, son savoir et par l'habileté qu'il avait pour les affaires. Il épousa une femme nommée Amande, dont il eut plusieurs fils et une fille, et après avoir paru dans le barreau avec grande réputation, il exerça de même diverses magistratures; et comme assesseur et comme juge. Lorsque son ami Paulin eut émerveillé l'univers entier par son renoncement à toutes choses, il lui écrivit pour lui apprendre que lui-même aussi était changé ; que Dieu avait enfin dissipé les ténèbres de son esprit, et que, convaincu de la vérité, il croyait d'une foi vive et invariable que Jésus-Christ est le Fils de Dieu et qu'il a été attaché à la croix pour le salut des hommes. Saint Paulin lui répondit aussitôt, tant pour le féliciter que pour l'affermir dans cette sainte résolution et traiter avec lui des vrais moyens de servir Dieu. Sa femme le suivit ou plutôt le devança dans cette nouvelle voie. Ils firent profession d'une continence perpétuelle et ne vécurent plus ensemble que comme frère et sœur, et que pour veiller à l'éducation de leurs enfants. Ils avaient d'abord pris la résolution, à l'exemple de Paulin et de Thérasie, de se dépouiller entièrement de tous leurs biens ; mais la considération de leurs enfants les empêcha. Saint Aper comptait goûter les douceurs de la piété dans la retraite et l'étude des divines Écritures, lorsqu'il en fut tiré pour recevoir la prêtrise. Afin qu'il fût plus libre de vaquer à son nouveau ministère, sa femme prit sur elle tout le soin de sa famille et de ses biens. Baronius et plusieurs autres ont pensé que cet ami de saint Paulin est le même saint Aper ou saint Evre, qui fut évêque de Toul (1).

Le dessein de Paulin, en renonçant au monde, était d'aller passer ses jours dans une solitude proche de Nole en Campanie, et de servir Jésus-Christ au tombeau de saint Félix, d'être le portier de son église, d'en balayer le pavé tous les matins, de veiller la nuit pour la garder, et de finir sa vie dans ce travail. Mais le peuple de Barcelone, édifié de la pureté de ses mœurs, se saisit de lui dans l'église, le jour de Noël, en 393, et demanda avec beaucoup de chaleur et d'empressement qu'il fût fait prêtre. Il s'en défendit autant qu'il fut en lui, et ne consentit à son ordination qu'à condition qu'il lui serait libre d'aller où il voudrait. C'était contraire aux règles de l'Église ; mais on passait quelquefois par-dessus. Après Pâques de l'année suivante 394, il quitta l'Espagne pour passer en Italie. Il vit à Milan saint Ambroise, qui le reçut avec beaucoup d'honneur et l'agrégea même à son clergé. Continuant son voyage, il vint à Rome, où il fut mieux reçu du peuple que du clergé. Quelques ecclésiastiques, et le Pape même, ne voulurent point avoir de commerce avec lui. Paulin céda à l'envie et se retira ; mais, écrivant à son ami Sulpice-Sévère, il ne put s'empêcher de s'en plaindre. Peut-être le Pape, qui avait beaucoup de zèle pour l'observation des règles de l'Église, trouvait-il mauvais que, contrairement à ces règles, Paulin eût été ordonné prêtre étant néophyte et laïque, et sans être attaché à l'église d'aucune [illegible] particulière. Quoi qu'il en soit, Paulin se hâta de quitter Rome pour se rendre à Nole, où il avait choisi sa retraite auprès du tombeau de saint Félix, qui était à quelques pas de la ville.

On avait bâti une église sur ce tombeau, et auprès de l'église était un bâtiment assez long, qui n'avait que deux [illegible] galerie divisée en cellules, dont Paulin se servait pour recevoir les ecclésiastiques qui venaient le visiter. D'un autre côté était un logement pour les personnes [illegible] y avait aussi un petit jardin. Plusieurs personnes pieuses s'étant jointes à lui, il en forma une

(1) Paulin, *Epist.* XXX, XXXI, XXXII, t.

société qu'il appelle une compagnie de moines. Ils s'assujettirent tous à une règle, et pratiquaient différentes austérités. Chaque jour Paulin rendait à saint Félix tout l'honneur dont il était capable ; mais il essayait de se surpasser le jour de sa fête. Tous les ans il célébrait ses louanges par un poëme, qu'il appelle le tribut de son hommage volontaire. Nous avons encore aujourd'hui quinze de ces poëmes, dont le premier fut composé en Espagne.

Parmi les poëmes de saint Paulin, il y en a un assez considérable à saint Nicétas, évêque des Daces, qui vint à Nole en 397, et y célébra la fête de saint Félix. Paulin chante avec amour sa vertu et sa doctrine, qui étaient admirées des Romains eux-mêmes. Il l'accompagne de ses vœux sur la mer Adriatique. Embarqué à Otrante, au milieu des chants chrétiens de plusieurs troupes de frères et de sœurs vierges, Nicétas entonnera lui-même sur le navire les psaumes de David, les nautonniers continueront avec joie, et les énormes baleines entendront avec surprise répondre *amen*. Débarqué sur les côtes de Macédoine, il traversera les champs de Philippes, la ville même de Tomi, jusqu'à ce qu'il arrive dans sa cité paternelle, où il sera reçu avec jubilation par la nombreuse assemblée des frères. La joie se communique soudain aux froides contrées d'alentour. Car il a été donné à Nicétas d'accomplir ce qu'ont annoncé les prophètes : de changer le loup en brebis, et de faire paître ensemble le bœuf et le lion. A sa voix, le Scythe oublie sa férocité, les Gètes et les Daces accourent. Les Besses, jusqu'alors indomptables à la guerre et rebelles à toute servitude, se réjouissent maintenant d'obéir au vrai Seigneur. L'or qu'ils ramassaient autrefois dans les veines du mont Hémus, ils le transportent maintenant au ciel. Les montagnes qu'ils infestaient de leur brigandage, ils les protégent aujourd'hui peuplées de moines. Plus d'un, de bête féroce devenu un ange, sanctifie aujourd'hui, pieux et juste, le même antre qu'il ensanglantait autrefois larron. Tous ces barbares apprennent à chanter le Christ, et appellent Nicétas leur père (1). Quatre ans après, Nicétas revint encore à Nole pour la fête de saint Félix. Paulin, qui l'appelle son père et son maître, le reçut avec d'autant plus de joie, qu'il s'attendait moins à le revoir ; car on parlait de guerre, et de mouvements parmi les Goths (2).

Jusqu'à présent on n'est pas d'accord si saint Nicétas, évêque des Daces, et chanté par saint Paulin, est ou non le même que saint Nicétas, évêque d'Aquilée, dont le cardinal Maï a retrouvé plusieurs écrits (3). Le premier, intitulé *Raison de la foi*, est une courte justification du symbole de Nicée sur la divinité du Verbe, contre l'hérésie arienne, qui attaquait alors la foi catholique. Dans cet opuscule, ainsi que dans les autres, saint Nicétas cite l'Écriture sainte, non d'après la version Vulgate de saint Jérôme, mais d'après l'ancienne version italique. Le second écrit, qui est plus long, traite *de la puissance ou personne du Saint-Esprit*, contre les Macédoniens, dont il signale aux fidèles les interrogations captieuses et les sophismes. Saint Nicétas prouve par l'ancien et le nouveau testament que le Saint-Esprit est Dieu, qu'il procède du Père, qu'il est un même Dieu avec le Père et le Fils, et doit être adoré du même culte. Suit une courte explication des divers noms que l'Écriture donne à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dans l'explication du symbole, adressée aux néophytes qui devaient sous peu recevoir le baptême, saint Nicétas d'Aquilée dit entre autres ces paroles : « Après la confession de la bienheureuse Trinité, vous professez croire la la sainte Église catholique. L'Église, qu'est-elle autre chose, sinon la congrégation de tous les saints ? Car depuis le commencement du monde, soit les patriarches, soit Abraham, Isaac et Jacob, soit les prophètes, soit les apôtres, soit les martyrs, soit les autres justes du passé, du présent, de l'avenir, tous sont une même Église, parce que, sanctifiés par une même foi et une même conduite, marqués ou scellés du même esprit, ils sont devenus un même corps : corps dont le Christ est la tête, comme il est enseigné et écrit. Je dis plus : même les anges, même les vertus et les puissances supérieures sont confédérés dans cette une et même Église. Car toutes choses ont été réconciliées dans le Christ, non-seulement les choses qui sont sur la terre, mais encore celles qui sont dans le ciel. Croyez donc que dans cette une et même Église, vous obtiendrez la communion des saints. Sachez que cette Église unique, c'est l'Église catholique établie sur toute la terre ; vous devez retenir fermement sa communion ; car il y a aussi d'autres églises fausses, mais n'ayez rien de commun avec elles : comme celle des manichéens, des cataphryges, des marcionites, ou enfin d'autres hérétiques ou schismatiques, parce que ces églises cessent d'être saintes, attendu que, trompées par les doctrines des démons, elles croient autrement, elles agissent autrement que le Seigneur Jésus n'a commandé, et que les apôtres n'ont enseigné par la tradition. »

Saint Nicétas termine par ces mots : « Cela étant ainsi, demeurez dans ce que vous avez appris et qui vous a été transmis. Retenez toujours ce pacte que vous avez fait avec le Seigneur, c'est-à-dire ce symbole que vous confessez devant les anges et les hommes. Il y a peu de paroles, mais elles renferment tous les mystères. C'est un abrégé que l'on a fait de toutes les Écritures, comme une couronne de perles précieuses ; afin que, comme plusieurs fidèles ne savent pas lire, et que ceux qui savent ne peuvent lire les Écritures à cause de leurs occupations séculières, ils

(1) Paulin, Poëme XVII. — (2) Poëme XXVIII. — (3) Maï, *Script. veter.* t. VII, p. 314 et 340.

aient cependant tous une connaissance suffisante du salut. Enfin, nos bien-aimés, soit que vous vous reposiez ou que vous travailliez, que vous dormiez ou que vous veilliez, repassez cette salutaire conférence dans vos cœurs ; que votre esprit soit toujours dans le ciel, votre espérance dans la résurrection, votre désir dans la promesse. Portez toujours devant vous, avec confiance, la croix du Christ et sa glorieuse passion. Et chaque fois que l'ennemi chatouillera votre âme par la crainte, par l'avarice ou par la colère, répondez-lui avec menace, disant : J'ai renoncé et je renonce à toi, et à tes œuvres, et à tes anges ; parce que j'ai cru au Dieu vivant, et à son Christ, signé de son esprit, j'ai appris à ne pas craindre même la mort. De cette manière la main de Dieu vous défendra, l'Esprit du Christ conservera dans la sainteté votre entrée dans l'Eglise, dès maintenant et toujours.

Parmi les lettres de saint Paulin, il y en a six à son parrain, saint Amand, prêtre de Bordeaux et successeur de saint Delphin, et deux à saint Victrice de Rouen, qu'elles nous font connaître. Victrice servait dans les armées romaines, lorsque Julien l'Apostat entreprit d'y rétablir le paganisme. Pour se tirer du danger, il employa le moyen suivant : Un jour que toutes les troupes étaient assemblées, il s'avança au milieu du camp et déposa son habit militaire avec ses armes aux pieds du tribun, en lui disant qu'il ne pensait plus qu'à se revêtir intérieurement de la paix et de la justice chrétiennes. Le tribun, qui était idolâtre, ordonna qu'il fût fouetté, et le fit meurtrir de coups. Ce supplice n'abattit point le serviteur, parce qu'il était fortifié par la croix de Jésus-Christ. Ayant été conduit en prison, on le coucha nu sur de petites pierres aigues. Ce nouveau genre de torture ne servit qu'à donner plus d'éclat à sa constance. Rien ne pouvant l'ébranler, il fut présenté au comte ou général de l'armée, qui le condamna à perdre la tête. Soutenu par les consolations que Dieu répandait dans son âme, Victrice marcha courageusement au lieu du supplice. Celui qui devait faire l'exécution l'insultait en le conduisant, et affectait de marquer avec sa main l'endroit de son cou qu'il projettait de frapper. Mais il fut puni de son insolence en perdant la vue sur-le-champ. Ce miracle fut suivi d'un autre. Le geôlier avait lié le saint si étroitement, que les chaînes étaient entrées dans la chair : Victrice pria les soldats de le desserrer tant soit peu. N'ayant pu obtenir ce qu'il demandait, il implora le secours de Jésus-Christ, et aussitôt les chaînes lui tombèrent des mains. Personne n'osa lier de nouveau celui que Dieu avait délié. Les gardes, étonnés, coururent annoncer au comte ce qui venait d'arriver. Celui-ci, frappé du double miracle, fit son rapport au prince, devint le défenseur de celui qu'il avait condamné, et lui obtint la vie avec la liberté. De soldat devenu apôtre, Victrice alla porter le flambeau de la foi dans la contrée de la Gaule-Belgique, habitée par les Morins et les Nerviens, qui fait maintenant partie de la Picardie, du Hainaut et de la Flandre. Les progrès de l'Evangile y avaient été jusque-là peu considérables ; mais Victrice n'y eut pas plus tôt paru, que cette terre inculte, avec ses rivages sablonneux et ses déserts arides, devint un des plus beaux parterres des jardins de l'Epoux. Le nom de Jésus-Christ retentit de toutes parts, et il n'y eut presque personne qui ne se rangeât sous son empire. On bâtit des églises ; on forma des monastères ; les villes, les campagnes, les îles, les forêts se peuplèrent de saints ; en un mot, les idoles tombèrent, et Jésus-Christ régna. C'est ainsi que saint Paulin parle de saint Victrice et de ses œuvres, dans une lettre qu'il écrivit à saint Victrice lui-même, en 399 (1).

C'était sans doute un spectacle merveilleux pour le monde, de voir un consul romain concierge des reliques d'un martyr, et employant la muse de Virgile pour célébrer ses louanges. La Lybie cyrénaïque, ancienne colonie de Lacédémone, voyait un spectacle non moins étonnant : c'était un descendant des rois de Sparte, dont les registres publics faisaient remonter la généalogie jusqu'à Hercule, qui, devenu Platon chrétien, chantait, sur le mode de Pindare, la Trinité divine, la génération éternelle du Verbe et son incarnation parmi les hommes. Ce chrétien, philosophe et poëte se nommait Synésius. Il était de Cyrène. Il avait une si grande facilité d'esprit, qu'il imitait sans peine toute sorte d'auteurs, quelque différents que fussent leur style et leur manière d'écrire. Il s'appliqua beaucoup à l'étude de la géométrie et de l'arithmétique, qu'il regardait comme des règles assurées et infaillibles pour trouver la vérité. Souvent il veillait les nuits pour observer le lever et le cours des astres. Il fit même en argent un instrument qu'il nomme astrolabe, et qui paraît avoir été un globe céleste. Pour l'éloquence, il y acquit une grande réputation ; ce qui le fit d'autant plus admirer, qu'elle semblait plus difficile à un homme de Lybie, où le grec était très-corrompu. Cette réputation lui attira des envieux, qui ne pouvaient souffrir qu'il mit une partie de son temps à polir son style et à donner de l'agrément à ses pensées. Il répondait à ses envieux : Je voudrais bien que notre nature fût telle qu'elle pût s'élever sans cesse à la contemplation ; mais puisque cela est impossible, je voudrais tantôt m'appliquer à la contemplation de ce qu'il y a de sublime, tantôt, retombé dans la nature, m'amuser à quelque chose, et parsemer la vie de quelque plaisir. Car je sais que je suis homme, et non pas Dieu, pour être insensible à toute espèce de volupté ; mais je ne suis pas non plus une bête, pour me plaire aux voluptés du corps. Il me reste donc un milieu, qui est de m'amuser à la littérature.

(1) Paulin. Epist. xviii et xxxvii, t. VI Bibl. PP.

Il y avait en ce moment à Alexandrie un prodige de science : c'était une femme nommée Hypatia. Elle était fille de l'astronome Théon, et si savante, qu'elle surpassait tous les philosophes de son temps. Elle enseignait publiquement, avec les mathématiques, la philosophie de Platon. Synésius fut du nombre de ses auditeurs. Il conserva pour elle une si haute estime, qu'il l'appelle sa mère, sa sœur, sa dame, sa bienfaitrice, et qu'il lui soumettait tous ses ouvrages. Il fit encore le voyage d'Athènes, moins pour s'y perfectionner dans les sciences que pour n'être plus obligé, suivant ses expressions, de se mettre à genoux devant ceux qui en venaient. Car, dit-il, sans différer de nous autres mortels, sans mieux comprendre ni Aristote ni Platon, ils se regardent néanmoins parmi nous comme des demi-dieux parmi des mulets, parce qu'ils ont vu l'Académie, le Lycée et le Portique de Zénon (1). Athènes ne répondit guère à son attente. Voici ce qu'il en écrivit à son frère : Puissé-je profiter d'Athènes autant que tu le désires ! Il me semble que déjà je suis devenu plus sage d'un palme et d'un pouce. Je puis même te donner un échantillon de cette divine sagesse. Voilà que je t'écris du bourg d'Anagyronte, et je viens de voir ceux de Sphette, de Thrion, de Céphise et de Phalère. Puisse-t-il périr misérablement, le malheureux pilote qui m'a amené ici ! tant il est vrai que l'Athènes de nos jours n'a plus rien de vénérable que les noms des lieux autrefois célèbres. C'est comme une victime consumée dont il ne reste que la peau, pour montrer quel avait été l'animal. Comme la philosophie en a émigré, il ne reste plus qu'à admirer, en passant, l'Académie, le Lycée et la galerie de peinture ou le Portique, d'où la philosophie de Chrysippe a pris son nom : galerie de peinture qui n'en est plus une, car le proconsul a enlevé les planches sur lesquelles Polygnote avait fixé les merveilles de son art. De nos jours, c'est l'Egypte qui nourrit les sciences sous les yeux d'Hypatia, leur mère. Pour Athènes, autrefois métropole des philosophes, ce qui la rend illustre maintenant, ce sont les nourrisseurs d'abeilles, particulièrement deux sages nommés Plutarques, qui attirent les jeunes gens dans les théâtres, non par la renommée de leur éloquence, mais par leurs pots de miel du mont Hymette (2).

Quelque attachement qu'il eût pour la philosophie et les belles-lettres, jamais il ne voulut [illegible]. Ce qui occupe ordinairement l'enfance et la jeunesse l'avait occupé très-peu. [illegible] plus d'affaires qu'[illegible], dit-il, [illegible] ma vie [illegible], je conservai mon âme [illegible]. Dieu ne me rendit pas [illegible] hommes ; mais [illegible] et les villes se sont servis de nous quand ils en avaient besoin. Car Dieu nous a donné de pouvoir [illegible] les plus grandes [illegible] et de [illegible] les meilleures. Mais rien ne [illegible] ne détournait de la philosophie, [illegible] toujours [illegible]. [illegible] le [illegible] les [illegible], [illegible] il [illegible] de penser [illegible], [illegible] quelqu'un [illegible]. [illegible] les hommes [illegible] que Dieu [illegible] un [illegible] particulier, [illegible] rait qu'il [illegible] pour réussir. Je vivais donc au milieu du monde comme d[illegible] parfaitement libre et [illegible], partageant ma vie entre la prière, les livres et la chasse. Car pour que l'âme et le corps se portent bien, il faut et y travailler tout même et le [illegible] à Dieu par la prière.

Lorsqu'il étudiait, si c'était quelque chose de Dieu, il [illegible] pour se divertir, il aimait fort la compagnie, et dès qu'il n'avait plus les yeux sur les livres, il était prêt à tout ce qu'on voulait. Il dit dans une de ses lettres que Dieu s'était montré si favorable à ses prières, qu'il ne se souvenait pas de lui avoir jamais [illegible] sans l'avoir obtenu. Comme [illegible] se moquaient de lui de ce que, pendant que ses parents [illegible] pour obtenir des charges, il demeurait particulier : Puisque l'état des affaires, leur répondait-il, ne souffre plus que les villes soient conduites par des [illegible] voir mon âme environnée et comme gardée par une couronne de vertus, que de voir une [illegible] à ses enfants, [illegible] sa femme [illegible] d'Alexandrie. Il avait plus de [illegible]. A la chasse, il joignait quelquefois le jardinage, [illegible] habileté à cet égard, dans le [illegible] spirituel, qu'il n'y avait point d'homme, mais [illegible] degrés au-dessus de tous les [illegible] et finit toujours par solliciter pour lui et les [illegible].

Dans une de ses hymnes, il parle de sa légation à Constantinople. [illegible] l'an

(1) Synes., Epist. LIV. — (2) Ibid., Epist. XXXV. — (3) [illegible], t. X. [illegible].

397. Cyrène, sa patrie, et les autres villes de la Cyrénaïque, avaient beaucoup souffert de l'incursion de certains Barbares, auxquels se joignaient des nuées de sauterelles et des tremblements de terre. Synésius fut député par ses compatriotes vers l'empereur Arcade, pour obtenir quelque soulagement. Il passa trois ans à Constantinople, réussit dans sa légation, mais après s'être donné bien des peines. Chargé des maux de sa mère-patrie, il se fatiguait le jour pour y trouver quelque remède, et la nuit il arrosait sa couche de ses pleurs. Je visitai, dit-il à Dieu, je visitai, ô Roi suprême! tous les temples consacrés à vos saints mystères ; là, prosterné et arrosant le pavé de mes larmes, je suppliai que mon voyage ne fût pas inutile ; je suppliai tous les dieux ministériels qui président au sol fécond de la Thrace ou aux campagnes opposées à Chalcédoine, et que vous, ô Roi suprême! vous avez couronnés de la gloire des anges pour être vos ministres sacrés. Ce sont ces bienheureux qui ont aidé mes prières et mes travaux pour mon infortunée patrie, que vous, ô Roi suprême! vous avez relevée de ses douleurs, vous qui ne connaissez point de déclin (1). Ce que Synésius appelle des dieux ministériels, c'étaient les saints et les martyrs, protecteurs de la Thrace et des pays limitrophes.

A ces instances auprès de Dieu et de ses saints, il ajoutait ses instances auprès de l'empereur et de ses ministres. Nous avons encore une éloquente et courageuse harangue sur la royauté, qu'il prononça devant Arcade au commencement de sa légation. Voici quelques-unes des pensées les plus remarquables. D'après la parole ancienne, ce qui distingue le roi du tyran, ce n'est pas la multitude des brebis, mais le soin qu'il en prend, qui distingue le berger du boucher. Ce que le pasteur est pour les brebis, le roi l'est pour les hommes. Qui s'engraisse du troupeau au lieu de l'engraisser, est un boucher, un tyran. La maladie propre de la royauté, c'est la tyrannie. Un roi fait de la loi ses mœurs, un tyran fait de ses mœurs la loi. Dieu, roi suprême, est le modèle des rois dignes de ce nom. Celui des attributs divins sur lequel tout le monde, et les savants et les ignorants, tombent d'accord, c'est que Dieu est bon et l'auteur de tous les biens. D'après cela, imaginons-nous un roi idéal comme une statue vivante. La religion, la piété en sont la base. Ensuite, pour être le roi des autres, il faut qu'à l'exemple et par la grâce de Dieu, il le soit d'abord de lui-même et qu'il établisse la monarchie dans son âme. Car l'homme n'est pas quelque chose de simple, mais une foule d'éléments divers, que l'intelligence doit ramener à la subordination et à l'unité du gouvernement. Le principal d'un roi est donc de se régir lui-même.

Dieu se suffit à lui tout seul. Il n'en est pas de même du roi; il y supplée par des conseillers et des amis. Mais avec qui conseille, il faut encore qui exécute; savoir : les soldats, que le roi doit s'affectionner en paraissant à leur tête, en partageant leurs exercices et leurs travaux. Quoi de plus indigne d'un empereur, que de n'être connu des défenseurs de l'empire que par des peintures! L'empereur est un artiste de guerre, comme le cordonnier un artiste de chaussures : ce dernier est ridicule s'il ne connaît ses outils, le premier, s'il ne connaît ses soldats. Rien n'a été si funeste à l'empire que le luxe théâtral des empereurs, entourés de femmes et de bouffons, enfermés dans leurs palais, vêtus d'or et de pourpre, ayant des perles dans leurs cheveux, des perles à leurs souliers, des perles à leur ceinture, des perles en pendeloques, des perles en agrafes, des perles à leurs chaises, et ne marchant que sur des parquets parsemés de poudre d'or ; ce qui, par la variété des couleurs, les rendait plus semblables à des paons qu'à des hommes. Quelle différence d'avec l'empereur Carin, que les grands pères des assistants avaient encore pu connaître! Campé à l'extrémité de l'Arménie, il avait jeté son manteau de pourpre sur l'herbe, et mangeait pour son souper des pois cuits de la veille, avec quelques morceaux de porc salé, lorsque les ambassadeurs du roi de Perse se présentèrent. Il les reçut à l'instant sans se lever, et leur commanda d'aller annoncer le jour même à leur jeune roi que, s'il n'était sage, dans l'espace d'un mois ses bosquets et ses campagnes seraient encore plus nus que la tête de Carin, en même temps, il ôta son bonnet et leur montra sa tête toute chauve. Il leur permit, s'ils avaient faim, de mettre la main à la marmite, sinon, de sortir du camp à l'heure même. Cela seul jeta la terreur et le découragement parmi l'ennemi.

Synésius exhorte Arcade à ramener cette ancienne discipline ; car, au degré d'indolence où l'on était arrivé, il était impossible d'aller plus loin. Tout l'empire se trouvait sur le fil d'un rasoir : sans aucune providence spéciale de Dieu et sans un empereur extraordinaire, c'en était fait. Il en signale même, et d'une manière bien hardie, la cause prochaine. Pour garder le troupeau, le pasteur doit employer des chiens, non pas des loups, fussent-ils apprivoisés. Les Romains, gardiens naturels de l'empire, s'exemptaient de la milice pour passer le temps dans les théâtres ; à leur place, on prenait des Scythes, qui n'oubliaient jamais leur origine barbare. Les Romains étant ainsi devenus femmes et les Barbares étant restés hommes, la domination devait passer inévitablement à ces derniers, d'autant plus qu'ils remplissaient aussi les et les premières charges de l'empire, et le service domestique des familles opulentes. Il n'y voit d'autre remède que de les expulser tous

(1) Syn., *Hymn.* III

de l'armée et de la magistrature pour n'y admettre que des Romains (1). Ainsi parlait Synésius en présence de l'empereur et de ses généraux barbares. Nous le verrons, devenu évêque, agir comme il parle.

Il y avait cependant des barbares qu'il admirait : c'étaient ceux qui, d'extraction illustre, renonçaient aux avantages du siècle pour se retirer dans la solitude, s'y appliquer à la contemplation, employant les intervalles à des travaux manuels; en un mot, ceux qui embrassaient la vie monastique. Et, de fait, à cette époque-là même, il y avait un Scythe, habile dans les lettres grecques et romaines, qui se rendait célèbre parmi les moines de Syrie et d'Egypte. Son nom était Jean Cassien. Après avoir passé sa jeunesse dans un monastère de Bethléhem, il conçut le désir, avec un autre moine de ses amis nommé Germain, d'aller visiter les solitaires de l'Egypte. En ayant obtenu la permission, ils employèrent sept ans, soit à visiter et à consulter les solitaires les plus illustres, soit à pratiquer sous leur direction, le même genre de vie. De retour à Bethléhem, ils firent un second voyage dans le fameux désert de Scétis. Cassien, ayant fondé plus tard des monastères à Marseille, consigna les souvenirs de son pèlerinage dans ses instituts et ses conférenses. On y voit qu'on distinguait en Egypte trois espèces de moines : les cénobites, vivant en communauté et formant le plus grand nombre ; les anachorètes, qui, après s'être formés dans la communauté, passaient à une solitude plus parfaite, et se trouvaient presque aussi nombreux que les premiers ; les sarabaïtes, qui étaient des vagabonds et de faux moines, que le libertinage et l'avarice multipliaient beaucoup, surtout dans les autres pays (2).

La merveille de l'Egypte, sous le rapport monastique était la ville d'Oxyrinque dans la basse Thébaïde. Elle était peuplée de moines au dedans et au dehors, en sorte qu'il y en avait plus que d'autres habitants. Les bâtiments publics et les temples d'idoles avaient été convertis en monastères, et on en voyait par toute la ville plus que de maisons particulières. Les moines logeaient jusque sur les portes et dans les tours. Il y avait douze églises pour les assemblées du peuple, sans compter les oratoires des monastères. Cette ville, qui était grande et peuplée, n'avait ni hérétiques ni païens, mais tous chrétiens catholiques. Elle avait vingt mille vierges et dix mille moines. On y entendait jour et nuit retentir de tous côtés les louanges de Dieu. Il y avait, par ordre des magistrats, des sentinelles aux portes pour découvrir les étrangers et les pauvres, et c'était à qui les retiendrait le premier pour exercer envers eux l'hospitalité (3).

En Cappadoce, Grégoire de Nazianze avait terminé, vers l'an 389, sa longue vie de saint, de docteur, d'évêque, de moine et de poète. Il mourut dans la solitude d'Arianze, charmant sa vieillesse et ses douleurs par les pieux élans de la poésie chrétienne. Dans le grand nombre de ses poèmes, il y en a sur le principe des choses, sur la Trinité divine, sur le monde, sur la Providence, sur les anges, sur l'âme, sur l'ensemble des deux Testaments, sur l'Incarnation du Verbe, sur les miracles du Christ, sur la virginité, sur la vie monastique, sur sa propre vie, et aussi sur les vices du clergé et des peuples de son temps. On trouve encore parmi ses œuvres poétiques une tragédie intitulée : *Le Christ souffrant* ; mais on n'est pas sûr qu'elle soit de lui. Le génie de Grégoire conserva jusqu'à sa mort la verve, l'imagination et les grâces du poëte.

Le cardinal Maï a retrouvé, sur les poésies de saint Grégoire, de précieux commentaires par Cosmas de Jérusalem, condisciple et frère adoptif de saint Jean Damascène, et qui fut évêque de Majume ou Athédon, dans le patriarchat d'Alexandrie (4).

Quelques années après mourut le frère de son ami Basile, saint Grégoire de Nysse, également digne et de son frère et de son ami, par la sainteté de sa vie, le nombre de ses ouvrages, la justesse et la richesse de ses pensées, la force du raisonnement, la beauté et la pureté du style. Le cardinal Maï a retrouvé deux discours de saint Grégoire de Nysse, l'un contre Arius et Sabellius, l'autre contre les macédoniens qui niaient la divinité du Saint-Esprit (5).

Saint Ambroise vivait encore. Sa renommée seule convertissait des Barbares. Une reine des Marcomans, nommée Fretigil, ayant entendu parler de lui à un chrétien venu d'Italie, crut en Jésus-Christ et envoya des ambassadeurs à Milan, avec des présents pour l'église, priant saint Ambroise de l'instruire par écrit de ce qu'elle devait croire. Il lui répondit une lettre fort belle, en forme de catéchisme, où il l'exhortait d'engager son mari à garder la paix avec les Romains. La reine, ayant reçu la lettre, fit encore plus ; elle persuada au roi de se donner aux Romains avec tout son peuple. Elle vint elle-même à Milan ; mais elle eut la douleur de n'y plus trouver le saint en vie (6).

Une année avant sa mort, saint Ambroise découvrit dans un jardin les reliques des saints martyrs Nazaire et Celse. Paulin, son secrétaire, qui était présent, dit : Nous vîmes dans le sépulcre où reposait le corps du martyr Nazaire son sang aussi frais que s'il avait été répandu le même jour, et sa tête coupée, si entière, avec les cheveux et la barbe, qu'il nous semblait qu'elle venait d'être lavée et enterrée. Nous fûmes aussi remplis d'une

(1) Synes. *De Regno*, p. 5-22. — (2) Cassian., *Coll.* XVIII, c. IV. — (3) Rosweyd, *Vit. PP.*, l. XI, c. V. — (4) Maï, *Spicileg. rom.*, t. II, p. 1-366. — (5) *Ibid.*, *Script. veter.*, t. VIII, p. 1-9 et 10-25. — (6) Paulin, *Vita Ambr.*, n. 36.

odeur si suave, que les parfums n'étaient rien auprès. Les reliques furent transportées dans la basilique des Apôtres. Là, comme saint Ambroise prêchait, un homme du peuple, rempli de l'esprit immonde, se mit à crier qu'Ambroise le tourmentait. Le saint évêque, se tournant de ce côté, lui dit : Tais-toi, démon ! Ce n'est pas Ambroise qui te tourmente, mais la foi des saints et ton envie, parce que tu vois des hommes monter au lieu d'où tu as été précipité. Ambroise ne sait point s'en faire accroire. A ces mots, le possédé se tut, se coucha par terre et ne fit plus aucun bruit (1).

L'an 396, l'empereur Honorius étant consul, donna au peuple de Milan un spectacle de bêtes d'Afrique. Un criminel, nommé Cresconius, s'était réfugié à l'église ; mais le peuple, assemblé à l'amphithéâtre, obtint du comte Stilichon la permission de l'enlever avec des soldats. Cresconius se réfugia à l'autel, et saint Ambroise, avec le clergé qui s'y trouva présent, l'entoura pour le défendre, Mais les soldats, qui étaient en grand nombre et conduits par des ariens, furent les plus forts. Ils enlevèrent Cresconius et s'en retournèrent triomphants à l'amphithéâtre. Ceux qui étaient dans l'église demeurèrent fort affligés, et saint Ambroise pleura longtemps, prosterné devant l'autel. Mais, quand les soldats furent retournés et eurent fait leur rapport, deux léopards qu'on lâcha sautèrent brusquement à l'endroit où ils étaient assis, et les laissèrent considérablement blessés. Stilichon fut touché de cet accident ; il se repentit de la violence qu'il avait faite à l'Eglise, en fit satisfaction à saint Ambroise pendant plusieurs jours, et délivra Cresconius. Mais comme il était coupable de grands crimes, il l'envoya en exil, dont toutefois il le rappela peu après (2).

Un esclave de Stilichon même, ayant été délivré du démon qui le tourmentait, demeurait dans la basilique Ambrosienne, et son maître, qui l'aimait, l'avait recommandé à saint Ambroise. On découvrit qu'il fabriquait de fausses lettres pour donner la charge de tribun ou général ; en sorte que l'on arrêta des gens qui allaient commander en vertu de ces nominations. A la prière de saint Ambroise, Stilichon relâcha ceux qui avaient été ainsi trompés ; mais il ne punit point son esclave, et se contenta d'en faire des plaintes au saint évêque. Comme cet homme sortait de la basilique, Ambroise donna ordre de le lui amener. Il l'interrogea, et, l'ayant convaincu de ce crime : Il faut, dit-il, qu'il soit livré à Satan, pour la destruction de la chair, afin qu'à l'avenir personne n'ose rien faire de semblable. Au même moment, et avant que le saint évêque eût achevé de parler, l'esprit immonde se saisit de l'homme et commença à le déchirer. De quoi nous fûmes tous fort épouvantés, dit Paulin, qui était présent. Il ajoute : Nous vîmes pendant ces jours-là plusieurs possédés délivrés par son commandement et par l'imposition de ses mains (3).

Nicétius, auparavant général et conseiller d'Etat, avait les pieds si douloureux, qu'il ne pouvait presque paraître en public. Comme il s'approchait de l'autel pour recevoir le Saint-Sacrement, Ambroise lui marcha par hasard sur le pied et le fit crier. Aussitôt il lui dit : Allez, vous serez guéri désormais. Et, de fait, au temps de la mort du saint, il témoignait avec larmes qu'il n'avait point senti de mal depuis (4).

Ambroise avait un soin particulier de donner à l'Eglise de dignes ministres. On pourrait en citer plusieurs exemples d'après ses propres écrits. Il refusa constamment d'admettre dans le clergé un de ses amis, parce qu'il avait quelque chose de trop léger et d'indécent dans sa démarche. Il défendit, par la même raison, à un de ses clercs de marcher devant lui. Il était persuadé que les mouvements déréglés du corps sont un effet du dérèglement de l'âme. L'événement fit voir qu'il ne s'était pas trompé ; car dans la suite ils abandonnèrent la foi l'un et l'autre. Il rapporte lui-même ces deux exemples dans son *Traité des offices ou des devoirs*, qu'il composa pour l'instruction de son clergé, à l'imitation de Cicéron et des Grecs, que Cicéron même avait imités dans ses *offices*. Saint Ambroise prend ce que leur morale avait de bon, l'appuyant par l'autorité de l'Ecriture, et l'élevant aux maximes de l'Evangile.

Une des dernières actions de saint Ambroise fut l'ordination de saint Honorat, évêque de Verceil. A la mort de Liménius, son prédécesseur, le siége resta longtemps vacant par la division qui se mit dans cette église. Ambroise écrivit au clergé et au peuple de Verceil une longue lettre pour réunir les esprits. Enfin, il fut obligé d'y aller lui-même. Par ses soins, on élut pour évêque Honorat, homme de grand mérite, que l'Eglise compte entre ses saints.

Quelques jours avant sa maladie, Ambroise prédit sa mort ; mais il annonça qu'il vivrait jusqu'à Pâques. Il continua ses études ordinaires, et il entreprit l'explication du psaume quarante-troisième. Pendant qu'il dictait à Paulin, son secrétaire, celui-ci vit sur la tête du saint une flamme en forme de petit bouclier, et qui entrait peu à peu dans sa bouche ; son visage devint blanc comme la neige, et ce ne fut que quelque temps après qu'il reparut dans son état ordinaire. Je fus tellement effrayé, dit Paulin, que je restai sans mouvement, et qu'il ne me fut pas possible d'écrire ce qu'Ambroise me dictait, tant que la vision dura. Il répétait alors un passage de l'Ecriture, que je me rappelle bien ; ce jour-là il cessa de lire et d'écrire, en sorte qu'il ne put finir d'expliquer le psaume (5). Nous avons encore cette

(1) Paulin, *Vita Ambr.*, n. 32. — (2) *Ibid.*, n. 34. — (3) *Ibid.*, n. 43. — (4) *Ibid.*, n. 44. — (5) *Ibid.*, n. 42.

explication, qui finit au verset vingt-unième. Le saint était déjà malade quand il la commença, puisque, au rapport de son secrétaire, il écrivait ses livres de sa propre main.

Ambroise fit encore l'ordination d'un évêque de Pavie; mais ensuite il se trouva si mal, qu'il fut obligé de garder le lit. Le comte Stilichon en fut extrêmement affligé et dit publiquement que la mort de ce grand homme menaçait l'Italie de sa ruine prochaine. C'est pourquoi il fit venir les personnages les plus considérables de Milan, qu'il savait particulièrement aimés du saint évêque, et les obligea, partie par prières, partie par menaces, d'aller le trouver pour le conjurer de demander à Dieu qu'il lui prolongeât la vie. Comme ils étaient autour de son lit, et lui demandaient avec larmes cette grâce, il leur répondit : Je n'ai pas vécu avec vous de manière que j'aie honte de vivre; et je ne crains pas de mourir, parce que nous avons un bon maître. Pendant ce temps-là, quatre diacres, qui étaient à l'extrémité de la galerie où il était couché, s'entretenaient ensemble du successeur qu'on pourrait lui donner. Ils parlaient si bas, qu'à peine pouvaient-ils s'entendre. Quand ils eurent nommé Simplicien, Ambroise, quoique éloigné, s'écria par trois fois : Il est vieux, mais il est bon. Ils furent si épouvantés de l'entendre parler de la sorte, qu'ils s'enfuirent. Simplicien fut en effet son successeur. Pendant que saint Ambroise était en prières, il vit le Sauveur qui s'approchait de lui avec un visage riant. Il le dit à Bassien, évêque de Lodi, qui priait avec lui, et qui lui-même l'apprit à Paulin. Il mourut peu de jours après. Le jour de sa mort, il demeura en prières depuis cinq heures du soir jusqu'à l'heure qu'il expira, un peu après minuit. Il priait les mains étendues en forme de croix, remuant les lèvres, sans qu'on pût entendre ce qu'il disait. Honorat, évêque de Verceil, qui se trouvait présent, était allé prendre un peu de repos dans une chambre haute, quand il entendit une voix qui lui cria trois fois : Lève-toi promptement, car il va partir. Il descendit, il lui donna le corps du Seigneur. Il l'eut à peine reçu, qu'il rendit l'esprit. C'était la nuit du vendredi au samedi saint, le 4 avril 397, dans la cinquante-septième année de son âge. Il avait été évêque vingt-deux ans et quatre mois.

A l'heure même et avant le jour, on porta le corps à la grande église, et il y demeura la nuit suivante, qui était la veille de Pâques. Plusieurs enfants baptisés cette nuit-là le virent au sortir des fonts : les uns disaient qu'il était assis dans sa chaire, sur le tribunal de l'église; les autres, qu'il marchait, et ils le montraient du doigt à leurs parents, qui toutefois ne le voyaient point. Plusieurs disaient avoir vu une étoile sur son corps. Le jour de Pâques, quand le jour parut et qu'on eut célébré les saints mystères, on leva le corps pour le porter à la basilique Ambrosienne, où il fut enterré. La une multitude [illegible] témoignèrent leur rage par des cris [illegible], et l'on entendit de semblables cris à sa gloire, en plusieurs provinces et pendant plusieurs années. Le peuple jetait des mouchoirs pour les faire toucher au corps. [illegible] une multitude [illegible] de toute condition, de tout sexe et de tout âge, non-seulement de chrétiens [illegible] et de Juifs. Les nouveaux baptisés [illegible] tous les autres et [illegible] rang. Le même jour qu'il mourut, il apparut en Orient à quelques saints personnages, priant avec eux et leur imposant les mains. On le connut quelque temps après à Milan, par une lettre datée du jour de sa mort, qui lui était adressée comme vivant, et qui fut reçue par Simplicien, son successeur, [illegible] avec grand soin. Il apparut aussi [illegible], suivant la promesse qu'il avait faite [illegible] le priaient de les visiter souvent. On le vit [illegible] priant devant l'autel de la basilique Ambrosienne, qu'il y avait bâtie [illegible] le témoignage de saint Z[illegible] [illegible] que Paulin rapporte [illegible] de saint Ambroise, qu'il écrivit quelque temps après, à la prière de saint Augustin, [illegible] qu'il avait vu lui-même, ou [illegible] Marcelline, sœur du saint, et d'autres personnages dignes de foi (1).

Outre les nombreux écrits que l'on [illegible] connaissait à saint Ambroise, [illegible] Galland de Venise, dans sa *Bibliothèque des anciens Pères*, lui a restitué un ouvrage en cinq livres, ayant pour titre : *Histoire [illegible] de Jérusalem*. Cette histoire, [illegible] vent le nom d'Egésippe ou d'Exiosippe, est une traduction libre de ce que l'historien Josèphe a dit sur cet événement. Saint Ambroise la fit dans ses premières années (2).

Quand Stilichon disait que la mort de saint Ambroise menaçait l'Italie de sa ruine prochaine, il disait vrai : lui-même y con[illegible]. Après la mort du grand Théodose, [illegible] dit avoir été établi tuteur [illegible], il partagea entre les deux [illegible] de la couronne et les armées; il se proposait de mener lui-même les troupes [illegible] à Constantinople et d'y faire valoir ses [illegible]. Mais Rufin, principal ministre d'Arcadius, ne l'entendait point ainsi. Il [illegible] le collègue de son maître. A cet effet, il entreprit de lui faire épouser sa fille. Il [illegible] donc parler secrètement par [illegible] la couronne. Aussitôt le secret fut [illegible] dans tout Constantinople. [illegible] fit le voyage d'Antioche pour punir le comte d'Orient, qui, après avoir acheté de lui cette charge, la remplissait avec [illegible] ment et une justice inattendus, au point [illegible] voir [illegible] chose injuste à un [illegible] de l'empereur, qui en [illegible]. Le nom du gouverneur était Lucien. Arrivé

(1) Paulin, *Vita Ambr.* — (2) Galland, *Bibl. veterum Patrum*, t. VII. Venetiis, 1770.

de nuit à Antioche, Rufin se le fit amener et frapper à coups de fouet si rudement, qu'il expira au milieu de ce supplice. De retour à Constantinople, il trouve et la cour et la ville occupées à préparer les noces de l'empereur. Ni lui ni personne ne doute qu'il ne s'agisse de sa fille. On ordonne, selon la coutume, des réjouissances publiques. Enfin, le 27 avril 395, l'eunuque Eutrope fait porter en pompe, au travers de la ville, les habits que l'empereur envoyait à son épouse future. Tout le peuple, qui suivait en foule, les croyait destinés à la fille de Rufin, et les officiers mêmes qui les portaient n'avaient pas d'autre pensée. Tout à coup le cortége s'arrête devant la maison où demeure une jeune Franque, nommée Eudoxie, orpheline du consul Bauton, Franc d'origine. Eutrope en avait fait connaître la beauté à l'empereur, et conclu secrètement le mariage. Il fait donc entrer là les ornements, en revêt Eudoxie, et le mariage se célèbre ce jour-là même. On peut se figurer le désappointement de Rufin. Arcade n'en fit que rire et continua de lui donner sa confiance (1).

Eutrope s'entendait avec Stilichon. Pour déjouer leur manœuvre et forcer l'empereur à le prendre pour collègue, Rufin invite les Barbares à se jeter sur les terres de l'empire. Aussitôt les Huns se précipitent sur l'Orient, saccagent l'Arménie, la Cappadoce, la Cilicie, la Syrie, et arrivent jusque devant Antioche. Du côté de l'Occident, le Goth Alaric, comte de l'empire, sollicité par les promesses et l'argent de Rufin, ravage la Mésie, la Thrace, la Pannonie. Ses partis courent l'Illyrie entière, depuis la mer Adriatique jusqu'à Constantinople. Les Goths campaient à la vue de cette ville et désolaient les environs. Alaric se jeta ensuite dans la Grèce, y exerçant les mêmes ravages.

Cependant Stilichon, après s'être assuré des Barbares qui bordaient l'empire d'Occident, marchait en Grèce pour combattre Alaric. Son dessein secret était de s'avancer jusqu'à Constantinople, sous prétexte d'y mener les troupes d'Orient. Arrivé dans les plaines de Thessalie, il était au moment même de forcer le camp des Goths, quand arriva un ordre de l'empereur Arcade aux troupes orientales de revenir sur-le-champ à Constantinople. Ces troupes, furieuses de se voir enlever la victoire, refusaient d'obéir. Toutefois, Stilichon les renvoya sous la conduite de Gaïnas, Goth de naissance, auquel il confia ses vues. Cet ordre d'Arcade avait été provoqué par Rufin, qui craignait le succès de Stilichon. Précédemment déjà, lorsque les Goths d'Alaric campaient devant Constantinople, et que tout tremblait à la cour et dans la ville, Rufin seul, prenant l'habillement des Barbares, entra dans leur camp et les engagea, à force d'argent, à s'éloigner de la capitale. Enflé de pareils succès, il attendait les troupes venues d'Occident pour décider l'empereur à le déclarer son collègue : il en avait même déjà la parole. Le matin, 27 novembre 395, le palais étant orné [illegible] festin commandé pour la fête de la proclamation, Arcade se transporta [illegible] de Constantinople, où l'armée s'était rendue. Rufin marchait à côté de lui, profitant avec complaisance de l'avantage que lui donnait sa bonne mine. L'empereur, en arrivant, salue les enseignes militaires. Rufin félicite les soldats, il caresse les officiers, et, tandis que ceux-ci l'amusent par de feintes protestations de zèle et de respect, l'armée environne le prince et le ministre. Rufin, ébloui de sa gloire, n'aperçoit rien de ce qui se passe; il presse [illegible] de monter sur le tribunal et de se déclarer sur le choix qu'il fait d'un collègue. En ce moment Gaïnas donne le signal; un soldat tire son épée et la plonge dans le corps de Rufin. Tous à l'instant fondent sur lui : son corps disparaît sous les coups; on ne réserve que sa tête et sa main droite. Arcade, témoin de cette rage et teint du sang de son ministre, se retire avec effroi et s'enferme dans son palais. On plante la tête au bout d'une pique, une pierre dans la bouche pour la tenir ouverte. L'armée, chantant sa victoire, entre dans Constantinople à la suite de cette horrible enseigne, que le peuple en foule insulte à coups de pierres. Une troupe de soldats présentait aux passants la main sanglante de Rufin, en disant : Donnez à ce misérable, qui n'eut jamais assez (2) !

Le faible Arcadius, incapable de se gouverner lui-même, avait besoin de quelqu'un qui le gouvernât. Le Gascon Rufin fut remplacé par l'eunuque Eutrope. Né en Arménie dans l'esclavage, destiné dès son enfance aux plus viles fonctions, vendu cent fois, chassé dans sa vieillesse, comme un esclave inutile, de la maison du général Arinthée, dont il servait la fille, il parvint à entrer chez le consul Abundantius, qui le plaça au nombre des eunuques du palais, en 393. A force de souplesse et d'hypocrisie, il se fit remarquer de l'empereur Théodose, qui le chargea de quelques missions et lui donna de l'avancement. Il devint le successeur de Rufin dans ses crimes comme dans sa puissance. Pour s'enrichir il perdit successivement le consul Abundantius qui l'avait tiré de la poussière, Timase, général distingué, et son fils Syagrius, qui périrent dans les sables de Libye. Ami jusque-là de Stilichon, il en fut l'ennemi dès lors. Le Goth Alaric, ne rencontrant presque plus d'obstacles, avait pillé toute la Grèce, en particulier Athènes, Corinthe, Argos, Lacédémone. Stilichon avait une armée capable de le vaincre. Eutrope, pour l'en empêcher, fit nommer Alaric commandant des troupes romaines, non-seulement dans la Grèce qu'il

(1) Zos., l. V, c. II et III. Soz., l. VIII, c. VI. — (2) Soc., l. VI, c. I. Soz., l. VIII, c. I. Zos., l. V, c. VII. *Hist. du Bas-Empire*, l. XXVI. Tillemont.

venait de ravager, mais dans toute l'Illyrie orientale.

Ce fut dans ces conjectures que mourut saint Ambroise. On sent combien sa mort était alors fâcheuse. En la même année 397, le Maure Gildon se révolta en Afrique. Depuis douze ans il commandait les troupes romaines de ce pays en qualité de comte. Quoique allié de Théodose par le mariage de sa fille Salvina avec Nebridius, neveu de l'impératrice Flaccile, il s'était attiré l'indignation de ce prince en lui refusant tout secours contre Eugène. La mort du vainqueur avait sauvé à ce perfide le châtiment qu'il méritait, et l'impunité ne l'avait rendu que plus audacieux. Comme il méprisait la jeunesse et l'incapacité des deux princes, il résolut de secouer le joug de l'empire. L'exemple de Firmus, son frère, qui avait succombé dans une entreprise pareille, ne l'effraya pas. Gildon ne l'égalait ni en courage ni en artifices, mais il le surpassait encore en cruauté et en scélératesse. Livré à tous les excès de la débauche, quoique dans un âge avancé, enlevant les filles, corrompant les femmes, avare et dissipateur, il mettait en œuvre la calomnie, le fer et le poison pour ôter la vie à ceux dont il voulait ravir les biens ou l'honneur. Sa table même était un piége redoutable; souvent il y invitait ceux qu'il avait résolu de perdre, et il les faisait égorger au milieu du festin. Après le massacre des maris, il livrait les femmes les plus nobles de Carthage à la brutalité des Maures, des Ethiopiens et des Nègres dont il avait formé sa suite. Toujours accompagné d'un cortége fastueux, il imposait par cet appareil aux Barbares voisins, et leurs rois étaient ses clients. Il ménagea d'abord Honorius et lui donna quelques marques de soumission. Mais bientôt ayant lié correspondance avec Eutrope, il feignit de se donner à Arcadius et de le reconnaître souverain de l'Afrique. Eutrope, qui ne cherchait qu'à nourrir la discorde entre les deux frères pour accabler Stilichon, favorisa sa perfidie et fit agréer ses offres. Après la moisson de cette année, Gildon leva l'étendard de la révolte en arrêtant la flotte de Carthage qui portait à Rome le blé de l'Afrique. Des manifestes de la cour de Constantinople se déclarèrent en sa faveur. Mais il avait un frère, qui ne voulut pas s'engager dans sa révolte. Son nom était Mascezil. Se voyant exposé à ses fureurs, il vint se jeter entre les bras des Romains. Et Gildon, irrité de sa fuite, égorgea ses deux fils et les laissa sans sépulture.

Gildon était païen : Mascezil était chrétien et pieux. Stilichon jeta les yeux sur lui pour soutenir la guerre d'Afrique. Il lui confia cinq mille hommes d'élite. Les deux frères se rencontrèrent à l'extrémité de la Numidie. Gildon avait soixante-dix mille hommes, mais mal disciplinés. A la vue de cette multitude, Mascezil désespéra de sa petite armée et de sa propre vie, ainsi qu'il le raconta lui-même : il voulait décamper et passer un défilé. Mais la nuit saint Ambroise lui apparut, et, frappant trois fois la terre de son bâton, lui dit ces mots : Ici, ici, ici ! Il comprit que le saint lui promettait la victoire au même lieu trois jours après. Il s'y arrêta donc ; et, le troisième jour, ayant passé la nuit en prières, il marcha vers l'ennemi dont il était enveloppé. Aux premiers qui s'avancèrent, il fit des offres de paix. Mais voyant un enseigne qui les rejettait avec insolence et excitait les soldats à combattre, il lui porta sur le bras un grand coup d'épée, et le força de baisser le drapeau. Ce mouvement fit croire aux autres corps que la première ligne mettait bas les armes ; tous crièrent qu'ils se rendaient : les Barbares prirent la fuite ; Gildon, abandonné, gagna les bords de la mer, où, s'étant jeté dans une barque, les vents le poussèrent malgré lui dans un port peu éloigné. Il fut pris, exposé aux insultes du peuple, condamné à mort ; et, pour éviter le supplice, il s'étrangla de ses propres mains dans sa prison, avant que son frère sût ce qu'il était devenu. On reçut en même temps à Rome, au commencement d'avril 398, la nouvelle de sa défaite et celle de sa mort. La flotte ramena Mascezil vainqueur avec les moissons de l'Afrique.

La femme et la sœur de Gildon, ainsi que sa fille Salvina, furent des saintes. Salvina, veuve de Nébridius, avait une fille et un fils qui porta le même nom que son père. Elle reçut une lettre de saint Jérôme, touchant la conduite qu'elle devait tenir dans sa viduité, et se distingua dans la suite entre les femmes vertueuses qui demeurèrent attachées à saint Chrysostome injustement persécuté. Rufin laissa pareillement une femme, une fille et une sœur, qui se retirèrent à Jérusalem et y passèrent, dans les pratiques de la piété et des bonnes œuvres, le reste de leurs jours.

Mascezil méritait des récompenses. Revenu à la cour, Stilichon lui fit l'accueil le plus flatteur; il lui prodiguait les louanges; il ne semblait embarassé que de trouver des honneurs qui égalassent son mérite. Un jour il le conduisit hors de Milan, à une de ses maisons de campagne, comme pour lui donner une fête ; mais lorsqu'ils passaient ensemble sur un pont, Stilichon donna un signal : aussitôt ses gardes saisirent Mascezil et le jetèrent dans le fleuve. Il fut englouti en un moment, tandis que Stilichon en riait comme d'une plaisanterie. Action atroce, qui fait bien voir combien l'empire avait besoin qu'un pareil homme fût contenu par un saint Ambroise (1).

Le saint évêque de Milan était mort le 4 avril 397. Le 27 septembre suivant mourut Nectaire, évêque de Constantinople, après avoir gouverné cette église pendant [illegible] ans avec la douceur indolente d'un particulier [illegible] bien plus qu'avec la science, le zèle et la fermeté d'un évêque. On délibéra quelque temps sur le

(1) Oros., l. VII, c. xxxvi. Zos., l. V, c. xi. *Hist. du Bas-Empire*, l. XX[illegible].

choix d'un successeur. Divers sujets furent proposés. Quelques-uns se présentèrent d'eux-mêmes. C'étaient des prêtres indignes de ce nom, dont les uns fatiguaient la cour, les autres offraient des présents pour capter les suffrages, d'autres enfin se mettaient à genoux devant les populations des quartiers. Le peuple orthodoxe en fut indigné et pressa l'empereur de chercher un homme digne du sacerdoce. L'eunuque Eutrope, qui dans ce moment gouvernait l'empereur et l'empire, avait connu le mérite du prêtre Jean d'Antioche dans un voyage qu'il avait fait en Orient ; d'ailleurs sa réputation était répandue par tout l'empire. Jean, surnommé Chrysostome, fut donc élu évêque de Constantinople par le consentement unanime du peuple et du clergé, et avec l'approbation de l'empereur. Mais on savait combien il était aimé à Antioche, et combien le peuple de cette ville était facile à émouvoir. Eutrope fit écrire par l'empereur au comte d'Orient de l'envoyer sans bruit. Le comte ayant reçu la lettre, pria saint Chrysostome de venir le trouver, comme pour quelque affaire, dans une église de martyrs hors d'Antioche, près de la porte Romaine. Là, l'ayant fait monter dans sa voiture, il le conduisit en diligence jusqu'à un certain lieu, où il le remit entre les mains des officiers de l'empereur, qui le menèrent à Constantinople.

Afin de rendre son ordination plus solennelle, l'empereur avait convoqué un concile, et y avait appelé Théophile d'Alexandrie, comme l'évêque du premier siége de son empire. Mais Théophile comptait faire évêque de Constantinople un prêtre d'Alexandrie nommé Isidore. C'était le même qui, après avoir pratiqué longtemps la vie monastique dans le désert de Scétis, avait accompagné saint Athanase à Rome. Il est compté parmi les saints, et gouvernait alors le grand hôpital d'Alexandrie. Outre son mérite, qui était grand, on prétendait que Théophile lui avait obligation pour s'être bien acquitté d'une commission fort délicate. On dit que dans la guerre du tyran Maxime, Théophile chargea Isidore de lettres et de présents pour les deux rivaux, l'empereur Théodose et Maxime, avec ordre d'aller à Rome, pour y attendre l'issue de la guerre et remettre au vainqueur les lettres et les présents ; qu'Isidore exécuta sa commission, mais que ses lettres lui ayant été dérobées, il fut obligé de s'enfuir à Alexandrie. Outre sa reconnaissance, Théophile espérait encore que, devenu de cette manière évêque de Constantinople, Isidore se montrerait souple à ses volontés ; car, autant que possible, il n'en ordonnait aucun qui lui parût d'un caractère ferme et indépendant. Quand Chrysostome fut arrivé à Constantinople, Théophile, qui était habile à connaître les hommes sur la physionomie, fut surpris de la hardiesse et de la fermeté qui paraissaient à son extérieur ; il en eut encore plus de répugnance à consentir à son ordination. Mais enfin on l'y fit résoudre. Eutrope lui montra plusieurs mémoires présentés aux évêques contre lui, et lui dit de choisir ou de se défendre contre ces accusations, ou bien de se rendre à l'avis des autres évêques. Il céda, et ordonna Chrysostome le 26 février 398 (1).

Saint Chrysostome et Théophile ménagèrent, par l'entremise même du prêtre Isidore, une grande réconciliation dans l'Église. Le nouvel évêque de Constantinople devait envoyer une légation à Rome, pour y porter le décret de son élection. Il profita de la conjoncture pour réunir les évêques d'Orient avec ceux d'Égypte et d'Occident, dont ils étaient divisés au sujet de Paulin. Il pria Théophile d'y travailler avec lui, et de réconcilier avec le Pape l'évêque Flavien, qu'il regardait toujours comme son maître et son père spirituel. Théophile en étant convenu, on choisit Acace, évêque de Bérée, et le prêtre Isidore d'Alexandrie, avec quelques-uns de l'église d'Antioche, pour aller en ambassade à Rome. Ils y portèrent le décret de l'élection de saint Chrysostome (2). Ils y négocièrent surtout avec succès l'affaire d'Antioche, et revinrent en Égypte, d'où Acace retourna en Syrie, portant à Flavien des lettres pacifiques des évêques d'Égypte et d'Occident : ce qui acheva de rétablir complétement la communion entre ces églises.

Dès que le nouvel évêque de Constantinople eut parlé dans son église, il s'établit entre lui et son peuple une affection réciproque. Je ne vous ai parlé qu'une fois encore, dit-il dans son deuxième discours, et déjà je vous aime comme si j'avais été élevé parmi vous dès l'origine ; déjà je vous suis uni par les liens de la charité, comme s'il m'avait été donné depuis un temps infini de jouir des douceurs de votre commerce. Cela vient non pas de ce que je suis sensible à l'amitié, mais de ce que vous êtes aimables par-dessus tout le monde. Car qui n'admirerait votre zèle de feu, votre charité sans feinte, votre affection pour ceux qui vous enseignent, votre concorde mutuelle, choses qui suffiraient pour vous concilier une âme de pierre ? C'est pourquoi nous ne vous aimons pas moins que cette église où nous sommes nés, où nous avons été élevés et instruits. Celle-ci est la sœur de celle-là, et vous prouvez cette parenté par les œuvres. Si l'autre est plus ancienne pour le temps, celle-ci est plus fervente dans la foi ; là il y a une assemblée plus nombreuse et un théâtre plus célèbre ; mais on aperçoit ici plus de constance et de courage. Je vois ici les loups rôder de toutes parts autour des brebis, et cependant le bercail ne diminuer pas (3). Ces loups étaient les diverses espèces d'hérétiques, anoméens, marcionites, manichéens, auxquels on peut ajouter les Juifs et les païens, qui, encore

(1) Pallad. *Vita Chrysost.* — (2) Opp. *Chrysost.*, t. XIII. Pallad. *Vit.*, p. 16, B. — (3) T. I, p. 511, *homil.* XI. édit. Benedict.

al[illegible] étaient pas en petit nombre à Constantinople.

Les tremblements de terre étaient fréquents dans cette ville. L'an 396, il y en eut qui s'y firent sentir durant plusieurs jours; mais rien n'y causa plus d'effroi qu'un phénomène que saint Augustin décrit ainsi dans un sermon fait à son peuple. On vit au commencement de la nuit, du côté de l'Orient, une nue enflammée qui croissait à mesure qu'elle approchait de Constantinople, jusqu'à ce qu'enfin elle couvrit toute la ville. Elle exhalait une odeur de soufre. Tous les habitants, consternés, coururent à l'église. Ceux qui n'avaient pas encore reçu le baptême s'empressèrent à le recevoir; on baptisait dans les maisons, dans les rues, dans les places. La nuée s'éclaircit peu à peu, et enfin se dissipa. Le peuple était rassuré, lorsque le bruit se répandit que la perte de la ville n'était que différée, et qu'au samedi suivant, à une certaine heure, elle périrait infailliblement. Cette prophétie renouvela l'épouvante. Le jour funeste étant arrivé, tous fuient en désordre, tous abandonnent leur patrie en poussant des cris lamentables. L'empereur même fuit avec eux. Cette multitude effrayée s'arrête à quelques milles, et, la face tournée vers Constantinople, ils adressent à Dieu leurs prières. On aperçoit tout à coup s'élever une épaisse fumée. A cette vue, les cris redoublent; enfin, l'air redevient serein, et, l'heure prédite étant passée, on envoya examiner l'état de la ville, qui fut trouvée sans aucun dommage. Le peuple y rentra avec la même joie que s'il eût recouvré la vie (1).

Vers la fin de l'année 398, Constantinople ressentit de nouveau des secousses terribles. On entendit d'abord un mugissement souterrain; un moment après, la terre s'ouvrit en plusieurs endroits, il en sortit des flammes. Le Bosphore était dans une violente agitation; la mer se répandit sur ses deux rivages et inonda une partie de Constantinople et de Chalcédoine. On voyait un grand nombre de maisons brûler dans les eaux. Les plus riches habitants s'enfuirent sur les montagnes voisines; d'autres demeurèrent au milieu des dangers, mais pour piller les biens des fugitifs. Saint Chrysostome [illegible] de toute son éloquence pour condamner cette cruelle avarice et pour consoler son peuple, en lui montrant une autre patrie, où les trésors ne peuvent être enlevés, et dont les fondements sont inébranlables (2).

[illegible] après, toute la ville fut occupée d'une pompe extraordinaire, qui fit oublier ce malheur. On transporta solennellement les reliques [illegible] de la grande église [illegible] saint Thomas, apôtre, [illegible] sur le bord de la mer, à [illegible] de trois [illegible]. La translation se fit au [illegible] nuit, avec un concours [illegible] de peuples marchant tous en [illegible], un flambeau ou un cierge à la main. On y voyait les troupes des solitaires, [illegible] des vierges, la file des prêtres, la multitude des [illegible] esclaves, hommes libres, [illegible] étrangers, princes et sujets, s'avançant [illegible] pleins d'allégresse. Derrière la [illegible] qui couvrait un voile, marchait l'impératrice Eudoxie vêtue de pourpre et ceinte du diadème, touchant de la main le voile et la châsse. Quand cette immense procession s'avança le long de la mer avec [illegible] innombrables flambeaux, la mer [illegible] comme un fleuve de feu. On s'était mis en marche à minuit, on [illegible]. Saint Chrysostome [illegible] un discours qui respire le plus vif [illegible] et où il fait un grand éloge de la piété de l'impératrice. Le lendemain, l'empereur Arcadius, suivi de son armée, vint à son tour honorer les saintes reliques, après avoir déposé son diadème et les soldats leurs armes (3).

L'an [illegible], le mercredi de la semaine sainte, qui était le 6 avril, il tomba une si grande pluie, que l'on craignit que les campagnes n'en fussent entièrement désolées. Le peuple consterné, implora le secours du ciel. Chrysostome indiqua des prières publiques [illegible] processionnellement avec son troupeau à l'église des Apôtres, afin d'obtenir la délivrance du fléau par l'intercession de saint Pierre, de saint André, de saint Paul et de saint Timothée. L'orage se calma, mais les frayeurs ne cessèrent point; on passa donc le Bosphore pour visiter l'église de Saint-Pierre et [illegible] Paul, qui était de l'autre côté de la mer. On pouvait croire tout le peuple converti pour longtemps. Le vendredi saint, il y [illegible] courses de chevaux, plusieurs [illegible] l'église et la sainteté du jour, assistèrent à ces courses avec si peu de modestie, qu'ils remplirent toute la ville de leurs [illegible]. Le lendemain, qui était le samedi saint, ils firent pis encore: ils assistèrent aux spectacles impurs que donnèrent publiquement les [illegible] de la ville. [illegible] Chrysostome [illegible] le dimanche de Pâques, il s'en plaignit avec [illegible] [illegible] (4).

Il y avait [illegible] un grand nombre [illegible] il y en avait aussi [illegible] l'église de Saint-Paul [illegible] Pâques, saint Chrysostome [illegible] quelques [illegible] en langue gothique, et [illegible] contre les Juifs et [illegible] les Juifs [illegible]

(1) Aug. *De Urb. excid.*, [illegible] t. VI, p. 6[illegible]. — (2) S. Chrys., [illegible] XII, p. 3[illegible]. — (3) T. XII [illegible] 3[illegible] — (4) S. Chrysost., t. VI, p. 272; t. XII, p. 3[illegible].

faisait voir, suivant les oracles des prophètes, les nations converties, humanisées par la foi du Christ, qu'eux avaient rejeté; les païens en leur montrant que leurs philosophes, avec leur longue barbe, leurs longs cheveux et leur bâton, n'avaient pu convertir personne, tandis que les pêcheurs de Galilée avaient amené à une philosophie toute divine les nations les plus barbares, les Goths, les Scythes, les Sarmates, les Thraces, les Maures(1).

Le grand œuvre de saint Chrysostome était la réforme de son clergé et de son peuple. La facilité de Nectaire avait favorisé bien des désordres, entre autres la cohabitation de bien des clercs avec des filles qui faisaient profession de virginité. Le saint attaqua ce scandale dans deux livres. Du temps de nos ancêtres, dit-il dans le premier, on ne connaissait que deux causes pour porter les hommes à demeurer avec des femmes: l'une, plus ancienne et instituée de Dieu, c'est le mariage; l'autre, plus récente, inventée par le démon, c'est le concubinage. De nos jours, il s'est établi une coutume qui n'est fondée sur aucun de ces motifs: on voit des hommes qui introduisent et gardent chez eux de jeunes filles, non pour en avoir des enfants, puisqu'ils assurent qu'ils n'ont avec elles aucun commerce, ni pour être complices de leur débauche, puisqu'ils se disent les gardiens de leur intégrité. Si vous les pressez de dire pour quelles raisons ils les tiennent chez eux, ils disent qu'ils en ont beaucoup, mais ils n'en donnent aucune de bonne. Le saint fait voir, et par l'Ecriture, et par l'autorité même des philosophes, que ces cohabitations étaient infiniment périlleuses en soi, de mauvais exemple et offensantes pour les fidèles, sujet de railleries pour les autres, et réfute les divers prétextes. C'était par charité, disaient ces clercs scandaleux, et pour servir des personnes pauvres. Pourquoi donc alors ne pas recueillir des hommes ou des femmes âgées, infirmes, estropiées, dont les rues de Constantinople étaient pleines? Mais non, il fallait qu'elles fussent jeunes et belles: preuve évidente que le principe en était, non pas la charité, mais la passion. Quel scandale de voir des clercs toute la journée au milieu d'une troupe de filles, mangeant et riant à la même table, passant avec elle les nuits, non-seulement sous le même toit, mais dans le même appartement! Quel ridicule pour la religion, quelle honte pour l'Eglise, de voir des clercs occupés comme des domestiques, des parasites et des eunuques, courir à la boutique du marchand ou de l'artisan pour demander si le miroir de madame, si les parfums de madame, si les souliers de madame sont prêts; de les voir, en un mot, quitter sans cesse la croix pour la quenouille! Dans le second livre, il s'élève encore avec plus de force et déplore avec plus de douleur la conduite de certaines filles riches, qui, après avoir fait profession de virginité, vivaient dans le luxe et la molesse, et logeaient des hommes chez elles: ce qui occasionnait des scandales sans nombre et faisait murmurer tout le monde (2).

Saint Chrysostome régla également la conduite des veuves consacrées à Dieu, dans le rang de diaconesses. Il y en avait à Constantinople de très-illustres par leur naissance et leur piété: Pentadie, veuve du consul Timase; Salvine, fille du comte Gildon et veuve d'un neveu de l'empereur Théodose; mais surtout sainte Olympiade, veuve d'un préfet de Constantinople et nièce de cette Olympiade qui, après avoir été fiancée à l'empereur Constant, épousa dans la suite Arsace, roi d'Arménie.

Ce que le saint régla surtout, ce fut sa propre maison. Ayant examiné les mémoires de l'économe qui maniait les biens de l'église, il retrancha plusieurs dépenses inutiles, en particulier celles qui étaient pour la personne de l'évêque, et qui allaient très-loin. Il appliqua le superflu tant à l'hôpital qui était déjà établi pour les malades qu'à plusieurs autres qu'il fonda, et dont il donna la direction à deux prêtres fort pieux, qui avaient sous eux des médecins et les autres officiers nécessaires, tous hommes de bien et qui n'étaient point engagés dans le mariage. Il exhorta même les habitants de Constantinople d'avoir chacun leur hôpital domestique, c'est-à-dire, en chaque maison, une petite chambre pour les pauvres. Il s'appliqua encore à réprimer l'orgueil des riches et à leur enseigner la modération et l'humilité. Quel sujet avez-vous, disait-il, de vous estimer si forts, et de croire nous faire grâce quand vous venez ici écouter ce qui sert à votre salut? Votre richesse, vos habits de soie? Eh! ne savez-vous pas que des vers l'ont filée et que des Barbares l'ont mise en œuvre? que les courtisanes, les voleurs, les sacriléges, les hommes les plus infâmes s'en servent? Descendez une fois de ce faste, considérez la bassesse de la nature; vous n'êtes que terre, poussière, cendre, fumée. Vous commandez à plusieurs hommes; mais vous êtes esclaves de vos passions. C'est comme celui qui, dans sa maison, se laisserait battre par ses valets, et au dehors se vanterait de sa puissance.

Une nouvelle catastrophe vint confirmer ces prédications de Chrysostome. L'orgueil de l'eunuque Eutrope montait à son comble. Il faisait faire des lois à l'empereur Arcadius, qu'il était le premier à violer. Il ruinait les provinces, vendait les charges, tandis qu'il faisait proscrire les concussionnaires et les brigues. Pour s'emparer plus facilement des biens des proscrits, il faisait abolir le droit d'asile dans les églises. Le sénat et le peuple se prosternaient devant lui; on l'appelait le père de l'empereur; et l'empereur lui conféra le titre de patrice. On lui dressait des statues de tous les métaux, sous toutes les formes, dans toutes les places; on en voyait une dans la salle du sénat, décorée d'une inscription fastueuse, où l'on relevait son illustre naissance et ses

(1) T. XII. p. 371. — (2) T. I. p. 228 et 248.

exploits guerriers : il y était nommé le troisième fondateur de Constantinople, après Byzas et Constantin. Cependant il passait les nuits à table et les jours au théâtre. Comme s'il eût pu se jouer de la nature, ainsi qu'il se jouait de l'empereur et de l'empire, il se maria, tout eunuque qu'il était. Les eunuques furent tellement en faveur, que bien des ambitieux se mutilèrent pour suivre cette nouvelle route de fortune. Eutrope aspirait au titre d'empereur ; il prit d'abord celui de consul pour l'an 399. Ce fut le premier et dernier consul eunuque. Il célébrait son avénement au consulat par des fêtes magnifiques, quand on apprit qu'un comte de l'empire, le Goth Tribigilde, s'était révolté en Phrygie. Il était parent du comte Gaïnas. Ces deux Goths avaient aidé Eutrope à renverser Rufin. Ne se croyant point assez récompensés, ils entreprirent de renverser Eutrope. S'étant concertés ensemble, Tribigilde se retira pendant les fêtes dans son gouvernement de Phrygie, et leva l'étendard de la révolte. Après quelques incidents, Gaïnas fut envoyé pour le combattre. Mais bientôt il écrit à l'empereur que Tribigilde est invincible, que tout lui réussit, que le seul moyen de l'apaiser est de lui livrer Eutrope. L'empereur hésitait, lorsque l'orgueilleux eunuque eut l'audace de menacer l'impératrice même. Dès lors, il eut ordre de sortir sur-le-champ de la cour, avec défense, sous peine de la vie, de se présenter devant l'empereur.

Frappé de ce coup terrible, et plus effrayé encore du souvenir de ses crimes, Eutrope se réfugie dans une église et va chercher asile dans ce lieu sacré qu'il avait lui-même dépouillé de ce droit. L'empereur envoie plusieurs de ses gardes pour l'en arracher par force. Saint Chrysostome s'oppose à leur violence ; il défend un ennemi dont il s'était, par sa vertu, attiré la haine. On le saisit lui-même, on le conduit comme un rebelle au palais, entouré de soldats armés ; il paraît d'un air intrépide devant l'empereur, et obtient qu'Eutrope puisse demeurer en sûreté dans l'enceinte de l'église. Tous les soldats qui se trouvaient alors à Constantinople s'assemblent aussitôt autour du palais ; ils poussent de grands cris ; ils font retentir leurs armes ; ils demandent Eutrope pour en faire justice. L'empereur se présente ; ses ordres ne sont pas écoutés ; il faut qu'il ait recours aux prières : il les conjure de respecter l'asile sacré, et ce n'est enfin qu'à force de larmes qu'il vient à bout de calmer leur colère.

La nuit se passe dans une extrême agitation. Le lendemain, le peuple se rend en foule à l'église. Tous les yeux sont fixés sur Eutrope ; on ne peut se lasser de considérer cet impérieux ministre, honoré la veille de tous les ornements du consulat, applaudi dans le cirque et sur les théâtres, environné de flatteurs empressés, l'idole de la cour et la terreur de l'empire ; maintenant abandonné, pâle, tremblant, attaché à une colonne sans autre lien que sa [illegible], caché dans le sein de l'église qu'il a méprisée. Jamais le sanctuaire n'avait paru si redoutable que lorsqu'on y voyait ce lion abattu : spectacle terrible, qui mettait en action les sentences de l'Écriture sur la fragilité des grandeurs humaines. Cette vue n'inspirait que l'effroi ; l'éloquence de Chrysostome tira des larmes. Il prononça un discours dans lequel, après une peinture pathétique de l'état où ce misérable était réduit, il excita dans les cœurs une compassion chrétienne. Tout l'auditoire, aussi pâle et aussi tremblant qu'Eutrope, ressentait son infortune ; et ce peuple nombreux, qui n'avait apporté à l'église que des sentiments de haine et de vengeance, sortit en gémissant et en implorant la miséricorde de Dieu et la clémence de l'empereur (1).

Eutrope était en sûreté dans son asile ; mais en étant sorti pendant la nuit pour se sauver ailleurs, il fut arrêté et condamné à un exil perpétuel dans l'île de Chypre. Ce n'était point assez pour Gaïnas : il [illegible] sa mort. On accusa Eutrope d'avoir, dans les jeux célébrés pour la solennité de son consulat, employé les chevaux de Cappadoce, dont l'usage était réservé à la seule personne de l'empereur. On le ramena donc près de Chalcédoine, où il eut la tête tranchée.

Gaïnas, s'étant réuni à Tribigilde, demanda encore d'autres têtes : Aurélien, consul de l'année même, qui était 400 ; Saturnin, consul en 383 ; le comte Jean, confident de l'empereur. Arcade les sacrifia, ou plutôt ils se livrèrent généreusement eux-mêmes pour le salut de l'empire. Saint Chrysostome les accompagna au camp de Gaïnas, qu'il adoucit tellement par son éloquence, qu'après leur avoir fait craindre le dernier supplice, il se contenta de les bannir.

Plus hardi que jamais, Gaïnas demanda à l'empereur une église pour lui et pour ceux de sa suite. Car il était arien, ainsi que la plupart des Goths, et la loi de Théodose défendait aux hérétiques de s'assembler dans les villes. Arcade, qui n'osait plus rien refuser, promit de le satisfaire. Ayant donc fait venir l'évêque, il lui exposa la demande de Gaïnas et combien il était dangereux d'irriter un barbare si redoutable, et qui peut-être aspirait à la dignité impériale. Prince, répondit Chrysostome, ne faites pas de [illegible] pas donner les choses saintes aux chiens. Je ne puis ôter l'église de Dieu à ceux qui prêchent la divinité du Verbe, pour la livrer à ceux qui le blasphèment. Du reste, ne craignez point ce Barbare. Faites-nous venir l'un et l'autre en votre présence, et écoutez-nous sans rien dire. Je lui fermerai si bien la bouche, qu'il ne fera plus de demande [illegible]. L'empereur y [illegible] et les manda tous deux le lendemain. Chrysostome se rendit au palais

(1) Chrys. *in Eutrop.*, t. III, p. 381. Soc., l. VI, c. v. Soz., l. VIII, c. vii. Zos., l. V, c. xviii. Suid. *Eutrop.* Tillem. Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, l. XXVI.

accompagné des évêques qui se trouvaient à Constantinople. Gaïnas, avec sa hardiesse ordinaire, somma l'empereur de tenir sa parole. Chrysostome répondit qu'un empereur chrétien ne pouvait rien entreprendre contre les choses divines. L'autre ayant représenté qu'il devait avoir, aussi bien que les autres, un lieu de prières : Toutes les églises vous sont ouvertes, réplique Chrysostome, personne ne vous empêche d'y prier. Mais, dit Gaïnas, je suis d'une autre communion ; je demande une église pour mes coreligionnaires, et je puis bien le demander, après les services que j'ai rendus aux Romains. Mais, répondit Chrysostome, vous avez été récompensé au delà de vos services. Vous êtes général, vous portez l'habit consulaire. Considérez ce que vous étiez autrefois et ce que vous êtes maintenant ; quelle était votre pauvreté, quelles sont vos richesses ; comment vous étiez vêtu avant de passer le Danube, et comment vous l'êtes aujourd'hui. Voyez combien vos travaux sont peu de chose auprès de la récompense, et ne soyez pas ingrat envers vos bienfaiteurs. Souvenez-vous comment le père de l'empereur vous sauva lorsque vous étiez fugitif de votre patrie. Souvenez-vous des serments que vous avez jurés, de lui être fidèle et à ses enfants, et de maintenir l'empire et ses lois. En disant ces mots, il montra la loi de Théodose, qui défendait les assemblées hérétiques dans les villes. Puis, se tournant vers l'empereur, il l'exhorta à la soutenir, disant qu'il eût mieux valu quitter l'empire que de livrer la maison de Dieu. Gaïnas n'osa insister davantage, et les ariens n'eurent point d'église dans Constantinople (1).

Quelque temps après, Gaïnas n'ayant pas réussi à surprendre et à piller la capitale, comme il en avait le dessein, se jeta dans la Thrace et se mit à ravager les villes et les campagnes. Personne n'osait aller ni le combattre ni même traiter avec lui. On eut recours à saint Chrysostome, le seul homme intrépide qui fût dans Constantinople. Il accepta cette commission, plus dangereuse pour lui que pour tout autre, après la liberté avec laquelle il avait confondu Gaïnas. On vit alors combien la vertu est puissante. Gaïnas, averti que le saint évêque approchait, alla bien loin au-devant de lui, lui prit la main, la mit sur ses yeux et lui présenta ses enfants en les posant à ses genoux. Cette députation n'ayant pas terminé la guerre, Arcade ne trouva de général capable que le Goth Fravita, qui fut le consul l'année suivante 401. Gaïnas, ayant perdu une bataille navale, se retira au delà du Danube, où il fut défait et tué par Uldès, chef des Huns, qui envoya sa tête à Constantinople. Elle y fut reçue le 3 janvier 401. Tel était le triste état de l'empire, qu'attaqué par un Barbare, il ne put être sauvé que par des Barbares (2).

Ce que saint Chrysostome était à Constantinople, le modèle des pontifes par son éloquence, sa doctrine, ses vertus et ses travaux, saint Augustin l'était en Afrique. Quand on considère tout ce qu'il a écrit, on ne conçoit pas qu'il ait pu faire autre chose ; quand on considère ses autres occupations, on ne conçoit pas qu'il ait pu tant écrire. Celle qui lui prenait le plus de temps était de connaître les différends temporels des chrétiens et de les juger d'après le règlement de saint Paul, qui défend aux chrétiens de se citer l'un l'autre devant les magistrats infidèles, et leur ordonne de prendre pour juge un homme sage de l'Eglise. Bien des fois saint Augustin s'y employait jusqu'au temps de son repas, ce qui, les jours de jeune, allait jusqu'au soir. Il obtint de son peuple qu'on ne l'importunerait pas durant cinq jours de la semaine; mais cela ne dura pas. Cette occupation lui était extrêmement à charge, il aurait bien voulu s'en exempter; mais il ne le pouvait pas : Parce que, dit-il, l'Apôtre nous a condamnés à ces fonctions pénibles, non par sa volonté propre mais par la volonté de celui qui parlait par lui (3). Et ailleurs : Nous n'osons pas dire : O homme! qui m'a constitué juge ou faiseur de partages? Car l'Apôtre a constitué les ecclésiastiques pour connaître dans ces causes, quand il a défendu aux chrétiens de plaider dans le for séculier (4). Vers la fin de sa vie, il se déchargea de ces fonctions sur le prêtre Héraclius, désigné pour son successeur. Les empereurs accordaient à ces jugements une force civile.

Saint Augustin prêchait très-fréquemment, souvent jusqu'à deux fois dans un jour. Tout ce qu'il lui restait de temps, il l'employait à méditer ce qu'il devait dire. Mais il lui arrivait quelquefois, dans la chaire même, de se sentir inspiré à parler d'un sujet différent. Ainsi, un jour, étant à table avec ses amis, il leur demanda s'ils avaient remarqué que la fin de son sermon ne répondait pas au commencement. Ils lui avouèrent qu'ils en avaient été surpris. Je crois, dit-il alors, que Dieu, qui dispose de nous et de nos paroles comme il lui plaît, a voulu se servir de mon oubli et de mon égarement pour instruire quelqu'un de l'auditoire et le retirer de son erreur. Sa digression involontaire était une réfutation du manichéisme. Le lendemain, pendant qu'il était assis dans le monastère au milieu de ses amis, un négociant, comme Firmus, jusque-là manichéen, vint se jeter à ses pieds, fondant en larmes, et le priant d'achever ce qu'il avait commencé ; car ce qu'il avait dit contre l'erreur des manichéens, la veille, l'avait rendu catholique. Tous admirèrent les voies secrètes de Dieu pour la sanctification des âmes. Firmus embrassa la vie monastique, et fit de si grands progrès dans la vertu, qu'une église d'outre-mer le demanda et l'obtint malgré lui pour son prêtre (5).

(1) Soz., l. VIII, c. iv; Théodoret, l. V, c. xxx-xxxii. — (2) Ibid., c. xxxii, xxxiii; Soz., l. VIII, c. iv. — (3) Aug., De Op. monach., c. xxix. — (4) In psalm. cxviii, sermo xxiv. — (5) Possid., c. [illegible]

Saint Augustin prêchait en latin. Comme la ville d'Hippone était un port de mer très-commerçant, cette langue y était vulgaire. Mais les habitants de la campagne parlaient généralement le punique ou le phénicien, dialecte de l'hébreu : ce qui nuisait un peu à la prédication de l'Évangile; car il n'était pas facile de trouver des ecclésiastiques qui sussent parler la langue du peuple.

Des prédications de saint Augustin qui devaient retentir dans tous les siècles, sont ses écrits. Il a contre toutes les erreurs et sur tous les tons. Nous l'avons vu, n'étant encore que prêtre, composer des chants populaires pour réfuter l'erreur des donatistes. Devenu évêque, il fit *le Combat chrétien*, qu'on appellerait aujourd'hui combat spirituel. Dans ce livre, écrit exprès d'un style facile et simple, afin qu'il fût à la portée de tout le monde, il exhorte le chrétien à combattre et à vaincre le démon. Nous remportons sur lui la victoire lorsque nous subjuguons nos convoitises et que nous réduisons le corps en servitude. Le corps sera ainsi subjugué si nous nous soumettons nous-mêmes à Dieu, que sert toute créature, soit volontairement, soit nécessairement. La faiblesse humaine est fortifiée par la foi, et guérie par le Fils de Dieu fait homme. Pour conserver la foi pure, il faut écouter l'Eglise catholique, répandue par toute la terre, et repousser toutes les erreurs qu'elle condamne. Saint Augustin en énumère les principales sur chaque article du symbole (1).

Il fit un autre petit écrit, *De la croyance aux choses qu'on ne voit pas*, pour montrer que, dans la religion chrétienne, ce n'est point par une coupable témérité, mais par une foi louable, que nous croyons des choses que nous ne voyons pas de nos yeux. Notre esprit même, ses pensées, sa détermination à croire ou à ne croire pas, sont des choses invisibles, et cependant non-seulement nous y croyons, mais c'est là pour nous la base des sciences. L'amitié, l'affection, qui lie les hommes entre eux, est, de sa nature, invisible et spirituelle : défendre d'y croire, c'est détruire et la famille et la société publique. Mais, dira-t-on, si l'amitié est de soi invisible, du moins elle se manifeste par quelques signes. Oui ; mais il en est de même de la religion chrétienne. Vous n'avez pas vu le Christ ; mais vous voyez son Eglise. Vous n'avez pas vu sa naissance d'une vierge ; mais vous voyez ce qui a été promis à Abraham : En ta race seront bénies toutes les nations. Vous n'avez pas vu les miracles du Christ dans la Judée; mais vous voyez l'accomplissement de ce qui lui avait été prédit : Demande-moi, et je te donnerai les nations pour héritage, et pour ton domaine les confins de la terre. Vous n'avez pas vu la Passion du Christ prédite dans le psaume vingt-un ; mais vous voyez ce que prédit le même psaume : Toutes les extrémités de la terre se ressouviendront et se convertiront à l'Éternel, et toutes les familles des nations adoreront en sa présence. Car l'empire est à l'Éternel, et il sera le dominateur des nations. Le présent que vous voyez vous est un sûr garant du passé et de l'avenir (2).

Un diacre de Carthage, nommé Déogratias, était occupé à instruire les catéchumènes. Comme on l'en jugeait très-capable, on lui en amenait souvent. C'étaient des personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition. Plus d'une fois il ne savait par où commencer ni par où finir. Quelquefois même il s'ennuyait de répéter toujours les mêmes choses, et de sentir que sa parole ne répondait pas bien à sa pensée. Il consulta là-dessus saint Augustin, et le pria de lui donner une méthode à suivre. Le saint lui répondit par un traité : *De la manière de catéchiser les ignorants*. Pour le bien faire, il dit qu'outre la doctrine, il faut la charité et la bonne humeur. Il signale les diverses causes d'ennui et en donne les remèdes. Il conseille de faire en sorte que les auditeurs soient assis, comme dans bien des églises d'outre-mer, afin qu'ils écoutent plus volontiers. Quant à la méthode à suivre, il pense que ce doit être en forme de narration historique ; en sorte qu'on raconte toute l'histoire de la religion depuis la création jusqu'à Jésus-Christ, et qu'on termine chaque instruction par une conclusion morale qui insinue l'amour de Dieu et du prochain, fin de toute la loi. Enfin il ajoute deux modèles de discours qu'on pouvait faire en ces cas (3).

Vers l'an 397, il écrivit contre la lettre de Manès, que les manichéens appelaient l'*Epître du fondement*, parce qu'elle renfermait la substance de leur doctrine. Le saint docteur fait voir que cette lettre, au lieu d'une connaissance certaine et évidente qu'elle promettait, ne proposait que des incertitudes et des extravagances. Après avoir marqué avec quelle douceur on doit attaquer ceux qui se trouvent engagés dans cette erreur, il détaille les motifs qui le retiennent dans l'Eglise catholique, en avertissant que ce n'est pas la pénétration de l'intelligence, mais la simplicité de la foi, qui met en sûreté le commun des fidèles.

« Ce qui m'y retient, dit-il, c'est le consentement des peuples et des nations ; c'est l'autorité commencée par les miracles, nourrie par l'espérance, accrue par la charité, affermie par l'ancienneté. Ce qui m'y retient, c'est la succession continue des pontifes, depuis l'apôtre saint Pierre, à qui le Seigneur, après sa résurrection, a recommandé de paître ses brebis, jusqu'à l'évêque qui en occupe actuellement le siége. Ce qui m'y retient, c'est le nom même de catholique, que l'Église a toujours conservé, avec beaucoup de raison,

(1) *De Agon. christ.*, t. VI, col. 245. — (2) *De Fide rerum*, etc. t. VI, col. 141. — (3) *De catech. rud.*, t. VI, col. 263.

parmi un si grand nombre d'hérésies qui se sont soulevées contre elle ; car, encore que les hérétiques affectent de se dire catholiques, toutefois, lorsqu'un étranger demande: Où est l'église des catholiques, aucun d'eux n'a la hardiesse de montrer son temple ou sa maison. C'est par tous ces liens du nom chrétien, si précieux et si chers, qu'un homme fidèle est justement attaché à l'Eglise catholique, lors même qu'il n'aurait pas une intelligence parfaite de la verité, soit à cause qu'il n'est pas capable de l'entendre, ou qu'elle ne se montre pas encore à lui avec une entière clarté. Chez vous, au contraire, il n'y a rien de pareil pour m'inviter ou me retenir ; vous promettez la vérité, mais vous ne faites jamais que la promettre. Voyons, par exemple, ce qu'enseigne Manès, surtout dans ce livre que vous appelez l'*Épître du fondement*, et qui renferme à peu près tout ce que vous croyez. Lorsqu'on m'en eut fait la lecture, dans le temps que j'avais le malheur d'être parmi vous, vous disiez que dès lors j'étais illuminé. Elle commence en ces termes : *Manichée, apôtre de Jésus-Christ par la providence de Dieu le Père. Voici les paroles de salut, émanées de la fontaine vivante, éternelle.* Mais, de grâce, considérez bien ce que je demande. Je ne crois pas qu'il soit apôtre du Christ. Ne vous fâchez pas, et ne commencez point par des injures ; car vous savez que j'ai résolu de ne rien admettre sans preuve, de ce que vous avancez. Je demande donc qui est ce Manichée ? Vous répondez : L'apôtre du Christ. Je ne le crois pas ; vous n'avez plus que dire ni que faire ; vous promettiez la science de la vérité, et vous m'obligez de croire je ne sais quoi ! Vous me lirez peut-être l'Evangile, et vous tâcherez d'en adapter quelque parole à la personne de Manichée. Mais si vous trouviez quelqu'un qui ne crût pas encore à l'Evangile, que lui feriez-vous quand il vous dirait : Je n'y crois pas ? Pour moi, je ne croirais point à l'Evangile si l'autorité de l'Eglise catholique ne me persuadait. Mais si je m'en rapporte à elle quand elle me dit : Croyez en l'Évangile, pourquoi ne m'en rapporterais-je pas à elle quand elle me dit: N'en croyez pas les manichéens ? » Le saint docteur montre, avec la même force, que le reste de la lettre n'était qu'ineptie et contradiction (1).

Il réfuta encore le manichéisme dans les trente-trois livres contre Fauste, ce même évêque manichéen qu'il avait connu en sa jeunesse, et dont il avait tiré si peu de satisfaction. Il était Africain, originaire de Milève ; et, ayant été dénoncé au proconsul, avec quelques autres de sa secte, au lieu de la peine de mort qu'il avait encourue selon les lois, il fut seulement relégué dans une île, à la prière des chrétiens, et rappelé peu de temps après. Il composa, contre la foi catholique, un livre d'objections sur les Ecritures, principalement l'Ancien Testament. A la prière des fidèles, saint Augustin le réfuta pied à pied, mettant d'abord le texte de Fauste et ensuite ses réponses (2).

Les écrits du saint docteur se répandaient dans toute l'Eglise. Simplicien, évêque de Milan et successeur de saint Ambroise, les lisait avec un plaisir particulier. Comme il avait contribué à la conversion d'Augustin, il lui était uni de l'amitié la plus tendre. Il lui écrivit, vers l'an 397, pour lui témoigner sa joie des dons que Dieu lui avait communiqués ; mais, en même temps, il lui proposa quelques difficultés, avec prière de lui en donner l'éclaircissement et de faire pour cela un petit livre. Saint Augustin en fit deux. Dans le second, il éclaircit quelques textes des livres *Des Rois*. Dans le premier, sur un texte de saint Paul, il aborde les questions les plus hautes et les plus difficiles : la nature de la loi ancienne, de la concupiscence, de la grâce, de la prédestination. Un examen plus approfondi de ces paroles de l'Apôtre : *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu ?* lui fit changer le sentiment où il était auparavant, que la foi venait de l'homme, et qu'après avoir ouï prêcher la vérité, c'était lui seul qui se déterminait à croire ou à ne croire pas ; car, profitant à mesure qu'il écrivait et qu'il étudiait, il reconnut, par la lumière que Dieu lui donna, que le premier commencement de la foi n'est pas moins un don de la grâce que toute la suite des bonnes œuvres (3).

Il écrivait dans ce même temps ses *Confessions* en treize livres. Comme sa vie et ses écrits lui attiraient l'admiration universelle, il voulut se faire connaître ce qu'il était, afin qu'on ne le prît pas pour un autre. C'est pourquoi, en les envoyant plus tard au comte Darius, qui les lui avait demandées, il lui parle en ces termes : « Regardez-moi dans ce livre et apprenez-y ce que je suis, si vous voulez ne pas me louer au delà de ce que je mérite. C'est à moi-même et à ce que je dis de moi dans cet ouvrage qu'il faut vous en rapporter, et non point à ce qu'en disent les autres. Considérez bien le portrait que vous y verrez de moi, ce que j'étais de moi-même et par moi-même. Que si vous trouvez présentement en moi quelque chose qui vous plaise, louez-en avec moi celui que j'ai prétendu qu'on louât de ce qu'il a fait en moi ; car c'est à sa gloire que j'ai parlé de moi, et non pas à la mienne. C'est lui qui nous a faits ce que nous sommes, et non pas nous, qui n'avions fait que nous perdre et nous détruire. Lors donc que vous m'aurez connu dans cet ouvrage tel que je suis, priez pour moi, afin qu'il plaise à Dieu d'achever ce qu'il a commencé en moi et qu'il ne permette pas que je le détruise. » Si les autres ouvrages de saint Augustin furent bien reçus, ses *Confessions* le furent encore mieux que tous les autres.

Il écrivait à la même époque contre les ariens, ses quinze livres *De la Trinité*, qu'il

(1) T. VIII, col. 151. — (2) *Ibid.*, col. 153. — (3) T. VI, p. 81. — (4) *Epist.* CCXXXI.

n'acheva que plus tard. Et tous ces ouvrages peuvent se compter pour rien, si on les compare à ce qu'il a fait, soit pour combattre les donatistes, soit pour les ramener à l'unité et à la communion de l'Église. Voyages, lettres, conférences, écrits, il ne négligeait rien, tâchant surtout de vaincre leur cruauté et leur fureur par un esprit de charité, de douceur et de patience.

Les donatistes se ruinaient eux-mêmes par leurs irrémédiables divisions. Celui d'entre-eux qui y contribua le plus fut un nommé Ticonius. C'était un homme d'esprit, savant et éloquent, qui avait fort étudié l'Écriture sainte et composé divers ouvrages, entre autres une explication de l'Apocalypse et des règles pour l'intelligence de l'Écriture, que nous avons encore et que saint Augustin recommande, pourvu qu'elles soient appliquées avec jugement. Ce Ticonius, en étudiant les livres saints, reconnut que l'Église devait être répandue par tout le monde, et qu'aucun péché ne pouvait empêcher l'effet des promesses divines. Il commença à défendre fortement cette vérité, sans cesser toutefois d'être donatiste ni voir la conséquence de son principe : que ceux des chrétiens d'Afrique qui étaient en communion avec tout le reste du monde appartenaient à la véritable Église. Parménien, évêque donatiste de Carthage, et tous ceux de la secte, voyaient bien la conséquence, et, pour ne pas l'admettre, ils aimèrent mieux nier le principe, soutenant que l'Église était corrompue par la communion des méchants. Parménien écrivit donc une lettre à Ticonius, comme pour le désabuser. Quant au principe même, il n'y opposait que des paroles en l'air; mais pour la conséquence, il en étranglait, pour ainsi dire, son adversaire, en lui montrant que, si l'Église devait être répandue par toute la terre, et que personne n'y fût souillé par le péché des autres, comme Ticonius le prétendait, il avait grand tort de demeurer dans le parti de Donat et de rejeter la communion des catholiques à cause des traditeurs. Ticonius persista dans son inconséquence et fut ensuite condamné par les donatistes dans un de leurs conciles.

Les divisions des donatistes étaient en si grand nombre, surtout dans la Mauritanie et la Numidie, qu'eux-mêmes ne pouvaient dire combien il y en avait, et saint Augustin dit qu'il ne peut pas seulement nommer toutes celles qui étaient dans la Numidie où il vivait. Chaque parti s'estimait d'autant plus pur et plus juste, qu'il se trouvait composé d'un plus petit nombre de sectateurs. Si petits qu'ils fussent, ils prétendaient que chacun avait seul le droit de baptiser, à l'exclusion et des catholiques et du corps même des donatistes. Une division plus considérable éclata vers l'an 392, à Carthage même. Parménien, étant mort, eut pour successeur Primien, qui excommunia Maximien, un de ses diacres. Celui-ci, soutenu par une femme riche, fit un parti contre l'évêque, qui bientôt se vit condamné par des évêques, et Maximien ordonné à sa place. Mais Primien, à son tour, dans un concile de trois cent dix évêques assemblés à Bagaï, se fit déclarer lui-même innocent et condamner ses adversaires. De là une guerre violente entre les primianistes et les maximianistes. Les premiers invoquaient contre les seconds les lois des empereurs et la puissance des magistrats; dans cette vue, ils prenaient dans leur requête le nom de catholiques. Toutefois, lorsque des maximianistes revenaient au parti de Primien, celui-ci les recevait dans leur rang et honneur sans leur imposer aucune pénitence. Enfin, durant la guerre du comte Gildon, un évêque primianiste, appelé Donat et surnommé le Gildonien, à cause qu'il était le favori du rebelle, s'était rendu odieux à tout le monde par ses cruautés et ses violences, n'épargnant pas même ceux de son parti. Et cependant les donatistes continuaient à recevoir la communion de sa main, sans oser même lui adresser une parole de reproche pour des crimes notoires et qu'ils blâmaient eux-mêmes (1).

Saint Augustin profita merveilleusement de tous ces faits, dans les ouvrages qu'il composa contre les donatistes, vers l'an 400, savoir : trois livres contre la lettre de Parménien à Ticonius ; sept livres du baptême, trois livres contre les lettres de Pétilien, évêque donatiste de Cirthe ou Constantine. Il leur fait voir que, par leur conduite, ils se condamnaient eux-mêmes et justifiaient l'Église catholique. Enfin, dans une lettre pastorale aux fidèles de son diocèse, sur l'unité de l'Église ou plutôt son universalité, il expose la question générale, sans s'embarrasser dans le détail des faits. « La question, dit-il, est de savoir où est l'Église : chez nous, ou bien chez les donatistes. Cette Église est une, et nos ancêtres l'ont nommée catholique, afin de faire voir par son nom même qu'elle est répandue par toute la terre. Cette Église catholique est le corps de Jésus-Christ, ainsi que le dit l'Apôtre. Celui qui n'est point membre de ce corps, ne peut donc avoir part au salut mérité par le chef, qui est le Christ. Pour savoir où est cette Église, il ne faut pas s'embarrasser de savoir si les crimes que les évêques d'Afrique, catholiques et donatistes, s'objectent mutuellement, sont véritables, parce qu'ils n'intéressent point les autres églises du monde. Et de fait, les donatistes ne peuvent disconvenir qu'il n'y ait des crimes parmi eux qui ne nuisent pas au reste, parce qu'ils sont occultes. Pourquoi donc alors condamner l'univers entier, qui ignore en général s'il y a des donatistes, qui ignore ce qu'il en est des crimes que les Africains se reprochent les uns aux autres? La question est de chercher, et dans les livres canoniques il faut montrer où est cette Église. [illegible] si l'on pouvait prouver, par les divines Écritures, que

(1) Tillem., art. *Donat*.

l'Eglise est dans l'Afrique seule, ou dans quelques montagnards qui résident à Rome, ou dans la maison de Lucile, cette femme qui a donné comme naissance au schisme des donatistes, il faudrait reconnaître qu'eux seuls ont l'Eglise. Si, au contraire, on montre par l'Ecriture qu'elle est placée chez les Maures de la province césarienne, il faudra passer chez les rogatistes. Si on la met dans la Byzacène, nous serons obligés de dire que les maximianistes sont en possession de l'Eglise. Si on la place dans les seules provinces de l'Orient, il faudra la chercher parmi les ariens, les eunomiens, les macédoniens et autres hérétiques de ces cantons. Mais s'il est bien prouvé, par des témoignages certains des Ecritures canoniques, que l'Eglise est répandue dans toutes les nations, on ne pourra se dispenser de convenir que celle-là est la seule Eglise qui s'y trouve effectivement répandue (1). »

Quant au détail des faits, saint Augustin les discuta et les éclaircit bien des fois, non-seulement dans des traités considérables, mais dans des lettres et des conférences. Ainsi, un jour se trouvant à Tuburse avec Glorius et quelques autres donatistes, il eut avec eux une conférence sur la réunion, et leur en adressa le résultat dans une lettre. Passant une autre fois dans la même ville, il alla trouver l'évêque donatiste Fortunius, qui était un vieillard doux et traitable, et qui estimait beaucoup Augustin, dont il avait appris la vie sainte. Il y alla en assez grande compagnie; et le bruit s'étant répandu qu'il y était, il s'y amassa une grande multitude, par simple curiosité, pour la plupart, comme à un spectacle. Aussi faisaient-ils tant de bruit que la conférence fut peu réglée. Augustin demanda plusieurs fois qu'elle fût rédigée par les écrivains en notes; et à peine put-il obtenir que ceux qui étaient avec lui commençassent à le faire. Encore furent-ils obligés de quitter à cause du tumulte. Saint Augustin en écrivit, depuis, la substance à Glorius et aux autres, les priant de communiquer sa lettre à Fortunius, et de lui rappeler ce dont ils étaient convenus ensemble, de se réunir de nouveau dans un lieu plus tranquille, avec dix évêques de chaque côté. Dans cette première conférence, Fortunius produisit un livre où il prétendit montrer que le concile de Sardique avait écrit à des évêques africains de la communion de Donat. Saint Alypius dit à l'oreille de saint Augustin : Nous avons entendu dire que les ariens ont voulu s'attirer les donatistes en Afrique. Saint Augustin prit le livre; et, considérant les décrets de ce concile, il trouva que saint Athanase y était condamné, ainsi que le pape saint Jules : ce qui lui fit connaître que c'était un concile d'ariens (2). C'était sans doute celui de Philippopolis, qui prenait le nom de celui de Sardique. Nous verrons que les Africains étaient peu instruits de ce qui regarde le fameux concile de Sardique, complément de celui de Nicée, quoique Gratus, évêque de Carthage, y eût assisté.

Dans le même temps, c'est-à-dire vers la fin du quatrième siècle, il se tint plusieurs conciles en Afrique, l'un à Hippone, d'autres à Carthage. Leurs règlements se trouvent réunis sous le nom de code des canons de l'église africaine. Il y en a pour le moins dix touchant les donatistes : qu'il faut user de beaucoup de douceur à leur égard, leur proposer des conférences, les recevoir avec charité quand ils reviennent. Quant à la pénitence, il y a une chose très-remarquable, c'est qu'il n'est question ni de temps ni de manière : le tout est laissé au jugement de l'évêque ou du prêtre qui le remplace (3). Défense aux évêques de s'approprier le clerc d'un autre diocèse. On en excepte l'évêque de Carthage, qui, pour le bien des églises, peut prendre et ordonner évêque le prêtre de tel diocèse qu'il jugera à propos. Il est encore autorisé à souscrire pour ses collègues (4). Les évêques, les prêtres, les diacres et les sous-diacres sont obligés, suivant les anciennes règles, de garder la continence et de s'abstenir de leurs femmes, sous peine de déposition (5). Il faut célébrer le saint sacrifice à jeun. On proscrit deux abus assez étranges : défense de donner le baptême et l'eucharistie aux morts : défense aux prêtres d'ériger d'eux-mêmes leurs paroisses en évêchés (6).

Le plus remarquable de ces conciles est le quatrième de Carthage, tenu le 8 novembre 398, où assistèrent deux cent quatorze évêques, sous la présidence d'Aurélius, On y fit cent quatre canons, la plupart touchant les ordinations cléricales et les devoirs des évêques et des clercs. Ce qu'il dit de l'ordination de l'évêque, du prêtre, du diacre, du sous-diacre, de l'acolyte, de l'exorciste, du lecteur et du portier, est presque en tout conforme au pontifical romain.

Voici comme il règle la conduite des évêques et des clercs. L'évêque doit avoir son petit logis près de l'église; ses meubles doivent être de vil prix, sa table pauvre; il doit soutenir sa dignité par sa foi et sa bonne vie. Il ne lira point les livres des païens, et lira ceux des hérétiques, seulement par la nécessité. Il ne se chargera ni d'exécution de testaments, ni du soin de ses affaires domestiques, et ne plaidera point pour les intérêts temporels. Il ne prendra point par lui-même le soin des veuves, des orphelins et des étrangers; il s'en déchargera sur l'archiprêtre et l'archidiacre, et s'occupera entièrement de la lecture, de la prière et de la prédication. Il n'ordonnera point de clercs sans le conseil de son clergé et l'assentiment et le témoignage du peuple. Il ne jugera qu'en présence de son clergé, sous peine de nullité. Il exhortera ceux qui sont en différend à s'accommoder plutôt qu'à se faire juger. On examinera, dans les jugements, les

(1) Augustin, t. IX, col. 337. — (2) Epist. XLIII et XLIV. — (3) Can. XLIII Labbe, t. II. Mansi, t. III. — (4) Can. LV, 85, 93. — (5) Ibid., XXV. — (6) Ibid., XLI, XLVIII, LII.

mœurs et la foi de l'accusateur et de l'accusé. L'évêque usera du bien de l'église comme dépositaire et non comme propriétaire ; et l'aliénation qu'il en aura faite sans le consentement et la souscription des clercs sera nulle. L'évêque aura un siége plus élevé dans l'église ; mais, dans la maison, il reconnaîtra les prêtres pour ses collègues et ne souffrira point qu'ils soient debout, lui étant assis, en quelque lieu que ce soit. Les évêques et les prêtres qui viennent dans une autre église garderont leur rang et seront invités à prêcher et à consacrer l'oblation. Celui qui sortira quand l'évêque prêche sera excommunié. L'évêque ne doit empêcher personne, soit païen, soit hérétique, soit juif, d'entrer dans l'église pour entendre la parole de Dieu, jusqu'à la messe des catéchumènes, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on les renvoie. L'évêque ne se dispensera point d'aller au concile sans cause grave, et, en ce cas, il enverra un député. Le concile réconciliera les évêques divisés ; il jugera l'accusation intentée par l'évêque contre un clerc ou contre un laïque. Si les juges prononcent en l'absence de la partie, la sentence sera nulle et ils en rendront compte au concile. La condamnation injuste prononcée par un évêque sera revue dans un concile. Les translations sont défendues, si ce n'est pour l'utilité de l'Église, par l'autorité du concile pour les évêques, et par l'autorité de l'évêque pour les prêtres et les autres clercs.

Les prêtres qui gouvernent les paroisses demanderont le chrême, avant Pâques, à leurs propres évêques, en personne ou par leur sacristain. Le diacre est le ministre du prêtre comme de l'évêque ; il ne s'assiéra que par l'ordre du prêtre ; il ne parlera point, dans l'assemblée des prêtres, s'il n'est interrogé ; en présence du prêtre, il ne distribuera point au peuple l'eucharistie du corps de Jésus-Christ, si ce n'est par son ordre, en cas de nécessité ; il portera l'aube pendant l'oblation ou la lecture. Les clercs ne doivent nourrir ni leurs cheveux ni leur barbe ; ils doivent faire paraître leur profession dans leur extérieur, et ne chercher l'ornement ni dans leurs habits ni dans leurs chaussures ; ils ne doivent point se promener dans les rues et les places, ni se trouver aux foires, si ce n'est pour acheter, sous peine de déposition. Tous les clercs qui ont la force de travailler doivent apprendre des métiers et gagner leur vie, c'est-à-dire de quoi se nourrir et se vêtir, soit par un métier, soit par l'agriculture, quelque instruits qu'ils soient dans la parole de Dieu, sans préjudice de leurs fonctions. On condamne les clercs envieux, délateurs, flatteurs, médisants, querelleurs, jureurs, bouffons ou trop libres en leurs paroles, ceux qui chantent à table ou qui rompent le jeûne sans nécessité. L'évêque doit réconcilier les clercs divisés ou les forcer au concile. On ne doit jamais ordonner clercs des séditieux, des vindicatifs, des usuriers ou des pénitents, quelque bons qu'ils soient. On avancera dans les ordres les clercs qui s'appliquent à leurs devoirs au milieu des tentations, et on déposera ceux qui y deviendront négligents.

Celui qui communique ou prie avec un excommunié sera excommunié lui-même. Le prêtre donnera la pénitence à ceux qui la demandent ; ceux qui sont plus négligents y seront reçus plus tard. Si un malade demande la pénitence, et qu'avant que le prêtre soit venu, il perde la parole ou la raison, il recevra la pénitence sur le témoignage de ceux qui l'ont entendu. Si on le croit près de mourir, qu'on le réconcilie par l'imposition des mains, et qu'on lui verse l'eucharistie dans sa bouche. S'il survit, il sera soumis aux lois de la pénitence, tant que le prêtre jugera à propos. Ceux qui, ayant observé exactement les règles de la pénitence, meurent en voyage ou autrement, sans secours, ne laisseront pas de recevoir la sépulture ecclésiastique et de participer aux prières et aux oblations. Ceux qui doivent être baptisés donneront leur nom, et seront longtemps éprouvés par l'abstinence du vin et de la chair, et par la fréquente imposition des mains. Les néophytes s'abstiendront quelque temps des festins, des spectacles et de leurs femmes. Celui qui, en un jour solennel, va aux spectacles au lieu d'aller à l'office de l'église, sera excommunié; de même, celui qui s'adonne aux augures, aux enchantements ou aux superstitions judaïques. Ceux qui refusent aux églises les oblations des défunts, ou les rendent avec peine, seront excommuniés comme meurtriers des pauvres. On ne recevra point les oblations de ceux qui sont en querelle, ni de ceux qui oppriment les pauvres. Enfin, le concile excommunie le catholique qui en appelle à un juge d'une autre religion (1).

Deux ans après, le premier concile de Tolède fit des canons semblables, touchant la vie des clercs et de leurs familles, des religieuses et des veuves. Il ne veut pas qu'on reçoive les pénitents dans le clergé, si ce n'est quand la nécessité ou l'usage le demande, et seulement comme portiers ou lecteurs ; il entend par là ceux qui, après leur baptême, ont reçu la pénitence publique par le cilice, pour l'homicide ou d'autres crimes et péchés énormes. Si un homme puissant dépouille un clerc, un pauvre quelconque ou un religieux, et que l'évêque lui en fasse des remontrances sans qu'il les écoute, il en écrira à tous les évêques de la province, même à tous ceux qu'il pourra, afin qu'il soit excommunié jusqu'à ce qu'il se soumette et qu'il rende le bien d'autrui. Suivant les lois païennes, toute femme ne pouvait être épouse légitime de tout homme : il fallait que l'un et l'autre fussent citoyens romains, et qu'il y eût proportion entre les conditions. Un sénateur ne pouvait épouser une affranchie, un homme libre ne pouvait épouser une esclave, et les

(1) Labbe, t. II.

conjonctions des esclaves entre eux n'étaient point nommées mariages. Or, la femme qui ne pouvait être tenue à titre d'épouse, pouvait être concubine ou femme de second rang, et les lois le souffraient, pourvu qu'un homme n'en eût qu'une et ne fût point marié. Les enfants qui en venaient n'était ni légitimes ni bâtards, mais enfants naturels, reconnus par les pères et capables de donations. L'Eglise n'entrait point dans ces distinctions politiques, et, se tenant au droit naturel, approuvait toute conjonction d'un homme et d'une femme, pourvu qu'elle fût unique et perpétuelle. En conséquence, le concile de Tolède porte, dans son dix-septième canon : Si quelqu'un, avec une épouse fidèle, a une concubine, il est excommunié ; mais si la concubine lui tient lieu d'épouse, en sorte qu'il se contente de la compagnie d'une seule femme, à titre d'épouse ou de concubine, à son choix, il ne sera point rejeté de la communion. C'est ainsi que l'Église rétablissait l'égalité naturelle et préparait l'abolition de l'esclavage (1).

Dans les canons de l'église d'Afrique, il y a surtout un point à remarquer : c'est l'autorité du siége de Pierre. Le troisième concile de Carthage dit dans son vingt-huitième canon, quarante-septième du recueil : Nous avons cru devoir consulter nos frères et collègues, Sirice et Simplicien, touchant les enfants baptisés chez les donatistes, afin que l'erreur de leurs parents ne les empêche point, quand ils reviennent à l'Église, d'être promus au ministère des autels. Le Pape, ainsi que l'évêque de Milan, ne furent point de cet avis. C'est pourquoi les Africains, assemblés de nouveau à Carthage, le 18 juin 401, résolurent d'envoyer un d'entre eux pour exposer les besoins extrêmes de l'église d'Afrique, et à leur saint et vénérable frère Anastase, évêque du siége apostolique, ainsi qu'à leur saint frère Vénérius, évêque de Milan, et pour les prier qu'il leur fût permis d'ordonner les enfants qui avaient été baptisés chez les hérétiques ; et cela, disent ils, parce que ces deux siéges l'avaient défendu (2). Le Pape ayant donné une réponse favorable, ils en rendirent grâces à Dieu, et puis demandèrent une seconde dispense. « Nous avons résolu d'écrire à nos frères et coévêques, et surtout au siége apostolique, où préside notre vénérable frère et collègue Anastase, afin qu'il connaisse l'extrême nécessité de l'Afrique, et qu'il permette de recevoir dans leur rang et honneur les clercs donatistes, dont le retour favoriserait extraordinairement l'unité (3). » C'est que le concile de Capoue avait ordonné, en général, de les recevoir seulement à la communion laïque, et les évêques africains demandaient une exception pour ceux, par exemple, qui ramèneraient avec eux une partie de leur peuple. Le pape Milliade avait déjà accordé cette indulgence. Enfin, dans le canon cent six de la collection, il est dit que tous ceux d'Afrique qui voudront aller à la cour impériale, doivent en exposer les motifs à l'évêque de Rome, et en obtenir des lettres formées, sous peine d'excommunication (4).

L'on voit des choses semblables au concile de Tolède. Plusieurs évêques priscillianistes y abjurèrent leurs erreurs et furent reçus à des conditions dignes d'être remarquées. Ainsi, on permet à Paterne de Brague de demeurer dans son église, et on promet de le recevoir à la communion, après le rescrit du siége apostolique. On promet aussi de recevoir les autres évêques de Galice, s'ils souscrivent à la formule envoyée par le concile, en attendant, disent les Pères, ce que le Pape qui est à présent, ce que saint Simplicien, évêque de Milan, et les autres évêques en écriront (5). C'est la première fois qu'on trouve l'évêque de Rome, nommé simplement le Pape, comme par excellence. Si ces conciles parlent aussi de l'évêque de Milan, c'est qu'il était le représentant et comme le nonce du saint-siége, près de la cour impériale, comme nous le voyons par l'exemple de saint Ambroise, que le pape saint Damase chargeait de poursuivre les affaires de l'Eglise romaine.

Vers l'an 397, il se tint un concile à Turin, à la prière des évêques des Gaules, dont il nous reste une épître synodale contenant huit articles. Le premier regarde Proculus, évêque de Marseille, qui prétendait devoir présider comme métropolitain aux évêques de la seconde Narbonnaise, et y ordonner les évêques, disant que leurs églises avaient été de son diocèse, ou qu'il les avait ordonnés. Les évêques du pays soutenaient, au contraire, qu'un évêque d'une autre province ne devait point les présider ; et Marseille était en effet de la province de Vienne. Le concile jugea, pour le bien de la paix, que Proculus devait avoir la primauté qu'il prétendait, non comme un droit de son siége, mais comme un privilége personnel accordé à son âge et à son mérite. Qu'ainsi sa vie durant, il présiderait les évêques, dont il constaterait que les églises auraient été de son diocèse, ou qu'eux-mêmes auraient été tirés d'entre ses disciples ; en sorte qu'eux l'honoreraient comme leur père, et que lui les traiterait comme ses enfants. Proculus est loué par saint Jérôme pour sa vertu et sa doctrine ; mais on voit par ce concile qu'il était un peu trop jaloux de son autorité.

Les évêques d'Arles et de Vienne disputaient ensemble de la primauté métropolitaine. Vienne était l'ancienne métropole ; mais Arles, depuis le règne de Constantin, qui lui avait donné son nom avec de grands priviléges, était regardée comme la seconde ville des Gaules, dont Trèves était la première. Le concile de Turin ordonna que celui des deux évêques qui prouverait que sa ville était mé-

(1) Labbe, t. II, col. — (2) *Ibid.*, t. II, col. 1084. — (3) *Ibid*, t. II, col. 1092. Can. LXVIII. Coustant. — (4) Labbe, col. 1120. — (5) *Ibid.*, col. 1231. *Concil. hisp.*, t. III.

tropole, aurait le pouvoir de faire les ordinations, leur laissant toutefois, pour le bien de la paix la liberté de s'attribuer, chacun dans sa province, les évêques des villes les plus voisines, et de visiter leurs églises comme métropolitains (1).

Félix, évêque de Trèves, ayant été ordonné par les ithaciens, était demeuré attaché à leur communion, que les plus saints évêques rejetaient. Ceux des Gaules, qui communiquaient avec Félix, envoyèrent des députés au concile de Turin. Mais le concile déclara qu'il ne recevrait que ceux qui se sépareraient de la communion de Félix, suivant les lettres de saint Ambroise et du pape saint Sirice, qui furent lues en présence des députés, et que nous n'avons plus.

Les évêques des Gaules consultèrent encore le même Pape, pour apprendre, de l'autorité du siége apostolique, qu'elles étaient les vraies règles, touchant la continence des clercs, les ordinations, les vierges. Saint Sirice leur répondit par une décrétale qu'on a retrouvée assez tard, et qu'on lui a restituée plus tard encore. Il y rappelle en général les mêmes règles que dans sa décrétale à Himérius de Tarragone. Les évêques, les prêtres et les diacres sont tenus à la continence. L'Eglise romaine ne recevait dans le clergé que celui qui, ayant été baptisé jeune, avait conservé la pureté de son corps, ou qui, ayant reçu le baptême à un certain âge, était demeuré chaste et n'avait eu qu'une femme. Il ne faut point élever à l'épiscopat des laïques, ni admettre au ministère des autels ceux qui ont rempli les charges du siècle, où le péché est comme inévitable. Un évêque ne doit pas recevoir un clerc excommunié par son collègue : surtout il ne doit point se permettre de faire des ordinations dans le diocèse d'autrui ; quiconque s'en rendra coupable à l'avenir, courra risque d'être déposé. Les vierges qui ont pris le voile ou qui se disposaient à le prendre, et qui se sont laissé séduire, feront pénitence pendant plusieurs années. Il n'est pas permis, sous la loi nouvelle, d'épouser sa tante ni la sœur de sa femme. Le langage du pape saint Sirice respire la modestie et l'humilité la plus sincère, quoiqu'il maintienne les anciennes règles avec fermeté. Il mourut le 26 novembre 398, après avoir gouverné l'Eglise près de quatorze ans (2). On élut aussitôt Anastase, qui ne tint le saint-siége que trois ans et quelques jours.

Une année ou deux après le pape saint Sirice, mourut saint Martin de Tours, le dimanche onze novembre, jour auquel l'Eglise honore encore sa mémoire. Il était parvenu à une extrême vieillesse et avait plus de quatre-vingts ans ; il savait depuis long-temps que sa mort était proche, et en avait averti ses disciples. Ayant appris qu'il existait de la division entre les clercs de l'église de Cande, à l'extrémité de son diocèse, il y alla pour y établir la paix, suivi, à son ordinaire, d'un grand nombre de ses disciples. Saint Martin ayant demeuré quelque temps en ce lieu-là, et fait ce qu'il désirait, il songeait à retourner à son monastère, quand tout à coup les forces lui manquèrent. Il appela ses disciples et leur déclara que sa fin était venue. Aussitôt, fondant en larmes, ils s'écrièrent tout d'une voix : Mon père, pourquoi nous abandonnez-vous ? Les loups ravissants se jetteront sur votre troupeau. Nous connaissons le désir que vous avez d'être avec Jésus-Christ ; mais votre récompense est assurée : pour être différée, elle sera toujours la même. Soyez touché de nos besoins, et considérez les périls au milieu desquels vous nous abandonnez ! Touché de leurs larmes, il pleura lui-même et dit : Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail : que votre volonté soit faite !

Malgré la fièvre qui le brûlait, il resta couché sur un cilice couvert de cendres, priant toute la nuit. Ses disciples offrirent de mettre sous lui un peu de paille, mais il le refusa. Mes enfants, disait-il, il sied mal à un chrétien de mourir autrement que sur la cendre. Malheur à moi, si je vous donnais un autre exemple ! Il avait toujours les yeux et les mains levés vers le ciel, et sa prière était continuelle. Comme les prêtres qui l'entouraient le priaient de se tourner de côté pour se soulager, il dit : Mes frères, laissez-moi regarder le ciel plutôt que la terre, afin que mon âme prenne sa route pour aller à Dieu. Puis, voyant le démon près de lui, il s'écria : Que fais-tu là, bête cruelle ? Tu ne trouveras rien en moi qui t'appartienne ; j'irai dans le sein d'Abraham. En disant ces mots, il expira, et les assistants admirèrent l'éclat de son visage, qui leur parut comme déjà glorieux. Les habitants de Poitiers prétendaient enlever ses reliques, à cause du séjour qu'il avait fait chez eux dans son monastère de Ligugé ; mais le peuple de Tours l'emporta. Il y eut une multitude incroyable de peuple à ses funérailles. Comme on le rapportait à Tours, toute la ville vint au-devant de lui, tout le peuple de la campagne y accourut et plusieurs des villes voisines ; il s'y assembla environ deux mille moines et une grande troupe de vierges. Tous fondaient en larmes, quoique personne ne doutât de sa gloire. On le porta, en chantant des hymnes, jusqu'au lieu de son sépulcre, où fut bâtie depuis une grande église et l'illustre monastère de Saint-Martin de Tours. Il gouverna cette église pendant vingt-six ans, et eut pour successeur saint Brice, un de ses disciples. Un autre, saint Sulpice-Sévère, écrivit sa vie (3).

Cependant les empereurs Honorius et Arcadius faisaient des lois. Jamais prince n'en avait publié autant. Ils renouvelèrent presque toutes les anciennes ; ils en établirent une multitude de nouvelles, dans un si grand nombre

(1) Labbe. — (2) Constant, col. 685-711. — (3) Sulp., Epist. III ; Greg. Turon., l. I, c. ult.

les mêmes sont souvent répétées, quelquefois elles se détruisent mutuellement ; on voit ces empereurs avouer eux-mêmes leur faiblesse, en défendant de leur demander des grâces et des priviléges contraires à leurs ordonnances, et d'avoir égard à leurs propres rescrits, lorsqu'ils dérogent au droit établi. L'empire était comme un édifice ébranlé qu'on ne peut soutenir que par de nombreux appuis, qui, eux-mêmes, ont besoin d'être soutenus par d'autres.

Dans ce grand nombre de lois, il y en a plusieurs qui furent utiles à la religion. Par exemple, les païens faisaient courir une prédiction suivant laquelle saint Pierre avait, par magie, accrédité la religion du Christ ; mais l'enchantement allait tomber, le terme du christianisme était fixé à la fin du quatrième siècle. On y était arrivé, et les païens attendaient ce prodige, lorsqu'à leur grande confusion, les deux empereurs publièrent des lois qui ruinèrent l'idolâtrie plus que jamais.

De toutes les provinces de l'Occident, l'Afrique était la plus attachée au paganisme. Honorius y avait défendu les sacrifices ; il avait ordonné aux magistrats de faire briser les statues qui étaient l'objet d'une vénération sacrilége. Cependant, par une sorte de ménagement, il permit les festins et les divertissements que la coutume avait établis à l'occasion des fêtes païennes, pourvu qu'ils ne fussent marqués d'aucun caractère d'idolâtrie. Il laissa même subsister les temples, mais sans autels, sans sacrifices, sans statues. Deux comtes furent envoyés en Afrique pour exécuter les ordres de l'empereur. Ils tirèrent de plusieurs cavernes de Mauritanie des images monstrueuses de divinités, qu'on y avait cachées, et les réduisirent en poudre. Ils détruisirent à Carthage une idole célèbre. Elle y était révérée sous le nom de Céleste. Son temple était spacieux, pavé de mosaïque, orné de colonnes des plus beaux marbres. A l'entour s'élevaient des chapelles consacrées à tous les dieux de l'Afrique. Cette enceinte avait deux mille pas de circuit. L'idole était assise sur un lion, une espèce de tambour à la main, la tête couronnée de tours : ces attributs convenaient à Cybèle ; mais l'idole rassemblait encore ceux de plusieurs autres divinités. On y reconnaissait l'Astarté des Sidoniens, la Vénus Uranie des Grecs, celle que l'Écriture sainte nomme *la reine du ciel* et que les Juifs avaient souvent adorée. Ce culte, apporté en Afrique par Didon, s'était répandu par toute la terre ; on envoyait de toutes parts des offrandes à Carthage, et Céleste était une des divinités qu'on pouvait, selon les lois romaines, instituer héritière. Le temple était fermé depuis la loi de Théodose en 391, le terrain s'était couvert de ronces et d'épines, où les païens disaient qu'étaient cachés une infinité de serpents et d'aspics, qui gardaient ce lieu et en défendaient l'accès contre les chrétiens sacriléges. Cette menace n'effraya personne. On nettoya la place, on abattit la statue, et Aurélius, évêque de Carthage, fit du temple une église qu'il dédia au Christ. Il y célébra, avec un concours extraordinaire, la solennité de Pâques. Un grand nombre de païens se convertirent.

Cependant la superstition ne tomba point avec la statue ; sur la foi d'une prétendue prophétie, les païens débitaient que la déesse triompherait un jour de ses destructeurs. On recommença même à lui offrir des victimes ; et, ce qui passe toute imagination, il y eut beaucoup de chrétiens, surtout parmi les plus nobles, qui mêlèrent ce culte impie avec le culte du vrai Dieu. Enfin, vingt ans après, lorsque les païens se promettaient de voir l'idole rentrer dans le temple, il fut détruit et changé en cimetière. Cette destruction d'idoles, ordonnée par Honorius, souleva les païens en quelques villes ; ils massacrèrent, à Suffète, dans la Byzacène, soixante chrétiens qui avaient brisé une statue d'Hercule. L'Église honore ces martyrs le 30 d'août (1).

A Gaza, en Palestine, il se passa quelque chose de semblable par les soins de l'évêque saint Porphyre. Né à Thessalonique de parents nobles et riches, il avait passé en Égypte vers l'an 378, et pris l'habit monastique dans le désert de Scété. Cinq ans après, il se retira à Jérusalem, vendit son patrimoine, le distribua aux pauvres, et apprit à faire des souliers pour vivre de son travail. Tous les jours il visitait les saints lieux. L'évêque de Jérusalem l'ordonna prêtre malgré lui, et lui confia la garde de la sainte croix. Il fut encore ordonné malgré lui évêque de Gaza vers l'an 396 ; mais il continua de pratiquer la vie monastique, ne mangeant que du pain et des légumes, et après le soleil couché. Sa ville de Gaza était remplie de païens qui avaient jusqu'à huit temples d'idoles ; et comme il en convertissait un grand nombre, ils s'élevèrent avec fureur contre lui et contre son troupeau.

Pour se mettre à couvert de leurs insultes, il envoya son diacre Marc à Constantinople, demander à l'empereur la démolition des temples, principalement celui de Marnas. C'était lorsque Eutrope était encore en crédit, et saint Chrysostome déjà évêque, par conséquent, en 398. Marc obtint un ordre de fermer les temples ; mais les officiers envoyés pour l'exécution se laissèrent corrompre par argent, en sorte qu'après avoir abattu les idoles et fermé les temples, ils permettaient de consulter en secret l'idole de Marnas. Les idolâtres persécutant les chrétiens de plus en plus, saint Porphyre alla trouver son métropolitain, Jean de Césarée, et le pria de le décharger de cette église et lui permettre de se retirer. Jean le consola et l'exhorta à demeurer. Alors Porphyre le conjura de venir donc avec lui à Constantinople. Y étant arrivés, ils s'adressèrent à saint Chrysostome qui les reçut avec joie et recon-

(1) *Cod. theod.* Aug., *De civ.*, l. XVIII, c. LIV.

nut le diacre Marc, qui les accompagnait, et qui a écrit avec beaucoup de fidélité la vie de saint Porphyre. Il les recommanda à l'eunuque Amantius, qui avait beaucoup de crédit auprès de l'impératrice, et était grand serviteur, de Dieu.

Amantius les introduisit en effet chez l'impératrice, qu'ils trouvèrent couchée sur un lit d'or. Elle les salua la première, leur demandant leur bénédiction, et leur fit excuse de ce qu'elle ne se levait pas à cause de sa grossesse. Ils lui racontèrent la persécution des idolâtres, qui ne laissaient pas même aux chrétiens la liberté de cultiver leurs terres pour pouvoir payer les tributs à l'empereur. L'impératrice leur dit : Ne vous inquiétez point, mes pères ; j'espère que Dieu me fera la grâce de persuader l'empereur de vous contenter ; allez vous reposer, et priez Dieu pour moi. Ensuite elle se fit apporter de l'argent, et leur en donna environ trois poignées, disant : Prenez toujours ceci pour votre dépense. Ils le prirent, et, en sortant, ils en donnèrent la plus grande partie aux officiers qui tenaient les portes.

L'impératrice proposa la chose à l'empereur, qui en fit difficulté, craignant de diminuer ses revenus, s'il traitait mal les habitants de Gaza. Les évêques étant revenus la voir, elle leur en rendit compte, les exhortant toutefois à ne pas se décourager. Alors saint Porphyre se souvint de ce que leur avait dit un saint anachorète, nommé Procope, qu'ils avaient vu en passant à l'île de Rhodes ; et, suivant son instruction, il dit à l'impératrice : Travaillez pour Jésus-Christ, et il vous donnera un fils. L'impératrice rougit et tressaillit de joie, et dit : Priez Dieu, mes pères, que j'aie un fils, comme vous dites, et je vous promets de faire tout ce que vous désirez, et, de plus, de bâtir une église au milieu de la ville de Gaza. Peu de jours après, l'impératrice accoucha de Théodose le jeune ; la joie fut grande : l'empereur le déclara dès lors césar. L'impératrice conseilla aux évêques de dresser une requête et de la mettre entre les mains de son fils, lorsqu'il sortirait des fonts de baptême. La cérémonie se fit avec une grande pompe. Les deux évêques ayant présenté leur requête à l'enfant, suivant l'avis de l'impératrice, un des patrices [illegible] de la cour, qui le tenait entre les bras, lui fit [illegible] la tête et dit : Sa Majesté accorde la requête. Ce [illegible] auprès d'Arcadius, [illegible] temps par Eudoxie [illegible] sent que, pour le premier ordre [illegible] son fils, il ne voulait pas le [illegible]. L'impératrice fit aussitôt expédier la commission. Un chrétien zélé, nommé Cynégius, qui en fut chargé, s'en acquitta avec vigueur, malgré les cris des idolâtres. Les troupes qu'on [illegible] entrer dans la ville les tinrent en respect. Toutes les idoles furent brisées, tous les temples abattus. On brûla celui de Marnas et l'on bâtit sur la place une église, qu'on dit avoir été la plus grande qui fût alors. L'impératrice fournit à la dépense, et fit aussi construire un hôpital pour les voyageurs. Saint Chrysostome envoya des moines dans le reste de la Phénicie, pour y effacer toutes les traces du paganisme. Ces missions ne coûtèrent à l'empereur que son consentement. Le saint prélat engagea des femmes chrétiennes à consacrer à cette pieuse entreprise une partie de leurs richesses. Les missionnaires eurent beaucoup à souffrir de l'opiniâtreté des peuples ; mais leur zèle et leur constance triomphèrent de tous les obstacles. Alors furent détruits le fameux temple d'Astarté à Sidon, celui de Vénus à Byblos ; et ce pays si renommé dans les annales de l'idolâtrie, et qui se vantait d'être le berceau de tant de divinités, fut entièrement purgé de ses anciennes superstitions (1).

Depuis près de trente ans, l'Église entière, mais surtout la Palestine, admirait deux amis également célèbres pour leur piété et leur science : l'un était saint Jérôme, l'autre le prêtre Rufin. Jérôme demeurait habituellement dans le monastère de Bethléhem. Rufin en avait bâti un autre sur la montagne des Oliviers, où il dirigeait un grand nombre de solitaires. L'illustre dame romaine dont il était le père spirituel, Mélanie l'Ancienne, en avait bâti un de filles à Jérusalem, qu'elle conduisit pendant vingt-sept ans. Rufin, non content de donner à ses religieux une règle tirée de saint Basile, les engageait encore à la vertu par ses exhortations. Il était même appelé quelquefois par les pasteurs de l'Église pour instruire les peuples. Ses prédications ne furent pas sans fruit. Il convertit un grand nombre de pécheurs, réunit à l'Église plus de quatre cents solitaires qui avaient pris part au schisme d'Antioche, et obligea plusieurs ariens et macédoniens de la Palestine de renoncer à leurs erreurs. Le séjour de cinq à six ans qu'il avait fait en Égypte, lui ayant donné la facilité d'apprendre la langue grecque, il s'appliqua à traduire en latin les ouvrages des Grecs qui lui paraissaient les plus intéressants. Il donna d'abord les *Antiquités judaïques* de Josèphe, puis ses sept livres *De la guerre des Juifs*. Son but était de faire connaître aux chrétiens, qui n'entendaient point le grec, la liaison qu'il y avait entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

Saint Jérôme étant venu à Jérusalem pour y visiter les saints lieux, fut si édifié de la [illegible] de Rufin et de Mélanie, qu'il crut devoir en laisser un [illegible] à la postérité dans la chronique qu'il composa quelque temps après. Il y [illegible] que Rufin [illegible] très célèbre dans la vie [illegible], et par la sainteté de ses mœurs, et par [illegible] ses vertus. Ce qu'il y dit de Mélanie n'est pas moins honorable à cette sainte veuve. Rufin n'était pas tellement attaché à la solitude du mont des Oliviers, qu'il ne fît quelques voyages

(1) *Vit. S. Porphyr. Acta SS.*, XXVI *feb.*

l'un en Mésopotamie, où il visita divers solitaires aux environs d'Edesse et de Carres; l'autre, à Alexandrie, pour y consulter ses anciens maîtres, c'est-à-dire Didyme l'aveugle, et les deux frères Serapion et Menite, qui ne cédaient en rien à Didyme pour le mérite et l'érudition. On croit que ce fut par le conseil de ces savants hommes qu'il continua de traduire en latin des auteurs grecs.

Mais il voulut auparavant lire ce qu'il y avait de meilleur parmi eux, et il le fit avec tant d'assiduité et d'application, que, de l'aveu de saint Jérôme, on trouvait peu de personnes qui eussent une plus grande connaissance que Rufin des anciens auteurs, particulièrement des Grecs. Un d'eux avait composé un livre sous le titre de *Sentences de Sixte*. Rufin y trouva de beaux principes de morale, le traduisit en latin, croyant qu'il était de saint Sixte, pape et martyr : en quoi il se trompait. Il traduisit aussi les œuvres d'Evagre, diacre de Constantinople. Rufin et Mélanie l'avaient reçu dans la Palestine, et ce fut par les conseils de cette vertueuse veuve qu'il embrassa la vie monastique sous la conduite des deux Macaires. Ses progrès prodigieux dans la vertu engagèrent Rufin et Mélanie de le venir voir dans sa solitude. C'était en 395. Vers le même temps, Rufin entretenait un commerce de lettres avec Proba Falconia, veuve de Probus, le plus illustre Romain de son temps. Gennade estimait singulièrement ces lettres, soit pour la pureté du style, soit pour la manière dont les choses spirituelles y étaient traitées. A son retour de Rome, saint Jérôme vint faire sa demeure dans le monastère de Rufin, à Jérusalem. Ils passèrent ensemble six ou sept années dans une étroite union, appliqués jour et nuit à l'étude des divines Ecritures et des auteurs ecclésiastiques. Saint Jérôme traduisit, aux instantes prières de Paul et d'Eustoquie, les homélies d'Origène sur saint Luc; et Rufin travailla aussi, de son côté, à traduire quelques autres ouvrages de ce même auteur, trouvant plus de goût à les lire que dans la lecture des poëtes et des autres écrivains profanes. Il dédia la plupart de ces traductions à saint Chromace, évêque d'Aquilée, qui, ce semble, l'avait engagé à ce travail (1).

Il y avait déjà plus de vingt-cinq ans que Rufin et saint Jérôme étaient liés d'une amitié intime, lorsqu'un accident imprévu jeta entre eux les premières semences d'une division qui dura jusqu'à leur mort. Un nommé Aterbius, que l'on croit avoir été du nombre des moines anthropomorphites ou qui supposaient à Dieu une forme humaine, étant venu à Jerusalem, entra dans l'eglise lorsque le peuple y était assemblé, et accusa à haute voix l'evêque Jean, saint Jérôme et Rufin, de suivre les hérésies d'Origene. Les anthropomorphites en voulaient particulièrement à Origène, parce qu'il combattait plus directement leur folle imagination. Saint Jérôme, qui ne voulait pas s'exposer à la fureur de ces faux zélés, vint le dimanche suivant à l'église faire sa profession de foi devant le peuple, comme il en avait été requis par Aterbius, et déclara publiquement qu'il condamnait toutes les erreurs d'Origène. Cet aveu satisfit Aterbius et ceux de son parti; mais il compromit l'évêque de Jérusalem et Rufin, qui ne crurent pas devoir rendre compte de leur foi à la requête d'un simple particulier. Ils se tinrent enfermés chez eux, et menacèrent de réprimer l'insolence d'Aterbius, s'il ne se retirait. La conduite de saint Jérôme les affligea beaucoup, et ils ne purent regarder que comme une faiblesse indigne de lui, d'avoir condamné publiquement un homme dont il avait paru jusque-là le plus zélé défenseur. C'était en 392.

Depuis ce temps, l'affection des deux amis se refroidit sensiblement. Le *Traité des hommes illustres*, que saint Jérôme fit paraître en cette année-là, fit connaître au public son indisposition contre Rufin. Comme il s'y proposait de montrer que les ennemis de l'Eglise avaient tort de nous reprocher que nous n'avions jamais eu de personnes habiles ni capables d'enseigner, et que, pour ce sujet, il entrait dans le détail de tous les écrivains ecclésiastiques, et de ceux-là mêmes qui vivaient encore, on fut surpris de n'y voir pas Rufin, tandis que l'on y voyait Tatien, Bardesane, Novatien et plusieurs autres hérétiques, des Juifs et même des païens, savoir : Sénèque. Ses livres contre Jovinien, publiés l'année suivante, déplurent encore à Jean de Jérusalem et à Rufin. Ils ne laissaient pas néanmoins de se voir, mais rarement. L'arrivée de saint Epiphane à Jérusalem, en 394, fit éclater leurs brouilleries.

Le saint archevêque de Chypre logeait chez l'évêque de la ville sainte. Ils firent ensemble le pèlerinage de Béthel, où ils célébrèrent la collecte. Mais l'évêque de Jérusalem était prévenu pour Origène, et saint Epiphane contre. Ce dernier prêcha publiquement contre l'origénisme, ce qui déplut extrêmement à l'évêque Jean et à son clergé. On s'aigrit de part et d'autre. Epiphane, mécontent, se retira au monastère de Bethléhem, anima saint Jérôme et les moines contre leur évêque, au point de leur persuader de se séparer de sa communion; puis il ordonna diacre et prêtre Paulinien, frère de saint Jérôme. L'évêque de Jérusalem se plaignit hautement de cette violation de la juridiction ecclésiastique. Saint Epiphane, dans une longue lettre, s'excuse sur la coutume de l'île de Chypre. Mais l'accord particulier des évêques d'une province ne donnait pas le droit d'enfreindre ailleurs la loi générale. Il rejette l'animosité de Jean, non sur l'ordination de Paulinien, mais sur l'avertissement qu'il lui donna, étant à Jerusalem, de ne point louer Origène, et de s'éloigner de ses erreurs, qu'il réduit à huit chefs. Mais, d'a-

(1) Ceillier t. X, art. *Rufin*.

près les doctes explications qu'ont données de la doctrine d'Origène les savants pères Ceillier et Vincent de la Rue, ainsi que d'autres, ces huits chefs d'erreurs ne reposent la plupart que sur des malentendus. Jean ne répondit à cette lettre que par une apologie qu'il adressa à Théophile d'Alexandrie. A cette époque, Théophile était si chaud partisan d'Origène, qu'il traita saint Epiphane d'hérétique et d'auteur du schisme.

Cette division entre saint Jérôme et l'évêque de Jérusalem, ainsi que Rufin, qui avait embrassé le parti de l'évêque, dura environ trois ans. Elle fut éteinte, l'an 397, par les efforts de Mélanie. Rufin et saint Jérôme se réconcilièrent publiquement après la messe, dans l'église de la Résurrection. Jérôme se réconcilia également avec l'évêque Jean, qui lui confia le gouvernement de la paroisse de Bethléem. Jean permit encore à Paulinien d'exercer les fonctions du sacerdoce dans le monastère de la ville. L'évêque de Jérusalem et Rufin donnèrent des explications précises, et ne laissèrent aucun doute sur la pureté de leur foi ; mais ils ne rétractèrent point d'erreurs, parce qu'ils n'en avaient soutenu aucune.

A la fin de la lettre de saint Epiphane, on lit ces paroles : De plus, j'ai ouï dire que quelques-uns murmuraient contre moi, de ce que, lorsque nous allions au saint lieu nommé Béthel, pour y célébrer la collecte avec vous, étant arrivé au village d'Anablatha, et ayant vu en passant une lampe allumée, je demandai quel lieu c'était. J'appris que c'était une église, et j'y entrai pour prier. Je trouvai un rideau attaché à la porte de cette église, où était peinte une image, comme de Jésus-Christ ou de quelque saint; car je ne me souviens pas bien de ce qu'elle représentait. Ayant donc vu l'image d'un homme exposée dans l'église de Jésus-Christ, contre l'autorité de l'Ecriture, je déchirai le rideau, et je conseillai à ceux qui gardaient ce lieu d'en envelopper plutôt le corps mort de quelque pauvre pour l'enterrer. Ils murmurèrent, et dirent : S'il voulait déchirer ce rideau, il devait en donner un autre. Ce qu'ayant entendu, je promis d'en donner un. Je l'envoie maintenant, tel que je l'ai pu trouver, et je vous prie d'ordonner aux prêtres du lieu de le recevoir, et de leur défendre d'exposer à l'avenir des rideaux de la sorte, qui sont contre notre religion ; car il est digne de vous d'ôter ce scandale (1).

Si cette partie de la lettre est véritablement de saint Epiphane (car la lettre même tout entière présente des incohérences), il faut avouer qu'il était en ce point plus scrupuleux que les autres évêques ; car l'usage des peintures dans les églises était reçu en Orient et en Occident, comme on le voit par saint Grégoire de Nysse, par Prudence et par saint Paulin, écrivant dans le même temps. Et il est fait mention d'une peinture semblable sur un rideau, dans une église, au livre *Des Miracles* de saint Etienne, composé par ordre d'Evodius, évêque d'Uzale, ami de saint Augustin. D'ailleurs les convenances seules demandaient que, dans le diocèse et en la compagnie d'un autre évêque, on lui laissât le soin de corriger un abus, s'il y en avait. La raison que la lettre donne du procédé, ne vaut pas mieux que le procédé lui-même; car, s'il n'était pas contraire à l'Ecriture que le rideau qui pendait devant l'ancien sanctuaire fût parsemé de chérubins, pourquoi serait-il contraire à l'Ecriture que le rideau d'une église chrétienne portât l'image du Christ ou de quelques saints?

Publicola, fils de Mélanie, étant devenu préteur de Rome, épousa Albine. Il en eut une fille qu'on nomma Mélanie la Jeune. Celle-ci fut mariée de bonne heure à Pinien, dont le père avait été gouverneur d'Italie et d'Afrique. Peu de temps après, elle résolut, du consentement de son mari, de passer le reste de sa vie dans la continence. Mélanie l'Ancienne, pour l'aider à exécuter fidèlement cette résolution, s'embarqua à Césarée avec Rufin, que saint Jérôme conduisit jusqu'au port. Ils abordèrent à Naples en 397, après vingt jours de navigation. Mélanie était alors âgée de quarante-sept ans. De Naples elle se rendit à Nole, pour voir saint Paulin, qui lui-même vit avec joie, comme il le rapporte, le triomphe de son humilité. Elle était montée sur un petit cheval qui ne valait pas un âne, vêtue d'un méchant habit noir, mais suivie de ses enfants et de ses petits-enfants, qui tenaient à Rome les premières places, et qui étaient venues au-devant d'elle jusqu'à Naples avec une suite nombreuse. Ils remplissaient la voie appienne et la faisaient briller des ornements de leurs chevaux et de leurs chars dorés ; la pourpre et la soie qu'ils portaient relevaient la pauvreté de la sainte veuve, dont ils s'estimaient heureux de toucher les haillons.

Saint Paulin les reçut dans son petit logis, où il n'y avait qu'une chambre haute et une galerie qui communiquait aux cellules des hôtes. Il trouva, toutefois, de quoi loger toute cette compagnie; et, tandis que les jeunes gens et les vierges chantaient les louanges de Dieu dans l'église de Saint-Félix, cette nombreuse suite de séculiers demeurait dans un silence respectueux. Saint Paulin lut à sainte Mélanie la vie de saint Martin, écrite par saint Sulpice-Sévère, sachant combien elle était curieuse des histoires de cette nature, et demeura lui-même charmé des vertus de cette sainte veuve. Elle lui fit présent d'une parcelle de la sainte croix, qu'elle avait reçue de Jean, évêque de Jérusalem ; et saint Paulin s'en servit un jour pour arrêter le feu qui, s'étant pris à une loge pleine de foin, menaçait de consumer toute son habitation. Il donna, depuis, cette relique à son ami Sulpice-Sévère

(1) Apud Hier., *Epist.* LX.

pour mettre dans une église qu'il faisait bâtir (1).

Sainte Mélanie étant arrivée à Rome, convertit à la foi Apronien, mari d'Avita, sa nièce. Il était du rang des clarissimes, et homme de grande réputation, mais païen. Mélanie ne le rendit pas seulement chrétien, mais encore elle lui persuada de vivre en continence avec sa femme. Elle instruisit aussi dans la foi Albine, sa bru, femme de son fils, et confirma sa petite-fille, Mélanie, dans la bonne résolution qu'elle avait prise de garder la continence avec son mari Pinien, qui avait été préfet de Rome, ainsi que son père.

Rufin laissa Mélanie à Rome, et se retira dans un monastère des environs. Il y avait alors dans cette ville un nommé Macaire, homme de distinction, savant, d'une vie exemplaire et plein de zèle pour la vraie religion. Voyant que les superstitions continuaient dans Rome, et surtout parmi la noblesse, il entreprit de les combattre, en faisant voir la vanité du destin et de l'astrologie judiciaire. La matière n'était point aisée pour un homme peu instruit des sciences ecclésiastiques, et Macaire se trouvait embarrassé à rendre raison de certains effets de la Providence. Il proposa les difficultés à Rufin, et lui demanda en même temps quel était, sur ce sujet, le sentiment d'Origène. Rufin le renvoya à l'apologie que saint Pamphile avait faite de cet auteur, disant qu'il en tirerait plus d'éclaircissement qu'il ne pouvait lui en donner lui-même. Macaire, qui ne savait pas le grec, pressa Rufin de lui traduire en latin cette apologie. Celui-ci s'en excusa d'abord ; mais il fallut enfin céder aux instances de Macaire. Rufin accompagna cette traduction d'une lettre, dans laquelle il fait voir que les œuvres d'Origène avaient été falsifiées par les hérétiques. Dans la préface, il dit qu'il s'attend bien qu'en traduisant un livre qui était entièrement en faveur d'Origène, il choquera certaines personnes qui ne peuvent souffrir ceux qui ne se déclarent pas contre ce savant homme. Il le justifie ensuite sur le mystère de la Trinité, et ajoute, en des termes très-précis, ce qu'il croyait lui-même, tant sur ce mystère que sur celui de la résurrection, disant que sa croyance sur ces deux points est celle de l'évêque de Jérusalem, et la même qu'il enseigne à tout son diocèse.

Aussitôt que la traduction de l'apologie de saint Pamphile parut dans Rome, où il y avait comme ailleurs, des esprits prévenus contre Origène, elle y fit du bruit ; mais Macaire laissa crier les censures, et il fit de nouvelles instances à Rufin de mettre aussi en latin les livres *Des Principes*, par le même Origène. Sa persévérance l'emporta ; et quelque délicate que fût l'entreprise, Rufin travailla avec tant d'assiduité, que, dès la fin du carême de l'an 398 les deux premiers livres furent achevés. Il fut plus lent à traduire les autres, parce que Macaire, obligé de s'éloigner de lui, le pressait moins. Il mit à la tête de cette traduction une préface, où, après avoir loué les traductions que saint Jérôme avait faites de deux homélies d'Origène sur le *Cantique*, à la prière de l'évêque Damase, et la préface dans laquelle ce Père relevait si fort les ouvrages d'Origène, qu'il donnait envie à tout le monde de les lire, il ajoute : Je veux donc suivre quoique d'un style bien inférieur, ce que Jérôme a commencé et approuvé, et faire connaître cet homme, Origène, qu'il appelle le second docteur de l'Eglise après les apôtres, et dont il a traduit plus de soixante-dix homélies. Je suivrai aussi sa méthode, en éclaircissant les endroits obscurs et supprimant ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'il dit ailleurs, touchant la foi catholique. Rufin dit ensuite que, comme le livre *Des Principes* est un peu obscur, à cause de la précision qu'Origène y a affectée, il en a étendu quelques endroits par d'autres, tirés des ouvrages où cet auteur s'était expliqué avec plus de netteté. Il proteste de la droiture de ses intentions dans la traduction de cet écrit, et finit sa préface en conjurant le copiste de transcrire fidèlement l'ouvrage en la manière qu'il l'avait traduit.

Rufin, après avoir fini cette traduction, se retira à Aquilée avec une lettre de communion du pape saint Sirice, qui mourut la même année 398. Pammaque, ayant eu communication de l'ouvrage de Rufin, en avertit son ami saint Jérôme, et, afin qu'il fût en état de la réfuter, il lui envoya la version et la préface. D'un autre coté, sainte Marcelle, aussi amie de saint Jérome, cria publiquement contre cette traduction, et plusieurs autres amis s'étant joints à eux, on déféra Rufin au Pape Anastase, qu'on venait d'élire en la place de Saint Sirice. Ce pape lui écrivit plusieurs fois de venir à Rome se défendre en personne ; mais il s'en excusa toujours et se contenta de lui écrire une lettre où il dit pour excuse qu'ayant été trente ans sans voir ses parents, il eût été dur de les quitter sitôt, et qu'il était trop fatigué de ses longs voyages. Il ajoute qu'il n'a jamais eu d'autre foi que celle qui se prêche à Rome, à Jérusalem et dans toutes les églises catholiques, et que, pour fermer la bouche à ses adversaires, il croyait suffisant de leur envoyer sa profession de foi. Cette foi, dit-il, est prouvée en ma personne par l'exil, par les prisons et par les tourments que j'ai soufferts à Alexandrie pour la confession du nom de Jésus-Christ.

Dans la profession de foi qu'il joignit à cette lettre, il s'explique d'une manière très-orthodoxe sur la Trinité, sur l'Incarnation, sur la résurrection des corps, sur le jugement dernier, sur l'éternité des peines, sur l'origine de l'âme. Puis, venant à la traduction d'Origène, il dit qu'il n'est ni son défenseur ni son approbateur, mais seulement son interprète. Si donc, continue-t-il, il y a quelque chose de bon dans ce que j'ai traduit, il n'est pas de

(1) Pallad., *Laus*, c. XVIII.

moi, et si l'on y trouve quelque chose de mauvais, je n'y ai aucune part. Je dis plus, je me suis étudié à retrancher du livre *Des Principes* ce qui ne me paraissait pas orthodoxe et que je croyais avoir été ajouté par les hérétiques, parce que j'avais lu le contraire dans les autres ouvrages d'Origène. Il dit encore qu'il n'en est pas le premier interprète, et que d'autres avant lui ont traduit les ouvrages de cet auteur ; qu'il n'en a traduit quelques-uns qu'à la prière de ses frères ; que si on lui ordonne de ne plus le faire, il est prêt a obéir ; que si c'est un crime de l'avoir fait sans un ordre exprès de l'Eglise, on doit commencer par punir ceux qui l'ont précédé dans cette faute. Il finit sa confession de foi en protestant qu'il n'en a point d'autre que celle qu'il vient d'exposer, qui est, dit-il, la croyance de l'église de Rome, de celle d'Alexandrie, de celle d'Aquilée, dont je suis, et que j'ai ouï prêcher à Jérusalem. Je n'en ai point d'autre, je n'en ai point eu d'autre et je n'en aurai jamais d'autre. Anathème à qui a d'autres sentiments sur la religion ; mais ceux qui, par un esprit d'envie, scandalisent leurs frères par leurs querelles, leurs divisions et leurs calomnies, en rendront un compte terrible au jugement de Dieu.

Rufin envoya cette apologie au Pape, l'an 400 ou au commencement de l'an 401. Il en répandit, ce semble, plusieurs copies en Italie ; car il témoigne qu'elle y fut approuvée. Mais saint Jérôme n'en jugea pas de même, et il traita la profession de foi que Rufin avait faite d'équivoque et d'artificieuse, disant qu'il se trompait lui-même en pensant imposer à la simplicité des lecteurs. Ce qui est de vrai, est qu'elle put effacer les fâcheuses impressions que sa traduction du livre *Des Principes*, avait faites sur l'esprit du pape saint Anastase, lequel ne voulut plus entendre parler d'un homme qui, disait-il, avait introduit dans l'Eglise une version aussi dangereuse qu'était celle du livre *Des Principes*. C'est à quoi se réduisit la condamnation de Rufin, comme nous l'apprenons par la lettre de ce Pape à Jean de Jérusalem, écrite en 401.

Cet évêque avait écrit à saint Anastase, pour savoir la vérité des bruits qui couraient contre Rufin ; car il soupçonnait certaines personnes de partialité dans cet affaire, et il appréhendait que Rufin ne succombât sous les efforts de ses ennemis. Anastase fit réponse à Jean par une lettre, qui est la seule qui nous reste de ce saint Pape. Il y traite Jean avec beaucoup d'honneur, et lui donne de grands éloges pour répondre à ceux que cet évêque lui avait donnés. Il lui dit que son mérite passe toute louange, et que la gloire de son épiscopat se répand partout le monde, ce qui montre que les reproches d'origéniste, avancés contre lui par saint Épiphane et par saint Jérôme, n'avaient pas fait grande impression à Rome, ou qu'ils étaient effacés. Anastase, parle ensuite de Rufin : C'est à lui à voir, dit-il, comment il se justifiera devant Dieu, qui est le juge de sa conscience. Pour Origène, qu'il a traduit en notre langue, je ne savais point auparavant ce qu'il était ni ce qu'il avait dit. Seulement, j'ai remarqué que la lecture d'Origène a fait voir au peuple de notre ville qu'il a voulu, par des détours artificieux et en jetant des nuages dans les âmes pures, corrompre la foi établie et confirmée par la tradition des apôtres et de nos Pères. Je voudrais savoir à quel dessein il a fait cette traduction. Je l'approuve, s'il accuse l'auteur de cette doctrine, s'il n'a eu en vue que d'inspirer aux fidèles une juste horreur pour les dogmes aussi exécrables et déjà proscrits ; mais s'il approuve ces erreurs, il est condamnable pour avoir voulu détruire cette foi première et unique, qui est passée des apôtres jusqu'à nous. Le Pape se confie en la providence divine, que sa conduite sera approuvée par tout le monde, et dit qu'il en a écrit plus amplement à son frère Vénérius, successeur de Simplicien dans le siége de Milan. Il ajoute qu'il ferait toujours son possible pour maintenir la foi de l'Eglise parmi ses peuples, qui sont les membres de son corps, et pour les avertir, par ses lettres, dans tous les endroits de la terre, de ne se laisser point tromper par cette traduction profane ; qu'enfin il ressentait une grande joie de ce que les empereurs avaient défendu la lecture d'Origène. Quant à la sollicitude que vous avez, dit-il en finissant, au sujet des plaintes du vulgaire sur Rufin, et qui vous fait soupçonner vaguement certaines personnes, je vous rappellerai cette parole divine : Dieu n'est pas tel que l'homme ; car Dieu voit le cœur et l'homme le dehors. C'est pourquoi, bien-aimé frère, examinez Rufin d'après sa propre intention : s'il a traduit Origène en l'approuvant, il est coupable comme celui qui approuve les vices d'un autre. Sachez, au reste, qu'il est tellement éloigné de nous et de nos contrées, que nous désirons ignorer ce qu'il fait et où il est. Enfin, qu'il voie lui-même où il pourra être absous (1).

Plusieurs ont conclu de ces dernières paroles, que Rufin avait été excommunié par le Pape ; mais ils se sont trompés, comme l'ont prouvé Ceillier, Coustant, Fontanini. Il est certain que Rufin fut toujours traité avec estime et regardé comme catholique par saint Chromace d'Aquilée, par saint Vénérius de Milan, par saint Pétrone de Bologne, par saint Gaudence de Bresse, par saint Paulin de Nole, par saint Augustin et d'autres encore. Comment, d'ailleurs, le Pape aurait-il excommunié Rufin, puisque, dans sa lettre même, il déclare qu'il le laisse au jugement de Dieu, quoiqu'il condamne l'ouvrage et qu'il soit fort mécontent de l'auteur ?

Rufin, voyant que ses ennemis faisaient tous leurs efforts afin de le faire passer pour hérétique, crut qu'il était de son honneur et de sa

(1) Coust., col. 723. Ceillier, t. X.

conscience de se justifier publiquement. C'est ce qu'il fit par une apologie en deux livres, à qui l'on a donné depuis le nom d'*Invectives*. Il l'adressa à un de ses amis nommé Apronien, qui lui avait envoyé la lettre que saint Jérôme avait écrite contre lui et contre tous les origénistes, à Pammaque, en lui envoyant sa nouvelle traduction du livre *Des Principes*, pour l'opposer à celle de Rufin.

Dans le premier livre de son apologie, Rufin réfute tout ce que saint Jérôme et ceux de son parti disaient pour montrer qu'il était hérétique. Il prend Dieu à témoin qu'il n'y a eu, de sa part, aucune affectation à traduire le livre *Des Principes* préférablement à un autre, et raconte la manière dont il y avait été engagé par Macaire. Il convient que ce livre, en l'état même où il l'avait mis, contenait encore quelques erreurs ; mais il fait voir qu'on ne pouvait les lui imputer, parce qu'il n'avait pas dit, comme on le lui objectait, qu'il donnait ce livre exempt de toute erreur, mais seulement qu'il en avait retranché tout ce qu'il y avait trouvé de contraire à ce qu'Origène enseignait ailleurs, n'étant pas possible qu'il fût hérétique dans le livre *Des Principes*, et orthodoxe dans ses autres écrits ; qu'enfin, il n'avait pas prétendu en ôter les vrais sentiments d'Origène, quoique erronés. Il ajoute qu'on pouvait encore moins l'accuser d'hérésie pour avoir traduit en latin ce livre, parce qu'on avait corrompu sa traduction, comme il le prouve par l'examen de plusieurs passages.

Dans la seconde partie, il repousse les autres accusations qu'on lui intentait. Il s'arrête beaucoup sur le reproche qu'on lui faisait d'avoir loué Origène sur ses mœurs et sur sa doctrine, et fait voir par un grand nombre de passages, tirés des écrits de saint Jérôme, que personne n'a plus loué Origène sur ces deux articles que saint Jérôme ; que personne n'a plus profité que lui des écrits d'Origène ; qu'il en a été l'admirateur, qu'il a composé même un ouvrage pour montrer qu'Origène avait plus écrit qu'aucun auteur. « Mais quelle récompense, y disait ce Père, au rapport de Rufin, Origène en a-t-il reçue ? Il a été condamné par l'évêque Démétrius, et il n'y eut que les évêques de Palestine, d'Arabie, de Phénicie et d'Achaïe qui n'entrèrent point dans cette cabale. Rome même assembla contre lui son sénat, non pas qu'il enseignât de nouveaux dogmes, non qu'il eût des sentiments hérétiques, ce que ceux qui aboient après lui comme des chiens furieux veulent nous persuader, mais parce qu'on ne pouvait supporter l'éclat de son éloquence et de sa science, et que, lorsqu'il parlait, il semblait que tous les autres fussent muets. » Ainsi parlait saint Jérôme d'Origène. Sur quoi Rufin dit : Voilà cet homme qui n'a jamais loué la foi d'Origène, qui n'a jamais admiré sa doctrine ! A la fin, récapitulant tout ce qu'il avait dit, il demande pardon à saint Jérôme des termes injurieux qui pouvaient lui être échappés dans la chaleur de la dispute, et témoigne qu'il aurait extrêmement souhaité qu'il lui eût été permis de garder tout à fait le silence. Mais cela, ajoute-t-il, n'était pas possible : se taire lorsqu'on est accusé d'hérésie, c'est confesser que l'on est hérétique (1).

Bientôt saint Jérôme publia un livre en réponse ; Rufin y répliqua par une lettre confidentielle à saint Jérôme lui-même, qui, peu après, lui en écrivit une autre publique, où il ne fait guère que répéter ce qu'il avait déjà dit. Dans tous ces écrits, il y a beaucoup d'aigreur et beaucoup d'exagération. Au fond, ils pensaient tous deux la même chose ; car, dans ce temps-là même saint Jérôme disait : « Convenez qu'Origène se trompe en quelque chose, et je ne dirai plus rien. Que si quelque Judas, envieux de sa gloire, vient nous objecter ses erreurs, qu'il sache que les plus grands hommes font des fautes. N'imitons pas les défauts de celui dont nous ne pouvons suivre les vertus. » Or, Rufin convenait certainement de ce que demande ici saint Jérôme.

Celui-ci avait envoyé à saint Augustin son dernier mémoire, dans la persuasion que Rufin l'avait décrié en Afrique. Le saint évêque lui répondit en des termes qui nous apprennent ce que nous devons penser de cette dispute. La voici :

« Je ne sais ce que c'est que ces libelles diffamatoires que vous assurez qu'on a répandus contre vous en Afrique. Je n'en ai vu aucun ; mais j'ai reçu la réponse que vous y avez faite et que vous avez bien voulu m'envoyer. Je l'ai lue, et avec douleur, de voir deux personnes autrefois si unies et dont l'amitié était connue dans presque toutes les églises du monde, être présentement à ce point d'inimitié. J'avoue qu'il paraît dans votre écrit que vous tâchez de vous modérer, et que vous ne dites pas tout ce que vous voudriez. Cependant, je n'ai pas laissé, en le disant, de me sentir le cœur saisi de douleur et de crainte. Que serait-ce donc, si je lisais ce que l'autre a écrit contre vous ? Malheur au monde à cause des scandales ! Voilà l'accomplissement de ce que la vérité nous a prédit, que l'abondance de l'iniquité refroidirait la charité de plusieurs. Où seront, après cela, les cœurs qui oseront s'ouvrir l'un à l'autre ? où sera l'ami dans le sein duquel on pourra répandre en sûreté ses pensées les plus secrètes, et qu'on ne doive craindre comme un ennemi à venir, puisque nous voyons et que nous pleurons ce malheur arrivé entre Jérôme et Rufin ? Oh ! misérable condition des hommes ! Oh ! qu'il y a peu de fondement à faire sur ce que l'on voit dans le cœur de ses plus intimes amis, puisqu'on sait si peu ce qu'il y aura dans la suite ! Je ne suis pas peu consolé, lorsque je pense au désir réciproque que nous avons de nous voir, quoiqu'il demeure désir et qu'il n'aille pas

(1) Hier. *Op.*, t. V, p. 262 et seq.

jusqu'à l'effet. Mais cette pensée réveille en même temps l'extrême douleur que j'ai, en voyant qu'après ce que vous avez été avec Rufin dans l'état où nous souhaiterions être, après vous être nourris ensemble durant tant d'années, du miel des saintes Écritures, on vous trouve présentement pleins de fiel l'un contre l'autre et dans une si grande division. Qui pourrait, après cela, ne pas craindre qu'il ne lui en arrive autant? En quel temps, en quel lieu peut-on être à couvert de ce malheur, puisqu'il a pu vous arriver à l'un et à l'autre dans la maturité de votre âge, à une époque où, ayant renoncé tous les deux depuis tant d'années à tous les embarras du siècle, vous suiviez le Seigneur dans un entier dégagement de cœur. Oh! qu'il est vrai que toute la vie de l'homme sur la terre n'est que tentation! Si je pouvais vous trouver quelque part l'un et l'autre, je me jetterais à vos pieds dans le transport de ma douleur et de ma crainte; je les arroserais de mes larmes, et avec tout ce que j'ai de tendresse et de charité pour vous, je vous conjurerais, et par ce que chacun se doit à lui-même, et par ce que vous vous devez l'un à l'autre, et par ce que vous devez à tous les fidèles, et particulièrement aux faibles pour qui Jésus-Christ est mort, et à qui vous donnez sur le théâtre de cette vie un spectacle si terrible et si pernicieux; je vous conjurerais, dis-je, de ne pas répandre l'un contre l'autre des écrits qu'on ne pourra plus supprimer, et qui, par cela seul, seront un obstacle éternel à votre réunion, ou du moins comme un levain que vous n'oseriez toucher quand vous seriez réunis, et qui serait capable, à la moindre occasion, de vous aigrir tant de nouveau, et de vous remettre en guerre l'un contre l'autre. Je vous avoue franchement que c'est particulièrement cet exemple qui m'a fait frémir, et lisant quelques endroits de votre lettre à moi, où il paraît beaucoup d'émotion (1). »

Soit qu'une lettre si sage eût fait impression sur l'esprit de saint Jérôme, soit qu'il eût résolu lui-même de s'en tenir à sa dernière réplique, il n'écrivit plus rien dans la suite contre Rufin. Celui-ci était à Aquilée, appliqué à traduire l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée. Saint Chromace, voyant qu'Alaric, roi des Goths, était sur le point de faire une irruption dans l'Italie, crut trouver dans cette histoire une lecture propre à soulager son affliction et celle de son peuple. Rufin, dégoûté de ce genre d'écrire par le mauvais succès de ses autres traductions, s'en défendit tant qu'il put; mais il fallait céder à son évêque. L'ouvrage fut achevé en moins de deux ans. Il y fit quelques changements et quelques additions; il y ajouta même deux livres, depuis le règne de Constantin jusqu'à la mort de Théodose, en 395. Il écrivit encore, par ordre d'un autre évêque, nommé Laurent, une explication du symbole, qui a toujours été beaucoup estimée, et qui mérite de l'être. On lui doit aussi un grand nombre des *Vies des Pères*. Après la mort du pape Anastase en 402, il vint à Rome, d'où il entretenait un commerce de lettres avec saint Paul de Nole, qui le consultait souvent sur certains endroits de l'Écriture et sur des points d'histoire. Rufin s'occupa ainsi de travaux ecclésiastiques jusqu'à sa mort, qui arriva en Sicile, l'an 410 (2).

Après la mort de saint Anastase, arrivée le vingt-sept avril 402, on ordonna, pour lui succéder dans le siége apostolique, Innocent, du consentement unanime des saints évêques, de tout le clergé et du peuple. Il était fils d'un autre Innocent, et natif de la ville d'Albe. Pendant sa vie et après sa mort, il a été loué et par les Grecs et par les Latins, comme un pontife accompli. Il donna promptement avis de son élection à saint Anysius de Thessalonique, comme à un excellent serviteur de Dieu, pour lui confier en même temps le soin de toutes les affaires de l'Illyrie orientale, ainsi qu'avaient fait avant lui Damase, Sirice et Anastase.

L'empereur Honorius étant venu à Rome sur la fin de 403, Innocent le sollicita vivement en faveur de divers ecclésiastiques et même de quelques évêques que l'on voulait obliger d'exercer diverses fonctions civiles dont leur famille était chargée, et qu'ils ne pouvaient exercer sans se trouver à divers spectacles incompatibles avec leur état. Saint Victrice de Rouen, alors à Rome, fut témoin des mouvements et des peines que cette affaire donna au saint Pape.

Cette année fut la dernière où Rome vit couler le sang des gladiateurs, c'est-à-dire de ces hommes qui se tuaient les uns les autres, pour amuser les spectateurs. Constantin avait défendu ces jeux atroces; mais le peuple de Rome, qui n'avait conservé de ses ancêtres que la cruauté, y tenait comme à la vie. L'Église en gémissait : le poëte Prudence venait de supplier Honorius de les proscrire; un accident singulier fit plus que sa prière. Un saint anachorète nommé Télémaque, était venu de l'Orient à Rome, exprès pour engager les Romains à renoncer à ces jeux homicides. Un jour de spectacle, il vint au milieu de l'arène, et se jetant entre les combattants, il s'obstinait à les séparer. Les spectateurs, irrités contre cet inconnu qui venait interrompre leurs plaisirs, le tuèrent à coups de pierres. L'empereur en étant informé, honora Télémaque comme un martyr, et prit occasion de ce meurtre pour abolir à jamais ce cruel divertissement (3).

Victrice de Rouen avait prié le Pape de lui donner des éclaircissements sur divers points de discipline, et de lui marquer en quelle manière ils étaient observés dans l'Église romaine. Innocent le loue beaucoup de cette demande, et, avec l'aide de saint Pierre, par qui a commencé l'apostolat et l'épiscopat chré-

(1) Augustin, *Epist.* LXXIII. — (2) Ceillier, t. X. — (3) Théodoret, l. V, c. XXVI.

tien, il lui rappelle les règles que tout évêque catholique doit observer, et le charge de les notifier aux évêques des provinces limitrophes. Aucun évêque ne doit être ordonné, ni à l'insu du métropolitain, ni par un seul évêque, conformément à la règle du concile de Nicée. On ne doit point admettre à la cléricature celui qui, après son baptême, aurait embrassé la profession des armes ou continué de l'exercer. Les différends survenus entre les ecclésiastiques seront jugés définitivement par les évêques de la province, sans préjudice néanmoins de l'Eglise romaine, pour laquelle on doit avoir dans toutes les causes de la révérence. Ceux qui voudront faire juger leurs différends dans d'autres provinces, seront dégradés de la cléricature. Les causes majeures seront dévolues au siége apostolique, ainsi que le concile (de Sardique) l'ordonne, et que la sainte coutume l'exige, après néanmoins que les évêques de la province en auront jugé. Défense d'admettre dans le clergé celui qui aura épousé une veuve et celui qui a eu deux femmes, soit avant, soit après le baptême. Les autres règles, comme la plupart de celles-ci, se trouvent déjà dans les décrétales de saint Sirice; car les Papes ne cherchaient point à en faire de nouvelles, mais à rappeler et à faire observer les anciennes. Cette lettre est du 15 février 404 (1).

Le 20 février de l'année suivante, il en écrivit une semblable à Exupère, évêque de Toulouse, qui l'avait consulté sur plusieurs doutes. et lui avait demandé sa décision sur chacun. Le premier regardait l'incontinence des prêtres et des diacres. Le Pape lui répond qu'il ne faut pas permettre qu'ils usent du mariage, étant tous les jours engagés, ou à offrir le saint sacrifice, ou à administrer le baptême; qu'on peut pardonner le passé à ceux qui n'ont point connu ce que le Pape saint Sirice a écrit sur cette matière, et les laisser dans l'ordre où ils sont, sans pouvoir néanmoins passer à un plus élevé; mais que pour ceux qui en ont eu connaissance, ils doivent absolument être déposés. Sur le second, qui regarde la communion et la pénitence, Innocent déclare qu'il faut accorder l'une et l'autre à tous ceux qui la demandent à la mort, même à ceux qui auraient vécu depuis leur baptême dans le déréglement et dans le crime. Il remarque que l'on était plus sévère autrefois, et que, dans le temps des persécutions, on se contentait d'accorder la pénitence, de peur qu'en accordant aussi la communion, cette facilité ne fût une occasion à ceux qui étaient tombés de ne pas se relever de leur chute; mais qu'à présent l'Eglise étant en paix, elle accordait la communion aux mourants par manière de viatique, et pour ne pas imiter la dureté de Novatien, qui refusait d'accorder le pardon aux pécheurs. Sur le troisième, qui regardait ceux qui avaient exercé des offices de judicature depuis leur baptême, fait donner la question, et même condamné à mort, le Pape répond qu'on n'a rien à leur dire; mais qu'ils rendront compte au jugement de Dieu de leur administration. Sur le quatrième, qui regarde l'adultère, que l'on punissait moins souvent dans l'homme que dans la femme, saint Innocent répond que l'Eglise condamne également l'adultère dans les hommes et dans les femmes; mais qu'elle le punit moins souvent dans les hommes, parce que les femmes accusent plus rarement leurs maris devant les évêques, que les maris n'accusent leurs femmes, et qu'on ne les prive pas aisément de la communion sur des soupçons.

Saint Exupère avait aussi demandé s'il était permis à ceux qui avaient reçu le baptême, de demander au prince la mort d'un criminel. Le Pape répond qu'on ne pouvait l'empêcher, d'autant que les princes n'agissent point en ces sortes d'occasions sans connaissance de cause; qu'ils commettent, pour l'examiner, des juges, avec pouvoir d'absoudre ou de punir suivant le mérite de l'accusé, et qu'ils sont exempts de fautes lorsqu'ils ne punissent que les coupables. Cet évêque avait encore consulté sur la manière dont on devait se comporter envers ceux qui, après avoir fait divorce, se remariaient à d'autres. Saint Innocent répond qu'on doit séparer de la communion, comme adultères, les hommes et les femmes qui, après s'être séparés, se remarient à d'autres; il veut qu'on traite de même ceux ou celles qui les épousent; mais il ne croit pas qu'on puisse condamner leurs parents, si l'on ne découvre qu'ils les ont portés à ces alliances illicites. A ces décisions, le Pape joint un catalogue des livres canoniques, pareil à celui que nous avons aujourd'hui, marquant à la fin quelques livres apocryphes, qu'il veut que l'on condamne absolument (2).

Le concile de Tolède, en 400, avait reçu à la communion, sauf la décision ultérieure du siége apostolique, plusieurs évêques priscillianistes, qui avaient abjuré leurs erreurs. Ce fut l'occasion d'un schisme. L'évêque Hilaire, qui avait assisté au concile, et le prêtre Elpide, vinrent en conséquence à Rome, et se plaignirent au Pape que la paix de l'Eglise était troublée en Espagne, tant par ce schisme qui s'augmentait de jour en jour, que par divers désordres qui se commettaient contre les canons. On les écouta dans l'assemblée des prêtres de l'Eglise romaine, on y examina leur rapport, et l'on dressa des actes de tout ce qui s'y passa. Le schisme venait de ce que les évêques de la province bétique et carthaginoise ne pouvaient se résoudre à pardonner à Symphosius, à Dictinius et à divers autres évêques de Galice, qui, après avoir renoncé à l'hérésie de Priscillien, avaient été reçus au concile de Tolède, et même conservés dans leurs dignités. Ils rompirent même de communion avec ceux qui les avaient reçus, et causèrent par là un scandale très-fâcheux en Espagne.

(1) Coust., col. 746. — (2) *Ibid.*, col. 789.

A l'égard des désordres commis contre la discipline, Hilaire se plaignit que Rufin et Minitius, évêques, avaient ordonné des évêques hors de leur province, contre la disposition des canons de Nicée, sans l'agrément du métropolitain et sans avoir égard à la volonté du peuple. Rufin lui-même avait été ordonné contre les canons, après avoir poursuivi des affaires dans la place publique depuis son baptême, et on faisait le même reproche à Grégoire de Mérida.

Sur ces plaintes, le Pape Innocent écrivit aux évêques d'Espagne de s'informer exactement qui étaient ceux qui se séparaient de la communion de leurs frères ; de les porter par toute sorte d'instructions à s'unir avec les autres et à communiquer avec Symphosius et les autres évêques de Galice, suivant le décret du concile de Tolède. Il leur cite l'exemple de saint Pierre, qui, après sa pénitence, ne perdit rien de ce qu'il était auparavant. Il ajoute que, s'il y en a qui se refusent à cette union, les évêques d'Espagne les sépareront de la communion de l'Église catholique, afin que, s'ils veulent en être les ennemis, on les connaisse du moins pour tels. Quant aux évêques que l'on disait ordonnés contre les canons de Nicée, le Pape veut qu'après avoir examiné la chose mûrement, on les dépose. Mais comme il s'était aussi commis quelque faute dans les ordinations de quelques autres évêques et de quelques ecclésiastiques, il excuse pour le passé, de peur d'augmenter le trouble dont l'église d'Espagne était alors agitée ; mais il veut qu'à l'avenir, ceux qui seront ordonnés contre les canons, soient déposés avec les évêques qui les auront ordonnés (1).

Le concile de Carthage de l'an 404 écrivit de son côté au Pape, pour lui recommander les députés qu'il envoyait à l'empereur, pour le prier de réprimer l'insolence des donatistes. Dans sa réponse, le Pape recommanda au concile de prendre garde à ce que les évêques ne passassent pas si facilement la mer. Le concile de Sardique avait déjà recommandé la même chose. En conséquence, l'année suivante, 405, pour remercier l'empereur de la demande qu'on avait obtenue, on envoya deux clercs de l'église de Carthage, et non plus deux évêques (2).

Ce qui occupait surtout le saint Pape, c'étaient les églises de l'Orient. Le plus apostolique et le plus éloquent de ses pontifes, saint Chrysostome, se voyait accusé, condamné, persécuté, exilé par ses collègues dans l'épiscopat, et ne trouvait de soutien que dans le successeur de saint Pierre. Le zèle avec lequel Chrysostome travaillait à la réforme de son clergé et de son peuple lui fit des ennemis, et dans son clergé et à la cour, avec le temps, l'impératrice Eudoxie, qui, depuis la chute de l'eunuque Eutrope, gouvernait l'empereur Arcade, se mit à leur tête. La vie austère et active de Chrysostome indisposait contre lui les prélats négligents. La jalousie, les prétentions de quelques autres venant s'y joindre, il s'en forma comme une tempête qui ne finit qu'à la mort du saint.

Après le mois de septembre 400, quelques évêques qui se trouvèrent à [illegible], s'étant assemblés [illegible] communiquer ensemble, Eusèbe de [illegible] Lydie leur présenta une [illegible] sept chefs d'accusation contre Antonin [illegible] d'Éphèse, son métropolitain : 1° [illegible] fondu les vases sacrés de [illegible] détourné l'argent au profit [illegible] 2° d'avoir employé dans [illegible] bres du baptistère ; 3° d'avoir [illegible] sa salle à manger des [illegible] couchées sur le pavé depuis [illegible] tenir à son service un valet qui avait commis un meurtre, sans lui en avoir fait aucune correction ; 5° d'avoir vendu [illegible] que Basiline, mère de l'empereur Julien, avait laissées à l'Église ; 6° d'avoir [illegible] après l'avoir quittée, et d'en avoir eu des enfants ; 7° de vendre [illegible] tion des évêques, à proportion [illegible] évêchés. [illegible] ordonnés à prix d'argent, et celui qui l'a reçu, sont présents ; et j'ai les preuves [illegible] que j'avance. Saint Chrysostome, craignant que ces accusations ne fussent l'effet de quelque inimitié, tâcha d'apaiser [illegible] Paul d'Héraclée, ami d'Antonin [illegible] cilier l'un avec l'autre. Après quoi il se leva et entra dans l'église avec les [illegible] c'était le temps du sacrifice. [illegible] salué le peuple, en donnant la paix suivant la coutume, il s'assit avec les évêques qui l'accompagnaient. Mais Eusèbe, entré secrètement, présenta devant tout le peuple et devant tous les évêques une autre requête [illegible] les mêmes chefs d'accusation, [illegible] tamment justice à saint Chrysostome, et [illegible] conjurant par les serments les plus terribles. Chrysostome, voyant son [illegible] et voulant empêcher que le peuple [illegible] reçut le mémoire ; mais après [illegible] saintes Écritures, il pria Pansophius, [illegible] de Pisidie, d'offrir le saint sacrifice. Pour lui, il sortit avec les autres, car il [illegible] point sacrifier, l'esprit agité comme il l'avait.

Après que le peuple fut [illegible] saint Chrysostome s'assit dans le baptistère avec les autres évêques, et, ayant appelé Eusèbe, il lui dit devant tout le monde : Je vous le dis encore : Souvent on avance par passion des choses que l'on a peine à soutenir ; si vous pouvez démontrer clairement votre accusation, nous ne la rejetons pas ; sinon, nous ne vous obligeons point à la soutenir. Prenez votre parti avant la lecture du mémoire ; car, quand il aura été lu et entendu de tout le monde, et que l'on aura dressé des actes, il ne vous sera plus permis, étant évêque, de vous désister. Eusèbe persista. On fit lire son mémoire, et

(1) Coust., col. 763. — (2) Ibid. p. 921, n. 7 et 10.

les anciens évêques dirent à saint Chrysostome : Quoiqu'il n'y ait aucun de ces chefs d'accusation qui ne soit criminel, néanmoins, pour ne pas perdre de temps, attachons-nous au dernier, qui est le plus horrible. Car celui qui aura vendu à prix d'argent la communication du Saint-Esprit, n'aura pas épargné les vases, les marbres ou les terres de l'église. Alors saint Chrysostome commença l'instruction du procès, et dit : Mon frère Antonin, que dites-vous à cela ? Il ne manqua pas de le nier. On interrogea ceux qui avaient donné l'argent ; ils le nièrent aussi. On continua l'instruction sur quelques indices, et on travailla avec soin jusqu'à deux heures après midi. Enfin, on en vint aux témoins devant lesquels l'argent avait été donné et reçu ; mais ils n'étaient pas présents.

Chrysostome, voyant la nécessité d'entendre ces témoins et la difficulté de les faire venir, résolut d'aller lui-même en Asie achever cette instruction. Mais Antonin, pressé par les remords de sa conscience, s'adressa à une personne puissante dont il était comme l'intendant pour quelques terres qu'elle avait en Asie, et la pria d'empêcher le voyage de Chrysostome, promettant de faire venir les témoins. On fit donc dire au saint de la part de l'empereur : Il n'est pas à propos que vous, qui êtes notre pasteur, vous nous quittiez à la veille d'un si grand trouble, et que vous alliez en Asie pour des témoins que l'on peut aisément faire venir. Ce trouble était la révolte de Gaïnas. Quoique le saint évêque remarquât dans tout ce procédé les feintes et les artifices d'Antonin, il suspendit son voyage ; mais, de l'avis des évêques, il en envoya trois sur les lieux pour entendre les témoins. Mais avant qu'ils fussent arrivés à Hypèpe, ville d'Asie, où les parties et les témoins devaient se rendre, Eusèbe, gagné par argent, s'était raccommodé avec Antonin ; il traîna la procédure en longueur, sous divers prétextes, et enfin l'abandonna tout à fait pour aller se cacher à Constantinople ; en sorte que les juges le déclarèrent excommunié, ou comme faisant défaut, ou comme calomniateur.

Cependant Antonin mourut, et saint Chrysostome reçut un décret du clergé d'Éphèse et des évêques voisins, qui le priaient, avec des conjurations terribles, de venir réformer cette église, affligée depuis longtemps par les ariens et par les mauvais catholiques, et pour empêcher les brigues de ceux qui s'efforçaient, par argent, d'occuper le siége vacant. Le saint, voyant qu'il s'agissait de rétablir la discipline dans toute la province d'Asie, où elle était tombée, tant par le défaut de pasteurs que par leur ignorance, résolut de faire ce voyage, malgré sa mauvaise santé et la rigueur de l'hiver. Il laissa le soin de l'église de Constantinople à Sévérien, évêque de Gabale en Syrie, qui y était venu prêcher et en qui il avait une entière confiance, et prit pour accompagner en son voyage trois évêques, Paul, Syrien et Pallade.

Quand ils furent arrivés à Éphèse, les évêques de Lydie, d'Asie, de Phrygie et de Carie s'y assemblèrent au nombre de soixante-dix, attirés par la réputation de saint Chrysostome, qu'ils désiraient d'entendre, principalement les Phrygiens. Ce concile ordonna pour évêque d'Éphèse, Héraclide, natif de Chypre, diacre de saint Chrysostome, qui avait été moine en Scétis et disciple du moine Évagre. Ce concile étant assemblé, Eusèbe, accusateur d'Antonin, se présenta, persistant dans son accusation contre les six évêques qu'il prétendait en avoir acheté l'épiscopat. On fit entrer les témoins, qui marquèrent en détail les espèces de présents que ces six évêques avaient donnés. Eux-mêmes, pressés par les remords de leur conscience, avouèrent le crime qu'on leur reprochait, s'excusant sur la coutume et sur ce qu'ils n'avaient eu d'autre intention que de s'affranchir des charges curiales. Maintenant donc, nous vous prions de nous laisser, s'il se peut, dans le service de l'Église ; sinon, de nous faire rendre l'or que nous avons donné ; car il y en a d'entre nous qui ont donné les ornements de leurs femmes. Saint Chrysostome dit au concile : J'espère que l'empereur, à ma prière, les délivrera des charges curiales : ordonnez, de votre part, que les héritiers d'Antonin leur rendent ce qu'ils ont donné. Le concile ordonna cette restitution et déposa les six évêques simoniaques, leur permettant seulement de communier dans le sanctuaire. Ils acquiescèrent au jugement, et on mit en leur place d'autres évêques de mœurs et de capacité convenables, et qui avaient toujours gardé la continence (1).

Saint Chrysostome ôta aussi de Nicomédie l'évêque Géronce. Il avait été diacre de saint Ambroise à Milan, et se vanta d'avoir pris la nuit une onoscelide. C'est ainsi que les Grecs nommaient un spectre, qu'ils se figuraient avec des jambes d'âne. Géronce disait donc qu'il avait pris ce monstre, qu'il lui avait rasé la tête et l'avait mis dans un moulin pour tourner la meule : ce qui était le châtiment des esclaves. Soit qu'il le dît par vanité pour se faire admirer, soit par illusion du démon, saint Ambroise trouva ce discours indigne d'un ministre de Dieu, et ordonna à Géronce de demeurer quelque temps chez lui à faire pénitence. Lui, qui était habile médecin, agissant, persuasif et propre à se faire des amis, se moqua de saint Ambroise et s'en alla à Constantinople. En peu de temps il acquit l'amitié de quelques personnes puissantes au palais, qui lui procurèrent l'évêché de Nicomédie. Il fut ordonné par Hellade, évêque de Césarée en Cappadoce, en reconnaissance de ce qu'il avait obtenu à son fils un emploi considérable à la cour. Saint Ambroise l'ayant appris, écrivit à Nectaire, évêque de Constantinople, de déposer Géronce, et il ne put

(1) Pallad., *Vita Chrys.*

sentait l'injure qu'on lui faisait, ainsi qu'à la discipline ecclésiastique. Quelque désir qu'en eût Nectaire, il ne put y réussir par la forte résistance de tout le peuple de Nicomédie. Saint Chrysostome déposa Géronce, et ordonna à sa place Pansophius, qui avait été précepteur de l'impératrice. Il était pieux, de mœurs douces et réglées; mais il n'était point agréable au peuple de Nicomédie. Ce qui attira encore bien des ennemis à saint Chrysostome (1).

Cependant Sévérien de Gabale, à qui le saint avait en partant confié l'église de Constantinople, faisait servir la prédication de l'Evangile à son ambition particulière, et tâchait de gagner les esprits, dans le dessein d'usurper ce siége. Antiochus, évêque de Ptolémaïde en Phénicie, qui parlait avec beaucoup de facilité et un beau son de voix, ayant prêché quelque temps à Constantinople, s'en était retourné chez lui avec beaucoup d'argent. Sévérien, excité par cet exemple, composa un grand nombre de sermons, s'en vint à son tour dans la capitale, se fit connaître à la ville et à la cour, sut capter l'amitié de saint Chrysostome, qui le nomma son remplaçant pendant son absence. Sévérien profita de ces avantages. Une circonstance particulière vint encore le favoriser : il eut l'honneur de baptiser Théodose le Jeune, qui naquit dans l'intervalle : ce qui le mit en relation directe avec l'empereur et l'impératrice. Ses cabales s'étendaient de plus en plus. Mais un prêtre de Constantinople, nommé Sérapion, très-fidèle à saint Chrysostome, l'avertit de ce qui se passait. Le saint évêque, par sa présence, dissipa tous les artifices de Sévérien. De retour, au mois d'avril 401, après cent jours d'absence, il fit un discours à la louange de son peuple, disant qu'il les trouvait tels qu'il les avait laissés, au lieu que les Israélites avaient commis de grands péchés en l'absence de Moïse, qui n'avait duré que quarante jours. Il les loua de leur résistance courageuse aux ariens, les comparant à une femme de probité qui repousse fortement les adultères, et à des chiens fidèles qui gardent le troupeau en l'absence du pasteur. Sévérien sortit de Constantinople et se retira à Chalcédoine. L'impératrice Eudoxie le fit revenir et le réconcilia avec saint Chrysostome. Le saint parla de cette réconciliation dans un de ses discours où il engagea son peuple à l'approuver. Sévérien monta lui-même en chaire le lendemain, pour déclarer qu'il venait, à bras ouverts et avec une grande expansion de cœur, offrir des sacrifices au Dieu de paix (2).

Les ariens, encore très-nombreux à Constantinople, se souvenaient de leur puissance passée. Ils imaginèrent de se réunir sous des galeries publiques, pour se rendre en procession au lieu où ils tenaient leurs assemblées hors de la ville. Ils y allaient, chantant des cantiques dans lesquels, pour irriter les catholiques, ils répétaient : Où sont ceux qui disent que trois choses ne font qu'une seule puissance? Saint Chrysostome craignit que ces manifestations n'ébranlassent la foi ou le courage des simples, et il excita les catholiques à chanter aussi pendant la nuit. Le succès ne répondit pas à la bonne intention. Il en résulta une collision, et quelques particuliers furent tués de part et d'autre. L'empereur, à cette occasion, renouvela contre les ariens la défense qui leur avait été faite, en 396, de s'assembler dans la ville. Ces incidents augmentaient l'affection du peuple pour saint Chrysostome, et lui attiraient d'un autre côté des ennemis (3). Mais l'ennemi le plus dangereux était celui-là même qui l'avait sacré évêque de Constantinople.

Nous avons vu Théophile d'Alexandrie partisan d'Origène, au point de traiter saint Épiphane d'hérétique. Une circonstance le fit changer de langage. Entre les moines d'Egypte, il y en avait plusieurs de simples et grossiers qui, s'attachant à l'écorce des expressions de l'Ecriture sainte, s'imaginaient que Dieu avait une figure humaine, ce qui les fit nommer en grec anthropomorphites. Les mieux instruits voulant les désabuser, il s'excitait des disputes; et comme Origène, décrié d'ailleurs, était le plus éloigné de cette grossière explication de l'Ecriture, les anthropomorphites traitaient d'origénistes ceux qui entreprenaient de les éclairer, et ceux-ci les traitaient eux-mêmes de blasphémateurs et d'idolâtres.

Théophile soutenait la sainte doctrine et enseignait publiquement que Dieu est incorporel. Il s'en expliqua même dans une lettre pascale, où il réfuta fort au long l'erreur contraire. Cette lettre, étant portée suivant la coutume dans les monastères, irrita étrangement presque tous les moines d'Egypte. Ils disaient que l'évêque Théophile était tombé dans une dangereuse hérésie, et la plupart de leurs anciens avaient résolu de se séparer de sa communion, parce, disaient-ils, qu'il combattait l'Ecriture sainte, en disant que Dieu n'avait point de figure humaine, quoique l'Ecriture témoignât si expressément qu'Adam avait été créé à son image. Les moines de Scétis, qui passaient pour les plus parfaits de toute l'Egypte, rejetèrent cette lettre; et, entre les prêtres qui les gouvernaient, il n'y eut que l'abbé Paphnuce qui la reçut; ceux des trois autres églises ne permirent pas seulement de la lire dans leurs assemblées.

Du nombre de ces anthropomorphites, était un vieillard nommé Sérapion, dont l'austérité et la vie exemplaire autorisaient beaucoup l'hérésie. Paphnuce essaya de le désabuser par plusieurs exhortations, mais inutilement, car Sérapion regardait toujours ce qu'on lui disait comme une nouveauté contraire à l'ancienne tradition. Il arriva qu'un diacre fort savant, nommé Photin, vint alors de Cappa-

(1) Soz, l. VIII, c. VI. — (2) Ceillier, t. IX. — (3) Soc., l. VI, c. VIII. Soz., l. VIII, c. VIII.

doce. Paphnuce le reçut avec grande joie, et, l'ayant fait venir devant tous les frères, lui demanda comment les églises catholiques de tout l'Orient expliquaient ce passage : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance. Photin répondit que tous les évêques l'entendaient, non suivant la bassesse de la lettre, mais spirituellement ; et prouva doctement, par un grand discours et par plusieurs passages de l'Écriture, que Dieu est immense, invisible et incorporel. Sérapion en fut persuadé. Paphnuce et les autres qui étaient présents furent ravis que Dieu eût délivré ce saint vieillard de l'erreur où il était tombé par simplicité. Ils se levèrent pour prier tous ensemble, et Sérapion, prosterné en terre, criait en pleurant : Hélas! on m'a ôté mon Dieu, et je ne sais plus ce que j'adore ! voulant dire qu'il avait perdu ce fantôme qu'il avait accoutumé de former dans son imagination pour se représenter Dieu dans la prière. Cassien et Germain furent présents à cette conversion, et ce fut l'occasion d'un second entretien qu'ils eurent avec l'abbé Isaac, touchant la prière où il fit voir que cette erreur était un reste de l'impression qu'avait faite l'idolâtrie dans l'esprit des hommes (1).

Mais la multitude des moines ne fut pas sitôt désabusée. Ils quittèrent leurs monastères et vinrent en foule à Alexandrie, murmurant contre Théophile, le traitant d'impie et voulant le tuer. En cette extrémité, il usa d'industrie et se présenta devant eux, en disant : En vous voyant, je crois voir le visage de Dieu. Cette parole les apaisa, et ils lui dirent : Si vous dites vrai, et si vous croyez que Dieu a un visage comme le nôtre, anathématisez les livres d'Origène! sinon, attendez-vous à être traité comme un impie et un ennemi de Dieu. Je le ferai, dit Théophile, car moi aussi je suis ennemi des livres d'Origène, et il y a longtemps que j'avais résolu de le condamner. Il renvoya ainsi les moines, et tint un concile où il fut ordonné que quiconque approuverait les livres d'Origène serait chassé de l'église, et il en écrivit une lettre synodale à tous les évêques. Il se déclara encore contre Origène dans les lettres pascales qu'il envoyait tous les ans à toutes les églises, suivant la coutume ; car depuis le concile de Nicée, l'évêque d'Alexandrie était chargé d'avertir tous les autres du jour de Pâques. A mesure que ces lettres paraissaient, saint Jérôme les traduisait et les envoyait, en grec et en latin, à ses amis de Rome (2).

Une animosité particulière excita Théophile à passer encore plus avant. Le prêtre Isidore, qu'il avait voulu faire évêque de Constantinople à la place de saint Chrysostome, encourut bientôt sa haine. Voici à quelle occasion. Une veuve de qualité lui donna mille pièces d'or, et lui fit jurer, par la table sainte qu'il en achèterait des habits pour les pauvres femmes de la ville, sans en donner connaissance à l'évêque Théophile, de peur qu'il n'employât cet argent à acheter des pierres ; car il était passionné pour les bâtiments, et il en faisait de très-inutiles à l'Église. Isidore ayant pris l'argent, l'employa pour les pauvres femmes et les veuves. Théophile le sut par des espions qui l'avertissaient de tout. Il appela Isidore et lui demanda d'un air très-calme ce qu'il en était. Isidore avoua la chose. Théophile en fut irrité au dernier point ; mais il dissimula son ressentiment. Sozomène rapporte un second motif de la haine de Théophile : Isidore n'aurait pas voulu attester, contre la vérité, qu'une certaine personne avait fait son héritière la sœur de Théophile. Cet évêque ayant donc, deux mois après, rassemblé les prêtres de son église, produisit en leur présence un mémoire contre Isidore, contenant une accusation de sodomie, disant : Il y a dix-huit ans que j'ai reçu ce mémoire contre vous ; mes occupations me l'avaient fait oublier ; je viens de le trouver en cherchant d'autres papiers ; répondez à la plainte qu'il contient. Isidore répondit : Quand il serait vrai que vous auriez reçu ce mémoire, et qu'il vous aurait échappé, celui qui l'avait donné ne pouvait-il pas le redemander? Il s'était embarqué, dit Théophile. Mais, répliqua Isidore, n'est-il pas revenu, du moins au bout de deux ou trois ans? S'il est présent, faites-le venir. Théophile, ainsi pressé, remit l'affaire à un autre jour. Dans cet intervalle, il acheta un témoin pour accuser Isidore, et lui donna quinze pièces d'or pour déposer contre lui. Celui-ci, qui était un jeune homme, les porta à sa mère, qui, craignant qu'Isidore ne la poursuivît devant le gouverneur, alla le trouver, et lui montra l'argent qu'elle dit avoir reçu de la sœur de Théophile. Le jeune homme, craignant les lois et la colère de l'évêque, se réfugia dans l'église. Théophile ne laissa pas de condamner Isidore, sous prétexte d'un crime infâme, que la bienséance ne permettait point d'expliquer. Isidore, jusque-là était demeuré dans sa maison à prier Dieu ; il craignit que Théophile n'attentât à sa vie même, et s'enfuit sur la montagne de Nitrie, où il avait passé sa jeunesse (3).

Théophile tourna sa colère contre ces moines. Il assembla contre eux un concile, où, sans les avoir appelés ni leur avoir donné moyen de se défendre, il en excommunia trois des principaux : Ammon, Dioscore et un autre, sous prétexte de mauvaise doctrine, c'est-à-dire d'origénisme. Il eut même recours à la violence, et obtint du gouverneur par des voies obliques, des soldats et des ordres pour chasser ces solitaires de toute l'Égypte. Il alla lui-même, de nuit, attaquer les monastères, accompagné de soldats, de gens prets à tout, et de ses valets qu'il avait remplis de vin ; mit le feu aux cellules, brula leurs beaux livres de l'Écriture, et un enfant qui s'y trouva, et les sacrés mystères que les

(1) Cass., col. 10, c. II, III et V. — (2) Sulp. Sev., *Dial.* I. — (3) Pallad., *Vit. Chrys.* Soz., l. VIII, c. XII.

moines conservaient chez eux selon l'ancienne [illegible] de l'Église. Les Grecs honorent le [illegible] les saints que Théophile fit mourir en cette occasion par le fer et par le feu. Ceux qui échappèrent à sa fureur se retirèrent à Jérusalem, et de là à Scythopolis. Théophile trouva encore moyen de les en chasser. Ils s'embarquèrent et vinrent à Constantinople, afin de faire connaître à l'empereur Arcade l'injustice de la persécution qu'ils souffraient, et de se ménager la protection de saint Chrysostome. C'était en 401. Le saint évêque les reçut avec bonté et se chargea de les réconcilier avec Théophile; mais sa négociation ne fut point heureuse; et, bien loin d'obtenir quelque chose, il attira sur lui-même la colère de cet évêque. Les moines, voyant que saint Chrysostome n'avait pas réussi, s'adressèrent à l'empereur et à l'impératrice, demandant que Théophile fût cité à Constantinople, pour y être jugé par saint Chrysostome. Leur requête eut son effet, et Théophile fut obligé, suivant l'ordre de l'empereur, de se rendre à Constantinople. Saint Chrysostome, devant qui il devait comparaître, refusa de prendre connaissance de l'affaire, autant par considération pour Théophile que par respect pour les canons, qui défendaient de juger les causes hors de leur province (1).

Mais avant d'arriver lui-même à Constantinople, Théophile eut l'adresse d'y faire aller saint Épiphane, qui, oubliant toutes ses injures dès qu'il lui vit condamner les origénistes, avait assemblé, à sa sollicitation, les évêques de Chypre en concile, où il défendit la lecture des livres d'Origène, mais sans toucher à sa personne. Muni des actes de ce concile, Épiphane, étant arrivé dans un faubourg de Constantinople, alla célébrer l'office divin dans l'église de l'Hebdomon, et y ordonna un diacre sans l'agrément de l'évêque diocésain. Saint Chrysostome, que cette contravention aux canons aurait dû offenser, envoya tout son clergé au-devant de saint Épiphane et l'invita à prendre un logement dans les maisons de l'église. Épiphane, au lieu d'accepter l'offre, ne voulut pas même communiquer avec Chrysostome, sous le prétexte que celui-ci demandait un concile avant de condamner ni Origène ni aucun des moines qu'on accusait d'origénisme. Épiphane alla plus loin : il assembla de son autorité, tous les évêques qui se trouvaient alors à Constantinople, leur communiqua les actes de son concile de Chypre, et s'efforça de leur persuader d'y souscrire. Il y en eut qui le firent; quelques-uns le refusèrent, entre autres Théotime, évêque des Scythes, qui lui répondit avec fermeté qu'il n'était pas permis de [illegible] ment des anciens; enfin, qu'il était dangereux, en condamnant les écrits d'Origène, [illegible] sans y penser, les vérités qu'ils contiennent. [illegible] lait rien décider touchant les écrits d'Origène avant la définition d'un concile [illegible] [illegible] adhérent. Déjà il était entré dans cette église, [illegible] de Constantinople, lui dit qu'il eût à considérer [illegible] règles; qu'il avait [illegible] église dépendante de Constantinople et y avait célébré l'office sans le consentement du diocésain [illegible] il allait parler au peuple; qu'il prît garde qu'une entreprise de cette nature ne causât quelque sédition populaire, qui pourrait le mettre en péril de la vie, comme auteur du désordre. Épiphane, effrayé, sortit de l'église et se retira (2).

Il était encore à Constantinople, lorsque le jeune Théodose tomba malade. Prié par l'impératrice Eudoxie [illegible] de ce prince, il lui promit que l'enfant vivrait, pourvu qu'elle cessât de favoriser Dioscore et les autres Grands-Frères. L'impératrice répondit : Si Dieu veut prendre mon enfant, il est le maître; pour vous, si vous pouviez ressusciter les morts, vous n'auriez pas laissé mourir votre archidiacre Crispion. Cependant Ammonius et les autres [illegible] l'aveu de l'impératrice, allèrent trouver saint Épiphane. [illegible] leur demanda qui ils étaient. Ammonius répondit : Nous sommes les Grands-Frères [illegible] si vous avez jamais vu nos disciples ou nos écrits. Épiphane ayant dit que non : Comment donc, reprit Ammonius, [illegible] hérétiques sans avoir aucune preuve de nos sentiments? [illegible] nous entendre, ni traiter, comme vous fa[illegible] ceux qui [illegible] Épiphane [illegible] En partant il [illegible]

(1) [illegible] VIII, c. XIII. — (2) Soc., l. VI, [illegible] l. VIII, c. XV. [illegible] Epiph., [illegible]

saient jusqu'à la mer : Je vous laisse la ville, le palais et le théâtre ; pour moi, je m'en vais, car j'ai hâte, j'ai grande hâte. Il mourut en 403, après trente-six ans d'épiscopat ; ses disciples bâtirent une église en Chypre, sous son nom, où ils mirent son image avec beaucoup d'autres. Dieu honora son tombeau par beaucoup de miracles. Sa fête se célèbre, chez les Latins comme chez les Grecs, le douze de mai (1).

Théophile vint enfin à Constantinople, suivant l'ordre de l'empereur; mais quoiqu'il fût mandé seul, il amena un grand nombre d'évêques d'Egypte et même des Indes. Saint Chrysostome lui avait préparé un logement, ainsi qu'à ceux de sa suite ; mais il aima mieux loger hors de la ville, dans une des maisons de l'empereur appelée Placidienne. Il ne voulut pas même voir saint Chrysostome, ni lui donner aucune marque de communion. Comme les Grands-Frères pressaient vivement le jugement de leur affaire, l'empereur ordonna à saint Chrysostome d'aller entendre Théophile sur les violences, les meurtres et autres crimes dont on l'accusait. Comme nous l'avons déjà dit, le saint s'en défendit par considération pour Théophile et par respect pour les canons, qui défendent de juger les causes des évêques hors de leur province. Théophile pensait bien différemment. Pendant trois semaines qu'il logea hors de la ville, il mit tout en œuvre pour chasser saint Chrysostome de Constantinople, et même pour lui faire perdre la vie. A Théophile se joignirent des évêques d'Asie déposés par saint Chrysostome ; quelques autres, mécontents de lui, comme Acace de Bérée, Sévérien de Gabalas, Antiochus de Ptolémaïde, deux ou trois des plus puissants de la cour, gagnés par argent, quelques-uns du clergé de Constantinople qui souffraient avec peine qu'on y rétablît le bon ordre ; trois veuves, que le saint évêque avait reprises de leur luxe, et l'impératrice Eudoxie, choquée d'un discours qu'il avait fait contre le luxe et le déréglement des femmes. Avec tous ces secours, Théophile obtint de l'empereur qu'on assemblerait un concile contre saint Chrysostome.

De tous les chefs d'accusation, il n'y en avait qu'un seul qui fût vrai, savoir : qu'il avait conseillé à tout le monde de prendre un peu d'eau ou quelques pastilles après la communion, pour ne pas rejeter avec la salive quelque chose des saintes espèces : ce qu'il pratiquait lui-même. Le lieu du concile fut le bourg du Chêne, près de Chalcédoine. Il s'y trouva trente-six évêques, tous de la province de Théophile. Saint Chrysostome, cité par ordre de l'empereur, consentit de comparaître, pourvu que l'on fît sortir de l'assemblée ses ennemis qu'il nomma, ou du moins qu'ils n'y prissent que la qualité d'accusateurs et non celle de juges. Sur cette réponse, il fut cité de nouveau et condamné par contumace. Les évêques du concile voulaient obliger l'empereur à le punir comme criminel de lèse-majesté, parce que, dans un discours, il avait comparé l'impératrice à Jézabel ; mais ce prince se contenta de le condamner au bannissement. L'ordre fut exécuté sans délai. Un comte, accompagné de soldats, le chassa de l'église ; et un des officiers, nommé Curieux, l'ayant jeté dans un vaisseau, il fut porté en Asie pendant la nuit, et arriva dans une maison de campagne près de Prénète en Bithynie. C'était le troisième jour d'après sa déposition par le conciliabule du Chêne ; car il avait refusé les deux premiers jours de se retirer, jusqu'à ce qu'on lui fît violence, croyant devoir cette fermeté à son amour pour son peuple, dont Dieu, et non les hommes, lui avait donné la conduite. Nous avons encore le discours qu'il prononça pendant ce temps de trouble (2).

Son exil ne dura qu'un jour. Le peuple, qui, ayant su l'ordre de l'empereur, s'était soulevé avec une extrême violence, ne diminua rien de son ardeur pour le saint évêque, lorsqu'on l'eut enlevé. Les églises et les places publiques continuèrent à retentir de gémissements et de cris; et, la nuit suivante, un tremblement de terre ayant ébranlé la ville et la chambre même de l'empereur, l'impératrice, effrayée, le pria de rappeler saint Chrysostome, à qui elle écrivit elle-même en ces termes : « Que votre sainteté ne croie pas que j'aie su ce qui s'est passé ! Je suis innocente de votre sang ! Des hommes méchants et corrompus ont formé ce complot. Dieu m'est témoin des larmes que je lui offre en sacrifice ! Je me souviens que mes enfants ont été baptisés par vos mains ! » Comme il convenait d'avoir le consentement d'Arcade, elle alla le demander en pleurant, protestant à ce prince qu'il n'y avait que le rappel du saint qui pût sauver l'État du danger qui le menaçait. Elle l'obtint ; et dès que le jour fut venu, elle envoya des officiers pour prier saint Chrysostome de revenir à Constantinople. Personne ne sachant le lieu où il s'était retiré, après les premiers officiers, Eudoxie en envoya d'autres, et d'autres encore après ceux-là ; en sorte que le détroit était couvert de vaisseaux qui allaient pour le chercher en Asie.

Brison, eunuque de l'impératrice et notaire de l'empereur, qui faisait hautement profession d'aimer le saint évêque et de le servir en toute occasion, eut l'avantage de le trouver à Prénète et de le ramener. Sitôt que le peuple en fut informé, il courut au-devant ; l'embouchure du Bosphore se trouva couverte de bâtiments ; tous s'embarquèrent, hommes, femmes, la plupart un cierge allumé à la main, en chantant des hymnes composées exprès. Il fut conduit dans cette pompe à l'église des Apôtres, accompagné de plus de trente évêques. On voulut l'obliger de monter aussitôt sur le trône épiscopal, et de souhaiter, suivant

(1) Soc., l. VIII, c. v. Pallad. — (2) Chrys., *Ep. ad Inn.* Pallad., Soc., Zos.

la coutume, la paix au peuple ; mais il s'en excusa, jusqu'à ce qu'il eût été justifié par un concile plus nombreux. Il n'avait pas même voulu, pour cette raison, rentrer d'abord à Constantinople et s'était arrêté dans un bourg nommé Marianes. Mais le peuple ne pouvant souffrir ce délai, il céda à cette violence et leur fit sur-le-champ un petit discours, qui commence par une comparaison de son église avec Sara, et de Théophile avec le roi d'Egypte, qui avait attenté à sa pureté. Il y bénit Dieu de l'avoir rappelé, et n'oublie pas sa reconnaissance de tout ce que l'impératrice avait fait pour procurer son retour. Ce discours attira de si grands applaudissements, que saint Chrysostome ne put l'achever (1).

Quelques jours après son rétablissement, il pria l'empereur de faire assembler un concile plus nombreux pour examiner celui qui l'avait condamné. Arcade y consentit et écrivit partout qu'on assemblât les évêques. Le bruit d'un concile fit peur à Théophile, qui craignait de s'y voir convaincu des choses que la conscience lui reprochait ; et, étant monté la nuit sur une barque sans en donner avis à personne, il se retira en Egypte avec les évêques qu'il en avait emmenés ; en sorte qu'il ne resta à Constantinople d'autres évêques que ceux qui étaient amis de saint Chrysostome. Quoique la fuite de Théophile fût une entière justification de celui qu'il avait condamné, le saint continua néanmoins de solliciter la convocation d'un concile. L'empereur se rendit à ses instances, et envoya en Egypte pour obliger Théophile et les autres évêques du conciliabule du Chêne, de revenir pour rendre raison de ce qu'ils avaient fait. Théophile s'en excusa ; mais les évêques de Syrie qui étaient de sa cabale, savoir : Antiochus et Sévérien, revinrent à Constantinople. Le refus de Théophile n'empêcha point saint Chrysostome de continuer à demander la tenue d'un concile ; mais il paraît qu'il ne put l'obtenir, et que tout ce qu'on lui accorda fut qu'un grand nombre d'évêques, qui se trouvaient à Constantinople, signeraient un acte par lequel ils déclareraient que, nonobstant ce qui s'était passé dans le conciliabule du Chêne, ils reconnaissaient Chrysostome pour légitime évêque de Constantinople.

Théophile, qui avait tant persécuté les moines d'Egypte, sous prétexte d'origénisme, s'était réconcilié avec eux avant de s'enfuir de Constantinople ; il les reçut à sa communion, sans leur dire un mot ni d'Origène ni de sa doctrine. Lui-même ne fit plus de difficulté d'en lire les livres. Et comme on lui demandait comment il les chérissait tant, après les avoir condamnés, il répondit : Les livres d'Origène sont une prairie dont je cueille les fleurs, sans m'arrêter aux épines (2).

Arrivant en Egypte, Théophile aborda par hasard à une petite ville nommée Géré, à deux lieues et demie de Péluse. L'évêque en était mort, et les citoyens avaient élu pour son successeur un saint personnage nommé Nilammon, qui était arrivé à la perfection de la vie monastique. Il demeurait hors de la ville, dans une cellule où il s'était enfermé et dont il avait muré la porte avec des pierres. Comme il refusait l'épiscopat, Théophile vint le trouver et lui conseilla de se rendre et de recevoir l'ordination de sa main. Nilammon s'en excusa plusieurs fois ; et, voyant qu'il ne pouvait persuader Théophile, il lui dit : Demain, mon père, vous ferez ce qu'il vous plaira ; permettez-moi de disposer aujourd'hui mes affaires. Théophile revint le lendemain, suivant la convention, et lui dit d'ouvrir sa porte. Nilammon répondit : Prions auparavant. C'est bien dit, répondit Théophile, et il se mit en prière. La journée se passa ainsi. Théophile et ceux qui étaient avec lui hors de la cellule, après avoir attendu longtemps, appelèrent Nilammon à haute voix : il ne répondit point. Enfin ils ôtèrent les pierres, ouvrirent la porte et le trouvèrent mort. On le revêtit d'habits précieux, on l'enterra aux dépens du public, on bâtit une église sur son tombeau et on célébra tous les ans le jour de sa mort avec grande solennité. L'Eglise en fait encore la mémoire le six de janvier (3).

L'église de Constantinople ne jouit que deux mois du calme que le rétablissement de son évêque lui avait procuré. On avait dressé en cette ville une statue en faveur de l'impératrice Eudoxie. Elle était d'argent, posée sur une colonne de porphyre avec une base élevée, et placée à la porte du sénat et assez près de la grande église de Sainte-Sophie. A la dédicace de cette statue, on fit, selon la coutume, de grandes réjouissances et on y divertit le peuple par des danses, des farces et d'autres spectacles de ce genre. Chrysostome, ne pouvant souffrir des jeux si peu chrétiens à la porte de l'église, s'en plaignit dans un discours avec sa liberté ordinaire, et joignit même quelques railleries, non-seulement contre ceux qui les faisaient, mais encore contre ceux qui les ordonnaient. Eudoxie, offensée par ce discours, entra dans une grande colère, et résolut d'assembler un nouveau concile contre le saint évêque. Mais il ne rabattit rien de son courage, et parla encore plus ouvertement contre l'impératrice dans un discours dont les premiers mots étaient, si pourtant il faut en croire Socrate (4) : Hérodiade est en furie, elle danse encore, elle veut encore la tête de Jean.

Il y eut donc une nouvelle conspiration contre saint Chrysostome ; et ses ennemis, trouvant la cour favorable à leurs desirs, envoyèrent à Alexandrie prier Théophile de venir conduire leur intrigue, ou du moins de leur marquer comment ils devaient la com-

(1) Pallad., Théod., l. V, c. xxxiv. Socr., l. VI, c. xvi. Soz., l. VIII, c. xviii. — (2) Soc., l. V, c. xvii. — (3) Soz., l. VIII, c. xix. — (4) Socr., l. VI, c. xviii.

mencer. Théophile, n'osant plus paraître aux yeux du peuple de cette ville, y envoya trois évêques et leur donna des canons faits par les ariens contre saint Athanase. C'étaient ceux du concile tenu à Antioche lors de la dédicace, en 341, qui ordonnaient que si un évêque déposé par un concile se rétablissait de lui-même ou par l'autorité impériale, il serait dès lors déposé pour toujours, sans pouvoir jamais être admis à se justifier. Ces canons n'étaient d'aucune autorité dans l'Eglise, et ils avaient été rejetés par le concile de Sardique, en 347. Ces trois évêques, étant arrivés, convoquèrent à Constantinople tous les métropolitains et tous les évêques qu'ils purent, de la Syrie, de la Cappadoce, du Pont, de la Phrygie et des autres provinces voisines.

Tous communiquèrent d'abord avec saint Chrysostome, pour ne pas se rendre récusables comme Théophile ; mais cela ne plut point à la cour, déjà entièrement déclarée contre son évêque. Aussi, la fête de Noël étant venue, Arcade, qui était accoutumé d'aller ce jour-là à l'église, n'y vint point, et fit dire à Chrysostome qu'il ne communiquerait point avec lui jusqu'à ce qu'il se fût justifié. On recommença en effet dans le second concile, composé d'évêques gagnés par les libéralités de la cour, les premières accusations formées contre le saint. Mais sur l'offre qu'il fit hardiment de se justifier, ses accusateurs, qui n'avaient pas la même assurance, laissèrent tous ces prétendus crimes pour en venir à l'expédient de Théophile, et dirent que, suivant les quatrième et douzième canons d'Antioche, il n'était plus recevable à se justifier, puisqu'il était remonté sur son trône sans l'autorité d'un concile. Il était aisé à saint Chrysostome de répondre aux canons d'Antioche ; et Elpide, évêque de Laodicée en Syrie, vieillard respectable par ses vertus et ses cheveux blancs, fit comprendre nettement à l'empereur que Chrysostome n'avait point été déposé juridiquement la première fois, mais seulement chassé par un comte ; qu'il n'était point rentré de lui-même dans son siége, mais par ordre d'Arcade lui-même ; enfin, que les canons que l'on produisait étaient l'ouvrage des hérétiques. Tout cela n'empêcha pas qu'Antiochus et les autres ennemis du saint ne persuadassent à ce prince, faible et timide, que Jean était convaincu, et qu'il devait le chasser de l'église avant la fête de Pâques.

Arcade manda donc au saint évêque, un peu avant la fête, qu'il eût à sortir de l'église, puisqu'il avait été condamné par deux conciles. J'ai reçu de Dieu cette église, lui répondit saint Chrysostome, pour procurer le salut du peuple, et je ne puis l'abandonner ; mais comme la ville est à vous, si vous voulez que je quitte, chassez-moi de force, afin que j'aie une excuse légitime. Ceci se passait pendant le carême de l'an 404. Le jour du samedi saint, on lui envoya un nouvel ordre de sortir de l'église ; à quoi il répondit comme il devait. Arcade, craignant la sainteté du jour et le tumulte du peuple, envoya chercher Acace de Berée et Antiochus de Ptolémaïde, et leur dit : Que faut-il faire ? Prenez garde que vous ne m'ayez donné un mauvais conseil. Ces évêques répondirent en la même manière que les pontifes des Juifs : Seigneur, que la déposition de Jean retombe sur notre tête ! Les quarante deux évêques qui étaient demeurés unis à saint Chrysostome, croyant devoir faire un dernier effort, allèrent trouver l'empereur et l'impératrice dans les églises des Martyrs, et les prièrent avec larmes d'épargner l'Eglise de Jésus-Christ et de lui rendre son pasteur, principalement à cause de la fête de Pâques et de ceux qui étaient prêts à recevoir, ce jour-là, le sacrement de baptême. Mais ils ne furent point écoutés ; en sorte qu'un d'eux (c'était Paul de Carteïa), menaçant l'impératrice de la colère de Dieu, lui dit : Eudoxie, craignez Dieu, ayez pitié de vos enfants et ne profanez pas la fête de Jésus-Christ par l'effusion du sang ! Ensuite ils se retirèrent et allèrent passer la sainte veille, chacun dans son logis, dans la douleur et dans les larmes.

Les prêtres de Constantinople, qui étaient demeurés fidèles à leur patriarche, assemblèrent le peuple dans un bain public et y célébrèrent la veille de Pâques à l'ordinaire, en lisant les saintes Ecritures et baptisant les catéchumènes. Antiochus, Acace et Sévérien l'ayant appris, demandèrent qu'on empêchât cette assemblée. Le maître des offices leur dit : Il est nuit, le peuple est grand, il pourrait arriver du désordre. Acace répondit : Les églises sont désertes ; nous craignons que l'empereur, en y venant et ne trouvant personne, ne s'aperçoive de l'affection du peuple pour Jean et ne nous regarde comme des envieux, principalement après que nous lui avons dit que personne ne suit volontiers cet homme, qui n'est point sociable. Le maître des offices, après avoir protesté contre eux de ce qui pourrait arriver, leur donna un nommé Lucius, chef d'une compagnie de gens de guerre, qui passait pour païen, avec ordre d'inviter doucement le peuple à venir dans l'église. Il y alla ; mais il ne fut point écouté et revint trouver Acace et les siens, leur représentant l'ardeur et la foule du peuple. Ils le prièrent instamment de retourner, joignant à leurs prières l'or et les promesses ; ils lui recommandèrent d'amener le peuple à l'église par la douceur ou de dissiper par la force cette assemblée.

Lucius retourna donc, accompagné de quelques clercs de l'évêque Acace, après neuf heures du soir. Quatre cents nouveaux soldats de Thrace, fort insolents, le suivaient l'épée à la main. Ils fondirent tout d'un coup sur ce peuple, écartant la foule par l'éclat de leurs épées. Leur chef marcha jusque dans les eaux sacrées pour empêcher qu'on administrât le baptême, et poussa le diacre si rudement qu'il renversa le saint chrême. Il frappa les prêtres à coups de bâton sur la tête, sans respect pour leur grand âge, et le baptistère

fut [illegible] de sang. Les femmes déjà dépouillées pour le baptême, s'en avaient confondues avec les hommes, craignant d'être tuées ou déshonorées sans avoir le temps de se couvrir autant que la bienséance le demandait ; quelques-unes même furent blessées. On entendait leurs cris et ceux des enfants ; les prêtres et les diacres étaient chassés, vêtus encore de leurs ornements. L'autel était investi de gens armés ; les soldats, dont la plupart n'étaient point baptisés, entrèrent jusque dans les lieux où reposaient les saints mystères, virent tout ce qu'il y a de plus secret et le profanèrent en y touchant, et le sang de Jésus-Christ fut répandu sur leurs habits. On mit en prison une partie des prêtres et des clercs ; on chassa de la ville les laïques constitués en dignité ; on afficha plusieurs édits contenant diverses menaces contre ceux qui ne renonceraient point à la communion de Jean. Les prisons furent remplies de différents magistrats ; on y chantait des hymnes et on y célébrait les saints mystères, en sorte que [illegible] des églises, tandis que l'on entendait dans les églises des fouets, des jurements et des tortures, pour obliger [illegible] Jean [illegible] plus ses adversaires [illegible] les assemblées de ceux qui [illegible] étaient nombreuses. Elles se tenaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, dans les vallons, dans les bois et les campagnes ; mais principalement dans un lieu environné d'une ceinture de bois par Constantin pour servir de cirque (1).

Cependant, saint Chrysostome était encore dans Constantinople et dans la maison épiscopale. Ne trouvant point de remède aux violences qu'on faisait souffrir à son clergé et à son peuple, il en écrivit au pape Innocent, pour le prier, non de venir de ces maux, mais de les faire cesser, en lui conservant les marques de sa communion ; en déclarant nulles les procédures faites contre lui avec tant d'iniquité ; en soumettant aux peines canoniques ceux qui avaient si injustement violé les lois de l'Église. Il s'offrait encore de faire preuve de son innocence dans un jugement légitime, si ses adversaires voulaient y soutenir ce qu'ils avaient fait contre lui. Les quarante évêques de la communion de saint Chrysostome écrivirent encore au Pape, de même que le clergé de Constantinople (2). Ces trois lettres furent portées par quatre saints évêques, accompagnés de deux diacres.

Mais ils furent prévenus de quelques jours par un lecteur d'Alexandrie, qui en apporta une au Pape de la part de Théophile. Comme cet évêque se contentait d'y marquer qu'il avait déposé Jean de Constantinople, sans dire ni comment, ni avec qui, ni pour quel sujet, le Pape, trouvant ce procédé [illegible] et insolent, ne fit aucune réponse à la lettre de Théophile. Quelque temps après, [illegible] de Théophile arrivèrent à Rome avec des lettres de sa part et des actes par lesquels il prétendait que Chrysostome avait été condamné par trente-six évêques dont [illegible] le pape [illegible] les [illegible] point [illegible] Théophile d'avoir [illegible] sévère contre un absent [illegible] en ces termes : « Mon frère Théophile, [illegible] notre communion, vous et notre frère Jean, comme nous vous l'avons déjà déclaré dans des lettres précédentes, et nous vous écrirons la même chose toutes les fois que vous nous écrirez. [illegible] sion, il est impossible que nous quittions, sans raison, la communion de Jean. [illegible] che. Le Pape disait qu'il fallait un autre concile, non suspect, d'Occidentaux et d'Orientaux, [illegible] les amis, et ensuite les ennemis. Après avoir [illegible] des prières accompagnées de jeûne, pour demander à Dieu de rétablir l'union dans l'Église.

Pendant que ces choses se passaient, on attenta plusieurs fois à la vie de saint Chrysostome, ce qui donna sujet aux plus zélés d'entre le peuple de [illegible] l'humanité ni le respect dû à [illegible] vant ce qu'ils lui conseillaient : qu'ils s'étaient engagés publiquement à prendre sur eux [illegible] la déposition de Jean, et qu'[illegible] qu'il ne fallait pas les perdre tous pour épargner un seul homme. Arcade, se laissant aller à leurs artifices, envoya donc [illegible] l'église.

Saint Chrysostome, voyant un ordre si précis, descendit de la maison [illegible] les évêques ses amis et [illegible] prêtres et [illegible] En même temps [illegible] qualité, et qui craignait Dieu, lui conseilla de sortir secrètement, de peur qu'il n'arrivât

(1) Pallad., Ceillier, Tillem., Fleury. — (2) Pallad., Const., 771 — (3) Ibid., 787.

quelque malheur, parce qu'il y avait danger que le peuple, qui était fort ému, n'en vînt aux mains avec les soldats. Il prit donc congé de quelques évêques, et leur donna le baiser avec larmes, car il ne put donner à tous cette marque d'amitié. Il dit aux autres dans le sanctuaire : Demeurez unis, je vais un peu me reposer. Puis étant passé dans la chapelle du baptistère, il fit appeler sainte Olympiade, Pentadie et Procule, toutes trois diaconesses, et leur dit : Ma fin approche, à ce qu'il me paraît ; j'ai achevé ma carrière, et peut-être ne verrez-vous plus mon visage. Ce que je demande de vous, c'est que vous continuiez à servir l'Eglise avec la même ardeur et le même soin ; et que, quand quelqu'un aura été ordonné malgré lui sans l'avoir brigué et du consentement de tous, vous baissiez la tête devant lui comme devant moi ; car l'église ne peut être sans évêque. Et, comme vous voulez que Dieu vous fasse miséricorde, souvenez-vous de moi dans vos prières. Comme ces saintes veuves lui tenaient les pieds, fondant en larmes, il fit signe à un des plus sages de ses prêtres de les emmener hors du baptistère, de peur qu'elles ne troublassent le peuple. S'en étant ainsi débarrassé, il sortit de l'église du côté de l'orient, tandis qu'à l'occident, devant le grand portail de l'église, on tenait son cheval; il l'avait ainsi ordonné pour donner le change au peuple qui l'y attendait. On lui fit passer le détroit sur une barque, et on le conduisit en Bithynie, où il resta à Nicée jusqu'au quatrième de juillet.

Pendant qu'il se retirait, le peuple, croyant qu'on l'avait enlevé, fit grand bruit. Les uns coururent à la mer, les autres s'enfuirent, dans la crainte d'être maltraités de la cour; ceux qu'on avait enfermés dans l'église en brisèrent les portes. Les Juifs et les païens s'étant mêlés dans ce tumulte pour insulter à la douleur des chrétiens, il y eut du sang répandu, même dans l'église. Ce trouble durait encore, lorsqu'on vit tout d'un coup le feu prendre au trône épiscopal. L'ayant consumé, il gagna le lambris et toute la couverture en sorte que l'église fut réduite en cendres avec les bâtiments d'alentour, excepté une petite sacristie où l'on conservait les vases sacrés. De l'église, la flamme poussée au midi par un grand vent du nord, traversa la place sans faire de mal au peuple, ni endommager aucun des édifices qu'elle rencontra en son chemin, et alla s'attacher au palais où s'assemblait le sénat, situé au midi de l'église. Ce palais commença à brûler, non du côté de l'église, mais, au contraire, du palais impérial qui était contigu à celui du sénat, brûla pendant trois heures depuis sexte jusqu'à none, et fut consumé entièrement. Dans cet incendie, qui arriva le lundi vingtième de juin, personne ne perdit la vie, il ne périt pas même une bête. Jamais on ne put en découvrir l'auteur; et les catholiques le regardèrent comme un effet de la vengeance divine. La cour, au contraire, voulut en rendre coupables les amis du saint évêque, et le saint lui-même ; mais les tortures les plus rigoureuses ne purent jamais rien faire découvrir contre eux. Eutrope, docteur et chantre, fut un de ceux que l'on mit à la question. On lui appliqua le feu, on le battit avec des nerfs de bœuf et à coups de bâton ; on lui déchira avec les ongles de fer, les côtés, les joues, le front et les sourcils ; on lui appliqua les torches ardentes sur les deux côtés où on lui avait déchiré la chair, et peu après il expira, sans avoir rien confessé. On fouetta aussi sur le dos le prêtre Tigrius, attaché par les pieds et par les mains, et étendu avec tant de violence sur le chevalet, que ses membres en furent disloqués : après quoi on le relégua en Mésopotamie. Beaucoup d'autres personnes des deux sexes furent traitées avec la même cruauté, et on n'épargna ni moines ni vierges.

Quant à saint Chrysostome, il était retenu prisonnier en Bithynie avec deux évêques, dont l'un était Cyriaque d'Emèse, et l'autre Eulysius de Bostre. Comme on l'accusa de l'embrasement de l'église, il demanda d'être entendu sur ce chef; mais on ne voulut pas l'écouter, et on l'envoya sous bonne garde à Cucuse en Arménie. Il partit de Nicée le 4 de juillet 404, sous la garde de soldats prétoriens, et arriva à Césarée de Cappadoce, épuisé des fatigues du voyage ; car la chaleur était grande, et il avait été obligé de marcher jour et nuit, et manquait de tous les secours nécessaires. Après avoir un peu respiré à Césarée, Parétius, qui en était évêque, l'obligea d'en sortir à force de mauvais traitements, jaloux de le voir visité tous les jours en cette ville par tout ce qu'il y avait de gens considérables, magistrats et hommes de lettres. Il arriva à Cucuse après soixante-dix jours de marche, pendant lesquels il eut à essuyer beaucoup de dangers et d'inquiétudes, et les accès d'une fièvre violente qui lui dura plus de trente jours. Cucuse était une ville déserte et si peu considérable, qu'on n'y tenait pas même de marché et qu'on n'y trouvait rien à acheter. On la place dans les déserts du mont Taurus. Adelphius, qui en était évêque, reçut saint Chrysostome avec beaucoup d'humanité et de respect, jusqu'à vouloir lui céder sa chaire. Les ecclésiastiques de la même ville reçurent également, avec beaucoup d'honneur et d'affection. Sabinienne, diaconesse de Constantinople, qui y arriva le même jour que le saint, c'est-à-dire vers la mi-septembre 404, résolue de s'arrêter auprès de lui et de le suivre partout. Il demeura un an à Cucuse, logé chez un homme de qualité nommé Dioscore, qui avait envoyé jusqu'à Césarée un de ses domestiques pour le prier d'accepter sa maison. D'un autre côté, ses amis, et, en particulier, sainte Olympiade, fournirent abondamment à ses besoins, en sorte qu'il eut même le moyen de racheter plusieurs captifs et de secourir les pauvres dans la famine qui survint

en ce temps. L'hiver, qui en 404, fut plus rude en Arménie qu'à l'ordinaire, l'incommoda extrêmement, et, quelques moyens qu'il prît, ils furent inutiles pour le garantir du froid. Avec cela, il souffrait des vomissements continuels et des douleurs de tête, et se trouvait sans appétit et sans pouvoir dormir (1).

Au fond de l'Arménie, il lui venait encore des consolations du successeur de saint Pierre. Peu de temps après son expulsion, il arriva à Rome un prêtre de Constantinople nommé Théotecne, qui rendit au Pape des lettres d'un concile d'environ vingt-cinq évêques du parti de saint Chrysostome, où il mandait qu'il avait été chassé de Constantinople à main armée, et envoyé en exil à Cucuse, et l'église brûlée. Le Pape donna à Théotecne des lettres de communion pour Jean et pour ceux de sa communion, l'exhortant avec larmes à prendre patience, parce qu'il ne pouvait le secourir dans le moment, à cause de quelques personnes puissantes qui s'y opposaient. Peu de temps après, vint un petit homme mal fait et artificieux nommé Paterne, qui se disait prêtre de Constantinople, et paraissait, par ses discours, fort animé contre saint Chrysostome. Il rendit des lettres d'Acace, d'Antiochus, de Sévérien et de quelques autres en petit nombre, qui accusaient Jean de l'incendie de l'église de Constantinople. Le clergé de Rome jugea cette accusation fausse parce que Jean, dans le concile célébré par les évêques de son parti, ne s'en était pas même défendu, et le pape Innocent ne crut pas ces lettres dignes de réponse. Après quelques jours, Cyriaque, évêque de Synnade en Phrygie arriva à Rome disant qu'il avait été obligé de fuir, à cause d'un édit qui portait déposition de l'épiscopat et confiscation des biens contre ceux qui ne communiqueraient point avec Théophile, Arsace et Porphyre (2).

Arsace était l'évêque intrus de Constantinople. Car, sept jours après la sortie de saint Chrysostome, les schismatiques mirent à sa place le prêtre Arsace, âgé de quatre-vingts ans, l'un de ses plus grands ennemis. Il était frère de l'évêque Nectaire, et on avait voulu le faire évêque de Tarse, leur patrie ; mais il l'avait refusé. Sur quoi Nectaire lui reprocha qu'il attendait sa mort pour lui succéder, et il lui fit jurer de ne souffrir jamais qu'on l'ordonnât évêque ; mais il viola son serment. Il n'était capable ni de parler ni d'agir, ce qui le faisait d'autant plus remarquer, qu'il venait après saint Chrysostome (3). Porphyre avait envahi par fraude et par violence le siége d'Antioche. L'évêque Flavien était mort vers le temps de l'exil de saint Chrysostome, sans avoir jamais consenti à sa condamnation. Pour lui donner un successeur, tout le peuple jetait les yeux sur le prêtre Constantius, qui avait servi cette église depuis sa plus tendre jeunesse, et qui, aux vertus d'un anachorète, joignait les qualités d'un pontife. Mais le prêtre Porphyre, [illegible] de Constantinople, à la suite et à la table duquel on voyait les cochers du cirque et les danseurs, intrigua si bien, qu'il obtint un ordre de l'empereur pour faire bannir le prêtre Constantius, et deux autres également dignes. Ensuite, pendant que le peuple d'Antioche était au faubourg de Daphné à regarder les jeux publics, il entra dans l'église avec les évêques Acace, Sévérien et Antiochus, qu'il avait fait venir sans bruit ; et ayant fermé les portes, ils firent l'ordination en cachette et avec tant de précipitation, qu'ils n'achevèrent pas la prière, de peur d'être découverts. Ensuite, Sévérien et ses compagnons se sauvèrent par les montagnes. Quand le peuple apprit une pareille ordination, il voulut mettre le feu à la maison de Porphyre. Mais celui-ci se maintint, et contraignit le peuple à la soumission par la force des armes (4). Tels étaient les pasteurs en faveur desquels l'empereur Arcade publiait des lois de proscription qui remplissaient l'Orient de troubles, et qui obligeaient les saints évêques à se réfugier à Rome.

Après Cyriaque de Synnade, il y vint Eulysius d'Apamée en Bithynie, qui rendit des lettres de quinze évêques du concile de Jean et du saint vieillard Anysius de Thessalonique. Les quinze évêques représentaient la désolation de Constantinople. Anysius s'en remettait au jugement de l'Église romaine, et le récit d'Eulysius était conforme à celui de Cyriaque. Un mois après, Pallade, évêque d'Hélénople, arriva à Rome sans apporter de lettres, disant qu'il avait aussi cédé à la fureur des magistrats, et montrant un édit du 24 août 404, qui portait que, qui recèlerait un évêque ou un clerc, ou qui recevrait dans sa maison quelqu'un qui communiquât avec Jean sa maison serait confisquée. Après Pallade, vinrent à Rome Germain et Cassien, les mêmes qui avaient passé leur jeunesse dans la vie monastique, et visité ensemble les monastères d'Égypte. Ils s'étaient depuis attachés à saint Chrysostome, qui avait ordonné Germain prêtre, et Cassien diacre ; ils décrivaient la violence que souffraient leur église. Ils montrèrent aussi l'état des meubles précieux qu'ils avaient délivrés, en présence des principaux magistrats de Constantinople, pour la justification de Chrysostome (5).

Cependant le pape Innocent écrivit à saint Chrysostome, par le diacre Cyriaque, une lettre de consolation, l'exhortant à souffrir patiemment, sur le témoignage de sa bonne conscience. Il écrivit de même au clergé et au peuple de Constantinople soumis à Jean ; car il y en avait une partie qui reconnaissait Arsace. C'est la réponse aux lettres qu'il avait reçues d'eux par Germain et Cassien. « Nous ne sommes pas, leur dit-il, tellement séparés

(1) Pallad., Chrysost., Epist. — (2) Pallad., Soz., l. VIII, c. xxvi. — (3) Pall., Soc., l. V, c. xix Soz., l. VIII, c. xxiii — (4) Pall., Soz., l. VII, c. ix. Soz., l. VIII, c. xxiv. — (5) Pallad.

de vous que nous ne prenions part à vos douleurs. Qui pourrait souffrir la conduite si injuste et si criminelle de ceux qui devraient travailler avec ardeur à rétablir la tranquillité de l'Eglise, et remettre les esprits dans la paix et dans l'union? Par un renversement étrange des plus saintes lois, on arrache à de très-innocents prélats le gouvernement de leurs églises; et c'est l'injuste traitement qu'on a fait à Jean, votre évêque, le premier de nos frères, qui nous est si étroitement uni par la société du sacerdoce. Comme on ne lui a pas objecté de crime, aussi on ne lui a pas donné la liberté de se défendre, et on l'a condamné sans l'ouïr dans sa justification. » Le Pape se plaint ensuite de ce que l'on avait donné à saint Chrysostome un successeur de son vivant, et dit qu'une ordination illégitime comme celle-là ne peut point priver un évêque du rang qu'il tient légitimement, et que quiconque s'empare de sa place, par injustice et par intrusion, ne peut être considéré comme un véritable évêque. Il ajoute qu'en ces sortes de rencontres, on doit prendre pour règle les canons de Nicée, les seuls que l'Eglise catholique doit observer et reconnaître. Que si l'on en produit de contraires, il est visible qu'ayant été composés par les hérétiques, les évêques catholiques sont obligés de les rejeter, ainsi qu'il fut pratiqué autrefois, dit-il, par les évêques, nos prédécesseurs, dans le concile de Sardique. Sur la fin de sa lettre, il dit qu'il ne connaît point de remède à un si grand mal que la décision d'un concile; mais qu'en attendant sa convocation, il faut abandonner la guérison de nos maux à la volonté de Dieu, et attendre de sa divine miséricorde à la fin de ces désordres publics, dont le démon est l'auteur, pour éprouver la vertu et exercer la patience des fidèles (1).

Pendant que le chef de l'Eglise consolait les fidèles catholiques, la Providence donnait aux schismatiques des avertissements d'un autre genre. Il leur arriva plusieurs accidents qui furent regardés comme des punitions divines, pour la persécution excitée contre saint Chrysostome. Le trente septembre de la même année 404, il tomba, à Constantinople et aux environs, de la grêle grosse comme des noix. Le six octobre suivant, l'impératrice Eudoxie mourut en couches d'un enfant mort. Cyrin, évêque de Chalcédoine, qui blâmait toujours saint Chrysostome, mourut de la blessure que lui avait faite saint Maruthas en lui marchant par mégarde sur le pied. Il fallut lui couper la jambe plusieurs fois; le mal gagna l'autre jambe, puis tout le corps, et se trouva sans remède. D'autres moururent de diverses morts ou furent affligés de maladies horribles : l'un tomba d'un escalier et se tua; un autre fut tourmenté de la goutte aux pieds; un autre mourut subitement, rendant une odeur insupportable; un autre eut les entrailles brûlées d'une fièvre lente, avec des douleurs de coliques continuelles et une démangeaison insupportable au dehors; un autre eut les pieds enflés d'hydropisie; un autre eut la goutte aux quatre doigts dont il avait souscrit; un autre eut le bas-ventre enflé et la partie voisine corrompue, avec grande infection et production de vers; d'autres s'imaginaient voir, la nuit, des chiens enragés et des Barbares l'épée à la main, avec des cris horribles; un autre, tombant de cheval, se rompit la jambe droite et mourut aussitôt; un autre perdit la parole et fut huit mois sur un lit, sans pouvoir même porter la main à sa bouche; un autre, ayant sa langue si enflée qu'elle remplissait la bouche entière, écrivit sa confession sur des tablettes (2).

Saint Nil, issu de la première noblesse, et de préfet de Constantinople devenu un illustre solitaire, écrivait à l'empereur Arcade : « Comment prétendez-vous voir Constantinople délivrée des fréquents tremblements de terre et du feu du ciel, tandis qu'il s'y commet tant de crimes et que le vice y règne avec tant d'impunité, après que l'on a banni la colonne de l'Eglise, la lumière de la vérité, la trompette de Jésus-Christ, le bienheureux évêque Jean. Comment voulez-vous que j'accorde des prières à cette ville ébranlée par la colère de Dieu, dont elle n'attend que les foudres à tous moments, moi qui suis consumé de tristesse, qui me sens l'esprit agité et le cœur déchiré par l'excès des maux qui se commettent à présent dans Bysance (3)? »

Du reste, l'exil de saint Chrysostome ne fut point stérile pour la religion. Non-seulement il y donnait à tous les siècles à venir l'exemple d'un homme au-dessus du monde et de lui-même, en un mot l'exemple d'un véritable évêque; non-seulement il y entretenait une correspondance active avec les principaux membres de son clergé et de son peuple pour y maintenir l'ordre, réveiller le zèle, ranimer la charité pour les pauvres, il travaillait encore à la propagation de la foi parmi les infidèles. Il envoya des missionnaires chez les Goths, dans la Perse et la Phénicie, et procura, par le moyen de ces hommes apostoliques, la conversion d'un grand nombre d'idolâtres. Le prêtre Constance, que l'ambitieux Porphyre avait expulsé d'Antioche, saint Chrysostome l'établit supérieur général des missions de la Phénicie et de l'Arabie. Dans une des lettres à sainte Olympiade, il lui recommande l'évêque Maruthas, parce qu'il en avait besoin pour la mission de Perse.

Maruthas était évêque de Martyropolis, autrement Tagrite, capitale de la Sophène, ville qui s'appelle aujourd'hui Miafarakin, dans la Mésopotamie. Vers l'an 400, instruit de la persécution que les chrétiens de la Perse éprouvaient de la part du roi Izdegerd I[er], il quitta son diocèse pour aller à Constantinople

(1) Soz., l. VIII, c. xxvi. Coust., 795. — (2) Pallad., Soc., l. VI, c. xix. Soz., l. VIII, c. xxvii. — (3) Nil, *Epist.* CCLXV.

prier l'empereur Arcadius d'intercéder en leur faveur auprès du roi de Perse. Chemin faisant, il assista au concile que Théophile d'Alexandrie avait rassemblé à Chalcédoine contre saint Chrysostome. Maruthas, qui était fort lié avec ce saint personnage, n'eut pas de peine à reconnaître la haine de Théophile et des évêques assemblés, il prit donc hautement son parti, mais saint Chrysostome ayant été condamné, Maruthas fut mis en prison. Sa captivité ne fut pas de longue durée. Saint Chrysostome ayant été rétabli solennellement, obtint bientôt la délivrance de son ami, qui se rendit alors dans la ville impériale, où il parvint à être chargé d'une mission en Perse, pour demander qu'on mît fin à la persécution suscitée contre les chrétiens. Sa mission réussit au delà de toute attente.

Le roi de Perse, ayant reconnu sa piété, lui rendit beaucoup d'honneur, et l'écoutait comme un homme véritablement chéri de Dieu. Les mages, qui avaient grand pouvoir auprès du roi, en furent alarmés, et craignirent qu'il ne convertît le roi au christianisme; d'autant plus qu'il l'avait délivré d'un mal de tête qui l'avait incommodé longtemps, et dont eux n'avaient pu le guérir. Ils firent donc cacher un homme sous terre, au lieu où était le feu perpétuel que les Perses adoraient; et, quand le roi vint, suivant la coutume, faire sa prière, ils firent crier par cet homme qu'il fallait mettre le roi dehors, parce qu'il avait commis une impiété en tenant pour ami de Dieu le prêtre des chrétiens. Isdegerd, ayant ouï ces paroles, voulut renvoyer Maruthas, nonobstant le respect qu'il lui portait. Mais Maruthas, s'étant mis en prière, apprit par révélation la fourberie des mages, et dit au roi : Seigneur, ne vous laissez pas jouer, mais, quand vous entendrez cette voix, faites fouiller sous terre, et vous trouverez l'artifice; car ce n'est pas le feu qui parle. Le roi le crut, et revint au lieu où était le feu perpétuel. Il entendit encore la même voix, et, ayant fait creuser la terre, il découvrit l'homme qui parlait. Il en fut en grande colère, et fit décimer tous les mages; puis il dit à Maruthas de bâtir des églises où il voudrait.

Depuis ce temps, le christianisme s'étendit de nouveau chez les Perses. Les mages cherchèrent de nouveau à indisposer le roi contre Maruthas. Ils répandirent par artifice une mauvaise odeur en un endroit par où le roi avait accoutumé de passer, et accusèrent les chrétiens d'en être la cause; mais le roi, à qui les mages étaient déjà suspects, en rechercha soigneusement les auteurs et trouva encore que c'étaient des mages. Il en fit punir plusieurs, rendit plus d'honneurs à Maruthas que devant, favorisa les Romains et embrassa leur amitié. Peu s'en fallut même qu'il ne se fît chrétien, à l'occasion d'un autre miracle. Car son fils étant tourmenté d'un démon, Maruthas et un évêque de Perse nommé Abdas le délivrèrent par leurs jeûnes et leurs prières.

Maruthas était non-seulement un [illegible], mais encore un savant évêque. Il a [illegible] plusieurs ouvrages en syriaque : 1° une liturgie, qui existe manuscrite à Rome ; 2° [illegible] *[illegible] sur les Évangiles* ; 3° un [illegible] hymnes et d'autres pièces [illegible], en l'honneur des Saints qui souffrirent le martyre en Perse, à diverses époques, [illegible] trouve dans tous les missels [illegible] et maronites ; 4° une *Histoire du concile de Nicée*, [illegible] une traduction syriaque des canons [illegible] ; 5° les canons du concile de Séleucie, qu'il tint en 410, et qui furent [illegible] par [illegible], se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Florence ; 6° une *Histoire des martyrs de Perse*, ouvrage divisé en deux parties : dans la première, on trouve les actes de martyre de tous les chrétiens qui ont souffert pour la foi sous le règne de Sapor II ; dans la seconde, il est question de ceux qui souffrirent sous le règne d'Izdegerd (1).

A la même époque, deux saints personnages d'Arménie rendirent le plus éminent service à leur nation : c'étaient le patriarche Sahag et son coadjuteur Mesrob, honorés l'un et l'autre comme saints parmi leurs compatriotes. Sahag, autrement Isaac, dixième patriarche d'Arménie, était fils de saint Nersès, qui lui-même, après avoir perdu sa femme, avait été revêtu de la même dignité pendant trente-quatre ans. Il descendait, à la sixième génération, de saint Grégoire l'Illuminateur, apôtre de l'Arménie. Il appartenait aussi à la race royale des Arsacides. Il avait épousé une femme de cette dynastie impériale de Chine, qui s'était transplantée en Arménie. Elle mourut après peu de temps, en lui laissant une fille unique, qu'il maria plus tard à un prince de la même famille. Longtemps avant d'être élevé à la dignité patriarcale, Sahag s'était acquis une haute réputation de sagesse et de sainteté. Sa vie austère et la [illegible] lui [illegible] à [illegible] un grand nombre de disciples, qu'il [illegible] dans les [illegible] villes de l'Arménie. Aussi est-ce par l'assentiment général [illegible] de Perse [illegible] 390. Au milieu des révolutions auxquelles était exposé son pays, il lui rendit des services sans nombre par le crédit dont il jouissait auprès de ses compatriotes et même auprès du roi de Perse.

Mesrob était distingué par ses connaissances dans les langues grecque, persane et syriaque, ainsi que par la perspicacité de son esprit. Le patriarche Nersès en avait fait son secrétaire. Après la mort de Nersès, en 374, il occupa des [illegible] auprès du roi Varazdat. Plus tard, il embrassa l'état ecclésiastique, et se confina dans une retraite pour se livrer avec

(1) Soc., l. VII, c. VIII. *Hist. du Bas-Empire*, l. XXVII, n. 38. *Biogr. univers.*, art. *Maruthas*

plus de tranquillité à l'étude des lettres. Quand Sahag fut monté sur le trône patriarcal, il le pressa de venir auprès de lui, et il le fit son coadjuteur. Le premier et le plus ardent de ses soins fut de poursuivre les idolâtres qui restaient encore en Arménie : mesure qu'il regarde comme non moins utile à la religion qu'à l'État, parce que ces dissidents, ennemis des rois chrétiens, étaient toujours prêts à soutenir les Persans, ou des révolutions intestines.

Mesrob, considérant de plus que la communauté de l'alphabet en usage en Arménie et en Perse était un grand obstacle à l'adoption universelle de la religion chrétienne, par la facilité qu'on avait de se procurer des livres proscrits, tandis que nos livres saints, écrits dans des langues et avec des lettres étrangères, n'étaient à la portée de personne, il résolut, de concert avec le patriarche Sahag, de composer un alphabet qui fût particulier aux Arméniens, et de faire faire une traduction complète de l'Écriture en leur langue. Cet alphabet, composé de trente-six lettres, auxquelles depuis on en ajouta deux, fut tiré de plusieurs signes de l'ancienne écriture du pays, joints à d'autres inventés exprès. Il fut mis en usage en l'an 406, et adopté dans toute l'Arménie, par l'ordre du roi Bahram Sapor. On envoya ensuite un grand nombre de jeunes gens, parmi eux le célèbre historien d'Arménie, Moïse de Khoren, étudier la langue grecque dans les écoles d'Antioche, d'Édesse, d'Alexandrie, de Constantinople et d'Athènes. Ils en rapportèrent, au bout de plusieurs années, une collection de livres grecs, traduits ou en original ; et l'église d'Arménie posséda une version complète de la Bible. En 410, Mesrob alla en Ibérie ou Géorgie, et, de concert avec le roi Arzil et l'évêque Moïse, il y établit l'usage d'un alphabet de trente-huit lettres, semblable à celui d'Arménie. Il en fit autant en Albanie, quelques années après, de concert avec le roi Arsvalé et l'évêque Jérémie. Cet alphabet est perdu maintenant ; mais celui d'Ibérie est encore en usage chez les Géorgiens pour les livres d'église. C'est à la savante opération de ces deux saints personnages qu'on doit la conservation de la langue et de la littérature arméniennes, qui, sans cela auraient fini par se confondre avec celle des Persans ou des Syriens. C'est elle aussi qui a distingué d'une manière particulière la nation et l'église arméniennes, lui a conservé son indépendance politique, et a perpétué jusqu'à nous son existence (1).

Le canton de l'Arménie où saint Chrysostome était exilé depuis un an, se trouvant infesté par les courses des Isaures, il se fit transférer de Cucuse dans la forteresse d'Arabesse, à vingt lieues plus loin. Comme un grand nombre de personnes s'y étaient réfugiées pareillement, il s'y trouva extrêmement serré ; et les incommodités de ce logement, avec la rigueur de l'hiver, qui, en 406, fut insupportable, le firent retomber dans une maladie fâcheuse, dont il ne guérit qu'au commencement du printemps. Alors les Isaures ayant été obligés de se renfermer dans leurs montagnes, il retourna à Cucuse.

Cependant ses amis agissaient toujours à Rome. Démétrius, évêque de Pessinonte, y fit un second voyage, après avoir parcouru l'Orient et publié la communion de l'Église romaine avec saint Chrysostome, en montrant les lettres du pape saint Innocent. Démétrius rapportait des lettres des évêques de Carie, par lesquelles ils embrassaient la communion de saint Chrysostome, et des prêtres d'Antioche, qui suivaient aussi l'exemple de Rome, et se plaignaient de l'ordination de Porphyre, comme irrégulière. Ensuite arrivèrent à Rome le prêtre Domitien, économe de l'église de Constantinople, et un prêtre de Nisibe, nommé Vallagas, qui représentèrent les plaintes des églises de Mésopotamie. Ces deux prêtres apportèrent à Rome les actes d'Optat, préfet de Constantinople, par où l'on voyait que les femmes de qualité, de familles consulaires et diaconesses de l'église de Constantinople, comme Olympiade et Pentadie, avaient été amenées publiquement devant le préfet, pour les obliger de communiquer avec Arsace ou de payer au fisc deux cents livres d'or. Il se trouva aussi à Rome des ascètes et des vierges qui montraient leurs côtés déchirés et les marques des coups de fouets sur leurs épaules.

Le pape saint Innocent, ne pouvant plus les supporter davantage, écrivit à l'empereur Honorius, lui marquant en détail le contenu des lettres qu'il avait reçues. L'empereur ordonna qu'on assemblât un concile d'Occident, et qu'on lui rapportât la résolution qu'on y aurait prise. Les évêques d'Italie s'assemblèrent, et prièrent l'empereur Honorius d'écrire à l'empereur Arcade, son frère, qu'il ordonnât de tenir un concile à Thessalonique, afin que les évêques d'Orient et d'Occident pussent aisément s'y trouver et former un concile parfait, non par le nombre, mais par la qualité des suffrages, et rendre un jugement définitif. Honorius, ayant reçu cet avis, manda au Pape d'envoyer cinq évêques, avec deux prêtres et un diacre de Rome, pour porter à son frère Arcade une lettre qu'il lui écrivait en ces termes :

« C'est la troisième fois que j'écris à Votre Clémence pour la prier de réparer ce qui s'est fait par cabale contre Jean, évêque de Constantinople ; mais il me semble que mes lettres ont été sans effet. Je vous écris donc encore par ces évêques et ces prêtres, ayant fort à cœur la paix de l'Église, dont dépend

(1) *Biogr. univers.*, art. *Sahag* et *Mesrob*. *Hist. du Bas-Empire*, l. XXVIII, n. 31-35. Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*.

celle de notre empire, afin qu'il vous plaise d'ordonner que les évêques d'Orient s'assemblent à Thessalonique; car ceux de notre Occident ont choisi des hommes inébranlables contre la malice et l'imposture, et ont envoyé cinq évêques, deux prêtres et un diacre de la grande Église romaine. Recevez-les avec toute sorte d'honneur, afin que si on leur fait voir que l'évêque Jean a été condamné justement, ils me persuadent de renoncer à sa communion, ou qu'ils me détournent de celle des Orientaux, s'ils les convainquent d'avoir agi par malice. Car pour les sentiments des Occidentaux à l'égard de l'évêque Jean, vous les verrez par ces deux lettres que j'ai choisies entre toutes celles qu'ils m'ont écrites, et qui valent toutes les autres, savoir : celles de l'évêque de Rome et de l'évêque d'Aquilée. Mais je vous prie surtout de faire trouver au concile Théophile d'Alexandrie, même malgré lui; car on l'accuse d'être le principal auteur de tous ces maux. »

Les députés, chargés des lettres de l'empereur Honorius, du pape Innocent, de Chromace d'Aquilée, de Vénérius de Milan et des autres évêques d'Italie, avec une instruction du concile de tout l'Occident, prirent le chemin de Constantinople, par les voitures que fournissait l'empereur. Ils furent accompagnés de quatre évêques orientaux, qui retournèrent avec eux, savoir : Cyriaque, Démétrius, Pallade et Eulysius. L'instruction des députés portait que Jean ne devait point paraître en jugement qu'il n'eût été auparavant rétabli dans son église et dans la communion, afin qu'il n'eût aucun sujet de refuser d'entrer au concile (1).

Dans l'intervalle, le vieil Arsace était mort, le onze novembre 405, après seize mois d'intrusion. Sa place demeura quelque temps vacante, par l'ambition de ceux qui la briguaient. Enfin, vers le dix de mars de l'année suivante 406, on élut évêque de Constantinople le prêtre Atticus. Il était de Sébaste en Arménie; il avait, en sa jeunesse, pratiqué la vie monastique sous la conduite des disciples d'Eustathe de Sébaste, qui étaient de l'hérésie des macédoniens; mais, arrivé en âge d'homme, il revint à l'Église catholique. Il était habile dans la conduite des affaires, soit pour engager une intrigue, soit pour s'en démêler. Il s'acquit beaucoup d'amis par ses manières insinuantes; car il était d'agréable conversation, et savait s'accommoder à tout le monde. Ses sermons étaient médiocres, en sorte qu'on ne se souciait pas de les écrire. Quoiqu'il passât pour ignorant, il ne laissait pas, quand il avait le loisir, d'étudier les meilleurs auteurs profanes, et d'en parler si à propos, qu'il étonnait les savants (2).

Atticus avait été le principal auteur de la conspiration contre saint Chrysostome. Comme il vit que ni les évêques d'Orient ni le peuple de Constantinople ne voulaient communiquer avec lui, il obtint, pour les y contraindre, des rescrits de l'empereur. Celui contre les évêques portait : Si quelqu'un des évêques ne communique pas avec Théophile, Porphyre et Atticus, qu'il soit chassé de l'Église et dépouillé de ses biens. Ceux qui étaient riches et attachés à leurs richesses, communiquèrent malgré eux avec Atticus; ceux qui étaient pauvres et fidèles dans la foi, se laissèrent éloigner par force. Mais il y en eut qui méprisèrent généreusement leurs biens, leurs pays et tous les avantages temporels, et s'enfuirent pour éviter la persécution. Les uns allèrent à Rome, les autres se retirèrent dans les montagnes ou dans les monastères. L'édit contre les laïques portait : Que ceux qui étaient constitués en quelque dignité, la perdraient; les officiers et les gens de guerre seraient cassés; le reste du peuple et les artisans seraient condamnés à une grosse amende et bannis. Nonobstant ces menaces, le peuple, fidèle à saint Chrysostome, plutôt que de communiquer avec Atticus, tenait ses assemblées religieuses en plein air, au milieu des champs, exposé à toutes les intempéries des saisons.

Cependant les députés du Pape et des évêques d'Italie étaient en chemin pour Constantinople. Ils voulaient passer à Thessalonique, et ils avaient des lettres à rendre à l'évêque Anysius, zélé pour la bonne cause avec les autres évêques de Macédoine, ainsi qu'on le voit par les lettres de saint Chrysostome. Mais comme ils longeaient les côtes de la Grèce pour aborder à Athènes, ils furent arrêtés par un tribun militaire, qui les mit entre les mains d'un centurion, les empêcha d'approcher de Thessalonique et les fit embarquer dans deux vaisseaux. Un grand vent de midi qui s'éleva leur fit passer en trois jours la mer Égée et les détroits de l'Hellespont, sans manger. Le troisième jour, au commencement de la nuit, ils arrivèrent à la vue de Constantinople; ils y furent arrêtés par les gardes du port, et ramenés en arrière, sans savoir par quel ordre, et on les renferma dans une forteresse maritime de Thrace, nommée Athyra. On les y maltraita : on mit les Romains dans une chambre; Cyriaque et les autres Grecs en plusieurs chambres différentes, sans leur laisser même un valet pour les servir.

On leur demanda les lettres dont ils étaient porteurs. Mais ils répondirent : Comment pouvons-nous, étant ambassadeurs, nous dispenser de rendre en main propre à l'empereur les lettres de l'empereur, son frère, et des évêques? Ils persistèrent à refuser les lettres, quoiqu'ils en fussent pressés par le notaire Patrice et par quelques autres ensuite. Enfin, un tribun nommé Valentinien, natif de Cappadoce, arracha les lettres à l'évêque Marien avec tant d'effort, qu'il lui rompit le pouce. C'étaient les lettres de l'empereur toutes cachetées, ainsi que les autres. Le lendemain, des gens envoyés par la cour ou par

(1) Pallad. — (2) Soc., l. VI, c. xx. Soz., l. VIII, c. xxvii.

Atticus, car ils ne purent le savoir, vinrent leur offrir trois mille pièces d'argent, et les prier de communiquer avec Atticus, sans parler de l'affaire de saint Chrysostome. Ils demeurèrent fermes, et se contentèrent de prier Dieu, que, puisqu'ils ne pouvaient rien faire pour la paix, du moins ils retournassent sans péril à leurs églises. Dieu le leur fit connaître par diverses révélations. Le même Valérien vint les tirer promptement du château d'Athyra, et les fit embarquer sur un vaisseau très-mauvais, avec vingt soldats de diverses compagnies; on disait même qu'il avait donné de l'argent au maître du vaisseau pour les faire périr. Après avoir fait plusieurs stades, et étant près de faire naufrage, ils abordèrent à Lampsaque, où, ayant changé de bâtiment, ils arrivèrent le vingtième jour à Otrante en Calabre, sans avoir pu apprendre où était saint Chrysostome, ni ce qu'étaient devenus Cyriaque et les autres évêques orientaux qui étaient partis avec eux comme députés.

D'abord le bruit courut que ces autres évêques avaient été jetés à la mer; ensuite, on sut qu'ils avaient été bannis en des pays barbares, où des esclaves publics les gardaient. Les soldats prétoriens qui les conduisirent au lieu de leur exil, leur ôtèrent tout l'argent qu'ils avaient pris pour la dépense du voyage, leur faisaient faire des marches forcées, les attaquaient sans cesse par des paroles sales et insolentes, se logeaient exprès ou dans des hôtelleries pleines de femmes perdues, ou dans des synagogues de Juifs et de Samaritains. Comme les évêques en étaient fatigués, un d'entre eux dit : Pourquoi nous affligeons-nous de ces logements? dépend-il de nous de les choisir et d'éviter cette indécence? Ne voyez-vous pas que Dieu est glorifié en tout ceci? Combien de ces malheureuses femmes qui avaient oublié Dieu, ou ne l'avaient jamais connu, ont été excitées à penser à lui et à le craindre? Saint Paul, qui a souffert tout cela, disait : Nous sommes la bonne odeur de Jésus-Christ, et nous sommes en spectacle aux anges et aux hommes.

Les évêques de la communion de Théophile qui se trouvaient sur leur passage, non contents de n'exercer envers eux aucune humanité, faisaient des présents aux soldats pour les chasser au plus vite de leur ville et les maltraiter. Au contraire, les évêques de la seconde Cappadoce témoignèrent leur compassion par leurs larmes. Cette persécution s'étendit à un nombre considérable. Sérapion, l'un des plus fidèles disciples de saint Chrysostome, et qu'il avait ordonné évêque d'Héraclée en Thrace, se cacha longtemps dans un monastère de Goths. Il fut chargé de mille calomnies, amené devant les juges, fouetté et tourmenté jusqu'à lui arracher les dents, et enfin banni en Égypte. Un saint vieillard nommé Hilaire, qui, depuis dix-huit ans, ne mangeait point de pain, fut relégué à l'extrémité du Pont, après avoir été battu, non par ordre du juge, mais par le clergé. Brison, frère de Pallade, quitta volontairement son église, se retira dans une petite terre qu'il avait, et y labourait de ses propres mains, lorsque Pallade écrivait le dialogue où il décrit cette persécution. Elpide, évêque de Laodicée en Syrie, s'était enfermé dans une chambre haute avec Pappus, s'occupant à la prière, et depuis trois ans ils n'avaient pas descendu l'escalier de la maison. Héraclide, évêque d'Éphèse, était depuis quatre ans prisonnier à Nicomédie; l'évêque Silvain était à Troade, où il vivait de sa pêche; d'autres étaient retirés en divers lieux, plusieurs avaient disparu. Quelques-uns communiquèrent avec Atticus; mais, comme il ne se fiait guère à eux, il les transféra en des églises de Thrace. Les prêtres et beaucoup de laïques furent traités comme les évêques. Enfin, quand on lit ces choses dans Pallade, on croirait lire une persécution de Dioclétien ou de Galère (1).

Saint Chrysostome ayant appris dans son exil ce qui se passait en Occident, et combien le Pape et les autres évêques s'intéressaient à son rétablissement, leur écrivit plusieurs lettres pour les en remercier. Il écrivit en particulier à Vénérius de Milan, à Chromace d'Aquilée, à Gaudence de Bresce, à Aurélius de Carthage, à Hésychius de Salone, et en général aux évêques venus d'Occident et aux prêtres de Rome. Il écrivit aussi à trois des plus illustres dames romaines, dont la principale était Proba Falconia. Dans la dernière lettre qu'il écrivit au pape saint Innocent, il le remercie du soin qu'il avait pris de le défendre, et le compare à un pilote dont la vigilance est d'autant plus grande, que la nuit est plus profonde et la mer plus menaçante. C'est sur vous, ajoute-t-il, que repose le fardeau du monde entier, puisque vous avez à combattre à la fois et pour les églises désolées, et pour les peuples dispersés, et pour les prêtres que les ennemis environnent, et pour les évêques mis en fuite, et pour les constitutions de nos Pères, outrageusement foulées aux pieds (2).

Les ennemis de saint Chrysostome, apprenant les grands biens qu'il faisait pour la conversion des infidèles du voisinage, et combien ses vertus étaient célèbres à Antioche, résolurent de l'envoyer encore plus loin. C'étaient Sévérien de Gabale, Porphyre d'Antioche et quelques autres évêques de Syrie, qui le craignaient encore, tout exilé qu'il était, tandis qu'eux jouissaient des richesses de l'église et disposaient de la puissance séculière. Ils envoyèrent donc à la cour, et obtinrent de l'empereur Arcade un ordre plus rigoureux pour le faire transférer [illegible] promptement, à Pytionte, lieu désert du pays des Tzanes, sur le bord du Pont-Euxin. Le voyage était long et dura trois [illegible]

(1) Pallad. Vit. Chrys. — (2) Chrysost., t. III, p. 522. Const., 809.

[illegible] gner le saint. Il le faisait sortir par la plus [illegible] de l'empire, [illegible]

[illegible] sèrent outre, sans s'y arrêter, et demeurèrent dehors dans une église qui était à cinq ou six milles, dédiée à saint Basilisque, évêque de [illegible] d'Antioche. Comme ils étaient logés dans les bâtiments dépendants de cette église, saint Basilisque [illegible] la nuit [illegible] saint Chrysostome et lui dit : Courage, mon frère Jean, demain nous serons ensemble! On disait même qu'il l'avait prédit au prêtre qui y demeurait, [illegible] frère, car il vient ! Saint Chrysostome, s'assurant sur cette révélation, [illegible] res du matin ; mais il ne put [illegible]. Ils partirent et marchèrent environ une lieue et demie ; après quoi il fallut revenir à cette église dont ils étaient partis, tant saint Chrysostome se trouvait mal. Etant arrivé, il changea d'habits et se vêtit entièrement de blanc, jusqu'à la chaussure, étant encore à jeun. Il distribua aux assistants ce qui lui restait ; et, ayant reçu l'eucharistie, il fit sa dernière prière devant tout le monde, et ajouta ces mots, qu'il disait ordinairement : Dieu soit loué de tout ! puis dit le dernier : Amen! étendit ses pieds et rendit l'esprit. Il y eut à ses funérailles un si grand concours de vierges et de moines de Syrie, de Cilicie, de Pont et d'Arménie, que l'on croyait qu'ils s'étaient donné rendez-vous. Ce fut une fête comme d'un martyr, et son corps fut enterré auprès du corps de saint Basilisque [illegible]. Et le successeur de saint Pierre, qui l'avait défendu pendant sa vie, le défendit après sa mort, et n'admit à sa communion [illegible] de Constantinople, d'Antioche et d'Alexandrie, que quand ils eurent rétabli sa mémoire et rappelé les évêques exilés pour sa cause (1).

On vit alors, sous une face nouvelle, la vérité de cette parole : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Car on vit cette Église, de toutes les choses humaines la plus faible, [illegible] où l'empire romain, de toutes les choses humaines la plus forte, vint à se briser ; l'invasion [illegible]. L'empire y trouva [illegible]

[illegible] de fait, il aspirait à l'être de nom, soit lui, [illegible] de l'empire, s'ennuyait de porter depuis [illegible] taine. L'an 400, il entre une première fois en Italie, [illegible] rentre l'an 401 ; toute l'Italie est en alarmes ; [illegible] les Gaules ; Stilichon rappelle les troupes qui en gardent les frontières sur le Rhin, livre à Alaric une bataille sanglante, à la suite de laquelle [illegible] Ravenne (2).

L'Afrique orientale, qui appartenait à l'empire d'Orient, éprouvait également de grands ravages. L'an 405, les Maziques et [illegible] Tripolitaine, de l'autre, dans la Lybie et dans l'Egypte, dont ils désolèrent la frontière. Cé[illegible] naïque, était un poltron qui ne savait faire la guerre qu'aux peuples qu'il était chargé de défendre. Il courait la province pour en tirer de l'argent ; il congédiait les soldats pour profiter de leur paye. Les Maziques, méprisant un tel général, vinrent piller et brûler les campagnes [illegible] et y mirent le siége. Aux approches du danger, [illegible] blants de peur, se cachaient dans les cavernes. [illegible] que redoutables. Quelques prêtres des [illegible]

[illegible] Déjà le Goth était entré dans l'I[illegible] qu'une alarme imprévue suspendit [illegible]

[illegible] Gallet, T[illegible], etc. — (2) *Histoire du Bas-Empire*, l. XXVII, n. 6. [illegible] — (3) [illegible] CXXIV, CXXXI, CXXXII.

cinq ans auparavant avec Alaric et n'avait pu prendre Aquilée, il avait repassé les Alpes. En 405, il les passa de nouveau, à la tête de deux cent mille hommes suivant Orose, de quatre cent mille suivant Zosime (1). Il était Goth et païen, fort attaché au culte des idoles, et, selon la coutume des Barbares, il avait voué à ses dieux le sang de tous les Romains. Les païens publiaient à Rome qu'il venait un ennemi vraiment redoutable, que le culte des dieux rendrait puissant contre Rome, où leurs autels étaient méprisés, et ils disaient que les sacrifices de ce roi étaient plus à craindre que ses troupes, quoique innombrables et victorieuses. Les blasphèmes se multipliaient dans toute la ville, dit un historien du temps (2), et le nom de Jésus-Christ était regardé plus que jamais comme la cause de tous les maux. Mais Uldès, roi des Huns, et un capitaine goth, nommé Sarus, étant venus au secours de Stilichon et des Romains, enfermèrent Radagaise entre des montagnes, où son armée périt de faim, de soif et de maladies. Radagaise, désespéré, se déroba secrètement à son armée et voulut se sauver seul; mais il fut pris, chargé de chaînes et décapité à la vue de ses Barbares. Ce spectacle acheva de les abattre; ils mirent bas les armes. Il en restait encore un si grand nombre, que, pour une pièce d'or, on en vendait des bandes entières, comme des troupeaux. Mais déjà consumés de faim et de maladies, ils périrent tous en peu de temps.

L'Italie étant délivrée d'un si grand péril, Stilichon faisait des préparatifs pour aller rejoindre Alaric et envahir l'empire d'Orient. Mais tout à coup on apprit avec terreur que les Vandales, les Suèves et les Alains, suivis des Allemands et des Bourguignons, ayant trouvé le Rhin dégarni de troupes, l'avaient passé près de Mayence le dernier jour de l'an 406, et se répandaient dans les Gaules. Mayence fut prise et saccagée, plusieurs milliers de chrétiens furent égorgés dans l'église avec Auréus, leur évêque. Worms fut détruite après un long siége. Spire, Strasbourg et d'autres villes moins considérables éprouvèrent la fureur de ces barbares. Ils s'emparèrent de Cologne; Trèves fut pillée; Tournai, Térouanne, Arras, Saint-Quentin ne purent arrêter ce torrent. Laon fut la seule ville de ces cantons qui tint contre leurs attaques; ils se virent obligés d'en lever le siége. Ces barbares, furieux ariens, la plupart même idolâtres, firent dans toute la Gaule grand nombre de martyrs. Nicaise, évêque de Reims, eut la tête tranchée après la prise de sa ville épiscopale. Ils traitèrent de même Didier, évêque de Langres; ils passèrent les habitants au fil de l'épée, et mirent le feu à la ville. Besançon vit massacrer son évêque Antidius. Sion fut prise, Bâle ruinée. Ils s'étendirent jusqu'aux Pyrénées. Les deux Aquitaines et les provinces méridionales auparavant les plus fortunées de la Gaule, ne furent plus couvertes que de cendres et de ruines. Peu de villes purent résister à cette tempête par l'avantage de leur situation. Ils détruisirent Marseille; mais ils assiégèrent inutilement Toulouse, et l'on attribua le salut de cette ville aux prières de son saint évêque Exupère. La faim dévorait ceux que la guerre avait épargnés. Dans toute l'étendue de la Gaule, auparavant si peuplée, on ne rencontrait plus que des cadavres vivants [illegible]

La ruine des Gaules effraya les troupes romaines cantonnées dans la Grande-Bretagne. Elles craignirent à la fois et les ravages des nouveaux barbares et les attaques de ceux de l'Écosse. N'espérant aucun secours de l'empire, elles se donnèrent un empereur. Elles choisirent d'abord un officier nommé Marc, qu'elles tuèrent presque aussitôt pour mettre à sa place Gratien, qu'elles tuèrent au bout de quatre mois. Alors elles revêtirent de la pourpre un simple soldat appelé Constantin. Ce nom parut d'un bon augure. De fait, Constantin se maintint pendant quatre ans, non-seulement dans la Grande-Bretagne, mais encore dans la Gaule, dont il se rendit maître, autant qu'on pouvait l'être au milieu de ces désordres. De plus, son fils Constant, élevé jusque-là dans un monastère, et nommé tout d'un coup César, se rendit maître de l'Espagne. Enfin, dès la fin de l'année 408, l'empereur Honorius reconnut Constantin pour son collègue.

Stilichon, maître de toutes les troupes, n'avait fait aucun mouvement pour sauver ces malheureuses provinces : ce qui seul démontre qu'il avait des secrets desseins. L'an 408, il maria sa seconde fille à l'empereur Honorius, veuf depuis quatre ans de la première. Honorius n'avait point d'enfant et ne devait pas en avoir. Stilichon avait un fils nommé Eucher, auquel il pensait faire épouser Placidie, fille du grand Théodose, afin de l'approcher toujours plus près du trône. De plus, quoique chrétien lui-même, du moins en apparence, il avait fait élever son fils dans le paganisme, afin de se concilier à la fois les deux grands partis de l'empire, les chrétiens et les païens. Enfin, l'empereur Arcade étant mort le premier mai 408, il ne lui semblait pas impossible d'envahir le trône de Constantinople sur son fils et successeur de huit ans, Théodose le Jeune. C'est pour ces desseins mutuels qu'il se concertait avec Alaric. Ce moment suffit pour le renverser. Ses projets furent dévoilés à Honorius et publiés parmi les troupes, qui, d'indignation, massacrèrent aussitôt ses amis sous les yeux mêmes de l'empereur, à Pavie. Stilichon, retiré à Ravenne, ayant su qu'il y avait un ordre de l'arrêter, se réfugia la nuit dans

(1) Oros., l. VII, c. xxxvii. Zos., l. V, c. xxvi. — *Histoire du Bas-Empire*, l. XXVIII.

(2) Oros., l. VII, c. xxxvii. — (3) *Ibid.*, l. VII. *His-*

une église voisine. Le jour venu, plusieurs officiers allèrent le trouver dans cet asile, et lui protestèrent avec serment, en présence de l'évêque, qu'ils n'avaient pas d'ordre de lui ôter la vie, mais seulement de le garder prisonnier. Sur cette assurance, Stilichon se met entre leurs mains. Mais dès qu'il est sorti de l'église, l'officier qui avait apporté le premier ordre en montra un second, par lequel Stilichon fut condamné à mort, comme traître au prince et à la patrie, et il a la tête tranchée le 23 août. Son fils Euchêr eut le même sort ; sa fille, à peine impératrice, se vit répudiée ; et sa femme Séréna, tante d'Honorius, fut peu après étranglée, par ordre du sénat romain (1).

On avait renversé Stilichon ; mais Alaric marchait sur Rome sans trouver d'obstacle. On avait grossi son armée de tous les Goths qui servaient dans les troupes romaines, en égorgeant dans bien des villes leurs femmes et leurs enfants. On dit que, dans cette marche, il rencontra un pieux solitaire qui voulut l'en détourner en lui représentant les maux dont il allait être la cause (2), et qu'Alaric lui répondit : Je n'y vais pas de moi-même, mais quelqu'un me presse et me tourmente tous les jours, en disant : Marche et va saccager Rome! Cette ville fut bientôt investie de toutes parts et réduite aux dernières extrémités. La peste se joignit à la famine. Toutes les rues étaient jonchées de morts ; et comme on ne pouvait les transporter hors de la ville, dont les ennemis occupaient tous les dehors, Rome n'était plus qu'un vaste cimetière où les morts tuaient les vivants par la vapeur meurtrière qu'ils exhalaient.

Dans cette extrémité, les sénateurs païens, qui formaient encore, à ce qu'il paraît, le plus grand nombre, crurent nécessaire de sacrifier au capitole et dans les temples. Car les aruspices toscans, appelés par le préfet de Rome, promettaient de chasser les barbares par des foudres et des tonnerres, se vantant de l'avoir fait à Narni, ville de Toscane, qu'Alaric n'avait pas jugé à propos de prendre en marchant vers Rome. Le païen Zosime dit (3) que, pour plus grande sûreté, on rapporta au pape Innocent le dessein que l'on avait de faire à Rome des sacrifices, et que le Pape, préférant le salut de la ville à son opinion, permit de le faire en secret. Personne n'en a jamais cru là-dessus Zosime, perpétuel calomniateur des chrétiens ; mais cela montre toujours à quel point l'idolâtrie avait repris à Rome. Ce qu'il ajoute le confirme de plus en plus. Les devins toscans ayant soutenu que ces [illegible] ne serviraient de rien à la ville si on ne les faisait en public, le sénat monta au capitole et commença à y faire, ainsi que dans les places publiques, ce qu'on avait [illegible]. Mais personne n'osa y prendre part [illegible] inutile, on laissa les aruspices toscans, et on songea aux moyens d'apaiser Alaric.

Après de longues contestations, on convint enfin que Rome donnerait cinq mille livres d'or, trente mille d'argent, quatre mille tuniques de soie, trois mille peaux teintes en écarlate, trois mille livres d'épiceries, et qu'elle mettrait en otage, entre les mains d'Alaric, les enfants des plus nobles citoyens. A ces conditions, Alaric promettait, non-seulement de vivre en paix avec les Romains, mais encore d'employer ses armes pour la défense de l'empire contre quelque ennemi que ce fût. Les Romains demandèrent quelques jours pour obtenir le consentement de l'empereur. Honorius approuva tout ; il ne fut plus question que d'exécuter le traité. Ce n'était pas l'opération la plus facile. Le trésor public était épuisé ; il fallait avoir recours aux particuliers. Palladius, un de ses sénateurs les plus distingués, fut chargé d'imposer sur les habitants une contribution proportionnelle. Il lui fut impossible de remplir l'objet de sa commission : chacun cachait avec soin ce qu'il avait d'or et d'argent. On fut obligé d'enlever les ornements des temples et de fondre les statues, ce qui causa aux païens une douleur très-amère. Ils regrettèrent surtout une statue de la Valeur ; et leurs devins prononcèrent que, dans cet instant fatal, la bravoure romaine périssait à jamais. Les chrétiens pensaient, au contraire, qu'on ne perdait la statue de la Valeur que parce que depuis longtemps on en avait perdu la réalité.

Cependant les Alains, les Suèves et les Vandales, après avoir ravagé les Gaules, entrèrent en Espagne. Pendant l'espace d'une année entière, ce pays fut un théâtre sanglant, où se renouvelèrent toutes les scènes de désolation. Sans distinction d'âge, de sexe, de condition, tout était passé au fil de l'épée. Les paysans qui étaient assez heureux pour sauver leur vie, se retiraient dans les places ; ils y trouvaient la même barbarie qui dévastait leurs campagnes. Tandis que les Vandales brûlaient les fruits de la terre, les commis des impôts, autre espèce de vandales, dévoraient la [illegible] moins ardents à les défendre qu'à les piller, enlevaient le reste. La famine et la peste, [illegible] tout était en guerre ; il fallait se défendre et contre les hommes et contre les bêtes : celles-ci, sortant des forêts et dévorant les cadavres [illegible] coutumaient tellement au sang humain, que, ne goûtant plus d'autre nourriture, elles attaquaient les hommes vivants. [illegible] rible, on vit des mères se rep[illegible]

(1) Hist. du Bas-Empire, l. XXVIII. — (2) Soz., l. IX, c. VI. — (3) Zos., l. V, c. XL et XLII.

sacrifiait pour la conservation des autres; mais, quand on la vit égorger le seul qui restait encore, le peuple de la ville où se passait cet exécrable forfait se souleva contre ce monstre d'inhumanité et l'assomma à coups de pierres.

Les campagnes étant ruinées, les places, déjà désolées par la famine et par la peste, ne purent se défendre. Les évêques d'Espagne montrèrent alors un courage qui fait honneur à l'Église. Ils pouvaient se soustraire par la fuite aux maux qu'ils souffraient et à ceux qu'ils avaient encore à craindre; ils se firent un devoir de mourir avec les déplorables restes de leur troupeau. Enfin l'Espagne étant devenue presque déserte, les Barbares se la partagèrent. On vit alors un changement aussi heureux qu'incroyable. A peine les Barbares eurent-ils quitté l'épée, qu'ils saisirent la charrue; et les campagnes, abreuvées de sang, montrèrent dès l'année suivante de riches moissons et se peuplèrent de troupeaux. Les vainqueurs, moins avides que les princes naturels, traitaient les habitants avec plus d'équité et de douceur. Ils portaient l'humanité jusqu'au point de ne pas contraindre ceux qui voulaient quitter le pays. Ils leur laissaient emporter librement leurs effets; ils leur fournissaient des voitures, et leur donnaient même une escorte pour les défendre; ils se contentaient d'un médiocre salaire pour leur conserver les biens et la vie, qu'ils pouvaient également leur ôter. Rien n'était plus sacré que leur serment, et l'on était tenté de croire que les Romains étaient les vrais Barbares. Leur douceur rappela la plupart de ceux que la terreur avaient dispersés, et les villes virent rentrer dans leur sein une partie de leurs habitants. Tels sont les détails que nous donne un historien du temps, Paul Orose, Espagnol de naissance (1). La province particulière qu'occupèrent les Vandales, l'ancienne Bétique, a été appelée de leur nom Vandalousie ou Andalousie.

Cependant l'empereur Honorius, incapable de se conduire par lui-même, se laissait conduire par ses courtisans, et le principal objet de ses courtisans était de se supplanter les uns les autres. Ainsi Olympius, qui avait renversé Stilichon, fut renversé à son tour et d'une manière plus ignominieuse. Constance, beau-frère d'Honorius, après lui avoir fait couper les oreilles, le fit assommer à coups de bâton. Au milieu de ces intrigues, Honorius manque au traité fait avec Alaric, qui campait encore dans la Toscane. Rome, menacée d'un nouveau siége, envoie des députés à l'empereur. Les courtisans se moquèrent de leurs alarmes; ils ne parlaient que de la puissance romaine et de la majesté de l'empire. On envoya au secours de Rome six mille hommes d'élite. Avant d'arriver, ils furent taillés en pièces par la folle présomption du général. Il y en eut à peine cent qui échappèrent, entre autres Attale, nommé préfet de Rome.

Bientôt Rome se vit bloquée de nouveau. Le sénat députa une seconde fois à l'empereur, pour lui représenter la nécessité de conclure la paix avec Alaric. Celui-ci, étant maître de tous les chemins, fit escorter les députés jusqu'à Ravenne. Le pape saint Innocent se joignit à eux, et ne revint à Rome qu'après qu'elle eut été saccagée. On renoua les négociations avec Alaric. Jovius, préfet du prétoire, y voulut jouer de finesse, et perdit tout par son étourderie. Pour réparer son imprudence, il en fit une seconde. Il jura sur la vie de l'empereur, qu'il ne consentirait jamais à aucun accommodement avec les Goths, et il engagea tous les officiers et l'empereur même à se lier par le même serment. Alaric, de son côté, aurait voulu ne pas saccager Rome. Il engagea donc les évêques des villes par lesquelles il passait à s'employer pour la paix auprès de l'empereur. Il se rabattit même à des conditions très-modérées. Il ne demanda que la Norique ou la Bavière, pays toujours infesté par les courses des Barbares, et dont les Romains ne tiraient presque aucun revenu. Il laissait à l'empereur à décider quelle quantité de blé il serait nécessaire de fournir aux Goths pour subsister dans un terrain pauvre et stérile; à ces conditions, il offrait une alliance inviolable et une ligue défensive contre quiconque attaquerait l'empire. Ces conditions furent trouvées raisonnables; mais les courtisans opposèrent le serment qu'ils avaient fait. S'ils avaient juré par le nom de Dieu, à la bonne heure; mais par la vie de l'empereur, il n'y avait pas moyen d'y revenir sans exposer l'empereur même (2).

Alaric fit alors une chose à quoi l'on ne s'attendait guère. Après avoir réduit Rome à se soumettre, il s'avisa de faire un nouvel empereur. Il jeta les yeux sur Attale, préfet de la ville. C'était un Grec d'Ionie, païen de naissance, athée dans le cœur, qui, dès qu'il vit Alaric maître de Rome, se fit baptiser par un évêque arien qui suivait l'armée des Goths. Ainsi, ce choix ne pouvait manquer de plaire en même temps aux païens, qui ne regardaient son changement que comme un déguisement politique, et aux ariens, qui se flattaient de l'avoir converti. Les uns et les autres comptaient également sur sa faveur, et Zozime dit que les seuls Anicius furent affligés de son élévation. Cette famille, distinguée par sa noblesse et son opulence, l'était encore davantage par un zèle héréditaire pour la foi chrétienne. Le sénat, devenu esclave des volontés d'Alaric, ayant fait dresser un trône, on y plaça le nouvel auguste; on le revêtit de la pourpre; on lui mit la couronne sur la tête, et le cérémonial fut d'autant mieux observé qu'on avait plus peur (3).

(1) Oros., l. VII, c. XLI, etc. Salv., l. VII. — (2) Zos., l. V. Oros., l. VII. — (3) Zos., l. VI, c. I, 6 et 7. Oros., l. VII, c. XLII.

Attale se hâta de nommer ses [illegible] officiers. Alaric fut nommé général de l'infanterie, son beau-frère Adolphe fut revêtu du titre de comte des domestiques, c'est-à-dire commandant de la garde impériale. Tertullus fut désigné consul pour l'année suivante. Après cette distribution de rôles, Attale, [illegible] de théâtre, accompagné de [illegible], alla prendre possession du palais. Le lendemain il vint au sénat ; et, [illegible] grandeur, il y fit un discours [illegible] d'arrogance, promettant aux Romains [illegible] de l'univers, et d'autres événements encore plus merveilleux. Les [illegible] de Rome, aussi vains que lui, surtout les païens, comptaient beaucoup sur ce glorieux avenir. Ils attendaient [illegible] du consulat de Tertullus, connu par son attachement pour l'idolâtrie. Les monnaies qu'Attale fit frapper portent l'empreinte de sa vanité : on n'y voit plus le labarum ni la croix du Christ ; c'est la Victoire qui couronne le prince ; c'est Rome [illegible] des épithètes pompeuses [illegible] d'*[illegible]*.

Attale, accompagné d'Alaric et de son armée, marcha vers Ravenne. Honorius eut si peur, qu'il envoya ses principaux officiers, [illegible] autres Jovius, son préfet du prétoire, offrir à Attale de le reconnaître pour son collègue et de partager avec lui l'empire d'Occident. Attale, d'après la suggestion de Jovius même, consentait seulement à lui laisser la vie et un traitement honorable, mais à condition qu'il serait fait eunuque. Le traître Jovius finit par embrasser ouvertement le parti d'Attale. Il fut remplacé auprès d'Honorius par le grand chambellan [illegible], qui, peu de temps après, fut assommé à coups de bâton par Allobich, capitaine des gardes, sous les yeux mêmes de l'empereur, qui n'eut point assez d'autorité pour empêcher cette horrible violence. [illegible] Jovius, [illegible] d'Attale, [illegible] sa première [illegible] et fut le premier à conseiller au roi des Goths de se défaire de ce fantôme d'empereur, qui n'était propre qu'à [illegible] Alaric [illegible] le siége de Ravenne, se rendit à Rimini, et renoua les négociations avec Honorius.

Cependant le païen Tertullus, consul éphémère pour Rome en 410, [illegible] faste l'exercice de son consulat. Le sénat s'étant assemblé le premier de janvier selon la coutume, Tertullus, environné de toute la pompe consulaire, lui adressa la parole en ces termes : Pères conscrits, je vous parle aujourd'hui en qualité de consul et [illegible] je [illegible] la première de ces dignités, j'y [illegible] bientôt [illegible] l'autre. Le reste de son discours [illegible] et plus [illegible] : il s'annonçait comme le vengeur des dieux et le réparateur de leurs autels et de leurs temples. Rome cependant éprouvait une disette encore plus extrême que pendant le siége, à [illegible] qu'Attale [illegible] par le gouvernement [illegible], [illegible] de [illegible], [illegible] devait [illegible] [illegible] cette voix [illegible] taxe le prix (1) ! Attale, apprenant ces horreurs, partit du [illegible] à Rome. Mais, peu de [illegible], Alaric fut revenu [illegible] ; et, [illegible] la ville [illegible] le dimanche, le [illegible] lui [illegible] Attale [illegible] de son [illegible] demandait [illegible] clusion du traité. La chute d'Attale n'affligea que [illegible].

Tout [illegible] Saras, [illegible] en attaquant à l'improviste le camp d'Alaric. Irrité de cette perfidie, Alaric prit sur-le-champ [illegible] Rome [illegible] d'empereur à Attale [illegible] politique, et le lui ôta devant Rome, quand il [illegible] ser par cette comédie et qu'ils refusaient d'ouvrir leurs portes [illegible] après avoir distribué tous leurs biens aux pauvres [illegible], qui fut assez long. Alaric prit la ville par trahison, le vingt-quatre août 410. Il permit à [illegible] mais il [illegible] manda d'épargner le sang des hommes et [illegible] brûler les édifices consacrés au culte divin. [illegible] Romains [illegible] y avait établi un asile, Alaric, en la saccageant, [illegible] soldats les déplorables restes des habitants : il déclara que l'église de Saint-Pierre et celle de Saint-Paul seraient respectées comme un refuge inviolable. Il avait choisi ces deux églises, non-seulement par vénération pour [illegible] mais aussi parce qu'étant les plus spacieuses, elles [illegible] un plus [illegible] de malheureux.

[illegible] Mais quels ordres pourraient contenir des [illegible] ? Les Goths, répandus dans Rome, saccagèrent les maisons ; ils mirent le feu à celles qu'on [illegible] trouvaient sous leurs mains, ils supposaient qu'on leur en cachait plus qu'il n'en paraissait, et n'épargnaient ni les menaces ni les tourments pour forcer à livrer ce qu'on avait

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXIX. Oros., Zos.

et ce qu'on n'avait pas. La famine avait par avance ravagé la ville ; il y avait peu de maisons qui ne fussent en deuil et qui n'offrissent aux yeux du soldat barbare des cadavres ensevelis. Ce spectacle n'attendrissait pas ces cœurs impitoyables : des femmes, des enfants furent égorgés sur le corps de leurs maris et de leurs pères. La brutalité ne respecta que les femmes et les filles qui s'étaient réfugiées dans les églises. Le fracas des maisons qui croulaient dans l'incendie, les insultes, les cris, l'épouvante, la fuite répandaient une affreuse confusion ; les flammes, qui dévoraient une partie de la ville, éclairaient toutes ces horreurs ; et, comme si le ciel se fût armé de concert pour châtier cette métropole de l'idolâtrie, un furieux orage se joignit aux ravages des Goths ; la foudre écrasa plusieurs temples, fondit les lambris d'airain, réduisit en poudre ces statues autrefois adorées, que les empereurs chrétiens avaient conservées pour la décoration de la ville.

Cependant, le respect des Goths pour la sainteté du christianisme épargna beaucoup de sang aux Romains. La fureur des ennemis s'arrêtait aux portes des saints lieux, les Goths eux-mêmes y conduisaient ceux qu'ils voulaient sauver du massacre. Si quelques églises furent embrasées, ce ne fut que par la communication des flammes qui consumaient les maisons voisines, et la religion se soutint glorieuse au milieu de tant de ruines et de larmes.

Un officier goth, des plus considérables, trouva dans la maison d'une église une vierge consacrée à Dieu et avancée en âge ; il lui demanda honnêtement son argent. Elle lui dit avec assurance qu'elle en avait beaucoup et qu'elle allait le lui montrer. En effet, elle exposa à ses yeux de si grandes richesses, que le Barbare fut étonné du nombre, du poids et de la beauté de tant de vases dont il ne savait pas même les noms. Ce sont, dit elle, les vases de l'apôtre saint Pierre ; prenez-les si vous l'osez. Vous en répondrez : comme je ne puis les défendre, je n'ose les retenir. Le Barbare, touché de respect, l'envoya dire à Alaric, qui commanda qu'aussitôt on reportât tous les vases, comme ils étaient, à la basilique de Saint-Pierre, et que l'on y menât aussi, avec escorte, la vierge sacrée et tous les chrétiens qui s'y joindraient. Cette maison était loin de l'église de Saint-Pierre, en sorte qu'il fallait traverser toute la ville ; le transport de ces vases sacrés fut ainsi un spectacle et une pompe magnifiques. On les portait un à un sur la tête, à découvert, et des deux côtés marchaient des soldats l'épée à la main ; Romains et Barbares chantaient ensemble des hymnes à la louange de Dieu. Les chrétiens accouraient de tous côtés ; plusieurs païens firent semblant d'être chrétiens en cette occasion, et plus il s'amassait de Romains pour se sauver, plus les Barbares s'empressaient autour pour les défendre (1).

Les femmes chrétiennes semblèrent alors avoir recueilli le courage que les hommes avaient perdu. Sainte Marcelle, illustre par sa vertu et sa noblesse, veuve depuis soixante-dix ans, occupait une maison sur le mont Aventin ; elle y vivait dans la prière et dans la méditation des saintes Écritures, avec une jeune fille fort belle nommée Principia, qu'elle formait à la piété. Plusieurs soldats, étant entrés chez elle, lui demandèrent son or. Elle leur répondit qu'elle l'avait distribué aux pauvres, et qu'elle ne s'était réservé que la tunique dont elle était couverte. Les Barbares, persuadés que ce n'était qu'un déguisement, la chargèrent de coups. Insensible à la douleur, elle leur demanda pour unique grâce de ne pas la séparer de cette jeune fille, que sa beauté exposait à des insultes plus cruelles que la mort. Cette fermeté les toucha : ils les conduisirent toutes deux à la basilique de Saint-Paul (2). Ailleurs, une femme catholique, d'une beauté remarquable, tomba entre les mains d'un jeune Goth arien ; le barbare, n'ayant pu la faire consentir à son mauvais désir, tira son épée pour lui faire peur, lui effleura la peau et lui mit la gorge en sang. Elle présenta hardiment la tête à couper ; et le barbare, touché de sa vertu, la mena lui-même à l'église de Saint-Pierre, la recommanda aux gardes et leur donna six pièces d'or, avec ordre de ne la remettre qu'entre les mains de son mari (3).

Après avoir ainsi pillé Rome pendant trois jours, Alaric en sortit sans y laisser un soldat. Il emmenait avec lui grand nombre de prisonniers, entre autres Placidie, sœur d'Honorius, à laquelle il faisait rendre tous les honneurs dus à sa naissance. Il prit et saccagea la ville de Nole ; il pilla et brûla la ville de Reggio ; et puis, à la vue de la Sicile, où il voulait passer, il mourut en peu de jours et laissa la couronne à son beau-frère. Pour l'enterrer, les Goths détournèrent le cours d'une petite rivière, creusèrent dans son lit une fosse profonde et y déposèrent le corps d'Alaric avec quantité de richesses, comblèrent la fosse, firent reprendre aux eaux leur cours naturel, et enfin, pour s'assurer du secret, égorgèrent les prisonniers qui avaient été employés à ce travail (4). Telle fut la fin d'Alaric.

(1) Oros., l. II, c. XXXIX. August., *De Civ.* ... — (2) Hier., *Epist.* XVI. — (3) Soz., l. IX, c. X. — (4) Oros., l. VII, c. XL. *Hist. du Bas-Empire*, l. XXIX, n. 12.

DISSERTATION SUR LE LIVRE TRENTE-SEPTIÈME

DE L'APPEL DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME AU PAPE SAINT INNOCENT Ier

Parmi les illustres exemples d'évêques en appelant au siége apostolique, il en est peu d'aussi célèbre que le fait de saint Jean Chrysostome, interjetant appel au Pape Innocent Ier, d'une sentence rendue contre lui par un concile; le Pape reçut cet appel et cassa les résolutions prises contre saint Jean-Chrysostome. Ce fait est un monument insigne du pouvoir souverain des Papes sur l'Eglise universelle. Celui qui implore l'autorité du Saint-Siége, outre son incomparable excellence en science et en vertu, était évêque de Constantinople, ville qui commençait à briguer un rang supérieur à Alexandrie. L'évêque d'Alexandrie avait tout fait dans ce concile dont le Pape annula et rejeta la sentence. Nous avons donc ici, dans un seul et même fait, d'un côté, l'évêque d'un siége patriarcal qui requiert l'autorité du Pontife romain de lui porter secours et de sauvegarder ses droits ; de l'autre, l'évêque d'Alexandrie dont la réponse du Pape rend le jugement rendu de nul effet. Tel est ce fait d'appel, qui rend un éclatant témoignage au pouvoir du Siége apostolique sur l'Eglise universelle.

Comment Chrysostome fut-il condamné par l'inique jugement des évêques? Pourquoi crut-il devoir en appeler au Pontife romain? c'est ce que nous ferons comprendre en rappelant quelques traits de sa vie et en rappelant le souvenir de ses œuvres.

Jean, appelé Bouche-d'Or, à cause de son éloquence, naquit, en 344, à Antioche. Ordonné diacre par le grand évêque Mélèce, il vécut quelques années dans la solitude; fut promu au sacerdoce, en 385, par Flavien, successeur de Mélèce; sur la demande du clergé et du peuple de Constantinople, avec l'agrément de l'empereur Arcade, mis à la place de Nectaire, mort en 397, et ordonné évêque par Théophile, évêque d'Alexandrie, qui, d'ailleurs, avait employé toutes les ruses, pour empêcher la proclamation de Chrysostome. Dans cette éminente dignité, il s'appliqua aux devoirs de sa charge, de manière à être l'ornement de l'Eglise, le soutien et la joie des bons, un objet de haine pour les méchants.

La sollicitude de Jean ne se borna pas au diocèse de Byzance; quand le bien de la religion le demandait, elle s'étendait à d'autres contrées. L'an 401, le patriarche se rendit en Asie et priva de l'épiscopat dix évêques élus, d'une manière simoniaque, par Antonin, évêque d'Ephèse, qui était mort l'an 400. Les évêques de la province avaient eux-mêmes supplié Chrysostôme, déjà célèbre par la renommée de sa sagesse et de sa sainteté, de pourvoir aux nécessités de leurs églises. Ce ne fut donc point là une œuvre d'ambition, mais l'effet d'un pouvoir extraordinaire, ainsi que l'enseignent, entre autres auteurs, Lequien (1).

La même année 401, l'inimitié de Théophile d'Alexandrie était devenue plus âpre contre Jean Chrysostome, parce qu'il avait reçu avec bonté, à Constantinople, des moines d'Egypte persécutés par Théophile et surtout les frères Longs. Les énergiques discours du patriarche contre la vie orgueilleuse et injuste des puissants ; ses soins et sa sollicitude pour garder la discipline de l'Eglise et maintenir les clercs dans le devoir, son zèle singulier pour rappeler les hérétiques à la foi, avaient excité la grande haine de ses ennemis. Parmi eux était l'eunuque Eutrope, ministre de l'empereur et Gaïnas, l'un des principaux chefs de son armée. En outre, Chrysostome s'étant élevé contre les femmes adonnées au luxe et aux folles dépenses, fut représenté comme censeur de l'impératrice Eudoxie, dépeint à cette princesse comme coupable d'un crime très-grave, au point qu'elle résolut de se venger du saint archevêque.

L'an 403, au mois de juin, au faubourg du Chêne, près de Chalcédoine, Théophile, excité par Eudoxie, avec quarante-cinq évêques, ennemis de Chrysostome, institua un jugement contre l'évêque absent [illegible] plusieurs accusations calomnieuses et [illegible] déposer de son siége. L'empereur condamna Chrysostome à l'exil. Une sédition du peuple

(1) *L'Orient chrétien*. Origines du patriarcat de Constantinople, l. I c. IV.

à cause de ce grand crime, le regret d'avoir perdu un si bon père, un tremblement de terre qui secoua violemment Constantinople, l'effroi d'Eudoxie firent rendre, sans délai, Chrysostome à la liberté. De retour dans sa chère ville de Constantinople, il reprit avec un admirable zèle, tous ses devoirs d'évêque.

Huit mois environ après, la statue d'Eudoxie fut érigée près du Sénat et de l'église Sainte-Sophie. A son inauguration, les jeux et les clameurs furent tels que le culte divin fut troublé dans la basilique, l'évêque s'en plaignit dans un discours et blâma ceux qui avaient pris part à ces jeux, aussi bien que ceux qui les avaient commandés. La vieille haine contre Chrysostome se réveilla avec beaucoup de force. Un second concile fut tenu, le 10 juillet 404, qui le déposa de nouveau. Jean fut relégué à Cucuse, dans l'Asie Mineure, près du mont Taurus. On mit à sa place, le 27 juin, Arsace : une grande persécution fut dirigée contre les amis de Chrysostome; ses ennemis surent déployer, dans leurs accusations, de tels artifices, qu'ils attirèrent à leur parti même des hommes illustres, entre autres saint Epiphane et saint Jérôme.

Quoique les ennemis de saint Chrysostome se fussent efforcés de tromper le pape Innocent et de charger l'évêque des plus graves accusations, afin de défendre le jugement qu'ils avaient rendu injustement contre lui, Innocent ne se laissa point prendre à leurs fraudes. L'appel que Jean avait adressé au Siége apostolique, fut ratifié : Le pape cassa, de son autorité, la sentence portée contre le patriarche, resta toujours avec lui en communion, et engagea même l'empereur d'Occident, Honorius, à écrire à l'empereur Arcade pour lui recommander Chrysostome. Sur ces entrefaites, ses ennemis avaient juré de le perdre sans retour. Après avoir longtemps souffert à Cucuse, dans un lieu désert, où il n'avait même pas les choses nécessaires à la vie, il fut transféré à Arabisse, ensuite à Pityunte, sur le Pont-Euxin. Comme il s'y rendait, il tomba sous les brutalités des soldats et les fatigues du voyage ; il mourut, à Comane, le 14 septembre 407, à l'âge de soixante-trois ans ; il avait passé trois ans en exil et gouvernait, depuis dix ans, l'église de Constantinople. Sa vie a été écrite par Palladius, évêque d'Helénople, par Bernard de Montfauçon, par Martin d'Agde et par l'abbé Bergier. On sait assez, par ses discours, qu'il fut une des grandes lumières de l'Eglise. On trouve, en lui, les qualités les plus hautes, ou plutôt la réunion de tous les les attributs oratoires, le naturel, le pathétique, la grandeur, qui ont fait de saint Jean-Chrysostome, dit Villemin, « le plus grand orateur de l'Eglise primitive, le plus éclatant interprète de cette mémorable époque. »

Ces détails, tirés de la vie du patriarche, expliquent l'ensemble des circonstances qui amenèrent nécessairement le saint docteur à implorer l'autorité du Pontife romain. Il est évident que Chrysostome fit un véritable appel, à Innocent Ier, contre l'injuste sentence qui le frappait. Cela ne plaît pas à Pierre de Marca (1) ; à Ellies Dupin (2) ; à Basnage (3) ; à Pierre Jannon et à Fébronius (4). Mais ils sont péremptoirement réfutés par Noël Alexandre (5), par Tagi (6), par Christian Lupus (7), par Jean-Antoine Bianchi de l'ordre des Mineurs de Saint-François (8) et par François-Antoine Zaccaria (9).

Le fait d'appel ressort du texte de la lettre qu'écrivait, peu après sa seconde déposition, Chrysostome à Innocent. Voici en quels termes Jean s'adresse au Pape ; « Pour qu'une si grande confusion ne trouble pas toute la terre qui est sous le ciel, je vous prie de dénoncer, par vos lettres, tout ce qui a été fait si injustement par une des parties, nous absent et ne refusant pas le jugement, de dénoncer, dis-je, que cela n'a aucune force, parce que c'est, en effet, par nature, sans valeur aucune ; et que ceux qui ont commis, contre les lois ecclésiastiques, de tels attentats, soient soumis aux peines qu'édicte l'Eglise. Pour nous, qui n'avons été ni repris, ni convaincu, ni démontré coupable, accordez-nous de jouir bientôt, comme auparavant, de vos lettres, de votre charité, et de tous les autres biens. » Jean raconte ce qu'on a fait contre lui, il invoque contre ces choses l'autorité du Pontife, il le requiert de décider que ses actes et ses ennemis sont sans force : *Robur nullum habere.* Ainsi Jean, dans sa propre cause, demande que le Saint-Siége lui vienne en secours, en la manière indiquée par les canons du concile de Sardique : Evêque condamné par quelque jugement, il veut recourir au Pape et implorer son appui contre une injuste sentence. Or, ces canons parlent d'un appel vrai et proprement dit : Que peut-on donc objecter en droit pour établir que Jean-Chrysostome, écrivant dans cette forme à Innocent, n'en appelle pas vraiment, proprement à son tribunal ?

Voyons maintenant ce que disent les anciens monuments, pour apprendre ce que fit le pape Innocent après avoir reçu l'appel. Palladius (11) dit qu' « Innocent *improuva* le jugement rendu par Théophile. » Ce mot d'improbation, employé par Bigot, les auteurs cités plus haut l'entendent dans le sens d'abrogation, de cassation, s'ils prouvent que tel est, en effet, son sens. Ambroise le Camaldule interprète ainsi Palladius, au sujet de la

(1) *De concord. Sacerdot. et imperii*, l. VIII, c. IX. — (2) Dissertation sur l'antique discipline [illegible] II, c. II, § 2. — (3) *Annales.* — (4) C. v, § 8. — (5) XXVIII diss. sur le quatrième siècle, [illegible] — (6) Baronius, an 404, n. 16. — (7) [illegible] diss. sur les appels. — (8) T. V, part. II, l. III, c. v, § 7. — (9) [illegible] l. II, c. IV. — (10) Edition de Pierre Constant, t. I, p. 780. — (11) *Vie de Chrysostome*, traduction de Bigot.

réponse d'Innocent : « Le B. Pape Innocent répondit par un rescrit, et, admettant à la communion les deux parties, décida que le jugement de Théophile était cassé et nul : *Cassum et irritum esse decrevit.* »

Les anciens auteurs affirment d'ailleurs, en toute confiance, qu'Innocent absout complètement Chrysostome. Le Pape Gélase, dans sa lettre aux évêques de la Troade, dit : « Un concile d'évêques catholiques avait certainement condamné Jean de Constantinople ; mais le Siége apostolique qui seul n'accepta pas la condamnation, absout le même évêque. » Le Pape Vigile (1), Facond d'Hermiane (2) et d'autres parlent dans le même sens.

La réponse du Pape à Théophile confirme cette opinion. Théophile avait demandé au Pontife de ne pas communiquer avec Jean, ce qui équivalait à la ratification de son jugement. Innocent (3) lui répondit : « Nous ferons toujours, à toutes vos lettres, la même réponse. Si l'on ne rend pas, sur tout ce qui a été fait par dérision, un nouveau jugement, conforme au droit, nous ne pouvons pas, sans raison, rompre la communion de Jean. » On peut ajouter à cela le témoignage de Sozomène (4). « Or, dit-il, Innocent, apprenant ce qui s'était fait contre Jean, en fut vivement irrité et le condamna. » Enfin Innocent, dans le commonitoire qu'il avait donné à ses légats, pour le concile qui se devait tenir à Thessalonique, où l'on devait examiner de nouveau l'affaire de Jean, avait aussi décidé, suivant Palladius : « Le commonitoire portait que Jean ne devait pas entrer en jugement qu'on ne lui eût rendu son église et la communion. » Or, Innocent n'aurait pu prendre cette décision, s'il n'avait déclaré nul le jugement dont avait appelé Chrysostome, puisque, par ce jugement, Jean avait été précipité du siége de Constantinople et privé très-injustement de la communion.

On ne peut opposer, à ces témoignages, ce que dit Innocent dans sa lettre sur l'affaire de Chrysostome(5): « Mais que pouvons-nous faire maintenant à ce sujet? Il est nécessaire qu'intervienne un synode dont nous avons déjà ordonné la tenue. C'est le seul moyen d'arrêter les emportements de cette tempête. » Cela ne montre point que la cause de Chrysostome n'ait point été jugée *au possessoire* par Innocent, et que le Pape n'ait pas cassé le jugement porté par la faction de Théophile. D'un autre côté, le pape avait jugé très-prudemment, au milieu de si grands troubles et quand la cour était si irritée contre le patriarche, que l'affaire, *au pétitoire*, serait examinée [illegible] à propos dans un concile. Ce concile [illegible] de son autorité [illegible] à Constantinople par les évêques unis de l'Occident et de l'Orient. Jean Chrysostome lui-même, dans sa lettre à Innocent, n'avait demandé [illegible] l'abrogation des actes [illegible] absence, par des juges illégitimes, [illegible] et en dehors sans entendre [illegible]. Chrysostome se montrait prêt à [illegible] cause, il n'en refusait [illegible] public et conforme au droit canon.

Pour exclure l'appel de Chrysostome au pape, on tire une objection [illegible] de paroles qui [illegible] manuscrits, terminent cette lettre : « J'ai écrit les mêmes choses à Vénérius, évêque de Milan, et à Chromace, évêque d'Aquilée. Portez-vous bien dans le Seigneur. » Je remarque d'abord [illegible] dent Bianchi et Zaccaria, et ce que rapporte Constant [illegible] ; il est clair par là qu'il n'est point certain que ces paroles soient de Chrysostome, ou que, si elles sont de lui, elles ne prouvent point qu'il ait écrit, au même titre et dans la même forme à Innocent, à Vénérius et à Chromace. Ensuite, les évêques de Milan et d'Aquilée étant les principaux évêques [illegible] Pape dans les grandes affaires [illegible] conseils, quoi d'étonnant que Chrysostome leur envoyât sa lettre pour les informer et leur donner pleine connaissance lorsqu'ils devraient traiter? Cela peut arriver plus d'une fois sans qu'on puisse conclure qu'on n'en appelait pas vraiment au Pape et que son autorité n'était pas seule requise dans la définition des causes, même quand on accorderait que Jean écrivit la même lettre à Innocent, à Vénérius et à Chromace, cela ne prouverait point qu'il n'adressa pas à Innocent seul, son vrai et propre appel ; ou qu'il pensât que, dans sa cause, Innocent n'avait pas une autorité supérieure à celle de Chromace et de Vénérius.

Il ne nous appartient pas [illegible] ce qui se fit après la mort de [illegible]. Je m'abstiens de [illegible] Siége dans la défense de la [illegible] Innocent. [illegible] purent jamais obtenir la [illegible] apostolique, qui n'accordait [illegible] leurs diptyques [illegible] prescrites dans cette affaire, par le Pontife Romain.

(1) Constitutum. — (2) L. VI. — (3) Coustant, col. 787. — (4) L. VIII, c. xxvi. — (5) Coustant, col. 789 — (6) Col. 787.

LIVRE TRENTE-HUITIÈME

DU SAC DE ROME PAR ALARIC, 410, A LA MORT DE SAINT AUGUSTIN, 430.

Dieu brise la ville et l'empire de Rome païenne pour en faire sortir la Rome chrétienne, avec des nations et des royaumes chrétiens.

Rome païenne fut la dernière capitale de l'empire idolâtre, dont Babylone avait été la première. Aussi saint Jean a-t-il prédit la chute de Rome païenne dans les mêmes termes qu'Isaïe et Jérémie avaient prédit la chute de Babylone (1). « Elle est tombée, elle est tombée, la grande Babylone ! Malheur, malheur ! Babylone, grande ville, ville puissante, ta condamnation est venue en un moment ! » Quand Jérémie eut achevé d'écrire ses prédictions, il les fit porter à Babylone par un ambassadeur, avec ordre de les lire en public, ensuite de les attacher à une pierre et de les jeter au milieu de l'Euphrate, en disant : Ainsi sera submergée Babylone ! Elle ne se relèvera plus du malheur que je lui amène ! Saint Jean a une image semblable sur Rome païenne. « Alors un ange puissant leva en haut une pierre comme une grande meule et la jeta dans la mer, en disant : Ainsi sera précipitée Babylone, la grande ville, et elle ne se trouvera plus ! » Qu'il s'agisse de Rome païenne, saint Jean le dit assez clairement, quand il l'appelle la grande ville qui règne sur les rois de la terre ; la grande prostituée assise sur les grandes eaux, qui sont les peuples, les nations et les langues ; la femme assise sur sept montagnes, enivrée du sang des saints et des martyrs de Jésus, et qui a enivré les habitants de la terre du vin de sa prostitution. Dans le langage de l'Écriture, *prostitution*, *fornication*, marque l'idolâtrie d'une nation infidèle qui n'a jamais eu Dieu pour époux ; si elle l'avait jamais eu, comme Jérusalem, son infidélité s'appellerait non plus fornication, mais adultère.

Ces paroles : « Sortez de Babylone, mon peuple, de peur que vous n'ayez part à ses péchés et que vous ne soyez enveloppés dans ses plaies, » ont eu leur accomplissement à la prise de Rome. Nous avons vu les chrétiens en sortir littéralement : les uns, par un secret pressentiment de ce qui allait arriver ; les autres, dans le sac même de la ville, lorsqu'ils se réfugièrent dans les immenses basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qu'Alaric leur avait assignées pour asile. Il en est de même de ces paroles : « Rendez-lui comme elle vous a rendu ; rendez-lui au double selon ses œuvres ; faites-la boire deux fois autant que la coupe où elle vous a donné à boire. » Les Mèdes, les Perses et les autres peuples tyrannisés par Babylone lui firent à leur tour comme elle leur avait fait. Les nations barbares, surtout les Goths, que Rome victorieuse vendait comme des bêtes au point qu'on en avait des troupeaux entiers pour un écu (2) ; les Goths lui rendirent les premiers comme elle leur avait rendu.

La prise de Babylone jeta toute la terre dans l'épouvante : sa décadence successive, sa disparition si complète qu'on n'en retrouve plus même la place, continuent de faire l'étonnement des siècles et des peuples ; le principal objet des histoires anciennes est de suivre les développements de cette grande révolution. L'univers ne fut pas moins épouvanté de la prise et de l'incendie de Rome : suivant l'expression de saint Jérôme, il [illegible] dans cette seule ville ; il [illegible] cette maîtresse des nations, devenue à la fois et la mère et le sépulcre de ses peuples, réduite par la famine à manger [illegible] qu'elle avait portés dans ses entrailles, et ravagée par la faim avant que de l'être par le glaive, de sorte qu'il ne lui restait qu'un petit nombre de ses citoyens, et que les plus riches, réduits à la mendicité, ne trouvèrent de soulagement que [illegible] charité de leurs frères (3). [illegible] le sac de Rome atterra les contemporains, la décadence et la chute de son empire étonnent encore la postérité : on se demande encore comment celle qui avait dompté tous les peuples est devenue successivement la proie de presque tous les peuples, et le grand problème de l'histoire moderne est d'expliquer [illegible] et les suites de cette grande catastrophe.

(1) Isaïe, xxi, 9. Jérém., li, 8. Apoc., xviii. — (2) Oros., l. VII, n. 37. — (3) Hier., *Epist.* xvi, *ad Princ[illegible]* *Proœm. Comm. in Ezech.*, l. III, 8.

Saint Jean ajoute, comme Jérémie sur Babylone (1) : « Ciel, réjouissez-vous sur elle, et vous, saints apôtres et prophètes, parce que Dieu vous a vengés d'elle ! Après quoi j'entendis dans le ciel un bruit comme une grande troupe, qui disait : *Alleluia* ! Salut, gloire et puissance à notre Dieu ! Parce que ses jugements sont véritables et justes, parce qu'il a condamné la grande prostituée qui a corrompu toute la terre par sa prostitution, et qu'il a vengé le sang de ses serviteurs que ses mains ont répandu. Et ils dirent une seconde fois : *Alleluia*. Et la fumée de son embrasement s'élève dans les siècles des siècles (2). » En Jérémie, le ciel et la terre louent Dieu d'avoir puni Babylone du mal qu'elle avait fait à Jérusalem et à Sion, et parce que sa chute annonçait le prochain retour du peuple choisi dans la terre sainte et la reconstruction du temple. Dans saint Jean, le ciel loue Dieu, parce qu'il a vengé sur Rome païenne le sang de ses serviteurs, le sang des prophètes et des saints, et de tous ceux qui ont été tués sur la terre ; car c'est de Rome que partaient les édits de proscription et de mort pour toutes les provinces de l'empire. Les saints qui règnent avec Jésus-Christ éclatent en actions de grâces, parce que la prise de Rome par Alaric en abolit à jamais la fornication, l'idolâtrie, dont elle avait infecté l'univers. Jusque-là, Rome chrétienne était comme une captive dans Rome païenne ; mais, dès ce moment, elle en sort, elle s'en dégage et s'élève sur les débris des idoles et de leurs temples, comme la cité du Christ triomphant, comme la nouvelle Jérusalem.

« Et la fumée de son embrasement s'élève dans les siècles des siècles. » Et la punition de Rome idolâtre s'étendra de proche en proche à toutes les nations idolâtres, et elle achèvera de consumer toutes les idoles jusqu'à la fin du monde. Et cette punition de l'idolâtrie dans le temps, n'est qu'une faible image de la punition qui pèse dans les siècles des siècles sur les auteurs mêmes de l'idolâtrie, les anges apostats.

Les païens qui, pour sauver leur vie dans le sac de Rome, s'étaient réfugiés dans les églises chrétiennes, disaient, depuis, que ce malheur n'était arrivé à Rome et à l'empire, que parce qu'on avait abandonné les idoles pour adorer le Christ. Ces plaintes firent naître en réponse deux ouvrages très-importants. Paul Orose, prêtre espagnol de Tarragone, écrivit, à la prière de saint Augustin, un *Abrégé d'Histoire universelle*, en sept livres, depuis la création du monde jusqu'à son temps. Son but est de faire voir, par tout l'ensemble de l'histoire humaine, que les calamités publiques, principalement les guerres, étaient et plus continues et plus sanglantes avant le christianisme que depuis. Il fait incidemment des observations assez piquantes. Par exemple, les païens avaient tort de se plaindre du dernier désastre de Rome, puisque le peuple romain s'était écrié : Pourvu qu'on nous rende les jeux du cirque, on ne nous a rien fait (3) ! L'empire romain croulait plus de vétusté que des secousses de l'ennemi (4). Si les païens se plaignaient tant, c'est que l'homme s'impatiente plus de la piqûre actuelle d'une puce, que de toutes les fièvres qu'il a eues par le passé (5). Au fond, les païens se plaignaient de leur époque, non parce qu'elle était calamiteuse, mais parce qu'elle était chrétienne (6). En effet, avant qu'il y eût des chrétiens dans l'empire, ses calamités étaient bien plus fréquentes et plus terribles. De Numa à César Auguste, période de sept cents ans, le temple de Janus ne fut fermé qu'une seule fois ; il n'y eut qu'une seule année de paix, après quatre cent quarante années de guerre, et avant de recommencer une autre guerre de deux cent soixante ans (7). Et quelles guerres ! La guerre des Gaulois, qui prennent Rome, la réduisent en cendre et en revendent les débris aux Romains abattus, qui délibèrent de l'abandonner pour s'établir dans une autre ville. Les guerres d'Annibal, la bataille de Cannes après laquelle le Sénat délibère s'il n'abandonnerait pas l'Italie, comme il avait délibéré d'abandonner Rome sous les Gaulois. La guerre sociale, la guerre des esclaves, les guerres civiles de Marius et de Sylla, la guerre de Mithridate, les guerres et les proscriptions des triumvirs. D'ailleurs, quand Rome triomphait, Rome n'était pas le monde ; elle ne triomphait que du malheur des autres nations (8).

Depuis le christianisme, les guerres civiles étaient moins cruelles et moins longues (9); témoin celles qui eurent lieu sous Théodose. Le christianisme avait déjà rendu les Goths plus humains envers les ennemis, que les Grecs d'autrefois ne l'étaient entre eux (10). Dès lors, au milieu des guerres et des révolutions, les chrétiens trouvaient partout sa religion, ses lois, ses frères, sa patrie ; partout les hommes aimaient et craignaient le même Dieu, qui avait établi parmi eux cette merveilleuse unité (11).

Cependant saint Augustin, qui avait engagé Orose à composer cet ouvrage, travaillait lui-même depuis plusieurs années à un autre beaucoup plus considérable ; c'est son grand ouvrage *De la Cité de Dieu*, en vingt-deux livres. Lui-même en fait cette analyse. Les cinq premiers réfutent ceux qui pensent que le culte de plusieurs dieux est nécessaire pour la prospérité des choses humaines, et qu'elles n'étaient si calamiteuses que parce que ce culte était interdit. Les cinq autres sont contre ceux qui, avouant qu'il y a toujours eu et qu'il y aura toujours plus ou moins de ca-

(1) Jerem., LI, 48. — (2) Apoc., XVIII et XIX. — (3) L. I, c. [illegible] — (4) L. II, c. [illegible] — (5) L. IV, [illegible] — (6) L. IV, c. VI. — (7) L. IV, c. XII et XXII. — (8) L. V, c. I. — (9) L. VII, c. [illegible] et XXXV. — (10) L. III, c. XXIII. — (11) L. V, c. II.

mités temporelles, suivant les lieux, les temps et les personnes, prétendent toutefois que le culte de plusieurs était utile pour la vie future. Ces deux vaines opinions sont donc réfutées dans les dix premiers livres. Mais pour qu'on ne nous reprochât point d'avoir réfuté les idées d'autrui sans établir les nôtres, nous consacrons à ceci la seconde partie de notre ouvrage en douze livres, quoique dans l'une et l'autre partie nous fassions à la fois les deux choses, lorsqu'il en est besoin. De ces douze derniers livres, les quatre premiers exposent l'origine des deux cités, dont l'une est de Dieu et l'autre de ce monde ; les quatre suivants en montrent le progrès, et les quatre derniers leurs fins différentes. Ainsi, quoique les vingt-deux livres traitent de l'une et l'autre cité, ils ont pris néanmoins leur titre de la meilleure, et sont appelés : *De la cité de Dieu.*

Dévoiler à fond l'empire satanique des erreurs et des ténèbres ; faire connaître et aimer l'empire divin de la vérité et de la lumière ; étudier l'un et l'autre dans leur origine, leurs développements et leurs fins dernières ; initier ainsi aux mystères de la providence divine, et donner la clef de l'histoire humaine : tel est l'objet de saint Augustin.

Comme son ouvrage nous a servi de base et de règle pour le nôtre, auquel nous avons tâché de l'incorporer, nous n'en citerons ici que quelques endroits plus saillants.

Les païens, qui blasphémaient le Christ à l'occasion de la prise de Rome, étaient bien ingrats ; car c'était par respect pour le Christ que les Goths les avaient épargnés. Chose sans exemple dans une ville prise. Au sac de Troie, le poëte nous montre Priam égorgé sur l'autel de ses dieux, et le temple de Junon choisi par les Grecs, non pour servir d'asile à ceux qui s'y réfugiaient, mais de hangar où l'on entassait les dépouilles des temples et des palais, avec les enfants et les mères captives. Quelle assistance Rome pouvait-elle espérer de ses dieux penates, eux que le même poete nous montre vaincus à Troie, et sauvés du pillage par la pitié d'un homme ? Les Romains se montrèrent quelquefois plus cruels encore que les Grecs. Temoin ce général, qui, dans les guerres de Marius et de Sylla, fit brûler la nouvelle Troie avec tous ses habitants, sans en épargner un seul. Si donc il y eut des calamités à la prise de Rome, c'étaient des accidents ordinaires de la guerre ; mais si les Barbares s'y montrèrent plus humains que les Romains et les Grecs, c'est au Christ seul qu'on le doit. D'ailleurs la populace idolâtre de Rome était si dégénérée alors, que, pendant que les nations les plus lointaines et les villes principales de l'univers prenaient publiquement le deuil pour en pleurer le désastre, eux couraient avec plus de fureur que jamais aux jeux du cirque, et entre autres remplissaient Carthage chaque jour de troubles et de cabales pour des histrions.

Ils prétendaient qu'il ne leur arrivait tant de maux que parce qu'on négligeait le culte de deurs dieux ! Et c'étaient ces dieux eux-mêmes qui leur avaient infligé les maux les plus funestes, les maux de l'âme, les vices les plus dégradants. Bien loin de leur enseigner ou de leur commander jamais de bien vivre, ils leur donnaient l'exemple du contraire. Quant aux maximes humaines des philosophes, on aimait toujours mieux suivre les mauvais exemples des dieux que les bonnes paroles des hommes, Ce n'est pas tout. Les jeux sanglants du cirque, les impuretés du théâtre, qui depuis longtemps avaient corrompu les Romains et perdu leur république, suivant le témoignage de Cicéron, c'étaient les dieux qui les avaient exigés comme la partie principale de leur culte. Là-dessus les Grecs raisonnaient ainsi : S'il faut adorer les dieux qui demandent de pareils spectacles, il faut assurément honorer les comédiens qui les représentent. Les Romains répliquaient : Jamais on ne doit honorer de pareilles gens. Donc, concluaient les chrétiens, on ne doit point adorer de pareils dieux. Combien les assemblées chrétiennes étaient différentes ! Là les peuples affluaient avec un chaste empressement ; les hommes étaient séparés des femmes ; tous y apprenaient à bien vivre dans le temps, afin de mériter de vivre heureux dans l'éternité. Quant aux calamités corporelles, surtout les guerres, les Romains, d'après leurs propres histoires, en ont éprouvé de plus fréquentes et de plus terribles, lorsqu'ils adoraient tous leurs dieux, que depuis qu'ils ont commencé d'adorer le Christ. Rome, en particulier, n'a pas tant souffert des Goths que des Romains eux-mêmes pendant les guerres civiles.

Si les dieux de Rome ne pouvaient rendre heureux un individu, comment leur attribuer la grandeur et la durée de l'empire ? D'ailleurs la vraie gloire, le vrai bonheur consistent-ils dans la puissance ? Sans la justice, que sont les royaumes, si ce n'est de grandes troupes de brigands ? et que sont celles-ci, dans leur état ordinaire, sinon de petits royaumes ? Car, parmi les brigands, il y a un chef, un pacte social, un partage convenu du butin. Si leur bande réussit à occuper des villes, à subjuguer des peuples, elle prend ouvertement le nom de royaume, non pas qu'elle ait cessé ses brigandages, mais parce qu'elle y joint l'impunité. Tel fut l'empire d'Assyrie, fondé par Ninus. Il est tombé, ainsi que celui des Perses, puis celui des Grecs, au milieu de guerres effroyables, et cela pendant qu'on adorait les dieux et avant qu'on eût prêché le nom du Christ (1). Ces dieux ne peuvent donc rien sur le sort des empires. A laquelle d'ailleurs de leurs innombrables divinités les Romains attribueraient-ils la conservation du leur (2). Chacune avait sa besogne particulière. Par exemple, un seul homme suffit pour garder la porte d'une mai-

(1) L. IV, c. IV, V, VI. — (2) L. V, c. XII, XIII, etc.

son, tandis qu'il fallait trois dieux : le dieu Forculus, pour les battants ; la déesse Cardea, pour les gonds ; le dieu Limentinus, pour le seuil. Ainsi Forculus ne pouvait pas, avec les battants, garder encore le seuil et les gonds ; combien moins l'empire ! Sera-ce Jupiter seul ? mais lequel ? celui du Capitole n'était qu'une pierre. Celui des poëtes ne régnait que dans l'Olympe, ou bien ce n'était que l'éther ou le ciel, sa femme Junon, l'air ou la terre ; car on n'avait point d'idée constante à cet égard. Selon les uns, Jupiter était à la fois tous les dieux : pourquoi donc alors en adorer plusieurs, puisque tous n'étaient qu'un ? Selon d'autres, il était l'âme du monde, et le monde était son corps ; en sorte qu'en marchant sur la terre, on lui marchait sur les pieds ou sur quelque autre membre, et qu'en donnant le fouet à un petit garçon, on le donnait à Jupiter. Après tout, quel besoin avait-on de Jupiter même ? La déesse Victoire ne suffisait-elle pas toute seule ? Celui de tous les Romains qui a le plus approché de la vérité est Varron, quand il dit : Ceux-là seuls me paraissent avoir aperçu ce qu'est Dieu, qui l'ont cru une âme, un esprit gouvernant l'univers par le mouvement et la raison. C'est de ce Dieu véritable que viennent les empires ; non pas du hasard, ni d'un aveugle destin, ni de l'influence des astres ; c'est lui qui, après avoir successivement prêté l'empire aux Assyriens, aux Perses, aux Grecs, l'a donné aux Romains, pour récompenser sur la terre leurs vertus terrestres (1). C'est lui, ajouterons-nous, qui, par les calamités mêmes dont il affligeait Rome alors, voulait en faire une Rome toute chrétienne, une Rome digne de recevoir jusqu'à la fin des temps le seul empire vraiment légitime, l'empire de la vérité et de la justice sur l'univers régénéré.

Si les dieux du paganisme ne pouvaient rien pour la vie présente, il était encore plus absurde d'en attendre quelque chose pour la vie future. Ce que saint Augustin prouve au long, en examinant les trois espèces de théogonie distinguées par Varron : la théogonie poétique ou fabuleuse, la théogonie civile ou légale, la théogonie naturelle ou philosophique.

Pour traiter cette dernière, il distingue la philosophie naturelle ou physique de Thalès ou d'Ionie, la philosophie rationnelle de Pythagore ou d'Italie, la philosophie morale de Socrate, et remarque que Platon réunit les [illegible] trouva une espèce [illegible]. Mais tout en surpassant les autres philosophes [illegible] chaque branche de la philosophie, tout en ayant des idées plus justes du Dieu véritable et souverain, Platon, et plus encore les platoniciens, [illegible] ne laissaient pas d'admettre [illegible] en quoi ils n'étaient d'accord ni avec eux-mêmes ni avec le [illegible] qui [illegible] que les démons étaient livrés à des passions mauvaises, et que, cependant, [illegible] à dompter ces passions. Il était absurde de prétendre que les démons étaient les médiateurs nécessaires entre l'homme et les dieux bons.

Le seul médiateur entre l'homme et le Dieu véritable, c'est le Christ, à la fois Dieu et homme, immortel et mortel. C'est par lui qu'on obtient la vraie pureté de l'âme, non par la théurgie à quoi se bornaient les philosophes d'alors. C'est par lui que nous offrons à Dieu le sacrifice véritable, qui est lui-même, et nous tous avec lui, [illegible] corps. Tel est le [illegible] que l'Église offre chaque jour dans le sacrement de l'autel, que les fidèles connaissent et où il lui est rappelé que, dans ce qu'elle offre, elle est offerte elle-même (2). Que si les philosophes appellent [illegible] ceux que [illegible] anges, nous ne disputerons pas du mot ; [illegible] nom, [illegible] divins, tandis que ceux-là les réservent à Dieu seul, leur créateur aussi bien que le nôtre. Les démons sont contraints d'avouer ce qu'ils sont et ce qu'ils souffrent, lorsque, aux tombeaux des martyrs, on les chasse du corps des possédés. Cependant, à ces mêmes martyrs, nous ne faisons ni temples, ni prêtres, ni sacrifices, parce qu'ils ne sont pas nos dieux ; mais leur Dieu est le nôtre. Il est vrai que nous honorons leur mémoire, les regardant comme des saints et des hommes de Dieu, qui ont combattu jusqu'à la mort pour faire triompher la vérité de la religion, des fausses. Mais qui jamais a entendu un prêtre des fidèles, debout devant un autel, même posé sur le saint corps d'un martyr, dire dans ses prières : Je vous offre ce sacrifice, ô Pierre, ou Paul, ou Cyprien. Nous l'offrons à Dieu, qui les a faits hommes et martyrs, et qui les a honorés dans le ciel de [illegible] pour lui rendre grâces de leurs victoires et nous exciter à les imiter par son secours.

Dans les livres onze, douze, treize, et quatorze, saint Augustin expose l'origine des deux cités, [illegible] Dieu, [illegible] l'Église et le monde, desquelles il caractérise ainsi la différence fondamentale. A ce [illegible] de la cité sainte, les citoyens de la cité terrestre préfèrent les dieux ; ignorant qu'il est le Dieu des dieux, non pas des dieux faux, c'est-à-dire impies [illegible] qui, privés de sa lumière immuable et commune à tous, et par cela réduits à une [illegible] indigente, [illegible] des pouvoirs privés, et demandent à leurs [illegible] les honneurs divins ; mais des dieux pieux et saints, qui ressentent plus de joie à se soumettre eux-mêmes à un seul que de se soumettre un grand nombre, à ado-

(1) L. X, c. VI. — (2) L. XI, c. II.

rer Dieu plutôt qu'à être adoré à sa place (1). Ces paroles sont remarquables. Saint Augustin n'est pas le seul qui s'exprime de la sorte. Le pape saint Damase avait déjà dit : Le nom de dieux a été imposé et octroyé par Dieu aux anges et à tous les saints. Mais quant au Père, et au Fils, et à l'Esprit-Saint, à cause de l'une et égale divinité, ce n'est pas le nom de dieux au pluriel qui s'emploie, mais le nom de Dieu au singulier ; afin que nous croyions que nous sommes baptisés seulement dans le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit, et non pas dans les noms des archanges et des anges, comme font les hérétiques, les juifs et même les gentils insensés (2).

Après le parallèle sommaire des deux cités, saint Augustin traite de Dieu, de la Trinité, de la création, de la chute des anges et de l'homme, de l'origine du mal, avec une foule de questions incidentes du plus haut intérêt. Ainsi, expliquant de quelle manière la sagesse de Dieu est à la fois multiple et une, multiple parce qu'elle renferme tout, une en soi, il dit : En elle sont comme certains trésors immenses et infinis des choses intelligibles, en particulier toutes les raisons invisibles et immuables des choses même visibles et muables, qui ont été faites par elle. Car Dieu n'a rien fait sans le savoir ; or, si Dieu a tout fait sciemment, il faisait donc ce qu'il connaissait. D'où cette conséquence surprenante, mais cependant vraie : Nous ne pourrions connaître le monde, si le monde n'existait pas ; mais le monde n'existerait pas, si Dieu ne l'avait pas connu (3). Ainsi encore, après avoir parlé de la Trinité créatrice, qui a imprimé de ses vestiges dans toutes ses œuvres, il en déduit la trinité radicale de la philosophie : science de la nature ou de l'être, science de la vérité ou de la raison, science du bien ou de la morale ; science trine et une, parce que le vrai n'est que l'être en tant qu'objet de l'intelligence, et le bien n'est que l'être en tant qu'objet de la volonté (4). Enfin, ce qui a fait les deux cités, ce sont deux amours ; dans l'une, l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu ; dans l'autre, l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi.

Il suit les développements de ces deux cités, dans les livres quinze, seize, dix-sept et dix-huit, à travers l'histoire des patriarches et des prophètes jusqu'au Christ, et même jusqu'au temps où il écrivait, laissant voir en passant que, non-seulement les prophètes étaient plus anciens que les philosophes, mais que leurs [illegible] s'accordaient d'une manière d'autant plus admirable, que les divers [illegible] des philosophes s'accordaient peu. [illegible] des empires, ou plutôt [illegible], il observe que Babylone était comme la première Rome, et Rome comme la seconde Babylone, comme la fille de la première, par laquelle il plut à Dieu de dompter l'univers et de le réduire à une même forme de société (5).

Dans les quatre derniers livres, il traite du souverain bien, de la résurrection générale des corps, de la punition éternelle des méchants et de l'éternelle félicité des bons. Que la résurrection soit possible, il le prouve par celle de Jésus-Christ ; et il prouve la résurrection de Jésus-Christ, parce que le monde entier la croit sur la prédication des apôtres. Ce sont, dit-il, trois choses incroyables : que Jésus-Christ soit ressuscité et monté au ciel avec sa chair ; que le monde ait cru une chose si incroyable ; [illegible] méprisables et ignorants l'ait persuadé à tout le monde et aux savants mêmes. Nos adversaires ne veulent pas croire la première de ces choses incroyables ; ils sont forcés même de voir la seconde, et ne peuvent dire comment elle est arrivée sans croire la troisième (6).

Dans le temps même que saint Augustin, sous l'image et la dénomination *De la Cité de Dieu*, développait aux chrétiens et aux païens l'origine céleste et la durée éternelle de l'Église, il continuait d'en défendre l'unité et l'universalité contre les donatistes. Lettres, sermons, conférences. Il ne négligeait rien. Ses efforts ne restaient pas sans fruit : non-seulement des hommes du peuple, mais des évêques, étaient rentrés dans l'unité. Cependant parmi les autres, plusieurs n'en devenaient que plus furieux, particulièrement les circoncellions. Pour réprimer leurs violences et leurs meurtres, il y eut plusieurs lois de l'empereur Honorius. Le moyen qui paraissait le plus propre aux évêques catholiques pour faire cesser le schisme et amener la réconciliation, était une conférence générale entre les évêques de l'un et de l'autre parti. Les donatistes s'y refusèrent longtemps. Enfin, quelques-uns de leurs évêques étant allés à la cour de Ravenne, témoignèrent eux-mêmes la désirer (7). Aussitôt les évêques catholiques la demandèrent avec plus d'instance que jamais. L'empereur l'accorda par un rescrit du quatorze octobre 410, adressé à Marcellin, tribun et notaire, c'est-à-dire général et conseiller d'État, chrétien aussi distingué par ses vertus que par son rang, ami particulier de saint Augustin, qui lui a dédié son grand ouvrage *De la Cité de Dieu*, l'ayant entrepris d'après ses instances. Le rescrit ordonnait que les évêques donatistes s'assembleraient à Carthage dans quatre mois, afin que [illegible] choisis de part et d'autre [illegible] conférer ensemble. Que si les donatistes ne s'y trouvaient pas, après avoir été appelés trois fois, ils seraient dépossédés de leurs églises. Marcellin était établi juge de la conférence, [illegible] et les [illegible] faveur de la religion catholique. Comme la conférence avait [illegible]

(1) L. XI, c. I. — (2) Théodoret, l. V, c. XI. Labbe, t. II, col. 901. — (3) L. XI, [illegible]. — (4) L. XI, c. XXV. (5) L. XVIII, c. II et XXII. — (6) L. XXII, c. V. — (7) *Collat. carth.*, dies 3, [illegible]

de part et d'autre, et que l'on devait y revoir les procédures juridiques sur l'origine du donatisme, il n'est pas étonnant qu'un officier de l'empereur y présidât.

Arrivé à Carthage, Marcellin indiqua la conférence au premier jour de juin 411. Dès lors il fit cesser toute poursuite à l'égard des donatistes ; déclara, quoiqu'il n'en eût pas d'ordre de l'empereur, qu'on rendrait à ceux de leurs évêques qui promettraient de se trouver à la conférence, les églises qui leur avaient été ôtées selon les lois, et leur promit de choisir un autre juge, à leur gré, pour être avec lui l'arbitre de cette dispute. Enfin il leur protesta avec serment qu'il ne leur ferait aucune injustice, qu'ils ne souffriraient aucun mauvais traitement, et retourneraient chacun chez eux en pleine liberté. Sa parole inspirait une telle confiance, que tous les évêques donatistes qui n'étaient point empêchés par la vieillesse ou la maladie, se mirent en route. Le dix-huit mai ils entrèrent à Carthage, tous à la fois et en procession, comme pour faire parade de leur grand nombre. Les évêques catholiques entrèrent sans pompe et sans bruit.

Quand ils furent arrivés, Marcellin publia une seconde ordonnance, pour régler l'ordre de l'assemblée. On devait choisir de part et d'autre sept évêques pour porter la parole ; sept pour leur servir de conseil ; quatre pour surveiller les écrivains et les sténographes, dont il devait y en avoir de chaque côté quatre d'ecclésiastiques, sans compter ceux du président. Pour éviter le tumulte, il n'y aura ainsi à la conférence que trente-six évêques, dont les sept premiers de part et d'autre, pourront seuls porter la parole. Tous promettront, par écrit, de ratifier ce qui aura été fait par ces sept députés de leur choix. Les évêques recommanderont au peuple, dans leurs sermons, de se tenir en repos et en silence. Je publierai ma sentence, conclut Marcellin, et l'exposerai au jugement de tout le peuple de Carthage ; je publierai même tous les actes de la conférence, où, pour plus grande sûreté, je souscrirai le premier à mes dires ; et tous les commissaires souscriront de même aux leurs, afin que personne ne puisse nier ce qu'il aura dit.

Les évêques catholiques adhérèrent par écrit à tout ce que Marcellin avait réglé. Ils ajoutèrent ces paroles mémorables : Si ceux avec qui nous avons affaire peuvent nous démontrer que l'Église du Christ, lorsque, [illegible] d'après les divines promesses, elle remplissait une grande partie de l'univers et continuait à comprendre le reste, a subitement péri par la contagion de je ne sais quels pécheurs qu'ils accusent, et qu'elle n'est demeurée que dans le seul parti de Donat, nous leurs céderons l'honneur de l'épiscopat et nous nous rangerons sous leur conduite. Si, au contraire, nous leur montrons que l'Église, répandue non-seulement en Afrique, mais par toute la terre, n'a pu périr par les péchés de qui que ce soit ; si enfin nous démontrons, quant à ceux qu'ils accusent, que la question est déjà finie et qu'ils ont été déclarés innocents, nous consentons qu'en se réunissant à nous ils conservent l'honneur de l'épiscopat. Car nous ne détestons pas en eux les sacrements, mais leurs erreurs. Chacun de nous, dans les églises où il aura un collègue, pourra présider à son tour, ayant son collègue auprès de lui comme un évêque étranger. L'un pourra présider dans une église, l'autre dans une autre ; et, l'un des deux étant mort, il n'y aura plus qu'un à la fois, selon l'ancienne coutume. Et ce ne sera pas une nouveauté ; car on a usé ainsi dès le commencement à l'égard de ceux qui se sont réunis en quittant le schisme. Que si le peuple chrétien ne peut souffrir de voir ensemble deux évêques contre l'ordinaire, retirons-nous les uns et les autres, et que les évêques qui sont seuls dans leurs églises en établissent un seul où il [illegible]. Pourquoi hésiterions-nous de faire à notre Rédempteur ce sacrifice ? Il est descendu du ciel [illegible] nous faire devenir ses membres, et nous craindrions de descendre de nos chaires, afin que ces membres cessent de se déchirer par une cruelle division ? Pour nous-mêmes, il nous suffit d'être chrétiens fidèles et obéissants ; mais c'est pour le peuple qu'on nous ordonne évêques. Usons donc de notre épiscopat [illegible] qu'il est utile pour la paix du peuple. Nous vous écrivons ceci, afin que vous le fassiez connaître à tout le monde (1).

Ce langage est remarquable, non-seulement par la magnanimité chrétienne qu'il respire, mais parce qu'il nous fait connaître le véritable esprit de l'Église dans la réception de ceux qui reviennent à son unité. Le schisme est certainement un péché considérable. Cependant il n'est pas même question de [illegible] qui renverse de fond en comble deux préjugés de Fleury : qu'un évêque ne pouvait reprendre ses fonctions après avoir péché ; et que la cessation des pénitences canoniques a été introduite pour le malheur de l'Église par l'ignorance des docteurs scolastiques du treizième siècle.

Comme saint Augustin et quelques-uns de ses confrères s'entretenaient entre eux sur cette pensée : que l'on [illegible] ne l'être pas, selon qu'il est utile pour la paix de Jésus-Christ, ils passaient en revue leurs collègues, et n'en trouvaient guère qu'ils crussent capables de [illegible] à Dieu [illegible] Ils disaient : celui-ci le peut, celui-là ne le peut pas ; un tel en convient, non pas tel autre. Mais quand on vint à publier la chose dans l'assemblée générale, [illegible] de trois cents évêques, cette proposition plut si bien à tout le monde et fut reçue avec tant de [illegible] que [illegible] à quitter l'épiscopat pour [illegible] l'Église. Il n'y en eut

(1) Labbe, t. II, col. 1377. [illegible] S. Aug., t. IX, col. 545.

gnés assis ? qui la proposition dépitait : un vieillard fort âgé, qui le dit même assez librement ; un autre qui le témoigna seulement par l'air de son visage. Mais le vieillard, accablé par les reproches de tous les autres, changea d'avis et l'autre de visage (1).

Les donatistes répondirent également par une lettre, mais dont le langage n'avait rien de pareil. Ils s'y glorifiaient de leur empressement à venir ; mais demandaient à être admis tous à la conférence, pour convaincre de fausseté leurs adversaires, qui leur reprochaient leur petit nombre.

Marcellin ayant rendu publiques les deux lettres, les catholiques lui en écrivirent une seconde en réponse à la déclaration des donatistes. Ils y témoignent leur inquiétude sur ce que les donatistes voulaient tous assister à la conférence : si ce n'est, disent-ils, que ce soit pour nous surprendre agréablement et se réunir tous à la fois. Peut-être qu'à l'occasion de cette conférence ont-ils reconnu, par les innombrables témoignages de l'Écriture, que l'Église doit être répandue partout et qu'elle ne peut jamais périr ; que, par conséquent, c'est une erreur de supposer qu'elle ne subsiste qu'en Afrique et dans le parti de Donat. Peut-être ont-ils reconnu qu'il n'y a point de mal en ce que les rois de la terre fassent des lois pour la paix catholique, contre les partisans de l'hérésie et du schisme, puisque l'Écriture nous montre non-seulement les anciens rois des Hébreux, mais encore des princes étrangers, défendre par les lois les plus menaçantes, de dire un seul mot contre le Dieu d'Israël. Peut-être se sont-ils rappelé que leurs propres ancêtres ont déféré à l'empereur Constantin la cause de Cécilien, et qu'il l'a déclaré innocent. Peut-être ont-ils reconnu dans les Écritures saintes que l'Église, jusqu'au temps de la moisson, sera mêlée de froment et d'ivraie, et qu'un homme pécheur ne peut rien contre elle, puisque Dieu a juré qu'elle ne périrait jamais. Peut-être ont-ils reconnu tout cela par leur propre exemple ; car, après avoir condamné les maximianistes qui avaient condamné Primien de Carthage, ils n'ont pas fait difficulté de recourir aux puissances de la terre pour les chasser des églises, ni de recevoir à leur communion, sans les baptiser de nouveau, ceux qui l'avaient été dans le schisme. Peut-être qu'ayant reconnu toutes ces choses, ils veulent assister tous à la conférence, non pour causer du tumulte, mais pour faire la paix. Car quant à ce qu'ils disent que c'est pour montrer leur grand nombre et convaincre de mensonge leurs adversaires, si les nôtres ont dit quelquefois qu'ils étaient peu, ils ont pu le dire très-véritablement des lieux où nous sommes beaucoup plus nombreux, et principalement dans la province proconsulaire, quoique même dans les autres provinces d'Afrique, excepté la Numidie proconsulaire, ils soient encore beaucoup moins que nous. Du moins avons-nous raison de dire qu'ils sont en très-petit nombre, en comparaison de toutes les nations qui composent la communion catholique. Que s'ils voulaient maintenant montrer leur grand nombre, ne l'auraient-ils pas fait avec plus d'ordre et de tranquillité par leurs souscriptions ! Pourquoi donc vouloir assister tous à la conférence ? quel trouble n'apporteront-ils pas en parlant, ou qu'y feront-ils sans parler ? Quand on ne crierait point, le seul murmure d'une telle multitude suffira pour empêcher la conférence. Craignant donc qu'ils n'aient dessein de causer du tumulte, nous consentons qu'ils y assistent tous ; mais à la condition que, de notre part, il n'y ait que le nombre que vous avez jugé suffisant, afin que, s'il arrive du tumulte, on ne puisse l'imputer qu'à ceux qui auront amené une multitude inutile pour une affaire qui ne peut se traiter qu'entre peu personnes. Mais si la multitude est nécessaire pour la réunion, nous nous y trouverons tous quand ils voudront.

Cependant les évêques catholiques ne manquèrent pas d'exhorter les peuples à demeurer tranquilles, comme Marcellin l'avait demandé, et comme ils l'avaient promis. Saint Augustin fit, entre autres, deux sermons où il semble que c'est la douceur, la charité même qui parle. Dans le premier, il relève les avantages de la paix et la facilité de l'avoir, puisqu'il n'y a qu'à le vouloir, et comment il faut y amener les donatistes par la douceur. Que personne, dit-il, ne prenne querelle ; que personne n'entreprenne de défendre même sa foi, de peur de leur donner l'occasion qu'ils cherchent. Si vous entendez dire une injure, souffrez, dissimulez, passez outre. Souvenez-vous que c'est un malade qu'il faut guérir. Mais, direz-vous, je ne puis souffrir qu'il blasphème contre l'Église. L'Église elle-même vous en prie. Il médit de mon évêque, il le calomnie ; puis-je me taire ? Laissez dire et taisez-vous ; souffrez-le sans l'approuver. C'est rendre service à votre évêque, de ne point prendre actuellement son parti. Que ferai-je donc ? Appliquez-vous à la prière ; ne parlez point contre celui qui vous querelle, mais parlez à Dieu pour lui. Dites paisiblement à cet ennemi de la paix, à ce querelleur : Quoi que vous disiez, quoique vous me haïssez, vous êtes mon frère. Parlez-leur ardemment, mais doucement, et priez avec nous le Seigneur dans ces jeûnes solennels que nous célébrons après la Pentecôte (c'étaient les Quatre-Temps), et que nous observerions, quand même nous n'aurions pas cette cause de jeûner. Joignez-y des aumônes abondantes, exerçons l'hospitalité ; en voici le temps, les serviteurs de Dieu arrivent.

Dans le second sermon, il déclare que les évêques catholiques sont prêts à recevoir les évêques donatistes dans leurs églises, ou même à leur céder leurs chaires, comme ils l'avaient déjà déclaré dans leurs lettres. Puis il ajoute :

(1) S. Aug. t. IX, col. 625. *De gestis cum Emerito*

Que personne de vous, mes frères, ne coure au lieu de la conférence. Évitez même absolument, s'il se peut, de passer par ce lieu-là, de peur de donner quelque occasion de dispute et de querelle à ceux qui en cherchent. Ceux qui ne craignent pas Dieu et qui font peu de cas de nos avis, doivent au moins craindre la sévérité de la puissance séculière. Vous avez vu l'ordonnance de cet homme illustre, affichée publiquement. Vous me direz : Que devons-nous faire ? Nous vous donnerons peut-être le partage le plus utile. Nous disputerons pour vous ; priez pour nous ; soutenez vos prières, comme nous avons déjà dit, par les jeûnes et les aumônes. Peut-être que vous nous serez plus utiles que nous ne le serons à vous (1).

Le trente mai, tous les évêques catholiques s'assemblèrent dans l'église de Carthage, et dressèrent une procuration pour leurs députés à la conférence. Ils y traitèrent toute l'affaire sommairement, comme ils avaient déjà fait dans leur seconde lettre. Ils séparèrent la question de droit et la cause de l'Église, d'avec la cause de Cécilien et la question de fait, et montrèrent que l'Église catholique est répandue par toute la terre, suivant les promesses de Dieu ; que les mauvais, tolérés dans l'Église parce qu'on ne les connaît pas, ou pour le bien de la paix, ne nuisent point aux bons, qui les souffrent, sans consentir à ce qu'ils font de mal ; que Cécilien et Félix d'Aptonge, qui l'avait ordonné, avaient été pleinement justifiés des accusations formées contre eux ; enfin, que la conduite des donatistes à l'égard des maximianistes, réfutait tout ce qu'ils objectaient aux catholiques, soit touchant le baptême, soit touchant la persécution ou la communication avec les méchants. Les évêques catholiques crurent devoir ainsi expliquer toute la cause dans leur lettre et dans leur procuration, parce que le bruit courait que les donatistes emploieraient des exceptions et des chicanes, pour avoir prétexte, si on les refusait, de rompre la conférence, et les catholiques voulaient qu'il parût dans les actes qui demeureraient, que la cause de l'Église avait été traitée au moins sommairement, et que les donatistes n'avaient pas voulu entrer en conférence ; de peur qu'elle ne fût entendue. A la fin de la procuration, sont nommés les dix-huit députés. Des sept qui devaient porter la parole, les principaux étaient Aurélius de Carthage, saint Augustin avec ses deux amis, Alypius de Tagaste et Possidius de Calame. Dès le vingt-cinq de mai, les donatistes avaient donné à leurs commissaires la procuration suivante : Nous vous commettons la cause de l'Église, et nous vous en faisons les défenseurs contre les traditeurs qui nous persécutent, et qui, par leur requête, nous ont traduits en jugement devant le très-illustre Marcellin. Nous approuvons tout ce que vous ferez pour l'intérêt de la sainte Église, comme nous le déclarons par nos souscriptions.

(1) Serm. CCCLVIII et CCCLVII.

Après tous ces préliminaires, on s'assembla le premier juin. Marcellin entra d'abord dans le lieu de la séance avec vingt officiers. Puis on introduisit les évêques donatistes, qui entrèrent tous, tandis que des catholiques il n'y eut que les dix-huit députés. Après la lecture du rescrit impérial et de ses propres ordonnances, Marcellin dit de nouveau que, si les donatistes avaient quelque difficulté par rapport à sa personne, il leur offrait de s'adjoindre un second juge à leur choix. Pétilien, évêque donatiste de Cirthe ou de Constantine, ancien avocat, répondit : Il ne nous convient pas de choisir un second juge, puisque nous n'avons pas demandé le premier. Marcellin lui fit observer que, d'après le rescrit même de l'empereur, personne n'avait demandé de juge, mais seulement une conférence ; et que l'empereur ayant jugé à propos de le nommer pour en connaître et en porter son jugement, il ne lui restait que d'obéir, comme eux-mêmes avaient fait en se rendant à Carthage. En général, dans toute cette affaire, Marcellin fait voir un calme, une patience, une impartialité, une politesse achevée. Les donatistes eux-mêmes ne purent s'empêcher de lui faire plus d'une fois compliment.

Le grand point était, pour les donatistes, de ne pas venir au fond de l'affaire et, pour les catholiques, de les y amener. Ainsi, les premiers, au lieu d'écouter paisiblement la lecture des actes, employèrent la première journée tout entière à élever des difficultés, des chicanes sur les personnes. Quand, après bien des interruptions, on eut lu la procuration des catholiques, souscrite, en la présence même de Marcellin, par deux cent soixante-six évêques, ils demandèrent que les signataires se présentassent en personne : Car, disaient-ils, on a pu tromper le commissaire en faisant paraître devant lui des gens qui n'étaient pas évêques, ou par d'autres artifices. Les catholiques craignirent qu'ils ne voulussent faire du tumulte à la faveur de la foule, et rompre la conférence. Ils finirent cependant par céder. Tous leurs évêques entrèrent, répondirent à l'appel de leur souscription, se firent reconnaître par les donatistes du même lieu ou du voisinage, après quoi ils se retiraient aussitôt, à l'exception des dix-huit députés. Dans le nombre, les donatistes en reconnurent six ou sept qui avaient [illegible] [illegible] circonstance particulière, que Fleury n'eût pas manqué de relever s'il avait été question d'un concile du onzième siècle, c'est que l'évêque de Zure, qui était présent, ne savait pas écrire, et qu'un autre souscrivit en son nom. Enfin, toutes les souscriptions se trouvèrent exactes, au grand étonnement des donatistes, qui ne s'attendaient pas à voir leurs adversaires [illegible] [illegible].

La procuration des donatistes ayant été lue ensuite, les catholiques [illegible] que la diligence qu'on leur avait montrée [illegible] appliquât à leur tour, et qu'ils exigeaient pareillement

que chaque évêque donatiste vint certifier sa souscription. Cette opération présenta plusieurs incidents. Une douzaine d'évêques venaient de se présenter l'un après l'autre, lorsque saint Alypius de Tagaste demanda qu'on inscrivît sur les actes que tous ceux-là avaient été ordonnés évêques, non dans quelques villes, mais dans des hameaux et dans des fermes. Pétilien, évêque donatiste de Constantine, ne nia pas le fait, mais répliqua que beaucoup de ses adversaires se trouvaient dans le même cas. Ce qui nous explique le nombre prodigieux d'évêchés qu'il y avait alors en Afrique. Il était tel, que, dans ce qui actuellement (mois de février 1838) forme l'Algérie occupée par les Français, il y en avait plus de quatre-vingt. Un autre incident, c'est que, parmi les signataires supposés présents de la procuration, il s'en trouva six ou sept qui n'étaient pas venus à Carthage ou qui étaient morts en route ; de plus, un évêque d'outre mer, leur prétendu évêque de Rome. Ce qui réduisait leur nombre de deux cent soixante-dix-neuf à deux cent soixante-onze. Ce n'est pas tout : quand cette opération fut terminée, saint Alypius observa qu'il venait d'arriver vingt évêques catholiques qui n'avaient encore pu souscrire la procuration et qui demandaient à le faire. Ils furent introduits, et donnèrent leur adhésion. Ce qui portait le nombre des catholiques à deux cent quatre-vingt-six. Presque toute la journée se consuma dans ces préliminaires. C'est pourquoi, du consentement des parties, la conférence fut remise au surlendemain, afin qu'il y eût un jour d'intervalle pour mettre au net les actes.

On s'assembla donc de nouveau le trois de juin. Mais les copies des actes n'étant pas achevées, les donatistes élevèrent à ce sujet tant de chicanes, qu'on remit la conférence au huit du même mois. Il y eut encore ceci de particulier. Le tribun Marcellin ayant invité les évêques à s'asseoir, les catholiques s'assirent, mais les donatistes s'y refusèrent obstinément : ce qui fut cause que les catholiques se levèrent aussi, et que Marcellin lui-même fit enlever son siége, ne voulant pas être assis tandis que les évêques restaient debout. La raison que les donatistes alléguaient pour ce singulier refus, était qu'il est écrit : Je ne me suis point assis dans l'assemblée des impies. Mais en insultant ainsi leurs adversaires, ils n'étaient pas d'accord avec eux-mêmes ; car ils n'avaient pas laissé d'entrer avec les catholiques, quoique l'Écriture ajoute : Et je n'entrerai point avec ceux qui commettent l'iniquité, ainsi que saint Augustin le leur fit remarquer dans la dernière conférence.

Elle se tint un jour indiqué. Les donatistes chicanèrent encore longtemps sur les [illegible] des parties, prétendant que les catholiques étaient les demandeurs. Ceux-ci [illegible] qu'ils avaient demandé la conférence, mais uniquement pour défendre l'Église contre les calomnies des donatistes ; [illegible] des actes faits par-devant le préfet du prétoire, qui prouvaient que les donatistes eux-mêmes l'avaient demandée dès le trente janvier 406. A peine en avait-on lu la date, que les donatistes interrompirent la lecture, en disant qu'ils avaient des actes plus anciens, qui devaient être lus auparavant. Les catholiques reprirent que, s'il s'agissait des actes plus anciens, il fallait commencer par ceux qui montraient que les donatistes avaient été les agresseurs, en portant devant l'empereur Constantin leurs accusations contre Cécilien, par le ministère du proconsul Anulin. Les donatistes résistèrent longtemps à cette lecture, rebattant toujours les mêmes chicanes. Il leur échappa même deux fois de se plaindre qu'insensiblement on les faisait entrer dans le fond de l'affaire, comme s'ils avaient dû venir à la conférence pour autre chose. Enfin on lut la relation du proconsul à l'empereur Constantin, et l'on commença ainsi à entrer en matière.

Les donatistes lurent alors une lettre qu'ils avaient composée depuis la première conférence, pour répondre à la procuration des catholiques. Elle traitait la question de l'Église et contenait plusieurs passages de l'Écriture, pour montrer que l'Église est pure, sans mélange de méchants, et que le baptême donné hors de l'Église est nul. Ils finissaient par les reproches de la persécution qu'ils prétendaient souffrir depuis un siècle de la part des catholiques.

Ceux-ci écoutèrent cette lecture patiemment et sans interruption. Après quoi saint Augustin prit la parole pour y répondre. Mais les donatistes l'interrompirent tant de fois et avec tant de bruit, que le tribun Marcellin fut obligé d'interposer son autorité. Saint Augustin montra donc que les passages allégués de part et d'autre, étant d'une autorité égale, devaient être conciliés par quelque distinction, puisque la parole de Dieu ne peut se contredire. Il faut distinguer les deux états de l'Église : celui de la vie présente, où elle est mêlée de bons et de mauvais, et celui de la vie future, où elle sera sans aucun mélange de mal, et où ses enfants ne seront plus sujets au péché et à la mort. Il montra aussi comment on est obligé en ce monde de se séparer des méchants, c'est-à-dire par le cœur, en ne communiquant point à leurs péchés, mais non pas toujours en se séparant d'eux extérieurement.

Après que la question de l'Église eut été ainsi traitée, le comte Marcellin voulut qu'on traitât la question de fait et la première origine du schisme. Les catholiques demandèrent qu'on fît lecture des [illegible] mais les donatistes [illegible] par divers [illegible] cause de Cécilien [illegible] on lut les [illegible] d'Anulin à l'empereur [illegible] le jugement du pape Melchiade [illegible]. Les [illegible] de ces derniers actes, pour [illegible] lettres qui ne prouvaient [illegible] leur concile de soixante-dix évêques, tenu à

Carthage contre Cécilien, où ils le condamnèrent absent, comme ayant été ordonné par des traditeurs. Les catholiques firent voir alors, par les actes du concile de Cirthe, en 305, que plusieurs de ceux qui avaient condamné Cécilien étaient eux-mêmes traditeurs, et de leur propre aveu.

Cependant, comme les donatistes voulaient faire valoir leur concile de Carthage, les catholiques répondirent qu'il ne devait pas faire plus de préjudice à Cécilien que le concile des maximianistes n'en avait fait à Primien, leur évêque, présent à la conférence, qui avait été condamné absent par le parti de Majorin. Alors les donatistes, pressés par cet exemple et par la force de la vérité, dirent : Une affaire ou une personne ne fait point de préjugé contre une autre affaire ou une autre personne. C'était justement ce que les catholiques avaient accoutumé de leur répondre, pour montrer que les crimes de Cécilien, quand ils auraient été prouvés, ne tiraient point à conséquence contre ses successeurs et les autres évêques d'Afrique, beaucoup moins encore contre l'Église universelle.

On acheva la lecture du concile de Rome, où Cécilien avait été absous, et Marcellin pressa les donatistes de dire quelque chose, s'ils pouvaient, contre ce concile. Alors ils s'avisèrent de dire, pour la première fois, que le pape Melchiade, qui l'avait présidé, était lui-même traditeur ; et, pour le prouver, ils firent lire des actes très-longs, sans indication de temps ni de lieu, où il n'était pas même question du Pape. On lut alors le jugement de l'empereur Constantin, qui déclarait qu'il avait trouvé Cécilien innocent et les donatistes calomniateurs. Marcellin pressa de nouveau les donatistes de répondre à cette lettre de l'empereur. Ils ne purent rien trouver contre ; mais ils lurent, avec un air de triomphe, un passage de saint Optat, qui, toutefois, ne prouvait rien. Ce ne fut pas tout : le président ayant fait lire toute la page, on trouva que le saint disait tout le contraire de leur intention, c'est-à-dire que Cécilien avait été déclaré innocent par la sentence de tous ses juges, ce qui fit rire les assistants, qui avaient vu l'empressement des donatistes à demander cette lecture. Ils firent lire encore d'autres pièces, qui tournèrent également contre eux, et une enfin, qui donna occasion de faire lire les actes de la justification de Félix d'Aptonge, consécrateur de Cécilien.

Les donatistes, n'ayant rien à opposer à ces actes, rebattirent plusieurs fois les mêmes chicanes. Enfin, le tribun Marcellin leur dit : Si vous n'avez plus rien à faire lire contre, trouvez bon de sortir, afin qu'on puisse écrire la sentence sur tous les chefs. Ils se retirèrent de part et d'autre. Marcellin dressa la sentence et, ayant fait rentrer les parties, il en fit la lecture. Il était déjà nuit, et cette séance finit aux flambeaux, quoiqu'elle eût commencé dès le point du jour, et que ce fut le huit de juin.

Cette sentence ne fut affichée en public que le vingt-six du même mois. Marcellin y déclare que, comme personne ne doit être condamné pour la faute d'autrui, les crimes de Cécilien, quand même ils auraient été prouvés, n'auraient porté aucun préjudice à l'Église universelle, de même que récemment la sentence des maximianistes contre Primien absent n'a pu nuire à celui-ci ; qu'il était prouvé que Donat était l'auteur du schisme ; que Cécilien et son consécrateur Félix d'Aptonge avaient été pleinement justifiés. Après cet exposé, il ordonne que les magistrats, les propriétaires et locataires des terres empêcheront les assemblées des donatistes dans les villes et en tous lieux, et que ceux-ci délivreront aux catholiques les églises qu'il leur avait accordées pendant sa commission. Que tous les donatistes qui ne voudront pas se réunir à l'Église demeureront sujets à toutes les peines des lois. Toutefois, sa première ordonnance aura son plein effet. Chaque évêque donatiste peut donc s'en retourner en toute sécurité chez soi, afin de s'y réunir à la seule et vraie Église ou bien satisfaire à ce que les lois décernent. Quant à ceux qui ont des circoncellions dans leurs terres, s'ils n'ont soin d'en réprimer l'insolence, leurs terres seront confisquées.

Les actes de la conférence furent rendus publics, et on les lisait tous les ans tout entiers dans l'église à Carthage, à Tagaste, à Constantine, à Hippone et dans plusieurs autres lieux et cela pendant le carême, lorsque le jeûne donnait au peuple plus de loisir d'entendre cette lecture. Toutefois il y avait peu de personnes qui eussent la patience de les lire en particulier, à cause de leur longueur et des chicanes dont les donatistes avaient affecté de les charger. Pour remédier à cet inconvénient, saint Augustin en fit un abrégé, qui en comprend toute la substance, y ajoutant des numéros, afin de pouvoir [illegible] aux actes mêmes. Les donatistes [illegible] appelants de la sentence de Marcellin, [illegible] prétexte qu'il [illegible] de nuit, et que les catholiques l'avaient corrompu par argent, ce qu'ils [illegible] sans aucunes preuves. Ils disaient aussi que Marcellin ne leur avait pas permis de dire tout ce qu'ils voulaient, et qu'il les avait tenus enfermés dans le lieu de la conférence comme dans une prison. Saint Augustin réfuta toutes ces calomnies [illegible] aux donatistes laïques, où il releva tous les avantages que [illegible] la conférence; les efforts que les donatistes avaient faits pour [illegible] nes dont ils avaient usé pour ne point entrer en matière; les plaintes qu'ils avaient répétées deux fois [illegible] eux [illegible] qui leur [illegible] échappé [illegible] ne fait point de préjugé contre une autre (1).

(1) Aug., t. IX, col. 581.

Cependant le tribun Marcellin ayant fait son rapport à l'empereur Honorius de ce qui s'était passé dans la conférence, et les donatistes ayant appelé devant lui, il y eut une loi donnée à Ravenne, le trente janvier 412, qui, cassant tous les rescrits que les donatistes pouvaient avoir obtenus, et confirmant toutes les anciennes lois faites contre eux, les condamne à de grosses amendes, suivant leur condition, depuis les personnes illustres jusqu'au simple peuple et les esclaves à la punition corporelle; ordonne que leurs clercs seront bannis, et toutes leurs églises rendues aux catholiques. La conférence fut le coup mortel pour le schisme des donatistes; depuis ce temps ils vinrent se réunir en foule à l'église, les évêques avec les peuples entiers. En 418, à Césarée, aujourd'hui Cherchell, à peine se trouvait-il quelque donatiste qui ne fût pas revenu à l'unité. Ce qui est plus étonnant encore : la plus grande partie des circoncellions, de ces forcenés qui ne se plaisaient qu'au meurtre et au brigandage, revinrent au bon sens et à l'Eglise catholique, quittèrent leur vie de vagabonds, s'adonnèrent paisiblement à l'agriculture, pleurant chaque jour leurs excès passés et bénissant Dieu de l'espèce de violence qu'on leur avait faite pour les rendre attentifs à la vérité (1).

Ceux qui s'opiniâtraient dans le schisme récriminaient de diverses façons. Ils se regardaient comme des martyrs, et disaient que la véritable religion est celle qui est persécutée, et non pas celle qui persécute. Saint Augustin leur fit l'observation, que ce qui fait les martyrs, ce n'est pas tant la peine que la cause; et que le Seigneur ne dit point absolument : Bienheureux ceux qui souffrent persécution, mais ceux qui souffrent persécution pour la justice. Autrement, il faudrait compter parmi les saints et les martyrs les prophètes de Baal, mis à mort par Elie, non moins que les prophètes du vrai Dieu, mis à mort par Jézabel. Autrement encore, les larrons poursuivis pour leurs crimes seraient des justes, et les juges qui les poursuivent, des criminels. Or, la cause qui attirait aux donatistes les poursuites de la justice temporelle était l'opiniâtreté avec laquelle ils déchiraient l'unité catholique, cette communion divine de toutes les nations ; c'était l'emportement avec lequel, depuis le commencement de leur schisme, un grand nombre d'entre eux se livraient à toutes sortes de violences, d'incendies et de meurtres. Ce furent ces excès continuels qui portèrent les empereurs à proscrire absolument le donatisme au lieu d'en réprimer simplement les fureurs, comme le demandaient un bon nombre d'évêques, parmi lesquels saint Augustin.

Les réfractaires disaint encore que l'homme étant une créature libre, il valait mieux l'amener au bien par la persuasion que par la contrainte. Sans doute, répondit saint Augustin, que cela vaut mieux. Mais, pour amener à ce mieux un enfant inappliqué et indocile, un père n'emploie-t-il pas la crainte et la douleur? Mais n'enchaîne-t-on pas les frénétiques pour les ramener au bon sens malgré eux ? Mais Jésus-Christ ne dit-il pas qu'après avoir fait simplement inviter les premiers convives, le roi du festin, pour remplir la salle, finira par dire à ses serviteurs : Contraignez d'entrer tous ceux que vous trouverez sur les grands chemins et le long des haies? Mais Jésus-Christ, qui appelle ses douze apôtres par le seul attrait de sa parole, ne renverse-t-il pas Saül sur le chemin de Damas, ne lui fait-il pas violence avant de l'instruire, ne le frappe-t-il pas avant de le consoler? Et, chose merveilleuse ! l'apôtre amené à l'Evangile par la contrainte, travaille plus pour l'Evangile que tous les autres. Parmi les donatistes, il y en avait de furieux qu'il fallait enchaîner; il y en avait de pusillanimes qu'il fallait rassurer contre la peur des premiers ; il y en avait d'indolents, qui étaient plongés dans une léthargie mortelle, il fallait les réveiller. La crainte de l'exil et de la confiscation produisait ces divers effets sur le très-grand nombre. Des villes entières revinrent à l'unité et bénissaient Dieu de l'espèce de contrainte qu'on leur avait faite.

Mais, reprenaient les autres, on ne lit point dans l'Évangile qu'on ait invoqué les rois de la terre pour l'Eglise contre ses ennemis. Qui dit le contraire ? réplique saint Augustin. C'est qu'alors ne s'accomplissait point encore cette prophétie du psaume : Et maintenant, ô rois ! comprenez; instruisez-vous, juges de la terre ; servez le Seigneur dans la crainte. Alors s'accomplissait encore ce que le même psaume dit en premier lieu : Pourquoi les nations ont-elles frémi et les peuples ont-ils formé de vains complots? Les rois de la terre se sont levés, et les princes se sont ligués ensemble contre le Seigneur et contre son Christ. Dans les livres des prophètes, Nabuchodonosor, impie, jette les trois enfants dans la fournaise ; converti, il défend sous les peines les plus sévères de blasphémer le Dieu qu'ils adorent ; figure de ce que seraient les césars de Rome, d'abord persécuteurs de l'Eglise, puis ses défenseurs. Et déjà saint Paul ne faisait pas plus que de livrer certains méchants au pouvoir de l'homme, lorsqu'il les livrait au pouvoir de Satan, afin qu'ils apprissent à ne point blasphémer ? Pour échapper aux embûches des Juifs, n'usait-il pas de son droit de citoyen romain, n'en appela-t-il pas à l'empereur même ?

Pourquoi, demandaient encore les donatistes, s'il faut nous repentir d'avoir été hors de l'Eglise et contre l'Eglise, nous recevez-vous après cette pénitence dans notre rang de clercs et même d'évêques? Quoique dans la rigueur cela ne dût pas se faire, répond saint Augustin, on le fait néanmoins pour le bien de la paix. Ainsi le régla dès l'origine le concile de Rome, lorsqu'il jugea la cause de Céci-

(1) Aug., *Sermo* CCCLIX, n. 8. *Contra Gaudent.*, l. I, n. 29. *Epist. ad Bonif.*

lien et de Donat. Avant tout, saint Pierre lui-même, après sa chute et sa pénitence, n'est-il pas demeuré apôtre (1) ?

Parmi les donatistes qui demeurèrent opiniâtres, quelques-uns s'emportèrent jusqu'à déclarer qu'ils ne changeraient pas de parti, quand même on leur ferait voir la vérité de la doctrine catholique et la fausseté de la leur. A Hippone même, il y eut de leurs circoncellions et de leurs clercs qui, s'étant mis en embuscade, tuèrent un prêtre catholique nommé Restitut, et enlevèrent de sa maison un autre nommé Innocent, à qui ils arrachèrent un œil et rompirent un doigt à coups de pierres. Ils furent pris par les officiers publics et menés au comte Marcellin, qui leur fit donner la question, non sur le chevalet, comme c'était l'ordinaire, avec des ongles de fer et de feu, mais seulement avec des verges : corrections employées par les professeurs des arts libéraux, par les parents mêmes, et aussi, plus d'une fois, par les évêques dans les procès qu'ils avaient à juger. Les coupables confessèrent leur crime.

Saint Augustin, craignant qu'on ne les punît suivant la rigueur des lois, écrivit au comte Marcellin, pour le conjurer de ne pas les traiter comme ils avaient traité les catholiques. Nous pourrions, dit-il, dissimuler leur mort, puisque nous ne les avons ni accusés ni présentés devant vous ; mais nous serions fâchés que les souffrances des serviteurs de Dieu fussent vengées par la loi du talion. Non que nous voulions empêcher que l'on ôte aux méchants la liberté de mal faire ; mais nous désirons que, sans leur ôter la vie ni les mutiler, on les fasse passer de leur inquiétude insensée à une tranquillité raisonnable, ou de leurs actions criminelles à quelque travail utile. C'est-à-dire, pour parler le langage de nos jours, il ne voulait pas la peine de mort, mais un système pénitentiaire (2).

Il écrivit aussi au proconsul Apringius, qui devait juger ces criminels, et qui était frère de Marcellin et chrétien comme lui. Saint Augustin lui fit la même prière. Nous savons, dit-il, ce que l'Apôtre a dit de vous, que vous ne portez pas en vain le glaive et que vous êtes les ministres de Dieu pour punir les malfaiteurs. Mais autre est la cause de l'État, autre la cause de l'Église. L'État veut être craint; l'Église doit se recommander par la douceur. Si j'avais affaire à un juge qui ne fût pas chrétien, je ne lui parlerais point ainsi ; mais je n'abandonnerais pas pour cela la cause de l'Église ; et, s'il voulait bien m'écouter, je lui représenterais que les souffrances des catholiques doivent être des exemples de patience qu'il ne faut pas ternir par le sang de leurs ennemis ; et, s'il ne se rendait point à mes instances, je le soupçonnerais de n'y résister qu'en haine de la religion. Avec vous, la chose est différente : car si, d'un côté, vous êtes revêtu d'une haute puissance, de l'autre, vous êtes un enfant de la piété chrétienne. La cause nous est commune à tous deux ; mais vous pouvez ce que je ne puis pas. Consultons ensemble et venez à mon aide. On a fait en sorte que les ennemis de l'Église, qui s'efforcent de séduire les ignorants par la prétendue persécution dont ils se vantent, ont eux-mêmes confessé les crimes horribles qu'ils ont commis contre des clercs catholiques. On fera lire les actes pour guérir ceux qu'ils ont séduits. Voulez-vous que nous [illegible] faire lire ces actes jusqu'au bout, s'ils contiennent l'exécution sanglante de ces malheureux, et que l'on soupçonne ceux qui ont souffert d'avoir voulu rendre le mal pour le mal (3) ?

Comme Marcellin tardait d'envoyer à saint Augustin les actes de ce procès, qu'il lui avait promis, il lui écrivit pour l'en presser ; car il voulait les faire lire dans l'église d'Hippone, et, s'il se pouvait, dans toutes celles de la province, pour faire voir à tout le monde que les donatistes qui s'étaient séparés sous prétexte de ne point participer aux prétendus crimes de quelques catholiques, conservaient parmi eux une grande multitude de [illegible] vaincus juridiquement. Il prie encore Marcellin de conserver la vie à ceux-ci, et à d'autres qui continuaient leurs violences en se faisant ouvrir de force les églises. Si le proconsul, ajoute-t-il, persiste à vouloir les punir de mort, du moins faites insérer dans les actes les lettres que je vous ai écrites à l'un et à l'autre sur ce sujet. S'il ne le veut pas, qu'il garde du moins les coupables en prison, et nous aurons soin d'obtenir de la clémence des empereurs que les souffrances des serviteurs de Dieu ne soient pas déshonorées par le sang de leurs ennemis. Je sais que l'empereur a facilement accordé la grâce aux païens qui avaient tué les clercs d'Anaune, que l'on honore maintenant comme martyrs (4).

A la fin de sa lettre, saint Augustin dit à son illustre ami qu'il aurait vraiment pitié de lui, s'il savait de combien d'affaires et d'ouvrages il était journellement accablé. Malgré cela, il venait d'expédier deux grandes lettres, l'une à Volusien, l'autre à Marcellin même. Volusien était des plus nobles de Rome, frère d'Albine et oncle de la jeune Mélanie. Il fut plus tard préfet de Rome et proconsul d'Afrique. Il n'était pas encore chrétien, mais très-instruit des lettres humaines et de la philosophie. Il avait une sainte mère, qui priait Marcellin de le voir de temps en temps, pour le disposer peu à peu au christianisme. Dans la même vue, saint Augustin l'avait exhorté à lire les Écritures saintes, principalement les apôtres, qui pourraient l'exciter à lire les prophètes qu'ils citent. Et en même temps il s'offrait de résoudre ses difficultés. Volusien, dans une lettre très-élégante et très-polie, lui proposa, en effet, plusieurs questions sur l'incarnation du Verbe

(1) August., *Epist.* xciii, 105. — (2) *Ibid.*, cxxxiii. — (3) *Ibid.*, cxxxiv. — (4) *Ibid.*, cxxxix.

et les miracles de Jésus-Christ, qu'on avait soulevées devant lui dans une réunion de païens lettrés. Il dit, en finissant : On tolère en quelque sorte l'ignorance dans les autres évêques ; mais quand on vient à Augustin, on on croit que tout ce qu'il ignore manque à la religion (1).

Saint Augustin lui répond avec beaucoup de modestie : Si vous m'aimez comme je vous aime, croyez-m'en plutôt qu'autrui sur ce qui me regarde, et déposez l'opinion trop bienveillante que vous avez prise de moi. Car telle est la profondeur des lettres chrétiennes, que si je les avais étudiées, et elles seules, depuis la première enfance jusqu'à l'extrême vieillesse, tout à loisir, avec la plus grande application et avec plus d'esprit que je n'ai, j'y ferais chaque jour de nouveaux progrès. Non pas qu'il soit aussi difficile d'y découvrir les choses nécessaires au salut ; mais plus on y avance avec foi, plus on y rencontre de nouveaux mystères de sagesse, non pas dans les paroles seules, mais dans les choses mêmes; telle qu'il arrive au plus intelligent et au plus studieux ce que la même Ecriture a dit : Quand l'homme aura fini, alors il commence (2). Mais venons au fait. La doctrine chrétienne ne dit pas qu'en se faisant homme, Dieu ait cessé de gouverner l'univers. Le penser, serait d'un homme par trop matériel. Pour concevoir quelque chose de Dieu, que l'esprit humain se considère lui-même. L'âme est unie au corps ; elle voit, elle perçoit par les sens corporels ; elle voit à une distance infinie le soleil et les astres : sans sortir du corps, elle est comme partout. Et il serait incroyable que le Verbe de Dieu ait pu s'unir à la nature humaine sans perdre sa divinité, sans abandonner le gouvernement du monde, sans quitter le sein de son Père ! Voyez encore la parole humaine. Quoique composée de syllabes qui se suivent, elle se communique néanmoins tout entière à tous ceux qui écoutent, et tout entière à chacun. Et il serait incroyable que le Verbe éternel et immuable de Dieu pût être présent tout entier partout ! Mais on demande comment Dieu a pu s'unir à l'homme de manière à ne faire qu'une seule personne, le Christ ! Qu'on explique comment l'âme s'unit au corps de manière à ne faire qu'une seule personne, l'homme. Le Fils de Dieu s'est incarné dans le temps convenable, pour instruire et aider les hommes à obtenir le salut éternel. Il est venu confirmer par son autorité tout ce qui avait été dit de vrai auparavant, non-seulement par les prophètes, qui n'ont rien dit que de vrai, mais encore par les philosophes et les poëtes, qui, parmi des erreurs, ont dit beaucoup de vérités. Il en est surtout une, qu'il a persuadée par l'exemple de son incarnation. La plupart des hommes, désireux d'approcher la Divinité, s'imaginèrent ne pouvoir y parvenir que par l'intermédiaire des puissances célestes, qu'ils prirent pour des dieux : en quoi les démons se substituèrent aux bons anges. Or, ce Dieu que les hommes croyaient si loin d'eux, son Verbe a fait voir, par son incarnation, qu'il en était assez proche pour se faire homme lui-même.

Mais, demandait-on, quels miracles ont signalé une si grande majesté? Saint Augustin rappelle en peu de mots et ceux qui ont précédé sa venue, et ceux qui l'ont accompagnée, et ceux qui l'ont suivie, et dont le monde est encore témoin. Il conclut en ces termes : Quels écrits de philosophes, quelles lois politiques sont à comparer à ces deux commandements, où le Christ a dit qu'est renfermée toute la loi et les prophètes : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toute votre intelligence, et votre prochain comme vous-même? Là se trouve la philosophie naturelle ou physique, parce que les causes de toutes les natures, de tous les êtres, sont toutes dans le Dieu créateur. Là se trouve la philosophie rationnelle ou logique, parce que la vérité et la lumière de l'âme raisonnable n'est autre que Dieu. Là se trouve la philosophie morale, parce que la vie bonne et honnête consiste à aimer ce qu'il faut et comme il faut, c'est-à-dire Dieu et le prochain. Là encore se trouve le salut d'une république digne de ce nom; car une cité ne se fonde et ne se conserve bien que sur la base de la foi et de la concorde, lorsqu'on aime le vrai bien commun à tous, qui est Dieu; et qu'en lui et pour lui on s'aime sincèrement les uns les autres (3).

Volusien avait encore d'autres difficultés, mais qu'il ne voulut point ajouter à sa lettre, de peur de la rendre trop longue. Marcellin les mit dans la sienne. La première était : Pourquoi Dieu avait remplacé la loi ancienne par la loi nouvelle. Car disait-on, ce qui est une fois bien, il n'est pas juste de le changer. Saint Augustin fait voir, par plusieurs exemples pris de la nature, que c'est tout le contraire. Dans l'année, les saisons se suivent et ne se ressemblent pas. Dans la journée, la lumière remplace les ténèbres. Dans l'homme, la jeunesse succède à l'enfance, l'âge viril à la jeunesse, et à l'âge viril la vieillesse, qui se termine par la mort. Ainsi Dieu, qui d'un regard embrasse tout l'ensemble, développe chaque chose en son temps. La seconde difficulté consistait à dire que le christianisme, par sa doctrine sur le pardon des injures, était contraire au bien des États.

Saint Augustin fait là-dessus cette remarque. Parmi toutes les louanges que Cicéron donne à César, la plus grande est, qu'il n'avait coutume d'oublier que les injures. A ces paroles, on bat des mains et on s'écrie : Voilà des maximes et des mœurs dignes de donner naissance à une cité qui devait commander à l'univers. Mais quand la même doctrine est enseignée à la multitude des peuples, du haut

(1) Epist. cxxxv. — (2) Eccli. xviii, 6. — (3) Epist. cxxxvii.

de la chaire chrétienne, avec une divine autorité, on accuse la religion d'être ennemie de la république! la religion qui, si on l'écoutait comme elle le mérite, constituerait et agrandirait la république beaucoup mieux que ne firent Romulus et Numa. Car qu'est-ce que la chose publique, sinon la chose du peuple? La chose commune, voilà donc la chose de la cité. Or, qu'est-ce que la cité, sinon une multitude d'hommes unis ensemble par le lien de la concorde? Les païens mêmes le disent. Or, quels préceptes de concorde et d'union font-ils lire dans leurs temples? Les malheureux! n'ont-ils pas été contraints de chercher comment, parmi leurs dieux discordants, ils pouvaient honorer l'un sans offenser l'autre? Que s'ils voulaient imiter leurs dieux dans leurs discours, ainsi qu'ils commencèrent à faire dans les guerres civiles, la cité désunie s'écroulerait bientôt. Quant aux préceptes de mansuétude chrétienne, dont il importe plus de saisir l'esprit que la lettre, si une république terrestre les observait bien, elle ferait la guerre même avec une certaine bienveillance, afin d'amener plus facilement les vaincus à une société paisible de piété et de justice. Quant au reproche vague qu'on fait aux princes chrétiens d'avoir ruiné l'empire, c'est une calomnie. Car Salluste nous apprend que, longtemps avant le christianisme, il a été dit de Rome : O cité vénale et prête à périr, si elle trouve un acheteur! Le même historien indique l'époque où l'avarice, le luxe et la débauche avaient commencé à ruiner la république. Juvénal marque les progrès de ces vices, et combien les Romains s'étaient éloignés de la frugalité et de la pauvreté de leurs ancêtres, qui avaient été le fondement de leur grandeur. Dans quel abîme ce déluge de corruption n'eût-il pas plongé le genre humain, si la croix du Christ n'était venue le sauver du naufrage (1)?

Un seul fait nous fera comprendre quel prodigieux changement le christianisme avait opéré dans les idées publiques, en particulier quant à l'administration de la justice. Sous les empereurs païens, les histoires sont pleines de lamentations sur une irremédiable calamité, la peste des délateurs. Sous les derniers empereurs chrétiens, il n'en est plus question. Les tribunaux se voient sollicités dans un autre sens et par des personnes d'une tout autre caractère; au lieu de délateurs, ils voient accourir des intercesseurs, qui les supplient d'épargner les coupables, au moins de leur laisser la vie, afin qu'ils puissent réparer leurs premières fautes par une conduite meilleure; et ces intercesseurs sont les évêques catholiques. Leur intention n'était point que les criminels fussent impunis; l'Église les mettait en pénitence jusqu'à ce qu'ils se fussent punis eux-mêmes, en redevenant hommes de bien. De nos jours, cette justice maternelle de l'Église commence à faire partie de la raison publique et fait souhaiter à bien des esprits de voir remplacer la peine de mort par un système pénitentiaire et correctionnel.

Parmi les intercesseurs, saint Augustin n'était pas des derniers. On le voit par sa correspondance avec Macédonius, vicaire d'Afrique ou lieutenant général du proconsul. Macédonius était à la fois un chrétien pieux et un magistrat intègre. Il souhaitait lier amitié avec le saint et recevoir de ses lettres. Il lui en écrivit donc lui-même une très-obligeante, où, en lui demandant pour quelle raison il s'était intéressé en faveur de certaine personne, il le priait de lui dire, en général, si c'était une chose conforme au devoir du christianisme, que des évêques intercédassent ainsi pour des coupables. Saint Augustin fait voir, dans sa réponse, que Dieu lui-même nous en donne l'exemple en faisant lever son soleil sur les méchants comme sur les bons, et en n'épargnant pas même son propre Fils pour sauver les hommes coupables; que Jésus-Christ a intercédé à sa manière pour la femme adultère, quand il a dit à ses accusateurs : Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre. Il ne nie pas qu'il ne puisse y avoir de l'inconvénient dans quelques cas particuliers, mais il soutient que la chose en soi est bonne et salutaire. Que si l'Église était dans l'usage de n'admettre les pécheurs à la pénitence publique qu'une seule fois, personne ne pensait à dire pour cela qu'il n'y avait plus d'espoir de salut pour ceux qui, après la rechute, se repentaient sincèrement et expiaient leurs fautes par une meilleure vie. Au reste, la lettre est écrite avec tant de modestie, d'aménité et de tendresse, qu'il était impossible de ne pas s'y rendre. Aussi Macédonius lui récrivit-il qu'il se croirait lui-même coupable s'il ne lui accordait pas sa demande. Il le remercie particulièrement des trois premiers livres *De la Cité de Dieu*, qu'il lui avait envoyés. Je les ai lus d'un bout à l'autre, dit-il; car ce ne sont pas des ouvrages froids et languissants qu'on peut quitter, quoiqu'on en ait commencé la lecture, et qui laissent en état de songer à autre chose; tant ils m'ont plu; ils ne laissent point de repos et ils m'ont attaché de manière à me faire oublier toute autre affaire. Aussi, puis-je vous protester que je ne sais ce que je dois le plus admirer davantage, ou la sainteté parfaite et vraiment épiscopale qu'on y voit, ou les dogmes philosophiques, ou la profonde connaissance de l'histoire, ou l'agrément de l'éloquence, qui touche de telle sorte les plus ignorants, qu'ils ne peuvent s'empêcher d'aller jusqu'au bout, et que, quand ils ont achevé de les lire, ils voudraient recommencer. Saint Augustin répondit à ces politesses par une lettre plus belle encore, où il montre que la vie bienheureuse et la vertu véritable ne sont que de Dieu, et où il semble respirer déjà le bonheur de la cité céleste (2).

L'anecdote suivante peut nous faire juger quelle idée on avait de la science, mais surtout de la complaisance de saint Augustin. Il était

(1) *Epist.* CXXXVIII. — (2) *Ibid.*, CLII, CLIII, CLIV et CLV.

malade, lorsqu'on lui apporta la lettre d'un certain Dioscore. C'était un jeune homme de naissance, près de retourner en Grèce, qui le priait assez familièrement de lui expliquer un grand nombre de difficultés sur la doctrine des anciens philosophes, sur plusieurs dialogues de Cicéron, en particulier sur ceux *De l'Orateur*. Il le pressait de lui rendre ce service le plus tôt possible, attendu qu'il était sur le point de s'embarquer. La solution de ces difficultés était d'ailleurs pour lui d'une nécessité indispensable, attendu que, s'il retournait dans son pays sans savoir qu'y répondre, on le traiterait d'ignorant et d'imbécile. Saint Augustin ne laissa pas que de lui répondre; mais pour lui faire voir que ce qu'il appelait une nécessité indispensable était une pure vanité, à laquelle des évêques ne devaient avoir aucun égard ; que cette vanité était même sans fondement, puisque ni à Rome, ni en Afrique, ni ailleurs, personne ne s'amusait plus de pareilles questions; qu'on n'était plus curieux de la doctrine d'Anaximène où d'Anaxagore; que les sectes des stoïciens et des épicuriens, venues longtemps depuis, étaient tellement éteintes, qu'il n'en était presque plus question ; même les erreurs qui voulaient se produire étaient obligées de prendre une enseigne de christianisme, sous le nom d'hérésies. C'est d'elles que Dioscore devait s'instruire, dans l'intérêt de la religion chrétienne, plutôt que de réveiller, par une vaine curiosité, d'anciennes disputes de philosophes. A quoi il devait s'attacher, c'était à chercher les moyens d'arriver à la vie bienheureuse, c'est-à-dire à la possession du souverain bien. Platon, qui le plaçait dans la sagesse immuable et dans la vérité permanente et toujours égale à elle-même, est celui de tous les philosophes dont la doctrine approche le plus du christianisme. Aussi les platoniciens ont-ils eu peu de chose à modifier pour s'attacher au Christ. Pour arriver là, mon cher Dioscore, la première condition est l'humilité ; la seconde, l'humilité ; la troisième, est toujours l'humilité, non pas qu'il n'y ait d'autres choses à faire ; mais si l'humilité n'y est pas, l'orgueil nous ravira le mérite du bien même que nous ferons (1).

Saint Alypius, l'ami intime d'Augustin et évêque de Tagaste, leur patrie commune, y voyait alors un merveilleux exemple de cette humilité chrétienne : c'étaient Albine, Mélanie la Jeune et Pinien. Albine, sœur de Volusien, avait été mariée à Publicola, fils de sainte Mélanie l'Ancienne, et était restée veuve avec deux enfants, un fils et une fille, sainte Mélanie la Jeune, mariée à Pinien, fils de Sévère, préfet de Rome. Pinien descendait de Valerius Publicola, l'un des premiers et des plus illustres consuls de la république romaine. Quelque temps avant que Rome fût assiégée par Alaric, ces saints personnages, pressentant ce qui allait arriver, en sortirent, vendirent les biens qu'ils avaient en Espagne et dans les Gaules, ne se réservant que ceux qu'ils avaient en Italie, en Sicile et en Afrique. Ils affranchirent aussi huit mille esclaves qui leur appartenaient, et ceux qui ne voulurent point accepter la liberté furent donnés au frère de Mélanie. Ce qu'ils avaient de plus précieux fut destiné au service de l'Église et des autels. Ils passèrent d'abord quelque temps à la campagne en Italie, employant tous leurs moments à prier, à lire l'Ecriture, à visiter les pauvres et les malades. Ils se défirent encore des biens qu'ils avaient en Italie pour assister les malheureux. Ils passèrent ensuite en Afrique. Après un petit séjour à Carthage, ils allèrent vivre à Tagaste, sous la conduite de saint Alypius.

Ils désiraient beaucoup voir saint Augustin, qui ne le désirait pas moins. Mais un obstacle l'empêchait d'aller aussitôt à Tagaste, comme il le leur manda dans une lettre. Son peuple d'Hippone, revenu en grande partie d'entre les donatistes, était encore bien faible et bien imparfait ; la moindre tribulation le mettait en péril, et, dans ce moment, il en éprouvait une très-considérable, probablement les violences des donatistes opiniâtres, et, tout récemment, il avait été fort scandalisé d'une absence de son évêque (2). Quelque temps après, Pinien et Mélanie vinrent eux-mêmes à Hippone, accompagnés de saint Alypius. Un jour que tout le monde était à l'église, le peuple se saisit de Pinien, et demanda à grands cris qu'il fût ordonné prêtre. Mais saint Augustin promit à Pinien que jamais il ne l'ordonnerait contre son gré, et dit à tout le peuple : Si jamais vous l'avez pour prêtre contre ma parole, vous ne m'aurez plus pour évêque. Ce mot déconcerta pour un moment la foule. Mais peu à peu elle recommença ses instances, en poussant des clameurs horribles; elle s'emporta jusqu'à dire à saint Alypius des choses très-injurieuses, lui reprochant de retenir Pinien afin de profiter de ses richesses. Mélanie, de son côté, renvoyait le reproche à ceux d'Hippone. Saint Augustin était dans une cruelle perplexité. Il tremblait que de mauvais sujets répandus dans la foule ne profitassent du tumulte pour se livrer au pillage, à quoi cependant nul ne songeait. Il ne pouvait honorablement se retirer tout seul et laisser Alypius en péril, et il n'osait l'emmener à travers la foule, de peur qu'on ne mît sur lui la main. Après quelques incidents Pinien apaisa la multitude en lui promettant, avec serment, que si jamais il recevait les ordres, il s'attacherait à l'église d'Hippone. Pinien vécut à Tagaste, avec Mélanie et Albine, dans une extrême pauvreté, pendant sept ans. Mélanie s'accoutuma tellement au jeûne, que souvent elle ne mangeait qu'une fois la semaine. Du pain et de l'eau faisaient sa nourriture ordinaire ; ce n'était que dans les occasions solennelles qu'elle y goûtait un peu d'huile. Leur occupation à tous les trois était

(1) *Epist*. CXVII et CXVIII. — (2) *Id*., CXXIV.

de lire et de transcrire des livres. Pinien cultivait aussi le jardin. En 417, ils quittèrent l'Afrique et se rendirent à Jérusalem, où ils continuèrent le même genre de vie. Albine mourut en 433, et Pinien deux ans après. Mélanie lui survécut quatre ans. Elle se retira dans un monastère qu'elle avait fait bâtir, et dont elle fut obligée de prendre le gouvernement.

Pendant que l'Église s'édifiait des grandeurs de l'empire romain, cet empire allait croulant de plus en plus. Dans le temps que le Goth Alaric assiégea et prit Rome, il y avait un empereur à Ravenne, c'était Honorius ; il y en avait un dans les Gaules, c'était Constantin ; il y en avait un en Espagne, qui se nommait Maxime ; il y en avait un quatrième en disponibilité, c'était Attale. Constantin, reconnu par Honorius, lui promit de le secourir contre Alaric, mais c'était pour le dépouiller lui-même du peu qui lui restait. Il ne réussit pas. Il se vit, au contraire, assiégé dans Arles, par Gerontius, général de Maxime. Gerontius, qui assiégeait Constantin, fut bientôt assiégé lui-même par Constance, général d'Honorius, se vit abandonné de ses troupes et se tua sur le corps de sa femme. Maxime, qui n'avait fait que prêter son nom, fut épargné par mépris et alla mourir inconnu chez les Barbares. Constantin, voyant que la ville où il s'était renfermé ne pouvait plus tenir, quitta la pourpre, se réfugia dans une église et se fit ordonner prêtre. Les habitants demandèrent le pardon pour eux et la vie pour Constantin et pour Julien, son fils, ce que les généraux romains promirent avec serment au nom de l'empereur. Mais Honorius, au mépris de la parole donnée, leur fit couper la tête. Dans le moment même que Constantin déposait la pourpre impériale à Arles, le Gaulois Jovinus la prenait à Trèves, et se donna bientôt pour collègue son frère Sébastien. Mais dans peu ils furent défaits et tués par Adolphe, neveu d'Alaric, qui, parmi les captifs de Rome, avait la princesse Placidie, sœur d'Honorius et fille du grand Théodose. Quoique sa captive, il la traitait en princesse. A force de soins, il sut même gagner son cœur, et l'épousa au mois de janvier 414, dans la ville de Narbonne. Tous les honneurs furent adressés à Placidie. La salle était parée à la manière des Romains : la princesse portait les ornements impériaux, Adolphe était vêtu à la romaine. Entre autres marques de sa magnificence, il fit présent à sa nouvelle épouse de cinquante pages, qui portaient chacun deux bassins, l'un rempli de monnaies d'or, l'autre de pierreries d'un prix infini : c'étaient les dépouilles de Rome ; et ce superbe appareil semblait [illegible] les noces d'Adolphe et les funérailles de l'empire d'Occident. Ce qui acheva de peindre la fragilité des grandeurs humaines, Attalus, empereur déjà deux fois et qui devait l'être une troisième, y chanta l'épithalame (1) !

Adolphe et Placidie établirent leur résidence à Héraclée, actuellement Saint-Gilles en Languedoc. On a retrouvé dans cette ville une inscription où Adolphe est appelé le très-puissant roi des rois, le très-pieux vainqueur des vainqueurs. Il eut de Placidie un fils qui fut nommé Théodose. Ce fut pour lui un motif de plus de désirer la paix avec l'empire romain. Mais Constance, général d'Honorius, s'y opposa de tous ses moyens. Par suite d'arrangements, on lui céda une partie de l'Espagne. Adolphe établit sa cour à Barcelone. Mais bientôt son fils, venant à mourir, le plongea dans la plus amère douleur, lui et sa femme. Pour comble d'infortune, Adolphe fut assassiné peu après par un valet d'écurie. Sa dernière parole fut pour recommander à son frère de remettre Placidie entre les mains d'Honorius, et d'entretenir la paix et la concorde entre les Goths et les Romains. Cela se fit, mais après que le successeur d'Adolphe eut été tué à son tour. Honorius fit épouser à sa sœur, en 417, son général Constance, qui, le 8 février 421, il déclara empereur, [illegible] mourut sept mois après, laissant de Placidie une fille et un fils, qui fut l'empereur Valentinien III. Pour ce qui est d'Attale, trois fois empereur, Honorius l'ayant eu en sa puissance, le fit marcher devant son char en entrant dans Rome, puis ordonna de lui couper deux doigts de la main droite et de le conduire dans une île pour y passer le reste de ses jours dans une honnête aisance. C'était le traitement qu'Attale avait destiné à Honorius lui-même.

Au milieu de tant de révolutions, l'Afrique eut aussi son empereur. Ce fut le comte Héraclien. Il avait conservé ce pays contre Attale ; mais il parut que c'était moins pour Honorius que pour lui-même. Tandis que les Goths pillaient l'Italie, lui dépouillait les fugitifs qui cherchaient un asile en Afrique. Nommé consul en 413, il retint les convois qui devaient approvisionner Rome, et partit lui-même avec une flotte [illegible] ville. Mais il fut battu, et revint avec un seul navire à Carthage, [illegible]. Son vainqueur, le comte Marinus, y arriva bientôt après, et poursuivit avec rigueur ses complices vrais ou prétendus. L'illustre Marcellin et son frère Apringius, qui avaient encouru la haine des donatistes et l'inimitié d'un certain Cécilien, ami intime de Marinus, furent arrêtés et jetés [illegible]. Saint Augustin et d'autres évêques [illegible] Marinus [illegible] reur l'un d'entre eux, promettant de surseoir [illegible]. Les évêques [illegible] après, [illegible] Augustin et les [illegible] Marinus [illegible] le lendemain, ils furent jugés et exécutés sur-le-

(1) Hist. du Bas-Empire, l. XXIX. Oros., l. VII, c. XL. Jornand., De reb. get., c. XXXI.

champ. Marinus s'excusait sur un ordre exprès qu'il prétendait avoir reçu de la cour. Il en vint un en effet après l'exécution ; mais c'était un ordre de mettre en liberté les deux frères, dont l'empereur avait reconnu l'innocence. Quand Honorius apprit leur supplice, il en fut si indigné qu'il rappela Marinus et le dépouilla de toutes ses charges ; et pour que les donatistes ne se prévalussent point de la mort de Marcellin contre les lois publiées sous son administration, il rendit une ordonnance où il parle de lui avec éloge et confirme toutes les lois faites précédemment contre eux. L'Eglise honore la mémoire de Marcellin comme d'un martyr le six avril. Saint Augustin, qui en fait un éloge complet, fut encore moins affligé de sa mort que de la cruelle perfidie de Cécilien et de Marinus. Il en eut tant d'horreur, qu'il s'enfuit aussitôt de Carthage (1).

Un événement d'un autre genre vint le réjouir vers le même temps, et avec lui toute l'Eglise : ce fut la consécration de la vierge Démétriade. Elle était fille d'Olybrius, consul en 395, et petite-fille de ce Probus, si renommé dans l'empire, que deux seigneurs de Perse firent exprès le voyage de Rome pour le voir. Sa mère Julienne et son aïeule Proba vivaient encore. Proba avait vu ses trois fils consuls : Probinus, Olybrius et Probus. Ses richesses répondaient à tant de grandeur. A la prise de Rome, au milieu des glaives des Barbares, l'aïeule et la mère surent défendre l'honneur de leur fille. Aussitôt après, elles se réfugièrent toutes les trois à Carthage, où elles eurent beaucoup à souffrir de la rapacité et de l'injustice d'Héraclien. Proba et Julienne avaient résolu de marier Démétriade en Afrique, à quelqu'un des illustres Romains qui s'y étaient retirés, quoiqu'elles eussent mieux aimé lui voir embrasser la virginité ; mais elles n'osaient attendre d'elle une si grande perfection. Cependant Démétriade prit cette sainte résolution bien en secret. Au milieu de quantité d'eunuques et de filles qui la servaient, au milieu des délices d'une si grande maison, elle se mit à pratiquer des jeûnes, à porter des habits pauvres et rudes et à coucher sur la terre, couverte seulement d'un cilice. Elle le faisait en cachette, et il n'y avait que quelques vierges de la suite de sa mère et de son aïeule qui en eussent connaissance. Elle priait le Sauveur, à genoux et avec larmes, d'accomplir son désir et d'adoucir l'esprit de son aïeule et de sa mère.

Enfin, le jour des noces étant proche, comme on préparait déjà la chambre nuptiale, une nuit elle se détermina, encouragée par l'exemple de sainte Agnès, et le lendemain, laissant tous ses ornements et ses pierreries, et couverte d'une pauvre tunique et d'un manteau pareil, elle alla se jeter aux pieds de son aïeule Proba, ne s'expliquant que par ses larmes. Proba et Julienne furent extrêmement surprises et ne savaient qu'en penser, retenues entre la crainte et la joie. Enfin, elles embrassèrent Démétriade à l'envi, et, mêlant leurs larmes avec ses larmes, la relevèrent et la consolèrent, ravies qu'elle eût pris une si sainte résolution. Toute la maison fut remplie d'une joie incroyable : plusieurs de ses esclaves et de ses amies suivirent son exemple et se consacrèrent à Dieu. Toutes les églises d'Afrique se réjouirent de cette nouvelle ; elle se répandit dans toutes les îles qui sont entre l'Afrique et l'Italie ; Rome même en fut consolée dans son abattement, et la renommée en passa jusqu'en Orient. Bien différentes de certains parents, qui dès lors ne consacraient à Dieu que les filles pour lesquelles ils ne trouvaient pas de maris, et qui souvent alors ne leur accordaient pas même le nécessaire, afin de mieux enrichir celles qu'ils établissaient dans le monde, Proba et Julienne ne diminuèrent rien de la dot de Démétriade, et donnèrent aux pauvres tout ce qu'elles avaient destiné à son époux. Elle reçut le voile de la main de l'évêque, avec les prières et les cérémonies ordinaires. Saint Augustin en eut une joie d'autant plus grande que ses exhortations n'y avaient pas peu contribué ; car il avait vu Démétriade pendant le séjour qu'il fit à Carthage, pour la conférence avec les donatistes. De plus, il avait écrit à son aïeule une instruction sur la manière de vivre en véritable veuve, où il traite particulièrement de la prière. Aussi Proba et Julienne ne manquèrent pas de lui écrire la nouvelle de sa profession, en lui envoyant un petit présent, selon la coutume. Elles écrivirent aussi à saint Jérôme, et le prièrent instamment de donner à leur fille une instruction pour sa conduite. Il quitta, pour y satisfaire, le *Commentaire sur Ezéchiel*, qu'il achevait alors, et écrivit à Démétriade une grande lettre, contenant tous les devoirs d'une vierge chrétienne (2).

Dès 410, le saint docteur avait été obligé d'interrompre ses ouvrages sur l'Ecriture, à la nouvelle de la prise de Rome par Alaric, de la mort de Pammachius, son intime ami, et de plusieurs autres personnes considérables de cette ville. Il ne put voir, sans fondre en larmes, la noblesse de Rome, fugitive de tous côtés, venir lui demander à Bethléem la vie et le couvert, après avoir possédé des richesses immenses. Il mit tout en œuvre pour les secourir. Mais à peine put-il échapper lui-même aux mains des Barbares, qui, en 411, firent des courses sur les frontières de l'Egypte, de la Palestine et de la Syrie. Ces calamités, surtout la prise de Rome, lui faisaient regarder comme proche la fin du monde. En effet, le monde romain, le monde idolâtre, le vieux monde s'en allait pour faire place à un monde nouveau.

Saint Nil qui, de préfet de Constantinople, s'était retiré dans le monastère de Sinaï avec son fils Théodule, fut pareillement éprouvé

(1) *Epist. cit. Hist. du Bas-Empire*, l. XXIX et XXX. — (2) Hier., *Epist.* xcvii. Aug., *Epist.* cxxx et clxxxviii.

par une grande affliction. Tandis qu'il ne pensait qu'à jouir d'une parfaite tranquillité au milieu de sa retraite, une bande de Sarrasins s'étant répandue dans le désert de Sinaï, en attaquèrent les solitaires. Ils en tuèrent plusieurs, en emmenèrent d'autres captifs, et donnèrent à quelques-uns des plus vieux la liberté de se retirer. Saint Nil fut du nombre de ces derniers; mais son fils Théodule fut emmené captif. C'était la coutume de ces barbares de sacrifier à l'étoile de Vénus lorsqu'elle paraissait, et avant le lever du soleil, les jeunes gens les mieux faits et qui étaient dans la vigueur de l'âge. Théodule fut choisi pour victime avec un esclave de la ville de Pharan. Ils devaient être immolés tous deux le lendemain. L'esclave, averti secrètement, en avertit Théodule et le pressa de se sauver avec lui par une prompte fuite. Théodule, craignant d'être repris, aima mieux rester et s'abandonner à la Providence. Saint Nil, retourné à la montagne de Sinaï, était à s'entretenir avec les moines et à enterrer ceux qui avaient été tués par les Barbares, quand l'esclave fugitif y arriva tout hors d'haleine, et lui raconta l'extrême péril où il avait laissé son fils. On peut juger de l'inquiétude du père.

Quelque temps après, on lui assura que son fils était vivant et esclave dans la ville d'Eluze. Il partit pour y aller, et apprit en chemin que l'évêque de cette ville avait acheté son fils et l'avait ordonné clerc, et que, dans peu de temps, il s'était acquis une grande estime. Saint Nil, étant arrivé, reconnut son fils le premier et tomba en défaillance. Son fils l'embrassa, et, l'ayant fait revenir, lui raconta ainsi son aventure : Quand l'esclave se sauva, tout était prêt pour notre sacrifice : l'autel, le glaive, la coupe, les libations et l'encens. On avait résolu de nous immoler le lendemain à la pointe du jour. J'étais prosterné le visage contre terre, priant tout bas avec l'attention que donnent les grands périls. Seigneur, disais-je, ne permettez pas que mon sang soit offert aux malins esprits ni que mon corps soit la victime du démon de l'impureté. Rendez-moi à mon père, qui espère en vous! Je priais encore quand les Barbares se levèrent, troublés de voir le temps du sacrifice déjà passé; car le soleil était sur l'horizon. Ils me demandèrent ce qu'était devenu l'autre captif; je dis que je n'en savais rien, et ils demeurèrent en repos sans me donner aucun signe d'indignation. Je commençai à prendre courage, et Dieu me donna assez de force pour leur résister, lorsqu'ils voulurent m'obliger à manger des viandes impures et à me jouer avec des femmes. Quand nous fûmes en pays habité, ils m'exposèrent en vente. Comme on leur offrait trop peu, ils finirent par me mettre à l'entrée d'un bourg, tout nu, une épée suspendue au cou, pour montrer que, si on ne m'achetait, pas ils allaient me couper la tête. Je tendais les mains à ceux qui se présentaient, et les suppliais de donner aux Barbares ce qu'ils demandaient, promettant de le bien servir et de le servir encore... ; enfin le prêtre, et on m'acheta.

L'évêque d'Eluze traita le père et le fils avec beaucoup de charité, et les retint auprès de lui quelque temps pour les remettre de leurs fatigues. Il voulut même récompenser la vertu de saint Nil, en l'ordonnant prêtre malgré toute sa résistance; et quand ils se retirèrent, il leur donna de quoi faire leur voyage qui était long. On a de saint Nil plusieurs traités sur la vie ascétique ou religieuse, et plus de mille lettres adressées à des personnes de tout rang, à des généraux d'armée, à des préfets du prétoire, à des proconsuls, à des empereurs, à des évêques, à des prêtres, à des diacres, à des sous-diacres, à des moines, à des religieuses, à des diaconesses, à des défenseurs de l'Eglise, à des chanceliers, à des référendaires, à des philosophes, à des avocats, à des tribuns, à des Juifs, à des Samaritains, à des païens et à d'autres. Elles sont bien écrites, pleines d'esprit et de feu, et renferment des maximes importantes pour toutes ces sortes de personnes (1).

Le philosophe et poëte Synésius, dont les registres publics faisaient remonter la généalogie par les rois de Sparte jusqu'à Hercule, fut contraint vers le même temps d'accepter l'épiscopat. Sa vie se partageait entre les plaisirs de l'étude et les plaisirs de la chasse, lorsque le peuple de Ptolémaïde, métropole de la Cyrénaïque, le demanda pour évêque à Théophile d'Alexandrie, de qui ces siéges dépendaient aussi bien que ceux de l'Egypte. Synésius n'était pas encore baptisé; mais sa vertu le faisait également admirer des chrétiens et des païens. Alarmé de cette nouvelle, il fit tout ce qui dépendait de lui pour éviter cette charge. Dans une de ses lettres, il prend Dieu à témoin que, lorsqu'il était seul, il s'était souvent jeté à genoux et prosterné contre terre, pour le conjurer de lui donner plutôt la mort que le sacerdoce. Un évêque, dit-il à son frère Euoptius, doit être un homme divin : tout le monde a les yeux sur lui; et il ne peut être guère utile aux autres s'il n'est sérieux et éloigné de tout plaisir. Il doit être communicatif pour les choses de Dieu, et toujours prêt à instruire. Il doit seul faire autant d'affaires que tous les autres ensemble, s'il ne veut se charger d'une infinité de reproches. Il faut donc une grande âme pour porter un tel fardeau. Il représente ensuite combien il se sent éloigné de cette perfection et de l'innocence de vie nécessaires à un évêque pour purifier les autres. Il ajoute enfin : J'ai une femme que j'ai reçue de Dieu et de la main sacrée de Théophile. Or, je déclare que je ne veux ni me séparer d'elle, ni m'en approcher en cachette comme un adultère; mais je souhaite d'avoir des enfants en grand nombre et vertueux. Voilà une des choses que ne doit pas ignorer celui qui a le pouvoir de m'ordonner.

(1) Ceillier, t. XIII. *Biblioth. PP. Acta SS.*, 14 *jan.*

Cette déclaration de Synésius fait voir combien c'était une discipline constante, que les évêques devaient garder la continence, puisqu'il propose sa femme comme premier obstacle à son ordination.

Il en ajoute d'autres sur la doctrine. Il est difficile, dit-il, pour ne pas dire impossible, d'ébranler les vérités qui sont entrées dans l'esprit par une vraie démonstration : et vous savez que la philosophie en a plusieurs qui ne s'accordent pas avec cette doctrine si fameuse ; il veut dire la doctrine chrétienne. En effet, je ne croirai jamais que l'âme soit produite après le corps. Je ne dirai jamais que le monde doive périr, en tout ou en partie. Je crois que la résurrection dont on parle tant est quelque chose de sacré et de mystérieux, et je suis bien éloigné de convenir des opinions du vulgaire. Comment, d'ailleurs, habitué depuis mon enfance aux chevaux et aux armes, pourrai-je voir mes bien-aimés chiens privés de la chasse, et mon arc rongé par les vers? Toutefois, je m'y résignerai, si Dieu l'ordonne. A ce langage demi-poétique de Synésius, on sent qu'il n'était pas impossible de lui faire entendre raison. Car, par exemple, la foi n'enseigne pas que l'univers doive périr absolument, mais que ses éléments seront dissous par le feu, pour former de nouveaux cieux et une nouvelle terre ; de même la résurrection a quelque chose de mystérieux, puisque, de corruptible et d'animal, le corps ressuscitera glorieux, incorruptible et spirituel. Aussi Photius nous apprend-il que Synésius embrassa très-facilement la doctrine de l'Église à cet égard : on lit même ailleurs qu'il la persuada depuis à un philosophe nommé Evagre, son ami et son compagnon dans les lettres humaines (1).

Synésius fut sacré vers l'an 410 par Théophile, au jugement duquel il s'en était finalement rapporté. Il mit un intervalle de sept mois entre son ordination et l'exercice des fonctions épiscopales, pour se donner le temps d'en méditer l'importance et de considérer à quoi elles l'engageaient. Résolu ensuite de les remplir autant qu'il serait en lui, il ne se mit plus en peine, ni des honneurs ni des mépris des hommes, croyant même avoir obligation à ceux qui le persécutaient, et regardant les injures qu'on lui faisait à cause de Dieu comme une espèce de martyre. Outre l'instruction qu'il donnait à son peuple, il prenait encore soin des affaires temporelles de ses diocésains et de celles mêmes qui regardaient le corps de la ville en particulier. Et on a lieu de croire que ce fut là une des causes principales de son élection. Dans la faiblesse générale de l'empire, dans l'éloignement où l'on était de la cour, le peuple ne voyait de refuge et contre les incursions des Barbares, et contre la rapacité des gouverneurs impériaux, que dans la fermeté d'un évêque qui, comme Synésius, joindrait aux avantages de la naissance, les avantages encore plus grands de la vertu et de l'autorité. Et le peuple ne fut pas trompé dans son attente.

Andronic de Bérénice, qui, à force d'argent, était passé de l'état de pêcheur à celui de gouverneur de la Pentapole, s'y étant conduit en tyran et y ayant commis plusieurs crimes contre Dieu et contre les hommes, les populations affligées eurent recours à Synésius. Il fit des remontrances à Andronic, mais elles furent sans effet. Il lui fit des reproches, mais ils ne servirent qu'à l'irriter davantage. Et Andronic, pour lui témoigner plus de mépris, fit attacher à la porte de l'église une ordonnance par laquelle il défendait à ceux qui étaient poursuivis par ses ordres de se réfugier à l'asile des autels, et menaçait les prêtres qui les y recevraient des peines les plus cruelles. Il arriva qu'un homme de qualité, qui avait eu avec Andronic quelque différend pour un mariage, tomba depuis dans quelques malheurs. Le tyran en prit prétexte pour se venger, et fit mettre à la torture cet homme en plein midi, afin que la chaleur du soleil empêchât le monde de s'y trouver. Synésius, en étant informé, y accourut. Mais sa présence ne fit qu'irriter davantage Andronic, qui transporté de fureur prononça cette impiété, quoique chrétien : C'est en vain que tu espères en l'Église ; personne ne te délivrera des mains d'Andronic, quand il embrasserait les pieds de Jésus-Christ même ! Il répéta ce blasphème jusqu'à trois fois.

Synésius, regardant Andronic comme incorrigible, prit le parti de le retrancher de la communion des fidèles. Ayant donc assemblé son clergé de Ptolémaïde, il dressa une sentence d'excommunication en ces termes : Qu'aucun temple de Dieu ne soit ouvert à Andronic, aux siens et à Thoas (c'était le principal ministre de ses cruautés) ; que tout lieu saint, avec son enceinte, lui soit fermé ; le diable n'a point de part au paradis. Si même il entre en cachette, qu'il en soit chassé ! J'exhorte tous les particuliers et les magistrats de ne se trouver ni sous même toit, ni à même table, et particulièrement les prêtres, de ne leur point parler de leur vivant, et de ne point assister à leurs funérailles après leur mort. Que si quelqu'un méprise cette église à cause de sa petitesse, et reçoit les excommuniés, ne croyant pas devoir lui obéir à cause de sa pauvreté, il doit savoir qu'il déchire l'Église, qui, selon que le veut Jésus-Christ, doit être une. Et celui-là, soit diacre, soit prêtre, soit évêque, nous le mettrons au rang d'Andronic, nous ne lui toucherons point dans la main et nous ne mangerons point avec lui ; tant s'en faut que nous communiquions aux saints mystères avec ceux qui voudront communiquer avec Andronic et Thoas.

Cet acte d'excommunication était accompagné d'une lettre adressée à tous les évêques au

(1) Phot., cod. XXVI, p. 18. Mosch. *in Prato spirit.*, c. CLXV.

nom de l'église de Ptolémaïde, dans laquelle Synésius marquait les raisons qui l'avaient porté à rendre cette sentence contre Andronic. Il lut aussi cet acte dans l'assemblée de son peuple; mais auparavant, il fit un discours où, après avoir marqué la répugnance avec laquelle il s'était chargé de l'épiscopat, les peines qu'il y souffrait et en particulier les crimes d'Andronic, il exhorte son peuple à choisir un autre évêque. L'assemblée se récria à ces mots, et Synésius remit l'affaire de sa démission à une autre fois. Il remarque, dans le même discours, qu'il n'est guère possible de réunir deux gouvernements ensemble, le spirituel et le temporel. J'ai voulu, dit-il, vous faire voir par expérience que joindre la puissance politique au sacerdoce, c'est filer ensemble deux matières incompatibles. L'antiquité a eu des prêtres qui étaient juges; les Égyptiens et les Hébreux ont été longtemps gouvernés par les prêtres; mais, à mon avis, depuis que cette œuvre divine a été traitée humainement, Dieu a séparé ces genres de vie; il a déclaré l'un sacré, l'autre politique; il a attaché les uns à la matière, les autres à lui-même: ceux-là doivent s'appliquer aux affaires et nous à la prière. Pourquoi voulez-vous joindre ce que Dieu a séparé, et nous imposer une charge qui ne nous convient pas? Avez-vous besoin de protection? Adressez-vous à celui qui est chargé de l'exécution des lois. Avez-vous besoin de Dieu? Allez à l'évêque. Le vrai sacerdoce a pour but la contemplation, qui ne s'accorde point avec l'action et le mouvement des affaires. Je ne condamne pas, toutefois, les évêques qui s'appliquent aux affaires; mais, sachant que je puis à peine suffire pour l'un des deux, j'admire ceux qui peuvent l'un et l'autre.

Ces maximes sont belles et excellentes. Mais que pouvaient-elles pour un pauvre peuple, tyrannisé par ses premiers magistrats, et qui ne voyait de salut que dans l'évêque? la nécessité et la charité sont encore par dessus tout. Synésius lui-même en est une preuve.

Andronic, effrayé de l'excommunication, promit de changer de vie. Tout le monde intercéda pour lui; Synésius était seul d'avis de ne pas le recevoir, persuadé que ce n'était qu'hypocrisie. Il s'attendait bien, il prédisait même qu'à la première occasion il reviendrait à son naturel. Toutefois, il céda à l'avis du plus grand nombre et des évêques plus expérimentés; car il était encore de la première année de son ordination. Il différa donc d'envoyer aux évêques la lettre qu'il avait écrite contre lui, et le reçut, à condition qu'il traiterait avec plus d'humanité ses semblables. Andronic ne manqua pas de commettre de plus grands excès qu'auparavant. Alors Synésius, faisant valoir la sentence d'excommunication, qui n'était que suspendue, avertit les évêques de lui interdire l'entrée de l'église, afin que si nous ne pouvons pas, leur dit-il, remédier à ses désordres, nous évitions du moins d'y participer, en fermant les temples aux sacriléges. Cependant Andronic étant tombé depuis dans la disgrâce des puissances [illegible]. Synésius suivit, comme il dit, l'esprit de l'Église, de relever ceux qui sont abattus et d'abattre ceux qui s'élèvent. Il eut pitié de son malheur; il intercéda pour lui, jusqu'à fatiguer ceux qui avaient l'autorité; il l'arracha au tribunal funeste, qui allait le condamner, et écrivit à Théophile d'Alexandrie pour le prier d'assister ce malheureux dans sa misère (1).

Andronic eut pour successeur un nommé Jean, qui ne dut cette place qu'au crédit des eunuques. C'était un fanfaron qui, après plusieurs bravades, se cacha à l'arrivée des Barbares. Lorsqu'il les crut retirés, il revint se mettre à la tête des troupes, et s'enfuit dès qu'il aperçut les ennemis. Son lieutenant était de même un homme sans courage et sans honneur, qui ne devait sa fortune qu'au talent honteux de séduire les femmes et de fournir aux débauches du général. Aussi, dans cette irruption des Austuriens, c'était le nom des Barbares, toutes les villes de la Pentapole se virent à la veille de leur ruine. Ptolémaïde, la capitale, fut elle-même assiégée. Dans cette extrémité, Synésius prit de nouveau la défense du pays. Il fit forger des armes; il se mit à la tête des habitants; il donnait les ordres et distribuait les postes; il faisait les fonctions de général et montait la garde à son tour. Quand on lui reprochait d'entreprendre un métier si peu conforme au caractère épiscopal, il s'en justifiait par la nécessité. Quoi, disait-il, on ne nous permet donc que de mourir et de voir égorger notre troupeau! Enfin la Pentapole respira sous le commandement d'Anysius. Il était jeune, mais plein de sagesse, de piété et de courage. Il commença par arrêter le pillage des soldats et des officiers. Comptant peu sur des troupes assez nombreuses, mais amollies, il se mit à la tête de quarante braves déterminés et, avec eux [illegible], battit les Barbares et les chassa du pays. Au bout d'une année, il fut remplacé par un vieillard infirme, nommé Innocent, sous lequel les Austuriens revinrent faire d'effroyables ravages et porter la terreur jusque dans Alexandrie. Marcellin, qui lui succéda l'année suivante, défit les Barbares et délivra les villes qu'il tenait assiégées. Au sortir de sa charge, il fut accusé. Synésius, qui avait sauvé du péril le coupable Andronic, se porta avec beaucoup plus d'ardeur à défendre la probité de Marcellin (2).

Comme évêque, Synésius fut chargé de plusieurs commissions par Théophile d'Alexandrie. Dans les lettres où il lui en rend compte, il se plaint que des évêques [illegible]

(1) Synes., *Epist.* LVII, LVIII, LXXII, LXXIII, LXXVII, LXXIX, LXXXIX. — (2) *Epist.* LXII, 78 [illegible] et *de Laud. Anys.*

d'autres d'agir contre les lois, non pour les faire condamner, mais seulement pour procurer des gains injustes aux gouverneurs, devant qui, par conséquent, se faisaient ces poursuites. Je ne vous les nomme point, dit-il, et je vous prie de ne point les nommer dans votre réponse, pour ne pas me rendre odieux à mes frères. Il se plaint encore des évêques vagabonds, qui quittaient volontairement l'église à laquelle ils avaient été destinés, et cherchaient en divers lieux l'honneur de l'épiscopat, s'arrêtant où ils trouvaient le plus à gagner. Synésius est d'avis d'interdire toute fonction ecclésiastique à ces déserteurs, et, jusqu'à ce qu'ils retournent à leur église, ne point leur offrir ailleurs la première place, et, ne pas même les recevoir dans le sanctuaire, mais les laisser mêlés avec le peuple. Peut-être, dit-il, ce traitement les fera-t-il retourner à leurs églises pour y trouver l'honneur qu'ils cherchent, plutôt que de ne le recevoir nulle part (1). Il consulta encore Théophile sur la conduite à tenir envers un évêque qui avait tenu le parti de saint Chrysostome, et, par suite, avait été contraint de quitter son diocèse. Il faut, dit-il, que nous honorions la mémoire d'un homme mort, et que la mort éteigne toutes les querelles. On sait que Théophile fut le principal persécuteur du saint. Synésius ne reçut point de réponse, quoiqu'il eût écrit deux lettres à ce sujet (2) ; mais dans la première, il parle d'un livre élégant et plein d'érudition que Théophile lui-même avait écrit à Atticus de Constantinople, pour l'engager à recevoir ceux du parti de saint Chrysostome.

Théophile d'Alexandrie mourut le quinze octobre 412, après avoir tenu ce siége vingt-sept ans. Cyrille, son neveu, fut élu à sa place, non sans difficulté, car plusieurs voulaient élire l'archidiacre Timothée. Abundantius, qui commandait les troupes, était pour le dernier, et le peuple en vint jusqu'à la sédition. Cyrille l'emporta, et fut intronisé trois jours après la mort de son oncle. Sa victoire lui donna plus d'autorité que n'en avait eu Théophile même. L'historien Socrate, et après lui Nicéphore, observent qu'il usa de sa dignité avec beaucoup d'empire, et que, depuis qu'il en fut en possession, les évêques d'Alexandrie commencèrent à passer les bornes de la puissance ecclésiastique, pour entrer, du moins en partie, dans le gouvernement des affaires civiles. Les premiers qui se ressentirent de sa vigueur furent les novatiens. Il ferma les églises qu'ils avaient à Alexandrie, s'empara de tous les vases et de tous les meubles qu'il y trouva, et dépouilla leur évêque de tous ses biens. C'est du moins ce que dit Socrate (3).

Quelque temps après, il chassa d'Alexandrie tous les Juifs. Ils étaient aussi portés que les autres habitants à des querelles et à des séditions, qui ne se terminaient presque jamais sans effusion de sang. Cette fois-ci on se prit de querelle pour un danseur. Un jour de sabbat que les Juifs, au lieu de vaquer aux exercices religieux, étaient à regarder avec la foule un danseur de théâtre, tous les spectateurs se divisèrent pour ou contre en deux partis. Il y eut un commencement d'émeute que le gouverneur Oreste réprima pour le moment. Mais l'animosité couvait de part et d'autre. Peu après, Oreste publia au théâtre quelques ordonnances de police. Des chrétiens affectionnés à l'évêque s'y rendirent pour les entendre. Parmi eux se trouvait un maître d'école nommé Hiérax, homme fort assidu aux sermons de l'évêque, et le plus empressé à les applaudir. A peine les Juifs l'eurent-ils aperçu, qu'ils s'écrièrent qu'il n'était là que pour exciter le peuple à la sédition. Depuis longtemps Oreste était choqué de la puissance des évêques, qui diminuait d'autant celle des gouverneurs : il était surtout piqué de ce que Cyrille voulait espionner sa conduite. Il donna l'ordre d'arrêter Hiérax et le fit mettre à la torture sur la place même. Cyrille, en ayant été averti, manda les principaux d'entre les Juifs et leur adressa de sévères menaces, s'ils ne cessaient d'exciter des séditions contre les chrétiens. La multitude des Juifs n'en fut que plus animée et chercha tous les moyens d'assouvir sa fureur. Ils résolurent de massacrer les chrétiens dans une alarme nocturne. Au milieu de la nuit, plusieurs d'entre eux s'en allèrent crier par tous les quartiers de la ville, que le feu était à l'église. Les chrétiens y accourant sans défiance, furent égorgés par les Juifs, qui se tenaient en embuscade. Le lendemain, cette atroce perfidie ayant été découverte, Cyrille, accompagné d'un grand peuple, alla aux synagogues des Juifs, les leur ôta, les chassa eux-mêmes de la ville et abandonna leurs biens au pillage. Oreste le trouva fort mauvais et fit de grandes plaintes de ce qu'on avait dépeuplé la ville d'un si grand nombre d'habitants. Il en écrivit à l'empereur, à qui saint Cyrille représenta aussi les violences dont les Juifs avaient usé envers les chrétiens. Selon toutes les apparences, l'empereur eut égard aux remontrances de l'évêque ; car les Juifs ne revinrent plus à Alexandrie, où ils avaient demeuré depuis Alexandre le Grand, fondateur de cette ville.

L'inimitié d'Oreste pour Cyrille était devenue publique ; celui-ci, à la prière du peuple, envoya lui parler de se réconcilier, et l'en conjura même par le livre des Évangiles. Oreste s'y refusa. Ainsi leur division, continuant toujours, fut suivie de [illegible] qui, au rapport de Socrate, attirèrent de grands reproches à l'église d'Alexandrie et à son évêque. Les moines de Nitrie, qui avaient de servir avec [illegible] l'animosité de Théophile contre Dioscore et les Grands Frères, vinrent dans la ville au nombre de cinq cents. Ils guettèrent le gouverneur Oreste, comme il

(1) *Epist.* LXVII. — (2) *Ibid.*, LXVI et LXVII. — (3) Soc., l. VII, c. VII.

sortait en voiture, et, s'approchant de lui, l'appelèrent païen et idolâtre, et lui dirent d'autres injures. Oreste, soupçonnant que Cyrille lui tendait un piége, s'écria qu'il était chrétien et qu'il avait été baptisé par l'évêque Atticus à Constantinople. Les moines ne l'écoutèrent point. Un d'entre eux, nommé Ammonius, le frappa à la tête d'un coup de pierre, qui le mit tout en sang. Ses officiers, épouvantés, se dispersèrent ; mais le peuple accourut à sa défense, et les moines furent mis en fuite. On prit Ammonius, le gouverneur le jugea et le fit mourir dans les tourments. Cyrille ayant retiré son corps, le mit dans une église, l'appela Thaumase, c'est-à-dire admirable, et voulut le faire reconnaître pour martyr ; mais les plus sages des chrétiens n'approuvaient pas cette conduite, et, peu de temps après, Cyrille lui-même laissa tomber la chose dans le silence et dans l'oubli.

La populace n'en demeura pas là. Elle prétendit que la célèbre philosophe Hypatia empêchait le préfet Oreste, qui la voyait souvent, de se réconcilier avec l'évêque. En conséquence, une troupe de gens emportés, conduits par un lecteur nommé Pierre, l'attendirent comme elle rentrait chez elle, la tirèrent de sa voiture, la traînèrent à l'église nommée la Césarée, la dépouillèrent de ses vêtements, la tuèrent à coups de pots cassés, la mirent en pièces et brûlèrent ses membres au lieu nommé Cinaron. Comme nous l'avons vu par les auteurs païens mêmes, le peuple d'Alexandrie était si porté aux émeutes et aux batailles, que le gouvernement n'y faisait guère attention. Il fallait que ce caractère turbulent et sanguinaire fût bien invétéré, puisque le christianisme l'avait corrigé si peu (1).

Ceci se passait à Alexandrie pendant le carême de 415. En la même année, la ville d'Antioche fut témoin d'un spectacle bien différent. L'évêque Porphyre était mort et avait eu pour successeur Alexandre, qui avait passé sa vie dans les exercices de la profession monastique, pratiquant la pauvreté et toutes les vertus, et soutenant par cet exemple une grande éloquence. Il réunit par ses puissantes exhortations le parti des eustathiens, séparés depuis si longtemps des autres catholiques, sous les évêques Paulin et Evagre, et célébra cette réunion par une fête vraiment chrétienne. Accompagné de tous ceux de sa communion, tant clercs que laïques, il alla au lieu où les eustathiens tenaient leur assemblée ; et, les ayant trouvés qui chantaient, il joignit à leurs voix celles des siens ; puis ils marchèrent tous ensemble vers la grande église, à travers la place, au bord de l'Oronte. Les Juifs, les ariens et le peu qui restait de païens, gémissaient de cette heureuse réunion. Alexandre reçut dans son clergé tous ceux que Paulin et Evagre avaient ordonnés, conservant à chacun son rang.

Ce fut également saint Alexandre qui, le premier, rétablit dans les diptyques le nom de saint Jean Chrysostome. Il reçut aussi pour évêques Elpide de Laodicée et Pappus, qui avaient toujours suivi le parti du saint patriarche, et leur rendit leurs églises sans examen. Il envoya ensuite des députés au pape Innocent, pour lui faire part de ces heureuses nouvelles et lui demander sa communion. Le prêtre Cassien, disciple de saint Chrysostome, se trouvant alors à Rome [illegible], et le Pape, ayant examiné les pièces qu'Alexandre lui avait envoyées, et le rapport de ses députés, approuva en tout sa conduite et lui écrivit une lettre qui fut souscrite par vingt évêques d'Italie. Il écrivit aussi en son particulier, à Alexandre, une lettre d'amitié pour lui témoigner combien sa députation lui avait été agréable. Il lui envoya, de son côté, trois députés, un prêtre, un diacre et un sous-diacre, et l'invita à lui écrire souvent pour réparer la perte du passé. Innocent fit part de cette nouvelle au prêtre Boniface, qui résidait de sa part à Constantinople, auprès de l'empereur, et qui fut depuis Pape lui-même. Acace, évêque de Bérée, un des chefs du parti contraire à saint Chrysostome, rentra aussi en cette occasion et écrivit au Pape, témoignant approuver tout ce qu'Alexandre avait fait, soit en recevant les clercs de Paulin et d'Évagre, soit en rétablissant les évêques Elpide et Pappus. Le pape saint Innocent le renvoya à Alexandre pour examiner la sincérité de sa réunion, que le passé rendait suspecte, consentant de le recevoir à sa communion quand il se serait expliqué de vive voix devant l'évêque d'Antioche.

La paix et la communion étant rétablies entre l'Église romaine et celle d'Antioche, le Pape écrivit à Alexandre une décrétale concernant certains points de discipline, sur lesquels il l'avait consulté pour remédier aux désordres introduits en Orient par les schismes et l'hérésie. Le premier chef est l'autorité de l'église d'Antioche, qui, suivant le concile de Nicée, s'étendait, non sur une seule province, mais sur tout ce qu'on appelle le diocèse d'Orient. Ce qui lui a été attribué, dit le Pape, non tant pour la magnificence de la ville, que parce que c'est le premier siége du premier des apôtres, et elle ne céderait point à Rome, si ce n'était qu'elle n'a eu qu'en passant celui que Rome a possédé jusqu'à la fin. [illegible] tains par une autorité singulière, j'estime que vous ne devez [illegible] vos lettres [illegible] propos, pour recevoir l'imposition de vos mains. Les évêques de Chypre, qui, pour éviter la tyrannie des ariens, se sont mis en possession de faire leurs ordinations sans consulter personne, doivent revenir à l'observation

des canons de Nicée. L'Eglise ne suit pas tous les changements du gouvernement temporel. Ainsi, une province divisée en deux ne doit pas avoir deux métropoles, mais il faut suivre l'ancien usage. Les clercs des ariens ou des autres hérétiques, qui reviennent à l'Eglise, ne doivent être admis à aucune fonction du sacerdoce ou du ministère ecclésiastique ; car encore que leur baptême soit valable, il ne leur confère point la grâce. C'est pourquoi leurs laïques ne sont reçus qu'avec l'imposition des mains, pour leur donner le Saint-Esprit. Le Pape ordonne à l'évêque d'Antioche de faire part de ces décisions aux autres évêques, en leur faisant lire sa lettre, et, s'il se peut, dans un concile (1).

Saint Alexandre d'Antioche, étant venu à Constantinople, parla hardiment pour la mémoire de saint Chrysostome, et excita le peuple à contraindre l'évêque Atticus de mettre son nom dans les diptyques ; mais il n'y réussit pas. Atticus le refusa longtemps, et le pape saint Innocent lui refusait aussi la communion, nonobstant les instances de Maximien, évêque de Macédoine, qui avait été ami de saint Chrysostome.

Alexandre ne tint pas longtemps le siége d'Antioche, et eut pour successeur Théodote, homme d'un vie très-réglée et d'une douceur merveilleuse, qui se laissa fléchir pour réunir à l'Eglise ce qui restait d'apollinaristes, dont plusieurs toutefois conservaient assez ouvertement leurs erreurs. Le peuple l'obligea encore à mettre dans les diptyques le nom de saint Chrysostome ; mais Tkéodote, craignant qu'Atticus de Constantinople ne le trouvât mauvais, lui en fit écrire par Acace de Berée, le priant de lui pardonner ce qu'il avait fait par nécessité. Acace écrivit aussi à saint Cyrille, que l'évêque d'Antioche avait été contraint à recevoir le nom de Jean, qu'il avait du scrupule, et qu'il cherchait à se fortifier contre la violence. Le prêtre qui apporta la lettre de Théodote à Constantinople, répandit dans le peuple le sujet de son voyage et le contenu de la lettre, ce qui pensa causer un grand trouble. Atticus, alarmé, alla trouver l'empereur, pour chercher les moyens d'apaiser le peuple et de procurer la paix. L'empereur répondit que, pour un aussi grand bien que la concorde, il n'y avait point d'inconvénient d'écrire le nom d'un homme mort. Atticus, cédant à cette autorité et à l'inclination du peuple, fit écrire le nom de saint Jean Chrysostome dans les tables ecclésiastiques.

Il en écrivit aussitôt à saint Cyrille d'Alexandrie, pour justifier sa conduite et l'exhorter à la suivre. Cyrille, au contraire, le blâma, comme d'une entreprise contre les canons. En quoi il raisonnait en neveu de son oncle, et non pas en pontife, car rien n'était plus contraire aux canons que la conduite de Théophile envers saint Chrysostome. Peu après, toutefois, pressé par les lettres de saint Isidore de Peluse, il reconnut son erreur, assembla les évêques d'Egypte et rendit à saint Chrysostome l'honneur qui lui était dû. C'était vers l'an 416 (2).

Environ quatre ans auparavant, l'unité et l'union s'étaient rétablies d'une manière assez singulière dans l'église de Synnade en Phrygie. Il y avait dans cette ville un évêque nommé Théodose, qui poursuivait à outrance les hérétiques du pays, notamment les macédoniens qui s'y trouvaient en grand nombre. Il les chassait non-seulement de la ville, mais de la campagne. Il agissait ainsi non par zèle pour la foi, mais par avarice, et pour s'enrichir aux dépens des hérétiques. Il mettait donc tout en usage contre les macédoniens ; il les poursuivait en justice, il armait ses clercs. Il en voulait principalement à leur évêque, nommé Agapet. Et comme les magistrats de la province ne le punissaient point assez sévèrement à son gré, il se rendit à Constantinople, pour demander un ordre du préfet du prétoire. Ayant obtenu ce qu'il désirait, il revint quelque temps après triomphant, et alla droit à l'église ; mais, à sa grande surprise, tout le monde l'en chassa. C'est que, pendant son absence, Agapet avait pris le bon parti. Ayant tenu conseil avec son clergé, il assembla son peuple et lui persuada d'embrasser la foi catholique. Aussitôt il les mena tous à l'église, fit la prière et s'assit dans le siége que Théodose avait coutume d'occuper. Ayant ainsi réuni le peuple de l'une et l'autre communion, il prêcha depuis ce temps la consubstantialité du Verbe, et se mit en possession des églises qui dépendaient de Synnade. Théodose étrangement désappointé, retourna à Constantinople, alla se plaindre à l'évêque Atticus comme chassé injustement. Mais Atticus, voyant que l'affaire avait bien tourné pour l'utilité de l'Eglise, le consola, l'exhorta à prendre patience, à embrasser la tranquillité d'une vie privée, et à préférer le bien public à son intérêt particulier. Il écrivit à Agapet de conserver l'épiscopat, sans rien craindre du chagrin de Théodose (3).

Constantinople voyait alors un prodige bien rare : une jeune fille de quinze ans, gouvernant avec sagesse l'empire et faisant avec succès l'éducation de l'empereur. C'était la princesse Pulchérie, sœur de l'empereur Théodose le Jeune. Quand leur père, Arcade, mourut, en 408, elle n'avait que neuf ans et son frère sept. A l'âge de quatorze ans, elle fit vœu de demeurer vierge, ainsi que ses jeunes sœurs Arcadie et Marine, pour ne point donner entrée au palais à quelque homme étranger, qui eût pu être une occasion de jalousie et de révolte. Pour rendre sa résolution irrévocable, elle la rendit publique, par un présent qu'elle fit à l'église de Constantinople : c'était une table d'autel d'un ouvrage

(1) Constant. *In epist.* xx, xxi, xxii, xxiii, xxiv. — (2) Niceph., l. XIV, c. xxvii et xxviii. — (3) Soc., VII c. iii.

admirable, enrichie d'or et de pierreries : elle fit une inscription gravée sur le bord [illegible] neur, qu'elle l'avait offerte comme un gage de sa virginité et pour la prospérité du règne de son frère. Détachée de tous les amusements de la jeunesse et de la grandeur, elle partageait son temps entre les devoirs de la religion, les œuvres de la charité chrétienne et le soin des affaires de l'empire. Appliquée à la prière, elle chantait avec ses sœurs les louanges de Dieu, le jour et la nuit, à des heures réglées. Sa coutume était de manger avec elles, et de ne sortir qu'en leur compagnie. D'un accès facile, libérale envers les pauvres, pleine de respect pour les évêques, elle fit construire un grand nombre d'églises, d'hôpitaux, de monastères; et jamais ces pieuses fondations ne coûtèrent un gémissement aux peuples. En 414, elle fut associée à l'empire par son frère, à l'âge de quinze ans.

Voici le tableau que fait de son administration un auteur moderne, que sa haine du christianisme ne rend pas suspect de flatterie. « La dévotion n'empêchait point Pulchérie de veiller, avec une attention infatigable, aux affaires du gouvernement, et cette princesse est la seule des descendants du grand Théodose qui semble avoir hérité d'une partie de son courage et de ses talents. Elle avait acquis l'usage familier des langues grecque et latine, dont elle se servait avec grâce dans ses discours et dans ses écrits relatifs aux affaires publiques. La prudence présidait toujours à ses délibérations ; son exécution était prompte et décisive. Faisant mouvoir sans bruit et sans ostentation les rouages du gouvernement, elle attribuait discrètement au génie de l'empereur la longue tranquillité de son règne. Dans les dernières années de sa paisible vie, l'Europe souffrit beaucoup de l'invasion d'Attila, mais la paix continua toujours de régner dans les vastes provinces de l'Asie ; Théodose le Jeune ne fut jamais réduit à la cruelle nécessité de combattre ou de punir un sujet rebelle : et si nous ne pouvons louer Pulchérie d'une grande vigueur dans son administration, la douceur de cette administration prospère mérite du moins quelques éloges. » Voilà ce que dit l'Anglais Gibbon (1). Quant au manque de vigueur qu'il semble reprocher à la princesse, il se réfute lui-même, puisqu'il a commencé par lui reconnaître une exécution prompte et décisive.

Pulchérie veillait avec une égale sollicitude à l'éducation de l'empereur son frère. Un plan d'études et d'exercices judicieusement disposé partageait son temps entre l'équitation, l'art de tirer de l'arc et l'étude de la grammaire, de la rhétorique et de la philosophie. Sa sœur lui procura les plus habiles maîtres de l'Orient ; de plus, elle lui donna pour condisciples quelques enfants des premières familles, pour exciter son émulation par l'exemple de jeunes amis. Quant à la religion aux mœurs et à l'art de gouverner, elle-même prit soin de l'en [illegible]. Elle lui apprit en particulier à paraître [illegible] avec gravité et [illegible], à régler sa démarche et sa contenance, à [illegible] ses propos, à paraître doux ou terrible selon l'occasion.

Cette éducation [illegible]. Théodose fut des plus habiles [illegible] exercices militaires ; il acquit une [illegible] peu commune des lettres, des [illegible] et des beaux-arts ; il fut sincèrement pieux. Il se levait de grand matin pour chanter avec ses sœurs les louanges de Dieu. Il savait par cœur l'Écriture sainte et en parlait [illegible] ment avec les évêques. Il avait une bibliothèque des livres sacrés et de [illegible] prètes. Il jeûnait souvent, principalement les mercredis et les vendredis, souffrait patiemment le froid et le chaud, et ne tenait rien de la mollesse d'un prince né dans la pourpre. Il était surtout bon et humain. [illegible] insensible aux acclamations de la cour [illegible] attrait de la volupté, [illegible] il [illegible] conseils de la vengeance. Un de ses courtisans lui ayant demandé pourquoi il n'avait jamais puni de mort une offense [illegible] personnelle : Il n'est pas malaisé, dit-il, de faire mourir un homme, mais Dieu seul peut le ressusciter. Il ne permit jamais d'exécuter à mort un criminel dans la ville où il se trouvait ; la grâce arrivait toujours avant que le coupable fût arrivé au lieu du supplice. Il n'approuvait pas les [illegible] contre les hérétiques ; il [illegible] que les évêques travaillassent à les [illegible], et qu'ils conservassent à l'Église la [illegible] qui lui est propre (2). Finalement, pour être un grand prince, il ne lui manquait que le génie et [illegible].

Mais c'est précisément ce qui lui manquait. [illegible] Un moine trop [illegible] grâce, [illegible] L'empereur [illegible] du repas [illegible] blée, il dit qu'il ne mangerait point qu'il ne fût absous [illegible], et envoya prier l'évêque [illegible] l'absoudre. [illegible] qu'il ne fallait point s'arrêter à l'excommunication [illegible] premier venu [illegible] Mais l'empereur ne fut point [illegible] jusqu'à ce que [illegible] bien de la peine, et qu'il ne l'eut rétabli dans sa communion [illegible] se laisser [illegible] par les [illegible] gner de confiance [illegible] tirent. [illegible] les inconvénients de cette confiance inconsidérée ; [illegible] que cela [illegible]

(1) Gibbon, *Hist. de la décad. de l'em. rom.*, c. [illegible] et XXXVII. [illegible] l. VI. — (2) Soc., l. VII, c. [illegible] — (3) Theod., l. V.

Pour l'en convaincre sans réplique et le faire rougir de sa dangereuse négligence, elle lui présenta un jour un écrit, qu'il signa selon sa coutume, [illegible] la lecture. C'était un acte par lequel il lui vendait l'impératrice sa femme comme esclave.

L'avénement [illegible] de cette impératrice est des plus romanesques. Théodose avait vingt ans accomplis en 421, et on cherchait dans tout l'empire une épouse digne de [illegible], lorsqu'une jeune Athénienne, conduite par l'infortune, vint à Constantinople. Elle était fille de Léonce, célèbre sophiste d'Athènes, et son père, trouvant déjà en elle tous les dons de la nature, avait pris le plus grand soin de cultiver son esprit. Il y avait beaucoup mieux réussi que dans l'éducation de ses deux fils, qui n'eurent d'autre mérite que d'être frères d'Athénaïs : c'était le nom de cette fille. Léonce était riche ; il mourut, et fit, en mourant, ce testament bizarre : Je laisse tous mes biens à mes deux fils Valérius et Genésius, à condition qu'ils donneront à leur sœur cent pièces d'or ; pour elle, son mérite, qui l'élève au-dessus de son sexe, lui sera d'une assez grande ressource. Les cent pièces d'or ne faisaient guère que deux mille francs. Athénaïs, déshéritée par la raison même qui rend les autres pères plus favorables, conjura d'abord ses deux frères de réparer cette injustice et de lui accorder sa part ; [illegible] à témoin qu'elle n'avait pas [illegible], et leur représentant que l'indigence de leur sœur serait pour eux, sinon un sujet d'affliction, du moins un reproche continuel. Pour toute réponse, ils la chassèrent de la maison paternelle. Elle se retira chez sa tante, [illegible] la conduisit à Constantinople pour y solliciter la cassation du testament. Elles s'adressèrent à la princesse Pulchérie.

Athénaïs était d'une beauté extraordinaire ; elle exposa le sujet de ses plaintes avec des grâces si touchantes, que la princesse fut aussi charmée de son esprit que de sa beauté. Pulchérie s'informa de ses mœurs, et, ayant appris qu'elles étaient irrépréhensibles, elle crut avoir trouvé dans cette jeune fille ce qu'elle cherchait. Elle fit aussitôt part à son frère de cette heureuse découverte. Théodose, ayant vu et entendu Athénaïs, en pensa comme sa sœur. Le mariage fut conclu. Athénaïs, encore païenne, fut instruite et baptisée par l'évêque Atticus, qui lui donna le nom d'Eudoxie. Les noces se célébrèrent le sept de juin 421. L'année suivante, elle mit au monde une fille, qui épousa dans la suite l'empereur Valentinien III. Elle reçut le titre d'auguste le 2 janvier 423. Ses frères, apprenant qu'elle était devenue la femme de leur souverain, prirent la fuite et se cachèrent. Plus généreuse que ses frères, Eudoxie les fit venir à Constantinople et les éleva aux premières charges de l'empire. Elle conserva sur le trône le goût des lettres, et traduisit en vers les cinq livres de Moïse, Josué, les Juges, Ruth, les prophéties de Daniel et de Zacharie. Photius relève, dans ses ouvrages, la beauté de la poésie, jointe à la fidélité de la traduction (1).

Quoique l'empire se ressentît nécessairement [illegible] il se maintint [illegible] contre les Perses. Depuis longtemps la bonne harmonie [illegible] deux empires, au point que [illegible] l'empereur Arcade recommanda au roi de Perse Izdegerde [illegible] Théodose. De tous les rois persans, Izdegerde fut celui qui parut le plus favorable aux chrétiens. Il suivit [illegible] les conseils de saint Maruthas de Mésopotamie, et [illegible] évêque de la ville royale. Mais le zèle indiscret d'Abdas, qu'on ne peut justifier, fit changer ce prince sur la fin de son règne. L'évêque brûla un temple du feu. Izdegerde lui ordonna de le rebâtir aux frais des chrétiens. Abdas refusa d'obéir, et on sent qu'il n'aurait pu rebâtir le temple sans concourir positivement à l'idolâtrie. Le roi, irrité de son refus, le condamna à mort, fit abattre les églises chrétiennes et donna le signal de la persécution. Son fils Bahram ou Varane V lui ayant succédé, la persécution devint beaucoup plus cruelle. Il y avait des chrétiens à qui l'on écorchait les mains, à d'autres le dos, à d'autres le visage, depuis le front jusqu'à la barbe. Les persécuteurs fendaient en deux des roseaux, les appliquaient par le plat et en couvraient tout le corps ; puis ils le serraient étroitement avec des cordes depuis les pieds jusqu'à la tête, et arrachaient ensuite de force ces roseaux l'un après l'autre, en sorte qu'ils emportaient la peau. Ils creusaient de grandes fosses ; et, après les avoir bien enduites, ils y enfermaient quantité de gros rats, puis y jetaient les martyrs pieds et mains liés ; en sorte que les rats, pressés par la faim, les rongeaient peu à peu sans qu'ils pussent s'en défendre. Ces cruautés n'empêchaient pas les chrétiens de courir au-devant de la mort pour acquérir la vie éternelle. On remarque en particulier cinq martyrs, Maharsapor, Hormisdas, Suenès, Benjamin et Jacques.

Maharsapor était un prince de Perse, que ses vertus et son zèle rendaient encore plus recommandable que son illustre naissance. Il fut arrêté avec Narsès et Sabutaca, dès le commencement de la persécution. Ces deux derniers remportèrent la couronne du martyre, après avoir enduré diverses tortures. Maharsapor subit plusieurs interrogatoires, et fut appliqué à la question. On le laissa languir trois ans dans une prison infecte, où il souffrit toutes les rigueurs de la faim. Ce terme expiré, on le conduisit de nouveau devant le juge qui, le trouvant inébranlable dans la confession de Jésus-Christ, ordonna de le jeter dans un autre obscur et d'en fermer l'entrée.

(1) Socr., l. VII, c. xxi. Evag., l. I, c. xx. Phot., cod. LXXX, CLXXXIII et CLXXXIV. Hist. du Bas-Empire, l. XXX.

Quelque temps après, les soldats, l'ayant ouvert, y trouvèrent le corps du martyr sans vie, mais environné de lumière et à genoux, comme si le saint eût été en prières.

De même, Hormisdas était de la première noblesse des Perses, de la race des Achéménides, fils d'un gouverneur de province. Bahram, ayant appris qu'il était chrétien, le fit venir et lui commanda de renoncer à Jésus-Christ. Hormisdas répondit : Quiconque serait capable de violer la loi suprême du souverain Seigneur de toutes choses, ne resterait pas fidèle à son prince, qui n'est qu'un homme mortel. Si ce dernier crime mérite la plus cruelle de toutes les morts, à quoi ne doit pas s'attendre celui qui renoncera le Dieu de l'univers ? Une réponse aussi sage fit entrer le roi dans une étrange colère. Il dépouilla Hormisdas de tous les biens et honneurs dont il jouissait; il lui fit même ôter ses habits, ne lui laissant qu'un petit morceau de toile qui lui ceignait les reins. Après l'avoir réduit en cet état, il le chassa de sa présence et le condamna à conduire les chameaux de l'armée. Le saint souffrit avec joie ce barbare traitement. Longtemps après, Bahram, l'ayant aperçu par une fenêtre de son palais, remarqua qu'il était tout brûlé du soleil et couvert de poussière. Le souvenir de ce qu'il avait été et de ce qu'avait été son père, parut le toucher. Il le fit venir, lui donna une tunique de lin, en lui disant : Maintenant au moins quitte ton opiniâtreté et renonce au Fils du charpentier. Hormisdas mit la tunique en pièces, la jeta au roi et dit : Si vous avez cru, pour ce beau présent, me faire quitter la religion, gardez-le avec votre impiété. Suenès était maître de mille esclaves. Comme il refusait de renoncer au vrai Dieu, le roi lui demanda quel était le pire de tous ses esclaves, et donna à celui-là tous les autres, avec Suenès lui-même et sa femme, qu'il lui fit épouser ; mais Suenès n'en fut point ébranlé, et demeura ferme dans la foi.

Benjamin était diacre, et le roi l'avait fait mettre en prison. Un an après il vint un ambassadeur romain pour d'autres affaires, qui, ayant su l'emprisonnement du diacre, demanda sa liberté. Le roi l'accorda, à condition que Benjamin promettrait de ne parler à aucun mage de la doctrine chrétienne. Mais Benjamin répondit qu'il lui était impossible d'enfouir le talent dont il devait rendre compte ; toutefois, comme le roi ne savait pas sa résistance, il le fit délivrer. Benjamin continua de convertir les infidèles. Au bout d'un an, le roi en fut averti : il le fit venir et lui ordonna de renoncer à son Dieu. Comment traiteriez-vous, dit Benjamin, celui qui renoncerait à votre obéissance pour reconnaître un autre roi ? Je le ferais mourir, dit Bahram. Benjamin répliqua : Quel supplice ne mérite donc pas celui qui abandonne le Créateur pour rendre à une créature comme lui les honneurs divins ? [illegible] en fureur, [illegible] qu'on lui [illegible] des mains. Et comme il méprisait ce tourment, il lui fit mettre [illegible] la partie la plus [illegible] homme, d'où on le retirait et où on l'enfonçait continuellement ; enfin il le fit empaler avec un pieu [illegible]. Jacques, d'une naissance distinguée, ayant été chrétien, était retourné à la religion des Perses par complaisance par le roi Izdegerde; mais ensuite sa mère et sa femme le ramenèrent au christianisme. Bahram en fut tellement irrité, qu'il le fit couper pièce à pièce, à chaque jointure des membres : premièrement les mains, puis les bras, ensuite les pieds et les jambes ; en sorte qu'il ne restait que la tête et le tronc. Et, comme il confessait encore Jésus-Christ, on lui coupa enfin la tête (1).

Dès le commencement de la persécution, les mages firent donner ordre à tous les [illegible] Sarrasins soumis aux Perses, de garder les routes, afin d'arrêter les chrétiens qui s'enfuiraient sur les terres de l'empire. Mais Aspébètès, un de ses chefs, touché de compassion, loin de leur faire obstacle, favorisait leur fuite. Bahram en fut averti. Aspébètès, redoutant sa cruauté, emporta tous ses biens et se réfugia avec sa tribu sur les terres des Romains. Anatolius, préfet d'Orient, lui donna un établissement en Arabie, et le commandement des Sarrasins soumis à l'empire. Quelque temps après, Térébon, le fils d'Aspébètès, ayant été guéri d'une paralysie par les prières de saint Euthymius, fondateur d'un monastère près de Jérusalem, le père se fit chrétien avec sa famille et son peuple, dont il fut dans la suite nommé évêque. Il prit le nom de Pierre, et fut, par sa sainteté, un des prélats les plus célèbres de l'Orient. Maris, frère de sa femme, ne voulut pas quitter saint Euthymius. Il renonça à tout et donna ses biens, qui étaient grands, pour bâtir et augmenter le monastère, où il passa le reste de ses jours, et fut un grand serviteur de Dieu (2).

Bahram envoya [illegible] ses sujets [illegible]. T[illegible] courage : Que l'empire était un asile [illegible] ouvert aux [illegible] ; que le [illegible] faisait tout le crime de ceux que le roi poursuivait ; que les empereurs n'avaient point de titre plus glorieux que celui de défenseurs de la religion [illegible] en Perse ceux dont B[illegible] sang, il faudrait qu'il vînt les arracher d'entre ses bras. Sur cette réponse gén[illegible], le roi de Perse usa de représailles : il [illegible] de leur [illegible] marchands romains qui se trouvaient alors [illegible] la guerre, qui en effet eut lieu. Les Perses furent

(1) Asseman. A[illegible] MM. [illegible] — (2) V[illegible] S. Euthym.

battus à plusieurs reprises : leur fameux corps de dix mille cavaliers fut anéanti. Enfin la paix se conclut et la bonne intelligence se rétablit entre les deux empires, l'an 422.

Celui qui acquit la gloire la plus pure dans cette guerre, fut Acace, évêque d'Amide, sur les frontières de Perse. Les Romains avaient fait dans une province environ sept mille prisonniers, qu'ils ne voulaient point rendre et qui périssaient de famine. Le roi de Perse en était fort irrité. Alors Acace assembla son clergé, et dit : Notre Dieu n'a besoin ni de plats ni de coupes, puisqu'il ne boit ni ne mange, attendu qu'il n'a besoin de rien. Comme donc notre église a quantité de vases d'or et d'argent par la libéralité de son peuple, il faut s'en servir pour racheter et nourrir ces soldats captifs. Il fit, en effet, fondre les vases, paya aux soldats romains la rançon des Perses, leur donna des vivres et de quoi faire leur voyage, et les renvoya ainsi à leur roi. Bahram fut émerveillé de cette action, et confessa que les Romains savaient vaincre par la générosité comme par les armes. Il désira voir l'évêque Acace, et l'empereur Théodose le permit (1).

L'Arménie eut aussi beaucoup à souffrir de cette guerre. Elle servait souvent de passage et de champ de bataille aux deux armées ennemies. De plus, la portion de l'Arménie qui dépendait des Perses se souleva, chassa les troupes persanes pour recouvrer son indépendance. Le patriarche Sahag, accablé d'années (il avait alors plus de quatre-vingt-dix ans), ne trouvant plus de sûreté dans un pays aussi agité, quitta l'Arménie persane pour se retirer sur le territoire romain. Il y fut suivi par son petit-fils Vartan, prince des Mamigoniens, cette ancienne impériale de Chine, par Mesrob et par un très-grand nombre de ses disciples. Sahag ne fut pas reçu dans l'Arménie occidentale avec tous les égards dus à sa haute dignité. Il écrivit, pour s'en plaindre, au maître de la milice Anatolius, au patriarche de Constantinople Atticus, et enfin à l'empereur lui-même. Vartan et Mesrob furent chargés de porter ses lettres à la cour. Théodose et le patriarche leur firent le plus grand accueil, et répondirent à Sahag dans les termes les plus affectueux. Le titre de général fut conféré à Vartan, et les ordres les plus précis furent adressés à tous les chefs civils et ecclésiastiques de ces cantons, pour que les fugitifs arméniens fussent traités avec la considération qui leur était due. Acace, évêque de Mélitène, Gind, évêque de la Derxène, et Anatolius n'épargnèrent rien pour satisfaire l'empereur. Sahag et ses disciples mirent à profit leur séjour dans l'Arménie romaine pour y répandre la connaissance du nouvel alphabet que le patriarche avait donné aux Arméniens, et pour y combattre les ennemis de la foi qui y étaient en grand nombre. Bahram, roi de Perse, ayant conclu la paix avec les Romains envoya également porter des paroles de paix aux seigneurs insurgés de [illegible]. Ceux-ci communiquèrent ces propositions au patriarche Sahag, et le pressèrent de revenir parmi eux, pour les seconder par ses lumières et par son influence. Il laissa deux de ses petits-fils, frères de Vartan, dans l'Arménie romaine, pour y achever la conversion des hérétiques, particulièrement des borborites, sorte de gnostiques la plus décriée, et il partit aussitôt pour le pays d'Ararat, où il se hâta de convoquer les princes, pour conférer avec eux sur les affaires générales du royaume. On convint d'envoyer en Perse, pour supplier le monarque persan de leur accorder un roi du sang des Arsacides. Les députés furent bien accueillis par Bahram ; on leur accorda la paix et on leur donna pour roi Ardaschir, fils de Bahram-Sapor, un de leurs derniers rois (2).

Cependant, il s'était élevé en Occident une nouvelle hérésie, celle de Pelage, nommée de là pélagianisme. Pélage était né dans la Grande-Bretagne, de parents peu considérables. Le nom de sa famille était *Morgan*, qui, dans la langue du pays, signifie né sur les bords de la mer ; il le changea en celui de *Pelagius*, qui a le même sens en latin. Il embrassa la profession monastique et resta simple laïque. Etant venu à Rome, il habita longtemps cette ville, où il se fit connaître et estimer. Saint Paulin de Nole et même saint Augustin lui témoignèrent de la considération. Il composa quelques livres utiles, entre autres un *Traité de la Trinité* et un *Recueil de passages de l'Ecriture sainte sur la morale*. Jusque-là sa croyance avait été pure. Déjà néanmoins, des erreurs sur la grâce circulaient en Orient ; elles étaient enseignées dans l'école de Théodore de Mopsueste et avaient pris, dit-on, leur source dans quelques écrits d'Origène. Un Syrien nommé Rufin, qui vint à Rome vers l'an 400, imbu de de cette doctrine et n'osant l'enseigner publiquement, en fit part à Pélage, qu'elle séduisit et qui l'embrassa. Bientôt Rufin et Pélage acquirent un nouveau prosélyte dans la personne de Célestius, issu d'une famille noble, et, selon quelques-uns, compatriote de Pélage. Célestius, homme d'un esprit vif et subtil, d'un caractère ardent, d'abord avocat, puis moine, réunissait en lui tout ce qu'il fallait pour devenir un sectaire. Il ne paraît pas que l'erreur fit beaucoup de progrès, tandis que Pelage et lui demeurèrent à Rome. Elle y eut pourtant des partisans secrets, et il est vraisemblable que ce fut dans cette ville que Pélage gagna Julien, depuis évêque d'Eclane, et l'un des principaux soutiens de cette hérésie. Des femmes [illegible], même distinguées, touchées par les vertus apparentes de Pélage, y avaient été engagées. Vers l'an 409, Célestius et lui quittèrent Rome ; ils visitèrent d'abord la Sicile, et, de là, passèrent en Afrique, répandant autant qu'ils

(1) S[illegible], l. VI[illegible] xxii. — (2) M[illegible], l. III, LVII et LVIII. *Hist. du Bas-E*[illegible], l. XXX, [illegible]-LVI.

pouvaient le venin de leur doctrine. Ils étaient en 410 à Hippone, et de là se rendirent à Carthage où se trouvait alors saint Augustin. Pélage s'y embarqua pour la Palestine. Célestius, resté à Carthage, se mit à y enseigner assez ouvertement ses erreurs.

Pour bien saisir les erreurs de Célestius et de Pélage, il faut d'abord bien concevoir la vérité catholique. La grâce est un don surnaturel que Dieu nous accorde pour mériter la vie éternelle, qui consiste dans la vision intuitive de Dieu. Or, voir Dieu en lui-même, tel qu'il est, c'est une chose naturellement impossible à toute créature, parce que, d'elle à Dieu, il y a une distance infinie. Il lui faut donc, pour qu'elle puisse y parvenir, un secours surnaturel et divin, qui l'élève au-dessus d'elle-même, et c'est ce qu'on appelle la grâce. Dans le premier homme, Dieu créa tout à la fois et la nature et la grâce : la nature qui, pour l'homme, consiste à être une intelligence incarnée ; la grâce, qui l'élevait au-dessus de cette nature, le faisait participant de la nature divine, et le mettait dans la possibilité de voir un jour Dieu dans son essence. Par suite de cette *sublimation* divine de l'homme, son âme était parfaitement soumise à Dieu, ses sens parfaitement soumis à l'âme, son corps même, associé à cet ennoblissement divin, devait ne jamais se séparer de l'âme, ne jamais mourir. Le premier homme, chef naturel de tout le genre humain, devait communiquer à ses descendants cette noblesse surhumaine. Par son péché, il en déchut lui-même avec tout le genre humain qu'il renfermait en lui. En punition de ce péché originel, l'homme naît dans un état de disgrâce et de déchéance, privé de l'adoption surnaturelle et divine, sujet à la mort et au combat de la chair contre l'esprit, réduit à sa nature seule, nature imparfaite, mais telle néanmoins que Dieu aurait pu l'y créer [illegible]. Remonter à l'état surnaturel dont il est déchu, c'est de toute impossibilité à l'homme. Il faut que la grâce de Dieu, que lui a méritée Jésus-Christ sur la croix, le régénère à la vie divine dans le baptême, et lui fasse produire des pensées, des affections, des œuvres surnaturelles qui lui méritent de voir éternellement Dieu en lui-même. Telle est, dans son ensemble, la doctrine [illegible] sur la nature et la grâce du premier homme, et sur le péché originel (1).

Pélage, ignorant cette doctrine ou la comprenant mal, supposait que, dans le premier homme, la grâce divine n'était que la nature [illegible], d'où il concluait que, l'homme n'ayant pas perdu sa nature par le péché, il pouvait après, ce qu'il pouvait avant, mériter par ses seules forces naturelles la vision intuitive de Dieu. Ce [illegible] combattait la doctrine de l'Église, mais était de plus en contradiction dans les termes ; car il est du sens le plus commun qu'il y a une dis- [illegible] entre Dieu et l'homme, par conséquent une même impossibilité [illegible] Dieu naturellement [illegible]. Or, [illegible], le pélagianisme se réduit à dire [illegible] : contradiction [illegible], s'il en fut jamais.

Célestius [illegible]. Accusé [illegible] Aurélius [illegible] Paulin, secrétaire de saint Ambroise, [illegible] dans ses réponses, [illegible] les traitant de questions problématiques. Il fut condamné et privé de la communion de l'Église dans un concile [illegible]. Les erreurs qu'on lui reprochait, se réduisent aux points suivants : 1° qu'Adam avait été créé sujet à la mort ; 2° que son péché n'avait nui qu'à lui et ne s'était pas communiqué à sa race, ce qui détruisait la [illegible] ; 3° que les enfants naissent dans le même état où était Adam avant son péché ; 4° que le péché d'Adam n'est pas la cause de la mort de tout le genre humain, non plus que la résurrection de Jésus-Christ la cause de la résurrection de tous les hommes ; 5° que la loi [illegible] ; 6° que [illegible] il y avait des hommes impeccables, c'est-à-dire sans péché ; 7° que [illegible] ont la vie éternelle. Célestius [illegible] concile de Carthage [illegible] pontife romain ; mais, au lieu de poursuivre [illegible].

Saint Augustin [illegible] ce concile. Ayant appris les efforts que faisait la nouvelle hérésie pour se répandre, il la combattit d'abord dans ses sermons et dans ses conversations particulières, avec beaucoup de ménagement pour les personnes. Il exhortait son peuple à demeurer ferme dans l'ancienne doctrine de l'Église. [illegible] Carthage qu'il avait présidé : « S'il y a plus [illegible] de naître et qui n'a point péché, si ce n'est en tant qu'il est né d'Adam [illegible] (2). »

Bientôt le saint docteur fut [illegible] particu-

(1) Muzzarelli, *Sur le péché originel*. — (2) Cypr., *Epist.* LXIV, *ad Fidum*.

sans de Pélage, il répondit par trois livres : *Du mérite et de la rémission des péchés*, autrement, du baptème des enfants. Dans le premier, il fait voir qu'Adam ne serait pas mort s'il n'eût pas péché ; que ses descendants ont été infectés de la tache originelle. Dans le second, il montre 1° que l'homme peut être sans péché en cette vie, par la grâce de Dieu et son libre arbitre ; 2° que personne en cette vie n'est absolument sans péché, puisqu'il n'y a personne qui n'ait besoin de dire : Pardonnez-nous nos offenses ; 3° que cela vient de ce que personne ne le veut autant qu'il faut. Enfin, qu'aucun homme, excepté Jésus-Christ seul, n'est, n'a été, ni ne sera sans péché. Ailleurs, il en excepte encore expressément la sainte Vierge, dont il ne veut pas qu'on parle aucunement, quand il est question de péchés quelconques (1). Dans le troisième livre, il répond à plusieurs arguments que faisait Pélage dans son *Commentaire sur saint Paul*. Dans ces trois écrits, saint Augustin crut devoir taire encore les noms des nouveaux hérétiques, espérant par là de les corriger plus facilement ; même dans le troisième, étant obligé de nommer Pélage, il lui donna quelques louanges, parce que plusieurs vantaient sa bonne vie. Vers le même temps, il écrivit un traité ou une longue lettre : *De la grâce du Nouveau Testament*, à son ami Honorat, qui lui en avait donné occasion par cinq questions sur l'Écriture. Peu après, il fit son livre *De l'esprit et de la lettre*, sur ces paroles de saint Paul : *La lettre tue ; c'est l'esprit qui donne la vie*, pour éclaircir certaines observations que Marcellin avait faites sur les trois livres précédents.

Quant à Pélage lui-même, parti pour l'Orient dès l'année précédente 411, il fut bien reçu de l'évêque Jean de Jérusalem. Ce dernier ne fut peut-être pas fâché de l'opposer à saint Jérôme, avec lequel il n'était pas en trop bonne intelligence. En effet, Pélage se mit à critiquer les ouvrages du saint docteur, afin de diminuer sa renommée, qui était très-grande en Palestine. En même temps, il disséminait ses erreurs dans des conversations secrètes et sans publier d'écrit. Saint Jérôme, occupé à ses commentaires sur Jérémie, ne tarda pas à élever la voix. Il interrompit son travail pour écrire à un chrétien, nommé Ctésiphon, une longue lettre, où il compare la nouvelle hérésie à l'orgueil de Satan, qui voulut devenir semblable à Dieu. Et de fait, ainsi que saint Thomas le fait voir, le péché de Satan fut la présomption d'arriver à la félicité surnaturelle et souveraine, la vision intuitive de Dieu, par les seules forces de sa nature, à l'égal de Dieu même (2). En sorte que Satan fut le premier pélagien. Ce que saint Jérôme avait appris de l'hérésie de Pélage se réduisait à ces deux point de soutenir avec les stoïciens que, dès cette vie, l'homme peut arriver à être impeccable et impassible, et qu'il peut arriver là par les seules forces naturelles de son libre arbitre. Saint Jérôme le réfute sur l'un et l'autre, mais sans le nommer. Saint Augustin en usait de même. Il continuait de prêcher contre l'erreur, mais sans nommer personne.

Pélage, par ses manœuvres occultes, croyant être devenu un homme de quelque nom, écrivit à saint Augustin une lettre pleine de louanges. Son but était de capter sa bienveillance et de le rendre moins attentif aux progrès de l'erreur. Augustin lui fit cette réponse courte et polie : « Je vous remercie beaucoup de ce que vous avez daigné me réjouir par vos lettres et m'apprendre des nouvelles de votre santé. Que Dieu vous donne en retour les biens par lesquels vous soyez toujours bon et vous viviez avec lui éternellement, bien-aimé seigneur et très-désiré frère ! Pour ce qui me regarde, quoique je ne reconnaisse point en moi les louanges que la lettre de votre bonté contient, je ne puis cependant être ingrat à votre bienveillance envers mon exiguïté ; mais en même temps je vous recommande de prier plutôt pour moi, afin que le Seigneur me fasse tel que vous me croyez déjà (3). » Dans ce peu de mots, sans lui parler de son erreur, il l'en avertit tacitement, et lui insinue que Dieu seul peut nous rendre vraiment bons et dignes de la vie éternelle. Il l'appelle *très-désiré frère*, pour lui faire entendre qu'il désirait beaucoup le voir, afin de pouvoir s'expliquer plus nettement. C'est saint Augustin lui-même qui nous fait connaître ses vues (4).

Dans le même temps, Pélage écrivit une longue lettre à la vierge Démétriade, pour lui tracer une règle de vie. Il y pose comme premier fondement de la perfection, de bien connaître les forces de la nature, la puissance du libre arbitre, afin de s'encourager par l'espérance de réussir. Il suppose que les patriarches et les prophètes sont devenus saints par les seules forces naturelles de leur volonté. Vous avez là, conclut-il par dire à Démétriade, de quoi être justement préférée aux autres. Car la noblesse et la richesse corporelles viennent des vôtres et non pas de vous ; mais il n'y a que vous qui puissiez vous donner les richesses spirituelles. C'est donc en cela que vous êtes vraiment louable et digne d'être préférée aux autres, en ce qui ne peut être que de vous et en vous. Il ne parle de la grâce du Christ ou de l'Évangile que comme d'un secours qui facilite à la nature ce qu'elle peut déjà par elle-même (5). Enfin, dans toute sa lettre, on n'aperçoit pas la moindre idée de l'ordre surnaturel de la grâce et de la gloire divines. On croirait lire un commentaire sur cette prière des stoïciens. Que Dieu me donne de la vie et de l'argent ; car, pour la vertu, je me la procurerai moi-même.

Saint Augustin ne connut cette lettre de

(1) *De nat. et grat.*, n. 42. — (2) S. Th., t. VIII, 9, 15. *De demonibus*, art. 3 — (3) Aug., *Epist.* CXLVI. — (4) *L. de gest. Pelag.*, n. 29 — (5) S. Aug., t. II, *Appendi.*, col. 5 et seq.

Pélage que quatre ans après. Mais dès 414 on lui en fit passer une autre qu'il réfuta sur-le-champ. C'était un écrit où Pélage exposait à ses disciples les secrets de sa doctrine. Parmi ses disciples étaient Timase et Jacques, deux jeunes hommes de grande naissance et bien instruits des lettres humaines. Ils avaient, par les exhortations de Pélage, abandonné toutes les espérances du monde pour se consacrer à Dieu ; mais ils avaient aussi embrassé avec ardeur sa mauvaise doctrine, en sorte qu'ils dogmatisaient même, en public, contre la grâce qui nous fait chrétiens. Saint Augustin réussit à les désabuser de leurs erreurs par ses instructions. Alors ils lui communiquèrent l'écrit où Pélage défendait de toutes les forces de son raisonnement la nature contre la grâce, et le prièrent avec beaucoup d'instances de le réfuter. Saint Augustin le fit par un *Traité de la nature et de la grâce*. Il y observe qu'il ne faut pas louer le Créateur de manière à nier la nécessité du Sauveur. Quant à la nature de l'homme, elle est à louer telle que Dieu la créa dès l'origine ; c'est-à-dire nature innocente, élevée par la grâce au-dessus d'elle-même ; mais elle a été blessée par le péché d'Adam et a besoin que le même Dieu la guérisse. Ce qu'elle a maintenant de vicié, doit s'attribuer, non pas à l'opération divine, mais à la volonté humaine et à la juste vengeance de Dieu. Il a été en notre pouvoir que cette dégradation n'arrivât point ; mais qu'elle se répare, nous ne pouvons l'espérer que de Dieu ; il faut le prier, non-seulement qu'il nous pardonne nos péchés passés, mais encore qu'il nous préserve, par sa grâce, de pécher à l'avenir. Excepté la Mère de Dieu, personne n'a été sans péché ; le libre arbitre a besoin d'être fortifié par le secours divin. Aucun des anciens Pères cités par Pélage n'a enseigné le contraire.

Pour bien saisir la controverse du pélagianisme, une remarque nous paraît fort importante. Saint Augustin distingue la nature humaine dans le premier homme, d'avec la nature humaine dans ses descendants : dans celui-là elle était saine, dans ceux-ci elle est blessée et malade. Pélage, au contraire, soutient que la nature humaine est la même dans les descendants que dans le premier ancêtre. Il nous semble qu'il y a dans tout cela un peu d'équivoque. La nature est la même quant son essence ; la nature est la même en tant qu'elle est purement humaine. Elle n'est pas la même en tant que, dans le premier homme, elle était en quelque sorte divinisée par la grâce ; car ce que saint Augustin dit des anges est également vrai dans nos premiers parents : que Dieu, tout à la fois, et y créa la nature et y répandit la grâce (1) ; tandis que, par suite du péché, la nature n'a plus en nous que ce qui est strictement de son essence. Elle est déchue, blessée, viciée, corrompue, par comparaison avec la nature innocente et surnaturalisée du premier homme, cependant on n'est pas [illegible] point que Dieu n'ait pas créé l'homme à l'origine. Ces distinctions, quoique formulées par la précision plus sévère de la théologie scolastique, et justifiées par les décisions de l'Église, nous paraissent nécessaires pour ne pas s'égarer dans ce que la controverse du pélagianisme présente quelquefois de vague et d'indécis.

Saint Augustin reçut encore une lettre d'un nommé Hilaire, qui, de Sicile, où il y avait plusieurs pélagiens, notamment à Syracuse, le consultait entre autres sur les trois questions suivantes : 1° L'homme peut-il être sans aucun péché dans cette vie ? Il y répond par ces paroles de Jean : Si nous disons que nous n'avons point de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous (2). Il rappelle que le Seigneur lui-même nous apprend à dire chaque jour : Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons les leurs à ceux qui nous ont offensés ; 2° Le libre arbitre de l'homme suffit-il pour accomplir les commandements de Dieu, sans le secours de la grâce et le don du Saint-Esprit ? Il répond que le libre arbitre peut faire de bonnes œuvres, si Dieu lui est en aide : ce qui arrive lorsqu'on le prie humblement et qu'on y coopère. Mais s'il est abandonné du secours divin, au lieu d'une justice véritable, il n'aura que l'enflure de l'orgueil. Ce qu'il prouve, et par cette demande de l'Oraison dominicale : Ne nous laissez point succomber à la tentation ; et par ces paroles de Salomon : Comme je savais que personne ne peut être continent, si Dieu ne lui en fait la grâce ; et par ces paroles de l'Apôtre : Qu'avez-vous, que vous n'ayez reçu ? 3° Est-il vrai que les enfants morts sans baptême ne peuvent périr, parce qu'ils naissent sans péché ? Il répond qu'il faut plutôt croire saint Paul, qui dit : Par un seul homme, le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et ainsi la mort a passé dans tous les hommes, en qui tous ont péché (3). Et encore : Comme tous meurent en Adam, ainsi tous revivront dans le Christ (4). Saint Augustin développe la même doctrine dans sa lettre et son livre *De la Perfection de la justice de l'homme*, adressé aux évêques Eutrope et Paul, qui lui avaient remis, avec prière d'y répondre, un papier sous ce titre : *Définitions qu'on dit être de Célestius.*

Dans le même temps se trouvait à Hippone le prêtre Paul Orose. Il était venu du fond de l'Espagne, par le seul désir de voir saint Augustin et de s'instruire auprès de lui des saintes lettres. Il aurait bien voulu lui présenter un mémoire sur les erreurs qui se répandaient parmi ses compatriotes ; mais il le voyait si occupé de tant d'autres ouvrages, qu'il s'était borné à lui en dire un mot de vive

(1) Simul in eis et condens naturam, et largiens gratiam. *De civ. Dei*, l. XII, c. ix. — (2) I Joan., I, 8. — (3) Rom., V, 12. — (4) I Cor., XV, 22. — Aug., *Epist.* CLVI et CLVII.

voix. Quand il vit les deux évêques, Paul et Eutrope, lui remettre leur mémoire sur quelques hérésies, il profita de l'occasion pour lui en remettre un sur l'état doctrinal de l'Espagne. Les erreurs de Priscillien y avaient fait beaucoup de ravages, lorsqu'on y apporta les écrits de Victorin et d'Origène. Ceux de ce dernier y firent beaucoup de bien, en refutant les erreurs des priscillianistes, et en donnant des idées saines sur beaucoup d'articles importants; mais aussi donnèrent-ils lieu à des erreurs nouvelles, par les idées singulières qui s'y trouvent éparses. Le saint docteur répondit par un livre fort court contre les priscillianistes et contre les origénistes. Il renvoie, pour les premiers, à ses écrits contre les manichéens; quant aux seconds, il relève ce qu'il y avait de condamnable dans certaines opinions d'Origène (1).

Orose l'avait encore consulté sur l'origine des âmes. Mais saint Augustin était lui-même fort embarrassé de cette question. Déjà précédemment son ami le comte Marcellin avait consulté à cet égard saint Jérôme, qui répondit que, d'après sa manière de voir, Dieu crée maintenant encore chaque âme pour chaque homme; le renvoyant du reste pour plus ample instruction, à Augustin, leur ami commun. Orose ayant donc reveillé cette question, saint Augustin, qui ne voyait pas encore au juste qu'en penser, lui conseilla d'aller en Palestine consulter saint Jérôme, et le pria de repasser en Afrique à son retour. Orose se mit en route, avec deux lettres pour l'illustre solitaire de Bethléhem.

Dans la première, Augustin lui expose son embarras touchant l'origine des âmes. Il établit d'abord, ce qu'il regarde comme certain, que l'âme est immortelle, qu'elle n'est point une portion de la Divinité, qu'elle est incorporelle; enfin, qu'elle est tombée dans le péché, non par la faute de Dieu, ni par aucune nécessité, mais par la volonté propre, et qu'elle ne peut être relevée de sa chute que par la grâce de Jésus-Christ. Voilà, dit-il, ce que je tiens fermement touchant l'âme. Ce que je demande, c'est où elle a contracté ce péché qui entraîne la condamnation des enfants mêmes que la grâce du baptême n'en a pas délivrés? Dans les livres du *Libre arbitre*, contre les manichéens, j'ai apporté quatre opinions sur l'origine de l'âme: si toutes sont tirées de l'âme du premier homme; s'il s'en fait journellement de nouvelles pour chaque homme; si, étant déjà quelque part, Dieu les envoie dans les corps, ou si elles y viennent d'elles-mêmes. Votre opinion est la seconde, que Dieu fait des âmes pour chaque homme qui naît, comme il paraît par votre lettre à Marcellin. Je voudrais que ce fût aussi la mienne; mais j'y trouve de grandes difficultés. Ces difficultés lui venaient du péché originel et des peines que les enfants souffrent, non-seulement en cette vie, mais principalement en l'autre, s'ils meurent sans être baptisés; peines qui ne sembleut pas justes, si ce sont des âmes toutes neuves, créées exprès pour chaque corps. On n'y voit aucun péché en cet âge, et Dieu ne peut condamner une âme où il ne voit aucun péché. Car, dit-il, que ces âmes soient condamnées, si elles sortent ainsi du corps, la sainte Écriture et la sainte Église le témoignent. Je veux donc que cette opinion de la création des nouvelles âmes soit aussi la mienne, si elle n'est point contraire à cet article inébranlable de notre foi; si elle y est contraire, qu'elle ne soit pas non plus la vôtre.

Aujourd'hui, ces questions difficiles sont un peu plus éclaircies. Quant à l'origine des âmes, le sentiment à peu près unanime des théologiens, c'est que Dieu les crée pour chaque homme. Saint Thomas va même jusqu'à qualifier d'hérétique l'opinion qui les suppose dérivées d'Adam par la génération (2). De plus, l'Église nous apprend que Dieu aurait pu, dès l'origine, créer l'homme tel qu'il naît maintenant, sauf le péché seul. L'Église nous l'apprend, puisqu'elle a condamné le contraire dans Baïus. Enfin, les théologiens enseignent communément, après saint Thomas, que le péché originel consiste proprement dans la privation, la privation coupable, ou plutôt la répudiation de la justice originelle, de l'état surnaturel de la grâce divine; répudiation formellement volontaire dans le premier homme, et moralement volontaire dans ses descendants, en tant que membres du chef et individus de l'espèce, renfermés tous dans le premier comme dans leur source. La punition de ce péché, infligée de la part de Dieu, est la soustraction même de cette grâce originelle répudiée par l'homme, ainsi que de toutes les prérogatives qui y étaient attachées (3). Bref, l'homme naît actuellement, par sa faute, dans un état où cependant, sans aucune faute de sa part, il aurait pu être créé dès l'origine.

Cependant Orose, arrivé en Palestine, trouva saint Jérôme occupé à réfuter les pélagiens. Il se retira auprès de lui à Bethléhem. Il croyait y être caché comme un pauvre et un inconnu, lorsqu'il fut appelé par les prêtres de Jérusalem pour assister à la conférence qui devait se tenir au sujet de l'hérésie de Pélage, qui faisait beaucoup de bruit en Palestine. La conférence se tint le 28 juillet 415. Jean de Jérusalem, qui y présida, fit asseoir Orose avec les prêtres. Aussitôt tous les assistants prièrent ce dernier de leur raconter, avec simplicité et sincérité, ce qu'il savait de ce qui s'était passé en Afrique touchant les hérésies de Pélage et de Célestius. Orose expliqua en peu de mots comment Célestius avait été dénoncé à plusieurs évêques assemblés à Carthage, et ensuite condamné pour ses erreurs. Il dit aussi que saint Augustin travaillait à répondre pleinement à un livre de Pélage, à la prière des disciples de Pélage

(1) T. IV. VIII, col. 11. — (2) *Summa*, p. 1, q. CXVIII, a. 2 et 3. — (3) Muzzarelli, *Sur le péché originel*.

même, qui le lui avaient envoyé : c'étaient Jacques et Timase. Il ajouta : J'ai encore entre les mains une lettre du même évêque, qu'il a envoyée depuis peu en Sicile, où il a rapporté plusieurs questions des hérétiques. On lui ordonna de la lire, et il la lut : c'était la lettre à Hilaire.

Alors l'évêque de Jérusalem demanda que l'on fît entrer Pélage. L'assemblée y consentit, tant par respect pour l'évêque que parce qu'on espérait que la réfutation que l'on ferait de ses erreurs en sa présence serait plus forte et plus utile. Lorsque Pélage fut entré, les prêtres lui demandèrent tout d'une voix s'il reconnaissait avoir enseigné la doctrine que l'évêque Augustin avait combattue. Il répondit : Qu'ai-je à faire d'Augustin ? Tous s'élevèrent contre une réponse si injurieuse à un évêque dont Dieu s'était servi pour la réunion de toute l'Afrique et l'extinction du schisme des donatistes. Ils s'écrièrent qu'il fallait le chasser non-seulement de l'assemblée, mais de toute l'Église. L'évêque Jean, au lieu de le chasser, le fit asseoir au milieu des prêtres, lui qui n'était qu'un simple laïque et accusé d'hérésie ; et, pour avoir la liberté de pardonner à Pélage l'injure qu'il avait faite à saint Augustin, il dit qu'il la prenait sur lui : Je suis, dit-il, Augustin. Orose lui répondit avec beaucoup d'à-propos : Si vous faites le personnage d'Augustin, suivez donc aussi ses sentiments.

Jean demanda ensuite à toute l'assemblée si ce qu'on venait de lire de la lettre à Hilaire était contre Pélage ou contre d'autres, et ajouta : Si c'est contre Pélage, déclarez ce que vous avez contre lui. Orose, voyant qu'on lui faisait signe de parler, le fit en ces termes : Pélage m'a dit enseigner que l'homme peut être sans péché et garder facilement les commandements, s'il veut. Pélage répondit : Je ne puis nier que je n'aie dit cela et que je ne le dise encore. Eh bien, reprit Orose, c'est ce que le concile d'Afrique a détesté dans Célestius ; c'est ce que l'évêque Augustin a rejeté avec horreur, comme vous venez de l'entendre ; c'est ce qu'il condamne encore présentement dans la réponse qu'il fait aux écrits de Pélage ; c'est ce que le bienheureux Jérôme, si célèbre par ses victoires sur les hérétiques, a condamné aussi depuis peu dans sa lettre à Ctésiphon ; c'est ce qu'il réfute encore maintenant dans les dialogues qu'il compose. L'évêque Jean, sans rien écouter de tout cela, voulait obliger Orose et ceux qui étaient contre Pélage à se déclarer ses accusateurs et à le poursuivre devant lui, comme évêque de Jérusalem. Mais tous répondirent plusieurs fois : Nous ne sommes point les parties de Pélage ; nous vous déclarons seulement ce que ceux qui sont nos frères et nos pères ont jugé et ordonné sur cette hérésie qu'un laïque répand partout, de peur que, sans que vous le sachiez, il ne trouble les églises, et particulièrement la vôtre. Comme Jean insistait toujours à ce qu'ils se déclarassent les accusateurs de Pélage, ils continuèrent de répondre qu'ils étaient enfants de l'Église et non pas ses pères ni ses docteurs, ni juges des juges ; qu'ils ne voulaient que suivre ceux qui étaient en communion dans l'Église entière et condamner ce qu'ils avaient condamné.

On disputa longtemps. Orose parlait en latin, et l'évêque Jean en grec. Ils ne s'entendaient que par un interprète, qui souvent rendait les choses de travers, comme il fut convaincu plusieurs fois. Ce que voyant Orose, il s'écria : L'hérétique est latin, nous sommes Latins ; il faut renvoyer à des juges latins cette hérésie qui est plus connue chez les Latins. L'évêque Jean veut juger sans accusateurs, étant lui-même suspect. Orose fut soutenu par quelques-uns de l'assemblée, qui protestèrent qu'on ne pouvait pas être tout ensemble à la fois avocat et juge. Ainsi, après beaucoup de contestations, Jean conclut, suivant la demande d'Orose, que l'on enverrait des députés et des lettres au pape Innocent, et que tous suivraient ce qu'il aurait décidé. Cependant il imposa silence à Pélage, et défendit en même temps à ses adversaires de l'inquiéter comme s'il était demeuré convaincu. Tous consentirent à cet accord, rendirent solennellement grâces à Dieu, se donnèrent mutuellement la paix, et, pour la confirmer, firent ensemble l'oraison avant de se séparer.

Le treize septembre, jour de la dédicace de l'église de Jérusalem, Orose étant venu en cette ville pour accompagner l'évêque Jean à l'autel, selon la coutume, cet évêque, au lieu de le saluer, lui dit : Pourquoi venez-vous avec moi, vous qui avez blasphémé ? Qu'ai-je dit, répondit Orose, qu'on puisse appeler blasphème ? L'évêque répondit : Je vous ai ouï dire que l'homme, même avec le secours de Dieu, ne peut être sans péché. Orose, prenant à témoin les prêtres et les autres personnes qui étaient présentes, protesta qu'un tel discours n'était jamais sorti de sa bouche. Comment, ajouta-t-il, l'évêque qui est Grec et n'entend point le latin, a-t-il pu m'entendre, moi qui ne parle que latin ? Il aurait dû m'avertir paternellement dans le moment même qu'il m'a cru tomber dans l'erreur. Quoique Jean ne fît pas difficulté de le lui reprocher au bout de quarante jours que s'était tenue la conférence, Orose crut devoir embrasser l'occasion que la Providence lui offrait pour réprimer l'insolence des hérétiques, qui abusaient de la patience avec laquelle l'Église les tolérait. Il écrivit donc une Apologie, où, en défendant son innocence contre les calomnies de l'évêque de Jérusalem, il travaille à réfuter l'impiété de l'hérésie de Pélage (1).

Quelques mois après, le 20 décembre de la même année 415, se tint un concile de quatorze évêques de Palestine, dans la ville de Diospolis, connue dans l'Écriture sous le nom

(1) *Biblioth. PP.*, t. VI.

de Lydda. Euloge, que l'on croit avoir été évêque de Césarée, la métropole, y présidait. Deux évêques des Gaules, chassés de leurs siéges, Eros d'Arles et Lazare d'Aix, lui avaient présenté un mémoire contenant les erreurs qu'ils avaient recueillies des livres de Pélage et de ceux de Célestius, y ajoutant les articles sur lesquels Célestius avait été ouï et condamné au concile de Carthage, et ceux qu'Hilaire avait envoyés de Sicile à saint Augustin. Il s'agissait, au concile, d'examiner ce mémoire. Malheureusement ces deux évêques ne purent s'y trouver eux-mêmes au jour marqué, parce que l'un d'eux était grièvement malade. Pélage, au contraire, s'y trouva pour se justifier, ce qui ne lui fut pas difficile, n'ayant point d'accusateurs en tête, car Orose n'y était pas non plus. On soupçonne l'évêque Jean de Jérusalem d'avoir aidé Pélage à prendre si bien son temps. Celui-ci, voulant donner une bonne opinion de lui au concile, se vanta d'être uni d'amitié avec beaucoup de saints évêques, et produisit plusieurs lettres, dont quelques-unes furent lues, entre autres la petite lettre de saint Augustin, qui lui témoignait beaucoup de politesse, mais l'exhortait tacitement à changer de doctrine sur la nécessité de la grâce.

On ne laissa pas de lire le mémoire, où les évêques Eros et Lazare avaient mis les erreurs dont ils l'accusaient. Mais les évêques du concile n'entendaient pas le latin ; il leur fallut se faire expliquer ce mémoire par un interprète, tandis que Pélage répondait lui-même en grec. Après plusieurs propositions équivoques ou erronées qu'il expliqua à sa manière ou même qu'il anathématisa comme n'étant pas de lui, on lui objecta les propositions suivantes, tirées de la doctrine de Célestius, son disciple : qu'Adam a été fait mortel, en sorte qu'il devait mourir, soit qu'il péchât, soit qu'il ne péchât point ; que le péché d'Adam n'a nui qu'à lui seul, et non au genre humain ; que la loi de Moïse envoie au royaume du ciel comme l'Évangile ; qu'avant l'avénement de Jésus-Christ, il y a eu des hommes sans péché ; que les enfants nouvellement nés sont au même état où était Adam avant son péché ; que tout le genre humain ne meurt point par le péché d'Adam, et ne ressuscite point par la résurrection de Jésus-Christ ; que l'homme peut être sans péché s'il veut ; que les enfants morts sans être baptisés, ont la vie éternelle. Pélage répondit que la doctrine de Célestius ne le regardait pas ; qu'à l'égard de ce qu'on lui objectait d'avoir dit qu'avant la venue du Seigneur il y a eu des hommes sans péché, il ne faisait point difficulté de dire qu'en ce temps-là quelques-uns ont vécu saintement et justement, selon que les saintes Écritures l'enseignent. Il anathématisa toutes les autres erreurs qu'on lui avait dit être de Célestius, avec ceux qui les tiennent ou qui les avaient jamais tenues. Sur quoi le concile dit : Pélage ici présent a répondu bien et suffisamment à ces articles, anathématisant ce qui n'était pas de lui.

Comme on l'accusa d'avoir enseigné que l'Église est ici sans tache et sans ride, il répondit : Je l'ai dit, parce que l'Église est purifiée par le baptême, et que le Seigneur veut qu'elle demeure ainsi. Cette réponse fut approuvée du concile. Ensuite on lui objecta quelques propositions de Célestius dont le sens était, que nous faisons plus qu'il n'est ordonné par la loi et par l'Évangile ; que la grâce de Dieu et son secours ne sont pas donnés pour chaque action particulière, mais qu'ils consistent dans le libre arbitre ou dans la loi et la doctrine ; que la grâce de Dieu est donnée selon nos mérites, parce que, s'il la donnait aux pécheurs, il semblerait être injuste ; d'où il suit que la grâce même dépend de notre volonté, pour en être dignes ou indignes. Sur la première proposition, il dit : Nous l'avons avancée suivant ce que dit saint Paul de la virginité : Je n'ai point de précepte du Seigneur. Quant aux autres, il ajouta : Si ce sont là les sentiments de Célestius, c'est à ceux qui le disent à l'examiner ; pour moi, je n'ai jamais tenu cette doctrine, et j'anathématise celui qui la tient. Le concile fut satisfait de cette réponse. Mais sur cette autre proposition de Célestius, que chaque homme peut avoir toutes les vertus et toutes les grâces, Pélage répondit : Nous n'ôtons pas la diversité des grâces, mais nous disons que Dieu donne toutes les grâces à celui qui est digne de les recevoir, comme il les donna à saint Paul. Ensuite il désavoua ces autres propositions de Célestius : que l'on ne peut appeler enfants de Dieu, sinon ceux qui sont absolument sans péché ; que l'oubli et l'ignorance ne sont point susceptibles de péché, parce qu'ils ne sont pas volontaires, mais nécessaires ; qu'il n'y a point de libre arbitre, s'il a besoin du secours de Dieu, parce qu'il dépend de la volonté de chacun de faire ou de ne pas faire ; que notre victoire ne vient point du secours de Dieu, mais du libre arbitre ; que le pardon n'est point accordé aux pénitents, suivant la grâce et la miséricorde de Dieu, mais selon les mérites et le travail de ceux qui, par la pénitence, se rendent dignes de miséricorde. Il ajouta qu'il croyait en la Trinité d'une seule substance, et tout le reste, selon la doctrine de l'Église, disant : Anathème à quiconque croit autre chose ! Le concile, content de ses déclarations et de ses réponses, le reconnut pour être dans la communion de l'Église catholique. Mais si Pélage y fut absous, parce qu'il sut tromper les évêques, en condamnant de bouche ce qu'il condamnait dans le cœur, sa doctrine y fut anathématisée, et lui contraint de l'anathématiser lui-même pour éviter sa propre condamnation (1).

Pendant la tenue du concile arriva quelque chose de plus consolant pour l'Église. On dé-

(1) Aug., *De gestis Palest.*

couvrit les reliques du premier martyr, saint Étienne, à vingt milles de Jérusalem, dans le bourg de Caphargamala. L'église de ce bourg était desservie par un prêtre vénérable nommé Lucien. Le vendredi 3 décembre 415, sur les neuf heures du soir, il dormait dans le baptistère, où il avait coutume de coucher pour garder les vases sacrés de l'église. Étant à demi éveillé, il vit un vieillard vénérable, d'une haute taille et d'une beauté merveilleuse, qui l'appela trois fois par son nom et lui dit : Je suis Gamaliel, qui instruisis saint Paul dans la loi. En même temps il lui ordonna d'aller à Jérusalem dire à l'évêque Jean de venir ouvrir les tombeaux où étaient ses reliques et celles de quelques autres serviteurs de Jésus-Christ. A l'orient du tombeau, ajouta-t-il est saint Etienne, que les Juifs lapidèrent hors de la porte occidentale de leur ville. Son corps resta là exposé un jour et une nuit, sans que les oiseaux et les bêtes osassent y toucher. Les fidèles de Jérusalem, que je connaissais, l'enlevèrent de nuit par mon ordre, et le portèrent à ma maison de campagne, où je le mis dans mon propre tombeau, du côté de l'orient, après avoir célébré ses funérailles quarante jours. Nicodème, qui venait voir Jésus de nuit, est là aussi dans un autre cercueil. Lorsque son attachement pour le Sauveur l'eut fait excommunier et chasser de Jérusalem par les Juifs, je le reçus dans ma maison à la campagne et l'y gardai jusqu'à la fin de sa vie. Je l'enterrai honorablement auprès d'Etienne. J'enterrai encore au même endroit mon fils Abibas, qui mourut avant moi, à l'âge de vingt ans. Son corps est dans le troisième cercueil, qui est le plus élevé, et dans lequel on me mit moi-même après ma mort.

Lucien craignait qu'un excès de crédulité ne le fît passer pour imposteur. Pour s'assurer si cette vision était de Dieu, il en demanda une seconde et une troisième ; et, afin de mériter cette grâce, il persista dans le jeûne et la prière. Les deux vendredis suivants, Gamaliel lui apparut sous la même forme, et lui dit d'obéir. Lucien se rendit donc à Jérusalem. L'évêque Jean, auquel il raconta ce qui lui était arrivé, pleura de joie. D'après ses ordres, Lucien fit commencer les fouilles. Survint un moine de sainte vie, nommé Migèce, à qui Gamaliel était également apparu et avait indiqué l'endroit précis où se trouvaient les corps. En effet, lorsqu'on y eut creusé la terre, on découvrit trois coffres, avec une pierre sur laquelle étaient gravés, en gros caractères, les noms suivants : Cheliel, Nasuam, Gamaliel, Abibas. Les deux premiers sont syriaques; ils reviennent à ceux d'Etienne ou de Couronné, et de Nicodème ou de Victoire du peuple. Lucien informa aussitôt l'évêque Jean de ce qui venait d'arriver. Il était dans ce moment au concile de Diospolis et partit sur-le-champ avec les évêques de Sébaste et de Jéricho.

Dès qu'on eut ouvert le cercueil d'Etienne, la terre trembla. Il s'exhala en même temps une odeur si agréable, que personne ne se souvenait d'en avoir jamais senti de pareille. Soixante-treize malades, qui se trouvaient dans la foule, se trouvèrent guéris sur-le-champ. On baisa les saintes reliques et on les renferma. Puis, en chantant des psaumes et des hymnes, on porta celles de saint Etienne à l'église de Sion, où il avait été ordonné diacre; mais on en laissa quelques petites parties à Caphargamala. Il tomba aussitôt une pluie abondante, qui rendit à la terre la fertilité dont elle était privée par une longue sécheresse. La cérémonie de cette translation se fit le 26 décembre, jour auquel l'Église a toujours célébré, depuis, la fête de saint Etienne. L'histoire de cette découverte et de cette translation fut écrite par le prêtre Lucien lui-même. Le prêtre Avit, compatriote d'Orose et qui demeurait à Jérusalem, la traduisit en latin. Ce qu'elle renferme est également attesté par Chrysippe, un des principaux prêtres de l'église de Jérusalem ; par Idace et Marcellin dans leurs chroniques : par Basile, évêque de Séleucie ; par saint Augustin. Finalement, le récit des mêmes faits se trouve dans la plupart des historiens, et dans les sermons des principaux Pères de ce siècle.

Vers le printemps de l'année 416, Orose quitta la Palestine, emportant, de la part d'Avit, quelques reliques de saint Etienne, avec la relation de leur découverte, pour Falconius, évêque de Bragne en Lusitanie, où Avit était né. Les dévastations des Goths l'empêchant de passer en Espagne, il retourna en Afrique, laissant les reliques du saint à Mahon, principale ville de l'île de Minorque. Sévère, évêque de l'île, s'y rendit dans le dessein de recevoir le dépôt sacré et d'ouvrir des conférences avec les Juifs, qui étaient en fort grand nombre dans cette ville. La vue de ces reliques, jointe au zèle des chrétiens, opéra un prodige étonnant. L'an 418, dans l'espace de huit jours, cinq cent quarante Juifs, y compris Théodore, leur patriarche, se convertirent et demandèrent le baptême. Il n'y eut que quelques femmes qui montrèrent un peu plus d'opiniâtreté; mais, à la fin, elles se rendirent aussi. Ces Juifs convertis bâtirent une église à leurs frais et de leurs propres mains. Nous avons encore la lettre circulaire à toute l'Eglise catholique, où l'évêque Sévère a consigné l'histoire de ce merveilleux événement (1).

Le jour même qu'Evode, évêque d'Uzale, lisait à son troupeau la lettre de Sévère, arrivèrent à la chapelle des saints martyrs Félix et Gennade, située près de la ville, quelques esquilles d'ossements de saint Etienne et une fiole où il y avait de son sang. Des moines de Palestine avaient procuré ces reliques. Evode

(1) Voir toutes ces pièces, ainsi que les sermons ..., dans l'appendice du tome VII de S. Augustin, édit. Bened.

alla les recevoir avec beaucoup de joie. Un homme, qui s'était brisé le pied en faisant une chute et qui gardait le lit depuis plusieurs jours, fut guéri après avoir imploré l'intercession de saint Etienne, et se rendit à la chapelle des Martyrs pour y remercier Dieu. La célébration des saints mystères finie, on alla en procession à la ville. Le peuple, divisé en plusieurs troupes qui tenaient à la main des cierges et des flambeaux, chantait des psaumes et des hymnes. Lorsqu'on fut arrivé à la principale église, on y déposa les reliques sur le trône de l'évêque, que l'on couvrit d'un voile. Une femme aveugle recouvra la vue, en appliquant ce voile sur ses yeux. Ensuite, on plaça les reliques sur un lit que l'on renferma dans une espèce d'armoire, où il y avait une ouverture par laquelle on faisait toucher des linges, qui par là recevaient la vertu de guérir les malades. Les fidèles venaient les visiter de fort loin, et il s'opéra un grand nombre de miracles. Evode en fit écrire la liste par un de ses clercs. On la lisait publiquement à la fête de saint Etienne, et, après la lecture de chaque miracle, on appelait les personnes guéries, que l'on faisait passer successivement au milieu de l'église. Le peuple, en les voyant, pleurait de joie et redoublait ses acclamations. Parmi ceux qu'on fit ainsi passer étaient trois aveugles, qui avaient recouvré la vue, et un homme d'Hippone, qui avait été guéri d'une paralysie. Les assistants paraissaient plutôt voir les miracles qu'en entendre le récit.

L'évêque Evode était ami intime de saint Augustin. Il approuva et publia deux livres *Des miracles de saint Etienne*, qui avaient été écrits par son ordre, et qui sont ordinairement cités sous son nom. Il y est dit que, devant l'oratoire où étaient les reliques du saint, à Uzale, était un voile sur lequel on avait représenté le saint portant une croix sur ses épaules. Dans cette *Histoire des miracles d'Uzale*, il est fait mention de quelques morts ressuscités. Saint Augustin parle de l'un d'eux presque dans les mêmes termes. Un enfant, dit-il, encore à la mamelle, mourut sans avoir reçu le baptême. Sa mère, le voyant perdu pour toujours, court à l'oratoire de saint Etienne et fait la prière suivante : Saint martyr, vous voyez que j'ai perdu mon unique consolation ! rendez-moi mon enfant, afin que je puisse le retrouver dans celui qui vous a couronné ! Après sa prière qui fut longue et accompagnée d'un torrent de larmes, l'enfant ressuscita, et on l'entendit crier. On le porta sur-le-champ aux prêtres, qui le baptisèrent. Il reçut ensuite la confirmation et l'eucharistie, suivant l'usage d'alors. Dieu l'appela peu après à lui. Sa mère le porta au tombeau avec autant de confiance que si elle eût été le déposer dans le sein même de saint Etienne. Ce sont les propres paroles de saint Augustin.

Il ne s'opéra pas de moindres prodiges à Calame, dont Possidius, autre ami de saint Augustin, était évêque. Il y avait pareillement dans cette ville une chapelle et des reliques de saint Etienne. Euchaire, prêtre espagnol, était depuis longtemps tourmenté de la pierre ; il n'eut pas plutôt touché les saintes reliques qu'il se trouva guéri. Quelque temps après, étant mort d'une autre maladie et sur le point d'être porté au tombeau, il ressuscita quand on eut jeté sur son corps une tunique qu'on avait apportée de la chapelle du saint. Plusieurs malades, affligés de diverses maladies, recouvrèrent aussi la santé. Saint Augustin, qui écrivait dans ce temps-là, dit qu'il se fit plus de ces sortes de guérisons à Calame qu'à Hippone, où cependant il en avait compté soixante-dix. Entre autres prodiges qui arrivèrent à Calame, il insiste principalement sur la conversion d'un païen nommé Martial. C'était un des principaux de la ville. Il avait une fille chrétienne, dont le mari avait été baptisé cette année-là même. Le voyant malade, ils le priaient avec beaucoup de larmes de se faire chrétien ; mais il le refusa absolument et les renvoya avec indignation. Son gendre s'avisa d'aller à la chapelle de saint Etienne, prier pour sa conversion. Il le fit avec grande ferveur, et, en se retirant, il prit de dessus l'autel des fleurs qu'il y rencontra, et les mit près de la tête de son beau-père, comme il était déjà nuit. On se coucha. Avant qu'il fût jour, Martial cria qu'on courût à l'évêque. Il se trouva qu'il était à Hippone, avec saint Augustin. Martial ayant appris qu'il était absent, demanda qu'on fît venir les prêtres. Ils vinrent. Il leur annonça qu'il croyait, et fut baptisé, au grand étonnement de tout le monde. Depuis son baptême jusqu'à sa mort, qui arriva peu de temps après, il eut toujours à la bouche ces paroles : Jésus-Christ, recevez mon esprit ! qui furent les dernières paroles de saint Etienne ; mais il ne le savait pas (1).

Saint Augustin, dans son dernier livre *De la Cité de Dieu*, rapporte encore un grand nombre d'autres miracles arrivés à cette même époque dans d'autres villes. En 425, l'église d'Hippone reçut elle-même une portion des reliques de saint Etienne. Parmi les miracles qui s'y opérèrent, il y en avait près de soixante-dix dont il y avait une relation authentique. Saint Augustin cite entre autres la résurrection des trois morts. Il fut lui-même témoin oculaire de la plupart de ces miracles, en particulier du suivant.

Il y avait dans une famille considérable de Césarée dix enfants, sept garçons et trois filles. Ayant été maudits de leur mère à cause de leur mauvaise conduite, ils furent saisis, l'un après l'autre, depuis le plus âgé jusqu'au plus jeune, d'un tremblement dans tous leurs membres, qui leur défigurait tout le corps. Dans ce triste état, ils erraient çà et là, en différents pays. Le second de ces enfants fut guéri, en priant dans une chapelle de saint Laurent, à Ravenne. Le sixième et le septième arrivèrent

(1) Aug., *Serm.* CCCXXIII, CCCXXIV. *De civit.*, l. XII, c. VIII.

à Hippone en 425. Ils se nommaient, l'un Paul, l'autre Palladie. Ils attirèrent sur eux les regards de tout le monde. Le matin du jour de Pâques, Paul, priant devant les reliques de saint Étienne, se trouva parfaitement guéri. On entendit aussitôt crier de toutes parts dans l'église : Grâces à Dieu ! Béni soit le Seigneur ! Le jeune homme se jeta aux pieds de saint Augustin, auquel on le présenta. Le saint le fit relever et l'embrassa. Lorsqu'il fut monté en chaire pour prêcher, il le montra au peuple, en disant : Nous avons coutume de lire les relations des miracles que Dieu a opérés par les prières du bienheureux martyr Etienne. Mais aujourd'hui la présence de ce jeune homme nous tient lieu de livre; il ne nous faut point d'autre écriture que son visage, que vous connaissez tous. Le lundi de Pâques, il fit placer Paul et Palladie sur les degrés de la chaire, afin que le peuple pût les voir. L'un n'avait aucune marque de son mal; tandis que l'autre tremblait de tous ses membres. Les ayant ensuite fait retirer, il prêcha sur le respect que les enfants doivent à leurs parents, et sur la modération avec laquelle les parents doivent traiter leurs enfants. Son sermon fut interrompu par les acclamations du peuple, qui ne cessait de répéter ces paroles : *Grâces à Dieu!* C'est que Palladie venait d'être guérie à son tour, en priant devant les reliques de saint Etienne. Le sermon, qui fut interrompu par ce miracle (1), est parvenu jusqu'à nous, ainsi que tous ceux que saint Augustin prêcha en cette occasion. Environ un an après, il inséra la relation de ce miracle, ainsi que celle de plusieurs autres, dans son vingt-deuxième livre *De la Cité de Dieu.*

Tout après le concile de Diospolis, peut-être même pendant, saint Jérôme publia en trois livres son *Dialogue* entre un catholique qu'il nomme Atticus, et un pélagien qu'il nomme Critobule. Il s'y sert partout, contre la nouvelle hérésie, des mêmes preuves que saint Augustin, et le cite enfin en ces termes : Le saint et éloquent évêque Augustin a écrit, il y a longtemps, à Marcellin, deux livres du baptême des enfants contre votre hérésie; et un troisième contre ceux qui disent, comme vous, que l'on peut être sans péché, si on veut; et, depuis peu, un quatrième à Hilaire. On dit qu'il en compose d'autres contre vous nommément; mais ils ne sont pas encore venus entre mes mains. C'est pourquoi, je suis d'avis de cesser ce travail; car je redirais inutilement les mêmes choses, ou si je voulais en dire de nouvelles, cet excellent esprit m'a prévenu, en disant les meilleures.

On vit bientôt le caractère de l'hérésie. Pélage ayant trompé, comme on a vu, le concile de Diospolis, et, se croyant assez fort sous la protection de Jean de Jérusalem, résolut de se venger de ceux qu'il croyait les plus opposés à ses sentiments. Il envoya donc une troupe de gens perdus à Bethléhem, attaquer les serviteurs et les servantes de Dieu, qui y vivaient sous la conduite de saint Jérôme. Les uns furent battus avec une cruauté barbare; un diacre y fut tué, les bâtiments du monastère furent réduits en cendres; et saint Jérôme n'évita les mauvais traitements de ces impies qu'au moyen d'une forte tour où il se vit obligé de se retirer. Les vierges Eustochie et Paule, sa nièce, se sauvèrent à peine du feu et des épées qui les environnaient, et où elles avaient vu battre et tuer ceux qui leur appartenaient. Elles s'en plaignirent au Pape, ainsi que saint Jérôme, mais sans oser encore nommer personne. Le Pape écrivit à Jérôme une lettre, où il dit : Excité par le bruit de tant de maux, nous nous sommes empressés de saisir l'autorité du Siége apostolique pour réprimer toute espèce d'attentat. Mais comme nous n'avons vu personne de nommé et d'accusé dans vos lettres, nous ne savons contre qui nous élever. Nous faisons ce qui est en notre pouvoir, qui est de compatir à vos peines. Mais si vous déposez une accusation précise contre quelques personnes certaines, ou je donnerai des juges compétents, ou, si on le peut, j'y pourvoirai par un plus prompt remède. Cependant j'ai écrit à mon frère, l'évêque Jean, d'être plus circonspect, afin que pareil désordre n'ait plus lieu dans l'église qui lui est confiée (2).

Cette lettre est remarquable pour faire voir l'autorité du Pape par toute l'église. Il avait droit de donner des juges en Palestine même, et pour une affaire criminelle. Sa lettre à Jean de Jérusalem est extrêmement sévère. Il y parle des plaintes que lui ont adressées les vierges Eustochie et Paule, sans distinguer cependant ni la personne ni la cause. Il lui reproche sa négligence à prévenir un si grand désordre. Par la seule négligence d'un pasteur, un tel crime se commet dans une église, c'est la condamnation du pontife. Il lui reproche son indifférence après l'événement. Où sont vos consolations pour celles qui en ont été les victimes? car elles disent qu'elles craignent encore plus pour l'avenir qu'elles n'ont souffert du passé. Si elles m'avaient communiqué quelque chose de plus précis sur cette affaire, je parlerais plus haut et j'agirais plus sévèrement (3).

L'évêque Jean de Jérusalem mourut la même année, le 10 janvier 417. Il avait succédé à saint Cyrille et tenu le siége de Jérusalem plus de trente ans. Son successeur fut Prayle, dont les mœurs étaient conformes au nom, qui signifie doux. Il tint le siége environ treize ans. Saint Jérôme lui-même survécut peu à cette persécution. Il mourut le 30 septembre 420, âgé de quatre-vingt-onze ans. Son corps, consumé de travaux, d'austérités, de veilles et de maladies, fut enterré à Bethléhem, dans la grotte de son monastère. Il traitait les hérétiques un peu véhément. Saint Jérôme est un de ces hommes rares dont le nom seul dit plus que tous les éloges.

(1) *Serm.* CCCXX. — (2) Constant, col. 907, *Epist.* XXXIV. — (3) *Ibid.*, *Epist.* XXXV.

Le 19 mars 416, le pape Innocent écrivit encore une décrétale fameuse à Decentius, évêque d'Eugubio, dans l'Ombrie, qui l'avait consulté sur plusieurs points de discipline. Si les évêques du Seigneur, y dit le Pape, voulaient garder dans leur intégrité les institutions ecclésiastiques, telles qu'elles ont été transmises par les bienheureux apôtres, il n'y aurait ni diversité ni variété dans ce qui regarde les ordres et les consécrations. Mais chacun s'imaginant devoir suivre, non pas ce qui est de tradition, mais ses propres idées, il arrive qu'on voit des usages et des cérémonies diverses, suivant les églises et les lieux divers. De là le scandale des peuples qui, ne sachant pas que les traditions anciennes ont été corrompues par la présomption humaine, se persuadent ou que les églises ne sont pas d'accord, ou que cette contrariété a été introduite par les apôtres ou par les hommes apostoliques. Qui ne sait, en effet, ou qui ne voit que ce qui a été transmis par Pierre, le prince des apôtres, à l'Eglise romaine et s'y observe jusqu'à présent, doit être observé par tous, sans qu'on y ajoute rien qui n'ait pas d'autorité ou qui paraisse pris d'ailleurs ? D'autant plus qu'il est manifeste que, dans toute l'Italie, dans les Gaules, les Espagnes, l'Afrique et la Sicile, ainsi que les îles adjacentes, personne n'a institué d'églises, sinon ceux que l'apôtre saint Pierre ou ses successeurs ont établis évêques. Qu'ils lisent les monuments, ou du moins qu'ils s'informent si jamais on y a lu qu'un autre apôtre ait prêché la foi dans ces provinces. Que s'ils ne lisent rien de semblable, parce qu'en effet rien de semblable ne se trouve nulle part, qu'ils suivent donc, comme ils y sont obligés, les règles de l'Eglise romaine, dont il n'est pas douteux qu'ils ne tirent leur origine ; de peur qu'en s'attachant à des assertions étrangères, ils n'aient l'air d'omettre le chef des institutions. Bien des fois, sans aucun doute, vous êtes venu à Rome, vous vous êtes assemblé avec nous dans l'église, et vous avez vu quel usage on observe, soit dans la consécration des mystères, soit dans les autres actions secrètes : ce qui, soit pour l'instruction de votre église, soit pour la réformation des pratiques différentes introduites par vos prédécesseurs, nous paraîtrait bien suffire, si vous n'aviez jugé à propos de nous consulter sur certains articles. Nous y répondons, non pas que nous vous croyions ignorer quelque chose, mais afin que vous puissiez avec plus d'autorité, soit instruire les vôtres, soit avertir ceux qui s'écartent des institutions de l'Eglise romaine, ou bien nous les faire connaître sans délai, pour que nous puissions savoir qui sont ceux qui introduisent des nouveautés ou qui se permettent de suivre la coutume d'une autre église que de celle de Rome.

Quant aux points particuliers de discipline, le Pape décide : Que la paix ne doit se donner qu'après la consécration des mystères ; que l'on ne doit pas nommer avant la célébration des mystères, les personnes qui ont fait des offrandes, mais dans la célébration même de ces mystères, après que le prêtre les a recommandés à Dieu par sa prière ; ce que l'on entend du memento des vivants. A Rome, on ne célébrait point les mystères le vendredi et le samedi de la semaine sainte, en mémoire de la tristesse dans laquelle les apôtres les passèrent. Pour la même raison, on y jeûnait tous les vendredis et tous les samedis de l'année ; ailleurs on ne jeûnait, de tous les samedis, que le samedi saint. Le Pape observe que le diocèse de Rome ne comprenait que la ville. Quant à ce qui est de marquer du sceau les enfants, il est manifeste que ce n'est permis qu'à l'évêque ; car quoique les prêtres aient le second rang du sacerdoce, ils n'ont pas néanmoins la sommité du pontificat. Qu'il appartienne aux seuls évêques de marquer du sceau ou de donner l'Esprit-Paraclet, non-seulement la coutume de l'Eglise le démontre, mais encore l'assertion qu'on lit aux Actes des apôtres, que Pierre et Jean furent envoyés pour communiquer le saint Esprit à ceux qui étaient déjà baptisés. Car aux prêtres, soit qu'ils baptisent en l'absence de l'évêque ou en sa présence, il est permis de faire aux baptisés l'onction du chrême, pourvu qu'il soit consacré par l'évêque ; mais il ne leur est pas permis d'en marquer le front : cela est dû aux seuls évêques quand ils donnent l'Esprit-Paraclet. Quant à ceux qui, après leur baptême, ont mérité par quelque péché d'être possédés du démon, les prêtres et les diacres ne doivent leur imposer les mains que lorsque l'évêque l'ordonne ou le permet, parce qu'il serait quelquefois difficile, soit à cause de la longueur du chemin, soit pour quelque nécessité pressante, de mener les énergumènes à l'évêque. Pour ce qui est des pénitents, soit qu'ils fassent pénitence pour des péchés énormes, soit qu'ils ne le fassent que pour des péchés légers, la coutume de l'Eglise romaine veut qu'on leur donne l'absolution le jeudi saint, si quelque maladie pressante n'oblige d'en user autrement.

Au reste, ajoute le Pape, c'est le devoir du prêtre de juger de la grandeur et du poids des péchés. Il doit aussi avoir égard à la confession du pénitent, considérer ses gémissements et ses larmes et s'il est soigneux de se corriger, et le renvoyer absous, lorsqu'il voit de sa part une satisfaction convenable. Si toutefois quelqu'un des pénitents tombe malade et qu'on en désespère, il faut lui remettre ses péchés avant Pâques, de peur qu'il ne sorte de cette vie sans communion. Quant à l'onction des malades, qui, suivant l'apôtre saint Jacques, doit être faite par les prêtres, le Pape décide premièrement, que cette onction doit être accordée, non-seulement aux prêtres, comme le croyaient quelques-uns, mais encore à tous les fidèles malades, excepté aux pénitents, parce que c'est un sacrement, et qu'on ne doit leur en accorder aucun. Il décide, en second lieu, que les prêtres ont certainement droit d'administrer l'extrême-onction, que l'évêque le peut aussi, l'administration de ce sacrement

n'ayant été particulièrement confiée aux prêtres que parce que les autres occupations des évêques ne leur permettent pas d'aller à tous les malades. Mais il faut, ajoute le Pape, que l'huile de cette onction soit consacrée par l'évêque. Cette décrétale est très importante en ce qu'elle rappelle la doctrine de l'Église sur plusieurs sacrements, en particulier sur les sacrements de confirmation et d'extrême-onction. Le Pape ajoute à la fin : Quand vous viendrez ici, je pourrai vous dire le reste, qu'il n'était pas permis d'écrire. Il s'était déjà exprimé d'une manière semblable en parlant du saint sacrifice. Il avait également dit, en parlant de la confirmation : Je ne puis dire les paroles, de peur que je ne semble plutôt trahir les mystères que répondre à une consultation. Tel était encore alors le secret inviolable des mystères (1).

On a encore plusieurs autres lettres du pape Innocent à des évêques d'Italie et de Macédoine. La plupart décident des cas particuliers d'ordinations. Fleury en cite une sur cette matière à Aurèle de Carthage. Mais elle n'est point de ce Pape. Le style de saint Innocent, dans toutes ses lettres, répond à la majesté et à l'autorité de son siége. Mais où cette autorité et cette majesté paraissent le plus, c'est dans le jugement définitif du pélagianisme.

L'an 416, il vint à Rome un évêque d'Afrique, nommé Jules, apportant les lettres synodales de deux conciles, l'un de Carthage, l'autre de Milève, qui condamnaient les erreurs de Pélage et de Célestius, et demandaient au Pape de confirmer ce jugement par l'autorité du Siége apostolique. La lettre du concile de Carthage commençait en ces termes :

« Au bienheureux et révérendissime seigneur, au saint frère le pape Innocent, Aurélius et les autres qui avons assisté au concile de Carthage. Étant arrivés à l'église de Carthage et y tenant notre synode, suivant la coutume, le prêtre Orose nous donna les lettres de nos saints frères et collègues Héros et Lazare, dont nous joignons ici la copie. Les ayant lues, nous y reconnûmes que Pélage et Célestius étaient convaincus d'être les auteurs d'une erreur très-funeste et que nous devons tous frapper d'anathème. Nous nous sommes fait lire alors ce que l'on a fait à l'égard de Célestius, il y a un peu plus de cinq ans, dans cette église de Carthage. Comme votre Sainteté peut le voir par les actes ci-joints, il n'y a point de doute sur le jugement des évêques qui pensaient alors avoir retranché de l'Église une si grande plaie. Cependant nous avons jugé, après une commune délibération touchant les auteurs de ces erreurs, que, s'ils ne les anathématisent bien nettement, ils soient eux-mêmes anathématisés, afin que, si on ne peut pas les guérir eux-mêmes, la sentence portée contre eux, étant connue, guérisse au moins ceux qu'ils ont séduits ou peuvent séduire. Les choses ainsi faites, nous avons cru, [illegible] notre sainte [illegible]

[illegible]

Le concile expose ensuite [illegible] pélagianisme : d'exalter tellement le libre arbitre, qu'il ne laisse aucune place [illegible], par laquelle nous sommes [illegible] connaître d'autre grâce que la nature ou la loi ; de ne vouloir aucunement reconnaître, sans oser néanmoins la combattre ouvertement, la grâce qui nous fait chrétiens, qui nous fait triompher de nos convoitises, et dont l'Apôtre a dit : Je suis par la grâce de Dieu ce que je suis, et la grâce de Dieu n'a pas été inutile en moi, mais j'ai travaillé plus que tous les autres, non pas moi, mais la grâce de Dieu avec moi. Le concile de Carthage ajoute, concernant le concile de Diospolis, dont on ne connaissait pas encore les actes : Que si, d'après les actes d'une assemblée épiscopale qu'on dit avoir eu lieu en Orient, votre Sainteté trouve que Pélage a été justement absous ; que l'erreur toutefois et l'impiété, qui a déjà beaucoup de partisans dispersés de côté et d'autre, soit anathématisée par l'autorité même du Siége apostolique. Les évêques relèvent les conséquences funestes de cette erreur : il ne sera plus nécessaire de prier, puisque nous pouvons tout naturellement par nous-mêmes ; en niant que le baptême fût nécessaire aux enfants pour obtenir la vie éternelle, c'était les faire mourir éternellement. Ils concluent en ces termes : Enfin, quelles que soient les autres choses qu'on peut objecter à Pélage et à Célestius, nous ne doutons point que votre Sainteté, quand elle aura examiné les actes du concile tenu, dit-on, en Orient, elle ne juge de manière à nous réjouir tous dans le Seigneur. Priez pour nous, seigneur et bienheureux Pape (2) ! »

La lettre du concile de Milève était de la teneur qui suit : « Au seigneur bienheureux et justement vénérable, le pape Innocent, Silvain l'ancien ou le primat, Alypius, Augustin, Possidius, Evodius, etc., du concile de Milève, salut dans le Seigneur ! Puisque le Seigneur, par un don spécial de sa grâce, vous a placé [illegible] sur le Siége apostolique et vous a rendu tel que, si nous taisons auprès de Votre Révérence ce qu'il convient de lui suggérer pour le bien de l'Église, ce serait notre négligence qu'il faudrait en accuser et non pas la crainte de vous voir écouter avec dédain ou indifférence ; daignez, nous vous en prions, appliquer votre sollicitude pastorale aux grands périls des membres infirmes du Christ. Car il cherche à s'élever une hérésie nouvelle et très-pernicieuse, celle des ennemis de la grâce de Jésus-Christ, lesquels, par leurs disputes impies, [illegible] du Seigneur. Car le Seigneur nous apprend à

(1) Innocent., *Epist.* XXV. — (2) [illegible], *Epist.* XXVI.

dire : *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* Ceux-ci, au contraire, disent que l'homme peut, dans cette vie, connaissant les commandements de Dieu, parvenir à une telle perfection de justice, sans la grâce du Sauveur, par le seul arbitre de sa libre volonté, qu'il n'a plus besoin de dire : *Pardonnez-nous nos offenses.* Ils disent que la demande suivante : *Ne nous laissez point succomber à la tentation*, ne doit pas être entendue dans ce sens, que nous devions demander le secours de Dieu, pour ne pas tomber dans le péché par la tentation ; mais que cela est en notre pouvoir et que la seule volonté de l'homme suffit pour l'accomplir. Comme si l'Apôtre avait dit en vain : *Cela n'est pas de qui veut, ni de qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde;* et encore : *Dieu est fidèle, il ne permettra pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces, mais il donnera à la tentation une telle issue, que vous puissiez l'endurer.* Le Seigneur aurait encore dit en vain à l'Apôtre Pierre : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ;* et à tous les siens : *Veillez et priez, afin que vous n'entriez point dans la tentation*, si tout cela est en la puissance de l'homme. Ils soutiennent aussi, par une présomption nullement chrétienne, que les petits enfants, lors même qu'ils ne seraient initiés par aucun sacrement de la grâce chrétienne, auront la vie éternelle, détruisant ainsi ce que dit l'Apôtre : *Par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et ainsi elle a passé dans tous les hommes, en ce que tous ont péché ;* et dans un autre endroit : *Comme tous meurent en Adam, de même tous seront vivifiés dans le Christ.* En un mot, sans parler de plusieurs autres choses qu'ils avancent contre les saintes Ecritures, il est deux articles par lesquels ils s'efforcent d'anéantir tout ce qui nous fait chrétiens, savoir : qu'il ne faut pas prier Dieu pour qu'il nous aide à résister au mal et à faire le bien ; ensuite, que le sacrement de la grâce chrétienne ne sert de rien aux petits enfants pour parvenir à la vie éternelle.

« En insinuant ces choses à votre cœur apostolique, nous n'avons pas besoin d'en exagérer l'impiété par des paroles ; car il est bien hors de doute que vous en êtes assez touché par vous-même, pour travailler efficacement à les empêcher d'infecter et de perdre un plus grand nombre. Les auteurs de cette très-pernicieuse erreur sont dits être Pélage et Célestius ; lesquels encore nous aimons mieux voir guéris dans l'Eglise, que de les en voir retrancher comme incurables, à moins que quelque nécessité n'oblige à le faire. On dit même que l'un d'eux, Célestius, est parvenu à la prêtrise en Asie. Ce que l'on a fait à son sujet il y a peu d'années, Votre Sainteté l'apprendra mieux de l'église de Carthage. Quant à Pélage, les lettres de quelques-uns de nos frères apprennent qu'il est à Jérusalem et qu'il y trompe plusieurs. Mais il y a un bien plus grand nombre, qui, ayant mieux pénétré ses sentiments, combattent contre lui pour la grâce du Christ et la vérité de la foi catholique, principalement votre saint fils, notre frère et collègue dans le sacerdoce, Jérôme. Nous espérons, toutefois, par la miséricorde du Seigneur notre Dieu, qui daigne vous diriger dans vos conseils et vous exaucer dans vos prières, que ceux qui tiennent ces pernicieux sentiments céderont plus facilement à l'autorité de votre Sainteté, fondée elle-même sur l'autorité des saintes Ecritures ; en sorte que nous ayons plutôt à nous réjouir de leur correction qu'à nous attrister de leur perte. Mais quelque parti qu'ils prennent, vous le voyez, bienheureux seigneur, il est instant, il est pressant de pourvoir du moins au salut des autres, qu'ils peuvent enlacer dans leurs filets en grand nombre, si on dissimule pour eux. Voilà ce que nous écrivons à Votre Sainteté du concile de Numidie, imitant l'église de Carthage et nos collègues de sa province, que nous apprenons avoir écrit sur la même cause au Siége apostolique, qu'illustre Votre Béatitude. Puissiez-vous augmenter en la grâce de Dieu, en vous souvenant de nous, bienheureux seigneur et saint Pape (1) ! »

Outre ces deux lettres synodales, les cinq principaux évêques, Aurélius de Carthage, saint Augustin et ses amis, Alypius, Evode et Possidius, écrivirent encore au pape Innocent une lettre particulière d'amitié et de confiance, où ils expliquaient plus au long toute l'affaire de Pélage. Ils avaient même entendu dire qu'il avait des partisans à Rome, les uns persuadés de sa doctrine, les autres ne croyant pas qu'elle fût telle que l'on disait, principalement à cause du concile de Diospolis, où l'on prétendait qu'il avait été absous. Les cinq évêques prient donc le Pape de faire venir Pélage à Rome, pour l'interroger exactement, et savoir quelle espèce de grâce il avouait ; ou traiter avec lui la même chose par lettre, afin que, s'il reconnaissait la grâce que l'Eglise enseigne, il fût absous sans difficulté. Ils ajoutent qu'il est nécessaire aussi qu'il anathématise les livres qu'il a écrits contre la grâce, et qu'il désavoue ces livres ; ou, s'il prétend que ses ennemis y ont ajouté, qu'il anathématise ce qu'il soutiendra n'être pas de lui. Ce qu'ils disent en particulier du livre de Pélage, que Jacques et Timase avaient mis entre les mains de saint Augustin, et qu'ils envoient au Pape avec la réfutation que ce Père en avaient faite. Quand ses amis verront ce livre anathématisé, non-seulement par l'autorité des évêques catholiques et surtout par Votre Sainteté, mais encore par lui-même, nous ne croyons pas qu'ils osent encore parler contre la grâce de Dieu. Ils envoyèrent aussi la lettre que saint Augustin écrivait à Pélage sur son apologie, priant le Pape de la lui faire tenir, afin que le respect qu'il aurait pour Votre Sainteté l'obligeât à la lire. Ils finissent leur lettre par ces mots :

(1) Const., *Epist.* XXVII. *Inn.*

« La très-douce suavité de votre cœur nous pardonnera d'avoir écrit à Votre Sainteté une lettre plus longue peut-être qu'elle n'aurait voulu. Car nous ne reversons pas notre petit ruisseau dans votre large fontaine, comme pour l'augmenter ; mais dans la tentation présente, qui n'est pas médiocre, nous désirons que vous examiniez si notre ruisseau exigu vient de la même source que votre fleuve abondant, et que vous nous consoliez par vos rescrits dans la commune participation de la même grâce (1). »

Le 27 janvier 417, le pape saint Innocent répondit aux deux conciles par deux lettres. Elles portent dans l'inscription : Innocent à ses bien-aimés frères qui ont assisté aux conciles de Carthage, de Milève, salut dans le Seigneur ; et finissent par ces mots : Portez-vous bien, mes frères ! Dans sa réponse au concile de Carthage, le Pape rappelle ainsi les règles anciennes sur l'autorité du Saint-Siége dans toutes les affaires de l'Église :

« Lorsque, suivant les règles de la discipline ecclésiastique et les exemples de l'ancienne tradition, vous nous avez consultés sur des choses si dignes de la sollicitude épiscopale et surtout de l'application d'un concile véritable, légitime et catholique, et que vous avez cru devoir les rapporter à notre jugement, sachant ce qui est dû au Siége apostolique, et que tous ceux qui le remplissent n'ont pour but que de suivre les traces de l'apôtre, de qui dérive l'épiscopat même et toute l'autorité de ce nom, vous n'avez pas moins fait par là pour le maintien et l'affermissement de la religion, que par les décrets que vous aviez déjà prononcés. Car, à l'exemple de ce grand apôtre, nous savons à la fois et condamner le mal et approuver le bien. Vous n'avez pas cru devoir mépriser, vous avez observé au contraire, comme il convenait à des évêques, les institutions de nos pères, en particulier ce qu'ils ont décrété par une décision non pas humaine, mais divine, savoir : que quoi que ce fût qui se traitât dans les provinces les plus reculées, on ne comptât point le finir jusqu'à ce qu'il eût été porté à la connaissance de ce Siége, afin que son autorité totale confirmât tout ce qui aurait été justement prononcé, et que de là, comme de leur source primitive et exempte de corruption, découlassent dans toutes les régions de l'univers, les eaux pures de la vérité, et que de là, les autres églises prissent la règle, pour savoir ce qu'elles auraient à ordonner et qui elles devraient absoudre ou éviter. Je vous félicite donc, très-chers frères, des lettres que vous nous avez adressées par notre frère et collègue Jules, et de ce que vous étendez votre sollicitude pour vos églises à celles de toute la terre, et de ce que vous nous demandez un décret qui puisse leur être utile à toutes, afin que l'Église entière, affermie par ce décret dans ses saintes règles, ait de quoi se garder de ces esprits dangereux qui, par leurs fausses subtilités, cherchent à renverser tout l'ensemble de la saine doctrine. »

Puis venant aux erreurs particulières de Pélage, il fait voir que l'on ne peut nier sans impiété que nous n'ayons besoin de la grâce de Dieu, soit pour faire le bien et avancer de plus en plus dans la vertu, soit pour passer de l'iniquité dans la voie de la justice, le libre arbitre que nous avons reçu de Dieu en naissant ne pouvant suffire ni pour l'un ni pour l'autre. Il appuie la doctrine de la nécessité de la grâce, sur le psaume XXVI, où David prie Dieu d'être son aide, de ne point l'abandonner et de ne point détourner de dessus lui son visage. Il en donne encore pour preuve les remèdes continuels dont l'homme a besoin pour se relever, depuis que par le péché il est tombé dans l'abîme de la misère. Ensuite il condamne tous ceux qui, niant que le secours divin nous soit nécessaire, se déclarent ennemis de la foi catholique et ingrats des bienfaits de Dieu. Il accorde néanmoins aux évêques du concile de Carthage le pouvoir de les admettre à leur communion, au cas qu'ils reviennent à eux, qu'ils reconnaissent avoir besoin de la grâce qu'ils ont combattue, et qu'ils condamnent leur mauvaise doctrine (2).

Dans sa seconde lettre, le Pape loue les évêques du concile de Milève de leur fermeté et de leur zèle contre ceux qui répandaient des erreurs, et de la bonté avec laquelle ils se comportaient envers ceux qui revenaient à eux-mêmes et abandonnaient le vice. Vous ne pouviez, dit-il ensuite, rien faire de mieux ni de plus digne de votre sollicitude pastorale, que de consulter, sur ce qu'on doit faire dans des cas difficiles, les oracles du Siége apostolique ; de ce Siége qui, par-dessus ses affaires particulières, étend ses soins à toutes les églises, et en cela vous avez suivi la pratique ancienne que toute la terre a toujours observée, comme vous le savez aussi bien que moi. Mais n'insistons pas là-dessus, car je ne crois pas que votre prudence l'ignore. Comment, en effet, l'auriez-vous confirmé par votre démarche, si vous ne saviez que de cette source apostolique découlent sans cesse des réponses aux consultations qu'on lui fait de toutes les provinces ? Surtout quand on agite des matières qui intéressent la foi, je pense que tous nos frères et coévêques ne doivent en référer qu'à Pierre, c'est-à-dire à l'auteur de leur nom et de leur dignité, ainsi que leur charité vient de le faire, afin que la décision puisse profiter en commun à toutes les églises par tout l'univers. Car on se tiendra nécessairement sur ses gardes, lorsqu'on verra les auteurs du mal, sur le rapport de deux conciles, par le décret de notre sentence, retranchés de la communion de l'Église. Et de fait, le saint Pape, après avoir établi sommairement la doctrine catholique sur la grâce, excommunie nommément Pélage et Célestius, avec leurs fauteurs, jusqu'à ce qu'ils viennent à résipiscence (3).

(1) Coust., *Epist.* XXVIII. — (2) *Ibid.*, XXIX. — (3) *Ibid.*, XXX.

Le même jour, le pape Innocent écrivit une troisième lettre aux cinq évêques. Il y dit, entre autres, qu'il ne pouvait ni assurer ni nier qu'il y eût des pélagiens à Rome, parce que, s'il y en avait, ils se tenaient cachés, et n'étaient pas aisés à découvrir dans une si grande multitude ; mais, quelque part qu'ils fussent, il fallait les condamner et pourvoir à leur salut. Quant à la prétendue justification de Pélage en Palestine, il ajoute : Nous ne pouvons croire qu'il ait été justifié, quoique quelques laïques nous aient apporté des actes par lesquels il prétend avoir été absous. Mais nous doutons de la vérité de ces actes, parce qu'ils ne nous ont pas été envoyés de la part du concile, et que nous n'avons reçu aucune lettre de ceux qui y ont assisté ; car, si Pélage avait eu confiance en sa justification, il n'aurait pas manqué d'obliger ses juges à nous en faire part. D'ailleurs, dans ces actes mêmes, il ne s'est point justifié nettement, et n'a cherché qu'à esquiver ou embrouiller. C'est pourquoi nous ne pouvons ni blâmer ni approuver ses juges. Que si Pélage prétend n'avoir rien à craindre, ce n'est pas à nous de l'appeler, c'est à lui plutôt à se presser de venir se faire absoudre ; car s'il est encore dans les mêmes sentiments, quelques lettres qu'il reçoive, il ne s'exposera jamais à notre jugement. Que s'il devait être appelé, ce serait plutôt par ceux qui sont plus proches. Nous avons lu entièrement le livre qu'on dit être de lui, et que vous nous avez envoyé. Nous y avons trouvé beaucoup de propositions contre la grâce de Dieu, beaucoup de blasphèmes, rien qui nous ait plu, et presque rien qui ne nous déplût et qui ne doive être rejeté de tout le monde (1).

Saint Augustin, qui achevait alors ses livres *De la Trinité*, reçut peu après les actes du concile de Diospolis. Il y découvrit ce qu'il avait déjà soupçonné, que Pélage, pour n'être pas condamné lui-même, avait dissimulé ou même condamné ses propres sentiments. Aussitôt il en publia un examen, adressé à l'évêque de Carthage. Il écrivit en même temps, sur toutes ces affaires, à saint Paulin de Nole, à Dardanus, qu'on croit le préfet des Gaules de ce nom, et à Julienne, mère de la vierge Démétriade. Il dit à Paulin, auquel il envoyait toutes les pièces en question : Les deux conciles de Carthage et de Milève envoyèrent au Siége apostolique des relations de tout ce qui s'était passé sur cette affaire. Nous y ajoutâmes des lettres particulières que nous écrivîmes au bienheureux pape Innocent, et qui traitaient cette matière un peu plus au long, et, à tout, il nous récrivit de la manière que le devait le pontife du Siége apostolique (2).

Vers le même temps, il disait en prêchant à Carthage sur les pélagiens : Ce qui est dit des Juifs, nous le voyons dans ceux-ci. Ils ont le zèle de Dieu, je leur rends ce témoignage, mais ils ne l'ont pas selon la science. Qu'est-ce à dire ? Ignorant la justice de Dieu et voulant établir la leur, ils ne sont point soumis à la justice de Dieu. Mes frères, compatissez avec moi. Lorsque vous en trouverez de tels, ne les cachez pas ; n'ayez pas pour eux une miséricorde perverse ; encore une fois, quand vous en trouverez, ne les cachez point. Reprenez ceux qui contredisent, amenez-nous ceux qui résistent. Car déjà l'on a envoyé sur cette affaire le résultat de deux conciles au Siége apostolique, des rescrits en sont venus. La cause est finie ; puisse enfin l'erreur finir aussi (3) ! »

Voilà ce que saint Augustin pensait des lettres doctrinales du pape Innocent ; il les trouvait dignes en tout du Siége apostolique. Voilà ce qu'il pensait de leur autorité ; après ces lettres, la cause était, non pas seulement *jugée*, comme Fleury s'est permis de traduire, mais elle était *finie;* il n'était plus question que de s'y soumettre, pour mettre fin à l'erreur.

Le pape saint Innocent mourut le 12 mars 417. Il eut pour successeur Zosime, Grec de nation, qui fut inauguré le dix-huit du même mois, qui était un dimanche. Dès le 22, il écrivit à tous les évêques des Gaules, déclarant que tous les ecclésiastiques qui de ce pays voudraient venir à Rome, seraient obligés de prendre une lettre formée du métropolitain d'Arles ; que sans cette lettre, il n'en recevrait aucun, soit évêque, soit prêtre, soit diacre ou autre clerc, et que ceux qui violeraient cette ordonnance seraient séparés de sa communion. Le Pape ajoute qu'il accorde ce privilége à Patrocle, à cause de son mérite personnel. Cet évêque était alors à Rome. Zosime dit ensuite qu'il a ordonné que le métropolitain d'Arles aura seul le droit d'ordonner les évêques dans la Viennoise et dans les deux Narbonnaises, déclarant déchus du sacerdoce, et ceux qui auront ordonné, et ceux qui auront été ordonnés dans ces provinces sans la participation du métropolitain d'Arles. Il veut enfin que l'on porte à l'évêque d'Arles tous les différends qui naîtront dans ces contrées, si ce n'est que l'affaire soit d'assez grande importance pour être envoyée à Rome.

Comme il y avait eu plusieurs révolutions politiques dans les Gaules, le gouvernement de l'Église s'en ressentait. Lorsque Constantin, depuis reconnu empereur par Honorius, se fut rendu maître de la Gaule méridionale, il fit nommer Lazare évêque d'Aix, et Eros évêque d'Arles, dont l'évêque précédent paraît avoir été tué dans cette révolution. Constantin ayant été défait par Constance, le ministre d'Honorius et depuis son collègue dans l'empire, Lazare quitta Aix, et Eros fut chassé d'Arles. Patrocle, parent et [illegible] de Constance, fut mis à la place d'Eros. Il est à croire qu'il usa de son crédit pour [illegible] les prérogatives de son siége et pour [illegible] un peu les évêques Eros et Lazare qui [illegible]

(1) *Epist.* XXXI. — (2) Aug., *Epist.* CLXXXVI. — (3) *Sermo* CXXXI, n. 10.

n'être pas tout à fait exempts de reproches, au milieu de tant de troubles et de bouleversements. De son côté, Proculus de Marseille, quoique lui-même de la province de Vienne, prétendait avoir des droits de métropolitain sur les églises de la seconde Narbonnaise, parce que ces églises avaient été autrefois du diocèse de Marseille et qu'il en avait ordonné les évêques. Un concile de Turin, vers l'an 400, pour le bien de la paix, lui avait reconnu cette espèce de primauté, non comme un droit attaché à son siége, mais comme un privilége accordé à son âge et à son mérite. Proculus en usa, même après la lettre du Pape, en ordonnant deux évêques, Ursus et Tuentius, sans le consentement de l'évêque d'Arles.

Zosime, dont le zèle pour la discipline était encore excité par les plaintes de Patrocle, écrivit contre Proculus, le 22 septembre 417, une lettre très-vive à tous les évêques de l'Afrique, des Gaules et de l'Espagne. Il y expose toutes les irrégularités commises par l'évêque de Marseille dans ces ordinations : 1° En ce qu'il avait ordonné des personnes notées pour leur vie et pour leur doctrine ; car Tuentius, outre ses mœurs dépravées, avait été accusé de l'hérésie priscillienne devant le Saint-Siége, et Ursus, déféré par ses concitoyens, avait été condamné par Proculus lui-même ; 2° en ce qu'il avait fait ces ordinations sans le consentement de l'évêque d'Arles, métropolitain, et sans y appeler les évêques comprovinciaux, excepté Lazare, cet évêque dont nous venons de parler, et qui, après avoir renoncé à l'épiscopat, était revenu dans les Gaules, apparemment pour rentrer dans son siége à la faveur des troubles. Enfin, Zosime dit que, pour que tout fût irrégulier dans ces ordinations, elles n'avaient pas été faites dans un jour légitime, et que ces évêques avaient été établis dans des territoires qui avaient appartenu de tout temps à l'église d'Arles. Le dimanche était le jour où se faisaient dès lors les ordinations des évêques. Zosime finit en avertissant tous les évêques du monde chrétien de ne point recevoir dans la communion de l'église Tuentius et Ursus, qui sont excommuniés ; car on dit, ajoute-t-il, que ce sont des coureurs et des vagabonds, et nous l'avons reconnu par les diverses sentences prononcées contre eux en différents pays. Il faut retrancher du corps sain les chairs pourries, et ôter ce mauvais levain de la pâte sainte.

Zosime avait cité Proculus à Rome, pour y rendre compte de sa conduite et soutenir ses prétentions, s'il les croyait légitimes. Il ne s'y rendit point au temps prescrit. C'est pourquoi le Pape écrivit, le 29 du même mois, une lettre aux évêques de la province de Vienne et de la seconde Narbonnaise, où il marque qu'on a reconnu que Proculus a fait des ordinations contre l'ancienne règle ; qu'il a fait injure au Saint-Siége en extorquant, par subreption, du concile de Turin, le privilége d'ordonner des évêques dans la seconde Narbonnaise ; que Simplice de Vienne a fait le même outrage au Siége apostolique, en demandant au concile le même droit pour la province de Vienne ; ce que, dit-il, l'autorité même du Saint-Siége ne pourrait accorder ou changer contre les canons des Pères et contre le respect dû à saint Trophime, qui avait été envoyé de Rome pour être le premier métropolitain d'Arles. Car nous nous tenons inviolablement attachés à l'antiquité que les décrets des Pères rendent vénérables.

Zosime écrivait pareillement à Hilaire, évêque de Narbonne, auquel il avait ordonné de produire des preuves sur l'ancien usage, concernant les ordinations de sa province. Il se plaint qu'il lui a déguisé la vérité dans sa relation, en se contentant de représenter qu'il n'est pas convenable qu'un évêque soit ordonné par un évêque d'une autre province, sans faire mention de l'ancien usage qui y était contraire. C'est pourquoi il révoque les priviléges qu'Hilaire avait obtenus du Saint-Siége par subreption, et fonde encore les droits de l'évêque d'Arles sur la mission de saint Trophime, qui a, dit il, transmis ses droits à ses successeurs, lesquels les ont toujours exercés jusqu'à ce temps, comme il paraît par les actes que nous en avons et par le témoignage de plusieurs évêques. Il finit par des menaces. Sachez, mon cher frère, que si vous osez entreprendre quelque chose au préjudice de ce que nous avons statué par les jugements de Dieu, non-seulement ceux que vous aurez ordonnés n'obtiendront pas l'épiscopat, mais vous-même serez séparé de la communion catholique, et vous repentirez trop tard de votre téméraire présomption.

Le Pape écrivit le même jour une troisième lettre à Patrocle d'Arles. Vous avez su par vous-même, lui dit il, lorsque vous étiez présent à l'examen que j'ai fait de l'affaire de Proculus, comme je le crois condamnable ; et vous n'ignorez pas les décrets que j'ai envoyés contre lui par toute la terre. C'est pourquoi considérez en vous la dignité de métropolitain, et le rang que vous tenez par l'autorité du Siége apostolique. Ensuite, après avoir renouvelé ses ordres sur les lettres formées que doit donner l'évêque d'Arles, il lui intime quelques réglements touchant les ordinations faites *per saltum*, c'est-à-dire, ainsi qu'il l'explique, lorsque quelqu'un est promu aux ordres supérieurs sans avoir passé par les inférieurs. Il ne touche point à ces sortes d'ordinations qui auraient déjà été faites, mais il déclare que celles qui se feraient ainsi dans la suite n'auront aucun effet, et il menace de déposition l'évêque qui les ferait. Il charge Patrocle d'intimer ces réglements aux autres évêques. Toutes ces lettres sont du 29 septembre 417 (1).

Celle que le même Pape écrivit, le 21 fé-

(1) Apud Coustant, *Epist.* v, 6 et 7.

vrier 418, à Hésychius, évêque de Salone, métropole de la Dalmatie, est également contre l'ambition de ceux qui voulaient passer tout d'un coup de l'état des laïques ou des moines aux degrés les plus éminents du sacerdoce. Hésychius s'y opposait de tout son pouvoir, mais il souhaitait être autorisé en cela par le Siége apostolique. Zosime lui répond que ses prédécesseurs et lui-même, dans ses lettres aux évêques des Gaules et d'Espagne, où cette présomption était assez commune, avaient défendu qu'on élevât à l'épiscopat ceux qui n'y étaient pas montés par les degrés et les interstices ordinaires ; il s'étonne que ces décrets ne lui fussent point parvenus. Il lui enjoint de s'opposer à de pareilles ordinations, soutenu qu'il était par l'autorité du Siége apostolique et par les ordonnances des Pères. Il veut que l'on passe premièrement par les degrés de lecteur, d'exorciste, d'acolyte, de sous-diacre et de diacre, en gardant les interstices marqués par les anciens, avant d'être élevé au sacerdoce ; et que personne ne soit revêtu en cette dignité, qui n'en ait l'âge et qui n'ait fait preuve de probité dans l'exercice des degrés inférieurs. Il s'élève contre les évêques qui s'imaginaient acquérir de l'estime en étendant leur juridiction, ou en conférant les ordres à des personnes à qui ils n'ont rien autre chose à donner (1).

Proculus continua toujours à exercer les fonctions de métropolitain et à ordonner des évêques. Mais Zosime n'était pas de caractère à souffrir patiemment ce mépris de son autorité. Il écrivit le cinquième de mars de l'année 418 une nouvelle lettre à Patrocle, pour lui faire des reproches de ce qu'en qualité de métropolitain et de légat du Saint-Siége, il ne réprimait pas ses entreprises. Il fit plus : il écrivit le même jour au clergé et au peuple de Marseille, que puisque Proculus ne cessait de brouiller et d'ordonner des évêques, quoiqu'il ne le fût plus lui-même, il avait commis le soin de cette église au métropolitain Patrocle, et qu'il le chargeait de pourvoir à ce qu'on élût un digne évêque à la place de Proculus (2).

Comme le pape Zosime mourut à la fin de la même année 418, l'empereur Constance en 421, et l'empereur Honorius en 423, et que les révolutions politiques ne discontinuèrent pas non plus que les invasions des Barbares, on sent bien que ces règlements de discipline ne furent pas toujours scrupuleusement observés, qu'ils durent même être modifiés quelquefois ; mais on sent encore mieux combien l'autorité des Papes était nécessaire pour maintenir l'unité, la régularité et l'harmonie dans le gouvernement de l'Eglise, à une époque où l'empire romain s'en allait en lambeaux de toutes parts.

Le pape saint Innocent avait condamné la doctrine de Pélage et de Célestius ; il les avait retranchés eux-mêmes de la communion, jusqu'à ce qu'ils vinssent à resipiscence. La cause de la doctrine était finie, mais non celle des personnes. On les engageait, au contraire, à se justifier ou à se rétracter. Célestius vint en personne à Rome. Précédemment il avait été chassé de Constantinople par l'évêque Atticus, qui en écrivit aux évêques d'Asie, à Thessalonique et à Carthage. Il se présenta au pape Zosime, prétendant poursuivre son appel interjeté cinq ans auparavant, et se justifier des erreurs dont on l'avait accusé devant le Saint-Siége ; et faisant bien valoir l'absence de ses accusateurs, c'est-à-dire du diacre Paulin, qui l'avait accusé à Carthage, et des évêques Eros et Lazare, qui l'avaient accusé en Palestine, il présentait une confession de foi, et demandait à être entendu.

Le pape Zosime était alors embarrassé de plusieurs affaires qu'il estimait plus considérables ; toutefois, il ne voulut pas remettre à un autre temps la décision de celle-ci, pour ne pas tenir davantage en suspens les évêques d'Afrique, qui savaient que Célestius était à Rome : il marqua le jour et le lieu de ce jugement, et il choisit l'église de Saint-Clément, pour être excité, par l'exemple de ce saint martyr, à y procéder avec plus de religion. Outre le clergé de l'Eglise romaine, il s'y trouva plusieurs évêques de divers pays. Voici le résumé de la procédure, que le Pape lui-même écrivit aux évêques d'Afrique. « Nous avons examiné tout ce qui a été fait précédemment, comme vous l'apprendrez par les actes que nous joignons à notre lettre. Ayant fait entrer Célestius, nous avons fait lire le libelle qu'il nous avait donné. Non content de cela, nous l'avons interrogé plusieurs fois, s'il disait de cœur, et non-seulement du bout des lèvres, les choses qu'il avait écrites ; car Dieu seul, qui connaît non-seulement ce qu'on a pensé, mais ce que l'on pensera, peut juger du secret des cœurs. Ses réponses, votre sainteté les connaîtra plus facilement par la lecture des actes. »

Malheureusement ces actes sont perdus, ainsi que plusieurs pièces subséquentes ; en sorte que cette affaire, qui ne dura pas plus d'un an, présente toutefois aux érudits plus d'un embarras. Quant à la profession de foi de Célestius, voici ce qu'en dit saint Augustin. « Il y parcourait tous les articles du symbole, depuis la Trinité jusqu'à la résurrection des morts, expliquant en détail sa croyance sur tous les points où on ne lui reprochait rien. Mais lorsqu'il venait à ce dont il était question, il disait : S'il est ému de quelques disputes sur des questions qui ne sont point de la foi, je n'ai point prétendu les décider comme auteur d'un dogme ; mais ce que j'ai tiré de la source des prophètes et des apôtres, je le présente à l'examen et au jugement de votre apostolat, afin que si je me suis trompé par ignorance, comme il peut arriver à tout homme, l'erreur soit redressée par votre sentence. Il disait ensuite, sur le péché originel : Nous confessons que

(1) *Epist.* IX. — (2) Labbe, t. II. Constant, Zosime.

l'on doit baptiser les enfants pour la rémission des péchés, suivant la règle de l'Église universelle et l'autorité de l'Évangile, parce que le Seigneur a déclaré que le royaume des cieux ne peut être donné qu'aux baptisés, attendu que ce royaume étant au-dessus des forces de la nature, il est nécessaire qu'il soit donné par la libéralité de la grâce. Mais en disant que les enfants doivent être baptisés pour la rémission des péchés, nous ne prétendons pas établir le péché transmis par les parents : ce qui est fort éloigné du sens catholique. Car le péché ne naît pas avec l'homme, qui le commet après ; ce n'est pas un délit de la nature, mais de la volonté. Il est donc juste d'avouer la première chose, pour ne pas admettre plusieurs baptêmes ; mais il est nécessaire aussi de prendre cette précaution, de peur qu'à l'occasion du mystère, on ne dise, à l'injure du Créateur, que le mal, avant d'être commis par l'homme, lui est transmis par la nature. » Voilà tout ce qui nous reste de la confession de foi de Célestius (1).

Quant à la conduite du Pape dans cette affaire, voici comme nous l'exposent trois personnages du temps. « Le pontife compatissant du Siége apostolique, dit saint Augustin, voyant Célestius emporté par sa présomption comme un furieux, aima mieux, en attendant qu'il vînt à résipiscence, l'interroger et le lier peu à peu par ses réponses, que de le frapper d'une sentence définitive et de le pousser ainsi dans le précipice, vers lequel il paraissait déjà pencher. Je ne dis pas dans lequel il était tombé, mais vers lequel il paraissait pencher parce qu'il avait commencé par dire en parlant de ces sortes de questions : Que si par hasard il m'est échappé par ignorance quelque erreur, attendu que je suis homme, qu'elle soit redressée par votre sentence. Le vénérable pape Zosime, profitant de cette parole, tâcha d'amener cet homme, qu'enflait le vent d'une fausse doctrine, à condamner les articles que lui avait reprochés le diacre Paulin, et à donner son adhésion aux lettres du Siége apostolique, émanées de son prédécesseur de sainte mémoire. A la vérité, quant aux articles que lui avait reprochés le diacre, il ne voulut pas les condamner ; mais il n'osa résister aux lettres du bienheureux pape Innocent ; au contraire, il promit de condamner tout ce que ce Siége condamnerait. Ainsi, pour le calmer, on le traita doucement, comme un frénétique ; cependant on ne jugea point à propos de le délier des liens de l'excommunication. Mais, en attendant des réponses d'Afrique, on lui donna deux mois pour venir à résipiscence. »

Le diacre Paulin cite en toutes lettres plusieurs interrogations du pape Zosime à Célestius. « Condamnez-vous tout ce qui est contenu dans le mémoire de Paulin? Connaissez-vous les lettres que le Siége apostolique a écrites à nos frères et coévêques d'Afrique ? Condamnez-vous tout ce que nous avons condamné, et tenez-vous tout ce que nous tenons ? Condamnez-vous tout ce qu'on a publié sous votre nom ? » Ce sont les réponses en ces termes, que nous a conservées saint Augustin : *Je le condamne suivant la sentence de votre prédécesseur Innocent, de bienheureuse mémoire* (2). Or, et c'est la remarque de saint Augustin (3), le pape Innocent avait dit dans sa réponse au concile de Carthage : « L'homme a éprouvé autrefois de quoi le libre arbitre est capable. Usant inconsidérément de ses avantages, il tomba dans l'abîme de la prévarication, sans trouver aucun moyen d'en sortir. Livré par sa propre liberté, il serait demeuré à jamais accablé sous le poids de cette chute, si l'avènement du Christ ne l'avait relevé par sa grâce ; car, par la purification de la régénération, qui produit en l'homme la régénération qu'il reçoit au baptême, le Christ efface tout le vice passé, et donne des forces pour s'affermir dans le bien et y marcher (4). » De cette manière, en condamnant tout ce que le pape Innocent avait condamné, Célestius condamnait implicitement ce que lui-même avait avancé contre le péché originel. Et voilà comme le pape Zosime voulait l'amener peu à peu à rétracter toutes ses erreurs.

Un autre personnage du temps, Marius Mercator, résume ainsi cette affaire dans son mémoire contre les pélagiens : « Interrogé juridiquement par l'évêque Zosime, de sainte mémoire, Célestius, effrayé par l'autorité de ce juge, fit concevoir de bonnes espérances dans le grand nombre de ses réponses et de ses explications, en promettant de condamner les articles dont il avait été accusé à Carthage. Car voilà ce qu'on lui ordonnait avec le plus d'instance, et ce qu'on attendait avec le plus d'impatience qu'il fît ; voilà pourquoi encore le saint pontife le crut digne d'une certaine bienveillance, et écrivit à son sujet une lettre pleine de bonté aux évêques d'Afrique (5). » C'est ainsi que trois personnages contemporains et qui prirent part eux-mêmes à ces affaires, ont raconté et jugé la conduite du saint pape Zosime. Lors donc que des critiques modernes disent ou supposent que ce Pape improuva le jugement de son prédécesseur et approuva la doctrine de Célestius, ils ne prouvent que leur ignorance ou leur mauvaise foi.

Nous avons encore la lettre du pape Zosime aux évêques d'Afrique. Comme il leur envoyait les actes tout au long, il insiste moins sur le fond de l'affaire que sur certaines circonstances. Interrogé sur les reproches que lui faisaient Lazare et Héros dans leurs libelles, Célestius avait assuré que jamais il n'avait parlé de ces questions à aucun d'eux, qu'il ne les

(1) Aug., [illegible] — (2) [illegible] 963. Labbe, t. II. — (3) [illegible] — (4) [illegible] — (5) Labbe, t. II, [illegible]

avait pas même vus avant qu'ils eussent écrit contre lui, qu'il n'a connu Lazare qu'en passant, et qu'Éros lui avait même fait satisfaction d'avoir eu mauvaise opinion de lui. Sur quoi le Pape s'étonne que les évêques d'Afrique aient ajouté foi au témoignage de ces deux hommes sans s'informer de leur personne ; car il est connu, dit-il, que, sans observer les règles des ordinations, malgré le peuple et le clergé, eux, inconnus et étrangers, se sont arrogé des évêchés dans les Gaules, qu'ensuite ils ont abdiqué par leur propre sentence ; et nous, suivant leur confession, sans parler des autres motifs, nous les avons privés du sacerdoce et de la communion. Il exhorte donc les évêques à user de beaucoup de maturité dans leurs jugements. C'est la marque d'un excellent esprit, ajoute-t-il, de croire difficilement le mal ; car, parmi ceux à la justification desquels on fait difficulté de croire, la plupart se jettent dans le précipice de l'erreur par nécessité, et, parce qu'on a désespéré de leur guérison, leur plaie devient irrémédiable. En conséquence, il cite les adversaires de Célestius à venir l'accuser dans l'espace de deux mois. En attendant, il lui avait rappelé, et à lui et aux évêques qui étaient présents, que ces questions captieuses et ces ineptes combats de paroles, qui, au lieu d'édifier, détruisent, provenaient de cette curiosité contagieuse par laquelle chacun abuse de son esprit et de son intempérant babil, au mépris des Écritures (1).

Quelque temps après, le pape Zosime reçut une lettre de Prayle, évêque de Jérusalem, qui, favorable à la cause de Pélage, la lui recommandait avec de grandes instances. Avec cette lettre, il y en avait une de Pélage même, à laquelle il avait joint sa confession de foi. Le tout était adressé au pape Innocent, dont l'un et l'autre n'avaient pas encore appris la mort. Pélage disait dans sa lettre qu'on voulait le décrier sur deux points : l'un, de refuser le baptême aux enfants et de leur promettre le royaume des cieux sans la rédemption de Jésus-Christ ; l'autre, d'avoir tant de confiance au libre arbitre, qu'il refusait le secours de la grâce. Il rejetait la première erreur en disant qu'il n'avait jamais ouï personne la soutenir, et ajoutait : Qui est assez impie pour refuser à un enfant la rédemption commune du genre humain, et pour empêcher de renaître pour une vie certaine celui qui est né pour une incertaine ? Il disait encore qu'il n'y avait personne d'assez étranger dans la lecture de l'Évangile pour oser assurer que les enfants ne participent point à la rédemption de Jésus-Christ. Sur le second article il disait : Nous avons le libre arbitre pour pécher et ne pécher pas ; mais, dans toutes les bonnes œuvres, il est toujours aidé du secours divin. Nous disons, ajoutait-il, que le libre arbitre est en tous généralement, dans les chrétiens, les Juifs et les gentils ; ils l'ont tous par la nature, mais il n'est aidé par la grâce que dans les chrétiens. Dans les autres, ce bien de la création est nu et désarmé ; ils seront jugés et condamnés, parce qu'ayant le libre arbitre par lequel ils pourraient venir à la foi et mériter la grâce de Dieu, ils usent mal de leur liberté. Les chrétiens seront récompensés, parce qu'usant bien de leur arbitre, ils méritent la grâce du Seigneur et observent ses commandements.

Enfin Pélage, pour prouver qu'il pensait saintement sur la grâce, renvoyait ses accusateurs aux lettres qu'il avait écrites à l'évêque saint Paulin, à l'évêque Constantius et à la vierge Démétriade, ainsi qu'au livre qu'il avait composé depuis peu sur le libre arbitre, soutenant que dans tous ses écrits il confessait pleinement le libre arbitre et la grâce. Dans sa confession de foi, que nous avons encore, il expliquait, de même que Celestius, tous les articles de foi contenus dans le symbole, depuis le mystère de la Trinité jusqu'à la résurrection de la chair ; puis il disait en parlant du baptême : Nous tenons un seul baptême, et nous assurons qu'il doit être administré aux enfants avec les mêmes paroles qu'aux adultes. Il ajoutait que l'homme, tombé depuis le baptême, pouvait être sauvé par la pénitence ; qu'il recevait tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament dans le même nombre que les reçoit l'Église catholique ; qu'il croyait les âmes créées de Dieu, et qu'il disait anathème, soit à ceux qui en faisaient une partie de la substance divine, soit à ceux qui enseignaient qu'elles avaient péché ou demeuré dans le ciel avant que d'être envoyées dans les corps. Ensuite, s'expliquant sur la grâce, il disait : Nous confessons le libre arbitre, mais en disant que nous avons toujours besoin du secours de Dieu, et que ceux-là se trompent également, qui disent avec les manichéens que l'homme ne peut éviter le péché, et qui disent avec Jovinien que l'homme ne peut pécher. Voilà, concluait-il, bienheureux Pape, la foi que nous avons apprise dans l'Église catholique, que nous avons toujours tenue et que nous tenons encore. Si elle contient quelque chose qui ne soit pas expliqué avec assez de lumière ou de précaution, nous désirons que vous le corrigiez, vous qui tenez la foi et le siége de Pierre (2).

Ces pièces furent lues publiquement, dit le Pape dans la seconde lettre qu'il écrivit sur cette affaire aux évêques d'Afrique ; tout se trouva conforme à ce qu'avait dit Célestius. Plût à Dieu, mes bien-aimés frères, que quelqu'un d'entre vous eût pu assister à cette lecture ! Quelle ne fut pas la joie des saints personnages qui étaient présents ; quel ne fut pas l'étonnement de chacun ! Quelques-uns pouvaient à peine retenir leurs larmes, de voir calomnier des hommes d'une foi si pure. Y a-t-il un seul endroit où il ne soit parlé de la grâce et du secours de Dieu ? Puis, venant

(1) Coust., *Epist.* II. — (2) T. X de S. Aug., dans l'appendice.

aux accusateurs de Pélage, qui étaient Eros et Lazare: Est-il possible, disait-il, mes chers frères, que vous n'ayez pas encore appris, du moins par la renommée, que ces deux hommes sont des perturbateurs de l'Eglise? Ignorez-vous leur vie et leur condamnation? Mais, quoique le Siége apostolique les ait séparés de toute communion par une sentence particulière, apprenez encore ici sommairement leur conduite. Lazare a depuis longtemps l'habitude de calomnier l'innocence; en plusieurs conciles, il a été trouvé calomniateur de saint Brice, notre coévêque de Tours. Proculus de Marseille l'a condamné comme tel dans le concile de Turin. Toutefois, le même Proculus l'a ordonné plusieurs années après évêque d'Aix, pour soutenir le jugement du tyran (Constantin). Il est entré dans le siége épiscopal, presque encore teint du sang innocent, et a soutenu l'ombre du sacerdoce tant que le tyran a gardé une image de l'empire, mais, après sa mort, il a quitté la place et s'est condamné lui-même. Il en est de même d'Eros, ajoute le Pape; c'est la protection du même tyran, ce sont des meurtres, des séditions, des emprisonnements de prêtres qui lui résistaient; ce fut la même consternation dans la ville; le même repentir l'a fait renoncer au sacerdoce. Zosime insiste aussi sur l'absence d'Eros et de Lazare, et en tire une preuve de la faiblesse de leur accusation, disant qu'ils n'ont osé la soutenir. Il en dit autant de celle de Timase et de Jacques. Il exhorte les évêques d'Afrique à être plus circonspects à l'avenir, à ne pas croire facilement les rapports de gens inconnus, à ne juger personne sans l'entendre, suivant l'Ecriture, à imiter la modération que l'on observe dans les tribunaux séculiers, à conserver soigneusement la charité et la concorde, et à se réjouir de ce que Pélage et Célestius n'ont jamais été séparés de la vérité catholique de la communion de l'Eglise romaine. Cette lettre, qui est datée du 21 septembre 417, fut envoyée aux évêques d'Afrique avec des copies des écrits de Pélage.

On le voit, ce qui rendait le pape Zosime favorable à la personne de Pélage et de Célestius, c'était leur soumission à l'autorité du Saint-Siége; c'était la promesse de condamner tout ce qu'il condamnerait; c'était, de la part de Célestius, la souscription expresse aux décisions du saint pape Innocent; c'était, de la part de Pélage, la lettre de recommandation de l'évêque de Jérusalem. Avec cela, on pouvait interpréter dans un bon sens ce qu'il y avait d'équivoque, et regarder comme implicitement rétracté ce qu'il y avait de suspect dans leurs écrits. Quant à Eros et Lazare, que le pape Zosime censure avec tant de sévérité, ils sont représentés comme des hommes de bien par saint Augustin. Au milieu des révolutions politiques d'alors, ils ont pu mériter successivement le blâme et la louange. Ils ont pu faire mal dans un temps et dans certaines choses, et faire bien dans d'autres.

Les lettres de saint Zosime produisirent de grands mouvements parmi les Africains, et donnèrent occasion à beaucoup d'écrits envoyés de Rome en Afrique, et d'Afrique à Rome. Comme presque tous ces écrits se sont perdus, il n'y a rien de plus embrouillé dans toute l'histoire du pélagianisme. Voici les principaux faits.

La seconde lettre du Pape est du 21 septembre 417. Elle fut portée en Afrique par un sous-diacre de l'Eglise romaine, qui, le deux novembre suivant, étant à Carthage, invita de vive voix le diacre Paulin, accusateur de Célestius, à se présenter au Siége apostolique. Paulin s'en excusa par une lettre qu'il écrivit au Pape, le huit du même mois, et qui fut portée, avec les lettres des évêques d'Afrique, par un sous-diacre de l'église de Carthage. Il s'excuse sur deux raisons principales. Le Pape lui-même avait approuvé sa conduite, en demandant à Célestius : Condamnez-vous tout ce qui est contenu dans la mémoire de Paulin? Et encore : Je ne veux pas que vous usiez de détour ; condamnez-vous tout ce qui vous a été objecté par Paulin, ou bien tout ce que la renommée vous reproche? D'ailleurs, cette cause n'était plus une affaire particulière entre Paulin et Célestius ; elle était devenue la cause de toute l'Eglise, comme le prouvaient les lettres des évêques d'Afrique à sa Béatitude.

Cependant Aurélius de Carthage et les évêques qui se trouvèrent dans cette ville, ayant reçu les lettres du pape Zosime, lui écrivirent aussitôt, à ce qu'il paraît, pour le prier de laisser les choses en l'état où elles étaient, jusqu'à ce qu'il fut instruit plus à fond de cette matière. S'étant ensuite assemblés en concile, ils lui envoyèrent un mémoire assez volumineux à ce sujet. Le 21 mars 418, le Pape leur répondit la lettre suivante, qui fut reçue à Carthage le 29 avril.

« Zosime à Aurélius et aux autres bien-aimés frères qui ont assisté au concile de Carthage, salut dans le Seigneur. Quoique la tradition des Pères ait attribué au Siége apostolique une autorité si grande que personne n'osait contredire son jugement, et qu'on l'ait toujours observé dans les canons et autres règles, et que la discipline ecclésiastique en vigueur accorde au nom de Pierre, de qui elle tire son origine, le respect qu'elle lui doit; car l'antiquité canonique, d'une voix unanime, d'après la promesse même du Christ, notre Dieu, a voulu que la puissance de cet apôtre fût si grande qu'il déliât ce qui était lié, et liât ce qui était délié ; puissance donnée pareille à ceux qui, par sa faveur, mériteraient l'héritage de son siége. Pierre, en effet, qui a soin de toutes les églises, a principalement soin de celle où il a lui-même siégé, et il ne souffre point que quelque chose de son privilége ou de sa sentence vienne à vaciller au souffle de quelque opinion, lui qui a posé la [illegible] tels, que jamais aucun effort [illegible] et que nul ne saurait jamais les attaquer sans se

mettre en péril soi-même; Pierre étant donc le chef d'une si grande autorité, et tous les anciens qui sont venus après lui l'ayant affermie par leur respect, de sorte que les lois humaines, comme les lois divines et toutes les règles, concourent également pour assurer la fermeté de l'Eglise Romaine, à la tête de laquelle nous sommes établis, avec la puissance attachée à ce nom, ainsi que vous le savez, très-chers frères, et que vous devez le savoir, en qualité de pontifes; toutefois, bien que notre autorité soit telle que nul ne puisse réformer notre sentence, nous n'avons rien fait dont nous ne vous ayons donné connaissance de notre propre mouvement, et par un effet de la charité fraternelle, comme pour délibérer en commun, non pas que nous ignorassions ce qu'il fallait faire, ou que nous fissions quelque chose qui pût tourner contre le bien de l'Eglise. Mais nous avons voulu traiter en commun avec vous, de l'homme qui avait été accusé chez vous, comme vous le dites dans vos lettres, et qui est venu à notre Siége, protestant de son innocence, poursuivant son ancien appel, demandant de lui-même ses accusateurs, et condamnant les crimes qu'il disait lui être imputés faussement par le bruit public. Nous pensons vous avoir expliqué toute sa demande dans nos précédentes lettres, et avoir répondu à vos lettres subséquentes. Mais en parcourant le volumineux mémoire que vous nous avez envoyé par Marcellin, votre sous-diacre, nous avons vu que vous avez compris l'ensemble de nos lettres, comme si nous avions ajouté foi à Célestius en tout, et que nous eussions donné notre assentiment à toutes ses paroles, syllabe par syllabe, sans en discuter aucune. Jamais on ne traite avec une précipitation téméraire, ce que l'on se propose de traiter avec du temps et de la maturité, et il ne faut point décider sans une grande délibération ce qui doit être jugé par une sentence souveraine. Votre fraternité saura donc que, depuis nos lettres et les vôtres, nous n'avons rien changé, mais laissé les choses dans le même état où elles étaient, quand nous en écrivîmes à votre Sainteté, en sorte que la demande que vous nous avez faite se trouve accomplie (1). »

Cette lettre du pape saint Zosime, qu'aucun historien français ne fait connaître, est d'une haute importance. On y voit quelle était, d'après la promesse de Jésus-Christ et la tradition des Pères, l'autorité du Pape au commencement du cinquième siècle; ses jugements étaient souverains et irréformables; s'il prenait quelquefois l'avis des autres, c'était par un mouvement de charité et de bon ordre, et non pas qu'il y fût obligé. Cette lettre, écrite le 21 mars, fut reçue à Carthage le 29 avril suivant.

Dans l'intervalle, l'affaire s'était éclaircie à Rome. Le saint Pape, qui, pour ramener plus facilement Pélage et Célestius, dont le génie pouvait faire beaucoup de bien dans l'Eglise, avait fait plus attention à leur protestation générale de soumission et d'obéissance qu'à certaines propositions de leurs écrits, dut naturellement concevoir quelques soupçons après les lettres des évêques d'Afrique. Et de fait, dans sa réponse du 21 mars, il se montre déjà bien refroidi à l'égard de Célestius et de Pélage. Ceux-ci avaient quelques amis à Rome; mais la multitude du peuple fidèle leur était opposée, et déployait beaucoup de zèle pour découvrir et faire condamner les vrais sentiments des deux sectaires. Dans le nombre, se distingua particulièrement Constantius, autrefois lieutenant du préfet du prétoire, et alors appliqué dans la retraite à servir Dieu. Il est probable que le Pape reçut encore vers ce temps les lettres de Théodote, évêque d'Antioche, et de Prayle de Jérusalem, qui lui mandaient qu'ils avaient enfin manifestement découvert les erreurs et les fraudes de Pélage, dans un dernier concile où se trouvaient ses accusateurs, et qu'on l'avait chassé de Jérusalem (2).

Les choses étant à Rome en cet état, le pape Zosime résolut d'examiner de nouveau Célestius, et de tirer enfin de sa bouche une réponse précise, afin que l'on ne doutât plus qu'il avait renoncé à ses erreurs, ou qu'il devait passer pour imposteur. Mais Célestius n'osa se présenter à cet examen, et s'enfuit de Rome. Alors le Pape donna sa sentence, par laquelle il confirma les décrets du concile d'Afrique de 417, et, conformément à la décision du pape Innocent, son prédécesseur, il condamna de nouveau Pélage et Célestius, les réduisant au rang de pénitents, s'ils abjuraient leurs erreurs; sinon les excommuniant tout à fait. Il en écrivit aux évêques d'Afrique en particulier, et en général à tous les évêques, une lettre fort simple, dont il ne nous reste que quelques petits fragments. Il y expliquait les erreurs dont Célestius avait été accusé par Paulin, rapportait plusieurs passages du commentaire de Pélage sur saint Paul, et n'omettait rien de ce qui regardait les deux hérésiarques. Il y établissait le péché originel, et condamnait Pélage de ce qu'il donnait aux enfants morts sans baptême un lieu de repos et de bonheur hors le royaume des cieux. Il y enseignait qu'il n'y a aucun temps où nous n'ayons besoin du secours de Dieu, et que dans toutes nos actions, nos pensées, nos mouvements, nous devons tout attendre de son assistance, et non des forces de la nature. Cette lettre, ou constitution du pape Zosime, fut envoyée aux évêques d'Egypte et d'Orient; à Jérusalem, à Constantinople, à Thessalonique; enfin à toutes les églises du monde; et tous les évêques catholiques y souscrivirent, suivant l'ordre du Pape, particulièrement ceux d'Italie.

Tout le clergé de Rome suivit ce jugement, même ceux que les pélagiens prétendaient leur être favorables; surtout le prêtre Sixte,

(1) Coust., *Epist.* XII. Labbe, t. II, *Epist.* X. — (2) Mar. Mercat., *Commonit.*

dont ils se vantaient comme de leur principal défenseur. Il fut le premier à prononcer anathème contre eux devant un très-grand peuple, et eut grand soin d'en écrire à ceux auprès desquels les pélagiens se vantaient de son amitié. C'est ce prêtre Sixte qui fut Pape quatorze ans après. Il accompagna la lettre du pape Zosime d'une lettre à Aurelius de Carthage, dont il chargea l'acolyte Léon, que l'on croit être le même qui fut Pape vingt-deux ans plus tard. Sixte écrivit encore à saint Augustin, par le prêtre Firmus.

Saint Augustin fait entendre que le prêtre Sixte, non content de se déclarer lui-même, commença à presser les hérétiques, par la terreur des lois impériales, de renoncer à leurs erreurs. Il existe, en effet, un rescrit de l'empereur Honorius, donné à Ravenne, le 28 avril 418, sans doute après le jugement et à la demande du Pape. Celui-ci, dans sa constitution, avait rappelé les six erreurs principales des pélagiens ; Honorius, dans son rescrit, en marque les deux premières : qu'Adam avait été créé sujet à la mort, et qu'il n'avait point transmis de péché à sa postérité. Puis il ordonne que Célestius et Pélage soient chassés de Rome ; ensuite, que quiconque connaîtra leurs sectateurs, les dénonce aux magistrats, et que les coupables soient envoyés en exil. En exécution de ce rescrit, les trois préfets d'Italie, d'Orient et des Gaules rendirent une ordonnance portant que tous ceux qui seront convaincus de cette erreur, seront bannis à perpétuité, avec confiscation de leurs biens (1).

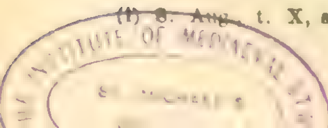
Pendant que ces choses se passaient à Rome et en Italie, les évêques d'Afrique s'assemblèrent à Carthage au nombre de plus de deux cents. Le concile s'ouvrit le 1er mai 418. On y décida huit articles de doctrine contre les pélagiens, en ces termes : Quiconque dira qu'Adam a été fait mortel, en sorte que, soit qu'il péchât ou ne péchât point, il dût mourir, c'est-à-dire sortir du corps, non par le mérite de son péché, mais par la nécessité de sa nature ; qu'il soit anathème ! Quiconque dit qu'il ne faut pas baptiser les enfants nouveau-nés ; ou que, bien qu'on les baptise pour la rémission des péchés, ils ne tirent d'Adam aucun péché originel qui doive être expié par la régénération, d'où s'ensuit que la forme du baptême pour la rémission des péchés est fausse à leur égard ; qu'il soit anathème ! Car ce que dit l'Apôtre : *Par un homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et ainsi elle a passé dans tous les hommes, en ce que tous ont péché*, cela ne se doit point entendre autrement que l'Eglise catholique répandue partout l'a toujours entendu.

Quelques exemplaires ajoutent ici un troisième article en ces termes : Si quelqu'un dit que quand le Seigneur a dit : *Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père*, il a voulu faire entendre que, dans le royaume des cieux, il y a un lieu mitoyen, ou quelque autre lieu où vivent heureux les enfants qui sortent de cette vie sans le baptême, sans lequel ils ne peuvent entrer dans le royaume des cieux, qui est la vie éternelle ; qu'il soit anathème ! Car, puisque le Seigneur a dit : *Quiconque ne renaîtra pas de l'eau et du Saint-Esprit, ne peut entrer dans le royaume des cieux*, quel catholique peut douter que celui-ci qui ne méritera point d'être cohéritier de Jésus-Christ, n'ait sa part avec le diable ? Celui qui n'est pas à la droite, sera sans doute à la gauche.

Les exemplaires qui ont cet article, en comptent neuf en tout : les autres mettent pour troisième, celui qui suit : Quiconque dira que la grâce de Dieu qui nous justifie par Jésus-Christ, ne sert que pour la rémission des péchés déjà commis, et non pour nous aider encore à n'en plus commettre ; qu'il soit anathème ! Si quelqu'un dit que la même grâce nous aide à ne point pécher, seulement en ce qu'elle nous ouvre l'intelligence des commandements, afin que nous sachions ce que nous devons chercher et ce que nous devons éviter ; mais qu'elle ne nous donne pas d'aimer encore et de pouvoir ce que nous connaissons devoir faire ; qu'il soit anathème ! Car puisque l'Apôtre dit que *la science enfle* et que *la charité édifie*, c'est une grande impiété de croire que nous ayons la grâce de Jésus-Christ pour celle qui enfle et non pour celle qui édifie, puisque l'une et l'autre sont un don de Dieu, de savoir ce que nous devons faire et d'aimer à le faire, afin que la science ne puisse enfler, tandis que la charité édifie. Et comme il est écrit que Dieu enseigne à l'homme la science, il est écrit aussi que la charité vient de Dieu.

Quiconque dira que la grâce de la justification nous est donnée, afin que nous puissions accomplir plus facilement par la grâce ce qu'il nous est ordonné de faire par le libre arbitre, comme si, sans recevoir la grâce, nous pouvions accomplir les commandements de Dieu, quoique difficilement ; qu'il soit anathème ! Car le Seigneur parlait des fruits des commandements de Dieu, lorsqu'il dit : *Sans moi vous ne pouvez rien faire*, et non pas : Vous le pouvez plus difficilement. Ce que dit l'apôtre saint Jean : *Si nous disons que nous n'avons point de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous*, quiconque croit le devoir entendre, comme si par humilité nous ne devions pas dire que nous n'avons point de péché, et non parce qu'il est ainsi véritablement ; qu'il soit anathème ! Car l'Apôtre ajoute : *Mais si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste, pour nous les remettre et nous purifier de toute iniquité* : ce qui montre qu'il ne le dit pas seulement par humilité, mais en vérité. Car il pouvait dire : Si nous disons que nous n'avons point de péché, nous nous élevons, et l'humilité n'est point en

(1) S. Aug., t. X, append., col. 105.



nous. Mais en disant : *Nous nous trompons, et la vérité n'est point en nous*, il montre assez que celui qui dit qu'il n'a point de péché, ne dit pas une vérité, mais une fausseté.

Quiconque dira que les saints, quand ils disent dans l'oraison dominicale : *Remettez-nous nos dettes*, ne le disent pas pour eux-mêmes, parce que cette demande ne leur est pas nécessaire, mais pour les autres qui sont pécheurs dans leur société, et que, par cette raison, chacun des saints ne dit pas : Remettez-moi mes dettes ; mais Remettez-nous nos dettes ; en sorte que l'on entende que le juste demande plutôt pour les autres que pour lui ; qu'il soit anathème ! Car l'apôtre saint Jacques était saint et juste, quand il disait : *Nous manquons tous en beaucoup de choses*. Et pourquoi ajoute-t-il *tous*, si ce n'est pour s'accorder avec le psaume où nous lisons : *N'entrez pas en jugement avec votre serviteur, parce que nul homme vivant ne sera justifié devant vous?* Et dans la prière du sage Salomon : *Il n'y a pas d'homme qui ne pèche* ; et dans le livre de Job : *Il marque la main de tous les hommes, afin que tout homme sache sa faiblesse*. C'est pourquoi le saint et juste Daniel, ayant dit au pluriel dans sa prière : *Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité*, et le reste, qu'il confesse véritablement et humblement, de peur qu'on ne crût qu'il l'eût dit des péchés de son peuple plutôt que des siens, il dit ensuite : *Comme je priais et je confessais au Seigneur mon Dieu mes péchés et les péchés de mon peuple*. Il n'a pas voulu dire : Nos péchés ; mais il a dit : Les péchés de son peuple et les siens, parce que, comme prophète, il prévoyait ceux-ci qui l'entendraient si mal. Ceux qui veulent que ces paroles mêmes de l'oraison dominicale : *Remettez-nous nos dettes*, soient dites par les saints, seulement par humilité, et non pas avec vérité ; qu'ils soient anathèmes ! Car qui peut souffrir celui qui, en priant, ment non point aux hommes, mais à Dieu même ; qui dit des lèvres qu'il veut qu'on lui remette, et qui dit du cœur qu'il n'a point de dettes qu'on puisse lui remettre (1)?

Les évêques du concile envoyèrent ces décrets au pape Zosime, avec une lettre où ils disaient entre autres choses : Nous avons ordonné que la sentence portée par le vénérable évêque Innocent contre Pélage et Célestius, subsiste jusqu'à ce qu'ils confessent nettement que la grâce de Jésus-Christ nous aide, non-seulement pour connaître, mais encore pour faire la justice en chaque action : en sorte que, sans elle, nous ne pouvons rien avoir, penser, dire ou faire qui appartienne à la vraie piété. Ils ajoutèrent qu'il ne suffisait point pour les personnes moins éclairées, que Célestius eût dit en général qu'il s'accordait aux lettres d'Innocent, mais qu'il devait anathématiser clairement ce qu'il avait mis de mauvais dans son écrit, de peur que plusieurs ne crussent que le Siége apostolique eût approuvé ses erreurs, plutôt que de croire que lui même s'en était corrigé.

Ce que demandaient les évêques, le Pape venait de le faire. Ils en apprirent d'abord la nouvelle par la renommée, et bientôt après en reçurent les actes authentiques avec une joie inexprimable. Ils souscrivirent tous à la constitution de Zosime. En Italie, quelques-uns s'y refusèrent. Ils furent déposés par les jugements ecclésiastiques, et chassés du pays, suivant les lois impériales. Plusieurs renoncèrent à l'erreur, vinrent se soumettre au Siége apostolique et rentrèrent dans leurs églises. Il y en eut dix-huit qui demeurèrent obstinés, dont le plus fameux était Julien, évêque d'Eclane. On les somma de condamner avec toute l'Eglise Pélage et Célestius, et de souscrire à la lettre du pape Zosime. Ils le refusèrent, et pour se justifier, adressèrent au Pape une confession de foi que nous avons encore. Elle est assez semblable à celles de Pélage et de Célestius. Ils y condamnent avec exécration celui qui dit que, sans la grâce ou l'aide de Dieu, les hommes peuvent éviter les péchés ; celui qui nie que les enfants aient besoin du baptême, ou qu'il faut le leur administrer avec d'autres paroles qu'aux adultes ; celui qui soutient que le genre humain ni ne meurt par Adam ni ne ressuscite par le Christ. Et avec cela ils combattent longuement le péché d'origine, qu'ils appellent péché naturel. Julien écrivit encore au Pape une lettre particulière où il condamne et réfute, par l'Ecriture ou le raisonnement, celui qui dit que le genre humain ne meurt pas par la mort d'Adam et ne ressuscite pas par la résurrection du Christ ; celui qui dit que le premier homme n'a nui qu'à lui seul et non pas au genre humain ; celui qui dit que les enfants sont dans le même état qu'Adam avant son péché ; celui qui soutient qu'Adam avait été fait mortel, en sorte qu'il dût mourir, soit qu'il péchât ou ne péchât point (2). Mais à ces paroles Julien donnait un autre sens que tout le monde. Ainsi, quand il disait que, par son péché, Adam n'avait pas nui à lui seul, mais encore au genre humain, il sous-entendait, *par son exemple*. Le pape Zosime n'eut aucun égard à tous ces écrits, et ne laissa pas de condamner Julien avec ses complices.

Julien était fils d'un évêque de grande piété et d'une mère qui n'était pas moins vertueuse. Son père était ami de saint Augustin et de saint Paulin de Nole, avec lequel il avait même quelque liaison de famille. Julien avait été marié, et saint Paulin avait fait son épithalame. Soit que sa femme fût morte ou qu'elle eût embrassé la continence, il était diacre dès 408, comme on le voit par une lettre de saint Augustin à son père, pleine d'amitié pour l'un et pour l'autre. Enfin le pape saint Innocent l'ordonna évêque d'Eclane, ville à présent ruinée, qui était en Campanie, à cinq lieues de Bénévent. Il avait l'esprit vif

(1) Labbe, t. II, col. 1663. — (2) Aug., t. X, append.

et subtil, mais trop peu humble pour s'en tenir à la croyance commune, et trop peu profond pour en saisir toute la vérité. Gagné par Pélage, il dissimula pendant la vie du pape Innocent, et se démasqua lorsqu'il fallut souscrire à la constitution du pape Zosime.

Avec le jugement qui condamnait Pélage et Célestius, le pape Zosime avait envoyé en Afrique des lettres par lesquelles il chargeait saint Augustin et quelques autres évêques d'une légation en Mauritanie, pour y traiter quelques affaires pressantes de l'Église. Saint Augustin en parle, mais il ne dit pas quelles étaient ces affaires. Il dit seulement, ce qui est peut-être plus digne d'attention, que les lettres du Pape lui avaient imposé, ainsi qu'à ses collègues, une nécessité ecclésiastique de se rendre à Césarée de Mauritanie, qui se nomme aujourd'hui Cherchell. Pendant qu'il y était occupé à remplir sa légation, il eût, d'un côté, une conférence publique avec un évêque donatiste, et de l'autre, parvint à abolir, par son éloquence, des combats sanglants que les habitants de la ville se livraient chaque année, plusieurs jours de suite, par manière de jeu. Zosime écrivit encore, le 16 novembre 418, aux évêques de la province d'Afrique nommée Byzacène, qui avaient admis des laïques à juger un évêque, et obligé celui-ci à chercher lui-même son accusateur. Il leur montra vivement combien ce procédé est indigne et contraire aux canons. Et, pour leur faire mieux sentir la gravité de la chose, il leur envoie sa lettre par un évêque. On a du même Pape une instruction à trois de ses légats en Afrique, un évêque et deux prêtres, où il transcrit, comme du concile de Nicée, les canons du concile de Sardique touchant les appellations des évêques à Rome, et le jugement des prêtres par les évêques de la province. On voit encore, par une lettre du 3 octobre de la même année 418, qu'il avait à Ravenne de ses prêtres et de ses diacres, sans doute comme ses nonces auprès de la cour impériale.

Le pape saint Zosime mourut la même année, le 26 décembre, jour auquel l'Église honore sa mémoire. Il avait tenu le Saint-Siége un an neuf mois et quelques jours. On l'enterra sur le chemin de Tibur, près le corps de saint Laurent.

Aussitôt après la mort du pape Zosime, Symmaque, préfet de Rome, parla au peuple pour l'avertir de ne point troubler l'élection de son successeur, et de laisser au clergé la liberté de décider tranquillement de toutes choses ; il menaça même les corps de métiers et les chefs des quartiers, s'ils troublaient le repos de la ville. Il n'y eut aucun trouble jusqu'aux funérailles du Pape défunt, et il avait résolu que tout le monde s'assemblerait dans l'église de Théodore pour procéder à l'élection. Mais avant même que les funérailles fussent achevées, une partie du peuple avec les diacres et quelque peu de prêtres, se saisirent de la basilique de Latran et en fermèrent presque toutes les portes, ayant avec eux l'archidiacre Eulalius, et ils y demeurèrent deux jours, attendant le jour solennel de l'ordination, c'est-à-dire le dimanche suivant, qui, cette année 418, était le 29 décembre, pour ordonner Eulalius pape. Mais la plus grande partie du clergé et du peuple s'assembla, suivant ce qui avait été convenu, dans l'église de Théodore, avec neuf évêques de diverses provinces, et résolurent d'élire Boniface, ancien prêtre, très-instruit dans la loi de Dieu, qui s'était acquis beaucoup de réputation par ses bonnes mœurs, qui ne voulait point être évêque et qui leur en paraissait d'autant plus digne. Symmaque, qui favorisait Eulalius, en ayant eu connaissance, fit venir tous ces prêtres (ils étaient au nombre d'environ soixante-dix), et les avertit de prendre garde qu'on ne fît rien contre les règles. Les menaces du préfet ne les empêchèrent pas de continuer dans leur dessein. Ils envoyèrent eux-mêmes trois prêtres dénoncer par écrit à Eulalius, au nom de tous les autres, de ne rien entreprendre sans le consentement de la plus grande partie du clergé. Mais ces trois prêtres furent mal traités par le parti d'Eulalius, et mis en prison. Ceux qui les avaient envoyés ne laissèrent pas de s'assembler dans l'église de Saint-Marcel, et d'y élire Boniface évêque de Rome, le dimanche 29 de décembre. Il fut consacré avec toutes les solennités requises, par les neuf évêques dont nous venons de parler, et les prêtres qui s'étaient assemblés avec eux souscrivirent à l'acte qui en fut dressé. On le conduisit ensuite en cérémonie à l'église de Saint-Pierre, et le peuple en témoigna sa joie par ses acclamations.

Eulalius, de son côté, se fit ordonner le même jour par quelques évêques, et entre autres par celui d'Ostie, que ceux de son parti avaient fait venir, quoique très-malade, parce que la coutume était que l'évêque d'Ostie ordonnât le Pape.

Cependant le préfet Symmaque adressa le même jour à l'empereur Honorius, à Ravenne, une relation des événements, où il parla d'Eulalius comme d'un saint personnage et du pontife légitime, et traite d'entreprise factieuse l'élection de Boniface. Trompé par ce rapport, Honorius se déclara entièrement pour Eulalius, et ordonna que Boniface sortirait de Rome, et qu'il en serait même chassé de force, s'il résistait. Le rescrit d'Honorius était du 3 janvier 419. Symmaque le reçut au jour d'une solennité, c'est-à-dire en celle de l'Épiphanie, lorsque Boniface était près d'aller processionnellement à l'église de Saint-Paul faire l'office. Aussitôt le préfet lui envoya dire, par son premier secrétaire, de s'abstenir de cette cérémonie, et de venir le trouver pour apprendre l'ordre de l'empereur. Boniface ne laissa pas que de se mettre en chemin, et le peuple battit l'officier que Symmaque avait envoyé. Symmaque, en étant averti, marcha vers Saint-Paul, hors de la ville, et voulut, mais en vain, empêcher Boniface

d'y entrer. Pendant ce temps, Eulalius faisait l'office dans l'église de Saint-Pierre, appuyé de l'autorité du préfet. Tout cela se passa sans aucune sédition, et Symmaque en écrivit à Honorius le huitième de janvier, faisant un grand éloge d'Eulalius et de son parti, qu'il donnait à peu près pour tout le peuple de Rome.

Mais, dans le même temps, les soixante-dix prêtres qui avaient élu Boniface, adressèrent une requête à l'empereur, où, après avoir exposé comme tout s'était passé réellement, ils le priaient de révoquer son premier édit, et d'obliger Eulalius avec ceux de son parti de se rendre à la cour, promettant, de leur part, que Boniface s'y rendrait aussi avec ceux qui l'avaient élu. Cette requête eut son effet. Honorius envoya ordre à Symmaque, le 15 janvier, de suspendre l'exécution de son rescrit, et de signifier à Boniface et à Eulalius qu'ils eussent à se trouver à Ravenne, le 8 de février, avec ceux qui les avaient élus, afin que l'on jugeât lequel des deux l'avait été légitimement; ajoutant que celui qui manquerait de se rendre au jour marqué, se jugerait lui-même coupable. L'empereur convoqua en même temps des évêques de diverses provinces. Il leur dit que, pour plus de sûreté, ceux qui avaient assisté ou souscrit aux deux ordinations contestées, ne seraient reçus ni comme juges, ni comme témoins; il leur recommande de juger avec grande maturité, comme devant prononcer le jugement de Dieu.

Le concile se réunit plusieurs fois, mais ne put terminer l'affaire; outre qu'il était peu nombreux, il se trouva encore divisé : de plus, la fête de Pâques était proche; elle tombait, en l'année 419, au trentième de mars. Il fut donc résolu d'attendre qu'on pût assembler après Pâques un plus grand nombre d'évêques. Cependant le concile de Ravenne ordonna qu'aucun des deux contendants n'entrerait dans Rome, de peur qu'ils n'y occasionnassent quelque sédition parmi le peuple, déclarant que celui qui le ferait, perdrait par cela seul tout le droit qu'il pouvait prétendre. Honorius autorisa cette sentence, et les parties consentirent même par écrit de l'observer. Mais, comme on ne pouvait se passer d'un évêque qui y célébrât la fête de Pâques, ce prince, de l'avis du concile et du consentement des parties, ordonna que les saints mystères y seraient célébrés par Achille, évêque de Spolète, qui ne s'était déclaré ni pour Boniface ni pour Eulalius. Ce dernier, oubliant sa promesse, vint à Rome le 18 de mars, et y entra en plein midi. Dès le soir même, Symmaque reçut des lettres d'Achille, qui lui mandait qu'il était commis pour célébrer à Rome l'office de Pâques, et il y arriva en effet trois jours après. A son arrivée, il se fit quelque émotion parmi le peuple. Symmaque, avec les principaux de la ville, s'avança pour l'apaiser; mais le désordre s'augmenta de manière qu'Achille ne put s'ouvrir aucun passage au travers la foule. Le préfet, qui ne s'était point opposé à l'entrée d'Eulalius, parce qu'il n'avait point encore reçu les ordres de l'empereur à cet égard, manda à Constantius, beau-frère du prince, ce qui était arrivé, en le priant d'envoyer ses ordres avant Pâques, pour éviter de nouveaux tumultes parmi le peuple. Il y eut le 25 mars un rescrit impérial qui portait : Puisque Eulalius est entré dans Rome, au mépris des ordres précédents, il doit absolument en sortir, sous peine de perdre non-seulement sa dignité, mais sa liberté. Quiconque d'entre les clercs communiquera avec lui sera puni de même, et les laïques à proportion. L'évêque de Spolète fera l'office pendant les cinq jours de Pâques; c'est pourquoi l'église de Latran ne sera ouverte qu'à lui seul. Eulalius, à qui Symmaque fit signifier ce rescrit le même jour qu'il l'avait reçu, dit qu'il en délibérerait; mais il ne voulut point sortir de Rome, quoiqu'on l'en priât extrêmement. Le lendemain, on le somma de nouveau de sortir; mais, au lieu de le faire, il s'assembla avec le peuple dans la basilique de Latran. Symmaque, après en avoir délibéré, y envoya toute la milice de la ville, qui contraignit Eulalius de sortir de cette église. Ensuite, il la fit garder, afin qu'Achille y pût faire l'office sans aucun trouble. Honorius, informé du refus qu'Eulalius avait fait de sortir de Rome, adressa, le 3 avril, un rescrit à Symmaque, par lequel il déclarait qu'Eulalius s'étant condamné lui-même par sa conduite, selon la sentence du concile et selon sa signature, et étant ainsi déchu de tout le droit qu'il prétendait avoir au pontificat, il fallait recevoir Boniface dans la ville et lui en laisser le gouvernement, qu'il avait justement mérité par sa modération. Boniface y arriva deux jours après, et il y fut reçu aux acclamations du sénat et du peuple. Le schisme ainsi terminé, l'empereur contremanda les évêques d'Afrique et des autres pays, qu'il avait invités au concile indiqué à Spolète pour le 13 de juin. Toute cette histoire est tirée des actes mêmes, retrouvés par le cardinal Baronius (1).

Deux mois après son entrée solennelle à Rome, le pape saint Boniface reçut, en date du 31 mai 419, une lettre synodale de deux cent dix-sept évêques d'Afrique. Elle contient le résumé de deux conciles auxquels avaient assisté les légats du pape saint Zosime, savoir : Faustin, évêque de Potentine en Italie; Philippe et Asellus, prêtres de l'Église romaine. Quand ces légats furent arrivés à Carthage, les évêques assemblés avec Aurélius leur demandèrent de quoi le Pape les avait chargés, et, non contents qu'ils expliquassent leur commission de vive voix, ils les prièrent de faire lire l'instruction qu'ils avaient par écrit. On la lut, et on trouva qu'elle contenait quatre chefs : le premier, sur les appellations des

(1) Baron., *Ad an.* 418 *et* 419.

évêques au Pape ; le second, contre les voyages importuns des évêques à la cour ; le troisième, de traiter les causes des prêtres et des diacres devant les évêques voisins, en cas que leur évêque les eût excommuniés mal à propos ; le quatrième, d'excommunier l'évêque Urbain, ou même, de le citer à Rome, s'il ne corrigeait ce qui semblait à corriger.

Cette instruction ayant été lue, il n'y eut point de difficulté sur le second article, attendu que les évêques d'Afrique avaient décrété, dès l'an 407, que nul évêque ni prêtre n'irait à la cour sans une lettre de l'évêque de Rome. Mais il n'en fut pas de même du premier et du troisième, sur les appellations des évêques au Pape et sur le jugement des prêtres et des diacres par les évêques. Cependant ces deux articles n'étaient que les canons sept et dix-sept du célèbre concile de Sardique, que le pape Zosime avait transcrits en toutes lettres dans son instruction. Seulement, comme le concile de Sardique était la suite et le complément du concile de Nicée, il les citait, d'après le code des canons de l'Église romaine, comme étant de ce dernier concile. Or, les deux cent dix-sept évêques réunis à Carthage, parmi eux saint Augustin, se trouvèrent ignorer complètement ces canons si fameux. Ce qui a d'autant plus lieu de surprendre, que Gratus, évêque de Carthage, avait assisté en personne au concile de Sardique, l'an 347, et souscrit à ces mêmes canons.

Il y a plus : dans un concile tenu à Carthage l'année suivante, Gratus avait parlé du concile de Sardique avec les plus grands éloges, en l'appelant très-saint ; il y avait même développé le canon sur le jugement des prêtres et des diacres, en exigeant trois évêques pour un diacre et six pour un prêtre. Et une soixantaine d'années après, aucun évêque d'Afrique n'a plus aucun souvenir ni aucune connaissance de tout cela ! Que dis-je ? Dans leur concile de 419, ils citent le canon sur le jugement des prêtres et des diacres comme étant du concile de Sardique et proposé par Osius (1) et ils n'aperçoivent pas le mésentendu ? Tout ce qu'ils peuvent prendre sur eux, c'est de dire qu'ils observeront ces canons provisoirement, jusqu'à ce qu'ils se soient assurés qu'on les lit dans les actes authentiques de Nicée et qu'on les observe ailleurs. Ils semblent avoir oublié ces appellations, si fameuses à Rome, de saint Athanase d'Alexandrie, de saint Paul de Constantinople, d'Asclépas de Gaza, de Lucius d'Andrinople, de Marcel d'Ancyre et de beaucoup d'autres évêques de Thrace, de Célésyrie, de Phénicie, de Palestine, comme l'atteste, entre autres, le pape saint Jules, auquel ils avaient appelé (2). Ils semblent avoir oublié les exemples mêmes de l'Afrique : Cécilien de Carthage appelant au pape Miltiade et jugé par lui à Rome ; Privat, évêque de Lambèse, appelant au pape Fabien ; Novat, Félicissime, Fortunat et quatre autres prêtres africains, appelant à d'autres Papes. Ils ne font pas attention à ce que leur rappelle avec beaucoup d'à-propos le légat Faustin, qu'il fallait observer non-seulement les canons de Nicée, mais encore les coutumes établies (3). Or, comme nous l'apprennent des auteurs non suspects, Socrate et Sozomène, ainsi que le pape saint Jules, dès avant le concile de Sardique, c'était une ancienne coutume, une loi ecclésiastique de ne rien régler dans l'Église sans l'aveu du pontife romain.

Ce qui avait originairement donné lieu à ces pénibles débats, c'était un prêtre de Mauritanie, nommé Apiarius. Son évêque, Urbain de Sicque, l'avait excommunié, comme ayant été ordonné contre les règles et comme étant accusé de plusieurs crimes. Mais il paraît que l'évêque manqua lui-même aux formes canoniques, car, Apiarius ayant été appelé à Rome, le pape Zosime recommanda comme quatrième article à ses légats, d'excommunier l'évêque Urbain ou même de le citer à Rome, s'il ne corrigeait ce qui semblait à corriger. Voici comme les évêques du concile racontent au pape Boniface l'arrangement de cette affaire : Le prêtre Apiarius, dont l'ordination et l'excommunication avaient produit tant de scandale dans toute l'Afrique, ayant demandé pardon de toutes ses fautes, a été rétabli dans la communion. Et notre confrère Urbain, évêque de Sicque, a été le premier à corriger ce qui avait besoin de correction. Mais parce qu'il fallait pourvoir à la paix et au repos de l'Église, non-seulement pour le présent, mais pour l'avenir, nous avons ordonné que le prêtre Apiarius fût ôté de l'église de Sicque, en gardant l'honneur de son rang, et qu'il reçût une lettre en vertu de laquelle il exercerait les fonctions de la prêtrise partout où il voudrait et où il pourrait.

On voit par la lettre des évêques qu'ils étaient péniblement affectés. Il est possible que le légat Faustin y fut pour quelque chose, en agissant d'une manière peut-être trop impérieuse. Mais la faute principale en était aux évêques d'Afrique eux-mêmes, car, après tout, le Pape ne leur demandait que l'observation de canons très-légitimes qu'ils ne devaient pas ignorer. On explique leur ignorance, parce que les donatistes avaient substitué le faux concile de Sardique à la place du véritable. Mais toujours est-il peu honorable à des évêques d'avoir eu moins de zèle pour conserver les actes du véritable, que les donatistes n'en eurent pour lui en substituer un faux.

On a retrouvé une très-courte lettre du pape Boniface aux trois légats en Afrique, pour les féliciter de la bonne intelligence qu'ils y avaient rétablie, et leur demander de plus amples renseignements. D'après cette lettre, qui est du 26 avril 419, on voit que les différends antérieurs étaient assoupis (4).

(1) Labbe, t. II, 1591, can. xvii. — (2) Ep. ad Orient. ap. Athanas., apol. II. — (3) Labbe, t. II, 1589, can. 4. — (4) Mansi, Concil., t. IV, col. 451.

Saint Alypius, évêque de Tagaste et ami particulier de saint Augustin, étant allé à Rome, le pape saint Boniface le reçut avec beaucoup d'amitié, le retint chez lui tout le temps de son séjour, et l'entretint avec beaucoup de confiance. Il lui parla beaucoup de saint Augustin : une circonstance particulière y contribuait encore. Des catholiques zélés de Rome venaient de remettre au Pape deux lettres des pélagiens qu'ils venaient de découvrir. L'une était de Julien d'Eclane, lequel y traitait les catholiques de manichéens, afin d'en donner de l'horreur aux ignorants. La seconde était des dix-huit évêques pélagiens, y compris Julien d'Eclane, et adressée à Rufus de Thessalonique, afin de l'attirer, s'ils pouvaient, dans leur parti. Le Pape remit les deux lettres à Alypius pour les porter à Augustin, afin qu'il y répondit lui-même, d'autant plus qu'il y était nommé et calomnié.

Alypius, qui venait de Ravenne, y avait déjà été chargé d'une commission semblable par le comte Valère. C'était un général non moins distingué par ses dignités militaires que par sa vertu, sa piété et son zèle. Ses grandes occupations ne l'empêchaient pas de s'appliquer à la lecture, même aux dépens du sommeil, et il prenait plaisir aux ouvrages de saint Augustin. Pour le gagner à eux, les pélagiens lui envoyèrent un écrit où ils disaient que l'évêque d'Hippone condamnait le mariage en soutenant le péché originel. Valère se moqua de la calomnie et en écrivit au saint, qui lui répondit et le remercia par un livre intitulé ; *Du Mariage et de la concupiscence*. Mais bientôt Julien d'Éclane attaqua ce livre par quatre autres. Le comte Valère en avait reçu des extraits depuis peu, quand Alypius vint à Ravenne. Il les lui remit pour saint Augustin, qui y répondit par un second livre *Du Mariage et de la concupiscence*. Plus tard, ayant eu l'ouvrage entier de Julien, il remarqua que les extraits n'étaient pas tout à fait conformes à l'original. Craignant que Julien ne l'accusât d'imposture, comme en effet il n'y manqua pas, saint Augustin y répondit plus amplement en six livres, dont les deux premiers combattent Julien, en général, par l'autorité des docteurs catholiques ; les quatre autres réfutent pied à pied ses quatre livres. Julien, qui avait fait ces quatre pour attaquer le premier de saint Augustin au comte Valère, en composa huit pour attaquer le second. Saint Augustin en ayant eu connaissance, se mit à les réfuter par huit autres. Il venait d'achever le sixième quand il mourut, en 430. Pour ce qui est des deux lettres pélagiennes que lui fit tenir le pape saint Boniface, il y répondit dès 330, par quatre livres adressés au même Pape et que lui porta saint Alypius dans un second voyage.

Tel est l'ensemble des derniers ouvrages du saint évêque d'Hippone contre les pélagiens. Le fond est le même dans tous : établir la doctrine de l'Église touchant le péché originel, réfuter les erreurs et les objections des hérétiques. La doctrine de l'Église, il l'établit par les saintes Écritures, par la croyance des fidèles, par le sacrement de baptême, par les exorcismes qui le précèdent, par le témoignage des saints Pères, saint Irénée, saint Cyprien, Reticius d'Autun, Olympius d'Espagne, saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, saint Basile, saint Jean Chrysostome et saint Jérôme; enfin par la décision finale du Siége apostolique, comme quand il dit : Deux conciles ont été envoyés à Rome, de là sont venus des rescrits ; la cause est finie, puisse aussi finir l'erreur !

Les pélagiens reprochaient au pape Zosime et au clergé de Rome, comme une variation coupable, d'avoir condamné Célestius après que le Pape eut dit que son mémoire était catholique. Saint Augustin répond que, si le pape Zosime a parlé de la sorte, c'est que, dans ce mémoire, Célestius professait une entière soumission au Siége apostolique, et que, s'il s'y exprimait mal sur la question du péché originel, il la donnait comme une des questions douteuses sur lesquelles il demandait à être instruit; que d'ailleurs, Zosime ayant demandé à Célestius s'il condamnait toutes les choses qui lui étaient imputées, en particulier par le diacre Paulin, et Célestius lui ayant répondu qu'il les condamnait suivant la sentence de son prédécesseur de sainte mémoire, Innocent, le pape Zosime, l'avait mis, par cette réponse, dans la salutaire nécessité de convenir que le péché originel est remis aux petits enfants dans le baptême, et que le royaume des cieux et la vie éternelle étaient une seule et même chose; car la sentence du pape Innocent, à laquelle Célestius protestait se soumettre, décide expressément ces deux points; que finalement, si le pape Zosime a témoigné de l'indulgence pour la personne de Célestius et de Pélage, dans l'espoir de les ramener, jamais il n'approuva leurs erreurs (1).

Les pélagiens reprochaient à l'Église catholique de tomber dans l'erreur des manichéens. Saint Augustin fait voir qu'elle tient le milieu entre les uns et les autres. Elle enseigne, contre les manichéens, que la nature est bonne, comme étant l'ouvrage de Dieu, qui est bon ; contre les pélagiens, qu'elle a besoin du Sauveur, à cause du péché originel venu du premier homme ; contre les manichéens, que le mariage est bon et institué de Dieu ; contre les pélagiens, que la concupiscence, qui y est survenue par le péché, est mauvaise ; contre les manichéens, que la loi de Dieu est bonne ; contre les pélagiens, qu'elle ne fait que montrer le péché, sans l'ôter ; contre les manichéens, que le libre arbitre est naturel à l'homme ; contre les pélagiens, qu'il est tellement captif maintenant, qu'il ne peut opérer la vraie justice qu'après avoir été délivré par la grâce ; contre les manichéens, que la justice

(1) *Contra duas epist. Pelag.*, l. II, n. 5-8.

des saints, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament, a été vraie ; contre les pélagiens, que cette justice, quoique vraie, n'a pas été parfaite (1).

Les pélagiens reprochaient encore aux catholiques de dire que le libre arbitre avait péri par le péché d'Adam. Saint Augustin répond que le libre arbitre n'a point péri, mais qu'il est déchu de l'état où il se trouvait dans le premier homme ; qu'en conséquence il ne peut plus faire de bonnes œuvres qui méritent la vie éternelle, mais qu'il peut pécher encore : ce qui est vrai. Mais saint Augustin va plus loin, et conclut ou du moins semble conclure que le libre arbitre n'a plus de puissance que pour pécher (2) : ce qui est faux, et ce que l'Eglise a justement condamné dans les propositions vingt-sept et vingt-huit de Baïus. Le saint docteur se trompe dans son raisonnement, parce qu'il ne distingue pas d'une manière assez nette et précise entre la nature et la grâce, entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, entre les biens de l'un et de l'autre ordres. Le premier homme fut créé, non-seulement dans un état de nature parfaite, mais encore dans un état de justice et de sainteté surnaturelles. Par le péché, il est déchu de l'ordre surnaturel, il n'y peut plus faire aucun bien ; il a été même lésé dans la perfection de sa nature ; en sorte que, de ses seules forces et sans le secours d'une grâce divine, il ne peut plus faire, dans l'ordre naturel, que quelques biens, éviter que quelques péchés, et non pas tous. Voilà des choses que saint Augustin ne démêlait point assez, mais que la théologie scolastique a distinguées avec beaucoup de justice et de justesse, et que l'Eglise a confirmées par ses décisions.

Le saint docteur ne présentait pas non plus une idée assez exacte du libre arbitre, nécessaire à la créature pour mériter ou démériter. Dans un endroit, il appelle libre arbitre le désir invincible et inamissible que nous avons d'être heureux (3). Ailleurs, à cette observation, que celui-là n'est pas libre qui ne peut vouloir qu'une chose, il répond : Mais Dieu est libre, quoiqu'il ne puisse vouloir que le bien ; mais les anges sont libres, quoique, par une heureuse nécessité, ils ne puissent vouloir que ce qui est bon (4) : et de là il veut conclure que l'homme aussi est libre, quoiqu'il ne puisse vouloir que le mal. En quoi il confond ou du moins semble confondre liberté, exemption de contrainte et de violence, avec liberté, exemption de nécessité. Pour mériter ou démériter en voulant une chose il faut qu'on puisse vouloir autrement ; si on ne peut vouloir autrement qu'on ne veut, on ne mérite ni ne démérite. Ainsi nous désirons, nous voulons notre propre bonheur, non par contrainte et malgré nous, mais une inclination invincible et nécessitante, et sans que nous puissions vouloir autrement. Aussi, en cela, nous ne méritons ni ne déméritons. La théologie scolastique a encore très-bien distingué toutes ces choses, et l'Eglise a condamné avec beaucoup de justice ces propositions de Baïus. Ce qui se fait volontairement, quoique nécessairement, se fait néanmoins librement : l'homme se rend coupable, même dans ce qu'il fait nécessairement.

Une surprise non moins grave, et qui est peut-être la source des autres, c'est le sens que saint Augustin suppose à ces paroles de saint Paul : Tout ce qui n'est pas d'après la foi, est péché (5). L'Apôtre, après avoir dit que ceux qui mangeaient des viandes immolées aux idoles contre leur conscience, en croyant que c'était un péché, péchaient réellement, en donne cette raison générale : Car tout ce qui n'est pas d'après la foi, c'est-à-dire d'après la persuasion intime ou la conscience, est péché. Or, en vingt endroits de ses ouvrages, saint Augustin suppose aux paroles de l'Apôtre, ce sens : Tout ce qui n'est pas d'après la foi chrétienne, tout ce qui ne l'a pas pour principe, est péché (6). D'où il conclut formellement, du moins s'il est permis de prendre ses expressions à la rigueur, que toutes les bonnes œuvres des infidèles, comme de faire l'aumône, de garder la fidélité conjugale, sont des péchés, attendu qu'ils n'ont pas la foi. Erreur très-grave, condamnée par l'Eglise, et uniquement fondée sur la fausse interprétation d'un texte de saint Paul.

Cette conséquence, que saint Augustin se voyait comme forcé d'admettre par suite de sa méprise, lui répugnait toutefois visiblement. Au chapitre vingt-sept du livre *De l'esprit et de la lettre*, il dit en propres termes que les infidèles, qu'il appelle impies, font quelquefois des actions qui non-seulement ne peuvent être blâmées, mais qui doivent être louées. Il ajoute que, comme le juste commet quelquefois des péchés véniels, aussi le plus impie fait quelquefois quelques bonnes œuvres. Ailleurs il dit que la charité est l'une divine, l'autre humaine ; que la charité humaine est l'une licite, l'autre illicite ; et que la charité licite peut être dans les impies, c'est-à-dire dans les païens, les juifs et les hérétiques (7).

Il est à regretter qu'il n'y ait pas une édition des œuvres de saint Augustin sur le pélagianisme où l'on signale ces inexactitudes et où l'on y appose le correctif nécessaire, en citant les décisions récentes de l'Église sur ces matières. Sans cela, pour un homme qui n'a pas une connaissance bien nette et bien ferme de la doctrine de l'Église sur la nature et la grâce, la lecture de ces œuvres peut être très-dangereuse, non pas en ce qui regarde

(1) *Contra duas epist. Pelag.*, l. IV, n. [illegible] 4. — (2) *Ibid.*, l. II, n. 9. *Et Op. imperf. cont. Jul.*, l. III, n. 112, 119. — (3) *Ibid.*, l. VI, n. 26. — (4) *Ibid.*, l. I, n. [illegible] — (5) *Rom.*, XIV, [illegible] — (6) *Op. imperf. cont. Jul.*, l. IV, n. 30-32. — (7) [illegible] *De temp.* [illegible] Voir encore d'autres textes dans un ouvrage très-bien fait, *Analyse du jansénisme*, sans nom de lieu ni d'auteur, l. III, c. IX, § 2.

les questions principales de la controverse pélagienne décidées dès lors par le Saint-Siége, mais en ce qui est des explications et des réponses à des questions accessoires, que lui faisait Julien d'Éclane, quelquefois avec beaucoup de finesse, questions décidées depuis par l'Eglise avec la même autorité que les premières. L'édition des *bénédictius*, bien loin de corriger par quelques notes les propositions louches et excessives, semble, au contraire, les recommander par des lettres majuscules, comme des principes fondamentaux. Cependant le correctif est d'autant plus nécessaire, que plusieurs hérésiarques ont abusé de ces inexactitudes échappées au saint évêque d'Hippone, pour soutenir les erreurs les plus monstrueuses et qui détruisent les fondements de toute religion et de toute morale.

Quant à ce qui nous regarde, nous aimons saint Augustin, mais comme lui, nous aimons plus encore l'Eglise. En signalant ce qu'il y a d'inexact dans ses nombreux ouvrages, nous suivons le précepte et l'exemple que lui-même nous a donné. « Je n'ai garde de vouloir, disait-il vers la fin de sa vie, qu'on suive mes sentiments en toutes choses, mais là seulement où l'on trouve que je ne me trompe pas. Car si dans ce moment j'écris mes livres des *Rétractations*, c'est pour montrer, par la revue de mes opuscules, que moi-même je ne me suis pas suivi en tout (1). » Il y a plus : dès l'an 420, il avait dit au pape saint Boniface, en lui envoyant ses quatre livres contre les deux lettres des pélagiens : « J'ai cru devoir adresser ces livres principalement à votre Sainteté, non pas pour lui apprendre quelque chose, mais pour qu'elle les examine et y corrige ce qui pourrait lui déplaire (2). » Ce que ne fit pas le pape saint Boniface, ses successeurs l'ont fait. Ainsi donc, partir de leurs décisions doctrinales pour rectifier ce qu'il peut y avoir d'inexact dans les ouvrages de saint Augustin, c'est remplir le vœu de saint Augustin même (3)

Depuis l'édition des bénédictins, on a retrouvé plusieurs sermons inédits du saint évêque d'Hippone. Les plus remarquables sont adressés aux néophytes qui avaient reçu ou allaient recevoir, dans les fêtes de Pâques, les sacrements de baptême, de confirmation et d'eucharistie. Comme nous avons vu par saint Cyrille de Jérusalem et par saint Ambroise, l'Eglise s'expliquait devant ses nouveaux enfants d'une manière plus claire et plus nette sur les mystères chrétiens, que devant l'assemblée générale des fidèles, où pouvaient assister les juifs et les païens. Ces sermons de l'évêque d'Hippone sont en tout conformes, pour la doctrine, aux catéchismes de l'évêque de Jérusalem.

Le samedi saint, sur ces paroles de la Genèse qu'on venait de lire : *Dans le principe Dieu créa le ciel et la terre*, il montre que Dieu le Père a tout créé par le Fils, et que le Fils est ce principe dans lequel Dieu le père a créé le ciel et la terre. Il ajoute : *L'esprit de Dieu était porté sur les eaux* étant aussi lui-même créateur, inséparablement du Père et du Fils unique. Voilà, si nous y prenons bien garde, comme la Trinité se revèle à nous Quand il est dit, *il fit dans le principe*, on entend l'essence du Père et du Fils, Dieu le Père dans le Fils principe. Reste l'Esprit, pour que la Trinité soit complète. *L'esprit de Dieu était porté sur les eaux*.

A celui qui lui demandait : Montrez-moi notre Dieu, saint Augustin répond : Montrez-moi vous-même ce qu'il y a de meilleur en vous, votre âme, et je vous montrerai ce qu'il y a de meilleur en toutes choses, savoir, Dieu. Vous dites que votre âme est invisible en soi, mais qu'elle se voit par ses actes. Ainsi Dieu est invisible dans son essence, mais il se manifeste par ses œuvres, qui sont le ciel et la terre, vous-même, votre âme et votre corps. Ne mesurez pas Dieu aux choses que vous connaissez. Car Dieu est au-dessus de toutes choses. Considérez ce qui a été dit à Moïse, lorsqu'il demanda le nom de Dieu : *Je suis celui qui suis*. Cherchez, quelle autre chose *est*. En comparaison de lui, elle n'est pas même. Ce qui est vraiment ne saurait changer d'aucune manière. Ce qui change et flotte, et ne cesse de changer, a été et sera. Car ce qui fut n'est plus ; ce qui sera n'est pas encore. Ce qui arrive, pour passer, sera pour n'être plus. Méditez donc, si vous pouvez : *Je suis celui qui suis* (4).

Quant au sermon de saint Augustin sur le sacrement de l'autel, adressé aux nouveaux enfants de l'Eglise, le voici tout entier.

« L'obligation de vous adresser la parole et la sollicitude avec laquelle nous vous avons enfantés pour que le Christ soit formé en vous, nous presse d'avertir votre enfance. Vous qui, régénérés maintenant de l'eau et de l'Esprit, apercevez par une nouvelle lumière la nourriture et le breuvage que voici sur cette table du Seigneur, et qui les recevez, avec une piété neuve tout cela nous presse de vous apprendre ce que signifie ce si grand et divin sacrement, ce si admirable et illustre médicament, ce si pur et facile sacrifice, qui, non dans la seule cité de Jérusalem, non dans le tabernacle de Moïse, ni dans le temple de Salomon, ombres des choses futures, mais, suivant les oracles des prophètes, est immolé depuis le levé du soleil jusqu'à son couchant, et offert à Dieu, victime de louange, suivant la grâce de la nouvelle alliance. Ce n'est plus une victime sanglante qu'on cherche parmi les troupeaux de bêtes, ce n'est plus une brebis ou un bouc qu'on approche des autels, mais le sacrifice de notre temps, c'est le corps et le sang du prêtre lui-même. Car c'est de lui qui a été prédit depuis si long temps dans les psaumes : *Tu es père éternellement selon*

(1) *De dono persev.*, c. XXI, n. 55 — (2) *Contra duas epist. Pelag.*, l. I, n. 3. — (3) Voyez une note à la fin du livre. — (4) S. August., Sermo II, *De sabbato sancto*, apud Migne, t. II, alias XLVI, p. 821.

l'ordre de Melchisédech. Or, que Melchisédech, prêtre du Dieu très-haut, ait offert du pain et du vin, quand il bénit notre père Abraham, nous le lisons au livre de la Genèse.

» Jésus-Christ Notre Seigneur, qui offrit souffrant par nous, ce que naissant il a pris de nous, devenu à jamais prince des prêtres, a donné l'ordre de sacrifier ce que vous voyez, savoir son corps et son sang. Car son corps percé de la lance a émis l'eau et le sang, par où il a remis nos péchés. Vous souvenant de cette grâce, en opérant votre salut, que c'est Dieu qui l'opère en vous, approchez avec crainte et tremblement de la participation de cet autel. Reconnaissez dans le pain ce qui a pendu à la croix : dans le calice, ce qui a coulé du côté ouvert ; car tous les anciens sacrifices du peuple de Dieu figuraient, par une variété multiple, ce sacrifice unique qui devait venir. En effet, le même Christ est brebis par la simplicité de l'innocence, et bouc par la ressemblance de la chair de péché. Enfin, quoi que ce soit qui ait été, de tant et diverses manières, annoncé dans les sacrifices de l'Ancien Testament, il appartient à ce sacrifice unique, qui a été révélé par le Nouveau Testament.

» Recevez donc et mangez le corps du Christ, devenus vous-mêmes, dans le corps du Christ. Recevez et buvez le sang du Christ. Afin de ne pas vous dissoudre, mangez votre lien. Afin de ne point paraître vils à vos propres yeux, buvez votre prix. Comme ceci est changé en vous, quand vous le mangez et le buvez, ainsi vous-mêmes êtres changés au corps du Christ, lorsque vous vivez selon l'obéissance et la piété. Car lui-même, à l'approche de sa passion, comme il faisait la pâque avec ses disciples, prit du pain, le bénit et dit : *Ceci est mon corps, qui sera livré pour vous.* Semblablement il donna le calice béni en disant : *Ceci est mon sang du Nouveau Testament, qui sera versé pour beaucoup en rémission des péchés.* Voilà ce que vous lisiez dans l'Évangile ou entendiez dire ; mais vous ne saviez pas que cette eucharistie est le Fils. Maintenant donc, nettoyés de cœur dans une conscience pure, et lavés de corps dans une eau purifiante, *approchez vous de lui, et soyez illuminés, et vos visages ne rougiront pas.* Car si vous prenez dignement ceci, qui appartient au Nouveau Testament, par qui vous espérez l'héritage éternel, en observant le nouveau commandement, de vous aimer les uns les autres, vous avez la vie en vous, Car vous prenez cette chair, de laquelle la vie elle-même dit : *Le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde,* et : *Si quelqu'un ne mange ma chair, et ne boit mon sang, il n'aura point la vie en soi.*

» Ayant donc la vie en lui, vous êtes avec lui dans une même chair. Car ce sacrement ne nous donne pas le corps du Christ, de manière à nous en séparer. L'Apôtre nous rappelle que cela est prédit dans l'Écriture ainsi : *Et les deux seront dans une même chair. Ce sacrement est grand, je dis dans le Christ et l'Église.* Et dans un autre endroit il dit de cette eucharistie elle-même : *Étant une multitude, nous sommes cependant un même pain, un même corps.* Vous commencez donc à recevoir ce que vous commencez à être, si vous ne le recevez pas indignement, pour ne pas manger et boire votre jugement. Car ainsi parle-t-il : *Quiconque mangera le pain ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps et du sang du Seigneur. Que l'homme s'éprouve donc lui-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice. Car qui mange et boit indignement, mange et boit son jugement.* »

Or, vous le recevrez dignement, si vous vous gardez du levain de la mauvaise doctrine, afin d'être des *azymes de sincérité et de vérité* : Ou bien si vous conservez ce levain de la charité, *qu'une femme a caché dans trois mesures de farine jusqu'à ce que la totalité fût levée.* Car cette femme est la sagesse de Dieu, qui, incarnée d'une vierge, dissémine son Évangile dans tout l'univers, réparé déjà par elle après le déluge dans les trois fils de Noé, comme en trois mesures, *jusqu'à ce que la totalité soit fermentée.* C'est ici cette *totalité* que les Grecs appellent *holon*, où si vous gardez le lien de la paix, vous serez conformes à la totalité, ce que les Grecs appellent *catholon*, d'où l'Église se nomme *catholique* (1).

Dans un autre sermon aux premiers communiants, saint Augustin enseigne de nouveau que le corps du Seigneur est sur l'autel, et que nous sommes ce corps ; que l'eucharistie est le symbole de l'unité ; et il expose la liturgie du sacrifice.

« Ce que vous voyez sur la table du Seigneur, c'est du pain et du vin. Mais ce pain et ce vin, lorsque s'y joint le verbe ou la parole, devient le corps et le sang du Verbe. Car le même Seigneur qui *dans le principe était le Verbe, et Verbe chez Dieu et Verbe-Dieu,* ce même Verbe, par compassion pour ce qu'il a créé à son image, *s'est fait chair et a demeuré parmi nous,* comme vous savez ; parce que le Verbe lui-même a pris l'homme, c'est-à-dire l'âme et la chair de l'homme, et il est devenu homme, en demeurant Dieu. C'est pourquoi, comme il a aussi souffert pour nous, il nous a laissé dans ce sacrement son corps et son sang, et il nous a fait nous-mêmes son corps. Car nous-mêmes avons été faits son corps, et par sa miséricorde, ce que nous recevons, nous le sommes. » Saint Augustin fait remarquer par combien d'épreuves, de transmutations, doivent passer les grains de blé jetés en terre, pour devenir un seul et même corps mystique de Jésus-Christ.

Parlant des cérémonies de la messe, il dit aux nouveaux communiants : « Après la salutation que vous connaissez, *le Seigneur avec vous,* vous avez entendu, *en haut le cœur.*

(1) S. August., sermo III, p. 826-828.

Toute la vie des véritables chrétiens consiste à avoir le cœur en haut. Que veut dire, *en haut le cœur?* Espérez en Dieu, non en vous-mêmes. Car vous êtes d'en bas. Dieu est d'en haut. Si vous espérez en vous-mêmes, votre cœur est d'en bas et non pas en haut. C'est pourquoi, quand vous entendez dire au prêtre, *le cœur en haut* vous répondez : *Nous l'avons au Seigneur*. Tâchez que votre réponse soit véritable. Comme c'est un don de Dieu d'avoir le cœur en haut, le prêtre reprend : *Rendons grâces au Seigneur notre Dieu*. De quoi rendre grâces? De ce que nous avons le cœur en haut : car si Dieu ne l'avait relevé, nous serions gisants par terre. Après cela viennent les saintes prières que vous entendrez, afin que la parole se joignant aux dons offerts, ils deviennent le corps et le sang du Christ. Car ôtez la parole, c'est du pain et du vin. Joignez-y la parole, aussitôt c'est autre chose. Et quelle autre? Le corps et le sang du Christ. Ôtez ainsi la parole, c'est du pain et du vin. Joignez-y la parole, et ce devient le sacrement. A quoi vous dites amen. Dire amen, c'est souscrire. Amen signifie, c'est vrai. On dit ensuite l'oraison dominicale, que vous avez apprise, et récitée par cœur. Et pourquoi dire cette oraison, avant de recevoir le corps et le sang du Christ? Afin de purifier le cœur des moindres fautes, en disant à Dieu : *Pardonnez-nous nos offenses*. Après quoi l'on dit : *La paix soit avec vous*. C'est un grand sacrement que le baiser de paix. Baisez, de manière à aimer. Ne soyez pas un Judas, qui baisait le Seigneur de la bouche, et le trahissait dans le cœur. Si quelqu'un vous hait, aimez-le, et vous donnerez le baiser avec assurance (1). »

Tels sont les sermons de saint Augustin aux premiers communiants de son église. Comme dans les catéchismes de saint Cyrille de Jérusalem, on croirait assister à une première communion de nos jours. C'est la même doctrine, c'est le même langage, c'est le même sacrifice, ce sont les mêmes prières. Aujourd'hui encore, après l'oraison dominicale, le prêtre nous dit : *Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous!* Qu'il est consolant pour le fidèle catholique de voir ainsi qu'il n'a qu'un cœur, qu'une âme, qu'une foi, qu'un langage, avec tous les saints et les docteurs de l'Église !

Dès le 13 juin 419, le pape Boniface avait écrit une lettre aux évêques des Gaules et des sept provinces, particulièrement à Patrocle d'Arles et à treize autres qui sont nommés, desquels on ne connaît que Hilaire de Narbonne, Léonce de Fréjus, et son frère Castorius d'Apt. L'objet de la lettre était le jugement de Maxime, évêque de Valence. Il était accusé de plusieurs crimes, entre autres d'être manichéen, et on le prouvait par des actes synodaux. On montrait aussi, par des actes de juges séculiers, qu'il avait été mis à la question et condamné pour homicide. Il ne laissait pas de se dire toujours évêque dans les lieux où il se tenait caché, et ne voulait point subir le jugement de ses confrères, quoique les Papes l'y eussent renvoyé bien des fois. Le clergé de l'église de Valence adressa de nouvelles plaintes au pape Boniface, et les évêques des Gaules y joignirent des mémoires. Quoique les fuites de Maxime donnassent assez de droit de le condamner dès lors, le Pape voulut bien encore lui donner un délai. Il ordonna qu'il serait jugé par les évêques des Gaules assemblés en concile avant le 1[er] de novembre, et que, présent ou absent, il serait jugé sans autre remise, à la condition, déclarée nécessaire dans la lettre, que l'autorité du Pape confirmerait le jugement (2).

Vers le mois d'août de la même année 419, les Corinthiens adressèrent une requête au pape Boniface à cette occasion. Il y avait chez eux un nommé Périgène, homme de grande réputation de probité, qui était né à Corinthe, qui y avait été baptisé, qui, après avoir passé par tous les degrés de la cléricature, y faisait depuis plusieurs années les fonctions de prêtre avec beaucoup d'édification et d'intégrité. Le siége de Patras en Achaïe étant devenu vacant, l'évêque de Corinthe en ordonna Périgène évêque; mais le peuple ne l'ayant pas voulu recevoir, ni permettre qu'il entrât dans la ville, il s'en retourna à Corinthe. Quelque temps après, l'évêque de cette ville étant mort, les Corinthiens demandèrent au pape Boniface qu'il leur donnât Périgène pour évêque, et qu'il agréât sa translation de l'évêché de Patras à celui de Corinthe. Boniface ne douta point que leur demande ne vînt de l'amour ardent qu'ils avaient pour la religion et le bien de leur église ; mais il fut surpris qu'en lui demandant Périgène pour évêque, ils n'eussent pas joint à leur requête une lettre de Rufus, de Thessalonique, vicaire ou légat du Siége apostolique dans l'Achaïe et la Macédoine, selon les décrets des papes Damase, Sirice et Innocent. Il écrivit donc à Rufus, et lui envoya en même temps la requête des Corinthiens.

Comme Rufus, depuis qu'il avait été constitué vicaire du Saint-Siége dans l'Illyrie, avait consulté le pape Boniface sur divers points de discipline, il en reçut aussi une ample réponse avec plusieurs lettres que Boniface écrivait à divers évêques, pour maintenir la discipline dans sa pureté, et fermer la porte aux nouveautés que l'on voulait introduire. Rufus notifia toutes ces lettres à ceux à qui elles étaient adressées, et manda ensuite au Pape que la plupart des évêques, notamment Adelphius et Périgène, consentaient à observer ce qu'il leur avait écrit; mais que quelques-uns s'y opposaient, et qu'il y avait des abus à corriger. Nous n'avons ni ces lettres de Rufus ni celles que le Pape lui adressa pour divers évêques, mais nous en avons le sommaire dans d'autres qui nous restent. Bo-

(1) S. August., sermo VI, col. 834-836. — (2) Bonif. Epist. III.

rité, ce, ne recevant rien de l'évêque de Thessalonique sur l'affaire de Corinthe, lui en écrivit une seconde lettre le 19 septembre 419. Il s'y loue beaucoup de sa vigilance, de son zèle et de ses vues pleines de foi. « Vous avez très-bien dit dans vos lettres, que l'apôtre saint Pierre fixe sur vous ses regards ; oui, il regarde comment vous vous acquittez de votre part au gouvernement suprême. Il ne peut point n'être pas près de vous, celui qui a été constitué pasteur perpétuel des brebis du Seigneur ; il ne peut point ne pas soigner une église quelconque, celui qui a été posé le fondement de l'Église universelle. » Il l'exhorte, en conséquence, à veiller toujours de même sur toutes les églises que le Siége apostolique lui avait confiées. Il lui parle avec beaucoup d'éloge de celle de Corinthe, particulièrement de Périgène, qu'elle demandait pour évêque, et auquel, dit le Pape, il ne manque plus, pour la pleine confirmation de son épiscopat, que d'avoir reçu des lettres de notre part. Cependant, pour lui écrire, il attendait une lettre de Rufus, afin de maintenir à la fois et l'autorité de la chaire apostolique et l'honneur de son légat. Ayant reçu une réponse favorable, tout bien examiné, il établit Périgène évêque de Corinthe, en ordonnant qu'il serait intronisé dans le siége métropolitain de cette ville, et il envoya pour cela une autorisation à Rufus (1).

Voilà ce que nous apprennent les lettres du pape saint Boniface. L'historien Socrate, qui écrivait dans ce temps-là même, raconte la même chose en ces mots : « Périgène avait été ordonné évêque pour Patras ; mais parce que les habitants de cette ville refusaient de le recevoir, l'évêque de Rome ordonna qu'il fût intronisé dans la métropole de Corinthe, après la mort de l'évêque de cette église. En conséquence, Périgène la gouverna toute sa vie (2). »

Cependant le pape Boniface fut attaqué d'une longue maladie pendant l'été de l'année suivante 420. Tout le clergé et le peuple lui en témoignèrent beaucoup d'alarmes, et le prièrent de pourvoir au repos de son église ; car on craignait des brigues pour l'élection de son successeur. Le Pape, à peine convalescent, écrivit à l'empereur Honorius, par des évêques députés en son nom et au nom de toute l'Église romaine, le priant que sous son règne l'Église eût au moins la liberté qu'elle avait sous les empereurs païens, de maintenir ses anciens règlements. Pour l'y engager, il lui parle des prières que l'Église faisait dans la célébration des divins mystères pour la prospérité de son empire. Il relève aussi le zèle que ce prince faisait paraître pour la véritable religion, soit en maintenant la vérité, soit en détruisant le culte des idoles, soit en réprimant l'insolence des hérétiques. Cette lettre est du 1er de juillet. L'empereur y répondit par un rescrit dont il chargea les mêmes députés, et dans lequel, après plusieurs choses affectueuses pour le Pape, il dit : Si, contre nos vœux, il arrivait quelque accident à votre Sainteté, que tout le monde sache qu'il faut s'abstenir des brigues ; et que, si deux personnes sont ordonnées contre les règles, aucune des deux ne sera évêque, mais seulement celui qui sera élu de nouveau du nombre des clercs, par le jugement de Dieu et d'un consentement unanime (3).

Atticus, évêque de Constantinople, avait obtenu une loi de Théodose le Jeune, qu'aucune ordination d'évêque n'aurait lieu, dans l'Hellespont et les autres provinces, sans l'aveu de l'évêque de Constantinople (4). L'ambition des évêques de Byzance, auxquels ni l'Évangile ni la tradition n'accordaient aucun privilége, cherchèrent dès lors à se dédommager par le crédit de la puissance séculière. Atticus, d'ailleurs, n'était pas fort scrupuleux sur les moyens de parvenir. Encore prêtre de Constantinople, il avait contribué plus que tout autre, par ses cabales et ses faux témoignages, à faire chasser saint Chrysostome ; il avait persécuté ceux qui lui demeuraient fidèles ; il n'avait rétabli son nom dans les diptyques que forcé par le peuple. Il n'y a guère de doute que ce ne fût encore lui, de concert avec quelques évêques d'Illyrie, qui surprit au même Théodose une loi du 14 juillet 421, dans laquelle, sous prétexte d'observer les anciens canons, il est ordonné que, s'il arrive quelque difficulté dans l'Illyrie, elle soit réservée à l'assemblée des évêques, non sans la participation de l'évêque de Constantinople, qui jouit de la prérogative de l'ancienne Rome. En sorte que l'empereur prétendait transférer à l'évêque de Byzance l'inspection sur l'Illyrie, dont l'évêque de Thessalonique était en possession comme légat du Saint-Siége. En vertu de cette loi, l'ambitieux Atticus indiqua un concile à Corinthe, pour examiner l'ordination de Périgène, que le Siége apostolique avait solennellement confirmée.

Mais le pape saint Boniface se montra, surtout en cette rencontre, le digne successeur de saint Pierre. Il fit des démarches, il écrivit des lettres d'une sagesse, d'une vigueur, d'une autorité tout apostoliques.

Il s'adressa d'abord à l'empereur d'Occident, Honorius, et lui envoya des députés pour obtenir, à la recommandation de ce prince, que cette loi n'eût pas de suite, et qu'on ne violât point, par de nouvelles constitutions, les priviléges établis par les Pères en faveur de l'Église romaine, qui avaient été en vigueur jusqu'alors. Honorius fit ce que le Pape souhaitait. Il écrivit à l'empereur d'Orient, Théodose, qui cassa aussitôt ce que des évêques d'Illyrie avaient obtenu par surprise. Ce prince déclare, dans sa réponse

(1) Bonif., Epist. IV, V et XV. — (2) Soc., l. VII, c. XXXVI. — (3) Coust., Bonif., Epist. VII et VIII. — (4) Soz., l. VII, c. XXVIII.

à l'empereur Honorius, que conformément à sa volonté, il a écrit aux officiers des provinces d'Illyrie de rétablir l'ordre ancien et de maintenir les privilèges de l'Eglise romaine, sans aucuns égards aux subreptions des évêques. Cette seconde loi de Théodose, ainsi que la première, comme aussi la lettre d'Honorius, se sont conservées dans les archives de l'Eglise romaine (1). Les compilations de lois, faites à Constantinople sous Théodose et sous Justinien, ne mettent que la première. C'est qu'il n'y avait que celle là de favorable aux évêques ambitieux de la capitale.

Le pape saint Boniface écrivit surtout à Rufus de Thessalonique. Il lui rappelle que c'est saint Pierre qui lui a commis une portion de son autorité sur les provinces de l'Illyrie. Les tentatives récentes pour l'amoindrir ne devaient et ne pouvaient avoir d'effet ; car il ne faut point céder aux entreprises de ceux qu'animent l'esprit d'innovation et le désir d'une dignité qui ne leur est pas due ; mais il faut combattre de telle sorte, qu'avec le secours de Dieu, quiconque s'élève contre le droit, trouve partout de la résistance. C'est pourquoi, bien-aimé frère, fort de l'autorité que vous avez reçue depuis longtemps, armez-vous comme un vaillant soldat de notre Dieu contre les bataillons ennemis. Vous n'avez point à craindre d'issue incertaine. Le bienheureux apôtre Pierre, assez puissant tout seul, combattra devant nous. Ne vous effrayez point des agitations de la mer. Le pêcheur pour qui vous travaillez ne souffrira point que la prérogative de son siége périsse. Toute tempête cessera par la protection de qui seul a marché sur la mer. Il se trouvera près de vous et réprimera les violateurs des canons et du droit ecclésiastique, par l'autorité de Dieu, qui toujours se plaît à frustrer les vœux de pareils esprits. Le Pape ne nomme point Atticus de Constantinople, mais on sent bien que c'est de lui qu'il est question.

Contre les autres récalcitrants, continue le saint Pape, exercez la puissance qui vous a été donnée. Vous voyez que nous n'oublions rien. A ceux de Thessalie, nous avons envoyé des lettres pleines de menaces et de réprimandes. Au concile qu'on dit qui doit s'assembler illicitement à Corinthe, touchant la cause de notre frère et co-évêque Périgène, dont nous avons écrit que l'état ne pouvait être troublé d'aucune manière ; à ce concile nous adressons des lettres telles qu'elles feront comprendre à tous les frères, premièrement : qu'ils ne devaient aucunement s'assembler sans votre aveu ; ensuite, qu'on ne doit point revenir sur [illegible] jugement. Car jamais il n'a été permis de traiter de nouveau ce qui a été une fois statué par le Siége Apostolique (2).

Fleury observe que, dans le code des lois, on a bien mis la première loi de Théodose touchant l'Illyrie, comme avantageuse à la ville de Constantinople où ces codes furent compilés, mais qu'on s'est gardé d'y mettre la seconde qui révoque la première. Nous observerons à notre tour que Fleury se permet des omissions pareilles. Par exemple, dans les lettres et du pape saint Boniface et de tous les Papes des premiers siècles, il a grand soin d'omettre ce qu'ils disent sur l'irréformabilité de leurs jugements, afin de pouvoir dire et répéter plus tard que ce sont les fausses décrétales qui ont introduit dans l'Eglise de pareilles maximes, inconnues à l'antiquité. Ce calcul est plus digne d'un sophiste grec que d'un historien impartial.

Le Pape dit dans sa lettre aux évêques de Thessalie : L'institution de l'Eglise universelle a commencé, dès sa naissance, par l'honneur du bienheureux Pierre, en qui consiste son gouvernement et son ensemble. C'est de cette source que, avec les progrès de la religion, la discipline ecclésiastique s'est répandue dans toutes les églises. Les actes du concile de Nicée l'attestent. Cette assemblée n'a rien osé statuer à son égard ; elle voyait qu'on ne pouvait rien lui conférer au-dessus de son mérite ; elle savait que tout lui avait été accordé par la parole du Seigneur. Il est donc certain que cette église est, pour toutes les églises répandues dans l'univers, ce qu'est la tête pour les autres membres : quiconque s'en sépare devient étranger à la religion chrétienne, parce qu'il n'est plus dans le même ensemble.

J'apprends que quelques évêques, au mépris du droit de l'Apôtre, tentent d'innover contre les préceptes formels du Christ, en cherchant à se séparer de la communion, et, pour dire plus vrai, de la puissance du Siége Apostolique, en invoquant le secours de ceux à qui les canons de l'Eglise n'accordent aucune prééminence. On lit les préceptes des ancêtres ; on y voit à qui ils ont conféré quelque droit sur les églises. Celui-là donc est un violateur de la discipline ecclésiastique, qui en subtilise les lois en s'arrogeant lui-même ce que les Pères lui refusent. Recevez donc notre admonition et notre réprimande, dont nous adressons l'une aux pontifes, l'autre aux récalcitrants. Rendez à votre chef l'honneur qui lui est dû. Que si Rufus avait excédé en quelque chose, il fallait nous en prévenir par une députation, nous qui sommes chargés du soin de toutes les choses ; car si le Siége apostolique possède la principauté, c'est pour recevoir les plaintes légitimes de tout le monde. Qu'elle cesse donc, la présomption nouvelle ; que personne n'ose espérer ce qui n'est pas permis ; que nul n'entreprenne de violer ce qui a été fait par les Pères et observé depuis si longtemps. Quiconque se reconnaît évêque, qu'il obéisse à ce que nous avons réglé. Que nul ne présume ordonner des évêques dans l'Illyrie, sans l'aveu de notre coévêque Rufus.

Le Pape ajoutait ce qu'il avait déjà dit dans la première lettre, qu'il avait chargé Rufus

Coustant, col. [illegible] 1030 — (2) *Ibid.* Bonif., *Epist.* [illegible].

d'examiner l'affaire de l'évêque de Pharsale, qui avait envoyé un mémoire au Saint-Siége, où il se plaignait des tracasseries de ses collègues. Il leur parlait ensuite de trois évêques, qu'il jugeait devoir excommunier, à moins que Rufus n'intercédât pour eux. Quant à un quatrième, qui avait été mal ordonné, il le dépose absolument de l'épiscopat (1).

Boniface écrivit le même jour, 11 mars 422, une troisième lettre à Rufus en particulier, et en général à tous les évêques de Macédoine, d'Achaïe, de Thessalie, d'Epire, de Prévale et de Dacie, au sujet du concile qui devait s'assembler à Corinthe pour examiner l'élection de Périgène. C'est sur le bienheureux apôtre Pierre que, par la sentence du Seigneur, repose la sollicitude de l'Eglise universelle; car, d'après le témoignage de l'Evangile, c'est sur lui qu'elle est fondée. Aussi cet honneur ne peut-il jamais être exempt de soins, étant certain que c'est de sa délibération que dépend l'ensemble et la décision souveraine des choses. De là la vigilance du Pape jusque sur l'Orient; de là sa surprise quand il apprit qu'un concile devait se réunir à Corinthe pour discuter l'élection d'un évêque que le Siége apostolique avait confirmée. Il rapporte en détail toute l'affaire de Périgène, la maturité que le Saint-Siége avait mise à la juger. Il rappelle quel danger c'est de résister au bienheureux Pierre, lui qui a les clefs du ciel, et sans qui on ne saurait ainsi parvenir à Dieu. Et on assemblerait un concile pour faire ce qui ne peut absolument se faire d'après les canons? Et on mettrait en doute l'honneur de notre frère et coévêque Périgène, lui que notre sentence a placé sur son Siége? Est-il arrivé peut-être quelque nouvel accusateurs des contrées lointaines? Quel est celui des pontifes qui, après avoir lu nos lettres, a commandé que la foule de nos frères s'assemble? Puisque le lieu le demande, relisez les canons; vous y trouverez quel est, après l'Eglise romaine, le second Siége, et quel est le troisième. Jamais personne n'a levé une main audacieuse contre la sommité apostolique, sur le jugement de laquelle il n'est pas permis de revenir; nul n'a été rebelle en ce point, si ce n'est celui qui a voulu être mis lui-même en jugement. Les grandes églises dont nous parlons, celle d'Alexandrie et celle d'Antioche, gardent leur rang suivant les canons, car elles connaissent le droit ecclésiastique. Elles gardent les ordonnances des anciens, nous déférant en toutes choses, et recevant en retour cette grâce, qu'elles connaissent nous devoir dans le Seigneur, qui est notre paix.

Mais puisque la chose le demande, il faut prouver par les documents, que les plus grandes églises de l'Orient ont toujours consulté le Siége de Rome dans les grandes affaires où il était besoin d'une plus grande discussion, et qu'elles ont imploré l'assistance chaque fois que l'usage ou l'utilité l'exigeait. Athanase, de sainte mémoire, et Pierre, pontifes de l'église d'Alexandrie, ont imploré la protection de ce Siége. Et tout le temps que l'église d'Antioche était en souffrance et qu'il y eut à ce sujet tant de [illegible], d'abord sous Mélèce, ensuite sous Flavien, il est bien manifeste qu'on a consulté le Siége apostolique. Et personne ne doute que ce ne fût par l'autorité de ce siége que Flavien reçut enfin la grâce de la communion, de laquelle il eût été privé à jamais, si des lettres n'avaient émané d'ici à cet égard. De même l'empereur Théodose, persuadé que l'ordination de Nectaire n'avait point de force, à cause que nous ne la connaissions pas, envoya des évêques avec des personnages de sa cour, et demanda, suivant les règles, qu'on lui envoyât du Siége de Rome une lettre formée qui affermit son sacerdoce. Récemment encore, sous mon prédécesseur Innocent, de sainte mémoire, les pontifes des églises orientales, affligés de voir séparés de la communion du bienheureux Pierre (c'était par suite de l'injuste déposition de saint Chrysostome), envoyèrent des députés demander la paix, comme votre Charité s'en souvient. Et le Siége apostolique, à l'exemple de l'apôtre, [illegible] et accorda tout avec beaucoup d'indulgence.

D'après ces autorités et ces exemples, le Pape les engage comme ses frères, s'ils veulent demeurer dans sa communion, de ne point discuter de nouveau la cause de Périgène, dont l'apôtre Pierre, par l'inspiration de l'Esprit-Saint, avait une fois affermi l'épiscopat. Mais si, depuis qu'il a été établi évêque par notre autorité, il a commis quelque faute, notre frère Rufus en prendra connaissance avec ceux de nos frères qu'il choisira, et il nous en fera le rapport (2). Le résultat de ces lettres du saint Pape fut, comme déjà nous l'avons appris de Socrate, que Périgène gouverna l'église de Corinthe toute sa vie.

Le pape saint Boniface réprima, cette même année 422, dans les Gaules, une entreprise de Patrocle d'Arles, qui avait ordonné à Lodève, hors de sa province, un évêque qui n'était demandé ni par le clergé ni par le peuple de la ville. Ils s'en plaignirent au Pape, qui écrivit à Hilaire, évêque de Narbonne, métropole de la province, et lui envoya la requête du clergé et du peuple de Lodève, lui ordonnant d'aller sur les lieux, et, si les choses étaient telles qu'on le disait, d'y ordonner un évêque suivant leur désir, tant par son droit de métropolitain, que par l'autorité du Saint-Siége, le tout conformément au sixième canon de Nicée, qui conserve les droits des métropolitains dans chaque province (3).

Le pape saint Boniface mourut la même année 422, le 4 de septembre, et le [illegible] suivant, [illegible], Célestin, Romain de naissance, qui tint le Saint-Siége près de dix ans.

(1) Bonif., *epist* XIV. — (2) *Id.*, *epist*. XV. — (3) *Id.*, *epist*. XII.

L'empereur Honorius mourut le 15 août de l'année suivante 423, après en avoir régné vingt-huit, depuis la mort de son père, le grand Théodose. Il eût été un particulier estimable ; il fut un prince nul. Il aimait beaucoup sa sœur Placidie ; il lui avait fait épouser Constance, qu'il déclara empereur au commencement de 421. Constance, étant mort huit mois après, il finit par chasser Placidie de Ravenne, où il tenait sa cour, et elle s'était réfugiée à Constantinople avec ses enfants. Avant que la nouvelle de la mort d'Honorius y fût arrivée, Jean premier, secrétaire d'État, se fit reconnaître empereur à Ravenne, et y régna sur l'Occident un an et demi, soutenu par Castin, généralissime des troupes. Comme il s'attendait à être attaqué du côté de Constantinople, il envoya le général Aëtius chez les Huns, pour en ramener une armée auxiliaire. Il voulut aussi se faire reconnaître en Afrique ; mais le comte Boniface, qui y commandait, lui résista, et soutint fidèlement le parti de la princesse Placidie et de ses enfants. L'empereur Théodose les soutint aussi, et déclara césar le jeune Valentinien, fils de Placidie et de Constance. Théodose envoya des troupes en Italie. Jean fut défait et tué au mois de juillet 425 ; et Valentinien III, qui n'avait pas encore sept ans, fut reconnu empereur d'Occident, le 23 octobre de la même année. Le général Aëtius fit son traité avec Placidie, et, à force d'argent, engagea les Huns à retourner d'où ils étaient venus. On publia dès cette année, sous le nom de Valentinien, plusieurs lois en faveur de l'Église, afin de réparer le mal que lui avait fait l'usurpateur.

Atticus de Constantinople mourut aussi le 10 octobre 425. Après bien des disputes sur l'élection d'un successeur, on élut le prêtre Sisinius, aimé du peuple pour sa piété et pour sa charité envers les pauvres. Il fut ordonné le 28 de février 426.

De son côté, saint Augustin avançait fort en âge ; il avait près de soixante-dix ans, lorsqu'il éprouva un chagrin bien sensible. Il y avait, à l'extrémité du diocèse d'Hippone, une petite ville nommée Fussale, dans un canton qui comptait très-peu de catholiques, au point qu'il n'y en avait pas un dans la ville ; et le reste du pays, quoique fort habité, était plein de donatistes. Tous ces lieux furent réunis à l'Église avec de grands travaux et de grands périls ; les prêtres que saint Augustin y avait mis d'abord furent dépouillés, battus, estropiés, aveuglés ou tués. La ville était distante d'Hippone de plus de treize lieues. Saint Augustin s'en trouvait trop éloigné pour donner l'application nécessaire à gouverner ces nouveaux catholiques, et ramener le peu qui restait de donatistes. Il résolut donc d'y établir un évêque, quoiqu'il n'y en eût jamais eu. Il chercha un sujet propre, qui sût la langue punique ; il avait un prêtre qu'il y destinait. Il écrivit au primat de Numidie, qu'il vînt pour l'ordonner ; mais comme tout le monde était dans l'attente, le prêtre sur lequel Augustin avait compté lui manqua tout d'un coup et ne voulut jamais être ordonné évêque.

Il eut de la prudence de ne rien précipiter dans une affaire aussi grave. Augustin ne put se résoudre à remettre l'ordination et à renvoyer, sans rien faire, le primat, qui était un vieillard vénérable, venu de fort loin et à grand'peine. Il présenta donc pour évêque de Fussale un jeune homme nommé Antoine, élevé par lui dès l'enfance dans son monastère, mais qui n'avait que le degré de lecteur et n'était pas encore assez éprouvé dans le ministère de l'Église. Il fut ordonné évêque, et le peuple de Fussale le reçut avec une entière soumission ; malheureusement il se conduisit très-mal. Le scandale fut si grand, que son peuple l'accusa, devant saint Augustin et devant un concile d'évêques d'exercer une domination insupportable ainsi que des pillages et des vexations diverses. Des étrangers l'accusèrent même d'impureté ; mais ils ne purent le prouver, et les évêques ne le trouvèrent pas assez coupable pour le priver de l'épiscopat. Ils le condamnèrent premièrement à la restitution de tout ce que l'on prouverait qu'il avait pris, et à demeurer privé de la communion jusqu'à ce qu'il eût restitué ; ensuite à quitter ce peuple qui ne pouvait plus le souffrir et serait capable d'en venir à quelque violence : ainsi il demeurait évêque, mais sans église. Antoine acquiesça à la sentence et consigna la valeur de ce qu'il avait pris, suivant l'estimation qui en fut faite, afin de rentrer dans la communion.

Toutefois, il appela ensuite au Saint-Siége et présenta une requête au pape Boniface, par laquelle en dissimulant le fait, il demandait à être rétabli dans son siége, soutenant qu'il n'avait pas dû en être privé, ou qu'il fallait aussi le déposer de l'épiscopat. Il fit même écrire au Pape en sa faveur par le primat de Numidie, auquel il avait persuadé son innocence. Le pape Boniface écrivit pour le rétablir, ajoutant cette réserve : s'il a fidèlement exposé l'ordre des choses. Antoine faisait valoir ce jugement du Saint-Siége, menaçant de le faire exécuter par la puissance séculière et à main armée.

Saint Augustin, extrêmement affligé, en écrivit au pape saint Célestin, qui venait d'être élu, et qu'il félicite sur la manière paisible dont s'était faite son élection. Il lui envoya en même temps tous les actes du procès d'Antoine, pour l'en instruire à fond. Il s'accuse d'imprudence d'avoir fait ordonner ce jeune homme sans l'avoir assez éprouvé ; mais il soutient qu'on a bien fait de le priver de son diocèse sans le priver de l'épiscopat, et qu'encore qu'un évêque n'ait pas mérité la déposition, il ne doit pas demeurer impuni. Il rappelle des exemples, en Afrique même, où le Siége apostolique avait ainsi jugé directement ou confirmé le jugement des autres. Pour ne pas rappeler les plus anciens, il en cite trois de tout récents et d'une seule province. Priscus avait été privé du droit de parvenir à la

dignité de primat, demeurant toujours évêque ; Victor avait été soumis à la même peine, et, de plus, aucun évêque ne commmuniquait avec lui que dans son diocèse ; Laurent avait été privé de son siége sans cesser d'être évêque, et se trouvait précisément dans le cas d'Antoine.

Saint Augustin conclut en priant le Pape d'avoir pitié du peuple de Fussale, en ne leur renvoyant pas cet évêque si odieux ; d'avoir pitié d'Antoine, en ne lui donnant pas occasion de faire plus de mal ; enfin d'avoir pitié de lui-même et de sa vieillesse ; car, ajoute-t-il, ce péril où je vois les uns et les autres me jette dans une si profonde tristesse, que je pense à abandonner l'épiscopat et ne plus m'occuper qu'à pleurer ma faute. Le Pape l'écouta sans doute, et Antoine ne rentra plus dans son siége ; car nous voyons que saint Augustin gouvernait encore l'église de Fussale sur la fin de sa vie (1).

Le 26 septembre de l'année 426, saint Augustin ayant convoqué son peuple dans l'église de la Paix, à Hippone, désigna pour son propre successeur le prêtre Héraclius qui était absent. Le peuple y applaudit par de grandes acclamations, et on dressa l'acte. Plus d'un motif avait déterminé le saint à cette démarche. Il voulait éviter à son église les troubles qui suivaient d'ordinaire la mort des évêques ; il voulait trouver du temps pour vaquer aux travaux sur l'Ecriture, dont deux conciles d'Afrique l'avaient chargé, ainsi qu'aux ouvrages sans nombre qu'on lui demandait de toutes parts. Précédemment il était convenu avec son peuple qu'on le laisserait en repos pendant cinq jours de la semaine, Mais, quoiqu'on en eût dressé les actes, on ne l'observa pas longtemps. Le prêtre Héraclius ayant été désigné son successeur, il se déchargea sur lui du poids des affaires et s'occupa plus entièrement à écrire.

Il venait d'écrire ses réponses à huit questions d'un magistrat de la ville de Rome, nommé Dulcidius, sur l'Ecriture ; son *Enchiridion* ou manuel, en faveur de Laurent, frère de Dulcitius, qui l'avait prié de lui composer un livre qu'il pût avoir toujours entre les mains ; son opuscule, à saint Paulin de Nole, sur la piété envers les morts ; son *Traité contre le mensonge*, à Consentius, contre les priscillianistes. Il écrivait sa conférence avec l'évêque arien Maxime, qui reconnut son erreur et embrassa la foi catholique. Il continuait les deux livres de ses *Rétractations*, ses huit livres contre Julien d'Eclane ; il commençait son *Histoire des Hérésies* ; mais ce qui occupa le plus ses dernières années, ce fut la controverse avec ceux qu'on appela depuis les semi-pélagiens.

La question de la grâce et du libre arbitre est en soi très-difficile ; jamais, avant saint Augustin, on ne s'était vu dans la nécessité de la traiter à fond : de là, une grande difficulté de à distinguer d'une manière nette et précise ce qui est de la nature ou de la grâce, soit dans le premier homme, soit dans l'homme déchu et réparé. Augustin lui-même se vit dans le cas de rectifier quelques-unes de ses premières idées. Dans ses écrits contre les pélagiens, outre certains points obscurs qui ont été éclaircis par les décisions plus récentes de l'Eglise, il y a quelques questions de détail où il se trompait certainement. L'on conçoit, d'après cela, que des catholiques, d'ailleurs très-orthodoxes et très-pieux, tout en apprenant l'ensemble de sa doctrine contre les pélagiens, différassent de lui sur quelques détails. Tels furent, non-seulement quelques particuliers en Afrique, mais, dans les Gaules, les prêtres de Marseille, quelques évêques distingués, notamment saint Hilaires d'Arles, successeur de saint Honorat, qui, lui-même, avait succédé à Patrocle.

Ces catholiques ne niaient pas, comme Pélage, l'existence du péché originel dans tous les hommes, ni ses effets, qui sont la concupiscence, la condamnation à la mort, la privation du droit à la béatitude éternelle ; ils n'enseignaient pas, comme cet hérétique, que la nature humaine est encore aussi saine qu'elle l'était dans Adam innocent ; que l'homme peut, sans le secours d'une grâce intérieure, faire toutes sortes de bonnes œuvres, s'élever au plus haut degré de perfection, et consommer ainsi, par ses forces naturelles, l'ouvrage de son salut. Sur tous ces points, ils étaient d'accord avec saint Augustin et chérissaient ses écrits ; mais ils soutenaient que le péché d'origine n'a pas tellement affaibli l'homme qu'il ne puisse désirer naturellement d'avoir la foi, de sortir du péché, de recouvrer la justice ; que quand il est dans ces bonnes dispositions, Dieu les récompense par le don de la grâce : ainsi, selon eux, le commencement du salut venait de l'homme et non pas de Dieu.

Telles sont entre autres les idées du célèbre Cassien. Il était venu demeurer à Marseille, où il bâtit deux monastères, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Devenu abbé de celui de saint Victor, il se fit une grande réputation par sa vertu. En écrivant ses *Conférences spirituelles* pour l'instruction de ses moines, vers l'an 426, il enseigna, dans la treizième, que l'homme peut avoir *de soi-même* un commencement de foi et un désir de se convertir ; que le bien que nous faisons ne dépend pas moins de notre libre arbitre que de la grâce de Jésus-Christ ; qu'à la vérité cette grâce est gratuite, en ce que nous ne la méritons pas en rigueur ; que cependant Dieu la donne, non arbitrairement par sa puissance souveraine, mais selon la mesure de la foi qu'il trouve dans l'homme ou qu'il y a mise lui-même (2).

Voici comme s'engagea la controverse. Dans un monastère d'Adrumet, ville maritime d'Afrique, les moines reçurent de l'un d'entre eux, qui était en voyage, la copie d'un des

(1) Aug., *Epist.* ccix. Caust., Labbe. — (2) Bergier, *Dict.*, art. *Semi-Pélag.*

écrits de saint Augustin contre le pélagianisme : c'était sa lettre au prêtre Sixte, depuis Pape. Les moines se divisèrent sur le sens de cet écrit. Cinq ou six prétendirent qu'il détruisait le libre arbitre. La dispute n'ayant pu être terminée par les soins de l'abbé, qui se nommait Valentin, deux des plus jeunes et des plus échauffés s'en allèrent à Hippone consulter saint Augustin lui-même. Il leur expliqua sa lettre à Sixte, leur en donna une pour leur abbé et sa communauté, où il expliquait cette question si difficile de la volonté et de la grâce. Il fit plus : leur séjour s'étant prolongé à Hippone, il leur lut, outre sa lettre à Sixte, les lettres du concile de Carthage, du concile de Milève et des cinq évêques au pape Innocent, avec ses réponses ; la lettre du concile d'Afrique au pape Zosime, avec sa lettre adressée à tous les évêques du monde ; les canons du concile plénier d'Afrique contre les pélagiens. Il leur lut aussi le livre de saint Cyprien sur l'oraison dominicale, où il recommande merveilleusement la grâce de Dieu. Enfin, il composa exprès un nouvel ouvrage intitulé : *De la grâce et du libre arbitre*, et adressé à Valentin et à ses moines.

Il y montre qu'il faut également éviter de nier le libre arbitre pour établir la grâce, ou de nier la grâce pour établir le libre arbitre. Il prouve le libre arbitre par les saintes Ecritures, qui sont pleines de préceptes et de promesses, et il insiste particulièrement sur les passages qui nous exhortent à vouloir. Il prouve aussi la nécessité de la grâce par l'Ecriture, qui dit que les vertus qu'elle commande sont des dons de Dieu, qui joint le précepte et le secours, et nous ordonne de prier. Il montre, contre les pélagiens, que la grâce n'est point donnée selon nos mérites, puisque la première grâce est donnée aux méchants, qui ne méritaient que la peine. Tout le bien que l'Ecriture attribue à l'homme, elle l'attribue ailleurs à la grâce : ainsi la vie éternelle est tout ensemble une récompense et une grâce. La loi n'est point la grâce, puisque la loi seule n'est que la lettre qui tue et la science qui enfle. La nature non plus n'est pas la grâce, puisqu'elle est commune à tous ; de sorte que Jésus-Christ serait mort en vain. La grâce ne consiste pas dans la seule rémission des péchés passés, puisque nous disons : Ne nous induisez point en tentation. Nous ne pouvons mériter la grâce, ni par nos bonnes œuvres, comme il a été dit, ni par aucune bonne volonté, puisque nous prions Dieu de donner la foi, de changer les volontés et d'amollir les cœurs endurcis. C'est donc lui qui nous a choisis et nous a aimés le premier ; c'est lui qui nous donne la bonne volonté, qui l'augmente pour accomplir ses commandements, et nous les rend possibles en nous donnant une plus grande charité que celle qui nous faisait vouloir le bien faiblement. Dieu est tellement maître des cœurs, qu'il les tourne comme il lui plaît, soit en les portant au bien par pure miséricorde, soit en appliquant à ses desseins le mal où ils se portent par leur libre arbitre. Enfin nous voyons un exemple manifeste de la grâce dans les enfants, à qui on ne peut attribuer aucun mérite pour se l'attirer, ni aucun démérite pour en être privés, sinon le péché originel, ni aucune raison de préférence que le jugement caché de Dieu.

Saint Augustin, ayant lu ce livre aux moines qui étaient venus le consulter, le leur donna avec toutes les pièces dont il a été parlé, et une seconde lettre à l'abbé Valentin, où il le prie de lui envoyer le moine Florus, celui qui avait transcrit et envoyé au monastère sa lettre à Sixte. Valentin n'y manqua pas, et le chargea d'une lettre pleine d'actions de grâces.

Saint Augustin fut bien aise de trouver Florus dans la vraie foi touchant le libre arbitre et la grâce, et d'apprendre que la paix était rétablie dans le monastère d'Adrumet. Mais, il y apprit aussi qu'il s'y était trouvé quelqu'un qui faisait cette objection : Si c'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le parfaire, nos supérieurs doivent se contenter de nous instruire et de prier pour nous, sans nous corriger quand nous ne faisons pas notre devoir. Pour repousser cette fausse conséquence, qui rendait la doctrine de la grâce odieuse, saint Augustin composa un nouvel ouvrage qu'il intitula : *De la Correction et de la Grâce,* et il l'adressa encore à l'abbé Valentin et à ses moines, sans toutefois les accuser de cette erreur. Après avoir rappelé l'objection de ceux qui disaient : Que nos supérieurs se contentent de nous ordonner ce que nous devons faire, et de prier pour nous, afin que nous le fassions; mais qu'ils ne nous corrigent ni ne nous reprennent pas, si nous manquons à le faire : Au contraire, répond saint Augustin, on doit faire tout cela, puisque les apôtres, qui étaient les docteurs des églises, le faisaient. Ils ordonnaient ce qu'on devait faire ; ils corrigeaient si on ne le faisait pas ; ils priaient afin qu'on le fît. Ainsi l'Apôtre ordonne aux Corinthiens : Que tout se fasse parmi vous avec charité. Il les réprimande de ce qu'ils ont des procès parmi eux, et de ce qu'au lieu de supporter l'injustice ils la commettent. Enfin, il prie pour les Thessaloniciens, que le Seigneur les fasse abonder dans la charité les uns envers les autres et envers tout le monde. Il ordonne qu'on ait la charité ; il réprimande de ce qu'on n'a pas la charité ; il prie pour que la charité abonde. O homme ! connaissez, dans l'ordre, ce que vous devez avoir ; dans la réprimande, que c'est par votre faute que vous ne l'avez pas ; dans la prière, d'où vous pouvez l'obtenir. Saint Augustin avait déjà dit ailleurs cette belle parole : Dieu ne commande pas de choses impossibles ; mais, en commandant, il vous avertit de faire ce que vous pouvez, et de lui demander ce que vous ne pouvez pas (1).

(1) *De nat. et grat. cont. Pelag.*, c. XXXXIII n. 50.

Dans cet ouvrage, saint Augustin traitait encore deux questions fort délicates : le don de la persévérance et la prédestination des saints. Son ouvrage ayant été porté dans les Gaules, les prêtres de Marseille, saint Hilaire d'Arles et les autres qui pensaient comme eux, furent offusqués de ce qu'il disait là-dessus. Ils pensaient, eux, que le commencement de la foi dépendait de l'homme, et par suite la persévérance finale et la prédestination à la gloire. Deux laïques instruits et zélés en informèrent saint Augustin. L'un, qui se nommait Hilaire, était de ses disciples et avait vécu quelque temps chez lui ; l'autre, qui était saint Prosper, ne l'avait jamais vu, mais ils se connaissaient déjà par lettres. Quoique le saint évêque d'Hippone fût accablé de ses autres occupations et de son grand âge, il ne laissa pas de composer deux livres intitulés : *De la prédestination des Saints*, et adressés à Prosper et à Hilaire.

Dans le premier, il montre que non-seulement l'accroissement de la foi, mais son premier commencement, est un don de Dieu, puisque saint Paul dit : Il vous a été donné par Jésus-Christ, non-seulement de croire en lui, mais encore de souffrir pour lui. Et ailleurs : Nous ne sommes capables de rien penser de nous-mêmes ; or, croire c'est penser avec consentement. Il confesse qu'il avait été autrefois d'un autre sentiment, comme dans l'exposition de l'épître aux Romains, écrite avant son épiscopat ; mais il reconnaît qu'il s'était trompé, et dit avoir été désabusé principalement par ce passage : Qu'avez-vous, que vous n'ayez reçu ? car il montre qu'il faut l'entendre même de la foi, et qu'elle doit être comptée parmi les œuvres qui ne précèdent point la grâce de Dieu, selon cet autre passage : Non par les œuvres, autrement la grâce n'est plus grâce. Car Jésus-Christ dit que l'œuvre de Dieu, c'est de croire en celui qu'il a envoyé. Donc la foi, et commencée et parfaite, est un don de Dieu, qui n'est pas donné à tous.

La prédestination diffère de la grâce, dont elle n'est que la préparation ; et elle diffère de la prescience. Dieu, par la prescience, connaît même ce qu'il ne fera point, comme les péchés ; par la prédestination, il prévoit ce qu'il veut faire, comme quand il promit à Abraham que les nations croiraient par son Fils. Car il ne promet que ce qui dépend de lui. Or, sa promesse est ferme ; c'est pourquoi l'homme ne doit point craindre de s'y confier, quoiqu'elle soit incertaine à son égard. Il doit bien moins s'appuyer sur sa volonté propre, qui est incertaine en soi.

Enfin la prédestination purement gratuite paraît évidemment dans les enfants et dans Jésus-Christ. Car par quel mérite précèdent les enfants qui sont sauvés sont-ils distingués des autres ? C'est, disaient les Marseillais, que Dieu prévoit comment ils vivraient, s'ils venaient en âge de raison. Mais, dit saint Augustin, Dieu ne punit ni ne récompense des actions qui ne sont point ; et nous paraîtrons tous devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive le bien ou le mal, suivant ce qu'il aura fait dans son corps, non suivant ce qu'il aurait fait s'il eût vécu davantage. Et comme les Marseillais rejetaient le livre *De la Sagesse*, où il est dit : Il a été enlevé, de peur que la malice ne changeât son esprit, saint Augustin le soutient, et par l'autorité de saint Cyprien et par celle de toute l'Église. Puis il montre la vérité de cette sentence en elle-même. Car si Dieu avait égard à ce que chacun pourrait faire en vivant plus longtemps, nous ne pourrions être assurés du salut ni de la damnation de personne. Mais le plus illustre exemple de prédestination et de grâce, est Jésus-Christ. Qu'avait fait cet homme, qui n'était pas encore, pour être uni au Verbe divin en unité de personne ? par quelle foi, par quelles œuvres avait-il mérité cet honneur suprême ? Nous voyons dans notre chef la source de la grâce qui s'est répandue sur tous ses membres. Car saint Paul dit expressément qu'il a été prédestiné, et qu'il est l'auteur et le consommateur de notre foi.

Le second livre de saint Augustin à Prosper et à Hilaire portait le même titre : *De la Prédestination des Saints ;* mais on l'a intitulé depuis : *Du Don de la Persévérance*, parce qu'il commence par cette question. Il montre donc, premièrement, que la persévérance dont il est dit : Celui-là sera sauvé, qui persévérera jusqu'à la fin, n'est pas moins un don de Dieu que le commencement de la foi ; et il le prouve principalement par les prières. Car ce serait se moquer de Dieu que de lui demander ce qu'on ne croirait pas qu'il pût donner. Or, nous ne demandons presque autre chose par l'oraison dominicale, suivant l'explication de saint Cyprien, qui a réfuté les pélagiens avant leur naissance. Nous demandons principalement la persévérance, en demandant de n'être pas exposés à la tentation. Car il est vrai que chacun, abandonnant Dieu par sa volonté, mérite que Dieu l'abandonne ; mais c'est pour éviter ce malheur que nous faisons cette prière. Il ne faut point se tourmenter à disputer sur cette matière ; il ne faut que faire attention aux prières journalières de l'Église. Elle prie que les infidèles croient : donc c'est Dieu qui convertit. Elle prie que les fidèles persévèrent : donc c'est lui qui donne la persévérance. Dieu a prévu qu'il devait le faire ; et c'est la prédestination (1).

Ce qui embrouillait le plus toute cette controverse, c'est qu'on ne s'était point encore formé une idée complète et bien précise de ce que c'est la grâce en général. On ne la considérait que dans l'homme déchu, on ne la considérait point dans son essence. Avec la définition que nous donnent aujourd'hui les écoles et la théologie : La grâce est un don surnaturel

(1) De præd. sanct.

pour mériter la vie éternelle, qui consiste à voir Dieu en lui-même, tel qu'il est; avec cette définition, presque toutes les difficultés qui embarrassaient du temps de saint Augustin disparaissent. Car si la grâce est le moyen pour mériter de voir Dieu en son essence, comme il y a une distance infinie entre la créature la plus parfaite et Dieu, la grâce est nécessairement un don surnaturel, non-seulement surnaturel à l'homme déchu, mais à l'homme dans sa nature entière, mais à la créature la plus parfaite possible. La grâce est la même dans l'ange et dans l'homme, une élévation de l'un et de l'autre au-dessus de leur nature. Les mauvais anges sont déchus de cet état surnaturel par leur libre arbitre; les bons anges y ont persévéré par la grâce, qui soutenait leur libre arbitre au-dessus de lui-même. Le premier homme est déchu de cet état surnaturel par son libre arbitre; il aurait pu également y persévérer par la grâce. A l'homme innocent il ne fallait pas moins la grâce qu'à l'homme déchu, mais il la lui fallait pour moins de choses; à l'homme déchu il ne faut pas plus la grâce qu'à l'homme innocent, mais il la lui faut pour plus de choses, savoir : pour guérir des plaies qu'il a reçues dans sa nature même, et ensuite pour remonter au-dessus de sa nature jusqu'à Dieu; tandis qu'il ne fallait que la seconde de ces choses au premier homme. La grâce étant un don surnaturel, il s'ensuit que l'homme ne peut s'y élever de lui-même, ni la mériter par ses seules forces naturelles; qu'enfin elle dépend également de Dieu pour le commencement et pour la persévérance. Il s'ensuit que si Dieu accorde à l'un plus qu'à l'autre, il ne fait de tort à aucun, attendu que la grâce est un don, non-seulement au-dessus de l'individu, mais au-dessus de la nature même. Tellement que, si Dieu avait créé l'homme originellement tel qu'il nait maintenant; si les misères qui sont la peine du péché étaient les suites primordiales de la nature, Dieu ne serait point à blâmer, mais à louer. De savoir pourquoi Dieu, en accordant des grâces suffisantes à tous, en accorde de plus efficaces aux uns qu'à d'autres, c'est le secret de sa miséricorde et de sa justice.

La grâce étant un don au-dessus de la nature, elle suppose nécessairement la nature en dessous. De là, si l'homme déchu de l'ordre surnaturel n'y peut plus aucun bien, il ne s'ensuit pas qu'il n'en puisse plus aucun dans l'ordre naturel, ni que ce bien soit un péché. Que si, comme c'est en effet, sa nature même a été lésée, il s'ensuivra qu'il ne pourra plus faire tous les biens de cet ordre, mais seulement quelques-uns. Que s'il fait tout le bien qui lui est possible dans cet ordre inférieur, il ne méritera pas encore le bien de l'ordre surnaturel, la grâce; cependant il se disposera de loin, il provoquera la miséricorde divine à la lui accorder. Voilà comme il nous semble qu'on peut concilier ce qu'il y avait de vrai, éclaircir ce qu'il y avait d'obscur de part et d'autre.

Le prêtre Apiarius, qui avait déjà été l'objet d'une discussion entre les évêques d'Afrique et les saints papes Zosime et Boniface, y donna une nouvelle occasion sous le pape saint Célestin. Du diocèse de Sicque, où il s'était fait excommunier, il avait été placé dans le diocèse de Tabraque, où il se conduisit de manière à se faire excommunier encore. Il recourut de nouveau à Rome, persuada de son innocence le pape Célestin, qui le reçut à sa communion, écrivit une lettre en sa faveur aux évêques d'Afrique, et l'y renvoya lui-même avec l'évêque Faustin, qui déjà y avait été comme légat du pape Zosime. A son arrivée, les évêques d'Afrique assemblèrent un concile où présidaient Aurélius de Carthage et Valentin, primat de Numidie. Il y en a treize autres de nommés; mais saint Augustin n'y paraît point, non plus qu'aucun de ses amis. Ce concile ayant examiné l'affaire d'Apiarius, le trouva chargé de tant de crimes par ceux de Tabraque, que Faustin ne put le défendre, quoique, d'après ce que disent les évêques dans leur lettre, il fît plutôt le personnage d'avocat que de juge, et qu'il s'opposât à tout le concile d'une manière injurieuse, sous prétexte de soutenir les priviléges de l'Eglise romaine. Car il voulait qu'Apiarius fût reçu à la communion des évêques d'Afrique, parce que le Pape l'y avait rétabli, croyant qu'il avait appelé; ce que toutefois Faustin ne put point prouver. Enfin, après trois jours de contestation, Apiarius, pressé de sa conscience et touché de Dieu, confessa tout d'un coup tous les crimes dont il était accusé, qui étaient infâmes et incroyables, et attira les gémissements de tout le concile; mais il demeura pour toujours privé du ministère ecclésiastique.

Les évêques écrivirent au pape Célestin une lettre synodale, où ils le conjurent de ne pas si facilement prêter l'oreille à ceux qui venaient d'Afrique, et de ne plus vouloir admettre à sa communion ceux qu'ils auront excommuniés, puisque c'est un point réglé par le concile de Nicée. Car, ajoutent-ils, si cela y est défendu à l'égard des moindres clercs et des laïques, combien plus le concile a-t-il entendu qu'on l'observât à l'égard des évêques? de peur que ceux à qui la communion est interdite dans leurs provinces, n'y paraissent rétablis prématurément et contre les règles par votre Sainteté. Pareillement, que votre Sainteté repousse, comme il est digne d'elle, les recours sans probité des prêtres et des clercs inférieurs; car aucune ordonnance de nos Pères n'a fait ce préjudice à l'église d'Afrique, et les décrets de Nicée ont manifestement soumis aux métropolitains, soit les clercs inférieurs, soit les évêques eux-mêmes. Ils ont ordonné, avec beaucoup de prudence et de justice, que toutes les affaires seraient terminées sur les lieux où elles ont pris naissance, et ils n'ont pas cru que la grâce du Saint-Esprit dût manquer à chaque province, pour y donner aux évêques la lumière et la force nécessaires dans les juge-

ments. Vu principalement que quiconque se croit lésé, pourra appeler au concile de la province, ou même au concile universel. Si ce n'est que l'on croit que Dieu peut inspirer la justice à quelqu'un en particulier, et la refuser à un nombre infini d'évêques assemblés. Et comment le jugement d'outre-mer pourra-t-il être sûr, puisque l'on ne pourra pas y envoyer les témoins nécessaires, soit à cause de la faiblesse du sexe ou de l'âge avancé, soit pour quelque autre empêchement ? Car d'envoyer quelqu'un de la part de votre Sainteté, nous ne trouvons aucun concile qui l'ait ordonné. Pour ce que vous nous avez envoyé par notre confrère Faustin, comme étant du concile de Nicée, nous n'avons rien trouvé de semblable dans les exemplaires les plus authentiques de ce concile, que nous avons reçus de notre saint coévêque Cyrille d'Alexandrie et du vénérable Atticus de Constantinople, et que nous avons envoyés précédemment à Boniface, votre prédécesseur, de vénérable mémoire. Au reste, qui que ce soit qui vous prie d'envoyer de vos clercs pour exécuter vos ordres, nous vous prions de n'en rien faire, de peur qu'il ne semble que nous introduisions le faste de la domination séculière dans l'Eglise de Jésus-Christ, qui doit montrer à tous l'exemple de la simplicité et de l'humilité. Car pour notre frère Faustin, puisque le malheureux Apiarius est retranché de l'Église, nous nous assurons sur votre bonté que, sans altérer la charité fraternelle, l'Afrique ne sera plus obligée de le souffrir (1).

On le voit, le fond de cette fameuse lettre consiste, non point à rien définir ni à rien commander, mais à supplier le Pape de ne plus écouter si facilement ceux qui, d'Afrique, venaient à Rome ; de ne plus admettre prématurément à la communion ceux qui en étaient exclus ; de repousser les recours importuns et téméraires des ecclésiastiques ; de ne point, à la demande du premier venu, envoyer des clercs en Afrique pour exécuter ses jugements ; en particulier de n'y plus envoyer l'évêque Faustin, qui probablement avait usé de son autorité avec peu de mesure. En tout ceci, il n'y a rien que de légitime. Et c'est d'après ce but général de leur remontrance qu'il faut interpréter les raisonnements que font les évêques ; car, à prendre ces raisonnements à la rigueur de la lettre, il faudrait conclure que ce concile universel d'Afrique méconnaissait les principes, oubliait les faits et raisonnait mal.

Les auteurs de la pièce, si on doit la prendre à la rigueur des mots, supposent qu'un concile seul peut donner au successeur de saint Pierre le droit de recevoir les appels. Ils oublient donc celui qui a dit au même Pierre : Tu es la pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise ; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux (2). Ils oublient donc la doctrine de leurs ancêtres ; et cette parole de Tertullien : « Le Seigneur a donné les clefs à Pierre, et par lui à l'Eglise (3) ; » et cette parole de saint Optat : « Saint Pierre a reçu seul les clefs du royaume des cieux pour les communiquer aux autres (4) ; » et cette parole de saint Cyprien : « Notre Seigneur, en établissant l'honneur de l'épiscopat, dit à Pierre dans l'Evangile : Tu es Pierre, etc. C'est de là que, par la suite des temps et des successions, découle l'ordination des évêques et la forme de l'Eglise, afin qu'elle soit établie sur les évêques (5). » Ils oublient que la coutume seule peut établir les règles et donner des droits dans l'Eglise, et que, pour le droit d'appellation à Rome, il y avait en Afrique même des exemples et très-récents et très-anciens.

Sur ce que le concile de Nicée défend de recevoir à la communion, dans un diocèse, des clercs excommuniés dans le leur, ils font cet argument : Si cela y est défendu à l'égard des moindres clercs ou des laïques, combien plus le concile a-t-il entendu qu'on l'observât à l'égard des évêques ? Cette manière de raisonner est une preuve que saint Augustin n'y était point. Car voici comment s'exprime ce Père, en parlant de Cécilien de Carthage, condamné par de nombreux conciles d'Afrique : « Cécilien pouvait mépriser la multitude de ses ennemis, se voyant uni par des lettres de communion et avec l'Eglise romaine, dans laquelle s'est toujours déployée la principauté de la chaire apostolique, et avec les autres pays, d'où l'Afrique même a reçu l'Evangile, et où il était prêt à plaider sa cause, si ses adversaires avaient tenté de lui aliéner ces églises. Ces paroles ne laissent rien à désirer, non plus que les suivantes : Il ne s'agissait pas de prêtres, de diacres ou de clercs d'un ordre inférieur, mais d'évêques qui pouvaient réserver leur cause entière au jugement d'autres collègues, principalement à celui des chaires apostoliques, où les sentences rendues contre eux, en leur absence, eussent été sans aucune valeur (6). » Voilà comme saint Augustin raisonnait contre les donatistes. Les auteurs de la lettre au pape saint Célestin raisonnent d'une manière tout opposée, et comme les donatistes auraient pu faire pour soutenir leur schisme.

Une remarque, qui n'est pas sans importance, se place naturellement ici. Pour ranger les évêques sur le même pied que les clercs inférieurs et les laïques, les auteurs de la lettre ne citent aucun concile qui le dise formellement ; ils s'efforcent seulement de le conclure d'un canon de Nicée. Donc, quand on lit dans le vingt-huitième canon du code de l'église d'Afrique, puis du deuxième concile de Milève sous le pape Innocent, que la chose avait déjà été statuée plusieurs fois touchant les évêques

(1) Constant, Labbe. — (2) Matth., xvi. — (3) Tert., Scorp., c. xx. — (4) Optat. l. VII, n. 3. — (5) Cyp. *Epist.* xxvii, édit. Pamel. — (6) Aug., *Epist.* xxxxiii. n. 7.

mêmes, la conclusion naturelle à tirer, c'est que ces paroles sont une interpolation faite postérieurement. Et de fait, elles ne se trouvent point dans les actes propres du deuxième concile de Milève.

Ils rappellent que les affaires doivent être terminées sur les lieux où elles ont pris naissance. Sans doute, c'est la règle générale; mais comme, d'après eux-mêmes, cela n'empêche pas que quiconque se croit lésé ne puisse appeler au concile de sa province ou même au concile universel d'Afrique, pourquoi cela empêcherait-il que celui qui se croirait lésé dans ces premiers tribunaux ne puisse appeler à ce tribunal suprême où la principauté de la chaire apostolique a toujours déployé sa vigueur? Mais quand Cécilien de Carthage se vit condamné à Carthage même et par de nombreux conciles, où trouva-t-il justice, si ce n'est outre-mer, si ce n'est à Rome? Et quand tout récemment saint Chrysostome se vit condamné à la fois et par deux conciles et par la puissance impériale, où trouva-t-il justice, si ce n'est encore outre-mer, si ce n'est encore à Rome? Et quand, plus haut, saint Athanase d'Alexandrie, saint Paul de Constantinople et tant d'autres se virent condamnés par d'interminables assemblées d'évêques et exilés par les ordres des empereurs, où trouvèrent-ils justice? n'est-ce pas toujours outre-mer? n'est-ce pas toujours à Rome?

Ils demandent s'il est à croire que Dieu puisse inspirer la justice à quelqu'un en particulier et la refuser à un nombre infini d'évêques assemblés. Ils oublient que saint Cyprien, avec une infinité d'évêques africains, soutinrent l'erreur, et le pape saint Etienne la vérité; qu'une infinité d'évêques donatistes condamnaient Cécilien, que justifia le pape Miltiade. Ils oublient que deux nombreux conciles venaient de condamner saint Chrysostome, que vengea le pape Innocent. Ils oublient que plusieurs conciles nombreux avaient condamné saint Athanase, que soutint le pape Jules. Ils oublient que Jésus-Christ a fait à saint Pierre et à ses successeurs une promesse qu'il n'a faite à aucun autre en particulier: Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Quand ils signalent la difficulté d'envoyer des témoins outre-mer, cela prouve seulement qu'il ne faut point, sans nécessité, évoquer et juger les affaires à Rome même, et qu'il est plus utile d'envoyer des légats sur les lieux. Quand ils ajoutent qu'ils n'ont trouvé aucun concile qui ait ordonné cela, la faute n'en est point au Pape, mais à eux. Gratus, évêque de Carthage, avec trente-cinq évêques africains, avait assisté et souscrit au concile de Sardique, où la chose avait été réglée. C'est une faute de plus aux évêques africains d'avoir conservé si mal les actes et le souvenir de ce concile, qui n'était qu'une suite et un complément de celui de Nicée.

Ces considérations et d'autres ont porté plusieurs bons théologiens, notamment Marc-Antoine Capel et Christian Lupus ou Wolf, à regarder comme controuvées et cette lettre et toute l'histoire d'Apiarius (1).

Dans le moment même que les évêques d'Afrique écrivaient au pape Célestin une lettre si peu réfléchie, supposé toutefois qu'ils l'aient écrite, l'Afrique entière était près de sa ruine. Depuis plusieurs années elle était tranquille et heureuse sous le gouvernement du comte Boniface. Ce général faisait trembler les Barbares voisins, qui n'osaient plus sortir de leurs montagnes pour venir insulter la province. Tantôt à la tête d'une armée, tantôt avec une petite troupe, il les avait toujours terrassés. Brave de sa personne, il avait même tué plusieurs de leurs chefs en combat singulier. Aussi fidèle que brave, à la mort d'Honorius et pendant l'usurpation de Jean, il avait conservé l'Afrique à la princesse Placidie et au jeune Valentinien. Aussi pieux que fidèle, il avait résolu, après la mort de sa femme, de quitter les armes et même d'embrasser la vie monastique. Mais saint Augustin et saint Alypius l'en détournèrent, croyant qu'en demeurant dans le monde il serait plus utile à l'Etat et à l'Eglise. Ce qui achevait le bonheur de l'empire, c'est qu'Aëtius, après Boniface, le plus puissant des capitaines romains, était son ami, son élève, autrement sa créature. On pouvait tout espérer de la bonne intelligence de ces deux généraux. Envoyé en ambassade auprès du roi des Vandales, en Espagne, Boniface s'en acquitta si bien, qu'en récompense de ses services, l'impératrice Placidie le fit nommer capitaine des gardes.

Mais dans ce voyage il était devenu éperdument amoureux d'une fille très-riche et alliée au roi des Vandales; il l'épousa, quoiqu'il eût résolu précédemment de garder la continence. Elle était arienne, se fit catholique par ambition de cette alliance, mais son cœur resta toujours attaché à l'hérésie. Boniface lui-même, oubliant toute sa vertu, se livra par la suite à des concubines. D'un autre côté, ses richesses, ses dignités et cette puissante alliance excitèrent l'envie de ses rivaux. Aëtius, qu'il croyait son ami sincère et dévoué, usa de la plus odieuse fourberie pour le perdre. Il lui manda par une lettre secrète que tout était changé pour lui à la cour; que l'impératrice avait juré sa perte; qu'elle était sur le point de le rappeler, et que, s'il quittait l'Afrique, sa mort était assurée. En même temps, il va trouver Placidie et lui apprend, comme bien malgré lui, que son ami Boniface n'avait si bien défendu l'Afrique que pour s'y rendre indépendant; que déjà il s'en regardait comme souverain, et, pour preuve, il ajouta: Si vous lui donnez ordre de venir en Italie, il refusera. Trompée par ces paroles, l'impératrice fait envoyer l'ordre; trompé de son côté, Boniface refuse de s'y soumettre. Il est déclaré

(1) Bouix, *Du concile provincial*, p. 348.

rebelle. On envoie contre lui trois généraux : il les défait. On envoie un quatrième qui remporte quelques avantages. Alors Boniface députe à Genséric, roi des Vandales en Espagne, et lui offre de partager l'Afrique entre eux. Genséric accepte et quitte l'Espagne au mois de mai 428, à la tête de quatre-vingt mille hommes, en y comprenant les vieillards, les enfants et les esclaves. Pour augmenter la terreur, il fit courir le bruit que c'étaient quatre-vingt mille combattants (1).

Cependant saint Augustin écrivit à Boniface une lettre touchante, pour le faire rentrer en lui-même. De son côté, l'impératrice Placidie, ne pouvant comprendre pourquoi, après lui avoir donné tant de preuves de dévouement, il avait fini par la trahir, lui envoya un officier de confiance pour en savoir la cause. Boniface montra alors la lettre perfide d'Aétius. L'impératrice fut bien indignée d'une si abominable intrigue. Mais que faire ? Elle avait besoin d'Aétius contre les Barbares qui envahissaient les Gaules. Elle fit jurer à Boniface qu'elle lui rendait toute sa bienveillance, et qu'elle ne lui demandait que ses bons offices pour réparer les maux qu'il avait attirés sur l'Afrique. Boniface, touché de repentir, employa tout son crédit auprès des Vandales, pour les engager à retourner en Espagne. Il ne put en obtenir qu'une trêve de quelques mois.

A l'expiration de la trêve, Genséric signifie à Boniface que le traité fait entre eux ne subsiste plus, et se met en marche à la tête de son armée, non pour retourner en Espagne, mais pour subjuguer l'Afrique entière. Jamais invasion ne fit couler tant de sang et ne couvrit la terre de tant de ruines. Les Vandales étaient naturellement cruels ; se croyant méprisés, ils furent plus cruels encore : comme ariens, ils joignaient à tout cela leur haine contre les catholiques. Bientôt l'Afrique entière, que, pour son opulence, sa fertilité, la multitude de ses villes, l'on regardait comme la vie même de l'univers, fut désolée par le fer, par le feu, par la famine. Au risque de périr eux-mêmes, les Vandales n'épargnaient ni les moissons ni les arbres fruitiers, pour faire mourir de faim les malheureux qui s'étaient réfugiés dans les cavernes ou sur les montagnes. Ni le rang, ni la naissance, ni la faiblesse du sexe ou de l'âge ne trouvaient grâce auprès de ces cœurs impitoyables. Ils chargeaient de fardeaux les femmes et les personnes les plus illustres, et les faisaient avancer à coups de fouet. Arrachant les enfants des bras de leurs mères, ils les écrasaient contre les pierres, ou les déchiraient en les écartant par les pieds. Lorsque, après avoir attaqué une forteresse, ils la jugeaient imprenable, ils assemblaient à l'entour une multitude de prisonniers et les égorgeaient, afin que l'infection de leurs cadavres portât la peste chez les assiégés et les forçât à se rendre. Leur fureur pour l'arianisme fit une multitude de martyrs. On ne voyait par toute l'Afrique qu'évêques, prêtres, vierges consacrées à Dieu, familles entières, les uns privés d'une partie de leurs membres, les autres chargés de chaînes et exténués par la faim. Plus de chants dans les églises. Les églises mêmes étaient pour la plupart réduites en cendres ; plus de fêtes, plus de célébration du saint sacrifice. Les donatistes espéraient en vain se mettre à couvert en flattant les Barbares dans la poursuite des catholiques ; ils n'en furent pas mieux traités : on les massacrait sans distinction avec ceux qu'ils trahissaient (2).

On s'étonnera peut-être de voir la Providence punir si sévèrement un pays, où il y avait tant d'églises, d'évêques, de conciles, de canons de discipline. Des auteurs chrétiens du temps nous l'expliquent. Tous ils regardent cette désolation comme un châtiment mérité. Les Vandales disaient eux-mêmes que ce n'était pas de leur propre mouvement qu'ils usaient de tant de rigueur, mais qu'ils sentaient une force intérieure qui les y poussait comme malgré eux. En effet, jamais Barbares ne parurent plus sensiblement les ministres de la vengeance divine. Excepté un petit nombre de serviteurs de Dieu, l'Afrique entière était une sentine commune de tous les vices. Parmi les nations barbares, chacune avait son vice particulier ; les Africains surpassaient chacune de ces nations. Mais quant à l'impudicité, ils se surpassaient eux-mêmes. Autant il était rare ailleurs de trouver un homme adultère, autant il était rare en Afrique d'en trouver un qui ne le fût pas. Au milieu des grandes villes, mais surtout à Carthage, sous les yeux mêmes des magistrats, on voyait de jeunes hommes se promener dans les rues avec des coiffures et des parures de femmes, pour annoncer qu'ils faisaient profession publique de sodomie. Chaque place, chaque rue était un lieu de prostitution et un piége à la pudeur. Les orphelins et les veuves étaient opprimés ; les pauvres, tourmentés et réduits au désespoir, priant Dieu de livrer la ville aux Barbares. Le blasphème et l'impiété y régnaient. Plusieurs, quoique chrétiens à l'extérieur, étaient païens dans l'âme, adoraient la déesse Céleste, ou l'ancienne Astarté, se dévouaient à elle, et, au sortir des sacrifices païens, allaient à l'église et s'approchaient de la sainte table. C'étaient principalement les plus grands et les plus puissants qui commettaient ces impiétés. Mais tout le peuple avait un mépris et une aversion extrêmes pour les moines, quelque saints qu'ils fussent. Dans toutes les villes d'Afrique et particulièrement à Carthage, quand ils voyaient un homme pâle, les cheveux coupés jusqu'à la racine, vêtu d'un manteau monacal, ils ne pouvaient

(1) Tillemont. *Valentinien III Hist. du Bas-Empire*, l. xxxi. — (2) Vict., *Vit. præf.*, et l. 1, art. 1, 2, 3. August., *Serm. de temp. barb.* Salvian l. vii.

recevoir les injures et les malédictions. Si un moine d'Egypte et de Jerusalem venait à Carthage, pour quelque œuvre de piété, sitôt qu'il paraissait en public, on s'éclatait de rire, on le sifflait on le chargeait de reproches. La grande passion des Africains était les spectacles. Au siege de Carthage, tandis qu'une partie des habitants se voyaient égorger par l'ennemi au pied des murs, les autres étaient étaient occupes au theâtre à rire et à pousser des cris de joie. Il fallut que les Vandales les réduisissent en esclavage pour reformer leurs mœurs. Ces Barbares étaient chastes lorsqu'ils arriverent en Afrique. Ils avaient horreur des crimes qui attaquent la pudeur. Ils défendirent sous peine de mort la prostitution ; ils fermèrent les lieux de débauche, et proscrivirent les courtisanes ou les forcèrent à se marier (1).

Genséric avait abandonné la Mauritanie pour se jeter dans la Numidie et dans la Proconsulaire, provinces beaucoup plus riches et plus peuplées. Il s'y empara de toutes les villes, excepté Cirthe, Hippone et Carthage. Boniface, avec des forces trop inférieures, hasarda une bataille : il fut défait et contraint de se renfermer dans Hippone. Le vainqueur vint l'y assiéger à la fin de mai 430 (2).

Dès la première irruption des Vandales, saint Augustin pleurait sans cesse sur les maux présents et futurs de l'Afrique. Cependant son extrême douleur ne diminuait en rien sa foi et sa générosité épiscopale. Consulté par un évêque, s'il était permis aux pasteurs des peuples de les laisser fuir et de se retirer eux-mêmes pour éviter le danger, il répondit que les évêques ne devaient point empêcher ceux du peuple qui voudraient se retirer ; mais qu'eux-mêmes ne pouvaient abandonner les eglises, ni rompre les liens par lesquels la charité de Jésus-Christ les avait liés à leur ministère ; et qu'ainsi, tant que leur présence était nécessaire à leurs peuples, ils ne pouvaient faire autre chose que de se remettre à la volonté de Dieu, avec une pleine confiance en son secours (3).

Son affliction devint encore bien plus grande, quand il vit sa ville d'Hippone assiégée. Cependant il avait la consolation de voir avec lui plusieurs évêques, entre autres Possidius de Calame, l'un des plus illustres de ses disciples, celui-là meme qui nous a laissé sa vie. Ils mêlaient ensemble leur douleur, leurs gémissements et leurs larmes. Saint Augustin demandait à Dieu, en particulier, qu'il lui plût de délivrer Hippone des ennemis qui l'assiégeaient, ou du moins de donner à ses serviteurs la force de supporter les maux dont ils étaient menacés, ou enfin de le retirer du monde et de l'appeler à lui. En effet, il tomba malade de la fièvre le troisième mois du siége, et on vit par là que Dieu n'avait point rejeté la prière de son serviteur.

Pendant sa maladie, il fit écrire et mettre contre la muraille, auprès de son lit, les psaumes de David sur la pénitence ; il les lisait en versant continuellement des larmes. Dix jours avant sa mort, il pria ses plus intimes amis, et les évêques mêmes, que personne n'entrât dans sa chambre, sinon quand le médecin venait le voir ou qu'on lui apportait de la nourriture : il employait tout ce temps à l'oraison. Enfin, son dernier jour étant arrivé, Possidius et les autres de ses disciples et de ses amis vinrent joindre leurs prières aux siennes, qu'il n'interrompit que quand il s'endormit en paix. Jusque-là, il avait conservé l'usage de tous ses membres, et ni son ouïe ni sa vue ne s'étaient affaiblies. Comme il avait embrassé la pauvreté volontaire, il ne fit point de testament : il n'avait rien à laisser à personne ; mais il recommanda que l'on conservât avec soin la bibliothèque de l'église et tous les livres qu'il pouvait avoir dans la maison, pour ceux qui viendraient après lui. Possidius raconte que la ville d'Hippone ayant été incendiée quelque temps après, cette bibliothèque fut conservée au milieu des flammes et du pillage des Barbares (4). On met la mort de saint Augustin au 28 août 430. Il avait vécu soixante-seize ans, et servi l'Eglise près de quarante, en qualité de pretre ou d'évêque.

Avec saint Augustin mourut en quelque sorte l'Afrique chrétienne et civilisée. Car, depuis cette époque jusqu'à ce qu'elle expira sous le fer des musulmans, son existence ne fut qu'une longue agonie. Aujourd'hui il semblerait que la Providence veuille la ressusciter, et la ressusciter par la provin[ce] meme que saint Augustin a illustrée par [sa] vie et par sa mort, le pays d'Alger et [de] Bone (5).

(1) Salv., l. VII et VIII. — (2) P[illegible], De Vandal. l. I, c. III. — (3) Aug., *Epist.* CCXXVIII. — (4) Possidius, S. Aug. — (5) Ces paroles s'écrivaient au mois de mai 1838.

NOTE RELATIVE A LA PAGE 813

Ce que nous avons cru devoir dire sur ce que saint Augustin laisse à désirer dans ses ouvrages contre les pélagiens, nous a valu certaines observations de la part de quelques amis. L'un d'eux a même fait imprimer les siennes à la fin du septième volume de l'édition belge. Ces observations, nous les avons lues attentivement. Voici nos réponses et nos excuses.

Nos amis nous indiquent des théologiens à consulter. Nous avons prévenu leurs désirs il y a plus de vingt ans. Avant même d'écrire le premier livre de cette histoire, nous avons voulu éclaircir en particulier la question fondamentale de la grâce divine et de la nature humaine. Nous avons recueilli avec tout le soin possible ce que l'Eglise catholique, apostolique et romaine croit et enseigne sur cette matière; nous avons surtout considéré attentivement les propositions y relatives qu'elle condamne en Luther, Calvin, Jansénius, Baïus et Quesnel, afin de connaître d'une manière plus nette et plus précise, non-seulement ce qu'elle croit et enseigne, mais encore les expressions qu'elle approuve ou improuve. Nous avons consulté les théologiens les plus autorisés dans l'Eglise, principalement saint Thomas. Le résultat de nos études, nous l'avons communiqué de vive voix et par écrit à plusieurs personnes capables d'en juger : et c'est sur leur avis que nous l'avons publié sous le titre *De la Grâce et de la Nature*, en 1838 (1), quatre ans avant la publication du premier volume de cette histoire. Nos amis peuvent donc penser que nous n'avons rien fait à la légère. C'est d'après la doctrine de l'Eglise, ainsi constatée, que nous jugeons, sans acception de personnes, les ouvrages qui traitent de la grâce divine et de la nature humaine. Notre but n'est point d'accuser ou de justifier telle ou telle époque, tel ou tel personnage de l'histoire, mais de rendre témoignage à la vérité. Car, encore une fois, à nos yeux, l'histoire universelle de l'Eglise catholique est le jugement de Dieu en première instance sur la famille humaine. Or, le premier caractère de ce jugement, c'est la vérité, sans acception d'époques, de nations, ni de personnes. Notre unique ambition est d'être un témoin fidèle ; et, Dieu aidant, nous le serons jusqu'au bout, dussions-nous y perdre la bienveillance de tous nos amis, même y perdre la vie.

L'auteur de la note insérée dans l'édition belge, convient avec nous, pour le fond, que saint Augustin laisse quelque chose à désirer dans ses ouvrages contre les pélagiens. « En combattant les pélagiens, dit-il, saint Augustin a parlé d'une manière obscure du libre arbitre de l'homme depuis sa chute. » Or, nous pensons tout à fait la même chose. Nous pensons que, dans ses ouvrages contre les pélagiens, saint Augustin ne donne pas une idée aussi nette que saint Thomas, et que les décisions modernes de l'Eglise, sur le libre arbitre de l'homme avant et après sa chute, ni par conséquent sur les graves questions qui s'y rattachent. Nous pensons de plus que, depuis deux siècles, cette obscurité fâcheuse se rencontre dans bien des auteurs et des prédicateurs ; obscurité qui va plus d'une fois jusqu'à nous donner pour la doctrine de l'Eglise, des propositions que l'Eglise a condamnées formellement (2); obscurité qui ne contribue pas peu à l'envahissement du rationalisme, du naturalisme, du panthéisme doctrinal et politique. Car si les prédicateurs et les écrivains catholiques eux-mêmes ne donnent pas une idée juste et nette de la grâce divine et de la nature humaine, du libre arbitre de l'homme avant et après sa chute, etc., comment veut-on que les autres ne confondent pas la grâce avec la nature, la foi avec la raison, l'Eglise avec l'Etat, le sacerdoce avec l'empire, le Créateur avec la créature, Dieu avec le monde?

Comme nous avons pour but, dans tout notre travail, d'éclaircir cette confusion, nous croyons devoir en conscience signaler tout ce qui peut l'entretenir. L'estimable auteur de la note pense que, d'après saint Augustin, le libre arbitre de l'homme n'a point péri, mais qu'il a conservé non-seulement la puissance de pécher, mais encore celle de faire quelque bien dans l'ordre naturel. Il cite en preuve cette parole du saint docteur : « Nous ne disons pas que le libre arbitre ait péri dans l'homme par le péché d'Adam, mais qu'il a la puissance de pécher dans les hommes [illegible] au diable; quant à bien vivre, il [illegible] puissance, que quand la volonté de l'homme aura été délivrée par la grâce de Dieu, et aidée à tout bien d'action, de pensée et de parole (3). » Nous l'avouons franchement, ce texte nous paraît prouver tout le contraire de ce que pense l'auteur de la note, savoir que le

(1) Chez Gaume et C[illegible]. — (2) En voir un exemple, t. V, p. 40. [illegible] ouvrage qui circule [illegible] n, même en Belgique. — (3) [illegible] de [illegible] humana [illegible] valere [illegible] bene [illegible] non valere [illegible] ipsa voluntas hominis Dei gratia fuerit liberata, et ad omne bonum actionis, cogitationis, sermonis adjuta. (Lib. II, ad Bonif., c. xv.)

libre arbitre de l'homme n'a plus par lui-même aucune puissance de faire aucun bien ni même de le penser.

L'auteur de la note dit p. 532 : « Jamais saint Augustin n'a enseigné que les vertus des païens fussent des péchés ou des crimes par rapport à la loi naturelle : au contraire, il a dit maintes fois que leurs actions morales étaient bonnes et louables dans l'ordre naturel. » D'après cela, saint Augustin aurait distingué nettement entre les vertus et les œuvres surnaturellement bonnes et méritoires de la vie éternelle, les premières ayant Dieu pour motif, et non pas les secondes.

Il est vrai, cette distinction se trouve dans l'ouvrage contre Julien d'Eclane ; mais elle est de Julien. Et voici ce que l'évêque d'Hippone y répond : « On ne saurait dire combien vous trompe l'opinion d'après laquelle vous avez dit : « Toutes les vertus sont des affections par lesquelles nous sommes ou fructueusement ou stérilement bons. » Car il est impossible que nous soyons bons stérilement. En effet, un bon arbre produit de bons fruits. Or, comment Dieu, qui destine la hache aux arbres qui ne produisent pas de bons fruits, pourrait-il couper et jeter au feu de bons arbres. Par conséquent, les hommes ne sont d'aucune manière stérilement bons ; mais ceux qui ne sont pas bons, peuvent être les uns moins, les autres plus mauvais (1). » Ces paroles ne contredisent-elles pas un peu l'auteur de la note.

Nous pensons que, si saint Augustin s'exprime d'une manière si obscure, pour le moins, c'est qu'il s'est mépris sur le sens de ces paroles de saint Paul : *Omne quod non est ex fide peccatum est* : tout ce qui n'est pas selon la foi, est péché. Ce que saint Paul entend de la bonne foi de ceux qui mangeaient, contre leur intime persuasion, des viandes défendues par la loi de Moïse. Saint Augustin suppose, au contraire, que l'Apôtre l'entend de la foi qui opère par la charité. Luther reconnaît jusqu'à deux fois que c'est une méprise. Luther cependant, et, avec lui, Jansénius abusent de cette méprise évidente du saint docteur, pour soutenir que toutes les actions des infidèles sont des péchés.

L'estimable auteur de la note dit à ce propos : « Lorsque saint Augustin employa ces paroles, il distingua toujours la valeur morale des œuvres dans l'ordre naturel, de leur valeur morale dans l'ordre surnaturel. » Il apporte en preuve le passage suivant de saint Augustin parlant à Julien d'Eclane : « Si un païen, dites-vous, revêt un homme nu, est-ce un péché, parce que ce n'est pas selon la foi ? — Absolument en tant que ce n'est pas selon la foi, c'est un péché ; non pas que le soi le fait même, qui est de couvrir un homme nu, soit un péché ; mais de se glorifier d'une telle œuvre non dans le Seigneur, un impie seul niera que c'est un péché (2). » Il nous semble que ce texte prouve tout le contraire de ce que veut l'auteur de la note. Saint Augustin convient seulement que l'acte matériel de couvrir un homme nu n'est pas de soi un péché, mais son raisonnement suppose que cet acte est toujours un péché de la part d'un païen. Autrement, que signifierait son argumentation ? D'ailleurs, est-il bien conforme à la doctrine de l'Eglise, de dire que se glorifier d'une bonne œuvre, d'une aumône, non dans le Seigneur, mais dans le fond de son âme, et sans penser plus loin, est-il bien vrai, est-il bien conforme à la doctrine de l'Eglise, de dire que ce soit là un péché ? L'auteur de la note le pense-t-il vraiment ?

Julien s'expliquait : J'appelle stérilement bons les hommes qui, ne faisant pas pour Dieu le bien qu'ils font, n'obtiennent point de lui la vie éternelle. » L'évêque d'Hippone traite cette réponse de vaine. Quoi donc, s'écrie-t-il, un Dieu juste et bon enverra des bons dans la mort éternelle ? Je suis las de répéter combien il est absurde de dire, d'écrire et de penser des choses pareilles. — Comprenez donc une fois ce que dit le Seigneur : Si votre œil est mauvais, tout votre corps sera ténébreux ; mais si votre œil est simple, tout votre corps sera lumineux : et comprenez que cet œil est l'intention avec laquelle chacun fait ce qu'il fait ; et apprenez par là que celui, qui ne fait pas les bonnes œuvres avec l'intention d'une foi bonne, c'est-à-dire, de celle qui opère par la dilection, il est tout entier tel qu'un corps composé d'œuvres, ainsi que de membres, qu'il est tout entier ténébreux, c'est-à-dire, plein de la noirceur des péchés (3). » Dans ces paroles, saint Augustin ne semble-t-il pas rejeter formellement la distinction entre les bonnes œuvres, fructueuses ou stériles pour le ciel ? Ne semble-t-il pas conclure expressément que toutes les œuvres qui ne sont pas faites avec l'intention de cette foi qui opère par la charité, sont des péchés ? Si telle n'est pas sa conclusion, que signifie son raisonnement ?

Dans le numéro précédent il termine une

(1) Quapropter dici non potest quantum te ista fallat opinio, qua dixisti : « Omnes virtutes affectus esse, per quos aut fructuose aut steriliter boni sumus. » Fieri enim non potest ut steriliter boni simus. Arbor enim bona bonos fructus facit. Absit autem ut Deus [illegible] arbores non facientes fructum bonum, excidat et in ignem mittat arbores bonas. N[illegible] homines steriliter sunt boni : sed qui boni non sunt, possunt esse alii minus, alii [illegible] Julien d'Eclane, l. IV, c. III, n. 22.) — (2) « Si gentilis, inquis, nudum operuerit, [illegible] ex fide peccatum est ? » Prorsus in quantum non est ex fide, peccatum est, non quia [illegible] quod est nudum operire, peccatum est : sed de tali opere non in Domino g[illegible] esse peccatum. (Contra Julian. l. IV, c. III, n. 30.) — (3) [illegible] Et tunc [illegible] qua facit quisque quod facit, et per hæc disce eum qui non facit opera bona [illegible] hoc est, ejus quæ per dilectionem operatur, totum quasi corpus, quod illis quasi membris [illegible] constat, tenebrosum esse, hoc est, plenum nigredine peccatorum. (*Ibid.*, n. 33.)

argumentation semblable par cette raison générale : « *Omne [illegible], velis nolis, quod non est [ex] fide, peccatum est* : car, veuillez-le ou ne le veuillez pas, [t]out ce qui n'est pas selon la foi, est péché. »

D'après tout cela, [illegible] croyons [illegible] en con[illegible] [illegible] pers[illegible] [illegible] [illegible] saint Augustin [illegible] à desirer dans ses ouvrages contre les pélagiens

DISSERTATIONS SUR LE LIVRE TRENTE-HUITIÈME

I

AFFAIRE DU PRÊTRE APIARIUS, SON APPEL AU PAPE ZOZIME ET DE LA CONDUITE DES ÉVÊQUES D'AFRIQUE

Parmi les événements qui remplirent le pontificat du Pape Zozime, il faut mentionner la célèbre controverse qui s'éleva, avec les évêques d'Afrique, au sujet des appels, et qui continua de se traiter sous les papes Boniface et Célestin Ier, successeurs de Zozime. Apiarius, prêtre de l'Église de Sie, en Afrique, avait été déposé par Urbain, son évêque, et privé de la communion de l'Église. Apiarius en appela de la sentence de son évêque, au jugement du Pontife romain, et se rendit à Rome pour suivre son appel. Zozime crut devoir accepter l'appel d'Apiarius, bien que les évêques africains prétendissent que c'était une coutume propre aux églises d'Afrique, qu'il n'y fût pas permis aux prêtres et aux clercs inférieurs, condamnés par les évêques, d'en appeler au Pontife romain. Les évêques africains estimèrent donc la chose nouvelle et contraire à la discipline de leurs sièges; ils la supportèrent même avec tant de regret que, chose inouïe auparavant, ils dressèrent dans un synode, l'an 418, un canon pour interdire ces sortes d'appel.

Zozime était obligé, par devoir, de conserver les prérogatives de sa chaire; il désirait d'ailleurs traiter, avec prudence, la controverse soulevée, et, autant que possible, sans trouble de paix; il ne jugea donc pas opportun de régler l'affaire à Rome, mais envoya des légats en Afrique pour s'enquérir de l'affaire avec les évêques voisins. Cette légation fut confiée à Faustin, évêque de Potenza, à Philippe et Asello, prêtres de l'Église romaine. Dans le concile tenu, l'an 418, en Afrique, il avait été décidé : « Qu'il plaisait que les prêtres, diacres et clercs d'un rang inférieur, dans les affaires qu'ils pourraient avoir, s'ils n'étaient pas satisfaits des jugements de leurs évêques, pourraient se faire entendre des évêques voisins. » Les évêques d'Afrique ne pouvaient donc pas voir à contre-cœur, que la cause d'Apiarius fût connue des évêques voisins puisque cela, parmi eux, devait être commun.

Ce qui pouvait déplaire aux évêques était donc contenu uniquement dans la délégation apostolique qu'avait résolue Zozime. Or, pour montrer encore en ce point sa modération, le Pontife allégua, dans son commonitoire, les canons V ou VII et XVII du concile de Sardique; de plus, les légats ne devaient pas seulement exposer, suivant l'Écriture, l'usage de ces canons, ils devaient encore en donner un commentaire verbal. Ainsi Faustin, au concile qui se tint à Carthage, en 419, dit : « Les injonctions du Siége apostolique nous ont été notifiées, les unes par écrit, les autres par ordre... comme nous l'avons rappelé précédemment. » En outre, Faustin dit que Zozime lui avait ordonné, en traitant de canons, « de conserver les constitutions et la coutume; parce que certaines choses sont prescrites par la loi et les canons, certaines autres sont confirmées par la coutume. »

Les canons de Sardique cités dans le commonitoire, bien qu'ils eussent été dressés par le concile de ce nom, étaient appelés par le Pape Zozime, canons de Nicée, parce qu'ils se trouvaient sous cette rubrique dans les manuscrits de l'Église romaine. Lorsque les légats eurent cité ces canons, les évêques africains s'étonnèrent qu'on les appelât canons de Nicée, parce qu'ils ne les trouvaient pas dans les exemplaires de ce concile; ils envoyèrent donc à Constantinople, à Alexandrie et à Antioche, des ambassadeurs, pour demander aux évêques de ces églises, de rechercher les canons de Nicée et voir si l'on y trouvait ceux que citait le pape Zozime. Cependant, pour montrer leur grande déférence entre le Pontife romain, ils rendirent à Apiarius son ancien grade, lui rendirent la communion; quant à Apiarius, il quitta le diocèse de Sie et fut incorporé au [illegible] de Tabracène.

On rechercha avec soin dans les archives d'Alexandrie, d'Antioche et de Constantinople; mais on ne trouva nulle part ces canons

de Nicée. Les évêques d'Afrique écrivirent donc à Boniface Ier, qui avait succédé à Zozime, et l'avertirent que Zozime avait cité, dans l'affaire d'Apiarius, des canons de Nicée, qui n'étaient point relatés parmi les canons de ce concile.

L'an 426, lorsque Célestin Ier monta sur le Saint-Siége, il fut traité, de nouveau, d'Apiarius entre le Pontife romain et les évêques. Apiarius, coupable de nouveaux crimes, avait été déposé une seconde fois et privé de la communion par l'Eglise de Tabracène. Alors il s'était rendu à Rome pour plaider sa cause en présence de Célestin, et Célestin, circonvenu par ses fraudes, l'avait traité comme innocent et l'avait rétabli à communion. Ensuite il le renvoya en Afrique, avec Faustin, évêque de Potenza. Aurèle, évêque de Carthage, tint, dans cette ville, un concile national : là, Apiarius, poussé par le sentiment et la gravité de ses crimes, se confessa, en présence des évêques, coupable des forfaits qui l'avaient fait condamner par l'Eglise de Tabracène. Sur quoi, Aurèle et plusieurs évêques d'Afrique crurent avoir trouvé une occasion, très-favorable, d'écrire de toute cette affaire au Pape ; ils le firent de manière à s'efforcer de montrer que les prêtres et les clercs inférieurs n'avaient pas, en Afrique, le droit d'en appeler du jugement des évêques, au souverain Pontife ; ils ajoutèrent même quelque chose pour émettre un doute au sujet des appels même des évêques. Toutefois les papes n'y eurent aucune considération; ils usèrent, dans la suite, de leur droit propre de primauté, et reçurent les appels que leur adressaient, de temps à autre, les prêtres et les évêques d'Afrique.

Telle est, en abrégé, l'histoire de cette controverse entre les évêques d'Afrique et les papes Zozime, Boniface et Célestin. Nous l'avons tirée des actes du premier concile de Carthage, en 419, et des lettres que les évêques d'Afrique envoyèrent aux papes. Denys le Petit la rapporta dans la collection de canons qu'il publia à Rome, lorsque le souvenir des faits était tout récent, c'est-à-dire à la fin du cinquième siècle ou au commencement du sixième. On pouvait alors pertinemment juger si le récit était exact ou supposé. Aussi quand Denys, qui était connu pour son intégrité et sa grande connaissance de l'histoire, eut publié ces pièces, les Grecs et les Latins, pendant longtemps, les jugèrent parfaitement authentiques. Des érudits, Népomucène Alberius et Marc-Antoine Capelli, ont tenté de les reléguer parmi les fables ; mais l'un a reconnu son erreur et il est inutile de réfuter l'autre.

Maintenant que faut-il penser de la sentence et de la conduite des évêque d'Afrique ?

Les frères Ballerini (1) montrent, qu'à consulter, soit les actes du concile de Carthage, en 419, soit les lettres des évêques Boniface et Célestin Ier, on ne trouve rien par quoi ces évêques refusent effectivement au Saint-Siége, le droit de recevoir les appels des clercs. Les raisons qu'ils invoquent, pour amener les papes à ne pas recevoir ces appels, sont empruntées à la distance des lieux qui ne permet pas de connaître aisément les circonstances de la cause, au péril de fraudes ou de délai, au danger de laisser les méchants abuser de l'appel pour décliner ou retarder la peine de leurs crimes. La cause d'Apiarius en fournissait elle-même un exemple particulier. Quoique condamné à bon droit, et justement, pour des crimes parfaitement connus des Africains, il s'était cependant défendu par l'échappatoire d'un appel ; il avait [illegible] ment circonvenu le légat Faustin, que celui-ci paraissait plutôt son défenseur que son juge. Apiarius avait si bien compris l'avantage de sa position, que, convaincu par la conscience de ses crimes, il ne les avait confessés qu'après trois jours de discussion.

Il est remarquable, d'ailleurs que les Africains, tout en détournant le Pape de recevoir les appels ne révoquaient pas en doute le droit du Saint-Siége à les recevoir. Cette conduite, en présence de deux légations, montre assez la déférence qu'ils savaient due à la chaire apostolique. A la première arrivée de Faustin, bien que les évêques ne trouvassent pas, dans leurs exemplaires du concile de Nicée, les canons nicéens que citait le pape Zozime dans son commonitoire, Apiarius fut pourtant rétabli dans sa première dignité : la seconde légation fut également reçue, bien qu'alors les Africains eussent connu, par une enquête, que ces canons ne se trouvaient pas dans les actes de Nicée.

Les Africains ne pouvaient certainement pas combattre le droit propre du pontife romain, de recevoir les appels dans toutes les causes de l'Eglise, et, parce que ce droit découle de la primauté divinement instituée par Jésus-Christ, et parce que ce droit s'étend plus spécialement sur l'Afrique, à raison de la dignité patriarcale du Pape, sur toutes les provinces d'Occident. Personne, en effet, ne peut mettre en controverse que le pontife romain, à raison de la principauté qu'il a divinement reçue sur toute l'Eglise, peut requérir dans toutes les causes des évêques ou des autres, exercer la puissance de juger et recevoir les appels. Ce droit est essentiellement uni à sa primauté. On peut lire P. de Marca (2), Emmanuel Schelstraat (3), Léon Allatius (4), Henri Valois (5), Jacques Sirmond (6), Christian Lupus (7), et tous ceux qui ont réfuté Saumaise et Launoi, sur les limites du patriarcat romain. Comme il n'est pas douteux que le Pape, dès l'ère apostolique a obtenu ce droit patriarcal sur tout l'Occident, et par conséquent sur l'Afrique, il est par là même certain qu'il

(1) [illegible] S. Léon, t. II, [illegible] observations contre la Diss. V de Quesnel. — (2) De con[illegible] [illegible] l. [illegible] — (3) Diss. VI, [illegible] — (4) De [illegible] de l'Eglise d'Orient et d'Occident, l. I, c. [illegible] — (5) [illegible] ch. VI. — (6) Diss. II sur les églises suburbicaires. — (7) Scolies sur le canon V, de Nicée.

vertu de ce droit, il a pu recevoir les appels, même quand les appelants n'étaient pas ornés de la dignité épiscopale.

Voici ce qui fut décidé au concile de Cartage en 419 (1). « Il a plu que les prêtres, diacres et autres clercs inférieurs, dans leurs affaires, s'ils se plaignent des jugements des évêques, aillent, du consentement de l'ordinaire, trouver les évêques voisins et terminent avec eux l'affaire. Que s'ils veulent encore en appeler, qu'ils n'en appellent pas à des jugements d'outre-mer, mais aux primats de leurs provinces ou au concile universel, comme cela a été souvent réglé pour les évêques. Que celui qui en aura appelé aux jugements d'outre-mer, ne soit reçu de personne à la communion dans la même province. »

Par ces paroles : *Sicut et episcopis sæpius constitutum est :* ceux qui ont tiré, du fait des Africains, un argument contre le droit d'appel au Saint-Siége, comprennent que les appels des évêques aux papes étaient eux-mêmes interdits. Mais c'est là une opinion fausse. Je ne la combattrai point en disant que les paroles précitées sont apocryphes et ajoutées après coup, car les Ballerini ont démontré qu'il fallait les tenir pour authentiques; mais je n'ai pas besoin de cette réponse pour démontrer que les Africains n'ont point voulu empêcher les appels des évêques. En premier lieu, il constate, par des monuments très-certains que si les Africains croyaient étrangers à la discipline de leurs églises, les appels au Saint-Siége, provenant des prêtres et des clercs inférieurs, ils ne pensaient pas de même des évêques ; les appels des évêques, ils ne les tenaient pas pour étrangers à leur discipline, puisque les évêques de ces églises avaient coutume d'en appeler au pontife romain, sans soulever la répugnance de leurs collègues.

Il suffit, pour le prouver, de citer le témoignage de saint Augustin dans une lettre (2) à certains évêques donatistes, au sujet de Cécilien que les donatistes avaient déposé : « Il pouvait, dit-il, ne pas se soucier beaucoup de la multitude d'ennemis qui conspiraient, lorsqu'il se voyait uni par des lettres communicatoires, et à l'Eglise romaine, laquelle a toujours reçu la principauté de la chaire apostolique et aux autres terres d'où l'Evangile est venu en Afrique ; il était prêt à y plaider sa cause si ses adversaires avaient tenté de lui aliéner ces églises... Car il ne s'agissait pas ici de prêtres, de diacres ou de clercs inférieurs, mais de collègues qui pouvaient réserver sa cause entière au jugement d'autres collègues, surtout des Eglises apostoliques... Surtout lorsqu'il voyait l'examen de sa cause intact et entier par devant l'Eglise d'outre-mer, étrangère aux inimitiés et aux passions des deux partis. » Si Augustin n'enseigne pas ici qu'il est connu en Afrique et usité de son temps, que les évêques peuvent parfaitement en appeler au pontife romain, je ne sais si l'on pourra jamais démontrer quoi que ce soit par le témoignage des anciens.

En outre, les paroles que nous avons soulignées ne se rapportent pas à la première partie du canon : *Qu'ils n'en appellent pas aux jugements d'outre-mer*, mais à celle où il est dit : *Aux primats de leurs provinces ou au concile universel.* On veut faire comprendre qu'il est décidé que les prêtres et les clercs inférieurs doivent en appeler, non au siége apostolique, mais aux primats ou au concile universel d'Afrique, décision qui avait été déjà portée pour les évêques, qui pourtant pouvaient en appeler au pontife romain. Avant cette époque, les prêtres, après le jugement de leur évêque, pouvaient en appeler à six évêques voisins, qui définissaient leur cause. C'est ce qu'enseigne saint Augustin (3) : « Il a été décidé par les conciles que la cause d'un prêtre se termine par le jugement de six évêques. » Ce point avait été décidé, en effet, par le concile d'Hippone en 392, et par le concile de Carthage en 397. Après l'appel d'Apiarius, un nouveau droit s'introduisit. Comme les évêques pouvaient en appeler au primat ou au concile universel, bien qu'il ne leur fût pas défendu d'en appeler au pape, ainsi les prêtres et les autres clercs pouvaient en appeler au primat et au concile universel d'Afrique. Aussi, les évêques d'Afrique, dans leur lettre à Célestin, pour montrer que ce nouveau droit rend inutile l'appel des clercs à Rome : « C'est surtout, disent-ils, parce qu'il est permis à chacun, s'il est offensé du jugement de ses proches, d'en appeler au concile de sa province, ou au concile national. »

Par la même raison qui démontre qu'on n'a jamais pu trouver, en Afrique, un décret qui défende aux évêques l'appel à Rome, il est certain que le plus souvent on leur donnait, pour juges, les primats ou le concile général. C'était un point défini par les conciles d'Hippone, de Carthage et d'autres lieux. Le passage précité : *Sicut et episcopis sæpius constitutum est*, doit donc se rapporter aux primats ou au concile universel d'Afrique, non aux jugements d'outre-mer et aux appels de Rome.

De ce que les évêques d'Afrique, dans leur lettre à Celestin, ne parlent pas seulement des appels des prêtres et des clercs inférieurs, mais des appels des évêques au Saint-Siége, il ne s'en suit pas qu'ils tiennent les deux sortes d'appel pour étrangers à la discipline de l'Afrique : car ils ne parlent pas au même titre de ces appels. « Les subterfuges méchants des prêtres et des autres clercs, disent-ils (4), il est digne de votre Sainteté de les repousser, parce qu'aucune décision des pères ne les soustrait au jugement de l'Eglise d'Afrique. » Au sujet des appels des évêques au Saint-Siége, ils disent (5) : « Nous vous supplions de ne pas admettre si facilement ceux qui [illegible] à Votre Sainteté et de ne pas recevoir désormais à

(1) Can. xxviii. — (2) *Epist.* clxii. — (3) *Epist.* lxv. écrite en 402. — (4) N° 3. — (5) N° 2.

votre communion ceux que nous avons excommuniés. » Après avoir cité le décret de Nicée : « Quoique, disent-ils, il s'applique surtout aux clercs inférieurs et aux laïques pour les contenir, combien plus le concile a-t-il voulu le faire observer des évêques, de peur que suspens de la communion dans leur province, ils ne paraissent rétablis par Votre Sainteté trop à la hâte et sans titre. » Pour qui parcourt cette lettre, il est facile de voir que les évêques d'Afrique ne se prêtent pas aux appels des prêtres et des clercs d'un ordre inférieur, prétendant que cela est étranger aux mœurs et à la discipline de leur église ; quant aux appels des évêques, ils prient seulement le pontife de les rendre plus rares pour prévenir les abus que pourraient engendrer leur fréquence et la facilité à les accueillir.

Cette conduite des évêques d'Afrique accuse à merveille leur sentiment ; ils reconnaissent que les appels des évêques au Pape sont en usage et ne peuvent pas être empêchés. Celui qui demande seulement qu'une chose se fasse assez peu et qu'on empêche seulement les abus, qui pourraient se multiplier, si l'on ne le traitait pas avec prudence, celui-là certainement ne combat pas l'usage de la chose, il en démontre, au contraire, l'existence et la met hors de toute controverse.

Il nous reste à examiner comment les canons cités par Zozime dans son commonitoire, sont ceux qui traitent des appels des évêques. On pourrait tirer de là un argument pour persuader que Zozime a dû négocier pour démontrer que les appels des évêques revenaient au Saint-Siége. Mais les paroles de Faustin, citées plus haut, expliquent comment les canons cités dans la cause d'un prêtre, sont ceux qui s'appliquent aux appels d'évêques. Au concile de 419, Faustin dit qu'il fallait conserver, des canons de Nicée, et leur constitution et leur coutume, parce que certaines choses se règlent par *ordre* et par *canon*, tandis que d'autres se confir[illegible] [illegible] canon et de coutume [illegible] par l'usage, et [illegible] les canons dans la cause d'un prêtre. Par le canon il comptait que la délégation apostolique était approuvée en matière d'appel ; la coutume pouvait montrer que la délégation, reçue dans les appels d'évêques, était reçue aussi par l'usage dans les appels des prêtres et des clercs d'un rang inférieur.

Par cette manière d'agir, Faustin obtenait l'assentiment des évêques d'Afrique, si l'on se décidait à recevoir dans l'appel du prêtre Apiarius, ce qui avait été décrété pour les appels du premier ordre ; surtout lorsque les légats du saint siége, envoyés en Afrique, ne devaient pas juger seuls, mais avec les évêques voisins et selon la discipline africaine. On comprend donc comment les canons, qui traitent des évêques, ont pu être cités par Zozime dans les canons d'un prêtre, et l'on voit que ces canons n'ont pas été [illegible] pour qu'on mettait en doute les appels des évêques au Saint-Siége. Mais cela suffit pour comprendre cette controverse et montrer comment l'affaire a été traitée.

Nous pourrions nous arrêter ici à ce que dit de cette controverse, le cardinal de La Luzerne, pour en tirer des arguments en faveur de la *défense de la déclaration*. Il nous paraît inutile de le faire. Ce que nous avons dit plus haut montre assez la déférence des évêques d'Afrique pour le Saint-Siége, puisqu'ils rendirent à la communion le prêtre qui avait appelé, avant même que le pape Zozime n'eût cité les canons de Nicée. Que lesdits évêques aient demandé à avoir connaissance de ces canons, que le pontife romain les ait cités pour confirmer son droit, cela ne prouve nullement que ce droit reposait seulement sur les canons. Il est assez évident, en effet, par le contexte des canons de Sardique, que le droit pontifical de recevoir les appels, ne procède pas de la loi ecclésiastique.

II

DE L'HÉRÉSIE PÉLAGIENNE ET DE LA CONDUITE DU PAPE ZOZIME ENVERS CÉLESTIUS

Sous le pontificat d'Innocent Ier, s'éleva l'hérésie dite pélagienne, dont le dogme principal est que les hommes ne sont pas souillés du péché originel. Les pélagiens concluaient de là que la mort, la passion, la concupiscence sont des conditions innées de l'humaine nature ; que la nature humaine n'est point viciée par la désobéissance de nos premiers parents, par ses propres forces et sans le secours de la grâce, il peut céder aux séductions du désir et éviter tous

les péchés ; que, par conséquent, la grâce divine n'est point nécessaire à la volonté pour produire des œuvres méritoires ; que le baptême enfin n'est point nécessaire aux enfants pour acquérir la vie éternelle. Que si les pélagiens parurent parfois admettre la grâce, c'était seulement pour opérer le bien avec facilité, non qu'ils la crussent absolument nécessaire pour le faire, affirmant d'ailleurs qu'elle ne nous était pas accordée gratuitement, mais selon nos mérites.

Pélage, Breton d'origine, comme le rapportent saint Prosper, saint Augustin, Orose et le V. Bède, moine de profession, non élevé aux saint ordres, fut, vers l'an 450, l'auteur de cette hérésie. Ce Pelage diffère d'un autre Pelage dont parle saint Jean Chrysostome dans sa lettre écrite en 405, d'Arabisse en Arménie et dont il déplore la chute comme d'un saint homme. Ce Pelage hérésiarque, d'après Orose son contemporain, qui en parle dans un écrit apologétique, était *un ministre de la table, nourri dans les bains et les festins, portant de larges épaules, d'une robuste encolure, le front couronné de graisse.*

Le principal disciple de Pelage fut Célestius, comme l'insinue saint Jérôme(1). Marius Mercator (2) dit que Celestius, de noble naissance, avait suivi les écoles. Gennade (3) ajoute que, dans sa jeunesse, il avait été un moine pieux comme le prouvaient ses ouvrages. Saint Augustin (4) parlant de Celestius, le dit homme d'un esprit très-vif, qui eut rendu, s'il se fût converti, de précieux services.

En plusieurs endroits de ses œuvres, saint Augustin dit que Pelage resta longtemps à Rome, et qu'avant de se faire connaître pour auteur d'hérésie, il parlait habituellement de manière à insinuer l'erreur qu'il prêcha par la suite. Un jour ayant entendu, à Rome, un évêque réciter la prière de saint Augustin : *Da quod jubes et jube quod vis :* Pélage eut presque une querelle avec cet évêque, comme le rapporte saint Augustin (5). Célestius s'attacha fortement à Pélage, vécut familièrement avec lui et devint le principal soutien de son erreur.

Pélage et Célestius se rendirent ensuite en Afrique. Pélage y resta peu de temps : c'était en 411, à l'époque où se tenait, à Carthage, une conférence avec les donatistes. « Autant que je m'en souviens (6), je l'ai vu une ou deux fois à Carthage. » Pélage se rendit ensuite en Asie et s'arrêta à Jérusalem. Célestius cependant resta à Carthage où il commença à prêcher les dogmes impies de Pélage. Paulin, diacre de saint Ambroise, l'ayant accusé près d'Aurèle, évêque de Carthage, il fut privé de la communion ecclésiastique. Alors il se retira à Ephèse, où il réussit à se faire élever au sacerdoce. A la prière de l'évêque Aurèle, qui voulait soutenir la foi des Carthaginois, Augustin, prononça devant le peuple, dans la basilique majeure des saintes Félicité et Perpétue, un discours où il réfuta publiquement les erreurs de Pélage.

Dans la suite, Pélage, pour défendre et propager ses erreurs, écrivit un livre où il s'efforçait de réfuter ce qu'avait dit, contre lui, Jérôme, dans sa lettre à Ctésiphon ; Augustin reçut ce livre par deux jeunes gens très-honnêtement élevés, mais trompés par Pélage, Timase et Jacob : Augustin lui opposa aussitôt son livre : *De la nature et de la grâce*, qui détacha de Pelage les deux jeunes gens. Cela arriva l'an 414.

L'année suivante, Pélage se faisait écouter de Jean, évêque de Jérusalem : sa cause fut renvoyée aux évêques latins. A la fin de l'an 415, se tint un concile à Lydda ou Diospolis. Deux évêques des Gaules, Eros et Lazare, dont le siége Apostolique avait approuvé la déposition, étaient venus en Orient ; informés des erreurs pélagiennes, ils donnèrent contre Pélage et Célestius, un livre, à Euloge, primat de Césarée en Palestine. Ce prélat tint un concile de quatorze évêques, dont parle saint Augustin (7), contre Julien. Les accusateurs manquant au concile, Pelage parla de manière à éviter la condamnation ; Le pape, Innocent I[er], dans sa lettre aux Africains, dit de ce Synode : « Pélage supprima les objections, partie en les évitant, partie en les couvrant de confusion par des griefs élevés contre sa personne ; il se purgea du reste, de certaines accusations, en les détournant par une fausse interprétation et en les niant plus par de faux arguments que par de vraies raisons, comme on put le voir plus tard. » Pélage montra, entre autres, plusieurs lettres qu'il avait reçues des évêques, une de saint Augustin lui-même, pour attester que les catholiques l'aimaient, et le tenaient en honneur. Glorieux de sa victoire, se comblant, lui et les siens, de félicitations, il se mit à poursuivre avec amertume notamment saint Jérôme.

Paul Orose, venant d'Orient en Afrique avec les reliques de saint Etienne, raconta ce qui s'était passé et le communiqua surtout à saint Augustin. En 416, l'évêque Aurèle réunit à Carthage un concile de soixante-huit évêques. Les évêques crurent devoir condamner l'erreur pélagienne, mais ils écrivent au pape Innocent, au sujet de la sentence rendue en concile. La même année se tint à Milève, sous Silvain, primat de Numidie, un concile de soixante et un évêques : dans ce concile, les évêques crurent également devoir proscrire l'erreur, et, par une lettre synodale à Innocent, accusèrent Pélage et Célestius.

Augustin, de son côté, envoya, sur toute cette affaire, à Innocent, des lettres souscrites par plusieurs évêques. Le 27 janvier 417, le pontife porta sentence contre Pélage et Célestius, ordonnant, s'ils ne revenaient à rési-

(1) *Procemium*, l. III, sur Jérém. — (2) Commonitoire à Pinta contre Julien. — (3) *De vir. ill.* ch. LXIV. — (4) *Ad Bonif.* l. II. — (5) *De dono perseverantiæ*, c. XX. — (6) *De gestis Pelagii*, c. XX. — (7) L. I, c. V.

...ence *de les priver de la communion ecclésiastique et de ne pas les recevoir dans le troupeau du Seigneur*. Augustin (1), parlant de ce décret d'Innocent : « Déjà, dit-il, on avait envoyé, sur cette affaire, deux conciles au siège apostolique : De là, sont venus des rescrits : la cause est finie. Plaise à Dieu que soit finie aussi l'erreur ! »

Peu après, mourut Innocent, le 18 mars 417. Il eut Zozime pour successeur. Nous ne parlerons pas ici de ce qu'écrivit Pélage à Innocent lorsqu'il apprit sa condamnation ; nous ne dirons pas de quels artifices, il se servit pour se défendre, lui et Célestius; nous nous attacherons plutôt à ce qui suivit l'élection de Zozime. Dès que les deux hérétiques apprirent son élévation au souverain Pontificat, ils crurent avoir trouvé l'occasion favorable pour rendre meilleure la condition de leur cause. Célestius vint donc en toute hâte à Rome pour se jouer de Zozime. A son arrivée, il se tourna vers ceux qu'il savait puissants par la faveur et l'autorité, ou dévoués à sa personne et à sa cause ; il flatta surtout Sixte, prêtre de l'Eglise romaine (qui, dans la suite, fut Sixte III) que les pélagiens disaient être le grand patron de leur cause, et n'omit rien pour se le rendre bienveillant dans la négociation de l'affaire.

Célestius se plaignit qu'on avoit trop précipité son jugement en Afrique et à Rome; dans la sentence contre lui et Pélage ; qu'on les avait condamnés sans les entendre ; que les deux évêques des Gaules, leurs ennemis personnels, avaient beaucoup contribué à cette condamnation. Du reste, il parlait de leur commune doctrine, de manière à dissimuler habilement les erreurs et à faire croire qu'il était bon catholique, il se disait croyant à beaucoup de choses touchant à la foi, mais sur lesquelles il n'était pas accusé ; et, par ruse, il effleurait à peine ce qui concernait sa cause. Augustin dit (2) : « Dans la supplique qu'il présenta à Rome, il expliquait autant qu'il le voulut sa foi, depuis la Trinité d'un seul Dieu jusqu'à la résurrection des morts ; mais personne ne l'avait interrogé là-dessus et il n'y avait là-dessus, aucune question. » En outre, il affirmait qu'il condamnerait ce que condamnait le siège apostolique, qu'il recevrait la sentence d'Innocent, et qu'il désirait se corriger de toutes ses erreurs.»

Comme Innocent lui même avait écrit que Pélage et Célestius pouvaient obtenir pardon, s'ils rétractaient leurs opinions fausses, il n'est pas étonnant que Zozime, entendant Célestius parler de la sorte, se soit montré bienveillant et ait pensé qu'un homme qui agit ainsi, n'est pas entaché de l'opiniâtreté hérétique. Quand Zozime eut entendu Célestius dans la basilique de saint Clément, il écrivit aux évêques d'Afrique des lettres dans lesquelles il ne changeait rien de ce qu'avait jugé Innocent; mais, pensant que l'hérétique parlait en toute sincérité et non par astuce, Zozime expliquait sa pensée suivant les plaintes qu'il avait reçues. Le Pape ordonnait aux évêques d'Afrique d'envoyer, dans l'espace de deux mois, des représentants : « Pour accuser Célestius présent de penser autrement qu'il ne l'affirme dans ses écrits et sa supplique; ou, pour apprendre, après sa confession si ouverte et si manifeste, qu'il ne reste aucun doute sur la pureté de sa foi. »

Zozime adressa encore aux évêques d'Afrique d'autres lettres plus pressantes. Le motif qui y avait déterminé le Pape, c'est que Pélage, après avoir pris connaissance du décret d'Innocent, avait envoyé au Pontife une lettre avec une profession de foi, écrite dans le même sens que les plaintes de Célestius, à Rome, au sujet du jugement porté dans la cause pélagienne. A la lettre de Pelage était jointe une lettre de Prayle, évêque de Jérusalem, successeur de Jean, recommandant à Zozime, Pélage, qu'il croyait catholique. Zozime touché des lettres de Pélage et de Praylin, écrivit plus sévèrement aux évêques d'Afrique et blâma même la conduite qu'on avait suivie, en Afrique, dans l'affaire de Pélage et de Célestius.

Les évêques d'Afrique supportèrent avec peine ces réprimandes : ils écrivirent donc d'abord, à Zozime, pour le prier de ne prendre aucune décision nouvelle sur cette affaire, avant l'envoi de la relation d'un concile qu'on allait tenir. Ce concile se célébra en 418. On envoya aussitôt des lettres au Pape, pour qu'il pût découvrir parfaitement toutes les fraudes de Célestius et de Pélage. Au reçu de ces lettres, Zozime appela Célestius en audience plénière; mais celui-ci comprenant que les lettres d'Afrique découvraient les faussetés qu'il s'était efforcé de persuader au Pape, s'enfuit de Rome. Zozime, voyant que ces hommes avaient essayé de le tromper et de le duper, ne crut pas devoir différer plus longtemps; il condamna donc Pélage et Célestius, ainsi que toute la doctrine déjà condamnée par les synodes d'Afrique et par Innocent Ier; et envoya, à tous les évêques de la chrétienté, une encyclique que Marius Mercator appelle *tractoire* ou *tractatoire*, c'est-à-dire qui épuisait la question.

Tout le monde vit alors clairement que les Pélagiens s'étaient vantés à tort d'avoir, pour patron de leur cause, le prêtre Romain Sixte. Car celui-ci, pour écarter cette infamie, prononça le premier, en présence d'un peuple nombreux, anathème contre Pélage et Célestius. Les Africains furent tellement réjouis de cette conduite de Sixte, que lui-même en avait fait part à Aurélius, qu'ils eurent soin de tirer copie de ses lettres et de les faire lire à leurs amis. « Que pouvait-on lire et entendre de plus agréable (3) que cette belle défense de la grâce, par la bouche même de celui qu'on disait le protecteur de ses ennemis? » Cependant les évêques d'Afrique, à la nouvelle de la condamnation portée à Rome contre les pé-

(1) Deuxième sermon sur les paroles de l'Apôtre. — (2) *Du péché orig.*, c. xxiii. — (3) S. Aug. *Epist.* cxv

lagiens et au reçu des lettres de Zozime avec le prononcé de la sentence, convoquèrent, le 1er mai 418, dans le sanctuaire de la basilique de Faustus, un concile national d'Afrique, condamnèrent de nouveau l'hérésie pélagienne, et louèrent fortement la sollicitude apostolique du pape Zozime. Suivant Prosper (1), deux cent quatorze évêques assistèrent à ce concile.

Ceux-là ont abusé de la conduite du pape Zozime, traitant Célestius avec trop de douceur, qui saisissent toute occasion de rabaisser les pontifes romains et qui nient leur infaillibilité quand ils définissent *Ex cathedrâ* des questions concernant la foi ou les mœurs. Cela se voit en particulier dans la *Défense de la déclaration* du clergé de France en 1682 (2) : L'auteur y parle de Zozime comme d'un pape qui s'est manifestement et gravement trompé en matière de foi, puisque, dans ses deux premières lettres aux évêques d'Afrique, il appelle catholiques Célestius et sa profession de foi. L'injustice de cette accusation contre le pape Zozime est évidente par la considération de l'histoire et par les exposés savants qu'en ont fait les défenseurs de la chaire apostolique, notamment le cardinal Orsi dans son ouvrage : *De l'irréformable jugement du pontife romain* dans la définition des controverses de foi (3).

Il n'est pas difficile de voir que Zozime ne peut pas être dit gravement trompé en matière de foi pour ce qu'il a fait envers Célestius. D'abord quand on voudrait accorder ce qui est faux, savoir : que Zozime quand il appela Célestius catholique, commit une erreur en matière de foi : pour soutenir la thèse de ceux qui attaquent l'infaillibilité pontificale, il faudrait dire que les lettres de Zozime aux évêques doivent compter parmi les définitions *Ex cathedrâ*. Car les défenseurs de la papauté ne mettent en cause que ces définitions. Or, cela ne peut se prouver d'aucune façon, si l'on considère les deux lettres que ce pontife écrivit aux Africains.

Le pape Zozime ne change rien au jugement du pape Innocent, il ne définit rien de nouveau, mais croyant Célestius non légitimement condamné, le présumant même, dans son cœur, catholique fidèle, il demanda aux Africains, par sa première lettre, d'envoyer à Rome, sous deux mois, des représentants pour traiter l'affaire en sa présence et montrer si Célestius avait rapporté faussement et par ruse tout ce qu'il disait. Dans sa seconde lettre, Zozime disait : « Que votre fraternité sache donc, qu'après la réception des lettres que vous nous avez envoyées, nous n'avons rien changé, mais nous avons laissé toutes choses dans le même état ; puisque, par nos lettres, nous avons indiqué à Votre Sainteté, que l'attestation, que vous nous aviez envoyée, subsistait ; attendu qu'il n'y a jamais témérité à permettre qu'on traite les choses longuement et qu'on ne doit pas, sans une sérieuse délibération, statuer sur ce qui doit être décidé par un jugement souverain. » Il est donc évident, par les lettres de Zozime, non-seulement qu'il n'a pas donné de définition *Ex cathedrâ*, mais qu'il n'a donné aucune définition. Cela démontre combien il est léger de tirer, du fait de Zozime, un argument pour montrer que les souverains pontifes ne sont point infaillibles, lorsqu'ils décident *Ex cathedrâ* dans des controverses en matière de foi.

En laissant de côté cette observation, il est évident que si Zozime s'est montré bienveillant envers Célestius, on ne peut aucunement l'accuser d'avoir commis une erreur en matière de foi. Il est certain que Zozime se trompa, puisque Célestius, dans le fond, était hérétique, tandis que le Pape, touché de sa manière de parler et d'agir à Rome, ne le croyait point tel. Mais cette erreur de Zozime n'est qu'un mécompte dans une opinion préconçue sur le sentiment intérieur et personnel de Célestius. Qu'est-ce que cela a de commun avec l'infaillibilité dont nous croyons les souverains pontifes revêtus, puisque cette infaillibilité s'entend, non d'une opinion sur les qualités intérieures d'une personne, mais de décrets dogmatiques rendus, *ex cathedrâ*, par les souveraints pontifes?

On ne doit même pas penser qu'il y eut à Zozime, témérité et absence de justes motifs, lorsqu'il accueillit cette opinion sur le sentiment intérieur de Célestius et crut pouvoir appeler catholique sa déclaration. Le Pape, en effet, peut avoir sous les yeux, ce que l'on doit toujours considérer, quand il s'agit de décider si quelqu'un doit être tenu pour hérétique ; savoir : que ce qui constitue l'hérétique ce n'est pas seulement l'erreur contre la doctrine catholique, mais l'opiniâtreté à soutenir l'erreur malgré la décision contraire de l'Église. Car, Célestius s'était dit prêt à corriger ce qu'on découvrirait en lui digne d'amendement. En outre, il avait dit condamner toutes les erreurs qu'Innocent Ier avait promis de condamner et qu'aurait réprouvées le Saint-Siége. Si Célestius avait fait sincèrement toutes ces promesses, comme le crut Zozime, on n'aurait pas pu penser que sa créance était certainement hérétique. Si donc Zozime, déterminé par ces raisons, l'appela catholique, il est clair qu'il ne le fit pas témérairement et sans une juste cause.

Cela est confirmé par le témoignage de saint Augustin à Boniface (4): « Comme Célestius, dit-il, avait mis dans sa supplique ceci (l'erreur sur le péché originel) parmi les choses sur lesquelles il confessait douter encore, mais vouloir être instruit ; dans un homme d'un esprit très-vif, qui eût rendu des services s'il se fût corrigé, on approuva la volonté d'amendement, non la fausseté de la croyance ; et sa supplique fut dite catholique, parce qu'il est de l'esprit catholique si l'on pense autrement

(1) *Contre le conférencier Cassien*, c. II. — (2) L. IX, c. XXXV. — (3) T. II, p. 132. — (4) L. II, c. III.

que ne l'exige la vérité, de ne pas détenir son sentiment comme très-certain, mais lorsqu'il est précisé et démontré faux, de l'abjurer. Cela se rencontrait dans le cas actuel, puisque Célestius déclara donner son assentiment aux lettres du Pape Innocent d'heureuse mémoire, qui enlevaient tout doute sur cette question. »

L'erreur de Zozime eût été toute différente, si, comme Célestius l'avait affirmé dans son mémoire, le Pape avait prononcé que le péché de notre premier père ne passe pas à ses descendants. Alors il eût certainement enseigné une criminelle hérésie et son erreur tomberait tout à fait sur une matière de foi. Mais nous pouvons nier en toute assurance que Zozime ait approuvé ou prononcé là-dessus : car il n'y a aucun monument qui puisse le démontrer ; Augustin, au contraire, atteste en toute confiance à Boniface (1), que jamais le pontife n'a rien affirmé ni de vive voix ni par écrit : « Quelle est donc la lettre du Pape Zozime, de vénérable mémoire, quel est le propos, par lequel il ait ordonné de croire que l'homme naît sans la tache du péché originel ? Jamais il ne l'a dit, jamais il ne l'a écrit. »

Non-seulement il n'y a pas de monument pour montrer que Zozime soit tombé sous cette erreur, mais nous pouvons démontrer, par un fait inéluctable du même pontife, qu'il a improuvé l'erreur qui nie la propagation du péché originel, même lorsqu'il traitait Célestius avec bienveillance. Il est certain, en effet, par l'histoire de l'instruction qu'établit Zozime sur la foi de Célestius et par le témoignage de saint Augustin, en son livre *Du péché originel* (2), que Zozime voulait que Célestius approuvât ce qu'avait enseigné Innocent dans sa lettre aux Africains et condamnât ce qu'avait objecté à Célestius, sur ses erreurs, Paulin, diacre de saint Ambroise. Or, il est connu de tous qu'Innocent, dans sa lettre, avait enseigné la doctrine catholique sur la propagation, dans le genre humain tout entier, du péché du premier homme ; et Paulin, au concile de Carthage, avait objecté à Célestius, de rejeter, comme faux, le péché originel: Célestius répondit qu'il acceptait volontiers tout ce qu'avait décidé Innocent et condamnait tout ce qu'aurait condamné le Saint-Siége. Zozime montra donc quel était son sentiment sur le péché originel, de manière que, par un fait insigne, il se montra tout à fait étranger à l'erreur de Célestius. Comment peut-on donc accuser Zozime, comme s'il avait embrassé l'erreur criminelle qui nie la propagation du péché originel dans tous les hommes ?

S'il est facile de montrer que Zozime n'est pas tombé dans l'erreur que nous avons dite, il n'est pas difficile de prouver que ce pontife n'a pas commis davantage l'erreur de déclarer catholiques les propositions par lesquelles Célestius avait nié le péché originel, je veux dire en recevant ces propositions dans le sens que comportaient les paroles, le contexte, le contexte et le but du mémoire. Si Zozime avait commis cette erreur, il pourrait être accusé d'erreur dans le jugement d'un fait dogmatique (1), pour montrer que Zozime n'a pas commis cette erreur, nous donnerons une preuve péremptoire pour démontrer que ce pontife a rejeté le sens naturel et obvie au livre de Célestius et a demandé à Célestius de réprouver ce même sens.

Quel était le sens naturel de l'écrit de Célestius sur le péché originel ? Saint Augustin l'indique dans son traité sur ce sujet (3), et il l'avait emprunté à Célestius lui-même. Voici quel était ce sens : « Pour la rémission des péchés, nous ne disons pas que les enfants doivent être baptisés, pour paraître accepter que le péché vienne de notre premier père: ceci est fort étranger au sentiment catholique, parce que le péché ne naît pas avec l'homme, puisqu'il est, par la suite commis par l'homme; c'est un délit, non de la nature, mais de la volonté. »

Maintenant, comment est-il certain que le pape Zozime demanda à Célestius de rejeter ce sens mauvais et criminel de sa proposition ? Cette certitude se tire de ce que ce Pape voulut que Célestius approuvât tout ce qu'avait décidé le pape Innocent. Or, il est certain qu'Innocent avait enseigné, sur le péché originel, la doctrine catholique. Zozime voulut encore que Célestius condamnât ce que lui avait objecté, au concile de Carthage, le diacre Paulin : Qu'avait donc objecté ce diacre, dans ses accusations ? Suivant Augustin (4), il avait accusé Célestius d'enseigner « que le péché d'Adam n'a blessé que lui et non le genre humain... parce que les nouveaux-nés sont dans l'état où était Adam avant sa prévarication. »

Je sais que Célestius n'eut pas grand souci de ce que lui avait objecté Paulin ; je sais qu'il se borna à affirmer qu'il était attaché de cœur à la sentence d'Innocent, qu'il obéissait et qu'il obéirait à ce qu'aurait décidé la chaire apostolique. Si Célestius ne parle pas de Paulin, il est manifeste que le Pontife entendait dans un autre sens que Célestius, et que Paulin avait écrit pour combattre ses propositions. Cela montre que l'intention de Zozime était de réprouver le sens naturel du travail de Célestius. Quoique Célestius ne se soit pas occupé de Paulin, il est certain cependant que l'accusation de Paulin fut trouvée, par Zozime, conforme à la vérité, et, par conséquent, Zozime renvoya Célestius [illegible] à paraître rejeter sans restriction le sens impie de sa doctrine. Cela suffit pour montrer que Zozime combattit le sentiment impie de Célestius. Comment peut-on donc affirmer que ce pontife partagea cette erreur ?

Il faut ajouter que Zozime, par un décret solennel, adressé à tous les évêques de la chrétienté, condamna Pélage, Célestius et toutes les erreurs de leur hérésie. Or, il le fit [illegible] qu'il sut que Célestius avait expliqué à

(1) Livre II, c. III. — (2) Ch. VI-VII. — (3) Ch. VI. — (4) *De gestis Pelag.* c. XI.

faux le sens de son mémoire. Zozime jugea donc Célestius hérétique, parce qu'il expliquait dans le sens propre, que comportent les paroles, le contexte de la supplique. On doit donc dire que Zozime avait rejeté le sens propre et naturel de cet écrit.

Cela suffit pour défendre Zozime. En ce qui regarde le pélagianisme voici ce qui en arriva. A la réquisition du Pape, tous les évêques de la chrétienté souscrivirent à la lettre pontificale qui condamnait l'hérésie pélagienne, excepté dix-huit prélats dont le principal, par l'obstination et l'opiniâtreté, fut Julien d'Eclane. Ces dix-huit évêques, furent, pour ce motif, déposés et bannis. L'empereur Honorius chassa également de l'empire Célestius et Pélage. L'appel des pélagiens au futur concile général fut méprisé de tous, comme rempli d'audace et de témérité. Le concile œcuménique d'Ephèse, ou se présentèrent Julien et plusieurs autres, les condamna, eux et leurs erreurs, par deux canons. Enfin la secte fut réprimée par les grands travaux de saint Augustin et par les condamnations réitérées des pontifes romains, Célestin Ier, Sixte III, Léon le Grand et Gélase Ier.

Nous terminerons par un mot sur les semipélagiens. Ces hérétiques n'enseignaient pas la plupart des erreurs de Pélage ; cependant ils péchaient en ce point qu'ils refusaient d'admettre la nécessité de la grâce intérieure pour le commencement de la foi et pour les premiers actes de la volonté qui s'appliquent au désir du salut. Tous les anciens monuments attestent que telle était cette hérésie. Ce qui le prouve entre autres c'est qu'Innocent condamna, parmi les propositions de Jansénius, évêque d'Ypres, comme fausse et hérétique, la proposition qui porte : « Que les pélagiens avaient admis la nécessité de la grâce intérieure pour tous les actes, même pour le commencement de la foi ; et qu'ils étaient hérétiques en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle que la volonté humaine pût y résister ou y obéir. » Cassien, autrefois auditeur de saint Jean Chrysostome et ordonné diacre par le grand Patriarche, fut, à Marseille, l'auteur de cette hérésie, et c'est pour cela que ses adhérents, assez nombreux, furent appelés *Marseillais*. De l'ouvrage que Cassien a intitulé : *Conférences des Pères*, les erreurs semipélagiennes se répandirent à Marseille, au monastère de Lérins, à Arles et dans le diocèse de Lyon. Augustin les réfuta d'une manière invincible. Le Pape Célestin Ier, par une très célèbre lettre aux évêques des Gaules, réprimanda fortement les détracteurs d'Augustin et combla de louange le docteur d'Hippone. On infligea, par la suite, aux semipélagiens, la note d'hérésie. Après que les Papes Gélase et Hormisdas eurent condamné les livres de Cassien et de Fauste de Riez, en 529, se tint le deuxième concile d'Orange, qui, par l'autorité du siége apostolique, porta vingt-cinq canons et proscrivit le semipélagianisme. Après la mort du Pape Félix IV, à qui l'on avait demandé la confirmation de ce concile, Boniface II, qui lui succéda en 530, revêtit ces canons de la sanction pontificale. On trouve des détails sur cette hérésie, dans toutes les histoires de l'Eglise, notamment dans l'*Histoire du pélagianisme*, par le cardinal Henri Noris.

LIVRE TRENTE-NEUVIÈME

DE L'AN 430 A L'AN 433 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

L'Église catholique maintient sa doctrine de l'Incarnation contre l'hérésie grecque de Nestorius. — Concile d'Éphèse. — Le pape Célestin. — Autorité du Siége apostolique.

Rome païenne s'en va de plus en plus avec son empire de l'homme, Rome chrétienne s'élève de plus en plus avec son empire de Dieu. Autant les successeurs de César et d'Auguste dégénèrent, autant les successeurs du pêcheur Pierre grandissent en vigueur et en autorité. Les peuples barbares se succèdent pour renverser l'empire et pour offrir à l'Eglise des peuples nouveaux.

Une intrigue odieuse du général romain Aëtius avait poussé à la révolte le général romain Boniface son protecteur, Boniface, pour se soutenir, avait ouvert l'Afrique aux Vandales. Les Vandales, entrés en Afrique l'an 428, à la prière de Boniface, refusèrent d'en sortir. à sa prière, en 430. Il voulut les y contraindre par les armes ; mais il fut battu et assiégé dans Hippone. Ayant reçu, l'an 431, un secours considérable de troupes de Constantinople, sous le commandement d'Aspar, les deux généraux livrèrent bataille à Genséric ; mais ils furent entièrement défaits. Aspar se rembarqua, et Boniface ne put empêcher le vainqueur de retourner à Hippone, que ses habitants avaient abandonné. Les Vandales y mirent le feu, et il ne restait plus à l'empire que Cirthe ou Constantine et Carthage.

Pour perdre Boniface, Aëtius s'était ligué avec Félix, autre général romain et consul en 428. Deux ans plus tard, le soupçonnant de vouloir le perdre à son tour, Aëtius, le fit massacrer, ainsi que sa femme, par les troupes de Ravenne. Dans l'intervalle, il battait les barbares dans les Gaules, sur le Rhin et dans la Germanie. Boniface étant revenu de l'Afrique, l'impératrice Placidie, pour contrebalancer l'ambition impérieuse d'Aëtius, le combla de faveurs et le nomma généralissime des armées de l'empire. Aëtius, n'eut pas plus tôt appris cette nouvelle dans les Gaules, qu'il revint en Italie avec ses troupes. Boniface à la tête de celles qui se trouvaient dans Ravenne, marcha contre lui. Il y eut un combat : Aëtius fut vaincu, mais après avoir blessé Boniface, qui en mourut au bout de trois mois. Placidie, inconsolable de la perte de ce grand capitaine fit passer tous ses titres et toutes ses charges sur la tête du comte Sébastien, son gendre. C'était un homme également habile pour le conseil et pour l'exécution. Aëtius s'était réfugié chez le roi des Huns, dont un neveu se nommait Attila, et il en revint bientôt à la tête d'une armée de ces Barbares. Placidie ne vit rien de mieux que de traiter avec Aëtius, de lui rendre toutes ses dignités, en y ajoutant celle de patrice, et de sacrifier Sébastien (1).

Trigétius, successeur de Boniface en Afrique, fit en 435 un traité de paix avec le roi des Vandales. Genséric en profita pour établir l'arianisme et ruiner la religion catholique dans les terres de son obeissance. Il persécuta plusieurs évêques, en particulier saint Possidius, l'ami et le biographe de saint Augustin. Il leur ôta les églises et les chassa même des villes parce qu'ils résistaient à ses menaces avec une constance invincible. Il voulut aussi pervertir quatre Espagnols qui étaient en grand honneur auprès de lui et que leur capacité et leur fidelité lui avaient rendus fort chers. Il leur ordonna d'embrasser l'arianisme. Comme ils s'y refusèrent, il les proscrivit, les exila, et enfin les fit mourir de diverses manières.

Du reste, sa cruauté naturelle ou sa cruelle politique ne lui faisait pas plus épargner ses proches que les catholiques. Il avait succédé dans la royauté à son frère Gondéric, qui laissait une veuve et des enfants. Quand il se vit maître de la Mauritanie, il noya la veuve de son frère dans la rivière de Cirthe, et égorgea ses neveux.

Genséric, voyant les Romains occupés ailleurs, surprit Carthage au milieu de la paix, le 19 octobre 439. En y entrant, il arrêta par des ordres sévères l'avidité des soldats ; il dé-

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXI.

fendit le massacre et le pillage ; mais c'était pour se réserver à lui même toutes les richesses des habitants. Il leur ordonna par un édit de lui apporter tout ce qu'ils avaient d'or, d'argent, de pierreries, de meubles précieux, et les força par les tourments à déclarer tous leurs trésors. Il conserva les maisons des particuliers ; mais il détruisit les édifices publics, principalement les églises. Il en laissa cependant subsister quelques-unes après les avoir pillées ; il en abandonna une partie aux ariens et changea les autres en casernes.

La ruine de Carthage retentit par toute la terre. Elle avait un sénat célèbre. De tant de personnes illustres, les unes furent réduites en servitude ; les autres, dépouillées de toute leur fortune, se virent d'abord reléguées dans des déserts, ensuite bannies de l'Afrique et contraintes de traverser les mers. La plupart portèrent en Italie le spectacle de leur infortune. On fit embarquer, dans des vaisseaux brisés et prêts à faire naufrage, l'évêque de Carthage, *Quod-vult-Deus*, avec un grand nombre d'ecclésiastiques, et on les fit sortir du port sans vivres et même sans habits. La Providence les sauva contre toute espérance ; ils abordèrent heureusement à Naples. Le culte catholique fut proscrit : celui des ariens fut seul permis dans tous les Etats de Genséric. Les Vandales eurent ordre de chasser du pays ou de retenir en esclavage tous les évêques catholiques et toutes les personnes distinguées par leur naissance ou par leurs titres. Plusieurs de ces exilés étant venu un jour trouver Genséric pendant qu'il se promenait au bord de la mer suivant sa coutume, se jetèrent à ses pieds, le suppliant de souffrir qu'après avoir perdu tous leurs biens, ils pussent demeurer dans le pays sous la domination des Vandales, pour essuyer les larmes de leurs compatriotes. Mais Genséric, lançant sur eux des regards menaçants : J'ai résolu, leur répondit-il d'exterminer votre nation, et vous êtes assez hardis pour me faire une pareille demande ! Il allait aussitôt les faire jeter dans la mer, si ses officiers ne l'en eussent détourné à force de prières.

Le comte Sébastien, après diverses aventures, s'était enfin réfugié en Afrique. Genséric ne pouvait se passer de ses conseils, et toutefois il le craignait : en sorte que, voulant le faire mourir, il en cherchait un prétexte dans la religion. Il lui dit donc un jour, en présence de ces évêques et de ses courtisans : Je sais que vous avez juré de vous attacher fidèlement à moi, et vos travaux font voir la sincérité de votre serment ; mais afin que notre amitié soit perpétuelle, je veux que vous embrassiez ma religion. Sébastien demanda que l'on apportât un pain blanc ; puis, le prenant entre ses mains, il dit : Pour rendre ce pain digne de la table du roi, on a premièrement séparé le son de la farine, ensuite la pâte a passé par l'eau et par le feu. Ainsi, dans l'Eglise catholique, j'ai passé par la meule et par le crible, j'ai été arrosé de l'eau du baptême, et perfectionné par le feu du Saint-Esprit. Qu'on rompe ce pain, qu'on le trempe dans l'eau, qu'on le repétrisse et qu'on le remette au four ; s'il en devient meilleur, je ferai ce que vous voulez. Il voulait par cette parabole montrer l'inutilité d'un second baptême. Genséric l'entendit bien et ne sut qu'y répondre. Il le fit mourir en 449, sous un autre prétexte (1).

En Espagne, les Suèves s'emparaient des pays que les Vandales avaient abandonnés, et battaient les troupes romaines qu'on envoyait contre eux, en attendant que les Visigoths de la Gaule méridionale vinssent les battre eux-mêmes, et former avec eux la nation espagnole.

Les Gaules étaient partagées entre les Romains, les Goths, les Bourguignons et les Alains. Les Goths occupaient l'Aquitaine ; les Bourguignons ou Burgondes, entrés par l'Helvétie, avaient fondé un royaume dans le pays nommé d'eux Bourgogne ; les Alains n'ayant pu être chassés, Aëtius leur abandonna le pays de Valence, sur le Rhône. Dans les contrées qui appartenaient aux Romains, l'avarice des magistrats était telle, que les habitants les plus distingués se réfugiaient chez les Barbares, et que les paysans se soulevèrent plusieurs fois, sous le nom de Bagaudes, notamment dans l'Armorique.

Mais depuis plusieurs années s'avançait des bords du Rhin le peuple qui devait un jour donner son nom à la Gaule tout entière. C'étaient les Francs. Déjà depuis plus d'un siècle, ils avaient donné leur nom au pays qu'ils habitaient au delà du Rhin. Et aujourd'hui encore, ce pays s'appelle, dans leur ancienne langue, qui est restée la sienne, Frankenland ou le pays des Francs : c'est ce que nous appelons Franconie. L'orateur Eumène, dans son panégyrique de l'empereur Constantin, donne plus d'une fois le nom de France, *Francia*, à cette patrie originaire des Français. Et saint Jérôme observe qu'un garde du corps de l'empereur Constance, qui vint trouver saint Hilarion afin d'être guéri par ses prières, faisait assez connaître par la blancheur de son teint et ses cheveux blonds, qu'il était de la nation des Francs : « Car, dit-il, entre les Saxons et les Allemands, il existe une nation moins étendue que forte, que les historiens nomment Germanie, mais que maintenant on appelle France (2). » Le nom de Francs, inconnu à Tacite, était commun, deux siècles plus tard, à plusieurs peuples que le même Tacite appelle Bructères, Chamaves, Chérusques, Hattes, Sugambres ou Sicambres, et d'autres noms (3).

La manière la plus naturelle d'expliquer ce fait, c'est que, dans l'intervalle, ces divers

(1) Victor Vit. *De persec. Vand.*, l. I, c. VI. — (2) S. Hier. *in Vita S. Hilarion.*, c. [illegible] — (3) [illegible] *Annal.*, l. II, c. XXVI. *Germ. passim.* *Sulp. Alex.*, l. IV, *apud Greg. Turon*, l. II, c. VIII.

peuples, sous le nom commun de Francs, qui veut dire hommes libres, formèrent une confédération pour défendre leur liberté et leur indépendance. Les Francs étaient, par-dessus toutes les nations germaniques, d'une valeur indomptable. Leur fusion avec les Gaulois ou les Celtes, dont la bravoure allait jusqu'à la témérité dès le temps d'Aristote, explique le naturel belliqueux des Francs modernes ou des Français.

Depuis le milieu du troisième siècle, les Francs ne cessèrent de faire effort pour passer le Rhin et s'établir dans les Gaules. Une des grandes affaires des légions romaines était de repousser leurs invasions sans cesse renaissantes. Il y avait des Francs au service de l'empire et jusqu'à la cour des empereurs. L'empereur Magnence était Franc de nation. Le Franc Mérobaude fut consul en 378 avec l'empereur Gratien ; le Franc Bauton, en 385, avec l'empereur Arcade, qui épousa sa fille en 395. Ce fut de l'an 430 à 438, que le corps de la nation franque, sous la conduite de Clodion, fils de Pharamond, s'établit dans les Gaules d'une manière permanente. Clodion faisait d'abord sa résidence dans le pays de Tongres. S'avançant de là, il se rendit maître des villes de Cambrai, de Tournai et d'Amiens. Aëtius non-seulement lui offrit la paix, mais contracta avec lui une étroite amitié : il adopta le plus jeune de ses fils, et l'envoya à Ravenne pour obtenir de l'empereur la ratification du traité, et pour lui offrir les services de la nation franque (1).

Mais les Vandales, les Suèves, les Goths, les Alains, les Francs étaient poussés en avant par un autre peuple, dont le nom et les guerres se sont retrouvés jusque dans les annales de la Chine et de l'Arménie : c'étaient les Huns. Venus du fond de la Tartarie, ils campaient dans la Hongrie actuelle, qui paraît avoir pris d'eux son nom. Depuis quelque temps, les Huns s'étaient fait connaître à l'empire de Constantinople et à celui de Ravenne. Aëtius, qui avait été en otage chez eux, en ramena, l'an 424, un corps de troupes pour soutenir l'usurpateur Jean. Ces Huns, n'ayant rien trouvé à faire, se jetèrent dans la Thrace en 426, et, ravageant tout le pays, marchèrent vers Constantinople, menaçant de la ruiner de fond en comble. Théodose, n'ayant alors point de troupes à leur opposer, eut recours aux prières, et le ciel prit sa défense. Plusieurs de ces Barbares furent tués de la foudre avec Rougas, leur chef ; la peste désola le reste de leur armée, et ils furent contraints de regagner le Danube (2). En 432, Aëtius, disgracié par l'impératrice Placidie, alla de nouveau chez les Huns, chercher un corps de troupes pour se faire rétablir. Il s'en servit après, ainsi que d'un corps d'Hérules, de Francs et de Sarmates, pour faire la guerre dans les Gaules. La paix s'étant conclue, les Huns congédiés se jetèrent sur le royaume des Bourguignons, et faillirent l'anéantir dans une première bataille ; mais ils furent eux-mêmes défaits dans une seconde. Pour éviter la guerre, l'empereur de Constantinople payait une grosse pension au roi des Huns. Ce roi étant mort en 433, il eut pour successeurs les deux fils de Moundzouc son frère. Ceux-ci se nommaient Bléda et Attila. Ils régnèrent ensemble jusque vers l'an 444, qu'Attila fit assassiner son frère pour régner seul (3).

Aëtius avait montré aux Huns la route de l'Italie et des Gaules. On vit quelque chose de plus étrange. Non-seulement l'empereur Valentinien III, pour adoucir Attila, lui conféra le titre de général romain ; mais sa sœur Honoria, fille, sœur, nièce et cousine germaine d'empereurs, n'ayant que seize ans, dépêcha secrètement au roi des Huns un eunuque affidé, pour lui déclarer qu'elle voulait être sa femme, et qu'elle lui transmettait tous les droits que sa naissance lui donnait sur la succession du grand Théodose. En conséquence, elle l'invitait à venir au plus tôt en Italie, et elle lui envoyait un anneau pour gage de la foi conjugale. Comme il tardait à venir, elle s'abandonna à un de ses intendants, et fut chassée du palais. Ce qui la portait à ces extravagances, c'est qu'elle voulait être mariée, et que sa mère, Placidie, croyait politique qu'elle ne le fût pas (4).

Valentinien n'était pas plus retenu que sa sœur, quoique son épouse, l'impératrice Eudoxie, ne laissât rien à désirer. Nous le verrons assassiné par un sénateur dont il avait déshonoré la femme. Nous verrons ce sénateur, devenu empereur, contraindre l'impératrice Eudoxie, la veuve de Valentinien, à l'épouser. Nous verrons Eudoxie, pour se venger de cet affront, appeler en Italie et à Rome le roi des Vandales, le cruel Genséric. Tel était l'empire romain en Occident.

L'Église y présentait comme un autre monde, tant son esprit, son gouvernement, ses principaux pasteurs étaient autres. Elle vit plus d'une fois de merveilleux changements.

Germain était duc d'Auxerre, c'est-à-dire général des troupes de la province. Né dans la ville même, d'une illustre famille, il avait étudié les lettres, principalement la jurisprudence, et dans les Gaules et à Rome. Il avait épousé une femme également distinguée par sa naissance et par sa vertu. Son grand divertissement était la chasse : il se plaisait à pendre les têtes des animaux qu'il avait tués à un poirier qui était au milieu de la ville. L'évêque d'Auxerre, Amateur était son nom, l'en reprit souvent, comme d'un reste de superstition païenne. Germain n'y voulut point entendre. Un jour, en son absence, le saint évêque fit couper l'arbre et jeter les dépouilles des bêtes fauves. Le général en fut tellement irrité, qu'il menaça l'évêque de mort, et, pour exé-

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXII. — (2) Soc., l. VII, c. [illegible]. [illegible], l. V, c. [illegible]. — (3) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXI et XXXII, notes. — (4) *Ibid.*, n. 52. Jornand, *De regn. succ.* apud Murator.

cuter sa menace, revint subitement à la ville, avec une troupe de soldats. Amateur, vulgairement Amatre, répondit à ceux qui l'avertissaient du péril : Je ne suis pas digne de verser mon sang comme les martyrs. Bientôt il connut par révélation que sa fin était proche, et qu'il aurait pour successeur ce même Germain qui menaçait de le faire mourir. Il partit aussitôt pour Autun, où résidait Jules, préfet des Gaules.

Le saint évêque d'Autun, qui se nommait Simplice, ayant su que l'évêque d'Auxerre arrivait, alla au-devant de lui avec son clergé : le préfet Jules fit la même chose avec ses officiers. Le lendemain, saint Amateur ayant demandé une audience, le préfet s'avança pour le recevoir, et commença par lui demander sa bénédiction. Le pontife la lui ayant donné, lui parla en ces termes : Le Seigneur m'a fait connaître que ma fin n'est pas loin, et que nul ne prendra le gouvernement de la sainte Eglise que l'illustrissime Germain : je demande donc à votre Altesse la permission de le tonsurer. C'est ainsi que le rapporte le prêtre Constance, qui écrivit la vie de Germain quarante ans après sa mort : ce qui montre que dès lors les clercs étaient distingués par la coupe des cheveux, et même par un vêtement particulier, comme il se verra plus bas. Le préfet répondit : Quoique Germain soit très-utile, et même nécessaire à notre république, cependant puisque Dieu l'a choisi, comme votre béatitude l'atteste, je ne puis point aller contre l'ordre de Dieu.

Amateur, de retour à Auxerre, assembla tout le peuple dans le parvis de sa maison, leur déclara qu'il n'avait plus que peu de temps à vivre, et les pria de lui choisir un successeur. Comme il vit tout le monde garder le silence, il sortit pour se rendre à l'église. Tout le peuple l'y suivit. Germain et plusieurs autres étaient armés, et se disposaient à entrer ainsi dans l'église, selon la coutume des Gaulois, qui portaient partout leurs armes. Mais saint Amateur, les arrêtant à la porte, leur dit : Mes chers enfants, quittez ces javelots et ces boucliers ; car c'est ici une maison de prières, et non un champ de Mars. Ils obéirent. Alors l'évêque voyant Germain sans armes, fit fermer les portes, et, entouré d'un cortége de clercs et de nobles, mit sur lui la main, lui coupa les cheveux, lui ôta les ornements du siècle, le revêtit de l'habit de religion, l'avertissant de se rendre digne du sacré ministère, parce que Dieu l'avait choisi pour son successeur. Ensuite, adressant la parole à son peuple : Mes bien-aimés enfants, leur dit-il, le Seigneur recevra bientôt mon âme : je vous conjure de vous accorder à élire notre frère Germain. Toute la multitude répondit : Amen ! non sans verser des larmes, car tout le monde était affligé de perdre un tel pasteur. Ce qui les consolait en partie, c'était la pensée que son successeur ne serait pas différent.

Le premier jour de mai de la même année 418, saint Amateur, se trouvant plus mal, recueillit ses forces et fit un discours où il tâcha de consoler les assistants de sa mort. En même temps, pour rendre son esprit à Dieu là même où il avait coutume de le bénir nuit et jour, il se fit porter à l'église. Le clergé marchait devant, la foule du peuple à droite et à gauche, les femmes suivaient. A peine l'eut-on placé sur le trône épiscopal qu'il rendit l'esprit. A ses funérailles, un paralytique fut guéri par l'eau dont on avait lavé son corps avant de l'ensevelir.

Aussitôt tout le clergé, toute la noblesse, le peuple de la ville et de la campagne, d'une voix unanime, demandent Germain pour évêque. Il fallut lui faire une espèce de guerre civile. Il s'était concerté avec quelques personnes de confiance pour résister aux vœux de tout le monde. Mais ces personnes s'étant réunies aux autres, il fut obligé d'accepter l'épiscopat malgré lui, un mois après la mort de son prédécesseur. Son ordination eut lieu le sept de juillet, qui cette année était un dimanche.

Jamais on ne vit de changement plus prompt et plus entier que dans Germain, de général devenu prêtre et évêque. Il ne regarda plus sa femme que comme sa sœur, et ses biens que comme ceux des pauvres. Depuis le jour qu'il fut ordonné jusqu'à sa mort, il n'usa plus de pain de froment, de chair, de vin, de vinaigre, d'huile, de sel, ni de légumes. Il commençait ses repas par prendre un peu de cendres ; puis il mangeait du pain fait avec de l'orge qu'il avait lui-même battue et moulue. Et cette nourriture, pire que le jeûne, il ne la prenait que le soir, quelquefois au milieu de la semaine ; le plus souvent il ne la prenait que le septième jour. Ses habits consistaient en un cilice qu'il portait toujours, en une cellule, et une tunique d'une étoffe simple et grossière, sans que la rigueur de l'hiver lui fît rien ajouter, ni la chaleur de l'été rien ôter. Un carré en planches, rempli de cendre jusqu'au bord, sur lesquelles il étendait un cilice et un sac, était son lit. Il s'y couchait tout habillé et sans chevet, le plus souvent sans ôter ses souliers ni sa ceinture : car il portait toujours une ceinture de cuir, à laquelle était attaché un reliquaire. Il exerçait l'hospitalité envers toutes sortes de personnes, lavait lui-même les pieds à ses hôtes, et leur donnait à manger sans rompre son jeûne. Pour se faire une solitude au milieu du monde même, et attirer les peuples tout ensemble à la foi catholique et à la vie religieuse, il bâtit un monastère vis-à-vis d'Auxerre, de l'autre côté de la rivière d'Yonne, en l'honneur des saints Cosme et Damien. Il s'y retirait souvent, et y établit pour premier abbé saint Allode, à qui succéda saint Mamertin (1).

Étant encore duc d'Auxerre, Germain avait à sa cour un jeune homme [illegible] Loup était son nom. Issu d'une très [illegible] famille de Toul, il avait étudié dans [illegible] des rhéteurs, et acquis une grande réputation d'élo-

(1) *Acta SS.*, 31 *julii.*

quence. Il épousa Péméniole, sœur de saint Hilaire, évêque d'Arles. La septième année de leur mariage, ils se séparèrent d'un commun consentement, pour mener une vie plus parfaite. Loup quitta sa maison paternelle, et se retira au monastère de Lérins sous la conduite de saint Honorat, qui en était alors abbé. Après s'y être exercé quelques années dans les jeûnes et les veilles, il fit en 426 un voyage à Mâcon, pour y distribuer aux pauvres ce qui lui restait de bien. Mais, comme il y pensait le moins, on l'enleva pour être évêque de Troyes, et il gouverna cette église cinquante-trois ans (1).

Le monastère de Lérins avait été fondé vers l'an 410 par saint Honorat, dont cette île porte aujourd'hui le nom. Il était d'une famille noble, et qui avait même eu l'honneur du consulat. Il se convertit et reçut le baptême étant à la fleur de son âge, malgré l'opposition de son père et de toute sa famille. Dès lors il commença une vie sévère et mortifiée ; il se coupa les cheveux, porta des habits grossiers, abattit son visage par le jeûne. Un de ses frères, nommé Vénantius, embrassa le même genre de vie. Ayant distribué leurs biens aux pauvres, ils se mirent sous la direction d'un saint ermite nommé Capraise, qui demeurait dans les îles de Marseille. Ils entreprirent avec lui un voyage et demeurèrent quelque temps en Achaïe. Vénantius mourut à Methone, et Honorat revint en Provence. La vénération qu'il avait pour Léonce de Fréjus le porta à s'établir dans son diocèse; il choisit la petite île de Lérins, alors déserte et infectée de serpents, et y bâtit un monastère qui fut bientôt habité d'un grand nombre de moines de toutes nations. Quoiqu'il évitât depuis longtemps la cléricature, il fut ordonné prêtre : il avait un talent particulier pour la conduite des âmes. L'église d'Arles l'ayant demandé pour pasteur, il y fut consacré évêque après Patrocle; mais il ne la gouverna que deux ans. Il réunit les esprits divisés, et se rendit principalement recommandable par sa charité, qui lui fit distribuer en peu de temps les trésors que ses prédécesseurs avaient amassés. Il instruisit même dans son lit pendant sa dernière maladie, et avait prêché son peuple le jour de l'Epiphanie, environ huit jours avant sa mort, qui arriva l'an 429 (2).

Il eut pour successeur saint Hilaire, son parent. Ils étaient nés l'un et l'autre sur les confins de la Lorraine et de la Bourgogne. Ils étaient peut-etre compatriotes de saint Loup, qui avait épousé la sœur d'Hilaire. Celui-ci avait également reçu une éducation conforme à sa naissance, mais il aima d'abord le monde, jusqu'à se mettre en danger d'y périr. Son ami Honorat quitta pour un temps l'île de Lérins, afin de le gagner à Dieu. Il lui représenta, d'un côté, la bassesse et l'instabilité des choses humaines; de l'autre, la certitude et la grandeur des biens à venir. Hilaire en fut convaincu. Mais plus flatté des biens dont il jouissait que de ceux qu'on lui faisait espérer, il continua à jouir des premiers. Saint Honorat eut recours à la prière ; il y joignit ses larmes et ses caresses. Mais rien ne put amolir le cœur d'Hilaire. Il le quitta donc, sans toutefois l'abandonner ; car, trois jours après, dit Hilaire lui-même, la miséricorde de Dieu, sollicitée par ses prières, subjugua mon âme rebelle. Le trouble de mes pensées avait banni le sommeil de mes yeux. Je voyais d'un côté le Seigneur qui m'appelait à lui avec bonté; d'un autre, le monde qui me présentait de loin tous ses plaisirs et tous ses charmes. Mon esprit comparait l'un et l'autre parti, et flottait sur le choix de celui qu'il devait suivre. Mais, grâce à votre miséricorde, ô divin Jésus ! fléchi par les ferventes prières de votre serviteur Honorat, vous avez rompu mes liens pour m'attacher à vous par les liens de votre amour. Assujetti à cette heureuse captivité, je ne tomberai plus sous la servitude du péché. Je reviens, humilié et soumis, à vous, de qui je m'étais éloigné par mon orgueil. Dès ce moment, Hilaire se défit de tous ses biens, les vendit à son frère, en distribua le prix aux pauvres, quitta son pays et alla s'enfermer dans le désert de Lérins, pour y vivre sous la conduite de saint Honorat. Quand ce dernier mourut évêque d'Arles, Hilaire n'avait que vingt-neuf ans. Mais son mérite surpassait son âge. Il s'était sauvé à la nouvelle qu'on pensait à lui pour l'épiscopat. Mais Cassius, commandant des troupes romaines, ayant envoyé des soldats, ils l'atteignirent à quelques lieues d'Arles et l'y ramenèrent.

Devenu évêque, il continua de pratiquer la pauvreté et la mortification, comme il avait fait étant moine; ne portant qu'une tunique été et hiver, encore était-ce un cilice; marchant toujours nu-pieds et travaillant de ses mains. On mettait devant lui une table avec un livre et des filets : un écrivain en notes, prêt à écrire, était près de lui. Il lisait et dictait de temps en temps, occupant ses mains à nouer ses cordes et à faire ses filets. Il travaillait aussi la terre au delà de ses forces, ayant été élevé suivant la noblesse de sa race. On lisait toujours pendant son repas, et il en introduisit la coutume dans les villages. Il vivait dans une maison commune avec ses clercs, n'ayant que sa cellule comme un autre. Il aimait tellement les pauvres, que, pour racheter les captifs, il fit vendre tout ce qu'il y avait d'argent dans les églises, jusqu'aux vases sacrés, et se réduisit à des patènes et des calices de verre. Il était fort éloquent, comme on le voit par l'éloge qu'il a fait de saint Honorat, son prédécesseur. Le dimanche il se levait à minuit, faisait à pied quelquefois dix lieues, assistait à l'office, où il prechait, ce qui durait jusqu'à une heure après midi. Les jours de jeûne, il entretenait le peuple par ses discours, depuis midi jusqu'à quatre heures. S'il n'avait pour auditeurs que des gens rustiques, il s'accommo-

(1) *Acta SS.*, 29 *juin.* — (2) *Ibid.*, 16 *jan.*

sait à leur portée par un style simple: mais il le relevait, s'il survenait des gens plus instruits, tant il était maitre de son discours. Il avait plusieurs fois averti en particulier le préfet de ce temps-là, des injustices qu'il commettait dans ses jugements, sans qu'il se fût corrigé. Un jour il vint à l'église avec ses officiers, pendant que saint Hilaire prêchait. Le saint évêque interrompit son sermon, disant que le préfet n'était pas digne de recevoir la nourriture celeste, après avoir meprisé les avis qu'il lui avait donnés pour son salut. Le préfet se retira plein de confusion, et Hilaire continua de parler. Tel était ce saint évêque. Mais il s'épuisa tellement par ses jeûnes et ses travaux, qu'il mourut à quarante-huit ans. Sa vie a été écrite par Honorat, évêque de Marseille, son disciple, qui témoigne qu'on avait de lui des homélies sur toutes les fêtes de l'année, une exposition du symbole, et un grand nombre de lettres (1).

Hilaire d'Arles et les autres saints personnages que nous venons de nommer, n'étaient pas les seules lumières qu'on voyait briller dans les Gaules. Car, à la même époque, saint Prosper écrivait sa chronique et son poëme contre les ennemis de la grâce ; Cassien écrivait à Marseille ses conférences monastiques et ses sept livres de l'incarnation du Verbe; Salvien ecrivait son ouvrage *De la Providence* et son *Traité de l'Eglise*, saint Vincent de Lérins, frère de saint Loup, se préparait à écrire son admirable *Memorial*.

Salvien était du pays de Trèves ou de Cologne. Il avait fait de grands progrès dans les sciences divines et humaines. Très-jeune encore, il épousa Palladie, fille aînée d'Hypace et de Quieta. Hypace etait païen ; mais il semble que Palladie faisait, comme son époux, profession de la religion chrétienne. Ils eurent de leur mariage une fille nommée Auspiciole. Le désir d'avancer dans la piété et dans la perfection, fit naître à Salvien celui de passer le reste de ses jours dans la continence. Il en fit la proposition à sa femme, qui l'accepta avec joie. La seule peine qu'elle en eut, fut de n'avoir pas elle-même prévenu son mari sur ce point. Elle prévit néanmoins que ce genre de vie ne pourrait que mecontenter son père et sa mère ; mais l'amour de Dieu la fit passer sur cette considération. Hypace vit en effet avec douleur le parti que Salvien et Palladie avaient embrassé. Sa conversion au christianisme ne put même faire cesser son mécontentement à cet égard ; ce qui les obligea de se retirer dans un pays fort éloigné. Ils furent près de sept ans sans en recevoir de lettres, quoiqu'ils lui en écrivissent assez souvent l'un et l'autre. Nous avons encore celle qu'ils lui écrivirent tous deux ensemble. Ils y joignirent même leur fille Auspiciole, afin de faire un dernier effort sur l'esprit d'Hypace et de sa femme, et employèrent tout ce que la nature a de plus vif et de plus tendre pour les fléchir. Car, il est dit, il n'y a rien qu'on ne doive tenter pour se reconcilier avec son père et sa mère. On ne sait point quel fut le succès de cette lettre.

Après avoir habité quelque temps le monastère de Lérins, Salvien s'établit à Marseille, où il fut ordonné prêtre. Ses talents et sa piété l'avaient déjà rendu célèbre en 430, comme on le voit par un passage de l'oraison funèbre de saint Honorat. Consulté par les pontifes les plus illustres des Gaules et honoré de leur confiance, Salvien composa, sur leur demande, une foule d'homélies et d'instructions, qui lui valurent le glorieux surnom de maître des évêques. Il écrivit, sous le nom de Timothée, quatre livres adressés à l'Eglise catholique, où il parle avec beaucoup de force et d'éloquence contre l'avarice et sur l'obligation de l'aumône, sans épargner ni les moines ni les clercs. Il écrivit plus tard ses huit livres *Du gouvernement de Dieu*, pour justifier sa providence au sujet des calamités qui accompagnèrent la chute de l'empire romain. Il fait voir à ceux qui en murmuraient, qu'ils les avaient méritées et au delà. A cette occasion, il s'élève avec tant de véhémence contre les déréglements de ses contemporains, particulièrement de ceux d'Afrique, qu'on l'a surnommé le Jérémie de son siècle (2).

Un illustre ami de Salvien, de Vincent et d'Hilaire, était saint Eucher de Lyon. D'après son propre témoignage, il tirait son extraction de la même mère, soit naturelle, soit spirituelle, que les martyrs de Lyon, saint Epipode et saint Alexandre, c'est-à-dire, ou qu'il descendait de la meme famille qu'eux, ou qu'il avait été baptisé dans la même église. Il vint au monde avec un esprit subtil et elevé; il acquit une science éminente et une éloquence peu commune. On voit même par ses écrits qu'il connaissait le grec et l'hébreu. Il fut illustre dans le monde ; mais il devint encore plus illustre en Jésus-Christ. Il avait un parent nommé Valérien, dont le père et le beau-père étaient élevés aux plus hautes dignités du siècle. On croit que c'est ce même Valérien qui fut préfet des Gaules et qui se trouvait parent de l'empereur Avitus. Eucher épousa une femme nommée Galla, dont il eut deux fils, Salone et Veran, qui, de son vivant même, furent tous deux évêques.

Il était encore à la fleur de l'âge, lorsque, de concert avec sa femme, il renonça à toutes les grandeurs du monde et se retira dans le monastère de Lérins. Il y mit ses deux fils sous la conduite de saint Honorat et de saint Hilaire. Après qu'ils y eurent été formés à la piété, il leur donna Vincent et Salvien pour maitres dans l'etude des belles-lettres et de l'éloquence.

Le désir d'une plus grande perfection lui avait fait naitre le désir de visiter les moines d'Egypte, pour s'edifier de leurs vertus ; mais Cassien lui dedia ses *Conférences* pour l'en ins-

(1) *Acta SS.*, 5 *mai*. *Opera S. Hil.* — (2) *Opera Salv*

traire et lui épargner les dangers d'une si pénible navigation. Il ne perdit cependant pas le goût qu'il avait pour une solitude plus grande que la sienne. Après avoir mené quelques années la vie cénobitique à Lérins, il passa dans une île voisine nommée alors Léro, aujourd'hui de Sainte-Marguerite ; et là, Dieu devint son unique occupation. Ce fut dans cette retraite qu'il composa deux excellents traités. Le premier, adressé à son ami saint Hilaire, contient un bel éloge de la solitude, et en particulier de celle de Lérins. L'autre est sur la vanité du monde, et adressé à son parent Valérien, en 432, pour le détacher des biens périssables. Il profite, entre autres, des calamités mêmes qui annonçaient la ruine de l'empire romain. A peine, dit-il, le monde a-t-il de quoi nous tromper. Il a perdu jusqu'à cette image des choses, jusqu'alors assez belle pour faire illusion. Il tâchait auparavant de nous séduire par une apparence véritable ; aujourd'hui il ne saurait plus nous tromper, même par une fausse ostentation. Il a toujours manqué de biens solides et le voilà qui manque même de biens faux et périssables. A moins que nous ne prenions plaisir à nous tromper nous-mêmes, le monde n'a plus de quoi nous imposer. Ces deux lettres, au jugement des critiques, sont des modèles d'éloquence chrétienne.

Nous avons encore de saint Eucher trois livres sur l'Écriture sainte, adressés à ses deux fils, déjà évêques : l'histoire du martyre de saint Maurice et de ses compagnons ; plusieurs homélies attribuées à saint Eusèbe d'Émèse. Il avait encore fait un abrégé des ouvrages de Cassien, d'où l'on croit qu'il retrancha les erreurs. Il était en commerce de lettres avec saint Honorat. Ce saint évêque lui ayant un jour écrit une lettre sur des tablettes enduites de cire, selon l'usage de ce temps-là, Eucher lui répondit par ce mot ingénieux, que rapporte Hilaire : *Vous avez rendu le miel à la cire*, pour marquer la douceur de son style et le plaisir qu'il avait goûté en lisant sa lettre. L'église de Lyon étant venue à vaquer vers l'an 433, elle le choisit pour évêque, et il fut, sans contradiction, le plus célèbre en science et en piété qu'elle ait eu depuis saint Irénée (1).

Saint Eucher était en relation d'amitié avec saint Paulin de Nole, comme on le voit par une lettre que lui écrivit ce dernier en 413. Paulin mourut l'an 434. Il était évêque depuis environ vingt ans, et, dans cette charge, il n'avait jamais cherché à se faire craindre, mais à se faire aimer de tout le monde. Dans les jugements, il examinait avec rigueur et décidait avec douceur. Quoiqu'il eût autrefois donné si libéralement ses biens, il prenait grand soin de ceux de l'église pour les dispenser fidèlement. Il donnait à tous, il pardonnait, il consolait, il édifiait les uns par ses discours et par ses lettres, les autres par ses exemples. Sa réputation s'étendait non-seulement dans tout l'empire, mais chez les Barbares. Il était âgé, comme l'on croit, de soixante-dix-huit ans, quand il tomba malade d'une douleur de côté ; et comme, trois jours avant sa mort, deux évêques l'étaient venus visiter, leur arrivée lui donna tant de joie, qu'il semblait oublier sa maladie ; et comme il était près d'aller à Dieu, il fit apporter devant son lit les vases sacrés, afin d'offrir avec les évêques le sacrifice, pour recommander son âme à Dieu et rendre la paix à ceux qu'il avait séparés du saint mystère, suivant la discipline de l'Église. Après avoir tout accompli avec joie, il dit tout d'un coup à haute voix : Où sont mes frères ? Un des assistants, pensant qu'il parlait des évêques qui étaient présents, dit : Les voici ! Saint Paulin reprit : Je parle de mes frères Janvier et Martin, qui viennent de me parler, et m'ont dit qu'ils allaient venir me prendre. Il entendait saint Janvier, évêque de Capoue et martyr, dont les reliques étaient dès lors à Naples, et saint Martin de Tours, qui lui étaient apparus. Ensuite, il étendit les mains au ciel et chanta le psaume : *J'ai levé les mains aux montagnes*, et finit par une oraison. Alors le prêtre Posthumien l'avertit qu'il était dû quarante sous d'or, pour des habits qu'on avait donnés aux pauvres. Saint Paulin lui répondit en souriant : Mon fils, n'en soyez point en peine, il se trouvera quelqu'un qui acquittera la dette des pauvres. Peu après entra un prêtre venant de la Lucanie, envoyé par l'évêque Exupérance et son frère Ursace, homme du rang des clarissimes, qui lui apportait cinquante sous d'or en présent. Saint Paulin, les ayant reçus, dit : Je vous rends grâces, Seigneur, de n'avoir point abandonné celui qui espère en vous. Il donna deux sous d'or de sa main au prêtre qui les avait apportés, et ordonna que du reste on payât les marchands qui avaient donné des habits aux pauvres.

La nuit étant venue, il reposa jusqu'à minuit ; puis sa douleur de côté étant redoublée avec violence, sans compter le mal que lui avaient fait les médecins en lui appliquant le feu plusieurs fois inutilement, il souffrit beaucoup de son oppression de poitrine, jusqu'à une heure avant le jour. A la pointe du jour, il suivit sa coutume, éveilla tout le monde, et dit matines ou plutôt laudes à l'ordinaire. Le jour venu, il parla aux prêtres, aux diacres et à tout le clergé, et les exhorta à la paix ; puis il demeura sans parler jusqu'au soir. Ensuite, comme s'il s'éveillait, il reconnut le temps de l'office des lampes, c'est-à-dire des vêpres, et, étendant les mains, il chanta quoique lentement : J'ai préparé une lampe à mon Christ. Après quelque temps de silence, vers la quatrième heure de la nuit, c'est-à-dire dix heures, tous les assistants étant bien éveillés, sa cellule fut ébranlée d'un si grand tremblement de terre, qu'ils se prosternèrent pour prier

(1) Ceillier, t. XIII.

tout épouvantés, sans que ceux qui étaient hors de la chambre s'aperçussent de rien. Alors il rendit l'esprit, et son visage et tout son corps parurent blancs comme la neige. C'était le 22 juin 431, jour auquel l'Église honore encore sa mémoire. Les circonstances de sa mort ont été écrites par un prêtre nommé Uranius, qui y avait été présent (1).

Outre ces grands personnages, parmi lesquels il faut compter saint Paulin même, puisqu'il était né à Bordeaux, les Gaules en produisaient encore plusieurs autres. Saint Orient, évêque d'Auch, dont nous avons un poëme en vers élégiaques, où il apprend aux hommes la voie qu'il faut tenir et celle qu'il faut éviter pour arriver à la vie éternelle. En 439, à la prière du roi des Goths, Théodoric, qui régnait à Toulouse, il ménagea la paix entre ce prince et le général romain Aetius, qui venait lui déclarer la guerre. Le prêtre Evagre, disciple de saint Martin, nous a laissé deux excellents dialogues : l'un, entre le chrétien Théophile et le juif Simon, qui finit par la conversion du juif ; l'autre entre le chrétien Zachée et le philosophe païen Apollonius, qui finit par la conversion du philosophe. Le poëte Victor, qui enseignait la rhétorique à Marseille, a fait un poëme sur la Genèse pour l'instruction de son fils, et un autre sur les déréglements et les calamités de son siècle. Le poëte Eusèbe, ami de saint Hilaire, fit l'éloge de ce saint dans un poëme dont il ne nous reste que douze vers, mais qui nous font beaucoup regretter les autres. Le poëte Prosper, originaire de Bordeaux, fils d'Hespère, proconsul d'Afrique et petit-fils du consul Ausone, nous a laissé un poëme plein de foi et d'humilité, sur les malheurs de sa vie et sur sa pénitence (2).

La Bretagne, qui commençait à être envahie par les Anglais venus de la Saxe, comme les Gaules par les Francs venus de la Franconie, paraît aussi avoir cultivé les lettres à cette époque. Il nous reste de Fastidius, évêque des Bretons, une instruction écrite avec beaucoup d'élégance et d'humilité, sur la vie chrétienne, et adressée à une pieuse veuve, qui la lui avait demandée. Certains critiques y ont noté deux phrases, qui leur ont paru sentir le pélagianisme (3) ; mais il nous semble qu'en lisant de suite tout le discours, ces deux phrases ne présenteraient à personne le sens que ces critiques y supposent.

Ce qui a rendu ces phrases suspectes, c'est qu'à la même époque un nommé Agricola, fils d'un évêque pélagien, chercha à répandre son hérésie parmi les Bretons. Ces peuples répugnaient à l'erreur, mais ils n'étaient point assez instruits pour la combattre. Ils eurent recours au Pape et aux évêques des Gaules. Le pape Célestin envoya sur les lieux le diacre Pallade, qui le pressa beaucoup d'y porter secours. D'après ses instances, saint Célestin y envoya comme son légat saint Germain d'Auxerre. Dans le même temps, les évêques des Gaules assemblés en concile priaient ce même saint, avec son ami saint Loup de Troyes, de se charger de cette entreprise. C'était l'an 429.

Les deux pontifes s'étant mis en chemin pour la Grande-Bretagne, arrivèrent au bourg de Nanterre, près de Paris. Les habitants, sur la réputation de leur sainteté, vinrent au-devant d'eux en foule. Saint Germain leur fit une exhortation, et regardant ce peuple qui l'environnait, il vit de loin une jeune fille où il remarqua quelque chose de céleste. Il la fit approcher, et, au grand étonnement de tout le monde, il lui baisa respectueusement la tête. Il demanda son nom, et qui étaient ses parents. On lui dit qu'elle s'appelait Geneviève. Son père Sévère et sa mère Gérontia se présentèrent en même temps. Saint Germain les félicita d'avoir une telle fille, et prédit qu'elle serait un jour l'exemple même des hommes. Il l'exhorta à lui découvrir les secrets de son cœur, et lui demanda si elle voulait se consacrer à Jésus-Christ comme son épouse. Elle déclara que c'était son dessein, et pria le saint évêque de lui donner la bénédiction solennelle des vierges. Ils entrèrent dans l'église pour la prière de none, ensuite on chanta plusieurs psaumes, et on fit de longues prières, pendant lesquelles le saint évêque tint sa main droite sur la tête de la fille. Il prit ensuite son repas avec elle et ses parents, et leur recommanda de la lui amener le lendemain. Ils n'y manquèrent pas, et saint Germain demanda à Geneviève si elle se souvenait de ce qu'elle avait promis. Oui, saint père, dit-elle, et j'espère l'observer par le secours de Dieu et par vos prières. Alors, regardant à terre, il vit une monnaie de cuivre marquée du signe de la croix ; il la ramassa, et, la donnant à Geneviève, il lui dit : Gardez-la pour l'amour de moi, portez-la toujours pendue à votre cou pour tout ornement, et laissez l'or et les pierreries à celles qui servent le monde. Il la recommanda à ses parents, et continua son voyage.

Depuis l'âge de quinze ans jusqu'à cinquante, sainte Geneviève ne mangea que deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi ; encore n'était-ce que du pain d'orge et des fèves : elle ne but jamais de vin ni rien de ce qui peut enivrer. Quelques jours après le départ de saint Germain, sa mère voulut l'empêcher d'aller à l'église un jour de fête, et, ne pouvant la retenir, la frappa sur la joue. Aussitôt elle perdit la vue, et demeura aveugle pendant deux ans. Enfin, se souvenant de la prédiction de saint Germain, elle dit à sa fille de lui apporter de l'eau du puits et de faire le signe de la croix sur elle. Sainte Geneviève lui ayant lavé les yeux, elle commença à voir un peu ; et quand elle l'eut fait deux ou trois fois, elle recouvra la vue entièrement (4).

(1) *Acta SS.*, 22 *junii.* — (2) Voir *La France littéraire*, t. XXII. — (3) S. Aug. VI, *in append.*, CLXXXIII. — (4) *Acta SS.*, 3 *jan.*

Saint Germain et saint Loup s'étant embarqués en hiver, souffrirent une grande tempête, que saint Germain apaisa en jetant quelques gouttes d'huile dans la mer, au nom de la Trinité. Arrivés en Bretagne, ils trouvèrent une grande multitude rassemblée pour les recevoir ; car leur arrivée avait été prédite par les malins esprits, qu'ils chassèrent des possédés, et qui, en sortant, confessèrent qu'ils avaient excité la tempête. Les saints évêques remplirent bientôt la Bretagne de leurs instructions et de leur renommée. Ils prêchaient non-seulement dans les églises, mais dans les chemins et les campagnes, tant la foule qui les suivait était grande ; en sorte qu'ils fortifiaient partout les catholiques et convertissaient les hérétiques. Tout était apostolique en eux : la vertu, la doctrine, les miracles. Les pélagiens se cachaient ; mais enfin, honteux de se condamner par leur silence, ils vinrent à une conférence. Ils se présentèrent bien accompagnés et remarquables par leurs richesses et leurs habits éclatants. Une multitude immense de peuple s'assembla à ce spectacle. Les saints évêques laissèrent parler les hérétiques les premiers, et après qu'ils eurent discouru longtemps, ils leur répondirent avec une grande éloquence soutenue des autorités de l'Ecriture, en sorte qu'ils les réduisirent à ne pouvoir répondre. Le peuple avait peine à retenir ses mains, et témoignait son jugement par ses cris. Alors un homme qui avait la dignité de tribun ou de général, s'avança avec sa femme, présentant aux saints évêques leur fille âgée de dix ans et aveugle. Ils lui dirent de la présenter aux pélagiens ; mais ceux-ci se joignirent aux parents, pour demander aux saints évêques la guérison de la fille. Ils firent une courte prière ; puis saint Germain invoqua la sainte Trinité, et ayant ôté de son cou le reliquaire qu'il portait, il le prit à sa main et l'appliqua devant tout le monde sur les yeux de la fille, qui recouvra la vue aussitôt. Les parents furent ravis, le peuple épouvanté ; et depuis ce jour, tout le monde se rendit à la doctrine des saints évêques.

Ils allèrent ensuite rendre grâces à Dieu au tombeau du martyr saint Alban, le plus fameux de la Bretagne. Saint Germain fit ouvrir le sépulcre, et y mit les reliques de tous les apôtres et de plusieurs martyrs, qu'il avait ramassées de divers pays ; puis il prit sur le lieu même de la poussière encore teinte du sang de saint Alban, l'emporta avec lui, et, à son retour, bâtit une église en son honneur dans la ville d'Auxerre, où il mit ces reliques.

Les Anglais, venus de la Saxe, et les Pictes faisaient la guerre aux Bretons. Les Pictes étaient des Barbares de la partie septentrionale de l'île, ainsi nommés, parce qu'ils se peignaient le corps de diverses couleurs. Les Angles ou Anglais étaient des peuples germaniques venus de la Saxe, et de là nommés Anglo-Saxons, que les Bretons avaient appelés à leur secours contre les Pictes. Mais bientôt ils se joignirent aux Pictes contre les Bretons, afin de s'établir en Bretagne, comme ils firent vingt-cinq ans après. Les Bretons, épouvantés, eurent recours aux saints évêques. C'était le carême ; et par leurs instructions, plusieurs demandèrent le baptême : en sorte qu'une grande partie de l'armée le reçut à Pâques dans une église de feuillages, que l'on dressa en pleine campagne. Après la fête, ils se préparent à marcher contre les ennemis, animés de la grâce qu'ils venaient de recevoir, et attendant avec grande confiance le secours de Dieu. Saint Germain se mit à leur tête, et se souvenant encore du métier qu'il avait en sa jeunesse, il envoya des coureurs pour reconnaître le pays, et posta ses gens à couvert dans une vallée, sur le passage des ennemis, qui s'attendaient à les surprendre. Saint Germain avertit les siens de faire tous le même cri qu'ils entendraient faire à lui-même. Il cria trois fois : Alleluia ! Ce cri, répété à l'instant par toute l'armée et multiplié par les échos des montagnes, fit un bruit si terrible, que les Barbares en furent épouvantés. Ils jetèrent leurs armes, s'enfuirent en confusion, abandonnèrent leur bagage, et plusieurs se noyèrent en passant une rivière. Les saints évêques ayant ainsi délivré la Bretagne des pélagiens et des Anglo-Saxons, repassèrent en Gaule et retournèrent chez eux (1).

Pour assurer encore plus la religion dans cette île, le pape saint Célestin y envoya le diacre Pallade, qu'il avait ordonné évêque pour les Scots ou Ecossais, dont une partie avait transmigré de l'Irlande au nord de la Bretagne ; et ce fut le premier évêque de cette nation, qui jusque-là avait été très-barbare. Saint Jérôme témoigne qu'ils n'avaient point de mariages réglés, et qu'ils mangeaient de la chair humaine. Saint Pallade y fut envoyé évêque l'an 431. Il est honoré le six juillet (2).

Le pape saint Célestin ayant appris qu'il était mort, lui substitua saint Patrice, l'ordonna évêque et l'envoya prêcher la foi en Irlande, d'où les Ecossais étaient originaires. Saint Patrice avait environ cinquante-cinq ans, étant né vers l'an 377, en Ecosse, au territoire de la ville d'Alclud, aujourd'hui nommée Dunbritton. A l'âge de seize ans, il fut emmené captif en Irlande, et y demeura cinq ou six ans, pendant lesquels il apprit la langue et les mœurs du pays. Des pirates l'ayant mené en Gaule vers l'an 400, il s'en alla au monastère de Saint-Martin, c'est-à-dire à Marmoutier, y reçut la tonsure monastique, et y demeura trois ans. Il retourna dans la Grande-Bretagne, puis il passa en Italie, où il employa sept ans à visiter les monastères du pays et des îles voisines. Il fut ordonné prêtre, et demeura trois ans auprès de saint Senieur, que l'on croit avoir été évêque de Pise. Cependant il crut avoir reçu ordre de Dieu, par des

(1) *Acta SS.*, 24 et 26 *julii*. — (2) Beda, *Hist.* l. I, c. XIV et XV. *Acta SS.*, 6 *julii*. Hieron, *Epist.* LXXXIII.

révélations, d'aller travailler à la conversion des Irlandais ; il y alla, mais inutilement, et les Barbares ne voulurent point l'écouter. Il revint donc en Gaule, et passa environ sept ans auprès de saint Germain d'Auxerre, puis il se retira dans l'île d'Arles, c'est-à-dire à Lérins, et y demeura neuf ans.

Par le conseil de saint Germain, il fit le voyage de Rome ; et ce fut alors que le pape saint Célestin l'ordonna évêque et l'envoya en Irlande l'an 432. Il y prêcha l'Evangile avec un grand succès, son zèle étant soutenu par les miracles, et il est reconnu pour l'apôtre de l'île. Environ un an après, il fonda le monastère de Sabal, vers la ville de Doun, et y mit pour abbé saint Dunnius, son disciple. Il fonda aussi l'église d'Armach, métropolitaine du pays. La vie de saint Patrice était austère ; il fit tous ses voyages à pied jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à son épiscopat ; depuis, les mauvais chemins d'Irlande l'obligèrent à se servir d'une voiture. Ce fut lui qui introduisit l'usage des lettres chez les Irlandais, qui n'avaient auparavant d'autres monuments publics que des vers rimés, composés par leurs bardes, et contenant leur histoire. Saint Patrice fit encore deux voyages à Rome en 444 et 445, et mourut vers l'an 460, âgé de quatre-vingt-trois ans (1).

Dans le temps même que le Pape saint Célestin envoyait des légats en Bretagne pour réprimer l'hérésie, un premier évêque aux Ecossais, un apôtre à l'Irlande, il nommait saint Cyrille d'Alexandrie son légat en Orient, pour présider en son nom au concile général d'Ephèse, et lui faire exécuter la sentence qu'il avait prononcée à Rome contre Nestorius, évêque de Constantinople ; et saint Cyrille d'Alexandrie et le concile général d'Ephèse exécutaient la sentence du Pape.

Sisinnius, évêque de Constantinople, étant mort le 24 décembre 427, ce siége vaqua quelque temps, quoique plusieurs demandassent le prêtre Philippe, et plusieurs Proclus. Mais pour éviter les brigues, la cour résolut de n'y mettre personne de l'église même. On fit donc venir un étranger. Ce fut Nestorius, natif de Germanicie, mais élevé à Antioche, où il avait été baptisé dès l'enfance. Il avait pratiqué la vie monastique dans un monastère aux portes d'Antioche. L'évêque Théodote l'ordonna prêtre et lui donna l'emploi de catéchiste pour expliquer la foi aux catéchumènes, et la défendre contre les hérétiques. En effet, il parut fort zélé contre ceux qui étaient alors les plus odieux en Orient, les ariens, les apollinaristes, les origénistes, et il faisait profession d'être admirateur et imitateur de saint Jean Chrysostome. Il avait la voix très-belle et parlait facilement. Mais son éloquence n'était point solide ; il ne songeait qu'à plaire et à s'attirer les applaudissements du peuple, dont il attirait d'ailleurs les regards par la pâleur de son visage, son habit brun, sa démarche lente, évitant la foule et la place publique, et demeurant le plus souvent chez lui occupé sur les livres. Il acquit ainsi une grande réputation de vertu, de doctrine et d'éloquence. Etant donc appelé à Constantinople, il amena avec lui un prêtre nommé Anastase, son confident, et ils visitèrent en passant Théodore de Mopsueste, de qui l'on prétend que Nestorius apprit la mauvaise doctrine qu'il enseigna depuis. Théodore de Mopsueste mourut peu de temps après ; et, peu après lui, Théodote, évêque d'Antioche ; et c'est à leur mort que Théodoret finit son histoire.

Nestorius arriva à Constantinople trois mois après la mort de Sisinnius, et fut ordonné le 10 d'avril 428. Les évêques qui se trouvèrent à son sacre, en donnèrent avis au pape saint Célestin, à saint Cyrille et apparemment aux autres évêques des grands siéges, à qui ils rendaient un témoignage très-avantageux de Nestorius. Tous lui récrivirent avec beaucoup de joie ; mais cette joie ne fut pas bien longue. Dès le commencement de son épiscopat, il donna des preuves de son zèle, soit pour instruire son peuple, soit pour combattre les ennemis de la vraie foi. Mais aussi, dès son premier sermon, les plus sages découvrirent son caractère. Car, s'adressant à l'empereur en présence de tout le peuple, il lui dit : Donnez-moi, seigneur, la terre purgée d'hérétiques, et je vous donnerai en récompense le ciel ; exterminez avec moi les hérétiques, et j'exterminerai avec vous les Perses. Ces paroles firent plaisir à quelques-uns de la multitude, tant les hérétiques leur étaient odieux ; mais les autres y reconnurent aussitôt un homme léger d'esprit, un homme violent et rempli de vanité. Cinq jours après son ordination, il entreprit de faire abattre l'église où les ariens s'assemblaient en secret. De désespoir, ils y mirent eux-mêmes le feu, qui s'étant communiqué aux maisons voisines, les réduisit en cendres. Cet embrasement fit donner à Nestorius le nom d'incendiaire, non-seulement par les hérétiques, mais par les catholiques mêmes. On attribue à ses sollicitations la loi que Théodose publia le 30 mai de la même année 438, par laquelle il fut défendu aux hérétiques d'ordonner aucun clerc, sous peine d'une amende de dix livres d'or, ni d'empêcher qui que ce fût d'embrasser la foi orthodoxe. Cette loi renouvelait aussi toutes les anciennes lois faites, contre les hérétiques, particulièrement contre les manichéens, qui étaient regardés comme les plus détestables de tous. Il persécuta vivement les quartodécimains, c'est-à-dire ceux qui faisaient toujours la Pâque le quatorze de la lune, comme les juifs. Les maux qu'il leur fit souffrir occasionnèrent des séditions du côté de Milet et de Sardes, où plusieurs personnes furent tuées. En cela, dit l'historien Socrate, il agissait contre l'usage de l'Eglise (2). A son exemple, Antoine, évêque de Germe dans l'Helles-

(1) Fleury, Baillet, Bolland. 17 mars. — (2) Socr., l. VII, c. XXXI.

pont, l'un des suffragants de Nestorius, fit souffrir de cruelles persécutions aux Macédoniens, sous prétexte qu'il se conformait en cela aux intentions et aux ordres de son patriarche. Mais ces hérétiques, las des mauvais traitements d'Antoine, le firent assassiner. Nestorius en prit occasion de les persécuter encore avec plus de violence; il obtint de l'empereur qu'ils seraient dépouillés de leurs églises, tant de celles qu'ils avaient à Constantinople qu'à Cyzique et en divers lieux de l'Hellespont.

Il eut, au contraire, trop d'égard pour les pélagiens, dont on prétend qu'il suivait la doctrine, du moins en ce qui regarde les forces du libre arbitre; car, pour le péché originel, il l'admettait, reconnaissant que les peines que souffrent les hommes et les femmes dans les misères de cette vie, sont un effet de la sentence que Dieu prononça contre Adam et Ève par suite de leur péché. Julien, banni d'Italie avec dix-sept évêques de son parti par un décret de l'empereur Honorius, vint à Constantinople avec quelques-uns de ces évêques, vers l'an 429. Célestius s'y trouva en même temps, et tous ensemble, ils adressèrent leurs plaintes à Théodose et à Nestorius, sur les injustes persécutions qu'on leur faisait souffrir pour la défense de la foi de l'Église. Ils demandèrent un concile, où leur affaire fût examinée de nouveau. Nestorius, qui ne pouvait ignorer que leur demande avait déjà été rejetée plusieurs fois, feignit d'ignorer même de quoi il était question. Il écrivit au pape saint Célestin, comme pour recevoir de lui quelque instruction sur ces personnes et sur ce qui avait fait le sujet de leur condamnation. Mais, sans attendre la réponse, il les reçut à la célébration des mystères et à la communion, leur faisant espérer qu'ils seraient bientôt rétablis. Il en arriva tout autrement; car un simple fidèle, nommé Marius Mercator, ayant fait connaître à l'empereur Théodose les erreurs de Célestius et de Pélage, la manière dont ils avaient été condamnés par les évêques d'Afrique et par les papes Innocent et Sosime, et comment Julien et ses associés avaient été déposés et bannis de l'Italie, ce prince fit chasser de Constantinople Célestius, Julien et les autres évêques de sa faction. Célestius s'en plaignit à Nestorius, qui, sur la fin de l'année 430 lui écrivit pour l'en consoler. Dans cette lettre, il lui donnait le salut avec la qualité de frère et de très-religieux prêtre, ne rougissant pas de comparer les justes peines que l'on faisait souffrir à cet impie aux souffrances de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et de saint Paul, de dire qu'il soutenait la vérité et de lui demander le secours de ses prières. Il porta même Célestius à se rendre dénonciateur contre le prêtre Philippe, qui, ayant [illegible], comparut pour se défendre. Mais [illegible] aima mieux se tenir caché que de se présenter devant l'assemblée que Nestorius avait convoquée pour le jugement de ce prêtre.

La vraie cause de cette accusation n'était pas difficile à deviner. Le prêtre Philippe était un de ceux qui avaient hautement repris Nestorius lui-même de ses erreurs, et qui ne voulaient plus avoir de communion avec lui. Ces erreurs étaient des plus graves et attaquaient le fond même du christianisme. Nestorius divisait Jésus-Christ en deux personnes : l'une, la personne de l'homme Jésus-Christ, l'autre, la personne de Dieu le Verbe. D'où il suivait que Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais un homme uni à Dieu d'une manière plus intime que d'autres; que le Fils de Dieu, le Verbe, ne s'était pas fait homme, mais seulement qu'il s'était uni un homme d'une manière plus intime qu'il ne s'en était uni d'autres; que la sainte Vierge n'était point la mère de Dieu, mais seulement la mère de l'homme, nommé le Christ, et auquel Dieu le Verbe s'étoit uni. Ce qui, avec la maternité divine de la sainte Vierge, détruisait le mystère de l'Incarnation et la divinité de Jésus-Christ. Nestorius voyant qu'il ne pouvait établir cette doctrine qu'en ruinant ce [illegible] universellement dans l'Église, ne la proposa-t-il d'abord que sous des termes [illegible], ambigus et équivoques, tombant quelquefois en contradiction avec lui-même. Il avouait encore que la doctrine qu'il voulait qu'on suivît n'était point celle dont le peuple de Constantinople avait été instruit jusqu'alors. Son hérésie éclata enfin, et commença à exciter du trouble dans l'église de Constantinople, par la manière insolente dont le prêtre Anastase, qu'il avait amené d'Antioche, la débita. Prêchant un jour dans l'église, il avança ces paroles : Que personne n'appelle Marie, *mère de Dieu*; elle était une femme, et il est impossible que Dieu naisse d'une femme. Le peuple de cette vile, accoutumé à adorer Jésus-Christ comme Dieu, ne put les écouter sans grand trouble. Beaucoup de laïques et d'ecclésiastiques en témoignèrent leur indignation, [illegible] alors avocat [illegible] évêque de [illegible] celui qui [illegible] impiété. [illegible] du peuple et du clergé ne fit point changer [illegible] à Nestorius et, dans plusieurs discours qu'il fit lui-même ensuite, il soutint ce qu'Anastase avait avancé, et combattit toujours le terme de *mère de Dieu*, y ajoutant [illegible] de plus grands blasphèmes. Dans le discours qu'il prononça, comme l'on croit, le jour de Noël, l'an 428, il dit que d'appeler la Vierge, *mère de Dieu*, [illegible], c'est [illegible] la fable des païens, qui donnaient des mères à leurs dieux. Ces [illegible] à [illegible], à Thalase, lecteur, et à plusieurs autres moines de Constantinople, qui [illegible] été témoins. Ils [illegible] même ce qu'il en était. Il [illegible] traités avec [illegible]. Cependant, après plusieurs [illegible] mauvais traitements, il leur [illegible] qu'il

croyait que le Fils du Père éternel était né de la sainte Vierge, mère de Dieu, et les renvoya. La suite fit voir le peu de sincérité de cet aveu.

Saint Proclus, quoique nommé à l'évêché de Cyzique, continuait à instruire le peuple de Constantinople, parce que ceux de Cyzique n'avaient pas voulu le recevoir. Nestorius l'ayant invité à prêcher en un jour de fête de la sainte Vierge, dans la grande église de Constantinople, il en prit occasion d'établir la doctrine catholique sur l'incarnation, en présence même de Nestorius. Dès l'entrée de son discours, que nous avons encore, il donne à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu, puis il fait voir qu'elle mérite ce titre, et que son Fils est véritablement Dieu et homme, sans aucune confusion des deux natures, et sans que Dieu ait souffert aucun changement ni altération en se faisant homme. Il apporte pour cause de l'incarnation, la condamnation et la mort éternelle où tous les hommes étaient tombés par la prévarication d'Adam; aucun ne pouvant les en délivrer, puisqu'ils étaient tous coupables; aucun ange ne le pouvant non plus, parce qu'ils n'auraient pu trouver de victime propre, il avait été nécessaire que Dieu même se livrât à la mort pour nous racheter. Mais, ajoute-t-il, Dieu, demeurant seulement Dieu, ne pouvait mourir. Il fallait donc qu'il se fît homme pour sauver les hommes, et qu'il devînt tout à la fois et notre victime pour nous racheter de la mort, et notre pontife pour s'offrir à son Père en notre faveur. Dire que Jésus-Christ est un pur homme, c'est être juif; dire qu'il est seulement Dieu et qu'il n'a point la nature d'homme, c'est être manichéen; enseigner que le Christ et le Verbe divin sont deux, c'est mériter d'être séparé de Dieu, et établir une quaternité au lieu de la Trinité que nous adorons (1).

Le peuple applaudit à ce discours, qui d'ailleurs est très-élégant. Nestorius en fut d'autant plus choqué; et prenant aussitôt la parole (car c'était l'usage que quand un prêtre ou un autre évêque avait parlé dans l'église en présence de l'évêque, il ajoutât aussitôt quelque instruction), il s'efforça de montrer qu'on ne doit pas dire que Dieu ou le Verbe soit né de la Vierge, ni qu'il soit mort, mais seulement qu'il était uni à celui qui est né et qui est mort. Il s'opposa aussi à ce que saint Proclus avait dit que Dieu s'était fait notre pontife. Il y en eut beaucoup d'autres qui s'élevèrent contre cette nouvelle doctrine; et, comme Nestorius disait un jour en pleine chaire, que le Verbe n'était pas né de Marie, mais qu'il habitait et était inséparablement uni avec le Fils de Marie, Eusèbe de Dorylée, qui n'était encore que laïque, l'interrompit et dit à haute voix : Que le Verbe, né du Père avant tous les siècles, était né une seconde fois de la Vierge selon la chair. Son zèle fut loué du plus grand nombre des assistants, qui étaient les mieux instruits; mais Nestorius le chargea d'injures. Quelque opiniâtre qu'il parût dans son erreur, on avait toujours eu l'espérance à Constantinople qu'il pourrait y renoncer; mais elle cessa, lorsqu'en sa présence Dorothée, évêque de Marcianople, qui avait épousé tous ses sentiments, dit devant le peuple assemblé dans l'église : Si quelqu'un dit que Marie est mère de Dieu, qu'il soit anathème. A cette parole, tout le peuple jeta un cri et s'enfuit de l'église. Mais Nestorius demeura dans le silence et admit Dorothée à sa communion; ce qui ne laissa aucun lieu de douter qu'il n'eût prononcé cet anathème par ses ordres. Depuis ce temps-là le peuple ne vint plus à l'église; beaucoup de sénateurs s'en absentèrent; divers prêtres se séparèrent ouvertement de la communion de leur évêque, et il fut abandonné des plus saints abbés et de leurs moines. Saint Dalmace surtout signala son zèle dans cette occasion (2).

Nestorius, pour se venger de ses adversaires, assembla contre eux un concile, où il déposa plusieurs ecclésiastiques comme sectateurs des impiétés des manichéens, en excommunia d'autres, ainsi que divers laïques. L'abbé Basile et ses moines, maltraités comme les autres, s'en plaignirent à l'empereur par une requête où, après avoir protesté qu'ils croyaient, sur le mystère de l'incarnation, tout ce que l'Écriture sainte, les apôtres, les martyrs, les conciles et les saints Pères nous en apprennent, ils lui représentent les violences que Nestorius exerçait continuellement contre les catholiques, appuyé, comme il le disait, de l'autorité de ce prince. Ils priaient Théodose de remédier aux maux de l'Église, d'assembler à cet effet un concile général, et, en attendant, d'obliger Nestorius de renvoyer à Antioche les ecclésiastiques qu'il en avait amenés, qui suivaient tous ses dogmes ou ses façons de parler. On afficha contre lui, dans un lieu public de Constantinople, un placard où l'on montrait par ses propres paroles, qu'il pensait de même que Paul de Samosate sur les mystères de l'incarnation. Ce placard finissait par un anathème contre ceux qui distinguaient le Fils de Dieu et le Fils de la Vierge. Outre l'hérésie, on blâmait encore dans Nestorius son faste, son orgueil et la hauteur avec laquelle il traitait tout le monde.

Ses homélies ayant été portées en Égypte, elles y excitèrent un grand trouble parmi les solitaires : ce qui engagea saint Cyrille à leur écrire pour en réfuter les erreurs. Après les avoir félicités sur la régularité de leur vie et la pureté de leur foi, il témoigne cependant n'être pas peu inquiet. Car j'apprends, dit-il, qu'il y a des gens qui s'insinuent parmi vous avec une foule de vaines paroles, demandant si l'on doit appeler ou non la sainte Vierge mère de Dieu. Il vaudrait mieux vous abstenir tout à fait de ces questions et ne pas creuser des mystères où les plus habiles voient à peine

(1) Labbe, t. II, col. 9. — (2) Ceillier, t. XIII.

comme dans un miroir et en énigme ; car des spéculations trop subtiles surpassent la portée des simples. Mais puisque enfin vous avez entendu de ces discours, j'ai cru à propos de vous en dire quelque chose, non pas pour vous exciter à des disputes de mots, mais afin que, si l'on vous attaque encore, vous opposiez la vérité à leurs vains discours, et que vous préserviez ainsi de l'erreur et vous et les autres. J'admire qu'il puisse y avoir quelques-uns qui doutent si la sainte Vierge doit être appelée mère de Dieu. Si Notre Seigneur Jésus-Christ est Dieu, comment la sainte Vierge, qui l'a mis au monde, ne serait-elle pas appelée mère de Dieu ? C'est la foi que les divins disciples nous ont transmise, quoiqu'ils ne se soient pas servis de ce terme ; c'est aussi la doctrine que nous avons apprise des saints Pères. Le célèbre Athanase, qui a illustré le trône d'Alexandrie pendant quarante-six ans, donne çà et là ce titre à la sainte Vierge, particulièrement dans son livre *De la sainte et consubstantielle Trinité*.

Saint Cyrille prouve ensuite que celui qui est né de la sainte Vierge est Dieu par nature, puisque le symbole de Nicée dit que le Fils unique de Dieu, engendré de sa substance, est lui-même descendu du ciel et s'est incarné. Il ajoute : Vous direz peut-être : La Vierge est-elle donc mère de la Divinité ? Nous répondons : Il est constant que le Verbe est éternel et de la substance du Père. Mais, dans l'ordre de la nature, encore que les mères n'aient aucune part à la création de l'âme, on ne laisse pas de dire qu'elles sont mères de l'homme entier, et non pas seulement du corps ; et ce serait une impertinente subtilité de dire : Elisabeth est mère du corps de Jean, et non pas de son âme. Nous disons de même de la naissance d'Emmanuel, puisque le Verbe, ayant pris chair, est nommé fils de l'homme. Quoique l'enfant qu'une femme met au monde soit composé de deux natures différentes, de l'âme et du corps, c'est un même homme dont elle est la mère. Les deux natures, la divine et l'humaine, sont unies de la même manière en Jésus-Christ. C'est ce que saint Cyrille montre par l'abaissement du Fils de Dieu, qui, comme le dit saint Paul, s'est anéanti pour prendre la forme d'esclave. Où serait son anéantissement, si, d'une nature semblable à la nôtre, il était, comme nous, du nombre des esclaves ? Il prouve encore l'unité de personne et la distinction des deux natures en Jésus-Christ par l'adoration que toutes les créatures, même célestes, lui rendent ; par les noms de Seigneur et de Dieu que lui donne l'Ecriture ; par le grand nombre et l'éclat de ses miracles ; par la supériorité que lui donne saint Paul au-dessus de Moïse et de tous les prophètes, parce qu'il nous a rachetés de la mort par l'effusion de son sang, et parce que, s'il n'était pas véritablement Dieu, les Juifs pourraient se justifier de l'avoir mis à mort, et les gentils, nous reprocher avec justice que nous adorons un pur homme (1).

Les homélies de Nestorius ayant aussi été portées à Rome, le pape saint Célestin et les évêques qui se trouvaient avec lui en furent extrêmement scandalisés. Ils en écrivirent à saint Cyrille, pour lui demander si ces discours étaient réellement de Nestorius ou non.

D'un autre côté, la lettre de saint Cyrille aux solitaires étant passée à diverses personnes de Constantinople, y fut d'une grande utilité ; des magistrats mêmes lui en écrivirent pour lui témoigner leur reconnaissance. Nestorius, irrité de ce succès, engagea un nommé Potius, l'un de ses prêtres, à la réfuter. Celui-ci n'eut pas plus tôt achevé cet écrit, qu'il l'envoya à un diacre nommé Martyrius, qui résidait alors à Constantinople pour les affaires de l'église d'Alexandrie.

Cependant saint Cyrille, informé par des gens dignes de foi du chagrin que Nestorius avait contre lui, averti d'ailleurs par les lettres de saint Célestin et de plusieurs évêques qu'on était fort scandalisé des sermons de Nestorius, et que l'on murmurait contre lui dans presque tout l'Orient, eut la pensée d'assembler les évêques d'Egypte et de déclarer à Nestorius, par une lettre synodale, qu'il ne pouvait plus avoir de communion avec lui, s'il ne changeait de langage et de doctrine. Mais ayant fait réflexion que l'on doit tendre la main à ses frères pour les relever quand ils sont tombés, il lui écrivit, espérant que de simples remontrances pourraient le faire rentrer dans la voie de la vérité. Il lui témoigne avoir été extrêmement surpris d'apprendre que sa lettre aux solitaires l'eût offensé, et qu'il la regardât comme la cause des troubles excités à Constantinople et en divers endroits. Ce tumulte, ajoute-t-il, n'a pas commencé par ma lettre, mais par les écrits qui se sont répandus, qu'ils soient de vous ou de quelque autre, et qui causaient un tel désordre, que je me suis cru obligé d'y remédier. Il dit ensuite qu'il avait été chargé par le Pape et les évêques de son concile de s'informer s'il en était effectivement l'auteur, et l'exhorte, en ce cas, de faire cesser le scandale qu'ils avaient causé, en donnant à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu. Au reste, ne doutez pas, conclut-il, que je ne sois préparé à tout souffrir pour la foi de Jésus-Christ, même la prison et la mort. Il se reconnaît pour l'auteur d'un *Traité de la sainte et consubstantielle Trinité*, où il dit qu'il avait établi, dans le temps qu'Atticus gouvernait l'église de Constantinople, la même doctrine touchant l'incarnation du Verbe qu'il soutenait alors ; mais qu'il n'en avait donné copie à personne, s'étant contenté de le lire à cet évêque et à quelques autres, soit du clergé, soit du peuple. On met cette lettre de saint Cyrille sur la fin de juillet 429. Elle fut rendue à Nestorius par

(1) Labbe, t. III, col. 10.

un prêtre d'Alexandrie, nommé Lampon. Nestorius fut quelque temps sans vouloir y répondre ; mais ce prêtre lui fit tant d'instances, qu'il ne put s'en dispenser. Sa réponse n'est qu'un compliment affecté sur cette douce violence. L'expérience fera voir, dit-il, quel fruit nous en tirerons ; pour moi, je conserve la patience et la charité fraternelle, quoique vous ne l'ayez pas gardée à mon égard, pour ne rien dire de plus fâcheux. Nous saluons, moi et les miens, tous les frères qui sont avec vous (1).

Nestorius écrivit alors à Rome, au pape saint Célestin, pour tâcher de le prévenir en sa faveur. Il commence par la cause des pélagiens qui étaient à Constantinople, comme si tel était le principal sujet de sa lettre. « Julien, Florus, Oronce et Fabius, qui se disent évêques d'Occident, se sont souvent adressés à l'empereur, se plaignant d'être persécutés, encore qu'ils soient catholiques ; ils ont fait les mêmes plaintes devant nous, et, rejetés plusieurs fois, ils ne cessent de crier. Nous leur avons dit ce que nous pouvions, n'étant pas instruits au juste de leur affaire. Mais de peur qu'ils n'importunent davantage l'empereur et que nous ne nous divisions pour leur défense, faute de les connaître, quoique peut-être vous les ayez condamnés canoniquement, ayez la bonté de nous en informer ; car les nouvelles sectes ne méritent aucune protection de la part des vrais pasteurs. »

Ce discours de Nestorius n'était pas sincère, et il ne pouvait ignorer que les pélagiens avaient été condamnés à Constantinople par Atticus, son prédécesseur, huit ou dix ans auparavant. Aussi montre-t-il le vrai sujet de sa lettre, en continuant ainsi :

De là vient qu'ayant trouvé nous-mêmes en cette ville une altération considérable de l'orthodoxie en quelques uns, nous employons tous les jours pour la guérir, la rigueur et la douceur. C'est une maladie qui n'est pas petite, mais qui approche de la pourriture d'Apollinaire et d'Arius. Ils réduisent l'union du Seigneur dans l'homme à une espèce de confusion, soutenant par un blasphème manifeste que le Dieu-Verbe, consubstantiel au Père, a été édifié avec son temple et enseveli avec sa chair, comme s'il avait pris son origine de la Vierge, mère du Christ (Christotocos) ; et ils disent que la même chair n'est pas demeurée après la résurrection, mais qu'elle a passé dans la nature de la divinité. En un mot, ils ramènent la divinité du Fils unique à l'origine de la chair qui lui a été jointe, et ils la font mourir avec cette chair. De plus par le mot de déification, ils enseignent, ce qui est un blasphème, que la chair a été jointe à la divinité, a passé dans la divinité ; ce qui est détruire à la fois l'une et l'autre. Ensuite, ils n'ont pas horreur de nommer la Vierge mère de Dieu (Théotocos), quoique les Pères de Nicée aient dit seulement que Notre Seigneur Jésus-Christ s'est incarné du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, sans parler des Écritures, qui la nomment partout mère du Christ et non du Dieu-Verbe. Je crois que votre Béatitude aura déjà appris, par la renommée, les combats que nous avons soutenus à ce sujet et qui n'ont pas été inutiles ; car, par la grâce du Seigneur, plusieurs se sont corrigés en apprenant de nous que l'enfant doit être consubstantiel à sa mère, et que l'union de l'humanité du Seigneur, jointe à Dieu dans l'homme est une créature produite de la Vierge par l'Esprit et non pas Dieu (2). Que si quelqu'un emploie le nom de Théotocos, à cause de l'humanité jointe à Dieu le Verbe et non à cause de celle qui la enfantée, nous disons que ce mot ne lui convient pas ; car une vraie mère doit être de la même nature que celui qui est né d'elle. On peut toutefois le supporter à cause que le temple du Verbe, inséparable de lui, est tiré d'elle ; non qu'elle soit mère du Verbe de Dieu, car une personne ne peut enfanter celui qui est plus ancien qu'elle. A cette lettre, Nestorius envoya ses autres écrits sur l'incarnation, souscrits de sa main. Par tout ce qui nous en reste, (et il ne nous en reste pas peu), on voit qu'avec beaucoup de présomption il avait des idées bien confuses, et que son langage était aussi confus que ses idées.

Le pape saint Célestin, qui avait d'abord appris les erreurs de Nestorius par les plaintes des fidèles, ensuite par ses homélies qu'on lui envoya d'Orient, ne put plus en douter quand il eut reçu les lettres de Nestorius, avec ses autres ouvrages souscrits de sa main. Pour procéder avec toute la maturité convenable dans une affaire aussi grave, il fit traduire le tout en latin. Il fit même composer un traité pour soutenir la doctrine catholique contre la nouvelle hérésie ; et ce fut sans doute par ses ordres que saint Léon, alors archidiacre de l'Eglise romaine, en chargea Cassien de Marseille, qui était plus propre qu'aucun autre à cet ouvrage, parce qu'il était très-savant dans la théologie, que d'ailleurs il entendait parfaitement le grec, et qu'il avait demeuré longtemps à Constantinople, où il avait été ordonné diacre par saint Chrysostome. Ayant achevé ses conférences depuis peu, il comptait demeurer dans le silence ; mais il ne put résister à la prière de saint Léon. Il composa donc un *Traité de l'Incarnation*, divisé en sept livres.

Dans le premier, après avoir comparé l'hérésie à l'hydre de la Fable, il rapporte les différentes hérésies qui ont attaqué le mystère de l'Incarnation : les unes en niant la divinité de Jésus-Christ ; les autres en soutenant qu'il n'était homme qu'en apparence : d'autres en combattant l'union des deux natures, qui fait qu'il est véritablement Dieu et homme. Ces hérésies sont celles d'Ebion, de Sabellius, d'Arius, d'Eunomius, de Macédonius, de Photin, d'Apollinaire et des pélagiens. Il dit de cette

(1) Labbe, p. 313. — (2) Coust., 1077 et 1078.

d[illegible], qu'elle a tiré son origine de l'hérésie des ébionites, en ce qu'elle niait avec ces hérétiques la divinité de Jésus-Christ, que les pélagiens regardaient comme un pur homme. A la vérité, ni saint Jérôme, ni saint Augustin n'attribuent cette erreur aux pélagiens ; mais ils remarquent qu'on leur objectait encore d'autres erreurs, qui étaient comme des conséquences de celle qu'ils enseignaient ouvertement. Or, ce que nous en apprend Cassien en plus de six endroits de son ouvrage, ne paraît que le développement du pélagianisme. Et il devait bien savoir ce qu'il en était, puisque lui-même a donné ici et là dans quelques idées semi-pélagiennes. Il pose donc en fait, que les principes des pélagiens ont donné naissance à l'hérésie de Nestorius. Car, dit-il, croyant que l'homme, par ses propres forces, peut être sans péché, ils jugent de même de Jésus-Christ, qu'il n'était qu'un pur homme, mais qu'il a si bien usé de son libre arbitre, qu'il a évité tout péché ; qu'il est venu au monde, non pour racheter le genre humain, mais pour donner l'exemple des bonnes œuvres, afin que les hommes, marchant par les mêmes sentiers de vertu, reçussent les mêmes récompenses que lui ; qu'il est devenu Christ après son baptême, et Dieu après sa résurrection : attribuant l'une de ces prérogatives à l'huile mystérieuse dont il a été oint, et l'autre au mérite de sa passion. Cassien prouve tout ceci par la rétractation du pélagien Léporius devenu depuis sa conversion prêtre d'Hippone (1). On conçoit dès lors pourquoi Nestorius s'intéressait si vivement à la cause des pélagiens. S'il les contredit en quelque point, ce peut n'être qu'une ruse ou qu'une inconséquence.

Dans le second livre, après avoir observé que l'erreur de Nestorius, étant renouvelée d'anciens hérétiques, se trouvait déjà condamnée en eux, il commence à prouver par l'Écriture, que Jésus-Christ est Dieu et homme, et que Marie doit être appelée mère de Dieu, et non seulement mère du Christ. Il tire surtout une preuve remarquable de la nature même de la grâce divine, dont Jésus-Christ est l'auteur. « La grâce est une chose au-dessus de l'homme, c'est une espèce de participation à la divinité même ; il n'y a donc qu'un Dieu qui puisse nous la donner (2). » Cette notion si belle et si vraie de la grâce renverse de fond en comble le pélagianisme et le semi-pélagianisme ; aussi, à cet égard, Cassien n'a-t-il pas un mot de répréhensible dans son traité *De l'Incarnation*.

Après avoir continué ses preuves de l'Écriture dans le troisième livre, il s'attache plus particulièrement dans le quatrième à établir l'unité de personne en Jésus-Christ. Voici entre autres avec quelle justesse il [illegible] de ces paroles de saint Paul aux Galates : Quand la plénitude des temps fut venue, Dieu envoya son Fils formé d'une femme. Ce Fils était donc auparavant. Ainsi, quand Nestorius pose pour principe de son erreur, que personne n'enfante de plus ancien que soi, c'est un principe faux, puisque le Fils de Dieu, qui était avant Marie, a été formé d'elle, suivant l'Apôtre. Nestorius faisait ce syllogisme : Personne n'enfante d'antérieur à soi. Or, Dieu est antérieur à Marie ; donc Marie n'a point enfanté Dieu. Outre la réponse de Cassien, la théologie y répond encore avec sa précision logique : Personne ne peut enfanter d'antérieur à soi : en tant qu'il est antérieur, je l'accorde ; en tant qu'il ne l'est pas, je le nie. Or, Marie enfante le Verbe, non pas en tant qu'il procède éternellement du Père ; mais en tant que, procédant éternellement du Père, il s'est fait chair, il s'est fait homme dans le temps. Ainsi, dans l'ordre de la grâce, on peut enfanter tous les jours à la vie surnaturelle un plus âgé que soi dans l'ordre de la nature. Dans le cinquième livre, Cassien continue à montrer que l'unité de personne en Jésus-Christ est réelle et non pas simplement morale, et réfute plusieurs propositions de Nestorius. Dans le sixième il [illegible] avec [illegible] et éloquence sur le symbole d'Antioche, suivant lequel Nestorius avait été baptisé. Dans le septième et dernier, il apporte les autorités des Pères grecs et latins, particulièrement saint Chrysostome, son maître, et finit par une exhortation touchante à l'Église de Constantinople. Il suppose toujours que Nestorius y préside comme évêque : ce qui fait voir qu'il acheva cet ouvrage avant sa déposition et le concile d'Éphèse.

Cependant il s'était réfugié à Constantinople quelques mauvais sujets d'Alexandrie, que saint Cyrille avait excommuniés pour leurs crimes. Nestorius s'en servit pour calomnier le saint, et les engagea à présenter des requêtes contre lui à Nestorius même, et à l'empereur Théodose. Informé de ces intrigues, ainsi que de plusieurs autres, comme aussi qu'on parlait de paix et de réconciliation, Cyrille écrivit une seconde lettre à Nestorius au mois de février 430. Il lui dit d'abord qu'il savait les calomnies qu'on répandait contre lui, et qu'il en connaissait les auteurs. L'un avait été condamné pour avoir opprimé des aveugles et des pauvres, l'autre pour avoir tiré l'épée contre sa mère, l'autre pour avoir dérobé de l'or avec une servante et avoir toujours eu une très mauvaise réputation. Mais sans s'arrêter à ces gens, dont il désigne quelques-uns par leurs noms, il vient à Nestorius, et l'exhorte, comme son frère, à corriger sa doctrine et à faire cesser le scandale, en s'attachant à la doctrine des Pères, et particulièrement à ce qui a été décidé dans le concile de Nicée sur la nature du Verbe et le mystère de l'Incarnation.

(1) Cass., *De Inc.*, l. I, c. II, III, IV, V, [illegible] XV. — (2) L. II, c. V [illegible] *Neque* [illegible] *gratia* [illegible] *Divinitate* [illegible] *quo* [illegible] *Deus* [illegible].

Il explique ce mystère en montrant qu'il faut admettre dans le même Jésus-Christ les deux générations : l'éternelle, par laquelle il procède de son Père ; la temporelle, selon laquelle il est né de sa mère, non que sa nature divine ait pris de la sainte Vierge le commencement de son existence, étant coéternel à son Père, mais parce que, pour notre salut, il a voulu naître de la Vierge en s'unissant hypostatiquement dans son sein à la nature humaine. Quand nous disons que Jésus-Christ a souffert et qu'il est ressuscité, nous ne disons pas que le Verbe ait souffert en sa propre nature, qu'il ait été couvert de plaies ou percé de clous, car la divinité est impassible, mais parce que le corps qu'il s'est approprié par son union avec la nature humaine a souffert; c'est pour cette raison seule que nous disons qu'il a souffert lui-même, comme nous disons aussi qu'il est mort. Nous disons de même qu'il est ressuscité, parce que sa chair est ressuscitée. Nous ne disons pas que nous adorons l'homme avec le Verbe, de crainte que le mot *avec* ne donne quelque idée de division ; mais nous l'adorons comme une seule et même personne, parce que le corps du Verbe ne lui est point étranger, mais propre; d'où vient qu'il est assis avec lui à la droite du Père. Ainsi, il n'y a aucune raison de diviser Notre Seigneur Jésus-Christ en deux Fils ; cela n'est pas permis, l'Écriture ne disant pas que le Verbe se soit associé la personne de l'homme, mais qu'il a été fait chair ; ce qui ne veut dire autre chose, sinon que s'étant uni à notre nature, il est né de la Vierge, sans cesser d'être Dieu et engendré du Père, l'incarnation n'ayant rien changé dans ce qu'il était auparavant. C'est ainsi que les saints Pères n'ont point fait difficulté de nommer la sainte Vierge mère de Dieu, non que la nature du Verbe ou sa divinité ait pris de la sainte Vierge le commencement de son être, mais parce qu'il a tiré d'elle ce sacré corps animé d'une âme raisonnable, auquel le Verbe de Dieu s'est uni selon l'hypostase ; c'est ce qui fait dire qu'il est né selon la chair. Saint Cyrille presse Nestorius et le conjure, en présence de Jésus-Christ et de ses saints anges, de croire ainsi et d'enseigner aux autres cette doctrine, pour le bien de la paix des églises et pour le maintien indissoluble de la charité et de la concorde entre les évêques(1).

La réponse que Nestorius fit à saint Cyrille est plus longue que la précédente, mais aussi beaucoup plus aigre. Il l'exhorte à lire avec plus d'attention les écrits des anciens, et l'accuse de leur avoir fait dire que le Verbe divin fût passible, tandis qu'il avait dit tout le contraire. A ce défaut de franchise se joint le défaut de clarté. Il admet une certaine unité en Jésus-Christ ; mais ce n'est qu'une union morale, et non pas réelle ; c'est une unité de personnage, et non pas de personne ou d'hypostase. Il semble encore admettre l'union des deux natures ; mais, en y regardant de près, l'on voit que ce n'est pas d'union qu'il parle, mais seulement de connexion. Il est difficile qu'il se soit bien compris lui-même ; car voici ce qu'il dit encore : Confesser que le corps est le temple de la divinité du Christ, et que ce temple lui est uni par une connexion admirable et divine, de manière que la nature de la divinité s'approprie ce qui est du temple, voilà qui est juste et conforme aux traditions de l'Évangile. Mais, à cause de cette appropriation, lui attribuer encore les propriétés de la chair qui lui est connexe, savoir : la naissance, la souffrance, la mort ; voici qui est d'une intelligence païenne, une folie d'Apollinaire et d'Arius, ou quelque chose de pire encore (2).

Comment Nestorius, après avoir dit que la divinité du Christ s'appropriait ce qui est du corps, pouvait-il lui refuser les propriétés de la chair? Saint Cyrille, avec les catholiques, ne faisait ni l'un ni l'autre ; il n'attribuait point les propriétés du corps ou de la chair à la divinité du Verbe, mais à sa personne, parce que cette personne unit en soi la nature divine et la nature humaine. Nestorius ajoute : Je vous sais bon gré du soin que vous prenez de ceux qui sont scandalisés chez nous. Mais peut-être êtes-vous trompé par les clercs qui pensent comme vous, par ceux que le saint concile a déposés ici comme manichéens. Car pour ce qui est de notre église, elle profite de jour en jour, le peuple avance dans la connaissance de Dieu, les empereurs sont dans une extrême joie de ce que la vérité est éclaircie, et, pour le dire en un mot, la foi catholique prévaut contre toutes les hérésies. Le concile dont parle Nestorius paraît avoir été tenu à Constantinople, en 426. Quant à ceux qu'il appelle manichéens, et qu'il dit avoir été condamnés dans ce concile, c'étaient apparemment les catholiques qui s'étaient déclarés contre les pélagiens.

Ce qui le fait croire, c'est non-seulement la communauté de doctrine que nous a révélée Cassien de Marseille, mais encore le grand nombre de lettres que Nestorius écrivit au pape saint Célestin au sujet des pélagiens réfugiés à Constantinople. N'ayant pas eu de réponse à cet égard, il lui en écrivit une dernière, où il le prie avec instance et d'une manière assez insinuante, de lui apprendre ce qu'il en était. A cette occasion, il rappelle, comme en passant, qu'il avait lui-même eu bien à travailler pour purifier l'Église de Dieu de l'impiété d'Apollinaire et d'Arius. Car je ne sais comment, dit-il, il y a certains clercs, infectés de la contagion de ces hérésies, qui osent attribuer les passions du corps à la divinité du Fils unique, supposer que la divinité immuable a passé dans la nature du corps, et confondre les deux natures, que l'on adore l'une et l'autre dans le personnage un du Fils unique, à cause de leur connexion

(1) Labbe, t. III, p. 315. — (2) *Ibid.*, t. III, col, 323.

sublime et sans confusion (1). Cette phrase contient la substance de la seconde lettre à saint Cyrille; c'est la même calomnie d'attribuer aux catholiques une impiété qu'ils repoussaient expressément; c'est la même étude à donner le change sur ses propres sentiments, par des paroles équivoques, qui pouvaient faire entendre le contraire de ce qu'il pensait.

Saint Cyrille, voyant par la lettre de Nestorius, outre ce qu'il en pouvait savoir d'ailleurs, qu'il était appuyé de la cour, et que son hérésie faisait des progrès à Constantinople, écrivit à l'empereur Théodose et aux princesses, ses sœurs, de grandes lettres ou plutôt des traités sur la foi. Il y expose et y prouve la doctrine catholique sur l'incarnation, et par les Ecritures et par la tradition; il y rapporte les passages de plusieurs Pères, pour montrer qu'ils se sont servis du mot de Théotocos, et qu'ils ont reconnu l'unité de Jésus-Christ, savoir : saint Athanase, Atticus de Constantinople, Antiochus de Phénicie, Amphiloque, Ammon d'Andrinople, saint Chrysostome, Sévérien de Gabales, Vital, Théophile d'Alexandrie, auxquels il aurait pu en ajouter beaucoup d'autres. Il écrivit encore sur la même affaire à plusieurs personnages de Constantinople. Il écrivit en particulier au clergé de cette ville, sur les propositions de paix que l'on faisait de la part de Nectorius. J'ai lu, dit-il, le mémoire que vous m'avez envoyé, où j'ai vu que le prêtre Anastase faisait semblant de chercher la paix, et vous a dit : Notre croyance est conforme à ce qu'il a écrit aux solitaires. Ensuite, allant à son but, il a ajouté : Il a dit lui-même que le concile de Nicée n'a point fait mention de ce mot de *Théotocos*. J'ai écrit que le concile a bien fait de ne pas en faire mention, parce qu'on ne remuait point cette question alors; mais il dit, par le fait, que Marie est mère de Dieu, puisqu'il dit que le même qui est engendré du Père, s'est incarné et a souffert. Ensuite, parlant d'un écrit de Nestorius : Il s'efforce, dit-il, de montrer que c'est le corps qui a souffert, et non pas Dieu le Verbe : comme si quelqu'un disait que le Verbe impassible est passible. Il n'y a personne de si insensé. Son corps ayant souffert, on dit qu'il a souffert lui-même : comme on dit que l'âme de l'homme souffre, quand son corps souffre, quoiqu'elle ne souffre point en sa propre nature. Mais leur but est de dire, deux Christs et deux Fils : l'un proprement homme, l'autre proprement Dieu, et de ne faire l'union que des personnes : voilà pourquoi ils chicanent. Il rapporte ensuite ce que disait Nestorius, qu'il ne trouvait pas son peuple instruit, et que c'était la faute de ses prédécesseurs. Quoi donc, dit saint Cyrille, est-il plus éloquent que Jean, ou plus habile que le bienheureux Atticus? que n'avoue-t-il plutôt franchement qu'il introduit une doctrine nouvelle? Enfin, s'il désire la paix, qu'il écrive une confession de foi catholique et sincère, et qu'il l'envoie à Alexandrie : j'écrirai, de mon côté, qu'il ne faut point fatiguer nos confrères les évêques, parce que nous savons que ses paroles ont un bon sens. Mais s'il demeure dans sa présomption, il ne nous reste que de nous y opposer de toutes nos forces (2).

Saint Cyrille écrivit finalement au pape saint Célestin une lettre où il lui rend compte de tout ce qui s'était passé, de sa lettre aux solitaires, de ses deux lettres à Nestorius, et de la nécessité qui l'avait engagé à s'opposer à lui. Voici comme il y expose l'obligation où il était d'en écrire au Pape : « Si l'on pouvait, sans encourir de blâme ni se rendre suspect, garder le silence et ne point informer votre Piété par écrit, de toutes les choses qu'on agite, surtout dans des choses aussi nécessaires, où la foi est en péril, je me dirais à moi-même : Il vaut mieux se taire et se tenir tranquille. Mais puisque Dieu exige la vigilance de notre part en ces choses, et que la longue coutume des églises nous engage à les communiquer à votre Sainteté, je vous écris par une absolue nécessité. » Il déclare qu'il n'a encore écrit de cette affaire à aucun autre évêque, et marque ainsi l'état de Constantinople. « Maintenant les peuples ne s'assemblent point avec lui, c'est-à-dire avec Nestorius, sinon quelque peu des plus légers et de ses flatteurs : presque tous les monastères et leurs archimandrites, et beaucoup de sénateurs, ne vont point aux assemblées, crainte de blesser la foi. Votre Sainteté doit savoir que tous les évêques d'Orient sont d'accord avec nous, que tous sont choqués et affligés, principalement les évêques de Macédoine. Il le sait bien, mais seul il se croit plus sage que tous. Nous n'avons pas voulu rompre ouvertement de communion avec lui, avant d'avoir communiqué ces choses à Votre Sainteté. Daignez donc déclarer votre sentiment pour servir de type (3), s'il faut encore communiquer avec lui ou lui dénoncer nettement que tout le monde l'abandonnera, s'il persiste dans ces opinions. Mais il faut que la sentence de Votre Sainteté soit déclarée aux évêques de Macédoine et d'Orient. Ce sera leur donner l'occasion qu'ils désirent, de s'affermir dans l'unité de sentiments, et de venir au secours de la foi orthodoxe qu'on attaque. Et afin de mieux instruire votre Sainteté de ses sentiments et de ceux des Pères, j'envoie les livres où les passages sont marqués, et je les ai fait traduire comme on a pu à Alexandrie. Je vous envoie aussi les lettres que j'ai écrites (4). »

Cette lettre au Pape fut portée par le diacre Posidonius, qui fut aussi chargé d'une instruction qui résumait la doctrine de Nestorius en ces termes : La foi ou plutôt la perfidie de Nestorius est telle. Il dit que Dieu le Verbe, ayant connu d'avance que celui qui naîtrait de la sainte Vierge serait saint et grand, le choisit à cause de cela, le fit naître de la Vierge sans

(1) Const., col. 1079. — (2) Labbe, t. III, col. 331. — (3) Τυπῶσαι τὸ δοκοῦν, déclarer juridiquement. — (4) Labbe, Coustant.

le concours de l'homme, lui accorda par grâce d'être appelé de ses noms, et le ressuscita d'entre les morts. Ainsi, quand on dit que le Verbe, Fils unique de Dieu, s'est fait homme, on le dit parce qu'il a toujours été avec cet homme saint né de la Vierge. Comme il a été avec les prophètes, dit-il, ainsi est-il avec celui-ci par une conjonction plus grande. C'est pourquoi il évite partout de dire union, mais l'appelle conjonction, telle qu'il peut y en avoir entre deux personnes l'une hors de l'autre ; comme quand Dieu dit à Josué : Je serai avec vous comme j'ai été avec Moïse. Pour cacher son impiété, il dit : 1° Que le Verbe a été avec l'homme dès le sein de sa mère. 2° Aussi ne dit-il pas qu'il soit Dieu véritable, mais appelé de ce nom par la grâce de Dieu. De même, il ne veut qu'il soit appelé Seigneur que parce que le Verbe a bien voulu qu'il fût appelé de ce nom. 3° Il ne dit pas non plus avec nous que le Fils de Dieu est mort pour nous et qu'il est ressuscité ; mais l'homme, dit-il, est mort et ressuscité, sans aucune participation du Verbe de Dieu. 4° Nous confessons que le Verbe de Dieu est immortel, qu'il est la vie ; mais nous croyons en même temps qu'il s'est fait chair, c'est-à-dire que, s'étant uni la chair avec une âme raisonnable, il a souffert dans la chair, suivant les Ecritures ; et, parce que son corps a souffert, nous disons qu'il a souffert lui-même, quoiqu'il soit impassible de sa nature ; de même, parce que sa chair est ressuscitée, nous disons qu'il est lui-même ressuscité des morts. Mais Nestorius ne pense point ainsi : il dit que la souffrance est de l'homme, que la résurrection est de l'homme, que ce que l'on propose dans les mysteres est le corps d'un homme. Nous croyons, au contraire, que la chair du Verbe peut donner la vie, parce que c'est la chair et le sang du Verbe qui donnent la vie à toutes choses (1).

Le pape saint Célestin ayant reçu toutes ces pièces, assembla un concile à Rome, vers le commencement du mois d'août 430, où les écrits de Nestorius furent examinés et comparés à ceux des Pères. Le Pape y rapporta les autorités de saint Ambroise, de saint Hilaire et de saint Damase, après quoi la doctrine de Nestorius fut condamnée, et saint Cyrille chargé de l'exécution. Le Pape lui en écrivit une lettre dans laquelle il loue son zèle et sa vigilance, et lui déclare qu'il est entièrement dans ses sentiments touchant l'incarnation. Que si Nestorius persiste dans son opiniâtreté, il faudra le condamner ; mais il faut tenter auparavant tous les moyens de le ramener. En attendant, tous ceux qu'il a séparés de sa communion doivent savoir qu'ils demeurent dans la nôtre ; lui-même ne peut avoir désormais de communion avec nous, s'il continue à combattre la doctrine apostolique. C'est pourquoi, par l'autorité de notre siége et agissant à notre place, vous exécuterez cette sentence avec une sévérité exemplaire ; en sorte que si, dans l'espace de dix jours à compter depuis cette admonition, il n'anathématise par une confession écrite sa doctrine impie, et ne promet de confesser à l'avenir, touchant la génération de Jésus-Christ, notre Dieu, la foi qu'enseigne l'Eglise romaine, et votre église, et toute la chrétienté, votre Sainteté pourvoie aussitôt à cette église, c'est-à-dire à celle de Constantinople, et qu'il sache qu'il sera absolument séparé de notre corps. Nous avons écrit les mêmes choses à nos saints frères et coévêques Jean, Rufus, Juvénal et Flavien, afin que l'on connaisse partout notre sentence à son égard, ou plutôt la divine sentence de Notre Seigneur Jésus-Christ (2).

Les quatre évêques dont il parle étaient Jean d'Antioche, Rufus de Thessalonique, Juvénal de Jérusalem, Flavien de Philippes. La lettre qu'il leur adressa contient en substance les mêmes choses que la précédente. Le même jour, 11 août 430, il en adressa une autre au peuple et au clergé de Constantinople, qu'il appelle ses membres. Elle est pleine d'exhortations à demeurer fermes dans la foi catholique, et de consolation pour ceux que Nestorius persécutait. Le Pape y déclare nulles toutes les excommunications prononcées par Nestorius, depuis qu'il a commencé à enseigner ses erreurs. Il ajoute que ne pouvant agir en personne à cause de l'éloignement, il a commis à sa place son saint frère Cyrille. Puis il met la sentence qui termine la lettre précédente.

Le même jour encore, il adressa une lettre à Nestorius même. Il y marque comme il a été trompé dans la bonne opinion qu'il avait conçue de lui sur sa réputation. Il dit qu'il a lu ses lettres et les livres qu'il avait envoyés, et qu'il a trouvé ses opinions touchant le Verbe divin peu d'accord avec elles-mêmes, mais surtout contraires à la foi catholique. Il lui rappelle les deux lettres que Cyrille lui avait écrites, et l'avertit qu'elles lui tiendront lieu de première et de seconde monition, et celle qu'il lui écrivait lui-même, de troisième ; ajoutant que, s'il ne corrige ce qu'il a enseigné de mauvais, et ne rentre dans la vraie voie, qui est Jésus-Christ, il le séparera de sa communion et de celle de toute l'Eglise. Il lui fait l'application de ces paroles de l'Apôtre : *Je sais qu'après mon départ, il entrera parmi vous des loups ravisseurs qui n'épargneront point le troupeau* ; parce qu'en effet, au lieu de veiller à la garde de ses ouailles, il les vexait par ses ravages, en persécutant ceux qui suivaient la foi catholique. Il lui représente que jamais aucuns de ceux qui ont attaqué l'Eglise ne sont sortis victorieux du combat, et qu'ils ont tous été flétris d'une même censure, c'est-à-dire chassés de l'Eglise. Il en donne pour exemple Paul de Samosate et les pélagiens, sur lesquels, dit-il, vous nous avez consultés, comme si vous ne saviez pas ce qui s'est passé. Ils ont été condamnés, et justement, et chassés de

(1) Coustant, 1094. — (2) *Id.*, 1100. Labbe.

leurs sièges. Ce qui nous étonne, c'est que vous oubliez des gens qui ont été condamnés pour nier le péché originel, vous qui le croyez si bien, comme nous avons lu dans vos sermons. Les contraires ne s'accordent jamais sans donner du soupçon, et vous les chasseriez encore, s'ils vous déplaisaient comme à ceux qui les ont chassés. Et pourquoi demandez-vous ce qui s'est passé contre eux, puisque c'est d'Atticus, votre prédécesseur, que nous en avons ici les actes? Pourquoi Sisinnius, de sainte mémoire, ne s'en est-il point informé, sinon parce qu'il savait qu'ils avaient été justement condamnés sous Atticus, son prédécesseur.

» Au lieu de vous occuper des autres, médecin, guérissez-vous vous-même. Votre mal exige un prompt remède. Nous avons approuvé et nous approuvons la foi de l'évêque d'Alexandrie. Averti par lui, ayez les mêmes sentiments que nous, si vous voulez être avec nous. Condamnez ce que vous avez pensé jusqu'à présent, et prêchez aussitôt, nous le voulons, ce que vous lui verrez prêcher. Après la condamnation de votre mauvaise doctrine, une preuve complète de votre correction, c'est que vous rappeliez à l'Église tous ceux qui en ont été expulsés pour la cause du Christ, et que vous les rappeliez tous. Si on ne fait ce que nous disons, on chassera celui qui a chassé; d'autant plus que ceux contre lesquels vous avez tenu une conduite pareille, sont dans notre communion. Nous avons aussi écrit au clergé et aux fidèles de Constantinople, ce que la nécessité exige; à savoir que, si vous vous obstinez dans votre perverse doctrine et que vous ne prêchiez pas ce que prêche avec nous notre frère Cyrille, vous êtes retranché du nombre de nos collègues et que vous ne pouvez avoir de communion avec nous. Sachez donc hautement que, si vous ne prêchez, touchant le Christ notre Dieu, ce que tient l'église de Rome, d'Alexandrie, et toute l'Église catholique, ce que la sainte église de Constantinople a tenu jusqu'à vous; et si dans dix jours, à compter depuis notre monition que voici, vous ne condamnez nettement par écrit cette nouveauté impie qui veut séparer ce que l'Écriture joint ensemble, vous êtes exclus de la communion de toute l'Église catholique. L'acte authentique de ce jugement, ainsi que les autres papiers, nous l'adressons par le diacre Possidonius à notre saint collègue l'évêque d'Alexandrie, afin qu'il agisse à notre place, et que notre décret vous soit connu et à vous et à tous nos frères, car tous doivent savoir ce qui se fait, quand il s'agit de la cause de tous. Que Dieu vous conserve, bien-aimé frère (1). »

Saint Cyrille ayant reçu les lettres du pape saint Célestin, les envoya à ceux à qui elles étaient adressées, et accompagna de ses lettres celles qui étaient pour Jean d'Antioche et pour Juvénal de Jérusalem, qui avait succédé à Praylе depuis trois ou quatre ans. Il exhorte Jean à se déterminer, déclarant que, pour lui, il est résolu de suivre le jugement du Pape et des évêques d'Occident, pour conserver leur communion. Jean avait déjà [illegible] saint Célestin [illegible] à l'évêque Acace de Berée. Quant à Juvénal, il lui dit qu'il faut écrire à l'empereur, afin qu'il [illegible] de la religion et [illegible] de ce faux pasteur. Il marque à l'un et à l'autre qu'il a fait son possible pour ramener Nestorius à la raison. Dans ces lettres, il appelle le Pape son seigneur et qualifie son décret de formulaire [illegible] (2).

Jean d'Antioche était ami de Nestorius, qui avait été tiré de son clergé. Il lui envoya copie des pièces qu'il venait de recevoir, avec une lettre pleine d'amitié, pour le porter à la soumission.

» J'ai, dit-il, reçu plusieurs lettres, l'une du très-saint évêque Célestin, les autres, de Cyrille, évêque bien-aimé de Dieu. Je vous en envoie des copies, et je vous prie de tout mon cœur de les lire de telle sorte, qu'il ne s'élève aucun trouble dans votre esprit, puisque c'est de là qu'il arrive des contentions et des séditions très-nuisibles, et aussi de ne [illegible] pas la chose, parce que le diable sait porter si loin par l'orgueil les affaires qui ne sont pas bonnes, qu'il n'y reste plus de remède, mais de les lire avec douceur, et d'appeler à cette délibération quelques-uns de vos plus fidèles amis, en leur donnant la liberté de vous dire des choses utiles plutôt qu'agréables, parce qu'en choisissant pour cet examen des personnes sincères et qui vous parlent sans crainte, ils vous donneront plus facilement leur conseil, et par ce moyen, ce qui est [illegible] et fâcheux, aussitôt deviendra facile [illegible], quoique le terme de dix jours fixé par la lettre de monseigneur le très-saint évêque Célestin soit bien court, vous pouvez faire la chose en un jour, même en peu d'heures. Car il est facile, en parlant de l'incarnation de Notre-Seigneur, de se servir d'un terme [illegible], usité par plusieurs des Pères, et qui exprime véritablement [illegible] de la Vierge. Vous ne devez ni rejeter ce terme comme dangereux, ni penser qu'il ne [illegible]. Si vous êtes dans les mêmes sentiments que les Pères et les docteurs de l'Église, comme nous avons appris par plusieurs amis communs, quelle peine avez-vous à [illegible] saine doctrine, principalement dans ce grand trouble qui s'est élevé à votre sujet? Car, sachez que cette question est [illegible] au [illegible]; toute l'[illegible] en est [illegible], et [illegible] les fidèles en sont tous les jours aux [illegible]. Vous le verrez clairement par la chose même. L'Occident, l'Égypte et [illegible] la Macédoine ont reçu [illegible] que Dieu a [illegible] à son Église par les travaux de tant d'évêques, et principalement du grand Acace. (Il entend Acace de Berée, et parle de l'union

(1) Const., 1114, Labbe, 353 — (2) Ὀρισθέντα τύπον. Labbe. t. III, col. 357.

qui finit le schisme d'Antioche du temps de l'évêque Alexandre et du pape saint Innocent.) Que s'il vous faut un exemple, souvenez-vous du bienheureux évêque Paul. Ayant échappé dans la prédication quelque chose qui fut trouvé inexact par les auditeurs, en particulier par vous, peu de jours après, pour le bien de l'Église, il le rétracta publiquement et en fut chéri de tout le monde.»

Jean exhorte vivement Nestorius de faire de même, d'employer le mot de mère de Dieu, *Theotocos*, puisque aucun des docteurs de l'Église ne l'a jamais rejeté, et qu'un grand nombre s'en est servi, sans être repris par ceux qui ne s'en servaient pas. Il montre que l'on ne peut rejeter la signification de ce mot sans tomber dans des erreurs dangereuses, puisqu'il s'ensuivra, contre l'autorité manifeste de l'Écriture, que ce n'est pas Dieu qui s'est incarné et anéanti en prenant la forme d'esclave. Il ajoute : Si avant ces lettres le grand nombre agissait si fortement contre nous, que ne feront-ils point maintenant qu'elles leur donnent une si grande autorité? Je vous écris ceci, non pas seul, mais avec plusieurs évêques de vos amis, qui se sont trouvés présents quand on m'a rendu ces malheureuses lettres, savoir : Archélaüs, Apringius, Théodoret, Héliade, Mélèce et Macaire, qui vient d'être ordonné évêque de Laodicée. Il ne marque le siége que de celui-ci, parce que Nestorius connaissait les autres (1).

« Il y a dans cette affaire deux circonstances fort importantes, dirons-nous avec Bossuet : l'une, que le Pape décidait avec une autorité fort absolue ; car il écrit à saint Cyrille en ces termes : *C'est pourquoi, par l'autorité de notre siége et agissant à notre place avec puissance, vous exécuterez la sentence avec une sévérité exemplaire.* C'est Célestin qui prononce, c'est Cyrille qui exécute, et il exécute *avec puissance*, parce qu'il agit *par l'autorité* du siége de Rome. Ce qu'il écrit à Nestorius n'est pas moins fort, puisqu'il donne son approbation à la foi de saint Cyrille ; et en conséquence, il ordonne à Nestorius de se conformer à *ce qu'il lui verra enseigner*, sous peine de déposition. L'autre circonstance est, que tous les évêques de l'Église grecque étaient disposés à obéir. Une si grande puissance exercée dans l'Église grecque, et encore contre un patriarche de Constantinople, donne sans doute une grande idée de l'autorité du Pape. Il se montrait le supérieur de tous les patriarches : il déposait celui de Constantinople ; celui d'Alexandrie tenait à honneur d'exécuter la sentence ; celui d'Antioche, quelque ami qu'il fût de Nestorius, ne songeait pas seulement à y résister. Juvénal, patriarche de Jérusalem, était dans le même sentiment, Célestin leur donnant ses ordres et à tous les autres évêques de l'Église grecque, et sa sentence allait être exécutée sans opposition. »

Telles sont les observations que Bossuet reproche à un historien de l'Église, Ellies-Dupin de n'avoir pas faites dans son histoire. Il lui reproche une autre omission aussi importante.

« Il était important de remarquer, dit-il, qu'encore que le blasphème de Nestorius contre la personne de Jésus-Christ renversât le fondement du christianisme, aucun autre évêque que le Pape n'osa prononcer sa déposition ; et cela sert à conclure qu'il n'y avait que lui seul qui eût droit sur lui et qui fût son supérieur. M. Dupin n'en dit mot. Saint Cyrille eut bien la pensée, comme il le dit lui-même, de lui déclarer *synodiquement* qu'il ne pouvait plus communiquer avec lui, ce qui semble qu'il pouvait faire, puisque le clergé et le peuple de Constantinople avaient déjà refusé de participer à la communion de ce blasphémateur. Saint Cyrille n'osa pourtant pas le faire ; il crut que la séparation d'un patriarche d'avec un autre qui ne lui était pas soumis, était un acte trop juridique pour être entrepris sans l'autorité du Pape. « Je n'ai pas » voulu, dit-il dans sa lettre à Célestin, me » retirer de la communion de Nestorius avec » hardiesse et confiance, jusqu'à ce que j'aie » su votre sentiment. Daignez donc déclarer » votre pensée, et si nous devons communi- » quer avec lui ou non. » Le mot grec signifie déclarer juridiquement. Τύπος, c'est une règle, c'est une sentence, et τυπῶσαι τὸ δόξαν, c'est déclarer juridiquement son sentiment. Le Pape seul le pouvait faire : Cyrille ni aucun autre patriarche n'avaient le pouvoir de déposer Nestorius, qui ne leur était pas soumis ; le Pape seul l'a fait, et personne n'y trouve à redire, parce que son autorité s'étendait sur tous (2). »

Cependant saint Cyrille, en exécution de la commission du Pape, assembla les évêques d'Égypte à Alexandrie, au mois de novembre 430. Les deux premières lettres qu'il avait écrites à Nestorius y furent approuvées ; il lui en écrivit une troisième au nom de ce concile et de la part du concile de Rome, présidé par le très saint évêque Célestin, pour lui servir de troisième et dernière monition, lui déclarant que, si dans le terme fixé par le Pape, c'est-à-dire dans dix jours après la réception de cette lettre, il ne renonce à ses erreurs, ils ne veulent plus avoir de communion avec lui et ne le tiendront plus pour évêque, mais que dès lors ils communiqueront avec les clercs et les laïques qu'il avait déposés ou excommuniés.

Au reste, ajoutent-ils, il ne suffira pas que vous professiez le symbole de Nicée ; car, ou vous ne l'entendez pas, ou vous lui donnez des interprétations violentes. C'est pourquoi il est nécessaire que vous anathématisiez par écrit tous les mauvais sentiments que vous avez eus jusqu'ici, et dont vous avez imbu les autres ;

(1) Labbe, 317. — (2) Bossuet, *Remarques sur l'histoire des conciles d'Éphèse et de Chalcédoine*, de M. Dupin, t. XXX de ses œuvres, édit. de Versailles, p. 524.

que vous promettiez avec serment de croire et d'enseigner à l'avenir ce que nous croyons tous, nous et tous les évêques d'Occident et d'Orient, et tous ceux qui conduisent les peuples. A l'egard des lettres qui vous ont été écrites par l'église d'Alexandrie, le saint concile de Rome et nous tous sommes convenus qu'elles sont orthodoxes et sans erreur.

Saint Cyrille rapporte ensuite en detail les articles de doctrine que Nestorius devait embrasser et enseigner, et ceux dont il devait s'abstenir. Il propose les premiers par les paroles mêmes du symbole de Nicée ; et, comme les erreurs de Nestorius attaquaient principalement le mystère de l'Incarnation, il en donne une explication très-ample et très-exacte, conforme en tout à ce qu'il en avait déjà dit dans ses lettres précédentes. Il tire, entre autres, cette preuve de l'Eucharistie : « Nous annonçons la mort de Jésus-Christ, et nous confessons sa résurrection et son ascension en célébrant dans les églises le sacrifice non sanglant ; ainsi nous nous approchons des eulogies mystiques, et nous sommes sanctifiés en participant à la chair sacrée et au précieux sang de notre sauveur Jésus-Christ ; nous ne la recevons pas comme une chair commune, à Dieu ne plaise, ni comme la chair d'un homme sanctifié et conjoint au Verbe par une union de dignité ou en qui la divinité ait habité, mais comme vraiment vivifiante et propre au Verbe. Car lui qui est vie de sa nature, comme Dieu, étant devenu un avec sa chair, l'a rendue vivifiante ; autrement, comment la chair d'un homme serait-elle vivifiante de sa nature ? Encore donc que Jésus Christ nous dise dans saint Jean : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous*, il ne faut pas croire que cette chair soit une chair commune et de même condition que la nôtre, qui de sa nature n'est point vivifiante, mais que cette chair est véritablement la propre chair de celui qui, à cause de nous, s'est fait et est appelé Fils de l'homme. »

Il fait voir que les deux natures quoique différentes, étant unies personnellement en Jésus-Christ, il est un et seul, et non pas deux ; comme l'homme, quoique composé de corps et d'ame, qui sont deux natures différentes, est un. Il rapporte quelques passages de l'Ecriture, qui marquent en Jésus-Christ deux natures différentes, et prouve par d'autres que ces deux natures sont unies en lui selon l'hypostase. La conclusion qu'il en tire est que, la Sainte Vierge ayant engendré corporellement le Verbe de Dieu uni personnellement à la chair, elle doit être appelée *mère de Dieu*, non que le Verbe ait tiré de la chair le commencement de son être, puisqu'il est coéternel au Père, mais parce que, s'étant uni hypostatiquement à la nature humaine, il a pris dans le sein de la Vierge une naissance corporelle. C'est là, ajoute-t-il, ce que nous avons appris à croire avec les saints apôtres et évangelistes, comme étant une doctrine établie par toutes les Ecritures divinement inspirées et par le consentement unanime des saints Pères ; c'est à cette doctrine que vous devez souscrire avec nous, dans toute sincérité et sans acun détour.

Saint Cyrille lui déclare ensuite, dans douze anathématismes, les erreurs qu'il devait condamner, s'il voulait être tenu pour catholique. Il choisit pour cela quelques-unes des propositions avancées par Nestorius

1° Si quelqu'un ne confesse pas que l'Emmanuel est véritablement Dieu, et par conséquent, la sainte Vierge mère de Dieu, puisqu'elle a engendré selon la chair le Verbe de Dieu fait chair ; qu'il soit anatheme ! 2° Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe qui procède de Dieu le Pere, est uni à la chair selon l'hypostase, et qu'avec sa chair il fait un seul Christ, qui est Dieu et homme tout ensemble ; qu'il soit anathème ! 3° Si quelqu'un, après l'union, divise les hypostases du seul Christ, les joignant seulement par une connexion de dignité, d'autorité ou de puissance, et non par une union réelle ; qu'il soit anathème ! 4° Si quelqu'un attribue à deux personnes ou à deux hypostases, les choses que les apôtres et les évangelistes rapportent comme ayant été dites de Jésus-Christ, par les saints ou par lui-même, et applique les unes à l'homme, considéré séparément du Verbe de Dieu, et les autres, comme dignes de Dieu, au seul Verbe procédant de Dieu le Père ; qu'il soit anathème ! 5° Si quelqu'un ose dire que Jésus-Christ est un homme qui porte Dieu, au lieu de dire qu'il est Dieu en vérité, comme Fils unique et par nature, en tant que le Verbe a été fait chair et a participé comme nous à la chair et au sang ; qu'il soit anathème ! 6° Si quelqu'un ose dire que le Verbe, procédant de Dieu le Pere, est le Dieu ou le Seigneur de Jésus Christ, au lieu de confesser que le même est tout ensemble Dieu et homme, en tant que le Verbe a été fait chair, selon les Ecritures ; qu'il soit anathème ! 7° Si quelqu'un dit que Jésus, en tant qu'homme, a été possédé du Verbe de Dieu et revêtu de la gloire du Fils unique comme étant un autre que lui ; qu'il soit anathème ! 8° Si quelqu'un ose dire que l'homme pris par le Verbe doit être adoré, glorifié et nommé Dieu avec lui comme étant l'un et l'autre, car y ajoutant le mot *avec*, il donne cette pensée, au lieu d'honorer l'Emmanuel par une seule adoration, et lui rendre une seule glorification, en tant que le Verbe a été fait chair ; qu'il soit anathème ! 9° Si quelqu'un dit que Notre Seigneur Jésus-Christ a été glorifié par le Saint Esprit, comme ayant reçu de lui une [illegible] pour agir contre les esprits immondes et [illegible] des miracles sur les hommes, au lieu de [illegible] l'esprit par lequel il les opérait [illegible] propre ; qu'il soit anathème ! 10° L'Ecriture divine dit que Jésus-Christ a été fait le pontife et l'apôtre de notre foi, et qu'il s'est offert pour nous à Dieu le Pere, en [illegible]. Donc, si quelqu'un dit que notre pontife et

notre apôtre n'est pas le Verbe de Dieu lui-même, depuis qu'il s'est fait chair et homme comme nous, mais un homme né d'une femme, comme si c'était un autre que lui, ou si quelqu'un dit qu'il a offert le sacrifice pour lui-même, au lieu de dire que c'est seulement pour nous, car il n'avait pas besoin de sacrifice, lui qui ne connaissait pas le péché ; qu'il soit anathème ! 11° Si quelqu'un ne confesse pas que la chair du Seigneur est vivifiante et propre au Verbe même qui procède de Dieu le Père, mais l'attribue à un autre qui lui soit conjoint selon la divinité et en qui la divinité habite seulement, au lieu de dire qu'elle est vivifiante, parce qu'elle est propre au Verbe qui a la force de vivifier toutes choses ; qu'il soit anathème ! 12° Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe de Dieu a souffert selon la chair, qu'il a été crucifié selon la chair, et qu'il a été le premier-né d'entre les morts, en tant qu'il est vie et vivifiant comme Dieu ; qu'il soit anathème (1) !

Voilà les douze fameux anathèmes de saint Cyrille contre toutes les propositions hérétiques que Nestorius avaient avancées. La lettre synodale qui les contient est datée du trente novembre, mais c'est la date du jour où elle fut remise à Nestorius, à Constantinople. Saint Cyrille l'envoya à Constantinople signée de sa propre main. Elle fut accompagnée de deux autres lettres, l'une au clergé et au peuple de Constantinople, l'autre aux abbés des monastères de la même ville, par lesquelles saint Cyrille marque qu'il a attendu à la dernière extrémité pour en venir à ce fâcheux remède de l'excommunication, et les exhorte à demeurer fermes dans la foi et à communiquer librement avec ceux que Nestorius avait excommuniés. Pour porter ces lettres, ainsi que celle du pape saint Célestin à Nestorius, on députa quatre évêques d'Égypte.

Cette grande affaire allait se terminer ainsi d'une manière purement ecclésiastique, par la décision du Pape, exécutée par le patriarche d'Alexandrie, sans que celui d'Antioche, ni aucun évêque, y trouvât à redire : cette voie était trop simple pour la cour de Constantinople. Il fallut à l'empereur Théodose un concile œcuménique, lequel, après bien des longueurs et des dépenses, ne fera que ce qu'on allait faire, sans frais, exécuter, et cela nécessairement, ainsi que le dira le concile même, la décision du Pape.

Des moines de Constantinople, maltraités par Nestorius, avaient demandé à l'empereur la convocation d'un concile général. Nestorius lui-même le demanda, espérant y prévaloir par la puissance séculière et l'appui des Orientaux, et y faire condamner saint Cyrille sur les plaintes de ses calomniateurs. D'après cela, Théodose ordonna la convocation du concile pour le jour de la Pentecôte 431, dans la ville d'Éphèse. La lettre est au nom des deux empereurs, Théodose et Valentinien, suivant la forme ordinaire, adressée aux métropolitains de chaque province.

Nestorius était d'une confiance qui ne doutait rien. Son ami Jean d'Antioche lui avait écrit pour l'engager à se soumettre à la décision du Pape et à se rétracter. Nestorius lui répondit d'une manière honnête, mais demeura opiniâtre dans ses erreurs. J'aurais cru, dit-il, être exposé à toute autre calomnie, que d'être contre la foi, moi qui ai tant combattu jusqu'à présent contre les hérétiques. Soyez en repos sur cette affaire. Si nous nous voyons dans le concile que nous espérons avoir, nous réglerons toutes choses sans scandale et avec union. Vous devez vous étonner moins que personne de la présomption ordinaire de l'Égyptien, dont vous avez tant d'exemples. Bientôt, s'il plaît à Dieu, on louera notre conduite (2). Il écrivait encore au Pape ces mots entre autres : J'ai appris que le vénérable Cyrille, évêque d'Alexandrie, épouvanté par les plaintes qui nous ont été présentées contre lui, cherche à viter le saint concile qui doit se tenir à cause de ces accusations, et qu'il s'attache à des paroles, savoir : aux mots de *Théotocos* et de *Christotocos*. Au reste, il a plu au très-pieux empereur d'indiquer un concile général pour y examiner d'autres affaires ecclésiastiques ; car pour cette question de mots, je ne crois pas que la discussion en soit difficile (3). On le voit, à une incroyable présomption, Nestorius joignait une incroyable ignorance, puisqu'il traite de question de mots le fond même du christianisme : de savoir si le Christ qui est né de Marie est Dieu ou non ; si de l'adorer c'est un acte de piété ou bien une idolâtrie.

Cependant les quatre évêques députés par le concile d'Alexandrie, étant arrivés à Constantinople, allèrent à la cathédrale un dimanche, pendant que l'on célébrait l'office, où tout le clergé était présent, et presque tous ceux qui portaient le titre d'illustres. Ce dimanche était le 30 novembre de la même année 430. Ils rendirent à Nestorius les lettres de saint Cyrille et de saint Célestin. Nestorius les prit, et leur dit de venir le lendemain le trouver en particulier ; mais quand ils vinrent, il leur ferma les portes, et ne leur fit point de réponse. Six jours après, il fit dans l'église un sermon, qui est comme l'abrége de toute sa doctrine. Il s'emporte contre saint Cyrille, sans le nommer ; mais il le désigne assez par le nom d'Égyptien. Il le défie au combat, et l'accuse de l'attaquer avec les flèches d'or, c'est-à-dire en distribuant de l'argent ; ce qui était un des reproches qu'on faisait à Nestorius même. Il signale l'opposition des évêques d'Alexandrie contre ceux d'Antioche, contre Melèce et Flavien, et contre saint Chrysostome, tiré de la même église, pour faire croire que la dispute présente n'est qu'une suite de la jalousie de ces deux siéges. Il se plaint qu'on lui fait un procès sur le seul mot

(1) Labbe, 395. — (2) Baluz., *Nova collect. concil.*, col. 688. — (3) Coust., 1159, *Epis.* xv.

de *Théotocos*, qu'il feint d'accorder, mais avec des explications malignes. Il se défend des erreurs de Paul de Samosate et de Photin, qu'il rapporte et distingue soigneusement : il propose le mot de *Christotocos*, comme le remède à toutes les erreurs.

Il fit encore un autre sermon le lendemain dimanche, septième de décembre, où il dit nettement que la Vierge est mère de Dieu et mère de l'homme ; mais expliquant toujours le mot de *Théotocos*, comme dangereux. Par ces sermons, il prétendait répondre aux lettres des deux conciles de Rome et d'Alexandrie, que les députés d'Egypte avaient sans doute publiées. Mais comme les douze anathèmes de saint Cyrille étaient ce qu'il y avait de plus fort contre Nestorius, il entreprit de les combattre par douze anathèmes qu'il proposa de son côté. Malheureusement il ne fit que rendre plus manifeste son ignorance, ses erreurs et sa mauvaise foi. D'une part, il continue d'attribuer à saint Cyrille et aux catholiques tout le contraire de ce qu'ils disaient expressément ; comme de confondre les deux natures, et de dire que le Verbe avait été changé en la chair. D'un autre côté, il prononce anathème contre quiconque dirait que celui qui est Emmanuel, est vrai Dieu ; ou qu'après l'incarnation le Fils de Dieu est un (1).

Jean d'Antioche, ayant eu copie de la dernière lettre de saint Cyrille, fut aussi choqué de ses douze anathèmes, et crut qu'en voulant s'opposer à Nestorius, il avait excédé lui-même et était tombé dans l'erreur d'Apollinaire. Il donna donc ordre aux deux plus savants évêques de sa province, André de Samosate et Théodoret de Cyr, d'y répondre par écrit, comme ils firent. André composa cet écrit au nom des Orientaux, qui l'approuvèrent dans un concile. Théodoret mit son nom à son opuscule, qui était plus aigre que celui d'André. Il le répandit en Phénicie et dans les pays voisins, et l'envoya à Constantinople, d'où Evoptius, évêque de Ptolémaïde, dans la Pentapole, l'envoya à saint Cyrille. André et Théodoret écrivirent tous deux avant le concile d'Ephèse. La suite fit voir que toutes leurs difficultés roulaient sur des malentendus, et qu'au fond ils étaient d'accord avec celui qu'ils combattaient.

D'autre part, Marius Mercator, qui était à Constantinople, publia une réponse aux douze anathèmes de Nestorius, qui sert de défense à ceux de saint Cyrille. Le titre de sa réponse est : « Les douze articles des blasphèmes de Nestorius, par lesquels il contredit les lettres qui lui ont été envoyées par les saints Célestin, évêque de Rome, et Cyrille d'Alexandrie, et s'efforce, par des réponses très-courtes, de réfuter les douze articles de foi qui lui avaient été envoyés. Nous avons mis les premiers ceux de saint Cyrille, que l'Eglise romaine a approuvés par un jugement véritable, et ensuite ceux de Nestorius, les uns et les autres rendus de grec en latin. Cette réponse de Mercator a conservé les anathèmes de Nestorius, dont le texte grec ne se trouve plus dans cette réponse. Mercator écrit sous le nom général de catholiques, et rapporte plusieurs passages des sermons de Nestorius, dont il avait fait un recueil contenant les cinq principaux (2).

Saint Cyrille, de son côté, fit trois ouvrages pour la défense de sa doctrine, qui était celle de l'Eglise catholique. Il écrivit une apologie de ses douze articles, en réponse au libelle qu'avait fait André de Samosate sous le nom des Orientaux. Comme il ne s'était point nommé, saint Cyrille ne nomme pas ses adversaires ; il répond sur chaque article, mettant d'abord le sien, puis l'objection des Orientaux, enfin sa défense. Le second ouvrage de Cyrille fut son apologie contre Théodoret. Elle porte en tête la lettre à l'évêque Evoptius, qui lui avait envoyé ces objections ; et comme Théodoret s'était déclaré, saint Cyrille le combat ouvertement, et l'épargne moins qu'André de Samosate. Aussi ses objections contenaient des erreurs qui furent, depuis, condamnées au cinquième concile général. Ces deux ouvrages de saint Cyrille furent traduits en latin par Marius Mercator. Le troisième fut sa réponse en cinq volumes aux blasphèmes de Nestorius, c'est-à-dire à ses sermons contre Proclus. Cyrille y rapporte les paroles de Nestorius, qu'il réfute ensuite, et y établit principalement la nécessité du mot *Théotocos*, l'unité du Fils de Dieu, ses souffrances et son sacerdoce. Ces trois ouvrages furent composés avant le concile d'Ephèse.

Il arriva cependant un accident funeste à Constantinople. Des Barbares, esclaves d'un homme puissant, traités cruellement par leur maître, se réfugièrent dans l'église, et entrèrent jusque dans le sanctuaire, portant des épées. On les exhorta à se retirer, mais ils n'en voulurent rien faire. Ils empêchaient le service divin, et, pendant plusieurs jours, ils tenaient leurs épées nues, prêts à se défendre contre quiconque approcherait. Ils tuèrent un clerc, en blessèrent un autre, et enfin se tuèrent eux-mêmes. Cette profanation de l'église fut regardée comme un mauvais présage. Pour prévenir de pareils accidents, l'empereur Théodose fit une loi qui étendit le droit de sûreté et d'asile, non-seulement à l'église et l'autel, mais tout ce qui était renfermé dans l'enceinte extérieure de l'église, défendant d'entrer dans l'église avec des armes, et ordonnant d'y obéir aux clercs, sous peine d'être chassés de l'asile et même tirés par force et à main armée, s'il en est besoin (3).

Saint Cyrille avait écrit au pape Célestin pour lui demander ce qu'il faudrait faire en cas que Nestorius condamnât les erreurs qu'il avait enseignées ; si le concile indiqué

(1) Mar. Mercat., *Serm.* XII et XIII. Labbe, 423. — (2) Ceillier, t. XIII. — (3) Socr., l. VII, c. XXXIII. Labbe, t. III, p. 1223.

à Ephèse devait l'absoudre, ou s'il fallait s'arrêter à la condamnation prononcée contre lui pour avoir laissé passer les dix jours sans se rétracter. Il témoignait aussi son regret de ce que le Pape lui-même ne se trouverait pas à ce concile, et l'avertissait en même temps qu'il y avait des personnes qui ne paraissaient pas fermes dans le parti de la foi. Saint Célestin lui répondit le 7 mai 431, qu'à l'égard de Nestorius, il fallait imiter la miséricorde de Dieu, qui ne veut pas la mort du pécheur, mais qui accepte toujours sa pénitence, quelque tardive qu'elle soit. Il charge Cyrille de comprimer, avec le conseil des frères, toutes les agitations qui s'étaient élevées dans l'Eglise. Pour lui, quoiqu'il ne pût se rendre au concile, il y sera néanmoins en esprit par ses soins, par la part qu'il prenait à tout ce qui s'y passerait, et par l'union de la foi. Quant à ceux qui ne paraissaient point assez fermes, le Pape l'assure qu'il ne se laisserait pas surprendre et qu'il répondrait à leurs lettres avec toute la précaution possible. Cette demande de Cyrille et cette réponse de Célestin sont remarquables. On y voit que la convocation du concile d'Ephèse ne suspendait point la sentence du Pape, puisque saint Cyrille demande comment le concile devra l'exécuter, et s'il pouvait user d'indulgence, au cas que Nestorius vînt à se rétracter (1).

Outre saint Cyrille, son principal légat dans cette affaire, le Pape nomma encore trois autres légats pour assister en son nom au concile d'Ephèse : c'étaient les évêques Arcade et Project, avec le prêtre Philippe. Il leur donna un mémoire daté du 8 mai, et conçu en ces termes : « Mémoire du pape Célestin aux évêques et aux prêtres qui vont en Orient. Quand, par la grâce de Dieu, comme nous espérons, vous serez arrivés au lieu où vous allez, tournez toutes vos pensées sur notre frère et coévêque Cyrille, et faites tout ce qu'il jugera à propos. Nous vous recommandons aussi de conserver l'autorité du siége apostolique, puisque les instructions qui vous ont été données portent que vous devez assister au concile ; mais que s'il s'élève quelque contestation, vous devez juger de leurs sentiments, sans vous soumettre à des discussions. Que si vous voyez que le concile soit fini et que tous les évêques soient retournés, il faut vous informer comment les choses se sont terminées. Si c'est en faveur de l'ancienne foi catholique, et si vous apprenez que mon saint frère Cyrille soit allé à Constantinople, il faut que vous y alliez et que vous présentiez nos lettres au prince. S'il est arrivé autrement, et qu'il y ait de la division, vous jugerez par l'état des choses, ce que vous devez faire, avec le conseil de notre dit frère (2). » Cet important mémoire a été publié par le savant Baluze sur divers anciens manuscrits ; mais on n'a pas encore rendu publiques les instructions non moins importantes dont il y est fait mention, sur la manière dont les légats devaient se comporter dans le concile.

Ces légats furent chargés d'une lettre du Pape pour le concile même. Elle commence ainsi : « L'assemblée des évêques témoigne la présence du Saint-Esprit. Car le concile est saint par la vénération qui lui est due, comme représentant la nombreuse assemblée des apôtres. Jamais leur maître, qu'ils avaient ordre de prêcher, ne les a abandonnés. C'était luimême qui enseignait, lui qui leur avait dit ce qu'ils devaient enseigner, et qui avait assuré qu'on l'écoutait en ses apôtres. Cette charge d'enseigner est venue en commun à tous les évêques ; nous y sommes tous engagés par un droit héréditaire, nous qui annonçons à leur place le nom du Seigneur en divers pays du monde, suivant ce qui leur a été dit : Allez, enseignez toutes les nations. Vous devez remarquer, mes frères, que nous avons reçu un ordre général, et qu'il a voulu que nous l'exécutions tous, en nous chargeant tous en commun de ce devoir. Nous devons tous entrer dans les travaux de ceux à qui nous avons succédé en dignité. Tous doivent concourir ensemble à conserver le dépôt de la doctrine apostolique. Cet accord doit être d'autant plus unanime, qu'on attaque la foi commune de tous. On appelle en jugement celui qui juge le monde ; on met en discussion celui qui ébranle la terre, on outrage le Rédempteur. Revêtez-vous donc des armes de Dieu.

» Rappelez-vous les paroles de l'Apôtre, qui fit venir les évêques du lieu où votre sainteté est réunie pour leur dire : Prenez garde à vous et à tout le troupeau, où le Saint-Esprit vous a posés évêques pour régir l'Eglise de Dieu, qu'il s'est acquise par son sang. Les Ephésiens ont entendu la doctrine de la foi ; qu'ils nous voient aujourd'hui la défendre ! Mes bien-aimés frères, demeurez dans cette dilection dont il est parlé dans l'Evangile de saint Jean, cet apôtre dont vous honorez les reliques présentes. Priez ensemble comme les apôtres. Ils ont demandé à Dieu d'annoncer sa parole avec confiance. Aujourd'hui qu'y a-t-il à demander pour votre sainte assemblée ? sinon qu'elle publie avec confiance la parole du Seigneur ; qu'elle conserve ce qu'il a donné de prêcher ; et que, remplis de l'Esprit-Saint, vous annonciez tous la doctrine une qu'il vous enseigne. Nous envoyons, comme représentants de notre sollicitude, nos frères et collègues, hommes éprouvés et de même sentiment que nous, les évêques Arcade et Project, et notre prêtre Philippe, qui assisteront à ce qui se fait et exécuteront ce que déjà nous avons ordonné. Nous ne doutons point que votre sainteté ne s'y accorde, attendu que la chose se voit décrétée pour la paix de l'Eglise universelle (3) »

Cette lettre au concile est du sept mai. Les légats en reçurent encore une du quinze pour l'empereur. Le Pape y loue le jeune Théodose de son zèle pour la foi catholique, et dé-

(1) Coust., 1150. — (2) *Ib.*, 1152. — (3) *Ib.*, Labbe.

clare qu'il le secondera autant qu'il est en son pouvoir, qu'à cet effet, il assisterait par ses légats au concile qui s'assemblait par son ordre. Il l'exhorte à réprimer les novateurs, à maintenir la paix des églises : travailler pour cela, c'était travailler pour son empire. Il finit par lui recommander ses trois légats.

Le concile était indiqué pour le jour de la Pentecôte, 3 juin 471. Nestorius, étant un des plus proches d'Ephèse, y arriva des premiers, accompagné du comte Irénée qui l'avait suivi par attachement, et du comte Candidien, capitaine des gardes de l'empereur, qui menait des troupes avec lui pour prêter main forte au concile. Saint Cyrille y vint, au contraire, accompagné de cinquante évêques. Juvénal de Jérusalem n'arriva que cinq jours après la Pentecôte, avec les évêques de la Palestine. Memnon, évêque d'Ephèse, y avait appelé environ quarante évêques d'Asie. Il y en vint aussi du Pont et de la Cappadoce, et de l'île de Chypre. Rufus de Thessalonique n'ayant pu venir, parce qu'il était malade, y envoya Flavien de Philippes, pour y tenir sa place et son rang. Périgène, métropolitain de Corinthe, s'y rendit encore avec plusieurs évêques de sa juridiction. On compte dans ce concile près de deux cents évêques, dont la moitié étaient des métropolitains, si habiles et si savants, qu'ils pouvaient presque tous disputer sur les matières de la foi. Tel est l'éloge qu'en fait le docte Vincent de Lérins (1). Il nous semble que, pour les évêques de notre siècle, ce serait un éloge assez médiocre, sinon une injure, de dire qu'ils sont assez érudits et assez savants pour pouvoir raisonner sur les dogmes de la religion.

L'empereur Théodose voulut qu'un de ses officiers assistât de sa part au concile, afin que tout s'y passât dans le bon ordre et la tranquillité, et nomma à cet effet le comte Candidien, le même qui avait accompagné Nestorius. Ce prince ne prétendait pas néanmoins que cet officier entrât dans l'examen qui devait se faire sur les dogmes, sachant que c'était du ressort des évêques seuls ; en quoi il suivait l'avis de saint Isidore de Péluse, qui lui avait écrit sur ce sujet. Candidien était chargé d'une lettre pour le concile, qui renfermait les causes de sa députation ; l'empereur y avertissait les évêques que si l'on formait quelque action, ou pour de l'argent, ou pour une autre affaire civile, contre quelqu'un d'entre eux, il ne voulait pas qu'elle fût jugée à Ephèse, soit par les magistrats, soit par le concile, mais renvoyée à Constantinople. Il y défendait encore au concile de s'arrêter à l'examen des affaires particulières qui n'auraient aucun rapport à celle du dogme, jusqu'à ce que celle-ci eût été entièrement terminée. Enfin il avait donné ordre à Candidien d'empêcher qu'aucun évêque ne sortît d'Ephèse, et d'en faire sortir, au contraire, les séculiers et les moines qui s'y étaient venus d'autre part (2).

Jean d'Antioche et les autres évêques de l'Orient se firent attendre longtemps, sous prétexte qu'il leur était impossible de se rendre à Ephèse pour le jour marqué, qui était le sept de juin. On attendit aussi les évêques d'Italie et de Sicile. Pendant ce délai, les évêques assemblés à Ephèse examinaient la question de l'Incarnation, et si l'on devait appeler la sainte Vierge mère de Dieu. Saint Cyrille s'occupait aussi à extraire des livres de Nestorius les endroits où il débitait ses erreurs. Il prononça entre autres un sermon, où d'abord il donne de grandes louanges aux évêques assemblés ; puis il salue avec éloge la ville d'Ephèse, l'apôtre saint Jean dont les reliques y reposaient, et la sainte Vierge dans l'église de laquelle se tenait l'assemblée, et dont il relève toutes les grandeurs, répétant à chaque article le titre de mère de Dieu. Il vient ensuite à Nestorius, et dit qu'en vain il se confie aux comtes et autres magistrats qui le protégent, gagnés par ses présents. Il lui reproche ses blasphèmes, pires que ceux des Juifs, des païens et de tous les autres hérétiques, et emploie contre lui les expressions les plus fortes, comme contre un ennemi déclaré de l'Eglise, qui a méprisé les avis salutaires qui lui avaient été donnés. Il en prend à témoin le pape saint Célestin, qu'il qualifie de père, de patriarche et d'archevêque de toute la terre, et conclut que Nestorius doit être déposé du sacerdoce (3).

Acace de Melitine travaillait d'un autre côté à faire quitter à ce malheureux ses mauvais sentiments. Celui ci parut touché des raisons d'Acace, qui était son ami particulier, et témoigna vouloir suivre son conseil. Mais dix ou douze jours après, s'étant trouvé dans un entretien où Acace soutenait la doctrine de l'Eglise, il entreprit de la combattre, et par une question captieuse, il tâcha de l'obliger à dire ou que le Fils unique du Père ne s'était pas fait homme, ou que le Père et le Saint-Esprit s'étaient incarnés aussi bien que lui. Un des évêques du parti de Nestorius s'efforça même d'excuser les Juifs, en soutenant que le crime qu'ils avaient commis n'était pas contre Dieu, mais contre un homme. Un autre prit la parole pour dire que le Fils, qui avait souffert, était différent du Verbe de Dieu. Acace, ne pouvant souffrir ce blasphème, quitta la compagnie, en témoignant la douleur qu'il ressentait de l'injure faite à son Créateur. Le même jour, Nestorius, en présence de Théodote d'Ancyre et de plusieurs autres évêques, qui montraient par l'Ecriture que c'est Dieu qui est né de la sainte Vierge selon sa chair, proféra cette parole impie : Pour moi je ne saurais me résoudre à dire qu'un enfant de deux ou trois mois soit Dieu, ni à adorer un enfant nourri de lait, ni à donner le nom de Dieu à celui qui s'est enfui en Egypte. Il traita d'impiété la croyance contraire et sortit de l'assemblée. Dès ce moment, les évêques qui étaient venus au concile se

(1) Commonit., n. 42. — (2) Labbe, col. 441. — (3) *Opera Cyrill.*, t. V, p. 384.

séparèrent en deux, Nestorius et saint Cyrille s'assemblant chacun à part, avec ceux qui étaient de leur sentiment ou qui paraissaient en être.

Cependant, Jean d'Antioche n'étant plus qu'à cinq ou six journées d'Ephèse, le fit savoir au concile par des officiers du maître des offices, et écrivit à saint Cyrille une lettre pleine de témoignages d'amitié et d'un grand empressement de se rendre auprès de lui. Bientôt arrivèrent deux évêques de sa suite, tous deux métropolitains, Alexandre d'Apamée et Alexandre d'Hiéraple. Comme saint Cyrille et les autres évêques se plaignaient à eux du retardement de Jean, ils dirent plusieurs fois : Il nous a chargés de vous dire que, s'il retarde, on ne remette pas pour cela le concile, mais que l'on fasse ce qu'il faut faire.

Il y avait déjà plus de deux cents évêques assemblés à Ephèse de différentes provinces. La lettre de l'empereur pour la convocation du concile marquait le jour précis auquel ceux qui ne se trouveraient pas seraient sans excuse. Il s'était passé plus de quinze jours au delà. Plusieurs évêques et plusieurs clercs étaient incommodés de la dépense d'un si long séjour ; plusieurs étaient malades ; il en était mort quelques-uns. Tout le concile criait que Jean d'Antioche ne voulait pas s'y trouver, parce qu'il craignait de voir déposer Nestorius, tiré de son église, dont la confusion retomberait sur lui. Il était déjà arrivé des évêques qui venaient de plus loin. Si Jean d'Antioche agissait de bonne foi, il n'avait point sujet de se plaindre, puisqu'il avait mandé expressément par les deux Alexandres que l'on pouvait commencer par lui. Pour toutes ces raisons, saint Cyrille et la plupart des évêques résolurent de tenir le concile le vingt deux de juin, dans la grande église dédiée à la sainte Vierge.

Le concile d'Ephèse s'ouvrit donc le vingt-deux juin 431, dans l'église nommée *Sainte-Marie.* Il y avait cent quatre-vingt-dix-huit évêques, avec le diacre Bessula de Carthage, député pour toute l'Afrique. Ils posèrent l'Evangile au milieu d'eux tous, sur un trône, d'où il semblait leur dire : Vous êtes les juges entre les vérités de l'Evangile et les paroles impies de Nestorius ; mais soyez des juges éclairés. Les évêques étaient assis des deux côtés. Saint Cyrille tenait le premier rang, comme occupant la place du pape saint Célestin : c'est l'expression même des actes. Ensuite étaient Juvenal de Jerusalem, Memnon d'Ephèse, Flavien de Philippes, qui tenaient encore la place de Rufus de Thessalonique, Théodore d'Ancyre, Firmus de Césarée en Cappadoce, Acace de Melitine en Arménie, Icomus de Gortine en Crète, Perigène de Corinthe, tous métropolitains, et les autres évêques au nombre de 198, [illegible] on les souscriptions que nous en avons dans les actes de la première session de ce concile (1).

Cependant Nestorius et son parti avaient fait tout leur possible pour empêcher que le concile ne s'ouvrit. La veille, ils avaient adressé à saint Cyrille et à Juvénal de Jérusalem une protestation, signé de soixante-huit évêques, où il déclaraient qu'il fallait attendre Jean d'Antioche ; que, du reste, ils s'assembleraient quand le comte Candidien les convoquerait. Ce général, gagné par Nestorius, aussi bien que la cour, secondait ses manœuvres de tout son pouvoir. Il défendit au concile de s'assembler avant l'arrivée des évêques qui étaient en route. Quand il sut que, malgré sa défense, le concile allait s'ouvrir, il vint lui-même à l'église et leur signifia que c'était agir contre les ordres de l'empereur. On lui demanda à voir ses ordres. Il le refusa longtemps ; mais enfin il fut obligé de montrer la lettre de l'empereur, qu'il avait tenue secrète jusqu'alors. Elle ne contenait point l'ordre que le général avait dit ; mais, au contraire, la recommandation expresse de régler avant tout la question de la foi. Le concile persista d'autant plus dans sa résolution. Le général, se croyant méprisé, sortit en colère et fit afficher une protestation à Ephèse, dont il envoya copie à l'empereur.

On sera peut-être étonné de voir soixante-huit évêques du côté de Nestorius. Si on y ajoute dix-huit autres qu'amena Jean d'Antioche, ce nombre ira jusqu'à quatre-vingt-neuf. Mais bien avant la fin du concile, ce grand nombre se réduisit à trente-sept (2). Tous les autres, à mesure qu'ils pénétrèrent les blasphèmes de Nestorius et qu'ils furent témoins des violences de son parti, se réunirent au concile et souscrivirent à son jugement. Il est assez singulier que la plupart des historiens aient négligé cette importante observation.

Le concile d'Ephèse s'ouvrit donc très-canoniquement. Saint Cyrille était chargé par le Pape d'agir en son nom, avec le conseil des Pères, pour exécuter la sentence déjà prononcée contre Nestorius, ou bien recevoir sa rétractation. L'on avait attendu déjà seize jours au delà du terme fixé par l'empereur. Pour ce qui est de Jean d'Antioche, il avait adhéré à la sentence du Pape, puisqu'il avait engagé Nestorius à s'y soumettre. Il venait encore d'écrire à saint Cyrille, *comme à un frère et à un collègue dans le sacerdoce*, non-seulement avec estime, mais encore avec tendresse, *se recommandant à ses prières*, et lui témoignant *que le désir de le voir et d'embrasser sa tête sainte et sacrée le pressait plus que toute autre chose d'arriver bientôt à Ephèse.* On sent d'avance que les fausses démarches que nous verrons faire à l'évêque d'Antioche ne sont que les égarements de son amitié pour la personne de Nestorius.

Tous les évêques étant donc assemblés dans le concile, Pierre prêtre d'Alexandrie et primicier des notaires ou sténographes, exposa som-

(1) Labbe, t. III, p. 445. — (2) Baluz., *Collect. nova conc.*, col. 697.

mairement de quoi il était question. Le révérendissime Nestorius ayant été ordonné évêque de la sainte église de Constantinople, on apporta de ses sermons quelques jours après, qui excitèrent un grand tumulte dans l'Église. Le très-pieux évêque d'Alexandrie, Cyrille, l'ayant appris, lui écrivit une première et seconde lettres pleines de conseils et d'avertissements, auxquelles il répondit par un refus et des contestations. De plus, Cyrille ayant appris qu'il avait envoyé à Rome des recueils de ses sermons avec des lettres, il écrivit de son côté au très-pieux évêque de Rome, Célestin, qui, ayant lu et examiné toutes ces pièces, a donné une décision précise. Pierre présenta au concile tous les papiers qui regardaient cette affaire, et en particulier la circulaire de l'empereur à tous les métropolitains. Juvénal de Jérusalem demanda que cette lettre fût lue et mise à la tête des actes du concile : ce qui fut fait. Firmus de Césarée dit ensuite : Que le très-saint Memnon, évêque d'Éphèse, nous rende témoignage combien il s'est passé de jours depuis notre arrivée. Memnon répondit que, depuis le terme marqué dans la lettre du prince, il s'était passé seize jours. Saint Cyrille ajouta : Le saint et grand concile a attendu avec assez de patience l'arrivée des révérendissimes évêques qui devaient venir; mais puisque beaucoup d'évêques sont tombés malades, que quelques-uns sont décédés, et qu'il est à propos de satisfaire aux ordres de l'empereur et de traiter la matière de la foi pour l'utilité de tout l'univers, qu'on lise de suite les pièces qui concernent l'affaire, vu principalement que le très-illustre comte Candidien a fait lire au concile un second ordre de l'empereur, qui porte que l'on examine et que l'on règle ce qui regarde la foi sans aucun délai.

Théodote d'Ancyre observa que la lecture des pièces se ferait en son temps ; mais qu'il était à propos que Nestorius fût présent à ce qu'on allait faire, afin que ce qui regarde la religion fût réglé d'un commun accord. Dès la veille, on avait envoyé à Nestorius quatre évêques pour l'avertir de se trouver au concile. Il leur avait répondu : Je verrai ; et si je dois y aller, j'irai. Ces quatre évêques ayant fait leur rapport, le concile, sur la proposition de Flavien de Philippes, lui en députa trois autres, auxquels on joignit un lecteur et un notaire, avec une monition par écrit, où il était fait mention de celle du jour précédent. Les députés trouvèrent la maison de Nestorius gardée par des soldats armés de massues. Ayant prié qu'on l'avertît de leur arrivée, les soldats les en empêchèrent, disant : Il est en particulier, il repose, et nous avons ordre de ne laisser entrer personne pour lui parler. Comme les députés insistaient, quelques-uns de ses clercs, étant sortis, leur dirent la même chose que les soldats. Sur de nouvelles instances pour avoir une réponse, le tribun Florentius, de la suite du général Candidien, sortit et les fit demeurer comme allant les satisfaire. Étant sorti de nouveau avec les clercs de Nestorius, il leur dit : Je n'ai pu le voir, mais il m'a chargé de vous dire que, quand tous les évêques seront assemblés, il se trouverait avec vous. Les députés le prirent à témoin, lui, tous les soldats et les ecclésiastiques, et se retirèrent. Le concile, informé de ce qui était arrivé, jugea à propos, sur l'avis du même Flavien de Philippes, pour ne rien omettre de la procédure ecclésiastique, de le faire citer une troisième fois par quatre autres évêques, avec un notaire et un lecteur. La monition qu'on leur donna par écrit était conçue en ces termes : Par cette troisième citation, le très-saint concile, obéissant aux canons, appelle votre piété, vous accordant ce délai avec patience. Daignez donc venir au moins à présent pour vous défendre des dogmes impies que l'on vous accuse d'avoir proposés publiquement dans l'église, et sachez que, si vous ne vous présentez pas, le saint concile sera obligé de procéder contre vous suivant les canons. Ces députés furent encore plus maltraités que n'avaient été les premiers. Les soldats les repoussèrent rudement, sans leur permettre de se mettre à l'ombre, et leur déclarèrent, après les avoir fait attendre longtemps, qu'ils avaient ordre de Nestorius de ne laisser entrer personne de la part du concile.

Ces soldats, par qui Nestorius se faisait garder, lui avaient été donnés par le général Candidien. Au reste, ces trois monitions n'étaient pas absolument nécessaires. Le pape Célestin avait averti Nestorius que sa lettre lui servirait de troisième monition, les deux de Cyrille lui tenant lieu de première et de seconde. Au fond, il ne s'agissait que d'exécuter la sentence du Pape.

Après le rapport de la troisième députation, Juvénal de Jérusalem dit : Encore que trois monitions suffisent suivant les canons, nous sommes prêts à en faire une quatrième au révérendissime Nestorius. Mais puisqu'il a mis autour de sa maison une troupe de soldats, il est clair que c'est le reproche de sa conscience qui l'empêche de venir au concile. Il faut donc passer outre, suivant l'ordre des canons, et pourvoir à la conservation de la foi. On lut donc le symbole de Nicée, et ensuite la seconde lettre de saint Cyrille, sur laquelle ce Père pria tous les évêques présents de dire leur sentiment. Juvénal et les autres évêques la trouvèrent conforme au symbole de Nicée. Pallade d'Amasée demanda qu'on lût la réponse que Nestorius y avait faite. Juvénal de Jérusalem, en ayant ouï la lecture, dit que cette lettre ne s'accordait point du tout avec la foi de Nicée, et anathématisa tous ceux qui croyaient ainsi. Flavien de Philippes et quelques autres, au nombre de trente-quatre, opinèrent successivement dans le même sens; après quoi tous les évêques s'écrièrent ensemble : Anathème à qui n'anathématise pas Nestorius! La foi orthodoxe l'anathématise, le saint concile l'anathématise. Quiconque communique à Nestorius, qu'il soit anathème! Nous ana-

thématisons tous la lettre de Nestorius et ses dogmes ; nous anathématisons tous l'hérétique Nestorius! Ceux qui communiquent à Nestorius, nous les anathématisons tous! Nous anathématisons tous la foi impie de l'impie Nestorius! Tout l'univers anathématise sa religion impie! Anathème à qui ne l'anathématise pas!

A la demande des évêques, on lut ensuite la lettre du pape saint Célestin, et celle que saint Cyrille écrivit en conséquence au nom du concile d'Egypte à Nestorius. L'une et l'autre furent insérées dans les actes. Les évêques qui les avaient portées à Constantinople firent ensuite rapport au concile de la manière dont elles avaient été remises en main propre à Nestorius, qui, bien loin d'y satisfaire, prononça dans l'église des discours encore pires que devant, et continuait encore de même. Pour montrer qu'il persistait opiniâtrément dans ses erreurs, on obligea Théodote d'Ancyre et Acace de Mélitine de raconter l'entretien qu'ils avaient eu avec lui trois jours auparavant. Ils ne le firent qu'en répandant des larmes, parce qu'ils aimaient Nestorius. Mais comme ils aimaient encore davantage Jésus-Christ et sa vérité, ils dirent qu'ils étaient prêts à convaincre leur ami des erreurs et des blasphèmes qu'ils avaient ouïs de sa bouche.

Le concile, avant de procéder à une condamnation plus formelle de Nestorius, crut, suivant l'avis de Flavien de Philippes, qu'il était à propos de lire et d'insérer dans les actes quelques passages des Pères, pour faire voir quelle avait été leur doctrine. On lut donc un passage du livre de saint Pierre, évêque d'Alexandrie et martyr, touchant la Divinité ; un de saint Athanase contre les ariens, et un de sa lettre à Epictète ; un de la lettre du pape saint Jules à Docimus ; un de la lettre du pape saint Félix à Maxime et au clergé d'Alexandrie ; deux des lettres pascales de Théophile d'Alexandrie; un du *Traité de l'Aumône* de saint Cyprien; deux de saint Ambroise, tirés de son *Traité de la Foi*; un de saint Grégoire de Nazianze à Clédonius, où sont les anathèmes ; un de saint Basile ; un de saint Grégoire de Nysse; deux d'Atticus de Constantinople et deux de saint Amphiloque. A la demande de Flavien, on lut vingt articles tirés des écrits et des homélies de Nestorius, et le prêtre Pierre avait en main plusieurs autres extraits semblables. Mais les évêques, voyant les blasphèmes horribles que contenaient les vingt premiers articles, ne purent souffrir que leurs oreilles fussent souillées par le récit d'un plus grand nombre de blasphèmes, et ordonnèrent que ces articles seraient insérés aux actes pour la condamnation de Nestorius.

Le prêtre Pierre, qui faisait l'office de promoteur, dit alors : Le révérendissime métropolitain et évêque de Carthage, Capréolus, a écrit une lettre au saint concile par le diacre Bessula ; je la lirai, si vous l'ordonnez, et j'en lirai aussi la traduction. Elle portait que saint Augustin, appelé nommément au concile, était mort quand la lettre de l'empereur fut apportée, et qu'encore que cette lettre fût principalement adressée à saint Augustin, Capréolus, l'ayant reçue, avait écrit à toutes les provinces d'Afrique, pour assembler un concile national, qui choisirait les députés pour le concile universel. Mais la désolation du pays et les ravages des Vandales empêchèrent les évêques de s'assembler. Le terme était même trop court. Les lettres de l'empereur n'arrivèrent à Carthage qu'à Pâques, en sorte qu'il ne restait que deux mois jusqu'au concile universel, et ce temps n'était pas suffisant pour assembler le concile d'Afrique, même en pleine paix. Ainsi, ne pouvant envoyer une députation solennelle, Capréolus voulut au moins observer la discipline, et marquer son respect au concile universel, en envoyant un diacre pour porter ses excuses. Il prie donc les évêques de résister courageusement à ceux qui voudraient introduire dans l'Église des doctrines nouvelles, et de ne point souffrir que l'on remette en question ce qui a déjà été jugé par le siége apostolique et par l'accord des pontifes, ni que l'on donne atteinte aux décisions des Pères. Saint Cyrille demanda que cette lettre de Capréolus fût insérée aux actes, comme portant clairement que les anciens dogmes de la foi devaient être maintenus et les nouveautés rejetées. Tous les évêques s'écrièrent : Nous disons tous de même! nous le souhaitons!

Le concile prononça alors la sentence en ces termes : « Nestorius ayant, entre autres choses, refusé d'obéir à notre citation et de recevoir les évêques envoyés de notre part, nous avons été obligés d'entrer dans l'examen de ses impiétés, et l'ayant convaincu, tant par ses lettres que par ses autres écrits, et par les discours qu'il a tenus depuis peu dans cette ville, prouvés par témoins, de penser et d'enseigner des impiétés : nous, contraints par les saints canons et par la lettre de notre saint Père et coministre Célestin, évêque de l'Église romaine, en sommes venus, pour nécessité, après avoir bien des fois répandu des larmes, à cette lugubre sentence : Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il a blasphémé, a défini par ce très-saint concile, qu'il est privé de toute dignité épiscopale et retranché de toute assemblée ecclésiastique. »

Cette sentence, l'une des plus solennelles qui aient été prononcées dans l'Église, renferme des choses bien importantes. On y voit tous les évêques d'un concile œcuménique, dans l'acte le plus solennel de leur autorité comme concile, appeler le Pape leur Père, et s'avouer contraints par sa lettre, non moins que par les canons, dans cet acte suprême de leur autorité. L'expression du concile, observe Bossuet, reconnaît dans la lettre du Pape la force d'une sentence juridique, qu'on ne pouvait pas ne point confirmer, parce qu'elle était juste dans son fond et valable dans sa forme, comme

étant émanée d'une puissance légitime (1). La sentence, ainsi conçue, fut souscrite dans les termes suivants : Cyrille, évêque d'Alexandrie, j'ai souscrit en jugeant avec le saint concile. Juvénal, évêque de Jérusalem, j'ai souscrit en jugeant avec le concile. Tous les autres évêques présents souscrivent de même, au nombre de cent quatre-vingt-dix-huit. Ceux qui arrivèrent au concile après cette première session, y souscrivirent aussi. Il faut y ajouter encore ceux qui abandonnèrent le parti de Nestorius. Car, cinq jours après que la sentence eut été prononcée, il se trouva réduit de soixante-huit à quarante-trois, malgré le renfort que lui avait amené Jean d'Antioche. En sorte que Nestorius fut déposé par bien plus de deux cents évêques.

Cette première session du concile dura depuis le matin jusqu'à la nuit fermée, quoique ce fût aux plus longs jours, c'est-à-dire le vingt-deux juin, et qu'en ce jour le soleil se couche à Ephèse à sept heures onze minutes. Le peuple tout entier de la ville demeura du matin au soir à attendre la décision du concile ; et quand ils apprirent que Nestorius était déposé, ils commencèrent tous, d'une voix unanime, à donner des bénédictions au concile, et à louer Dieu de ce que l'ennemi de la foi était tombé. Quand les évêques sortirent de l'église, ils les conduisirent avec des flambeaux jusqu'à leurs logements, et les femmes portaient devant eux des cassolettes où elles brûlaient du parfum. La ville fut illuminée, et ce fut partout une grande joie.

Le lendemain, qui était le vingt-trois de juin, on fit signifier à Nestorius la sentence de sa déposition en ces termes : « Le saint concile assemblé à Ephèse, par la grâce de Dieu, et suivant l'ordonnance de nos très-pieux empereurs, à Nestorius, nouveau Judas. Sache que pour tes dogmes impies et ta désobéissance aux canons, tu as été déposé par le saint concile, suivant les lois de l'Église, et déclaré exclu de tout grade ecclésiastique, le vingt-deuxième jour du présent mois de juin (2). » La sentence fut affichée dans les places, et publiée par les crieurs de la ville. Le même jour, le concile écrivit à Eucharius, défenseur de l'église de Constantinople, aux prêtres, aux économes et au reste du clergé, pour leur signifier la déposition de Nestorius, faite le jour précédent, et leur recommander de conserver tous les biens de l'église, afin d'en rendre compte au futur évêque de Constantinople, qui sera ordonné, dit la lettre, suivant la volonté de Dieu et la permission de nos très-pieux empereurs.

En même temps saint Cyrille écrivit à l'abbé Dalmace et à ceux qui étaient de sa part à Constantinople, savoir : les évêques Macaire et Potamon, deux des quatre que le concile d'Égypte avait députés à Nestorius l'année précédente ; car les deux autres, Théopempte et Daniel, étaient à Ephèse. Il y avait aussi à Constantinople deux prêtres de saint Cyrille, Timothée et Euloge. La lettre est donc adressée à ces cinq. L'abbé Dalmace était, de tous les moines de Constantinople, le plus renommé pour sa sainteté. Il avait porté les armes sous Théodose le Grand, et servi dans ses gardes, vivant dès lors dans la piété. Pour mieux servir Dieu, il quitta sa femme et ses enfants, excepté son fils Fauste, avec lequel il alla trouver l'abbé Isaac, et embrassa la vie monastique sous sa conduite. Isaac avait habité le désert dès son enfance et pratiqué toutes sortes de vertus : ce fut lui qui prédit la mort à l'empereur Valens. Sous sa direction, Dalmace vint à un si haut degré de perfection, qu'Isaac, en mourant, l'établit supérieur du monastère, sous le patriarche Atticus. On dit qu'il passa quarante jours sans manger, et qu'il fut le même temps en extase. L'empereur le visitait, et il était en grande vénération au sénat : on lui donna, à lui et à ses successeurs, abbés du même monastère, à perpétuité, le nom d'Archimandrite, c'est-à-dire chef de tous les monastères de Constantinople ; et saint Cyrille lui donne ce titre dans sa lettre. L'église grecque honore la mémoire de tous les trois, d'Isaac, de Dalmace et de Fauste, le même jour, savoir le troisième d'août (3).

Dans cette lettre, saint Cyrille instruit Dalmace et les autres de tout ce qui s'était passé dans le concile : le retardement affecté de Jean d'Antioche, la contumace de Nestorius et sa déposition ; et conclut ainsi : Puisque le comte Candidien a envoyé, comme j'ai appris, des relations, veillez et avertissez que les actes de la déposition de Nestorius ne sont pas encore achevés de mettre au net ; c'est pourquoi nous n'avons pu envoyer la relation, qui doit être présentée à l'empereur ; mais s'il plaît à Dieu, elle accompagnera les actes, pourvu qu'on nous permette d'envoyer quelqu'un pour les porter. Que si les actes et la relation tardent à venir, sachez qu'on ne nous permet pas d'envoyer.

Quand les actes furent mis au net, on les envoya à l'empereur avec une lettre synodale contenant tout ce qui s'était passé, les raisons de ne pas attendre les Orientaux, la contumace de Nestorius et le reste. Il y est parlé du Pape en ces termes : Nous avons loué le très-saint évêque de Rome, Célestin, qui avait déjà condamné les dogmes hérétiques de Nestorius, et porté contre lui la sentence avant nous. Nous prions donc Votre Majesté, conclut-il, d'ordonner que la doctrine de Nestorius soit bannie de toutes les églises, que ses livres, quelque part qu'on les trouve, soient jetés au feu, et que si quelqu'un méprise ce qui a été ordonné, il encoure votre indignation. Le concile écrivit aussi au clergé et au peuple de Constantinople, pour leur faire part de la déposition de Nestorius, comme d'une agréable nouvelle. Dans cette lettre le concile joint ensemble saint Jean et la sainte Vierge, comme

(1) *Remarques sur l'hist. des Concil.* Œuv. de Bossuet, t. XXX, p. 258, édit. de Vers. — (2) Labbe, 549. — (3) Ménologe, 3 août.

honorant également la ville d'Ephèse, par la raison toute simple que les deux principales églises portaient leurs noms. Saint Cyrille écrivit la même nouvelle, et la déposition de Nestorius, à son clergé et à son peuple d'Alexandrie, et aux moines d'Egypte.

Cependant divers évêques prononcèrent des discours sur le mystère de l'Incarnation, où ils ne manquèrent pas de s'élever contre l'hérésie de Nestorius. Nous avons ceux de saint Cyrille, de Rhéginus, évêque de Chypre, et de Théodote d'Ancyre. Ce dernier compare la nécessité où l'Eglise s'était trouvée de déposer le nouvel hérésiarque, à celle d'un chirurgien qui coupe en pleurant un membre pourri, afin de conserver le reste du corps. Rhéginus compare la chute de Nestorius à celle de Lucifer, à celle de Babylone ; son impiété à celle des Juifs ; son crime lui paraît plus grand que celui de Caïn, de Cham et de Sodome. Plusieurs de ces discours furent prononcés dans l'église de Saint-Jean. Saint Cyrille en prononça un dans l'église Sainte-Marie, le jour même que sept évêques du parti de Nestorius vinrent s'y réunir au concile. C'est comme une explosion de joie et de piété. « L'assemblée des saints qui, invités par sainte Marie, mère de Dieu et toujours Vierge, se sont réunis avec empressement, je la vois toute rayonnante. Aussi, quoique je fusse accablé de tristesse, cette vue des saints Pères me transporte de joie. C'est maintenant que s'accomplit en nous cette douce parole de David : Qu'y a-t-il de bon, qu'y a-t-il de réjouissant, si ce n'est que des frères habitent ensemble ? Nous vous saluons donc, ô sainte et mystérieuse Trinité ! qui nous avez convoqués tous dans cette église de Marie, mère de Dieu. O mère de Dieu ! ô Marie ! nous vous saluons, trésor auguste de l'univers, lampe qui ne saurait s'éteindre, couronne de la virginité, spectre de l'orthodoxie, temple indissoluble, mère et vierge, par qui est béni dans les saints Evangiles celui qui vient au nom du Seigneur. Nous vous saluons, ô vous qui dans votre sein virginal avez renfermé celui qui est immense et incompréhensible ; vous, par qui la sainte Trinité est glorifiée et adorée, la croix célébrée et adorée dans tout l'univers ; vous, par qui le ciel triomphe, les anges et les archanges se réjouissent, les démons sont mis en fuite, le tentateur est tombé du ciel ; vous, par qui la créature déchue est élevée au ciel ; vous, par qui la création entière, asservie aux idoles, parvient à la connaissance de la vérité ; vous, par qui le saint baptême et l'onction de l'allegresse sont accordés aux fidèles ; vous, par qui les églises ont été fondées dans tout l'univers, et par qui les nations sont amenées à la pénitence. En un mot, vous, par qui le Fils unique de Dieu s'est levé la lumière de ceux qui étaient assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort ; vous, par qui les prophètes ont prédit et les apôtres annoncé le salut aux nations ; vous, par qui les morts ressuscitent, et par qui les rois règnent de par la Trinité sainte. Et quel homme serait capable de louer dignement l'incomparable Marie (1) ! »

Tel fut le concile de l'Eglise à Ephèse. La cour avait été gagnée par Nestorius ; des généraux courtisans, amis particuliers de Nestorius, étaient venus avec des troupes pour soutenir leur ami commun. Et malgré tous les obstacles et toutes les intrigues, le concile, préidé par le Pape en la personne de Cyrille, procède avec calme et fermeté ; trois monitions avaient déjà été faites à Nestorius, le concile lui en fait trois autres ; il rappelle la doctrine ancienne, y compare la nouvelle ; enfin, il prononce la sentence, ou plutôt il exécute la sentence déjà prononcée par le Pape : ce jugement est signifié, non plus au révérendissime Nestorius, mais au nouveau Judas. Le Pape lui avait déjà dit dans sa lettre : *Duris dura responsio*, à ceux qui s'endurcissent, il faut une réponse dure. Dès ce moment, le coup de mort est porté à l'hérésie. Nestorius a beau faire avec ses comtes et ses soldats, les évêques l'abandonnent pour se réunir au concile où il n'y a que des évêques.

Nous allons voir une assemblée différente et des procédés différents. Le général Candidien, ayant trouvé l'affiche de la déposition de Nestorius, envoya défendre au concile de rien entreprendre au préjudice des ordres de l'empereur. En même temps, il fit publier un édit où, après s'être plaint de ce qui s'était fait contre ses premières défenses et contre les ordres de ce prince, il déclarait qu'on n'aurait aucun égard à la sentence contre Nestorius. Il ordonnait aussi qu'on ne fît rien de nouveau, jusqu'à l'arrivée des évêques qui accompagnaient Jean d'Antioche.

Il envoya à l'empereur l'affiche de la condamnation de Nestorius, avec une relation qui représentait le concile comme une assemblée tumultueuse, où tout s'était passé contre les règles. Nestorius ne déguisa pas moins les choses dans la relation qu'il adressa de son côté à l'empereur, se plaignant des menaces et des mauvais traitements de Cyrille et de Memnon, qu'il taxait de séditieux. Ensuite il conjurait Théodose d'ordonner que le concile se tînt dans les règles, et qu'il n'y entràt que deux évêques de chaque province, avec le métropolitain, du nombre de ceux qui étaient instruits des questions dont il s'agissait, ou de les renvoyer tous en sûreté dans leur ville épiscopale. Car, ajoutait-il, on nous menace même de nous faire perdre la vie. La lettre de Nestorius fut souscrite de douze évêques, lui compris. Ce petit nombre est remarquable après les soixante-huit que nous avons vus souscrire à la première protestation. Plusieurs s'étaient déjà réunis au concile ; d'autres répugnaient sans doute à signer de si grossiers mensonges. Car, tandis que Nestorius se plaignait d'être en butte aux violences de Cyrille

(1) Labbe, t. III, col. 583.

et de Memnon, son ami, le général comte Candidien, fatiguait les évêques du concile par ses soldats, empêchant qu'on ne leur apportât les choses nécessaires à la vie, et donnait liberté de les insulter aux gens que Nestorius entretenait auprès de lui, particulièrement aux paysans des terres de l'église, qui étaient en grand nombre, et qui chargeaient d'injures les évêques du concile.

Cinq jours après la déposition de Nestorius, c'est-à-dire le 27 juin, Jean d'Antioche arriva à Éphèse avec les évêques d'Orient qui l'accompagnaient. Ils étaient en tout quatorze. Sans doute que quelques-uns l'avaient précédé, et que quelques autres le suivirent ; car Théophane en compte en tout vingt-sept (1). Le concile, l'ayant appris, envoya au-devant de lui des évêques et des clercs, tant par honneur que pour lui faire entendre qu'il ne devait point voir Nestorius déposé par le concile. Les soldats qui accompagnaient Jean d'Antioche empêchèrent les députés du concile de lui parler dans la route ; mais ils ne laissèrent pas de le suivre jusqu'à son logis, et y attendirent plusieurs heures, pendant lesquelles on ne leur permit point de le voir, et on leur fit souffrir plusieurs affronts.

Dans l'intervalle, Jean d'Antioche improvisait un concile à huit clos, dans l'hôtellerie même où il venait de descendre, encore tout poudreux du voyage. Le promoteur de ce concile d'auberge fut le général comte Candidien, qui était allé à la rencontre de Jean. Il protesta qu'il avait fait tout son possible pour empêcher les évêques de s'assembler avant la venue de Jean d'Antioche et des Orientaux, suivant les ordres de l'empereur, qui cependant n'en disait rien dans la lettre même dont il leur donna lecture, et qu'ils écoutèrent debout, comme si c'eût été l'Évangile. Il ajouta que la procédure contre Nestorius s'était faite contre toutes sortes de règles, et qu'il avait fait connaître tout cela à ses maîtres. Jean, ayant ouï son rapport, dit que le concile délibérerait sur ce qu'il y aurait à faire contre de telles entreprises ; après quoi Candidien se retira.

Les évêques qui étaient à Éphèse avant l'arrivée de Jean, et qui se trouvaient dans cette assemblée, se plaignirent de Memnon comme de l'auteur de beaucoup de violences qu'ils avaient souffertes, particulièrement de ce qu'il leur avait fermé les églises des Martyrs et de Saint-Jean-l'Apôtre, sans leur permettre d'y célébrer, même le jour de la Pentecôte. Ils se plaignirent encore de saint Cyrille, à cause de ses anathématismes qu'ils disaient remplis d'erreurs ; ajoutant que ces deux évêques étaient l'un et l'autre les chefs du trouble et du désordre qui régnaient dans les affaires de l'Église. Sur ces accusations et quelques autres aussi peu fondées, ils conclurent qu'il fallait prononcer contre Cyrille et Memnon la juste condamnation qu'ils méritaient. Cet avis fut adopté, et, sur ces accusations vagues, sans faire parler aucun témoin particulier, sans examiner aucune pièce, sans même citer les accusés, le prétendu concile déclara Cyrille et Memnon déposés de leur dignité, comme auteurs du trouble et à cause du sens hérétique des anathématismes, et tous les autres évêques du même parti, séparés de la communion, jusqu'à ce qu'ils eussent anathématisé les douze anathèmes, et qu'ils se fussent joints aux Orientaux pour examiner ensemble les questions qui troublaient l'Église. Cette sentence fut souscrite par quarante-trois évêques. C'était tout ce qu'il restait de partisans à Nestorius, même avec le renfort de Jean d'Antioche ; tandis que le vrai concile était composé de plus de deux cent vingt évêques. Les quarante-trois schismatiques ne publièrent point cette sentence à Éphèse, et les évêques du concile ne surent rien de leur procédure ; mais ils l'envoyèrent à Constantinople, avec des lettres à l'empereur, aux princesses, au clergé, au sénat et au peuple, dans lesquelles les mêmes calomnies contre Cyrille et Memnon sont répétées en diverses manières. Ils les accusent de s'être servis, pour leurs prétendues violences, des mariniers égyptiens et des paysans asiatiques, et d'avoir mis des écriteaux aux maisons de ceux qu'ils voulaient attaquer. Jean d'Antioche dit que Cyrille lui avait écrit deux jours avant la tenue de sa session, que tout le concile attendait son arrivée ; mais il ne dit pas que lui-même lui avait fait dire par les deux Alexandres, que le concile devait commencer sans se mettre en peine de ses retards (2).

Après ce concile improvisé dans une hôtellerie, Jean d'Antioche se ressouvint que les députés des deux cents et tant d'évêques du concile véritable attendaient depuis plusieurs heures pour lui parler. Il les fit chercher par des soldats. Lorsqu'ils lui eurent déclaré ce qu'ils avaient à lui dire, il les abandonna, sans leur faire aucune réponse, au comte Irénée, aux évêques et aux clercs de sa suite, qui les chargèrent de coups jusqu'à mettre leur vie en péril. Le comte Irénée était venu de Constantinople à Éphèse sans autre titre que celui d'ami de Nestorius.

La conduite de Jean d'Antioche est difficile à expliquer. A la vérité, il était jeune, ami particulier de Nestorius et, de plus, prévenu par le comte Candidien. Mais lui-même avait écrit à Nestorius que sa doctrine était opposée à celle des Pères, et qu'il fallait se soumettre à la décision du Pape ; mais ce même Cyrille qu'il vient de condamner comme hérétique, il lui avait écrit très-peu de jours auparavant comme à un frère et à un collègue, dans le sentiment d'une [illegible], à ses prières, et lui témoignant que le désir de le voir et d'embrasser sa tête sainte et sacrée le pressait plus que toute autre chose

(1) Theoph., p. 78. — (2) Labbe, t. III. Baluz. Nova Coll.

d'arriver à Ephèse, mais il le condamne sans l'entendre, sans le citer même ; mais avec lui, il condamne deux cent vingt ou trente évêques qu'il n'a, ni cités ni entendus, et il les condamne sous prétexte qu'ils ont violé les règles, lui qui n'en garde aucune, pas même celles de l'humanité et de la politesse, puisqu'il maltraite leurs députés, et il s'emporte ainsi avec une minorité de quarante évêques contre deux cent vingt ou trente, et il s'emporte ainsi sans aucun sujet, comme il le reconnaîtra plus tard. Car, après avoir divisé l'Eglise pendant deux ans, et donné à l'hérésie le temps de s'enraciner dans les contrées orientales, il finira par souscrire à la déposition de Nestorius, par condamner ses erreurs et par se réconcilier avec saint Cyrille.

Les députés du concile, maltraités par Jean d'Antioche, vinrent aussitôt en faire leur rapport, et montrèrent les marques des coups qu'ils avaient reçus. On dressa des actes authentiques, et en présence des saints Evangiles, de ces mauvais traitements. Mais nous n'avons plus cette partie des actes du concile d'Ephèse. Les Pères, pour ne pas laisser impunis des outrages si indignes en eux-mêmes et si injurieux au concile, séparèrent Jean de leur communion et lui notifièrent cette sentence. Ils apprirent presque en même temps qu'on avait affiché dans une rue un placard sans nom d'auteur ni signature, qui contenait le prétendu jugement que Jean avait rendu contre Cyrille et Memnon. Mais bien loin d'y déférer, ils résolurent de célébrer le lendemain le saint sacrifice, ce qu'ils n'avaient point encore fait jusqu'alors. Jean, informé de leur dessein, pria, l'après-midi du samedi, le général Candidien d'aller leur en faire défense. Il y alla, en effet, le soir du même jour, et fit tout ce qu'il put pour engager les deux évêques déposés par Jean de ne point célébrer, et d'attendre les ordres que l'empereur devait envoyer dans peu. Memnon répondit qu'il n'ignorait pas que Jean et son synode l'avaient déposé ; mais il savait aussi que Jean, loin de pouvoir quelque chose contre le concile œcuménique, n'avait pas même de pouvoir sur l'évêque d'Éphèse, quand il ne se serait agi que de lui seul. Le général revint encore le dimanche de grand matin faire la même prière à saint Cyrille : elle fut inutile. Les évêques s'en allèrent à l'église, y célébrèrent le saint sacrifice, et continuèrent dans la suite à faire la même chose, les uns offrant les mystères, les autres y participant. Le lendemain, Candidien vint rendre compte de sa commission à Jean d'Antioche et aux évêques qu'il avait avec lui. Ils en dressèrent un acte, pour avoir une preuve authentique que les évêques du concile avaient connaissance du jugement rendu contre eux, sans se mettre en peine d'y déférer. Le général déclare dans cet acte que, pour obvier au schisme, il défend aux deux partis de célébrer le sacrifice. Certes, s'il est une chose grotesque, c'est de voir un général, un courtisan, défendre à deux cent cinquante évêques de dire la messe. Ce seul trait peint tout l'esprit du Bas-Empire. Ce qui n'est pas moins misérable, c'est de voir un patriarche d'Antioche solliciter une pareille défense.

Cependant l'empereur Théodose, trompé par les relations infidèles de Candidien, se persuada que les inimitiés particulières avaient eu plus de part à la déposition de Nestorius que l'amour de la foi et de la justice. C'est pourquoi il écrivit au concile pour témoigner son mécontentement. Déclarant qu'il ne voulait pas qu'on eût aucun égard à ce qui s'était fait jusqu'alors, il ordonna qu'aucun évêque ne sortirait d'Ephèse jusqu'à ce que les dogmes de la religion fussent examinés par tout le concile. Il ajoutait qu'il enverrait un second officier dans cette ville pour connaître, avec Candidien, ce qui s'était passé, et pour empêcher qu'à l'avenir il ne s'y fît rien contre le bon ordre. Cette lettre, datée du vingt-neuf juin, fut apportée par un courrier de l'empereur, nommé Pallade. Le concile se servit de la même voie pour répondre à cette lettre. Leur réponse est du 1[er] juillet, Pallade ayant extrêmement pressé les évêques de la donner. Ils s'y plaignent que Candidien avait prévenu l'empereur, avant qu'il pût savoir la vérité par la lecture des actes et des lettres que le concile lui envoyait ; qu'il empêchait encore de la faire connaître ; que Jean d'Antioche n'était arrivé que vingt jours après le terme préfixé du concile ; que Nestorius et Jean n'avaient avec eux qu'environ trente-sept évêques, la plupart déposés ou qui craignaient de l'être, au lieu que ceux qui avaient condamné l'hérétique Nestorius étaient plus de deux cents, et qu'ils l'avaient condamné avec le consentement de tout l'Occident et de l'Afrique. Ils prient Théodose de rappeler le comte Candidien, et de permettre que cinq évêques aillent l'informer de la vérité des choses et des violences du comte Irénée. Cette lettre ne fut signée que de peu d'évêques, quoiqu'en présence de tous, parce que Pallade ne pouvait attendre la longueur des souscriptions. On trouve, après la signature des évêques du concile, une liste de trente-cinq évêques, qualifiés schismatiques, les seuls qui prenaient part aux dogmes impies de Nestorius (1).

Les évêques de ce parti ayant entendu à leur tour la lettre de l'empereur, l'écoutèrent avec mille bénédictions, en voyant que ce prince cassait tout ce que concile avait fait. Ils lui en témoignèrent leur reconnaissance par une lettre dont ils chargèrent Pallade. Elle était pleine d'adulation pour Théodose, et de calomnies contre saint Cyrille et contre le concile. Ils y vantaient aussi leur zèle pour la pureté de la foi, disant qu'ils n'avaient pu

(1) Labbe, 745.

souffrir qu'on renouvelât l'hérésie d'Apollinaire en autorisant les anathématismes de Cyrille ; ils ne vantaient pas moins leur attachement pour l'empereur, n'ayant pas permis, disaient-ils, qu'on violât ouvertement ses ordres en entreprenant sur le siége de Constantinople, avant même que l'on eût examiné ce qui regardait la foi. Pour affaiblir l'argument que l'on tirait contre eux de leur petit nombre, en comparaison de celui de leurs adversaires, ils faisaient à Théodose la même demande que Nestorius, d'ordonner que chaque métropolitain ne fût accompagné que de deux évêques de sa province. Ils ajoutaient que la plupart des évêques qui étaient venus avec Cyrille, ou qui dépendaient de Memnon étaient, ou hérétiques, ou déposés et excommuniés ; enfin que c'était une troupe d'ignorants propres seulement à produire le trouble et la confusion. Ils se plaignaient en particulier de Memnon, qui leur avait fait fermer la porte de l'église de Saint-Jean, et qui les avait fait maltraiter, disaient-ils, par une troupe de voleurs. C'est pourquoi, concluaient-ils, nous vous prions de faire chasser de cette ville principalement ce tyran, que nous avons déposé et qui trouble tout (1).

Ils ne disaient pas la vraie cause de ces prétendues violences de Memnon et des catholiques. Depuis leur sentence de déposition contre l'évêque d'Ephèse, ils ne cessaient de solliciter le sénat et les personnes les plus considérables de la ville, pour les engager à demander un nouvel évêque. L'arrivée de Pallade leur parut une circonstance favorable ; et, persuadés que la lettre de l'empereur, qu'il avait apportée, aurait intimidé tous les esprits, ils s'en allèrent à l'église de Saint-Jean-l'Evangéliste, accompagnés de quelques soldats, comme pour rendre grâces à Dieu de cette lettre, et prier pour la prospérité de ce prince. Mais leur véritable dessein était d'y ordonner un évêque à la place de Memnon. Ils y furent trompés. Les habitants de la ville, qui étaient tous catholiques et qui soupçonnaient les vues de Jean, s'étaient saisis depuis quelques jours de toutes les églises, et y demeuraient, de peur qu'il n'exécutât ce qu'il avait proposé. Quand il vint donc à l'église de Saint-Jean, il y eut une sédition, où quelques-uns des pauvres de cette église furent laissés demi-morts.

Un spectacle plus digne de l'Eglise catholique et de ses pontifes se passait dans le concile. Les trois légats du Saint-Siége venaient d'arriver. Le concile tint sa seconde session le dix juillet de la même année 431, dans la maison épiscopale de Memnon. Saint Cyrille présidait toujours, comme tenant la place du Pape. Juvénal de Jérusalem, Memnon d'Ephèse, Flavien de Philippes, Théodote d'Ancyre, Firmus de Cappadoce et tous les autres évêques y assistaient, ainsi que le diacre de Carthage, Bessula. On fit entrer et asseoir avec eux les légats qui étaient venus de l'Occident, Arcade et Project, évêques, et Philippe, prêtre du trône apostolique. Philippe parla le premier et dit : Nous rendons grâces à la sainte et adorable Trinité de nous avoir fait venir à votre assemblée sainte. Il y a longtemps que notre très-saint pape Célestin, évêque de la chaire apostolique, a défini cette affaire par ses lettres au saint évêque Cyrille, qui vous ont été montrées. Maintenant il vous en envoie d'autres, que nous vous représentons ; faites-les lire, ainsi qu'il convient, et insérer aux actes ecclésiastiques. Les deux autres demandèrent la même chose, ajoutant que le concile verrait, par ces lettres, quelle sollicitude le Pape avait pour toutes les églises.

Saint Cyrille ordonna de lire la lettre de saint Célestin ; et Sirice, notaire de l'église romaine, la lut en latin. Juvénal de Jérusalem demanda qu'elle fût insérée dans les actes. Tous les évêques demandèrent aussi qu'elle fût traduite et lue en grec. Le prêtre Philippe dit : On a satisfait à la coutume, qui est de lire d'abord en latin les lettres du Siége apostolique ; mais nous avons eu soin de faire traduire celle-ci en grec. Les évêques légats, Arcade et Project, ajoutèrent la raison, parce que plusieurs des évêques n'entendaient pas le latin. Pierre, prêtre d'Alexandrie, lut donc la traduction grecque de la lettre du pape saint Célestin. Elle était du huit mai de la même année, et finissait, ainsi que nous l'avons vu, par accréditer les trois légats pour exécuter ce que le Pape avait déjà ordonné. Après cette lecture, tous les évêques s'écrièrent : Ce jugement est juste ! A Célestin, nouveau Paul ! à Cyrille, nouveau Paul ! à Célestin, conservateur de la foi ! à Célestin, d'accord avec le concile ! Tout le concile rend grâces à Célestin ! Un Célestin, un Cyrille ! Une foi du concile, une foi de tout l'univers !

Le légat Project dit : Que votre Sainteté considère la forme de la lettre du saint pape Célestin ; il ne prétend pas vous instruire comme des ignorants, mais vous rappeler ce que vous savez, afin que ce qu'il a déjà défini et qu'il daigne maintenant vous rappeler à la mémoire, vous le meniez à son dernier terme et à sa parfaite exécution, suivant la règle de la foi commune et pour l'utilité de l'Eglise catholique.

Firmus, évêque de Césarée en Cappadoce, dit : Le saint et apostolique trône du très-saint évêque Célestin, par ses lettres aux très-pieux évêques Cyrille d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Rufus de Thessalonique, aussi bien qu'aux saintes églises de Constantinople et d'Antioche, a déjà précédemment donné par sa sentence la forme et la règle à cette affaire. En conséquence, le terme donné à Nestorius pour se corriger étant passé depuis longtemps, et nous-mêmes ayant demeuré à Éphèse bien au delà du jour fixé par l'empereur, Nestorius

(1) Labbe, 70[illegible]

n'ayant pas, d'ailleurs, obéi à nos citations, nous avons suivi et exécuté cette forme et cette règle, en prononçant contre lui un jugement canonique et apostolique. Le légat Arcade dit : La lenteur de la navigation et le temps contraire nous ont empêchés d'arriver aussitôt que nous espérions ; c'est pourquoi nous prions votre béatitude de nous instruire de ce qu'elle a ordonné. Le légat Philippe ajouta : Nous rendons grâces au saint et vénérable concile de ce qu'à la lecture des lettres de notre saint et bienheureux Pape, vous vous êtes unis, comme de saints membres, à un saint chef, par vos saintes voix et vos saintes acclamations, car votre béatitude n'ignore pas que le bienheureux apôtre Pierre est le chef de toute la foi, ainsi que des apôtres mêmes. Etant donc arrivés tard, nous vous prions de nous faire connaître ce qui a été fait dans ce saint concile avant notre arrivée, afin que nous le confirmions nous-mêmes, selon la sentence de notre bienheureux Pape et de cette sainte assemblée. Théodote d'Ancyre répondit : Que la sentence du concile soit juste, le Dieu de l'univers l'a montré par les lettres du très-pieux évêque Célestin et par la présence de votre piété. Vous avez fait voir le zèle du très-saint évêque Célestin pour la foi véritable. Quant à la déposition de Nestorius, vous vous en instruirez pleinement par les actes mêmes, ainsi que vous le demandez. Vous y verrez le zèle du concile et la conformité de sa foi avec celle que publie à haute voix le très-pieux et très-saint évêque Célestin (1).

Telle fut la seconde session du concile d'Ephèse. On y respire tout le parfum de la sainte antiquité : l'esprit de foi, de piété, de sainte politesse ; l'esprit d'union avec le successeur de Pierre ; l'esprit d'amour et de soumission filiale pour son autorité ; en un mot, l'esprit de l'Eglise.

Le lendemain, 11 juillet, le concile s'assembla de nouveau dans la maison épiscopale de Memnon. Juvénal de Jérusalem demanda aux légats du Pape s'ils avaient pris communication des actes de la déposition de Nestorius, comme le concile l'avait ordonné. Le prêtre Philippe dit : Nous avons trouvé, par les actes, que l'on a procédé en tout canoniquement et suivant la discipline de l'Eglise. Toutefois, nous prions votre couronne, encore que cela soit superflu, qu'on nous les lise en plein concile, afin que, suivant la sentence du très saint pape Célestin, qui nous en a chargés, ainsi que suivant la vôtre même, nous puissions confirmer ce qui a été jugé. Le légat Arcade fit la même demande. Memnon d'Ephèse dit que rien n'empêchait d'y satisfaire ; et Pierre, prêtre d'Alexandrie, lut les actes de la première session, dont on inséra dans cette troisième le commencement et la sentence de déposition contre Nestorius. Après cette lecture, le légat Philippe dit : Personne ne doute, il est au contraire manifeste à tous les siècles, que le saint et bienheureux Pierre, le prince et le chef des apôtres, la colonne de la foi, le fondement de l'église catholique, a reçu de Notre Seigneur Jésus-Christ, le sauveur et le rédempteur du genre humain, les clefs du royaume, et qu'à lui a été donnée la puissance de lier et de délier les péchés, et que, jusqu'à présent *et toujours* (2), il vit et juge dans ses successeurs. Notre saint et bienheureux pape Célestin, qui est son successeur et tient sa place, nous a envoyés au saint concile pour suppléer à son absence. Nos très-chrétiens empereurs ont ordonné la tenue de ce concile, pour conserver la foi catholique qu'ils ont reçue de leurs ancêtres. Il reprend ensuite sommairement la procédure faite contre Nestorius, et ajoute : Donc, la sentence prononcée contre lui demeure ferme, suivant le jugement de toutes les églises ; car les pontifes d'Orient et d'Occident ont assisté au concile, soit par eux ou par leurs députés. C'est pourquoi Nestorius doit savoir qu'il est retranché de la communion du sacerdoce de l'Eglise catholique.

Le légat Arcade opina ensuite et conclut ainsi : Suivant la tradition des apôtres de l'Eglise catholique, suivant aussi le décret du très-saint pape Célestin, qui a daigné nous envoyer pour être les exécuteurs de cette affaire, suivant enfin les décrets du saint concile, nous déclarons à Nestorius qu'il est dépouillé de la dignité épiscopale, et séparé de toute l'Eglise et de la communion de tous les évêques. Le légat Project conclut ainsi son opinion : Moi aussi, par l'autorité de la légation du Siége apostolique, étant avec mes frères exécuteur de la sentence, je déclare que Nestorius, ennemi de la vérité et de la communion de tous les évêques orthodoxes.

Saint Cyrille conclut alors : Le concile voit ce qu'ils ont déclaré au nom du Siége apostolique et de tout le concile des saints évêques d'Occident. Puis donc qu'ils ont exécuté la sentence du très-saint évêque Célestin, et approuvé celle que ce saint concile a prononcée contre l'hérétique Nestorius, il faut joindre les actes de ce qui s'est passé hier et aujourd'hui aux actes précédents, afin qu'ils marquent leur consentement par leurs souscriptions. Les légats répondirent : D'après les actes de ce saint concile, nous ne pouvons point ne pas en confirmer la doctrine par nos souscriptions. Le concile ordonna qu'on leur présentât les actes, et ils souscrivirent tous trois à la déposition de Nestorius (3).

La troisième session ainsi terminée, le concile en rendit compte à l'empereur par une lettre synodale qui porte : Dieu, favorisant votre zèle, a excité celui des évêques de l'Occident pour venger l'injure de Jésus-Christ ;

(1) Labbe, 610. — (2) J'ignore pourquoi Fleury et Ceillier omettent ces mots *et toujours*, qui se trouvent cependant en toutes lettres dans les actes. — (3) Labbe, 622.

car, quoique la longueur du chemin les ait empêchés de venir tous vers nous, ils se sont assemblés chez eux en présence du très-saint évêque de Rome, Célestin; ils ont approuvé nos sentiments sur la foi, et retranché du sacerdoce ceux qui ont d'autres opinions. Avant que ce concile fût assemblé, Célestin avait déclaré la même chose par ses lettres au très-saint évêque Cyrille, qu'il avait commis à sa place. Et maintenant il l'a encore déclaré à ce saint concile d'Éphèse par d'autres lettres qu'il a envoyées par les évêques Arcade et Projet, et par le prêtre Philippe, ses vicaires. Étant arrivés, ils nous ont déclaré le sentiment de tout le concile d'Occident, et ont témoigné, même par écrit, qu'ils sont parfaitement d'accord avec nous touchant la foi. C'est pourquoi nous en faisons part à Votre Majesté, afin que vous connaissiez que la sentence que nous venons de prononcer est le jugement commun de toute la terre. Ainsi, puisque le sujet de notre assemblée est heureusement terminé, nous vous supplions de nous permettre de nous retirer; car quelques-uns sont pressés de pauvreté, d'autres affligés de maladies, d'autres courbés de vieillesse; en sorte qu'ils ne peuvent supporter plus longtemps le séjour en pays étranger, et qu'il est déjà mort des évêques et des clercs. Toute la terre est d'accord, hors quelque peu de personnes, qui préfèrent l'amitié de Nestorius à la religion. Il est juste de lui donner un successeur et de nous laisser en repos jouir de la confirmation de la foi, et prier tranquillement pour Votre Majesté. Cette lettre fut souscrite par saint Cyrille et par tous les autres évêques.

Le concile écrivit aussi au clergé et au peuple de Constantinople pour leur déclarer la déposition de Nestorius, et les exhorter à demander à Dieu qu'on lui donne un digne successeur. Cette lettre est souscrite premièrement par saint Cyrille, puis par le prêtre Philippe, légat du Pape, qui prend le titre de prêtre de l'église des Apôtres; puis par Juvénal de Jérusalem, par les deux évêques légats, Arcade et Projet; par Firmus de Césarée, Flavien de Philippes, Memnon d'Éphèse, Théodote d'Ancyre, Bérinien de Perge. Après quoi, il dit: Quoique ceux qui ont déposé Nestorius soient plus de deux cents, nous nous sommes contentés de ces souscriptions.

Le concile ne fait aucune plainte, dans ces lettres, de la sentence que Jean d'Antioche et son conciliabule avaient portée contre saint Cyrille et Memnon, ayant cru jusque-là devoir mépriser une procédure si déraisonnable, si destituée de formalités, et qui ne leur avait pas même été notifiée juridiquement. Mais, ayant appris que cette affaire avait été portée à l'empereur, saint Cyrille et Memnon présentèrent une plainte contre Jean d'Antioche. Ce fut dans la quatrième session, qui se tint cinq jours après la précédente, dans l'église de Sainte-Marie, c'est-à-dire le 16 de juillet. Saint Cyrille, qui tenait toujours la place du Pape, y est nommé le premier, puis les trois légats, ensuite Juvénal, Memnon et les autres évêques, au nombre de plus de deux cents. Comme il s'agissait des intérêts de saint Cyrille, ce ne fut point Pierre, prêtre d'Alexandrie, qui fit les fonctions de promoteur, mais Hésychius, diacre de Jérusalem. Quand il eut dit qu'il avait entre les mains la requête dont nous avons parlé, Juvénal de Jérusalem ordonna d'en faire la lecture et de l'insérer aux actes. Elle portait que Jean d'Antioche, en haine de la déposition de Nestorius, avait déposé Cyrille et Memnon, sans qu'il eût aucun pouvoir de les juger, ni par les lois de l'Église, ni par l'ordre de l'empereur, ni de rien entreprendre de semblable, principalement contre un plus grand siége. Elle ajoutait qu'au cas même qu'il aurait eu ce pouvoir, il eût fallu observer les canons, avertir les accusés, et les appeler avec le reste du concile pour se défendre. La conclusion était que, puisque Jean se trouvait à Éphèse avec ses complices, ils fussent appelés pour rendre compte de leur entreprise.

Acace de Mélitine ne croyait pas qu'il fût nécessaire de citer Jean d'Antioche, attendu que les Orientaux, en se séparant du concile et en se joignant à Nestorius, s'étaient rendus incapables de rien entreprendre contre les présidents du concile œcuménique. Il opina toutefois avec les autres évêques à citer Jean d'Antioche. On lui députa donc trois évêques, pour lui demander raison de son entreprise. Ils trouvèrent la maison de Jean environnée de soldats et d'autres personnes en armes pour en défendre l'entrée, de manière qu'ils ne purent voir Jean, ni lui parler. Les députés en ayant fait leur rapport au concile, Juvénal de Jérusalem fut d'avis, qu'afin d'observer les canons, il fallait y envoyer encore des évêques pour le citer une seconde fois. Ils trouvèrent aussi la maison de Jean entourée de soldats avec les épées nues, et quelques ecclésiastiques qu'ils prièrent de les annoncer. La réponse que Jean leur fit était qu'il n'en avait point à faire à des gens déposés et excommuniés. Saint Cyrille et Memnon demandèrent que la procédure de Jean fût déclarée nulle, et qu'il fût cité une troisième fois. Le concile la déclara nulle, attendu que Jean n'avait osé venir pour la soutenir, et ordonna que l'on ferait un rapport à l'empereur de ce qui s'était passé ce jour-là, et que Jean serait cité une troisième fois.

Jean fit cependant afficher à la muraille du théâtre un écrit par lequel il déclarait publiquement la sentence qu'il avait rendue avec les siens contre Cyrille et Memnon, et où il les accusait d'être les chefs de l'hérésie d'Apollinaire, et de soutenir celle d'Arius et d'Eunomius. Il y déclarait aussi qu'il avait informé l'empereur des crimes dont ces évêques et les autres du concile s'étaient rendus coupables. Les Orientaux, par un autre écrit adressé aux évêques qu'ils avaient excommuniés, les sommaient d'abord et instamment à se séparer de Cyrille et de Memnon, et à venir se faire

absoudre de leur excommunication ; ajoutant que, s'ils tardaient davantage, ils auraient lieu de s'en repentir lorsqu'il ne serait plus temps.

Les évêques s'étant donc assemblés le 17 de juillet dans l'église de Sainte-Marie, saint Cyrille leur représenta que le refus que faisaient les Orientaux de venir au concile était une preuve qu'ils ne pouvaient le convaincre de l'hérésie dont ils l'accusaient. Il protesta qu'il ne tenait ni n'avait jamais tenu les erreurs d'Apollinaire, d'Arius ou d'Eunomius, mais qu'il avait appris dès l'enfance les saintes lettres, et qu'il avait été nourri entre les mains des Pères orthodoxes. Il anathématisa Apollinaire, Arius, Eunomius, Macédonius, Sabellius, Photin, Paul de Samosate, les manichéens, Nestorius et tous les autres hérétiques, nommément ceux qui enseignaient les opinions de Célestius et de Pélage, et se plaignit fortement de l'affiche injurieuse que Jean d'Antioche avait faite contre lui et contre tout le concile. Il conclut qu'il fût cité une troisième fois, afin qu'en cas de refus de sa part, on ne fît plus difficulté de le condamner comme calomniateur.

Le concile députa pour cette citation trois évêques avec un notaire, et leur donna un écrit contre Jean d'Antioche, portant dès lors interdiction des fonctions épiscopales, et que si, après cette troisième citation, il refusait de venir au concile, on prononcerait contre lui selon les canons. Les députés trouvèrent devant la maison de Jean plusieurs ecclésiastiques qui voulurent les maltraiter ; mais ils en furent empêchés par les soldats mêmes et par Asphale, prêtre de l'église d'Antioche, qui faisait à Constantinople les affaires de son clergé. Jean, averti que les députés du concile le demandaient, envoya son archidiacre leur présenter un papier de la part des Orientaux. Les députés refusèrent de s'en charger, sur quoi l'archidiacre refusa aussi de les écouter. Ils se retirèrent donc en signifiant à Asphale et à un autre prêtre ce qui était porté par l'écrit dont le concile les avait chargés. Leur conduite fut approuvée, et le concile, rempli d'une juste indignation contre Jean d'Antioche, voulait prononcer contre lui et contre les Orientaux la même sentence de déposition qu'ils avaient rendue contre saint Cyrille et Memnon. Mais ils crurent qu'il valait mieux réserver cela au jugement du Pape, et se contenter pour le présent d'une punition moins sévère. Ainsi, il ordonna afin qu'ils ne pussent plus abuser du pouvoir de la dignité épiscopale, qu'ils demeureraient retranchés de la communion ecclésiastique jusqu'à ce qu'ils reconnussent et confessassent leur faute, et qu'ils vinssent rendre raison de leur conduite au concile ; ajoutant que, s'ils tardaient à le faire, ils attireraient sur eux toute la sévérité des canons. Le concile dénomma tous les évêques compris dans cette sentence. Il y en a trente-cinq, du nombre desquels est Théodoret. Il déclara en même temps que la procédure irrégulière des Orientaux contre Cyrille et Memnon était absolument nulle et insoutenable, et tous les Pères du concile communiquèrent avec eux comme auparavant. Cette sentence fut signée par Juvénal de Jérusalem, par les trois légats du Pape et par tous les autres évêques.

Le concile écrivit ensuite à l'empereur pour l'informer de cette affaire, lui faire voir les défauts de la procédure des Orientaux, et pour se plaindre de ce que trente évêques avaient osé se soulever contre deux cent dix, et former un second concile, contrairement à ses volontés. Nous avons donc, ajoute-t-il, cassé tout ce qui avait été fait contre Cyrille et Memnon, et excommunié ces rebelles jusqu'à ce qu'ils viennent défendre leur procédure devant le concile. Il prie ce prince d'ordonner que ce qui a été décidé par le concile universel contre Nestorius pour l'affermissement de la foi demeure dans sa force. Cette lettre fut signée de Juvénal, des légats et de tous les évêques.

Le concile rendit aussi compte au pape Célestin de tout ce qui s'était fait tant contre Nestorius que contre Jean d'Antioche. Il dit de ce dernier et de ses complices : « Nous avons pensé prononcer légitimement contre eux la sentence qu'ils ont prononcée illégitimement contre Cyrille et Memnon ; mais, pour vaincre la témérité de Jean par la patience, nous avons réservé cette affaire au jugement de votre Piété, nous bornant jusque-là à les excommunier et à les interdire, afin qu'ils ne puissent préjudicier à personne par leurs sentences. Quant à nos frères Cyrille et Memnon, nous communiquons avec eux, même depuis cette téméraire entreprise, et nous célébrons avec eux la liturgie et les synaxes ; car les ridicules procédures de Jean et des siens ayant été annulées par écrit, il ne restait que la calomnie et l'outrage. En effet, quelle apparence de concile peuvent faire trente hommes, dont les uns sont entachés d'hérésie, les autres rejetés de l'Église ? Quelle autorité peuvent-ils avoir contre un concile assemblé de tout l'univers ? Car on voyait siéger parmi nous les légats de votre Sainteté, qui, par leur présence, nous ont gratifiés de la vôtre et tenu la place de la Chaire apostolique. Votre Sainteté s'indignera donc justement contre un tel attentat. Car, s'il est permis à qui veut d'insulter aux plus grands sièges, et de lancer des sentences iniques ou plutôt des outrages contre des hommes sur qui l'on n'a aucun pouvoir, qui même ont combattu avec succès pour la foi, les affaires de l'Église tomberont dans la dernière confusion. Si au contraire, on réprime de pareilles entreprises, toute espèce de trouble cessera, et tout le monde aura pour les canons le respect convenable.

» Après qu'on eut lu dans le concile les actes de la déposition des impies pélagiens et célestiens, Célestius, Pélage, Julien, Perside, Florus, Marcellin, Orentius, nous avons trouvé juste que ce que Votre Sainteté a défini par rapport à eux demeure ferme, nous sommes

tous du même avis, et les tenons pour déposés (1). » D'après ces paroles, il est à croire que si les pelagiens déposés, au lieu de se joindre à Nestorius, avaient reconnu leur erreur, le concile eût intercédé pour eux auprès du Pape. Le concile joignit à cette lettre les actes de tout ce qui s'était passé, avec les signatures des évêques.

Une sixième session eut lieu le vingt-deux juillet dans la maison épiscopale de Memnon. Saint Cyrille y présidait, comme tenant la place du Pape. Les actes grecs mettent ensuite les légats avant les autres évêques, comme dans les sessions précédentes ; dans sa traduction latine, Marius Mercator ne les met qu'après ; mais dans les souscriptions de tous les exemplaires, le légat Arcade souscrit après saint Cyrille, le légat Projet après Juvénal de Jérusalem, le légat Philippe après Flavien de Philippes en Macédoine. On a lieu de penser que Marius Mercator avait en vue, non pas de marquer les rangs, mais de nommer d'abord tous les Grecs, et de finir par les Latins : ce qui le confirme, c'est qu'il ne place les trois légats du Pape que même après Bessula, diacre de Cathage. Quant à ce que l'ordre où les légats souscrivent n'est pas toujours absolument le même, on peut croire que, les Pères du concile étant bien d'accord, on n'y regardait pas de si près et qu'on signait comme cela se trouvait, ou bien que les copistes se sont quelquefois permis d'intervertir l'ordre dans leurs transcriptions.

La sixième session, hors l'affaire particulière qui semble y avoir donné lieu, n'est qu'une révision authentique de ce que le concile avait fait dans la première. On y relut le symbole de Nicée, les témoignages des saints Pères, et enfin les extraits impies de Nestorius. Avant la lecture de ces dernières pièces, Charisius, prêtre de Philadelphie, en Lydie, dénonça une exposition de foi nestorienne, envoyée de Constantinople, et que l'on avait fait souscrire comme catholique à quelques quartodécimains qui voulaient rentrer dans l'Église. Le concile défendit alors de proposer ou d'écrire aucune autre profession de foi que celle de Nicée, et ordonna que ceux qui en proposeraient quelque autre à ceux qui voudraient se convertir du paganisme, du judaïsme, ou de quelque hérésie que ce soit, seraient déposés s'ils étaient évêques ou clercs, et anathématisés s'ils étaient laïques. Pareillement, si quelque évêque ou clerc est trouvé croyant ou enseignant le contenu dans l'exposition de foi dénoncée par le prêtre Charisius, en ce qui regarde l'incarnation du Fils de Dieu, le concile le condamne à la déposition, et les laïques à l'anathème. Cette exposition de foi était de Théodore de Mopsueste, et elle fut ensuite réfutée par Marius Mercator.

La septième et dernière session du concile d'Éphèse fut tenue dans l'église de Sainte-Marie, le dernier août, suivant l'unique texte qu'on ait de ses actes ; mais la plupart des critiques pensent qu'il faut lire le dernier juillet. Il n'y fut question que d'affaires particulières. Les évêques de Chypre se plaignirent que l'évêque d'Antioche voulait s'arroger les ordinations épiscopales de leur île. Comme Jean d'Antioche n'était pas présent pour soutenir les droits qu'il pouvait avoir, le concile se contenta de décider en général : Que si l'évêque d'Antioche n'était point autorisé par la coutume à faire les ordinations en Chypre, comme les évêques de l'île l'avaient déclaré par écrit et de vive voix, ils seraient conservés dans la libre possession de faire par eux-mêmes les ordinations des évêques, suivant les canons et la coutume. La même chose sera observée dans les autres provinces, en sorte qu'aucun évêque n'entreprenne sur une province qui ne lui est pas soumise de tout temps ; et si quelqu'un a fait quelque entreprise par violence, qu'il la répare, de peur que, sous prétexte du sacerdoce, il ne s'y introduise le faste de la puissance séculière, et que nous ne perdions insensiblement la liberté que Notre Seigneur Jésus-Christ nous a acquise par son sang.

Le concile arrangea ainsi l'affaire d'Eustache. Il avait été canoniquement ordonné évêque de Side, métropole de Pamphilie. Mais se sentant incapable de remplir les fonctions épiscopales au milieu des difficultés qui survinrent, il avait donné sa démission, et le concile de la province lui avait donné un successeur. En même temps, par la raison que les canons ne permettaient point à un évêque de quitter son église, Eustache fut privé de la dignité épiscopale et même de la communion. Il vint se plaindre au concile de cette rigueur. Après s'être bien informé de tout, le concile lui rendit, non-seulement la communion, mais encore le nom et le rang d'évêque, à la charge néanmoins de ne faire ni ordination, ni aucune fonction épiscopale de sa propre autorité. Il permit même au concile de la province de le traiter encore plus charitablement, s'il le trouvait convenable. Il recommanda aussi aux évêques de Pamphilie et de Lycaonie de tenir la main à l'ordonnance du concile de Constantinople sous Sisinnius, contre les messaliens hérétiques qui étaient dans leur pays.

Deux évêques de Thrace, Euprepius de Bize et Cyrille de Cèle, représentèrent au concile que, suivant une ancienne coutume de leur province, chaque évêque avait deux ou trois évêchés, que l'évêque d'Héraclée avait Héraclée et Panion ; l'évêque de Bize avait Bize et Arcadiopolis ; l'évêque de Cèle avait Cèle et Gallipolis ; que jamais ces villes n'avaient eu d'évêque particulier, en sorte que c'étaient des évêchés perpétuellement unis. Ils ajoutèrent que Fritilas, évêque d'Héraclée, ayant quitté le concile pour s'attacher à Nestorius, ils craignaient que, pour se venger d'eux, il ne prétendît ordonner des évêques dans ces villes,

(1) Labbe, Coustant.

où il n'y en avait point encore eu. Le concile, ayant égard à leur requête, autorisa la coutume particulière de leur province, et défendit de rien innover contre les canons et les lois civiles, qui, d'après l'ancienne coutume, avaient force de loi. Dans ce même concile d'Ephèse, Juvénal de Jérusalem prétendit s'attribuer la primauté de la Palestine, au préjudice de l'évêque de Césarée, qui n'y était point, et voulut appuyer ses prétentions sur diverses pièces, qui furent trouvées fausses et supposées. Saint Cyrille s'opposa constamment à cette entreprise, et en écrivit au Pape, en le priant avec instance de ne pas y consentir. Sa lettre fut conservée dans les archives de l'Eglise romaine, comme nous l'apprend saint Léon, vingt-deux ans après. Cependant, il n'est pas question de cette affaire dans les actes du concile ; ce qui montre que nous n'avons pas ces actes tout entiers.

Enfin, le concile d'Ephèse dressa quelques canons, à la tête desquels est une lettre synodale à toutes les églises, où sont marqués les noms des schismatiques attachés à Jean d'Antioche, au nombre de trente-cinq. La lettre ajoute : Le saint concile, d'un commun consentement, les a retranchés de toute communion ecclésiastique, et leur a ôté toute fonction sacerdotale. Ensuite sont les canons pour faire savoir à ceux qui n'avaient pu assister au concile ce qui avait été réglé touchant ces schismatiques. Le premier canon porte que le métropolitain qui aura quitté le concile œcuménique pour s'attacher au conciliabule schismatique, ou qui sera dans les sentiments de Célestius, ne pourra rien faire contre les évêques de la province, étant excommunié et interdit ; au contraire, il sera soumis aux mêmes évêques et aux métropolitains voisins. Les simples évêques qui ont embrassé le schisme, soit d'abord, soit après avoir souscrit la déposition de Nestorius, sont retranchés du sacerdoce et déposés. Les clercs qui auront été interdits par Nestorius ou par ceux de son parti, à cause qu'ils tenaient les bons sentiments, seront rétablis ; et, en général, les clercs qui adhèrent au concile œcuménique ne seront soumis en aucune manière aux évêques schismatiques ; mais les clercs qui embrasseront le schisme ou les erreurs de Nestorius, ou celles de Célestius, sont déposés. Tous ceux qui, condamnés pour leurs fautes par le concile ou par leurs évêques, auraient été rétablis par Nestorius ou ses adhérents, demeureront soumis à la sentence prononcée contre eux. Quiconque voudra s'opposer, en quelque manière que ce soit, à ce qui a été ordonné par le saint concile d'Ephèse, sera déposé s'il est évêque ou clerc, ou privé de la communion si c'est un laïque.

Le grand concile d'Ephèse s'était ainsi tenu et terminé d'une manière purement ecclésiastique, sans les comtes et les soldats de l'empereur : au contraire, malgré les comtes et les soldats de l'empereur, il avait déposé Nestorius et interdit Jean d'Antioche, qui avaient pour eux les soldats et les comtes. Les sessions du concile étaient finies, mais les intrigues de cour ne l'étaient pas. Jean d'Antioche et les autres partisans de Nestorius avaient écrit plusieurs lettres, non pas au Pape, mais à l'empereur et à ses courtisans, pour leur apprendre que le saint concile avait déposé Cyrille de Memnon. Ce concile était, non pas les deux cent dix ou vingt évêques assemblés à l'église, mais les quarante schismatiques réunis à l'auberge. Les comtes Candidien et Irénée les secondaient de tout leur pouvoir : ils étaient vivement piqués de ce que les choses ne s'étaient pas faites à leur gré. Le comte Irénée fit le voyage de Constantinople pour porter les lettres des schismatiques et plaider leur cause. Il avait été prévenu de trois jours par trois évêques députés du concile véritable.

La cour fut partagée. Un ministre des finances, le comte Jean, se flatta de mettre tout le monde d'accord par ce moyen terme : approuver à la fois la déposition de Nestorius, de Cyrille et de Memnon, comme faite par le même concile, et puis obliger les autres évêques à se réunir et à s'entendre sur la doctrine. Il fut chargé de la commission, et vint à Ephèse avec le comte Jacques, capitaine d'une compagnie des gardes. Il ne fit qu'augmenter la confusion qu'avaient causée déjà les comtes Candidien et Irénée. Après de vains efforts pour amener une transaction impossible, il fit arrêter les trois déposés. Nestorius fut confié à la garde de son ami Candidien ; Cyrille et Memnon furent gardés par des soldats qui couchaient à la porte de leurs chambres : il était même question de les envoyer en exil. Les catholiques se plaignirent hautement de pareils procédés. Ils disaient aux comtes : Voilà nos personnes, voilà nos églises, voilà nos villes, vous êtes les maitres ; mais il nous est impossible de communiquer avec les Orientaux, si leur procédure calomnieuse contre nos collègues n'est cassée, et s'ils ne confessent la foi catholique. Ils écrivirent à l'empereur qu'on l'avait indignement trompé en lui faisant accroire, comme on le voyait par sa lettre, que Cyrille et Memnon avaient été déposés par le concile comme Nestorius. Ils lui représentaient que si la déposition de Nestorius était juste, comme l'empereur le reconnaissait dans sa lettre, celle de Cyrille et de Memnon ne pouvait l'être ; car ils n'avaient été attaqués et calomniés par un petit nombre de schismatiques que pour avoir déposé Nestorius avec le concile. Ils écrivirent encore beaucoup d'autres lettres aux catholiques de Constantinople ; mais elles ne produisaient aucun résultat, attendu qu'elles étaient interceptées en route par les manœuvres des comtes et des autres partisans de Nestorius. Les choses en étaient au point à Constantinople, que le comte Irénée eut le crédit de faire publier la déposition de saint Cyrille dans la grande église.

L'arrivée d'un mendiant déjoua toutes ces manœuvres. Les Peres du concile ayant re-

marqué qu'on interceptait leurs lettres, les confièrent à un mendiant, qui les cacha dans un bâton creux. Étant arrivé heureusement à Constantinople, il les remit aux évêques, au clergé, aux abbés des monastères, particulièrement à saint Dalmace.

Le saint abbé s'étant mis en prière sur ce sujet, une voix descendue du ciel lui ordonna de sortir de son monastère, où il était enfermé depuis quarante-huit ans, sans en avoir voulu sortir, quoique l'empereur l'eût souvent prié d'assister aux processions qui se faisaient à l'occasion des tremblements de terre. Il sortit alors, et avec lui tous les moines de tous les monastères, conduits par leurs abbés. Ils marchèrent vers le palais, chantant à deux chœurs; et un grand peuple de catholiques les suivit. Quand ils furent arrivés, les abbés entrèrent dans le palais, étant appelés par l'empereur : les moines demeurèrent dehors avec le peuple, continuant à chanter des psaumes. Les abbés sortirent après avoir reçu une réponse favorable. Tout le peuple s'écria : Les ordres de l'empereur ! Les abbés répondirent : Allons à l'église de Saint-Mocius, et on vous lira la lettre du concile : vous apprendrez aussi la réponse de l'empereur. Ils y allèrent tous, les moines et le peuple. Le chemin était par une des grandes rues, et l'église de Saint-Mocius à une extrémité de la ville. Les moines marchaient toujours en chantant et portant des cierges; et ils arrivèrent au bout de la ville en chantant le dernier psaume. Le peuple, les voyant passer, criait contre Nestorius.

Quand ils furent arrivés à l'église de Saint-Mocius, on lut la lettre du concile, et le peuple s'écria tout d'une voix : Anathème à Nestorius ! Saint Dalmace monta à la tribune, et dit : Si vous voulez entendre, faites silence, et soyez bien tranquilles, afin que vous compreniez bien. L'empereur a lu la lettre qui vient de vous être lue, et en a été persuadé. Je lui avais dit, quand il vint me voir, qu'il fallait écrire au saint concile, ce qu'on lui avait dit; mais on ne l'a point écrit. Pour ne pas le chagriner, j'ai laissé le reste, que ceux qui lui ont fait le rapport n'ont pas déclaré. Je lui ai donc dit ce qui convenait, que je ne puis à présent vous dire ; car ne croyez pas que je veuille me faire valoir. Le Seigneur brisera les os de ceux qui plaisent aux hommes. L'empereur a entendu par ordre tout ce qui s'est passé; il en a rendu grâce à Dieu, et a approuvé la procédure du concile, comme il était digne de lui. Ce ne sont pas mes paroles qui l'ont persuadé, mais il a suivi la foi de ses pères. Enfin il a reçu la lettre comme il fallait; il l'a lue, et y ajoutant foi, il a dit : S'il en est ainsi, que les évêques viennent. Je lui ai dit : On ne leur permet pas de venir. Personne, m'a-t-il dit, ne les empêche. Je lui ai dit : On les a arrêtés. De l'autre parti plusieurs vont et viennent librement ; mais on ne permet pas de vous rapporter ce que fait le saint concile. Je lui ai dit encore devant tout le monde pour soutenir le parti de Cyrille : Que voulez-vous écouter ? six mille évêques, ou un seul impie ? J'ai dit six mille, en comptant ceux qui dépendent des métropolitains. Cela tendait à avoir un ordre pour faire venir des évêques, les députés du concile, qui expliqueraient ce qui s'est passé. L'empereur m'a répondu : Vous avez bien dit ; priez pour moi. Je sais que l'empereur est attaché à Dieu et au concile, et n'écoutera pas les hommes pervers. Priez donc pour l'empereur et pour nous. Le peuple de Constantinople s'écria tout d'une voix : Anathème à Nestorius (1) !

Le clergé de Constantinople présenta en même temps à l'empereur une requête non moins ferme que respectueuse. Nous n'ignorons pas combien votre piété chérit les saintes églises de Dieu, ainsi que la foi sainte qu'on y prêche et que vous avez reçue de vos pères, et combien vous avez fait pour elle. Aussi n'hésitons-nous pas à porter à vos oreilles le trouble actuel de l'Église. Car, entre autres lois, la religion nous commande d'obéir aux principautés et aux puissances, tant que cette obéissance paraît utile aux âmes. Au delà, les interprètes des lois divines nous avertissent qu'il faut user de hardiesse, même à l'égard de Votre Majesté, d'autant plus qu'elle est rehaussée de la foi orthodoxe ; ils nous rappellent à tout moment ces paroles du psaume : J'ai parlé en présence des rois, et je ne rougissais pas ; et nous exhortent à user de cette liberté dans l'occasion. Comme nous croyons cette occasion venue, en vous présentant notre supplique, nous vous déclarons ouvertement nos sentiments, à savoir : Si Votre Majesté approuve la déposition de Cyrille et de Memnon, faite par les schismatiques, nous sommes prêts à nous exposer tous, avec le courage qui sied à des chrétiens, aux mêmes périls que ces saints personnages, persuadés que c'est leur rendre la récompense convenable de ce qu'ils ont souffert pour la foi. Nous supplions donc votre clémence d'approuver le jugement de ceux qui font le plus grand nombre, qui ont de leur côté l'autorité des siéges et qui, après avoir examiné soigneusement la foi orthodoxe, ont été du même avis que ce saint homme, c'est-à-dire saint Cyrille. Et n'exposez pas toute la terre à une confusion générale, sous prétexte de procurer la paix et d'empêcher la séparation d'une petite partie de l'Orient, qui ne se séparerait pas si elle voulait obéir aux canons. Car si le chef du concile œcuménique souffre cette injure, ainsi que tous ceux qui sont de son avis, il en suit que tous les évêques du monde seront déposés avec ces saints personnages, et que le nom d'orthodoxe conviendra à Arius et à Eunomius. Ne souffrez donc pas que l'Église qui vous a nourri soit ainsi troublée, ni que l'on voie des martyrs de votre temps ; mais imitez la piété de vos ancêtres, en obéissant au concile et

(1) Labbe, t. III, p. 752.

soutenant ses décrets par vos ordonnances (1).

Les évêques qui étaient à Constantinople, au nombre de sept, répondirent aux Pères du concile par une lettre du 13 d'août 431, où ils les félicitent de leurs souffrances pour la bonne cause, offrant de les aller trouver, ou de demeurer à Constantinople, selon que le concile ordonnerait. Le clergé de Constantinople, ayant saint Dalmace à la tête, leur écrivit aussi. Nous avons, disent-ils, fait lire publiquement dans l'église vos lettres adressées à l'empereur touchant la déposition de Nestorius. Tout le peuple y a applaudi comme nous, et a fait plusieurs acclamations à votre louange et à celle des empereurs. Nous vous prions de songer désormais à réorganiser notre église; car c'est la seule chose qui reste à faire, c'est-à-dire d'ordonner un évêque de Constantinople.

L'empereur, de son côté, expédia un ordre aux évêques des deux partis, c'est-à-dire de saint Cyrille et de Jean d'Antioche, d'envoyer d'Ephèse chacun les députés qu'ils jugeraient à propos, pour venir à la cour l'instruire de vive voix. Le concile en nomma huit, savoir : le prêtre Philippe, légat du Pape, et sept évêques : Arcade, un des députés d'Occident, Juvénal de Jérusalem, Flavien de Macédoine, Firmus de Cappadoce, Théodote d'Ancyre, Acace de Mélitine, Evoptius de Ptolémaïde, avec une procuration portant ordre : premièrement, de ne communiquer en aucune manière avec Jean d'Antioche et son conciliabule schismatique. Que si l'empereur, ajoutent les Pères, vous oblige de communiquer avec eux, vous ne lui obéirez qu'à condition qu'ils souscriront à la déposition de Nestorius; qu'ils demanderont pardon au concile, par écrit, de l'injure qu'ils ont faite à nos présidents : qu'ils anathématiseront la doctrine de Nestorius, et qu'ils travailleront avec vous pour nous faire rendre les saints archevêques Cyrille et Memnon. En ce cas, nous vous permettrons de leur promettre votre communion et de nous en écrire, afin que quand nous nous serons entendus avec vous, on puisse faire avec eux une paix solide. Mais vous ne leur promettrez point votre communion, que le saint concile n'ait recouvré ses présidents. Sachez, au reste, que si vous négligez quelqu'un de ces ordres, le saint concile n'approuvera point ce que vous aurez fait, et ne vous recevra point à sa communion. Bérinien, évêque de Perge, souscrivit le premier, puis tous les autres évêques (2).

Le concile donna aussi à ses députés des mémoires pour réfuter les prétentions des Orientaux, et une lettre à l'empereur, où ils insistent principalement sur la délivrance de Cyrille et de Memnon, et sur la permission de retourner tous à leurs églises. On peut croire qu'ils chargèrent aussi leurs députés des réponses aux sept évêques qui leur avaient écrit de Constantinople, et à saint Dalmace. Le concile les remercie de leur affection, les exhorte à demeurer à Constantinople et à continuer de faire connaître à l'empereur les fraudes des Orientaux. Comme nous pensons, ajoutent-ils, que ce que nous vous avons déjà écrit n'est pas venu à votre connaissance, nous vous en envoyons des copies, et nous vous prions aussi de nous faire savoir si nos mémoires ont été rendus à l'empereur, afin que, s'il ne les a pas reçus, il sache les artifices qu'on a employés contre nous. Dans la lettre à saint Dalmace, le concile reconnaît que c'est à lui seul qu'ils ont l'obligation d'avoir découvert la vérité à l'empereur, et ajoutent : Nous savons qu'avant que Nestorius vînt à Constantinople, Dieu vous révéla ce qu'il avait dans le cœur, et vous disiez à tous ceux qui venaient à votre cellule : Prenez garde à vous, mes frères, il doit arriver en cette ville une méchante bête, qui nuira à beaucoup de gens par sa doctrine (3).

Les Orientaux, de leur côté, députèrent huit évêques : Jean d'Antioche, Jean de Damas, Himérius de Nicomédie, Paul d'Emèse, Macaire de Laodicée, Apringius de Calcide, Théodoret de Cyr et Hellade de Ptolémaïde; de plus, Paul, Macaire, Apringius et Théodoret étaient encore chargés de représenter personnellement Acace de Bérée, Cyrus de Tyr, Alexandre d'Apamée et Alexandre d'Hiéraple. La procuration remise à ces députés est très-générale, et porte un plein pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeront à propos, soit devant l'empereur, soit dans le conseil d'Etat, dans le sénat ou dans un concile, avec promesse de ratifier tout ce qu'ils auront fait, et de souscrire leurs conventions, même synodalement. La seule exception est contre les chapitres de saint Cyrille, que l'on défend de recevoir. Avec ce mandat, les députés furent chargés d'une requête à l'empereur, dans laquelle, sans parler des dépositions de Nestorius et des autres, ni des actes du concile, ils témoignent être fort en peine à cause des articles de Cyrille, et conjurent l'empereur par tout ce qu'il y a de plus saint, de veiller à la conservation de la foi, dont ils le font servilement juge, et d'obliger leurs adversaires à en traiter en sa présence par écrit. Ils se plaignent, en passant, des entreprises de Juvénal de Jérusalem sur la Phénicie et l'Arabie, et demandent la liberté de retourner à leurs églises, si la question de la foi ne peut être terminée alors.

Après que les députés furent partis, l'empereur envoya ordre à Nestorius de se retirer d'Ephèse, lui permettant d'aller où il voudrait. Il demanda de se retirer au monastère de Saint-Euprepius, près d'Antioche, où il avait été élevé dans sa jeunesse; ce qui lui fut accordé, avec [illegible] pour l'y conduire. Nous avons la lettre qui lui en fut écrite par le préfet du prétoire Antiochus, et sa réponse pleine d'actions de grâces, où il dit que rien ne lui était

(1) Labbe, t. III, col. 777 — (2) *Ibid.*, 779 — (3) Baluz. *Concil.*, p. 653.

plus honorable que d'être éloigné pour la religion. Il demanda seulement que les écrits de Cyrille (il veut dire principalement ses douze articles) fussent censurés par des lettres de l'empereur, de peur que les simples ne fussent surpris.

Les députés des deux partis, étant arrivés à Chalcédoine sur la fin du mois d'août, reçurent ordre de s'y arrêter, avec défense d'entrer à Constantinople, de peur d'y occasionner quelque mouvement populaire. L'évêque de Chalcédoine, qui était uni aux catholiques, les reçut avec joie et leur accorda d'exercer toutes les fonctions sacerdotales dans les églises de la ville. Il n'en usa pas de même envers les Orientaux, qui, à Chalcédoine comme à Ephèse, furent privés de la célébration et de la participation des saints mystères. Ils ne laissaient pas de s'assembler pour prier. Quelques-uns même faisaient des discours à ceux de Constantinople qui venaient pour les entendre ; car Nestorius avait encore des partisans dans cette ville. Le bruit de son exil affligea beaucoup Jean d'Antioche et les autres évêques députés avec lui. Ils en témoignèrent leur chagrin à ceux de leur parti qui étaient restés à Ephèse, par une lettre du 4 septembre, où ils leur marquaient en même temps que ce jour-là attendaient l'empereur.

Il vint en effet, et écouta favorablement les uns et les autres. Comme les Orientaux accusaient saint Cyrille, les catholiques demandèrent avec instances qu'on lui permît de venir pour se défendre lui-même. Les Orientaux soutenaient, au contraire qu'il fallait commencer par régler la foi, comme si elle n'avait pas été réglée par la décision du Pape et du concile. C'était tout remettre en question et proposer un remède pire que le mal. Le moyen le plus simple était ce que demandaient les catholiques : qu'on fit venir saint Cyrille, d'autant plus qu'à la prière du concile même il venait de donner, par écrit, une explication de ses douze anathématismes. D'un autre côté, Jean d'Antioche et ses amis avaient envoyé précédemment à l'empereur, par le comte Jean, une profession de foi que saint Cyrille trouva digne d'éloge, lorsque Jean d'Antioche la lui envoya plus tard. Elle était conçue en ces termes : Nous confessons donc que Notre Seigneur Jésus-Christ est le fils unique de Dieu, Dieu parfait et homme parfait, composé d'une âme raisonnable et d'un corps, engendré du Père avant les siècles selon la divinité, et le même engendré dans les derniers jours, pour notre salut, de la vierge Marie, selon l'humanité ; le même consubstantiel au Père selon la divinité, et consubstantiel à nous selon l'humanité. Car les deux natures ont été unies : c'est pourquoi nous confessons un Christ, un Fils, un Seigneur. Suivant l'idée de cette union sans confusion, nous confessons que la sainte Vierge est mère de Dieu, parce que le Verbe-Dieu s'est incarné et fait homme, et par la même conception s'est uni le temple qu'il a pris d'elle (1). Voilà ce que Jean d'Antioche avait écrit par le comte Jean. Or, saint Cyrille ne disait pas autre chose dans ses douze anathèmes. Si donc ces deux personnages avaient pu se voir et s'expliquer leur pensée, ou bien s'il s'était rencontré un homme capable de leur rendre ce service, ils se seraient trouvés d'accord dès l'an 431, comme ils se trouvèrent deux ans après. Mais dans le moment, les esprits étaient trop échauffés les uns contre les autres.

L'empereur entendit les députés jusqu'à cinq fois. Les Orientaux s'attendaient à une sixième audience, lorsqu'il retourna à Constantinople, les laissant à Chalcédoine, avec ordre aux députés catholiques de venir à Constantinople pour y ordonner un évêque. Les Orientaux lui en écrivirent des plaintes amères, où ils avançaient faussement que toute l'Italie était pour eux. Théodose n'y eut aucun égard, et termina toutes les affaires par une lettre qu'il écrivit au concile en ces termes : Comme nous préférons la paix des églises à toute autre affaire, nous avons essayé de vous mettre d'accord, non-seulement par nos officiers, mais par nous-même. Puis donc qu'il n'a pas été possible de vous réunir, et que vous n'avez pas même entré en discours sur les matières contestées, nous avons ordonné que les évêques d'Orient s'en retournent chacun chez eux à leurs églises, et que le concile d'Éphèse soit séparé ; que Cyrille aille à Alexandrie et que Memnon demeure à Éphèse. Au reste, nous vous déclarons que tant que nous vivrons, nous ne pouvons condamner les Orientaux, puisqu'on ne les a convaincus de rien devant nous, et qu'on n'a pas même voulu entrer en dispute avec eux. Si vous cherchez donc la paix de bonne foi, faites-le nous savoir ; sinon, songez à vous retirer incessamment Il ne tient pas à nous de vous accorder : Dieu sait à qui cela tient (2).

A ce coup, les députés des schismatiques perdirent tout espoir. Ils adressèrent à l'empereur de nouvelles remontrances, plus vives que les précédentes. Ce fut en vain. On procéda à l'élection d'un évêque de Constantinople. Les évêques qui y étaient déjà, avec les légats du Pape et les autres députés du concile d'Éphèse, procédèrent à cette élection. On proposa d'abord Proclus et Philippe, comme avant l'élection de Nestorius. Proclus l'eût emporté, si quelques-uns des plus puissants ne s'y fussent opposés, sous prétexte qu'il avait été nommé évêque de Cyzique, quoiqu'il n'y eût pas été reçu. Les suffrages tombèrent donc sur Maximien, prêtre de l'église de Constantinople et disciple de saint Chrysostome. Elevé dans l'Église romaine, et par là même d'autant plus agréable aux légats, il avait vieilli dans les travaux de la piété et les exercices de la vie monastique. Son élection se fit le vingt-

(1) Baluz. *Collect.*, c. XVII, p. 710. — (2) *Ibid.*, p. 156

cinq octobre, d'un commun consentement de l'empereur, du clergé et du peuple, quatre mois après la déposition de Nestorius. Aussitôt après, les évêques qui s'étaient assemblés en concile pour cette ordination, en donnèrent avis au pape Célestin et à saint Cyrille. L'empereur en écrivit lui-même au Pape, et il est à croire que le clergé et le peuple de Constantinople firent de même. Les lettres au Pape furent portées par le prêtre Jean et le diacre Epictète, qui arrivèrent à Rome vers la fête de Noël.

Le Pape écrivit dans ces termes aux évêques des Gaules, pour la défense de saint Augustin, dont quelques prêtres gaulois continuaient d'attaquer la doctrine après sa mort. Prosper et Hilaire, qui en avaient écrit à saint Augustin même, allèrent à Rome, et se plaignirent au pape saint Célestin : ce qui lui donna occasion d'écrire cette lettre. Elle est adressée à Vénérius de Marseille, Léonce de Fréjus, Marin, Auxone, et autres évêques des Gaules. Le Pape leur reproche fortement leur négligence à réprimer ce scandale. Les prêtres, dit-il, ne doivent pas enseigner à votre préjudice ; votre silence en cette occasion est suspect de connivence, et nous serions suspects nous-mêmes si nous nous taisons. Tous ceux qui enseignent mal doivent savoir qu'il leur convient plutôt d'apprendre. Que faites-vous dans les églises, s'ils ont l'autorité de prêcher ? si ce n'est que quelques évêques ignorent leurs droits, parce qu'ils ont été tirés depuis peu d'entre les laïques. Venant à saint Augustin, il en parle ainsi : Augustin, homme de sainte mémoire, a toujours été dans notre communion pour son mérite, et n'a jamais été flétri du moindre bruit d'aucun mauvais soupçon. Sa science était telle, je m'en souviens, que mes prédécesseurs le comptaient entre les principaux docteurs ; il était aimé et honoré de tout le monde. C'est pourquoi vous devez résister à ceux qui osent attaquer sa mémoire, et leur imposer silence.

A cette lettre du pape saint Célestin sont joints neufs articles touchant la grâce, cités comme partie de la même lettre dès le commencement du siècle suivant.

Ces articles sont précédés d'un avertissement qui porte : Que quelques-uns, qui se glorifient d'être catholiques et qui anathématisent Pélage et Célestius, ne laissent pas de parler contre nos maîtres, comme s'ils avaient excédé les bornes nécessaires, et font profession de n'approuver que ce que le Saint-Siége du bienheureux apôtre a défini contre les ennemis de la grâce par le ministère de ses pontifes. C'est pourquoi l'on a cru devoir rechercher ce que les Papes ont déjà défini, touchant la grâce, contre les criminels défenseurs du libre arbitre, et y joindre quelques sentences des conciles, que les Papes ont rendues leurs en les approuvant.

1° Par le péché d'Adam, tous les hommes ont perdu la possibilité ou la puissance naturelle (c'est-à-dire originelle) et l'innocence, et personne ne peut sortir de l'abîme de cette chute, si la grâce de Dieu ne le relève. 2° Personne n'est bon par lui-même ; il faut que celui qui seul et bon se communique à lui. 3° Personne, fut-il renouvelé par la grâce du baptême, n'est capable de surmonter les attaques du démon et les désirs de la chair, si, par le secours journalier de Dieu, il ne reçoit la persévérance dans la bonne vie. Ces trois articles sont tirés de la lettre du pape saint Innocent au concile de Carthage, écrite en 417. 4° Personne n'use bien du libre arbitre, si ce n'est par le Christ. Tiré de la lettre du même Pape au concile de Milève 5° Tous les désirs, œuvres et mérites des saints doivent se rapporter à la gloire de Dieu, parce que personne ne lui est agréable que par les dons qu'il a reçus de lui. Tiré de la lettre du pape saint Zosime à tous les évêques du monde, à quoi l'on ajoute la réflexion des évêques d'Afrique. 6° Dieu opère tellement dans les cœurs des hommes, et même dans le libre arbitre, que la sainte pensée, le pieux dessein, tout mouvement de la bonne volonté, vient de Dieu ; car si nous pouvons quelque bien, c'est par celui sans lequel nous ne pouvons rien. Tiré de la même lettre du pape saint Zosime, qui est perdue.

7° La grâce de Jésus-Christ, par laquelle nous sommes justifiés, ne sert pas seulement pour la rémission des péchés commis, mais pour nous aider à n'en point commettre, non-seulement en nous donnant l'intelligence des commandements pour savoir ce que nous devons désirer ou éviter, mais en nous faisant aimer et pouvoir ce que nous connaissons qu'il faut faire, et non-seulement pour le faire. Tiré des canons trois, quatre et cinq du concile de Carthage du premier mai 418. 8° Outre ces inviolables sanctions du Siége apostolique, qui nous enseignent à rejeter la présomption de la nouveauté pestilentielle et à rapporter à la grâce du Christ et les commencements de la bonne volonté, et les accroissements des salutaires désirs, et la persévérance jusqu'à la fin, nous apprenons encore ce que nous devons croire, par les prières établies dans tout le monde par les apôtres, et observées uniformément dans toute l'Eglise catholique, qui demandent que la foi soit donnée aux infidèles, aux idolâtres, aux Juifs, aux hérétiques, la charité aux schismatiques, la pénitence aux pécheurs, la grâce du baptême aux catéchumènes. Ces prières ne sont que de vaines formules, puisqu'on en voit les effets en plusieurs conversions, dont on rend grâces à Dieu. 9° Les cérémonies des exorcismes et du souffle, que toute l'Eglise observe pour préparer au baptême tant les enfants que les adultes, montrent bien qu'elle les croit tous sous la puissance du démon.

Il faut donc confesser que la grâce de Dieu prévient les mérites de l'homme ; qu'elle n'ôte pas le libre arbitre, mais le délivre, l'éclaire, le redresse et le guérit. Dieu veut, tant il est bon, que ses dons soient nos mé-

tes et qu'il leur accorde la récompense éternelle. Il fait en nous que nous voulons et faisons ce qu'il veut, mais ses dons ne sont pas oisifs en nous ; nous coopérons à sa grâce, et si nous sentons quelque relâchement, qui vient de notre faiblesse, nous recourons promptement à lui. Quant aux questions plus profondes et plus difficiles, qui ont été traitées amplement par ceux qui ont combattu les hérétiques, nous ne les méprisons pas, mais nous n'avons pas besoin de les traiter ; car, quant à ce qui est à confesser touchant la grâce de Dieu, nous croyons que ce que nous enseignent les écrits du Siége apostolique suffit, en sorte que nous ne regardons nullement comme catholique ce qui serait contraire aux sentences décrétées plus haut (1).

Cette lettre de saint Célestin, avec son appendice, est extrêmement remarquable. Le Pape y venge la mémoire de saint Augustin; il le place parmi les principaux docteurs de l'Église; il témoigne que jamais soupçon fâcheux n'a flétri sa renommée. Mais il n'approuve pas pour cela, en détail, tout ce qu'il a pu dire, même sur la grâce. La règle dernière, à cet égard, ce n'est pas ce que les docteurs ont pu écrire sur ces questions ardues, mais ce que le Siége de Pierre a défini, soit directement par lui-même, soit en approuvant les définitions des conciles. Or, comme il a été dit au concile œcuménique d'Éphèse, saint Pierre, jusqu'à présent et toujours, vit et juge dans ses successeurs. Donc, les définitions qu'il donnera sur la grâce au dix-septième et au dix-huitième siècle, n'auront pas moins d'autorité que celles qu'il donnait au cinquième.

Le pape saint Célestin ayant reçu, à Noël de l'an 431, les lettres de Constantinople qui lui donnaient avis de la condamnation de Nestorius et de l'élection de Maximien, les fit lire devant tout le peuple assemblé dans l'église de Saint-Pierre. Cette lecture causa aux assistants une extrême joie, qui fut suivie d'acclamations et de prières pour l'empereur. Le pape, qui avait dessein de renvoyer Jean et Épictète, qui lui avaient apporté ces lettres assez tôt pour retourner avant la fête de Pâques, se hâta d'expédier les réponses dont il devait les charger. Elles sont au nombre de quatre, toutes datées du 15 de mars [illegible]. La première est adressée au concile d'Éphèse, c'est-à-dire aux évêques qui y avaient assisté ; car il y avait six mois que le concile était séparé. Le Pape y félicite les Pères de leur victoire sur l'hérésie, de la déposition de Nestorius et de l'ordination de Maximien, dont il fait l'éloge. Il ajoute qu'un homme [illegible] heureuse simplicité, tel qu'était Maximien, était digne de succéder à Sisinnius de sainte mémoire; voulant que l'on regardât [illegible] de Constantinople comme [illegible] pendant que le [illegible] Nestorius l'occupait. Nous avons été présents en esprit lorsque les évêques catholiques [illegible] Maximien, ont récité sur sa tête [illegible], c'est-à-dire [illegible] tent lorsque l'on tient le livre des Évangiles sur la tête de celui qui est ordonné. [illegible] tion s'était faite [illegible] de l'empereur et des [illegible] rait pas par quel chemin Maximien était parvenu [illegible] sainteté [illegible] tous ces biens.

Comme saint Célestin avait appris que Nestorius était retourné à Antioche, [illegible] faire beaucoup de maux, il presse les [illegible] d'obtenir de l'empereur qu'il [illegible] relégué dans quelque [illegible] et [illegible]. Il passe aux complices de Nestorius, et dit qu'il faut agir envers eux avec beaucoup de circonspection, suivant l'exemple que le Siége apostolique avait toujours donné [illegible] pareils, notamment [illegible]. C'est que les [illegible], s'ils condamnent l'hérésie et son auteur et se déclarent catholiques, [illegible] leur rang et dignité, et peuvent reprendre leurs églises, dont jusque-là [illegible], quand même, par surprise, l'empereur les y aurait rétablis ; tandis que les auteurs de l'hérésie et ceux de leurs complices qui ont été nommément condamnés [illegible] par la souscription de tous les frères, ne sont [illegible] qu'à la pénitence. Le Pape ajoute : Quant à l'évêque d'Antioche, s'il y a espérance de correction, écrivez-lui que, s'il ne partage pas nos sentiments et ne condamne par écrit la nouvelle hérésie, l'Église ordonnera de lui selon que le commande l'intérêt de notre foi. Il faut espérer cependant de la divine miséricorde que tous rentreront dans la voie de la vérité si l'on éloigne l'auteur et la cause de ces maux.

La seconde lettre est adressée à l'empereur Théodose; elle loue son zèle pour la foi, et approuve l'ordination de Maximien, que le Pape reconnaît [illegible] l'Église romaine; mais il insiste principalement sur la [illegible] Nestorius [illegible]. [illegible] recommande à l'empereur [illegible] particulière, savoir : de maintenir la disposition de l'illustre dame Proba, qui avait laissé à quelques [illegible] en Asie, à la charge [illegible] les plus [illegible] des pauvres [illegible] tères; ce qui était fort mal [illegible] Maximien [illegible] l'Église [illegible] Antioche [illegible] de Constantinople [illegible] dont les [illegible]

(1) Constant. *Epist.* xxi, col. 1185.

veaux efforts pour se relever. La quatrième lettre est adressée au clergé et au peuple de Constantinople. Le Pape y marque toute la suite de l'affaire ; le péril où ils ont été, l'inquiétude qu'il en a ressentie, le zèle de saint Cyrille et ses efforts pour ramener Nestorius, les démarches qu'il a faites lui-même ; le concile demandé par Nestorius, et auquel toutefois il n'a osé se présenter, le secours qu'il a cherché dans les pélagiens. Ensuite le Pape exhorte l'Église de Constantinople à écouter Maximien, qui ne leur prêchera que l'ancienne doctrine qu'il a prise de l'Église romaine, et à demeurer fermes dans la foi, comme ils avaient fait jusqu'alors (1).

Le Pape saint Célestin mourut vers le 26 juillet de la même année 432. Son successeur fut Sixte, troisième du nom, natif de Rome, qui fut ordonné le dimanche, 31 du même mois, et tint le Saint-Siége environ huit ans. Il était prêtre de l'Église romaine, et c'est à lui que saint Augustin avait écrit cette fameuse lettre touchant la grâce. Son ordination se fit du consentement unanime de tout le monde, et en présence de deux évêques orientaux, Hermogène de Rhinocorure en Égypte et Lampetius de Cassium, envoyés par les évêques qui avaient assisté au concile d'Éphèse avec les lettres de recommandation de saint Cyrille.

Le nouveau Pape les chargea de deux lettres en réponse. La première était adressée non-seulement à saint Cyrille, mais en général à tous les évêques du concile d'Éphèse. Il paraît encore que c'est la même qui fut envoyée à Acace de Berée. Saint Sixte l'écrivit à deux fins. Premièrement, pour faire part à ces évêques de son ordination, à laquelle leurs députés avaient été présents ; secondement, pour procurer, autant qu'il était en lui, la réunion des évêques d'Orient. Il y donne de grandes louanges à saint Cyrille, qui, oubliant les injures qu'on lui avait faites, ne songeait qu'aux intérêts de l'Église et au rétablissement de la paix. Il déclare qu'il est du même avis, que l'on reçoive dans l'Église et que l'on conserve dans leurs dignités tous ceux qui, engagés avec Nestorius, voudraient revenir dans le droit chemin et vivre dans la piété, c'est-à-dire faire profession de la foi orthodoxe. Il témoigne que l'Église romaine en avait déjà usé ainsi dans d'autres occasions, et qu'il était prêt à accorder sa communion à tous ces évêques, auxquels il l'avait refusée jusqu'alors, pourvu qu'ils abandonnassent Nestorius et qu'ils condamnassent tout ce qui avait été condamné par le concile d'Éphèse. Que si, au contraire, ils refusent de se réunir et d'entrer dans les sentiments de l'Église, on n'abandonnera pas pour cela le soin de leurs peuples ; mais on y pourvoira en mettant d'autres pasteurs en leur place. A l'égard de Jean d'Antioche, il veut que l'on observe ce qui avait été prescrit par le Pape Célestin, c'est-à-dire qu'il rejette tout ce que le concile a condamné, s'il veut être tenu pour évêque catholique. Nestorius est le seul à qui il ôte toute espérance de rétablissement, comme ayant été déposé après avoir fait naufrage dans la foi. Il prie tous les évêques à qui cette lettre serait adressée nommément de la faire voir à leurs voisins, afin qu'ils sachent que le Siége apostolique, qui a la sollicitude de toutes les églises, ne se néglige en rien lorsqu'il s'agit du maintien de la foi.

Il écrivit en même temps une lettre particulière à saint Cyrille, qui lui avait envoyé son archidiacre, nommé Thémison, pour le prier d'écrire aux évêques du concile d'Éphèse qu'Hermogène et Lampétius lui désigneraient, ce qu'il était à propos de faire pour la réunion des Orientaux. Il y déclare, comme dans la précédente, que Jean d'Antioche et tous ceux qui avaient avec lui pris le parti de Nestorius, seront reçus dans la communion des autres évêques, pourvu qu'ils abandonnent cet hérésiarque et tout ce qui a été condamné par le concile d'Éphèse, dont les décisions ont été confirmées par le Saint-Siége (2).

Cependant la division était grande en Orient. Jean d'Antioche, retournant chez lui après le concile d'Éphèse, écrivit d'Ancyre au préfet du prétoire que ni lui ni ceux de son parti ne tenaient pour évêques Maximien de Constantinople, ni ses ordinateurs, ni ceux qu'ils avaient ordonnés en d'autres églises, le priant de le déclarer à l'empereur et à son conseil d'État. A Tarse, Jean et ceux de son parti s'assemblèrent en concile et déposèrent de nouveau saint Cyrille et les sept évêques qui avaient été à Constantinople pour l'ordination de Maximien. Jean, étant de retour à Antioche, assembla encore un concile où les Orientaux confirmèrent de nouveau la déposition de saint Cyrille et tout ce qu'ils avaient fait, et écrivirent à l'empereur pour lui déclarer qu'ils détestaient les articles de Cyrille, et le prier de ne point souffrir qu'ils fussent enseignés dans aucune église.

Toutefois, malgré toutes ces protestations et ces condamnations réitérées, un des métropolitains de l'Orient, Rabula d'Édesse, se déclara hautement pour saint Cyrille et sa doctrine. Rabula, d'abord païen et gouverneur d'une ville, avait été converti par saint Alexandre, fondateur du monastère des acémètes. Après sa conversion, il mit en liberté ses esclaves, donna ses biens aux pauvres et se retira dans la solitude, où il mena la vie d'anachorète ; mais il en fut ensuite tiré pour être évêque d'Édesse, métropole de Mésopotamie. Sa femme se consacra à Dieu de son côté, et bâtit un monastère où elle s'enferma avec ses filles et ses servantes, et y finit saintement ses jours. Rabula avait assisté au concile d'Éphèse, où d'abord il avait suivi le parti des Orientaux. Depuis, il avait reconnu la doctrine de saint

(1) Coust. *Célest.*, *Epist.* XXII, XXIII, XXIV, et XXV. — (2) *Ibid.*, *Xysti*, *Epist.* I et II.

Cyrille comme la seule véritable, et avait anathématisé Théodore de Mopsueste, ainsi que ceux qui lisaient ses écrits ; il avait également condamné les écrits d'André de Samosate et de Théodoret contre saint Cyrille. Sur la plainte d'André, Jean d'Antioche et son concile ordonnèrent aux évêques de l'Osroène de ne point communiquer avec Rabula jusqu'à ce qu'il eût été rappelé et examiné juridiquement. Théodoret, toujours plein de ses préjugés, écrivit cinq livres de l'Incarnation pour combattre la doctrine de saint Cyrille et du concile d'Ephèse. Il écrivit aussi des lettres de consolation au peuple de Constantinople, dont une certaine partie était toujours attachée à Nestorius. Les cathoñques, de leur côte, agissaient vigoureusement pour chasser les évêques schismatiques et en établir d'autres à leur place. De là souvent des collisions parmi le peuple.

Pour remédier à ces désordres, l'empereur Théodose fit venir Maximien et plusieurs autres évêques qui étaient demeurés à Constantinople depuis son ordination, et les consulta sur les moyens de procurer la paix à l'Eglise. Il faut, dirent-ils, commencer par convenir sur la foi : que Jean d'Antioche anathématise la doctrine de Nestorius et approuve sa déposition, et que Cyrille, de son côté, oublie tout ce qui s'est passé à Ephèse. Charmé de cet avis, l'empereur écrivit à Jean d'Antioche et à saint Cyrille de se rendre tous deux à Nicomédie pour se voir et se réconcilier. En attendant, tout devait rester dans le même état. Il écrivit en même temps à Acace de Bérée, comme au plus ancien évêque de Syrie et qui avait le plus de crédit sur l'esprit de Jean d'Antioche. Il écrivit encore à saint Siméon Stylite, pour recommander à ses prières cette pacification des églises, d'autant plus que sa vie miraculeuse lui donnait une grande autorité. Aristolaüs, conseiller d'Etat fut chargé de ces lettres.

La conférence de Nicomédie n'eut pas lieu, mais la paix se conclut enfin. Jean tint un concile à Antioche, où les Orientaux dressèrent six propositions, dont ils voulaient que saint Cyrille convînt. Il ne nous en reste que la première, qui contenait tout l'essentiel et portait : Nous nous tenons à la foi de Nicée et à l'explication qu'en a donnée le bienheureux Athanase dans sa lettre à Epictète ; mais nous rejetons les nouveaux dogmes avancés dans des lettres ou dans des articles, comme causant du trouble. Ils entendaient par là les écrits de saint Cyrille, et particulièrement les douze anathématismes (1). Acace de Berée écrivit à saint Cyrille pour l'exhorter à la paix, et lui envoya ces six propositions. Aristolaüs s'en chargea lui-même, et porta le tout à Alexandrie, d'où il renvoya la réponse de saint Cyrille à Acace, par un officier nommé Maxime.

Elle porte que les Orientaux demandent l'impossible en prétendant qu'il condamne tout ce qu'il a écrit avant le concile d'Ephèse. Je conviens, dit-il, que le symbole de Nicée est suffisant ; mais ce que j'ai écrit n'est que contre les erreurs de Nestorius, et si je le rétracte maintenant, il s'ensuivra qu'il aura eu raison, et que nous aurions eu tort de le condamner et de le déposer. Vous voyez donc que, loin de vouloir la paix, ils nous ramènent à l'origine de la division. Ils devaient plutôt, quand ils vinrent à Ephèse, condamner avec nous Nestorius. Car, s'ils sont venus un peu tard, qui les empêchait de prendre communication des actes et d'approuver ce que tous les autres avaient jugé? Quand nous aurions eu tort en quelque chose, fallait-il pour cela dédaigner même de nous parler? Il y avait trois ans que nous souffrions les blasphèmes de Nestorius, et que nous nous efforcions tous, et vous-même, de le ramener à la raison. Enfin, le concile, voyant qu'il persistait, même à Ephèse, et qu'il était incurable, opiniâtre et impénitent, l'a privé du sacerdoce ; mais en même temps le concile a confirmé la foi de Nicée.

Pour moi, je veux bien, pour l'amour de Dieu, le respect de l'empereur qui le désire, et l'utilité de l'Eglise, oublier les outrages que j'ai reçus et pardonner tout comme à mes frères ; mais aussi c'est la volonté de Dieu et de l'empereur, qu'ils approuvent la condamnation de Nestorius et qu'ils anathématisent ses blasphèmes. Il ne tient qu'à cela que la paix des églises ne soit rétablie. Et parce que quelques-uns m'attribuent inconsidérement les erreurs d'Apollinaire, d'Arius ou d'Eunomius, je déclare que, par la grâce du Sauveur, j'ai toujours été orthodoxe ; j'anathématise Apollinaire et tous les autres hérétiques, je confesse que le corps de Jésus-Christ est animé d'une âme raisonnable, qu'il ne s'est point fait de confusion ; que le Verbe divin est immuable et impassible selon sa nature. Mais je soutiens que le Christ et le Seigneur, Fils unique de Dieu, est le même qui a souffert en sa chair, comme dit saint Pierre. Quant aux douze articles, ils ne regardent que les dogmes de Nestorius. Et lorsque la paix sera rendue aux églises et que nous pourrons écrire librement et fraternellement, il me sera facile de contenter tout le monde sur ces articles, car notre doctrine et notre conduite sont approuvées de tous les évêques, par tout l'empire romain, et nous devons avoir soin d'entretenir aussi la paix avec eux. Au reste, le tribun Aristolaüs a tellement adouci les esprits du clergé d'Alexandrie et de tous les évêques d'Egypte, affligés de ce que les Orientaux ont fait contre moi, qu'il m'a fort aplani le chemin de la paix (2). Telle fut la répose de saint Cyrille à Acace de Berée. Le pape saint Sixte lui écrivit aussi dans le même temps, selon toute apparence, pour l'exhorter à travailler à cette réunion.

(1) Baluz. *Nova Collect.* — (2) *Ibid.*, col. 758.

La lettre de saint Cyrille fut reçue diversement par les Orientaux. Acace de Bérée et Jean d'Antioche en furent contents. Théodoret en approuva la doctrine, mais sans vouloir condamner Nestorius. Alexandre d'Hiéraple n'y voulut absolument rien entendre. Il écrivait : Quand j'ai vu ce changement de Jean et d'Acace, j'ai souhaité que la terre m'engloutît, et si la crainte de Dieu ne m'avait retenu, j'aurais tout quitté et me serais enfui au désert. J'arracherois plutôt mon œil droit et je couperais plutôt ma main droite que de consentir à cette impiété. Il proposait, toutefois, que deux ou trois d'entre les Orientaux allassent en Egypte pour s'assurer mieux des sentiments de saint Cyrille, ou, comme il disait, de l'Egyptien.

Jean d'Antioche croyait que c'était assez que Cyrille condamnât nettement l'erreur d'Apollinaire et la confusion des natures. C'est pourquoi, comme il désirait la paix, il alla à Bérée voir le vieil évêque Acace, âgé de cent dix ans, qu'ils regardaient tous comme leur père, et qui procurait la paix de tout son pouvoir. Après une mûre délibération, ils résolurent de prier Paul, évêque d'Emèse, d'aller en Egypte pour conférer avec saint Cyrille, sachant combien les affaires se traitent mieux de vive voix. Paul était un vieillard habile et homme de confiance, qui avait souscrit pour Acace de Bérée au concile d'Ephèse. Il entreprit le voyage. Et Jean d'Antioche fit part de cette résolution à Alexandre d'Hiéraple, qui s'obstina dans son inflexible dureté. Mais Dorothée de Marcianople et les autres évêques de Mésie approuvèrent la députation de Paul, en recommandant que l'on obligeât Cyrille à reconnaître en Jésus-Christ deux natures sans confusion.

Saint Cyrille était grièvement malade quand Paul d'Emèse vint à Alexandrie. Il fallut attendre qu'il se trouvât mieux. Ils s'entretinrent alors fort au long sur tout ce qu'on avait fait à Ephèse contre lui. Mais, voulant tout oublier et venir à quelque chose de plus important, il demanda s'il apportait quelque lettre de Jean d'Antioche. Paul lui en remit une où Jean disait : J'avais toujours eu pour vous une inclination particulière, même sans vous avoir vu ; mais ces articles ont été cause de la division. Nous ne pouvions croire du commencement qu'ils fussent de vous, tant ils nous paraissaient éloignés de la doctrine de l'Eglise. Vous les avez déjà bien corrigés, et vous nous avez donné de grandes espérances par la lettre à Acace, qui a réjoui tous ceux qui aiment la paix de l'Eglise. Quand elle sera faite, on s'éclaircira encore mieux. Mais ce qui nous a le plus réjouis, c'est que vous avez reçu avec beaucoup de plaisir la lettre de notre père commun Athanase, qui suffit pour terminer tous les différends. Jean d'Antioche exhortait ensuite saint Cyrille à concourir à la paix, pour faire cesser les anathèmes et les persécutions réciproques des évêques, la division des peuples et les insultes des Juifs et des païens. Enfin, il lui recommandait Paul d'Emèse, et le priait de lui parler avec autant de confiance qu'à lui-même.

Saint Cyrille ne fut pas content de cette lettre, à cause des reproches qu'elle contenait plus propres à l'aigrir qu'à l'apaiser. Ainsi, quoique ce fût une lettre de communion, il ne voulut point la recevoir, et dit : Ceux qui devaient nous demander pardon du passé veulent-ils nous offenser de nouveau? J'attendais plutôt quelque consolation. Paul d'Emèse assura avec serment que leur dessein n'avait point été de l'offenser, et que Jean avait écrit ainsi par simplicité et par zèle pour la vraie doctrine. Cyrille reçut charitablement l'excuse; mais, avant d'admettre Paul à la communion des prières ecclésiastiques, il l'obligea à donner, par écrit, sa déclaration qu'il renonçait au schisme. Elle était conçue en forme de lettre à saint Cyrille présent. Paul y marque comme, en exécution de la lettre de l'empereur, Jean d'Antioche et Acace de Bérée l'ont envoyé vers saint Cyrille, qu'il a trouvé disposé à la paix, et qui lui a mis entre les mains un écrit contenant la foi catholique dans sa pureté, ce qui était, ajoute-t-il, le plus important. Et parce qu'il faut aussi régler ce qui regarde Nestorius, je déclare que nous recevons l'ordination du très-saint évêque Maximien ; que nous tenons pour déposé Nestorius, ci-devant évêque de Constantinople ; que nous anathématisons les impiétés qu'il a enseignées, et que nous embrassons sincèrement votre communion, suivant l'exposition que nous vous avons donnée touchant l'incarnation du Verbe, que vous avez reçue, comme votre propre foi, et dont la copie est insérée à cet écrit. Et par cette communion, nous finissons tous les troubles excités de part et d'autre, et ramenons les églises à leur première tranquillité.

Après cette déclaration, Paul fut admis aux prières ecclésiastiques, et prit place comme évêque dans la grande église d'Alexandrie. Il parla même au peuple en présence de saint Cyrille, le jour de Noël, 25 décembre 432. Il commença par annoncer la paix avec les anges ; puis, entrant dans le mystère du jour : O prodige ! dit-il. Une vierge enfante et demeure vierge ! Ce prodige a été vu d'avance par Isaïe, quand il s'écriait : Voici que la Vierge concevra et enfantera un Fils, et on appellera son nom Emmanuel, c'est-à-dire comme nous l'interprète l'évangéliste, Dieu avec nous. Marie, mère de Dieu, enfante donc l'Emmanuel. A ces mots, le peuple s'écria : Oui, c'est la foi même, la voilà ! c'est le don de Dieu ! Orthodoxe Cyrille, voilà ce que nous voulions entendre ! Qui ne dit pas ainsi, qu'il soit anathème ! Paul d'Emèse continua : qui ne dit pas et ne pense pas ainsi, qu'il soit anathème et rejeté de l'Eglise ! Marie, mère de Dieu, nous a donc enfanté l'Emmanuel, c'est-à-dire Dieu fait homme, le même Dieu parfait et homme parfait. Car le concours des deux natures parfaites, je veux dire de la divinité et de l'humanité, a formé un seul Fils,

un seul Christ, un seul Seigneur. A ces mots, le peuple l'interrompit encore par ses acclamations : Vous êtes le bienvenu, évêque orthodoxe, digne du digne pontife que vous êtes venu voir ! C'est un don de Dieu, orthodoxe Cyrille ! Je savais bien, très aimés frères, reprit Paul, que je venais à un père orthodoxe. Nous n'adorons donc pas une quaternité, mais la Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Nous anathématisons ceux qui disent deux Fils, et nous les chassons de l'Église. Nous ne disons pas qu'il y ait deux Fils, ni que l'Emmanuel, né de la Vierge, mère de Dieu, soit un pur homme ; car la plénitude de la divinité habite en lui corporellement. C'est sur cette foi, sur cette espérance, sur cette pierre, que le Seigneur Dieu a posé les fondements de l'Église, suivant la confession de Pierre, le prince des apôtres : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Mais prions le Père que voilà, il entendait saint Cyrille, de nous distribuer lui-même, à son ordinaire, la nourriture spirituelle.

Huit jours après, c'est-à-dire le 1[er] janvier 533, Paul prêcha de nouveau, et dit : Dernièrement nous n'avons pu achever notre discours. Ainsi, descendons de nouveau dans l'arène. Que notre généreux père fasse aujourd'hui ce qu'il a fait alors ; qu'il soit juge du combat. Alors, par la joie de son visage, par l'épanouissement de son sourire, il témoignait se plaire à la lutte de son enfant ; il nous tendait la main pour faire entendre qu'il se déclarait pour nous et désirait nous voir couronné comme son fils. A ces mots, le peuple s'écria : c'est un don de Dieu, Cyrille ! Vous avez rendu tous les autres semblables à vous ! C'est un pontife digne de s'unir à un digne pontife ! Seigneur, conservez le père des évêques ! Vous êtes le bienvenu, évêque orthodoxe, précepteur de l'univers ! Qui croit de la sorte, est chéri ! Grand panégyriste d'un grand docteur ! Paul expliqua ensuite très-bien le mystère de l'Incarnation contre les erreurs de Nestorius et d'Apollinaire, et conclut en ces termes : Nous ne vous avons rappelé que ce que vous savez déjà. Car c'est la doctrine de votre père ; c'est le trésor de vos ancêtres ; ce sont les dogmes du bienheureux Athanase ; ce sont les enseignements du grand Théophile. Le peuple lui répondit par de nouvelles acclamations, et saint Cyrille y ajouta quelques mots de louanges sur la manière dont Paul avait expliqué ce mystère.

Paul d'Émèse aurait voulu que la déclaration qu'il avait donnée par écrit servît à Jean d'Antioche et à tous les évêques orientaux, comme étant faite en leur nom, et qu'on ne leur demandât rien davantage. Cyrille crut nécessaire que Jean la donnât également par écrit. Ils la rédigèrent ensemble ; elle contenait l'approbation de la déposition de Nestorius et la condamnation de ses dogmes. Cyrille en chargea deux de ses clercs, avec une lettre de communion pour Jean d'Antioche, mais qu'ils ne devaient lui remettre que quand il aurait signé la déclaration. Les deux clercs accompagnèrent le tribun Aristolaüs, qui retourna à Antioche, et qui s'ennuyait assez des longueurs de cette négociation. Il promit avec serment à Cyrille que le rejet de la déclaration ne se produirait point. Et si l'évêque Jean, ajouta-t-il, ne veut pas la souscrire, je m'en irai droit à Constantinople, et je dirai à l'empereur qu'il ne tient pas à l'église d'Alexandrie que la paix ne se fasse, mais à l'évêque d'Antioche. Saint Cyrille agissait en même temps à Constantinople, afin que les ordres de la cour pressassent Aristolaüs de finir cette négociation, et Jean d'Antioche d'abandonner Nestorius. Il écrivit pour cela des lettres à l'impératrice Pulchérie, à des officiers et à des dames de la cour. Outre ces lettres, il envoyait encore des bénédictions, c'est-à-dire des présents, et ces présents n'étaient pas peu de chose ; car, sans compter ce qu'elle avait expédié directement, l'église d'Alexandrie emprunta pour cela quinze cents livres d'or.

Jean d'Antioche se rendit enfin et écrivit une lettre à saint Cyrille, où il dit que, pour le bien de l'Église et pour satisfaire à l'ordre de l'empereur, il a donné commission à Paul d'Émèse de faire la paix, et lui a donné en son nom l'exposition de foi qu'il avait dressée de concert avec Acace de Bérée et les autres évêques en ces termes : Quant à la vierge Marie, mère de Dieu, et la manière de l'incarnation, nous sommes obligés de dire ce que nous en pensons, non pour ajouter quoi que ce soit à la foi de Nicée, ni pour prétendre expliquer des mystères ineffables ; mais pour fermer la bouche à ceux qui veulent nous attaquer. Nous confessons donc que Notre Seigneur Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu, Dieu parfait et homme parfait, composé d'une âme raisonnable et d'un corps ; engendré du Père avant les siècles selon la divinité, et le même engendré dans les derniers jours, pour notre salut de la Vierge Marie, selon l'humanité ; le même, consubstantiel au Père, selon la divinité, et consubstantiel à nous, selon l'humanité ; car les deux natures ont été unies. C'est pourquoi nous confessons un seul Dieu, parce que le Verbe-Dieu s'est incarné et fait homme, et par la même conception s'est uni le temple qu'il a pris d'elle. Quant aux expressions des évangélistes et des apôtres touchant Notre Seigneur, nous savons que les théologiens, en appliquent les unes en commun comme à une seule personne, et les autres séparément, comme à deux natures, rapportant à la divinité du Christ celles qui sont dignes de Dieu, et à son humanité les plus basses. Après avoir adopté cette confession de foi, nous sommes convenus, pour procurer la paix universelle

(1) Labbe, 1089-1129.

aux églises, et ôter les scandales, de tenir pour déposé Nestorius, jadis évêque de Constantinople, et nous anathématisons ses mauvaises et profanes nouveautés de paroles, parce que nos églises conservent la foi orthodoxe et saine, comme fait votre Sainteté. Nous apprenons aussi l'ordination du très-saint évêque Maximien en l'église de Constantinople, et nous communiquons avec tous les évêques du monde qui gardent et enseignent la foi pure et orthodoxe. Portez-vous bien, et continuez de prier pour nous, seigneur bien-aimé de Dieu et très-saint, et le plus vrai de tous mes frères!

La paix étant ainsi faite, saint Cyrille annonça cette heureuse nouvelle à son peuple, le 23 avril 433. Il fit lire dans l'église la lettre de Jean d'Antioche et sa réponse, dont il chargea Paul d'Emèse. Outre les témoignages de joie et d'amitié, elle contenait aussi la déclaration de Jean d'Antioche et quelques éclaircissements de saint Cyrille sur sa doctrine, pour lever tous les scrupules des Orientaux. Il y joignit un exemplaire correct de la lettre de saint Athanase à Epictète, attendu que les exemplaires apportés par Paul d'Emèse, ayant été comparés aux anciens, s'étaient trouvés corrompus.

Jean d'Antioche ayant appris la nouvelle de cet accord, en fit part à Théodoret, lui promettant un plus grand éclaircissement après l'arrivée de Paul d'Emèse, qui était en chemin pour revenir d'Egypte. Il écrivit ensuite à tous les évêques d'Orient, pour leur annoncer la paix. Nous sommes, dit-il, d'un même sentiment, Cyrille et nous; nous conservons la même foi. Il n'y a plus de différence ni de sujet d'en douter, après la lettre qu'il m'a écrite : tout y est clair et conforme à nos propositions. Il approuve et loue nos expressions, et expose la tradition des Pères, qui était, pour ainsi dire, en danger de périr d'entre les hommes. Il enseigne clairement la différence des natures, avec l'identité de personne du Fils de Dieu, en sorte qu'il doit satisfaire tous ceux qui sont de bonne volonté, et couvrir de confusion les incrédules qui renouvellent l'erreur d'Apollinaire. Je vous envoie la lettre même de Cyrille, par laquelle il nous a satisfaits, et celle que je lui ai écrite, afin que vous voyiez que, dans cet accord, je n'ai rien fait de déshonorant ni de servile.

Saint Cyrille et Jean d'Antioche écrivirent surtout au pape saint Sixte l'heureuse conclusion de la paix. Les lettres de Cyrille arrivèrent les premières à Rome, et y trouvèrent le Pape tenant un concile avec les évêques, qui étaient venus célébrer l'anniversaire de son ordination. Tout le peuple était assemblé dans l'église Saint-Pierre, quand cette heureuse nouvelle y fut publiée.

Le Pape reçut, vers le même temps, une lettre plus remarquable encore de la part des évêques d'Orient qui blâmaient cette paix. Plusieurs de ceux qui avaient soutenu Nestorius au concile d'Ephèse, trouvèrent mauvais que Jean d'Antioche l'eût abandonné. Les deux plus fameux furent Théodoret et Alexandre d'Hiéraple, son métropolitain. Théodoret convenait de la doctrine, et reconnaissait dès lors saint Cyrille pour catholique ; mais il ne pouvait se résoudre à abandonner la personne de Nestorius, qu'il croyait injustement condamné, sans que sa doctrine eût été bien entendue. Il en écrivit ainsi à Nestorius même. Alexandre d'Hiéraple rejetait également toutes les parties de l'accord. D'autres enfin, tels qu'André de Samosate, embrassèrent dès lors la paix. Ceux qui résistèrent écrivirent promptement au Pape, de peur qu'il ne se laissât prévenir par les lettres de Cyrille et de Jean d'Antioche. Nous avons la supplique de plusieurs d'entre eux, Euthérius de Tyane et Hellade de Tarse, qui en envoyèrent copie à Théodoret et à Alexandre d'Hiéraple, pour qu'ils en fissent autant de leur côté. Ils y disent au Pape : De même que Moïse a vaincu Jannès, et Mambrès, et Pierre Simon le Magicien ; ainsi nous espérons que, nouveau Moïse, vous frapperez l'hérétique Egyptien (ils entendaient Cyrille), et que vous sauverez l'univers de son erreur. Au milieu des tempêtes et des pirates auxquels nous sommes en butte, c'est à nous de crier vers celui qui tient le gouvernail de la part de Dieu, et de l'instruire du danger ; c'est à votre sagesse d'y prendre garde, et d'imposer le remède avec toute la constance que Dieu vous donne. Toujours votre siége apostolique a suffi pour vaincre le mensonge, réprimer l'impiété, corriger ce qui était nécessaire et sauver le monde, non-seulement sous le bienheureux et saint évêque Damase, mais encore sous plusieurs autres de vos glorieux et admirables prédécesseurs. C'est pourquoi nous osons vous adresser ces supplications, afin que vous veniez au secours de l'univers, et dans la partie qui s'égare, et dans celle qui endure la tyrannie, parce qu'elle ne veut pas recevoir les nouveautés étrangères des articles égyptiens. Puis, après avoir raconté à leur manière l'histoire du concile d'Ephèse, les prétendues erreurs de saint Cyrille et la réconciliation de Jean d'Antioche, ils ajoutent : Nous nous prosternons donc à vos pieds, pour vous prier de nous tendre une main secourable, d'empêcher le naufrage de l'univers, d'ordonner une enquête de tout ceci, et d'y apporter un remède au nom du ciel, afin qu'on rappelle les pasteurs exilés, et qu'on rassemble les ouailles dispersées, qui sont en danger de leur salut, ne voulant pas recevoir de la main des hérétiques le baptême ou la communion mystique, qu'on ne leur permet pas de recevoir de la main des orthodoxes. Nous qui sommes de différentes provinces, c'est à dire de l'Euphratésienne, de l'une et de l'autre Cilicie, de la seconde Cappadoce, de Bithynie, de Thessalie et de Mésie, nous serions allé, il y a longtemps, à votre Sainteté, porter nos plaintes avec des torrents de larmes, si nous n'étions retenus par la crainte des loups qui

menaçent nos troupeaux. Nous envoyons à notre place des clercs et des moines, pour exciter la ferveur de votre zèle à venir promptement à notre secours. Eutérius, évêque de la métropole de Tarse, j'ai souscrit et vous supplie de prier pour moi, Père très-saint et très chéri de Dieu (1).

On voit par cette lettre que, jusqu'aux extrémités de l'Orient, les évêques étaient persuadés, non-seulement qu'ils étaient tous en droit de s'adresser au Pape pour se plaindre des vexations de leurs supérieurs et des désordres de l'Eglise ; mais encore que la seule autorité du Pape suffisait à tout, même à casser l'accord des patriarches et les décrets d'un concile œcuménique. Nous ne savons pas quelle réponse le pape saint Sixte fit à ces lettres ; mais, outre qu'Hellade de Tarse se réunit depuis à l'Eglise, on peut en juger par la réponse que le même Pape fit aux lettres de saint Cyrille et de Jean d'Antioche, le 17 de septembre 433.

Il félicite l'un et l'autre, avec une grande effusion de joie et d'amitié. Il approuve en tout la conduite de saint Cyrille ; il le félicite en particulier de ce qu'il avait eu à souffrir à cette occasion ; mais cependant il lui témoigne ne pas croire que Jean d'Antioche eût jamais suivi l'erreur de Nestorius, mais seulement qu'il avait suspendu son jugement. Jean avait témoigné au Pape une grande joie de le voir présider au Siége apostolique pour le bonheur du genre humain, et l'avait appelé un astre brillant et répandant partout sa lumière. Le Pape le remercie de ces expressions de bienveillance, et le félicite lui-même de confesser avec toute l'exactitude désirable que c'est Notre Seigneur Jésus-Christ qui est vraiment né pour le bonheur du genre humain ; il ajoute que, dès lors, il était lui-même, ainsi que tous les vrais évêques, de ces astres brillants qui doivent luire partout, tandis que l'orgueilleux Nestorius était tombé comme Lucifer. Mais, conclut-il, jouissons par la grâce du Seigneur, du bonheur et de la joie d'habiter de nouveau ensemble comme des frères. Ce que vous nous écrivez, nous voulons que votre sainteté le prêche. Vous avez expérimenté par l'issue de la présente affaire, ce que c'est que de penser comme nous. Le bienheureux apôtre Pierre a transmis dans ses successeurs ce qu'il a reçu. Qui voudrait se séparer de la doctrine de celui que le maître lui-même enseigna le premier parmi les apôtres ? Pour lui, ce n'est pas un discours entendu par un autre, ou dont il aurait fait la lecture, qui l'a instruit ; il l'a été avec les autres par la bouche même du maître. Il ne lui a point fallu interroger l'Ecriture ni les écrivains ; il a reçu la foi complète et simple, et qui est au-dessus de la controverse. C'est elle que nous devons méditer, c'est en elle que nous devons demeurer toujours (2).

(1) Coust. *Xisti, Epist.* IV. Baluz., col. 816-822. — (2) *Xisti, Epist.* V et VI.

DISSERTATION SUR LE LIVRE TRENTE-NEUVIÈME

DE L'HÉRÉSIE DE NESTORIUS, DU CONCILE D'ÉPHÈSE ET DE LA SENTENCE DU PAPE CÉLESTIN Ier.

Nestorius, natif de Germanicie en Syrie, d'abord moine, puis prêtre d'Antioche, enfin, par la volonté de Théodose II, élevé en 418 sur le siége de Constantinople, à la place de Sisinnius, introduisit, la première année de son épiscopat, l'abominable hérésie qui ruinait, de fond en comble, la doctrine catholique sur le mystère de l'Incarnation du Verbe divin. Cet hérésiarque prétendait qu'il y avait, en Jésus-Christ, deux natures, unies, non pas hypostatiquement, mais moralement; il en concluait qu'il y avait, dans le Christ, deux personnes, et que la bienheureuse Vierge n'était pas mère de Dieu, mais seulement mère du Christ. Nestorius eut pour hérauts de ses blasphèmes, un certain évêque Dorothée et un prêtre Anastase, qui dirent anathème à ceux qui appelleraient Marie mère de Dieu, et cela en chaire, en présence de Nestorius qui approuvait leurs impies propos. Le peuple les entendit avec horreur, et Eusèbe, d'abord avocat, puis évêque de Dorylée, protesta publiquement, au nom des catholiques, contre leurs blasphèmes. Nestorius, opiniâtre dans son erreur, s'efforça de la répandre en Egypte et y envoya dans ce but, des ouvrages hérétiques; ces envois déterminèrent Cyrille d'Alexandrie à prendre aussitôt, contre Nestorius, la défense du dogme catholique.

Le pape Célestin, informé de ces choses, s'empressa de comprimer l'audace de Nestorius, tint un concile à Rome en 430 et réduisit l'hérésiarque. Dans ce concile de Rome, l'impiété et le blasphème hérétiques furent réprouvés, Nestorius fut condamné et reçut ordre, s'il ne voulait être déposé, s'il ne souscrivait, dix jours après avoir été informé de la sentence, à la confession catholique d'Alexandrie. Célestin déploya un grand zèle et une grande prudence, pour que cette affaire eût une issue heureuse pour l'Eglise. On en a la preuve remarquable dans ses lettres : l'une est adressée à Cyrille, évêque d'Alexandrie, afin que, comme vicaire du Siége apostolique, il eût soin de poursuivre l'affaire; une à Nestorius pour qu'il vînt à résipiscence et fît pénitence des grands crimes dont il s'était rendu coupable; une au clergé de Constantinople pour qu'il montrât sa constance dans la foi; une enfin à Jean d'Antioche, à Rufus de Thessalonique, à Juvénal de Jérusalem, à Flavius de Philippes, évêques, afin qu'occupant les premiers siéges de l'Orient, ils défendissent vaillamment la cause de la foi. Cyrille s'acquitta, avec zèle, des devoirs de sa charge et proposa à Nestorius, pour les souscrire, douze anathématismes; Nestorius les méprisa et y opposa douze anathématismes qui contenaient autant de blasphèmes. En même temps, il excitait, contre Cyrille, l'empereur Théodose, affirmant que les anathématismes de l'évêque d'Alexandrie, étaient suspects de l'hérésie des apollinaristes.

Alors, à la demande et sur l'ordre du Pape, l'empereur Théodose indiqua un concile qui devait s'ouvrir le jour de la Pentecôte de l'an 431 ; il ne s'ouvrit que le 22 juin de la même année. Ce concile fut célébré en partie dans le palais épiscopal de Memnon d'Ephèse; quant au nombre des évêques qui y assistèrent, les érudits prouvent qu'il ne surpassa pas 218. Célestin présida le concile par ses légats : Cyrille d'Alexandrie, Arcadius et Project, évêques d'Occident et Philippe, prêtre de l'Eglise Romaine : ces trois derniers, à cause des difficultés du voyage, n'arrivèrent à Ephèse qu'après le commencement du concile.

Nestorius s'était rendu à Ephèse, mais, trois fois invité, il refusa de se rendre à l'assemblée. On lut donc les témoignages des Ecritures et des Pères qui s'appliquaient à la cause, on produisit les symboles des précédents conciles, on confirma contre Nestorius les anathématismes de Cyrille et l'on condamna les erreurs de l'hérésiarque. On définit qu'il n'y avait, dans le Christ, qu'une personne divine; que la Vierge Marie était vraiment dite et réellement mère de Dieu ; on condamna Nestorius et on le précipita de son siége de Constantinople; enfin on confirma les sentences que les Pontifes Romains avaient portées contre les Pélagiens. Célestin ensuite approuva tout, comme le démontrent des lettres au

concile d'Éphèse. Le concile fut absous en sept sessions ; il avait commencé le 22 juin et se termina pour la fin de septembre ou le commencement d'octobre.

Pendant le concile, il y eut un grand trouble, surtout par le fait de Jean d'Antioche, chaud partisan de Nestorius. Traînant en longueur, et à dessein, son voyage, il n'arriva à Éphèse que le 27 juin, cinq jours après la condamnation de Nestorius. Indigné de ce contre-temps, il tint un conciliabule de quarante-trois évêques partie d'Orient, partie de nestoriens, dans lequel il fit ce qu'on rapporte au pape Célestin dans la relation de la cinquième session : « Jean, dit la relation, à peine entré à Éphèse et avant d'avoir secoué la poussière de ses pieds, osa une chose impie. Car il fit un écrit particulier et infligea l'injure de la déposition au très-saint Cyrille et au très-pieux Memnon. Sous le titre d'excommunication, il fit aussi injure au saint concile... il fit lire ses décisions par des écrits publics, qu'il afficha aux murs du théâtre, comme pour donner en spectacle son impiété. »

Les Pères du concile œcuménique, émus de ces violences, citèrent trois fois vainement Jean et ses sectateurs ; les privèrent ensuite de la communion et de la fonction sacerdotale ; enfin déclarèrent nul tout ce qui avait été fait, dans le pseudo-synode de Jean, contre Cyrille et Memnon. Ces schismatiques trouvèrent pourtant un appui dans les comtes Candidien, envoyé par Théodose à Éphèse pour faire respecter l'ordre dans le concile, et Irénée, ami de Nestorius. Par les artifices surtout de Candidien, les affaires furent rapportées à Théodose d'une manière étrangère à la vérité ; et les évêques qui formaient le concile œcuménique ne purent envoyer des lettres à l'empereur pour lui exposer la vérité des faits. Alors les Pères envoyèrent des lettres à des moines et à des archimandrites de Constantinople ; et obtinrent, par leur entremise, que la chose fût expliquée à l'empereur. Sur quoi Théodose ordonna qu'on lui envoyât des légats de part et d'autre ; mais, trompé par le comte Irénée, il crut quelque temps qu'un synode légitime avait condamné, en même temps, Memnon et Nestorius et les fit mettre tous les trois sous bonne garde. Mais, lorsqu'il fut mieux informé, lorsqu'il connut l'opiniâtreté de Nestorius et les fraudes de ses sectateurs, il fit reléguer Nestorius dans son ancien monastère, délivra Cyrille et Memnon, et permit d'ordonner un autre évêque pour le siége de Constantinople. Enfin, Jean d'Antioche condamna Nestorius et souscrivit les actes du concile d'Éphèse.

Ce récit succinct montre avec quelle évidence se déclare, dans toute cette affaire, l'autorité du Siége apostolique et atteste clairement que les décisions du Pontife Romain, en matière de foi, sont irréprochables. L'opinion contraire est soutenue par Bossuet, dans la *Défense de la Déclaration* (1), et bien que le cardinal Orsi l'ait réfutée victorieusement, elle est reprise par [illegible] dans son ouvrage si souvent cité [illegible], au lieu de réfuter, [illegible] encore l'exemple de [illegible].

Le sentiment que l'on doit embrasser ici découle nécessairement ou de ce que Célestin lui-même ordonna à ses légats, ou de ce qu'il voulut être fait par le concile d'Éphèse ; ou de ce que fit le concile, ou de ce que firent les légats. On ne voit pas d'autres alternatives qu'on puisse imaginer pour connaître la vérité des faits. Or, en examinant tous ces chefs de renseignements, il est constant de tous côtés que Célestin exerça sur le concile une pleine puissance, et que le concile ne fit que mettre à exécution les décrets de Célestin contre Nestorius. Ainsi, on réfute non-seulement l'auteur précité et ses adhérents, mais encore Fébronius qui, énumérant les conciles où il prétend que les décrets pontificaux furent soumis à l'examen et au jugement des évêques, cite, en premier lieu, le concile d'Éphèse.

Il est facile de démontrer ce que nous avons dit et, de quelque côté qu'on envisage l'affaire, de réfuter péremptoirement l'opinion contraire. Certainement, Célestin ne confia jamais, à l'arbitrage du concile, la cause de Nestorius et ordonna seulement ce qui pouvait concerner l'entier accomplissement des décrets qu'il avait portés sur cette affaire. Nous en trouvons la preuve manifeste d'abord dans l'épître aux légats où on leur explique leur règle de conduite : « Tournez toutes vos pensées vers notre frère et évêque Cyrille (que Célestin avait déjà établi légat) ; faites tout ce que vous verrez lui complaire ; nous vous ordonnons de conserver l'autorité du Siége apostolique. Les instructions qui vous ont été données disent que vous devez assister à l'assemblée : si l'on en vient à des discussions, vous devez juger des sentiments des évêques, non accepter la lutte. » Voilà certes un monument authentique de ce que Célestin ordonna à ses légats ; il ne prouve qu'une chose, que les décrets de Célestin sur l'affaire en question étaient définitifs et n'avaient pas besoin de la confirmation du concile.

Célestin n'émit pas cette affirmation seulement dans la lettre aux légats, il la réitéra encore dans sa lettre aux Pères du concile : « Eu égard à notre sollicitude, dit-il, nous avons envoyé nos saints frères et compagnons qui partagent nos sentiments, les très-saints Arcadius et Projectus, évêques, et Philippe, notre prêtre, afin qu'ils assistent à ce qui se fera et exécutent ce que nous avons auparavant décidé. » [illegible] lorsque [illegible] les Pères du concile [illegible] contre Nestorius dans la première session ; les Pères n'avaient [illegible] lu, lorsqu'ils prononcèrent leur sentence, les lettres de Célestin qu'on leur apportait. Cependant,

(1) Part. III, l. III, c. IX.

même durant la première session, dans le prononcé de leur jugement, les évêques parlent ainsi : « *Forcés* par les saints canons et par la lettre de notre très-saint Père et co-ministre Célestin, évêque de l'église de Rome, et inondés de larmes, nous en sommes venus à porter *nécessairement* contre lui la terrible sentence. » Ces paroles se rapportent à la lettre adressée par Célestin à Cyrille, avant la tenue du concile général. Si les évêques du concile se crurent forcés, par l'autorité de cette lettre, à condamner Nestorius dès la première session, il est naturel de conclure que le synode jugea *définitif* le décret de Célestin, et de telle nature que le concile était tenu d'y déférer.

Il y avait là, entre autres, Firmin, évêque de Césarée, en Cappadoce, métropolitain co-exarque du Pont. Dans la seconde session, comme on expliquait aux légats pour quels motifs Nestorius avait été condamné, Firmin déclara que Célestin, avant la tenue du concile, par des lettres à Cyrille et à d'autres principaux, avait tracé la règle que les évêques devaient suivre et que, dans la réalité, les évêques avaient rempli les ordres du Pontife. « Le Saint-Siége apostolique, dit-il, par les lettres de Célestin aux très-religieux évêques Cyrille d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, etc., avait, pour l'affaire présente, prescrit au préalable, une sentence et une règle, que nous avons suivies.., et comme Nestorius cité, n'a point paru, nous avons mis à exécution cette procédure et nous avons porté contre lui le jugement canonique et apostolique. » Si cela ne prouve pas péremptoirement que le concile d'Éphèse n'a fait rien autre que de suivre, comme règle et loi, la sentence de Célestin, il sera difficile d'établir quelque fait d'histoire par le témoignage des anciens.

Voyons maintenant, pour prouver notre thèse, ce qu'ont fait les légats au concile. A la seconde session, ils demandèrent aux Pères de leur exposer ce que l'on avait fait au concile, avant leur arrivée à Éphèse, afin que, selon la sentence de Célestin et la pensée du concile qui en avait assuré l'exécution, ils confirmassent ce qui s'était fait jusque-là : « Nous vous prions, disent-ils, d'ordonner qu'on nous notifie ce qui s'est fait dans ce saint synode, avant notre arrivée, afin que selon l'avis de notre bienheureux Pape et de cette assemblée, nous confirmions... afin que, suivant la formule du saint Pape Célestin, qui nous a commis cette charge, nous puissions confirmer les jugements de votre Sainteté. » Les dernières paroles expliquent les premières : Les légats demandent qu'on leur présente et qu'on leur explique ce qui a été fait dans le concile, afin que, suivant la sentence de Célestin, ils puissent confirmer le jugement des évêques. Si les légats n'avaient su quel était le jugement des évêques sur la souveraine autorité du pontife romain, en ces matières ils n'auraient jamais affirmé que les décrets de Célestin confirmaient les jugements des Pères.

Les légats furent déterminés, par cette raison, à approuver les actes du concile. Dans la troisième session, Arcade crut devoir signifier *Qu'ils avaient suivi la forme de Célestin, Père du Saint-Siége apostolique;* Cyrille, dans la même session, parlant des légats, déclara qu'ils n'avaient rien fait qu'accomplir les décrets de Célestin, et qu'ils avaient adhéré pour ce motif, à la sentence du concile. « C'est pourquoi, dit-il, comme ils n'ont fait qu'exécuter ce qui avait été dit par le très-saint Célestin, évêque bien aimé de Dieu, et qu'ils ont appuyé, contre l'hérétique Nestorius, la sentence de ce saint concile d'Éphèse, il s'ensuit, etc. » Il est donc manifeste que, sous quelque aspect qu'on envisage la question, les décrets de Célestin furent tenus pour irréformables.

Et on ne peut pas opposer que les Pères du concile d'Éphèse, dans la première session, lorsqu'ils font mention de Nestorius l'appellent révérendissime et religiosissime. Comme Nestorius n'avait pas encore été déposé, il n'est pas étonnant que les Pères se soient servis de ces termes honorifiques. Pour que cette manière d'agir prouve quelque chose, il faudrait montrer que les Pères ne tinrent pas Nestorius pour dépouillé de l'épiscopat, bien que Célestin l'eût privé de cette dignité; or, la chose se passa tout autrement; les évêques citèrent Nestorius pour le condamner, suivant la règle tracée par Célestin. Quoique Célestin eût ordonné auparavant qu'on regardât Nestorius comme déchu de son siége, si, dix jours après la communication du décret pontifical, il n'avait pas changé d'opinion et rétracté ses erreurs, il est certain, cependant, par la réponse ultérieure de Célestin à Cyrille, que le Pontife avait voulu souffrir un plus long délai pour l'exécution de son décret : le Pape voulait, par cette concession d'un temps plus long, qu'on vît mieux si Nestorius offrait quelque espoir de résipiscence. Il est donc clair que l'autorité de Célestin lui-même différa les effets du décret de Célestin.

On cite, à la deuxième session, la lettre de Célestin à Cyrille, où se confirme ce que nous disons du délai accordé. « Vous me demandez, dit-il, si le saint Synode doit recevoir un homme qui condamne ce qu'il a enseigné, ou si le temps du délai étant passé, la sentence doit sortir son effet. Sur cette consultation commune, consultons notre commun Seigneur. Ne nous répondra-t-il pas aussitôt, par le prophète, qu'il ne veut pas la mort du mourant, la correction prompte de qui que ce soit ne déplaît pas à Dieu... Je m'applique à conserver la paix catholique; je m'applique à sauver celui qui périt, s'il veut confesser son mal. Nous disons ceci pour ne pas paraître manquer, peut-être, à celui qui voudrait se corriger. Car si nous espérons des raisins et qu'il ajoute des épines, qu'il soit rempli, par la persistance de nos décrets, des premiers fruits du jugement; qu'il recueille ce qu'il a

semé sur un sillon diabolique. Mais s'il veut périr, qu'il prouve que vous n'avez pas les pieds prompts à l'effusion du sang, puisqu'il saura qu'on lui offre le remède. » Si donc la sentence fut portée contre Nestorius, après le délai marqué par Célestin, comme cela s'est fait par l'autorité du Pontife, on n'en peut rien conclure pour prouver que le concile a eu, dans cette affaire, un pouvoir plus grand que le Pape.

Il y a encore une autre objection qui est inepte. On dit que ceux qui croient, ici, le jugement de Célestin définitif et irréformable, doivent accepter, pour juger la même cause, deux tribunaux suprêmes, puisque la sentence du concile général, qui condamna Nestorius, fut aussi irréformable et définitive. Ceux-là n'admettent pas deux tribunaux suprêmes qui jugent définitive la sentence de Célestin et admettent ensuite la condamnation du concile. Il faut bien se mettre sous les yeux l'ensemble des circonstances : avant la tenue du concile, Célestin condamna définitivement Nestorius et ses erreurs ; ensuite, du consentement de Célestin, fut célébré le concile d'Ephèse ; avec l'approbation de Célestin, l'effet de la condamnation de Nestorius fut différé, et dans le concile où Nestorius fut condamné, les évêques, pour traiter sa cause, suivirent la règle tracée par Célestin. Il n'y eut donc, dans cette affaire, que l'autorité de Célestin qui fut suprême et irréformable, et il n'y eut qu'un tribunal suprême qui définit la cause de Nestorius.

Ce n'est pas, non plus, un argument qui puisse montrer que le jugement de Célestin ne fut pas tenu pour définitif, de dire avec La Luzerne, qu'après la définition du Pontife romain, on tint un concile général sur la même cause ; que, dans ce concile, on lut les lettres de Cyrille approuvées par Célestin, qu'on examina les erreurs de Nestorius, pour voir si les lettres de Cyrille étaient conformes à la foi catholique et si les opinions de Nestorius y étaient opposées. Par les actes du concile, il est manifeste qu'on n'institua pas, sur ces choses, un véritable examen juridique ; la lecture des lettres au synode, ne prouve pas non plus qu'on les examina juridiquement. Tout cela prouve seulement que les évêques, qui, avec l'approbation de Célestin et, d'après sa règle, devaient mettre, pour l'effet, les décrets dans l'affaire de Nestorius, voulurent qu'on lût dans une assemblée publique, les pièces importantes du dossier. De ce que les évêques, dans le concile, attestent, d'un suffrage unanime, que les décrets du Pontife romain concordent avec la foi catholique, il ne s'ensuit pas qu'ils les examinèrent juridiquement, comme s'ils avaient déclaré qu'ils ne recevraient ces décrets, qu'au cas où, après recherche juridique, ils auraient reconnu qu'ils contiennent la foi catholique.

Ensuite le concile général, tenu, dans la cause de Nestorius, après le jugement du Pape, ne prouve pas qu'avant le concile, la cause n'était pas finie. Le concile ne fut pas célébré pour juger définitivement de la cause après un nouvel examen, mais pour que le suffrage de l'Eglise universelle, manifesté dans un concile général, réprimât l'audace des hérétiques et repoussât plus facilement les erreurs (1).

Quoique cela soit évident, on peut cependant en donner deux témoignages : Philippe, légat du Pape, dans son allocution au concile dans la deuxième session, dit : « Ce que l'on a prononcé, contre lui, est donc ferme, d'après le décret de toutes les Eglises (car les prêtres de l'Orient et de l'Occident, par eux-mêmes ou par leurs représentants, assistaient au concile d'Ephèse). Célestin, dans sa lettre au concile, après qu'on lui eût rapporté qu'on avait mis à exécution ses décrets : « Enfin, dit-il, il faut se réjouir de la fin des maux... Vous avez été, avec nous, les auteurs d'une si heureuse opération... Nous disons juste, le renversement de Nestorius, et plus juste l'exaltation de Maximien sur le siège de Constantinople. »

(1) La question du nestorianisme [illegible], vient d'être [illegible] travail, par M. [illegible] [illegible], du clergé de St-Nicolas-des-Champs, à Paris. Ce travail a été [illegible] par l'Institut de France.

LIVRE QUARANTIÈME

DE L'AN 433 A 453 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Église catholique maintient la doctrine de l'Incarnation contre l'hérésie grecque d'Eutychès. — Concile de Chalcédoine — Le pape saint Léon. — Mort d'Attila.

Depuis quatre siècles, l'Eglise du Christ maintenait dans sa pureté, contre les hérésies de toute espèce, la doctrine qu'elle avait reçue du Christ. Elle la maintiendra de même jusqu'à la fin des siècles ; car il est dit que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. L'expérience de ces longs combats montrait dès lors aux fidèles les précautions à prendre pour se garantir des embûches de l'erreur, et se conserver dans la vraie foi. Après le concile d'Ephèse, le docte saint Vincent de Lérins résuma cette expérience dans un avertissement qui est devenu justement célèbre. Suivant l'opinion la plus probable, Vincent était originaire de Toul et frère de saint Loup de Troyes. Après avoir vécu quelque temps dans les agitations du siècle et de la guerre, il s'était retiré dans le monastère de Lérins, cette illustre école de saints et de savants, où il embrassa la vie monastique et reçut l'ordre de prêtre. Vers l'an 434, il écrivit son *Avertissement contre les hérétiques*, sous le nom de l'Etranger ou du Pèlerin, cherchant moins à se faire connaître qu'à défendre la vérité.

Souvent il avait demandé à de doctes et saints personnages quelle était la règle sûre et générale pour discerner la vérité de la foi catholique d'avec la fausseté pernicieuse de l'hérésie, et toujours on lui avait répondu que cette règle était, avec la grâce de Dieu, de s'en tenir à l'autorité de la loi divine et à la tradition de l'Eglise catholique. Aux Ecritures il faut joindre l'interprétation de l'Eglise, parce que tous n'entendent pas l'Ecriture sainte de la même manière; il y a presque autant d'interprétations diverses que d'hommes. Car, autrement l'expose Novatien, autrement Photin, autrement Sabellius, autrement Donat, autrement Arius, Eunomius, Macédonius, autrement Apollinaire, Priscillien, autrement Jovinien, Pelage, Celestius. Il est donc grandement nécessaire que l'interprétation des prophetes et des apotres prenne pour regle le sens catholique, le sens de l'Eglise. Dans l'Eglise catholique même, il faut s'en tenir à ce qui a été cru en tout lieu, en tout temps et par tous; car c'est là ce qui est vraiment et proprement catholique, suivant la force du mot, qui signifie *universel*. Nous observerons cette règle si nous suivons l'universalité, l'antiquité, le consentement. Nous suivrons l'universalité si nous confessons seule véritable la foi que l'Eglise professe par tout l'univers; nous suivrons l'antiquité si nous ne nous écartons en rien des sentiments manifestes de nos saints ancêtres et Pères; nous suivrons le consentement si, dans l'antiquité, même, nous nous attachons aux définitions et aux sentences de tous les pontifes et docteurs, ou au moins de presque tous.

Après avoir posé ces principes généraux, Vincent en fait des applications. Que doit donc faire un chrétien catholique, demande-t-il, si une petite portion de l'Eglise se sépare de la communauté de la foi universelle ? que doit-il faire, si ce n'est de préférer à un membre pestilentiel et corrompu la santé de tout le corps? Mais si une contagion nouvelle s'efforce d'infecter, non plus seulement une petite partie, mais l'Eglise entière? Alors il doit s'attacher à l'antiquité, qui ne peut plus être séduite par les artifices de la nouveauté. Mais si, dans l'antiquité même, une erreurse découvre de deux ou trois hommes, ou même d'une ville ou d'une province? Alors, à la témérité ou à l'ignorance d'un petit nombre, il préférera, s'il en existe, les anciens décrets de l'Eglise universelle. Mais s'il n'en existe pas, que faire? Il aura soin de consulter et de comparer entre eux les sentiments des anciens ; mais de ceux-là seuls qui, bien que de temps et de lieux divers, ont persévéré dans la communion et dans la foi de l'Eglise catholique, et y sont regardés comme des docteurs orthodoxes. Ce qui aura été tenu, écrit, enseigné, non par un ou deux seulement, mais par tous ensemble, unanimement, clairement, fréquemment, persévéramment, c'est ce qu'il faudra croire sans aucune hésitation. Tout cela s'éclaircit par l'exemple des donatistes

et [illegible]. Les premiers, qui formaient une [illegible] partie de l'Afrique, préférèrent [illegible] d'un seul homme à l'Église de Christ. Ceux de ce pays, qui détestèrent ce schisme profane et restèrent unis à toutes les [illegible] du monde, purent seuls alors se sauver dans [illegible] de la foi catholique. Ils ont montré à la postérité comment à l'extravagance d'un seul ou de quelque peu il faut préférer la santé de tous. De même, lorsque le venin de l'arianisme eut [illegible] non pas une petite portion, mais presque tout l'univers, et que la plupart des évêques avaient été déçus, soit par violence, soit par fraude, on ne voyait presque plus ce qu'il fallait suivre dans cette grande confusion, les vrais adorateurs du Christ se préservèrent de la contagion en préférant l'antique foi à la perfidie nouvelle. Les troubles affreux de tout l'empire et les violences dont eurent à souffrir tous les Etats, ne montrèrent que trop alors quelle calamité c'est que l'introduction d'une doctrine nouvelle et destructive de l'antiquité.

Mais pourquoi Dieu permet-il souvent que des personnages recommandables dans l'Église enseignent des nouveautés aux catholiques? Déjà Moïse, dit-il, a répondu à cette question: S'il s'élève un prophète qui dise: Suivons des dieux étrangers, allégoriquement, de nouvelles erreurs, les Israélites ne devaient pas l'écouter, parce que Dieu les tentait, pour savoir s'ils l'aimaient de tout leur cœur. De même il a été donné à des hommes de talents extraordinaires de tenter les chrétiens: Nestorius en dernier lieu, et, avant lui, Photin et Apollinaire, auxquels trois l'Eglise dit également anathème. Ces exemples font voir aux catholiques qu'ils doivent recevoir les docteurs avec l'Eglise, et non pas abandonner la foi de l'Eglise avec les docteurs. Mais nul ne peut être comparé sous ce rapport avec Origène. Ses talents, ses [illegible], ses vertus, ses succès, sa renommée étaient tels, qu'il y avait bien peu de [illegible] qui n'aimassent mieux se tromper avec lui que d'avoir raison avec les autres. Et ce grand personnage, ce grand docteur, ce grand prophète, est devenu une terrible tentation pour un grand nombre; car, en abusant de la grâce de Dieu, en se livrant trop à son esprit, en dédaignant la simplicité antique de la religion chrétienne, en se croyant plus savoir que tout le monde, en interprétant certains endroits des Ecritures d'une manière nouvelle, au mépris des traditions de l'Eglise et de la doctrine des anciens, il a mérité qu'il fût dit de lui à l'Église de Dieu: S'il s'élève parmi vous un prophète, [illegible] et le reste. Vous n'écouterez pas les paroles de ce prophète-là, parce que le Seigneur, votre Dieu, vous tente, si vous l'aimez ou non. C'était non-seulement une tentation, mais une grande tentation, de faire passer insensiblement de l'ancienne religion à la [illegible] l'Église qui se donnait à lui

de confiance, et qui dépendait en quelque sorte [illegible] grâce. Quelqu'un dira que les livres d'Origène [illegible] docteurs.

D'après cela, celui-là seul est un catholique véritable qui ne tient et ne croit que [illegible] l'erreur, que, non contents de la règle de la foi, [illegible] comme si ce n'était pas un dogme céleste qui, révélé une fois, nous suffit, mais une institution terrestre qu'on ne puisse [illegible] perfection qu'en la réformant, ou, à dire le vrai, [illegible]

[illegible] et non pas un changement. [illegible]

l'âge ; mais qu'il demeure toujours [illegible] et [illegible], car [illegible] ses [illegible] ses [illegible], par exemple, ont [illegible] l'Église [illegible] la [illegible] au lieu de la vérité [illegible] l'erreur substituée de l'ivraie. Il est permis de [illegible] le temps. Les dogmes [illegible] du ciel ; mais c'est [illegible] qu'ils conservent leur plénitude et leur nature incorruptible. S'il était permis une fois de [illegible] partie, on [illegible] Aussi l'É[illegible] ses dogmes, jamais ne change rien, ne diminue rien, [illegible] rien, ne perd rien de ce qui lui est propre, et ne reçoit rien de ce qui est étranger. Par les décisions de ses conciles, elle ne fait autre chose que de donner par écrit à la postérité ce que les anciens avaient cru par la seule tradition ; que de renfermer en [illegible] la foi, et souvent, pour faciliter l'intelligence, [illegible] jamais été nouvelle ; en sorte qu'en disant quelquefois les choses d'une manière nouvelle, on ne [illegible] nouvelles [illegible].

Paul avertit Timothée de fuir les profanes nouveautés de paroles, c'est à-dire de dogmes, de choses, de sentiments contraires à l'antiquité. Car, si l'on vient à les recevoir, la foi des saints Pères [illegible] cessairement conclure que, dans tous les temps, tous les fidèles, tous les saints, tous ceux qui professent la continence, toutes les vierges, tous les clercs, les lévites et les prêtres, tant de milliers de confesseurs, cette [illegible] que l'univers à peu près tout entier, incorporé au Ch[illegible] et n'y [illegible] Les innovations ont toujours été le propre des hérétiques. Quelle hérésie est jamais venue à éclore, si ce n'est sous un nom, dans un lieu et dans un temps [illegible] l'Église catholique, par exemple ? Qui [illegible] Pélage [illegible] cessaire à chaque bonne action ? Qui, avant son monstrueux disciple Célestius, nia que [illegible] Arius [illegible] Trinité [illegible] Nova-[illegible] Dieu [illegible] en ce qu'il [illegible] Simon [illegible] turpitudes a passé jusqu'à Priscillien, osa faire de Dieu l'auteur de tous les maux, c'est-à-[illegible] nos forfaits ?

[illegible] des divines Écritures. Sans doute qu'ils s'en servent, et beaucoup, et de tous les livres de la Bible, et en toute occasion. Mais il faut les [illegible] l'ombre de la loi divine. Seules, leurs infections déplairaient ; pour les rendre agréables, ils les saupoudrent avec l'aromate de la parole céleste. Sur leurs boîtes de poisons ils [illegible] : *Remèdes*. Ce sont [illegible] ; mais on les reconnaît bientôt à leurs fruits, à leur amertume, à leur rage, à leur nouveau venin, au déchirement du dogme catholique ; en quoi ils sont semblables à Satan, leur maître. Lui aussi, quand il tenta le Sauveur, lui cita l'Écriture ; car il est écrit, disait-il. Ainsi, demandez à un hérétique prédicant : Comment prouverez-vous que je doive abandonner [illegible] l'Église catholique ? Aussitôt il vous dira comme Satan : *Car il est écrit*, et il citera mille passages, mille exemples, mille autorités de la la loi, des psaumes, des apôtres, des prophètes, qu'il interprétera d'une manière nouvelle et perfide, pour précipiter votre malheureuse âme dans le gouffre de l'hérésie. Mais que feront alors les catholiques pour discerner la vérité d'avec la fausseté ? Ils auront soin de faire ce qui a été dit d'abord ; ils interpréteront l'Écriture suivant les traditions de l'Église universelle et les règles du dogme catholique. Dans l'Église catholique même, ils suivront l'universalité, l'antiquité, le consentement. Ils rejetteront ce qui y est contraire. A la témérité d'un seul ou de quelque peu, ils pr[illegible] d'un concile universel ; et, s'il n'y en a pas, l'accord des docteurs les plus nombreux et les plus [illegible] toutes les petites questions, mais pour la [illegible].

A ce premier avertissement ou mémoire, Vincent en joignit un second, mais qui, d'après [illegible] partie. Il ne nous en reste que la récapitulation [illegible] le premier, et montrait par l'exemple du concile d'Éphèse, comment il fallait employer les [illegible] glisser perfidement et sans qu'on s'en aperçût, [illegible] lique, le plus orthodoxe et le meilleur était d[illegible] sentiments des saints Pères.

C'est ainsi que Nestorius fut jugé, avec raison, contraire à l'antiquité catholique, et le bienheureux Cyrille d'accord avec elle. Ceux dont il y eut les écrits, comme de juges ou de témoins, furent : Athanase, Pierre et Théophile, évêques d'Alexandrie ; de la Cappadoce, Basile de Césarée et les deux Grégoires de Nazianze et de Nysse ; de l'Occident, Félix et Jules, évêques de Rome. Et afin que ce ne fût pas le chef seul de l'univers qui rendît témoignage dans ce jugement, mais encore les autres, on prit encore, du midi, Cyprien de Carthage, et du septentrion, Ambroise de Milan. C'est d'après la doctrine, le conseil, le témoignage, le jugement de ces dix, que le concile prononça sur les règles de la foi. Il aurait pu en citer un beaucoup plus grand nombre ; mais cela n'était pas nécessaire, car personne ne doutait que ces dix n'avaient pas enseigné autre chose que tous leurs autres collègues. Enfin, pour mettre le comble à cette plénitude de preuves, Vincent avait ajouté deux autorités du Siége apostolique : l'une du saint Pape Sixte, qui gouvernait alors l'Église romaine ; l'autre, de son prédécesseur, de bienheureuse mémoire, le pape Célestin, et qui tous deux posaient en principe que l'antiquité devait l'emporter sur la nouveauté (1).

Vers le même temps, un poëte chrétien justement célèbre, Prudence, terminait pieusement sa carrière. Né l'an 348 à Sarragosse, en Espagne, il reçut une éducation soignée, et s'appliqua surtout à la culture des lettres et de la poésie. Dans sa jeunesse, il exerça la profession d'avocat, et fut ensuite nommé juge ou gouverneur de quelques villes. Il quitta la toge pour les armes, et vint à la cour de l'empereur Honorius, qui le revêtit d'une charge considérable, en sorte qu'il était le premier auprès de sa personne. Jeune encore, il mena une vie licencieuse ; mais enfin, dégoûté de la cour et du monde, il se retira dans la maison paternelle pour expier ses fautes passées, et n'exercer plus son talent de poëte que dans des sujets chrétiens. C'était l'année 405, la cinquante-septième de son âge. Il fit plus tard le pèlerinage de Rome pour vénérer les reliques des martyrs, dont il célébra dans ses hymnes les travaux et la gloire. Il partagea le reste de sa vie, qui fut longue, entre la poésie et la piété ; la poésie même était pour lui un acte de piété et une prière. On ne sait rien de l'année précise de sa mort. Nous avons de Prudence : 1° Un livre *Des couronnes*, couronnes poétiques, qu'il tresse en l'honneur des principaux martyrs ; 2° un livre *De la Divinité*, où il réfute les païens, les Juifs et les principales hérésies ; 3° un livre *De l'Origine du Péché*, où il combat les marcionites ; 4° un livre *Du Combat de l'Esprit*, autrement du combat spirituel, où il décrit la lutte incessante entre les vices et les vertus ; 5° deux livres *Contre Symmaque*, où il réfute comme saint Ambroise, son discours pour le rétablissement de l'autel de la Victoire ; 6° *La Journée chrétienne*, où il y a des hymnes ou prières poétiques pour toutes les heures de la journée ; 7° *Un Manuel*, qui est un résumé en vers de tout l'Ancien et du Nouveau Testament.

Au talent d'un vrai poëte, Prudence joignait l'humilité d'un vrai chrétien. Voici sa préface du livre *Des Couronnes* : « Celui qui est pieux, fidèle, innocent, pudique, immole à Dieu le Père les dons de la conscience, desquels abonde au-dedans de soi une âme bienheureuse. Un autre se retranche une somme d'argent, d'où vivront les nécessiteux. Nous consacrons des ïambes empressés et des trochées agiles, indigents que nous sommes de sainteté, et impuissants à soulager les pauvres. Cependant Dieu approuve un humble poëme et l'écoute avec bienveillance. Dans la maison du riche, il y a dans tous les coins des ustensiles divers. Là brille une coupe d'or, ici reluit un bassin d'airain. On y voit le pot de terre et le plat d'argent, il y a des meubles d'ivoire, il y en a d'orme ou de chêne. Tout vase est utile dès qu'il est propre à l'usage du maître. Ils ornent la maison, qu'ils coûtent un grand prix ou qu'ils soient de bois. Dans le vestibule paternel, vaisseau suranné, pour ce qui est de moi, le Christ m'applique à des usages caducs, et me permet de demeurer dans un petit coin. Voilà que, présent d'argile, nous entrons dans le palais du salut ; mais toujours est-il utile d'avoir rendu à Dieu, même le plus infime des services. Quoi qu'il en arrive, ce sera un bonheur d'avoir de sa bouche, chanté le Christ (2). »

On place encore dans la première moitié du cinquième siècle le poëte Sédulius. Il s'appliqua dans sa jeunesse à des études séculières, qui ne lui servaient de rien pour le salut. Encore laïque, il apprit la philosophie en Italie. Mais Dieu l'ayant regardé dans sa miséricorde, il embrassa avec beaucoup d'humilité le joug de Jésus-Christ, et ne s'appliqua plus qu'à l'étude des divines Écritures. Il fut fait prêtre, et il y en a qui lui donnent la qualité de prélat ou d'évêque. Nous avons de Sédulius un poëme pascal, ainsi nommé, dit-il, parce que Jésus-Christ, dont il fait l'histoire, est notre agneau pascal qui a été immolé pour nous. C'est un résumé poétique des principaux événements de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il y a de plus un petit poëme sur la vie de Jésus-Christ, dont l'Église a tiré les hymnes qu'elle chante aux fêtes de Noël et de l'Épiphanie. Le pape Gélase et beaucoup d'autres font un grand éloge de Sédulius (3).

Dans le temps même où Vincent de Lérins écrivait son célèbre avertissement, il y avait, parmi les catholiques, des discussions sur les matières de la grâce. Tous étaient d'accord à condamner dans Pélage et Célestius tout ce que le Siége apostolique y condamnait. La

(1) *Commonitorium Vincentii Lirinensis.* — (2) Galland. *Biblioth. V. et PP.*, t. VIII. — (3) *Ibid.* t. VII. Ceillier, t. X.

difficulté roulait sur des questions encore indécises, particulièrement sur les conséquences qu'on pouvait tirer de certaines paroles de saint Augustin. Ce Père s'étant mépris sur ce texte de l'Apôtre : *Omne quod non est fide, peccatum est*, en avait conclu que tout ce qui n'avait pas pour principe la foi chrétienne et divine était péché, tandis que saint Paul ne parle que de ce qu'on fait contre sa conscience. De plus, comme ni lui, ni ses contemporains ne distinguaient d'une manière aussi formelle et précise que plus tard saint Thomas, la grâce d'avec la nature, le bien surnaturel d'avec le bien purement naturel, et que, d'ailleurs ils ne voyaient point de milieu entre le bien et le mal, saint Augustin était amené à conclure que, puisque l'homme déchu ne peut plus aucun bien (surnaturel), il ne pouvait plus que le mal, et que son libre arbitre n'avait plus de force que pour pécher ; les autres, convaincus que l'homme déchu peut encore quelque bien (naturel), étaient tentés de conclure qu'il pouvait au moins commencer le bien (surnaturel), et ils avaient bien de la peine à ne pas retomber dans le pélagianisme, que cependant ils condamnaient sincèrement.

Saint Prosper les combat dans son poëme *Des Ingrats*, c'est-à-dire des ennemis de la grâce. Ils leur montre que leurs raisonnements les ramenaient à Pélage ; mais lui-même n'éclaircit point l'embarras par une distinction nette entre les deux ordres de bien. Au contraire, il appuie la conséquence erronée, que toute bonne œuvre, si elle n'a pour principe la vraie foi, est un péché et ne sert qu'à augmenter la peine (1) ; proposition condamnée depuis plusieurs fois par l'Église. De plus, comme les autres soutenaient que Dieu veut le salut de tous les hommes, que sa grâce les appelle et les invite tous, et que s'il y en a qui périssent, c'est qu'ils résistent à la grâce, lui conclut contre eux que Dieu ne veut pas que tous soient sauvés, par la raison que tous ne le sont pas (2). Ce qui suppose qu'on ne peut résister à la grâce, que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes, et que Jésus-Christ n'est mort que pour les élus : toutes propositions condamnées par l'Église.

De doctes catholiques reprochaient à ces raisonnements d'Augustin et de Prosper, entre autres conséquences, d'anéantir le libre arbitre de l'homme, ou de ne lui en accorder que pour le mal, et de supposer que Dieu prédestine les uns au mal et à la damnation, tout comme il prédestine les autres au bien et à la gloire. Prosper, dans ses réponses aux objections de certains Gaulois, ainsi que dans ses réponses aux objections de Vincent, rejette cette dernière conséquence avec horreur ; il dit que, pour le péché, œuvre de l'homme seul, Dieu ne le prédestine pas, mais seulement qu'il le prévoit et y prédestine la peine, tandis que la grâce et la gloire, il les prévoit tout ensemble et les prédestine, attendu qu'il en est l'auteur. Mais dans sa réponse à la sixième objection de Vincent, il convient que de lui-même le libre arbitre de l'homme ne peut plus que vouloir le mal, proposition condamnée depuis par l'Église, et que l'homme déchu ne diffère des démons qu'en ce que l'homme le plus méchant peut encore obtenir son pardon de la miséricorde divine. De pareils aveux expliquent la répugnance de certains catholiques, non pas pour la doctrine de l'Église et du Saint-Siége sur la grâce, mais pour certains raisonnements de saint Augustin en cette matière.

De leur nombre était le célèbre Cassien de Marseille. Comme son autorité était grande, Prosper écrivit contre lui, ou plutôt contre la treizième de ses conférences. Il montre qu'après avoir posé en principe la doctrine orthodoxe, il n'était pas toujours d'accord avec lui-même. Cassien établit d'abord que le principe, non-seulement de nos bonnes actions, mais encore de nos bonnes pensées, vient de Dieu ; que c'est lui qui nous inspire et les commencements d'une sainte volonté, et la force et l'occasion de faire les choses que nous souhaitons ; tout don parfait venant du Père des lumières, qui commence, poursuit et consomme en nous le bien ; mais que c'est à nous à suivre avec humilité la grâce de Dieu, qui nous attire chaque jour. Après quoi cependant il soutient que, même indépendamment de la grâce, tout n'est pas dépravé dans l'homme, qu'il ne l'est pas à tel point qu'il ne puisse vouloir que le mal, qu'il porte encore en lui-même des semences de vertus, qu'il peut encore vouloir et commencer quelque bien. Tout cela est vrai, entendu du bien naturel. Mais comme il ne fait pas nettement cette distinction, il semble confondre ce bien naturel avec le bien surnaturel de la grâce, d'où Prosper conclut qu'il retombe dans le pélagianisme. Mais Prosper lui-même, faute de cette distinction importante, répète les opinions excessives qui causaient cet embarras parmi les catholiques ; il continue à supposer ou à dire que, dans l'homme déchu, tout est dépravé, qu'il ne peut plus que le mal, qu'il ne peut ni vouloir ni commencer aucun bien ; ce qui, entendu du bien naturel, est faux et a été condamné par l'Église (3).

Ces conséquences, qui répugnaient si fort au grand nombre, furent adoptées par quelques-uns comme des dogmes. C'est l'hérésie des prédestinatiens. Elle consiste à dire que Dieu ne veut sincèrement sauver que les prédestinés, et que Jésus-Christ n'est mort que pour eux ; que les grâces efficaces qui leur sont accordées les mettent dans la nécessité de faire le bien et d'y persévérer, puisque jamais

(1) [illegible] et [illegible] tum, [illegible] pars est quæ [illegible] (3) [illegible]

[illegible] humaine ne résiste à la grâce intérieure, que, [illegible] ils sont libres [illegible] il suffit d'agir volontairement et [illegible] contrainte ; que les réprouvés sont dans l'impuissance de faire le bien, parce qu'ils sont déterminés positivement au mal par la volonté de Dieu, ou privés des grâces nécessaires pour s'en abstenir ; qu'ils sont néanmoins coupables, parce qu'ils ne sont ni contraints [illegible] au mal, mais entraînés invinciblement par leur propre concupiscence.

Ce système de fatalisme, bien ou mal [illegible] des [illegible] sur la grâce par des prédestinatiens du cinquième siècle, se verra reproduit pour le fond, au neuvième, par le moine Gotescalc et ses partisans ; au douzième, par les albigeois et d'autres sectaires ; au quatorzième et au quinzième, par les wicléfites et les hussites ; au seizième, par Luther et Calvin ; au dix-septième, par Jansénius. Ce système de fatalisme désespérant, que l'Église catholique a toujours condamné, les jansénistes prétendent que c'est la pure doctrine de saint Augustin. Les prédestinatiens de tous les siècles, y compris Luther, ont prétendu la même chose. Cette prétention, fût-elle bien fondée, le catholique ne s'en inquiéterait pas. Il dit [illegible] dans son acte de foi : Je crois la sainte Église catholique, et non pas : Je crois saint Augustin. Il approuve dans ce Père tout ce que l'Église catholique y approuve, ni plus ni moins. Mais si, dans ses nombreux écrits il se trouve certaines choses peu claires ou peu exactes, il ne s'en fait pas plus une règle de foi que de ce qui a échappé de peu clair ou de peu exact à d'autres Pères.

Par suite de leur première prétention, les jansénistes voudraient encore faire accroire que l'hérésie du prédestinatianisme ou du jansénisme au cinquième siècle, n'est qu'un fantôme. Mais ils sont démentis par les monuments de l'histoire. Dans la *Chronique* [illegible] de Prosper, immédiatement avant le pontificat du pape Sixte, on lit ces mots : L'hérésie des prédestinatiens, qu'on dit avoir pris son origine des livres mal entendus d'Augustin, a commencé à se répandre vers ces temps (1). Cette chronique finit à la prise de Rome par Genseric, et par conséquent a été [illegible] par un auteur contemporain. Pareillement, à la fin du livre *Des Hérésies*, par saint Augustin, on lit ces paroles dans de très-anciens manuscrits : Ici finit l'histoire de l'évêque saint Augustin. Ce qui suit a été ajouté par saint Gennade, prêtre de Marseille. Viennent ensuite quatre hérésies, les prédestinatiens, les nestoriens, les eutychiens, les timothéens ; après quoi on lit : Fin du *Livre des Hérésies*. De plus, Hincmar de Reims atteste [illegible] que Gennade ajouta ces quatre hérésies nouvelles. Or, voici ce qu'il dit de la première, qui est la quatre-vingt-dixième de tout le catalogue : [illegible] qui disent que Dieu n'a pas créé tous les hommes pour les sauver, mais pour en orner le monde. Bien, ils enseignent que Dieu attire les uns au salut, [illegible] [illegible] (2). [illegible]

[illegible] réfutation du prédestinatianisme en trois livres [illegible] dont on ne sait pas encore le nom, mais qui pourrait bien être le même Arnobe. Voici ce qui [illegible] le même titre que Jansénius donna plus tard à son gros livre [illegible] d'Augustin, pour faire entendre que c'était la doctrine de ce Père. Le pape Célestin ayant eu connaissance de ce livre imposteur, l'eut en exécration et en ordonna [illegible] absolue. Mais les hérétiques ne mirent que plus d'activité à le répandre secrètement dans les maisons, comme un mystérieux symbole qu'il ne s'agissait que de croire. L'auteur anonyme entreprit de le réfuter au long. Et comme ces [illegible], il commence dans le premier livre par énumérer et anathématiser toutes les hérésies, depuis Simon le Magicien jusqu'à Pélage et Nestorius, auxquelles il joint, comme la dernière, celle des prédestinatiens. Dans le second, il met tout entier le faux *Augustinus*, et il le réfute dans le troisième. Le tout a pour titre : *Prædestinatus*, ou hérésie des prédestinatiens et réfutation du livre faussement attribué à saint Augustin (4).

[illegible] docteur de l'Église. Il pose en principe que, [illegible] auxquelles il faut s'attacher ; la première : Dieu veut que [illegible] [illegible] ligence humaine, et il ne faut pas chercher pourquoi il ne sauve pas tous les hommes, [illegible] vés, mais croire et prêcher tranquillement la première et la seconde vérité (5). Quant à la

(1) Labbe, *Nova Biblioth.* [illegible], t. I. [illegible] 815 [illegible] 1725. — (2) [illegible] — (3) [illegible] t. I, p. 457 et seq. — (5) *De Vocat.* [illegible]

première, voici ce qu'il dit de plus digne d'attention :

« La grâce qui s'est répandue partout depuis la résurrection du Christ, cette même grâce n'a pas manqué au monde, même dans les siècles passés. Car, quoique Dieu eût élu le peuple d'Israël par une indulgence spéciale, et qu'il eût laissé les autres nations marcher dans leurs voies, son éternelle bonté ne s'éloigna pas tellement, qu'elle ne les avertit par aucuns signes de le reconnaître et de le craindre. L'abondance de la grâce qui a coulé dans les derniers temps sur toutes les nations ne détruit pas la grâce spéciale qui tomba comme une rosée sur Israël seul ; de même, la prédilection de Dieu pour les enfants des patriarches ne prouve pas qu'il eût retiré sa miséricorde aux autres hommes. En comparaison de ces élus, ils paraissent rejetés ; mais jamais ils n'ont été privés des bienfaits, soit visibles, soit occultes (1). L'ordre du monde et de la Providence était pour eux ce qu'était pour Israël la loi et les prophètes. La grâce a été pour eux et moindre et plus cachée, mais elle ne leur a été refusée dans aucun siècle ; une dans sa vertu, elle est diverse dans la quantité (2).

» Les premiers hommes, qui furent appelés enfants de Dieu, s'étant pervertis par leurs alliances avec les méchants, le Seigneur dit : Mon esprit ne demeurera point dans les hommes, parce qu'ils sont chair. Cela montre que ce peuple était d'abord spirituel, par cette volonté que présidait l'Esprit-Saint, qui la régissait de manière à ne pas lui ôter la puissance de descendre aux vices ; et que si ce peuple n'avait point usé de cette puissance, ni il n'aurait abandonné Dieu, ni n'en eût été abandonné (3). La grâce n'a pas même manqué à Caïn. Par les paroles que Dieu lui adresse, on voit qu'il voulait qu'il se repentît de son crime, et qu'il lui donna pour cela les moyens suffisants (4). Toujours il a été accordé à tous les hommes une certaine mesure de doctrine céleste, qui, quoique d'une grâce [illegible] occulte, a suffi néanmoins pour être un remède à quelques-uns et un témoignage [illegible] (5).

« Il n'y a donc aucune raison de douter que [illegible] Jésus-Christ ne soit mort pour les impies et les pécheurs. S'il s'en trouve un qui n'ait pas été de ce nombre, alors le Christ ne sera pas mort pour tous (6). Quant aux nations qui n'ont pas encore entendu [illegible], nous ne doutons pas qu'elles ne l'entendent et ne le reçoivent un jour. Cependant cette mesure générale de secours, qui a toujours été accordée à tous les hommes, ne leur est point refusée (7). On pourrait en dire autant des enfants qui meurent sans baptême ; savoir : qu'ils appartiennent à cette portion de grâce qui a toujours été accordée à toutes les nations ; de laquelle portion, si leurs parents profitaient, ils les aideraient par elle. Dans tout le premier âge, les enfants dépendent d'autrui et pour la vie du corps et pour la vie de l'âme. Mais, de même que pour les adultes, outre la grâce générale qui frappe à la porte des cœurs avec moins de force et d'une manière plus secrète, il y a une vocation spéciale, plus libérale et plus puissante ; ainsi on voit la même élection pour les petits enfants. A ceux même qui n'ont pas été régénérés, la grâce spéciale est accordée même sans leurs parents ; témoins ceux que leurs parents abandonnent et que des étrangers recueillent et portent au baptême (8).

» Soit donc que nous considérions les derniers siècles, soit les premiers, soit ceux du milieu, il est raisonnable et pieux de croire que Dieu veut et a toujours voulu le salut de tous les hommes. Cela se prouve par les bienfaits que sa providence a départis [illegible]ment à toutes les générations. A ces dons qui attestaient leur auteur à travers tous les siècles, a été surajoutée une largesse de grâce spéciale. Pourquoi cette largesse est aujourd'hui plus abondante que précédemment, c'est le secret de Dieu (9). Le secours de la grâce, par des voies innombrables, soit occultes, soit manifestes, est présenté à tous ; si beaucoup le repoussent, c'est de leur méchanceté ; si beaucoup le reçoivent, c'est à la fois de la grâce divine et de la volonté humaine. Car le premier objet de la grâce, est de préparer la volonté à recevoir ses dons (10).

» Ce qui n'est refusé à personne, ce qui n'est dû à personne, Dieu l'effectue dans ceux qu'il a promis à son Fils. Car c'est lui qui opère tout en tous, c'est-à-dire, sans aucun doute, tout ce qui est juste et bon. Car toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et vérité. Il a su, devant tous les siècles, quelle multitude d'hommes dans tout l'univers, soit pourvue des grâces communes, soit aidée de grâces spéciales, s'écartant néanmoins du chemin de la vérité et de la vie, entrerait dans la voie de l'erreur et de la mort. De même, il a toujours connu d'avance quel nombre d'hommes pieux, par le secours de la grâce et par leur humble obéissance, appartenait à l'éternelle béatitude, en sorte que [illegible] à la plénitude de ceux qu'il a promis, il gardera, par-dessus tout, ceux qu'il a choisis d'entre tous. Car toujours, ainsi que nous l'avons prouvé, la [illegible] bonté de Dieu a pourvu et pourvoit au salut de tous les hommes, de telle sorte qu'aucun de ceux qui périssent ne peut s'excuser sur ce que la lumière de la vérité lui aurait été refusée, et qu'en même temps il n'est libre à personne de se glorifier de sa [illegible] ; car c'est leur propre méchanceté qui précipite les uns dans la peine, et c'est la grâce de Dieu qui conduit les autres à la gloire (11).

(1) *De Vocat. omnium gentium*, l. II, c. IV. *Inter opera S. Leonis, edit. Ballerin.* — (2) C. v. — (3) C. xx. — (4) C. xiii. — (5) C. xv. — (6) C. xvi. — (7) C. xvii. — (8) C. xxiii. — (9) C. xxv. — (10) C. xxvi. — (11) C. xxix.

» Ceux qui s'imaginent qu'il y a de l'esprit à conclure de cette infaillible prescience qu'il est inutile de prier et de faire de bonnes œuvres, ceux-là n'y entendent rien. Ils ne réfléchissent pas que la science de Dieu, qui embrasse et le passé et le présent et l'avenir, n'est point asservie au temps, et qu'à ses yeux, ce qui doit se faire est aussi présent que ce qui se fait ou s'est fait. Ce calme et éternel regard de tout l'ensemble ne nous impose aucune nécessité de pécher (1). Il est encore vain de dire que, pour les élus, il n'y a aucune raison de faire de bonnes œuvres ; car ils sont précisément élus pour qu'ils en opèrent (2). »

Si ces deux livres *De la Vocation de tous les peuples* sont de saint Prosper, comme le pensent quelques critiques, il faudra conclure que, par suite de la discussion, il a beaucoup modifié quelques-unes de ses idées, et même quelques-unes de saint Augustin, qui, d'ailleurs, n'est pas nommé une seule fois dans cet ouvrage.

Pendant que les doctes disputaient de la grâce, la grâce continuait à opérer des prodiges dans les humbles. Sainte Marie Egyptienne venait de mourir, après avoir expié les désordres de sa jeunesse par quarante-sept ans de pénitence au désert. L'Orient admirait un grand nombre d'illustres solitaires, particulièrement dans le diocèse de Cyr, dont l'évêque Théodoret a écrit les vies. Il y en avait surtout trois dont la renommée s'étendait au loin : saint Siméon Stylite, saint Jacques et saint Baradat.

Le plus vieux des trois était saint Jacques, surnommé le Syrien, et disciple de saint Maron. Celui-ci n'avait eu pour demeure qu'une tente de cilices, dressée parmi les ruines d'un temple d'idoles. Son disciple le surpassa encore en austérité. Il demeurait sur une montagne, à une lieue et demie de Cyr, et Théodoret le connaissait particulièrement. Il vivait à découvert, sans avoir ni toit ni clôture, exposé continuellement à toutes les injures de l'air et à la vue de ceux qui venaient le voir ; quelquefois il était brûlé du soleil, quelquefois on le trouvait enseveli dans la neige. Par-dessous son habit, il portait de pesantes chaînes de fer et ne se servait point de feu, pas même pour faire cuire sa nourriture, qui ne consistait qu'en des lentilles trempées dans l'eau. Il faisait un grand nombre de miracles, guérissant les fièvres et d'autres maladies, et chassait les démons : l'eau qu'il avait bénite était un remède à plusieurs maux. Il ressuscita un enfant de quatre ans, que Théodoret vit en personne, et dont le père lui raconta le miracle. Quand le saint était malade, les peuples, les soldats mêmes s'assemblaient autour de lui en armes pour se disputer son corps quand il aurait cessé de vivre. On avait bâti une église pour l'y mettre, et Théodoret lui avait préparé un cercueil dans l'église des Apôtres. Mais le saint anachorète lui fit promettre de l'enterrer sur la montagne ; et le cercueil y ayant été transporté, il y fit mettre des reliques des prophètes, des apôtres et des martyrs, qu'il avait ramassées de tous côtés, afin que l'on ne dît pas que c'était son sépulcre. Pour lui, il voulut être placé dans un autre cercueil près de ces saints.

Saint Baradat s'était d'abord enfermé dans une cabane ; puis, il monta sur une roche et se mit dans une espèce de cage de bois, si basse et si mal jointe, qu'il y était tout courbé, et, de plus, exposé à la pluie et au soleil. Après y avoir demeuré longtemps, il en sortit par le conseil de Théodote, évêque d'Antioche, et demeura en plein air, ayant continuellement les mains étendues au ciel, et tout couvert d'une tunique de peau, en sorte qu'il n'avait de libre que le nez et la bouche pour respirer. Il répondait très-pertinemment aux questions qu'on lui faisait, et raisonnait mieux, dit Théodoret, que ceux qui ont étudié les labyrinthes d'Aristote. Avec cela, il était d'une humilité profonde (3).

La vie de saint Siméon a été écrite par trois auteurs, non-seulement contemporains, mais de plus témoins oculaires de la plupart des faits : l'évêque Théodoret, qui composa sa relation seize ans avant la mort de Siméon ; Antoine, disciple du saint, et le prêtre Cosmas, son ami, qui gouvernait une paroisse des environs, et qui, au nom de cette paroisse, lui écrivit une lettre que nous avons encore.

Siméon était né en un bourg de Cilicie, nommé Sisan, sur la frontière de Syrie, et, dès l'âge de treize ans, il garda les brebis de son père. Un jour que le troupeau ne pouvait sortir à cause de la neige, il alla à l'église avec ses parents et y entendit lire l'Évangile, qui dit : Bienheureux ceux qui pleurent, malheur à ceux qui rient ; bienheureux ceux qui ont le cœur pur. Il demanda à un vieillard comment on pouvait acquérir ce bonheur. L'autre lui dit que c'était par le jeûne, la prière, l'humilité, la pauvreté, la patience, et lui conseilla la vie monastique comme la plus haute philosophie. Ayant reçu [illegible] cette semence de la parole divine, Siméon entre dans une église de martyrs, se prosterne contre terre, et prie Celui qui veut le salut de tous les hommes de le conduire dans les voies de la perfection. Comme il y était assez longtemps dans cette posture, il lui arrive un doux sommeil pendant lequel il eut une vision qu'il avait coutume de raconter ainsi : Il me semblait que je creusais des fondements, et que quelqu'un me disait de creuser encore plus avant. Comme je voulais me reposer, il m'ordonnait de creuser toujours ; ce qu'il fit jusqu'à quatre fois. Enfin, il me dit que les fondements étaient assez profonds, et que je pouvais sans crainte élever un édifice de la forme et de la hauteur que je voudrais. La prédic-

(1) C. xxxiv. — (2) C. xxxv. — (3) [illegible]

tion, remarque Théodoret, fut vérifiée par l'événement; car les faits surpassent la nature humaine.

Après cet avertissement intérieur, Siméon entra dans un monastère voisin, où il demeura deux ans. Mais le désir d'une vie plus parfaite le fit passer dans un autre, gouverné par un saint homme nommé Héliodore, qui y était entré à l'âge de trois ans, et y en passa soixante-deux sans sortir. Ce monastère était composé de quatre-vingts moines. Siméon y demeura dix ans et les surpassa tous en austérité ; car, au lieu que les autres mangeaient de deux jours l'un, lui ne mangeait qu'une fois la semaine. Les supérieurs l'en reprenaient comme d'une irrégularité, mais ils ne purent ni le persuader, ni ralentir son ardeur pour la pénitence. Un jour il prit une corde tressée de feuilles de palmier, par conséquent très-rude, s'en ceignit le corps depuis les reins jusqu'aux épaules, en sorte qu'elle lui entra dans la chair ; il la porta sous ses habits assez longtemps pour que tout son corps devînt comme un ulcère. On s'en aperçut enfin à l'odeur et au sang qui en découlait. On l'a lui ôta avec beaucoup de peine : ses vêtements étaient collés à la chair par le sang; il fallut les humecter pendant trois jours pour les détacher ; quant à la corde même, il fallut les incisions des médecins. Cette opération lui causa des douleurs si vives, qu'on le crut mort pendant quelque temps. Lorsqu'il fut guéri, les supérieurs lui dirent de s'en aller, de peur que son exemple ne devînt préjudiciable à de plus faibles qui voudraient l'imiter sans en avoir la force. Il se retira dans le plus désert de la montagne, et descendit dans une citerne sèche, où il continuait à louer Dieu. Au bout de cinq jours, les supérieurs, réprimandés par des visions, se repentirent de l'avoir chassé ; ils l'envoyèrent chercher ; on le trouva et on le retira avec une corde. Quelque temps après, il s'en alla à Télanisse, bourgade située au pied d'une montagne près d'Antioche. Il y trouva une petite cabane, où il s'enferma pendant trois ans.

Alors il voulut imiter le jeûne de Moïse et d'Élie, et passer quarante jours sans manger. L'abbé Bassus était supérieur d'un monastère voisin, et avait l'inspection des prêtres de la campagne. Siméon le pria de murer sa porte avec de la terre, sans lui laisser rien dans sa cellule. Bassus lui dit que se donner la mort n'était pas une vertu, mais le plus grand de tous les crimes. Mon père, lui répondit Siméon, mettez là dix pains et un vase plein d'eau ; si j'ai besoin de nourriture j'en prendrai. Ainsi fut fait. Au bout de quarante jours, Bassus revint, et, étant entré, il trouva tous les pains en leur entier, le vase encore plein d'eau et Siméon par terre sans voix, sans mouvement, sans respiration. Il demanda une éponge, dont il lui humecta la bouche, et lui donna les divins mystères. En étant fortifié, il se leva et prit un peu de nourriture, c'est-à-dire des laitues, de la chicorée et des herbes semblables qu'il mâchait et avalait peu à peu. Bassus, ravi de joie retourna à son monastère, composé de plus de deux cents moines, et leur raconta cette merveille. Depuis ce temps, Siméon continua de jeûner ainsi tous les ans, quarante jours de suite, et il avait déjà passé vingt-huit ans de la sorte quand Théodoret l'écrivait. Il demeurait debout les premiers jours, ensuite il s'asseyait, continuant de prier, puis il demeurait étendu et demi-mort.

Après avoir passé trois ans dans cette cellule près de Talanisse, il monta sur le haut de la montagne, et fit faire une enceinte de murailles sans toit, dans laquelle il s'enferma, ayant une chaîne de vingt coudées de long, attachée par un bout à une grosse pierre, et par l'autre à son pied droit, afin que quand il l'eût voulu, il ne pût sortir de cet espace. Là il s'occupait à la méditation des choses célestes. Mélèce, alors chorévêque d'Antioche, lui conseilla d'ôter cette chaîne, lui représentant que la volonté suffisait pour tenir le corps par des liens intellectuels. Siméon se rendit, et fit venir un forgeron qui détacha la chaîne.

La réputation de Siméon se répandant de tous côtés, on venait à lui, non-seulement du voisinage, mais de plusieurs journées de chemin. On lui amenait des paralytiques, on le priait de guérir diverses maladies. Ceux qui avaient reçu ce qu'ils demandaient s'en retournaient avec joie, et publiaient ces bienfaits : ce qui en attirait encore un plus grand nombre. Toutes sortes de nations y venaient en foule : des Ismaélites, des Perses, des Arméniens, des Ibériens, des Homérites et des Arabes les plus reculés. On y venait des extrémités d'Occident, d'Italie, de Gaule, d'Espagne, de la Grande-Bretagne. Sa réputation s'étendait jusqu'aux Éthiopiens et aux Scythes nomades. A Rome, elle était si grande que les artisans avaient mis de petites images du saint à l'entrée de toutes les boutiques, pour attirer sa protection. Théodoret atteste l'avoir entendu dire.

Siméon se sentait importuné de cette foule innombrable qui s'empressait autour de lui pour le toucher et tirer quelque bénédiction des peaux dont il était vêtu. Il lui paraissait impertinent de souffrir ces honneurs excessifs, et pénible d'être toujours ainsi pressé : c'est ce qui le fit aviser de se tenir debout sur une colonne, en grec *stylè* ou *stylos*, d'où lui vint le nom de Stylite. L'an 423, il en fit faire une de six coudées de haut, sur laquelle il vécut quatre ans. Il en fit élever une de douze coudées, puis une troisième de vingt-deux. Il demeura treize ans tant sur l'une que sur l'autre. Les vingt-deux dernières années de sa vie, il les passa sur une quatrième colonne haute de quarante coudées. La colonne se terminait par une balustrade, formant une petite enceinte de trois mètres de diamètre : c'est là que Siméon se tenait debout, nuit et jour, hiver et été, exposé aux vents et à la pluie, à la neige et aux frimas.

Les moines du désert lui envoyèrent demander quelle était cette manière de vie si [illegible] lui ordonnant de la quitter et de suivre le chemin battu de leurs pères. Ils avaient dit à leur envoyé : S'il obéit volontiers, laissez-le vivre à sa manière ; s'il résiste et se montre esclave de sa propre volonté, tirez-le de la colonne par force. L'envoyé étant arrivé et ayant déclaré à Siméon l'ordre des Pères, aussitôt il avança un pied pour descendre. L'envoyé lui dit de demeurer et de prendre courage, attendu que son état venait de Dieu. Les moines d'Egypte scandalisés aussi de cette nouveauté, envoyèrent lui dénoncer l'excommunication. Mais étant mieux informés de son mérite, ils communiquèrent de nouveau avec lui [illegible].

On s'étonnait alors, on s'étonne encore maintenant d'un genre de vie si extraordinaire ; on demande à quoi bon, et quelles pouvaient être les vues de la Providence. Les biographes contemporains de Siméon ont montré ces vues dans les résultats pour l'humanité et l'Église. Le prêtre Cosme en particulier nous fait connaître la vocation spéciale de Siméon. Deux fois [illegible] lui apparut sur un char de feu, et lui recommanda fortement deux choses, le zèle pour l'Église et la défense des pauvres. Aie soin, lui dit-il, que personne ne méprise le sacerdoce, mais que tout le monde obéisse aux ministres sacrés. Mais surtout aie soin des pauvres ; que les malheureux de toute espèce, les opprimés, les orphelins et les veuves sachent bien que jamais ton assistance ne leur manquera, mais que toujours tu seras leur père et leur défenseur. Prends garde de céder jamais aux menaces des préfets et des rois ou de paraître ambitionner la faveur des riches. Mais reprends avec la même équité, et en public, le riche et le pauvre. Sois donc ferme et prêt à tout souffrir. Arme-toi de patience et de douceur, afin que jamais rien ne te fasse quitter ton devoir. Après cet avertissement céleste, Siméon décupla ses austérités. Il souffrit entre autres, pendant neuf mois, d'un horrible ulcère au pied gauche. Tout le monde, et les prêtres, et les évêques, et l'empereur même par ses lettres, le priaient de descendre de sa colonne jusqu'à ce qu'il fût guéri. Il y resta, quoique à cette douleur il s'en joignit encore plusieurs autres. [illegible] carême, qu'il passa comme de coutume sans [illegible] on croyait [illegible] le trouva miraculeusement guéri [illegible] la communion pascale des mains de l'évêque d'Antioche, Domnus, neveu et successeur de Jean.

Le saint eut bientôt l'occasion de remplir son nouvel office. Trois cents pauvres ouvriers d'Antioche vinrent au pied de sa colonne se plaindre du préfet de la ville. Leur corporation devait tous les ans teindre en [illegible], pour la ville d'Antioche, un certain nombre de peaux. Le préfet, homme cruel, se mit en tête d'en exiger trois fois plus. Les ouvriers, qui [illegible] tyrannique, surtout s'il devait devenir perpétuel, envoyèrent leurs [illegible] Siméon, qui, touché de compassion, fit dire au préfet de ne point opprimer ces malheureux, mais de se contenter du tribut ordinaire. Le préfet se moqua du saint [illegible] [illegible] députés n'avaient pas encore quitté l'enceinte de Siméon, que [illegible] saisi d'une hydropisie soudaine, se roulait par terre [illegible] méon répondit qu'il fallait remettre à Dieu cette affaire : en même temps il bénit de l'eau, et [illegible] à guérir, se conduira mieux [illegible] dépêcha un exprès, qui fit toute la diligence possible ; mais [illegible] il apprit que le préfet venait d'expirer dans [illegible] pandit une terreur salutaire [illegible].

Une reine d'Arabes avait un ministre qui tyrannisait les veuves et les [illegible] des crimes dont on l'accuse, [illegible] avait transmise. La punition ne tarda pas. Le [illegible] tie de moi (2).

[illegible] ses disciples d'admettre [illegible] Plusieurs qui survinrent furent donc obligés [illegible] autre sa vocation et son autorité, afin de re-

(1) Assem., *Act. S. Simeon Stylit.*, p. 311. — (2) *Ibid.*, p. 313.

parer sa faute, on lui commanda de faire [illegible] qui était en lui pour la défense des pauvres et des affligés, et d'en laisser le succès à Dieu.

Peu après, deux frères, encore jeunes, arrivèrent [illegible] pour réclamer sa protection contre le comte [illegible], homme très-[illegible], qui les persécutait à cause d'une vieille [illegible] contre leur père qui était mort. Siméon, qui avait été lié d'amitié avec le père, [illegible] le comte en ces termes : Ne faites point de mal à ces enfants, car ils sont à moi. Le [illegible] loin de leur vouloir du mal, il était prêt à lui rendre avec eux les plus humbles services. C'était une moquerie. Le [illegible], où Siméon n'admettait personne dans son enceinte. Les jeunes gens [illegible] revenus à la ville, le comte les fit arrêter, les menaça de la prison s'ils ne se soumettaient à toutes ses exigences, et en informa dérisoirement le saint par une lettre. Celui-ci lui répondit ces mots : Je vous avertis [illegible]; ne faites point de mal à ces enfants, de peur qu'il ne vous en arrive, que vous ne soyez vous-même traîné en justice, et qu'alors vous ne cherchiez en vain qui vous [illegible]. Le comte répliqua : J'apprends que, pendant ces quarante jours, vous fermez votre enceinte pour les passer en retraite. Vous me ferez donc grand plaisir d'[illegible] tout ce temps à me souhaiter du mal; [illegible] vous me souhaitez du bien, je ne veux pas qu'il m'arrive. Siméon dit alors : Le malheureux ! il a souhaité la malédiction au lieu de la bénédiction : Dieu l'exaucera [illegible] tôt qu'il ne pense. Le troisième jour de la [illegible] du jeûne, deux jours après que Siméon se fut enfermé, le comte traver[illegible] la place [illegible], lorsque tout d'un coup il est arrêté par cinq officiers du palais, traîné la corde au cou devant le tribunal, où de nombreux accusateurs demandaient vengeance de ses nombreuses iniquités. Le maître de la cavalerie, qui avait reçu des ordres [illegible] de l'empereur, le [illegible] et le fit jeter en prison. Alors il supplia humblement les deux jeunes [illegible] pour lui auprès de Siméon, et de lui en obtenir des lettres pour l'empereur. Ils lui remontrèrent que c'était juste le temps où le saint ne recevait personne; que, sans cela, il aurait sans doute [illegible] l'empereur et le [illegible] du prétoire. Abandonné ainsi de tout le monde, le malheureux fut ignominieusement [illegible] toutes les villes jusqu'à Constantinople, où l'empereur le priva de tous ses biens et le condamna à l'exil : il n'arriva pas même au lieu [illegible], mais périt misérablement en route (1).

Après de pareils événements, le concours des malheureux de toute espèce devint prodigieux. On réclamait l'intercession du saint non-seulement contre l'injustice des hommes, mais contre toute espèce de calamités. [illegible] Siméon. Il leur fit sentir d'abord que c'était une punition de leurs péchés, puis leur commanda [illegible] près de sa colonne, d'en écrire trois croix [illegible] de leur ville, de célébrer les vigiles, avec le saint sacrifice, pendant trois jours, et d'apaiser Dieu par leurs prières. Ils le firent, et le troisième jour, [illegible] innombrables reptiles (2).

Au milieu de cette multitude d'hommes qui affluaient de toutes parts, Siméon était un apôtre toujours en [illegible] perpétuellement et les chrétiens et les païens. Aux premiers, il rappelait la perfection de l'Évangile, avec les moyens de se corriger de leurs défauts. Ainsi, pour les déshabituer de jurer par le nom de Dieu, il les engageait à jurer par le sien (3).

Plus d'une fois, à la suite de ses exhortations, une paroisse, une peuplade entière, prenait l'engagement par écrit d'y être fidèle. Nous en avons un exemple dans la lettre que lui écrivit la bourgade de Phanir. Elle est au nom du prêtre Cosme, des diacres, des lecteurs et de tout le peuple, avec ses magistrats : ils souscrivent tous unanimement aux préceptes qu'il leur a imposés, de sanctifier le dimanche et le vendredi; de n'avoir pas deux mesures, mais une seule qui soit juste; de ne pas outre-passer les limites de son champ; de ne pas refuser le salaire aux ouvriers; de réduire à moitié l'intérêt du prêt; de rendre leur billet à ceux qui payent; de juger, suivant l'équité, la cause des petits et des grands; de n'avoir aucune déférence contre la justice, et de ne recevoir de présents contre qui que ce soit; de ne calomnier personne; de n'avoir aucun commerce avec les malfaiteurs et les voleurs; de réprimer les contempteurs des lois; de fréquenter assidûment l'église. Que si quelqu'un ose violer ces règlements, ravir le bien d'autrui, opprimer les innocents, suborner les juges, prendre quelque chose aux orphelins, aux veuves, aux pauvres, ou enlever une femme, qu'il soit anathème! Car tout ce que vous nous avez prescrit, et que nous avons ratifié, nous voulons qu'on l'observe à l'avenir. Et ce que nous [illegible], nous le jurons par Dieu, et par son Christ, et par l'Esprit vivifiant et [illegible], et par la victoire de nos seigneurs les empereurs. Si quelqu'un ose y contrevenir, qu'il soit anathème d'après votre parole; nous le réprimanderons, nous n'aurons point de communion avec lui, on ne le recevra point [illegible] à l'église, nous n'assisterons point à la sépul-

(1) Assemani, *Act. S. Simeon. Stylit.*, p. 315. — (2) Assemani, *Act. S. Simeon. Stylit.*, p. 318. — (3) Bolland., 5 janv.

tue des siens (1). On voit par ce monument la salutaire influence de Siméon sur ses contemporains. Le prêtre Cosme, qui lui adressa cette lettre signée de tout son peuple, est le même qui a écrit la vie du saint.

Par ses prédications et ses miracles, Siméon convertissait en particulier des milliers et des myriades d'infidèles : Ibériens, Arméniens, Perses, Arabes, spécialement Arabes ismaélites. Ils venaient le voir en grandes troupes de deux ou trois cents, quelquefois de mille, renonçaient à haute voix aux erreurs de leurs ancêtres, particulièrement au culte de Vénus, et brisaient leurs idoles en sa présence ; ils recevaient le baptême, et apprenaient de sa bouche les lois suivant lesquelles ils devaient vivre. L'évêque Théodoret assista un jour à la conversion d'une peuplade d'Ismaélites. Il faillit même y être étouffé. Car Siméon leur ayant dit de lui demander la bénédiction épiscopale, ils coururent à lui avec un empressement sauvage ; les uns le tiraient par devant, les autres par derrière, les autres par les côtés ; les plus éloignés, montant sur les autres et allongeant les bras, le prenaient par la barbe ou par les vêtements ; il allait être écrasé, quand Siméon les écarta tous par ses cris (2).

Souvent, au pied de sa colonne, les créanciers remettaient leurs dettes aux pauvres, les maîtres affranchissaient gratuitement leurs esclaves (3). Lorsqu'à la fin du carême on rouvrait les portes de son enceinte, non-seulement la montagne de Telanisse, mais les montagnes des environs fourmillaient de peuples. Le voir de loin suffisait à un grand nombre de pécheurs et de pécheresses pour embrasser la pénitence et se retirer dans des monastères. On l'invoquait absent comme présent. Les nautonniers venaient lui rendre grâce de les avoir secourus dans la tempête et sauvés du naufrage (4). Les chrétiens de Perse lui envoyaient des lettres et une ambassade pour lui rendre grâces d'avoir délivré de prison trois cent cinquante d'entre eux, et d'avoir fait cesser la persécution par la fin tragique du mage qui l'avait excitée (5). Le roi de Perse même conçut pour le saint la plus haute estime. Comme des ambassadeurs lui en parlaient, il s'informait curieusement de sa manière de vie et de ses miracles. La reine son épouse demanda de l'huile qu'il eût bénite, et la reçut comme un grand présent. Tous les courtisans, malgré les calomnies des mages, prenaient soin de s'en instruire, et le nommaient un homme divin.

Au milieu de cette gloire, il était si humble qu'il se croyait le dernier des hommes. De facile accès, doux et agréable, il répondait à tout le monde, fût-ce un artisan, un paysan, un mendiant. Il disait à ceux qu'il avait délivrés de leurs maladies : Si quelqu'un vous demande qui vous a guéris, dites que c'est Dieu ; gardez-vous de parler de Siméon, autrement je vous avertis que vous retomberez dans [illegible]. Théodoret, qui l'avait vu et entretenu plusieurs fois et qui a écrit de son vivant l'abrégé de sa vie, voyait bien la peine qu'on aurait à croire ces merveilles. C'est pourquoi il en parle ainsi : Encore que j'aie pour témoins, s'il faut ainsi dire, [illegible] les hommes vivants, je crains que mon récit ne paraisse à la postérité une fable entièrement destituée de vérité. Car ce qui se passe [illegible] est au-dessus de l'humanité ; cependant les hommes ont coutume de mesurer ce qu'on leur dit par les forces de la nature, et si quelque chose en passe les bornes, cela paraît un mensonge à ceux qui ne connaissent pas les choses divines (6).

Théodoret lui-même, qui nous a donné la vie de ces saints personnages, leur ressemblait sous plus d'un rapport. Son nom veut dire *donné de Dieu*, et fait allusion au genre de sa naissance. Ce fut à la prière d'un fameux solitaire, nommé Macédonius, que ses parents l'obtinrent ; mais, en le lui demandant, ils promirent l'un et l'autre de le consacrer à Dieu, et ils exécutèrent leur promesse en le lui offrant dès le berceau. Théodoret fut nourri dès son enfance dans la doctrine des apôtres, et instruit dans la foi pure du concile de Nicée. Il était encore jeune lorsqu'il lisait au peuple les divines Écritures ; ainsi l'on peut croire qu'il avait été mis, étant encore enfant, au rang des lecteurs. Sa demeure ordinaire était Antioche, où il était né vers l'an 387. Ce fut apparemment dans cette ville qu'il s'appliqua à l'étude de l'éloquence et des langues étrangères ; car on voit par ses ouvrages, qu'outre le syriaque, qui était la langue commune de son pays, il savait encore le grec et l'hébreu. Il n'était pas fort avancé en âge lorsqu'il perdit son père et sa mère. Alors, se voyant maître des grands biens qu'ils lui avaient laissés, il les distribua aux pauvres, choisissant pour son partage la pauvreté volontaire. Depuis ce temps, il ne voulut rien posséder en propre, ni maisons ni terres, n'ayant pour toutes choses que ses habits qui étaient fort médiocres. Il avait accoutumé, étant jeune, d'aller à un monastère situé à près de trente lieues d'Antioche. Après la mort de ses parents, il y fixa sa demeure, et n'en sortit que malgré lui, quand on l'en tira, en 42[illegible], pour le faire évêque de Cyr, [illegible] province de Syrie nommée Euphratésienne.

C'était une ville peu considérable, mais elle [illegible]. Il y avait un très-grand [illegible] hérétiques, ariens, macédoniens et marcionites : il travailla efficacement à les convertir, et baptisa plus de dix mille marcionites en huit bourgades. Il y en avait une autre pleine d'eunomiens et une d'ariens ; il les convertit encore ; de sorte qu'en 449, il ne restait pas un seul [illegible]. Mais cette moisson lui coûta beaucoup : il ne la re-

(1) Assem. Act. S. Sym., 396. — (2) Theod., p. 883. — (3) Assem., [illegible]. — (4) [illegible]. — (5) [illegible]. — (6) Theod., [illegible].

cueillit qu'après l'avoir semée avec ses larmes et arrosée de son sang ; car il fut souvent poursuivi à coups de pierres par ceux dont il tâchait d'amollir la dureté. Pour leur procurer la vie de l'âme, il se trouva plus d'une fois en danger du perdre celle du corps. Il reconnait avoir été beaucoup aidé dans ces conversions par les prières de saints dont il avait des reliques, en particulier par saint Jacques l'Anacnorète, dont il a écrit la vie. Il combattit, par ses discours et par ses écrits, tous les ennemis de la religion : les païens, les Juifs, les hérétiques, notamment les apolinaristes. Ayant trouvé dans les églises de son diocèse plus de deux cents exemplaires *De la concorde de l'Evangile*, par Tatien, où étaient supprimés tous les endroits contraires à ses erreurs, il prit toutes ces concordes, et mit à la place le texte ordinaire des quatre Evangiles. Quelquefois, à l'occasion des conciles, il sortait de son diocèse pour annoncer la parole de Dieu. On voit par ses lettres qu'il prêcha à Bérée et plus souvent encore à Antioche. Avec cela, il était accablé d'une infinité de soins pour les affaires de la ville et de la campagne, de la police et de la cour, du monde et de l'Eglise ; car, en travaillant au bien spirituel de son diocèse, il n'en négligeait pas le bien temporel. Ainsi, il bâtit à Cyr, des revenus de l'Église, des galeries publiques et de grands ponts, et fit réparer les bains. Il construisit un aqueduc pour distribuer abondamment de l'eau dans la ville, qui n'en avait point d'autre auparavant que de la rivière ; et, pour que cette rivière ne débordât plus comme de coutume, il y fit creuser un canal. Il attira encore des médecins et d'autres personnes de professions nécessaires. Enfin, il s'employa auprès de l'impératrice Pulchérie pour soulager le pays, tellement accablé d'impositions que plusieurs terres étaient entièrement abandonnées (1)

Il avait une grande amitié pour Nestorius, et ce fut son malheur, car elle l'empêcha longtemps d'en bien reconnaître les erreurs et de rendre justice à saint Cyrille. Habitué, d'ailleurs, à combattre à toute outrance les apollinaristes, il semblait voir leur hérésie partout, particulièrement dans les douze anathèmes de l'évêque d'Alexandrie. Il se peut encore, car il était homme, que les louanges et les applaudissements dont il était l'objet lui eussent inspiré quelque peu de présomption. Toujours est-il que ses écrits contre saint Cyrille et contre le concile d'Ephèse décèlent des préventions bien passionnées, et qu'ils renferment des propositions que l'Eglise a justement condamnées, et que nous verrons condamner implicitement à lui-même. Lorsqu'en 433, la réunion se fit entre saint Cyrille et Jean d'Antioche, il y fut un des plus opposés. Après avoir examiné attentivement l'exposition de foi du premier, il la trouvait entièrement catholique, et en écrivit dans ce sens à son métropolitain Alexandre d'Hiéraples et à Nestorius même. Mais il ne pouvait se résoudre à souscrire à la condamnation de celui-ci, qu'il regardait comme injustement condamné, ni à dire anathème à ses dogmes, dont il ne voyait point encore l'impiété. Il protestait même qu'on lui couperait plutôt les deux mains que de l'y faire résoudre. Plus tard, en 452, dans son ouvrage *Des Hérésies*, il parlera de Nestorius et de ses erreurs avec la même sévérité que saint Cyrille.

En 434, arriva un ordre itératif de l'empereur contre Hellade de Tarse, Maximin d'Anazarbe, Alexandre d'Hiéraples et Theodoret, portant, qu'ils communiqueraient avec Jean d'Antioche ou qu'ils quitteraient leurs églises. Théodoret ne fit que rire de la menace ; mais il ne put résister aux instances et aux reproches que lui firent pour la paix les saints anachorètes, en particulier saint Baradat, saint Jacques, saint Siméon Stylite. Il eut donc une entrevue avec Jean d'Antioche, où il convint qu'on ne parlerait point de la déposition de Nestorius, mais seulement de la foi dont ils étaient d'accord, et rentra ainsi dans sa communion. Maximin d'Anazarbe et les autres évêques de la seconde Cilicie acceptèrent ces conditions, et écrivirent à Jean une lettre commune à tous. Théodoret fit encore entrer dans cette paix Hellade de Tarse et les autres évêques de la seconde Cilicie. Ceux d'Isaurie se rendirent pareillement. Mélèce de Mopsueste étant demeuré seul opiniâtre de toute la Cilicie, Jean d'Antioche le déposa, ordonna un autre à sa place, et obtint un ordre de l'empereur pour l'envoyer en exil à Mélitine, en Arménie.

Théodoret fit alors ses derniers efforts pour gagner son métropolitain, Alexandre d'Hiéraples. Ce fut en vain. Alexandre demeura opiniâtre. Il répondit entre autres : Les moines ont pour eux les conciles, les siéges, les royaumes, les juges, et nous avons Dieu et la pureté de la foi. Je ne me mets pas en peine de ce que font les Ciliciens et les Isaures ; mais quand tous ceux qui sont morts depuis le commencement du monde ressusciteraient et nommeraient piété l'abomination d'Egypte (il entendait la doctrine de saint Cyrille), je ne les croirais pas plus dignes de foi que la science que Dieu m'a donnée (2). Certes, si ce vieillard avait quelques vertus, ce n'était pas du moins l'humilité ; car, pour se préférer ainsi soi seul à toute l'Eglise, il faut un orgueil du démon. Après quelques autres tentatives infructueuses pour le fléchir, il fut relégué en Egypte.

Nestorius demeurait depuis quatre ans dans le monastère où il avait été élevé pendant sa jeunesse. Mais, en 436, Jean d'Antioche, voyant qu'il y répandait ses erreurs, pria l'empereur Théodose de le chasser de tout l'Orient. Il fut donc relégué à Oasis, où l'on bannissait ordinairement les criminels. C'était un

(1) Tiemont, Ceillier, Théodoret. — (2) Baluz., c. CXLVI, CLXVII.

[illegible] en 430. [illegible] tout le pays [illegible] (1).

L[illegible] contre Nestorius [illegible] niens, comme imitateurs de Simon, le premier hérésiarque, et que ses livres seraient supprimés et brûlés publiquement, avec défense à ses sectateurs de faire aucune assemblée, sous peine de confiscation de tous leurs biens (2). [illegible] Orient par le tribun Aristolaüs, pour le faire recevoir [illegible] dale de ceux de la première Cilicie, c'est-à-dire d'Hellade de Tarse avec quatre autres. Elle [illegible] laüs étant venu chez eux par son ordre, ils ont [illegible] la communion du saint concile d'Ephèse; nous [illegible] Nestorius, [illegible] et nous l'anathématisons à cause des impiétés qu'il a enseignées de vive [illegible]; [illegible] les saints évêques Sixte de Rome, Proclus de Constantinople, Cyrille d'Alexandrie, Jean d'Antioche, ainsi que tous les autres, et nous anathématiso[illegible] et ceux qui soutiennent les mêmes impiétés (3).

Les nestoriens, n'osant plus soutenir leur doctrine par les écrits de Nestorius même, s'avisèrent de répandre partout ceux de quelques auteurs plus anciens, qui, en réfutant Eunomius et Apollinaire, s'étaient exprimés d'une manière assez conforme à celle de Nestorius, sur la distinction des deux natures en Jésus-Christ. Ils traduisirent même ces écrits ou ces extraits en arménien, en persan et en syriaque. Le[illegible] Diodore de Tarse [illegible] Théodore de Mopsueste; du [illegible] Nestorius passait pour le disciple du second, et celui-ci [illegible] avaient laissée dans la Syrie et les pays environnants. [illegible] Rabula d'Édesse, [illegible] s'élevèrent contre les livres de Théodore de Mopsueste; l'évêque d'Édesse l'anathématisa même publiquement dans l'église. De plus, de concert avec celui de Mélitine, il écrivit encore aux évêques d'Arménie de ne pas recevoir les livres de ce Théodore, parce que c'était un [illegible] de la [illegible] de Nestorius.

Les évêques de Cilicie se plaignirent du procédé de Rabula et d'Acace, prétendant qu'ils [illegible] de l'Église.

Il [illegible] la [illegible] charité. La foi gratifie les hommes de ce qui est au-dessus de la natur[illegible] de sa suréminence, la foi en donne la science aux [illegible] les approche du trône que ne voile aucune figure, [illegible] son éclat, non-seulement le brou[illegible] nuageux dans l'esprit; car elle fait voir clairement des choses qu'on voit en ce qu'on ne saurait y [illegible] ce qu'elles sont inaccessibles. De cette idée [illegible] qu'on ne doit l'altérer par aucun raisonnement hum[illegible] de l'Évangile et des apôtres.

[illegible] deux natures et l'unité de personne en Jésus-Christ. [illegible] Verbe incarné, le même faisant [illegible] montrer qu'il s'était fait homme. [illegible] impassible; or, le Verbe est de la Trini[illegible] que le Verbe-Dieu, l'un de la Tr[illegible] pourquoi il s'est [illegible]

(1) [illegible] 765. — (2) [illegible] — (3) [illegible] Labbe, t. V, [illegible] c. x.

il s'est fait homme. Cette expression, l'un de la Trinité [illegible], occasionna beaucoup de bruit [illegible] années après. Proclus exhorte les Arméniens à garder avec soin les traditions qu'ils avaient reçues des saints Pères, en particulier des bienheureux Basile et Grégoire, qui, ayant fleuri en Cappadoce, étaient [illegible] très-connus en Arménie (1).

Le [illegible] de l'Arménie était venu de Syrie, dont les évêques avaient été le plus attachés à Nestorius, et l'étaient encore à Théodore de Mopsueste. Proclus leur envoya donc sa lettre aux Arméniens, avec une lettre synodique, où il priait Jean d'Antioche et son concile de la signer pour marquer leur union [illegible]. Les Orientaux l'ayant examinée, la souscrivirent et la lui renvoyèrent. Mais Proclus y avait joint un [illegible] sans nom d'auteur, pour les faire condamner comme hérétiques. Le diacre qu'il avait chargé de cette pièce, avec ordre de suivre en tout l'avis de Jean d'Antioche, prit sur lui de mettre en tête de ces articles suspects le nom de Théodore de Mopsueste. Cette indiscrétion [illegible] difficultés. Théodore était [illegible] Antioche [illegible] saint Chrysostome; il était mort avec une grande réputation [illegible] et de piété. [illegible] flétrir sa mémoire, les Syriens refusèrent de condamner les articles mis sous son nom. Ils tinrent même un concile à ce sujet. Proclus, de son côté, désapprouva formellement l'indiscrétion de son diacre. Saint Cyrille était d'avis qu'on avait eu assez de peine pour faire condamner par les Orientaux les erreurs de Nestorius, et qu'il ne fallait pas les contrister de nouveau au sujet d'un homme dont les écrits offraient bien quelques endroits répréhensibles, mais qui cependant était mort dans la paix de l'Église. Les nestoriens abusèrent de ces ménagements pour accréditer et répandre les erreurs de Théodore de Mopsueste. Saint Cyrille se vit obligé alors de les relever et [illegible]. [illegible] Théodoret, avec assez d'aigreur, écrivit contre saint Cyrille; toutefois, pour le moment, ces difficultés n'eurent pas de suites et ne troublèrent point [illegible] (2).

[illegible] 436 ou au commencement [illegible] la [illegible] à Constantinople [illegible] de son oncle Volusien qui, [illegible] y avait été envoyé en [illegible] Volusien [illegible] à qui saint Augustin avait [illegible]. Il était demeuré [illegible] était à se convertir. [illegible] saint évêque Proclus, dont [illegible] Volusien [illegible] que, si Rome avait trois personnes comme lui, il n'y resterait plus aucun païen (3).

L'année 437, comme saint Proclus faisait le panégyrique de saint Jean Chrysostome, le jour de sa fête, qui était le 26 septembre, le peuple l'interrompit par des acclamations, demandant qu'on leur rendît l'évêque Jean. Proclus jugea, de plus, que c'était le moyen de réunir à l'Église ceux qui s'étaient séparés à l'occasion du saint et qui tenaient encore à part leurs assemblées. Il en parla donc à l'empereur, [illegible] corps du saint évêque de Comane dans le Pont, où il avait été enterré. La translation eut lieu; le peuple alla au-devant; la mer du Bosphore fut couverte de barques et éclairée de flambeaux, comme quand il fut rappelé de son premier exil. L'empereur appliqua ses yeux et son visage sur la châsse, demandant pardon pour son père et sa mère, qui avaient offensé [illegible]. Les reliques furent transférées à Constantinople publiquement, avec grand honneur, et déposées dans l'église des Apôtres le 27 janvier 438, jour où l'Église latine fait la fête de saint Chrysostome.

Il paraîtrait que vers ces temps, au plus tard en 437, il se tint à Constantinople un concile, où l'on fit quelques règlements touchant la foi, que le Saint-Siége approuva, et certains [illegible] Siége n'approuva point, parce qu'ils allaient à étendre la juridiction de l'évêque de Constantinople au delà des canons. Pour avoir consenti à ces règlements synodiques faits sous Proclus, Théodoret fut accusé plus tard d'avoir trahi les droits des églises d'Antioche et d'Alexandrie. [illegible] décembre 437, le pape saint Sixte écrivit à Proclus une lettre pleine d'estime et de confiance, où, en le louant de sa fidélité à observer les canons, il l'engage à ne pas s'en laisser détourner par surprise; il l'exhorte en particulier de suivre l'exemple de Rome, et de n'admettre aucun évêque d'Illyrie sans une lettre formée de l'évêque de Thessalonique, de qui dépendaient ces provinces. Le Pape lui marque, de plus, qu'il a depuis peu confirmé son jugement touchant Idduas. On croit que c'est l'évêque de Smyrne, qui avait assisté au concile d'Éphèse, et que, Proclus l'ayant jugé, il en avait appelé au Pape. [illegible] les évêques d'Illyrie pour leur rappeler qu'il avait [illegible] ces provinces, chacun en particulier, devait lui être [illegible] concile quand il le jugerait nécessaire, et que, sur sa relation, le Siége apostolique confirmerait [illegible] oriental a voulu ordonner contre nos préceptes [illegible]

Le pape [illegible] Boniface [illegible]

(1) Labbe, t. III, [illegible] 1217. — (2) [illegible] — (3) [illegible] 30 décemb. — (3) Theod., Epist. LXXXVI, ad Flav. — [illegible] Epist. [illegible]

de son vicaire, Rufus de Thessalonique, avait maintenu sur son siége Perigène de Corinthe. Avec le temps, Périgène oublia quelque peu ce bienfait, et cherchait à se soustraire à la juridiction d'Anastase, successeur de Rufus. Le pape saint Sixte lui écrivit, ainsi qu'à tous les évêques assemblés en concile à Thessalonique, au mois de juillet 435, pour lui reprocher tout doucement son peu de reconnaissance et leur rappeler à tous qu'il donnait à Anastase la même autorité que les Papes précédents avaient donnée à ses prédécesseurs ; c'est-à-dire que chaque métropolitain fera les ordinations dans sa province, mais du consentement de l'évêque de Thessalonique ; qu'il ne s'en fera aucune sans sa participation, et qu'il examinera ceux qui seront appelés à l'épiscopat ; que les causes majeures lui seront rapportées ; qu'il choisira d'entre les évêques ceux qui jugeront avec lui ou qu'il députera pour juger sans lui (1).

Le 15 février 438 fut publié le *Code théodosien*, recueil méthodique, en seize livres, des lois et ordonnances impériales, depuis Constantin le Grand concernant l'administration civile, militaire et ecclésiastique. Le dernier livre est entièrement consacré aux lois qui regardent la religion. Ce code est nommé Théodosien, parce qu'il fut entrepris et publié par ordre de Théodose le Jeune, qui, le 26 mars 429, nomma une commission de huit personnes et en 435 une nouvelle de seize, pour exécuter ce grand travail. Il fut adopté dans l'empire d'Occident, et, tout récemment, on a retrouvé le procès-verbal de son adoption par le sénat de Rome. Son autorité s'étendit jusque chez les peuples barbares, et se conserva longtemps Il ne subsista que quatre-vingt-dix ans en Orient, où il avait pris naissance : Justinien l'abrogea pour en établir un nouveau ; mais, en Occident, il survécut à l'empire. Pour laisser à chaque prince la gloire qui lui était due, on eut soin de marquer à la tête des lois le nom de ceux qui en étaient les auteurs, et celui des magistrats à qui elles étaient adressées ; la souscription exprime le lieu où elles ont été données et la date par les consulats. Tout cela fait que ce code est encore un des monuments les plus précieux d'histoire (2).

La publication du *Code théodosien* fut un bienfait public. Jusqu'alors, les lois impériales, toujours plus nombreuses et éparses dans une infinité de volumes, rendaient la science du droit à peu près inaccessible. A peine y avait-il deux ou trois jurisconsultes à la posséder parfaitement. De plus, ces lois, rendues les unes sous le paganisme, les autres sous le christianisme, étaient souvent contradictoires. Le code de Théodose, en se bornant aux lois des empereurs chrétiens, y mettait plus d'accord et se rapprochait de la législation plus parfaite de l'Église. Par exemple, la source première de la société publique est la société conjugale. L'Église catholique en rappelle et consacre l'unité et l'indissolubilité primitive, avec d'autant plus de fermeté qu'elle a la conscience d'être elle-même l'épouse unique et indissoluble du Christ. Où cette conscience mystérieuse n'existe pas, le lien conjugal se relâche de plus en plus, et, par suite, tous les autres liens. Sous les empereurs idolâtres, le divorce, la répudiation ne connaissaient aucun frein : le mari changeait de femme et la femme de mari, comme de vêtement. L'empereur Constantin et puis Honorius y mirent quelques restrictions, et y attachèrent quelques peines (3). Théodose le Jeune, au lieu de faire un pas de plus vers la perfection, rouvrit la porte à la dissolution païenne, en abrogeant ses restrictions comme trop dures deux ans après la publication de son code (4). L'Église seule a, toujours et partout, avec la sainteté inviolable du mariage, protégé l'innocence de l'enfant, l'honneur de la femme, et créé en quelque sorte la dignité humaine.

L'empereur Valentinien III était revenu depuis peu en Italie, d'un voyage à Constantinople, où il avait épousé la princesse Eudoxie, fille de Théodose, lorsqu'on apprit la désastreuse nouvelle que, malgré la paix jurée, le Vandale Genséric s'était inopinément emparé de Carthage, le 19 octobre 439, en avait pillé les richesses et banni les principaux habitants avec le culte catholique. Dans toutes les provinces qui lui appartenaient, il ordonna aux siens de chasser de leurs églises les évêques, après les avoir dépouillés de tout, ou, s'ils refusaient de sortir, de les réduire en servitude perpétuelle : ce qui fut exécuté à l'égard d'un grand nombre d'évêques et de laïques illustres. *Quod vult-Deus*, évêque de Carthage, et un grand nombre d'ecclésiastiques, furent ainsi chassés et embarqués, sans vivres sur des vaisseaux rompus ; toutefois, par la protection de la Providence, ils abordèrent heureusement à Naples.

L'empire d'Occident était hors d'état de punir la perfidie du Vandale. Ses plus belles provinces, l'Espagne, la Gaule, étaient envahies par les Suèves, les Goths, les Alains, les Bourguignons, les Francs. Parmi ses généraux, Litorius, qui était païen, s'étant fié aux promesses des aruspices et aux oracles des démons, se laissait battre par les Goths de Toulouse, qui se confiaient en Dieu, et dont le roi, avant le combat, priait couché sur un cilice. Deux autres, Aëtius et Albinus, mettaient l'empire en péril par leurs dissensions : pour les réconcilier, on ne vit que Léon, diacre de l'église romaine. A Constantinople, l'empereur Théodose, après avoir fait mourir par jalousie son ami d'enfance, Paulin ; après avoir ainsi déterminé l'impératrice Eudoxie à se retirer à Jérusalem, où déjà précédemment elle avait fait un voyage de dévotion, était devenu le servile instrument de l'eunuque Chry-

(1) Coust., *Epist.* VII et VIII. — (2) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXII, édit. Saint-Martin. — (3) *Cod. theod.*, l. III, tit. XVI. — (4) Theod. *Novell.*, XVII.

raphius, Barbare d'origine. Il arma toutefois une flotte considérable pour combattre Genséric, qui venait encore de ravager la Sicile. Mais Genséric sut l'amuser par des négociations une année entière, au bout de laquelle l'armée romaine se trouva presque détruite par la disette et les maladies, et l'empereur obligé de faire la paix avec le Vandale, en le reconnaissant souverain de tout ce qu'il occupait de l'Afrique. Cette expédition, si mal conduite, fut pour tous les Barbares un signal de guerre. Les Zannes, les Sarrasins, les Isauriens en Asie, les Huns en Europe, dans l'Afrique les Ausuriens, et les autres Barbares voisins de l'Ethiopie et de l'Egypte, voyant toutes les forces romaines tournées contre les Vandales, attaquèrent l'ennemi de toutes parts. Les Perses menaçaient la Mésopotamie; mais l'ennemi le plus redoutable était Attila. Après avoir poussé ses conquêtes fort loin chez les Scythes, il revint sur l'empire, mit à feu et à sang l'Illyrie, la Pannonie, la Thrace, réduisit en cendres les villes de Singidon, de Naïsse, de Sardique, et força l'empereur à conclure la paix à tout prix (1).

Au milieu de ces événements mourut le pape saint Sixte, vers le mois d'août 440, après avoir tenu le Saint-Siége environ huit ans. On élut pour lui succéder saint Léon, son archidiacre, originaire de Toscane, mais né à Rome. Il était dans les Gaules, où il venait de réconcilier ensemble les généraux Aëtius et Albinus. Telle était la haute opinion que l'Eglise romaine avait de son mérite, qu'elle aima mieux demeurer plus de quarante jours sans pasteur que d'en nommer un autre; et ce qu'il y eut d'admirable, c'est que, pendant un si long temps, il ne se forma aucun trouble dans la ville. On lui envoya une députation publique, pour l'inviter à venir prendre le soin de sa patrie et de son église. Il vint, et fut ordonné évêque, le dimanche 29 de septembre de la même annee. Son élévation lui donna moins de joie que l'obligation où elle le mettait de servir les autres ne lui donna de sollicitude; il ne se chargea qu'avec crainte d'un ministère si relevé, sachant qu'il peut occasionner de fréquentes chutes. Mais l'affection que son peuple lui témoigna à son entrée lui donna l'espérance de le conduire facilement et de le porter au bien sans contrainte. Il ne fut pas trompé. Son peuple eut pour lui une grande soumission, et il reconnut par les effets que ses avis étaient reçus avec joie. Il prêchait souvent, surtout dans les grandes solennités, et au jour où il faisait chaque année la mémoire de son ordination. On ne sait où Sozomène avait appris qu'à Rome ni le Pape ni aucun autre ne prêchaient jamais dans l'église. Les sermons que nous avons encore de saint Léon sont une preuve du contraire, et il dit lui-même, dans l'éloge de son prédécesseur, le jour de la fête des Sept Frères Machabées, qu'il avait coutume d'instruire publiquement son peuple. Dans très-grand nombre de ses discours, il parle de la prédication comme d'un devoir attaché au ministère des Papes, de même qu'à celui des autres évêques. Un de ses soins fut d'attirer à Rome les personnes les plus distinguées par leur savoir et l'intégrite de leurs mœurs, pour s'en servir dans le gouvernement de l'Eglise. On met de ce nombre saint Prosper d'Aquitaine, qui lui aida à écrire ses lettres les plus importantes.

L'Eglise et l'empire avaient également besoin d'un homme tel que saint Léon, justement surnommé le Grand. Parmi les peuples qui envahissaient l'empire de toutes parts, il y avait très-peu de catholiques; presque tous étaient ariens ou même idolâtres. Les Vandales ariens saccageaient les églises d'Afrique avec une fureur d'ariens et de Vandales. Les manichéens fugitifs de Carthage affluaient en Italie, et menaçaient d'infecter Rome. Les priscillianistes remuaient en Espagne, les pélagiens dans la Vénétie et ailleurs, les nestoriens en Orient; une nouvelle hérésie sortira de Constantinople, qui, par l'ineptie de l'empereur Théodose, bouleversera tout à la fois et l'Eglise et l'empire : Attila marchera sur Rome, Genséric la prendra, et Léon se montrera plus grand que toutes ces calamités.

La Sicile ayant été ravagée par les Vandales, il envoya du secours à Pascasin, évêque de Lilybée, avec des lettres de consolation, et en même temps il le consulta sur le jour de Pâques de l'année 444, comme il avait déjà consulté saint Cyrille d'Alexandrie. Pascassin répondit au Pape : Qu'après avoir bien examiné la question et calculé exactement, il avait trouvé, comme saint Cyrille, que le jour de Pâques de l'année suivante devait être le dimanche vingt-trois d'avril, de quoi il explique les raisons (2).

Le 10 octobre de la même année 443, saint Léon écrivit une décrétale aux évêques de Campanie, du Picénum, de Toscane et de toutes les provinces. Le Picénum est aujourd'hui une grande partie de la marche d'Ancône. Trois évêques furent chargés de porter dans les provinces cette décrétale, qui reprend divers abus : Que l'on élevait au plus haut rang du sacerdoce des gens de condition servile ou engagés à des devoirs incompatibles avec le service de l'Eglise, et quelquefois malgré leurs maîtres; que l'on ordonnait des bigames; qu'il y avait des clercs qui prêtaient à usure, soit sous leurs noms, soit sous des noms empruntés, quoique l'usure fût défendue même aux laïques. Le Pape ordonne que tous ces abus soient retranchés, sous peine, aux évêques contrevenants, d'être interdits et privés de sa communion, et il leur recommande d'observer les décrets de saint Innocent et de ses autres prédécesseurs (3).

Septimius, évêque d'Altinum, dans la Vé-

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXII. — (2) Ballerini. *Opera S. Leonis, Epist.* III, t. I. — (3) *Epist.* IV.

[illegible], avertit saint Léon que dans cette province on avait reçu à la communion catholique des prêtres, des diacres et d'autres clercs de divers ordres qui avaient été engagés dans l'hérésie de Pélage, sans avoir exigé d'eux la condamnation de leur erreur, et que l'on souffrait même qu'ils passassent en divers lieux pour exercer leurs fonctions, au mépris des canons, qui ordonnaient la stabilité des clercs dans les églises où ils avaient été ordonnés. Sur cet avis, saint Léon écrivit à l'évêque d'Aquilée, métropolitain de la province, lui ordonnant d'assembler son concile, pour y obliger tous ces clercs, suspects de pélagianisme, à condamner ouvertement [illegible] et par écrit cette hérésie, et recevoir tous les décrets [illegible] confirmés par le Saint-Siége, en termes si clairs qu'il ne leur restât aucun prétexte de les éluder. Le Pape commande aussi le maintien des canons pour la stabilité des clercs; sous peine de déposition et d'excommunication, parce que les causes ordinaires de passer d'église en église ne sont que l'ambition et l'intérêt (1).

Anastase, évêque de Thessalonique, envoya demander à saint Léon l'autorité de son vicaire dans l'Illyrie, comme l'avaient eue ses prédécesseurs. Saint Léon la lui accorda volontiers par sa lettre du 12 de janvier 444. Il dit qu'il ne fait que suivre l'exemple de saint Sirice, qui donna le même pouvoir à Anysius; mais qu'il ne doit servir qu'au maintien des canons. Il recommande principalement les ordinations des évêques, où l'on ne doit regarder que le mérite de la personne et le service qu'elle a rendu à l'Église, sans aucune vue de faveur ni d'intérêt. Personne, dit-il, ne doit être ordonné évêque dans ces églises sans vous consulter; car on les choisira avec un jugement plus mûr quand on craindra votre examen, et nous ne tiendrons point pour évêques ceux que le métropolitain aura ordonnés sans votre participation. Comme les métropolitains ont le droit d'ordonner les évêques de leurs provinces, nous voulons que vous ordonniez les métropolitains, et que vous les choisissiez avec un plus grand soin, comme devant gouverner les autres. Que personne ne manque au concile quand il y sera appelé. Rien n'est plus utile que les fréquentes assemblées des évêques pour corriger les fautes et conserver la charité. Vous nous renverrez, suivant l'ancienne tradition, les causes majeures qui ne pourront être terminées sur les lieux et les appellations. Saint Léon écrivit le même jour aux métropolitains d'Illyrie, pour les avertir du pouvoir qu'il avait donné à Anastase de Thessalonique, et les exhorter à s'y soumettre et à observer les canons (2).

La Mauritanie césarienne, province d'Alger, appartenait encore à l'empire d'Occident; mais elle avait beaucoup souffert de la guerre des Vandales. Saint Léon, averti par ceux qui en venaient qu'il s'y faisait des ordinations irrégulières, [illegible] l'intention [illegible] Rome [illegible], et le chargea d'une lettre aux évêques de la province [illegible] envoya au Pape une ample relation de l'état de ces églises, ce qui l'obligea d'écrire la lettre que nous avons. Saint Léon y marque d'abord que les troubles du temps ont donné occasion à ces désordres, qu'il explique en particulier. Plusieurs évêques avaient été élus par [illegible]. On avait élu des laïques, [illegible] quoiqu'il soit [illegible] d'éprouver dans les ordres inférieurs ceux qui doivent être évêques, [illegible] seulement de leur [illegible]. Il [illegible] être déposés et exclus, non-seulement de l'épiscopat, mais de la prêtrise et du diaconat; et il compte pour bigames ceux qui ont épousé des veuves. A plus forte raison [illegible] doit-on déposer celui qui, comme on nous a rapporté, a eu deux femmes à la fois, ou qui a épousé une autre après que la sienne l'a quitté.

Quant à ceux qui ont été ordonnés étant simples laïques, le Pape leur permet de demeurer évêques, sans que cette [illegible] puisse être tirée à conséquence au préjudice des décrets du Saint-Siége, et des siens en particulier. A l'avenir, [illegible] donneraient un contre les règles perdront leur droit d'ordination, et n'assisteront pas même à [illegible] dans [illegible] demande [illegible] qu'on avait ainsi [illegible] venant à mourir [illegible] juridiction comme [illegible] Lupicin. Il en avait appelé au jugement du Pape, qui, sur ses instances [illegible] rendu la communion: car il lui paraissait injuste de l'en priver, l'affaire encore pendante [illegible] qu'on avait eue d'ordonner un autre à sa place, [illegible] Lupicin [illegible] lui même coupable, eût été justement condamné. Il [illegible] Donatiste converti, quoiqu'il eût été ordonné [illegible]. Quant à Aggar et Tibérien [illegible] évêques de la province [illegible] décider sur leur rapport. Il termine par ces paroles: Que s'il [illegible] autres causes qui intéressent l'état des églises et la concorde

(1) *Epist.* I et II. — (2) *Epist.* V et VI.

des évêques, nous voulons qu'on les examine sur les lieux, dans la crainte du Seigneur, et que de tous les arrangements pris et à prendre on nous envoie une relation complète, afin que ce qui aura été défini justement et raisonnablement, d'après la coutume de l'Église, soit aussi confirmé par ma sentence (1).

Cette décrétale est des plus importantes, en ce qu'elle nous montre le droit, l'usage et les effets des appellations à Rome, particulièrement de l'Afrique. Le janséniste Quesnel, que Fleury prend pour guide, voudrait faire accroire que ces passages si importants sont supposés, et qu'il faut s'en tenir à la décrétable abrégée qu'il donne dans son édition de saint Léon, Mais la décrétale se trouve avec ces passages dans toutes les éditions antérieures, dans les meilleurs manuscrits, comme le reconnaissent les meilleurs critiques, tels que Baluze et Coustant, et comme l'ont prouvé les doctes Cacciari et Ballerini dans leurs savantes éditions du grand Pape. Ce qu'on peut conclure, c'est que saint Léon et les évêques du cinquième siècle ne pensaient pas comme Fleury et Quesnel sur les appellations à Rome.

Entre ceux que la désolation de l'Afrique et la crainte des Vandales firent passer en Italie, il y eut un grand nombre de manichéens qui se réfugièrent à Rome et s'y cachèrent quelque temps. Mais saint Léon les découvrit, et en avertit son peuple en plusieurs de ses sermons, les exhortant à les dénoncer partout à leurs prêtres, autrement à leurs curés. Car, dit-il, c'est une grande piété de dévoiler les retraites des impies, et de terrasser en eux le diable qu'ils servent. Il faut s'en donner de garde, de peur qu'ils ne nuisent à quelqu'un ; il faut les dénoncer, de peur qu'ils ne s'arrêtent en quelque partie de notre ville. Ce que nous vous ordonnons, ce dont nous vous prions, vous sera utile au tribunal du Seigneur (2). Il donne ces deux marques pour les connaître : Qu'ils jeûnent le dimanche en l'honneur du soleil et au mépris de la résurrection de Jésus-Christ, et le lundi en l'honneur de la lune, et que, recevant la communion avec les fidèles, ils ne prennent que le corps de Notre-Seigneur, et non point le sang, parce qu'ils abhorrent le vin.

Mais, pour mieux faire connaître au peuple leurs erreurs et leurs infamies, le pape saint Léon en fit une inquisition juridique. Il assembla plusieurs évêques et plusieurs prêtres, avec un grand nombre de citoyens, des personnes illustres et une partie du sénat. En cette assemblée, il fit amener leurs élus, c'est-à-dire ceux et celles d'entre eux qui étaient initiés à leurs mystères les plus secrets. On leur fit déclarer plusieurs choses de leurs dogmes et des cérémonies de leurs fêtes, et on prouva clairement l'infamie de leurs mystères, pour ne laisser rien de douteux aux moins crédules ni aux calomniateurs. Toutes les personnes qui avaient commis cette abomination étaient présentes : une jeune fille de dix ans, deux femmes qui l'avaient nourrie et préparée au crime, un jeune homme qui l'avait corrompue et l'évêque manichéen qui avait présidé à la cérémonie. Toutes leurs confessions furent conformes et si détestables, que les oreilles des assistants avaient peine à les souffrir. On en dressa des actes authentiques. Aussitôt après, saint Léon rendit compte à son peuple de cette procédure, dans un sermon des Quatre-Temps de décembre 443, exhortant particulièrement les femmes à fuir ces hérétiques, sans même leur parler, de peur de se laisser surprendre par la curiosité d'entendre leurs fables. Il avertit et conjure tout le monde de les dénoncer, et de déclarer où ils logent, où ils enseignent et ceux qu'ils fréquentent ; car, dit-il, c'est peu à quelqu'un de n'en être pas séduit s'il n'est pas ému de voir séduire les autres. Contre des ennemis communs et pour le commun salut, la vigilance de tous doit être une, de peur que la plaie d'un membre ne corrompe les autres, et que ceux qui s'imaginent ne devoir pas dénoncer de pareilles gens ne se trouvent, au jugement du Christ, coupables de s'être tus, lors même qu'ils ne le seraient point d'y avoir consenti. Dieu nous a dévoilé une partie de ces hommes pernicieux, afin que, le mystère étant connu, nos précautions soient plus grandes. Ce qui a été fait ne suffit pas ; il faut que l'inquisition continue, afin que, non-seulement les bons persévèrent, mais que ceux qui ont été séduits soient ramenés de l'erreur (3). Il en parla encore le jour de l'Épiphanie, le 6 janvier 444.

Plusieurs s'enfuirent de Rome, principalement des plus coupables, ce qui obligea le Pape d'écrire, le 30 janvier 444, à tous les évêques d'Italie, de peur qu'ils n'en reçussent quelques-uns sans les connaître, qui infectassent leurs églises. Il les instruit donc de ce qui s'était passé, comment on les avait découverts à Rome : les uns ayant abjuré dans l'église, publiquement et par écrit, ont été reçus à pénitence ; d'autres, demeurés opiniâtres, ont été condamnés par des juges séculiers au bannissement perpétuel, suivant les lois des empereurs. Enfin il leur envoie les actes de leur conviction, les exhortant à les rechercher soigneusement et à se tenir sur leurs gardes (4). Par suite de ces découvertes, l'empereur Valentinien, par un édit du 19 juin 445, renouvela contre les manichéens toutes les lois précédentes, les assimilant aux sacriléges, les privant de tous les droits de la société civile, ordonnant à tous les magistrats de les poursuivre, et permettant à toute personne de les accuser.

Les priscillianistes, qui ne différaient guère des manichéens, dont ils étaient sortis, se

(1) Labbe, t. III, *Epist.* LXXXVII. Cacciari, *Epist.* I. Ballerini, *Epist.* XII. Quesnel, *Epist.* I, *cum notis*. — (2) *Sermo* I, *De collect.*, c. IV. — (3) *Sermo* XV, *vel.* V, *de Jejun. decim. mens.* — (4) *Epist.* VIII.

multipliaient de nouveau en Espagne, à la faveur des troubles. Saint Turibius, évêque d'Astorga en Galice, en ayant découvert dans sa ville, les convainquit juridiquement avec l'évêque Idace. Ils dressèrent des actes de cette procédure, et firent un extrait des blasphèmes qu'ils avaient trouvés dans les livres de ces hérétiques. Turibius ayant réduit ces blasphèmes sous seize chapitres, en fit une réfutation, qu'il envoya au même Idace, ainsi qu'à un autre évêque, avec une lettre où il disait : J'ai voyagé en beaucoup de provinces, et partout j'ai trouvé la même foi ; mais étant revenu dans mon pays, j'ai reconnu avec douleur les erreurs que l'Église catholique a condamnées il y a longtemps, et que je croyais abolies, pulluler encore tous les jours, par le malheur de notre temps qui a fait cesser les conciles. Ainsi, on s'assemble au même autel avec une créance bien différente ; car, quand on presse ces hérétiques, ils nient leurs erreurs et les cachent de mauvaise foi. Ils ont plusieurs livres apocryphes, qu'ils préfèrent aux Écritures canoniques ; mais ils enseignent encore des choses qui ne sont point dans ceux que j'ai pu lire, soit qu'ils les en tirent par interprétation, ou qu'elles soient écrites dans d'autres livres plus secrets. Turibius engageait les évêques à tout examiner et à condamner tout ce qu'ils trouveraient contraire à la foi. Cette lettre était accompagnée d'un mémoire que nous n'avons plus.

Le saint évêque d'Astorga n'ayant pas été secondé par quelques-uns de ses collègues, en écrivit au Pape, et lui envoya toutes les pièces. Saint Léon lui répondit par une longue lettre du 21 juillet 447. Il y représente l'hérésie des priscillianistes comme la sentine de toutes les hérésies antérieures ; il insiste particulièrement sur ce qu'ils niaient le libre arbitre de l'homme, et attribuaient toutes ses actions à la nécessité fatale, l'influence des astres. C'est donc à bon droit que, dès son origine, nos pères ont mis tout en œuvre et partout pour bannir cette fureur impie de toute l'Église ; d'autant plus que les princes du siècle eux-mêmes ont eu tant d'horreur pour cette sacrilége démence, qu'ils en ont abattu l'auteur et plusieurs de ses disciples avec le glaive des lois publiques. Car ils voyaient bien que c'était ruiner tout le zèle pour l'honnêteté, dissoudre toutes les unions conjugales, renverser de fond en comble toutes les lois divines et humaines, que de jamais permettre à de pareilles gens de vivre en professant de pareils principes. Cette sévérité a été longtemps utile à la douceur de l'Église ; car, encore que l'Église, contente du jugement de ses pontifes, évite les exécutions sanglantes, elle ne laisse pas d'être aidée par les lois sévères des princes chrétiens ; attendu que, bien des fois, la crainte du supplice corporel fait recourir au remède spirituel. Mais, depuis que les incursions des ennemis ont empêché l'exécution des lois et que la difficulté des chemins a rendu les conciles rares, l'erreur cachée a trouvé la liberté au milieu des calamités publiques. On peut juger de la quantité du peuple qui en est infecté, puisque, comme votre dilection l'indique, il y a des évêques qui l'enseignent.

Saint Léon répond ensuite aux seize articles qui renfermaient les principales erreurs des priscillianistes, opposant à chaque erreur la vérité catholique et l'autorité de l'Écriture. Il marque la conformité des priscillianistes avec les manichéens, et envoie à saint Turibius les actes de la procédure qu'il avait faite à Rome contre eux. Il conclut en ordonnant que l'on tienne un concile, où l'on examine s'il y a quelques évêques infectés de cette hérésie, et qu'on les sépare de la communion s'ils ne la condamnent (1).

Dans ces procédures, particulièrement dans celle contre les manichéens de Rome, on voit le nom et la forme de ce qu'on appela plus tard le tribunal de l'inquisition. Le Pape, qui lui donne le nom d'inquisition plus d'une fois, y préside, assisté d'évêques, de prêtres, de sénateurs et d'autres personnages illustres. Il déclare aux fidèles qu'ils sont obligés en conscience de dénoncer les hérétiques. Il fait amener les personnes suspectes ou convaincues d'hérésie, s'efforce d'en obtenir l'aveu et la rétractation. Ceux qui se reconnaissent, l'Église les admet à la pénitence ; ceux qui s'opiniâtrent, elle les livre au bras séculier, qui les punit suivant les lois de l'empire, comme renversant, par leurs principes, les bases même de la morale et de la société.

La Gaule se voyait plusieurs saints évêques. Saint Brice, évêque de Tours, mourut en 444, après quarante-sept ans d'épiscopat. Né dans la ville même, il avait été disciple de saint Martin. Jeune encore il exerça plus d'une fois la patience de son maître, qui lui dit un jour : Vous me regardez comme un homme en délire. Eh bien ! j'ai obtenu de Dieu que vous me succédiez dans l'épiscopat, mais sachez que vous y aurez beaucoup à souffrir. Et, de fait, saint Martin étant mort, Brice lui succéda. Mais, dès les premières années, il fut traduit de concile en concile par Lazare, depuis évêque d'Aix, qui l'accusait sur ses fautes passées (2). Un concile de Turin présidé par Proculus de Marseille, condamna Lazare comme calomniateur. Mais au bout de trente-trois ans d'épiscopat, Brice fut accusé d'adultère par son peuple même. Il eut beau donner des preuves de son innocence, on le chassa de son siége, et on élut à sa place Justinien, qu'on obligea de se rendre à Rome, où Brice s'était retiré. Ainsi, de part et d'autre on recourait au siége apostolique, et on reconnaissait son autorité. Justinien mourut à Verceil, et, sur la nouvelle de sa mort, on lui substitua Armentius. Brice demeura sept ans à Rome, où il fit connaître au Pape tout ce qu'il avait

(1) *Epist.* XV. — (2) Zos., *epist.* IV. Labbe, t. III, col. 1561.

eu à souffrir, mais en confesant avec larmes qu'il l'avait mérité par la manière dont il avait traité saint Martin, et en faisant continuellement pénitence de cette faute. Enfin le pape Sixte III lui rendit justice, et le renvoya dans son église, qu'il gouverna encore sept ans avec beaucoup d'édification. La septième année, dit Grégoire de Tours, il revint prendre possession de son siége en vertu de l'autorité du Pape. Le jour même qu'il entra dans la ville, on fit les funérailles d'Armentius, qui était mort la veille (1).

Entre les saints évêques des Gaules, le principal était saint Hilaire d'Arles. Il exerçait une espèce de suprématie sur les églises de ce pays. Il y avait à cela plus d'une cause. Plusieurs Papes, notamment saint Zosime, avaient désigné ses prédécesseurs dans le siége d'Arles, comme leurs vicaires dans les Gaules. De plus, soit amitié pour sa personne ou vénération pour son mérite, des métropolitains lui cédaient leurs droits. Enfin, le patrice Aëtius et le préfet du prétoire, qui l'avaient en particulière affection, lui donnaient une escorte de soldats dans ses voyages, chose qui, plus d'une fois, pouvait être nécessaire dans ces temps de révolution. Il présida donc en 439 le concile de Riez en Provence, qui se tint à cette occasion. L'évêque d'Embrun étant mort, le siége demeura vacant pendant vingt mois, par la violence de quelques laïques qui empêchèrent l'élection que le clergé désirait. Enfin, deux évêques y étant venus d'eux-mêmes sans avoir l'autorisation du métropolitain ni les lettres des comprovinciaux, ils ordonnèrent un jeune homme nommé Armentarius, qui avait été élevé dans la crainte de Dieu, mais qui céda à cette tentation. Le concile déclara son ordination nulle, et ordonna qu'il serait procédé à une élection canonique. Pour punir les deux évêques qui avaient commis cet attentat, il leur défendit, suivant le concile de Turin, d'assister à aucune ordination ni à aucun concile ordinaire pendant toute leur vie. A l'égard d'Armentarius, on usa d'indulgence, et on permit à celui des évêques à qui la charité l'inspirait de lui attribuer une église de son diocèse, même avec le titre de chorévêque (2).

Saint Hilaire présida encore en 441 au premier concile d'Orange, où assista saint Eucher de Lyon, et où l'on fit plusieurs règlements ecclésiastiques. Il est à croire qu'il présida pareillement celui de Vaison en 442, chez l'évêque Auspicius, où l'on fit un canon remarquable sur les enfants trouvés. Pour réprimer la mauvaise coutume qu'avaient les païens d'exposer leurs enfants, Constantin avait ordonné, en 331, qu'ils appartiendraient à ceux qui les auraient nourris et élevés, en qualité de leurs enfants ou de leurs esclaves, à leur choix, sans que les pères ou les maîtres eussent aucun droit de les répéter. Honorius avait ajouté, en 412, que celui qui lèverait l'enfant prendrait, pour sa sûreté, une attestation de témoins, avec la souscription de l'évêque. On ne laissait pas d'inquiéter ceux qui avaient recueilli des enfants exposés ; ce qui faisait que personne n'osait s'en charger. C'est pourquoi le concile de Vaison ordonne que ces lois seront observées, et, de plus, que, le dimanche, le diacre annoncera à l'autel qu'on a recueilli un enfant exposé, afin que, si quelqu'un prétend le reconnaître, il ait à le déclarer dans dix jours, autrement, celui qui le réclamera plus tard sera frappé des censures ecclésiastiques comme homicide.

Un autre concile que présida saint Hilaire lui attira du désagrément. Etant arrivé à Besançon, dans le cours de ses visites, on lui dénonça Célidonius, évêque de cette ville, comme ordonné contre les règles, pour avoir été mari d'une veuve et pour avoir été condamné à mort pendant qu'il était magistrat. Hilaire ayant assemblé un concile, probablement à Besançon même, l'évêque Célidonius fut déposé comme bigame, et un autre, nommé Importun, ordonné à sa place. Célidonius en appela au Pape et se rendit à Rome. Vers le même temps, Hilaire ayant appris que Projectus, évêque dans une province autre que celle d'Arles, était malade, s'y rendit inopinément, et ordonna un évêque à sa place, comme si l'église eût été vacante. Projectus, étant revenu en santé, se plaignit également de ce procédé au pape saint Léon.

Hilaire ayant appris, à Besançon, les vertus et les miracles de saint Romain, le fit venir et l'ordonna prêtre. Romain avait quitté le siècle à l'âge de trente-cinq ans, pour aller vivre dans le monastère d'Ainai, au confluent de la Saône et du Rhône. Après y avoir passé quelque temps, il se retira sur le mont Jura, qui sépare la Suisse de la Franche-Comté. Il avait emporté avec lui les institutions et les conférences de Cassien. Il s'arrêta dans un vallon nommé Condat ou Condasticone, parce qu'il y trouva un petit terrain qui pouvait être cultivé, avec une source et des arbres qui lui fournissaient des fruits sauvages. Dans cette solitude, il employait au travail des mains tous les instants qu'il ne donnait point à la prière et à la lecture. Son frère, saint Lupicin, ne tarda pas à se joindre à lui. La réputation de leurs vertus et l'éclat des miracles qu'ils opéraient leur attirèrent bientôt un grand nombre de disciples; ce qui les détermina à bâtir le monastère de Condat, devenu depuis la célèbre abbaye, et enfin la ville épiscopale de Saint-Claude. Voyant ensuite qu'ils ne pouvaient contenir tous ceux qui venaient se ranger sous leur conduite, ils bâtirent celui de Leucone, qui en était éloigné d'environ une lieue. Ils en firent construire un troisième, pour les femmes qui voudraient se consacrer à Dieu, dans un vallon nommé la Baume, et aujourd'hui Saint-Romain-de-la-Roche. On observait dans ce dernier, qui

(1) Greg., Tur., l. II, c. I. — (2) Labbe, 1285.

était sous la direction de leur sœur, la clôture la plus exacte, et on n'y laissait jamais entrer d'hommes. Saint Romain y choisit le lieu de sa sépulture.

Nos deux saints gouvernaient conjointement leurs monastères, mais avec tant d'union, qu'on ne s'apercevait point qu'il y eût plus d'un supérieur; et cette union était d'autant plus admirable qu'ils avaient des caractères différents : Romain inclinant pour la douceur, et Lupicin pour la sévérité. Le dernier demeurait ordinairement à Leucone, où il avait sous sa conduite cent cinquante religieux. Des personnes pieuses ayant enrichi de leurs libéralités le monastère de Condat, quelques-uns des frères voulurent y introduire le relâchement; ils substituèrent des mets plus délicats à ceux que la règle prescrivait. Lupicin, qui en fut informé de bonne heure, se rendit à Condat pour remédier au désordre, et il y réussit. Il n'ordonna pourtant pas une abstinence aussi rigoureuse que celle qui se pratiquait en Orient, ou même à Lérins, soit parce que les Gaulois étaient naturellement de grands mangeurs, soit parce que la communauté s'occupait de travaux pénibles; mais aussi il interdit l'usage de la viande, et ne permit le lait et les œufs que dans le cas de maladie. Saint Romain ayant été ordonné prêtre, n'en devint que plus humble et plus fervent (1).

Hilaire voyant que Célidonius était allé à Rome, s'y rendit aussi malgré les rigueurs de l'hiver. Saint Léon assembla un concile pour juger cette affaire, et saint Hilaire y prit séance avec les autres évêques. Célidonius produisit des témoins qui le montrèrent innocent de l'irrégularité pour laquelle il avait été condamné, c'est-à-dire d'avoir épousé une veuve. Hilaire ne trouva rien à opposer à leurs témoignages : interrogé il ne répondit rien de raisonnable, et s'embarrassait lui-même dans ses réponses. Il avança même des choses qu'aucun laïque ne pouvait dire, ni aucun évêque entendre. Enfin, appelé en cause, il s'enfuit honteusement de Rome. Tel est le jugement qu'en portèrent saint Léon et son concile (2).

De retour à Arles, il s'appliqua tout entier à apaiser le Pape, et écrivit plusieurs lettres sur ce sujet. Il envoya premièrement le prêtre Ravennius, qui fut son successeur, puis deux évêques. Auxiliaris, préfet des Gaules, parla aussi au Pape, comme il témoigne dans une lettre à saint Hilaire, où il ajoute : Les hommes ont peine à souffrir que nous parlions avec la hardiesse qu'inspire une bonne conscience, et les oreilles des Romains sont d'une extrême délicatesse. Si vous vous y accommodiez un peu, vous gagneriez beaucoup sans rien perdre. Accordez-moi cela, et dissipez ces petits nuages par un petit changement.

Célidonius ayant été trouvé innocent d'après les dépositions juridiques des témoins, fut rétabli sur son siége. Le Pape rétablit également sur le siége l'évêque Projectus, et cassa l'ordination de celui qu'Hilaire lui avait substitué. Enfin, quatre ou cinq mois après le départ précipité d'Hilaire, saint Léon adressa une lettre décrétale aux évêques de la province de Vienne ou plutôt, comme portent d'anciens manuscrits, à tous les évêques des provinces de Vienne et des Séquanais, dont Besançon était la capitale. Il y commence par établir l'autorité du Saint-Siége sur les prérogatives accordées à saint Pierre.

« Jésus-Christ, dit-il, a tellement institué l'économie de sa religion pour appeler par la grâce de Dieu tous les peuples et toutes les nations, qu'il a voulu que la vérité, annoncée auparavant par les prophètes, et ensuite par les apôtres pour le salut de tous. Mais en voulant que ce ministère appartînt à tous les apôtres, il l'a placé principalement dans saint Pierre, chef de tous les apôtres, et a voulu que ce fût de lui, comme du chef, que ses dons se répandissent sur tout le corps, en sorte que quiconque s'écarte de la solidité de Pierre doit savoir qu'il n'a plus de part à ce mystère divin. »

Ensuite saint Léon, après avoir parlé de ceux qui, en s'éloignant de l'ancienne tradition, tâchent de donner atteinte à la puissance du Saint-Siége, dit aux évêques : Que votre fraternité reconnaisse donc avec nous que les évêques de votre province ont consulté le Siége apostolique par une infinité de relations, et que diverses causes lui ayant été portées par appel, selon l'ancienne coutume, il a confirmé ou cassé les jugements qui avaient été rendus. Mais Hilaire, voulant troubler par ses prétentions l'état des églises et la paix de l'épiscopat, s'est écarté de cette route que nos ancêtres ont toujours tenue, et qu'ils ont si sagement ordonné de tenir. Il prétend vous soumettre à sa puissance et ne souffre pas d'être soumis lui-même à celle de Pierre, s'arrogeant le droit de faire des ordinations dans toutes les églises des Gaules, au préjudice des métropolitains, et blessant, par ses paroles pleines d'arrogance, le respect dû à saint Pierre, à qui, bien au-dessus des autres, les clefs appartiennent principalement, parce qu'il a reçu avant les autres le pouvoir de lier et de délier. Quiconque pense pouvoir lui dénier la principauté, n'en diminuera la dignité en aucune manière, mais, enflé d'orgueil, il se précipitera lui-même dans l'abîme.

Le Pape déclare qu'il a absous Célidonius sur les dépositions des témoins, à qui Hilaire présent n'a su que répondre devant plusieurs évêques assemblés. Il ajoute que Projectus maintenu en sa place, quand même Célidonius s'il n'avait montré la fausseté des accusations faites contre lui; sur quoi il marque qu'on ne doit pas même admettre aux moindres ordres du clergé ceux qui ont épousé des veuves.

(1) *Acta SS.*, 28 *febr.* — (2) *Epist.* x [illegible], t. II, col. 936 et seqq.

Il fait savoir aux évêques qu'il a maintenu Projectus dans son siége, et il blâme Hilaire d'avoir donné à un évêque malade le chagrin de lui ordonner un successeur de son vivant, et de l'avoir fait dans une autre province où il n'avait aucun droit, le Saint-Siége ayant révoqué le privilége qu'il avait accordé pour un temps à Patrocle, et enfin d'avoir fait cette ordination sans avoir pris les suffrages du clergé et du peuple.

Il règle la manière dont on doit faire les élections. Nous avons appris, dit-il, qu'un évêque se fait accompagner d'une troupe de soldats pour se rendre maître des églises dont les évêques sont morts, et leur en imposer qu'elles ne connaissent pas. Je vous en prie, mes frères, je vous en conjure au nom de Dieu, empêchez ces désordres; retranchez de vos provinces la cause des dissensions. Pour nous, nous avons déchargé notre conscience devant Dieu en chargeant la vôtre de remédier à ces abus. Il trace ensuite les règles qu'on doit observer dans les élections des évêques. Il faut avoir le témoignage des principaux citoyens, signé des clercs, avec le consentement du clergé et du peuple, afin que celui qui doit commander à tous soit élu par tous. Il rend, dit-il, aux métropolitains le droit de faire les ordinations avec les plus anciens évêques de la province. Il n'est pas permis à un métropolitain de transférer son privilége à un autre; que, si, malgré les décrets apostoliques, il tente de le faire, le droit d'ordination sera dévolu au plus ancien évêque de la province. Enfin, il déclare irrégulières les ordinations qui n'auront pas été faites le samedi ou le dimanche, suivant l'ancienne coutume.

Le Pape ôte à Hilaire le droit de métropolitain et même la juridiction qu'il prétendait sur la province de Vienne; heureux, ajoute-t-il, de conserver son propre siége par l'indulgence du Siége apostolique. Il lui défend d'indiquer des conciles, de faire des ordinations et même d'y assister, parce qu'il avait assez montré qu'il était coupable et qu'il ne méritait pas la communion du Saint-Siége, en déclinant son jugement par une fuite honteuse. Enfin, le Pape recommande aux évêques de ne point excommunier légèrement. Nous avons appris, dit-il, que des personnes ont été excommuniées pour des fautes légères, pour quelques paroles, par exemple, et qu'une âme pour qui Jésus-Christ a versé son sang, blessée ainsi par une peine si atroce, est demeurée en quelque sorte sans armes, exposée aux attaques du démon et dépouillée de tout ce qui pouvait l'en mettre à couvert. Mais doit-on s'étonner qu'il soit tel envers les laïques, celui qui a coutume de se réjouir de la condamnation des évêques?

Telle fut, sur ces affaires, la décrétale du pape saint Léon. En l'envoyant dans les Gaules, il y joignit une constitution de l'empereur Valentinien III, datée du 8 juillet 445. Comme c'est une des pièces les plus importantes de l'histoire, nous la rapporterons en entier (1).

Il est certain qu'il n'y a point pour nous et pour notre empire d'autre appui que la faveur divine, que la foi chrétienne et notre vénérable religion nous aident principalement à mériter. La primauté du Siége apostolique ayant été affermie par le mérite de saint Pierre, prince de l'épiscopat, par la dignité de la ville de Rome et aussi par le sacré concile (de Nicée), que personne n'ose rien attenter contre l'autorité de ce Siége; car alors les églises jouiront enfin d'une paix inaltérable, lorsqu'elles reconnaîtront toutes leur chef. C'est aussi ce qui avait été inviolablement observé jusqu'ici. Mais Hilaire d'Arles, comme nous l'avons appris par la fidèle relation du vénérable Léon, pape de Rome, s'étant obstiné dans ses entreprises illicites, un désordre affreux s'est emparé des églises transalpines. Car Hilaire, qu'on appelle évêque d'Arles, a envahi, sans le consentement du pontife de l'Église romaine, tant les jugements que les ordinations des évêques, sans autre droit que son audace. Dépourvu de toute compétence, il a chassé les uns et ordonné scandaleusement les autres contre le gré des peuples. Et comme ils n'étaient pas facilement reçus par ceux qui ne les avaient pas choisis, rassemblant autour de soi une troupe armée, il entourait leurs murs comme on assiége une ville ennemie, s'en ouvrait l'entrée par violence, et conduisait à un siége de concorde et de repos avec l'appareil de la guerre ceux qui devaient annoncer la paix. Ces attentats contre la majesté de l'empire et contre la révérence due au Siége apostolique ayant été constatés par l'ordre du religieux Pape de Rome, une sentence irréformable a été portée contre Hilaire, à cause de ceux qu'il a illégitimement ordonnés. Cette sentence n'avait pas besoin de notre sanction impériale pour être exécutée dans les Gaules; car que ne peut pas dans les Églises l'autorité d'un si grand pontife? Cependant nous avons cru devoir porter cette constitution pour empêcher que dans la suite Hilaire, à qui la seule clémence du Pape laisse encore la qualité d'évêque, ou tout autre, n'employât la violence des armes dans les affaires ecclésiastiques, ou ne se montrât réfractaire aux ordonnances du pontife romain; car de pareilles entreprises violent la fidélité et le respect qui nous sont dus. Nous ne prétendons pas seulement arrêter ces excès énormes; mais afin de prévenir les plus légers troubles dans les églises, et pour que la discipline ecclésiastique ne souffre aucune altération, nous ordonnons, par cet édit irrévocable, que les évêques, soit des Gaules, soit des autres provinces, ne puissent rien innover contre l'ancienne coutume, ni contre l'autorité du Pape de Rome; mais que tout ce que l'autorité du Siége apostolique a décrété ou décrètera soit pour tous une loi inviolable; en

(1) *Epist.* x *et Observ.* Baller., t. I, p. 994.

sorte que si un évêque, ayant été cité par l'évêque de Rome à son tribunal, refuse d'y comparaître, il y soit contraint par le gouverneur de la province. »

Tel était le droit public de l'Eglise au cinquième siècle. Il faut surtout remarquer ces paroles de l'empereur : Cette sentence (du Pape) n'avait pas besoin de notre sanction impériale pour être exécutée dans les Gaules : car que ne peut pas dans les églises l'autorité d'un si grand pontife? Les contemporains pensaient à cet égard comme l'empereur. On le voit par le biographe de saint Romain. Après avoir rapporté que saint Hilaire l'avait fait venir près de Besançon pour l'ordonner prêtre, il ajoute : Car ledit Hilaire, appuyé de la faveur du patrice et du préfet, et s'arrogeant sur les Gaules une monarchie qui ne lui était pas due, avait, sans aucune raison, déposé du siége de cette ville le vénérable Célidonius. C'est pourquoi, ayant été convaincu, dans l'audience du saint pape Léon, d'avoir mal fait, il a été canoniquement réprimandé par l'autorité apostolique de sa grande usurpation, et Célidonius rétabli dans son évêché. Il existe enfin une épître canonique du même Pape aux évêques de la Gaule, avec les procès-verbaux de l'affaire, par où il réprime les prétentions d'Hilaire et rend aux métropolitains leur ancien privilége (1). Le biographe même de saint Hilaire, tout en faisant continuellement son éloge, convient, dans le fond, des mêmes faits ; car, en parlant de l'affaire de Célidonius, il s'efforce de louer dans l'évêque d'Arles précisément les mêmes choses que le Pape lui reprochait (2). Quant à l'affaire de Projectus, il la passe entièrement sous silence. Hilaire pécha par un zèle trop peu circonspect, faute où peuvent tomber les saints mêmes. Son exemple, s'il n'eût été réprimé, pouvait avoir des suites fâcheuses. Un de ses successeurs aurait pu en abuser, ainsi que du prétexte que la ville d'Arles était la métropole civile des Gaules par la résidence du préfet, pour s'arroger une domination séculière sur toutes les églises de ce pays.

Saint Hilaire, comme nous l'apprend son biographe, ne négligea rien pour se réconcilier avec saint Léon. Il s'appliqua aux fonctions de son ministère avec une ardeur nouvelle, redoublant ses austérités et ses travaux. Il y succomba peu d'années après. Dieu lui fit connaître que sa fin était proche, et que Ravennius serait son successeur : ce qui le remplit de la plus douce consolation. Il assembla sa communauté et lui fit une exhortation pathétique, où il dit, entre autres choses : Nous approchons, sous la conduite du Seigneur, du port de notre repos. Nous avons combattu contre les princes de ce monde, avec lesquels l'Apôtre dit que la guerre doit être continuelle ; et l'on ne peut manquer d'être exposé à bien des combats quand on veut parvenir à la béatitude avec le secours d'une grâce prévenante et par un travail qui suit la grâce. Préparez-vous aux adversités ; je suis bien trompé, ou un grand malheur menace notre ville. Il parlait apparemment de la prise d'Arles par les Goths ariens. C'est pourquoi il ajouta : Conservez inviolablement la foi de la Trinité ; approfondissez les saintes Ecritures. Après avoir donné ces avis à ces chers disciples, il fit réciter l'office du soir ; et aussitôt que la communauté eut pris sa réfection, il rendit son esprit à Dieu, après avoir fait le signe de la croix sur ses yeux et sur sa bouche. Il mourut l'an 449, âgé seulement de quarante-huit ans, dont il avait passé vingt dans l'épiscopat.

Toute la ville d'Arles le pleura comme son père. On exposa d'abord son corps dans la basilique de Saint-Etienne, et on l'entoura de flambeaux allumés pour empêcher le peuple d'en approcher de trop près ; ensuite, après l'office de la nuit, on le porta devant l'autel de saint Genès, avec le concours non-seulement du peuple fidèle, mais encore des Juifs. Je me souviens, dit l'auteur de sa vie, de les avoir entendus chanter en hébreu pour honorer ses funérailles, l'excès de la douleur ne permettant pas aux nôtres de s'acquitter de ce devoir.

Saint Hilaire eut pour successeur le prêtre Ravennius, le même que précédemment il avait envoyé à Rome. Les évêques de la province ayant instruit le Pape de son élection, saint Léon les félicita d'un si digne choix. Nous confirmons par notre jugement, leur écrivit-il, la bonne œuvre que vous avez faite en ordonnant évêque d'Arles, à la place d'Hilaire de sainte mémoire, un homme qui nous est aussi agréable que notre frère Ravennius, et qui a réuni en sa faveur les suffrages unanimes du clergé, des nobles et du peuple. Il écrivit dans le même sens à Ravennius même (3).

Auspicius, évêque de Vaison, étant mort sur ces entrefaites, Ravennius lui ordonna un successeur. L'évêque de Vienne envoya des députés à Rome pour se plaindre de cette entreprise. D'un autre côté, les évêques de la province d'Arles ayant reçu l'obligeante réponse du Pape, saisirent cette occasion pour le prier de rendre à Ravennius les priviléges qu'il avait ôtés à Hilaire. On sait, disent-ils, dans toutes les Gaules, et la sainte Eglise romaine ne l'ignore pas, qu'Arles est la première ville des Gaules qui ait reçu pour évêque saint Trophime, envoyé par l'apôtre saint Pierre ; que de ce ruisseau de la foi, dérivé de la source apostolique, la religion s'est répandue peu à peu dans les Gaules. Nos prédécesseurs ont toujours honoré l'église d'Arles comme leur mère, et, suivant la tradition, ils se sont toujours adressés à ce siége pour demander des évêques à leurs églises. On sait que nous et nos prédécesseurs avons été or-

(1) *Acta SS.*, 28 *febr. Vita S. Rom.*, c. II. — (2) *Acta SS* 5 *mai. Vita S. Hilar.*, c. III. — (3) *Epist.* XL et XLI, edit. Baller.

donnés par l'évêque d'Arles. Et les prédécesseurs de votre Béatitude ont souvent confirmé ces priviléges; ils ont cru conforme à la justice et à la raison que l'église d'Arles, qui a mérité pour évêque saint Trophime, envoyé par les apôtres, eût le droit d'ordonner des évêques dans toute l'étendue des Gaules, de même que la sainte Eglise romaine a la primauté sur toutes les églises, à cause de saint Pierre, prince des apôtres.

Ils rapportent ensuite les priviléges accordés par les empereurs à la ville d'Arles, et. de cet accord de l'autorité séculière avec l'autorité ecclésiastique, ils tirent cette conclusion: C'est pourquoi l'évêque d'Arles, en considération de saint Trophime, a toujours regardé comme une partie de sa sollicitude pastorale les ordinations de la province de Vienne, aussi bien que celles des trois provinces (les deux Narbonnaises et les Alpes maritimes), comme en fait foi le témoignage de vos prédécesseurs Et non-seulement il a gouverné ces provinces par sa propre autorité, mais il a encore, par l'autorité du Saint-Siége, dont il était vicaire, maintenu la discipline selon les canons dans toutes les Gaules. Nous prions donc et nous conjurons la couronne de votre Sainteté, au nom de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, et du bienheureux apôtre saint Pierre, que nous croyons voir revivre en vous, de vouloir rendre à l'église d Arles les priviléges que l'antiquité ou l'autorité du Saint-Siége lui ont donnés. En finissant, ils assurent le Pape qu'ils seraient allés eux-mêmes à Rome lui faire ces prières, si les infirmités de plusieurs et la disette qui affligeait la Gaule cette année ne les avaient mis hors d'état d'entreprendre ce voyage.

Saint Léon, par sa réponse du 5 mai 450, leur mande que l'évêque de Vienne les avait prévenus, en se plaignant que l'évêque d'Arles eût ordonné celui de Vaison; qu'ayant pesé les raisons alléguées de part et d'autre en présence des députés des deux parties, il avait trouvé que l'église d'Arles et celle de Vienne l'avaient alternativement emporté l'une sur l'autre par l'étendue des priviléges, et que c'est pourquoi il partage le différend, ordonnant que l'évêque de Vienne soit métropolitain de quatre églises, savoir: de Valence, de Tarentaise, de Genève et de Grenoble, et que les autres villes de cette province soient soumises à l'église d'Arles. Le pape Symmaque confirma dans la suite ce règlement (1).

Saint Germain d'Auxerre, ami particulier de saint Hilaire d'Arles, fut appelé une seconde fois dans la Grande-Bretagne pour secourir l'Eglise contre l'hérésie pélagienne, qui recommençait à s'y étendre en 447. Son zèle lui fit oublier les infirmités d'un âge déjà avancé. Il prit pour compagnon saint Sévère, évêque de Trèves, qui avait été disciple de saint Loup de Troyes, et qui prêchait alors l'Evangile aux peuples de la première Germanie, autrement de Mayence, Strasbourg, Spire et Worms. Les deux prélats prirent leur route par Paris. Les habitants de cette ville ayant appris qu'ils arrivaient, sortirent au-devant d'eux et prièrent saint Germain de leur donner la bénédiction. Il leur demanda des nouvelles de Geneviève, qui de Nanterre était venue demeurer à Paris, où elle s'était solennellement consacrée à Dieu, en recevant le voile des mains de l'évêque. Il comprit, par les réponses qu'on lui fit, que sa réputation était violemment attaquée par diverses calomnies. Lui, qui la connaissait parfaitement, alla tout droit chez elle, et la salua si humblement, que tout le monde en fut surpris. Il parla au peuple pour sa justification, et pour preuve de sa vertu, fit voir, à l'endroit où elle prenait son repos, la terre toute trempée de ses larmes. Ayant persuadé tout le monde de son innocence, il continua son voyage et arriva heureusement en Bretagne.

Les démons, qu'il allait combattre, y publièrent malgré eux son arrivée. Elaphius, un des principaux habitants de l'île, sans en avoir eu d'autre nouvelle, s'avança au-devant du saint évêque avec une grande multitude de peuple, et lui présenta son fils, perclus de ses membres, que Germain guérit. Les deux évêques eurent la consolation de trouver les peuples constamment attachés à la foi, à l'exception d'un petit nombre de novateurs, que les catholiques leur amenèrent et qui furent chassés de l'île.

Germain était la ressource de tous les malheureux. A son retour à Auxerre, les Armoricains vinrent implorer son intercession. La dureté du gouvernement d'Aëtius les avait portés à la révolte. Pour les punir, il fit marcher contre eux Eocaric, roi des Alains. Ce prince, païen et barbare, entrait déjà dans l'Armorique pour y porter la désolation et le ravage, lorsque Germain le rencontre à la tête de son armée. Il lui parle par interprète et le supplie humblement d'épargner la province; ses prières ne pouvant rien, il lui fait des reproches, et enfin saisit la bride de son cheval, l'arrête et avec lui toute l'armée. Le barbare, étonné de sa hardiesse, écouta des propositions de paix, retourna à son poste, et convint de ne point ravager la province, pourvu qu'elle obtînt son pardon d'Aëtius ou de l'empereur.

Germain prit aussitôt la route de l'Italie pour aller trouver Valentinien à Ravenne. Il rendit visite, en chemin, au prêtre Sénateur, son ami, et guérit, à sa prière, une fille muette, âgée d'environ vingt ans. En prenant congé de lui, il l'embrassa tendrement et lui dit. Adieu, mon cher frère, jusqu'à l'éternité! que le Seigneur nous fasse la grâce de nous voir sans confusion au jour du jugement: nous ne nous reverrons plus sur la terre! En passant par Autun, où il fit aussi quelques miracles, il alla prier sur le tombeau de saint Cassien,

(1) *Epist.* LXV et LXVI.

évêque de cette ville. Une grande foule de peuple l'accompagnait d'une ville à l'autre, et, comme il s'arrêtait d'espace en espace pour prier avec eux ou pour les prêcher, on érigea dans ces endroits des croix ou des oratoires, qu'on voyait encore lorsque l'auteur qui raconte ces faits les écrivait.

En passant les Alpes, Germain se chargea du fardeau d'un pauvre bûcheron, que l'âge et ses infirmités faisaient succomber, et porta lui-même ce vieillard sur ses épaules au passage d'un torrent. Il voulut entrer dans l'église de Milan un jour de fête, sans se faire connaître. Mais un possédé s'écria au milieu du peuple : Germain, pourquoi venez-vous nous chercher en Italie ? contentez-vous de nous avoir chassés des Gaules, et d'avoir vaincu l'Océan avec nous par la prière. Le peuple, étonné, demandait qui était ce Germain. Enfin, malgré la pauvreté de son habit, on le reconnut à la majesté de son visage. Il avoua qui il était ; les évêques le saluèrent avec respect, et le prièrent de délivrer le possédé. Il obéit, le retira à part dans la sacristie, et le ramena guéri.

En sortant de Milan, il rencontra plusieurs pauvres qui lui demandèrent l'aumône. Touché de compassion, il s'informa de son diacre combien il avait encore d'argent pour la dépense du voyage. Le diacre lui répondit qu'il n'avait plus que trois sous d'or. Le saint lui dit de les donner aux pauvres ; mais le diacre, sans rien dire, en réserva un pour les plus pressants besoins, et n'en donna que deux. Germain, continuant sa route, vit venir à lui des cavaliers, qui, s'étant jetés à ses pieds, le conjurèrent de se détourner un peu de sa route pour visiter leur maître Léporius, qui était malade avec presque toute sa famille. Germain leur promit de le faire ; et aussitôt ils lui présentèrent deux cents sous d'or. Il dit à son diacre : Recevez-les, et connaissez le tort que vous avez fait aux pauvres ; car si vous aviez donné ce que je vous avais dit, sachez que le Seigneur nous en eût envoyé trois cents. La santé que le saint évêque rendit à Léporius et aux autres personnes de sa maison fut la récompense de cette charité.

Quoiqu'il eût affecté d'arriver de nuit à Ravenne pour éviter les honneurs, son entrée y fut comme un triomphe. Le peuple, la noblesse, le clergé, à la tête duquel était le saint évêque Pierre Chrysologue, lui donnèrent à l'envi des marques de leur vénération. L'impératrice Placidie lui envoya un grand bassin d'argent plein de toutes sortes de [illegible] mets, excepté qu'il n'y avait pas de chair, parce qu'on savait qu'il n'en mangeait pas. Le saint accepta les mets, les distribua à ses serviteurs, et garda le bassin pour en faire des aumônes aux pauvres. Il renvoya en présent à l'impératrice un pain d'orge sur une écuelle de bois, et cette princesse reçut ce présent avec tant de respect, qu'elle fit enchâsser l'écuelle dans un cercle d'or, et garda le pain pour s'en servir de remède contre les maladies.

Les miracles que saint Germain fit à Ravenne furent si éclatants qu'ils surpassèrent l'attente des peuples, et le firent paraître encore plus grand que sa réputation. Comme il passait un jour devant la prison pleine de criminels, les prisonniers jetèrent un grand cri pour implorer son assistance. Il demanda qu'on lui en ouvrît la porte ; mais les geôliers se cachèrent. Il eut recours à ses armes ordinaires, et se mit en prière devant tout le peuple, à la porte de la prison. A l'instant elle s'ouvrit d'elle-même, et les chaînes des prisonniers se brisèrent. Ils accoururent rendre grâces à leur libérateur, qui les conduisit comme en triomphe à l'église, portant en leurs mains les fers que la vertu de sa prière avait rompus.

Le fils de Volusien, secrétaire du patrice Sigisvulte, était malade à l'extrémité ; on pria Germain de le venir voir, et on l'en fit prier par les prélats qui l'accompagnaient. Car, pendant son séjour à Ravenne, six évêques ne le quittèrent point, pour lui faire honneur. Comme il était en chemin pour aller visiter le malade, on lui envoya dire qu'il était inutile qu'il allât plus loin, que l'enfant venait d'expirer. Il voulait retourner ; les évêques l'en empêchèrent, et le pressèrent de demander à Dieu qu'il rendît la vie au mort. Il résista longtemps ; mais enfin, il fit sortir tout le monde, et, s'étant prosterné en prière sur le corps mort, il l'arrosa de ses larmes ; après avoir prié quelque temps, il le rendit plein de vie et de santé à ses parents.

Il guérit aussi, à la prière de l'impératrice, un jeune domestique de l'eunuque Acolus, préfet de la chambre de l'empereur. Un homme si puissant en œuvres eût facilement obtenu le pardon des peuples de l'Armorique, pour qui il était venu solliciter de si loin, s'ils ne l'eussent empêché eux-mêmes par une nouvelle révolte.

Les évêques qui accompagnaient Germain étaient encore plus frappés de l'éclat de ses vertus que de celui de ses miracles. Ils ne pouvaient se lasser de le voir ou de l'entendre, parce qu'ils trouvaient toujours à admirer et à s'édifier. Ils furent bientôt privés de cette consolation. Le saint évêque s'entretenant un jour avec eux des choses de Dieu [illegible] du matin, leur dit : Mes bien aimés frères, je vous recommande mon passage. Il m'a semblé voir cette nuit Notre-Seigneur qui me donnait un viatique pour quelque grand voyage ; et comme je lui en demandais le sujet et le terme : Ne craignez pas, m'a-t-il dit, c'est à votre patrie que je vous appelle. En effet, il tomba malade quelques jours après. Toute la ville de Ravenne en fut alarmée ; sa chambre ne désemplissait point des personnes les plus considérables qui venaient le visiter : l'impératrice y alla elle-même. Le saint évêque la pria de renvoyer son corps à son église, ce qu'elle lui promit à regret. Il mourut le septième jour de sa maladie, le dernier jour de juillet de l'an 448, après trente ans et

vingt-cinq jours d'un épiscopat si glorieux à l'église des Gaules.

Dès qu'il eut expiré, on s'empressa de lui rendre des honneurs encore plus grands qu'on ne lui en avait rendu pendant sa vie. Les personnes les plus qualifiées voulurent avoir quelque chose qui lui eût appartenu ; et tout ce qui avait été à son usage, quelque vil qu'il fût d'ailleurs, devint plus précieux que l'or et les pierreries. L'impératrice Placidie demanda le reliquaire qu'il portait à sa ceinture. Saint Pierre Chrysologue prit sa cuculle et son cilice ; et les six évêques qui avaient été nommés pour l'accompagner partagèrent entre eux ses autres vêtements. Acholius fit embaumer le corps du saint, et l'impératrice le revêtit d'habits précieux. On voit encore aujourd'hui son suaire orné des aigles romaines. L'empereur fit tous les frais du convoi, qui fut magnifique ; et les évêques eurent soin que, pendant un si long voyage, on lui rendît partout les devoirs de la religion. Ils députèrent même des clercs pour accompagner le corps jusque dans les Gaules. Une femme paralytique fut guérie à Plaisance en se couchant sous le cercueil qu'on avait déposé dans l'église pendant la nuit.

Le prêtre Saturne, disciple de saint Germain, apprit sa mort à Auxerre par révélation, l'annonça au peuple, et alla avec plusieurs autres au-devant du corps jusqu'aux Alpes. On ne peut exprimer quels honneurs on rendit partout à ce précieux dépôt pendant le voyage. Les uns chantaient des psaumes, les autres portaient des cierges allumés ; on aplanissait les chemins, on réparait les ponts, on s'empressait pour avoir l'honneur de porter le cercueil. Quand on arrivait dans une ville, on le déposait dans l'église, et en même temps l'on y célébrait l'office divin.

Il y avait à Vienne un saint prêtre nommé Sévère, venu des Indes dans les Gaules, où il s'était rendu célèbre par sa sainteté et ses miracles. Il venait de faire bâtir une église en honneur de saint Étienne, sur les ruines d'un temple qu'il avait abattu, et où les païens honoraient cent dieux. Saint Germain, qui avait vu Sévère en allant en Italie, lui avait promis de se trouver pour la dédicace de cette église ; et son corps y arriva justement le jour qu'elle devait se faire, avant que l'office commençât. Enfin il arriva à Auxerre le cinquante-troisième jour après sa mort. Pour contenter la dévotion du peuple, il fallut le laisser dix jours exposé à la vénération publique. Il fut enterré le premier d'octobre dans l'église de Saint-Maurice, qu'il avait fait bâtir, et qui devint plus tard la célèbre abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Sa vie fut écrite peu de temps après sa mort par le prêtre Constance, auteur contemporain, et distingué par sa probité et son éloquence (1).

En Orient, Jean d'Antioche était mort dès l'an 440, après avoir rempli ce siége dix-huit ans. Son successeur fut Domnus, son neveu, fils de sa sœur. Il avait été moine sous la conduite de saint Euthymius, et fut ordonné diacre par Juvénal de Jérusalem l'an 428, à la dédicace de la Laure. Après le concile d'Éphèse, ayant appris que son oncle Jean tenait le parti de Nestorius, il en fut affligé, et pria saint Euthymius de le laisser aller à Antioche pour le ramener. Euthymius lui dit : N'y allez pas, mon fils ; il ne vous est pas avantageux. Car, encore que les méchants l'aient entraîné pour un peu de temps, Dieu, qui connaît sa droiture, ne permettra pas qu'il se perde. Pour vous, si vous demeurez au lieu où vous avez été appelé, sans vous livrer aux pensées qui tendent à vous tirer du désert, vous avancerez et serez honoré selon Dieu. Si vous ne m'écoutez pas, vous succéderez à la chaire de votre oncle ; mais vous en serez privé par les méchants, qui vous auront auparavant entraîné malgré vous. Ainsi parla saint Euthymius. Domnus ne le crut pas ; et sans avoir reçu sa bénédiction, il s'en alla à Antioche, où tout lui arriva comme le saint lui avait prédit.

Nous avons deux lettres de saint Cyrille à Domnus. L'une est en faveur d'Athanase, évêque de Perrha, qui fut lue plus tard au concile de Chalcédoine ; l'autre en faveur d'un évêque nommé Pierre, avancé en âge, qui se plaignait d'avoir été condamné sans être ouï, dépouillé de ses biens et chassé de son siége, sous prétexte d'une renonciation extorquée. Le sujet de l'accusation était d'avoir abusé des revenus de son église : sur quoi saint Cyrille dit que Pierre ne devait point en rendre compte, et que tous les évêques du monde sont affligés d'une pareille prétention parce que, bien qu'ils doivent conserver à l'Église ses immeubles et ses meubles précieux, ils ont la libre administration de revenus. Enfin on ne doit avoir aucun égard aux actes de renonciation donnés par crainte, contre les lois de l'Église. Si un évêque est digne du ministère, qu'il y demeure ! s'il en est indigne, qu'il soit déposé juridiquement !

Saint Cyrille lui même mourut le neuf de juin 444, après avoir gouverné trente-deux ans l'église d'Alexandrie. Il laissa un grand nembre d'écrits : des commentaires sur l'Écriture sainte ; des traités sur la Trinité et sur l'Incarnation ; des homélies ; des lettres ; des traités sur la foi ; cinq livres contre Nestorius ; un livre contre les anthropomorphites ; dix livres contre Julien l'Apostat, adressés à l'empereur Théodose. Julien avait ramassé dans trois livres toutes les objections des païens contre la religion chrétienne : saint Cyrille propose ces objections dans les termes de Julien même, et les réfute pied à pied avec beaucoup de solidité et d'érudition ; mais son style est moins agréable et moins élégant que celui de son adversaire.

Le cardinal Mai a retrouvé dans le texte

(1) *Acta SS.*, 26 *julii.*

original, le grec, un grand nombre d'ouvrages de saint Cyrille : 1° *Commentaire sur saint Luc*, dont on avait quelques fragments latins sans le texte (1). 2° *Traité sur la Trinité*, en vingt-huit chapitres (2). Cet écrit est différent de celui du même Père sur la même matière, publié déjà sous le titre de *Trésor*, et où il réfute les hérétiques. Dans le nouveau traité, il expose la foi orthodoxe aux fidèles ; il diffère encore de son *Dialogue à Némésinus*. 3° *Traité de l'Incarnation du Seigneur* (3), en trente-neuf chapitres. Ce traité diffère encore des *Scholies* du même Père *sur l'Incarnation*, déjà éditées. 4° *Homélie sur l'Incarnation du Seigneur* (4). On n'en avait que la traduction latine dans les éditions de ce Père. 5° *Traité* contre ceux qui ne veulent pas accorder à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu (5). Nous savons que cette homélie est de saint Cyrille, par le témoignage de l'empereur Justinien, dans sa *Lettre aux moines*. 6° *Court Dialogue avec Nestorius, prouvant que la sainte Vierge est mère de Dieu*, et non pas seulement mère du Christ (6). 7° Courte exposition de la foi en forme de dialogue (7). Cette exposition avait déjà été éditée et attribuée à saint Athanase, mais le savant cardinal, d'après les manuscrits, la restitue à Cyrille. 8° *Quatre lettres*, deux à Rufus de Thessalonique, une à Amphilochius, évêque de Side en Pamphilie ; une à Maxime, diacre d'Antioche (8). 9° *Fragment des commentaires perdus sur saint Matthieu* (9). 10° Fragments des commentaires perdus sur l'Epître aux Hébreux, etc. (10). 11° Fragment d'une homélie (11). 12° *Trois Discours sur les saints Cyr et Jean* (12). 13° *Discours sur la Parabole de la Vigne* (13). 14° *Fragments de son Commentaire sur Ezéchiel*, extraits par le cardinal des *Chaînes des Pères* qui se trouvent au Vatican (14).

Ces fragments et d'autres sont si nombreux, qu'ils peuvent ajouter un volume entier à l'édition en sept volumes in-folio. Un grand nombre de nouveaux témoignages pour la foi catholique y sont mis en lumière. On le voit, pour ainsi dire, à chaque page, enseignant et défendant la divinité du Verbe, ainsi que tout l'ensemble de son Incarnation, ainsi que la distinction des deux natures et des deux opérations dans le Christ (15). Il professe en outre plusieurs dogmes de la théologie chrétienne, tels que l'institution du sacrement de pénitence (16), le secours et la nécessité de la grâce divine (17), la résurrection de la chair (18), l'immortalité de l'âme et l'éternité des peines (19). Il réfute les gentils, les juifs, les macédoniens, les eutychiens et les phantasiastes, les marcionites et les manichéens ; enfin toutes les hérésies qu'il appelle *les portes de l'enfer* (20). Mais ceux qu'il combat principalement, ce sont les ariens et les nestoriens : ceux-là, comme évêque de la ville qui donna le jour à Arius ; ceux-ci, comme étant une peste qui se répandait alors de tous côtés, et qu'il contribua beaucoup à étouffer. Il explique avec une éloquence admirable les paraboles évangéliques, l'Oraison Dominicale, les discours du Sauveur, les trésors de la bonté divine ; il célèbre la virginité perpétuelle de Marie et sa maternité divine ; il entremêle et rattache de la manière la plus heureuse le Nouveau Testament à l'Ancien, l'Evangile avec Moïse et les prophètes, Paul avec le Psalmiste ; il introduit dans la discussion, avec une espèce de spontanéité et de force imprévue d'esprit, et comme avec une autorité divine, les interprétations les plus belles et les plus neuves ; il accumule et répand, pour ainsi dire, à pleines mains des applications morales sur la fuite des voluptés, l'aumône, l'oubli des injures, l'amour fraternel, la vie apostolique la force d'esprit qu'il faut montrer contre les hérétiques pour garder la foi orthodoxe, l'amour de la prière, l'efficacité du jeûne, la haine du siècle, le mépris des richesses, et l'attente des biens à venir.

Enfin, saint Cyrille enseigne clairement la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie (21). Il confirme ouvertement le dogme de la transsubstantiation par ces paroles : « Il fallait que, par le Saint-Esprit, Dieu lui-même habitât en nous selon la manière la plus convenable, et qu'il se répandît, pour ainsi dire, dans nos corps par le moyen de son corps et de son sang précieux, que nous possédons par sa vivante bénédiction, comme dans le pain et dans le vin : *car, de peur que nous ne fussions saisis de crainte si nous voyions la chair et le sang même offerts aux regards sur les tables sacrées des églises, Dieu, indulgent pour nos faiblesses, inspire une force vitale dans les espèces proposées, et les change en la réalité de son corps.* » Puis il conclut son discours par cette sentence remarquable : « *Et ne mets pas en doute si cela est vrai ou non, puisqu'il a dit lui-même clairement* : Ceci est mon corps, ceci est mon sang : *reçois, au contraire, avec foi la parole du Sauveur, qui, étant la vérité, ne ment point.* »

Saint Cyrille n'est pas moins éloquent sur la primauté de saint Pierre. Dans son homélie sur la Vierge mère de Dieu, il dit du pape Célestin, dont il tint la place au concile d'Ephèse : « Or, qu'il en soit ainsi, nous en avons un témoin digne de foi, à savoir le très-saint *archevêque du monde entier*, Célestin, le père et le patiarche de la grande Rome (22). »

Un contemporain de l'illustre archevêque d'Alexandrie fut saint Isidore de Péluse. Il se fit moine dans sa jeunesse, et devint ensuite

(1) Mai, *Classici auctores*, t. X, p. 1-107. — (2) Mai, *Script. veter.*, t. VIII, p. 27-58. — (3) *Ibid.*, p. [illegible]-103. — (4) *Ibid.*, p. 104-107. — (5) *Ibid.*, p. 108-131. — (6) *Ibid.*, p. 132-135. — (7) *Ibid.*, p. 136-137. — (8) *Ibid.*, p. 138-141. — (9) *Ibid.*, p. 142-147. — (10) *Ibid.*, p. 147-148. — (11) *Ibid.*, p. 149. — (12) *Ibid.*, t. IV, p. [illegible]-252. — (13) *Ibid.*, t. V, p. 119-122. — (14) *Ibid.*, t. VI, [illegible]. — (15) Mai, [illegible], t. X, p. [illegible], 508, 553. — (16) *Ibid.*, p. [illegible]. — (17) *Ibid.*, p. [illegible]. — (18) *Ibid.*, p. [illegible]. — (19) *Ibid.*, [illegible]. — (20) *Ibid.*, p. 224. — (21) Mai, *Classici Auctores*, t. X, p. 31, 53, 77, 170, [illegible], 374. — (22) *Opera S. Cyrilli*, t. V, part. II, p. 384.

supérieur d'un monastère situé dans le voisinage de la ville dont il porte le nom. Nous apprenons de Secundus et de Suidas qu'il fut élevé à la dignité du sacerdoce. On le regardait comme une règle vivante de la perfection monastique. Saint Cyrille et les autres évêques qui vivaient dans le même temps l'honoraient comme leur père. Ayant choisi saint Chrysostome pour modèle, il ne pouvait manquer de faire de grands progrès dans la vie spirituelle. Il mourut vers l'an 449. Nous avons de lui deux mille douze lettres qui sont fort courtes, mais qui sont remplies d'excellentes instructions. Le style en est naturel, élégant, plein de feu et d'onction. L'auteur devait être un homme plein de prudence, de zèle et d'humilité, brûlant d'amour pour Dieu, et orné de toutes les vertus (1).

Cyrille eut pour successeur dans le siége d'Alexandrie son archidiacre Dioscore. Ce fut un malheur effroyable pour l'Eglise entière, mais en particulier pour l'Egypte. La suite fit voir que, sous des vêtements de brebis, Dioscore était un loup rapace, qui n'était entré dans le bercail que pour prendre et égorger. Il causa dans l'Eglise entière des maux infinis. Depuis les travaux du grand Athanase, l'Egypte était la colonne de la vérité et le modèle de la piété. Dioscore lui ravit à jamais cette gloire, et la plongea dans les ténèbres qui durent encore. L'hérésie, qu'il y accrédita, y jeta de si funestes racines, que ni les saints qui y sont venus depuis, ni la cruauté des Barbares qui se sont emparés du pays, n'ont encore pu l'en arracher depuis bientôt quatorze siècles. Elle a rendu cette province, jusqu'alors la plus unie et la plus paisible de l'Orient, le théâtre des troubles, des schismes et des séditions. Elle a corrompu la piété des solitaires, qui jusqu'alors en avait été le principal ornement. Et au lieu que les saints y accouraient autrefois de toutes parts pour y acquérir la perfection de la vertu, ils se trouvaient ensuite obligés de s'en éloigner, de peur de corrompre leur foi et de se trouver séparés de l'unité de l'Eglise.

Le nouvel évêque d'Alexandrie envoya aussitôt le prêtre Possidonius à Rome pour annoncer au souverain pontife son ordination. Saint Léon lui répondit le 21 juin 445 : « Vous pourrez juger de l'amour que nous vous portons en Notre-Seigneur par l'empressement que nous mettons à affermir les commencements de votre épiscopat, afin qu'il ne paraisse pas manquer quelque chose à votre perfection, tandis que vous avez en votre faveur le suffrage de vos mérites spirituels, ainsi que nous en sommes assurés. Cette collation, que nous vous faisons comme votre père et comme votre frère, doit être très-agréable à votre Sainteté, et vous devez la recevoir avec les mêmes sentiments que nous vous l'accordons. » Après avoir ainsi confirmé son épiscopat, Léon lui rappelle que saint Marc, qui le premier avait gouverné l'église d'Alexandrie, était disciple de saint Pierre, qui avait reçu du Seigneur la principauté apostolique, et que, n'ayant pas un autre esprit que son maître, l'église d'Alexandrie ne devait pas avoir une autre discipline que l'Eglise romaine. Il veut donc que l'on observe à Alexandrie comme à Rome de ne faire les ordinations des prêtres et des diacres que le dimanche ; que ceux qui donnent l'ordre et ceux qui le reçoivent soient à jeûn ; que dans les grandes fêtes, quand le peuple vient à l'église en si grand nombre qu'il ne peut y tenir ensemble, on ne fasse point difficulté de réitérer le sacrifice autant de fois que l'église dans laquelle on doit le faire sera remplie de monde, déclarant que c'est la coutume de l'Eglise romaine (2). C'est qu'à Rome et à Alexandrie, on n'offrait encore le saint sacrifice que dans une seule église, même aux plus grandes solennités.

Les bouleversements de la nature semblaient annoncer les calamités de l'Eglise et de l'empire. L'an 447, un jour de dimanche, vingt-six de janvier, sur les neuf heures du matin, on entendit à Constantinople un de ces bruits souterrains qui annoncent des tremblements de terre. Tous les habitants prirent aussitôt la fuite ; en un moment les églises et les maisons restèrent abandonnées. On emportait les malades dans leurs lits, les enfants dans leurs berceaux, et tout ce grand peuple, saisi d'épouvante, se réfugia en confusion dans les campagnes les plus voisines, en sorte que, dans le désordre qui suivit personne ne perdit la vie. Bientôt toute la ville retentit d'un horrible fracas ; les murs, bâtis trente-quatre ans auparavant, s'écroulèrent avec cinquante-sept tours ; les statues dont les places étaient ornées et les édifices de pierre dans la place de Taurus furent renversés. Ce tremblement, le plus terrible qu'on eût jamais vu où ces accidents étaient fréquents, fut aussi le plus général. La longue muraille qui fermait la Chersonèse tomba tout entière; des bourgs et des villes furent abîmés en Bithynie, dans l'Hellespont, dans les deux Phrygies. Ce fléau détruisit une grande partie d'Antioche, et n'épargna pas Alexandrie. La terre changea de face en plusieurs endroits; on vit des sources tarir, on en vit sortir avec abondance dans des terrains arides; des montagnes s'écroulèrent, il s'en éleva d'autres, au milieu de plaines. La mer ne fut pas moins agitée ; bouillonnant avec furie, elle engloutit des villes entières, et quelquefois, fuyant du rivage pour se perdre dans ses abîmes, elle laissait les navires à sec au milieu des sables. Les secousses de la terre et de la mer se firent sentir à divers intervalles, pendant six mois, en diminuant toujours de violence. En plusieurs lieux, l'air parut embrasé et répandit des vapeurs pestilentielles, qui firent mourir quantité d'hom-

(1) Bolland. 4 février. Godescard. — (2) *Epist.* IX.

nes et d'animaux. A Constantinople, le tremblement dura plusieurs jours, pendant lesquels l'empereur avec tout le peuple, se tint dans les environs, implorant la miséricorde de Dieu par des prières continuelles. Pour rendre grâce à la bonté divine de ce qu'aucun habitant de la ville n'avait péri, on institua une fête qui se célébrait tous les ans, le vingt-six de janvier (1).

La même année 447, vingt-quatrième d'octobre, mourut saint Proclus, après avoir tenu le siége de Constantinople treize ans et trois mois. Son successeur fut saint Flavien, prêtre et trésorier de la même église. L'eunuque Chrysaphius était alors le maître de l'empereur et de l'empire. Cet eunuque avait eu pour parrain Eutychès, prêtre et abbé d'un monastère de trois cents moines. Il aurait bien voulu que cet Eutychès devînt évêque de Constantinople. Il vit donc avec déplaisir l'ordination de Flavien.

C'était la coutume que l'évêque nouvellement ordonné envoyât à l'empereur des eulogies ; on nommait ainsi le pain que le prélat avait bénit. Flavien les ayant envoyées à l'ordinaire, Chrysaphius lui fit dire que l'empereur n'avait pas besoin d'une si chétive bénédiction, et qu'il ferait bien d'envoyer la sienne en or. L'évêque répondit qu'il n'avait d'or entre les mains que les vases sacrés, et que Chrysaphius n'ignorait pas que ces richesses appartenaient à Dieu et aux pauvres. L'eunuque, vivement piqué de ce refus, résolut dès lors de mettre tout en œuvre pour faire déposer le saint pontife.

Théodoret ayant appris l'ordination de Flavien, lui écrivit une lettre de compliment, espérant trouver en lui un protecteur ; car il y avait déjà deux ans qu'il avait reçu ordre de l'empereur de se retirer à son diocèse de Cyr, avec défense d'en sortir. Le sujet fut un sermon qu'on l'accusa d'avoir fait à Antioche, après la mort de saint Cyrille, en présence de Domnus, où l'on prétendait qu'il avait dit : On n'oblige plus personne de blasphémer. Où sont ceux qui disent que c'est un Dieu qui a été crucifié ? Ce n'est pas Dieu qui a été crucifié ; c'est Jésus-Christ homme. Il n'y a plus de dispute ; l'Orient et l'Egypte sont unis ; l'envie est morte, et l'hérésie ensevelie avec elle. On l'accusait encore d'avoir ordonné évêque de Tyr le comte Irénée, qui avait agi au concile d'Éphèse avec tant de chaleur pour le parti de Nestorius, qui de plus était bigame, et fut, en conséquence, déposé l'an 447. Enfin, on accusait Théodoret de troubler l'Église par les conciles qu'il assemblait continuellement à Antioche, et c'est la seule cause que portait la lettre de l'empereur. Il obéit, et sortit d'Antioche [illegible], à cause de ceux qui voulaient l'y retenir. Mais il se plaignait par lettres à diverses personnes considérables d'être ainsi noté et condamné sans connaissance de cause.

On croit que ce fut pendant cette retraite forcée qu'il composa son Eraniste ou Polymorphe, ainsi nommé parce qu'il prétend que l'erreur qu'il y attaque est un ramas de plusieurs anciennes hérésies. C'était l'opinion de ceux qui prétendaient qu'il n'y avait qu'une nature en Jésus-Christ, un zèle excessif contre les nestoriens les portant dans l'hérésie opposée. Cet ouvrage est divisé en trois dialogues : le premier, intitulé *Immuable*, parce que l'auteur y montre que le Verbe se faisant chair n'a point été changé ; le second, *Inconfondu*, où il montre que l'Incarnation s'est faite sans confusion des deux natures ; le troisième, *Impassible*. Il cite, entre les Pères catholiques, Théophile d'Alexandrie et saint Cyrille, et il cite les Pères latins aussi bien que les grecs. A la fin, il ajoute divers syllogismes pour démontrer ces trois mêmes vérités : Que le Verbe est immuable, incapable de mélange et impassible.

Quelques moines d'Orient, étant venus à Alexandrie, accusèrent Théodoret de diviser Jésus-Christ en deux Fils, dans les discours qu'il faisait à Antioche, et ils attribuaient la même erreur aux évêques d'Orient. Dioscore d'Alexandrie en écrivit à Domnus d'Antioche, se plaignant en particulier de Théodoret. Celui-ci lui écrivit une longue lettre, où il traite ces accusations de manifestes calomnies, et il en prend à témoin les milliers d'auditeurs qu'il avait eus à Antioche. Il dit entre autres : Je pense que votre perfection sait bien que Cyrille, de sainte et heureuse mémoire, m'a écrit plusieurs fois. Et quand il envoya à Antioche ses livres contre Julien et son [illegible], il pria le bienheureux Jean d'Antioche de les montrer aux docteurs les plus célèbres d'Orient. Jean me les envoya ; je les lus avec admiration ; j'en écrivis à Cyrille ; il me fit réponse rendant témoignage à mon exactitude et à mon affection. Je garde ses lettres. Théodoret finit par cette profession de foi : Si quelqu'un ne dit pas que la sainte Vierge est mère de Dieu, ou s'il dit que Notre-Seigneur Jésus-Christ est un pur homme, ou s'il divise en deux le Fils unique et le premier né de toute créature, qu'il soit déchu de l'espérance en Jésus-Christ !

Dioscore n'eut aucun égard à la lettre de Théodoret ; au contraire, il souffrit que ses accusateurs prononçassent publiquement anathème contre lui dans l'église d'Alexandrie, et lui-même se leva de son siége et cria comme eux : Anathème ! Il fit plus, et il envoya des évêques à Constantinople pour accuser Théodoret et les Orientaux. Théodoret s'en plaignit à saint Flavien de Constantinople. [illegible] Théodoret et [illegible] du siége. C'était à la fin de 447. Théodoret les chargea d'un grand nombre de let-

(1) Tillemont. *Theod.*, art. 12.

tres ; car il nous en reste jusqu'à vingt-deux.

Une autre affaire agitait l'Orient : c'était celle d'Ibas, évêque d'Édesse. Il avait succédé à Rabula ; mais il était dans des sentiments opposés ; car Rabula fut toujours attaché à saint Cyrille et au concile d'Éphèse ; au lieu qu'Ibas fut du parti de Nestorius et des Orientaux jusqu'à la réunion procurée par Paul d'Émèse. Le clergé d'Édesse était divisé, et plusieurs étaient opposés à Ibas ; entre autres quatre prêtres, qui furent encore excités par Uranius, évêque d'Himérie dans l'Osroëne, d'intelligence avec Eutychès, abbé de Constantinople, très-zélé contre les nestoriens. Les quatre prêtres accusèrent Ibas d'abord devant Domnus d'Antioche, puis devant l'empereur à Constantinople, qui les renvoya à Tyr, devant une commission de trois évêques, lesquels ménagèrent une réconciliation. Mais elle ne dura guère. Les quatre prêtres auxquels se joignirent cinq autres clercs, vinrent de nouveau à Constantinople, et s'adressèrent à l'empereur Théodose et à l'évêque Flavien, qui renvoyèrent le jugement aux mêmes trois évêques. On accusait Ibas d'avoir dit dans un discours : Je n'envie point à Jésus-Christ d'être devenu dieu ; car je le suis devenu comme lui. Mais Ibas protestait avec serment que jamais il n'avait proféré ce blasphème, et les témoins qu'on produisait contre lui parurent suspects aux juges. On l'accusait encore d'avoir appelé saint Cyrille hérétique, même depuis la réunion avec Jean d'Antioche. Ibas répondit : Tant s'en faut que je l'aie anathématisé depuis qu'il a expliqué ses articles (ses douze anathèmes) ; qu'au contraire, j'ai reçu des lettres de lui et lui ai envoyé des miennes, et nous avons été en communion. Alors les accusateurs demandèrent qu'on lût la lettre qu'Ibas avait écrite à un chrétien de Perse nommé Maris, même après la réunion.

Cette lettre contenait toute l'histoire de la division entre Nestorius et saint Cyrille. Ibas y accusait ce dernier d'être tombé dans l'hérésie d'Apollinaire, et disait que ses douze articles étaient pleins de toute sorte d'impiétés. Ensuite il rapportait ce qui s'était passé au concile d'Éphèse, prenant toujours le parti des Orientaux contre saint Cyrille. Il s'emportait contre Rabula, son prédécesseur, quoique sans le nommer, le traitant de tyran et l'accusant d'avoir persécuté non-seulement les vivants, mais les morts, particulièrement Théodore de Mopsueste, qu'il avait anathématisé publiquement dans l'église. Enfin il rapportait la réconciliation de Jean d'Antioche avec saint Cyrille, par le moyen de Paul d'Émèse, dont il envoyait les actes à Maris. Il ajoutait : La dispute a cessé, il n'y a plus de schisme, l'Église est en paix comme auparavant. Vous le verrez par ces actes, et vous pourrez apprendre à tous cette bonne nouvelle. La muraille de division est ôtée ; ceux qui attaquaient insolemment les vivants et les morts sont confondus, étant obligés à se défendre eux-mêmes et à enseigner le contraire de leur doctrine précédente ; car personne n'ose plus dire qu'il n'y a qu'une nature de la divinité et de l'humanité ; mais on confesse que le temple et celui qui l'habite est un seul Fils Jésus-Christ. Telle est la fameuse lettre d'Ibas à Maris, qui causera du bruit encore plus tard.

Ibas, de son côté, demanda qu'on fît lire une lettre écrite en sa faveur au nom de tout le clergé d'Édesse, signée de soixante-un ecclésiastiques, et adressée aux juges. Elle marquait le blasphème dont il était accusé, et protestait que jamais il n'avait rien entendu dire de semblable, ni à lui ni à aucun autre. Sur cette déclaration, jointe à tout le reste, Ibas fut renvoyé absous de Béryte, où les trois évêques s'étaient assemblés (1).

En Occident le pape Léon maintenait jusque dans les moindres détails la régularité et l'uniformité de la discipline. Les évêques de Sicile conféraient solennellement le baptême, non-seulement à Pâques et à la Pentecôte, mais encore à l'Épiphanie. Léon, par sa lettre du vingt-un octobre 447, les exhorte à suivre la discipline du Saint-Siége, d'où ils recevaient la consécration épiscopale, et à ne baptiser qu'aux jours de Pâques et de Pentecôte ceux qui sont en santé et en liberté. Mais, ajoute-t-il, on peut baptiser en tout temps en cas de nécessité : comme en péril de mort, pendant un siége, dans la persécution, dans la crainte du naufrage. Pour mieux conserver l'uniformité de la discipline, il ordonne que, tous les ans, trois évêques de Sicile se trouvent à Rome le 29 de septembre, pour assister à l'un des deux conciles qui doivent se tenir tous les ans suivant les canons. Informé que les évêques de Tadormine et de Palerme avaient dissipé le bien de leurs églises, il écrivit le même jour à tous les évêques de Sicile une seconde lettre, pour leur défendre de rien échanger ou aliéner des biens de leurs églises que pour l'utilité des églises mêmes et avec le consentement de tout le clergé. Dorus, évêque de Bénévent, avait ordonné prêtre un nommé Épicarpe, et l'avait mis à la tête de tous ses prêtres, quoique, suivant l'ordre de la discipline, il dût tenir le dernier rang. Deux des plus anciens, qui, par une basse complaisance, voulaient avoir Épicarpe au-dessus d'eux, non-seulement avaient consenti à cet arrangement de Dorus, mais l'en avaient prié. Un autre, nommé Paul, en porta ses plaintes au Pape, qui, le 8 mars 448, reprit sévèrement l'évêque d'avoir troublé l'ordre qui devait être entre les prêtres de son église. Il lui ordonne de réparer sa faute et de mettre au dernier rang de tous, même au-dessous d'Épicarpe, les deux qui lui avaient cédé le rang. En quoi le Pape croyait encore leur faire grâce, disant qu'ils méritaient bien d'être déposés. Il commit l'exécution de ses ordres à l'évêque Jules qu'on croit être Jules de Pouzzo-

(1) Labbe, t. IV, p. 637 et seq.

les, qui fut, l'année suivante, son légat au concile d'Éphèse (1).

La même année 448, le fameux Eutychès, abbé de Constantinople, écrivit à saint Léon que le nestorianisme reprenait de nouvelles forces. Le Pape lui répondit, le premier de juin, avec beaucoup de charité et de prudence, qu'il louait son zèle, et qu'il porterait remède à ce nouveau mal aussitôt qu'il serait plus amplement informé de ceux qui en étaient les auteurs (2). Dans la réalité, le nouveau mal était la nouvelle hérésie d'Eutychès même. Ignorant et entêté, il ne sut combattre le nestorianisme qu'en se jetant dans un autre excès. Nestorius avait divisé la personne de Jésus-Christ ; Eutychès en confondit les deux natures. Déjà l'évêque Domnus d'Antioche en avait averti l'empereur Théodose par une lettre synodale, où il accuse Eutychès de renouveler l'hérésie d'Apollinaire, en disant que la divinité du Fils de Dieu et son humanité ne sont qu'une nature, et attribuant les souffrances à la divinité (3). Mais comme les Orientaux étaient suspects de nestorianisme, il ne fut pas difficile à Eutychès de rendre vaines leurs attaques ; et c'est vraisemblablement contre eux qu'il écrivit au pape saint Léon.

Il en fut autrement lorsqu'il se vit accusé par un ami intime, qu'on ne pouvait pas soupçonner de nestorianisme ; car c'était le même Eusèbe, qui, n'étant encore que laïque et avocat en 429, s'était élevé le premier contre Nestorius et fut un de ses plus zélés adversaires. Depuis, il était devenu évêque de Dorylée en Phrygie. La conformité de sentiments l'avait lié d'une étroite amitié avec Eutychès. Mais enfin il reconnut, par ses conversations, qu'il outrait la matière et donnait dans l'hérésie opposée. Il essaya longtemps de le ramener, et, le trouvant opiniâtre, non-seulement il renonça à son amitié, mais il se rendit son accusateur. Il prit occasion d'un concile de trente évêques, qui s'étaient assemblés à Constantinople pour terminer un différend entre Florentius, évêque de Sardes, métropolitain de Lydie, et deux évêques de la même province.

Ce concile étant donc assemblé le 8 novembre 448, Eusèbe de Dorylée se leva, présenta une requête contre Eutychès, et pressa tant, qu'elle fut lue et insérée aux actes par ordre de Flavien, qui présidait. La requête portait qu'Eutychès ne cessait de blasphémer contre Jésus-Christ ; qu'il parlait des clercs avec mépris et accusait Eusèbe lui-même d'être hérétique ; c'est pourquoi il priait le concile de faire venir Eutychès pour répondre aux chefs d'accusations qu'il formait contre lui, protestant de son côté, de suivre tous les sentiments du concile d'Éphèse, de saint Cyrille, de saint Athanase, d'Atticus, de saint Proclus et des trois Grégoires, de Néocésarée, de Nazianze et de Nysse. Flavien pria par deux fois Eusèbe de voir et d'entretenir Eutychès, pour s'assurer s'il était dans les sentiments qu'il lui imputait, en lui représentant le danger où le jetait une accusation de cette importance, qui pouvait exciter de nouveaux troubles dans l'Église. Eusèbe répondit qu'étant auparavant l'ami d'Eutychès, il l'avait souvent averti de se corriger des erreurs dans lesquelles il était tombé depuis, et que, ne lui étant pas possible d'entendre davantage ses blasphèmes, il persistait à demander qu'on le fît venir. Le concile ordonna donc qu'Eutychès serait appelé par un prêtre et un diacre, qui lui feraient lecture de la requête présentée contre lui, et l'avertiraient de venir se justifier à la prochaine session.

Elle se tint le 12 novembre, et il s'y trouva dix-huit évêques. A la demande d'Eusèbe, on y lut la seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius, ainsi que celle à Jean d'Antioche sur la réunion ; après quoi Eusèbe déclara qu'elles contenaient, l'une et l'autre, sa créance sur le mystère de l'Incarnation ; que c'était aussi la foi de toutes les églises, et que c'était par ces deux lettres qu'il prétendait convaincre ses adversaires. Flavien témoigna qu'il recevait ces lettres comme des paroles du Saint-Esprit, et comme une explication fidèle de la foi de Nicée. Mais, voulant expliquer lui-même sa doctrine, il dit que Jésus-Christ est Dieu parfait et homme parfait, composé d'une âme raisonnable et d'un corps ; consubstantiel à son Père selon la divinité, et à sa mère selon l'humanité, et que des deux natures unies en une hypostase et une personne, il résulte après l'Incarnation un seul Jésus-Christ. Que si quelqu'un, ajouta-t-il, est dans une doctrine contraire, nous le séparons de l'assemblée sacerdotale et du corps de l'Église. Tous les autres évêques opinèrent ensuite, et confirmèrent ce qu'avait dit Flavien, et la foi expliquée dans les lettres de saint Cyrille.

Le prêtre et le diacre chargés d'aller citer Eutychès s'étaient acquittés de leur commission en lui parlant à lui-même dans son monastère. Ils lui avaient lu la requête d'Eusèbe, et lui en avaient donné copie ; ils lui avaient aussi déclaré l'accusateur, et dénoncé la citation par devant le concile pour se défendre. Mais Eutychès l'avait refusé, disant que, dès le commencement, il s'était fait une loi de ne point sortir de son monastère, et d'y demeurer comme dans une espèce de sépulcre ; que l'on ne devait point avoir d'égard aux accusations d'Eusèbe, qui était son ennemi depuis longtemps ; qu'il était prêt à souscrire aux expositions de foi des Pères de Nicée et d'Éphèse ; mais que, si ces Pères s'étaient trompés en quelque expression, il ne prétendait point ni la reprendre ni la recevoir ; qu'il n'étudiait que les Écritures, comme plus sûres que l'exposition des Pères ; qu'après l'Incarnation, il adorait une seule nature de Dieu incarné. Puis il ajoutait : Mais que Notre

(1) *Epist.* XVI, XVII et XIX. — (2) *Epist.* XX. — (3) Facund., l. VIII, c. V.

Seigneur soit fait de deux natures unies selon l'hypostase, je ne l'ai point appris dans les expositions des Pères, et je ne le reçois point, même on me lirait quelque chose de semblable, parce que les saintes Ecritures valent mieux que la doctrine des Pères. Cependant je confesse que celui qui est né de la Vierge Marie est Dieu parfait et homme parfait : mais non pas qu'il ait une chair consubstantielle à la nôtre. Par ces réponses, les évêques comprirent qu'Eutychès était non-seulement dans l'erreur, mais qu'il y persistait. En effet, sans parler du reste, on voit qu'il préférait son interprétation individuelle des Ecritures à l'interprétation commune des Pères : ce qui est le propre de l'hérétique. On lui fit une seconde citation par deux prêtres, auxquels il prétexta sa maladie et sa vieillesse pour ne pas venir ; puis, se mettant à discuter avec eux, il persista à nier les deux natures en Jésus-Christ. Dans l'intervalle, le concile prenait des informations sur les écrits qu'il avait envoyés dans les monastères pour exciter les moines à la révolte. Enfin, on nomma un prêtre et deux diacres pour lui faire la troisième et dernière citation.

Eutychès, sans attendre qu'on la lui fit, pria l'abbé Abraham, qui était prêtre, d'aller déclarer de sa part au concile qu'il acceptait tout ce qui avait été décidé par les Pères de Nicée et d'Ephèse, et tout ce que saint Cyrille avait écrit. Abraham se présenta au concile le seize de novembre, jour auquel se tenait la quatrième session. Ayant eu la permission d'entrer, il dit qu'Eutychès étant malade l'avait envoyé pour faire ses excuses. Il m'a chargé, ajouta-t-il, de quelque autre chose, si vous m'interrogez. Comment se peut-il faire, lui répondit Flavien, qu'un homme étant accusé, un autre parle pour lui ? Nous ne le pressons pas. S'il vient ici, il trouvera des pères et des frères. Il ne nous est pas inconnu. Nous conservons encore de l'amitié pour lui. S'il est venu autrefois soutenir la vérité contre Nestorius, combien plutôt doit-il venir la défendre pour lui-même ? Nous sommes hommes. Plusieurs grands personnages se sont trompés. Il n'y a point de honte à se repentir, mais à demeurer dans son péché. Qu'il vienne ici, et qu'il confesse sa faute, nous lui pardonnerons le passé ; et que, pour l'avenir, il nous assure de se conformer aux expositions des Pères et de ne plus dogmatiser. Flavien ajouta, après qu'on se fut levé : Vous connaissez le zèle de l'accusateur ; le feu même lui paraît froid. Dieu sait combien je l'ai prié de se modérer. Je ne l'ai point persuadé. Que puis-je faire ? Veux-je votre perte ? Dieu m'en garde !

Le lendemain, dix-sept de novembre, session cinquième, le prêtre qui avait été député pour faire la troisième citation rapporta qu'Eutychès avait demandé un délai de quelques jours, promettant de se présenter au concile le vingt-deux du même mois. Cependant Eusèbe de Dorylée, continuant son instance, fit voir, par le témoignage de ceux qu'on avait envoyés pour s'informer des écrits d'Eutychès, que ces écrits avaient été portés de sa part, dans des monastères pour y être souscrits. Eutychès étant donc convaincu, d'un côté, de troubler l'Eglise, et, de l'autre, d'enseigner des hérésies, on devait le traiter suivant la sévérité des canons, sans aucun égard au délai qu'il avait demandé. Flavien en tomba d'accord ; néanmoins il voulut, pour plus grande sûreté, qu'on attendît jusqu'au vingt-deux de novembre, afin de convaincre le coupable en sa présence.

Dans la sixième session, que l'on tint le vingt du même mois, on accorda à Eusèbe que l'on appellerait diverses personnes qu'il croyait nécessaires pour poursuivre son accusation. Ce fut encore à la réquisition d'Eusèbe que le prêtre Théophile, qui avait été envoyé avec le prêtre Mamas pour faire la seconde citation à Eutychès, fut obligé de rapporter certaines choses qu'il avait tues dans son premier rapport, parce qu'il les regardait comme étrangères à sa commission. Interrogé là-dessus, il dit : Eutychès nous demanda, au prêtre Mamas et à moi, en quelle Ecriture on trouvait deux natures, et ensuite qui des Pères a dit que le Verbe ait deux natures ? Nous lui répondîmes : Montrez-nous aussi en quelle Ecriture on trouve le consubstantiel. Eutychès répondit : Il n'est pas dans l'Ecriture, mais dans l'exposition des Pères. Mamas répliqua : Il en est de même des deux natures. J'ajoutai, dit Théophile, le Verbe est-il Dieu parfait ou non ? Eutychès dit : Il est parfait. J'ajoutai : Etant incarné, est-il homme parfait ou non ? Il dit : Il est parfait. Je repris : Donc, si ces deux parfaits, le Dieu parfait et l'homme parfait, composent un seul Fils, qui nous empêche de dire qu'il est de deux natures ? Eutychès dit : Dieu me garde de dire que Jésus-Christ est de deux natures, ou de raisonner de la nature de mon Dieu ! Qu'ils fassent contre moi ce qu'ils voudront ; je veux mourir dans la foi que j'ai reçue. Flavien demanda à Théophile pourquoi il n'avait rien dit de cela la première fois. C'est, répondit Théophile, que, n'ayant été envoyés que pour citer Eutychès, nous avons cru inutile de parler d'autre chose. Mamas, qui était absent lorsque Théophile racontait ces choses, vint ; on lui lut la déposition de Théophile : après quoi, il dit : Lorsque nous fûmes envoyés à Eutychès, nous ne voulions parler de rien ; mais il entra en dispute, parlant de son dogme. Il disait que le Verbe incarné est venu relever la nature qui était tombée. Je repris aussitôt : Quelle nature ? Il répéta : La nature humaine. Je lui dis : Par quelle nature a-t-elle été relevée ? Il dit : Je n'ai point appris dans l'Ecriture qu'il y ait deux natures. Je repris : Nous n'avons point non plus appris dans l'Ecriture le consubstantiel, mais des Pères qui l'ont bien entendue et fidèlement expliquée. Il dit : Je ne raisonne point sur la nature de la divinité, et je ne dis point deux natures, Dieu m'en garde ! Me voici. Si je

soit déposé, le monastère sera mon tombeau.

Dans ce dialogue, on voit à nu l'ignorance, les contradictions et l'entêtement d'Eutychès. Il reconnaît que Jésus-Christ est Dieu parfait et homme parfait, et cependant il ne veut pas reconnaître en lui deux natures. Il admet l'expression de consubstantiel, parce qu'elle se trouve dans les Pères, quoiqu'elle ne soit pas dans la Bible, et il ne veut point admettre l'expression de deux natures, parce qu'elle n'est pas dans la Bible, quoiqu'elle se trouve dans les Pères. Il proteste qu'il ne veut pas raisonner sur la nature de la divinité, et il ne fait que raisonner là-dessus, au lieu de suivre la foi commune et la croyance de l'Église.

Le 22 de novembre, les évêques s'étant assemblés au nombre d'environ trente, Eutychès, que l'on avait envoyé chercher en plusieurs endroits inutilement, arriva escorté d'une troupe de soldats, de moines et d'officiers du palais. Suivit de près le silentiaire Magnus, qui demanda à entrer comme envoyé de l'empereur. Flavien le lui permit et à Eutychès. Magnus lut un ordre de ce prince, qui portait que le patrice Florentius entrerait au concile, pour la conservation de la paix et de la foi. Quand il fut entré, Flavien fit lire les actes des sessions précédentes, afin que l'on vît ce qu'il y avait à faire dans celle-ci. Comme on lisait la lettre de saint Cyrille aux Orientaux, qui avait déjà été lue dans la seconde session, Eusèbe de Dorylée en interrompit la lecture à l'endroit où ce Père marque la distinction des deux natures, et dit, en parlant d'Eutychès : Celui-ci n'en convient pas, il enseigne le contraire. Florentius, au lieu de laisser achever la lecture des actes, comme Eusèbe le demandait, voulut qu'on interrogeât Eutychès sur cet article. Flavien lui dit donc : Vous avez ouï votre accusateur; dites si vous confessez l'union de deux natures. Eutychès répondit : Oui, de deux natures. Eusèbe dit : Confessez-vous deux natures après l'incarnation, et que Jésus-Christ nous est consubstantiel selon la chair, ou non? Eutychès, au lieu de répondre à Eusèbe, adressa la parole à Flavien, et dit : Je ne suis pas venu pour disputer, mais pour déclarer à votre Sainteté ce que je pense. Il est écrit dans ce papier; faites-le lire. Flavien lui dit de le lire lui-même : ce qu'il refusa. Après quelques contestations sur ce sujet, Eutychès expliqua sa foi en ces termes : J'adore le Père avec le Fils, et le Fils avec le Père, et le Saint Esprit avec le Père et le Fils. Je confesse son avénement dans la chair, prise de la chair de la sainte Vierge, et qu'il s'est fait homme parfait pour notre salut. Je le confesse ainsi en présence du Père et du Fils, et du Saint-Esprit, et de votre Sainteté. Flavien, voulant quelque chose de plus précis, lui demanda s'il croyait que Jésus-Christ fût consubstantiel à sa mère et à nous, selon son humanité, et qu'il fût de deux natures. Basile, évêque de Séleucie, le pressa sur la même question, et le patrice Florentius en fit autant. Il répondit que, jusques alors, il n'avait point dit que Jésus-Christ fût consubstantiel aux hommes selon la chair, mais qu'il était prêt à le dire présentement. Flavien reprit : C'est donc par nécessité, et non pas selon votre pensée, que vous confessez la foi? Eutychès dit : C'est ma disposition présente. Jusqu'à cette heure, je craignais de le dire : sachant que le Seigneur est notre Dieu, je ne me permettais pas de raisonner sur sa nature; mais, puisque votre Sainteté me le permet et me l'enseigne, je le dis. Nous n'innovons pas, dit Flavien, nous suivons seulement la foi de nos Pères. Le patrice Florentius demanda à Eutychès s'il confessait que Jésus-Christ, notre Sauveur, est de deux natures après l'incarnation. Il répondit : Je confesse qu'il a été de deux natures avant l'union; mais après l'union, je ne confesse qu'une nature. Pressé ensuite par le concile d'anathématiser clairement toute doctrine contraire à celle des lettres de saint Cyrille, il le refusa, disant : Si je prononce cet anathème, malheur à moi! car j'anathématise mes pères. Sur cela, les évêques se levèrent et s'écrièrent en disant : Qu'il soit anathème! On l'interrogea encore une fois sur les deux natures, à quoi il répondit : J'ai lu dans saint Cyrille et dans saint Athanase que Jésus-Christ est de deux natures avant l'union; mais après l'union, ils ne disent plus deux natures, mais une. Et ne dire pas deux natures après l'union, c'est admettre, lui dit Basile de Séleucie, un mélange et une confusion. Le patrice Florentius ajouta : Qui ne dit pas de deux natures et deux natures, ne croit pas bien. Eutychès ne répondit rien. Le concile se leva en s'écriant que la foi ne pouvant être forcée, c'était en vain qu'on exhortait cet obstiné.

Flavien prononça donc contre lui la sentence en ces termes : Eutychès, jadis prêtre et archimandrite, est pleinement convaincu, et par ses actions passées et par ses déclarations présentes d'être dans l'erreur de Valentin et d'Apollinaire, et de suivre opiniâtrément leurs blasphèmes, d'autant plus qu'il n'a pas même eu égard à nos avis et à nos instructions pour recevoir la saine doctrine. C'est pourquoi, pleurant et gémissant de sa perte totale, nous déclarons, de la part de Jésus-Christ, qu'il a blasphémé, qu'il est privé de tout rang sacerdotal, de notre communion et du gouvernement de son monastère; faisant savoir à tous ceux qui lui parleront ou le fréquenteront désormais, qu'ils seront eux-mêmes soumis à l'excommunication.

Cette sentence fut souscrite par trente-deux évêques. Flavien la fit souscrire aux abbés de Constantinople, et à ceux des monastères. Vingt-trois abbés y souscrivirent, dont dix-huit étaient prêtres, un diacre et quatre

(1) Labbe, t. IV, p. 150-230.

laïques. Il envoya en même temps un prêtre et quelques autres clercs ordonner aux moines d'Eutychès de se séparer de leur abbé, menaçant de séparer de la communion des saints mystères ceux qui n'obéiraient point à cet ordre. Tous y résistèrent. En conséquence, Flavien les priva des sacrements pendant près de neuf mois, en sorte qu'on n'offrit point le sacrifice sur l'autel de leur monastère, ni à Noël, ni à l'Epiphanie, ni à Pâques. Quelques-uns d'entre eux moururent pendant cet intervalle dans les liens de l'excommunication.

Saint Flavien rendit compte de l'affaire d'Eutychès au pape saint Léon, dans une lettre où il lui donne le titre de Père et de collègue très-saint et très-aimé de Dieu. « Rien ne peut, dit-il, arrêter la malice de Satan : sans cesse il cherche qui dévorer. Aussi l'Ecriture nous recommande-t-elle de veiller et de prier, d'éviter les questions insensées, de suivre les Pères et de ne pas outre-passer les bornes éternelles. Je vous fais donc part de ma douleur et de mes larmes, parce que le loup a ravi un de mes clercs, sans que j'aie pu le sauver, quoique je fusse prêt à donner ma vie pour lui. Comment il s'est laissé prendre, comment il s'est échappé du bercail, comment il a haï la voix de qui le rappelait, couru à qui le perdait, méprisé les monuments des Pères, abhorré leurs sentiers : mon épître va le faire connaître.

» Il y en a qui, vêtus en brebis, sont au dedans des loups rapaces, qui perdent les faibles et les simples. Or, tel s'est montré à nous maintenant Eutychès, autrefois prêtre et archimandrite. Il paraissait penser avec nous et avoir la vraie foi, quand il résistait à l'impiété de Nestorius et qu'il semblait lui faire la guerre. Ensuite il s'est efforcé de détruire la foi des trois cent dix-huit Pères, ainsi que les lettres de saint Cyrille à Nestorius et aux Orientaux, et de renouveler les anciennes erreurs de l'impie Valentin et d'Apollinaire. Se dépouillant enfin de la peau de brebis, il a soutenu ouvertement devant notre saint concile : qu'il ne faut pas confesser qu'après l'Incarnation, Jésus-Christ est de deux natures, dans une hypostase et une personne ; que la chair du Seigneur ne nous est point consubstantielle. Il disait qu'à la vérité, la Vierge qui l'a enfanté selon la chair nous est consubstantielle, mais que la chair que le Seigneur a prise d'elle ne nous l'est pas ; que le corps du Seigneur, pris de la Vierge, est bien un corps humain, mais non pas un corps d'homme. Ce qui est contraire à toutes les expositions des saints Pères.

» Mais, pour ne pas allonger cette lettre, nous avons en même temps envoyé à votre Sainteté les actes de ce qui a été fait, il y a quelque temps, à son sujet ; actes par lesquels, l'ayant convaincu de tout cela, nous l'avons privé du sacerdoce, du gouvernement de son monastère et de notre communion, afin que votre Sainteté, sachant ce qu'il en est, signale son impiété à tous les évêques qui vous sont soumis, de peur que, ne sachant point ce qu'il pense ni de quoi il a été convaincu, ils ne communiquent avec lui par lettres ou autrement, comme avec un homme de la même créance. Moi et les miens, nous saluons affectueusement, dans le Christ, tous les frères qui sont avec votre Béatitude. Fasse le Seigneur que vous vous portiez bien, et que vous priiez pour nous, Père bien-aimé de Dieu. »

Pour peu de réflexions qu'on y fasse, dirons-nous avec Tillemont et les doctes Ballerini, on reconnaîtra aisément que cette lettre a été écrite fort peu après le concile tenu contre Eutychès, et que c'est la première que Flavien écrivit à Rome sur cette affaire, et non pas la dernière, comme prétend le janséniste Quesnel, contrairement à tous les manuscrits et à toutes les éditions, la sienne exceptée. En effet, supposez avec Quesnel et avec Fleury, son copiste, que cette lettre n'ait été écrite qu'après la convocation d'un nouveau concile général à Ephèse, la conduite de Flavien serait absurde. Il n'était guère temps de prier le Pape de publier la condamnation d'Eutychès, de peur que quelqu'un ne lui écrivît par ignorance, lorsque tout le monde savait qu'on assemblait un concile œcuménique pour juger de son excommunication, ou plutôt pour la casser. Ce qui fait supposer à Quesnel et à Fleury une chose aussi peu raisonnable, c'est la peur de reconnaître que saint Flavien de Constantinople informa de lui-même le pape [illegible] de ce qu'il venait de faire contre Eutychès, et qu'il n'attendit pas que le Pape lui en fît la demande. Ils auraient voulu en faire, à ce qu'il paraît, un roide janséniste. Eutychès même et l'empereur Théodose n'avaient pas cette antipathie pour Rome ; car l'un et l'autre mirent le plus grand empressement à écrire au Pape (1).

Nous avons vu Eutychès refuser d'abord de venir au concile, parce qu'il était vieux et malade, et que d'ailleurs il avait résolu de ne jamais mettre les pieds hors de son monastère ; il se présenta toutefois depuis, mais quand il se vit escorté d'officiers et de soldats, que lui avait donnés son filleul, l'eunuque Chrysaphius, maître de l'empereur et de l'empire. La duplicité, le recours à la force, tel fut dès lors le caractère de son hérésie.

Lorsque, malgré cet appui de la puissance séculière, il se vit condamné, il écrivit au pape saint Léon, et lui adressa, entre autres pièces, son acte d'appel. Il se plaint dans sa lettre, de l'accusation d'Eusèbe de Dorylée. Je [illegible] laissé, dit-il, de me présenter au concile, quoique accablé de maladie et de vieillesse, et quoique je n'ignorasse pas la [illegible] mée contre moi. J'ai présenté aussitôt une re-

(1) Tillemont, *S. Léon*, note 16. Ballerini, *Opera S. Leon.* t. I, *Epist.* xxii, et t. II, col. 1123 et seqq. Cacciari t. II, p. 100, t. III, p. 316 et seqq.

[illegible] avec des écrits qui contenaient ma profession de foi ; mais l'évêque Flavien n'a voulu ni la recevoir ni la faire lire. J'ai déclaré en propres termes que je suivais la foi du concile de Nicée, confirmée à Éphèse. On voulait me faire confesser deux natures et anathématiser ceux qui le nient ; pour moi, je craignais la défense du concile, de rien ajouter à la foi de Nicée, sachant que nos saints pères Jules, Félix, Athanase et Grégoire ont rejeté le mot de deux natures ; et je n'osais raisonner sur la nature du Verbe divin, ni anathématiser ces Pères. C'est pourquoi je priais que l'on en fît rapport à votre Sainteté, protestant de suivre en tout votre jugement. Mais, sans m'écouter, le concile étant rompu, on a publié contre moi une sentence de déposition, et ma vie même était en danger, si on ne m'eût délivré à main armée. Alors ils ont contraint les supérieurs des autres monastères de souscrire ma déposition, ce qui ne s'est jamais fait contre les hérétiques déclarés, ni contre Nestorius même ; jusque-là que, comme je proposais en public ma confession de foi, pour me justifier devant le peuple, ils empêchaient qu'on ne l'écoutât, et en arrachaient les affiches. J'ai donc recours à vous, qui êtes le défenseur de la religion, puisque je n'innove rien contre la foi ; mais j'anathématise Apollinaire, Valentin, Manès, Nestorius et ceux qui disent que la chair de Notre-Seigneur est descendue du ciel, ainsi que toutes les hérésies, jusqu'à Simon le Magicien. Je vous prie que, sans avoir égard à ce qui a été fait contre moi par cabale, vous prononciez sur la foi ce que vous jugerez à propos, et ne souffriez pas que l'on chasse d'entre les catholiques celui qui a vécu soixante-dix ans dans la continence et les exercices de piété. J'ai joint à cette lettre l'une et l'autre requête et celle que mon accusateur a présentée au concile, et celle que j'y ai portée et qu'on n'a pas voulu recevoir, et ma profession de foi, et ce que nos Pères ont décidé touchant les deux natures.

On voit, par ces paroles, qu'avec sa lettre Eutychès envoya au Pape quatre pièces : un extrait des Pères, sa profession de foi, l'acte d'accusation d'Eusèbe de Dorylée, et enfin son acte d'appel au Pape. Quand il assure l'avoir présenté au concile, c'est un mensonge ; comme aussi quand il prétend que les Pères ont rejeté le mot de deux natures : à moins que ce ne fût de sa part une simple erreur ou ignorance ; car les apollinaristes avaient fabriqué, sous les noms d'anciens Pères, plusieurs pièces fausses pour accréditer leur hérésie. Ainsi Eutychès, dans l'extrait qu'il envoyait au pape saint Léon, citait comme du pape saint Jules une lettre de l'hérésiarque Apollinaire, qui y soutient son impiété sans aucun détour (1).

Dans le même temps qu'Eutychès écrivait au Pape, l'empereur Théodose lui écrivit aussi, mais sans expliquer l'affaire, l'exhortant seulement à remettre la paix dans l'église de Constantinople. On ne peut douter que le novateur n'eût obtenu cette lettre par le crédit de l'eunuque Chrysaphius, son protecteur. Ces deux lettres étant arrivées à Rome avant celle de Flavien, le Pape écrivit à ce dernier en ces termes : [illegible] très-clément empereur nous a envoyé des écrits touchant le trouble qui s'est élevé chez vous, nous nous étonnons que votre fraternité ne nous ait rien écrit de [illegible] et qu'elle n'ait pas été la première à nous en instruire, afin que nous pussions connaître les faits avec certitude. Car nous avons [illegible] le prêtre Eutychès, qui se plaint d'avoir été injustement excommunié sur l'accusation de l'évêque Eusèbe, d'autant plus qu'il [illegible] avoir comparu à la citation ; enfin il assure que, dans le jugement même, il a présenté sa requête d'appellation, et qu'elle n'a pas été reçue ; ce qui l'a obligé d'afficher à Constantinople des actes de protestation. D'après cela, nous ne voyons pas avec quelle justice il a été séparé de la communion de l'Église. Mais, considérant la cause même, nous voulons savoir la raison de votre fait, et que tout soit rapporté à notre connaissance ; car, comme nous voulons de la maturité dans les jugements des évêques, nous ne pouvons [illegible] décider sans connaissance de cause. Que votre fraternité nous envoie donc, par une personne capable, une ample relation de ce qui s'est passé, et nous apprenne quelle nouvelle erreur s'est élevée contre la foi ; car la lettre du très-pieux empereur nous a causé une grande inquiétude ; afin que, par notre autorité, les dissensions soient retranchées, la foi catholique conservée inviolable, les mal pensants ramenés de leur erreur, et les bien pensants affermis dans la foi. Cela ne sera pas difficile, puisque le prêtre Eutychès a déclaré dans sa requête que, s'il se trouve en lui quelque chose de répréhensible, il est prêt à le corriger. Dans ces sortes de causes, nous devons nous attacher surtout à ce que, tout à la fois, et la charité soit gardée, et la vérité défendue. Cette lettre est du 18 février 449. La réponse à l'empereur est du même jour. Le Pape y loue la foi et le zèle de ce prince, et ajoute que, quoique le prêtre Eutychès ait adressé au Siége apostolique sa [illegible], il ne sait encore ce qu'il en est de cette affaire. Il se plaint du silence de Flavien, qui aurait dû l'en instruire le premier [illegible] il le fera, du moins après l'avertissement du Pape (2).

En effet, Flavien ayant reçu la lettre de saint Léon, [illegible] veut renouveler les hérésies d'Apollinaire et de Valentin, soutenant qu'avant [illegible] de Jésus-Christ il y a deux natures, la divine et l'humaine, mais qu'après l'union, il n'y a

(1) Ballerini, t. I, col. 739 et seqq. [illegible] t. II, [illegible] III. *De Eutych.*, t. I, c. v et vi. Coustant. *Appendix*, col., 57 et seqq. — (2) [illegible] *Epist.* XXIII et XXIV.

qu'une nature, et que son corps, pris de Marie, n'est pas de notre substance, ni consubstantiel à sa mère, quoiqu'il l'appelle un corps humain. Nous l'avons condamné sur l'accusation de l'évêque Eusèbe, et sur les réponses qu'il a faites dans le concile, découvrant son hérésie de sa propre bouche, comme vous apprendrez par les actes que nous vous envoyons avec ces lettres. Il est juste que vous en soyez instruit ; car Eutychès, au lieu de faire pénitence, pour apaiser Dieu et nous consoler dans la douleur que nous sentons de sa perte, s'empresse à troubler notre église, en affichant publiquement des libelles remplis d'injures, et présentant à l'empereur des requètes insolentes. Nous voyons aussi par vos lettres qu'il vous a envoyé des libelles pleins d'impostures, en disant qu'au temps du jugement il nous a donné une requête d'appellation, et qu'il en a appelé à votre Sainteté, ce qui n'est pas vrai ; mais il a prétendu vous surprendre par ce mensonge. Tout cela doit vous exciter, très-saint Père, à déployer ici votre vigueur ordinaire. Faites votre propre cause de la cause commune; autorisez par vos écrits la condamnation prononcée régulièrement, et fortifiez la foi de l'empereur. Il suffira que vous preniez l'affaire en main pour ramener partout la paix ; car, par vos saintes lettres, Dieu aidant, et l'hérésie qui s'est élevée, et le trouble qu'elle occasionne cesseront facilement, et vous empêcherez le concile dont on fait courir le bruit, et qui troublerait toutes les églises du monde (1). Ce concile dont le bruit courait en Orient, était un concile œcuménique, qui fut en effet convoqué à Ephèse, par un rescrit du 30 mars 449.

Saint Léon, ayant trouvé un nommé Rodane qui allait à Constantinople, écrivit le 21 mai, un billet à Flavien, où il se contente de lui marquer qu'il avait reçu ses lettres, ajoutant qu'il y répondrait plus amplement par celui-là même qui les avait apportées ; en attendant, il témoignait être pleinement convaincu de l'hérésie d'Eutychès, et promettait à Flavien qu'il ne souffrirait pas que ses adversaires le troublassent plus longtemps.

Les requètes d'Eutychès à l'empereur, dont parle Flavien, tendaient à une révision des actes du concile de Constantinople, qu'il prétendait n'avoir pas été fidèlement rédigés : ce que l'empereur lui accorda. En conséquence, le 13 avril, les évêques au nombre de trente, dont il y en avait quinze du concile précédent, s'assemblèrent dans le baptistère de l'église de Constantinople. Thalassius, évêque de Césarée en Cappadoce, et auparavant préfet du pretoire, présidait l'assemblée ; mais le patrice Florentius réglait tout, et Macédonius, conseiller d'Etat, instruisait la procédure. Eutychès n'y vint pas en personne, mais il envoya deux moines. Eusèbe de Dorylée dit que si l'on permettait à Eutychès de se défendre par procureur, il se retirerait et l'accuserait de même. Un évêque s'opposa également à l'entrée des députés d'Eutychès, d'autant plus que, le concile œcuménique étant ordonné, toutes les affaires devaient lui être réservées. Mais le patrice Florentius ayant fait déclarer, par le conseiller d'Etat Macédonius, que la volonté de l'empereur était qu'ils entrassent, ils entrèrent. Macédonius voulut obliger les évêques de jurer qu'ils diraient la vérité sur les actes en question, disant qu'il y avait ordre du prince d'exiger d'eux le serment, sur quoi Basile de Séleucie dit : Jusqu'ici nous ne savons point que le serment ait été ordonné aux évêques ; et on n'insista point à l'exiger. Flavien représenta les notaires qui avaient rédigé les actes du concile. Ils en produisirent les originaux, et Constantius, l'un des envoyés d'Eutychès, en apporta une copie. Il ne se trouva aucune différence pour les deux premières sessions ; mais on chicana beaucoup sur la manière dont les députés du concile avaient rapporté les réponses d'Eutychès, et sur l'anathème prononcé contre lui par les évêques. Constantius prétendit que, lorsqu'on lisait la sentence de déposition, Eutychès en avait appelé aux conciles des évêques de Rome, d'Alexandrie et de Jérusalem, et qu'il avait même donné par écrit un acte de cet appel, qu'on n'avait pas voulu recevoir. Mais Flavien, le patrice Florentius, Basile de Séleucie et tous les autres évêques déclarèrent qu'ils n'avaient pas ouï un seul mot de cet appel pendant les séances du concile. Seulement le patrice convint qu'Eutychès lui avait dit tout bas à l'oreille, mais après le concile fini, qu'il appelait de la sentence, et Flavien que le patrice le lui avait rapporté, après la fin du concile, lorsqu'il remontait dans sa chambre. Florentius conclut l'assemblée, en déclarant qu'il porterait à l'empereur les actes de tout ce qui s'y était passé. Il y eut encore une séance pareille, le 27 avril, où l'on examina si la sentence contre Eutychès avait été, ou non écrite d'avance. Flavien, obligé par ordre de l'empereur de donner sa confession de foi, déclara qu'il suivait la doctrine des conciles de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse ; qu'il reconnaissait en Jésus-Christ deux natures après l'Incarnation, en une hypostase et une personne; qu'il ne refusait pas même de dire une nature du Verbe divin, pourvu qu'on ajoutât incarnée et humanisée. Enfin, il anathématisa tous ceux qui divisaient Jésus-Christ comme Nestorius (2).

Eutychès, en écrivant au pape saint Léon, avait pareillement écrit à saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne, pour lui recommander sa cause. Le saint évêque lui répondit vers le mois de février 449 : « J'ai lu tristement vos tristes lettres, et parcouru avec affliction vos affligeants écrits [illegible] comme la paix des églises, la concorde [illegible] la tranquillité du peuple nous réjouissent [illegible], ainsi la division de nos frères nous afflige et nous accable, surtout quand elle a de sem-

(1) Baller. *Epist.* XXVI. — (2) Labbe, t. IV, 215 et seq.

[illegible] causes. Les lois humaines, par un [illegible] de trente ans, éteignent tous les différends des hommes, et, après tant de siècles, on dispute témérairement sur la génération du Christ, que la loi divine nous propose comme inexplicable. Vous n'ignorez pas dans quels égarements s'est jeté Origène en recherchant les principes, et Nestorius en disputant des natures. Les mages ont reconnu Jésus pour Dieu dans son berceau, et des prêtres, par un procédé auquel on ne peut penser sans douleur, demandent aujourd'hui qui est celui qui est né de la Vierge et du Saint-Esprit? Lorsque Jésus faisait entendre le vagissement de l'enfance dans la crèche, l'armée céleste chantait : Gloire à Dieu dans les hauteurs! et maintenant qu'au nom de Jésus tout genou fléchit, au ciel, sur la terre et dans les enfers, on émeut la question de son origine? Nous, mon frère, nous disons avec l'apôtre : Et si nous avons connu le Christ selon la chair, nous ne le connaissons plus de même. Nous ne pouvons scruter d'une manière injurieuse celui que nous attendons et que nous révérons comme notre juge. J'ai répondu en peu de mots à vos lettres, mon frère, et je l'eusse fait plus long si notre frère et coévêque Flavien m'avait écrit sur cette affaire. Car, puisque vous vous plaignez vous-même de n'avoir pas été entendu, comment pouvons-nous juger de ce que nous n'avons ni vu ni entendu de ceux qui étaient présents? Celui-là n'est point un médiateur équitable qui entend tellement une partie qu'il refuse d'écouter l'autre. Nous vous exhortons sur toutes choses, honorable frère, de vous soumettre à ce qui a été écrit par le bienheureux Pape de Rome; car saint Pierre, qui vit et préside dans son Siége, donne la vérité de la foi à ceux qui la cherchent. Quant à nous, affectionnés que nous sommes pour la paix et pour la foi, nous ne pouvons entendre les causes de la foi sans le consentement de l'évêque de Rome (1). »

Quand saint Chrysologue exhorte Eutychès de se soumettre en tout aux écrits du Pape, il parlait sans doute de la fameuse lettre de saint Léon, qui expose d'une manière si admirable la doctrine de l'Eglise sur l'Incarnation du Verbe. Il pouvait la connaître dès lors, étant un des principaux évêques d'Italie, que le Pape était dans la coutume de consulter alors, comme il consulte maintenant son collége ou concile de cardinaux. Cette lettre aurait suffi, comme l'avait dit saint Flavien, pour apaiser les troubles et ramener partout la paix; mais les intrigues d'Eutychès, l'ineptie et la précipitation de l'empereur, dominé par l'eunuque Chrysaphius, perdirent tout, et firent à l'empire et à l'Eglise des maux irréparables.

L'eunuque écrivit à Dioscore, évêque d'Alexandrie, lui promettant de favoriser tous ses desseins s'il voulait prendre la défense d'Eutychès et attaquer Flavien et Eusèbe de Dorylée. Il excita pareillement l'impératrice Eudoxie à soutenir le même parti, principalement pour chagriner la princesse Pulchérie. Eutychès, de son côté, pria Dioscore de prendre connaissance de l'affaire et [illegible] ce qui avait été fait contre lui. Dioscore écrivit à l'empereur qu'il fallait assembler un concile universel, et il l'obtint facilement par les sollicitations réunies de l'impératrice et de l'eunuque. Le concile fut [illegible] indiqué à Ephèse pour le premier [illegible] 449, par une lettre du 30 mars de la même année. Cette lettre porte que l'exarque ou patriarche prendra avec lui dix métropolitains de sa dépendance et dix autres [illegible] à Ephèse le premier jour d'août prochain; qu'à l'égard de Théodoret, il ne lui sera point permis d'y venir, jusqu'à ce que le concile assemblé le juge à propos. L'empereur ordonna aussi à un certain abbé Barsumas [illegible] à Ephèse, au nom de tous les abbés et archimandrites de l'Orient, pour y [illegible] avec les évêques. On n'avait point encore vu d'abbé prendre le rang de juge dans un concile général. Mais [illegible] Eutychès et de Dioscore, ils lui avaient procuré cet honneur pour exclure du concile les autres abbés qui ne leur [illegible]. Saint Léon fut aussi invité au concile par l'empereur, qui, selon la remarque de ce saint Pape, respectait trop les ordres de Dieu pour entreprendre une chose de cette importance sans y faire intervenir l'autorité du Siége apostolique. Mais la lettre de convocation n'étant arrivée à Rome que le 13 de mai, à peine saint Léon eut-il assez de temps pour [illegible] des légats. Il choisit pour cette fonction, Jules, évêque de Pouzzoles [illegible], prêtre du titre de Saint Clément, qui mourut en chemin, et Hilaire, diacre, avec Dulcitius, notaire, qui portaient tous en eux-mêmes un esprit de justice pour faire condamner l'erreur, et [illegible] au coupable, s'il s'en rendait digne (2).

Les légats étaient porteurs de plusieurs lettres du Pape. La principale était la lettre dogmatique à Flavien, où saint Léon [illegible] dogme de l'Incarnation, renversant également les deux erreurs opposées, de Nestorius et d'Eutychès. Il fait voir que, si [illegible] est tombé dans l'erreur, c'est faute d'avoir étudié l'Ecriture et d'avoir même fait attention aux termes du symbole, que savent non-seulement tous les fidèles, mais encore ceux que l'on prépare au baptême. Ils y disent, en effet, qu'ils croient en Dieu le Père tout-puissant, et en Jésus-Christ son Fils unique, Notre-Seigneur, qui est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie. [illegible] Dieu tout-puissant et éternel est Père, en

(1) B[illegible]. *Epist.* xxv. — (2) Labb., t. IV, p. [illegible]. Niceph., l. IV, c. [illegible]. L[illegible], c. [illegible].

montre que son Fils lui est co-éternel, consubstantiel et entièrement semblable. C'est le même Fils éternel qui est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie. Cette génération temporelle n'a rien ôté ni rien ajouté à la génération temporelle ; mais elle a été employée tout entière à la réparation de l'homme pour vaincre la mort et le démon ; car nous n'aurions pu surmonter l'auteur du péché et de la mort si celui-là n'avait pris notre nature et ne l'avait faite sienne qui ne pouvait être infecté par le péché ni retenu par la mort. Il a donc été conçu du Saint-Esprit dans le sein de la Vierge sa mère, qui l'a enfanté comme elle l'avait conçu, sans préjudice de sa virginité. Saint Léon appuie cette doctrine de plusieurs passages de l'Écriture, où nous lisons que le Verbe a pris une véritable chair. L'Évangile le nomme fils de David et d'Abraham. Saint Paul dit qu'il a été fait du sang de David selon la chair. Cet apôtre applique à Jésus-Christ la promesse faite à Abraham de bénir toutes les nations par son fils ; c'est aussi de Jésus-Christ que l'on doit entendre les prophéties d'Isaïe touchant l'Emmanuel, fils d'une vierge, et l'enfant qui nous est né. D'où il suit que Jésus-Christ n'a pas eu seulement la forme d'un homme, mais un corps véritable. L'opération du Saint-Esprit n'a pas empêché que la chair du Fils ne fût de même nature que celle de sa mère ; elle a seulement donné la fécondité à une vierge.

L'une et l'autre nature, demeurant donc en son entier, a été unie en une personne, afin que le même médiateur pût mourir, demeurant d'ailleurs immortel et impassible. Il a tout ce qui est en nous, tout ce que Dieu y a mis en nous créant, et qu'il s'est chargé de réparer ; mais il n'a point ce que le trompeur y a mis : il a pris la forme d'esclave sans la souillure du péché, augmentant la dignité de la nature humaine, sans rien diminuer de ce qui appartient à la nature divine. Une nature n'est point altérée par l'autre ; le même qui est vrai Dieu est vrai homme, il n'y a point de mensonge dans cette union. Comme Dieu ne change point [illegible], l'homme n'est point consumé par la dignité qu'il reçoit. Le Verbe et la chair gardent leurs opérations [illegible] ; le Verbe opérant ce qui est du Verbe, et la chair exécutant ce qui est de la chair ; l'un fait des miracles, l'autre souffre les injures.

C'est ce que saint Léon prouve par un grand nombre de passages, tant des Évangiles que des Épîtres de saint Paul. Il est Dieu, [illegible]. Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, [illegible] ; le Verbe a été fait chair et a habité avec nous. Il est Dieu, puisque toutes choses ont été faites par lui, et que sans lui rien n'a été fait. Il est homme, étant né d'une femme et soumis à la loi. La naissance de la chair montre la nature humaine, l'enfantement d'une vierge montre la puissance divine. C'est un enfant dans le berceau et le Très-Haut loué par les anges. Hérode veut le tuer, mais les mages se réjouissent de l'adorer. Il vient au baptême de son précurseur, mais en même temps la voix du Père déclare que c'est son Fils bien-aimé, dans lequel il a mis toute son affection. [illegible] les anges. La faim, la soif, la lassitude, le sommeil, sont évidemment d'un homme ; mais il est certainement d'un Dieu de rassasier cinq mille hommes [illegible] la Samaritaine l'eau vive, de marcher sur la mer et d'apaiser la tempête. Il n'est pas d'une même nature de [illegible] le ressusciter ; d'être attaché à la croix et de changer le jour en nuit, faire trembler les éléments et ouvrir au larron [illegible] ciel. Comme Dieu, il dit : Le Père et moi nous sommes un ; comme homme : Le Père est plus grand que moi. Car encore qu'en Jésus-Christ il n'y ait qu'une personne de Dieu et de l'homme, [illegible] sujet de la souffrance commune à l'un et à l'autre et autre le sujet de la gloire commune.

C'est cette unité de personne qui fait dire que le Fils de l'homme est [illegible], et que le Fils de Dieu a pris chair de la Vierge; que le Fils de Dieu [illegible] comme nous disons [illegible] ne l'ait été que dans la nature humaine. L'Apôtre dit : S'ils avaient connu le Seigneur de majesté, jamais ils ne l'auraient crucifié. Jésus-Christ demande à ses apôtres : Et vous, qui dites-vous que je suis, moi qui suis le Fils de l'homme et que vous voyez avec une véritable chair ? Saint Pierre répondit : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant, le reconnaissant également Dieu et homme, parce qu'il y avait un égal danger de le croire ou seulement Dieu ou seulement homme. [illegible], il montrait son corps sensible et palpable, [illegible] Écritures, montrant ainsi en lui les deux natures [illegible].

[illegible] le Fils de Dieu [illegible] saint Jean : [illegible] Dieu, et c'est l'antechrist. Car qu'est-ce que [illegible] relève [illegible] Fils de Dieu a été de deux natures avant l'incarnation que

de n'en reconnaître qu'une en lui après qu'il s'est fait chair. Ne manquez pas de lui faire révoquer cette erreur, si Dieu lui fait la grâce de se convertir. Mais, en ce cas, vous pourrez user envers lui de toute sorte d'indulgence; car, lorsque l'erreur est condamnée, même par ses sectateurs, la foi en est plus utilement défendue. Pour exécuter pieusement et fidèlement toute cette affaire, nous avons envoyé à notre place nos frères Jules, évêque; René, prêtre, et Hilaire, diacre, en leur adjoignant Dulcitius, notaire (1).

Dans cette lettre fameuse, il y a surtout à remarquer la manière dont le Pape juge la procédure du concile de Constantinople. Il l'approuve quant au fond, mais il y relève une erreur grave qui avait échappé au concile; enfin, il en modère la sentence et veut qu'on use d'indulgence envers le coupable s'il se repent.

Le même jour, 13 de juin, il écrivit à l'empereur Théodose une lettre où, après l'avoir félicité de son zèle pour la foi, il dit que, d'après les actes de la procédure épiscopale, Eutychès était convaincu d'erreur et d'ignorance, et qu'il aurait dû revenir de sa condamnable opinion; toutefois, comme la piété de l'empereur avait indiqué un jugement synodal à Éphèse, afin que la vérité se montrât à cet ignorant et aveugle vieillard, il envoyait trois légats pour y tenir sa place et pour y porter l'esprit de justice et de miséricorde, afin, dit-il, que l'erreur soit condamnée, puisqu'on ne peut douter quelle est la foi chrétienne, et que l'on pardonne à Eutychès, s'il se repent, d'après la promesse qu'il a faite, dans le mémoire qu'il m'a envoyé, de corriger tout ce que notre sentence aurait improuvé de ses mauvais sentiments. Quant à ce que l'Église catholique croit et enseigne universellement sur le mystère de l'Incarnation du Seigneur, la lettre ci-jointe, à mon frère et coévêque Flavien, l'expose pleinement (2).

Il fait mention de la même lettre dans celle qu'il écrivit à l'impératrice Pulchérie, dont il loue le zèle contre les hérétiques de son temps. Il parle d'Eutychès avec compassion, comme lui croyant plus d'ignorance que de malice, et espérant sa correction. Mais, ajoute-t-il, s'il persiste dans son erreur, personne ne pourra révoquer la sentence que les évêques ont prononcée contre lui. Il marque que, n'ayant reçu la lettre de convocation au concile que le treize de mai, à peine avait-il eu assez de temps pour y envoyer des légats; que, pour lui, il ne pouvait s'y trouver en personne, soit parce qu'aucun de ses prédécesseurs ne s'était trouvé à des conciles tenus hors de Rome, soit parce que l'état des affaires ne lui permettait pas de quitter son Siège et sa patrie sans mettre le peuple au désespoir. On était continuellement en alarmes, dans cette décadence de l'empire, et on craignait alors principalement les Huns, qui entrèrent en Italie trois ans après. Il écrivit également aux abbés de Constantinople qui s'étaient opposés à l'opiniâtreté d'Eutychès, pour les encourager à la défense de la foi. Il les renvoyait à sa lettre à Flavien, où notre doctrine, dit-il, a été expliquée suffisamment et pleinement, ainsi que vous le recevrez par le ministère de votre prélat (3).

Julien, évêque de l'île de Cos, légat de saint Léon à Constantinople pour les affaires de l'Église romaine, lui avait écrit, touchant l'erreur d'Eutychès, par un diacre nommé Basile. Il en reçut deux réponses. Dans la première, datée du 13 juin, le Pape dit qu'il est inutile à Eutychès d'accuser de nestorianisme les catholiques dont la foi est inébranlable; car il ne s'écartait pas moins de la vérité que Nestorius. En niant, comme il faisait, la vérité de l'Incarnation, il en détruisait toutes les suites et toute l'espérance des chrétiens. Par l'union qui s'est faite de la nature divine avec la nature humaine en une seule personne, le Verbe ne s'est point changé en chair par une conversion, parce que la divinité est immuable, et la chair ne s'est pas changée au Verbe. Il ne doit pas paraître impossible que le Verbe, avec la chair et l'âme, fasse un seul Jésus-Christ, puisque en chaque homme la chair et l'âme, qui sont de natures si différentes, font une seule personne. Quand Eutychès a dit qu'avant l'Incarnation il y avait deux natures, il faut qu'il ait cru que l'âme du Sauveur ait demeuré dans le ciel avant que d'être unie au Verbe dans le sein de la Vierge. Ce qui est contre la foi, car il [illegible] n'a pas pris une humanité déjà créée, mais il l'a créée en la prenant. Il faut donc punir dans Eutychès, à moins qu'il ne [illegible], ce qu'on a condamné dans Origène, savoir: que les âmes ont vécu et agi avant d'être mises dans les corps. L'âme de Jésus-Christ n'est pas distinguée des nôtres par la diversité du genre, mais par la sublimité de la vertu. Sa chair ne produisait point de désirs contraires à l'esprit; il n'y avait point en lui de combat, mais seulement des affections soumises à la divinité. Dans la seconde lettre, le Pape témoigne sa douleur des égarements d'Eutychès, et marque à Julien qu'il pourra apprendre par sa lettre à Flavien quelle est la foi de l'Église romaine, ajoutant que, s'il arrivait qu'Eutychès se corrigeât, il faudrait user envers lui d'indulgence et se relâcher de la sévérité de la sentence portée contre lui. Il dit qu'il a envoyé au concile d'Éphèse, indiqué par l'empereur, des légats *a latere*, c'est-à-dire tirés de l'Église romaine ou de celles qui lui étaient immédiatement soumises. Il se sert de la même expression dans sa lettre aux abbés ou archimandrites de Constantinople (4).

Enfin, le Pape écrivit au concile en ces termes : « Léon, évêque, au saint synode assemblé à Éphèse. La piété du très-clément prince, sachant qu'il est éminemment de sa gloire qu'aucun germe d'erreur ne surgisse dans l'Église catholique, a [illegible] ce

(1) Baller. *Epist.* XXVIII. — (2) *Epist.* XXIX. — [illegible] XXX, XXXI [illegible] XXXII. — (4) [illegible] XXXV et XXXVI.

respect aux institutions divines, que, pour effectuer une sainte disposition, il a eu recours à l'autorité du Siége apostolique. Il a désiré que le bienheureux Pierre déclarât lui-même en quelque sorte ce qui a été loué dans sa confession. Lorsque le Seigneur demanda : Que disent les hommes que je suis, moi, le Fils de l'homme? les disciples rappelèrent les diverses opinions de divers. Mais, quand il leur fut demandé ce qu'ils croyaient eux-mêmes, le prince des apôtres, embrassant la plénitude de la foi en peu de mots, répondit : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant ; c'est-à-dire, vous qui êtes vraiment le Fils de l'homme, vous, le même, vous êtes vraiment le Fils du Dieu vivant; vous, dis-je, véritable dans la divinité, véritable dans la chair, et conservant la propriété d'une double nature, vous êtes un avec l'une et l'autre. Si Eutychès le croyait avec intelligence et vivacité, il ne s'écarterait point du sentier de cette foi. C'est à cause d'elle que le Seigneur répondit : Tu es heureux, Simon, fils de Jona ; car ce n'est pas la chair et le sang qui t'ont révélé cela, mais mon Père qui est au ciel. Et moi aussi je te dis : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Celui-là s'éloigne par trop de l'ensemble de cet édifice qui ne reçoit point la confession du bienheureux Pierre, et qui contredit l'Evangile du Christ, montrant par là que jamais il n'a eu aucun zèle pour connaître la vérité, et que vainement il a paru respectable, lui qui n'a orné les cheveux blancs de la vieillesse par aucune maturité de cœur. Toutefois, comme il ne faut pas négliger la guérison même de pareilles gens, et que le très-chrétien empereur a voulu pieusement qu'il y eût un concile d'évêques, afin que toute l'erreur fût abolie par un jugement plus plein, j'ai envoyé nos frères l'évêque Jules, le prêtre René, le diacre Hilaire et le notaire Dulcitius, pour assister à ma place à l'assemblée de votre fraternité, et ordonner, en commun avec vous, ce qui sera agréable au Seigneur, c'est-à-dire pour condamner d'abord cette erreur pestilentielle, et s'occuper ensuite du rétablissement de celui qui s'est imprudemment égaré, si toutefois il embrasse la doctrine de la vérité, et s'il condamne pleinement et nettement, de sa propre bouche et par sa souscription, les sentiments hérétiques dans lesquels son impéritie s'était enlacée : ce qu'il a protesté de faire dans la requête qu'il nous a envoyée, promettant de suivre en tout notre sentence. Après avoir reçu les lettres de notre frère et coévêque Flavien, nous lui avons écrit plus pleinement sur les affaires dont il nous avait envoyé la relation, afin que, l'erreur naissante se trouvant abolie, il n'y ait par tout le monde, à la louange et à la gloire de Dieu, qu'une seule et même confession, et qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse, au ciel, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père (1). »

Toutes ces lettres sont du treize juin. Le vingt du même mois, le Pape écrivit encore un petit billet à Flavien, pour lui annoncer qu'il avait reçu ses lettres avec les actes de Constantinople. Il parle sans doute de la seconde lettre et du second envoi des actes. Il ajoute que l'empereur, dans sa sollicitude pour la paix de l'Eglise, ayant voulu qu'on assemblât un concile, quoiqu'il fût évident que l'affaire en question n'avait aucun besoin d'être traité en concile, il avait déjà fait partir ses légats (2).

Toute cette histoire d'Eutychès peut se résumer en deux mots. Un vieux moine, en combattant une erreur, tombe dans une autre. Son évêque, le trouvant opiniâtre, le condamne. L'un et l'autre, ainsi que l'empereur, en réfèrent au Pape, qui approuve l'évêque, lui explique admirablement la doctrine, et lui recommande l'indulgence pour le moine, s'il se soumet, comme il avait promis. Sous un empereur tant soit peu entendu à gouverner, l'affaire était finie ; l'Eglise et l'empire demeuraient en repos. Sous le pauvre Théodose, il n'en est pas ainsi : il faut que l'empire et l'Eglise s'ébranlent pour la querelle d'un moine. C'est que Théodose, bon particulier, mais empereur nul, était le docile instrument de l'eunuque Chrysaphius. Or, l'eunuque était l'ami du moine et l'ennemi de l'évêque. Il fallait donc sauver l'un et perdre l'autre. Dioscore d'Alexandrie s'offrit pour exécuteur.

Un fait du même temps peut nous donner une idée de l'empereur et de son ministre. Le terrible Attila avait réduit en cendres plusieurs provinces : sous le nom de pension, l'empire lui payait tribut ; mais plus on se montrait faible, plus le Hun se montrait exigeant. L'eunuque-ministre de Théodose n'imagina rien de mieux que de le faire assassiner. Il en fait la proposition à un des ambassadeurs du roi barbare. L'ambassadeur ne demande que cinquante livres d'or. Le marché est conclu, avec l'approbation de l'empereur ; mais l'ambassadeur révèle tout à son maître. Attila en envoie un autre, qui, d'après ses ordres, se présente à l'empereur, portant à son cou la bourse dans laquelle avait été envoyé le prix du meurtre, demande à l'eunuque s'il la reconnaît, puis dit à l'empereur que Théodose et Attila étaient tous deux de noble race ; mais que Théodose avait dérogé à sa noblesse en devenant esclave d'Attila, auquel il payait tribut ; qu'il se comportait en esclave lâche et perfide, ayant recours à la trahison pour se défaire de son maître ; qu'Attila ne lui pardonnerait que quand il aurait envoyé l'eunuque au supplice. Tout ce que sut faire Théodose, fut d'envoyer une ambassade solennelle, avec les présents les plus magnifiques, pour adoucir Attila et conserver son indigne ministre (3). Après que

(1) Ballerini, *Epist.* xxxiii. — (2) *Ibid.* xxxvi — (3) *Prisc. excerpt. legat.*, p. [illegible], t. I. *Hist. byzant. edit. Venet.*, *alias*, p. 39.

l'empereur et l'empire se sont montrés si bas, rien ne peut plus étonner.

Le concile indiqué à Éphèse se tint le premier jour d'août, dans le même lieu où s'était tenu le premier, c'est-à-dire dans l'église que l'on nommait Marie, mais avec des circonstances bien différentes. Dans le premier, il n'y avait que des évêques et des clercs ; dans le second, on vit arriver de la cour deux comtes, avec pouvoir de prendre les archers du proconsul d'Asie, et d'y joindre les milices de l'empire, pour exécuter les ordres que l'empereur leur donnerait. Dans le premier, saint Cyrille présidait canoniquement au nom du pape saint Célestin, qui l'avait délégué à cet effet ; dans le second, l'inepte empereur, ou plutôt ses eunuques et ses courtisans prétendirent nommer le président ou les présidents, ce qui, suivant la remarque d'un auteur du sixième siècle, était manifestement contre le siége de Rome (1).

Une lettre accordait la présidence à Dioscore ; mais des lettres semblables accordaient la même chose à Juvénal de Jérusalem et à Thalassius de Césarée ; en sorte que Dioscore soutint dans la suite que Juvénal et Thalassius ayant été établis avec lui les chefs du concile, ils devaient répondre, comme lui, de tout ce qui s'y était passé. Dans le premier, toutes les procédures tendirent à exécuter canoniquement la sentence du Pape contre Nestorius ; dans le second, on ne s'occupera que d'exécuter militairement les ordres de l'empereur ou plutôt de son eunuque Chrysaphe. Cependant le passé aurait dû servir de leçon à l'imbécile Théodose. Si, à l'occasion du premier concile d'Éphèse, il y eut des troubles et des divisions dans l'Église et dans l'empire, la faute en avait été à lui seul, par sa manie de vouloir réglementer les conciles et les dogmes de la foi, au lieu de laisser faire l'Église et son chef. Mais non ; ses fautes passées ne lui servirent qu'à faire pire encore. Incapable du juste milieu de la vérité et de la vertu, il avait péché par trop d'affection pour Nestorius ; il pèche maintenant par trop d'aversion du nestorianisme et trop d'affection pour Eutychès. Il écrivit au concile que son intention est qu'on n'y traite d'aucune accusation personnelle, jusqu'à ce qu'on eût décidé de la foi, et qu'on chasse des églises les fauteurs du nestorianisme : en même temps il accuse saint Flavien de Constantinople de tous les troubles arrivés, ce qui était le désigner officiellement à la haine et à la proscription. Ce n'est pas tout. Il lui ôte d'avance le pouvoir de se défendre. Car voici comme il termine sa lettre à Dioscore : Quant à ceux qui ont entrepris de dire quelque chose de plus ou de moins que ce que les Pères de Nicée, et ensuite ceux d'Éphèse, ont exposé sur la foi catholique, nous ne souffrons pas qu'ils aient aucune liberté dans le concile mais nous voulons qu'ils soient entièrement sujets à votre jugement, attendu que c'est pour cela que nous avons ordonné que le concile s'assemble (2).

Il se trouva dans ce concile environ cent trente évêques des provinces de l'Égypte, de l'Orient, de l'Asie, du Pont et de la Thrace. Dioscore s'arrogea la première place : c'est l'expression des chroniques de saint Prosper et de Victor de Tunnes. Après lui, si l'on peut ajouter foi pour ceci aux actes de ce conciliabule, siégeait Julius, évêque de Pouzzoles, légat de saint Léon. Ensuite sont nommés Juvénal de Jérusalem, Domnus d'Antioche, Flavien de Constantinople, qui n'avait ainsi que le cinquième rang. Après les cinq patriarches sont nommés les exarques et les métropolitains, savoir : Étienne d'Éphèse, Thalassius de Césarée en Cappadoce, Eusèbe d'Ancyre en Galatie, Jean de Sébaste en Arménie, Cyrus d'Aphrodisiade en Carie, Erasistrate de Corinthe, Quintillus d'Héraclée à la place d'Anastase de Thessalonique, et les autres qu'on peut voir dans les actes. Après tous ces évêques, le premier rang parmi les prêtres est donné à l'abbé Barsumas, quoiqu'il y en eût quatre d'entre eux qui fussent députés d'autant de métropolitains. Au dernier rang de tous, apparemment parce qu'ils s'y étaient placés d'eux-mêmes, étaient Hilaire, diacre, et Dulcitius, notaire de l'Église romaine.

Nous avons dit plus haut : Si l'on peut ajouter foi pour ceci aux actes de ce conciliabule. Car voici comme les choses se passèrent. La plupart des évêques avaient des notaires pour écrire ce qui se disait. Dioscore chassa non-seulement ceux d'Étienne d'Éphèse, mais tous les autres, à la réserve des siens, de ceux de Juvénal et d'Erasistrate, dont il était sans doute assuré. Nous n'avons donc dans ces actes que ce que Dioscore voulut bien faire ou laisser écrire. Or, le diacre Libérat de Carthage, qui, dans le siècle suivant, écrivit une histoire abrégée de l'hérésie d'Eutychès, dit formellement que les légats du pape Léon ne voulurent point siéger avec les autres au concile d'Éphèse, à cause que la présidence n'avait point été donnée à leur Saint-Siége (3). De plus, lorsque, dans le concile de Chalcédoine, on lit en cet endroit des actes d'Éphèse, où il est dit que Dioscore siégeait le premier, Jules, légat du très-saint évêque de l'Église romaine, Léon, les évêques orientaux et les autres [illegible] s'écrièrent : On l'a chassé, on n'a point reçu le nom de Léon (4). Dans le même concile de Chalcédoine, le légat Lucentius dit en parlant de Dioscore : Il doit rendre raison de son jugement ; car il a usurpé l'autorité de juge et il a osé tenir un concile sans l'autorité du Siége apostolique, ce qui ne s'est jamais fait et n'est pas permis (5). La conséquence la plus naturelle de ces témoignages, c'est que, dans ce conciliabule, les légats du pape saint Léon n'ayant pas été

(1) Breviar. Liberat., Baluz., 1037. — (2) Labbe, t. IV, col. 110. — (3) Ibid., t. V, col. 758. — (4) Ibid., t. IV, col. 115. — (5) Ibid., col. 95.

admis au premier rang, qui leur appartenait de droit, n'en prirent aucun, et que, sans déployer leur qualité de légats, ils y assistèrent l'un comme simple évêque, l'autre comme simple diacre.

Dans ce concile, Jean, prêtre et primicier des notaires d'Alexandrie, fit les fonctions de promoteur. Il proposa en peu de mots les raisons que les empereurs avaient eues d'assembler le concile, après quoi il lut la lettre de convocation. Les légats du Pape dirent que saint Léon en avait reçu une de même forme, et qu'il n'aurait pas manqué de se trouver au concile, ainsi que l'empereur l'en avait supplié, s'il y en avait eu quelque exemple. Mais vous savez, dit le diacre Hilaire, que le Pape n'a assisté ni au concile de Nicée, ni à celui d'Ephèse, ni à aucun autre semblable ; c'est pourquoi il nous a envoyés ici pour le représenter, et nous a chargés de lettres pour vous, que nous vous prions de faire lire. Les légats parlaient en latin, et Florentius, évêque de Lydie ou de Sardes, leur servait d'interprète. Le prêtre Jean, au lieu de lire la lettre du Pape au concile, proposa de lire celle de l'empereur à Dioscore ; on la lut par ordre de Juvénal de Jérusalem ; elle portait que Barsumas assisterait au concile. Juvénal dit qu'il en avait reçu une pareille, et opina que la volonté de l'empereur fût exécutée. Le comte Elpide lut ensuite la commission de l'empereur pour lui et pour le tribun Euloge, puis la lettre de ce prince au concile, dans laquelle il accusait Flavien d'avoir excité des disputes sur la foi contre Eutychès. Alors Thalassius de Césarée proposa de commencer par la question de la foi : c'était l'intention de l'empereur. Jules de Pouzzoles fut aussi de cet avis, et même le comte Elpide, la foi étant le fondement pour juger des personnes. Mais Dioscore fut d'un sentiment contraire. Il dit que la foi établie par les Pères n'étant pas une chose que l'on dût mettre en question, le concile n'était assemblé que pour examiner si les nouvelles opinions étaient conformes aux décisions anciennes. Voudriez-vous, ajouta-t-il, changer la foi des Pères? Le concile dit : Si quelqu'un la change, qu'il soit anathème! Si quelqu'un y ajoute, qu'il soit anathème! Gardons la foi de nos pères. Le but de Dioscore était de faire examiner l'affaire d'Eutychès. A quoi Juvénal de Jérusalem et le reste du concile donnèrent leur assentiment.

Invité par Thalassius de Césarée à expliquer ses défenses, Eutychès dit : Je me recommande au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit, et à votre justice. Vous êtes témoins de ma foi, pour laquelle j'ai combattu avec vous dans le premier concile assemblé ici. J'ai entre les mains un libelle de [illegible], faites-le lire. On le lut. Il contenait le symbole de Nicée, avec une protestation de vivre et mourir suivant cette foi, et d'anathématiser Manès, Valentin, Apollinaire, Nestorius et tous les hérétiques, jusqu'à Simon le Magicien, ainsi que ceux qui disent que la chair de Jésus-Christ est descendue du ciel. Sur ce dernier point, Diogène de Cyzique et Basile de Séleucie lui demandèrent comment donc il croyait que le Verbe-Dieu s'était incarné, et d'où venait sa chair ? Mais il [illegible] sur cet article, qui renfermait cependant tout entière la question capitale : si c'était à tort ou à raison qu'il avait été accusé et condamné comme hérétique. Non-seulement ils ne l'obligèrent point à s'expliquer, mais ils défendirent aux deux interlocuteurs d'insister davantage, et, sans recevoir leur interpellation, ordonnèrent de passer outre et d'achever la lecture du mémoire. Dans cette seconde partie Eutychès expose comme il lui plaît et l'accusation d'Eusèbe de Dorylée, et le jugement de saint Flavien, et la sentence prononcée contre lui par ce saint évêque, et publiée par tout le monde, et exécutée avec rigueur, nonobstant son appel aux principaux siéges de la chrétienté, et par conséquent à tous les évêques de cette grande assemblée. Il termine sa requête par demander avec instance que les auteurs de sa persécution et des scandales qui en sont nés soient punis suivant la rigueur des canons, et par exhorter les Pères à extirper toutes les racines du blasphème et de l'impiété.

Après la lecture du libelle, saint Flavien, qui jusqu'alors avait gardé le silence, dit ces mots : Son accusateur était Eusèbe, ordonnez qu'il entre. Et de fait, rien n'était plus raisonnable ni plus canonique que de le faire entrer, ou pour justifier ses accusations, ou pour être convaincu de calomnie. Cependant le comte Elpide ne put s'empêcher de reprendre saint Flavien de ce peu de paroles, parce que l'empereur, qui, disait-il, est le gardien et l'inventeur des lois, avait ordonné qu'aucun de ceux qui avaient été juges, et qui maintenant devaient être jugés, n'eût la liberté d'ouvrir la bouche sans la permission du concile. Puis, répondant directement à l'instance, il la repoussa en disant : L'accusateur a rempli sa fonction, il prétend avoir gagné sa cause ; ainsi le juge a fait passer en sa personne la qualité d'accusateur, comme il s'observe dans les tribunaux séculiers. Vous êtes assemblés pour juger les juges, non pour recevoir encore l'accusateur et recommencer un nouveau procès. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'on lise le reste des actes. Dioscore ne manqua pas d'être de cet avis, et les autres évêques le suivirent. Interrogé après tous les autres, le légat Jules répondit : Oui, nous voulons qu'on lise les actes, mais à condition qu'on lise auparavant les lettres du Pape. D'autant plus, ajouta le diacre Hilaire, que le très-saint évêque de Rome n'a écrit ses lettres qu'après s'être fait lire les actes dont vous demandez la lecture. Mais [illegible] par la conduite du Pape, que ses légats ne lui étaient pas favorables, eut la témérité de dire publiquement : Les envoyés du très-saint

archevêque de Rome, Léon, me sont devenus suspects, car ils logent chez l'évêque Flavien; ils ont dîné chez lui, et il leur a rendu toutes sortes de services. Je vous prie donc que ce qu'ils pourraient faire contre moi ne me porte aucun préjudice. Nous n'avons aucune réponse des évêques à cette insolente protestation. Dioscore conclut qu'il était dans l'ordre de lire d'abord les actes du concile de Constantinople, qu'ensuite on lirait les lettres du très-pieux évêque de Rome : ce qu'il disait pour éluder la lecture de ces lettres, qui, en effet, ne furent point lues dans ce concile, quoique Dioscore l'y promît jusqu'à sept fois avec serment.

On lut donc les actes de celui de Constantinople. Quand on leur lut les deux lettres de saint Cyrille, où il insiste sur la distinction des deux natures, Eustathe de Béryte, pour empêcher qu'on n'en tirât avantage pour saint Flavien, dit que saint Cyrille, en d'autres endroits, enseigne qu'il n'y a qu'une nature du Verbe incarné. Eustathe confessera plus tard d'avoir failli, attendu que Flavien avait adopté cette même expression dans sa profession de foi adressée à l'empereur (1). On ne trouva rien à redire à la manière dont le même Flavien avait expliqué sa créance au concile de Constantinople. Mais, quand on vint à l'endroit de la dernière session, où Eusèbe de Dorylée pressait Eutychès de confesser qu'il a deux natures après l'Incarnation, et que Jésus-Christ nous est consubstantiel selon la chair, le conciliabule d'Éphèse, s'écria : Otez, brûlez Eusèbe ! qu'il soit brûlé vif ! qu'il soit mis en deux ! Comme il a divisé, qu'on le divise ! Dioscore demanda : Pouvez-vous souffrir ce discours, qu'on dise deux natures après l'incarnation ? Le concile s'écria : Anathème à qui le soutient ! Dioscore insista : J'ai besoin de vos voix et de vos mains; si quelqu'un ne peut crier, qu'il étende la main. Le concile répéta : Si quelqu'un dit deux natures; qu'il soit anathème ! Du moins, voilà ce que portent les actes rédigés sous l'influence de Dioscore ; car les évêques protesteront plus tard à Chalcédoine que personne n'avait dit cela, excepté Dioscore et les Egyptiens (2). On lut ensuite la déclaration qu'Eutychès avait faite de sa foi en présence de saint Flavien. Elle était conçue de manière qu'elle n'exprimait ni la vérité ni l'hérésie. Néanmoins Dioscore et tous les autres après lui déclarèrent que c'était là leur créance, et qu'ils rejetaient la foi de l'impie Eusèbe. Ils ajoutèrent qu'ils ne croyaient qu'une nature avec Eutychès. Voilà du moins ce que portent les actes; car, à Chalcédoine, les évêques protestèrent que personne ne l'avait dit, excepté Pharaon-Dioscore et les Egyptiens (3).

Après la lecture de tous les actes de Constantinople, Basile de Séleucie et Séleucus d'Amasée, voyant que Dioscore était résolu à traiter comme hérétiques ceux qui admettaient dans le Christ deux natures, et que les soldats du proconsul, les parabolains ou enterreurs d'Alexandrie et les moines de Barsumas étaient disposés à faire recevoir aux évêques, à coups d'épée et de bâton, telle décision qu'il lui plairait, ils rétractèrent ce qu'ils avaient dit dans le concile de saint Flavien sur les deux natures, et déclarèrent qu'ils regardaient comme non moins étrangers à la communion de l'Eglise ceux qui distinguaient en Jésus-Christ deux natures que ceux qui le divisaient en deux personnes (4). La peur seule leur faisait changer de langage, comme ils le confessèrent humblement à Chalcédoine.

Une pareille prévarication rendait tout possible à Dioscore. Il entreprit donc le rétablissement de l'hérésiarque, et demanda aux évêques de quelle façon on devait le traiter. Les actes ne disent pas un mot des légats du Pape; preuve nouvelle qu'à tout cela ils ne prirent aucune part comme juges, mais simplement comme spectateurs. Le premier qui opina en faveur d'Eutychès fut Juvénal de Jérusalem ; il dit : Eutychès ayant toujours déclaré qu'il suit l'exposition de foi de Nicée et ce qui a été fait au premier concile d'Éphèse, je l'ai trouvé très-orthodoxe, et j'ordonne qu'il demeure dans son monastère et dans son rang. Le concile répondit : Ce jugement est juste. Mais Dioscore voulut que chacun en particulier proférât sa sentence. Le premier à donner aux autres l'exemple de la faiblesse et de la lâcheté fut Domnus d'Antioche. Il avait eu la gloire d'être le premier à condamner solennellement dans son concile l'hérésie d'Eutychès, et ensuite d'avoir souscrit et publié dans tout l'Orient la condamnation qu'en avait faite saint Flavien dans le concile de Constantinople ; et maintenant, tout en rappelant cette dernière circonstance, il approuve le rétablissement de l'hérésiarque, parce qu'il a professé de suivre les décrets de Nicée et d'Ephèse, comme si jamais on l'avait accusé d'en rejeter ouvertement l'autorité, et non pas plutôt d'en corrompre l'intelligence, et de prétendre qu'il n'était pas permis d'en fixer le vrai sens, et de consacrer une expression nouvelle pour l'opposer à sa nouvelle hérésie. L'exemple de ces deux patriarches fut suivi d'Etienne d'Ephèse, de Thalassius de Césarée, d'Eusèbe d'Ancyre, et des autres évêques jusqu'au nombre de [illegible]. Parmi ceux qui étaient intervenus au concile de Flavien, encore que, suivant le décret de Théodose, aucun ne devait être admis au nombre des juges, Basile de Séleucie, Séleucus d'Amasée et Ethérie de Smyrne opinèrent comme les autres pour le rétablissement d'Eutychès. Comme ils avaient rétracté leur premier décret, Dioscore les avait reçus en sa grâce, et il était sûr que [illegible] dans la foi, ils ne seraient pas difficiles à absoudre l'auteur de l'hérésie. Les évêques d'Egypte, qui se faisaient les [illegible] servi-

(1) Labbe, t. IV, 175. — (2) Ibid., t. IV, 2[illegible]. — (3) Ibid., 227. — (4) Ibid., [illegible] 253.

lement de Dioscore et de suivre toutes ses impressions, furent encore les plus audacieux non-seulement à prôner l'innocence d'Eutychès et la pureté de sa foi, mais à invectiver contre ses prétendus ennemis, et à censurer dans un langage acerbe non moins leur doctrine que l'équité de leur jugement. Barsumas opina après les évêques, et Dioscore, comme président, donna son suffrage le dernier en faveur d'Eutychès.

Ensuite Jean, primicier des notaires, lut une requête présentée par les moines d'Eutychès, où ils se plaignaient au concile d'être injustement persécutés par leur propre évêque, à cause de leur amour pour la vérité, et d'être privés depuis neuf mois de la participation aux divins mystères, en observant toutefois le reste de la vie monastique : ils suppliaient qu'on leur rendît l'usage des sacrements, et concluaient en demandant que Flavien reçût la peine que méritaient ses injustices. Cette requête, signée de plus de trente moines, fut lue dans le concile, sans que Dioscore demandât à Flavien raison de sa conduite à leur égard ; et sur l'aveu banal qu'ils firent de suivre la même foi que les conciles de Nicée et d'Ephèse, Juvénal et autres évêques les rétablirent dans la communion de l'Eglise et dans les fonctions de leurs ordres. Car il y avait parmi eux un prêtre, dix diacres et trois sous diacres.

Eutychès et ses moines absous, Dioscore proposa de faire lire ce qui avait été fait sur la foi dans le premier concile d'Ephèse. Domnus d'Antioche parut n'en être pas d'avis ; mais les autres évêques ayant approuvé la proposition, on lut la sixième session de ce concile, où se trouvent le symbole de Nicée, les passages des Pères sur l'Incarnation, la requête de Carisius, la confession de foi attribuée à Théodore de Mopsueste, et les extraits des livres de Nestorius. Mais ce que Dioscore avait le plus à cœur pour l'exécution de ses mauvais desseins, c'était le décret du même concile par lequel il avait défendu, sous peine de déposition et d'anathème, de composer ou d'employer un autre symbole que celui de Nicée. Ce qui avait donné lieu à ce décret était le téméraire attentat de quelques prêtres nestoriens à faire signer dans l'église de Philadelphie, à ceux qui abjuraient l'hérésie des quartodécimans, le symbole de Théodore de Mopsueste : d'où l'on peut conjecturer que l'intention du concile n'était que de mettre un frein à la témérité des personnes privées, qui, soit pour insinuer ou répandre leurs erreurs, entreprendraient de divulguer quelque nouvelle formule de foi, ou seulement auraient la vanité de composer de nouveaux symboles pour s'en servir publiquement dans l'Eglise. Mais c'était une chose tout à fait contraire au bon sens, de s'imaginer ou de faire semblant de croire que, quand il serait nécessaire d'exprimer plus clairement le sens de quelque dogme catholique contre les absurdes interprétations de quelque nouvelle hérésie, le concile d'Ephèse eût défendu d'adopter une expression quelconque, autre que celles du symbole de Nicée. Nul ne pouvait mieux savoir quel était le but ou l'esprit de ce décret que saint Cyrille. Or, non-seulement il n'avait pas rejeté, mais il avait reçu avec grand plaisir et inséré dans une de ses lettres la nouvelle formule de foi que lui avaient envoyée les évêques d'Orient ; et lorsque quelques-uns lui eurent objecté que par là il avait contrevenu au décret dont il s'agit, il se moqua de l'objection comme d'une sotte imagination ou d'une manifeste folie. Saint Flavien avait fait beaucoup moins, parce que, sans faire aucun formulaire de foi, il s'était contenté d'exprimer la doctrine de l'Eglise sur l'Incarnation en des termes plus précis que ceux du symbole de Nicée. Néanmoins, dès que Dioscore eut fait lire ce décret, Onésiphore d'Icône dit aux évêques qui étaient assis près de lui : On ne nous lit ce canon que pour déposer Flavien. Epiphane de Perge, qui l'entendit, répliqua : A Dieu ne plaise ? La chose pourrait bien arriver à l'égard d'Eusèbe de Dorylée, mais personne ne sera assez fou pour aller jusqu'à Flavien. Toutefois, on vit bientôt qu'Onésiphore avait raison.

La lecture achevée, Dioscore, supposant, comme il dit, que tous les évêques de l'assemblée approuvaient également et le symbole de Nicée et le décret d'Ephèse de ne publier, ni écrire, ni composer une autre règle de foi, répéta en peu de mots ce décret, mais en en altérant les termes : Nous avons entendu, dit-il, leur définition, qui est de la teneur suivante : Sera soumis à la peine de ce canon quiconque osera dire, ou penser, ou examiner, ou chercher au-delà des termes du symbole de Nicée. Que vous en semble ? Que chacun dise librement son sentiment. Si quelqu'un est allé au delà, n'est-il pas juste qu'il subisse la sentence prononcée par les Pères ? Nul n'eut le courage de réclamer contre une proposition si injurieuse au concile d'Ephèse et à l'Eglise, et qui enveloppait saint Cyrille dans la même condamnation que Dioscore préparait contre saint Flavien et contre Eusèbe de Dorylée. Quelques-uns parurent même approuver en quelque manière, les uns plus, les autres moins ouvertement, cette proposition insensée, tandis que d'autres se contentaient d'exprimer en termes généraux leur respect pour les décisions des deux conciles d'Ephèse et de Nicée. De ce nombre furent les deux légats du Pape, qui attestèrent encore que tel était le sentiment du siége apostolique : et Hilaire ajouta, que le concile pourrait encore mieux s'en convaincre par les lettres mêmes de ce Siége, s'il voulait en ordonner la lecture. Mais Dioscore fit le sourd à cette proposition, et, au lieu de lire la lettre du Pape, il appela subitement les notaires, et, sans autre forme de procès, sans interroger ni entendre saint Flavien, ni lui donner lieu de produire ses défenses, il leur fit lire une sentence de déposition contre le saint archevêque et contre Eusèbe de Dorylée, fondée uniquement sur ce

qu'ils avaient poussé leurs recherches touchant la foi au-delà des termes du symbole de Nicée, et excité par là beaucoup de troubles et de grands scandales dans les églises. Dioscore prononçait la sentence en son nom ; mais aussitôt il requit les évêques d'en dire leur avis, en les avertissant qu'on rendrait de tout un compte détaillé à l'empereur. Alors saint Flavien se tournant vers Dioscore, lui dit : J'appelle de vous. Et, en effet, il appela de la sentence de Dioscore au Siége apostolique, et donna un acte d'appel aux légats du Pape (1). Et le diacre Hilaire, quoiqu'il n'eût point déployé jusqu'alors son caractère de légat et qu'il tînt, en conséquence, le dernier rang, ne voulut pas manquer, dans cette occasion, à son devoir, et protesta hautement de nullité contre l'inique sentence ; il s'écria : *Contradicitur* ; c'est-à-dire on s'y oppose ; et ce mot latin fut écrit en caractères grecs et inséré dans les actes.

Outre les légats du Pape, il y eut encore un bon nombre d'évêques qui eurent horreur d'un pareil jugement ; et s'ils n'eurent pas le courage d'élever la voix, ils ne purent au moins dissimuler le chagrin et la tristesse qu'ils en éprouvaient. Quelques-uns s'efforcèrent, par les supplications les plus humbles, d'adoucir la fureur de Dioscore. Onésiphore d'Icône, et Marinien de Synnade, et Nunechius de Laodicée dans la Phrygie, avec d'autres évêques, s'étant levés de leurs siéges, allèrent se jeter à ses pieds, et embrassant ses genoux, le conjurèrent de n'en rien faire. Flavien, disaient-ils, n'a rien commis qui lui mérite d'être déposé ; la déposition d'un prêtre ne doit pas être punie par la déposition d'un évêque ; s'il a fait quelque chose de répréhensible, qu'on le reprenne, mais, disait entre autres Basile de Séleucie, ne veuillez pas condamner l'opinion de tout le monde (2). Cette dernière parole fait voir que presque tout le concile répugnait à condamner saint Flavien.

Toutes les prières furent inutiles. Dioscore protesta qu'on lui couperait plutôt la langue que de lui faire révoquer la sentence. Et comme les évêques ne se levaient pas, qu'ils continuaient à embrasser ses genoux dans l'attitude de suppliants, et que d'autres accouraient pour faire la même chose, il se dressa sur son marchepied, et dit : Comment ? vous prétendez faire une sédition ? Où sont les comtes ? Aussitôt les comtes Elpide et Euloge firent entrer le proconsul avec une multitude de soldats, auxquels se joignirent les parabolans de Dioscore et les moines de Barsumas. Les chaînes étaient prêtes, et, dans cette troupe furieuse, les uns étaient armés d'épées, les autres de bâtons. On ne parlait que de déposer et d'exiler quiconque refuserait d'obéir à Dioscore, et toute l'église, telle qu'une place emportée d'assaut, était pleine de confusion, de bruit et de tumulte. Les évêques cherchaient à s'échapper de côté et d'autre ; mais toutes les portes étaient fermées et gardées. Ce qui acheva d'abattre le peu de courage que quelques-uns montraient encore, furent ces paroles qu'ajouta Dioscore : Remarquez bien que quiconque ne veut pas souscrire, il aura affaire à moi. Dès ce moment, nul ne résista plus, et tous, ayant [illegible], ou ils prétendent adhérer à la sentence contre saint Flavien et d'Eusèbe de Dorylée. Juvénal de Jérusalem fut le premier à les déclarer justement déposés, pour avoir blessé les décrets de Nicée et d'Éphèse. Il fut promptement suivi de Domnus d'Antioche et de Thalassius de Césarée. Eusèbe d'Ancyre, pour avoir hésité quelque peu, faillit être déposé lui-même ; toutefois il ne put s'empêcher de dire, dans son vote, qu'il aurait mieux aimé la clémence. Uranius d'Himérie prononça, au contraire, que Flavien et Eusèbe, comme ayant violé les canons des saints conciles, non-seulement méritaient d'être déposés de la dignité épiscopale, mais encore qu'ils étaient dignes de [illegible] de perdre la tête. Enfin l'impie Barsumas, parlant le dernier, dit aux évêques : Flavien et Eusèbe, que vous avez condamnés, je les condamne, sachant que ce que votre sainteté a fait a été fait selon la crainte de Dieu.

Mais il ne suffisait point à la tyrannie de Dioscore d'avoir corrompu la conscience et la langue de ses collègues, il voulut encore souiller leurs mains en leur faisant souscrire cette criminelle sentence, afin d'avoir par devers lui une preuve authentique qu'eux-mêmes avaient conspiré à opprimer l'innocence. Comme il eût fallu du temps pour avoir une copie au net, Dioscore assembla plusieurs fois autour de lui ceux de sa faction, pout voir ce qu'il y avait à faire. On n'écrivit rien, on ne sait rien de tout ce qu'ils dirent entre eux, on n'en dit pas un mot aux autres évêques. Après ces délibérations mystérieuses, Dioscore et Juvénal, bien accompagnés de gens inconnus, qui, avec de grands cris, jetaient partout le trouble et l'effroi, présentèrent aux évêques un papier blanc, et [illegible] le jour même [illegible], en y mettant leur nom [illegible] souscrit. Ceux qui [illegible] et tardaient de souscrire étaient menacés de la déposition, de [illegible], soit comme hérétiques, soit comme fauteurs de l'hérésie nestorienne. Partout retentissaient ces cris : [illegible] qui divisent deux natures ! [illegible] disent deux ! qu'ils soient eux-mêmes divisés en deux parts ! Les soldats [illegible] des épées et des bâtons [illegible], on passa aux coups, aux [illegible] et même à répandre le sang. On les tint ainsi renfermés jusqu'au soir, sans permettre, même à ceux qui se trouvaient mal, de sortir et de respirer un peu. Voilà comment les évêques

(1) Liberat. c. xii. — (2) Labbe, 252 et 253.

souscrivirent à l'iniquité, au nombre de cent trente, dont deux signèrent par la main des autres, ne sachant pas écrire eux-mêmes.

Comme ils avaient souscrit par force, épouvantés des menaces et crainte de la mort, ils dirent depuis dans le concile de Chalcédoine, que ce n'étaient pas eux, mais plutôt les soldats, qui avaient déposé saint Flavien. Cette excuse pouvait les rendre en quelque manière dignes de compassion ; mais elle ne pouvait les justifier ni devant Dieu ni devant les hommes. Car jamais un homme de bien, particulièrement le chrétien, le catholique, et surtout l'évêque, ne doit, par la crainte des hommes, condamner l'innocence et la vérité. Aussi le même Dioscore et ses évêques d'Egypte répondirent-ils avec d'amères railleries à leurs plaintes, dans le même concile de Chalcédoine : Le chrétien ne craint personne ; le catholique n'a peur de qui que ce soit, fût-il menacé du feu ; c'est une honte à un évêque de signer sans savoir ce qu'il signe : si les martyrs avaient été dominés par la crainte des hommes, ils n'auraient pas été martyrs. Ce reproche ne pouvait être plus juste. Et Basile de Séleucie prétendit fort maladroitement se défendre par l'exemple des martyrs mêmes, en répliquant que lui aussi s'il avait eu affaire à des magistrats, eût enduré le martyre ; mais que, se trouvant dans un concile de cent vingt ou trente évêques, il n'avait pu qu'obéir à leurs décrets, comme un fils à son père. C'est-à-dire qu'il aurait condamné saint Athanase avec les conciles de Tyr et d'Antioche, et Jésus-Christ même avec les pontifes de la synagogue. Aussi les autres évêques n'eurent-ils garde d'adopter cette sotte excuse. Ils aimèrent mieux s'écrier publiquement et à plusieurs reprises : Nous avons tous péché, nous demandons tous pardon (1).

Il n'y eut donc que les légats du Pape, que nulle violence ne put contraindre à un jugement si inique et si manifestement contraire à la vraie foi. Constamment ils s'opposèrent, dans le concile même, ainsi qu'ils le devaient, non pas tant au jugement qu'à la fureur insensée d'un seul homme ; hautement ils protestèrent que rien de ce que feraient faire la crainte et la violence ne pourrait préjudicier ni aux droits de l'Eglise ni au symbole des apôtres, et que nul outrage ne les séparerait de cette foi, dont ils avaient apporté au concile la très-pleine exposition de la part du Siége du bienheureux apôtre Pierre, et que jamais le même Siége ne confirmerait ni n'approuverait de pareils actes. Tel est l'éloge que saint Léon lui-même fait de leur conduite, dans ses lettres à Théodose et à Pulchérie (2). Théodoret écrivait de son côté que la terre entière admirait et célébrait le zèle ardent et la très-juste liberté avec laquelle les mêmes légats s'étaient opposés à tout ce qu'on avait attenté à Éphèse contre les règles de la justice et contre les canons de l'Église, et avec laquelle ils avaient eu le courage de menacer l'iniquité, même sur son trône (3).

L'appel de saint Flavien irrita tellement Dioscore, que, non content de l'avoir déposé et condamné à l'exil, il porta sur sa personne ses mains sacriléges, et, après avoir violé dans son jugement toutes les lois divines et humaines, il voulut être son bourreau et l'auteur de sa mort. Comme possédé de celui dont il est écrit : qu'il ne persévéra point dans la vérité et qu'il fut homicide dès le commencement, après qu'il eut condamné la vérité et approuvé la fausseté, il n'eut pas horreur de tremper ses mains dans le sang de l'homme juste. C'est ce que dit de lui saint Léon (4). Et les historiens ajoutent qu'il donna à saint Flavien des coups de poing dans le visage, des coups de pied dans l'estomac, et que, l'ayant jeté par terre, il lui marcha sur le ventre (5). S'il fit cela par lui-même, que n'auront pas fait, animés par son exemple, ses signes et sa voix, les soldats du proconsul les parabolains d'Alexandrie, les moines de Barsumas et les autres ministres de sa fureur ? Aussi, dans les actes du concile de Chalcédoine, la mort de saint Flavien est-elle attribuée non-seulement à Dioscore, mais encore à Harpocration et à Pierre, ses diacres ; à Pierre Monge, qui, plus tard, fut l'opprobre de la chaire d'Alexandrie ; à l'impie Barsumas, à qui l'on reprocha en face qu'il pressait de le tuer ; au point que les pères ne purent s'empêcher de crier : Chassez l'homicide Barsumas ! aux bêtes de l'amphithéâtre, l'homicide ! anathème à Barsumas ! Barsumas à l'exil ! Cependant saint Flavien ne mourut point dans le lieu même de l'assemblée ; il en sortit vivant, mais pour être jeté en prison, et, le lendemain, traîné en exil. Arrivé à Epipe en Lydie, il y expira le troisième jour, ou par suite des mauvais traitements qu'il avait reçus dans le concile, ou par quelque ordre secret donné à ses gardes. Les évêques du concile de Chalcédoine étaient tellement persuadés de ceci, qu'ils n'hésitèrent point à donner plusieurs fois à Dioscore le titre d'homicide et de nouveau Caïn, pour avoir fait mourir son frère dans le sacerdoce, comme un autre Abel. Le diacre Hilaire, étant devenu pape, fit représenter en mosaïque [illegible] dans un oratoire qu'il construisit à Rome (6).

Eusèbe de Dorylée n'ayant pas été admis dans l'assemblée des impies, échappa aux mêmes traitements. Toutefois, il fut mis en prison à Éphèse, déposé de son siége et envoyé en exil. Mais il eut moyen de se sauver, et, après avoir couru bien des dangers et souffert bien des travaux pour la foi, il trouva le repos dans la ville de Rome, [illegible] sans s'arrêter [illegible].

(1) Labbe, t. IV, p. 101, 104, 113, 129, 140. — (2) Ballerini, *Epist.* XLIV et XLV. — (3) [illegible] CXVI. — (4) Ballerini, *Epist.* XCV. — (5) Evagre, l. II, c. II. Zonar., [illegible] t. XIV, [illegible]. Liberat., c. XII. Tillemont, *S. Léon*, c. LXXII. — (6) Baron., an 449, n. 129.

conciliabule, le reçut à sa communion et le [illegible] de lui jusqu'à ce qu'il dût retourner en Orient pour assister au concile de Chalcédoine.

Pour ce qui est des légats, on ne sait quelles furent les aventures de Jules de Pouzzoles. Quant au diacre Hilaire, outre ce qu'en dit saint Prosper dans sa chronique, nous en avons le récit détaillé dans une lettre que lui-même écrivit à l'impératrice Pulchérie. Il avait eu ordre de saint Léon d'aller jusqu'à Constantinople, pour rendre en main propre quelques lettres à cette princesse ainsi qu'à son frère, l'empereur Théodose. Il crut donc la devoir informer des obstacles qui l'avaient empêché de poursuivre son voyage d'Éphèse à la cour. Cet obstacle, dit-il, a été ce qui fait gémir les chrétiens et ce qui est l'ennemi de tous les bons, l'évêque d'Alexandrie, cet homme puissant à opprimer les personnes innocentes. Quand il vit que je ne pouvais prendre part à son inique sentence, il s'efforça, et par la terreur, et par la ruse, à me faire assister à une seconde session, afin de me faire consentir, par ses séductions, à condamner le très-saint évêque Flavien, ou bien de me retenir de force, si je résistais, en sorte que je n'eusse la liberté ni de venir à Constantinople ni de retourner à Rome. Mais, plein de confiance dans le secours du Christ, notre Dieu, j'abandonnai tout, et pris secrètement la fuite. De cette manière, je me conservai pur et innocent de la condamnation de ce très-saint homme, quoique ni flagellation ni autre tourment n'eussent jamais pu m'y faire consentir, et, par des chemins inconnus et impraticables, je suis venu à Rome, pour être auprès du révérendissime Pape, un témoin fidèle de tout ce qui s'est passé à Éphèse (1). Les dangers que courent Hilaire, et pendant son séjour en cette ville et dans sa fuite, furent si grands, qu'il crut en avoir été délivré plutôt par l'assistance divine que par l'adresse humaine. Il s'en reconnaissait spécialement redevable à saint Jean l'Évangéliste, patron de la ville d'Éphèse. Aussi, devenu Pape, il bâtit une chapelle en son honneur avec cette inscription : A son libérateur le bienheureux Jean Évangéliste, Hilarius, évêque, serviteur du Christ (2).

Après le départ des légats, Dioscore, qui se voyait plus maître que jamais, fit encore condamner et déposer plusieurs autres évêques, notamment Théodoret, Ibas d'Édesse, Sabinien de Perrhe et Domnus d'Antioche. Sabinien, homme de sainte vie, avait été fait très-canoniquement évêque de Perrhe dans l'Euphratésienne, à la place d'Athanase, homme scandaleux, qui avait renoncé volontairement à cet évêché, et, de plus, avait été déposé par le concile de l'Orient en 445. Cependant Dioscore voulut que l'indigne Athanase fût rétabli, et le vertueux Sabinien dépossédé, sans avoir été ni entendu ni même appelé pour faire connaître son droit. Pour Théodoret, il y avait eu défense expresse de l'empereur de le laisser venir à Éphèse ; il était retenu comme prisonnier à trente-cinq journées de là, dans sa ville épiscopale de Cyr. Il n'en fut pas moins condamné et déposé ; et les évêques de Syrie, qui le regardaient comme la gloire de leur pays, furent assez lâches de souscrire à sa condamnation par la peur de Dioscore. [illegible] en l'arrêtant [illegible] à quarante journées d'Éphèse. On n'entreprit pas moins de le juger. On l'appela par trois fois. Comme il n'avait garde de répondre, on le condamna par défaut et comme rebelle au concile, parce que Dioscore le voulut ainsi, sans qu'une grande partie des évêques sût seulement ce qu'on avait fait.

Mais la scène la plus singulière fut la déposition de Domnus. Pour adoucir Dioscore, il avait eu la bassesse d'approuver solennellement l'absolution d'Eutychès et la déposition de saint Flavien, ainsi que d'Eusèbe de Dorylée, d'Ibas, de Théodoret et des autres évêques absents, ses amis et ses suffragants d'Antioche ; mais on se souvenait toujours qu'il avait été le premier à dénoncer et à condamner l'hérésie d'Eutychès. Trois jours donc après la déposition de saint Flavien, Dioscore produisit une lettre que Domnus lui avait écrite, et où il se trouvait quelque blâme des anathématismes de saint Cyrille. Là-dessus il fut condamné et déposé comme suspect de nestorianisme, quoique absent et malade. Ainsi s'accomplissait la prédiction que saint Euthymius lui avait faite lorsqu'il quitta son monastère. Il y retourna, dès qu'il se vit libre, pour y pleurer sa faute le reste de sa vie.

Telle fut l'issue du conciliabule, ou, comme il fut communément appelé, du brigandage d'Éphèse. Après la déposition de Domnus, Dioscore partit subitement et se rendit, à ce qu'on croit, à Constantinople, pour y jouir de son triomphe et le rendre encore plus complet et plus sûr, en obtenant sa confirmation de Théodose, et en poussant à l'ordination d'un nouvel évêque à la place de saint Flavien. Théodose rendit une loi digne de Dioscore, d'Eutychès et de Chrysaphius, dont il était le jouet. Il y confirme et y loue, en général, les décrets du brigandage d'Éphèse, et en particulier les dépositions de saint Flavien, d'Eusèbe de Dorylée, de Domnus et de Théodoret. Il ordonne que les métropolitains feront signer le symbole de Nicée par tous les évêques de leur province, et l'en assureront par leurs lettres. Il défend d'ôter ou d'ajouter un seul mot à ce symbole. Mais ce qui montre combien ce malheureux prince s'était laissé aveugler, c'est qu'il dit que Flavien et Eusèbe, en suivant les pernicieuses illusions de Nestorius, ont divisé les églises par des schismes, et y ont répandu l'hérésie. Il [illegible] les sentiments de Nestorius, de saint Flavien et des autres évêques [illegible], comme

(1) Baller., *Epist.* XLVI. — (2) Baron., an 449, n. 100.

le venin d'une même erreur. Il ordonne que tous ceux qui les suivront seront déposés par l'autorité des évêques orthodoxes, et qu'on ne donnera aucune retraite ni aux docteurs ni aux sectateurs de cette religion, sous peine de confiscation et de bannissement perpétuel. Enfin, il condamne au feu les écrits de Théodoret, comme ceux de Nestorius (1).

Successivement dupe de deux hérésiarques, le pauvre Théodose, qui cependant voulait le bien de l'empire et de l'Eglise, fait le malheur de l'Eglise et de l'empire, parce qu'au lieu de s'en tenir à la décision de l'Eglise et de son chef, il voulait *gouverner* les dogmes et les conciles avec ses eunuques et ses courtisans, ou plutôt ses courtisans et ses eunuques le lui faisaient vouloir. Par là, il trouble l'Eglise et l'empire, accrédite deux grandes hérésies, qui, avec l'arianisme, divisent de plus en plus l'Orient contre lui-même, et préparent les voies à la grande hérésie de Mahomet, leur enfant naturel dans l'ordre politique et religieux. Dans toutes ces calamités, les défenseurs perpétuels de l'Eglise et de l'humanité entière sont les Papes. Saint Léon le fut constamment à son époque.

Eutychès, condamné par son archevêque, saint Flavien, en appela au Pape ; saint Flavien, condamné par Dioscore, et son conciliabule, en appelle au Pape ; Théodoret, condamné par le conciliabule de Dioscore, en appelle encore au Pape. Rome, le Pape, est le refuge, comme le chef de tous.

Théodoret apprit en même temps et sa condamnation et le courage avec lequel les légats du Pape s'étaient opposés à la tyrannie de Dioscore. Il prit donc le parti d'envoyer à Rome quelques-uns de ses ecclésiastiques, qu'il chargea de plusieurs lettres.

Dans celle qui est adressée à saint Léon, il reconnaît d'abord que le Saint-Siége tenant le premier rang en tout, c'est de lui que les églises blessées doivent recevoir les remèdes nécessaires. Il fait ensuite un grand éloge de la ville de Rome, louant surtout la foi dont on y faisait profession, et déjà célèbre du vivant de saint Paul. Il relève l'avantage que cette ville avait de posséder les tombeaux de saint Pierre et saint Paul, pères et maîtres l'un et l'autre de la vérité. Après quoi il fait l'éloge de saint Léon, dont il relève le zèle contre les manichéens, et la lettre à Flavien, qu'il avait, dit-il, lue et admirée comme le langage du Saint-Esprit. Il se plaint ensuite de l'injustice de Dioscore, qui l'avait condamné sans l'appeler et sans l'entendre, absent et éloigné. Venant après cela à sa propre cause, il marque les travaux qu'il avait essuyés pour le service de l'Eglise. Il y a vingt-six ans, dit-il, que je suis évêque, sans avoir reçu aucun reproche, sous Théodote, ni sous les évêques d'Antioche, ses successeurs. J'ai ramené à l'Eglise plus de mille marcionites et quantité d'ariens et d'eunoméens ; il ne reste pas un hérétique dans les huit cents paroisses que je gouverne. Dieu sait combien j'ai reçu de coups de pierres, et quels combats j'ai soutenus dans plusieurs villes d'Orient contre les païens, les Juifs et toutes sortes d'erreurs. Après tant de sueur et de travaux, je suis condamné sans avoir été appelé. J'attends donc le jugement de votre Siége apostolique ; je prie et je conjure votre Sainteté, au juste tribunal de qui j'en appelle, de me prêter son secours et de m'ordonner d'aller lui rendre compte de ma doctrine, et de montrer qu'elle est en tout conforme à celle des apôtres. Il fait un dénombrement des ouvrages qu'il avait composés depuis vingt ans, et ajoute : On y peut voir aisément si j'ai gardé la règle constante de la foi, ou si je m'en suis écarté. Ne rejetez pas, je vous supplie, mes très-humbles prières, et ne méprisez pas la vieillesse traitée si indignement après tant de travaux. Avant toutes choses, je désire savoir de vous si je dois acquiescer à cette injuste déposition ou non. J'attends votre décision. Si vous m'ordonnez de m'en tenir à ce qui a été jugé, je le ferai ; je n'importunerai plus personne, et j'attendrai le jugement de Dieu. Il m'est témoin que je ne suis pas en peine de mon honneur et de ma gloire, mais du scandale, et de ce que plusieurs d'entre les simples, principalement d'entre les hérétiques convertis, peuvent me regarder comme hérétique, voyant l'autorité de ceux qui m'ont condamné, et n'étant pas capables de discerner la doctrine ni de considérer que, depuis tant d'années d'épiscopat, je n'ai acquis ni maisons, ni terres, ni obole, ni même un sépulcre, ayant embrassé la pauvreté volontaire, et distribué mon patrimoine aussitôt après la mort de mes parents, comme tout l'Orient en est témoin. Je vous écris ceci par les prêtres Hypatius et Abraham, chorévêques, et Alypius, exarque des moines qui sont chez nous, ne pouvant aller moi-même vers vous, à cause des ordres de l'empereur, qui me retiennent comme les autres (2).

Théodoret écrivit aussi à René, prêtre de l'Eglise romaine, l'un des légats pour le concile d'Ephèse, dont il ne savait pas la mort ; au contraire, il suppose qu'il avait assisté au concile. Après avoir exposé ses griefs, il dit : Je prie donc votre Sainteté de persuader au très-saint archevêque qu'il use de l'autorité apostolique et qu'il me commande d'accourir à votre concile. Car ce très-saint Siége a le gouvernement de toutes les églises du monde, et cela, par un grand nombre de titres, principalement parce qu'il n'a jamais été infecté d'aucune hérésie, et jamais aucun ne s'y est assis qui n'ait conservé entière la [illegible] grâce apostoliques. Quoi que vous [illegible] y acquiescerons avec amour, [illegible] de votre équité. Nous demandons seulement que le jugement porte sur les [illegible] nous avons écrit plus de vingt [illegible] Il [illegible] que, comme il a toujours [illegible] de ne re-

(1) Labbe, t. IV, 853. — (1) Theod. *Epist.* cxiii.

connaître qu'un Père et un Saint-Esprit, il n'a reconnu non plus qu'un Fils qui s'est fait chair pour nous, et que c'est le même qui est Fils de Dieu et Fils de l'homme : Fils de Dieu, parce qu'il est engendré Dieu de Dieu, et Fils de l'homme, à cause de la forme d'esclave selon laquelle il est né de la race d'Abraham et de David. Sa lettre à l'archidiacre, qui était le légat Hilaire, est de la même teneur. Supposant ensuite que, selon l'usage du temps, saint Léon examinerait sa cause dans une assemblée d'évêques, soit de ceux qui se trouvaient accidentellement à Rome, soit de ceux qu'il convoquerait l'Italie, Théodoret leur écrivit dans le même sens, notamment à Florentius, l'un d'entre eux, chez qui ses députés devaient passer (1).

Dans le même temps il écrivit au patrice Anatole une lettre de jubilation, où il triomphe de ce que Dieu avait enfin manifesté la vérité de sa doctrine et la fausseté de ses calomniateurs. Car, dit-il, ce que le très-saint archevêque de la grande Rome, le seigneur Léon, a écrit à Flavien, de sainte mémoire, et aux autres qui ont été assemblés à Éphèse, est tout à fait d'accord avec ce que nous avons écrit nous-mêmes et continuellement prêché dans les églises. Aussi, dès que je pus lire ces lettres, je bénis le Dieu de bonté de ce qu'il n'avait pas entièrement abandonné les églises, mais conservé encore une étincelle de l'orthodoxie. Que dis-je ? une étincelle ! mais plutôt un flambeau immense, capable d'illuminer tout l'univers. Théodoret lui envoie la copie d'une de ces lettres, et le prie dans une autre de lui obtenir de l'empereur la liberté d'aller en Occident, pour être jugé par les évêques du pays : ajoutant que, si ces évêques trouvaient qu'il se fût écarté tant soit peu de la règle de la foi, il consentait à être jeté au milieu de la mer. Que si l'empereur ne voulait pas lui accorder cette permission, il lui demandait au moins celle de se retirer à son monastère, éloigné de Cyr de cent vingt mille, d'Antioche de soixante, et à trois mille d'Apamée. Il demandait cette grâce sur l'avis qu'on lui avait donné qu'on voulait le chasser de Cyr même (2).

Pendant ce temps, saint Léon était fort en peine de ce qui se passait en Orient, et s'étonnait de ne point en recevoir de nouvelles. C'est pourquoi, trouvant une occasion favorable, il écrivit, le onzième d'août 449, à saint Flavien, pour lui témoigner son inquiétude (3). Cette inquiétude s'accrut encore beaucoup durant un mois et demi. Ce ne fut que vers la fin de septembre que le diacre Hilaire arriva à Rome et l'instruisit pleinement de tout ce qui s'était passé de déplorable à Éphèse. Il célébrait tout juste, le 1er d'octobre, pour l'anniversaire de son ordination, un concile plus nombreux qu'à l'ordinaire ; en sorte qu'il y avait des évêques de tout l'Occident. Non-seulement il y exposa les maux affreux de l'Église, mais y procura des remèdes efficaces. D'une voix unanime, on y réprouva tout ce qui s'était fait contre les canons à Éphèse. Quant aux résolutions qu'on y prit, on les voit dans un grand nombre de lettres que le Pape écrivit, soit en son nom seul, soit au nom de son concile, à l'empereur Théodose, à l'impératrice Pulchérie, au clergé et au peuple de Constantinople, aux supérieurs des monastères de la même ville, à Anastase de Thessalonique, à Julien de Cos, et à saint Flavien même, dont on ne savait pas encore la mort à Rome.

A l'empereur Théodose il écrivit vers le même temps, 13 octobre, par deux voies différentes, ce semble, deux lettres qui diffèrent peu l'une de l'autre. Il voulait peut-être s'assurer mieux qu'au moins l'une des deux lui parviendrait. Voici en quels termes il commence :

« Les lettres de votre Clémence, que vous avez précédemment envoyées au Siége du bienheureux apôtre Pierre, nous avaient inspiré une telle confiance de voir la vérité et la paix défendues par vous, que, dans une cause aussi simple et aussi bien protégée, nous ne voyions rien qui pût nuire ; d'autant plus que nos légats au concile que vous avez ordonné d'assembler à Éphèse étaient munis d'instructions telles, que si l'évêque d'Alexandrie avait permis de les lire à ses collègues, elles auraient apaisé toutes les disputes, mis fin aux égarements de l'ignorance, et coupé court aux attentats de la jalousie. Mais, en poursuivant des intérêts privés sous le voile de la religion, l'impiété d'un petit nombre a fait des blessures à l'Église universelle. Car nous avons appris, non par des avis incertains, mais par le rapport très-fidèle d'Hilarius, notre diacre, qui, pour ne pas être forcé de souscrire, s'est sauvé d'Éphèse, que tous ceux qui étaient venus au concile n'ont pas assisté au jugement. On a rejeté les uns et introduit les autres, qui ont livré leurs mains captives, pour faire, au gré dudit pontife, ces souscriptions impies, sachant qu'ils perdraient leur dignité s'ils n'obéissaient. Nos légats y ont résisté constamment, parce qu'en effet, tout le mystère de la foi chrétienne est détruit si on n'efface pas ce crime qui surpasse tous les sacriléges.

» Mais parce que la malice de Satan trompe ceux qui ne sont pas sur leurs gardes, et leur persuade le mal sous l'apparence du bien, éloignez de grâce, éloignez de la conscience de votre piété le péril de la religion et de la foi ; ce que l'équité de vos lois accorde dans les choses du siècle, accordez-le dans les choses de Dieu ; que la présomption de l'homme ne fasse point violence à l'Évangile du Christ. Me voici, très-chrétien et vénérable empereur, me voici avec mes collègues, remplissant envers votre Clémence le devoir d'un sincère amour, et désirant que vous soyez en toutes choses agréable à Dieu, que l'Église prie pour vous ; nous vous conjurons, de peur que notre

(1) Theod. *Epist.* x. — (2) *Epist.* cxix, III. — (3) Baller, *Epist.* xxxix.

silence ne nous rende coupable au tribunal du Christ ; nous vous conjurons devant l'inséparable Trinité, souveraine et gardienne de votre empire, et devant les saints anges, d'ordonner que toutes choses demeurent au même état où elles étaient avant tous ces jugements, jusqu'à ce qu'on assemble de tout le monde un plus grand nombre d'évêques. Ne vous chargez pas du péché d'autrui ; je crains, à dire vrai, qu'on ne provoque l'indignation de Celui dont on dissipe la religion. Considérez la gloire du bienheureux Pierre, les couronnes des apôtres, les palmes des martyrs ; ils n'ont souffert que pour confesser la vraie divinité et la vraie humanité dans le Christ. Comme aujourd'hui un petit nombre d'imprudents attaque d'une manière impie ce mystère, toutes les églises de nos quartiers et tous les évêques vous supplient avec larmes, puisque les nôtres ont fidèlement réclamé et que l'évêque Flavien leur a donné un acte d'appel, que vous ordonniez la célébration d'un concile général en Italie, pour ôter tous les doutes sur la foi, et toutes les divisions qui blessent la charité. Que les évêques des provinces orientales y viennent aussi, afin que ceux qui se sont écartés par faiblesse puissent être rétablis, et que les plus coupables mêmes, s'ils acquiescent à des conseils meilleurs, ne soient pas retranchés de l'unité de l'Eglise. Vous verrez par les canons de Nicée (probablement de Sardique), joints à cette lettre, combien notre demande est nécessaire après un appel interjeté. Favorisez les catholiques, à l'exemple de vos ancêtres ; laissez aux évêques la liberté de défendre la vraie foi, que du reste aucune terreur du monde ne pourra jamais détruire. Quand nous plaidons la cause de l'Eglise, c'est la cause de votre salut que nous plaidons, afin que vous jouissiez en paix de vos provinces. Défendez la constitution de l'Eglise contre les hérétiques, afin que le Christ aussi défende votre empire (1). »

Ce que l'on peut remarquer surtout dans cette lettre de saint Léon, c'est une majesté calme au fort de la tempête, une charité compatissante pour tous ceux qui ont failli, des ménagements pleins de délicatesse pour le pauvre Théodose, prince incapable, il est vrai, mais du reste homme de bien et chrétien sincère. Une autre remarque qu'on pourrait faire encore, c'est que quand saint Léon écrit à l'empereur Théodose, on croirait qu'il écrit à une femme ; au lieu que quand il écrit à sa sœur, l'impératrice sainte Pulchérie, on croirait qu'il écrit à un homme sur l'énergie duquel on peut compter. En effet, dans une lettre du même jour, 13 octobre, il commence par lui dire que si elle avait pu recevoir ses lettres précédentes, elle aurait certainement pu porter remède au mal qui s'était fait, car jamais elle n'avait fait défaut au sacerdoce ni à la foi chrétienne. Il lui en adresse donc une copie nouvelle, ainsi qu'une de la lettre qu'il vient d'écrire à son frère l'empereur, et la prie d'appuyer sa demande d'un concile général en Italie, [illegible] que tous les évêques d'Occident conservent la communion avec Flavien, et qu'il n'y a aucun moyen d'approuver ce qui s'était fait à Ephèse. Enfin de la part du bienheureux apôtre Pierre, il la constitue spécialement [illegible] pour suivre cette affaire auprès de l'empereur (2).

Saint Léon écrivit en particulier à Flavien, pour l'assurer qu'il ferait tout son possible pour le bien de la cause commume, et pour l'encourager à souffrir avec constance, dans la persuasion que les mauvais traitements qu'il endurait de la part de ses ennemis lui serviraient à acquérir la gloire éternelle. Dans sa lettre à Anastase de Thessalonique, il le félicite de ne s'être point trouvé à Ephèse, et l'exhorte à défendre la vérité et à demeurer ferme dans la communion de Flavien, sans avoir aucun égard à tout ce que l'on pourrait faire pour l'en détacher. Appuyons-nous, dit-il, dans ce temps d'épreuve, sur le secours du ciel, et disposons-nous à demeurer fermes contre les efforts de nos adversaires. Celui qui est en nous est plus puissant que celui qui est contre nous. Il témoigne à Julien de Cos combien il était affligé de ce qui était arrivé à Ephèse par la violence d'un seul homme, et la ferme résolution où il était d'apporter à ces maux tous les remèdes qui dépendraient de lui.

Dans sa lettre au clergé, à la noblesse et au peuple de Constantinople, saint Léon les exhorte à combattre pour la défense de la foi, et à ne point se séparer de la communion et de l'obéissance de leur évêque, quelque violence qu'on dût employer pour ébranler leur constance. Car, ajoute-t-il, quiconque osera, du vivant de votre évêque Flavien, envahir son siége, n'aura jamais de part à notre communion, et ne pourra être compté parmi les évêques. Outre cette lettre générale, saint Léon, avec son concile, en écrivit encore une en particulier à Fauste, Martin, Pierre, Magnus, Élie, et Emmanuel, prêtres et abbés de Constantinople, pour les prier, par le souvenir de leur profession sainte, qui consiste principalement dans la foi et la charité, de ne se séparer de leur saint pasteur ni de l'unité de la foi, quelques persécutions qu'il fallût souffrir pour cela. Il les prie aussi de répandre, autant qu'ils pourront, la lettre qu'il écrivait pour tous ceux de la ville (3).

Quand à Théodoret, nous n'avons pas les réponses que lui fit saint Léon ; mais nous voyons par la suite que sa députation fut bien reçue, et que le Pape le rétablit dans le rang et la dignité d'évêque, sans avoir aucun égard au jugement de Dioscore.

L'an 450, au mois de f[illegible] Valentinien vint de Ravenne [illegible] accompagné de Placidie, sa mère, et d'[illegible], sa femme, fille de l'empereur Théodose. Le sa

(1) Baller. *Epist.* XLIV. — (2) Baller. *Epist.* XLV. — (3) *Ibid.*, *Epist.* XLVII-LI.

jet de leur voyage était d'offrir à Dieu leurs prières et de visiter les églises de cette ville. Le lendemain de leur arrivée, ils allèrent à celle de Saint-Pierre, dont on célébrait la fête ce jour-là. C'était le dix-huit février, jour où dès lors on fêtait la chaire de saint Pierre à Antioche. Saint Léon se présenta à l'empereur et aux impératrices, accompagné de plusieurs évêques des provinces d'Italie, qui étaient venus à Rome, ou pour cette solennité, ou pour y tenir un concile. Il leur représenta le danger où se trouvait la foi par les violences commises à Ephèse, et par l'injuste déposition de Flavien, les conjura avec larmes, par le saint apôtre à qui ils venaient rendre leurs respects, par leur propre salut et par celui de Théodose, d'écrire à ce prince pour l'engager à faire réparer, par son autorité, les désordres que le concile d'Ephèse avait causés, et à en assembler un de tous les évêques du monde en Italie, où l'évêque de Rome pût examiner avec soin toute cette affaire, et en juger suivant les règles de la foi.

L'empereur et les impératrices, ne pouvant se refuser aux instances de saint Léon et des autres évêques, écrivirent séparément à Théodose. Valentinien le pria de conserver inviolable la dignité de saint Pierre, en sorte que l'évêque de Rome, à qui l'antiquité a reconnu la principauté sur tous, ait la liberté de juger de la foi et des évêques. Car, c'est pour cela, ajoute-t-il, que, suivant les conciles, l'évêque de Constantinople a appelé à lui. Je vous prie donc que, tous les évêques du monde étant assemblés en Italie, ledit pontife prenne avec eux connaissance de toute la cause, et en porte un jugement conforme à la foi et à la religion. Les deux impératrices écrivirent dans le même sens. Placidie, en particulier, ayant rappelé que Flavien, par les légats de l'évêque de Rome, avait envoyé une requête au Siége apostolique et à tous les évêques de ces quartiers, c'est-à-dire de l'Italie, en tire cette conclusion : C'est pourquoi veuillez ordonner que, suivant la forme et la définition de la Chaire apostolique, que nous-mêmes vénérons comme les autres à cause de sa prééminence, Flavien conserve en tout son rang d'évêque, et qu'on envoie le jugement au concile de la Chaire apostolique, dans laquelle celui qui a été digne de recevoir les clefs du ciel a le premier constitué la principauté de l'épiscopat (1). On voit, par ces paroles, qu'au mois de février 450, on ne savait point encore en Italie la mort de saint Flavien.

En comparant les lettres de saint Léon avec celles du prince et des princesses, on voit les mêmes idées sur l'autorité de saint Pierre et de ses successeurs. Mais quant au langage, il y a une différence frappante. Celui du Pape est noble, poli, respectueux même, mais sans une ombre d'adulation ; celui des autres sent l'idolâtrie politique. Les deux princesses s'intitulent, dans l'exemplaire grec, impératrice éternelle ; elles appellent Théodose empereur adorable ; et Valentinien finit par lui dire : Pour que votre divinité sache mieux ce qu'il en est, je lui envoie l'acte des prières et des acclamations qu'on a faites en cette circonstance. On voit d'un côté, l'esprit et le langage de l'Eglise, et, de l'autre, l'esprit et le langage de la cour.

Placidie, mère de Valentinien, écrivit encore à Pulchérie, sœur de Théodose, la priant de s'unir avec elles pour seconder les vues du pontife romain. Mais la pieuse princesse n'avait besoin d'aucune impulsion étrangère. Avant même qu'elle eût reçu la lettre de saint Léon, elle écrivit d'elle-même à ce Pape, comme par inspiration divine, afin de lui témoigner son amour pour la foi catholique et son horreur pour l'hérésie, et afin de l'exhorter à chercher des remèdes aux maux que l'assemblée d'Ephèse venait de faire à l'Eglise. Le Pape la félicita avec effusion de cœur par une lettre du 17 mars, la priant d'employer de plus en plus son autorité pour l'extinction de l'hérésie d'Eutychès qui sapait la foi catholique par ses fondements, quoiqu'il prétendît tenir celle de Nicée, dont il s'éloignait en réalité très-fort (2).

Le Pape avait reçu, vers le même temps, une lettre de Martin et de Fauste, deux des six abbés de Constantinople auxquels il avait lui-même écrit le 15 octobre 449. Ils lui demandaient précisément ce qu'il leur avait envoyé, mais qu'il n'avait pas encore reçu, un écrit confirmant la foi de l'Incarnation. Il leur répondit pareillement, le 17 de mars 450, en les priant de répandre cet écrit le plus possible, et, dans la crainte qu'il ne leur fût point parvenu, il en joignit une copie à sa lettre (3). Les mêmes abbés, suivant toute apparence, lui avaient aussi envoyé les acclamations du peuple de Constantinople en l'honneur de saint Flavien, ainsi qu'en l'honneur du Pape, auquel il demandait une confirmation de la foi. Saint Léon écrivit donc une seconde lettre au clergé, aux magistrats et au peuple de Constantinople, où il les félicite et les remercie de leurs affectueuses acclamations, et leur dit que la confirmation qu'ils demandent, il la leur avait déjà envoyée de lui-même. En même temps, il prouve assez au long la vérité de la chair de Jésus-Christ, par le mystère de l'Eucharistie, par son exaltation au-dessus de toutes choses par les actions et les souffrances de son corps, par la nécessité de l'incarnation pour effacer le péché d'Adam et par les prophéties qui la prédisent. Nous ne disons donc pas que le Christ est seulement Dieu, comme les hérétiques manichéens ou seulement homme comme les hérétiques photiniens; ou tellement homme, qu'il lui manque quelque chose de la nature humaine, soit l'âme, soit l'esprit raisonnable, soit la chair : trois erreurs qui ont formé trois sectes parmi les hérétiques apollinaristes. Nous ne disons pas

(1) Baller. *Epist.* LV, LVI et LVII. — (2) *Epist.* LX. — (3) *Epist.* LXI.

non plus que la bienheureuse Vierge Marie a conçu un homme sans la déité, un homme créé par l'Esprit-Saint et ensuite assumé par le Verbe : ce que nous avons justement condamné dans Nestorius ; mais nous disons que le même Christ, Fils de Dieu, Dieu véritable, né de Dieu le Père sans aucun commencement de temps, est aussi homme véritable, né d'une mère homme, dans la plénitude des temps, et que son humanité, selon laquelle le Père est plus grand, ne diminue en rien cette nature, selon laquelle il est égal au Père. Le même et seul Christ est l'un et l'autre, lui qui a dit en toute vérité : En tant que Dieu, moi et le Père nous sommes une même chose, et en tant qu'homme le Père est plus grand que moi. C'est cette foi vraiment chrétienne que le Pape les exhorte à professer avec constance. Il ajoute qu'après avoir imploré le secours de Dieu, ils devaient encore tâcher de gagner la bienveillance des princes catholiques, et solliciter avec humilité et sagesse l'empereur Théodose pour obtenir de lui un concile général (1).

Le pauvre Théodose n'en était pas encore là ; il était encore la dupe de l'eunuque Chrysaphius et d'Eutychès. Outre sa grande lettre du 13 octobre, le Pape lui en écrivit encore une petite le 25 décembre de la même année 449, où il l'assure qu'il implore sans cesse pour lui la divine miséricorde, afin qu'elle lui fasse connaître la vérité, et qu'il ne se laisse pas tromper par les intrigues humaines. Que, quant à lui Pape, il adhérait pleinement à la foi de Nicée; mais qu'Eutychès n'était pas moins condamnable que Nestorius ; qu'il le priait donc de nouveau de lui accorder la demande d'un concile général en Italie (2).

Théodose lui répondit, et même plusieurs fois, ou plutôt l'eunuque Chrysaphius lui fit répondre que le concile de Nicée était suffisant et qu'il n'était pas besoin d'en assembler un autre. Il répondit également à l'empereur Valentinien et aux deux impératrices que le Pape ne pouvait l'accuser d'avoir abandonné en quoi que ce fût la foi des Pères ; que c'était pour la maintenir qu'il avait assemblé un concile à Ephèse ; que ceux qui y avaient été condamnés méritaient de l'être ; que Flavien ayant été convaincu de nouveauté en fait de religion, il avait été justement déposé, que, par sa déposition, la paix avait été rendue à l'Orient, et qu'il ne fallait plus penser à examiner une affaire jugée et terminée par l'autorité de Dieu même. Il ajouta qu'il avait écrit sur cette affaire au révérendissime patriarche Léon, d'une manière à le satisfaire, et qu'on lui en avait même écrit plusieurs fois.

Dans le temps même que le Pape demandait à Théodose un concile général en Italie, Théodose se vit obligé, à son tour, de demander une grâce au Pape : c'était qu'il voulût bien approuver l'ordination du nouvel évêque de Constantinople, à la place de Flavien qui était mort. Ce nouvel évêque était Anatolius, prêtre d'Alexandrie, ordonné par Dioscore vers la fin de l'an 449. Il écrivit à saint Léon pour lui faire part de son élection et demander la communion du Saint-Siége qui équivalait alors, pour le nouvel évêque, à une bulle d'institution canonique. Les évêques qui l'avaient ordonné avec Dioscore écrivirent aussi, mais sans faire aucune mention des troubles de l'Orient ni de l'hérésie d'Eutychès, qui en avait été l'origine. Il nous reste un fragment de la lettre d'Anatolius. L'empereur Théodose en écrivit une dans le même temps, où il demandait au Pape d'approuver l'ordination du nouvel évêque. Le Pape, à qui cette ordination était suspecte, à cause de ceux qui l'avaient faite, suspendit son jugement à cet égard, et, sans lui accorder ni lui refuser sa communion, il résolut d'attendre qu'Anatolius lui-même lui eût donné des preuves de la pureté de sa foi. Il répondit donc à Théodose, le 16 juillet 450, qu'il fallait qu'Anatolius la déclarât en présence de tout le clergé et du peuple ; qu'il envoyât sa profession de foi au Siége apostolique, pour être publiée dans toutes les églises ; qu'elle fût conforme à la lettre de saint Cyrille à Nestorius, et à celle qu'il avait écrite lui-même à Flavien, et qu'il rejetât de sa communion ceux qui avaient sur l'Incarnation une doctrine différente. Comme cette discussion demandait du temps, le Pape, pour abréger, envoya quatre légats à l'empereur, deux évêques et deux prêtres, avec les instructions nécessaires, c'est-à-dire avec une formule de foi nette et précise de ce qu'il fallait croire, suivant la tradition des Pères, sur le mystère de l'Incarnation, afin que, si Anatolius y souscrivait de tout son cœur, on eût lieu de se réjouir de la paix de l'Eglise. Saint Léon demandait, dans la même lettre, qu'au cas que quelques-uns s'éloigneraient de la foi des Pères et de celle de l'Eglise romaine, dont il envoyait la formule, l'empereur voulût bien accorder un concile universel en Italie, comme le synode de Rome l'avait déjà demandé.

Saint Léon n'écrivit point à Anatolius ni à ceux qui l'avaient ordonné, se contentant de s'expliquer avec Théodose sur l'ordination de cet évêque. Il écrivit dans le même sens, et le même jour, à Pulchérie, lui recommandant ses légats et la priant de s'employer pour la tenue d'un concile en Italie, supposé qu'on ne pût pas s'accorder sur la foi en Orient. Le même jour encore, il écrivit à Fauste, à Martin, à Pierre et autres abbés de Constantinople, au nombre de seize, qu'il croyait fermes dans la foi, les priant de se joindre à ses légats pour solliciter la profession de foi d'Anatolius, et travailler avec eux à l'établissement de la vérité (3).

En ordonnant un de ses prêtres évêque de la capitale de l'empire, Dioscore pensait avoir assuré pour jamais son triomphe ; d'autant plus que le nouvel évêque de Constantinople

(1) Baller. *Epist.* LIX. — (2) *Ibid.*, *Epist* LIV. — (3) *Ibid.* *Epist.* LXIX, LXX et LXXI.

ordonna, bientôt après lui-même, Maxime d'Antioche à la place de Domnus, rentré dans son monastère. Mais, quand il vit et Anatolius et Théodose écrire au Pape pour qu'il approuvât l'ordination du premier ; quand il vit le Pape exiger, pour condition indispensable, qu'Anatolius souscrivît une formule de foi qui condamnait la doctrine d'Eutychès, son dépit ne connut plus de bornes. Il était retourné à Alexandrie. Il en sortit bientôt, sans doute pour retourner à la cour. Il emmenait avec lui environ dix évêques d'Egypte; il n'y en avait pas davantage qui eussent osé l'accompagner, à cause de ce qui s'était passé à Ephèse. Arrivé à Nicée avec ces dix, il leur fit signer, bien malgré eux, un acte par lequel il s'emportait jusqu'à excommunier le pape saint Léon (1).

La Providence l'attendait là pour le confondre. Ce qui lui avait inspiré cet excès d'audace était la faveur de l'empereur Théodose, dont il était assuré par l'eunuque Chrysaphius. Or, le 28 juillet 450, Théodose étant sorti de Constantinople pour une partie de chasse, tomba de cheval se rompit l'épine du dos, et expira la nuit suivante, âgé de cinquante ans, après en avoir régné quarante-deux, depuis la mort de son père Arcade, auprès duquel il fut enterré deux jours après, sous le portique de l'église des Apôtres. Sa sœur Pulchérie, nommée impératrice depuis bien des années, prit aussitôt les rênes de l'empire. Un de ses premiers actes fut de livrer à la justice l'eunuque Chrysaphius, qui fut condamné à mort pour ses crimes, et exécuté par un certain Jordanès, dont il avait fait assassiner le père neuf ans auparavant.

Il y avait alors dans l'armée romaine un vieux général élevé à la dignité de sénateur ; son nom était Marcien. Il était né en Thrace, d'une famille obscure, mais attachée à la religion catholique et à la profession des armes. Le jour même qu'il partit pour s'engager dans le service militaire, il trouva sur sa route le cadavre d'un homme qui venait d'être assassiné. Naturellement bon, il s'arrêta pour rendre à cet infortuné les devoirs de la sépulture. Ceux qui le virent occupé de cette pieuse fonction le prirent pour l'assassin ; il fut dénoncé aux magistrats, conduit en prison et interrogé. Il protesta de son innocence; mais les présomptions étaient si fortes contre lui, qu'il allait être condamné, lorsqu'on arrêta le vrai coupable, qui, par l'aveu de son crime, sauva la vie au jeune volontaire. Après plusieurs campagnes, il s'attacha au général Ardabure, qui le donna dans la suite à son fils Aspar en qualité de secrétaire et de capitaine de ses gardes. C'étaient les deux plus célèbres généraux qu'eût alors l'empire d'Orient. Il servit dans la malheureuse expédition d'Aspar contre les Vandales, et y fut pris avec beaucoup d'autres. Mais Genséric le renvoya honorablement, parce que, le regardant un jour qui dormait par terre au soleil il aperçut dans les airs un aigle qui tenait ses ailes déployées sans changer de place, pour le mettre ainsi à l'ombre, c'est du moins ce que disent les historiens grecs (1). Il continua de se distinguer par sa valeur en même temps que par sa modestie et sa piété. Il parvint à force de mérite, au rang de sénateur et à la dignité de tribun ou [illegible] de camp. Il avait perdu sa femme, et n'avait qu'une fille, nommée Euphémie, qu'il maria dans la suite à cet Anthémius, qui parvint à la dignité impériale en Occident.

Tel était Marcien à l'âge de cinquante huit ans, lorsque, peu de jours après la mort de Théodose, l'impératrice Pulchérie le fit venir en particulier, et lui apprit cette nouvelle bien inattendue : qu'en considération de sa vertu, elle l'avait choisi parmi tous les sénateurs pour lui donner l'empire et même devenir son épouse, mais à la condition qu'il la laisserait demeurer vierge, suivant le vœu qu'elle en avait fait. Marcien le lui ayant promis avec serment, elle manda l'évêque, le sénat, les principaux officiers de la cour et de l'armée, et leur déclara qu'elle choisissait Marcien pour empereur et pour époux. Son choix fut approuvé de tout l'empire. Valentinien, qu'on n'avait pas eu le temps de consulter, y donna volontiers depuis son [illegible]ment. Le nouvel empereur fut solennellement proclamé 24 août 450.

Les légats du pape saint Léon étant partis de Rome à la fin du mois de juillet, n'arrivèrent à Constantinople qu'après la mort de l'empereur Théodose, et furent reçus favorablement par Marcien et Pulchérie. Anatolius, évêque de Constantinople, assembla un concile des évêques qui se trouvaient présents, avec les archimandrites, les prêtres et les diacres. Abundius, évêque de Côme, l'un des légats, présenta la lettre de saint Léon à Flavien. Elle fut lue publiquement et trouvée conforme aux autorités des Pères latins et grecs, et à la foi catholique. Ainsi, Anatolius, le premier y donna son [illegible] et y souscrivit, disant anathème à Eutychès et à Nestorius, à leur dogme et à [illegible]. Tous les assistants, évêques, prêtres, abbés et diacres, en firent autant. Ensuite les quatre légats, Abundius et Astérius, évêques, Basile et Sénateur, prêtres, [illegible] Dieu de cet accord, et dirent aussi anathème à Eutychès et à tous ceux qui, suivant son erreur, disent qu'il y avait eu deux natures avant l'incarnation, et une seule nature après. Ils dirent également anathème à Nestorius et à ses sectateurs. On convint, dans ce même [illegible] que les évêques qui [illegible] communiqueraient qu'avec leurs églises.

L'empereur Marcien fit rapporter à Constantinople le corps de saint Flavien, qui fut enterré avec honneur dans la basilique des

(1) Labbe, t. IV, 397. — (2) Procop., [illegible], l. I, c. III et IV. [illegible]

Apotres, avec ses prédécesseurs. Il donna aussi un ordre particulier de faire revenir les évêques qui avaient été exilés pour avoir maintenu la foi catholique avec saint Flavien, entre autres Théodoret, comme il paraît par ses lettres de remercîment aux personnes puissantes qui avaient procuré son rappel, les patrices Anatolius et Vincomale. Il les prie de procurer la célébration d'un concile, où l'empereur et l'impératrice assistent en personne pour empêcher le désordre. Il écrivit aussi à Abundius, légat du Pape, une lettre où il témoigne qu'il a souscrit à la lettre de saint Léon à Flavien, et qu'Ibas d'Édesse et Aquilin de Byblos en ont fait autant.

L'empereur Marcien, aussitôt après son avénement à l'empire, écrivit au Pape, comme au chef de la religion, pour se recommander à ses prières, et lui proposer en général la convocation d'un concile (1). L'impératrice Pulchérie lui manda ce qui s'était passé à Constantinople, la souscription d'Anatolius, la translation du corps de saint Flavien et le rappel des exilés, le priant de contribuer de sa part à la convocation d'un concile. Enfin Anatolius lui-même écrivit à saint Léon, pour rendre témoignage de sa foi, et lui envoya trois députés, Castérius, prêtre, Patrice et Asclépiade, diacres, qui apportèrent les actes du concile de Constantinople, la relation des légats du Pape de ce qui s'y était passé, et les lettres de Marcien et de Pulchérie.

Le pape saint Léon renvoya les députés d'Anatolius après la fête de Pâques, qui, en 451, fut le huitième d'avril, et les chargea des réponses à toutes ces lettres, écrites en même jour, le 13 d'avril 451. Il rend témoignage à Pulchérie des services qu'elle avait rendus à l'Église contre l'hérésie de Nestorius, aussi bien que contre celle d'Eutychès. Il lui recommande Eusèbe de Dorylée, qui était à Rome, et à qui on avait donné un successeur; car étant chassé de son siége et un autre évêque mis à sa place, il était allé trouver le Pape, et pour dissiper la calomnie de nestorianisme dont ses ennemis le chargeaient, il fit sa profession de foi en présence des députés de Constantinople, déclarant qu'il recevait les décrets des trois conciles généraux de Nicée, de Constantinople et d'Éphèse. Saint Léon recommande encore à Pulchérie Julien de Cos, qui était toujours à Constantinople, et les clercs de cette ville qui étaient demeurés fidèles à saint Flavien. Il félicite Anatolius de la pureté de sa foi, et de la paix de l'église de Constantinople. Quant aux évêques qui avaient souscrit par faiblesse à la condamnation de saint Flavien, saint Léon approuve ce qui avait été réglé au concile de Constantinople, qu'ils fussent réduits pour le moment à la communion de leurs propres églises. Mais, ajoute-t-il, vous ordonnerez, avec la participation de nos légats, que ceux qui condamnent entièrement ce qui a été mal fait soient reçus à notre communion. Pour ce qui est de ne point réciter à l'autel les noms de Dioscore, de Juvénal et d'Eustathe, vous observerez ce qui ne répugnera point à l'honneur de Flavien, et n'aliénera pas de vous les esprits du peuple. Nous voulons, au reste, que Julien de Cos et les clercs qui sont demeurés fidèles à Flavien vous soient aussi attachés, et qu'ils regardent en vous, comme présent, celui que nous croyons vivre en Dieu par le mérite de sa foi. Il recommande à Anatolius Eusèbe de Dorylée, et le prie de prendre tant de soin de son église qu'elle ne souffre rien de l'absence de son évêque. Enfin, il lui ordonne de rendre publique cette lettre, afin qu'elle fût un témoignage de son affection pour lui, et qu'elle lui attirât celle du peuple chrétien (2).

L'empereur Marcien avait encore écrit au Pape une lettre du 22 novembre 450, par laquelle il lui témoignait avoir reçu favorablement ses légats, et l'invitait à venir en Orient pour y tenir un concile. Que si ce voyage vous paraît à charge, ajoutait-il, faites-le-nous savoir par vos lettres, afin que nous envoyions les nôtres par tout l'Orient, la Thrace et l'Illyrie, pour convoquer tous les évêques en un lieu certain, tel qu'il vous le plaira, et régler ce qui regarde la paix de l'Église et la foi catholique, comme vous avez défini, suivant les canons (3). Dans une autre lettre apportée à Rome par Tatien, préfet de Constantinople, pendant l'année 451, il parlait dans le même sens, et insinuait de plus, à ce qui paraît, un nouvel examen de l'hérésie d'Eutychès et de la condamnation de Flavien. Saint Léon répondit le 23 d'avril. Il prie l'empereur de ne pas permettre qu'on examine le mystère du salut, comme si l'on doutait de ce que l'on doit croire. Il n'est pas permis, dit-il, de s'éloigner par le moindre mot de la doctrine des évangélistes et des apôtres; ni d'entendre autrement les divines Écritures que nos Pères l'ont appris et enseigné; ni par conséquent de remuer des questions impies, que le Saint-Esprit a autrefois éteintes. Il serait par trop injuste que quelque peu d'insensés fissent révoquer en doute si Eutychès a eu des sentiments impies ou si Dioscore a mal jugé. Il n'est point question quelle foi on doit tenir, mais à qui on doit pardonner, de ceux qui reconnaissent leur faute. Il remet à s'expliquer, touchant le concile, par les légats qu'il doit envoyer (4).

En effet, après le retour des premiers légats, il en envoya deux autres à Constantinople, Lucentius, évêque d'Asculi, et Basile, prêtre, pour travailler avec Anatolius à la réunion de ceux qui témoigneraient un sincère repentir de s'être laissé entraîner à la faction de Dioscore; mais il leur ordonna de bien examiner ceux qui mériteraient indulgence, sans toutefois différer trop longtemps de les recevoir ni user envers eux de trop de rigueur. Il les chargea de trois lettres du 7 de juin 451 : la première à l'empereur Marcien, la seconde à

(1) Baller. *Epist.* LXXIII. — (2) *Ibid.*, *Epist.* LXXVIII-LXXX. — (3) *Ibid.*, LXXVI. — (4) *Ibid.*, LXXXII.

Pulchérie, la troisième à Anatolius. Dans la lettre à l'empereur, il dit : Quant au concile, votre Clémence peut se souvenir que je l'ai demandé moi-même. Mais l'état présent des affaires ne permet en aucune façon d'assembler les évêques de toutes les provinces, parce que celles dont on doit principalement les appeler, il veut dire celles d'Occident, sont tellement troublées par les guerres, qu'ils ne peuvent quitter leurs églises. Remettez-le donc à un temps plus propre, quand, par la miséricorde de Dieu, la sûreté publique sera mieux établie. Il fait voir, dans sa lettre à Pulchérie, qu'il n'y avait pas moins d'impiété dans l'hérésie d'Eutychès que dans celle de Nestorius, l'une et l'autre détruisant également le mystère de l'Incarnation. C'est pourquoi il prie cette princesse de faire reléguer Eutychès loin de Constantinople, et mettre à sa place, dans son monastère, un abbé catholique, qui puisse délivrer les serviteurs de Dieu de l'erreur dont ils pourraient être infectés, et les nourrir de la doctrine de la vérité. Il recommande à Anatolius de ne rien décider encore touchant les chefs du parti qui ont présidé au faux concile, quand même ils témoigneraient du repentir, mais de réserver leur cause au Siége apostolique, et, en attendant sa décision, de ne point réciter leurs noms à l'autel, dans l'église de Constantinople. A l'égard du mémoire qu'Anatolius avait envoyé à Rome par ses députés, le Pape lui dit que ses légats lui diraient de vive voix ce qu'il en pensait (1).

Les guerres qui troublaient alors l'empire, et que saint Léon regardait comme un obstacle au concile, étaient causées principalement par l'invasion des Huns. Dès que leur roi Attila eut appris l'élection de Marcien, il envoya une double ambassade : l'une à ce prince, pour lui demander le payement du tribut dont Théodose le Jeune était convenu ; l'autre à Valentinien, pour lui déclarer que la princesse Honoria étant son épouse, il prétendait qu'on la lui remît entre les mains avec la moitié de l'empire dont elle était légitime héritière. Marcien répondit qu'il ne reconnaissait point la convention de Théodose ; que si Attila se tenait en repos, on lui ferait des présents ; mais que s'il voulait la guerre, on lui opposerait des armes et des hommes, dont on ne manquait point. Valentinien répondit de son côté : Qu'Honoria ne pouvait devenir l'épouse d'Attila, étant déjà l'épouse d'un autre ; que, d'ailleurs, elle n'avait aucun droit à l'empire, attendu que l'empire romain était aux hommes et non pas aux femmes. Également irrité contre les deux empereurs, Attila balança longtemps qui des deux il attaquerait le premier. Mais, aussi rusé que barbare, il finit par se montrer traitable envers l'un et l'autre. Il fit une nouvelle paix avec Valentinien, lui prodigua toutes les assurances d'un attachement inviolable, lui écrivit qu'il allait entrer dans les Gaules, non pour attaquer l'empire, mais pour en écraser l'ennemi le plus dangereux, Théodoric, roi des Visigoths. Il mandait en même temps à Théodoric qu'il allait lui prêter la main pour le rendre vraiment roi, et le venger des maux que lui avait faits l'empire. Son but était d'empêcher les Romains et les Goths de se réunir contre lui. Il était encore poussé à cette guerre par Genseric, roi des Vandales. Ce barbare avait fait épouser à son fils Hunéric la fille du roi des Visigoths. Puis, sur le simple soupçon qu'elle avait voulu l'empoisonner, il lui fit couper le nez et la renvoya à son père. Comme s'il s'attendait à ce que Théodoric en tirerait vengeance, il excita contre lui le roi des Huns.

Attila se mit donc en marche à la tête d'une de ces armées que la colère du ciel rassemble quelquefois de toutes parts sous un même chef pour punir la terre. Celle d'Attila était de cinq cent mille hommes, quelques auteurs disent de sept cent mille. Il traînait à sa suite tous les Barbares du Nord : c'étaient, avec les Huns, les Ruges, les Gépides, les Hérules, les Turcilinges, les Bellonotes, les Gelons, les Neures, les Burgondes et les Ostrogoths. Dans la marche se joignirent à lui les Suèves, les Marcomans, les Quades, les Thuringiens, les Scyres, les Bastarnes et ceux des Francs qui se nommaient Bructères. Chacun de ces peuples avait son roi ; mais tous ces princes tremblaient devant Attila, dont ils étaient les vassaux ou plutôt les esclaves. Cette armée formidable occupait tous les pays depuis Mayence jusqu'à Bâle, lorsqu'elle franchit le Rhin pour pénétrer dans les Gaules. Les Huns achevèrent de détruire ce qui avait échappé au ravage des Vandales, des Suèves et des Alains. La ville des Rauraques et celle d'Argentovaria, dont les ruines ont donné naissance à Bâle et à Colmar, furent entièrement renversées. Strasbourg, Spire, Worms, ne s'étaient point encore relevées depuis les invasions précédentes. Mayence fut pillée et saccagée ; Trèves le fut pour la cinquième fois dans le même siècle. Tongres, Reims, Arras, Cambrai, Besançon, Langres, Auxerre et la capitale du Vermandois éprouvèrent un sort pareil. Dans sa marche, Attila vint assiéger Metz ; la force des remparts, qui résistaient à toutes les attaques, ayant rebuté ses troupes, il assiégea et détruisit Scarponne, forteresse dans une île de la Moselle, près de Dieulouard, entre Nancy et Pont-à-Mousson, mais dont il ne reste plus qu'un hameau, qui porte encore le nom de Scarponne et de Charpeigne. De là il envoya des détachements qui prirent et brûlèrent Toul et Dieuze. Cependant les murs de Metz, qui avaient été ébranlés par les machines, étant tombés d'eux-mêmes, les Huns accoururent, y entrèrent le 7 d'avril 451, veille de Pâques, égorgèrent un grand nombre d'habitants de tout âge et de tout sexe, emmenèrent les autres avec l'évêque, et mirent le feu à la ville, qui fut réduite en cendres à l'excep-

(1) Baller. *Epist.* LXXXIII-LXXXV.

tion d'une chapelle de Saint-Etienne (1).

La ville de Troyes en Champagne était menacée du même sort; les habitants étaient dans la plus grande consternation. Leur évêque, saint Loup, ne cessait de conjurer Dieu par ses prières, ses larmes, ses jeûnes et ses bonnes œuvres. Enfin, rempli d'une confiance surnaturelle, il revêt ses habits pontificaux, marche à la rencontre d'Attila, et lui demande : Qui êtes-vous pour vaincre tant de rois et de peuples, ruiner tant de cités et subjuguer l'univers? Attila répondit : Je suis le roi des Huns, le fléau de Dieu. Si vous êtes le fléau de mon Dieu, répliqua l'évêque, souvenez-vous de ne faire que ce que vous permet la main qui vous meut et vous gouverne. Attila, étonné et radouci, promit d'épargner la ville, et la traversa sans y faire de mal. Voilà du moins une des traditions de l'événement ; car, d'accord sur le fond, elles diffèrent sur les circonstances.

A Paris, l'alarme fut si grande, que les habitants songeaient à se retirer dans des places plus fortes, avec leurs femmes et leurs enfants. Mais sainte Geneviève exhorta les femmes à se confier en Dieu, et à s'appliquer avec leurs maris aux jeûnes et aux prières. Plusieurs femmes vertueuses crurent son conseil, et passèrent quelques jours à veiller et à prier dans le baptistère. La sainte exhortait aussi les maris à ne point transporter leurs biens ailleurs, les assurant que les villes où ils voulaient se réfugier seraient maltraitées, et que Paris n'aurait aucun mal. En effet, les Huns n'en approchèrent pas.

Orléans fut assiégé. Mais saint Agnan, son évêque, avait prévu l'orage, et avait fait le voyage d'Arles pour demander du secours au général des Romains, Aëtius. Celui-ci, ayant passé les Alpes, avait déterminé le roi Théodoric à se joindre aux Romains, en lui montrant, par les lettres mêmes d'Attila, qu'il se jouait également des Romains et des Visigoths. Il promit donc à l'évêque de secourir la ville. Cependant les Barbares pressaient le siége. Saint Agnan encourageait son peuple et l'exhortait à mettre en Dieu sa confiance. Tous s'adressèrent au ciel avec de ferventes prières, dans l'attente du secours qui leur avait été promis. Enfin, lorsque tout semblait désespéré, que déjà les Huns, ayant forcé la ville, étaient prêts à la piller, l'armée combinée des Romains et des Goths parut tout à coup, surprit les Huns et les mit en déroute.

Attila réunit son armée dans les plaines de Champagne. Aëtius et Théodoric le suivirent de près. Leur armée, renforcée des peuples de la Gaule, était à peu près aussi nombreuse que la sienne. Du côté des Romains était un prince des Francs, que l'on croit Mérovée, qui commandait un corps de sa nation. Les deux armées, campées en présence l'une de l'autre, réunissaient à peu près un million de combattants. La nuit qui précéda la bataille, deux corps très-nombreux, l'un de Francs, l'autre de Gépides, s'étant rencontrés, se battirent avec tant d'acharnement, qu'il en resta quatre-vingt-dix mille sur la place. Entre les deux camps s'élevait un tertre dont il était avantageux de se saisir. Attila y envoya un détachement de ses troupes; mais Aëtius et Thorismond, fils de Théodoric, les prévinrent et les repoussèrent avec perte. Enfin la bataille s'engagea, une des plus effroyables que l'on ait vue jamais. Trois cent mille hommes restèrent sur la place; ou, selon Jornandès, cent soixante-deux mille, mais sans compter les quatre-vingt-dix mille qui s'étaient entre-tués la veille. Un ruisseau qui traversait la plaine devint un torrent par le sang des blessés et des tués. Le vieux Théodoric y perdit la vie, après avoir puissamment contribué à la victoire. La bataille ayant duré jusqu'à la nuit, Aëtius et Thorismond coururent les plus grands dangers au milieu des ténèbres. Attila lui-même allait être tué, lorsqu'il s'enfuit avec les siens dans son camp, et quelque temps après repassa le Rhin (2).

Ces irruptions des Huns sur les terres de l'empire, si funestes à tout l'Occident, contribuèrent encore aux malheurs de l'Arménie. Elles empêchèrent les Romains de la soutenir contre le roi de Perse, qui cherchait de plus en plus à lui faire perdre sa nationalité, avec la religion chrétienne. Le patriarche Sahag, qui, pour lui conserver l'une et l'autre, lui avait procuré un alphabet et une écriture propres, mourut vers 441, à l'âge de cent dix ans, et après un pontificat de cinquante-un. Sa mort fut un deuil dans toute l'Arménie. Son disciple, saint Mesrob, qui l'avait si puissamment secondé dans toutes ses entreprises, continua de gouverner l'église d'Arménie ; mais il ne survécut à son maître que de cinq mois, et désigna pour son successeur le plus illustre de ses disciples, nommé Joseph. Le nouveau patriarche s'efforça de marcher sur les traces de ses prédécesseurs. Il ne put empêcher les malheurs de sa patrie ; mais il termina par un glorieux martyre une vie non moins glorieuse (3).

Pendant que l'armée d'Attila ravageait l'Occident, et que les menaces de ce terrible conquérant épouvantaient l'Orient, le roi de Perse, Izdegerd II, soutenait une guerre opiniâtre contre les Arméniens. Cette guerre, entreprise en haine de la religion, fut poussée de part et d'autre avec le plus grand acharnement ; mais les Arméniens, réduits à leur seule force, abandonnés par l'empereur, trahis par une partie des leurs, succombèrent et scellèrent de leur sang une honorable résistance. Leur vaillant chef, Vartan le Mamigonien et son frère, obtinrent sur le champ de bataille

(1) Paul, diacre, *Gesta episcoporum metensium*. Jornandès, *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXIII. — (2) *Ibid.*, *De Rebus Geticis*, c. XXXVI-XLIII. *Hist. du Bas-Empire*, édit. Saint-Martin. — (3) *Ibid.*, l. XXXII, c. XXXI, addit. de Saint-Martin.

la couronne du martyre, à peu près vers le temps où Théodose le Jeune cessait de vivre.

Ainsi que nous l'avons déjà vu, les Mamigoniens descendaient de Mamgon, prince d'une dynastie impériale de Chine, qui, par suite de révolutions politiques, se retira dans l'Arménie à la fin du troisième siècle, et y embrassa la religion chrétienne. Ses descendants se rendirent également illustres, et par leur valeur et par leur piété. La dignité de connétable d'Arménie était comme héréditaire dans leur famille. A tant d'illustrations venait de se joindre une illustration nouvelle. Le patriarche Sahag, qui descendait de saint Grégoire l'Illuminateur, l'apôtre de l'Arménie, lequel était lui-même de la famille royale des Arsacides, avait été marié avant son épiscopat. Sa fille unique épousa le chef des Mamigoniens, et lui donna trois fils, dont le connétable Vardan était l'aîné. Les trois frères joignaient à tout cela les plus belles qualités, les plus éclatantes vertus, un courage à toute épreuve et le plus fort attachement pour la religion chrétienne. Tous les seigneurs et toutes les familles qui s'intéressaient vivement à la gloire de leur pays et au maintien de la religion étaient unis avec les princes mamigoniens.

Mais les rois de Perse ne cessaient guère de persécuter les chrétiens, surtout dans l'Arménie persane, tantôt ouvertement, tantôt d'une manière plus cachée. Izdegerd II les persécuta plus qu'aucun autre. Ce fut là son occupation constante pendant tout son règne, et, aussitôt après son avénement au trône, il en donna des preuves sanglantes. La nombreuse population syrienne, disséminée dans toutes les provinces de son empire, ne tarda pas à éprouver ses rigueurs. Plusieurs évêques se signalèrent par une mort glorieuse, et obtinrent la couronne du martyre. On distingue parmi eux un certain Phétion, né à Holwan, dans l'Irak. Il était mage, et, en embrassant le christianisme, il se fit moine. Il convertit le gouverneur d'Holwan et sa fille. Ce fut ce qui lui attira la colère du roi et lui procura le martyre. Les fidèles de toutes les classes imitèrent ces exemples, et leur courage lassa les bourreaux. La paix que Izdegerd conclut, en 441, avec l'empereur Théodose, interrompit cette persécution ouverte; mais elle n'en continua pas moins sourdement. Les chrétiens n'eurent plus à appréhender les supplices mais ils furent en butte à toute sorte de vexations.

Pour dégarnir l'Arménie, Izdegerd ordonna, l'an 444, aux princes et aux guerriers de ce pays, de marcher vers la Perse orientale contre les Huns. Pendant cette expédition, qui dura plusieurs années, il ne perdit point de vue son projet de contraindre les Arméniens à renoncer à leur religion. Il n'épargna ni les caresses, ni les flatteries, ni les affronts mêmes, pour gagner les seigneurs qui l'avaient suivi à la guerre : mais tout fut inutile, et ils résistèrent avec une égale fermeté aux ordres absolus du monarque, préférant la captivité et la mort même à une lâche apostasie. Il n'en vint point à cette extrémité; il se contenta de retenir prisonniers quelques uns des princes, tandis que quelques autres se retiraient dans leurs souverainetés. Il prit un autre moyen : il envoya en Arménie un de ses officiers, en apparence pour faire la description du pays et le dénombrement des habitants, afin de répartir les impôts et les tributs avec plus d'équité, mais, en réalité, pour employer tous les moyens de réduire les habitants à la nécessité de quitter leur religion pour se délivrer des vexations et des charges exorbitantes qu'on devait leur imposer. Effectivement, les impôts furent doublés ; les églises et les monastères, qui avaient été jusqu'alors exempts de tributs, furent taxés aussi : les peuples furent exaspérés, et l'Arménie tomba dans la plus complète confusion. Mais cependant les peuples n'osèrent se révolter ; ils acquittèrent les exactions qu'on exigeait d'eux, et ils lassèrent la patience du lieutenant du roi, qui ne les croyait pas capables de souffrir si longtemps et avec tant de résignation pour leur religion.

Izdegerd crut alors que la nation, effrayée de sa puissance, n'oserait plus résister à ses ordres, et qu'il lui suffisait de manifester sa dernière volonté pour lui faire abandonner sa religion et adopter la loi de Zoroastre. Son ministre, ainsi que les principaux mages, le poussaient à cette résolution. Un décret royal fut donc envoyé en Arménie, pour enjoindre à tous les habitants d'adopter la religion et les usages des Perses. Le ministre y [illegible] un rescrit, dans lequel on exposait les [illegible] points de la loi de Zoroastre, et il fut adressé au clergé du pays. Cette pièce se [illegible] par de violentes invectives contre la religion chrétienne. Les évêques étaient invités à y répondre : on leur offrait une discussion solennelle. On sent combien était dangereuse une telle invitation, en présence des forces considérables que le roi se préparait à envoyer en Arménie pour y présider à l'exécution de ses ordres tyranniques.

Le clergé arménien ne fut point intimidé par une injonction aussi menaçante. A peine le patriarche Joseph eut-il reçu les lettres du roi et de son ministre, qu'il s'empressa d'en faire part aux autres évêques, en les engageant à se réunir à Artaxate, capitale du royaume, pour y répondre de concert aux demandes et aux arguments officiels. Les membres les plus illustres de l'Église, presque tous disciples des saints patriarches Sahag et Mesrob, et animés de leur esprit, ne manquèrent pas de déférer aux désirs de leur chef, et ils se préparèrent à confesser généreusement [illegible] dix-sept évêques, parmi lesquels on remarquait Sormak, celui qui avait autrefois [illegible] l'exil de Sahag, usurpé le trône patriarcal, et qu'on s'étonne de retrouver [illegible] défenseurs de la foi, furent bientôt réunis ; un grand nombre de prêtres [illegible] distingué se [illegible] Vardan le Mamigonien et une multitude [illegible] assistèrent à leurs saintes conférences, et s'em-

pressèrent d'accéder à toutes les décisions qu'ils prirent pour défendre la religion et les usages de leur patrie. D'un consentement unanime, ils adressèrent au roi et à son ministre une lettre qui contenait une longue exposition des préceptes de la religion chrétienne, la démonstration de son excellence et une réponse catégorique à tous les arguments allégués par les mages. En se défendant avec énergie, les évêques arméniens mirent dans leur écrit une grande modération et une extrême réserve, évitant avec le plus grand soin tout ce qui aurait pu blesser le roi, protestant qu'ils n'avaient pas moins d'attachement pour leur culte national que de fidélité pour le souverain que Dieu leur avait donné.

Izdegerd fut irrité au dernier point par la réponse du clergé arménien, et il résolut de mettre tout en œuvre pour triompher de sa résistance. Il envoya de nouveaux ordres en Arménie ; il commanda à tous les princes de se rendre sans délai à sa cour, menaçant de mettre tout à feu et à sang dans leurs pays s'ils différaient un instant d'obéir à sa volonté. Ils se mirent tristement en route, avec les princes de l'Ibérie et de l'Albanie, qui avaient reçu les mêmes ordres. Mais en partant, ils jurèrent, entre les mains du patriarche, de résister aux menaces et aux séductions du roi, et de persister dans la foi chrétienne, quoi qu'il pût en arriver. Izdegerd leur reprocha une désobéissance et une obstination qui allaient amener la destruction de leur pays. Séparés de vos femmes et de vos enfants, disait-il, vous serez déportés sur les frontières de l'Inde ; je ferai égorger vos prêtres, brûler vos églises et les tombeaux de vos martyrs ; j'écraserai l'Arménie sous les pieds de mes éléphants ; j'enverrai dans le Koujasdan, l'ancienne Susiane, le reste de votre nation, si vous ne voulez point adorer le grand Dieu, créateur du soleil, et si vous ne voulez point révérer le soleil, le feu, l'eau et tous les éléments, et si vous continuez d'enterrer les morts. Les seigneurs arméniens ne furent point effrayés de toutes ces menaces ; ils rappelèrent leur fidélité, invoquèrent les promesses et les garanties données par les rois, ses prédécesseurs, et renouvelées par lui-même, et protestèrent que rien ne pourrait les décider à renoncer à leur religion, et qu'ils étaient préparés à subir les plus cruels supplices. Le roi renouvela plusieurs fois ses instances et ses menaces ; tout fut inutile. Alors, après les avoir accablés d'insultes et d'outrages, il les fit charger de fers et les remit au bourreau, qui les conduisit en prison.

Pendant que les princes s'attendaient aux derniers événements, un eunuque attaché au service de la cour, et qui était secrètement chrétien, leur fit entendre qu'ils pourraient se préserver du sort affreux qui les menaçait, eux, leur famille et leurs compatriotes, en feignant d'obéir aux commandements du roi, et qu'en sauvant leur personne, il leur serait possible de sauver leur pays. Plusieurs d'entre eux prêtèrent l'oreille à cet avis. Mais quand ils le proposèrent à Vartan le Mamigonien, il le repoussa avec horreur, préférant les plus cruels supplices à un subterfuge aussi lâche et aussi infâme que l'apostasie elle-même. Ils revinrent plusieurs fois à la charge, et employèrent les séductions de l'amitié. Ceux en qui il avait le plus de confiance s'efforcèrent de lui faire sentir combien il importait d'employer la ruse ; que le salut de leur pays, celui même de la religion l'exigeaient, puisque, sans leur assistance, il était évident que l'Arménie, ne pourrait résister aux ordres du roi de Perse. Enfin, tous les princes jurèrent sur les Evangiles de faire ensuite tout ce que Vartan exigerait d'eux pour le salut de l'Arménie, de l'Ibérie et de l'Albanie, ne lui demandant pas autre chose que de les aider à les tirer du péril imminent où ils se trouvaient. Vartan ne put résister à tant d'instances, et il se résigna en pleurant à feindre l'apostasie pour sauver les siens.

Bientôt, on sut, en Arménie, que le connétable et les seigneurs avaient apostasié, et qu'ils revenaient avec une suite de sept cents mages pour achever la perversion du pays. Cette triste nouvelle frappa de stupeur tous les évêques qui ne s'étaient pas encore séparés. Néanmoins, ils ne perdirent pas courage, et ils résolurent, sans hésiter, à se dévouer au martyre plutôt que d'obéir aux ordres tyranniques du roi, et que d'imiter la lâche défection des princes, dont ils ignoraient les véritables desseins. Ils se répandirent dans le pays pour inspirer à tous les habitants leur généreuse résolution. Leurs exhortations ne furent pas vaines. Tous, hommes et femmes, nobles et paysans, prêtres et moines, répondirent à leur appel, et on se prépara à repousser par la force les étrangers et les apostats. Les mages ne tardèrent pas à arriver avec les princes ; ils entrèrent dans la partie orientale du royaume, s'avancèrent jusque dans le centre de l'Arménie, et campèrent devant une place forte nommée Angel. Le prêtre Léonce, disciple de saint Mesrob, qui jouissait alors d'une grande considération parmi les siens, y vint pour encourager les habitants et soutenir leur zèle contre les attaques des Perses. Son arrivée fut le signal de l'insurrection ; les mages, qui voulaient s'emparer de la principale église, furent chassés par le peuple et contraints de se réfugier dans le camp. Le soulèvement fut bientôt général : les prêtres et les femmes elles-mêmes prirent les armes. Le patriarche Joseph se mit à la tête de cette multitude, et se préparait à repousser les étrangers. La plupart des Arméniens qui se trouvaient dans le camp persan allèrent le rejoindre. Vartan expédia un message secret au patriarche pour l'instruire de ses vrais sentiments, et lui donner l'espérance qu'il ne tarderait point à le rejoindre aussi. Le chef des mages, effrayé de l'orage qui le menaçait, résolut avec les siens de renoncer à la force ouverte, et d'employer les moyens détournés. On apaisa le peuple, en affectant

de ne pas vouloir le contraindre d'adopter la loi persane. Mais on dispersa les mages dans tout le pays, pour y semer leur doctrine et la propager par la corruption, les caresses et les présents. Ces artifices pervertirent un grand nombre.

Vartan, qui était rentré dans ses possessions, n'avait pas tardé à instruire ses proches des véritables motifs de sa conduite, et à remplir ouvertement les devoirs de la religion chrétienne. Son éclatant et sincère repentir lui avait obtenu le pardon du patriarche. Il déplorait amèrement le triste état de sa patrie. Il n'osait cependant pas encore se déclarer hautement contre les Perses : la disproportion des forces était trop grande. Il résolut de se retirer avec les siens sur le territoire de l'empire. Tous les seigneurs qui étaient restés fidèles à la foi se préparèrent à l'imiter. Mais Vasag, gouverneur de l'Arménie, un des princes qui avaient feint l'apostasie, mais qui, dans le fond de son cœur, était réellement apostat, parvint à les en détourner par des promesses fallacieuses de combattre avec eux le roi de Perse. Il fit avorter de même d'autres résolutions qui pouvaient sauver le pays. Par ces manœuvres perfides la religion éprouvait tous les jours de nouvelles pertes : les mages faisait sans cesse des progrès dans le pays ; ils se répandaient et s'introduisaient partout. La grande église de la capitale avait été transformée en pyrée : on adorait le feu au lieu même ou naguère on adorait le Christ. Il était évident que, si, on tardait plus longtemps, c'en était fait de la religion chrétienne. Soupçonnant enfin la perfidie de Vasag, Vartan résolut de se déclarer et d'attaquer ouvertement les Perses. Il rassembla tous les seigneurs. Le patriarche Joseph leur donna solennellement l'absolution de leurs péchés, et, en sa présence, ils se lièrent par les plus terribles serments, et jurèrent de vaincre ou de mourir pour la foi de leurs pères. Ils choisirent Vartan pour leur général. Cela se passait au mois de juin 450. Les Perses, informés de ces mouvements, s'était hâtés de se montrer dans le pays, et Vasag, qui avait jeté le masque, était allé les rejoindre. Vartan, sans perdre de temps, vient les chercher, et aussitôt les attaque avec impétuosité, les met en une déroute complète, en tue un grand nombre, disperse ou fait prisonnier le reste, et revient avec un immense butin. Vasag lui-même fut fait prisonnier, et l'Arménie se trouva délivrée des Perses. On se répandit dans tout le pays, pour détruire les pyrées et les autels consacrés à l'idolâtrie persane. Tous les déserteurs de la foi chrétienne furent passés au fil de l'épée.

Les Albaniens appelèrent les Arméniens à leur secours, afin de chasser comme eux les Perses, et récupérer comme eux la liberté de leur patrie et de leur religion. Vartan entra dans leur pays, et en chassa l'armée persane. Mais pendant que ce héros se couvrait de gloire dans l'Albanie et sur les sommets du Caucace, le perfide Vasag, qui avait été assez adroit pour tromper une seconde fois par ses protestations les seigneurs arméniens, levait une seconde fois le masque. Il ne tarda point à se déclarer ouvertement pour les infidèles, et à employer contre le pays les troupes qu'on lui avait confiées pour le défendre. Secondé par ses partisans, il porta le fer et le feu dans les cantons renommés pour leur attachement à la religion chrétienne. Il ravagea surtout le pays d'Ararat, qui était le plus animé contre les Perses. Cette trahison contraignit Vartan d'abandonner l'Albanie, pour revenir défendre sa patrie menacée encore une fois des derniers malheurs. Le désir de la vengeance doubla les forces de son armée, et, malgré l'hiver qui se faisait déjà sentir, il revint dans le pays d'Ararat pour y châtier les traîtres. Vasag et les apostats qui le secondaient n'osèrent opposer aucune résistance aux vaillants compagnons de Vartan, qui eurent bientôt reconquis les villes de la province d'Ararat, dont ils relevèrent les églises.

Cependant la défection de Vasag avait mis la division dans l'Arménie. D'un autre côté, l'empereur Marcien, à qui l'on avait envoyé une ambassade, refusa d'envoyer du secours, empêché qu'il était par les menaces des Huns et par l'hérésie d'Eutychès. Enfin, le roi de Perse, de concert avec le traître Vasag, se préparait à fondre sur l'Armenie avec une armée formidable. Il ne resta plus à Vartan aucun espoir de pouvoir défendre son pays avec quelque avantage. Il prit alors la résolution de se dévouer au martyre avec tous les siens. Il convoqua alors dans la ville d'Artaxate, quelques jours avant l'Ascension 451, tous ceux des princes qui étaient demeurés fidèles à leurs serments. Un grand nombre répondirent à cet appel, et les troupes qu'ils amenèrent ne montaient pas à moins de soixante-dix mille combattants. Le patriarche Joseph, l'évêque Sahag ou Isaac, le prêtre Léonce et quelques autres ecclésiastiques d'un rang inférieur se trouvèrent à cette réunion, pour exhorter les guerriers qui se dévouaient au martyre, et leur distribuer les secours spirituels.

Après avoir mis en déroute un corps d'ennemis assez considérable, on alla camper en face de l'armée persane, le vendredi avant la Pentecôte, dans une grande plaine, au pied du mont Ararat. Un fleuve séparait les deux armées. Après avoir donné du repos à ses soldats, Vartan les fit le lendemain ranger en bataille, et il les harangua pour faire passer dans leur cœur le courage et l'espérance qui étaient dans le sien. Il leur peignit si vivement la gloire immortelle et les récompenses éternelles qui les attendaient, vainqueurs ou vaincus, morts ou triomphants, qu'il porta au comble l'impatience où ils étaient d'en venir aux mains. Tels que d'autres Machabées, ils appelaient à grands cris l'ennemi, et leurs chefs purent à peine les empêcher d'engager le combat avant l'instant marqué. Au lever du soleil, les prêtres parcoururent les rangs, et administrèrent le baptême à tous ceux qui le demandaient. On célebra ensuite les saints

mystères en rase compagne, en présence, pour ainsi dire, de l'Arménie tout entière, et bientôt on donna l'ordre de marcher aux ennemis. La bataille fut longue et opiniâtre. A la fin, des traîtres ou des hommes timides lâchèrent pied et répandirent le désordre dans l'armée chrétienne. Vartan succomba après des prodiges de valeur. C'était le 2 juin 451. Sa mort et la dispersion de son armée donnèrent au roi de Perse l'empire de l'Arménie : les troupes persanes pénétrèrent dans l'intérieur du pays sans éprouver de résistance ; partout la population s'enfuyait à leur approche, pour se réfugier dans les forteresses ou parmi les rochers les plus sauvages et les plus inaccessibles.

L'apostat Vasag et ses partisans montraient dans cette guerre bien plus d'acharnement contre les Arméniens que les généraux et les soldats persans : ceux-ci n'avaient pas eu de peine à reconnaître combien il était difficile, et même injuste, de vouloir contraindre un peuple tout entier à renoncer à sa religion et à ses usages nationaux. Ils reconnaissaient que les intrigues, la perfidie et l'ambition de Vasag étaient les seules causes d'une guerre aussi désastreuse pour la Perse que pour l'Arménie, puisque le roi était obligé de sacrifier beaucoup de soldats pour dompter des sujets braves et fidèles, que le désespoir seul avait réduits à la nécessité de prendre les armes. Le général en chef fut indigné des horreurs que commettait Vasag, et il écrivit à sa cour pour faire connaître la véritable situation des affaires.

Après quelques autres événements, le patriarche, les princes et les prêtres captifs furent emmenés en Perse pour y être jugés devant un grand conseil de la nation. L'apostat Vasag, qui s'attendait aux plus magnifiques récompenses, y parut parmi les juges dans le costume le plus somptueux ; il était brillant d'or et de pierreries, et une multitude de serviteurs le suivaient. Le roi présidait en personne cette assemblée. Les captifs furent amenés en sa présence, chargés de fers. Izdegerd leur reprocha vivement leur rébellion et les maux qu'elle avait attirés sur l'Arménie, et il les somma de produire les moyens qu'ils pouvaient faire valoir pour se justifier. Alors un d'eux, qui descendait de la famille royale des Arsacides, prit la parole ; il représenta au roi que, quand il avait voulu dans l'origine les contraindre d'abandonner la religion de leurs pères, ordre plus cruel pour eux que la mort, aucun n'avait songé à se révolter ou à résister, les armes à la main, aux volontés du roi, mais qu'ils avaient préféré abandonner leurs femmes et leurs enfants pour fuir sur une terre étrangère. Il appela, en témoignage de la vérité de ses paroles, les plus illustres seigneurs de la Perse qui étaient présents. Prenant ensuite la défense de la mémoire de Vartan, il attesta que jamais ce généreux guerrier n'avait eu d'autres desseins ; qu'il voulait s'enfuir chez les Romains pour y pratiquer librement sa religion ; que Vasag seul l'avait empêché d'accomplir cette résolution : que c'était lui qui, par ses lettres et ses envoyés, avait arrêté et Vartan et les principaux seigneurs ; que lui-même, qui parlait, avait déféré aux pressantes invitations de Vasag en décidant Vartan à rester en Arménie ; que Vasag lui avait écrit pour l'assurer qu'il serait soutenu par l'empereur ; que c'était lui qui avait contracté alliance avec les Ibériens, les Albaniens et les Huns, pour faire la guerre au roi ; que les lettres adressées à l'empereur, aux grands de sa cour, au comte d'Orient, étaient écrites en son nom et revêtues de son sceau ; que c'était lui qui avait ordonné le massacre des mages, et qu'après avoir entraîné les princes dans l'insurrection, il les avait indignement trahis. Tous les princes captifs confirmèrent par leurs serments les paroles de l'orateur. On produisit les preuves authentiques de la double trahison de Vasag. Le roi, irrité, l'interpella vivement. L'apostat ne trouva que répondre. Tout le monde resta convaincu de sa perfidie. Alors on le dépouilla ignominieusement de ses ornements magnifiques, on le chargea de fers et on le chassa de la salle, d'où il fut conduit dans la même prison où l'on détenait ceux qu'il avait trahis. Privé de tous ses biens, condamné à une prison perpétuelle, où il fut laissé dans le plus complet abandon, attaqué d'une maladie horrible, il mourut quelques années après dans les plus cruelles souffrances, bourrelé de remords et de désespoir.

La punition de Vasag n'apporta aucun changement au sort des princes arméniens et des prêtres captifs. On continua de les détenir, exposés à toutes sortes de mauvais traitements, pour les contraindre de renoncer à leur religion. Les rigueurs d'une prison cruelle, les privations, la faim, la soif, la misère, les tourments, ne purent triompher de leur constance. Après trois ans de souffrance le patriarche Joseph, l'évêque Isaac, le prêtre Léonce et leurs compagnons consommèrent leur sacrifice, le 31 juillet 454, après avoir tellement excité l'admiration et la compassion de leurs bourreaux, que l'un des principaux mages, chargé de les persécuter, se convertit à la foi chrétienne et s'associa à leur martyre.

La constance et la glorieuse mort de ces saints pontifes inspirèrent la plus généreuse résignation à tous les captifs ; ils préférèrent un esclavage sans terme à la honte d'abandonner leur religion ; leurs femmes et leurs enfants, qui les avaient accompagnés, ou qui avaient été livrés au roi par Vasag, subirent sans se plaindre les horreurs de leur destinée. Leur courage, qui excitait une admiration universelle, désarma enfin la cruauté de leurs persécuteurs. Ils furent traités plus humainement. Mais ce ne fut qu'en 464, après une captivité de douze ans, qu'il leur fut permis de venir achever en paix leurs jours au sein de leur patrie. Parmi ces généreux confesseurs de la foi, il y avait plusieurs princes mamigoniens et plusieurs princes ardzrouniens, ces derniers descendaient de Sennachérib, roi d'Assyrie.

Cependant le nouveau gouverneur de l'Arménie, homme doux et modéré, s'était occupé de réparer les maux que la guerre, la perfidie de Vasag et les persécutions du roi avaient causés. Aussitôt après le départ des princes, il avait écrit dans toutes les parties du pays pour rappeler les fugitifs. La tranquillité fut bientôt rétablie, et le pays se trouva dans la plus grande prospérité. S'il n'empêcha point l'introduction de l'idolâtrie persane, il laissa aux habitants le libre exercice de la religion chrétienne, et il traita les prêtres avec toute la considération que leur rang méritait, et même, pour réparer le mal que produisaient l'absence et la captivité du patriarche Joseph, il permit au clergé arménien de s'assembler pour le choix d'un autre pontife. Mélite ou Mélétius, évêque de Manazkerd, l'un de ceux qui avaient défendu la foi par leurs écrits, fut élu d'un consentement unanime, et on envoya demander en Perse l'adhésion du légitime patriarche, qui ne la refusa pas. A Meletius succéda Moïse, à Moïse Gioud, autre disciple de saint Sahag et de saint Mesrob. Gioud, qui eut pour successaur Christaphor ou Christophe, de la race de Sénachérib, était un homme plein de science et de vertu et généralement respecté. Il était âgé de soixante-dix ans. Sous son pontificat, l'Église d'Arménie conserva la paix profonde dont elle jouissait depuis longtemps, et elle sut se préserver des agitations et des querelles qui fatiguèrent l'empire romain à la suite de l'hérésie d'Eutychès et du concile de Chalcédoine (1).

Le pape saint Léon avait le premier demandé un concile; mais à l'irruption des Huns, il eût désiré le voir remis à une époque plus calme. L'empereur Marcien, au contraire, croyant qu'il importait au bien de l'Église et de l'empire de le convoquer au plus tôt, et de le convoquer en Orient, où les maux plus grands demandaient un plus prompt remède, adressa une lettre, du 17 mai 451, à Anatolius et à tous les métropolitains, où, après leur avoir témoigné sa douleur de voir l'Église agitée de divers troubles, il leur déclarait que son intention était qu'ils se rendissent à Nicée en Bithynie, avec autant d'évêques de leur dépendance qu'ils jugeraient à propos, pour le 1er de septembre, afin d'y remédier à ces troubles. Ce prince promettait dans la même lettre de se trouver en personne au concile, si les affaires de l'empire le lui permettaient.

Saint Léon, qui ne voyait rien que de louable dans le dessein de Marcien, quoiqu'il lui parût précipité, s'empressa de le seconder de son mieux. C'est pourquoi, outre Lucentius, évêque d'Ascoli, et Basile, prêtre, qu'il avait envoyés depuis peu pour travailler avec Anatolius à la réunion et à la paix, il choisit encore deux autres légats, Pascasin, évêque de Lilybée en Sicile, et Boniface, prêtre de l'Église romaine. Il chargea ce dernier d'une instruction qui réglait la manière dont ses légats devaient se conduire dans le concile, et envoya à Pascasin la lettre à Flavien, que tout l'Orient venait de souscrire, avec quelques passages choisis des Pères sur le mystère de l'Incarnation, dont ses premiers légats à Constantinople avaient déjà fait usage. Les lettres de la légation sont datées du 24 et du 26 de juin 451. Il y en a deux à l'empereur Marcien, une à Anatolius, une à Julien de Cos et une cinquième au concile.

Il recommanda à ses légats de se comporter avec tant de sagesse et de prudence, que la paix fût rétablie dans les églises d'Orient, toutes les disputes sur la foi assoupies, et les erreurs de Nestorius et d'Eutychès entièrement détruites; d'admettre à la réconciliation tous ceux qui la demanderaient sincèrement; de condamner et de déposer ceux qui s'obstineraient dans l'hérésie; de s'opposer à l'ambition de ceux qui, s'appuyant sur les priviléges de leurs villes, voudraient s'attribuer de nouveaux droits; de demander le rétablissement des évêques chassés de leurs siéges pour la foi catholique, et de ne point souffrir que Dioscore parût dans le concile comme juge, mais seulement comme accusé. Comme Julien de Cos était depuis longtemps en Orient, et qu'il était très-instruit de l'affaire qu'on devait traiter dans le concile, saint Léon le joignit à ses autres légats, afin de les aider de ses conseils. Il veut que ses légats président au concile en son nom, particulièrement Pascasin. Et dans ses lettres, et dans deux autres du 20 juillet à Marcien et à Pulchérie, il rappelle qu'il ne faut pas disputer sur la foi, qui est certaine. Il dit à l'impératrice qu'il a écrit une lettre au concile, afin que les frères assemblés connussent quelle règle ils devaient suivre dans ces jugements. Qu'il est d'avis d'user d'indulgence envers ceux qui reviennent de bonne foi, et qu'il l'a montré par les effets, puisque presque tous ceux qui avaient été entraînés par les chefs ont déjà récupéré la grâce de la paix apostolique, que les chefs du parti eux-mêmes, quoique notés, sont encore dans leurs siéges jusqu'au jugement du concile. En un mot, dit-il, vous verrez que tout notre but est d'éteindre l'hérésie que nous détestons, et de procurer la conversion des hérétiques (2).

Voici la lettre qui, suivant l'expression du Pape, devait servir de forme ou de règle au concile universel :

« Léon, évêque au saint concile réuni à Nicée, à nos bien-aimés frères, salut dans le Seigneur. J'avais souhaité, mes bien-aimés, par la charité qui nous unit ensemble, que tous les prêtres du Seigneur persévérassent dans un même zèle de la foi catholique, et que nul ne se laissât corrompre par la faveur ou la crainte des puissances séculières, de manière à s'écarter du chemin de la vérité. Mais comme il arrive souvent beaucoup de choses dont on a lieu de se repentir, et que la misé-

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXIII, n. 34-65 addit. de M. de Saint-Martin. — (2) *Epist.* LXXXVIII, XC.

ricorde de Dieu surpasse les fautes de ceux qui pèchent, qu'enfin la vengeance reste en suspens pour que la correction puisse avoir lieu, il faut embrasser le pieux conseil du très-clément empereur, qui a voulu réunir votre fraternité pour détruire les piéges de Satan et rétablir la paix de l'Eglise. En quoi il a conservé le droit et l'honneur du bienheureux apôtre Pierre, en nous invitant, par ses lettres, à venir en personne à votre vénérable assemblée; ce que ni la nécessité du temps ni aucune coutume ne pouvait permettre. Toutefois, dans mes frères Pascasin et Lucentius, évêques, Boniface et Basile, prêtres, qui ont été envoyés par le Siége apostolique, votre fraternité doit penser que je préside au concile, qu'étant présent dans mes vicaires, je ne vous suis point absent, et que depuis longtemps je ne vous manque pas dans la prédication de la foi catholique; car, comme vous ne pouvez ignorer ce que nous croyons d'après la tradition ancienne, vous ne pouvez douter non plus de ce que nous désirons.

» C'est pourquoi, très-chers frères, rejetant absolument l'audace de disputer contre la foi divinement inspirée, que la vaine infidélité des errants se taise; qu'il ne soit pas permis de défendre ce qu'il n'est pas permis de croire, attendu que, d'après les autorités des Evangiles, les paroles des prophètes et la doctrine des apôtres, il a été déclaré très-pleinement et très lumineusement par les lettres que nous avons envoyées à l'évêque Flavien, d'heureuse mémoire, quelle est la pieuse et sincère confession touchant le mystère de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

» Mais, parce que nous n'ignorons pas que, par des rivalités mauvaises, l'état de beaucoup d'églises a été troublé, et que bien des évêques, pour n'avoir pas voulu recevoir l'hérésie, ont été chassés de leurs siéges et déportés en exil, et qu'on en a substitué d'autres à la place de ceux qui vivent encore, il faut d'abord appliquer à ces plaies le remède de la justice; en sorte que personne ne soit privé du sien, pour qu'un autre s'en empare. Car si, comme nous le désirons, tous abandonnent l'erreur, nul ne doit perdre sa dignité; mais ceux qui ont souffert pour la foi doivent récupérer leur droit propre avec tout son privilége. Que les décrets du premier concile d'Ephèse, présidé par saint Cyrille, subsistent en leur entier, particulièrement ceux contre Nestorius; que l'impiété, condamnée alors, ne se flatte en rien de ce que Eutychès est frappé d'une juste exécration. Car la pureté de la foi et de la doctrine que nous prêchons dans le même esprit que nos saints Pères, condamne et poursuit la corruption nestorienne et eutychienne avec leurs auteurs. Portez-vous bien dans le Seigneur, mes bien-aimés frères (1). »

Pendant que les évêques s'assemblaient à Nicée, suivant l'ordre de l'empereur, l'Illyrie se trouva en péril, parce que les Huns voulurent y rentrer après avoir été chassés des Gaules. Marcien les en empêcha. Cette affaire ne lui ayant pas permis de se trouver à Nicée au temps marqué pour le concile, c'est-à-dire le 1er septembre, il écrivit aux évêques qui étaient déjà arrivés pour les prier de l'attendre. Ce délai leur causa de l'ennui, et il y en eut plusieurs qui tombèrent malades; ils en écrivirent à Marcien, qui leur répondit que les légats du Pape jugeaient sa présence si nécessaire au concile, qu'ils ne voulaient point s'y trouver en son absence, que d'ailleurs la situation des affaires de l'Etat ne lui permettait point de s'éloigner du lieu où il était; mais, comme il souhaitait autant que les évêques que le concile se tint au plus tôt, il les pria de passer à Chalcédoine, disant qu'il lui serait plus facile d'y venir de Constantinople, qui n'en est séparé que par le Bosphore, large en cet endroit d'un mille, et qu'eux-mêmes seraient beaucoup mieux à Chalcédoine qu'à Nicée, ville trop petite pour un si grand nombre d'évêques. Ils eurent peine à se rendre aux raisons de l'empereur: c'est pourquoi ils lui députèrent Aëtius, archidiacre de Constantinople, pour lui représenter que, Chalcédoine étant si proche de la capitale, ils craignaient que ce ne fût aux eutychiens ou à d'autres une occasion d'exciter du trouble. Marcien, par une troisième lettre datée d'Héraclée le 22 de septembre, leur manda de ne rien craindre et de venir sans délai à Chalcédoine, afin qu'après avoir terminé les affaires de l'Eglise, ils pussent s'en retourner dans leurs villes épiscopales, et lui-même aller où les besoins de l'empire l'appelleraient. Ce prince, pour prévenir tous les troubles, avait donné une loi du 15 de juillet, portant défense d'exciter aucun trouble dans les églises par des acclamations ou par un concours affecté, et de faire aucune assemblée ou conventicule à Constantinople, sous peine du dernier supplice contre les séditieux. L'impératrice Pulchérie avait aussi ordonné aux gouverneurs de Bithynie de chasser de Nicée et des environs les moines, les laïques et même les ecclésiastiques que rien n'obligeait d'être au concile (2).

Les évêques vinrent donc de Nicée à Chalcédoine sur la fin de septembre, et ils s'y trouvèrent en plus grand nombre que dans aucun concile précédent. Selon la lettre du concile à saint Léon, ils étaient cinq cent vingt. Le légat Lucentius dit dans le concile même qu'il y en avait six cents, et saint Léon met le même nombre dans sa lettre aux évêques des Gaules. Tous les évêques du concile étaient de l'empire d'Orient, excepté les légats du Saint-Siége et deux évêques d'Afrique, Aurelius d'Adrumet et [illegible], dont le siége épiscopal n'est pas marqué. Ces deux évêques souscrivirent les derniers dans la première session; elle se tint dans l'église

(1) *Epist.* XCIII. — (2) Labbe, t. IV, 65-73.

de Sainte-Euphémie, martyre, située hors de la ville de Chalcédoine, à cent cinquante pas du Bosphore, le huitième jour d'octobre 451. Il y avait dix-neuf des premiers officiers de l'empire, savoir : Anatolius, maître de la milice ; Pallade, préfet du prétoire ; Tatien, préfet de Constantinople ; Vincomale, maître des offices ; Sporatius, capitaine des gardes, et plusieurs autres qui, après avoir rempli les premières dignités de l'empire, composaient alors le sénat. Les évêques nommés dans les actes de la première session sont au nombre de trois cent soixante, dont les premiers sont les légats du Pape, Pascasin et Lucentius, avec le prêtre Boniface ; ensuite Anatolius de Constantinople, Dioscore d'Alexandrie, Maxime d'Antioche et Juvénal de Jérusalem. Voici quel fut l'ordre de la seance. Les officiers de l'empereur se placèrent au milieu de l'église, devant la balustrade de l'autel, ayant à leur gauche les légats du Pape, puis Anatolius de Constantinople, Maxime d'Antioche, Thalassius de Césarée, Etienne d'Ephèse, et les autres évêques des provinces de l'Orient, du Pont, de l'Asie et de la Thrace, à la réserve de ceux de la Palestine; à leur droite étaient assis Dioscore d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Quintillus d'Héraclée en Macédoine, qui tenait la place d'Anastace de Thessalonique, et les autres évêques de l'Egypte, de la Palestine et de l'Illyrie. On eut égard, dans cette disposition, à la différence des sentiments; le parti de Dioscore, comme suspect d'erreur, eut le côté qui était le moins honorable. Au milieu de l'assemblée était placé le saint Evangile.

Tous les évêques s'étant assis, Pascasin, légat du Pape, se leva, et s'avançant au milieu avec ses collègues, il dit : Nous avons des ordres du bienheureux évêque de Rome, chef de toutes les églises, portant que Dioscore ne doit point s'asseoir dans le concile, et que, s'il l'entreprend, il faut le chasser. Or, ce nous est une nécessité d'observer ces ordres. Donc, s'il plaît à votre grandeur, qu'il sorte, ou nous sortons. Pascasin parla ainsi en latin, et son discours fut expliqué en grec par Véronicien, secrétaire d'Etat. Les magistrats et les sénateurs dirent : Quelle accusation particulière y a-t-il contre le révérendissime évêque Dioscore? Lucentius, l'autre évêque légat dit : Il doit rendre raison de son jugement ; car, n'ayant pas l'autorité du juge, il l'a usurpée, et a osé tenir un concile sans l'autorité du Siége apostolique, ce qui ne s'est jamais fait et n'est point permis. Pascasin ajouta: Nous ne pouvons contrevenir aux ordres du Pape, ni aux canons de l'Eglise, ni aux traditions des Pères. Dioscore quitta sa place, par ordre des magistrats, et s'assit au milieu en qualité d'accusé.

Alors Eusèbe de Dorylée, s'avançant, demanda qu'on lût la requête qu'il avait présentée à l'empereur contre Dioscore, et que ce prince avait renvoyée au concile. Les magistrats en ordonnèrent la lecture, et firent asseoir Eusèbe au milieu de l'assemblée, avec Dioscore, comme son accusateur. Cette requête chargeait Dioscore d'avoir violé la foi pour établir l'hérésie d'Eutychès, et d'avoir condamné Eusèbe injustement. Celui-ci demanda, pour le prouver, qu'on lût les actes du faux concile d'Ephèse : ce que Dioscore demanda aussi. Mais, quand les magistrats en eurent ordonné la lecture, Dioscore s'y opposa, demandant qu'on traitât d'abord la question de la foi. Les magistrats dirent : Il faut auparavant que vous répondiez à l'accusation. Souffrez donc qu'on fasse la lecture des actes, que vous avez demandée vous-même. On la commença par la lettre de l'empereur Théodose pour la convocation du concile. Comme elle portait nommément défense à Théodoret d'y assister, les magistrats dirent : Que le révérendissime évêque Théodoret entre aussi pour avoir part au concile, puisque le très-saint archevêque Léon lui a rendu l'épiscopat, et que le très-pieux empereur a ordonné qu'il assisterait au concile.

Théodoret entra donc. Mais sitôt qu'il parut, les évêques d'Egypte, d'Illyrie et de Palestine s'écrièrent : Miséricorde ! la foi est perdue ! les canons le chassent? mettez-le dehors ! Les évêques d'Orient, du Pont, d'Asie et de Thrace s'écrièrent au contraire : Nous avons souscrit en blanc ! on nous a fait souscrire à coups de bâton ! chassez les manichéens ! chassez les ennemis de Flavien ! chassez les ennemis de la foi ! Théodoret s'avança au milieu, et dit : J'ai présenté requête à l'empereur ; j'ai exposé les cruautés que j'ai souffertes ; je demande qu'on l'examine. Les magistrats dirent : L'évêque Théodoret, ayant reçu son rang de l'archevêque de Rome, est entré maintenant en qualité d'accusateur. Souffrez donc, pour ne pas faire de confusion, que l'on achève ce qui a été commencé. La présence de Théodoret ne portera préjudice à personne : tous les droits que vous pourriez avoir contre lui, et lui contre vous, seront conservés, vu principalement qu'il se montre orthodoxe, et que l'évêque d'Antioche lui en rend le témoignage. Ils firent donc asseoir Théodoret au milieu, comme Eusèbe de Dorylée. Les Orientaux s'écrièrent alors : Il en est digne ! il en est digne ! Les Egyptiens crièrent : Ne le nommez pas évêque, il ne l'est pas ! chassez l'ennemi de Dieu ! chassez le Juif ! Les Orientaux reprirent : L'orthodoxe dans le concile ! chassez les séditieux ! chassez les meurtriers ! Ils continuèrent quelque temps à crier ainsi de part et d'autre. Enfin, les magistrats dirent : Ces cris populaires ne conviennent point à des évêques et ne servent de rien aux parties ; souffrez donc qu'on fasse la lecture de tout.

Dioscore fit remarquer, sur la lettre de convocation, que le jugement prononcé dans le concile lui était commun avec Juvénal de Jérusalem et Thalassius de Césarée, à qui l'empereur avait écrit comme à lui ; il ajouta que, d'ailleurs, tout le concile l'avait approuvé de vive voix et par écrit. A ces mots, les

Orientaux s'écrièrent : Personne n'y a consenti. On nous a forcés, on nous a frappés. Nous avons souscrit un papier blanc. On nous a menacés d'exil ; des soldats nous ont pressés avec des épées. Quel concile avec des épées et des bâtons ! Dioscore avait pris exprès des soldats. Chassez le meurtrier ! Ce sont les soldats qui ont déposé Flavien. Etienne d'Ephèse ajouta : Quand j'eus reçu à ma communion l'évêque Eusèbe et quelques autres, les comtes Elpide et Euloge vinrent à l'évêché avec des soldats et les moines d'Eutychès, au nombre d'environ trois cents personnes, et voulaient me tuer, en disant : Vous avez reçu les ennemis de l'empereur, vous êtes ennemi de l'empereur vous-même. Ainsi, tout s'est passé par force et par violence. On ne m'a pas laissé sortir de l'église que je n'eusse souscrit à la sentence de Dioscore, de Juvénal, de Thalassius et des autres évêques, à qui les lettres de l'empereur étaient adressées. Théodore de Claudiopolis ajouta que ces mêmes évêques s'étaient concertés entre eux pour l'engager, lui et les autres qui n'étaient point de leur parti, à signer sans connaissance de cause. Tous les Orientaux ayant dit la même chose qu'Etienne et Théodore, Dioscore et les Egyptiens se raillèrent d'eux, de ce qu'ils avaient ainsi signé par peur et en aveugles. Les Orientaux se plaignirent ensuite qu'on avait chassé du concile Jules de Pouzzoles, légat du Pape ; qu'on n'y avait donné à Flavien que la cinquième place ; qu'on n'y avait pas lu la lettre de saint Léon au concile, et que Dioscore l'avait retenue sans la faire lire, quoiqu'il eût juré sept fois devant tout le monde qu'il en ferait faire la lecture. Les magistrats, après avoir examiné pourquoi on n'avait pas lu les lettres de saint Léon, trouvèrent que Dioscore ne l'avait pas voulu, quoiqu'il l'eût promis plusieurs fois avec serment. A propos de la profession de foi d'Eutychès, Basile de Séleucie rappela la distinction très-juste à laquelle il avait pressé l'hérésiarque de répondre. Les magistrats dirent alors : Après avoir parlé d'une manière si catholique, pourquoi avez-vous souscrit à la condamnation de Flavien, de sainte mémoire. Basile essaya de s'excuser sur la crainte, ainsi que nous avons déjà vu. Mais les évêques orientaux et ceux qui étaient de leur côté s'écrièrent : Nous avons tous failli, nous demandons tous pardon ! Les magistrats reprirent : Mais vous avez dit d'abord que vous aviez été forcés de souscrire sur un papier blanc à la condamnation de Flavien. Les mêmes évêques crièrent une seconde fois : Nous avons tous failli, nous demandons tous pardon ! Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre et Eustathe de Béryte dirent une troisième fois : Nous avons tous péché, nous demandons tous pardon !

Eusèbe de Dorylée se plaignit ensuite qu'on ne l'avait point fait entrer au concile d'Ephèse, quoique Flavien l'eût demandé. Les magistrats en demandèrent la raison. Dioscore et Juvénal s'excusèrent sur le comte Elpide, qui l'avait empêché par ordre de l'empereur. Les magistrats dirent : Ce n'est pas là une excuse, quand il s'agit de la foi. Dioscore répliqua : Puisque vous m'accusez d'avoir violé les canons, comment les a-t-on observés maintenant en faisant entrer Théodoret? Les magistrats répondirent : L'évêque Théodoret est entré comme accusateur ; vous l'avez entendu de sa propre bouche. Pourquoi donc, reprit Dioscore, est-il assis au rang d'évêque? Les magistrats dirent : L'évêque Eusèbe et l'évêque Théodoret sont assis au rang d'accusateurs, comme vous êtes assis au rang d'accusé.

Après la lecture des actes du faux concile d'Ephèse, on lut ceux du concile de Constantinople, qui y étaient insérés. Quand on eut lu la seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius, et celle qu'il avait écrite aux Orientaux, tous les évêques en général s'écrièrent : Nous croyons comme Cyrille ! anathème à qui ne croit pas ainsi ! Théodoret dit en particulier : Anathème à qui reconnaît deux Fils ! Nous n'en adorons qu'un, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique. Flavien croyait ainsi ! crièrent les Orientaux ; c'est ce qu'il a défendu ! c'est pour cela qu'il a été déposé ! Ainsi croit Léon, ainsi pense Anatolius. Les Egyptiens crièrent : Ainsi croyons-nous tous. Les Orientaux reprirent : Ainsi pense l'empereur, le sénat et tout le monde. Enfin, les magistrats, les sénateurs et tout le concile s'écrièrent ensemble : Ainsi pense l'empereur, ainsi pense l'impératrice, ainsi pensons-nous tous !

On lut ensuite dans les actes la remontrance d'Eustathe, évêque de Béryte, où il disait qu'on ne doit pas croire deux natures en Jésus-Christ, mais une seule nature incarnée. Tout le concile s'écria que c'est ce que disaient Eutychès et Dioscore. Les magistrats demandèrent si cette doctrine était conforme aux lettres de saint Cyrille qu'on avait lues. Eustathe prévint la réponse du concile en lisant, dans un livre de saint Cyrille, les paroles dont il s'était servi ; puis il ajouta : Anathème à qui dit une nature, pour nier que la chair de Jésus-Christ nous soit consubstantielle, et anathème à qui dit deux natures, pour diviser le Fils de Dieu ! Moi aussi, je veux parler pour le bienheureux Flavien. Il prit ces paroles toutes seules, et les présenta à l'empereur. Faites lire l'écrit de sa main, afin que le concile voie qu'on a eu raison de le recevoir. Les magistrats dirent : Pourquoi donc avez-vous déposé Flavien ? Eustathe répondit : J'ai failli !

On lut la déclaration que Flavien avait faite de sa foi dans le concile de Constantinople. Les magistrats demandèrent aux évêques ce qu'ils en pensaient. Le légat Pascasin dit : Flavien, de sainte mémoire, a exposé la foi purement et entièrement ; et son exposition s'accorde avec la lettre du Pape. Anatolius dit ensuite : Le bienheureux Flavien a exposé d'une manière orthodoxe la foi de nos saints

Pères. Le légat Lucentius : Puisque la foi du bienheureux Flavien s'accorde avec la Chaire apostolique et la tradition des Pères, il est juste que le concile fasse retomber sur les hérétiques qui l'ont condamné leur propre sentence. Maxime d'Antioche : L'archevêque Flavien, de sainte mémoire, a exposé la foi d'une manière orthodoxe et qui est d'accord avec le très-saint archevêque Léon, et nous la recevons tous. Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Eustathe de Béryte, et généralement tous les Orientaux en dirent autant. Juvénal de Jérusalem, ayant opiné de même, quitta le côté où était Dioscore, et passa de l'autre, où étaient les légats du Pape et les Orientaux, qui le reçurent avec de grandes acclamations. Pierre, évêque de Corinthe, avec les évêques de l'Achaïe, de la Macédoine, de l'ancienne Épire, et un grand nombre d'autres, firent la même chose, en sorte que Dioscore, se trouvant seul de son parti, se plaignit qu'on le chassait avec les Pères : il voulait dire saint Athanase, saint Grégoire, saint Cyrille, qui ont, disait-il, enseigné qu'il ne faut pas dire après l'union deux natures, mais une seule nature incarnée du Verbe.

La suite des actes du faux concile d'Éphèse fit voir clairement de quelle violence Dioscore s'était servi pour établir le dogme d'Eutychès et pour déposer saint Flavien. Les magistrats, croyant donc avoir suffisamment vérifié l'innocence de ce saint martyr et celle d'Eusèbe, remirent au lendemain à examiner ce qui regardait la foi, en priant les évêques de mettre chacun leur croyance par écrit, et leur déclarant que l'empereur était résolu de ne jamais se séparer de celle qui est contenue dans les symboles de Nicée, de Constantinople et dans les écrits des saints Pères de l'Église, Grégoire, Basile, Athanase, Hilaire, Ambroise, Cyrille, ainsi que dans la lettre de Léon à Flavien. Ils ajoutèrent : Mais, puisque, par la lecture des actes et la confession de quelques-uns des chefs du concile, il paraît que Flavien, de sainte mémoire, et le très-pieux évêque Eusèbe, ont été injustement condamnés, nous estimons juste, sous le bon plaisir de Dieu et de l'empereur, que l'évêque d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Eustathe de Béryte et Basile de Séleucie, qui présidaient au concile, subissent la même peine, et soient privés par le saint concile de la dignité épiscopale selon les canons. Les Orientaux s'écrièrent : Ce jugement est juste ! Les Illyriens dirent : Nous avons tous péché, nous demandons tous pardon ! Ainsi finit la première session du concile de Chalcédoine.

La seconde se tint le 10 du même mois d'octobre. On ne voit point que Dioscore, Juvénal, Thalassius, Eusèbe d'Ancyre et Basile de Séleucie y aient assisté. Les magistrats, après avoir répété en peu de mots ce qui s'était passé dans la première au sujet de la justification de saint Flavien et d'Eusèbe de Dorylée, proposèrent aux évêques d'établir la vérité de la foi. Les évêques répondirent qu'elle l'était suffisamment par les expositions de foi des Pères de Nicée et de Constantinople ; qu'il fallait s'en tenir à ce qu'eux et les autres Pères en avaient dit ; que s'il y avait quelque chose à éclaircir au sujet de l'hérésie d'Eutychès, l'archevêque de Rome l'avait fait dans sa lettre à Flavien, à laquelle ils avaient tous souscrit, et qu'il ne leur était plus permis de faire de nouvelles expositions de foi. Céropius, évêque de Sébastopolis, fut celui qui s'opposa le plus à une nouvelle formule ; mais il demanda qu'on lût le symbole de Nicée et les écrits des saints Pères Athanase, Cyrille, Célestin, Hilaire, Basile, Grégoire, et la lettre de saint Léon. Eunomius, évêque de Nicomédie, lut le symbole de Nicée ; l'archidiacre Aétius, celui de Constantinople et les deux lettres de saint Cyrille, l'une à Nestorius, l'autre aux Orientaux. Après la lecture de chacune de ces pièces, les évêques témoignèrent leur assentiment par leurs acclamations : Nous croyons tous ainsi ; c'est dans cette foi que nous avons été baptisés et que nous baptisons : ainsi croit le pape Léon ; ainsi a cru Cyrille ; ainsi l'a interprété le pape Léon ; ainsi croient Léon et Anatolius ; ainsi pense, croit et a écrit l'archevêque Léon ! Enfin, quand on eut achevé de lire la lettre de saint Léon à Flavien, tous les évêques s'écrièrent : C'est la foi des Pères ! c'est la foi des apôtres ! Nous croyons tous ainsi ; ainsi croient tous les orthodoxes. Anathème à qui ne le croit pas ! Pierre a ainsi parlé par Léon ; les apôtres ont ainsi enseigné. La doctrine de Léon est sainte et vraie. Cyrille a ainsi enseigné. Mémoire éternelle à Cyrille ! Léon et Cyrille ont enseigné de même. Pourquoi n'a-t-on pas lu cela à Éphèse ? Voilà ce que Dioscore a caché !

Toutefois, pendant la lecture, les évêques de Palestine et d'Illyrie eurent des doutes sur trois endroits ; mais l'archidiacre Aétius et l'évêque Théodoret leur firent voir, dans saint Cyrille, des passages tout semblables. Les magistrats demandèrent : Après cela quelqu'un doute-t-il encore ? Les évêques s'écrièrent : Personne ne doute ! Atticus de Nicopolis demanda quelques jours pour examiner plus tranquillement les passages des Pères, particulièrement la lettre de saint Cyrille, qui contient les douze anathèmes. Tous les évêques appuyèrent cette demande. Les magistrats dirent : L'audience sera différée jusqu'à cinq jours. Cependant vous vous assemblerez chez Anatolius pour vous consulter en commun et instruire ceux qui doutent. Tous les évêques s'écrièrent : Nous croyons ainsi, nous croyons tous comme Léon ; personne ne doute ; nous avons déjà souscrit. Les magistrats dirent : Il n'est pas nécessaire de vous assembler tous, mais, parce qu'il faut instruire tous ceux qui doutent, l'archevêque Anatolius choisira entre les évêques qui ont souscrit ceux qu'il croira propres à les instruire. Des évêques s'écrièrent : Nous prions pour les

Pères; rendez les Pères au concile; rendez au concile ceux qui sont d'accord avec Léon; portez nos prières à l'empereur, nos prières à l'impératrice. Nous avons tous péché; qu'on pardonne à tous! Les clercs de Constantinople s'écrièrent: Ils sont peu qui crient, ce n'est pas le concile. Les Orientaux s'écrièrent: Bannissez l'Egyptien! Les Illyriens crièrent: Nous avons tous péché; qu'on pardonne à tous! Rendez Dioscore au concile; rendez-le aux églises. Après quelques cris semblables, les magistrats dirent: Ce qui a été prononcé sera exécuté. Ainsi finit la seconde session.

La troisième fut tenue le 13 octobre, trois jours avant le terme indiqué par les magistrats. Aussi n'y assistèrent-ils point, et on ne la tint que pour juger l'affaire de Dioscore. Aétius, qui y faisait les fonctions de promoteur, remontra qu'Eusèbe de Dorylée avait présenté une requête au concile contre Dioscore. Eusèbe y parlait aussi pour l'intérêt de la foi catholique, pour la défense de Flavien et pour sa sienne propre. Le légat Paschasin rappela au concile que le pape saint Léon avait été prié par l'empereur de vouloir bien s'y trouver en personne; mais que, ni l'usage ni la nécessité des temps ne l'ayant permis, il avait ordonné que lui, son très-humble serviteur, y présidât à sa place; et qu'en conséquence, il ordonnait de lire la requête d'Eusèbe. Elle tendait à faire casser tout ce qui avait été fait contre lui et contre Flavien dans le faux concile d'Ephèse; à faire confirmer la véritable doctrine; à faire anathématiser l'hérésie d'Eutychès, et à faire souffrir à Dioscore la juste punition des crimes dont il avait été convaincu par la lecture des actes de ce conciliabule. Après qu'on eut lu sa requête, Eusèbe demanda que Dioscore fût appelé pour lui répondre en sa présence.

Deux prêtres, chargés de le chercher dans les environs de l'église, déclarèrent qu'ils ne l'avaient pas trouvé. On députa trois évêques à son logis, avec un notaire ou sténographe. Ils avaient un ordre par écrit. Dioscore s'excusa de venir au concile sur ce qu'il était gardé par les magistriens. Eleusinius, qui était, ce semble, commandant de ces gardes, dit à Dioscore qu'il pouvait aller au concile. Alors il s'en défendit sur ce que les officiers de l'empereur n'assistaient point à la séance, et demanda que la requête d'Eusèbe fût examinée par les magistrats et le sénat. Le notaire dressa un acte de ce qui se passa dans cette première citation, dont il fit lecture dans le concile, au retour des députés. Amphiloque, évêque de Side en Pamphilie, aurait souhaité qu'on différât la seconde citation d'un jour ou deux. Un autre évêque s'y opposa, disant qu'on ne devait pas demeurer à Chalcédoine trois mois pour un seul homme qui avait troublé toute la terre. Ainsi l'on envoya, pour faire la seconde citation, trois autres évêques avec un autre notaire. Dioscore répondit qu'il avait déjà fait déclarer au concile qu'il était retenu dans sa maison par la maladie; qu'au surplus il demandait que les magistrats fussent présents à la citation. Il demanda aux députés si Juvénal et les autres évêques qu'on avait exclus avec lui étaient au concile. On lui dit qu'on n'était point chargé de la part du concile de répondre sur cette question, mais que, la requête d'Eusèbe étant contre lui seul, il ne pouvait, sans trahir sa cause et contrevenir aux canons, manquer de comparaître. Le notaire ayant lu dans le concile le procès-verbal qu'il avait fait de cette seconde citation, Eusèbe de Dorylée déclara qu'il ne se plaignait que de Dioscore, et non des autres qui ne lui avaient fait aucun tort, et conclut à ce qu'il fût cité pour une troisième fois.

On en était là, lorsque plusieurs clercs et laïques d'Alexandrie donnèrent des requêtes contre Dioscore, avec cette inscription: Au très-saint et universel archevêque et patriarche de la grande Rome, Léon, et au très-saint et universel concile assemblé à Chalcédoine. Dans l'une, Théodore, diacre de l'église d'Alexandrie, se plaignait qu'après l'avoir servie louablement pendant quinze ans, Dioscore l'avait chassé du clergé sans qu'il eût contre lui ni accusation ni plainte, et uniquement pour l'amour qu'il portait à saint Cyrille; et qu'il avait ensuite fait retomber sa haine sur ses parents et ses amis, jusqu'à vouloir attenter à leur vie, comme étant ennemis de sa doctrine. Il disait encore dans sa requête que Dioscore avait encore commis des homicides, coupé des arbres, brûlé abattu des maisons, et mené habituellement une vie infâme. Il s'offrait de constater ces faits par cinq témoins, priant qu'on les mît en sûreté.

Ischyrion, diacre de la même église, accusait Dioscore de n'avoir pas permis aux évêques de recevoir le blé que les empereurs fournissaient aux églises de Libye, tant pour le sacrifice non sanglant que pour les étrangers et les pauvres, et de l'avoir acheté pour le revendre bien cher en temps de disette; en sorte que, depuis, on n'avait plus offert le terrible sacrifice, ni soulagé les pauvres du pays ni des étrangers; de s'être fait donner et d'avoir distribué à des danseuses et à d'autres gens de théâtre une grande quantité d'or qu'une dame de piété avait laissée par son testament pour être distribuée aux pauvres et aux hôpitaux; d'admettre continuellement dans son évêché et dans son bain des femmes déshonnêtes, nommément Pansophie, surnommée la Montagnarde; de l'avoir, lui, Ischyrion, réduit à la mendicité, en lui faisant brûler ses maisons et ravager ses héritages; de l'avoir ensuite enfermé dans un hôpital d'estropiés, où, par les ordres de Dioscore, on avait attenté à sa vie. Il citait pour témoins de la plupart de ces faits des domestiques de Dioscore même.

La troisième requête était d'Athanase, prêtre d'Alexandrie, neveu de saint Cyrille. Il y disait: Dioscore, dès le commencement de son épiscopat, nous menaça de mort, mon frère et moi, et nous fit quitter Alexandrie pour venir

à Constantinople, où nous espérions trouver de la protection ; mais il écrivit à Chrysaphius et à Nomus, qui gouvernaient alors toutes les affaires de l'empire, de nous faire périr. On nous mit en prison et on nous maltraita jusqu'à ce que nous eussions donné tous nos meubles ; il nous fallut même emprunter de grosses sommes à usure. Mon frère est mort dans ces mauvais traitements, laissant une femme et des enfants chargés de ses dettes ; et afin qu'il ne nous restât aucun lieu de retraite, Dioscore a fait convertir nos maisons en églises ; il m'a de plus déposé de la prêtrise sans aucun sujet, sans me permettre de demeurer dans aucune église ni aucun monastère, en sorte que je suis réduit à mendier mon pain. Sophronius, laïque, en présenta une quatrième. où il accusait Dioscore de blasphèmes contre la Trinité, d'adultères et d'entreprises contre le service de l'empereur.

Ces quatre requêtes ayant été lues et insérées aux actes, le concile fit citer Dioscore pour la troisième fois, non pas pour répondre à Eusèbe seul, mais encore aux quatre accusateurs qui venaient de se déclarer contre lui. Les députés pour cette dernière citation furent trois évêques avec un diacre. Par le billet dont ils étaient chargés, le concile représentait à Dioscore les variations, les contradictions mêmes de ses excuses, qui ainsi n'étaient point à recevoir ; d'ailleurs l'empereur ayant laissé au concile une liberté entière de décider cette affaire, il ne pouvait refuser de venir se défendre sans s'exposer, après cette dernière citation, à être jugé par contumace. Toute la réponse que les députés purent tirer de lui fut qu'il n'avait rien à ajouter à celles qu'il avait déjà faites.

Sur le rapport que l'on en fit au concile, le le légat Pascasin demanda aux évêques, jusqu'à cinq reprises différentes, ce qu'il y avait à faire. Le concile répondit chaque fois que, Dioscore témoignant un si grand mépris pour les canons, il méritait d'en éprouver la rigueur. Alors les trois légats, Pascasin, Lucentius et Boniface, prononcèrent la sentence en ces termes : Les excès commis contre les canons par Dioscore, ci-devant évêque d'Alexandrie, sont manifestes, tant par la séance précédente que par celle-ci. S'arrogeant la primauté, il a irrégulièrement reçu à la communion Eutychès, régulièrement condamné par son évêque. Il persiste à soutenir ce qu'il a fait à Ephèse, dont il devrait demander pardon comme les autres, à qui le Siége apostolique a fait grâce. Il n'a pas permis de lire la lettre du pape Léon à Flavien, quoiqu'il en eût été requis plusieurs fois et qu'il l'eût promis avec serment ; et par là il a causé des scandales et des plaies à la sainte Eglise de Dieu par tout l'univers. Toutefois nous délibérions, après tout cela, si nous n'userions pas de clémence envers lui comme envers les autres qui étaient moins coupables. Mais il a surpassé ces premiers excès par des excès plus grands encore. Il s'est emporté jusqu'à dicter une sentence d'excommunication contre le très-saint archevêque de la grande Rome, Léon. De plus, on a présenté contre lui plusieurs plaintes au concile. Il a été cité jusqu'à trois fois, et n'a pas voulu obéir. Il a donc lui même provoqué la sentence. C'est pourquoi le très-saint archevêque de la grande et ancienne Rome, Léon, par nous et par le présent concile, conjointement avec l'incomparable et trois fois bienheureux apôtre Pierre, qui est la pierre et la base de l'Eglise catholique et le fondement de la foi orthodoxe, l'a dépouillé de la dignité épiscopale et de tout ministère sacerdotal. Que le concile ordonne donc de lui suivant les canons.

Anatolius opina le premier, et s'exprima ainsi : D'accord en tout avec le Siége apostolique, je le suis aussi sur la condamnation de Dioscore, qui s'est déposé lui-même pour avoir désobéi à toutes les règles des saints Pères, et pour n'avoir pas voulu obtempérer, après avoir été appelé canoniquement trois fois. Maxime d'Antioche, Etienne d'Ephèse et les autres évêques opinèrent dans le même sens ; après quoi on souscrivit au jugement, les trois légats les premiers, puis Anatolius et les autres, au nombre de plus de trois cent cinquante (1). Il y eut un évêque de Perse qui souscrivit en persan. Le concile fit ensuite un acte, adressé à Dioscore, pour lui signifier sa sentence. Il portait qu'on l'avait déposé pour ses crimes et pour sa désobéissance formelle aux trois citations que le concile lui avait fait faire. On la signifia aussi à l'économe, à l'archidiacre et aux autres clercs d'Alexandrie qui se trouvaient à Chalcédoine, en leur recommandant de conserver les biens de l'Eglise, pour en rendre compte au futur successeur. Afin que le jugement du concile ne fût ignoré de personne, on le publia par une affiche adressée à tout le peuple de Constantinople et de Chalcédoine, où il était dit qu'il ne restait à Dioscorne aucune espérance d'être rétabli, comme il en faisait courir le bruit. Il fut relégué à Ganges en Paphlagonie, où il mourut en 454. Le concile écrivit à l'empereur Marcien les raisons qu'on avait eues de déposer Dioscore : c'était, d'abord, qu'il n'avait pas fait lire la lettre de saint Léon à Ephèse ; ensuite, qu'il avait rendu la communion et le gouvernement des monastères à Eutychès, après que Léon eut condamné sa doctrine. Il aurait pu néanmoins obtenir sa grâce ; mais, mettant le comble à ses crimes, il a aboyé contre le Siége apostolique lui-même, entrepris de faire des lettres d'excommunication contre le très-saint pape Léon, et résisté au concile universel. Le concile écrit encore à l'impératrice Pulchérie une lettre où, après l'avoir félicitée de son zèle pour l'Eglise, il dit qui le Christ, qui fait tout servir à l'éclaircissement de la vérité, s'est servi de l'admirable Léon pour la confirmer, comme de saint Pierre pour la manifester.

(1) Baluz.

Les magistrats assistèrent à la quatrième session, le 17 d'octobre. On la commença par lire la conclusion de la seconde, où ils avaient donné aux évêques un délai de cinq jours pour examiner la question de la foi ; ensuite ils prièrent les légats de dire ce que l'on avait résolu sur cette matière dans le concile. Pascasin dit, au nom de ses collègues, que le concile suivait le symbole de Nicée et de Constantinople, avec l'exposition de la foi donnée à Ephèse par saint Cyrille, et les écrits de saint Léon contre l'hérésie de Nestorius et d'Eutychès, c'est-à-dire sa lettre à Flavien, sans vouloir en retrancher ni y ajouter quoi que ce fût. La déclaration de Pascasin ayant été expliquée en grec, les évêques s'écrièrent : Nous croyons tous ainsi ; c'est ainsi que nous avons été baptisés et que nous baptisons que nous avons cru et que nous croyons. Les magistrats dirent : En présence des saints Evangiles, nous désirons que chacun de vous déclare si l'exposition des trois cent dix-huit Pères de Nicée, et celle des cent cinquante de Constantinople, s'accorde à la lettre du révérendissime archevêque Léon. Les évêques, qui presque tous avaient déjà souscrit cette lettre, firent l'un après l'autre la déclaration demandée. Ceux d'Illyrie, ainsi que ceux de Palestine, firent une déclaration commune, où, en marquant leur souscription, ils ajoutent que les légats leur avaient expliqué certains endroits où ils avaient trouvé de la difficulté à cause de l'obscurité de la langue. Quand une grande partie des évêques eut opiné, les magistrats dirent : Si tous les autres évêques qui n'ont pas fait leur déclaration particulière sont du même avis, qu'ils le déclarent de leur bouche. Tous les évêques s'écrièrent : Nous y acquiesçons tous ; nous croyons tous de même : nous pensons tous la même chose. C'est ainsi que nous pensons et que nous croyons. Rendez les Pères au concile ! rendez au concile ceux qui ont la même foi ! rendez au concile ceux qui ont souscrit ! Longues années aux empereurs ! longues années à l'impératrice ! Les cinq ont souscrit la foi : ils pensent comme Léon. Ces cinq, dont ils demandaient le retour, étaient Juvenal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Basile de Séleucie et Eustathe de Beryte, qui avaient présidé, avec Dioscore, au faux concile d'Ephèse, et avaient été déclarés, comme lui, dignes de déposition à la première séance de Chalcédoine ; mais les légats du Pape, dans leur sentence même contre Dioscore, les avaient déclarés dignes d'indulgence et rentrés dans la communion du Siége apostolique.

Sur ces cris des évêques, les magistrats dirent : Nous en avons fait notre rapport à l'empereur, et nous attendons sa réponse. Au reste, vous rendrez compte à Dieu d'avoir deposé Dioscore à l'insu de l'empereur et de nous : vous rendrez compte de ces cinq que vous demandez maintenant et de tout ce qui s'est passé dans le concile. Tous les évêques s'écrièrent : C'est Dieu qui a déposé Dioscore ! Dioscore a été déposé justement ; c'est le Christ qui a déposé Dioscore ! On attendit pendant quelques heures la réponse de l'empereur, puis les magistrats dirent : Notre très-pieux empereur a laissé à votre jugement ce qui regarde les évêques Juvénal, Thalassius, Eusèbe, Basile et Eustathe. Voyez donc ce que vous avez à faire, sachant que vous en rendrez compte à Dieu. Anatolius dit : Nous demandons qu'ils entrent. Tous les évêques s'écrièrent : Nous prions qu'ils entrent ! Rendez au concile ceux qui sont de même sentiment, ceux qui ont souscrit la lettre de Léon. Des magistrats dirent : Qu'ils entrent. Quand les cinq évêques furent entrés et se furent assis, tous les autres s'écrièrent : C'est Dieu qui l'a fait ! Longues années à l'empereur ! longues années aux magistrats ! Longues années au sénat ! Voilà l'union parfaite, voilà la paix des églises !

Ensuite les magistrats firent entrer quelques évêques d'Egypte qui avaient présenté requête à l'empereur. Ils étaient au nombre de treize, et ils s'assirent du consentement de tous. Leur requête était au nom de tous les évêques d'Egypte, et ne contenait autre chose, sinon qu'ils suivaient la foi catholique et condamnaient tous les hérétiques, particulièrement ceux qui disent que la chair de Notre-Seigneur est venue du ciel et non de la sainte Vierge Marie. Les évêques s'écrièrent : Pourquoi n'ont-ils pas anathématisé le dogme d'Eutychès ? Ils ont donné la requête par surprise. Qu'ils souscrivent la lettre de Léon. Ils veulent se moquer de nous et se retirer. Diogène de Cyzique dit : Le concile est assemblé pour Eutychès, et non pour autre chose. L'archevêque de Rome a écrit à cause de lui. Nous avons tous consenti à sa lettre, qui est conforme aux expositions des Pères ; qu'ils y consentent aussi. Les légats dirent par la bouche de Pascasin : Qu'ils disent s'ils consentent à la lettre du Siége apostolique, et s'ils anathématisent Eutychès.

Les évêques égyptiens dirent par la bouche d'Hiérace, le premier d'entre eux : Si quelqu'un a d'autres sentiments que ce qui est porté dans notre requête, soit Eutychès, soit un autre, qu'il soit anathème ! Quant à la lettre du très-saint archevêque Léon, tous les évêques savent qu'en toutes choses nous attendons l'avis de notre archevêque. Le concile de Nicée l'a ordonné, que toute l'Egypte suive la conduite de l'archevêque d'Alexandrie, et qu'aucun évêque ne fasse rien sans lui. Eusèbe de Dorylée dit : Ils mentent. Florentius de Sardes ajouta : Qu'ils montrent ce qu'ils disent. Tous les évêques s'écrièrent : Anathématisez nettement le dogme d'Eutychès ! Quiconque ne souscrit pas à la lettre que ce concile a approuvée est hérétique ! Anathème à Dioscore et à ceux qui l'aiment ! S'ils ne sont pas orthodoxes, comment ordonneront-ils un évêque ? Les légats dirent : Des évêques de cet âge, qui ont vieilli dans leurs

églises, ne savent pas encore la créance catholique, et attendent le sentiment d'un autre. Cette parole ayant été traduite en grec, tous les évêques s'écrièrent : Quiconque n'adhère point à la lettre du très-saint archevêque Léon est hérétique! Quiconque n'anathématise point Eutychès est hérétique!

Les Egyptiens crièrent enfin : Anathème à Eutychès et à ceux qui le croient! Les évêques crièrent de nouveau : Qu'ils souscrivent à la lettre de Léon! quiconque n'y souscrit pas est hérétique! Les Egyptiens répondirent : Nous ne pouvons souscrire sans la volonté de notre archevêque. Acace d'Ariathie dit alors : Il est absurde de méconnaître un concile universel, pour ne faire attention qu'au seul individu qui sera évêque d'Alexandrie. Leur intention est de tout brouiller ici, comme ils ont fait à Ephèse! Nous demandons qu'ils adhèrent à la lettre ou qu'ils soient excommuniés. Tous les évêques s'écrièrent : Voilà ce que nous disons, voilà ce que nous pensons tous! Hiérace dit au nom des Egyptiens : Les évêques de notre province sont en grand nombre; nous sommes trop peu pour répondre de tous. Nous supplions votre grandeur et le saint concile d'avoir pitié de nous; car si nous faisons quelque chose sans notre archevêque, tous les évêques d'Egypte s'élèveront contre nous comme ayant violé les canons. Ayez pitié de notre vieillesse. Alors les treize évêques égyptiens se jetèrent à terre, en disant : Ayez pitié de nous, ayez de l'humanité! Cécropius de Sébastopolis dit : Le concile œcuménique est plus digne de foi que celui d'Egypte; il n'est pas juste d'écouter dix hérétiques au mépris de douze cents évêques. Nous ne leur demandons pas de déclarer leur foi pour d'autres, mais pour eux personnellement. Les Egyptiens s'écrièrent : Nous ne pourrons plus demeurer dans la province; ayez pitié de nous! Eusèbe de Dorylée dit : Ils sont députés de tous les Egyptiens, il faut qu'ils s'accordent avec le concile. Le légat Lucentius dit aux magistrats : Apprenez-leur, s'il ne le savent, que dix hommes ne peuvent faire un préjugé contre un concile de six cents évêques.

Les Egyptiens s'écrièrent : On nous tuera, ayez pitié de nous! Tous les autres évêques s'écrièrent : Voyez quel témoignage ils rendent à leurs évêques : On nous tuera! Les Egyptiens dirent : On nous fera mourir, ayez pitié de nous! Faites-nous plutôt mourir ici! Que l'on nous donne ici un archevêque, et nous souscrivons, et nous sommes d'accord! Anatolius sait la coutume d'Egypte. Nous ne désobéissons pas au concile; mais on nous tuera dans notre pays, ayez pitié de nous! Tous les évêques s'écrièrent : Ils sont hérétiques! Les Egyptiens reprirent : Vous avez la puissance. Nous aimons mieux mourir ici, par ordre de l'empereur, et de vous, et du concile. Pour Dieu, ayez pitié de ces cheveux blancs; épargnez dix hommes, vous êtes les maîtres de notre vie! On veut nos sièges, qu'on les prenne; nous ne voulons plus être évêques; seulement, que nous ne mourions pas! Donnez-nous un archevêque, et si nous résistons punissez-nous. Choisissez un archevêque, nous attendrons ici jusqu'à ce qu'il soit ordonné. Tous les évêques s'écrièrent : Qu'ils souscrivent à la condamnation de Dioscore! Mais les magistrats et le sénat dirent : Comme les évêques d'Egypte diffèrent de souscrire à la lettre du très-saint archevêque Léon, non par opposition à la foi catholique, mais parce que, suivant la coutume de leur pays, ils ne peuvent rien faire de semblable sans leur archevêque, il nous paraît de la raison et de la clémence qu'ils demeurent en l'état où ils sont à Constantinople jusqu'à ce qu'on ordonne un évêque d'Alexandrie. Le légat Pascasin dit : Qu'ils donnent donc caution de ne point sortir de cette ville jusqu'à ce qu'Alexandrie ait un évêque. Les magistrats et le sénat ordonnèrent qu'ils donneraient caution, du moins par leur serment.

Le concile s'occupa ensuite de la requête de quelques moines, ayant parmi eux le fameux Barsumas, qui demandait le rétablissement de Dioscore. On les entendit eux-mêmes. Ils donnèrent plus d'une preuve d'ignorance et d'opiniâtreté. Toutefois, par pitié, le concile leur donna un délai de trois jours et ensuite d'un mois, pour se reconnaître et faire leur soumission. Ils avaient prétendu que l'empereur leur avait promis de les entendre lui-même en présence des saints Evangiles. Questionné à cet égard, l'empereur leur fit dire : Si j'avais voulu vous entendre moi-même, je n'aurais pas donné la peine au concile œcuménique de s'assembler ici. Mais les évêques étant assemblés pour cela, je vous ai dit d'aller les trouver, et d'apprendre d'eux ce que vous ignorez; car, afin que vous le sachiez, tout ce que le concile œcuménique aura décidé et m'aura donné par écrit, je le suis, je l'embrasse et je le crois. Tenez-vous-en là, vous n'aurez point de moi d'autre réponse.

Le même jour, le concile jugea le différend entre Photius de Tyr et Eustathe de Béryte. Ce dernier, par le crédit qu'il avait sous l'épiscopat de Dioscore, avait obtenu de l'empereur Théodose une loi pour ériger Béryte en métropole; en conséquence, il s'attribuait la juridiction et les ordinations de six diocèses qui appartenaient auparavant à la métropole de Tyr; il avait fait souscrire cet arrangement aux évêques qui se trouvaient par occasion à Constantinople, et avait contraint Photius lui-même d'y souscrire, sous peine de déposition. Photius ayant ensuite voulu faire les ordinations, suivant la coutume, Anatolius lui avait envoyé une excommunication, et il demeura excommunié cent vingt-deux jours. Il se plaignit donc de tous ces procédés. Interrogé par les magistrats, si cette affaire était à juger suivant les canons ou suivant les lois impériales, le concile répondit : Les lois impériales ne peuvent rien contre les canons; les canons des Pères doi-

vent prévaloir. Au reste, l'empereur Marcien lui-même s'était déjà expliqué dans ce sens. Il fut donc décidé qu'une loi impériale ne pouvait point transférer des évêchés d'une métropole à une autre ; que, par conséquent, les six églises devaient retourner à la métropole de Tyr, et que l'évêque de Béryte n'aurait rien au-dessus des autres évêques de la province. On rappela avec insistance, contre l'entreprise d'Anatolius, qu'il n'était pas permis de condamner un absent. Enfin, Cécropius de Sébastopolis ayant demandé qu'on posât en principe que les lois impériales préjudiciables aux canons sont incontestablement nulles, et que les canons doivent sortir leur plein effet, le concile s'écria : Nous disons tous la même chose ; toutes les lois impériales cesseront : que les canons tiennent ! Et les magistrats dirent que cela serait dans toutes les provinces.

La cinquième session se tint le 22 octobre. On y lut, à la requête des magistrats, une définition de foi dressée par les principaux évêques du concile. Elle avait déjà été lue la veille devant les évêques, qui l'avaient approuvée. Mais dans le concile, elle souffrit des difficultés, surtout de la part des légats, parce qu'elle disait seulement que Jésus-Christ *est de deux natures*, et non *en deux natures* comme saint Léon l'avait dit dans sa lettre à Flavien. Les légats demandèrent qu'on s'en tînt à la lettre du Pape, ou qu'on leur fît donner un rescrit pour s'en retourner et pour célébrer le concile en Occident. Il était connu que Dioscore n'avait condamné Flavien que parce que ce saint évêque disait qu'il y a deux natures en Jésus-Christ. C'eût donc été autoriser la condamnation de Flavien, de ne pas se servir de ce terme, d'autant que Dioscore le rejetait, et qu'il admettait au contraire, celui *de deux natures*. Il s'éleva là-dessus de grands débats, où Anatolius ne fit pas preuve de pénétration et de doctrine. Pour les terminer, les magistrats proposèrent d'assembler six évêques d'Orient, trois d'Asie, trois du Pont, trois d'Illyrie et trois de Thrace, l'archevêque Anatolius et les Romains, dans l'oratoire de l'Église, pour convenir d'une définition de foi qui plût à tout le monde. L'empereur ordonna que la proposition serait exécutée, ou que le concile se tiendrait en Occident. Il y eut encore quelque résistance ; on entendit même les Illyriens criant : Que ceux qui ne veulent pas de la définition s'en aillent à Rome ! Au moment même, les magistrats firent cette observation : Dioscore disait : J'admets que le Christ est de deux natures, mais non pas qu'il en ait deux. Le très-saint archevêque Léon, dit, au contraire, que, dans le même Christ, il y a deux natures unies d'une manière inconfuse, inconvertible et invisible. Lequel suivez-vous donc ? le très-saint Léon, ou Dioscore ? A cette observation si juste, qu'ils auraient dû faire les premiers, les évêques s'écrièrent : Nous croyons comme Léon ; qui croit autrement est un eutychianiste ; c'est Léon qui a donné l'exposition orthodoxe ! Les magistrats reprirent : Ajoutez donc à la définition, suivant le jugement de notre très-saint Père Léon, qu'il y a dans le Christ deux natures unies d'une manière inconvertible, inséparable et inconfuse. Alors tout le monde pria les magistrats d'entrer dans l'oratoire, avec vingt-deux évêques que l'on choisit pour commissaires, y compris les légats du Pape. Cette commission examina le décret de foi proposé, et le mit en la forme que nous l'avons aujourd'hui.

Anatolius nous apprend que ce décret fut ainsi fait parce qu'il était nécessaire que l'intelligence de tous les évêques entrât dans le sens de la foi de saint Léon, c'est-à-dire de sa lettre à Flavien, que quelques-uns comprenaient bien moins que les autres (1). C'est plutôt un discours qu'un symbole. Celui de Nicée et celui de Constantinople y sont rapportés tout au long ; puis on ajoute : Ce symbole suffisait pour la connaissance parfaite de la religion. Mais les ennemis de la vérité ont inventé de nouvelles expressions, les uns voulant anéantir le mystère de l'Incarnation, et refusant à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu ; les autres introduisant une confusion et un mélange, et forgeant une opinion insensée et monstrueuse qu'il n'y a qu'une nature de la chair et de la divinité, et que la nature du Fils est passible. C'est pourquoi le saint concile œcuménique, voulant obvier à toutes leurs entreprises et montrer que la doctrine de l'Église est toujours inébranlable, a défini : Premièrement, que la foi des trois cent dix-huit Pères demeurera inviolable. De plus, il confirme la doctrine que les cent cinquante Pères assemblés à Constantinople ont enseignée touchant la substance du Saint-Esprit, à cause de ceux qui l'attaquaient, non qu'ils crussent que quelque chose manquât à l'exposition précédente. Et à cause de ceux qui veulent détruire le mystère de l'Incarnation, le concile reçoit les lettres synodales du bienheureux Cyrille, tant celle à Nestorius que celle aux Orientaux, comme propres à réfuter l'erreur de Nestorius et à appliquer le sens du symbole. Le concile y joint avec raison la lettre du très-saint archevêque Léon à Flavien contre l'erreur d'Eutychès, comme conforme à la confession de saint Pierre, et également propre à détruire les erreurs opposées.

Suivant donc les saints Pères, nous déclarons d'une voix unanime que l'on doit confesser un seul et même Jésus-Christ Notre-Seigneur ; le même, parfait dans la divinité et parfait dans l'humanité, vraiment Dieu et vraiment homme, le même, composé d'une âme raisonnable et d'un corps, consubstantiel au Père, selon la divinité, et consubstantiel à nous selon l'humanité ; en tout semblable à nous, hormis le péché ; engendré du Père avant les siècles, selon la divinité ; dans les derniers temps, né

(1) Baller., *Epist*, CI. c. III.

de la Vierge Marie, selon l'humanité, pour nous et pour notre salut ; un seul et même Jésus-Christ, Fils unique, Seigneur, en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans réparation, sans que l'union ôte la différence des natures ; au contraire, la propriété de chacune est conservée et concourt en une seule personne et une seule hypostase ; en sorte qu'il n'est pas divisé ou séparé en deux personnes, mais que c'est un seul et même Fils unique, Dieu le Verbe, Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). Le concile défend à qui que ce soit d'enseigner ou penser autrement, sous peine, aux évêques et aux clercs, d'être déposés ; aux moines et aux laïques, d'être anathématisés.

Après la lecture de cette définition de foi, tous les évêques s'écrièrent : C'est la foi des Pères ! que les métropolitains souscrivent les premiers ; ce qui a été bien défini ne souffre point de délai. C'est la foi des apôtres ! nous la suivons tous. Les magistrats dirent : Ce que les Pères ont ordonné, et dont tout le monde est content, sera rapporté à l'empereur. Ainsi finit la cinquième session.

Le 25 d'octobre, les évêques étant assemblés, l'empereur Marcien vint au concile, avec l'impératrice Pulchérie, accompagné des magistrats qui avaient coutume de s'y trouver et de plusieurs autres officiers. Il harangua les évêques en latin, qui était la langue de l'empire, puis en grec (2), pour leur témoigner que son intention, en les convoquant, avait été de conserver la pureté de la foi, altérée depuis quelque temps par l'avarice et l'ambition de quelques personnes. Il ajouta que l'on ne devait tenir d'autre doctrine sur le mystère de l'Incarnation que celle que les Pères de Nicée ont enseignée dans leur symbole, et saint Léon dans sa lettre à Flavien ; que s'il avait voulu, à l'exemple de Constantin, assister au concile, ce n'était que pour confirmer la foi, et non pour exercer sa puissance.

Son discours fini, on fit les acclamations ordinaires ; après quoi on lut, par ordre de ce prince, la définition de foi faite le jour précédent. Elle fut souscrite par trois cent cinquante-six évêques, les légats à la tête. Diogène de Cyzique et quatorze autres métropolitains souscrivirent pour ceux de leurs suffragants qui étaient absents, puis on la déposa sur l'autel de sainte Euphémie, afin que la Vierge martyre l'offrît elle-même au Christ, son époux (3). Marcien demanda si la confession de foi qu'on venait de signer avait été faite d'un consentement unanime. Tous les évêques répondirent qu'ils l'avaient signée parce qu'ils y reconnaissaient la foi des apôtres. Enfin, à la prière de l'empereur et de l'impératrice, on la leur mit entre les mains (4); ce que les évêques accompagnèrent de grands éloges pour l'un et pour l'autre. Marcien dit ensuite : Pour ôter à l'avenir tout prétexte de division, quiconque fera du tumulte en public, en parlant de la foi sera banni de Constantinople, au cas qu'il soit simple particulier ; mais s'il est officier, il sera cassé, et déposé si c'est un clerc. Tout le concile fut de cet avis.

L'empereur déclara qu'il avait quelques articles à proposer, et qu'il souhaitait être réglés par l'autorité de l'Église, plutôt que par la sienne ; le premier, que personne ne bâtirait un monastère sans le consentement de l'évêque de la ville et du propriétaire de la terre ; que les moines, tant des villes que de la campagne seraient soumis à l'évêque, qu'ils vivraient en repos, ne s'appliquant qu'au jeûne et à la prière, sans s'embarrasser d'affaires ecclésiastiques ou séculières, s'ils n'en étaient chargés par l'évêque pour quelque nécessité, et qu'ils ne pourraient recevoir des esclaves sans la volonté de leurs maîtres. Le second, qu'il serait défendu aux clercs de prendre à ferme des terres, ou de se charger de quelque intendance de recette, si ce n'est des biens de l'Église et par commission de l'évêque, sous peine aux contrevenants d'être dépouillés de leur dignité en cas d'opiniâtreté. Le troisième, que les clercs qui servent une église ne pourront être envoyés à l'église d'une autre ville, mais qu'ils se contenteront de celle à laquelle ils ont été premièrement destinés ; hormis ceux qui, étant chassés de leur pays, ont passé dans une autre église par nécessité. Il devait y avoir peine d'excommunication, tant pour le clerc qui passait d'une église à une autre que pour celui qui l'y recevait. Ces trois articles ayant été lus par le secrétaire Véronicien, l'empereur les donna à Anatolius et on en fit ensuite, avec quelques petits changements, les canons trois, quatre, cinq et vingt, sur les vingt-sept que l'on adopta dans cette séance ou dans la suivante.

Le premier confirme, en général, les canons des conciles précédents ; le second est contre la simonie ; le troisième, contre les clercs qui se chargent d'affaires temporelles ; le quatrième, contre les moines vagabonds et insoumis ; le cinquième, contre les clercs qui passent de ville en ville ; le sixième, contre les ordinations sans titre ; le septième, contre ceux qui quittent le clergé ou le monastère pour la milice séculière ; le huitième soumet à l'évêque tous les clercs des monastères et des hôpitaux ; le neuvième défend aux clercs qui ont des procès ensemble de s'adresser aux tribunaux séculiers ; le dixième décide qu'un clerc ne peut appartenir à la fois à deux villes ; le onzième veut qu'on ne donne aux pauvres qui voyagent que des lettres de communion et de paix, et non pas de recommandation ; le douzième défend aux évêques, sous peine de déposition, de s'adresser aux puissances séculières pour faire ériger deux métropoles dans une

(1) Evagr., l. II, c. iv. Labbe, t. V, 1756, 1770. *Acta græca*, p. 56. Léon de Byzance, t. XI. *Bib. PP.* Voir encore Mansi, *Concil.*, t. VII, col. 775-778. — (2) [illegible], *Epist.* ci, c. iii. — (3) [illegible], *Epist.* xcviii, c. iii. — (4) *Leo.*, *Epist.* ci, c. iii.

province; le treizième défend aux clercs étrangers et inconnus d'exercer aucune fonction sans lettres de recommandation de leur évêque ; le quatorzième défend aux lecteurs, dans les provinces où il leur était permis de se marier, d'epouser des femmes qui ne fussent pas catholiques ; le quinzième défend d'ordonner une diaconesse qu'elle n'ait l'âge de quarante ans: si ensuite elle se marie, elle sera frappée d'anathème ; le seizième défend le mariage aux religieuses et aux moines, sous peine d'excommunication ; le dix-septième règle les limites des diocèses par une possession paisible de trente ans ; le dix-huitième dépose et excommunie les clercs et les moines qui cabalent contre les évêques ou leurs confrères ; le dix-neuvième ordonne de tenir les conciles deux fois par an, suivant les décrets de Nicée ; le vingtième excommunie l'évêque qui reçoit le clerc d'un autre évêque ; le vingt-unième défend d'admettre pour accuser des évêques toute sorte de personne ; le vingt-deuxième dépose les clercs qui pilleraient les biens de leur évêque après sa mort ; le vingt-troisième ordonne de chasser de Constantinople les clercs et les moines qui n'y étaient pas envoyés par leur évêque ; le vingt quatrième défend de séculariser les monastères ; le vingt-cinquième commande d'ordonner les évêques dans trois mois ; le vingt-sixième établit un économe dans chaque cathédrale, le vingt-septième anathématise qui enlève une femme, même sous prétexte de mariage avec ses complices et ses fauteurs. Tels sont, d'après les autorités les plus graves, les vingt-sept canons que le concile adopta dans la sixième ou septième séance, par suite de la proposition que l'empereur avait faite (1).

Ce prince ordonna, avec l'approbation du concile, que la ville de Chalcédoine, en considération tant de sainte Euphémie que parce que le concile y avait été assemblé, aurait à l'avenir les priviléges de métropole, mais pour le nom seulement, sauf la dignité de la métropole de Nicomédie. Les évêques le supplièrent de leur permettre de retourner à leurs églises ; mais Marcien les pria de patienter encore trois ou quatre jours, pour terminer, en présence des magistrats, les affaires dont on leur demandait la décision. C'est ainsi que finit la sixième session, que quelques-uns ont regardée comme la dernière du concile, parce qu'on y acheva de régler ce qui regardait la foi et les affaires générales de l'Eglise. On remarque que beaucoup d'églises n'avaient dans leurs copies que six sessions avec les canons, que le pape Pélage regardait comme faisant partie de la sixième. Evagre, qui s'étend beaucoup sur les six premières, passe légèrement sur les suivantes. Ce qui n'empêche pas qu'on ne doive regarder les choses qui y furent traitées comme appartenantes au concile.

Les septième, huitième et neuvième sessions sont datées du 26 d'octobre, parce qu'elles furent tenues toutes les trois dans ce jour. Dans la septième, les magistrats dirent : L'empereur, à la prière des évêques Maxime et Juvénal, nous a ordonné de prendre connaissance de leurs différends. Ils se sont assemblés et ont fait quelques conventions de vive voix, qu'ils nous ont communiquées et qui nous paraissent raisonnables. Nous avons cru nécessaire qu'ils en instruisent le concile, afin que tout soit confirmé par votre consentement. Maxime d'Antioche dit : Le révérendissime Juvénal et moi, nous sommes convenus, après une longue contestation, que le siége d'Antioche, qui est de saint Pierre, aura les deux Phénicies et l'Arabie, et celui de Jérusalem les trois Palestines, si toutefois cela plaît à notre vénérable Père, l'archevêque de la grande Rome, Léon, qui veut que les canons des saints Pères demeurent inviolables (2). Nous prions que cette convention soit confirmée par écrit, par le décret de votre grandeur et du saint concile. Juvénal de Jérusalem dit : J'en suis aussi d'accord, que l'église de la Résurrection ait les trois Palestines, et le siége d'Antioche les deux Phénicies et l'Arabie, et j'en demande la confirmation. Les légats, Anatolius de Constantinople et sept autres métropolitains opinèrent pour la confirmation de ce concordat ; tous les autres évêques y consentirent par acclamation, et les magistrats y joignirent leur autorité. Le fondement de cette contestation était l'entreprise de Juvénal au concile d'Ephèse, à laquelle saint Cyrille s'opposa, comme il a été dit. Nous verrons ce que pensera de cet arrangement le pape saint Léon, à la ratification duquel Maxime d'Antioche l'avait réserve.

On traita, dans la huitième séance, l'affaire de Théodoret. Il avait déjà été rétabli dans son siége par le pape saint Léon. Il anathématisa, en présence du concile, Nestorius et quiconque ne disait pas que la Vierge est mère de Dieu, et quiconque divisait en deux le Fils unique. Il souscrivit à la définition de foi qui y fut dressée ; il avait dès auparavant souscrit à la lettre de saint Léon à Flavien. Les magistrats ne trouvant donc aucune difficulté sur son rétablissement, ils demandèrent qu'il rentrât dans son siége, comme saint Léon l'avait jugé. Tous les évêques s'écrièrent : Théodoret est digne de son siége ! qu'on le rende à son église ! qu'elle reçoive son pasteur, son docteur orthodoxe ! Vive l'archevêque Léon ! Léon a jugé avec Dieu ! Le concile obligea encore trois autres évêques d'anathématiser nommément Nestorius.

Ibas demanda dans la neuvième session, qu'on cassât tout ce qui avait été fait contre lui à Ephèse en son absence, et qu'on le rendît à son église. On lut d'abord la sentence arbitrale de Photius de Tyr et d'Eustathe de Béryte, rendue à Tyr, le 25 février 448, par laquelle il paraissait qu'Ibas avait déclaré sa foi et pardonné à ses accusateurs : et comme il y

(1) Balier., t. II, col. 503, n. 18; col. 513, n. 30 t. I, col. 1489, n. 3. — (2) *Ibid.*, S. *Léon*, t. II, p. 1228.

avait beaucoup d'autres pièces à lire, on remit l'affaire à la session suivante, qui se tint le lendemain 27 d'octobre. On y lut les actes du synode tenu à Béryte, le 1er de septembre 448, où Ibas avait été renvoyé absous. Les magistrats proposèrent ensuite la lecture de ce qui avait été fait contre lui dans le faux concile d'Ephèse. Mais les légats s'y opposèrent, disant que l'évêque de Rome avait rejeté et déclaré nul tout ce qui avait été fait dans ce concile, excepté l'ordination de Maxime d'Antioche, que ce Pape avait reçu à sa communion, et qu'il fallait demander une loi à l'empereur, qui défendît même de donner le nom de concile à cette assemblée. Anatolius opina de même contre le concile d'Ephèse, à l'exception de ce qui regardait Maxime, à cause, dit-il, que le très-saint archevêque Léon, l'ayant reçu à sa communion, a jugé qu'il devait gouverner l'église d'Antioche (1): jugement que j'ai suivi et approuvé, ainsi que tout le saint concile. C'est que, encore que l'ordination de Maxime eût été faite hors du faux concile d'Ephèse, elle était fondée sur la déposition de Domnus, qui y avait été faite. Et Domnus vivait encore. En quoi la position d'Anatolius était différente ; car son ordination avait eu lieu après la mort de saint Flavien. On voit, par cet exemple, quelle était l'autorité du Pape en Orient même, puisque sa seule communion suffit, aux yeux d'un concile œcuménique, pour valider une intronisation aussi irrégulière que celle de Maxime d'Antioche.

Sans faire donc lecture des actes d'Ephèse, Pascasin et les autres légats opinèrent que, suivant les pièces qui avaient été lues, Ibas devait être reconnu pour orthodoxe et recouvrer l'honneur de l'épiscopat et son église, dont il avait été chassé injustement ; qu'à l'égard de Nonnus, ordonné évêque d'Edesse à sa place d'Ibas, ce serait à l'évêque d'Antioche de statuer ce qu'il jugerait le plus à propos. Son avis fut que Nonnus conserverait les honneurs de l'épiscopat, jusqu'à ce qu'on eût examiné son ordination dans une assemblée des évêques de la province : ce qui fut approuvé du concile et des magistrats ; on demanda seulement qu'Ibas anathématisât Nestorius et Eutychès. Il le fit à l'instant.

Dans la séance même, Maxime d'Antioche demanda aux magistrats et au concile la constitution d'une pension sur les revenus de l'église d'Antioche, au profit de Domnus, son prédécesseur : ce que tout le monde lui accorda volontiers, en laissant à sa discrétion de fixer la quantité de la pension lui-même. Mais dans une séance suivante, sur une nouvelle proposition de sa part, les légats fixèrent la pension à deux cent cinquante sous d'or par an, avec la communion laïque pour Domnus (2). Tout cela confirme ce qui est rapporté dans la vie de saint Euthymius, qu'après sa déposition, il se retira dans son ancien monastère, et y passa le reste de sa vie à faire pénitence.

Les onzième et douzième sessions quoique tenues en différents jours, l'une le 29 octobre, l'autre le 30, ne traitent que d'une seule affaire ; celle de Bassien et d'Etienne, qui se prétendaient tous deux évêques d'Ephèse. Les détails de cette affaire ne font pas beaucoup d'honneur au mode d'élection et d'institution alors en usage en Orient. Le concile, après avoir tout examiné, conclut que l'un et l'autre seraient déposés, et qu'on élirait un autre évêque à leur place ; mais qu'ils garderaient l'un et l'autre la dignité d'évêque, avec une pension de deux cents pièces d'or sur les revenus de l'église d'Ephèse. Dans la treizième séance, on examina les plaintes du métropolitain de Nicomédie contre l'évêque de Nicée, et on régla que, suivant les canons, le premier aurait seul tous les droits du métropolitain, et que le second n'en aurait que le nom et l'honneur. Dans la quatorzième, on s'occupa de l'église de Perrha en Syrie, à laquelle prétendaient encore deux évêques, et on renvoya la conclusion finale à l'évêque d'Antioche.

Le même jour que fut tenu la quatorzième session, on tint encore la quinzième, où l'on parla de conférer certains priviléges à l'église de Constantinople. Souvent, et trop souvent même, il arrivait que les patriarches de cette ville étaient invités par les évêques des diocèses d'Asie à décider leurs différends, et choisis par eux pour juges. Les principales villes désiraient recevoir de leurs mains des pasteurs, du consentement exprès ou tacite du concile de la province. De cette manière, les patriarches de Constantinople s'étaient mis comme en possession de gouverner les trois provinces de l'Asie, de la Thrace et du Pont. Mais ce droit tel quel, fondé sur une sujétion volontaire, n'était ni solidement établi ni universellement reconnu, et souvent les peuples et les conciles aimaient à faire usage de leur liberté, suivant les anciennes coutumes et les décrets des conciles précédents. Même au concile de Chalcédoine, ce droit incertain avait été attaqué jusqu'à trois fois : dans l'affaire de Photius de Tyr, lorsqu'on mit en question si les évêques qui se trouvaient accidentellement à Constantinople pouvaient former un vrai concile ; dans la session onze, lorsque les évêques d'Asie demandèrent, et que le concile répondit que c'était la règle que l'évêque d'Ephèse fût ordonné, non point à Constantinople, mais dans leur province et par eux ; dans la session treize, lorsque le concile décida que l'évêque de Basilinople devait être ordonné par celui de Nicomédie, et non par celui de Constantinople. Anatolius voulut profiter de l'occasion pour faire donner à ce droit si précaire force de loi. L'empereur et le sénat le désiraient. Les évêques intéressés à y faire opposition étaient absents ou n'osaient. L'e-

(1) Labbe, t. IV, 673 — (2) Baller., t. II, 1227.

vêque d'Alexandrie venait d'être déposé et n'avait point encore de successeur. Maxime d'Antioche, ordonné par Anatolius, lui avait trop d'obligation. Juvénal de Jérusalem, qui venait d'obtenir les trois Palestines, ne pouvait trouver mauvais que l'évêque de Constantinople obtînt quelque chose de semblable. L'évêque d'Héraclée, métropolitain de Thrace, était absent. Bassien et Etienne d'Ephèse ayant été déposés tous les deux, il n'y avait point de métropolitain d'Asie. Celui du Pont, Thalassius de Césarée, avait été reçu par grâce au nombre des évêques, et n'était pas trop hardi. Anatolius ne pouvait donc trouver de circonstances plus favorables pour réussir dans son entreprise. Aussi ne rencontra-t-il d'opposition formelle que de la part des légats du Pape, comme on le voit par la seizième et dernière session, qui se tint le lendemain, 1er de novembre (1).

Les légats, s'adressant aux magistrats, firent cette remontrance par la bouche de Pascasin : Les religieux empereurs ont mis tout en œuvre pour rétablir l'unité de foi dans toutes les églises ; il n'est pas moins digne de leur sollicitude d'empêcher qu'il ne s'élève aucune division entre les pontifes de Dieu. Or, hier, après que vous vous fûtes retirés ainsi que nous, on dit qu'il se fit quelque chose que nous croyons être contre les canons. Nous vous prions de le faire lire, afin que nos frères voient s'il est juste ou non. Les magistrats en ordonnèrent la lecture.

Mais auparavant, Aëtius, archidiacre de Constantinople, dit : On demeure d'accord que ce qui regarde la foi a été terminé ; mais c'est la coutume des conciles, après que les matières les plus importantes ont été décidées, d'en examiner et d'en régler aussi d'autres qui sont nécessaires. Nous, c'est-à-dire l'église de Constantinople, avons certaines choses à traiter. Nous avions prié les évêques venus de Rome d'y prendre part ; ils l'ont refusé, disant qu'ils n'en avaient pas reçu d'ordre. Vous, vous avez ordonné au concile d'examiner cette affaire. Après que vous avez été sortis, les évêques se sont levés et ont demandé qu'on en traitât comme d'une affaire commune. Nous en avons l'acte, qui n'a pas été fait en cachette ni à la dérobée, mais canoniquement et dans l'ordre. Les magistrats en ordonnèrent la lecture. C'était le vingt-huitième canon tout entier, en ces termes :

« Les Pères ont eu raison d'accorder au Siége de l'ancienne Rome ses priviléges, parce qu'elle était la ville régnante, et par le même motif, les cent cinquante évêques ont jugé que la nouvelle Rome, qui est honorée de l'empire et du sénat, doit avoir les mêmes avantages dans l'ordre ecclésiastique, être la seconde après elle ; en sorte que les métropolitains du Pont, de la Thrace et de l'Asie seulement, et les évêques de ces provinces qui sont chez les Barbares, soient ordonnés par le siége de Constantinople, sur le rapport qui lui sera fait des élections canoniques. Bien entendu que chaque métropolitain de ces provinces ordonnera les évêques de la sienne, avec les évêques comprovinciaux, selon les canons. »

Il y a plus d'une inexactitude dans ces paroles. Il est faux que les Pères aient accordé au Siége de Rome ces priviléges ; c'est Jésus-Christ qui les lui a donnés, les Pères n'ont fait que les lui reconnaître. Il est faux que les Pères aient ni accordé ni reconnu au Siége de Rome ses priviléges, parce qu'elle est la ville régnante, mais parce qu'elle est le Siége de saint Pierre, qui les a reçus du Christ, et en qui a commencé l'épiscopat. Il est faux que les cent cinquante Pères de Constantinople aient accordé à cette nouvelle Rome les mêmes priviléges qu'avait l'ancienne, puisqu'ils ne lui avaient accordé, supposé qu'ils le pussent, que le second rang d'honneur et non de juridiction. Enfin, de ce que les cent cinquante Pères avaient accordé à l'église de Constantinople le second rang d'honneur, il est faux de conclure qu'elle avait ou devait avoir la juridiction sur le Pont, la Thrace et l'Asie-Mineure. Tout bien considéré, les rédacteurs de ce canon parlent et raisonnent, non pas en Pères de l'Église, en docteurs chrétiens, mais en sophistes grecs ; au lieu de s'appuyer sur la parole du Christ, ils arguent de considérations politiques, pour séculariser en principe les églises d'Orient, et les asservir, dans les siècles futurs, au sultan de la Turquie et au sultan de la Russie. Aussi, de six cents évêques qui assistèrent au concile de Chalcédoine, n'y eut-il que cent quatre-vingt-quatre qui souscrivirent à ce canon.

La lecture en ayant été faite, le légat Lucentius dit aux magistats, d'après le texte grec : Que votre Grandeur examine d'abord si les évêques n'ont pas été forcés de souscrire. Les évêques s'écrièrent : Personne n'a été contraint ! Lucentius reprit : De plus, ils ont laissé les canons des trois cent dix-huit Pères, et n'ont fait mention que de ceux des cent cinquante, qui ne sont point entre les canons des conciles, et sont faits, dit-on, il y a environ quatre-vingts ans. S'ils ont joui de cet avantage pendant si longtemps, que demandent-ils maintenant ? S'ils n'en ont jamais joui, pourquoi le demandent-ils ? L'argumentation était pressante ; on n'y eut garde d'y répondre. Mais l'archidiacre Aëtius dit en parlant des légats : S'ils ont reçu quelque ordre sur cet article, qu'ils le montrent. Le légat Boniface répondit : Le bienheureux et apostolique Pape nous a ordonné entre autres ceci, et il lut aussitôt sur un papier : « Ne souffrez point que l'ordonnance des Pères soit enfreinte ou diminuée par aucune entreprise. Gardez en tout la dignité de notre personne, que vous représentez. Et si quelques-uns, se confiant en la splendeur de leurs villes, veulent s'attribuer quelque chose, repoussez-les avec la fermeté

(1) Orsi, *Hist. eccl.*, l. XXXIII, n. 78. Bullar., t. II. col. 521, note 2.

convenable. » L'application de ces belles paroles ne pouvait être faite plus à propos.

Les magistrats dirent : Qu'on propose les canons de part et d'autre. Le légat Pascasin lut le sixième canon de Nicée en ces termes : « L'Eglise romaine a toujours eu la primauté. Que les anciennes coutumes soient maintenues en vigueur dans l'Egypte, la Libye et la Pentapole, en sorte que tous y soient soumis à l'évêque d'Alexandrie, parce que telle est la coutume du Pontife romain. Qu'il en soit de même pour ce qui concerne l'évêque d'Antioche, et que dans les autres provinces les églises conservent également leurs anciens priviléges. Car il est manifeste que si un évêque est ordonné sans le consentement du métropolitain, le grand concile a défini que celui qui est ainsi ordonné ne doit pas être évêque. » Le légat lut encore de suite le canon septième : « Puisque, suivant la coutume et la tradition anciennes, l'évêque de Jerusalem est en possession d'être honoré, il continuera à jouir de cet honneur, sans préjudice de la dignité du métropolitain. Ce métropolitain était l'évêque de Césarée, dont il n'avait pas été seulement question dans l'arrangement où Juvénal de Jérusalem s'attribuait les trois Palestines sur le patriarchat d'Antioche. L'archidiacre Aëtius ne fit lire que le sixième canon de Nicée, et encore sans ce préambule : « L'Eglise romaine a toujours eu la primauté. Mais il fit lire ensuite le décret du concile de Constantinople, sous Nectaire, qui porte textuellement, en ce qui regarde la question présente : Que les évêques n'aillent point aux églises qui sont hors de leur province et qu'ils ne les confondent point entre elles. Mais, suivant les canons, l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Egypte ; les évêques d'Orient ne doivent régler que l'Orient, gardant à l'église d'Antioche les priviléges marqués dans les canons. Les évêques d'Asie ne gouverneront que l'Asie ; ceux du Pont, le Pont seulement ; ceux de Thrace, la Thrace seule. Cependant l'évêque de Constantinople aura la primauté d'honneur après l'évêque de Rome, à cause que Constantinople est la nouvelle Rome.

Restait à examiner si l'entreprise d'Anatolius était conforme ou contraire aux canons cités de part et d'autre ; si l'évêque de Constantinople, n'ayant qu'une primauté d'honneur et non de juridiction, pouvait, à cause de cela, enlever leurs droits aux exarques ou principaux évêques de l'Asie, du Pont et de la Thrace. Les magistrats, au lieu de procéder à cet examen, demandèrent aux évêques d'Asie et du Pont, qui avaient souscrit au canon litigieux, s'ils l'avaient fait de bon gré ou par contrainte. Ils répondirent qu'ils avaient souscrit volontairement. Toutefois, Thalassius, métropolitain du Pont, ne souscrivit point. Eusèbe de Dorylée dit en particulier : J'ai souscrit volontairement, puisque, étant à Rome, j'ai lu ce canon au Pape, en présence des clercs de Constantinople, et il l'a reçu. Il parle du canon du concile de Constantinople, qui accorde à l'évêque de cette ville la primauté d'honneur après l'évêque de Rome ; comme en effet les légats du pape saint Léon le lui accordèrent dans le concile de Chalcédoine. Mais il était question de savoir si cette primauté d'honneur et de politesse lui donnait droit de dépouiller les autres de leur juridiction.

Les magistrats demandèrent ensuite ce que disaient ceux qui n'avaient pas souscrit. Eusèbe d'Ancyre déclara qu'il ne voulait point se mêler des ordinations, quoiqu'il eût droit d'ordonner les évêques de Galatie ; mais il demanda que les villes ne payassent plus pour les ordinations de leurs évêques ; car, je le sais d'expérience, on a beaucoup payé pour mon prédécesseur. Philippe, prêtre de Constantinople, dit : Le canon a ôté cet abus, voulant parler du second canon de Chalcédoine. Eusèbe d'Ancyre répondit : Dieu merci, la réputation de l'archevêque Anatolius est sans tache, mais personne n'est immortel.

Les magistrats dirent : De ce qui a été fait et dit, nous voyons premièrement que la primauté et l'honneur principal sont conservés, selon les canons, à l'archevêque de l'ancienne Rome ; mais que celui de Constantinople doit jouir des mêmes avantages, et qu'il a droit d'ordonner les métropolitains dans les provinces d'Asie, du Pont et de Thrace, en cette manière. Dans chaque métropole, les clercs, les possesseurs de terres et les hommes constitués en dignité, avec tous les évêques de la province ou de la plus grande partie, feront un décret par lequel ils choisiront celui qu'ils jugeront digne d'être évêque de la métropole. Ils en feront tous le rapport à l'archevêque de Constaninople, et il sera à son choix de faire venir l'élu pour l'ordonner ici, ou de donner permission pour le faire ordonner dans la province. Quant aux évêques des villes particulières, ils seront ordonnés par tous ceux de la province ou par la plus grande partie, de l'autorité du métropolitain, selon les canons, sans que l'archevêque de Constantinople y prenne part. Tel est notre avis ; que le concile dise le sien. Les évêques, sans doute ceux qui avaient signé, s'écrièrent : Cet avis est juste : nous disons tous de même ; nous en sommes tous d'accord ; de grâce, renvoyez-nous ! Le légat Lucentius dit alors : Le Siége apostolique ne doit pas être abaissé en notre présence. C'est pourquoi nous prions votre Grandeur de faire révoquer tout ce qui a été fait hier au préjudice des canons ; sinon, que notre opposition soit insérée dans les actes, afin que nous sach ons ce que nous devons rapporter au Pape, et qu'il puisse porter son jugement sur le mépris de son Siége et le renversement des canons. Les magistrats dirent : Tout le concile a approuvé ce que nous avons dit. Mais nous verrons le concile lui-même reconnaître que tout cela dépen-

dait du Pape. Telle fut la seizième et dernière session (1).

Le concile adressa une harangue à l'empereur Marcien, par laquelle les Pères remercient Dieu de son zèle et de celui du Pape, dont ils louent la doctrine et la piété. Ils témoignent que l'on a suivi dans ce concile la marche des précédents, en réfutant les nouvelles erreurs par de nouvelles définitions, sans rien innover dans la foi. Ils expliquent au long le mystère de l'Incarnation. Ils justifient la lettre de saint Léon à Flavien de toute nouveauté, et montrent sa conformité avec l'Ecriture sainte, le symbole de Nicée et les Pères, dont ils mettent ensuite plusieurs passages choisis.

Les Pères du concile écrivirent aussi à saint Léon une lettre synodale, où ils le reconnaissent pour l'interprète de saint Pierre, pour leur chef et leur guide, qui leur a donné dans sa lettre la nourriture spirituelle, et qui dans ses légats les a présidés, comme la tête les membres. Ils marquent qu'ils se sont trouvés environ cinq cent vingt, et que personne n'a été retranché de l'Eglise que Dioscore, dont ils relèvent les crimes et l'impénitence. Puis ils ajoutent : « Nous vous faisons aussi savoir que nous avons ordonné quelques autres choses, pour le bon ordre des affaires et la fermeté des lois ecclésiastiques, persuadés que Votre Sainteté, en étant instruite, voudra bien les approuver et les confirmer. C'est que nous avons autorisé, par sentence synodale, l'ancienne coutume de la sainte église de Constantinople, pour ordonner les métropolitains d'Asie, du Pont et de Thrace; non tant pour l'avantage du siége de Constantinople, que pour le repos des métroples, où il est souvent arrivé du tumulte après la mort des évêques, le peuple et le clergé n'ayant point de chef : ce que Votre Sainteté même n'ignore pas, en ayant été souvent importunée, principalement pour l'église d'Ephèse. Nous avons aussi confirmé le canon des cent cinquante Pères assemblés à Constantinople, sous le le grand Théodose, qui ordonne que l'évêque de Constantinople aura la prérogative, après votre très-saint et apostolique Siége, persuadés que, comme votre coutume est d'enrichir vos serviteurs par la participation de vos biens, vous continuerez de prendre soin du siége de Constantinople, et d'y étendre la splendeur de votre puissance apostolique. Ce que donc nous avons déterminé pour prévenir les troubles et affermir le bon ordre, daignez, très-saint Père, l'agréer comme votre propre ouvrage. Il est vrai que les légats de Votre Sainteté ont vivement résisté à ce décret; mais ils ont voulu sans doute vous en laisser l'honneur, afin que l'on vous attribue la conservation de la paix comme de la foi. Nous avons déféré en cela au désir de l'empereur, du sénat et de toute la ville impériale, croyant ne faire autre chose qu'achever l'ouvrage même de Votre Sainteté, qui toujours se plaît à y répandre ses faveurs; considérant encore qu'on rapporte aux Pères ce qui est fait convenablement par leurs fils. Nous vous prions donc d'honorer notre jugement par vos décrets : comme nous nous sommes conformés au chef pour le bien, que le chef aussi accorde à ses enfants ce qui est convenable. Les empereurs en seront flattés, eux qui ont confirmé le jugement de Votre Sainteté comme une loi, et le siége de Constantinople vous en témoignera une éternelle reconnaissance en toute occasion, par son union et son zèle. Afin que vous connaissiez que nous n'avons rien fait par faveur ni inimitié, nous vous adressons les actes de toute l'affaire pour en obtenir la confirmation et l'approbation. » Tous les évêques souscrivirent la lettre, en ajoutant à leur nom quelqu'une de ces paroles : Priez pour moi, très-saint Père, Père bien-aimé, saint et vénérable Pape, Père bien-aimé de Dieu (2)!

L'empereur Marcien joignit ses sollicitations à celles du concile, pour obtenir du Pape qu'il approuvât ce qui avait été fait en faveur de l'église de Constantinople. Nous avons donné ordre, dit-il dans une lettre du 18 décembre 451, que tout vous fût communiqué, et nous vous prions d'ordonner qu'on observe à perpétuité ce qu'a statué le saint concile. De son côté, dans une lettre où il dit jusqu'à deux fois que c'était une nécessité indispensable que tous les actes du concile, les derniers comme les premiers, fussent portés à la connaissance de Sa Sainteté, Anatolius écrivit en ces termes au Pontife romain : Le saint concile vous a envoyé son décret, et nous vous l'avons adressé nous-même pour en obtenir l'approbation et la confirmation, que nous vous supplions de nous accorder, afin que le siége de Constantinople, qui a pour père votre trône apostolique, s'y unissant d'une manière plus étroite et plus excellente, chacun comprenne, par ce nouvel effet de votre sollicitude, qu'il n'a point cessé d'être l'objet de vos soins et de votre bienveillance (3).

La lettre d'Anatolius, celle de Marcien, les prières mêmes du concile ne purent déterminer le Pape à consentir que le siége de Constantinople fût érigé en patriarchat. Il répondit à l'empereur, le 22 mai 452, qu'il ne pouvait voir qu'avec peine, que l'esprit d'ambition voulût continuer le trouble que le concile venait d'apaiser : qu'Anatolius, en voulant accroître illicitement ses priviléges, diminuait son propre mérite : « Que la ville de Constantinople, comme nous le souhaitons, ait sa gloire, et que, par la protection de Dieu, elle jouisse longtemps du règne de votre clémence. Mais autre est la nature des choses du siècle, autre la nature des choses

(1) Labbe, t. IV, col. 791-820. — (2) Baller. *Epist.* XCVIII, p. 1103. Cacciari, *Epist.* XXII, p. 294. — (3) *Ibid.*, t. II, col. 1114. Cacciari, t. II, p. 301.

de Dieu : et hors de cette pierre, que le Seigneur a posée pour fondement, nulle construction ne sera stable. Qui convoite ce qui ne lui est pas dû, perd-il même ce qui est à lui. Qu'il suffise à cet homme, que, par l'intervention de votre piété et l'assentiment de notre faveur, il ait obtenu l'épiscopat d'une si grande ville. Qu'il ne dédaigne pas la cité impériale, parce qu'il n'en peut faire un Siége apostolique ; qu'il n'espère nullement pouvoir s'agrandir aux dépens des autres. Les priviléges des églises, institués par les canons des saints Pères et fixés par les décrets du vénerable concile de Nicée, ne peuvent être ébranlés par aucune improbité, ni changés par aucune nouveauté. C'est à quoi je dois veiller sans cesse ; car la dispensation m'en est confiée ; et je me rendrais coupable, si les règles des Pères étaient violées par ma connivence, et si la volonté d'un seul frère pouvait plus sur moi que l'utilité commune de toute la maison du Seigneur. » Il prie donc l'empereur, après avoir détruit l'hérésie, de réprimer aussi l'ambition, et de faire en sorte qu'Anatolius obéisse aux Pères, conserve la paix, et ne se croie pas tout permis, pour avoir osé, sans aucun exemple et contre les canons, ordonner l'évêque d'Antioche : entreprise que le Pape a évité de punir, par le désir de rétablir la foi et la paix. Qu'il cesse donc d'outrager les règles ecclésiastiques, de peur qu'il ne se retranche lui-même de l'Église universelle (1).

Le Pape tient le même langage dans sa lettre à l'impératrice Pulchérie. Il y dit à la fin : « Qu'il considère à quel homme il a succédé, et que, repoussant tout esprit d'ambition, il imite la foi de Flavien, sa modestie, son humilité, qui l'ont élevé jusqu'à la gloire de confesseur. S'il veut reproduire l'éclat de ses vertus, il sera louable, il gagnera l'affection de tout le monde. A cette condition, nous lui promettons notre cœur, ainsi que l'inaltérable dilection du Siége apostolique pour l'église de Constantinople. Mais pour les conventions des évêques, contraires aux saints canons de Nicée, de concert avec votre piété, nous les annulons, et, de l'autorité du bienheureux apôtre Pierre, nous les cassons par une définition absolue (2). »

En écrivant à Anatolius même, il loue sa foi, mais condamne son ambition : il le loue de la manière dont il s'était comporté dans les commencements de son épiscopat, disant qu'on avait appréhendé qu'il ne ressemblât à ceux qui l'avaient ordonné contre les canons ; mais il lui reproche ensuite d'avoir lui-même violé ces canons, en ordonnant Maxime évêque d'Antioche, et en voulant, contrairement aux décrets de Nicée, s'attribuer les ordinations des métropolitains d'Asie, du Pont et de Thrace : « Comme si c'eût été à vos yeux une occasion favorable pour faire perdre au siége d'Alexandrie le second rang, à celui d'Antioche le troisième, et de dépouiller de leurs priviléges tous les métropolitains de vos alentours. Attentat inouï, dont vous êtes tellement préoccupé, que le saint concile, uniquement assemblé pour éteindre l'hérésie et confirmer la foi catholique, vous en avez fait l'instrument de votre ambition, et l'avez poussé à être de connivence avec vous ; comme si on ne pouvait rejeter ce qu'une multitude a voulu illicitement, et comme si quelqu'un pouvait détruire les règles de Nicée, établies par l'Esprit vraiment Saint. Les envoyés du Siége apostolique, qui présidaient au concile en notre place, ont résisté avec une louable constance à vos entreprises. On ne peut en douter, puisque vous vous en plaignez dans votre lettre : ce qui fait leur éloge et vous accuse. Les saints Pères qui, à Nicée, ont établi des lois qui dureront jusqu'à la fin du monde, vivent chez nous et par tout l'univers dans leurs constitutions : tout ce qu'on attente contre elles, est cassé sans délai. Cessez, mon frère, de fatiguer les oreilles des princes chrétiens par des demandes effrontées. Le règlement fait par des évêques, il y a soixante ans, dites-vous, ne favorise en rien votre prétention ; car n'ayant point été communiqué par vos prédécesseurs au Siége apostolique, ce règlement a été dès l'origine frappé de nullité, et l'usage que vous voulez en faire est aussi tardif qu'inutile. J'aime tellement tous mes frères, que jamais je n'accorderai à aucun ce qu'il demandera contre lui-même : ainsi, c'est par bienveillance que je m'oppose à vous, afin que vous cessiez de troubler l'Église universelle. Que les métropolitains des provinces ne soient point frauduleusement dépouillés de leurs antiques priviléges. Que le siége d'Alexandrie ne perde rien de la dignité qu'il a méritée par saint Marc, disciple du bienheureux Pierre ; si Dioscore est déchu par son impiété, les ténèbres d'autrui ne doivent point obscurcir une si grande église. Que l'église d'Antioche, où naquit le nom chrétien par la prédication du même Apôtre, demeure dans l'ordre fixé par les règlements de nos Pères, et que, placée au troisième rang, elle ne descende jamais au-dessous d'elle-même. Car autre chose sont les siéges, autre ceux qui sont assis dessus. En vous écrivant ceci, mon frère, je vous exhorte, dans le Seigneur, à déposer tout esprit d'ambition, et à vous embraser plutôt de l'esprit de charité ; de cette charité qui est patiente et douce, qui n'est point jalouse, qui n'agit point avec précipitation, et qui ne s'enfle point, qui n'est point ambitieuse, qui ne cherche point ce qui est à soi. Or, si la charité ne cherche point ce qui est à soi, combien péchera celui qui convoite ce qui est à autrui. Je veux donc que vous vous absteniez absolument de ces choses, et que vous vous souveniez de cette parole : Gardez ce que vous avez, de peur qu'un autre ne reçoive

(1) Baller., *Epist.* CIV. Cacciar., *Epist.* LXXIX. — (2) *Ibid.*, CV. Cacc., LXXX.

votre couronne. Car si vous cherchez ce qui ne vous advient pas, vous vous priverez vous-même de la paix de l'Eglise universelle (1). »

Quant à Julien de Cos, son résident à Constantinople, le Pape lui reprocha de s'être chargé de lui écrire touchant l'affaire d'Anatolius, et lui dit : Vous devez aimer l'état de l'Eglise universelle plus qu'aucun homme particulier, et ne pas me demander ce qui nous rendrait tous deux coupables, moi en l'accordant, vous en l'obtenant (2).

Enfin la décision du Pape termina tout. On ne connut aucun moyen de suppléer à son approbation. Et, malgré le vœu si fortement prononcé d'un concile général, malgré le vif intérêt que l'empereur et l'évêque de Constantinople attachaient à l'agrandissement de ce siége, il fallut céder à l'autorité à qui tous les siéges sont soumis. C'est ce que nous apprenons de saint Léon (3), et saint Gélase, dans sa lettre aux évêques de Dardanie, nous montre Anatolius rejetant sur son clergé cette vaine tentative, dont le succès dépendait entièrement du souverain Pontife (4). En effet, Anatolius lui-même finit par écrire à saint Léon : « Quant à ce qui a été réglé dans le concile général de Chalcédoine, en faveur de l'Eglise de Constantinople, que Votre Sainteté soit assurée qu'il n'y a point de ma faute, et, qu'au contraire, j'aimais toujours à me tenir dans un état humble, à cause du repos et de la paix que j'ai chéris dès mon jeune âge. C'est le vénérable clergé de l'église de Constantinople qui a conçu ce projet d'élévation ; en quoi il a été unanimement secondé par les très-religieux pontifes de ces contrées. Mais la confirmation de ce qui a été fait appartient à Votre Sainteté, et rien ne peut avoir de force que par son autorité (5). »

Quelque chose peut-être de plus remarquable encore, c'est ce qu'on lit dans le synodique de Constantinople ou recueil des actes de cette église. Quoique schismatique, l'auteur de ce recueil dit sur le vingt-huitème canon du quatrième concile : « Il me paraît que ce canon n'a pas été reçu même au commencement, mais aboli aussitôt. Car il est constant que Léon de Rome, non-seulement ne donna point son assentiment au concile en cette affaire, mais qu'il blâma cette absurde nouveauté avec indignation dans les lettres qu'il écrivit, et à l'empereur et au concile. D'on vient, je pense, qu'aucun des deux conciles qu'on appelle le cinquième, ni celui sous Justinien, ni celui sous Pogonat, n'a écrit de canon sur aucune matière. Que si le sixième concile (*le quinsexte*) dit, *nous statuons en renouvelant* et non pas *en confirmant*, il montre par là même que dès le commencement ce canon du quatrième concile n'a été aucunement mis en pratique, ni aucunement reçu, mais il est demeuré sans nul effet dans l'intervalle, je dis le canon touchant la prérogative et la prééminence dans les choses ecclésiastiques. Car ce qui dans l'origine n'a pas eu de consistance, mais a été annulé aussitôt on le renouvelle ; tandis que ce qui subsiste et se pratique, on le confirme et on l'approuve. C'est ainsi que chaque concile parle des conciles antérieur (6). »

Cependant les partisans d'Eutychès publiaient que saint Léon n'approuvait pas le concile de Chalcédoine, sous prétexte qu'il n'avait pas voulu recevoir le canon fait en faveur de l'évêque de Constantinople. Il est vrai que la lettre de saint Léon à Anatolius aurait pu les désabuser facilement ; mais Anatolius n'avait gardé de la publier, et on l'accuse même d'avoir répandu cette calomnie. Elle fit tant d'impression, que l'empereur exhorta le Pape à s'en expliquer nettement. Il croyait l'avoir assez fait, avant le concile, par sa lettre à Flavien, et depuis, par celles qu'il avait écrites à l'empereur, à l'impératrice et à Anatolius. Toutefois, pour satisfaire le prince, il écrivit, le 21 mars 453, une lettre adressée à tous les évêques qui avaient assisté au concile de Chalcédoine, par laquelle il déclare qu'il approuve tout ce qui est fait touchant la foi, et que quiconque osera soutenir l'erreur de Nestorius ou d'Eutychès, et de Dioscore, doit être retranché de l'Eglise. Mais il proteste en même temps d'observer inviolablement les canons de Nicée et de résister à l'ambition, quelque concile qu'elle puisse alléguer en sa faveur, comme on le voit par son opposition aux entreprises de l'évêque de Constantinople (7).

Dans le temps même que ce grand Pape ramenait en Orient l'unité de la foi et la paix des églises, il arrêtait en Occident une nouvelle invasion des Huns. Après leur défaite dans les Gaules, on se croyait en assurance. Tout à coup on apprend que le terrible Attila marche sur l'Italie à travers la Pannonie et le Norique, qu'il met à feu et à sang. On eût dit que c'étaient les Romains qui avaient été vaincus, tant ils étaient consternés. Aëtius, qui aurait dû fermer le passage des Alpes, effrayé lui-même de cette invasion soudaine, songeait à quitter l'Italie pour se sauver en Gaule ; il conseillait à l'empereur Valentinien de fuir avec lui. Cependant la honte l'emporta sur la terreur ; Valentinien se renferma dans Rome. Cependant Attila, après avoir pris et pillé Augsbourg, assiége et ruine Aquilée, Concordia, Altinum, Padoue, Vicence, Vérone, Brescia, et Bergame, pille Milan et Pavie, mais sans y mettre le feu. Valentinien et son conseil ne virent d'autre ressource qu'une ambassade. Elle n'était pas sans péril. Le pape saint Léon s'en chargea. On le fit accompagner de deux hommes consulaires. Ils trouvèrent Attila près de Mantoue, sur les bords du

(1) Baller., *Epist.* cvi. Caec., *Epist.* lxxxv. — (2) *Ibid.*, *Epist.* cvii. — (3) [illegible] xxxv. — (4) Gelas., *Epist.* xiii. Labbe, t. IV, col. 1201. — (5) Baller., *Epist.* cxxxii. — (6) Mai, *Spicilegium romanum*, t. VII, præfatio, p. 25 et 26. — (7) Baller., *Epist.* cxiv.

fleuve Mincius. Outre la réputation de ses exploits, sa figure seule était terrible. Il était de petite taille ; mais il avait la démarche fière, la poitrine large, la tete grosse, les yeux petits, vifs et toujours en mouvement, le nez plat, la barbe claire, les cheveux gris, le teint brun, tels que sont encore les Tartares. Comme il hésitait s'il irait à Rome, cette ambassade le détermina. Il eut tant de joie d'avoir vu le Pape, qu'il écouta favorablement ses propositions : il arrêta les actes d'hostilité, et se retira au-delà du Danube, avec promesse de faire la paix.

L'année suivante, 453, un matin, Attila fut trouvé mort. Quelques historiens, mais surtout les anciens chants Scandinaves, qui le célébrèrent sous le nom d'Etzel, disent qu'il fut égorgé la nuit par une nouvelle épouse qu'il venait de prendre, une jeune Franque, dont il avait fait mourir les deux frères (1). D'autres historiens disent qu'il mourut d'un coup de sang. De ses nombreuses femmes, il [illegible] comme un peuple d'enfants, qui se firent la guerre les uns aux autres, et dans peu réduisirent à rien la puissance si formidable de leur père.

(1) Jornandès, *De reb. get.*, c. [illegible]. *Histoire du Bas-Empire* l. XXXIII. addit. de Saint-Martin.

DISSERTATION SUR LE LIVRE QUARANTIÈME.

DE L'HÉRÉSIE D'EUTYCHÈS, DU CONCILE DE CHALCÉDOINE ET DE LA LETTRE DE SAINT LÉON LE GRAND A FLAVIEN.

Eutychès, abbé et archimandrite d'un célèbre monastère de Constantinople, prétendant qu'il n'y avait dans le Christ qu'une nature, par une hérésie opposée à celle de Nestorius, renversait également la vraie doctrine du mystère de l'Incarnation. Flavien, évêque de Constantinople, dans un concile tenu en 448, s'efforça aussitôt de détruire l'hérésie naissante. Eusèbe, évêque de Dorylée, ayant fait un rapport sur l'hérésie d'Eutychès, Flavien et les autres évêques présents au concile, citèrent Eutychès. Eutychès, après quelques tergiversations, parut enfin, et comme il soutenait son erreur avec arrogance, il fut condamné, dépouillé des fonctions du sacerdoce et de la préfecture de son monastère. L'hérésiarque en appela, de la sentence de Flavien, à saint Léon le Grand; mais comprenant qu'il n'avait rien à espérer du Siége apostolique, il implora le secours de l'eunuque Arysophe, très-puissant à la cour de Théodose, pour amener ce prince, malgré la sentence connue de saint Léon et des autres évêques, à indiquer un concile, qu'il voulait œcuménique, et qui se réunit, en effet, à Ephèse, le 8 août 447.

Cent trente évêques assistèrent au concile. Par ordre de l'empereur, la présidence fut déférée à Dioscore, évêque de Constantinople, bien que ce droit appartînt exclusivement au souverain Pontife. Léon, invité au synode, pour de très-justes motifs qu'il déduisit, n'y vint pas; mais il envoya des légats : Jules, évêque de Pouzzolles, René, prêtre de l'Eglise romaine du titre de Saint-Clément, Hilaire, diacre et Dulcitius, notaire. Ceux-ci, voyant qu'on violait les droits du Saint-Siége, en confiant à Dioscore la présidence du concile, ne se présentèrent jamais dans le synode comme légats du Pontife romain.

Voici ce qui se passa au concile. Eutychès introduit présenta aussitôt une profession de foi très-ondoyante par ambiguïté des termes, pleine de fermeté et de dissimulation. Ensuite on rétracta les actes de sa condamnation, lui-même fut déclaré innocent et délié de toutes les censures. Flavien, le vengeur de la foi, et Eusèbe de Dorylée furent condamnés ; plusieurs évêques furent également condamnés et proscrits, entre autres Ibar, évêque d'Edesse, Théodoret de Cyr et Donnus d'Antioche.

Les légats du Pape s'opposèrent courageusement à tous ces crimes ; plusieurs évêques se jetèrent même aux pieds de Dioscore, pour le conjurer de ne point condamner Eusèbe et Flavien. Tout fut inutile : les évêques, menacés par le glaive de soldats introduits au concile, durent tous souscrire à cette condamnation. Les protestations des légats furent tournées en dérision ; eux-mêmes durent quitter Ephèse et chercher leur salut dans la fuite. Eusèbe fut jeté en prison, pour être ensuite envoyé en exil ; Flavien, pour en avoir appelé, de sa condamnation à la chaire apostolique, fut tellement meurtri à coups de pieds et à coups de poings par Dioscore et l'archimandrite syrien Barsumas, sectateur forcené d'Eutychès que, trois jours après son bannissement, il mourut. Comme la violence avait tout fait dans ce concile, comme tous les droits avaient été violés, l'Eglise détesta toujours cette assemblée qui fut appelée un synode de Brigands ou le Brigandage d'Ephèse. Théodose, par une loi, confirma les décrets de ce concile ; mais dès que saint Léon sut ce qui s'était passé, il en cassa tous les actes et tint même à Rome, en 449, un concile pour rejeter le brigandage d'Ephèse. Pour opposer à de si grands maux un remède que sa solennité rendît plus propre à briser l'audace de ces malheureux évêques, Léon demanda à Théodose II et à Valentinien III, de célébrer, en Italie, un concile œcuménique.

Théodose n'avait pas donné son consentement à cette convocation ; il mourut en 450. Son successeur Marcien l'octroya gracieusement et voulut même qu'on célébrât, sans retard, un concile provincial à Constantinople, afin qu'avant la tenue du concile œcuménique, l'hérésie eutychienne fût extirpée de la capitale de l'empire. L'évêque de Constantinople, Anatolius, convoqua ce concile en 450. « Le révérendissime évêque, Anato-

dius (1) a dit : C'est une coutume que les très-saints évêques qui habitent cette grande cité, se réunissent, quand il s'élève des causes ecclésiastiques, profitent de l'occasion pour définir les points obscurs, et envoient une réponse à ceux qui les ont consultés. Je n'ai donc rien fait qui sente la nouveauté ; et les évêques de la ville, qui ont siégé d'après la coutume, n'ont pas introduit un nouvel usage. La session qu'on a tenue est une preuve de la présence des évêques. » Saint Léon, dans sa lettre à Pascasin de Lylibée, en 451, parle lui-même de ce concile où se trouvaient réunis les évêques habitant la ville, les prêtres, les archimandrites et les diacres : « Vous savez, dit-il, que toute l'Église de Constantinople, avec tous ses monastères et beaucoup d'évêques, a donné son consentement et anathématisé, par ses souscriptions, les dogmes de Nestorius et d'Eutychès. »

Marcien indiqua ensuite le concile général à Nicée en Bythinie pour le 1er septembre 451. On y invita tous les évêques et le Pape Léon, si les affaires du Saint-Siége lui permettaient d'y assister. Les évêques se réunirent en grand nombre à Nicée. Léon y envoya, pour légats, Pascasin de Lylibée, Lucentius d'Ascoli, évêques, Boniface et Basile, prêtres, auxquels s'adjoignit plus tard, l'évêque Julien de Cos. Le concile fut ensuite transféré à Chalcédoine, ville voisine de Constantinople, afin que l'empereur et le Sénat pussent plus commodément y assister; ils y assistèrent, en effet, à la septième session, où ils furent reçus aux applaudissements des Pères qui les saluèrent des plus glorieux titres.

Le concile se tint donc à Chalcédoine, dans l'église de sainte Euphémie; il commença le 8 des ides d'octobre et se termina aux calendes de novembre, après seize sessions, et en présence d'environ six cents évêques. Les légats du Pontife romain présidèrent le concile. L'hérésie eutychienne fut proscrite; il fut défini qu'il y avait, dans le Christ, deux natures, *inconfuse*, *immutabiliter*, *indivise et inseparabiliter*. Eutychès, Dioscore et tout le brigandage d'Éphèse furent condamnés. La lettre du Pape Léon à Flavien que souscrivirent tous les Pères, fut reçue avec les plus grands honneurs, et, suivant la règle qu'elle traçait, les Pères de Chalcédoine expliquèrent les dogmes de la religion, notamment l'union en Jésus-Christ, de deux natures, sans mélange ni confusion. C'était pour expliquer et défendre ce dogme, que Léon avait écrit à Flavien, après la condamnation d'Eutychès à Constantinople.

Le concile terminé, Marcien, Anatolius et les autres évêques en adressèrent la relation à saint Léon, qui confirma tout ce qui s'était fait pour la défense de la foi. On voit ainsi que le concile de Chalcédoine fut vraiment œcuménique, puisque tout ce qui est nécessairement requis pour former un concile général, y fut religieusement et constamment observé.

La lettre dogmatique de saint Léon, reçue et observée au concile, offre un très-célèbre témoignage de toute l'Église sur l'infaillibilité des Pontifes romains lorsqu'ils dirimeut les controverses touchant la foi ou les mœurs; l'Église elle-même y montre ouvertement que, dans ces sortes d'affaires, Pierre, toujours vivant, parle par la bouche de ses successeurs, et explique la doctrine, divinement révélée, comme Père et maître de tous les chrétiens. Voilà ce que contiennent manifestement et les formules usitées par les Pères lorsqu'ils reçoivent la lettre du Pontife, et la méthode qu'ils suivent pour expliquer le jugement du Pape et déclarer hérétiques ceux qui n'adhèrent pas à sa doctrine.

Les écrivains, que nous combattons, n'en ont pas jugé ainsi. Pour soutenir leur opinion sur la faillibilité du Pape, ils prétendent que la lettre de saint Léon ne fut acceptée des Pères de Chalcédoine qu'après qu'on l'eut jugée et qu'on se fut enquis de sa conformité avec la doctrine des Pères. Febronius (2), dans l'ouvrage *de l'État, de l'Église et de la puissance légitime du souverain Pontife* où il n'omet aucune occasion de rabaisser la dignité du Saint-Siége, prétend aussi que la lettre du Pape Léon fut soumise au jugement des évêques. « Les partisans de saine opinion, dit-il, n'en appelaient pas seulement à la lettre de Léon, mais pareillement à celle de Cyrille; ainsi quand ils disent que Pierre a parlé par la bouche de Léon, ils disent seulement qu'ils ont examiné la lettre, qu'ils l'ont comparée aux écrits des Pères, qu'ils l'ont trouvée conforme à la doctrine de Pierre et des autres apôtres, et, par conséquent, qu'ils l'admettent. »

Ce que disent les défenseurs de la déclaration du clergé gallican, est réfuté par le cardinal Orsi (3) et par Pierre Ballerini (4). Pour la réfutation de Febronius, outre l'application qu'on lui peut faire de tout ce qui se dit contre les défenseurs de la déclaration, il faut lire encore Ballerini (5) et Zaccaria (6). Une longue discussion n'est pas nécessaire pour montrer que la lettre de saint Léon ne fut pas reçue seulement quand, après recherche et comparaison, il fut certain qu'elle exprimait parfaitement le dogme catholique de l'Incarnation. Cette prétention est en contradiction avec les actes du concile et avec les faits certains, antérieurs à sa célébration.

Pour commencer par ce dernier point, il est certain que Léon le Grand, à la veille du concile qui devint le brigandage d'Éphèse, avait jugé la doctrine d'Eutychès et de ses sectateurs indubitablement hérétique, puisque

(1) Conc. de Chalcéd., IV sess. — (2) Ch. VI. — (3) *De l'irréformabilité des jugements des Papes*, l. I. — (4) *La raison et la force de la primauté des Papes romains*, ch. XIII et seq. — (5) *Vindiciæ* contre l'ouv. de Justin Febronius, ch. I; *Anti febron.* — (6) Part. II, l. VI, ch. III, n. 4.

dans sa lettre à Flavien, il avait exposé la doctrine catholique de l'Incarnation, doctrine en opposition complète avec la doctrine d'Eutychès. Le jour même où Léon avait écrit cette lettre à Flavien, c'est-à-dire le 13 juin 449, il donna des lettres à l'empereur Théodose, disant qu'il envoyait à Éphèse ses légats, afin que si Eutychès changeait d'avis et de sentiment, il reçût miséricordieusement son pardon, mais qu'auparavant Eutychès devait donner des marques significatives de son attachement à la doctrine catholique : « Ce que croit et enseigne universellement l'Église catholique, dit-il, est parfaitement exprimé dans la lettre que j'envoie à mon frère et coévêque Flavien. » Dans la lettre qu'il écrivit le même jour à l'impératrice Pulchérie, Léon dit qu'il a insinué, à ses légats, des ordres sur ce qui doit s'observer dans ce concile. Enfin, écrivant au concile d'Éphèse, il dit qu'il n'y a pas à s'enquérir si Eutychès a erré, mais, « qu'on doit condamner une erreur pestilentielle, pour s'occuper ensuite du rétablissement de celui qui aurait péché par erreur, pourvu toutefois qu'embrassant la doctrine de vérité, il condamne pleinement, ouvertement, de vive voix et par écrit, les sentiments hérétiques dans lesquelles s'était empêtré son impéritie. »

Des paroles peut-être encore plus explicites se lisent dans l'édition Ballerinienne (1). Dans les deux lettres adressées à Julien de Cos, Léon dit que l'Église universelle possède, dans ses lettres à Flavien, ce que tout le monde doit croire sur ce point de foi. « J'ai adressé, dit-il, à notre frère Flavien, des lettres suffisantes pour la nature de la cause ; votre dilection et l'Église universelle y reconnaîtra, sur l'antique et particulière créance, qu'un ignorant a attaquée, ce que nous devons tenir pour divinement révélé et ce que nous devons prêcher sans modification. Dans la seconde, il affirme avoir envoyé à Flavien, des lettres très-explicites contre l'erreur d'une impudente impiété et qu'il a ajouté, dans ces lettres, quelques développements, afin qu'on puisse résister unanimement et fortement à ceux qui veulent corrompre l'Évangile du Christ. Dans la troisième à Théodose, il ajoute que la question soulevée n'est pas de celles dont on doive et dont on puisse douter.

Ces lettres se rapportent au temps où n'avaient pas encore eu lieu les tumultes d'Éphèse, ou, du moins, Léon ignorait encore les crimes de ce concile [illegible]. Quand la nouvelle en parvint à Rome, le pontife, adressa à Théodose, une lettre très-grave (2). Dans cette lettre, Léon se plaint fortement des brigandages d'Éphèse, et il [illegible] entre autres, pour cause, le refus de Dioscore de lire sa lettre à Flavien. « S. l'évêque d'Alexandrie, dit-il, avait permis de communiquer, aux évêques, ma lettre à Flavien, par la ma-

[illegible] que nous avons [illegible] et que nous [illegible] les bruits de ces luttes [illegible] lorsqu'on eut formé le dessein de tenir un nouveau synode, Léon montra clairement sa volonté qu'on ne disputât pas, dans ce concile, sur la définition de la foi, mais qu'on [illegible] à Flavien, le sentiment de l'Église catholique sur l'Incarnation du Verbe, pour réfuter péremptoirement les erreurs d'Eutychès et de Nestorius.

Aussi, destinant Pascasinus de Lilybée pour légat au nouveau concile, il lui envoya sa lettre à Flavien, pour qu'il y [illegible] ce que pense l'Église, de l'Incarnation du Verbe : « Je vous ai adressé, dit-il, pour que vous en preniez connaissance avec soin et en [illegible], copie de la lettre très-complète que j'ai envoyée à Flavien d'heureuse mémoire et que reçoit l'Église universelle. » Dans la lettre qu'il écrivit aux Pères du concile, il affirme que la foi a été déjà définie par lui et expliquée, dans la lettre à Flavien, « selon l'autorité des Évangiles, les oracles des prophètes et la doctrine des apôtres, de la manière la plus lucide et la plus explicite. » Ces manières de parler et d'agir prouvent évidemment que Léon était persuadé, non-seulement qu'on ne devait pas soumettre au jugement des Pères, ce qu'il avait exposé dans sa lettre à Flavien, mais encore que les Pères du concile devaient prendre, dans cette lettre, leur règle et croire sans hésitation aucune, la doctrine que professe l'Église catholique par l'Incarnation du Verbe, la doctrine qu'elle propose à la créance de tous.

Léon ne fut pas seul à penser ainsi de sa lettre. Avant la tenue du concile de Chalcédoine, les évêques d'Orient et d'Occident jugèrent de même (3). En 450, quelques évêques des Gaules démontrent qu'elle a été approuvée par le jugement de toute l'Église. La quatrième session du concile de Chalcédoine rapporte un autre fait de l'an 450 : « Quelques évêques s'étant réunis à Constantinople fut envoyée à tous les métropolitains, la lettre du saint archevêque Léon ; elle fut souscrite. » Comme ces faits se rapportent à une époque antérieure à la célébration du concile de Chalcédoine et montrent que l'Église, à cette date, reçut la lettre pontificale comme l'expression de la foi contre les erreurs de Nestorius et d'Eutychès, ils prouvent, par là même, que cette lettre ne fut pas soumise au jugement des Pères de Chalcédoine.

Pour en venir au concile de Chalcédoine, on peut, à bon droit, [illegible] plus étranger à son histoire [illegible] un jugement sur la lettre [illegible] la foi de Flavien, les légats [illegible] dirent que toute controverse [illegible] sur ce sujet, parce que Flavien avait eu ce

(1) *Epist.* XXXIV, XXXV, XXXVI. — (2) *Ibid.*, LXIV. — (3) Voir la lettre LXVIII dans l'édition des Ballerini qui la contient.

que Léon proposait à croire. A la deuxième session, les Pères refusèrent de dresser une profession de foi, parce que les décrets de Nicée, de Constantinople et d'Éphèse suffisaient pour réfuter Arius, Eunomius et Nestorius et que, pour réfuter Eutychès, la lettre de Léon à Flavien était péremptoire. Je n'insiste pas sur ces particularités, d'ailleurs démonstratives contre nos adversaires.

Mais je dirai qu'à la deuxième session, la lettre du Pape n'avait pas encore été lue, lorsqu'on eut récité les symboles de Nicée et de Constantinople et lu la lettre de Cyrille, on entendit ces paroles : « Les révérendissimes évêques s'écrièrent : Tous nous croyons ainsi. Le pape Léon croit ainsi. Anathème à qui sépare, à qui divise, à qui confond. Telle est la foi de Léon archevêque. Léon, croit ainsi, Léon et Anatolius croient ainsi. Tous nous croyons ainsi. A Cyrille mémoire éternelle. Nous pensons tous ce que porte la lettre de Cyrille. Nous croyons tous ainsi. L'archevêque Léon pense ainsi. C'est ainsi qu'il croit, ainsi qu'il a écrit. » J'ajouterai ensuite que la lettre de Léon fut apportée, qu'elle fut lue et que les évêques parlèrent, d'un commun suffrage, de manière à découvrir qu'évidemment, ils n'avaient pas même pensé à instituer un examen ou un jugement. « Après la lecture de la dite lettre, les révérendissimes évêques s'écrièrent : Telle est la foi des Pères. Telle est la foi des Apôtres. Tous nous croyons ainsi. Orthodoxes, telle est notre foi. Anathème à qui ne croit pas ainsi. Pierre a parlé par la bouche de Léon. Les Apôtres ont enseigné ainsi. Léon a enseigné la vérité et la piété ; Cyrille a enseigné de même, mémoire éternelle à Cyrille. Anathème à qui ne croit pas ainsi. Telle est la vraie foi. Catholiques, nous pensons ainsi. Telle est la foi des Pères. Pourquoi n'a-t-on pas lu la lettre à Éphèse ? C'est Dioscore qui l'a cachée (1). »

Ce passage est, j'imagine, autant contraire à toute idée d'inquisition et d'examen, qu'il est contradictoire que la lettre du Pape ait toujours été regardée par le concile comme la vraie profession de la foi catholique et qu'elle ait été regardée quelque temps comme n'exprimant pas cette profession. Ces deux choses ne peuvent pas s'accorder entre elles ; il ne se peut pas que le consentement des évêques ait déclaré que cette lettre contenait la profession de la foi catholique et apostolique et qu'ensuite on ait établi, sur cette lettre, des recherches, pour voir si le Pape avait enseigné la doctrine catholique.

Atticus, évêque de Nicopolis, et plusieurs autres qui le suivaient, demandèrent, il est vrai, un délai pour examiner la chose ; mais cette demande ne prouve pas qu'on ait réellement admis cet examen. Quand vous lisez, dans Labbe, la onzième session, vous voyez combien étaient peu nombreux les adhérents d'Atticus et vous apprenez qu'un délai fut accordé uniquement pour que ceux qui paraissaient douter pussent s'instruire. « Les révérendissimes évêques (ceux qui suivaient Atticus) s'écrièrent : Si vous nous accordez des délais, nous demandons qu'on fouille les Pères. Les magnifiques et glorieux juges, et l'amplissime Sénat dirent : Que l'audience soit différée à cinq jours, pour que ceux qui doutent, s'instruisent. Tous les révérendissimes évêques crièrent : Nous croyons ainsi, nous croyons tous ainsi, nous croyons comme Léon, aucun d'entre nous ne doute, nous avons déjà souscrit. »

Que si l'on considère ce qui se passa à la quatrième session, il sera plus évidemment prouvé que la lettre de Léon fut toujours considérée comme l'expression de la foi catholique. Les légats du Pape avaient dit : Les écrits du bienheureux et apostolique père Léon, pape de l'Église universelle, condamnant les hérésies de Nestorius et d'Eutychès, ont exposé en quoi consiste la vraie foi. Le saint concile retient cette même foi, la suit et ne peut ni y rien ajouter, ni en rien retrancher. Les révérendissimes évêques crièrent : « Nous croyons tous ainsi, nous avons tous été baptisés ainsi, nous baptisons tous ainsi. » Quelques évêques d'Égypte demandaient, par ruse, un moyen d'éviter la condamnation formelle d'Eutychès. Tous les Pères déclarèrent qu'ils devaient souscrire sans réserve la lettre de Léon, qu'il fallait prononcer ouvertement l'anathème d'Eutychès, que celui-là était hérétique qui refusait de souscrire une lettre qui avait obtenu l'entier assentiment du concile.

Les faits sont tels, qu'ils n'ont pas besoin d'explication pour confondre les adversaires. Si une enquête fut établie sur cette lettre, on ne peut en avoir la preuve que dans les actes du concile. Si les actes déclarent que le Synode tint constamment la lettre du Pape comme la profession certaine et évidente de la foi catholique ; s'ils portent que ne pas adhérer à cette lettre, c'est la même chose que ne pas professer la foi catholique, il doit être certainement hors de controverse que la lettre du Pape ne fut jamais soumise au jugement du concile et à un véritable examen.

Dans une lettre à Théodoret (2) écrite par le concile de Chalcédoine, Léon parle ainsi de sa lettre à Flavien : « De peur que le consentement des autres sièges ne parût un acquiescement à la décision du siège que Dieu a chargé de présider aux autres, ou que quelque autre soupçon ne pût s'élever, il s'en est trouvé qui ont douté d'abord de nos jugements. Et comme plusieurs, poussés par l'auteur de la discussion, poussaient la contradiction jusqu'à la guerre, leur mauvaise conduite est tournée, par la dispensation de l'auteur de tout bien, à un plus grand bien. La vérité brille avec plus d'éclat, est retenue avec plus de force, quand l'examen confirme les pre-

(1) [illegible] IV, col. 1225. — (2) *Epist.*, cxx.

miers enseignements de la foi. Ensuite le mérite du ministère sacerdotal reluit davantage, lorsque l'autorité des supérieurs est respectée, sans qu'on puisse croire diminuée la liberté des inférieurs. »

Sans parler de plusieurs autres qui prétendent que la lettre de saint Léon fut soumise à l'examen du concile de Chalcédoine, le cardinal de La Luzerne s'empare de ce passage pour confirmer son opinion et conclure que ce n'est pas la lettre du Pape, mais la condamnation du concile qui rendit irréformable la définition de l'eutychianisme. Par ce passage, dit-il, il est premièrement clair que le Pontife avoue que le consentement du concile jouit en propre de l'irréformabilité ; ensuite, qu'après l'envoi de la lettre communiquée aux évêques, on a pu douter légitimement du point qu'elle traitait ; enfin qu'on a établi un examen qui a confirmé la doctrine de la lettre pontificale.

Enfin l'évêque de Langres prétend que la lettre CII de l'édition de Ballerini, adressée aux évêques des Gaules confirme le sentiment de saint Léon : Que toute la controverse contre Nestorius et Eutychès a été dirimée, non par la lettre à Flavien, mais par le décret du concile. La lettre aux évêques des Gaules porte : « Désormais, personne n'aura plus l'excuse de son ignorance ou de la difficulté de comprendre. Et la raison, c'est que notre concile d'environ six cents co-évêques n'a permis de trouver aucun subterfuge de raisonnement, aucune matière de discussion contre des fondements de la foi révélée. »

En dernier lieu, il en appelle à l'autorité de l'empereur Marcien et soutient que, dans son édit, il affirme ouvertement que c'est au concile de Chalcédoine que revient la décision souveraine dans l'affaire d'Eutychès : « Que désormais, dit l'empereur, cesse toute profane dispute ; ce serait faire injure au jugement du religieux synode que de disputer publiquement sur des choses jugées et de remettre en question ce qui est parfaitement réglé. »

Outre les preuves qu'il prétend tirer des témoignages, le cardinal gallican pousse encore quelques arguments pour prouver l'examen de la lettre et soutenir la supériorité du concile. Ainsi, les acclamations des évêques, qui reçurent la lettre avec applaudissements, lui paraissent devoir être attribuées au mérite intrinsèque de la lettre, mérite reconnu et éprouvé par les évêques ; ce sont des témoignages d'admiration plutôt que de soumission ; et la lettre n'a paru irréformable qu'après en avoir demandé la preuve à l'examen. Ainsi, il dit qu'à la quatrième session, les évêques ont vraiment délibéré sur la lettre pour voir si elle concordait avec les symboles de Nicée et de Constantinople. Ainsi, il dit que quand les évêques émirent leur opinion sur la lettre, ils se servirent de formules de souscription où ils paraissent, en approuvant, porter un jugement et donner un suffrage. [illegible] exemple, [illegible], dit : « La lettre du très-saint Léon s'accorde avec le symbole de trois cent dix-huit évêques, avec celui de cent cinquante Pères et avec ce qui s'est fait à Ephèse sous le très saint Cyrille. C'est pourquoi j'ai acquiescé et souscrit librement. Ceux qui souscrivirent ensuite, en donnent la même raison : *[illegible] et subscripsi : [illegible] recte habeat ; [illegible] subscripsi : [illegible] omnia consonarent subscripsi.*

Nous répondrons brièvement à ces allégations, pour montrer qu'on ne peut pas en conclure que la lettre du Pape a été soumise à l'examen du concile. Pour commencer par le passage de la lettre à Théodoret, on n'y voit rien qui favorise l'opinion des adversaires. On y voit seulement, comme l'observent avec raison les frères Ballerini, la liberté dont jouissent les Pères de Chalcédoine. Plusieurs évêques doutaient de la définition du Pape et proposaient leurs difficultés au concile : on les enseigne en traitant, en discutant du dogme, on leur explique le sentiment catholique qu'ils comprenaient moins, on les confirme dans la foi. Cela étant, la liberté de discussion et l'examen ayant seulement pour but la confirmation par les évêques, de la définition pontificale et l'instruction des récalcitrants, il y a erreur de prétendre que le pape Léon, dans sa lettre, a pensé qu'il était libre et licite, aux Pères de Chalcédoine, de soumettre à l'examen la définition donnée dans la lettre à Flavien, de manière à pouvoir s'en écarter et porter un jugement contraire. Certainement, puisque saint Léon avait affirmé, comme appartenant à la foi, ce qu'il avait exposé dans sa lettre à Flavien, il est absurde de prétendre qu'il ait pu croire, dans sa lettre à Théodoret, à la possibilité de soumettre, à un vrai et libre examen, la doctrine de sa précédente lettre.

Ceci nous fournit l'occasion d'expliquer ce qui arriva sous l'empereur Léon. Pour réprimer et réfuter les injustes plaintes des eutichyens contre la définition du concile de Chacédoine, à la demande de l'empereur Léon, les évêques d'Orient établirent sur ce même Concile, un examen et répondirent qu'on devait observer irréformablement les décrets de ce concile. Dans le *Codex Encyclicus*, on trouve plusieurs témoignages d'évêques qui répondirent à l'empereur de plusieurs provinces, qu'ils avaient examiné les actes du concile de Chalcédoine. On lit, par exemple, dans la lettre des évêques d'Isaurie : « Comme ils étaient tous rassemblés, qu'ils traitaient et considéraient toutes chose, nous disons que l'intention du concile est très-fortement exprimée : car il suit que la prédication de l'Evangile, garde scrupuleusement et intégralement [illegible] des Pères assemblés à Nicée. » Or, il est certain qu'on n'accordait et qu'on ne pouvait accorder aux évêques d'autres liberté d'exa-

miner les actes du concile de Chalcédoine, que celle de confirmer, par un nouvel examen, les définitions du concile. Car, il ne pouvait, pour aucun motif, être libre aux évêques de s'écarter d'une définition, qui procédait de l'autorité d'un Concile œcuménique.

Par le fait de cet examen, l'autorité du Concile de Chalcédoine ne souffrit donc et ne put souffrir aucun détriment ; et il est manifeste que ceux qui eussent abusé de cette autorité pour rejeter la définition du concile de Chalcédoine, seraient devenus, par le fait même, hérétiques. Il est donc évident que, laissant de côté l'examen d'un vrai et vigoureux jugement, il ne put avoir d'autre examen que celui de l'instruction et de l'adhésion, et, pour l'établir, il n'est pas requis qu'on possède un droit et une autorité supérieure à celui dont on examine l'œuvre ; de plus, en faisant cet examen, on ne doit pas supposer l'erreur possible dans celui qu'on examine, puisque l'examen n'a pour but que de démontrer plus évidemment la vérité et de détruire radicalement tout doute. Ainsi doit être compris le passage de la lettre à Théodoret, et ainsi compris il ne favorise nullement l'opinion de ceux qui pensent que le concile de Chalcédoine soumît à un véritable examen la lettre du Pape Léon à Flavien.

Il est à peine besoin, après cela, de s'arrêter à répondre aux deux passages tirés de la lettre aux évêques des Gaules et de l'édit de Marcien. On voit qu'on peut les produire seulement pour montrer que l'autorité du concile général s'est agrandie par le pouvoir du souverain Pontife, et qu'on n'y trouve rien sur l'examen de la lettre du Pape. Je ne vois pas comment on peut conclure de ces témoignages que c'est par l'autorité du concile général, non par la définition du Pontife romain, que la cause d'Eutychès a été terminée et la controverse entièrement résolue.

Le Pape, en effet, dit qu'on ne peut admettre aucun motif d'excuse, soit pour l'ignorance, soit pour la difficulté d'intelligence, puisque le concile œcuménique n'a admis aucun subterfuge de raisonnement, aucune matière à discussion, contre ce que portait la définition de la foi. Marcien dit qu'il serait impie et sacrilége celui qui, après la sentence du concile général, laisserait à son opinion quelque chose à éclaircir, et qu'il ferait injure au jugement du même concile, celui qui prétendrait remettre en question des choses jugées et disputer sur des questions parfaitement résolues.

Ce que disaient là Léon et Marcien montre seulement un fait certain pour tous, c'est qu'après la tenue du concile de Chalcédoine, ceux-là étaient plus coupables qui continuaient de défendre les erreurs d'Eutychès. Non pas, qu'avant la tenue du concile, la cause ne fut terminée ; non pas que ceux-là ne fussent pas coupables qui, auparavant, pensaient ou parlaient contre la lettre dogmatique du Pape ; mais après la célébration du concile, quand une assemblée générale de toute l'Église avait, d'un commun suffrage, proscrit de nouveau les erreurs d'Eutychès et confirmé plus évidemment la doctrine qu'avait enseignée saint Léon, ceux qui refusaient de changer d'opinion, montraient une plus inique insolence. Voilà ce que démontrent les passages précités.

Je nie que les acclamations des Pères recevant la lettre du Pape, fussent seulement des témoignages d'admiration, non de soumission. D'abord, on acclama la lettre du Pape dans les mêmes termes que les symboles de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse. Or, personne ne pensera que les acclamations adressées aux symboles conciliaires fussent seulement des acclamations d'admiration, non de soumission. Ensuite, après la lecture de la lettre du Pape, on prononça anathème contre ceux qui ne croiraient pas comme Léon, et il fut déclaré que c'était bien ici la doctrine de Pierre et des apôtres. Qui peut appliquer cela à l'admiration, non à la soumission ? Enfin, il est certain que les pères rendirent hommage non-seulement à l'autorité intrinsèque de la lettre, mais encore à l'autorité de celui qui l'avait écrite, puisqu'ils déclarent conformément à son ordre, qu'on ne pouvait dresser une nouvelle exposition de la foi.

D'après cela, il est facile de deviner ce qu'on répond à l'adversaire, quand il dit qu'à la quatrième session, les Pères délibérèrent réellement sur la lettre. Par la deuxième, il est manifeste qu'on n'établit sur cette lettre aucun examen. Il n'y eut donc pas d'examen à la quatrième session. A ceux qui demandaient si la lettre du Pape s'accordait avec les symboles de Nicée et de Constantinople, les Pères répondirent qu'elle était en parfaite concordance, mais sans ouvrir une véritable délibération.

En ce qui regarde le mode de souscription des évêques à la lettre et la déclaration de concordance avec les précédents conciles, cela ne peut aucunement prouver que la lettre fut soumise à un examen véritable et juridique. Du moment que cette manière d'agir ne s'accorde pas avec les actes du concile, cette manière de souscrire prouve simplement que les évêques qui avaient déjà admis la lettre du Pape, voulurent affirmer plus explicitement qu'elle s'accordait en tout point avec la définition des précédents conciles.

Il reste donc à conclure qu'il est étranger aux actes du concile de Chalcédoine que la lettre de saint Léon le Grand ait été soumise à une enquête juridique avant d'être ratifiée par les Pères.

LIVRE QUARANTE ET UNIÈME

DE L'AN 453 A L'AN 480 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

L'empire romain meurt en Occident. Il ne reste plus de société vivante que l'Église catholique.

Six siècles avant Jésus-Christ, Daniel avait vu à Babylone la statue prophétique aux quatre métaux, aux quatre dynasties successives, finissant par deux pieds et dix doigts moitié de fer et moitié d'argile, frappée enfin à ses pieds par une pierre détachée de la montagne sans main d'homme, et qui bientôt devient une montagne qui remplit toute la terre (1). Daniel avait revu la quatrième dynastie, le quatrième empire, l'empire de fer, sous la figure d'une bête effroyable, ayant des dents de fer et des ongles d'airain, et sur sa tête dix cornes, c'est-à-dire comme il fut expliqué, dix rois ou dix royaumes qui devaient sortir de cet empire de fer (2). Saint Jean l'Évangéliste, le prophète du Nouveau Testament, a vu à Patmos la même bête, assise sur sept montagnes, avec dix cornes, c'est-à-dire comme il lui est expliqué, dix rois, qui d'abord donneront leur force et leur puissance à la bête, se mettront à sa solde, mais qui, après tout, la haïront, la réduiront à la dernière désolation, la dépouilleront, dévoreront ses chairs et la feront brûler au feu ; car Dieu leur a mis dans le cœur d'exécuter ce qu'il lui plaît (3).

A l'époque où nous en sommes, une dizaine de rois ou de peuples s'occupent d'accomplir sans le savoir, ce que les prophètes avaient écrit d'avance : les Perses en Orient, au pays même où fut Babylone ; les Sarrasins en Arabie ; les Vandales en Afrique ; les Suèves et les Visigoths en Espagne ; les Francs, les Alains, les Bourguignons dans les Gaules ; les Angles et les Saxons en Bretagne ; les Huns, les Ostrogoths en Thrace et en Italie. Alliés ou auxiliaires de Rome et de son empire, ils finiront tous par la désoler, par la dépouiller, par dévorer ses chairs, ses trésors et ses provinces. Attila recevait sa solde comme général romain pendant qu'il mettait à feu et à sang, la Thrace, la Germanie, la Gaule, et qu'il faisait trembler Rome. Un chef de Sarrasins recevra de l'empereur de Constantinople, après avoir été assis au sénat devant les patrices mêmes, le titre de commandant romain des Arabes. Les Angles et les Saxons, appelés par les Bretons, sujets de l'empire, contre les Scots et les Pictes, subjuguent bientôt les Bretons et détruisent en Bretagne les derniers vestiges de l'empire romain. Le Vandale Genséric, appelé au secours de Rome par une impératrice romaine, saccage Rome, en emmène captives, et l'impératrice et ses filles, et une grande partie du peuple. Le Goth Odoacre, qui anéantit en Occident jusqu'au nom et à l'ombre de l'empire romain, obtint de l'empereur de Constantinople la dignité de patrice, à la prière même du sénat et du dernier empereur de Rome.

De dessous cet empire matériel de l'homme, s'écroulant sur lui-même après douze siècles, à partir de la fondation de Rome et de la grandeur contemporaine de Babylone, on voit sortir l'empire spirituel de Dieu, comme une statue sort de l'argile qui lui a servi de moule. C'est cette pierre détachée de la montagne, devenue elle-même cette montagne du Seigneur, vers laquelle va affluer la multitude des nations (4). Cette pierre mystérieuse, le Seigneur lui-même nous a fait connaître quand il dit au fils de Jona : Tu es la pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux (5). Cette pierre, détachée de la montagne de Sion, est venue frapper à sa base cet empire colossal, dont Babylone était la tête d'or, et Rome païenne les pieds de fer et d'argile. Petite d'abord, déjà dans Léon, quarante-quatrième successeur du fils de Jona, elle est une montagne qui fixe les regards de toute la terre. D'un même coup, il fit sentir son autorité à l'Égypte, à la Syrie et à la capitale de l'empire grec, en déposant le patriarche d'Alexandrie, en confirmant celui d'Antioche et en réprimant l'ambition de celui de Constantinople. L'empereur et toute l'église d'Orient réunie à Chalcédoine exécutent son jugement à l'égard des deux premiers, et le prient en vain de répan-

(1) Dan., II. — (2) *Ibid.*, VII. — (3) Apoc., XVII. — (4) Isaïe, II. — (5) Matth., XVI.

dre sur le troisième un rayon de sa primauté apostolique. Ce qui a été fait contre les canons, il le casse par l'autorité de saint Pierre. Attila même, qui fait trembler les peuples et les rois, est saisi de respect à sa vue.

Pendant que l'empire se divise contre lui-même et s'anéantit en Occident, l'Eglise y est unie et ferme ; les évêques n'y ont qu'un cœur et qu'une âme avec le Pape ; la chute de l'empire, les révolutions politiques, semblent ajouter à son calme et à sa force.

Dès le 5 mai 450, le pape saint Léon, qui venait d'apprendre l'ordination d'Anatolius de Constantinople, envoya à Ravennius d'Arles sa lettre à Flavien, avec la seconde de saint Cyrille à Nestorius, afin qu'il les expédiât l'une et l'autre à tous les évêques de Gaule et d'Espagne, pour les prémunir contre l'erreur (1). Les deux fils de saint Eucher de Lyon, Salonius, évêque de Genève, Véranus, évêque de Vence, et un troisième évêque, nommé Cérétius, dont on ne connaît pas le siége, ayant ainsi reçu la lettre du Pape à Flavien, ils lui écrivirent aussitôt avec effusion de cœur, l'appelant leur saint Seigneur, bienheureux Père, et Pape très-digne du Siége apostolique. Ils le remercient de sa paternelle sollicitude, qui leur a envoyé le remède avant même qu'ils connussent le mal. Ce qui augmentait leur joie, c'est que sa lettre était louée, admirée dans toutes les églises; tout le monde déclarait, d'une voix unanime, que la principauté du Siége apostolique avait été établie avec raison, là d'où continuaient à venir les oracles de l'esprit apostolique. Ils lui envoient une copie de sa lettre, pour qu'il daigne la parcourir et y corriger les fautes de copistes, s'il en est, afin, disent-ils, que non-seulement un grand nombre de nos frères, les saints évêques des Gaules, mais encore une multitude de vos enfants parmi les laïques qui désirent ardemment cette épître pour la manifestation de la vérité, aient le bonheur de la transcrire, de la lire et de la posséder, corrigée de votre sainte main (2).

Le Pape condescendit à leur prière, et corrigea la copie avec soin. On en voit la preuve dans l'avis qu'il donna aux évêques de la province de Milan d'en demander un exemplaire à l'évêque Cérétius. Deux des premiers légats que le Pape avait envoyés à Constantinople, après l'ordination d'Anatolius, étaient Abundius ou Abundantius, évêque de Côme, et Sénateur, prêtre de Milan. Quand ils furent de retour dans leur province, on y tint un concile de dix-neuf ou vingt évêques, dont saint Eusèbe de Milan et saint Maxime de Turin, qui écrivirent synodalement au Pape pour se réjouir avec lui du succès de ses légats, et lui annoncer qu'ils avaient lu et approuvé sa lettre à Flavien, et souscrit à la règle de conduite qu'il avait tracée à l'égard des partisans de l'erreur (3).

Les évêques des Gaules ne purent s'assembler que tard, à cause de la distance des lieux et de l'intempérie des saisons, qui fut extraordinaire dans leur pays. S'étant réunis en concile vers la fin de l'année 451, ils adressèrent au Pape une lettre synodale, où, après lui avoir demandé pardon de leur retard involontaire, ils parlent ainsi :

« En lisant la lettre de votre apostolat, nous avons tressailli de joie, et bientôt nous avons fait tressaillir de même tous ceux des Gaules en leur communiquant cette instruction. Mais nous nous sommes affligés avec vous sur l'aveuglement de ceux qui abandonnent la lumière de la foi catholique, pour s'engager dans les ténèbres de l'erreur. Quiconque ne néglige pas les mystères de la Rédemption, transcrit la lettre de votre apostolat sur les tablettes de son cœur, comme un symbole de la foi, et la grave fidèlement dans sa mémoire, pour être plus en état de confondre les hérétiques. Aussi plusieurs y ont reconnu avec allégresse les sentiments de leur foi, et se réjouissent d'avoir toujours cru, par la tradition de leurs pères, comme votre apostolat enseigne. Quelques-uns, qui avaient été un peu alarmés, se félicitent d'avoir été pleinement instruits par l'admonition de votre Béatitude, et ils ont une joie sensible de ce que, forts de l'autorité du Siége apostolique, ils peuvent déclarer librement et avec confiance ce qu'ils croient.

» Mais qui pourrait jamais rendre d'assez dignes actions de grâces à votre apostolat, pour l'admirable présent dont il orne, comme d'autant de pierres précieuses, non-seulement les Gaules, mais le monde entier? C'est à votre doctrine, après Dieu, que le fidèle doit sa constance dans la vraie foie. C'est à elle que l'infidèle devra son retour de l'hérésie à la vérité, pour croire et suivre ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ enseigne par votre bouche touchant le mystère de son Incarnation, plutôt que ce que débite l'ennemi du salut et de la vérité, le démon. Nous aurions encore voulu écrire sur cette affaire à votre fils, le très-fidèle prince, pour le congratuler de sa foi, et lui montrer l'empressement de notre humilité à vous suivre dans le Seigneur ; mais les nouvelles d'Orient nous ont fait croire que cela n'était aucunement nécessaire. Considérant les grands biens que notre Dieu a faits à son Eglise par votre apostolat, nous ne cesserons de le bénir et de le supplier : de le bénir d'avoir donné un Pontife de cette sainteté, de cette foi, de cette doctrine, au Siége apostolique, d'où s'est répandue la source de notre religion; de le supplier qu'il veuille nous conserver longtemps la grâce de votre Pontificat pour l'édification de ses églises. Enfin, quoique très-inférieurs en mérites, nous sommes prêts avec votre béatitude, Dieu aidant, à sacrifier nos vies pour la vérité de la foi. » Ravennius d'Arles, Rustique de Narbonne, Venerius de Marseille, à la tête de

(1) Baller., *Epist.* LXVII. — (2) *Ibid.*, *Epist.* LXVIII. — (3) *Ibid.*, *Epist.* XCVII.

quarante-quatre évêques, signèrent la lettre en ces termes : Rustique, évêque, je salue respectueusement dans le Seigneur votre apostolat, et vous supplie de daigner prier pour moi (1). Cette lettre fut portée à Rome par Ingenuus, évêque d'Embrun.

Le Pape répondit le 27 janvier 452, qu'il aurait beaucoup souhaité recevoir leur lettre dans le temps qu'ils avaient promis, afin que ses légats au concile de Chalcédoine eussent pu porter avec eux ce témoignage de leur foi. Mais, dit-il, puisque des obstacles imprévus vous ont mis en retard, nous avons reçu vos lettres avec bonheur, quoique nous les eussions si longtemps attendues ; et nous y avons reconnu avec joie, comme nous en avions la confiance, qu'instruits par l'Esprit-Saint, vous conservez dans sa pureté la céleste doctrine à laquelle l'ancien ennemi a tâché de donner atteinte dans les églises d'Orient. Comme il avait déjà reçu des nouvelles du concile de Chalcédoine, il dit qu'il n'est plus permis d'alléguer aucun prétexte d'ignorance ou d'obscurité sur la foi de l'Incarnation, après la décision d'un concile d'environ six cents évêques ; car nos légats, avec l'aide de Dieu, ont si bien fait dans cette assemblée, que non-seulement les évêques, mais encore les princes et les puissances chrétiennes, tous les ordres du clergé et du peuple, ont vu avec une pleine évidence que la foi vraiment catholique et apostolique est celle que nous prêchons dans toute sa pureté, telle que nous l'avons reçue, et que nous défendons maintenant avec l'approbation de l'univers entier. Ensuite, après avoir exposé en peu de mots les hérésies de Nestorius et d'Eutychès, il ajoute : Le saint concile, s'accordant avec une religieuse unanimité aux écrits de notre humilité, qui tirent leur force de l'autorité et du mérite de mon seigneur le bienheureux apôtre Pierre, a rejeté avec abomination ces dogmes diaboliques, et les a retranchés de l'Eglise de Dieu. Rendez donc grâces au Seigneur, nos très-chers frères, et demandez-lui avec nous l'heureux et prompt retour de nos légats. Nous les attendons pour pouvoir mieux vous instruire de ce qui s'est passé. Mais nous ne voulons pas que cette attente retienne ici notre frère Ingenuus. Il est plus à propos qu'il retourne sans délai vous apprendre le sujet de notre joie, dont nous voulons que vous fassiez part aux évêques d'Espagne, afin que personne n'ignore ce qu'a opéré le Seigneur (2).

Quelque temps après, les légats étant de retour de Chalcédoine, saint Léon écrivit une seconde lettre, mais bien courte, à Rustique, à Ravennius, à Vénérius et aux autres évêques des Gaules, où il leur mande que la vérité a triomphé, que l'hérésie a été condamnée tout d'une voix avec ses auteurs. Il y joignit une copie de la sentence des légats contre Dioscore (3).

Ce que l'on pouvait souhaiter, c'est que les églises d'Orient fussent aussi unies et aussi calmes que celles de l'Occident. Dans la capitale de l'Egypte, dont la population était si turbulente de son naturel, la déposition de Dioscore et l'élection de son successeur occasionnèrent des troubles. Après quelques premières difficultés, on choisit, par le commun suffrage du concile, Protérius, que Dioscore avait fait archiprêtre et auquel il avait confié le soin de l'église. Alors le peuple d'Alexandrie se divisa : plusieurs demandaient Dioscore, plusieurs soutenaient Protérius. Les partisans de Dioscore attaquèrent les magistrats et poursuivirent à coups de pierres les soldats qui voulaient apaiser la sédition. Ils les mirent même en fuite ; et comme les soldats s'étaient retirés à l'ancien temple de Sérapis, ils les y assiégèrent et les brûlèrent tout vifs. L'empereur, l'ayant appris, envoya deux mille hommes de nouvelles troupes, qui eurent le vent si favorable, qu'ils arrivèrent le sixième jour à Alexandrie ; mais ces nouveaux soldats traitèrent insolemment les femmes et les filles des habitants, ce qui causa de plus grands désordres. Pour punir ce peuple, on lui ôta la distribution ordinaire de blé, l'usage des bains et les spectacles. Mais Protérius même, à la sollicitation du peuple, intercéda auprès de l'empereur et ramena le calme pour un temps (4).

Le nouvel évêque, ses ordinateurs, ainsi que le clergé d'Alexandrie, écrivirent au Pape son ordination. Protérius avait mis dans sa lettre sa profession de foi. Saint Léon lui répondit, ainsi qu'à ses ordinateurs et au clergé d'Alexandrie, et il adressa une copie de ses réponses à Julien de Cos, qu'il avait établi son nonce à la cour de Constantinople. Il témoignait à Protérius qu'il aurait voulu une profession de foi plus complète. Protérius lui en envoya une telle qu'il la souhaitait, par Nestorius, évêque de Phagone, un des quatre évêques d'Egypte qui, au concile de Chalcédoine, avaient souscrit d'eux-mêmes à la lettre de saint Léon et à la condamnation de Dioscore.

Le Pape lui en témoigna son entière satisfaction par une lettre du 10 mars 454, où il l'exhorte ensuite à maintenir avec vigueur la pureté de la foi contre les hérétiques, sans permettre qu'on altérât la vérité par le changement d'une seule syllabe, qui peut quelquefois servir de couverture à l'hérésie. Il dit que, si Dioscore eût voulu suivre la doctrine établie dans la lettre à Flavien, et qui est entièrement conforme à celle des Pères, nommément de saint Athanase, Théophile et saint Cyrille, ses prédécesseurs, il serait encore aujourd'hui dans la communion de l'Eglise. Il ajoute : Je vous avertis donc, mon très-cher frère, par la sollicitude de la foi qui nous est commune, que, comme les ennemis de la croix du Christ exa-

(1) Baller., *Epist.* XCIX. — (2) *Ibid.*, *Epist.* CII. — (3) *Epist.* CIII. — (4) Evagre, l. II, c. v. Theophan. p. 73. [illegible] XCII.

minent jusqu'à nos moindres paroles et syllabes, nous ne leur donnions aucune occasion de nous accuser faussement de nestorianisme. Il est de votre devoir, en exhortant le peuple, le clergé et tous les frères à s'instruire de plus en plus dans la doctrine de la foi, de leur persuader que vous ne leur enseignez rien que ce que tous les saints évêques, vos prédécesseurs, ont enseigné d'une manière uniforme, et avec lesquels ma lettre à Flavien a une entière conformité. Mais il ne suffit pas que vous leur disiez toutes ces choses, il faut les en convaincre par la lecture et l'explication des ouvrages de ces saints évêques, afin que les peuples reconnaissent qu'on ne leur enseigne rien présentement que ce que nos prédécesseurs avaient appris de leurs pères, et ce qu'ils ont enseigné à leurs successeurs. C'est pourquoi je vous prie de leur lire : premièrement, les écrits des évêques qui ont été avant nous, et ensuite ma lettre à Flavien, afin qu'ils soient assurés que nous prêchons la même doctrine que nous avons reçue de la tradition. Il l'exhorte enfin à maintenir l'honneur et les droits de son église contre tous ceux qui voudraient y donner atteinte, à contenir sous son autorité les évêques, et à les obliger de venir à son concile quand il les appellerait, pour consulter en commun ce qui pourrait être utile à l'Église, lui promettant de l'appuyer de tout son pouvoir (1).

Comme l'empereur Marcien rendait témoignage à la foi de Proterius, saint Léon lui écrivit le même jour, et le pria d'envoyer à Alexandrie, par une personne sûre et sous le sceau impérial, sa lettre à Flavien, fidèlement traduite en grec par les soins de Julien de Cos, et de l'adresser aux juges d'Alexandrie pour la faire lire publiquement. La raison en était, que les eutychiens se permettaient de falsifier cette lettre, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre (2).

Saint Léon était en peine du jour auquel l'on devait célébrer la Pâque l'année suivante, 455. Selon le calcul de Théophile d'Alexandrie, ce devait être le vingt-quatrième d'avril, qui semblait un terme trop reculé, car on avait cru jusque-là que le jour de Pâques ne devait être, ni plus tôt que le 22 de mars, ni plus tard que le 21 d'avril. Dès l'année précédente, 453, le pape saint Léon en avait écrit à l'empereur Marcien, le priant de faire examiner cette question par les hommes les plus habiles ; afin que la Pâque fût célébrée au même jour dans toutes les églises. Il avait aussi chargé Julien de Cos de solliciter cette affaire, et l'on voit par la quantité de lettres où il en parle, combien il l'estima importante. L'empereur envoya à Alexandrie un de ses agents avec une lettre à Proterius, qui, pour satisfaire le Pape, lui écrivit une grande lettre où il traite la question à fond.

Il montre que la Pâque doit être célébrée par les chrétiens, non le quatorzième de la lune du premier mois, comme chez les Juifs ; mais le dimanche suivant. Par conséquent, lorsque le quatorzième arrive un dimanche, il faut remettre la Pâque jusqu'au dimanche suivant, qui est le vingt-unième. De là, par divers calculs, il conclut que la Pâque de l'an 455 doit être célébrée le 24 d'avril. Le comput des Romains était un peu différent. Mais comme les Orientaux s'accordaient à celui d'Alexandrie, le Pape s'y accorda aussi pour le bien de l'unité et de la paix, comme il s'en explique dans sa lettre du 28 juillet 454, aux évêques de Gaule et d'Espagne, auxquels il mande qu'en conséquence la Pâque de l'année suivante sera le 24 d'avril et non le 17 (3).

Pour prévenir des difficultés pareilles, saint Léon fit travailler à un nouveau canon pascal. Au moins est-il vraisemblable que Victorius ne composa le sien que par son ordre. Ce que nous voyons, c'est qu'Hilaire, alors archidiacre de Rome, et depuis Pape, enjoignit à Victorius d'examiner à loisir les opinions diverses qui se trouvaient, sur cette matière, entre les Grecs et les Latins, et de montrer à quoi l'on devait s'en tenir. Victorius était un Gaulois d'Aquitaine, apparemment retiré à Rome à cause des Goths. Il accepta la commission, et entreprit, pour travailler plus sûrement, de reprendre toute la suite des lunaisons et des jours, c'est-à-dire des fériés, depuis le commencement du monde, suivant la chronique d'Eusèbe. Il trouva que le cycle lunaire de dix-neuf ans, dont se servaient les Grecs, était plus sûr que celui des Latins, et, le multipliant par le cycle solaire de vingt-huit ans, il en fit un canon pascal de 532, plus ample que tous ceux que l'on avait faits jusqu'alors. Il le fait commencer au consulat des deux Géminus, qu'il met pour l'année de la Passion, et le finit en l'an 559 de l'Incarnation, selon notre ère vulgaire. Victorius publia ce canon pascal sous le consulat de Constantin et de Rufus, l'an 457, et il fut depuis le plus suivi par les Latins (4).

Les troubles de la Palestine ne furent pas moins graves que ceux de l'Égypte. La cause première en fut aux variations déplorables de Juvénal de Jérusalem, plus occupé de satisfaire son ambition que de connaître et de soutenir la foi catholique. Au concile d'Éphèse, il fut pour la vérité avec saint Cyrille ; mais il voulut profiter de cette occasion pour usurper sur le patriarche d'Antioche la juridiction de la Palestine : à quoi saint Cyrille s'opposa vigoureusement, jusqu'à le dénoncer au Pape. Au brigandage d'Éphèse, il fut un des fauteurs de l'hérésie, un des complices de Dioscore, pour intimider et faire succomber ses collègues. Au concile de Chalcédoine, reçu par grâce au nombre des Pères, ce qu'il fit de plus remarquable, ce fut d'extorquer au patriarche d'Antioche la juridiction des trois Palestines.

(1) Baller., *Epist.* cxxix. — (2) *Ibid.*, *Epist.* cxxx et cxxxi. — (3) *Ibid.*, *Epist.* cxxxiii, cxxxvii, cxxxviii. — (4) Buch, *De doct. temp.*

Une pareille conduite n'était point faite pour lui concilier beaucoup d'estime ni d'autorité.

Au concile de Chalcédoine avaient assisté Étienne, évêque de Jamnia, et Jean, évêque des Sarrasins, tous deux disciples de saint Euthymius. Pierre, évêque des Sarrasins, était mort, et son successeur, Auxolaüs avait assisté au faux concile d'Éphèse et adhéré à Dioscore. C'est pourquoi il mourut dans la disgrâce de saint Euthymius, et Jean lui succéda. Donc, après le concile de Chalcédoine, Étienne et Jean revinrent en diligence en porter la définition à saint Euthymius, leur père spirituel, craignant d'encourir son indignation, comme Auxolaüs. Saint Euthymius l'ayant lue, l'approuva et la reçut comme catholique.

Le bruit s'en étant répandu, tous les moines de Palestine allaient recevoir le concile de Chalcédoine, si ce n'eût été l'opposition de Théodose. C'était un moine qui, étant convaincu de crime par son évêque, avait été chassé de son monastère. Étant venu à Alexandrie, il attaqua Dioscore, fut fouetté comme séditieux et promené sur un chameau par la ville. Il alla au concile de Chalcédoine, apparemment avec Barsumas, et revint promptement en Palestine, criant avec d'autres que le concile avait trahi la foi, et composa des lettres où il disait que le concile avait déclaré qu'il y avait deux Fils, deux Christs et deux personnes, qu'il fallait adorer. Il répandit aussi une fausse traduction de la lettre de saint Léon à Flavien. Il séduisit aussi beaucoup de moines et d'autres personnes simples ; mais surtout l'impératrice Eudocie, veuve de Théodose, qui s'était retirée à Jérusalem et qui, gagnée par l'eunuque Chrysaphius, avait toujours favorisé Eutychès. Elle attira la plupart des moines et du peuple dans le parti de Théodose. Juvénal étant revenu du concile, ils voulurent l'obliger à se rétracter et à anathématiser la doctrine catholique qu'il avait souscrite. Ils envoyèrent même un assassin pour le tuer : et, comme il manqua son coup, il s'en vengea sur Sévérien, évêque de Scythopolis, et le tua. Juvénal s'enfuit à Constantinople. Alors les schismatiques s'assemblèrent dans l'église de la Résurrection, et ordonnèrent Théodose évêque de Jérusalem.

Il en ordonna d'autres pour plusieurs villes de Palestine, particulièrement à la place de ceux qui n'étaient pas encore revenus du concile. Il excita une grande persécution à Jérusalem contre ceux qui n'embrassaient pas sa communion. On fouetta les uns, on ôta les yeux à d'autres, ou on brûla leurs maisons. On ouvrit les prisons et on mit en liberté les criminels. On maltraita les femmes de qualité. On contraignait d'anathématiser de vive voix et par écrit le concile de Chalcédoine et le pape saint Léon. Un diacre, nommé Athanase, dit un jour à Théodose au milieu de l'église, comme il était assis sur le trône : Cesse de faire la guerre à Jésus-Christ et de dissiper son troupeau, et connais enfin l'affection que nous portons à notre vrai pasteur. Nous ne saurions entendre la voix de l'étranger. Comme il parlait ainsi, il fut tiré dehors par les satellites de Théodose, et, après lui avoir fait souffrir toutes sortes de tourments, on lui coupa la tête : son corps fut traîné par un pied dans toute la ville, et donné à manger aux chiens. L'Église honore sa mémoire, comme martyr, le cinquième de juillet.

Dorothée, gouverneur de Palestine, était alors occupé contre les Barbares dans le pays des Moabites. Ayant appris ce qui s'était passé à Jérusalem, il revint en diligence avec de bonnes troupes pour y mettre ordre. Mais les gens de Théodose et d'Eudocie lui fermèrent les portes, et ne le laissèrent point entrer qu'il n'eût promis d'adhérer au schisme, comme tous les moines et toute la ville. Théodose occupa ainsi pendant vingt mois le siege de Jérusalem.

La controverse entre les deux partis roulait sur la différence de la particule *de* d'avec la particule *en*. Les schismatiques disaient que le Christ, Dieu et homme, est *de* deux natures ; les catholiques disaient que le Christ, étant vrai Dieu et vrai homme, non-seulement est *de* deux natures, mais encore est *en* deux natures. C'est qu'Eutychès et Dioscore, en disant que le Christ est *de* deux natures, sous-entendaient *de* deux natures avant l'incarnation, mais ensuite fondues en une. Voilà pourquoi les catholiques insistaient si fort sur l'expression *en deux natures*. La plupart des moines schismatiques de Palestine n'y entendaient pas autant de malice qu'Eutychès et Dioscore ; car tout en disant anathème au concile de Chalcédoine, qu'ils croyaient nestorien, ils disaient encore anathème à Eutychès (1).

L'intrus Théodose s'efforça même, par diverses députations, d'attirer à son parti saint Euthymius. Il ne put y réussir. Le saint, voyant son impudence, avertit les abbés des monastères de ne point communiquer au schisme, et se retira au fond du désert, où il demeura jusqu'à l'expulsion de Théodose. Plusieurs anachorètes vinrent l'y trouver, entre autres saint Gérasime, qui s'était d'abord laissé entraîner dans le schisme de l'intrus. Mais il y renonça quand il eut été avec saint Euthymius quelque temps, et embrassa la définition du concile de Chalcédoine. Gérasime bâtit, à un quart de lieue du Jourdain, une laure et un monastère. La laure était composée de soixante-dix cellules, éloignées les unes des autres ; le monastère était au milieu, destiné pour les novices et les jeunes gens. Les cellules de la laure étaient pour les moines plus avancés dans la perfection. Ils y demeuraient seuls pendant cinq jours de la semaine, depuis le lundi jusqu'au vendredi ; et, quand ils en sortaient, ils laissaient la porte ouverte, pour montrer qu'ils n'avaient rien dont les autres ne se pussent servir s'ils voulaient. Le samedi

(1) Evagre, l. II, c. v.

et le dimanche, ils venaient communier au monastère (1).

Un autre abbé, nommé Gélase, résista encore courageusement à Théodose. Cet intrus le manda à Jérusalem, et, usant de caresses et de menaces, il le fit entrer dans le sanctuaire, et lui dit : Anathématisez Juvénal. Gélase répondit sans s'étonner : Je ne connais d'autre évêque de Jérusalem que Juvénal. L'intrus, craignant que son exemple n'en gagnât d'autres, le fit chasser de l'église. Les schismatiques le prirent et mirent du bois autour de lui, menaçant de le brûler. Mais quand ils virent qu'il ne s'étonnait point, ils craignirent le soulèvement du peuple, à cause de sa grande réputation, et le laissèrent aller.

Le trait suivant achève de nous faire connaître les saint abbé. Il avait un très-beau manuscrit sur parchemin, contenant tout l'Ancien et le Nouveau Testament, qui valait bien dix-huit pièces d'or, c'est-à-dire trois cent soixante francs et davantage. Il l'avait placé dans l'église, afin que tous les frères le pussent lire. Un moine étranger, étant venu au monastère, en eut envie et l'emporta. Le bon vieillard s'en aperçut bien, mais ne voulut pas qu'on le poursuivît, craignant qu'à son vol il n'ajoutât le parjure. L'autre, éant allé dans la ville, chercha à le vendre, et en demanda seize pièces d'or. Quelqu'un, qui voulait l'acheter, lui demanda permission de l'examiner, et le porta pour cet effet à l'abbé Gélase même, qui lui dit tranquillement : Achetez-le, il est beau et vaut bien ce prix. Cet homme alla dire au moine : Mais je l'ai montré à l'abbé Gélase, et il m'a dit que c'est trop cher, et qu'il ne vaut pas le prix que vous dites. Le moine, bien étonné, demanda : Ne vous a-t-il rien dit de plus ? Non, répondit l'autre. Eh bien, dit le moine, je ne veux plus le vendre ; et il alla le reporter à Gélase, en lui avouant sa faute avec de grands sentiments de pénitence. Le saint vieillard ne voulut pas même reprendre son livre ; mais l'autre l'y contraignit, en disant que, sans cela, il n'aurait jamais de repos. Il le reprit donc ; et le moine étranger, converti par une charité si patiente, demeura avec lui jusqu'à sa mort.

Cependant les abbés et les moines de Jérusalem et des environs adressèrent une requête à l'impératrice Pulchérie, prétendant justifier leur conduite et rejeter les excès qui avaient été commis sur les habitants de Jérusalem et sur les étrangers. Par le conseil de l'évêque Juvénal, qui était à Constantinople, l'empereur Marcien leur écrivit une lettre, où il dit : Qu'ils devaient se tenir en repos et demeurer soumis aux évêques, sans s'ingérer à faire les docteurs. Il marque ensuite qu'il a été bien informé, par des actes authentiques, de tout ce qui s'est passé à Jérusalem ; et après avoir raconté leurs violences : Vous n'avez pas fait cela, dit-il, pour la défense de la foi, mais pour usurper des prélatures dont vous avez été tout à fait indignes. Au reste, nous nous étonnons comment vous anathématisez Eutychès, tout en vous livrant à Théodose, son sectateur et auteur de tous ces désordres. Vous rendrez compte de votre impiété et de vos crimes à Jésus-Christ, notre Maître et notre Sauveur, qui ne les laissera pas impunis ; mais pour nous, nous ne voulons point exercer de punition sur des moines. Nous avons seulement donné ordre de contenir la ville de Jérusalem, de la pacifier et de punir ceux qui se trouveront coupables de meurtre ou d'incendie. Et parce que l'expression des *deux natures* vous a troublés, comme si c'eût été une nouveauté, sachez que vous ne deviez point examiner ces questions dont vous n'êtes pas capables. Pour nous, suivant la doctrine des Pères, nous croyons que Notre Seigneur Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme. Il explique ensuite la foi de l'Incarnation, particulièrement contre l'erreur de Nestorius, que l'on imputait au concile de Chalcédoine, et il le justifie pleinement. Puis, il ajoute : Nous n'avons ordonné de forcer personne à souscrire ou à consentir, s'il ne veut ; car nous ne voulons pas attirer au chemin de la vérité par les menaces ou la violence, comme vous avez fait pour l'erreur.

Et parce que vous vous êtes plaints que les Samaritains ont insulté les églises et commis des meurtres et d'autres crimes, sachez que nous avons ordonné au comte Dorothée d'en informer exactement, de faire restituer aux églises et aux particuliers ce qui leur a été enlevé, et de punir les coupables ; mais cela ne vous regarde pas. Votre profession, c'est de vous tenir tranquilles dans vos monastères et d'y prier Dieu. Nous avons aussi ordonné au comte Dorothée de délivrer vos monastères, des logements des hommes et des chevaux destinés à la garde de Jérusalem. Vivez donc en paix, sans vous séparer de la foi catholique ni tenir des assemblées particulières, sachant que les princes chrétiens, nos prédécesseurs, l'ont défendu sous de grosses peines. Nous avons bien voulu vous écrire ceci, à la prière de l'évêque Juvénal, et vous accorder des marques de notre clémence, espérant que vous changerez de conduite.

L'impératrice Pulchérie écrivit aux mêmes moines une lettre dont la substance est la même, et qui tend principalement à justifier sa foi, ainsi que celle du concile de Chalcédoine, contre les calomnies des schismatiques. Ces deux lettres produisirent un bon effet. Les habitants de Jérusalem reconnurent la vérité, en bénirent Dieu, et demandèrent pardon des désordres dont ils s'étaient rendus coupables. C'est ce que marque l'impératrice dans une seconde lettre qu'elle écrivit en particulier à une abbesse nommée Bassa, qui gouvernait un monastère de religieuses à Jérusalem (2).

L'empereur Marcien ne se contenta pas de

(1) *Vit. de S. Euthym. Acta SS.*, 20 *jan.* — (2) Labbe. t. IV, 855, 871, 872.

la douce correction qu'il avait faite aux moines séduits de Palestine ; il donna ordre au gouverneur Dorothée de prendre le faux évêque Théodose pour le punir; mais il s'échappa et s'enfuit au mont Sinaï. Plusieurs de ses complices, non-seulement des séculiers, mais des moines, furent châtiés de punition corporelle. L'intrus Théodose étant chassé, Juvénal rentra dans son siége au bout de vingt mois, c'est-à-dire, au plus tôt, en juillet 453. Il déposa aussitôt tous ceux que l'intrus avait ordonnés, et tint un concile, d'où il écrivit une lettre synodale à tous les abbés et moines de Palestine, en ces termes: « Pierre, le plus grand et le premier des apôtres, ayant dit : Tu es le Christ, Fils du Dieu vivant, le Seigneur lui répondit : Bienheureux es-tu, fils de Jona, car ce n'est pas la chair et le sang qui t'ont révélé cela, mais mon Père, qui est dans les cieux. Aussi je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon église, et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. C'est sur cette confession qu'a été affermie l'Eglise de Dieu ; et la foi que les saints apôtres nous ont transmise, l'Eglise l'a gardée et la gardera jusqu'à la fin du monde. C'est cette foi qu'a exposée le concile de Nicée et qu'a suivie le concile de Chalcédoine. On ne peut ni y ajouter ni en retrancher. Il faut donc repousser les calomniateurs. » Cette lettre fut souscrite par Juvénal de Jérusalem, Irénée de Césarée et tous les évêques des trois Palestines. L'empereur Marcien écrivit à ce concile, pour déclarer encore sa foi et exhorter les évêques à ramener les peuples, et particulièrement les moines séduits par les calomnies de l'intrus Théodose. Il marque qu'il écrit à l'évêque Macaire, aux abbés et aux moines du mont Sinaï, où il s'était réfugié pour leur découvrir ses crimes et les précautionner contre ses artifices (1).

Les schismatiques publiaient que le pape saint Léon n'approuvait pas le concile de Chalcédoine, sous prétexte qu'il n'avait plus voulu recevoir le canon fait en faveur de l'évêque de Constantinople. L'empereur Marcien pria le Pape de leur ôter ce moyen de séduction. Ce fut alors que saint Léon adressa aux évêques qui avaient assisté au concile de Chalcédoine, sa confirmation expresse de tout ce qu'ils y avaient fait touchant la foi, ainsi que nous l'avons déjà vu dans le livre précédent.

Le plus puissant soutien du schisme en Palestine était l'impératrice Eudocie, veuve de l'empereur Théodose, retirée à Jérusalem. C'était chose délicate et difficile de lui faire sentir ses torts et de la ramener. L'empereur Marcien pria confidentiellement saint Léon de lui écrire. Le Pape le fit, et de plus obtint que l'empereur Valentinien, qui avait épousé sa fille Eudoxie, lui écrirait de son côté. Nous n'avons pas ces lettres, mais une seconde du Pape en date du 15 juin 453. On ne peut employer plus de ménagement et de délicatesse. Supposant qu'elle ne pouvait penser que bien du mystère de l'Incarnation, à Jérusalem, où elle en avait des preuves sensibles, il la prie de faire tout son possible pour ramener les moines de Palestine, pour leur inspirer le repentir de leurs blasphèmes et de leurs cruautés, et les porter à se soumettre au concile de Chalcédoine. Et comme il n'y a que la foi véritable et une humilité tranquille qui parviennent à comprendre le mystère de notre salut, qu'ils croient ce qu'ils lisent dans l'Evangile, qu'ils confessent dans le symbole, et qu'ils ne se mêlent plus à des dogmes impies. Car de même que la foi catholique condamne Nestorius, qui, dans un seul Jésus-Christ Notre Seigneur, a osé prêcher deux personnes, de même elle condamne Eutychès avec Dioscore, qui nient que le Verbe-Dieu ait pris une vraie chair humaine dans le sein de la Vierge, sa mère. Si vos exhortations réussissent en quelque chose à convertir ces gens, ce qui vous procurera une gloire éternelle, je prie votre Clémence de me le mander par ses lettres, afin que je me réjouisse pour vous du fruit de votre bonne œuvre, et pour eux, de ce que la miséricorde du Seigneur les a préservés de leur perte (2).

Saint Léon écrivit vers le même temps à ces moines une de ses lettres les plus éloquentes. Il attribue leur trouble à une mauvaise traduction de sa lettre à Flavien ; chose qu'il reconnaît facile, attendu que, dans sa propre langue, on a souvent beaucoup de peine à trouver l'expression juste de ce qu'on veut dire. De là il conclut que tout en se trompant, ils se montraient encore plus amis de la vérité que de la fausseté. Pour les mettre à même de bien distinguer l'une de l'autre, il s'étend sur la matière, et leur fait voir qu'il ne faut pas moins détester Eutychès, qui confond les deux natures en Jésus-Christ, que Nestorius, qui le divise en deux personnes. A la fin il leur reproche avec force, mais cependant avec une force toute paternelle, leurs excès, et les presse d'en revenir. Où est la règle de la mansuétude ou du calme ? où la longanimité de la patience ? où la tranquillité de la paix ? où la constance de la charité ou la fortitude à souffrir ? Quelle persuasion vous a détournés ou bien quelle persécution vous a séparés de l'Evangile du Christ ? quelle si grande astuce vous a fait oublier les prophètes et les apôtres, oublier le symbole de votre baptême, pour vous soumettre à des illusions diaboliques ? qu'auraient donc fait près de vous les ongles de fer, les tourments cruels, si, pour vous enlever l'intégrité de votre foi, il n'a fallu que les vains artifices des hérétiques? Vous croyez agir pour la foi, et c'est contre la foi que vous allez ! Vous vous armez au nom de l'Eglise, et c'est l'Eglise que vous combattez ! Est-ce là ce que vous avez appris des prophètes, des évangélistes, des apôtres (3) !

L'impératrice Eudocie demeura encore plus

(1) Labbe, t. IV, 877. 889, — (2) Baller., *Epist.* CXXIII. — (3) *Ibid.*, *Epist.* CXXIV.

d'une année en suspens. Mais lorsqu'en 455 elle apprit la mort violente de l'empereur Valentinien, son gendre, la captivité de sa fille Eudoxie, veuve de Valentinien, et de ses deux petites-filles, Eudocie et Placidie, emmenées toutes les trois à Carthage par les Vandales, elle y pensa plus sérieusement. D'ailleurs, son frère Valère, et Olybrius, fiancé à sa petite-fille Placidie, et qui devint dans la suite empereur, lui écrivaient souvent de se séparer des eutychiens et de rentrer dans la communion de l'Église catholique. Dans la peine où elle se trouvait, elle résolut de consulter les solitaires les plus renommés. Elle envoya Anastase, chorévêque de Jérusalem, à Antioche, vers saint Siméon Stylite, lui écrivit l'état de son âme et lui demanda conseil. Il répondit: Sachez que le démon, voyant la richesse de vos vertus, a voulu vous cribler comme le froment; et le pernicieux Théodose, lui servant d'instrument, a rempli votre âme de ténèbres et de trouble. Mais, courage! votre foi n'a pas défailli. Au reste, je m'étonne fort qu'étant si près de la source, vous veniez chercher un ruisseau si loin. Vous avez le divin Euthymius, suivez ses instructions, vous serez sauvée.

Eudocie ayant reçu cette réponse, et sachant que saint Euthymius n'entrait point dans les villes, fit bâtir une tour au plus haut du désert oriental, à trente stades de sa laure, afin de pouvoir l'y entretenir souvent. Elle envoya le chercher par Cosme, gardien de la croix, avec le chorévêque Anastase. Ils ne le trouvèrent point à sa laure; car, sur cette nouvelle, il s'était retiré ailleurs, au fond du désert. Ils allèrent à sa poursuite avec un de ses disciples, et lui persuadèrent à grand'peine, après beaucoup de prières, de venir à la tour qu'on venait de bâtir, et où l'on fit depuis un monastère. L'impératrice fut ravie de voir le saint, et, se jetant à ses pieds, elle dit: Je vois maintenant que Dieu m'a visitée par votre présence. Le saint vieillard, après lui avoir donné sa bénédiction, lui dit: Ma fille, prenez garde à vous désormais. Ces malheurs si funestes vous sont arrivés en Italie, parce que vous vous êtes laissé séduire à la malice de Théodose. Quittez donc cette opiniâtreté déraisonnable; et, outre les trois conciles œcuméniques, de Nicée contre Arius, de Constantinople contre Macedonius, d'Éphèse contre Nestorius, recevez aussi la définition de celui de Chalcédoine, retirez-vous de la communion de Dioscore et embrassez celle de Juvénal. Ayant ainsi parlé, il lui donna sa bénédiction, prit congé d'elle et se retira.

Eudocie, admirant sa vertu, exécuta ce qu'il avait dit, comme si Dieu lui eût parlé de sa bouche. Elle retourna aussitôt à Jérusalem, et, par le moyen des prêtres Cosme et Anastase, elle se réunit à l'archevêque Juvénal et à l'Église catholique. Son exemple attira une grande multitude de laïques et de moines, que Théodose avait séduits. Mais il y eut encore une partie considérable des uns et des autres qui s'opiniâtrèrent dans le schisme (1).

Juvénal étant ainsi rentré dans son siége, écrivit à saint Léon pour lui en faire part. Dans sa lettre, qui fut portée à Rome par un prêtre et un diacre, il parlait de celle de saint Léon à Flavien. Le Pape lui répondit, le 4 septembre 454 pour lui en témoigner sa joie; mais, ajouta-t-il, en lui-rappelant le passé, je vois que vous vous êtes attiré ces malheurs, et que vous avez perdu l'autorité pour résister aux hérétiques quand vous avez témoigné approuver leur erreur, en condamnant Flavien et en recevant Eutychès au concile d'Éphèse. N'était-ce pas là renier Jésus-Christ selon la chair? Quoiqu'il ne soit permis à aucun prêtre d'ignorer le mystère de l'Incarnation, il l'est bien moins aux chrétiens qui demeurent à Jérusalem, puisqu'ils n'ont pas besoin de lecture pour connaître la vérité de l'Évangile, voyant de leurs yeux les lieux où les mystères se sont accomplis. C'est là qu'une vierge de la race de David a enfanté, qu'elle a enveloppé de langes son enfant dans une crèche, n'ayant pas trouvé d'hôtellerie où se loger. C'est là que les anges ont annoncé la naissance du Sauveur; qu'il a été adoré des mages; qu'Hérode l'a cherché pour le faire mourir; qu'il a crû en âge et en force; qu'il est devenu homme parfait; qu'il a eu faim et soif; qu'il a pâti; qu'on l'a attaché à la croix. On y voit la pierre qui lui servit de tombeau et d'où il est sorti par sa puissance divine. Il conclut par ces deux mots, qui suffisent pour détruire l'hérésie d'Eutychès: La divinité ne peut être passible en son essence, et la vérité ne peut nous tromper en feignant de prendre notre nature (2).

Maxime d'Antioche avait également envoyé au Pape, par un prêtre et un diacre, des lettres où il se montrait grandement ami de l'unité et de la paix. Le Pape l'en félicita dans sa réponse du 11 juin 453. Comme il avait appris en même temps, des deux députés, qu'il y avait encore en Orient un certain nombre de nestoriens et d'eutychiens qui s'anathématisaient les uns les autres, il l'exhorta à se tenir ferme dans la foi de saint Pierre, telle que ce prince des apôtres l'avait fondée généralement par tout le monde, mais spécialement dans les villes d'Antioche et de Rome. Il faut donc prendre bien garde que l'hérésie n'y donne aucune atteinte, leur résister avec une autorité sacerdotale, et nous informer souvent par vos lettres, de ce qui se passe dans ces églises. Car il est juste que vous preniez part à la sollicitude du Siége apostolique, et que, pour agir avec confiance, vous vous rappeliez les priviléges du troisième siége, que l'institution de personne ne diminuera, parce que j'ai un tel respect pour les canons de Nicée, que je ne permettrai jamais qu'on les viole par aucune nouveauté. Les mérites des pontifes

(1) *Vita S. Euthym. Acta SS.*, 2 *januar.* — (2) *Epist.* CXXXIX.

peuvent être quelquefois divers, mais les droits des siéges subsistent. Si donc vous avez quelque chose à poursuivre touchant les priviléges de l'église d'Antioche, expliquez-le par vos lettres, afin que je puisse vous répondre plus précisément. Il suffira pour le moment de prononcer en général que, si un concile quelconque s'est permis quelque chose contre les canons de Nicée, cela ne peut porter aucun préjudice à ces inviolables décrets. L'ambition prend souvent l'occasion de se glisser dans les conciles généraux. Comme dans le concile d'Éphèse, Juvénal crut pouvoir usurper la primauté de la Palestine, et établir sa prétention par des écrits supposés. Cyrille, de sainte mémoire, s'y opposa, et m'écrivit pour faire connaître cette entreprise et empêcher qu'elle ne fût autorisée. Nous avons trouvé dans nos archives l'original de sa lettre, dont vous nous avez envoyé copie. En attendant, le propre de ma définition est, que ce qu'une multitude d'évêques, si grande qu'elle soit, décerne de contraire aux constitutions des trois cent dix-huit Pères, doit être cassé par la considération de la justice ; car il est impossible de maintenir la tranquillité de la paix universelle, si on n'a pas pour les canons un respect inviolable. Que si mes frères envoyés au concile, qui ne regardait que la foi, ont fait quelque autre chose, il n'aura aucune force, puisqu'ils auront excédé leur pouvoir. Ce qui est contraire aux règlements de Nicée ne pourra jamais obtenir le consentement du Siége apostolique. Vous verrez combien nous y sommes attachés, par les copies de la lettre que nous avons envoyée à l'évêque de Constantinople pour réprimer son ambition, et que vous ferez venir à la connaissance de tous nos frères et collègues.

Le Pape recommande enfin à Maxime de veiller à ce que, hormis les prêtres, nul ne s'arroge le droit d'enseigner et de prêcher, qu'il soit moine ou laïque. Car, bien qu'il soit à souhaiter que tous les enfants de l'Église aient la science de la vraie et sainte doctrine, il ne faut cependant pas permettre que quelqu'un qui n'est pas de l'ordre sacerdotal s'attribue la fonction de prédicateur, attendu que dans l'Église de Dieu tout doit se faire avec ordre, de manière que les membres supérieurs du corps de Jésus-Christ remplissent leur office et que les inférieurs se tiennent dans la subordination (1). Saint Léon parlait ainsi, à cause des troubles que les moines, qui ordinairement alors n'étaient pas prêtres, avaient excités en Palestine et ailleurs par leurs discours et leurs écrits.

Le même jour, saint Léon écrivit à Théodoret. Ce savant évêque avait été [illegible] Nestorius et combattu [illegible] Cyrille [illegible] au faux concile d'Éphèse, [illegible] par le Pape, il avait assisté au concile de Chalcédoine. Pour s'assurer mieux de ses dispositions, on l'y avait obligé d'anathématiser nommément Nestorius. Lorsque des évêques d'Illyrie firent [illegible] de [illegible] Flavien, Théodoret leur fit voir que [illegible] Cyrille s'exprimait de la même manière. [illegible] et les [illegible] de [illegible] le Pape [illegible] une grande lettre [illegible] Dieu [illegible] le Saint-Siége, [illegible] sur l'impiété de Nestorius que sur l'erreur insensée d'Eutychès. [illegible] qui n'a pas permis que nous perdions aucun de nos frères ; mais, ce qu'il avait auparavant défini par notre ministère, il l'a confirmé par le consentement irrétractable de toute la fraternité, pour faire voir que c'est vraiment de lui que venait ce qui, décidé d'abord par le premier de tous les siéges, a été reçu par le jugement de tout l'univers chrétien ; en sorte qu'en ceci encore, les membres se sont accordés au chef. En quoi nous avons d'autant plus lieu de nous réjouir, que l'ennemi a déployé plus de malice. Car, de peur que le consentement des autres siéges ne parût une flatterie envers celui que le Seigneur a institué pour les présider tous, ou qu'on ne pût former quelque autre soupçon fâcheux, il s'en est trouvé qui ont disputé sur notre jugement. Quelques-uns, poussés par l'auteur de la discorde, se lèvent pour commencer une guerre de contradiction ; mais l'auteur de toute bonté tourne ce mal à un plus grand bien. Car les dons de Dieu sont d'autant plus agréables qu'ils ont plus coûté, et une paix continuée dans le repos paraît un bonheur moindre que celle qu'on a [illegible] par les travaux. La vérité même [illegible] plus clairement et s'imprime plus fortement, quand ce que la foi avait enseigné [illegible] est ensuite confirmé par l'examen. Enfin, le ministère sacerdotal jette un grand éclat quand les premiers [illegible] que la liberté des inférieurs ne soit réputée diminuée en rien ; et l'examen tourne à une plus grande gloire de Dieu lorsque la [illegible] l'entreprend pour vaincre l'opposition, de peur que ce qui est convaincu de réprobation par soi-même ne paraisse opprimé par le préjugé du silence.

Ces paroles sont remarquables, et Fleury n'aurait pas dû les tronquer. On y voit que c'est le Seigneur lui-même qui définit la doctrine par le ministère du Pape, et qui, pour montrer que cette définition émane véritablement de lui, la confirme par l'assentiment irrévocable de l'épiscopat. S'il y a des [illegible] ; [illegible] L'examen de la définition est utile, quand c'est la [illegible] qui l'entreprend [illegible] l'opposition. C'est ainsi que, dans [illegible] de Chalcédoine, les évêques examinèrent le jugement du Pape, auquel ils avaient déjà

(1) *Epist.* CXIX.

souscrit et donné leur irrévocable assentiment. C'est ainsi que nous leur verrons bientôt examiner le jugement même du concile de Chalcédoine.

Saint Léon dit enfin à Théodoret : Quoique vous n'ayez pas besoin d'instruction, nous croyons devoir vous avertir, dans l'occasion présente, qu'en combattant les ennemis de l'Église, nous devons mesurer nos discours avec une extrême précaution. Il ne faut plus disputer, comme de choses douteuses, mais établir avec une entière autorité ce qui a été défini dans le concile de Chalcédoine par la divinité du Saint-Esprit. Il ne faut laisser aux ennemis de l'Église aucune occasion de calomnie, comme si, en combattant les nestoriens et les eutychiens, nous avions cédé aux uns ou aux autres. Il faut les condamner également et les frapper d'anathème, sans hésiter et nettement, toutes les fois que l'utilité des auditeurs le demande, de peur que, si nous différons ou que nous le fassions obscurément, on ne pense que nous le faisons malgré nous. Vous venez encore de l'apprendre par expérience. Mais béni soit Dieu, dont la vérité invincible vous a montré net de toute tache d'hérésie, suivant le jugement du Siége apostolique ! Vous lui rendrez dignement grâces pour tant de travaux, si, pour la défense de l'Église universelle, vous continuez à vous montrer tel que nous vous avons jugé et que nous vous jugeons ; car, que Dieu ait dissipé les trames de tous les calomniateurs, nous y reconnaissons l'extrême sollicitude du bienheureux Pierre pour nous tous : après avoir affermi le jugement de son Siége dans la définition de la foi, il n'a pas même permis qu'il lui échappât une méprise touchant les personnes. Au demeurant, comme nous avons appris qu'il y a par là quelques restes de l'erreur d'Eutychès et de Nestorius, nous vous exhortons à seconder encore en ceci le Siége apostolique. Car la victoire dont le Christ, Notre-Seigneur, a favorisé son Église, si elle augmente la confiance, elle n'ôte pas tout à fait la sollicitude, elle nous est accordée, non pas pour que nous dormions, mais pour que nous travaillions avec plus de joie. Nous voulons donc que vous nous aidiez par votre vigilance, et que, par une correspondance assidue, vous informiez promptement le Siége apostolique des progrès de la doctrine du Seigneur dans ces contrées, afin que nous puissions en assister les évêques où besoin sera. Quant à ce qui a été entrepris dans ledit concile contre les canons de Nicée, ainsi qu'à l'insolence de certains moines dont vous nous avez référé par nos vicaires, nous en avons écrit à notre frère et coévêque d'Antioche. Comme nous lui avons commandé d'en donner connaissance à tous, nous n'en joignons point ici de copie, ne doutant pas qu'il ne fasse ce que nous lui avons commandé (1).

On voit par cette lettre que le pape saint Léon établit Théodoret comme son vicaire ou son nonce, dans les provinces de l'Euphrate et de l'Arménie. Rien ne pouvait être plus honorable que cette confiance d'un si grand Pape. De son côté, Théodoret, qui mourut peu d'années après, profita de ses avis paternels, et se prononça plus ouvertement contre le nestorianisme. Il finit son quatrième livre *Des hérésies* par Nestorius et Eutychès, et parle si fortement contre Nestorius, que ce chapitre a paru suspect à quelques critiques, mais à tort; car il est cité, non-seulement par Photius, mais encore par Léonce de Byzance, qui écrivait vers l'an 600. C'est donc une gloire du pape saint Léon d'avoir complétement affermi dans la foi et le langage orthodoxes le plus savant évêque de son temps.

Il eut encore la gloire de réprimer l'ambition d'Anatolius de Constantinople, et de le contenir dans les règles de l'orthodoxie. Il manquait à cet évêque la vigueur d'un catholique, le zèle pour la foi et même le soin de sa propre renommée. Ordonné par les partisans de l'hérésie, son entrée avait été suspecte. Au lieu de purger son église des erreurs qui l'infectaient, il ne songeait qu'à étendre ses priviléges. Même après le concile de Chalcédoine, il sollicita les évêques d'Illyrie de seconder ses prétentions. Nous avons vu avec quel vigueur le pape saint Léon cassa tout ce qui s'était fait à cet égard, et en fit des reproches à Anatolius même. Comme Anatolius différa de le satisfaire, le Pape cessa de lui écrire. Un nouvel accident lui rendit même sa foi suspecte.

Il apprit de Julien de Cos, son nonce à Constantinople, que les cabales des hérétiques ne cessaient pas, que les défenseurs de la foi catholique étaient vexés; que l'archidiacre Aëtius, toujours catholique et opposé aux nestoriens et aux eutychiens, avait été ôté de sa place, sous prétexte d'avancement, et ordonné prêtre d'une église de cimetière; qu'on avait fait archidiacre un nommé André, ami d'Eutychès et accusateur de Flavien, et déposé précédemment pour cela par Anatolius même. Saint Léon en écrivit, le 10 de mars 453, à Marcien et à Pulchérie, se plaignant qu'Anatolius avait dégradé Aëtius, sous prétexte de lui faire honneur. Car n'ayant rien à lui reprocher ni pour la foi ni pour les mœurs, il lui avait ôté la fonction d'archidiacre, qui donnait une grande autorité parce qu'elle comprenait l'administration de toutes les affaires de l'Église, pour le condamner à une espèce d'exil, en l'attachant à un cimetière hors de la ville et en un lieu écarté ; et cela, parce qu'Aëtius avait toujours été attaché à saint Flavien et à la foi orthodoxe. Ainsi Anatolius se rendait suspect de n'avoir pas renoncé de bon cœur aux erreurs d'Eutychès. Il avait même violé la tradition apostolique, en faisant cette ordination un vendredi, au lieu de la faire la nuit du samedi au dimanche. Saint Léon prie l'em-

(1) *Epist.* CXX.

pereur et l'impératrice de l'obliger à changer de conduite ; et en même temps il leur recommande Julien de Cos, qu'il déclare avoir établi son légat ou son nonce pour poursuivre à leur tour tout ce qui regarde la foi et la paix de l'Eglise contre les hérétiques du temps (1).

L'empereur Marcien, qui dans toutes ces affaires,montra un zèle et une sagesse de pontife, réprimanda l'évêque Anatolius, qui promit de satisfaire le Pape, mais en se plaignant qu'il avait cessé de lui écrire. Je n'ai cessé, dit saint Léon à l'empereur, que quand j'ai vu qu'il ne me répondait rien qui témoignât du repentir de sa prétention ambitieuse ; principalement après ce qui s'est passé, touchant Aëtius et André ; mais je n'ai jamais cessé de désirer sa correction. Après plusieurs lettres de l'empereur, Anatolius écrivit lui-même au Pape, que le prêtre Aëtius avait été rétabli au rang d'honneur qui répondait à sa première dignité. Au contraire, ajoute-t-il, André, qui avait été honoré de la dignité d'archidiacre, a été séparé de l'Église avec ceux qui étaient contre saint Flavien et du parti d'Eutychès, quoiqu'ils parussent avoir satisfait en souscrivant à la lettre de Votre Sainteté ; et ils demeureront ainsi jusqu'à ce que vous en ayez ordonné. Quant à ce qui a été décidé en faveur du siége de Constantinople au concile de Chalcédoine, soyez sûr qu'il n'y a point de ma faute ; j'ai toute ma vie aimé le repos et à me tenir dans ma bassesse. Mais le clergé de Constantinople et les évêques de ces quartiers en ont été d'accord, comme vous le verrez par les actes. D'ailleurs, toute la force et la confirmation de ce qui s'est fait a été réservé à l'autorité de Votre Béatitude (2).

Anatolius ayant ainsi satisfait, le Pape lui écrivit le 29 mai 454. Il approuve le rétablissement d'Aëtius et la déposition d'André, et ajoute : Si André et Euphratas, que j'apprends avoir insolemment accusé Flavien, de sainte mémoire, condamnent par écrit, authentiquement, l'erreur d'Eutychès, aussi bien que celle de Nestorius, vous les ordonnerez prêtres, après avoir choisi pour archidiacre un homme qui n'ait jamais été soupçonné de ces hérésies. Les autres, qui étaient dans la même faute, seront rétablis, s'ils satisfont de même ; mais il ne faut mettre aux premières places que ceux qui, constamment, n'auront jamais été engagés dans aucune erreur. Quant aux prétentions ambitieuses d'Anatolius, il l'exhorte à y renoncer sincèrement, à se contenir dans les bornes que les saints Pères avaient posées, à renouveler son amitié avec Julien de Cos, et à observer les décrets de Nicée touchant les prééminences et les droits du sacerdoce, attendu que de là dépendait la paix de l'Église (3).

C'est ainsi que saint Léon le Grand, par la douceur, la fermeté, la sagesse, l'autorité réunies, maintenait en Occident la paix et la règle, et y ramenait tout l'Orient. En quoi il était admirablement secondé par l'empereur et l'impératrice de Constantinople. On aurait dit un seul esprit en trois personnes. Aussi Léon, Marcien, Pulchérie, seront à jamais le modèle de la parfaite harmonie entre l'Église et l'empire, pour le plus grand bien de l'une et de l'autre. Au mois de juillet 453, un de ces grands et saints personnages, la sainte impératrice et vierge Pulchérie, alla recevoir sa récompense au ciel. Pendant sa vie, elle avait fondé un grand nombre d'églises, de monastères, d'hospices pour les pauvres, pour les vieillards, pour les étrangers, et même de cimetières pour les enterrer honorablement. A sa mort, elle institua les pauvres ses héritiers. Et l'empereur Marcien exécuta ses charitables intentions avec fidélité et avec joie. L'Église honore la mémoire de sainte Pulchérie le 10 de septembre.

En Occident, où l'Église était ferme et unie, l'empire touchait à sa ruine. Après la mort du terrible Attila, arrivée en 453, on aurait cru qu'il allait reprendre une nouvelle vie. Pour cela, il lui aurait fallu un empereur Marcien. L'efféminé Valentinien III, livré aux plaisirs et aux eunuques, était incapable de se gouverner lui-même. Sur les marches du trône impérial se voyait le patrice Aëtius,grand capitaine, mais Scythe d'origine ; de plus, d'une ambition sanguinaire et perfide : pour perdre ses rivaux, il avait fait livrer l'Afrique aux Vandales, et était soupçonné d'avoir attiré les Huns d'un autre côté. Il aspirait au trône, si ce n'est pour lui-même, du moins pour ses descendants. Valentinien n'avait point d'enfant mâle, mais seulement deux filles. Aëtius demanda l'aînée, la princesse Eudocie, pour son fils Gaudence, Valentinien s'en irrita d'abord, mais finit par la promettre ; et l'empereur et le patrice se jurèrent une amitié mutuelle. C'était, suivant l'image du Prophète, le fer et l'argile qui voulaient s'allier ensemble. Par les artifices du sénateur Maxime et de l'eunuque Héraclius, qui gouvernait l'empereur, cette réconciliation dégénéra bientôt en rupture ouverte. Les choses en vinrent au point que Valentinien se crut perdu, s'il ne faisait périr Aëtius, Il le manda donc au palais. Comme Aëtius demandait avec chaleur l'accomplissement de l'alliance promise, Valentinien, en colère, tire son épée, le lui plonge dans le corps, et les courtisans l'achevèrent. Quelque temps après, l'empereur ayant demandé s'il n'avait pas bien fait, un Romain lui répondit : J'ignore si vous avez fait bien ou mal ; ce que je sais bien, c'est que vous vous êtes coupé la main droite avec la main gauche (4).

Le sénateur Maxime n'avait pas voulu qu'Aëtius montât sur le trône, parce qu'il voulait y monter lui-même. D'après les historiens grecs, à l'ambition de régner il joignait la soif de la vengeance : Valentinien l'avait cruellement irrité en abusant par force de sa

(1) *Epist.* CXI, CXII, CXIII, CXVII. — (2) *Ibid.*, CXXVIII. 132. — (3) *Ibid.*, CXXXV. — (4) Procop. *De bell. Vandal.*

femme ; de quoi cependant les auteurs latins ne parlent pas. Il se servit des eunuques de Valentinien contre Aetius, et des gens d'Aetius contre Valentinien, qui avait eu l'imprudence de les conserver auprès de sa personne. Le 17 mars 455, comme l'empereur se promenait à Rome dans le Champ de Mars, d'eux d'entre eux se jetèrent sur lui et le tuèrent, sans que pas un de ses courtisans se mît en devoir de le défendre. Ainsi finit Valentinien III, le dernier, en tout sens, de la race du grand Théodose. Il était âgé de trente-six ans, et en avait régné près de trente.

Maxime fut aussitôt reconnu empereur. Il était sénateur, patrice, avait été deux fois consul, et, suivant quelques historiens, descendait de ce Maxime qui usurpa l'empire au temps du grand Théodose. Sa femme était morte, il contraignit Eudoxie, veuve de Valentinien, à l'épouser. Mais quand elle eut découvert qu'il était l'auteur de sa mort, elle en eut un tel dépit qu'elle envoya de grands présents à Genséric, roi des Vandales, avec l'invitation de venir à Rome, dont elle l'aiderait à se rendre maître. Genséric n'y manqua pas. Il partit d'Afrique avec une flotte formidable. Sur le bruit de sa venue, plusieurs des nobles et du peuple s'enfuirent de Rome. Maxime pensait à en sortir lui-même permettant à tout le monde d'en faire autant. Sa lâcheté le rendit tellement méprisable, que des domestiques du dernier empereur le tuèrent, le mirent en pièces, et jetèrent ses membres dans le Tibre, le soixante-dix-septième jour de son règne, douxième de juin 455.

L'ambition d'un homme, la vengeance d'une femme, exposaient ainsi la capitale de l'empire à la fureur des Barbares, à l'incendie, à une ruine entière. Le pape saint Léon, qui déjà l'avait sauvée de l'invasion d'Attila, la sauva encore de la férocité de Genséric. Trois jours après qu'on eut tué Maxime, le roi des Vandales arriva, et trouva Rome sans défense. Le Pape alla au-devant de lui, hors des portes de la ville, et obtint par ses prières, qu'il se contentât du pillage et s'abstînt des incendies, des meurtres et des supplices. Rome fut donc pillée en pleine liberté pendant quatorze jours. Entre les immenses richesses qui furent enlevées alors, étaient les vases sacrés, que Titus avait autrefois apportés de Jérusalem. Les Vandales emmenèrent plusieurs milliers de captifs : l'impératrice Eudoxie, qui les avait appelés, fut elle-même conduite à Carthage avec ses deux filles Eudocie et Placidie. Tel fut le fruit de sa vengeance (1).

Le Pape avait sauvé la ville de Rome : un évêque sauva les Romains captifs. Ce fut *Deogratias*, ordonné évêque de Carthage en 454, à la prière de l'empereur Valentinien, après une longue vacance. Les Vandales et les Maures, partageant entre eux ces infortunés captifs, séparaient les maris d'avec leurs femmes, et les enfants d'avec leurs parents. Le saint évêque, voulant empêcher ce malheur, entreprit de les racheter et de les mettre en liberté ; et, pour cet effet, il vendit tous les vases d'or et d'argent qui servaient aux églises. Et parce qu'il n'y avait pas de lieux assez spacieux pour contenir cette multitude, il y destina deux grandes églises, qu'il fit garnir de lits et de paille, ordonnant chaque jour ce dont ils avaient besoin. Il y avait entre eux un grand nombre de malades, soit de la mer, à laquelle ils n'étaient pas accoutumés, soit des mauvais traitements de l'esclavage. Le saint évêque les visitait à tout moment, avec des médecins, suivant l'avis desquels il leur faisait distribuer la nourriture en sa présence. La nuit même il parcourait les lits, demandant à chacun comment il se portait ; car il se donnait tout entier à ce travail, malgré sa faiblesse et sa vieillesse décrépite. Les ariens, envieux de sa vertu, voulurent le faire périr par divers artifices, dont Dieu le délivra. Mais il mourut peu de temps après, n'ayant tenu le siége de Carthage que trois ans. On l'enterra secrètement, pendant qu'on était occupé aux prières accoutumées, de peur que le peuple n'enlevât son corps, tant il était aimé. A sa mort, les captifs romains se croyaient de nouveau retombés en servitude.

Genséric défendit alors d'ordonner des évêques dans la province proconsulaire et dans la Zeugitane, où il y en avait soixante-quatre. Ainsi, manquant peu à peu, ils étaient réduits à trois au bout de trente ans, lorsque Victor, évêque de Vite, écrivit l'histoire de cette persécution. Il y eut plusieurs confesseurs et plusieurs martyrs. Quatre frères, Martinien et trois autres, étaient esclaves d'un chef de Vandales, avec une fille nommée Maxima, d'une rare beauté. Martinien était armurier et fort aimé de son maître ; Maxima gouvernait toute la maison. Le Vandale, pour se les attacher davantage, voulut les marier, Martinien en était bien aise ; mais Maxima était déjà consacrée à Dieu. Ainsi, quand on les eut mis ensemble, elle persuada à Martinien de garder la continence. Il gagna lui-même ses frères ; et tous cinq ensemble, ils sortirent de nuit et allèrent à Tabraque, où les quatre frères entrèrent dans un monastère d'hommes, et Maxima dans une communauté de filles qui était proche. Le Vandale chercha tant qu'il les trouva. Les ayant repris, il les mit aux fers et leur fit souffrir divers tourments, voulant, non-seulement que Martinien et Maxima vécussent ensemble comme mari et femme, mais encore qu'ils fussent rebaptisés.

Le roi Genséric, en étant informé, ordonna au maître de les tourmenter jusqu'à ce qu'ils obéissent. Il les fit battre avec de gros bâtons taillés en forme de scies, qui les mettaient tout en sang et les déchiraient jusqu'à découvrir leurs entrailles. Et, toutefois, le lendemain on les trouvait guéris ; ce qui arriva plusieurs fois. Ensuite on les mit dans une rude prison

(1) Tillemont, *Hist. des emp.*, t. VI. Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, édit. de Saint-Martin, t. XXXIII

avec des entraves aux pieds ; mais elles se rompirent en présence d'un grand peuple de fidèles : ce qui parut un miracle. La vengeance divine s'éendit sur la maison du Vandale. Il mourut, lui et ses enfants, et ce qu'il y avait de meilleur dans ses esclaves et ses bestiaux. Sa veuve donna les serviteurs de Dieu à un parent du roi, nommé Sésaon ; mais le démon tourmenta ses enfants et ses domestiques. Il raconta la chose au roi, qui ordonna d'envoyer les quatre frères enchaînés à un roi maure, païen, nommé Caphar. Pour Maxima, il la laissa en liberté ; elle vivait encore, supérieure de plusieurs vierges, trente ans après, lorsque Victor de Vite, qui la connaissait particulièrement, écrivait son hitoire.

Les confesseurs étant arrivés dans le désert où demeurait ce roi maure, et y voyant quantité de sacrifices profanes, commencèrent par leurs discours et leur manière de vivre, à attirer les Barbares à la connaissance de Dieu, et en gagnèrent une grande multitude, dans un pays où le nom de Jésus-Christ n'avait point encore été porté. Alors ils pensèrent comment ils feraient pour y établir l'Evangile et y faire administrer le baptême. Ils envoyèrent des députés, qui, ayant traversé le désert, arrivèrent à une ville romaine, c'est-à-dire des terres de l'empire. On pria l'évêque d'envoyer des prêtres et des ministres à ce peuple converti. L'évêque le fit avec joie, et on baptisa une grande multitude de Barbares. Genséric l'ayant appris par la relation de Caphar, fit attacher les serviteurs de Dieu par les pieds, derrière des chariots, qui, courant dans des lieux pleins de ronces et de bois, les mirent en pièces. Les Maures se lamentaient ; mais les martyrs se regardaient l'un l'autre en passant et disaient : Mon frère, priez pour moi ; Dieu a rempli notre désir ; c'est ainsi qu'on arrive au royaume des cieux. Il se fit de grands miracles à leur tombeau.

Genséric s'emporta encore plus contre les catholiques. Il envoya dans la province Zeugitane un nommé Proculus, pour contraindre tous les évêques à livrer les vases sacrés et les livres, comme pour les désarmer. Les évêques ayant déclaré qu'ils ne pouvaient le faire, les Vandales les prirent de force et pillèrent tout. L'exécuteur de cette sentence, Proculus, mourut bientôt après, se coupant la langue par morceaux avec les dents. Dans cette persécution, Valérien évêque d'Abenze, âgé de plus de quatre-vingts ans, ayant refusé hardiment de livrer les choses sacrées, fut chassé hors de la ville, avec défense à personne de le loger dans aucune maison, ni à la ville ni à la campagne. Ainsi ce saint vieillard demeura longtemps étendu nu sur le grand chemin, exposé aux injures de l'air. L'Eglise en fait mémoire le quinzième de décembre.

En un lieu nommé Regia, les catholiques ouvrirent une église fermée pour y célébrer la fête de Pâques ; les ariens le surent, et un de leurs prêtres, ayant assemblé des gens armés, vint attaquer les catholiques. Ils entrent l'épée à la main ; d'autres montent sur les toits voisins, et tirent des flèches dans les fenêtres de l'église. Un lecteur, monté sur la tribune, chantait *alleluia*, quand il reçut un coup de flèche dans la gorge : le livre lui échappa des mains, et il tomba mort. Plusieurs furent tués à coups de flèches et de dards sur le marchepied de l'autel. Ceux qui ne moururent pas sur-le-champ furent tourmentés ensuite, et presque tous moururent par ordre du roi, principalement les grandes personnes. L'Eglise fait mémoire de ces martyrs le cinquième d'avril.

Genséric avait ordonné, à la persuasion de ses évêques, qu'il n'y eût que des ariens à servir dans sa maison et dans celle de ses enfants. On trouva un catholique distingué, le comte Armogaste, au service de Théodoric, fils du roi. Il fut souvent tourmenté avec des cordes de boyaux, dont on lui serrait les jambes et le front. Après avoir fait le signe de la croix, il regardait le ciel, et les cordes se rompaient. On y employa des cordes plus fortes et de chanvre ; mais elles se rompaient sitôt qu'il invoquait le nom de Jésus-Christ. Etant même pendu par un pied, la tête en bas, on le voyait dormir comme sur un lit de plume. Théodoric, son maître, voulait lui faire couper la tête ; mais un prêtre arien, qui était à lui, l'en détourna, disant : Vous pouvez le faire mourir par divers supplices ; mais, si vous lui faites couper la tête, les Romains commenceront à le reconnaître pour martyr. Par tout l'empire, les Barbares nommaient Romains les anciens habitants des provinces. Théodoric envoya donc Armogaste dans la province Byzacène, travailler à creuser la terre. Puis, pour lui faire plus de honte, il le fit venir auprès de Carthage, et garder des vaches. Le confesseur ayant eu révélation que sa mort était proche, dit à un catholique nommé Félix, intendant du prince : Mon temps est venu ; je vous prie, par la foi qui nous est commune, de m'enterrer sous ce chêne ; sinon, vous rendrez compte à Dieu. Félix, qui le vénérait comme un apôtre, répondit : Dieu m'en garde ! je vous enterrerai dans une basilique, avec l'honneur que vous méritez. Armogaste insista, et Félix le promit, pour ne pas le contrister. Le saint confesseur mourut peu de jours après. Félix commença à creuser au pied de l'arbre, mais la dureté de la terre et des racines l'arrêtait. Enfin, les ayant coupées et fouillant plus avant il trouva un cercueil d'un marbre très-fin, qui semblait être mis là exprès.

Satur, intendant de la maison d'Hunéric, fils aîné du roi, parlait souvent avec liberté contre l'arianisme. Un diacre arien l'ayant dénoncé, Hunéric le pressa, par les offres les plus magnifiques, de se faire arien, le menaçant, s'il n'obéissait, de lui ôter sa maison, ses biens, ses esclaves, ses enfants, sa femme même, et de la faire épouser en sa présence, à un chamelier. Satur, bien loin d'avoir peur, pressait qu'on exécutât hardiment les menaces. Mais sa femme, à son

insu, demanda du temps. Elle vint le trouver en un lieu où il était à l'écart ; elle avait les vêtements déchirés, les cheveux épars; ses enfants l'accompagnaient, et elle tenait entre ses bras une petite fille qui était encore à la mamelle. Elle la jeta aux pieds de son mari, sans qu'il s'en aperçût, et, lui embrassant ses genoux, lui dit : Ayez pitié de moi et de vous, ayez pitié de nos enfants ! ne les réduisez pas à la servitude ; nous sommes d'une race noble, ne m'exposez pas moi-même à un mariage infâme, de votre vivant. Dieu voit bien que vous ferez ceci malgré vous. Il lui répondit par ces paroles de Job : Vous parlez comme une femme insensée. Si vous m'aimiez, vous ne me pousseriez pas à une seconde mort. Que l'on fasse ce que l'on voudra; je me souviendrai toujours des paroles du Seigneur : Quiconque ne quitte pas sa femme, ses enfants, ses terres, sa maison, ne peut être mon disciple. On le dépouilla donc de tout, et on le réduisit à la mendicité, avec défense même de sortir. L'Eglise honore saint Satur et saint Armogaste le vingt-neuvième de mars.

Ensuite Genséric fit fermer l'église de Carthage, et bannit en divers lieux les prêtres et les ministres; car il n'y avait plus d'évêque. Ce qui dura jusqu'au temps de l'empereur Zénon. Genséric sut même faire bien des maux aux catholiques de plusieurs provinces hors l'Afrique, en Espagne, en Italie, particulièrement dans la partie méridionale, en Sicile, en Sardaigne, en Grèce, en Epire, en Dalmatie, et jusque dans la Vénétie. Car depuis la prise de Rome, s'étant rendu maître du reste de l'Afrique, c'est-à-dire de la Numidie entière et des deux Mauritanies, il envoyait tous les ans, au printemps, des vaisseaux faire des descentes tantôt en Italie, tantôt en Sicile, tantôt aux provinces de l'empire d'Orient, brûlant, pillant partout, emmenant une multitude de captifs et ruinant des villes entières. Un jour qu'il sortait du port de Carthage, le pilote lui ayant demandé contre quelle nation il devait diriger la flotte, Genséric répondit : Contre laquelle Dieu est en colère (1).

En effet, nous voyons, par les Pères de l'Eglise, que les peuples ne profitaient point assez des châtiments de Dieu. A Rome, par exemple, après le départ de Genséric, on établit une fête pour remercier Dieu, dans l'église des Saints-Apôtres, d'avoir préservé la ville d'une ruine entière. Dans peu, les habitants oublièrent et l'église et la fête pour courir aux jeux du cirque, comme le pape saint Léon s'en plaint dans un de ses discours (2). D'ailleurs, à Rome même, il y avait encore bien des païens et bien des restes de paganisme. Des chrétiens mêmes invoquaient encore Castor et Pollux, pour la navigation; des chrétiens mêmes disaient que, s'il y avait tant de fiévreux et d'autres malades, c'est qu'on n'offrait plus de sacrifices au dieu Fièvre; enfin, des chrétiens mêmes célébraient encore publiquement la fête des lupercales, une des plus licencieuses parmi les fêtes païennes. Le pape Gélase, qui parviendra avec peine à l'abolir vers l'an 490, sera obligé d'écrire contre un sénateur et d'autres habitants de Rome, pour en empêcher le rétablissement; et il attribuera formellement à ces restes d'idolâtrie les calamités et la ruine de l'empire (3).

Deux mois et demi après le sac de Rome, par Genséric, Avitus fut élu empereur dans les Gaules, où il était préfet du prétoire, et où Maxime l'avait nommé général de l'infanterie et de la cavalerie. Avitus était sénateur romain, issu d'une famille gauloise de l'Auvergne, plus illustre par les charges que par les richesses. Il comptait entre ses ancêtres des préfets et des patrices. Il avait été élevé avec soin dans l'étude des lettres et dans les exercices du corps. Préfet de la Gaule, il gouverna cette province avec intégrité. Devenu empereur, il vint à Rome, où le sénat et le peuple l'attendaient avec impatience. Il était accompagné de son gendre Sidoine Apollinaire, un des plus illustres personnages de ce siècle, que nous verrons plus tard saint évêque de Clermont en Auvergne. Il envoya une ambassade à l'empereur Marcien, qui le reconnut pour son collègue. Afin de couvrir l'Italie contre les Barbares du Nord, dont les incursions avaient été si funestes, il fit un voyage en Pannonie, où il conclut un traité avec les Ostrogoths, qui s'engagèrent à servir de barrière. Vers le même temps, un de ses généraux, le comte Ricimer, remportait la victoire sur une flotte de Genséric près de la Corse, et sur une armée de Vandales en Sicile. Ricimer était fils d'un prince suève et d'une fille de Vallia, roi des Visigoths. Cette noblesse barbare, mais surtout la victoire qu'il venait de remporter, lui firent mépriser le nouvel empereur, qui, en effet, à peine sur le trône, se rendait méprisable par ses dérèglements. Etant donc promptement retourné en Italie, il souleva contre lui le sénat romain, et excita dans Ravenne une sédition furieuse, dans laquelle une partie de la ville fut brûlée et le patrice Ramitus massacré. A la première nouvelle, Avitus avait repassé les Alpes, il se livra un combat le 16 ou le 17 d'octobre 456. Avitus fut défait et pris. Ricimer voulut bien lui laisser la vie, et le fit sacrer évêque de Plaisance, dont le siège se trouvait vacant. Mais peu de jours après, Avitus, ayant appris que le sénat voulait le faire mourir, prit le parti de se sauver dans les Gaules. Son dessein était de se retirer à Brioude en Auvergne, dans l'église de Saint-Julien, comme dans un asile inviolable. Il portait avec lui de riches présents, qu'il destinait à l'ornement de cette basilique. Mais il mourut en chemin. Son corps fut porté à Brioude et enterré aux pieds du

(1) Victor, *Vit.*, l. I. Procop., *De bello Vandal.*, l. I, c. v. — (2) Baller., *Serm.* 84, *alias* 81, — (3) Labbe, t. IV, col. 1234.

saint martyr. Il avait régné quatorze mois et quelques jours. Nous verrons son petit-fils, saint Avit, évêque de Vienne. Après la mort d'Avitus, l'empire resta vacant le reste de cette année et la plus grande partie de l'année suivante (1).

Tandis que l'empire d'Occident entrait ainsi dans les convulsions de l'agonie, l'empire d'Orient voyait son âge d'or sous le vertueux Marcien. De tous les empereurs, ce fut le plus accompli. Au-dessus des empereurs idolâtres, qui n'avaient fait servir leur puissance qu'au maintien de la superstition, il faisait servir la sienne au règne de la vérité et de la vertu. Avec le zèle de Constantin pour la religion, il n'en eut pas les déplorables inconséquences, qui, après avoir abattu l'hérésie, la ranimèrent pour des siècles. Bon et généreux comme le grand Théodose, il n'en avait pas les funestes accès de colère. Quoique sorti de l'obscurité, il releva la majesté de l'empire, trop avilie par ses deux derniers prédécesseurs; il répondit avec une fierté toute romaine au terrible Attila, qu'il avait de l'or pour ses amis et du fer pour ses ennemis; il força Gobazès, roi des Lazes, peuple barbare qui s'était emparé de la Colchide, à venir sur les terres de l'empire rendre raison de sa conduite et recevoir les conditions de la paix. Avec cette fierté des premiers Romains, qui imprimait le respect au dehors, il avait un tact, une prudence admirables, pour guérir les plaies intérieures de l'Etat et de l'Eglise, les dissensions religieuses, et ramener tous les esprits à la vérité et à l'unité, source première de la vraie force. Suivant des auteurs, il préparait une expédition contre Genséric, lorsqu'il mourut le 26 janvier 457, à l'âge de soixante-cinq ans, après en avoir régné six et demi. Le pape saint Léon, son ami et son admirateur, le déclara de sainte et vénérable mémoire, et l'église grecque en fait la fête, ainsi que de sainte Pulchérie, le dix-sept de février.

Un Barbare, le comte Ricimer, disposait de l'empire d'Occident; un Barbare, le patrice Aspar, disposa de l'empire d'Orient. Alain de nation, arien de religion, il n'osa le prendre pour lui-même. Il jeta les yeux sur un tribun ou maréchal de camp, Léon de Thrace, qui commandait à Sélembrie, et lui fit promettre, qu'élevé à l'empire, il nommerait César un de ses trois fils, Ardabure, Patrice et Hermenarie. Léon fut donc proclamé empereur le 7 février 457, et reçut la couronne des mains du patriarche Anatolius. On remarque que c'est le premier souverain couronné par un évêque. Quant à sa religion, tous les historiens sont d'accord qu'il était sincèrement catholique; pour son caractère, il y en a un qui l'accuse d'avarice et de cruauté, mais en convenant qu'il avait laissé une renommée différente. Aspar croyait avoir fabriqué un instrument docile; il se trompait. Comme un jour il pressait le nouvel empereur de remplir sa promesse, il se permit de lui dire, en touchant de la main sa pourpre impériale: Il ne convient pas, seigneur, que celui qui porte cela manque à sa parole. Ni non plus, répondit Léon, qu'on veuille le forcer et le traiter en esclave (2).

En Occident, le Suève-Goth Ricimer fit un second empereur, Ce fut Majorien. Pour y parvenir, Ricimer se fit nommer lui-même patrice, et Majorien, généralissime des troupes, tant par le sénat de Rome que par l'empereur Léon de Constantinople. Enfin, après un petit succès de Majorien contre un corps d'Allemands, qui faisaient des courses dans la Rhétie, il le fit proclamer empereur, près de Ravenne, vers la fin de l'année 457. Majorien parut digne de l'empire par ses talents militaires et ses autres qualités. Il fit plusieurs bonnes lois pour le soulagement des peuples et le bien de l'Eglise, d'après le conseil, comme on croit, du pape saint Léon. Il y en a une, entre autres, contre les parents qui forçaient leurs enfants d'entrer dans l'état religieux ou ecclésiastique. Parmi les bons officiers qu'il sut choisir, il y avait le comte Egidius, qui commandait les troupes romaines dans les Gaules, où il était né. Le caractère d'Egidius inspirait tant de confiance, que les Francs établis dans le nord des Gaules le choisirent pour leur roi, quand ils eurent chassé leur roi national Childéric, à cause de ses déréglements de jeune homme. Majorien battit un corps de Vandales qui avaient débarqué en Campanie. Il entreprit même de porter la guerre en Afrique. Quoique cette expédition ne reussit pas, à cause de quelque trahison, elle força néanmoins Genséric à lui demander la paix.

La réputation croissante du nouvel empereur irrita le Suève-Goth Ricimer; en conséquence, il le fit dépouiller de la pourpre et tuer, vers le mois d'août 461. Pour n'y être plus pris et régner sûrement sous le nom d'un autre, il choisit un Lucanien nommé Sévère, qui était aussi propre qu'une statue à porter la pourpre impériale. Sévère fut donc proclamé empereur à Ravenne, le 19 ou 20 novembre de la même année, et, peu de jours après, le sénat de Rome fut obligé de confirmer cette élection (3).

Aussitôt après la mort de Marcien, et dès le commencement du règne de Léon, le parti d'Eutychès se releva en Egypte. Il y avait un moine nommé Timothée, surnommé Elure, qui était prêtre, et s'était séparé des catholiques aussitôt après le concile de Chalcédoine. Il s'était joint à quatre ou cinq évêques et à quelques moines infectés de la même erreur, et, pour ce sujet, condamnés par Protérius et par le concile d'Egypte, et exilés par ordre de l'empereur Marcien. Ce Timothée allait de nuit par les cellules des moines, et, leur parlant à travers une canne creuse, les appelait par leur nom, et leur disait qu'il était un ange

(1) Tillemont, Lebeau. — (2) Tillemont, t. VI. Lebeau, l. XXXIV. — (3) *Ibid.*

envoyé du ciel pour les avertir de fuir la communion de Protérius, et d'élire pour archevêque Timothée, qui était lui-même. Peut-être cette manière d'aller de nuit lui fit-elle donner le surnom d'*Ælurus*, qui en grec signifie un chat. La mort de l'empereur Marcien l'enhardit. Il assembla quelques moines de sa faction, qui demeuraient dans le voisinage d'Alexandrie, et remplit la ville d'un si grand tumulte, que les catholiques n'osaient se montrer. Ensuite il ramassa une troupe de séditieux gagnés par argent ; et, prenant occasion de l'absence de Denys, qui commandait les troupes de la province et qui était alors occupé dans la haute Egypte, il s'empara de la grande église d'Alexandrie, et se fit ordonner évêque par deux de ces évêques condamnés et exilés, savoir : Pierre de Majume et Eusèbe de Péluse, lequel saint Isidore de Péluse stigmatise dans ses lettres comme un réceptacle de tous les vices. Timothée, ainsi ordonné, célébra le baptême et fit toutes les fonctions d'évêque.

Le duc Denys étant de retour à Alexandrie, et ayant trouvé que Timothée était dehors, l'empêcha d'y rentrer, ce qui mit en fureur ceux de son parti. Ils cherchèrent l'évêque Protérius, qui se retira dans le baptistère, croyant se garantir par la sainteté du lieu et du temps ; car c'était le vendredi saint, vingt-neuvième de mars 457. Mais les séditieux n'y eurent aucun égard, non plus qu'à sa vieillesse et à ses cheveux blancs. Ils entrèrent à main armée dans le baptistère ; et, comme Protérius était en oraison, ils le tuèrent d'un coup d'épée dans le ventre, et le percèrent de plusieurs autres coups, puis attachèrent son corps à une corde, l'exposèrent à la vue de tout le peuple, lui insultant et criant avec de grandes huées, que c'était Protérius. Ensuite ils traînèrent ce cadavre par toute la ville, le mirent en pièces, le déchirèrent de mille coups : quelques-uns même de ces hérétiques n'eurent pas horreur de goûter de ses entrailles. Enfin ils brûlèrent les restes de ses membres et en jetèrent les cendres au vent. Six autres furent tués avec l'évêque.

Après cela, Timothée exerça librement à Alexandrie toutes les fonctions du sacerdoce. Il disposait à son gré des biens de cette église, et les distribuait aux gens de sa faction, au préjudice des pauvres, qui en devaient vivre. Il anathématisa le concile de Chalcédoine et tous ceux qui le recevaient, c'est-à-dire le pape saint Léon, Anatolius de Constantinople, Basile d'Antioche, successeur de Maxime, mort depuis peu, enfin tous les évêques catholiques. Il ôta des sacrés diptyques le nom de Protérius, et y mit le sien et celui de Dioscore. Il persécuta les parents de Protérius, et pilla les biens de son patrimoine. Des quatre ou cinq évêques de son parti, il retenait les uns auprès de lui, et envoyait les autres par les villes d'Egypte, pour persécuter les évêques catholiques et leur clergé. Il chassait des vieillards ordonnés par Théophile et par saint Cyrille, et faisait ordonner à leur place des hérétiques ; il faisait rompre et brûler les chaires pontificales ou Protérius s'était assis, et laver d'eau de mer les autels dressés et consacrés dans les églises. Il troublait les monastères d'hommes et de filles, y mettant des clercs de sa faction, et défendant de recevoir la communion des évêques et des clercs catholiques, et même de les tenir pour clercs. Ainsi, ils étaient réduits à s'enfuir et à se cacher (1).

A Constantinople même, les eutychianistes avaient remué après la mort de l'empereur Marcien ; mais leurs mouvements furent aussitôt comprimés par le zèle du légat Julien de Cos, et des catholiques de Constantinople, et ensuite par le nouvel empereur Léon. On le voit par une lettre du 1er juin 457, que le pape saint Léon écrivit à son légat, pour le féliciter de son zèle, et lui demander des renseignements sur les troubles d'Alexandrie, dont le bruit était déjà venu jusqu'à Rome. Il en reçut bientôt des nouvelles certaines par Anatolius de Constantinople, qui l'informait, en outre, que les hérétiques demandaient hautement un nouveau concile, pour casser celui de Chalcédoine, mais que l'empereur avait rejeté de lui-même cette proposition ; que, toutefois, il était à propos que le Pape lui écrivît, pour le soutenir dans ses bons sentiments et le prier de remédier à ces maux. Le pape saint Léon écrivit donc le 11 juillet, et à Anatolius et à l'empereur, auquel il avait déjà écrit pour le féliciter sur son avénement à l'empire. Par cette seconde lettre, il le prie de tenir ferme pour l'autorité inébranlable du concile de Chalcédoine, et de procurer la paix de l'église d'Alexandrie, en y faisant ordonner un évêque pa les catholiques. Il recommande en même temps à Anatolius de voir l'empereur en temps opportun, pour le prier de tenir à ces réolutions (2).

Le Pape crut aussi devoir exciter les évêques des grands siéges à soutenir la bonne cause par un consentement unanime. Il écrivit donc à Basile d'Antioche une lettre qui commence ainsi : Nous devions avoir appris votre ordination, suivant la coutume de l'Eglise, par vous, ou par nos frères les évêques de la province ; mais parce que vous ne manquiez pas de raisons qui peuvent vous en avoir empêché, l'empereur Marcien, de sainte mémoire, nous a fait savoir par ses lettres votre consécration ; et, d'ailleurs, nous vous connaissons assez pour ne pouvoir douter de votre mérite. Il l'exhorte ensuite à résister aux entreprises criminelles des eutychiens, et à ne pas souffrir que l'on donne atteinte au concile de Chalcédoine ; car on ne l'attaque, dit-il, que pour anéantir le mystère de l'Incarnation. Je suis assuré que l'empereur, le patrice et tous les

(1) Labbe, t. IV, p. 898, etc. Evagre, l. II, c. v. viii — (2) B[illegible] *Epist.* CXLIV, CXLV, CXLVI.

magistrats n'accorderont rien aux hérétiques au préjudice de l'Eglise, s'ils voient que le courage des pasteurs n'est point ébranlé. Il charge Basile de faire part de cet avis à tous les évêques. La même lettre fut envoyée à Juvénal de Jérusalem, à Euxithée de Thessalonique, Pierre de Corinthe, Luc de Durazzo. Elle est du 1er septembre 457 (1).

Le Pape en écrivit encore le même jour quatre autres : l'une à Julien de Cos, pour le charger de faire tenir les lettres qu'il avait écrites aux métropolitains, et se plaindre de ce que quelques-uns accusaient d'obscurité sa lettre à Flavien, et voulaient qu'elle fût mieux expliquée. La seconde lettre est au prêtre Aëtius, auquel il dit qu'il a écrit au patrice Aspar et à d'autres personnes. Je vous envoie aussi, dit-il, des copies des lettres que les évêques des Gaules et d'Italie nous ont envoyées, afin que vous voyiez combien nous sommes unis avec eux par la même foi. La troisième lettre est à l'empereur Léon, pour le fortifier de plus en plus dans la protection du concile de Chalcédoine. Enfin, la quatrième est à Anatolius, qu'il exhorte à purger son église de tout levain d'hérésie ; il lui apprend que, suivant la renommée, le prêtre Atticus y soutenait ouvertement les erreurs d'Eutychès, et lui recommande de s'en informer secrètement, pour l'en corriger en le rendant catholique, ou bien le chasser par une sévérité nécessaire, de peur de nuire au grand nombre par l'impunité de l'erreur, en voulant ménager un seul par une douceur inutile (2).

Cependant plusieurs évêques d'Egypte, s'étant sauvés de la persécution de l'intrus Timothée, vinrent à Constantinople et racontèrent à l'évêque Anatolius tout ce qui leur était arrivé. Ils présentèrent à l'empereur Léon une requête au nom de tous les évêques d'Egypte et des clercs d'Alexandrie, où ils rappellent que, dès le commencement de son règne, il avait écrit aux métropolitains pour la foi catholique, en confirmant les ordonnances de tous ses prédécesseurs, et particulièrement de l'empereur Marcien. Ils racontent ensuite l'intrusion de Timothée, le massacre de Protérius et les persécutions que souffraient les catholiques ; puis ils ajoutent : Nous vous supplions donc d'écrire au très-saint archevêque de Rome, ainsi qu'aux évêques d'Antioche, de Jerusalem, de Thessalonique, d'Ephèse, et aux autres que vous jugerez à propos, afin qu'ils vous rapportent ce qui est réglé par les canons, et que vous ordonniez que l'usurpateur soit chassé de l'église d'Alexandrie et puni comme il mérite. Ensuite, que, suivant les canons et l'ancienne coutume, le concile orthodoxe de toute l'Egypte élise un personnage digne de remplir le siége de Saint-Marc. Que si, après cela, il est encore besoin d'un concile, ce que nous ne croyons pas, nous y viendrons hardiment, non pour la cause de la foi dont nous ne doutons point, mais pour les entreprises de Timothée. Nous vous supplions aussi de lui défendre de faire aucune ordination d'évêques ou de clercs, de célébrer l'office, ni de rien innover dans nos églises, et d'ordonner que les biens de celle d'Alexandrie soient administrés par le conseil des anciens du clergé, et que tous les clercs catholiques soient maintenus en paix dans leurs églises, et, pour cet effet, d'adresser vos lettres au très-magnifique duc Denys et aux juges de chaque province. Cette lettre est souscrite par quatorze évêques, par quatre prêtres, dont deux économes de l'église d'Alexandrie, et par deux diacres (3).

L'intrus Timothée envoya aussi de son côté à Constantinople, et ses députés présentèrent à l'empereur des lettres de sa part. Mais avant que d'y répondre, il leur ordonna de déclarer leur foi, et ce qu'ils croyaient des conciles. Ils donnèrent donc un mémoire par lequel ils déclarent qu'ils tiennent la foi de Nicée sans y rien ajouter ; qu'ils reçoivent les conciles d'Ephèse, c'est-à-dire tant le faux concile de Dioscore que le légitime de saint Cyrille. Mais ils rejettent le concile de Constantinople et celui de Chalcédoine. Ils demandèrent aussi à l'empereur de vouloir bien faire réponse à leur archevêque Timothée. Cette requête était sans souscription, de peur que l'on ne vît le petit nombre des schismatiques ; car il n'y avait que quatre évêques pour l'intrus. Ce dernier écrivit aussi à l'empereur un mémoire fort artificieux, où il prétendait montrer que saint Léon, le concile de Chalcédoine et tous les évêques orientaux étaient nestoriens (4).

L'empereur envoya les requêtes de part et d'autre à Anatolius de Constantinople, lui ordonnant d'assembler son clergé, avec les évêques catholiques qui se trouvaient dans la capitale, pour donner leur avis, tant sur l'ordination de Timothée que sur le concile de Chalcédoine. Car les schismatiques prétendaient que, sans y avoir aucun égard, on devait en assembler un autre et examiner la foi de nouveau. Le résultat de cette espèce de concile fut apparemment la lettre que nous avons d'Anatolius à l'empereur, où il marque qu'il a écrit au Pape et à tous les métropolitains ; puis, répondant à la consultation de l'empereur, il déclare que l'ordination de Timothée est nulle et contre les canons ; que le concile de Chalcédoine n'a rien défini que de conforme à la foi, et que, vouloir y donner atteinte, c'est chercher à troubler la paix des églises.

L'empereur consulta de même, et par des lettres semblables, plus de soixante métropolitains, et de plus, les trois fameux solitaires de l'Orient, saint Jacques le Syrien, saint Baradat et saint Siméon Stylite. Toutes les réponses furent conformes. Il nous en reste jusqu'à trente-cinq ou trente-six, presque

(1) Baller., *Epist.* CXLIX et CL. — (2) *Ibid.*, *Epist.* CXLVIII, CLI-CLIII. — (3) Labbe, t. IV, col. 892. — (4) *Ibid.*, t. IV, 901.

toutes le résultat d'autant de conciles. Tous approuvent le concile de Chalcédoine, le tenant pour œcuménique, et le mettant au rang de ceux de Nicée, de Constantinople et d'Éphèse. Tous rejettent l'ordination de Timothée et le nomment tyran et usurpateur, déclarant qu'ils tiennent Protérius pour martyr, et qu'ils communiquent avec ceux de sa communion. Le concile de la Thrace ou de l'Europe, comme il s'intitule, appelle le pape saint Célestin le successeur de saint Pierre, gardien des clefs du royaume des cieux ; le concile de la seconde Arménie l'appelle le successeur du siége et de la sentence de Pierre. Le concile de la seconde Mésie dit que le concile de Chalcédoine a été assemblé par l'ordre de Léon, pontife romain, qui est vraiment le chef des évêques ; le concile de l'ancienne Epire l'appelle le très-saint Léon, après Dieu, notre père (1).

Le pape saint Léon lui-même, que, dans sa lettre, l'empereur avait invité spécialement à venir à Constantinople, ou il croyait sa présence nécessaire, répondit à ce prince dès le 1er décembre 457, qu'il n'y avait point de raison d'examiner de nouveau ce qui avait été décidé au concile de Chalcédoine. Autrement, dit-il, les troubles des églises n'auraient point de fin, si on renouvelait toujours les disputes au gré des hérétiques. Il l'exhorte à ne point les écouter, et à les chasser au contraire du siége d'Alexandrie, qu'ils avaient si indignement usurpé, et où les offices publics de religion étaient interrompus. Il remarque la différence des requêtes dont l'empereur lui avait envoyé copie : les catholiques avaient souscrit la leur et y avaient mis hardiment leurs noms et leurs qualités; les hérétiques n'avaient point souscrit, de peur qu'on ne vît leur petit nombre et l'indignité de leurs personnes. Enfin il blâme l'incurie d'Anatolius à réprimer certains de ses clercs qui favorisaient l'hérésie, et recommande à l'empereur, comme ses légats ou nonces près de sa personne, l'évêque Julien et le prêtre Aëtius, pour lesquels il témoigne dans toutes ses lettres la plus grande confiance.

Ayant perdu l'espérance d'un concile œcuménique, les sectaires demandaient au moins une conférence pour discuter l'affaire avec l'envoyé du Saint-Siége, comme si rien n'avait été défini. Mais saint Léon tint ferme à soutenir qu'il ne fallait entrer avec eux dans aucun examen de ce genre. Il promit toutefois d'envoyer des légats en Orient, suivant la demande de l'empereur, non pour disputer contre les ennemis de la foi, mais pour instruire ceux qui voudront simplement être éclairés. Car, dit-il, ce qui a été défini, suivant le bon plaisir de Dieu, à Nicée et à Chalcédoine, nous n'osons aucunement le mettre en question ; comme si les choses qu'une si grande autorité a fixées par l'Esprit-Saint étaient douteuses ou infirmes. A la fin de cette lettre, qui est du 21 mars 458, il compare Protérius à Abel, et Timothée Elure à Caïn, et presse l'empereur de faire cesser la déplorable captivité de l'église d'Alexandrie (2).

Il choisit pour ses légats deux évêques, Domitien et Géminien, qui partirent de Rome le 17 août, avec une lettre de créance pour l'empereur. Il y marque qu'il les envoie pour solliciter la paix des églises, et empêcher qu'on ne remît en question ce qui avait été défini. Car, dit-il, s'il est toujours libre aux opinions humaines de disputer, jamais on ne cessera d'en voir qui, se confiant dans la loquacité de la sagesse mondaine, osent résister à la vérité : vanité funeste, que la foi et la sagesse chrétienne doivent éviter avec soin : l'exemple de Jésus-Christ en est une preuve. Pour appeler toutes les nations à la lumière de la foi, il n'a pas choisi des philosophes ou des orateurs, mais des humbles, mais des pêcheurs, de peur que la doctrine céleste, qui est pleine de vertu et de force, ne parût avoir besoin du secours des paroles. En effet, les arguments de la rhétorique, les subtilités de la dialectique se glorifient, dans les choses incertaines et confuses, de persuader aux auditeurs ce qu'il plaît à chacun de soutenir par son esprit et son éloquence; en sorte que l'on suppose plus vrai ce qui est soutenu avec plus de faconde. Mais l'Evangile du Christ n'a pas besoin de cet art; la doctrine de la vérité s'est manifestée par sa propre lumière ; on ne cherche point ce qui flatte les oreilles, quand il suffit à la vraie foi de savoir qui enseigne. Parlant des crimes de Timothée Elure, il ajoute : Nous ne désirons point la vengeance; mais nous ne pouvons avoir aucune société avec les ministres du démon. Que si nous les voyons venir à pénitence, nous pouvons prier même pour eux, afin qu'ils ne périssent pas éternellement. Enfin il conjure l'empereur de renvoyer en Egypte les évêques que les sectaires en avaient chassés, et de faire ordonner à l'église d'Alexandrie un pontife qui observe les décrets de Chalcédoine, et qui soit propre à rétablir la paix parmi le peuple (3).

A cette lettre de créance pour ses légats, le Pape joignit pour l'empereur une ample instruction sur la foi, qu'il lui avait promise dès le 1er décembre 457. Cette instruction est comparable en tout à son admirable épître à Flavien. Il y développe à peu près de même le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption, et réfute les erreurs opposées de Nestorius et d'Eutychès, insistant principalement sur la nécessité de croire que Jésus-Christ a eu une vraie chair comme la nôtre. Il fait entre autres cette observation remarquable : tout eutychien qui ne reconnaît dans le Christ qu'une seule nature de la divinité et de l'humanité, doit penser nécessairement, ou avec Apollinaire, que la divinité du Christ a été changée en son corps et en son âme, et qu'ainsi elle est passible et mortelle; ou bien, avec Valentin et Marcion, que le Christ n'a pris de corps hu-

(1) Labbe, 607-976. — (2) Baller., *Epist.* CLXII. — (3) *Epist.* CLXIV.

main qu'en apparence, et que sa vie entière n'a été qu'une feinte. Il joint à cette lettre des extraits des Pères latins et grecs : savoir, de saint Hilaire, saint Athanase, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, Théophile d'Alexandrie, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile et saint Cyrille (1).

L'empereur Léon ayant reçu ces lettres du Pape, ainsi que les réponses des métropolitains, écrivit à Styla, duc d'Alexandrie, de chasser Timothée Élure : ce qui fut exécuté. Mais à la sollicitation de quelques ennemis de la foi, il eut permission de venir à Constantinople; et, faisant semblant d'être catholique, il demanda à rentrer dans son siége, comme n'en ayant été chassé qu'à cause de la doctrine. Le Pape, l'ayant appris, en écrivit à l'empereur le 17 juin 460. Il le remercie d'abord, au nom de toutes les églises, d'avoir chassé l'usurpateur, et le prie de faire élire un évêque d'Alexandrie qui n'ait jamais été soupçonné de l'hérésie en question. Quant à Timothée, il dit que, quand même sa profession de foi serait sincère, l'horreur de ses crimes suffit pour l'exclure à jamais de l'épiscopat, puisque, dans un évêque, et principalement d'un si grand siége, le son des paroles ne suffit pas, à moins qu'on ne soit assuré de sa religion par ses bonnes œuvres (2).

Saint Léon apprit, environ deux mois après, que Timothée Élure avait été relégué dans la Chersonèse, sous bonne garde, et qu'un autre Timothée, surnommé Solofaciole ou le Blanc, avait été élu évêque d'Alexandrie, du commun consentement du clergé et du peuple. Il en reçut ses lettres d'avis avec celles de dix évêques d'Egypte et du clergé d'Alexandrie. Le pape leur répondit par trois lettres, où il les félicite de cette élection, les exhorte à la concorde et à ramener avec douceur les hérétiques. Il recommande au nouvel évêque de lui écrire souvent pour l'instruire du progrès que la paix fera dans les églises. Ces lettres sont du 18 août 460, et les dernières qui nous restent de ce grand Pape, suivant l'ordre des temps (3).

Avant la conclusion de cette affaire, et pour y parvenir, saint Léon écrivit encore beaucoup d'autres lettres : trois aux évêques et aux clercs catholiques d'Egypte refugiés à Constantinople, pour les consoler dans leurs peines, les exhorter à la persévérance et les assurer de tout son intérêt (4); plusieurs à l'évêque Anatolius, tant pour lui recommander ces refugiés vénérables, que pour stimuler son zèle contre les hérétiques et pour lui enjoindre de réprimer quelques-uns de ses clercs, nommément les prêtres Atticus et André, qui se permettaient de parler publiquement pour l'hérésie d'Eutychès et contre le concile de Chalcédoine (5). Comme ses avertissements ne faisaient pas grand'chose sur l'esprit un peu léger et indolent d'Anatolius, il écrivit aux prêtres, aux diacres et autres clercs de Constantinople pour les affermir dans la foi, les prémunir contre les hérétiques, et leur dire qu'Atticus et André devaient être déposés, s'ils n'adhéraient de vive voix et par écrit à la foi de Chalcédoine, comme il l'avait déjà marqué à l'évêque Anatolius (6).

Ce dernier écrivit une lettre où il faisait entendre que ce zèle du Pape à l'avertir ne lui plaisait pas trop. Il lui envoyait en même temps un écrit justificatif du prêtre Atticus, qui y protestait qu'Eutychès lui avait été odieux. Sur quoi le Pape répondit à Anatolius : Vous ne devez pas trouver mauvais que je vous aie renvoyé l'examen de ce que l'on disait contre vos clercs; je n'ai point en cela blessé votre dignité, mais pris soin de votre réputation, qui m'est aussi chère que la mienne. Quant au prêtre Atticus, l'ambiguïté de son écrit confirme ce qui nous en a été rapporté ; car autre chose est l'inimitié qui se trouve même entre catholiques, autre chose est l'erreur que la foi condamne. Il faut donc qu'il montre nettement ce qu'il condamne dans Eutychès; qu'il promette de garder en tout la définition du concile de Chalcédoine, que vous avez signée vous-même, et qui a été confirmée par l'autorité du Siége apostolique; il faut qu'il le fasse par un écrit, signé de sa main, qui soit lu dans l'église en présence du peuple chrétien, sinon il subira la sentence du concile, dont il repousse la définition (7).

Anatolius mourut la même année 458, après huit ans et huit mois d'épiscopat. Son successeur fut Gennade, prêtre de Constantinople, qui tint le siége trente ans et deux mois. Il montra plus de zèle que son prédécesseur. C'était le moment où Timothée Élure se trouvait à Constantinople, faisant le catholique pour rentrer dans le siége qu'il avait usurpé. Gennade en avertit par ses lettres le pape saint Léon, qui lui répondit, le 17 juin 460, qu'il ne fallait laisser à cet intrus aucun espoir de rétablissement, mais faire en sorte que les évêques orthodoxes de l'Egypte ordonnassent un évêque catholique d'Alexandrie d'entre les clercs de cette église (8). Vers le même temps, de l'année 449, Gennade tint un concile, dont il nous reste une lettre circulaire adressée à tous les métropolitains, particulièrement au Pape de Rome, et souscrite par plus de quatre-vingt évêques, entre autres Julien de Cos. Cette lettre condamne fortement la simonie et tous les artifices que l'on employait pour la déguiser. Elle rapporte le deuxième canon du concile de Chalcédoine et en ordonne l'exécution, déclarant déposés et excommuniés tous clercs ou laïques qui auront voulu acheter ou vendre le ministère sacré. Elle marque la Galatie en particulier, où quelques-uns ont été trouvés coupables de ce crime. Enfin, on recommande à chaque métropolitain d'envoyer copie de cette lettre

(1) *Epist.* CLXV. — (2) *Ibid.*, CLXIX. — (3) *Ibid.*, CLXXI-CLXXIII. — (4) *Ibid.*, CLIV, 158, 160. — (5) *Ibid.*, CLI, 155, 157. — (6) *Ibid.*, CLXI. — (7) *Ibid.*, CLXIII. — (8) *Ibid.*, CLXX.

à ses suffragants, aux visiteurs et à tous les autres (1).

Juvénal de Jérusalem mourut aussi en 458, après quarante ans d'épiscopat. Anastase, trésorier de l'église du Saint-Sépulcre et corévêque, lui succéda et fut élu, par le suffrage de tout le peuple, au commencement de juillet, suivant la prophétie qu'en avait faite, plusieurs années auparavant, saint Euthymius.

Basile d'Antioche mourut encore la même année, après avoir tenu le siége deux ans, et eut pour successeur Acace, qui ne siégea qu'un an, et fut remplacé par Martyrius en 459. En cette dernière année, la ville d'Antioche éprouva un désastre effroyable.

C'était, au rapport d'un témoin oculaire, dans la nuit du 7 au 8 juin, dans la nuit du dimanche de la Pentecôte au lundi (2). Le peuple venait de se livrer à des désordres de brutalités telles, qu'elles surpassaient de beaucoup la férocité des bêtes, suivant l'expression d'Évagre (3). Tout à coup, vers la quatrième heure de la nuit, il se fait un si furieux tremblement de terre, qu'il renverse presque toute la ville d'Antioche, mais surtout la partie la plus riche et la plus peuplée. Plusieurs villes des environs eurent le même sort. Le refuge de tous les malheureux, à cette époque était le grand saint Siméon Stylite. Il vit donc arriver auprès de sa colonne une infinité de peuple éploré, prêtres et laïques, portant des croix hautes, des flambeaux allumés et des encensoirs fumants. Ce concours dura cinquante-un jours. La terreur était si grande, qu'on n'osait presque entrer dans les maisons ni travailler dans les champs. Ce n'était que deuil et gémissement. Le seul espoir de la multitude était Siméon. Elle était prête à tout ce qu'il commanderait.

Après ces cinquante-un jours de deuil, il y eut, au mois de juillet, une solennité très-grande : ce fut la dernière du bienheureux Siméon. Je ne crois pas, dit l'auteur de sa vie, témoin oculaire, que de mémoire d'homme il y eût assemblée aussi nombreuse ; il semblait que Dieu eût arraché de leur pays toutes les nations de l'univers pour les réunir dans un même lieu, afin de dire un dernier adieu à son bien-aimé serviteur. Lui, comme un père qui lègue ses dernières volontés à des enfants dociles, ayant fait venir les prêtres et les peuples, les consola d'abord, et ensuite les exhorta beaucoup à observer les commandements de Dieu. Il ajouta : Maintenant, retournez chacun à vos demeures, et célébrez-y des vigiles chrétiennes pendant trois jours ; puis, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, allez sans crainte à vos affaires, et que les artisans reprennent chacun leur travail : je ne doute pas que Dieu n'ait pitié de vous à l'avenir. Ayant ainsi parlé, il les congédia tous.

Trente jours après leur départ, le 29 août qui était un samedi, à la onzième heure, en présence de quelques-uns de ses disciples, le serviteur de Dieu fut pris subitement d'un mal qui, se communiquant par tout le corps, devint bientôt mortel. Du dimanche à la troisième férie, son état fut à peu près le même. Cependant il émanait de son corps une suavité et une variété d'odeurs incomparables. Enfin, la quatrième férie, 2 de septembre, à la neuvième heure, tous ses disciples étant présents, il en préposa deux aux autres, et les recommanda tous au Seigneur. Ensuite il se prosterna trois fois à genoux, et, s'étant relevé, il regardait le ciel. Comme un peuple nombreux lui criait de toute part : Bénissez-nous, seigneur ! il porta ses regards vers les quatre parties du monde, et, élevant la main, il les bénit et les recommanda au Seigneur par trois fois, et aussitôt, élevant de nouveau les yeux au ciel et se frappant trois fois la poitrine, il posa la tête sur l'épaule de son premier disciple, et expira. La multitude continuait à regarder son visage, sans savoir s'il était vivant ou mort. Un de ses disciples profita de ce temps d'incertitude pour faire prévenir secrètement l'évêque d'Antioche. On craignait que le peuple n'enlevât son corps. Par le même motif, ses disciples ne le descendirent pas de la colonne pour le mettre dans la châsse, mais montèrent la châsse sur la colonne même, en attendant le jour des funérailles.

La nouvelle de sa mort se répandit aussitôt pas tout l'univers. Ce fut tout ensemble du deuil et de la joie. Les orphelins et les veuves demandaient au milieu des larmes et des sanglots : Où vous trouverons-nous désormais, Siméon, vous, après Dieu, notre unique espoir : Ceux qui se voyaient opprimés par les puissants et privés de leurs biens, s'écriaient avec amertume : Les plus malheureux des mortels, c'est maintenant que nous avons à craindre la rage et la gueule des loups ! Comment nous tirer de ces angoisses ? Quel secours invoquer ? Ah ! qui réveillera de son sommeil ce lion dont la voix formidable faisait trembler toutes les bêtes féroces ? Les malades disaient en pleurant : Où pourrons-nous aller, pour trouver un médecin pareil à vous, Siméon ; vous qui chassiez la maladie avant d'avoir vu le malade ? Le clergé le regrettait, comme le ferme soutien de la foi et de la discipline. En même temps c'était de la joie de penser, qu'après une vie si sainte, il était couronné dans le ciel.

A ses funérailles, il y eut une multitude innombrable. Le patriarche d'Antioche, Martyrius, y vint avec plusieurs évêques. Ardabure, qui gouvernait l'Orient avec une puissance presque souveraine, y vint aussi avec vingt-un comtes, un grand nombre de tribuns ou généraux, suivis des troupes romaines. Les

(1) Labbe, t. IV p. 1026. Baluze, p. 1451. — (2) *Acta S. Simeon. Stylit.* Evod. Assemani, p. 404. *Romæ* 1748 — (3) L. II. c. XII.

habitants d'Antioche lui avaient demandé d'avoir, dans leur ville, les reliques du saint, pour leur tenir lieu des murailles qui étaient tombées. C'est avec cette pompe que ce corps fut porté, d'abord par les prêtres et les évêques depuis l'enceinte de la colonne jusqu'au premier village, l'espace de quatre milles; ensuite, on le posa sur un char escorté par des gardes d'honneur, par les princes, par tous les magistrats de la ville, par les troupes romaines et une multitude infinie de peuple. Au chant des hymnes, à l'éclat des flambeaux, se mêlait l'odeur des parfums que l'on brûlait sur le passage. Hommes et femmes, vieillards et jeunes gens, plébéiens et nobles, désertaient les villes pour vénérer les reliques du saint, et recevoir de lui comme sa dernière bénédiction. Le convoi dura cinq jours, la distance étant de quinze lieues. La seconde férie ou le lundi, on le sortit de l'enceinte, et la sixième férie ou le vendredi, il entra dans Antioche, où il fut placé dans la grande église. Un énergumène, qui avait été guéri sur son passage, l'y accompagna. Le patriarche et son clergé instituèrent un office quotidien en son honneur. Il se fit encore plus de miracles à son tombeau qu'il n'en avait fait pendant sa vie. L'empereur demanda aux habitants d'Antioche de transporter ses reliques à Constantinople. Mais ils le conjurèrent de les laisser dans leur ville, pour lui tenir lieu des murailles qui étaient tombées par le tremblement de terre ; ce qui leur fut accordé. Tel est le récit du prêtre Cosme, témoin oculaire, qui, quinze ans après la mort de Siméon, acheva d'en écrire les actes ou la vie en syriaque. Cette vie a été publiée à Rome en 1748, par le savant maronite Évode Assemani, archevêque d'Apamée.

Les ravages des Huns et d'autres Barbares dans les Gaules et en Italie, en ruinant l'empire, avaient aussi fait bien des maux à l'Église. Des maris enlevés à leurs femmes, de jeunes enfants enlevés à la maison paternelle, avaient été emmenés captifs, et revenaient quelquefois après plusieurs années dans la Romanie, c'est-à-dire sur les terres des Romains ou citoyens de l'empire. A ce sujet, et au sujet de beaucoup d'aventures semblables, il se présentait bien des cas embarrassants, sur lesquels le pape saint Léon fut consulté, la même année 458, par trois évêques : Nicétas d'Aquilée, Néone de Ravenne, et Rustique de Narbonne, quoique plusieurs de ces cas eussent déjà été réglés dans quelques conciles des Gaules.

Le Pape répondit au premier le 21 mars, au second le 24 octobre, et au troisième encore plus tard. Il dit au dernier, qui avait proposé le plus de questions : Le prêtre ou le diacre qui s'est faussement dit évêque, ne doit point passer pour tel, puisqu'on ne peut compter entre les évêques ceux qui n'ont été ni choisis par le clergé ni demandés par le peuple, ni consacrés par les évêques de la province, du consentement du métropolitain. Les ordinations faites par ces faux évêques sont nulles, si elles n'ont été faites du consentement de ceux qui gouvernent les églises auxquelles ces clercs appartenaient. Le Pape appelle ici faux-évêques, des prêtres et des diacres qui avaient été ordonnés évêques illégitimement, mais toutefois validement : et il y avait de ces exemples dans les Gaules. Si un prêtre ou un diacre demande d'être mis en pénitence, il doit le faire en particulier, parce qu'il est contre la coutume de l'Église de leur imposer la pénitence publique.

La loi de la continence est la même pour les ministres de l'autel que pour les évêques et les prêtres. Ils ont pu, étant laïques ou lecteurs, se marier et avoir des enfants. Étant élevés à un degré supérieur, il ne leur est plus permis. Ils ne doivent pas renvoyer leurs femmes, mais les avoir comme s'ils ne les avaient point. Par les ministres de l'autel obligés à la continence, saint Léon entend même les sous-diacres, comme on le voit par sa lettre à Anastase de Thessalonique. Il faut distinguer la concubine de la femme légitime : ainsi, celui qui quitte sa concubine pour se marier, fait bien ; et celle qui épouse un homme qui avait une concubine, ne fait point mal, puisqu'il n'était point marié. Saint Léon ne parle ici que des concubines esclaves, et non de celles qui étaient en effet des femmes légitimes, mais sans en porter le titre suivant les lois.

Ceux qui reçoivent la pénitence publique en maladie, et ne veulent pas l'accomplir quand ils reviennent en santé, ne doivent pas être abandonnés; il faut les exhorter souvent, et ne désespérer du salut de personne tant qu'il est en cette vie. Il faut en user de même à l'égard de ceux qui, pressés de la maladie, demandent la pénitence et la refusent à l'arrivée du prêtre, si le mal leur donne quelque relâche. Leur conduite peut venir, non du mépris du remède, mais de la crainte de pécher plus grièvement. Si donc ils demandent ensuite la pénitence avec plus d'empressement, on ne doit pas la leur refuser. Ceux qui reçoivent la pénitence publique à l'extrémité et meurent avant que d'avoir reçu la communion, c'est-à-dire la réconciliation avec l'Église, doivent être laissés au jugement de Dieu, qui pouvait différer leur mort jusque-là. Quant à nous, n'ayant pas communiqué avec eux pendant leur vie, nous ne le pouvons point après leur mort. Les pénitents publics doivent s'abstenir même de plusieurs choses permises. Ils ne doivent point plaider, s'il est possible, et s'adresser plutôt au juge ecclésiastique qu'au séculier ; il leur est utile de perdre plutôt que de s'engager dans un négoce où il est difficile d'éviter le péché, il est absolument contraire aux règles ecclésiastiques, après avoir fait la pénitence, de retourner à la milice séculière ; après la pénitence, il n'est pas non plus permis de se marier, si ce n'est que le pénitent soit jeune et en péril de tomber dans la débauche ; encore ne le lui accorde-t-on que par indulgence.

Le moine, qui après son vœu se marie

embrasse la milice séculière, doit être mis en pénitence publique. Saint Léon, d'après le témoignage du livre pontifical, avait ordonné qu'aucune religieuse ne reçut la consécration solennelle avant l'âge de quarante ans. Dans sa décrétale à Rustique, il déclare toutefois que les filles qui, après avoir pris l'habit de vierge, se sont mariées, quoiqu'elles n'eussent pas été solennellement consacrées, ne laissent pas d'être coupables. Il entend celles qui n'auraient eu fait qu'un vœu simple.

La difficulté qui embarrassait le plus un grand nombre d'évêques, c'était la conduite à tenir à l'égard des jeunes gens, qui, emmenés tout petits parmi les Barbares, en revenaient ensuite sans savoir s'ils avaient été baptisés ou non. Comme il y avait encore des hérétiques qui baptisaient une seconde fois ceux qui leur venaient d'ailleurs, comme si le premier baptême avait été nul, on craignait de paraître autoriser cette erreur. Consulté d'abord à ce sujet par Néone de Ravenne, saint Léon consulta lui-même son concile, comme il ferait aujourd'hui le collége des cardinaux. Après quoi il donna les décisions suivantes : Ceux qui ont été emmenés en captivité avant l'âge de raison et n'ont aucune mémoire d'avoir été baptisés, doivent être examinés soigneusement, pour voir si on ne découvrira point, par eux ou par d'autres, quelque preuve de leur baptême. Mais enfin, si on n'en trouve rien, on doit les baptiser hardiment, sans craindre le péril de les rebaptiser, de peur de les laisser périr par un vain scrupule.

A Rustique de Narbonne, comme la difficulté était déjà résolue, il répond plus brièvement : Ceux qui ont été abandonnés jeunes par leurs parents, qui étaient chrétiens, en sorte qu'on ne trouve aucune preuve de leur baptême, doivent être baptisés, sans crainte de réitérer le sacrement. Ceux qui ont été pris si jeunes par les ennemis, qu'ils ne savent s'ils ont été baptisés, quoiqu'ils se souviennent que leurs parents les ont menés à l'église, il faut leur demander s'ils ont reçu ce qu'on donnait à leurs parents, c'est-à-dire l'eucharistie. S'ils ne s'en souviennent pas, il faut les baptiser sans scrupule. Il était venu en Gaule des gens d'Afrique et de Mauritanie, qui savaient bien qu'ils avaient été baptisés, mais ils ne savaient dans quelle secte : aux diocèses de Ravenne et d'Aquilée, il s'en trouvait qui n'avaient été baptisés qu'une fois, mais par les hérétiques. Le Pape répond aux trois évêques que, dans ces cas, il ne faut pas les rebaptiser, puisqu'ils ont déjà reçu la forme du baptême, de quelque manière que ce soit; il faut seulement les réunir à l'Eglise catholique par l'imposition des mains, avec l'invocation du Saint-Esprit, pour recevoir la sanctification que les hérétiques ne donnent pas. Ceux qui se sont laissé rebaptiser par crainte ou par erreur, ne sachant pas qu'il fût défendu, doivent être mis en pénitence et réconciliés par l'imposition des mains de l'évêque; mais on abrégera la pénitence, si la vieillesse, la maladie ou quelque autre péril les presse. Ceux que la crainte ou la faim a obligés à manger des viandes immolées aux idoles, doivent faire pénitence; mais on la mesurera plus par la véhémence de la douleur que par la longueur du temps. D'autres ayant été baptisés dans l'enfance et pris par les païens, avaient vécu comme eux, et étaient revenus encore jeunes en Romanie, c'est-à-dire en terres de Romains. Rustique de Narbonne demandait ce qu'on devait faire s'ils demandaient la communion. Le Pape répond : S'ils ont seulement mangé des viandes immolées, il peuvent être purifiés par le jeûne et l'imposition des mains; s'ils ont adoré les idoles ou commis des homicides ou des fornications, il faut les mettre en pénitence publique. Enfin, à l'égard des femmes qui se sont remariées, croyant que leurs premiers maris avaient été tués dans les guerres, ou qu'ils ne reviendraient jamais plus de la captivité, saint Léon décide, dans sa réponse à Nicétas d'Aquilée, que quand ils reviennent, elles doivent retourner avec eux, sous peine d'excommunication, parce que le premier mariage subsiste toujours, quoique les seconds maris soient excusables.

Rustique de Narbonne avait témoigné un grand désir de quitter son siége pour vivre dans le repos et la retraite. On le conçoit, surtout à une époque de révolutions et de guerres continuelles. Saint Léon ne le lui conseille pas, et lui représente que la patience n'est pas moins nécessaire contre les tentations ordinaires de la vie que contre les persécutions pour la foi; que ceux qui sont chargés du gouvernement de l'Eglise doivent courageusement garder leur poste, et se confier aux secours de Celui qui a promis de ne pas les abandonner (1).

Ce que Léon enseignait par la parole, il le montrait par l'exemple. Des temps calamiteux s'étaient rencontrés. Au brigandage d'Ephèse, tous les évêques d'Orient, les patriarches d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche à leur tête, avaient trahi la foi. Un empereur, abusé, avait déclaré loi de l'empire cette prévarication commune. La religion chrétienne allait périr, lorsque Léon, par sa parole seule, réveille l'univers, les empereurs mêmes, relève les pontifes de leur chute, et raffermit ces colonnes ébranlées de l'Eglise et du monde. Ce qu'il fait ainsi pour l'univers entier, il le fait en particulier pour Rome. Une première fois il la sauve de la ruine que lui préparait Attila; une seconde fois il la sauve du meurtre et de l'incendie que lui apportait Genséric. Après le pillage des Vandales, il renouvelle l'argenterie de toutes ses églises, répare la basilique de Saint-Pierre et celle de Saint-Paul, en bâtit une troisième en l'honneur d'un de ses prédécesseurs, le pape saint Corneille, sans compter d'autres monuments publics. Enfin, justement surnommé le Grand, il meurt le

(1) Baller., *Epist.* CLIX, CLXVI, CLXVII.

10 novembre 461, nous laissant en héritage, d'après l'excellente édition des doctes frères Ballerini, soixante-neuf discours d'une éloquence noble et fleurie, où il expose, avec une clarté admirable, les plus hauts mystères de la philosophie chrétienne, ainsi que les bases vivantes de la régénération universelle; de plus, une correspondance de cent septante-trois lettres, qui seront à jamais, pour les premiers pasteurs surtout, un modèle achevé du gouvernement spirituel. Voilà ce qu'il fait dans un pontificat de vingt-un ans, au milieu de révolutions incessantes, de trônes brisés, d'empereurs égorgés les uns sur les autres; au milieu d'un monde en ruine, mais qui renaîtra catholique-romain.

Il eut un successeur digne de lui : ce fut son archidiacre Hilaire, le même qui, légat à Ephèse, avait si dignement protesté, au nom de Rome, contre la prévarication universelle. Il fut consacré Pape, le dimanche 19 novembre 461, et tint le Saint-Siége environ six ans. On dit que dès qu'il fut Pape, il envoya par tout l'Orient une lettre décrétale et circulaire où il confirmait les conciles de Nicée, d'Ephèse et de Chalcédoine, avec la lettre de saint Léon à Flavien, condamnait Nestorius, Eutychès et toutes les autres hérésies, et rappelait l'autorité et la principauté du Siége apostolique.

Le 25 janvier 462, il écrivit à Léonce, évêque d'Arles, avec lequel il était lié d'amitié, pour lui faire part de son élévation au pontificat, afin qu'il se réjouît de ce que Dieu avait bien voulu faire en lui, qu'il en donnât avis aux évêques de sa province, et que tous y unissent leur joie et leurs prières pour toute l'Eglise. Il marque que la coutume et la charité demandaient de lui qu'il leur fît part de cette nouvelle, afin qu'on sût qu'il ne négligeait aucun des devoirs de la fraternité. On croit que cette lettre était circulaire, et qu'il était d'usage que les Papes en écrivissent de semblables aussitôt après leur ordination.

Mais déjà Léonce lui avait adressé la lettre suivante : Que la mort ait enlevé le très-saint Léon, votre prédécesseur, si vigilant contre les hérésies et contre l'ivraie qui pullule dans le champ du Seigneur, cela nous afflige; mais qu'il nous soit rendu dans Votre Sainteté, nous nous en félicitons : car un fils se réjouit de l'honneur de sa mère; et comme l'Eglise romaine est la mère de tous, il a fallu nous réjouir de ce que, dans cette si grande consternation de choses, dans cette si grande infirmité des siècles, elle vous ait élevé au-dessus pour juger les peuples dans l'équité et diriger les nations sur la terre. C'est pourquoi, la nouvelle nous en ayant été apportée par un diacre de notre église, qui a été présent à l'exaltation de Votre Sainteté, nous avons rendu grâces à Dieu, et résolu de vous saluer au plus tôt par cette épître de notre humilité, afin que l'affection qui existait déjà entre Votre Sainteté et nous se fortifie dans le Seigneur, et s'augmente de toute la vénération que des fils doivent à un père. Béni soit donc celui qui vient au nom du Seigneur! Il faut maintenant que Votre Sainteté travaille avec vigueur pour achever ce qu'a commencé le très-saint pape Léon ; il faut que, comme Gédéon, par les trompettes sonnées de la bouche des braves et les flambeaux agités et secoués de leur robuste main, Votre Sainteté renverse tout à fait les maudites murailles de Jéricho, déjà si souvent anathématisées et ébranlées. Au reste, comme notre église d'Arles a toujours été décorée de faveurs et de priviléges par le Siége apostolique, nous prions Votre Sainteté que nous n'en perdions rien, mais que nous en acquérions plutôt, afin que nous puissions travailler avec vous dans la vigne du Dieu des armées, et rompre les efforts des envieux; car s'il n'y a pas une autorité qui les réprime, ils feront de jour en jour plus de mal : la malice de ceux qui nous haïssent s'élève toujours (1).

Le pape saint Hilaire ayant reçu cette lettre, en écrivit une seconde à Léonce, où après l'avoir remercié, il l'engage à lui écrire fréquemment. Il loue le conseil qu'il lui avait donné, de faire observer les règles des Pères, disant qu'il n'y avait rien de plus salutaire que de faire régner dans l'Eglise catholique une même discipline. Il ajoute que, pour entretenir partout l'union et la concorde entre les evêques, il fera tout son possible, avec le secours de la grâce, pour que tous s'appliquent à chercher, non leurs propres intérêts, mais ceux de Jésus-Christ. Léonce avait succédé à Ravennius, dans le siége d'Arles, après l'an 454. C'était un homme de beaucoup de réputation, qui s'était acquis l'estime des personnes de piété. Il portait lui-même à la vertu, autant par son exemple que par ses exhortations.

Saint Rustique de Narbonne, ayant ordonné évêque de Béziers son archidiacre Hermès, les habitants ne voulurent point le recevoir, soit parce qu'il n'était point agréable à Frédéric, frère de Théodoric, roi des Goths de Toulouse, soit parce qu'ils ne le croyaient pas digne de l'épiscopat. Hermès, quoique irrité de ce refus, ne songea point à s'en venger; mais saint Rustique étant mort, il fit en sorte que l'église de Narbonne le reçût pour son évêque. Le prince Frédéric se plaignait au pape saint Hilaire de ce que Hermès s'était emparé de ce siége par une usurpation très-injuste, et lui députa à cet effet un diacre nommé Jean, pour l'instruire de toute cette affaire. Le Pape, surpris de ce que Léonce d'Arles ne lui en avait rien mandé, lui écrivit, le 3 novembre 462, pour se plaindre de son silence. Il l'exhorte à lui envoyer au plus tôt une relation du fait, souscrite de lui et des évêques voisins, afin qu'il puisse ensuite lui marquer ce qu'il aura jugé à propos d'en ordonner. Comme dans cette lettre, il dit du prince visigoth, *notre fils* on peut croire qu'il était catholique.

(1) Labbe, t. IV, col. 1828.

Il n'y avait pas longtemps qu'elle était écrite, lorsque deux évêques, Fauste de Riez, et Auxanius, qu'on croit avoir été évêque d'Aix en Provence, arrivèrent à Rome, députés ou par les évêques des Gaules ou par Léonce d'Arles, qui envoya en même temps au Pape une requête. Plusieurs autres évêques vinrent à Rome dans le même temps pour y célébrer, avec le Pape saint Hilaire, l'anniversaire de son ordination, qui tombait au 19 novembre. Le Pape tint avec eux un concile, auquel Fauste et Auxanius assistèrent. L'affaire de Hermès y fut examinée, et le Pape informa les évêques des provinces de Vienne, de Lyon, de Narbonne et des Alpes du résultat du concile. Sa lettre, qui est du 3 décembre 462, porte que, pour le bien de la paix et par indulgence pour Hermès, on avait jugé qu'il demeurerait évêque de Narbonne ; mais que, dans la crainte que cet exemple ne tirât à conséquence, il avait résolu qu'il n'aurait point le pouvoir d'ordonner des évêques tant qu'il vivrait ; que ce pouvoir serait transféré à Constantius, évêque d'Uzès, comme le plus ancien de la province ; mais qu'après la mort d'Hermès, le droit des ordinations retournerait à l'évêque de Narbonne, comme métropolitain. Quoique le Pape parle très-fortement contre l'intronisation de Hermès, comme contraire aux canons, il ne laisse pas que de parler avantageusement de sa personne. Pour éviter à l'avenir de pareils inconvénients, le Pape ordonne aux évêques des Gaules de tenir tous les ans un concile des provinces dont on pourra l'assembler. Il délègue Léonce d'Arles pour marquer le lieu et le temps du concile, et en écrire aux métropolitains, voulant qu'on y examinât les mœurs et les ordinations des évêques et des autres ecclésiastiques ; mais que, dans le cas où il se trouverait quelques affaires plus importantes qui ne pourraient être terminées dans le concile, on consultât le Siége apostolique. Il défend aux évêques de sortir de leur province sans lettre de leur métropolitain, et veut, qu'en cas de refus, ils s'adressent à l'évêque d'Arles, qu'il charge aussi d'empêcher que les ecclésiastiques, de quelque rang qu'ils puissent être, ne soient reçus dans un autre diocèse sans le témoignage de leur évêque. Il défend encore d'aliéner, sans l'approbation du concile, les terres de l'Eglise qui ne sont point désertes et onéreuses, et renvoie aux évêques des Gaules la connaissance de la requête que Léonce lui avait adressée pour être rétabli dans la possession de quelques paroisses, qu'il prétendait avoir été démembrées de son diocèse sans raison, et cédées à d'autres par saint Hilaire d'Arles, son prédécesseur.

Auxanius avait obtenu, dans son voyage de Rome, un décret contraire à celui que saint Léon avait rendu pour l'union des églises de Cemèle et de Nice. Le pape saint Hilaire en ayant été averti par Ingenuus, évêque d'Embrun qui s'était plaint à lui que, dans le concile de Rome de 462, on avait accordé quelque avantage, au préjudice de sa métropole, à l'évêque d'Aix, il écrivit aux évêques Léonce, Véran et Victurus, de prendre connaissance de ce différend. Il déclare, dans cette lettre, qu'il ne veut rien faire contre les canons ni contre les priviléges des églises, moins encore favoriser l'ambition des évêques, dont le ministère, dit-il, doit fructifier non par l'étendue du pays, mais par l'acquisition des âmes. Il veut donc qu'Ingenuus demeure en possession de l'église de Nice, et que l'union que saint Léon en avait faite avec l'église de Cemèle ait lieu, en sorte que ces deux églises n'aient plus qu'un seul évêque, et qu'il dépendît de la métropole d'Embrun (1).

A peine le pape saint Hilaire eut-il terminé cette affaire, qu'il s'en éleva une autre qui n'excita pas moins son zèle. Nous avons vu que saint Léon n'avait attribué que quatre églises à la métropole de Vienne. Mais saint Mamert, alors évêque de cette ville, prétendit que sa juridiction s'étendait aussi sur l'église de Die, et y ordonna un évêque, malgré la résistance des citoyens. Gundéric, roi des Bourguignons et maître de la milice, en écrivit au pape Hilaire. Le zèle de ce prince pour la paix de l'Eglise et la qualité de Fils que lui donne le Pape, ne permettent guère de douter qu'il ne fût catholique. Hilaire écrivit en conséquence à Léonce d'Arles, le 10 octobre 463 ; et, après quelques reproches sur ce qu'il ne l'avait pas averti de cette entreprise, il le charge d'examiner l'affaire dans le concile qu'il devait assembler tous les ans, de sommer Mamert d'y rendre compte de sa conduite, et d'envoyer au Saint-Siége la relation de cette cause, signée des évêques du concile.

Léonce, dont les droits étaient lésés par l'entreprise de Mamert, s'acquitta de la commission, tint le concile, et en envoya la relation à Rome par l'évêque Antoine. Le Pape l'ayant reçue, jugea la cause par une lettre du 24 février 464, adressée aux évêques de ce concile, lesquels il nomme au nombre de vingt. Il y relève d'abord en termes assez vifs la faute de Mamert, et dit qu'il aurait mérité d'être déposé ; mais que, pour la paix des églises, il aime mieux commencer par des remèdes plus doux, et qu'ainsi il se contente de déléguer l'évêque Véran pour lui faire, de la part du Siége apostolique, la réprimande convenable, et l'avertir que si, dans la suite, lui ou quelqu'un des évêques ses successeurs, ne se contente pas des quatre églises que saint Léon a attribuées à celle de Vienne, elles seraient rendues à la métropole d'Arles. Pour l'évêque que saint Mamert avait ordonné à Die, le Pape veut que son ordination soit confirmée par Léonce, auquel il appartenait de la faire.

Pour prévenir des entreprises pareilles à celles qu'on reprochait à saint Mamert, le

(1) Labbe, t. IV, 1032.

pape Hilaire écrivit une autre lettre aux évêques des provinces de Vienne, de Lyon, des deux Narbonnaises et des Alpes. Il leur défend d'entreprendre sur les droits les uns des autres, et leur recommande, comme un remède nécessaire, la tenue des conciles, qui devaient être convoqués tous les ans par Léonce d'Arles.

Cette action du Siége de Rome pour maintenir partout la subordination entre les évêques était surtout nécessaire à une époque de bouleversement où sans cesse les pays changeaient ou pouvaient changer de maîtres temporels. C'est cette unité hiérarchique de l'Église romaine qui maintint et propagea même parmi les peuples l'unité chrétienne de l'esprit et du cœur, lorsque l'unité matérielle de la force s'en allait avec l'empire. L'Espagne en est une preuve.

Silvain, évêque de Calahorra, à l'extrémité de la Castille, y avait ordonné un évêque à l'insu et sans le consentement d'Ascagne évêque de Tarragone, son métropolitain, et sans que le peuple l'eût demandé. Il avait aussi ordonné un curé d'un autre diocèse évêque du lieu dont il était curé, sans même que ce prêtre y eût consenti. On fit à Silvain de douces et charitables remontrances sur de semblables entreprises, qui étaient visiblement contraires aux canons ; mais il n'en devint que plus insolent. L'évêque de Saragosse, alors suffragant de Tarragone, s'en plaignit à ses collègues, et non-seulement les avertit de se séparer de Silvain, mais encore les conjura de ne pas l'assister dans les ordinations qu'il faisait. Silvain continua dans son désordre, et fit seul ce qu'il ne lui était pas même permis de faire avec le nombre d'évêques prescrit par les canons. Ascagne, pour remédier efficacement à un mal qui pouvait avoir de grandes suites, assembla tous les évêques de sa province vers l'an 464. Le résultat de son concile fut que l'on écrirait au Pape pour savoir de lui comment on devait traiter Silvain et celui qu'il avait ordonné seul, afin de tenir ensuite un nouveau concile où l'on exposerait ce qui aurait été résolu par le Saint-Siége sur cette affaire. Les évêques d'Espagne écrivirent donc au Pape saint Hilaire, dans les termes que voici : Encore que ce fût une nécessité de la discipline ecclésiastique, c'était néanmoins, dans la réalité même, une chose bien à souhaiter pour nous que le privilége de votre Chaire, par lequel le bienheureux Pierre, après la résurrection du Sauveur, ayant reçu les clefs du royaume, sa prédication singulière a pourvu à l'illumination de tous par tout l'univers ; et la principauté de son vicaire, autant elle est éminente, autant elle est à craindre et à aimer de tous. C'est pourquoi nous, adorant en vous Dieu même, que vous servez sans reproche, nous recourons à la foi qui a été louée par la bouche de l'Apôtre, cherchant des réponses là où rien n'est commandé par erreur, rien par présomption, mais tout par délibération pontificale(1).

Ces paroles d'un concile de l'an 464 sont remarquables. C'est une nécessité de la discipline ecclésiastique, aux conciles mêmes, de recourir à Rome : cette nécessité est en soi un avantage des plus désirables ; à Rome, avec la puissance, se trouve la sagesse et la maturité. Après avoir ensuite exposé l'affaire en question, le concile conclut : C'est pourquoi, comme il faut obvier promptement à ces entreprises qui divisent l'unité et causent le schisme, nous prions votre Siége de nous instruire, par vos lettres apostoliques, sur ce que vous voulez qu'on observe en ce point, afin que, rassemblant nos frères et produisant les constitutions du vénérable synode, nous puissions, forts de votre autorité, contre l'esprit de rébellion, comprendre, avec l'aide de Dieu, ce qu'il faut faire de l'ordinateur et de l'ordonné. Assurément, à vous sera le triomphe, si dans les temps de votre apostolat, ce que la chaire de saint Pierre conserve, l'Église catholique l'entend, et que les nouvelles semences des zizanies soient extirpées.

Comme les évêques de ce concile de Tarragone furent assez longtemps sans recevoir de réponse du Pape, craignant qu'il n'eût pas reçu leur lettre, ils lui envoyèrent une copie, avec une seconde lettre sur une autre affaire qui regardait l'église de Barcelone. Nundinaire, qui en était évêque, avait déclaré en mourant qu'il souhaitait avoir pour successeur Irénée, déjà évêque d'une autre ville, mais qui dépendait du diocèse de Barcelone. Le mérite d'Irénée était connu de tout le monde, en sorte que tout le clergé et le peuple de Barcelone, avec les personnes les plus considérables de la province, consentirent volontiers à sa translation. Ascagne et ses suffragants eurent aussi égard à la volonté du défunt, jugeant que l'utilité de l'église de Barcelone le demandait. Ils en firent un décret, se fondant sur ce qu'on avait pratiqué la même chose en diverses autres occasions. Ils se résolurent toutefois, de l'avis de Vincent, duc de la Tarragonaise, qui leur apprit la sollicitude du Pape pour leurs provinces, de lui demander la confirmation de ce qu'ils avaient fait.

Les deux lettres des évêques d'Espagne furent lues dans le concile que le pape saint Hilaire tint à Rome, dans la basilique de Sainte-Marie, le 19 de novembre 465, à l'occasion de l'anniversaire de son ordination. L'affaire d'Irénée ayant été proposée, le Pape se déclara fortement contre cet évêque : il fut ordonné qu'il retournerait à son église, sous peine d'excommunication ; qu'Ascagne ferait élire, du clergé de Barcelone, un évêque digne de remplir le siége, et le consacrerait, sans qu'à l'avenir on pût regarder comme héréditaire l'épiscopat, qui n'est conféré que par la grâce de Jésus-Christ. Les évêques du con-

(1) Labbe, t. IV, 1033 et 1063.

cile interrompirent même par deux fois la lecture de la lettre des évêques d'Espagne au sujet d'Irénée, et se récrièrent contre l'abus de donner les évêchés comme par testament. Quand on eut lu l'autre lettre qui regardait les entreprises de Silvain, les évêques du concile demandèrent que l'on observât l'ancienne discipline, et qu'on en punît les violateurs. Le Pape écrivit donc une lettre décrétale, adressée à Ascagne et à tous les évêques de la province de Tarragone, datée du 30 décembre 465. Il y remarque d'abord, qu'il avait reçu des lettres des magistrats et des principaux citoyens de plusieurs villes d'Espagne, pour excuser la conduite de Sylvain : ce qui fait que, vu la nécessité des temps (sans doute les guerres continuelles des Suèves et des Visigoths), il pardonne le passé, pourvu qu'à l'avenir on observe les canons. Il ordonne, en conséquence, que l'on ne consacrera aucun évêque sans le consentement du métropolitain ; il défend les translations, et enjoint à Irénée de retourner à son ancienne église, et au métropolitain Ascagne d'en faire élire et ordonner un autre à Barcelone. Quant aux évêques ordonnés par Silvain à l'insu d'Ascagne, le Pape les confirme, à condition qu'ils soient exempts d'ailleurs de toute irrégularité canonique. A cette lettre générale aux évêques de la province, il en ajouta une particulière au métropolitain, pour lui en recommander l'exécution. De plus, dans l'une et dans l'autre, il annonce que, pour réaliser plus efficacement ces mesures et veiller à la conservation de la discipline dans les Espagnes, il y envoie, comme délégué de son autorité, le sous-diacre Trajan. Cet envoi en Espagne d'un légat du Pape, au cinquième siècle, est remarquable (1).

Ce que les Papes recommandaient le plus aux évêques d'Espagne et des Gaules, pour conserver la régularité du clergé dans ces temps de troubles, c'était, comme on voit, la tenue des conciles. Saint Perpétue, évêque de Tours, en tint un premier à Tours même, le 18 novembre 461. Il s'y trouva huit évêques. On y recommande particulièrement la continence des clercs. On renouvelle les anciennes défenses aux prêtres et aux diacres mariés, d'avoir commerce avec leurs femmes ; mais on modère la rigueur des anciens canons, qui les privaient en ce cas de la communion même, et l'on se borne à les suspendre de toute fonction de leur ordre. On les exhorte à éviter les excès de vin et la fréquentation des femmes étrangères, comme des sources d'incontinence. Les clercs inférieurs, à qui le mariage est permis, ne doivent point épouser de veuves. On excommunie les clercs qui quittent leurs fonctions pour embrasser la milice ou retourner à la vie des laïques, et tous ceux qui abandonnent leurs églises sans permission de leur évêque. On leur défend l'usure, comme contraire aux commandements de Dieu. On réprime les entreprises des évêques sur leurs confrères. On défend de communiquer avec les homicides, les corrupteurs des vierges sacrées et les religieux apostats, jusqu'à ce qu'ils fassent pénitence : de même avec les pénitents déserteurs, c'est-à-dire ceux qui, après avoir reçu la pénitence, en abandonnent les exercices. Il est à croire que les guerres et les incursions des Barbares donnaient occasion aux désordres que réprime ce concile (2).

Quelques années après, le même Perpétue en tint un autre à Vannes, où il se trouvait avec quatre autres évêques pour l'ordination de saint Paterne, évêque de cette ville. On y fit treize canons, semblables pour la plupart à ceux de Tours. On étend aux moines la défense faite aux clercs de voyager sans lettres de recommandation de leur évêque ; et on les soumet à la punition corporelle, si les paroles ne suffisent. On leur défend d'avoir des cellules particulières, sinon dans l'enclos du monastère, et par permission de l'abbé ; et à un abbé d'avoir plusieurs monastères ou diverses demeures, si ce n'est des retraites dans les villes pour les incursions des ennemis. Il est défendu aux clercs, sous peine d'excommunication, de s'adresser aux tribunaux séculiers, sans la permission de leur évêque ; mais si l'évêque leur est suspect, ou si c'est contre lui-même qu'ils ont affaire, ils doivent s'adresser aux autres évêques. Les clercs à qui le mariage est interdit, c'est-à-dire les sous-diacres et au-dessus ne doivent point assister aux festins des noces ni aux assemblées dans lesquelles on chante des chansons amoureuses, où l'on fait des danses déshonnêtes, pour ne pas salir leurs yeux et leurs oreilles, destinés aux sacrés mystères. Ils doivent aussi éviter de manger avec les Juifs, puisqu'ils ne mangent pas de toutes les viandes que nous croyons permises. Celui qui se sera enivré sera séparé de la communion pendant trente jours, ou puni corporellement. Un clerc qui, étant dans la ville, aura manqué d'assister à matines sans excuse nécessaire, sera séparé de la communion pendant sept jours. L'ordre des cérémonies saintes et l'usage de la psalmodie seront les mêmes dans toute la province. Il est défendu aux clercs, sous peine d'excommunication, d'exercer la divination que l'on appelle le sort des saints, ou de prétendre connaître l'avenir par l'inspection de quelque écriture que ce soit (3).

En 461, le Suève-Goth Ricimer avait fait un fantôme d'empereur d'un nommé Sévère, afin de régner sous son nom. L'an 465, il s'en dégoûta, le fit mourir par le poison et gouverna seul pendant dix-huit mois (4). Le sénat et le peuple de Rome, ainsi que le reste de l'Italie, trouvèrent tout cela quelque peu insolent. On murmurait, toutefois en secret, de voir un Suève se jouer de l'empire, faire et défaire à son gré les empereurs. On résolut de s'adresser à l'empereur de Constantinople pour

(1) Labbe, t. IV, 1036 et 1037. — (2) *Ibid.*, 1049. — (3) *Ibid.*, 1054. — (4) *Chronic. Cassiodor.*

lui en demander un, qu'on lui désigna. C'était Anthémius, gendre de Marcien, illustre lui-même par sa naissance, ses dignités et ses succès militaires. Le Suève Ricimer, contre qui l'on faisait cette demande, fut le plus ardent à la favoriser. Avec trois fils, Anthémius avait une fille; Ricimer la demanda lui-même en mariage. La lui refuser eût été se rendre bien difficile l'entrée de l'Italie, où il commandait les armées. Il devint donc le gendre du nouvel empereur, qui fut proclamé le 12 avril 467, et prit le consulat à Rome au commencement de l'année suivante. Sidoine Apollinaire se trouvait à Rome pour les affaires de l'Auvergne, sa patrie. Le 1er janvier 456, il avait fait en vers le panégyrique de son beau-père Avitus, empereur et consul, que Ricimer déposa au mois d'octobre de la même année. Le 1er janvier 458, il prononça, en vers assez beaux, le panégyrique d'Anthémius, empereur et consul, et de Ricimer, son gendre. A chacun de ces empereurs et consuls, il avait prédit une longue suite de prospérités et de victoires : mais c'étaient prédictions de poëte. Cette fois, il fut nommé préfet de Rome : il en était d'ailleurs digne par sa naissance, sa capacité et ses vertus (1).

L'empereur Anthémius avait amené de Constantinople un nommé Philothée, hérétique macédonien, qu'il chérissait beaucoup. Appuyé de la faveur de l'empereur, Philothée voulut introduire à Rome diverses sectes, avec la liberté d'y tenir leurs assemblées. Mais le pape saint Hilaire contraignit l'empereur publiquement et à haute voix, dans la basilique de Saint-Pierre, d'y mettre obstacle, au point que l'empereur le promit avec serment. C'est ce que rapporte le pape saint Gélase (2). Ce fut par cet acte de vigueur apostolique que saint Hilaire termina son pontificat, étant mort le 10 de septembre 467. Après dix jours de vacance, on élut, le 20 de septembre, Simplicius de Tibur ou Tivoli, qui tint le Saint-Siége quinze ans. Son prédécesseur, pour veiller au maintien de la foi et de la discipline en Espagne, au milieu des guerres des Suèves et des Goths, y avait envoyé comme son délégué le sous-diacre Trajan. Dans le même dessein, le pape Simplicius nomma Zénon, évêque de Séville, vicaire du Siége apostolique dans toutes les églises d'Espagne, pour qu'il pût, avec autorité, y faire observer exactement les décrets des apôtres et des Pères (3). Ainsi, pendant que tout s'écroule dans le monde, que le trône y devient comme un échafaud ou un coupe-gorge, tout demeure ferme dans l'Eglise; les Papes s'y succèdent sans trouble, y maintiennent, avec une vigueur constante, la foi et la discipline, l'unité intellectuelle et morale.

La bonne intelligence de l'empereur Anthémius et de son gendre Ricimer dura peu. Ce dernier, qui, ne pouvant régner, ne pouvait cependant se résoudre à obéir, se brouilla bientôt avec son beau-père. Comme ils avaient chacun leur cour, dès qu'on s'aperçut de leur mésintelligence, les flatteurs qui les environnaient s'empressèrent de souffler le feu de la discorde. Ricimer laissant Anthémius à Rome, se retira à Milan. Toute l'Italie appréhendait les suites de cette rupture. En effet, on se préparait de part et d'autre à la guerre. Dans ce péril commun, les nobles de Ligurie s'assemblent à Milan, et se jettent aux pieds de Ricimer, le suppliant avec larmes de mettre fin à des dissensions si funestes. Il fut touché de tant de pleurs. Mais, dit-il, qui se chargera de la négociation? qui pourra modérer cet emporté de Galate? (Ainsi nommait-il l'empereur, son beau-père.) Tous lui répondirent aussitôt : Nous avons à Pavie un jeune évêque qui persuaderait les bêtes féroces. Le bienfait qu'il vient demander, on le lui offre avant qu'il le demande. Sa physionomie est semblable à la vie même. Tout catholique, tout Romain le vénère, le Grec ne pourra le voir sans l'aimer. Ricimer dit alors : Déjà la renommée m'a vanté cet homme; et ce que je trouve de plus admirable, c'est que tout le monde le loue et qu'il n'y paraît pas un seul ennemi. Allez donc, et priez l'homme de Dieu qu'il fasse le voyage; joignez mes prières aux vôtres.

Ce jeune évêque était saint Epiphane, à peine âgé de trente ans. Arrivés à Pavie, les députés le conjurent de se charger de cette ambassade. Il répondit aussitôt : Quoiqu'une affaire aussi grave demande un homme consommé, et qu'elle soit au-dessus d'un novice, je ne refuse cependant pas à la patrie l'affection que je lui dois. Et il alla ensuite à Milan trouver le patrice Ricimer, qui l'agréa aussitôt qu'il le vit.

Arrivé à Rome, le saint évêque de Pavie inspira une vénération et une admiration universelles. Ce fut un pieux enthousiasme : les hommes les plus puissants eussent pensé commettre une faute impardonnable, de ne lui embasser que les genoux; c'étaient des acclamations qui montaient jusqu'aux nues : on le voyait si plein des dons célestes, que personne ne le comptait au nombre des mortels. Anthémius dit alors : Jusque dans ses ambassadeurs, Ricimer use avec moi de ruse et de finesse; ils en envoient qui forcent, par la supplication, ceux qu'il a offensés par ses outrages; toutefois, amenez l'homme de Dieu : s'il demande des choses possibles, je les accorderai, sinon, je le prierai d'agréer mes excuses.

Le vénérable pontife, arrivé à l'audience, attira seul tous les regards, et parla ainsi à l'empereur : Le Seigneur du ciel, respectable prince, a réglé par ordonnance souveraine, que celui à qui est confié le soin d'une chose publique aussi grande, apprît, par le dogme de la foi catholique, à connaître Dieu, auteur et amateur de la piété et de la clémence. C'est par lui que les armes de la paix brisent la fu-

(1) Tillemont, Lebeau. — (2) Labbe, t. IV, col. 1208. — (3) *Ibid.*, 1063.

reur des guerres, et que la concorde, foulant aux pieds la superbe, devient plus puissante que la force. Ainsi, David s'est-il rendu à jamais recommandable, en songeant à épargner son ennemi plutôt qu'à s'en venger. Ainsi, les rois et les maîtres les plus parfaits des siècles ont-ils appris du Ciel à faire grâce aux suppliants. Car celui-là possède une domination d'en haut, qui élève son empire par la piété et la clémence. C'est dans cette persuasion que votre Italie et le patrice Ricimer ont envoyé ma petitesse pour vous prier, ne doutant pas qu'un prince romain accorderait la paix que demande même un Barbare. Un triomphe qui embellira particulièrement vos annales, ce sera d'avoir vaincu sans verser de sang. Au reste, je ne sache pas qu'il y ait une guerre où il faille plus de grandeur d'âme, que de combattre son ressentiment et d'accabler de bienfaits la honte d'un farouche Goth. Car, s'il obtient ce qu'il demande, il en sera d'autant plus abattu qu'il a eu honte jusqu'alors de supplier. D'ailleurs, il faut considérer l'événement incertain de la guerre; encore, quel qu'il soit, si elle a lieu à cause de nos péchés, votre empire perdra l'un et l'autre parti. Tandis que, Ricimer ami, tout ce qu'il possède, vous le possédez avec Ricimer lui-même. Songez en même temps que c'est bien gouverner sa cause que d'être le premier à offrir la paix.

L'empereur, qui, avec tous les assistants, ne pouvait se lasser d'admirer le saint, lui répondit avec un profond soupir : Quoique j'aie, très-saint pontife, une indicible cause de douleurs contre Ricimer; quoiqu'il n'ait servi de rien de lui accorder les plus grands bienfaits, jusqu'à l'associer à ma famille pour l'amour de la chose publique; quoiqu'il se soit montré d'autant plus ennemi qu'il a été plus comblé de faveurs; quoiqu'il ait encouragé la fureur des nations étrangères, et qu'on ne puisse avoir en ses promesses aucune confiance, puisque l'alliance la plus étroite n'y a rien fait : toutefois, si vous êtes caution et médiateur, vous qui, par une grâce spirituelle, pouvez découvrir les mauvais desseins et les corriger, je n'ose refuser la paix que vous-même demandez. Que s'il vous trompe, il se punira lui-même. Pour moi, je remets entre vos mains et ma personne et l'empire; et la grâce que j'étais résolu de refuser à Ricimer, suppliant par lui-même, je l'offre le premier par vous : car, tout bien considéré, on ne peut mieux gouverner son navire, au milieu de la tempête, que d'après les conseils d'un pareil pilote.

Le saint évêque Epiphane remercia l'empereur, reçut son serment pour la paix et partit aussitôt, afin de célébrer à Pavie la fête de Pâques, qui était proche. Il avait promis d'y être revenu dans vingt jours; malgré le jeûne du carême, il y fut dans quatorze. Son arrivée inattendue causa une joie inexprimable dans tout le pays. On se réjouissait d'autant plus de la paix, qu'on l'avait espérée moins.

Saint Epiphane était né à Pavie même, et descendait, par sa mère, de la famille de saint Miroclès, évêque de Milan, au commencement du quatrième siècle. Il fut élevé par l'évêque Crispin, qui, le voyant prévenu des grâces du ciel, le fit lecteur à huit ans, sous-diacre à dix-huit, diacre à vingt, l'employant à différents ministères, jusqu'à lui confier tout le bien de l'Eglise, afin de mieux connaître sa capacité, parce qu'il souhaitait l'avoir pour successeur. Aux avantages du corps, aux talents de l'esprit, il joignit une modestie, une humilité, une patience admirables. Battu un jour jusqu'au sang par un homme emporté, il fut le seul qui s'opposa à la justice que tout le monde voulait en faire. Si chaste, qu'il ne se savait homme que par le travail. Lui arrivait-il des illusions dans les songes? il recourait à de saintes veilles, à des jeûnes continus, restait très-longtemps debout. Son repos était la lecture; ses bijoux les saints livres. Il lui suffisait de les parcourir pour les dire de mémoire, non pas les mots seuls, mais le sens et l'âme; en sorte que, suivant le passage qu'il redisait, on croyait entendre ou Moïse, ou un prophète, ou un apôtre. Et ce qu'il avait lu dans le livre, il le retraçait dans sa vie. Dès lors, il préludait à l'office d'intercesseur. Partout où l'évêque l'envoyait au secours des malheureux, il exigeait les grâces et les bienfaits avec un art de supplier si puissant, que bien des malheureux se félicitaient que l'évêque ne fût pas venu lui-même. Aussi chaque jour l'affection du peuple augmentait pour Epiphane. Lui ne pensait qu'à soulager son vieil évêque dans ses infirmités. Crispin, sentant que sa fin était proche, se fit conduire à Milan avec son diacre. Là, ayant réuni les personnages les plus considérables de la province, il leur dit ces paroles : Voilà, mes enfants, que l'âge m'appelle à partir. Déjà la terre revendique la parcelle qui en est originaire. Je vous recommande la cité, je vous recommande l'église, je vous recommmande ce jeune homme, au travail et à la grâce duquel je dois d'avoir vécu jusqu'à cette heure, âgé et débile. C'est sa force qui a soutenu ma faiblesse; c'est par ses pieds que j'ai marché, c'est par ses yeux que j'ai vu, par sa parole que j'ai réglé tout : nous paraissions deux à à ceux qui nous voyaient, mais des deux la concorde n'en faisait qu'un. Les assistants l'ayant assuré de leurs bonnes dispositions, il revint à Pavie et y mourut peu de jours après.

Aussitôt toute la ville s'attroupe; tous les vœux se portent sur Epiphane; on l'enlève du milieu des funérailles pour le proclamer évêque. Lui cependant pleure et résiste tant qu'il peut; il dit tout haut qu'il en est indigne; mais dans cette grande multitude il est seul à le dire. Les habitants des cités voisines se joignent dans leurs acclamations à ceux de Pavie : on eût dit qu'il s'agissait d'inaugurer l'évêque de tout l'univers. On le conduit à Milan, où il est sacré avec une joie universelle. Toutefois, quelques habitants de grandes ci-

tés en témoignèrent de la peine ; ils étaient jaloux qu'une petite ville comme Pavie eût un aussi grand évêque, tandis que les leurs n'avaient à vanter que le nom seul de métropolitains.

De retour à Pavie, saint Epiphane assembla son clergé et lui parla en ces termes : Quoique, mes bien-aimés frères, le poids de votre jugement et de la dignité que j'ai reçue m'ait accablé, lorsque je marchais avec peine, et encore trop tôt dans les avenues du sacerdoce, je me souviens cependant de ce que je dois à votre bienveillance, puisque vous m'avez conféré ce qu'il y a de plus grand. Et quoique j'aie plus eu la volonté de vous obéir que de vous commander, j'ai néanmoins changé le personnage de serviteur, mais sans en perdre l'esprit. Soyez pacifiques, soyez unanimes : partagez avec moi mon fardeau, il en sera plus facile à porter. Je promets de vous garder ma communion avec toute humilité : nul ne pourra m'offenser s'il n'offense notre Dieu. Conservez la pudeur, source de tous les biens ; ne prenez point à injure si un enfant parle de continence et de pureté à des vieillards et à des prêtres. C'est la conduite, non les années, qui ouvre l'adolescence ou la vieillesse. Examinez le secret de ma vie, et si vous y reconnaissez quelque chose d'indigne, réprimez-le. Que personne ne craigne d'admonester le prince de l'Eglise, dès qu'il le voit qui s'égare. Ayant ainsi parlé, il se tut. Aussitôt tous les assistants se levèrent et s'écrièrent d'une voix : Vive notre excellent père ! vive notre incomparable pontife ! Le choix de tout le monde vous a supposé bon ; vos paroles vous montrent très-bon. Vous croissez en mérites dans nos cœurs ; vous y êtes plus grand par les œuvres que par la renommée.

Devenu évêque, saint Epiphane résolut de ne plus user de bains, de ne faire par jour qu'un repas, de vivre d'herbes et de légumes et de boire très peu de vin. Quelque temps qu'il pût faire, il était le premier à l'office de la nuit. Arrivé près de l'autel, il demeurait tout le temps dans la même attitude. Il avait si à cœur d'intercéder pour les malheureux, qu'il croyait avoir fait lui-même le chagrin qu'il n'avait pas empêché les autres de leur faire. Tels sont les détails sur sa vie, que nous devons à saint Ennodius, son ami et son successeur (1).

Cependant la cour impériale de Constantinople n'offrait pas plus d'union que la cour impériale d'Italie. L'empereur Léon, déjà vieux, n'avait point de fils, et sa femme Vérine avait un frère nommé Basilisque, qui avait envie de régner et qui ne le méritait guère ; mais Léon lui-même avait marié sa fille aînée, Ariadne, à un Isaurien nommé Trascalissée, qui dès lors se nomma Zénon ; celui-ci aussi voulait régner, sans le mériter plus que Basilisque ; enfin le patrice Aspar, Alain d'origine et arien de religion, qui avait mis Léon sur le trône, le pressait toujours de nommer césar un de ses fils. Ces trois partis divisaient la cour et l'empire ; ils commencèrent ces scènes périodiques de trahisons, de meurtres, de débauches, de bassesses qui composent en grande partie l'*Histoire du Bas-Empire*.

Ainsi Léon avait armé une flotte formidable pour combattre le Vandale Genséric, qui, après avoir ravagé l'Occident, se jetait sur l'Orient. Cette flotte avait déjà repris la Sardaigne et remporté en Afrique même des avantages considérables sur les Vandales. Tout à coup elle reste dans l'inaction. C'est que Basilisque la commandait, et que l'ambition le rendait traître. Le patrice Aspar et son fils aîné Ardabure, mécontents de Léon, qui s'était affranchi de leur tyrannie, craignaient que la conquête de l'Afrique ne rendît ce prince assez puissant pour oser les punir. Ariens fanatiques, ils étaient portés d'inclination pour le Vandale Genséric, qu'ils regardaient comme le protecteur de leur secte. Connaissant l'envie de régner de Basilisque, ils lui avaient promis de l'aider de tout leur pouvoir à monter sur le trône, s'il faisait échouer l'entreprise dont l'empereur lui confiait l'exécution. De là cette inaction surprenante. Genséric, quoiqu'il n'en connût pas le mystère, en profita pour demander à Basilisque une trêve de cinq jours, afin de convenir, disait-il, des articles de la paix. Mais c'était pour avoir le temps de lancer parmi la flotte impériale un grand nombre de brûlots qui la mirent en feu. De braves généraux, qui n'étaient pas dans le secret de la trahison, périrent victimes de leur courage, ou même furent assassinés. Basilisque, l'auteur de ce désastre, arrivant à Constantinople, se réfugia dans l'église de Sainte-Sophie, d'où même il sortit bientôt par l'intervention de sa sœur.

Ainsi encore, l'Isaurien Zénon, gendre de l'empereur, fut nommé général des troupes d'Orient et consul en [illegible]. Aspar, jaloux de sa fortune, résolut de le faire périr. Les Barbares ayant fait une incursion dans la Thrace, Léon y envoya son gendre, avec ordre aux gouverneurs de lui fournir des troupes. Les soldats, gagnés par l'argent d'Aspar, formèrent le complot d'assassiner leur général. Ils étaient sur le point de l'exécuter, lorsque Zénon, averti à temps, se sauva à Sardique.

Les soupçons tombèrent sur Aspar, qui était en effet l'auteur de cette trame criminelle. Toutefois, l'empereur Léon tenta encore une fois de regagner cet esprit altier et intraitable. Il se détermina à lui tenir parole et à donner la qualité de césar à un de ses fils. Ardabure, qui était l'aîné, étant aussi obstiné que son père, et paraissant espérer de parvenir à l'empire, l'empereur jeta les yeux sur Patrice, second fils d'Aspar. Cé-

(1) Ennod., *Vita S. Epiph.*

tait un caractère plus doux et plus flexible. Léon le déclara césar; et, pour lui donner plus de droit à ce titre, lui fiança Léontie, sa seconde fille, qui n'était pas encore nubile. Un choix si peu attendu souleva la ville de Constantinople. Le sénat porta ses plaintes à l'empereur ; le peuple insulta Patrice dans le cirque ; le clergé et les moines, suivis d'une foule d'habitants, ayant le patriarche à leur tête, vinrent au palais, suppliant à grands cris l'empereur de se désigner un empereur orthodoxe, et de ne pas exposer les catholiques aux traitements cruels qu'ils avaient éprouvés sous les funestes règnes de Constance et de Valens. Léon les apaisa en leur déclarant qu'il n'avait choisi Patrice que parce que celui-ci renonçait à ses erreurs, et que le nouveau césar donnerait bientôt des preuves de la pureté de sa foi à la face de tout l'empire. On le crut sur parole, et les cris séditieux se changèrent en acclamations.

Dès le commencement de cette émeute, Aspar et ses fils s'étaient réfugiés à Chalcédoine, dans l'église de Sainte-Euphémie. Le patriarche fut envoyé pour leur assurer qu'ils n'avaient rien à craindre. Mais ils refusèrent de sortir de cet asile, si l'empereur ne venait en personne pour les ramener en sûreté à Constantinople. Léon voulut bien déférer à leurs désirs. Il les traita magnifiquement dans son palais, et la concorde semblait être rétablie. Mais le fier Aspar, prenant pour un nouvel outrage d'avoir eu besoin de grâce de la part de celui qu'il méprisait comme sa créature, ne fut pas longtemps à renouer ses coupables intrigues. Léon crut devoir frapper alors ce qu'on appelle un coup d'État. Il manda au palais Aspar et ses fils. Ceux-ci s'y étant rendus sans défiance, Aspar et Ardabure furent massacrés par les eunuques. Patrice, percé de plusieurs coups, s'échappa et ne reparut que sous le règne d'Anastase. Herménaric, troisième fils d'Aspar, le seul qui ne s'était pas trouvé au palais avec son père, s'enfuit en Isaurie. Le massacre d'Aspar excita de grands mouvements dans Constantinople. Chef de la milice, il avait à ses ordres un grand nombre de troupes, la plupart de la nation des Goths, dont les officiers lui étaient dévoués. Ils furent sur le point de forcer le palais, allèrent ensuite camper devant la ville, et ravagèrent la Thrace pendant deux ans (1).

Non loin de Constantinople et de la cour, où les Grecs et les Barbares se trahissaient et s'égorgeaient pour monter sur le trône ou y rester, s'élevait sur une colonne un nouveau Siméon, un nouveau prodige de l'abnégation et de la pénitence chrétiennes, comme pour condamner de plus haut et de plus près les désordres de la cour et de la ville. C'était saint Daniel Stylite. Il était natif du bourg de Maratha, près de Samosate. A l'âge de douze ans, il se retira dans un monastère voisin. Longtemps après, son abbé allant à Antioche pour les affaires de l'Eglise, lui dit de l'accompagner. Ils passèrent par le bourg de Télanisse, et allèrent voir saint Siméon sur sa colonne. Ce saint permit à Daniel de monter auprès de lui, lui donna sa bénédiction, et lui prédit qu'il souffrirait beaucoup pour Jésus-Christ. L'abbé étant mort, les moines voulurent mettre Daniel à sa place ; mais il prit la fuite et retourna auprès de Siméon. Quand il eut demeuré quatorze jours dans le monastère près de la colonne, il entreprit le pèlerinage de la terre sainte. Mais Siméon lui apparut en chemin, et lui ordonna d'aller à Constantinople. Il obéit, et passa sept jours dans l'église de Saint-Michel, hors des murs de la ville. De là, il alla s'établir dans un vieux temple d'idoles, infesté par les démons ; il les en chassa par le signe de la croix et la prière, et y demeura neuf ans. Quelques clercs de l'église de Constantinople voulurent l'inquiéter ; mais il fut protégé par l'évêque Anatolius : et l'évêque étant tombé dangereusement malade, Daniel le guérit, et lui demanda, pour toute récompense, le pardon de ceux qui l'avaient calomnié.

Saint Siméon Stylite avait envoyé son disciple Sergius porter à l'empereur son habillement de tête. N'ayant pu avoir accès auprès du prince, il alla trouver Daniel, dont il avait ouï de grandes choses, et lui remit le présent qu'il portait à l'empereur. Cette circonstance, jointe à une révélation qu'eut Sergius à cet égard, lui fit prendre la résolution de monter lui-même sur une colonne.

A sa demande, Sergius lui choisit pour le lieu de sa retraite une montagne solitaire peu éloignée, vers l'embouchure du Pont-Euxin : elle était à quatre milles de la mer, à sept de Constantinople, du côté du Nord. Un des amis de Daniel y fit construire deux colonnes unies ensemble par des barres de fer, qui n'en formaient qu'une. On mit au-dessus une autre colonne plus petite, au haut de laquelle était une espèce de tonneau, environné d'une balustrade. C'était là qu'il demeurait. La situation du pays, sujet à de grands vents et à des froids très-rudes, rendait sa pénitence encore plus étonnante que celle de saint Siméon. Il y eut un hiver où les vents pensèrent l'emporter ; ils le dépouillèrent de tous ses habits, et il demeura immobile et transi de froid. Ses disciples montèrent à la colonne, et, avec des éponges, lui appliquèrent de l'eau chaude pour le dégeler. Il ne quitta pas pour cela sa colonne, et ne laissa pas d'y vivre jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans.

Sans en descendre, il fut ordonné prêtre, à la prière de l'empereur, par Gennade, évêque de Constantinople, qui, ayant fait en bas les prières, monta sur la colonne pour achever la cérémonie et lui donner la communion. Depuis cette époque, il célébrait les

(1) [illegible] Lebeau, l. XXXIV

saints mystères sur sa colonne même. Il obtint, par ses prières, un fils à l'empereur Léon, qui le visitait souvent et lui portait un grand respect. Le saint en profitait pour lui donner des instructions salutaires, pour l'exhorter surtout à pardonner avec facilité, et à combattre la dureté qui lui était naturelle. Ce prince fit bâtir près de la colonne de Daniel un petit monastère pour ses disciples, et un hospice pour ceux qui venaient le voir, avec un oratoire pour mettre les reliques de saint Siméon, que Daniel avait fait venir d'Antioche.

L'an 465, il arriva à Constantinople un incendie terrible, qui consuma huit de ses quartiers. Daniel l'avait prédit, et avait conseillé au patriarche et à l'empereur de le prévenir en faisant deux fois la semaine des prières publiques ; mais on ne l'avait pas cru. L'événement en fit souvenir, et le peuple courut en grande hâte vers sa colonne. L'un se plaignait d'avoir perdu sa maison ; l'autre ses biens, ses amis, sa femme, ses enfants. Le saint, touché de leur affliction, fondait en larmes, et leur conseillait de s'appliquer à la prière et au jeûne. Il étendit les mains vers le ciel, et pria pour eux ; puis il les renvoya, disant que l'incendie finirait au bout de sept jours : ce qui arriva. Alors l'empereur vint avec l'impératrice le prier de demander à Dieu de leur pardonner le passé, et de les mettre en sûreté pour l'avenir.

Gobazès, roi des Lazes dans la Colchide, étant venu renouveler son alliance avec les Romains, l'empereur le mena voir Daniel, comme le miracle de son empire. Le roi barbare se prosterna avec larmes devant la colonne, et le saint fut l'arbitre du traité entre ces deux princes. Gobazès, étant de retour chez lui, y racontait cette merveille, et n'envoyait jamais à Constantinople, qu'il n'écrivît à Daniel pour se recommander à ses prières. Il lui fit même bâtir une troisième colonne plus haute, à côté des deux autres, pour le mettre un peu à l'abri dans les temps orageux. Daniel consentit enfin aux instances que lui fit l'empereur Léon, de laisser couvrir d'un toit le haut de sa colonne.

Ce prince avait à son service un seigneur barbare nommé Edrane, toujours nourri dans la guerre et le carnage, et qui commandait quelques troupes de sa nation. Le voyant très-brave, il lui avait donné la charge de connétable avec le titre de comte. Comme l'empereur envoyait toutes les personnes considérables voir Daniel et recevoir sa bénédiction, il y envoya aussi Edrane. Ce Barbare fut si touché des instructions que lui donna le saint et de l'exemple de sa vie, qu'il résolut à l'heure même de quitter tout et d'embrasser l'état monastique. Il fit assembler tous les siens, leur représenta la vanité de toutes les choses de la terre, et combien il était indigne de voir des hommes répandre le sang des hommes ; que, pour lui, il était résolu de ne plus servir que Jésus-Christ, et de ne plus travailler que pour le salut de son âme ; qu'il les exhortait tous à le suivre, mais que ceux qui ne le voudraient pas, pouvaient se retirer où il leur plairait. Ce discours toucha deux Barbares, qui n'avaient jamais entendu parler de Jésus-Christ. Les autres se contentèrent de l'argent qu'il leur donna et se retirèrent. Edrane, ainsi libre de tout, reçut l'habit monastique des mains de Daniel, avec les deux Barbares qui l'avaient suivi, et changea son ancien nom en celui de Tite. L'empereur fut fâché de sa résolution, et lui en fit faire des reproches ; mais rien ne put l'ébranler. Bientôt même l'empereur finit par estimer ce qu'il avait comdamné d'abord ; et, quand il visitait Daniel, il allait aussi voir Tite, et recevait avec joie ses instructions. Daniel, sur sa colonne, était ainsi une prédication continuelle et pour les Grecs et pour les Barbares (1).

En Occident, le Barbare Ricimer ayant appris le sort d'Aspar, en craignit autant pour lui-même, d'autant plus qu'il le méritait. Il résolut de le prévenir. Etant donc parti de Milan, à la tête d'une armée, il marcha sur Rome et y assiégea l'empereur Anthémius, son beau-père. Pour les réconcilier, Léon de Constantinople envoya en Italie Olybrius, personnage consulaire, de l'illustre famille des Anicius, et qui avait épousé la princesse Placidie, fille de Valentinien III. Ricimer, au lieu de se réconcilier avec le père de sa femme, fit proclamer Olybrius même empereur, s'empara de Rome après un sanglant combat, le 11 juillet 472, et la livra au pillage, à l'exception de deux quartiers, où il cantonna ses troupes et où ses partisans se retirèrent. C'était, depuis soixante deux ans, la troisième fois que cette ville infortunée devenait la proie d'un vainqueur barbare. Anthémius, qui s'était réfugié dans l'église de Saint-Pierre, fut massacré : il avait régné cinq ans et trois mois. Olybrius demeura maître de l'empire, autant qu'il pouvait l'être sous le glaive de Ricimer, qui, dans son beau-père Anthémius, venait de tuer le quatrième empereur. Enfin, Ricimer lui-même mourut de maladie et dans les plus cruelles douleurs, le 18 août suivant. Olybrius mourut également de mort naturelle, le 23 octobre de la même année, trois mois et douze jours après Anthémius, laissant de sa femme Placidie une fille nommée Julienne. Tant de chutes précipitées n'effrayèrent point Glycérius. Il était commandant de la garde impériale. Gondebaud, neveu de Ricimer, lui persuada de prendre la pourpre, et lui ménagea le suffrage des soldats. Il fut proclamé empereur à Ravenne, le 5 mars 473, sans avoir demandé le consentement de Léon. On ne sait rien de la naissance de Glycérius ni de ses aventures jusqu'à son avénement à l'empire ; et tout ce qu'on sait de son règne, c'est qu'il avait quel-

(1) Tillemont, Surius, Fleury.

que probité, qu'il honorait beaucoup le saint évêque Épiphane, qu'à la prière de ce prélat il pardonna aux habitants de Pavie une insulte qu'ils avaient faite à sa mère, et qu'à force d'argent il détourna de l'Italie une armée d'Ostrogoths qui venaient en faire la conquête.

Les doctes Ballerini ont retrouvé de Glycérius un édit curieux contre les ordinations simoniaques, adressé à Himelcon, préfet du prétoire. L'empereur y dit qu'étant encore particulier, il avait remarqué que la plupart des évêchés ne se donnaient point au mérite, mais s'achetaient à prix d'argent, et que les évêques de cette espèce aimaient mieux être les tyrans des cités que les pontifes. Il ordonne qu'ils soient dépouillés de l'épiscopat, ainsi que leurs consécrateurs, au bout d'une année, comme d'une magistrature séculière, et bannit des villes ceux des habitants qui auraient ainsi vendu leurs suffrages. Cet édit, donné à Ravenne le 10 de mars 473, fut affiché à Rome le 28 d'avril (1).

Léon de Constantinople n'avait reconnu pour empereur ni Olybrius ni son successeur Glycérius. Se croyant en droit de donner un maître à l'Occident, il envoya en Italie un Julius Népos, après lui avoir fait épouser une nièce de sa femme Vérine. Népos s'étant donc embarqué avec des troupes, entra dans le port de Ravenne, d'où Glycérius, averti de son approche, était sorti pour se sauver du côté de Rome. Le nouvel empereur le poursuivit; et, l'ayant assiégé dans Porto, à l'embouchure du Tibre, il le força de se rendre et de renoncer à l'empire. On lui coupa les cheveux, et il fut sur-le-champ ordonné évêque de Salone en Dalmatie, la même ville où, cent soixante-dix ans auparavant, l'empereur Dioclétien, las de trôner, était revenu planter des choux.

Léon de Constantinople, qui voulait ainsi régler la succession impériale en Occident, avait de la peine à régler la sienne. Il avait eu un fils, mais il était mort jeune. Il se disposait à nommer pour son successeur Zénon l'Isaurien, son gendre. Ce dessein révolta le peuple de Constantinople. Le nom seul d'Isaurien était odieux : ce qui augmentait encore l'aversion publique, c'est que Zénon était d'une difformité repoussante, et que son âme paraissait telle que son corps. Ce sentiment de haine fut porté à un tel excès, que le peuple se souleva dans les jeux du cirque, et massacra un grand nombre d'Isauriens. Léon, n'espérant pas ramener les esprits, nomma empereur son petit-fils, qui portait aussi le nom de Léon. C'était un enfant d'environ quatre ans. Ce choix fut agréable au peuple, qui, [illegible] jeune prince, considérait Léon, son aïeul, plutôt que Zénon, son père (2).

Zénon, d'ailleurs, était suspect aux catholiques sous un autre rapport. [illegible] gouvernement de l'Orient, il avait [illegible] avec lui à Antioche un moine-prêtre, moine [illegible] de son monastère [illegible] l'hérésie du moine-prêtre Eutychès. Il s'appelait Pierre, surnommé [illegible], de son premier métier. Chassé du monastère, interdit du sacerdoce, il vint de Chalcédoine à Constantinople, où il s'attacha à faire la cour aux grands, particulièrement à Zénon, [illegible] prétexte de piété. [illegible] à Antioche, il résolut de [illegible] évêque et [illegible] persuada de favoriser son entreprise. Il gagna, par argent, quelques apollinaristes, et commença à [illegible] Martyrius, [illegible] était absent, l'accusant d'être nestorien. Il ajouta, [illegible] paroles : [illegible] ; [illegible] ainsi la Passion, non au Fils seul, mais à toutes les trois personnes de la Trinité, [illegible] qui ne voulait pas parler ainsi : ce qui mit la division dans le peuple d'Antioche.

Martyrius, patriarche d'Antioche, était à Constantinople, et fut obligé d'y séjourner [illegible]. Mais l'empereur le renvoya avec beaucoup d'honneur, par les soins et les sollicitations du patriarche Gennade. On croit que ce voyage de Martyrius fut l'occasion d'une loi du 1[er] juin 471, adressée à Zénon, qui porte : Que ceux qui demeurent dans les monastères n'aient point la liberté d'en sortir ni de séjourner à Antioche ou dans les autres villes, excepté les procureurs de communautés, et seulement pour les fonctions de leurs charges. Encore ne doivent-ils point disputer de religion, tenir des assemblées ni exciter aucun trouble. Toutefois, Martyrius étant de retour à Antioche, et voyant que le peuple aimait la division et que Zénon la favorisait, après avoir vainement essayé de les ramener par ses exhortations, il résolut de se retirer, et dit publiquement dans l'église : Je renonce au clergé peu soumis, au peuple désobéissant et à l'église impure, me réservant la dignité du sacerdoce. Alors Pierre le Foulon s'empara du siége vacant, et fut reconnu patriarche d'Antioche. Gennade, l'ayant appris, en informa l'empereur, qui ordonna que Pierre fût envoyé en exil dans l'Oasis ; mais il fut averti, et prévint l'exécution de cet ordre par la fuite. Julien fut élu évêque d'Antioche d'un commun consentement. Tout cela indisposait le peuple catholique contre Zénon, déjà si peu recommandable d'ailleurs (3).

Son fils de quatre ans, le petit Léon, fut [illegible] grand-père maternel. Il fut même seul consul l'année suivante 474, et se vit bientôt seul [illegible] Vérine et sa mère Ariadne lui firent alors [illegible].

(1) Ballerini, *Opera S. Leonis*, t. III, col. 677. — [illegible] XV, c. xxviii. [illegible] — (3) [illegible]

ayant fait la leçon, elles le conduisirent dans l'hippodrome, le 9 de février, et le placèrent sur un trône, comme pour le montrer au peuple. Zénon s'étant approché pour lui rendre son hommage, le petit prince lui mit le diadème sur la tête, et le déclara son collègue en le nommant empereur. Le petit Léon ne vécut pas longtemps après. Au mois de novembre suivant, il mourut de maladie, et l'on soupçonna son père de l'avoir empoisonné. Plusieurs historiens ont même écrit que Zénon, voulant poignarder son fils, Ariadne, qui conservait encore un reste de compassion maternelle, substitua une autre victime, et qu'ayant tenu caché le jeune enfant, elle l'engagea ensuite dans la cléricature, où il vécut jusqu'au règne de Justinien. C'est peut-être une fable; mais elle montre quelle idée on avait du cœur de Zénon.

Sa conduite justifiait cette idée. Sitôt qu'il se vit le maître, il s'abandonna sans pudeur à tous ses hideux penchants; il ne comptait rien pour honteux ou illégitime, et semblait persuadé qu'il y avait de la bassesse à se cacher pour faire le mal, et qu'il était de la dignité d'un empereur de le faire à découvert. Lâche et fanfaron, il paraissait toujours prêt à marcher en personne contre les Barbares, et, lorsque ses armées n'attendaient plus que sa présence, il se replongeait dans ses débauches. Ignorant et sans expérience, il gouvernait au gré de ses caprices; colère, défiant, jaloux, n'oubliant jamais les injures qu'il croyait avoir reçues, Ce fut de la disgrâce et de la mort qu'il paya les plus importants services. Plus barbare que les Arabes et les Huns, qui ravageaient l'empire, il acheva de les ruiner par ses impôts. L'Egypte payait avant lui cinquante livres d'or; il fit tout d'un coup monter cette contribution à cinq cents livres. Tout méchant qu'il était, il voulait être loué, et affectait des vertus qu'il n'avait pas; comme, tout laid qu'il était, il voulait paraître beau, et pour cela se faisait peindre les sourcils, les cheveux et la barbe. Faisant un bizarre mélange de dévotion apparente et d'impiété réelle, il consultait saint Daniel Stylite, mais plus souvent encore des magiciens qui abusaient de sa stupide crédulité. En un mot, il réunissait tous les vices de la bassesse et de la puissance.

D'une première femme, il avait eu un fils qu'il destinait à lui succéder. Ce fils, quoique tout jeune, égalait son père en dépravation, et promettait de le surpasser, lorsqu'il mourut de dyssenterie. Zénon avait deux frères, dont l'un le surpassait en cruauté et l'autre en débauches. Tous deux abusaient de l'autorité de l'empereur pour ravager les provinces, envahissant les riches possessions et vendant l'impunité aux plus grands criminels. Mais le second, nommé Longin, était le plus odieux par ses débordements. Toujours ivre, il passait sa vie avec de [illegible] qui, en même temps qu'ils lui faisaient leur cour, trompaient son incontinence. Après lui avoir promis de lui livrer des femmes distinguées par leur naissance et par les dignités de leurs maris, ils lui amenaient, dans de superbes équipages, des prostituées richement vêtues, qui se paraient des noms les plus illustres. Toutes les fois qu'il sortait en public, il affectait de jeter au peuple des bracelets et d'autres bijoux. Il faisait enlever les femmes et les filles, même des magistrats, lorsqu'elles avaient le malheur de lui plaire. Il ne respectait pas davantage les lois de la religion. Etant près de Corinthe, il apprit qu'il y avait dans le voisinage un monastère de religieuses fort pauvres, mais dont plusieurs étaient très-belles. Il s'y introduisit sous prétexte de leur distribuer des vivres et des habits, et n'en sortit qu'après avoir profané, par ses violences, cette retraite sacrée. Dans une cour aussi corrompue, il y avait cependant un homme de bien : c'était Eurythrius, préfet du prétoire. Quand il vit que tout y allait de mal en pire, il demanda sa retraite et l'obtint aisément. Tout l'empire, excepté Zénon et sa cour, fut sensiblement affligé de perdre l'unique magistrat qui s'occupait du bien public. L'indignité de son successeur augmenta encore les regrets. Lorsque l'empereur conférait une charge, le nouveau préfet la rachetait pour la revendre plus cher à un autre; et l'empereur partageait avec lui le profit de ce commerce.

Cependant Vérine, sa belle-mère, qui l'avait placé sur le trône, se croyait en droit de tout obtenir. Irritée d'un refus, elle résolut de le perdre, et trama contre lui une conspiration secrète. Elle promit la couronne à son propre frère Basilisque, bien assurée qu'il tomberait dès qu'elle cesserait de le soutenir. Quand le complot fut prêt, elle en avertit Zénon lui-même, comptant que la peur lui ferait prendre la fuite : elle ne s'y trompa pas; à la première nouvelle, Zénon s'enfuit à Chalcédoine et ensuite en Isaurie. La révolution était faite sans effusion de sang; mais le peuple, indigné contre ce prince, prit les armes et fit un horrible massacre des Isauriens, qui se trouvaient en grand nombre à Constantinople. Au milieu de ce trouble, Basilisque fut proclamé empereur dans une campagne près de la ville. Vérine lui mit elle-même la couronne sur la tête. Il donna aussitôt le nom d'impératrice à sa femme Zénonide, et à Marc, son fils, celui de césar, et même peu après celui d'empereur. Il prit le consulat pour l'année suivante, 476, avec Harmatius, son cousin, qu'il nomma général des armées de Thrace.

Basilisque fit bientôt regretter Zénon. Aussi dissolu et encore plus stupide, loin d'affermir sa puissance par des bienfaits, il souleva contre lui les officiers du palais et les soldats, et enfin tout l'empire, par son insatiable avidité. Il vendait les dispenses des lois les plus [illegible]; il exigeait des [illegible] de grandes [illegible] d'argent [illegible] sur les plus pauvres [illegible]. Au lieu de [illegible] et de [illegible], son avénement à

l'empire ne fut signalé que par les larmes et la désolation de ses sujets (1). Telle était la triste situation de l'empire d'Orient.

Celle de l'Occident était, sous un rapport, encore plus déplorable. Depuis bientôt cinquante ans, le Vandale Genséric, maître de l'Afrique, s'était fait pirate ou brigand de mer. Chaque année ses flottes allaient porter le ravage tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. En 428, le comte Boniface, poussé à la révolte par la perfidie d'Aëtius, l'avait invité à s'emparer de l'Afrique. En 455, l'impératrice Eudoxie, veuve de l'empereur Valentinien III et femme de l'empereur Maxime, l'invita à s'emparer de Rome, d'où il l'emmena elle-même captive, avec ses deux filles Eudoxie et Placidie, dont il maria la première à son fils Hunéric, et renvoya la seconde, avec sa mère, à Léon de Constantinople. Armait-on une flotte contre lui ? il se trouvait des traîtres, tel que Basilisque, qui la lui livraient. Enfin, l'an 475, pour arrêter ses ravages, Zénon lui députa un sénateur nommé Sévère, qu'il décora de la dignité de patrice, pour donner plus d'éclat à cette ambassade.

Juste, désintéressé, plein d'honneur, Sévère était l'homme du monde le plus capable de réussir dans cette négociation. Dès que Genséric apprit qu'on songeait à lui envoyer une ambassade, il fit partir une flotte et prit Nicopolis en Epire. Sévère, arrivé à Carthage, se plaignant de cet acte d'hostilité : J'étais en droit d'agir en ennemi, lui répondit Genséric ; maintenant que vous venez faire des propositions de paix, je suis prêt à vous entendre. Il ne tarda pas à concevoir une haute estime pour Sévère. Charmé de sa sagesse, il prenait plaisir à l'entretenir; et il l'estima encore davantage lorsque le député lui eut fait connaître sa grandeur d'âme. Comme Genséric voulait lui faire accepter des présents considérables, il les refusa, en disant que l'unique présent digne d'un ambassadeur tel que lui, c'était la permission de tirer d'esclavage les sujets de l'empire. Eh bien, repartit Genséric, je vous donne gratuitement tous ceux qui m'appartiennent, ainsi qu'à mes fils ; pour les autres qui sont tombés en partage à mes soldats, je n'en suis pas le maître, mais je vous permets de les racheter. Sévère, ayant remercié le roi, fit aussitôt vendre publiquement à l'encan tout ce qu'il avait d'argenterie, d'habits et de meubles, et racheta tous les autres qu'il put. Le fier Vandale, subjugué par tant de générosité, accorda tout à Sévère ; il conclut avec l'empire un traité d'amitié perpétuelle, et cette alliance fut fidèlement observée par lui et par ses successeurs, jusqu'au règne de Justinien. Malgré la haine mortelle que Genséric portait à la doctrine catholique, Sévère obtint encore la liberté de religion pour la ville de Carthage ; l'église, fermée depuis longtemps, fut ouverte ; les ecclésiastiques bannis eurent la permission de reprendre leurs fonctions; et ce que les forces de l'empire n'avaient pu exécuter, fut le fruit de la vertu d'un seul homme (2).

En Espagne, les Suèves et les Visigoths resserrent de plus en plus la puissance romaine, jusqu'à ce qu'ils l'y éteignent tout à fait l'an 477. Dans les Gaules, les Visigoths, maîtres du Midi, les Bourguignons de l'Est, les Francs du Nord, s'observaient et se faisaient habituellement la guerre. Avec tout cela, le pays possédait de grands et saints évêques. Il en acquit un de plus en 472. Ce fut Sidoine Apollinaire, gendre de l'empereur Avitus, élevé à la dignité de comte par l'empereur Majorien, nommé préfet de Rome, chef du sénat et patrice par l'empereur Anthémius, et de plus honoré à Rome, comme poëte, d'une statue couronnée de lauriers. Etant revenu, l'an 472, dans l'Auvergne, sa patrie, il fut, quoique laïque, élu évêque de Clermont, à la place de saint Eparque, qui venait de mourir.

Saint Loup de Troyes vivait encore dans une grande vieillesse et dans une estime encore plus grande. Son âge, qui rendait sa vertu plus vénérable, n'avait rien diminué de la vivacité de son zèle ni de la beauté de son esprit. La lettre qu'il écrivit à Sidoine, dès qu'il apprit son élection à l'épiscopat, en est une preuve. Elle est conçue en ces termes : « Loup, au seigneur pape Sidoine. Je rends grâces à Notre Seigneur Jésus-Christ par l'Esprit-Saint, de ce que, pour soutenir et consoler l'Eglise, son épouse bien-aimée, au milieu des tribulations qui l'affligent de toutes parts, il vous a appelé à l'épiscopat, afin que vous soyez une lampe dans Israël, et que, comme vous avez rempli avec une souveraine louange les dignités ambitieuses de la milice mondaine, vous parcouriez avec allégresse, le Christ aidant, les fonctions laborieuses et les humbles ministères de la milice céleste, et qu'ayant mis la main à la charrue, vous ne regardiez point derrière, tels que les paresseux agriculteurs. Par vos glorieuses alliances, vous avez touché de près aux sommités impériales, vous avez exercé avec honneur et applaudissement de splendides préfectures, et tout ce que la série inquiète des désirs peut s'imaginer de plus heureux dans le siècle. L'ordre est changé : vous avez atteint la sommité dans la maison du Seigneur, laquelle réclame, non l'éclat exubérant du faste mondain, mais un profond abaissement de l'esprit et l'humble abjection d'un cœur atterré. Autrefois, à l'éclat de la naissance, vous tâchiez d'ajouter des honneurs plus éclatants encore; vous ne pensiez pas qu'il suffit à l'homme d'être égal aux autres, s'il ne surpasse ses pareils; vous êtes parvenu à un état où, quoique supérieur, vous ne devez vous réputer supérieur à aucun; où, vous mettant au-dessous du dernier de vos inférieurs, vous serez d'autant plus honoré que l'humilité du Christ vous servira de ceinture, et que vous baiserez

(1) Tillemont, Lebeau. — (2) Procop., *De bello Vandal.* l. I, c. VII. Victor. *Vit.* Tillemont Lebeau

les pieds de ceux sur la tête desquels vous dédaigniez autrefois de poser les vôtres. Le travail qui maintenant vous incombe, c'est que vous deveniez le serviteur de tous, vous qui paraissiez de tous le seigneur, et que vous vous courbiez devant les autres, vous qui les fouliez aux pieds ; non pas que vous fussiez superbe, mais par la majesté, pour ne pas dire la vanité de vos dignités précédentes, vous étiez obligé de les devancer, d'autant plus que vous êtes obligé maintenant de rester en arrière. Tournez donc l'esprit aux choses divines, vous qui avez tant pu dans les choses humaines. Que les peuples recueillent de votre bouche les épines de la couronne du Christ, eux qui en recueillaient auparavant les roses d'une pompe mondaine ; que, désormais, ils reçoivent du Pontife les paroles de la discipline céleste, eux qui recevaient du commandant la règle de la discipline civile. Moi qui vous ai tant aimé, quand vous suiviez l'aridité du siècle, dans quelle mesure pensez-vous que je vous aime, maintenant que vous suivez l'abondance du Ciel? Pour moi, le temps de ma décomposition est proche ; mais je ne croirai pas mourir, si, quoique mort, je vis en vous et vous laisse dans l'Eglise. Je me réjouis d'être dépouillé, après que vous avez revêtu l'Eglise, et que l'Eglise vous a revêtu comme son ornement. Courage, vieil ami, mais jeune frère. Le dernier titre supprime les anciens; je ne veux plus me souvenir aujourd'hui de l'amitié passée, lorsque la dignité nouvelle rend la charité et plus ferme et plus intime. Oh ! si Dieu voulait que je pusse vous embrasser ! Mais ce que je ne puis de corps, je le fais en esprit et en présence du Christ; je vénère et baise non plus le préfet de la république, mais celui de l'Eglise, mon fils par l'âge, mon frère par la dignité, mon père par les mérites. Priez pour moi, afin que, consommé dans le Seigneur, je consomme l'œuvre qu'il m'a enjointe, et que je remplisse enfin en lui les temps qui restent, moi qui, hélas! en ai tant rempli de ce que je ne devais pas. Mais il y a miséricorde auprès du Seigneur. Souvenez-vous de moi (1). »

Sidoine fit réponse à saint Loup en des termes qui marquent bien le respect dont il était pénétré pour son mérite : « Béni soit, dit-il, l'Esprit-Saint et le Père du Christ, Dieu tout puissant, de ce que vous, qui êtes le père des pères, l'évêque des évêques, daignez jeter les yeux sur tous les membres de l'Eglise, dont votre charité vous rend comme la sentinelle. Vous êtes capable de consoler tous les infirmes, et vous méritez que tout le monde vous consulte. Sidoine ajoute que saint Loup est sans contredit le premier de tous les évêques du monde; qu'il est la règle des mœurs et la colonne des vertus ; que tous ses collègues dans l'épiscopat respectent et craignent sa censure; que les plus âgés ne sont que comme des enfants en comparaison de lui, qui avait déjà passé neuf lustres, c'est-à-dire quarante-cinq ans dans le siége des apôtres.

Le portrait que l'humilité de Sidoine lui fait tracer de lui-même relève celui qu'il vient de faire de saint Loup. Je suis, lui dit-il, le plus indigne des mortels; car je me vois obligé de prêcher aux autres ce que je n'ai pas le courage de pratiquer. « Je me condamne par mes propres paroles; et, en ne faisant pas ce que je demande, je dicte tous les jours contre moi ma sentence. Mais intercédez pour moi auprès de Jésus-Christ, comme un autre Moïse; moins âgé que lui, vous n'en êtes pas moins grand. Priez le Seigneur qu'il éteigne dans mon cœur l'ardeur de mes passions, afin que je ne porte plus à l'autel un feu étranger et profane. » Sidoine ne tarissait point sur les louanges de saint Loup. Il répète encore, dans une autre lettre, que c'est sans contredit le plus grand évêque des Gaules (2).

Saint Loup méritait cet éloge, autant par ses talents et ses vertus que par son ancienneté dans l'épiscopat. Il avait un goût sûr pour les ouvrages d'esprit, et les auteurs ne redoutaient pas moins sa censure que les pécheurs. Il était surtout versé dans les saintes lettres. Le comte Arbogaste, depuis évêque de Chartres, qui savait aussi bien manier la plume que l'épée, s'étant adressé à Sidoine pour avoir l'explication de quelques endroits de l'Ecriture, ce savant évêque le renvoya à saint Loup de Troyes et à saint Auspice de Toul.

Saint Loup eut la consolation de voir avant sa mort, qui arriva vers l'an 479, que Sidoine remplissait parfaitement les grandes espérances qu'il avait conçues de son épiscopat. Sidoine avait en effet toutes les qualités qui font un grand homme, avec tous les talents et toutes les vertus qui font un grand et saint évêque. On admirait son érudition et son esprit, on aimait sa bonté, on se rassurait sur sa prudence, on respectait son illustre naissance, qui, jointe à sa dignité, lui donnait la plus grande autorité; mais il était rarement obligé de commander : son éloquence persuadait assez. Une insigne piété rehaussait tous ces talents par le saint usage qu'elle lui en faisait faire. Sidoine se distingua surtout par une tendre compassion pour les pauvres. Encore laïque, il donnait souvent aux pauvres les vases d'argent de sa vaisselle, afin que sa femme, venant à l'apprendre, les rachetât d'eux et leur en payât le prix. Il fit particulièrement éclater sa libéralité dans une famine qui affligea le royaume des Bourguignons, ravagé par les Visigoths.

La charité pour les malheureux était comme héréditaire dans cette illustre famille. Ecdicius, un des plus vaillants généraux de son temps, et beau-frère de Sidoine, pour avoir épousé, comme lui, une fille de l'empereur Avitus, porta encore plus loin que lui l'hé-

Spicileg., t. V. — (2) Sid., l. VI, *Epist.*

roïsme de cette vertu dans la même calamité. Non content de recevoir et de nourrir tous les mendiants qui se présentaient, il envoya ses serviteurs avec des chevaux et des chariots par les villes et les bourgades, avec ordre de lui amener tous les pauvres qu'on pourrait y trouver. Il en ramassa ainsi plus de quatre mille, qu'il nourrit pendant tout le temps de la famine; et quand l'abondance fut revenue, il les fit reconduire dans les lieux où on les avait pris. Le Seigneur ne se laissa pas vaincre en libéralité; et ce qu'Ecdicius lui avait donné dans la personne des pauvres, il le lui rendit comme au centuple, le comblant, lui et sa famille, des plus abondantes bénédictions. Donner aux pauvres, c'est prêter à intérêt à Dieu même (1).

Saint Patient, alors évêque de Lyon, ne se distingua guère moins par sa généreuse charité à soulager les indigents les plus éloignés, et fit conduire une grande quantité de blés, par la Saône et le Rhône, pour la subsistance des pauvres. Il en envoya à Arles, à Riez, à Avignon, à Orange, à Viviers, à Valence et à Trois-Châteaux. Il en fit même passer dans l'Auvergne, et saint Sidoine en témoigna sa reconnaissance par une lettre qu'il lui écrivit à ce sujet. D'autres, dit-il, feront consister la félicité en d'autres choses. Pour moi, j'estime que l'homme le plus heureux est celui qui vit pour le bonheur d'autrui, et qui, en compatissant aux calamités des fidèles, fait sur la terre les œuvres du ciel. C'est de vous que je parle, très-heureux pontife. Vous ne vous contentez pas de soulager les misères que vous connaissez; votre charité ingénieuse va les chercher jusqu'aux extrémités des Gaules. Vous essuyez souvent les larmes de ceux dont vous n'avez pas vu les yeux. Il dit ensuite qu'il passe sous silence la sobriété de saint Patient, son zèle pour la conversion des Bourguignons ariens, et sa magnificence à bâtir des églises, parce que ces vertus peuvent lui être communes avec d'autres évêques; que ce qui lui est propre, c'est d'avoir envoyé dans toutes les Gaules, et même en Italie, des secours pour soulager la misère publique. Il attribue cette famine au ravage des Visigoths, qui avaient brûlé les moissons (2).

En effet, la principale cause de ces calamités fut l'ambition d'Euric ou Evaric, roi des Visigoths de Toulouse, qui le porta à tenter la conquête du reste des Gaules, à quoi la décadence de l'empire romain semblait assez l'inviter. Evaric avait tué son frère Théodoric pour régner à sa place, comme, dans le même but, Théodoric avait tué son frère Thorismond. Déjà il avait ajouté à ses anciens États Narbonne et une grande partie de la Provence et de la Touraine. Il voulut y joindre l'Auvergne et y porta la guerre. Mais Ecdicius, animé par son beau-frère Sidoine, défendit généreusement sa patrie. Ayant levé des troupes à ses dépens, il battit plusieurs fois les Barbares, et, dans une rencontre, il en défit plusieurs mille avec dix-huit de ses plus braves cavaliers. Les habitants de la ville d'Auvergne, animés par l'évêque et le général, soutinrent avec tant de courage les assauts et les extrémités d'un siége pendant l'hiver, qu'ils obligèrent Evaric à le lever (3).

Ce prince arien faisait encore de plus grands ravages dans l'église. Passionné pour sa secte, il attribuait la prospérité de ses armes à ce prétendu zèle, et il se faisait un point de religion de persécuter les catholiques de ses États. Pour faire plus aisément perdre la foi aux peuples, il commença par leur enlever leurs pasteurs. Il exilait les évêques, ou il les faisait cruellement mourir sous quelque prétexte, et défendait qu'on en ordonnât d'autres à la place de ceux qui étaient morts. Bordeaux, Périgueux, Rodez, Limoges, Mende, Eause, Bazas, Comminges, Auch et plusieurs autres villes étaient sans évêques. Les églises tombaient en ruine : on en avait arraché les portes et on avait bouché avec des épines l'entrée de plusieurs. Les bestiaux couchaient dans les vestibules des lieux saints, et ils allaient quelquefois brouter l'herbe qui croissait autour des autels abandonnés. Ce n'était pas seulement dans les églises des campagnes qu'on voyait cette solitude; celles des villes n'étaient guère plus fréquentées. Ainsi la foi s'affaiblissait tous les jours, et l'arianisme s'établissait au milieu des Gaules sur les ruines de la catholicité.

C'est Sidoine qui nous fait cette triste peinture des maux dont il était témoin. Grégoire de Tours ajoute qu'Evaric fit mourir dans les tourments plusieurs de ceux qui refusèrent d'embrasser son impiété. On met au nombre de ces martyrs les saints évêques Valère d'Antibes, Gratien de Toulon, Deutérius de Nice et Léonce de Fréjus (4).

Pendant cette persécution d'Evaric, Euladius, évêque de Bourges, vint à mourir avant que cette ville fût soumise aux Visigoths. Après sa mort, il y eut de grandes brigues et de puissantes factions pour l'élection du successeur. Les citoyens, partagés, appelèrent saint Sidoine, premier suffragant de cette métropole; et comme ils ne pouvaient s'accorder entre eux, ils convinrent de le rendre seul arbitre de l'élection, et ils firent par écrit un compromis de s'en rapporter à son choix.

Les autres évêques de la province ne purent se rendre à Bourges, ou parce qu'ils étaient sous la domination d'Evaric, ou parce qu'en effet la plupart des villes étaient sans évêques. Saint Sidoine, pour y suppléer, invita des évêques des autres provinces à se rendre à Bourges pour assister à l'élection. Il écrivit à ce sujet à Agrœcius de Sens et à saint Euphrone d'Autun.

(1) Longueval, *Hist. de l'Eglise gall.*, l. IV. Grég. de Tours, l. II, c. xxiv. — (2) Sid., l. VI, *Ep.* xii. — (3) *Ibid.*, l. III, *Epist.* iii; l. VII, *Epist.* vii. — (4) *Ibid.*, l. VII, *Epist.* vi. Greg. Tur., l. II, c. xxv.

Il mande à Agrécius qu'il a trouvé la ville pleine de brigues; que plusieurs se présentaient effrontément pour être élus; que tout était fardé et dissimulé, excepté l'impudence, qui se montrait à découvert; que plusieurs des prétendants portaient l'effronterie jusqu'à offrir de l'argent pour obtenir cette sainte dignité. Il y aurait longtemps, dit-il, qu'on aurait mis l'épiscopat à l'encan, si l'on trouvait des vendeurs aussi aisément qu'on trouve des acheteurs. C'est pourquoi il le conjure de venir le soutenir de son autorité, et de ne point s'excuser sur la diversité des provinces, parce qu'il ne peut être assisté de ses comprovinciaux, qui sont tous soumis aux Goths, excepté l'Auvergne, qui obéit encore aux Romains. Si vous venez, lui dit-il, vous ferez voir qu'on a pu mettre des bornes à votre province, mais non point à votre charité (1).

Sidoine prie saint Euphrone, au cas qu'il ne puisse se rendre à Bourges, de lui mander son sentiment touchant Simplicius, que le peuple de cette ville demandait pour son évêque. Sachez, lui dit-il, que plusieurs personnes vertueuses m'ont dit de lui beaucoup de bien. Ces témoignages m'étaient d'abord suspects, parce qu'ils paraissaient donnés à la faveur; mais quand j'ai vu que ses envieux, la plupart ariens, étaient réduits au silence, j'en ai conclu qu'il fallait que ce fût un homme bien accompli, puisque les méchants ne pouvaient en parler, ni les gens de bien s'en taire.

Agrécius se rendit à Bourges avec quelques autres évêques. Sidoine, ayant pris leur avis, convoqua le peuple dans l'Église, et prononça un discours pour déclarer celui qu'il avait choisi évêque, selon le compromis. Il se plaint d'abord de ce qu'on l'a chargé d'une commission si délicate dans les commencements de son épiscopat, et il fait sentir qu'il est impossible de faire un choix agréable à tout le monde. Si je nomme un moine, dit-il, fût-il comparable aux Pauls, aux Antoines, aux Hilarions et aux Macaires, j'entends aussitôt les murmures bruyants d'une foule d'ignobles pygmées, qui se plaindront, disant : Celui qu'on élit est plus propre à faire l'office d'abbé que celui d'évêque; à intercéder auprès de Dieu pour le salut de nos âmes qu'à solliciter pour la vie de nos corps auprès des juges de la terre. Qui ne serait profondément irrité en voyant les plus sincères vertus représentées comme des vices? Si celui que nous choisissons est un homme humble, on dira qu'il manque de courage; s'il est courageux, on croira qu'il est superbe; s'il a peu de connaissance des lettres, on le méprisera pour son ignorance; s'il est savant, on dira qu'il est enflé par la science; s'il est sévère, on le traitera de cruel; s'il est facile, on lui fera un crime de sa bonté. D'ailleurs, l'opiniâtreté des laïques et la licence des clercs ne peuvent souffrir qu'on les soumette à la discipline des monastères.

S[illegible] ceux qui le suivent dans le cl[illegible] jaloux, ceux qui le p[illegible]. Il y en a même quelques-uns parmi eux (ce qui soit dit san[illegible], qui s'imaginent que la seule durée de la cléricature est la mesure du mérite, et qui veulent en conséquence que, dans le choix d'un évêque, on n'ait égard qu'à l'âge, comme si, avoir longtemps vécu, plutôt qu'avoir vécu bien, était un titre qui seul tint lieu de toutes les qualités nécessaires pour mériter l'épiscopat. On voudrait gouverner l'Église dans un âge où l'on aurait besoin soi-même d'être gouverné par les autres. Si je nomme un homme qui ait servi dans la profession des armes, on s'écriera aussitôt : Sidoine en agit ainsi, parce qu'il a été lui-même tiré d'entre les laïques pour être élevé à l'épiscopat; il est enflé de ses dignités, il méprise les pauvres de Jésus-Christ.

Ensuite, après avoir pris le Saint-Esprit à témoin que, dans le choix qu'il va faire, il n'a égard ni à l'argent ni à la faveur, il déclare que Simplicius lui paraît le plus propre à remplir dignement le siége métropolitain de Bourges. Il fait un bel éloge de sa noblesse, de ses talents et de sa piété. L'esprit, dit-il, le dispute en lui avec l'érudition; il a en même temps la vigueur de la jeunesse et la prudence de la vieillesse. Il ajoute que Simplicius a été délivré miraculeusement de la prison où les Barbares le détenaient; qu'il avait été plusieurs fois député pour les intérêts de la patrie vers les empereurs et vers les rois goths; qu'étant encore jeune, il avait bâti une église à Bourges, et que le peuple de cette ville l'avait demandé autrefois pour évêque, préférablement à son père et à son beau-père, mais qu'il aima mieux être honoré par la dignité de ses parents : ce qui montre que le père et le beau-père de Simplicius avaient été évêques de Bourges. Pallade était son beau-père et Euladius son père et son prédécesseur. Enfin Sidoine fait aussi l'éloge des enfants et de la femme de Simplicius. Après quoi il finit en disant : Comme vous avez juré de ratifier dans cette élection la sentence de ma petitesse... Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, Simplicius est celui que je déclare devoir être le métropolitain de notre province et le souverain prêtre de notre cité (2). Simplicius justifia parfaitement par sa conduite le choix de Sidoine; il est honoré comme saint le 1er de mars, et l'on donne la même qualité à Pallade, son beau-père.

Saint Perpétue de Tours pria Sidoine de lui envoyer le discours qu'il avait prononcé en cette occasion, afin d'en enrichir sa bibliothèque. Sidoine le fit par une lettre où il parle encore des brigues dont il avait eu à se défendre. Deux bancs, dit-il, ne pouvaient contenir tous les prétendants à ce siége. Tous

(1) L. VII, *Epist.* v. — (2) L. VII, *Epist.* IX.

se plaisaient à eux-mêmes, aucun ne plaisait à tous.

Sidoine nous apprend qu'il y eut aussi de grandes brigues à Châlon-sur-Saône, pour l'élection d'un successeur à l'évêque Paul, surnommé le Jeune. Saint Patient de Lyon, s'y étant rendu avec les évêques de sa province, trouva la ville divisée en trois factions, en faveur de trois compétiteurs. Le premier vantait sa noblesse, et prétendait qu'elle devait lui tenir lieu d'une vie sainte et des autres qualités qui lui manquaient. Le second avait toujours une table bien servie, et s'était attaché un grand nombre d'amis par la bonne chère qu'il leur faisait. Le troisième avait acheté les suffrages, en promettant de céder une partie des biens de l'Église à ceux qui lui donneraient leur voix.

Saint Patient et saint Euphrone qui s'étaient rendus à Châlon, voyant des hommes si indignes sur les rangs, communiquèrent secrètement leur dessein aux autres évêques ; et, sans craindre les murmures d'une populace aveugle, ils prirent le prêtre Jean qui avait été longtemps archidiacre, lui imposèrent les mains, et l'ordonnèrent évêque aux acclamations de tous les gens de bien, et sans que les méchants osassent se récrier (1). On voit par exemple, que les Bourguignons, sous la domination desquels était Châlon, laissaient aux évêques la liberté de s'assembler.

Il était cependant arrivé dans ce royaume une révolution peu favorable à la religion. Gondéric, qui paraît avoir été catholique, étant mort en 473, ses quatre fils, Gondebaud, Godégisile, Chilpéric et Godomare, partagèrent son royaume ; mais bientôt après, Gondebaud, qui était arien, ayant fait mourir Chilpéric et Godomare, régna seul avec Godégisile, et il établit le siége de son royaume à Lyon. Saint Patient, évêque de cette ville, gagna par ses vertus l'estime et l'amitié du prince bourguignon, qui lui faisait quelquefois l'honneur de manger à sa table ; et le saint évêque, en le traitant splendidement, savait si bien garder les règles de la sobriété, que, tandis que le roi louait la magnificence de sa table, la reine admirait la rigueur de son abstinence (2).

Il y avait ainsi dans les Gaules, par l'intermédiaire de l'Église catholique et de ses évêques, un commencement de fusion entre les Barbares qui occupaient le pays et les anciens habitants. C'était comme des rudiments d'une nation nouvelle, qui allait se former de plusieurs autres. Dans la Norique, qui comprenait la Bavière et l'Autriche actuelles, les choses n'en étaient pas encore là. Ces pays étaient comme la grande route des Barbares pour l'Italie. Attila y avait passé. Près de là, dans la Pannonie, la Hongrie actuelle, ses fils étaient exterminés l'un l'autre par des guerres cruelles. Les garnisons romaines sur les frontières du Danube, n'étant plus entretenues dans la décadence de l'empire, disparaissaient peu à peu et laissaient l'entrée libre à qui voulait. Les Rugiens se considéraient à peu près comme alliés de Rome ; mais, ainsi que les Romains, ils se voyaient attaqués par de nouveaux peuples, les Hérules, les Turcilinges, les Allemands. C'était une guerre universelle, à laquelle on ne prévoyait pas de fin. Partout des villes prises et ruinées, des populations emmenées en esclavage. Le refuge des peuples dans ces calamités fut un saint personnage nommé Séverin, dont la vie a été écrite avec beaucoup de candeur par Eugippe, un de ses disciples (3).

Il était venu dans la Norique par un ordre exprès de Dieu. Jamais on ne put savoir de quelle nation il était. Un prêtre d'Italie, d'une grande autorité, avec lequel il était familier, lui demanda un jour : Saint maître, de quelle province Dieu a-t-il daigné vous envoyer à ce pays ? Séverin lui dit en riant : Mais si vous me prenez pour un fugitif, préparez de quoi payer ceux qui viendront me redemander. D'ailleurs, ajouta-t-il en reprenant son sérieux, que sert-il à un serviteur de Dieu de dire de quel pays il est et de quelle famille, puisqu'en se taisant là-dessus, il peut plus saintement éviter la jactance. Si vous croyez que je désire sincèrement la patrie d'en haut, quel besoin y a-t-il que vous connaissiez ma patrie terrestre ? Sachez, au reste, que le même Dieu qui vous a fait prêtre, m'a ordonné de venir au milieu de ces hommes en péril. Après cette réponse, jamais personne n'osa plus l'interroger à cet égard. Seulement, à la pureté de son latin, on jugea qu'il était de Rome ou du moins d'Italie ; et de quelques-unes de ses paroles, on conclut que, par le désir de la perfection, il avait quitté sa patrie et s'était retiré dans les solitudes de l'Orient, d'où Dieu lui ordonna de venir au secours des peuples de la Norique. Enfin, au soin qu'il prenait de taire sa naissance, on peut croire légitimement qu'elle était illustre. Sa vie parmi ces pauvres peuplades était encore plus pauvre que celle du plus pauvre. Excepté les fêtes, il ne mangeait qu'après le soleil couché, et en carême, une fois la semaine. Il dormait tout vêtu sur un cilice étendu sur le pavé de son oratoire ; il marchait toujours nu-pieds, même lorsque le Danube était gelé.

Il parut d'abord dans la ville d'Astures, sur les confins de la Pannonie et de la Norique. Il y fut reçu par un vieillard qui était portier de l'église, et se contenta d'abord de prêcher par l'exemple de sa vie, soutenant la profession de foi catholique par de saintes œuvres. Mais un jour, s'adressant au prêtre, au clergé et au peuple du lieu, il les conjura, avec beaucoup d'humilité, de travailler, par les jeûnes, les prières et les œuvres de miséricorde, à détourner le dessein que les Barbares avaient formé contre eux. Mais ces gens, livrés au désir de la chair, se mirent peu en peine de son exhortation. Revenu chez son

(1) Sid., l. IV, *Epist.* xxv. — (2) *Ibid.*, l. VI, *Epist.* xii. — (3) *Acta SS.*, 8 *janv.*

hôte : Je sors à l'instant, dit-il, d'une ville impénitente et qui périra bientôt. Il s'en alla dans la ville la plus proche, nommée Comagène. Elle était remplie de Barbares, qui, sous le titre d'alliés des Romains, en étaient néanmoins les maîtres, et y commettaient apparemment bien des violences, de sorte que le peuple se croyait perdu. Le saint, étant allé à l'église dès qu'il y fut arrivé, les assura de la protection de Dieu, s'ils voulaient la mériter par les jeûnes, les prières et les aumônes. Au même temps, le vieillard qui avait logé le saint à Astures, vint en courant apporter la nouvelle que la ville était ruinée, et remercier le saint de l'en avoir sauvé par ses mérites.

Ceux de Comagène, touchés par cette nouvelle, crurent ce que le saint leur disait. Ils embrassèrent le jeûne et la pratique des bonnes œuvres. Ils s'assemblèrent durant trois jours dans l'église, où ils purifiaient leurs fautes passées par leurs gémissements et leurs larmes. Mais le troisième jour, comme on célébrait l'office du soir, il se fit tout d'un coup un tremblement de terre ; les Barbares qui demeuraient dans la ville en furent tellement épouvantés, qu'ils obligèrent les Romains à leur ouvrir promptement les portes. Ils sortirent ainsi et s'enfuirent, s'imaginant avoir l'ennemi à leurs trousses, prêts à les envelopper. Cette terreur s'augmentant par l'horreur de la nuit, ils tournèrent leurs épées contre eux-mêmes, et se tuèrent les uns les autres. Le peuple, étant ainsi délivré de ses ennemis visibles, apprit de saint Séverin à combattre pour le ciel ses ennemis invisibles.

Dans le même temps, la ville de Faviane, que quelques-uns supposent Vienne en Autriche, était affligée de la famine. Les habitants pensèrent que l'unique remède était de faire venir de Comagène l'homme de Dieu. S'y étant rendu à leurs prières, il leur dit : C'est par les fruits de la pénitence que vous pourrez être délivrés de cette calamité de la faim. Le peuple se montra docile. Bientôt le saint apprit, par révélation divine, qu'une certaine veuve nommée Procule avait caché beaucoup de blé. Il la fit venir, et lui dit devant tout le monde : Pourquoi, vous qui êtes de race noble, vous êtes-vous faite esclave de l'avarice ? Voici que le Seigneur a pitié de ses serviteurs, et vous, vous ne saurez que faire de votre bien mal acquis, si ce n'est de jeter votre blé dans le Danube, et de témoigner aux poissons l'humanité que vous avez refusée aux hommes. C'est pourquoi, secourez-vous vous-même plus encore que les pauvres, avec les biens que vous pensez garder, lorsque Jésus-Christ a faim. Epouvantée de ces paroles, la femme s'empressa de distribuer ses provisions aux pauvres. Peu après, on vit arriver plusieurs bateaux chargés de grains, venant de la Rhétie ou du Tyrol, mais qui avaient été retenus dans l'Inn par les glaces.

Vers le même temps, une troupe de Barbares pillèrent les environs de la ville. Les habitants vinrent s'en lamenter auprès de l'homme de Dieu. Il demanda au tribun Mamertin, combien il avait de soldats pour poursuivre les brigands. J'en ai très-peu, répondit le tribun, et c'est pourquoi je n'ose me battre avec une si grande multitude d'ennemis. Mais si Votre Révérence l'ordonne, quoique nous manquions d'armes, nous espérons vaincre par vos prières. Le serviteur de Dieu lui dit : Si vos soldats n'ont pas d'armes, les ennemis les armeront ; seulement, partez bien vite au nom de Dieu, partez avec confiance ; par la miséricorde du Seigneur, le plus faible sera un héros : c'est le Seigneur qui combattra ; du reste, amenez-moi sains et saufs tous les Barbares que vous prendrez. A deux mille pas de la ville, ils rencontrèrent les brigands, qui prirent aussitôt la fuite ; les soldats ramassèrent leurs armes, en saisirent quelques-uns et les amenèrent enchaînés au serviteur de Dieu. Il les fit délier, leur donna à manger et à boire, et ensuite leur dit : Allez, annoncez à vos complices de ne plus approcher d'ici ; car Dieu combat tellement pour ses serviteurs, que les ennemis leur apportent, non pas des blessures, mais des armes.

Les vertus et les miracles de Séverin lui attirèrent la confiance et la vénération universelles, même des hérétiques barbares. Flaccitée, roi des Ruges, le consultait souvent, et ne faisait rien sans son avis. Au commencement de son règne, se trouvant fort incommodé par le voisinage des Goths de la Pannonie, il leur demanda passage pour se rendre en Italie. Comme ils le lui refusèrent, il resta persuadé qu'ils avaient dessein de le faire mourir. Il en témoigna ses craintes au saint, qui lui dit : Si la foi catholique nous unissait, vous auriez dû me consulter plutôt sur la vie éternelle ; mais puisque vous ne m'interrogez que la sécurité présente, qui nous est commune, écoutez. Vous n'avez rien à craindre de la multitude des Goths ni de leur inimitié car bientôt ils s'en iront, et vous régnerez dans la prospérité. Seulement, n'oubliez pas les avis de mon humilité ; recherchez la paix, même avec les plus petits, et ne vous appuyez pas sur vos propres forces. Tout arriva comme le saint avait dit, et le roi termina tranquillement sa vie.

Son fils et son successeur, Félectée, qui s'appelait aussi Fava, conçut pour le saint la même confiance. Mais il avait une femme cruelle, nommé Gisa, qui faisait tous ses efforts pour le détourner de la clémence. Arienne furieuse, elle voulait faire rebaptiser des catholiques ; mais, par respect pour Séverin, son mari n'y consentit pas. Elle maltraitait les Romains, en faisait enlever quelquefois pour les réduire en esclavage. Un jour qu'elle en eut ainsi enlevé d'auprès de Faviane, Séverin la pria de les rendre en liberté. Elle lui fit répondre en colère : Occupez-vous de prier dans votre cellule, et laissez-nous faire de nos esclaves ce que nous voulons. Il dit aussitôt : J'ai confiance en Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'elle fera par nécessité ce

qu'elle a refusé par mauvaise volonté. L'accomplissement suivit de près. Il y avait des orfèvres d'entre les Barbares, qu'on tenait étroitement enfermés pour fabriquer les ornements et les bijoux du roi. Or, le jour même que la reine avait méprisé le serviteur de Dieu, le fils du roi, qui était encore tout jeune, entra dans l'atelier des orfèvres. Aussitôt ils lui mirent une épée sur la poitrine et jurèrent que, quiconque essayerait d'entrer avant d'avoir promis avec serment leur liberté, ils égorgeraient d'abord l'enfant et puis s'égorgeraient eux-mêmes. A cette nouvelle, la méchante reine déchirant ses vêtements, reconnaît à haute voix que c'est un châtiment dont Dieu la frappe pour avoir méprisé son serviteur ; elle renvoie en toute hâte les Romains qu'elle avait enlevés ce jour-là ; elle fait rendre la liberté aux orfèvres, qui alors lui rendent son fils. Accompagnée de son mari, elle amène cet enfant à Séverin, reconnaît que c'est à ses prières qu'elle en doit la conservation, et promet de ne plus résister à ses ordres.

Outre la rédemption des captifs, c'était encore lui qui, dans toutes les villes et les châteaux, nourrissait et habillait presque tous les pauvres. Sa charité, à cet égard, était si admirable, que bien des habitants, quoique réduits eux-mêmes aux angoisses de la faim, donnaient cependant volontiers aux pauvres la dîme de leur récolte. Séverin exhorta par ses lettres tous les prêtres de la Norique à payer cette dîme pour les pauvres. Un jour que par suite de cet usage, on lui eut apporté une grande quantité de vêtements, il demanda si ceux de la ville de Tiburn, qui paraît avoir été dans le Tyrol, en avaient également apporté. On lui répondit qu'ils ne l'avaient pas encore fait, mais qu'ils le feraient bientôt. Le saint prédit que, pour avoir différé leur offrande, ils seraient contraints de l'offrir aux Barbares. En effet, peu après, la ville se trouvant assiégée par les Goths, ils furent réduits à capituler et à livrer entre autres, pour leur rançon, les vêtements qu'ils avaient différé d'envoyer au serviteur de Dieu. De même, les habitants de Lauréac, ville épiscopale située au confluent de l'Ems et du Danube, avaient différé de donner aux pauvres la dîme de leurs fruits, malgré les exhortations de saint Séverin. Tout d'un coup, lorsque les blés commençaient à jaunir, il y tomba une rouille qui menaçait de perdre toute la récolte. Les habitants, effrayés, vinrent confesser, aux pieds du saint, qu'ils avaient mérité ce châtiment. Quand il les vit ainsi repentants de leur faute, il leur ordonna un jeûne, après lequel une pluie douce sauva la moisson désespérée. Cet événement les rendit plus prompts à payer la dîme aux pauvres.

Saint Séverin avait établi entre autres un petit monastère près de Passau, au confluent de l'Inn et du Danube, les habitants de cette ville l'ayant supplié plusieurs fois de venir chez eux, principalement à cause des courses des Allemands, dont le roi, Guibulde, l'aimait et le respectait beaucoup. Un jour même, le roi vint exprès pour le voir. Le saint alla au-devant de lui, de peur qu'il n'incommodât la ville par sa venue : il lui parla même avec tant de fermeté, que le roi se mit à trembler, et qu'il avoua depuis à ses gens que jamais il n'avait eu si peur. Guibalde lui ayant permis de demander tout ce qu'il voudrait, le saint le pria d'empêcher sa nation de piller les terres des Romains, et de renvoyer gratuitement les captifs. Le roi lui dit d'envoyer quelqu'un, et Séverin envoya un diacre, qui en ramena soixante-dix, le roi ayant promis de renvoyer lui-même les autres qu'il découvrirait dans sa province.

Plus tard, les habitants de Passau le prièrent d'aller trouver le roi des Ruges, pour leur obtenir la liberté du commerce. Il leur répondit : Le temps de cette ville approche, qu'elle sera déserte et privée d'habitants comme tant d'autres : Un mauvais railleur, c'était un prêtre, dit alors : Allez toujours, saint homme, afin qu'en votre absence nous cessions un peu nos jeûnes et nos veilles. A ce propos impie, le saint versa des larmes et s'embarqua sur le Danube, pour descendre à Faviane dans son grand monastère. A peine était-il parti, que Cunimund, roi des Suèves, surprit Passau, tua tout ce qui y était resté, en particulier le prêtre, qui se réfugia vainement dans le baptistère. Il avertit également les habitants Juvave ou Salzbourg, de quitter leur ville promptement, autrement ils périraient cette nuit-là même : et la même nuit, les Hérules y entrèrent, y mirent tout à feu et à sang, et emmenèrent un grand nombre de captifs.

Les habitants de la ville de Quintane, fatigués des incursions des Allemands, quittèrent leur demeure et se réfugièrent à Passau. Les Barbares vinrent les assiéger. Le pauvre peuple implora l'assistance de Séverin. Il se mit en prière, leur dit de marcher contre l'ennemi, qu'ils mirent en fuite. Après quoi il leur dit : Venez avec moi à Lauréac ; quoiqu'il faille un jour abandonner Lauréac même, à cause de l'irruption des Barbares, sortons toutefois d'ici au plus tôt. Plusieurs le suivirent, quelques-uns restèrent ; mais dans la même semaine les Turcilinges, ayant surpris Passau, égorgèrent les uns et emmenèrent les autres captifs.

A Lauréac, il avertit pendant trois jours l'évêque saint Constantin et tous les habitants de rentrer dans la ville tous les vivres, et de monter la garde sur les murs la troisième nuit, attendu que les Barbares préparaient une surprise. Comme les éclaireurs envoyés à la découverte n'avaient pas aperçu d'ennemis, on avait de la peine à croire : on veillait avec négligence. Les Barbares, qui s'étaient cachés dans les bois, en sortirent à la faveur des ténèbres, et s'approchaient de la ville en silence, lorsqu'une meule de foin, à laquelle quelqu'un mit le feu par un grand bonheur, leur fit croire qu'ils étaient découverts ; ils se retirèrent, en pillant le peu qu'on avait négligé

de rentrer dans la ville, et le lendemain on trouva aux pieds des murs les échelles qu'ils avaient apportées pour monter à l'assaut. Les habitants demandèrent alors pardon à Séverin, et reconnurent humblement que c'était à ses prières qu'ils devaient leur salut.

Féléthée, le roi des Ruges, ayant appris que les habitants de toutes les villes qui avaient échappé au glaive des Barbares s'étaient réfugiés à Lauréac, sous la conduite du serviteur de Dieu, vint avec une armée pour les transporter dans les villes qui lui étaient tributaires. Cette nouvelle consterna tous les réfugiés : ils avaient à craindre de cette armée presque autant que des Barbares ; ils supplièrent Séverin d'aller au-devant du roi, pour l'adoucir. Séverin marcha toute la nuit, et le matin rencontra le roi à vingt milles de Lauréac. Le roi, étonné, lui demanda la cause d'un voyage si fatigant. La paix soit avec vous, excellent prince, répondit le saint. Je viens, ambassadeur du Christ, demander la grâce de vos sujets. Rappelez-vous les bienfaits que votre père reconnaissait avoir reçus du ciel. Jamais, tout le temps de son règne, il ne fit rien sans me consulter. Docile à mes avis salutaires, il a joui de la prospérité. Mais, dit le roi, je ne souffrirai point que ce peuple pour lequel vous intercédez devienne la proie des Allemands et des Turcilinges, puisque nous avons des villes et des châteaux où ils peuvent être répartis. Prince, lui répondit avec assurance le saint, est-ce donc votre glaive qui les a défendus jusqu'à présent contre les ravages des brigands ? N'est-ce pas plutôt la protection de Dieu ? Ne rejetez pas mon conseil : confiez-les à ma foi, de peur qu'ils ne soient plutôt ruinés, que transportés, par la marche d'une si grande armée. J'ai confiance que mon Dieu, qui m'a fait assister à leurs calamités, me rendra capable de les transplanter moi-même. Le roi, touché de ces paroles, se retira avec ses troupes ; et les Romains, que Séverin avait reçus en sa foi, sortirent tranquillement de Lauréac, et vécurent en bonne intelligence avec les Ruges. Le saint, retiré dans son ancien monastère de Faviane, ne cessait d'avertir les peuples et de prédire l'avenir, assurant qu'ils émigreraient tous sur le sol romain sans perdre leur liberté. La prédiction s'accomplit quelque temps après la mort du saint, par les soins d'Odoacre, auquel il avait prédit sa grandeur future.

Un jour que Séverin était retiré dans une cellule tout à fait solitaire, qu'il affectionnait beaucoup, et qui était à cinq milles de Faviane, quelques Barbares, qui allaient en Italie, y arrivèrent pour lui demander sa bénédiction. Parmi eux se trouvait un jeune homme d'une si grande taille, qu'il ne put se tenir debout dans la cellule. Il était pauvrement vêtu. Le saint, le voyant ainsi courbé en sa présence, lui prédit beaucoup de gloire et répondit à ses adieux par ces mots : Va en Italie, va : vêtu maintenant des plus viles peaux, tu distribueras bientôt les trésors à un grand nombre. Ce jeune Barbare était Odoacre, que la Providence destinait à mettre fin à l'empire romain en Occident, et à être roi d'Italie (1).

L'empereur Népos voyait son empire de jour en jour plus resserré. Il n'avait à peu près que l'Italie, encore était-elle épuisée d'hommes et d'argent par les guerres continuelles, et voyait-elle parmi ses troupes pour le moins autant de Barbares que d'Italiens. Les Vandales tenaient l'Afrique. Evaric, roi des Visigoths, était maître de la plus grande partie de l'Espagne, d'une grande partie des Gaules, et s'efforçait de conquérir le reste. Il en voulait surtout à l'Auvergne, qui s'était si vaillamment défendue sous la conduite de saint Sidoine et de son beau-frère Ecdicius. Népos ne se sentait pas assez fort pour soutenir la guerre contre le roi des Visigoths, qui s'y préparait. Il lui envoya le questeur Licinien pour négocier la paix. L'ambassadeur était en même temps chargé de porter à Ecdicius le brevet de patrice, dignité qu'Anthémius lui avait promise autrefois. Licinien avait toutes les qualités d'un habile négociateur ; cependant il ne put réussir. En vain plusieurs évêques de la Gaule se joignirent à lui pour le seconder. Euric ne voulut entendre à aucune proposition si on ne lui cédait l'Auvergne ; il menaçait même de passer le Rhône et de pousser ses conquêtes jusqu'aux pieds des Alpes. Les Auvergnats ne craignaient rien tant que de tomber sous la puissance de ce prince cruel et sanguinaire ; ils offraient de soutenir encore tous les hasards et tous les maux d'un siége, résolus de mourir sous les remparts de leur patrie ; et, si l'on se déterminait à livrer l'Auvergne aux Visigoths, ils demandaient en grâce qu'on leur permît de s'exiler eux-mêmes, et d'aller s'établir dans quelque autre contrée de l'empire. L'évêque Sidoine entretenait son peuple dans ces sentiments ; il avait surtout en horreur l'arianisme, qui ne tarderait pas d'entrer dans son diocèse avec les Visigoths (2).

Népos, touché du désespoir des peuples de l'Auvergne, se voyait cependant hors d'état de les conserver. Il fallut, à quelque prix que ce fût, satisfaire Euric, pour sauver à l'empire ce qui lui restait encore entre le Rhône et les Alpes. Comme dernière ressource, il envoya au roi des Visigoths saint Epiphane de Pavie. La paix fut conclue, mais l'Auvergne cédée. Euric enferma saint Sidoine dans un château près de Carcassonne ; puis, à la sollicitation de Léon, son ministre, qui était catholique, lui rendit la liberté, mais le retint longtemps comme en exil à sa cour, qu'il tenait alors à Bordeaux. Il donna le gouvernement de sa nouvelle conquête à Victorius, qui le garda six ans. Victorius se comporta d'abord avec équité, et mérita de Sidoine les plus grands

(1) *Acta SS.*, 8 *janv.* — (2) Sid., l. III, *Epist.* VII ; l. IV, *Epist.* XV ; l. VII, *Epist.* XVII.

éloges; mais ensuite, s'étant livré à la débauche, il devint cruel et se réunit odieux à la province. Craignant même pour sa vie, et n'osant retourner à la cour d'Euric, qui était instruit de ses méchancetés, il s'enfuit à Rome, où ses débordements excitèrent tant d'horreur, qu'il fut tué par le peuple à coups de pierres.

La paix conclue avec Euric ne rassurait pas entièrement l'empereur Népos. Il envoya donc ordre au patrice Oreste de rassembler des troupes et de les faire passer en Gaule. Oreste était Romain d'origine, mais né en Pannonie, où il avait été secrétaire d'Attila, que servait également son père. Attila étant mort, il vint en Italie avec de grandes richesses, par lesquelles il s'éleva jusqu'au rang de patrice. Il avait épousé la fille du comte Romulus, que Valentinien III avait envoyé au roi des Huns, l'an 449. Il en avait un fils nommé Romulus Augustus. Oreste était à Rome, lorsqu'il reçut de Ravenne les ordres de Népos. Ayant donc levé des troupes et se voyant chef d'une petite armée, il pensa qu'il valait mieux être empereur que général, et marcha vers Ravenne. A cette nouvelle, Népos s'embarqua, le 28 août 475, et s'enfuit à Salone, dans la même ville où Glycérius, auquel il avait ôté l'empire, était évêque. Ainsi maître de l'empire, Oreste fit proclamer empereur son fils Romulus Augustus, que les Romains appelèrent communément Augustulus, à cause de sa grande jeunesse. Tout ce que l'on sait de son règne, c'est que c'était un bel enfant. Son père régna pour lui, et assez mal. L'Italie était épuisée; il l'accabla de nouveaux impôts. Les peuples, mêlés de Barbares, ne connaissaient plus de patrie; l'habitude des révolutions les avait accoutumés à n'en craindre aucune. Ils n'étaient plus Romains, et peu leur importait de quels Barbares ils seraient obligés de prendre le nom.

Dans ce découragement général, le jeune Odoacre, que nous avons vu demander la bénédiction à saint Séverin, acheva de renverser un trône et un empire qui tombaient d'eux-mêmes. Il paraît qu'Odoacre était Ruge ou Rugien d'origine, chef d'une partie des Rugiens, et un fils d'un certain Edécon, d'abord attaché au service d'Attila, et ensuite chef indépendant des guerriers barbares. En Italie des Goths, des Hérules, des Syres, des Turcilinges se joignirent à sa troupe. Ces Barbares voyant Oreste, ci-devant secrétaire d'Attila, disposer de l'empire pour son fils, lui demandèrent qu'il leur abandonnât le tiers des terres d'Italie. Sur son refus, ils proclamèrent Odoacre leur chef, pour leur donner de force ce qu'on ne voulait pas leur donner de gré. Oreste marcha contre eux; mais ne se sentant pas assez fort pour leur livrer bataille, il se renferma dans Pavie. Odoacre l'y suivit, emporta la ville d'assaut, y fit un grand carnage, mit le feu aux églises et aux maisons. Oreste fut pris et décapité le 28 août 476, jour auquel, l'année précédente, il avait obligé Népos de prendre la fuite. En reconnaissance, Népos envoya de Salone à Odoacre le titre de patrice. Il se croyait encore un peu empereur, et espérait le redevenir tout à fait, lorsqu'il fut tué l'an 480 par Viator et Ovide, qui étaient auprès de lui en qualité de comtes. Quant au jeune empereur Romulus Auguste, Odoacre le dépouilla de la pourpre; mais, par compassion pour son âge, lui laissa la vie et l'envoya dans une ancienne maison de campagne de Lucullus, entre Naples et Pouzzoles, avec une pension de six mille pièces d'or, environ cent vingt mille francs de notre monnaie (1). Pour lui-même, il se contenta du titre de roi d'Italie, mais sans prendre les insignes de la royauté. Ainsi tomba l'empire romain, 1229 ans après sa fondation par Romulus, et 506 après sa fondation par Auguste. Il tomba sans bruit, tant il était bas. Il y eut même dans sa chute comme un jeu de mots. Fondé par Romulus et par Auguste, il périt sous Romulus Auguste.

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXV, avec les notes de M. de Saint-Martin.

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME

DE L'AN 480 A L'AN 496 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'Église catholique, désolée en Italie par la guerre des Hérules et des Ostrogoths, déchirée en Orient par les schismes des Grecs, persécutée en Afrique par la cruauté des Vandales, en Arménie par la politique des Perses, enfante dans les Gaules la première des nations chrétiennes, la nation française.

L'empire romain avait fini son temps et sa besogne. Comme les Assyriens, les Perses, les Grecs, et plus qu'eux tous, il avait contribué à fondre ensemble les divers peuples de la terre, et à les préparer matériellement à l'unité spirituelle, l'empire du Christ. Comme les Assyriens, les Perses et les Grecs, il avait rempli sa tâche sans en avoir l'idée ni l'intention. Tel que la hache du bûcheron ou le marteau du forgeron, il ignorait la main qui le faisait mouvoir. Même quand cette main se fit connaître à lui, il regimba contre elle. Quand l'Eternel manifesta la volonté de donner à son Fils les nations pour héritage, l'empire romain se souleva contre l'Eternel et son Christ. C'est que Rome voulait elle-même être la déesse des terres et des nations; elle voulait que ses empereurs fussent des dieux et qu'on les adorât sous peine de mort. L'ancienne Rome combattit donc contre l'Eternel pour ses idoles, dont elle était la première; la nouvelle Rome, Constantinople, combattit contre le Christ, pour lui ravir sa divinité et la prostituer à ses empereurs. Mais l'Eternel avait dit à son Christ : Tu les gouverneras avec un sceptre de fer, et tu les briseras comme un vase d'argile, jusqu'à ce que les rois comprennent, et que les juges de la terre s'instruisent (1). Et nous voyons les peuples et les rois servir de verge de fer les uns contre les autres; et nous voyons les empereurs romains brisés au moindre choc, comme des vases d'argile : Rome elle-même, dont le nom veut dire force, est là comme un pot de terre, qui, une fois brisé, ne peut plus se remettre.

Pour combattre l'Eternel et son Christ, l'ancienne Rome rendait les peuples de plus en plus idolâtres; la nouvelle Rome les rendait hérétiques. Pour les punir l'une de l'autre, le Christ emploiera des peuples hérétiques et idolâtres. Les Huns, les Goths, les Vandales, les Hérules, qui ravagent l'Orient et l'Occident, et qui mettent fin à l'empire de Romulus et d'Auguste, sont idolâtres ou ariens; et l'arianisme leur était venu de Constantinople; et Constantinople, avec son empire grec, que nous voyons successivement enfanter contre le Christ, les hérésies d'Arius, de Nestorius, d'Eutychès et des iconoclastes, deviendra finalement la proie d'un peuple arien et iconoclaste, les mahométans. L'événement a été montré d'avance à l'Apôtre saint Jean; il lui a été dit qu'une dizaine de cornes ou puissances, rois et peuples issus de Rome et de son empire, combattraient d'abord avec elle contre l'Agneau ou le Christ, et qu'ensuite ils se tourneraient contre elle (2) pour la mettre à feu et à sang. A la chute de l'empire romain, on voit en effet une dizaine de puissances ou de royaumes, formés, ou se formant de ses débris : les Grecs, les Perses, les Sarrasins en Orient; les Vandales, en Afrique; les Suèves, les Visigoths, les Bourguignons, les Francs dans les Gaules; les Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne ; les Hérules et bientôt les Ostrogoths en Italie. Il est dit encore que l'Agneau ou le Christ finirait par les vaincre, soit par la force, soit par la douceur. Les premiers qui céderont à la douceur de sa grâce, seront les Francs; premier-né des peuples catholiques, première nation d'un monde nouveau : puisse-t-elle à jamais se montrer digne de son rang !

La chute de l'empire romain n'étonna point; on s'y attendait. On ne s'inquiéta guère plus : on voyait un autre empire, qui n'est point sujet à tomber, l'Eglise, où se réfugiaient de toutes parts les plus éminents personnages. Glycerius, à Salone, jouissait comme évêque,

(1) Ps. II. — (2) Apoc., XVII.

de la sécurité qu'il n'avait pu trouver comme empereur. Sidoine Apollinaire, gendre de l'empereur Avitus, illustrait le trône épiscopal d'Auvergne. Vienne, alors dignement occupé par saint Mamert, comptera bientôt parmi ses évêques un petit-fils du même empereur. Le comte Arbogaste, Franc d'origine, sera évêque de Chartres. Reims avait pour évêque Remi, d'une des plus nobles familles des Gaules, mais plus illustre encore comme apôtre des Francs.

A cette époque, un saint évêque était le refuge des peuples pour le temporel et le spirituel. Nous l'avons vu par saint Germain d'Auxerre, saint Loup de Troyes, saint Épiphane de Pavie, saint Sidoine d'Auvergne, saint Patient de Lyon. Il faut y joindre saint Mamert de Vienne.

Vers l'an 468, la ville de Vienne fut affligée de plusieurs calamités qui présageaient des calamités plus grandes encore. C'étaient des incendies fréquents, des tremblements de terre presque continuels, des bruits lugubres qu'on entendait pendant la nuit; on voyait des cerfs et d'autres bêtes sauvages paraître en plein jour dans les places les plus fréquentées de la ville. Soit que ce fussent en effet des animaux, ou que ce ne fussent que des spectres, les augures qu'on en tirait n'étaient pas moins sinistres. Plusieurs des principaux de la ville de Vienne crurent devoir en sortir, de peur d'être enveloppés sous ses ruines. Les autres étaient dans de continuelles frayeurs, et ils attendaient avec impatience la fête de Pâques, espérant qu'elle serait pour eux comme une réconciliation solennelle avec le Seigneur, et que la fin de leurs péchés serait celle de leur maux. Ils ne se trompèrent pas; mais pour les affermir dans ces sentiments de pénitence, Dieu permit que leurs alarmes redoublassent dans le temps même qu'ils se flattaient de les voir finir.

En effet, comme tout le peuple célébrait dans l'église la vigile de Pâques avec un redoublement de ferveur, on entendit un fracas plus terrible encore qu'à l'ordinaire, et l'on vint annoncer que le palais, situé dans le lieu le plus élevé de Vienne, était tout en feu et menaçait la ville d'un embrasement général. Le peuple, alarmé, quitte aussitôt l'église pour tâcher d'arrêter l'incendie ou pour sauver ses effets. Le saint évêque Mamert demeura seul, prosterné devant l'autel; et ses larmes furent plus efficaces pour éteindre les flammes que les efforts des habitants. Ce fut en ces tristes circonstances que ce saint évêque resté seul en prières, forma la résolution d'instituer des jeûnes et des processions solennelles pour désarmer le bras vengeur de Dieu. Il laissa passer les fêtes de Pâques sans en parler, pour ne pas troubler la joie de cette solennité; mais aussitôt après il communiqua son pieux dessein qui fut unanimement approuvé. On craignait fort que le sénat de Vienne ne s'opposât à cette nouvelle institution, attendu qu'il souffrait à peine les anciennes; mais la componction qui serrait alors tous les cœurs les rendit aisément dociles (1).

On choisit pour le jeûne les trois jours qui précèdent l'Ascension. Saint Mamert, pour éprouver la ferveur de son peuple, marqua, pour la station du premier jour, une église assez proche de la ville; mais le jour suivant, il assigna un terme beaucoup plus éloigné, où l'on devait se rendre en procession, en chantant des psaumes et d'autres prières. Telle fut, dans l'église de Vienne l'institution des Rogations, qui préserva la ville des malheurs dont elle était menacée. Plusieurs églises eurent recours au même remède; et cette sainte pratique, établie d'abord dans les Gaules, fut reçue dans la suite partout.

L'église d'Auvergne fut une des premières à la recevoir. Saint Sidoine écrivait à saint Mamert : Le bruit court que les Goths se sont mis en marche contre les Romains. Nous autres, pauvres Auvergnats, sommes toujours la porte par où se font ces irruptions. Nous n'espérons pas que nos murailles à demi brûlées, nos vieilles palissades et nos autres fortifications, où l'on fait sans cesse la garde, nous préservent de ce danger. Nous ne comptons que sur le secours des Rogations que vous avez instituées. Le peuple d'Auvergne les a commencées, sinon avec le même effet, du moins avec la même affection; et c'est ce qui nous soutient encore contre les terreurs qui nous environnent. Sidoine dit dans une lettre : Avant les Rogations, l'usage des processions était établi; mais elles étaient rares, et on y voyait peu de dévotion. Elles étaient interrompues par des repas, et on ne les faisait que pour demander du beau temps ou de la pluie. Mais dans celles qu'a instituées ce grand évêque, on jeûne, on prie, on psalmodie, on pleure. C'est qu'en effet les trois jours des Rogations furent longtemps des jours de jeûne dans les églises de Gaule (2).

Saint Mamert de Vienne avait un frère puîné, Mamert Claudien, que saint Sidoine regardait comme le plus bel esprit de son siècle et le plus grand génie de son pays. Dès sa jeunesse, il avait embrassé la vie monastique, et profité du repos que lui procurait cet état pour lire les auteurs grecs et latins, sacrés et profanes. Par ce genre d'étude il devint géomètre, astronome, musicien, poëte, orateur, dialecticien, interprète de l'Écriture; suffisamment instruit pour répondre à toutes sortes de questions et pour combattre toutes les erreurs : d'où vient qu'on lui donnait le premier rang entre les philosophes chrétiens et les savants de toutes les classes. Sa sagesse, sa prudence et sa modestie ne le rendirent pas moins recommandable que son savoir et son éloquence. Il négligea tous les dehors affectés des philosophes, mais il en conserva l'esprit, sans préjudice à la pureté de sa foi.

(1) S. Avit., *Homil. ad Rogat.* — (2) Sid., l. VII, *Epist.* I; l. V, *Epist.* XIV.

Son frère, qui connaissait ses talents, voulant l'attacher à l'église de Vienne, l'en ordonna prêtre, dans le dessein de partager avec lui les travaux de l'épiscopat. Il prenait son conseil dans la décision des procès ; il le chargeait du gouvernement des églises, et se reposait sur lui du soin des affaires domestiques. C'était aussi Claudien qui enseignait aux autres ecclésiastiques le chant des psaumes, qui réglait l'office divin, marquant les lectures que l'on devait faire à toutes les fêtes de l'année. Il était comme un second évêque, par le secours qu'il prêtait à son frère.

La réputation de savoir que Claudien s'était acquise attirait un grand nombre de personnes, qui venaient le consulter. Savant, affable et communicatif, il se faisait une joie de faire part aux autres des trésors de son érudition ; mais il voulait que, lorsqu'il se trouvait plusieurs personnes auprès de lui pour le consulter il n'y en eût qu'une à parler, et que les autres écoutassent jusqu'à ce qu'elles pussent parler à leur tour, afin que la conférence se passât dans l'ordre et sans confusion, et qu'il pût lui-même communiquer ses lumières sur les difficultés proposées. Sidoine, qui s'était souvent trouvé à ces conférences, dit que, dès que Claudien avait avancé quelque chose, on l'accablait d'une foule d'objections ; mais, ajoute-t-il, il avait bientôt détruit tous nos vains raisonnements. L'avantage qui nous en revenait, c'est qu'on ne laissait rien passer qui n'eût été bien pesé et bien examiné. Ce qu'il y avait d'admirable en lui, était la facilité de son abord. Accessible aux ignorants comme aux savants, il répondait avec bonté aux questions des uns et des autres. Il avait, outre cela, une tendre compassion pour les malheureux, les soulageant dans leurs besoins et les consolant dans leurs afflictions. Il rachetait les captifs, revêtait les uns, donnait à manger à ceux qui avaient faim. Mais uniquement attentif à transporter ses trésors dans le ciel, où il attendait sa récompense, il avait soin de dérober aux hommes, autant qu'il était en lui, la connaissance de ses charités. Il n'avait pas moins de zèle pour le salut des peuples, auxquels il faisait souvent des discours pour les exhorter à la vertu. Enfin, il soulageait les ecclésiastiques dans leurs fonctions, leur aidant à les remplir lorsqu'ils ne le pouvaient eux-mêmes (1).

Un auteur qui ne jugea point à propos de se faire connaître, mais que Gennade de Marseille nous apprend être Fauste de Riez, publia un petit écrit pour montrer que Dieu seul est spirituel, et que les anges et les âmes sont des substances corporelles. Claudien trouva cet écrit chez des personnes qui en faisaient beaucoup de cas. Curieux d'en juger par lui-même, il le lut, et crut de son amour pour la vérité de le réfuter. Saint Sidoine et plusieurs autres personnes de mérite l'en pressèrent tellement, qu'il ne put résister. Il écrivit donc trois livres *De la nature de l'âme*. Dans le premier, il démontre la spiritualité de l'âme par la raison ; dans le second, par l'autorité ; dans le troisième, il réfute les objections de son adversaire. Il soutient entre autres que l'âme pense essentiellement, qu'elle est la pensée même, qu'elle peut varier ses pensées, mais qu'elle ne peut jamais être sans penser ; que les puissances de l'âme ne sont autre chose que l'âme même ; que les pensées de l'âme ne dépendent pas des images corporelles ; que non-seulement il n'y a pas de vide, mais qu'il ne peut y en avoir. On voit ici l'antiquité de quelques sentiments que de modernes philosophes ont donnés comme des fruits de leurs méditations et de leurs recherches.

La méthode et les raisonnements de Claudien ont la netteté et la précision qu'on a nommées depuis scolastiques. L'âme qui sent dans le corps, dit-il au livre premier, quoiqu'elle sente par des organes visibles, sent invisiblement. Autre chose est l'œil, autre chose la vue ; autre chose sont les oreilles, autre chose l'ouïe ; autre chose les narines, autre l'odorat ; autre chose la bouche, autre le goût, autre chose la main, autre le tact. Nous distinguons par le tact ce qui est chaud ou froid, mais nous ne touchons pas la sensation du tact, et elle n'est ni chaude ni froide. Autre est l'organe par lequel nous sentons, et la sensation même que nous sentons (2).

Si l'âme est corps, comme vous dites, qu'est-ce donc que l'âme appelle son corps sinon elle-même ? Ou l'âme est corps, et dans ce cas elle a tort de dire *mon corps* : elle devrait bien plutôt dire *moi*, puisque c'est là elle-même ; ou si l'âme a raison de dire *mon corps*, comme nous le pensons, elle n'est pas corps (3).

Ce n'est pas sans raison qu'on a dit que la mémoire est la frontière commune de l'homme et de la bête. En effet, les cigognes et les hirondelles reviennent à leur nid, les chevaux à leur écurie ; les chiens reconnaissent leur maître. Mais comme l'âme des animaux, quoiqu'elle retienne l'image des lieux, n'a pas la connaissance de son être propre, ils demeurent bornés au souvenir des objets corporels qu'ils ont connus par les sens du corps ; et, privés de l'œil de l'esprit, ils ne sauraient voir, non-seulement ce qui est au dessus d'eux, mais eux-mêmes. L'homme doit donc tout entier des actions de grâces à son Créateur, qui lui a donné l'existence avec les pierres, la vie séminale avec les plantes et les arbres, la vie sensitive et animale avec les bêtes, et enfin la vie raisonnable avec les anges (4).

Tu dis qu'autre chose est l'âme, autre chose la pensée de l'âme. Tu devrais plutôt dire que les choses auxquelles pense l'âme sont différentes de l'âme, mais la pensée n'est pas autre chose que l'âme elle-même. L'âme, dis-tu, se repose à ce point qu'elle ne pense à rien du tout.

(1) Sid., l. IV, *Epist.* XI. — (2) L. I, c. VI. *Bibl. Patr.*, t. VI. — (3) L. I, c. XVI. — (4) L. I, c. XXI.

Cela n'est pas vrai : l'âme peut changer de pensée, mais non pas ne pas penser du tout. Que signifient nos rêves, sinon que, même lorsque le corps est fatigué et plongé dans le sommeil, l'âme ne cesse pas de penser? Ce qui te trompe grandement sur l'état de l'âme, c'est que tu crois qu'autre chose est l'âme, autre chose sont ses facultés. Ce que l'âme pense est un accident, mais ce qui pense est la substance même de l'âme (1).

Dans le second livre, Claudien prouve l'incorporéité de l'âme par l'autorité : d'abord, par celle des philosophes grecs, notamment de Philolaüs, Archytas, Platon, Porphyre ; ensuite par celle des philosophes romains, en particulier de Sextius, père et fils, et de Varron, sans parler de Zoroastre et des brahmanes de l'Inde. Il y ajoute les docteurs de l'Église, saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, saint Augustin et saint Eucher, qu'il avait connu particulièrement et dont il fait un grand éloge. Il finit par l'Écriture sainte, s'arrêtant surtout à saint Paul.

Dans le troisième livre, où il réfute les objections, il dit entre autres : On nous adresse un syllogisme formidable et qu'on croit insoluble. L'âme, nous dit-on, est où elle est, et n'est pas où elle n'est pas. On espère nous faire dire, soit qu'elle est partout, soit qu'elle n'est nulle part ; car alors, pense-t-on, si elle est partout, elle serait Dieu ; si elle n'était nulle part, elle ne serait pas. L'âme n'est pas tout entière dans le monde entier ; mais de même que Dieu est tout entier dans tout l'univers, de même l'âme est tout entière dans tout le corps. Dieu ne remplit point, de la plus petite partie de lui-même, la plus petite partie du monde, et de la plus grande, la plus grande ; il est tout entier dans chaque partie, et tout entier dans le tout ; de même l'âme ne réside point, par parties, dans les diverses parties du corps ; ce n'est point une partie de l'âme qui sent par l'œil et une autre qui anime le doigt : l'âme tout entière vit dans l'œil et voit par l'œil ; l'âme tout entière anime le doigt et sent par le doigt (2).

L'âme voit par l'entremise du corps ce qui est corporel, et par elle-même ce qui est incorporel. Sans l'entremise du corps, elle ne voit rien de ce qui est corporel, coloré, étendu ; mais elle voit la vérité, et la voit d'une vue immatérielle. Si, comme tu prétends, l'âme, corporelle elle-même et enfermée dans un corps extérieur, peut voir par elle-même un objet corporel, rien ne lui est, à coup sûr, plus facile à voir que l'intérieur de ce corps où elle est enfermée. Eh bien, allons! dispose-toi, mets-toi tout entier à l'œuvre ; dirige, sur tes entrailles et sur toutes les parties de ton corps, cette vue corporelle de l'âme, comme tu l'appelles ; dis-nous comment est disposé le cerveau, où repose la masse du foie, comment tient la rate, quels sont les détours et les contextures des veines, les origines des nerfs. Quoi donc? tu nies que tu sois obligé de répondre sur de telles choses : et pourquoi le nies-tu? Parce que l'âme ne peut voir directement et par elle-même les choses corporelles. Pourquoi donc ne le peut-elle pas, elle qui n'est jamais sans penser, c'est-à-dire sans voir ? Parce que nul ne peut voir, sans l'entremise de la vue corporelle, les objets corporels. Or, l'âme qui voit par elle-même certaines choses, mais non les choses corporelles, voit donc d'une vue incorporelle ; or, un être incorporel peut seul voir d'une vue incorporelle : donc l'âme est incorporelle (3).

Mamert Claudien résume ainsi son travail : Comme beaucoup des choses que j'ai énoncées dans ce débat sont éparses et pourraient ne pas être retenues facilement, je les veux rapprocher, resserrer et placer, pour ainsi dire, en un seul point, sous les yeux de l'esprit : 1° Dieu est incorporel : l'âme humaine est l'image de Dieu, car l'homme a été fait à l'image et à la ressemblance de Dieu. Or, un corps ne peut être l'image d'un être incorporel : donc l'âme humaine, qui est l'image de Dieu, est incorporelle. 2° Tout ce qui n'occupe pas un lieu déterminé est incorporel. Or, l'âme est la vie du corps, et, dans le corps vivant, chaque partie vit autant que le corps entier. Il y a donc, dans chaque partie du corps, autant de vie que dans le corps entier, et l'âme est cette vie. Ce qui est aussi grand dans la partie que dans le tout, et dans un petit espace que dans un grand, n'occupe point de lieu. Ce qui n'occupe point de lieu n'est pas corporel : donc l'âme n'est pas corporelle. 3° L'âme raisonne, et la faculté de raisonner est inhérente à la substance de l'âme. Or, la raison est incorporelle et ne tient point de place dans l'espace : donc l'âme est incorporelle. 4° La volonté de l'âme est sa substance même ; et quand l'âme veut, elle est tout volonté. Or, la volonté n'est pas un corps : donc l'âme n'est pas un corps. 5° De même la mémoire est une capacité qui n'a rien de local : elle ne s'élargit pas pour se souvenir de plus de choses ; elle ne se rétrécit pas quand elle se souvient de moins de choses; elle se souvient immatériellement, même des choses matérielles. Et quand l'âme se souvient, elle se souvient tout entière ; elle est tout souvenir. Or, le souvenir n'est pas un corps : donc l'âme n'est pas un corps. 6° Le corps sent l'impression du tact dans la partie où il est touché ; l'âme tout entière sent l'impression, non par le corps tout entier, mais par une partie du corps. Une sensation de ce genre n'a rien de local. Or, ce qui n'a rien de local est incorporel : donc l'âme est incorporelle. 7° Le corps ne s'approche ni ne s'éloigne de Dieu; l'âme s'en approche et s'en éloigne sans changer de place : donc l'âme n'est pas un corps. 8° Le corps se meut à travers un lieu, d'un lieu à un autre ; l'âme

(1) L. I, c. XXIV. — (2) L. III, c. II. — (3) L. III, c. IX.

n'a point de mouvement semblable : donc l'âme n'est point un corps. 9° Le corps a longueur, largeur et profondeur; et ce qui n'a ni longueur, ni largeur, ni profondeur, n'est point corps ; l'âme n'a rien de pareil ; donc elle n'est point corps. 10° Il y a, dans tout corps, la droite, la gauche, le haut, le bas, le devant, le derrière; il n'y a, dans l'âme, rien de semblable : donc l'âme est incorporelle (1).

Fauste avait succédé, dans l'évêché de Riez, à saint Maxime. Il était originaire de la Bretagne, et s'était acquis de la réputation dans le barreau par son éloquence. Il tâcha d'enfouir tous ses talents dans la solitude ; mais il ne put y réussir. On s'empressa d'autant plus de rendre justice à son mérite, qu'il paraissait seul le méconnaître. Il fut élu le troisième abbé de Lérins, l'an 433 ; et, pendant environ vingt-sept ans qu'il gouverna ce monastère, il en soutint la réputation et la régularité par sa vigilance et par ses exemples. On loue surtout son abstinence. Il ne buvait jamais de vin, et ne mangeait le plus souvent que des fruits et des légumes crus. Il porta toutes ces vertus sur le siége épiscopal, et il établit à Riez les prières usitées à Lérins, c'est-à-dire qu'il régla l'office divin sur les usages de cette communauté. Saint Nazaire, qui lui succéda dans la charge d'abbé, fit bâtir à Arluc, sur les côtes de la mer, un monastère pour les religieuses, en l'honneur de saint Etienne. C'était un lieu consacré autrefois à Vénus ; ce fut pour expier les dissolutions qui s'y étaient commises, que le saint abbé y établit un monastère de vierges chrétiennes (2).

Sous la persécution d'Evaric, roi des Visigoths de Toulouse, Fauste de Riez fut exilé dans le Limousin. L'évêque de Limoges était Rurice, ami de saint Sidoine, et fort distingué par sa noblesse et ses grands biens. Il avait épousé Ibérie, fille d'Ommace ; et Sidoine, encore laïque, fit un bel épithalame pour ce mariage. Il s'était séparé de sa femme pour vivre en continence, lorsqu'il fut élevé sur le siége de Limoges. Il employa une partie de ses grands biens à faire bâtir, près de cette ville, une église en l'honneur de saint Augustin : ce qui montre la vénération que l'on avait déjà dans la Gaule pour ce saint docteur, environ cinquante ans après sa mort. Il nous reste de Rurice deux livres de lettres à la fois élégantes et pieuses. Il avait une tendre vénération pour Fauste de Riez, qu'il consultait comme son directeur. Aussi ne négligea-t-il rien pour lui adoucir son exil et lui faire retrouver sa patrie dans une terre étrangère.

Fauste de Riez se distingua d'une manière fort honorable dans un concile tenu, vers l'an 476, contre le prédestinatianisme. Un prêtre nommé Lucide, apparemment de la province d'Arles, crut pouvoir impunément débiter ses nouvelles erreurs, dans un temps où les évêques de cette partie des Gaules paraissaient tout occupés à se défendre contre la persécution d'Evaric et la séduction de l'arianisme. Mais Léonce d'Arles, qui avait été chargé par le pape saint Hilaire d'assembler les conciles de ces provinces, en convoqua un pour ce sujet à Arles, où se trouvèrent trente évêques.

Le concile commença par proscrire les erreurs des prédestinatiens, et songeait à procéder contre Lucide, qui les avait enseignées. Mais Fauste de Riez fit suspendre les procédures du concile, dans l'espérance de convertir ce novateur. Il s'efforça d'abord de le gagner dans des entretiens particuliers, où il tâchait de faire entrer la vérité dans son cœur par les voies de la douceur et de la bonté. Lucide souhaita d'être instruit par quelque écrit. Fauste eut pour lui cette complaisance ; et, pendant la tenue du concile, il lui écrivit la lettre suivante :

» C'est l'effet d'une grande charité que de vouloir, avec le secours de la grâce, corriger plutôt l'erreur d'un frère inconsidérée, que de le séparer de l'unité, comme les évêques songent à le faire. Mais que puis-je dire là-dessus par écrit, comme vous souhaitez que je le fasse, après que je n'ai pu de vive voix, par la douceur et l'humilité, vous faire rentrer dans le chemin de la vérité ? Quand on parle de la grâce de Dieu et du travail de l'homme, on doit bien prendre garde de ne s'écarter ni à droite ni à gauche ; mais il faut tenir le milieu et suivre le grand chemin. Je vous dirai donc en peu de mots quels sont les sentiments que vous devez avoir avec l'Eglise catholique, afin que vous ne sépariez jamais de la grâce de Dieu et le travail d'un serviteur fidèle, et que vous ne détestiez pas moins celui qui enseigne la prédestination, à l'exclusion du travail de l'homme, que celui qui tient les dogmes de Pélage.

» Anathème donc à celui qui, entre plusieurs impiétés de Pélage, croit que l'homme naît sans péché, et qui, par une damnable présomption, prétend qu'il peut se sauver par son seul travail, et être délivré sans la grâce de Dieu. Anathème à celui qui soutient qu'un homme qui, ayant été baptisé en confessant la foi, vient ensuite à succomber aux plaisirs et aux tentations du monde, périt en Adam et par le péché originel. Anathème à qui dit que l'homme est précipité dans la mort par la prescience de Dieu. Anathème à qui dit que celui qui est damné n'a pas reçu le moyen de se sauver : ce qu'on entend de celui qui a été baptisé, ou d'un païen qui est parvenu à l'âge de pouvoir croire et qui ne l'a pas voulu. Anathème à celui qui dit qu'un vase d'ignominie ne peut parvenir à être un vase d'honneur. Anathème à qui dit que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, et qu'il ne veut pas que tous les hommes soient sauvés. »

Fauste ajoute : « Quand vous viendrez nous

(1) L. III, c. xv — (2) Sid., l. IX. *Epist.* III. Longueval, l. IV.

trouver au nom de Jésus-Christ, et que vous serez cité devant les évêques assemblés, alors nous vous produirons des témoignages propres à confirmer le sentiment catholique et à réfuter l'erreur opposée. Pour nous, nous enseignons selon la doctrine de Jésus-Christ, avec vérité et avec confiance, que celui qui a péri par sa faute aurait pu être sauvé par la grâce, s'il n'avait pas refusé de coopérer à cette grâce par son travail ; et que celui qui, par la grâce à laquelle il a joint l'obéissance, est parvenu au terme d'une heureuse fin, a pu tomber par sa lâcheté et périr par sa faute. C'est ainsi que, suivant Jésus-Christ pour guide, nous tenons un juste milieu. Après la grâce, sans laquelle nous ne sommes rien, nous établissons le travail d'une servitude officieuse ; mais nous excluons en toute manière l'arrogance et la présomption du travail. »

Fauste fait ensuite une pressante exhortation à Lucide, pour le porter à détester ses erreurs, et il finit cette lettre en lui marquant qu'il en conserve une copie pour la produire, s'il est nécessaire, dans le concile ; qu'il le prie de lui envoyer, signé de sa main, l'exemplaire qu'il lui adresse ; que, s'il refuse de le faire, il prendra son silence pour une preuve de son opiniâtreté, et se croira obligé de le dénoncer au concile. Fauste, pour concilier plus d'autorité à sa lettre, la fit signer par onze évêques, parmi lesquels on voit saint Patient de Lyon, saint Euphrone d'Autun, saint Eutrope d'Orange, et Megethe, qu'on croit évêque de Belley (1).

Cette lettre de Fauste fit impression sur l'esprit de Lucide, et les décrets du concile achevèrent de le détromper. Il fit une rétractation conforme à ces décrets, et il l'adressa aux Pères du concile. Il les nomme tous au commencement de sa lettre, qui était conçue en ces termes : « Votre réprimande est le salut du public, et votre sentence est un remède qui guérit ceux qu'elle frappe. C'est pourquoi je crois que le meilleur moyen d'excuser mes erreurs passées, c'est de m'en accuser ; et ce n'est que par un aveu salutaire que je prétends m'en justifier. Ainsi, me conformant aux nouveaux décrets du concile, je condamne avec vous les opinions exprimées dans les propositions suivantes, savoir : Qu'il ne faut pas joindre à la grâce divine le travail de l'obéissance humaine ; qu'après la chute du premier homme, le libre arbitre a été entièrement éteint ; que Jésus-Christ, Notre Seigneur et Sauveur, n'a pas souffert la mort pour le salut de tous ; que la prescience de Dieu fait violence à l'homme pour le précipiter dans la mort, ou que ceux qui périssent, périssent par la volonté de Dieu ; que quiconque pèche après avoir reçu le baptême, encourt la mort (éternelle) à cause du péché d'Adam ; que les uns sont prédestinés à la mort et les autres à la vie ; que depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, nul des hommes n'a été sauvé par la loi en la venue de Jésus-Christ, avec le secours de la première grâce, qui est la loi naturelle, parce qu'ils avaient perdu le libre arbitre en Adam ; que les patriarches, les prophètes et les plus grands saints ont été reçus dans le paradis avant le temps de la Rédemption.

» Je condamne tous ces sentiments comme impies et sacriléges. J'admets tellement la grâce de Dieu que j'y joins les efforts de l'homme ; et je dis que le libre arbitre n'a pas été éteint ; mais affaibli ; que celui qui est sauvé a été en péril, et que celui qui est damné a pu être sauvé ; que Jésus-Christ, Dieu et Sauveur, a offert le prix de sa mort pour tous les hommes, selon les richesses de sa bonté ; qu'il ne veut point que personne périsse, lui qui est le Sauveur de tous les hommes, principalement des fidèles, et qui est riche pour tous ceux qui l'invoquent.

» Et pour décharger entièrement ma conscience dans une affaire si importante, je me souviens d'avoir dit auparavant que Jésus-Christ n'était venu que pour ceux qu'il avait prévu devoir croire en lui, m'autorisant de ces paroles du Seigneur : Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et pour donner sa vie pour plusieurs ; et de ces autres : C'est le calice de mon sang qui fait le testament nouveau, et qui sera répandu pour le salut de plusieurs. Mais à présent que je suis mieux instruit par l'autorité des témoignages que l'on trouve en grand nombre dans les divines Écritures, selon l'interprétation et la doctrine des anciens, je reconnais volontiers que Jésus-Christ est venu aussi pour ceux qui se sont perdus, parce qu'ils se sont perdus malgré lui, n'étant pas permis de restreindre à ceux qui ont été sauvés les bienfaits de Dieu et les richesses de son immense bonté. Car si nous disions que Jésus-Christ n'a apporté le remède que pour ceux qui ont été sauvés, nous paraîtrons absoudre ceux qui n'ont point été rachetés, quoiqu'il soit constant qu'ils ont été punis pour avoir méprisé la Rédemption.

» Je reconnais aussi que, dans le cours des siècles qui se sont écoulés, les uns ont été sauvés par la loi de grâce ; les autres sous la loi de Moïse, et d'autres enfin sous la loi naturelle, écrite par le Seigneur au fond des cœurs ; mais qu'ils l'ont tous été par l'espérance de l'avénement de Jésus-Christ, et que, depuis le péché d'origine, personne n'a été délivré que par l'intercession de son sacré sang. Je confesse pareillement l'éternité des feux de l'enfer destinés aux crimes capitaux, parce que la justice divine y punit toujours justement les péchés qui subsistent toujours, et je suis persuadé que ceux qui ne croient pas cette vérité de tout leur cœur encourent avec justice les peines éternelles.

» Priez pour moi, saints évêques. Moi Lucide, je souscris de ma main cette lettre que j'ai écrite ; j'approuve tout ce qui est approuvé,

(1) Labbe, t. IV, 1042.

et je condamne tout ce qui est condamné (1). »

Un acte si authentique, dressé sur les décrets mêmes du concile d'Arles, peut suppléer aux actes de ce concile, qui sont perdus. Il suffit pour nous faire connaître quels dogmes furent définis contre le prédestinatianisme, et pour convaincre les plus incrédules que cette hérésie n'est pas un fantôme, comme auraient voulu le persuader les jansénistes, qui l'ont renouvelée après Luther et Calvin. Il paraît, par le dernier article de la confession de foi de Lucide, que quelques prédestinatiens avaient pris le parti de nier l'éternité des peines de l'enfer, apparemment pour diminuer l'horreur que donne naturellement l'idée d'un Dieu qui condamnerait ses créatures à des feux éternels pour des péchés personnels qu'elles n'auraient pu éviter.

Les Pères du concile reçurent avec joie la rétractation de Lucide; et comme, après le Seigneur, ils en attribuèrent la gloire au zèle et à la lettre de Fauste, ils le chargèrent d'écrire contre l'hérésie prédestinatienne, et de rédiger en ordre les raisons qu'on avait apportées dans le concile pour combattre ces erreurs. Fauste s'acquitta avec plaisir d'une commission si honorable. Il composa un ouvrage, divisé en deux livres, sur la grâce et le libre arbitre. Mais avant qu'il l'eût rendu public, il se tint à Lyon un second concile contre les prédestinatiens, et ce concile chargea Fauste d'ajouter à son ouvrage la réfutation de quelques nouvelles erreurs qu'on avait découvertes dans ces sectaires. C'est ce que Fauste nous apprend lui-même.

Il adressa ces deux livres à Léonce d'Arles, par une lettre en forme de préface, qui est à la tête de l'ouvrage, et dans laquelle il dit ces paroles remarquables : Il est utile et salutaire d'établir la grâce, quand on y joint l'obéissance d'un travail qui en dépend. C'est comme un serviteur qui doit toujours suivre son maître ou son seigneur; s'il arrive que l'un soit sans l'autre, alors le maître, sans serviteur, paraît sans honneur, et le serviteur, sans son maître, oubliant sa condition, ose prendre la place du maître.

Il serait à souhaiter que, dans la suite de l'ouvrage, Fauste n'eût pas oublié cette maxime. Ses écrits n'auraient pas été flétris, comme ils le furent dans la suite, par le décret attribué au pape Gélase. Mais la haine d'une hérésie qu'il combattait, le fit donner dans l'écueil opposé; et l'on s'aperçoit aisément par la lecture de ces deux livres, qu'il ne reconnaît pas la nécessité d'une grâce prévenante, pour le commencement de la bonne action. Il parle cependant avec éloge de saint Augustin dans le second livre. Ce qui est d'autant plus remarquable, qu'il avait dit dans une lettre à un diacre appelé Grec, et probablement le même qui fut élevé sur le siége de Marseille, qu'il y avait quelque chose dans les écrits de ce saint docteur que les plus savants tenaient pour suspect. Fauste composa un livre touchant le Saint-Esprit, et un contre les ariens et les macédoniens, deux livres qui sont perdus. Enfin, il reste de lui plusieurs lettres, et entre autres une, pleine des instructions convenables aux personnes qui embrassent la vie pénitente, adressée à Félix, ancien préfet du prétoire; quelques homélies qui sont attribuées à Eusèbe d'Émèse, et nommément celle qui contient le panégyrique de saint Maxime (2).

Saint Sidoine estimait tant les ouvrages de Fauste, qu'ayant appris qu'un abbé nommé Riocate, qui avait passé par la ville d'Auvergne, portait en Bretagne un nouvel écrit de cet auteur, il courut lui-même fort loin après le porteur; et, l'ayant atteint, il lui embrassa les genoux, et ne le quitta pas qu'il ne lui eût montré l'ouvrage, dont il fit sur-le-champ quelques extraits. Après quoi, il revint avec autant de joie que s'il eût été chargé d'un riche butin (3).

Quoique les écrits de Fauste aient été flétris avec justice, sa mémoire ne l'a pas été, parce qu'il écrivait avant que l'Église eût condamné comme une hérésie les sentiments qu'il a enseignés. Il est honoré avec la qualité de saint à Riez, où il y a une église dédiée en son honneur. Aux taches près de ces dangereuses erreurs, on peut dire des ouvrages de Fauste, qu'on y trouve l'onction de la piété avec la force de l'éloquence et du raisonnement. Sidoine dit de lui, qu'il semblait avoir épousé la philosophie, après l'avoir rendue humble et chrétienne; qu'il l'avait conduite à son monastère, et fait servir l'académie de Platon à la défense de l'Église de Jésus-Christ. Il ajoute que Fauste parlait mieux qu'il n'avait appris, et qu'il vivait mieux qu'il ne parlait. Le bon cœur de saint Sidoine le rend toujours éloquent sur les louanges de ses amis; mais il les servait encore mieux qu'il ne les louait.

Ce saint évêque, profitant apparemment de la paix accordée par Evaric à l'entremise de saint Épiphane de Pavie, fit un voyage à Toulouse, où était la cour de ce prince. Il se chargea d'y intercéder auprès d'un de ses anciens amis nommé Maxime, en faveur d'un débiteur moribond, à qui Maxime avait prêté une somme d'argent à intérêt. Sidoine le trouva dans une maison de campagne, mais bien différent de ce qu'il l'avait connu autrefois. Sa démarche, ses habits, son air, ses discours, tout respirait la piété. Il portait les cheveux courts et la barbe longue. Ses meubles étaient simples; pour chaises, il avait des escabeaux à trois pieds, et les rideaux des portes étaient d'une étoffe grossière. Il n'y avait point de plume dans son lit, ni de tapis de pourpre sur la table; elle était très-frugale, et l'on y servait plus de légumes que de viandes. Sidoine, fort surpris de cette réforme dans la manière de vivre de Maxime, demanda se-

(1) Labbe, t. IV, 1041. — (2) Bibl. PP., t. VIII. — (3) Sid., l. IX, Epist. IX.

crètement à ses gens s'il était moine, clerc ou pénitent. On lui répondit que les citoyens l'avaient contraint depuis peu d'accepter l'épiscopat.

Maxime accorda non-seulement le délai du payement, il remit encore tous les intérêts, qui, depuis dix ans, montaient plus haut que le principal. Car l'intérêt était un centime chaque mois ; mais quand les intérêts accumulés surpassaient le capital, on ne payait point le surplus. L'Eglise n'approuvait point ces usures, permises par les lois civiles : ce qui fait dire à Sidoine, que Maxime, en agissant si généreusement, n'avait pas moins égard à sa conscience qu'à sa réputation. Maxime avait été un des officiers qu'on nommait palatins, et qui étaient chargés du recouvrement des impôts. Il avait été ordonné depuis peu évêque, et sans doute après la paix dont nous avons parlé (1).

Outre ces saints et doctes évêques, on voyait encore d'autres savants personnages dans les Gaules. De ce nombre, Paulin de Périgueux, qui, à la prière de saint Perpétue, évêque de Tours, mit en vers la vie de saint Martin. Pomère, originaire de Mauritanie, mais devenu abbé d'un monastère près d'Arles, publia un dialogue sur la *Nature de l'âme,* qui n'est point venu jusqu'à nous, non plus qu'un traité qu'il composa sur l'*Institution des vierges.* Il nous reste de lui trois livres sur la *Vie contemplative,* qui ont été longtemps attribués à saint Prosper. L'auteur y répond à dix questions qui lui avaient été proposées par un évêque nommé Julien, principalement sur la vie contemplative, sur les devoirs des évêques et sur la nature des vices et des vertus.

Dans le premier livre, après avoir parlé de la vie contemplative, il fait le portrait des bons et des mauvais évêques. Les bons évêques, dit-il, sont ceux qui s'efforcent, par leurs exemples et leurs prédications, de porter les pécheurs à la pénitence ; qui ne commandent pas avec empire, mais avec douceur et humilité ; qui nourrissent les pauvres, rachètent les captifs, reçoivent les étrangers, et qui s'acquittent avec soin de leurs autres devoirs. Ce sont là les ministres capables d'apaiser le Seigneur et de conduire son peuple : voilà les vrais successeurs des apôtres. Un mauvais évêque est celui qui cherche les dignités de l'Eglise, non pour être plus saint, mais pour être plus riche et plus honoré ; qui ne paît pas son troupeau, quoiqu'il reçoive tous les jours, pour les dîmes et les oblations des fidèles, le lait et la laine de ses ouailles ; qui porte le nom de pasteur, et qui en fuit le travail.

Pomère soutient qu'un évêque ne peut s'excuser de ne pas prêcher son peuple, sur son peu de talent et de capacité, parce qu'un pasteur ne doit enseigner que ce qu'il fait, et que les auditeurs profitent toujours quand ils entendent le prédicateur les exhorter d'une manière simple à pratiquer ce qu'ils le voient pratiquer lui-même. Il dit que le discours d'un évêque doit être simple, grave, clair, et même de mauvais latin, pour être mieux entendu des ignorants : c'est que le latin, qui était encore la langue vulgaire, était déjà fort corrompu. Il ajoute que les prédicateurs qui cherchent les applaudissements des hommes ne sont que de vains déclamateurs, qui font consister tout le fruit de leurs sermons dans les louanges qu'ils en retirent, et qui songent plus à dire de belles choses qu'à en dire de bonnes et d'utiles.

Dans le second livre, Pomère traite de la correction des pécheurs, dans laquelle il faut tantôt employer la vivacité du zèle, et tantôt la douceur et la patience de la charité. Sur quoi il parle de la confession des péchés secrets, qu'on découvre au prêtre, comme des plaies au médecin. Il s'étend sur l'usage des biens de l'Eglise, qui ne sont autre chose, dit-il, que les vœux des fidèles, la rançon des péchés et le patrimoine des pauvres. Il n'approuve pas que les ecclésiastiques qui ont du patrimoine perçoivent les distributions de l'Eglise, au lieu de les laisser aux pauvres ; et il dit que les biens ecclésiastiques étant des biens sacrés, il n'est pas permis de s'en servir pour vivre dans la mollesse et la volupté. Enfin, dans le troisième livre, il traite des vices et des vertus, dont il fait des portraits ressemblants. Il dit entre autres choses que l'envieux a autant de bourreaux que celui auquel il porte envie a de panégyristes, et il montre que la crainte est utile et résiste efficacement au péché (2).

Tel était l'état de l'Eglise dans les Gaules et en Occident. Au milieu de l'empire qui tombait en ruine, au milieu des Barbares qui s'en disputaient les débris, les évêques, unis entre eux et avec le Pape, étaient fermes dans la foi, veillaient à la pureté de la doctrine, soulageaient les misères spirituelles et temporelles, cultivaient les lettres. Cette conduite inspirait le respect aux Barbares mêmes, et les disposait peu à peu à la civilisation chrétienne.

Il n'en est pas de même en Orient. Là commence ce qu'on appelle à bon droit le Bas-Empire ; car, à peu d'exceptions près, tout y devient bas, ignoble, perfide, souvent atroce Ainsi, à Constantinople, des conspirations de femmes donnaient et ôtaient l'empire. L'impératrice Vérine, veuve de Léon, l'avait fait donner par ses intrigues à son gendre Zénon. Mécontente de Zénon, elle avait conspiré pour le lui ôter et le donner à son propre frère Basilisque. Ses principaux conjurés avaient été Illus et Harmatius. Le premier était Isaurien, comme Zénon, et de plus son ami ; le second était un jeune homme idolâtre de sa beauté, et qui vivait dans un commerce criminel avec la femme de Basilisque, nommée Zénonide. Vérine, de son côté, avait un commerce sembla-

(1) Sid., l. IV, *Epist.* XXIV. — (2) Inter *Opera S. Prosperi.*

ble avec Patricius, maître des offices. Basilisque s'en étant aperçu, et craignant qu'elle ne l'épousât un jour pour l'élever sur le trône, le fit assassiner. Vérine, pour s'en venger, jura de perdre Basilisque et de rappeler Zénon. Cependant Zénonide, aussi peu fidèle à Dieu qu'à son mari, avait inspiré à Basilisque les erreurs d'Eutychès (1).

Dès qu'il fut sur le trône, il rappela d'exil Timothée Elure, confiné depuis vingt ans dans la Chersonèse taurique. Ce meurtrier de Protérius, cet usurpateur du siége d'Alexandrie entra dans Constantinople comme en triomphe. Pierre le Foulon, qui se tenait depuis huit ans caché dans un monastère, se montra au grand jour avec hardiesse; et, quoiqu'il dût sa fortune à Zénon, sa haine contre les orthodoxes lui ouvrit un favorable accès auprès de Basilisque. Tous les ennemis du concile de Chalcédoine levèrent le masque. Ces deux perturbateurs des églises engagèrent le prince à publier un édit par lequel il ordonnait à tous les évêques et les clercs, sous peine de déposition, à tous les moines et laïques, sous peine de bannissement, de prononcer anathème contre la lettre du pape saint Léon et contre le concile de Chalcédoine, condamnant toutefois ceux qui ne confessent pas que le Fils de Dieu s'est véritablement fait homme, et qui supposent que sa chair est venue du ciel ou qu'il ne s'est incarné qu'en apparence. Plus de cinq cents évêques succombèrent à la crainte et protestèrent que leur souscription était libre et volontaire : ce qu'ils désavouèrent cependant l'année suivante, lorsque l'édit fut révoqué. Acace, évêque de Constantinople, osa seul résister à l'empereur; il refusa de souscrire l'édit et d'admettre Elure à sa communion, ayant pour lui les moines et tout le peuple de Constantinople, qui s'assembla dans l'église contre Basilisque. Pour faire connaître le deuil de l'Eglise et le péril auquel la foi était exposée, Acace s'habilla de noir et couvrit d'un voile de même couleur l'autel et le trône épiscopal (2).

Dès le premier moment, les prêtres et les archimandrites de Constantinople avaient écrit au pape Simplicius, l'informant du retour de Timothée Elure, des troubles qu'il faisait dans la capitale pour se faire rétablir à Alexandrie, et le priant d'envoyer des légats pour remédier à tous ces maux. Le saint pape Simplicius écrivit, en conséquence, dans la première quinzaine de janvier 476, trois et quatre lettres : l'une à l'empereur, deux aux patriarches, une dernière aux prêtres et aux archimandrites de Constantinople. Il exhorte l'empereur à suivre les exemples de Marcien et de Léon, sous lesquels il avait été élevé; à maintenir comme eux le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon, où le mystère de l'Incarnation est si bien expliqué, qu'on ne peut l'y méconnaître sans cesser d'être chrétien; à rétablir dans le siége d'Alexandrie l'évêque catholique et en chasser bien loin le parricide Elure. Pour que l'empereur pût s'instruire plus facilement de la vraie foi, le Pape lui envoie une des lettres de saint Léon; car, dit-il, la règle de la doctrine apostolique demeure toujours la même dans les successeurs de celui à qui le Seigneur a commis le soin de tout le bercail, à qui il a promis son immanquable assistance jusqu'à la fin du monde, contre qui il a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais, et dont il atteste que ce que sa sentence aura lié sur la terre ne saurait être délié dans le ciel même.

Le Pape charge l'évêque Acace, même comme son légat, de se joindre aux prêtres et aux moines qui résistaient à Elure, et de solliciter avec eux l'empereur pour l'exclure d'Alexandrie et empêcher qu'on ne parlât de tenir un nouveau concile. Car, dit-il, la doctrine de nos prédécesseurs, contre laquelle c'est un crime de disputer, étant publique, les bien pensants n'ont aucun besoin de décisions nouvelles; tout ce qu'il faut pour instruire, soit les catéchumènes, soit ceux qui auraient été séduits par les hérétiques, est clair et parfait. Jamais d'ailleurs on n'a indiqué de concile, que quand il s'est élevé quelque nouvelle erreur ou quelque doute dans les dogmes, afin que l'autorité de la discussion sacerdotale éclaircît ce qu'il pouvait y avoir d'obscur. Enfin, dans sa lettre aux prêtres et aux abbés de Constantinople, le Pape regarde comme inutile de réfuter l'impiété des hérétiques, depuis qu'elle l'avait été dans la lettre de saint Léon à Flavien, répandue par toute la terre. Il s'excuse d'envoyer des légats, comme ils lui en avaient demandé, parce qu'il n'était pas question d'éclaircir aucune difficulté nouvelle, mais de demeurer fermes dans les vérités établies, et de résister avec courage à ceux qui en étaient ennemis. Il les loue de leur résistance aux entreprises d'Elure, et de ce que, par leur opposition, il n'avait pu se faire recevoir dans aucune des églises de Constantinople. Et, afin qu'ils sussent ce qu'il avait écrit à l'empereur pour l'engager à chasser Elure, il leur envoie une copie de sa lettre au prince (3).

Acace, de concert avec les moines de Constantinople, résolut d'appeler au secours de l'Eglise saint Daniel Stylite, et lui manda ce que faisait l'empereur Basilisque, qui, de son côté, lui envoya des plaintes contre Acace, l'accusant de soulever la ville contre lui, de corrompre les soldats et de le charger d'injures. Daniel répondit à l'empereur que Dieu détruirait son règne; à quoi il ajouta des reproches si véhéments, que l'envoyé n'osant s'en charger, le saint, à sa prière, les écrivit dans une lettre cachetée, où il traitait Basilisque de nouveau Dioclétien. Le patriarche,

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXV et XXXVI. — (2) Evagre, l. III, c. IV. Théod, *Lect.*, l. I. — (3) Labbe, V. *Epist.* IV. V, LI, VII.

de son côté ayant assemblé plusieurs évêques, les envoya prier Daniel de venir en personne au secours de l'Église ; et comme il ne pouvait se résoudre à descendre de sa colonne, Acace les envoya de nouveau avec ordre de faire les derniers efforts. Ils témoignèrent l'excès de leur affliction par leurs gestes, leurs paroles et leurs larmes, et lui proposèrent l'exemple de Jésus-Christ même, qui est descendu du ciel pour notre salut. Daniel descendit enfin, et fut reçu par le patriarche et les évêques avec une joie incroyable. Il se trouva dans les assemblées du peuple, qui s'émut jusqu'à menacer de brûler la ville; Basilisque, épouvanté, sortit de Constantinople, après avoir ordonné aux sénateurs de ne point voir Acace. Daniel, suivi des moines et de quantité de peuple, sortit aussi et alla au palais du faubourg, où était l'empereur. Les gardes l'empêchèrent d'entrer. Alors il secoua la poussière de ses pieds, suivant l'Évangile, ordonna à ceux qui l'accompagnaient d'en faire autant, et retourna dans la ville, suivi de plusieurs soldats, étonnés de son habit et de sa manière de vivre. L'empereur l'envoya prier de revenir; il le refusa avec indignation. Enfin, après avoir envoyé plusieurs personnes, l'empereur vint lui-même trouver le saint et se jeta à ses pieds, lui demandant pardon. Mais Daniel lui fit des reproches, et dit aux assistants : Cette feinte humilité n'est qu'un artifice dont il couvre sa cruauté; vous verrez bientôt le pouvoir de Dieu qui abat les puissants. Ayant ainsi prédit la chute de Basilisque et fait plusieurs miracles, il retourna sur sa colonne (1).

Cependant Timothée Élure était rentré dans Alexandrie, obligeant d'anathématiser le concile de Chalcédoine, sans partager cependant tout à fait l'erreur des eutychiens. Il reconnaisait et leur prouvait dans l'occasion, que la chair du Verbe incarné est consubstantielle à la nôtre, et qu'il est consubstantiel au Père suivant la divinité. A la nouvelle de son arrivée, l'évêque catholique, Timothée Solofaciole, se retira dans les monastères de Canope, dont il avait pratiqué la règle ; et il était si aimé de tout le monde, qu'Élure ne put lui faire de mal. Pierre le Foulon retourna aussi à Antioche, par ordre de Basilisque, et trouva le siége vacant ; car Julien, l'évêque catholique, voyant ce qui se passait, était mort d'affliction. Pierre excita bien du trouble. Il ordonna évêque d'Apamée un nommé Jean, qui avait été déposé par un concile; mais le peuple d'Apamée ne voulut point le recevoir, et Jean revint à Antioche, où il supplanta Pierre lui-même. Ces mouvements des eutychiens donnèrent occasion à Gélase de Cysique d'écrire son histoire, d'ailleurs peu exacte, du concile de Nicée (2).

Les deux principaux appuis de Basilisque, pour se maintenir sur le trône impérial, étaient l'Isaurien Illus, et Harmatius, l'amant de sa femme Zénonide. Il envoya le premier en Isaurie, assiéger Zénon dans une forteresse où il s'était réfugié. Le siége durait depuis plusieurs mois. Zénon perdait tout espoir, lorsque, tout d'un coup, Illus se déclare pour lui et s'offre à le rétablir sur le trône. Ce qui avait déterminé Illus, c'étaient les lettres de Vérine et des principaux du sénat, qui le pressaient de renoncer au service de Basilisque. Zénon suivi de cette armée, à laquelle se joignit un grand nombre d'Isauriens et de Lycaoniens, marcha vers Constantinople. A cette nouvelle, Basilisque vint dans l'église faire publiquement ses excuses ; il se rétracta par une ordonnance où il déclare nul ce qu'il avait fait par surprise sous le nom de circulaire ou autrement ; prononce anathème à Nestorius, à Eutychès et à tous les autres hérétiques ; défend de faire pour ce sujet ni concile ni autre recherche. Il ordonne que la foi reçue dès le commencement dans les églises catholiques demeure ferme et inébranlable ; que l'on rende au patriarche Acace les provinces où les ordinations appartiennent au siége de Constantinople, c'est-à-dire le privilége attribué à ce siége par le concile de Chalcédoine, que son édit circulaire avait déclaré nul (3).

En même temps, il assembla tout ce qui restait de soldats en Thrace, à Constantinople et aux environs; il y joignit les troupes du palais et donna le commandement à Harmatius, après l'avoir engagé par des serments horribles à lui garder une fidélité inviolable. Harmatius, à la tête d'une armée nombreuse, rencontra l'ennemi près de Nicée. Il y eut une action très-vive, où les troupes de Zénon ayant été maltraitées, ce prince sans courage allait fuir de nouveau en Isaurie, s'il n'eût été retenu par Illus. Ce général lui représenta qu'il ne serait pas difficile de gagner Harmatius ; qu'il fallait l'éblouir par de magnifiques promesses, et il se chargea de la négociation. Étant donc secrètement passé au camp d'Harmatius, il lui offrit, par lui-même, le commandement de la garde impériale, avec assurance d'en jouir toute sa vie, et pour son fils, qui se nommait aussi Basilisque, le titre de césar, avec la succession à l'empire. A ces offres, Harmatius oublia ses serments et sa maîtresse Zénonide ; mais, pour déguiser sa trahison, il prit une route différente de celle que l'ennemi devait tenir, et le laissa passer comme par inadvertance.

L'empereur Zénon et sa femme Ariadne, étant donc arrivés à Constantinople, trouvèrent les portes ouvertes : le sénat et le peuple vinrent au-devant d'eux ; Vérine, en particulier, s'empressait à leur témoigner son zèle. Basilisque, abandonné de tout le monde, se réfugia dans l'église de Sainte-Irène, avec sa femme et ses enfants ; et, ayant déposé sur l'autel la

(1) *Vita S. Dan. Styl.* apud *Sur.*, 11 *decemb.* Théod., *Lect.* — (2) Évagr., l. III, c. vi. Theophan. — (3) Évagre, l. III, c. vii.

couronne impériale, il s'enferma dans le baptistère. Zénon, n'osant violer cet asile, lui envoya Harmatius, qui n'épargna pas les serments pour l'assurer, de la part de l'empereur, qu'on ne lui couperait pas la tête et qu'on ne verserait pas son sang. Dès qu'il fut sorti, l'empereur fit assembler le sénat et les évêques qui se trouvaient à Constantinople, comme pour les consulter sur le traitement qu'il devait lui faire. Basilisque fut condamné à être relégué, avec Zénonide et leurs enfants, dans le château de Limnes, près de Cucuse en Cappadoce. Ils y furent jetés nus dans une citerne sèche, qui fut ensuite fermée et gardée par des soldats, afin qu'on ne pût leur porter aucune nourriture. On les trouva quelque temps après morts de froid et de faim, se tenant embrassés les uns les autres. Zénon crut n'avoir pas violé les serments qu'il avait faits de ne pas leur couper la tête ni verser leur sang.

Il garda de la même manière ceux qu'il avait faits à Harmatius. Il le nomma effectivement commandant général de la garde impériale, et son fils césar. Ce jeune enfant assista aux jeux du cirque, assis sur un trône à côté de l'empereur, et partagea avec le prince l'honneur de couronner les cochers victorieux. Mais peu après, Zénon fit assassiner le père. Le fils allait avoir le même sort. L'impératrice Ariadne en eut compassion, et obtint de Zénon qu'il se contentât de le dépouiller de la qualité de césar et de l'engager dans le clergé. Il fut, dans la suite, évêque de Cyzique, et remplit cette place plus dignement qu'une pareille vocation ne donnait lieu d'espérer. Tout, dans la mort d'Harmatius, portait le caractère de sa perfidie : le conseil en fut donné par l'Isaurien Illus, qui l'avait engagé à trahir Basilisque ; il fut tué de la main d'un Barbare de Thuringe, nommé Onulphe, qui lui devait sa fortune (1).

Comme on voit, l'adversité n'avait pas corrigé Zénon ; elle réprima toutefois ses vices pour un temps. Il récompensa par des libéralités le zèle du sénat et du peuple de Constantinople : la ville retentissait d'éloges ; on y voyait de toutes parts élever des statues à l'empereur. Son premier soin fut d'aller avec l'impératrice visiter le saint solitaire Daniel, aux prières duquel il attribuait son retour. Il fit bâtir à Séleucie, en Isaurie, une magnifique église de Sainte-Thècle, qu'il croyait avoir vue en songe lui annoncer son rétablissement, et il la décora de riches présents. Il écrivit au pape Simplicius, en lui témoignant être persuadé qu'il avait fort souhaité et demandé à Dieu son retour. Il faisait, dans la même lettre, l'éloge de la fermeté avec laquelle Acace s'était opposé à Basilisque, ajoutant qu'il pensait lui-même à abolir entièrement l'erreur d'Eutychès, à exterminer ceux qui la suivaient, à faire observer partout le décret du concile de Chalcédoine, et à rétablir Solofaciole sur le siége d'Alexandrie. Le Pape répondit à cette lettre le 8 octobre 477, avec de grands témoignages de joie sur l'heureux rétablissement de Zénon. Il lui fait remarquer que les ennemis de son empire avaient été les ennemis de Dieu, et l'exhorte à témoigner à Dieu sa reconnaissance, en protégeant son Église, surtout en maintenant l'autorité du concile de Chalcédoine, en délivrant l'église d'Alexandrie de l'usurpateur Élure, en y rétablissant le pasteur légitime, et en ôtant ceux qu'Élure avaient ordonnés, pour rétablir ceux qu'il avait déposés, ou en substituer d'autres dont la foi fût orthodoxe. En conséquence, Zénon cassa toutes les ordonnances rendues par Basilisque au préjudice de la foi et des évêques catholiques (2).

Acace, de son côté, envoya au pape Simplicius le diacre Épiphane, avec une ample relation de tout ce que les hérétiques avaient fait contre la foi et les canons ; lui demandant comment on pourrait secourir les églises que Timothée Élure avait opprimées à la faveur de la tyrannie de Basilisque. Le Pape répondit à Acace que c'était de l'empereur, après Dieu, qu'il fallait attendre le secours de l'Église, et qu'il y avait lieu d'en espérer d'une âme très-chrétienne, puisqu'il s'agissait de la cause de la religion. Il ajoute que ce prince devait publier une ordonnance pour exiler ceux que Timothée Élure avait ordonnés évêques, et rétablir dans leurs siéges les évêques catholiques. Joignez donc, dit-il, à nos lettres, vos instances et celles de tant d'évêques qui sont venus à Constantinople, afin que Timothée et ses sectateurs soient bannis sans retour. La même loi devait comprendre Paul d'Éphèse, Pierre d'Antioche et tous ceux qu'il avait ordonnés évêques, de même qu'Antoine, qui avait été le guide de ceux que le tyran avait envoyés contre l'Église. Quant à Jean, autrefois prêtre de Constantinople et depuis ordonné évêque d'Apamée par les hérétiques, le Pape dit que, parce qu'après avoir chassé d'Antioche l'usurpateur Pierre le Foulon, il avait usurpé lui-même cette église, il doit être anathématisé et retranché de la société des chrétiens, sans espérance de retour. Il ajoute, en parlant des évêques qui se trouvaient alors à Constantinople, qu'il ne convenait pas qu'ils y séjournassent longtemps, soit parce que leurs églises avaient besoin d'eux dans l'agitation où était alors tout l'Orient, soit afin que l'on ne pensât point que l'on voulût tenir un nouveau concile, qui donnât atteinte à celui de Chalcédoine. Car, dit-il, on tient par tout le monde pour inviolable ce qui a été ordonné par tous les évêques (3).

L'empereur Zénon exécuta ce que le Pape désirait. Il fit déposer dans un concile d'Orient Pierre le Foulon, ainsi que Jean d'Apamée, qui l'avait supplanté pendant trois mois. Étienne, homme pieux, fut ordonné évêque d'Antioche. Il envoya aussitôt des lettres sy-

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXVI. — (2) Labbe, t. IV, 1078. — (3) *Ibid.*, t. IV, 1039.

nodales à Acace de Constantinople, pour lui faire part de son ordination et de la condamnation de Pierre et de Jean. Acace assembla le concile des évêques qui se trouvaient à Constantinople, condamna Pierre le Foulon, Jean d'Apamée et Paul d'Ephèse, et en écrivit au pape Simplicius, le priant que, s'ils avaient recours à lui, il ne daignât pas les voir ni les recevoir à la pénitence. Le Pape les condamna de son côté, et écrivit à Acace de solliciter l'empereur pour les faire chasser hors des limites de l'empire.

Paul étant chassé d'Ephèse, les évêques d'Asie voulurent apaiser Acace de Constantinople. Ils lui demandèrent pardon et lui envoyèrent une rétractation où ils assuraient avec serment qu'ils n'avaient souscrit que par force à la lettre circulaire de Basilisque, et qu'ils n'avaient jamais eu d'autre foi que celle du concile de Chalcédoine.

Zénon voulait aussi chasser d'Alexandrie Timothée Elure; mais on lui représenta qu'il était si vieux, qu'il ne pouvait aller loin ; et en effet il mourut peu de temps après. On dit même qu'il s'empoisonna, de peur d'être chassé. Ses disciples disaient qu'il avait prédit sa mort : ce qui n'était pas difficile, s'il est vrai qu'il voulût se la donner lui-même. Ils furent nommés timothéens, et rejetaient le concile de Chalcédoine, sans être tout à fait eutychiens. A sa place, les évêques hérétiques élurent de leur autorité Pierre Monge ou le Bègue, qui avait été archidiacre : il fut ordonné de nuit par un seul évêque. L'empereur, en ayant eu avis, fit chasser Pierre et rétablir dans le siége d'Alexandrie Timothée Solofaciole : ce qui fut exécuté. Il écrivit en même temps aux évêques, aux clercs et aux laïques de toute l'Egypte, de retourner dans deux mois à la communion de Timothée, sous peine de privation de leurs honneurs et de leurs églises, et déclara nulles toutes les ordinations de Timothée Elure et de Pierre Monge (1).

Acace, qui savait les inquiétudes du Pape sur l'état de l'église d'Alexandrie, lui manda la mort de Timothée Elure, la fuite de Pierre Monge, qu'il dépeint comme un hérétique, un usurpateur, un enfant de ténèbres, et le rétablissement de Timothée Solofaciole, dont il loue la douceur, la patience et le zèle pour l'observation des canons. Il n'oublie pas d'informer aussi le Pape des soins que l'empereur et lui se donnaient pour maintenir la discipline de l'Eglise. Le Pape, dans sa réponse, qui est du 13 mars 478, témoigne sa joie, et de ce que Dieu, aux prières ferventes et réitérées des évêques, avait délivré l'église d'Alexandrie, et de ce que Solofaciole y était retourné; mais il charge Acace de l'avertir de ne plus réciter à l'autel le nom de Dioscore. Solofaciole se corrigea de cette faute, et il demanda pardon au Pape par les députes qu'il lui envoya avec des lettres solennelles, pour lui faire part de son rétablissement, suivant l'ancien usage des églises. Il fit rendre au Pape, par les mêmes députés, la copie de l'abjuration de ceux qui avaient été séduits par Timothée Elure et par Pierre Monge, et le pria de demander à l'empereur l'éloignement de ce dernier, qui demeurait caché à Alexandrie, et de remercier en même temps ce prince de l'avoir rétabli dans sa dignité. Solofaciole joignit les requêtes que diverses personnes lui avaient adressées pour être reçues dans la communion de l'Eglise, témoignant lui-même être fort porté à leur accorder leur demande. Le Pape fit ce que Solofaciole souhaitait : il écrivit par Pierre, intendant de la princesse Placidie, qui s'en retournait de Rome en Orient, à Zénon et à Acace, pour les remercier de ce qu'ils avaient déjà fait pour l'église d'Alexandrie, et les exhorter à la délivrer entièrement de la persécution des hérétiques, en bannissant Pierre Monge bien loin de là (2).

Quelque temps après, le pape Simplicius reçut des lettres de l'empereur Zénon et du patriarche Acace, par lesquelles il apprit le désordre arrivé à Antioche. Après qu'Etienne en eut rempli le siége environ un an, les hérétiques s'élevèrent contre lui et le tuèrent dans l'église avec des cannes aiguisées comme des lances, traînèrent le corps par la ville et le jetèrent dans l'Oronte. L'Eglise l'honore comme martyr le vingt-cinquième d'avril. L'empereur, l'ayant appris, envoya à Antioche et fit punir les auteurs de la sédition ; les citoyens envoyèrent des députés pour demander pardon, et prièrent que, pour éviter de pareilles désordres, on leur ordonnât un évêque à Constantinople, ce que l'empereur leur accorda. Ainsi Acace, par ordre de l'empereur, ordonna évêque d'Antioche un autre Etienne, que l'on nomme Etienne le Jeune, recommandable pour sa piété aussi bien que son prédécesseur.

Cette ordination étant contre les règles, attendu qu'elle aurait dû se faire à Antioche même par les évêques de Syrie, l'empereur et le patriarche en écrivirent au Pape, le priant de l'approuver, comme faite par nécessité pour le bien de la paix. Le Pape répondit à l'empereur en ces termes : Si l'on avait suivi ce que j'avais écrit à mon frère et coévêque Acace, au sujet de Pierre et des autres, on n'aurait pas eu de tels crimes à punir. Car j'avais mandé qu'on vous suppliât de le chasser hors des bornes de votre empire, lui et tous ceux qui avaient usurpé les églises, à l'occasion de la domination du tyran. C'est pourquoi, s'il s'en trouve quelques restes, faites-les chasser dans les pays étrangers. Et parce que vous avez cru ne pouvoir apaiser les séditions d'Antioche qu'en ordonnant un évêque à Constantinople, contre l'ordonnance du concile de Nicée, à la charge de réserver à l'avenir au concile d'Orient l'ordination de l'évêque d'Antioche, l'apôtre saint Pierre conserve votre promesse et votre serment, afin que ce que

(1) Evagre, l. III, c. VIII, 9 et 11. — (2) Labbe, t. IV, *Epist.* IX-XIII.

mon frère Acace a fait par votre ordre ne soit pas à l'avenir tiré en coutume. C'est pourquoi nous ne pouvons désapprouver ce que vous avez fait pour le bien de la paix. La lettre est du 22 juin 479. Le Pape écrivit à Acace dans le même sens, lui recommandant surtout que cet exemple ne fût pas tiré à conséquence. L'empereur suivit l'avis du Pape, et exila Pierre le Foulon à Pityonte dans le Pont, sur la frontière de l'empire (1).

Tandis que les églises d'Orient recouvraient la tranquillité par les efforts réunis du Pape et de l'empereur, les églises d'Afrique respirèrent un instant, mais pour se préparer à une persécution nouvelle. Genséric étant mort le 25 janvier 477, après un règne de trente-sept ans et trois mois, Hunéric, son fils aîné, qui avait épousé la princesse Eudoxie, fut reconnu roi des Vandales. Il témoigna d'abord de la douceur envers tout le monde, principalement envers les catholiques; en sorte qu'ils recommencèrent à tenir leurs assemblées, même dans les lieux où cela leur avait été défendu par Genséric. Il affecta même des dehors de piété, en faisant rechercher avec soin les manichéens; il en fit brûler plusieurs et en envoya d'autres par mer hors de l'Afrique. Ce qui l'anima le plus contre eux, c'est qu'il découvrit qu'ils faisaient presque tous profession de l'arianisme comme lui, et que plusieurs d'entre eux étaient prêtres ou diacres. Il eut honte de voir qu'il leur était uni par les liens d'une même doctrine. Il se trouva qu'un de ces manichéens, moine de profession, avait écrit sur sa cuisse: *Manès, disciple de Jésus-Christ* (2).

L'église de Carthage était sans évêque depuis vingt-quatre ans. Mais enfin, à la prière de l'empereur Zénon et de la princesse Placidie, dont Hunéric avait épousé la sœur, il permit aux catholiques d'y ordonner un évêque. Pour assister à l'élection, Hunéric envoya à l'église Alexandre, ambassadeur de l'empereur Zénon, et avec lui un de ses notaires, nommé Vitarit, portant un édit qu'il fit lire publiquement en ces termes: Notre maître, à la prière de l'empereur et de la très-noble Placidie, vous accorde d'ordonner un évêque tel qu'il vous plaira, à condition que les évêques de notre religion, qui sont à Constantinople et dans les autres provinces d'Orient, aient la liberté de prêcher dans leurs églises en telles langue qu'ils voudront, et d'exercer la religion chrétienne, comme vous avez la liberté ici et dans vos autres églises d'Afrique de célébrer les messes, de prêcher et d'exercer votre religion. Car si cela n'est pas observé, l'évêque qui sera ordonné ici et les autres évêques d'Afrique, avec leur clergé, seront envoyés chez les Maures. Cet édit ayant été lu dans les églises de Carthage le 18 de juin 481, Victor de Vite et les autres évêques catholiques qui étaient présents en gémirent, voyant l'artifice avec lequel on préparait la persécution. Ils dirent au commissaire du roi: A des conditions si dangereuses, cette église aime mieux n'avoir point d'évêque; Jésus-Christ la gouvernera comme il a fait jusqu'ici. Mais le commissaire ne voulut point recevoir cette protestation. D'un autre côté, le peuple demandait un évêque avec des cris qu'il était impossible d'apaiser.

Eugène fut donc ordonné évêque de Carthage, avec une joie incroyable du peuple: car il y avait un très-grand nombre de jeunes gens qui n'avaient jamais vu d'évêque assis sur le trône de cette église. Il s'attira bientôt, par ses vertus, le respect et l'affection, non-seulement des catholiques, mais de tout le monde; car il était humble, charitable, plein de compassion, et faisait de très-grandes aumônes. Il est vrai que les Barbares possédaient tous les biens de l'Eglise; mais on apportait tous les jours de grandes sommes au saint évêque, et il distribuait tout fidèlement, sans en rien réserver que pour les besoins du moment. Il ne gardait jamais d'argent au lendemain, à moins qu'on ne le lui eût apporté trop tard pour le donner avant la nuit. Sa réputation lui attira bientôt l'envie des évêques ariens, et principalement de Cyrila, le plus puissant de tous. Ils représentèrent au roi qu'il était dangereux de souffrir qu'Eugène continuât de prêcher. Ils voulaient qu'Eugène lui-même empêchât que personne, ni homme ni femme, ne parût dans l'église en habit de Barbare. Il répondit comme il convenait: La maison de Dieu est ouverte à tout le monde, nul ne peut repousser ceux qui entrent. Ce qu'il disait principalement à cause des catholiques qui, servant dans la maison du roi, étaient obligés à porter l'habit des Vandales.

Après cette réponse de l'évêque, Hunéric fit mettre à la porte de l'église des bourreaux, qui voyant un homme ou une femme y entrer avec l'habit de leur nation, leur jetaient sur la tête de petits bâtons dentelés, dont ils leur entortillaient les cheveux, et, les tirant avec force, arrachaient la chevelure avec la peau de la tête. Quelques-uns en perdirent les yeux, d'autres moururent de leurs souffrances, plusieurs survécurent longtemps. On menait par la ville des femmes avec la tête ainsi écorchée, précédées d'un crieur, pour les montrer à tout le peuple; mais cette cruauté ne fit quitter à personne la vraie religion. Alors Hunéric s'avisa d'ôter leurs traitements aux catholiques qui étaient à la cour, et de les envoyer travailler à la campagne. Ainsi, des hommes nés libres et délicats furent conduits dans les plaines d'Utique pour couper du blé à la plus grande ardeur du soleil. Un d'eux avait la main sèche depuis longtemps; et, comme on le forçait à travailler, nonobstant une excuse si légitime, il fut guéri par les prières de tous les autres. Tel fut le commencement de la persécution d'Hunéric.

Sa conduite envers ses proches montrait aux

(1) Labbe, t. IV. *Epist.* XIV et XV. — (2) Victor de Vite, l. II. *Bibl.* P .

catholiques ce qu'ils avaient à attendre. Genseric avait réglé, par son testament, que la couronne des Vandales passerait toujours à celui de ses descendants qui se trouverait le plus âgé. Hunéric, voulant assurer le royaume à ses enfants seuls, se mit à égorger toute sa famille. Son frère Théodoric avait une femme très-capable, et un fils aîné bien instruit dans les lettres, auquel le trône devait revenir. Il les fit tuer l'un et l'autre, et ensuite bannit Théodoric, dépouillé même de ses vêtements, avec un fils encore enfant et deux filles. Godagise, fils aîné de son frère Genton, fut pareillement banni avec sa femme. Il brûla vifs ou tua par le glaive les nombreux amis de son frère Théodoric; en quoi il imitait son père, qui avait noyé la veuve de son frère dans la rivière de Cirthe et égorgé ses enfants. Bien des personnes que Genséric lui avait recommandées à son lit de mort et sous la foi du serment, périrent par divers supplices. Il trancha la tête à Heldica, vieux ministre de son père, et brûla sa femme au milieu de la ville. Un jour, au milieu de Carthage, en présence du peuple, il fit brûler Jocundus, évêque de sa religion, et que les Vandales appelaient leur patriarche, parce qu'il passait pour être l'ami de son frère Théodoric. A cette vue, les catholiques se disaient: S'il est aussi cruel envers un évêque de son parti, comment nous épargnerait-il, nous et notre religion?

Hunéric, après avoir ainsi fait périr les siens pendant cinq ans, se crut bien affermi sur le trône, et tourna toute sa fureur contre l'Église catholique. Il ordonna d'abord que personne ne servît dans son palais, qu'il ne fût arien, et il y eut un grand nombre qui renoncèrent à leurs charges pour conserver la foi. Il les chassa ensuite de leurs maisons, les dépouilla de tous leurs biens et les relégua en Sicile et en Sardaigne. Il ordonna aussi que les biens des évêques catholiques appartiendraient au fisc après leur mort, et qu'on ne pourrait leur donner de successeur, qu'il n'eût payé au fisc cinq cents pièces d'or. Mais ses domestiques lui représentèrent que l'on traiterait de même ou plus rigoureusement les évêques ariens en Thrace et ailleurs: ce qui l'obligea à révoquer cette ordonnance. Il fit ensuite assembler les vierges sacrées, les fit visiter honteusement par des matrones de sa nation, et les fit tourmenter pour les contraindre à déposer contre les évêques. On les suspendait avec de grands poids aux pieds, on leur appliquait des lames de fer rouge sur le dos, sur le ventre, le sein, les côtés, les pressant de dire que les évêques et les clercs abusaient d'elles. Plusieurs moururent de ces tourments, d'autres en demeurèrent courbées; mais elles ne donnèrent aucun prétexte de calomnier l'Église.

Ensuite Hunéric envoya en exil dans le désert, des évêques, des prêtres, des diacres et d'autres catholiques, au nombre de quatre mille neuf cent soixante-seize, entre lesquels il y avait plusieurs goutteux, plusieurs à qui leur grand âge avait fait perdre la vue. Felix d'Abbirite, évêque depuis quarante-quatre ans, était paralytique; en sorte qu'il avait perdu tout sentiment, et même la parole. Les évêques catholiques, ne sachant comment l'emmener, firent demander au roi qu'on le laissât à Carthage, où il mourrait bientôt. Le roi répondit: S'il ne peut se tenir à cheval, qu'on l'attache avec des cordes à des bœufs indomptés, pour le mener où j'ai ordonné. Il fallut le porter sur un mulet, lié en travers comme une pièce de bois. On assembla tous ces confesseurs dans les deux villes de Sicca et de Larée, où les Maures devaient venir les prendre pour les mener dans le désert. Là deux comtes vinrent leur dire avec de douces paroles: Pourquoi vous obstiner de la sorte? Pourquoi ne pas obéir aux ordres de notre maître, qui vous comblera d'honneurs? Tous s'écrièrent aussitôt à haute voix: Nous sommes chrétiens! nous sommes catholiques! nous confessons un seul Dieu en trois personnes! On les enferma premièrement dans une prison, où leurs confrères avaient permission d'entrer, de prêcher et de célébrer les divins mystères. Il y avait avec eux plusieurs jeunes enfants que leurs mères accompagnaient, les unes joyeuses d'avoir enfanté des martyrs; les autres, tristes de voir les leurs en ce péril, voulaient les en tirer en les faisant rebaptiser; mais aucun des petits ne se laissa séduire.

Les confesseurs furent ensuite resserrés dans une prison plus étroite; on ne permit plus de les visiter, et les gardes furent châtiés rudement. Les prisonniers étaient entassés l'un sur l'autre, sans pouvoir s'écarter pour satisfaire aux nécessités naturelles; ce qui produisait bientôt une infection et une horreur plus insupportables que tous les tourments. Les autres évêques, entre autres Victor de Vite, qui a écrit toute cette histoire, ayant trouvé moyen, au poids de l'or d'y entrer secrètement, enfoncèrent dans l'ordure jusqu'aux genoux. Enfin, les Maures leur ordonnèrent, à grand bruit, de se préparer à marcher. Ils sortirent donc un dimanche, sales comme ils étaient, non-seulement par leurs habits, mais par la tête et le visage, et, toutefois, ils chantaient cette parole du psaume: *Telle est la gloire de tous les saints!* Cyprien, évêque d'Unizibe, les consolait et leur donnait tout ce qu'il avait, désirant d'être emmené avec eux. Il souffrit beaucoup dans la suite, et fut envoyé en exil après une rude prison. Le peuple accourait de tous côtés pour voir les saints confesseurs: les chemins étaient trop étroits, et les fidèles couvraient les vallées et les montagnes, portant des cierges à leurs mains, et jetant leurs enfants aux pieds des saints. Ils leur criaient: A qui nous laissez-vous, en courant au martyre? qui baptisera ces enfants? qui nous donnera la pénitence et la réconciliation? qui nous enterrera après la mort? qui offrira le divin sacrifice avec les cérémonies ordinaires? Que ne nous est-il permis d'aller avec vous!

L'évêque Victor ajoute: Un jour que nous

marchions ainsi avec l'armée de Dieu, nous apercevons une petite vieille femme, portant un sac et d'autres vêtements, et tenant par la main un petit enfant, qu'elle encourageait par ces mots : Courez, mon seigneur ! Voyez tous les saints, comme ils se pressent avec joie d'aller recevoir la couronne ! Nous la grondâmes de ce qu'étant femme elle voulait aller avec tant d'hommes et se joindre à l'armée du Christ. Elle répondit : Bénissez-moi, seigneurs, et priez pour moi, ainsi que pour cet enfant, qui est mon petit-fils ; car, quoique pécheresse, je suis fille du défunt évêque de Zurite. Mais, lui dîmes-nous, pourquoi marcher dans un si chétif accoutrement et venir de si loin ? Elle répondit : Je vais en exil avec ce petit, votre serviteur, de peur que l'ennemi ne le trouve seul et ne l'entraîne de la voie de la vérité à la mort. A ces mots, nous fondîmes en larmes, et ne pûmes dire autre chose, sinon : Que la volonté de Dieu soit faite ! Ils marchaient plus de nuit que de jour, à cause de l'ardeur du soleil, et logeaient avec grande incommodité dans des caves qui leur étaient préparées. Pendant la marche, quand les vieillards ou les jeunes gens les plus faibles n'en pouvaient plus, on les piquait avec des dards ou on leur jetait des pierres pour les presser. Ensuite, on commanda aux Maures de lier par les pieds ceux qui ne pouvaient marcher, et de les traîner comme des bêtes mortes, par des lieux rudes et pierreux, où d'abord leurs habits furent déchirés et ensuite leurs membres. L'un avait la tête cassée, l'autre le côté fendu ; il en mourut un grand nombre, que l'on enterra comme on put le long des grands chemins. Les plus valides arrivèrent dans le désert où on les menait, et on leur donna pour nourriture de l'orge, comme à des chevaux, encore la leur ôta-t-on dans la suite. Ce lieu était plein de scorpions et d'autres bêtes venimeuses, qui toutefois ne firent de mal à aucun des serviteurs de Dieu.

Hunéric, au contraire, bien loin de s'adoucir, devenait encore plus méchant. Après avoir arraché à l'Eglise de Dieu quelques membres, il entreprit de déchirer et de perdre le corps entier. Le jour de l'Ascension 483, en présence de Reginus, ambassadeur de l'empereur Zénon, il envoya à l'évêque Eugène un édit pour le faire lire dans l'église ; il l'envoya dans le même temps par des courriers dans toute l'Afrique. Il y parlait ainsi : Hunéric, roi des Vandales et des Alains, aux évêques homousiens. Il vous a été souvent défendu de tenir des assemblées dans le partage des Vandales, de peur que vous ne séduisiez les âmes chrétiennes. On a trouvé que plusieurs, au mépris de cette défense, y ont célébré des messes, soutenant qu'ils conservent l'intégrité de la foi chrétienne. C'est pourquoi, ne voulant point souffrir de scandale dans les provinces que Dieu nous a données, sachez que, du consentement de nos saints évêques, nous avons ordonné que vous veniez tous à Carthage, le jour des calendes de février prochain, pour disputer de la foi avec nos évêques, et prouver par les Écritures la créance des homousiens que vous tenez, afin que l'on puisse connaître si vous avez l'intégrité de la foi. Donné le treizième des calendes de juin, la septième année du règne d'Hunéric, c'est-à-dire le 20 mai 483. Les évêques qui se trouvèrent présents (de ce nombre était l'historien Victor de Vite) furent étrangement consternés à la lecture de cet édit ; il leur parut être le signal de la persécution, particulièrement ces paroles : Ne voulant point souffrir de scandale dans nos provinces, comme s'il disait : Nous n'y voulons point souffrir de catholiques. Après avoir délibéré, ils ne trouvèrent point d'autre remède que de tâcher d'amollir ce cœur barbare, en lui faisant présenter une remontrance dressée par l'évêque Eugène.

Elle contenait en substance que, comme il s'agissait de la cause commune, il fallait aussi appeler les évêques d'outre-mer. La réponse du roi fut : Soumettez toute la terre à ma puissance, et je ferai ce que vous dites. Eugène répliqua : Il ne faut pas demander l'impossible. J'ai dit que, si le roi veut connaître notre foi, qui est une et véritable, il peut envoyer à ses amis, c'est-à-dire aux princes catholiques ; j'écrirai aussi à mes frères, afin qu'il vienne de mes coévêques, pour vous démontrer avec nous notre foi commune, et principalement l'Eglise romaine, qui est à la tête de toutes les églises. Le ministre d'Hunéric dit à l'évêque : Ainsi vous et le roi, mon maître, vous êtes égaux ? Eugène répondit : Je ne suis pas l'égal du roi, mais j'ai dit : S'il désire connaître la foi véritable, qu'il écrive à ses amis, pour qu'ils envoient nos évêques catholiques ; j'écrirai de mon côté à mes collègues, parce que c'est la cause de toute l'Eglise catholique. Eugène parlait ainsi non que l'Afrique manquât de personnages capables de réfuter les objections de leurs adversaires, mais pour faire venir des évêques qui, n'étant point sujets des Vandales, leur parlassent avec plus de liberté, et qui pussent attester à toute la terre l'oppression que souffraient les catholiques. Hunéric n'eut aucun égard à cette remontrance ; au contraire, il chercha divers prétextes pour persécuter les évêques qu'il apprenait être les plus savants. Il envoya une seconde fois en exil l'évêque Donatien, après lui avoir fait donner cent cinquante coups de bâton. Il bannit de même Présidius de Suffetule. Il fit battre Mansuétus, Germain, Fusculus et plusieurs autres. Cependant il défendit qu'aucun des siens ne mangeât avec les catholiques, qui, bien loin de s'affliger de cette défense, s'en réjouirent beaucoup.

Dans le moment que le feu de la persécution allait éclater, Dieu consola ses fidèles par un miracle public. Il y avait à Carthage un aveugle nommé Félix, très-connu dans la ville. La nuit de l'Epiphanie, il lui dit en

songe : Lève-toi ; va trouver mon serviteur l'évêque Eugène, et dis-lui que je t'ai envoyé à lui. Et à l'heure qu'il bénira les fonds baptismaux, il touchera tes yeux et tu recouvreras la vue. L'aveugle, croyant que c'était un songe ordinaire, ne voulut pas se lever ; s'étant rendormi, il reçut le même ordre une seconde fois, et enfin une troisième avec de grands reproches. Il éveille le garçon qui lui donnait la main, il va en diligence à la basilique de Fauste ; et après avoir prié avec beaucoup de larmes, il s'adresse à un sous-diacre nommé Pérégrin, le priant d'avertir l'évêque qu'il avait un secret à lui dire. L'évêque dit qu'on le fît entrer. Le peuple chantait déjà par toute l'église les prières nocturnes. L'aveugle déclare à l'évêque sa vision et lui dit : Je ne vous quitterai point que vous ne m'ayez rendu la vue, comme le Seigneur vous l'a ordonné. Eugène lui dit : Retirez-vous, mon frère ; je suis un pécheur et le dernier des hommes, puisque Dieu m'a réservé à ces malheureux temps. L'aveugle, lui tenant les genoux, répétait la même prière. Eugène, voyant sa foi et pressé par l'heure de l'office, marche avec lui vers les fonts, accompagné de son clergé. C'était la coutume d'Afrique, comme de quelques autres églises, de donner à l'Epiphanie le baptême solennel comme à Pâques et à la Pentecôte.

L'évêque Eugène, étant arrivé aux fonts, se mit à genoux, et, avec de grands gémissements, fit la bénédiction de l'eau; ayant achevé la prière, il se leva et dit à l'aveugle : Je vous ai déjà dit, mon frère Félix, que je suis un homme pécheur ; mais je prie le Seigneur, qui a daigné vous visiter, de vous donner selon votre foi et de vous ouvrir les yeux. En même temps, il fit sur ses yeux le signe de la croix, et l'aveugle recouvra la vue. L'évêque le retint auprès de lui jusqu'à ce que tous fussent baptisés, de peur que le peuple ne l'écrasât en s'empressant de le voir; ensuite on fit connaître le miracle à toute l'église. Félix accompagna l'évêque, marchant à l'autel, et fit son offrande en action de grâces. L'évêque, l'ayant reçue, la mit sur l'autel, et le peuple témoigna sa joie par de grands cris. Aussitôt on en porta la nouvelle au roi, qui fit prendre Félix pour savoir de lui la vérité de la chose. Il raconta tout, comme cela s'était passé. Les évêques des ariens disaient qu'Eugène l'avait fait par maléfice, et, s'ils avaient pu, ils auraient fait mourir Félix; car il était si connu, qu'on ne pouvait cacher ce miracle.

Le 1er de février, jour marqué pour la conférence, étant proche, les évêques vinrent non-seulement de toute l'Afrique, mais encore les îles sujettes aux Vandales. Ils étaient accablés de douleur. On garda le silence pendant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'Hunéric eût séparé les plus habiles pour les faire mourir sur des calomnies. Il fit brûler un des plus savants, nommé Létus, après l'avoir tenu longtemps en prison, pensant intimider les autres par son exemple. Enfin, on vint à la conférence dans le lieu marqué par les ariens. Les catholiques choisirent dix d'entre eux, qui devaient répondre pour tous, afin d'ôter aux ariens le prétexte de dire qu'ils les avaient accablés par leur multitude. Cyrila ou Cyrola était assis avec les siens, en un lieu élevé, sur un trône magnifique, au lieu que les catholiques étaient debout. Ils dirent : On doit garder l'égalité dans une conférence, et il doit y avoir des commissaires pour examiner la vérité. Qui fera ici cette fonction ? Un notaire du roi répondit : Le patriarche Cyrila dit... Les catholiques l'interrompirent, et demandèrent par quelle autorité Cyrilla prenait ce titre. Alors les ariens commencèrent à faire du bruit et à calomnier les catholiques, et parce qu'ils avaient demandé que, s'il n'y avait point de commissaires, du moins les plus sages du peuple fussent spectateurs, on ordonna de donner cent coups de bâton à tous les catholiques qui étaient présents. Alors l'évêque Eugène s'écria : Que Dieu voie la violence qu'on nous fait et la persécution que nous souffrons ! Les évêques catholiques dirent à Cyrila : Faites votre proposition. Il répondit : Je ne sais pas le latin. Son prétexte était que les Vandales, comme les autres Barbares, parlaient la langue tudesque. Les évêques catholiques répondirent : Nous savons certainement que vous avez toujours parlé latin ; ainsi vous ne devez pas apporter cette excuse, vu principalement que c'est vous qui avez allumé ce feu. Comme il vit les évêques catholiques mieux préparés au combat qu'il ne pensait, il employa diverses chicanes, voulant absolument éviter la conférence. Les catholiques l'avaient bien prévu, et avaient écrit une profession de foi qu'ils firent lire publiquement.

Elle est fort ample, et contient d'abord l'explication de l'unité de substance en Dieu, avec la trinité de personnes ; la nécessité d'employer le mot grec *homoousios*. Ensuite, on prouve par l'Ecriture que le Fils est de même substance que le Père, qu'ils sont égaux, qu'il y a deux natures en Jésus-Christ ; comment sa génération est inexplicable, comment le Père non engendré et le Fils engendré sont de même substance, comment la substance de Dieu est indivisible ; que le Saint-Esprit est consubstantiel au Père et au Fils, qu'il procède de l'un et de l'autre, et que, sous le seul nom de Dieu, les trois personnes sont comprises. Les évêques s'étendent particulièrement sur la divinité du Saint-Esprit, et la prouvent entre autres par ce texte de saint Jean, déjà cité par saint Cyprien : « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe et l'Esprit-Saint, et ces trois sont une même chose. » Ils concluent en ces mots : Telle est notre foi, appuyée sur l'autorité et les traditions des évangélistes et des apôtres, et fondée sur la société de toutes les églises catholiques du monde, dans laquelle, par la grâce de Dieu tout-puissant, nous espérons persévérer jusqu'à la fin de notre

vie. Ce mémoire est daté du 20 avril 484 (1).

A la lecture de cette confession de foi, les ariens s'écrièrent, se plaignant que leurs adversaires prissent le nom de catholiques, et aussitôt ils rapportèrent au roi qu'ils avaient fait du bruit pour éviter la conférence. Alors il envoya secrètement par toutes les provinces, un décret daté du 25 février, qu'il tenait tout prêt, en vertu duquel, tandis que les évêques étaient à Carthage, il fit fermer en un jour toutes les églises d'Afrique, et donna à ses évêques ariens tous les biens des églises et des évêques catholiques. Dans cet édit de persécution, après avoir parlé de sa clémence et de sa mansuétude, le Vandale dit que les évêques homousiens étaient arrivés à Carthage après le jour fixé pour la conférence ; qu'après avoir demeuré quelque temps dans la ville, ils avaient encore obtenu un délai de quelques jours. Quand ils ont dit, ajoute-t-il, qu'ils étaient prêts au combat, nos vénérables évêques leur ont proposé qu'ils prouvassent par l'Écriture l'homousion, ou du moins qu'ils condamnassent ce que plus de mille évêques assemblés aux conciles de Rimini et de Séleucie ont condamné ; ils n'en ont rien voulu faire, tournant tout en sédition, par le moyen du peuple qu'ils avaient excité, en sorte qu'on n'a pu en venir à la dispute. En conséquence, nous ordonnons que leurs églises soient fermées, tant qu'ils refuseront d'en venir à la conférence proposée. Et, comme ils s'y refusent par une coupable obstination, il est juste de rétorquer contre eux les lois pénales qu'ils ont fait rendre contre leurs adversaires par les empereurs qu'ils ont séduits. Rappelant donc les lois portées contre les hérétiques et y ajoutant du sien, il veut que les évêques catholiques soient chassés des villes ; qu'ils ne puissent faire aucune fonction, pas même de baptiser ; que, dans le cas qu'ils auraient ordonné quelqu'un, ils payeraient dix livres d'or, de même que celui qu'ils auraient ordonné ; que les laïques de leur communion ne pourraient ni donner ni recevoir quoi que ce soit, soit entre vifs, soit par testament ; qu'ils seraient privés de leurs charges, condamnés à diverses amendes, dépouillés de tous leurs biens, fouettés et bannis, en cas qu'ils persistassent dans leur religion ; que les livres qui soutenaient la foi de la consubstantialité seraient jetés au feu ; que les juges qui seraient convaincus de n'avoir pas infligé aux homousiens de cruels supplices, les encourraient eux-mêmes ; qu'enfin il n'y aurait d'exception que pour ceux qui, avant le 1er juin de la même année 484, embrasseraient la religion du prince.

Quand le Vandale hérétique tourne contre le catholicisme des lois faites contre l'hérésie, il agit comme le brigand qui tourne contre le propriétaire et le juge les lois faites contre le vol et l'homicide ; comme le rebelle qui tourne contre l'autorité légitime les lois faites contre la révolte ; comme le révolutionnaire qui tourne contre l'ordre et la paix publics les lois faites contre les troubles et l'anarchie. Car toute hérésie, par son principe même, qui est de ne reconnaître de règle que soi, justifie toutes les révoltes et tous les crimes. Le catholicisme seul peut, sans inconséquence, les condamner tous. Aussi l'édit et le raisonnement d'Hunéric, est-ce un édit et un raisonnement de Vandale. L'exécution le fit bien voir.

Il reprochait aux évêques catholiques d'avoir refusé la conférence. Et aussitôt après son édit, lorsqu'ils étaient encore tous assemblés à Carthage pour cela, il commanda de les en chasser tous, sans leur laisser ni cheval, ni serviteur, ni habit à changer, mais les dépouillant de tout, après leur avoir pris tout ce qu'ils avaient chez eux. Il y avait même défense de les loger ni leur fournir des vivres, sous peine aux contrevenants, d'être brûlés avec toute leur maison. Les évêques ainsi chassés résolurent de ne point s'éloigner, de peur qu'on ne dît qu'ils avaient fui la conférence; aussi bien n'avaient-ils plus ni églises ni maisons. Comme ils étaient ainsi, gémissants et exposés à l'air autour des murailles de la ville, le roi sortit par hasard, et ils vinrent tous à lui, disant : Quel mal avons-nous fait pour être traités ainsi ? Si nous sommes assemblés pour une conférence, pourquoi nous dépouiller, nous chasser, nous faire mourir de faim et de froid ? Pour toute réponse, le roi, les regardant de travers, et avant d'avoir entendu toute leur remontrance, fit courir sur eux des cavaliers qui en blessèrent plusieurs, principalement des plus vieux et des plus faibles.

Ensuite on leur donna ordre de se trouver dans un lieu nommé le temple de Mémoire. Là on leur présenta un papier roulé et on leur dit : Le roi, notre maître, quoique mécontent de votre désobéissance et de votre refus à être de sa religion, pense toutefois à vous faire du bien. Si vous jurez de faire ce qui est contenu dans ce papier, il vous renverra à vos églises et à vos maisons. Tous les évêques répondirent : Nous disons et nous dirons toujours que nous sommes chrétiens et évêques ; nous tenons la foi apostolique, qui est une et véritable. Comme on les pressait de faire ce serment, Hortulan et Florentien dirent au nom de tous : Sommes-nous des bêtes, pour jurer au hasard, sans savoir ce que contient ce papier ? Les émissaires du roi leur dirent : Jurez qu'après la mort du roi, vous désirez que son fils Hildéric lui succède, et qu'aucun de vous n'enverra des lettres outre-mer. Si vous prêtez ce serment, il vous renverra à vos églises. Plusieurs crurent par simplicité, qu'ils pouvaient prêter ce serment, de peur que le peuple ne leur reprochât qu'il n'avait tenu qu'à eux qu'on ne rendît les églises. Les autres, soupçonnant la fraude, ne voulurent point jurer, et dirent qu'il est

(1) Vict. de Vite, l. III.

défendu dans l'Evangile, par ces paroles de Notre Seigneur : Vous ne jurerez point du tout. Alors, les officiers du roi séparèrent les uns d'avec les autres, et des notaires écrivaient ce que chacun disait, de quelle ville il était, et quel était son nom. Cela fait, ils furent envoyés les uns les autres en prison.

On reconnut alors l'artifice du Vandale. On vint dire aux premiers : Parce que vous avez voulu jurer, contre le prétexte de l'Evangile, le roi ordonne que vous ne voyiez jamais vos villes ni vos églises ; mais vous serez relégués dans des fermes, où l'on vous donnera des terres à cultiver, à la charge, toutefois, que vous ne chanterez, ni ne prierez, ni ne porterez à la main de livre pour lire ; que vous n'administrerez ni les ordres, ni le baptême, ni la pénitence. Aux autres on dit : Vous n'avez pas voulu jurer, parce que vous ne souhaitez pas le règne du fils de notre roi. C'est pourquoi vous serez relégués dans l'île de Corse, et occupés à couper du bois pour la construction des vaisseaux. Ce même Hildéric, qui servit de prétexte à la persécution, étant parvenu à la couronne quarante ans après, rendit la liberté aux confesseurs.

Avant que les évêques fussent conduits en exil, Hunéric envoya des bourreaux par toute l'Afrique, afin qu'il n'y eût aucune maison ni aucun lieu où il n'y eût des lamentations et des pleurs. Car on leur avait donné ordre de n'épargner personne, ni âge, ni sexe, mais ceux-là seulement qui céderaient à la volonté du roi. On faisait mourir les uns à coups de bâton, on pendait les autres ou on les brûlait. On dépouillait les femmes, principalement les nobles, pour les tourmenter en public. Une d'elles, nommée Denyse, plus hardie et plus belle que les autres, leur dit : Tourmentez-moi comme il vous plaira, épargnez-moi seulement la honte de la nudité. Mais loin de se laisser toucher à ces paroles, ils l'exposèrent dans le lieu de la place le plus élevé, pour la donner en spectacle à tout le monde. Tandis qu'on la battait de verges et que des ruisseaux de sang coulaient de son corps, elle leur disait : Ministres du démon, ce que vous faites pour me déshonorer sera ma gloire. Comme elle était très-instruite dans les Ecritures, elle exhortait les autres au martyre, et, par son exemple, elle procura le salut à presque toute sa patrie. Elle avait un fils unique, nommé Majoric, encore jeune et délicat. Voyant qu'il tremblait à la vue des tourments qu'il allait endurer, elle jeta sur lui des regards sévères, et employa pour l'animer à souffrir, toute l'autorité maternelle. Durant qu'on le frappait de verges, elle lui disait : Souviens-toi, mon fils, que nous avons été baptisés au nom de la Trinité, dans l'Eglise catholique notre mère. Ne perdons pas le vêtement de notre salut. La peine qui est à craindre, c'est celle qui ne finit jamais ; la vie qui est à désirer, c'est celle qui dure toujours. Le jeune homme, fortifié par les discours de sa mère, souffrit le martyre avec beaucoup de constance. En l'embrassant après sa mort, elle rendit grâces à Dieu, et ne voulut point l'enterrer ailleurs que dans sa maison, afin de lui être plus intimement unie par la prière. Sa sœur Dative et le médecin Emélius, son parent, souffrirent le martyre par ses exhortations, avec un grand nombre d'autres.

Il y en eut à Clusé une multitude innombrable qui répandirent leur sang pour la foi, entre autres une femme nommée Victoire, que son mari, qui s'était laissé pervertir, ne put jamais ébranler. Victorien, proconsul ou gouverneur de Carthage, l'homme d'Afrique le plus riche, sollicité par le roi de renoncer au parti des catholiques, avec l'assurance d'être le plus cher de ses confidents, fit cette réponse : Dites au roi qu'il m'expose au feu ou aux bêtes, qu'il me fasse souffrir toutes sortes de tourments ; si je cède, c'est en vain que j'ai été baptisé dans l'Eglise catholique. Car quand il n'y aurait que cette vie, je ne voudrais pas, pour un peu de gloire temporelle, être ingrat au Créateur, qui m'a fait la grâce de croire en lui. Irrité de cette réponse, le roi lui fit souffrir de longs et d'indicibles tourments, pendant lesquels il consomma son martyre. A Tambaise, les bourreaux, après avoir appliqué à deux frères beaucoup de lames ardentes et les avoir déchirés avec les ongles de fer, rebutés par leur patience, et surtout parce qu'on ne voyait en eux ni meurtrissures ni autre vestige de tourments, les chassèrent en disant : Tout le monde les imite et personne ne se convertit à notre religion.

A Typase, dans la Mauritanie césarienne, l'Algérie actuelle, les ariens ayant ordonné un évêque de leur secte, les habitants sortirent de leur ville et passèrent en Espagne, excepté un petit nombre, qui ne trouvèrent pas le moyen de passer la mer. L'évêque arien usa tantôt de caresses et tantôt de menaces pour les pervertir, mais inutilement. Ils s'assemblèrent dans une maison et y célébrèrent publiquement les mystères. Le roi, informé et irrité de leur conduite, leur fit couper à tous la langue et la main droite, dans la place publique, en présence de toute la province. Mais ils ne laissèrent pas de parler aussi bien qu'auparavant. Victor de Vite, témoin oculaire du miracle, dit à ceux qui en douteraient, qu'ils pouvaient s'en assurer eux-mêmes, en allant à Constantinople, où ils trouveraient un sous-diacre nommé Réparat, du nombre de ceux à qui on avait coupé la langue jusqu'à la racine, qui parlait nettement, sans aucune peine, et qui, par cette raison, était singulièrement honoré de l'empereur Zénon et de l'impératrice (1). Enée de Gaza, philosophe platonicien, qui était alors à Constantinople, dit dans un dialogue écrit avant l'an 533, qu'il avait vu lui-même les personnes qui avaient eu la langue coupée, qu'il les avait entendues parler distinctement, et que ne pouvant s'en rappor-

(1) Vict. de Vite, l. V.

ter à ses oreilles, il leur avait fait ouvrir la bouche et vu toute leur langue arrachée jusqu'à la racine ; qu'il était étonné, non de ce qu'ils parlaient encore, mais de ce qu'ils n'étaient pas morts de ce supplice. Procope, qui écrivait quelque temps après, dit qu'il en avait vu se promener à Constantinople, parlant librement, sans se sentir de ce supplice ; mais que deux d'entre eux, ayant péché avec des femmes abandonnées, perdirent l'usage de la parole. Le comte Marcellin dans sa *Chronique*, l'empereur Justinien dans une constitution pour l'Afrique, attestent également avoir vu ce miracle (1).

Hunéric n'épargna pas plus les Vandales catholiques, et n'eut aucun égard à l'intercession d'Uranius, ambassadeur de Zénon. Au contraire, pour montrer le mépris qu'il faisait de l'empereur et des Romains, il fit mettre le plus de bourreaux et les plus cruels dans les rues et les places de Carthage, où l'ambassadeur devait passer pour aller au palais. On vit longtemps dans cette ville les marques des cruautés exercées en cette persécution : les uns étaient sans mains ou sans pieds ; d'autres sans yeux, sans nez ou sans oreilles ; d'autres, à force d'avoir été suspendus, avaient les épaules démises et elevées au-dessus de la tête ; car étant attachés au haut des maisons, on les poussait en l'air pour servir de jouet aux barbares ; quelquefois la corde se rompait, et ils se cassaient la tête ou les jambes. Victor relève en particulier le courage de Dagila, femme d'un maître d'hôtel du roi, qui, bien que noble et délicate, avait déja confessé plusieurs fois Jésus-Christ dans la persécution de Genséric. Après lui avoir donné tant de coups de fouet et de bâton, qu'il ne lui restait plus de force, on la relégua dans un désert stérile, où elle ne pouvait recevoir de consolation de personne. Elle y alla avec joie, laissant sa maison, son mari et ses enfants. On lui offrit depuis de la transférer dans une solitude moins affreuse et plus à portée des consolations humaines; mais elle demanda de rester où elle était.

Saint Eugène de Carthage, voyant qu'on l'emmenait en exil sans lui donner le temps d'exhorter son troupeau, écrivit une lettre où il les conjure, par la majesté de Dieu et l'avénement de Jésus-Christ, de demeurer fermes dans la foi de la Trinité et d'un seul baptême, sans souffrir d'être rebaptisés. Il proteste qu'il sera innocent du sang de ceux qui périront, et que cette lettre sera lue contre eux devant le tribunal de Jésus-Christ ; il leur recommande la prière, le jeûne et l'aumône, et de ne point craindre ceux qui ne peuvent tuer que le corps. Cette lettre, que Grégoire de Tours nous a conservée, est la seule qui nous reste de saint Eugène (2). Outre une profession de foi, il avait encore écrit quelques conférences qu'il avait eues avec les évêques ariens, et des requêtes en forme d'apologie, pour obtenir du roi Hunéric la paix de l'Église. Mais ces écrits ne sont pas venus jusqu'à nous. Avec lui était Vindémial, évêque de Capse, dans la province Byzacène, et Longin de Pamarie dans la Mauritanie césarienne. Nous avons le catalogue des évêques de toutes les provinces d'Afrique, qui étaient venus à la conférence, et qui furent envoyés en exil, savoir : 54 de la province proconsulaire, 125 de Numidie, 107 de la province Byzacène, 120 de la Mauritanie césarienne, 44 de celle de Sitifi, 5 de Tripoli, 8 de Sardaigne et des îles voisines ; en tout, 466 évêques, dont il en mourut 88. Il y en eut 46 relégués en Corse, 302 dans les mines, 28 s'enfuirent. Plusieurs évêques furent relégués près de leur pays ; ce qu'Hunéric faisait par malice, afin de les tenter plus violemment de renoncer à la foi (3).

L'évêque Eugène étant en exil, on bannit aussi tout le clergé de Carthage, composé de plus de cinq cents personnes, après leur avoir fait souffrir la faim et toutes sortes d'autres tourments. Un apostat nommé Elpidifore, qui avait reçu le baptême de la main des catholiques, dans l'église de Fauste, fut proposé pour les faire tourmenter. Lorsqu'on vint au diacre Muritta, qui avait été son parrain, et que l'on commençait à le dépouiller, il tira tout d'un coup les linges dont il avait couvert Elpidifore au sortir des fonts ; et, les ayant déployés aux yeux de tout le monde, il dit à cet apostat, qui était assis comme son juge : Voilà les linges qui t'accuseront quand le grand Juge viendra, et qui te précipiteront dans l'abîme de soufre. Ces linges, qui t'ont enveloppé lorsque tu es sorti pur des eaux du baptême redoubleront ton supplice quand tu seras enseveli dans les flammes éternelles, parce que tu t'es revêtu de malédiction en perdant le sacrement du vrai baptême et de la foi. A ce spectacle et à ce discours, toute la ville fondit en larmes ; l'apostat Elpidifore resta muet de honte. Un autre apostat nommé Theucarius, qui avait été lecteur et avait eu sous sa conduite de jeunes enfants qui apprenaient le chant, conseilla d'en rappeler douze qu'il connaissait pour avoir les plus belles voix. On envoya en diligence pour les ramener ; ils ne voulaient pas quitter les saints confesseurs, et s'attachaient à leurs genoux en pleurant ; mais les hérétiques les en séparèrent l'épée à la main et les ramenèrent à Carthage. On essaya d'abord de les gagner par des caresses, ensuite on les tourmenta à plusieurs reprises et on les chargea de coups de bâton ; mais ils demeurèrent inébranlables. La persécution étant passée, la ville de Carthage les honorait comme douze apôtres. Ils vivaient encore lorsque Victor écrivait, demeurant ensemble, mangeant à une même table, et chantant ensemble les louanges de Dieu.

Les évêques et les clercs ariens persécutaient plus cruellement les catholiques que le roi et les autres Vandales. Les évêques marchaient

(1) En. Gaz., Procop., Marcell. Com. — (2) Greg. Tur., l. II, n. 3. — (3) Vict. de Vite, *Persécut.*, l. IV

partout l'épée au côté, avec leurs clercs. Le plus cruel de tous était Antoine, voisin du désert de Tripoli. Il détermina le roi Hunéric, qui le connaissait, à reléguer dans ce désert Eugène, évêque de Carthage. Antoine, ayant ordre de le garder, le mit dans une prison si étroite, qu'il ne le laissait voir à personne. Il chercha même plusieurs inventions pour le faire périr. Saint Eugène, touché des afflictions de son église, portait un cilice et couchait sur la terre, couvert seulement d'un sac. Cette austérité, jointe à la vieillesse, lui attira une paralysie qui lui embarrassait même la langue. Antoine fit chercher du vinaigre très-fort et lui en fit boire malgré lui, croyant qu'il en perdrait la vie; son mal en augmenta à la vérité, mais il ne laissa pas de guérir.

Ce fut encore ce même Antoine qui, voyant qu'il ne pouvait obliger un saint évêque nommé *Habet-Deum,* à se faire arien, lui fit lier les pieds et les mains avec de grosses cordes, et fermer la bouche pour l'empêcher de crier; puis, il répandit de l'eau sur lui, prétendant par là qu'il l'avait rebaptisé ; ensuite, l'ayant fait délier, il lui dit comme en triomphant : Vous voilà maintenant chrétien comme nous, mon frère; vous ne sauriez donc, à l'avenir, ne pas vous soumettre à la volonté du roi. Le saint évêque répondit : Pour être coupable d'une semblable impiété, il faut que la volonté y consente. J'ai toujours conservé la même foi ; et tandis que vous me teniez lié et la bouche fermée, je faisais dans mon cœur une protestation que les anges écrivaient pour la présenter à Dieu. Non content de cette protestation, il alla à Carthage présenter une requête à Hunéric, où il se plaignait avec force de la manière basse et indigne dont on traitait les évêques exilés, à qui l'on ne permettait pas de vivre du moins en repos, après les avoir privés de leurs biens, de leur église, de leur patrie, de leur maison. Victor, qui rapporte le précis de cette requête, dit que le roi répondit à *Habet-Deum* : Allez trouver nos évêques, et suivez ce qu'ils vous diront, parce qu'ils ont tout pouvoir en cette matière.

Ces évêques, secondés par les Vandales, rebaptisaient tous ceux qu'ils pouvaient faire arrêter sur les grands chemins. Ils allaient souvent eux-mêmes, avec des troupes de gens armés, dans les villes et les bourgades, enfonçaient les portes et entraient dans les maisons, portant de l'eau qu'ils répandaient sur ceux qu'ils trouvaient endormis dans leurs lits : après quoi ils criaient qu'ils les avaient faits chrétiens. Les plus éclairés s'en mettaient peu en peine ; mais les plus simples, se croyant souillés par une espèce de rebaptisation, se couvraient aussitôt la tête de cendre et le corps de silice, ou se frottaient de boue, déchiraient les linges dont on les avaient couverts, et les jetaient dans les cloaques. Cyrila, le prétendu patriarche des ariens, fit enlever à Carthage le fils d'un homme noble, âgé seulement de sept ans ; puis, lui ayant fermé la bouche, il le plongea dans les fonts. Cet enfant, se voyant enlevé, criait : Je suis chrétien ! et sa mère, les cheveux épars, le suivait par toute la ville. Il usa de la même violence envers les enfants d'un médecin nommé Libérat, déjà condamné au bannissement avec toute sa famille. Les ariens s'étant avisés de séparer ses enfants, Libérat en témoigna beaucoup de douleur ; mais sa femme arrêta ses larmes, en lui représentant qu'ils étaient à Jésus-Christ. Quelque temps après, on sépara Libérat de sa femme, et on fit entendre à celle-ci que son mari avait obéi aux ordres du roi. Elle demanda de le voir, et, l'ayant trouvé devant le tribunal, enchaîné, elle lui fit de violents reproches de son apostasie. Son mari, voyant qu'on l'avait trompée, lui répondit : Qu'avez-vous, ma femme ? que vous a-t-on dit de moi ? par la grâce de Jésus-Christ, je suis toujours catholique, et jamais je ne pourrai cesser d'être ce que je suis.

Il y eut dans le même temps une sécheresse incroyable par toute l'Afrique, qui causa la famine et ensuite la peste. La calamité fut telle, qu'il n'y avait plus de commerce ni même plus de liens de famille. Chacun s'en allait où il pouvait, cherchant de quoi apaiser la faim. Bientôt les montagnes, les collines, les grands chemins, les places des villes furent jonchés de cadavres. Des endroits très-populeux restèrent entièrement déserts. Le fléau se fit particulièrement ressentir aux Vandales, habitués à l'abondance, et à ceux qu'ils avaient séduits. On avait promis à ces derniers, pour prix de leur apostasie, qu'ils ne manqueraient de rien. Ne trouvant donc plus de quoi vivre dans les provinces, ils arrivèrent en foule à Carthage, d'où Hunéric, les voyant expirer l'un sur l'autre, les expulsa tout d'un coup, de peur qu'ils ne fissent de toute la ville un tombeau. Ils allèrent donc mourir dehors, sans pouvoir retourner chez eux. Hunéric lui-même mourut en 484, d'une maladie de corruption, le corps mangé par les vers et tombant en lambeaux. Il avait régné sept ans dix mois, et eut pour successeur, non pas son fils Hildéric, pour lequel cependant il avait massacré une partie de sa famille, mais Gontamond, fils de Genton, son frère, que le privilége de l'âge appelait à la royauté.

Victor, évêque de Vite, avant de finir l'histoire de cette persécution, dont il avait été témoin oculaire, fait une prière touchante aux saints patriarches, de la race desquels était l'Église qui souffrait alors sur la terre ; aux saints prophètes, qui avaient annoncé longtemps auparavant les persécutions qu'elle endurait ; aux saints apôtres, qui avaient parcouru toute la terre pour l'établir ; à saint Pierre, constitué du Seigneur pour veiller sur elle ; à saint Paul, qui avait prêché l'Evangile depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie ; à saint André, qui avait combattu pour la foi avec tant de force et de courage. Il les presse de présenter à Dieu les prières et les gémissements de l'Afrique, et d'intercéder si puissamment

pour elle avec tous les saints, qu'elle obtienne enfin sa délivrance. Nous savons, leur dit-il, qu'il est indigne à vous de prier pour nous, parce que les maux que nous souffrons ne sont point comme aux saints, des épreuves, mais des peines dues à nos péchés. Mais priez du moins pour de mauvais enfants, puisque Jésus-Christ a prié même pour les Juifs, ses ennemis. Que les maux que nous avons soufferts jusqu'à présent, et que nous méritons, suffisent pour la punition de nos crimes ! que le pardon que nous demandons nous soit accordé ! et que le Seigneur veuille bien dire à l'ange exterminateur : C'est assez ; arrêtez vos bras ! Personne n'ignore que nous n'avons été punis de la sorte que pour nous être éloignés de l'observation des commandements de Dieu et de sa loi ; mais, prosternés la face contre terre, nous vous supplions de ne point mépriser vos misérables pécheurs, mais de prier pour nous celui qui, d'humbles pécheurs, vous a faits glorieux apôtres (1).

Victor de Vite écrivit son histoire l'an 487 ou 488. Il ne fut pas le seul évêque d'Afrique à se distinguer par ses écrits durant la persécution des Vandales. Genséric, ayant vainement essayé de pervertir quatre Espagnols catholiques qu'il avait à sa cour, les proscrivit et les bannit. Il paraît même qu'à ces mauvais traitements, il ajouta divers supplices et même une sentence de mort. Antonin, évêque de Cirthe ou Constantine, craignant qu'ils ne succombassent, écrivit à Arcade, le chef de ces confesseurs, une lettre pleine de charité et de vigueur, que nous avons encore, pour le fortifier dans cette carrière où il devait servir d'exemple aux autres.

Céréal, évêque de Castèle dans la Mauritanie césarienne, actuellement l'Algérie, étant venu à Carthage quelque temps après l'embrasement de quelques villes dans le voisinage de son diocèse, Genséric lui envoya demander si ce que l'on disait de ces incendies était véritable. Comme il racontait au roi ce qu'il en savait, un évêque arien entra et lui dit : Voilà ce que font vos péchés, et comme ils obligent Dieu de vous abandonner. N'est-ce pas vous-mêmes, lui répondit Céréal, que Dieu abandonne, vous qui, sous le nom de chrétien, donnez la mort aux âmes et ne suivez point la vraie foi ? Maximin, c'était le nom du prélat arien, lui porta le défi de produire deux ou trois passages des saintes Écritures sur divers articles de la foi catholique. Il lui en marqua dix-neuf ou vingt, qui regardent toutes les difficultés que les ariens avaient coutume de proposer contre le mystère de la sainte Trinité, pour montrer que le Fils n'est ni Dieu ni égal à son Père, et que le Saint-Esprit n'est pas Dieu. Céréal s'engagea de lui en fournir, non deux ou trois, mais un grand nombre sur chaque article. On y voit d'abord les propositions de Maximin, ensuite les réponses de Céréal. Ces réponses ne sont qu'un tissu de passages pris de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont Céréal tire de temps en temps quelques conséquences en faveur de la doctrine catholique contre les ariens. Il témoigne, dans le dernier chapitre, qu'il lui aurait été facile d'en produire un plus grand nombre, et porte à son tour le défi de répondre aux preuves qu'il avait alléguées. Maximin, se voyant dans l'impossibilité de le faire, différait de jour en jour la réponse qu'on exigeait de lui. Céréal s'en plaignit à une personne avec laquelle ils étaient liés l'un et l'autre. Cet ami commun en parla à Maximin, qui ne lui fit sur cela aucune réponse. De sorte qu'il dit à Céréal : Retournez-vous-en à votre église Maximin ne veut point vous répondre ; ce qui fait voir qu'il ne le peut pas. Dieu sera le juge de votre différend (2).

Victor, évêque de Cartenne dans la Mauritanie césarienne, écrivit un grand ouvrage contre les ariens, qu'il fit présenter à Genséric ; de plus, un livre de la pénitence et un de la consolation. Asclépius, évêque dans le territoire de Bagaï en Numidie, écrivit contre les ariens et contre les donatistes. Voconius, évêque du Châtelet dans la Mauritanie, composa un excellent ouvrage sur les sacrements, et un traité contre les Juifs, les ariens et les autres hérétiques. Aucun de ces ouvrages, que nous fait connaître Gennade de Marseille, n'a été retrouvé jusqu'à présent.

De tous les évêques africains, celui qui écrivit le plus et le mieux contre l'hérésie dans ces temps difficiles, fut Vigile de Tapse, de la province Byzacène. Il avait assisté à la conférence de Carthage et fut banni avec les autres évêques, sous Hunéric. La forme la plus ordinaire de ses écrits est le dialogue, comme plus populaire. Son interlocuteur catholique est saint Augustin ou saint Athanase : ce qui a fait longtemps attribuer ses écrits à ces deux Pères. Mais il n'est pas prouvé que Vigile n'y ait pas mis son nom dès l'origine, puisque enfin on a trouvé d'anciens manuscrits qui le portent en tête. De plus, dans la préface du principal de ses dialogues, il s'exprime en ces mots : Après avoir cherché longtemps, et en moi-même et dans l'Écriture, comment réfuter avec brièveté les innombrables questions des hérétiques, répandues dans une foule de longs traités, il m'a paru le plus utile et le plus commode, pour ne pas accabler le lecteur par des redites interminables, de faire soutenir à chaque hérésiarque son dogme, comme en présence les uns des autres. Et pour que la discussion ne demeurât point dans le vague, j'y ai fait assister, sous le nom de Probus, un arbitre, avec l'autorité de juge. J'ai donc introduit Sabellius, Photin, Arius, et, de notre côté, Athanase, afin que la vérité, éclaircie par la lutte des combattants, vint à la connaissance de tout le monde, et que la diversité des personnages

(1) Vict. de Vite, l. V. — (2) *Bibl. PP.*, t. VII.

et des réponses prévient l'ennui du lecteur (1). En outre, dans un ouvrage qu'il composa plus tard contre Eutychès, il déclare de nouveau qu'il a écrit des livres contre Sabellius, Photin et Arius, sous le nom d'Athanase, avec un personnage d'arbitre. Enfin, dans le dialogue contre les trois hérésiarques, il dit qu'il a fait encore un livre contre Marivade, diacre arien, et un autre contre l'arien Pallade. Certainement, un auteur qui se fait ainsi connaître, malgré la tyrannie des Vandales, ne peut, sans injustice, être accusé d'artifice ou de fraude.

Le style de Vigile est grave, simple, clair et naturel ; sa doctrine est pure ; il l'établit par des raisonnements solides et par des autorités sans réplique, tirées de l'Écriture avec choix, et des anciens Pères de l'Église. Il répond avec force aux hérétiques et résout leurs objections avec beaucoup de facilité, et souvent avec une sagacité surprenante. Ses ouvrages sont très-dignes d'être lus, particulièrement son dialogue contre Arius, Sabellius et Photin, et ses cinq livres contre Eutychès. Dans le premier de ces écrits, il réfute Sabellius par Photin, Photin par Arius, et Arius par Athanase, qui établit solidement, contre tous les sophismes de ce dernier, la divinité du Fils et celle du Saint-Esprit ; car les évêques ariens niaient encore plus le second article que le premier.

Ce qui lui fit entreprendre l'ouvrage contre Eutychès, fut de voir les troubles et les incertitudes que la doctrine de cet hérésiarque avait répandus parmi les fidèles de l'Orient. Y attaquait-on Nestorius, on paraissait eutychien ; y attaquait-on Eutychès, on paraissait nestorien. Cela n'était pas nouveau. « Lorsque je démontre à Sabellius que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois personnes réellement distinctes, Arius veut aussitôt en conclure qu'elles sont même de trois natures différentes. Quand je prouve à Manès, par l'Évangile, que Jésus-Christ est non-seulement Dieu, mais encore réellement homme, Photin en conclut aussitôt qu'il n'est qu'homme. Ainsi nous arrive-t-il avec Nestorius et Eutychès.

» Parce que nous disons qu'il est en Jésus-Christ deux natures, les eutychiens nous accusent d'admettre, avec l'impie Nestorius, deux Christs : l'un dieu, l'autre homme. Cette accusation est sans fondement. Nous confessons qu'il n'y a qu'un Dieu, et que le même qui est Fils de Dieu est aussi Fils de l'homme. Nous n'admettons pas deux Fils. Nous croyons que le Verbe s'est fait chair dans le sein de la Vierge sans que la nature du Verbe ait été changée en chair ; nous disons de même que la nature de la chair est tellement passée en la personne du Verbe, par son union avec celui qui s'en est revêtu, qu'elle n'a pas été consumée dans le Verbe. Les deux natures demeurent, celle du Verbe et celle de la chair, et de toutes les deux, qui subsistent encore aujourd'hui, est un seul Christ et une seule personne. » Après avoir exposé la foi catholique en termes si clairs, Vigile combat l'hérésie d'Eutychès par divers raisonnements. S'il n'est plus en Jésus-Christ qu'une seule nature, il faut que l'une des deux qu'il a eues au commencement ait été détruite. Laquelle ? Si c'est l'humaine, il n'est donc plus homme ; si c'est la divine, il n'est donc plus Dieu. L'un et l'autre sont également contraires au bon sens et à l'Écriture.

Plusieurs craignaient de dire deux natures, de peur d'admettre deux Christs. Vigile leur fait voir, par exemples, que leur crainte était vaine. Comme, en Dieu, la trinité réelle des personnes ne détruit pas l'unité de nature, de même, dans le Christ, la dualité de natures ne détruit pas l'unité de personne. L'homme a cinq sens, dont chacun a sa fonction propre, qui n'est pas celle des autres, et cependant c'est le même homme qui voit par les yeux, entend par les oreilles, flaire par les narines, savoure par la langue et palpe par les mains. Manger, boire, sont des actions propres du corps ; savoir, oublier, sont des actions propres de l'âme ; cependant l'on ne dira jamais que l'homme, en qui se rencontrent des propriétés si différentes, soit deux personnes.

La principale cause des hérésies est la fausse interprétation de la parole divine, chacun la tournant à son gré. Une cause plus surprenante, c'est la crainte excessive d'une erreur ; car souvent elle fait tomber dans l'erreur opposée. Ce qui n'est pas moins étonnant, c'est que les différentes erreurs, se combattant l'une l'autre, servent toutes à justifier la doctrine catholique. L'hérésie de Sabellius condamne celle d'Arius ; l'hérésie d'Arius exclut celle de Sabellius ; Sabellius est tellement convaincu que le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit n'ont qu'une même nature, qu'il en conclut qu'ils ne sont qu'une même personne ; Arius est tellement convaincu que ce sont trois personnes réellement distinctes, qu'il en conclut que ce sont trois natures différentes. Le Christ résout la controverse quand il dit : *Moi et le Père sommes une même chose*. Par ces paroles, *Moi et le Père*, il distingue ce que Sabellius a mal à propos confondu ; et par ces autres, *sommes une même chose*, il unit ce qu'Arius a mal à propos séparé. Les termes *une même chose* marquent l'unité de nature ; le mot *sommes*, la distinction des personnes. Pareillement, à la vue des miracles opérés par le Christ, Manès ne veut pas qu'il soit homme ; à la vue de sa nature corporelle, Photin ne veut pas qu'il soit Dieu. L'un ne voit que sa puissance, l'autre que ses infirmités. L'un dit : Il est Dieu ; l'autre : Il est homme. Il est si évidemment Dieu, que Manès ne veut pas qu'il soit homme ; il est si évidemment homme,

(1) *Bibl. PP.*, t. VIII, p. 753, édit. Lugd., 1677.

que Photin ne veut pas qu'il soit Dieu. En se combattant ainsi l'un l'autre, ils justifient l'Eglise, qui le reconnait à la fois Dieu et homme.

Il en est de même de Nestorius et d'Eutychès. Le premier, voyant en Jésus-Christ deux natures, s'imagine qu'il y a deux personnes, deux Christs, l'un passible, l'autre impassible; le second, y voyant une seule personne, s'imagine qu'il n'y a qu'une seule nature, niant la nature humaine et supposant la divinité passible. Il est si manifeste qu'en Jésus-Christ il n'y a qu'une personne, qu'Eutychès croit qu'il n'y a qu'une nature; il est si manifeste qu'en Jésus-Christ il y a deux natures, que Nestorius croit qu'il y a deux personnes. La vérité est qu'il n'y a qu'un Christ, à la fois Dieu et homme, ayant, dans ses paroles et ses actions, et ce qui est de la nature humaine et ce qui est de la nature divine, quoique le tout appartienne à sa personne qui est une. Il n'est pas de la même nature, mais de la même personne, de se dire égal au Père et moindre que le Père; d'avoir un commencement et de n'en avoir point. Lors donc que nous disons : Dieu a souffert et il est mort, que Nestorius n'ait pas peur, car nous le disons selon l'unité de personne. Et quand nous disons : Dieu n'a ni souffert ni est mort, parce qu'il est impassible, qu'Eutychès ne s'effraie pas, car nous le disons selon la propriété de sa nature divine. Il est certain que Jésus-Christ fut crucifié le vendredi; que le même jour il descendit aux enfers, fut mis dans le tombeau et dit au larron : Vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis. Son corps ne fut pas ce jour-là dans le ciel, ni dans les enfers, mais demeura trois jours sans vie dans le tombeau, et pendant ces trois jours son âme fut, non dans le tombeau, mais dans les enfers. Toutefois, nous disons avec vérité que Notre Seigneur Jésus-Christ fut dans le tombeau, quoiqu'il n'y ait été que dans sa chair; qu'il n'a pas été délaissé dans les enfers, mais en son âme seule. C'est le même Christ qui, quoique partout, est distribué en divers endroits : dans le tombeau, selon son corps; dans les enfers, selon son âme. Nous disons donc que Dieu a été enseveli dans le tombeau, mais dans la chair seule, que Dieu est descendu aux enfers, mais dans l'âme seule. Comme on dit d'un homme, qu'il entend la voix, quoiqu'il ne l'entende que par les oreilles; qu'il voit la lumière, quoiqu'il ne la voie que des yeux, on dit de même de Dieu, qu'il a souffert, mais dans la chair seule; et qu'il est impassible, mais selon la divinité seule. C'est que le Christ, qui est en même temps homme et Dieu, a souffert en tant qu'homme, et il est demeuré impassible en tant que Dieu. En un mot, Dieu a souffert à raison de l'union de sa personne avec la nature humaine; il est impassible selon la nature divine. La divinité a souffert les injures de la passion; mais la chair seule y a été sensible.

Vigile rejette sur une crainte mal fondée la diversité de langage de quelques catholiques, qui néanmoins pensaient de même. La plupart craignaient de dire deux natures, pour ne pas paraître donner dans l'erreur de Nestorius, qui admettait deux personnes; c'est pourquoi, lorsqu'ils voulaient expliquer leur doctrine sur ce point, ils usaient de circonlocutions, n'osant employer le terme de deux natures. D'autres, qui ne laissaient pas de croire qu'en Jésus-Christ il n'y a qu'une seule personnne, et qu'il est vraiment Dieu et homme, ne voulaient pas dire que le Seigneur a souffert et qu'il est mort, de peur de passer pour infectés des erreurs d'Apollinaire et d'Eutychès. Le plus grand mal, c'est que, par suite de cette peur, ils se traitaient réciproquement d'hérétiques. Ceux qui n'osaient confesser de bouche une seule personnne, tout en la soutenant dans leurs professions de foi, passaient pour eutychiens, tandis qu'ils ne l'étaient pas. Ceux qui, dans un seul et même Christ, confessaient publiquement deux natures, passaient pour nestoriens, tandis qu'ils ne l'étaient pas. Pourquoi, leur dit Vigile, étant d'accord dans la foi, vous combattez-vous dans les paroles? Pourquoi craignez-vous de dire deux natures, puisque l'Apôtre a dit deux formes, l'une par laquelle Jésus-Christ est Dieu, l'autre selon laquelle il est homme? Saint Athanase a dit deux natures; tous les Pères grecs et latins ont employé de semblables expressions, entre autres saint Hilaire, saint Eusèbe, saint Ambroise, saint Augustin et saint Jérôme. Pourquoi craignez-vous encore de dire que Dieu a souffert, puisque les écrits apostoliques tiennent partout ce langage? Confessez de bouche ce que vous croyez de cœur afin, que la divine humanité et l'humaine divinité vous soient propices (1).

Les eutychiens disaient non-seulement qu'il n'y avait qu'une seule nature du Verbe et de la chair, mais encore que le Verbe avait apporté cette chair du ciel, et ne l'avait pas prise dans le sein de la Vierge Marie. C'était renouveler l'hérésie de Valentinien et de Marcion, que le Verbe avait passé dans le sein de la Vierge comme dans un canal, sans y rien prendre de notre nature. Vigile les réfute par cette observation remarquable : Les eutychiens confessaient, avec le symbole de Nicée, que le Fils de Dieu ne venait pas du néant, mais que, né du Père, il était de la même nature que le Père. Vigile leur fait remarquer que, par la même règle, ce même Fils étant né de la Vierge, doit avoir la même nature qu'elle. Autrement l'hérésie arienne vous enlacera par cette objection insoluble : Si le Fils de Dieu, né d'une mère homme, n'a rien pris d'elle qui soit de la nature humaine, sans doute, né du Père, il n'en a rien eu qui

(1) L. II.

puisse être de la nature divine. Or, vous assurez que le Fils, né de la Vierge, n'a point pris la nature corporelle de sa mère, accordez-moi donc aussi que le même Fils né du Père ne peut pas avoir la nature du Père. Cette observation, pleine de justesse, indique une pénétration rare dans Vigile. Il presse par là les eutychiens à se mettre d'accord avec eux-mêmes, en embrassant la vérité tout entière (1).

Il montre aux eutychiens, avec la même pénétration, que dans ce qu'ils avaient écrit contre la lettre de saint Léon à Flavien de Constantinople, ils ne s'accordaient ni avec l'Ecriture, ni avec les Pères, ni avec eux-mêmes. Vous avez dit entre autres, dans votre écrit, que comme le Fils est de la même substance que le Père selon la divinité, il est de la même substance que nous selon l'incarnation. Par cette profession, entendue avec simplicité, vous avouez deux natures dans le Christ; car, si, selon la divinité, il est d'une même substance avec le Père et encore d'une même nature avec nous selon l'incarnation, il est certainement de deux natures. Mais si je vous examine à fond, si je presse plus fort ce que vous pensez, combien d'absurdités n'en verrez-vous pas sortir ! Vous avez dit que le Christ, a une même substance avec nous, comme avec son Père, et cependant vous ne voulez pas qu'il ait deux natures. Donc la nature de Dieu et la nôtre, c'est la même. Quoi de plus impie ? Que si, comme le disent les Pères et le bon sens, la nature de Dieu n'est pas la même que la nôtre, et que vous ne vouliez cependant point reconnaître dans le Christ deux natures, vous introduisez nécessairement deux Christs : l'un, ayant la même nature que le Père, l'autre, la même nature que nous. Comme nous disons que le Père et le Fils sont de la même substance, vous dites que le Verbe et la chair sont de la même substance. Par là, vous introduisez encore deux personnes ou deux Christs ; car, d'après le bon sens et le langage commun, participer à une même nature, ne se dit pas d'une seule personne, mais de deux. De plus, si le Verbe et la chair sont d'une même nature, il faut de deux choses l'une, ou que la chair soit incréée, invisible, impalpable et sans commencement ; ou bien, comme disent les ariens, que le Verbe soit créé, palpable et visible, et ayant un commencement. Enfin, si la nature du Verbe et de la chair est une et la même, il s'en suivra encore, ou que la chair est partout, comme le Verbe ; ou que le Verbe soit circonscrit dans un lieu, comme la chair (2).

Les eutychiens formaient contre le concile de Chalcédoine trois chefs d'accusation : 1° d'avoir reçu dans cette assemblée, des évêques qui en avaient été chassés auparavant, 2° d'avoir ajouté au symbole de Nicée; 3° d'avoir fait un décret touchant les deux natures. Vigile emploie son cinquième et dernier livre à répondre à ces accusations.

Il dit, sur la première, qu'il est du chrétien, et même des apôtres, de recevoir, pour le bien de la paix et de la concorde, ceux que l'on avait contraints de sortir, peut-être à cause de leur opiniâtreté dans quelque sentiment. Sur la seconde, il leur dit qu'ils ignorent donc la règle et la coutume des conciles catholiques, qui est de faire des décrets à mesure que la nécessité des nouveaux hérétiques les y oblige, mais sans toucher à ce que des conciles plus anciens auraient déjà fait contre les hérétiques de leur temps. Si, après les décrets du concile de Nicée, il n'est plus permis de rien recevoir, par quelle autorité osons-nous assurer que le Saint-Esprit est de la même substance que le Père, puisqu'il n'en est rien dit dans ce concile ? Saint Athanase, saint Eusèbe de Verceil et plusieurs autres, assemblés à Alexandrie, au retour de leur exil, n'y composèrent-ils pas une règle de foi où ils établissaient la divinité du Saint-Esprit contre l'hérésie de Macédonius ? A l'égard de la question touchant les deux natures, on ne pouvait pas accuser de nouveauté les Pères de Chalcédoine, pour l'avoir agitée, moins encore pour en avoir pris la matière d'un de leurs décrets. La doctrine de l'Eglise sur ce point se trouve bien établie, non-seulement dans les saints Pères qui ont précédé ce concile, comme saint Athanase, saint Hilaire, saint Chrysostome, saint Ambroise, saint Basile et saint Augustin, mais encore dans les divines Ecritures. Pour renverser la foi de l'Eglise sur ce sujet, les eutychiens objectaient qu'il n'y avait point de nature qui n'eût une personne propre, ni de personne qui n'eût une nature propre. Ils posaient cette alternative pour embarrasser les catholiques, qui, admettant en Jésus-Christ deux natures, se trouvaient engagés, par ce faux raisonnement, à y admettre aussi deux personnes. Vigile leur demande des exemples de ce qu'ils alléguaient ; et parce qu'ils n'en pouvaient donner, il les presse de répondre à cette question des ariens : Si chaque nature a sa propre personne, et chaque personne sa propre nature, comment n'y a-t-il pas dans la Trinité trois natures comme trois personnes ? S'il y a trois personnes et une seule nature, ce que disent les eutychiens est donc faux, que chaque personne doit avoir sa nature propre. Il n'y a donc dans l'homme même qu'une seule et même personne, quoique la nature de son âme soit autre que la nature de son corps. C'est avec cette savante et vigoureuse dialectique que Vigile de Tapse poursuit et confond les eutychiens dans leurs calomnies, leurs variations, leurs contradictions et leurs inconséquences (3).

Ce qui avait porté Vigile à écrire sur ces matières, c'étaient les divisions que l'hérésie d'Eutychès avait fait naître parmi les chré-

(1) L. III. — (2) L. IV. — (3) L. V.

tiens d'Orient. Ces divisions se calmaient peu à peu grâce aux efforts du Pape, secondés pour le moment par l'empereur et l'évêque de Constantinople, lorsque la susceptibilité ambitieuse de ce dernier les ranima et les augmenta pour bien des années.

Timothée Solofaciole, évêque d'Alexandrie, se voyant à l'extrémité, écrivit à l'empereur Zénon et lui députa, tant en son nom qu'au nom de tout son clergé, Jean Talaïa, prêtre économe, pour le prier d'ordonner qu'on lui donnât après sa mort un successeur catholique et qui fût ordonné par les catholiques. L'empereur accorda au patriarche et au clergé d'Alexandrie ce qu'ils demandaient. Il commit même une légion pour veiller à ce que les eutychiens n'entreprissent rien, ni du vivant de Solofaciole, ni après sa mort. Dans la réponse que ce prince fit au patriarche, il donnait de grandes louanges à Jean Talaïa, en sorte que presque tout le peuple d'Alexandrie le regardait comme désigné pour succéer à Timothée, qui mourut peu de temps après, au plus tard en 482. En effet, les évêques, les clercs et les moines de la communion catholique élurent aussitôt Jean Talaïa, qui, de son côté, avec le concile de la province, écrivit aux évêques des premiers siéges, notamment à Calendion d'Antioche et au pape Simplicius, afin d'en obtenir des lettres de communion ou de confirmation. Il n'oublia pas d'en adresser aussi à Acace de Constantinople. Mais au lieu de la lui faire passer directement, il l'envoya par un courrier public, à Illus, maître des offices, sur l'amitié duquel il comptait beaucoup. Le courrier chargé de cette lettre et de celle que Jean écrivit aussi à l'empereur, n'ayant pas trouvé Illus à Constantinople, alla le chercher à Antioche, où il était en effet. Dans l'intervalle, Acace, ayant appris par une autre voie que Jean était évêque, trouva fort mauvais qu'il ne lui eût pas envoyé ses lettres synodales; il se joignit à Gennade, évêque d'Hermopolis, qui prétendait avoir des sujets de mécontentement contre Jean, et, de concert, ils l'accusèrent auprès de l'empereur, comme coupable de parjure et d'autres fautes qui le rendaient indigne de l'épiscopat. Acace représenta à Zénon que Pierre Monge, que lui-même avait chassé comme hérétique, étant agréable au peuple d'Alexandrie, on pourrait, en le maintenant dans ce siége, réunir les deux partis qui divisaient depuis longtemps cette église, c'est-à dire les catholiques et les eutychiens. Monge, sachant ce qui se passait, envoya en même temps des députés par lesquels il s'offrait de faire cette réunion. Acace les reçut et les présenta à l'empereur, qui en conséquence, écrivit au Pape une lettre où il déclarait Jean Talaïa comme indigne de l'épiscopat, et que, pour procurer la réunion des églises d'Égypte, il lui paraissait plus à propos de rétablir Monge dans le siége d'Alexandrie (1).

Le saint pape Simplicius ayant reçu cette lettre, en écrivit une à Acace le 15 juillet 482, où il lui témoigne sa surprise et son affliction de ce que, avec la lettre de l'empereur, il n'en avait point reçu de sa part sur une affaire aussi importante, lui qui y était engagé par l'amitié qui l'unissait au Pape. Une relation qui nous fut envoyée il n'y a pas longtemps, selon l'usage, par un concile d'Egypte très-nombreux et très-attaché à la foi catholique, ainsi que par presque tout le clergé de l'église d'Alexandrie, nous apprit tout ensemble et la mort de notre frère de sainte mémoire et coévèque Timothée, et le choix qu'on avait fait de Jean pour le remplacer, d'après le vœu unanime des fidèles. Comme on le croyait pourvu de toutes les qualités qu'exige l'épiscopat, il semblait qu'il ne restât plus rien à faire, sinon que, rendant grâces à Dieu, et nous réjouissant de ce qu'un évêque catholique eût succédé sans troubles à l'évêque défunt, le consentement du Siége apostolique lui donnât la solidité désirée. Or, voilà que pendant que je m'occupais de cette disposition selon la coutume, on m'a remis des lettres du prince, où il présente Jean comme indigne de l'épiscopat, à cause du crime de parjure dont votre Fraternité même, dit-il, n'ignore pas qu'il est chargé. Revenant donc aussitôt sur mes pas, j'ai révoqué la sentence de confirmation que j'avais portée, de peur qu'on ne me taxât d'avoir agi avec légèreté contre un si grand et si imposant témoignage (2).

Ces paroles sont remarquables pour le droit des Papes à confirmer les évêques : 1° C'est un concile, et un concile très-nombreux, qui demande au Pape la confirmation d'un évêque élu canoniquement et sans opposition ; 2° on a recours au Saint-Siége selon l'usage, et le Saint-Siége lui-même, en confirmant Jean Talaïa, ne fait que se conformer à une ancienne coutume ; 3° quoique Jean eût été consacré aussitôt après son élection, son autorité, néanmoins, pour être pleine, entière, inébranlable, devait être affermie par le consentement du Siége apostolique (3). Jusqu'à ce moment la solidité de son épiscopat n'était qu'un désir, un vœu, expression qui semble choisie exprès pour mieux faire sentir la force de cette sentence de confirmation sans laquelle on n'était rien, et qui, alors comme aujourd'hui, faisait véritablement les évêques.

Quant au rétablissement de Pierre Monge, le Pape déclarait ne pouvoir y consentir. Il a été, disait-il, complice et même chef des hérétiques, et j'ai demandé plusieurs fois qu'il fût chassé d'Alexandrie. La promesse qu'il fait à présent de professer la vraie foi ne peut servir tout au plus qu'à le faire rentrer dans la communion de l'Église, mais non pas à l'élever à la dignité du sacerdoce, de peur que, sous prétexte d'une feinte abjuration, il n'ait la liberté d'enseigner l'erreur. Ce qui est d'au-

(1) Evagre, l. III, c. XII. Liberat., c. XVI et XV... Labbe, t. IV, 1050 et 1081. — (2) Simpl., Epist., XVIII. — (3) *Apostolicæ quoque moderationis assensu votivam sumeret firmitatem.*

tant plus à craindre, que l'on dit qu'il est demandé pour pasteur par ceux mêmes avec lesquels il s'est autrefois séparé de l'Église. Le Pape termine par prier Acace, comme une personne qu'il ne soupçonnait encore de rien, de travailler sans cesse à maintenir l'empereur dans la défense de la vérité, et à lui mander ce qu'il apprendrait et même ce qu'il jugerait devoir se faire pour l'unité et la paix de l'Église.

Il écrivit dans le même temps à l'empereur, le conjurant, par ce qu'il y a de plus sacré, de ne point souffrir que l'église d'Alexandrie fût séparée de la doctrine et de la communion de saint Marc. Nous n'avons plus cette lettre. Le Pape y donnait sans doute à Zénon plus d'éloges qu'il ne méritait, comme il avait fait pour Acace. Mais comme il ne pouvait consentir au rétablissement de Pierre Monge, ce prince ne laissa pas de s'en tenir offensé, et ne lui fit point de réponse. Acace ne se mit pas non plus fort en peine de lui répondre, quoiqu'il ne manquât pas d'occasions. De sorte que Simplicius lui en écrivit encore, le 6 de novembre, une lettre courte, mais forte, où il proteste que les efforts que l'on faisait contre l'église d'Alexandrie ne lui laissaient aucun repos, dans la vue du compte qu'il devait en rendre à Jésus-Christ, et dans le sujet qu'ils avaient tous deux de craindre qu'on ne les accusât d'avoir livré au démon ceux qu'ils n'auraient pas empêché de s'y livrer. C'est pourquoi il le conjure, comme son bien-aimé frère, de faire tous ses efforts pour porter le très-chrétien et très-clément empereur à rendre à l'église d'Alexandre la paix et le calme. Simplicius eût volontiers réitéré ses instances auprès de Zénon; mais il en fut empêché par une longue maladie, qui l'emporta enfin l'année suivante.

Tandis que le saint Pape travaillait ainsi pour la paix de l'Église, Acace achevait de la ruiner. L'Isaurien Zénon, fait, défait et refait empereur par une intrigue de femmes, n'en était pas devenu plus habile à gouverner. Sa cour continuait à être un foyer d'intrigues et de révolutions, où les femmes jouaient le principal rôle. Eh bien! à cet homme, incapable de gouverner sa propre famille, l'évêque Acace et les partisans de Pierre Monge se persuadèrent de se poser le régulateur suprême de l'Église, par son édit d'union ou hénotique, ainsi nommé parce qu'il devait réunir tous les dissidents.

L'édit est adressé, en forme de lettre, aux évêques, aux clercs, aux moines et aux peuples d'Alexandrie, d'Egypte, de Lybie et de Pentapole. L'empereur commence par y célébrer la foi que les trois cent dix-huit Pères avaient exposée à Nicée, et que, depuis, cent cinquante autres évêques avaient confirmée à Constantinople; foi qu'il appelle le principe et le boulevard de son empire. Ensuite, après avoir parlé des soins qu'il avait pris pour que la sainte Eglise catholique et apostolique de Dieu, qui est, dit-il, la mère incorruptible et immortelle de nos sceptres, s'étendît de plus en plus, et que les peuples, unis dans la concorde, offrissent pour son règne des prières agréables à Dieu, il ajoute:

Or, des archimandrites, des ermites et d'autres personnes vénérables nous ont présenté des requêtes pour demander la réunion des églises et faire cesser les funestes effets de leur division. Car une multitude innombrable de personnes ont été privées, soit du baptême, soit de la sainte communion, et il s'est commis une infinité de meurtres, qui ont infecté non-seulement la terre, mais les airs. Qui est-ce qui ne souhaite pas voir changer cet état de choser? Sachez donc que nous, ainsi que toutes les églises de l'univers, ni n'avons eu, ni n'avons, ni n'aurons d'autre symbole ou enseignement, d'autre foi ou définition que celle des trois cent dix-huit Pères de Nicée, confirmée par les cent cinquante de Constantinople; que si quelqu'un en a une autre, nous le déclarons étranger. Car c'est ce seul symbole qui est le salut de notre empire; c'est dans ce seul symbole que sont baptisés tous les peuples. C'est ce symbole qu'ont suivi les saints Pères qui se sont assemblés à Ephèse, et ont déposé l'impie Nestorius avec ses partisans. Nous l'anathématisons de même, avec Eutychès, pour avoir eu des sentiments contraires à ceux desdits Pères. Nous recevons également les douze chapitres de saint Cyrille d'Alexandrie. Nous confessons que Notre Seigneur Jésus-Christ, Dieu, Fils unique de Dieu, qui s'est incarné en vérité, consubstantiel au Père selon la divinité, et consubstantiel à nous selon son humanité, le même qui est descendu et s'est incarné du Saint-Esprit et de la vierge Marie, mère de Dieu, est un seul fils et non deux. Nous disons que c'est le même Fils de Dieu qui a fait des miracles, et qui a souffert volontairement en sa chair. Et nous ne recevons aucunement ceux qui divisent ou confondent les natures, ou admettent une simple apparence d'incarnation. Sachant donc que ni les saintes églises de Dieu, ni les pontifes qui les président, ni notre empire, n'ont eu et n'ont d'autre symbole ou définition de foi que le saint enseignement mentionné plus haut, réunissez-vous sans hésiter. Nous écrivons ceci, non pour innover dans la foi, mais pour vous satisfaire. Quiconque croit ou a cru autre chose, soit maintenant, soit autrefois, soit à Chalcédoine, soit dans un autre concile, nous l'anathématisons, mais principalement Nestorius et Eutychès. Réunissez-vous donc à l'Église, notre mère spirituelle, étant dans les mêmes sentiments que nous, suivant la définition de foi des trois cent dix-huit Pères, qui est la seule (1).

Cet édit d'union, rédigé probablement par Acace même, devait mettre d'abord tous les dissidents, et il n'était pas d'accord avec lui-

(1) Evagre, l. III, c. XIV. Liberat., c. XVIII.

même ; car il est difficile de réunir dans une même pièce plus d'inepties, de contradictions et d'incohérences. L'empereur y déplore la division des églises ; et lui seul la recommençait par son refus de reconnaître l'évêque canoniquement élu d'Alexandrie pour mettre à sa place l'intrus Pierre Monge, que lui-même avait expulsé comme auteur de tout le trouble. Il avance que toutes les églises ne reconnaissent avec lui d'autre définition de foi que celle de Nicée ; et tous les évêques du monde, interrogés par son prédécesseur Léon, venaient de répondre qu'il fallait s'en tenir à la définition de Chalcédoine comme à une règle inviolable. Cette décision avait ramené la paix dans les églises ; et lui, par le texte même de son édit, y ramène une confusion plus grande que jamais : car, après avoir anathématisé quiconque reconnaîtrait une autre définition que celle de Nicée, il déclare aussitôt adhérer à celle d'Ephèse contre Nestorius, aux douze chapitres de saint Cyrille, qui étaient précisément douze définitions contre le même hérésiarque ; enfin, lui-même, dans son édit, dresse une définition contre Eutychès, qui est en substance celle de Chalcédoine. Peut-on se contredire et se condamner soi-même d'une manière plus inepte ? Etait-il d'un prince de bon sens, pour le plaisir d'embrouiller de nouveau une chose éclaircie et décidée, de mettre en trouble et en péril tout son empire ?

Mais Zénon ne voyait pas si loin, ou plutôt il ne voyait ni ne prévoyait rien. Il y avait deux rois de Goths, du nom de Théodoric : l'un surnommé l'Amale, l'autre le Louche. Dans la révolution qui avait élevé Basilisque et détrôné Zénon, Théodoric le Louche avait pris le parti de Basilisque : mais Théodoric l'Amale était resté fidèle à Zénon. En récompense, Zénon, l'avait nommé patrice, général des troupes du palais ; il l'avait adopté pour son fils d'armes. Il l'envoya contre Théodoric le Louche, qui ne s'était pas encore soumis ; mais, sous main, il cherchait à le faire périr avec son armée. Théodoric l'Amale s'en étant aperçu, se réunit avec l'autre, et tous deux ils marchèrent sur Constantinople. Après d'inutiles négociations, Zénon annonça qu'il allait les combattre. Cette seule annonce lui valut une armée. Mais bientôt il se replongea dans sa mollesse. Les troupes, indignées, allaient proclamer un autre empereur, lorsqu'il les congédia et fit la paix avec les Goths. Cette lâcheté occasionna une autre révolution.

Marcien, fils de l'empereur d'Occident, Anthémius, et qui avait épousé Léontia, seconde fille de Léon de Constantinople, se laissa persuader d'aspirer à l'empire. Il allait effectivement s'en emparer, lorsqu'il fut vaincu par l'Isaurien Illus, ordonné prêtre par le patriarche, et enfermé avec sa femme Léontia dans le château de Papyrius en Isaurie, où il finit ses jours. Ceci se passait en 479. Peu d'années après, en 484, Illus ayant failli perdre la vie par les intrigues de Vérine, veuve de l'empereur Léon, la fit enfermer dans le même château de Papyrius, où était déjà sa fille Léontia, et Marcien son gendre. Ayant failli une seconde fois perdre la vie par les intrigues de l'impératrice Ariadne, femme de Zénon, à laquelle il avait dit qu'il n'ignorait pas qu'elle s'ennuyait de voir la couronne sur la tête de son mari, Illus rassembla toutes les troupes de l'Orient, et donna le titre d'empereur à Léonce. C'était un Syrien, né à Chalcis, habile dans les lettres et dans le métier de la guerre, il avait été nommé commandant général des troupes de Thrace. Pour colorer cette usurpation par une forme du moins apparente, ils allèrent chercher Vérine dans sa prison ; et, l'ayant gagnée par les plus belles promesses, ils l'amenèrent à Tarse, où, en présence de l'armée, elle plaça elle-même la couronne impériale sur la tête de Léonce, et le proclama empereur. Elle adressa ensuite une lettre circulaire à tous les gouverneurs et commandants de l'Orient, de l'Egypte et de la Libye : elle était conçue en ces termes :

« Vérina Auguste, à tous nos préfets et nos peuples, salut. Vous savez que l'empire nous appartient, et qu'après le décès de Léon, notre époux, nous avons élevé à la puissance souveraine Trascallissée, qui a pris le nom de Zénon. Nous espérions qu'il rendrait nos peuples heureux ; mais voyant que, par son insatiable avarice, il n'est propre qu'à les accabler, nous avons cru nécessaire de vous donner un empereur vraiment chrétien, qui, se conformant aux règles de la religion et de la justice, sût relever l'Etat penchant vers sa ruine, gouverner les peuples et contenir nos ennemis. A ces causes, nous avons couronné le très-pieux Léonce. Ayez à le reconnaître pour empereur des Romains, et que quiconque lui refusera obéissance soit traité comme rebelle. »

Cette proclamation de la mère de Zénon forme un digne pendant du décret d'union de son gendre. Puisque le gendre, au lieu de gouverner l'empire, s'occupait à régenter l'Église, il était juste que sa belle-mère disposât du trône et régentât l'empire. La lettre de Vérine fut reçue avec de grandes acclamations ; la plupart des villes de Syrie se soumirent à Léonce. Vérine eut bientôt le salaire de sa complaisance. Dès qu'Illus n'eut plus besoin de son autorité, il la renferma de nouveau dans le château de Papyrius, où elle mourut quelque temps après.

L'oracle d'Illus et de son empereur Léonce était un païen, nommé Pamprépius, grand astrologue. Cet imposteur, de concert avec l'Isaurien Marius, païen comme lui, avait infecté Illus des impiétés du paganisme ; Léonce s'était aussi laissé corrompre : ils avaient formé le projet de rétablir l'idolâtrie. Illus et Léonce, après une première victoire, furent défaits et se renfermèrent dans le même château de Papyrius où avaient été enfermés Léontia, Marcien et Vérine. L'astrologue Pamprépius leur prédisait des succès immanquables, et en même temps les trahissait. S'en étant aperçus,

ils lui tranchèrent la tête. Mais ils n'en furent pas moins trahis par un autre, et eurent la tête tranchée à leur tour (1).

C'est au milieu de ces tristes révolutions de l'empire, que Zénon jeta son édit d'union ou plutôt de division dans l'Église. Il fut envoyé à Alexandrie, avec ordre d'en chasser Jean Talaïa et de mettre à sa place Pierre Monge; mais à condition qu'il souscrirait l'hénotique, qu'il adresserait des lettres synodales à Acace et au pape Simplice, et qu'il recevrait à sa communion ceux de la communion de saint Protérius. Monge promit tout ce qu'on voulut. Ainsi mis en possession de l'église d'Alexandrie, il la tint captive et la gouverna en tyran. Les évêques et les clercs orthodoxes furent maltraités, chassés de leurs siéges et remplacés par des hérétiques. Il ôta des dyptiques les noms de Protérius et de Timothée Solofaciole, et y substitua ceux de Dioscore et d'Elure. Il déterra même le corps de Solofaciole, enseveli dans l'églse, et le jeta hors de la ville dans un lieu désert. Enfin, aux eutychiens d'Alexandrie, il déclarait condamner le concile de Chalcédoine. Ayant reçu à cet égard des plaintes d'Acace, il lui répondit hardiment qu'il n'en était rien; qu'il recevait le concile de Chalcédoine comme entièrement d'accord avec celui de Nicée. Il rejette sur l'envie de quelques moines les accusations portées contre lui. Ils nous reprochent d'abord, dit-il, d'avoir transféré dans un autre lieu les reliques de notre saint père et bienheureux archevêque Timothée. C'est un attentat qui n'est ni agréable à Dieu ni conforme aux lois. Ensuite ils passent à un autre crime, qui n'est pas plus vraisemblable, mais beaucoup plus grief que le premier. Comment, en effet, aurions-nous pu anathématiser le saint concile de Chalcédoine, nous qui y croyons et qui l'avons confirmé? Il écrivit de même au Pape qu'il approuvait le concile de Chalcédoine, et cependant il l'anathématisait devant d'autres. Voilà comme il se jouait impudemment de la vérité. Acace, dont il était la créature, voulut se contenter de ces protestations hypocrites, et lui envoya des lettres de communion. Mais il n'en fut pas ainsi du pape Simplicius (2).

Jean Talaïa s'était retiré d'Alexandrie, lorsque arriva l'ordre de l'en chasser. Il se rendit à Antioche, où il raconta à son protecteur Illus tout ce qui s'était passé. Illus lui conseilla de s'adresser à Calendion, patriarche d'Antioche. Calendion lui conseilla d'en appeler au Pape, comme avait fait saint Athanase, le plus illustre de ses prédécesseurs. Il lui donna même des lettres synodales, pour recommander son affaire au pape Simplicius. Il écrivit en même temps à Zénon et Acace contre Pierre Monge, qu'il traitait d'adultère, parce qu'il usurpait une église qui ne lui appartenait pas. Jean Talaïa, étant arrivé à Rome vers le commencement de l'an 483, fut très-bien reçu du Pape, qui écrivit pour lui à Acace de Constantinople. On ne sait en quels termes, parce que cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous. Acace répondit qu'il ne connaissait pas Jean pour évêque d'Alaxandrie; qu'il avait reçu à sa communion Pierre Monge, sur ce qu'il avait signé l'hénotique de Zénon; qu'en cela il avait agi sans doute contre l'avis du Pape, mais par ordre de l'empereur et pour la paix des églises. Le Pape, peu satisfait de ces sortes de raisons, récrivit à Acace, qu'ayant l'un et l'autre condamné Monge comme hérétique, il n'aurait pas dû seul lever cette condamnation; que, d'ailleurs, il ne suffisait pas à Monge, pour être admis à la communion de l'Église, d'avoir reçu l'hénotique de Zénon, s'il ne recevait encore la définition de foi du concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon à Flavien. Pendant qu'Acace délibérait sur la réponse qu'il ferait, ou sur le prétexte qu'il prendrait pour n'en point faire du tout, le pape saint Simplicius mourut et fut enterré à Saint-Pierre, le 2 mars 483 (3).

Sa conduite dans les affaires si embrouillées de l'Orient, où il ne connaissait pas encore toutes les variations d'Acace, présente un heureux mélange de douceur, de condescendance et de fermeté. Une preuve de sa vigueur se voit dans une lettre à Jean, évêque de Ravenne, en date du 5 mai 482. Il le reprend sévèrement de ce que, par envie, il avait ordonné évêque un nommé Grégoire, malgré lui et par violence. Celui, dit-il, qui abuse de sa puissance, mérite de perdre son privilége. C'est pourquoi mon frère Grégoire gouvernera l'église de Modène, à la charge de n'avoir rien à démêler avec vous. S'il a quelque affaire, on s'adressera à nous. Et, pour le soulager dans la nécessité où vous l'avez réduit, il aura, près de Bologne, une terre de trente pièces d'or de revenu libre pendant sa vie, la propriété restant à l'Église de Ravenne. Au reste, nous vous déclarons que, si à l'avenir vous entreprenez d'ordonner un évêque, un prêtre ou un diacre malgré eux, vous serez privé des ordinations de l'église de Ravenne ou de la province d'Émilie. Une autre lettre du 19 novembre 475, et adressée aux évêques Florentius, Equitius et Sévère, n'est pas moins vigoureuse. Nous avons appris, dit-il, par votre relation, que Gaudence, évêque d'Auffinium, a fait des ordinations illicites. C'est pourquoi nous lui ôtons entièrement la puissance d'ordonner, et nous avons écrit à notre frère, l'évêque Sévère, qu'il exerce cette fonction dans cette église, s'il en est besoin. En sorte que ceux que Gaudence a ordonnés contre les règles soient privés du ministère ecclésiastique. Il aura seulement la quatrième partie des revenus de l'église et des oblations des fidèles dont il ne sait pas user. Deux portions seront employées aux réparations et à l'en-

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXVI. — (2) Evagre, t. III, c. XIII, XVI. XVII. Liberat., c. XVIII. — (3) Liberat., XVIII. *Gesta de nomine Acacii.* Labbe, t. IV, p. 1082.

tretien des étrangers et des pauvres, et administrées par le prêtre Onagre, sous peine de déposition, s'il en abuse ; la dernière partie sera distribuée aux clercs, selon leur mérite. Les vases sacrés, qui ont été aliénés, seront rétablis à la diligence de Sévère, qui fera aussi rendre les trois parts du reveuu que Gaudence s'est appropriées pendant trois ans (1). Ce partage et cet emploi des revenus ecclésiastiques par le Pape sont à remarquer.

Après la mort de Simplicius, le Siége apostolique ne vaqua que six jours. Cependant le clergé de l'Eglise romaine, avec le peuple et le sénat, étant assemblé à l'église de Saint-Pierre pour l'élection d'un nouveau Pape, il y survint le patrice Basile, préfet du prétoire, et tenant la place du roi Odoacre, qui dit : Vous vous souvenez que notre bienheureux pape Simplicius nous a recommandé que, pour éviter le tumulte, si Dieu le retirait de ce monde, on ne fît point d'élection sans nous consulter. Ainsi nous nous étonnons que l'on ait entrepris quelque chose sans nous, et, s'il plaît à Votre Grandeur et à Votre Sainteté, nous conserverons en entier ce qui regarde l'élection de l'évêque futur, et nous établirons, pour nous et nos successeurs, la loi suivante : Qu'aucun héritage de la ville ou de la campagne, ni les ornements ou les vases sacrés qui appartiennent à l'église ou lui appartiendront à l'avenir, ne puissent être aliénés, à quelque titre ou sous quelque prétexte que ce soit, par celui qui sera maintenant élu évêque, et par ses successeurs. Autrement, que l'aliénation soit nulle, et que celui gui l'aura faite, qui y aura consenti ou reçu la chose, soit anathème. Sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de la prescription, au contraire, il sera obligé à le restituer avec les fruits, lui et ses héritiers. Et chacun des clercs aura la faculté de s'opposer à une telle aliénation. Toutefois, les meubles peu utiles à l'église ou de difficile garde pourront être vendus après une juste estimation, pour être employés en œuvres pies. Ce mémoire, que le patrice Basile laissa par écrit, fut examiné vingt ans plus tard dans un concile de Rome, qui décida : Quant à la première partie, qui requérait le consentement du préfet du prétoire pour l'élection du Pape, que c'était une prétention contraire aux canons ; quant à la seconde, touchant les biens d'église, qu'il n'appartenait pas aux laïques de s'ingérer de ces matières, surtout quand il est question du Pape, à l'égard duquel leur seul droit est d'obéir (2).

Cependant on élut pape Félix III, natif de Rome et prêtre du titre de Fasciole. Ses premiers soins furent de travailler à rétablir la foi et la paix dans l'Orient, surtout dans l'église d'Alexandrie. Ne voyant pas qu'il fût possible de rétablir si vite Jean Talaïa sur le siége épiscopal de cette ville, il lui donna l'église de Nome en Campanie, qu'il gouverna plusieurs années, et où il mourut en paix. Les lettres écrites depuis quelques années à Acace et à l'empereur, contre Pierre Monge, avaient été inutiles, et la plupart sans réponse. Félix, obligé de chercher des voies plus efficaces, en délibéra dans un concile qu'il tint dans l'église de Saint-Pierre, et avec l'Eglise romaine. Jean Talaïa y présenta un acte d'accusation contre Acace, dont il dévoila bien des variations que l'on ignorait encore à Rome : comme d'avoir tout récemment fait évêque de Tyr Jean d'Apamée, qu'il avait fait chasser d'Antioche comme hérétique, et qu'il avait conjuré le Pape de ne jamais recevoir à sa communion. Le résultat du concile fut que l'on enverrait des légats à l'empereur, tant pour lui porter les lettres de l'ordination de Félix que pour travailler auprès de lui à la conservation de la foi et de la discipline. Le Pape choisit à cet effet les évêques Vital et Misène, avec Félix, defenseur de l'Eglise romaine. Ils étaient chargés de rendre à l'empereur les lettres que le Pape lui écrivait sur sa promotion, mais surtout de lui demander que Pierre Monge fût chassé d'Alexandrie comme hérétique, et que l'on maintînt l'autorité du concile de Chalcédoine ; de dénoncer à Acace qu'il eût à répondre à la requête que Jean Talaïa avait présentée au Pape contre lui, et à prononcer anathème contre Pierre Monge. Félix défendit à ses légats de communiquer avec Acace, s'il refusait de satisfaire à toutes ces demandes.

Dans sa lettre à l'empereur, il marque d'abord qu'il envoie ses légats pour lui faire part de son ordination et s'acquitter de ses premiers devoirs ; ensuite il se plaint avec douceur que le prince n'a point fait de réponse aux lettres de son prédécesseur pour le repos de l'église d'Alexandrie, et qu'il semble vouloir se séparer de la confession de saint Pierre, et par conséquent de la foi de l'Église universelle. Souvenez-vous, dit-il, de ce qui a abattu vos ennemis et vous a rétabli sur le trône. Ils sont tombés en voulant attaquer le concile de Chalcédoine et les écrits du bienheureux pape Léon, et vous avez recouvré la puissance en rejetant leurs erreurs. Il n'y a plus que vous qui portiez le nom d'empereur ; cherchez à vous rendre Dieu propice, plutôt que d'attirer son indignation; je vous en prie, je vous en conjure. Regardez vos prédécesseurs Marcien et Léon, d'auguste mémoire ; suivez la foi de ceux dont vous êtes le successeur légitime. Suivez la foi de ceux dont vous êtes le successeur légitime. Suivez celle que vous avez professée vous-même ; faites chercher dans les archives de votre palais ce que vous avez écrit à mon prédécesseur quand vous êtes remonté sur le trône. Vous n'y parlez que de conserver le concile de Chalcédoine et de rappeler Timothée le catholique. Que l'on cherche ce que vous lui avez écrit à lui-même pour le féliciter de son retour à

(1) Liberat., *Gesta de nomine Acacii*, t. IV. Simpl., *Epist.* II et III. — (2) Labbe, t. IV, 1334.

Alexandrie, comme en étant le véritable évêque; d'où il s'en suit que Pierre, qui en avait été chassé, était un faux évêque et un partisan de l'erreur. Enfin, vous avez menacé par vos lettres tous les évêques et tout le clergé d'Egypte que si, dans deux mois, ils ne revenaient à la communion de Timothée, ils seraient chassés de tout le pays. Vous avez voulu que ceux qui avaient été ordonnés par Pierre Monge ou par l'hérétique Timothée Elure, déjà mort, fussent reçus à la communion de Timothée le catholique s'ils revenaient dans le temps marqué. Mais vous n'avez pas voulu que la cause de Pierre Monge pût être examinée de nouveau, ni qu'il prétendît jamais gouverner des catholiques. Au contraire, vous avez déclaré que, si Timothée Solofaciole venait à mourir, vous ne souffririez point qu'on lui donnât de successeur, qu'il ne fut pris entre les clercs catholiques et consacré par des catholiques. Comment donc souffrez-vous que le troupeau de Jésus-Christ soit encore ravagé par ce loup que vous en avez chassé vous-même? N'est-ce pas lui qui, depuis trente ans, ayant abandonné l'Eglise catholique, est le sectateur et le docteur de ses ennemis, et toujours prêt à répandre le sang? Enfin, comme Dieu a délivré l'empire du tyran hérétique, délivrez l'Eglise de ceux qui enseignent l'hérésie, et ramenez le siége de saint Marc à la communion de saint Pierre (1).

Dans la lettre à Acace, le Pape se plaint de son silence affecté sur l'affaire d'Alexandrie, après avoir été tant de fois pressé de s'expliquer, par les lettres du pape Simplicius. Vous deviez, dit-il, représenter à l'empereur tout ce qu'il a écrit contre Pierre d'Alexandrie et en faveur de Timothée le catholique, d'autant plus que vous y avez eu grande part, comme vous l'avez écrit ici. Vous deviez faire tous vos efforts pour l'empêcher de relever l'hérésie qu'il avait abattue, de peur de vous rendre suspect de la favoriser vous-même; car on sait assez le crédit que vous avez auprès du prince. Où est, mon frère Acace, le travail que vous avez employé contre le tyran hérétique? Il veut dire contre Basilisque. Voulez-vous en perdre la récompense? Souffrirez-vous tranquillement que le troupeau du Seigneur soit déchiré? Voulez-vous fuir comme le mercenaire? ou plutôt, puisque vous n'avez rien à craindre, ne pourra-t-on pas dire que vous exposez le troupeau? Ne craignons rien pour l'Église après les promesses de Jésus-Christ: mais craignons de nous perdre nous-mêmes, si nous abandonnons le gouvernail pendant la tempête. C'est pourquoi je vous avertis, je vous conseille et je vous exhorte à corriger le passé et à ne pas souffrir que toute l'Eglise soit remise en péril par l'audace de ceux qui s'élèvent contre le concile. Sans compter qu'au jour du jugement, Dieu nous la demandera telle que nous l'avons reçue de nos pères; dès cette vie, c'est s'en retrancher que de ne pas pourvoir à sa sûreté. Et comme nous ne voulons pas avoir si mauvaise opinion de vous, nous vous exhortons très-instamment à éviter désormais tout ce qui pourrait le faire penser (2).

Dans ces deux lettres il n'est rien dit de la requête de Jean Talaïa contre Acace. Mais le pape Félix l'envoya séparément avec un acte adressé à Acace, où il lui dit de se défendre promptement sur les accusations formées contre lui, devant l'apôtre saint Pierre, à qui, dans notre personne, la requête a été présentée, et qui, comme vous ne pouvez en disconvenir, a reçu du Seigneur la puissance de lier et de délier. Hâtez-vous donc d'y répondre, en présence de nos frères les évêques, afin que, ayant mis un terme à la division des églises et rétabli partout la concorde, nous offrions à Dieu des sacrifices agréables pour tout le peuple chrétien et pour le salut du très-glorieux empereur. » A cet acte, Félix en joignit un autre, qu'il qualifie sa plainte. En effet, il s'y plaint à Zénon, à qui cet acte est adressé, de ce que, lorsqu'on croyait l'Eglise victorieuse de ses ennemis, particulièrement de Pierre Monge, on l'avait vu tout d'un coup assis sur le trône de l'église d'Alexandrie. Si cela est ainsi, ajoute-t-il, la crainte de Dieu m'oblige de dire avec liberté à un prince chrétien, qu'il faut expier, par des remèdes salutaires, ce que l'on a fait au mépris de Jésus-Christ. Il fait retomber la faute sur Acace, qu'il dit ne pouvoir se dispenser, suivant les lois ecclésiastiques et civiles, de se purger des choses dont il était accusé dans la requête de Jean Talaïa. Félix envoya une copie de cette requête à l'empereur. Les légats furent chargés de toutes ces pièces ainsi que de diverses lettres pour des catholiques de Constantinople (3).

Ils étaient encore en chemin pour se rendre en cette ville, lorsque le Pape reçut une lettre de Cyrille, abbé des acémètes de Constantinople, qui se plaignait à lui-même de ce qu'il agissait si lentement avec Acace, après tant d'attentats contre la foi catholique. Sur cette lettre, Félix écrivit à ses légats de ne rien faire qu'ils n'eussent conféré avec Cyrille, et su de lui comment ils devaient se conduire. Mais ils n'en eurent pas la liberté; car on vit alors, ce qui est rare parmi les sauvages, mais non parmi les Grecs du Bas-Empire, la violation du droit des gens dans la personne des ambassadeurs (4).

Aussitôt que les légats furent arrivés à Abydos et au détroit des Dardanelles, on les arrêta par ordre de Zénon et d'Acace, et on les mit en prison, après leur avoir ôté les papiers et les lettres qu'ils portaient. Pendant leur détention, Zénon les menaça de mort s'ils ne consentaient à communiquer avec Acace et Pierre Monge. Aux menaces, il ajouta les caresses, les présents et même les parjures, pro-

(1) Fel., *Epist.* II. Labbe, t. IV. — (2) Fel., *Epist.* I. — (3) Labbe, t. IV, p. 1086. — (4) Evagre l. III, c. XIX

mettant avec serment que lui et Acace remettraient le jugement de toute l'affaire au Pape. Les légats cédèrent enfin, et, contre l'ordre de celui qui les avait envoyés, ils promirent de communiquer avec Acace. Alors ils sortirent de prison, parurent en public avec Acace, célébrèrent avec lui les saints mystères, et avec les envoyés de Pierre Monge qu'ils reconnurent pour évêque d'Alexandrie, et dont le nom fut récité tout haut dans les diptyques, au lieu qu'auparavant on ne le récitait que tout bas. Les hérétiques en tirèrent avantage. Ils dirent que Rome avait reconnu Pierre Monge, et jetèrent ainsi le trouble parmi les fidèles. Les légats ne se mirent point en peine de les détromper, et quoiqu'on leur demandât des éclaircissements sur plusieurs choses, ils n'en voulurent point donner. Les catholiques de Constantinople publièrent alors trois protestations contre leur prévarication : ils en attachèrent une publiquement à l'habit d'un des légats, leur envoyèrent la seconde dans un livre, et la troisième dans un panier de légumes. Les légats n'en eurent pas plus de cœur. Ils ne firent non plus aucune tentative pour se faire rendre les lettres qu'on leur avait prises ; mais, pour mettre le comble à leur confusion, ils se chargèrent de celles d'Acace et de l'empereur au Pape. Acace donnait dans la sienne de grandes louanges à Monge, soutenant qu'il n'avait jamais été condamné, et avouant qu'il communiquait avec lui et avec ceux qui le reconnaissaient pour évêque. Il s'y répandait en injures contre Jean Talaïa, n'osant toutefois entreprendre de répondre à ses accusations devant le Saint-Siége ; et pour mieux cacher les fautes qu'il avait commises, il en chargeait l'empereur. Celui-ci, au contraire, témoigna dans ses lettres qu'il n'avait rien fait que par le conseil d'Acace. Il y parlait encore du prétendu parjure de Talaïa, assurant le Pape qu'on n'avait reçu Monge à la communion qu'après avoir signé dans l'hénotique l'acceptation du concile de Chalcédoine (1).

Le troisième légat, nommé Félix, défenseur de l'Eglise romaine, étant tombé malade en route, n'arriva à Constantinople qu'après que Vital et Misène avaient été mis hors de prison. On lui ôta aussi les papiers dont il était chargé, on le retint dans une prison très-rude ; et, comme il ne voulut point imiter la lâcheté de ses collègues, Acace refusa même de le voir.

Les deux autres, à leur arrivée à Rome, trouvèrent le Pape bien informé de leur conduite. Ils avaient été précédés par Siméon et par d'autres moines acémètes, que Cyrille, leur abbé, et d'autres abbés de Constantinople, avaient envoyés pour instruire le Pape de tout ce qui s'était passé. Il reçut vers le même temps une lettre des évêques et des clercs catholiques de l'Egypte, où, en l'assurant de la pureté de la foi et de la canonicité de l'ordination de Jean Talaïa, ils lui disaient beaucoup de choses contre Pierre Monge et contre ceux qui communiquaient avec lui, nommément contre Acace. Cette lettre, avec celle des moines acémètes, fut lue dans un concile de soixante évêques, que le pape Félix tint dans l'église de Saint-Pierre, vers le printemps 484. Les légats voulurent se justifier, prétendant avoir exécuté les ordres dont on les avait chargés ; mais on leur fit voir, par la lettre même d'Acace, qu'ils avaient apportée, qu'ils étaient coupables d'avoir communiqué avec cet évêque, n'ayant pu ignorer qu'il était dans les mêmes sentiments que Monge. Siméon et les autres acémètes leur soutinrent aussi qu'ils avaient communiqué avec les hérétiques, et prononcé à haute voix le nom de Pierre Monge dans les sacrés diptyques, qu'ils n'avaient voulu répondre à aucunes des questions qui leur avaient été proposées par des catholiques, ni rendre les lettres dont ils étaient chargés pour eux. On leur confronta encore le prêtre Silvain, qui les avait accompagnés à Constantinople, et qui confirma ce que les acémètes avaient déposé contre eux. Les légats se trouvèrent donc réduits à s'excuser sur la violence qu'ils avaient soufferte de la part d'Acace ; mais cette excuse, qui condamnait cet évêque, ne les justifiant pas, le Pape se vit contraint de condamner ses propres légats. Ils furent déposés de l'épiscopat et privés de la communion, jusqu'à ce que l'église d'Alexandrie eût reçu un évêque catholique. Ainsi, ils seraient demeurés excommuniés environ quarante ans. Vital mourut même sans avoir été relevé de cette excommunication, ayant été emporté par une mort subite. Mais Misène, touché de frayeur, par cet accident, demanda et obtient la communion de l'Eglise dans un concile que le pape Gélase assembla en 495 (2).

La conduite d'Acace méritait une condamnation. Toutefois, avant de la prononcer, le pape Félix lui écrivit encore une lettre synodale, où il disait entre autres : Vous avez péché, n'y retournez plus, et demandez pardon du passé. Mais Acace, ayant reçu cette lettre, ne changea point de conduite. Il ne quitta point la communion de Pierre Monge, et ne lui conseilla point ouvertement de recevoir le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon. Le Pape, en étant informé, procéda enfin à la condamnation d'Acace, et donna sa sentence, qui commence ainsi : Vous êtes trouvé coupable de plusieurs excès. Au mépris des canons de Nicée, vous avez usurpé des droits des autres provinces. Vous avez non-seulement reçu à votre communion des hérétiques usurpateurs que vous aviez vous-même condamnés, mais vous leur avez encore donné le gouvernement d'autres églises. Témoin Jean, que vous avez mis à Tyr, après

(1) Evagre, l. III, c. XX et XXI. Liberat., c. XVIII. Labbe, t. IV, 1082, 1072, 1125, 1208. — (2) Labbe, t. IV, 1082, 1072, 1125, 1208.

que les catholiques d'Apamée l'avaient refusé et qu'il avait été chassé d'Antioche ; et Humérius, déposé du diaconat et excommunié, que vous avez élevé à la prêtrise. Il lui reproche ensuite la protection qu'il donne à Pierre Monge, ennemi du concile de Chalcédoine, pour le maintenir dans le siége de saint Marc; les mauvais traitements faits aux évêques et aux clercs orthodoxes, qui d'Egypte s'étaient réfugiés à Constantinople ; les violences exercées contre les légats Vital, Misène et Félix, au mépris du droit des gens. Vous n'avez pas voulu répondre, ajoute-t-il, devant le Siége apostolique, suivant les canons, à la requete de mon frère et coévêque Jean Talaïa, qui a intenté contre vous des accusations très-graves, et, par ce silence, vous les avez confirmées. Après quoi il conclut ainsi sa lettre : Ayez donc part avec ceux dont vous embrassez si volontiers les intérêts, et sachez que, par la présente sentence, vous êtes privé de l'honneur du sacerdoce et de la communion catholique, étant condamné par le jugement du Saint-Esprit et l'autorité apostolique, sans pouvoir être jamais absous de cet anathème. Cette lettre, qui est du 28 juillet 484, fut souscrite par soixante-sept évêques, non compris le Pape. Il y ajouta un acte pour être affiché, où il dit que la sentence du ciel a privé Acace du sacerdoce, pour avoir méprisé les deux monitions qu'on lui avait faites, et pour avoir emprisonné le Pape en la personne de ses légats ; qu'en conséquence, il est défendu, sous peine d'anathème, à tout évêque, clerc, moine ou laïque, de communiquer avec Acace après la dénonciation de cette sentence (1).

Tutus, défenseur de l'Eglise romaine, fut chargé d'aller à Constantinople faire à Acace cette dénonciation. Le Pape lui donna aussi deux lettres, l'une pour l'empereur, l'autre pour le clergé et le peuple. La première, qui est datée du 1er d'août de la même année 484, est une réponse à celle que l'empereur avait envoyée au Pape par ses deux légats. Le Pape s'y plaint de la violence commise envers eux, disant qu'elle lui faisait craindre autant pour la couronne que pour le salut de l'empereur; qu'au reste cette violence n'ayant pas été une excuse suffisante pour eux, on les avait déposés. Il déclare que le Siége apostolique ne communiquera jamais avec Pierre Monge, ne fût-ce que parce qu'il avait été ordonné par des hérétiques. Je vous laisse donc à décider, dit-il à Zénon, laquelle des deux communions il faut choisir, ou celle de saint Pierre l'apôtre ou celle de Pierre Monge. Pour faire connaître à l'empereur de quelle façon Monge avait usurpé l'épiscopat, il le renvoie aux lettres qu'Acace avaient écrites contre lui au Pape Simplicius, et dont il joignit les copies à sa lettre. Il déclare ensuite à Zénon la sentence portée contre Acace, en témoignant espérer qu'il n'empêcherait pas l'exécution des lois sacrées de l'Eglise, puisque lui-même voulait bien se soumettre aux lois civiles de son empire. Il le prie de se souvenir que les princes doivent apprendre des évêques quelle est la volonté de Dieu, et non les forcer à suivre leur volonté propre ; ajoutant que, pour lui, il ne souffrirait pas que personne s'opposât à l'autorité et à la liberté de l'Eglise, se souvenant que Dieu sera un jour le juge et des évêques et des empereurs (2).

Félix, voulant aussi lever le scandale que ses légats avaient donné, par leur prévarication, au clergé et au peuple de Constantinople, leur écrivit que non-seulement il désavouait ce qu'ils avaient fait, mais qu'il les avait punis de leur faute en les déposant et en les privant de la communion des divins mystères. Il leur déclara dans la même lettre la condamnation d'Acace, dont il leur envoyait copie, afin qu'ils se séparassent de sa communion, s'ils ne voulaient encourir eux-mêmes la sentence d'excommunication. Et parce qu'Acace, pour plaire aux hérétiques, avait déposé le prêtre Salomon, le Pape veut qu'on le conserve en son rang de prêtre, et tous ceux qu'Acace pouvait avoir traités de même (3).

Le défenseur Tutus parvint heureusement à Constantinople, malgré les gardes qui l'attendaient au passage des Dardanelles. Il se logea dans un monastère d'acémètes. Ne pouvant obliger Acace à recevoir la lettre du Pape, qui portait sa condamnation, il fut contraint de la faire attacher par les moines de ce monastère au manteau du patriarche, le dimanche, lorsqu'il entrait dans l'église pour célébrer l'office. Ceux qui environnaient Acace, irrités de la hardiesse de ces moines, en tuèrent quelques-uns, en blessèrent d'autres et en mirent plusieurs en prison. Mais Tutus, après s'être si bien acquitté de sa commission, se laissa lui-même gagner par une somme d'argent qu'un nommé Maronas lui offrit, pour l'engager à communiquer avec Acace. Le Pape en fut averti par les lettres de Rufin et de Thalassius, prêtres et abbés de Constantinople, apportées par un nommé Basile. C'est pourquoi Tutus, étant de retour et convaincu en plein concile par ses lettres et par sa propre confession, fut privé de la charge de défenseur et excommunié. Le Pape en donna avis aux archimandrites Rufin et Thalassius, ainsi qu'aux autres moines de Constantinople et de Bythinie, en les avertissant de séparer de leur communion ceux d'entre eux qui auraient communiqué volontairement avec les hérétiques, ou qui y auraient été engagés par argent. Mais il veut qu'ils agissent avec plus de douceur envers ceux de leurs frères qui n'auraient cédé qu'à la violence des tourments. Il dit qu'on peut les laisser dans leurs cellules effacer leur faute par la pénitence, jusqu'à ce que l'Eglise catholique se trouve délivrée de ses ennemis (4).

Acace, fort de la protection de l'empereur,

(1) Fel., *Epist.* vi. Labbe, t. IV, 1073, 1083. — (2) *Epist.* ix. — (3) *Epist.* x. — (4) *Epist.* xi. Liberat., c. xviii.

ne compta pour rien la déposition prononcée contre lui par le pape Félix, et continua jusqu'à sa mort à offrir le saint sacrifice. Il ôta même des diptyques le nom du Pape, et fit déposer par tout l'Orient grand nombre d'évêques catholiques, auxquels il en fit substituer d'hérétiques, ou communiqua avec ceux qui l'étaient. Il fit chasser d'Antioche l'évêque légitime Calendion, qu'il avait lui-même ordonné. Le prétexte de sa déposition fut d'avoir favorisé le parti d'Illus et de Léonce ; mais en effet, ce fut parce que Calendion demeurait dans la communion du pape Félix et de Jean Talaïa, patriarche d'Alexandrie. Calendion fut donc relégué dans l'Oasis, et Pierre le Foulon rétabli à Antioche, du consentement d'Acace, qui l'avait tant de fois condamné. Divers autres évêques catholiques furent déposés sans examen ni forme canonique, et envoyés en divers exils. De ce nombre furent Nestor de Tarse, Cyrus d'Hiéraples, Jean de Cyr, Romain de Chalcide, Eusèbe de Samosate, Julien de Mopsueste, Paul de Constantine, Manus d'Hémérie, André de Théodosiople. Acace était l'âme des persécutions qu'on leur faisait souffrir. Il voulut obliger ceux de l'Orient de communiquer avec Pierre Monge ; mais ils s'adressèrent au pape Félix, se plaignant qu'Acace était l'auteur de tous les maux de l'Église. Leur plainte occasionna un nouveau concile à Rome, dans l'église de saint Pierre.

Il s'y trouva quarante-deux évêques, dont le premier, après le Pape, était Candide de Tibur ou Tivoli. Tous y renouvelèrent, par leur signature, les anathèmes déjà prononcés par le Saint-Siége contre Pierre Monge et Pierre le Foulon, et contre Acace. Voici comme souscrivit Candide, et après lui les autres évêques : Candide, évêque de la ville de Tibur, suivant la sentence juridique du Siége apostolique, proférée après une catholique délibération, selon l'usage constant de notre Église, j'ai souscrit, en disant anathème à Pierre, usurpateur de l'église d'Alexandrie ; à Acace, ci-devant évêque de Constantinople, et à Pierre d'Antioche, retranchés précédemment et avec justice du nombre des évêques et des chrétiens, ainsi qu'à tous leurs adhérents. Cette souscription termine une lettre de ce concile, en date du 5 octobre 485, et adressée à tous les prêtres et abbés orthodoxes de Constantinople et de Bithynie. Il paraît qu'on avait trouvé étrange que la condamnation d'Acace ne portât que le nom du Pape. En conséquence, le concile en corps en donne la raison que voici, et qui est à remarquer : « Chaque fois qu'en Italie les pontifes du Seigneur se réunissent pour les causes de l'Église, principalement de la foi, il est de règle que le successeur du Siége apostolique, au nom de tous les pontifes de l'Italie entière, d'après la sollicitude de toutes les églises qui le regarde, détermine toutes choses, lui qui est le chef de tous, le Seigneur ayant dit à l'apôtre Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Dociles à cette parole, les trois cent dix-huit Pères de Nicée ont déféré à l'Église romaine la confirmation et l'autorité des affaires ; par la grâce du Sauveur, toutes les successions de pontife ont gardé l'une et l'autre jusqu'à notre âge. Ce qui donc a été trouvé bon par le saint concile assemblé à Saint-Pierre, le bienheureux Pape et archevêque Félix, notre chef, l'a jugé et notifié par Tutus, défenseur de l'Église. »

Ce deuxième concile, après avoir rapporté comment la chose s'était passée dans le premier, envoie la sentence qui avait été rendue contre Acace, demandant qu'elle soit exécutée avec courage, et la confirmant par un nouvel anathème. Il faisait dans cette lettre quelque déclaration de sa foi, pour montrer qu'il suivait les dogmes des conciles de Nicée, d'Éphèse et de Chalcédoine. Mais cet endroit est perdu. Il la finit en gémissant de ce qu'Acace, au lieu de s'humilier, faisait encore de plus grands crimes qu'auparavant, comme on le voyait par ce qui venait de se passer à Antioche. Mais il ne faut pas s'en étonner, disent les Pères, ni se laisser aller à la crainte, puisque Satan, quoique écrasé par le Sauveur, ne laisse pas de faire tous les jours de nouveaux efforts. Enfin, ils s'adressent à Dieu, pour que cette lettre pût arriver à Constantinople, malgré les piéges de leurs adversaires. Ils écrivirent de semblables lettres au clergé, au peuple et au sénat de Constantinople. Ils en écrivirent aussi une à l'empereur, qu'ils appellent une supplication. Elle n'est pas venue jusqu'à nous (1).

On a retrouvé une longue et éloquente lettre aux Orientaux, dans laquelle le Pape Félix réfute tout ce qu'on alléguait en faveur d'Acace. Il prouve que, comme il a été justement et régulièrement condamné, il ne peut être rétabli que canoniquement (2).

Ces actes de vigueur, partis du centre de l'unité, sous la domination même des Barbares, devaient faire sentir aux Grecs quelle lâcheté il y avait à eux de violer le droit des gens sur les ambassadeurs du chef de la chrétienté, pour soutenir les inepties théologiques d'un empereur Isaure, qui prenait la contradiction avec soi-même pour un moyen de réunir les esprits. Ces actes pénétraient avec peine en Orient ; mais à mesure qu'on put les connaître, nous leur verrons produire leur effet et préparer peu à peu le plus beau triomphe de l'unité catholique. Zénon lui-même, quoique plongé habituellement dans la mollesse, put s'apercevoir bientôt que son édit d'union n'était, dans la réalité, qu'un édit de désunion. L'Orient, désuni d'avec l'Occident, se désunissait de plus en plus d'avec lui-même. Le patriarche légitime d'Alexandrie réfugié à Rome ; le patriarche légitime d'Antioche, relégué dans un désert ; d'autres évêques, exilés

(1) Labbe, t. IV, 1124. — (2) Mansi, *Concil.*, t. VII, col. 1069-1082.

ailleurs : tels en furent les premiers fruits. L'usurpateur du siége d'Antioche, Pierre le Foulon, était si décrié, qu'Acace lui-même, qui cependant avait ménagé son usurpation, n'osait entretenir publiquement de communion avec lui. Cet usurpateur chassa entre autres Cyrus d'Hieraple, et mit à sa place un Persan nommé Xénaïas ou Philoxène, que le patriarche Calendion avait chassé du pays, voyant qu'il altérait les dogmes de la foi et qu'il soulevait le peuple. Peu de temps après qu'il fut établi à Hieraple, quelques évêques, venus de Perse, prouvèrent que c'était un esclave fugitif, et qu'il n'était pas même baptisé. Mais l'intrus d'Antioche ne s'en mit pas en peine, et dit que l'ordination épiscopale lui tenait lieu de baptême. Tel était la crasse ignorance de Foulon. Celle de Xénaïas n'était pas moins grossière ; car il fut le premier des iconoclastes ou briseurs d'images (1).

En Égypte, Pierre Monge attira à sa communion quelques évêques et quelques abbés eutychiens, en anathématisant de nouveau la lettre de saint Léon et le concile de Chalcédoine, ainsi que ceux qui ne recevaient pas les écrits de Dioscore et de Timothée Élure. Mais ne pouvant gagner les autres, il les chassa la plupart de leurs monastères : ce qui obligea l'archimandrite Néphalius d'aller à Constantinople et de porter ces nouvelles à l'empereur. Il en fut irrité, et envoya Cosme, un de ses gardes avec de grandes menaces contre Pierre Monge, s'il ne cessait d'exciter des troubles par sa dureté. Cosme revint sans rien faire, sinon que les moines chassés furent rétablis dans leurs maisons. L'empereur envoya ensuite Arsène, qu'il avait fait gouverneur d'Égypte, et qui, étant arrivé à Alexandrie, avec Néphalius, traita de la réunion, mais sans persuader ceux qui étaient séparés de Pierre Monge. Il en envoya quelques-uns à Constantinople, où l'empereur leur parla beaucoup du concile de Chalcédoine, mais sans rien conclure non plus, parce qu'au fond lui-même n'approuvait pas ce concile. Cependant il avait écrit peu auparavant au pape Félix : Tenez pour certain et que notre piété, et que le très-saint Pierre d'Alexandrie, et que toutes les saintes églises reçoivent et vénèrent le très-saint concile de Chalcédoine, qui est tout à fait d'accord avec celui de Nicée (2). Voilà comme cet empereur unioniste était franc avec les autres et d'accord avec lui-même.

Pierre le Foulon mourut en 488, n'ayant vécu que trois ans depuis qu'il eut, pour la seconde fois, usurpé le siége d'Antioche. Il eut pour successeur un hérétique comme lui, nommé Pallade, prêtre de Séleucie. Acace mourut l'année suivante 489, comme il avait vécu, ni catholique, ni hérétique, mais excommunié. Il avait occupé l'église de Constantinople dix-sept ans neuf mois. On mit à sa place Fravita ou Flavita, prêtre de Sainte-Thècle, dans un des faubourgs. Il ne voulut point monter sur le siége patriarcal sans la participation du Pape, auquel il envoya une lettre synodale. Cette lettre fut portée à Rome, avec une lettre de la part de l'empereur Zénon, par des moines catholiques de Constantinople, qui avaient toujours évité la communion d'Acace et de Monge. Fravita mandait par la sienne des nouvelles de sa promotion au Pape, afin que le consentement qu'il y donnerait affermît entièrement son épiscopat. Il y reconnaissait saint Pierre pour le chef des apôtres, la base de la foi, le dispensateur du mystère céleste, en ayant reçu les clefs. Zénon témoignait par sa lettre beaucoup d'estime et d'affection pour Fravita, protestant qu'il n'avait travaillé à le mettre sur le siége de Constantinople que parce qu'il l'en croyait digne, et dans la vue de raffermir l'union des églises et l'unité de la foi. Il y témoignait aussi beaucoup d'égards pour le Pape et un grand zèle pour la religion, qui est, disait-il, le fondement des empires, et qu'on doit préférer à toutes choses.

Félix lut ces deux lettres avec joie, et fit lire celle de l'empereur en présence de ceux qui l'avaient apportée, ainsi que de tout le clergé de Rome, qui y applaudit par de fréquentes acclamations. Il y avait tout lieu de croire que Fravita, en chargeant de sa lettre des ecclésiastiques et des moines unis de communion avec le Saint-Siége, voulait aussi prendre ce parti ; et le Pape était près d'accorder la communion aux députés, lorsqu'il leur demanda si eux et celui les avait envoyés promettaient de rejeter les noms d'Acace et de Monge des sacrés diptyques. Sur ce qu'ils répondirent qu'ils n'avaient point reçu d'ordres à cet égard, il différa de les admettre à sa communion, leur faisant voir, par des pièces authentiques, que Timothée Élure et Pierre Monge étant infectés des erreurs d'Eutychès, ils ne pouvaient jamais être reçus dans l'Église comme évêques. Cependant, comme il désirait extrêmement l'union et la paix des églises, il se hâta de récrire à l'empereur et à Fravita, afin d'en recevoir des réponses favorables à ses desseins. Ces deux lettres sont éloquentes de charité et de tendresse.

« Je me réjouis, grand prince, dit-il à l'empereur, que celui dont vous vous glorifiez d'avoir procuré l'élévation ait donné déjà une marque des sentiments modérés qui l'animent, en rapportant au Siége de Pierre le principe de sa dignité. Votre propre magnanimité ne brille pas moins dans le désir que vous témoignez de voir régler cette cause par l'autorité pontificale, ainsi qu'il a été divinement ordonné, et que celui qu'on assure avoir été promu au faîte du sacerdoce soit affermi par le Siége d'où Jésus-Christ a voulu que la plénitude la grâce coulât sur tous les évêques. » Ensuite, après lui avoir dit comment il se trouvait dans l'inquiétude avec les députés, il ajoute : « Voulant donc faire une commune

(1) Labbe, t. VII, p. 367, 370. — (2) Evagre, l. III, c. xx et xxii

bien pure avec celui qu'on assure avoir été créé pontife, nous nous empressons de suggérer à votre gloire de ne pas souffrir qu'il reste la moindre chose qui puisse occasionner une nouvelle dissension. Eutychès et Dioscore ayant été condamnés par le concile de Chalcédoine, que Votre Clémence assure depuis longtemps révérer; Timothée Élure et Pierre Monge étant convaincus d'être leurs sectateurs, et Acace ayant embrassé leur communion, après les avoir traités dans ses lettres d'hérétiques condamnés, la sentence du concile les enveloppe tous. Ne favorisons pas dans les successeurs ce qui a été manifestement condamné dans les auteurs. La justification de Pierre Monge ne peut être réputée légitime, puisque le Siége apostolique, qui l'a lié ne l'a point délié, suivant la coutume des anciens. Car vous savez, vénérable empereur, que la Sagesse d'en haut n'a donné qu'à ses pontifes, dans l'ordre compétent, la puissance de remettre les péchés des mortels quant à la conscience. Je n'exige point cela de vous par l'autorité du Siége apostolique, et comme tenant la place du bienheureux Pierre; mais je vous en conjure instamment, comme un père qui a vivement à cœur le salut et la prospérité d'un fils bien aimé. Vous écoutez avec bonté les demandes des nations barbares lorsqu'il s'agit de la paix de l'empire; combien plus volontiers n'écouterez-vous pas les prières du Siége apostolique pour la paix des églises? Car, s'il est rien de convenable, c'est que l'ancienne et la nouvelle Rome soient unies dans la même foi, qui, selon le témoignage de saint Paul, est prêchée par tout le monde; en sorte que ces deux villes n'aient qu'une religion comme elles n'ont qu'un même nom.

» Croyez-vous, vénérable empereur, que je ne répande point des larmes en vous écrivant ceci, et que je ne me prosterne pas, en la manière que je puis, aux pieds de votre piété? Je n'ai point de peine à me rabaisser devant les puissances de l'empire, surtout pour une telle cause, après que l'Apôtre a dit qu'il s'était fait le rebut et l'opprobre de tous les hommes. Ne veuillez pas, bien-aimé fils, rejeter mes supplications ni méconnaître ma personne; car, tout indigne que j'en suis, c'est l'apôtre Pierre qui vous prie en moi, et, en lui, c'est Jésus-Christ même, qui ne veut pas que son Eglise soit mise en pièces. A Dieu ne plaise que vous lui préfériez quoi que ce soit, lui dont vous sollicitez si ardemment la miséricorde; d'autant plus que vous avez déjà tant fait pour la foi catholique. En quoi s'il y a eu quelque omission, c'est la faute du perfide Acace, qui, pendant que vous étiez occupé des affaires publiques, ne songeant qu'à sa coupable ambition, négligeait de vous suggérer ce qui était de l'intérêt de la religion orthodoxe. Comment, en effet, votre piété n'aurait-elle pas cru devoir suivre ce qu'elle voyait faire à un pontife? Aussi, par le jugement de D[illegible] a-t-il pu être absous, quoique ce fût notre désir. Je ne cesserai donc de vous conjurer de plus en plus que cette funeste division disparaisse avec ses auteurs et leurs noms (1). »

Dans sa lettre à Fravita, le pape Félix le félicite du bon témoignage qu'on rendait de lui; mais il le loue surtout de s'être adressé, selon la règle, au Siége apostolique, par qui, conformément à l'ordre établi par Jésus-Christ, tous les évêques sont affermis dans leur dignité. Il l'assure que ce n'était qu'avec peine qu'il avait différé d'admettre à la communion ses députés, et le prie de croire qu'en cela il n'agissait point par opiniâtreté, mais par le zèle qu'il était obligé d'avoir pour la foi et la défense des dogmes que les Pères nous ont transmis. En demandant de vous que vous ne récitiez plus à l'avenir les noms d'Acace et de Pierre Monge, je ne vous impose point cette loi par un esprit d'empire et de domination, mais pour satisfaire à mon devoir et décharger ma conscience. Considérez, vous tous qui êtes revêtus de la dignité pastorale, que nous sommes obligés de vivre et de mourir, s'il est nécessaire, pour la foi. Considérez aussi que la durée de cette vie est toujours incertaine, et que nous ne pouvons assez craindre d'être enlevés subitement et présentés au jugement redoutable de Dieu. Aussi, par l'affection que je vous porte, je vous presse, avec les plus vives instances, d'éviter le sort terrible du malheureux Acace, qui, malgré nos efforts, n'a pu être absous. Il ajoute que, si l'on convient de lui accorder ce qui regardait Acace et Monge, il sera aisé d'accommoder, pour le bien de la paix, ce qui concernait ceux qu'Acace avait baptisés et ordonnés. C'est qu'ils craignaient qu'en souscrivant à sa condamnation, on ne les obligeât de regarder nuls les sacrements qu'il avait administrés depuis que Rome l'avait condamné. Le Pape ajoute qu'il s'était déjà expliqué là-dessus. Nous n'avons point cette lettre (2).

Il en écrivit une à Thalassius et aux autres archimandrites de Constantinople, en ces termes: « Nous avons cru devoir vous avertir que, pour empêcher des fils de perdition, tels que Pierre Monge et Acace, d'envahir l'épiscopat, ni vous ni votre monastère ne devez communiquer avec l'église de Constantinople ni avec celui qui lui sera donné pour chef, jusqu'à ce que tout ne soit venu à la connaissance du Siége apostolique, ou par les lettres de celui qui sera créé évêque, ou par vos propres relations. Car, comme vous avez suivi la sentence du Siége apostolique pour suspendre la communion avec ceux qu'il a condamnés, de même vous devez suivre l'exemple du bienheureux Pierre, afin que, la communion étant rétablie par son autorité, vous sachiez que vous devez communiquer avec eux. Ne vous laissez point persuader que nous ayons

(1) *Epist.* XII. — (2) *Ibid.*

accordé notre communion à cette église, puisque vous voyez que les choses sont encore douteuses, et que tout ce qui regarde l'évêque élu demeure, à notre égard, dans une entière incertitude. Car on ne peut entretenir de communion avec celui dont il n'est pas prouvé que nous ayons reconnu l'épiscopat, et dont les intentions et la loi ne sont pas suffisamment assurées. Que votre Charité attende donc l'ordre du Siége apostolique (1). » Cette lettre, qui est datée du 1er mai 490, est une réponse à celle que ces abbés lui avaient écrite par les députés de Fravita.

Le Pape écrivit encore à un évêque nommé Vétranion. Il le savait un homme de piété et de zèle, capable de bien défendre la vérité quand il la connaissait. Il lui écrivit donc pour l'instruire de l'affaire d'Acace et de Monge. Après l'avoir fait en très-peu de mots, il le prie en des termes très-polis d'abandonner un parti qu'il ne pouvait plus douter être mauvais, et de faire tous ses efforts pour en retirer les autres; surtout de porter l'empereur, qu'il appelle le principal fils de la religion, à permettre qu'on ôtât des diptyques de l'église de Constantinople, les noms d'Acace et de Monge qui avaient occasionné toute cette tempête. Il le conjure d'employer à cet effet les prières les plus pressantes, et de les accompagner même de larmes pour les rendre plus efficaces (2).

Il reste encore un fragment d'une lettre que le Pape écrivit à André de Thessalonique. Cet évêque avait demandé la communion du Saint-Siége, mais à d'autres conditions que le Pape prescrivait. Nous voudrions, lui répondit le Pape, que le désir que vous témoignez de rentrer dans la communion de l'Église fût aussi entier que l'intérêt de la vérité orthodoxe le demande (3). Il y a lieu de croire que cela regardait la communion d'Acace, et qu'André fit sur ce point ce que le Pape souhaitait, puisqu'en 492, une lettre de Félix ayant été lue à Thessalonique, tout le monde dit anathème à Acace et à ceux qui s'étaient engagés dans sa communion.

Cependant quelques personnes zélées pour la foi apportèrent à Rome une copie de la lettre que Fravita avait écrite à Monge, pour lui protester qu'il entrait dans sa communion, et même qu'il rejetait celle de Félix. Le Pape, qui en avait reçu une toute contraire, voyant la mauvaise foi de Fravita, renvoya ses députés sans vouloir les entendre davantage. Il ne laissa pas de répondre à la lettre de cet évêque. Mais avant que cette réponse fût arrivée à Constantinople, Fravita mourut subitement, après un épiscopat de trois mois et dix-sept jours.

On élut à sa place Euphémius, prêtre catholique très-savant et très-vertueux. Ce fut à lui qu'on remit la réponse de Pierre Monge à Fravita. Voyant que Monge y anathématisait le concile de Chalcédoine, il en eut horreur, se sépara de sa communion et effaça de ses propres mains son nom dans les diptyques. Cette rupture aurait eu des suites, étant tous deux sur le point d'assembler des conciles l'un contre l'autre, si Monge eût vécu plus longtemps; mais il mourut la même année 490, et eut pour successeur un nommé Athanase, hérétique comme lui. Euphémius ne se contenta pas d'effacer son nom des diptyques; il y mit celui du pape Félix, auquel il adressa des lettres synodales suivant la coutume. Le Pape les reçut, l'admit lui-même comme catholique dans sa communion; mais il ne le reconnut pas pour évêque, dit Théophane, parce qu'Euphémius ne consentit point à ôter des diptyques les noms de Fravita et d'Acace. On voit ici deux sortes de communion. L'une, concernant simplement la foi, appartenait à tous les fidèles, et le Pape l'accorde à Euphémius, dont la foi n'était pas suspecte; l'autre était la communion épiscopale, que les sujets élus sollicitaient du Saint-Siége avec tant d'ardeur, parce qu'elle leur était indispensablement nécessaire pour qu'ils fussent comptés parmi les évêques. Le patriarche Nicéphore marque très-bien la différence de ces communions. Le Pape, dit-il, reçut les lettres d'Euphémius, et il le favorisa comme orthodoxe; mais il ne lui accorda point la communion épiscopale. Il le favorisa comme orthodoxe, c'est ce que Théophane exprime en disant que le pontife romain l'admit comme catholique dans sa communion; il lui refusa la communion épiscopale, c'est-à-dire, suivant le même Théophane, qu'il ne le reconnut pas pour évêque. Il ne l'excommunia point, il le toléra (4).

Au milieu de cette confusion de l'Orient, les patriarches de Jérusalem se conduisirent en général d'une manière fort honorable. Anastase, étant mort au mois de janvier 479, eut pour successeur Martyrius, natif de Cappadoce, qui avait passé en Égypte et mené quelque temps à Nitrie la vie d'anachorète. Il en sortit à cause des violences de Timothée Élure, après le massacre du saint patriarche Protérius, et se retira avec un autre anachorète, nommé Élie, natif d'Arabie. La réputation de saint Euthymius les attira en Palestine; ils s'attachèrent à lui, et il les aima particulièrement, prévoyant qu'ils deviendraient tous deux en leur temps évêques de Jérusalem. Il les prenait d'ordinaire, avec saint Gérasime, pour compagnons de la retraite qu'il faisait tous les ans dans le désert, depuis le quatorzième de janvier jusqu'au dimanche des Rameaux. Après la mort de saint Euthymius, le patriarche Anastase les amena tous deux à Jérusalem, les ordonna prêtres, et les agrégea au clergé du Saint-Sépulcre.

Martyrius, ayant donc été ordonné patriarche, chercha les moyens de réunir à l'Église les moines qui avaient fait schisme par suite de l'hérésie d'Eutychès. Saint Euthymius lu

(1) *Epist.*, XIV. — (2) *Ibid.*, XV. — (3) Labbe, t. IV, 1094. — (4) Theoph., p. 116. Niceph., l. XVI, c. XIX.

fit connaître, par révélation, que cette réunion aurait lieu sous son pontificat, sans qu'il eût à s'en inquiéter. En effet, un jour que le nouveau patriarche n'y pensait plus, l'abbé Marcien, chef des schismatiques, comme s'il eût été inspiré de Dieu, les assembla tous en son monastère de Bethléhem, et leur dit : Mes frères et mes Pères, jusqu'à quand tiendrons-nous en division le corps de l'Eglise ? et cela sans savoir si c'est la volonté de Dieu, mais nous appuyant sur nos propres raisonnements. Suivons l'exemple des apôtres, et tirons au sort pour les évêques et pour les moines. Si le sort tombe sur les moines, nous demeurerons comme nous sommes ; s'il tombe sur les évêques, nous communiquerons avec eux. Ils approuvèrent tous la proposition de Marcien. Le sort fut jeté et tomba sur les évêques, et aussitôt ils communiquèrent tous avec eux, croyant que c'était l'ordre de Dieu. Le patriarche les reçut à bras ouverts, et fit une grande fête à cette réunion. Il n'y eut que deux abbés qui demeurèrent opiniâtres. Ils furent chassés pour leurs erreurs, et finirent malheureusement, menant une vie errante (1).

Martyrius, étant mort en 485, eut pour successeur Salluste. En 491, le nouveau patriarche ordonna prêtre saint Sabas, qui fut le plus ferme appui de la foi catholique en Palestine. Sabas était né l'an 439, à Mutalasque, bourgade près de Césarée en Cappadoce. Son père, qui suivait la profession des armes, le laissa tout jeune entre les mains de ses proches, qui bientôt se firent des procès pour l'administration de ses biens. Affligé de cette division, le jeune Sabas se retira dès l'âge de huit ans dans un monastère voisin, où il surpassa en humilité et en obéissance tous les moines, qui étaient plus de soixante et dix. Dix ans après, il lui vint en pensée d'aller à Jérusalem et de se retirer dans un désert du voisinage. Il en obtint la permission de son abbé, et y vint en 457. Il passa l'hiver dans le monastère de Saint-Passarion, alors gouverné par l'abbé Elpide. Ensuite, attiré par la réputation de saint Euthymius, il alla le trouver et se mit sous sa conduite.

Ayant fait le voyage d'Alexandrie pour accompagner un moine qui y avait des affaires, il fut reconnu par son père et sa mère, qui y étaient établis depuis plusieurs années. Son père commandait la compagnie des Isaures, et voulut l'engager dans le service militaire; mais Sabas demeura fidèle à sa profession ; et comme ses parents le pressaient de prendre au moins vingt pièces d'or pour son voyage, il en prit seulement trois pour les contenter ; mais à son retour il les mit entre les mains de son abbé. A l'âge de trente ans, saint Euthymius le trouva si avancé dans la vertu, qu'il lui permit de demeurer seul dans une caverne, c'est-à-dire d'y passer cinq jours de la semaine. Le dimanche au soir il sortait du monastère, portant des branches de palme pour son travail. Il passait les cinq jours suivants sans prendre aucune nourriture. Le samedi matin, il venait au monastère, apportant les corbeilles qu'il avait faites ; et il vécut cinq ans de la sorte. Saint Euthymius le nommait le jeune vieillard, et le prenait tous les ans pour faire sa retraite dans le désert de Rouba, où l'on dit que demeura Jésus-Christ pendant son jeûne de quarante jours.

Après la mort de saint Euthymius, saint Sabas, voyant que l'observance du monastère s'était relâchée, se retira dans le désert d'Orient, et y surmonta de grandes tentations du démon. Quatre ans après, il apprit par révélation qu'il devait s'établir dans une caverne près le torrent de Cédron ; c'était en 478. Il y demeura seul pendant cinq ans ; mais ensuite il lui vint plusieurs disciples : en sorte qu'à l'âge de quarante-cinq ans, il commença à prendre le gouvernement des âmes, et à recevoir tous ceux qui s'adressaient à lui. Il eut bientôt une communauté de soixante et dix personnes, dont quelques-uns fondèrent de nouveaux monastères. Au milieu du torrent, il dressa un petit oratoire et un autel consacré ; et quand quelque prêtre venait le voir, il le priait d'y offrir le saint sacrifice; car son humilité l'empêchait de recevoir l'ordination.

Le nombre de ses disciples s'étant multiplié jusqu'à cent cinquante, il y eut quelques faux frères qui voulurent se retirer de sa dépendance. Ils allèrent à Jérusalem trouver le patriarche Salluste, et lui demandèrent un abbé. Le patriarche leur dit : De quel lieu êtes-vous ? Ils répondirent : Nous habitons dans un torrent désert. En quel torrent ? dit le patriarche. Se voyant ainsi pressés, ils dirent : Celui que quelques-uns nomment de l'abbé Sabas. Le patriarche reprit : Et l'abbé Sabas, où est-il ? Ils répondirent : Il n'est pas propre à conduire ce monastère, il est trop rustique; et pour vous dire tout, il n'a point reçu les ordres, ni permis qu'on en ordonnât d'autres : comment pourrait-il gouverner une communauté de cent cinquante personnes ? Quirice, prêtre et gardien de la croix, était présent et leur dit : Est-ce vous qui l'avez reçu dans ce lieu-là, ou bien lui qui vous y a reçus ? Ils répondirent : C'est lui qui nous a reçus ; mais il est trop grossier pour nous gouverner, depuis que notre nombre est augmenté. Le patriarche leur dit : Allez, faites-y réflexion, et revenez demain. Dans l'intervalle, il envoya chercher saint Sabas comme pour un autre sujet. Il fit aussi venir ses accusateurs, et l'ordonna prêtre à leurs yeux ; puis il leur dit : Voilà votre père, et l'abbé de votre monastère, que Dieu a choisi, et non les hommes. Je me suis procuré mon propre avantage, en confirmant le choix de Dieu. Ensuite, accompagné de saint Sabas et du prêtre Quirice, il se rendit avec eux au monastère, et dédia leur église. Il dressa dans la conque un autel, qu'il consacra en mettant dessous plusieurs reliques

(1) *Vita Euthym. Acta SS.*, 20 *januar.*

de martyr. C'était le 12 décembre 491.

La même année, un Arménien nommé Jérémie fut reçu dans le monastère ou la laure, avec ses deux disciples, Pierre et Paul. Saint Sabas leur donna un petit oratoire où il leur permit de faire l'office en leur langue le samedi et le dimanche. Ils attirèrent peu à peu plusieurs Arméniens; en sorte que, dix ans après, saint Sabas les transféra de leur petit oratoire dans la grande église pour y faire leur office; mais à la charge qu'après qu'ils auraient lu l'Evangile en leur langue, ils passeraient dans l'église des Grecs au temps de l'oblation, pour communiquer avec eux aux saints mystères. C'est-à-dire qu'ils célébraient séparément la première partie de la messe, qui est pour l'instruction, et se réunissaient pour le sacrifice. Et comme quelques-uns de ces Arméniens chantaient le trisagion, avec l'addition de Pierre le Foulon, *crucifié pour nous*, saint Sabas leur ordonna de le chanter en grec, suivant l'ancienne tradition de l'Eglise, sans cette addition (1).

Saint Sabas ne recevait point de jeunes gens dans sa laure, mais les envoyait à une lieue et demie de là, dans le monastère de saint Théodose, avec lequel il vivait dans la plus étroite union. Théodose était également de Cappadoce. Dès sa jeunesse, il fut ordonné lecteur, et, touché de ce qu'il lisait, il résolut de quitter son pays et d'aller en Palestine, dans le temps qu'on tenait le concile de Chalcédoine. Passant par la Syrie, il alla voir saint Siméon Stylite, qui le fit monter sur sa colonne, et lui prédit qu'il serait le père d'un grand troupeau. Après avoir visité les saints lieux, il se mit sous la direction d'un reclus nommé Longin, et fut aussi instruit par deux disciples de saint Euthymius. Ensuite, craignant d'être établi supérieur, il se retira dans une caverne à deux lieues de Jérusalem, où il vécut trente ans de fruits ou de légumes, sans manger de pain. Il eut d'abord six ou sept disciples; puis, comme ils se multipliaient et que sa grotte ne pouvait plus les contenir, il bâtit aux environs un grand monastère, où on exerçait tous les arts nécessaires à la vie, en sorte qu'il ressemblait à une ville. C'était le refuge de tous les misérables. On y pratiquait l'hospitalité, on y donnait l'aumône, on y soulageait les malades. Il y avait quatre infirmeries, deux pour les moines, savoir : une pour les malades et une autre pour ceux qui étaient cassés de travail et de vieillesse; deux pour les séculiers, selon leur condition, mettant à part ceux qui étaient plus considérables. Il y avait aussi quatre églises : une pour ceux qui parlaient grec comme lui; une pour les Besses, peuple de Thrace; la troisième pour les Arméniens, afin que les uns et les autres fissent l'office en leur langue, la quatrième pour quelques moines qui, ayant voulu témérairement vivre en anachorètes, avaient perdu l'esprit, et depuis étaient revenus en leur bon sens. Chaque nation faisait donc son office à part, excepté le saint sacrifice: car après la lecture de l'Evangile, ils s'assemblaient tous dans la grande église, qui était celle des Grecs, et y communiaient ensemble. On tira de ce monastère plusieurs abbés et plusieurs évêques. Saint Théodose, sans avoir aucune teinture des auteurs profanes, ne laissait pas d'être éloquent et persuasif. Il se servait fort des traités ascétiques de saint Basile, et se le proposait pour exemple (2).

Le patriarche Salluste, étant mort en 493, eut pour successeur Elie, le même qui, avec Martyrius et saint Sabas, avait été des disciples favoris de saint Euthymius. Il bâtit un monastère près de la cathédrale, et y rassembla les plus vertueux de l'église du Saint-Sépulcre, auparavant dispersés aux environs de la tour de David. Dans la désunion où était l'Orient, Elie ne communiqua point avec les Alexandrins, qui anathématisaient le concile de Chalcédoine, ni avec Pallade d'Antioche, qui rejetait comme eux ce concile. Il ne communiquait qu'avec Euphemius de Constantinople, et, par conséquent, il se trouvait, à l'égard du Pape, dans la même position qu'Euphemius, reçu à la communion comme catholique, mais non pas comme évêque, la communion épiscopale étant comme suspendue.

Cependant les églises d'Afrique respiraient un peu sous Gontamond, successeur d'Hunéric. La troisième année de son règne, l'an 487, il rappela saint Eugène, évêque de Carthage, et rendit aux catholiques de la même ville le cimetière de Saint-Agilée. Mais il ne rappela les autres évêques et ne fit ouvrir les églises qu'en 494. Les évêques d'Afrique ne pouvant donc s'assembler pour remédier aux maux que la persécution avait causés dans leur province, le pape Félix vint à leur secours. Il assembla un concile à Rome, dans la basilique de Constantin, le 14 mars 487. Il s'y trouva quarante évêques d'Italie, quatre évêques d'Afrique, Victor, Donat, Rustique et Pardale, envoyés probablement de la part de leurs collègues, comme saint Cyprien en avait envoyé autrefois consulter le Saint-Siége sur la manière dont ils devaient se conduire dans la réconciliation de ceux qui étaient tombés dans la persécution. Il y eut dans ce concile soixante-seize prêtres, qui sont tous nommés dans les actes. Le Pape y marqua d'abord combien il était affligé de la désolation des églises d'Afrique, où non-seulement le simple peuple et les clercs inférieurs, mais des diacres des prêtres et des évêques s'étaient laissé rebaptiser. Il y a apparence qu'il fit lire, dans cette assemblée, les mémoires qu'on lui avait communiqués sur toutes ces choses, et que le concile ayant dit son avis, le Pape en forma une lettre qu'il fit lire ensuite par le diacre Anastase. Elle est adressée à tous les évêques des différentes provinces, et contient le résultat du concile.

(1) Vit. S. Sab. — (2) *Acta SS.*, 11 *jan.*

Celle que nous avons n'est datée que du 15 mars 488, ce qui fait croire que le Pape en envoya des copies originales en divers endroits, selon les besoins, et qu'il datait ces copies du temps qu'il les envoyait. Il marque aux évêques, que l'on doit appliquer à ceux qui sont tombés dans la persécution des remèdes propres à leurs plaies; de peur qui, si on voulait les fermer avant le temps, non-seulement cela ne servît de rien à des personnes attaquées d'une peste mortelle, mais encore que les médecins ne se rendissent aussi coupables que les malades, pour avoir traité trop superficiellement un mal si pernicieux. Il veut d'abord que l'on distingue la personne et la condition du tombé qui demande indulgence; que l'on examine s'il est vraiment pénitent, dans le désir de satisfaire à Dieu ; s'il a une vraie douleur de s'être laissé rebaptiser, et s'il a commis ce crime par contrainte, parce que la condition de celui qui a été forcé doit être différente de celui qui s'y est laissé aller volontairement, et que l'on doit traiter avec plus de sévérité celui qui s'est laissé engager par argent. Ensuite il ordonne de punir leur faute par les moyens ordinaires ; en sorte que, renonçant à toute honte et à toute délicatesse, ils embrassent les jeûnes, les gémissements et les autres pratiques salutaires, dans les temps où elles leur seront imposées et pour tout le temps qu'on leur prescrira, la grâce n'étant accordée qu'aux humbles, et non pas aux superbes.

Descendant ensuite dans le particulier, il ordonne que les évêques, les prêtres et les diacres qui s'étaient laissé rebaptiser volontairement ou même par contrainte, seront soumis à la pénitence jusqu'à la mort, sans assister aux prières, non-seulement des fidèles mais encore des catéchumènes; car se faire rebaptiser, c'est se reconnaître païen. Il leur accorde néanmoins à tous la communion laïque à la mort, après qu'une personne habile aura examiné avec soin leur disposition. Pour les clercs inférieurs, les moines, les religieuses et les séculiers qui, étant tombés sans y avoir été contraints, témoigneront un véritable désir de se relever, il veut que, conformément à la règle établie dans le concile de Nicée, ils passent trois ans dans le rang des catéchumènes, sept ans dans celui des prosternés ou pénitents, et deux ans assistant à l'oraison avec les fidèles laïques, sans néanmoins offrir aucune oblation. Il ajoute que, si les mêmes personnes sont tombées par la violence des tourments, on les admettra à la participation du sacrement par l'imposition des mains, après une pénitence de trois ans. A l'égard des enfants clercs ou laïques, le Pape ordonne qu'ils seront tenus quelque temps sous l'imposition des mains, et qu'après cela on leur rendra la communion, de crainte qu'ils ne tombent dans de nouvelles fautes pendant le temps de leur pénitence ; mais que ni eux, ni aucun de ceux qui auront été baptisés ou rebaptisés hors de l'Eglise catholique, ne pourra jamais être admis au saint ministère, et que ceux qu'on y aura élevés par surprise seront déposés ; que les catéchumènes qui auront reçu le baptême des ariens seront trois ans entre les auditeurs, puis entre les cathéchumènes, parmi lesquels ils auront la permission de prier, jusqu'à ce qu'ils reçoivent avec eux la grâce de la communion catholique par l'imposition des mains.

C'était un usage dans l'Eglise, de donner l'eucharistie aux pénitents, lorsqu'ils la demandaient à la mort. C'est pourquoi Félix ordonne que, si quelqu'un de ceux qui ont été mis en pénitence se trouve à l'extrémité, il recevra le viatique, soit du même évêque qui lui aura imposé la pénitence, soit de tout autre ou même de tout prêtre, après s'être assuré néanmoins que cette personne avait été admise à la pénitence. Le Pape défend du reste aux évêques et aux prêtres de recevoir dans leurs villes le pénitent d'un autre évêque, sans son attestation par écrit, soit que ce pénitent s'avoue être lié, soit qu'il prétende être délié. Il ajoute que, s'il arrive quelque cas imprévu, on en demandera la solution au Saint-Siége (1).

Dans ces temps, une nouvelle révolution politique s'opérait en Italie. L'an 476, Odoacre avait mis fin à l'empire romain en Occident, et pris pour lui-même le titre de roi. Il comptait au nombre de ses pensionnaires le dernier empereur, Romulus Auguste. L'an 478, il lui persuada, et par lui au sénat de Rome, d'envoyer une députation à Zénon, qui venait de remonter sur le trône de Constantinople, pour lui remettre les ornements impériaux et lui dire que Rome n'avait pas besoin d'un empereur particulier ; que Zénon suffisait seul pour soutenir ce nom auguste dans les deux empires ; que le sénat avait choisi Odoacre pour défendre l'Occident par sa prudence et par sa valeur; qu'il priait l'empereur de conférer à ce général la dignité de patrice, et de se reposer sur lui du gouvernement de l'Italie. Par ces belles paroles, le rusé barbare voulait endormir Zénon et lui faire oublier de rétablir le second empereur qu'il avait envoyé en Occident, Népos, qui vivait encore. Et de fait, dans ce temps-là même, Népos sollicitait son rétablissement auprès de Zénon, dont il avait épousé la nièce. L'adresse d'Odoacre eut un plein succès. Zénon fit aux députés de Népos de belles promesses, qu'il n'exécuta pas ; à ceux d'Italie, il refusa de vive voix le titre de patrice pour Odoacre, mais il le lui donna dans sa lettre. Odoacre gouverna donc l'Italie paisiblement.

En 487, il fit une expédition en Allemagne, Les Ruges, qui occupaient une partie de la Norique ou de la Bavière, en désolaient le reste par des incursions continuelles. Odoacre marcha contre eux, les défit dans une sanglante bataille, et emmena en Italie grand

(1) Fel., *Epist.* VII.

nombre de prisonniers, entre lesquels était leur roi Féléthée, et Gisa, sa femme, arienne, si cruelle envers les catholiques. Le vainqueur rentra dans Ravenne avec toute la pompe d'un triomphe. Féléthée, chargé de chaînes, marchait devant le char ; il eut ensuite la tête tranchée, selon l'ancien usage des Romains. Gisa fut enfermée dans une prison. Mais Frideric, leur fils, qui s'était échappé de la défaite, étant revenu dans le pays, Odoacre envoya contre lui son frère Onulphe, avec une puissante armée : Frideric prit la fuite, se retira auprès de Théodoric d'Amlie, et Odoacre fit passer en Italie tous les Romains de la Norique, c'est-à-dire tous les sujets de l'empire, pour les soustraire aux vexations des Barbares.

Saint Séverin, qui avait prédit à Odoacre sa grandeur future, avait également prédit ces derniers événements. Il était mort le 8 janvier 482. Tombé malade le 5, il fit assembler ses disciples dans la nuit du 7 au 8 pour les exhorter à la prière, à la pénitence et aux autres vertus chrétiennes ; et après les avoir tous embrassés, il reçut le sacrement de l'eucharistie, commença le psaume cent cinquante, et mourut à ce verset : Louez le Seigneur dans ses saints ; que tout esprit loue le Seigneur ! Il avait recommandé à ses disciples, lorsque arriverait la transmigration en Italie, de transporter avec eux son corps. Ils le levèrent donc en 488, et le trouvèrent aussi entier que le jour de sa sépulture, quoiqu'il n'eût pas été embaumé. Sa translation fut accompagnée de plusieurs miracles. Elle avait bien plus l'apparence d'un triomphe que d'une retraite, par la pompe religieuse que produisait l'escorte de ceux qui quittaient le pays pour venir s'établir en Italie, et par le concours des villes et des villages par où l'on passait. Le corps fut déposé à Montfeltre en Ombrie, d'où il fut transférée, cinq ou six ans après, à Lucullane, entre Naples et Pozzoles, par l'autorité du pape Gélase (1).

Après ces exploits, Odoacre pouvait croire sa puissance bien assurée. Ce fut précisément alors qu'elle lui fut enlevée avec sa vie, et cela par un homme qui d'abord n'y pensait pas. Cet homme était Théodoric, roi des Ostrogoths, et précédemment surnommé l'Amale, pour le distinguer de Théodoric le Louche, qui venait de mourir par accident. Théodoric l'Amale, fils adoptif de l'empereur Zénon, nommé par lui patrice et consul, honoré de statues à Constantinople, gouverneur de la Thrace, ne pensait point à la guerre. Mais ses Goths, à qui l'on avait donné à cultiver une portion de la Dacie et de la Mésie, s'ennuyaient de la paix et de la charrue, et parlaient de faire la guerre sans leur roi. Théodoric résolut sur-le-champ de rompre avec Zénon, qui d'ailleurs lui en fournissait des prétextes par son peu de loyauté. Il s'avança donc vers Constantinople pour l'assiéger. Dans une entrevue qu'il eut avec Zénon, il lui exposa sans détour les motifs de sa conduite, et lui dit : Pour remédier à tout cela, il ne vous en coûtera que des paroles. L'Italie appartenait à vos prédécesseurs ; c'est le berceau de votre empire. Pourquoi l'abandonnez-vous aux Turcilinges et aux Hérules ? Permettez-moi d'en faire la conquête : si je réussis, vous en partagerez l'honneur, et je tiendrai de vous mon nouveau domaine ; si j'y péris, vous y gagnerez la pension annuelle que vous vous êtes engagés à nous payer. Ne vous sera-t-il pas plus glorieux de voir Rome entre les mains de votre fils, que de la laisser en proie à un tyran ? Cette proposition plut à Zénon, qui aussitôt lui donna l'investiture de l'Italie, en vertu de la souveraineté nominale sur ce pays, que lui valait dans l'opinion publique, le titre d'empereur.

Théodoric se mit donc en route, vainquit sur son passage, non sans péril, un roi de Gépides et un roi de Bulgares, qui voulaient lui barrer le chemin, et arriva dans la Vénétie au mois de mars 489. Il y eut une bataille sanglante près de Vérone. Odoacre, qui avait fini par avoir le dessous, courut à Rome, persuadé que s'il conservait cette ville, l'empire de l'Italie n'était pas perdu pour lui ; mais il en trouva les portes fermées, et les habitants lui déclarèrent du haut des murs, qu'ils ne reconnaissaient pour maître que celui qui leur était envoyé par l'empereur. Irrité de cet affront, il fit le dégât dans les environs, et regagna Ravenne, l'unique place où il put se défendre. Cependant Théodoric étendait sa conquête ; il marcha vers Milan, où commandait Tufa, général des armées d'Odoacre. Dans la consternation où étaient les habitants, que l'évêque Laurent exhortait à reconnaître le bras de Dieu dans la défaite d'Odoacre, Tufa n'osa soutenir un siége ; il se rendit avec ses troupes et offrit de les employer au service de Théodoric. Saint Épiphane, évêque de Pavie, craignant pour son troupeau, vint aussi rendre hommage au vainqueur. Ce prince le reçut avec respect, et dit à ses officiers la première fois qu'il le vit : Voilà un homme qui, dans tout l'Orient, n'a point de semblable : le voir est le bonheur ; habiter avec lui, une sécurité. C'est le boulevard inexpugnable de Pavie. S'il en est besoin, c'est à lui que nous pouvons confier avec assurance nos femmes et nos enfants, pour ne songer qu'à la guerre (2).

Cependant Tufa ne s'était donné à Théodoric que pour mieux servir Odoacre. En effet, il profita de la première occasion pour lui livrer les troupes qu'il avait sous ses ordres. Par suite de cet échec, Théodoric se retira dans Pavie. C'était la place la plus forte de cette contrée, et Théodoric y ajouta de nouvelles fortifications. Mais la ville était trop petite pour loger commodément tant de soldats, qui, sans compter leur famille, traînaient avec eux un grand nombre de pri-

(1) *Acta SS.*, 8 *jan.* — (2) *Ibid.*, 21 *jan.*

sonniers, en sorte que les habitants éprouvaient tous les jours des insultes et des mauvais traitements. Epiphane remédiait à tous ces maux, il nourrissait les indigents, rachetait les prisonniers, prenait soin des blessés et des malades, adoucissait par ses largesses la dureté des vainqueurs. Tant que dura cette guerre, il sut se maintenir entre les deux princes rivaux, et, malgré la haine qui animait les deux partis, il s'en fit également aimer par l'universalité de son zèle et de sa charité épiscopale.

Durant cette guerre, Gondebaud, roi des Bourguignons, sous prétexte d'accourir au secours d'Odoacre, vint en Ligurie, pillant les villes et les campagnes, massacrant une partie des habitants, réduisant l'autre en esclavage. Il entrait en ami dans les villes, et les traitait en ennemi. Enfin, chargé de butin et traînant avec lui une multitude de prisonniers, il repassa les Alpes, ne laissant aux deux princes, qui se disputaient ces contrées, que des villes désertes et des campagnes désolées.

Les évêques, jusqu'à ce temps-là, n'avaient généralement secouru leur troupeau que par les armes spirituelles ; ils ne leur avaient ouvert d'autre asile que les églises. Ils commencèrent alors à bâtir des forteresses et des châteaux, pour mettre leur peuple à l'abri de la violence. Honorat évêque de Novare, en donna l'exemple. C'était toujours l'ancienne charité ; mais à de nouveaux maux, elle cherchait de nouveaux remèdes ; et le nouveau mal était l'absence d'une force qui protégeât le pauvre peuple. Nous verrons le pape saint Grégoire le Grand, forcé par les circonstances, se charger lui-même de la défense de Rome, et obliger les évêques d'en faire autant dans leurs diocèses (1).

Après une nouvelle bataille livrée sur les bords de l'Adda, et qui fut également opiniâtre et meurtrière, Odoacre, vaincu, s'enfuit à Ravenne, résolu de s'y défendre jusqu'à la mort. Théodoric, laissant à Pavie, sous la garde de saint Epiphane, sa mère, sa femme et sa sœur, avec les femmes, les enfants et les vieillards, y mit une garnison de Ruges. C'était une nation féroce ; mais le saint évêque sut si bien les adoucir, que, trois ans après, ils ne purent le quitter sans verser des larmes. Cependant Théodoric assiégeait Ravenne. Comme la ville était très-forte, le siége dura trois ans. Enfin l'évêque de la ville, nommé Jean, après avoir longtemps exhorté Odoacre, lui persuada de traiter avec Théodoric, et se chargea de la négociation. Après de longs débats, Odoacre se réduisit à céder Ravenne et toute l'Italie, à condition qu'il partagerait avec Théodoric le titre de roi et les honneurs de la royauté. Il donna son fils Thélane en otage. Cet accord fut conclu le 27 février 493, et confirmé par le serment des deux princes. Le 5 mars suivant, Théodoric entra dans Ravenne, précédé de l'évêque et du clergé, qui étaient venus au-devant de lui, portant les reliques des saints. Odoacre fut d'abord traité avec amitié ; il logeait avec Théodoric dans le palais. Mais peu de jours après, Théodoric, l'ayant invité à un repas, le tua de sa propre main. Le fils, les parents, les principaux officiers d'Odoacre furent massacrés le même jour avec leurs enfants. Voilà comme le royaume des Ostrogoths s'établit en Italie. Toutefois, ces barbares commencements eurent des suites moins funestes.

Avant la fin de cette guerre, l'empereur Zénon mourut au mois d'avril 491, après avoir commis plusieurs cruautés. Les Grecs modernes le font mourir avec des circonstances épouvantables, savoir : qu'on l'enterra tout vivant, parce qu'on le croyait mort ou qu'on faisait semblant de le croire. Les plus anciens disent seulement qu'il fut attaqué par tout le corps de douleurs très-aiguës, et dont néanmoins on ne pouvait connaître la cause ; qu'il tomba ensuite dans une épilepsie, durant laquelle il avait sans cesse à la bouche le nom du patrice Pélage. C'était un personnage très-estimable, qu'il avait fait mourir peu auparavant. Il aurait voulu laisser l'empire à son frère Longin, qui n'en était guère digne. Sa veuve Ariadne fit élire par le sénat et le peuple un des courtisans chargés de faire faire silence dans le palais, qui se nommait Anastase, et qu'elle épousa quarante jours après la mort de Zénon. Mais on rencontra un obstacle dans la fermeté d'Euphémius, patriarche de Constantinople. Cet évêque connaissait l'attachement d'Anastase aux erreurs d'Eutychès, il l'avait même chassé de l'Eglise pour l'empêcher de troubler l'enseignement public en débitant la doctrine hérétique ; de plus, il l'avait menacé de lui couper les cheveux, s'il continuait, et de l'exposer à la risée du peuple. Rejetant donc Anastase comme infecté de l'hérésie d'Eutychès et indigne de régner sur des catholiques, il refusait inflexiblement de le couronner ; il ne se rendit aux instances d'Ariadne et du sénat, qu'après qu'Anastase eut déclaré par écrit qu'il recevait comme règle de foi les décrets du concile de Chalcédoine, et qu'il promettait de ne rien innover contre la doctrine de l'Eglise. Cette protestation, signée de sa main, fut confiée à Macédonius, garde du trésor de l'église de Constantinople, et déposée dans les archives. Euphémius, après cette précaution, consentit à le couronner.

Anastase était dévot sans être chrétien ; il allait à l'église avant le jour, et n'en sortait que quand le peuple était retiré ; il jeûnait, il faisait de grandes aumônes. Aussi la multitude admirait sa vertu ; et la première fois qu'il se montra dans le cirque avec les ornements de la dignité impériale, tout retentissait d'acclamations; on s'écriait de toutes parts: Regnez, prince, comme vous avez vécu ! On

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXVII.

comparait Ariadne à Pulchérie, qui avait élevé Marcien sur le trône par préférence aux personnages les plus illustres ; mais Anastase ne ressemblait pas mieux à Marcien, qu'Ariadne à Pulchérie. La joie des manichéens et des ariens était mieux fondée que celle des catholiques ; la mère d'Anastase était zélée pour les manichéens, et Cléarque, son oncle maternel, pour l'hérésie arienne (1).

Le nouvel empereur était âgé de soixante ans et en régna vingt-sept. Il était originaire de Durazzo, d'une famille obscure. Ce fut un prince médiocre, sans caractère décidé, sans principe fixe, et si peu d'accord avec lui-même, qu'on ne peut le louer presque d'aucune vertu, sans avoir à le blâmer du vice contraire. Il avait pour maxime qu'un prince peut mentir et même se parjurer pour raison d'Etat ; maxime détestable, puisée dans la morale perverse des manichéens, que sa mère lui avait enseignée. Il n'était pas plus délicat sur la reconnaissance que sur la vérité. Jean Talaïa l'avait autrefois secouru dans un besoin pressant : Anastase ayant fait naufrage près d'Alexandrie, Talaïa l'avait recueilli avec charité, et n'avait rien épargné pour réparer son infortune. Devenu depuis ce temps-là évêque de cette grande ville, et obligé par la faction hérétique de se réfugier en Italie, lorsqu'il apprit l'élévation d'Anastase, il espéra d'en obtenir justice, et se mit en chemin pour Constantinople. Dès que l'empereur sut que cet évêque approchait, il lui fit dire de sortir au plus tôt de ses Etats. L'eunuque Amantius, son chambellan, sectateur ardent des erreurs d'Eutychès, avait tout pouvoir sur son esprit, et l'aigrissait sans cesse contre les catholiques.

Le pape saint Félix, ayant appris l'élévation d'Anastase, lui écrivit pour le féliciter et l'engager à défendre la foi catholique. Toutefois, ne sachant pas encore quelle conduite il tiendrait dans les affaires de l'Eglise, et s'il ne marcherait pas sur les traces de son prédécesseur, il ne lui offrit point sa communion. Il attendait à être plus amplement informé. Mais il mourut lui-même peu après, le 25 de février 492, ayant tenu le Saint-Siége près de neuf ans. Après cinq jours de vacance, on élut à sa place Gélase, Africain de naissance, fils de Valère, qui gouverna l'Eglise romaine quatre ans, huit mois et dix-huit jours.

Gélase donna aussitôt avis de son ordination à l'empereur Anastase ; mais il n'écrivit point au patriarche Euphémius, parce qu'il le regardait comme n'étant point dans la communion du Saint-Siége. Euphémius au contraire, lui avait écrit pour lui témoigner sa joie de sa promotion, et son désir pour la paix et la réunion des églises. Voyant que Gélase ne lui faisait aucune réponse, il lui écrivit une seconde lettre par le diacre Syncletius. Nous n'avons ni l'une ni l'autre ; mais on voit par la réponse de Gélase, qu'Euphémius félicitait l'Eglise de Rome sur le choix d'un pontife qui n'avait besoin des lumières de personne, et qui voyait par les siennes propres tout ce qui était nécessaire à la réunion des églises. Il ajoutait que, pour lui, il n'était pas le maître de faire à cet égard ce qu'il souhaitait ; que le peuple de Constantinople ne pouvait se résoudre à abandonner la communion d'Acace ; et que, si l'on persistait à vouloir faire ôter son nom des diptyques, il serait bon que le Pape en écrivît au peuple de cette ville, et qu'il envoyât quelqu'un de sa part pour le disposer à souffrir qu'on en vînt là ; qu'Acace n'avait jamais rien avancé contre la foi ; et que, s'il s'était uni de communion avec Monge, c'était après que cet évêque avait rendu compte de sa foi. Euphémius faisait aussi une déclaration de la sienne, dans laquelle il rejetait Eutychès et protestait recevoir les décrets du concile de Chalcédoine. Il paraît qu'Euphémius parlait, dans la même lettre, et ceux qui avaient été baptisés et ordonnés par Acace depuis la sentence rendue à Rome contre lui, et qu'il représentait au Pape l'embarras où l'on serait à l'égard de ces personnes, s'il fallait condamner la mémoire et le nom d'Acace.

Dans sa réponse, le Pape convient que, suivant l'ancienne règle de l'Eglise, il aurait dû lui donner avis de son élection au pontificat ; mais il dit que cette règle ne subsistait qu'entre les évêques qui étaient unis de communion, et non entre ceux qui, comme Euphémius, avaient préféré une société étrangère à celle de saint Pierre. Il convient encore que, dans des troubles semblables à ceux dont l'Eglise d'Orient était agitée, il fallait user de condescendance et se rabaisser, à l'exemple du Sauveur, qui est descendu du ciel pour nous sauver ; mais il observe qu'en se penchant pour relever ceux qui sont tombés, on ne doit pas se précipiter avec eux dans la fosse. Pour marque de sa condescendance, il déclare qu'il accorde volontiers à ceux qui avaient été baptisés ou ordonnés par Acace, le remède prescrit par la tradition. Voulez-vous, ajoute-t-il, que je descende plus bas ? que je consente que l'on récite, dans la célébration des mystères, les noms des hérétiques, de ceux que l'on a condamnés et de leurs successeurs? Ce ne serait point se rabaisser pour prêter du secours, mais se précipiter évidemment dans l'abîme. N'avez-vous pas souvent écrit à Rome que vous rejetiez Eutychès avec les autres hérétiques ? Rejetez donc aussi ceux qui ont communiqué avec les successeurs d'Eutychès. Acace, dites-nous, n'a rien avancé contre la foi, mais n'est-ce pas encore pis de connaître la vérité et de communiquer avec ses ennemis ! Vous demandez encore en quel temps Acace a été condamné ? Mais il ne fallait pas une condamnation particulière pour lui. Quoique catholique, il méritait d'être séparé de notre communion, dès le moment qu'il a

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXVII et XXXVIII.

communiqué à une hérésie : et, étant mort dans cette disposition, nous ne pouvons souffrir que son nom soit lu parmi ceux des évêques catholiques. Nous ne sommes pas peu surpris de ce que, faisant profession de recevoir le concile de Chalcédoine, vous ne teniez pas pour condamnés, en général et en particulier, ceux qui ont communiqué avec les sectateurs de ceux qu'il a condamnés. Ce concile n'a-t-il pas condamné Eutychès et Dioscore ? Et toutefois Acace a communiqué avec les hérétiques eutychiens : ce qu'il entend de Timothée Elure et de Pierre Monge. Direz-vous que Pierre, avec qui Acace a communiqué, ait été justifié? Donnez-en des preuves ; montrez comment il s'est purgé de l'hérésie eutychienne, et comment il s'est défendu d'avoir communiqué avec Eutychès. Il a été évidemment convaincu sur ces deux chefs. Ainsi, ne vous flattez point de la déclaration que vous faites de tenir à la foi catholique, et d'avoir ôté des diptyques le nom d'Eutychès. Ce n'est pas assez de le dire, vous devez encore le montrer par des effets, en renonçant à la communion des hérétiques et de ceux qui ont communiqué avec leurs successeurs.

Le Pape témoigne qu'il avait été affligé en trouvant dans les lettres d'Euphémius des choses contraires à ses propres intérêts et à la véritable paix; et, sur ce qu'Euphémius y semblait dire qu'il y avait des gens qui le contraignaient de faire ce qu'il faisait à l'égard d'Acace et de Monge, il lui répond : Un évêque ne doit jamais parler ainsi quand il est question de publier la vérité, pour laquelle, comme ministre de Jésus-Christ; il doit donner sa vie. Il se défend d'envoyer quelqu'un à Constantinople pour apaiser le peuple et le dissuader de la communion d'Acace, disant que c'est au pasteur à conduire le troupeau, plutôt que d'en suivre les égarements, et qu'il y avait tout lieu de croire, qu'étant suspect à ces peuples, ils n'écouteraient point ceux qu'il enverrait, vu qu'il n'écoutait pas même son propre pasteur. Nous viendrons, mon frère Euphémius, nous viendrons à ce redoutable tribunal de Jésus-Christ, où les chicanes, les délais et les subterfuges ne seront point d'usage. On y verra manifestement si c'est moi qui suis aigre et dur comme vous m'en accusez : ou vous, qui refusez le remède salutaire, et qui témoignez de l'éloignement pour les médecins qui veulent vous procurer le remède, et qui voulez même obliger les médecins à être malades avec vous, plutôt que de recevoir la santé par leur ministère (1).

Après la prise de Ravenne, Théodoric envoya aussitôt une ambassade à l'empereur Anastase, composée de Fauste, maître des offices, et d'Irénée, qui portait, de même que Fauste, le titre d'illustre. Le pape Gélase ne leur donna point de lettres pour l'empereur, ce qui surprit ce prince, qui ne se souvenait apparemment pas qu'il avait défendu à ceux qu'il avait envoyés à Rome de voir le Pape et de lui parler ; mais il paraît qu'il leur mit en main diverses instructions touchant le schisme auquel la condamnation d'Acace avait servi de prétexte. Il nous en reste deux fragments considérables. Dans le premier, le Pape s'attache à prouver l'invalidité du jugement par lequel les Orientaux prétendaient qu'Acace avait absous Pierre Monge. Voici entre autres de ses paroles :

Qu'on dise ce qu'on voudra sur la manière dont Pierre Monge a été absous, qu'on soutienne qu'il s'est repenti de ses crimes : toujours est-il certain qu'il a été hérétique, infidèle, et justement retranché de l'Église et de l'ordre ecclésiastique. Mais accordons pour un moment qu'il se soit repenti, ce qui n'est pas vrai, il faut voir si celui qui avait été coupé, arraché par une sévérité conforme aux règles, revenu à la pénitence, a été ensuite reçu selon ses mêmes règles, c'est-à-dire par une autorité compétente. Or, on ne montrera jamais, on ne prouvera jamais que son absolution, qui n'a point été prononcée dans une forme régulière, soit légitime ; car l'évêque du second siége n'a pu ni dû être déposé ou rétabli par qui que ce soit, sans le consentement du premier siége, à moins peut-être que, tout ordre étant renversé, on ne reconnaisse plus la distinction consacrée par les antiques statuts de nos Pères, entre le premier, le second et le troisième siége, et que le corps étant privé de son chef, tous les membres ne se livrent un mutuel combat, et qu'il n'arrive ce qui est écrit du peuple d'Israël, et chacun faisait ce qui lui semblait bon. Par quelle raison, en effet, et sur quel fondement se croirait-on obligé de déférer aux autres siéges, si l'on s'affranchit de l'ancienne révérence due au Siége de Pierre, à ce premier Siége, par qui toute dignité sacerdotale a toujours été fortifiée et affermie, et dont l'antique honneur a été défendu par l'unanime et invincible jugement des trois cent dix-huit Pères, qui se rappelaient ces paroles du Seigneur : Tu es Pierre. — Voilà que j'ai prié pour toi. — Pais mes brebis. Le second fragment est d'une lettre aux évêques orientaux, où le Pape développe le même fond d'idées (2).

Par ces fragments, ainsi que par les autres pièces, on voit que, dans cette grande affaire, les Papes défendaient et qu'ils avaient la conscience de défendre la cause de toute l'Eglise, et par là même de l'humanité entière. D'après l'Ecriture et la tradition, la Chaire apostolique est l'autorité la plus grande et la plus sainte qu'il y ait sur la terre. S'il est permis de la méconnaître ou de la mépriser, il est permis, à plus forte raison, de méconnaître et de mépriser toute autorité quelconque : il n'y a plus d'ordre ni de société ; l'état légitime du genre humain sera le chaos et l'anarchie. Il est donc utile, il est donc nécessaire, pour le salut de l'Église et de l'humanité,

(1) Gelas., *Epist.* I. — (2) *Ibid.*, *Epist.* XIV et XV.

que, dans tous les siècles, les Papes conservent leur autorité pleine et entière. Voilà ce qu'on n'a jamais bien compris en Orient, ni même quelquefois en Occident.

Les deux ambassadeurs ayant mandé au Pape les plaintes particulières des Grecs il fit passer à Fauste une nouvelle instruction pour y répondre. « J'ai bien compris, dit-il, que les Grecs, demeureront dans leur obstination, et qu'ils ne cherchent qu'à renverser la foi catholique, à l'occasion de l'ambassade du roi. Mais que veut dire l'empereur quand il se plaint que nous l'avons condamné, puisque mon prédécesseur lui a écrit sur son avénement à l'empire, et que je lui ai fait aussi mes compliments par lettre sans en avoir jamais reçu de lui ? Ils disent qu'il faut leur pardonner. Qu'on produise un exemple, depuis le commencement du christianisme, que des évêques, que les apôtres, que le Sauveur lui-même ait pardonné, sinon à ceux qui se corrigeaient. Nous lisons que Jésus-Christ a ressuscité des morts, mais non pas qu'il ait absous des gens morts dans l'erreur. Quant à la menace qu'ils nous font de se séparer de l'Eglise romaine, il y a longtemps qu'ils paraissent l'avoir mise à exécution.

» Je m'étonne comment Euphémius a pu dire qu'Acace n'a pu être condamné par un seul. Ne voit-il pas qu'Acace a été condamné en vertu du concile de Chalcédoine, comme on a toujours usé à l'égard de toutes les hérésies, et que mon prédécesseur n'a fait qu'exécuter un ancien décret, sans rien prononcer de nouveau ? Non-seulement le prélat apostolique, mais tout évêque pouvait le faire ; car Acace n'a pas inventé une nouvelle erreur pour avoir besoin d'un nouveau jugement. Ils nous opposent les canons, et ils y contreviennent en refusant d'obéir au premier Siége, qui ne leur demande que la raison. Ce sont les canons eux-mêmes qui ont voulu que les appellations de toute l'Église fussent portées à ce Siége, et qui ont décidé qu'on ne doit aucunement en appeler nulle part, en sorte qu'il jugeât de toute l'Eglise sans être jugé par personne, et que jamais on ne jugeât son jugement, mais que sa sentence soit irréformable et mise à exécution. En cette même affaire, Timothée Elure, Pierre le Foulon, Pierre Monge, Jean d'Apamée, et les autres qui se prétendaient évêques, ont été déposés par la seule autorité du Siége apostolique ; et Acace lui-même en est témoin, puisqu'il a été l'exécuteur de ce jugement. Etant donc retombé dans la communion des condamnés, il a été condamné de même.

» Ils osent nous citer les canons, et ce sont eux qui sans cesse les violent par leur coupable ambition. Par exemple, en vertu de quel concile ont-ils chassé de son église Jean d'Alexandrie; sans qu'il ait été convaincu ni devant ni après ? Que s'ils disent : C'est l'empereur qui l'a fait ; mais cela même, quels canons, quelles règles l'autorisent? pourquoi Acace a-t-il consenti à cette entreprise illégitime, lorsque Dieu dit que c'est se rendre coupable, non-seulement de faire le mal, mais encore d'approuver ceux qui le font? En vertu de quels canons ou de quelles règles a-t-on chassé Calendion et plusieurs autres évêques ? En vertu de quelle tradition des ancêtres appellent-ils en jugement le Siége apostolique ? Quoi ! l'on a dû chasser les évêques du second et du troisième, et tant d'autres évêques innocents ; et l'évêque de Constantinople, à qui les canons ne donnent aucun rang, retombant dans la communion des hérétiques, n'a pas dû être déposé ! Au reste, c'est une grande impudence de supposer qu'Acace a demandé pardon, et que c'est nous qui avons été difficiles. Témoin votre frère, l'illustre Andromaque, à qui nous avions donné d'amples instructions pour exhorter Acace à rentrer dans la communion du Siége apostolique, et qui nous a protesté avec serment y avoir fait de grands, mais de vains efforts. » Le pape Gelase s'attribue en commun ce qu'avait fait son prédécesseur, qui survécut à Acace.

Il continue : « Après des assertions si étranges et si incohérentes, il n'est pas étonnant qu'ils osent blasphémer le Siége de l'apôtre Pierre, qu'ils nous accusent d'être superbes, et qu'ils se flattent de pouvoir subjuguer le premier Siége, qui ne cesse de leur offrir tout ce qui est de la piété. C'est ainsi que des malades en délire maltraitent leurs médecins. Cependant je leur demande où prétendent-ils que s'exerce le jugement qu'ils proposent ? Chez eux ! en sorte qu'ils soient les parties, les témoins et les juges ? Mais à un pareil tribunal on ne confierait pas même les choses humaines, combien moins l'intégrité de la loi divine ? S'il s'agit de la religion, la souveraine autorité de juger n'est due, selon les canons, qu'au Siége apostolique. S'il s'agit de la puissance du siècle, c'est des pontifes, et principalement du vicaire de saint Pierre, qu'elle doit apprendre les choses divines et non pas les juger. Personne, quelque puissant qu'il soit dans le siècle, pourvu qu'il soit chrétien, ne s'attribue ce droit, à moins qu'il ne persécute la religion. Qu'ils considèrent plutôt que ce n'est pas vainement que le Christ assure que jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre la confession du bienheureux apôtre Pierre. Aussi nous ne craignons pas de voir infirmer la sentence apostolique, appuyée qu'elle est sur la parole du Christ, la tradition des ancêtres et l'autorité des canons, de telle sorte que c'est plutôt elle qui toujours juge toute l'Eglise (1).

Dans toute cette affaire, on ne voit, du côté des Grecs, ni suite ni franchise. Acace sollicite et exécute les jugements du Pape : plus tard il y contrevient et s'en moque, viole le droit des gens pour corrompre les légats ; son successeur, Fravita, écrit à Rome dans un sens,

(1) Gelas., *Epist.* IV.

et à Alexandrie dans le sens contraire ; Euphémius avance des assertions incohérentes, cite les canons en l'air contre le Pape, tandis que dans tout l'Orient, contrairement à tous les canons, contrairement à la nature même de l'Eglise, quand il plaît à l'empereur de chasser un évêque, on met servilement un autre en sa place, sans songer que c'est là asservir l'Eglise à la cour. Euphémius lui-même en sera bientôt un exemple. Les églises grecques en sont un autre, asservies qu'elles se voient avec leurs peuples au cimeterre du sultan de Stamboul et au knout du czar moscovite. Du côté des Papes, au contraire, on voit des principes fixes et certains : l'Ecriture, la tradition, les canons interprétés par l'usage ; on voit de l'ensemble et de la fermeté dans les idées et la conduite; on voit une conscience courageuse de son devoir, conscience et courage qui, en assurant la liberté de l'Eglise catholique, ont préparé la liberté légitime des peuples.

La sage fermeté des Papes commença dès lors à produire d'heureux fruits ; car voici en quels termes les évêques de Dardanie écrivirent à saint Gélase : « Au seigneur saint apôtre et bienheureux Père des Pères, Gélase, pape de la ville de Rome, les humbles évêques de Dardanie. Nous avons reçu, avec toute la dévotion qui leur est due, les très-salutaires ordonnances de votre apostolat, et nous rendons de très-grandes actions de grâces au Dieu tout-puissant et à votre Béatitude, de ce que vous avez daigné nous visiter par une admonition pastorale et un enseignement évangélique ; car notre désir et notre vœu, c'est d'obéir à vos ordres en toutes choses ; et, comme nous avons appris de nos pères d'observer inviolablement les commandements du Siége apostolique, et de garder autant qu'il nous sera possible, avec un dévouement fidèle et irrépréhensible, la foi orthodoxe dont vous êtes le prédicateur. Quant à Eutychès, Pierre, Acace, leurs sectateurs ou partisans quelconques, déjà avant d'avoir reçu vos ordres, nous les avons évités comme une contagion pestilentielle : maintenant donc, après l'avertissement du Siége apostolique, ce sera pour nous, qui, selon les divins préceptes et les statuts des Pères, désirons le servir sans reproche, ce sera pour nous une beaucoup plus grande nécessité encore, et de nous éloigner de la même pestilence, et de fuir en toute manière quiconque a suivi ou suivrait la secte d'Eutychès, ou de Pierre et d'Acace, ou voudrait communiquer avec leurs partisans. Et si quelques-uns (ce que nous ne pensons ni ne souhaitons), dans une mauvaise intention, croyaient devoir se séparer du Siége apostolique, nous protestons dès à présent que nous nous séparons d'eux, parce que, comme il a déjà été dit, suivant et observant en tout les préceptes des Pères et les règlements inviolables des saints conciles, nous voulons obéir à votre Siége apostolique et unique, avec une foi et une dévotion communes. Enfin, comme votre Béatitude, avec sa bonté ordinaire, nous invite à lui adresser quelque demande, nous supplions votre Apostolat de nous accorder la grâce d'envoyer sans délai quelqu'un de la part de votre chaire angélique afin que nous puissions régler en sa présence tout ce qu'exige la foi orthodoxe et le parfait accomplissement de vos ordres (1). »

Vers le même temps, Laurent, évêque de Lignide en Illyrie, manda au Pape, par une grande lettre, qu'on avait lue dans l'église de Thessalonique et dans les autres de la province la lettre du pape Félix touchant les excès d'Acace ; qu'ensuite tous lui avaient dit anathème et s'étaient séparés de sa communion. Il avait prié en même temps le Pape d'envoyer aux évêques d'Illyrie une profession de foi qui pût servir d'antidote contre l'hérésie. Gélase fit dans sa réponse une déclaration abrégée de sa foi, reconnaissant que c'était la coutume que l'évêque nouvellement établi dans l'Eglise envoyât le formulaire de sa foi aux autres églises pour leur servir de règle. Nous avions, ajoute-t-il, résolu de vous envoyer quelques-uns des nôtres, si l'état des affaires nous l'eût permis ; mais nous espérons le faire dans quelque temps, lorsqu'on nous aura mandé, par une députation solennelle comme nous nous y attendons, que l'on se sera rangé à son devoir dans ces quartiers-là. En réponse aux évêques de Dardanie, il leur envoya un nommé Ursicin, avec une lettre où il marque qu'il n'a pu leur faire faire part, suivant la coutume, de son entrée au pontificat, aussitôt qu'il aurait désiré, à cause des troubles de guerre, ce qui marque la révolution d'Italie et la conquête de Théodoric. Il s'attache à les confirmer dans leurs bonnes dispositions, et les charge de faire part de sa lettre aux évêques des provinces voisines (2).

Le roi Théodoric, pour affermir sa domination, fit une loi par laquelle il ne laissait la liberté entière qu'à ceux qui avaient suivi son parti, déclarant ceux qui avaient suivi le parti d'Odoacre et des Hérules, incapables de tester ni de disposer de leurs biens. Cette loi jeta la consternation dans toute l'Italie, et les peuples affligés, s'adressèrent à saint Epiphane de Pavie, pour être leur intercesseur auprès du roi. Epiphane était leur refuge ordinaire de toutes les calamités. Lorsque la ville de Pavie fut prise par Odoacre, il se fit respecter des Barbares au milieu du même pillage et de l'incendie, et sauva la vie et la liberté à un grand nombre d'habitants. Il travailla ensuite à rebâtir la ville, lui obtint d'Odoacre une exemption d'impôts pour cinq ans, et protégea par son intercession toute la Ligurie contre la rapacité du préfet du prétoire. Quant à la députation auprès de Théodoric il refusa de s'en charger seul. On pria Laurent, évêque de Milan de vouloir en être.

(1) Labbe, t. IV. 116[illegible] — (2) Gelas., *Epist.* II et [illegible]

Comme Epiphane, il travaillait à rétablir les villes ruinées en parties, et à y rappeler leurs peuples dispersés. Ils allèrent donc ensemble à Ravenne où Théodoric faisait sa résidence. Saint Epiphane porta la parole et obtint la grâce des coupables, à l'exception de quelques-uns qui étaient les auteurs du mal, qu'il se contenta encore d'éloigner de leur domicile habituel.

Ensuite le roi le fit appeler en particulier, et lui dit : Glorieux pontife, jugez de l'estime que nous faisons de votre mérite, par la commission importante que nous vous confions préférablement à tant d'autres évêques. Vous voyez toute l'Italie déserte, et les plus fertiles campagnes incultes faute de laboureurs ; je ne puis soutenir les reproches que me fait ce triste spectacle. A la vérité, c'est l'ouvrage du cruel Bourguignon ; mais si nous n'apportons pas remède à ces maux, nous en devenons les auteurs. Nous avons de l'or dans nos trésors, et nous différons de réparer les maux de notre patrie ? Qu'importe que nous vainquions nos ennemis par le fer ou par l'or ? Chargez-vous donc, avec l'aide du Seigneur, de cette commission. Leur roi Gondebaud est plein de vénération pour vous, et il désire depuis longtemps de vous voir. Croyez-moi, votre présence seule sera le prix de la rançon de l'Italie.

Epiphane loua le dessein de Théodoric plus encore par ses larmes que par ses paroles, et le pria de lui donner pour adjoint dans cette légation le saint évêque Victor de Turin. Le pape Gélase profita de cette occasion pour écrire à Rusticius, évêque de Lyon, successeur de saint Patient, et le remercier du secours qu'il lui avait envoyé, aussi bien qu'Eonius d'Arles, pour soulager la misère des peuples d'Italie. Comme Lyon était la résidence du roi des Bourguignons, il prie Rusticius d'aider Epiphane dans sa négociation, et en même temps de lui mander ce que pensaient les évêques des Gaules de l'affaire d'Acace, dont Epiphane était chargé de les instruire (1). Les deux évêques partirent sur la fin de l'hiver, l'an 494, et passèrent, au mois de mars, les Alpes encore couvertes de neige et de glaces. Les peuples accouraient partout sur leur passage et leur apportaient des rafraîchissements, que saint Epiphane distribuait aux pauvres. Rusticius de Lyon alla au-devant d'eux au delà du Rhône, et les instruisit du caractère artificieux de Gondebaud ; mais la vertu des ambassadeurs parut faire oublier au prince son naturel. Aussitôt qu'ils furent arrivés à Lyon, il envoya les saluer et leur offrir une audience. Saint Epiphane ne différa pas de l'accepter. La sainteté qui brillait sur son visage donna une nouvelle force aux traits de son éloquence.

« Grand prince, dit-il à Gondebaud, c'est pour l'amour de vous que j'ai entrepris un voyage si rude. Je n'ai pas craint la mort pour vous apporter le prix de la vie éternelle. Je suis venu comme pour servir de témoin devant Dieu entre deux grands rois, si la bonté vous fait accorder ce que la miséricorde fait demander à celui qui m'envoie. Partagez également la récompense que Dieu promet, ou, plutôt, disputez-la entre vous, princes invincibles ; mais, dans ce combat, le victorieux emportera tellement le prix, que le vaincu ne le perdra pas. Suivez mon conseil, et vous serez l'un et l'autre vainqueurs. Le roi Théodoric veut racheter les captifs : rendez-les sans rançon. Croyez-moi, personne ne gagnera plus que celui qui ne recevra rien, et l'argent que vous aurez méprisé enrichira plus votre armée que si vous l'aviez reçu. »

Saint Epiphane, faisant ensuite parler l'Italie, continua ainsi : Ecoutez, prince, les justes plaintes de l'Italie, votre fidèle alliée. Si elle pouvait parler, elle vous dirait : Grand roi, combien de fois, s'il vous en souvient ; n'avez-vous pas pris les armes pour ma défense et pour ma liberté ! C'est vous qui avez nourri ceux que maintenant vous retenez dans les fers. Ne m'avez-vous rendu ces services que pour me surprendre plus facilement ? Personne de ceux qui ont été faits prisonniers ne songeait à fuir à la vue de vos troupes. Les dames qu'on traînait en captivité se promettaient que vous seriez leur vengeur ; les vierges ne défendaient leur pudeur qu'en vous réclamant ; les laboureurs disaient à ceux qui les chargeaient de chaînes : N'êtes-vous donc pas Bourguignons ? combien de fois ces mains que vous liez n'ont-elles pas payé le tribut à notre commun maître ? Rendez, prince, rendez tous ces malheureux à leur patrie ; rendez-les à votre gloire. C'est à Dieu que vous accorderez cette grâce ; mais vous ne la ferez pas à des hommes qui vous soient étrangers. Le maître de l'Italie donne sa fille à votre fils ; que cette princesse soit le prix de la rançon des prisonniers ; que leur délivrance soit le présent de noces que le mari offre à son épouse : ce sera Jésus-Christ qui le recevra et qui vous en tiendra compte.

Ce discours, accompagné des larmes des deux saints évêques, toucha Gondebaud. Il répondit cependant avec assez de fierté : Vous, qui me parlez de paix, vous ignorez le droit de la guerre. La loi des combattants, c'est que tout ce qui n'est pas permis le devient alors. Cependant je ne fais que repousser l'injure que votre roi m'a faite en voulant me jouer sous le prétexte d'un traité. Mais s'il veut une paix solide, il me trouvera fidèle à la garder. Pour vous, saints pontifes, retournez à votre logis ; je délibérerai sur ce qui convient au bien de mon âme et à celui de mon royaume, et je vous le ferai savoir. Il consulta Laconius, son ministre, et consentit à n'exiger de rançon que pour ceux qui avaient été pris les armes à la main, et qui appartenaient aux soldats qui les avaient pris.

(1) *Epist.*, XII et XV.

Cette heureuse nouvelle fit accourir un si grand nombre de ces captifs délivrés, qu'il semblait que cette partie de la Gaule allait demeurer déserte. Il en partit de Lyon seul quatre cents en un jour, et, en tout, il y en eut six mille de renvoyés sans rançon. Tout l'argent que Théodoric avait envoyé fut employé à racheter les autres. Et comme il ne suffisait pas, une sainte dame nommée Syagria, qui était, dit Ennodius, comme le trésor de l'Église, fournit le reste avec saint Avit, évêque de Vienne. Saint Epiphane, craignant que les captifs plus éloignés ne fussent retenus par la dureté de leurs maitres, alla jusqu'à Genève, où résidait Godegisile, frère du roi Gondebaud, qui suivit son exemple pour la délivrance des captifs. Ainsi, saint Epiphane revint comme en triomphe au milieu des troupes de ces affranchis, qui retournaient en Italie, le comblant de bénédictions. Il arriva à Pavie beaucoup plus tôt qu'on ne l'attendait, et écrivit au roi Théodoric pour lui rendre compte de son ambassade et lui demander la restitution des biens de ceux qu'il avait délivrés : ce qu'il obtint. Saint Ennodius, Gaulois d'origine, et depuis évêque de Pavie, qui a écrit l'histoire de cette légation, était à la suite de saint Epiphane, et avait été témoin oculaire de ce qu'il raconte (1).

Saint Avit, originaire d'Auvergne, était de la première noblesse de Rome, petit-fils de l'empereur Avitus et fils du sénateur Hésychius, qui, ayant embrassé la continence avec sa femme, avait succédé à saint Mamert sur le siége de Vienne. Son père étant mort en 490, Avit fut choisi pour son successeur ; son frère aîné Apollinaire devint évêque de Valence. A l'illustration de la naissance, Avit joignit celle des vertus et des talents. Il s'est en particulier distingué comme poëte, et nous avons de lui six poëmes remarquables : 1° sur la création ; 2° sur la chute de l'homme ; 3° sur son expulsion du paradis ; 4° sur le déluge ; 5° sur le passage de la mer Rouge ; 6° sur l'éloge de la virginité. Les trois premiers, la création, le péché de l'homme, le jugement de Dieu, font une sorte d'ensemble, et peuvent être considérés comme trois chants du même poëme, qu'on peut appeler *le Paradis perdu*. Nous ignorons pourquoi ces poëmes, où il y a de véritables beautés poétiques, ne sont pas plus connus, du moins dans les écoles chrétiennes.

Dans le temps que Théodoric l'Amale fondait le royaume des Ostrogoths en Italie, par la défaite et puis par le meurtre d'Odoacre ; que Gondebaud et Godegisile régnaient sur les Burgondes à Lyon et à Genève, après le meurtre de leurs deux frères Chilpéric et Godomare ; qu'à Toulouse, Evaric, devenu roi des Visigoths par le meurtre de son frère Théodoric, laissait à son fils Alaric le midi de la Gaule et presque toute l'Espagne ; qu'à Soissons, Syagrius, fils du comte Egidius, était roi ou chef des Romains, c'est-à-dire des anciens habitants du pays, — une tribu de Francs, qui devait donner le nom de France à toute la Gaule, s'y avançait de plus en plus par le nord. C'étaient les Francs-Saliens, sous la conduite de leur jeune roi nommé Chlodvig, Ludovic, autrement Louis, mais plus connu sous le nom de Clovis. Voici ce que nous apprend à cet égard l'historien le plus proche de l'événement, saint Grégoire de Tours.

« On rapporte qu'alors Chlodion (Clodion), homme puissant et distingué dans son pays, fut roi des Francs ; il habitait Dispargum, sur la frontière du pays des Thuringiens de Tongres. Les Romains occupaient aussi ces pays, c'est-à-dire vers le midi jusqu'à la Loire. Au delà de la Loire, le pays était aux Goths. Les Burgondes, attachés aussi à la secte des ariens, habitaient au delà du Rhône, qui coule auprès de la ville de Lyon. Chlodion, ayant envoyé des espions dans la ville de Cambrai, et fait examiner tout le pays, défit les Romains et s'empara de cette ville. Après y être demeuré quelque temps, il conquit le pays jusqu'à la Somme. Quelques-uns prétendent que le roi Mérovée, qui eut pour fils Childéric, était né de sa race (2). » Voilà en quels termes le plus ancien historien des Francs parle de leurs premiers pas dans la Gaule.

« Or, Childéric, régnant sur la nation des Francs, abusait de leurs filles. Indignés de cela, ils le chassèrent de la royauté, et prirent unanimement pour roi Egidius, maître de la milice pour les Romains, qui régna huit ans sur eux. Childéric, qui s'était réfugié chez le roi des Thuringiens, ayant appris que les Francs avaient oublié ses torts et le regrettaient, s'en revint et fut rétabli dans la royauté ; mais de telle sorte, qu'il régna conjointement avec Egidius (3). » Quelque temps après, Basine, femme du roi des Thuringiens, quitta son mari et vint trouver Childéric, qui l'épousa et en eut un fils qu'il nomma Chlodvig ou Clovis.

Ainsi donc, au commencement de la première dynastie, la royauté des Francs n'était ni héréditaire ni inamissible. Les Francs expulsent du trône et du royaume Childéric, parce qu'il se conduit mal, et ils élisent à sa place, non pas un homme de sa famille, non pas un homme de la nation, mais un étranger, mais un Romain qui commandait dans ces quartiers les troupes impériales ; et quand, après huit ans de déposition et de bannissement, ils veulent bien rappeler Childéric, ils partagent la royauté entre les deux : *His ergo regnantibus simul* (4).

D'après deux vies très-anciennes de sainte Geneviève, plus anciennes même que Grégoire de Tours, les Francs assiégèrent ou bloquèrent pendant bien des années, savoir, dix ans, la ville de Paris : ce qui causa une famine extrême, tous les environs étant re-

(1) S. Ennod., *Vita S. Epiph.* — (2) Greg., l. II, n. 9. — (3) Greg., Tur., l. II, c. XII. — (4) *Ibid.*, l. II, c. X

vagés. La ville ouvrit enfin ses portes, et Childéric ou Hildéric comme l'appellent ces vies, y fit, du moins quelque temps, sa demeure. La sauvegarde des Parisiens durant ces calamités fut sainte Geneviève. Dans la famine, elle leur procura des vivres, qu'elle alla chercher elle-même avec des bateaux sur la Seine. Ensuite, plus d'une fois, elle obtint de Childéric la grâce de ceux qu'il avait condamnés à mort. Ce roi, tout barbare et païen qu'il était, ne pouvait s'empêcher de la respecter. Du reste, la renommée de Geneviève était si grande, que, du fond de la Syrie, saint Siméon Stylite demandait de ses nouvelles et se recommandait à ses prières (1).

Childéric étant mort à Tournai, où l'on a retrouvé son tombeau au dix-septième siècle, Clovis lui succéda l'an 481. La cinquième année de son règne, secondé par son parent Ragnacaire, roi des Francs de Cambrai, il déclara la guerre à Syagrius, fils d'Egidius, qui régnait sur les Romains à Soissons, et lui fit dire de fixer le jour et le lieu de la bataille. Syagrius est défait et se réfugie à Toulouse, près du jeune Alaric, roi des Visigoths. Clovis envoie le réclamer, menaçant de la guerre. Alaric, ou plutôt ses ministres, car il était encore mineur, livrent Syagrius à Clovis, qui le fait mettre en prison, et puis tuer secrètement.

Les Francs, étant encore païens, pillèrent beaucoup d'églises, entre autres une de Reims d'où ils enlevèrent un vase d'argent d'une beauté et d'une grandeur extraordinaires. Saint Remi, évêque de Reims, envoya prier le roi de lui rendre au moins celui-là. Clovis dit à l'envoyé : Suivez-nous jusqu'à Soissons, car c'est là que se fera le partage de tout le butin. Si le sort me donne le vase, je ferai ce que le Pape demande. Arrivé à Soissons, il dit à ses soldats : Je vous prie, braves guerriers, de m'accorder ce vase hors de partage. Les plus sensés répondirent tous : Glorieux roi, tout cela est à vous, ainsi que nos personnes mêmes; faites ce qu'il vous plaira : nul ne saurait résister à votre puissance. Mais un autre, plus audacieux, fendit le vase avec sa hache ou francisque, en s'écriant : Tu n'auras rien que ce que le sort te donnera. Tous les autres restèrent stupéfaits. Le roi, dissimulant son indignation, prit tranquillement le vase brisé et le remit à l'envoyé de l'Eglise; mais il en gardait le ressentiment dans son cœur. A la fin de l'année, faisant la revue de ses troupes au Champ de Mars, il vint au briseur du vase et lui dit : Nul n'a les armes si mal propres que toi. En même temps, lui prenant sa hache il la jette par terre. L'autre se baissant pour la ramasser, le roi lève la sienne et la lui enfonce dans la tête en disant: C'est ainsi que tu as fait au vase de Soissons. Cette exécution inspira de la crainte aux autres. Clovis fit bien des guerres et remporta bien des victoires; notamment, la dixième année de son règne, il subjugua la Tongrie, pays actuel de Liége (2).

Cependant le roi des Burgondes, Gondebaud, après avoir tué son frère Chilpéric, avec sa femme et ses deux fils, tenait ses deux filles en exil à Genève. L'une se nommait Chrone, et embrassa la vie religieuse; l'autre se nommait Chlotilde ou Clotilde. La politique de leur oncle était qu'elles restassent inconnues; mais les ambassadeurs que Clovis envoyait fréquemment à Gondebaud finirent par les découvrir et par offrir à Clotilde la main de leur jeune roi, auquel ils avaient raconté ses malheurs, sa beauté et sa vertu. Ils la demandèrent enfin solennellement en mariage. Gondebaud, déconcerté, n'osa longtemps ni refuser ni consentir. Enfin il consentit, et les ambassadeurs, au nom de Clovis, épousèrent Clotilde, en offrant à Gondebaud, suivant la coutume, un sou et un denier. Aussitôt ils la mirent sur un char pour la conduire à Soissons. Au milieu de la route, craignant que Gondebaud ne vînt à changer de résolution, elle monta à cheval avec son cortége pour sortir plus vite de la domination des Burgondes. Sa crainte n'était pas mal fondée. Gondebaud changea de résolution à l'arrivée d'un de ses ministres qui revenait d'une ambassade à Constantinople, et envoya une troupe de cavaliers pour ramener Clotilde. Ils rattrapèrent le char, qui allait à petites journées, mais ils le trouvèrent vide. Clotilde arriva ainsi heureusement à Soissons, où Clovis l'épousa solennellement et la prit en grande affection. La jeune reine était catholique; les Gaulois soumis à Clovis l'étaient presque tous : ils conçurent naturellement de ce mariage de grandes espérances.

Clotilde ayant eu un fils, elle souhaitait le consacrer par le baptême. Elle disait donc souvent à son époux : Les dieux que vous adorez ne sont rien; ils ne peuvent aider ni à eux ni aux autres, puisqu'ils sont faits de bois, de pierre ou de métal. Ceux dont on leur a donné les noms n'étaient que des hommes, et des hommes criminels. Il faut plutôt adorer le créateur de l'univers, qui a fait luire le soleil, orné le ciel d'étoiles, rempli la terre d'animaux, et formé de sa main l'homme, auquel il a soumis toutes les créatures. Mais ces paroles de la reine ne persuadaient aucunement le roi, qui répondait toujours : C'est par l'ordre de nos dieux que tout se fait; quant au vôtre, il est clair qu'il ne peut rien; et ce qui est encore plus fort, il n'est pas même de la race des dieux. Cependant la reine préparait le baptême de son fils, et le fit orner l'église des plus riches tapisseries, pour attirer au moins le roi par cet extérieur. L'enfant fut baptisé et nommé Ingomer; mais il mourut portant encore l'habit blanc, c'est-à-dire dans la semaine de son baptême. Le roi en fit des reproches amers à la reine et lui

(1) *Acta SS.*, 3 *jan.* — (2) Greg., l. II, n. 27.

dit : S'il avait été consacré au nom de mes dieux, il ne serait pas mort; mais étant baptisé au nom du vôtre, il ne pouvait vivre. La reine répondit : Je rends grâces à Dieu, qui ne m'a pas jugée indigne de porter un enfant qu'il a appelé à son royaume. Elle eut ensuite un autre fils, qu'elle fit également baptiser, et qu'elle nomma Clodomer. Il tomba aussi malade, et le roi dit : Il ne peut en arriver autrement, il mourra comme son frère, ayant été baptisé au nom de votre Christ. Il guérit toutefois par la volonté de Dieu et les prières de la mère (1).

Les inquiétudes que causait au pape Gélase le schisme des Grecs ne l'empêchaient pas de veiller sur les autres églises, d'après la sollicitude universelle qui lui avait été imposée en saint Pierre. Informé que l'on semait de nouveau l'hérésie de Pélage en Dalmatie, il écrivit à un évêque de la province, nommé Honorius, de précautionner ses collègues contre ceux qui osaient faire revivre une erreur que le Siége apostolique avait condamnée depuis longtemps par les pontifes Innocent, Zosime, Boniface, Célestin, Sixte et Léon, de bienheureuse mémoire; une erreur condamnée non-seulement par les lois de l'Eglise catholique, mais encore par les édits des princes romains. L'évêque Honorius répondit au Pape par une lettre que nous n'avons plus, et qu'il envoya par des députés, qu'il s'étonnait du soin qu'il prenait des églises de Dalmatie, ajoutant qu'il avait, au surplus, toujours eu des sentiments orthodoxes sur cet article. Gélase lui fit entendre par une seconde lettre qu'il ne devait point être surpris de sa vigilance pastorale, puisque, de tout temps, le Saint-Siége avait pris soin de toutes les églises du monde. Il chargea les députés d'Honorius des réponses à quelques articles qu'ils lui avaient apparemment proposés, ou de la part de cet évêque, ou d'eux-mêmes. Nous n'en avons aucune (2).

L'hérésie pélagienne s'était aussi répandue dans le Picénum, autrement la Marche d'Ancône, où un vieillard, nommé Sénèque, qui en était infecté, enseignait hautement qu'il n'y avait point de péché originel, que les enfants morts sans baptême ne pouvaient être condamnés, et que l'homme, par le seul usage de son libre arbitre, pouvait devenir heureux. Passant de là à la pratique, il permettait aux clercs et aux moines d'habiter avec des filles consacrées à Dieu, comme n'ayant rien à craindre, s'ils le voulaient. Il parlait, même en présence des évêques, avec beaucoup de mépris de saint Jérôme et de saint Augustin, les lumières des maîtres ecclésiastiques. Il avait, outre cela, excommunié un prêtre qui s'opposait à ses erreurs. Ce malheureux vieillard fut amené devant le Pape Gélase, qui ne trouva en lui que de l'entêtement et de l'ignorance, un esprit bas, grossier et si épais qu'il ne put jamais donner aucune raison de la doctrine empoisonnée dont il était imbu, ni comprendre ce qu'on lui disait. Le Pape, ayant essayé inutilement de le convaincre et de le ramener, laissa à Dieu, à qui tout est possible, d'amollir le cœur de cet endurci; mais il écrivit une lettre assez longue aux évêques de la Marche d'Ancône, où il réfute les erreurs de ce vieillard, et réprimande ces évêques de ne s'y être point opposés. Cette lettre est du 1er novembre 493 (3).

Il y avait aussi quelques Gaulois qui favorisaient le pélagianisme, ou du moins n'approuvaient point la doctrine de saint Augustin touchant la grâce. Tel était Gennade, prêtre de Marseille, qui, dans son catalogue des auteurs ecclésiastiques, loue extrêmement Fauste de Riez. Au contraire, il blâme saint Prosper d'avoir attaqué Cassien, et ne laisse pas même saint Augustin sans atteinte. Il écrivit cet ouvrage vers l'an 493, et le dernier auteur dont il parle est saint Honorat, évêque de Marseille, dont il nous reste la vie de saint Hilaire d'Arles. Gennade parle aussi de Sidoine Apollinaire, mort quelque temps auparavant, et qui, comme il l'avait prédit lui-même, eut pour successeur, dans le siége de Clermont, Aprunculus, qui, étant évêque de Langres, avait été obligé d'en sortir comme suspect aux Bourguignons de souhaiter la domination des Francs.

Sous le pontificat de Gélase, l'Italie se trouva tellement désolée par la guerre et par la famine, qu'en plusieurs endroits on manquait de clercs pour le service des églises et l'administration des sacrements. Dans cette extrémité, on fut souvent obligé de passer sur les formalités ordinaires, et de dispenser de la rigueur des anciens canons. Mais, dans la crainte que cette condescendance ne tournât en abus, le Pape, que Jean, évêque de Ravenne, avait souvent informé de tous ces troubles, fit divers règlements qu'il adressa aux évêques de Lucanie et des Brutiens, ainsi qu'à ceux de Sicile, chez qui le mal était apparemment plus grand que dans les autres parties de l'Italie.

Il ordonna : 1° Que, les anciens canons demeurant en vigueur dans les lieux où il n'y avait aucune nécessité d'en dispenser, il sera permis de faire prêtre dans un an celui qui sera tiré de la vie monastique, pourvu qu'il n'y ait aucun empêchement canonique; qu'il ne soit point coupable de grands crimes; qu'il n'ait point été marié deux fois ni épousé de veuve; qu'il n'ait point de défaut corporel; qu'il ne soit point de condition servile ni obligé à quelque charge publique ou particulière, et qu'il ne soit pas dans l'ignorance des lettres; car celui qui ne sait pas lire pourrait à peine être portier. A ces conditions, le moine qu'on voudra ordonner sera d'abord lecteur, notaire ou défenseur; trois mois après, acolyte; six mois après, sous-diacre, s'il a l'âge; le neuvième mois, diacre, s'il

(1) Greg., l. II, c. XXVIII, XXIX, XXX. — (2) Gelas., *Epist.*, V et VI. — (3) *Epist.* XII.

s'en rend digne par sa conduite ; et prêtre, au bout de l'an. 2° Mais si c'est un laïque que l'on veut mettre dans le clergé, on doit l'examiner à proportion de la différence qu'il y a de la vie mondaine à la vie régulière, de peur que, sous prétexte du besoin de ministres, on ne remplisse le clergé de personnes vicieuses. Celui donc qui sera ordonné étant simple laïque sera éprouvé six mois davantage, et ne pourra être prêtre qu'après dix-huit mois. 3° Défense aux évêques de consacrer de nouvelles églises sans en avoir demandé les pouvoirs, suivant la coutume, et de rien entreprendre sur les clercs d'un autre diocèse. 4° Il leur est aussi défendu de rien exiger pour le baptême ou pour la confirmation, ni de rien demander aux nouveaux baptisés, parce qu'on doit donner gratuitement ce qu'on a reçu gratuitement. 5° Les prêtres ne doivent point s'élever au-dessus de leur rang, ni entreprendre de faire le chrême, de confirmer, de faire aucune bénédiction ni fonction en présence de l'évêque, ni de s'asseoir ou de célébrer en sa présence sans sa permission. Ils doivent encore se souvenir qu'ils n'ont pas le pouvoir d'ordonner un sous-diacre ou un acolyte sans le souverain pontife, ni de faire d'eux-mêmes aucune fonction du ministère épiscopal, sous peine d'être privés de leur dignité et de la sainte communion. 6° Les diacres se tiendront aussi dans les bornes de leur ministère, sans faire aucune des fonctions qui n'appartiennent qu'aux prêtres, ni même baptiser sans le prêtre et l'évêque, hors le cas de nécessité, où on le permet même souvent aux chrétiens laïques. Il est encore défendu aux diacres de se mettre au rang des prêtres lorsqu'on célèbre les divins mystères, ou dans les assemblées ecclésiastiques, et de distribuer le corps de Jésus-Christ en présence de l'évêque ou des prêtres. 7° Défense de baptiser qu'à Pâques et à la Pentecôte, sinon dans le cas de nécessité, où l'on doit avoir soin que le moribond ne sorte point de cette vie sans ce remède salutaire. 8° Les ordinations ne doivent se faire qu'aux jours solennels, c'est-à-dire aux jeûnes du quatrième, du septième et du dixième mois, et au commencement du carême, c'est-à-dire aux Quatre-Temps et à la mi-carême, le samedi sur le soir. 9° A l'égard des vierges, on ne doit leur donner le voile qu'à l'Épiphanie, à Pâques et aux fêtes des apôtres, si ce n'est qu'étant dangereusement malades, elles demandent de ne pas mourir sans cette consolation. 10° Mais on ne doit donner aux veuves ni voile ni bénédiction. Il faut seulement les exhorter à demeurer fermes dans leurs bonnes résolutions. 11° Comme il est défendu d'ordonner des hommes de condition servile, il l'est aussi de les recevoir dans les monastères, si ce n'est du consentement de leurs maîtres, qui les aient affranchis ou cédés par écrit. 12° Il l'est pareillement aux clercs de faire aucun trafic ni de chercher des gains sordides, et cela sous peine d'être privés des fonctions de leur ministère, en quelque degré qu'ils soient constitués.

Le Pape renouvelle ensuite les anciens canons touchant les qualités de ceux que l'on peut admettre dans le clergé. Il veut qu'ils soient lettrés ; qu'ils n'aient aucun défaut de corps ; qu'ils ne se soient pas mutilés eux-mêmes ; qu'ils n'aient été atteints d'aucun crime ; qu'ils aient l'esprit sain et n'aient point été possédés du démon ; qu'ils ne se soient pas mariés deux fois. Il défend aussi de promouvoir les clercs déserteurs qui passent d'une église à l'autre. Il ordonne de mettre en pénitence publique ceux qui auront épousé des vierges consacrées à Dieu, en leur accordant toutefois le viatique à la mort, s'ils ont témoigné du repentir de leur faute. Il traite moins sévèrement les veuves qui se marient après avoir fait profession de garder le célibat ; il ne les condamne pas à la pénitence publique, mais il veut qu'on se contente de leur remontrer la faute qu'elles ont faite. Il déclare qu'on doit chasser du clergé ceux qui auront été convaincus d'y être entrés pour de l'argent, la simonie n'étant pas moins condamnée dans celui qui donne que dans celui qui reçoit. Quelques femmes s'étaient ingérées de servir à l'autel et d'y faire des fonctions qui n'appartiennent qu'aux hommes : le Pape défend cet abus. Il se plaint aussi de ce que, dans quelques endroits, on avait consacré des églises sans la permission du Saint-Siége, et de ce qu'on leur avait donné des noms de morts qui n'étaient pas même du nombre des fidèles. Ensuite il passe à la dispensation des revenus et des oblations de l'Église, voulant que, suivant l'ancienne règle, on en fasse quatre parts : la première pour l'évêque, la seconde pour les clercs, la troisième pour les pauvres, la quatrième pour les fabriques, c'est-à-dire les bâtiments. Il ajoute que cette distribution doit s'observer si fidèlement, que l'évêque ne s'attribue rien de la part du clergé, ni le clergé rien de la part de l'évêque, et que celle qui est destinée pour les bâtiments y soit employée de manière que leur restauration en soit une preuve, n'étant pas permis à l'évêque de négliger les édifices sacrés pour tourner à son profit les revenus destinés à les réparer ; que, pour ce qui est de la part des pauvres, outre que l'évêque en doit rendre compte à Dieu, il doit en justifier l'emploi devant les hommes. Gélase finit sa lettre en chargeant les clercs de l'avertir de tous les abus qu'ils verront commettre, soit par l'évêque, soit par les prêtres ou les autres ecclésiastiques. Elle est datée du onze mars 494 (1).

On a encore des fragments de dix lettres du pape Gélase. Dans la première, qui était adressée à l'évêque Célestin, le Pape lui donne la commission d'établir un prêtre dans une nouvelle église, bâtie sous le nom de Saint-

(1) *Epist.* IX et X.

Eleuthère, martyr, et d'élever à cet effet à la prêtrise le diacre Julien, pourvu qu'il n'en eût aucun empêchement canonique. L'évêque Célestin est appelé visiteur dans cette lettre parce qu'il ne gouvernait que par commission, pour le distinguer de l'évêque propre, qui y est appelé évêque-cardinal. Il ordonne, dans la seconde, à l'évêque Sabin, d'ordonner diacre un nommé Quartus, pour le besoin d'une autre église qui le demandait. La troisième, aux évêques Quinigésius et Constantin, regarde l'affaire des clercs de Nole désobéissants à leur évêque. Ces clercs, nommés Félix et Pierre, s'étaient pourvus devant le roi Théodoric. Sérénus, évêque de Nole, fit voir à ce prince qu'ils lui avaient exposé faux, ce qui l'engagea à renvoyer l'affaire au Pape. La quatrième, à l'évêque Victor, est pour le charger de rétablir le service divin dans l'église de Sainte-Agathe, tombée en ruine par la perte de fonds, mais qui depuis avait été réintégrée par les libéralités de plusieurs personnes. Le Pape charge dans la cinquième les évêques Respectus et Léonius de s'informer du mauvais ménage d'un évêque accusé de s'être approprié les biens de son église et même ceux que son prédécesseur avait légués pour la subsistance des clercs.

La sixième est une commission aux évêques Juste et Étienne, de s'informer d'un meurtre commis en la personne d'un esclave de l'Église par un homme puissant, et d'une insulte faite par le même à l'évêque Proficuus. Le Pape est de sentiment que, les faits étant bien constatés, l'évêque lésé se pourvoie devant le juge de la province pour faire punir le coupable. Il donne ordre dans la septième aux évêques Majoric, Sévère et Jean, de priver de la communion certaines personnes qui avaient usurpé les biens de l'Église et du patrimoine des pauvres, et d'employer même contre elles l'autorité des lois civiles, jusqu'à ce qu'elles aient réparé leur tort. Il veut aussi qu'on prive de ses fonctions le prêtre Célestin, qui, depuis la sentence et contre la défense du Siége apostolique, leur avait administré la sainte communion. Par la huitième, il ordonne à l'évêque Jean de restituer à une certaine église un calice que son prédécesseur lui avait enlevé. La neuvième est contre les évêques qui entreprenaient sur les droits de leurs collègues. Le Pape y renouvelle les anciens décrets, qui portent que le métropolitain ordonnera tous les évêques de la province, et que les évêques de la province, et que les évêques de la province ordonneront le métropolitain. La dixième, qui est au clergé et au peuple de Brindes, contient les mêmes règlements que celle aux évêques de Lucanie, touchant les qualités de ceux que l'on doit ordonner : les temps de l'ordination ; celui du baptême et la distribution des revenus et oblations de l'Église en quatre parts. Il y répète que les ordinations doivent se faire le samedi des Quatre-Temps, sur le soir (1). Voilà comme le pape Gélase maintenait, jusque dans les moindres détails, le nerf de la discipline et du gouvernement ecclésiastiques, au milieu de la dissolution de l'empire.

Ces détails ne l'empêchaient pas de porter des regards attentifs sur tout l'ensemble. L'an 494, il tint à Rome un concile de soixante-dix évêques, qui fut comme une congrégation de l'Index, car le Pape y dressa un catalogue officiel des livres canoniques et des livres apocryphes. Ce décret contient d'abord le catalogue des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, semblable à celui du concile de Trente, si ce n'est que celui de Gélase ne compte qu'un livre des Machabées, au lieu que nous en comptons deux : mais dans la plupart des anciens exemplaires, nos deux n'en font qu'un. Du reste, il met au rang des divines Écritures les livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, de Job, de Tobie, de Judith, d'Esdras, de l'Apocalypse de saint Jean et des sept épîtres canoniques. Après quoi il continue en ces termes :

« C'est sur les écrits des prophètes, des évangélistes et des apôtres que l'Église catholique a été fondée par la grâce de Dieu. Mais, encore que toutes les églises catholiques répandues dans toute la terre ne fassent qu'une épouse de Jésus-Christ, toutefois l'Église romaine a été préférée à toutes les autres, non par aucun décret de concile, mais par la parole de Notre Seigneur et Sauveur, quand il a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, etc. A saint Pierre a été associé le bienheureux Paul, qui a souffert comme lui le martyre à Rome, sous Néron, le même jour, et non pas en un autre temps, comme disent les hérétiques. C'est par leur mort glorieuse qu'ils ont l'un et l'autre consacré l'Église romaine à Jésus-Christ, et par leur présence et le triomphe de leur martyre, qu'ils lui ont donné la prééminence sur toutes les églises.

» L'Église romaine, sans rides ni taches, ni rien de semblable, est donc le premier et le principal siége de Pierre. Le second est le siége d'Alexandrie, consacré au nom de Pierre par saint Marc, son disciple et son évangéliste, qu'il envoya en Égypte, où, après avoir prêché la parole de vérité, il consomma son glorieux martyre. Le troisième siége, établi à Antioche, tient aussi un rang honorable à cause du nom du même apôtre, qui habita dans cette ville avant de venir à Rome, et parce que c'est en ce lieu que prit naissance le nom du nouveau peuple des chrétiens.

» Et quoique personne ne puisse poser d'autre fondement que celui qui est posé, c'est-à-dire Jésus-Christ, toutefois, pour notre édification, l'Église romaine, après les Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, reçoit aussi les quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, et les

(1) Labbe, t. IV, 1224.

autres conciles autorisés par les Pères. Dans celui de Nicée, trois cent dix-huit Pères, par l'entremise du grand Constantin, condamnèrent l'hérétique Arius. Macédonius reçut la sentence de condamnation qu'il méritait dans celui de Constantinople, par l'entremise de Théodose l'Ancien. Le concile d'Ephèse avec le consentement du bienheureux pape Célestin, et par le ministère de saint Cyrille et d'Arcade, député d'Italie, condamna Nestorius. Son hérésie, avec celle d'Eutychès, fut encore condamnée avec Dioscore et ses complices, dans le concile de Chalcédoine, par l'entremise de l'empereur Marcien et d'Anatolius, évêque de Constantinople. »

Après cette déclaration, le concile de Rome marque en détail les ouvrages des Pères dont l'Eglise romaine admet l'autorité. De ce nombre sont les écrits de saint Cyprien, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile de Cappadoce, de saint Athanase, de saint Cyrille, de saint Chrysostome, de Théophile d'Alexandrie, de saint Hilaire de Poitiers, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Prosper ; la lettre de saint Léon à Flavien, sans en retrancher un seul mot : les ouvrages de tous les autres Pères qui sont morts dans la communion de l'Eglise romaine ; les décrétales des Papes et les actes des martyrs. Le concile ou plutôt le Pape ajoute : Quant à ces actes, l'ancienne coutume de l'Eglise romaine est de ne point les lire par précaution, parce que les noms de ceux qui les ont écrits sont entièrement inconnus, et qu'ils ont été altérés par des infidèles ou des ignorants ; comme ceux de saint Cyrique, de sainte Julitte, de saint Georges et de plusieurs autres que l'on dit composés par des hérétiques. C'est pourquoi, pour éviter la moindre occasion de raillerie, on ne les lit point dans l'Eglise romaine, quoiqu'elle honore avec une entière dévotion tous les martyrs et leurs combats, plus connus à Dieu qu'aux hommes. Mais le concile reçoit avec honneur les vies des Pères, savoir : de saint Paul, de saint Antoine, de saint Hilarion, et les autres écrites par saint Jérôme. Il permet la lecture des actes de saint Sylvestre, ceux de l'invention de la Croix, et les nouvelles relations de l'invention du chef de saint Jean-Baptiste ; mais avec la précaution que prescrit saint Paul aux Thessaloniciens : Eprouvez tout, et gardez ce qui est bon. Il permet encore de lire les ouvrages de Rufin et d'Origène, pourvu qu'on ne s'écarte point du jugement qu'en a porté saint Jérôme, et l'histoire d'Eusèbe de Césarée, avec sa Chronique, à cause des faits importants que cette histoire contient ; mais le concile condamne les louanges que cet historien a données à Origène. Il approuve sans réserve l'histoire d'Orose et les poëmes de Sédulius et de Juvencus.

Le concile déclare ensuite que l'Eglise romaine ne reçoit point les livres composés par les hérétiques ou par les schismatiques. Il défend en particulier de lire les suivants : le concile de Rimini assemblé par l'empereur Constance ; l'itinéraire de saint Pierre, sous le nom de saint Clément ; les actes de saint André, de saint Thomas, de saint Pierre, de saint Philippe ; les évangiles de saint Thaddée, de saint Mathias, de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Barnabé, de saint Thomas, de saint Barthélemi, de saint André ; ceux que Lucius et Hésychius avaient falsifiés ; le livre de l'enfance du Sauveur et plusieurs autres, dont les plus connus sont le *Fondement* et le *Trésor* des manichéens ; les centons de Jésus-Christ composés des vers de Virgile ; les actes de sainte Thècle et de saint Paul, le passage ou l'assomption de sainte Marie, la pénitence d'Adam, la pénitence d'Origène, les canons des apôtres, le livre du Pasteur, la lettre de Jésus-Christ à Abgar et celle d'Abgar à Jésus-Christ. Aux livres apocryphes, le concile ajoute ceux qui ont été composés par quelques hérétiques, ou même par des catholiques, mais qui se sont écartés en quelques points des sentiments de l'Eglise catholique, savoir : Tertullien, Eusèbe de Césarée, Lactance, Africain, Posthumien, Gallus, Montan, Priscille, Maximille, Fauste le manichéen, Commodien, Clément d'Alexandrie, Tatius Cyprien, Arnobe, Tyconius, Cassien, Victorin, Fauste de Riez, Frumentius l'Aveugle. Enfin, il condamne tous les caractères ou billets préservatifs qui portent le nom des anges ; et en général tous les écrits des hérétiques et des schismatiques ou de leurs adhérents, dont il marque les noms, depuis Simon le Magicien jusqu'à Acace de Constantinople, leur disant à tous anathème (1).

Il est aisé de voir par la liste des ouvrages déclarés apocryphes dans ce concile, qu'ils ne sont pas tous condamnés également, et que quelques-uns ne le sont qu'à certains égards ; par exemple, l'histoire d'Eusèbe, à cause des louanges qu'il y donne à Origène ; les écrits de Clément d'Alexandrie, à cause des erreurs dont les hérétiques avaient rempli ces livres des hypotyposes ; ceux de Cassien, parce que, dans la treizième conférence, il favorise les semi-pélagiens ; ceux de saint Cyprien, parce qu'il y prend la défense de la rebaptisation contre le pape saint Etienne. Ce qu'il y a surtout à remarquer dans ce décret, c'est que l'Eglise romaine, bien loin de favoriser la supposition d'écrits sous de faux noms, n'autorisait pas même la lecture publique des actes de martyrs, quand ils ne portaient pas le nom de l'auteur.

Non content de veiller ainsi à la pureté de la doctrine par la censure des livres, le pape saint Gélase veilla encore à la régularité et à la pompe de la liturgie. Il composa des hymnes à l'imitation de saint Ambroise, des préfaces et des oraisons pour le saint sacrifice et l'administration des sacrements. Enfin on lui

(1) Labbe, t. IV, 1260.

attribue avec raison un ancien sacramentaire de l'Eglise romaine, divisé en trois livres, dont le premier est intitulé : *Du Cours de l'année ;* le second : *Des Fêtes des Saints* ; et le troisième : *Des Dimanches de l'année*, surtout depuis la Pentecôte. Il contient les messes de toute l'année, et les formules de tous les sacrements. Nous n'en citerons que l'office du jeudi saint et du vendredi saint.

Le jeudi saint on ne chantait pas, et l'évêque ne saluait point le peuple, c'est-à-dire qu'il ne disait pas : *Le Seigneur soit avec vous*. La première des cérémonies que l'on faisait en ce jour, était la réconciliation des pénitents ; la seconde, la consécration des saintes huiles. Le pénitent sortait de l'endroit où on l'avait enfermé pour faire pénitence, et se présentait à l'église prosterné à terre. Alors le diacre, s'adressant à l'évêque, lui représentait que le temps et le jour de propitiation étaient arrivés, et que le pénitent avait pratiqué tous les exercices de pénitence qui lui avaient été prescrits, pour obtenir la rémission de ses fautes et la grâce de la réconciliation. L'évêque, ou un prêtre nommé de sa part, avertissait le pénitent de ne plus retomber dans les péchés qu'il venait d'effacer par la pénitence On prononçait sur lui les prières de la réconciliation, et on en disait encore d'autres après l'avoir réconcilié. Le peuple faisait ensuite l'offrande et l'on célébrait la messe. Il y en a trois pour ce jour : une pour la réconciliation des pénitents, une autre pour la consécration du saint chrême, et une troisième pour l'office du soir ou de la férie. La bénédiction des saintes huiles était précédée de la messe ; et cette bénédiction se faisait à peu près de la même manière qu'aujourd'hui, excepté qu'on n'y saluait point le peuple et qu'on n'y faisait point de genuflexions. A la fin de cette bénédiction, qui était suivie de la communion, on réservait une partie du sacrifice, c'est-à-dire le corps et le sang de Jésus-Christ, pour la communion du lendemain. Ce jour-là, qui était le vendredi, nommé de la passion du Seigneur, tout le monde venait à l'église à l'heure de none, et l'on mettait la sainte croix sur l'autel. L'évêque sortait de la sacristie avec les ministres sacrés, en silence, sans rien chanter, et s'approchait de l'autel. L'évêque récitait une prière et demandait qu'on priât pour lui. Le diacre l'annonçait en disant : *Fléchissons les genoux* : à quoi il répondait peu de temps après : *Levez-vous*. L'office de ce jour était le même qu'aujourd'hui, avec cette différence que dans la même monition et la même oraison, on joignait le Pape et l'évêque, et qu'on fléchissait les genoux avant l'oraison pour les Juifs, de même qu'avant les autres. Tous les assistants, après avoir adoré la croix, communiaient de l'eucharistie qui avait été réservée la veille.

Les mœurs du pape saint Gélase répondaient à sa doctrine. Il regardait sa dignité, non pas comme une domination, mais comme une servitude. Toute son occupation était la prière et la lecture, si ce n'est qu'il fut obligé d'écrire. Il se plaisait en la compagnie des serviteurs de Dieu, et aimait à s'entretenir avec eux de choses spirituelles. Il fuyait la bonne chère et l'oisiveté, pratiquait le jeûne et vivait dans la pauvreté, nourrissant tous les pauvres. Il regardait la moindre négligence d'un évêque comme un grand péril pour les âmes. Il se gouverna avec beaucoup de prudence et de patience dans les temps difficiles où se rencontra son pontificat. C'est le portrait qu'en fait Denis le Petit, sur le rapport du prêtre Julien, qui avait été son disciple.

L'an 495, le 13 de mai, Gélase tint un concile à Rome, où se trouvèrent quarante-cinq évêques, qui sont tous nommés à la tête des actes du concile. Il s'y trouva aussi cinquante-huit prêtres, deux magistrats séculiers, avec des diacres dont le nombre n'est pas marqué. Misène, l'un des légats qui avaient trahi la cause de l'Eglise à Constantinople en 483, présenta une requête au concile, datée du 8 du même mois, mais adressée nommément au Pape, auquel il demandait grâce en des termes très-soumis. Elle fut lue le même jour en plein concile. Mais, soit qu'on n'eût pas le loisir de l'examiner, soit qu'on eût renvoyé l'affaire à une seconde délibération, le Pape, dans la séance du 13 de mai, fit relire la requête de Misène par le diacre Anastase. Il lui permit ensuite d'entrer lui-même. Misène se prosterna, et, demeurant à terre, il présenta une seconde requête datée du 13 mai, où il rejetait, condamnait, anathématisait l'hérésie et la personne d'Eutychès, avec tous ses sectateurs, nommément Dioscore, Timothée Elure, les deux Pierre Foulon et Monge, et Acace, avec tous leurs complices et ceux qui communiquaient avec eux. Après qu'on eut fait lecture de cette seconde requête, Gélase demanda l'avis des évêques, qui, se levant avec les prêtres, le prièrent avec de grandes acclamations d'user de la puissance que Dieu lui avait donnée, et d'accorder l'indulgence qu'on lui demandait. Les évêques et les prêtres s'étant rassis, le Pape fit un assez long discours où, après avoir montré que les Grecs, qui voulaient que l'on pardonnât à Acace, même après sa mort, ne pourraient pas trouver mauvais qu'on eût accordé le pardon à Misène, dit que le Saint-Siége, en le condamnant avec Vital, ne leur avait point ôté l'espérance du pardon ; que Vital, qui avait été enlevé par une mort précipitée sans avoir pu être rétabli dans la communion, quelque effort qu'on eût fait pour le secourir, avait subi le jugement de Dieu ; mais qu'on ne devait point différer de recevoir Misène, tandis qu'il était encore en vie, et que son avis était qu'il rentrât dans la communion de l'Eglise et dans la dignité sacerdotale, puisqu'il avait dit anathème contre Eutychès, les deux Pierre et Acace. Les évêques et les prêtres se levèrent et applaudirent

[illegible] acclamation à ce que le Pape avait écrit, le reconnaissant pour vicaire de Jésus-Christ, et lui souhaitant les années de saint Pierre. Sixte, notaire de Rome, dressa, par ordre de Gélase, les actes de tout ce qui s'était fait dans ce concile. Nous verrons Misène assister au concile de Rome, en 499, en qualité d'évêque de Cumes (1).

La même année 495, le premier de février, le pape Gélase écrivit une troisième lettre aux évêques de Dardanie, où il répond aux difficultés qu'ils lui avaient proposées par l'évêque Tryphon, qu'il leur avait envoyé. Ces évêques paraissaient touchés de cette objection des partisans d'Acace : Il n'a pas été légitimement condamné, puisqu'il ne l'a point été dans un concile tenu exprès, vu surtout qu'il était l'évêque de la ville impériale. Ces difficultés, que saint Gélase avait déjà résolues bien des fois, notamment dans ses instructions aux ambassadeurs de Théodoric, Fauste et Irénée, il les réfute de nouveau et fort au long, recommandant aux évêques de Dardanie de communiquer sa lettre, non-seulement aux catholiques, mais encore aux autres. L'affaire d'Acace y est discutée à fond et de main de maître. Ce docte et saint Pape y dit entre autres :

« Toute l'Église sait que le siége du bienheureux Pierre a droit d'absoudre des jugements de tous les évêques, puisqu'il a celui de juger de toute l'Église, sans que personne puisse juger son jugement ; car les canons veulent que l'on puisse y appeler de toutes les parties du monde, et qu'il n'est permis à personne d'appeler de lui. Acace n'a donc eu aucun pouvoir d'absoudre Pierre d'Alexandrie sans la participation du siége apostolique, qui l'avait condamné. Qu'on dise par quel concile il l'a fait, lui qui n'était qu'un simple évêque, dépendant de la métropole d'Héraclée. Souvent même, sans concile précédent, le siége apostolique, suivant la coutume des ancêtres, a absous ceux qu'un concile avait condamnés injustement, et condamné ceux qui le méritaient : témoin saint Athanase, saint Chrysostome, saint Flavien. » En somme, le Pape fait voir que le Saint-Siége, qui confirme les conciles, est aussi le fidèle gardien de leurs canons, et que, dans l'affaire d'Acace, il n'a fait qu'exécuter ceux de Chalcédoine.

» Nous avons ri, ajoute-t-il, de la prérogative qu'ils veulent attribuer à Acace, pour avoir été évêque de la ville impériale. L'empereur n'a-t-il pas demeuré longtemps à Ravenne, à Milan, à Sirmium, à Trèves? Les évêques de ces villes ont-ils excédé pour cela les bornes que l'antiquité leur a prescrites? S'il s'agit de la dignité des villes, les évêques du second et du troisième siége ont plus de dignité que l'évêque d'une ville qui n'a pas même le droit de métropole. Autre est la puissance de l'empire séculier, autre la distribution des dignités ecclésiastiques. Pour petite que soit une ville, elle ne diminue point la grandeur du prince qui s'y trouve présent ; mais aussi la présence de l'empereur ne change point l'ordre de la religion, et cette ville doit plutôt profiter d'un tel avantage pour conserver la liberté de la religion, en demeurant tranquillement dans ses bornes. Qu'ils écoutent l'empereur Marcien, qui, n'ayant pu rien obtenir pour l'élévation de l'évêque de Constantinople, donna de grandes louanges au pape Léon de sainte mémoire, pour avoir défendu les canons. Qu'ils écoutent l'évêque Anatolius, qui disait que cette entreprise venait plutôt du clergé et du peuple de Constantinople que de lui, et que le Pape en était le maître. Saint Léon lui-même, qui avait confirmé le concile de Chalcédoine, cassa tout ce qui s'y était fait de nouveau contre les canons de Nicée, et au delà des pouvoirs qu'il avait donnés à ses légats. Sous le pape Simplicius, de sainte mémoire, Probus, évêque de Canuse, légat du siége apostolique, soutint en présence de l'empereur Léon, et à sa demande, que cette prétention était destituée de tout fondement. »

Enfin, pour lever tout scrupule, le pape Gélase déclare que la sentence prononcée contre Acace a été rendue dans un concile d'Italie, quoiqu'elle ne porte que le nom du Pape, parce qu'elle devait être envoyée secrètement, à cause des gardes que l'on avait mis partout, et que l'on ne pouvait assembler les évêques d'Orient, chassés de leurs siéges ou privés de liberté. Ainsi le Siége apostolique a tenu le concile où il pouvait et comme il pouvait (2).

Fauste et Irénée, ambassadeurs de Théodoric, étant revenus de Constantinople à Rome, rapportèrent à Gélase que l'empereur Anastase se plaignait de ce qu'il ne lui avait point écrit par eux. Le Pape lui écrivit là-dessus en ces termes : « Ce n'est pas de mon choix ; mais comme ceux que vous avez envoyés à Rome ont dit par toute la ville que vos ordres ne leur permettaient pas même de me voir, j'ai cru devoir m'abstenir de vous écrire, pour ne pas me rendre importun. Aussi, depuis que je connais la bienveillance de votre sérénité, et avec quelle clémence elle a désiré de mon humilité quelque lettre, je me croirais coupable de me taire encore ; car, ô glorieux fils ! né Romain, j'aime et je révère en vous le prince romain, et, comme chrétien, je souhaite que celui qui a le zèle de Dieu, l'ait selon la science de la vérité ; enfin, pontife tel quel du Siége apostolique, là où je vois manquer quelque chose à la plénitude de la foi catholique, je tâche d'y suppléer selon mes faibles moyens, par mes remontrances faites à propos. Car la dispensation de la divine parole m'ayant été enjointe, malheur à moi, plus encore qu'à saint Paul, si je n'an-

(1) [illegible]

nonce pas l'Evangile. Je supplie donc votre piété de ne pas prendre pour une arrogance un devoir dont Dieu me demande l'accomplissement. Qu'il ne soit pas dit qu'un prince romain regarde comme une injure la vérité qu'on lui dit.

» Il est deux choses, ô empereur auguste! par lesquelles ce monde est gouverné d'une manière souveraine : l'autorité sacrée des pontifes et la puissance royale. En quoi la charge des pontifes est d'autant plus pesante, qu'au jugement de Dieu ils doivent au Seigneur rendre compte des rois mêmes. Vous le savez, fils très-clément, quoique vous présidiez au genre humain par la dignité, vous êtes néanmoins soumis aux ministres des choses sacrées ; vous attendez d'eux les causes de votre salut, et, quant aux célestes mystères, vous savez que votre devoir est l'obéissance plutôt que le commandement. Vous savez que pour ces choses vous dépendez de leur jugement, bien loin de vouloir les assujettir à votre volonté. Car si, en ce qui regarde l'ordre de l'administration publique, les pontifes de la religion, parce qu'ils savent qu'un empire vous a été donné par une dispensation d'en haut, obéissent à vos lois, afin de conserver l'harmonie jusque dans les choses de ce monde, avec quelle affection ne devez-vous pas obéir à ceux qui sont établis pour dispenser les sacrés mystères ? Ce n'est pas une légère responsabilité aux pontifes d'avoir gardé le silence, lorsque le culte de la divinité demandait qu'ils parlassent ; de même ce n'est pas un médiocre péril aux autres, qui, lorsqu'ils doivent obéir, méprisent de le faire. Et si les cœurs des fidèles se doivent soumettre généralement à tous les prêtres, quand ils traitent convenablement les choses de Dieu, combien plus cette soumission ne se doit-elle pas à ce pontife que la Divinité suprême a daigné élever au-dessus de tous les autres pontifes, et que la piété de l'Eglise a célébré comme son primat ? Les institutions divines peuvent être attaquées par la présomption humaine ; mais elles ne peuvent être vaincues par la puissance de qui que ce soit. Et que serait-il à souhaiter pour les adversaires, que leur audace ne leur fût pas plus funeste à eux-mêmes qu'elle est impuissante contre la religion. »

Ensuite, avec toute l'éloquence et la tendresse de l'amitié chrétienne, le Pape conjure l'empereur, par la piété qu'il avait témoignée étant simple particulier, et par le désir qu'il lui connaissait pour les biens éternels, de prendre la défense de la foi de l'Eglise avec autant de zèle qu'il défendait les droits de son empire, et de suivre en cela le Siége apostolique, qui s'occupait surtout de conserver pur et exempt de toute corruption le dépôt de la foi. Il dit que c'est l'unique moyen d'avoir une paix véritable. Il ajoute que si l'on veut défendre l'eutychianisme, on doit le faire ouvertement et en toutes manières qu'on pourrait ; mais si on le condamne comme il le mérite et comme il a été condamné en effet dans le concile de Chalcédoine, il faut rejeter aussi ceux qui sont infectés de cette hérésie ou qui communiquent avec eux, et dès lors effacer le nom d'Acace des diptyques, afin de faire cesser la division des églises et de rétablir la paix sincère et l'unité de la foi. Comme il savait qu'on objectait la résistance du peuple de Constantinople, il répond qu'il y a lieu d'espérer que ce peuple, qui, après avoir été attaché à Nestorius et à Macédonius, les avait enfin rejetés, en userait de même à l'égard d'Acace ; que ceux de cette ville qui avaient reçu le baptême de la main de ces deux évêques, n'en avaient souffert aucun reproche de la part des catholiques ; que l'empereur lui-même avait bien su réprimer ce peuple, quand il avait voulu remuer à l'occasion des jeux publics ; et que si l'on craignait d'irriter le peuple d'une seule ville au préjudice de la cause de Dieu, on devait beaucoup plus appréhender de blesser la foi de tous les peuples du monde, qui, ce qu'à Dieu ne plaise, seraient scandalisés de notre prévarication (1).

Nous avons encore de saint Gélase, sur la même affaire, un traité inachevé *De l'Anathème*. Il s'y fait d'abord cette objection : Si l'on reçoit le concile de Chalcédoine, on doit le recevoir en tout, et dès lors admettre le privilége du second rang, qu'il a accordé à l'évêque de Constantinople par son vingt-huitième canon. Gélase répond : Toute l'Eglise reçoit sans difficulté ce que le concile a décidé conformément à l'Ecriture, à la tradition et aux canons, pour la foi catholique, le Siége apostolique n'ayant ordonné la tenue de ce concile que pour ce sujet, et ne l'ayant confirmé qu'à cet égard. Mais ce qui a été avancé sans l'autorité et sans l'ordre du Saint-Siége, a été aussitôt contredit par les légats, et le Saint-Siége ne l'a jamais approuvé, quelque instance que lui en fît l'empereur Marcien. Anatolius lui-même s'en est défendu et a confessé que tout dépendait du pontife romain. Il explique ensuite cette clause de la sentence contre Acace, qu'il ne devait jamais être absous, c'est-à-dire tant qu'il demeurerait obstiné, et cette clause n'ajoute rien à sa condamnation.

Voici comme le Pape s'explique sur la distinction des deux puissances, l'ecclésiastique et la séculière. « Je veux croire qu'avant la venue de Jésus-Christ, quelques-uns aient été en figure rois et prêtres en même temps, comme l'Ecriture le dit de Melchisédech, ce que le démon a imité dans les siens, parmi lesquels les empereurs païens prenaient aussi le nom de souverains pontifes. Mais depuis la venue de celui qui est véritablement roi et pontife tout ensemble, l'empereur n'a plus pris le nom de pontife, et le pontife ne s'est plus attribué la dignité royale. Car, quoique tous les membres de Jésus-Christ soient nom-

(1) Gel., *Epist.* VIII.

més une race royale et sacerdotale, néanmoins Dieu, connaissant la faiblesse humaine et voulant sauver les siens par l'humilité, a séparé les fonctions de l'une et de l'autre puissances, en sorte que les empereurs chrétiens eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, et que les pontifes usassent des ordonnances des empereurs pour le cours des affaires temporelles, afin que celui qui sert Dieu ne s'embarrassât point du soin des choses temporelles, et que celui qui est engagé dans les affaires séculières ne fût pas chargé du gouvernement des choses divines. De cette manière, l'un et l'autre ordres sont contenus dans la modération, et chaque profession est appliquée aux actions qui lui conviennent. » Cette distinction des deux puissances établie, on voit clairement qu'un évêque ne peut être ni lié ni délié par une puissance séculière, qu'ainsi Pierre Monge n'a point été légitimement absous, n'ayant pu l'être par l'autorité de l'empereur Zénon (1).

Nous avons encore un autre écrit du pape Gélase. Jusqu'à son pontificat, on avait continué à Rome une des fêtes païennes les plus obscènes, les lupercales, où des jeunes gens couraient nus dans les rues. Le saint Pape parvint à l'abolir. Mais quelque temps après, un sénateur nommé Andromaque et quelques autres personnes voulurent la rétablir, sous le prétexte que les maladies dont cette ville était affligée venaient de la suppression de cette fête, et de ce qu'on n'offrait plus de sacrifice au dieu-fièvre. En même temps ils accusaient le Pape de manquer de zèle pour punir les désordres, en particulier les adultères. Gélase leur fait voir, par un discours, qu'ils étaient eux-mêmes indignes du nom de chrétiens qu'ils portaient ; qu'en voulant allier avec la profession du christianisme le culte superstitieux des faux dieux, ils commettaient un adultère spirituel ; et que, pour ce crime, que les évêques avaient droit de punir, comme ils ont droit de punir l'adultère corporel, ils méritaient, vu les blasphèmes qu'ils avaient proférés en public, d'être séparés du corps de l'Eglise.

Il leur fit voir encore qu'ils ne savaient pas même ce que c'étaient que les lupercales, puisque, selon Tive-Live, elles avaient été établies, non pour détourner les maladies, mais pour remédier à la stérilité des femmes ; qu'aussi les maladies n'avaient pas été moins communes dans les temps qu'on célébrait les lupercales, qu'en d'autres où on ne les célébrait pas, et que les fléaux publics dont Rome était affligée devaient s'attribuer aux mœurs déréglées de ses habitants. Ne sacrifiait-on pas à votre dieu-fièvre, ne célébrait-on pas les lupercales quand les Gaulois prirent Rome ? dans le temps des guerres civiles ? lorsque Alaric, Anthemius, Ricimer saccageaient cette ville ? Pourquoi Castor et Pollux, dont vous n'avez pas voulu quitter le culte, n'ont-ils pas rendu la mer favorable, afin que Rome eût des blés en abondance ? Dites-moi, vous qui n'êtes ni chrétiens ni païens, défenseurs des lupercales et des chansons infâmes, dignes d'une religion dont le culte est si honteux, quel bien peut-elle vous faire, tandis qu'elle attire une telle corruption de mœurs ? Sacrifiez donc aussi dans les temples des démons et au Capitole. Pourquoi voulez-vous conserver une partie de la superstition en abandonnant le principal ? Mais, dites-vous, on a souffert les lupercales depuis le christianisme. On a aussi souffert quelque temps les sacrifices : s'ensuit-il qu'on n'ait pas dû les abolir depuis ? Chaque évêque a aboli en divers temps plusieurs superstitions méprisables et criminelles. On ne guérit pas toutes les maladies à la fois ; on commence par les plus dangereuses, de peur que le corps n'ait pas la force de supporter les remèdes. Enfin, pour ce qui me regarde, je défends à tout homme baptisé, à tout chrétien de le faire ; que les païens seuls le pratiquent. Je dois déclarer aux chrétiens que ces superstitions leur sont pernicieuses et funestes. J'acquitterai ma conscience ; c'est à ceux qui n'obéiront pas à mes justes avis à penser à eux. Je ne doute pas que mes prédécesseurs n'en aient fait autant, et qu'ils n'aient sollicité les empereurs d'abolir ces abus : on ne les a pas écoutés, et c'est ce qui a fait périr l'empire. Je n'ose pas les accuser de négligence ; mais chacun de nous rendra compte de sa conduite (2).

Tandis que le pape saint Gélase s'efforçait par ses lettres de ramener l'empereur Anastase, l'évêque Euphémius de Constantinople lui donna lieu, par son indiscrétion, de le persécuter et de le chasser de son siége. Depuis cinq ans l'empereur faisait la guerre aux Isauriens, qu'il avait fait sortir de Constantinople à cause de leur turbulence, et qui ensuite, fiers de la puissance que leur avait procurée leur compatriote Zénon, prirent les armes. Fatigué enfin de cette guerre, Anastase cherchait un moyen honnête de la finir. Il s'en ouvrit à Euphémius, et lui dit : Pour sauver l'honneur de l'empire, engagez comme de vous-même les évêques qui se trouvent à Constantinople à venir ensemble me prier de pardonner aux Isauriens de leur accorder la paix. Euphémius, dépositaire de ce secret, eut l'imprudence de le révéler au patrice Jean, beau-père d'Athénodore, un des chefs des Isauriens. Le dessein d'Euphémius était seulement de calmer les inquiétudes du beau-père, en lui faisant connaître les intentions pacifiques de l'empereur à l'égard de son gendre. Mais Jean, par une noire perfidie, alla sur-le-champ découvrir à l'empereur la confidence qu'on venait de lui faire. Le prince en fut extrêmement irrité, et ne douta plus ou du moins fit semblant de ne plus douter que le patriarche n'entretînt des liaisons avec les rebelles. Quelque temps après, ayant remporté

(1) Labbe, t. IV, 1227. — (2) *Ibid.*, t. IV, 1234.

sur eux quelque avantage, il lui fit dire que ses prières pour ses amis n'avaient pas été exaucées. Il poussa plus loin la vengeance. Soit par son ordre, soit dans le dessein de lui plaire, un assassin, gagné pour tuer Euphémius, l'ayant rencontré au sortir de la sacristie, tira l'épée pour le frapper. Mais un défenseur de l'Eglise, nommé Paul, qui surpassait le patriarche de toutes les épaules, reçut le coup, et tua sur-le-champ le meurtrier. Euphémius évita encore une fois la mort : un jour qu'il assistait à une assemblée ecclésiastique, on vint l'avertir que des hommes apostés l'attendaient à la porte pour le tuer quand il sortirait ; il prit l'habit d'un laïque et sortit sans être reconnu.

Pour s'en défaire par d'autres voies, l'empereur assembla les évêques, qui se trouvaient à Constantinople, et l'accusa devant eux, mais sans preuves, d'entretenir des intelligences avec les ennemis. Ces évêques, comme la plupart de ceux de l'Orient, ne connaissaient d'autre règle que la volonté de l'empereur. Ils déclarèrent donc Euphémius privé du sacerdoce de la communion. L'empereur fit ordonner à sa place Macédonius, prêtre et trésorier de l'église de Constantinople, neveu du patriarche Gennade, le même à qui Euphémius avait confié la promesse par laquelle Anastase s'était engagé de maintenir la foi de l'Eglise et l'autorité du concile de Chalcédoine. Macédonius se laissa faire. En pareil cas, les Orientaux ont toujours été d'une extrême complaisance. Il souscrivit même l'hénotique de Zénon. Le peuple, au contraire, ayant appris ce qui venait de se passer, courut à l'hippodrome, en implorant le secours de Dieu, et forma une espèce de sédition en faveur d'Euphémius ; mais l'empereur fut inexorable. Euphémius, craignant pour sa vie, se retira dans le baptistère, d'où il ne voulut point sortir que Macédonius ne lui eût donné parole, au nom de l'empereur, qu'on n'userait d'aucune violence envers lui lorsqu'on le mènerait en exil. Macédonius, ayant la parole d'Anastase, vint trouver Euphémius dans le baptistère ; mais, par un reste de pudeur, avant d'y entrer, il se fit ôter son pallium par un diacre, n'osant encore le porter en présence d'Euphémius, injustement dépouillé. Après lui avoir parlé, il lui donna de l'argent pour sa dépense et celle de ses compagnons d'exil. Euphémius fut conduit à Eucaïtes en 495, et mourut en 515 à Ancyre, où l'on croit que la crainte des Huns l'avait obligé de se retirer (1).

Euphémius et Macédonius étaient pieux et catholiques, mais ce n'étaient pas des évêques complets. Ils n'avaient pas cette fermeté sacerdotale, unie à l'humilité chrétienne que nous admirons dans saint Gélase. Ce grand Pape mourut lui-même, en 496, après avoir illustré la chaire apostolique quatre ans huit mois, et par sa sainteté et par sa doctrine. Après sept jours d'interrègne, il eut pour successeur, le 28 novembre 496, Anastase, second du nom, Romain de naissance, qui tint le Saint-Siége un peu moins de deux ans.

Au milieu des douleurs qu'éprouvait alors l'Eglise de Dieu, en Orient, par la désunion des Grecs ; en Afrique, en Italie, en Espagne, en Gaule, par l'invasion des peuples barbares infectés d'arianisme ou d'idolâtrie, elle recevait deux grandes consolations. L'une était la persévérance héroïque de la première nation chrétienne de l'Orient, les Arméniens : l'autre, la conversion de la première nation chrétienne de l'Occident, les Francs.

Dès l'an 300, les Arméniens, avec leur roi Tiridate, avaient embrassé le christianisme en corps de nation. Dès l'an 312, ils le professèrent et le défendirent en corps de nation, les armes à la main, contre l'empereur romain Maximin Daïa, qui, comme leur suzerain, voulait les ramener par la force des armes à l'idolâtrie. Depuis ce temps, ils tinrent la même conduite sous la suzeraineté des rois de Perse.

En 465, Gioud, autrement Jude, disciple de saint Sahag et de saint Mesrob, avait été nommé patriarche d'Arménie. Tout le temps de son pontificat fut pénible. Les rois de Perse avaient renoncé à persécuter ouvertement les chrétiens. La violence avait fait place à la ruse. Les officiers chargés de l'administration du pays laissaient bien au clergé la faculté entière de s'acquitter de ses fonctions ; mais ils accordaient une égale liberté aux mages persans et aux Arméniens apostats, pour pratiquer leur culte étranger et pour répandre partout leurs erreurs. L'Arménie se couvrait de pyrées et de temples consacrés à la religion des Perses, et les fidèles étaient continuellement en butte aux insultes de leurs ennemis. Les princes qui continuaient de professer la loi chrétienne, les captifs revenus de Perse, et soumis à une surveillance inquiète, étaient fatigués par une multitude de vexations qui devaient à la fin devenir intolérables. Le patriarche ne cessait de gémir sur des misères qu'il ne pouvait soulager. Les princes poussés à bout, formèrent secrètement le projet d'implorer l'assistance de l'empereur Léon, pour les affranchir du joug trop pesant des Perses, ou en obtenir un asile dans l'Arménie romaine. L'empereur Léon ne demandait pas mieux ; mais les circonstances critiques où il se trouvait lui-même l'empêchèrent d'intervenir en leur faveur. Beaucoup d'Arméniens prirent alors le parti d'émigrer, et ils passèrent au service de l'empire, où ils occupèrent bientôt les places les plus distinguées : leurs descendants parviendront même plus d'une fois à s'asseoir sur le trône impérial (2).

Le patriarche était désolé de voir les progrès que l'idolâtrie persane faisait dans l'Arménie ; il ne cessait de la combattre par ses

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXVIII, n. 14 et 15. Evagre, l. III, c. xxx. Theod., *Lect.*, l. II, c. IV-XV. Theophan. — (2) Lazare de Pharbe, c. LIV. Cedren.

discours et par ses écrits. Ses efforts n'étaient pas toujours sans succès : il préservait ses ouailles de l'erreur, repoussait les séductions et les sophismes des autres, et ramenait souvent ceux qui s'étaient égarés. Ce zèle et ces succès irritèrent un apostat, qui était en Arménie le chef des sectateurs de Zoroastre. Il dénonça le patriarche au roi de Perse, qui était Firouz ou Péroses, l'accusant d'entretenir des relations criminelles avec les Romains et d'avoir reçu des présents de l'empereur. Mandé à la cour de Ctésiphon, Gioud s'y rendit sans délai. Il y fut reçu avec les plus grands honneurs par le clergé syrien de la Perse. Il réfuta point la plupart des faits qu'on lui imputait ; mais il fit voir qu'ils n'avaient rien de criminel, les relations qu'il entretenait avec l'Empire n'ayant pour objet que les sciences, les lettres et la religion. Le roi, à l'instigation du même apostat, chercha un autre prétexte pour le tourmenter, et prétendit qu'il s'était mis en possession du patriarchat sans sa permission. S'imaginant qu'il tenait beaucoup à cette charge, il lui promit d'assurer pour jamais à sa famille l'administration spirituelle de l'Arménie, s'il voulait embrasser la loi de Zoroastre. Le patriarche, qui avait environ quatre-vingt-dix ans, repoussa cette proposition avec mépris. Le roi le priva de son titre, et donna ordre de mettre à sa place un certain Christaphor ou Christophe, de la famille princière des Ardzrouniens, qui descendaient de l'ancien roi d'Assyrie Sénachérib. Ceci arriva l'an 475, Gioud mourut un an après. Il avait été dix ans patriarche (1).

Un autre danger menaçait l'Arménie : c'était le nestorianisme. La plupart des chrétiens de la Perse se rendaient depuis longtemps à Édesse en Mésopotamie pour s'instruire dans les lettres divines et humaines. On y trouvait pour cet objet une école célèbre, nommée l'école des Perses. Comme elle se trouva infectée de l'hérésie de Nestorius, elle fut détruite en l'an 489 par les ordres de l'empereur Zénon et d'après les conseils de Cyrus, évêque d'Édesse. Jusqu'alors l'Arménie s'était assez bien préservée de cette hérésie. Les rois de Perse y virent un utile auxiliaire de leur politique ; ils tentèrent de la répandre parmi leurs sujets chrétiens, et ils soutinrent les novateurs de toute leur puissance. Parmi les élèves de l'école persane d'Édesse, on distinguait un certain Barsuma, qui devint évêque de Nisibe. C'était un homme adroit. Il parvint à capter la confiance de Péroses. Il lui fit accroire que les chrétiens de son royaume, unis de communion avec ceux de l'empire, ne pouvaient être de fidèles sujets, tandis que l'intérêt de sa secte était celui de sa couronne. L'hérésie et la fausse politique sont sœurs. Les persécutions changèrent d'objet ; on ne voulut plus forcer les chrétiens à embrasser la loi de Zoroastre, mais la doctrine de Nestorius. Homme pour homme, erreur pour erreur, la différence n'est pas grande. Il ne s'agissait donc plus de renoncer à la foi chrétienne, mais il fallait être chrétien comme le roi l'entendait. Pour rendre cette erreur plus attrayante, Barsuma fit décréter dans un conciliabule qu'il serait permis aux prêtres, aux évêques, même au patriarche, d'avoir des femmes, et il en donna lui-même l'exemple. Le métropolitain ou patriarche de Séleucie sur le Tigre, bâtie non loin et avec les débris de l'ancienne Babylone, se nommait Babou, converti d'entre les mages. Les évêques occidentaux lui reprochaient, par leurs lettres, de ce qu'il souffrait de pareilles erreurs et de pareils désordres en Orient. Il leur répondit : Comme nous vivons dans un royaume impie, nous ne pouvons punir les coupables ; voilà pourquoi il s'introduit bien des abus contre les saints canons. Toutefois il excommunia Barsuma. Mais celui-ci, ayant intercepté sa lettre, la dénonça au roi, qui fit pendre le patriarche par le doigt annulaire, et frapper jusqu'à la mort. Barsuma obtint alors le pouvoir de maltraiter les Romains, c'est-à-dire les catholiques. Il en fit périr sept mille sept cents, parmi lesquels Barsohed, évêque de Ninive, avec douze moines. C'est ainsi qu'il propagea le nestorianisme par toute la Perse.

Le patriarche d'Arménie, Christaphor, informé des progrès de l'hérésie, se hâta d'écrire des circulaires dans tous les pays de sa juridiction, et même dans l'Arménie romaine, pour prémunir contre la contagion l'esprit des princes et des évêques. Barsuma présenta sous les couleurs de la rébellion la démarche du patriarche, et il obtint des ordres du roi pour qu'il lui fût permis de prêcher et de répandre sa doctrine dans l'Arménie. Il parcourut plusieurs provinces, et y fit quelques prosélytes. Mais les menaces de Nersapor, prince des Ardzrouniens, descendants de Sénachérib, le contraignirent de s'éloigner après un assez court séjour (2).

Les princes chrétiens d'Arménie voyaient avec douleur le péril, la ruine prochaine de leur foi et de leur nation. Une révolution qui éclata dans un pays limitrophe, l'Ibérie, les détermina à y porter remède. Vazden, roi d'Ibérie, avait embrassé le culte de Zoroastre, et il était devenu si odieux à ses sujets, par les persécutions dont il les accablait, qu'ils se soulevèrent. Il fut tué par un de ses parents, qui s'était mis à la tête des insurgés, et qui se fit déclarer roi. Sans perdre de temps, le nouveau souverain rassembla des troupes et se procura un corps auxiliaire de Huns pour se défendre contre les Perses, dont il devait redouter la vengeance.

Le roi de Perse ordonna aux Arméniens de marcher contre l'Ibérie. Les troupes persanes et les Arméniens apostats campaient séparés des Arméniens restés chrétiens. Dans cet isolement, ceux-ci se demandèrent s'il ne vaudrait

(1) Laz. de Pharbe, c. LV et LVI. — (2) Assemani, *Bibl. orientale*, t. I, c. XV et XXIX, t. II, p. 503.

pas mieux se joindre aux Ibériens, appeler les Romains, et, de concert avec eux, affranchir l'Arménie du joug des infidèles. Ils consultèrent Vahan pour se décider. C'était le chef des Mamigoniens, cette famille impériale de Chine réfugiée en Arménie. Lui-même avait eu la faiblesse de céder aux caresses du roi de Perse et d'abandonner la religion de ses pères. Mais depuis longtemps il pleurait sa faute. Il exprima donc aux princes en termes très-vifs, toute l'amertume des regrets que lui inspirait le crime qu'il avait commis en abandonnant sa religion. Il leur fit voir qu'il ne désirait rien plus que de pouvoir rétablir son honneur et mériter la miséricorde divine, en se dévouant pour la foi et en se délivrant d'une vie qui lui était odieuse. Cependant, tout bien considéré, ajoutait-il, il ne pouvait engager ses amis à entreprendre de lutter contre les Perses, dont il appréciait mieux que personne la puissance. Les princes ne furent point dissuadés par ses représentations; ils protestèrent que ce n'était ni dans l'alliance des Romains ni dans les secours des Ibériens et des Huns qu'ils plaçaient leur confiance ; mais que toute leur espérance était dans la miséricorde de Dieu et dans l'intercession des glorieux martyrs qui avaient donné autrefois leur sang pour l'Arménie, et dont ils brûlaient d'égaler la gloire, protestant qu'ils préféraient tous périr en un seul jour sur le champ de bataille que d'être plus longtemps témoins des humiliations continuelles que l'Église essuyait. Vahan et ses frères ne purent résister à un si ardent enthousiasme, et, sans attendre davantage, ils se déclarèrent ouvertement et jurèrent sur les Évangiles de combattre jusqu'à la mort pour la religion chrétienne et l'indépendance de leur pays (1).

Un traître se trouvait parmi eux. Il s'empressa d'informer l'autre parti de ce qui venait de se passer. A cette nouvelle, le général persan et les princes apostats, saisis d'une terreur panique, s'enfuirent au milieu de la nuit. Les chrétiens en profitèrent pour régulariser le gouvernement du pays. Le Mamigonien Vahan fut nommé connétable, ou commandant général des troupes ; Sahag, prince des Pagratides, les Bagrations modernes, ancienne famille issue d'un Juif emmené à Babylone par Nabuchodonosor, après la prise de Jérusalem, fut nommé marzban ou gouverneur civil. C'était l'an 481 (2). Le général persan, honteux de sa fuite, revint avec de plus grandes forces ; mais il fut battu, tué sur le champ de bataille et son armée mise en pleine déroute par quatre cents Arméniens, qui s'étaient dévoués pour leur patrie, en recevant la bénédiction du patriarche Jean Mantakouni.

Ce patriarche, qui avait succédé, l'an 480, à Christapher, appartenait à une famille de princes très-puissante en Arménie, et qui avait été disciple de saint Sahag et de saint Mesrob. Il avait soixante-quinze ans. Malgré son grand âge, il s'acquitta avec zèle et activité de ses fonctions sacerdotales. Pendant son pontificat, il fit une révision des rituels adoptés dans les églises d'Arménie, et il en fit une rédaction qui est restée en usage jusqu'à présent. Il mourut en 487, et eut pour successeur le patriarche Babken (3).

Au printemps de l'année 482, le roi de Perse envoya une nouvelle armée. Elle fut encore battue et mise en fuite, laissant sur le champ de bataille un de ses généraux. Les Arméniens durent ces victoires à la présence de leur patriarche, qui se trouvait lui-même au milieu des combattants, et ne cessait de les exhorter au martyre. Mais quelque temps après, ils éprouvèrent un grand revers par la perfidie de quelque prêtre. Le marzban Sahag et un frère de Vahan restèrent sur le champ de bataille. Vahan lui-même se vit poursuivi de montagne en montagne par le général persan, qui employait tous les moyens de la force et de la ruse pour le prendre. Mais inopinément le roi de Perse rappela son armée d'Arménie pour l'opposer aux Huns. Pendant sa retraite, le général persan se fit amener un prisonnier arménien, Iazd, prince de Siounie, et le menaça de le faire mettre sur-le-champ à mort, s'il ne consentait pas à embrasser la religion de Zoroastre. Ce prince ne balança pas un instant ; il fit sans hésiter le sacrifice de sa vie, et reçut la couronne du martyre le 25 septembre 482. L'Arménie étant encore une fois délivrée, le connétable Vahan, de concert avec les princes et le patriarche, s'occupa des moyens de rétablir les affaires du pays pour résister aux Perses (4).

En effet, au printemps de l'année 483, une nouvelle armée persane se mit en campagne. Par la perfidie des traîtres et des apostats, les Arméniens essuyèrent encore un revers. Vahan fut encore réduit à faire la guerre de partisan. Il la fit avec une vigilance, une activité, un courage et des succès incroyables. Un jour qu'il attaquait un corps de quatre mille Persans, sa petite troupe, après un premier choc qui fut terrible, eut peur et prit la fuite. Il ne lui resta que vingt-neuf hommes. Ces trente braves ne furent pas effrayés de l'abandon des autres ; ils s'avancèrent lances baissées contre les Perses, dans l'espérance de se faire jour à travers leurs bataillons. Ils y réussirent. Quatre Arméniens fidèles, avec un Grec nommé Hippocrate, se jettent au milieu des Arméniens infidèles, attaquent le prince apostat qui les commande, le renversent au milieu des siens, et périssent eux-mêmes après avoir immolé une multitude d'ennemis. Vahan et ses autres compagnons se couvrent également de gloire, et méritent par leurs exploits les éloges du général persan et de

(1) Laz. de Pharbe, c. L-LVIII. — (2) *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXVIII, n. 30 à 39, etc., addit. de Saint-Martin. — (3) Comment. *Acta ... PP.*, t. II, p. 271-292. — (4) Laz. de Pharbe, c. LIX-LXIV.

son armée. Ils s'arrêtent, après le combat, à peu de distance du champ de bataille, et ils s'y reposent en présence de l'ennemi qu'ils viennent d'humilier, et dont ils défient la puissance. Le général persan, qui sentait qu'après des événements pareils toute l'Arménie allait se soulever, prit le parti de se retirer. Bientôt il reçut la nouvelle de la mort du roi de Pérosès, avec l'ordre de venir promptement en Perse pour régler avec les grands du royaume la succession au trône (1).

Pérosès ou Firouz avait misérablement péri dans une embuscade des Huns, avec ses vingt-neuf fils et toute son armée. La Perse, épuisée d'hommes et d'argent, se trouvait dans un état déplorable. Les grands se réunirent à Ctésiphon, pour proclamer un nouveau roi. Cabad, le seul qui restait des trente fils de Pérosès parut trop jeune pour lui succéder. On proclama Obalas ou Balascès, frère de Pérosès. On lui remontra que c'était la violence, l'injustice, la tyrannie et l'aveuglement du roi défunt qui avaient produit les malheurs de la Perse. Le nouveau monarque était d'un caractère doux et pacifique. Un de ses premiers soins fut d'apaiser la guerre d'Arménie. Les généraux persans qui y avaient commandé lui parlèrent avec admiration du prince mamigonien Vahan, et lui exposèrent les vraies causes de l'insurrection, la tyrannie et les persécutions de Pérosès. Balascès envoya un nouveau gouverneur, avec une lettre pour Vahan, où il l'invitait à rentrer dans l'obéissance et à traiter de la paix à des conditions raisonnables. Vahan convoqua un grand conseil des princes, pour discuter les propositions du roi de Perse. Ils répondirent d'un commun accord, qu'ils ne refusaient pas de traiter avec les Perses et de se soumettre à l'autorité du roi, mais qu'il fallait avant tout leur accorder trois conditions essentielles, garanties par la signature et le cachet du monarque, sans lesquelles ils ne pouvaient arriver à aucun arrangement, étant résolus de combattre jusqu'à la mort. La première était de leur accorder le plein et entier exercice de la religion chrétienne, la destruction de tous les pyrées et temples du feu construits en Arménie, ainsi que l'engagement de ne plus tenter de faire parmi eux des prosélytes au culte persan, et de ne conférer aucun honneur ou dignité à des Arméniens pour fait d'apostasie. La seconde condition était que dorénavant on rendît la justice et que l'on distribuât les récompenses selon les règles de la plus stricte équité et selon le mérite réel de chacun. Enfin, en troisième lieu, que le roi consentît à s'occuper lui-même de l'administration des affaires de l'Arménie et à n'en plus donner la direction à des étrangers.

Ces conditions préliminaires furent trouvées justes par le gouverneur et son conseil. L'acte de pacification fut conclu sur ces bases, et envoyé au roi pour la ratification définitive. Balas faillit en ce moment être renversé du trône par la révolte de son frère Zareh. Un corps d'Arméniens marcha à son secours, et fit des merveilles. La révolte ayant été comprimée, Vahan lui-même, accompagné de ses amis, se rendit à la cour du roi, qui en eut une joie extrême, et lui dit en plein conseil que ses demandes étaient justes et qu'il n'était que trop vrai que son frère Pérosès avait été, par sa tyrannie, la seule cause de l'insurrection des Arméniens et des malheurs de la Perse. Une paix perpétuelle fut conclue, signée aussitôt et scellée par le roi, qui nomma Vahan connétable d'Arménie. Quand ce dernier revint avec ses amis à Dovin, capitale du pays, le clergé tout entier et le vénérable patriarche Jean Mantakouni allèrent à leur rencontre, portant processionnellement les reliques de saint Grégoire, l'apôtre de l'Arménie.

Quelque temps après, la joie publique fut encore augmentée. Le roi, d'après le conseil de ses ministres, nomma le Machabée arménien, l'héroïque Vahan, gouverneur général de l'Arménie entière, avec la dignité de marzban. A cette nouvelle, le peuple tout entier, ne se possédant plus de joie, se porta dans la grande église de Dovin, qui retentit longtemps de ses bruyantes actions de grâces. Vahan se transporta au palais, accompagné du patriarche et des princes, et y prit solennellement possession de sa dignité. L'un de ses premiers soins fut de faire la visite générale du pays pour y faire détruire tous les édifices consacrés au culte des Perses, et pour relever les églises et les monastères qui avaient été détruits. La plupart des Arméniens qui, soit par crainte, soit par d'autres motifs, avaient professé jusqu'alors le culte du feu, y renoncèrent volontairement, et firent publiquement profession de la religion chrétienne (2).

Le patriarche Jean Mantakouni, étant mort en 487, eut pour successeur Babken, son disciple, qui, en 492, eut pour successeur Samuël, remplacé lui-même par Mousché en 502. Babken eut le zèle et la vigilance de son prédécesseur. Les nestoriens, qui, pendant les troubles, avaient augmenté le nombre de leurs partisans, s'étaient joints aux ennemis du concile de Chalcédoine, et ils s'efforçaient, de concert, d'entrainer les Arméniens dans l'hérésie. Babken convoqua un concile pour arrêter les progrès des novateurs. Il réunit tous les évêques de l'Arménie à Vagharschabad, ancienne capitale du royaume. Gabriel, patriarche de l'Ibérie, y vint avec ses évêques, aussi bien que le patriarche de l'Albanie et plusieurs des évêques de l'Arménie romaine. Ils prononcèrent d'un commun accord anathème contre les nestoriens, contre Barsuma et ses disciples, et ils adhérèrent à toutes les décisions du concile de Chalcédoine (3).

En Perse, les révolutions se succédaient

(1) Laz. de Pharbe, c. LXV-LXXIII. — (2) *Ibid.* c. LXXIII-LXXXVII. — (3) Assem., *Bibl. orient.*, t. I, p. [illegible]. *Hist. du Bas-Empire*, l. XXXVIII, c. LXV.

l'une à l'autre. L'an 488, Balas fut détrôné et privé de la vue par les mages. Son neveu Cabad, qui lui succéda, fut détrôné l'an 498, et remplacé par son oncle Zamaspe, qui lui recéda volontiers le trône en 502. Dans son premier règne, Cabad fut cruel, turbulent, et traita ses sujets en esclaves. Il bouleversa son royaume, abolissant les coutumes anciennes, établissant des lois bizarres, ou plutôt ne reconnaissant d'autres lois que ses passions et ses caprices. Entêté des systèmes extravagants d'un manichéen nommé Mazdak, il commença par rompre le lien primordial de la société humaine, en détruisant l'union conjugale; il déclara, par une loi, que les femmes seraient communes, et il permit aux femmes les plus distinguées de se prostituer. Sa conduite cruelle et extravagante souleva tous ses peuples contre lui, les Perses comme les autres. Sa disgrâce lui fut utile: dans son second règne il fut plus sage, et l'Arménie continua de jouir de la liberté religieuse qui lui avait été garantie comme condition fondamentale de sa soumission.

C'est ainsi que la vaillante nation des Arméniens consolait l'Eglise de Dieu par son héroïque persévérance. Dans le même temps, cette Eglise recevait une autre consolation : elle vit entrer dans son sein, pour n'en sortir jamais, la première nation chrétienne de l'Occident, cette nation qui, après quatorze siècles de révolutions de toute espèce, est encore sa consolation et sa gloire. Nous voulons parler de la conversion de Clovis et des Francs, que le premier acte du pape Anastase fut de féliciter au nom de l'Eglise catholique.

La reine Clotilde ne cessait d'exhorter le roi à quitter les idoles et à reconnaître le vrai Dieu. Mais elle ne put le persuader. Une bataille en vint à bout. Les Allemands, la plus féroce des tribus de la Germanie, qui s'étaient établies dans les provinces modernes d'Alsace et de Lorraine, attaquèrent en 496 les Francs-Ripuariens, possesseurs du territoire de Cologne et alliés de Clovis. Le roi des Francs-Saliens marcha aussitôt contre les agresseurs. Une grande bataille se livra dans les plaines de Tolbiac, aujourd'hui Zulpich, au pays de Juliers. Clovis commença par invoquer ses dieux. Mais son allié Sigebert, roi des Francs de Cologne, ayant été blessé au genou, ses troupes prirent la fuite; celles de Clovis même commençaient à plier et à se rompre; les Allemands se tenaient assurés de la victoire. Dans cette extrémité, Clovis se souvint des leçons de Clotilde. Il leva les mains au ciel, et dit avec larmes : Jésus-Christ, vous que Clotilde assure être le Fils du Dieu vivant, si, comme on le publie, vous donnez secours aux malheureux et la victoire à ceux qui espèrent en vous, j'implore instamment votre assistance. Si vous me faites triompher de mes ennemis, je croirai en vous et je me ferai baptiser en votre nom. Car j'ai invoqué mes dieux en vain; il faut bien qu'ils n'aient aucun pouvoir, puisqu'ils ne secourent pas ceux qui les adorent. C'est pourquoi je vous invoque, et je désire croire en vous; seulement délivrez-moi de mes ennemis. A peine a-t-il achevé cette prière, que les Allemands commencent à tourner le dos et à fuir; peu après, voyant leur roi tué, ils se rendent à Clovis, en disant : Qu'on cesse de faire périr le peuple; car dès maintenant nous sommes à vous! Clovis fit cesser le combat, réunit les deux peuples et s'en revint en paix (1).

Fidèle à son vœu d'embrasser la religion chrétienne, il s'empressa de s'en faire instruire, même pendant la marche, afin de se disposer plus vite au baptême. Il prit pour ce sujet, en passant à Toul, un saint prêtre nommé Vedast ou Vaast, qui y vivait dans la retraite et dans une grande réputation de vertu. Ce saint homme le confirma encore mieux dans la foi par ses miracles que par ses leçons. Car, comme il passait avec le roi dans le pays de Vouzi, sur le pont de la rivière d'Aisne, un aveugle s'écria : Homme de Dieu, ayez pitié de moi; je ne demande ni or ni argent, rendez-moi la vue. L'homme de Dieu, se sentant assisté d'en haut, non-seulement pour le salut de cet infortuné, mais encore de tout le peuple qui était présent, se mit en prière et fit le signe de la croix sur les yeux de l'aveugle en disant : Seigneur Jésus, vous qui êtes la lumière véritable, vous qui avez ouvert les yeux de l'aveugle-né, ouvrez encore les yeux de celui-ci, afin que le peuple ici présent connaisse que vous êtes le seul Dieu faisant des prodiges au ciel et sur la terre. A l'instant, l'aveugle recouvra la vue; et, pour conserver la mémoire du miracle, on bâtit une église en ce lieu (2).

Cependant la reine avait fait venir secrètement saint Remi, qui acheva de faire connaître au roi le vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre, et la vanité des idoles, dont lui-même avait éprouvé l'impuissance. Très-saint Père, dit Clovis, je vous écouterai volontiers; mais il reste une difficulté : le peuple qui me suit ne voudra point quitter ses dieux. Je vais leur parler suivant vos instructions. Il assembla donc les Francs. Mais avant qu'il leur parlât, tout le peuple, touché de Dieu, s'écria d'une voix : Seigneur, nous rejetons les dieux mortels, et nous sommes prêts à suivre le Dieu immortel que prêche Remi. L'évêque, au comble de la joie, prépara tout pour le baptême du roi et des Francs. Secondé de saint Vaast, il continua de les instruire, et leur faisait observer, suivant les canons, quelques jours de jeûne et de pénitence. En même temps, plusieurs évêques se rendirent à Reims pour cette solennité, qui se fit le jour de Noël 496.

On avait tapissé les rues depuis la demeure du roi jusqu'à l'église; l'église elle-même était éclairée de cierges parfumés, et le baptistère rempli d'odeurs exquises. L'on mar-

(1) Greg. Turon., l. II, n. 30. — (2) *Acta SS.*, 6 *febr.*

cha en procession avec les Évangiles et la croix, en chantant des hymnes et des litanies. Saint Remi tenait le roi par la main ; la reine suivait avec les deux princesses, sœurs de Clovis, et plus de trois mille hommes de son armée, la plupart officiers, que son exemple avait gagnés à Jésus-Christ. Au milieu de cette pompe, le roi dit à l'évêque : Mon Père, est-ce là le royaume de Jésus-Christ que vous m'avez promis ? Non, répondit-il, ce n'est que le commencement du chemin pour y arriver.

Le roi, étant arrivé au baptistère, demanda le baptême. Le saint évêque lui dit alors : Sicambre, baisse docilement la tête ; brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as brûlé. Ensuite, lui ayant fait confesser la foi de la Trinité, il le baptisa et l'oignit du saint chrême. Les trois mille officiers ou soldats qui l'accompagnaient, sans compter les femmes et les enfants, furent baptisés en même temps par les évêques et les autres ministres. Les deux princesses, sœurs de Clovis, étaient Alboflède et Lanthilde. Alboflède reçut le baptême, et Lanthilde, qui était déjà chrétienne, mais qui professait l'arianisme, fut réconciliée par l'onction du saint chrême.

Clovis ne voulut pas que les réjouissances d'une si heureuse fête fussent troublées par les larmes des malheureux. Il fit mettre en liberté tous les prisonniers, et fit de grandes libéralités aux églises. Il porta pendant huit jours l'habit blanc des néophytes ; et comme saint Remi, qui continuait de l'instruire pendant ce temps-là, lui lisait un jour la passion de Jésus-Christ, il s'écria tout d'un coup : Ah ! si j'avais été là avec mes Francs, je l'aurais bien vengé (1) ! Ce mot annonçait dès lors l'épée chrétienne de Charles Martel, de Charlemagne, de Godefroi et de Trancrède.

La princesse Alboflède, en renonçant aux idées, renonça aux plaisirs et aux grandeurs du siècle. Elle consacra sa virginité à Dieu, qui, peu après, la retira de ce monde. Clovis fut sensiblement affligé de sa mort. Saint Remi lui écrivit en ces termes, pour le consoler : « Je prends beaucoup de part à la douleur que vous ressentez du décès de votre sœur Alboflède, de glorieuse mémoire ; mais sa sainte vie et la sainte mort qui l'a couronnée [illegible] doivent faire notre consolation. Jésus-Christ lui a fait la grâce de recevoir la bénédiction des vierges ; il ne faut point pleurer celle qui a été consacrée au Seigneur, et qui a reçu dans le ciel la [illegible] de la virginité. Chassez donc, mon seigneur, la tristesse de votre cœur. Souvenez-vous que vous avez un royaume à gouverner, avec l'aide de Dieu. Vous êtes le chef des peuples, et c'est vous qui portez le gouvernement (2). »

La nouvelle de la conversion de Clovis répandit la joie dans tout le monde chrétien. Le pape Anastase y fut d'autant plus sensible, qu'il espéra trouver en ce prince un puissant protecteur de l'Église. C'était, en effet, le seul souverain qui fût alors vraiment catholique. L'empereur Anastase était livré aux eutychiens, qu'il protégeait ; Théodoric, roi des Ostrogoths, en Italie ; Alaric, roi des Visigoths, dans l'Espagne et l'Aquitaine ; Gondebaud, roi des Burgondes, dans la Gaule ; Trasamond, roi des Vandales, en Afrique : tous ces princes faisaient profession de l'arianisme.

Le Pape écrivit donc à Clovis en ces termes : Nous nous félicitons, très-glorieux fils, de ce que votre entrée dans la foi chrétienne concourt avec notre entrée dans le pontificat. Car la Chaire de saint Pierre pourrait-elle ne pas tressaillir de joie, quand elle voit la plénitude des nations accourir vers elle ; quand elle voit le filet que ce pêcheur d'hommes, ce portier du ciel a reçu ordre de jeter, se remplir à travers les siècles ? C'est ce que nous avons voulu faire savoir à Votre Sérénité par le prêtre Eumérius, afin que, connaissant la joie de votre Père, vous croissiez en bonnes œuvres, vous mettiez le comble à notre consolation, vous soyez notre couronne ; et que l'Église, votre mère, se réjouisse des progrès d'un si grand roi, qu'elle vient d'enfanter à Dieu. Glorieux et illustre fils, soyez donc la consolation de votre mère ; soyez-lui, pour le soutenir, une colonne de fer. Car la charité d'un grand nombre se refroidit, et, par la ruse des méchants, notre barque est battue d'une furieuse tempête. Mais nous espérons contre toute espérance, et nous louons le Seigneur de ce qu'il vous a tiré de la puissance des ténèbres pour donner à son Église, dans la personne d'un si grand prince, un protecteur capable de la défendre contre tous ses ennemis. Daigne aussi le Dieu tout-puissant continuer de vous accorder, à vous et à votre royaume, sa céleste protection ! Qu'il ordonne à ses anges de vous garder dans toutes vos voies, et qu'il vous donne la victoire sur tous les ennemis qui vous entourent (3) !

Ce qui révèle encore mieux la joie universelle que causèrent parmi les catholiques la conversion et le baptême de Clovis, c'est la lettre de saint Avit, évêque de Vienne. Il était sujet du roi des Burgondes, qui avait en lui beaucoup de confiance. On pourrait croire que dès lors les Burgondes étaient tributaires des Francs, puisque, dans cette lettre, Gondebaud est appelé soldat ou vassal de Clovis. Ce dernier avait recommandé à l'évêque de Vienne la délivrance d'un captif. Il était un de ses serviteurs. Saint Avit en profita pour le féliciter de sa conversion.

Il lui dit d'abord que le choix qu'il a fait de la religion catholique, préférablement à tant de sectes hérétiques, est un préjugé favorable pour elle, et comme [illegible] par lequel la lumière de la vérité se manifeste. Votre choix règle le jugement des autres ; vous jugez pour eux, tandis que vous choisissez pour vous, et votre foi devient notre victoire. La plupart de ceux que nous pressons d'embrasser

(1) Fred., *Ep.* c. XXI. Greg. Tur., l. II, n. 31. *Vita S. Rem. Act. SS.*, 1 oct. — (2) Labbe, t. IV, 126. — (3) *Id.* t. IV, 1262.

la vraie foi nous opposent les coutumes et les usages de leurs ancêtres qu'ils ont honte de condamner ; et, par un prétendu respect pour leurs pères, ils demeurent dans leur infidélité. Mais, après le miracle que nous venons de voir, que cette honte et ce prétexte disparaissent ! Vous n'avez voulu hériter de vos ancêtres que la noblesse ; tout le reste de ce qui fait la gloire d'un grand prince vient de vous-même et rejaillit de vous sur vos pères. S'ils ont fait de grandes choses, vous en faites de plus grandes. Vous avez appris de vos aïeux à régner sur la terre ; vous apprenez à vos descendants à régner dans le ciel. Que la Grèce se félicite d'avoir un prince de notre sainte loi ; elle n'est plus la seule qui ait ce bonheur. Voici une nouvelle lumière qui s'élève dans la personne d'un ancien roi de notre Occident. Et certes, ce n'est pas sans mystère qu'elle a commencé à luire le jour de la naissance du Rédempteur. Il était convenable que vous fussiez régénéré dans l'eau le même jour que le Seigneur du ciel était né sur la terre pour le salut du monde.

Que dirai-je de la solennité de votre baptême ? quoique je n'y aie pas assisté, j'y ai été présent en esprit, et j'ai pris part à la joie commune. Car la bonté divine avait voulu que votre très-sublime humilité nous fît savoir auparavant cette heureuse nouvelle ! Oh ! que cette nuit sacrée nous a remplis de consolation à votre sujet ! qu'elle a fourni de matière à nos réflexions et à nos entretiens ! Quel spectacle, disions-nous, de voir une troupe de pontifes assemblés, servir avec empressement au baptême de ce grand roi, de voir cette tête redoutée des nations se courber devant les serviteurs de Dieu ; cette chevelure nourrie sous le casque militaire, recevoir, par l'onction sainte, un casque de salut ; ce guerrier quitter pour un temps la cuirasse pour se revêtir d'habits blancs. N'en doutez pas, ô le plus florissant des rois, la mollesse de ces nouveaux habits donnera une nouvelle force à vos armes ; et ce que votre bonheur a fait jusqu'à présent, votre piété le fera encore mieux.

Je voudrais mêler à vos éloges quelques mots d'avis et d'exhortation, s'il y avait quelque chose que vous fussiez à ignorer ou à ne pratiquer pas. Mais prêcherais-je la foi à qui a été confirmé dans cette foi, et qui l'a connue auparavant sans le secours des prédicateurs ? Prêcherais-je l'humilité à qui nous en a donné tant de marques, avant même que de nous les devoir par la profession du christianisme ? Exhorterais-je à la clémence celui dont un peuple de captifs mis en liberté annonce la miséricorde à Dieu et aux hommes par les larmes que la joie fait couler ? Il n'y a qu'une chose que je voudrais voir augmenter encore : c'est que puisque Dieu fera par vous votre nation tout à fait sienne, vous procuriez, du bon trésor de votre cœur, les semences de la foi aux nations plus lointaines, plongées encore dans leur naturelle ignorance, mais non encore corrompues par des dogmes pervers. Ne dédaignez pas de leur envoyer des ambassadeurs, pour les intérêts d'un Dieu qui a eu tant soin des vôtres. Soumis à la religion, les peuples païens vous serviront au loin par reconnaissance, et vous regarderont comme leur prince. Vous êtes comme le soleil. Tout jouit de sa lumière : ce qui est plus près s'en réjouit davantage, mais ce qui est loin n'est pas privé de son éclat. Tout retentit de vos triomphes. Quoique d'un autre pays, cette félicité nous touche aussi nous-mêmes ; chaque fois que vous combattez, c'est à nous la victoire. Mais au comble de la gloire et de la souveraine puissance, vous ne faites pas moins éclater votre piété que votre pouvoir. C'est ce qui vous a porté à vous intéresser pour la délivrance du fils d'un de vos serviteurs. Je l'ai obtenue de mon prince, qui, quoique roi de sa nation, est votre soldat. J'envie à ce jeune homme le bonheur qu'il aura de vous voir. Il lui sera moins avantageux d'être rendu à son père propre que d'être présenté au père commun de tous (1).

Cette joie de l'Église catholique à la conversion des Francs lui avait été prédite et même commandée par le prophète Isaïe, quand il lui dit douze siècles d'avance : Réjouis-toi, stérile, qui n'enfantais point ; chante des cantiques et pousse des cris de joie, toi qui n'engendrais pas, parce que celle qui était abandonnée a plus d'enfants que celle qui a un mari, dit l'Éternel. Dilate l'enceinte de la tente, élargis les peaux de tes pavillons, ne crains pas ; allonge tes cordages et affermis tes pieux ; car tu pénétreras à droite et à gauche : ta postérité héritera les nations et habitera les villes désertes (2).

Les espérances du pape Anastase et de saint Avit de Vienne, dans la nation des Francs, n'ont pas été vaines ; les vœux qu'ils ont formés pour sa gloire n'ont pas été stériles. C'est l'épée des Francs, sous Charles Martel, qui sauve l'Europe chrétienne de la barbarie mahométane ; c'est l'épée des Francs, sous Charlemagne, qui consolide l'indépendance, même temporelle, de l'Église romaine, et, avec elle et par elle, la liberté et l'indépendance de tous les rois et peuples chrétiens ; c'est l'épée des Francs, sous la conduite de Godefroi et de Tancrède, qui prépare de loin la délivrance de l'humanité entière, dont nous commençons à voir les préludes ; c'est la piété des Francs, plus invincible encore que leur épée, qui, dans la personne de saint Louis, le plus fier des chrétiens, triomphe de ses vainqueurs par le malheur même. Le zèle des Francs et de leurs princes pour la propagatian de la vraie foi a rendu leur nom illustre par toute la terre. En Asie et en Afrique, le nom des Francs est synonyme d'Européens : la France et l'Europe sont à leurs yeux une même chose. Au Tonquin, à la Chine, en Corée, la religion

(1) Labbe, t. IV, 1266. — (2) Is., LIV.

des Francs, la religion d'Europe, est le nom de la religion catholique. Aujourd'hui encore, c'est parmi les Francs qu'a pris naissance cette œuvre de la propagation de la foi, qui étend les dons de sa charité jusqu'aux îles les plus les plus lointaines du Grand-Océan. Et dans le moment même où nous écrivons ces lignes (janvier 1839), c'est par les Francs que le Christ va faire de nouveau la conquête de l Afrique. Il n'y a pas dix ans, Alger était un repaire de brigands uniquement occupés à réduire les chrétiens en esclavage. Aujourd'hui, par la valeur des Francs, Alger est une cité libre, bientôt chrétienne; un évêque, pris d'entre eux, vient de partir de Rome, avec les bénédictions du Pape et du monde, pour relever les antiques églises de Césarée, d'Hippone, de Cirthe et de Carthage. Et au moment où nous réimprimons ces lignes (août 1850), la valeur des Francs, et des Francs de la république, a ramené Pie IX à Rome, et l'y garde avec respect et amour contre les trahisons et le poignard des Italiens dégénérés, et les représentants du peuple français ont déclaré solennellement que l'autorité du Pontife romain est nécessaire au repos du monde, et que c'est le droit et le devoir de toutes les nations catholiques de la maintenir intacte, contre tous les ennemis de Dieu et de l'homme.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

